Bibliothèques Virtuelles Humanistes
http://www.bvh.univ-tours.fr

Calvin, Jean
Institution de la religion Chrestienne, 1560

http://www.bvh.univ-tours.fr/Consult/index.asp?numfiche=498

Publication : Genève : Crespin, Jean
Impression : Genève : Crespin, Jean
Format : 2°
Collation : [20], [1], 2-684, [40] p. (sig. $*^6$ $**^4$ a-z^6 A-Z^6 Aa-Ll^6 AA-BB^6 CC^8)

Localisation : Tours, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance,
Cote : SR DB 2 / 14770

Numérisation : CESR - Digibook - 2008
Mise en ligne : 17/07/2009

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (Tours)

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires pour la numérisation

- Ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- Le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une «œuvre» (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- Toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- Les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

Tout contenu des Bibliothèques Virtuelles Humanistes (hors les originaux des images soumis à convention) est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité–Pas d'Utilisation Commerciale–Pas de Modification 2.0 France.



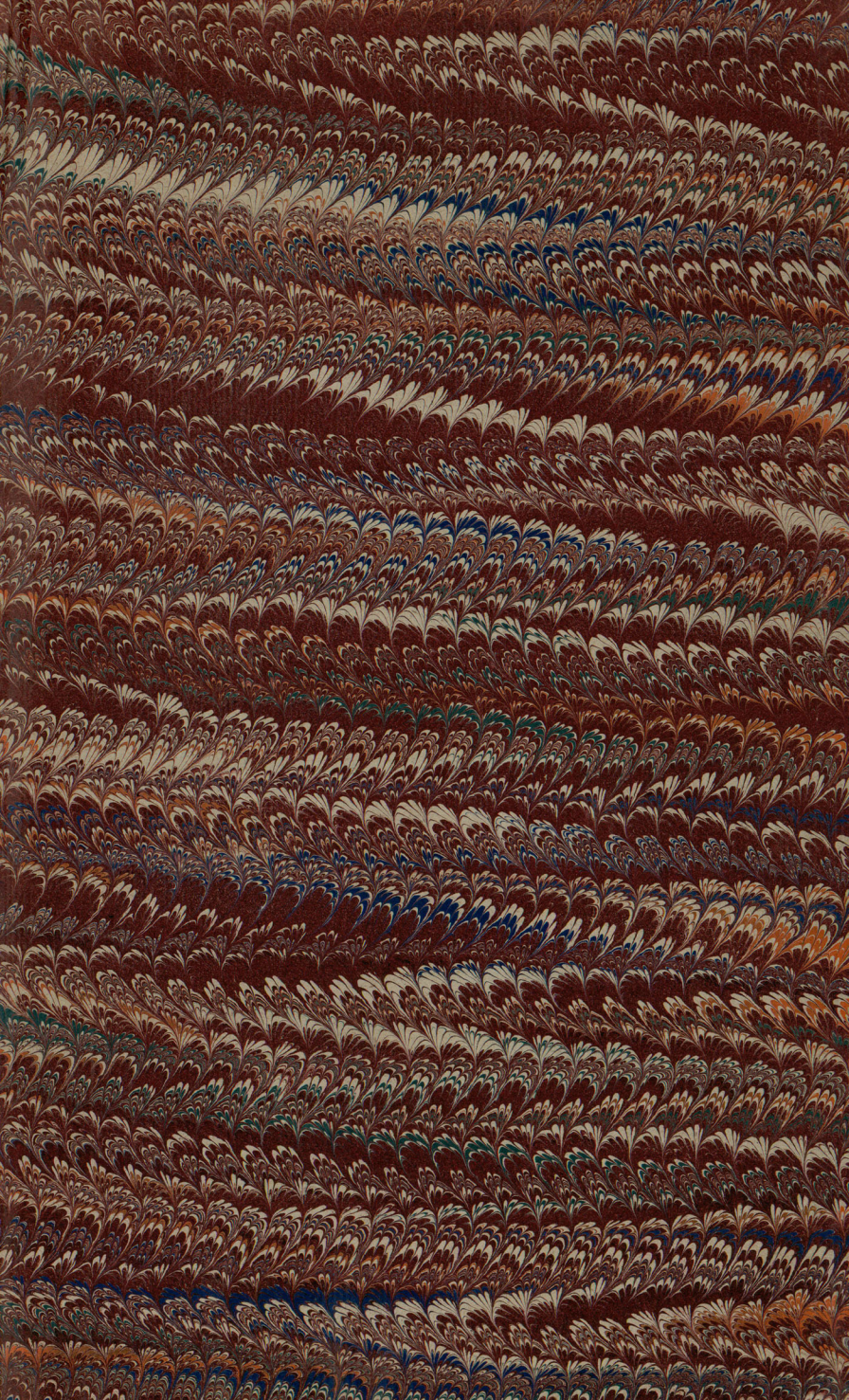

796

Calvin
SR 70
D-B2

INSTITVTION
de la religion Chrestienne.

NOVVELLEMENT MISE en quatre Liures: & distinguée par Chapitres, en ordre & methode bien propre:

Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut presque estimer vn liure nouueau.

PAR IEAN CALVIN.

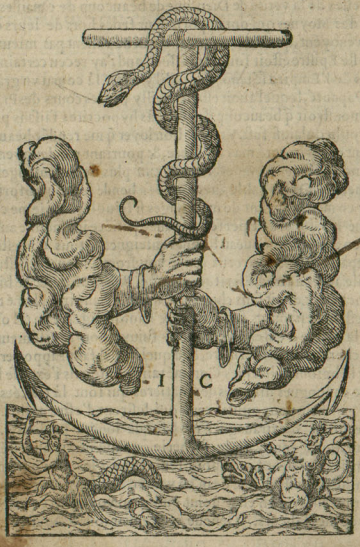

A GENEVE,
CHEZ IEAN CRESPIN.
M. D. LX.

Iean Caluin au Lecteur.

POVRCE qu'en la premiere edition de ce liure, ie n'attendoye pas qu'il deuſt eſtre ſi bien receu comme Dieu l'a voulu par ſa bonté ineſtimable, ie m'en eſtoye acquitté plus legerement, m'eſtudiant à briefueté: mais ayant cogneu auec le temps qu'il a eſté recueilly de telle faueur que ie n'euſſe pas oſé deſirer, tãt s'é faut que ie l'eſperaſſe: ie me ſuis ſenty d'autant plus obligé de m'acquitter mieux & plus pleinement enuers ceux qui receuoyẽt ma doctrine de ſi bõne affection, pource que c'euſt eſté ingratitude à moy, de ne point ſatisfaire à leur deſir ſelon que ma petiteſſe le portoit. Parquoy i'ay taſché d'en faire mon deuoir, non ſeulement quand ledit liure a eſté imprimé pour la ſeconde fois, mais toutes fois & quantes qu'à la rimprime il a eſté aucunement augmenté & enrichy. Or combien que ie n'euſſe point occaſion de me deſplaire au trauail que i'y auoye pris, toutesfois ie confeſſe q̃ iamais ie ne me ſuis contenté moy meſme, iuſques à ce que ie l'ay eu digeré en l'ordre que vous y verrez maintenant, lequel vous approuuerez comme i'eſpere. Et de fait, ie puis alleguer pour bonne approbation, que ie ne me ſuis point eſpargné de ſeruir à l'Egliſe de Dieu en ceſt endroit, le plus affectueuſement qu'il m'eſtoit poſsible: en ce que l'Hyuer prochain, eſtãt menacé par la fieure quarte de partir de ce mõde: d'autant plus que la maladie me preſſoit, ie me ſuis d'autant moins eſpargné, iuſques à ce que i'euſſe parfait le liure, lequel ſuruiuant apres ma mort, mõſtraſt combien ie deſiroye ſatisfaire à ceux qui deſia y auoyẽt profité, & deſiroyẽt d'y profiter plus amplement. Ie l'euſſe bien voulu faire pluſtoſt: mais ce ſera aſſez toſt, ſi aſſez bien. & quãt à moy, il me ſuffira qu'il ait apporté fruict à l'Egliſe de Dieu, encores plus large que par cy deuant. Voila mon ſeul ſouhait: comme auſsi de fait ie ſeroye bien mal recompenſé de mon labeur, ſi ie ne me cõtentoye eſtre approuué de mon Dieu, pour meſpriſer les folles opinions & peruerſes des ignorans, ou les calomnies & detractions des malins. Car combien que Dieu ait du tout attaché mon cueur à vne droite affection & pure d'augmenter ſon regne & ſeruir à l'vtilité de ſon Egliſe: que ma conſcience me rende bon & certain teſmoignage deuant luy & deuant ſes Anges, que ie n'ay eu autre intention depuis qu'il m'a donné ceſte charge & office d'enſeigner, ſinon de profiter à ſon Egliſe en declarant & maintenant la pure doctrine qu'il nous a appriſe: toutesfois ie ne penſe point qu'il y ait homme ſur la terre qui ſoit plus aſſailly, mors & deſciré par fauſſes detractions, tant des ennemis manifeſtes de la verité de Dieu, que de beaucoup de canailles qui ſe ſont fourrez en ſon Egliſe: tant des Moynes qui ont apporté leur frocs hors de leurs cloiſtres pour infecter le lieu où ils venoyent, que d'autres vilains qui ne vallent pas mieux qu'eux. Sans aller plus loing, deſia ceſte Epiſtre eſtoit ſous la preſſe quand i'ay receu certaines nouuelles d'Auſbourg, ou les eſtats de l'Empire ſe tenoyẽt, qu'il y auoit là couru vn grãd bruit que ie m'eſtoye reuolté à la Papauté, lequel auoit eſté recueilly par les cours des Princes auec trop grã de facilité. ce qui monſtroit q̃ beaucoup de meſchãs hypocrites faiſans profeſsiõ de l'Euangile, euſſent bien voulu qu'ainſi fuſt. Voila le bon loyer q̃ me rendẽt beaucoup de courtiſans leſquels ont ſouuent experimenté ma conſtance, & pourtant me deuoyent bien ſeruir d'aduocats, ſi l'ingratitude ne les euſt empeſchez: & tant plus deuoyent iuger equitablement de moy, m'ayant cogneu tel. Or le diable auec toute ſa bende ſe trompe fort, s'il cuide m'abbatre ou deſcourager en me chargeant de menſonges ſi friuoles. car ie me confie que Dieu par ſa bonté ſouueraine me dõnerã de perſeuerer auec patiẽce inuincible au cours de ſa ſaincte vocation, comme i'en donne de nouueau bonnes enſeignes à tous Chreſtiens. Or mon but a eſté de tellemẽt preparer & inſtruire ceux qui ſe voudront adonner à l'eſtude de Theologie, à ce qu'ils ayẽt facile accez à lire l'Eſcriture ſaincte, & à profiter & ſe bien auancer à l'entendre, & tenir le bõ chemin & droit ſans choper. Car ie peſe auoir tellemẽt compris la ſomme de la religion Chreſtiéne en toutes ſes parties, & l'auoir digerée en tel ordre, que celuy qui aura bien compris la forme d'enſeigner que i'ay ſuiuye, pourra aiſément iuger & ſe reſoudre de ce qu'il doit chercher en l'Eſcriture, & à quel but il faut rapporter le cõtenu d'icelle. Et pourtant il n'eſt ia beſoin qu'en mes Commẽtaires, auſquels i'expoſe les liures de l'Eſcriture ſaincte, i'entre en longues diſputes des matieres qui ſont là traitées, veu que le preſent liure eſt vne adreſſe generale pour guider ceux qui deſirent d'eſtre aydez. comme de fait on voit que ie n'ayme point d'extrauaguer ny vſer de longue prolixité. Par ce moyen les Lecteurs ſeront ſoulagez d'ennuy & de facherie, quand ils auront eſté diligens à ſe munir par l'inſtruction de ce preſent Liure, pour tenir en tout le reſte vn train aiſé: ce que i'ayme mieux qu'on cognoiſſe par effect, que de m'en vanter. Surquoy ie vous recommanderay à la garde de Dieu, deſirant auſsy de n'eſtre point oublié en vos ſainctes prieres, ſelon le fruict que vous receurez de mes labeurs. A Geneue, ce premier iour d'Aouſt, M. D. LIX.

S. Auguſtin en l'Epiſtre 7.

Ie me confeſſe eſtre du reng de ceux qui eſcriuent en profitant, & profitent en eſcriuant.

C.E.S. REIMS
M770
Inv 46 tat

AV ROY DE FRANCE TRESCHRESTIEN, FRANCOIS PREMIER DE CE NOM, SON PRINCE & souuerain Seigneur, Jean Caluin paix & salut en nostre Seigneur Jesus Christ.

AV cõmencement que ie m'appliquay à escrire ce present liure, ie ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui fussent presentees à vostre Maiesté. seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudimẽs, par lesquels ceux qui seroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à la vraye pieté. Et principalement vouloye par ce mien labeur seruir à noz François: desquels i'en voyoye plusieurs auoir faim & soif de Iesus Christ, & bien peu qui en eussent receu droite cognoissance. Laquelle mienne deliberation on pourra facilemẽt apperceuoir du liure: entant que ie l'ay accommodé à la plus simple forme d'enseigner qu'il m'a esté possible. Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques s'estoit tant esleuee en vostre royaume, qu'elle n'auoit laissé lieu aucun à toute saine doctrine: il m'a semblé estre expediẽt de faire seruir ce present liure, tant d'instruction à ceux q̃ premieremẽt i'auoye deliberé d'enseigner, qu'aussi de cõfession de foy enuers vous: dont vous cognoissiez quelle est la doctrine contre laq̃lle d'vne telle rage furieusemẽt sont enflãbez ceux qui par feu & par glaiue troublent auiourdhuy vostre royaume. Car ie n'auray nulle honte de confesser que i'ay icy compris quasi vne somme de ceste mesme doctrine, laquelle ils estiment deuoir estre punie par prison, bannissement, proscription & feu: & laquelle ils crient deuoir estre dechassée hors de terre & de mer. Biẽ say-ie de quels horribles rapports ils ont remply voz oreilles & vostre cœur, pour vous rendre nostre cause fort odieuse: mais vous auez à reputer, selon vostre clemẽce & mansuetude, qu'il ne resteroit innocẽce aucune n'en dits n'en faits, s'il suffisoit d'accuser. Certainement si quelcun, pour esmouuoir hayne à l'encõtre de ceste doctrine de laquelle ie me veux efforcer de vous rẽdre raison, vient à arguer qu'elle est desia condamnee par vn commun consentemẽt de tous estats, qu'elle a receu en iugement plusieurs sentences contre elle: il ne dira autre chose, sinon qu'en partie elle a esté violentemẽt abbatue par la puissance & coniuration des aduersaires, en partie malicieusemẽt opprimee par leurs mensonges, tromperies, calomnies & trahisons. C'est force & violence, que cruelles sentences sont prononcees à l'encontre d'icelle deuant qu'elle ait e-

ſté defendue. C'eſt fraude & trahiſon, que ſans cauſe elle eſt notee de ſedition & malefice. Afin que nul ne penſe que nous nous complaignons de ces choſes à tort, vous-meſmes nous pouuez eſtre teſmoin, Sire, par combien fauſſes calomnies elle eſt tous les iours diffamee enuers vous: c'eſt aſſauoir, qu'elle ne tend à autre fin, ſinon que tous regnes & polices ſoyent ruinees, la paix ſoit troublee, les loix abolies, les ſeigneuries & poſſeſsions diſsipees: bref, que toutes choſes ſoyent renuerſees en confuſion. Et neantmoins encores vous n'en oyez que la moindre portion. car entre le populaire on ſeme contre icelle horribles rapports: leſquels s'ils eſtoyent veritables, à bon droit tout le monde la pourroit iuger, auec tous ſes autheurs, digne de mille feuz & mille gibbets. Qui s'eſmerueillera maintenant pourquoy elle eſt tellement haye de tout le monde, puis qu'on adiouſte foy à telles & ſi iniques detractions? Voila pourquoy tous les eſtats, d'vn commun accord conſpirent à condamner tant nous que noſtre doctrine. Ceux qui ſont conſtituez pour en iuger, eſtans rauis & tranſportez de telle affection, prononcent pour ſentence, la conception qu'ils ont apportee de leur maiſon. Et penſent tresbien eſtre acquitez de leur office, s'ils ne iugẽt perſonne à mort, ſinon ceux qui ſont, ou par leur confeſsion, ou par certain teſmoignage conueincus. mais de quel crime? De ceſte doctrine damnee, diſent-ils. Mais à quel tiltre eſt-elle damnee? Or c'eſtoit le poinct de la defenſe, non pas deſauouer icelle doctrine, mais la ſouſtenir pour vraye. Icy eſt oſté le congé d'ouurir la bouche. Pourtant ie ne demãde point ſans raiſon, Sire, que vous vueillez prendre la cognoiſſance entiere de ceſte cauſe: laquelle iuſques icy a eſté demenee confuſement, ſans nul ordre de droit: & par vn ardeur impetueux, pluſtoſt que par vne moderation & grauité iudiciaire. Et ne penſez point que ie taſche à traiter icy ma defenſe particuliere, pour impetrer retour au pais de ma naiſſance: auquel combien que ie porte telle affection d'humanité qu'il appartient, toutesfois comme les choſes ſont maintenãt diſpoſees, ie ne ſouffre pas grand dueil d'en eſtre priué. mais i'entrepren la cauſe commune de tous les fideles, & meſme celle de Chriſt: laquelle auiourdhuy eſt en telle maniere du tout deſciree & foulee en voſtre royaume, qu'elle ſemble aduis deſeſperee. ce qui eſt bien aduenu par la tyrannie d'aucuns Phariſiens, pluſtoſt que de voſtre vouloir. Mais comment cela ſe fait, il n'eſt point meſtier de le dire icy. Quoy que ce ſoit, elle eſt grandement affligee. Car la puiſſance des aduerſaires de Dieu a obtenu iuſques là, que la verité de Chriſt, combien qu'elle ne ſoit perdue & diſsipee, toutesfois ſoit cachee & enſeuelie comme ignominieuſe: & outre, que la pourette Egliſe ſoit ou conſu-

mée

mee par morts cruelles, ou dechaſſee par banniſſemens, ou tellement eſtonnee par menaces & terreurs, qu'elle n'oſe ſonner mot. Et encore ils inſiſtent en telle rage qu'ils ont accouſtumé, pour abbatre la paroy qu'ils ont ia esbranlee, & parfaire la ruine qu'ils ont encommencee.

Cependant nul ne s'auance, qui s'oppoſe en defenſes contre telles furies. Et s'il y en a aucuns qui veulent eſtre veuz treſfort fauoriſer à la verité, ils diſent qu'on doit aucunement pardonner à l'imprudence & ignorance des ſimples gens: car ils parlent en ceſte maniere, appellans la treſcertaine verité de Dieu, Imprudence & ignorance: & ceux que noſtre Seigneur a tant eſtimez, qu'il leur a communiqué les ſecrets de ſa ſapience celeſte, Gens ſimples. tellement tous ont honte de l'Euangile. Or c'eſt voſtre office, Sire, de ne deſtourner ne voz oreilles ne voſtre courage d'vne ſi iuſte defenſe, principalement quand il eſt queſtion de ſi grande choſe: c'eſt aſſauoir, comment la gloire de Dieu ſera maintenue ſur terre: comment ſa verité retiendra ſon honneur & dignité: comment le regne de Chriſt demeurera en ſon entier. O matieré digne de voz oreilles, digne de voſtre iuriſdiction, digne de voſtre Throne royal! Car ceſte penſee fait vn vray Roy, s'il ſe recognoiſt eſtre vray miniſtre de Dieu au gouuernement de ſon royaume. & au contraire, celuy qui ne regne point à ceſte fin de ſeruir à la gloire de Dieu, n'exerce pas regne mais brigandage. Or on s'abuſe ſi on attend longue proſperité en vn regne qui n'eſt point gouuerné du ſceptre de Dieu: c'eſt à dire ſa ſaincte parolle. Car l'edict celeſte ne peut mentir: par lequel il eſt denoncé, que le peuple ſera diſsipé quand la Prophetie defaudra. Et ne deuez eſtre deſtourné par le contemnement de noſtre petiteſſe. Certes nous recognoiſſons aſſez, combien nous ſommes poures gens & de meſpris: c'eſt aſſauoir deuant Dieu miſerables pecheurs, enuers les hõmes vilipendez & deiettez: & meſme, ſi vous voulez, l'ordure & ballieure du monde, ou ſi on peut encore nommer quelque choſe plus vile. Tellement qu'il ne nous reſte rien dequoy nous glorifier deuant Dieu, ſinon ſa ſeule miſericorde: par laquelle, ſans quel que merite nous ſommes ſauuez, ny enuers les hommes, ſinon noſtre infirmité: c'eſt à dire, ce que tous eſtiment grande ignominie. Prou. 9. 2 c. 18.

Mais toutesfois il faut que noſtre doctrine conſiſte esleuee & inſuperable par deſſus toute la gloire & puiſſance du monde. car elle n'eſt pas noſtre, mais de Dieu viuant & de ſon Chriſt, lequel le Pere a conſtitué Roy, pour dominer d'vne mer à l'autre,

Isa. 11. a. 4 & depuis les fleuues iusques aux fins de la terre. Et tellement domi-
Pseau. 2. c. 9 ner, qu'en frappant la terre de la seule verge de sa bouche, il la casse
Dan. 2. e. 32 toute auec sa force & sa gloire, comme vn pot de terre: ainsi que les Prophetes ont predit de la magnificence de son regne, qu'il abbatroit les royaumes durs comme fer & airain, & reluisans comme or & argent. Bien est vray que noz aduersaires contredisent, reprochans que faussement nous pretendons la parolle de Dieu, de laquelle nous sommes, comme ils disent, peruers corrupteurs: Mais vous-mesme, selon vostre prudence, pourrez iuger en lisant nostre confession, combien ceste reproche est pleine non seulemẽt de malicieuse calomnie, mais d'impudence trop effrontée. Neantmoins il sera bon de dire icy quelque chose pour vous apprester voye à icelle lecture. Quand S. Paul a voulu que toute prophetie fust con-
Rom. 12. b. 6 forme à l'analogie & similitude de la foy: il a mis vne tresceruaine reigle pour esprouuer toute interprétation de l'Escriture. Or si nostre doctrine est examinée à ceste reigle de foy, nous auons la victoire en main. car quelle chose conuient mieux à la foy, que de nous recognoistre nuds de toute vertu, pour estre vestuz de Dieu? vuides de tout bien, pour estre empliz de luy? serfs de peché, pour estre deliurez de luy? aueugles, pour estre de luy illuminez! boiteux, pour estre de luy redressez? debiles, pour estre de luy soustenuz? de nous oster toute matiere de gloire, afin que luy seul soit glorifié, & nous en luy? Quand ces choses & semblables sont dites par nous, noz aduersaires crient, que par ce moyen seroit subuertie ie ne say quelle aueuglee lumiere de nature, leur preparation qu'ils ont forgee pour nous disposer à venir à Dieu, le Liberal arbitre, les œuures meritoires de salut eternel, auec leurs supererogations: pourtant qu'ils ne peuuent souffrir que la louange & gloire entiere de tout bien, de toute vertu, iustice & sapience reside en Dieu. Mais nous ne lisons point qu'il y en ait eu de repris pour auoir trop puisé de la source d'eaux viues. au contraire, le Prophete corrige aspre-
Ierem. 2. c. 13 ment ceux, qui se sont fouy des puits secs, & qui ne peuuent tenir l'eau. En outre, qu'est-il plus propre à la foy, que se promettre Dieu pour vn pere doux & benin, quand Christ est recognu pour frere & propiciateur? que d'attẽdre tout biẽ & toute prosperité de Dieu, duquel la dilection s'est tant estendue enuers nous, qu'il n'a
Rom. 8. f. 32. point espargné son propre Fils, qu'il ne l'ait liuré pour nous? que de reposer en vne certaine attente de salut & vie eternelle, quand on pense que Christ nous a esté donné du Pere, auquel tels thresors sont cachez? A ces choses ils repugnẽt, & disent qu'vne telle certitude de fiance n'est pas sans arrogance & presomption. Mais cõme il

ne

ne faut rien presumer de nous, ausi nous deuons presumer toutes choses de Dieu: & ne sommes pour autre raison despouillez de toute vaine gloire, sinon afin de nous glorifier en Dieu. Que diray-ie plus? Considerez, Sire, toutes les parties de nostre cause: & nous iugez estre les plus peruers des peruers, si vous ne trouuez manifestement que nous sommes oppressez & receuons iniures & opprobres, pourtant que nous mettõs nostre esperãce en Dieu viuãt, pourtant que nous croyõs que c'est la vie eternelle de cognoistre vn seul vray Dieu, & celuy qu'il a enuoyé Iesus Christ. A cause de ceste esperance aucuns de nous sont detenus en prisons, les autres fouettez, les autres menez à faire amendes honorables, les autres bannis, les autres cruellement affligez, les autres eschappent par fuitte: tous sommes en tribulation, tenus pour maudits & execrables, iniuriez & traitez inhumainement. Contemplez d'autre part nos aduersaires (ie parle de l'estat des prestres, à l'aueu & appetit desquels tous les autres nous contrarient:) & regardez vn petit auec moy de quelle affection ils sont menez. Ils se permettent aisément à eux & aux autres, d'ignorer, negliger & mespriser la vraye religion qui nous est enseignée par l'Escriture, & qui deuoit estre resolue & arrestée entre tous: & pensent qu'il n'y a pas grand interest quelle foy chacũ tient ou ne tient pas de Dieu & de Christ: mais que par foy (comme ils disent) enueloppée, il submette son sens au iugement de l'Eglise. Et ne se soucient pas beaucoup s'il aduient que la gloire de Dieu soit polluee par blasphemes tous euidens, moyennant que personne ne sonne mot contre l'authorité de nostre mere saincte eglise: c'est à dire, selon leur intention, du siege Romain. Pourquoy combattent-ils d'vne telle rigeur & rudesse pour la Messe, le Purgatoire, les pelerinages & tels fatras? tellement qu'ils nient la vraye pieté pouoir consister, si toutes ces choses ne sont creues & tenues par foy tresexplicite, combien qu'ils n'en preuuent rien par la parolle de Dieu? Pourquoy, dy-ie, sinon pourtant que leur ventre leur est pour dieu, la cuisine pour religion? lesquels ostez non seulement ils ne pensent pas qu'ils puissent estre Chrestiens, mais ne pensent plus estre hommes. Car combien que les vns se traitent delicatement en abondance, les autres viuotent en rongeãt des croustes: toutesfois ils viuent tous d'vn pot: lequel sans telles aides non seulement se refroidiroit, mais geleroit du tout. Pourtant celuy d'eux qui se soucie le plus de son ventre, est le meilleur zelateur de leur foy. Bref ils ont tous vn mesme propos, ou de conseruer leur regne, ou leur ventre plein. Et n'y en a pas vn d'eux qui monstre la moindre apparence du monde de droit zele. Et neantmoins ils ne cessent de calomnier nostre do-

1. Tim. 4. c. 10
Iean 17. a. 3

ctrine, & la descrier & diffamer par tous moyens qu'il leur est possible, pour la rendre ou odieuse, ou suspecte. Ils l'appellent Nouuelle, & forgee puis nagueres. Ils reprochent qu'elle est douteuse & incertaine. Ils demandent par quels miracles elle est confermee. Ils enquierent si c'est raison qu'elle surmonte le consentement de tant de Peres anciens, & si longue coustume. Ils insistent que nous la confessions estre schismatique, puis qu'elle fait la guerre à l'Eglise: ou que nous respondions que l'Eglise a esté morte par tant longues annees, ausquelles il n'en estoit nulle mention. Finalement, ils disent qu'il n'est ia mestier de beaucoup d'argumens, veu qu'on peut iuger des fruits quelle elle est: c'est assauoir, qu'elle engendre vne grande multitude de sectes, force troubles & seditions, & vne licence desbordee de mal-faire. Certes il leur est bien facile de prendre leur auantage contre vne cause deserte & delaissee: principalement quand il faut persuader au populaire ignorant & credule. mais si nous auions aussi bien lieu de parler, i'estime que leur ardeur, dont ils escument si asprement cõtre nous, seroit vn peu refroidie.

Premierement, en ce qu'ils l'apellẽt Nouuelle, ils font mout grande iniure à Dieu, duquel la sacrée parolle ne meritoit point d'estre notee de nouuelleté. Certes ie ne doute point, que touchãt d'eux, elle ne leur soit nouuelle: veu que Christ mesme, & son Euangile leur sont nouueaux. Mais celuy qui sait que ceste predicatiõ de sainct Paul est ancienne: c'est que Iesus Christ est mort pour noz pechez, & ressuscité pour nostre iustification: il ne trouuera rien de nouueau entre nous. Ce qu'elle a esté long temps cachee & incogneue, le crime en est à imputer à l'impieté des hommes. Maintenant quãd elle nous est rendue par la bõté de Dieu, pour le moins elle deuoit estre receue en son authorité ancienne.

Rom. 4. d. 25

D'vne mesme source d'ignorance prouient ce qu'ils la reputent douteuse & incertaine. Vrayement c'est ce que nostre Seigneur se cõplaint par son Prophete: Que le bœuf a cogneu son possesseur, & l'asne l'estable de ses maistres: & luy, qu'il est mescognu de son peuple. Mais comment qu'ils se moquent de l'incertitude d'icelle: s'ils auoyent à signer la leur de leur propre sang & aux despens de leur vie, on pourroit voir combien ils la prisent. Nostre fiance est bien autre: laquelle ne craind ne les terreurs de la mort, ne le iugement de Dieu.

Esa. 1. d. 3

En ce qu'ils nous demandent miracles, ils sont desraisonnables. Car nous ne forgeons point quelque nouueau Euangile: mais nous retenons celuy, pour la verité duquel confirmer, seruent tous les miracles que iamais & Iesus Christ, & ses Apostres

ſtres ont faits. On pourroit dire qu'ils ont cela particulier outre nous, qu'ils peuuent confirmer leur doctrine par continuels miracles qui ſe font iuſques auiourdhuy. mais pluſtoſt ils alleguent miracles qui pourroyent esbranler & faire douter vn eſprit, lequel autrement ſeroit bien en repos: tant ſont ou friuoles ou menſongiers. Et neantmoins quand ils ſeroyent les plus admirables qu'on ſauroit penſer, ſi ne doiuēt-ils aucunement valoir cōtre la verité de Dieu: veu qu'il appartient que le nom de Dieu ſoit touſiours & par tout ſanctifié, ſoit par miracles, ſoit par l'ordre naturel des choſes. Ils pourroyent icy auoir plus d'apparence, ſi l'Eſcriture ne nous euſt aduertiz quel eſt l'vſage legitime des miracles. Car ſainct Marc dit, que ceux qu'ont fait les Apoſtres, ont ſerui à confirmer leur predication. Pareillement ſainct Luc dit, que noſtre Seigneur en ce faiſant a voulu rendre teſmoignage à la Parolle de ſa grace. A quoy reſpond ce que dit l'Apoſtre, que le ſalut annoncé par l'Euangile, a eſté confirmé en ce que Dieu en a teſtifié par ſignes & vertuz miraculeuſes. Quand nous oyons que ce doyuent eſtre ſeaux pour ſeeller l'Euangile, les conuertirons-nous à deſtruire ſon authorité? Quand nous oyons qu'ils ſont deſtinez à eſtablir la verité, les appliquerons-nous à fortifier le menſonge? Pourtant il faut que la doctrine, laquelle precede les miracles, comme dit l'Euangeliſte, ſoit examinee en premier lieu. ſi elle eſt approuuee, lors elle pourra bien prendre confirmation par les miracles. Or c'eſt vne bonne enſeigne de vraye doctrine, comme dit Chriſt, ſi elle ne tend point en la gloire des hommes, mais de Dieu. Puis que Chriſt afferme, que telle doit eſtre l'eſpreuue: c'eſt mal prendre les miracles, que de les tirer à autre fin que pour illuſtrer le nom de Dieu. Et nous doit auſsi ſouuenir que Satan a ſes miracles: leſquels combien qu'ils ſoyent illuſion pluſtoſt que vrayes vertus, toutesfois ſi ſont-ils tels, qu'ils pourroyent abuſer les ſimples & rudes. Les Magiciens & Enchanteurs ont eſté touſiours renommez de miracles: l'idolatrie des Gentils a eſté nourrie par miracles merueilleux, leſquels toutesfois ne ſont ſuffiſans pour nous approuuer la ſuperſtition ne des Magiciens ne des idolatres.

Marc. 16 d. 20

Act. 14. a. 3

Hebr. 2. a. 4

Iean. 7. c. 18. & 8 f. 50

Les Donatiſtes eſtonnoyent anciennement la ſimplicité du populaire de ceſte meſme machine, qu'ils faiſoyent pluſieurs miracles. Nous faiſons donc maintenant vne meſme reſponſe à noz aduerſaires, que faiſoit lors ſainct Auguſtin aux Donatiſtes, que noſtre Seigneur nous a renduz aſſez aduiſez contre ces miracleurs, prediſant qu'il ſuruiendroit faux Prophetes, qui par grandes merueilles & prodiges tireroyent en erreur meſme les eleus, ſi faire ſe pouuoit. Et ſainct Paul a aduerty, que le regne d'Antechriſt ſeroit

Sur S Iean Tract. 13

Mat. 24. b. 24

1. Theſ. 2 c. 9

auec toute puiſſance, miracles & prodiges menſongiers. Mais noz miracles, diſent-ils, ne ſe font ne par idoles, ne par enchanteurs, ne par faux prophetes, mais par les Saincts. cõme ſi nous n'entendions point que c'eſt la fineſſe de Satan, ſe transfigurer en Ange de lumiere. Les Egyptiens autresfois ont fait vn dieu de Ieremie, qui eſtoit enſeuely en leur region, luy ſacrifians, & faiſans tous autres hõneurs qu'ils auoyent accouſtumé faire à leurs dieux. N'abuſoyẽt ils pas du ſainct Prophete de Dieu à leur idolatrie? & toutesfois ils en venoyẽt là, qu'eſtans garis de la morſure des ſerpẽs, ils cuidoyent receuoir ſalaire de telle veneration de ſon ſepulchre. Que dirons-nous, ſinon que ç'a touſiours eſté & ſera vne vengeãce de Dieu treſiuſte, d'enuoyer efficace d'illuſiõ à ceux qui n'ont point receu la dilection de verité, pour les faire croire à mẽſonge? Donc, les miracles ne nous defaillent point, qui ſont meſme treſcertains, & non ſuiets à moquerie: au cõtraire, ceux que noz aduerſaires pretendent pour eux, ſont pures illuſions de Satan, quand ils retirent le peuple de l'honneur de ſon Dieu à vanité.

1. Cor. 11 d. 14

S. Hiero. en la preface de Ieremie.

2. Thes. 2 c. 11

Outre, c'eſt iniuſtement qu'ils nous obiectent les anciens Peres, i'enten les eſcriuains du premier temps de l'Egliſe, comme s'ils les auoyẽt fauoriſans à leur impieté: par l'authorité deſquels ſi la noiſe eſtoit à deſmeller entre nous, la meilleure partie de la victoire viẽdroit à noſtre part.

Authorité des Peres

Mais comme ainſi ſoit que pluſieurs choſes ayent eſte eſcrites ſagemẽt & excellentemẽt de ces anciens Peres: d'autrepart, qu'il leur ſoit aduenu en d'aucuns endroits ce qui aduient à tous hommes, c'eſt de faillir & errer: ces bons & obeiſſans fils, ſelõ la droiture qu'ils ont, & d'eſprit & de iugement & de volonté, adorent ſeulement leurs erreurs & fautes. au contraire, les choſes qui ont eſté bien eſcrites d'eux, ou ils ne les apperçoiuent point, ou ils les diſſimulent, ou ils les peruertiſſent, tellement qu'il ſemble qu'ils n'ayent autre ſoin ſinon de recueillir de la fiente parmy de l'or. Et apres ils nous pourſuyuent par grande clameur, cõme contempteurs & ennemis des Peres. mais tant s'en faut que nous les contemnions, que ſi c'eſtoit noſtre preſent propos, il me ſeroit facile d'approuuer par leurs teſmoignages la plus grãd' part de ce que nous diſons auiourdhuy. Mais nous liſons leurs eſcrits auec tel iugement, que nous auons touſiours deuãt les yeux ce que dit ſainct Paul: c'eſt que toutes choſes ſont noſtres pour nous ſeruir, non pour dominer ſur nous: & que nous ſommes tous à vn ſeul Chriſt, auquel il faut ſans exception obeir du tout. Ceux qui n'obſeruent point ceſt ordre, ne peuuẽt rien auoir de certain en la foy: veu que ces ſaincts perſonnages, deſquels il eſt queſtion, ont ignoré beaucoup de choſes, ſont ſouuẽt diuers entre eux, & meſmes aucunesfois ſe contreuiennent à eux-

1. Cor. 3 d. 21

meſmes

meſmes. Salomon, diſent-ils, ne nous cõmande point ſans cauſe, de n'outrepaſſer les bornes qui ont eſté miſes de nozperes. Mais il n'eſt pas queſtiõ d'obſeruer vne meſme reigle en la borneure des chãps & en l'obeiſſance de la foy: laquelle doit tellement eſtre ordonnee, qu'elle nous face oublier noſtre peuple & la maiſon de noſtre pere. Dauantage, puis qu'ils aiment tant les allegories, que ne prennent-ils les Apoſtres pluſtoſt pour leurs Peres, que nuls autres, deſquels il ne ſoit licite arracher les bornes? Car ainſi l'a interpreté S. Hierome, duquel ils ont allegué les parolles en leurs Canons. Et encore s'ils veulent que les limites des Peres qu'ils entendent, ſoyent obſeruees: pourquoy eux-meſmes, quand il leur vient à plaiſir, les outrepaſſent-ils ſi audacieuſement? Ceux eſtoyent du nombre des Peres, deſquels l'vn a dit que Dieu ne beuuoit ne mãgeoit: & pourtant, qu'il n'auoit que faire ne de plats ne de calices. L'autre, que les Sacremẽs des Chreſtiẽs ne requierẽt n'or n'argẽt, & ne plaiſent point à Dieu par or. ils outrepaſſent donc ces limites, quand en leurs ceremonies ils ſe delectẽt tant d'or, d'argẽt, marbre, yuoire, pierres precieuſes & ſoyes: & ne pẽſent point que Dieu ſoit droitemẽt honoré, ſinon en affluẽce & ſuperfluité de ces choſes. C'eſtoit auſsi vn Pere, qui diſoit que librement il oſoit manger chair en Quareſme, quand les autres s'en abſtenoyent: d'autant qu'il eſtoit Chreſtien. ils rompent donc les limites, quand ils excommunient la perſonne qui aura en Quareſme gouſté de la chair. Ceux eſtoyent Peres, deſquels l'vn a dit qu'vn Moine qui ne laboure point de ſes mains, doit eſtre reputé comme vn brigand. L'autre, qu'il n'eſt pas licite aux Moines de viure du bien d'autruy: meſmes quand ils ſeroyent aſsiduels en contemplations, en oraiſons & à l'eſtude. Ils ont auſsi outrepaſſé ceſte borne, quand ils ont mis des ventres oiſifs de Moines en des bordeaux, ce ſont leurs cloiſtres: pour eſtre ſaoulez de la ſubſtãce d'autruy. Celuy eſtoit Pere, qui a dit que c'eſtoit vne horrible abomination de voir vne image ou de Chriſt ou de quelque Sainct aux temples des Chreſtiens. Meſme cela n'a point eſté dit par vn homme particulier, mais a eſté auſsi ordonné en vn Concile ancien, que ce qu'on adore ne ſoit point peint ne portrait. ils'enfaut beaucoup qu'ils ne gardent ces limites, quand ils ne laiſſent anglet vuide de ſimulachre en tous leurs temples. Vn autre Pere a conſeillé, qu'apres auoir par ſepulture exercé office d'humanité enuers les morts, on les laiſſaſt repoſer. ils rompent ces limites, quãd ils requierent qu'on ait perpetuelle ſolicitude ſur les treſpaſſez. C'eſtoit bien vn Pere, qui a dit que la ſubſtance & nature du pain & du vin demeurent au Sacrement de la Cene, cõme la nature humaine demeure en noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, eſtant cõiointe auec ſon eſſence diuine. ils ne regardẽt poĩt ceſte borne, quãd ils font accroire qu'incõtinent apres que les parolles ſacramentales ſont recitees, la

Prou. 22. d. 28

Pſeau. 45. c. 11

Acat. au li. 11. c. 16. de l'hiſt. Tripar.

Amb. au li. 2. des off. c. 28

Spirid. au li. de l'hiſt. Tripar. chap. 10

Voyez le c. 1. du 8. li. de l'hi. Tripart. S. Aug. de l'œuure des Moines c. 17

Epiphanius en l'epiſt. tranſlatée par S. Hiero.

Au conci. Elibert. au c. 36

Ambr. au li. d'Abra. 1. c. 7

Geleſius Pape au concile de Rome

Chryſoſt. en l'œuure imparf. ſur S. Mat thieu.

ſubſtãce du pain & du vin eſt anneantie. Celuy eſtoit au nõbre des Peres, qui a nié qu'au Sacremẽt de la Cene, ſous le paĩ ſoit enclos le corps de Chriſt, mais q̃ ſeulemẽt c'eſt vn myſtere de ſon corps: il parle aĩſi de mot à mot. ils excedẽt dõc la meſure, quãd ils diſẽt q̃ le corps de Chriſt eſt là cõtenu, & le font adorer d'vne façon charnelle, cõme s'il eſtoit là enclos localemẽt. Ceux eſtoyẽt Peres, deſquels l'vn ordõna q̃ ceux fuſſent du tout reiettez de l'vſage de la Cene, leſq̃ls prenãs l'vne des eſpeces, s'abſtenoyẽt de la ſecõde. L'autre maintiẽt qu'il ne faut denier au peuple Chreſtiẽ le ſang de ſon Seigneur, pour la cõfeſsiõ duquel il doit eſpãdre ſon ſãg. ils ont oſté ces limites, quãd rigoureuſemẽt ils ont cõmãdé la meſme choſe, q̃ l'vn de ceux-la puniſſoit par excõmunicatiõ, l'autre par forte raiſon reprouuoit. Celuy pareillemẽt eſtoit du reng des Peres, qui afferme q̃ c'eſt temerité de determiner de quelque choſe obſcure, en vne partie ou en l'autre, ſans clairs & euidẽs teſmoignages de l'Eſcriture. Ils ont oublié ceſte borne, quãd ils ont cõclu tãt de cõſtitutiõs, canons & determinations magiſtrales, ſans quelque parolle de Dieu. C'eſtoit vn des Peres qui reprochoit à Mõtanus, qu'entre autres hereſies il auoit le premier impoſé loix de iuſner. Ils ont auſsi outrepaſſé ces limites, quãd par eſtroite loy ils ont ordõné les iuſnes. C'eſtoit vn Pere qui a ſouſtenu le mariage ne deuoir eſtre defendu aux Miniſtres de l'Egliſe: & a declairé la cõpagnie de fẽme legitime, eſtre chaſteté: & ceux qui ſe ſont accordez à ſõ authorité, eſtoyẽt Peres. ils ſõt eſchappez outre de ceſte borne, quãd ils õt ordõné l'abſtinẽce de mariage à leurs preſtres. Celuy qui a eſcrit qu'õ doit eſcouter vn ſeul Chriſt, duquel il eſt dit de par le Pere celeſte, Eſcoutez-le. & qu'il ne faut auoir eſgard à ce qu'aurõt fait ou dit les autres deuãt nous, mais ſeulemẽt à ce qu'aura commandé Chriſt, qui eſt le premier de tous: ceſtuy-la, dy-ie, eſtoit des plꝰ anciẽs Peres. ils ne ſe ſont poĩt tenuz entre ces barres, & n'õt permis que les autres s'y tinſent, quãd ils ont cõſtitué tant par deſſus eux que par deſſus les autres, des maiſtres nouueaux outre Chriſt. C'eſtoit vn Pere celuy qui a maintenu que l'Egliſe ne ſe doit point preferer à Chriſt: d'autãt que luy iuge touſiours droitemẽt: mais les iuges eccleſiaſtiques eſtans hõmes ſe peuuẽt ſouuent abuſer. ceux-cy rõpent bien telle borne, en debatãt q̃ l'authorité de l'Eſcriture depẽd du bõ plaiſir de l'Egliſe. Tous les Peres d'vn meſme courage ont eu en abominatiõ, d'vne meſme bouche ont deteſté que la ſaincte Parolle de Dieu fuſt contaminée par ſubtilitez Sophiſtiques, & enueloppée de cõbats & cõtentiõs Philoſophiques. Se gardẽt-ils dedãs ces marches, quãd ils ne fõt autre choſe en toute leur vie que d'eſueulir & obſcurcir la ſimplicité de l'Eſcriture par cõtentiõs infinies, & queſtiõs plus que Sophiſtiques? Tellemẽt q̃ ſi les Peres eſtoyẽt maintenãt ſuſcitez, & oyoyẽt vn tel art de cõbatre, qu'ils appellẽt Theologie ſpeculatiue, ils ne penſeroyẽt riẽ moĩs q̃ telles diſputatiõs eſtre de Dieu. Mais cõbien loin s'eſpãdroit mõ

Celaſius au c. Comperimus. de conſe. diſtin. 2.

S. Cypr. en l'Epi. 2. au liu. 1. de lap.

S. Augu. liu. 2. de pec. mer. c. dernier

Apoloni. en l'hiſt. Eccleſiaſt. li. 5. c. 12

Paphnut. en l'hiſt. Trip. liu. 2. cha. 14.

S. Cyp. en l'Epiſt. 2. du 2. liu. des epiſt.

propos, si ie vouloye annombrer combien hardiment ils reiettent le ioug des Peres, desquels ils veulẽt estre veuz obeissans enfans? Certes mois & annees se passeroyẽt à reciter ce propos. Et neãtmoins ils sont d'vne impudence si effrontee, qu'ils nous osent reprocher que nous outrepassons les bornes anciennes.

Aug. au 2. chap. du liure contre Cresconium Grãmat.

En ce qu'ils nous renuoyent à la coustume, ils ne sont rien. car ce seroit vne grãde iniquité, si nous estiõs contrains de ceder à la coustume. Certes si les iugemens des hõmes estoyẽt droits, la coustume se deuroit prẽdre des bons: mais il en est souuentesfois aduenu autrement. car ce qu'on voit estre fait de plusieurs, a obtenu droit de coustume. Or la vie des hõmes n'a iamais esté si bien reiglee, que les meilleures choses pleussẽt à la plus grãd' part. dõc des vices particuliers de plusieurs, est prouenu vn erreur public, ou plustost vn commun consentemẽt de vice: lequel ces bons preudhõmes veulẽt maintenant estre pour loy. Ceux qui ne sont du tout aueugles, apperçoiuẽt que quasi plusieurs mers de maux sont desbordees sur la terre, & que tout le mõde est corrõpu de plusieurs pestes mortelles: brief, que tout tombe en ruine, tellement qu'il faut ou du tout desesperer des choses humaines, ou mettre ordre à tels maux: & mesmes par remedes violens. & neantmoins on reiette le remede: non pour autre raison, finõ que nous sommes desia de lõgue main accoustumez aux calamitez. Mais encores que l'erreur public ait lieu en la police des hõmes: toutesfois au Regne de Dieu, sa seule eternelle verité doit estre escoutee & obseruee: contre laqlle ne vaut aucune prescriptiõ ne de lõgues annees, ne de coustume ancienne, ne de quelque cõiuratiõ. En telle maniere iadis Isaie instruisoit les esleuz de Dieu, de ne dire Cõspiratiõ, par tout où le peuple disoit Cõspiratiõ: c'est à dire qu'ils ne cõspirassent ensẽblement en la cõspiratiõ du peuple, & qu'ils ne craignissent de leur craĩte, ou s'estõnassent: mais plustost qu'ils sanctifiassent le Seigneur des armees, & que luy seul fust leur craĩte. Ainsi, que maintenãt noz aduersaires nous obiectẽt tãt d'exemples qu'ils voudrõt, & du tẽps passẽ & du tẽps present: si nous sanctifiõs le Seigneur des armees, ils ne nous estõnerõt pas fort. Car soit que plusieurs aages ayẽt accordé à vne mesme impieté, le Seigneur est fort pour faire vengeãce iusques à la troisieme & quatrieme generation: soit que tout le monde cõspire en vne mesme meschãceté, il nous a enseignez par experiẽce quelle est la fin de ceux qui pechẽt auec la multitude, quand il a dissipé tout le mõde par le deluge, reserué Noé auec sa petite famille: à ce que par la foy de luy seul il cõdãnast tout le mõde. En sõme, mauuaise coustume n'est autre chose qu'vne peste publique: en laqlle ceux qui meurẽt entre la multitude, ne perissent pas moins que s'ils perissoyent seuls. Dauantage, il falloit considerer ce que dit S. Cyprien en quelque passage, assauoir que ceux qui faillẽt par ignorance, cõbien qu'ils ne soyẽt pas du tout sans coulpe, toutesfois peu-

De consec. dist. 8. c. si consuetudinem.

Isa. 8. c. 12.

Gen. 7. a. 1 Hebr. 11. b. 7

En l'Ep. 3. li 2. & en l'Ep. ad Iulianũ de haret. baptizandis.

uent ſembler aucunement excuſables: mais que ceux qui auec obſtination reiettent la verité, quand elle leur eſt offerte par la grace de Dieu, ne peuuent pretendre aucune excuſe.

Ils ne nous preſſent pas ſi fort par leur autre argumẽt, qu'ils nous contraignent de confeſſer ou que l'Egliſe ait eſté morte par quelques annees, ou que maintenant nous ayons combat contre l'Egliſe. Certes l'Egliſe de Chriſt a veſcu & viura tãt que Chriſt regnera à la dextre de ſon Pere: de la main duquel elle eſt ſouſtenue, de la garde duquel elle eſt armee, de la vertu duquel elle eſt fortifiee. Car ſans doute il accomplira ce qu'il a vne fois promis. c'eſt qu'il aſsiſteroit aux
Matt. 28. d. 20 ſiens iuſques à la cõſommation du ſiecle. Contre ceſte Egliſe nous n'entreprenons nulle guerre. car d'vn conſentemẽt auec tout le peuple des fideles, nous adorõs & honorons vn Dieu, & vn Chriſt le Seigneur, comme il a eſté touſiours adoré de ſes ſeruiteurs. Mais eux, ils ſont bien loin de la verité, quand ils ne recognoiſſent point d'Egliſe, ſi elle ne ſe voit preſentement à l'œil: & la veulẽt enclorre en certains limites, auſquels elle n'eſt nullement comprinſe. C'eſt en ces poincts que giſt noſtre controuerſie. Premierement, qu'ils requierent touſiours vne forme d'Egliſe viſible & apparente. Secondemẽt, qu'ils cõſtituẽt icelle forme au ſiege de l'Egliſe Romaine, & en l'eſtat de leurs Prelats. Nous au contraire, affermons que l'Egliſe peut conſiſter ſans apparence viſible, & meſme que ſon apparence n'eſt à eſtimer de ceſte braueté exterieure, laquelle follemẽt ils ont en admiration: mais elle a bien autre marque, c'eſt aſſauoir la pure predication de la parolle de Dieu, & l'adminiſtration des Sacremens bien inſtituee. Ils ne ſont pas cõtens ſi l'Egliſe ne ſe peut touſiours mõſtrer au doigt, mais combiẽ de fois eſt-il aduenu qu'elle a eſté tellemẽt deformee entre
1. Rois. 19. b. 11 le peuple Iudaique, qu'il n'y reſtoit nulle apparẽce? Quelle forme pẽſons-nous auoir reluy en l'Egliſe, lors qu'Helie ſe complaignoit d'auoir eſté reſerué ſeul? Cõbien de fois depuis l'aduenement de Chriſt a-elle eſté cachee ſans forme? Cõbien ſouuent a-elle eſté tellemẽt oppримee par guerres, par ſeditiõs, par hereſies, qu'elle ne ſe mõſtroit en nulle partie? Si donc ces gens icy euſſent veſcu de ce temps-là: euſſent-ils creu qu'il y eut eu quelque Egliſe? Mais il fut dit à Helie, qu'il y auoit encore ſept mille hommes de reſerue, qui n'auoyent point fleſchy le genouil deuãt Baal. Et ne nous doit eſtre aucunement incertain, que Ieſus Chriſt n'ait touſiours regné ſur terre depuis qu'il eſt mõté au ciel. mais ſi entre telles deſolatiõs les fideles euſſent voulu auoir quelque certaine apparence: neuſſent-ils point perdu courage? Et de fait, ſainct Hilaire tenoit deſia de ſon temps cela pour grand vice, qu'eſtans aueuglez par la folle reuerence qu'ils portoyent à la dignité de leurs Eueſques, ne conſideroyent point quelles peſtes eſtoyent aucunefois cachees deſſous telles maſques. Car il par-

le en

le en ceſte ſorte: Ie vous admoneſte, gardez vous d'Antechriſt. Vous vous arreſtez trop aux murailles, cerchans l'Egliſe de Dieu en la beauté des edifices, penſans que l'vnion des fideles ſoit là contenue. Doutons-nous qu'Antechriſt doiue là auoir ſon ſiege? Les montagnes, & bois, & lacs, & priſons, & deſerts, & cauernes me ſont plus ſeurs & de meilleure fiance. car les Prophetes y eſtans cachez, ont prophetizé. Or qu'eſt-ce que le monde honore auiourdhuy en ces Eueſques cornuz, ſinõ qu'il repute pour plus excellés ceux qui preſidẽt aux plus grandes villes? Oſtons donc vne ſi folle eſtime. au cõtraire, permettons cela au Seigneur, que puis qu'il eſt ſeul cognoiſſant qui ſont les ſiẽs: qu'auſsi aucunesfois il puiſſe oſter la cognoiſſance exterieure de ſon Egliſe, de la veue des hommes. Ie confeſſe bien que c'eſt vne horrible vengeance de Dieu ſur la terre. mais ſi l'impieté des hõmes le merite ainſi, pourquoy nous efforçons-nous de cõtredire à la iuſtice diuine? En telles manieres le Seigneur, quelques aages par cy deuãt, a puny l'ingratitude des hõmes. Car pourtant qu'ils n'auoyent voulu obeir à ſa verité, & auoyent eſteint ſa lumiere: il a permis qu'eſtans aueuglez en leur ſens, ils fuſſent abuſez de lourdes menſonges, & enſeuelis en profondes tenebres: tellement qu'il n'apparoiſſoit nulle forme de vraye Egliſe. Cependant neantmoins il a conſerué les ſiens au milieu de ces erreurs & tenebres, commẽt qu'ils fuſſent eſpars & cachez. Et n'eſt pas de merueilles: car il a apprins de les garder & en la confuſion de Babylone, & en la flambe de la fournaiſe ardente. En ce qu'ils veulent la forme de l'Egliſe eſtre eſtimee par ie ne ſay quelle vaine pompe: afin de ne faire long propos, ie toucheray ſeulement en paſſant, combien cela ſeroit dangereux. Le Pape de Rome, diſent-ils, qui tient le ſiege Apoſtolique, & les autres Eueſques repreſentent l'Egliſe, & doyuent eſtre reputez pour l'Egliſe. parquoy ils ne peuuent errer. Pour quelle cauſe? Pource, reſpondent-ils, qu'ils ſont Paſteurs de l'Egliſe, & conſacrez à Dieu. Aaron & les autres conducteurs du peuple d'Iſrael, eſtoyent auſsi Paſteurs. Aaron & ſes fils eſtoyent là eleuz Preſtres de Dieu: neãtmoins ils faillirent quand ils forgerent le veau. A qui, ſelon ceſte raiſon, n'euſſẽt repreſenté l'Egliſe, les quatre cens prophetes qui deceuoyẽt Achab? mais l'Egliſe eſtoit de la partie de Michee, voire ſeul & cõtemptible: de la bouche duquel toutesfois ſortoit la verité. Les prophetes qui s'eſleuoyent contre Ieremie, ſe vantans que la Loy ne pourroit defaillir aus Preſtres, ne le cõſeil aux Sages, ne la parolle aux Prophetes: ne portoyent-ils pas le nom de l'Egliſe? à lencontre de toute ceſte multitude eſt enuoyé Ieremie: pour denõcer de la part de Dieu, que la Loy perira entre les Preſtres, le conſeil ſera oſté aux Sages, & la doctrine aux Prophetes. Vne meſme apparence ne reluiſoit-elle

Contre Anxẽtius

2. Tim. 2. c. 19

Exod. 32. a. 4

1. Ro. 22. b. 11

Ier. 18. c. 18

Ierem. 4. c. 9

Iean 12. b.10 point au concile qu'assemblerẽt les Prestres, Docteurs, & religieux, pour prendre conseil de la mort de Iesus Christ? Que maintenant noz aduersaires s'aillent vãter, s'arrestans en ces masques exterieures, pour faire Christ & tous les Prophetes de Dieu viuant schismatiques: au contraire, les ministres de Satan, organes du sainct Esprit. Dauantage, s'ils parlent à bon escient, qu'ils me respondent en bonne foy, en quelle region ou en quel peuple ils pensent que l'Eglise reside, depuis que par sentẽce diffinitiue du concile de Basle, Eugenius Pape de Rome fut deposé, & Ayme duc de Sauoye substitué en son lieu. S'ils deuoyent creuer, ils ne pourront nier que le concile, quant aux solennitez exterieures, ne fust bon & legitime, & ordõné non seulement par vn Pape, mais par deux. Eugenius fut là condamné pour schismatique, rebelle & contumax, auec toute la compagnie des Cardinaux & Euesques qui auoyẽt machiné auec luy la dissolution du concile. Neantmoins estant depuis supporté par la faueur des Princes, il demeura en la possession de sa Papauté: & ceste election d'Ayme, solennellemẽt parfaite par l'authorité du sacré & general Concile, s'en alla en fumee: sinon que ledit Ayme fut appaisé par vn chappeau de Cardinal, comme vn chien abayãt, par vne piece de pain. De ces heretiques rebelles & contumax sont issus tous les Papes, Cardinaux, Euesques, Abbez & Prestres qui ont esté depuis. Il est necessaire qu'ils soyent icy surprins au passage. car auquel costé mettront-ils le nom de l'Eglise? Nieront-ils le concile auoir esté general, auquel il ne defailloit rien quant à la maiesté exterieure? veu que solennellemẽt il auoit esté denõcé par double bulle, dedié par le Legat du sainct siege Apostolique, lequel y presidoit: bien ordõné en toutes ceremonies, & perseuera iusques en la fin en vne mesme dignité. Confesseront-ils Eugenius schismatique, auec toute sa bende, par laquelle ils ont esté consacrez? Il faut donc qu'ils diffinissent autrement la forme de l'Eglise: ou tant qu'ils sont, selõ leur doctrine mesme, serõt reputez de nous schismatiques: puis que sciemment & de leur vouloir ils ont esté ordonnez par heretiques. Et s'il n'eust iamais esté experimenté par cy deuant, que l'Eglise n'est point liee à pompes exterieures: ils nous en baillent assez certaine experience, quand sous le titre & couleur de l'Eglise ils se sont orgueilleusemẽt fait craindre au mõde: combien qu'ils fussent pestes mortelles de l'Eglise. Ie ne parle point de leurs mœurs & actes execrables, desquels toute leur vie est remplie, puis qu'ils se disent estre Phariſiẽs, lesquels il faille escouter, & nõ pas ensuyure. Mais si vous voulez departir vn peu de vostre loisir, Sire, à lire noz enseignemens, vous cognoistrez clairement que leur doctrine mesme, pour laquelle ils veulent estre recogneuz pour l'Eglise, est vne cruelle gehenne & boucherie des ames, vn flambeau, vne ruine &

vne diſsipation de l'Egliſe.

Finalement, c'eſt peruerſemẽt fait à eux, de reprocher combien d'eſmeutes, troubles & contentions a apres ſoy attiré la predication de noſtre doctrine: & quels fruits elle produit maintenant en pluſieurs. car la faute de ces maux eſt iniquement reiettee ſur icelle, qui deuoit eſtre imputee à la malice de Satan. C'eſt quaſi le propre de la parolle de Dieu: que iamais elle ne vient en auant, que Satan ne s'eſueille & eſcarmouche. Et ceſte eſt vne marque treſcertaine, pour la diſcerner des doctrines menſongieres: leſquelles facilement ſe monſtrent en ce qu'elles ſont receues volontairement de tous, & viennent à gré à tout le monde. En telle façon par quelques annees cy deuant, quand tout eſtoit enſeuely en tenebres, ce ſeigneur du monde ſe iouoit des hommes à ſon plaiſir: & comme vn Sardanapalus, ſe repoſoit, & prenoit ſon paſſe-temps en bonne paix. Car qu'euſt-il fait, ſinon iouer & plaiſanter, eſtant en paiſible & tranquille poſſeſsion de ſon regne? Mais depuis que la lumiere luiſante d'enhaut a aucunement dechaſſé ſes tenebres: depuis que le Fort a aſſailly & troublé ſon regne: incontinent il a commencé à s'eſueiller de ſa pareſſe, & prendre les armes. Et premieremẽt a incité la force des hommes, pour par icelle opprimer violentement la verité commençant à venir. Et quand il n'a rien profité par force, il s'eſt conuerty aux embuſches. Adonc par ſes Catabaptiſtes, & telles manieres de gẽs, il a eſmeu pluſieurs ſectes & diuerſitez d'opiniõs, pour obſcurcir icelle verité, & finalement l'eſteindre. Et encore maintenant il perſeuere à l'esbranler par toutes les deux machines. Car il s'efforce par violence & mains des hommes, d'arracher ceſte vraye ſemence: & d'autant qu'il eſt en luy, il taſche par ſon yuroye de la ſupplãter, afin de l'empeſcher de croiſtre & rendre ſon fruit. Mais tous ſes efforts ſeront vains, ſi nous oyons les aduertiſſemens du Seigneur, qui nous a long temps deuant deſcouuert ſes fineſſes, afin que ne fuſsions ſurprins: & nous a armez d'aſſez bonnes gardes cõtre ſes machines. Au reſte, combien grande peruerſité eſt-ce, de charger la parolle de Dieu de la haine ou des ſeditions qu'eſmeuuent à l'encontre d'icelle les fols & eſceruelez, ou des ſectes que ſement les abuſeurs? Toutesfois ce n'eſt pas nouuel exemple. On demandoit à Helie, s'il n'eſtoit pas celuy qui troubloit Iſrael. Chriſt eſtoit eſtimé ſeditieux, des Iuifs. On accuſoit les Apoſtres, comme s'ils euſſent eſmeu le populaire à tumulte. Que font auiourdhuy autre choſe ceux qui nous imputent les troubles, tumultes & contentions qui s'eſleuent encontre nous? Or Helie nous a enſeigné quelle reſponſe il leur faut rendre: c'eſt que ce ne ſommes-nous pas qui ſemons les erreurs, ou eſmouuons les troubles: mais eux meſmes, qui veulẽt reſiſter à la vertu de Dieu. Or cõme ceſte ſeule raiſon eſt ſuf- 1. Rois 8. c. 18.

fisante pour rabatre leur temerité : aussi d'autre part il est mestier d'obuier à l'infirmité d'aucuns, ausquels souuẽtesfois il aduiẽt d'estre estõnez par tels scandales: & en leur estonnemẽt, de vaciller. Iceux donc, afin qu'ils n'ayent matiere de se desconforter & perdre courage, doiuent penser que les mesmes choses que nous voyons maintenãt, sont aduenues aux Apostres en leur temps. Il y en auoit lors des ignorans & inconstans, lesquels, cõme sainct Pierre recite, corrõpoyent, à leur perdition, ce qui estoit diuinemẽt escrit par S. Paul. Il y auoit des contempteurs de Dieu, lesquels quand ils oyoyent que le peché auoit abondé, afin que la grace abõdast dauantage: incontinẽt ils obiectoyẽt, Nous demourerõs dõc en peché, afin que la grace abõde. Quãd ils oyoyẽt que les fideles n'estoyẽt point sous la Loy: ils respõdoyent, Nous pecherons, puis que nous ne sommes poĩt sous la Loy, mais sous la grace. Il y en auoit qui l'appelloyent, Hortateur à mal. des faux prophetes s'ingeroyẽt, pour destruire les Eglises qu'il auoit edifiees. aucuns preschoyent l'Euãgile par haine & cõtention, non en syncerité: & mesme malicieusement, pẽsans de le greuer plus en sa prison. En aucuns lieux l'Euãgile ne profitoit pas beaucoup. chacun cherchoit son profit, & nõ pas de seruir à Iesus Christ. les autres se reuoltoyent, retournãs cõme chiens à leurs vomissemens, & pourceaux à leurs fanges. Plusieurs tiroyent la liberté de l'esprit, en licẽce charnelle. Plusieurs faux freres s'insinuoyent, desquels prouenoyent apres grans dangers aux fideles. mesme entre les freres, il se suscitoit plusieurs debats. Qu'auoyent icy à faire les Apostres? Leur estoit-il expedient ou de dissimuler pour vn temps, ou du tout quitter & renoncer cest Euãgile, lequel ils voyoyẽt estre semence de tant de noises, matiere de tant de dangers, occasiõ de tant de scandales? mais entre telles angoisses, il leur souuenoit que Christ est pierre d'offense & de scãdale, mis en ruine & resurrection de plusieurs, & pour vn but auquel on cõtredira. De laquelle fiance estans armez, ils passoyent hardimẽt, & marchoyent par tous dangers de tumultes & scandales. Nous auons à nous conforter d'vne mesme pensee: puis que S. Paul tesmoigne cecy estre perpetuel à l'Euãgile, qu'il soit odeur de mort, pour mort, à ceux qui perissent: combien qu'il soit plustost ordonné à ceste fin, d'estre odeur de vie, pour vie, à ceux qui sont sauuez: & puissance de Dieu, en salut à tous croyans. ce que nous experimenterions aussi de nostre part, si nous n'empeschions & destournions par nostre ingratitude, vn si grãd benefice de Dieu: & si nous ne tirions à nostre ruine, ce qui nous deuoit estre vn souuerain moyen de salut.

1. Pier. 3. d. 16

Rom. 6. a. 1. c. 15

Phil. 1 b. 15

Luc 2. c. 34

2. Cor. 2. d. 16

Mais ie retourne à vous, Sire. Vous ne vous deuez esmouuoir de ces faux rapports, par lesquels noz aduersaires s'efforcent de vous ietter en quelque crainte & terreur: c'est assauoir, que ce nouuel

Euangile

Euangile, ainſi l'appellẽt-ils, ne cherche autre choſe qu'occaſion de ſeditions, & toute impunité de mal faire. Car Dieu n'eſt point Dieu de diuiſiõ, mais de paix: & le Fils de Dieu n'eſt poĩt miniſtre de peché, qui eſt venu pour rompre & deſtruire les œuures du diable. Et quant à nous, nous ſommes iniuſtemẽt accuſez de telles entreprinſes, deſquelles nous ne donnaſmes iamais le moindre ſouſpeçon du mõde. Et il eſt biẽ vray ſemblable, que nous, deſquels iamais n'a eſté ouye vne ſeule parolle ſeditieuſe, & deſquels la vie a touſiours eſté cogneue ſimple & paiſible, quand nous viuions ſous vous, Sire, machinions de renuerſer les royaumes! Qui plus eſt, maintenant eſtãs chaſſez de noz maiſons, nous ne laiſſons poĩt de prier Dieu pour voſtre proſperité, & celle de voſtre regne. Il ẽſt bien à croire que nous pourchaſsions vn cõgé de tout mal faire, ſans eſtre reprins: veu, cõbien que noz mœurs ſoyent reprehenſibles en beaucoup de choſes, toutesfois qu'il n'y a rien digne de ſi grand reproche. Et dauantage, graces à Dieu, nous n'auõs point ſi mal profité en l'Euãgile, que noſtre vie ne puiſſe eſtre à ces detracteurs exẽple de chaſteté, liberalité, miſericorde, tẽperance, patiẽce, modeſtie, & toutes autres vertuz. Certes la verité teſmoigne euidẽmẽt pour no⁹, que nous craignõs & honorõs Dieu puremẽt, quãd par noſtre vie & par noſtre mort no⁹ deſirõs ſon Nõ eſtre ſanctifié. Et la bouche meſme des enuieux a eſté contrainte de dõner teſmoignage d'innocẽce & iuſtice exterieure, quant aux hõmes, à aucuns de nous leſquels on faiſoit mourir pour ce ſeul poinct, qui meritoit louange ſinguliere. Or s'il y en a aucuns qui ſous couleur de l'Euangile eſmeuuẽt tumultes, ce qu'on ne poĩt veu iuſques icy en voſtre royaume, ou qui veuillent couurir leur licence charnelle du nom de la liberté qui nous eſt dõnee par la grace de Dieu, cõme i'en cognoy pluſieurs: il y a loix, & punitiõs ordonnees par les loix, pour les corriger aſprement ſelõ leurs delicts: mais que cependant l'Euangile de Dieu ne ſoit point blaſphemé pour les malefices des meſchãs. Vous auez, Sire, la venimeuſe iniquité de noz calõniateurs, expoſee par aſſez de parolles: afin que vous n'encliniez pas trop l'oreille pour adiouſter foy à leurs rapports. Et meſme ie doute que ie n'aye eſté trop lõg: veu que ceſte preface a quaſi la grãdeur d'vne defenſe entiere. cõbien que par icelle ie n'aye pretendu cõpoſer vne defenſe, mais ſeulemẽt adoucir voſtre cœur pour dõner audiẽce à noſtre cauſe. Lequel, combien qu'il ſoit à preſent deſtourné & aliené de nous, i'adiouſte meſme enflambé: toutesfois i'eſpere que nous pourrõs regagner ſa grace, s'il vous plaiſt vne fois hors d'indignation & courroux lire ceſte noſtre cõfeſsion, laquelle nous voulõs eſtre pour defenſe enuers voſtre Maieſté, mais ſi aucõtraire, les detractions des malueuillans empeſchent tellemẽt voz oreilles, que les accuſez n'ayent aucun lieu de ſe defendre: d'autre

part, ſi ces impetueuſes furies, ſãs que vous y mettiez ordre, exercẽt touſiours cruauté par priſons, fouets, gehennes, coppures, bruſlures: nous certes, comme brebis deuouees à la boucherie, ſerons iettez en toute extremité. tellement neantmoins qu'en noſtre patience nous poſſederons noz ames, & attendrons la main forte du Seigneur: laquelle ſans doute ſe monſtrera en ſa ſaiſon, & apparoiſtra armee, tant pour deliurer les poures de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui s'eſgayent ſi hardiment à ceſte heure. Le Seigneur, Roy des Rois, vueille eſtablir voſtre Throne en iuſtice, & voſtre Siege en equité. De Baſle, le premier iour d'Aouſt, mil cinq cens trente cinq.

Le premier liure de l'Inſtitution CHRESTIENNE,

QVI EST

DE COGNOISTRE *Dieu en tiltre & qualité de Createur, & ſouuerain Gouuerneur du monde.*

CHAPITRE PREMIER

Comment la cognoiſſance de Dieu & de nous ſont choſes conioinctes, & du moyen & liaiſon.

IOVTE la ſomme preſque de noſtre ſageſſe, laquelle à tout conter merite d'eſtre reputée vraye & entiere ſageſſe, eſt ſituée en deux parties: c'eſt qu'en cognoiſſant Dieu, chacun de nous auſsi ſe cognoiſſe. Au reſte, combien qu'elles ſoyent vnies l'vne à l'autre par beaucoup de liens: ſi n'eſt-il pas toutesfois aiſé à diſcerner laquelle va deuant & produit l'autre. Car en premier lieu, nul ne ſe peut contempler, qu'incontinent il ne tourne ſes ſens au regard de Dieu, auquel il vit & a ſa vigueur: pource qu'il n'eſt pas obſcur que les dons où giſt toute noſtre dignité ne ſont nullement de nous: meſmes que noz forces & fermete ne ſont autre choſe que de ſubſiſter & eſtre appuyez en Dieu. Dauantage, par les biens qui diſtillent du ciel ſur nous goutte à goutte, nous ſommes conduits comme par petits ruiſſeaux à la fontaine. Pareillement de ceſte petite & maigre portion, l'infinité de tous biens qui reſide en Dieu apparoiſt tant mieux: ſingulierement ceſte mal-heureuſe ruine en laquelle nous ſommes trebuſchez par la reuolte du premier homme, nous contraint de leuer les yeux en haut, non ſeulement pour deſirer de là les biens qui nous defaillent, comme poures gens vuides & affamez, mais auſsi pour eſtre eſueillez de crainte, & par ce moyen apprendre que c'eſt d humilité. Car comme on trouue en l'homme vn monde de toutes miſeres depuis que nous auons eſté deſpouillez des ornemens du ciel, noſtre nudité deſcouure auec grand honte vn ſi grand tas de tout opprobre, que nous en ſommes tous confus: d'autre coſté, il eſt neceſſaire que la conſcience nous poigne en particulier de noſtre mal-heureté, pour approcher au moins à quelque cognoiſſance de Dieu. Parquoy du ſentiment de noſtre ignorance, vanité, diſette, infirmité, voire qui plus eſt peruerſité & corruption, nous ſommes induits à cognoiſtre qu'il n'y a nulle part ailleurs qu'en Dieu vraye clarté de ſageſſe, ferme vertu, droite affluence de tous biens, pureté de iuſtice: tant y a que nous ſommes eſmeus par noz miſeres à conſiderer les biens de Dieu: & ne pouuons aſpirer & tendre à luy à bon eſcient, qu'ayant commencé à nous deſplaire du tout. Car qui ſera l'homme qui ne prenne plaiſir à ſe repoſer en ſoy, & meſmes qui de fait n'y repoſe pendant qu'il ne ſe cognoiſt point: aſſauoir quand il ſe glorifie és dons de Dieu, comme en riches & nobles paremens, ignorant ſa miſere ou l'ayant miſe en oubli? Parquoy la cognoiſſance de nous-meſmes non ſeulement aiguillonne chacun à cognoiſtre Dieu, mais auſsi doit eſtre mené par icelle comme par la main à le trouuer.

2 D'aultre part c'eſt choſe notoire que l'homme ne paruient iamais à la pure cognoiſſance de ſoymeſme, iuſques à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, & que du regard d'icelle il deſcende à regarder à ſoy. Car ſelon que l'orgueil eſt enracíné en nous, il nous ſemble touſiours que nous ſommes iuſtes & entiers, ſages & ſaincts: ſinon que nous ſoyons conuaincus par argumens manifeſtes de noſtre iniuſtice, ſouilleure, folíe & immondicité. Or n'en ſommes nous pas conuaincus ſi nous iettons l'œil ſur nos perſonnes ſeulement, & que nous ne penſiõs pas auſsi biẽ à Dieu, lequel eſt la ſeule reigle à laquel le il faut ordonner & compaſſer ce iugement. Car d'autant que nous ſommes tous de nature enclins à hypocriſie, quelque apparence legiere de iuſtice nous contentera tant & plus au lieu de l'effect & verité. Et pource qu'à l'enuiron de nous il n'y a rien qui ne ſoit plein & defiguré de beaucoup de ſouilleures, ce pendant que nous auõs l'eſprit enclos & comme borné entre les pollutions de ce monde, ce qui n'eſt pas du tout ſi vilain que le reſte nous plaiſt comme s'il eſtoit treſpur, comme vn œil qui ne voit que du noir, eſtime que ce qui eſt brun, ou de couleur obſcure & moyenne, eſt de ſouueraine blancheur, pource qu'il y eſt ainſi acouſtumé. Meſmes on peut encores diſcerner de plus pres par les ſens corporels, combien nous ſommes abuſez en eſtimant les forces & faculteż de l'ame. Car ſi nous iettons la veue en bas en plein iour, ou que nous regardions à l'entour par cy par là, il nous ſemble bien que nous ayons le regard le plus aigu que lon pourroit penſer: mais ſi nous leuons les yeux droit pour contempler le ſoleil, ceſte grande viuacité qui ſe monſtroit en terre eſt incontinent esblouye, & du tout confuſe par la clarté qui la ſurmonte: tellement que nous ſommes contraints de confeſſer que la vigueur que nous auons à conſiderer les choſes terreſtres, n'eſt que pure tardiueté & eſlourdiſſement, quand il eſt queſtion d'aller iuſques au ſoleil. Autant en aduient il à examiner noz biens ſpirituels: car ce pendant que nous ne regardons point outre la terre, en nous contentant de noſtre iuſtice, ſageſſe & vertu, nous ſommes bien aiſes, & nous baignons à nous flater, iuſques à nous priſer comme demi dieux. Mais ſi nous commencons à eſleuer noz penſees à Dieu, & bien poiſer quel il eſt, & combien la perfection de ſa iuſtice, ſageſſe & vertu, à laquelle il nous faut conformer, eſt exquiſe, tantoſt ce qui nous venoit fort à gre ſous vne fauſſe couuerture de iuſtice, nous rendra vne odeur puante d'iniquité: ce qui nous pluſoit à merueilles ſous le tiltre de ſageſſe, ne nous ſentira que folíe: & ce qui auoit belle monſtre de vertu, ſe deſcouurira n'eſtre que debilité. Voila comme ce qui ſemble en nous parfait iuſques au bout, ne peut nullement ſatisfaire à la pureté de Dieu.

3 Voila dont eſt procedé l'horreur & eſtonnement, duquel l'Eſcriture recite que les Saincts ont eſté affligez & abatus toutes fois & quantes qu'ils ont ſenti la preſence de Dieu. Car quand nous voyons ceux qui eſtans comme eſlongnez de Dieu ſe trouuoyent aſſeurez & alloyent la teſte leuée, ſi toſt qu'il leur manifeſte ſa gloire eſtre esbrãlez & effarouchez, en ſorte qu'ils ſont opprimez, voire engloutis en l'horreur de mort, & quaſi s'eſuanouiſſent: de là on peut bien conclurre que les hommes ne ſont iamais aſſes bien touchez & eſmeus du ſentiment de leur poureté, iuſques à ce qu'ils ſe ſoyent comparez à la maieſté de Dieu. Or de tel eſtonnement nous auons aſſez d'exemples tant aux Iuges que Dieu a gouuernez en Iudée, qu'aux Prophetes: tellement que ce propos eſtoit couſtumier entre le peuple ancien, Nous mourrons: car nous auons veu le Seigneur. Parquoy l'hiſtoire de Iob, pour abatre les hommes d'vne droite apprehenſion de leur beſtiſe, debilité & ſouilleure, tire touſiours ſon principal argument de ceſte ſource: c'eſt de monſtrer quelle eſt la ſageſſe, vertu & pureté de Dieu. & non ſans cauſe. Nous voyons comme Abraham, d'autant plus qu'il eſt approché pour contempler la maieſté de Dieu, ſe confeſſe terre & poudre: comme Helie cache ſon viſage n'oſant attendre telle approche. tel effroy les fideles concoiuent de ceſte haute maieſté. Et que ſeroit l'homme qui n'eſt que vers & pourriture, veu qu'il faut que les Cherubins & Anges du ciel ſe couurent pour la peur & eſtonnement qu'eux meſmes en ont? C'eſt ce que dit le Prophete Eſaie, que le ſoleil aura honté, & la lune ſera confuſe, quand le Seigneur des armées regnera: c'eſt à dire, quand il deſployera ſa clarté, ou qu'il la fera voir de plus pres, tout ce qui eſtoit auparauant le plus clair du monde, ſera en comparaiſon d'icelle obſcurcy de tenebres. Toutesfois combien qu'il y ait vne liaiſon mutuelle entre la cognoiſſance de Dieu & de nous meſmes, & que l'vne ſe rapporte à l'autre: ſi eſt-ce que l'ordre de bien enſeigner requiert qu'en premier lieu nous traitions que c'eſt de cognoiſtre Dieu, pour venir au ſecond poinct.

Iuges 13.d.22 Eſaie 6.b.5 Ezech. 2.a.1. & ailleurs. Geneſ. 18.d.27 1.Rois 19.c.13

Eſaie. 24.d. 23 Eſa.2. c.10.& d.19

CHAP

CHAP. II.

Que c'eſt de cognoiſtre Dieu, & à quelle fin tend ceſte cognoiſſance.

RIen ſ'enten que nous cognoiſſons Dieu, non pas que nous entendons nuement qu'il y a quelque Dieu : mais quand nous comprenons ce qu'il nous appartient d'en comprendre, ce qui eſt vtile pour ſa gloire, brief ce qui eſt expedient. Car à parler droictement, nous ne dirons pas que Dieu ſoit cognu où il n'y a nulle religion ne pieté. Ie ne touche point encores ici à la cognoiſſance ſpeciale, par laquelle les hommes eſtans perdus & maudits en eux ſont conduits à Dieu pour le tenir leur redempteur au nom de Ieſus Chriſt : ſeulement ie parle de ceſte pure & ſaincte cognoiſſance, à laquelle l'ordre naturel nous meneroit ſi Adam euſt perſiſté en ſon integrité. Car combien que nul en ceſte ruyne & deſolation du genre humain ne ſente iamais que Dieu luy ſoit pere, ou meſmes ſauueur & propice, iuſques à ce que Chriſt vienne au milieu pour le pacifier auec nous : toutesfois c'eſt autre choſe d'eſtre informez que Dieu, ſelon qu'il eſt noſtre createur, non ſeulement nous ſuſtente en ſa vertu, nous gouuerne en ſa prouidence, nous maintient & nourrit par ſa bonté, & continue toutes eſpeces de benedictions en nous : & autre choſe à l'oppoſite, de receuoir & embraſſer la grace de reconciliation, telle qu'il la nous propoſe en Chriſt. Parquoy entant que Dieu eſt en premier lieu cogneu ſimplement createur, tant par ce beau chef d'œuure du monde qu'en la doctrine generale de l'Eſcriture, puis apres apparoiſt redempteur en la face & perſonne de Ieſus Chriſt, de là s'engendre & ſort double cognoiſſance. Il nous ſuffira pour ceſte heure de traiter de la premiere : la ſeconde ſuyura en ſon ordre. Or combien que noſtre eſprit ne puiſſe comprendre Dieu qu'il ne luy attribue quelque ſeruice : toutesfois il ne ſuffira point de ſauoir en confus qu'il y ait quelque Dieu qui merite d'eſtre ſeul adoré, ſi nous ne ſommes auſsi perſuadez & reſolus que le Dieu que nous adorons eſt la fontaine de tous biens, afin de ne rien chercher hors luy. Voicy mon intention : c'eſt que non ſeulement ayant vne fois creé ce monde il le ſouſtient par ſa puiſſance infinie, il le gouuerne par ſa ſageſſe, garde & preſerue par ſa bonté, & ſur tout a le ſoin de regir le genre humain en iuſtice & droiture, le ſupporter par ſa miſericorde, l'auoir ſous ſa protection : mais auſsi qu'il nous faut croire qu'il ne ſe trouuera ailleurs qu'en luy vne ſeule goutte de ſageſſe, clarté ou iuſtice, vertu, droiture, ou verité : afin que comme ces choſes decoulent de luy, & qu'il en eſt la ſeule cauſe, auſsi que nous apprenions de les attendre toutes de luy, & les y chercher : & ſur cela que nous apprenions de luy rapporter le tout, & le tenir de luy auec action de graces. Car ce ſentiment des vertus de Dieu, eſt le ſeul bon maiſtre & propre pour nous enſeigner pieté, de laquelle la religion procede. I'appelle Pieté, vne reuerence & amour de Dieu coniointes enſemble, à laquelle nous ſommes attirez, cognoiſſans les biens qu'il nous fait. Car iuſques à ce que les hommes ayent ceci bien imprimé au cœur, qu'ils doiuent tout à Dieu, qu'ils ſont tendrement nourris ſous ſon ſoin paternel : brief qu'ils le tiennent autheur de tout bien, en ſorte qu'ils n'appetent rien que luy, iamais ils ne s'aſſuiettiront d'vne franche deuotion à luy : qui plus eſt, s'ils ne mettent en luy toute leur felicité, iamais ne s'y adonneront en verité & rondeur.

2 Parquoy ceux qui s'appliquent à decider ceſte queſtion, aſſauoir que c'eſt que Dieu, ne font que ſe iouer en ſpeculations friuoles, veu que pluſtoſt il nous eſt expedient de ſauoir quel il eſt, & ce qui conuient à ſa nature. Car quel profit y aura-il de confeſſer auec les Epicuriens, qu'il y a quelque Dieu, lequel s'eſtant deſchargé du ſoin de gouuerner le monde, prenne plaiſir en oiſiueté ? meſmes dequoy ſeruira-il de cognoiſtre vn Dieu, auec lequel nous n'ayons que faire ? Pluſtoſt la cognoiſſance que nous auons de luy, doit en premier lieu nous inſtruire à le craindre & reuerer : puis nous enſeigner & conduire à chercher de luy tous biens, & luy en rendre la louange. Et de fait, comment Dieu nous peut-il venir en penſée, que nous ne penſions quant & quant, veu que nous ſommes ſa facture, que de droit naturel & de creation nous ſommes ſubiets à ſon empire, que noſtre vie luy eſt deue, que tout ce que nous entreprenons & faiſons ſe doit rapporter à luy ? Puis qu'ainſi eſt, il ſenſuit pour certain que noſtre vie eſt mal-heureuſement corrompue, ſinon que nous l'ordonnions à ſon ſeruice : veu que c'eſt bien raiſon que ſa ſeule volonté nous ſerue de loy. Dautre part il eſt impoſsible d'apperceuoir clairement quel eſt Dieu, ſans le cognoiſtre ſource & origine de tous biens : dont les hommes ſeroyent incitez d'adherer à luy & y mettre leur fiance, ſinon que leur propre malice les deſtournaſt de s'enquerir de ce qui eſt bon & droit. Car pour le premier, l'ame bien reiglée ne ſe forge point vn Dieu tel quel : mais regarde celuy qui eſt vray Dieu & vnique. Puis apres elle n'imagine point de luy ce que bon luy

semble : mais elle se contente de l'auoir tel que luy-mesme se manifeste, & se garde soigneusement de ne point sortir par vne folle audace & temerité hors de ce qu'il a declaré, pour vaguer çà ne là. Ayant ainsi cogneu Dieu, pource qu'elle sait qu'il gouuerne tout, elle se confie d'estre en la garde & protection d'iceluy, & ainsi elle se remet du-tout en sa garde : pource qu'elle le cognoit autheur de tous biens, si tost qu'elle se sent pressée d'affliction ou disette, elle a son recours à luy, attendant d'en estre secourue : d'autant qu'elle le tient sans doute pour humain & pitoyable, elle se repose en luy auec certaine fiance, & ne doute pas qu'en toutes ses aduersitez elle n'ait touſiours son remede prest en la bonté & clemence d'iceluy : pource qu'elle le tient comme Seigneur & Pere, elle conclud aussi que c'est bien raison de luy donner la superiorité qui luy appartient, honnorant la maiesté d'iceluy, procurant que sa gloire soit auancée, & obeissant à ses commandemens : pource qu'elle le recognoist iuste Iuge, & qu'il est armé de iuste rigueur pour punir les malefices & pechez, elle se met touſiours deuant les yeux le siege iudicial d'iceluy, & se tient comme bridée de la crainte qu'elle a de l'offenser : toutesfois elle ne s'espouante pas de frayeur qu'elle ait de son iugement, en sorte qu'elle se vueille retirer ou cacher de luy, mesmes quand elle trouueroit quelque eschappatoire, mais pluſtost elle l'accepte & reçoit iuge des iniques comme bien-facteur enuers les fideles : veu qu'elle cognoist qu'il luy est autant conuenable, entant qu'il est Dieu, de rendre aux meschans le salaire qu'ils ont deserui, que de donner aux iustes la vie eternelle. Dauantage elle ne se retient pas seulement de mal faire pour crainte de punition : mais entant qu'elle aime & reuere Dieu comme pere, qu'elle l'honnore auec humilité comme maistre & superieur, encores qu'il n'y euſt point d'enfers, si a elle horreur de l'offenser. Voila que c'est de la vraye & pure religion, assauoir la foy conionte auec vne viue crainte de Dieu : en sorte que la crainte comprenne sous soy vne reuerence volontaire, & tire auec soy vn seruice tel qu'il appartient, & tel que Dieu mesmes l'ordonne en sa Loy. Et d'autant plus est ceci à noter, que tous indifferemment font honneur à Dieu, & bien peu le reuerent : veu que tous monſtrent belle apparence, mais bien peu s'y adonnent de cœur.

CHAP. III.

Que la cognoissance de Dieu est naturellement enracinée en l'esprit des hommes.

NOVS mettons hors de doute que les hommes ayent vn sentiment de diuinité en eux, voire d'vn mouuement naturel. Car afin que nul ne cherchast son refuge sous tiltre d'ignorance, Dieu a imprimé en tous vne cognoissance de soymesme, de laquelle il renouuelle tellement la memoire, comme s'il en distilloit goutte à goutte, afin que quand nous cognoissons depuis le premier iusques au dernier qu'il y a vn Dieu, & qu'il nous a formez, nous soyons condamnez par nostre propre tesmoignage, de ce que nous ne l'aurons point honnoré, & que nous n'aurons point dedié nostre vie à luy obeir. Si on cherche ignorance pour ne sauoir que c'est de Dieu, il est vray semblable qu'on n'en trouuera pas exemple plus propre qu'entre les peuples hebetez & qui ne sauent quasi que c'est d'humanité. Or comme dit Ciceron, homme payen, Il ne se trouue nation si barbare, ny peuple tant brutal & sauuage, qui n'ayent ceste persuasion enracinée qu'il y a quelque Dieu. Et ceux qui en tout le reste semblent bien ne differer en rien d'auec les bestes brutes, quoy qu'il en soit retiennent touſiours quelque semence de religion. En quoy on void comment ceste apprehension possede les cœurs des hommes iusques au profond, & est enracinée en leurs entrailles. Puis donques que dés le commencement du monde il n'y a eu ne pais, ne ville, ne maison qui se soit peu passer de religion, en cela on void que tout le genre humain a confessé qu'il y auoit quelque sentiment de diuinité engraué en leurs cœurs. Qui plus est, l'idolatrie rend certain tesmoignage de cecy. Car nous sauons combien il vient mal à gré aux hommes de s'humilier pour donner superiorité par dessus eux aux creatures. parquoy quand ils ayment mieux d'adorer vne piece de bois ou vne pierre, que d'estre en reputation de n'auoir point de Dieu, on void que ceste impresion a vne merueilleuse force & vigueur, veu qu'elle ne se peut effacer de l'entendement de l'homme : tellement qu'il est plus aisé de rompre toute affection de nature que de se passer d'auoir religion. Comme de fait tout orgueil naturel est abattu quand les hommes pour porter honneur à Dieu s'abaissent à tel opprobre, oubliant ceste enfleure d'orgueil à laquelle ils sont adonnez.

Cicer. de Natura deorum

2 Parquoy ce qu'aucuns disent, que la religion a esté controuuée par l'astuce & finesse de

de quelques gens subtils, afin que par ce moyen ils missent quelque bride sur le simple populaire, est du tout friuole. Ils alleguent que telles gens, qui ont commandé de bien seruir à Dieu, n'auoyent aucune diuinité en estime. Or ie confesse bien que plusieurs fins & rusez ont forgé beaucoup de corruptions pour attirer le simple populaire à deuotion folle, & l'effrayer pour l'auoir plus ductible: mais tant y a que iamais ils ne fussent paruenus à leur intention, sinon que desia l'entendement des hommes eust esté disposé, voire constamment resolu, qu'il falloit adorer vn Dieu: qui estoit vne semence pour les faire encliner à religion. Mesmes il n'est pas vray semblable que ceux qui ont voulu abuser les simples ydiots sous ce tiltre, ayent esté du tout vuides de cognoissance de Dieu: car combien qu'anciennement aucuns se soyent esleuez, & qu'auiourdhuy encores plusieurs s'auancent pour nier qu'il y ait aucun Dieu, toutesfois maugré qu'ils en ayent si faut-il qu'ils sentent ce qu'ils desirent d'ignorer. On ne trouue point par les histoires que nul se soit plus desbordé, ny auec plus grande audace & furie, que Caligula Empereur de Rome: toutesfois nous ne voyons pas que nul ait esté plus effrayé, ny angoissé de plus grande destresse que luy, quand quelque signe de l'ire de Dieu se monstroit. Ainsi combien que de propos deliberé il s'estudiast à mespriser Dieu, si falloit-il que maugré ses dens il l'eust en horreur. On verra le semblable auenir à tels contempteurs: car selon que chacun d'eux est le plus hardy à se moquer de Dieu, il tremblera plustost que tous les autres, seulement oyant tomber vne fueille d'vn arbre. Ie vous prie d'où procede cela, sinon que la maiesté de Dieu se venge en espouantant leurs consciences, d'autant plus fort qu'ils cuident la pouuoir fuyr? Ils cherchent bien tous subterfuges pour se cacher de la presence de Dieu, & ainsi l'effacer de leur cœur: mais bon gré maugré ils se trouuent enueloppez pour n'en pouuoir sortir. Et encores que pour peu de temps il semble bien que tout s'euanouisse, si faut-il d'heure en heure reuenir à conte, pource que la maiesté de Dieu en se faisant sentir leur dresse nouueaux alarmes: en sorte que s'ils ont quelque relasche de leurs anguoisses, c'est comme le dormir des yurongnes ou des phrenetiques, qui mesmes en dormant ne reposent point paisiblement, pource qu'ils sont assiduellement tormentez de songes horribles & espouantables. Parquoy les plus meschans nous doyuent seruir d'exemples que Dieu se fait cognoistre à tous hommes, & que telle impression a vne vigueur qui ne se peut abolir.

3 Quoy qu'il en soit, c'est-cy vn point resolu à tous ceux qui iugent iustement, que l'esprit humain a vn sentiment de diuinité engraué si profond qu'il ne se peut effacer. mesmes que ceste persuasion soit naturellement enracinée en tous, assauoir qu'il y a vn Dieu, & qu'elle soit attachée comme en la moelle des os, la fierté & rebellion des iniques en testifie, lesquels en combatant furieusement pour se desuelopper de la crainte de Dieu, n'en peuuent venir à bout. Vn nommé Diagoras anciennement & quelques semblables ont voulu plaisanter en se moquant de toutes les religions du monde: Denis tyran de Sicile, en pillant les temples s'est moqué comme si Dieu n'y voyoit goutte: mais ces ris ne passent point le gosier, pource qu'il y a touſiours vn ver au dedans qui ronge la conscience, voire plus aprement que nul cautere. Ie ne diray pas comme Ciceron, que tous erreurs s'esuanouyssent auec le temps, mais que la religion croist & se conferme de iour en iour: car à l'oppositе nous verrons tantost que le monde, entant qu'en luy est, s'efforce de ietter bien loin toute cognoissance de Dieu, & corrompre son seruice en toutes façons: seulement ie dy, combien que la dureté & estourdissement qu'attirent les meschans & amassent tant qu'ils peuuent pour pouuoir mespriser Dieu, croupissent & pourrissent en leur cœur, cependant le sentiment qu'ils ont de la maiesté de Dieu, lequel ils appetent d'esteindre tant qu'il leur est possible, reuient touſiours au dessus. Dont ie conclu que ce n'est pas vne doctrine qu'on commence seulement d'apprendre en l'escole, mais de laquelle chacun doit estre maistre & docteur pour soy dés le ventre de la mere, & laquelle nature mesme ne souffre point qu'on oublie, combien que plusieurs y appliquent toute leur estude. Or si tous hommes naissent & viuent à ceste condition de cognoistre Dieu, & que la cognoissance de Dieu, si elle ne s'auance iusques là où i'ay dit, soit vaine & s'esuanouisse: il appert que tous ceux qui n'adressent point toutes leurs pensées & leurs œuures à ce but, se fouruoyent & s'esgarent de la fin pour laquelle ils sont creez. Ce qui n'a pas esté incogneu mesme des Philosophes payens: car c'est ce qu'a entendu Platon, disant que le souuerain bien de l'ame est de ressembler à Dieu, quand apres l'auoir cogneu, elle est du tout transformée en luy. Parquoy vn certain personnage qu'introduit Plutarche argue tresbien, en remonstrant que si on oste la religion de la vie des hommes, non seulement ils n'auront dequoy pour estre preferez aux bestes brutes, mais seront beaucoup plus miserables, veu qu'estans suiets à tant d'especes de miseres ils

meneront en grand regret & angoisse vne vie pleine de trouble & inquietude. Dont il conclud qu'il n'y a que la religion qui nous rende plus excellens que les bestes brutes, veu que c'est par icelle que nous tendons à immortalité.

CHAP. IIII.

Que ceste cognoissance est ou estouffée ou corrompue, partie par la sottise des hommes, partie par leur malice.

OR comme l'experience monstre qu'il y a vne semence de religion plantée en tous par inspiration secrete de Dieu, aussi d'autre part en trouuera-on à grand' peine de cent l'vn qui la nourrisse en son cœur, pour la bien faire germer: mais on n'en trouuera pas vn seul auquel elle meurisse, tant s'en faut que le fruit en reuienne en la saison. Car soit que les vns s'esuanouissent en leurs folles superstitions, soit que les autres malicieusement & de propos deliberé se destournent de Dieu, tant y a que tous s'esgarent de la vraye cognoissance d'iceluy: dont il aduient qu'il n'y demeure nulle pieté bien reiglée au monde. Ce que i'ay dit qu'aucuns declinent & tombent en superstition par erreur, ne doit pas estre entẽdu comme si leur simplicité les iustifioit de crime, veu que l'aueuglement duquel ils sont occupez, est quasi touſiours enueloppé en presomption orgueilleuse & en outrecuidance. la vanité, voire coniointe auec orgueil, est assez conueincue en ce que nul pour chercher Dieu ne s'esleue par dessus soy comme il est requis: mais tous le veulent mesurer selon la capacité de leur sens charnel, qui est du tout stupide. Dauantage, en mesprisant de s'enquerir à bon escient pour paruenir à quelque fermeté, ils ne font que voltiger par leur curiosité en speculations inutiles. Parquoy ils n'apprehendent point Dieu tel qu'il s'offre, mais ils l'imaginent tel qu'ils l'ont forgé par leur temerité. Ce gouffre estant ainsi ouuert, de quelque costé qu'ils mettẽt le pied il faut qu'ils se precipitent en ruine: & quoy qu'ils brassent puis apres pour l'honnorer & seruir, ne sera point aloué en ses contes: pource que ce n'est pas luy qu'ils honnorent, mais en son lieu leurs songes & resueries. Ceste peruersité est expressement taxée par S. Paul, quand il dit que les hommes appetans d'estre sages ont esté du tout insensez. Il auoit dit vn petit auparauant, qu'ils se sont esuanouis en leurs pensées: mais afin qne nul ne les excusast de coulpe, il adiouste qu'ils ont esté aueuglez à bon droit: veu que ne se contentãs point de sobrieté & modestie, ils se sont vsurpé plus qu'il ne leur estoit licite: & par ce moyen sciẽment & de leur bon gré ils se fourrent en tenebres: mesme par leur peruersité & arrogance ils se rendent insensez. dont il s'ensuit que leur follie n'est point excusable, laquelle procede non seulement de vaine curiosité, mais aussi d'vn appetit desbordé de plus sauoir que leur mesure ne porte, ioint vne fausse presomption dont ils sont pleins.

Rom. 1. c. 22.

Pseau. 13. a. 1.

2 Quant à ce que Dauid dit, que les meschans & insensez pensent en leur cœur qu'il n'y a point de Dieu, premierement il se doit appliquer à ceux qui ayans estouffé la clarté de nature, s'abrutissent à leur escient: comme derechef nous verrons tantost. Et de fait il s'en trouue plusieurs, lesquels s'estans endurcis à pecher par audace & coustume, reiettent auec vne rage toute memoire de Dieu, laquelle toutesfois leur est remise au deuant par leur sens naturel, & ne cesse de les soliciter au dedens. Or pour rendre leur fureur tant plus detestable, il dit que precisement ils nient Dieu: non pas pour luy rauir son essence, mais d'autant qu'en le despouillant d'office de iuge & gouuerneur, ils l'enferment au ciel comme oisif. Car puis qu'il n'y a rien moins conuenable à Dieu, que de quitter le regime du monde pour laisser tout aller à l'auenture, & faire du borgne pour laisser tous pechez impunis, & donner occasion aux malins de se desborder, il appert que tous ceux qui se pardonnent & flattent, & en repoussant tout souci de venir à conte, s'anonchalissent, nient qu'il y ait vn Dieu. & c'est vne iuste vengeance du ciel, que les cœurs des meschans soyent ainsi engressez, afin qu'ayant fermé les yeux, en voyant ils ne voyent goutte. Dauid mesme est tresbon expositeur de son intention, en ce passage où il dit que la crainte de Dieu n'est point deuant les yeux des malins: Item, qu'ils s'applaudissent en leur forfait, d'autant qu'ils se persuadent que Dieu n'y prend point garde. Combien donques qu'ils soyent contrains de cognoistre quelque Dieu, toutesfois ils anneantissent sa gloire en luy ostant sa puissance. Car comme Dieu ne se peut renier soymesme, ainsi que dit S. Paul, pource qu'il demeure touſiours semblable à soy, ainsi ces canailles se forgeant vne idole morte & sans vertu, sont iustement accusez de renier Dieu. Dauantage il est à noter, combien qu'ils combatent contre leur propre sens, & desirent non seulement de chasser Dieu de là, mais aussi l'abolir au ciel: toutesfois que la stupidité en laquelle ils se plongent ne gagne iamais iusques là, que Dieu quelque fois ne les ramene par force à son siege iudicial. Toutesfois pource qu'ils ne sont point retenus de nulle crainte qu'ils ne se ruent auec toute impetuosité contre Dieu, cependant qu'ils

Pseau. 36 a. 2.

Pseau. 10 c. 11.

2. Timo. 2. b. 13

sont

ſont ainſi tranſportez d'vne violence tant aueugle, il eſt certain qu'ils ont oublié Dieu, & que telle brutalité regne en eux.

3 Par ce moyen la defenſe friuole que pluſieurs pretendent pour couurir leurs ſuperſtitions, eſt abatue. Car il leur ſemble, quand on s'adonne à ſeruir Dieu, que toute affection, quelque deſreiglée qu'elle ſoit, ſuffit. mais ils ne notent pas que la vraye religion doit eſtre du tout conforme à la volonté de Dieu, comme vne reigle qui ne fleſchit point: cependant que Dieu demeure touſiours ſemblable à ſoy, & qu'il n'eſt pas vn fantoſme qui ſe transfigure à l'appetit d'vn chacun. Et de fait on peut voir à l'œil, quand la ſuperſtition veut gratifier à Dieu, en combien de follies elle s'enueloppe comme en ſe iouant. Car en retenant ſoigneuſement les choſes dont Dieu prononce qu'il ne luy chaut, elle reiette ouuertement, ou meſpriſe celles qu'il recommande comme precieuſes. Parquoy tous ceux qui dreſſent des ſeruices à Dieu à leur poſte, adorent leurs reſueries ſeulement: pource qu'ils n'oſeroyent ainſi apporter à Dieu des menus fatras, ſinon que deſia ils l'euſſent forgé en leur moule ſemblable à eux pour approuuer leurs inuentions. Parquoy S. Paul prononce qu'vne telle conception qu'on a de Dieu vagabonde & erronée, eſt ignorance de Dieu: Pource que vous ne cognoiſſiez point Dieu, dit-il, vous ſeruiez à ceux qui n'eſtoyent point Dieu de nature. Et en l'autre paſſage il dit que les Epheſiens eſtoyent du tout ſans Dieu, du temps qu'ils eſtoyent eſgarez de celuy qui l'eſt à la verité luy ſeul. Et n'y a pas ici grande diſtance entre les deux, pour le moins en ce poinct, c'eſt de conceuoir vn dieu ou pluſieurs: pource que touſiours on ſe deſtourne du vray Dieu. & quād on l'a delaiſſé, il ne reſte plus qu'vne idole execrable. Par ainſi nous auons à conclurre auec Lactance, qu'il n'y a nulle religion, ſi elle n'eſt coniointe auec la verité. *Galat. 4. a. 8* *Epheſ. 2. c. 12.*

4 Il y a encores vn ſecond mal, c'eſt que les hommes ne ſe ſoucient gueres de Dieu s'ils n'y ſont forcez, & ne veulent approcher de luy ſinon qu'ils y ſoyent trainez maugré qu'ils en ayent: meſme alors encores ne ſont-ils point induits à crainte volontaire, qui procede d'vne reuerence de ſa maieſté, mais ſeulement d'vne crainte ſeruile & contrainte, entant que ſon iugement la leur arrache: lequel, pource qu'ils ne le peuuent eſchaper, ils ont en horreur, toutesfois en le deteſtant. Car ce qu'vn Poete payen a dit compete vrayement à l'impieté ſeule: aſſauoir que la crainte s'eſt forgée des dieux la premiere. Ceux qui ſe voudroyent desborder en deſpitant Dieu, ſouhaiteroyent quand & quand que ſon ſiege iudicial, lequel ils cognoiſſent eſtre dreſſé pour punir les tranſgreſſions, fuſt abatu. Eſtans menez de ceſte affection, ils bataillent contre Dieu, lequel ne peut eſtre ſans ſon iugement: mais pource qu'ils ne peuuent euiter d'eſtre accablez par ſa puiſſance, & ſentent bien qu'ils ne la peuuent deſtourner, voila comment ils ſont veincus de crainte. Parquoy afin qu'il ne ſemble qu'en tout & par tout ils meſpriſent celuy duquel la maieſté les tient ſaiſis, ils s'aquittent tellemēt quellement d'auoir apparence de religion: cependant ils ne laiſſent pas de ſe polluer en tous vices, & amaſſer enormitez les vnes ſur les autres, iuſques à ce qu'ils ayent entieremēt violé la loy de Dieu & diſsipé toute la iuſtice d'icelle: ou bien ils ne ſont pas tellement retenus de ceſte feintiſe de crainte, qu'ils ne ſe repoſent doucement en leurs pechez, s'y flatent & baignent, aimant mieux de laſcher la bride à l'intemperance de leur chair, que de la reſtreindre & reprimer pour obeir au S. Eſprit. Or pource que tout cela n'eſt qu'vn ombre feint de religion, meſme à grand' peine merite-il d'eſtre appellé ombre, il eſt aiſé de cognoiſtre combien la vraye pieté, que Dieu inſpire ſeulement aux cœurs de ſes fideles, eſt differente d'vne cognoiſſance ſi maigre & confuſe: dont auſsi il appert que la religion eſt propre aux enfans de Dieu. & toutesfois les hypocrites par leurs circuits obliques veulent gagner ce poinct qu'on les penſe eſtre prochains de Dieu, lequel toutesfois ils fuyent. Car au lieu qu'il y doit auoir vn train egal d'obeiſſance en toute la vie, ils ne font nul ſcrupule de l'offenſer en ceci ou en cela, ſe contentant de l'appaiſer de quelque peu de ſacrifices: au lieu qu'on le doit ſeruir en ſaincteté & integrité de cœur, ils controuuent des menus fatras & ceremonies de nulle valeur pour acquerir grace enuers luy: qui pis eſt, ils ſe donnent tant plus de licence à croupir en leurs ordures, d'autant qu'ils ſe confient d'effacer leurs pechez par des badinages qu'ils appellent ſatisfactions: au lieu que toute noſtre fiance doit eſtre enracinée en Dieu ſeul, ils le reiettent loin & s'amuſent à eux ou aux creatures. Finalement ils s'entortillent en vn tel amas d'erreur, que l'obſcurité de leur malice eſtouffe & conſequemment eſteint les eſtincelles qui luiſoyent pour leur faire appercenoir la gloire de Dieu. Toutesfois ceſte ſemence demeure, laquelle ne peut eſtre deſracinée du tout, c'eſt qu'il y a quelque diuinité: mais la ſemence qui eſtoit bonne de ſon origine, eſt tellement corrompue qu'elle ne produit que meſchans fruits. Meſme ce que ie deba maintenant peut mieux eſtre liquidé & verifié: c'eſt que naturellement il y a quelque apprehenſion de diuinité imprimée aux cœurs des hōmes, veu que la neceſsité contraint les plus meſchans d'en faire confeſsion. Cependant qu'ils ont le

vent en pouppe, ils plaisantent en se moquant de Dieu, mesmes ils font gloire de brocarder & dire mot de gueule pour abaisser sa vertu: mais si quelque desespoir les presse, il les sollicite à y chercher secours, & leur suggere des prieres comme rompues, par lesquelles il appert qu'ils n'ont peu du tout ignorer Dieu, mais que ce qui deuoit sortir plustost, a esté tenu enserré par leur malice & rebellion.

CHAP. V.

Que la puissance de Dieu reluit en la creation du monde & au gouuernement continuel.

1 CAR pource que la souueraine felicité & le but de nostre vie gist en la cognoissance de Dieu, afin que nul n'en fust forclos, non seulement il a engraué ceste semence de religion que nous auons dite, en l'esprit des hommes: mais aussi il s'est tellement manifesté à eux en ce bastiment tant beau & exquis du ciel & de la terre, & iournellement s'y monstre & presente, qu'ils ne sauroyent ouurir les yeux qu'ils ne soyent contraints de l'apperceuoir. Son essence est incomprehensible, tellement que sa maiesté est cachée bien loin de tous nos sens: mais il a imprimé certaines marques de sa gloire en toutes ses œuures, voire si claires & notables, que toute excuse d'ignorance est ostée aux plus rudes & hebetez du monde. Parquoy le Prophete s'escrie à bon droict, qu'il est vestu de clarté comme d'accoustrement: comme s'il disoit qu'en creant le monde il s'est cõme paré, & est sorty en auant auec des ornemens qui le rendent admirable, de quelque costé que nous tournions les yeux. Et au mesme passage il accõpare l'estendue des cieux à vn pauillon royal, disant que Dieu l'a là bastie d'eaux, que les nuées sont ses chariots, qu'il cheuauche sur les ailes des vens, que tãt les vens que les esclairs sont ses postes. & dautãt que la gloire de sa puissance & sagesse reluit plus à plein en haut, souuẽt le ciel est nõmé son palais. Et premierement de quelque costé que nous iettiõs la veue, il n'y a si petite portion où pour le moins quelque estincelle de sa gloire n'apparoisse: mais sur tout nous ne pouuons cõtempler d'vn regard ce bastimẽt tant artificiel du monde, que nous ne soyons quasi confus d'vne lumiere infinie. Parquoy à bon droit l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux nomme le monde vne mõstre ou spectacle des choses inuisibles: d'autãt que le bastiment d'iceluy tant bien digeré & ordonné nous sert de miroir pour contẽpler Dieu, qui autrement est inuisible. Pour laquelle raison le Prophete introduit les creatures celestes parlantes, & leur attribue vn lãguage cogneu à toutes nations: pource qu'elles portẽt vn tesmoignage si euident à magnifier Dieu, qu'il faut que les nations les plus lourdes en reçoiuent instruction. ce que S. Paul declarant plus familierement dit, que ce qui estoit expedient de cognoistre de Dieu a esté manifesté aux hommes: d'autant que tous, depuis le premier iusques au dernier, cõtemplẽt ce qui est inuisible en luy, iusques à sa vertu & diuinité eternelle, l'entẽdant par la creation du monde.

Psal. 104. a. 2

Heb. 11. a. 3

Psal. 19. a. 1 Rom. 1. c. 19

2 Il y a des enseignemens infinis tant au ciel qu'en la terre pour nous testifier sa puissance admirable. ie ne dy pas seulement des secrets de nature qui requierent estude speciale, & sauoir d'Astrologie, de Medecine & de toute la Physique, mais i'enten de ceux qui sont si apparens que les plus rudes & idiots y cognoissent assez: en sorte qu'ils ne peuuent ouurir les yeux qu'ils n'en soyẽt tesmoins. Ie cõfesse bien que ceux qui sont entẽdus & expers en sciẽce, ou les ont aucunemẽt gousttées, sont aidez par ce moyẽ, & auãcez pour cõprẽdre de plus pres les secrets de Dieu: toutesfois ceux qui ne furẽt iamais à l'escole, ne sont pas empeschez de voir vn tel artifice aux œuures de Dieu, qu'il les rauisse en admiration de sa maiesté. Bien est vray que pour sonder les mouuemens des astres, leur assigner leurs sieges, mesurer les distances, noter leurs proprietez, il est besoin d'auoir art & industrie plus exquise qu'on ne trouuera au commun populaire, quand il sera question de bien comprendre par le menu la prouidence de Dieu: mais puis que les vulgaires & les plus rudes qui n'ont aydes que de leur veue ne peuuent pas toutesfois ignorer l'excellẽce de ceſt ouurage tant noble de Dieu, laquelle se mõstre veuille-on ou non en la varieté des estoilles si bien reiglées & distinctes, & toutesfois si grande & quasi innombrable, il est à conclurre qu'il n'y a nul homme en terre auquel Dieu ne declaire sa sagesse tant que besoin est. Ie confesse aussi que ce n'est pas à tous, mais à vn esprit merueilleusement aigu & subtil, de si bien deduire le bastiment, les liaisons, la proportiõ, la beauté & vsage du corps humain auec ses mẽbres, d'vne telle dexterité & si haut & profond sauoir que fait Galien: toutesfois par la confession de chacun, le corps humain de son simple regard mõstre du premier coup vn ouurage tant singulier, que l'autheur merite bien de nous estre en admiration.

Libris de vsu partium.

3 Pour ceste cause aucuns des Philosophes anciẽs ont à bon droit nommé l'homme vn petit monde: pource que c'est vn chef d'œuure auquel on cõtemple quelle est la puissance, bonté & sagesse de Dieu, & lequel contient en soy assez de miracles pour arrester nos esprits,

prits, moyennant que nous ne desdaignons pas d'y estre attentifs. Pour ceste raison aussi S. Paul, apres auoir remonstré que Dieu se peut entastonnant sentir des aueugles, adiouste incontinent apres, qu'il ne le faut pas chercher loin: pource que chacun sent dedens soy ceste grace celeste de laquelle nous sommes tous vegetez. Or si pour comprendre que c'est de Dieu il ne nous faut point sortir hors de nous mesmes, quel pardon ou excuse merite la nõchalance de ceux qui pour trouuer Dieu ne daignent pas se retirer en eux où il habite? A ce propos aussi Dauid, apres auoir celebré en peu de mots le nom de Dieu & sa maiesté qui reluisent par tout, incontinẽt s'escrie, Qu'est-ce que de l'homme, Seigneur, que tu penses de luy? Item, Tu as estably force de la bouche des enfans qui tettent. En quoy non seulement il propose vn miroir bien clair de l'ouurage de Dieu au gouuernement commun du genre humain, mais il specifie que les enfans pendans à la mammelle de leurs meres ont des langues assez facõdes pour prescher la gloire de Dieu: tellemẽt qu'il n'est ia besoin d'autres Rhetoriciens. Et voila pourquoy il ne doute point de produire les bouches d'iceux à vn combat, cõme estant assez bien armées & munies pour rebouter la rage de ceux qui voudroyent bien effacer le nom de Dieu par vn orgueil diabolique. Et de là vient aussi qu'il allegue d'vn Poete payen, que nous sommes le lignage de Dieu: d'autant qu'en nous parant d'vne si grande dignité il s'est declaré Pere enuers nous. Dont vient que les autres Poetes, selon que le sens commun & l'experience leur dictoit, l'ont appelé Pere des hommes. Et de faict nul ne s'assubiettira volontiers & de son bon gré à Dieu pour luy complaire, sinon qu'en goustant son amour paternel il fust mutuellement alleché à l'aimer.

Act. 17. f. 27

Pseau. 8. a. 5

Act. 17. g. 28

4 Et icy se descouure vne ingratitude trop vilaine, d'autant que les hommes ayãt en eux comme vne boutique excellente de tant de beaux ouurages de Dieu, & autre boutique richemẽt pleine & garnie d'vne quantité inestimable de tous biens, au lieu de se mettre en auant à louer Dieu s'enflent de tant plus grand orgueil & presomption. Ils sentent comme Dieu besongne merueilleusemeut en eux, & l'experience leur mõstre quelle varieté de dons ils possedent de sa liberalité: ils sont contrains, veuillẽt-ils ou non, de cognoistre que ce sont autant de signes de sa diuinité, lesquels toutesfois ils tiennent cachez dedens eux. Il ne seroit ia besoin qu'ils sortissent dehors, moyennant qu'en s'attribuant ce qui leur est donné du ciel ils n'enfouissent point en terre ce qui leur reluit clairemẽt pour leur faire voir Dieu. Qui pis est, auiourdhuy la terre souſtiẽt plusieurs esprits mõstrueux, & comme faits en despit de nature, lesquels sans honte destournent toute la semence de diuinité qui est espãdue en la nature des hommes, & la tirent à enseuelir le nom de Dieu. Ie vous prie combien est detestable ceste forcenerie, que l'homme remonstrant en son corps & en son ame Dieu cẽt fois, sous couuerture de l'excellence qui luy est donnée prenne occasion de nier Dieu? Telles gens ne diront pas que ce soit de cas fortuit qu'ils soyent distinguez des bestes brutes: mais en pretendãt vn voile de nature, laquelle ils font ouuriere & maistresse de toutes choses, ils mettent Dieu à l'escart. Ils voyent vn artifice tant exquis que rien plus en tous les membres, depuis leurs yeux & leur face iusques au bout des ongles. encores en ceſt endroit ils substituent nature au lieu de Dieu. Sur tout, des mouuemens si agiles qu'on voit en l'ame, des facultez si nobles, des vertus si singulieres declarent ouuertement vne diuinité, laquelle ne souffre pas aisément d'estre mise sous le pied, sinon que les Epicuriens prinssent occasion de s'esleuer cõme des geans ou hommes sauuages, pour faire tant & plus hardiment la guerre à Dieu, comme s'ils estoyent exemptez de toute subiection. Comment dõques? faudra-il que pour gouuerner vn ver de cinq pieds, la sagesse du ciel despploye ses thresors: & tout le mõde sera priué d'vn tel priuilege? De dire selon Aristote, cõme ils font, que l'ame est douée d'organes ou instrumens qui respondent à chacune partie: tant s'en faut que cela doiue obscurcir la gloire de Dieu, que plustost il l'esclarcit. Que les Epicuriẽs me respondent, veu qu'ils imaginent que tout se fait selon que les petites fanfreluches, qui volent en l'air semblables à menue poulsiere, se rencontrent à l'auenture, s'il y a vne telle rencontre pour cuyre en l'estomac la viande & le breuuage, & les digerer partie en sang, partie en superfluitez: & mesme qui donne telle industrie à chacun membre pour faire son office, comme s'il y auoit trois ou quatre cens ames pour gouuerner vn seul corps.

5 Mais ie laisse pour ceste heure ces pourceaux en leurs estableries: Ie m'adresse à ces esprits volages, lesquels volontiers tireroyent par façon oblique ce dicton d'Aristote, tant pour abolir l'immortalité des ames, que pour rauir à Dieu son droict. Car sous ombre que les vertus de l'ame sont instrumentales, pour s'appliquer d'vn accord auec les parties exterieures, ces rustres l'attachent au corps, comme si elle ne pouuoit subsister sans iceluy: & en magnifiãt nature tãt qu'il leur est possible ils tachẽt d'amortir le nõ de Dieu. Or il s'en faut beaucoup que les vertus de l'ame soyẽt encloses en ce qui est pour seruir au corps. Ie vous

prie quelle correſpondence y a-il des ſens corporels auec ceſte apprehenſion ſi haute & ſi noble, de ſauoir meſurer le ciel, mettre les eſtoilles en conte & en nombre, determiner de la grandeur de chacune, cognoiſtre quelle diſtance il y a de l'vne à l'autre, combien chacune eſt haſtiue ou tardiue à faire ſon cours, de combien de degrez elles declinent çà ou là? Ie confeſſe que l'aſtrologie eſt vtile & ſert à ceſte vie caduque, & que par ce moyen quelque fruict & vſage de ceſte eſtude de l'ame reuient au corps: ſeulement ie veux monſtrer que l'ame a ſes vertus à part, qui ne ſont point liées à telle meſure qu'on les puiſſe appeler organiques ou inſtrumentales au regard du corps, comme on acouple deux bœufs ou deux cheuaux à trainer vne charrue. I'ay produit vn exemple duquel il ſera aiſé aux lecteurs de recueillir le reſte. Certes vne telle agilité, & ſi diuerſe que nous voyons en l'ame à circuir le ciel & la terre, conioindre les choſes paſſées auec celles qui ſont à venir, auoir touſiours memoire de ce qu'elle aura ouy de long temps, meſmes ſe figurer ce que bon luy ſemble, eſt vne certaine marque de diuinité en l'homme. Autant en eſt-il de la dexterité de ſauoir inuenter choſes incroyables: comme de fait on la peut appeller Mere des merueilles, en ce qu'elle a produit tous ars. Qui plus eſt, qu'eſt-ce qu'en dormant non ſeulement elle ſe tourne & vire çà & là, mais auſsi conçoit beaucoup de choſes bonnes & vtiles, entre en raiſon probable de beaucoup de choſes, voire iuſques à deuiner ce qui eſt à aduenir? Qu'eſt-il licite de dire, ſinõ que les ſignes d'immortalité que Dieu a imprimez en l'homme ne ſe peuuẽt effacer? Maintenant nulle raiſon pourra elle ſouffrir que l'homme ſoit diuin, pour meſcognoiſtre ſon createur? Que ſera-ce à dire, que nous qui ne ſommes que fange & ordure, eſtans douez du iugement qui nous eſt engraué diſcernions entre le bien & le mal, & qu'il n'y ait nul iuge aſsis au ciel? Nous demourera-il quelque reſidu d'intelligence, meſmes en dormant, & il n'y aura nul Dieu qui veille pour gouuerner le monde? Serons nous louez & priſez, comme inuenteurs de tant de choſes precieuſes & deſirables, & le Dieu qui nous a le tout inſpiré ſera fraudé de ſa louange? Car on voit à l'œil que ce que nous auons nous eſt diſtribué d'ailleurs, à l'vn plus à l'autre moins. Quant à ce qu'aucuns babillent, qu'il y a vne inſpiration ſecrete tenant le monde en ſa vigueur, & ne paſſent point plus outre pour magnifier Dieu, ce n'eſt pas ſeulement vne fantaſie froide & ſans gouſt, mais du tout profane. Le dire d'vn Poete payen leur plaiſt, aſſauoir qu'il y a vn eſprit qui nourrit & fomente le ciel & la terre, les champs, le globe de la lune & toutes les eſtoilles: & que ceſt eſprit eſtant eſpandu en toutes parties pouſſe de ſon mouuement la maſſe, & ſe meſle par tout le grand corps: & que de là vient la vie des hõmes, des beſtes, des oiſeaux & poiſſons, & qu'en toutes choſes y a vne proprieté de feu & origine celeſte. Voire, mais c'eſt pour reuenir à vn poinct diabolique, aſſauoir que le monde, qui a eſté creé pour ſpectacle de la gloire de Dieu, ſoit luy meſme ſon createur. Car voila comment s'expoſe ailleurs Vergile, duquel i'ay recité les mots, voire ſuyuant l'opinion receue communement entre les Grecs & Latins: c'eſt que les abeilles ont quelque portion d'eſprit diuin, & ont puiſé du ciel quelque vertu: d'autant que Dieu s'eſpand par tous traits de terre & de mer comme par le ciel. De là les beſtes tant priuées que ſauuages, les hommes & toutes choſes tirent quelques petites portions de vie, puis elles les rendent, & ſe reſoluent à leur principe: & ainſi qu'il n'y a nulle mort, mais que le tout vole au ciel auec les eſtoilles. Voila que profite pour engendrer & nourrir vne droite pieté en noz cœurs, ceſte ſpeculation maigre & fade de l'eſprit vniuerſel qui entretient le monde en ſon eſtat. Ce qui appert encore mieux par vn autre vilain Poete nommé Lucrece, lequel abbaye comme vn chien pour aneantir toute religion: deduyſant comme par raiſons philoſophiques ſes blaſphemes de ce principe. Bref le tout reuient là, de forger quelque diuinité ombrageuſe, afin de chaſſer bien loin le vray Dieu, qui doit eſtre adoré & ſeruy de nous. Ie confeſſe bien ſainement que Dieu eſt nature, moyennant qu'on le diſe en reuerence & d'vn cœur pur: mais pource que c'eſt vne locution dure & impropre, veu que pluſtoſt nature eſt vn ordre eſtably de Dieu, c'eſt vne choſe mauuaiſe & pernicieuſe en choſes ſi grandes, & où on doit proceder en toute ſobrieté, d'enueloper la maieſté de Dieu auec le cours inferieur de ſes œuures.

Vergile au 6. de ſon Eneide.

Au 4. liure de ſes Georgiques.

6 Qu'il nous ſouuienne donques, toutes fois & quantes que chacun conſidere ſon eſtat, qu'il y a vn ſeul Dieu qui gouuerne tellemẽt toutes natures, qu'il veut que nous regardions à luy, que noſtre foy s'y adreſſe, que nous le ſeruions & inuoquions: veu qu'il n'y a rien plus confus ne deſraiſonnable, que de iouir des graces ſi precieuſes qui monſtrent en nous quelque diuinité, & meſpriſer l'autheur, duquel nous les tenons. Quant à la vertu de Dieu, cõbien a elle de teſmoignages qui nous deuroyent rauir à la conſiderer? Car ce n'eſt point choſe cachée ou obſcure, quelle vertu eſt requiſe à ſouſtenir ceſte machine & maſſe infinie du ciel & de la terre: quel empire c'eſt, en diſant le mot, de faire trembler le ciel & eſclatter de tonner-

tonnerres, bruſler ce que bon luy ſemble de foudres, allumer l'air d'eſclairs, le troubler de diuerſes ſortes de tempeſtes, le rendre clair & paiſible en vne minute, de tenir comme pẽdus en l'air les grans flots de la mer, voir toute la meſme qui menace toute la terre d'asbymer, quand il luy plaiſt l'eſmouuoir d'impetuoſité de vens pour confondre tout: & puis ſoudain ayant abattu tels troubles, la rendre calme. A quoy ſe rapportent les louanges de la puiſſance de Dieu, tirées des enſeignemẽs de nature: ſur tout aux liures de Iob & d'Eſaie, leſquelles ie ne deduy pas à preſent, pource qu'ils trouuerõt ci apres lieu plus opportun, quãd ie traiteray de la creation du monde, ſelon l'Eſcriture. Seulement i'ay voulu icy toucher, qu'il y a vne voye commune aux payens & aux domeſtiques de l'Egliſe pour chercher Dieu: aſſauoir s'ils ſuyuent les traces leſquelles haut & bas nous ſont comme pourtraits de ſon image. Or ſa puiſſance nous doit conduire à cognoiſtre ſon eternité: veu qu'il faut que celuy duquel toutes choſes prennent origine ſoit eternel, & n'ait commencement que de ſoy. Au reſte ſi on s'enquiert de la cauſe qui l'a eſmeu à créer toutes choſes du commencement, & qui l'induit à conſeruer toute choſe en ſon eſtat, on ne trouuera que ſa ſeule bonté: laquelle ſeule, quand tout le reſte que nous auons dit ne viendroit point en conte, deuroit bien ſuffire pour nous attirer en ſon amour, veu qu'il n'y a nulle creature, comme dit le Prophete, ſur laquelle ſa miſericorde ne s'eſpande. *Pſal. 145.*

7 En la ſeconde eſpece des œuures de Dieu, aſſauoir de tout ce que nous voyons aduenir outre le cours ordinaire de nature, il nous produit des argumens de ſa vertu auſſi clairs & euidens que ceux deſquels nous auons parlé. Car en gouuernant le genre humain il ordonne & modere tellement ſa prouidence, qu'en ſe monſtrant liberal tant & plus par les biens infinis qu'il eſlargit à tous, toutesfois il ne laiſſe pas de faire ſentir en ſes iugemens tant ſa clemence enuers les bons que ſa ſeuerité enuers les iniques & reprouuez: car les vengeances qu'il execute ſur les forfaits ne ſont point obſcures, comme il ſe monſtre aſſez clairement protecteur des bonnes cauſes & droites, en faiſant proſperer les bons par ſes benedictions, ſecourant à leurs neceſsitez, donnant allegement à leurs faſcheries & triſteſſes, les releuãt de leurs calamitez, & pouruoyant en tout & par tout à leur ſalut. Quant à ce que ſouuent il permet que les meſchans s'eſgayent pour vn temps & ſe gaudiſſent de ce qu'ils n'endurent nul mal: à l'oppoſite que les bons & innocens ſont affligez, meſmes foulez & opprimez par l'audace & cruauté des malins, cela ne doit point obſcurcir enuers nous la reigle perpetuelle de ſa iuſtice: pluſtoſt ceſte raiſon nous doit venir au deuãt, qu'entant qu'il nous monſtre vne punition manifeſte ſur quelques forfaits, c'eſt ſigne qu'il les hait tous: entant qu'il en laiſſe beaucoup d'impunis, c'eſt ſigne qu'il y aura vn iugement dernier auquel ils ſont reſeruez. Pareillement quelle matiere nous doñe il de conſiderer ſa miſericorde, quand il ne laiſſe point de continuer ſa liberalité ſi long temps enuers les pecheurs, quelques miſerables qu'ils ſoyent, iuſques à ce qu'ayant rompu leur peruerſité par ſa douceur il les rameine à ſoy comme vn pere ſes enfans, voire par deſſus toute bonté paternelle?

8 C'eſt à ceſte fin que le Prophete raconte, comment Dieu ſubuient ſoudain & d'vne façon admirable & contre tout eſpoir à ceux qui ſont deſeſperez pour les retirer de perdition: ſoit quãd ils vaguent eſcartez par les forets & deſers, il les preſerue des beſtes ſauuages & les rameine au chemin, ſoit qu'il face rencontrer paſture aux poures affamez, ſoit qu'il deliure les captifs qui eſtoyent enſerrez de chaines en foſſes profondes, ſoit qu'il rameine au port & à ſauueté ceux qui ont eſté comme engloutis en la mer, ſoit qu'il gueriſſe ceux qui eſtoyent à demy treſpaſſez, ſoit qu'il bruſle les regions de chaleurs & ſeichereſſes, ſoit qu'il donne humidité ſecrete pour rendre fertile ce qui eſtoit ſec, ſoit qu'il eſleue en dignité les plus meſpriſez du populaire, ſoit qu'il abate & renuerſe les hautains. Puis ayant propoſé tels exemples, conclud que les cas fortuits, que nous appellõs, ſont autãt de teſmoignages de la prouidẽce celeſte, & ſur tout d'vne douceur paternelle de Dieu: & que de là les fideles ont occaſion de s'eſiouir, & que la bouche eſt fermée à tous peruers. mais d'autãt que la plus part des hommes eſtant abreuuée en ſes erreurs ne voit goutte en vn ſi beau theatre, le Prophete en la fin s'eſcrie que c'eſt vne prudence bien rare & ſinguliere, de conſiderer comme il appartient telles œuures de Dieu, veu que ceux qui ſemblent eſtre les plus aigus & habiles, en les regardant n'y profitent rien. Et de fait quoy que la gloire de Dieu reluiſe tant & plus, à grãd peine s'en trouue-il de cent l'vn qui en ſoit vray ſpectateur. Nous pouuons auſſi bien dire de ſa puiſſance & ſageſſe, qu'elles ne ſont non plus cachées en tenebres: car toutes fois & quantes que la fierté des peruers, laquelle ſelon l'opinion des hommes eſtoit inuincible, eſt rabatue en vn moment, & leur arrogance domtée, quand toutes leurs forteresſes ſont demolies & raſées, leurs armes & munitions briſées ou aneanties, leurs forces caſſées, tout ce qu'ils machinent renuerſé, bref quãd ils ſe precipitent de leur propre furie & impetuoſité, *Au Pſal. 107. b. 9*

& que leur audace qui s'esleuoit sur les cieux est abysmée au centre de la terre: à l'opposite,
Psal. 113 b. 7 toutes fois & quantes que les poures & contemptibles sont esleuez de la pouldre, les mespri-
sez sont retirez de la fange, les affligez & oppressez sont eslargis de leurs angoisses, ceux qui
estoyẽt comme perdus sont remis au dessus, les poures gens desporueus d'armes & qui ne
sont point aguerris & qui sont en petit nombre, dauantage foibles & de nulle entreprinse,
sont neantmoins vainqueurs de leurs ennemis qui les viennent assaillir en grand equipage,
en grand nombre & auec grand' force: ie vous prie ne deuons nous point là considerer vne
puissance autre qu'humaine, & qui sort du ciel pour estre cogneue icy bas? De la sagesse de
Dieu, elle se magnifie assez clairement en dispensant si bien & reiglément toutes choses, en
1. Cor. 3. d. 19. confondãt toutes les subtilitez du monde, en surprenant les plus fins en leurs ruses, finale-
ment en ordonnant toutes choses par la meilleure raison qu'il est possible de penser.

9 Nous voyons qu'il n'est ia besoin d'vser de longues disputes, & amener beaucoup d'-
argumens pour monstrer quels tesmoygnages Dieu a mis par tout pour esclarcir & main-
tenir sa maiesté: car de ce bref recit, par lequel i'en ay seulement donné quelque goust, il ap-
pert de quelque costé qu'on se tourne, qu'ils viennent promptement au deuant, & nous ré-
contrent en sorte que nous les pouuons marquer de veue & monstrer au doigt. Derechef
nous auons icy à noter que nous sommes conuiez à vne cognoissance de Dieu: non pas telle
que plusieurs imaginent, assauoir qui voltige seulément au cerueau en speculant, mais la-
quelle ait vne droite fermeté & produise son fruict, voire quand elle est deuement com-
prinse de nous & enracinée au cœur. Car Dieu nous est manifesté par ses vertus, desquelles
quand nous sentons la force & vigueur en nous, & iouyssons des biens qui en prouiennent,
c'est bien raison que nous soyons touchez beaucoup plus au vif d'vne telle apprehension,
qu'en imaginant vn Dieu eslongné de nous, & lequel ne se fist point sentir par effect. Dont
aussi nous auons à recueillir que la droite voye de chercher Dieu, & le meilleur ordre que
nous puissions tenir est, non pas de nous fourrer auec vne curiosité trop hardie à esplucher
sa maiesté, laquelle nous deuons pluſtoſt adorer que sonder trop curieusement: mais de le
contempler en ses œuures, par lesquelles il se rend prochain & familier à nous, & par manie-
Act. 17 f. 27. re de dire se communique. A quoy sainct Paul a regardé, en disant qu'il n'est ia mestier de le
Au Psal. 145. chercher loing, veu que par sa vertu toute notoire il habite en chacun de nous. Parquoy
Dauid ayant confessé que la grandeur de Dieu ne se peut raconter, estant venu à en parler
dit qu'il la racontera. C'est l'enqueste qu'il conuenoit faire pour cognoistre Dieu, laquelle
tienne noz esprits en admiration, de telle sorte qu'elle les touche viuement au dedens. Et
cõme S. Augustin aduertist quelque part, Pource que nous ne le pouuons comprendre, de-
faillans sous sa grandeur, nous auons à regarder à ses œuures pour estre recreez de sa bonté.

10 Il y a aussi que telle cognoissance non seulement nous doit inciter au seruice de Dieu,
Sur le Psal 144. mais aussi esueiller & esleuer à l'esperance de la vie aduenir. Car puis que nous cognoissons
que les enseignemens que Dieu nous donne tant de sa bonté que de sa rigeur, ne sont qu'à
demy & en partie, nous auons à noter pour certain que par ce moyen il commence & s'ap-
preste à besongner plus à plein: & ainsi qu'il reserue la pleine manifestation en l'autre vie.
D'autrepart voyãt que les bons sont outragez & opprimez par les meschãs, ils sont foulez
par leurs iniures, greuez de calomnies, deschirez de moqueries & opprobres: & ce pendant
que les iniques florissent, prosperẽt, sont en credit & à leur aise auec repos & sans fascherie,
nous auons incontinent à conclure qu'il y viendra vne autre vie en laquelle quand l'iniqui-
té aura sa punition, la iustice aura son salaire. Dauantage quant nous voyons à l'œil que les
fideles sont les plus souuent chastiez des verges de Dieu, il est plus certain que les meschans
n'eschapperont point ses fleaux ne son glaiue. Et à ce propos il y a vn dire notable de sainct
Au 1. liure de la Cité di Dieu, chap. 8. Augustin, Si maintenant tout peché estoit manifestement puny, on penseroit que rien ne
seroit reserué au dernier iugement. De rechef si Dieu ne punissoit maintenant nul peché
d'vne facon exemplaire, on ne croiroit pas qu'il y eust nulle prouidence. Il faut doncques
confesser qu'en chacune œuure de Dieu, & sur tout en la masse vniuerselle, ses vertus sont
peintes comme en des tableaux, par lesquelles tout le genre humain est conuié & alleché
à la cognoissance de ce grand ouurier, & d'icelle a vne pleine & vraye felicité. Or combien
que les vertus de Dieu sont ainsi pourtraites au vif & reluisent en tout le monde, toutes-
fois lors nous comprenons à quoy elles tendent, quel en est l'vsage, & à quelle fin il nous les
faut rapporter, quãd nous descẽdons en nous & considerõs en quelle sorte Dieu desploye
Psal. 92. b. 7 en nous sa vie, sagesse & vertu, & exerce enuers nous sa iustice, bonté & clemence. Car com
bien que Dauid non sans cause se complaigne d'autant qu'ils n'appliquent point leur esprit
à obseruer les conseils profonds de Dieu, quand à gouuerner le genre humain: toutesfois
aussi ce qu'il dit ailleurs est vray, que la sagesse de Dieu en cest endroit surmonte les cheueux

ueux de noſtre teſte : mais pource que ceſt argument ſera traité cy apres plus au long, ie le coule pour ceſte heure.

11 Or combien que Dieu nous repreſente auec ſi grande clarté au miroir de ſes œuures, tant ſa maieſté que ſon royaume immortel: toutesfois nous ſommes ſi lourds, que nous demeurons hebetez, pour ne point faire noſtre profit de ces teſmoignages ſi clairs, tellement qu'ils s'eſuanouiſſent ſans fruict. Car quant eſt de l'edifice du monde tant beau, excellent, & ſi bien compaſſé, qui eſt celuy de nous qui en eſleuant les yeux au ciel, ou les pourmenãt par toutes les regions de la terre, adreſſe ſon cœur pour ſe ſouuenir du createur, & non pluſtoſt s'amuſe à ce qu'il void, laiſſant l'autheur derriere? Touchant des choſes qui aduiennent tous les iours outre l'ordre & le cours naturel, la pluſpart & quaſi tous imaginent que c'eſt la roue de Fortune qui tourne & agite les hommes çà & là. bref que pluſtoſt tout va à l'auenture, qu'il n'eſt gouuerné par la prouidence de Dieu. Meſmes ſi quelque fois par la conduite de ces choſes & adreſſe, nous ſõmes attrainez à cõſiderer que c'eſt de Dieu, ce qui aduient à tous de neceſſité, en la fin apres auoir conceu à la volée quelque ſentiment de Dieu, incontinent nous retournons à noz reſueries, & nous en laiſſons trãſporter, corrõpans par noſtre vanité propre la verité de Dieu. Nous differons l'vn d'auec l'autre en ceſt article, que chacun s'amaſſe quelque erreur particulier: mais en cecy nous ſommes trop pareils, que nous ſõmes tous apoſtats en nous reuoltant d'vn ſeul Dieu, pour nous ietter apres noz idolatries mõſtrueuſes: duquel vice non ſeulemẽt les hauts & excellẽs eſprits du cõmun peuple ſont entachez, mais les plus nobles & aigus y ſont auſsi bien enueloppez. Ie vous prie quelle ſottiſe & combiẽ lourde a mõſtré icy toute la ſecte des Philoſophes? car encores que nous en eſpargnõs la pluſpart qui ont badiné par trop, que dirons nous de Platon, lequel ayant plus de ſobrieté & religion que les autres, s'eſuanouit auſsi bien en ſa figure ronde, faiſant ſa premiere Idée d'icelle? Et que pourroit il aduenir aux autres, veu que les maiſtres & conducteurs, leſquels deuoyent mõſtrer au peuple, ſe ſont abuſez ſi lourdement? Pareillement quand le regime des choſes humaines argue ſi clairement de la prouidence de Dieu, qu'on ne la ſauroit nier: toutesfois les hommes n'y profitent non plus que ſi on diſoit que la Fortune tourne ſans fondemẽt, & q̃ les reuolutions d'icelle ſont confuſes: tant eſt noſtre nature encline à erreurs. Ie parle touſiours des plus eſtimez en ſauoir & vertu, non pas de ces gens deshontez, dont la rage s'eſt desbordée tant & plus à prophaner la verité de Dieu. De là eſt ſorti ce bourbier infini d'erreurs, duquel tout le monde a eſté rempli & couuert: car l'eſprit d'vn chacun y eſt cõme vn labyrinthe, tellemẽt qu'il ne ſe faut esbahir ſi les natiõs ont eſté diſtraites en diuerſes reſueries: & non ſeulemẽt cela, mais ſi vn chacun hõme a eu ſes dieux propres. Car d'autant q̃ la temerité & audace eſt adiouſtée auec l'ignorãce & les tenebres, à grãd' peine s'en eſt iamais trouué vn ſeul qui ne ſe forgeaſt quelque idole ou phantoſme au lieu de Dieu. Certes cõme les eaux bouillonnẽt d'vne groſſe ſource & ample, auſsi vne troupe infinie de dieux eſt ſortie du cerueau des hõmes, ſelon que chacun s'eſgare en trop grãde licence, à peſer folemẽt de Dieu cecy ou cela. Il n'eſt ia beſoin de faire icy vn rolle ou denõbremẽt des ſuperſtitiõs eſquelles le mõde a eſté enueloppé, veu qu'auſsi il n'y auroit nulle fin. Et cõbien que ie n'en ſonne mot, il appert aſſez par tãt d'abus & tromperies quel horrible aueuglement il y a en l'eſprit des hõmes. Ie laiſſe à parler du populaire qui eſt rude & ſans ſauoir: mais cõbien eſt vilaine la diuerſité entre les Philoſophes, qui ont voulu outrepaſſer les cieux par leur raiſon & ſciẽce, ſelon que chacun a eſté doué de haut eſprit, & auec cela par ſon eſtude a eſté mieux poli, s'eſt auſsi acquis reputatiõ de bien colorer & farder ſa fantaſie? mais ſi on les eſpeluche de pres on trouuera que le tout n'eſt que fard qui s'eſcoule. Les Stoiques ont penſé auoir trouué la feue au gaſteau, cõme on dit, en allegãt que de toutes les parties de nature on peut tirer diuers noms de Dieu, ſans toutesfois deſchirer ou diuiſer ſon eſſence, comme ſi nous n'eſtions pas deſia par trop enclins à vanité, ſinon qu'on nous miſt deuant les yeux vne compagnie de dieux bigarrée, pour nous tranſporter tant plus loin en erreur, & auec plus grande impetuoſité. La theologie des Egyptiens, qu'ils ont nommée ſecrete, monſtre que tous ont mis peine & ſoin pour tant faire qu'il ſemblaſt qu'ils n'eſtoyẽt point inſenſez ſans quelque raiſon. Et poſsible qu'en ce qu'ils pretendent, les ſimples & mal aduiſez y ſeroyent abuſez de prime face: tant y a que nul hõme n'a iamais rien controuué, qui ne fuſt pour corrõpre vilainement & peruertir la religion: meſmes ceſte varieté ſi confuſe a augmenté l'audace aux Epicuriens & Athées prophanes contempteurs de la religion, pour reietter tout ſentiment de Dieu. Car en voyant les plus ſages & prudens ſe debatre & eſtre bandez en opinions contraires, ils n'ont point fait difficulté ſous ombre de leurs diſcors, ou bien de l'opinion friuole & abſurde de chacun d'eux, d'inferer & conclurre que les hommes cherchent ſans propos & follement beaucoup de tourmens, en s'enquerant de Dieu, qui n'eſt point. Ils ont penſé que cela leur eſtoit

licite, pource qu'il vaut mieux plat & court nier Dieu, que forger des dieux incertains,& puis apres esmouuoir des contentions où il n'y ait nulle issue. Vray est que telles gens arguẽt trop brutalement, ou plustost abusent de l'ignorãce des hõmes, cõme d'vne brouée pour cacher leur impieté, veu qu'il n'est point à nous de rien deroguer à Dieu, quoy que nous en parlions impertinemment. Mais puis que les payens ont confessé qu'il n'y a rien en quoy tant les sauans que les idiots soyent plus discordans: de là on peut recueillir, que l'entendement humain est plus qu'hebeté & aueugle aux secrets de Dieu, veu que tous s'y abusent si lourdement, & rencontrent si mal. Aucuns louent la response d'vn Poete payen nommé Symonides, lequel estant interrogué par le roy Hieron, que c'estoit de Dieu, demanda terme d'vn iour pour y penser. Le lẽdemain estant derechef enquis redoubla le terme: & quand il eut ainsi quelque fois prolongé, en la fin il respondit que d'autãt plus qu'il y appliquoit son sens, il trouuoit la chose plus obscure. Or prenons le cas qu'vn poure incredule ait prudemment fait, de suspendre sa sentence d'vne chose à luy incogneue, tant y a que de là il appert que si les hommes ne sont enseignez que par nature, ils n'auront rien de certain, de ferme ou liquide: mais seulement qu'ils seront tenus attachez à ce principe cõfus, d'adorer quelque dieu incogneu.

12 Or il est à noter, que tous ceux qui abastardissent la religion, cõme il aduiendra à tous ceux qui suyuent leur fantasie, se separent du vray Dieu, & s'en reuoltent. Ils protesteront bien de n'auoir point ce vouloir: mais il n'est pas question de iuger selõ ce qu'ils proposent, ou qu'ils se persuadent: veu que le sainct Esprit prononce que tous sont apostats, d'autant qu'en leur obscureté & tenebres ils supposent des diables au lieu de Dieu. Pour ceste raison saint Paul dit, que les [illegible]s ont esté sans Dieu, iusques à ce qu'ils eussent appris par l'Euangile quel Dieu il falloit adorer. Ce qui ne se doit point restreindre à vn seul peuple, veu qu'en l'autre lieu il afferme, que tous hõmes mortels se sont esuanouis en leurs pensées, combien que la maiesté du createur leur fust manifestée en l'edifice du monde. Pourtant l'Escriture afin de donner lieu au vray Dieu & vnique, insiste fort à condamner tout ce qui a esté renommé de diuinité entre les payens: & ne laisse de resider sinon le Dieu qui estoit adoré en la montagne de Sion, pource que là il y auoit doctrine speciale pour tenir les hommes en pureté. Certes du temps de nostre seigneur Iesus Christ, il n'y auoit nation en terre, excepté les Iuifs, qui approchast plus de la droite pieté que les Samaritains: nous oyons toutesfois qu'ils sont redarguez par la bouche de Iesus Christ, de ne sauoir ce qu'ils adorent: dont il sensuit qu'ils ont esté deceus en erreur. Bref cõbien que tous n'ayent point esté plongez en des vices si lourds & enormes, & qu'ils ne soyent point tõbez en des idolatries manifestes, il n'y a eu toutesfois nulle religion pure ou approuuée, estans seulement fondez sur le sens cõmun des hommes. Car combien qu'vn petit nõbre de gens n'ait point esté si forcené que le vulgaire, si est-ce que le dire de saint Paul demeure vray, que la sagesse de Dieu ne se comprend point par les plus excellens du mõde. Or si les plus subtils & aigus ont ainsi erré en tenebres, que dira-on du commũ peuple, qui est cõme la lie ou la fange? Il ne se faut donc esmerueiller si le saint Esprit a reietté tout seruice de Dieu controuué à la poste des hommes cõme bastars & corrompus, veu que toute opinion que les hommes cõçoiuent de leurs sens quant aux mysteres de Dieu, cõbien qu'elle n'apporte point tousiours vn si grand amas d'erreurs, ne laisse pas pourtant d'en estre mere. Et quand il n'y auroit plus grand mal que cestuy-cy, desia ce n'est point vn vice à pardonner, d'adorer à l'auenture vn Dieu incogneu. Or tous ceux qui ne sont point enseignez par l'Escriture saincte à quel Dieu il faut seruir, sont condamnez de telle temerité par Iesus Christ. Et de fait les plus sages gouuerneurs qui ont basti les loix & polices, n'ont point passé plus outre que d'auoir quelque religion fondée sur le consentemẽt du peuple: qui plus est, Xenophon philosophe bien estimé, loue & prise la response d'Apollo, par laquelle il cõmanda que chacũ seruist à Dieu à la guise & façon de ses peres, & selon l'vsage & coustume de sa ville. Or d'où viendra ceste authorité aux hõmes mortels, de definir selon leur aduis d'vne chose qui surmonte tout le mõde? ou biẽ qui est-ce que se pourra reposer sur ce qui aura esté ordõné ou estably par les anciẽs, pour receuoir sans doute ne scrupule le Dieu qui luy aura esté baillé par les hõmes? Plustost chacũ s'arrestera à son iugemẽt q̃ de s'assuiettir à l'aduis d'autruy. Or d'autãt que c'est vn lié trop foible & du tout fragile pour nous retenir en la religiõ, q̃ de suiure la coustume d'vn pais, ou l'ancienneté, il reste q̃ Dieu parle luymesme du ciel pour testifier de soy.

13 Voyla cõment tant de si belles lãpes alumées au bastiment du monde nous esclairẽt en vain, pour nous faire voir la gloire de Dieu, veu qu'elles nous enuironnẽt tellemẽt de leurs rayons, qu'elles ne nous peuuent conduire iusques au droit chemin. Vray est qu'elles font bien sortir quelques estincelles, mais le tout s'estouffe deuant que venir en clarté de durée. Pourtant l'Apostre apres auoir dit que le monde est comme vne effigie ou spectacle des choses

Eph. 2. c. 12

Rom. 1. c. 21

Habac. 2. d. 18. 20

Iean 4. c. 22

1. Cor. 2. b. 8

Iean 4. c. 22

Heb. 11. a. 3

choſes inuiſibles, adiouſte tantoſt apres que c'eſt par ſoy qu'on cognoiſt qu'il a eſté auſsi bien compaſſé & aproprié par la parolle de Dieu : ſignifiant par ces mots, combien que la maieſté inuiſible de Dieu ſoit manifeſtée par tels miroirs, que nous n'auons pas les yeux pour la contempler iuſques à ce qu'ils ſoyent illuminez par la reuelation ſecrete qui nous eſt dõnée d'enhaut. Saint Paul auſsi en diſant que ce qui eſtoit expediẽt de cognoiſtre de Dieu, eſt manifeſté en la creation du mõde, n'entẽd pas vne eſpece de manifeſtation qui ſe cõprenne par la ſubtilité des hõmes, mais pluſtoſt il dit qu'elle ne va pas plus outré que de les rendre inexcuſables. Et cõbien qu'en vn paſſage il diſe qu'il ne faille point chercher Dieu fort loin, veu qu'il habite en nous: toutesfois ailleurs il s'expoſe, monſtrant dequoy ſert vn voiſinage ſi prochain : Dieu, dit-il, a laiſſé les peuples cheminer par cy deuant en leurs voyes, & toutesfois ne s'eſt point laiſſé ſans teſmoignage, leur donnant pluye du ciel & années fertilles, rẽpliſſant de nourriture & ioye les cœurs des hõmes. Combien donc que Dieu ne ſoit pas deſtitué de teſmoins, conuiãt par ſes benefices ſi doucement les hõmes à ſa cognoiſsãce, ſi ne laiſſent-ils pas pour cela de ſuiure leurs voyes, c'eſt à dire erreurs mortels.

Heb.11. a.3

Rom.1. c.19

Actes 17. f.27

Actes 14. c.16

14 Or combien que la faculté nous defaille de nature pour eſtre amenez iuſques à vne pure & claire cognoiſſance de Dieu : toutesfois d'autant que le vice de ceſte tardiueté eſt en nous, toute tergiuerſation nous eſt oſtée: car nous ne pouuons pas tellement pretendre ignorance que noſtre propre conſcience ne nous redargue tant de pareſſe que d'ingratitude. Car ce n'eſt pas defenſe de miſe ne de recepte, ſi l'homme eſtant doué de ſens allegue qu'il n'a point d'oreille pour ouyr la verité : veu que les creatures muettes ont voix haute & claire pour la racõter, s'il allegue de n'auoir peu voir de ſes yeux ce que les creatures qui n'ont point de veue luy auront mõſtré, s'il s'excuſe ſur l'imbecillité de ſon eſprit, quand les creatures qui n'ont ſens ne raiſon luy ſont maiſtreſſes pour l'enſeigner. Parquoy en ce que nous ſommes errans & vagabons, nous ſommes deſnuez de toute excuſe, veu que toutes choſes nous monſtrent le droit chemin. Au reſte combien qu'il faille imputer au vice des hommes, ce qu'ils corrompent ainſi toſt la ſemence que Dieu a plantée en leurs cœurs pour ſe faire cognoiſtre à eux par l'artifice admirable de nature, tellement que ceſte ſemence ne produit iamais ſon fruit entier & meur: toutesfois ce que nous auõs dit eſt touſiours vray: c'eſt que nous ne ſommes pas ſuffiſamment inſtruits par le ſimple teſmoignage & nud que les creatures regnẽt à la gloire de Dieu quelque magnifique qu'il ſoit. Car ſi toſt qu'en contẽplant le monde nous auons gouſté bien maigrement & à la legere quelque diuinité, nous laiſſons là le vray Dieu: & au lieu de luy dreſſons noz ſonges & phantoſmes, & deſrobons à la fontaine de ſageſſe, de iuſtice, bonté & vertu, la louãge qui luy eſt deue, pour la tranſporter çà & là. Quant à ſes œuures ordinaires, où nous les obſcurciſſons, ou nous les renuerſons par noſtre iugement peruers, en ſorte qu'elles ne ſont point priſées ſelon qu'elles meritoyent, & que l'autheur auſsi eſt fraudé de ſa louange.

CHAP. VI.

Pour paruenir à Dieu le createur il faut que l'Eſcriture nous ſoit guide & maiſtreſſe.



OMBIEN donques que la clarté qui ſe preſente aux hommes haut & bas, au ciel & en terre ſuffiſe tant & plus pour oſter toute defenſe à leur ingratitude: cõme de fait Dieu a voulu ainſi propoſer ſa maieſté à tous ſans exception, pour condamner le genre humain, en le rendant inexcuſable : toutesfois il eſt beſoin qu'vn autre remede & meilleur y entreuienne pour nous faire bien & deuemẽt paruenir à luy. Parquoy ce n'eſt point en vain qu'il a adiouſté la clarté de ſa parolle, pour ſe faire cognoiſtre à ſalut: combien que ce ſoit vn priuilege lequel il a fait de grace à ceux qu'il a voulu recueillir à ſoy de plus pres & plus familierement. Car d'autãt qu'il cognoiſt que les entendemens humains ſont pourmenez & agitez çà & là de beaucoup de legeretez errõnées & ſans arreſt, apres auoir eſleu les Iuifs pour ſon troupeau peculier: il les a enclos cõme en vn parc, afin qu'ils ne s'eſcartaſſẽt à la façon des autres. Et auiourdhuy non ſans cauſe il nous veut par vn meſme remede tenir confinez en la pure cognoiſſance de ſa maieſté: car autremẽt ceux meſmes qui ſemblent eſtre les plus fermes s'eſcouleroyent bien toſt. Car comme les vieilles gens ou larmeux, ou ayant cõment que ce ſoit les yeux debiles, quand on leur preſentera vn beau liure & de caracteres bien formez, combien qu'ils voyent l'eſcriture, toutesfois à grand peine pourrõt-ils lire deux mots de ſuitte ſans lunettes: mais les ayant prinſes en ſeront aidez pour lire diſtinctement: ainſi l'Eſcriture recueillant en noz eſprits la cognoiſſance de Dieu, qui autrement ſeroit confuſe & eſparſe, abolit l'obſcureté, pour nous monſtrer clairement quel eſt le vray Dieu. Parquoy c'eſt vn don ſingulier, quand Dieu pour inſtruire ſon Egliſe n'vſe pas ſeulement de ces maiſtres muets dont nous auons parlé, aſſauoir ſes ouurages qu'il nous produit : mais daigne bien auſsi ouurir ſa bouche ſacrée, non ſeulement pour faire ſauoir & publier que nous deuons ado-

rer quelque Dieu, mais auſsi qu'il eſt ceſtuy-la: & non ſeulement enſeigne ſes eſleus de regarder à Dieu, mais il s'offre quant & quant, afin qu'ils regardent à luy. Il a tenu dés le commencement ceſt ordre enuers ſon Egliſe, c'eſt qu'outre les enſeignemens il a mis en auant ſa parolle, pour ſeruir d'vne marque plus certaine, afin de le diſcerner d'auec tous dieux controuuez: & n'y a doute qu'Adam, Noé, Abraham & les autres Peres ne ſoyent paruenus à la cognoiſſance plus certaine & familiere, qui les a aucunement ſeparez d'auec les incredules. Ie ne parle point encores de la foy, en laquelle ils ont eſté calomniez pour l'eſperance de la vie eternelle: car pour paſſer de mort à vie, il n'a pas fallu ſeulement qu'ils cogneuſſent Dieu pour leur createur, mais auſsi pour redempteur. comme auſsi ils ont obtenu tous les deux par la Parolle. Car ceſte eſpece de cognoiſſance, par laquelle il leur a eſté dõné de ſauoir quel eſtoit le Dieu qui a creé le mõde, & le gouuerne, a precedé en premier degré: puis apres celle qui eſt plus priuée, & qui emporte pleine foy auec ſoy a eſté adiouſtée en ſecond lieu. C'eſt celle ſeule qui viuifie les ames, ou par laquelle Dieu eſt cogneu non ſeulement createur du monde, ayant l'authorité & conduicte de tout ce qui ſe fait: mais auſsi redẽpteur en la perſonne de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt. Mais pource que nous ne ſommes point encores venus à la cheute de l'homme & à la corruption de noſtre nature, ie differe à traitter du remede. Pourtant que les lecteurs ſe ſouuiennent qu'en traitant comment Dieu eſt cogneu par ſa parolle, ie n'entre point encores à l'alliãce & aux promeſſes par leſquelles Dieu a voulu adopter les enfans d'Abraham, ny auſsi de la doctrine par laquelle les fideles ont eſté proprement ſeparez des gens prophanes, pource que ceſte partie eſt fondée en Ieſus Chriſt: mais ie preten ſeulement expoſer commẽt par l'Eſcriture il conuient diſcerner le vray Dieu createur, d'auec toute la troupe des ydoles que le monde s'eſt forgé, tellement qu'il y ait certaines marques: puis apres l'ordre nous monſtrera le redempteur. Or combien que i'ameneray pluſieurs teſmoignages tant du nouueau Teſtamẽt que de la Loy & des Prophetes, là où il ſe fait mention de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: toutesfois le tout reuiendra à ce but, que Dieu nous eſt declairé en l'Eſcriture le maiſtre ouurier du monde, & que c'eſt que nous auons à cognoiſtre de luy, pour ne point tracaſſer çà & là cherchant quelque Dieu incertain.

2 Or ſoit que Dieu ait eſté manifeſté aux hommes par viſions ou oracles, qu'on appelle: c'eſt à dire teſmoignages celeſtes, ſoit qu'il ait ordonné des hommes miniſtres, leſquels enſeignaſſent les ſucceſſeurs de main en main: toutesfois il eſt certain qu'il a imprimé en leurs cœurs vne telle certitude de doctrine, par laquelle ils fuſſent perſuadez & entẽdiſſent que ce qui leur eſtoit reuelé & preſché, eſtoit procedé du vray Dieu: car il a touſiours ratifié ſa parolle, à fin qu'on y adiouſtaſt foy par deſſus toute opinion humaine. Finalemẽt afin que d'vn train continuel la verité demeuraſt touſiours en vigueur d'aage en aage, & fuſt cognue en la terre, il a volu que les reuelations qu'il auoit commiſes en la main des Peres comme en depoſt, fuſſent enregiſtrées: & à ceſt effect il a fait publier ſa Loy, à laquelle il a puis apres adiouſté les Prophetes comme expoſiteurs. Car combien que la doctrine de la Loy contiẽne pluſieurs vſages, comme nous verrons en temps & lieu: & ſur tout que Moiſe & les Prophetes ayent inſiſté à monſtrer comment c'eſt que les hommes ſont reconciliez auec Dieu (dont auſsi vient que ſainct Paul nomme Ieſus Chriſt la fin de la Loy) toutesfois de rechef i'aduerti les lecteurs, qu'outre la doctrine de foy & de penitence, laquelle nous propoſe Ieſus Chriſt pour mediateur, l'Eſcriture à ce regard de magnifier le vray Dieu & vnique, qui a crée le monde & le gouuerne par marques & enſeignes notables, afin qu'il ne fuſt meſlé parmy la troupe des faux dieux. Parquoy combien que les hõmes doiuent dreſſer les yeux pour contempler les œuures de Dieu, d'autãt qu'ils en ſont ordonnez ſpectateurs, & que le monde leur eſt dreſſé comme vn theatre à ceſt effect: toutesfois le principal eſt, pour mieux profiter, d'auoir les oreilles dreſſées à la Parolle pour s'y rendre attẽtifs. Ainſi il ne ſe faut eſmerueiller, ſi eſtans nez en tenebres ils s'endurciſſent de plus en plus en leur ſtupidité, pource qu'il n'y en a gueres qui ſe rendẽt dociles à la parolle de Dieu, pour ſe tenir entre les barres qui leur ſont là miſes: mais pluſtoſt s'eſgayẽt auec toute licẽce en leur vanité. Voici donc vn poinct reſolu, que pour eſtre eſclairez & adreſſez en la vraye religion, il nous faut commencer par la doctrine celeſte, & que nul ne peut auoir ſeulement vn petit gouſt de ſaine doctrine pour ſauoir que c'eſt de Dieu, iuſques à ce qu'il ait eſté à ceſte eſcolle, pour eſtre enſeigné par l'Eſcriture ſainte: car de là procede le cõmencemẽt de toute droite intelligẽce, voire nous receuons reuerẽment tout ce que Dieu y a voulu teſtifier de ſoy. Car non ſeulement la foy en ſa perfection & toutes ſes parties eſt engẽdrée d'obeiſsãce, mais auſsi tout ce que nous auõs à cognoiſtre de Dieu. Et de fait il a vſé d'vne prouidence ſinguliere pour le profit des hõmes en tous aages, par le moyen que nous traittons.

3 Car ſi on regarde cõbien l'eſprit humain eſt enclin & fragile pour tomber en oubliãce

de

Rom. 10. a. 4

de Dieu: combien ausi il est facile à decliner en toutes especes d'erreurs, de quelle conuoitise il est mené pour se forger des religions estrãges à chacune minute: de là on pourra voir combien il a esté necessaire que Dieu eust ses registres authentiques pour y coucher sa verité, à fin qu'elle ne perit point par oubly, ou ne s'esuanouit par erreur, ou ne fust corrõpue par l'audace des hommes. Puis donc que c'est chose notoire, quand Dieu a voulu instruire les hommes auec profit, qu'il a vsé du moyen & aide de sa parolle, d'autãt qu'il voyoit qu'il y auoit peu d'efficace & vertu en son image qui est engrauée par tout: si nous desirons de le contempler purement, il nous conuient tenir ce mesme chemin. Il faut, dy-ie, venir à sa parolle, & nous y renger: là où Dieu nous est droitement monstré & peint au vif en ses œuures: car alors elles sont estimées selon qu'il appartient, assauoir par la verité immuable qui en est la reigle, & non pas selon la peruerslité de nostre iugement. Si nous declinons de là, comme i'ay desia dit, quoy que nous courions hastiuement, toutesfois pource que nostre course sera esgarée hors du chemin, iamais nous ne viendrons où nous pretendons: car il nous faut penser que la clarté de la gloire de Dieu, que saint Paul nomme inaccessible, nous sera comme vn labyrinthe pour nous entorteiller de tous costez, si nous n'auons nostre adresse en la Parole: tellement qu'il nous vaut mieux clocher en ce chemin, que de courir bien viste à l'esgarée. Parquoy Dauid enseignant que les superstitions seront raclées du monde, afin que la pure religion y floriſſe, souuent introduit Dieu regnant: n'entendant pas seulement par ce mot de Regner, l'empire qu'il a & qu'il exerce à gouuerner le cours de nature, mais la doctrine qui est pour establir sa principauté speciale, à ce qu'on s'assuiettisse à luy. Car les erreurs ne se peuuent iamais arracher du cœur des hommes iusques à ce qu'vne vraye cognoissance de Dieu y soit plantée. 1. Timot. 6. d. 16. Aux Psal mes 93. 96. 97. 99. & autres semblables.

4 Dont vient que le mesme Prophete, apres auoir fait mention que les cieux racontent la gloire de Dieu, & le firmament l'œuure de ses mains, & que l'ordre continuel & reciproque des iours & des nuits preschent sa maiesté, descend tantost apres à la Parole disant, La loy de Dieu est sans macule, conuertissant les ames: le tesmoygnage du Seigneur est fidele, donnant sagesse aux petits. Les iustices de Dieu sont droites, & esiouissent les cœurs: le commandement de Dieu est clair, illuminant les yeux. Car combien qu'il comprenne d'autres vsages de la Loy, toutesfois il signifie en general, pource que Dieu ne profite de rien conuiant tous peuples à soy par le regard du ciel & de la terre, qu'il a ordonné ceste escole particuliere pour ses enfans. & à cela ausi tend le Pseau. 29, où le Prophete, apres auoir parlé de la voix terrible de Dieu, laquelle est ouye aux tonnerres, aux vens, orages, tourbillons, gresles: voire faisant trembler la terre & crouler les montaignes, & brisant les cedres, en la fin pour conclusion adiouste, qu'on luy chante louanges en son sanctuaire. Car par cela, il entend que les incredules sont sourds à toute voix de Dieu qui resonne en l'air. comme en l'autre Pseaume apres auoir descrit combien les flots de la mer sont espouantables, il conclud ainsi: Seigneur tes tesmoignages sont approuuez: la beauté de ton temple est saincteté permanente. Le dire de nostre Seigneur est fondé sur vne mesme raison, quand il reprochoit à la Samaritaine que ceste nation-la & tous autres peuples adoroyent ce qu'ils ne cognoissoyent pas, & qu'il n'y auoit que les Iuifs qui seruissent au vray Dieu: car d'autant que l'entendement humain selon sa foiblesse ne peut en façon que ce soit paruenir à Dieu, sinon estant esleué & aidé par la sacrée parolle d'iceluy, il ne se pouuoit faire que toutes creatures mortelles, excepté les Iuifs, ne fussent esgarées en erreur & vanité, en cherchant Dieu sans ceste aide necessaire. Psal. 19. a. 1. Psal. 93. b. 5. Iean 4. c. 22.

CHAP. VII.

Par quels tesmoignages il faut que l'Escriture nous soit approuuée, à ce que nous tenions son authorité certaine, assauoir du saint Esprit: & que c'a esté vne impieté maudite, de dire qu'elle est fondée sur le iugement de l'Eglise.



R deuant que passer plus outre, il est besoin d'entre-lasser icy quelque aduertissement de l'authorité de l'Escriture, non seulemẽt pour preparer les cœurs à luy porter reuerence, mais pour en oster tout scrupule & doute. Or quand on tient pour chose conclue, que la doctrine qu'on propose est parolle de Dieu, il n'y a nul d'audace si desesperée, sinon qu'il fust du tout insensé, & mesmes qu'il eust oublié toute humanité, lequel ose la reietter, comme si on n'y deuoit point adiouster foy. Mais pource que Dieu ne parle point iournellement du ciel, & qu'il n'y a que les seules Escritures, où il a voulu que sa verité fust publiée pour estre cogneue iusques en la fin, elles ne peuuent auoir pleine certitude enuers les fideles à autre tiltre, sinon quand ils tiennent pour arresté & conclud, qu'elles sont venues du ciel, comme s'ils oyoyent là Dieu parler de sa propre bouche.

C'est bien vn argument digne d'estre traité plus au long, & poisé plus diligemment: mais les lecteurs excuseront, si i'ay plus d'esgard à suyure le fil de ce que i'ay proposé de traiter, qu'à deduire cest argument spécial selon qu'il merite. Il y a vn erreur par trop cõmun, d'autant qu'il est pernicieux: c'est que l'Escriture saincte a autant d'authorité que l'Eglise par aduis commun luy en octroye: comme si la verité eternelle & inuiolable de Dieu, estoit apuyée sur la fantasie des hõmes. Car voici la question qu'ils esmeuuẽt non sans grand moquerie du S. Esprit: Qui est-ce qui nous rẽdra certains que ceste doctrine soit sortie de Dieu? ou biẽ qui nous certifiera qu'elle est paruenue iusques à nostre aage saine & entiere? Qui est-ce qui nous persuadera qu'on reçoiue vn liure sans contredit en reiettant l'autre, si l'Eglise n'en donnoit reigle infaillible? Sur cela ils concluent que toute la reuerence qu'on doit à l'Escriture, & le cõgé de discerner entre les liures Apocriphes depend de l'Eglise. ainsi ces vilains sacrileges ne taschans sinon à esleuer vne tyrannie desbordée sous ce beau titre d'Eglise, ne se souciẽt gueres en quelle absurdité ils s'enueloppẽt, & ceux qui les veulent escouter, moyennãt qu'ils puissẽt arracher ce poinct que l'Eglise peut tout. Or si ainsi estoit, que sera ce des poures consciences qui cherchẽt vne fermeté de la vie eternelle, veu que toutes les promesses qui en sont données n'auront arrest ny appuy sinon sur le bon plaisir des hommes, quãd on leur dira qu'il suffit que l'Eglise en ait determiné? se pourront-elles appaiser de telle responce? D'autre part à quel broquard & risée des incredules nostre foy sera-elle exposée, & combien pourra-elle estre tenue suspecte, si on croit qu'elle n'a authorité sinon comme empruntée sous la grace des hommes?

2 Or tels brouillons sont assez rembarrez par vn seul mot de l'Apostre: c'est en ce qu'il dit que l'Eglise est soustenue des Prophetes & Apostres. Si le fondement de l'Eglise est la doctrine que les Prophetes & Apostres nous ont laissée, il faut bien que ceste doctrine ait toute certitude deuant que l'Eglise commence à venir en estre. Et n'est pas question icy de cauiller, combien que l'Eglise prenne sa source & origine de la parolle de Dieu, toutesfois qu'on sera tousiours en doute quelle doctrine sera receue cõme Prophetique & Apostolique, iusques à ce que l'arrest de l'Eglise y soit entreuenu. Car si l'Eglise Chrestienne a esté de tout temps fondée sur la predication des Apostres & les liures des Prophetes, il faut bien que l'approbation de telle doctrine ait precedé l'Eglise laquelle elle a dressée: comme le fondement va deuant l'edifice. C'est donques vne resuerie trop vaine, d'attribuer à l'Eglise puissance de iuger l'Escriture, tellement qu'on se tienne à ce que les hommes auront ordonné, pour sauoir que c'est de parole de Dieu ou non. Parquoy l'Eglise en receuant l'Escriture saincte & la signant par son suffrage, ne la rend pas authentique, comme si auparauant elle eust esté douteuse ou en different: mais pource qu'elle la cognoist estre la pure verité de son Dieu, elle la reuere & honnore comme elle y est tenue par le deuoir de pieté. Quant à ce que ces canailles demãdent dont & cõment nous serons persuadez que l'Escriture est procedée de Dieu, si nous n'auons refuge au decret de l'Eglise: c'est autant comme si aucun s'enqueroit dont nous apprendrons à discerner la clarté des tenebres, le blanc du noir, le doux de l'amer. Car l'Escriture a dequoy se faire cognoistre, voire d'vn sentiment aussi notoire & infaillible comme ont les choses blanches & noires de monstrer leur couleur, & les choses douces & ameres de monstrer leur saueur.

Ephes. 2. d. 20

Le passage est au liure Cõtra Epistolã fundamẽtalẽ chap. 5.

Au mesme liure chap. 4.

3 Ie say bien qu'on a accoustumé d'alleguer le dire de S. Augustin, qu'il ne croiroit pas à l'Euangile, si l'authorité de l'Eglise ne l'y esmouuoit: mais par le fil du texte il est aisé d'apperceuoir combien telle application est sotte & peruerse. Ce sainct docteur auoit à combattre contre les Manichéens, lesquels vouloyent que sans contredit on adioustast foy à tous leurs songes: pource qu'ils protestoyent d'auoir la verité, sans toutesfois en rien monstrer. Au reste, d'autant que pour esleuer & establir leur maistre Manichée ils pretendoyẽt ce nom d'Euangile, S. Augustin leur demande, si d'auenture ils auoyent affaire à vn homme qui ne creut pas mesmes à l'Euangile, comment ils s'y porteroyent, & de quelle façon de persuader ils vseroyent pour l'attirer en accord. Puis adiouste, Quant à moy, ie ne croiroye point à l'Euangile sans estre incité par l'authorité de l'Eglise: en quoy il signifie que du temps qu'il estoit encores payen & estrãgé de la foy, il n'eust peu estre amené à ceste raison d'embrasser l'Euangile pour certaine verité de Dieu, sinon qu'il eust esté vaincu par l'authorité de l'Eglise que c'estoit vne doctrine à laquelle on ne pouuoit faillir d'adiouster foy. Or ce n'est point de merueilles si quelcun n'ayant point encores cogneu Iesus Christ, a regard aux hommes pour s'y amuser. Sainct Augustin donques n'afferme pas que la foy des enfans de Dieu soit fondée en l'authorité de l'Eglise, & n'entẽd pas que la certitude de l'Euangile en depende: mais seulement il veut dire que les incredules ne se pourrõt asseurer pour estre gaignez à Iesus Christ, si le cõsentemẽt de l'Eglise ne les y pousse: ce qu'il cõferme vn peu auparauãt par lãt ainsi, Quãd i'auray loué ce que ie croy, & me seray moqué

de ce

de ce que vous croyez, Manichées: que penſes-tu que nous deuions iuger ou faire, ſinon de laiſſer ceux qui nous conuient à cognoiſtre choſes certaines, & puis commandent qu'on acquieſce à ce qui eſt incertain? & pluſtoſt que nous ſuiuions ceux qui nous exhortent à croire deuant toutes choſes ce que ne pouuons encores comprendre, à fin qu'eſtans fortifiez par foy, nous entendions à la fin ce qu'aurons creu? Et ce non point par le moyen des hommes: mais entant que Dieu confermera & illuminera noz ames au dedans. Voila les propres mots de ſainct Auguſtin, dont il appert clairement, que iamais il ne penſa à vouloir aſſubiettir noſtre foy à l'appetit des hommes, la deſtournant du ſeul fondement qu'elle a en l'Eſcriture: mais ſeulement a voulu monſtrer, que ceux qui ne ſont encores illuminez de l'Eſprit de Dieu, ſont induits par la reuerence de l'Egliſe à quelque docilité, pour ſouffrir qu'on leur annonce Ieſus Chriſt par l'Euangile: & ainſi, que l'authorité de l'Egliſe eſt comme vne entrée pour amener les ignorans ou les preparer à la foy de l'Euangile. ce que nous confeſſons eſtre vray. Et de fait, nous voyons que ſainct Auguſtin requiert bien vne autre fermeté en la foy, que celle qu'on prendroit de la determination des hommes. Ie ne nie pas au reſte, qu'il n'obiecte ſouuent l'authorité de l'Egliſe aux Manichéens, voulant approuuer la verité de l'Eſcriture, laquelle iceux reiettoyent, à quoy tend le reproche qu'il fait à Fauſte, vn de leur ſecte, à ſauoir qu'il ne s'aſſuiettit point à la verité Euangelique tant bien fondée & eſtablie, tant renommée, & acertenée, & receue par continuelle ſucceſsion depuis le tẽps des Apoſtres: mais il ne pretẽd nulle part en façon que ce ſoit, que la reuerence que nous portons à l'Eſcriture depende du vouloir ou iugemẽt des hommes: ſeulement il allegue le iugemẽt vniuerſel de l'Egliſe, pour mõſtrer l'authorité qu'a touſiours eu la parole de Dieu. Si quelcũ en deſire plus ample declaratiõ, qu'il liſe le traité qu'il a fait De l'vtilité de croire: où il trouuera qu'il ne nous cõmande pas d'eſtre credules, ou aiſez à receuoir ce qui nous eſt enſeigné des hõmes, ſinon pour nous dõner quelque entrée à venir plus loin, & nous enquerir plus à plein: cõme luy-meſme en parle. Au reſte, il ne veut pas qu'on ſe tiẽne à l'opinion qu'on aura cõceue: mais qu'on ſoit appuyé ſur vne certaine & ferme cognoiſſance de la verité. Coloſ. 1 Au li. 32

4 Nous auõs à retenir ce que i'ay dit nagueres, que iamais nous n'aurõs ferme foy à la doctrine, iuſques à ce qu'il nous ſoit perſuadé ſans doute que Dieu en eſt l'autheur. Parquoy la ſouueraine prœuue de l'Eſcriture ſe tire communement de la perſonne de Dieu qui parle en icelle. Les Prophetes & Apoſtres ne ſe vantent point de leur ſubtilité & haut ſauoir, & tout ce qui acquiert credit aux hommes, & n'inſiſtẽt point aux raiſons naturelles: mais pour aſſubiettir tous les hommes & les rendre dociles, ils mettent en auant le nom ſacré de Dieu. Il reſte maintenant de voir comment on diſcernera, non point d'opinion apparente, mais à la verité, que le nom de Dieu n'eſt point pretẽdu à la volée ny en fallace. Or ſi nous voulons bien pouruoir aux conſciences, à ce qu'elles ne ſoyent point tracaſſées ſans ceſſe de doutes & legeretez, qu'elles ne chancellẽt point & n'heſitent point à tous ſcrupules, il eſt requis que la perſuaſion que nous auons dite ſoit prinſe plus haut que de raiſons humaines, ou iugemens, ou coniectures: aſſauoir du teſmoignage ſecret du ſainct Eſprit. Il eſt bien vray que quand ie voudroye debatre ceſte cauſe par raiſons & argumens, ie pourroye produire en auant pluſieurs choſes pour approuuer que s'il y a vn Dieu au ciel, c'eſt de luy que la Loy & les Propheties ſont ſorties. Meſmes quand tous les plus ſauans & les plus habiles du mõde ſe leueroyẽt alencõtre, & appliqueroyẽt tous leurs ſens pour ſe faire valoir à l'oppoſite, toutesfois ſinon qu'ils fuſſent endurcis à vne impudence deſeſperée, on leur arrachera ceſte confeſsion, qu'on voit par ſignes manifeſtes que c'eſt Dieu qui parle par l'Eſcriture: & par conſequẽt que la doctrine qui y eſt contenue, eſt celeſte. Et tantoſt apres nous verrons que les liures de l'Eſcriture ſaincte ſurmontent de beaucoup en excellence tous autres eſcrits. meſmes ſi nous y apportons des yeux purs & nets, & des ſens entiers, incontinent la maieſté de Dieu viendra au deuant, laquelle domtera toute audace de contredire, nous contraignãt d'obeir à ſoy. neantmoins ceux qui veulent & s'efforcent de maintenir la foy de l'Eſcriture par diſputes, peruertiſſent l'ordre. Il eſt vray qu'il y aura touſiours aſſez dequoy à rembarrer les ennemis: & de moy, cõbien que ie ne ſoye pas doué de grace ou faconde ſi exquiſe qu'on pourroit demãder, toutesfois ſi i'auoye à deſmeſler ceſte querelle auec les plus fins contẽpteurs de Dieu qu'on pourroit trouuer, & qui appetent d'eſtre veus bõs cauillateurs & fort plaiſanteurs en renuerſant l'Eſcriture, i'eſpere qu'il ne me ſeroit pas difficile de rabatre tout leur caquet. & ſi c'eſtoit vn labeur vtile de refuter toutes les fauſſetez & malices, ie n'auroye pas grãd' peine à monſtrer que toutes leurs vanteries qu'ils ameinent en cachette ne ſont que fumées: mais encores que nous ayons maintenu la ſacrée parolle de Dieu contre toutes detractions & murmures des meſchans, ce n'eſt pas à dire que par cela nous imprimions au cœur vne telle certitude de foy cõme la pieté requiert: pource

que les gens profanes pensent que la religion consiste en opinion seulement, afin de ne rien croire follement & à la legere, ils veulent & demandent qu'on leur prouue par raison que Moyse & les Prophetes ont esté inspirez de Dieu à parler. A quoy ie respon que le tesmoignage du sainct Esprit est plus excellent que toute raison: car combien que Dieu seul soit tesmoing suffisant de soy en sa parolle, toutesfois ceste parolle n'obtiendra point foy aux cœurs des hommes si elle n'y est seellée par le tesmoignage interieur de l'Esprit. Parquoy il est necessaire que le mesme Esprit qui a parlé par la bouche des Prophetes, entre en noz cœurs, & les touche au vif pour les persuader que les Prophetes ont fidelement mis en auant ce qui leur estoit commandé d'enhaut. & ceste liaison est fort bien exprimée par Isaie, quant il dit, Mon esprit qui est en toy, & mes parolles que i'ay mises en ta bouche & en la bouche de ta semence, ne defaudront à iamais. Il y a de bonnes gens, lesquels voyans les incredules & ennemis de Dieu gergonner contre la Parolle, sont faschez qu'ils n'ayent bonne preuue en main sur le champ pour leur clorre la bouche: mais ils errent en ne considerant point expressemẽt que l'Esprit est nommé seau & arre pour confermer nostre foy, d'autant que noz esprits ne font que flotter en doutes & scrupules, iusqu'à ce qu'ils soyẽt illuminez.

Isa. 51. c. 16.

5 Ainsi que ce poinct nous soit resolu, qu'il n'y a que celuy que le sainct Esprit aura enseigné, qui se repose en l'Escriture en droite fermeté: & combien qu'elle porte auec soy sa creance pour estre receue sans contredit, & n'estre submise à prœuues ou argumens: toutesfois que c'est par le tesmoignage de l'Escriture qu'elle obtient la certitude qu'elle merite. Car ia soit qu'en sa propre maiesté elle ait assez dequoy estre reuerée: neantmoins elle nous commence lors à nous vrayement toucher, quand elle est seellée en noz cœurs par le sainct Esprit. Estans donc illuminez par la vertu d'iceluy, desia nous ne croyons pas ou à nostre iugemẽt, ou à celuy des autres, que l'Escriture est de Dieu: mais par dessus tout iugemẽt humain nous arrestõs indubitablemẽt qu'elle nous a esté dõnée de la propre bouche de Dieu, par le ministere des hõmes: cõme si nous contemplions à l'œil l'essence de Dieu en icelle. Nous ne cherchõs point ou argumens ou veri-similitudes, ausquelles nostre iugemẽt repose: mais nous luy sumettõs nostre iugement & intelligẽce, cõme à vne chose eleuée par dessus la necessité d'estre iugée. Non pas cõme aucuns ont acoustumé, de receuoir legerẽment vne chose incogneue, laquelle apres auoir esté cogneue, leur desplait: mais pource que nous sommes trescertains d'auoir en icelle la verité inexpugnable. Non pas aussi comme les hõmes ignorans ont accoustumé de rendre leurs esprits captifs aux superstitions: mais pource que nous sentons là vne expresse vertu de la diuinité monstrer sa vigueur, par laquelle nous sommes attirez & enflambez à obeir sciemment & volontairement, neantmoins auec plus grande efficace que de volonté ou science humaine. Parquoy c'est à bon droit que Dieu prononce par Isaie, que les Prophetes auec tout le peuple luy sont tesmoins suffisans: pource qu'ils sauoyent que la doctrine qui leur auoit esté annoncée estoit de luy, & qu'en cela il n'y auoit doute ne replique. C'est donc vne telle persuasion, laquelle ne requiert point de raisons: toutesfois vne telle cognoissance, laquelle est appuyée sur vne tresbonne raison, c'est assauoir, d'autant que nostre esprit a plus certain & asseuré repos qu'en aucunes raisons: finalement, c'est vn tel sentiment qu'il ne se peut engendrer que de reuelation celeste. Ie ne dy autre chose que ce qu'vn chacun fidele experimẽte en soy, sinon que les parolles sont beaucoup inferieures à la dignité de l'argument, & ne sont suffisantes pour le bien expliquer. Ie me deporte de deduire ceste matiere plus au lõg, pource que l'occasion s'offrira d'en parler ailleurs derechef. Pour le present contentons nous de sauoir qu'il n'y a vraye foy, que celle que le sainct Esprit seelle en noz cœurs. mesmes tout homme docile & modeste se contentera de cecy. Isaie promet à tous les enfans de l'Eglise, quãd elle aura esté renouuellée, qu'ils seront disciples de Dieu. c'est vn priuilege singulier, lequel Dieu a mis à part pour discerner ses esleus d'auec le genre humain. Car quel est le commencement de vray sauoir, sinon vne promptitude & franc courage de receuoir la parolle de Dieu? Or luy requiert d'estre ouy par la bouche de Moyse, selon qu'il est escrit, Qui est-ce qui mõtera au ciel, ou qui descendra aux abismes? La parolle est en ta bouche. Si Dieu a voulu reseruer à ses enfans ce thresor d'intelligence comme caché, il ne se faut esbahir ne trouuer estrange de voir tant de stupidité ou bestise au comun peuple: i'appelle le commun peuple, les plus expers & auancez, iusques à ce qu'ils soyent incorporez en l'Eglise. Qui plus est, Isaie ayant dit que la doctrine des Prophetes sera incroyable, non seulement aux Payens, mais aussi aux Iuifs qui voudroyent estre reputez domestiques de Dieu, adiouste quant & quant la cause: c'est que le bras de Dieu ne sera point reuelé à tous. Ainsi quand nous serons troublez, voyans qu'il y a si petit nombre de croyans, souuenõs nous à l'oppposite que les mysteres de Dieu ne sont compris que de ceux auquels il est donné.

Deut. 30. c. 10.

Isa. 53. a. 1

CHAP

CHAP. VIII.

Qu'il y a des prœuues assez certaines, entant que la raison humaine le porte, pour rendre l'Escriture indubitable.

SI nous n'auons ceste certitude plus haute & plus ferme que tout iugemẽt humain, en vain l'authorité de l'Escriture sera approuuée par argumens: en vain elle sera establie par le consentemẽt de l'Eglise, ou confermée par autres aides. Car si ce fondemẽt n'est mis en premier lieu, elle demeure tousiours en suspẽs: comme au contraire, apres qu'elle aura esté receue en obeïssance selõ qu'il appartient, & exemptée de toute doute: les raisons qui au parauant n'auoyent point grande force pour ficher & planter en nostre cœur la certitude d'icelle, seront lors tresbonnes aides. Car il ne se peut dire quelle confirmation luy donne ceste consideration, quand nous reputons diligemment, comment Dieu a en icelle bien disposé & ordonné la dispensation de sa sagesse: quand nous recognoissons combien la doctrine d'icelle se monstre par tout celeste, n'ayant rien de terrien: combien il y a vne bonne conuenance entre toutes les parties, & les autres choses qui sont propres pour donner authorité à quelques escrits. Dauantage noz cœurs sont encores plus fort confermez, quand nous considerons que c'est la maiesté de la matiere, plus que la grace des parolles, qui nous rauit en admiration d'icelle. Et de fait cela n'est pas aduenu sans vne grande prouidence de Dieu, que les hauts secrets du Royaume celeste nous ayent esté pour la plus grand' part baillez sous parolles contemptibles, sans grande eloquence: de peur que s'ils eussent esté fondez & enrichiz d'eloquence, les iniques eussent calomnié que la seule faconde eust regné en cest endroit. Or maintenant puis que telle simplicité rude & quasi agreste nous esmeut en plus grande reuerence que tout le beau langage des Rhetoriciens du monde: que pouuons nous estimer, sinon que l'Escriture contient en soy telle vertu de verité, qu'elle n'a aucun besoing d'artifice de parolles? Pourtant ce n'est pas sans raison que l'Apostre prouue la foy des Corinthiens n'estre pas fondée sur sagesse humaine, mais en la vertu de Dieu: d'autant que sa predication entre eux n'auoit pas esté en parolles persuasibles de sagesse humaine: mais auoit esté approuuée par demonstrances d'Esprit & de puissance. Car la verité est exempte de toute doute, puis que sans autres aides elle est de soymesme suffisante pour se soustenir. Or combien ceste vertu est propre à l'Escriture, il apparoist en ce que de tous humains escrits il n'y en a nul, de quelque artifice qu'il soit poly & orné, qui ait telle vigueur à nous esmouuoir. Que nous lisions Demosthene ou Ciceron, Platon ou Aristote, ou quelques autres de leur bãde: ie cõfesse bien qu'ils attireront merueilleusement, & delecteront & esmouueront iusques à rauir mesme l'esprit: mais si de là nous nous transportõs à la lecture des sainctes Escritures, vueillons ou non elles nous poindront si viuement, elles perceront tellement nostre cœur, elles se ficheront tellement au dedans des moelles, que toute la force qu'ont les Rhetoriciens ou Philosophes, au prix de l'efficace d'vn tel sentiment ne sera que fumée. Dont il est aisé d'apperceuoir que les sainctes Escritures ont quelque proprieté diuine à inspirer les hommes: veu que de si loing elles surmontent toutes les graces de l'industrie humaine. 1. Cor. 2. 4.

2 Ie confesse bien qu'aucuns Prophetes ont vne façon de parler elegante & de bõne grace, mesme vn stile haut & bien orné: mais par tels exemples le sainct Esprit a voulu mõstrer qu'il n'estoit point despourueu d'eloquence, quand ailleurs il luy plaisoit d'vser d'vn stile grossier & rude. Au reste, soit qu'on lise Dauid, Isaie & leurs semblables, desquels le stile est doux & coulant, soit qu'on lise Amos, qui estoit bouuier, Ieremie ou Zacharie, desquels le langage est plus aspre ou rustique, par tout la maiesté de l'Esprit se monstre euidemment. Ie n'ignore pas que Satan, ~~sinon~~ qu'il se fait tousiours singe de Dieu, & se contrefait pour s'insinuer sous ombre de l'Escriture, pour tromper le cœur des simples a suyui vn semblable train entant qu'en luy estoit: c'est de publier ses erreurs, dont il abreuuoit les pouures aueugles, sous vn langage dur & lourd & quasi barbare: vsant mesme de formes de parler quasi enrouillées de vieillesse, afin de couurir tãt mieux ses tromperies sous telles masques. mais ceux qui ont iugement rassis voyent assez combien telle affectation est vaine & friuole. Quant à la saincte Escriture, quoy que les gens prophanes & desbordez s'efforcent d'y trouuer à mordre, toutesfois c'est chose patente qu'elle est remplie de sentences qui iamais ne fussent tombées en l'esprit humain. Qu'on lise chacun Prophete, il ne s'en trouuera pas vn qui n'ait surmonté de grande distance la mesure des hommes, tellement qu'il faut bien dire que tous ceux qui ne trouuent point sauoir en leur doctrine, sont par trop desgoustez & du tout stupides.

3 Il y en a d'autres qui ont traité amplemẽt ceste matiere: parquoy il me suffira d'en toucher pour le present autant qu'il sera requis pour le sommaire principal de ce qu'il en faut

ſauoir. Outre ce que i'ay deſia touché, l'ancienneté de l'Eſcriture n'eſt pas de petite importance, pour nous y faire adiouſter foy. Car quelques fables que racontent les eſcriuains Grecs, de la theologie des Egyptiens: on ne trouuera teſmoignage de nulle religion, qui ne ſoit de long temps apres Moyſe. Dauantage, moyſe ne forge pas vn Dieu nouueau, mais ſeulement propoſe au peuple d'Iſrael ce que deſia par longue ſucceſsion d'aages ils auoyent entendu de leurs anceſtres. Car à quoy pretend-il, ſinon de les amener à l'alliance faite auec Abraham? Et de fait s'il euſt rien mis en auant incogneu & non ouy, il n'y auoit nul accez. Mais il falloit que le propos de leur deliurance fuſt tout commun & notoire entre eux, afin que le meſſage qu'il leur en apportoit les eſmeut incontinent & leur donnaſt courage. meſme il eſt bien à preſumer qu'ils eſtoyent aduertiz du terme de quatre cens ans. Maintenant conſiderõs ſi Moyſe, qui a precedé de ſi long temps tous autres eſcriuains, prend toutesfois de ſi loing l'origine & ſource de ſa doctrine, quelle preéminence d'ancienneté a l'Eſcriture ſaincte par deſſus tous eſcrits qu'on peut amener.

4 Sinon que nous fuſsions ſi ſots que d'adiouſter foy aux Egyptiens, quand ils eſtendent leur ancienneté iuſques à ſix mille ans deuant que le monde fuſt creé: mais veu que tout ce qu'ils en babillent a touſiours eſté moqué & reieté par les payens meſmes, il ne nous faut ia trauailler à les redarguer. Ioſephe contre Apius, amaſſe pluſieurs teſmoignages memorables des plus anciens eſcriuains, dont il appert que tous peuples ont eſté d'acord en cela, que la doctrine de la Loy auoit eſté renommée de tous ſiecles, combien qu'elle ne fuſt pas leue ne deument cognue. Au reſte, afin que les gens ſcrupuleux & chagrins n'euſſent occaſion de mal ſouſpeçonner, que les malins auſsi les plus hardis ne prinſent licence de cauiller, Dieu eſt venu au deuant de ces dangers par tresbons remedes. Moyſe racõte que trois cens ans auparauant, Iacob auoit benit ſes ſucceſſeurs eſtant inſpiré de Dieu à cela. comment eſt-ce qu'il anoblit ou auance ſon parẽtage? mais pluſtoſt en la perſonne de Leui il le degrade auec infamie perpetuelle. Simeon & Leui, dit-il, inſtrumens d'iniquité: que mon ame n'entre point en leur conſeil, ma langue ne s'adioigne point à leur ſecret. Il pouuoit bien mettre ſous le pied vn tel opprobre, non ſeulement pour eſpargner ſon pere, mais auſsi pour ne ſe point machurer & diffamer auec toute ſa maiſon de la meſme ignominie. Ie vous prie, comment nous peut-il eſtre ſuſpect, veu qu'en publiant que l'autheur & la premiere ſouche de la famille de laquelle il eſtoit deſcendu auoit eſté pronõcé deteſtable par le ſainct Eſprit? Il n'a nul eſgard à ſon profit particulier, & meſmes ne refuſe pas de s'expoſer à la haine de tous ſes parens, auſquels ſans doute cela venoit mal à gré. Pareillement en recitant le murmure auquel Aaron ſon propre frere & Marie ſa ſœur s'eſtoyent monſtrez rebelles contre Dieu, dirons nous qu'il ait eſté pouſſé d'affection charnelle, & non pluſtoſt qu'il a obey au commandement du ſainct Eſprit? Dauantage, puis qu'il auoit toute authorité & credit, pourquoy au moins ne laiſſe-il la dignité ſacerdotale à ſes enfans, mais les reiette bien loin en baſſe cõdition? I'ay allegué ce peu d'exemples, cõbien qu'il y en ait grande quantité: tant y a que nous rencontrerons par toute la Loy des argumens tant & plus pour nous y faire adiouſter foy, & nous monſtrer que Moyſe ſans contredit eſt comme vn Ange de Dieu venant du ciel.

Gen.49. a.5,9.

Nomb.12 a.1

5 Outreplus tant de miracles & ſi notables qu'il recite, ſont autant d'approbations de la Loy publiée par luy: car ce qu'il a eſté rauy en vne nuée ſur la montagne: ce qu'il eſt là demouré quarante iours ſans conuerſer auec les hommes: ce qu'en publiant la Loy il auoit ſa face tellement luiſante que les rais en ſortoyent comme du ſoleil: ce que les eſclairs, tonnerres & tempeſtes volloyent en l'air: que la trompette ſonnoit ſans bouche d'homme: que l'entrée du tabernacle eſtoit cachée par fois de la veue du peuple par la nuée: que l'authorité dudit Moyſe fut ſi excellẽment maintenue par ceſte horrible vengeance qui tõba ſur Choré, Dathan & Abyron auec toute leur ſequelle: que le rocher eſtant frappé de ſa verge ietta vne riuiere, que Dieu à la requeſte d'iceluy fit plouuoir la manne du ciel, Dieu par cela ne le recommandoit il pas comme vn Prophete indubitable enuoyé de ſa part? Si quelcun obiecte, que ie pren les choſes pour certaines auſquelles on pourroit contredire: ceſte cauillation eſt facile à ſoudre, veu que Moyſe publioit telles hiſtoires en l'aſſemblée. ie vous prie, cõmẽt euſt-il mẽti enuers ceux qui auoyẽt tout veu de leurs propres yeux? c'eſt bien à propos, qu'il ſe fuſt preſenté au peuple pour le redarguer d'infidelité, rebellion, ingratitude & autres crimes, & cependant qu'il ſe fuſt vanté que ſa doctrine auoit eſté ratifiée en leur preſence par les miracles que iamais ils n'euſſent veu. Et de fait ce poinct doit eſtre bien noté, toutes fois & quantes qu'il traite des miracles, tant s'en faut qu'il cherche faueur, que pluſtoſt il conioint non ſans amertume les pechez du peuple, qui le pouuoyent piquer à y contredire, s'il y eut eu la moindre occaſion du monde: dont il appert qu'ils n'ont eſté induits à y aquieſſer, ſinon d'autant qu'ils eſtoyent conuaincus par experience. Au reſte, pource que

Exod.24 d.18 Exod.34 d.29 & 19.c.16 & 40.d.34 Nomb.16 d.24.& 20.b.10 & 11.b.9.

la

la chose estoit si notoire que les payens mesmes, ie di les anciens escriuains, n'ont pas osé nier que Moyse n'eust fait des miracles: le diable pere de mensonge leur a suggeré vne calomnie, quand ils ont dit que c'estoit par art magique: mais quelle coniecture ont-ils de le charger d'auoir esté magicien, veu qu'il a tant detesté ceste superstition, iusques à cõmander qu'on lapidast tous ceux qu'on trouueroit s'en estre meslez? Et de fait nul trompeur ou enchanteur ne fait ses illusions, qu'il ne tasche pour acquerir bruit d'estonner & esbourdir les sens du peuple. Qu'est-ce que Moyse a fait en protestant haut & clair que luy & son frere Aaron ne sont rien, mais que simplement ils executent ce que Dieu leur a ordonné? Il se purge assez de toute mauuaise note. Et si on considere les choses telles qu'elles sont, quel enchantement auroit fait descendre chacun iour la manne du ciel, qui suffist à nourrir le peuple: & si quelcun en auoit pris outre mesure, en ce qu'elle pourrissoit, il fust appris par cela que Dieu punissoit son incredulité? Il y a plus, c'est que Dieu a permis que son seruiteur ait esté examiné de si bonnes & viues esprœuues, que maintenant les mesdisans ne profitent de rien en detractant ou gergonnant contre luy. Car combien de fois le peuple s'est-il orgueilleusement & sans honte esleué pour le ruiner? quelles conspirations ont esté dressées par aucuns? a-ce esté par illusions qu'il a eschappé leur fureur? brief l'euenement monstre que par tels moyens sa doctrine a esté ratifiée à iamais.

6 Pareillemẽt ce qu'en la personne du patriarche Iacob il assigne à la lignée de Iuda principauté sur tout le corps: qui est-ce qui niera que cela n'ait esté fait par esprit prophetique? mesmes si nous reputons bien la chose, & la mettons deuant noz yeux comme elle est aduenue: posons le cas que Moyse eust esté le premier autheur de ceste sentence, toutesfois depuis qu'il l'a mise par escrit, quatre cens ans se passent deuant qu'il soit mention de sceptre royal en la lignée de Iuda. Quand Saul est esleu & receu, il semble bien que le royaume soit estably en la lignée de Ben-iamin. quand Dauid est oinct par Samuel, quel moyen y a-il d'arracher la couronne à Saul ny aux siẽs? Qui eust esperé qu'il deust sortir Roy de la main d'vn bouuier? Qui plus est, comme ainsi soit qu'il y eust sept freres, qui eust cuidé que le plus mesprisé de tous deust paruenir à ceste dignité? & comment de fait y paruient-il? Qui est-ce qui dira que son onction ait esté conduite par art, industrie ou prudence humaine: & non pas plustost que c'a esté l'effect de ce que Dieu auoit reuelé du ciel? Ausi ce que ledit Moyse a predit touchant les payens, qu'il seroyent quelque fois receus de Dieu, & faits participans de l'alliance de salut, veu que c'a esté deux mille ans deuant qu'il apparust: qui est-ce qui niera qu'il a ainsi parlé par inspiration celeste? Ie laisse les autres propheties, lesquelles sont si diuines qu'il appert assez à toutes gẽs de sens rassis que c'est Dieu qui parle. Brief son seul Cantique est vn clair miroir, auquel Dieu apparoist euidemment tant & plus. *Deut. 32*

7 Tout ceci se voit encores plus clairemẽt aux autres Prophetes. I'en choisiray seulemẽt quelque peu d'exemples, pource qu'il y auroit trop affaire de les recueillir tous. Cõme ainsi soit que du temps d'Isaie le royaume de Iuda fust paisible, & mesme estant allié auec les Chaldées, pẽsant biẽ y auoir support: Isaie prononçoit alors que la ville seroit en la fin ruinée, & le peuple transporté en captiuité. Encores qu'on ne se contentast point d'vn tel aduertissement, pour iuger qu'il estoit pousé de Dieu à predire les choses qu'on tenoit alors incroyables, & que puis apres on cogneut estre vrayes: si ne peut on dire que ce qu'il adiouste de la deliurance ne soit procedé de l'Esprit de Dieu. Il nõme Cyrus, par lequel les Chaldéens deuoyent estre vaincus, & le peuple d'Israel remis en liberté. Entre la naissance de Cyrus & le temps que le Prophete a ainsi parlé, on trouuera plus de cent ans: car il nasquit cẽt ans ou enuiron apres le trespas du Prophete. Nul ne pouuoit deuiner alors qu'il y deust auoir quelque Cyrus lequel menast guerre à l'aduenir contre les Babyloniens: & ayant abbatu vne monarchie si puissante, deliurast les enfans d'Israel, pour mettre fin à leur captiuité. Vn tel recit ainsi nud & simple, sans aucun fard, ne monstre-il pas euidemment que ce sont oracles de Dieu, & non pas coniectures humaines, les sentences qu'on oit de la bouche d'Isaie? Derechef quand Ieremie vn peu deuant que le peuple fust emmené captif assigna vn terme prefix de soixante & dix ans iusques au iour de la redemption: ne falloit-il pas que sa langue fust gouuernée de l'Esprit? Ne seroit-ce pas vne impudence trop vilaine, de mescognoistre que l'authorité des Prophetes a esté approuuée par tels tesmoignages? Mesmes pour accomplir ce qu'ils alleguent, voulant attribuer foy à leur dire: c'est que comme les choses precedentes estoyent aduenues selon que Dieu en auoit parlé, qu'il continuoit d'annoncer les choses aduenues deuant qu'on y pensast. Ie laisse à dire que Ieremie & Ezechiel estans separez en pais lointains, s'accordoyent ne plus ne moins en tout & par tout, que s'ils eussent recordé la leçon l'vn à l'autre. Que diray-ie de Daniel? Ne traite-il pas des choses qui se sont faites six cens ans apres sa mort, comme s'il racontoit des histoires passées & tou- *Isa. 45 a. 1* *Ierem. 25. c. 11. 12*

tes notoires? Si les fideles ont ces choſes bien imprimées en leurs cœurs, ils ſeront aſſez munis pour repouſſer ces chiens maſtins, qui abbayent contre la verité tant certaine & infallible. car ces argumens ſont par trop patens, pour en euader par cauillation.

8 Ie ſay bien qu'ont accouſtumé de gazouillier certains brouillons, pour ſe monſtrer ſubtils à combatre contre la verité de Dieu. Ils demandent qui c'eſt qui nous a rendu certains que Moyſe & les Prophetes ayent eſcrit ce que nous liſons ſous leurs noms. meſmes ils n'ont point de honte de mettre en doute ſi iamais il y a eu quelque Moyſe. Or ſi quelcun eſtriuoit aſſauoir s'il y a eu vn Platon, ou vn Ariſtote, ou vn Ciceron: ie vous prie, ne l'eſtimeroit-on pas digne d'eſtre ſouffleté, ou d'eſtre chaſtié de bonne eſtriuiere? Car c'eſt ſe desborder par trop, de mettre en queſtion ce que chacũ voit à l'œil. La loy de Moyſe a eſté miraculeuſement conſeruée, pluſtoſt par la prouidence de Dieu, que par le ſoin des hõmes. Et combien que par la nonchalance des Preſtres elle fuſt comme enſeuelie pour quelque temps: dequis que le bon Roy Ioſias l'eut retrouuée, elle a eſté leue de tous par ſucceſsions continuelles. Et auſsi Ioſias ne la mit pas en auant comme choſe nouuelle, mais qui auoit eſté commune tant & plus, & dont la memoire eſtoit publique & recente. L'original s'en gardoit au Temple. Il y en auoit vne copie authentique entre les chartres Royales. Seulement il eſtoit aduenu, que les Sacrificateurs auoyent delaiſſé pour vn temps d'en faire publication ſolennelle, & le peuple n'auoit tenu conte d'en auoir la cognoiſſance. Qui plus eſt, iamais ne s'eſt paſſé aage, où l'authorite d'icelle, n'ait eſté cõfermée & renouuellée. Moyſe n'eſtoit-il pas cognu de ceux qui liſoyẽt Dauid? Mais pour dire en general ce qui eſt de tous les Prophetes, il eſt plus que certain que quand leurs eſcrits ſont paruenus de peres à fils, ceux qui les auoyẽt ouy parler en ont rendu teſmoignage de viue voix: & que de main en main cela a eſté ſi bien teſtifié, qu'il n'y auoit que douter.

9 Ce que ces canailles amenent du liure des Machabées, tant s'en faut qu'il derõgue à la certitude de l'Eſcriture ſaincte, comme ils pretẽdent, qu'il eſt treſſuffiſant à l'eſtablir. Mais il ſera expedient en premier lieu de leur oſter la couleur dont ils abuſent: & puis nous retournerons leur argument contre eux-meſmes. Il eſt recité audit liure, que ce grand tyran Antiochus commanda de faire bruſler tous les liures de la Loy. Sur cela ces moqueurs demandent, D'où ſont ſorties les copies qui nous en reſtent? Or ie leur demande au contraire, en quelle boutique ils euſſent eſté ſi toſt forgez, ſinon qu'ils fuſſent demourez. Car il eſt tout notoire, qu'incontinent apres que la perſecution fut ceſſée, leſdits liures ſe trouuerent entiers, & furent recogneus par les fideles qui en auoyent eſté priuément enſeignez. Meſme combien que de ce temps-la tout le monde conſpiraſt contre les Iuifs pour extirper leur religion, & que chacun s'efforçaſt de les calomnier: toutesfois nul n'a iamais oſé leur improperer qu'ils euſſent ſuppoſé de faux liures. Car tous les incredules & blaſphemateurs qui furent iamais, en meſdiſant de la religion Iudaique ont neantmoins confeſſé que Moyſe en eſtoit l'autheur. Ainſi ces canailles monſtrent bien vne rage deſeſperée, en chargeant de fauſſeté les liures qui ont teſmoignage de leur ancienneté par toutes les hiſtoires, voire par la bouche de leurs propres ennemis & detracteurs. Mais afin que ie ne m'amuſe trop longuement à refuter des badinages tant ſots & lourds: pluſtoſt recognoiſſons en ceſt endroit, quel ſoin Dieu a eu de garder ſa parolle, quand par deſſus & outre l'opinion de tout le monde il l'a retirée ſaine & ſauue de la cruauté de ceſt horrible tyran, comme d'vn feu embraſé qui deuoit tout conſumer: qu'il a fortifié d'vne telle conſtance les bons Sacrificateurs & autres fideles, qu'ils n'ont point eſpargné leur propre vie pour garder ce threſor à leurs ſucceſſeurs, ce qu'ils ne pouuoyent faire qu'en danger de mort: qu'il a esblouy les yeux des brigans & ſatellites de Satan, tellement qu'auec toutes leurs inquiſitions ils ſont demourez fruſtrez, ne pouuant abolir comme ils penſoyent ceſte verité immortelle. Qui ne recognoiſtra vne œuure miraculeuſe de Dieu & digne de memoire, que quand les aduerſaires cuidoyent auoir tout gagné, ſoudain il a remis au deſſus les liures qu'ils auoyent ſi diligemment cerchez pour tout bruſler, voire auec plus grande maieſté qu'ils n'auoyent eue auparauant? Car l'interpretation Grecque tantoſt apres ſuruint, qui a eſté le moyen de les eſpandre par tout le monde. Dauantage, le miracle n'a pas ſeulement eſté en ce que Dieu a maintenu l'inſtrument de ſon alliance contre les cruelles menaces d'Antiochus: mais auſsi en ce que parmi tant de calamitez & deſolations qui ont eſté ſur les Iuifs, la Loy & les Prophetes ont eſté reſeruez, combien qu'on peſoit bié qu'ils deuſſent cẽt fois perir. La langue Hebraique n'eſtoit pas ſeulement ſans renom: mais reiettée comme barbare. Et de fait, ſi Dieu n'euſt voulu pouruoir à la vraye religion en la conſeruãt, c'en eſtoit fait. Et par quelles gẽs Dieu nous a-il gardé ſa doctrine contenue en la Loy & aux Prophetes, afin de nous manifeſter par icelle Ieſus Chriſt en tẽps opportun? à ſauoir par les plus grans ennemis de la Chreſtienté: leſquels à bon droit S. Auguſtin appelle libraires de l'Egliſe, pource qu'ils nous ont fourni

1. Mach. 1. g. 59.

fourni des liures, dont eux-meſmes ne ſe peuuent aider ne ſeruir. Car il appert par les Prophetes qui ont enſeigné depuis leur retour de la captiuité de Babylone, combien les Iuifs eſtoyent eſloignez en ce temps-là de leur langue pure & naifue : ce qui eſt bien digne d'eſtre notté, pource que de telle comparaiſon, l'ancienneté de la Loy & des autres Prophetes eſt plus euidente.

10 Dauantage, le ſommaire des ſermons de Ieſus Chriſt, ſelon qu'il eſt là brefuement recité, ne ſouffre point qu'vne doctrine ſi haute ſoit meſpriſée. Mais ſur tous ſainct Iean, comme tonnant du ciel, doit bien aſſuiettir tous eſprits en obeiſſance de foy : ou bien s'ils demeurent reueſches, il eſt ſuffiſant plus que toutes les foudres du monde, pour abbattre leur obſtination. Que ces contrerolleurs tant & plus ſe monſtrent vn peu, & puis qu'ils ſe baignent à reiecter des cœurs humains toute reuerence de l'Eſcriture, qu'ils ſe bandent hardiment pour maintenir leur querelle : mais ayant leu l'Euangile ſainct Iean, maugré qu'ils en ayent ils trouueront là mille ſentences, leſquelles pour le moins reueilleront leur brutalité, meſme qui imprimerõt chacune vn horrible cauthere en leurs conſciences, pour rabbattre leurs riſées. Autant en eſt-il de ſainct Pierre & de ſainct Paul : car combien que la pluſpart du monde ſoit ſi eſlourdie, que de ne point receuoir leur doctrine : ſi eſt-ce qu'elle a en ſoy vne maieſté celeſte, pour tenir en bride, voire attacher de pres tous ceux qui ſont des retifs. Quand il n'y auroit que cecy, c'eſt bien pour magnifier leur doctrine par deſſus le monde: aſſauoir que Matthieu eſtant du tout adonné à ſon gain de changeur & peager, Pierre & Iean, n'eſtans acouſtumez qu'à peſcher en vne nacelle, & tous les autres Apoſtres eſtans idiots & lourds, n'auoyent rien appris en l'eſcole des hommes qu'ils peuſſent enſeigner aux autres. Quant à ſainct Paul, apres auoir eſté non ſeulement ennemi declaré, mais cruel & quaſi enragé à eſpandre le ſang, eſtant conuerti en nouuel homme, n'a-il pas monſtré à veue d'œil, par vn changement ſi ſoudain, & que iamais on n'euſt eſperé, qu'il auoit eſté contraint par l'empire & vertu de Dieu, de maintenir la doctrine, laquelle il auoit combatue? Que ces chiens icy abbayent tant qu'ils voudront, que le ſainct Eſprit n'eſt point deſcendu ſur les Apoſtres, qu'ils tiennent vne hiſtoire ſi patente pour fable: toutesfois la choſe crie haut & clair. Quand ceux qui eſtoyent meſpriſez entre le commun populaire, comme les plus rudes & groſsiers, commencent en vne minute de temps d'expoſer les profonds myſteres de Dieu, d'vne façon ſi magnifique : il faut bien qu'ils ayent eu le ſainct Eſprit pour maiſtre.

11 Il y a encore d'autres bonnes raiſons, pour leſquelles le conſentement de l'Egliſe n'eſt pas ſans importance. Car il ne faut pas eſtimer cela comme rien, que par tant d'aages qui ont eſté depuis que l'Eſcriture a eſté publiée, il y ait eu vn perpetuel conſentement en l'obeiſſance d'icelle. Et combien que le diable ſe ſoit efforcé par pluſieurs manieres de l'opprimer ou renuerſer, voire meſmes de l'effacer du tout de la memoire des hommes : neantmoins qu'elle eſt touſiours comme la palme demourée inexpugnable & victorieuſe. Car il n'y a eu gueres de Philoſophe ou Rhetoricien d'excellent entendement, qui n'ait appliqué ſa ſubtilité à l'encontre d'icelle : neantmoins tous n'y ont rien profité. Toute la puiſſance de la terre s'eſt armée pour la deſtruire, & tous ſes efforts ſont tournez en fumée. Comment euſt-elle reſiſté, eſtant ſi durement aſſaillie de toutes pars, ſi elle n'euſt eſté defendue que de ſupport humain? Parquoy il eſt pluſtoſt à conclurre que l'Eſcriture ſaincte que nous tenons, eſt de Dieu: puis que maugré toute la ſageſſe & vertu des hommes elle eſt neantmoins venue en auãt par ſa vertu. Outreplus il n'y a pas eu ſeulement vne cité ou nation qui ait conſpiré à la receuoir: mais tant que s'eſtend au long & au large toute la terre, elle a obtenu ſon authorité par vn conforme conſentement de tous les peuples, qui autrement n'auoyent rien entre eux de commun. Or comme ainſi ſoit qu'vne telle conuenance de peuples tant diuers, & qui autrement diſcordent en façon & maniere de viure, nous doiuent eſmouuoir (veu que c'eſt vne choſe apparente que la vertu de Dieu a beſoigné à les accorder:) toutesfois encore aura ceſte conſideration plus de poids, quand nous contẽplons la preudhommie & ſaincteté de ceux qui ſont conuenus à receuoir l'Eſcriture. Ie ne dy pas de tous: mais de ceux que noſtre Seigneur a conſtituez comme lampes en ſon Egliſe, pour l'eſclairer par la lumiere de leur ſaincteté.

12 Dauãtage en quelle certitude deuons-nous receuoir ceſte doctrine, laquelle nous voyons auoir eſté ſeellée & teſtifiée par le ſang de tant de ſaincts perſonnages? Ceux n'ont fait nulle difficulté de mourir courageuſement, & meſmes ioyeuſement pour icelle, apres l'auoir vne fois receue. Et nous, comment ne la receurons-nous d'vne perſuaſion certaine & inuincible, puis qu'elle nous a eſté donnée auec vne telle arre & cõfirmation? Ce n'eſt point donc vne petite approbation de l'Eſcriture, de ce qu'elle a eſté ſignée par le ſang

de tant de teſmoins. Principalement quand nous recognoiſſons qu'ils n'ont pas ſouffert la mort pour le teſmoignage de leur foy par furie & phrenefie (comme font aucunesfois les eſprits d'erreur tranſportez:) mais par vn zele de Dieu, autant ſobre & temperé, cõme ferme & conſtant. Il y a pluſieurs autres raiſons, & icelles bien apparẽtes, par leſquelles la maieſté & dignité de l'Eſcriture non ſeulement peut eſtre acertenée aux cœurs des fideles: mais auſsi puiſſamment maintenue contre la malice des calomniateurs. Leſquelles raiſons neantmoins ne ſont point de ſoy ſuffiſantes pour fonder droitement ſa certitude, iuſques à ce que le Pere celeſte, faiſant là reluire ſa diuinité, l'exempte de toute doute & queſtion, luy donnant ferme reuerence. Pourtant lors finalement l'Eſcriture nous ſatisfera à vne cognoiſſance de Dieu, qui nous apporte ſalut, quand la certitude d'icelle ſera appuyée ſur la perſuaſion interieure du S. Eſprit. Les teſmoignages humains, qui ſeruent pour la confermer, lors ne ſeront point vains, quand ils ſuyuront ce teſmoignage principal & ſouuerain, comme aides & moyens ſeconds pour ſubuenir à noſtre imbecillité. Mais ceux qui veulent prouuer par argumens aux incredules, que l'Eſcriture eſt de Dieu, ſont inconſiderez. Or cela ne ſe cognoit que par foy. Ainſi S. Auguſtin à bon droit dit, qu'il faut que la crainte de Dieu, & vne manſuetude paiſible du cœur aille deuant, pour faire rien entendre aux hommes, quant aux myſteres de Dieu.

Au liure de vtil. cred.

CHAP. IX.

Comme aucuns eſprits eſceruelez peruertiſſent tous les principes de religion en quittant l'Eſcriture pour voltiger apres leurs fantaſies ſous ombre de reuelations du S. Eſprit.

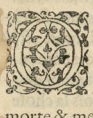

R ceux-la qui en delaiſſant l'Eſcriture, imaginent ie ne ſay quelle voye pour paruenir à Dieu, ne ſont point tant abuſez d'erreur, qu'ils ſont agitez de pure rage. De telle maniere de gẽs ſont venus en auant ie ne ſay quels acariaſtres, leſquels pretẽdent orgueilleuſemẽt la doctrine de l'Eſprit, meſpriſant quãt à eux toute lecture: & ſe moquẽt de la ſimplicité de ceux qui ſuyuent encore la lettre morte & meurtriſſante, cõme ils l'appellent. Mais ie voudroye bien ſauoir d'eux, qui eſt ceſt eſprit par l'inſpiration duquel ils ſont ſi haut rauis, qu'ils oſent contemner toute doctrine de l'Eſcriture, comme puerile & trop vile. Car s'ils reſpondent q̃ c'eſt l'eſprit de Chriſt, leur aſſeurance eſt par trop ridicule. Car ie penſe qu'ils concederont les Apoſtres & les fideles de l'Egliſe primitiue auoir eſté inſpirez par l'eſprit de Chriſt. Or il eſt ainſi que nul d'eux n'a pourtant appris de contemner la parolle de Dieu, mais vn chacun pluſtoſt en a eſté induit à plus grande reuerence, comme leurs eſcrits en rendent clairs teſmoignages. Et de fait, il auoit eſté ainſi predit par la bouche d'Iſaie. Car en prononçant que Dieu mettra ſon Eſprit en l'Egliſe, & mettra auſsi ſa parolle en la bouche d'icelle, afin que l'vn & l'autre n'en departent iamais: il n'adreſſe pas cela au peuple ancien, pour l'attacher à la predicatiõ des hõmes, comme s'ils euſſent eſté petits enfans à l'A, b, c: mais pluſtoſt declaire que le plus grand bien & felicité que nous puiſsiõs ſouhaiter ſous le regne de Chriſt, eſt d'eſtre auſsi biẽ gouuernez par la parolle de Dieu que par ſon Eſprit. Dont ie conclu que ces trõpeurs deſmẽbrent par leur ſacrilege deteſtable ces deux choſes q̃ le Prophete a comointes d'vn liẽ inuiolable. Qui plus eſt, S. Paul ayãt eſté rauy iuſques au troiſieme ciel, n'a point laiſſé pourtant de profiter en la doctrine de la Loy & des Prophetes: comme auſsi il exhorte Timothée, combien qu'il fuſt docteur excellent, d'y vaquer, & y employer ſon eſtude. Et puis ceſte louange eſt bien notable & digne de memoire, quand il dit q̃ l'Eſcriture eſt vtile à enſeigner, aduertir, redarguer, pour rẽdre tous ſeruiteurs de Dieu parfaits. N'eſt-ce pas vne fureur trop diabolique, de dire que l'vſage de l'Eſcriture eſt temporel & caduque, veu que teſmoin le S. Eſprit elle conduit les enfans de Dieu iuſqu'au dernier but de leur perfectiõ? Dauãtage il deſireroye qu'ils me reſpondiſſent à ce poinct: aſſauoir s'ils ont receu vn autre eſprit q̃ celuy que promettoit le Seigneur à ſes diſciples. Cõbien qu'ils ſoyent enragez tout outre: neantmoins ie ne les penſe point trãſportez de telle phrenefie, qu'ils s'oſent vãter de cela. Or quel denonçoit-il ſon eſprit deuoir eſtre, en le promettãt? aſſauoir, qui ne parleroit point de ſoy-meſme: mais ſuggereroit en l'entendement des Apoſtres ce que par ſa parolle il leur auoit enſeigné. Ce n'eſt pas donc l'office du S. Eſprit (tel qu'il nous eſt promis) de ſonger nouuelles reuelations & incogneues auparauant, ou forger nouuelle eſpece de doctrine, pour nous retirer de la doctrine de l'Euangile apres l'auoir vne fois receue: mais pluſtoſt de ſeeller & confermer en nos cœurs la doctrine qui nous eſt y diſpenſée.

Iean 16.

2 Dont nous entendons facilement, qu'il faut diligẽment trauailler tant à ouir qu'à lire l'Eſcriture, ſi nous voulons receuoir quelq̃ fruit & vtilité de l'eſprit de Dieu. Comme auſsi S. Pierre loue l'affectiõ de ceux qui ſont attẽtifs à la doctrine Prophetique, laquelle on euſt iugé eſtre caſſée cõme de ſon degré, depuis que la clarté de l'Euãgile eſtoit ſuruenue. Au cõ-

traire,

traire, si quelq̃ esprit, delaissãt la sageſſe cõtenue en la parolle de Dieu, nous apporte diuerſe doctrine, qu'il nous doit eſtre à bon droit ſuſpect de vanité & mẽſonge. Car autrement que ſeroit-ce, comme ainſi ſoit que Satan ſe transfigure en Ange de lumiere? quelle authorité aura l'Eſprit enuers nous, s'il n'eſt diſcerné par vne marque treſcertaine? Et de vray, il nous eſt aſſez clairement demonſtré par la voix du Seigneur, n'eſtoit que ces miſerables appetẽt volontairemẽt de faillir en leur confuſion, cherchans l'eſprit d'eux-meſmes pluſtoſt que d'iceluy. Mais ils alleguent que ce ſeroit grande abſurdité, que l'eſprit de Dieu, auquel toutes choſes deuroyẽt eſtre aſſuietties, fuſt ſuiet à l'Eſcriture. Voire cõme ſi c'eſtoit vne ignominie au S. Eſprit, d'eſtre par tout ſemblable & cõforme à ſoy, eſtre perpetuellemẽt cõſtãt, & ne varier nulle part. Certes ſi on le reduiſoit à quelq̃ reigle ou humaine, ou angeliq̃, ou autre, on pourroit dire que lors il ſeroit abaiſſé, voire meſmes reduit en ſeruitude. mais quãd il eſt cõparé à ſoy-meſme, & en ſoy cõſideré, qui pourra dire qu'en cela on luy face iniure? Mais il eſt, diſent-ils, en ceſte maniere examiné. Ie le cõfeſſe: mais d'vn examé par leq̃l il a voulu que ſa Maieſté fuſt eſtablie enuers nous. Il nous doit bien ſuffire quãd il ſe deſcouure à nous: mais afin que ſous ſon ombre l'eſprit de Satan n'ait entrée: il veut eſtre recognu de nous en ſon image, laquelle il a imprimée aux Eſcritures. Il eſt l'autheur d'icelles: il ne peut pas eſtre variable ne diſſemblable à ſoy. Parquoy il faut qu'il demeure touſiours tel qu'il s'eſt là vne fois declaré. Cela ne luy tourne pas en opprobre, ſinõ que nous diſions que ce luy fuſt honneur de degenerer de ſoy-meſme, & comme ſe renoncer.

3 Touchant ce qu'ils nous taxent de trop nous arreſter à la lettre qui occit: en cela ils mõſtrent comment ils n'eſchappent point la punition de Dieu, d'auoir deſpriſé l'Eſcriture. Car il appert aſſez que ſainct Paul combat en ce paſſage contre les ſeducteurs, qui exaltent la Loy nue ſans Chriſt, deſtournant le peuple de la grace du nouueau Teſtament: auquel le Seigneur promet qu'il engrauera és entrailles des fideles ſa Loy, & l'eſcrira en leurs cœurs. La Loy de Dieu donc eſt lettre morte, & occit ſes diſciples quand elle eſt ſeparée de la grace de Chriſt, & ſonne tant ſeulement aux oreilles ſans toucher le cœur: mais ſi par l'eſprit de Dieu elle eſt viuement imprimée en la volonté, & ſi elle nous communique Ieſus Chriſt: elle eſt la parolle de vie, conuertiſſant les ames, donnant ſageſſe aux petits. Et de fait au meſme paſſage l'Apoſtre appelle ſa predication Miniſtere de l'eſprit: aſſauoir, ſignifiãt que l'eſprit de Dieu eſt tellement conioinct & lié à ſa verité, laquelle il a exprimée és Eſcritures, que lors finalement il declaire ſa vertu, quand la Parolle eſt receue en telle reuerence qu'il appartient. Ce qui ne repugne rien à ce qui a eſté n'agueres dit: c'eſt que la Parolle ne nous eſt gueres certaine, ſinon qu'elle ſoit approuuée par le teſmoignage de l'Eſprit. Car le Seigneur a aſſemblé & accouplé comme d'vn lien mutuel, la certitude de ſon Eſprit & de ſa Parolle: afin que noſtre entendement reçoiue icelle parolle en obeiſſance, y voyant reluire l'Eſprit, qui luy eſt comme vne clarté pour luy faire là contempler la face de Dieu: afin auſſi que ſans crainte de tromperie ou erreur, nous receuions l'Eſprit de Dieu, le recognoiſſant en ſon image, c'eſt à dire en ſa parolle. Et certes il eſt ainſi. Car Dieu n'a pas voulu faire vne monſtre & parade de petite durée, en donnant ſa Parole aux hommes, laquelle il vouſiſt incontinent abolir par l'aduenement de ſon Eſprit. Mais pluſtoſt il a enuoyé ſon Eſprit, par la vertu duquel il auoit auparauant diſpenſé ſa parolle, pour acheuer ſon ouurage en icelle, la confermant auec efficace. En ceſte maniere Chriſt ouurit l'entendement à ſes deux diſciples: non pas pour les rendre ſages d'eux-meſmes, en reiettant l'Eſcriture: mais afin qu'ils en euſſent intelligence. Pareillement ſainct Paul, en exhortant les Theſſaloniciens de ne point eſteindre l'Eſprit, ne les tranſporte point en l'air à vaines ſpeculations hors de la Parolle: mais conſequemment il adiouſte, qu'ils ne doyuent point meſpriſer les propheties. En quoy pour certain il ſignifie que lors la lumiere de l'Eſprit eſt ſuffoquée, quand les Propheties viennent en meſpris. Que diront à cela ces orgueilleux phantaſtiques, qui ne reputent autre illumination eſtre vallable, ſinon quand en delaiſſant & repouſſant loin la parolle de Dieu, ils prennent temerairement tout ce qu'en ronflãt leur vient à la phantaſie? Certes il y doit bien auoir vne autre ſobrieté aux enfans de Dieu, leſquels, cõme ils ſe voyent deſnuez de toute lumiere de verité, quand ils ſont ſans l'eſprit de Dieu: pour ceſte cauſe ils n'ignorent pas que la Parolle eſt comme inſtrument, par lequel le Seigneur diſpenſe aux fideles l'illumination de ſon Eſprit. Car ils ne cognoiſſent point d'autre eſprit, que celuy qui a habité aux Apoſtres, & a parlé par leur bouche, par lequel ils ſont touſiours reduits & ramenez à donner audience à la Parolle.

2. Cor. 3. b. 6.

2. Cor. 3. b. 8.

Luc 24. d. 27.

1. Theſſ. 5. c. 19.

CHAP. X.

Comment l'Eſcriture pour corriger toute ſuperſtition oppoſe exclufiuement le vray Dieu à toutes les idoles des Payens.

MAIS puis que nous auons enſeigné que la cognoiſſance de Dieu, laquelle autrement eſt demonſtrée au baſtiment du monde & en toutes creatures aſſez amplement, neantmoins eſt plus familierement declarée par ſa parolle : nous auons maintenant à conſiderer ſi Dieu ſe repreſente tel en ſon Eſcriture, comme nous l'auons par cy deuant veu eſtre figuré en ſes œuures : qui ſeroit certes vne longue matiere, ſi quelcun ſe vouloit arreſter à la traiter diligemment. Mais moy, ie ſeray content d'en auoir propoſé ſeulement quelque ſommaire: par lequel les conſciẽces fideles ſoyẽt admõneſtées de ce qu'il faut principalement chercher de Dieu aux Eſcritures: & ſoyent dreſſées à vn certain but, pour y paruenir.

2 Ie ne touche point encores à ceſte alliance ſpeciale, par laquelle Dieu en adoptant la race d'Abraham, l'a diſtingué d'auec toutes autres nations. Car en eliſant pour domeſtiques & retirant à ſoy comme ſes propres enfans ceux qui luy auoyent eſté ennemis, il s'eſt deſia en cela declaré leur redempteur. Or nous ſommes encores apres à deduire la cognoiſſance ſimple qui reſpond à la creation du monde, ſans eſleuer les hommes iuſques à Ieſus Chriſt, pour le faire cognoiſtre mediateur. Or combien qu'il ſera tantoſt beſoin d'alleguer quelques paſſages du nouueau Teſtament, comme de fait la vertu de Dieu entant qu'il eſt createur nous eſt là monſtrée, & auſsi ſa prouidence à conſeruer l'ordre qu'il a eſtabli: toutesfois i'aduertiray les lecteurs de mon intention, afin qu'ils ne s'eſgarent point outre leurs limites. Qu'il ſuffiſe donc pour le preſent de ſauoir comment Dieu eſtant createur du ciel & de la terre, gouuerne ce chef d'œuure qu'il a fait. Or on trouuera par toute l'Eſcriture que ſa bonté paternelle nous eſt preſchée, combien il eſt enclin & facile à nous bien faire. Il y a auſsi de l'autre coſté les exemples de ſa rigueur, pour monſtrer qu'il eſt iuſte iuge pour punir tous malefices, principalement quand ſa patience ne profite de rien enuers les obſtinez.

3 Vray eſt qu'en certains lieux ce qui luy eſt propre eſt exprimé, & par ce moyen ſa face nous eſt repreſentée au vif pour la contempler euidemment. Car en la deſcription que fait Moyſe, il ſemble aduis qu'il ait voulu breuement cõprendre tout ce qui eſt loiſible aux hommes de cognoiſtre de luy. Il dit en ceſte maniere, Seigneur, Seigneur Dieu miſericordieux & clement, patient & de grande bonté, & veritable, qui gardes miſericorde en mille generations, qui oſtes l'iniquité & les pechez: enuers lequel l'innocent ne ſera point innocẽt: qui punis l'iniquité des peres ſur les enfans & nepueux. En quoy nous auons à conſiderer que ſon eternité & ſon eſſence reſidente en luy-meſme, eſt annoncée par ce nom qui luy eſt attribué en premier lieu: lequel eſt deux fois repeté en Hebrieu: qui vaut autant à dire comme celuy qui eſt ſeul. En apres que ſes vertus nous ſont racontées, par leſquelles il nous eſt demonſtré non pas quel il eſt en ſoymeſme, mais tel qu'il eſt enuers nous: tellement que ceſte cognoiſſance conſiſte plus en viue experience, qu'en vaine ſpeculation. Dauantage nous voyons que les vertus nous ſont icy miſes en auant comme par denombrement, telles que nous les auons notées reluire au ciel & en la terre: aſſauoir clemence, bonté, miſericorde, iuſtice, iugement & verité. Car ſa puiſſance eſt comprinſe ſous le mot Hebraique qui luy eſt donné pour ſon troiſieme tiltre, qui vaut autant à dire comme contenant les vertus en ſoy. Les Prophetes auſsi luy baillent meſmes tiltres, quand ils veulent illuſtrer à plain ſon ſainct Nom. Afin que nous ne ſoyons point contraints d'accumuler beaucoup de paſſages, pour le preſent vn Pſeaume nous ſuffira, auquel toute la ſomme de ſes proprietez eſt ſi diligemment recitée, qu'il n'y a rien laiſſé derriere. Et neantmoins il n'y a rien de nommé que l'on ne puiſſe contempler aux creatures: tellement ſe donne Dieu à ſentir tel par experience qu'il ſe declaire par ſa parolle. En Ieremie, où il eſt denoncé qu'il veut eſtre cogneu de nous, il ne met pas vne deſcription ſi pleine, neantmoins elle reuient tout à vn. Quiconque ſe glorifie, dit-il, qu'il ſe glorifie en cela: c'eſt de me cognoiſtre le Dieu qui fay miſericorde, iuſtice & iugement en la terre. Certes ces trois choſes nous ſont principalement neceſſaires à cognoiſtre: ſa miſericorde, en laquelle conſiſte le ſalut de nous tous: ſon iugement, lequel iournellemẽt il exerce ſur les iniques, & lequel il leur reſerue plus rigoureux à confuſion eternelle: ſa iuſtice, par laquelle ſes fideles ſont benignement entretenus. Ces choſes comprinſes, le Prophete teſmoigne que nous auons abondamment de quoy nous glorifier en Dieu. Neantmoins en ce faiſant n'eſt pas omiſe ne ſa puiſſance, ne ſa verité, ne ſa ſainctẽté, ne ſa bõté. Car comment conſiſteroit l'intelligence de ſa iuſtice, miſericorde & iugemẽt (cõme elle eſt là requiſe) ſinon qu'elle fuſt appuyée ſur ſa verité immuable? Et cõment pourroit-on croire qu'il gouuerne la terre en iuſtice & iugement, ſans auoir entẽdu ſa vertu? Dont eſt-ce que procede ſa miſericorde, ſinõ de ſa bonté? Finalemẽt ſi toutes ſes voyes ſõt miſericorde, iugemẽt & iuſtice, en icelles pareillemẽt reluit ſa ſainctẽté. Or la cognoiſsãce de Dieu, laq̃lle nous eſt preſentée en l'Eſcriture, ne tẽd à autre fin que celle qui nous eſt dõnée par les creatures: aſſauoir pour nous inciter premieremẽt à la crainte de

Exo. 34

Pſe. 145

Ierem. 9

Dieu

Dieu:en apres que nous ayons fiance en luy:à fin que nous apprenions de le seruir & honorer par innocence de vie,& obeissance non feinte,& du tout nous reposer en sa bonté.

5 Mais ici il est question que mon intention est de recueillir vn sommaire de la doctrine generalle,que premierement les lecteurs ont à noter que l'escriture pour nous adresser à vn seul vray Dieu,expressemẽt reiette & exclud tous les dieux des payẽs, d'autant que la religion a esté quasi abastardie en tout & par tout. Vray est qu'on renõmoit assez vn Dieu souuerain:mesme ceux qui adoroyent vne formiliere de dieux, quand c'est venu à parler d'vn droit sens naturel,ont simplement vsé de ce mot de Dieu en singulier,comme s'ils se fussẽt tenus à vn seul. Ce que Iustin Martir a prudẽment obserué:& a composé vn liure expres de la monarchie de Dieu,où il est monstré par plusieurs tesmoignages que les hommes ont eu l'vnité de Dieu engrauée en leurs cœurs. Tertulien aussi prouue cela par le langage cõmun: mais pource que les Payens en nommant vn Dieu, ont esté tous transportez par leur vanité, ou sont trebuchez en des fausses resueries, & ainsi se sont esuanouis en leurs sens: tout ce qu'ils ont naturellemẽt cogneu d'vn seul Dieu n'a point serui plus outre que de les rẽdre inexcusables, car les plus sages & les plus habilles descouurent en leurs liures cõment ils ont vagué à trauers champs,quand en leur perplexité ils disent: O si quelque Dieu me vouloit aider! ne sachant où ils se doiuent adresser. Dauantage, en imaginant plusieurs natures en Dieu,combien qu'ils ne fussent point du tout si lourds que le commũ populaire, en se forgeant quelque Iupiter,ou Marcure,Mars,ou Minerue: si est-ce qu'ils ont esté enueloppez de beaucoup d'illusions de Satan:& de sia nous auons dit, quelques subterfuges que les Philosophes se soyẽt subtillemẽt forgez,que cela n'est point pour les absoudre de crime, qu'ils n'ayent esté apostats en corrompant tous la verité de Dieu. Pour ceste raison Abacuc apres auoir condamné toutes les idoles du monde,commande de cercher Dieu en son temple, afin que les fideles ne s'adonnassent sinon à celuy qui s'estoit declaré par sa parole.

CHAP. XI.

Qu'il n'est licite d'attribuer à Dieu aucune figure visible: & que tous ceux qui se dressent des images, se reuoltent du vray Dieu.

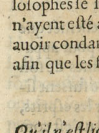

R selon que l'Escriture se conformãt à la rudesse & infirmité des hommes parle grossieremẽt,quand elle veut discerner le vray Dieu d'auec ceux qui ont esté faussemẽt controuuez:elle l'oppose specialement aux idoles. Non pas qu'elle approuue ce q̃ les Philosophes ont inuenté auec belle couleur, mais pour mieux descouurir la sottise du monde:mesmes pour monstrer que tous pendãt qu'ils s'arrestent à leurs speculations sont hors du sens. Parquoy en oyant que Dieu est mis à part en ce que toute diuinité forgée au monde est exclue, apprenons de cela que tout ce que les hommes controuuent de leur cerueau est abatu & mis à neant: pource qu'il n'y a que Dieu seul tesmoin suffisant de soy. Cependant pource que ceste sottise brutalle a eu la vogue par tout le monde,d'appeter des images visibles pour figurer Dieu:& de fait ils s'en sont bastis de bois,de pierre,or,argẽt & toute matiere corruptible:il nous faut tenir ceste maxime,toutes fois & quãtes qu'on represente Dieu en image,q̃ sa gloire est faussemẽt & meschãment corrõpue. Parquoy Dieu en sa Loy apres auoir declaré q̃ c'est à luy seul q̃ toute maiesté appartiẽt,voulant enseigner quel seruice il approuue ou reiecte,adiouste tantost apres, Tu ne te feras image,ou statue,ou remembrance aucune:qui est pour tenir en bride toute audace, afin que nous n'attentions point de le representer par nulle figure visible: mesme il recite brefuement les especes dont la superstition des hommes auoit commencé desia de long temps de falsifier sa verité:car nous sauons que le Soleil a esté adoré des Perses: & d'autant d'estoilles que les poures aueugles ont veu au ciel, ils s'en sont faits des Dieux:autãt de bestes qu'il y en a en terre, ont esté figures de Dieu en Egypte, voire iusques aux oignons & pourreaux. Les Grecs ont bien pensé estre plus sages & discrets en adorant Dieu sous figures humaines. Or est-il ainsi, que Dieu en condamnant les images,ne fait pas comparaison de l'vne à l'autre, pour sauoir laquelle conuient bien ou mal: mais sans exception reprouue toutes statues,peintures, & autres figures par lesquelles les idolatres ont cuidé qu'il leur soit prochain. *Deut. 4. c. 15*

2 Cecy est aisé à cognoistre par les raisons qui sont adioustées à la defense. Il est dit en Moyse,Souuienne toy que l'Eternel a parlé à toy en la vallée d'Oreb. Tu as ouy sa voix: tu n'as point veu de corps. Garde toy donques d'estre deceu, en te faisant nulle remembrance que ce soit. Nous voyons que notãment Dieu oppose sa voix à toutes figures,pour mõstrer que tous ceux qui luy font des formes visibles,se destournẽt de luy. Quãt aux Prophetes,vn seul Isaye suffira,cõme il insiste par dessus tous les autres en ceste remonstrance, *Isa. 40. d. 18. & 41. b. 7. g. 29. & 45. b. 9. & 46. b. 5*

que la maiesté de Dieu est vilainement & sans aucune couleur defigurée, quand luy qui n'a point de corps, est faict semblable à vne matiere corporelle: quand on luy fait vne remembrance visible, à luy qui est inuisible: quand on le veut faire ressembler luy qui est esprit, à vne chose morte: & quand on luy donne pour pourtraict quelque piece de pierre, de bois, ou d'or, comme ainsi soit qu'il rempliſſe tout de son essence infinie. Voila aussi comme S. Paul argue: Puis que nous sommes la lignée de Dieu, il ne faut point penser que la diuinité ressemble à or, ou argent, ou pierre taillée, ou quelque autre artifice d'homme: dont nous pouuons conclurre, que toutes statues qu'on taille, ou images qu'on paint pour figurer Dieu, luy desplaisent precisement, comme opprobres de sa maiesté. Et ne se faut esbahir si le sainct Esprit prononce haut & clair telles sentences du ciel: veu qu'il contraint les pures idolatres d'en faire confession icy bas. La complainte de Seneque que recite sainct Augustin, est assez notoire: c'est qu'on dedie les dieux qui sont sacrez, immortels, & inuiolables, en des matieres viles & de nul pris, & qu'on les vest de figures d'hommes & de bestes, à la poste d'vn chacũ: mesmes qu'on les fait masles & femelles tout ensemble, ou on les figure en diuers corps, & puis apres on les appelle dieux. Or s'ils auoyent ames pour se mouuoir, on les auroit en horreur comme des monstres: dont il appert derechef, que ceux qui entreprennent d'estre aduocats des images, taschent d'eschapper par vne cauillation trop friuole, en pretendant qu'elles ayent esté defendues aux Iuifs, pource qu'ils estoyent enclins à superstition: comme si ce que Dieu met en auant de son essence eternelle & de l'ordre continuel de nature, se restraignoit à vne seule nation: qui plus est, sainct Paul en preschant contre l'idolatrie, ne s'adressoit point aux Iuifs, mais parloit au peuple d'Athenes.

Act. 17. g. 29

Au sixieme liure de la Cité de Dieu chap. 10

3 Vray est que Dieu s'est quelque fois monstré present sous certains signes, tellemẽt que l'Escriture dit, qu'on l'a veu face à face: mais tous les signes qu'il a iamais choisis pour apparoistre aux hommes, estoyent propres pour enseigner, & aduertissoyent les hommes de son essence incomprehensible. Car la nuée & la fumée & la flambe, combien que ce fussent signes de la gloire de Dieu, ne laissoyent point d'estre comme brides pour retenir les esprits, afin qu'ils n'essayassent point de monter trop haut. Parquoy Moyse, auquel Dieu s'est communiqué plus familierement qu'à tous autres, n'a peu luy-mesmes obtenir de le voir face à face: mais luy a esté respondu, que l'homme mortel n'estoit point capable d'vne si grande clarté. Le S. Esprit est apparu sous la figure d'vn pigeon, mais veu que cela s'est tantost euanouy, chacun voit que les fideles ont esté aduertis par vn signe transitoire, & non pas de longue durée, qu'il falloit croire le S. Esprit inuisible, afin que se repoſant en sa grace & vertu, ils ne cerchaſſent nulle figure. Quant à ce que Dieu iadis est apparu quelque fois sous la forme d'vn homme, cela a esté comme vne ouuerture ou preparatif de la reuelation qui deuoit estre faite en la personne de Iesus Christ: parquoy il n'a point esté licite aux Iuifs, sous ombre de cela, de se faire nulle statue humaine. De fait aussi le propiciatoire duq[uel] Dieu desployoit sa vertu en grande euidence, estoit tellement ordonné, qu'il enseignoit qu'il n'y a nul moyen de regarder Dieu, que quand les entendemens sont rauis par dessus eux en admiration. Car les Cherubins ayant les aisles estendues le couuroyent: il y auoit le voile au deuant pour le cacher: le lieu estoit tellement reclus qu'on n'y pouuoit rien voir. Parquoy c'est chose notoire que ceux qui s'efforcẽt de maintenir les images de Dieu & des saincts par l'exemple des Cherubins, sont despourueus de sens & de raison. Car que signifioyẽt ces petites images-là, sinon qu'il n'y a nulle figure visible qui soit propre à representer les mysteres de Dieu? veu qu'en faisant ombre pour couurir le propiciatoire, elles auoyent l'office de forclorre non seulement la veue, mais tout sens humain, afin de corriger par ce moyen toute temerité. Il y a aussi que les Prophetes nous descriuẽt que les Seraphins qui leur ont esté mõstrez en vision, auoyẽt la face couuerte, pour signifier que la clarté de la gloire de Dieu est si grande, que les Anges mesmes en sont reboutez, pour ne la pouuoir regarder en perfection: & aussi que les estincelles d'icelle qui sont imprimées en eux nous sont cachées, quant à la veue charnelle: combien que les Cherubins ayent esté establis seulement pour la doctrine puerille de la Loy, qui a pris fin. Parquoy ce seroit vne chose absurde de les tirer en exemple pour seruir à nostre temps. Car nous sauons que le temps auquel tels rudimens ont esté asseignez est passé: cõme en cela S. Paul nous discerne d'auec les Iuifs: mesmes c'est vne grand' hõte que les escriuains payens & incredules ayent mieux & plus droitement exposé la Loy de Dieu que les Papistes. Iouenal reproche aux Iuifs qu'ils adoroyent les nuées toutes pures & la diuinité du ciel. Vray est qu'il parle faussement & d'vn stile peruers & vilain: toutesfois en confessant que les Iuifs n'ont eu nulle image, il dit plus vray que les Papistes, qui leur veulent faire à croire l'opposite. Quant à ce que ce peuple-là a esté si bouillant à retourner coup à coup apres les idoles, & y a esté transporté d'aussi grande hastiueté comme seroit l'impetuosité d'vne eau bien roide: apprenons en vn tel miroir combien l'-

Deut. 4. b. 11
Exod. 33. c. 13

Matth. 3. d. 26

Exod. 25. b. 17. 18. 21

Isa. 6. a. 2.

esprit

esprit humain est enclin à idolatrie, plustost que de charger les Iuifs du vice qui est general à tous, & par ce moyen nous endormir en vaines flatteries, cõme si nous n'estions point coulpables, ressemblans à ceux que nous condamnons.

4 Ce qui est dit au Psaume, que les idoles des payens sont or & argent, ouurage de main d'homme, tend à vne mesme fin. Car le Prophete demonstre par la matiere, que ce ne sont point dieux, quand ils sont figurez par or & argent: & prend pour article resolu, que tout ce que nous conceuons de Dieu en nostre sens propre, n'est que sotte resuerie. Il nomme plustost l'or & l'argent que la boue ou les pierres, afin que le prix ou beauté ne nous induise point à quelque reuerence. Toutesfois il conclud finalement, qu'il n'y a nulle raison ne propos, de forger des dieux d'vne matiere morte: mais notamment il insiste sur ce poinct, que c'est vne audace furieuse aux hõmes mortels, de s'esleuer si haut que d'attribuer l'honneur de Dieu à leurs idoles, veu qu'à grãd' peine sont-ils asseurez d'auoir souffle à respirer pour vne minute. L'homme sera contraint de confesser que sa vie est d'vn iour, & neantmoins il voudra qu'on tienne pour dieu quelque metal auquel il aura donné origine de diuinité. Car d'où vient le principe de maiesté à toutes idoles, sinon du plaisir & appetit des hommes? Surquoy il y a vne risée d'vn certain Poete payen bien à propos: c'est qu'il introduit vne idole parlant, l'estoye iadis vn tronc de figuier, vne piece inutile de bois, quand le menusier estant en doute de ce qu'il en deuoit faire, a mieux aymé que ie fusse vn dieu. N'est-ce pas merueille qu'vn homme terrien, duquel en respirant la vie s'escoule quasi à chacune minute, presume de transferer par son artifice à vn tronc tout sec le nom & l'honneur de Dieu? Mais pource que ce Poete-la estant vn Epicurien ne s'est soucié de nulle religion, mais a seulemẽt voulu brocarder la folie du mõde: laissans à part ses faceties & de ses semblables, que nous soyons points, voire transpercez au vif, de la remonstrance que nous fait le Prophete: C'est que ceux qui se chauffẽt du mesme bois dõt ils font leur dieu, rotissent & fõt bouillir leur chair, & cuisent leur pain, & se prosternẽt pour adorer le marmouset, qu'ils ont fait, font par trop insensez. Parquoy en vn autre passage non seulement il leur fait leur procés par la Loy: mais il leur reproche qu'ils n'ont point appris des fondemens de la terre: pource qu'il n'y a rien plus estrange que de vouloir mesurer à cinq pieds celuy qui est infini & incomprehensible: & toutesfois la coustume mõstre qu'vne abomination si enorme, laquelle ouuertement repugne à l'ordre de nature, est vn vice naturel aux hommes. Il faut bien aussi retenir, que l'Escriture voulant condamner les superstitions, vse souuentesfois de ceste forme de parler, qu'elles sont ouurages de main d'hommes, pource qu'elles sont desnuees de l'authorité de Dieu: afin que nous ayons vne reigle infallible, que tous les seruices diuins que les hommes se forgent sont detestables. Le crime est encores plus aggraué au Psaume, d'autant que les hõmes qui sont creez auec intelligence, pour cognoistre que toutes choses se conduisent par la seule vertu de Dieu, vont au recours des choses mortes, & qui n'ont nul sentiment. Mais pource que la corruption de nostre meschante nature rauit & transporte quasi tout le monde, tant en general qu'en particulier à vne telle rage: finalement le sainct Esprit foudroye de ceste horrible malediction, que tous ceux qui font les idoles & s'y fient, leur soyent faits semblables. Or Dieu defend en general toutes remembrances que les hommes luy cuydent faire, soit de marteaux ou de pinceaux: pource que tout cela derogue à sa Maiesté.

Psea. 115. b. 4 & 135. c. 15

Horatius 1. Sermo. Satyr. 8.

Esa. 44. b. 12

Esa. 40. c. 22

Esa. 2. b. 8. & 31. c. 7. & 57. c. 10

Osee. 14 b. 4

Mich. 5. d. 13.

Psea. 115. d. 8

5 Ie say bien que celà est tenu comme vn comun prouerbe, Que les images sont les liures des idiots. S. Gregoire l'a aussi dit: mais l'Esprit de Dieu en a bien prononcé autrement: en l'escole duquel si S. Gregoire eust esté plainement enseigné, il n'eut iamais parlé tel langage. Et quãd Ieremie dit que c'est doctrine de vanité: & Habacuc, que l'image de fonte est vn docteur de mensonge, nous auons à recueillir de là vne doctrine generale, Que tout ce que les hommes apprennent de Dieu par les images, est friuole, & mesme abusif. Si quelcun replique que les Prophetes reprennent ceux qui abusoyent des simulacres à superstition mauuaise: ie le confesse. mais ie di d'autrepart, ce qui est patent & notoire à chacun, qu'ils condamnent cependant ce que les Papistes tiennent pour maxime infallible: assauoir que les images seruent de liures. Car ils mettent tous simulacres à l'opposite de Dieu, comme choses contraires, & qui ne se peuuent nullement accorder. De fait, aux passages que i'ay allegué, ce poinct est couché cõme resolu: cõme ainsi soit qu'il n'y ait qu'vn seul vray Dieu lequel les Iuifs adproyent, que toutes figures qu'on fait pour representer Dieu, sont fausses & peruerses: & que tous ceux qui pensent cognoistre Dieu par ce moyen sont malheureusement deceuz. Bref, s'il n'estoit ainsi que la cognoissance qu'on cuide auoir de Dieu par les images fust menteuse & bastarde: les Prophetes ne les condamneroyent pas ainsi sans exception. Pour le moins i'ay ceci gagné, qu'en disant que ce n'est que mensonge & vanité, de vouloir figurer Dieu par images visibles: nous ne faisons que reciter de mot à mot, ce que

Ieremie. 10. 4. 3 Habac. 2. b. 18

les Prophetes ont enſeigné.

6 Dauantage qu'on liſe ce que Lactance & Euſebe, deux des plus anciens docteurs de l'Egliſe ont eſcrit de ceſte matiere, & on trouuera qu'ils prennent ce fondement pour certain & infallible, que tous ceux qu'on figure par images, ont eſté mortels. Saint Auguſtin n'en dit pas moins: declairant que c'eſt choſe illicite & meſchante, non ſeulement d'adorer images, mais d'en dreſſer pour repreſenter Dieu. Et n'ameine rien qui n'euſt ia eſté determiné au parauant au Concile Elibertin, dont le trenteſixieſme Decret eſt tel, Il a eſté conclu qu'il n'y euſt point de peinture aux temples, afin que ce qu'on doit adorer & ſeruir, ne ſoit peint aux parois. Mais c'eſt vne ſentence digne de memoire, que celle qu'allegue ſainct Auguſtin, de Varro homme payen, Que ceux qui ont mis les premiers en auāt les idoles, ont oſté la crainte de Dieu du monde, & ont augmenté l'erreur. Si Varro ſeul euſt dit cela, il n'auroit poſsible guere d'authorité: & toutesfois ce nous deuroit eſtre vne grād' honte, qu'vn homme payen comme taſtōnant en tenebres, ait attaint iuſques à ceſte clairté, de dire que les images viſibles qu'on fait à Dieu, ſont indecentes à ſa maieſté, d'autant qu'elles diminuent la crainte d'icelle entre les hommes, & font croiſtre l'erreur. Certes c'eſt choſe notoire que cela eſt auſsi vray comme il a eſté prudemment eſcrit. Au reſte, ſainct Auguſtin empruntant ceſte ſentence de Varro, la prend comme certaine, remonſtrant en premier lieu, que les premiers erreurs qu'ont eu les hommes, quant à transfigurer Dieu, n'ont pas cōmencé par les images: mais ſe ſont augmentez alors, comme vn feu s'allume de plus en plus ſelon le bois qu'on y apporte de nouueau. Apres il expoſe que la crainte de Dieu eſt amoindrie par les idoles, voire quelque fois du tout abatue: pource que la gloire de ſa diuinité eſt vilipendée en vne choſe ſi ſotte & lourde, comme eſt vn marmouſet: & pleuſt à Dieu que nous n'euſsions point la pratique de ce ſecond article, telle qu'elle eſt! Pourtant quiconque deſire d'eſtre bien & proprement enſeigné, qu'il apprenne d'ailleurs que des images, ce qui eſt à cognoiſtre de Dieu.

Au liur. 4 de la cité de Dieu, chap. 9. & 31

7 Si les Papiſtes ont quelque goutte d'honneſteté, qu'ils n'vſent plus doreſnauant de ces ſubterfuges, que les images ſont les liures des idiots: veu qu'il ſont conuaincuz du contraire par tant de teſmoignages de l'Eſcriture. Mais encore que ie leur accorde cela, ſi n'auront ils pas beaucoup gagné. Chacun voit quels déguiſemens monſtrueux il font à Dieu. Quant eſt des peintures, ou autres remembrances qu'ils dedient aux ſaincts: que ſont-ce, ſinon patrons de pompe diſſolue, & meſme d'infameté? auſquels ſi quelcun ſe voloit conformer, il ſeroit digne du fouet. Qu'ainſi ſoit, les putains ſeront plus modeſtement accouſtrées en leurs bordeaux, que ne ſont point les images des Vierges aux temples des Papiſtes: l'ornement des Martyrs n'eſt de rien plus conuenable. Qu'il y ait doniques quelque peu d'honneſteté en leurs images, s'ils veulent colorer leurs menſonges en pretendant que ce ſeront liures de quelque ſainteté. Mais encores reſpondrons nous, que ce n'eſt point la maniere d'enſeigner les Chreſtiens au temple, leſquels Dieu veut là eſtre autrement endoctrinez que de ces fatras. Il propoſe vne doctrine cōmune à tous, en la predication de ſa parolle & aux ſacremēs. Ceux qui prennent loiſir de ietter les yeux çà & là pour contēpler les images, monſtrēt qu'ils ne ſont gueres affectionez à l'adreſſe que Dieu leur donne. Mais encores ie demāde à ces bōs docteurs, quels ſont ces idiots qui ne peuuēt eſtre enſeignez q̄ par images: ils ne peuuent alleguer d'autres, ſinō ceux que noſtre Seigneur aduoue pour ſes diſciples, & auſquels il fait ceſt hōneur de reueler ſes ſecrets celeſtes: cōme il cōmande qu'ils leur ſoyent communiquez. Ie confeſſe ſelon que les choſes ſont auiourdhuy, qu'il s'en trouuera beaucoup qui ne ſe peuuent paſſer de tels liures, c'eſt à dire d'idoles. Mais d'où vient, ie vous prie, ceſte ſtupidité, ſinon qu'ils ſe ſont priuez de ceſte ſaincte doctrine, laquelle eſtoit propre à les enſeigner? Et de fait, les prelats de l'egliſe n'ont eu autre raiſon de reſigner aux idoles l'office d'enſeigner, ſinon d'autant qu'eux eſtoyent muets. S. Paul teſmoigne que Ieſus Chriſt nous eſt peint au vif par la predication de l'Euangile, voire crucifié deuāt noz yeux: dequoy donc ſeruoit-il d'eſleuer aux temples tant de croix de pierre & de bois, d'or & d'argent, ſi cela euſt eſté bien imprimé au peuple, que Chriſt a eſté crucifié pour porter noſtre malediction en la croix? pour effacer noz pechez par ſon ſacrifice? nous lauer par ſon ſang, & nous reconcilier à Dieu ſon Pere? Car de ceſte ſimple Parolle on eut peu plus profiter vers les ſimples, que de mille croix de bois ou de pierre. Quant à celle d'or & d'argent, ie confeſſe que les auaricieux y ſeront plus attentifs qu'à nulles parolles de Dieu.

Gal. 3. a. 1

8 Quant à l'origine & ſource des idoles, on tient ce qui eſt eſcrit au liure de Sapience cōme reſolu: c'eſt, que ceux qui ont voſu honorer les morts qu'ils auoyent aimez, ont commencé ceſte ſuperſtition, leur faiſant quelque remembrance, afin qu'on euſt touſiours memoire d'eux. Or ie confeſſe que ceſte mauuaiſe & peruerſe façon a eſté fort ancienne: & ne nie pas que ce n'ait eſté comme vn flambeau, pour allumer touſiours plus la rage des hommes

Sapien. 14. b. 15

mes à se desborder en idolatrie. Toutesfois ie ne confesse pas que c'ait esté la premiere fontaine : car il appert que Moyse que les idoles ont esté en vsage long temps auparauant que ceste folle ambition de consacrer des images aux trespassez regnast entre les hommes. Quand il recite que Rachel desroba les idoles de son pere, il parle comme d'vn vice tout commun, dont on peut voir que l'esprit de l'homme est vne boutique perpetuelle & de tout temps pour forger idoles. Le monde fut renouuellé apres le deluge comme par vne seconde naissance, toutesfois il ne s'est point passé long temps q̃ les hõmes ne controuuassent des dieux à leur fantasie. mesmes il est vray semblable que desia du viuant de ce sainct Patriarche les successeurs se sont adõnez à idolatrie: tellement qu'auec grande tristesse il a veu de ses propres yeux la terre qui nagueres auoit esté purgée de ces pollutions, par vn si horrible iugement estre derechef souillée d'idoles. Car Tharé & Nachor deuant qu'Abraham fust né seruoyẽt desia aux faux dieux, cõme le tesmoigne Iosué. Puis que la lignée de Sem s'est si tost abastardie, que iugerons nous de la race de Cam, laquelle desia de long temps estoit maudite en la personne de son pere? Voila que c'est : l'entendement humain, comme il est rempli d'orgueil & temerité, prend l'audace d'imaginer Dieu tel que son apprehension le porte : comme il est lourd & comme accablé d'ignorance brutale, il conçoit au lieu de Dieu toute vanité & ie ne say quels fantosmes. Auec tous ces maux il y a l'outrecuidance, qu'il ose attenter d'exprimer au dehors les follies qu'il a conceu en soy touchant de Dieu. Parquoy l'esprit humain engendre les idoles, & la main les enfante. Que telle soit la source d'idolatrie, assauoir que les hommes ne croyent point que Dieu leur soit prochain, sinon qu'ils l'ayent present d'vne façon charnelle, il appert par l'exemple du peuple d'Israel. Nous ne sauons, disoyent-ils, qu'il est aduenu à Moyse : pourtant qu'on nous face des dieux qui marchent deuant nous. Ils cognoissoyent bien que celuy qui leur auoit fait sentir sa vertu en tant de miracles, estoit Dieu : mais ils ne se fioyent pas qu'il leur fust prochain, s'ils ne voyoyent à l'œil quelque figure corporelle de luy, qui leur fust comme tesmoignage de sa conduite. En somme, ils vouloyent auoir quelque image qui les menast à Dieu : & l'experience monstre tous les iours cela, que la nature des hommes ne se peut tenir quoye iusques à ce qu'elle ait rencontré quelque masque ou fantosme, respondãt à sa follie, pour s'y esiouir cõme en la remẽbrance de Dieu. Et n'y a eu aage depuis la creation du monde, auquel les hommes pour obeir à ceste cupidité insensée, ne se soyent dressez des signes & figures, ausquelles ils ont pensé que Dieu se monstrast à eux.

Or il faut que telles imaginations amenent quant & quant vne sotte deuotion d'adorer les images : & de fait, quand les hommes ont pensé qu'ils voyoyent Dieu ou sa remembrance aux images, ils l'ont là aussi honnoré. Et en la fin, ayans là fichez leurs yeux & leurs sens, ils s'y sont abestiz, estans rauis en admiration, comme s'il y eust eu quelque diuinité. Il appert donc que les hommes ne se iettent point à faire honneur aux idoles, qu'ils n'ayent ia conceu quelque opinion lourde & charnelle: non pas d'estimer que les idoles soyẽt dieux, mais en imaginant qu'il y habite quelque vertu diuine. Par ainsi ceux qui s'adonnẽt à adorer les simulacres, soit qu'ils se proposent d'adorer là Dieu ou ses Saincts, sont desia enforcelez de superstition. Parquoy Dieu non seulement a defendu de faire statues pour representer sa Maiesté, mais aussi de consacrer aucuns tiltres ne pierres qui fussent dressées pour y faire adoration. Par vne mesme raison, au second precepte de la Loy a esté adiousté de ne point adorer les images. Car si tost qu'on a inuenté quelque forme visible à Dieu, on y attache sa vertu : d'autant que les hommes sont si stupides, d'enclorre Dieu où ils ont imaginé sa presence : pourtant il est impossible qu'ils n'adorent la mesme. Et ne peut chaloir s'ils adorent l'idole simplement, ou Dieu en l'idole: car c'est touſiours idolatrie, quand on presente à l'idole quelque seruice diuin, sous quelque couleur que ce soit. Et pource que Dieu ne veut point estre serui par superstition, tout ce qu'on attribue à l'idole luy est rauy & desrobé. Que tous ceux qui cerchent des mal-heureuses cauillations pour maintenir les idolatries de la Papauté, pensent bien à cecy. Il est certain que la vraye religion a esté cõfuse & comme aneantie de long temps par les choses execrables qui se sont commises: & toutesfois telles abominations trouuent des aduocats tant & plus pour les maintenir. Les images, disent ils, ne sont point tenues pour Dieu. Ie respõ que les Iuifs n'estoyent pas si despourueus de sens, qu'ils ne seussent que c'estoit Dieu qui les auoit tiré d'Egypte, deuant qu'ils forgeassent le veau. Mesme quand Aaron publia que c'estoyent les dieux qui les auoyent deliurez, ils s'y accordoyent sans difficulté : signifians par cela qu'ils se vouloyent bien tenir à Dieu qui auoit esté leur redempteur, moyennant qu'ils eussent sa remembrance en la figure du veau. Nous ne deuons pas aussi penser que les Payens eussent esté si fors, qu'ils ne cogneussent que Dieu estoit autre chose qu'vne piece de bois ou de pierre: car ils changeoyent les simulacres selon que bon leur sembloit, retenans touſiours les mes-

Gen. 31. c. 19

Iosue 24

Exo. 32 a. 1

mes dieux. Dauantage chacun de leurs dieux auoit plusieurs simulacres: neantmoins ils ne disoyent point pour cela qu'vn dieu fust diuisé. Finalement ils consacroyent iournellemẽt nouuelles idoles, & leur intention n'estoit pas de faire des dieux nouueaux. Qu'on lise les excuses que sainct Augustin recite auoir esté pretẽdues par les idolatres de son temps: c'est ce que les plus idiots respondoyent, qu'ils n'adoroyent pas ceste forme visible qu'on leur reprochoit estre leurs dieux, mais la diuinité qui habitoit là inuisiblement. Quant à ceux qui estoyẽt les plus purs, ils respondoyent, comme il dit, qu'ils n'adoroyent ne l'idole, ne l'esprit figuré par icelle: mais que sous ceste figure corporelle, ils auoyent seulement vn signe de ce qu'ils deuoyent adorer. Neantmoins tous les idolatres qui furent iamais, tant Iuifs que Payens, ont esté abreuuez de ceste fantasie que nous auons dit: c'est que ne se contẽtans point d'auoir cogneu Dieu spirituellement, ils en ont voulu auoir vne cognoissance plus familiere par images visibles. Or apres auoir ainsi contrefait Dieu, il n'y a eu nulle fin: iusques à ce qu'estans aueuglez de diuerses illusions les vnes sur les autres, ils ont pensé que Dieu ne vouloit monstrer sa vertu que sous les images. Cependant les Iuifs auoyent ce propos, d'adorer sous leurs simulacres le Dieu eternel, createur du ciel & de la terre: les Payens aussi cuidoyent bien adorer leurs dieux habitans au ciel.

Sur le Pse. 115

10 Ceux qui veulent nier que cela n'ait esté fait par cy deuant, & ne se face encore à present, sont mẽteurs par trop effrõtez. Car pourquoy est-ce qu'on s'agenouille deuãt les images? Pourquoy est-ce qu'on se tourne vers icelles en voulant prier Dieu, comme pour approcher de ses aureilles? Car ce que dit sainct Augustin est treſvray, Que nul ne peut prier ou adorer regardant ainsi vers les simulacres, qu'il ne soit touché comme s'il estoit exaucé de là, ou qu'il n'espere de là ce qu'il demande. Dauantage pourquoy font-ils si grande difference entre les simulacres d'vn mesme dieu? Car laissant là vn crucefix, ou vne image de leur nostre dame, ou n'en tenant point grãd conte, ils mettẽt leur deuotion à vne autre. Pourquoy est ce qu'ils trorẽt si loin en pelerinage pour voir vn marmouset, duquel ils ont le semblable à leur porte? & pourquoy est-ce qu'auiourdhuy ils cõbatent si furieusemẽt pour leurs idoles, les maintenant à feu & à sang, en sorte qu'ils ameroyent mieux que la maiesté de Dieu fust abolie, que de souffrir leurs temples vuides de tels fatras? Encore ne raconte-ie pas les plus lourdes sottises du commun populaire, lesquelles sont infinies, & regnent mesme en ceux qui se reputent bien sages: seulement ie parle de ce qu'ils alleguent, en se voulant excuser d'idolatrie. Nous ne les appellons pas, disent-ils, nos dieux. Autant en pouuoyent dire anciennement les Iuifs & les Payens: & de-fait ils auoyent bien ces repliques en la bouche: neantmoins les Prophetes ne cessoyent de leur reprocher qu'ils paillardoyent auec le bois & la pierre, seulement pour les superstitions qui se commettẽt auiourdhuy entre ceux qui se nomment Chrestiens: assauoir qu'ils honnoroyent Dieu charnellement, se prosternans deuant les idoles.

11 Ie n'ignore pas & ne veux dissimuler, qu'ils ont vn autre distinction plus subtile, de laquelle nous traitterons encores cy apres plus au long: c'est qu'ils se couurent que l'honneur qu'ils font à leurs images est de Dulie, non point de Latrie. comme s'ils disoyent que c'est seruice, & non pas honneur. Parquoy il leur semble qu'ils sont innocens, n'estans que seruiteurs de leurs idoles: comme si le seruice n'emportoit pas plus que la reuerence. Qui plus est, cerchans vne cachette friuole sous les mots Grecs de Latrie & de Dulie, lesquels ils n'entendent point: ils se contredisent le plus follement du mõde: car comme ainsi soit que *Latreuein* en Grec ne signifie que Reuerer, ce qu'ils disent vaut autant comme s'ils confessoyent qu'ils reuerent leurs images sans reuerence, & qu'ils les honorent sans les honorer. Et ne faut point qu'ils repliquent que ie les surpren cauteleusement sur le mot: car ce sont-ils qui cerchent d'eblouir les yeux des simples ignorans, & cependant descouurent leur bestise. Toutesfois quand ils seroyent les plus eloquens du monde, si ne feront-ils iamais tant par leur belle rethorique, qu'vne mesme chose soyent deux. Laissons les mots à part. quant au fait, qu'ils nous monstrent en quoy & comment ils different des anciens idolatres pour n'estre point tenuz semblables à eux. Car comme vn adultere, ou vn meurtrier n'eschappera pas, en deguisant les crimes par noms estranges: aussi il n'y a nul propos que ceux ci, en forgeãt des noms à la vollée soyent absous: & que cependant ils ressemblent en la chose ou au fait les anciens idolatres, lesquels eux-mesmes sont contrains de condamner. Or tant s'en faut que leur cause soit separée, que plustost la source de tout le mal est vne folle conuoitise qu'ils ont eu de les ensuiure, se forgeant en leurs esprits des remembrances pour figurer Dieu, & puis les bastissans de leurs mains.

12 Toutesfois ie ne suis pas tant scrupuleux, de iuger qu'on ne doiue endurer ne souffrir nulles images: mais d'autant que l'art de peindre & tailler sont dons de Dieu, ie requier q̃ l'vsage en soit gardé pur & legitime: afin que ce que Dieu a donné aux hõmes pour sa gloire &

re & pour leur bien, ne soit peruerti & pollu par abuz desordonné : & non seulement cela, mais aussi tourné en nostre ruine. Ie n'estime pas qu'il soit licite de representer Dieu sous forme visible, pource qu'il a defendu de ce faire: & aussi pource que sa gloire est d'autãt defigurée, & sa verité falsifiée. Et afin que nul ne s'abuse, ceux qui ont leu les anciẽs Docteurs, trouueront que ie suis de tresbon accord auec eux en cela. car ils ont reprouué toutes figures de Dieu, comme desguisemens prophanes. S'il n'est point licite de figurer Dieu par effigie corporelle, tant moins sera-il permis d'adorer vne image pour Dieu, ou d'adorer Dieu en icelle. Il reste donc qu'on ne peinde & qu'on ne taille sinõ les choses qu'on voit à l'œil. Parainsi, que la maiesté de Dieu, qui est trop haute pour la veue humaine, ne soit point corrompue par fantosmes, qui n'ont nulle conuenance auec elle. Quant à ce qui est licite de peindre ou engrauer, il y a les histoires pour en auoir memorial : ou bien figures, ou medales de bestes, ou villes, ou pais. Les histoires peuuent profiter de quelque aduertissement, ou souuenance qu'on en prend : touchant du reste, ie ne voy point à quoy il serue, sinon à plaisir. Et toutesfois il est notoire que les images qu'on a en la Papauté, sont quasi toutes de ceste façon : dont il est aisé de voir qu'elles ont esté dressees non point de iugement rassis & consideré, mais d'vne sotte conuoitise & desraisonnable. Ie laisse à dire pour le present combien elles sont faites mal à propos, quelles absurditez on y voit, & quelle licence les peintres & tailleurs se sont donnez à y faire des badinages plus que ridicules, cõme i'en ay desia touché. seulement ie di, encore que ces vices n'y fussent point, qu'elles ne sont point faites pour enseigner.

13 Mais laissans ceste distinction, voyons comme en passant, s'il est expedient d'auoir des images aux tẽples de Chrestiens: soit qu'elles contiennent declaration d'histoire, ou qu'elles monstrent seulement quelque effigie d'homme ou de femme. Pour le premier, si l'authorité de l'Eglise ancienne a quelque vigueur entre nous, notons que par l'espace de cinq cẽs ans ou enuiron, du temps que la Chrestienté estoit en sa vigueur, & qu'il y auoit plus grande pureté de doctrine, les temples des Chrestiens ont communement esté nets & exemptez de telle souilleure. Ainsi, depuis que le ministere de l'Eglise s'est abastardi, on s'est auisé de forger des images pour orner les temples. Ie ne disputeray point quelles raisons ont eu les premiers autheurs de ceste inuention: mais si on compare vn aage auec l'autre, l'integrité de ceux qui se sont passez d'images, merite bien d'estre prisée au prix de la corruption qui est suruenue depuis. Or ie vous prie, qui est-ce qui pensera que ces saincts Peres eussent priué à leur escient l'Eglise d'vne chose, qu'ils eussent cognu luy estre vtile & salutaire? Mais au contraire, pource qu'ils voyoyent qu'il n'y auoit nulle vtilité, & dangier apparent de beaucoup de grans maux, ils l'ont reiettée par bonne prudence & auis, plustost que laissée par oubly ou nonchalance. Ce que sainct Augustin tesmoigne clairement, en disant qu'on ne peut colloquer les images en sieges hauts & honnorables, pour estre regardées de ceux qui prient & adorent, qu'elles n'attirent le sens des infirmes, comme si elles auoyent sens & ame. Item en vn autre passage, La figure des membres humains qu'on voit aux idoles, contraint l'esprit des hommes à imaginer qu'vn corps qu'il voit semblable au sien, est viuãt, &c. Item, Les simulacres ont plus de vertu à courber les poures ames, en ce qu'ils ont bouches, yeux, aureilles & pieds, qu'il n'ôt à les redresser, en ce qu'ils ne parlẽt, ne voyent, n'oyent & ne cheminent point. Et il est bien vray semblable que pour ceste cause S. Iean nous exhorte de nous garder non seulemẽt de l'idolatrie, mais aussi des idoles. Et de faict, nous auons par l'horrible rage dont la religion a esté renuersee par tout, experimenté trop plus qu'il ne seroit de besoin, que si tost qu'il y a des images en vn temple, c'est comme vne baniere dressee pour attirer les hommes à idolatrer. Car la folie de nostre entendement ne se peut tenir qu'elle ne decline & decoule comme eau à sottes deuotions & superstitieuses: & encores que les dangers n'y fussent pas si apparens, si est-ce que quand ie considere à quel vsage les temples sont dediez & ordonnez, il me semble que c'est chose mal seante à leur saincteté, qu'on y mette d'autres images que celles que Dieu a consacrées par sa parolle, lesquelles ont sa vraye marque imprimée. i'enten le Bapteſme & la saincte Cene du Seigneur, aueques les ceremonies: ausquelles noz yeux doiuent estre si attentifs, & tous noz sens si bien affectionez, qu'il ne soit plus question d'appeter images forgées à la fantasie des hommes. Voila le bien inestimable, pour lequel les Papistes s'efcarmouchent tant, qu'il leur semble qu'il n'y ait nulle recompense qui vaille vn marmouset guignant de trauers, & faisant la mine tortue.

Epist. 46.

Sur le Pseau. 115

1. Iean 5. d. 21

14 Cest argument seroit desia assez amplement deduit, n'estoit que les Papistes nous barbouillent, mettans en auant le Concile de Nicene : non pas le grand Concile qui fut assemblé sous Constantin l'Empereur, afin que personne ne s'abuse au nom: mais vn autre qu'assembla vne meschante proserpine nommée Irene, du temps de Charlemagne, il y a vn peu

plus de huit cens ans . Car il fut determiné en ce Concile-la, que non seulemẽt il estoit bon d'auoir des images, mais aussi qu'il les faloit adorer. Parquoy les Papistes nous pensent bien opprimer, faisans bouclier de l'authorité du Concile. Ainsi il est besoin que ie monstre combien cela doit & peut valloir : mais pour dire vray, il ne me chaut pas tant de repousser l'obiection que nous font les Papistes, comme ie desire que chacun voye à l'œil iusqu'où s'est desbordee la rage de ceux qui ont appeté d'auoir des images plus qu'il n'estoit permis à Chrestiens. Toutesfois depeschõs ce point-la le premier. c'est que ceux qui trouuent des images bonnes, s'arment qu'il en a ainsi esté determiné en vn Concile. Il y a vn certain liure de refutatiõ cõposé sous le nom de Charlemagne, lequel par le stile on peut facilemẽt iuger auoir esté escrit de ce tẽps-la mesme. Or là sont recitées par le menu les opiniõs des Eueſques, auec les argumẽs sur lesquels ils se fondoyent. Iean ambassadeur des Eglises Orietales, allegue le passage de Moyse, Dieu a creé l'homme à son image: dont il conclud, Il faut donc auoir des images. Item, pource qu'il est escrit, Monstre-moy ta face, car elle est belle : vn autre Eueſque voulant prouuer qu'on doit colloquer les images sur les autels, allegue la sentence de Iesus Christ, Que nul n'allume vne lãpe pour la cacher sous vn vaisseau. Vn autre, pour prouuer que le regard des images est vtile, allegue ce verset du Pseaume, Seigneur, la clarté de ta face est imprimée sur nous. Vn autre ameine ceste similitude, Que comme les Patriarches ont vsé des sacrifices des Payens: aussi qu'au lieu des idoles d'iceux les Chrestiens doiuent auoir des images. Ils font aussi venir à propos ce verset, Seigneur, i'ay aimé la beauté de ta maison. Mais sur tout ils donnent vne exposition plaisante de ce qui est dit, Comme nous l'auõs ouy, nous l'auons veu: disans, qu'on ne cognoit pas Dieu seulement par ouir sa parolle, mais aussi par le regard des images. Il y a vne subtilité aussi feriale d'vn autre Eueſque nommé Theodore, Dieu, dit-il, est nommé merueilleux en ses Saincts : & il est dit en vn autre passage, Aux Saincts qui sont en la terre : il faut donc contempler la gloire de Dieu aux images. I'ay si grand' honte certes de raconter telles vilenies, que ie me deporte de passer outre.

15 Quand ce vient à parler de l'adoration, là ils amenent comment Iacob a adoré Pharaon, & la verge de Ioseph. Item, qu'il a dressé vn tiltre pour l'adorer. Or en ceste derniere allegation, non seulement ils deprauent le sens de l'Escriture, mais ils produisent à fausses enseignes ce qui ne se lit nulle part. Ils entassent puis apres d'autres probations aussi conuenables, comme quand il est dit, Adorer le scabeau de ses pieds. Item, Adorer en sa montagne saincte, Item, Tous les riches supplieront deuant ta face. Si quelcun par risée & moquerie vouloit faire iouer aux aduocats des marmosets personnage de badins, il ne les pourroit faire parler plus sottement que font ces asniers. Mais encores pour faire la bonne bouche, Theodose Eueſque de Mire, conclud qu'on doit adorer les images, pource que son Archediacre l'a ainsi songé: & le dit d'auantage d'vne grande asseurance, comme si Dieu estoit descendu du ciel pour le reueler. Que maintenant les Papistes facent parades de ce venerable Concile, comme si ces badaux & resueurs ne se desnuoyent point de toute authorité, traittans si puerilement l'Escriture, ou la deschirans d'vne façon par trop meschante & detestable.

16 Ie vien maintenãt aux blasphemes, lesquels c'est merueille qu'ils ayent osé desgorger, & plus que merueille, qu'il ne leur ait point esté cõtredit, & qu'il ne se soit trouué gens qui leur crachassent au visage. Or il est bon, comme i'ay dit, que telle infamie soit descouuerte, non seulement pour oster aux Papistes la couleur dont il se fardent, faisant semblant que l'ancienneté est pour eux : mais afin que tous soyent admonestez de l'horrible vengeance de Dieu, laquelle est tombée sur ceux qui ont introduit les idoles. Theodose Eueſque d'Amora, anathematize tous ceux qui ne veulent point qu'on adore les images. Vn autre sien compagnon impute toutes les calamitez de Grece & d'Orient, à ce qu'on ne les a point adorées. Ainsi voila tous les Prophetes, Apostres & Martyrs damnez, lesquels n'ont peu adorer les images, veu qu'ils n'en auoyent nulles. Vn autre dit, que si on fait perfum aux images de l'Empereur, qu'il en faut bien faire autant, pour le moins, à celles des Saincts. Cõstance Eueſque de Constance en Cypre, se desborde d'vne fureur diabolique, protestant de faire aux images le mesme honneur & egal, qui est deu à la saincte Trinité: & quiconque refusera de le suiure, il l'anathematize, & l'enuoye auec les Manicheens & Marcionites: combien qu'il ne faut pas prendre cela comme l'opinion d'vn seul homme, car tous disent Amen apres luy. Sur cela, Iean ambassadur des Eglises Orientales, s'eschaufant en plus grande colere prononce qu'il vaudroit mieux auoir tous les bordeaux du monde en vne ville, que de reietter le seruice des images. En la fin il est arresté d'vn commun accord que les Samaritains sont pires que tous les heretiques: mais que ceux qui reiettent les images, sont encores pires que les Samaritains. Ayans si bien opiné & conclud, pour le dernier Proficiat, ils chantent vn Iubilé à tous ceux qui ont l'image de Christ & luy offrent sacrifice. Ou est

mainte-

maintenant ceſte belle diſtinction de Latrie & Dulie, ſous ombre de laquelle ils penſent tromper Dieu & les hommes? Car le Concile ſans rien excepter en donne autant aux ſimulacres qu'au Dieu viuant.

CHAP. XII.

Comment Dieu ſe ſepare d'auec les idoles, à fin d'eſtre entierement ſerui luy ſeul.

NOVS auons dit au commencemẽt, que la cognoiſſance de Dieu n'eſt pas ſituée en quelque froide ſpeculation: mais qu'elle attire auec elle le ſeruice d'icelluy. Nous auons auſsi touché en paſſant, en quelle façon il eſt deument honoré: ce qui ſera cy apres declairé plus à plein. Seulement ie repete en bref pour ceſte heure, toutes fois & quantes que l'Eſcriture enſeigne qu'il n'y a qu'vn Dieu, qu'elle ne debat pas du nom ou titre pur, mais nous inſtruit auſsi de ne pas trãſporter ailleurs ce qui ne cõpete qu'à la diuinité: dõtil appert enquoy la vraye religiõ differe d'auec les ſuperſtitiõs. Le mot Grec pour ſignifier ſeruice de Dieu, vaut autant cõme ſeruice bien reglé: en quoy on voit q̃ les aueugles tatonnãs en tenebres ont touſiours eu ceſte apprehẽſion, qu'il falloit tenir certaines reigles pour ne pas faillir, honorãt Dieu à tors & à trauers. Quant au mot de Religion, cõbien q̃ Ciceron le deduiſe tresbien du mot de Relire, toutefois la raiſon qu'il ameine eſt forcée & priſe de trop loin, c'eſt q̃ les ſeruiteurs de Dieu ont touſiours releu & diligẽment medité ce qui eſtoit de faire. Or pluſtoſt i'eſtime q̃ ce mot eſt oppoſé à la trop grãde licẽce & exceſsiue q̃ la pluſpart du mõde s'eſt permiſe, c'eſt de prẽdre à la volée tout ce qui luy venoit au deuãt, meſme de voltiger legerement çà & là. Religion dõc emporte autant cõme vne retraite & diſcretiõ meure & bien fondée. car la vraye pieté pour auoir certain arreſt & ferme ſe recueille en ſes limites: cõme il me ſemble q̃ la ſuperſtitiõ a eſté nõmée, de ce qu'en ne ſe cõtenant pas de ce qui eſtoit ordõné de Dieu, elle a fait vn amas ſuperflu de choſes vaines. Or laiſsãt les mots à part, notõs q̃ de tous tẽps ce poinct a eſté receu d'vn accord, que la droite religion eſtoit corrompue & peruertie, quand on y meſloit des erreurs & fauſſetez. dont nous pouuons recueillir, que tout ce que nous attentons par zele inconſideré n'eſt rien qui vaille: & que la couuerture que pretendent les ſuperſtitieux eſt friuole. Or cõbien que ceſte confeſsion ſoit en la bouche de chacun, on voit d'autre coſté vne vilaine ignorance, en ce que les hommes ne ſe peuuent arreſter à vn ſeul Dieu, & n'ont nulle eſlite en ſon ſeruice, comme deſia nous auons monſtré. Or Dieu pour maintenir ſon droit, pronõce qu'il eſt ialoux, & que ſi on le meſle parmi les dieux controuuez, il en fera rude vengeãce. apres il determine que l'eſt ſon vray ſeruice, afin de tenir le gẽre humain en bride. Il comprend l'vn & l'autre en ſa Loy, quand en premier lieu il ordonne q̃ les fideles s'aſſuietiſſent à luy, le tenans pour legiſlateur. Apres il leur baille leur reigle, afin d'eſtre hõnoré ſelon ſa volõté. Or pource que la Loy a diuerſes fins & vſage, nous en traiterons en ſon lieu: pour ceſte heure ie ne touche que ceſt article, ceſt que Dieu par icelle a voulu brider les hõmes à ce qu'ils ne declinent point à aucuns ſeruices vicieux & corrõpus. Cependant retenõs bien ce q̃ i'ay dit, que Dieu eſt deſpouillé de ſon hõneur, & que ſon ſeruice eſt violé, ſinõ que tout ce qui eſt propre à ſa diuinité luy ſoit laiſſé, pour reſider en luy ſeul. Nous auõs auſsi à obſeruer de q̃lles aſtuces la ſuperſtition ſe ioue. Car elle ne nous fait pas tellement decliner à dieux eſtranges, qu'il ſemble aduis que nous delaiſsions du tout le Dieu viuant, ou vueillons le reduire en nõbre cõmun: mais en luy laiſſant le ſouuerain degré, elle l'enuirõne d'vne multitude de petis dieux: entre leſq̃ls elle partit ſa vertu. Et ainſi la gloire de ſa diuinité eſt eſparſe çà & là, tellement qu'elle eſt toute diſsipee. En ceſte maniere les anciẽs idolatres, tãt Iuifs que Gentils, ont imaginé vn Dieu ſouuerain qui fuſt ſeigneur & pere deſſus tous: auquel ils ont aſſubietti vn nõbre infini d'autres dieux, auſquels ils ãtribuoyent le gouuernement du monde en cõmun auec iceluy. C'eſt ce qu'on a fait par cy deuant des ſainctz treſpaſſez: car on les a exalté iuſques à les faire cõpagnons de Dieu, en les honnorant cõme luy, & inuocãt, & leur rendant graces de tous biens. Il ne nous ſemble pas aduis que la gloire de Dieu ſoit en rien obſcurcie par ceſte abomination, cõbien qu'elle en ſoit pour la plus grand' part ſupprimée & eſteinte: ſinon que nous auons quelque imagination qu'il a ſouueraine vertu par deſſus les autres, ce pendant eſtans deceus de tels entortillemens, nous ſommes diſtraits apres beaucoup de dieux diuers.

2. de natura Deorum

2 Meſme c'eſt à ceſte fin qu'on a inuenté la diſtinction qu'on appele de Latrie & Dulie: à ce qu'on peut transferer l'hõneur de Dieu aux Anges & au morts, ſans peché. Car il eſt aſſez notoire q̃ le ſeruice que les Papiſtes font à leurs ſainctz, ne differe en rie du ſeruice de Dieu: car ils adorẽt pareillement Dieu & les Saincts: ſinon q̃ quand on les preſſe, ils ont ce ſubterfuge, de dire qu'en reſeruãt à Dieu ſeul l'honneur de Latrie, ils luy gardent le droit qui luy appartiẽt. Or veu qu'il eſt queſtiõ de la choſe, non pas du mot: quel propos y a il de ſe iouer en vne choſe de ſi grãde importance? Mais encores q̃ nous leur accordions cela, qu'auront-

ils obtenu, sinon qu'ils honnorẽt Dieu seul, & seruẽt les saincts? Car Latrie en Grec, signifie autãt qu'honneur. Dulie, est seruitude. Et toutesfois ceste differẽce n'est pas tousiours obseruée en l'Escriture. Mais le cas posé que ceste distinction fust perpetuelle: il reste d'enquerir que l'vn & l'autre vaut. Certes, cõme nous auons dit, Dulie emporte seruitude: Latrie, hõneur. Or nul ne doute q̃ seruir ne soit beaucoup plus qu'honnorer: car il nous seroit souuent dur & fascheux de seruir à ceux que nous ne refusons pas d'hõnorer. Ainsi ce seroit vn partage inique, d'assigner aux Saincts ce qui est le plus grãd, & de laisser le moindre à Dieu. On repliquera que plusieurs des anciens docteurs, ont vsé de ceste distinctiõ: mais que nous en peut il challoir, si chacun voit qu'elle est non seulement impropre, mais du tout friuole?

Gal. 4. a. 8

3 Laissant là ces subtilitez, considerõs la chose telle qu'elle est. Sainct Paul reduisant en memoire aux Galatiens quels ils auoyent esté deuant qu'estre illuminez en la cognoissance de Dieu, dit qu'ils ont serui à ceux qui de nature n'estoyent point dieux. Combien qu'il n'vse point du mot de Latrie, leur superstition est-elle pourtant excusable? Certes il ne la condamne pas moins en luy imposant le nom de Dulie, que s'il exprimoit le nom de Latrie. Et quand Christ repousse la tentation de Sathan de ce bouclier, disant qu'il est escrit,

Matth. 4. b. 10

Tu adoreras le Seigneur ton Dieu: il n'estoit pas question de Latrie. car Sathan ne luy demandoit qu'vne reuerence, laquelle se nomme en Grec *Proscynesis*. Semblablement quand

Apo. 19. b. 10

sainct Iean est repris par l'Ange, de ce qu'il s'estoit agenouillé deuant luy: il ne nous faut pas imaginer que Iean fust si despourueu de sens, que de vouloir transporter à l'Ange l'honneur deu à vn seul Dieu. mais pource qu'il ne se peut faire que l'honneur qui se fait par deuotion ne comprẽne en soy quelque partie de la maiesté de Dieu, sainct Iean ne pouuoit adorer l'Ange sans frauder Dieu aucunemẽt de sa gloire. Nous lisons assez souuent que les hommes ont esté adorez, mais c'estoit vn honneur de ciuilité, qui cõcerne l'honnesteté humaine: mais la religion a vn autre regard. Car si tost que par religion les creatures sont hõnorées, l'honneur de Dieu est d'autant profané. Nous voyons le semblable en Corneille le

Act. 10. d. 25

Centenier: car il n'auoit point tant mal profité en la crainte & seruice de Dieu, qu'il ne luy attribuast à luy seul l'honneur souuerain: parquoy s'enclinant deuant sainct Pierre, il ne le fait pas en intention de l'adorer au lieu de Dieu: toutesfois S. Pierre luy defend rigoureusement qu'il ne le face. Et pourquoy, sinon d'autant que les hommes ne sauront iamais si bien discerner en leur langage l'honneur de Dieu d'auec celuy des creatures, qu'en adorant les creatures par deuotion, ils ne rauissent de faict à Dieu ce qui luy est propre, pour le faire commun à qui il n'appartient pas? Parquoy si nous desirõs d'auoir vn seul Dieu, souuienne nous qu'on ne doit oster de sa gloire tant petit que ce soit: mais que tout ce qui luy

Zach. 14. b. 9

appartient luy doit estre gardé. A ceste raison Zacharie parlant de la reparation de l'Eglise, exprime notamment qu'il y aura non seulement vn seul Dieu, mais aussi que son nom sera vn, pour monstrer qu'il n'aura rien de commun auec les idoles. Or nous verrons ailleurs en son ordre quel seruice Dieu demande: car il a determiné par sa Loy ce qui est bon & droit, & par ce moyen a voulu astreindre les hommes à certaine norme, afin que chacun ne se dõnast point cõgé de faire ce q̃ bon luy sembleroit d'imaginer. mais pource qu'il n'est pas expedient de charger les lecteurs en meslant plusieurs matieres ensemble, ie n'entre pas là pour le present. qu'il nous suffise de sauoir, quand les hommes attribuent aux creatures quelque seruice de religion ou pieté, qu'ils commettent sacrilege. Au reste, la superstition a premierement deifié le soleil, les estoilles, ou les idoles: depuis l'ambition est suruenue, laq̃lle a emparé les hõmes mortels des despouilles qu'elle auoit raui à Dieu, & par ce moyẽ a profané tout ce qui estoit de saincteté. Et cõbien que tousiours ce principe demeuroit d'hõnorer vn souuerain Dieu: toutesfois la coustume n'a pas laissé d'estre receue, de sacrifier à leurs petisdieux, aux esprits & aux hõmes trespassez, tant sõmes nous enclins à ce vice, c'est de cõmuniquer à vne grãde troupe ce que Dieu cõmande si estroitemẽt luy estre reserué.

CHAP. XIII.

Qu'en l'Escriture nous sommes enseignez dés la creation du monde, qu'en vne essence de Dieu sont contenues trois personnes.

CE qui nous est mõstré en l'Escriture, de l'essence de Dieu infinie & spirituelle, est dit non seulemẽt pour renuerser les folles resueries du populaire: mais doit aussi valoir à mettre sous le pied toutes subtilitez des Philosophes profanes. L'vn d'entre eux a biẽ cuidé auoir trouué vne sentẽce de bõne grace, en disant, que Dieu est ce q̃ nous voyons & ne voyõs pas. Or en parlãt ainsi, il imaginoit que la deité fust departie par tout le mõde. Vray est que Dieu pour nous tenir en sobrieté ne nous tient pas long propos de son essence: toutesfois par les deux tiltres que nous auons recité, il abat toutes ces lourdes resueries q̃ les hõmes conçoiuẽt: & quant & quãt reprime toute audace de l'esprit humain. Et de-fait l'infinité de son essence nous doit espouanter,

à ce

à ce que nous n'attentions point de le meſurer à noſtre ſens: & ſa nature ſpirituelle nous doit retenir, pour ne rien ſpeculer de luy terreſtre ou charnel: & voila pourquoy ſouuent il s'aſsigne ſon domicile au ciel. Car combien que ſelon qu'il eſt incomprehenſible il rempliſſe auſsi la terre: toutesfois voyant que noz eſprits ſelon leur tardiueté demeurent touſiours en bas, à bon droit pour reſueiller noſte pareſſe & ſtupidité il nous eſleue par deſſus le monde. en quoy l'erreur des Manichéens eſt abbatu, leſquels en mettant deux principes, eſtabliſſoyẽt le diable à l'oppoſite de Dieu, cõme s'il euſt preſque eſté pareil. Car cela eſtoit diſsiper & rõpre l'vnité de Dieu, & reſtreindre ſon infinité. & ce qu'ils ont bien oſé abuſer de q̃lque teſmoignage de l'Eſcriture, a eſté d'auſsi lourde ignorãce cõme l'erreur a eſté vne reſuerie execrable. La ſecte qu'on a appellé des Anthropomorphites, ont figuré Dieu corporel en leur ſens, pource que l'Eſcriture luy aſsigne ſouuent bouche, aureilles, des pieds & des mains: mais leur ſottiſe eſt ſi badine que ſans longue diſpute elle s'eſcoule. Car qui ſera l'homme de ſi petit eſprit, qui n'entende que Dieu begaye, comme par maniere de dire, auec nous, à la façon des nourrices pour ſe conformer à leurs petits enfans? Parqu oy telles manieres de parler n'exprimẽt pas tant ric à ric quel eſt Dieu en ſoy, qu'elles nous en apportent vne cognoiſſance propre à la rudeſſe de noz eſprits: ce que l'Ecriture ne peut faire qu'elle ne s'abaiſſe, & bien fort, au deſſous de la maieſté de Dieu.

2 Mais encores nous trouuerons là vne autre marque ſpeciale, pour diſcerner Dieu d'auec les idoles: car il ſe propoſe tellement pour vn ſeul Dieu, qu'il s'offre pour eſtre contẽplé diſtinct en trois perſonnes: leſquelles ſi nous ne regardõs bien, il n'y aura qu'vn nom vuide de Dieu, ſans vertu ny effect, voltigeant en noz cerueaux. Or afin que nul ne ſonge vn Dieu à trois teſtes, ou triple en ſon eſſence: ou bien qu'il ne penſe que l'eſſence de Dieu, qui eſt du tout ſimple, ſoit partie & deſchirée: il nous faudra ici chercher vne breue definition & facile, laquelle nous deſueloppe de tout erreur. Au reſte, pource qu'aucuns abayent contre le nom de Perſonnes, comme s'il eſtoit inuenté des hommes, voyons deuant quelle raiſon ils ont de ce faire. Certes quand l'Apoſtre nomme Ieſus Chriſt Image viue de l'hypoſtaſe de ſon pere, il attribue à chacun quelque hypoſtaſe, en laquelle il differe l'vne d'auec l'autre. Or ce mot emporte ſubſiſtence qui reſide en vn ſeul Dieu. Ainſi de le prendre au lieu d'Eſſence, comme le font aucuns expoſiteurs, voulans dire que Ieſus Chriſt eſt comme vne cire imprimée du ſeau de Dieu ſon pere, & par ce moyen repreſente ſa ſubſtance: ce n'eſt pas ſeulemẽt vne ſentence rude, mais du tout abſurde. Car puis que l'eſſence de Dieu eſt ſimple, & ne reçoit aucun partage, celuy qui l'a en ſoy, & non point par defluxion ou portion, mais d'vne perfection entiere, ſeroit dit improprement charactere & image de ce qu'il eſt: mais pource que le Pere, entant qu'il eſt diſtingué en ſa proprieté, s'eſt du tout exprimé en ſon Fils, non ſans bonne raiſon il eſt dit qu'il a rendu en luy ſon hypoſtaſe notoire. A quoy s'accorde tresbien ce qu'il adiouſte tantoſt apres, qu'il eſt la ſplendeur de ſa gloire. Parquoy nous tirons des mots de l'Apoſtre, qu'il y a vne hypoſtaſe propre & appartenante au Pere, laquelle toutesfois reluit en ſon Fils. Et de là aiſément on peut recueillir quelle eſt l'hypoſtaſe du Fils, par laquelle il reſemble tellement à Dieu ſon Pere, que ce n'eſt pas luy. Il y a vne meſme raiſon au ſainct Eſprit: car nous aurons bien toſt prouué qu'il eſt Dieu, & toutesfois nous ſerons contraints de le tenir autre que le Pere: laquelle diſtinction ne s'accorde pas à l'Eſſence, pource qu'on ne la peut faire variable, ne de pluſieurs portions. Parquoy ſi nous adiouſtons foy au dire de l'Apoſtre, il s'enſuiura qu'en vn ſeul Dieu il y a trois hypoſtaſes: & puis q̃ les docteurs Latins ont voulu declarer le meſme par le mot de Perſonnes, ce ſera vn chagrin, voire vne opiniaſtreté trop exceſsiue, de plaider d'vne choſe toute cognue & patente. I'ay deſia dit que le mot Grec emporte ſubſiſtẽce: & aucuns ont confondu le mot de Subſtance, cõme ſi c'eſtoit tout vn. Qui plus eſt, non ſeulement les Latins ont eu ce mot de Perſonnes en vſage, mais auſsi les Grecs, pour mieux teſtifier leur accord, l'ont familierement employé en leurs eſcrits. Quoy qu'il en ſoit, encores qu'il y euſt ſcrupule au mot, ils ne veulent dire qu'vne ſeule choſe. Heb. 1. a. 3

3 Maintenant quoy que les heretiques abbayent, & d'autres opiniaſtres murmurent, qu'on ne doit receuoir vn mot forgé à l'appetit des hommes: puis qu'ils ne nous peuuent arracher que trois ſont nommez, dont chacun eſt entierement Dieu, & toutesfois qu'il n'y a point trois dieux, n'eſt-ce pas vne grande malice de reprouuer les mots, qui ne declarẽt autre choſe que ce qui eſt teſtifié en l'Eſcriture? Ils alleguent qu'il vaudroit mieux non ſeulemẽt tenir noz ſens enfermez entre les bornes de l'Eſcriture, mais auſsi noz langues, que de publier mots eſtranges, qui ſoyent ſemences de noiſes & diſſentions. Car il aduiẽt en telle maniere, qu'on lãguiſt en combat de paroles, que la verité en altercãt eſt perdue, & la charité deſtruite. Mais s'ils nõment mots eſtrãges, tous ceux qui ne ſe peuuẽt trouuer ſyllabe à ſyllabe en l'Eſcriture, ils nous impoſẽt vne dure cõdition: veu qu'en ce faiſant

ils condamnent toutes predications qui ne ſont compoſées mot à mot de l'Eſcriture. S'ils eſtiment mots eſtranges, ceux qui ont eſté curieuſement inuentez, & ſe defendent ſuperſtitieuſemẽt, faiſans plus à cõtention qu'à edificatiõ, leſquels on vſurpe ſans neceſsité & ſans fruit, & dõt il ſe ſuſcite quelque offenſe entre les fideles, ou bien qui nous pourroyent retirer de la ſimplicité de l'Eſcriture: i'approuue grãdement leur ſobrieté. Car i'eſtime qu'il ne nous faut point parler de Dieu auec moindre reuerence q̃ penſer de ſa Maieſté: veu que tout ce q̃ nous en penſons de nous-meſmes, n'eſt que folie: & tout ce q̃ nous en pouuõs parler eſt ſans bõne ſaueur. Neãtmoins il nous faut icy garder quelque moyen. Bien eſt vray qu'il nous faut prẽdre de l'Eſcriture la reigle tãt de noz penſées q̃ de noz paroles, à laquelle nous rapportions & toutes les cogitations de noſtre eſprit, & toutes les parolles de noſtre bouche. Mais qui eſt-ce qui nous empeſchera d'expoſer par mots plus clairs les choſes qui ſont obſcurement mõſtrées en l'Eſcriture? moyennant que ce q̃ nous dirons ſerue à exprimer fidelement la verité de l'Eſcriture: & que cela ſe face ſans trop grande licence, & pour bonne occaſion. Nous auons iournellement exemples de cela. Et que ſera-ce, quand il ſera prouué que l'Egliſe a eſté contrainte d'vſer de ces vocables de Trinité & de Perſonnes? Si lors aucun les reprouue ſous ombre de nouueauté: ne pourra-on pas iuger qu'il ne peut porter la lumiere de verité? aſſauoir d'autant qu'il n'y a peu rien reprendre, ſinon plus claire explication de ce qui eſt compris en l'Eſcrirure.

4 Or ceſte nouueauté de mots (ſi ainſi ſe doit appeller) eſt lors principalement neceſſaire, quand il faut maintenir la verité contre les calomniateurs, qui la renuerſent en tergiuerſant. Ce que nous experimentons auiourdhuy plus qu'il ne ſeroit de meſtier, ayans grande difficulté à conuaincre les ennemis de la verité: d'autãt que ſe virans çà & là comme ſerpẽs, ils trouuent maniere d'eſchapper, ſinon qu'on les preſſe de pres, & quaſi qu'on les tienne en ſerre. En ceſte maniere les Anciẽs eſtãs inquietez de mauuaiſes doctrines, ont eſté cõtreins d'expliquer facilemẽt & familieremẽt ce qu'ils ſentoyẽt: afin de ne laiſſer aucun ſubterfuge aux meſchãs, auſquels toute obſcurité de parolles euſt eſté comme cachette pour couurir leurs erreurs. Arrius confeſſoit Ieſus Chriſt eſtre Dieu & Fils de Dieu, pource qu'il ne pouuoit reſiſter à tant de teſmoignages de l'Eſcriture: & cõme s'eſtãt acquité, faiſoit ſemblant de cõſentir auec les autres. mais cependant il ne laiſſoit pas de dire que Chriſt auoit eſté créé, & qu'il auoit eu cõmencement comme les autres creatures. Les anciens Peres, pour retirer ceſte cautelle malicieuſe hors des ſes tenebres, ont paſſé outre, & ont declairé Chriſt eſtre Fils eternel de Dieu, & d'vne meſme ſubſtãce auec ſon Pere. lors eſt venue en auant l'impieté des Arriens, en ce qu'ils n'ont peu porter ceſte doctrine, mais l'ont eu en execration. Que ſi du cõmencemẽt ils euſſent cõfeſſé ſans feintiſe Ieſus Chriſt eſtre Dieu, ils n'euſſent point nié ſon eſſence diuine. Qui ſera celuy qui oſera accuſer les bons Peres, cõme cõuoiteux de noiſes & diſſentions: d'autant q̃ pour vn petit mot ils ſe ſont tellement eſchauffez en cõbat, iuſques à troubler la trãquillité de l'Egliſe? Mais ce petit mot mõſtroit la difference entre les vrais Chreſtiẽs & les heretiques. Sabellius vint puis apres en auant, lequel diſoit ces vocables de Pere, Fils & ſainct Eſprit, eſtre de nulle importance, & n'auoir nulle proprieté ou ſignification, ſinon celle qu'ont les autres titres de Dieu. Si on venoit à diſputer, il recognoiſſoit le Pere eſtre Dieu, le Fils pareillemẽt & le S. Eſprit. mais puis apres il trouuoit vne eſchappatoire, qu'il n'auoit autre choſe cõfeſſé q̃ s'il euſt appellé Dieu, Bon, Sage, Puiſſant, &c. Et ainſi retournoit à vne autre chanſon, q̃ le Pere eſtoit le Fils, & le Fils le S. Eſprit, ſans aucune diſtinction. Ceux qui auoyent en ce temps-la l'honneur de Dieu recõmandé, pour abattre la malice de ceſt homme contrediſoyent, remonſtrans qu'il faut cognoiſtre trois proprietez en vn ſeul Dieu. Et pour ſe garnir de ſimple verité & ouuerte contre ſes cauillatiõs & ſon aſtuce oblique, affermoyent qu'il y a trois perſonne reſidẽtes en vn Dieu: ou bien, qui vaut autant, qu'en vne ſeule eſſence diuine, il y a Trinité de perſonnes.

5 Si donc ces noms n'ont pas eſté inuẽtez temerairemẽt, il nous faut garder d'eſtre redarguez de temerité ſi nous les reiettõs. Ie voudroye qu'ils fuſſent enſeuelis, moyẽnant q̃ ceſte foy fuſt en tout le mõde, le Pere, le Fils, & le S. Eſprit eſtre vn ſeul Dieu: & toutesfois q̃ le Fils n'eſt point le Pere, ne l'Eſprit n'eſt point le Fils: mais qu'il y a diſtinction de proprieté. Au reſte ie ne ſuis pas ſi rude & extreme, de vouloir ſuſciter de grãs cõbats pour les ſimples mots: car i'apperçoy q̃ les anciens Peres, cõbien qu'ils s'eſtudiẽt de parler fort reuerẽment en ceſt endroit, ne conuiennent point enſemble par tout: & meſmes qu'aucuns d'eux ne parlent point touſiours en meſme maniere. Car quelles ſont les locutions & formes de parler des cõciles, que S. Hilaire excuſe? Quelle hardieſſe de parler prend aucunesfois S. Auguſtin? Quelle difference y a il entre les Grecs & les Latins? Mais vn exẽple ſeul ſuffira, pour monſtrer ceſte varieté. Les Latins pour interpreter le mot Grec, *Homouſios*, ont dit q̃ le Fils eſtoit conſubſtantiel au Pere: ſignifians qu'il eſtoit d'vne meſme ſubſtance: & ainſi ils ont

pris

pris Subſtance pour Eſſence. Pourtant S. Hierome, eſcriuant à l'Eueſque de Rome Damaſus, dit que c'eſt vn ſacrilege de mettre trois ſubſtãces en Dieu. Or on trouuera plus de cẽt fois en S. Hilaire ceſte ſentẽce, qu'il y a trois ſubſtances en Dieu. Touchant du mot Hypoſtaſe, quelle difficulté en fait ſainct Hierome? Car il ſouſpeçonne qu'il y a du venin caché quand on dit qu'il y a en Dieu trois Hypoſtaſes. Que ſi quelcun en vſe en bon ſens & droit, ſi dit-il que c'eſt vne forme de parler impropre. ſi toutesfois il parle ſans feintiſe: & non plus toſt pour la haine qu'il portoit aux Eueſques d'Orient il taſche de propos deliberé de les charger de calomnie: tant y a que ce n'eſt pas fait honeſtement à luy d'affermer que le mot d'Vſie en Grec n'eſt autre choſe qu'Hypoſtaſe, ce qu'on peut redarguer par l'vſage commun. S. Auguſtin eſt bien plus modeſte & humain, lequel en confeſſant que ce nom d'Hypoſtaſe en tel ſens eſt nouueau entre les Latins, toutesfois non ſeulement il laiſſe aux Grecs leur façon de parler: mais auſsi il ſupporte les Latins qui les ont enſuyuis. Et meſme Socrates hiſtorien Eccleſiaſtique, au liure ſixieme de l'hiſtoire qu'on appele Tripartite, eſtime que c'ont eſté gens ignorãs, qui en ont vſé les premiers en ceſte ſignification. Et de fait, ſainct Hilaire reproche pour vn grand crime aux heretiques, que par leur temerité il eſt contraint de ſubmettre au peril de la parolle humaine les choſes qui ſe doyuent contenir dedens le cœur: ne diſſimulant point que cela eſt entreprendre choſes illicites, preſumer choſes non concedées, exprimer choſes inenarrables. Vn peu apres il s'excuſe qu'il eſt contraint de mettre en auant nouueaux vocables. Car apres qu'il a mis les noms naturels, le Pere, le Fils, & le ſainct Eſprit, il adiouſte que tout ce qu'on peut chercher dauantage eſt par deſſus toute eloquence, par deſſus l'intelligence de noſtre ſens, & la conception de noſtre entendemẽt. Et en vn autre paſſage, il eſtime les Eueſques de Gaule bienheureux, de ce qu'ils n'auoyent ne forgé ne receu, ne meſmes cognu autre confeſsion que la premiere & la plus ſimple qui auoit eſté baillée à toutes les Egliſes, depuis le temps des Apoſtres. L'excuſe que fait ſainct Auguſtin eſt aſſez ſemblable, aſſauoir que la neceſsité a comme par force arraché ce mot pour la poureté & defaut du language humain en choſe ſi haute: non pas pour exprimer du tout ce qui eſt en Dieu, mais pour ne point taire comment le Pere, le Fils, & le ſainct Eſprit ſont trois. Ceſte modeſtie des ſainẽts Peres nous doit eſmouuoir à ce que nous ne ſoyons par trop rigoureux à condamner incontinent tous ceux qui ne ſe voudront arreſter à noſtre guiſe de parler, moyennant qu'ils ne le facent point ou par orgueil & inſolence, ou par fineſſe & malice: mais pluſtoſt que de leur coſté ils conſiderent quelle neceſsité nous contraint de parler ainſi, à ce qu'eux-meſmes s'accouſtument petit à petit à ce qui eſt expedient. Auſsi quand d'vn coſté il faut reſiſter aux Arriens, de l'autre aux Sabelliens, s'ils ſont marris qu'on coupe la broche à telles gens pour ne les point laiſſer tergiuerſer, qu'ils ſe donnent garde qu'on ne ſouſpeçonne qu'ils leur fauoriſent & ſont leurs diſciples. Arrius à confeſſé que Chriſt eſtoit Dieu: mais il gergonnoit en cachette qu'il auoit eſté fait, & auoit commencement: auſsi confeſſant qu'il eſtoit vn auec le Pere, il ſouffloit en l'aureille de ſes diſciples, qu'il y eſtoit vni comme les autres fideles, combien que ce fuſt de priuilege ſingulier. En nommant Chriſt conſubſtantiel, on oſte la maſque à ce trompeur qui ſe deſguiſe: & toutesfois ce ne ſera rien adiouſter à l'Eſcriture. Sabellius nioit que les noms de Pere, de Fils, & de ſainct Eſprit emportaſſent aucune diſtinction, & ne pouuoit ſouffrir qu'on diſt que ce ſont trois, qu'il ne calomniaſt qu'on faiſoit trois dieux. Or en diſant qu'il y a trinité de perſonnes en vne eſſence, on ne dit rien qui ne ſoit comprins en l'Eſcriture, & reprime-on le babil de ce calumniateur. Or s'il y en a quelques vns tant ſcrupuleux qui ne puiſſent receuoir ces noms: toutesfois nul d'eux en deſpit qu'il en ait ne pourra nier quand l'Eſcriture parle d'vn Dieu, qu'il ne faille entendre vnité de ſubſtance: quand elle dit que le Pere, le Fils & le ſainct Eſprit ſont trois, qu'elle ne denote trois perſonnes en ceſte Trinité. Quand cela ſera confeſſé ſans aſtuce, il ne nous doit chaloir des mots. Mais i'ay experimenté de long temps & pluſieurs fois, que ceux qui s'acharnent à debatre tant des mots, nourriſſent quelque venin caché: tellement qu'il vaut mieux les piquer de propos deliberé, que parler obſcurement en faueur d'eux.

Lib. 5. de Trinit. cap. 8. & 9

Lib. 2. de Trin.

Des Cõciles

6 Au reſte, en laiſſant la diſpute des mots ie commenceray à traicter de la choſe. En premier lieu i'appelle Perſonne, vne reſidence en l'eſſence de Dieu, laquelle eſtant rapportée aux autres, eſt diſtincte d'auec icelles d'vne proprieté incommunicable. Or ce mot de Reſidence doit eſtre pris en autre ſens que celuy d'Eſſence. Car ſi la Parolle eſtoit ſimplement Dieu, & n'auoit point quelque choſe propre, S. Iean euſt mal dit que touſiours elle a eſté en Dieu. Quand il adiouſte puis apres qu'elle eſt meſme Dieu, il entend cela de l'Eſſence vnique. Mais puis qu'elle n'a peu eſtre en Dieu ſinon reſidente au Pere,

Iean 1. a. 1

en cela se monstre la subsistence dont nous parlons, laquelle combien qu'elle soit coniointe d'vn lien inseparable auec l'essence: toutesfois elle a vne marque specialle pour en estre distinguée. I'ay dit aussi que chacune des trois residences, ou subsiste nces, estant rapportée aux autres, est distincte de proprieté. Or icy ce mot de Rapporter ou Comparer, est notamment exprimé, pource qu'en faisant mention simple de Dieu, & sans rien determiner par especial, ce nom ne conuient pas moins au Fils, & au sainct Esprit, qu'au Pere: mais quand on fait comparaison du Pere auec le Fils, chacun est discerné par sa proprieté. Tiercement i'ay adiousté, que ce qui est propre à vn chacun n'est point cõmunicable aux autres: pource que tout ce qui est attribué au Pere pour marque de distinction, ne peut competer au Fils, ne luy estre transferé. Au reste, la definition de Tertulien ne me desplait pas, moyennant qu'elle soit prise en bon sens, c'est qu'il nomme la trinité des personnes vne disposition en Dieu, ou vn ordre qui ne change rien de l'vnité de l'essence.

lib. contra Praxeam

7 Toutesfois deuant que passer outre, nous auons à prouuer la deité du Fils & du sainct Esprit, puis apres nous verrons comment ils different l'vn d'auec l'autre. Quand l'Escriture fait mention de la Parolle eternelle de Dieu, ce seroit vne bestise trop lourde d'imaginer vne voix qui s'escoule & s'esuanouisse, ou laquelle se iecte en l'air, pour sortir hors de Dieu: comme les Propheties & toutes les reuelations qu'ont eues les anciens Peres. Mais plustost ce mot de Parolle signifie vne sagesse residente en Dieu, dont toutes reuelations & Propheties sont procedées. Car tesmoin sainct Pierre, les anciens Prophetes n'ont pas moins parlé par l'Esprit de Christ que les Apostres, & ceux qui apres ont porté la doctrine de salut. Or pource que Christ n'estoit pas encores manifesté, il est necessaire d'entendre que ceste Parolle a esté engẽdrée du Pere deuãt tous siecles. Que si l'Esprit duquel les Prophetes ont esté organes a esté l'Esprit de la Parolle, de là nous concluons infalliblement q̃ la Parolle est vray Dieu, ce qu'aussi Moyse mõstre assez clairemẽt en la creatiõ du monde, mettãt touſiours la Parolle en auãt. car à quel propos recite il expressemẽt que Dieu en creant chacune partie du monde a dit que cela ou cela soit fait, sinon afin que la gloire de Dieu, qui ne se peut sonder, nous reluise en son image? Les gaudisseurs & babillars pourrõt bien en se iouãt amener vne eschapatoire, que la Parolle est là prinse pour commandemẽt: mais les Apostres nous sont bien meilleurs expositeurs, lesquels disent que le monde a esté creé par le Fils, & qu'il souſtiẽt toutes choses par sa Parolle vertueuse: où nous voyons q̃ la Parolle signifie le cõmandement du Fils, lequel en autre sens s'apelle la Parolle essentielle & eternelle du Pere. Pareillement ce que dit Salomon n'est pas obscur à toutes gens de sain entendement & modeste: c'est que la sagesse a esté engendrée de Dieu deuant les siecles, & qu'elle a presidé en la creation de toutes choses. Car d'imaginer quelque commandement de Dieu temporel, cela seroit sot & friuole, veu que desiors Dieu a voulu mõstrer son conseil arresté & perpetuel, & mesme quelque chose plus cachée. à quoy tend aussi le dire de nostre seigneur Iesus, Mon pere & moy sommes touſiours en œuure iusques icy. Car en affermãt q̃ dés le cõmencement du mõde il a touſiours ouuré auec son pere, il declaire plus à plain ce que Moyse auoit touché en bref. Nous voyõs donques q̃ Dieu a tellement parlé en creant le monde, que la Parolle a aussi besogné de sa part, & que par ce moyen l'ouurage est cõmun. Mais ce que sainct Iean en dit est encores plus clair, c'est que la Parolle qui dés le commencement estoit en Dieu, est la cause & origine de toutes choses, ensemble auec Dieu le Pere: car par cela il attribue vne essence permanente à la Parolle, & luy assigne encores quelque chose de particulier, & monstre comment Dieu en parlant a esté createur du monde. Parquoy combien que toutes reuelations issues de Dieu soyent à bon droit intitulées sa parolle, si faut il toutesfois mettre en degré souuerain ceste Parolle essentielle, qui est la source de toutes reuelations, & tenir pour resolu qu'elle n'est suiette à nulle varieté, & demeure touſiours vne & immuable en Dieu, voire mesmes est Dieu.

2. Pier. 1. b. 11

Genes. 1.

Heb. 1. a. 2

Eccl. 24. b. 14

Ieh. 5. c. 17

Ieh. 1. a. 3

8 Aucuns chiens grondent en ceſt endroit, & pource qu'ils n'osent ouuertement rauir à Iesus Christ sa diuinité, ils luy desrobent son eternité en cachette. Car ils disent que la Parolle a commencé d'estre, lors que Dieu a ouuert sa bouche sacrée en la creation du monde: mais c'est trop inconsideréement parlé, de mettre quelque nouueauté en la subſtance de Dieu. Vray est que les noms qui concernent l'ouurage exterieur de Dieu, ont cõmencé de luy estre attribuez selon que l'œuure a esté en estre, (cõme quand il est appellé createur du ciel & de la terre) mais la foy ne recognoit & ne peut souffrir aucun nom, signifiãt qu'il soit suruenu à Dieu quelque chose en soy mesme. Car si rien de nouueau luy estoit aduenu comme d'ailleurs, ce que sainct Iacques dit seroit renuersé, Tout don parfait vient d'enhaut, descendant du Pere de lumiere, auquel n'y a point de changement, ny ombrage tournant. Ce n'est pas donques chose supportable de bastir par fantasie quelque cõmencement en la Parolle, qui a touſiours esté Dieu, & depuis createur du monde. Ils pensent arguer

Iaq. 1. c. 17

subtile-

ſubtilement, diſant que Moyſe en recitant que Dieu a parlé, ſignifie qu'auparauant il n'y auoit en luy nulle parolle: mais il n'y a rien plus ſot que cela. Car ſi quelque choſe eſt manifeſtée en certain temps, ce n'eſt pas à dire que deſia elle ne fuſt. Ie conclu bien d'vne autre façon: c'eſt puis qu'en la meſme minute que Dieu a dit que la lumiere ſoit faite, la vertu de la Parolle eſt ſortie & s'eſt monſtrée, il falloit bien qu'elle fuſt auparauant. Si on demande le terme, on n'y trouuera nul commencemẽt: car auſsi Ieſus Chriſt ne limite pas certain temps en ceſte ſentence, Pere glorifie ton Fils, de la gloire que i'ay poſſedée en toy deuant que les fondemens du monde fuſſent aſsis. & ſainct Iean n'a pas oublié de monſtrer cela en l'ordre qu'il tient: car deuant que venir à la creation du monde, il dit que dés le commencement la Parolle eſtoit en Dieu. Ie conclu dõc derechef, que la Parolle eſtant conceue de Dieu deuant tous temps, a touſiours reſidé en luy: dont ſon eternité, ſa vraye eſſence, & ſa diuinité s'approuue tresbien. Gen. 1. a 3. Iean 17. a 5.

9 Or combien que ie ne touche point encores à la perſonne du Mediateur, pource que ie differe d'en traiter iuſques au paſſage de la Redemption: toutesfois pource que ce poinct doit eſtre ſans contredit reſolu entre tous, que Ieſus Chriſt eſt ceſte meſme Parolle reueſtue de chair, les teſmoignages qui conferment la diuinité de Ieſus Chriſt cõuiendront biẽ à ce propos. Quand il eſt dit au Pſeaume 45, O Dieu ton throne eſt perpetuel & à iamais: les Iuifs tergiuerſent, diſant que le nom d'Elohim qui eſt là mis, contient auſsi aux Anges & à toutes hautes dignitez. mais ie reſpõ qu'il n'y a lieu ſemblable en l'Eſcriture, où le ſainct Eſprit dreſſe vn throne eternel à quelque creature que ce ſoit: car celuy duquel il eſt parlé non ſeulement eſt nommé Dieu, mais auſsi dominateur à iamais. Dauantage ce mot d'Elohim n'eſt iamais attribué à nul ſans queue, comme Moyſe eſt biẽ appelle le Dieu de Pharaõ. Les autres expoſent, Ton throne eſt de Dieu: ce qui eſt trop froid & cõtraint. Ie confeſſe que tout ce qui eſt excellent ſe nomme diuin: mais il appert par le fil du texte que cela ſeroit dur & forcé en ce paſſage: meſme qu'il n'y peut cõuenir. Mais encores que l'opiniaſtreté de telles gens ne ſe puiſſe vaincre, ce qu'Iſaie met en auant Ieſus Chriſt comme Dieu ayant ſouuerain pouuoir, n'eſt pas obſcur. Voicy, dit-il, le nom dont il ſera appellé, Le Dieu fort, & Pere du ſiecle aduenir, &c. Les Iuifs repliquent encores icy, & renuerſent la lecture des mots, Voicy le nom duquel le Dieu fort & Pere du ſiecle aduenir l'appellera. ainſi ils retrachent à Ieſus Chriſt tout ce qui eſt là dit de luy, en ne luy laiſſant que le tiltre de Prince de paix. Mais ie vous prie, dequoy euſt-il ſerui d'auoir entaſſé vn ſi grãd amas de tiltres en les attribuãt au Pere, veu qu'il n'eſt queſtiõ q̃ de l'office & des vertus de Ieſus Chriſt, & des biens qu'il nous a apportez? Ainſi l'intention du Prophete n'eſt que de l'emparer des marques qui edifiẽt noſtre foy en luy. Il n'y a dõques nulle doute qu'il ne ſoit par meſme raiſon icy appellé le Dieu fort, qu'vn peu auparauant Immanuel. Mais on ne ſauroit rien chercher de plus clair que le paſſage de Ieremie, où il prononce que le germe de Dauid ſera appellé le Dieu de noſtre iuſtice. Car puis que les Iuifs meſmes enſeignẽt que les autres noms de Dieu ſont comme tiltres, & que ceſtuy-cy dont vſe le Prophete, lequel ils tiennent ineffable, eſt ſubſtantif, exprimant ſeul ſon eſſence: de là ie conclu que le Fils eſt le ſeul Dieu & eternel, qui afferme en l'autre paſſage qu'il ne donnera point ſa gloire à autre. Les Iuifs cherchẽt auſsi ici vne eſchappatoire: c'eſt que Moyſe a impoſé le meſme nom à l'autel qu'il auoit dreſſé, & Ezechiel à la nouuelle Ieruſalem. Mais qui eſt-ce qui ne voit que ceſt autel-la eſtoit dreſſé pour memorial que Dieu auoit exalté Moyſe? & que Ieruſalem n'eſt pour autre cauſe intitulée du nom de Dieu, ſinon d'autant qu'il y reſide? car voila comment parle le Prophete: Voici dorenauant le nom de la cité, Dieu eſt là. Les mots de Moyſe n'emportent ſinon qu'il a impoſé nom à l'autel, l'Eternel eſt ma hauteſſe. Il y a plus grand debat d'vn autre paſſage de Ieremie, où ce meſme tiltre eſt tranſporté à Ieruſalem, Voici, dit-il, le nom dont on l'appellera, L'Eternel noſtre iuſtice. mais tant s'en faut que ce teſmoignage obſcurciſſe la verité, laquelle ie defen ici, que pluſtoſt il ayde à la confermer. Car comme ainſi ſoit que Ieremie auparauant euſt teſtifié que Ieſus Chriſt eſt le vray Dieu eternel, il adiouſte que l'Egliſe ſentira tãt au vif cela eſtre vray, qu'elle ſe pourra glorifier du nom meſme. Parquoy au premier paſſage la ſource & cauſe de la iuſtice eſt miſe en la perſonne de Ieſus Chriſt: ce qui ne peut competer qu'à Dieu: au ſecond l'effect eſt adiouſté. Iſa. 9. b 6. Iſa. 42. b 8. Exechiel 48. c 36. Exod. 17 d. 15 Ierem. 33 c. 16

10 Si cela ne contente les Iuifs, ie ne voy point par quelles cauillatiõs ils puiſſent effacer ce que tant ſouuent en l'Eſcriture le Dieu eternel eſt propoſé en la perſonne d'vn Ange. Il eſt dit qu'vn Ange eſt apparu aux ſaincts Peres, ceſt Ange-là s'attribue le nom de Dieu eternel. Si quelqu'vn replique que c'eſt au regard de la charge qui luy a eſté commiſe: ce n'eſt pas ſoudre la difficulté. car vn ſeruiteur ne ſouffriroit iamais qu'on luy offriſt ſacrifice, pour rauir à Dieu l'honneur qui luy appartient. Or l'Ange apres auoir refuſé de manger du pain, commande d'offrir ſacrifice à l'Eternel: & puis il prouue de fait que c'eſt luy-meſmes. Par- Iug. 6. & 7 Iug. 13. c. 16

An mesme lieu d.22. & 23

quoy Manuah & sa femme cognoissent par ce signe, qu'ils n'ont pas seulement veu vn Ange, mais Dieu: dont ils s'escrient, Nous mourrons: car nous auons veu Dieu, & quand la femme respond, Si l'Eternel nous eust voulu mettre à mort, il n'eust pas receu l'offerte de nostre main: en cela certes elle confesse que celuy qui auoit esté nõmé Ange est vray Dieu.

Au mesme lieu c.18.

Qui plus est, la response de l'Ange en oste toute question, Pourquoy m'interrogues-tu de mon nom, qui est admirable? & d'autant plus est detestable l'impieté de Seruet, quand il a osé dire, que iamais Dieu ne s'est manifesté aux saincts Peres, mais qu'au lieu de luy ils ont adoré vn Ange. Plustost suyuons ce que les saincts docteurs ont interpreté, que cest Ange souuerain estoit la Parolle eternelle de Dieu, laquelle commençoit desia de faire office de Mediateur. Car combien que le Fils de Dieu ne fust pas encore reuestu de chair, toutesfois il est de tout temps descendu en terre pour approcher plus familierement des fideles. ainsi telle communication luy a donné le nom d'Ange, & cependant il a retenu ce qui estoit sien, assauoir d'estre le Dieu de gloire incomprehẽsible. Et c'est ce que signifie Osée, lequel

Osee 12. b.5

apres auoir raconté la luitte de Iacob auec l'Ange, dit, L'Eternel Dieu des armées, l'Eternel est son memorial & son nom. Seruet abbaye ici, que c'est d'autant que Dieu auoit pris la

Gene.32. b.29.30.

personne d'vn Ange. voire, cõme si le Prophete ne cõfermoit pas ce qui auoit desia esté dit par Moyse, Pourquoy t'enquiers-tu de mon nom? Et la confession du sainct Patriarche declaire assez, que ce n'estoit pas vn Ange créé, mais le Dieu auquel reside toute perfection de

1.Cor. 10.a.4.

maiesté souueraine, quãd il dit, I'ay veu Dieu face à face. A quoy s'accorde le dire de sainct Paul, que le Christ a esté le conducteur du peuple au desert. Car combien que le temps auquel il se deuoit abaisser & assubiettir, ne fust encores venu: toutesfois il a dés lors proposé quelque figure de l'office auquel il estoit destiné. Dauantage si on poise bien & sans contention ce qui est contenu au second chapitre de Zacharie, l'Ange qui enuoye l'autre Ange est tantost apres declaré le Dieu des armées, & tout pouuoir souuerain luy est attribue. Ie laisse force tesmoignages ausquels nostre foy se peut seurement reposer, combien

Isa.25.c. 9.

que les Iuifs n'en soyent point esmeus. car quand il est dit en Isaie, Voici c'est cestuy-cy qui est nostre Dieu, c'est l'Eternel, nous espererõs en luy, & il nous sauuera: toutes gens de sens rassis voyent qu'il est notamment parlé du Redempteur, lequel deuoit sortir pour le salut de son peuple. & ce que par deux fois il est monstré comme au doigt ne se peut rapporter

Malach. 3.d.1.

qu'à Christ. Il y a vn passage en Malachie encores plus clair, quãd il promet que le dominateur qu'on attendoit, viendra en son temple. Il est tout notoire que le temple de Ierusalem n'a iamais esté dedié qu'au seul & souuerain Dieu: & toutesfois le Prophete en donne la maistrise & possession à Iesus Christ, dont il s'ensuit qu'il est le mesme Dieu qui a touſiours esté adoré en Iudée.

11 Le nouueau Testamẽt est plein de tesmoignages infinis: & pourtant il ne faut plustost mettre peine d'estre les plus propres, que de les assembler tous. Or combiẽ que les Apostres ayent parlé de Iesus Christ depuis qu'il est apparu en chair pour Mediateur: neantmoins tout ce que i'ameneray conuiendra tresbien à prouuer sa Deité eternelle. Pour le premier, c'est vn poinct bien à noter, que tout ce qui auoit esté predit du Dieu eternel, les Apostres

Isa.8.c. 14.

l'appliquent à Iesus Christ, disans qu'il a esté accompli en luy, ou le sera: comme quand Isaie

Rom.9.g. 23.

dit, que le Dieu des armées sera en pierre de scandale, & en rocher d'achoppement à la mai

Rom.14. b.10

son de Iuda & d'Israel: sainct Paul declaire que cela a esté accompli en Iesus Christ. enquoy il monstre quant & quant qu'il est le Dieu des armées. Pareillement en vn autre passage, Il

Isa.45.d. 21.

nous faut, dit-il, tous cõparoistre deuãt le siege iudicial de Christ: car il est escrit, Tout genouil se ployera deuãt moy, & toute lãgue iurera en mõ nom. Puis q̃ Dieu parle ainsi de soy

Ephes. 4: b.8

en Isaie, & que Christ mõstre par effect que cela luy cõuient: il s'ensuit bien qu'il est ce Dieu mesmes duquel la gloire ne peut estre donnée à autruy. Autant en est il de ce qu'il allegue

Pseaum. 67.c.19.

du Pseaume en l'Epistre aux Ephesiens, Dieu montant en haut a mené ses ennemis captifs. car il veut monstrer que ceste ascension auoit seulement esté figurée en ce que Dieu

Iean 12.f. 41.

auoit desployé sa vertu pour dõner victoire à Dauid contre les Payens, & qu'elle s'est monstrée plus à plein en Iesus Christ. Suyuant cela sainct Iean tesmoigne que c'estoit la gloire

Esaie 6. a.1

du Fils de Dieu qui apparut à Isaie: combien que le Prophete dit que c'estoit la maiesté du

Hebr.1.c. c.10,& b.6

Dieu viuant. Outreplus, il n'y a nulle doute que les passages que cite l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux, n'appartiennẽt qu'au seul Dieu: assauoir, Seigneur, tu as fondé dés le cõmencement le ciel & la terre. Item, adorez-le, vous tous ses Anges. Combien que ces tiltres soyent pour honnorer la maiesté de Dieu: toutesfois de les appliquer à Iesus Christ, ce n'est point en abuser: car c'est chose notoire que tout ce qui est là predit a esté accompli en luy seul. C'est luy qui s'est mis en auant pour faire misericorde à Sion. C'est luy qui a pris possession de tous peuples & de toutes regions du monde, en dilatant son Royaume par tout. Et pourquoy sainct Iean eust-il douté d'attribuer la maiesté de Dieu à Iesus Christ, ayant

affermé

affermé au commencement de son Euãgile, qu'il estoit Dieu eternel? Pourquoy eust craint S. Paul de le colloquer au throne de Dieu, ayant si clairement auparauant parlé de sa Diuinité, en disant qu'il est le Dieu benit eternellement? Et afin que nous voyons comment il perseuere constãment en ce propos, en vn autre lieu il dit qu'il est Dieu manifesté en chair. S'il est le Dieu benit eternellemẽt, c'est celuy auquel en vn autre passage le mesme Apostre enseigne que toute gloire est deue. Ce que de fait il monstre ouuertement, escriuant que Iesus Christ, entant qu'il auoit la gloire de Dieu, n'eust point estimé rapine de se faire egal à Dieu: mais qu'il s'est voulu aneantir. Et afin que les meschans ne murmurassent que ce fust quelque Dieu fait à haste, sainct Iean passe outre, disant qu'il est le vray Dieu & la vie eternelle. Combien toutesfois qu'il nous doit suffire, quand nous entendons qu'il est nommé Dieu: principalement par la bouche de sainct Paul, qui ouuertement denonce qu'il n'y a point plusieurs dieux, mais vn seul: Combiẽ, dit-il, qu'on renomme plusieurs dieux au ciel & en la terre, nous n'auons toutesfois qu'vn seul Dieu, duquel sont toutes choses. Quand nous oyons de luy mesme que Dieu a esté manifesté en chair: que Dieu a acquis son Eglise par son sang: pourquoy imaginerions-nous vn second Dieu, lequel il ne recognoist point? Finalement, c'est chose certaine que tous les fideles ont eu ce mesme sentiment: Certes sainct Thomas confessant qu'il est son Dieu & son Seigneur, declaire qu'il est le Dieu vnique qu'il auoit touſiours adoré.

Iean 1. a.1.&b. 14. 2. Cor. 5.b. 10. Rom. 9. a.5. 1.Tim. 3.d.16. 1.Tim. 1.d.17. Phil.2. a.6 1.Iean 5. d.20. 1.Cor.8. b.5. 1.Tim. 3.d.16. Act. 20. f.28. Iean 20. g.28.

12 Dauantage, si nous estimõs sa diuinité par ses œuures, lesquelles luy sont attribuées en l'Escriture: elle apparoistra encores plus clairement. car en ce qu'il dit, que depuis le cõmencement iusques à ceste heure il a touſiours ouuré auec son Pere: les Iuifs, cõbien qu'ils fussent autrement bien stupides, entendirent bien que par cela il s'attribuoit la puissance de Dieu. Et à ceste cause, comme dit sainct Iean, cherchoyent plus que deuant de le meurtrir: veu que non seulemẽt il violoit le Sabbat, mais se portoit pour Fils de Dieu, se faisant egal à Dieu. Quelle sera donc nostre stupidité, si nous ne cognoissons que sa diuinité est en ce passage pleinement certifiée? Et de vray, gouuerner le monde par sa prouidence & vertu, tenir toutes choses à son commandement (ce que l'Apostre dit luy appartenir) ne conuient qu'au seul Createur. Et non seulement l'office de gouuerner le monde luy compete communement auec le Pere: mais tous autres offices qui ne peuuent estre transferez à creature aucune. Le Seigneur denonce par le Prophete, Ce suis-ie, ce suis-ie, Israel, qui efface tes iniquitez à cause de moy. En syuant ceste sentence, les Iuifs penſoyent que Iesus Christ faisoit iniure à Dieu, prenant l'authorité de remettre les pechez. Mais luy au contraire, non seulement de parolles maintint ceste puissance à soy, ains l'approuua par miracle. Nous voyons donc que non seulement le ministere de remettre les pechez est par deuers Iesus Christ: mais aussi la puissance, laquelle Dieu a vne fois denoncée deuoir demeurer à soy eternellement. Quoy? de sauoir & entendre les secrettes penſées des cœurs des hommes, n'est-ce pas le propre d'vn seul Dieu? Or est-il ainsi que cela a esté en Iesus Christ: dont sa diuinité est demonstrée.

Hebr. 1. a.3 Esa. 43. d.25. Matt. 9. a.6. Matt. 9. a.4.

13 Quant aux miracles, elle y est approuuée quasi à l'œil. Car combien que les Prophetes & Apostres en ayent fait de semblables, toutesfois il y a grande difference en ce, qu'ils ont esté seulement ministres des dons de Dieu: Iesus Christ a eu en soy-mesme la vertu. Il a bien aucunesfois vsé de prieres pour referer la gloire à son Pere: mais nous voyons que le plus souuent il a demonstré la puissance estre sienne. Et comment celuy ne seroit-il le vray autheur des miracles, qui de son authorité ottroye aux autres la faculté d'en faire? Car l'Euangeliste recite qu'il a donné à ses Apostres la puissance de ressuſciter les morts, guarir les ladres, chasser les diables, &c. Et les Apostres de leur part en ont tellement vsé, qu'ils demonstroyent assez que la vertu ne procedoit point d'ailleurs que de Iesus Christ. Au nom de Iesus Christ, dit sainct Pierre au paralytique, leue toy & chemine. Parquoy ce n'est point de merueilles si Iesus Christ a mis en auant ses miracles, pour conuaincre l'incredulité des Iuifs: comme ainsi soit qu'estans faits de sa propre vertu, ils rendoyent ample teſmoignage de sa diuinité. Outreplus, si hors de Dieu il n'y a nul salut, nulle iustice, nulle vie: certes en contenant toutes ces choses en soy, il est demonstré estre Dieu. Et ne faut point que quelcũ allegue, que ces choses luy ont esté concedées de Dieu: car il n'est pas dit qu'il ait receu le don de salut, mais que luy-mesme est le salut. Et s'il n'y a nul bõ fors qu'vn seul Dieu, comment pourroit estre l'homme, ie ne dy pas bon & iuste, mais la bonté & iustice luy-mesme? Et que dirons-nous à ce qu'enseigne l'Euangeliste, que dés le commencement du monde la vie estoit en luy: & que luy estant la vie estoit aussi la lumiere des hommes? Pourtant ayãs telles experiences de sa maiesté diuine, nous osons mettre nostre foy & esperance en luy: comme ainsi soit que nous sachions estre vn blaſpheme, de mettre sa fiance en la creature: & ne faisons point cela temerairement, mais selon sa parolle. Croyez-vous en Dieu? dit-il,

Iean 11. g.41. Matth. 10.a.8. Mar. 6. a.7.& 13.b.15. Act.3.a. 6. Iean 5.f. 36.& 10.g.37. & 14.b. 11. Matth. 19.c.17. Iean 1.a. 4. Iean 14. a.1

Esa. 26. d. 16, & 11. c. 10 Rom. 10. b. 11, & 15. c. 12. Iean 6. e. 47

croyez aussi en moy. Et en ceste maniere S. Paul expose deux passages d'Isaye, Quiconque croit en luy, ne sera point confus. Item, Il y sortira de la racine de Iessé vn Prince, pour regir les peuples: les gens espereront en luy. Et quel mestier est-il d'en raconter beaucoup de tesmoignages, veu que ceste sentence est si souuent repetée, Quiconque croit en moy, il a la vie eternelle? Dauantage, l'inuocation qui depend de la foy, luy est aussi deue: laquelle neantmoins est propre à la maiesté de Dieu, si elle a quelque chose de propre. Car le Prophete dit, Quiconque inuoquera le nom de Dieu, sera sauué. Item Salomon, Le nom de Dieu est vne bonne forteresse: le iuste y aura son refuge, & sera sauué. Or le nom de Christ est innoqué à salut: il s'ensuit donc qu'il est Dieu. Nous auons exemple de ceste inuocation en sainct Estienne, quand il dit, Seigneur Iesus, reçoy mon esprit: puis apres en toute l'Eglise Chrestienne, comme tesmoigne Ananias au mesme liure, Seigneur Iesus, dit-il, tu sais combien il a affligé tous les Saincts qui inuoquent ton Nom. Et afin qu'on entende que toute plenitude de Diuinité habite corporellement en Iesus Christ, sainct Paul confesse qu'il n'a voulu sauoir autre doctrine entre les Corinthiens, que la cognoissance de son Nom: & qu'il n'a presché autre chose que luy seul. Qu'est-cela, de ne prescher autre chose que Iesus Christ aux fideles, ausquels Dieu defend de ne se glorifier en autre nom qu'au sien? Qui osera maintenant dire, que celuy est vne simple creature, duquel la cognoissance est nostre gloire vnique? Cela aussi n'est point de petite importance, que les Apostres, aux salutations qu'ils ont accoustumé de mettre au commencement de leurs Escrits, requierent les mesmes benefices de Iesus Christ, qu'ils font de Dieu son Pere. En quoy ils demonstrent que non seulement par son intercession & moyen nous obtenõs les benefices de Dieu, mais que de luy-mesme nous les receuons. Ceste cognoissance qui gist en pratique & experience, est beaucoup plus certaine que toutes speculations oisiues. car l'ame fidele recognoit indubitablemẽt, & par maniere de dire, touche à la main la presence de Dieu, là ou elle se sent viuifiée, illuminée, sauuée, iustifiée & sanctifiée.

Iohel 2. g. 32 Prou. 18. b. 10. Act. 7. g. 69 Act. 9. b. 13 Coloss. 2. b. 9 1. Cor. 2. a. 2 Ierem. 9. g. 23

14 Pourtant il faut vser de mesme probation pour confermer la diuinité du sainct Esprit. Le tesmoignage de Moyse en l'histoire de la creation n'est pas obscur: c'est que l'esprit de Dieu estoit espandu sur les abysmes, c'est à dire ceste masse confuse des elemens. Car il signifie que non seulement la beauté du monde telle qu'on la voit maintenant ne se pourroit maintenir en estat sans la vertu de l'Esprit: mais qu'il a fallu mesmes qu'en ce gros amas sans forme ny ordre l'Esprit besoignast, à ce qu'elle ne fust point aneantie incontinent. Pareillement ce qui est dit en Isaie n'est suiet à nulle cauillation: L'Eternel m'a enuoyé & son Esprit. Car par ces mots il a attribué au sainct Esprit l'authorité d'enuoyer les Prophetes: ce qui est de l'Empire souuerain de Dieu. Mais la meilleure probation, comme i'ay dit, sera de nostre experience familiere. car ce que l'Escriture luy attribue, & ce que nous experimentõs chacun de nous par effect, est bien esloigné des creatures. car c'est luy qui est espandu par tout, soustient & viuifie toutes choses au ciel & en la terre, & leur donne vigueur. Desia en ce qu'il n'est restreint en nul lieu ne limites, il est exempté du nombre des creatures: mais d'inspirer essence, vie & mouuement à toutes choses par sa vertu, c'est vne chose notoirement diuine. Dauãtage si la regeneration qui nous amene à la vie incorruptible, surmonte en excellence l'estat de ceste vie: que deuons-nous iuger de celuy par leql nous sommes regenerez? Or que le sainct Esprit soit autheur de la nouuelle vie, & nõ pas d'vne vigueur empruntée, mais qui luy est propre: l'Escriture le demonstre en plusieurs passages: mesmes que c'est par son operation que nous sommes conduits à la vie celeste. bref, tous les offices qui competẽt droitement à la diuinité luy sont attribuez comme au Fils. C'est luy qui sonde les profonds secrets de Dieu, lequel n'a point de conseillier entre les creatures, qui donne sagesse & grace de parler: comme ainsi soit que Dieu pronõce par Moyse, que c'est à luy seul de ce faire: c'est par luy que nous participons auec Dieu pour sentir sa vertu, à ce qu'elle nous viuifie: nostre iustificatiõ aussi est son ouurage: c'est de luy que procede force, saincteté, verité, grace, & tout ce qu'on peut penser de bien. car il n'y a qu'vn seul Esprit, dont toute largesse & diuersité des dons celestes decoulent sur nous. Car c'est bien vne sentence notable, combien que les dons de Dieu soyent distinguez, & aussi qu'ils soyent departis à chacun selon sa mesure: que toutesfois c'est vn mesme Esprit, qui non seulement en est la source & le commencement, mais aussi l'auteur. Sainct Paul n'eust iamais ainsi parlé, s'il n'eust cognu la vraye diuinité au sainct Esprit. Ce qu'il exprime encores tantost apres, disant, Vn seul & mesme Esprit distribue tous biẽs selõ qu'il veut. Si ce n'estoit vne subsistence qui residast en Dieu, S. Paul ne l'eust pas constitué iuge pour disposer à sa volonté. Parquoy il n'y a doute qu'il ne l'esleue en authorité diuine: & par ce moyen afferme que c'est vne hypostase de l'essence de Dieu.

Genes. 1. a. 2. Isa. 48. c. 16 1. Cor. 2. c. 10, & d. 16 1. Cor. 12 b. 10 Exod. 4. c. 11 1. Cor. 12. b. 11, & autres suy vans.

15 Mesmes quand l'Escriture parle de luy, elle vse bien du nom de Dieu. car sainct Paul conclud

conclud que nous ſommes temples de Dieu, d'autant que ſon Eſprit habite en nous: ce qui ne ſe doit legerement paſſer. Car comme ainſi ſoit que noſtre Seigneur nous promet tant de fois qu'il nous eſlira pour ſon temple & tabernacle, ceſte promeſſe n'eſt pas autrement accomplie en nous, ſinon d'autant que ſon Eſprit y habite. Certes comme dit ſainct Auguſtin, s'il nous eſtoit commandé d'edifier au ſainct Eſprit vn temple materiel de pierre & de bois, ce ſeroit vne claire approbation de ſa diuinité, entant que ceſt honneur n'eſt deu qu'à Dieu. Or combien ceſt argument eſt-il plus clair, que non ſeulement nous luy deuõs faire des temples, mais nous meſmes nous luy ſommes pour temples? Et de fait l'Apoſtre en vn meſme ſens nous appelle maintenant temple de Dieu, maintenãt temple de ſon Eſprit. Et ſainct Pierre reprenant Ananias de ce qu'il auoit menty au ſainct Eſprit, dit qu'il n'a point menty aux hõmes, mais à Dieu. Item où Iſaie introduit le Seigneur des armées parlant, ſainct Paul dit que c'eſt le ſainct Eſprit qui parle: qui plus eſt, au lieu que les Prophetes proteſtent que ce qu'ils mettent en auant, eſt du ſouuerain Dieu, Ieſus Chriſt & les Apoſtres rapportent le tout au ſainct Eſprit. Dont il s'enſuit qu'il eſt le Dieu eternel qui a gouuerné les Prophetes. Et là où Dieu ſe complaind qu'il a eſté prouoqué à ire par l'obſtination du peuple, Iſaie dit que l'eſprit de Dieu a eſté contriſté. Finalement ſi Dieu en pardonnãt à ceux qui auront blaſphemé contre ſon Fils, reſerue le blaſpheme contre le ſainct Eſprit comme irremiſsible: il faut bien que l'Eſprit ait en ſoy maieſté diuine, laquelle ne ſe peut amoindrir ny offenſer ſans commettre crime enorme. C'eſt de propos deliberé que ie laiſſe pluſieurs teſmoignages, deſquels les Anciens ont vſé. Il leur a ſemblé fauorable d'alleguer du Pſeaume, Les cieux ont eſté eſtablis par la parolle de Dieu, & tout leur ornement par l'eſprit de ſa bouche: & ont cuidé gagner par ce moyen que le monde a eſté créé par l'Eſprit comme par le Fils: mais puis que c'eſt vn ſtile accouſtumé aux Pſeaumes, de repeter vne choſe deux fois, & qu'en Iſaie l'eſprit de la bouche vaut autant comme la parolle, ceſte raiſon eſt debille. Pourtant i'ay voulu ſobrement toucher ce qui pouuoit contenter noſtre foy, & luy donner repos aſſeuré.

1. Cor. 3. d. 17. & 6. d. 19. & 2. Cor. 6. d. 16
Auguſtin. ad Maximinũ Epiſt. 66
Act. 5. d. 3. 4
Iſa. 6. c. 9
Act. 28. f. 25. 26
Iſa. 63. c. 10
Matt. 12. c. 31
Marc 3. d. 29
Luc 12. b. 10
Iſa. 11. a. 4
Pſeaum. 33. b. 6

16 Or ſelon que Dieu à l'aduenement de ſon Fils vnique s'eſt plus clairement manifeſté, auſsi les trois perſonnes ont eſté alors mieux cogneues: combien qu'vn ſeul teſmoignage choiſi d'entre pluſieurs nous ſuffira. Sainct Paul conioint tellement ces trois, Dieu, la Foy, & le Bapteſme, qu'il tire argument de l'vn à l'autre: concluant puis qu'il n'y a qu'vne foy, qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu: & puis qu'il n'y a qu'vn Bapteſme, qu'il n'y a auſsi qu'vne foy. Si doncques par le Bapteſme nous ſommes introduits en la foy d'vn ſeul Dieu, pour l'honnorer: il nous faut tenir pour vray Dieu celuy au nom duquel nous ſõmes baptizez. Et n'y a doute que noſtre Seigneur Ieſus commandant de baptizer au nom du Pere & du Fils & du ſainct Eſprit, n'ait voulu declairer que ceſte clarté de cognoiſtre trois perſonnes deuoit luyre en plus grande perfection qu'auparauant. Car cela vaut autant à dire que baptizer au nom d'vn ſeul Dieu lequel eſt maintenant euidemment apparu, au Pere, au Fils & au S. Eſprit. Dont il s'enſuit qu'il y a trois perſonnes reſidentes en l'eſſence de Dieu, eſquelles Dieu eſt cogneu. Et de fait, puis que la foy ne doit point regarder çà & là, ne faire pluſieurs diſcours, mais s'adreſſer à Dieu ſeul, s'y tenir & arreſter du tout: de là il eſt facile à recueillir, que s'il y auoit pluſieurs eſpeces de foy, il faudroit qu'il y euſt pluſieurs dieux. Et qu'eſt-cela autre choſe, que teſmoigner clairement les trois eſtre vn ſeul Dieu? Or ſi cela doit eſtre reſolu entre nous, qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu, nous concluons que le Fils & le ſainct Eſprit ſont la propre eſſence diuine. Pourtant les Arriens eſtoyent fort eſgarez en leur ſens, leſquels en concedant à Ieſus Chriſt le tiltre de Dieu, luy oſtoyent la ſubſtance diuine. Les Macedoniens auſsi eſtoyent tranſportez de ſemblable rage, leſquels ne vouloyent entendre par le ſainct Eſprit, que les dons de grace que Dieu diſtribue aux hommes. Car comme ſageſſe, intelligence, prudence, force & autres vertus procedent de luy: auſsi d'autrepart il eſt ſeul l'Eſprit de prudence, ſageſſe, force & toutes autres vertus: & n'eſt pas diuiſé ſelon la diſtribution diuerſe des graces, mais demeure touſiours en ſon entier: combien que les graces ſe diſtribuent diuerſement, comme dit l'Apoſtre.

Epheſ. 4. a. 5
Matth. 28. d. 19
1. Cor. 12. b. 11

17 D'autrepart, l'Eſcriture nous demonſtre quelque diſtinction entre le Pere & ſa Parolle, entre la Parolle & le ſainct Eſprit, laquelle toutesfois nous deuons conſiderer auec grande reuerence & ſobrieté, comme la grandeur du myſtere nous admonneſte. Pourtant la ſentence de Gregoire Nazianzene me plaiſt fort, Ie n'en puis, dit-il, cõceuoir vn, que trois ne reluyſent à l'entour de moy: & n'en puis diſcerner trois, qu'incontinent ie ne ſoye reduit à vn ſeul. Il nous faut donc garder d'imaginer vne trinité de perſonnes en Dieu, laquelle detienne noſtre intelligence, ne la reduiſant point à ceſte vnité. Certes ces vocables du Pere, du Fils & de l'Eſprit, nous denotent vne vraye diſtinction: afin qu'aucun ne penſe que ce ſont diuers tiltres qui s'attribuent à Dieu pour le ſignifier ſimplement en pluſieurs

In ſermo. de ſacro baptiſm.

manieres: mais nous auons à obſeruer que c'eſt vne diſtinction, & non pas vne diuiſiõ. Les paſſages que nous auons alleguez monſtrent aſſez que le Fils a ſa proprieté diſtincte du Pere: car il n'euſt pas eſté Parolle en Dieu, ſinon qu'il fuſt autre que le Pere: & n'euſt point eu ſa gloire auec le Pere, ſinon qu'il fuſt diſtingué d'auec luy. Derechef, le Fils ſe diſtingue du Pere, quand il dit qu'il y en a vn autre duquel il a teſmoignage. Et ainſi ſe doit prendre ce qui eſt dit ailleurs, que le Pere a créé toutes choſes par ſa Parolle: ce qui ne ſe pouuoit faire qu'il n'y euſt quelque difference entre le Pere & le Fils. Dauantage le Pere n'eſt pas deſcendu en terre, mais celuy qui eſtoit ſorty de luy: il n'eſt pas mort ne reſſuſcité, mais celuy qui auoit eſté par luy enuoyé. Et ne faut pas dire que ceſte diſtinction a eu ſon origine depuis que le Fils a pris chair, veu qu'il eſt notoire qu'auparauant le Fils vnique a eſté au ſein du Pere. Car qui oſera dire qu'il y ſoit lors entré quand il eſt deſcendu du ciel pour prendre noſtre humanité? Il y eſtoit donc dés le commencement, regnant en gloire. La diſtinction du ſainct Eſprit d'auec le Pere nous eſt ſignifiée, quand il eſt dit qu'il procede du Pere: d'auec le Fils, quand il eſt nommé autre: comme quand Ieſus Chriſt denonce qu'il y viendra vn autre Conſolateur, & en pluſieurs autres paſſages.

Iean 5. c. 32. & 8. b. 16 & autrepart

Iean 1. c. 18

Iean 14. b. 6. & 15. d. 26.

Iean 14. b. 16

18 Or pour exprimer la nature de ceſte diſtinction, ie ne ſay s'il eſt expediét d'emprunter ſimilitudes des choſes humaines. Les Anciens le font bien aucunefois: mais ſemblablement ils confeſſent que tout ce qu'ils en peuuét dire n'approche pas beaucoup. Pourtant ie crain d'entreprendre rien en ceſt endroit, depeur que ſi ie diſoye quelque choſe qui ne vint pas bien à propos, ie donnaſſe occaſion de meſdire aux meſchans, ou aux ignorans de s'abuſer. Neantmoins il ne conuient pas diſſimuler la diſtinction laquelle eſt exprimée en l'Eſcriture: c'eſt, qu'au Pere le commencement de toute action, & la ſource & origine de toutes choſes eſt attribuée: au Fils, la ſageſſe, le conſeil & l'ordre de tout diſpoſer: au ſainct Eſprit, la vertu & efficace de toute actiõ. Outreplus, combien que l'eternité du Pere ſoit auſſi l'eternité du Fils & de ſon Eſprit, d'autant que Dieu n'a iamais peu eſtre ſans ſa ſapience & vertu, & qu'en l'eternité il ne faut chercher premier ne ſecond: toutesfois ceſt ordre qu'on obſerue entre le Pere, le Fils & le ſainct Eſprit n'eſt pas ſuperflu, que le Pere ſoit nommé le premier: apres le Fils, comme venant de luy: puis le ſainct Eſprit, comme procedant des deux. Car meſme l'entendement d'vn chacun encline là naturellement, de conſiderer premierement Dieu, en apres ſa ſapience, finalement ſa vertu, par laquelle il met en execution ce qu'il a determiné. Pour laquelle cauſe le Fils eſt dit eſtre produit du Pere ſeulemẽt, l'Eſprit de l'vn & de l'autre: ce qui eſt ſouuentesfois repeté en l'Eſcriture, mais plus clairement au huitieme des Romains, qu'en nul autre paſſage: où le ſainct Eſprit eſt indifferemment appelé maintenant l'Eſprit de Chriſt, maintenant de celuy qui a reſſuſcité Chriſt des morts. & ce à bõ droit. Car ſainct Pierre auſſi teſmoigne que c'a eſté l'Eſprit de Chriſt par lequel ont parlé les Prophetes, comme ainſi ſoit que l'Eſcriture ſouuent enſeigne que c'a eſté l'Eſprit du Pere.

2. Pier. 1. d. 21

19 Or tãt s'en faut q̃ ceſte diſtinction cõtreuienne à l'vnité de Dieu, que pluſtoſt on peut prouuer le Fils eſtre vn meſme Dieu auec le Pere, d'autãt qu'ils ont vn meſme Eſprit: & q̃ l'Eſprit n'eſt point vne diuerſe ſubſtãce du Pere & du Fils, d'autãt qu'il eſt leur Eſprit. Car en chacune perſõne toute la nature diuine doit eſtre entẽdue, auec la proprieté qui leur cõpete. Le Pere eſt totalemẽt au Fils, & le Fils eſt totalemẽt au Pere, cõme luy-meſme l'afferme, diſant, Ie ſuis en mõ Pere, & mõ Pere en moy. Pourtãt tous les Docteurs Eccleſiaſtiq̃s n'admettẽt aucune differẽce, quãt à l'eſſẽce, entre les perſonnes: Par ces mots, dit S. Auguſtin, denotãs diſtinctiõ, eſt ſignifiée la correſpõdance q̃ les perſonnes ont l'vne à l'autre, nõ pas la ſubſtãce, laquelle eſt vne en toutes les trois. Selõ leq̃l ſens il faut accorder les ſentẽces des Anciens, leſquelles ſembleroyent autrement contredire: car aucunesfois ils appelent le Pere commencement du Fils, aucunesfois ils enſeignent que le Fils a ſon eſſence & diuinité de ſoy-meſme, voire & qu'il eſt vn meſme commencement auec le Pere. Sainct Auguſtin monſtre en vn autre paſſage bien & facilement la cauſe de ceſte diuerſité, parlant ainſi, Chriſt eſt appelé Dieu, au regard de ſoy: au regard du Pere, il eſt appelé Fils. Derechef, le Pere quant à ſoy eſt nommé Dieu: au regard du Fils, il eſt nommé Pere. Entant qu'il eſt nommé Pere au regard du Fils, il n'eſt point Fils: & le Fils ſemblablement au regard du Pere, n'eſt point Pere. Mais entant que le Pere au regard de ſoy eſt nommé Dieu, & le Fils ſemblablement: c'eſt vn meſme Dieu. Pourtant quand nous parlons du Fils ſimplement ſans regarder le Pere, ce n'eſt point mal parlé ny improprement, de dire qu'il a ſon eſtre de ſoy-meſme: & pour ceſte cauſe qu'il eſt le ſeul commencement. Quand nous touchons la correſpõdance qu'il a auec le Pere, nous diſons que le Pere eſt ſon commencemẽt. Tout le cinquieme liure du liure de S. Auguſtin de la Trinité ne tẽd qu'à expliquer ceſt article, & le plus ſeur eſt de s'arreſter à la correſpondance, ſelon qu'il la deduit, qu'en ſe fourrant par ſubtilité

Iean 14. b. 10 Vide Auguſt. Homil. de tẽ. 38. de Tri. & columb. Ad Paſcẽtium, Epiſt. 174. Cyrillus li. 7. de Tri. idem li. 3. dial. Augu. in Pſal. 109 & tract. in Ioan. 39. Augu. in Pſal. 68.

ſubtilité plus profond en ce haut ſecret, s'eſgarer en pluſieurs vaines ſpeculations.

20 Parquoy ceux qui ayment ſobrieté & ſe contentent de la meſure de foy, auront ici en brief ce qui leur eſt vtile d'entendre : aſſauoir, quand nous proteſtõs de croire en vn Dieu, que ſous ce nom eſt entendue vne ſimple eſſence, ſous laquelle nous comprenons trois perſonnes ou hypoſtaſes: & ainſi toutes fois & quantes que le nom de Dieu eſt pris abſolumẽt & ſans rien determiner, le Fils & le ſainct Eſprit y ſont auſſi bien comprins que le Pere: mais quand le Fils eſt conioinct auec le Pere, lors la correſpondance de l'vn à l'autre doit auoir lieu, qui ameine auec ſoy la diſtinction des perſonnes. Or pource que les proprietez emportent quelque ordre, comme que le commencement & origine ſoit au Pere: à ceſte raiſon quand il eſt parlé du Pere & du Fils ou de l'Eſprit enſemble, le nom de Dieu eſt ſpecialement attribué au Pere. En ceſte maniere l'vnité de l'eſſence eſt gardée, & l'ordre eſt retenu, lequel toutesfois ne diminue rien de la deité du Fils & de l'Eſprit. Et de fait, puis que deſia nous auons veu que les Apoſtres enſeignent Ieſus Chriſt eſtre le meſme Dieu eternel lequel Moyſe & les Prophetes ont preſché, il faut touſiours reuenir à ceſte vnité d'eſſence: & par conſequent ce nous eſt vn ſacrilege deteſtable de nommer le Fils vn autre Dieu que le Pere, pource que le nom ſimple de Dieu ne reçoit nulle comparaiſon, & qu'on ne peut dire que Dieu quant à ſoy ait quelque diuerſité pour eſtre ceci & cela. Or que le nom de Dieu eternel prins abſolument appartienne à Ieſus Chriſt, il appert encores par les mots de ſainct Paul, I'ay prié trois fois le Seigneur : car apres auoir recité la reſponſe de Dieu, Ma grace te ſuffit, il adiouſte tantoſt apres, Afin que la vertu de Chriſt habite en moy. Car il eſt certain que ce nom de Seigneur eſt là mis pour Dieu eternel: par ainſi de le reſtraindre à la perſonne du Mediateur, ce ſeroit vne cauillation friuole & puerile, veu que la ſentence eſt pure & ſimple, & ne compare pas le Pere auec le Fils. Et nous ſauons que les Apoſtres, ſuyuant la tranſlation Grecque, ont touſiours mis ce nom de Seigneur au lieu du nom Hebraique Iehoua, qu'on appelle ineffable. Et pour ne chercer exemple plus loin, ce paſſage cõuient du tout auec celuy de Ioel qui eſt allegué par ſainct Pierre, Quiconque inuoquera le nom du Seigneur, ſera ſauué. Quand ce meſme nom eſt attribué en particulier au Fils, nous verrons en ſon lieu que la raiſon eſt diuerſe. C'eſt aſſez pour ceſte heure de ſauoir que ſainct Paul ayant prié Dieu abſolument en ſa maieſté, adiouſte incontinent le nom de Chriſt. Et de fait, Dieu en ſon entier eſt appellé Eſprit par Chriſt. car rien n'empeſche que toute l'eſſence de Dieu ne ſoit ſpirituelle, en laquelle ſoyent comprins le Pere, le Fils & le ſainct Eſprit: qui eſt aſſez patent & facile par l'Eſcriture. Car comme Dieu eſt là nommé Eſprit auſſi d'autre part le ſainct Eſprit, entant qu'il eſt hypoſtaſe en toute l'eſſence, eſt appellé l'Eſprit de Dieu & procedant de luy.

2. Cor. 12. c. 9

Act. 2. c. 16

Ioel 2. g. 28

21 Or pource que Satan dés le commencement, afin de renuerſer du tout noſtre foy, a eſmeu de grans combats & troubles, tant ſur l'eſſence diuine du Fils & du S. Eſprit que de la diſtinction perſonnelle: & qu'en tous aages il a eſmeu & pouſſé des eſprits malins qui ont faſché & moleſté les bons docteurs, auſſi de noſtre tẽps il s'efforce de remuer des vieilles eſtincelles pour allumer nouueau feu: il eſt beſoin de venir au deuant de telles reſueries. Iuſques ici i'ay taſché à mener par la main ceux qui ſe rendoyent dociles, non point de batailler contre les opiniaſtres: maintenant il faut maintenir contre la malice des endurcis la verité qui a eſté paiſiblement monſtrée. Combien que i'appliqueray ma principale eſtude à aſſeurer les fideles qui ſe rendront faciles à receuoir la parolle de Dieu, afin qu'ils ayent vn arreſt infallible. Retenons biẽ, que ſi en tous les hauts ſecrets de l'Eſcriture il nous conuiẽt eſtre ſobres & modeſtes, ceſtuy-ci n'eſt pas le dernier: & qu'il nous faut biẽ eſtre ſur nos gardes, q̃ nos penſées ou nos lãgues ne s'auãcent point plus loin que les limites de la parolle de Dieu ne s'eſtendent. Car comment l'eſprit humain reſtreindra-il à ſa petite capacité l'eſſence infinie de Dieu, veu qu'il n'a peu encores determiner pour certain quel eſt le corps du Soleil, lequel neantmoins on voit iournellement? meſmes comme paruiendroit-il de ſa propre conduite à ſonder l'eſſence de Dieu, veu qu'il ne cognoiſt point la ſienne propre? Parquoy laiſſons à Dieu le priuilege de ſe cognoiſtre: car c'eſt luy ſeul, comme dit ſainct Hilaire, qui eſt teſmoin idoine de ſoy, & lequel ne ſe cognoiſt que par ſoy. Or nous luy laiſſerons ce qui luy appartient, ſi nous le comprenons tel qu'il ſe declaire, & ne nous enqueſtons point de luy que par ſa parolle. Il y a cinq ſermons de Chryſoſtome traitãs de ceſt argument, leſquels n'ont peu reprimer l'audace des Sophiſtes, qu'ils ne ſe ſoyẽt desbordez à babiller ſans raiſon ne meſure: car ils ne ſe ſont point icy portez plus raſsis qu'en tout le reſte: & d'autãt que Dieu a maudit leur temerité, nous deuõs eſtre aduertis par leur exemple, pour bien eſtre reſolus de ceſte queſtion, d'apporter pluſtoſt docilité que ſubtilité: & ne mettõs poĩt en noſtre cerueau de chercher Dieu ſinõ en ſa parolle, de pẽſer de luy ſinõ eſtans guidez par icelle, & n'en rien dire qui n'en ſoit tiré & puiſé. Que ſi la diſtinctiõ des

Lib. 1. de Trinitat.

personnes selon qu'elle est difficile à comprendre, tourmẽte quelques vns de scrupules: qu'il leur souuienne que si noz pensées se laschent la bride à faire des discours de curiosité, elles entrent en vn labyrinthe: & combien qu'ils ne comprennent pas la hautesse de ce mystere, qu'ils souffrent d'estre gouuernez par la saincte Escriture.

22 De faire vn long denombrement des erreurs dont la pureté de nostre foy a esté iadis assaillie en cest article, il seroit trop long & fascheux sans profit. Plusieurs des premiers heretiques se sont iettez aux champs pour anéantir la gloire de Dieu par des resueries si enormes, que ce leur estoit assez d'esbranler & troubler les poures idiots. D'vn petit nombre d'abuseurs sont sorties plusieurs sectes, cõme vn menu frerin. Lesquelles en partie ont tẽdu à diffiper l'essence de Dieu, en partie à messer & cõfondre la distinctiõ des personnes. Or si nous tenõs pour bien cõclud ce q̃ nous auons cy dessus monstré par l'Escriture, assauoir q̃ Dieu est d'vne simple essence, & laquelle ne se peut diuiser, combien qu'elle appartienne au Pere & au Fils & au S. Esprit: & derechef que le Pere differe par quelque proprieté d'auec le Fils, & le Fils d'auec le S. Esprit: la porte sera fermée non seulement aux Arriẽs & Sabelliens, mais aussi à tous les phantastiques qui les ont precedez. Mais pource que de nostre temps quelques phrenetiques se sont aussi leuez, comme Seruet & ses semblables, lesquels ont taché de tout enuelopper par leurs illusions: il sera expedient de descouurir en bref leurs fallaces. Le nom de Trinité a esté tant odieux à Seruet, voire detestable, qu'il appelle ges lans Dieu tous ceux ausquels il auoit imposé le nom de Trinitaires. Ie laisse beaucoup de mots vilains, comme iniures de harengeres, dont ses liures sont farcis. La somme de ses resueries a esté, qu'on faisoit vn Dieu de trois pieces, en disant qu'il y a trois personnes residentes en Dieu: & que ceste trinité est imaginaire, d'autant qu'elle contrarie à l'vnité de Dieu. Cependant il vouloit que les personnes fussent comme idées ou quelques images exterieures: & non pas residentes en l'essence de Dieu, mais pour le nous figurer en vne sorte ou en l'autre. Il adiouste, qu'au commencement il n'y auoit rien de distinct en Dieu, pource q̃ la Parolle estoit aussi l'Esprit: mais depuis que Iesus Christ est apparu, Dieu de Dieu, que de luy est decoulé vn autre Dieu, assauoir le sainct Esprit. Or combien qu'il farde quelque fois ses mensonges par allegories, comme en disant que la Parolle eternelle de Dieu a esté l'esprit de Christ en Dieu, & reluisance de son idée: item, que l'Esprit a esté vne ombre de la deité: toutesfois puis apres il abolit la deité tant du Fils que du sainct Esprit, disant que selon la mesure que Dieu dispense, il y a en l'vn & en l'autre quelque portion de Dieu: comme le mesme Esprit estant substantiellement en nous, est aussi vne portion de Dieu, mesmes au bois & aux pierres. Quant à ce qu'il gergonne de la personne du Mediateur, nous le verrons en son lieu. Cependant ceste resuerie si monstrueuse, que le mot de Personne n'emporte sinon vn regard visible de la gloire de Dieu, n'a ia besoin de longue refutation. Car puis que sainct Iean afferme que deuant que le monde fust creé, desia la Parolle estoit Dieu, il la separe bien loin de toutes idées ou visions: car si lors & de toute eternité ceste Parolle estoit Dieu, & auoit sa propre gloire & clarté auec le Pere, elle ne pouuoit estre quelque lueur se monstrant seulement par dehors, ou figuratiue: mais il s'ensuit necessairement que c'estoit vne vraye hypostase residente en Dieu. Or combien qu'il ne soit fait nulle mention de l'Esprit, sinon en la creation du monde: toutesfois il est là introduit non pas comme vne ombre, mais comme vertu essentielle de Dieu, quand Moyse recite que la masse confuse dont les elemens ont esté formez, estoit dés lors maintenue par luy en son estat. Il est doncques alors apparu que l'Esprit auoit esté eternel en Dieu, d'autant qu'il a vegeté & conserué ceste matiere confuse dont le ciel & la terre deuoyent estre formez: voire deuant que cest ordre tant beau & excellent y fust. Certes pour lors il ne pouuoit estre image ou representation de Dieu, selon la resuerie de Seruet. En vn autre lieu il est contreint de descouurir plus à plein son impieté, c'est que Dieu en sa raison eternelle decretant d'auoir vn fils visible, s'est monstré visible par ce moyen. Car si cela est vray, on ne laissera autre diuinité à Iesus Christ, sinon d'autant que Dieu l'a ordonné pour Fils par son decret eternel. Il y a plus, c'est que les phantosmes qu'il suppose au lieu des personnes, sont tellement transformez par luy, qu'il ne fait nul scrupule de mettre des accidens nouueaux en Dieu. Sur tout il y a vn blaspheme execrable, qu'il messe indifferemment tant le Fils de Dieu que l'Esprit parmi les creatures: car il affirme à pur & à plat, qu'il y a des parties & des partages en Dieu, & que chacune portiõ est Dieu mesmes: que les ames des fideles sont coeternelles & consubstantielles à Dieu: combien qu'ailleurs il attribue deité substantielle non seulement à noz ames, mais à toutes choses creées.

Iean 1. a. 1

Iean 17. a. 5

Genes. 1. a. 2

23 De ce bourbier est sorty vn autre monstre assez semblable: c'est que des brouillons, pour euiter la haine & deshonneur q̃ l'impieté de Seruet tire auec soy, ont bie cõfelé trois

person-

personnes : mais en adiouſtant la raiſon, que le Pere eſtant proprement ſeul vray Dieu s'eſt formé ſon Fils & ſon Eſprit: & ainſi a fait decouler ſa diuinité en eux. Meſmes ils vſent hardiment d'vne façon de parler eſpouantable, c'eſt que le Pere eſt diſtingué par ceſte marque d'auec le Fils & le ſainct Eſprit, que luy ſeul eſt eſſentiateur. Voici la couleur qu'ils pretendent en premier lieu: c'eſt que Chriſt eſt ſouuent nommé Fils de Dieu, dont ils concluent qu'il n'y a point d'autre Dieu que le Pere. Or ils ne conſiderẽt pas, combien que le nom de Dieu ſoit auſsi bien commun au Fils, qu'il eſt quelque fois attribué au Pere par excellẽce, pource qu'il eſt la ſource & principe de deité: & que cela ſe fait pour noter la ſimple vnité & indiuiſible qui eſt en l'eſſence diuine. Ils repliquent, q̃ ſi Ieſus Chriſt eſt vrayemẽt Fils de Dieu, ce ſeroit choſe abſurde de le tenir Fils d'vne perſonne. Ie reſpon que tous les deux ſont vrais, aſſauoir qu'il eſt Fils de Dieu d'autant qu'il eſt la Parolle engendrée du Pere deuant tous ſiecles: (car nous ne parlons pas encores de luy entant qu'il eſt Mediateur) & toutesfois pour mieux declarer le ſens de ces mots, qu'il faut auoir eſgard à la perſonne: tellement que le nom de Dieu ne ſe prenne pas ſimplement, mais pour le Pere. Car ſi nous ne recognoiſſons autre Dieu que le Pere, le Fils ſera manifeſtement debouté de ce degré. Parquoy toutes fois & quantes qu'il eſt fait mention de la deité, on ne doit nullement admettre que le Fils ſoit oppoſé au Pere, comme ſi le nom de vray Dieu conuenoit au Pere ſeulement. Car le Dieu qui eſt apparu à Iſaie eſt oit le vray Dieu & vnique: & toutesfois ſainct Ieã afferme que c'eſtoit Ieſus Chriſt. Celuy qui a menacé par le meſme Prophete les Iuifs de leur eſtre pierre de ſcandale, eſtoit le ſeul vray Dieu: or ſainct Paul prononce, que c'eſt Ieſus Chriſt. Celuy qui derechef parle haut & clair, diſant que tout genouil ſera ployé deuant luy, eſt le ſeul Dieu viuãt: or ſainct Paul l'interprete de Ieſus Chriſt. Adiouſtans les teſmoignages que l'Apoſtre ameine, Toy Dieu as fondé le ciel, & la terre eſt ouurage de tes mains. Item, Tous les Anges de Dieu t'adorẽt: nous ne pouuons dire que tout cela ne compete à vn ſeul vray Dieu. Et toutesfois l'Apoſtre dit que ce ſont les propres tiltres de Ieſus Chriſt. De dire que ce qui eſt propre à Dieu ſoit communiqué à Ieſus Chriſt, pource qu'il eſt la ſplendeur de ſa gloire: c'eſt vne cauillation qui n'eſt nullement à receuoir. Car puis que le nom de l'Eternel eſt mis par tout, il s'enſuyt qu'il a ſon eſtre de ſoy-meſme au regard de ſa deité: car puis qu'il eſt l'Eternel, on ne peut nier qu'il ne ſoit le Dieu qui dit ailleurs en Iſaie, Ce ſuis-ie moy qui ſuis, & n'y a autre Dieu que moy. Auſsi ceſte ſentence de Ieremie merite bien d'eſtre notée: Que les dieux, dit-il, qui n'ont point fait le ciel & la terre, ſoyent exterminez de la terre qui eſt ſous le ciel. car il eſt neceſſaire de conclurre à l'oppoſite, que le Fils de Dieu eſt celuy duquel Iſaie prouue ſouuent la diuinité par la creation du monde. Or comment le Createur qui donne eſtre à toutes choſes ne ſera il de ſoy meſme, mais empruntera ſon eſſence d'ailleurs? car quiconque dit que le Fils ſoit eſſencié du Pere (puis que tels abuſeurs forgent des noms contre nature) il nie qu'il ait eſtre propre de ſoy. Or le ſainct Eſprit contredit à tels blaſphemes, le nommant Iehoua, qui vaut autant à dire comme celuy qui eſt de ſoy & de ſa propre vertu. Or ſi nous accordons que toute eſſence ſoit au ſeul Pere, ou elle ſera diuiſible, ou elle ſera du tout oſtée au Fils: & par ce moyen eſtant deſpouillé de ſon eſſence, il ſera ſeulement vn Dieu titulaire. Si on veut croire ces bauars, l'eſſence de Dieu ne conuiendra qu'au Pere ſeul, d'autant que luy ſeul a eſtre, & qu'il eſt eſſentiateur de ſon Fils: par ainſi l'eſſence du Fils ne ſeroit qu'vn extrait ie ne ſay quel, tiré comme par vn alambic de l'eſſence de Dieu, ou bien vne partie decoulante du total. Dauantage, ils ſont contraints par leur principe de confeſſer que l'Eſprit eſt du Pere ſeul: car ſi c'eſt vn ruiſſeau decoulant de la premiere eſſence, laquelle ſelon eux n'eſt propre qu'au Pere, il ne pourra eſtre tenu ne reputé Eſprit du Fils: ce qui eſt toutesfois rembarré par le teſmoignage de ſainct Paul, quand il le fait commun tant au Fils qu'au Pere. Outreplus, ſi on efface de la trinité la perſonne du Pere, en quoy ſera-il diſcerné du Fils & de l'Eſprit, ſinon entant qu'il ſera ſeul Dieu? Ces phantaſtiques confeſſent que Chriſt eſt Dieu, & neantmoins qu'il differe d'auec le Pere. Or icy il faut auoir quelque marque de diſcretion, en ſorte que le Pere ne ſoit point le Fils. Ceux-cy la mettant en l'eſſence aneantiſſent notoirement la vraye deité de Ieſus Chriſt: laquelle ne peut eſtre ſans l'eſſence, voire toute entiere. Certes le Pere ne differera point d'auec ſon Fils, ſinon qu'il ait quelque choſe de propre en ſoy, & qui ne ſoit point commune au Fils. Que trouueront-ils maintenant en quoy ils le puiſſent diſtinguer? Si la diſcretion eſt en l'eſsẽce, qu'ils me reſpondent aſsauoir s'il ne l'a point communiquée à ſon Fils. Or cela ne s'eſt point fait en partie, d'autant que ce ſeroit abomination de forger vn dieu à demy. Il y a auſsi vne autre abſurdité: c'eſt qu'ils deſchirent vilainement l'eſsence de Dieu, entant qu'en eux eſt. Il faut donques conclurre qu'elle eſt commune au Fils & à l'Eſprit en ſon entier. Or ſi cela eſt vray, on ne pourra pas au regard d'icelle diſtinguer le

Iſa.6.a.1 *Iean 12.* *f.41* *Iſa.8.c.14* *Rom.9.g.33* *Iſa 45 d.23* *Rom.14.b.11* *Heb.1.c.10,& b.6* *Pſeaum.102.d.26* *Pſeaum.97.b.7* *Iſa.44.a.6* *Ierem.10 b.11*

Pere d'auec le Fils, veu que ce n'eſt qu'vn. S'ils repliquẽt que le Pere en eſſenciant ſon Fils eſt neantmoins demeuré ſeul vray Dieu, ayant l'eſſence en ſoy: Chriſt donc ne ſera qu'vn Dieu figuratif, & ſeulemẽt d'apparence & de nom, ſans auoir l'effect ou verité: veu qu'il n'y a rien de plus propre à Dieu, que d'eſtre: ſelon la ſentence de Moyſe, Celuy qui eſt, m'a enuoyé à vous.

Exod. 5. d. 14

24 Ce qu'ils prennent pour vne maxime eſt faux, aſſauoir que toutes fois & quãtes que le nom de Dieu ſe trouue ſans queue (comme lon dit) il ſe rapporte au Pere ſeul. meſmes aux paſſages qu'ils amenent, ils deſcouurent trop lourdement leur ignorance, pource que là le nom du Fils eſt mis à l'oppoſite: dõt il appert qu'il y a comparaiſon de l'vn à l'autre, & que pour ceſte cauſe le nom de Dieu eſt particulierem ẽt donné au Pere. Ils repliquẽt, Si le Pere n'eſtoit ſeul vray Dieu, il ſeroit ſon Pere à ce conte. Ie reſpon qu'il n'y a nul inconuenient, à cauſe du degré & ordre que nous auons dit, que le Pere ſoit nommé Dieu ſpecialement, pource que non ſeulement il a engendré de ſoy ſa ſageſſe, mais auſsi eſt le Dieu de Ieſus Chriſt ſelon qu'il eſt mediateur: dequoy il ſera ailleurs traité plus au lõg. Car depuis que Ieſus Chriſt eſt manifeſté en chair, il eſt appelé Fils de Dieu, non ſeulement pource que deuãt tout temps il a eſté engendré du Pere comme ſa Parolle eternelle, mais auſsi que pour nous conioindre à luy il a pris la perſonne du mediateur. Et puis que ſi hardiment ils deboutent Ieſus Chriſt de la dignité diuine, ie voudroye bien ſauoir quand il prononce qu'il n'y a nul bon qu'vn ſeul Dieu, s'il ſe priue de ſa bõté, ou non. Ie ne parle point de ſa nature humaine, afin qu'ils ne pretendent point que le bien qui eſt en elle procede de don gratuit: ie demãde ſi la Parolle eternelle de Dieu eſt bõne, ou non. S'ils le niẽt, leur impieté ſera deſia aſſez cõ-uaincue: en confeſſant ils ſe couperont la gorge. Or ce qu'il ſemble de prime face que Ieſus Chriſt reiecte loin de ſoy le nom de Bon, cõferme encores mieux noſtre ſentẽce: car pource que c'eſt vn tiltre ſingulier appartenant à vn ſeul Dieu, d'autãt qu'il auoit eſté nommé bon à la façon accouſtumée: en reiettant ceſt honneur friuole il admonneſte que la bonté qui eſt en luy eſt diuine. Ie demande auſsi, quand S. Paul enſeigne que Dieu ſeul eſt immortel, ſage & veritable, ſi par ces mots il renuoye Ieſus Chriſt au nombre des creatures humaines, où il n'y a que fragilité, folie & vanité: car par ce moyen celuy qui a eſté la vie dés le cõmen cement, voire pour donner immortalité aux Anges, ne ſeroit pas luy-meſme immortel: celuy qui eſt la ſageſſe de Dieu, ne ſeroit point ſage: celuy qui eſt la verité, ne ſeroit point veritable. Et cõbien cela eſt-il deteſtable? Ie demande outreplus, s'ils eſtiment qu'on doiue adorer Ieſus Chriſt, ou non: car ſi ceſt honneur luy appartient de droit, q̃ tout genouil ſe ploye deuant luy, il s'enſuit qu'il eſt le Dieu qui a defendu en la Loy qu'on n'adoraſt point autre que luy. S'ils veulent que ce qui eſt dit en Iſaie, C'eſt moy qui ſuis, & n'y a nul que moy, ſe rapporte au Pere ſeul: ie di qu'il eſt propre à cõfondre leur erreur, veu que l'Apoſtre en l'alleguant de Chriſt, luy attribue tout ce qui eſt de Dieu. S'ils alleguẽt que Ieſus Chriſt a eſté ainſi exalté en ſa chair, en laquelle il auoit eſté abaiſſé, & que c'eſt au regard de la chair que tout empire luy eſt donné au ciel & en la terre: ceſte cauillation ne leur ſert de riẽ. car combien que la maieſté de Iuge & de Roy s'eſtende à toute la perſonne du Mediateur: toutesfois s'il n'eſtoit Dieu manifeſté en chair, il ne pourroit eſtre eſleué en telle hauteſſe, que Dieu ne fuſt contraire à ſoy. Et ſainct Paul decide tresbien ce different, quand il dit qu'il eſtoit egal à Dieu, deuant que s'aneantir ſous la forme de ſeruiteur. Or comment ceſte equalité pourroit-elle conuenir, ſinon qu'il fuſt le Dieu duquel le nom eſt ſouuerain & eternel, lequel cheuauche ſur les Cherubins, & qui eſt Roy de toute la terre, voire Roy permanent? Quoy qu'ils grondent, ce qu'Iſaie dit en l'autre paſſage ne peut eſtre rauy à Chriſt: aſſauoir, C'eſt-cy, c'eſt-cy noſtre Dieu, nous l'auõs attendu. Car là il eſt notãment parlé de la venue du Redempteur, qui deuoit non ſeulement deliurer le peuple de la captiuité de Babylone, mais auſsi remettre pleinement ſon Egliſe au deſſus. C'eſt auſsi en vain qu'ils tergiuerſent, que Ieſus Chriſt a eſté Dieu en ſon Pere. car cõbien que nous cõfeſſons qu'au regard de l'ordre & degré, la ſource de diuinité ſoit au Pere: toutesfois nous diſons que c'eſt vne illuſion deteſtable, que l'eſſence ſoit reſeruée à luy ſeul à part, comme s'il auoit deifié ſon Fils: car par ce moyen il y auroit eſſence diuerſe & deſchiquetée en pieces, ou Ieſus Chriſt ſeroit appelé Dieu à fauſſes enſeignes, & par imagination. S'ils accordent que le Fils ſoit Dieu, mais ſecond apres le Pere: il s'enſuyura que l'eſſence laquelle eſt au Pere ſans generation ne forme, aura eſté engendrée & formée en Ieſus Chriſt. Ie ſay que beaucoup de gaudiſſeurs ſe moquent, quand nous tirons la diſtinction des perſonnes du paſſage de Moyſe, Faiſons, l'homme à noſtre image: & toutesfois quiconque ſera de ſens raſsis voit bien que telle forme de deuiſer ſeroit froide & inepte, s'il n'y auoit pluſieurs perſonnes en Dieu. Or il eſt certain que ceux auſquels le Pere s'adreſſe n'ont point eſté creez. De chercher rien qui n'ait eſté creé, c'eſt vn abus: excepté Dieu, voire luy ſeul. Maintenant s'ils

Matth. 19. c. 17

1. Timo. 1. d. 17

Phil. 2. b. 10

Iſa. 44. a. 6

Phil. 2. a. 6. 7

Iſa. 25. c. 9

s'ils n'accordent que la puissance de créer & droit de commander a esté commun au Fils & au sainct Esprit aussi bien qu'au Pere, il s'ensuyura que Dieu n'a point lors parlé en soy, mais qu'il aura adressé son propos à des ouuriers forains. bref vn seul passage nous depeschera de leur deux obiectiõs. car quand Iesus Christ dit que Dieu est esprit, de restreindre cela au Pere, il n'y auroit ordre, comme si la Parolle n'estoit point de nature spirituelle. Or si le nom d'esprit conuient au Fils, ie conclu qu'il est aussi bien cõpris sous le nom de Dieu. Tantost apres il est adiousté, que le Pere n'approuue point autre seruice que celuy qui luy est faict en esprit & verité. dont il s'ensuyt que Iesus Christ en exerçant l'office de Docteur sous le souuerain chef, attribue au Pere le nom de Dieu: nõ pas pour abolir sa deité de luy, mais pour nous esleuer à icelle comme par degrez. *Iean 4. d. 24*

25 Mais voicy en quoy ils s'abusent, assauoir d'en imaginer trois, desquels chacun ait vne partie de l'essence diuine. Or nous enseignons selon l'Escriture, qu'il n'y a qu'vn seul Dieu essentiellement: & que l'essence du Fils n'est engendrée non plus que celle du Pere: mais d'autant que le Pere est premier en ordre, & qu'il a engendré de soy sa sagesse, c'est à bon droict qu'il est tenu pour principe & source de toute diuinité, comme il a esté dit. Ainsi Dieu absolument n'est point engendré: & le Pere aussi au regard de sa personne n'est point engendré. Ils se trompent aussi en vne autre illusion, c'est qu'il leur semble que nous establissons vne quaternité: mais ils nous imposent faussement ce qu'ils ont forgé en leur cerueau, comme si nous disions que trois personnes decoulassent d'vne essence comme trois ruisseaux. Or au contraire il appert par toute nostre doctrine, que nous ne tirons pas les personnes de l'essence pour en estre separées: mais en disant qu'elles y resident, nous mettons distinction de l'vne à l'autre. Si les personnes estoyent separées de l'essence, leur raison auroit quelque couleur: mais en ce faisant il y auroit vne trinité de dieux, nõ point de personnes, lesquelles nous disons qu'vn seul Dieu comprend en soy. & ainsi la question friuole qu'ils esmeuuent est solue: assauoir quand ils demandent si l'essence n'entreuient point à faire la trinité: comme si nous estions si bestes de penser que trois dieux descendissent d'icelle. or nous disons que Dieu estant entier en soy, a seulement ses proprietez distinctes. En ce qu'ils repliquent que la trinité sera donques sans Dieu, ils se monstrent tousiours aussi lourds & hebetez: car combien qu'elle n'entreuienne point à distinguer les personnes comme vne partie ou portion, toutesfois les personnes ne sont pas sans icelle, ne hors d'icelle: veu que le Pere sans estre Dieu ne pouuoit estre Pere, & le Fils ne pouuoit autrement estre Fils sinon estant Dieu. Pourquoy nous disons absolument que la deité est de soy: & voila pourquoy nous confessons que le Fils, entant qu'il est Dieu, sans auoir esgard à la personne a son estre de soy mesme: entant qu'il est Fils, nous disons qu'il est du Pere: par ce moyen son essence est sans commencement, & le commencement de la personne est Dieu. Et de fait tous les anciens docteurs de l'Eglise, en parlant de la trinité ont rapporté seulement ce nom aux personnes: pource que ce seroit vn erreur trop enorme, voire mesmes vne impieté trop brutale, de mettre l'essence en la distinction. Car ceux qui se forgent vne concurrence de l'essence & du Fils & de l'Esprit, comme si l'essence estoit au lieu de la personne du Pere, anneantissent ouuertement l'essence du Fils & de l'Esprit: car le Fils a quelque estre, ou il n'en a point. S'il en a, voila deux essences pour fouster l'vne contre l'autre: s'il n'en a point, ce ne seroit qu'vne ombre. Bref si ces deux noms, Pere & Dieu, valloyent autant l'vn comme l'autre, & que le second n'appartint point au Fils, le Pere seroit tellement deifiant, qu'il ne resteroit au Fils qu'vn ombrage de phantosme: & la trinité ne seroit autre chose, qu'vne cõionction d'vn seul Dieu auec deux choses creées.

26 Quant à ce qu'ils obiectent, que si Christ est vrayemẽt Dieu il seroit mal nommé Fils de Dieu: desia i'ay respondu, puis que lors il se fait cõparaison d'vne personne à l'autre, que le nom de Dieu n'est point pris absolumẽt: mais qu'il est specifié du Pere entant qu'il est le commencement de deité: non pas en donnant essence à son Fils & à son Esprit, comme ces phantastiques babillẽt, mais au regard de l'ordre que nous auons declaré. En ce sens se doit prendre le propos du Seigneur Iesus Christ, C'est la vie eternelle de croire que tu es le seul Dieu, & Iesus Christ que tu as enuoyé. Car d'autãt qu'il parle en la personne du mediateur, il tiẽt vn degré moyen entre Dieu & les hommes: & toutesfois par cela sa maiesté n'est pas amoindrie. Car cõbien qu'il se soit aneanti, toutesfois il n'a point perdu enuers son Pere sa gloire, qui a esté cachée au monde. En ceste maniere l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux, ayãt confessé que Iesus Christ pour vn petit de temps a esté abaissé par dessous tous les Anges, ne laisse pas cependant d'affermer qu'il est le Dieu eternel, qui a fondé la terre. Tenons donc cela pour cõclud, toutes fois & quãtes que Iesus Christ en la personne du mediateur s'adresse à son Pere, que sous ce nom de Dieu il comprend aussi sa diuinité: cõme en disant à ses Apostres, Il vous est expedient que ie m'en aille au Pere, d'autant qu'il est plus grand *Iean 17. a. 3* *Chap. 2* *Iean 16. a. 7*

que moy: il ne se reserue pas seulement quelque diuinité secõde, pour estre inferieur au Pere quant à son essence diuine: mais pource qu'estant paruenu à la gloire celeste, il accõpagne les fideles auec soy, il met le Pere en degré superieur: assauoir d'autant que la perfection de sa maiesté qui apparoit au ciel, differe de la mesure de gloire, laquelle a esté manifestée en luy quand il a vestu nostre nature. Par vne mesme raison sainct Paul aussi dit que Iesus Christ rendra finalement l'empire à Dieu son Pere, afin que Dieu soit tout en toutes choses. Il n'y a rien plus hors de raison, que de vouloir oster à Iesus Christ l'estat permanent de sa deité. Or s'il ne doit iamais cesser d'estre Fils de Dieu, mais demeurera touſiours tel cõme il a esté dés le commencement: il s'ensuit que sous ce nom de Dieu l'essence vnique est comprinse, laquelle est commune tant au Pere qu'au Fils. Et de fait, c'est pourquoy Iesus Christ est descendu à nous, afin qu'en nous esleuant à son Pere il nous esleuast aussi bien à soy, d'autant qu'il est vn auec le Pere. Ainsi de restreindre au Pere exclusiuement le nom de Dieu pour le rauir au Fils, il n'y a ne raison ne propos. mesmes notamment pour ceste cause S. Iean le nõme vray Dieu, afin qu'on ne pẽse qu'il soit en degré second ou inferieur de deité au dessous du Pere. Parquoy ie m'esmerueille que veulent dire ces forgerons de nouueaux dieux, quand apres auoir confessé que Iesus Christ est vray Dieu, ils l'excluent de la deité du Pere, comme s'il y pouuoit auoir vray Dieu sinon qu'il soit vn & seul: ou bien qu'vne deité inspirée d'ailleurs fust autre chose qu'vne imagination.

1. Cor. 15. e. 24.

1. Iean 5. d. 20

27 Quant à ce qu'ils amassent plusieurs passages de sainct Irenée, où il dit que le Pere de nostre Seigneur Iesus Christ est le vray Dieu d'Israel: c'est vne vileine ignorance, ou vne grande malice. Il falloit noter que ce sainct Martyr auoit combat & dispute contre des phrenetiques, lesquels nioyent que le Dieu d'Israel qui auoit parlé par Moyse & les Prophetes fust Pere de Iesus Christ: disans que c'estoit vn phantosme produict de la corruption du monde. Parquoy S. Irenée insiste du tout là dessus, de monstrer que l'Escriture ne nous enseigne point d'autre Dieu que le Pere de Iesus Christ, & q̃ d'en cõceuoir autre c'est abus & resuerie. Il ne se faut donc esbahir, si tãt de fois il cõclud qu'il n'y a iamais eu d'autre Dieu d'Israel, que celuy que Iesus Christ & ses Apostres ont preschè. comme maintenant pour resister à l'opposite à ceſt erreur dont nous traitons, nous pourrons vrayement dire, que le Dieu qui est iadis apparu aux Peres n'estoit autre que Christ. Si on replique que c'estoit le Pere: la responſe est aisée, qu'en maintenant la deité du Fils nous ne reiettons point celle du Pere. Si on regarde à ce but & à l'intention d'Irenée, toute cõtention sera mise bas. mesmes il decide assez toute ceste dispute au 6. chap. du 3. liure: où il tient fort & ferme que quand l'Escriture parle absolument de Dieu, & sans queue, comme lon dit, elle entend celuy qui vrayement est seul Dieu: & là dessus il adiouste que Iesus Christ est ainsi nommé. Qu'il nous souuienne que tout le different qu'auoit ce bon docteur, comme il appert par toute la procedure qu'il tient, & sur tout par le quarante sixieme chapitre du second liure, git en cela: assauoir que l'Escriture ne parle point du Pere par enigme ou parabole, mais qu'elle designe le vray Dieu. En vn autre passage il deduit, que tant le Fils que le Pere sont conioinctement nommez vn seul Dieu par les Prophetes & Apostres: puis il declaire comment Iesus Christ, qui est seigneur de tous, & Roy, & Dieu & Iuge, a receu l'Empire de celuy qui est Dieu de tous: & respond que c'est au regard de la subiection en laquelle il a esté humilié iusques à la mort de la croix. Cependant vn peu apres il afferme que le Fils est createur du ciel & de la terre, lequel a ordonné la Loy par la main de Moyse, & est anciennement apparu aux Peres. Si quelcun gergonne, que n'a tmoins Irenée recognoit le seul Pere pour Dieu d'Israel: ie respon qu'aussi bié il afferme haut & clair que Iesus Christ est le mesme: cõme aussi il applique à sa personne le passage d'Abacuc, Dieu viendra du costé de Midi. A quoy aussi conuient ce qu'il dit au chapitre neufieme du liure quatrieme, Christ est auec le Pere, le Dieu des viuans. & au mesme liure chap. 12, il expose qu'Abraham a creu à Dieu, d'autant que Christ est createur du ciel & de la terre, & seul Dieu.

Au 3. liure chap. 9

Au 12. chap. du mesme liure.

Au chap. 16. du mesme liure.

Au chap. 18. & 23 du mesme liure.

28 C'est aussi bien à fausses enseignes qu'ils prennent Tertulié pour leur aduocat. car cõbien qu'il soit dur & enueloppé en son langage, toutesfois sans difficulté aucune il enseigne la mesme doctrine pour laquelle maintenant ie comba: assauoir combien qu'il n'y ait qu'vn seul Dieu, que toutesfois par certaine disposition il est auec sa Parolle: ainsi qu'il y a vn seul Dieu en vnité de substance, & toutesfois que ceste vnité par vne dispensation secrette est distincte en trinité: & qu'il y en a trois, non pas en essence, mais en degré: nõ pas en substãce, mais en forme: non pas en puissance, mais en ordre. Il maintient bien le Fils estre second au Pere: mais cela n'est que pour distinguer les personnes. Il nomme quelque part le Fils, visible, mais apres auoir disputé d'vne part & d'autre, il resoud qu'il est inuisible entant qu'il est la Parolle du Pere. Finalement en disant que le Pere est marqué & designé par sa personne: il monstre assez qu'il est du tout contraire à ceste resuerie, contre laquelle

quelle ie diſpute : car par cela il monſtre qu'en l'eſſence il n'y a nulle diuerſité . Et combien qu'il ne recognoiſſe autre Dieu que le Pere, toutesfois en la procedure tantoſt apres il declaire & monſtre qu'il ne parle point excluſiuement au regard du Fils, en diſant qu'il n'eſt point autre Dieu que le Pere : & pourtant que le ſeul empire ou monarchie de Dieu n'eſt point violée par la diſtinction des perſonnes . Bref par l'argument qu'il traitte, & par le but auquel il tend, il eſt aiſé de recueillir le ſens des parolles . Il debat contre vn heretique nommé Praxea, combien que Dieu ſoit diſtingué en trois perſonnes, toutesfois qu'on ne fait point pluſieurs dieux : & que l'vnité par cela n'eſt point deſchirée . Et pource que ſelon l'erreur de Praxea Ieſus Chriſt ne pouuoit eſtre Dieu qu'il ne fuſt Pere : voila pourquoy Tertulien s'arreſte tant ſur la diſtinction. Quant à ce qu'il dit que la Parolle & l'Eprit ſont vne portion du total : combien que ce ſoit vne façon de parler dure & rude, toutesfois elle ſe peut excuſer, d'autant qu'elle ne ſe rapporte point à la ſubſtance, mais ſeulement à ceſte diſpoſition qu'il exprime, laquelle il proteſte ne conuenir ſinon aux perſonnes. A quoy auſsi s'accorde ce qu'il adiouſte, Combien pẽſes-tu, homme peruers Praxea, qu'il y ait de perſonnes, ſinon autant qu'il y a de noms? & vn peu apres, Il faut croire au Pere & au Fils & au ſainct Eſprit, en chacun ſelon ſon nom & ſa perſonne. Ie croy que par ces raiſons l'impudence de ceux qui ſont bouclier de l'authorité de Tertulien pour tromper les ſimples, eſt aſſez rembarrée.

29 Et de fait quiconque s'appliquera ſongneuſement à conferer les eſcrits des Anciens l'vn auec l'autre, ne trouuera rien en ſainct Irenée, ſinon ce qu'ont enſeigné ceux qui ſont ſuruenus depuis. Iuſtin martyr eſt l'vn des plus anciẽs, lequel s'accorde auec nous en tout & par tout. Que ces brouillons qui auiourdhuy troublent l'Egliſe alleguent tant qu'ils voudront, que Iuſtin & les autres appellent le Pere de Ieſus Chriſt, ſeul Dieu. Ie confeſſe meſme que ſainct Hilaire dit le meſmes, voire parle plus rudemẽt, aſſauoir que l'eternité eſt au Pere : mais eſt-ce pour rauir au Fils l'eſſence de Dieu? Au contraire ſes liures monſtrent qu'il n'a autre eſtude que de maintenir la doctrine laquelle nous enſuyuons . & toutesfois ces eſcruelez n'ont point de honte d'extraire quelques mots rompus & mutilez, pour faire acroire que ſainct Hilaire maintient leur party . Quant à ce qu'ils font auſsi couuerture de ſainct Ignace, s'ils veulent que cela leur ſerue, qu'ils prouuent en premier lieu que les Apoſtres ont eſtably le Quareſme & beaucoup de menus fatras & abus. bref il n'y a rien plus ſot que ces bagaiges qu'on a ramaſſé ſous le nom de ce ſainct Martyr : & d'autant moins eſt ſupportable l'impudence de ceux qui ſe couurent de telles maſques pour deceuoir les ignorans . On peut auſsi manifeſtement voir le conſentement de toute l'ancienneté : d'autant qu'au concile de Nice Arrius n'oſa iamais farder ſon hereſie par l'authorité d'vn ſeul docteur approuué : ce qu'il n'euſt point oublié, s'il euſt eu dequoy : & auſsi que nul des Peres tant Grecs que Latins qui eſtoyent là aſſemblés contre luy, ne mit iamais peine à excuſer qu'ils euſſent aucun diſcord auec leurs predeceſſeurs . Il n'eſt ia beſoin de reciter combien ſainct Auguſtin, lequel ces brouillons tiennent pour ennemy mortel, a eſté diligẽt à feuilleter les eſcrits des Anciens, & auec quelle reuerence il les a leus & receus. Car s'il y a le moindre ſcrupule du monde, il monſtre pourquoy il eſt contreinct d'auoir ſon opinion à part. meſme en ceſt argument, s'il a leu és autres docteurs quelque propos douteux ou obſcur, il ne le diſſimule pas . Or ce pendant il prend pour choſe reſolue, que la doctrine contre laquelle ces eſuentés bataillent, a eſté receue ſans contredit de toute ancienneté. & toutesfois il appert aſſez d'vn ſeul mot, que ce que les autres auoyent enſeigné ne luy eſtoit pas incognu : aſſauoir quãd il dit que l'vnité giſt au Pere. Ces brouillons diront-ils qu'il s'eſtoit alors oublié? mais il ſe purge bien ailleurs de ceſte calomnie, en appellant le Pere ſource ou principe de toute deité, pource qu'il ne procede point d'vn autre : conſiderant prudemment que le nom de Dieu eſt attribué au Pere par eſpecial, pource que ſi nous ne commençons à luy, nous ne pourrons conceuoir vne ſimple vnité en Dieu. I'eſpere que par ce que i'ay traitté toutes gens craignans Dieu cognoiſtront que toutes les fauſſes gloſes & aſtuces de Satan, par leſquelles ils s'eſt efforcé de peruertir & obſcurcir la pureté de noſtre foy, ſont ſuffiſammẽt abatues. Finalement ie me confie que toute ceſte matiere ſe trouuera icy fidelement expliquée, moyennant que les lecteurs tiennent bride à toute curioſité, & ne conuoytent point plus qu'il ne ſeroit expedient, d'attirer des diſputes faſcheuſes & perplexes : car d'appaiſer ou contenter ceux qui prennent plaiſir à ſpeculer ſans meſure, ie n'ay garde d'en prendre la charge. tant y a que ie n'ay rien obmis par fineſſe, ne laiſſé derriere de tout ce que ie penſoye pouuoir m'eſtre contraire . Mais d'autant que ie m'eſtudie à edifier l'Egliſe, il m'a ſemblé meilleur de ne point toucher à beaucoup de queſtions, leſquelles n'euſſent gueres profité, & euſſent chargé & ennuyé les lecteurs ſans raiſon . Car de quoy ſeruira-il de diſputer ſi le Pere engendre touſiours, veu que quand ce poinct eſt conclud, qu'il

Au premier liure de la doctrine Chreſtien ne.

y a eu de toute eternité trois personnes residentes en Dieu, cest acte continuel d'engendrer n'est qu'vne fantasie superflue & friuole?

CHAP. XIIII.

Comment par la creation du monde & de toutes choses, l'Escriture discerne le vray Dieu d'auec ceux qu'on a forgé.

Isa. 40. e. 21

COMBIEN qu'Isaie à bon droit redargue tous idolatres, de ce qu'ils n'ont point appris des fondemẽs de la terre & de ce grand circuit des cieux, quel estoit le vray Dieu: toutesfois selon que nous auons l'esprit tardif & hebeté, il a esté necessaire de monstrer & quasi peindre plus expressement quel est le vray Dieu, à fin que les fideles ne se laissassent escouler aux resueries des Payens. Car comme ainsi soit que la description qu'en donnent les Philosophes, qui semble estre la plus passable, assauoir que Dieu est l'esprit du monde, ne soit qu'vn ombrage qui s'esuanouit: il faut bien que Dieu soit cognu de nous plus familierement, à ce que nous ne chancellions point tousiours en ambiguité. Parquoy Dieu a publié l'histoire de la creation par Moyse, sur laquelle il a voulu que la foy de l'Eglise fust appuyée: à fin qu'elle ne cherchast autre Dieu sinon celuy qui est là proposé createur du monde. Or le temps est marqué, à fin que les fideles par le laps continuel des ans fussent conduis iusques à la premiere origine du genre humain, & de toutes choses. ce qui est singulierement vtile à cognoistre, non seulement pour rebouter les fables prodigieuses qui ont eu iadis leur vogue en Egypte & autres pais: mais aussi à fin que le commencement du monde estant cognu, l'eternité de Dieu reluise plus clairement, & qu'elle nous rauisse en admiration de soy. Que nous ne soyons point troublez en cest endroit de la moquerie des gaudisseurs, qui s'esmerueillent pourquoy Dieu ne s'est plustost aduisé de créer le ciel & la terre, mais a laissé passer vn terme infini qui pouuoit faire beaucoup de millions d'aages, demeurant cependant oisif: & qu'il a commencé à se mettre en œuure seulement depuis six mille ans, lesquels ne sont point encores accomplis depuis la la creation du monde, lequel toutesfois declinant à sa fin, monstre de quelle durée il sera: car il ne nous est pas licite, ny mesme expedient, d'enquester pourquoy Dieu a tant differé: pource que si l'esprit humain s'efforce de monter si haut, il defaudra cent fois au chemin: & aussi il ne nous sera point vtile de cognoistre ce que Dieu non sans cause nous a voulu estre celé pour esprouuer la sobrieté de nostre foy. Parquoy vn bon ancien iadis respondit fort bien à vn de ces moqueurs, lequel par risée & plaisanterie demandoit, à quel ouurage s'appliquoit Dieu deuant qu'il creast le monde. Il bastissoit (dit-il) l'enfer pour les curieux. Cest aduertissement aussi graue que seuere doit reprimer toute conuoitise desordonnée, laquelle chatouille beaucoup de gens, mesme les pousse en des speculations aussi nuisibles que tortues. Bref qu'il nous souuienne que Dieu qui est inuisible, & duquel la sagesse, vertu, & iustice est incomprehensible, nous a mis deuant les yeux l'histoire de Moyse, au lieu de miroir auquel il veut que son image nous reluise. Car comme les yeux chassieux ou hebetez de vieillesse, ou obscurcis par autre vice & maladie, ne peuuent rien voir distinctement sinon estans aydez par lunettes: aussi nostre imbecillité est telle, q̃ si l'Escriture ne nous adresse à chercher Dieu, nous y sommes tãtost esuanouis. Si ceux quy se donnent licence à babiller sans honte & brocarder, ne reçoyuent maintenant nulle admonition, ils sentiront trop tard en leur horrible ruyne, combien il leur eust esté plus vtile de contempler de bas en haut les conseils secrets de Dieu auec toute reuerence, que desgorger leurs blasphemes pour obscurcir le ciel. Sainct Augustin se plaind aussi à bon droit, qu'on fait iniure à Dieu, cherchant cause de ses œuures, laquelle soit superieure à sa volonté. Et en vn autre passage il nous aduertit bien à propos, que d'esmouuoir question de l'infinité des temps, c'est vne aussi grande folie & absurdité, que d'entrer en dispute pourquoy la grandeur des lieux n'est aussi bien infinie. Certes quelque grandeur ou espace qu'il y ait au pourpris du ciel, si est-ce encores qu'on y trouue quelque mesure. Si maintenant quelcun plaidoit contre Dieu, de ce qu'il y a cent millions de fois plus d'espace vuide: ceste audace tant desbordée ne sera elle point detestable à tous fideles? Or ceux qui contrerollent le repos de Dieu, d'autant que contre leur appetit il a laissé passer des siecles infinis deuant que créer le monde, se precipitent en vne mesme rage. Pour contenter leur curiosité ils sortent hors du monde, comme si en vn si ample circuit du ciel & de la terre nous n'auions point assez d'obiets & rencontres, qui par leur clarté inestimable doyuent retenir tous noz sens, & par maniere de dire les engloutir: comme si au terme de six mille ans Dieu ne nous auoit point donné assez d'enseignemens pour exercer noz esprits, en les meditant sans fin & sans cesse.

Lib. de Genes. contra Manich. Lib. 11. de ciuitate Dei

Demeu-

Demeurõs donc entre ces barres, auſquelles Dieu nous a voulu enclorre, & quaſi tenir noz eſprits enſerrez, afin qu'ils ne decoulent point par vne licence trop grande d'extrauaguer.

2 Ce que Moyſe recite, que le baſtiment du monde a eſté acheue non pas en vne minute, mais en ſix iours, tend à ceſte meſme fin que i'ay dit. Car par ceſte circonſtance nous ſommes retirez de toutes fauſſes imaginations, pour eſtre recueillis à vn ſeul Dieu: lequel a digeré ſon ouurage en ſix iours, à fin que nous ne fuſsions point ennuyez de nous occuper tout le cours de noſtre vie à conſiderer quel il eſt. Car combien que noz yeux, de quelque coſté quils ſe tournent, ſoyent contraints de contempler les œuures de Dieu, nous voyons toutesfois combien l'attention eſt legere & maigre: & ſi nous ſommes touchez de quelque bonne & ſaincte penſee, elle s'enuolle incontinẽt. Or icy la raiſon humaine plaideroit voulontiers contre Dieu, cõme ſi baſtir le monde de iour à autre ne fuſt pas choſe decente à ſa puiſſance. Voila noſtre preſomption, iuſques à ce que noſtre eſprit eſtãt domté ſous l'obeiſſance de la foy, apprend à venir au repos, auquel nous cõuie ce qui eſt dit de la ſanctificatiõ du ſeptieme iour. Or en l'ordre des choſes creées, nous auons à conſiderer diligẽment l'amour paternel de Dieu enuers le genre humain: en ce qu'il n'a point creé Adam iuſques à ce qu'il euſt enrichi le mõde & pourueu d'abondance de tous biens. Car s'il l'euſt logé en la terre du tẽps qu'elle eſtoit encores ſterile & deſerte, & s'il luy euſt dõné vie deuant qu'il y euſt clarté: on euſt eſtimé qu'il n'auoit point grand ſoin de luy ordõner ce qui luy eſtoit vtile. Maintenant puis qu'il a differé de créer l'hõme iuſques à ce qu'il euſt diſpoſé le cours du ſoleil & des eſtoilles pour noſtre vſage, qu'il euſt rempli les eaux & l'air de toutes ſortes de beſtial, qu'il euſt fait produire toutes ſortes de fruits pour nous alimenter: en prenant tel ſoin d'vn bon pere de famille & prouuoyable, il a mõſtré vne merueilleuſe bõté enuers nous. Si chacun poiſe bien & attentiuement en ſoy ce que ie touche icy cõme en paſſant, il verra que Moyſe eſt vn teſmoin infallible, & vn herault authentique pour publier quel eſt le createur du monde. Ie laiſſe icy à dire ce que i'ay declairé par cy deuant, aſſauoir qu'il n'eſt pas là ſeulement tenu propos de l'eſſence de Dieu: mais qu'auſsi ſa Sageſſe eternelle & ſon Eſprit nous y ſont monſtrez, à fin que nous ne ſongions point d'autre Dieu que celuy qui veut eſtre cognu en ceſte image tant expreſſe.

3 Mais deuant que ie commence à traitter plus à plein de la nature de l'homme, il faut entrelaſſer quelque choſe des Anges. Car combien que Moyſe en l'hiſtoire de la creation ſe conformant à la rudeſſe des idiots, ne raconte point d'autres œuures de Dieu, ſinon celles qui ſe preſentẽt deuant nos yeux: toutesfois quand puis apres il introduit les Anges comme miniſtres de Dieu, il eſt aiſé à recueillir qu'ils le cognoiſſent pour createur, s'adonnãs à luy obeir & luy rẽdre tout deuoir. Combien donc que Moyſe parlant rudement comme le ſimple populaire, n'ait pas du premier coup nombré les Anges entre les creatures de Dieu: toutesfois rien n'empeſche que nous ne deduiſions icy clairemẽt ce que l'Eſcriture nous en dit ailleurs. car ſi nous deſirons de cognoiſtre Dieu par ſes œuures, il ne faut pas omettre ceſte partie tãt noble & excellẽte. Outreplus ceſte doctrine eſt fort neceſſaire à refuter beaucoup d'erreurs. La dignité qui eſt en la nature Angeliq̃ a de tout tẽps esbloui beaucoup de gens, en ſorte qu'ils pẽſoyent qu'on leur fiſt iniure, ſi on les abaiſſoit pour les aſſuiettir à Dieu: & là deſſus on leur a attribué q̃lque diuinité. Manichée auſsi auec ſa ſecte s'eſt dreſſé, forgeãt deux principes, aſſauoir Dieu & le diable: attribuant l'origine des bõnes choſes à Dieu, & faiſant le diable autheur des mauuaiſes natures. Si nous auiõs les eſprits embrouillés de telles reſueries, Dieu n'auroit point la gloire qu'il merite en la creation du mõde. Car puis qu'il n'y a rien plus propre à Dieu que ſon eternité & auoir eſtre de ſoy meſme, ceux qui attribuent cela au diable, ne l'emparent-ils point aucunement du tiltre de Dieu? Dauantage où ſera la puiſſance infinie de Dieu, ſi on donne tel empire au diable, qu'il execute ce q̃ bon luy ſemble, quoy q̃ Dieu ne le veuille pas? Quant au fondement qu'ont pris ces heretiques, aſſauoir qu'il n'eſt pas licite de croire que Dieu qui eſt bon, ait rien creé de mauuais: cela ne bleſſe en rien noſtre foy, laquelle ne recognoit nulle mauuaiſe nature en tout ce que Dieu a creé, pource que la malice & peruerſité tant de l'homme que du diable, & les pechez qui en prouiẽnent, ne ſont point de nature, mais pluſtoſt de corruptiõ d'icelle: & n'y a rien procedé de Dieu, en quoy du cõmencement il n'ait donné à cognoiſtre ſa bonté, ſageſſe & iuſtice. Afin donc de rebouter telles imaginations, il eſt requis d'eſleuer noz entendemens plus haut que noz yeux ne peuuent atteindre. Et de fait il eſt vray ſemblable que c'a eſté à ceſte fin & intention, qu'au concile de Nice Dieu eſt notammẽt appellé createur des choſes inuiſibles. Toutesfois en parlant des Anges ie m'eſtudieray à tenir telle meſure que Dieu nous commande: c'eſt de ne point ſpeculer plus haut qu'il ſera expedient, de peur que les lecteurs ne ſoyent eſcartez de la ſimplicité de la foy. car auſsi puis que le ſainct Eſprit nous enſeigne touſiours ce qui nous eſt vtile: & là où il n'y a pas grande importance pour edi-

fier, il se tait du tout, ou bien il en touche legerement, & en passant: nostre deuoir est d'ignorer volontiers ce qui n'apporte nul profit.

Psal.103 4 Certes puis que les Anges sont ministres de Dieu, ordonnez pour faire ce qu'il leur commande, il n'y a doute qu'ils ne soyent ses creatures. D'esmouuoir questions contentieuses, pour sauoir en quel temps ils ont esté créez, ne seroit-ce point opiniastreté plustost que diligence? Moyse recite que la terre a esté parfaite, & les cieux parfaits auec tous leurs ornemens ou armées: que faut-il se tormenter pour sauoir au quantieme iour les Anges, qui sont armées du ciel, ont commencé d'estre? A fin de ne faire plus long procés, qu'il nous souuienne, qu'icy aussi bien qu'en toute la doctrine Chrestienne, il nous faut reigler en humilité & modestie, pour ne parler ou sentir autrement des choses obscures, mesme pour n'appeter d'en sauoir, que comme Dieu nous en traite par sa Parolle: puis apres que nous deuons aussi tenir vne autre reigle, c'est qu'en lisant l'Escriture nous cherchions continuellement & meditions ce qui appartient à l'edification, ne laschant point la bride à nostre curiosité, n'à vn desir d'apprendre les choses qui ne nous sont point vtiles. Et d'autant que Dieu nous a voulu instruire, non point en questions friuoles, mais en vraye pieté, c'est à dire en la crainte de son nom, en sa fiance, en saincteté de vie: contentons nous de ceste science. Parquoy si nous voulons que nostre sauoir soit droitement ordonné, il nous faut laisser ces questions vaines, desquelles se debattent les esprits oisifs, traitans sans la parolle de Dieu, de la nature & multitude des Anges, & de leurs ordres. Ie say bien que plusieurs sont plus conuoiteux d'enquerir de ces choses, & y prennent plus de plaisir qu'à ce qui nous doit estre familier par l'vsage continuel: mais s'il ne nous fasche pas d'estre disciples de Iesus Christ, qu'il ne nous soit point grief de suyure la façon de profiter qu'il nous a monstrée. En ce faisant nous serons contens de la doctrine qu'il nous baille, en nous abstenant de toutes questions superflues, desquelles il nous retire: & non seulemẽt pour nous en faire abstenir, mais à ce que nous les ayõs en horreur. Nul ne niera que celuy qui a escrit la Hierarchie celeste, qu'on intitule de sainct Denis, n'ait là disputé de beaucoup de choses auec grãde subtilité: mais si quelcun esplusche de plus pres les matieres, il trouuera que pour la plus grand' part il n'y a q̃ pur babil. Or vn Theologien ne doit pas appliquer son estude à delecter les oreilles en iasant: mais de confermer les consciences en enseignant choses vrayes, certaines & vtiles. Il semble en lisant ce liure-la, que ce soit vn homme tombé du ciel, qui recite les choses qu'il a non seulemẽt apprises, mais veues à l'œil. Or sainct
2.Cor.12 Paul, qui auoit esté esleué par dessus le troisieme ciel, non seulement n'a pas ainsi enseigné: mais a protesté qu'il n'estoit point licite de reueler les secrets qu'il auoit veu. Pourtant en laissant là toute ceste folle sagesse, considerons seulement selon la simple doctrine de l'Escriture, ce que Dieu a voulu que nous sceussions des Anges.

Genes.2. a.1

5 Nous lisons par toute l'Escriture, que les Anges sont esprits celestes, du ministere desquels Dieu se sert pour faire & executer sa volonté: & de là aussi leur est imposé le nom d'Anges, d'autant que Dieu les fait ses messagiers enuers les hommes, pour se manifester à eux. Semblablement les autres noms que l'Escriture leur donne, sont prins d'vne mesme
Luc 2. b.13. raison. Ils sont appellez Armées, d'autãt que cõme les gendarmes sont autour de leur Prince ou Capitaine, aussi ils sont presens deuant Dieu pour orner & honnorer sa maiesté: & sont tousiours prests attendans son bon plaisir, pour s'employer par tout où il ordonne, ou plustost auoir la main à l'œuure. En telle magnificence nous est descrit le throne de Dieu
Dan.7. c.10 par tous les Prophetes, & nommément en Daniel, quand il dit que Dieu estant monté en
Coloss.1. b.10 son siege royal, il auoit des millions d'Anges en nombre infiny tout à l'entour. Dauantage,
Ephes.1. d.21 pource que Dieu declaire par eux la force de sa main, ils sont de là nommez Vertus. Pource qu'il exerce par eux son Empire par tout le mõde, selon ceste raison ils sont nommez maintenant Principautez, maintenant Puissances, maintenant Seigneuries. Finalement pource que la gloire de Dieu reside en eux, ils sont aussi nommez ses Thrones: combien que touchant ce dernier mot ie n'en veux rien affermer, pource que l'autre exposition conuient aussi bien ou mieux. Mais laissant là le nom de Thrones: quant aux precedens dont nous auons parlé, le sainct Esprit vse souuentesfois de ces tiltres, pour magnifier la dignité du ministere des Anges. Car ce n'est pas raison que les creatures dont le Seigneur vse comme d'instrumens pour declairer specialement sa presence au monde, soyent laissées là sans honneur. Mesme plusieurs fois ils sont nommez dieux, d'autant que par leur ministere ils nous
Gen. 18. a.1. & 32.a.1. & f.28 Iosue 5.d. 14 representẽt aucunement comme en vn miroir l'image de Dieu. Car combien que ce qu'ont escrit les anciens Docteurs me plaise bien: à sauoir, que quãd l'Escriture fait mẽtion que l'Ange de Dieu est apparu à Abrahã, ou à Iacob, ou à quelque autre, ils exposent cela de Iesus Christ: toutesfois si voit-on biẽ que les Anges en cõmun sont appellez souuẽt dieux, cõme i'ay dit. & ne nous deuõs pas esbahir de cela: car si le mesme hõneur est fait aux Rois & aux

Princes

Princes, lesquels aussi bien l'Escriture appelle dieux, d'autant qu'ils sont en leur office comme lieutenans de Dieu, qui est le souuerain Roy & superieur de tous: il y a plus de raison qu'il soit dõné aux Anges, veu q̃ la clarté de la gloire de Dieu reluist plus abondamment en eux. *Item, Iuges 6.c. 14. & 13. d.22*

6 Or l'Escriture s'arreste principalement à enseigner ce qui peut seruir le plus à nostre consolation & à la confirmation de nostre foy: c'est que les Anges sont dispensateurs & ministres de la liberalité de Dieu enuers nous. Pourtant elle dit qu'ils sont tousiours au guet pour nostre salut, qu'ils sont tousiours prests à nous defendre, qu'ils dressent noz voyes, & ont le soin de nous en toutes choses, pour nous garder de mauuaise rencontre. Car ces sentences qui ensuyuent sont vniuerselles, appartenantes premierement à Iesus Christ cõme chef de toute l'Eglise, puis apres à tous les fideles: à sauoir, Il a cõmandé de toy à les Anges, qu'ils te gardent en toutes tes voyes: ils te porteront en leurs mains, tellement que tu ne chopperas point. Item, Les Anges du Seigneur sont à l'enuiron de ceux qui le craignent, & les retire du danger. Par ces sentences Dieu monstre qu'il commet à ses Anges la tutele de ceux qu'il veut garder. Suyuant cela l'Ange du Seigneur consoloit Agar en la fuite, & luy commandoit de se recõcilier à sa maistresse. Semblablement Abraham promettoit à son seruiteur, que l'Ange de Dieu luy seroit pour guide au chemin. Iacob en benissant Ephraim & Manasse, prioit que l'Ange de Dieu qui luy auoit touiours assisté, les fist prosperer. Semblablement il est dit que l'Ange de Dieu estoit sur le camp du peuple d'Israel. & toutesfois & quantes que Dieu a voulu deliurer ce peuple de la main de ses ennemis, il s'est serui de ses Anges pour ce faire. Et afin que ie soye ne plus ne moins long, il est dit que les Anges seruoyent à nostre Seigneur Iesus, apres qu'il fut tenté au desert. Item, qu'ils luy assistoyent en son angoisse du temps de sa passion. Semblablement ils annoncerent aux femmes sa resurrection, & aux disciples son aduenement glorieux. Pourtant à fin de s'acquiter de l'office qui leur est donné d'estre noz defenseurs, ils combatent contre le diable & contre tous noz ennemis, & font la vengeãce de Dieu sur ceux qui nous molestent: cõme nous lisons que l'Ange du Seigneur tua pour vne nuict cent quatre vingts & cinq mille hõmes au camp des Assyriens, pour deliurer Ierusalem du siege.

Psal. 82. b.6
Psal. 91 c.11
Psal. 34.b.8
Genes.16 c.9
Gene. 24 a.7
Gene.48. c.16
Exod.14 d.19 & 23.d.20.
Iug. 2.a. 1. & 6.b 11. & 13. a.10
Matt.4. b.11
Luc 22.e 43.Matt. 28.b.5.7
Iuc 24.a 5. Act.1 b.10
2.Rois 16 g.35.Isa. 37 g.36
Dan.10.c 13.d.20 & 12.a.1
Mat.18. b.10
Luc.15. b.7
Luc. 16. e.23
2.Rois 16 d.17
Act.12. c.15

7 Au reste, si chacun fidele a vn Ange propre qui luy soit assigné pour sa defense, ou non, ie n'en oseroye rien affermer. Certes quand Daniel dit que l'Ange des Persiens combatoit, & semblablement l'Ange des Grecs à l'encontre des ennemis: par cela il signifie que Dieu commet aucunes fois ses Anges comme pour estre gouuerneurs des pais & prouinces. Semblablement Iesus Christ, en disant que les Anges des petis enfans voyent touiours la face du Pere, demonstre bien qu'il y a certains Anges qui ont la charge des petis enfans: mais ie ne say pas si de cela on pourroit inferer que chacun eust le sien propre. Il faut bien tenir ce poinct resolu, que non seulement vn Ange a le soin de chacun de nous, mais que d'vn cõmun accord ils veillent pour nostre salut: car il est dit de tous les Anges en commun, qu'ils se resiouissent plus d'vn pecheur quand il se conuertist à repentance, que de nonante iustes, quand ils auront touiours perseueré à bien faire. Il est dit semblablement que l'ame de Lazare a esté portée au sein d'Abraham par plusieurs Anges. Ce n'est pas aussi en vain qu'Elisée monstre à son seruiteur tant de chariots flamboyãs qui luy estoyẽt ordonnez en particulier pour le garder. Il y a vn passage qui sembleroit aduis plus expres pour cõfermer ceste opinion, c'est que quand sainct Pierre estãt sorty miraculeusemẽt de la prison, heurta à la maison où les freres estoyent assemblez, iceux ne pouuans penser que ce fust il, disoyẽt que c'estoit son Ange. Or il est à coniecturer que cela leur vint en pensée, d'vne commune opinion qu'on auoit lors, que chacun fidele auoit son Ange particulier. mais encores à cela on peut respondre, qu'il n'y a point d'inconuenient qu'ils entendissent indifferemment d'aucũ des Anges, auquel lors Dieu eut recõmandé sainct Pierre: non pas qu'il en fust le gardien perpetuel, selon qu'on imagine communemẽt que chacun de nous a deux Anges, l'vn bon & l'autre mauuais: laquelle opinion a esté anciennement commune entre les Payens. Combien qu'il n'est ia mestier de nous tourmenter beaucoup à vne chose qui ne nous est gueres necessaire à salut: car si quelcun ne se contente pas de cela, que toute la gendarmerie du ciel fait le guet pour nostre salut, & est preste à nostre ayde: ie ne say qu'il luy profitera dauantage de dire qu'il ait vn Ange particulier pour son gardien. mesme ceux qui restreignẽt à vn Ange le soin que Dieu a d'vn chacũ de nous, se font grãde iniure & à tous les mẽbres de l'Eglise: cõme si pour neãt Dieu eust promis q̃ touiours nous aurõs de grosses bãdes pour nous secourir, afin qu'estans ainsi munis de tous costez nous combations tant plus courageusement.

8 Touchant de la multitude & des ordres, que ceux qui en osent rien determiner regardẽt sur quel fondemẽt ils s'appuyent. Ie confesse q̃ Michel est nõmé en Daniel grand prince ou capitaine, & Archange en sainct Iude: & sainct Paul dit bien que ce sera vn Archange

Dan.12 a.1. Iude b.9. 1.Thes.4, d.16.

qui adiournera le monde auec vne trompe, pour cõparoistre au iugement: mais qui est-ce qui pourra par cela constituer les degrez d'honneur entre les Anges, les distinguer chacun l'vn de l'autre par nom & par tiltre, assigner à chacũ son lieu & sa demeure? Car mesme les noms de Michel & Gabriel, qui sont en l'Escriture, & le nom de Raphaël qui est en l'histoire de Thobie, semblent aduis par la signification qu'ils emportent, auoir esté imposez aux Anges à cause de nostre infirmité: combien q̃ de cela i'ayme mieux n'en rien definir. Quãt est du nõbre, nous oyons bien de la bouche de Iesus Christ qu'il y en a plusieurs legiõs: Daniel en nõme beaucoup, de millions: le seruiteur d'Elisée vit plusieurs chariots. & ce qui est dit au Pseaume, qu'ils cãpent à l'entour des fideles, demonstre vne grande multitude. Il est bien vray que les esprits n'ont point forme cõme les corps: toutesfois l'Escriture, pour nostre petite capacité & rudesse, non sans cause nous peind les Anges auec des aisles sous les tiltres de Cherubin & Seraphin: à ce q̃ nous ne doutions point qu'ils serõt touſiours prests à nous secourir auec vne hastiueté incroyable, si tost que la chose le requerra, comme nous voyons que les esclairs volent parmi le ciel & par dessus toute apprehension. Si on en veut sauoir dauãtage, cela est enquerir sur les secrets dont la pleine reuelation est differée au dernier iour. Pourtant qu'il nous souuiéne, que nous auons à nous garder en cest endroit tant d'vne curiosité superflue à enquerir des choses qu'il ne nous appartient point de sauoir, que d'vne audace à parler de ce que nous ne sauons point.

Tob. 12.

Matt. 26 e. 53
Dan. 7. c. 10
Pseau. 34 b. 8

9 Toutesfois ce poinct qu'aucuns escruelez mettẽt en doute nous doit estre tout resolu, que les Anges sont esprits seruans à Dieu, lesq̃ls il employe à la protection des fiẽs, & par lesquels il dispese ses benefices enuers les hõmes, & fait ses autres œuures. Les Sadducéens ont bien eu autresfois ceste opinion, que par ce mot d'Anges il n'estoit signifié autre chose que le mouuement que Dieu inspire aux hommes, ou les vertus qu'il demonstre en ses œuures: mais il y a tãt de tesmoignages de l'Escriture qui cõtrediſent à ceste resuerie, que c'est merueille qu'il y ait peu auoir vne telle ignorãce au peuple d'Israel. Car sans aller plus loin les passages que i'ay allegué cy dessus, sont bien suffisans pour en oster toute difficulté, à sauoir quand il est dit qu'il y a des legiõs & des millions d'Anges, quand il est dit qu'ils se resiouissent, quãd il est recité qu'ils soustiennẽt les fideles entre leurs mains, qu'ils portẽt leurs ames en repos, qu'ils voyẽt la face de Dieu: car par cela il est bien demonstré qu'ils ont vne nature ou vne essence. Mais encore outre cela, ce q̃ disent sainct Paul & sainct Estiẽne, que la Loy a esté dõnée par la main des Anges, & ce que dit nostre Seigneur Iesus, que les eleus serõt semblables aux Anges apres la resurrection: item que le dernier iour est incognu mesmes aux Anges: item qu'il viẽdra auec les saincts Anges, ne se peut destourner en autre sens. Semblablement quant sainct Paul adiure Timothée deuant Iesus Christ & ses Anges eleus, il ne denote point quelques qualitez ou inspirations. & ne peuuent autrement consister les sentẽces qui sont en l'Epistre aux Hebrieux, que Iesus Christ a esté exalté par dessus les Anges: Item, qu'à iceux n'a point esté assubietty le monde: Item, que Christ n'a point prins leur nature, mais celle des hommes, sinon que ce soyent vrays esprits, qui ayent leur substance propre. Et l'Apostre se declaire puis apres, en comprenant les Anges auec les ames des fideles, & les mettant en vn mesme reng. Outreplus nous auons desia allegué que les Anges des petis enfans voyent touſiours la face de Dieu, que nous sommes defendus par leur secours, qu'ils s'esiouissẽt de nostre salut, qu'ils s'esmerueillẽt de la grace infinie de Dieu qui se voit en l'Eglise, qu'ils sont sous vn mesme chef que nous, assauoir Christ, qu'ils sont si souuẽt apparus aux saincts Prophetes en forme d'hõmes, ont parlé à eux, & ont logé en leurs maisons: mõstre bien qu'ils ne sont pas vẽs & fumée. Mesme Iesus Christ à cause de la primauté qu'il a en la personne de Mediateur est nõmé Ange. Il ma semblé bon d'attoucher en brief ce poinct, pour armer & premunir les simples à l'encõtre des sottes opiniõs & fantastiqs q̃ le diable a esmeu dés le cõmencement en l'Eglise, & q̃ maininteñt il resueille.

Hebr. 1. d. 14
Act. 23. b. 8

Act. 7. g. 53
Gal. 3. c. 19
Matt. 22. c. 30. & 24. c. 37. & 25. c. 31
Luc. 9. d. 26
1. Tim. 5. d. 21.
Hebr. 1. b. 4, & 2 d. 16, & 12. f. 22.

Malach. 3 a. 1.

10 Il reste d'obuier à la superstition laquelle entre volontiers en la fantasie des hommes, quand on dit que les Anges nous sont ministres & dispenſateurs de tous biens: car incontinẽt nostre raison decline là, qu'il n'y a hõneur qu'il ne leur faille attribuer: de là il aduiẽt que nous leur transferons ce qui appartient seulement à Dieu & à Iesus Christ. Voila comment la gloire de Christ a esté long tẽps obscurcie par cy deuant, d'autãt qu'on magnifioit les Anges outre mesure, en leur attribuant ce que la Parolle de Dieu ne porte point. Et entre les vices que nous reprenõs auiourdhuy, à grãd' peine y en a-il vn plus ancien: car nous voyons que sainct Paul mesme a eu à cõbattre contre d'aucuns qui exaltoyent tellement les Anges, que Iesus Christ estoit abaissé quasi à estre d'vne mesme condition. C'est la cause pourquoy il maintient tant fort en l'Epistre aux Colosſiens, que Iesus Christ non seulement doit estre preferé aux Anges, mais que c'est de luy ausi qu'ils reçoiuent tous biens:

Coloss. 1. b 16, & c. 20

à fin

afin que nous ne soyons point si mal-aduisez, de nous destourner de luy pour nous adresser à eux, d'autant qu'ils n'ont point suffisance en eux-mesmes, mais qu'ils puisent d'vne mesme fontaine que nous. Certes entant que la gloire de Dieu reluit si clairement en eux, il n'y a rien plus aisé que de nous faire transporter en vne stupidité pour les adorer, & de leur attribuer les choses qui ne sont deues qu'à vn seul Dieu. Ce que sainct Iean confesse en l'Apocalypse luy estre aduenu: mais il dit quant & quant que l'Ange luy respondit, Garde toy de faire cela, ie suis seruiteur comme toy: adore Dieu. *Apocal. 19 b. 10*

11 Or nous euiterons tresbien ce dãger, si nous considerons pourquoy c'est que Dieu se sert d'eux, en declarant sa puissance pour procurer le salut des fideles & leur communiquer ses benefices, plustost que de faire le tout par soy-mesme. Certes il ne fait point cela par necessité, comme s'il ne s'en pouuoit passer. Car toutes fois & quantes qu'il luy plaist, il fait bien son œuure sans les appeller en aide, vsant de son seul commandement: tant s'en faut qu'il ait mestier de les appeller à son secours. Il fait donc cela pour le soulagement de nostre imbecillité, afin que rien ne nous defaille de tout ce qui nous peut donner bonne esperance & asseurer noz cœurs. Cela nous deuroit bien estre plus qu'assez, quand Dieu nous promet d'estre nostre protecteur. Mais quand nous voyons que nous sommes assiegez de tant de dangers, de tant de nuisances, de tant de diuerses especes d'ennemis, selon que nous sommes fresles & debiles, il nous peut aduenir quelque fois que nous soyons preoccupez de frayeur, ou que nous perdions courage, sinon que Dieu nous face sentir la presence de sa grace selon nostre petite mesure & rudesse. Pour ceste raison il nous promet non seulement qu'il aura le soin de nous, mais qu'il a des seruiteurs infinis, ausquels il a enioint de procurer nostre salut, nous disant que cependant que nous serons en sa saulue-garde, en quelque danger que nous venions, nous serons touſiours à seureté. Ie confesse bien que c'est vne peruersité à nous, qu'ayans receu la simple promesse de la protection de Dieu, nous regardons encore comment & de quel costé il nous aidera: mais puis que Dieu selon sa bonté & humanité infinie veut encore subuenir à vne telle foiblesse qui est en nous, il ne nous faut pas mespriser la grace qu'il nous fait. Nous auõs vn bel exemple de cela au seruiteur d'Elisée, lequel voyant la montagne en laquelle il estoit auec son maistre, estre assiegée par les Syriẽs, pẽsoit estre perdu. Adõc Elisée pria Dieu qu'il luy ouurist les yeux, & ainsi il vit que la mõtagne estoit pleine de la gendarmerie celeste, assauoir des Anges que Dieu auoit là enuoyé pour garder le Prophete auec sa cõpagnie. Le seruiteur donc estant confermé par ceste visiõ, reprint courage, & ne tint plus cõte des ennemis lesquels de premiere face l'auoyẽt tant effrayé. *2. Rois 6 d. 17*

12 Pourtant il nous faut reduire à ceste fin tout ce qui est dit du ministere des Anges, que nostre foy en soit plus establie en Dieu. Car c'est la cause pourquoy Dieu enuoye ses Anges comme en garnison pour nous defendre, afin que nous ne soyons point estonnez de la multitude des ennemis, comme s'il n'estoit point le plus fort: mais que nous recourions touſiours à ceste sentence d'Elisée, qu'il y en a plus qui sont pour nous que contre nous. Quelle peruersité est-ce donc si les Anges nous retirent de Dieu, veu qu'ils sont ordonnez à cela, que nous sentions son aide nous estre d'autant plus prochaine, qu'il la nous declare selon nostre infirmité? Or ils nous retirent de Dieu, sinon qu'ils nous meinent droit à luy comme par la main, afin que nous le regardions & l'inuoquions luy seul à nostre aide, recognoissant que tout bien vient de luy: sinon aussi que nous les considerions estre comme ses mains, lesquelles ne se meuuent point à rien faire que par son vouloir & disposition: sinon finalement qu'ils nous conduisent à Iesus Christ, & nous entretiennent en luy, afin que nous le tenions pour seul Mediateur, dependans du tout de luy, & ayans nostre repos en luy seul. Car nous deuons auoir ce qui est escrit en la visiõ de Iacob imprimé en nostre memoire, c'est que les Anges descendent en terre aux hommes, & des hommes remontent au ciel par l'eschelle sur laquelle est appuyé le Seigneur des armées. En quoy il est signifié que c'est par la seule intercessiõ de Iesus Christ que les Anges cõmuniquent auec nous: cõme aussi il testifie en disant, Vous verrez d'oresnauãt les cieux ouuers, & les Anges descendãs au Fils de l'hõme. Pourtant le seruiteur d'Abrahã estant recõmandé à la garde de l'Ange, ne l'inuoque pas neantmoins afin qu'il luy assiste, mais s'addresse à Dieu, luy demandant qu'il face misericorde à Abraham son maistre. Car comme Dieu en faisant les Anges ministres de sa bonté & puissance ne partist point sa gloire auec eux, aussi ils ne nous promettẽt point de nous aider par leur ministere, afin que nous partissions nostre fiance entre eux & luy. Parquoy il nous faut reietter ceste philosophie de Plato, laquelle enseigne de venir à Dieu par le moyen des Anges, & de les honnorer, afin qu'ils soyent plus enclins à nous y donner acce z. Car c'est vne opinion fausse & meschante, combien qu'aucuns superstitieux l'ayent voulu du cõmencement introduire en l'eglise Chrestienne, comme il y en a auiourdhuy d'aucuns *Genes. 28 c. 12* *Iean 1. g. 51* *Gen. 24 a. 7* *Vide Pla. in Epinomide & Cratylo.*

qui la voudroyent remettre dessus.

13 Tout ce que l'Escriture enseigne des diables, reuient à ce but, que nous soyons sur noz gardes pour resister à leurs tentatiõs, & n'estre point surpris de leurs embusches: & que nous regardions de nous munir d'armes qui soyent suffisantes pour repousser des ennemis fort puissans. Car quand Satan est nommé le Dieu & Prince de ce monde: item vn Fort armé, item vn Lyon bruyant, item vn Esprit qui domine en l'air: toutes ces descriptions reuiennent là, que nous soyons vigilans à faire le guet, & nous appreſtions à combatre, ce qui est mesme quelque fois exprimé. Car sainct Pierre apres auoir dit que le diable circuit comme vn lyon bruyant, cherchant à nous deuorer, adiouste incontinent vne exhortation, que nous soyons fermes en foy pour luy resister. Et sainct Paul apres nous auoir aduerty que nous auons la guerre non point contre la chair & le sang, mais contre les princes de l'air, les puissances des tenebres, les esprits malins: tantost apres il nous commande de vestir les armes qui nous puissent defendre en vne bataille si perilleuse. Parquoy apprenons aussi de reduire le tout à ceste fin, qu'estans aduertis que nous auons l'ennemy pres de nous, voire ennemy prompt en audace, robuste en force, ruse en cautelles, garny de toutes machinations, expert en science de batailler, & ne se lassant en nulle poursuite, ne soyons point endormis en nonchalance, tellement qu'il nous puisse oppresser: mais au contraire que nous tenions tousiours bon, & soyons prests à luy resister. Et d'autant que ceste bataille n'a point de fin iusques à la mort, que nous soyons fermes & constans en perseuerance. Sur tout qu'en cognoissant nostre foiblesse & defaut, nous inuoquions Dieu, n'attentans rien sinon en la fiance de son aide, d'autant que c'est à luy seul de nous donner conseil, force & courage, & nous armer.

2. Cor. 4 a. 4. Iean 12. 8. 31 Luc 11. c. 21 1. Pier. 5 b. 8 Ephes. 6 b. 12

14 Dauantage, l'Escriture afin de nous inciter plus à diligence, nous denonce qu'il n'y a pas vn seul diable qui nous face la guerre, ou vn petit nombre, mais vne grande multitude. Car il est dit que Marie Magdaleine auoit esté deliuree de sept diables qui la possedoyent. Et Iesus Christ tesmoigne qu'il aduient ordinairement, que si apres qu'vn diable est sorty de nous il trouue encore accez pour y rentrer, il en amene sept autres plus meschans. Qui plus est, il est dit qu'vn seul homme estoit possedé d'vne legion. Par cela donc nous sommes enseignez que nous auons à guerroyer auec vne multitude infinie d'ennemis, afin de ne venir nonchalans, comme si nous auiõs quelque relasche pour nous reposer. Touchant qu'il est souuent parlé du diable & de Satan au nombre singulier, en cela est denotée la principauté d'iniustice, qui est cõtraire au regne de iustice. Car comme l'Eglise & la compagnie des Saincts a Iesus Christ pour Chef, aussi la bande des meschans & l'impieté mesme nous est descrite auec son prince, qui exerce là son empire & seigneurie. A quoy se rapporte ceste sentence, Allez maudits au feu eternel, lequel est preparé au diable & à ses anges.

Marc 16 b. 9 Matt. 12. d. 42 Luc 8. d 42

Matt. 25 d. 42

15 Cela aussi nous doit aiguiser à combatre incessamment contre le diable, qu'il est nommé par tout Aduersaire de Dieu & le nostre. Car si nous auons la gloire de Dieu en recommandation comme nous deuons, c'est bien raison d'employer toutes noz forces à resister à celuy qui machine de l'esteindre. Si nous sommes affectionnez comme il appartient à maintenir le regne de Christ, il est necessaire que nous ayons vne guerre perpetuelle auec celuy qui s'efforce de le ruiner. D'autre part si nous auons soin de nostre salut, nous ne deuons auoir ne paix ne treues auec celuy qui est sans fin & sans cesse apres pour y contredire. Selon ceste raison il est monstré au troisieme de Genese comme il a fait reuolter l'homme de l'obeissance de Dieu, afin que Dieu fust priué de l'honneur qui luy appartenoit, & que l'homme aussi fust precipité en ruine. Et les Euangelistes nous le descriuent auec vne telle nature, en l'appellãt Ennemy, ce que porte aussi le mot de Satan, & disans qu'il seme des zizanies pour corrompre la semence de la vie eternelle. En somme nous experimentons en toutes ses œuures ce que Iesus Christ tesmoigne de luy, assauoir qu'il a esté dés le commencement homicide & menteur. Par ses mensonges il assault la verité de Dieu, il obscurcit la lumiere par ses tenebres, il seduit en erreur les esprits des hommes: d'autre part il suscite haines, & enflambe contentions & noises: le tout afin de renuerser le regne de Dieu, & de plonger les hommes en damnation eternelle. Dont il appert que de nature il est peruers, meschant & malin. Car il faut bien qu'il y ait vne extreme peruersité en vne nature, laquelle s'addonne du tout à aneantir la gloire de Dieu & le salut des hommes. C'est ce que dit sainct Iean en son Epistre, que dés le commencement il peche. Car par cela il entend qu'il est autheur, capitaine & inuenteur de toute malice & iniquité.

Matt. 13 d. 28

Iean 8. f 44.

1. Iean 3. b. 8.

16 Neantmoins d'autant que le diable est creé de Dieu, si nous faut-il noter qu'il n'a point la malice que nous disons luy estre naturelle, de sa creation: mais entant qu'il a

qu'il a eſté depraué. Car tout ce qu'il a de damnable, il le s'eſt acquis en ſe deſtournant de Dieu. De laquelle choſe l'Eſcriture nous aduertit, à fin que nous ne penſions point que l'iniquité procede de Dieu, laquelle luy eſt du tout contraire. Pour ceſte cauſe noſtre Seigneur Ieſus dit que Satan parle de ſon propre, quand il parle menſonge: & adiouſte la raiſon, D'autant qu'il n'eſt point demeuré en la verité. Quand il dit qu'il n'a point perſiſté en la verité, il ſignifie que quelque fois il a eſté en icelle: & quãd il le nomme Pere de menſonge, il luy oſte toute excuſe, à ce qu'il ne puiſſe imputer à Dieu ſon mal, dont luy-meſme en eſt cauſe. Or combien que ces choſes ſoyent touchées en bref & obſcurement, toutesfois elles ſuffiſent pour fermer la bouche aux blaſphemateurs de Dieu. Et qu'eſt-ce qu'il nous chaut de cognoiſtre rien plus du diable, ou en autre fin? Aucuns ſe meſcontentent que l'Eſcriture ne raconte point au long & diſtinctement la cheute des diables, la cauſe d'icelle, la façon, le temps & l'eſpece, voire meſme par pluſieurs fois: mais pource que ces choſes ne nous appartiennent de rien, ou bien peu, le meilleur a eſté de n'en dire mot, ou de les toucher bien legierement. Car il ne conuenoit point au ſainct Eſprit de ſatisfaire à noſtre curioſité, en nous recitant des hiſtoires vaines & ſans fruict: & nous voyons que noſtre Seigneur a regardé de ne nous rien enſeigner, ſinon ce qui nous pouuoit eſtre en edification. Parquoy à fin que nous-meſmes auſsi ne nous arreſtions à choſes ſuperflues, qu'il nous ſuffiſe de ſauoir, touchãt de la nature des diables, qu'en leur premiere creation ils ont eſté Anges de Dieu: mais en declinant de leur origine ils ſe ſont ruinez, & ont eſté faits inſtrumens de perdition aux autres. Pource que ce poinct eſtoit vtile à cognoiſtre, il nous eſt clairemẽt monſtré par ſainct Pierre & par ſainct Iude, quand il diſent que Dieu n'a point eſpargné ſes Anges qui ont peché, & n'ont point gardé leur origine, mais ont abandonné leur lieu. Et ſainct Paul faiſant mention des Anges eſleus, leur oppoſe ſans doute les reprouuez. Iean 8.f. 44. 2.Pier.2. a.4, Iude a.6. 1.Tim.5 d.21.

17 Quant eſt du combat & diſcord que nous auons dit que Satan a contre Dieu, il le faut entendre en ſorte, que cependant nous ſachions qu'il ne peut rien faire ſinon par le vouloir & congé de Dieu. Car nous liſons en l'hiſtoire de Iob, qu'il ſe preſente deuant Dieu pour ouyr ce qu'il luy commandera, & qu'il n'oſe rien entreprendre ſans auoir premier demandé licence. Semblablement quand Achab meritoit d'eſtre deceu, il ſe repreſenta à Dieu pour eſtre eſprit de mẽſonge en la bouche de tous les Propheres: & eſtant enuoyé fit ce qui luy fut ordonné. Selon ceſte raiſon, l'eſprit qui tormentoit Saul eſt nommé l'Eſprit mauuais de Dieu, d'autant que Dieu en vſoit comme d'vn fleau pour corriger Saul. Et en vn autre paſſage il eſt dit, que Dieu a frappé de playes les Egyptiẽs par ſes mauuais anges. Semblablemẽt ſuyuant ces exẽples particuliers, S. Paul dit generalemẽt que l'aueuglemẽt des meſchãs eſt vne œuure de Dieu, apres l'auoir attribué à Satan. Il appert donc que Satã eſt ſous la puiſſance de Dieu, & qu'il eſt tellemẽt gouuerné par ſon congé, qu'il eſt contraint de luy rendre obeiſſance. Or quand nous diſons que Satan reſiſte à Dieu, & que ſes œuures ſont contraires à celles de Dieu, nous entendons que telle repugnance ne ſe fait pas ſans la permiſsion de Dieu. Ie ne parle point icy de la volonté mauuaiſe de Satan, ne de ce qu'il machine, mais ſeulemẽt de ſes effects. Car entant que le diable eſt peruers de nature, il n'a garde d'eſtre enclin à obeir à la volonté de Dieu, mais ſe met du tout à rebellion & reſiſtence. Il a donc cela de ſoy-meſme & de ſa peruerſité, que de tout ſon deſir & propos il repugne à Dieu. Par ceſte peruerſité il eſt induit & incité à s'efforcer à faire les choſes leſquelles il penſe eſtre contraires à Dieu: mais d'autant que Dieu le tient lié & ſerré des cordes de ſa puiſſance, il ne luy permet de rien executer ſinon ce qui luy plaiſt. Voila donc comme le diable bongré maugré ſert à ſon createur, d'autant qu'il eſt contraint de s'employer là où le bon plaiſir de Dieu le pouſſe. Iob 1.b.6 & 2.a.1. 1.Reis 22 c.20. 1.Sa.16. c.14.& c.49. Pſal.78. 2.Theſ.2. c.9.11.

18 Or d'autant que Dieu conduit çà & là les eſprits immondes comme bon luy ſemble: il ordonne & modere en telle ſorte ce gouuernement, qu'ils moleſtent fort les fideles, leur facent beaucoup d'embuſches, les tormentent de diuers aſſauts, les preſſent quelque fois de pres, & les laſſent ſouuentesfois, les troublent & les eſtonnent, meſme iuſques à les naurer, mais le tout pour les exercer, & nõ point pour les oppreſſer ne vaincre: au contraire, qu'ils ayent les infideles en leur ſubiection, qu'ils exercent vne tyrannie en leurs ames & en leur corps, les trainans où bon leur ſemble, comme eſclaues, à toutes enormitez. Quant eſt des fideles, d'autant qu'ils ont affaire à tels ennemis, ces exhortatiõs leur ſont faites: Ne donnez point lieu au diable. Item, Le diable voſtre ennemy circuit cõme vn lyon bruyãt, cerchãt à deuorer: auquel reſiſtez en fermeté de foy: & autres ſemblables. Meſme S. Paul cõfeſſe qu'il n'a point eſté exẽpt d'vne telle bataille, quand il dit Ephe.4. f.27,1. Pier.5.c.

2. Corin. 12. b. 7. que l'ange de Satan luy auoit esté donné pour l'humilier, à fin qu'il ne s'enorgueillit pas. C'est donc vn exercice commun à tous les enfans de Dieu, toutesfois d'autant que ceste promesse de briser la teste de Satan, appartient en commun à Iesus Christ & à tous ses membres: ie dy que les fideles ne peuuent estre vaincuz ny oppressez par Satan. ils sont bien espouuantez souuentefois: mais ils ne sont pas tellement esperdus, qu'ils ne reprennent courage. Ils sont bien abbatuz de quelques coups: mais ils se releuent. Ils sont bien naurez: mais non pas à mort. Finalement, ils trauaillent toute leur vie, en sorte qu'en la fin ils obtiẽnent victoire. Ce que ie ne restrain point à chacun acte particulieremẽt: car

Gen. 3. c. 15.

2. Sum. 24. a. 1. 2. Tim. 2. d. 26. nous sauons que Dauid par vne iuste punition de Dieu fut pour vn temps laissé à Satan pour estre pousse de luy à faire les monstres du peuple: & ce n'est pas en vain que sainct Paul laisse espoir de pardon à ceux qui auront esté entortillez aux filets du diable. Parquoy S. Paul demõstre que ceste promesse n'est sinon commencée en nous durãt la vie presente, pource que c'est le temps de la bataille: mais qu'elle sera accõplie quand la bataille sera cessée: Le Dieu de paix, dit-il, brisera en bref Satan dessous vos pieds. Quant à nostre Chef, il a tousiours eu pleinement ceste victoire. Car le prince de ce monde n'a rien trouué en luy: mais en nous qui sommes ses membres, elle n'apparoit encore qu'en partie: & ne sera parfaite, iusques à ce qu'estans despouillez de nostre chair, laquelle nous rend suiets à infirmitez, nous soyons du tout remplis de la vertu du sainct Esprit. En ceste maniere quand le regne de Iesus Christ est dressé, Satan auec sa puissance est abbatu, comme porte la sentẽce de Iesus Christ: Ie voyoye Satan tomber du ciel comme la foudre. Car par cela il conferme le rapport que luy auoyent fait ses Apostres du fruict de leur predication. Item, quand le prince de ce monde tient son portail, tout ce qu'il possede est paisible: mais s'il y suruient vn plus fort, il est debouté: A ceste fin, cõme dit l'Apostre, Iesus Christ en mourant a vaincu Satan, qui auoit l'empire de mort, & a triomphé de tous ses appareils, tellement qu'il ne peuuẽt nuire à l'Eglise: autrement il la ruineroit à chacune minute. Car selon que nous sommes fragiles, & qu'en sa force il est transporté d'vne si terrible rage, comment pourrions-nous tenir bon tant peu que ce soit, contre les alarmes cõtinuelles qu'il nous dresse, si nous n'estions maintenus par la victoire de nostre Capitaine? Dieu donc ne permet point le regne à Satan sur les ames des fideles: mais luy abandonne seulemẽt les meschans & incredules, lesquels il ne recognoit point de son troupeau. Car il est dit que Satan a le mõde en sa possession sans contredit, iusques à ce qu'il en soit deietté par Christ. Item, qu'il aueugle tous ceux qui ne croyent point à l'Euangile. Item, qu'il parfait son œuure en tous les rebelles: ce qui se fait à bon droict, d'autant que les meschans sont instrumens de l'ire de Dieu. Pourtant c'est bien raison qu'il les liure entre les mains d'iceluy, qui est ministre de sa vengeance. Finalement il est dit de tous les reprouuez, qu'ils ont le diable pour pere. Car comme les fideles sont cogneus pour enfans de Dieu, entant qu'ils portent son image: ainsi ceux aussi portans l'image de Satan, sont à bon droit reputez ses enfans.

Luc. 10. c. 18.

Luc. 11. c. 21. Hebr. 2. d. 14.

2. Cor. 4. a. 4. Ephes. 2. a. 2. Iean 8. f. 44. 1. Iean 3. b. 8.

19 Or comme cy dessus nous auons refuté ceste folle & peruerse imagination qu'ont aucuns, de dire que les saincts Anges ne sont sinon bonnes inspirations ou mouuemens que Dieu donne aux hommes: ainsi maintenant nous faut-il reprouuer l'erreur de ceux qui resuent, que les diables ne sont sinon affections mauuaises, lesquelles nous sont suggerées de nostre chair. Or il sera facile de ce faire, & brieuement, pource que nous en auons beaucoup de tesmoignages de l'Escriture euidens & certains. Premierement, quand ils sont nommez Esprits immõdes & Anges apostats, qui ont decliné de leur nature premiere: ces noms-là expriment assez que ce ne sont pas mouuemens n'affections des cœurs, mais plustost esprits ayans intelligence. Semblablement quand Iesus Christ & sainct Iean comparent les enfans de Dieu auec les enfans du diable: ce seroit vne comparaison inepte, si le nom de Diable ne signifioit que des inspirations mauuaises. Sainct Iean parle encore plus clairement, quand il dit que le diable dés le cõmencement peche. Pareillement quand S. Iude dit que Michel Archãge debattoit auec le diable, du corps de Moyse: tout ainsi qu'il met d'vn costé vn bon Ange, ainsi de l'autre il en met vn mauuais. A quoy est semblable ce que nous lisons en l'histoire de Iob, que Satan cõparut deuãt Dieu auec les Anges sarcts. Toutesfois il n'y a rié plus clair, que les sentẽces qui font mention de la peine q̃ les diables cõmencent desia d'endurer, & qu'ils endurerõt beaucoup plus au iour de la resurrectiõ: cõme sont celles qui s'ensuyuẽt, Fils de Dauid, pourquoy es tu venu nous torméter deuãt le temps? ité, Allez maudits au feu eternel, qui est appresté au Diable & à ses Anges. ité, Sil n'a point espargné ses Anges propres, mais les a mis en prison obscure, & les a attachez de chaines, pour les reseruer à leur dãnation eternelle, &c.

Matt. 12. d. 43. Iude a. 6. 1. Iean 3. b. 10.

Iude b. 9.

Iob 1. b 6. & 2. a. 1.

Matt. 8. d. 29. & 25. d. 41. 2. Pier. 2. a. 4.

nelle, &c. Ce seroyent des formes de parler trop mal propres, de dire que le iugement de Dieu doit venir sur les diables, que le feu eternel leur est appareillé, qu'ils sont desia en prison, attendans leur sentence derniere, & que Iesus Christ les a tormentez à sa venue: s'il n'y auoit du tout nuls diables. Mais pource que ceste matiere n'a point mestier de longue dispute entre ceux qui adiousten foy à la parolle de Dieu: au contraire, qu'enuers ces fantastiques, ausquels rien ne plaist que nouuelleté, les tesmoignages de l'Escriture ne profitent point beaucoup: il m'est aduis que i'ay fait ce que ie pretẽdoye, assauoir d'armer les consciences fideles à l'encontre de ces resueries, desquelles ces esprits vollages troublent & eux & les autres. Toutesfois il estoit mestier d'en toucher quelque chose, afin d'aduertir les simples qu'ils ont des ennemis, contre lesquels il leur est mestier de batailler, afin que par leur nonchalance ils ne soyent surprins.

20 Ce pendant ne soyons pas si desdaigneux, de nous fascher de prendre plaisir aux œuures de Dieu qui se presentent deuant noz yeux en ce beau & excellent theatre du monde. Car comme nous auons dit au commencement de ce liure, ceste est la premiere instruction de nostre foy, selon l'ordre de nature, combien que ce ne soit point la principale, de recognoistre que toutes les choses que nous voyons sont œuures de Dieu, & de reputer auec reuerence & crainte à quelle fin il les a creées. Pourtant afin que nous apprehendions par vraye foy ce qui est expedient de cognoistre de Dieu: il nous est besoin de sauoir l'histoire de la creation du monde, selon qu'elle a esté brieuement exposée par Moyse, & puis plus amplement traitée par les saincts docteurs de l'Eglise, principalement par Basile & Ambroise: de là nous apprendrons que Dieu par la vertu de sa Parolle & de son Esprit a creé de rien le ciel & la terre, & que d'iceux il a produit tout genre tant d'animaux que de creatures sans ame: & qu'il a distingué par vn ordre admirable ceste varieté infinie des choses que nous voyons: qu'il a assigné à chacune espece sa nature, qu'il leur a ordõné leurs offices, qu'il leur a determiné leurs places & demeures. Et comme ainsi soit qu'elles soyent toutes suiettes à corruption, neantmoins qu'il a mis ordre par sa prouidence qu'elles s'entretiennent iusques au dernier iour: pour ce faire qu'il en conserue d'aucunes par façons secrettes & à nous cachées, leur donnant d'heure en heure nouuelle vigueur: aux autres il a donné la vertu de se multiplier par generation, à fin que quand les vnes meurẽt, les autres reuiennent au lieu. Et ainsi, qu'il a orné le ciel & la terre d'vne parfaite abondance, varieté & beauté de toutes choses, tout ainsi qu'vn grand palais & magnifique, bien & richemẽt meublé de tout ce qui luy faudroit. Finalement, qu'en creant l'homme il a fait vn chef d'œuure d'vne plus excellente perfection que tout le reste, à cause des graces qu'il luy a données. Mais d'autant que mon intention n'est pas de raconter icy au long la creation du monde, & que desia i'en ay entamé quelque propos, il suffira d'en auoir touché cela comme en passant. Car il vaut mieux, cõme i'ay desia dit, que celuy qui en voudra estre instruit lise Moyse & les autres qui ont deduit ceste argument comme il falloit. Ie renuoye donc là les lecteurs. *Gen. 1.*

21 Or il n'est ia besoin de deduire icy plus au long à quelle fin doit tẽdre la cõsideration des œuures de Dieu, & à quel but il la faut dresser, veu q̃ ceste questiõ desia pour la plus part a esté decidée, & qu'elle se peut en peu de parolles despecher, entãt qu'il est de besoin pour le passage que nous traitõs à present. Il est bié vray que si quelcun vouloit expliquer, cõbien est inestimable la sagesse, puissance, iustice & bonté de Dieu, laquelle reluit en la creation du mõde: il n'y auroit langue humaine qui fut suffisante à exprimer vne telle excellence, voire seulemẽt pour la centieme partie. Et n'y a nulle doute que Dieu ne nous vueille occuper continuellement en ceste saincte meditatiõ: a sauoir que quand nous contemplons les richesses infinies de sa iustice, sagesse, bonté & puissance en toutes ses creatures, comme en des miroirs, non seulemẽt nous les regardions legeremẽt, pour en perdre incontinent la memoire, mais plustost nous arrestions longuement à y penser & ruminer à bon escient, & en ayons continuelle souuenance. Mais d'autant que ce liure est fait pour enseigner en bref, ie n'entreray point en propos qui requiere longue deduction. Pourtant à fin d'auoir vn bref sommaire, sachons que lors nous aurons entendu que signifie ce tiltre de Dieu, quand il est nommé Createur du ciel & de la terre, si premierement nous suyuons ceste reigle vniuerselle, de ne point passer à la legiere par oubly ou nonchalance, les vertus de Dieu qui nous apparoissent en ses creatures: secondement, si nous appliquons à nous la cõsideration de ses œuures, à fin d'en estre touchez & esmeuz au vif en noz cœurs. Ie declareray le premier poinct par exemples: Nous recognoissons les vertus de Dieu en ses creatures, quand nous reputõs combien il a esté grand ouurier & excellent, quand il a situé & disposé au ciel vne telle

multitude d'eſtoilles, qu'on ne ſauroit ſouhaiter choſe plus delectable à voir: qu'il a aſsigné à d'aucunes, comme aux eſtoilles du firmament, leurs demeures arreſtées, en ſorte qu'elles ne ſe peuuent bouger d'vn certain lieu: aux autres, comme aux planettes, qu'il leur a permis d'aller çà & là, neantmoins en ſorte qu'en vagant elles n'outrepaſſent poĩt leurs limites: qu'il a tellement diſtribué le mouuement & le cours d'vne chacune, qu'elles meſurent les temps pour diuiſer le iour & la nuit, les ans & leurs ſaiſons: meſme que ceſte inequalité des iours que nous voyons, il l'a ſi bien rengée en bon ordre, qu'elle ne peut engendrer confuſion. Semblablement, quand nous conſiderons ſa puiſſance, qu'il demonſtre en ſouſtenant vne ſi groſſe maſſe qu'eſt celle du monde vniuerſel, & en faiſant tourner le ciel ſi legieremẽt, qu'il acheue ſon cours en vingtquatre heures, & autres choſes ſemblables. Ces exemples declairent aſſez que c'eſt de recognoiſtre les vertus de Dieu en la creation du monde. Car ſi nous voulions traiter ceſt argument ſelon qu'il merite: il n'y auroit nulle fin, comme i'ay deſia dit. Car autant qu'il y a d'eſpeces de creatures au monde, ou pluſtoſt autant qu'il y a de choſes grandes ou petites, autant y a-il de miracles de ſa puiſſance, d'approbations de ſa bonté & enſeignemens de ſa ſageſſe.

22 Le ſecond poinct qui appartient plus proprement à la foy, eſt de comprendre que Dieu a ordonné toutes choſes à noſtre profit & ſalut: & meſme de contempler ſa puiſſance & ſa grace en nouſmeſmes & aux benefices qu'il nous a fait, à fin de nous inciter par cela à nous fier en luy, à l'inuoquer, à le louer & aimer. Or qu'il ait creé toutes choſes pour l'homme, il l'a demonſtré en l'ordre qu'il a tenu, comme i'en ay aduerti n'agueres. Car ce n'eſt point ſans cauſe qu'il a diuiſé la creation du monde en ſix iours: comme ainſi
Gen.1.d.31. ſoit qu'il peuſt auſsi facilement parfaire le tout en vne minute de temps, que d'y proceder ainſi petit à petit. Mais en cela il nous a voulu monſtrer ſa prouidence & le ſoin paternel qu'il a de nous, que deuant qu'auoir creé l'homme il luy a appreſté tout ce qu'il preuoyoit luy deuoir eſtre vtile & ſalutaire. Or quelle ingratitude ſeroit-ce maintenant de douter ſi vn ſi bon Pere a le ſoing de nous, quand nous voyons qu'il a penſé de nous pouruoir, meſme deuant que nous fuſsions naiz? Quelle meſchanceté ſeroit-ce de trembler de defiance, en craignant que ſa largeſſe ne nous defaille en la neceſsité, quand nous voyons qu'elle a eſté eſpandue ſur nous ſi abondamment deuant que nous fuſsions? Dauantage nous oyons de la bouche de Moyſe, que toutes les creatures du monde nous
Gen.1.d.28 & 9.a.2. ſont aſſubietties par la bonté d'iceluy. Il eſt certain qu'il n'a point fait cela pour ſe mocquer de nous par vn tiltre friuole de donation, laquelle ſoit nulle. Il ne faut donc craindre que rien nous defaille, entant qu'il ſera expedient pour noſtre ſalut. Finalement, pour faire brieue concluſion, toutes fois & quantes que nous appellons Dieu, Createur du ciel & de la terre, qu'il nous vienne auſsi en penſée, qu'il eſt en ſa main & en ſa puiſſance de diſpoſer de toutes les choſes qu'il a fait, & que nous ſommes ſes enfans, leſquels il a prins en ſa charge pour nourrir & gouuerner: tellement que nous attendions tout bien de luy, & que nous eſperions pour certain que iamais il ne permettra que nous ayons faute des choſes qui nous ſont neceſſaires à ſalut, & que noſtre eſperance ne depende point d'ailleurs: & quelque choſe que nous deſirions, que nous la demandions de luy: & quelques biens que nous ayons, que nous luy en facions recognoiſſance auec action de graces: qu'eſtans incitez par vne ſi grande liberalité qu'il nous monſtre, nous ſoyons induits à l'aimer & honorer de tout noſtre cœur.

CHAP. XV.

Quel a eſté l'homme en ſa creation: où il eſt traité de l'image de Dieu, des facultez de l'ame, du franc-arbitre, & de la premiere integrité de ſa nature.

IL faut maintenant parler de la creation de l'homme: non ſeulement pource que c'eſt le plus noble & le plus excellent chef d'œuure où la iuſtice de Dieu, ſageſſe & bonté apparoit: mais d'autant, comme nous auons dit, que nous ne pouuons cognoiſtre Dieu clairement & d'vn ſens arreſté, ſinon que la cognoiſſance de nous-meſmes ſoit coniointe, & comme reciproque. Or combien que la cognoiſſance de nous-meſmes ſoit double; aſſauoir quels nous auons eſté formez en noſtre premiere origine, & puis en quelle condition nous ſommes tõbez apres la cheute d'Adam: & auſsi qu'il ne profiteroit gueres de ſauoir ce que nous auõs eſté, ſinon qu'auſsi par ceſte miſerable ruine qui eſt aduenue, nous cõprenions quelle eſt noſtre corruption & deformité de nature: toutesfois pour le preſent cõtentons nous de voir quelle integrité nous a eſté donnée du cõmencement. & auſsi deuãt que venir à ceſte condition tãt miſerable en laquelle l'hõme eſt detenu, il eſt beſoin d'entendre quel il eſtoit auparauant

uãt: car il nous faut bien garder qu'en demonstrãt trop cruement les vices naturels de l'homme, il ne semble que nous les imputions à l'autheur de sa nature. Car l'impieté cuide sous ceste couuerture se pouuoir defendre: c'est que tout ce qu'elle a de mal procede aucunnement de Dieu: & quand on la redargue, elle ne doute point de plaider contre luy, & reiecter sur luy la coulpe dont à bon droit elle est chargée: & ceux qui veulent estre estimez parler plus reuerẽment de Dieu, ne laissent pas de cercher excuses en leurs pechez, en alleguant leur nature vitieuse, ne pensans point qu'en ce faisant ils marquent & notent Dieu d'ignominie, combien que ce soit obscurement, veu que s'il y auoit quelque vice en la premiere nature cela reuiendroit à son deshonneur. Quand nous voyons donques la chair estre si conuoiteuse à cercher tous subterfuges, par lesquels elle pense pouuoir tellemẽt quellemẽt trãsporter la coulpe de ses vices ailleurs: il est mestier d'aller diligẽmẽt au deuãt de telle malice. Par ainsi nous auons à traiter la calamité du genre humain, en telle sorte que la broche soit coupée à toutes tergiuersations, & que la iustice de Dieu soit maintenue contre toutes accusations & reproches. Apres nous verrons en temps & lieu, combien nous sommes loin de la pureté qui auoit esté donnée à nostre pere Adam. Or il est à noter en premier lieu, que quand il a esté tiré de la terre, c'a esté pour le tenir en bride, à ce qu'il ne s'enorgueillist point: veu qu'il n'y a rien plus contraire à raison que de nous glorifier en nostre dignité, quand nous habitons en vne loge de fange & de boue, mesme qu'en partie nous ne sommes que terre & fange. Or quand Dieu non seulement a donné ame à ce poure vaisseau de terre, mais aussi a bien dagné le faire domicile d'vn esprit immortel: en cela Adam a eu dequoy se glorifier, voire en la liberalité si grande de son createur.

2 Or que l'homme ait deux parties, assauoir le corps & l'ame, nous n'en deuons faire nulle difficulté. Par ce mot d'Ame i'enten l'esprit immortel: toutesfois creé, lequel est la plus noble partie. Quelque fois l'Escriture la nomme esprit: car combien que ces deux noms, quand ils sont conioints ensemble, different en signification l'vn d'auec l'autre, toutesfois quand le nom d'Esprit est mis à part, il vaut autant à dire qu'Ame: comme quand Salomon parlant de la mort dit, que lors l'esprit retourne à Dieu lequel l'a dõné: & Iesus Christ recõmandãt son esprit à Dieu, & S. Estiẽne à Iesus Christ, n'entendẽt autre chose sinon que quand l'ame sera sortie de la prison du corps, Dieu en soit le gardiẽ perpetuel. Quant à ceux qui imaginẽt que ce mot d'Esprit emporte autãt comme souffle, ou quelque vigueur inspirée au corps, laquelle toutesfois n'ait nulle essence, la verité de la chose & toute l'Escriture monstre qu'ils sont par trop lourdemẽt insensez. Bien est vray que les hommes estans adonnez à la terre plus qu'il ne conuiendroit, deuiennẽt hebetés: mesmes estans alienez du Pere de lumiere, s'aueuglẽt en leurs tenebres iusques là qu'ils ne pensent point viure apres leur mort: cependant neantmoins la clarté n'est pas si fort esteinte en ces tenebres, qu'ils ne soyent touiours touchez de quelque sentiment de leur immortalité. Certes la conscience, laquelle en discernant entre le bien & le mal respond au iugement de Dieu, est vn indice infallible que l'esprit est immortel. Car comment vn mouuement sans essence entreroit-il au iugement de Dieu, pour nous imprimer frayeur de la condemnation que nous auons merité? car le corps ne craindra pas vne punition spirituelle: mais telle passiõ eõpete à l'ame seule, dont il s'ensuit qu'elle n'est pas sans essence: Secondement la cognoissance que nous auons de Dieu, testifie que les ames, veu qu'elles outrepassent le monde, sont immortelles. car vne inspiration qui s'esuanouit ne paruiendroit point à la fontaine de vie. En somme, puis que tant de vertus notables dont l'ame est ornée monstrent clairement qu'il y a ie ne say quoy de diuin engraué, ce sont autant de tesmoignages de son essence immortelle. car le sentiment qu'ont les bestes brutes ne passe point outre leurs corps, ou bien ne s'estend pas plus loin qu'à ce qui se presente à leur sensualité: mais l'agilité de l'esprit humain faisant ses discours par le ciel & la terre & par les secrets de nature, apres auoir comprins tãt de choses en sa memoire, les digerant & faisant ses consequences du temps passé à l'auenir: mõstre qu'il y a quelque partie en l'homme separée du corps. Nous conceuons par intelligẽce Dieu & les Anges qui sont inuisibles, ce qui ne conuient point au corps. Nous apprehendons ce qui est droit, iuste, & honneste, ce qui ne se peut faire par noz sens corporels. Il faut donques que l'esprit soit le siege & le fond de telle intelligence, mesmes le dormir, qui semble en abrutissant les hommes les despouiller de leur vie, est vn vray tesmoin de leur immortalité. Car non seulement il leur suggere des pensées & apprehensions de ce qui iamais n'a esté fait, mais aussi leur donne aduertissemẽs des choses à venir, lesquels on appelle presages. Le touche ces choses en bref, lesquelles sont magnifiées auec grãde eloquence mesmes par les escriuains profanes: mais il suffira aux lecteurs Chrestiens d'en

Ecclesiaste 12.c.7.
Luc 23.f.46
Act.2.g.59

estre simplement admonnestez. Dauantage si l'ame n'estoit quelque essence seperée du corps, l'Escriture n'enseigneroit pas que nous habitons en maisons de boue, & qu'en mourant nous sortons d'vne loge, & despouillons ce qui est corruptible, pour receuoir loyer au dernier iour selon que chacun se sera gouuerné en son corps. Certes ces passages & autres semblables qui sont assez communs, non seulement distinguẽt l'ame d'auec le corps: mais en luy attribuant le nom d'homme tout entier declairent que c'est la prinpale partie de nous. Dauantage sainct Paul exhortant les fideles à se nettoyer de toute immondicité de chair & d'esprit, constitue sans doute deux parties esquelles les souilleures de peché residẽt. Sainct Pierre aussi nommant Iesus Christ Pasteur des ames, auroit sottemẽt parlé, s'il n'y auoit des ames enuers lesquelles il exerçast tel office. Ce qu'il dit aussi du salut eternel des ames, seroit mal fondé: Item quand il nous commande de purifier noz ames, & quand il dit que les mauuaises cupiditez bataillent contre l'ame. Autãt en est-il de ce que nous lisons en l'epistre aux Hebrieux, que les Pasteurs veillẽt comme ayans à rendre conte de noz ames: ce qui ne conuiendroit pas si noz ames n'auoyent quelque essence propre. A quoy s'accorde ce que sainct Paul inuoque Dieu tesmoin sur son ame. Car si elle n'estoit point suiecte à punition, elle ne pourroit estre attirée en iugement deuant Dieu. Ce qui est encores plus amplement exprimé en ces mots de Iesus Christ, où il nous commande de craindre celuy qui apres auoir mis le corps à mort, peut aussi enuoyer l'ame en la gehenne du feu. Pareillement l'Apostre en l'epistre aux Hebrieux, disant que les hommes sont noz peres charnels, mais que Dieu est le seul pere des esprits; ne pouuoit mieux prouuer l'essence des ames. Qui plus est, si les ames estans delaissées des liens de leurs corps ne demeuroyẽt en estre: il n'y auroit nul propos en ce que Iesus Christ introduit l'ame de Lazare iouissant de repos & ioye au sein d'Abraham: & à l'opposite l'ame du riche estant tormentée d'vne façon horrible. Le mesme est confermé par sainct Paul, quand il dit que nous sommes pelerins esloignez de Dieu, cependant que nous habitons en la chair: mais que nous iouyrons de sa presence estans sortis du corps. Afin de n'estre point trop long en vne chose qui n'est point douteuse, i'adiousteray seulement ce mot de sainct Luc: c'est qu'il raconte entre les erreurs des Sadducéens, qu'ils ne croyoyent point qu'il y eust esprits ny Anges.

1. *Cor.7.a.* 1.
1. *Pier.2.d.* 25.
1. *Pier.b.9.* *Au mesme chap.d.22.* *& chap. d.11.*
Heb.13.c.17
Matth.10. c.28.
Luc 12.a.5
Heb.12.c.9
Luc 16.e. 22.
2.Cor.5.b. 2.8. 6
Act.23.b.8.
Gen.1.d.27.

3. On peut aussi tirer ferme preuue & certaine de cecy, quand il est dit que l'homme a esté creé à l'image de Dieu. Car combien que la gloire de Dieu reluise mesme en l'homme exterieur: toutesfois il n'y a doute que le siege d'icelle ne soit l'ame. Ie ne nie pas que la forme corporelle, entant qu'elle nous distingue & separe d'auec les bestes brutes, ne nous conioigne tant plus à Dieu, & nous face approcher de luy. Et si quelcun me veut dire que cela aussi soit compris sous l'image de Dieu, que l'homme a la teste leuée en haut & les yeux dressez au ciel pour contempler son origine, comme ainsi soit que les bestes ayent la teste panchée en bas: ie n'y contrediray point, moyennant que ce poinct demeure touiours conclud, que l'image de Dieu laquelle se voit en ces marques apparentes, où bien demonstre quelque petite lueur, est spirituelle. Car aucuns trop speculatifs, comme Osiander, la mettant confusement tãt au corps qu'en l'ame, meslent, comme lon dit, la terre auec le ciel. Ils disẽt que le Pere, le Fils & le sainct Esprit ont logé leur image en l'homme, pource qu'encores qu'Adam fust demouré en son integrité, toutesfois Iesus Christ n'eust point laissé d'estre fait hõme, ainsi selõ leur resuerie, Iesus Christ en sa nature humaine qu'il deuoit prendre, a esté le patron du corps humain. Mais où trouueront ils que Iesus Christ soit l'image du sainct Esprit? Ie confesse bien qu'en la personne du Mediateur la gloire de toute la diuinité reluit: mais comment la Sagesse eternelle sera elle nommée image de l'Esprit, veu qu'elle le precede en ordre? Bref toute la distinctiõ entre le Fils & le sainct Esprit sera renuersée, si le sainct Esprit appelle le Fils son image. Ie voudroye bien aussi sauoir d'eux en quelle sorte Iesus Christ represente en sa chair le sainct Esprit, & quels sont les pourtraicts de telle remembrance. Et puis que ce propos, Faisons l'homme semblable à nostre image, est commun à la personne du Fils, il s'ensuyura que luy mesme est son image: ce qui est trop hors de raison. Dauantage si on reçoit leur fantasie, Adam n'aura pas esté formé à la semblance de Iesus Christ, sinon entant qu'il deuoit estre homme: ainsi le patrõ auquel auroit esté figuré Adam, seroit Iesus Christ, au regard de l'humanité de laquelle il deuoit estre vestu. Or l'Escriture monstre que c'est bien en autre sens qu'il a esté creé à l'image de Dieu. La subtilité d'aucuns autres a plus de couleur, quand ils exposent qu'Adam a esté creé à l'image de Dieu, d'autant qu'il a esté conforme à Iesus Christ qui est ceste image: mais en cela aussi il n'y a nulle fermeté. Il y a aussi vne dispute non petite, touchant L'image & Semblance, pource que les expositeurs cerchent en ces deux mots vne diuersité qui est nulle: sinon que le

Gen. 1.c.26

nom

nom de Semblance eſt adiouſté pour declaration de l'image. Or nous ſauons que c'eſt la couſtume des Hebrieux, d'vſer de repetition pour expliquer vne choſe deux fois. Quant à la choſe, il n'y a doute que l'homme ne ſoit nommé image de Dieu, pource qu'il luy reſemble. Parquoy ceux qui fantaſtiquent plus ſubtilement ſe font ridicules: ſoit qu'ils attribuent le nom d'Image à la ſubſtance de l'ame, & le nom de Semblance aux qualitez, ſoit qu'ils mettent en auant quelque autre opinion. Car Dieu ayant nommé l'image, pour mieux declairer ce qui eſtoit vn peu obſcur, adiouſte (comme nous auons dit) le mot de Semblance: comme s'il diſoit qu'il veut faire l'homme, auquel il ſe repreſentera comme en ſon image, par les marques de ſimilitude qu'il engrauera en luy. Parquoy Moyſe vn peu apres recitant ce meſme fait, met par deux fois le nom d'Image, ne faiſant nulle mention de ſemblance. L'obiection qu'ameine Oſiander eſt friuole: aſſauoir qu'vne partie de l'homme, ou l'ame auec ſes facultez n'eſt pas nommée image de Dieu, mais Adam tout entier, auquel le nom a eſté impoſé de la terre dont il a eſté prins: & tout homme de ſens raſsis s'en moquera. Car quand tout l'homme eſt nommé mortel, ce n'eſt pas à dire que l'ame ſoit aſſuiettie à la mort: ny à l'oppoſite quand il eſt dit qu'il eſt animal raiſonnable, ce n'eſt pas que la raiſon ou intelligence compete au corps. Parquoy combien que l'ame ne ſoit pas l'homme total, ſi ne doit-on pas trouuer abſurdité en ce qu'au regard d'icelle l'homme ſoit appelé image de Dieu. toutesfois ie retient ce principe que i'ay amené naguieres: c'eſt que l'image de Dieu s'eſtend à toute la dignité par laquelle l'homme eſt eminent par deſſus toutes eſpeces d'animaux. Parquoy ſous ce mot eſt comprinſe toute l'integrité de laquelle Adam eſtoit doué pendant qu'il iouiſſoit d'vne droicture d'eſprit, auoit ſes affections bien reiglées, ſes ſens bien attrempez, & tout bien ordonné en ſoy pour repreſenter par tels ornemens la gloire de ſon createur. Et combien que le ſiege ſouuerain de ceſte image de Dieu ait eſté poſé en l'eſprit & au cœur, ou en l'ame & ſes facultez: ſi eſt-ce qu'il n'y a eu nulle partie, iuſques au corps meſme, en laquelle il n'y euſt quelque eſtincelle luiſante. Il eſt tout notoire, qu'en toutes les parties du monde quelques traces de la gloire de Dieu apparoiſſent: dont on peut recueillir qu'en mettant l'image de Dieu en l'homme, on l'oppoſe tacitemẽt pour l'eſleuer par deſſus toutes autres creatures, & comme le ſeparer du vulgaire: cependant il ne faut point eſtimer que les Anges n'ayent eſté auſsi bien creez à la ſemblance de Dieu: veu que noſtre ſouuraine perfection, teſmoin Chriſt, ſera de leur reſembler. Mais ce n'eſt pas en vain que Moyſe attribuant ſpecialement aux hommes ce tiltre tant honorable, magnifie la grace de Dieu enuers eux: & ſur tout, veu qu'il les compare ſeulement aux creatures viſibles. Matth. 22. c. 30.

4 Toutesfois il ne ſemble point qu'il y ait encores pleine definition de ceſte image, s'il n'appert plus clairement pourquoy l'homme doit eſtre priſé, & pour quelles prerogatiues il doit eſtre reputé miroir de la gloire de Dieu. Or cela ne ſe peut mieux cognoiſtre que par la reparation de ſa nature corrompue. Il n'y a doute qu'Adam eſtant decheu de ſon degré, par telle apoſtaſie ne ſe ſoit aliené de Dieu. Parquoy combien que nous confeſsions l'image de Dieu n'auoir point eſté du tout aneãtie & effacée en luy: ſi eſt-ce qu'elle a eſté ſi fort corrompue, que tout ce qui en eſt de reſte eſt vne horrible deformité: & ainſi le commencement de recouurer ſalut eſt en ceſte reſtauration que nous obtenons par Ieſus Chriſt: lequel pour ceſte cauſe eſt nommé le ſecõd Adam, pource qu'il nous remet en vraye integrité. Car combien que S. Paul oppoſant l'eſprit viuifiant que Ieſus Chriſt nous a apporté, à l'ame viuante en laquelle Adam a eſté creé, eſtabliſſe vne plus grande meſure de grace en la regeneration des fideles qu'en l'eſtat premier de l'homme: toutesfois il n'abat point ce que nous auons dit, c'eſt que la fin de nous regenerer eſt, que Ieſus Chriſt nous reforme à l'image de Dieu. Suyuant cela il enſeigne ailleurs, que l'homme nouueau eſt reparé à l'image de celuy qui l'a creé: à quoy reſpond ſon autre dire, Soyez veſtus de l'homme nouueau qui eſt creé ſelõ Dieu. Il reſte de voir ce que ſainct Paul comprend ſous ceſte regeneration. En premier lieu il met la cognoiſſance: ſecondement vne iuſtice ſaincte & veritable. dont ie conclu qu'au commencement l'image de Dieu a eſté comme luyſante en clarté d'eſprit, & en droiture de cœur, & en integrité de toutes les parties de l'homme: car combien que ie confeſſe que les façons de parler que i'ay amenées de S. Paul ſignifient le tout ſous vne partie: toutesfois on ne peut renuerſer ce principe, que ce qui eſt le principal au renouuellement de l'image de Dieu n'ait tenu le plus haut degré en la creation. A quoy ſe rapporte ce qu'il eſcrit en l'autre paſſage, qu'à face deſcouuerte nous contemplons la gloire de Chriſt, pour eſtre tranſformez en ſon image. Nous voyons que Chriſt eſt l'image treſparfaite de Dieu, à laquelle eſtans faits conformes, nous ſommes tellement reſtaurez, que nous reſemblons à Dieu en vraye pieté, iuſtice, pureté, & intelligence: cela eſtant accordé, ceſte imagination de la I. Cor. 15. f. 45. Coloſ. 3. b. 10. Epheſ. 4. c. 24. 2. Cor. 3. d. 18.

cõformité du corps humain auec celuy de Iesus Christ s'esuanouit de soymesme. Quãt a ce que le masle seul est nommé par sainct Paul l'Image & gloire de Dieu, & que la femme est exclue d'vn tel hõneur: il appert par le fil du texte, que cela se restraind à la police terrienne. Or quant à ce que nous traitons maintenant de l'Image de Dieu, ie pense desia auoir assez prouué qu'il a son regard à la vie spirituelle & celeste. Ce mesme propos est cõfermé en sainct Iean, quand il dit que la vie qui dés le commencement estoit en la Parolle eternelle de Dieu, a esté la clarté des hommes. car puis que son intention est de priser la grace singuliere de Dieu, laquelle esleue les hommes en dignité par dessus tous animaux, tellement que l'hõme est separé du nombre commun, n'ayant point vne vie brutale, mais auec intelligence & raison: pareillement il monstre cõment l'homme a esté creé à l'image de Dieu. Or puis que l'image de Dieu est l'entiere excellẽce de la nature humaine, laquelle reluisoit en Adam deuant sa cheute, & depuis a esté si fort deffigurée & quasi effacée, que ce qui est demouré de la ruine est confus, dissipé, brisé & infecté: maintenant ceste image apparoit aux esleus en quelque partie & portion, entant qu'ils sont regenerez par l'Esprit, mais elle n'obtiẽdra sa pleine clarté qu'au ciel. Or afin de mieux sauoir par le menu quelles en sont les parties, il est expedient de traiter des facultez de l'ame: car la speculation de S. Augustin est mal fondée, assauoir que l'ame est vn miroir de la Trinité, d'autant qu'elle cõprend en soy intelligence, volonté & memoire. L'opiniõ ausi de ceux qui mettent la semblance de Dieu en l'homme, en la principauté qui luy a esté dõnée au mõde, n'a pas grande couleur ne raison: car ils pẽsent que l'homme est conforme à Dieu en ceste marque, qu'il a esté estably maistre & possesseur de toutes choses. Or au contraire il no⁹ faut chercher propremẽt au dedãs de luy, nõ pas à l'enuiro, ce biẽ interieur de l'ame.

1. Cor. 11. b. 7.

Iean 1. a 4.

Libr. de Trinitate 10, & lib. de ciuitate Dei 11.

5 Or deuant que passer plus outre il est necessaire de rembarrer la resuerie des Manichéens, laquelle Seruet s'est efforcé de remettre sus de nostre temps. Quand il est dit que Dieu a inspiré en la face de l'homme esprit de vie, ils ont songé que l'ame estoit vn sourgeon de la substance de Dieu, cõme si quelque portion de la diuinité fust decoulée en l'homme. Or il est facile de monstrer au doigt quelles absurditez & combien lourdes tire ceste erreur diabolique apres soy: car si l'ame de l'homme est de l'essence de Dieu cõme vn sourgeon, il s'ensuyura que la nature de Dieu non seulement est muable & suiette à passions, mais ausi à ignorance, mauuaises cupiditez, infirmité & toutes especes de vices. Il n'y a rien plus inconstant que l'homme, pource qu'il y a tousiours mouuemens cõtraires qui demeinent & distrayent son ame çà & là: il s'abuse & est circonuenu d'erreur chacun coup: il demeure vaincu en bien petites tentations: bref nous sauõs que l'ame est vne cauerne de toutes ordures & puantises, lesquelles il faudra attribuer à la nature de Dieu, si nous accordõs que l'ame soit partie de son essence, cõme vn sourgeõ est de la substance de l'arbre. Qui est-ce qui n'aura vne chose si monstrueuse en horreur? Ce qu'allegue S. Paul d'vn poete Payen est bien vray, que nous sommes la lignée de Dieu: mais cela s'entend de la qualité, non pas de la substance: assauoir entant qu'il nous a orné de facultez & vertus diuines: cependant c'est vne rage trop enorme, de deschirer l'essence du Createur à ce que chacun en possede vne portiõ. Il nous faut ausi tenir pour resolu que les ames, combien que l'image de Dieu leur soit engraüée, ne sont pas moins creées que les Anges. Or la creation n'est point vne transfusion, comme si on tiroit le vin d'vn vaisseau en vne bouteille, mais c'est donner origine à quelque essence qui n'estoit point: & combien que Dieu donne l'esprit, & puis le retire à soy, ce n'est pas à dire pourtant qu'il le coupe de sa substance cõme vne brãche d'arbre. En quoy ausi Osiãder voltigeãt en ces legeres speculations, s'est enueloppé en vn erreur bien mauuais, c'est qu'il a forgé vne iustice essentielle de Dieu infuse en l'homme: comme si Dieu par la vertu inestimable de son Esprit ne nous pouuoit rendre conformes à soy, que Iesus Christ ne verse sa substãce en nous, voire tellement que la substance de sa diuinité se mette en noz ames. Quelques couleurs que pretendẽt aucuns pour farder telles illusions, iamais ils n'esblouiront tellement les yeux à gens rassis, qu'ils ne voyent que tout cela est sorty de la boutique des Manichéens. Et de fait quand S. Paul traite de nostre restauration, il est aisé de tirer de ses parolles qu'Adam en son origine a esté conforme à Dieu: non point par defluctiõ de substance, mais par la grace & vertu du S. Esprit. Car il dit qu'en contéplant la gloire de Christ nous somes trãsformez en vne mesme image, cõme par l'Esprit du Seigneur, leql certes besoigne tellemẽt en nous, qu'il ne nous rend pas cõpaignons & participãs de la substãce de Dieu.

Gen. 2. b. 7.

Act. 17. f. 28.

2. Cor. 3. d. 18.

6 Ce seroit folie de vouloir apprendre des Philosophes quelque certaine definition de l'ame, veu que nul d'entre eux, excepté Platon, n'a iamais droitemẽt affermé l'essence immortelle d'icelle. Les autres disciples de Socrates en parlẽt bien: mais c'est en suspens, pource que nul n'a osé prononcer d'vne chose dont il n'estoit pas bien persuadé. Or Platon

ton en son opinió a mieux adressé que les autres, dautant qu'il a cõsideré l'image de Dieu en l'ame: les autres sectes attachẽt tellemẽt à la vie presente toutes les vertus & facultez de l'ame, qu'ils ne luy laissent quasi rien hors du corps. Mais nous auõs cy dessus enseigné par l'Escriture, que c'est vne substãce qui n'a point de corps: à quoy il faut maintenãt adiouster, combien qu'elle ne puisse proprement estre cõtenue en vn lieu, toutesfois qu'estant posée & logée au corps, elle y habite cõme en vn domicile: non pas seulemẽt pour dõner vigueur aux mẽbres, & rẽdre les organes exterieurs, propres & vtiles à leurs actions, mais aussi pour auoir primauté à regir & gouuerner la vie de l'hõme: nõ seulemẽt aux deliberatiõs & actes qui cõcernẽt la vie terrestre, mais aussi afin de l'esueiller & guider à craindre Dieu. Cõbien que ce dernier icy ne s'apperçoiue point si clairement en la coruption de nostre nature: toutesfois encores quelques reliques en demeurẽt imprimées parmy les vices: car dont vient que les hõmes ont si grand soin de leur reputation, sinon de quelque honte qu'ils ont engrauée en eux? & dont vient ceste honte, sinon qu'ils sont contrains de sauoir que c'est d'honnesteté? Or la source & la cause est, qu'ils entendent qu'ils sont naiz pour viure iustement: en quoy il y a quelque semence de religiõ enclose. Dauantage, cõme sans contredit l'hõme a esté creé pour aspirer à la vie celeste: aussi il est certain que le goust & apprehensiõ d'icelle a esté imprimee en son ame. Et de fait l'homme seroit priué & despouillé du principal fruict de son intelligẽce, s'il estoit ignorant de sa felicité, de laquelle la perfection est d'estre conioint à Dieu. Ainsi le principal de l'ame est de tendre à ce but: & selon que chacun s'efforce d'y tendre & d'en approcher, il approuue par cela qu'il est doué de raison. Ceux qui disent qu'il y a plusieurs ames en l'hõme, comme la sensitiue & la raisonnable, cõbien quils semblẽt apporter quelque chose de probable, toutesfois n'ayant point de fermeté sont à reietter, n'estoit que nous prinsions plaisir à nous tormenter en choses friuoles & inutiles. Ils disent qu'il y a vne grãde cõtrarieté entre les mouuemens du corps, qu'on appelle organiques, & la partie raisonnable de l'ame: voire cõme si la raison mesmes n'estoit pas agitee en soy de diuers combats, & que ses cõseils & deliberatiõs ne bataillassent point ensemble souuent, cõme vne armee cõtre l'autre. Mais d'autant que tels troubles procedẽt de la deprauatiõ de nature, c'est mal argué qu'il y ait deux ames, d'autant que les facultez ne s'accordẽt pas d'vne mesure & proportion egale, cõme il seroit decẽt & requis. Or quãt est des facultez, ie laisse aux Philosophes à les deschiffrer mieux par le menu: il nous suffira d'en auoir vne simple declaration, pour nous edifier en pieté. Ie confesse que ce qu'ils enseignẽt en cest endroit, est vray: & non seulement plaisant à cognoistre, mais aussi vtile & bien digeré par eux: & ne voudroye point destourner ceux qui ont desir d'apprẽdre, qu'ils n'y appliquent leur estude. Ie reçoy dõc en premier lieu les cinq sens, lesquels toutesfois Platon ayme mieux nommer organes: & que par iceux, comme par canaux, tous obiets qui se presentent à la veue, au goust, ou au flair, ou à l'attouchement, distillent au sens cõmun, cõme en vne cisterne qui reçoit d'vn costé & d'autre: en apres la fantasie, laquelle discerne ce que le sens commun a conceu & apprehendé: puis que la raison fait son office en iugeant de tout: finalement que par dessus la raison est l'intelligẽce, laquelle cõtẽple d'vn regard posé & arresté toutes choses q raison demeine par ses discours. Et ainsi, qu'il y a trois vertus en l'ame, qui appartiennẽt à cognoistre & entẽdre, lesquelles pour ceste cause sont nõmees cognitiues: assauoir la raison, l'intelligẽce & la fantasie: ausquelles il y en a trois autres correspõdantes, qui appartiennent à appeter: assauoir la volonté, de laquelle l'office est d'appeter ce que l'intelligẽce & la raiso luy proposent: la colere, laquelle suit ce que luy presente la raison & fantasie: la concupiscence, laquelle apprehende ce qui luy est obiecté par la fantasie & par le sens. Quãd toutes ces choses seront vrayes, ou pour le moins vray-semblables, encores n'est-il ia mestier de nous y amuser, pource qu'il y a dãger qu'elles ne nous pourroyent aider de gueres, & nous pourroyent baucoup torméter par leur obscurité. S'il semble bon à quelcũ de distiguer autremẽt les facultez de l'ame: assauoir que l'vne soit appellee Appetitiue, laq̃lle cõbien qu'elle n'ait point de raison en soy, toutesfois estant coduite d'ailleurs obtẽpere à raisõ: l'autre soit nõmee Intellectiue, laq̃lle participe à raison: ie n'y resisteray pas beaucoup. Ie ne voudroye pas nõ plus repugner à ce que dit Aristote, qu'il y a trois choses dõt procedẽt toutes les actiõs humaines, assauoir sens, entendemẽt & appetit. Mais il nous faut vser de maniere de parler, laquelle soit entẽdue de tous: ce qu'õ ne peut prendre des Philosophes. Car quand ils veulent parler bien simplemẽt, ils diuisent l'ame en deux parties: assauoir intelligẽce & appetit. Mais nous elisons plustost la distinctiõ qui peut estre cõprinse des plus petis: laquelle ne se peut apprẽdre des Philosophes. car quãd ils veulẽt parler bi simplemẽt, apres auoir diuisé l'ame en appetit & intelligẽce, ils fõt l'vn & l'autre double. Car ils disent qu'il y a vne intellligẽce cõtẽplatiue, qui ne viẽt point iusques en actiõ: mais s'arreste seulemẽt à cõtempler ce qui est signifié par le mot d'En-

In Theæteto.

Aristot. li. 1. Ethic. cap. vlt. Item lib. 6. cap. 2.

Themist. in lib. 3. de anima, ca. 49. de duplici intellectu.

De finib. lib. 5.

gin, cõme dit Ciceron. L'autre giſt en pratique, laq̃lle apres auoir apprehendé le bié ou le mal, meut la volonté à le ſuyure ou fuir: ſous laquelle eſpece eſt cõtenue la ſciẽce de bien viure. Pareillement ils diuiſent l'appetit en concupiſcence & volonté: appelans Volonté, quand le deſir de l'homme obtempere à raiſon: Concupiſcence, quand il ſe desborde en intẽperance, reiettant le ioug de modeſtie. En ce faiſant ils imaginent touſiours qu'il y a vne raiſon en l'homme par laquelle il ſe peut bien gouuerner.

7 Or nous ſommes contraints de nous reculer vn petit de ceſte façõ d'enſeigner: pource que les Philoſophes, qui n'ont iamais cogneu le vice originel, qui eſt la punition de la ruyne d'Adam, confondent inconſiderément deux eſtats de l'hõme qui ſont fort diuers l'vn de l'autre. Il nous faut prendre donc vne autre diuiſion: c'eſt qu'il y a deux parties en noſtre ame, intelligence & volonté: l'intelligence eſt pour diſcerner entre toutes choſes qui nous ſont propoſées, & iuger ce qui nous doit eſtre approuué ou condamné. L'office de la volonté eſt d'elire & ſuyure ce que l'entendemẽt aura iugé eſtre bon, du contraire reietter & fuyr ce qu'il aura reprouué. Il ne nous faut icy arreſter à ce qu'en diſpute Ariſtote trop ſubtilement, qu'il n'y a nul mouuement propre & de ſoy en l'intelligence, mais que c'eſt l'election qui meut l'homme: il nous doit ſuffire, ſans nous empeſtrer en queſtions ſuperflues, que l'entendement eſt comme gouuerneur & capitaine de l'ame: que la volonté depend du plaiſir d'iceluy, & ne deſire rien iuſques apres auoir eu ſon iugement. Pourtant Ariſtote dit bien vray en vn autre paſſage, que fuir ou appeter eſt vne ſemblable choſe en l'appetit, que nier ou approuuer en l'entendement. Or nous verrons cy apres, combien eſt certaine la conduite de l'entẽdement pour bien diriger la volonté. icy nous ne pretendons autre choſe, ſinon de monſtrer que toutes les vertus de l'ame humaine ſe reduiſent à l'vn de ces deux mẽbres. En ceſte maniere nous comprenons le ſens ſous l'entẽdement, lequel eſt ſeparé des Philoſophes, qui diſẽt que le ſens encline à volupté, & l'entendement à honneſteté & vertu: dauantage que pour le nom d'Appetit nous vſons du mot de Volonté, lequel eſt le plus vſité.

Ita Plato in Phædro

Lib. Eth. 6. cap. 2.

8 Dieu donques a garny l'ame d'intelligence, par laquelle elle peuſt diſcerner le bien du mal, ce qui eſt iuſte d'auec ce qui eſt iniuſte, & voir ce qu'elle doit ſuyure ou fuir, eſtant cõduite par la clarté de raiſon. Parquoy ceſte partie qui adreſſe a eſté nõmée par les Philoſophes Gouuernãte comme en ſuperiorité. Il luy a quant & quant adiouſté la volonté, laquelle a auec ſoy l'election: ce ſont les facultez dont la premiere condition de l'homme a eſté ornée & anoblie: c'eſt qu'il y euſt engin, prudẽce, iugement & diſcretion, non ſeulement pour le regime de la vie terreſtre, mais pour paruenir iuſques à Dieu & à parfaite felicité: & puis qu'il y euſt election coniointe, laquelle guidaſt les appetis, moderant auſsi tous les mouuemens organiques qu'on appelle: & ainſi que la volonté fuſt conforme du tout à la reigle & attrempance de raiſon. En ceſte integrité l'homme auoit franc-arbitre, par lequel s'il euſt voulu il euſt obtenu vie eternelle: car de mettre icy en auant la predeſtination occulte de Dieu, c'eſt hors de propos: pource que nous ne ſommes point en queſtion de ce qui a peu aduenir ou non, mais de ce qu'a eſté en ſoy la nature de l'hõme. Ainſi Adam pouuoit demourer debout s'il euſt voulu, veu qu'il n'eſt tresbuché que de ſa volonté propre: mais pource que ſa volonté eſtoit ployable au bien & au mal, & que la conſtance de perſeuerer ne luy eſtoit pas donnée, voila pourquoy il eſt ſi toſt & ſi legerement tombé. toutesfois ſi a-il eu election du bien & du mal: & non ſeulement cela, mais il y auoit tant en ſon intelligence qu'en ſa volonté vne parfaite droiture: meſmes toutes les parties organiques eſtoyent enclines & promtes à obeir chacune à tout bien, iuſques à ce qu'en ſe perdant & ruinant il a corrõpu tous ſes biens. Et voila dont les Philoſophes ont eſté ſi esbloüis & enuirõnez de tenebres: c'eſt qu'ils ont cherché vn bel edifice & entier en vne ruine, & des liaiſons bien compaſſées en vne diſſipatiõ. Ils ont tenu ce principe, que l'homme ne ſeroit point animal raiſonnable s'il n'auoit election du bien & du mal: il leur venoit auſsi en penſée, que ſi l'homme n'ordonnoit ſa vie de ſon propre conſeil, il n'y auroit nulle diſtinction entre les vices & vertus. & cela n'euſt point eſté mal iugé par eux, s'il n'y euſt eu nul changement en l'homme. Or la cheute d'Adam leur eſtant cachée auec la confuſion qui en eſt prouenue, il ne ſe faut point donc esbahir s'ils ont meſlé le ciel & la terre: mais ceux qui ſont profeſsiõ d'eſtre Chreſtiens, & cependant nagent entre deux eaux, & bigarrent la verité de Dieu de ce que les Philoſophes ont determiné, en ſorte qu'ils cherchent encores le franc-arbitre en l'hõme, eſtant perdu & abyſmé en la mort ſpirituelle: ceux-la, di-ie, ſont du tout inſenſez, & ne touchẽt ne ciel ne terre: ce qui ſe verra mieux en ſon lieu. Maintenãt nous auons ſeulemẽt à retenir, qu'Adã a eſté bien autre en ſa premiere creatiõ, que n'eſt tout ſon lignage, lequel ayãt ſon origine d'vne ſouche corrompue & pourrie, en a tiré contagion hereditaire. Car toutes les parties de l'ame eſtoyent reiglées à ſe bien renger: l'entendement eſtoit ſain & entier, la volonté

sonté estoit libre à eslire le bié. Or quant à ce q̃ Dieu ne l'a soustenu en la vertu de perseuerãce, cela est caché en son cõseil estroit, & nostre deuoir est de ne riẽn sauoir qu'en sobrieté. Ainsi Adam n'est pas excusable, ayant receu la vertu iusques là, q̃ de son bon gré il s'est attiré mal & cõfusion: & nulle necessité ne luy a esté imposée de Dieu, qu'il ne luy eust auparauant donné vne volonté moyenne & flexible à bien & à mal: & combien qu'elle fust caduque, si est-ce que Dieu n'a pas laissé de tirer de la cheute matiere de sa gloire.

CHAP. XVI.

Que Dieu ayant creé le monde par sa vertu, le gouuerne & entretient par sa prouidence, auec tout ce qui y est contenu.



R de faire vn Dieu createur temporel & de petite durée, qui eust seulement pour vn coup accomply son ouurage, ce seroit vne chose frcide & maigre: & faut qu'en cecy principallemẽt nous differiõs d'auec les Payens & toutes gens profanes: q̃ la vertu de Dieu nous reluise cõme presente, tant en l'estat perpetuel du monde qu'en sa premiere origine. Car cõbien que les pẽsées des incredules soyẽt cõtraintes par le regard du ciel & de la terre, de s'esleuer au createur: ne l'ãmoĩs la foy a son regard special, pour assigner à Dieu la louãge entiere d'auoir tout creé. A quoy tend ce que nous auõs allegué de l'Apostre, que c'est par la foy que nous cõprenons le mõde auoir esté si bien basti par la parolle de Dieu: car si nous ne passons iusques à sa prouidẽce, par laquelle il cõtinue à maintenir tout, nous n'entẽdrons pas droitemẽt que veut cest article, que Dieu soit createur, cõbien qu'il semble que nous l'ayõs imprimé en nostre esprit, & que nous le cõfessiõs de bouche. Le sens humain s'estãt proposé la vertu de Dieu pour vne fois en la creation, s'arreste là: & le plus loin qu'il se puisse auancer, n'est sinon de cõsiderer & marquer la sagesse, puissance & bonté de l'ouurier qui se presente à l'œil en ce grand & si noble bastiment, encores qu'on ne tinst conte de les regarder: puis apres il conçoit quelque operation generale de Dieu, pour conseruer & conduire le tout, de laquelle toute vigueur & mouuemẽt depend. Bref il estime que ce que Dieu a du cõmencemẽt espãdu de vigueur par tout, suffit à garder les choses en leur estat. Or la foy doit bien passer plus outre, c'est de recognoistre pour gouuerneur & gardien perpetuel, celuy qu'elle a cognu estre createur: & non pas seulemẽt en ce qu'il cõduit la machine du mõde, & toutes ses parties, d'vn mouuemẽt vniuersel: mais en soustenant, nourrissant & soignant chacune creature, iusques aux petis oiselets. Pourtãt Dauid apres auoir dit en bref que le monde a esté creé de Dieu, descend tantost apres à cest ordre cõtinuel de gouuerner: Les cieux, dit-il, ont esté establis par la parolle de Dieu, & toute leur vertu par l'esprit de sa bouche: puis il adiouste que Dieu regarde sur tous ceux qui habitent sur la terre, il dissipe les cõseils des peuples: & ce qui est là dit à ce mesme propos. Car cõbien que tous n'arguẽt point si dextremẽt qu'il seroit requis, toutesfois pource qu'il ne seroit point croyable que Dieu se meslast des affaires humains, sinon que le monde fust son œuure: & ausi que nul ne croit à bon escient que le mõde soit basti de Dieu, qu'il ne soit quant & quãt persuadé qu'il a le soin de ses œuures: Dauid procede par bon ordre en nous menãt de l'vn à l'autre. Bien est vray que les Philosophes aussi enseignẽt en general que toutes les parties du mõde tirent & prennẽt vigueur d'vne inspiratiõ secrete de Dieu, & nostre sens le cõçoit ainsi: mais cependãt nul ne paruiẽt en si haut degré que mõte Dauid, & y attire tous fideles en disant, Toutes choses attendẽt apres toy Seigneur, à ce que tu leur donnes viãde en leur tẽps: quand tu leur dõnes, elles la recueillẽt, quãd tu ouures ta main elles sont rassasiées de biens. Si tost que tu destournes ta face, elles sont estõnées: quãd tu retires ton esprit, elles defaillẽt, & s'en reuõt en poudre: quãd tu enuoyes ton esprit, elles reuiennent & renouuellent la face de la terre. Mesmes cõbien que les Philosophes s'accordẽt à ceste sentence de S. Paul, q̃ nous auons nostre estre & mouuemẽt & vie en Dieu: toutesfois ils sont bien loin d'estre touchez au vif du sentiment de sa grace, telle que S. Paul la prescheː c'est qu'il a vn soin special de nous, auquel se declaire sa faueur paternelle, laquelle le sens charnel ne gouste point.

Heb. 11. f. 3

Psal. 33. a. 6 Au mesme c. 13

Pseau. 104. d. 27. 28. 29. 30.

Act. 17. f. 28

2 Pour mieux esclarcir telle diuersité, il est à noter que la prouidence de Dieu, telle que l'Escriture la propose, s'oppose à fortune & à tous cas fortuits. Et d'autãt q̃ ceste opinion a esté quasi receue en tous aages, encores auiourdhuy est en vogue & tiẽt tous les esprits preoccupez, assauoir q̃ toutes choses auiennẽt de cas fortuit: ce qui deuoit estre bien persuadé de la prouidẽce de Dieu, non seulemẽt est obscurcy, mais quasi enseuely du tout. Si quelcũ tõbe en la main des brigãs, ou rencõtre des bestes sauuaiges: s'il est ietté en la mer par tẽpeste: s'il est accablé de quelq̃ ruine de maison ou d'arbre: si vn autre errant par les desers trouue dequoy remedier à sa famine: si par les vagues de mer il est ietté au port, ayãt euadé miraculeusemẽt la mort par la distãce d'vn seul doigt: la raison charnelle attribuera à fortune

Matt.10. c.30

toutes ces rencõtres tant bõnes q̃ mauuaises: mais tous ceux qui aurõt esté enseignez par la bouche de Christ, q̃ les cheueux de noz testes sont cõtez, chercherõt la cause plus loin, & se tiendrõt tout asseurez q̃ les euenemens, quels qu'ils soyẽt, sont gouuernez par le conseil secret de Dieu. Quãt aux choses qui n'ont point d'ame, il nous faut tenir ce poinct pour resolu, cõbien q̃ Dieu leur eust assigné à chacune sa proprieté: toutesfois qu'elles ne peuuẽt mettre leur effect en auant, sinon d'autant qu'elles sont adressées par la main de Dieu. parquoy elles ne sont qu'instrumens, ausquels Dieu fait decouler sans fin & sans cesse tant d'efficace que bon luy semble: & les applique selon son plaisir, & les tourne à tels actes qu'il veut. Il n'y a vertu si noble ny admirable entre les creatures qu'est celle du soleil. Car outre ce qu'il esclaire tout le monde de sa lueur, q̃lle vertu est-ce de nourrir & vegeter par sa chaleur tous animaux, d'inspirer par ses rayons fertilité à la terre, en eschauffant la semence qu'on y iette? apres la faire verdoyer de beaux herbaiges, lesquels il fait croistre, en leur dõnant touſiours nouuelle sustãce, iusques à ce q̃ le blé & autres grains se leuent en espis: & qu'il nourrit ainsi toutes semences par ses vapeurs pour les faire venir en fleur, & de fleur en fruit, cuisant le tout iusqu'à ce qu'il l'ait amené à maturité? Quelle noblesse & vertu aussi est-ce, de faire bourgeõner les vignes, ietter leurs fueilles & puis leurs fleurs, & en la fin leur faire apporter vn fruit si excellent? Or Dieu pour se reseruer la louange entiere de toutes ces choses, a voulu deuant que créer le soleil qu'il y eut clarté au monde, & que la terre fust garnie & parée de tous genres d'herbes & de fruicts. parquoy l'homme fidele ne fera point le soleil cause principale ou neccessaire des choses qui ont esté deuant que le soleil mesme fust creé ne produit: mais il le tiendra pour instrument, duquel Dieu se sert pource qu'il luy plait, non pas qu'il ne peust sans tel moyen accõplir son œuure par soy mesme. D'autre part quand nous lisons qu'à la requeste de Iosué le soleil s'est arresté en vn degré l'espace de deux iours: & en faueur du Roy Ezechie son ombre a esté reculée de quinze degrez: nous auons à noter que Dieu par tels miracles a testifié q̃ le soleil n'est pas tellemẽt cõduit par vn mouuemẽt naturel, pour se leuer & coucher chacun iour, q̃ luy n'ait le souuerain gouuernemẽt pour l'auãcer & retenir, afin de nous renouueler la memoire de ceste faueur paternelle enuers nous, qu'il a mõstrée en la creatiõ du mõde. Il n'y a rien plus naturel q̃ de voir les quatre saisons de l'an succeder par tour l'vne à l'autre: toutesfois en ceste succesiõ cõtinuelle il y a vne telle diuersité & si inegale, qu'on apperçoit clairemẽt q̃ chacũ an, chacun mois & chacun iour est disposé en vne sorte ou en l'autre, par vne prouidence speciale de Dieu.

Genes.1. a.3.& b. 11

Iosué 10. c.13,2. Rois 20. c.11.

3 Et de fait le Seigneur s'attribue toute puissance, & veut que nous la recognoissions estre en luy, non pas telle que les Sophistes l'imaginent, vaine, oisiue & quasi assopie: mais touſiours veillante, pleine d'efficace & d'action: & ausi qu'il ne soit pas seulement en general & cõme en confus le principe du mouuement des creatures (comme si quelcun ayant vne fois fait vn canal & adressé la voye d'vne eau à paiſer dedans, la laiſſoit puis apres couller d'elle mesme:) mais qu'il gouuerne mesme & conduise sans cesse tous les mouuemens particuliers. Car ce que Dieu est recognu tout-puissant, n'est pas pource qu'il puisse faire toutes choses, & neãtmoins se repose, ou que par vne inspiration generale il continue l'ordre de nature tel qu'il l'a disposé du commencement: mais d'autant que gouuernant le ciel & la terre par sa prouidence, il compasse tellement toutes choses, que rien n'aduient sinon ainsi qu'il l'a determiné en son conseil. Car quand il est dit au Pseaume, qu'il fait tout ce qu'il veut, cela s'entend d'vne volonté certaine & propos deliberé. Et de-fait ce seroit vne maigre fantasie, d'exposer les mots du Prophete selon la doctrine des Philosophes, assauoir que Dieu est le premier motif, pource qu'il est le principe & la cause de tout mouuement: en lieu que pluſtost c'est vne vraye cõsolation, de laquelle les fideles adouciſſent leur douleur en aduersitez, assauoir qu'ils ne souffrent rien que ce ne soit par l'ordonnance & le commandement de Dieu, d'autant qu'ils sont sous sa main. Que si le gouuernement de Dieu s'estẽd ainsi à toutes ses œuures, c'est vne cauillatiõ puerile de le vouloir enclorre & limiter dedans l'influence & le cours de nature. Et certes tous ceux qui restreingnent en si estroites limites la prouidence de Dieu, comme s'il laiſſoit toutes creatures aller librement selon le cours ordinaire de nature, desrobẽt à Dieu sa gloire, & se priuẽt d'vne doctrine qui leur seroit fort vtile: veu qu'il n'y a rien plus miserable que l'hõme, si ainsi estoit que les mouuemens naturels du ciel, de l'air, de la terre & des eaux euſſent leur cours libre contre luy. Ioint qu'en tenant telle opinion, c'est amoindrir trop vilainement la singuliere bonté de Dieu enuers vn chacun. Dauid s'escrie que les petis enfans qui sont encores à la mammelle de la mere, ont assez d'eloquence pour prescher la gloire de Dieu: c'est assauoir d'autant que si tost qu'ils sont sortis du ventre, & venus au monde, ils trouuent leur nourriture qui leur est appreſtée par vne prouidence d'enhaut. Ie confesse bien que cela est naturel & general: mais si faut-il cependant que nous contemplions & considerions

Matt.10. c.30

Pseau. 115.a.3

Pseau. 8.a.5.

ce

ce que l'experience monſtre tout euidemment, qu'entre les meres les vnes ont les mamelles pleines & bien fournies de laict, les autres ſeront quaſi ſeiches, ſelon qu'il plaira à Dieu de nourrir vn enfant abondãment, & l'autre plus petitemẽt. Or ceux qui attribuent droitemẽt à Dieu la louãge de Tout-puiſſant, recueillẽt de cela double fruit: premieremẽt d'autãt qu'il a aſſez ample faculté de bien faire, veu que le ciel & la terre ſont ſous ſa poſſeſsiõ & ſeigneurie, & q̃ toutes creatures dependẽt de ſon plaiſir pour s'aſſuiettir à luy en obeiſſance. Secondement, pource qu'on ſe peut aſſeurément repoſer en ſa protection, veu q̃ toutes choſes qui pourroyent nuire de quelque part que ce ſoit, ſont ſuiettes à ſa volonté, veu que Satan auec toute ſa rage & tout ſon appareil eſt reprimé par la volonté d'iceluy comme d'vne bride, & veu que tout ce qui peut contreuenir à noſtre ſalut eſt ſubmis à ſon commandement. Et ne faut pas penſer qu'il y ait autrement moyen de corriger ou appaiſer les eſpouuantemens ou craintes exceſsiues & ſuperſtitieuſes que nous conceuons aiſément quand les dangiers ſe preſentent, ou que nous les apprehendons. Ie dis que nous ſommes craintifs d'vne façon ſuperſtitieuſe, ſi quand les creatures nous menacent ou preſentent quelque eſpouuantement, nous les redoutons comme ſi elles auoyent quelque pouuoir de nuire d'elles meſmes, ou qu'il nous en vinſt quelque dommage par cas fortuit, ou que Dieu ne fuſt point ſuffiſant pour nous aider à l'encontre d'icelles. Comme pour exemple le Prophete defend aux enfans de Dieu, de craindre les eſtoilles & ſignes du ciel, comme font les incredules. Certes il ne condamne point toute crainte: mais d'autant que les infideles tranſferent le gouuernement du monde de Dieu aux eſtoilles, ils imaginent que tout leur bon heur ou mal-heur depend d'icelles, & non pas de la volonté de Dieu. Ainſi au lieu de craindre Dieu ils craignent les eſtoilles, Planetes, & Cometes. Ainſi, qui voudra euiter ceſte infidelité, qu'il ſe ſouuienne touſiours que la puiſſance, action, ou mouuement qu'ont les creatures, n'eſt point vne choſe qui ſe pourmene & voltige à leur plaiſir: mais que Dieu par ſon conſeil ſecret y gouuerne tellement tout, que rien n'aduient qu'il n'ait luy meſme determiné de ſon ſeu & vouloir. *Ierem. 10. a. 2.*

4 Parquoy que cecy ſoit premierement bien reſoulu: c'eſt que quand on parle de la prouidence de Dieu, ce mot ne ſignifie pas qu'eſtant oiſif au ciel il ſpecule ce qui ſe fait en terre: mais pluſtoſt qu'il eſt cõme vn patron de nauire, qui tient le gouuernail pour adreſſer tous euenemẽs. ainſi ce mot s'eſtend tant à ſa main qu'à ſes yeux: c'eſt à dire que non ſeulement il voit, mais auſsi ordonne ce qu'il veut eſtre fait. Car quand Abraham diſoit à ſon fils, Dieu y pouruerra, ce n'eſtoit point ſeulemẽt pour luy attribuer la cognoiſſance de ce qui deuoit auenir: mais pour luy remettre le ſoin de la perplexité en laquelle il eſtoit, d autant que c'eſt le propre office d'iceluy, de donner yſſue aux choſes confuſes. dont il ſenſuit que la prouidence de Dieu eſt actuelle, comme lon dit: car ceux qui s'attachent à vne preſcience nue & de nul effect, ſont par trop ſots & badins. L'erreur de ceux qui attribuent à Dieu vn gouuernement general & confus, eſt moins lourd, d'autant qu'ils confeſſent que Dieu maintient le monde & toutes ſes parties en leur eſtre, mais ſeulement par vn mouuement naturel, ſans adreſſer en particulier ce qui ſe fait: ſi eſt-ce neantmoins que tel erreur n'eſt point ſupportable: car ils diſent que par ceſte prouidence, qu'ils appellẽt vniuerſelle, nulle creature n'eſt empeſchée de tourner çà & là comme à l'auenture, ne l'homme de ſe guider & adreſſer par ſon franc arbitre où il luy plaira. Voicy comment ils partiſſent entre Dieu & l'homme: c'eſt que Dieu inſpire par ſa vertu à l'homme mouuement naturel, à ce qu'il ait vigueur pour s'appliquer à ce que ſa nature porte: & l'homme ayant telle faculté gouuerne par ſon propre cõſeil & volonté tout ce qu'il fait. Bref ils imaginẽt que le monde & les hõmes auec leurs affaires ſe maintiennẽt par la vertu de Dieu: mais qu'ils ne ſont pas gouuernez ſelõ qu'il ordõne & diſpoſe. Ie laiſſe icy à parler des Epicuriens (de laquelle peſte le monde a eſté touſiours remply) leſquels en leurs reſueries penſent que Dieu ſoit oyſif & comme vn fait-neant: auſsi des autres fantaſtiques, qui iadis ont gazouillé que Dieu gouuerne tellemẽt par deſſus le milieu de l'air, qu'il laiſſe ce qui eſt deſſous à fortune. Car les creatures meſme qui n'ont ne bouche ne langage, criẽt aſſez haut cõtre vne ſottiſe ſi enorme. Mon intention eſt ſeulement de reprouuer l'opinion qui eſt par trop cõmune, laq̃lle attribue à Dieu vn mouuemẽt incertain, confus & cõme aueugle: & cependãt luy rauit le principal, c'eſt que par ſa ſageſſe incõprehenſible il adreſſe & diſpoſe toutes choſes à telle fin que bõ luy ſemble. Car ceſte opinió ne merite nullemẽt d'eſtre receue, veu qu'elle fait Dieu gouuerneur du mõde en tiltre ſeulemẽt, & nõ pas d'effect, en luy oſtãt le ſoin & l'office d'ordõner ce qui ſe doit faire. Car ie vous prie, qu'eſt-ce d'auoir empire pour regir, ſinon de preſider en telle ſorte q̃ les choſes ſur leſquelles on preſide ſoyent gouuernées d'vn ordre eſtabli par certain conſeil? Ie ne reprouue pas du tout ce qui ſe dit de la prouidẽce vniuerſelle de Dieu: moyennant q̃ cecy d'autre part me ſoit auſsi accordé, c'eſt que le mõde eſt gouuerné de Dieu, non ſeulemẽt pource qu'il maintiẽt en *Geneſ. 22. b. 8.*

eſtre le cours de nature tel qu'il l'a eſtabli pour vn coup, mais pource qu'il a ſoin particulier d'vne chacune creature. Vray eſt q̃ toutes eſpeces ont quelque cõduite ſecrete, ſelõ que leur naturel le requiert, cõme ſi elles obeiſſoyẽt à vn ſtatut perpetuel, auq̃l Dieu les a aſtreintes: & par ainſi ce que Dieu a vne fois decreté, coule & va ſon train cõme d'vne inclination volontaire. Et à cela ſe peut rapporter la ſentẽce de noſtre Seigneur Ieſus, q̃ luy & le Pere ſont touſiours en œuure dés le cõmencement: & auſſi le dire de S. Paul, Nous viuons en Dieu, & y auõs noſtre mouuemẽt & eſtre. Item ce qu'eſcrit l'Apoſtre en l'Epiſtre aux Hebrieux, c'eſt qu'en voulant prouuer la diuinité de Ieſus Chriſt, dit que toutes choſes ſont ſouſtenues par ſon commãdement tout puiſſant. Mais c'eſt peruerſemẽt fait de vouloir ſous telles couleurs cacher & obſcurcir la prouidẽce ſpeciale de Dieu, laquelle nous eſt tellemẽt mõſtrée par teſmoignages de l'Eſcriture clairs & certains, que c'eſt merueille cõment quelcũ en puiſſe douter. Et de fait ceux qui tendẽt vn tel voile pour la cacher, ſont cõtraints en la fin d'adiouſter par forme de correction, q̃ beaucoup de choſes ſe font par vn ſoin particulier de Dieu: mais ils faillẽt en reſtreignant cela à quelq̃s actes particuliers. Parquoy nous auõs à prouuer que Dieu a vne telle ſuperintendence à diſpoſer tous euenemens, que tout ce qui ſe fait procede tellement de ce qu'il a determiné en ſon conſeil, que rien n'aduient par cas d'auenture.

Act. 17. f. 28
Hebr. 1. a. 3

5 Si nous accordõs que le principe de tout mouuemẽt eſt en Dieu, & cependãt que toutes choſes ſe demenẽt ou de leur bon gré ou à l'aduẽture, ſelon que leur inclinatiõ les pouſſe: les reuolutiõs du iour & de la nuict, de l'hyuer & de l'eſté ſerõt ouurages de Dieu, entãt qu'il a aſſigné à chacune ſaiſon ſon cours, & leur a impoſé certaines lois. Or cela ſeroit vray, ſi les iours ſuccedãs aux nuits, & les mois venans l'vn apres l'autre, & ſi pareillemẽt les années gardoyẽt touſiours vne meſme meſure en teneur egale: mais quãd vne fois les chaleurs vehemẽtes auec ſeichereſſe bruſlẽt tous les fruits de la terre, l'autre fois les pluyes venãtes outre leur ſaiſon corrompẽt & gaſtent les ſemẽces, que les greſles & tẽpeſtes raclent tout ce qu'elles rẽcõtrent, cela ne ſeroit pas reputé œuure de Dieu, ſinon q̃ par conſtellatiõs ou autres cauſes naturelles tãt les nuées que le beau tẽps, le froid & le chaut aduinſent. Or par ce moyẽ on ne laiſſeroit point lieu ny à la bõté & faueur paternelle de Dieu, ny à ſes iugemens. Si ceux cõtre leſquels ie deba diſent que Dieu ſe mõſtre aſſez liberal enuers le genre humain en diſtillant vne vigueur ordinaire au ciel & en terre, pour nous pouruoir d'alimẽs, c'eſt vne reſuerie trop fade & profane: car c'eſt autant cõme s'ils nioyent q̃ la fertilité d'vn an ne ſoit vne ſinguliere benedictiõ de Dieu, & la ſterilité & famine ne ſoyẽt ſa maledictiõ & vengeãce. Mais pource qu'il ſeroit trop long d'amaſſer toutes les raiſons pour rebouter ceſt erreur, que l'authorité de Dieu nous ſuffiſe. Il pronõce ſouuẽt en la Loy & par les Prophetes, qu'en humectant la terre de rouſées & pluye il teſtifie là ſa grace: à l'oppoſite, que c'eſt par ſon commandement que le ciel s'endurcit, que les fruits ſont mangez & conſumez par bruynes & autres corruptions: & toutes fois & quãtes que vignes, champs & prés ſont batus de greſles & tempeſtes, que cela auſſi eſt teſmoignage de quelque punition ſpeciale qu'il exerce. Si cela nous eſt bien perſuadé, il eſt auſſi certain qu'il ne tombe pas vne ſeule goutte de pluye ſans qu'il l'ait ordonné en particulier. Dauid magnifie bien la prouidẽce generale de Dieu, en ce qu'il nourrit les petis corbeaux qui l'inuoquent: mais quand Dieu menace de famine toutes beſtes, ne declaire il point aſſez que pour vn temps il nourrit plus liberalement tous animaux, & puis apres plus maigremẽt, ſelon que bon luy ſemble? C'eſt vne ſotiſe puerile (comme i'ay deſia dit) de reſtraindre cecy à quelque actes particuliers, veu que Ieſus Chriſt pronõce ſans exception aucune, qu'il n'y a oiſelet de ſi petit pris qu'il ſoit, qui tombe en terre ſans la volõté de Dieu ſon pere. Certes ſi le vol des oiſeaux eſt adreſſé par le conſeil infallible de Dieu, il faut bien cõfeſſer auec le Prophete, qu'il habite tellement en haut, qu'il daigne bien s'abbaiſſer pour voir tout ce qui ſe fait au ciel & en la terre.

Pſeau. 146. b. 9
Matt. 10 c. 29
Pſeau. 113. a. 5

6 Mais pource que nous ſauons que le monde a principalement eſté creé à cauſe du genre humain, auſſi il nous faut touſiours tẽdre à ce but, en parlant de la prouidence de Dieu: c'eſt de ſauoir quel ſoin il a de nous. Le Prophete Ieremie crie haut & clair, Ie ſay Seigneur que la voye de l'hõme n'eſt pas en ſa liberté, & que ce n'eſt pas à luy d'adreſſer ſes pas. Ité Salomon, Les pas de l'hõme ſont adreſſés de Dieu, & cõment l'homme ordõnera il ſa voye? Que ceux cõtre leſquels ie diſpute aillent maintenãt dire que l'hõme a ſon mouuement naturel de l'inclination de ſa nature, mais qu'il le tourne çà & là où bon luy ſemble: car ſi cela eſtoit vray, l'homme auroit en ſa main la diſpoſition de ſes voyes. Sils le nient, d'autant qu'il ne peut rien ſans la puiſſance de Dieu: ie replique à l'oppoſite, puis qu'il appert que Ieremie & Salomon attribuent à Dieu non ſeulement vne telle vertu qu'ils nous forgent, mais auſſi conſeil, decret, & certaine determination de ce qui ſe doit faire, iamais ils ne ſe pourront deſuelopper que l'Eſcriture ne leur ſoit contraire. Salomon en vn autre lieu redargue tresbien ceſte temerité des hõmes, leſquels ſans auoir regard à Dieu, comme s'ils n'eſtoyẽt

Ieremie 10. d. 23.
Prouerb. 20. d. 24

pas

pas conduis de sa main, se proposent tel but qu'il leur viēt en la teste: L'homme, dit-il, dis- Prouer. 16
pose en son cœur, & c'est à Dieu de guider la langue: comme s'il disoit que c'est vne follie a.2
par trop ridicule, qu'vn poure homme delibere ainsi de tout faire sans Dieu, ne pouuant seulement proferer vn mot, sinon entant qu'il luy est donné: qui plus est l'Escriture, pour mieux exprimer que rien du tout ne se fait sans Dieu & sa predestination, luy assuiettit les choses qui semblent estre les plus fortuites. Car quel cas trouuera-on plus d'auenture, que quand il tombe vne branche d'vn arbre sur vn passant, & le tue? Or Dieu en parle bien autrement, affermāt qu'il a liuré tel homme à la mort. Qui est-ce qui ne dira que le sort soit Exod. 21.
expose à fortune? Or Dieu ne souffre point qu'on parle ainsi, en disant que l'issue & le iu- c. 13
gement luy en appartient. Il ne dit pas simplement, que c'est par sa vertu que les lots ou les ballottes soyent iettées au vaisseau, & en soyent tirées hors: mais il se reserue ce que plus-toſt on pouuoit attribuer à fortune, c'est qu'il adresse les ballottes à son plaisir: à quoy s'accorde le dire de Salomō, Le poure & le riche se rencontrēt, & Dieu esclaire les yeux des Prouer.
deux: car il entēd par ces mots, combien que les riches soyent meslez parmi les poures au 16.d.33
monde: toutesfois quād Dieu assigne la condition à vn chacun, qu'il n'y va pas à l'estour-die, ou en aueugle, veu qu'il esclaire les vns & les autres: & ainsi il exhorte les poures à patié-ce, pource que ceux qui ne se contentēt point de leur estat, tāschent entāt qu'en eux est d'es-courre le ioug qui leur est imposé de Dieu. Pareillemēt aussi l'autre Prophete reprend les gens profanes, qui attribuēt à l'industrie des hōmes ou à fortune ce q̄ les vns demeurent au Pseau. 75
bourbier, les autres sont esleuez en hōneurs & dignitez: Ce n'est pas, dit-il, ne du soleil le- b. 7
uant, ne du couchāt, ne du midi q̄ viennēt les hōneurs: car c'est à Dieu d'en disposer cōme iuge: c'est luy qui humilie, c'est luy qui hausse. En quoy il conclud, d'autant que Dieu ne peut estre despouillé d'office de iuge, que c'est par son conseil secret que les vns sont auan-cez, & les autres demeurent contemptibles.

7 Mesme ie di que les euenemens particuliers sont tesmoignages en general de la proui-dence singuliere de Dieu. Moyse recite que Dieu a esmeu vn vent de Midy au desert, qui Exod. 19
a apporté quantité infinie de cailles. Il est dit aussi, que voulant faire ietter Ionas en la c. 13.
mer, il a enuoyé vn grand tourbillon & tempeste. Ceux qui ne pensent pas que Dieu tien-Ionas 1.
ne le gouuernail du monde, diront que cela a esté fait outre l'vsage commun: or moy ie b. 4
deduy de là, que nul vent ne s'esleue iamais sans commandement special de Dieu. Et ainsi la doctrine du Prophete ne seroit pas autrement vraye, c'est qu'il fait les vens ses messa- Pseau.
giers, & les feus bruslans, ses seruiteurs: qu'il fait des nuées ses chariots, & qu'il cheuauche 104.a.4
sur les aisles des vens, sinon qu'il pourmenast tant les nuées que les vens à son plaisir, & qu'il y demonstrast vne singuliere presence de sa vertu: comme aussi nous sommes enſei-gnés ailleurs, toutes fois & quātes que la mer se trouble par l'impetuosité des vens, que tel changemēt signifie vne presence speciale de Dieu: Il commande, dit le Prophete, & esmeut Pseau.
vens tourbillonneux, & fait escumer les flots de la mer en haut: apres il arreste la tempeste 107.e.
& la fait tenir quoye, & fait cesser les vagues à ceux qui nauigēt. comme aussi Dieu mesme 25.29
denōce ailleurs, qu'il a chastié le peuple par vens bruslās. Suyuant cela, cōme ainsi soit qu'il y ait naturellement vigueur d'engendrer aux hommes: toutesfois en ce que les vns sont priuez de lignée & les autres en ont à foison, Dieu veut qu'on recognoisse cela prouenir de sa grace speciale: comme aussi il est dit au Pseaume, que le fruict du ventre est don de Dieu. Pourtant Iacob disoit à Rachel sa femme, Suis-ie au lieu de Dieu, pour te donner des en- Genes. 30
fans? Pour mettre fin à ce propos, il n'y a rien plus ordinaire en nature, que ce que nous a.2
sommes nourris de pain: or l'Esprit declaire que non seulement le reuenu de la terre est vn don special de Dieu: mais aussi adiouste que l'hōme ne vit pas du seul pain, pource qu'- Deut. 8.a
il n'est pas subsistenté par se souler, mais par la benediction secrete de Dieu: cōme à l'oppoſi- 2
te il menace qu'il rompra le baston ou sousteneme nt du pain. & de fait autrement nous ne Isa. 3.a.1
pourrions à bon escient vser de ceste requeste, Que nostre pain quotidien nous soit donné, sinon que Dieu nous appastelast de sa main paternelle. Parquoy le Prophete voulant bien persuader aux fideles que Dieu en les paissant exerce l'office d'vn bon pere de famille, ad-uertist qu'il donne viāde à toute chair. En somme, quand nous oyōs d'vn costé qu'il est dit, Pseau. 34
Les yeux de Dieu sont sur les iustes, & ses oreilles à leurs prieres: & de l'autre costé, L'œil de c. 16.17.
Dieu est sur les meschans, pour racler leur memoire de la terre: sachōs que toutes creatures haut & bas sont prōptement appareillées à son seruice, à ce qu'il les appliq̄ à tel vsage qu'il veut. dont nous auons à recueillir qu'il n'y a pas seulemēt vne prouidēce generalle de Dieu pour continuer l'ordre naturel en ses creatures, mais qu'elles sont toutes dressées par son conseil admirable, & appropriées à leurs fins.

Li. ad Bo
nif. 2. c. 6
& alibi.

8 Ceux qui veulent rendre ceste doctrine odieuse, calomnient que c'est la fantasie des Stoiques, que toutes choses aduiennent par necessité. Ce qui a esté reproché aussi bien à

S. Augustin. Quant à nous, combien que nous ne debattions pas volontiers pour les parolles: toutesfois nous ne receuons pas ce vocable dont vsoyent les Stoiques: assauoir, Fatum. Tant pource qu'il est du nombre des vocables desquels sainct Paul enseigne de fuir la vanité profane, qu'aussi que noz ennemis taschent par la haine du nom greuer la verité de Dieu. Quant est de l'opinion, c'est faussement & malicieusemẽt qu'on nous la met sus. Car nous ne songeons pas vne necessité laquelle soit contenue en nature par vne comion & perpetuelle de toutes choses, comme faisoyent les Stoiques. Mais nous constituons Dieu maistre & moderateur de toutes choses, lequel nous disons dés le commencement auoir, selon sa sagesse, determiné ce qu'il deuoit faire, & maintenant executé par sa puissance tout ce qu'il a deliberé. Dont nous cõcluons, que non seulement le ciel & la terre, & toutes creatures insensibles sont gouuernées par sa prouidẽce, mais aussi les cõseils & vouloirs des hõmes: tellement qu'il les dresse au but qu'il a proposé. Quoy donc? dira quelcun: ne se fait il rien par cas fortuit ou d'auenture? Ie respon que cela a esté tresbien dit de Basilius le grand, quand il a escrit que Fortune & Aduẽture sont mots de Payẽs: desquels la signification ne doit point entrer en vn cœur fidele. Car si toute prosperité est benediction de Dieu, aduersité sa malediction: il ne reste plus nul lieu à fortune en tout ce qui aduient aux hommes.

1. Retract. ca. 1

Dauantage les parolles de sainct Augustin nous doyuent esmouuoir: Il me desplaist, dit il, qu'au liure que i'ay fait contre les Academiques, i'ay si souuent nommé Fortune: combien que par ce nom ie n'ay point signifié quelque deesse, comme les Payens: mais l'euenement fortuit des choses, comme en commun langage nous disons, Possible, Parauenture: cõbien qu'il faut rapporter tout à la prouidence de Dieu. En cecy mesme ie ne l'ay point dissimulé, disant, La fortune qu'on appelle cõmunement, est possible cõduite par vn gouuernemẽt caché: & appellons seulement Fortune, ce qui se fait sans q̃ la cause & la raison nous en apparoisse. Or combien que i'aye dit cela, toutesfois ie me repen d'auoir vsé en ce liure là du mot de Fortune: d'autant que ie voy que les hommes ont vne tresmauuaise coustume, qu'au lieu de dire, Dieu l'a ainsi voulu: ils disent, La fortune l'a ainsi voulu. Bref ce sainct docteur enseigne par tout, que si on laisse rien à la fortune, le monde sera tourné & viré à la volée. Et combien qu'il enseigne quelque fois que toutes choses se font partie par le franc arbitre de l'homme, partie par l'ordonnance de Dieu: toutesfois il monstre bien que les hommes sont suiets à icelle, & sont par icelle adressés. car il prend ce principe, qu'il n'y a rien plus hors de raison, que d'estimer que rien se face sinon comme Dieu l'a decreté:

Lib. 83. Quæstio.

pource qu'autremẽt il aduiẽdroit à la volée. Par laquelle raison il exclud tout ce qui pourroit estre changé du costé des hommes: & tantost apres encores plus clairement, en disant qu'il n'est licite de chercher la cause de la volonté de Dieu. Or quand il vse de ce mot de Permission, il nous sera bien liquide par vn passage cõment il l'entend, disant que la volonté de Dieu est la premiere cause & souueraine de toutes choses, pource q̃ rien n'aduiẽt sans sa volõté ou permissiõ. Il ne forge pas vn Dieu qui se repose en quelq̃ haute tour pour speculer, en voulant permettre cecy ou cela, veu qu'il luy attribue vne volonté actuelle, laquelle ne pourroit estre reputée cause, sinon qu'il decretast ce qu'il veut.

Lib. de Trinita. 3. cap. 4.

9 Toutesfois pource que la tardiueté de nostre esprit est bien loin de pouuoir monter iusques à la hauteur de la prouidence de Dieu: il nous faut pour la soulager mettre icy vne distinction. Ie di donques, combien que toutes choses soyent conduites par le conseil de Dieu, toutesfois qu'elles nous sont fortuites. Non pas que nous reputions fortune dominer sur les hommes, pour tourner haut & bas toutes choses temerairement (car ceste resuerie doit estre loin d'vn cœur Chrestien:) mais pource que des choses qui aduiennẽt, l'ordre, la raison, la fin & necessité est le plus souuent cachée au conseil de Dieu, & ne peut estre comprinse par l'opinion humaine, les choses que nous sauons certainement prouenir de la volonté de Dieu, nous sont quasi fortuites: car elles ne monstrent point autre apparence, quand on les considere en leur nature, ou quand elles sont estimées selon nostre iugement & cognoissance. Pour donner exẽple, posons le cas qu'vn marchant estant entré en vne forest auec bonne & seure compagnie, s'esgare & tombe en vne briganderie, où les voleurs luy coupent la gorge: sa mort n'estoit point seulement preueue à Dieu, mais

Iob 14. a. 5

estoit decretée en son vouloir. Car il n'est point seulement dit, qu'il a preueu combien s'estendroit la vie d'vn chacun: mais qu'il a constitué & fiché les limites qui ne se pourront passer. Neantmoins d'autant que la conception de nostre entendement peut apprehender, toutes choses apparoissent fortuites en vne telle mort. Qu'est-ce que pensera icy vn Chrestien? Certes il reputera que cela est fortuit en sa nature: mais il ne doutera pas que la prouidence de Dieu n'ait presidé à guider la fortune à son but. C'est vne mesme raison des euenemens futurs. Cõme toutes choses à venir nous sont incertaines, aussi nous les tenons en suspens, comme si elles pouuoyent eschoir ou en vne sorte ou en l'autre. Cela

neant-

neantmoins demeure resolu en nostre cœur, qu'il n'aduiendra rien que Dieu n'ait ordonné. Et en ce sens le nom d'Euenemẽt est souuent reiteré en l'Ecclesiaste: pource que de prime face les hõmes ne peuuent paruenir à la premiere cause, laquelle leur est cachée bien profond. Neantmoins ce q̃ l'Escriture nous mõstre de la prouidẽce secrette de Dieu, n'a iamais esté effacé tellemẽt du cœur des hõmes, que touſiours quelque reſidu n'ait eſtincellé parmi leurs sens: ne brefs mesmes les forcieres des Philistins, combien qu'ils chãcellent en doute, ne pouuans bonnement determiner de ce qu'on leur demãde: ſi eſt-ce qu'ils attribuent l'aduersité partie à Dieu, partie à fortune: S'il arche, disent-ils, passe par ceste voye-là, nous saurons que c'est Dieu qui nous afflige: si elle tend ailleurs, il nous est aduenu vn malheur. C'est bien vne grãde folie, si leur deuinement les trompe de recourir à fortune: cependant nous voyons qu'ils sont là tenus enserrez, de n'oser croire simplement que leur malheur soit fortuit. Au reſte, cõment Dieu flechit & tourne çà & là tous euenemẽs par la bride de sa prouidence, il nous apperra par vn exemple notable: Voicy au meſme inſtant que Dauid fut ſur prins & enclos par les gens de Saül au desert de Mahon, les Philistins ſe ruẽt ſur la terre d'Israel: tellement que Saul eſt contraint de ſe retirer pour ſecourir à ſon pais. Si Dieu donnant tel empeſchement à Saül, a voulu pourueoir au ſalut de ſon ſeruiteur Dauid: combien que les Philiſtins ayent ſoudain pris les armes & outre l'opinion des hommes, nous ne dirons pas toutesfois que cela ſoit venu de cas d'auenture: mais ce qui nous ſemble eſtre quelque accident, la foy le recognoiſt eſtre vne conduite ſecrette de Dieu. Il n'y apparoiſt pas ſemblable raiſon par tout: mais ſi faut-il tenir pour certain, que toutes les reuolutions qu'on voit au mõde prouiennẽt du mouuemẽt ſecret de la main de Dieu. Au reſte, il eſt tellemẽt neceſſaire q̃ ce que Dieu a ordõné aduiẽne, que toutesfois ce qui ſe fait n'eſt pas neceſſaire preciſemẽt ny de ſa nature: & de ce cy ſe preſente vn exemple familier: Puis que Ieſus Chriſt a veſtu vn corps ſemblable au noſtre, nul de ſens raſsis ne niera que ſes os n'ayent eſté fragiles: & toutesfois il eſtoit impoſsible qu'ils fuſſent rompus. Voilà comment ce qui en ſoy peut aduenir ainſi, ou ainſi, eſt determiné en vne ſorte au conſeil de Dieu. Dont nous voyons derechef que ces diſtinctions n'ont pas eſté inuentées ſans propos: c'eſt qu'il y a neceſsité ſimple ou abſolue, & neceſsité ſelon quelque regard. Item, qu'il y a neceſsité de ce qui s'enſuyt & de la conſequence. Car ce que les os du Fils de Dieu n'ont peu eſtre caſſez, cela vient pour le regard que Dieu les auoit exemptez: & par ainſi ce qui naturellement pouuoit eſchoir d'vn coſté ou d'autre, a eſté reſtreint à la neceſsité du cõſeil de Dieu.

1. Sam. 6 b. 9

1. Sam. 23. d. 26, 27

CHAP. XVII.

Quel eſt le but de ceſte doctrine, pour en bien faire noſtre profit.

RAiſon (comme les eſprits humains ſont enclins à ſubtilitez friuoles) à grand' peine ſe peut-il faire, que tous ceux qui ne comprennent point le droit vſage de ceſte doctrine, ne s'enueloppent en beaucoup de filets. Parquoy il ſera expedient de toucher icy en bref à quelle fin l'Eſcriture enſeigne que tout ce qui ſe fait eſt ordonné de Dieu. Et en premier lieu il eſt à noter, que la prouidence de Dieu doit eſtre conſiderée tant pour le paſſé que pour l'aduenir: puis apres qu'elle modere & adreſſe tellement toutes choſes, qu'elle beſoigne quelque fois par moyens interpoſez, quelque fois ſans moyens, quelque fois contre tous moyens: finalement qu'elle tend à ce but, qu'on cognoiſſe quel ſoin Dieu a du genre humain: ſur tout combien il veille ſoigneuſement pour ſon Egliſe, laquelle il regarde de plus pres. Il faut auſsi adiouſter vn autre poinct, c'eſt combien que la faueur de Dieu, & ſa bonté, ou la rigueur de ſes iugemens reluiſent le plus ſouuent en tout le cours de ſa prouidẽce: que neantmoins quelque fois les cauſes de ce qui aduient ſont cachées, tellement que ceſte penſée nous entre au cerueau, que les affaires humains tournent & virent à la volée, comme ſur vne roue: ou noſtre chair nous ſolicite à gronder contre Dieu, comme ſi Dieu ſe iouoit des hommes en les demenãt çà & là comme des pelottes. Vray eſt que ſi nous auons les eſprits quoys & raſsis, pour apprendre à loyſir: l'iſſue finale monſtre aſſez que Dieu a touſiours bonne raiſon en ſon conſeil de faire ce qu'il fait, ſoit pour inſtruire les ſiens à patience, où pour corriger leurs affections peruerſes, ou pour domter la gayeté trop grande de leurs appetits, pour les mater à ce qu'ils renoncent à eux-meſmes, ou pour eſueiller leur pareſſe: ſoit à l'oppoſite pour abbattre les orgueilleux, aneantir les ruſes & cautelles des meſchans, ou diſsiper leurs machinations. Au reſte, combien que les cauſes outrepaſſent noſtre entendement, ou en ſoyent eſlongnées: ſi faut-il tenir pour certain qu'elles ne laiſſent point d'eſtre cachées en Dieu: parquoy il reſte de nous eſcrier auec Dauid, O Dieu que tes merueilles ſont grãdes! Il n'eſt poſsible de digerer tes penſées ſus nous: elles ſurmontent ce que i'en veux dire. Car

Pſeaum. 40. b. 6.

combien que touſiours en noz aduerſitez noz pechez nous doyuent venir deuant les yeux, afin que la peine que nous endurons nous ſollicite à repentance : nous voyons touteſfois que Ieſus Chriſt donne plus d'authorité à Dieu ſon Pere en affligeant les hommes, que de luy impoſer loy de chaſtier par egale meſure vn chacun ſelon qu'il a deſerui. Car il dit de celuy qui eſtoit nay aueugle, Ce n'eſt pas qu'il ait peché, ne luy, ne ſon pere, ne ſa mere, mais afin que la gloire de Dieu ſoit manifeſtée en luy. Car quand vn enfant deſia au ventre de ſa mere deuant que naiſtre eſt battu de ſi dures verges, noſtre ſens eſt piqué à gronner contre Dieu, comme s'il ne ſe portoit pas humainement enuers les innocens qu'il afflige ainſi : tant y a que Ieſus Chriſt afferme que la gloire de ſon Pere reluit en tels ſpectacles, moyennant que nous ayons les yeux purs. Mais il nous faut garder ceſte modeſtie, de ne vouloir attirer Dieu à nous rendre conte, mais porter telle reuerence à ſes iugemens ſecrets, que ſa volonté nous ſoit pour cauſe treſiuſte de tout ce qu'il fait. Quand le ciel eſt brouillé de groſſes nuées & eſpeſſes, & qu'il ſe dreſſe quelque tempeſte violente : pource qu'il n'y a qu'obſcurité deuant nos yeux, & le tonnerre bruit en nos oreilles, en ſorte que tous nos ſens ſont eſlourdis de frayeur, il nous ſemble que tout eſt meſlé & confus : toutesfois au ciel tout demeure paiſible en ſon eſtat, ainſi nous faut-il eſtre reſolus, quād les choſes eſtans troublées au monde nous oſtent le iugement, que Dieu eſtant ſeparé loin de nous en la clarté de ſa iuſtice & ſageſſe, ſait bien moderer telles confuſions pour les amener par bon ordre à droite fin. Et de fait, c'eſt vne horrible forcenerie & monſtrueuſe, que pluſieurs ſe donnent plus de licence à oſer contreroller les œuures de Dieu, ſonder & eſplucher ſes conſeils ſecrets, meſmes ſe precipiter à en donner leur ſentence, que s'ils auoyent à iuger des faits d'vn homme mortel ! Y a-il rié plus peruers & desbordé, que d'vſer de ceſte modeſtie enuers nos pareils, c'eſt d'aimer mieux ſuſpendre noſtre iugement, que d'eſtre taxez de temerité : & cependant inſulter auec vne audace desbordée aux iugemens de Dieu, qui nous ſont incogneus, leſquels nous deuions auoir en reuerence & admiration?

Iean 9.a. 3

2 Nul donques ne pourra deument & à ſon profit recognoiſtre la prouidence de Dieu, ſinon qu'en reputant qu'il a affaire auec ſon createur & celuy qui a baſty tout le monde, il ſe diſpoſe & abbaiſſe d'vne telle humilité qu'il appartient. De là vient que tant de chiens auiourdhuy aſſaillent ceſte doctrine par leurs morſeures venimeuſes, ou pour le moins abbayent apres : c'eſt qu'ils ne veulent point que rien ſoit licite à Dieu, ſinon ce qu'ils penſent en leur cerueau eſtre raiſonnable. Ils deſgorgẽt auſsi toutes les vilenies qu'ils peuuent contre nous, penſans auoir belle couleur de nous blaſmer, en ce que n'eſtans point contens des preceptes de la Loy, où la volonté de Dieu eſt comprinſe, nous diſons auſsi que le monde eſt gouuerné par vn conſeil ſecret de Dieu : voire comme ſi ce que nous enſeignons eſtoit vne reſuerie forgée en nos cerueaux, & que ce ne fuſt pas vne doctrine du ſainct Eſprit claire & patẽte, de laquelle il y a teſmoignages infinis. Mais pource qu'ils ſont retenus de quelque honte pour n'oſer deſgorger leurs blaſphemes contre le ciel : afin de faire plus hardiment les enragez, ils font ſemblant de s'attacher à nous. Mais s'ils ne veulent confeſſer que tout ce qui aduient au monde eſt dreſſé par le conſeil incomprehenſible de Dieu, qu'ils me reſpondent à quel propos l'Eſcriture dit que les iugemens d'iceluy ſont vn abyſme profond. Car puis que Moyſe declaire que la volonté de Dieu n'eſt point lointaine de nous, & qu'il ne la faut point chercher par deſſus les nuées ny aux abyſmes, pource qu'elle nous eſt familierement exprimée en la Loy : il s'enſuit que c'eſt vne autre volõté cachée, laquelle eſt accomparée à vn abyſme profond, de laquelle auſsi ſainct Paul parle, diſant, O hauteſſe profonde des richeſſes & de la ſageſſe & cognoiſſance de Dieu ! que ſes iugemens ſont incomprehenſibles, & ſes voyes impoſsibles à trouuer ! car qui eſt-ce qui cognoiſt les penſées de Dieu, ou qui a eſté ſon conſeillier ? Vray eſt qu'il y a auſsi des myſteres contenus en la Loy & en l'Euangile, leſquels ſurmontent de beaucoup noſtre capacité : mais pource que Dieu illumine ſes eſleus de l'Eſprit d'intelligence, pour cõprendre les myſteres qu'il a voulu reueler par ſa parolle : il n'y a là nul abyſme, mais c'eſt vne voye en laquelle on peut cheminer ſeurement, vne lampe pour guider nos pieds, vne clarté de vie : bref c'eſt vne eſcole ouuerte de la verité patente. Mais la façon admirable de regir le monde eſt à bon droict nommée Abyſme profond : pource qu'il nous la faut reuerẽmment adorer quand elle nous eſt cachée. Moyſe a tresbien exprimé les deux en peu de mots : Les ſecrets, dit-il, ſont reſeruez à noſtre Dieu, mais ce qui eſt icy eſcrit appartient à vous & vos enfans. Nous voyons qu'il nous commande non ſeulement d'appliquer noſtre eſtude à mediter la Loy de Dieu, mais auſsi d'eſleuer nos ſens en haut pour adorer la prouidence de Dieu. Ceſte hauteſſe nous eſt auſsi bien preſchée au liure de Iob, pour humilier nos eſprits. Car apres que l'autheur a magnifié tant qu'il a peu les œuures de Dieu, & en faiſant ſes diſcours haut & bas par la machine du monde, a traité combien elles ſont merueilleuſes : il adiouſte finalement,

Pſeaum. 36.a.7

Rom. 11. d.33.

Deut. 29. d.29

Iob 26.d. 14

Voicy

Voici,ce ſont les bords ou extremitez de ſes voyes : & combien eſt-ce peu ce que nous oyons de luy?& qui comprendra le bruit de ſes forces? Suyuant cela en vn autre lieu il diſtingue entre la ſageſſe qui demeure en Dieu & la façon qu'il a eſtablie aux hommes pour eſtre ſages : car apres auoir deuiſé des ſecrets de nature, il dit que la ſageſſe eſt cogneue à Dieu ſeul, & n'apparoiſt point aux yeux de nul viuant : & neantmoins tantoſt apres il adiouſte qu'elle ſe publie pour eſtre cherchée, d'autant qu'il eſt dit à l'homme, Voicy,la crainte de Dieu,c'eſt la ſageſſe. A quoy ſe rapporte le dire de ſainct Auguſtin, C'eſt pource que nous ne ſauons pas tout ce que Dieu fait de nous par vn tresbon ordre, que nous faiſons ſelon ſa Loy,quād nous ſommes conduits de bonne volonte:mais quant au reſte,que nous ſommes menez de la prouidence de Dieu,laquelle eſt vne loy immuable. Puis donc que Dieu s'attribue vne authorité de gouuerner le mōde,à nous incognue: c'eſt la droite reigle de ſo brieté & de modeſtie,nous ſubmettre à ſon Empire ſouuerain:& que ſa volonté nous ſoit le patron vnique de toute iuſtice,& cauſe treſiuſte de tout ce qui ſe fait.Ie n'enten pas ceſte volonté abſolue de laquelle les Sophiſtes babillent,faiſant vn diuorce execrable entre ſa iuſtice & puiſſance,comme s'il pouuoit faire ceci ou cela contre toute equité:mais i'enten ſa prouidence dont il gouuerne le monde, de laquelle rien ne procede que bon & droit,combien que les raiſons nous en ſoyent incogneues. *Iob 28. Lib. 83. quæſtionum, cap. 27*

3 Tous ceux qui ſeront rengez à telle modeſtie, ne s'eſcarmoucheront point pour le tēps paſſé contre Dieu,pour les aduerſitez qu'ils auront ſouffertes:& ne reietteront point ſur luy la coulpe de leurs pechez:comme le roy Agamemnon dit en Homere,Ce ne ſuis-ie pas qui en ſuis cauſe,mais Iupiter & la deeſſe de neceſsité. Ils ne ſe ietteront point auſsi à l'abandon par deſeſpoir , ainſi qu'vn ieune homme nous eſt introduit par vn Poete ancien, diſant , La condition des hommes n'a point d'arreſt , la neceſsité les pouſſe & tranſporte: parquoy ie m'en iray rompre ma nauire contre le rocher, & perdray mon biē auec ma vie. Ils ne feront point auſsi couuerture du nom de Dieu,pour enſeuelir leur honte, comme le meſme Poete introduit vn ieune homme parlāt de ſes amours, Dieu m'y a pouſſé,ie croy que les dieux l'ont voulu: car s'ils ne le vouloyent,ie ſay qu'il ne ſe feroit point . Mais pluſtoſt ils s'enquerront en l'Eſcriture,& apprendront que c'eſt qui plaiſt à Dieu, pour s'efforcer d'y tendre,ayans le ſainct Eſprit pour guide.cependant auſsi eſtans appareillez de ſuyure où Dieu les appellera,monſtreront par effect qu'il n'eſt rien plus vtile que ceſte doctrine, laquelle eſt iniuſtement blaſmée par les malins , d'autant qu'aucuns la pratiquent mal. Car ce ſont propos trop eſgarez que tiennent beaucoup de gens profanes , s'eſcarmouchans comme s'ils vouloyent meſler le ciel & la terre , comme lon dit , quand ils alleguent que ſi Dieu a marqué le poinct de noſtre mort,nous le ne pouuons eſchapper:ce ſera donc en vain que nous trauaillerons à eſtre ſus nos gardes. Ainſi, ce qu'aucūs ne s'oſent pas mettre au chemin,quand ils oyent dire qu'il y a dāger depeur d'eſtre meurtris des brigās: les vns appellent les Medecins & s'aident des Apoticaires en maladies: les autres s'abſtiennent de groſſes viādes pour ſe cōtregarder:les autres craignēt d'habiter en maiſons ruineuſes,& tous generalement cherchēt moyens pour paruenir à leurs intentiōs : toutes ces choſes ſont remedes friuoles qu'on cherche pour corriger la volonté de Dieu: ou bien,ce n'eſt point par ſa volonté & ordonnance que toutes choſes aduiennent. Car ce ſont choſes incompatibles, de dire que la vie & la mort,ſanté & maladie , paix & guerre, richeſſes & pouureté viennent de Dieu : & que les hommes par leur induſtrie les euitent ou obtiennent, ſelon qu'ils les hayſſent ou appetent . Dauantage ils diſent que les oraiſons des fideles non ſeulement ſeront ſuperflues , mais auſsi peruerſes : par leſquelles ils demandent que Dieu pouruoye à ce qu'il a deliberé eternellement. En ſomme,ils oſtent toute deliberation qu'on fait des choſes futures,comme repuguante à la prouidence de Dieu : laquelle ſans nous appeller au cōſeil a vne fois determiné ce qu'elle vouloit eſtre fait. Dauantage,tout ce qui aduient ils l'imputent tellement à la prouidence de Dieu , qu'ils n'ont point d'eſgard à l'homme qui aura fait ce dont il eſt queſtion. Si quelque ruffien a tué vn homme de bien,ils diſent qu'il a executé le conſeil de Dieu. Si quelcun a deſrobbé ou paillardé,pource qu'il a fait ce que Dieu auoit preueu,ils diſent qu'il eſt le miniſtre de ſa prouidence . Si l'enfant a laiſſé mourir ſon pere ſans le ſecourir : Il ne pouuoit, diſent-ils,reſiſter à Dieu qui l'auoit ainſi ordonné . Ainſi ils font de tous vices , vertu : pource qu'ils ſeruent à l'ordonnance de Dieu.

4 Quant eſt des choſes à aduenir , Salomon accorde facilement auec la prouidence de Dieu les conſultations qu'on en prend : car comme il ſe moque de l'outrecuidance de ceux qui entreprennent hardiment ſans Dieu tout ce qui leur vient en fantaſie,comme s'ils n'eſtoyent point regis de ſa main:auſsi en vn autre lieu il parle ainſi,Le cœur de l'homme doit penſer à ſa voye:& le Seigneur gouuernera ſes pas.En quoy il ſignifie que le decret eternel *Prou. 16. b. 9*

de Dieu ne nous empeſche point que nous ne prouuoyons à nous ſous ſa bonne volonté,& mettions ordre à nos affaires. La raiſon eſt manifeſte: car celuy qui a limité noſtre vie, nous a auſsi commis la ſolicitude d'icelle: & nous a donné les moyens pour la conſeruer: & nous a fait preuoir les perils,à ce qu'ils ne nous peuſſent ſurprendre, nous donnant les remedes au contraire pour y obuier. Maintenant il appert quel eſt noſtre deuoir. Si le Seigneur nous a baillé noſtre vie en garde,que nous la conſeruions: s'il nous dõne les moyens de ce faire, que nous en vſions: s'il nous monſtre les dangers, que nous ne nous y iettions point follemẽt & ſans propos: s'il nous offre les remedes, que nous ne les meſpriſiõs point. Mais nul peril ne peut nuire,dira quelcũ, s'il n'eſt ordõné qu'il nous nuiſe. Et ſi ainſi eſt,on ne peut venir à l'encõtre par aucũ remede. Mais au contraire,q̃ ſera ce ſi les dãgers ne ſont pas inuincibles,d'autant q̃ le Seigneur nous a aſsigné les remedes pour les ſurmõter? Regarde q̃lle cõuenance il y'a entre ton argumẽt & l'ordre de la prouidẽce diuine. Tu inferes qu'il ne nous faut dõner de garde des dãgers, pource q̃ nous en pourrõs eſchapper ſãs nous en garder,moyennant qu'ils ne ſoyent pas inuincibles: le Seigneur au contraire te commande de t'en garder,pource qu'il veut que tu en eſchappes. Ces enragez ne conſiderent point ce qu'on voit à l'œil, que l'induſtrie de conſulter & ſe garder a eſté inſpirée de Dieu aux hommes,par laquelle ils ſeruiſſent à ſa prouidence,en conſeruant leur vie: comme au contraire par nonchalance & meſpris ils acquierent les miſeres qu'il leur veut impoſer. Car dont eſt-ce qu'il aduient qu'vn homme prudent, en mettant ordre à ſes affaires deſtourne le mal qui luy eſtoit prochain: & vn fol par ſa temerité perit? Qu'eſt-ce autre choſe, ſinon que folie & prudence ſont inſtrumens de la diſpenſation de Dieu, en vne partie & en l'autre? Pourtant le Seigneur a voulu toutes choſes futures nous eſtre cachées, afin que nous venions au deuant,ne ſachans point ce qui en doit eſtre: & que nous ne ceſsions point d'vſer des remedes qu'il nous donne contre les dangers,iuſques à ce que nous en ſoyons venus à bout,ou qu'ils nous ayent ſurmontez. Parquoy i'ay dit que nous ne deuons pas contempler la prouidence de Dieu nue: mais auec les moyens que Dieu luy a conioints, comme s'il la reueſtoit pour nous apparoir en ſon eſtat.

5 Quant eſt des choſes aduenues & paſſées, ces phantaſtiques conſiderent mal & peruerſement la prouidence de Dieu. Nous diſons que toutes choſes dependent d'icelle,comme de leur fondement: & pourtant qu'il ne ſe fait ne larrecin, ne paillardiſe,ny homicide,que la volonté de Dieu n'entreuienne. Sur cela ils demandent, Pourquoy donc ſera puni vn larron qui a puni celuy que Dieu vouloit eſtre chaſtié par poureté? Pourquoy ſera puni vn meurtrier, qui a tué celuy auq̃l Dieu auoit fini la vie? Bref,ſi toutes telles manieres de gens ſeruent à la volonté de Dieu,pourquoy les punira on? Mais ie nie qu'ils y ſeruẽt: car nous ne dirons pas que celuy qui eſt mené d'vn mauuais cœur s'adonne à ſeruir à Dieu, veu qu'il veut ſeulement complaire à ſa meſchante cupidité. Ceſtuy-la obtempere à Dieu,qui eſtant enſeigné de ſa volonté, va où elle l'appelle. Or où eſt-ce que Dieu nous enſeigne de ſa volonté, ſinon en ſa parolle? Pourtant en tout ce que nous auons à faire, il nous faut contempler la volonté de Dieu, telle qu'il nous l'a declairée en icelle parolle. Dieu requiert de nous ſeulement ce qu'il commande. Si nous faiſons rien contre ſon precepte,ce n'eſt pas obeiſſance,mais pluſtoſt contumace & tranſgreſsion. Ils repliquent,que nous ne le ferions pas s'il ne le vouloit. Ie le confeſſe: mais le faiſons nous afin de luy complaire? Or il ne nous le commande pas: mais nous entreprenons le mal, ne penſans point à ce que Dieu demande, ains eſtans tellement tranſportez de la rage de noſtre intemperance, que de propos deliberé nous taſchons de luy cõtreuenir. En ceſte maniere nous ſeruõs biẽ à ſa iuſte ordonnance en mal faiſant: pource que par la grandeur infinie de ſa ſapience,il ſe ſait droitement aider de mauuais inſtrumens à bien faire. Mais regardons combien leur argument eſt inepte & ſot: Ils veulent que les crimes demeurent impunis,& ſoyẽt libres à ceux qui les font, pource qu'ils ne ſe commettent point ſans la diſpoſition de Dieu. Ie dy dauantage,que les larrons & meurtriers,& autres malfaiteurs ſont inſtrumens de la prouidence de Dieu, deſquels le Seigneur vſe à executer les iugemens qu'il a decretez: mais ie nie que pour cela ils puiſſent prendre excuſe aucune. Car quoy? enuelopperont-ils Dieu en vne meſme iniquité auec eux? ou bien, couuriront-ils leur peruerſité par ſa iuſtice? Ils ne peuuent ne l'vn ne l'autre: & leur conſcience les redargue tellement, qu'ils ne ſe peuuẽt purger. De taxer Dieu, ils ne peuuent, veu qu'ils trouuent en eux tout le mal: en luy, rien ſinon vn vſage bon & legitime de leur malice. Neantmoins il beſoigne par eux, dira quelcun. Et dont viẽt la puanteur en vne charogne, apres qu'elle eſt ouuerte & pourrie? Chacun void bien que cela vient des rais du Soleil: & toutesfois perſonne ne dira qu'ils puent pourtant. Ainſi, puis que la matiere & faute du mal conſiſte en vn mauuais homme: pourquoy Dieu en tirera-il quelque macule & ordure, s'il en vſe ſelon ſa volonté? Pourtant chaſſons ceſte petulance de

chien

chien, laquelle peut bien abbayer de loin la iuſtice de Dieu, mais ne la peut attoucher.

6 Toutesfois ſi nous ſauõs que c'eſt de bien & ſainctemẽt mediter la prouidẽce de Dieu ſelon la reigle de pieté, cela nous ſuffira pour abolir telles fantaſies extrauaguantes, & receurons tresbon fruict & ſauoureux de ce que les frenetiques tirent à leur perdition. Pourtant le cœur de l'homme Chreſtien, veu qu'il a cela tout reſolu, qu'il n'aduient rien à l'aduenture, mais que toutes choſes ſe font par la prouidence de Dieu, regardera touſiours à luy, comme à la principale cauſe de tout ce qui ſe fait: mais cependant il ne laiſſera point de contempler les cauſes inferieures en leur degré. Dauantage il ne doutera pas que la prouidence de Dieu ne veille pour ſa conſeruation: & qu'elle ne permettra rien aduenir, qui ne ſoit pour ſon bien & ſalut. Or pource qu'il a affaire premierement aux hommes, ſecondement aux autres creatures: il s'aſſeurera que la prouidence de Dieu regne par tout. Quant eſt des hommes, ſoit qu'ils ſoyent bons ou mauuais, il recognoiſtra que leurs conſeils, volontez & forces, puiſſances & entreprinſes ſont ſous la main de Dieu: tellement qu'il eſt en luy de les fleſchir où bon luy ſemble, & les reprimer toutes fois & quantes que bon luy ſemble. Il y a pluſieurs promeſſes euidentes, leſquelles teſtifient que la prouidence de Dieu d'vn ſoin ſpecial veille & fait quaſi le guet pour maintenir le ſalut des fideles. Comme quand il eſt dit, Iette ta ſolicitude ſur le Seigneur, & il te nourrira: car il a ſoin de nous. Item, Qui habite en la garde du haut Dieu, ſera maintenu par ſa protection. Item, Quiconque vous touche, touche la prunelle de mon œil. Item, Ie te ſeray pour bouclier & mur d'airain, & ba tailleray contre tes ennemis. Item, Quand la mere oublieroit ſes enfans, encore ne t'oublieray-ie iamais. Meſme c'eſt le principal but des hiſtoires de la Bible, de monſtrer que Dieu garde ſi ſoigneuſement ſes ſeruiteurs, qu'il ne les laiſſera pas achopper à vne pierre. Comme à bon droit i'ay cy deſſus reprouué l'opinion de ceux qui imaginent vne prouidence de Dieu vniuerſelle, laquelle ne deſcende point iuſques à auoir ſpecialement ſoin d'vne chacune creature: auſsi il nous faut ſur toute choſe recognoiſtre ceſte ſolicitude ſpeciale enuers nous. Pour laquelle cauſe Chriſt apres auoir dit que le plus vil paſſereau de l'air ne tombe pas en terre ſans la volonté de Dieu: il applique là incontinent ceſte ſentence, à ce que nous ſoyons certains, que d'autant que nous luy ſommes plus precieux que petits oyſeaux, il veille plus ſoigneuſement ſur nous que ſur eux, iuſques à en auoir telle ſolicitude qu'vn cheueu de noſtre teſte ne tombera point ſans qu'il le permette. Que demandons nous dauantage, ſi vn ſeul cheueu ne nous peut tomber ſans la volonté de Dieu? Ie ne parle pas ſeulement du genre humain, mais pource que Dieu a eſleu ſon Egliſe pour ſon domicile, il n'y a doute qu'il ne vueille monſtrer par exemples ſinguliers le ſoin paternel qu'il en a.

Pſeaum. 55. d. 23. 1. Pierr. 5. b. 9 Pſeaum. 91. a. 1 Zachar. 2. c. 8 Iſa. 26. 42, & 20. d. 15. Matt. 10. c. 29, 30

7 Pourtant le ſeruiteur de Dieu eſtant confermé par toutes ces promeſſes & les exemples correſpondans, conioindra auſsi les teſmoignages, où il eſt dit que tous les hommes ſont ſous la puiſſance de Dieu, ſoit qu'il faille incliner leurs cœurs à nous aymer, ou reprimer leur malice à ce qu'elle ne nous nuiſe. Car c'eſt le Seigneur qui a donné grace à ſon peuple, non ſeulement enuers ceux qui autrement luy eſtoyent amis: mais enuers les Egyptiẽs. Quant eſt de la fureur de nos ennemis, il la ſait bien rompre en diuerſes manieres. Aucune fois il leur oſte l'entendement à ce qu'ils ne puiſſent prendre bon conſeil: ainſi qu'il fit à Achab luy enuoyant le diable pour luy prophetizer menſonge par la bouche de tous les prophetes, à fin de le deceuoir: comme il fit auſsi à Roboam, l'aueuglant par le fol conſeil des ieunes, pour le deſpouiller de ſon royaume par ſa folie. Aucune fois en leur donnãt entendement pour voir & entendre ce qui eſt expedient, il leur abbat tellement le cœur, & les eſtonne, qu'ils n'oſent nullemẽt entreprendre ce qu'ils ont conceu. Aucune fois en leur permettant de s'efforcer à executer ce que porte leur rage, il vient au deuant à leur impetuoſité, & ne ſouffre point qu'ils viennent à bout de leur intention. En telle maniere il diſſipa deuant le temps le conſeil d'Achitophel, lequel euſt eſté pernicieux à Dauid. En ceſte maniere il a le ſoin de moderer & conduire toutes creatures pour le ſalut des ſiens, voire meſme le diable, lequel nous voyons n'auoir oſé rien attenter contre Iob ſans ſon ottroy & cõmandement. Quand nous aurons ceſte cognoiſſance, il s'enſuyura neceſſairement tant vne action de grace enuers la bonté de Dieu en toute proſperité, que patience en aduerſité: & dauantage vne ſinguliere aſſeurance pour l'aduenir. Parquoy quelque choſe qu'il aduienne ſelon noſtre vouloir, nous l'attribuerons à Dieu: ſoit que nous ſentions ſa beneficence par le moyen des hõmes, ou qu'il nous aide par ſes autres creatures. Car nous reputerõs ainſi en noſtre cœur: Certes c'eſt Dieu qui a tourné le cœur de ceux-cy a m'aimer, & a fait qu'ils me fuſſent inſtrumens de ſa benignité. En fertilité, nous eſtimerons que c'eſt le Seigneur qui a commandé au ciel de plouuoir ſur la terre, afin qu'elle fructifiaſt. En tout autre genre de proſperité, nous ne douterons pas que c'eſt la ſeule benediction de Dieu qui

Exod. 3. 8. 21 1. Rois 22. d. 22 1. Rois 12. b. 10. d. 15 2. Sam. 17. b. 7, & c. 14 Iob 1. c. 12

en eſt cauſe. Ces admonitions ne nous ſouffriront point d'eſtre ingrats.

8 Au contraire, s'il nous aduient quelque aduerſité, nous eſleuerons incontinent noſtre cœur à Dieu, lequel ſeul le pourra former à patience & tranquillité. Si Ioſeph ſe fuſt arreſté à mediter la deſloyauté de ſes freres, & le laſche tour qu'ils luy auoyent fait: iamais il n'euſt eu courage fraternel enuers eux. Mais pource qu'il conuertiſt ſa penſée à Dieu, oubliant leur iniure, il fuſt fleſchy à manſuetude & douceur, iuſques à les conſoler luy-meſme, en diſant, Ce n'eſtes vous point qui m'auez vendu pour eſtre amené en Egypte: mais par la volonté du Seigneur i'ay eſté enuoyé deuant vous, pour voſtre profit. Vous auiez fait vne mauuaiſe machination contre moy: mais le Seigneur l'a conuertie en bien. Si Iob euſt regardé les Chaldéens, qui l'auoyent outragé, il euſt eſté enflambé de cupidité de vengeance. Mais pource qu'il recognoiſt pareillement l'œuure de Dieu, il ſe conſole de ceſte belle ſentence, Le Seigneur l'auoit donné, le Seigneur l'a oſté: que le nom du Seigneur ſoit benit. Dauid auſsi bien, s'il ſe fuſt amuſé du tout à conſiderer la malice de Semei, lequel le perſecutoit d'iniures & à coups de pierres, il euſt incité les ſiens à ſe venger: mais pource qu'il entend qu'il ne fait pas cela ſans le mouuement de Dieu, il les appaiſe au lieu de les irriter: Laiſſez le, dit-il, car Dieu poſsible luy a commandé de meſdire de moy. Et il reprime auſsi bien ailleurs par ceſte meſme bride l'intemperance de ſa douleur: Ie me ſuis teu, dit-il, & ſuis deuenu comme vn muet: car c'eſt toy, ô Dieu, qui m'affliges. S'il n'y a nul meilleur remede contre ire & impatience: ce ne ſera pas mal profité à nous, quand nous aurons tellement apprins de mediter la prouidence de Dieu en ceſt endroit, que nous puiſsiõs touſiours reduire noſtre cogitation à ce point: Le Seigneur l'a voulu, il faut donc prẽdre en patiẽce: non pas ſeulemẽt pource qu'il n'eſt pas loiſible de reſiſter, mais pource qu'il ne veut rien qui ne ſoit iuſte & expedient. La ſomme reuient là, qu'eſtans iniuſtement greuez par les hommes nous laiſsions là leur malice, laquelle ne feroit qu'aigrir noſtre courroux, & aiguiſer nos affections à vengeance: & qu'il nous ſouuienne de nous eſleuer à Dieu, & nous tenir certains que c'eſt par ſon iuſte decret & prouuoyãce, que tout ce que nos ennemis attentent contre nous eſt permis, voire ordonné. Sainct Paul nous voulant retirer d'affection de nous venger, nous admonneſte prudemment que nous n'auons pas à combattre contre la chair & le ſang, mais contre le diable noſtre ennemy ſpirituel, afin de nous munir contre luy. Mais ceſte admonition va encores par deſſus, pour appaiſer toutes impetuoſitez & paſsions de colere: c'eſt que Dieu arme au combat tant le diable que tous iniques, & preſide au milieu comme vn maiſtre de lices, pour exercer noſtre patience. Mais ſi les faſcheries que nous endurons nous aduiennent d'autre coſté que des hommes, penſons à ce qui eſt dit en la Loy: c'eſt que toutes proſperitez nous decoulent de la ſource de la benediction de Dieu, & que toutes calamitez ſont autant de maledictions venantes auſsi de luy. Meſmes que ceſte horrible menace nous face peur: Si vous cheminez contre moy à l'eſtourdie, ie cheminerai auſsi à l'eſtourdie contre vous. Car par ces mots il pique noſtre ſtupidité, entant que ſelon noſtre ſens charnel nous eſtimons fortuit tout ce qui aduient ſoit bien ou mal, & ne ſommes point incitez par les benefices de Dieu à le ſeruir, ny aiguillonnez par ſes verges à venir à repentance. Ceſt la raiſon auſsi pourquoy Ieremie ſe complaind tãt aſprement, & auſsi Amos, de ce que les Iuifs ne penſoyent point que le bien & le mal vinſſent du commandement de Dieu. A quoy ſe rapporte le propos d'Iſaie, Ie ſuis le Dieu creant la clarté & formant les tenebres, faiſant paix & creãt le mal: ce ſuis ie moy qui fay toutes ces choſes.

Gen. 45. c. 8 & 50. d. 20.

Iob 1. d. 21

2. Sam. 16. b. 10.

Pſeaum. 39. b. 10

Ephes. 6. b. 12

Deut. 28

Leuitiq. 26. d. 23

Lament. 3. a. 38

Amos 3. b. 6

Iſa. 45. a. 7

9 Cependant toutesfois, ſi ne fermerons nous point les yeux que nous ne conſiderions les cauſes inferieures. Car combien que nous eſtimions ceux deſquels nous receuons quelque bien, eſtre miniſtres de la liberalité de Dieu, ſi ne les meſpriſerons-nous pas, comme s'ils n'auoyent merité nulle grace enuers nous par leur humanité: mais pluſtoſt nous recognoiſtrons eſtre obligez à eux, & le confeſſerons volontiers, & nous efforcerons de rendre la pareille ſelon noſtre pouuoir, quand l'opportunité ſera. Bref nous porterons ceſt honneur à Dieu, de le recognoiſtre principal autheur de tout bien: mais nous honnorerons auſsi bien les hommes, comme les miniſtres & diſpenſateurs de ſes benefices, & penſerons qu'il nous a voulu obliger à eux, puis qu'il s'eſt monſtré noſtre bien-facteur par leurs mains. Si nous endurons quelque dommage, ou pour noſtre negligence, ou pour noſtre nonchalance: nous penſerons bien que cela s'eſt fait par le vouloir de Dieu: mais nous ne laiſſerons point de nous en imputer la faute. Si quelcun de nos parens ou amis, duquel nous deuions auoir le ſoin, treſpaſſe ſans eſtre bien penſé: combien que nous n'ignorerons point qu'il eſtoit venu au terme lequel il ne pouuoit paſſer, toutesfois nous n'amoindrirons point par cela noſtre peché. mais d'autant que nous n'aurons point fait noſtre deuoir, nous prendrons ſa mort comme eſtant aduenue de noſtre faute.

Par

Par plus forte raiſon donc, s'il y a eu fraude ou malice deliberée en commettant homicide ou larrecin, nous ne deurons pas excuſer ces crimes ſous couleur de la prouidence de Dieu: mais en vn meſme fait nous contemplerons la iuſtice de Dieu & l'iniquité de l'homme: comme l'vn & l'autre ſe monſtre euidemment. Quãt eſt des choſes futures, nous prendrons pied principalement à ces cauſes inferieures dont nous auons parlé. Car nous reputerons que ce ſera vne benediction de Dieu, s'il nous donne les moyens humains pour nous entretenir & conſeruer: & pourtant nous conſulterons de ce que nous auons à faire ſelon noſtre faculté, & ne ſerons point pareſſeux d'implorer l'aide de ceux leſquels nous verrons eſtre propres pour nous aider. Pluſtoſt eſtimans que c'eſt Dieu qui nous preſente à la main toutes creatures leſquelles nous peuuent porter profit: nous les appliquerons en vſage comme inſtrumens legitimes de ſa prouidence. Et pource que nous ſommes incertains quelle iſſue nous aurons de ce que nous entreprenons (ſinon que nous auons bonne fiance en Dieu qu'il prouuoirra en tout & par tout à noſtre bien) nous tendrons à ce que nous penſerons nous eſtre profitable, d'autant que noſtre intelligence ſe peut eſtendre. Neantmoins en prenant nos conſeils nous ne ſuyurons pas noſtre ſens propre: mais nous nous recommanderons & permettrõs à la ſageſſe de Dieu, à ce qu'elle nous conduiſe droitemẽt. Finalemẽt noſtre fiance ne ſera pas tellemẽt appuyée ſur les aides & moyens terreſtres, que nous y acquieſcions quãd nous les aurõs en main, ou quãd ils nous defaudront, que nous perdions courage: car nous aurons l'entendement fiché en la ſeule prouidence de Dieu, & ne nous laiſſerons point diſtraire du regard d'icelle par la conſideration des choſes preſentes. En telle ſorte loab, cõbien qu'il cognoiſſe que l'iſſue de la bataille où il entroit dependoit du bon plaiſir de Dieu, & eſtoit en ſa main, ne s'anonchalit point qu'il ne regardaſt à executer ce qui eſtoit de ſa vocatiõ, reſignant à Dieu le gouuernement de tout: Nous tiẽdrons bon, dit-il, pour noſtre peuple, & pour les villes de noſtre Dieu. Le Seigneur face ce que bon luy ſemblera. Telle penſée auſsi nous deſpouillera de temerité & preſomptiõ, pour nous inciter à inuoquer Dieu continuellemẽt: d'autre part elle ſouſtiendra nos cœurs en bon eſpoir, afin que nous ne doutiõs point de meſpriſer hardiment & auec magnanimité les dangers qui nous enuironnent. 2. Sam. 10. c. 12.

10 Or en ceſt endroit on peut voir vne ſinguliere felicité des fideles. La vie humaine eſt enuironnée, & quaſi aſsiegée de miſeres infinies. Sans aller plus loin, puis que noſtre corps eſt vn receptacle de mille maladies, & meſme nourriſt en ſoy les cauſes: quelque part où aille l'homme il porte pluſieurs eſpeces de mort auec ſoy, tellemẽt qu'il traine ſa vie quaſi enueloppée auec la mort. Car que dirons-nous autre choſe, quand on ne peut auoir froid ne ſuer ſans danger? Dauantage, de quelque coſté que nous nous tournions, tout ce qui eſt à l'entour de nous non ſeulement eſt ſuſpect, mais nous menace quaſi apertement, comme s'il nous vouloit intenter la mort. Montons en vn basteau: il n'y a qu'vn pied à dire entre la mort & nous. Que nous ſoyons ſur vn cheual: il ne faut ſinon qu'il choppe d'vn pied pour nous faire rompre le col. Allons par les rues: autant qu'il y a de tuilles ſur les toits, autant ſont-ce de dãgers ſur nous. Tenõs vne eſpée, ou que quelcun aupres de nous en tienne: il ne faut rien pour nous en bleſſer. Autant que nous voyons de beſtes, ou ſauuages, ou rebelles, ou difficiles à gouuerner, elles ſont toutes armées contre nous. Enfermons nous en vn beau iardin, où il n'y ait que tout plaiſir: vn ſerpent y ſera quelque fois caché. Les maiſons où nous habitons, comme elles ſont aſsiduellement ſubiettes à bruſler, de iour nous menacent de nous apourir: de nuict, de nous accabler. Quelques poſſeſſions que nous ayons, entant qu'elles ſont ſubiettes à greſle, gelée, ſeichereſſe, & autres tempeſtes: elles nous denoncent ſterilité, & par conſequent famine. Ie laiſſe là les empoiſonnemens, les embuſches, les violences deſquelles la vie de l'homme eſt partie menacée en la maiſon, partie accompagnée aux champs. Entre telles perplexitez ne faudroit-il pas qu'vn homme fuſt plus que miſerable? aſſauoir, d'autant qu'en viuant il n'eſt qu'à demy en vie: s'entretenant à grand' peine en langueur & deſtreſſe, tout comme s'il ſe voyoit le couſteau à la gorge à chacune heure. Quelcun dira que ces choſes aduiennent peu ſouuẽt, ou pour le moins qu'elles n'aduiennent pas touſiours, n'à tout le mõde: d'autre part, qu'elles ne peuuent aduenir iamais toutes en vn coup. Ie le confeſſe: mais pource que par l'exemple des autres nous ſommes aduertis qu'elles nous peuuẽt aduenir, & q̃ noſtre vie ne doit eſtre exemptée de nulle d'icelles: il ne ſe peut faire que nous ne les craignions comme ſi elles nous deuoyent aduenir. Quelle miſere pourroit-on imaginer plus grande, q̃ d'eſtre touſiours en tel tremblement & angoiſſe? Dauantage, cela ne ſeroit point ſans l'opprobre de Dieu, de dire qu'il euſt abandonné l'homme, la plus noble de ſes creatures, à la temerité de fortune. Mais mon intention n'eſt icy que de parler de la miſere de l'homme: en laquelle il ſeroit, s'il viuoit comme à l'auenture.

11 Au contraire, si la prouidence de Dieu reluist au cœur fidele, non seulement il sera deliuré de la crainte & destresse de laquelle il estoit pressé auparauant: mais sera releué de toute doute. Car comme à bon droit nous craignons la fortune: ausi nous auons bonne raison de nous oser hardiment permettre à Dieu. Ce nous est donc vn soulagement merueilleux, d'entendre que le Seigneur tient tellement toutes choses en sa puissance, gouuerne par son vouloir, & modere par sa sapience: que rien ne vient sinon comme il l'a destiné. Dauãtage, qu'il nous a receus en sa sauue-garde, nous a cõmis en la charge de ses Anges, à ce qu'il n'y ait ny eau, ne feu, ne glaiue, ne rien qui nous puisse nuire: sinon d'autãt que son bon plaisir le portera. Car il est ainsi dit au Pseaume, Il te deliurera des empieges du chasseur, & de peste nuisante. Il te gardera sous son aisle, & seras à seureté sous ses plumes. Sa verité te sera pour bouclier, tu ne craindras point les tumultes de nuict, ne la flesche quand elle sera tirée en plein iour, ne nuisances qui passent en tenebres, ne le mal qu'on te voudra faire en la clarté du iour, &c. De là vient la fiance qu'ont les saincts, de se glorifier, Le Seigneur est mon adiuteur: ie ne craindray pas tout ce que la chair me pourroit faire. Le Seigneur est mon protecteur: qu'est-ce que ie craindroye? Si vn camp est dressé contre moy, si ie chemine en l'obscurité de mort, ie ne laisseray point de bien esperer. Dont est-ce qu'auroit l'homme fidele vne telle asseurance, laquelle ne peut estre iamais ostée: sinon que là où il semble aduis que le monde soit temerairement tourné dessus & dessous, il repute que Dieu y besoigne à le cõduire: duquel il espere que toutes les œuures luy sont salutaires? S'il se voit assailly ou molesté du diable, ou des meschans: n'a-il pas lors bon mestier de se confermer, en reduisant en memoire la prouidẽce de Dieu, sans laquelle recordation il ne pourroit que se desesperer? Au contraire, quand il recognoist que le diable & toute la compagnie des meschans est tenue serrée de la main de Dieu, comme d'vne bride, tellement qu'ils ne peuuent conceuoir mal aucun: ne quand ils l'auront conceu, machiner à le faire: ne quand ils machineront, l'executer, ne mesme leuer le petit doigt, sinon d'autant que Dieu leur commande: mesmes que non seulement ils sont tenus en ses pieges ou manettes, mais qu'ils sont contraints par le frain de sa bride à luy obeir: en cela il a suffisamment à se consoler. Car comme il est en Dieu seul d'armer leur fureur, la tourner & conuertir où bon luy semble: ausi est-il en son pouuoir de les restreindre à ce qu'ils ne facent pas tout selon leur intemperance. Suyuant laquelle persuasion S. Paul ayant dit en vn lieu, que son voyage estoit empesché par Satan, en vn autre le remet au bon plaisir de Dieu & à ce qu'il permettra. S'il eust dit seulement que Satan auoit mis l'obstacle, on eust pensé qu'il luy donnoit trop d'authorité, comme s'il eust peu renuerser les conseils de Dieu: mais quand il constitue Dieu gouuerneur par dessus, cõfessant que tous voyages dependent de sa permission: en cela il monstre que Satan ne peut rien, sinon entãt que la licence luy est dõnée. Par mesme raison Dauid, à cause des reuolutions dont la vie humaine est tournée & virée dessus & dessous, a son refuge à ceste doctrine, que les temps sont en la main de Dieu. Il pouuoit mettre le cours où le temps de sa vie en nombre singulier: mais il a voulu mieux exprimer, combien que la condition de l'homme n'ait nulle fermeté, mais qu'elle change du iour au lendemain, voire plus souuent: toutesfois quelque varieté qui aduiẽne, q̃ le tout est gouuerné de Dieu. Pour laquelle cause il est dit q̃ Rasim & le roy d'Israel, combien qu'ayãs cõspiré à destruire le pays de Iudée, semblassent aduis fallots ardens pour enflãber toute la terre, n'estoyent neantmoins que tisons fumans, dõt il ne pouuoit sortir qu'vn peu de fumée. En ce mesme sens Pharaon, lequel est ouuert tout le mode par son equipage & par la multitude de sa gendarmerie, est accõparé à vne Baleine, & ses gensdarmes à des poissons. Ainsi Dieu dit qu'il prendra auec son hameçon & le capitaine & les soldats, & qu'il les tirera à son plaisir. En somme, afin de ne demeurer plus longuement sur ce propos, ie dy que c'est la plus grãde misere que puisse auoir l'homme, d'ignorer la prouidence de Dieu: & d'autrepart, que ce luy est vne singuliere beatitude, de la bien cognoistre.

Pseaum. 91.a.3

Pseaum. 118.a.6, & 27.a.3.& 56.a.5.& ailleurs.

1.Thess. 2.d.18
1.Cor.16 b.7

Pseaum. 31.c.16

Isa.7.a.4

Exechiel 29.a.4

12 Nous aurions assez parlé de la prouidence de Dieu, entant que mestier est pour l'instruction & consolation des fideles, (car iamais on n'en auroit assez dit; pour rassasier la curiosité des fols, & ne s'en faut ia mettre en peine) n'estoit qu'il y a aucuns passages en l'Escriture, qui semblent aduis signifier que le conseil de Dieu n'est pas ferme & immuable, comme dit a esté, mais qu'il se change selon la disposition des choses inferieures. Premierement, il est fait quelque fois mention de la repentance de Dieu: comme quand il est dit, qu'il s'est repenty d'auoir créé l'homme: item, d'auoir esleué Saul à la couronne: & qu'il se repentira du mal qu'il auoit proposé d'enuoyer à son peuple, quand il y verra quelque amendement. Dauãtage, nous lisons qu'il a aboly & cassé ce qu'il auoit determiné. Il auoit denoncé aux Niniuites par

Genes.6. b.6
1.Sam. 15.c.11
Ierem.18. a.8

Ionas,

Ionas,que leur ville periroit apres quarante iours: puis par leur conuerſion il a eſté fle- chy à clemence. Il auoit auſsi bien denoncé la mort à Ezechias par la bouche d'Iſaie, laquelle il differe neantmoins eſtant eſmeu par ſes larmes & prieres. De ces paſſages pluſieurs argument que Dieu n'a point conſtitué d'vn decret eternel ce qu'il deuroit faire enuers les hommes, mais qu'il ordonne chacun iour & chacune heure ce qu'il cognoiſt eſtre bon & raiſonnable,& comme les merites d'vn chacun le requierent. Quant eſt du mot de Penitence,il nous en faut tenir ceſte reſolution: que repentance ne peut conuenir à Dieu,nõ plus qu'ignorance,ou erreur,ou imbecillité. Car ſi nul ne ſe met de ſon propre ſeu & vouloir en neceſsité de ſe repentir,nous ne dirons point que Dieu ſe repente,que nous ne confeſsions ou qu'il a ignoré ce qui deuoit aduenir, ou qu'il ne l'a peu euiter,ou qu'il a precipité ſon conſeil inconſiderément. Or cela eſt ſi loin du ſens du S. Eſprit,qu'en faiſant mention d'vne telle repentance de Dieu, il nie qu'il ſe puiſſe repentir, d'autant qu'il n'eſt pas hõme. Et faut noter qu'en vn meſme chapitre les deux ſont conioints en telle ſorte,qu'en comparant l'vn à l'autre on peut aiſément accorder ce qu'on y trouue de repugnance de prime face. Apres q̃ Dieu a dit qu'il ſe repẽtoit d'auoir créé Saul pour Roy,il eſt adiouſté: La force d'Iſrael ne mẽtira point, & ne fleſchira point pour ſe repẽtir: car il n'eſt pas homme,pour eſtre muable. Or par ces mots nous voyons que Dieu en ſoy ne varie point: mais que ce qu'il fait comme nouueau,il l'auoit auparauant eſtabli. Il eſt dõc certain que le gouuernement de Dieu ſur les choſes humaines eſt conſtant, perpetuel & exempt de toute repentance. Et meſme afin que ſa conſtance ne peut venir en doute, ſes aduerſaires ont eſté contraints de luy rẽdre teſmoignage. Balaã, vouſiſt-il ou non,ne ſe peut tenir de dire que Dieu n'eſt pas ſemblable aux hommes,pour mentir: ny aux enfans d'Adam,pour chãger propos: & pourtant qu'il ne ſe peut faire,que tout ce qu'il a dit ne ſoit accompli.

Ionas 3. b. 4. Iſaie 38. a. 1. 5. 2. Rois 20. a. 1. 5.

1. Sam. 15. f. 29.

Nomb. 23 c. 19

13 Que ſignifie donc ce mot de Repentance? dira quelcun. Ie reſpon qu'il a vn meſme ſens que toutes les autres formes de parler, leſquelles nous deſcriuent Dieu humainemẽt. Car pource que noſtre infirmité n'attouche point à ſa hauteſſe, la deſcription qui nous en eſt baillée ſe doit ſubmettre à noſtre capacité,pour eſtre entẽdue de nous. Or le moyẽ eſt, qu'il ſe figure non pas tel qu'il eſt en ſoy,mais tel que nous le ſentons. Combien qu'il ſoit exempt de toute perturbation,il ſe dit eſtre courroucé contre les pecheurs. Pourtãt, cõme quand nous oyons que Dieu eſt courroucé, nous ne deuons pas imaginer qu'il y ait quelque commotion en luy,mais pluſtoſt que ceſte locution eſt priſe de noſtre ſentiment, pource qu'il monſtre apparence d'vne perſonne courroucée, quand il exerce la rigueur de ſon iugement: ainſi ſous le vocable de Penitence,nous ne deuons cõceuoir ſinon vne mutation de ſes œuures, pource que les hommes en changeant leurs œuures, teſmoignent qu'elles leur deſplaiſent. Pourtant comme tout changement entre les hommes eſt correctiõ de ce qui deſplait, & la correction vient de penitence: pour ceſte cauſe le changement que fait Dieu en ſes œuures, eſt ſignifié par ce mot de Penitence. Combien que cependant ſon conſeil ne ſoit point renuerſé, ne ſa volonté tournée, ne ſon affection changée: mais ce qu'il auoit de toute eternité prouueu, approuué, decreté, il le pourſuit conſtamment ſans varier, combien qu'il y apparoiſſe au regard des hommes vne diuerſité ſubite.

14 Parquoy l'Eſcriture en recitant que la calamité que Ionas auoit denoncée aux Niniuites, leur a eſté remiſe, & que la vie a eſté prolongée à Ezechias, depuis qu'il eut receu ſe meſſage de mort: en cela elle ne monſtre point que Dieu ait abrogué ſes decrets. Ceux qui penſent ainſi, s'abuſent aux menaces: leſquelles combien qu'elles ſoyent ſimplement couchées, contiennent neantmoins vne condition tacite, comme il ſe peut entendre de la fin où elles tendoyent. Car pourquoy eſt-ce que Dieu enuoyoit Ionas aux Niniuites, pour leur predire la ruine de leur ville? Pourquoy denonçoit il la mort par Iſaie à Ezechias? Car il les pouuoit bien perdre ſans leur enuoyer meſſage. Il a donc regarde à autre fin, que de leur vouloir faire preuoir de loin leur ruine venir: c'eſt qu'il n'a pas voulu qu'ils periſſent, mais pluſtoſt qu'ils s'amendaſſent, afin de ne point perir. Parquoy ce que Ionas prophetiſoit que la ville de Niniue deuoit eſtre deſtruite apres quarante iours: cela ſe faiſoit afin qu'elle ne le fuſt point. Ce que l'eſperance de plus longuement viure eſt oſtée à Ezechias, c'eſt afin qu'il impetre plus longue vie. Qui eſt-ce qui ne voit maintenant que Dieu a voulu par telles menaces eſmouuoir à repentance ceux qu'il menaçoit, afin qu'ils euitaſſent le iugement qu'ils auoyent merité par leurs pechez? Si cela eſt vray, l'ordre naturel nous meine là, que nous ſuppleons vne condition tacite: combien qu'elle ne ſoit point exprimée en ces menaces. Ce que nous pouuons meſme confermer par exemples ſemblables. Le Seigneur reprenant le roy Abimelec, de ce qu'il auoit rauy la femme d'Abraham, vſe de ces parolles: Voicy tu mourras pour la femme que tu as priſe: car elle auoit mari. Apres qu'Abimelec s'eſt excuſé, il luy reſpond ainſi: Rẽ donc la fem

Ionas 3. c. 10. Iſaie 38. a. 5.

Geneſ. 20 a. 3.

me à son mari: & il priera pour toy, afin que tu viues: autrement, sache que tu mourras de mort, toy & tout ce que tu possedes. Voyons nous pas bien comme en la premiere sentence il vse d'vne plus grande vehemence, pour effrayer son cœur, afin de le mieux induire à faire son deuoir: puis apres qu'il explique clairement son intention? Puis que les autres passages ont vne mesme intelligence, on ne peut pas d'iceux inferer que Dieu ait rien derogué à son premier conseil, en cassant ce qu'il auoit auparauant publié. Car plustost au contraire il fait voye à son conseil & ordonnance eternelle, quand il induit à repentance ceux ausquels il veut pardonner, en leur denonçant les peines qui leur aduiendroyent s'ils perseueroyent en leurs vices. tant s'en faut qu'il varie de volonté, voire mesme de parolle, sinon qu'il n'explique point syllabe à syllabe son intention, laquelle neantmoins est aisée à entendre. Il faut donc que ceste sentence d'Isaie demeure ferme: Le Seigneur des armées a decreté cela: & qui est-ce qui le pourra rompre? Sa main est esleuée: & qui est ce qui la pourra destourner? *Isa. 14. f. 27*

CHAP. XVIII.

Que Dieu se sert tellement des meschans, & ploye leurs cœurs à executer ses iugemẽs, que toutesfois il demeure pur de toute tache & macule.

LY sort bien plus difficile questiõ des autres passages, où il est dit que Dieu ploye, tourne, ou tire à son plaisir les reprouuez. Car le sens charnel ne comprend pas comment il se puisse faire qu'en besoignant par eux il ne tire quelque souilleure de leurs vices: mesme qu'en vne œuure commune il soit hors de toute coulpe, & cependant punisse iustement ses ministres. Et voila sur quoy s'est forgée la distinction entre Faire & Permettre: pource que ce neud a semblé estre indissoluble, de dire que Satan & tous les iniques soyent tellemẽt en la main de Dieu, qu'il adresse leur malice à telle fin que bon luy semble, & vse de leurs crimes & malefices pour executer ses iugemens. Or possible que la modestie de ceux lesquels l'apparence d'absurdité qu'ils trouuent en ceci estonne, seroit à excuser, si ce n'estoit qu'ils attentent de maintenir la iustice de Dieu par fausses excuses & couleurs de mensonges. Ils iugent que c'est vne chose desraisonnable, qu'vn homme par le vouloir & decret de Dieu soit aueuglé, pour estre tantost apres puni de son aueuglement: pourtant ils prennent ceste eschapatoire, que ce n'est point du vouloir de Dieu, mais de sa seule permission que cela se fait. Or Dieu prononçant haut & clair que c'est luy, reiette vn tel subterfuge. Que les hommes ne facent rien que par le congé secret de Dieu, & quoy qu'ils remuẽt mesnage en consultant, qu'ils ne puissent outrepasser ce qu'il a determiné en soy: il se prouue par tesmoignages clairs & infinis. Ce que nous auons cy dessus allegué du Pseaume, que Dieu fait tout ce qu'il veut, s'estend sans doute à toutes actions humaines. Si Dieu, cõme il est là escrit, est celuy qui dispose les paix & les guerres, voire sans aucune exception: qui est-ce qui osera dire que les hommes s'escarmouchent à la volée, & d'vne impetuosité confuse, sans qu'il en sache rien, ou bien qu'il ne s'en mesle pas? Mais les exemples particuliers nous donneront icy plus de clairté. Nous sauons par le premier chapitre de Iob, que Satã se presente deuant Dieu aussi bien que les Anges, pour ouyr ce qui luy sera cõmandé. c'est bien en diuerse maniere, & à vne fin toute autre: mais quoy qu'il en soit, cela monstre qu'il ne peut rien attenter, sinon du vouloir de Dieu. Il semble bien puis apres qu'il n'obtienne qu'vne permission nue & simple d'affliger le sainct hõme: mais puis que ceste sentence est vraye, Le Seigneur qui l'auoit donné l'a osté, il a esté fait cõme il a pleu au Seigneur: nous auons à conclurre que Dieu a esté l'autheur de ceste espreuue, de laquelle Satan & les brigans ont esté ministres. Satan s'efforce d'inciter Iob par desespoir à vne rage contre Dieu: les Sabéens sont menez de cruauté & de meschante auarice, pour voler & piller le bien d'autruy: Iob recognoist que c'est Dieu qui l'a desnué de tout son bien, & qu'il est apoury d'autant que Dieu l'a ainsi voulu. Ainsi quoy que machinẽt les hõmes, ou mesmes le diable: toutesfois Dieu tient le clou du gouuernail, pour tourner leurs effors à executer ses iugemẽs: cõme quand il veut que le roy incredule Achab soit deceu, Satã luy offre son seruice à ce faire, & est enuoyé auec commandemẽt exprés d'estre esprit menteur & trõpeur en la bouche de tous les prophetes. Si l'aueuglemẽt & illusion d'Achab est vn iugemẽt de Dieu, la resuerie de permissiõ s'esuanouit: car ce seroit vn badinage ridicule qu'vn iuge permist tãt seulemẽt, sans decreter ce qui deuroit estre fait, & sans cõmander à ses ofuciers l'execution de sa sentence. L'intẽtion des Iuifs est de mettre Christ à mort: Pilate & ses gensdarmes cõplaisent & obeissent à la fureur de ce peuple: toutesfois les disciples en ceste priere solennelle que sainct Luc recite, confessent que tous les meschans n'ont rien fait sinon ce q̃ la main & conseil de Dieu auoit determiné: cõme desia auparauant S. Pierre auoit remõstré q̃ Iesus Christ auoit esté liuré pour estre mis à mort, par la prouuoyãce & cõseil arresté *Iob. 1. d. 21* *2. Rois 22. c. 20* *Act. 4. f. 28* *Act. 2. d. 23*

de

de Dieu. Comme s'il disoit que Dieu, auquel iamais rien n'a esté caché, de son seu & de son vouloir auoit estably ce que les Iuifs ont executé, selon qu'il le conferme encores ailleurs: Dieu qui a predit par ses Prophetes que Iesus Christ seroit crucifié, l'a ainsi accompli. Ab- Act. 3. c. 18
salon polluant le lict de son pere par incestes, commet vn forfait detestable: toutesfois 2. Sam. 16. d. 21.
Dieu prononce que c'est son œuure. Car voici les mots dont il vse parlant à Dauid, Tu as 2. Sam. 12. c. 12
commis adultere en cachette, & ie te rendray ton loyer publiquement, & deuant le soleil Ierem. 50
ie le feray. Ieremie prononce aussi que tous les excés que commettent les Chaldéens en Iu- d. 25
dée, & toute la cruauté qu'ils exercent est œuure de Dieu. Pour laquelle raison Nabuchad-
nezer est nommé seruiteur de Dieu, quelque tyran qu'il soit: mesmes en toute l'Escriture
il est dit que Dieu en sifflant ou au son de la trompette, par son cõmandement & authorité
amasse les iniques pour guerroyer sous son enseigne, comme s'il auoit des soldats à ses ga-
ges. Il appelle le roy d'Assyrie verge de sa fureur, & la hache qu'il demeine de sa main: il ap- Isa. 10. a.
pelle derechef la destructiõ de Ierusalem & du sainct tẽple, son œuure. Et ce n'est point pour Isa. 5. c. 26 & 19. d. 25
murmurer contre sa maiesté, que Dauid dit des maudissons de Semei, Laissons-le faire, 2. Sam.
car Dieu luy a commandé: mais plustost il le recognoist iuste iuge. Souuent l'histoire sain- 10. b. 10.
cte nous aduertit, que tous cas qu'on appelle d'auenture, procedent de Dieu: cõme la reuol- 1. Rois 11.
te des dix lignées, la mort des fils d'Heli, & semblables. Ceux qui sõt moyennemẽt exercez f. 31
en l'Escriture, apperçoyuent bien que de grãde quãtité de tesmoignages s'en produy seu- 1. Sam. 2.
lement vn petit nombre, m'estudiant à breueté. Tant y a que ce peu monstrera clairemẽt g. 34
que ceux qui substituent vne permission nue au lieu de la prouidence de Dieu, cõme s'il at-
tẽdoit estãt assis ou couché ce qui doit aduenir, ne font que badiner: car aussi par ce moyen
ses iugemens dependroyent de la volonté des hommes.

2 Quant est des affections & mouuemens que Dieu inspire, ce que Salomon afferme du Prouerb.
cœur des Rois, que Dieu les ayant en sa main les tourne où il luy plaist, s'estend sans doute 21. a. 1
à tout le genre humain: & vaut autãt comme s'il eust dit que Dieu adresse tout ce que nous
conceuons par inspiration secrette, à telle fin qu'il veut. Et de fait, s'il ne besoignoit inte-
rieurement aux cœurs des hommes, ce que l'Escriture enseigne ne seroit pas vray, assauoir
qu'il oste la langue à ceux qui parlent bien, & la prudence aux Anciens: qu'il priue d'enten- Exechi. 7.
dement les gouuerneurs de la terre, à ce qu'ils s'esgarẽt à tors & à trauers. A quoy se rappor- g. 26
te ce qu'on lit en plusieurs passages, que les hommes sont estonnez selon que leurs cœurs Leuitiq.
sont saisis de la frayeur de Dieu. Voila comẽt Dauid sortit du camp de Saul sans que per- 26. f. 36
sonne en seust rien: pource qu'vn dormir de Dieu les auoit tous accablez. Mais on ne sau- 1. Sam.
roit rien souhaiter de plus clair, que quand il prononce tant de fois qu'il aueugle les enten- 26
demens humains, & les frappe de forcenerie: qu'il les enyure d'esprit de stupidité, qu'il les
rend insensez, & endurcit leurs cœurs. Plusieurs renuoyent ces passages à la permissiõ,
comme si Dieu en delaissant les reprouuez souffroit que Satan les aueuglast: mais puis que
le sainct Esprit exprime que tel aueuglement & dureté prouiennent du iuste iugement de Rom. 7. c.
Dieu: ceste solution-la est trop friuole. Il est dit que Dieu a endurcy le cœur à Pharaon: i- 21
tem qu'il l'a appesanty & fortifié pour estre obstiné. Ceux qui ne veulent acquiescer à ceste Exod. 8.
doctrine, vsent d'vne cauillation sotte & sans nulle grace: assauoir que quand il est dit ail- d. 15
leurs que Pharaon a endurci son cœur, sa volonté est mise pour la premiere cause d'endur-
cissement. comme si ces deux choses ne s'accordoyent point tresbien, encores que ce soit en
diuerses manieres: c'est que l'homme estant poussé de Dieu, ne laisse pas aussi d'estre mené
par sa volonté, & se mouuoir çà & là. Or ie retourne cõtre eux ce qu'ils alleguent. Car si En-
durcir ne signifie qu'vne permissiõ nue, le mouuement de rebellion ne seroit pas en Pha-
raon: pource qu'il eust simplemẽt permis d'estre endurcy. Or combien ceste glose seroit-el-
le froide, d'exposer que Pharaon a ainsi souffert de receuoir tel endurcissement? mais enco- Exod. 4.
res l'Escriture coupe broche à tels subterfuges, disant, Ie tiendray son cœur. Autant en c. 22
est-il des habitans de la terre de Chanaan: car Moyse dit qu'ils ont pris les armes pour Iosue 11. d
guerroyer, d'autant que Dieu auoit affermy leurs cœurs. A quoy s'accorde l'autre tesmoi- 20
gnage du Pseaume, que Dieu a tourné leurs cœurs pour leur faire auoir son peuple en hai- Pseaum.
ne. Par vne mesme raison Dieu dit en Isaie, qu'il enuoyera les Assyriens contre le peu- 105. c. 25
ple qui luy a esté desloyal, & leur commandera de rauir proye & piller despouilles. non Isa. 10. b. 9
pas qu'il les enseigne à luy estre dociles, mais pource qu'il les deuoit ployer à executer ses
iugemens, comme s'il eust engraué en eux ce qu'il vouloit qu'ils fissent: dont il appert qu'ils
ont esté poussez selon que Dieu l'auoit determiné. Ie confesse bien que Dieu appliquant les
reprouuez à son seruice, quelq̃ fois entrelasse le diable pour besoigner selon qu'il le pousse,
& profiter selõ qu'il luy dõne. C'est biẽ l'esprit malin qui trouble Saul: mais il est dit qu'il pro 1. Sam. 16.
cede de Dieu, afin q̃ nous sachõs qu'il exerce sa iuste vengeãce, trãsportant Saul en fureur. c. 14

Il eſt dit auſsi que c'eſt l'office du diable d'aueugler les incredules: mais dont vient cela, ſinon d'autant que Dieu enuoye efficace d'erreur (comme dit ſainct Paul) à fin que ceux qui ont refuſé d'obeir à la verité, croyent aux menſonges? Selon la premiere raiſon il eſt dit, Si quelque Prophete parle fauſſement en mon nom, ce ſuis-ie moy (dit le Seigneur) qui l'ay deceu. Selon la ſeconde il eſt dit, qu'il met les meſchans en ſens reprouué, les precipite en appetits vilains: pource qu'il eſt principal autheur de ſa vengeance, & Satan n'eſt que miniſtre. Mais pource qu'au ſecond liure, où nous parlerons du franc & ſerf arbitre de l'homme, ceſte matiere viendra encores en auant: il me ſemble que pour ceſte heure i'en ay dit en bref ce que le lieu requeroit. La ſomme totale eſt, que quand on dit que la volonté de Dieu eſt cauſe de toutes choſes, on eſtablit ſa prouidence pour preſider ſur tous les conſeils des hommes: voire pour non ſeulement monſtrer ſa force és eſleus qui ſont conduits par le ſainct Eſprit, mais auſsi pour conſtreindre les reprouuez à faire ce qu'il veut.

2. Cor. 4 a. 4
Exechiel 14. c. 9.
Rom. 1. d. 28

3 Or puis que iuſques icy i'ay ſeulemẽt recité les teſmoignages tous patẽs & notoires de l'Eſcriture, voire comme de mot à mot: que ceux qui détractent ou repliquent à l'encontre, regardent bien quelle cenſure ils entreprennent. Car ſi en faiſant ſemblant de ne pouuoir comprendre des myſteres ſi hauts, ils appetent d'eſtre louez comme gens modeſtes: quel orgueil peut-on imaginer plus grãd, que d'oppoſer à l'authorité de Dieu ce petit mot, Il me ſemble autrement, ou ie voudroye qu'on ne touchaſt point à ceci? que s'ils veulent ouuertement meſdire, que profiteront-ils en crachant cõtre le ciel? Ceſt exemple de ſe desborder en telle enormité, n'eſt pas nouueau: car il y a eu touſiours des ennemis de Dieu, & gens profanes qui ont abbayé comme chiens enragez contre ceſte doctrine: mais ils ſentiront par effect que ce que l'Eſprit a iadis prononcé par la bouche de Dauid eſt vray: c'eſt que Dieu vaincra quand on le condamne. Dauid taxe obliquement la temerité inſenſée des hommes, en ceſte licẽce exceſsiue qu'ils ſe donnent: c'eſt non ſeulement de gergonner comme grenouilles de leur bourbier, mais d'vſurper la puiſſance de condamner Dieu. Cependant il aduertit que les blaſphemes qu'ils deſgorgent contre le ciel n'attouchent point à Dieu, qu'il ne chaſſe toutes ces brouées de calomnies, pour faire luyre ſa iuſtice: par ainſi que noſtre foy, laquelle eſtant fondée ſur la ſacrée parolle de Dieu ſurmonte tout le monde, ſe tient en ſa hauteſſe pour mettre comme ſous ſes pieds tels obſcurciſſemens. Car quant à ce qu'ils obiectent, s'il n'aduient rien que par le vouloir de Dieu, qu'il y aura deux volontez contraires en luy, entant qu'il decerneroit en ſon conſeil eſtroit les choſes qu'il a manifeſtement defendues par ſa Loy: la ſolution eſt facile: mais deuant qu'y reſpondre, i'admonneſteray derechef les lecteurs, que ceſte calomnie ne s'adreſſe pas tant contre moy, que contre le ſainct Eſprit, lequel ſans doute a dicté ceſte confeſsion à Iob: Il a eſté fait comme Dieu a voulu. Ayant donques eſté pillé & volé par les brigans, il recognoit en leur malefice vn iuſte fleau de Dieu. En l'autre paſſage il eſt dit que les fils d'Eli n'ont point obey à leur pere, pource que Dieu les vouloit exterminer. L'autre Prophete dit que Dieu qui habite au ciel fait tout ce qu'il veut. & i'ay deſia aſſez clairement monſtré, qu'il eſt nommé autheur de toutes les choſes que ces cõtrerolleurs icy diſent aduenir par ſa permiſsion oyſiue. Il afferme que c'eſt luy qui crée la clarté & les tenebres, qui forme le bien & le mal, & qu'il n'y a nulle aduerſité qu'il n'enuoye. Ie les prie de me reſpondre, ſi c'eſt de ſon bon gré ou non, qu'il exerce ſes iugemens. mais à l'oppoſite, comme Moyſe enſeigne que l'homme paſſant qui eſt tué d'vne coignée, ſans que celuy qui la laiſſe tomber y penſaſt, eſt liuré à la mort par la main de Dieu: auſsi eſt-il declairé qu'Herodes & Pilate ſe ſont aſſemblez, ils ont conſpiré ce que la main de Dieu & ſon conſeil auoit decreté. Et de fait, ſi Ieſus Chriſt n'auoit eſté crucifié par le vouloir de Dieu, que deuiendroit noſtre redemption? toutesfois pour venir au poinct, ce n'eſt pas à dire pourtant que la volonté de Dieu repugne à ſoy-meſme, ne qu'elle ſoit muable, ou qu'il face ſemblant de vouloir ce qu'il ne veut pas: mais ſa volonté, laquelle eſt vne & ſimple en ſoy, nous ſemble diuerſe, pource que ſelon noſtre rudeſſe & debilité de ſens, nous ne comprenons pas comment il veut & ne veut point en diuerſes manieres qu'vne choſe ſe face. Sainct Paul, apres auoir dit que la vocation des Gentils eſt vn myſtere haut & caché, adiouſte qu'en icelle la ſageſſe de Dieu comme de diuerſes formes & couleurs a eſté manifeſtée. Si à cauſe de la tardiueté de noſtre ſens la ſageſſe de Dieu apparoiſt variable, & de pluſieurs figures: faut-il pourtant ſonger, qu'il y ait varieté en Dieu, comme s'il changeoit conſeil, ou qu'il ſe contrediſt? Mais pluſtoſt, quand nous ne comprenons point comment Dieu veut que ce qu'il defend de faire ſe face: que noſtre debilité & petiteſſe nous vienne en memoire, & auſsi que la clarté en laquelle il habite n'eſt pas en vain nommée inacceſsible, pource qu'elle eſt enueloppée d'obſcureté. Parquoy toutes gens craignans Dieu & modeſtes

Pſeaum. 51. v. 6

1. Iean. 5. a. 4

Iob 1. d. 21
1. Sam. 2. c. 25
Pſeaum. 115. a. 3.
Iſa. 45. a. 7
Amos 3. b. 6
Deut. 19. b. 5
Actes 4. f. 28

Epheſ. 3. b. 10

1. Timot. 6. d. 16

stes acquiescerontvolontiers à ceste sentence de sainct Augustin, c'est que l'homme veut quelque fois d'vne bonne volonté ce que Dieu ne veut point: comme si le fils desire que son pere viue, lequel Dieu appelle à la mort. Et à l'oppositе, que l'homme veut d'vne mauuaise volonté ce que Dieu veut d'vne bonne: comme si vn mauuais garçon souhaite la mort de son pere, lequel mourra par la volonté de Dieu. Le premier veut ce que Dieu ne veut point, & le second ne veut sinon ce que Dieu veut: & neantmoins l'amour & reuerence que porte à son pere celuy qui desire sa vie, est plus conforme au bon plaisir de Dieu, auquel il semble repugner, que n'est l'impieté de celuy duquel le souhait tend à ce que Dieu veut faire. Telle importance il y a de considerer ce qui est decent à Dieu ou à l'homme, de vouloir: & à quelle fin se rapporte la volonté de chacun, pour estre approuuée ou reprouuée: car ce que Dieu veut iustement, il l'accomplit par les mauuaises volontez des hommes. Ce sont les mots de sainct Augustin. Or il auoit dit vn peu auparauant, que les diables & les reprouuez en leur cheute & reuolte ont fait, entant qu'en eux estoit, ce que Dieu ne vouloit point: mais quant à la puissance infinie de Dieu, que cela ne leur a point esté possible, pource qu'en faisant contre la volonté de Dieu, ils n'ont peu eschapper que Dieu ne fist d'eux sa volonté. Sur cela ils s'escrie, O que les œuures de Dieu sont grandes, exquises en toutes ses volontez! tellement que d'vne façon merueilleuse, & qui ne se peut exprimer, mesmes ce qui se fait contre sa volonté, ne se fait point outre sa volonté: pource qu'il ne se feroit point, s'il ne le permettoit! Or il ne le permet point par force, mais de son bon gré: & celuy qui est du tout bon ne souffriroit point que le mal se fist, sinon qu'estant tout-puissant il peut tirer le bien du mal.

Enchirid. ad Laurent. cap. 101

Psean. 111.a.2

Par cela est solue vne autre question, ou pluſtoſt s'escoule sans qu'on y responde. Ces gaudisseurs qui gergonnent cõtre Dieu, alleguent que si Dieu non seulement met les meschans en besongne pour s'en seruir, mais aussi qu'il gouuerne leurs conseils & affections, il est autheur de tous malefices: & par consequent que les hommes sont iniustement damnez, s'ils executent ce que Dieu a determiné, puis qu'ils complaisent à son vouloir. car ils messent peruersement le commandement de Dieu auec son vouloir secret, veu qu'il appert par exemples infinis, qu'il y a bien longue distance & diuersité de l'vn à l'autre. Car quand Absalon a violé les femmes de son pere Dauid, combien que Dieu ait voulu faire ceſt opprobre à Dauid, pour punir l'adultere qu'il auoit commis: ce n'est pas à dire qu'il euſt commandé au fils de perpetrer vn acte si detestable, sinon au regard de Dauid qui auoit bien merité cela, comme luy mesme confesse des iniures de Semei. Car en disant que Dieu luy a commandé de mesdire, il ne loue pas l'obeissance, cõme si vn tel garnement & vn chien enragé euſt voulu obtemperer au commandement de Dieu: mais en cognoissant que ceſte langue venimeuſe est vne verge d'enhaut, il souffre patiemment d'estre corrigé. Ce poinct nous doit estre liquide: c'est que quand Dieu accomplit par les meschans ce qu'il a decreté en son conseil secret, ils ne sont pas pourtãt excusables, comme s'ils auoyent deu à sõ cõmandement, lequel ils violent & renuersent entant qu'en eux est, & par leur neſchante cupidité. Au reſte, comment ce que les hommes font iniquemẽt en leur peruerſité, doit estre reputé venir de Dieu, & gouuerné par sa prouidence occulte: nous en auons vn beau miroir & clair en l'electiõ du Roy Ieroboam, en laquelle la temerité & forcenerie du peuple est rudement cõdamnée, d'auoir peruerty l'ordre estably de Dieu, & que les dix lignées s'estoyent desloyaumẽt reuoltées & retirées de la maison de Dauid: toutesfois nous sauõs que Dieu l'auoit ia fait oindre à ceſt effect. & semble bien qu'il y ait quelque apparẽce de contradictiõ au propos qu'en tiẽt le Prophete Osée: car en vn lieu il dit que Ieroboam a esté esleué sans le sceu & vouloir de Dieu: ailleurs il prononce que Dieu l'a ordonné Roy en sa fureur. Comment accorderons nous ces propos, que Ieroboam n'a pas regné de par Dieu, & toutesfois que c'est Dieu qui l'a mis en son estat royal? La solution est telle: c'est que le peuple ne pouuoit quitter la maison de Dauid, ne s'en aliener sans escourre le ioug de Dieu, qui l'auoit là assuieti: & toutesfois que la liberté n'a pas esté ostée à Dieu qu'il ne punit l'ingratitude de Salomon par tel moyen. Nous voyons comment Dieu, qui hait la desloyauté, a iustement voulu pour vne autre fin, vne reuolte de soy mauuaise. dont aussi Ieroboam est pouſſé contre son espoir au royaume par l'onction du Prophete. Pour ceſte raison l'histoire saincte declaire, que c'est Dieu qui a suscité vn ennemy au fils de Salomon, pour le despouiller d'vne partie de son royaume. Que les lecteurs poisent diligẽment ces deux choſes: assauoir que d'autant qu'il auoit pleu à Dieu que tout ce peuple fust conduit sous la main d'vn seul Roy, quand il est couppé & diuiſé en deux parties, cela se fait contre sa volonté: & neantmoins que c'est aussi de sa propre volonté que le commencement de tel diuorce est aduenu. Car ce que le Prophete tant de bouche que par l'onction sacrée solicite Ieroboam à regner, sans qu'il y pensast; cela ne se fait pas maugré Dieu, ou

2. Sam. 16.d.22

Au meſme lieu c.10

1. Rois 12 c.20

Osee 8. a.4

Osee 13. c.11

1. Rois 11.d.23

ſans ſon ſeu, veu q̃ c'eſt luy qui enuoye ſon meſſager: & toutesfois le peuple à bon droit eſt redargué de rebellion, en ce q̃ contre le vouloir de Dieu il s'eſt reuolté de la maiſon de Dauid. Suiuant cela l'hiſtoire ſaincte exprime notãment que Rehabeã a par ſon orgueil refuſé la requeſte du peuple, qui demandoit eſtre ſoulagé: & que tout cela a eſté fait de Dieu, pour ratifier la parolle qu'il auoit prononcée par la main d'Ahiha ſon ſeruiteur. Voila comment l'vnion que Dieu auoit conſacrée, a eſté diſſipée contre ſon vouloir: & neantmoins que luy-meſme a voulu que les dix lignées fuſſent oſtées au fils de Salomon. Adiouſtons vn exemple ſemblable: Quand les fils du Roy Achab ſont tous meurtris, & ſa lignée exterminée, le peuple y conſent, & meſme y ayde: ſur cela Iehu dit qu'il n'eſt rien tombé en terre des parolles de Dieu, & de ce qu'il auoit prononcé par la main de ſon ſeruiteur Helie. ce qui eſtoit bien vray: & neantmoins il ne laiſſe point de taxer à bon droict les habitans de Samarie, de ce qu'ils auoyẽt ſerui à telle executiõ. Eſtes-vous iuſtes? dit-il: car ſi i'ay cõſpiré cõtre mon maiſtre, qui eſt-ce qui a meurtry tous ceux-cy? Ie penſe auoir deſia aſſez clairemẽt deduict cy deſſus, comment en vn meſme acte le crime & forfait des hommes ſe declaire, & la iuſtice de Dieu reluyt. & touſiours les gens modeſtes ſe contenteront de ceſte reſponſe de ſainct Auguſtin: Comme ainſi ſoit, dit-il, que le Pere celeſte ait liuré ſon Fils à mort, que Ieſus Chriſt ſe ſoit liuré, & que Iudas ait liuré ſon maiſtre: comment en telle cõformité Dieu eſt il iuſte & l'hõme coulpable, ſinon qu'en vne meſme choſe qu'ils ont faite, la cauſe qui les y a induits n'eſt pas vne? Or ſi quelcun ſe trouue enueloppé en ce que nous diſons, qu'il n'y a nul conſentement de Dieu auec les meſchans, quand ils ſont pouſſez de luy par vn iuſte iugement à faire ce qui ne leur eſt pas licite, & meſme qu'ils cognoiſſent leur eſtre defendu de luy: qu'ils penſent bien à l'aduertiſſement que donne ailleurs ce meſme docteur: Qui eſt-ce, dit-il, qui ne tremblera à ces iugemens-cy, quand Dieu beſogne aux cœurs des meſchans ſelon qu'il luy plaiſt, & neantmoins leur rend ſelon leurs demerites? Et de fait en la trahiſon qu'a fait Iudas, il n'y aura non plus de raiſon d'attribuer aucune coulpe à Dieu, de ce qu'il a voulu ſon Fils eſtre liuré à mort, & l'y a liuré de fait, que de dõner à Iudas la louange de noſtre redemption & ſalut, d'autant qu'il en a eſté miniſtre & inſtrument. Parquoy le meſme docteur dit tresbien en vn autre paſſage, qu'en ceſt examen Dieu ne s'enquiert point de ce que les hommes ont peu faire, ou de ce qu'ils ont fait: mais de ce qu'ils ont voulu, tellement que c'eſt le conſeil & la volonté qui viennent en conte. Que ceux qui trouuẽt cecy trop aſpre ou rude, penſent vn peu combien leur chagrin & deſdain eſt ſupportable, en ce qu'ils reiettent ce que Dieu a clairement teſtifié par tant de paſſages de l'Eſcriture, ſous vmbre que cela ſurmonte leur capacité: meſme qu'ils oſent bien blaſmer ceux qui mettent en auant la doctrine, laquelle Dieu n'euſt iamais permis eſtre publiée par ſes Prophetes & Apoſtres, s'il ne l'euſt cognue eſtre vtile. Car noſtre ſauoir ne doit eſtre autre, que de receuoir auec vn eſprit debonnaire & docilité, tout ce qui nous eſt enſeigné en l'Eſcriture ſans rien excepter. Ceux qui ſe laſchent encores plus la bride à detracter, d'autant que ſans honte ne vergongne ils iappent contre Dieu, ne ſont pas dignes de plus longue refutation.

1. Rois 12. d. 15

2. Rois 10. b. 7.

Epiſtol. 48. ad Vincent.

De gratia & liber. arbitr. ad Valent. cap. 20.

LE SECOND

Le ſecond liure de l'Inſtitution CHRESTIENNE,

QVI EST,

DE LA COGNOISSANCE de Dieu, entant qu'il s'eſt monſtré Redempteur en Ieſus Chriſt: laquelle a eſté cognue premierement des Peres ſous la Loy, & depuis nous a eſté manifeſtée en l'Euangile.

CHAP. I.

Comment par la cheute & reuolte d'Adam tout le genre humain a eſté aſſeruy à malediction, & eſt decheu de ſon origine, où il eſt auſsi parlé du peché originel.

CE n'eſt pas ſans cauſe que par le prouerbe ancien a touſiours eſté tant recommãdée à l'homme la cognoiſſance de ſoy meſme. Car ſi nous eſtimons que ce ſoit honte d'ignorer les choſes qui appartiennent à la vie humaine: la meſcognoiſſance de nous meſmes eſt encores beaucoup plus deshonneſte, par laquelle il aduient qu'en prenãt conſeil de toutes choſes neceſſaires, nous nous abuſons pour mẽt, & meſmes ſommes du tout aueuglez. Mais d'autant que ce cõmandement eſt plus vtile, d'autant nous faut il plus diligemmẽt garder de ne l'entendre mal: ce que nous voyons eſtre aduenu à d'aucuns Philoſophes. Car quand ils admonneſtent l'homme de ſe cognoiſtre, ils l'amenẽt quant & quant à ce but, de conſiderer ſa dignité & excellence: & ne luy font rien contempler ſinon dont il ſe puiſſe eſleuer en vaine confiance, & s'enfler en orgueil. Or la cognoiſſance de nous meſmes giſt premierement & eſt ſituée à reputer ce qui nous auoit eſté donné en la creation, & combien Dieu ſe monſtre liberal à continuer ſa bonne volonté enuers nous, à fin de ſauoir par cela quelle ſeroit l'excellence de noſtre naure, ſi elle fuſt demourée en ſon entier: & auſsi de bien penſer que nous n'auons rien de propre, mais que tout ce que Dieu nous a eſlargi, nous le tenons de gratuité, à fin de dependre touſiours de luy. Le ſecond eſt que noſtre miſerable condition, qui eſt ſuruenue par la cheute d'Adam, nous vienne deuãt les yeux, & que le ſentiment d'icelle abbate en nous toute gloire & preſomption, & en nous accablant de honte, nous humilie. Car ſelon que Dieu nous a du commencement formez à ſon image, pour dreſſer noz eſprits à vertu & tout bien, meſmes à la meditation de la vie celeſte: il nous eſt expedient de cognoiſtre que nous ſommes doüez de raiſon & intelligence, à fin de tendre au but qui nous eſt propoſé de l'immortalité bienheureuſe, qui nous eſt appreſtée au ciel, à fin que la nobleſſe en laquelle Dieu nous a eſleuez, ne ſoit aneantie par noſtre nonchallance & brutalité. Au reſte, ceſte premiere dignité ne nous peut venir au deuant, qu'à l'oppoſite nous ne ſoyons contreins de voir vn triſte ſpectacle de noſtre deformité & ignominie, d'autant que nous ſommes decheuz de noſtre origine en la perſonne d'Adam: dont procede la haine & deſplaiſance de nous meſmes auec vraye humilité, & auſsi vne affection nouuelle de chercher Dieu eſt enflambée, pour recouurer en luy tous les biens deſquels nous ſommes trouuez vuides & deſpourueuz. *Geneſ. 1. d. 27*

2 C'eſt ce que la verité de Dieu nous ordonne de chercher en nous conſiderant, à ſauoir vne cognoiſſance laquelle nous retire loin de toute preſomption de noſtre propre vertu, & nous deſpouille de toute matiere de gloire, pour nous amener à humilité. Laquelle reigle il nous conuient ſuyure, ſi nous voulons paruenir au but de bien ſentir & bien faire. Ie

say combien il est plus agreable à l'homme, de voir qu'on l'induise à recognoistre ses graces & louanges, qu'à entendre sa misere & poureté auec son opprobre dont il doit estre abysmé en hôte. Car il n'y a rien que l'esprit humain appete plus, que d'estre amiellé de douces parolles & flatteries. Pourtant quand il entend qu'on prise ses biens, il n'est que trop enclin à croire tout ce qui se dit à son aduantage. Ainsi ce n'est pas de merueilles que la plus part du monde a ainsi erré en cest endroit. Car comme ainsi soit que les hommes ayẽt vn amour d'eux mesmes desordonné & aueuglé, ils se feront volontiers accroire qu'il n'y a rien en eux digne d'estre despriſé. Ainsi sans auoir autre aduocat, tous reçoiuent ceste vaine opinion: que l'homme est suffisant de soy mesme à bien & heureusement viure. S'il y en a quelques vns qui vueillent plus modestement sentir, combien qu'ils concedẽt quelque chose à Dieu, afin qu'il ne semble qu'ils s'attribuent le tout: neantmoins ils partissent tellement entre Dieu & eux, q̃ la principale partie de gloire & presomption leur demeure. Puis qu'ainsi est que l'homme est tant enclin de soy-mesme à se flatter: il n'y a rien qui luy puisse estre plus plaisant, q̃ quand on chatouille l'orgueil qui est en luy par vains allechemẽs. Parquoy celuy qui a le plus exalté l'excellence de la nature humaine, a touſiours esté le mieux venu. Neantmoins telle doctrine, laquelle enseigne l'homme d'acquiescer en soy mesme, ne le fait qu'abuser: & tellement abuser, que quiconque y adiouste foy, en est ruyné. Car quel profit auons-nous de conceuoir vne vaine fiance, pour deliberer, ordonner, tẽter & entreprendre ce que nous pensons estre bon, & cependant defaillir, tant en saine intelligence qu'en vertu d'accomplir? Defaillir, dy-ie, dés le commencement: & neantmoins poursuyure d'vn cœur obstiné, iusques à ce que soyons du tout confonduz. Or il n'en peut autrement aduenir à ceux qui se confient de pouuoir quelque chose par leur propre vertu. Si quelcun donc escoute telle maniere de docteurs, qui nous amusent à considerer nostre iustice & vertu, il ne profitera point en la cognoissance de soy mesme: mais sera rauy en ignorance tresperniciеuse.

3 Pourtant combien que la verité de Dieu conuient en cela auec le iugement commun de tous les hommes, que la secõde partie de nostre sagesse gist en la cognoissance de nous-mesmes: toutesfois en la maniere de nous cognoistre il y grande contrarieté. Car selon l'opinion de la chair il semble bien aduis que l'homme se cognoisse lors tresbien, quand en se confiant en son entendement & en sa vertu, il prend courage pour s'appliquer à faire son deuoir: & renonçant à tous vices, s'efforce de faire ce qui est bon & honneste. mais celuy qui se considere bien selon la reigle du iugement de Dieu, ne trouue rien qui puisse esleuer son cœur en bonne fiance: & d'autant qu'il s'examine plus profondement, d'autant est-il plus abbatu: tant qu'entierement deietté de toute esperance, il ne se laisse rien parquoy il puisse droitement ordonner sa vie. Toutesfois Dieu ne veut pas que nous oublions nostre premiere dignité, laquelle il auoit mise en nostre pere Adam: voire entant qu'elle nous doit esueiller & pousser à suyure honesteté & droicture. Car nous ne pouuons penser ny à nostre premiere origine, ny à la fin à laquelle nous sommes creez, que ceste cogitation ne nous soit comme vn aguillon, pour nous stimuler & poindre à mediter & desirer l'immortalité du royaume de Dieu. Mais tant s'en faut que ceste recognoissance nous doiue enfler le cœur: que plustost elle nous doit amener à humilité & modestie. Car quelle est ceste origine? asauoir de laquelle nous sommes decheuz. Quelle est la fin de nostre creation? celle de laquelle nous sommes du tout destournez. Tellement qu'il ne nous reste rien, sinon qu'apres auoir reputé nostre miserable condition, nous gemissions: & en gemissant, sousпirions apres nostre dignité perdue. Or quand nous disons qu'il ne faut point que l'homme regarde rien en soy qui luy esleue le cœur: nous entendons qu'il n'y a rien en luy pourquoy il se doiue enorgueillir. Pourtant s'il semble bon à chacun, diuisons ainsi la cognoissance que l'homme doit auoir de soy mesme: c'est qu'en premier lieu il considere à quelle fin il a esté creé, & doué des graces singulieres que Dieu luy a faites: par laquelle cogitation il soit incité à mediter la vie future, & desirer de seruir à Dieu. En apres qu'il estime ses richesses, ou plustost son indigence: laquelle cognue il soit abbatu en extreme confusion, comme s'il estoit redigé à neant. La premiere consideration tend à cela, qu'il cognoisse quel est son deuoir & office: la seconde, qu'il cognoisse combien il est capable de faire ce qu'il doit. Nous dirons de l'vn & de l'autre çà & là, comme le portera l'ordre de la dispute.

4 Or pource que ce n'a point esté vn delict leger, mais vn crime detestable, lequel Dieu a si rigoureusement puni, nous auons icy à considerer quelle a esté ceste espece de peché en la cheute d'Adam, laquelle a prouoqué & enflambé sur tout le genre humain vne vengeance si horrible. Ce qui a esté receu par vne opinion commune est trop puerile, que Dieu l'a ainsi puni à cause de sa friandise: comme si le chef & le principal de toutes vertus eust

esté

eſté, s'abſtenir de manger d'vne eſpece de fruit, veu que de tous coſtez les delices qu'il pouuoit ſouhaiter luy eſtoyent offertes: & en la fecondité qui eſtoit pour lors, non ſeulement il auoit dequoy ſe ſouler à ſon plaiſir, mais varieté pour ſatisfaire à tous ſes appetis. Il nous faut donques regarder plus haut: c'eſt que la defenſe de toucher à l'arbre de ſcience de bien & de mal luy eſtoit comme vn examen d'obeiſſance, à fin qu'il monſtraſt & approuaſt qu'il ſe ſumettoit volontiers au commandemẽt de Dieu. Or le nom de l'arbre monſtre qu'il n'y a eu autre fin au precepte, ſinon qu'Adam en ſe contentant de ſa condition ne s'eſleuaſt point plus haut par quelque folle cupidité & exceſsiue. Dauantage la promeſſe qui luy eſtoit donnée de viure à iamais pendant qu'il mangeroit de l'arbre de vie: & à l'oppoſite l'horrible menace, que ſi toſt qu'il auroit gouſté du fruict de ſcience de bien & de mal il mourroit, luy deuoit ſeruir à eſprouuer & exercer ſa foy. dont il eſt facile à recueillir en quelle façon il a prouoqué l'ire de Dieu contre ſoy. S. Auguſtin ne dit pas mal, que l'orgueil a eſté commencement de tous maux, pource que ſi l'ambition n'euſt tranſporté l'homme plus haut qu'il ne luy eſtoit licite, il pouuoit demourer en ſon degré. Toutesfois il nous faut prendre vne definition plus pleine, de l'eſpece de tentation telle que Moyſe la deſcrit. Car quand la femme par l'aſtuce du ſerpent eſt deſtournée de la parolle de Dieu à infidelité, defia il appert que le commencement de ruine a eſté deſobeiſſance: ce que S. Paul conferme, en diſant que par la deſobeiſſance d'vn homme nous ſommes tous perdus. Ce pendant il faut auſsi noter, que l'homme s'eſt auſsi ſouſtraict & reuolté de la ſuiection de Dieu: d'autant que non ſeulement il a eſté trompé par les allechemens de Satan, mais auſsi qu'en meſpriſant la verité il s'eſt forcuoyé en menſonge. Et de fait en ne tenant conte de la parolle de Dieu, on abbat toute reuerence qu'on luy doit: pource que ſa maieſté ne peut autrement conſiſter entre nous, & qu'auſsi on ne le peut deuement ſeruir, ſinon en ſe rengeant à ſa parolle. Parquoy l'infidelité a eſté la racine de la reuolte. De là eſt procedée l'ambition & orgueil: auſquels deux vices l'ingratitude a eſté coniointe, en ce qu'Adam appetant plus qu'il ne luy eſtoit ottroyé, a vilainement deſdaigné la liberalité de Dieu, dont il eſtoit tant & plus enrichi. C'a eſté certes vne impieté monſtrueuſe, que celuy qui ne faiſoit que ſortir de terre, ne ſe ſoit contenté de reſembler à Dieu, ſinon qu'il luy fuſt egal. Si l'apoſtaſie ou reuolte, par laquelle l'homme ſe ſouſtrait de la ſuperiorité de ſon createur, eſt vn crime vilain & execrable, meſme quand il reiette ſon ioug auec vne audace effrontée: c'eſt en vain qu'on veut amoindrir le peché d'Adam. cõbien que l'hõme & la femme n'ont pas ſimplemẽt eſté apoſtats, mais ont outrageuſement deshonoré Dieu, en s'accordãt à la calomnie de Satã, par laquelle il accuſoit Dieu de mẽſonge, malice & chicheté. Bref l'infidelité a ouuert la porte à ambition, & l'ambition a eſté mere d'arrogance & fierté, à ce qu'Adã & Eue ſe ietaſſent hors des gons, là où leur cupidité les tiroit. Parquoy S. Bernard dit tresbien, que la porte de ſalut eſt en noz oreilles quãd nous receuons l'Euangile, cõme c'ont eſté les feneſtres pour receuoir la mort. Car iamais Adam n'euſt oſé reſiſter à l'empire ſouuerain de Dieu, s'il n'euſt eſté incredule à ſa parolle: car c'eſtoit vne aſſez bõne bride pour moderer & reſtreindre tous mauuais appetis, de ſauoir qu'il n'y auoit rien meilleur, qu'en obtẽperant aux cõmandemens de Dieu, s'adõner à biẽ faire. Eſtãt dõc trãſporté par les blaſphemes du diable, entãt qu'en luy eſtoit il a aneãti toute la gloire de Dieu.

Or comme la vie ſpirituelle d'Adam eſtoit d'eſtre & demeurer coniointe auec ſon createur: auſsi la mort a eſté d'en eſtre ſeparé. Et ne ſe faut esbahir s'il a ruiné tout ſon lignage par ſa reuolte, ayant peruerty tout ordre de nature au ciel & en la terre. Toutes creatures gemiſſent, dit S. Paul, eſtans ſuiettes à corruption, & non pas de leur vouloir. Si on cherche la cauſe, il n'y a doute que c'eſt d'autant qu'elles ſouffrent vne partie de la peine que l'homme a merité, pour l'vſage & ſeruice duquel elles ont eſté faites. Puis donques que la malediction de Dieu s'eſt eſpandue haut & bas, & a la vogue par toutes les regions du mõde, à cauſe de la coulpe d'Adam: ce n'eſt point merueille ſi elle eſt decoulée ſur toute ſa poſterité. Parquoy d'autant qu'en luy l'image celeſte a eſté effacée, il na pas enduré luy ſeul ceſte punition, qu'au lieu qu'il auoit eſté doué & reueſtu de ſageſſe, vertu, verité, ſainteté & iuſtice, ces peſtes deteſtables ayent dominé en luy, aueuglement, defaillance à tout biẽ, immõdicité, vanité & iniuſtice: mais auſsi a enuelopé, voire plõgé en pareilles miſeres toute ſa lignée. C'eſt la corruptiõ hereditaire que les anciens ont nõmé Peché originel: entendans par ce mot de Peché, vne depraiuation de nature, laquelle eſtoit bonne & pure auparauant. Or ils ont ſouſtenu grans combats ſur ceſte matiere, pource qu'il n'y a rien plus contraire au ſens cõmun, que de faire tout le monde coulpable pour la faute d'vn ſeul hõme: & ainſi, faire le peché commun. Et ſemble bien que les plus anciens docteurs ayent touché ceſt article plus obſcurement, ou qu'ils l'ayent moins declairé qu'il n'eſtoit requis, de peur d'eſtre aſſaillis par telle diſputes. Toutesfois vne telle crainte n'a peu faire qu'vn here-

Rom. 5. d. 19

Rom. 8. d. 22

tique nommé Pelage ne se soit esleué auec ceste opiniõ profane, qu'Adam n'auoit fait mal qu'à soy en pechant, & nauoit point nuy à ses successeurs. Or Satan par ceste astuce s'est efforcé, en couurãt la maladie, de la rendre incurable. Or estãt conuaincu par manifestes tesmoignages de l'Escriture, que le peché estoit descendu du premier homme en toute sa posterité, il cauilloit qu'il y estoit descendu par imitation, & non point par generation. Pourtant ces saincts personnages se sont efforcez de monstrer, & S. Augustin par dessus tous les autres, que nous ne sommes point corrompus de malice que nous attirions d'ailleurs par exemple, mais que nous apportons nostre peruersité du ventre de la mere. Laquelle chose ne se peut nier sans grande impudence. Toutesfois nul ne s'esmerueillera de la temerité des Pelagiens & Celestins en cest endroit, qui aura veu par les escrits de S. Augustin quelles

Pseau. 51. b. 7 bestes ils ont esté, & combien il y auoit peu de vergogne en eux. Certes ce que confesse Dauid est indubitable : c'est qu'il a esté engendré en iniquité, & que sa mere l'a conceu en peché. Il n'accuse point là les fautes de ses parens, mais pour mieux glorifier la bonté de Dieu enuers soy, il reduit en memoire sa peruersité dés sa premiere naissance. Or cela n'a pas esté particulier à Dauid : il s'ensuit donc que la cõdition vniuerselle de tous hommes est demonstrée par son exemple. Nous tous donc qui sommes produits de semence immonde,

Iob. 14. a. 4. naissons souillez d'infection de peché : & mesmes deuant que sortir en lumiere, nous sommes contaminez deuant la face de Dieu. Car qui est-ce qui pourra faire vne chose pure, qui est introduite d'immondicité? comme il est dit au liure de Iob.

6 Nous oyons q̃ la souillure des peres paruient tellement aux enfans de lignée en lignée, que tous sans exception en sont entachez dés leur origine. Or on ne trouuera nul commẽcement de ceste pollution, sinon qu'on monte iusques au premier pere de tous, comme à la fontaine. Certainement il nous faut auoir cela resolu, qu'Adam n'a pas seulement esté pere de l'humaine nature, mais comme souche ou racine : & pourtant qu'en la corruption d'iceluy, le genre humain par raison a esté corrompu. Ce que l'Apostre plus clairement demon-

Rom. 5. b. 12. stre, en l'accomparageant auec Christ : Tout ainsi dit-il, que le peché est entré par vn homme au monde vniuersel, & par le peché, la mort, laquelle a esté espandue sur tous hommes, entant que tous ont peché : semblablement par la grace de Christ iustice & vie nous est restituée. Que babilleront icy les Pelagiens, que le peché a esté espars au monde par l'imitation d'Adam ? N'auons-nous donc autre profit de la grace de Christ, sinon qu'elle nous est proposée en exẽple pour ensuyure? Et qui pourroit endurer tel blaspheme? Or il n'y a nulle doute que la grace de Christ ne soit nostre par communication, & que par icelle nous n'ayons vie : il s'ensuit pareillement que l'vne & l'autre a esté perdue en Adam, comme nous les recouurons en Christ : & que le peché & la mort ont esté engendrez en nous par Adam, comme ils sont abolis par Christ. Ces parolles ne sont point obscures, que plusieurs sont iustifiez par l'obeissance de Christ, cõme ils ont esté constituez pecheurs par la desobeissance d'Adam : & pourtant, que tout ainsi qu'Adam nous enueloppant en sa ruine a esté cause de nostre perdition : pareillement Christ nous rameine à salut par sa grace. Ie ne pense point

1. Cor. 15 c. 22. qu'il soit mestier de plus longue probation en vne si claire lumiere de verité. Semblablement en la premiere aux Corinthiens, voulant confermer les fideles en l'esperance de la resurrection, dit que nous recouurõs en Christ la vie laquelle nous auions perdue en Adam. Quand il pronõce que nous sommes morts en Adam, il demonstre bien que nous sommes entachez de la contagion de son peché : car la damnation ne paruiendroit point à nous, sinon que la coulpe nous attouchast. Mais son intention se peut encore mieux comprendre par le second membre, où il dit que l'esperãce de vie est restituée par Christ. Or il est assez notoire que cela ne se fait point par autre façon, que quand Iesus Christ se communique à

Rom. 8. b. 10. nous pour mettre en nous la vertu de sa iustice : selon qu'il est dit en vn autre passage, que son Esprit nous est vie, à cause de la iustice. Pourtant on ne peut autremẽt exposer ce mot, que nous sommes morts en Adam, sinon en disant que luy ne s'est pas seulement ruiné & destruit en pechant, mais qu'il a aussi tiré auec soy nostre nature en semblable perdition. Non point que la coulpe soit à luy seul, sans nous attoucher : d'autant qu'il a infecté toute

Ephes. 2. a. 3. sa semence de la peruersité en laquelle il a trebuscé. Et de fait le dire de S. Paul, à sauoir que tous de nature sont enfans d'ire, ne seroit pas autrement veritable, sinon que desia ils fussent maudits au ventre de la mere. Or on peut facilement recueillir, qu'en parlant de nature, on ne la nomme pas telle qu'elle a esté creée de Dieu, mais selon qu'elle a esté peruertie en Adam. car il ne seroit point conuenable que Dieu fust fait autheur de la mort. Adam donc s'est tellement corrompu & infecté, que la contagion est descendue de luy sur tout son lignage. Mesmes Iesus Christ, qui est le Iuge deuant lequel nous aurons à rendre

Iean 3. a. 6 conte, prononce assez clairement que nous naissons tous malins & vitieux, en disant que tout ce qui est né de chair est chair : & par ainsi que la porte de vie est close à tous,

iusques

iusques à ce qu'ils soyent regenerez.

7 Et n'est ia mestier pour entendre cela, de nous enueloper en ceste fascheuse dispute, laquelle a grandement tormenté les anciens Docteurs: assauoir si l'ame du fils procede de la substance de l'ame paternelle, veu que c'est en l'ame que reside le peché originel. Il nous faut estre contés de sauoir que le Seigneur auoit mis en Adam les graces & dons qu'il vouloit conferer à la nature humaine: pourtant qu'iceluy, quand il les a perdus, ne les a point perdus seulemẽt pour soy, mais pour nous tous. Qui est-ce qui se souciera de l'origine de l'ame, apres auoir entendu qu'Adam auoit receu les ornemẽs qu'il a perdus, non pas moins pour nous que pour soy, entant que Dieu ne les luy auoit point baillez comme à vn seul homme en particulier, mais afin que toute sa lignée en iouist auec luy communement? Il n'y a point donc d'absurdité, si luy ayant esté despouillé, la nature humaine en a esté denuée: si luy estant souillé par le peché, l'infection en a esté espandue sur nous tous. Parquoy comme d'vne racine pourrie ne procede que rameaux pourris, lesquels transportent leur pourriture en toutes les branches & feuilles qu'ils produisent: ainsi les enfans d'Adam ont esté contaminez en leur pere, & sont cause de pollution à leurs successeurs. c'est à dire, le commencement de corruption a tellemẽt esté en Adam, qu'elle est espãdue cõme par vn perpetuel decours des peres aux enfans. Car la souillure n'a point sa cause & fondement en la substance de la chair ou de l'ame, mais en ce que Dieu auoit ordonné que les dons qu'il auoit commis en depost au premier homme, fussent communs & à luy & aux siens pour les garder ou pour les perdre. Et est facile de refuter ce que cauillẽt les Pelagiẽs. Ils disent qu'il n'est pas vray-semblable que les enfans qui naissent de parens fideles en attirẽt corruption, veu qu'ils doyuent plustost estre purifiez par leur pureté. A cela nous respondons, que les enfans nè descendent point de la generation spirituelle que les seruiteurs de Dieu ont du sainct Esprit, mais de la generation charnelle qu'ils ont d'Adam. Pourtant comme dit S. Augustin, Soit vn fidele qui sera encore coulpable, soit vn fidele qui soit absoux, l'vn & l'autre engendreront des enfans coulpables, pource qu'ils les engendrent de leur nature vicieuse. Il est bien vray que Dieu sanctifie les enfans des fideles à cause de leurs parens: mais cela n'est point par vertu de leur nature, mais de sa grace. C'est donc vne benediction spirituelle, laquelle n'empesche point que ceste premiere maledictiõ ne soit vniuersellemẽt en la nature humaine. car la condãnation est de nature: ce q̃ les enfãs sont sanctifiez est de grace supernaturelle. *Li. 2. contra Pela. & Cel.*

8 Or afin que cecy ne soit dit à la vollée, il nous faut definir le peché originel. Toutesfois mon intention n'est point d'examiner toutes les definitiõs de ceux qui en ont escrit: mais seulement i'en donneray vne, laquelle me semble estre conforme à la verité. Nous dirons donc que le peché originel est vne corruption & peruersité hereditaire de nostre nature, laquelle estant espandue sur toutes les parties de l'ame, nous fait coulpables premierement de l'ire de Dieu, puis apres produit en nous les œuures que l'Escriture appelle Oeuures de la chair. Et est proprement cela que S. Paul appelle souuentesfois Peché, sans adiouster Originel. Les œuures qui en sortent, comme sont adulteres, paillardises, larrecins, haines, meurtres & gourmãdises, il les appelle, selõ ceste raison, Fruicts de peché: combien que toutes telles œuures sont communement denommées Peché, tant par toute l'Escriture qu'en S. Paul mesme. Il nous faudra distinctement considerer ces deux choses: c'est assauoir que nous sommes tellement corrompus en toutes les parties de nostre nature, que pour ceste corruption nous sommes à bonne cause damnables deuant Dieu, auquel rien n'est agreable sinon iustice, innocence & pureté. Et ne faut dire que ceste obligatiõ soit causée de la faute d'autruy seulement, cõme si nous respondions pour le peché de nostre premier pere sans auoir rié merité: car en ce qui est dit, que par Adam nous sommes faits redeuables au iugement de Dieu, ce n'est pas à dire q̃ nous sommes innocens, & sans auoir merité aucune peine nous portiõs la folle-enchere de son peché: mais pource que par sa trãsgresion nous sommes tous enueloppez de cõfusion, il est dit nous auoir tous obligez. Toutesfois nous ne deuõs entendre qu'il nous ait cõstituez seulemẽt redeuables de la peine, sans nous auoir communiqué son peché. Car à la verité le peché descẽdu de luy reside en nous, auquel iustemẽt la peine est deue. Pourtãt S. Augustin, combien qu'il l'appelle aucunes fois Le peché d'autruy, pour monstrer plus clairement que nous l'auõs de race: toutesfois il asseure qu'il est propre à vn chacũ de nous. Et mesme l'Apostre tesmoigne que la mort est venue sur tous hommes, pource que tous ont peché: c'est à dire, que tous sont enueloppez du peché originel, & souillez des macules d'iceluy. Pour ceste cause les enfans mesmes sont enclos en ceste condamnation: non pas simplement pour le peché d'autruy, mais pour le leur propre. Car cõbien qu'ils n'ayent encore produit fruicts de leur iniquité, toutesfois ils en ont la semence cachée *Gal. 5. & 19* *Cum alibi sæpe, tũ vero li. 3. de pec. mer. & re. cap. 8.* *Rom. 5. b. 12*

en eux. Et qui plus eſt, leur nature eſt vne ſemence de peché : pourtant elle ne peut eſtre que deſplaiſante & abominable à Dieu. Dont il s'enſuit qu'à bon droit & proprement tel mal eſt reputé peché deuant Dieu. Car ſans coulpe nous ne ſerions point attirez en condemnation. L'autre poinct que nous auõs à conſiderer, c'eſt que ceſte peruerſité n'eſt iamais oiſiue en nous, mais engendre continuellement nouueaux fruicts, aſſauoir icelles œuures de la chair que nous auons n'agueres deſcrites : tout ainſi qu'vne fornaiſe ardente ſans ceſſe iette flambe & eſtincelles, & vne ſource iette ſon eau. Parquoy ceux qui ont deſiny le peché originel eſtre vn defaut de iuſtice originelle, laquelle deuoit eſtre en l'homme : combien qu'en ces parolles ils ayent comprins toute la ſubſtance, toutesfois ils n'ont ſuffiſamment exprimé la force d'iceluy. Car noſtre nature n'eſt pas ſeulement vuide & deſtituée de tous biens, mais elle eſt tellement fertile en toute eſpece de mal, qu'elle ne peut eſtre oiſiue. Ceux qui l'ont appellée Concupiſcence, n'ont point vſé d'vn mot trop impertinent, moyennant qu'on adiouſtaſt ce qui n'eſt cõcedé de pluſieurs, c'eſt que toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement iuſques à la volonté, depuis l'ame iuſques à la chair, ſont ſouillées & du tout remplies de ceſte concupiſcence: ou bien pour le faire plus court, que l'hõme n'eſt autre choſe de ſoy-meſme que concupiſcence.

9 Parquoy i'ay dit que depuis qu'Adam s'eſt deſtourné de la fontaine de iuſtice, toutes les parties de l'ame ont eſté poſſedées par le peché. Car ce n'a pas eſté ſon appetit inferieur ſeulemẽt, ou ſenſualité, qui l'a alleché à mal, mais ceſte maudite impieté dont nous auons fait mention, a occupé le plus haut & le plus excellent de ſon eſprit, & l'orgueil eſt entré iuſques au profond du cœur. Ainſi c'eſt vne fantaſie froide & ſotte, de vouloir reſtreindre la corruptiõ venue de là, aux mouuemẽs ou appetits qu'on appelle Senſuels, ou l'appeller Vn nouriſſemẽt de feu, lequel alleche, eſmeuue & tire la ſenſualité à peché. En quoy le maiſtre des Sentences a monſtré vne groſſe ignorance & lourdeur: car en cherchant le ſiege de ce vice, il dit qu'il eſt en la chair ſelon S. Paul: adiouſtant ſa gloſe, que ce n'eſt pas proprement, mais pource qu'il y apparoiſt plus. Or il eſt ſi ſot, de prendre ce mot de Chair pour le corps: comme ſi S. Paul en l'oppoſant à la grace du S. Eſprit, par laquelle nous ſommes regenerez, marquoit ſeulement vne partie de l'ame, & ne comprenoit pas toute noſtre nature. Et luy-meſme en oſte toute difficulté, diſant que le peché ne reſide pas ſeulement en vne partie, mais qu'il n'y a rien de pur & net de ſa pourriture mortelle. Car en diſputant de la nature vicieuſe, il ne condamne pas ſeulement les appetits apparens, mais inſiſte ſur tout en ce poinct, que l'entendement eſt du tout aſſeruy à beſtiſe & aueuglement, & le cœur addonné à peruerſité. Et tout le 3. chap. des Romains n'eſt autre choſe qu'vne deſcription du peché originel. Cecy meſmes appert encore mieux par le renouuellement: car l'eſprit, qui eſt oppoſé au vieil homme & à la chair, ne ſignifie pas ſeulemẽt la grace par laquelle la partie inferieure de l'ame ou ſenſuelle eſt corrigée, mais
Epheſ 4. c. 2 4 comprend vne pleine reformation de toutes les parties. Parquoy S. Paul ailleurs ne demande pas ſeulement de mettre bas & aneantir les appetits enormes, mais veut que nous
Rom. 12 a. 2 ſoyons renouuellez de l'eſprit de noſtre entendement : & en l'autre paſſage, que nous ſoyons transformez en nouueauté d'eſprit. dont il s'enſuit que ce qui eſt le plus noble & le plus à priſer en nos ames non ſeulemẽt eſt nauré & bleſſé, mais du tout corrompu, quelque dignité qui y reluiſe : en ſorte qu'il n'a pas ſeulement meſtier de gairiſon, mais faut qu'il veſte vne nature nouuelle. Nous verrons tantoſt comment le peché occupe l'eſprit & le cœur. I'ay icy voulu ſeulement toucher en bref, que tout l'homme eſt accablé cõme d'vn deluge depuis la teſte iuſques aux pieds, en ſorte qu'il n'y a nulle partie de luy exempte de peché: & par ainſi que tout ce qui en procede eſt à bon droict con-
Ro. 8. b. 7 damné & imputé à peché. comme S. Paul dit, que toutes affections de la chair ſont ennemies à Dieu: & par conſequent, mort.

10 Voyent maintenant ceux qui oſent attribuer la cauſe de leur peché à Dieu, quand nous diſons que les hommes ſont naturellemẽt vicieux, s'ils font peruerſement de contempler l'ouurage de Dieu en leur pollution, lequel ils deuoyẽt pluſtoſt chercher & ſonder en la nature qu'auoit receue Adam deuãt qu'eſtre corrompu. Noſtre perditiõ donc procede de la coulpe de noſtre chair, & non pas de Dieu : attendu que nous ne ſommes peris pour autre cauſe, que pour eſtre declinez de noſtre premiere creation. Et ne faut icy repliquer, que Dieu euſt bien peu mieux pourueoir à noſtre ſalut, s'il fuſt venu au deuant de la cheute d'Adam : car ceſte obiection eſt ſi audacieuſe & temeraire, qu'elle ne doit nullement entrer en l'entendement de l'hõme fidele. Dauantage elle appartient à la predeſtinatiõ de Dieu, laq̃lle ſera cy apres traitée en ſon lieu. Pourtãt qu'il nous ſouuiẽne d'imputer touſiours noſtre ruine à la corruptiõ de noſtre nature, & nõ point à icelle nature qui auoit eſté dõnée premieremẽt à l'hõme, afin de n'accuſer Dieu, comme ſi noſtre

mal

mal venoit de luy. Il est bien vray que ceste mortelle playe de peché est fichée en nostre nature: mais ce sont choses bien diuerses, qu'elle ait esté naurée dés son origine, ou qu'elle l'ait esté depuis & d'ailleurs. Or est-il certain qu'elle a esté naurée par le peché qui est suruenu. Nous n'auons donc cause de nous plaindre que de nous-mesmes. ce que l'Escriture denote diligemment: car l'Ecclesiaste dit, Ie say que Dieu auoit creé l'homme bon: mais il s'est forgé plusieurs inuentions mauuaises. Par cela il apparoit qu'il faut imputer à l'homme seulement sa ruine, veu qu'il auoit eu de la grace de Dieu vne droiture naturelle, & que par sa folie il est trebuché en vanité. Eccle. 7. d. 30

11 Nous disons donques que l'homme est naturellement corrompu en peruersité: mais que ceste peruersité n'est point en luy de nature. Nous nions qu'elle soit de nature, afin de monstrer que c'est plustost vne qualité suruenue à l'homme, qu'vne proprieté de sa substance, laquelle ait esté dés le commencement enracinée en luy: toutesfois nous l'appellons naturelle, afin qu'aucũ ne pense qu'elle s'acquiert d'vn chacũ par mauuaise coustume & exemple, cõme ainsi soit qu'elle nous enueloppe tous dés nostre premiere naissance. Et ne parlons pas ainsi sans autheur: car par mesme raison l'Apostre nous appelle tous Heritiers de l'ire de Dieu par nature. Comment Dieu seroit-il courroucé à la plus noble de ses creatures, veu que les moindres œuures qu'il a faites luy plaisent? mais c'est que plustost il est courroucé à l'encontre de la corruption de son œuure, que contre son œuure. Si donc l'homme non sans cause est dit naturellement estre abominable à Dieu, à bon droit nous pourrons dire que naturellement il est vitieux & mauuais. Comme S. Augustin ne fait point de difficulté, à cause de nostre nature corrompue, d'appeller Pechez naturels, lesquels regnent necessairement en nostre chair quand la grace de Dieu nous defaut. Par ceste distinction est refutée la folle resuerie des Manichéens, lesquels imaginans vne peruersité essentielle en l'homme, le disoyent estre creé d'vn autre que de Dieu, afin de n'attribuer à Dieu aucune origine de mal. Ephes. 2. a. 3

CAP. II.

Que l'homme est maintenant despouillé de Franc-arbitre, & miserablement assuietty à tout mal.

POVR ce que nous auons veu que la tyrannie de peché, depuis qu'elle a asseruy le premier homme, non seulement a eu son cours sur tout le genre humain, mais aussi possede entierement leurs ames: nous auons à ceste heure à regarder assauoir si depuis que nous sommes venus en telle captiuité, nous sommes destituez de toute liberté & franchise: ou biẽ si nous en auons quelque portion de reste, iusques où elles s'estend. Mais afin que la verité de ceste question nous soit plus facilement esclaircie, il nous faut premierement mettre vn but, auquel nous adressions toute nostre dispute. Or voicy le moyen qui nous gardera d'errer, c'est de considerer les dangers qui sont d'vne part & d'autre. Car quand l'homme est denué de tout bien, de cela il prend soudaine occasion de nonchallance. Et pource qu'on luy dit que de soy-mesme il n'a nulle vertu à bien faire, il ne se soucie de s'y appliquer, comme si cela ne luy appartenoit de rien. D'autre part on ne luy peut dõner le moins du monde, qu'il ne s'esleue en vaine cõfiance & temerité, & aussi qu'on ne desrobe autant à Dieu de son honneur. Pour ne tomber donc en ces inconueniens, nous aurons à tenir ceste moderation: c'est que l'homme estant enseigné qu'il n'y a nul bien en luy, & qu'il est enuironné de misere & necessité, entende toutesfois comment il doit aspirer au bien duquel il est vuide, & à la liberté dont il est priué: & soit mesmes plus viuemẽt piqué & incité à cela faire, que si on luy faisoit accroire qu'il eust la plus grande vertu du monde. Il n'y a celuy qui ne voye combien est necessaire ce second poinct: assauoir de resueiller l'hõme de sa negligence & paresse. Quant au premier, de luy mõstrer sa pouureté, plusieurs en font plus grand' doute qu'il ne deuroyẽt. Il n'y a nulle doute qu'il ne faut rien oster à l'hõme du sien, c'est à dire, qu'il ne luy faut moins attribuer que ce qu'il a: mais c'est aussi vne chose euidẽte, cõbien il est expediẽt de le despouiller de fausse & vaine gloire. Car si ainsi est qu'il ne luy ait point esté licite de se glorifier en soy-mesme, lors q̃ par la benefiãce de Dieu il estoit vestu & orné de graces souueraines, cõbien maintenant cõuient-il plus qu'il s'humilie, puis q̃ pour son ingratitude il a esté abbaissé en extreme ignominie, ayãt perdu l'excellẽce qu'il auoit pour lors? Pour entẽdre cela plus aisément, ie dy q̃ l'Escriture, pour le tẽps que l'hõme estoit exalté au plus haut degré d'honneur qui pouuoit estre, ne luy attribue dauantage q̃ de dire qu'il estoit creé à l'image de Dieu, en quoy elle signifie qu'il n'a point esté riche de ses propres biẽs, mais q̃ sa beatitude estoit de participer de Dieu. Que luy reste-il donc maintenãt, sinõ qu'il recognoisse sõ Dieu, en estãt denué & despourueu de toute gloire? duq̃l il n'a peu recognoistre la benignité & largesse ce Ces deux dangers sont notez par S. August. epistol. 47. & in loan. ca. 12 Gen. 1. d. 27

pendant qu'il abondoit des richeſſes de ſa grace. Et puis qu'il ne l'a point glorifié par re cognoiſſance des biẽs qu'il en auoit receu, que pour le moins il le glorifie maintenant en la confeſsion de ſa pouretè. Dauantage il n'eſt pas moins vtile pour nous de nous demettre de toute louange de ſageſſe & vertu, qu'il eſt requis pour maintenir la gloire de Dieu : tellement que ceux qui nous attribuent quelque choſe outre meſure, en blaſphemant Dieu nous ruinẽt auſsi. Car qu'eſt-ce autre choſe quand on nous enſeigne de cheminer en noſtre force & vertu, que de nous eſleuer au bout d'vn roſeau, lequel ne nous peut ſouſtenir qu'il ne rompe incontinent, & que nous ne trebuſchions ? Combien encores qu'on fait trop d'honneur à noz forces, les accõparageant à vn roſeau. Car ce n'eſt que fumée tout ce que les hommes en ont imaginé & en babillent. Pourtant ce n'eſt pas ſans cauſe que ceſte belle ſentence eſt ſi ſouuent repetée en S. Auguſtin, Que ceux qui maintiennent le liberal-arbitre, le iettent bas en ruine, pluſtoſt qu'ils ne l'eſtabliſſent. Il m'a fallu faire ce proeme, à cauſe d'aucuns qui ne peuuent porter que la vertu de l'homme ſoit deſtruite & annichilée, pour edifier en luy celle de Dieu : d'autant qu'ils iugent toute ceſte diſpute eſtre non ſeulement inutile, mais fort dãgereuſe : laquelle toutesfois nous cognoiſtrons eſtre treſ-vtile, & qui plus eſt, eſtre vn des fondemens de la religion. Puis que nous auons n'agueres dit que les facultez de l'ame ſont ſituées en l'entẽdement & au cœur, maintenant conſiderons qu'il y a en vne partie & en l'autre. Les Philoſophes d'vn commun conſentement eſtiment que la raiſon giſt en l'entendement : laquelle eſt comme vne lampe pour conduire toutes deliberations, & comme vne Royne pour moderer la volonté. Car ils imaginent qu'elle eſt tellement rẽplie de lumiere diuine, qu'elle peut bien diſcerner entre le bien & le mal : & qu'elle a telle vertu qu'elle peut biẽ commander. Au contraire, que le ſens eſt plein d'ignorance & de rudeſſe, ne ſe pouuant eſleuer à conſiderer les choſes hautes & excellentes, mais s'arreſtãt touſiours à la terre. Que l'appetit, s'il veut obtẽperer à raiſon, & ne ſe laiſſe point ſubiuguer par le ſens, a vn mouuement naturel à cercher ce qui eſt bon & honneſte : & ainſi peut tenir la droite voye. Au contraire s'il s'addonne en ſeruitude au ſens, il eſt par iceluy corrompu & depraué pour ſe desborder en intemperance. Comme ainſi ſoit que ſelon leur opinion il y ait entre les facultez de l'ame intelligence & volonté, ils diſent que l'entendement humain a en ſoy raiſon pour conduire l'homme à bien & heureuſemẽt viure, moyennãt qu'il ſe maintienne en ſa nobleſſe, & donne lieu à la vertu qui luy eſt naturellemẽt enracinée. Cependant ils diſent bien qu'il y a vn mouuement inferieur lequel eſt appellé Sens, par lequel il eſt diuerty & diſtrait en erreur & trõperie, lequel neantmoins peut eſtre domté par raiſon, & petit à petit aneanty. Ils conſtituent la volonté cõme moyẽne entre la raiſon & le ſens : c'eſt aſſauoir ayant liberté d'obtẽperer à raiſon ſi bon luy ſemble, ou de s'adõner au ſens.

3 Bien eſt vray que l'experience les a contreint de confeſſer aucunesfois combien il eſt difficile à l'hõme d'eſtablir en ſoy-meſme le regne à la raiſon, d'autãt que maintenant il eſt chatouillé des allechemens de volupté, maintenant abuſé par vaine eſpece de bien, maintenant agité d'affections intemperées, leſquelles ſont comme cordes (ainſi que dit Platon) pour le tirer & esbranſler çà & là. Pour laquelle raiſon Ciceron dit que nous auons ſeulement des petites eſtincelles de bien, allumées de nature en noſtre eſprit, leſquelles ſont eſteintes aiſément par fauſſes opinions & mauuaiſes mœurs. Dauantage ils confeſſent que quand telles maladies ont vne fois occupé noſtre eſprit, elles y regnent ſi fort qu'il n'eſt pas facile de les reſtreindre : & ne doutent point des les accomparer à des cheuaux rebelles : Car comme vn cheual rebelle, diſent-ils, ayant ietté bas ſon conducteur regimbe ſans meſure : ainſi l'ame ayant reietté la raiſon, & s'eſtant adonnée à ſes concupiſcences, eſt du tout desbordée. Au reſte ils ont cela pour reſolu, que tant les vertus que les vices ſont en noſtre puiſſance : Car s'il n'eſtoit, diſent-ils, en noſtre election de faire le biẽ ou le mal, il ne ſeroit point auſsi de nous en abſtenir. Au cõtraire, s'il nous eſt libre de nous en abſtenir, auſsi eſt-il de le faire. Or eſt-il ainſi que nous faiſons de libre election tout ce que nous faiſons, & nous abſtenons librement de ce dont nous nous abſtenons : il s'enſuit donc qu'il eſt en noſtre puiſſance de laiſſer le bien que nous faiſons, & auſsi le mal : & pareillemẽt de faire ce que nous laiſſons. Et de fait aucũs d'eux ſont venus iuſques à ceſte folie, de ſe vanter d'auoir bien la vie par le benefice de Dieu, mais d'auoir d'eux-meſmes de bien viure. Et voila comment Ciceron a oſé dire en la perſonne de Cotta, d'autant que chacun s'acquiert ſa vertu, que nul ſage & bien aduiſé n'en a iamais rendu graces à Dieu : Car, dit-il, nous ſommes louez pour la vertu, & nous glorifions en icelle. Ce qui ne ſe feroit point ſi elle eſtoit don de Dieu, & ne venoit de nous. Item vn petit apres, L'opinion, dit-il, de tout le monde eſt qu'on doit demander à Dieu les biens temporels, mais que chacun doit chercher la ſageſſe en ſoy.

Lib. 1. de Legib. Li. 3. quæſtion. Tuſc.

Ariſt. li. 3 Ethic. c. 5

Seneque

Lib. 3. de nat. deo. in

soy. Voila donc en somme la sentence des Philosophes, c'est que la raison qui est en l'entendement humain suffit à nous bien conduire & monstrer ce qui est bon de faire : que la volonté estant sous icelle est tentée & solicitée par le sens à mal faire, neantmoins en tant qu'elle a libre electiõ, qu'elle ne peut estre empeschée de suiure la raison entieremẽt.

4 Quant est des docteurs de l'Eglise Chrestienne, combien qu'il n'y en ait eu nul d'entre eux qui n'ait recognu la raison estre fort abbatue en l'homme par le peché, & la volonté estre suiette à beaucoup de conepiscences: neantmoins la pluspart a plus suyui les Philosophes qu'il n'estoit mestier. Il me semble qu'il y a eu deux raisons qui ont meu les anciens Peres à ce faire. Premierement ils craignoyent s'ils ostoyent à l'homme toute liberté de bien faire, que les Philosophes ne se moquassent de leur doctrine. Secondement, que la chair laquelle est assez prompte à nonchalãce, ne print occasion de paresse, pour n'appliquer son estude à bien. Parquoy afin de ne rien enseigner qui fust contrevenant à l'opinion commune des hommes, ils ont voulu à demy accorder la doctrine de l'Escriture auec celle des Philosophes. Toutesfois il appert de leurs parolles qu'ils ont principalement regardé le second poinct, c'est de ne point refroidir les hommes en bõnes œuures. Chrysostome dit en quelque passage, Dieu a mis le biẽ & le mal en nostre faculté, nous donnant liberal arbitre de choisir l'vn ou l'autre: & ne nous tire point par contrainte, mais nous reçoit si nous allons volõtairement à luy. Item, Celuy qui est mauuais peut deuenir bon, s'il veut: & celuy qui est bon, se change & deuient mauuais: car Dieu nous a donné franc-arbitre en nostre nature, & ne nous impose point necessité: mais il nous ordõne les remedes dont nous vsiõs si bon nous semble. Item, Comme nous ne pouuons rien biẽ faire sans estre aidez de la grace de Dieu, aussi si nous n'apportons ce qui est de nous, sa grace ne nous subuiendra point. Or il auoit dit au parauant que tout ne gist point en l'aide de Dieu, mais que nous apportons de nostre part. Et de fait ceste sentence luy est familiere, *Apportons ce qui est de nous, & Dieu suppléra le reste.* A quoy conuient ce que dit S. Hierome, que c'est à nous à faire de commencer, & à Dieu de parfaire : que c'est nostre office d'offrir ce que nous pouuons, le sien d'accomplir ce que ne pouuons. Nous voyons certes qu'en ces sentences ils ont attribué plus de vertu à l'homme qu'ils ne deuoyent, pource qu'ils ne pensoyent point autrement resueiller nostre paresse, qu'en remonstrant qu'il ne tient qu'à nous que nous ne viuions bien. Nous verrons cy apres s'ils ont eu bonne raison de ce faire. Certes il apparoistra que leurs parolles que nous auons recitées sont fausses, pour en dire franchemẽt ce qui en est. Combien que les docteurs Grecs par dessus les autres, & entre eux singulieremẽt sainct Chrysostome, ayent passé mesure en magnifiant les forces humaines: toutesfois quasi tous les anciens Peres (excepté sainct Augustin) sont tant variables en ceste matiere, ou parsent si douteusemẽt ou obscurement, qu'on ne peut quasi prẽdre de leurs escrits aucune certaine resolution. Pourtant nous ne nous arresterons à referer particulieremẽt l'opinion d'vn chacun, mais seulement en passant nous toucherons ce que les vns & les autres en ont dit, selon que l'ordre le requerra. Les autres escriuains qui sont venus apres, affectans chacun pour soy de monstrer quelque subtilité en defendant les vertus humaines, successiuement sont tombez de mal en pis, iusques à ce qu'ils ont amené le monde en ceste opinion, de penser que l'homme ne fust corrompu sinon en la partie sensuelle, & que cependant il eust la raison entiere, & pour la plus grand' part liberté en son vouloir. Pourtant ceste sentence de S. Augustin n'a pas laissé de voler en la bouche d'vn chacun, que les dons naturels ont esté corrompus en l'homme, & les supernaturels (assauoir ceux qui concernoyent la vie celeste) luy ont esté du tout ostez. Mais à grand' peine la centieme partie a elle gousté où cela tendoit. Quant à moy, si ie vouloye clairement enseigner quelle est la corruption de nostre nature, ie me contẽteroye de ces mots. Mais il est bien requis de poiser attentiuement quelle faculté l'homme a de reste, & ce qu'il vaut & peut estant souillé en toutes ses parties, & puis estant desnué pleinement de tous dons supernaturels. Ceux donques qui se vantoyent estre disciples de Iesus Christ ont par trop approché des Philosophes en ceste article. Car le nom de Franc-arbitre est tousiours demeuré entre les Latins, comme si l'homme demeuroit encores en son entier. Les Grecs n'ont point eu hõte d'vsurper vn mot plus arrogant, par lequel ils signifient que l'hõme a puissãce de soy-mesme. Puis dõc qu'ainsi est que iusques au simple populaire tous sont abreuuez de ceste opinion que nous auõs tous franc-arbitre, & q̃ la pluspart de ceux qui veulẽt estre veus biẽ sauãs n'entendẽt point iusques où ceste liberté s'estẽd, cõsiderons en premier lieu q̃ ce mot veut dire, puis nous despescherõs par la pure doctrine de l'Escriture, quelle faculté a l'homme à biẽ ou mal faire. Or cõbien que ce vocable soit souuent vsurpé de tout le mõde, neãtmoins il y en a biẽ peu qui le definissent. Toutesfois il semble

En l'homel. De la trahison de Iudas. Homelie 18. sur Genese. Homel. 52

Dialog. 3. contre les Pelagiens

Lib. 3. περὶ αὐξῶν

qu'Origene a mis vne definition qui estoit receue de tout le monde pour son temps, quand il a dit que c'est vne faculté de raison à discerner le bien & le mal: & de volonté à elire l'vn ou l'autre. De quoy sainct Augustin ne s'esloigne pas trop, disant que c'est vne faculté de raison & volonté, par laquelle on elit le bien, quand la grace de Dieu l'assiste: & le mal, quand icelle desiste. Sainct Bernard voulant parler subtilement a esté plus obscur, disant que c'est vn cõsentement pour la liberté du vouloir, qui ne se peut perdre, & vn iugement indeclinable de raison. La definition d'Anselme n'est gueres plus claire, qui dit que c'est vne puissance de garder droiture à cause d'elle-mesme. Pourtant le maistre des Sentences & les docteurs Scolastiques ont plustost receu celle de sainct Augustin, pource qu'elle estoit plus facile, & n'excluoit point la grace de Dieu, sans laquelle ils cognoissoyent bien que la volonté humaine n'a nul pouuoir. Toutesfois ils a meinent quelque chose du leur, pensans mieux dire, ou pour le moins mieux expliquer le dire des autres. Premierement ils accordent que le nom d'Arbitre se doit rapporter à la raison, de laquelle l'office est de discerner entre le biẽ & le mal: que le tiltre de Libre ou Franc, lequel on adiouste auec, appartiẽt propremẽt à la volonté, laquelle peut estre flechie à vne partie ou à l'autre. Comme donc ainsi soit que la liberté conuienne proprement à la volonté, Thomas d'Aquin pense que ceste definition seroit bonne, de dire que le Franc-arbitre est vne vertu electiue, laquelle estant moyenne entre intelligence & volonté, encline toutesfois plus à volonté. Nous auons en quoy gist la force du Liberal-arbitre, à sauoir en la raison & volonté. Maintenant il reste de sauoir combien les vns & les autres luy attribuent.

Lib. 2. Sẽt. dist. 24

Parte 1. quæst. 83. art. 3.

5 Communement on assuiettit les choses externes qui n'appartiẽnent de rien au royaume de Dieu, au conseil & election des hommes: la vraye iustice, on la reserue à la grace spirituelle de Dieu, & regeneration de son Esprit. Ce que voulant signifier celuy qui a escrit le liure De la vocation des Gentils (qu'on attribue à sainct Ambroise) dit qu'il y a trois especes de vouloir: la premiere il la nomme Sensitiue: la secõde, Animale: la troisieme, Spirituelle. Quant aux deux premieres, il les fait libres à l'homme: la troisieme, il dit que c'est operation du sainct Esprit. Nous disputerons cy apres si ceste sentence est vraye. Ce que nous auons maintenant à faire, est de breuement reciter les sentences des autres. De là vient que les escriuains, en traitant du Liberal-abitre, n'ont point grand esgard à toutes œuures externes appartenantes à la vie corporelle, mais regardent principalement à l'obeissance de la volonté de Dieu. Or ie confesse bien que ceste seconde question est la principale: mais quant & quant ie dy que l'autre n'est point à negliger, & espere bien de prouuer mon opiniõ quand nous viendrons là. Outreplus il y a vne autre distinction receue des escoles de Theologie, en laquelle sont nombrées trois especes de liberté. La premiere est, deliurance de necessité: l'autre, de peché: la troisieme, de misere. De la premiere, ils disent qu'elle est tellement enracinée en l'homme de nature, qu'elle ne luy peut estre ostée: ils confessent que les deux autres sont perdues par le peché. Ie reçoy volontiers ceste distinction, sinon qu'en icelle la necessité est mal confonduë auec cõtrainte. Or il apparoistra en tẽps & lieu que ce sont deux choses biẽ diuerses.

Lib. 1. c. 2.

Li. 2. Sẽt. dist. 25

6 Cecy accordé, c'est vne chose resolue que l'homme n'a point liberal-arbitre à bien faire, sinon qu'il soit aidé de la grace de Dieu, & de grace speciale qui est donnée aux eleus tant seulement, par regeneration: car ie laisse là ces frenetiques, qui babillent qu'elle est indifferemment exposée à tous. Toutesfois il n'appert point encore si l'homme est priué du tout de faculté de bien faire, ou bien s'il a encore quelque portion de residu, mais petite & infirme, laquelle ne puisse rien sans la graee de Dieu: toutesfois estant aidé d'icelle, besongne de son costé. Le maistre des Sentences voulant decider ce poinct, dit qu'il y a double grace necessaire à l'homme pour le rendre idoine à bien faire. Il appelle l'vne Besoignante, laquelle fait que nous vueillions le bien auec efficace: l'autre Cooperante, laquelle suit la bonne volonté pour luy aider. En laquelle diuision cela me desplaist, que quand il attribue à la grace de Dieu de nous faire desirer le bien auec efficace, il signifie que de nostre nature nous appetons aucunement le bien, ia soit que nostre desir n'ait point d'effect. S. Bernard parle quasi ainsi, disant que toute bonne volonté est œuure de Dieu: neantmoins que l'homme de son propre mouuement peut appeter bonne volonté. Mais le maistre des Sentẽces a mal entendu S. Augustin, lequel il a pensé ensuyure en mettãt ceste distinctiõ. Il y a dauantage au secõd mẽbre vne doute qui m'offense, veu qu'elle a engẽdré vne opiniõ peruerse: car les Scolastiques ont pẽsé, d'autant qu'il dit que nous cooperõs à la secõde grace de Dieu, qu'il est en nostre pouuoir d'aneantir la premiere grace, laq̃lle nous est offerte, en la reiettãt: ou la cõfermer en y obeissant. Ce q̃ tient mesme celuy qui a escrit le liure De la vocatiõ des Gentils: car il dit qu'il

Li. 2. dist. 26

En son liure du liberal arb.

Lib. 2. cap. 4

est libre

est libre à ceux qui ont iugemẽt de raison de s'esloigner de la grace, tellement q̃ cela leur est imputé à vertu, de ne s'en point departir, à fin qu'ils ayent q̃lque merite d'auoir fait ce qui pouuoit n'estre point fait s'ils eussẽt voulu: cõbiẽ qu'il ne se peut faire sãs la grace de Dieu cooperãte. I'ay bié voulu noter en passant ces poincts, à fin q̃ le lecteur entende en quoy ie discorde d'auec les docteurs Scolastiques, qui ont tenu vne doctrine pl⁹ entiere q̃ n'ont fait les Sophistes qui sont venus apres, auec lesquels nous auõs plus de different: à sauoir en tãt qu'ils ont beaucoup declinẽ de la pureté de leurs predecesseurs. Quoy qu'il en soit, par ceste diuision nous pourrons entendre qui les a meu de conceder à l'homme le liberal-arbitre. Car finalement le maistre des Sentences prononce, que l'homme n'est point dit auoir le liberal-arbitre, pource qu'il soit suffisant à penser ou faire le bien autant comme le mal: mais seulement pource qu'il n'est point suiet à contrainte, laquelle liberté n'est point empeschee, combien que nous soyõs mauuais & serfs de peché, & que nous ne puissions autre chose que mal faire. *Li. 2. sen. dist. 25*

7 Nous voyons donc qu'ils confessent l'homme n'estre point dit auoir liberal-arbitre, pource qu'il ait libre election tant de bien comme de mal: mais pource qu'il fait ce qu'il fait de volonté, & non par contrainte. laquelle sentence est bien vraye. Mais quelle moquerie est-ce, d'orner vne chose si petite d'vn tiltre tant superbe? Voila vne belle liberté, de dire que l'homme ne soit point contraint de seruir à peché: mais que tellement il soit en seruitude volontaire, que sa volonté soit tenue captiue des liens de peché. Certes i'ay en horreur toutes contentions de parolles, desquelles l'Eglise est troublée en vain: mais ie seroye d'aduis qu'on euitast tous vocables esquels il y a quelque absurdité, & principalemẽt là où il y a danger d'errer. Or quand on assigne liberal arbitre à l'homme: combien y en a-il qui ne conçoiuent incõtinent qu'il est maistre & de son iugemẽt & de sa volonté, pour se pouuoir tourner de sa propre vertu & d'vne part & d'autre? Mais on pourra dire que ce danger sera osté moyennant qu'on aduertisse bien le peuple que signifie le mot de Franc-arbitre. Ie dy au contraire, que veu l'inclination naturelle qui est en nous à suiure faussẽté & mensonge, nous prendrons plustost occasion de faillir en vn seul mot, que nous ne serons instruits à la verité par vne longue glose qui y sera adiousteé. De laquelle chose nous auons plus certaine experience en ce vocable qu'il ne seroit de besoin. Car apres qu'il a esté vne fois inuenté, on l'a tellement receu, qu'on n'a tenu conte de l'exposition qui en a esté faite par les Anciens: & en a-on prins cause de s'eleuer en fol orgueil pour se ruiner.

8 Dauantage si l'authorité des Peres nous meut, combien qu'ils ayent tousiours ce mot en la bouche, cependant neantmoins ils monstrent en quelle estime ils en ont l'vsage: principalement S. Augustin, lequel ne doute point de l'appeller Serf. Il est bien vray qu'il contredit en q̃lque lieu à ceux qui nient qu'il y ait liberal-arbitre: mais il demonstre quant & quant à quoy il pretend, quand il dit ainsi, Seulement que nul n'entreprenne de nier tellement le franc-arbitre, qu'il vueille excuser le peché. Mais d'autre part il confesse que la volonté de l'homme n'est pas libre sans l'Esprit de Dieu: veu qu'elle est subiette à ses concupiscences, lesquelles la tiennent veincue & liée. Item, qu'apres que la volonté a esté veincue par le vice auquel elle est tombee, nostre nature a perdu sa liberté. Item, que l'homme en vsant mal du franc-arbitre, l'a perdu & s'est perdu soy-mesme. Item, que le franc-arbitre est en captiuité, & qu'il ne peut rien à bien faire. Item, qu'il ne sera point franc iusques à ce que la grace de Dieu l'ait affranchy. Item, que la iustice de Dieu ne s'accomplit pas quand la Loy commande & que l'homme besoigne comme de sa force: mais quand l'Esprit aide, & que la volonté de l'homme, non pas libre de soy, mais estant deliurée de Dieu, obeit. En vn autre passage il rend la raison de tout cela, disant que l'homme auoit bien receu en sa creatiõ grãde vertu du frãc-arbitre, mais qu'il l'a perdu par le peché. Parquoy en vn autre lieu derechef, apres auoir mõstré que le franc-arbitre est estably en la grace de Dieu, il reprend asprement ceux qui se l'attribuent sans la grace: Comment, dit-il, ces malheureux se sont-ils enorgueillis du franc-arbitre, deuant qu'estre affranchis: ou de leur force, s'ils sont desia affranchis? Ils ne considerent point qu'en ce mot de Franc-arbitre est signifiée vne liberté. Or où est l'esprit du Seigneur là est la liberté. Si donc ils sont serfs de peché, comment se vantent-ils d'auoir Franc-arbitre? Car celuy qui est veincu, est subiet à celuy qui l'a veincu. S'ils sont desia deliurez, pourquoy se vantent-ils comme de leur œuure propre? Sont-ils tellement libres, qu'ils ne vueillent point estre seruiteurs de celuy qui dit, Sans moy vous ne pouuez rien? Que dirons-nous mesmes qu'en vn autre lieu il semble qu'il se vueille mocquer de ce mot, en disant, qu'il y a bien liberal-arbitre en l'hõme, mais non pas à deliure, & qu'il est libre de iustice & serf de peché. Laquelle sentence il repete & expose au

Li 1. con. Iul. Homil. 53. in Ioan. ad Anast. ep. 44. de perfect. iust. Ench. ad Laurent. cap. 30 Lib. 3. ad Bonif. ca. 8, Li. 1. 8. ad Bonifa. ca. 3 lib. 3. cap. 7, li. de ver. Apost. ser. 3, Lib. de spir & lit. cap. 3 2. Cor. 3. d. 17 Ieã 15. a. 5 S. Augu. de correp. & gra. cap. 13

premier liure à Boniface chap.2, quād il dit que l'homme n'eſt point à deliure de iuſtice ſinon par ſa volonté propre: mais qu'il n'eſt pas à deliure de peché, ſinon par la grace du Sauueur. Celuy qui teſmoigne n'auoir autre opinion de la liberté de l'homme, ſinon qu'il eſt eſgaré de iuſtice, ayant reietté le ioug d'icelle pour ſeruir à peché: ne ſe moque-il pas purement du tiltre qu'on luy baille le nommant Franc-arbitre? Pourtant ſi quelcun ſe permet vſer de ce mot en ſaine intelligence, ie ne luy en feray pas grande controuerſie: mais pource que ie voy qu'on n'en peut vſer ſans grand danger, au contraire que ce ſeroit grand profit à l'Egliſe qu'il fuſt aboly, ie ne le voudroye point vſurper. & ſi quelcun m'en demandoit conſe, il ie luy diroye qu'il s'en abſtinſt.

9 Il ſemblera aduis à d'aucuns, que ie me ſuis fait vn grand preiudice, en confeſſant que tous les docteurs Eccleſiaſtiques, excepté ſainct Auguſtin, ont parlé ſi douteuſement ou inconſtamment de ceſte matiere, qu'on ne peut riē auoir de certain de leur doctrine. Car ils prendront cela comme ſi ie les vouloye debouter, d'autāt qu'ils me ſont contraires: mais ie n'ay autre choſe regardé, ſinon d'aduertir ſimplement & en bonne foy les lecteurs pour leur profit, de ce qui en eſt, afin qu'ils n'attendent dauantage d'eux qu'ils y trouueront: c'eſt qu'ils demoureront touſiours en incertitude, veu que maintenant ayans deſpouillé l'homme de toute vertu, ils enſeignent d'auoir ſon refuge à la ſeule grace de Dieu: l'autrefois ils luy attribuent quelque faculté, ou pour le moins ſemblent aduis luy attribuer. Toutesfois il ne m'eſt pas difficile de faire apparoiſtre par aucunes de leurs ſentēces, que quelque ambiguité qu'il y ait en leurs parolles, ils n'ont du tout rien eſtimé des forces humaines, ou pour le moins qu'ils en ont bien peu eſtimé, en donnant toute la louange des bonnes œuures au ſainct Eſprit. Car que veut autre choſe dire ceſte ſentence de S. Cyprien, tant ſouuent alleguée de ſainct Auguſtin, Il ne nous faut en rien glorifier: car il n'y a nul bien qui ſoit noſtre? Certes elle anneantit du tout l'homme, afin de luy apprendre de cercher tout en Dieu. Autant y en a il en ce qu'Euchere, ancié Eueſque de Lion dit auec ſainct Auguſtin, c'eſt que Chriſt eſt l'arbre de vie, auquel quiconque tendra la main, il viura: Que l'arbre de cognoiſſance de bien & de mal, eſt le franc-arbitre, de laquelle quiconque voudra gouſter, mourra. Item, ce que dit ſainct Chryſoſtome, que l'homme non ſeulement de nature eſt pecheur, mais entierement n'eſt que peché. S'il n'y a rien de bien en nous, ſi l'homme depuis la teſte iuſques aux pieds n'eſt que peché, s'il n'eſt pas meſme licite de tenter que vaut le franc-arbitre: comment ſera-il licite de diuiſer entre Dieu & l'homme la louange des bonnes œuures? Ie pourroye amener des autres Peres beaucoup de teſmoignages ſemblables: mais afin que nul ne puiſſe cauiller que i'aye choiſy ſeulement ce qui ſeruoit à mon propos, & laiſſé derriere ce qui me pouuoit nuire, ie m'abſtien d'en faire plus long recit. Neantmoins i'oſe affermer cela: combien qu'ils paſſent aucunesfois meſure en exaltant le franc-arbitre, qu'ils tendent touſiours à ce but, de deſtourner l'homme de la fiance de ſa propre vertu, afin de l'enſeigner que toute ſa force giſt en Dieu ſeul. Maintenant venons à conſiderer ſimplement & à la verité quelle eſt la nature de l'homme.

Li. de Præd. ſanct. Item ad Bonifa. li. 4. & alibi

Li. in Gen.

Homil. 1. in aduen.

10 Ie ſuis contraint de repeter encore icy derechef ce que i'ay touché au commencement de ce traité, aſſauoir que celuy a tresbien profité en la cognoiſſance de ſoy-meſme, lequel par l'intelligence de ſa calamité, poureté, nudité & ignominie eſt abbatu & eſtonné. Car il n'y a nul danger que l'homme s'abaiſſe trop fort, moyennant qu'il entende qu'il luy faut recouurer en Dieu ce qui luy defaut en ſoy-meſme. Au contraire, il ne ſe peut attribuer vn ſeul grain de biē outre meſure, qu'il ne ſe ruine de vaine confiance, qu'il ne ſoit coulpable de ſacrilege en ce qu'il vſurpe la gloire de Dieu. Et de vray toutes fois & quantes que ceſte cupidité nous vient en l'entendement, d'appeter d'auoir quelque choſe propre à nous, aſſauoir qui reſide en nous plus qu'en Dieu: il nous faut entendre que ceſte penſee ne nous eſt preſentee d'autre conſeillier que de celuy qui a induit noz premiers Peres à vouloir eſtre ſemblables à Dieu, ſachans le bien & le mal. Si c'eſt parolle diabolique celle qui exalte l'hōme en ſoy-meſme: il ne nous luy faut donner lieu ſinō que nous vueillions prendre cōſeil de noſtre ennemy. C'eſt bien vne choſe plaiſante de penſer auoir tant de vertu en nous, que nous ſoyons contens de noz perſonnes: mais il y a trop de ſentences en l'Eſcriture, pour nous deſtourner de ceſte vaine confiance: comme ſont celles qui s'enſuyuent, Maudit eſt celuy qui ſe confie en l'homme, & met ſa vertu en la chair. Item, Dieu ne prend point de plaiſir en la force du cheual, ny aux iambes de l'homme robuſte, mais a ſon affection à ceux qui le craignent & recognoiſſent ſa bonté. Item, C'eſt luy qui donne force au las, & reſtaure celuy auquel le courage defaut. Item, Il laſſe & abbat ceux qui ſont en fleur d'aage, il meine en decadence les forts, & fortifie ceux qui eſperent en luy. Leſquelles tendent toutes à ce but, que nul ne ſe repoſe en la

Gen. 3. a. 5.

Ierem. 17. a. 5

Pſe. 147. b. 10

Iſa. 40. g 29

en la moindre opinion du monde de ſa propre vertu, s'il veut auoir Dieu à ſon aide, lequel reſiſte aux orgueilleux, & donne grace aux humbles. Apres, que nous reduiſions en memoire toutes ces promeſſes: I'eſpandray des eaux ſur la terre qui aura ſoif, & arrouſeray de fleuues la terre ſeiche. Item, Tous ceux qui auez ſoif, venez puiſer de l'eau: & les autres ſemblables. Leſquelles teſmoignent, que nul n'eſt admis à receuoir les benedictions de Dieu, ſinon celuy qui dechet & defaut par le ſentiment de ſa pouureté. Et ne faut auſsi oublier les autres, comme eſt celle qui s'enſuit d'Iſaie: Tu n'auras plus le ſoleil pour te luire de iour, ne la lune pour luire de nuit: mais ton Dieu te ſera en lumiere perpetuelle. Certes le Seigneur n'oſte point à ſes ſeruiteurs la clarté du ſoleil ou de la lune: mais d'autant qu'il veut apparoiſtre luy ſeul glorieux en eux, il deſtourne loin leur fiance des choſes qui ſont les plus excellentes à noſtre opinion. *Iaq. 4. b. 6* *Iſa. 44. a. 3. & 55. a. 1* *Iſa. 60. d. 19*

11 Pourtant ceſte ſentence de Chryſoſtome m'a touſiours fort pleu, où il dit que le fondement de noſtre philoſophie eſt humilité. Et encore plus celle de ſainct Auguſtin, quand il dit: Comme Demoſthene orateur Grec eſtant interrogué quel eſtoit le premier precepte d'eloquence, reſpondit que c'eſtoit bien prononcer: eſtant interrogué du ſecond, reſpondit autant, & autant du troiſieme: ainſi, dit-il, ſi tu m'interrogues des preceptes de la religion Chreſtienne, ie te reſpondray que le premier, le ſecond & le troiſieme eſt humilité. Or il n'entend pas humilité, quand l'homme penſant auoir quelque vertu ne s'enorgueillit point pourtant: mais quand il ſe cognoit tel à la verité, qu'il n'a nul refuge ſinon en s'humiliant deuant Dieu: comme il le declaire en vn autre lieu, Que nul, dit-il, ne ſe flatte, chacun de ſoy-meſme eſt diable: tout le bien qu'il a, il l'a de Dieu. Car qu'eſt-ce que tu as de toy meſme, ſinon peché? Si tu veux prendre ce qui eſt tien, prends le peché: car la iuſtice eſt de Dieu. Item, Qu'eſt-ce que nous preſumons tant de la puiſſance de noſtre nature? elle eſt nauree, elle eſt abbatue, elle eſt diſsipee, elle eſt deſtruite, elle a meſtier de vraye confeſsion, & non point de fauſſe defenſe. Item, Quand chacun cognoit qu'il n'eſt rien en ſoy meſme, & qu'il n'a nulle aide de ſoy, les armes ſont rompues en luy. Or il eſt neceſſaire que toutes les armes d'impieté ſoyent briſees, rompues & bruſlees, que tu demeures deſarmé, n'ayant en toy nulle aide. D'autant que tu es plus debile en toy, Dieu te reçoit tant mieux. Pourtant en vn autre lieu, aſſauoir ſur le Pſeaume ſeptantieme, il nous defend de nous ſouuenir de noſtre iuſtice, afin que nous cognoiſſions celle de Dieu: diſant, que la grace de Dieu n'eſt pas autrement en ſon entier, ſinon que nous teniõs tout d'icelle, entant que nous ſommes de nouſ-meſmes mauuais. Ne debatons donc point contre Dieu de noſtre droit, comme ſi nous eſtions apouris d'autant que nous luy attribuons. Car comme noſtre humilité eſt ſa hauteſſe, auſsi la confeſsion de noſtre humilité a touſiours ſa miſericorde preſte pour remede. Combien que ie ne preten point que l'homme quitte de ſon droit à Dieu ſans eſtre conuaincu, & qu'il deſtourne ſa penſee pour ne recognoiſtre ſa vertu, ſi aucune il en auoit, afin de ſe reduire à humilité: mais ie requier ſeulement que ſe demettant de toute folle amour de ſoy-meſme, & de hauteſſe & ambition, deſquelles affections il eſt par trop aueuglé, il ſe contemple au miroir de l'Eſcriture. *Hom. de perfect. Euang. Epi. 56. ad Dioſcorid.* *Hom. in Io. 49.* *Li. de nat. & grat. c. 52* *In Pſa. 45*

12 Comme i'ay deſia dit, ceſte ſentence commune qu'on a tiree de ſainct Auguſtin, me plaiſt bien: c'eſt que les dons naturels ont eſté corrompus en l'homme par le peché, & que les ſupernaturels ont eſté du tout abolys. Car par le ſecond membre il faut entendre tant la clarté de foy, que l'integrité & droiture appartenante à la vie celeſte & à la felicité eternelle. Parquoy l'homme quittãt le royaume de Dieu, a eſté priué des dons ſpirituels dont il eſtoit garny & remparé pour ſon ſalut. De là il enſuit qu'il eſt tellement bãni du royaume de Dieu, que toutes choſes concernantes la vie bien-heureuſe de l'ame ſont auſsi eſteintes en luy, iuſques à ce qu'eſtant regeneré par la grace du ſainct Eſprit il les recouure, aſſauoir la foy, l'amour de Dieu, charité enuers le prochain, affection de viure ſainctement & iuſtement. Or d'autant que toutes ces choſes nous ſont rendues par Ieſus Chriſt, elles ne peuuent eſtre reputees de noſtre nature: car elles procedent d'ailleurs. Pourtant nous concluons qu'elles ont eſté abolies en nous. Pareillement auſsi l'integrité de l'entendement, & la droiture du cœur nous ont eſté oſtees. Voila quelle eſt la corruption des dons naturels. car combien qu'il nous reſte quelque portion d'intelligence & de iugement auec la volonté: toutesfois nous ne dirons pas que l'entendement ſoit ſain & entier, eſtant ſi debile & enuelopé en beaucoup de tenebres. Quant au vouloir, la malice & rebellion en eſt aſſez cogneue. Puis donc que la raiſon par laquelle l'homme diſcerne d'entre le bien & le mal, par laquelle il entend & iuge, eſt vn don naturel: elle n'a peu eſtre du tout eſteinte, mais a eſté en partie debilitee & en partie corrompue: tellement qu'il n'y apparoiſt que ruine deffiguree. Et c'eſt en ce ſens que ſainct Iean dit, que

Iean.1.a.5 la clarté luit en tenebres, mais qu'elle neſt point comprinſe des tenebres. Et par ces mots tous les deux ſont clairement exprimez: c'eſt qu'en la nature de l'homme, quelque peruerſe & abaſtardie qu'elle ſoit, il y eſtincelle encores quelques flammettes, pour demonſtrer qu'il eſt vn animal raiſonnable, & qu'il differe d'auec les beſtes brutes, entant qu'il eſt doué d'intelligence: & toutesfois que ceſte clarté eſt eſtouffee par telle & ſi eſpeſſe obſcureté d'ignorance, qu'elle ne peut ſortir en effect. Semblablement la volonté, pource qu'elle eſt inſeparable de la nature de l'homme, n'eſt point du tout perie: mais elle eſt tellement captiue & cõme garrotee ſous meſchantes conuoitiſes, qu'elle ne peut rien appeter de bon. Ceſte definition eſt pleine & ſuffiſante: mais encores a elle meſtier d'eſtre expliquee plus au long. Parquoy afin que l'ordre de noſtre diſpute procede ſelon la diſtinction que nous auons miſe, en laquelle nous auons diuiſé l'ame humaine en intelligence & volonté, il nous faut premieremẽt examiner quelle force il y a en l'intelligence. De dire qu'elle ſoit tellement aueuglee, qu'il ne luy reſte aucune cognoiſſance en choſe du monde, cela ſeroit repugnant non ſeulement à la Parolle de Dieu, mais auſsi à l'experience commune. Car nous voyons qu'en l'eſprit humain il y a quelque deſir de s'enquerir de la verité, à laquelle il ne ſeroit point tant enclin, ſinon qu'il en euſt quelque gouſt premierement. C'eſt donc deſia quelque eſtincelle de clarté en l'eſprit humain, qu'il a vne amour naturelle à la verité, le contemnement de laquelle és beſtes brutes monſtre qu'elles ſont pleines de ſtupidité, & ſans aucun ſentiment de raiſon. combien que ce deſir tel quel, deuant que ſe mettre en train defaut, pource qu'il dechoit en vanité. Car l'entendement humain à cauſe de ſa rudeſſe, ne peut tenir certaine voye pour chercher la verité, mais extrauague en diuers erreurs: & come vn aueugle qui taſtonne en tenebres, ſe heurte çà & là, iuſques à s'eſgarer du tout. Ainſi en cherchant la verité, il monſtre combien il eſt mal propre & idoine à la chercher & trouuer. Il y a vne autre faute bien groſſe, c'eſt qu'il ne diſcerne point le plus ſouuẽt à quoy il ſe doit appliquer. Ainſi il ſe tormente d'vne folle curioſité, à chercher choſes ſuperflues & de nulle valeur. Quãt eſt des choſes neceſſaires, ou il les meſpriſe du tout, ou au lieu de les regarder, il les guigne comme en paſſant. Certes il n'aduient quaſi iamais qu'il y applique ſon eſtude à bon eſcient. De laquelle peruerſité, combien que tous les eſcriuains Payens ſe complaignent: neantmoins on voit qu'ils s'y ſont tous enueloppez. Pourtant Salomon en ſon Eccleſiaſte, apres auoir raconté toutes les choſes eſquelles les hommes ſe plaiſent & penſent eſtre bien ſages, en la fin il les prononce eſtre vaines & friuoles.

13 Toutesfois quand l'entendement humain s'efforce à quelque eſtude, il ne labeure pas tellement en vain, qu'il ne profite aucunement: principalement quand il s'adreſſe à ces choſes inferieures. Et meſme n'eſt pas tellement ſtupide, qu'il ne gouſte quelque petit des choſes ſuperieures, combien qu'il vaque negligemmẽt à les chercher: mais il n'a point pareille faculté aux vnes & aux autres. Car quand il ſe veut eſleuer par deſſus la vie preſente, il eſt lors principalement conueincu de ſon imbecillité. Pourtant afin de mieux entendre iuſques à quel degré il peut monter en chacune choſe, il nous faut vſer d'vne diſtinction qui ſera telle: aſſauoir que l'intelligence des choſes terriẽnes eſt autre que des choſes celeſtes. I'appelle choſes teriẽnes, leſquelles ne touchẽt point iuſques à Dieu & ſõ royaume, n'à la vraye iuſtice & immortalité de la vie future: mais ſont coniointes auec la vie preſente, & quaſi encloſes ſous les limites d'icelle. Les choſes celeſtes, ie les appelle la pure cognoiſsãce de Dieu, la reigle & raiſon de vraye iuſtice, & les myſteres du royaume celeſte. Sous la premiere eſpece ſont contenues la doctrine politique, la maniere de bien gouuerner ſa maiſon, les arts mecaniques, la Philoſophie & toutes les diſciplines qu'on appelle liberales. A la ſeconde ſe doit referer la cognoiſſance de Dieu & de ſa volonté, & la reigle de conformer noſtre vie à icelle. Quant au premier genre, il nous faut confeſſer ce qui s'enſuit: c'eſt qu'entant que l'homme eſt de nature compagnable, il eſt auſsi enclin d'vne affection naturelle à entretenir & conſeruer ſocieté. Pourtant nous voyons qu'il y a quelques cogitations generales d'vne hõneſteté & ordre ciuil, imprimees en l'entendement de tous hommes. De là vient qu'il ne s'en trouue nul qui ne recognoiſſe que toutes aſſemblees d'hommes ſe doiuent reigler par quelques loix, & qui n'ait quelque principe d'icelles loix en ſon entendement. De là vient le conſentement qu'ont eu touſiours tant les peuples que les hõmes particuliers, à accepter loix, pource qu'il y en a quelque ſemence en tous qui procede de nature, ſans maiſtre ou legiſlateur. A cela ne repugnent point les diſſentions & combats qui ſuruiennent incontinent: c'eſt que les vns voudroyent toutes loix eſtre caſſees, toute honneſteté renuerſee, toute iuſtice abolie, pour ſe gouuerner ſelon leur cupidité: comme pour exemple, les larrons & brigans. Les autres (ce qui aduient communement) penſent eſtre inique ce qu'vn legiſlateur ordonne

pour

pour bon & iuſte : & iugent eſtre bon ce qu'il defend comme mauuais. Car les premiers ne hayſſent point les loix, pource qu'ils ignorent qu'elles ſoyent bonnes & ſainctes: mais eſtans rauis & tranſportez de leur cupidité, cõme d'vne rage, combatent contre la raiſon: & ce qu'ils approuuent en leur entendemẽt, ils le haiſſent en leur cœur, auq̃l regne la mauuaiſtié. Les ſecons, au different qu'ils ont ne repugnent pas tellement enſemble, qu'ils n'ayẽt to⁹ ceſte premiere apprehẽſion d'equité que nous auõs dit. Car puis q̃ leur cõtrarieté giſt en cela, quelles loix ſeroyẽt les meilleures: c'eſt ſigne qu'ils conſentent en q̃lque ſõme d'equité. En quoy auſsi ſe mõſtre la debilité de l'entendemẽt humain, lequel pẽſant ſuyure la droite voye, cloche & chãcelle. Neantmoins cela demeure touſiours ferme, qu'il y a en tous hommes quelque ſemence d'ordre politique: ce qui eſt vn grand argument que nul n'eſt deſtitué de la lumiere de raiſon quant au gouuernement de la vie preſente.

14 Quant eſt des arts tant mecaniques que liberaux, entant que nous auõs quelque dexterité à les apprendre, en cela il apparoit qu'il y a quelque vertu en ceſt endroit en l'entendement humain. Car combien qu'vn chacun ne ſoit pas propre & idoine à les apprendre tous: toutesfois ceſt vn ſigne ſuffiſant que l'entendement humain n'eſt pas deſtitué de vertu en ceſt endroit, veu qu'il ne s'en trouue quaſi pas vn lequel n'ait quelque promptitude à y profiter. Dauantage, il n'y a pas ſeulement la vertu & facilité à les aprendre: mais nous voyons que chacun en ſon art le plus ſouuent inuente quelque choſe de nouueau, ou bien augmente & polit ce qu'il a apprins des autres. En quoy, combien que Platon ſe ſoit abuſé, penſant que telle apprehẽſion ne fuſt qu'vne ſouuenance de ce que l'ame ſauoit deuant qu'eſtre miſe dedans le corps: toutesfois la raiſon nous contraint de confeſſer qu'il y a quelque principe de ces choſes imprimé en l'entendement de l'homme. Ces exemples donc nous monſtrent qu'il y a quelque apprehẽſion vniuerſelle de raiſon, imprimée naturellement en tous hommes: & toutesfois cela eſt tellement vniuerſel, qu'vn chacun pour ſoy en ſon intelligence doit recognoiſtre vne grace ſpeciale de Dieu. à laquelle recognoiſſance luy nous eſueille ſuffiſamment, en creant des fols & poures ſimples, eſquels il repreſente comme en vn miroir, quelle excellence auroit l'ame de l'homme ſi elle n'eſtoit eſclarcie de ſa lumiere, laquelle eſt tellemẽt naturelle à tous, que c'eſt vn benefice gratuit de ſa largeſſe enuers vn chacun. L'inuention des arts, la maniere de les enſeigner, l'ordre de doctrine, la cognoiſsãce ſinguliere & excellẽte d'icelles, pource que ce ſont choſes qui aduiennent à peu de gens, ne nous ſont point pour argumens certains quelle ingenioſité ont les hommes de nature: toutesfois puis qu'elles ſont communes aux bons & aux mauuais, nous les pouuõs reputer entre les graces naturelles.

15 Pourtant quand nous voyons aux eſcriuains Payens ceſte admirable lumiere de verité, laquelle apparoit en leurs liures, cela nous doit admonneſter que la nature de l'homme, combien qu'elle ſoit deſcheute de ſon integrité, & fort corrompue, ne laiſſe point toutesfois d'eſtre ornée de beaucoup de dons de Dieu. Si nous recognoiſſons l'eſprit de Dieu comme vne fontaine vnique de verité, nous ne contemnerons point la verité par tout où elle apparoiſtra, ſinon que nous vueillions faire iniure à l'Eſprit de Dieu. car les dons de l'Eſprit ne ſe peuuent vilipender ſans le contemnement & opprobre d'iceluy. Or maintenant pourrõs-nous nier, que les anciens Iuriſconſultes n'ayent eu grãde clairté de prudence, en conſtituant vn ſi bon ordre, & vne police ſi equitable? Dirons-nous que les Philoſophes ayent eſté aueugles, tant en conſiderant les ſecrets de nature ſi diligemment, qu'en les eſcriuãt auec tel artifice? Dirons-nous que ceux qui nous ont enſeigné l'art de diſputer, qui eſt la maniere de parler auec raiſon, n'ayẽt eu nul entendemẽt? Dirõs-nous q̃ ceux qui ont inuenté la medecine, ont eſté inſenſez? Des autres diſciplines, penſerõs-nous que ce ſoyent folies? Mais au contraire, nous ne pourrons lire les liures qui ont eſté eſcrits de toutes ces matieres, ſans nous eſmerueiller. Or nous nous en eſmerueillerons, pource que nous ſerons contreints d'y recognoiſtre la prudẽce qui y eſt. Et eſtimerons-nous rien excellent ne louable, que nous ne recognoiſsions venir de Dieu? Car autremẽt ce ſeroit vne trop grãde ingratitude en nous, laquelle n'a point eſté aux Poetes payens, qui ont confeſſé la Philoſophie, les loix, la medecine & autres doctrines eſtre dons de Dieu. Puis donc qu'ainſi eſt, que ces perſonnages, qui n'auoyẽt autre aide que de nature, ont eſté ſi ingenieux en l'intelligẽce des choſes mõdaines & inferieures, tels exemples nous doiuent inſtruire combien noſtre Seigneur a laiſſé de graces à la nature humaine, apres qu'elle a eſté deſpouillée du ſouuerain bien.

16 Si eſt-ce toutesfois qu'il ne faut point oublier que toutes telles graces ſont dons de l'Eſprit de Dieu, leſquels il diſtribue à qui bon luy ſemble, pour le bien commun du genre humain. Car s'il a fallu que ſcience & artifice ayent eſté donnez ſpecialement par l'Eſprit de Dieu à ceux qui conſtruiſoyent le Tabernacle au deſert, ce n'eſt point de mer- *Exod. 31. a. 2. & 35. d. 30.*

Aéel Ooli-

ueille si nous disons que la cognoissance des choses principales de la vie humaine, nous est communiquée par l'Esprit de Dieu. Si quelcun obiecte, Qu'est-ce qu'a à faire l'Esprit de Dieu auec les iniques, qui sont du tout estranges de Dieu? Ie respon que cest argument n'est pas suffisant. Car ce qui est dit, que l'Esprit habite seulement aux hommes fideles: cela s'entend de l'Esprit de sanctification, par lequel nous sommes consacrez à Dieu pour estre ses temples. Cependant toutesfois Dieu ne laisse point de remplir, mouuoir, viuifier par la vertu de ce mesme Esprit toutes creatures: & cela fait-il selon la proprieté d'vne chacune, telle qu'il luy a donnée en la creation. Or si le Seigneur a voulu que les iniques & infideles nous seruent à entendre la Physique, Dialectique & autres disciplines, il nous faut vser d'eux en cela, de peur que nostre negligence ne soit punie, si nous mesprisons les dons de Dieu là où il nous sont offerts. Toutesfois, afin que nul ne pense l'homme estre fort heureux en ce que nous luy concedons vne si grande vertu, de comprendre les choses inferieures & contenues en ce monde corruptible: il nous faut semblablement noter toute ceste faculté qu'il a d'entendre, & l'intelligence qui s'ensuit, estre chose friuole & de nulle importance deuant Dieu, quand il n'y a point ferme fondement de verité. Car ceste sentence que nous auons alleguée de sainct Augustin est tresvraye, laquelle le maistre des Sentences & les Scolastiques ont esté contreints d'approuuer, c'est que comme les graces données à l'homme dés le commencement outre sa nature, luy ont esté ostées apres qu'il est tresbuché en peché: aussi que les graces naturelles qui luy sont demourées, ont esté corrompues: non pas qu'elles se puissent contaminer entant qu'elles procedent de Dieu, mais elles ont laissé d'estre pures à l'homme, apres qu'il a esté pollu, tellement qu'on ne luy en doit attribuer aucune louange.

L.2. dist. 25

17 Le tout reuient là, qu'on apperçoit en tout le genre humain, que la raison est propre à nostre nature, pour nous discerner d'auec les bestes brutes: comme icelles different en leur degré des choses insensibles. Car quant à ce qu'aucuns naissent fols, & les autres stupides, tel defaut ne doit obscurcir la grace generale de Dieu: plustost nous sommes aduertis par tels spectacles, qu'il nous faut attribuer ce que nous auons de residu à vne grãde liberalité de Dieu: pource que s'il ne nous eust espargnez, la reuolte d'Adam eust aboly tout ce qui nous estoit dõné. Quant à ce que les vns sont plus subtils que les autres, ou bien qu'ils ont iugement singulier, & qu'aucuns ont l'esprit plus agile à inuenter ou apprendre quelque art: en telle varieté Dieu nous donne lustre à sa grace, afin que nul n'attire à soy comme propre, ce qui est de la pure liberalité de celuy dont tout bien procede. Car dont vient cela que l'vn est plus excellent que l'autre, sinon afin que la grace speciale de Dieu ait sa preeminence en la nature commune, quand il appert qu'en laissant vne partie derriere, elle n'est obligée à aucun? Qui plus est, Dieu inspire des mouuemens singuliers à chacun selon sa vocation, de laquelle chose nous auons plusieurs exemples au liure des Iuges: où il est dit, que l'Esprit de Dieu a reuestu ceux qu'il ordonnoit pour gouuerneurs du peuple. Bref en tous actes d'importance il y a quelque mouuement particulier: pour laquelle raison il est dit, que les hommes vaillans desquels Dieu auoit touché le cœur, ont suyuy Saul. Et quand le message luy est apporté que Dieu le veut faire regner, Samuel luy prononce, L'Esprit de Dieu passera sur toy, & tu deuiendras autre homme. cela s'estend à tout le cours de son gouuernement: comme il est puis apres recité de Dauid, que l'Esprit de Dieu est passé sur luy dés le iour de son onction, pour continuer en apres. Le semblable est encore exprimé puis apres des incitations ou conduites speciales: mesmes en Homere il est dit que les hommes ont raison & prudẽce, non seulement selon que Iupiter en a distribué à vn chacun, mais selon qu'il le conduit de iour à iour. Et de fait l'experience monstre, quand ceux qui sont les plus habiles & rusez se trouuent tous les coups esbahis, que les entendemens humains sont en la main de Dieu, pour les adresser à chacune minute. A quoy respond ce que nous auons desia allegué, qu'il oste le sens aux prudens, pour les faire errer à l'esgarée. Au reste si ne laissons nous pas de voir en ceste diuersité quelques marques de residu de l'image de Dieu, pour distinguer en general le genre humain d'auec toutes autres creatures.

Iuges 6. 8.34

1. Sam. 10. b. 6. 1. Sam. 16. c. 13.

Odyss. 6

Psal. 107. d. 40

18 Maintenant il reste d'exposer que c'est que peut voir la raison humaine, en cherchãt le royaume de Dieu, & quelle capacité elle a de comprendre la sagesse spirituelle, laquelle gist en trois choses: assauoir de cognoistre Dieu, sa volõté paternelle enuers nous: & sa faueur, en laquelle gist nostre salut, & comment il nous faut reigler nostre vie selon la reigle de la Loy. Quant aux deux premieres, & principalement à la seconde, ceux qui ont le plus subtil entendement entre les hommes, y sont plus aueuglez que les aueugles mesmes. Ie ne nie pas, que par cy par là on ne voye aux liures des Philosophes, des sentences dites de Dieu, bien couchées: mais en icelles il y apparoist tousiours telle inconstan ce

ſtance, qu'on voit bien qu'ils en ont eu ſeulement des imaginations confuſes. Il eſt bien vray que Dieu leur a dõné quelque petite ſaueur de ſa diuinité, à ce qu'ils ne prẽdiſſent ignorance pour excuſer leur impieté: & les a pouſſez aucunemẽt à dire des ſentences, par leſquelles ils puiſſent eſtre cõuaincus. Mais ils ont tellemẽt veu ce qu'ils en voyoyẽt, que cela ne les a peu adreſſer à la verité: tãt s'en faut qu'ils y ſoyent paruenus. Nous pourrons expliquer cela par ſimilitudes. En temps de tõnerre ſi vn hõme eſt au milieu d'vn champ en la nuict, par le moyen de l'eſclair il verra bien loin à l'entour de ſoy, mais ce ſera pour vne minute de temps: ainſi cela ne luy ſeruira de rien pour le conduire au droit chemin: car ceſte clairté eſt ſi toſt euanouye, que deuant qu'auoir peu ietter l'œil ſur la voye, il eſt derechef opprimé de tenebres, tant s'en faut qu'il ſoit conduit. Dauantage ces petites gouttes de verité que nous voyons eſparſes aux liures des Philoſophes, par combien d'horribles menſonges ſont elles obſcurcies? Mais comme i'ay dit au ſecond article, leur ignorance eſt qu'ils n'ont iamais le moins du monde gouſté aucune certitude de la bonne volonté de Dieu, ſans laquelle l'entendement humain eſt remply de merueilleuſe confuſion. Parquoy la raiſon humaine ne peut iamais n'approcher, ne tendre, ne dreſſer ſon but à ceſte verité, d'entendre qui eſt le vray Dieu, & quel il veut eſtre enuers nous.

19 Mais pource qu'eſtans enyurez de fauſſe preſomption, nous ne pouuons croire ſinon auec grande difficulté, que noſtre raiſon ſoit tant aueugle & ſtupide à entẽdre les choſes de Dieu: il ſera meilleur, cõme il me ſemble, de le prouuer tãt par teſmoignage de l'Eſcriture, que par argumens. Ce que i'ay dit nous eſt bien monſtré de ſainct Iean, quand il dit, que dés le commencement la vie a eſté en Dieu, & qu'icelle vie eſtoit la lumiere des hommes: que ceſte lumiere luit en tenebres, & n'eſt point receue des tenebres. Car par ces mots il enſeigne bien que l'ame de l'homme eſt aucunement eſclaircie de la lumiere de Dieu, tellement qu'elle n'eſt iamais deſtituée de quelque flambe, ou pour le moins de quelque eſtincelle: mais ſemblablement il note que par ceſte illumination elle ne peut comprendre Dieu. Pourquoy cela? pource que tout ſon engin, quant à la cognoiſſance de Dieu, eſt pure obſcurité. Car quand le ſainct Eſprit appelle les hommes Tenebres, il les deſpouille de toute faculté d'intelligence ſpirituelle. Pourtant il afferme que les fideles qui reçoyuent Chriſt ne ſont point naiz de ſang, ne de volonté de chair, ne de volonté d'homme, mais de Dieu ſeulement. Comme s'il diſoit, que la chair n'eſt point capable d'vne ſi haute ſageſſe, que de comprendre Dieu & ce qui eſt de Dieu, ſinon qu'elle ſoit illuminée par le ſainct Eſprit. Comme Ieſus Chriſt teſtifioit à ſainct Pierre, que c'eſtoit vne reuelation ſpeciale de Dieu ſon Pere, qu'il l'auoit peu cognoiſtre.

Ieã 1.a.4

Ieã 1.b.13

Mat.16.c.17

20 Si nous auions pour reſolu ce qui nous doit eſtre ſans doute, c'eſt que tout ce que noſtre Seigneur confere à ſes eleus par l'Eſprit de regeneration, defaut à noſtre nature: nous n'aurions nulle matiere d'heſiter & douter en ceſt endroit. Car le peuple fidele parle en ceſte maniere par la bouche du Prophete, Deuers toy, Seigneur, eſt la fontaine de vie: & en ta lumiere nous verrons clair. Et ſainct Paul teſmoigne que nul ne peut bien parler de Chriſt, ſinon par le ſainct Eſprit. Item, Iean Baptiſte voyãt la rudeſſe de ſes diſciples, s'eſcrie que nul ne peut rien comprendre, ſinon qu'il luy ſoit donné du ciel. Or par ce mot de Don, qu'il entende vne reuelation ſpeciale, & non point vne intelligence commune de nature, il appert bien en ce qu'il ſe cõpleind, qu'il n'a rien profité entre ſes diſciples par tant de predicatiõs qu'il leur auoit fait de Chriſt: Ie voy bien, dit-il, que mes parolles n'ont nulle vertu à inſtruire les hommes des choſes diuines, ſinon que Dieu les inſtruiſe par ſon Eſprit. Pareillement Moyſe reprochant au peuple ſon oubliance, note quant & quant qu'il ne peut rien entendre au myſtere de Dieu, ſinõ que la grace luy ſoit donnée. Tes yeux, dit-il, ont veu des ſignes & miracles treſgrãs, & le Seigneur ne t'a point donné entendement pour cõprendre, n'oreilles pour ouyr, n'yeux pour voir. Qu'eſt-ce qu'il exprimeroit dauantage, s'il les appelloit Buſches à conſiderer les œuures de Dieu? Pour ceſte raiſon le Seigneur par ſon Prophete promet aux Iſraelites pour vne grace ſinguliere, qu'il leur dõnera entendement par lequel ils le cognoiſtront: ſignifiant que l'entendement de l'hõme ne peut auoir dauantage de prudence ſpirituelle, ſinon entant qu'il eſt illuminé de luy. Cela meſme nous eſt clairemẽt cõfermé par la bouche de Ieſus Chriſt, quand il dit que nul ne peut venir à luy, ſinon qu'il luy ſoit donné du Pere. N'eſt-il pas l'image viue du Pere, en laquelle nous eſt repreſentée la clairté de la gloire d'iceluy? Il ne pouuoit donc mieux demonſtrer quelle eſt noſtre capacité à cognoiſtre Dieu, qu'en diſant que nous n'auons point d'yeux à contẽpler ſon image, quand elle nous eſt monſtrée ſi euidemment. N'eſt-il pas auſſi luy-meſme deſcendu en terre pour manifeſter aux hom

Pſeaume 37.b.9

1.Cor.12.a.3

Ieã 3.d.27

Deut.29.a.2

Ierem.24.c.7

Iean 6.e.44

Hebr.1.a.3

Iean 1.c. 18 mes la volonté de son Pere? N'a-il pas fidelement executé sa charge? nous ne pouuons pas dire du contraire. Mais sa predicatiõ ne pouuoit de rien profiter, sinon entant que le sainct Esprit luy donnoit interieurement ouuerture au cœur des hommes. Nul donc ne vient à luy, qu'il n'ait esté enseigné du Pere. Or le moyen de ceste instruction est, quand le sainct Esprit par vne vertu singuliere & merueilleuse, donne oreilles pour ouyr & esprit pour entendre. Pour confermer cela, nostre Seigneur Iesus allegue vne sentence Isa. 54.c. 7 d'Isaie, là où Dieu apres auoir promis de restaurer son Eglise, dit que les fideles qu'il assemblera en icelle seront disciples de Dieu. S'il est là parlé d'vne grace speciale que Dieu fait à ses eleus, il est à conclurre que ceste instruction qu'il promet donner, est autre que celle qu'il donne indifferemment aux bons & aux mauuais. Il faut donc entendre que nul n'a entrée au royaume de Dieu, sinon que son entendement soit renouuellé par l'illumination du sainct Esprit. Mais sainct Paul parle encore plus clairement que tous les autres: lequel deduisant ceste matiere, apres auoir prononcé que la sagesse de l'

1.Cor.2. d.14 homme est pleine de folie & vanité, fait vne telle conclusion, que l'homme sensuel ne peut comprendre les choses qui sont de l'Esprit, que ce luy est folie, & qu'il n'y peut rien mordre. Qui est ce qu'il appelle Homme sensuel? assauoir celuy qui se fonde sur la lumiere de nature. Voila donc comment l'homme naturellement ne peut rien cognoistre des choses spirituelles. Si on demande la raison, ce n'est pas seulement pource qu'il n'entient conte, mais que quand il s'efforcera le plus fort du monde, encore n'y peut-il nullement atteindre: pource qu'il les faut discerner spirituellement, dit sainct Paul. En quoy il signifie qu'estans cachées à l'intelligence humaine, elles sont esclaircies par la reuelation de l'Esprit: tellement que toute la sagesse de Dieu n'est que folie à l'homme, iusques à ce qu'il soit illuminé par grace. Or sainct Paul au parauant auoit esleué par dessus la veue, l'ouye & la capacité de nostre entendement, la cognoissance des choses que Dieu a preparées à ses seruiteurs: & mesme auoit testifié que la sapience humaine est comme vn voile qui nous empesche de bien contempler Dieu. Que voulons nous

1.Cor.1. c.20 plus? L'Apostre prononce que la sagesse de ce monde doit estre faite folie, comme à la verité Dieu l'a voulu faire: & nous luy attribuerons vne grande subtilité, par laquelle elle puisse penetrer à Dieu & à tous les secrets de son royaume! Que ceste rage soit loin de nous.

21 Pourtant ce qu'il denie icy à l'homme, il l'attribue à Dieu en vn autre passage, priant

Ephe.1.c. 15 à Dieu qu'il donne aux Ephesiens esprit de sagesse & de reuelation. Desia par ces mots il signifie que toute sagesse & reuelation est don de Dieu. Que s'ensuit-il puis apres? Qu'il donne des yeux illuminez à leurs entendemens. Certes s'ils ont mestier de nouuelle illumination, ils sont aueugles d'eux-mesmes. Il adiouste consequemment qu'il prie cela, afin qu'ils sachent quelle est l'esperance de leur vocation. Par cela il demonstre que l'entendement humain n'est point capable d'vne telle intelligence. Et ne faut point qu'vn Pelagien babille icy, en disant que Dieu subuient à vne telle stupidité ou rudesse, quand il guide l'entendement de l'homme par sa parolle, là où il ne pouuoit paruenir sans adresse. Car Dauid auoit la Loy, en laquelle estoit comprins tout ce qu'on peut desirer de sagesse: toutesfois n'estant point content de cela, il prioit Dieu qu'il

Psea.119. 18 luy ouurist les yeux, afin qu'il considerast les secrets de sa Loy. En quoy il signifie, que quand la parolle de Dieu luit sur les hõmes, elle est cõme le soleil esclairant la terre: mais que tout cela ne nous profite de gueres, iusques à ce que Dieu nous ait donné, ou bien

Iaq.1.c. 17 ouuert les yeux pour voir. Et pour ceste cause il est appellé Pere des lumieres: d'autant que par tout où il ne reluit point par son Esprit, il n'y a que tenebres. Qu'ainsi soit, voila les Apostres qui auoyent esté deuement & suffisamment instruits du meilleur Maistre qui soit: toutesfois il leur promet de leur enuoyer l'Esprit de verité, pour les instruire

Iean.14. d.26 en la doctrine qu'ils auoyent au parauant ouye. Si en demandant quelque chose à Dieu, nous confessons qu'elle nous defaut, & si luy en nous promettant quelque bien, denote que nous en sommes vuides & desnuez: il nous faut confesser sans difficulté que nous auons autant de faculté à entendre les mysteres de Dieu, qu'il nous en donne en nous illuminant par sa grace. Celuy qui presume d'auoir plus d'intelligence, est d'autant plus aueugle qu'il ne recognoit pas son aueuglement.

22 Or il reste à parler du troisieme membre, assauoir de cognoistre la reigle de bien ordonner nostre vie: c'est à dire, de cognoistre la vraye iustice des œuures. En quoy il semble aduis, que l'entendement humain ait quelque subtilité dauantage, qu'és choses

Rom.2.b. 14 dessus recitées. Car l'Apostre tesmoigne, que les gens lesquels n'ont point de loy, sont loy à eux mesmes, & monstrent les œuures de la Loy estre escrites en leur cœur, en ce que leur conscience leur rend tesmoignage, & que leurs cogitations les accusent ou defendent

defendent deuant le iugement de Dieu en ce qu'ils font. Or si les Gentils naturellement ont la iustice de Dieu imprimée en leur esprit, nous ne les dirons pas du tout aueuglez, quant est de sauoir comment il faut viure. Et de fait c'est vne chose vulgaire, que l'homme est suffisamment instruit à la droite reigle de bien viure par ceste loy naturelle dont parle l'Apostre. Toutesfois il nous faut considerer à quelle fin ceste cognoissance de loy a esté donnée aux hommes: & lors il apparoistra iusques où elle nous peut cõduire au tẽdre au but de raison & verité. Cela nous peut estre notoire des parolles de sainct Paul, si nous considerons la procedure du passage. Il auoit dit vn peu deuant, que ceux qui ont peché sous la Loy, serõt iugez par la Loy: & que ceux qui ont peché sans la Loy, periront sans la Loy. Pource que ce dernier poinct sembloit aduis desraisõnable, assauoir que les poures peuples ignorans, sans auoir aucune lumiere de verité, perissent: incontinent il adiouste que leur conscience leur peut seruir de loy, pourtant qu'elle suffit pour les iustement condamner. La fin donc de la loy naturelle est de rendre l'homme inexcusable. pourtant nous la pourrons ainsi definir proprement, Que c'est vn sentiment de la conscience, par lequel elle discerne entre le bien & le mal suffisamment, pour oster à l'homme couuerture d'ignorance, entant qu'il est redargué par son tesmoignage mesme. Il y a vne telle inclination en l'homme de se flatter, qu'il appete touſiours volontiers tant qu'il luy est posſible, de destourner son entendemẽt de la cognoissance de son peché. Ce qui a meu Platon (comme il semble) à dire que nous ne pechons sinon par ignorance. Cela eust esté bien dit à luy, si l'hypocrisie de l'homme pouuoit faire en couurãt ses vices, que la conscience cependant ne fust point poursuyuie du iugemẽt de Dieu: mais puis qu'ainsi est que le pecheur declinant de la discretion du bien & du mal qu'il a en son cœur, y est à chacune fois retiré par force, & ne peut tellement fermer les yeux qu'il ne soit contraint, vueille-il ou non, de les ouurir aucunesfois: c'est vne chose fausse de dire qu'on peche par ignorance. *In Protag.*

23 Themistius donc, qui est vn autre Philosophe, dit plus vray, enseignant que l'entendement de l'homme ne s'abuse gueres souuent en consideration generale, mais qu'il se trompe en considerant particulierement ce qui concerne sa personne. Exemples: Qu'on demãde en general si homicide est mauuais: il n'y aura nul qui ne dise qu'ouy. Neantmoins celuy qui machine la mort à son ennemy, en delibere comme d'vne bonne chose. Pareillement vn adultere condamnera paillardise en general: cependant il se flattera en sa paillardise. Voila donc en quoy gist l'ignorance, c'est quand l'homme apres auoir assis vn bon iugement vniuersel, enueloppant puis sa personne auec la chose, oublie la reigle qu'il suyuoit au parauant, pendant qu'il n'auoit esgard à soy-mesme. De laquelle matiere sainct Augustin traite fort bien en l'exposition du premier verset du Pseaume cinquanteseptieme. Combien que le dire de Themistius ne soit point vniuersel: car aucunesfois la turpitude du malefice presse de si pres la conscience du pecheur, qu'il ne tõbe point par ce qu'il se decoyue sous fausse imaginatiõ de bien, mais sciẽment & volõtairement il s'adonne au mal. De ceste affection procedent les sentences que nous voyons és liures des Payens, Ie voy le meilleur, & l'appretue: mais ie ne laisse pas de suyure le pire: & autres semblables. Pour oster tout scrupule de ceste question, il y a vne bonne distinction en Aristote entre incontinence & intemperance: Là où incontinence regne, dit-il, l'intelligence particuliere de bien & de mal est ostée à l'homme par sa concupiscẽce desordonnée, entant qu'il ne recognoit point en son pechẽ le mal qu'il condamne generalement en tous autres: mais apres que sa cupidité ne l'aueugle plus, la penitence vient au lieu, qui luy fait cognoistre. Intemperance est vne maladie plus dangereuse: c'est quand l'homme voyant qu'il fait mal, ne desiste pas pourtant: mais poursuit touſiours obstinément son mauuais vouloir. *Paraph. in 3. de anima cap. 46* *Medea apud Ouid.* *Lib. Eth. 7. cap. 3*

24 Or quand nous oyons qu'il y a vn iugement vniuersel en l'homme à discerner le bien & le mal, il ne nous faut estimer qu'il soit du tout sain & entier. Car si l'entendement des hommes a la discretion de bien & de mal, seulement à ce qu'ils ne puissent pretendre excuse d'ignorance, il n'est ia necessité que la verité leur soit notoire en chacun poinct: mais il suffit qu'ils la cognoissent iusques là, de ne pouuoir tergiuerser sans estre conuaincus du tesmoignage de leur conscience, & que desia ils commencent à estre espouantez du throne de Dieu. Et de faict si nous voulons examiner quelle intelligence de iustice nous auons selõ la loy de Dieu, laq̃lle est vn patron de parfaite iustice: nous trouuerons en cõbien de façõs elle est aueugle. Certes elle ne cognoit nullemẽt ce qui est le principal en la premiere Table, cõme de mettre nostre fiãce en Dieu, & luy donner la louãge de vertu & iustice: d'inuoquer son Nom & obseruer son repos. Quel entendement humain par son sens naturel a iamais, ie ne dy pas cognu, mais imaginé ou flairé que le vray

honneur & ſeruice de Dieu giſt en ces choſes? Car quand les iniques veulent honorer Dieu, combien qu'on les retire cent mille fois de leurs folles fantaſies, toutesfois ils y retombent touſiours. Ils diront bien que les ſacrifices ne plaiſent point à Dieu, ſinon que la pureté de cœur y ſoit conionite: & en cela ils teſmoignent qu'ils conçoyuent ie ne ſay quoy du ſeruice ſpirituel de Dieu, lequel neantmoins ils falſifient tantoſt apres par leurs illuſions. Pourrons-nous louer vn entẽdement, lequel ne peut de ſoy-meſme comprendre n'eſcouter bonnes admonitions? Or l'entendement humain a eſté tel en ceſt endroit, nous apperceuons donc qu'il eſt du tout ſtupide. Quant eſt des preceptes de la ſeconde Table, il y a quelque petit plus d'intelligence, d'autant qu'ils approchent plus à la vie humaine & ciuile: combien qu'il defaut meſmes aucunesfois en ceſte partie. Il ſemble aduis aux plus excellens eſprits eſtre vne choſe abſurde de tollerer vne ſuperiorité trop dure, quand on la peut repouſſer en quelque maniere que ce ſoit. Et n'y peut auoir autre iugement en la raiſon humaine, ſinon que c'eſt à faire à vn cœur failly & abbatu, de porter patiemment vne telle ſuperiorité: & que de la repouſſer c'eſt fait honneſtement & virilemẽt: meſmes entre les Philoſophes la vengeãce n'eſt pas tenue pour vice. Au cõtraire, le Seigneur condãnant ceſte trop grande magnanimité de cœur, cõmande aux ſiens la patiẽce que les hõmes condamnent & vituperent. Dauantage noſtre entendemẽt eſt auſſi ſi aueuglé en ce poinct de la loy de Dieu, qu'il ne peut cognoiſtre le mal de ſa concupiſcence. Car l'hõme ſenſuel ne peut eſtre mené à cela, de recognoiſtre ſa maladie interieure: & la clairté de ſa nature eſt ſuffoquée deuant qu'il puiſſe approcher de l'entrée de ſon abyſme. Car quand les Philoſophes parlent des mouuemẽs immoderez de noſtre cœur, ils entendent de ceux qui apparoiſſent par ſignes viſibles. Quant eſt des mauuais deſirs qui incitent le cœur plus ſecrettement, ils les reputent pour neant.

25 Pourtant comme Platon a icy deſſus eſté à bon droit repris en ce qu'il impute tous pechez à ignorance, ainſi il nous faut reietter l'opinion de ceux qui penſent qu'en tous pechez il y ait vne malice deliberée. Car nous experimentons plus qu'il ne ſeroit meſtier combien nous faillons ſouuent auec noſtre bonne intention. Car noſtre raiſon & intelligence eſt enueloppée en tant de manieres de folles reſueries pour nous abuſer, & eſt ſuiette à tant d'erreurs, & s'achoppe à tant d'empeſchemens, & ſi ſouuent tombe en perplexité, qu'elle eſt bien loin de nous guider certainement. Certes ſainct Paul monſtre combien elle eſt infirme pour nous conduire en toute noſtre vie, quand il dit que de nous-meſmes nous ne ſommes pas idoines de penſer quelque choſe comme de nous. Il ne parle point de la volonté ou affectiõ, mais il nous oſte auſsi toute bonne pẽſée, c'eſt qu'il ne nous peut pas venir en l'entendement que c'eſt qui eſt bon de faire. Comment donc, dira quelcun, toute noſtre induſtrie, ſageſſe, cognoiſſance & ſolicitude eſt-elle tellement depraué, que nous ne puiſsions rien penſer ne mediter de bon deuãt Dieu? Ie confeſſe que cela nous ſemble bien dur, entant qu'il nous faſche grandemẽt qu'on nous deſpouille de prudence & ſageſſe, laquelle nous penſons eſtre noſtre principal ornemẽt & le plus precieux: mais il ſemble aduis treſ-equitable au ſainct Eſprit, lequel cognoiſt toutes les cogitations du monde eſtre vaines, & prononce clairement tout ce que peut forger le cœur humain eſtre du tout mauuais. Si tout ce que conçoit, agite, delibere & machine noſtre entendement eſt touſiours mauuais, comment viendroit-il en penſée de deliberer choſe qui plaiſe à Dieu: auquel il n'y a rien d'agreable que iuſtice & ſaincteté? Ainſi on peut voir que la raiſon de noſtre entendement, de quelque coſté qu'elle ſe tourne, eſt purement ſuiette à vanité. Ce que recognoiſſoit Dauid en ſoy-meſme, quãd il demandoit qu'entendement luy fuſt donné de Dieu, pour apprendre droitement ſes preceptes. Car celuy qui deſire nouuel entendement, ſignifie que le ſien n'eſt pas ſuffiſant. Et n'eſt pas ſeulement vne fois qu'il parle ainſi, mais il reitere quaſi dix fois ceſte priere en vn meſme Pſeaume. Par laquelle repetition il denote combien il eſt preſſé de grande neceſsité à requerir cela de Dieu. Et ce que Dauid prie pour ſoy, S. Paul le demande communement pour les Egliſes: Nous ne ceſſons, dit-il, de requerir à Dieu qu'il vous rempliſſe de ſa cognoiſſance en toute prudence & intelligence ſpirituelle, afin que vous cheminiez comme il appartient. Or toutes fois & quantes qu'il monſtre que cela eſt vn benefice de Dieu, c'eſt autant que s'il proteſtoit qu'il ne giſt pas en la faculté humaine. S. Auguſtin a tellement cognu ce defaut de noſtre raiſon à entendre les choſes qui ſont de Dieu, qu'il confeſſe la grace du ſainct Eſprit pour nous illuminer n'eſtre pas moins neceſſaire à noſtre entendement, qu'eſt la clairté du ſoleil à nos yeux. Meſmes ne ſe contẽtant point de cela, il adiouſte que nous ouurons biẽ nos yeux corporels pour receuoir la lumiere, mais que les yeux de noſtre entendement demeurent fermez, ſinon que noſtre Seigneur les ouure.

2. Cor. 3. b. 5

Pſeau. 94. b. 11. Gen. 6. a. 3. & 8. d. 21

Pſeau. 119. 34

Philip. 1. a. 4. Colloſſ. 1. a. 9

Lib. 2. de pec. meri. remiſſ. c. 5

ouure. Outreplus, l'Eſcriture n'enſeigne pas ſeulement que nos eſprits ſoyent illuminez pour vn iour, à ce que puis apres ils voyent d'eux-meſmes : car ce que i'ay n'agueres allegué de ſainct Paul, appartient au train continuel des fideles, & à l'accroiſſement de leur foy. Ce que Dauid exprime clairement par ces mots: Ie t'ay cherché de tout mon cœur, ne me laiſſe point eſgarer de tes commandemens. Car comme ainſi ſoit qu'il fuſt regeneré, & qu'il euſt profité par deſſus les autres en la crainte de Dieu: ſi confeſſe-il qu'il a beſoin d'adreſſe nouuelle à chacune minute, à ce qu'il ne decline point de la ſcience qui luy a eſté donnée. En vn autre lieu il prie, que le droit eſprit qu'il auoit perdu par ſa coulpe luy ſoit renouuellé: pource que c'eſt le propre de Dieu de nous rendre ce qu'il nous oſte pour vn temps, comme de le nous donner au commencement. *Pſeaum. 119.10* *Pſeaum. 51.c.12*

26 Il nous faut maintenãt examiner la volõté, en laq̃lle giſt la liberté, ſi aucune y en a en l'homme : car nous auons veu que l'election appartient à icelle plus qu'à l'entendement. Pour le premier, afin qu'il ne ſemble que ce qui a eſté dit des Philoſophes & receu communement, ſerue pour approuuer quelque droiture eſtre en la volonté humaine, c'eſt que toutes choſes appetent naturellement le bien : il nous faut noter que la vertu du franc-arbitre ne doit pas eſtre conſiderée en vn tel appetit, qui procede pluſtoſt d'inclination de nature, que de certaine deliberation. Car les theologiens Scolaſtiques meſmes confeſſent qu'il n'y a nulle action du franc-arbitre, ſinon là où la raiſon regarde d'vne part & d'autre. Par laquelle ſentence ils entendent l'obiect de l'appetit deuoir eſtre tel, qu'il ſoit ſoumis à chois, & la deliberation deuoir preceder pour donner lieu à eſlire. Et de fait, ſi nous reputons quel eſt ce deſir naturel de bien en l'homme, nous trouuerons qu'il luy eſt commun auec les beſtes brutes. Car elles deſirent toutes leur profit: & quand il y a quelque apparence de bien qui touche leur ſens, elles le ſuyuent. Or l'homme en ceſt appetit naturel ne diſcerne point par raiſon, ſelon l'excellence de ſa nature immortelle, ce qu'il doit chercher, & ne le conſidere pas en vraye prudence: mais ſans raiſon & ſans cõſeil il ſuit le mouuement de ſa nature comme vne beſte. Cela n'appartient donc de rien au franc-arbitre, aſſauoir ſi l'homme eſt incité d'vn ſentiment naturel à appeter le bien : mais il faudroit qu'il le diſcernaſt par droite raiſon, l'ayant cogneu qu'il l'eſleuſt, & l'ayant eſleu qu'il le pourſuyuiſt. Et afin d'oſter toute difficulté, il nous faut noter qu'il y a deux poincts où on s'abuſe en ceſt endroit. Car en ce dire commun, le nom d'Appetit n'eſt pas prins pour le propre mouuement de la volonté, mais pour vne inclination naturelle. Secondement, le nom de Bien n'eſt pas prins pour iuſtice & vertu: mais c'eſt que toutes creatures appetent d'eſtre à leur aiſe ſelon que leur nature porte. Et encores que l'homme appetaſt tant & plus d'obtenir ce qui luy eſt bon, il ne le ſuyt point, & ne s'applique point à le chercher. Car combien qu'il n'y ait nul qui ne deſire la felicité eternelle: toutesfois nul n'y aſpire, iuſques à ce qu'il y ſoit pouſſé par le ſainct Eſprit. Puis donc qu'ainſi eſt, que ce deſir naturel n'a nulle importance pour prouuer qu'il y ait liberté en l'homme: non plus que l'inclination qu'ont toutes creatures inſenſibles de tendre à la perfection de leur nature, ne ſert de rien pour monſtrer qu'il y ait quelque liberté : il nous faut maintenant conſiderer aux autres choſes ſi la volonté de l'homme eſt tellement du tout corrompue & viciée, qu'elle ne puiſſe engendrer que mal: ou bien, s'il y en a quelque portion entiere, dõt procedẽt quelques bons deſirs.

27 Ceux qui attribuent à la premiere grace de Dieu, que nous puiſsions vouloir auec efficace, ſemblent aduis ſignifier par leurs parolles, qu'il y a quelque faculté en l'ame pour aſpirer volontairement au bien : mais qu'elle eſt ſi imbecille qu'elle ne peut venir iuſques à vne ferme affection, ou eſmouuoir l'homme à s'efforcer. Et n'y a point de doute que les Scolaſtiques n'ayent communement ſuyui ceſte opinion, comme elle leur eſtoit baillée d'Origine & aucuns des anciens, veu que quand ils conſiderent l'homme en ſa pure nature, ils le deſcriuent ſelon les parolles de ſainct Paul: Ie ne fay pas le bien que ie veux, mais fay le mal que ie ne veux point: l'ay bien le vouloir, mais le parfaire me defaut. Or en ceſte maniere ils peruertiſſent toute la diſpute laquelle ſainct Paul pourſuit en ce paſſage-là. Car il traite de la luitte Chreſtienne, laquelle il touche plus brieuement aux Galatiens: c'eſt que les fideles ſentent perpetuellement en eux vn combat de l'eſprit & de la chair. Or ils n'ont point l'eſprit de nature, mais par la regeneration. Qu'il parle de ceux qui ſont regenerez, il appert de ce qu'ayant dit qu'il n'habitoit aucun bien en ſoy, il adiouſte pour expoſition, qu'il entend cela de ſa chair : & pourtant il nie que ce ſoit luy qui face mal, mais que c'eſt le peché habitant en luy. Qu'eſt-ce que ſignifie cela, En moy, c'eſt à dire en ma chair? certes c'eſt autant cõme s'il diſoit, Il n'habite nul bien en moy de moy-meſme, veu qu'on ne ſauroit riẽ trouuer de bon en ma chair. *Rom. 7. c.15. & d. 19* *Gal. 5. c. 17*

Rom. 7. d. 20

De là s'ensuit ceste maniere d'excuse, Ce ne suis-ie pas qui fay le mal, mais le peché habitant en moy : laquelle compete seulement aux fideles, qui s'efforcent au bien quant à la principale partie de leur ame. Dauantage, la conclusion qui s'ensuit demonstre cela tout clairement. Ie me delecte, dit-il, en la loy de Dieu, selon l'homme interieur, mais ie voy vne autre loy en mes membres repugnante à la loy de mon entendement. Qui est ce qui auroit vn tel combat en soy, sinon celuy qui estant regeneré de l'esprit de Dieu, porte tousiours des reliques de sa chair? Pourtant S. Augustin ayant pris quelque fois ce passage, de la nature de l'hõme, a depuis retracté son exposition cõme fausse & mal cohuenante. Et de fait, si nous concedons cela, que l'homme ait le moindre mouuement du monde à bien, sans la grace de Dieu: que respondrons-nous à l'Apostre, lequel nie que nous soyons idoines seulement à penser quelque chose de bien ? Que respondrons-nous au Seigneur, lequel denonce par Moyse, que tout ce que forge le cœur humain est entierement peruers? Puis donc qu'ils se sont abusez par mauuaise intelligence d'vn passage, il ne nous faut ia arrester à leur fantasie. Plustost il nous faut receuoir ce que dit Christ : c'est que quiconque fait peché, est serf de peché. Or nous sommes tous pecheurs de nature, il s'ensuit donc que nous sommes sous le ioug de peché. Or si tout l'homme est detenu en la seruitude de peché, il est necessaire que la volonté, laquelle est la principale partie d'iceluy, soit estreinte & enserrée de tresfermes liés. Aussi le dire de sainct Paul, c'est que Dieu fait en nous le vouloir, ne consisteroit pas, s'il y auoit quelque volonté qui precedast la grace du sainct Esprit. & ainsi, que tout ce qu'aucuns ont babillé, de nous preparer au biẽ, soit mis bas. Car combien que les fideles demandent quelque fois à Dieu, que leurs cœurs soyent disposez pour obeir à sa Loy (comme Dauid en plusieurs passages) toutesfois il est à noter que ce desir mesme de prier est de Dieu. Ce qu'on peut recueillir des mots de Dauid. Car en desirant que Dieu luy crée vn cœur nouueau : il ne s'attribue pas le cõmencement de telle creation. Parquoy receuons plustost le dire de sainct Augustin, Dieu t'a preuenu en toutes choses, preuien quelque fois son ire. Et comment? Confesse que tu as toutes ces choses de luy, que de luy est venu tout ce que tu as de bien, & que ton mal est de toy. Puis il conclud en vn mot, Nous n'auons rien nostre que le peché.

Lib. 1. ad Bonifac. cap. 10, & in Retract. 2. Cor. 3. b. 5. Genes. 8. d. 21 Iean 8. d. 34

Philip. 2. b. 13

Psaum. 51. c. 12 De verbis Apostol. sermo. 10

CHAP. III.

Que la nature de l'homme corrompue ne produit rien qui ne merite condamnation.

MAIS l'homme ne peut estre mieux cogneu selon l'vne & l'autre partie de l'ame, que quand nous luy aurons donné les tiltres dont il est orné en l'Escriture. Si tout l'homme nous est descrit en ces parolles du Seigneur, quand il dit que ce qui est nay de chair, est chair, comme il est facile de le prouuer : il appert que c'est vne fort miserable creature. Car toute affection de chair, tesmoin l'Apostre, est mort: veu que c'est inimitié à l'encontre de Dieu, entant qu'elle n'est point suiette, & ne se peut assuiettir à la Loy de Dieu. Si la chair est tant peruerse, que de toute son affection elle exerce inimitié à l'encontre de Dieu : si elle ne peut auoir consentement auec la iustice diuine : en somme, si elle ne peut produire que matiere de mort: maintenant presuppose qu'il n'y a en la nature de l'homme que chair, comment en pourrons-nous tirer quelque goutte de bien? Mais ce vocable, dira quelcun, se refere seulement à l'homme sensuel, & non pas à la partie superieure de l'ame. Ie respon que cela se peut aisémẽt refuter par les parolles de Christ & de l'Apostre. L'argumẽt du Seigneur est, qu'il faut que l'homme renaisse pource qu'il est chair. Il ne veut point qu'il renaisse selon le corps. Or l'ame ne sera pas dite renaistre, estant corrigée en quelque portion, mais si elle est du tout renouuellée. ce qui est confermé par la comparaison qui est faite, tant là comme en sainct Paul. Car l'esprit est tellement comparé à la chair, qu'il n'y a rien laissé de moyen: pourtant tout ce qui n'est point spirituel en l'homme, selon ce ste raison, est charnel. Or nous n'auons point vne seule goutte de ceste esprit, sinon par regeneration. Tout ce donc que nous auons de nature, est chair. Mais encore quand cela seroit autrement en doute, sainct Paul nous en baille la resolution, quand apres auoir descrit le vieil homme, lequel il auoit dit estre corrompu par concupiscences errantes; il commande que nous soyons renouuellez en l'esprit de nostre ame. Chacun voit bien qu'il ne met pas les meschantes concupiscences en la partie sensitiue seulement, mais en l'entendement mesme: & que pour ceste cause, il commande qu'il soit renouuellé. Et de fait, il auoit vn petit au parauant mis vne telle description de la nature humaine, qu'il falloit conclurre, selon icelle, que nous sommes corrompuz & peruers en toutes noz parties. Car ce qu'il dit, que les gens cheminent en la vanité de leur sens, & sont aueuglées quant à leur intelligence, & alie-

Iean 3. a. 6 Rom. 8. b 6

Iean 3. a. 6

Ephes. 4. c. 13

Ephes. 4. d. 17. 18

alienées de la vie de Dieu pour leur ignorance & l'aueuglement de leur cœur: il n'y a nulle doute que cela ne compete à tous ceux que Dieu n'a point encores reformez à la droiture tant de sa sageſſe que de sa iuſtice. Ce qui eſt encores demonſtré par la comparaiſon qu'il adiouſte tantoſt apres, quand il admoneſte les fideles, qu'ils n'ont pas ainſi aprins Chriſt. Car de ces mots nous pouuons conclurre, que la grace de Ieſus Chriſt eſt le remede vnique pour nous deliurer de ceſt aueuglement, & des maux qui s'en enſuyuent. Et c'eſt ce qu'Iſaie auoit prophetiſé du regne de Chriſt, diſant que cependant que les tenebres couuriroyent la terre, & y auroit obſcurité ſur les peuples, le Seigneur ſeroit en clairté perpetuelle à ſon Egliſe. Quand il teſmoigne que la clairté du Seigneur ſeulement luira en l'Egliſe, hors d'icelle il ne reſte que tenebres & aueuglisſement. Ie ne reciteray point particulierement tout ce qui eſt dit de la vanité de l'homme, tant de Dauid que de tous les Prophetes. Mais c'eſt vn grand mot que nous auons au Pſeaume, que ſi l'homme eſtoit contrepoiſé auec la vanité, il ſeroit trouué plus vain qu'icelle meſme. C'eſt vne grande condamnation contre ſon entendement, que toutes les cogitations qui en procedent, ſont moquées comme ſottes, friuoles, enragées & peruerſes. *Iſaie 60. a.2.* *Pſeau.62. c.10.*

2 Ce n'eſt point vne moindre condamnation ſur le cœur, quand il eſt dit eſtre plein de fraude & de peruerſité, plus que toutes choſes. Mais pource que ie m'eſtudie à eſtre bref, ie ſeray content d'vn lieu, lequel ſera comme vn miroir treſclair, pour nous faire contempler toute l'image de noſtre nature. Car quand l'Apoſtre veut abbatre l'arrogance du genre humain, il vſe de ces teſmoignages: Qu'il n'y a nul iuſte, nul bien entendu, nul qui cherche Dieu: que tous ont declinè, tous ſont inutiles: qu'il n'y en a point qui face bien, pas iuſques à vn ſeul: que leur goſier eſt comme vn ſepulchre ouuert, que leurs langues ſont cauteleuſes, que venim d'aſpic eſt ſous leurs leures, que leur bouche eſt pleine de malediction & amertume, que leurs pieds ſont legiers à eſpandre le ſang, qu'en leurs voyes il n'y a que perdition & diſſipation, que la crainte de Dieu n'eſt point deuant leurs yeux. Il foudroye de ces parolles rigoureuſes non pas ſur certains hommes, mais ſur toute la lignée d'Adam: & ne reprend point les mœurs corrompuz de quelque aage, mais il accuſe la corruption perpetuelle de noſtre nature. Car c'eſt ſon intétion en ce lieu-la non pas de ſimplement reprendre les hommes, à fin qu'ils s'amendent de leur propre mouuement: mais pluſtoſt de les enſeigner, qu'ils ſont tous depuis le premier iuſques au dernier enueloppez en telle calamité, de laquelle ils ne peuuent ſortir, ſinon que la miſericorde de Dieu les en deliure. Pource que cela ne ſe pouuoit prouuer, qu'il n'apparuſt que noſtre nature eſt tombée en ceſte ruine, il allegue ces teſmoignages, où il eſt monſtré que noſtre nature eſt plus que perdue. Que cela donc ſoit reſolu, que les hommes ne ſont pas tels que ſainct Paul les deſcrit, ſeulement par couſtume peruerſe, mais auſsi d'vne peruerſité naturelle: car autrement ne pourroit conſiſter l'argument dont il vſe: c'eſt pour monſtrer que nous n'auons nul ſalut ſinon de la miſericorde de Dieu, veu que tout homme eſt en ſoy perdu & deſeſperé. Ie ne me ſoucie point icy d'appliquer les teſmoignages au propos de ſainct Paul, car ie pren ces ſentences comme ſi elles auoyent eſté premierement dites de luy, & non point alleguées des Prophetes. Premierement il deſpouille l'homme de iuſtice, c'eſt à dire d'integrité & pureté: puis apres d'intelligence, du defaut de laquelle s'enſuit apres le ſigne, c'eſt que tous hommes ſe ſont deſtournez de Dieu: lequel chercher, eſt le premier degré de ſapience. Senſuiuent apres les fruits d'infidelité, que tous ont declinè, & ont eſté faits quaſi comme pourriz, tellement qu'il n'y en a pas vn qui face bien. Dauantage il met toutes les meſchancetez, dont ceux qui ſe ſont desbordez en iniuſtice ſouillent & infectent les parties de leur corps. Finalement il teſmoigne que tous hommes ſont ſans crainte de Dieu, à la reigle de laquelle nous deuions compaſſer toutes noz voyes. Si ce ſont là les richeſſes hereditaires du genre humain, c'eſt en vain qu'on requiert quelque bien en noſtre nature. Ie confeſſe que toutes ces meſchancetez n'apparoiſſent point en chacun homme, mais nul ne peut nier qu'vn chacun n'en ait la ſemence enclоſe en ſoy. Or comme vn corps, quand il a deſia la cauſe & matiere de maladie conceue en ſoy, ne ſera point nommé ſain, combien que la maladie ne ſe ſoit encore monſtrée, & qu'il n'y ait nul ſentiment de douleur: auſsi l'ame ne ſera point reputée ſaine, ayant telles ordures en ſoy: combien que la ſimilitude ne ſoit point du tout propre. Car quelque vice qu'il y ait au corps, ſi ne laiſſe il point de retenir vigueur de vie: mais l'ame eſtant abyſmée en ce gouffre d'iniquité, non ſeulement eſt vicieuſe, mais auſsi vuide de tout bien. *Ieremi 17. b.9.* *Rom.3.b. 10 Pſeau.14 & 53 Iſa. 59.b. 7*

3 Il ſe preſente quaſi vne ſemblable queſtion à celle qui a eſté deſpeſchée cy deſſus. Car en tous ſiecles il y en a eu quelcuns, qui par la conduite de nature ont aſpiré en toute leur

vie à vertu: & meſme quand on trouuera beaucoup à redire en leurs mœurs, ſi eſt-ce qu'en l'affection d'honeſteté qu'ils ont eue, ils ont monſtré qu'il y auoit quelque pureté en leur nature. Combien que nous expliquerons plus amplement en quelle eſtime ſont telles vertus deuant Dieu, quand nous traiterons du merite des œuures: toutesfois il en faut dire à preſent ce qui ſera neceſſaire pour la matiere que nous auons en main. Ces exemples donc nous admonneſtent, que nous ne deuons point reputer la nature de l'homme du tout vicieuſe, veu que par l'inclination d'icelle aucuns non ſeulement ont fait pluſieurs actes excellens, mais ſe ſont portez honneſtement en tout le cours de leur vie: mais nous auons à conſiderer, qu'en la corruption vniuerſelle, dont nous auons parlé, la grace de Dieu a quelque lieu, non pas pour ameder la peruerſité de la nature, mais pour la reprimer & reſtraindre au dedans. Car ſi Dieu permettoit à tous hommes de ſuyure leurs cupiditez à brides aualées, il n'y en auroit nul qui ne demonſtraſt par experience que tous les vices dont S. Paul condamne la nature humaine, ſeroyent en luy. Car qui ſera celuy qui ſe pourra ſeparer du nombre des hommes? ce qu'il faut faire, ſi quelcun ſe veut exempter de ce que dit S. Paul de tous, aſſauoir que leurs pieds ſont legiers à eſpandre le ſang, leurs mains ſouillées de rapines & homicides, leurs goſiers ſemblables à ſepulchres ouuers, langues cauteleuſes, leures venimeuſes, œuures inutiles, iniques, pourries, mortelles: que leur cœur eſt ſans Dieu, qu'ils n'ont au dedans que malice, que leurs yeux ſont à faire embuſches, leurs cœurs eleuez à outrage: en ſomme, toutes leurs parties appreſtées à mal faire. Si vne chacune ame eſt ſuiette à tous ces monſtres de vices, comme l'Apoſtre prononce hardiment, nous voyons que c'eſt qui aduiendroit, ſi le Seigneur laiſſoit la cupidité humaine vaguer ſelon ſon inclination. Il n'y a beſte enragée qui ſoit tranſportée ſi deſordonnémẽt: il n'y a riuiere ſi violẽte & ſi roide, de laquelle l'exõdation ſoit tant impetueuſe. Telles maladies ſont purgées par le Seigneur en ſes eleus, en la maniere que nous expoſerons: aux reprouuez elles ſont ſeulement reprimées comme par vne bride, à ce qu'elles ne ſe desbordent point, ſelon que Dieu cognoit eſtre expedient pour la conſeruation du monde vniuerſel. De là vient qu'aucuns par honte, aucuns par crainte des loix ſont retenus, à ce qu'ils ne s'abandonnent à beaucoup de meſchancetez: combien qu'en partie ils ne diſſimulent pas leurs mauuaiſes concupiſcences. Les autres, pource qu'ils penſent honneſte maniere de viure leur eſtre profitable, tellement quellement aſpirent à icelle. Les autres outrepaſſent encore, & monſtrent vne excellence ſpeciale, pour retenir le vulgaire en leur obeiſſance, par vne eſpece de maieſté. En telle maniere le Seigneur reſtraind par ſa prouidence la peruerſité de noſtre nature, à ce qu'elle ne ſe iette point hors des gons: mais il ne la purge pas au dedans.

Rom. 3. b. 10

4 Quelcun pourra dire que cela ne ſuffit pas à ſoudre la queſtiõ. Car ou il faut que nous facions Catilina ſemblable à Camillus, ou nous aurons vn exemple en Camillus, que la nature, quand elle eſt bien menée, n'eſt pas du tout depourueue de bonté. Ie confeſſe que les vertus qui ont eſté en Camillus, ont eſté dons de Dieu, & qu'elles pourroyent eſtre veues louables, ſi on les repute en elles-meſmes: mais comment ſeront elles enſeignes qu'il a eu en ſa nature vne preudhommie? Pour mõſtrer cela, ne faut-il pas reuenir au cœur en faiſant ceſt argument? Que ſi vn homme naturel a eſté doué d'vne telle integrité de cœur, la faculté d'aſpirer à bien ne defaut point à la nature humaine. Et que ſera-ce, ſi le cœur a eſté peruers & oblique, & qu'il n'ait rien moins cherché que droiture? Or ſi nous concedons qu'il ait eſté homme naturel, il n'y a nulle doute que ſon cœur a eſté tel. Quelle puiſſance maintenant eſtablirons-nous en la nature humaine, de s'appliquer à bien, ſi en la plus grande apparence d'intregrité qu'on y trouue, on voit qu'elle tend touſiours à corruption? Pourtant comme on ne priſera point vn homme pour vertueux, duquel les vices ſeront couuers ſous ombre de vertu: ainſi nous n'attribuerons point à la volonté humaine faculté d'appeter le bien, du temps qu'elle ſera fichée en ſa peruerſité. Combien que ceſte eſt la plus certaine & facile ſolution, de dire que telles vertus ne ſont point communes à la nature, mais ſont graces ſpeciales du Seigneur, leſquelles il diſtribue meſme aux meſchans, ſelon la maniere & meſure que bon luy ſemble. Pour laquelle cauſe en noſtre langage vulgaire nous ne doutons point de dire, que l'vn eſt bien nay, & l'autre mal nay: l'vn de bonne nature, & l'autre de mauuaiſe: & neantmoins nous ne laiſſons point d'enclorre l'vn & l'autre ſous la condition vniuerſelle de la corruption humaine: mais nous ſignifions quelle grace Dieu a donné particulierement à l'vn, qu'il a deniée à l'autre. En voulant eſtablir Saul roy, il l'a quaſi formé nouuel homme. Et voila pourquoy Platon ſuiuant la fable d'Homere, dit que les enfans des Rois ſont compoſez d'vne maſſe precieuſe, pour eſtre ſeparez du vulgaire: pource que Dieu voulãt pouruoir au genre humain, doue de vertus ſingulieres ceux qu'il eſleue en dignité, cõme certes de ceſte boutique tous les

August. lib. 4. cõtra Iulianum.

1. Sam. 10 b. 6

les preux & excellens qui ſont renommez aux hiſtoires ſont ſortis. Autant en faut-il dire de ceux qui demeurent en eſtat priué. Mais puis que ſelon que chacun eſtoit le plus excellent, auſsi a-il eſté pouſſé de ſon ambitiõ, par laquelle macule toutes vertus ſont ſouillées & perdent toute grace deuant Dieu: tout ce qui apparoit digne de louange aux gens prophanes, doit eſtre tenu cõme rien. Dauãtage, quand il n'y a nulle affectiõ de glorifier Dieu, le principal de toute droiture defaut. Or il eſt certain que tous ceux qui ne ſont point regenerez ſont vuides & deſprouueus d'vn tel bien. Et ce n'eſt pas en vain qu'il eſt dit par Iſaie, que l'eſprit de crainte de Dieu repoſera ſur Ieſus Chriſt. en quoy il eſt ſignifié, que tous ceux qui ſont eſtranges de luy, ſont auſsi deſtituez de ceſte crainte, laquelle eſt le chef de ſageſſe: quant aux vertus, qui trompent d'vne vaine apparence, elles ſeront bien louées en l'eſtat politique, & du commun bruit des hommes: mais au ſiege iudicial de Dieu elles ne vaudront pas vn feſtu pour acquerir iuſtice. *Iſa. 11. a. 3* *Pſal. 111. b. 10*

5 La volonté donc, ſelon qu'elle eſt liée & tenue captiue en ſeruitude de peché, ne ſe peut aucunement remuer à bien: tant s'en faut qu'elle s'y applique. Car vn tel mouuement eſt le commencement de noſtre conuerſion à Dieu, laquelle eſt du tout attribuée à la grace du ſainct Eſprit par l'Eſcriture: comme Ieremie prie le Seigneur qu'il le conuertiſſe, s'il veut qu'il ſoit cõuerti. Pour laquelle raiſon le Prophete au meſme chapitre, deſcriuant la redemption ſpirituelle des fideles, dit qu'ils ont eſté rachetez de la main d'vn plus fort: denotant par cela combien le pecheur eſt lié eſtroitement, pour le temps qu'eſtant delaiſſé de Dieu il demeure ſous le ioug du diable: neantmoins la volonté demeure touſiours à l'homme, laquelle de ſa pure affection eſt ẽcline à peché, voire pour s'y haſter. Car quand l'homme eſt tombé en ceſte neceſsité, il n'a point eſté deſpouillé de ſa volonté, mais de ſaine volonté. Et pourtant ne parle point mal ſainct Bernard, en diſant que le vouloir eſt en tous hommes: mais que vouloir le bien, eſt d'amender: vouloir le mal, eſt de noſtre defaut: ainſi que ſimplement vouloir, eſt de l'homme: vouloir mal, eſt de la nature corrompue: vouloir le biẽ, eſt de grace. Or ce que ie dy, la volonté eſtre deſpouillée de liberté, & neceſſairement eſtre tirée au mal, c'eſt merueil le ſi quelqu'vn trouue ceſte maniere de parler eſtrange, laquelle n'a nulle abſurdité, & a eſté viſitée des anciens Docteurs. Aucuns s'offenſent de ce qu'ils ne peuuent diſtinguer entre neceſsité & contrainte: mais ſi quelqu'vn les interrogue, aſſauoir ſi Dieu n'eſt pas neceſſairement bon, & ſi le diable n'eſt pas neceſſairement mauuais, que reſpondront-ils? Il eſt certain, que la bonté de Dieu eſt tellement conioincte auec ſa diuinité, qu'il ne luy eſt pas moins neceſſaire d'eſtre bon, que d'eſtre Dieu. Et le diable par ſa cheute s'eſt tellement aliené de toute communication de bien, qu'il ne peut autre choſe que mal faire. Or ſi quelque blaſphemateur murmure que Dieu ne merite pas grande louange pour ſa bonté, veu qu'il eſt contraint à icelle garder: la reſponſe ne ſera-elle pas facile? c'eſt que cela aduient de ſa bonté infinie qu'il ne peut mal faire, & non pas de contrainte violente. Si cela donc n'empeſche point la volonté de Dieu, d'eſtre libre en bien faiſant, qu'il eſt neceſſaire qu'il face bien: ſi le Diable ne laiſſe point de pecher volontairement, combien qu'il ne puiſſe ſinon mal faire: qui eſt-ce qui arguera le peché n'eſtre point volontaire en l'homme, pource qu'il eſt ſubiet à neceſsité de peché? Comme ainſi ſoit que ſainct Auguſtin enſeigne par tout ceſte neceſsité, il n'a pas laiſſé de l'acertener, meſme à l'heure que Cæleſtius calomnioit ceſte doctrine, pour la rendre odieuſe. Il vſe donc de ces parolles: qu'il eſt aduenu par la liberté de l'hõme, qu'il ſoit tombé en peché: maintenant que la corruption qui s'en eſt enſuyuie, a fait de liberté neceſsité. Et toutes fois & quantes qu'il entre en ce propos, ſans difficulté il declaire qu'il y a en nous vne ſeruitude neceſſaire à pecher. Il nous faut donc obſeruer ceſte diſtinction: c'eſt que l'homme, apres auoir eſté corrompu par ſa cheute, peche volõtairement, & non pas maugré ſon cœur, ne par contrainte: qu'il peche, dy ie, par vne affectiõ treſencline, & non pas eſtãt contraint de violence: qu'il peche du mouuemẽt de ſa propre cupidité, & non pas eſtant contraint d'ailleurs: & neantmoins que ſa nature eſt ſi peruerſe, qu'il ne peut eſtre eſmeu, pouſſé, ou mené ſinon au mal. Si cela eſt vray, il eſt notoire qu'il eſt ſubiet à neceſsité de pecher. Sainct Bernard s'accordant à la doctrine de ſainct Auguſtin parle ainſi: L'homme ſeul eſt libre entre les animaux: & toutesfois le peché eſtant ſuruenu, il ſouffre aſſez quelque effort, mais de volonté nõ point de nature: en ſorte qu'il n'eſt point priué de la liberté qu'il a de naiſſance: car ce qui eſt volontaire eſt auſsi libre. Et vn petit apres, La volõté eſtant changée en mal par le peché, de ie ne ſay quelle façon eſtrange & peruerſe ſe fait vne neceſsité: laquelle eſtant volontaire, ne peut excuſer la volonté: & la volonté auſsi allechée ne peut exclurre la neceſsité. car ceſte neceſsité eſt comme volontaire. En apres il dit que nous ſommes opprimez d'vn ioug: toutesfois non pas autre que de ſeruitude *Li. de per fect. iuſt.* *De la. na. & gra. & ailleurs* *Sermon. ſuper. Cãtic. 81*

volontaire: & pourtant qu'au regard de la seruitude nous sommes miserables, au regard de la volonté nous sommes inexcusables, veu qu'estant franche elle s'est fait serue de peché. Finalement il conclud: L'ame donques sous ceste necessité volontaire & d'vne liberté pernicieuse est detenue serue, & demeure libre d'vne façon estrange & bien mauuaise: serue pour la necessité, libre pour la volonté. Et ce qui est encores plus merueilleux & plus miserable, elle est coulpable pource qu'elle est libre, & est serue pource que c'est par sa coulpe: & ainsi elle est serue, d'autãt qu'elle est libre. On voit par ces tesmoignages que ie ne mets rien de nouueau en auant: mais recite ce que iadis sainct Augustin nous a laissé par escrit du cõsentemẽt cõmun des saincts Docteurs, & ce qui est demeuré presque mille ans apres aux cloistres des moines. Or le maistre des Sentences, pour n'auoir seu distinguer entre Crainte & Necessité a ouuert la porte à ceste erreur, qui a esté vne peste mortelle à l'Eglise, d'estimer que l'homme pouuoit euiter le peché, pource qu'il peche franchement.

6 Il est expedient de regarder à l'opposite quel est le remede de grace, par lequel nostre peruerslité est corrigée & gairie. Car comme ainsi soit que le Seigneur en nous aidãt nous elargisse ce qui nous defaut: quãd il apparoistra quelle est son œuure en nous, il sera
Phil.1.a.6 aussi aisé d'entendre quelle est nostre pouureté. Quand l'Apostre dit aux Philippiens, qu'il a bonne confiance que celuy qui a commencé vne bonne œuure en eux, l'acheuera iusques au iour de Iesus Christ: il n'y a nulle doute que par ce commencement de bonne œuure il signifie l'origine de leur conuersion, c'est quand leur volonté a esté tournée à Dieu. Parquoy le Seigneur commence en nous son œuure, inspirant en noz cœurs l'amour, le desir & estude de bien & de iustice: ou pour parler plus proprement, enclinant, formant, & adressant noz cœurs à iustice. Il paracheue son œuure nous confermant à perseuerance. Et àfin que personne ne cauille que le bien est commẽcé en nous de Dieu, d'autant que nostre volõté, laquelle seroit de soy trop infirme, est aidée de luy: le sainct Esprit declaire en vn autre lieu que vaut nostre volonté estant abandonnée à soymesme: Ie
Ezec.36. f.16. vous donneray, dit-il, vn nouueau cœur, ie créeray vn esprit nouueau en vous, i'osteray le cœur de pierre qui est en vous, & vous en donneray vn de chair: ie mettray mon Esprit en vous, & vous feray cheminer en mes commandemens. Qui est-ce maintenant qui dira que seulement l'infirmité de la volonté humaine est confermée, afin d'aspirer vertueusement à elire le bien, quand nous voyons qu'il faut qu'elle soit du tout reformée & renouuellée? Si la pierre est si molle qu'en la maniant on la puisse flechir en telle forme qu'on voudra, ie ne nie point que le cœur de l'homme n'ait quelque facilité & inclinatiõ pour obeir à Dieu, moyennant q̃ son infirmité soit cõfermée. Mais si nostre Seigneur par ceste similitude a voulu mõstrer qu'il est impossible de rien tirer de bien de nostre cœur s'il n'est fait tout autre: ne partissons point entre luy & nous la louãge laquelle il s'attribue à luy seul. Si donc quand le Seigneur nous conuertit à bien, c'est comme si on transmuoit vne pierre en chair: il est certain que tout ce qui est de nostre propre volonté est aboly, & tout ce qui succede est de Dieu. Ie dy que la volonté est abolie, non pas entant qu'elle est volonté: car en la conuersion de l'homme, ce qui est de la premiere nature demeure. Ie dy aussi qu'elle est creée nouuelle, non pas pour commencer d'estre volonté,
2.Cor.3.b 5 Philip.2. b.13. mais pour estre conuertie de mauuaise en bonne. Ie dy que tout cela se fait entierement de Dieu, pource que tesmoin l'Apostre, nous ne sommes pas idoines à cõceuoir vne seule bonne pensée. A quoy respond ce qu'il dit ailleurs, que non seulement Dieu ayde & subuient à nostre volonté debile, ou corrige la malice d'icelle, mais qu'il crée & met en nous le vouloir. Dont il est aisé à recueillir ce que i'ay dit, que tout ce qui est de bien au
1.Cor.12. a.6 cœur humain, est œuure de pure grace. En ce sens aussi il pronõce ailleurs, que c'est Dieu qui fait toutes choses en tous. Car il ne dispute point là du gouuernement vniuersel du mõde, mais il maintient que la louãge de tous les biẽs qui se trouuẽt aux fideles doit estre reseruée à Dieu seul. En disãt, Toutes choses, il fait Dieu autheur de la vie spirituelle de-
1.Cor.8. b.6. puis vn bout iusqu'à l'autre. Ce qu'il auoit au parauant exprimé sous autres mots, c'est que les fideles sont de Dieu en Iesus Christ: où il propose vne creation nouuelle, par laquelle ce qui est de la nature commune est aboly. Mesmes il fait vne comparaison de Ie-
Ephes.2. b.10 sus Christ à l'opposite d'Adam, laquelle en vn autre lieu il deduit plus clairement: assauoir que nous sommes l'ouurage de Dieu, estans créez en Iesus Christ à bonnes œuures, qu'il a appreſtées afin que nous cheminions en icelles. Car il veut prouuer par ceste raison que nostre salut est gratuit, d'autant que la resource de tous biens est en la seconde creation, laquelle nous obtenons en Iesus Christ. Or s'il y auoit la moindre faculté du monde en nous, il y auroit aussi quelque portion de merite: mais afin de nous espuiser du tout, il argue que nous n'auons peu rien meriter, d'autant que nous sommes créez en Ie-

sus

ſus Chriſt pour faire bonnes œuures, leſquelles Dieu a preparées. Enquoy il ſignifie derechef, que depuis le premier mouuement iuſques à la derniere perſeuerance, le bien que nous faiſons eſt de Dieu en toutes ſes parties. Par meſme raiſon le Prophete, apres auoir dit au Pſeaume, que nous ſommes l'ouurage de Dieu: afin que nul n'entreprint de faire partage, adiouſte quant & quant, Il nous a faits, ce ne ſommes nous pas qui nous ayons faits. Qu'il parle de la regeneration, laquelle eſt le commencement de la vie ſpirituelle, il appert par le fil du texte: car il s'enſuit tantoſt apres, que nous ſommes ſon peuple, & le troupeau de ſa paſture. Or nous voyons qu'il ne s'eſt pas contenté d'auoi ſimplement attribué à Dieu la louange de noſtre ſalut: mais qu'il nous exclud de toutr compagnie: comme s'il diſoit, Pour eſtre troupeau de Dieu, les hommes n'ont dequoy ſe glorifier iuſques à vne ſeule goute: pource que le tout eſt de Dieu. *Pſal. 100. a. 3*

7 Mais il y en aura poſsible qui cõcederont bien, que la volõté de l'hõme eſt conuertie à iuſtice & à droiture par la ſeule vertu de Dieu, & que de ſoymeſme elle en eſt deſtournée: neantmoins qu'eſtant preparée elle beſongne pour ſa part. comme ſainct Auguſtin eſcrit, que la grace precede toute bonne œuure: & qu'en bien faiſant la volonté eſt conduite par la grace, & ne la conduit pas: ſuit, & ne precede pas. Laquelle ſentence ne contenant rien en ſoy de mal, a eſté mal deſtournée à vn ſens peruers par le maiſtre des Sentences. Or ie dy que tant aux mots du Prophete, leſquels i'ay allegué, qu'aux autres lieux ſemblables, il y a deux choſes à noter: c'eſt que le Seigneur corrige, ou pluſtoſt abolit noſtre volonté peruerſe, puis apres nous en donne de ſoymeſme vne bonne. Entant donc que noſtre volonté eſt preuenue de la grace, ie permets qu'elle ſoit nommée comme chambriere: mais en ce qu'eſtãt reformée elle eſt œuure de Dieu, cela ne doit point eſtre attribué à l'homme, que par ſa volonté il obtempere à la grace preuenante. Parquoy ce n'a pas eſté bien parlé à ſainct Chryſoſtome, de dire que la grace ne peut rien ſans la volonté, comme la volonté ne peut rien ſans la grace: comme ſi la volonté meſme n'eſtoit point engendrée & formée de la grace, comme nous auons veu par ſainct Paul. Touchant de ſainct Auguſtin, ce n'a pas eſté ſon intention de donner à la volonté de l'homme vne partie de la louãge des bonnes œuures, quand il l'a nommée chambriere de la grace: mais il penſoit ſeulement à refuter la meſchante doctrine de Pelagius, lequel mettoit la premiere cauſe de ſalut és merites de l'homme. Pourtant ce qui eſtoit conuenable à ce propos-là, il demonſtre que la grace precede tous merites: laiſſant l'autre queſtion derriere, quel eſt ſon effect perpetuel en nous, laquelle il traite tresbien ailleurs. Car quand il dit par pluſieurs fois, que le Seigneur preuient celuy lequel ne veut point, afin qu'il vueille: & aſsiſte à celuy qui veut, afin qu'il ne vueille en vain: il le fait entierement autheur de tous biens. Combien qu'il y ait pluſieurs ſentences en ſes eſcrits ſi claires touchant cela, qu'elles n'ont point meſtier d'autre expoſiteur. Les hõmes, dit-il, mettent peine de trouuer en noſtre volonté quelque bien qui ſoit noſtre, & non point de Dieu: mais ie ne ſay comment ils l'y pourront trouuer. Item au premier liure contre Pelagius & Cæleſtius, expoſant ceſte ſentence de noſtre Seigneur Ieſus, Quiconque a ouy du Pere vient à moy: La volonté de l'hõme, dit-il, eſt tellement aidée, non ſeulement à ce qu'elle ſache ce qu'il faut faire, mais l'ayãt ſeu, qu'elle le face. Et pourtãt quand le Seigneur enſeigne nõ point par la lettre de la Loy, mais par la grace de ſon Eſprit: il enſeigne en ſorte que non ſeulement vn chacun voye ce qu'il aura apprins en le cognoiſſant, mais que de vouloir il appete, & que d'œuure il le parface. *Ad bonif. Epiſt. 106* *En vn ſer mon de l'inuention de ſaincte Croix* *Au li. 2. de la remiſſiõ des pechez, chap. 18 Iean 6. c. 45*

8 Et pource que nous ſommes maintenant au principal poinct de la matiere, redigeons la choſe ſommairement, & approuuons noſtre ſentence par teſmoignages de l'Eſcriture: puis apres, afin que perſonne ne calomnie que nous renuerſons l'Eſcriture, monſtrons que la verité que nous tenons a eſté auſsi enſeignée par ce ſainct perſonnage: ie dy ſainct Auguſtin. Car ie ne penſe pas qu'il ſoit expedient de produire tous les teſmoignages l'vn apres l'autre, qui ſe peuuent amener de l'Eſcriture pour confermer noſtre ſentẽce, moyennant que nous choiſiſsions ceux qui pourrõt faire ouuerture pour entendre les autres. D'autre part, ie penſe qu'il ne ſera point mauuais de monſtrer euidemment quelle conuenance i'ay auec ce ſainct homme, auquel l'Egliſe à bon droit porte reuerence. Certes que l'origine du bien ne ſoit point d'ailleurs que de Dieu ſeul, il appert par raiſon certaine & facile: car la volonté ne ſe trouuera pas encline à bien ſinon aux eſleus. Or la cauſe de l'election doit eſtre cherchée hors des hommes: dont il s'enſuit que nul n'a droite volonté de ſoymeſme, & qu'elle luy procede de la meſme faueur gratuite, dont nous ſommes eſleus deuant la creation du monde. Il y a vne autre raiſon quaſi ſemblable: car puis que le commencement de bien vouloir & bien faire eſt de la foy, il faut ſauoir dont

vient la foy meſme. Or puis que l'Eſcriture prononce par tout haut & clair que c'eſt vn don gratuit, il s'enſuit aſſez que c'eſt par pure grace que nous commençons à vouloir le bien: nous, di-ie, qui ſommes de tout noſtre cœur naturellement adonnez à mal. Le Seigneur donc, quand il met ces deux choſes en la conuerſion de ſon peuple, qu'il luy oſtera ſon cœur de pierre, & luy en donnera vn de chair: teſmoigne apertement qu'il faut que tout ce qui eſt de nous ſoit aboly, pour nous amener à bien, & que tout ce qui eſt ſubſtitué au lieu, procede de ſa grace. Et ne dit pas cela ſeulement en vn lieu: car nous auons auſsi en Ieremie, Ie leur donneray vn cœur & vne voye, afin qu'ils me craignent toute leur vie: puis apres ie mettray la crainte de mon Nom en leurs cœurs, à ce qu'ils ne ſe deſtournent point de moy. Item en Ezechiel, Ie donneray vn meſme cœur à tous, & créeray vn nouuel eſprit en leurs entrailles. Ie leur oſteray leur cœur de pierre, & leur dõneray vn cœur de chair. Il ne no⁹ pourroit mieux oſter la louãge de tout ce qui eſt bon & droit en noſtre volonté pour le s'attribuer, que quand il appelle noſtre conuerſion, vne creation de nouuel eſprit & de nouueau cœur. Car il s'enſuit touſiours, qu'il ne peut rien proceder de bon de noſtre volonté, iuſques à ce qu'elle ſoit reformée: & apres, que la reformation, entant qu'elle eſt bonne, eſt de Dieu, non pas de nous.

Ier. 32 f. 39
Exech. 11. d. 19

1. Rois 8. g. 58

9 Et ainſi nous voyons que les Saincts ont prié: comme quand Salomon diſoit, Que le Seigneur encline noz cœurs à ſoy, afin que nous le craignions, & gardions ſes commandemens: il monſtre la contumace de noſtre cœur, en ce que naturellement il le confeſſe eſtre rebelle contre Dieu & ſa Loy, ſinon qu'il ſoit fleſchi au contraire. Autant en eſt il dit au Pſeaume, O Dieu, encline mon cœur en tes ſtatuts. Car il faut touſiours noter l'oppoſition qui ſe fait entre la peruerſité, qui nous pouſſe à mal & rebellion contre Dieu, & le changement par lequel nous ſommes reduits à ſon ſeruice. Or quand Dauid, ſentant que pour vn temps il auoit eſté priué & deſtitué de la conduite de la grace de Dieu, requiert au Seigneur qu'il crée en luy vn nouueau cœur, & qu'il renouuelle vn droit eſprit en ſes entrailles: ne recognoit-il point que toutes les parties de ſon cœur ſont pleines d'immõdicité & deſouilleure, & q̃ ſon eſprit eſt enueloppé en peruerſité? Dauantage, en appellant la pureté qu'il deſire, Creature de Dieu, il luy attribue toute la vertu d'icelle. Si quelqu'vn replique, que ceſte priere eſt vn ſigne d'vne affectiõ bonne & ſaincte: la ſolution eſt facile, aſſauoir combien que Dauid fuſt deſia en partie ramené au bon chemin, toutesfois qu'il cõpare l'horrible ruine en laquelle il eſtoit trebuſché, & laquelle il auoit ſentie, auec ſon eſtat premier. Ainſi prenant en ſoy la perſonne d'vn hõme eſtãt aliené de Dieu, il ne requiert point ſans cauſe que tout ce que Dieu dõne à ſes eſleus en les regenerant, ſoit accomply en luy. Et par conſequent eſtant ſemblable à vn mort, il deſire d'eſtre creé de nouueau, afin d'eſtre fait d'eſclaue de Satan organe du ſainct Eſprit. C'eſt vne choſe merueilleuſe que de noſtre orgueil. Dieu ne requiert rien plus eſtroitement, ſinon que nous obſeruions ſon Sabbat, aſſauoir en nous repoſant de toutes noz œuures: & il n'y a rien qu'on tire de nous auec plus grande difficulté que cela, c'eſt qu'en quittant toutes noz œuures, nous donnions lieu aux ſiennes. Si ceſte rage ne nous empeſchoit, le Seigneur Ieſus a donné aſſez ample teſmoignage à ſes graces, à ce qu'elles ne ſoyent obſcurcies. Ie ſuis, dit-il, la vigne, vous eſtes les ceps, & mon Pere le vigneron. Comme le cep ne peut porter fruit de ſoy, ſinon qu'il demeure en la vigne: ainſi vous, ſi vous ne demeurez en moy: car ſans moy vous ne pouuez rien faire. Si nous ne fructifions de nous, non plus que fait vn cep arraché de terre, & priué de toute humeur: il ne faut plus maintenãt enquerir cõbien noſtre nature eſt propre à bien faire. Et auſsi ceſte concluſion n'eſt point douteuſe, q̃ ſans luy nous ne pouuõs rien faire. Il ne dit pas que nous ſoyõs tellement infirmes que nous ne pouuõs ſuffire: mais en nous reduiſant du tout à neant, il exclud toute fantaſie de la moindre puiſſance du monde. Si eſtans entez en Chriſt, nous fructifions comme vn cep de vigne, lequel prend ſa vigueur tant de l'humeur de la terre, comme de la roſée du ciel, & de la chaleur du ſoleil: il me ſemble qu'il ne nous reſte aucune portion en toutes bonnes œuures, ſi nous voulons conſeruer à Dieu ſon honneur entierement. C'eſt en vain qu'on pretend ceſte ſubtilité, qu'il y a quelque humeur encloſe au cep, qui eſt pour le faire produire fruict: & pourtant qu'il ne prend pas tout de la terre, ou de la premiere racine, mais qu'il apporte quelque choſe du ſien. Car Ieſus Chriſt n'entend autre choſe, ſinon que nous ſommes du bois ſec & ſterile, & de nulle valeur, ſi toſt que nous ſommes ſeparez de luy: pource qu'il ne ſe trouuera à part en nous aucune faculté de bien faire: comme il dit ailleurs, que tout arbre que ſon Pere n'a plantée ſera arrachée. Pourtant

Pſal. 119. 36

Pſeau. 51. c. 12

Iean 15. a. 1

Matth. 15. b. 13

tant l'Apoſtre luy en donne toute louange: C'eſt Dieu, dit-il, qui fait en nous & le vouloir & le parfaire. La premiere partie des bonnes œuures eſt la volonté: l'autre eſt de s'efforcer à l'executer, & le pouuoir faire. Dieu eſt autheur & de l'vn & de l'autre. Il s'enſuit donc que ſi l'homme s'attribue aucune choſe, ou en la volonté, ou en l'execution, qu'il deſrobe autant à Dieu. S'il eſtoit dit que Dieu baille ſecours à noſtre volonté infirme, il nous ſeroit laiſſé quelque choſe: mais quād il eſt dit qu'il fait la volōté, en cela il eſt monſtré que tout ce qui eſt de bon eſt d'ailleurs que de nous. Et pource que la bonne volonté meſme par la peſanteur de noſtre chair eſt retardée & opprimée, il dit cōſequamment que pour ſurmonter toute difficulté, noſtre Seigneur nous donne la conſtance & vertu d'executer. Et de faict, ce qu'il enſeigne ailleurs ne peut autrement eſtre vray: c'eſt qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu, qui fait toutes choſes en tous: où nous auons monſtré cy deſſus que tout le cours de la vie ſpirituelle eſt compris. Pour laquelle raiſon Dauid, apres auoir prié Dieu qu'il luy manifeſte ſes voyes, afin qu'il chemine en ſa verité, adiouſte incontinent, Vny mon cœur pour craindre ton nom. Par lequel mot il ſignifie, que ceux meſmes qui ſont bien affectionez ſont ſuiets à tant de desbauchemēs pour eſtre diſtraits, qu'ils s'eſuanouyroyēt bien toſt ou s'eſcouleroyēt cōme eau, s'ils n'eſtoyent fortifiez en conſtāce. Suyuāt cela, en vn autre paſſage ayāt prié Dieu de vouloir guider ſes pas, il adiouſte que la force auſsi luy ſoit dōnée pour guerroyer: Que l'iniquité (dit-il) ne domine point en moy. En ceſte maniere donc Dieu cōmence & parfait la bonne œuure en nous: c'eſt que par ſa grace la volonté eſt incitée à aimer le bien, inclinée à le deſirer, & emeue à le chercher & s'y adonner: dauantage, que ceſte amour, deſir & effort ne defaillent point, mais durent iuſques à leur effect: finalement que l'homme pourſuit le bien, & y perſeuere iuſques à la fin.

1. Cor 12. 4. 6

Pſeau. 86. b. 11

Pſeau. 138. 133

10 Or il emeut noſtre volonté, non pas comme on a long temps imaginé & enſeigné, tellement qu'il ſoit apres en noſtre election d'obtemperer à ſon mouuement, ou reſiſter: mais il la meut auec telle efficace, qu'il faut qu'elle ſuyue. Pourtant ce qu'on lit ſouuent en Chryſoſtome ne doit point eſtre receu: c'eſt que Dieu n'attire ſinon ceux qui veulent eſtre attirez. En quoy il ſignifie que Dieu en nous tendant la main, attend s'il nous ſemblera bon de nous aider de ſon ſecours. Nous concedons bien que du temps que l'homme eſtoit encore entier, ſa condition eſtoit telle, qu'il ſe pouuoit incliner d'vne part & d'autre: mais puis qu'Adam a declairé par ſon exemple combien eſt poure & miſerable le Franc-arbitre, ſinon q̄ Dieu vueille en nous & puiſſe tout, quel profit aurons-nous quād il nous departira ſa grace en telle maniere? Mais cōme ainſi ſoit qu'il eſpande ſur nous la plenitude de ſa grace, nous luy en oſtons la louāge par noſtre ingratitude. Car l'Apoſtre n'enſeigne pas ſeulemēt que la grace de bien vouloir nous eſt offerte, ſi nous l'acceptons, mais que Dieu fait & forme en nous le vouloir: qui n'eſt autre choſe à dire, ſinon que Dieu par ſon Eſprit dreſſe, flechit, modere noſtre cœur, & qu'il y regne comme en ſa poſſeſſion. Et par Ezechiel non ſeulement il promet de dōner vn cœur nouueau à ſes eleus, afin qu'ils puiſſent cheminer en ſes preceptes, mais afin qu'ils y cheminent de faict. Et ne ſe peut autrement entendre ceſte ſentence de Chriſt, Quiconque a eſté inſtruit de mon Pere, vient à moy: ſinon que par icelle on entende que la grace de Dieu eſt de ſoy-meſme vertueuſe, pour accomplir & mettre en effect ſon œuure, comme ſainct Auguſtin le maintient: laquelle grace Dieu ne depart point à vn chacun, comme porte le prouerbe commun, qu'elle n'eſt deniée à perſonne qui fait ce qui eſt en ſoy. Bien faut-il enſeigner que la bonté de Dieu eſt expoſée à tous ceux qui la cherchent, ſans aucune exception. Mais comme ainſi ſoit que nul ne commence à la chercher deuant qu'il ait eſté inſpiré du ciel, il ne falloit en ceſt endroit meſme aucunement diminuer de la grace de Dieu. Certes ce priuilege appartient aux eleus ſeulement, qu'eſtās regenerez par l'Eſprit de Dieu, ils ſoyent de luy conduits & gouuernez. Parquoy ſainct Auguſtin ne ſe mocque pas moins de ceux qui ſe vantent que c'eſt à eux en partie d'appeter le bien, qu'il reprend les autres qui penſent que la grace eſt donnée peſle meſle à tous, veu qu'elle eſt teſmoignage de l'election gratuite de Dieu: La nature, dit-il, eſt commune à tous, non pas la grace. Et dit que ceux qui eſtendent ainſi generalement à tous ce que Dieu ne donne que de ſon bon plaiſir, ont vne ſubtilité luyſante & fragile comme vn verre. Item, Comment es-tu venu à Chriſt? c'eſt en croyant. Or crain que ſi tu te vantes d'auoir toy-meſme trouué la voye iuſte, tu ne periſſes & ſoyes exterminé d'icelle. Si tu dis que tu es venu de ton Franc-arbitre & propre volonté, dequoy t'enfles-tu? Veux-tu cognoiſtre que cela auſsi t'a eſté donné? eſcoute celuy qui nous appelle: Nul ne vient à moy ſi mon Pere ne l'y attire. Et de fait il eſt facile de conclurre par les mots de ſainct Iean, que les cœurs des

Ezech. 11. c. 19. & 36. f. 27

Iean 9. c. 45

Lib. de præ deſtin. ſanct.

De verbis Apoſt. ſermone 11

Iean 6. c. 44

fideles ſont gouuernez d'enhaut, auec tel effect qu'ils ſuyuent d'vne affection, laquelle
1. Iean 3. b. 9 n'eſt point pour flechir çà & là, mais eſt arreſtée à obeir. Celuy, dit-il, qui eſt de Dieu ne peut pecher: pource que la ſemence de Dieu demeure en luy. Nous voyons que ce mouuement ſans vertu, lequel imaginent les Sophiſtes, eſt exclus. I'enten ce qu'ils diſent, que Dieu offre ſeulement ſa grace, à telle condition que chacun la refuſe ou accepte ſelon que bon luy ſemble. Telle reſuerie, dy-ie, qui n'eſt ne chair ne poiſſon, eſt exclue, quand il eſt dit que Dieu nous fait tellement perſeuerer, que nous ſommes hors de danger de decliner.

11 Il ne falloit non plus douter de la perſeuerance, qu'elle ne deuſt eſtre eſtimée don gratuit de Dieu: mais il y a vne fauſſe opinion au contraire enracinée au cœur des hommes, qu'elle eſt diſpenſée à vn chacun ſelon ſon merite: c'eſt à dire, comme il ſe monſtre n'eſtre point ingrat à la premiere grace. Mais pource qu'vne telle opinion eſt venue de ce qu'on imaginoit, qu'il fuſt en noſtre pouuoir de refuſer ou accepter la grace de Dieu quand elle nous eſt preſentée, il eſt facile de la refuter, veu que ceſte raiſon a eſté monſtrée fauſſe: combien qu'il y a icy double erreur. Car outre ce qu'ils diſent, qu'en bien vſant de la premiere grace de Dieu, nous meritons que par autres graces ſuyuantes il remunere noſtre bon vſage: ils adiouſtent auſsi que ce n'eſt point la grace de Dieu ſeule qui beſongne en nous, mais ſeulement qu'elle coopere. Quant au premier, il faut auoir ceſte reſolution, que le Seigneur Dieu en multipliant ſes graces en ſes ſeruiteurs, & leur en conferant tous les iours de nouuelles, d'autant que l'œuure qu'il a deſia commencé en eux luy eſt agreable, il trouue en eux matiere & occaſion de les enrichir & augmenter en
Matth. 25. b. 21. 23 & c. 29. Luc. 19. c. 17. & d. 26 telle ſorte. Et à cela ſe doyuent rapporter les ſentences ſuyuantes: A celuy qui aura, il luy ſera donné. Item, Puis que tu t'es monſtré ſeruiteur fidele en petites choſes, ie te conſtitueray en plus grande charge. Mais il nous faut icy donner garde de deux vices: c'eſt qu'on n'attribue point à l'homme en telle ſorte le bon vſage de la grace de Dieu, comme ſi par ſon induſtrie il la rendoit vallable. Puis apres qu'on ne die point que les graces qui ſont conferées à l'homme fidele, ſoyent tellement pour remunerer ce qu'il a bien vſé de la premiere grace, comme ſi tout ne luy prouenoit point de la bonté gratuite de Dieu. Ie confeſſe donc que les fideles doyuent attendre ceſte benediction, que d'autant qu'ils auront mieux vſé des graces de Dieu, d'autres nouuelles & plus grandes leur ſeront iournellement adiouſtées. Mais ie dy d'autre part que ce bon vſage eſt de Dieu, & que ceſte remuneration procede de ſa beneuolence gratuite. Les Scolaſtiques ont en la bouche ceſte diſtinction vulgaire de la grace operante & cooperante: mais ils en abuſent pour tout peruertir. Sainct Auguſtin en a bien vſé, mais ç'a eſté auec vne bonne declaration, pour adoucir ce qui pouuoit eſtre rude: c'eſt que Dieu parfait en cooperant, ce qu'il a commencé en operant: c'eſt à dire, qu'il applique ce qu'il nous a deſia donné, pour beſongner auec ce qu'il y adiouſte: & que c'eſt vne meſme grace, mais qu'elle prẽd ſon nom ſelon la diuerſe maniere de ſon effect. Dont il s'enſuit qu'il ne partit point entre Dieu & nous, comme s'il y auoit quelque concurrence mutuelle entre le mouuement de Dieu & vn autre que nous euſsions à part: mais que c'eſt ſeulement pour monſtrer comment la grace augmente. A quoy appartient ce que nous auons deſia allegué, que la bonne volonté precede beaucoup de dons de Dieu, mais qu'elle eſt du nombre. Dont il s'enſuit
Phil. 2. b. 13 qu'on ne luy peut rien attribuer de propre. Ce que ſainct Paul nommément a declairé. Car apres qu'il a dit que c'eſt Dieu qui fait en nous le vouloir & le parfaire, incontinent il adiouſte qu'il fait l'vn & l'autre ſelon ſa bonne volõté: par ce mot ſignifiãt ſa benignité gratuite. Quant à ce qu'ils diſent, qu'apres auoir dõné lieu à la premiere grace, nous cooperons auec Dieu: ie reſpon, S'ils entendent qu'apres auoir eſté reduits par la vertu de Dieu en obeiſſance de iuſtice, nous ſuyuons volontairement la conduite de ſa grace, ie leur confeſſe: car il eſt treſ-certain que là où regne la grace de Dieu il y a vne telle promptitude d'obtemperer. Mais dont eſt-ce que cela vient, ſinon d'autant que l'Eſprit de Dieu eſtant conforme à ſoy-meſme, nourrit & conferme en nous l'affection d'obeiſſance, laquelle il a engendrée dés le commencement? Au contraire, s'ils veulent dire que l'homme a cela de ſa propre vertu, qu'il coopere auec la grace de Dieu: ie dy que c'eſt vn erreur peſtilent.

12 Ils abuſent fauſſement à ce propos du dire de l'Apoſtre, I'ay plus trauaillé que tous
1. Cor. 15. b. 10 les autres, non pas moy, mais la grace de Dieu auec moy. Pource, diſent-ils, qu'il euſt ſemblé que c'eſtoit trop arrogamment parlé, de ſe preferer à tous les autres, il modere cela, rendant la louange à la grace de Dieu: en telle ſorte neantmoins qu'il ſe dit compagnon de Dieu en ouurant. C'eſt merueilles quand tant de perſonnages

qui

qui n'eſtoyent point autrement mauuais, ont achoppé à ce feſtu. Car ſainct Paul ne dit point que la grace de Dieu ait beſongné auec ſoy, pour ſe faire compagnon d'icelle : mais pluſtoſt il luy attribue toute la louange de l'œuure : Ce ne ſuis-ie point, dit-il, qui ay trauaillé : mais la grace de Dieu laquelle m'aſsiſtoit. Toute la faute eſt venue, qu'ils s'arreſtent à la tranſlation commune, laquelle eſt douteuſe : mais le texte Grec de ſainct Paul eſt ſi clair, qu'on n'en peut douter. Car ſi on veut tranſlater à la verité ce qu'il dit, il ne ſignifie pas que la grace de Dieu fuſt cooperante auec luy : mais qu'en luy aſsiſtant elle faiſoit le tout. Ce que ſainct Auguſtin declaire pleinement & en breues parolles, quand il dit que la bonne volonté qui eſt en l'homme precede beaucoup de graces de Dieu, mais non pas toutes : car elle eſt du conte. Il adiouſte conſequemment la raiſon : Pource qu'il eſt eſcrit, dit-il, La miſericorde de Dieu nous preuient & nous ſuit : aſſauoir d'autant qu'il preuient celuy qui ne veut point, à ce qu'il vueille : & ſuit celuy qui veut, à ce qu'il ne vueille point en vain. A quoy s'accorde ſainct Bernard, introduiſant l'Egliſe auec ces mots, O Dieu, tire moy aucunement par force & maugré que i'en aye, pour me faire volontaire : tire moy eſtant pareſſeuſe, afin de me rendre agile à courir. *Pſeaum. 58 c. 11* *Pſeau. 23. b. 6* *Serm. 2. in. Cătic.*

13 Oyons maintenant ſainct Auguſtin parler, à fin que les Pelagiens de noſtre temps, c'eſt à dire les Sophiſtes de Sorbonne, ne nous reprochent comme ils ont de couſtume, que tous les Docteurs anciens nous ſont contraires. En quoy ils enſuyuent leur pere Pelagius : lequel a moleſté ſainct Auguſtin d'vne meſme calomnie. Or il pourſuit ceſte matiere au long au liure qu'il a intitulé, De correction & grace : dont ie reciteray en bref aucuns paſſages, vſant de ſes propres mots. Il dit que la grace de perſiſter en bien a eſté donnée à Adam, s'il en euſt voulu vſer : quelle nous eſt donnée, à fin que nous vueillions, & qu'en voulant, nous ſurmontions les concupiſcences. Ainſi, qu'Adam a eu le pouuoir, s'il euſt voulu : mais qu'il n'a point eu le vouloir, à fin qu'il peuſt : qu'à nous, tant le vouloir que le pouuoir nous eſt donné. Que la premiere liberté a eſté de pouuoir s'abſtenir de pecher : que celle que nous auons maintenant eſt beaucoup plus grande, c'eſt de ne pouuoir pecher. Les Sorboniſtes expoſent cela de la perfection qui ſera en la vie future : mais c'eſt vne moquerie, veu que ſainct Auguſtin ſe declaire puis apres, en diſant que la volonté des fideles eſt tellement conduite par le ſainct Eſprit, qu'ils peuuent bien faire, à cauſe qu'ils veulent : & qu'ils le veulent, à cauſe que Dieu crée en eux le vouloir. Car ſi en ſi grande infirmité, dit-il, (en laquelle toutesfois pour obuier à orgueil & le reprimer, il faut que la vertu de Dieu ſe parface) leur volonté leur eſtoit laiſſée, qu'ils peuſſent bien faire par l'aide de Dieu, ſi bon leur ſembloit, & que Dieu ne leur donnaſt point la volonté : entre tant de tétations, leur volonté laquelle eſt infirme, ſuccomberoit. ainſi ne pourroyent perſeuerer. Dieu a donc ſuruenu à l'infirmité de la volonté humaine, la dirigeant ſans qu'elle peuſt fleſchir çà ne là, & la gouuernant ſans qu'elle ſe peuſt deſtourner. Car en telle ſorte, cõbien qu'elle ſoit infirme, elle ne peut faillir. Tantoſt apres il traite cõme il eſt neceſſaire que noz cœurs ſuyuent le mouuemẽt de Dieu, quand il les tire : diſant que Dieu tire bien les hõmes ſelon leur volonté, & non par contrainte : mais que la volõté eſt celle qu'il a formée en eux. Nous auons maintenant le poinct que nous debattons principalement, approuué par la bouche de ſainct Auguſtin : c'eſt que la grace n'eſt point ſeulemẽt preſentée de Dieu, pour eſtre reiettée ou acceptée, ſelon qui ſemble bon à vn chacun : mais que c'eſt icelle grace ſeule, laquelle induit noz cœurs à ſuyure ſon mouuement, & y produit tant le chois que la volonté : tellement que toutes bonnes œuures qui s'enſuiuent apres, ſont fruits d'icelle : & n'eſt point receue d'homme viuant, ſinon d'autant qu'elle a formé ſon cœur en obeiſſance. A ceſte cauſe le meſme Docteur dit en vn autre lieu, qu'il n'y a que la grace de Dieu qui face toute bonne œuure en nous. *Chap. 2* *2. Cor. 12. c. 9* *Chap. 14*

14 Touchant ce qu'il dit quelque part, que la volonté n'eſt point deſtruite par la grace, mais de mauuaiſe changée en bonne : & apres auoir eſté faite bonne, qu'elle eſt aidée : en cela ſeulement il ſignifie que l'homme n'eſt point tiré de Dieu comme vne pierre, ſans aucun mouuement de ſon cœur, comme par vne force de dehors : mais qu'il eſt tellement touché qu'il obeit de ſon bon gré. Dauantage, que la grace ſoit ſpecialement donnée aux eleus, & de don gratuit, il le dit eſcriuant à Boniface, en ceſte maniere. Nous ſauons que la grace de Dieu n'eſt point donnée à tous hommes, & que quand elle eſt donnée à aucun, ce n'eſt point ſelon les merites ne des œuures ne de la volonté, mais ſelon la bonté gratuite de Dieu : quand elle eſt deniée, que cela ſe fait par le iuſte iugement de Dieu. Et en ceſte meſme Epiſtre il condamne fort & ferme l'opinion de ceux qui eſtiment la grace ſeconde eſtre retribuée aux merites des hommes, d'autant qu'en ne reiettant point la premiere, ils ſe ſont monſtrez dignes d'icelle. Car il veut que Pelagius confeſſe la grace nous eſtre neceſſaire à vne chacune œuure, & qu'elle n'eſt point *Epi. 105* *Epi. 106.*

rendue à noz merites, à fin qu'elle ſoit recognue pure grace. Mais on ne peut plus ſommairement deſpeſcher ceſte queſtion, que par ce qu'il en dit en ſon liure De correction & grace, au huitieme chapitre: où premierement il enſeigne, que la volonté humaine n'obtient point grace par ſa liberté, mais obtient liberté par la grace de Dieu. Secondement, que par icelle grace elle eſt conformée au bien, à fin de l'aimer & y perſeuerer. Tiercement, qu'elle eſt fortifiée d'vne vertu inuincible, pour reſiſter au mal. Quartement, qu'eſtant gouuernée d'icelle, iamais elle ne defaut: eſtant delaiſſée, incontinent elle trebuſche. Item, que par la miſericorde gratuite de Dieu, la volonté eſt conuertie à bien: eſtant conuertie, y perſeuere. Item, que quand la volonté de l'homme eſt conduite à bien, & apres y auoir eſté adreſſée, qu'elle y eſt confermée, que cela vient de la ſeule volonté de Dieu, & non d'aucun merite. En ceſte maniere il ne reſte à l'homme autre liberal arbitre, que tel qu'il deſcrit en vn autre lieu: c'eſt qu'il ne ſe peut conuertir à Dieu, ne perſiſter en Dieu, ſinon de ſa grace: & que tout ce qu'il peut, c'eſt d'icelle.

Epi. 46

CHAP. IIII.

Comment c'eſt que Dieu beſongne aux cœurs des hommes.

IE penſe que nous auons ſuffiſamment prouué, comment l'homme eſt tellement tenu captif ſous le ioug de peché, qu'il ne peut de ſa propre nature ne deſirer le bien en ſa volonté, ne s'y appliquer. Dauantage, nous auons mis la diſtinction entre Contrainte & Neceſsité: dont il appert que quād l'homme peche neceſſairement, il ne laiſſe point de pecher de ſa volonté. Mais pource que quand on le met en ſeruitude du diable, il ſemble qu'il ſoit mené au plaiſir d'iceluy, pluſtoſt que du ſien: il reſte de deſpeſcher en quelle ſorte cela ſe fait. Apres il faut ſoudre la queſtion dont on doute communement: c'eſt, ſi on doit attribuer quelque choſe à Dieu és œuures mauuaiſes, eſquelles l'Eſcriture ſignifie que ſa vertu y beſongne aucunement. Quant au premier, ſainct Auguſtin accomparage en quelque lieu la volonté de l'homme à vn cheual, qui ſe gouuerne par le plaiſir de celuy qui eſt monté deſſus. Il accomparage d'autrepart Dieu & le diable à des cheuaucheurs: diſant que ſi Dieu a occupé le lieu en la volonté de l'homme: comme vn bon cheuaucheur & bien entendu, il la conduit de bonne meſure, il l'incite quand elle eſt trop tardiue, il la retient ſi elle eſt trop aſpre: ſi elle s'eſcarmouche trop fort, il la reprime, il corrige ſa rebellion, & l'ameine en droite voye. Au contraire, ſi le diable a gagné la place, comme vn mauuais cheuaucheur & eſtourdy il l'egare à trauers champs, il la fait tomber dans des foſſes, il la fait trebuſcher & reuirer par les vallées, il l'accouſtume à rebellion & deſobeiſſance. De ceſte ſimilitude nous nous contenterons pour le preſent, puis que nous n'en auons pas de meilleure. Ce qui eſt donc dit, que la volonté de l'homme naturel eſt ſuiette à la ſeigneurie du diable, pour en eſtre menée: cela ne ſignifie point qu'elle ſoit contreinte par force & maugré qu'elle en ait à obtemperer, comme on contraindroit vn ſerf à faire ſon office, combien qu'il ne le vouſiſt point: mais nous entendons, qu'eſtant abuſée des tromperies du diable, il eſt neceſſaire qu'elle ſe ſumette à obtemperer à ce que bon luy ſemble, combien qu'elle le face ſans contrainte. Car ceux auſquels noſtre Seigneur ne fait point la grace de les gouuerner par ſon Eſprit, ſont abandonnez à Sātan, pour eſtre menez de luy. Pour ceſte cauſe dit ſainct Paul, que le dieu de ce monde (qui eſt le diable) a aueuglé l'entendement des infideles, à ce qu'ils n'apperçoiuent point la lumiere de l'Euangile. Et en vn autre lieu il dit qu'il regne en tous iniques & deſobeiſſans. L'aueuglement donc des meſchans, & tous les malefices qui s'en enſuyuent, ſont nommez œuures du diable: & toutesfois il n'en faut point chercher la cauſe hors de leur volonté, de laquelle procede la racine de mal, & en laquelle eſt le fondement du regne du diable, c'eſt à dire le peché.

2. Cor. 4. a. 4
Epheſ. 2. a. 2

2 Quant eſt de l'action de Dieu, elle eſt bien autre en ieux. Mais pour la bien entendre, nous prendrons l'iniure que firent les Chaldéens à Iob: c'eſt qu'ayans tué ſes bergers, ils luy rauirent tout ſon beſtail. Nous voyons deſia à l'œil les autheurs de ceſte meſchanceté. Car quand nous voyons des volleurs, qui ont commis quelque meurtre ou larrecin, nous ne doutons point de leur imputer la faute, & de les condamner. Or eſt-il ainſi que l'hiſtoire recite que cela prouenoit du diable. Nous voyons donc qu'il y a beſongné de ſon coſté. D'autrepart Iob recognoit que c'eſt œuure de Dieu, diſant que Dieu l'a deſpouillé du bien qui luy auoit eſté oſté par les Chaldéens. Comment pourrons-nous dire, qu'vne meſme œuure ait eſté faite de Dieu, du diable, & des hommes, que nous n'excuſions le diable, entāt qu'il ſemble conioint auec Dieu: ou bien que nous ne diſions Dieu eſtre autheur de mal? Facilement, ſi nous conſiderons premierement la fin,

Iob 1.

puis

puis apres la maniere d'operer. Le conseil de Dieu estoit d'exercer son seruiteur en patience, par aduersité: Satan s'efforçoit de le mettre en desespoir: les Chaldéens taschoyent de s'enrichir du bien d'autruy par rapine. Vne telle difference de conseil distingue bien entre l'œuure de l'vn & de l'autre. En la maniere de faire, il n'y a pas moins de dissimilitude. Le Seigneur abandonne son seruiteur Iob à Satan pour l'affliger: d'autrepart il luy baille les Chaldéens, qu'il auoit ordonnez pour estre ministres de ce faire, & luy commet de les pousser & mener. Satan stimule par ses aguillons venimeux, à commettre ceste iniquité, les cœurs des Chaldéens, qui autrement estoyent mauuais. Les Chaldéens s'abandonnans à mal faire, contaminent leurs ames & leurs corps. C'est donc proprement parlé, de dire que Satan besongne és reprouuez, esquels il exerce son regne, c'est à dire le regne de peruersité. On peut bien aussi dire que Dieu aucunement y besongne, d'autant que Satan, lequel est instrument de son ire, selon son vouloir & ordonnance les pousse çà & là pour executer ses iugemens. Ie ne parle point icy du mouuement vniuersel de Dieu, duquel comme toutes creatures sont soustenues, aussi elles en prennent leur vertu pour faire ce qu'elles font. Ie parle de son action particuliere, laquelle se monstre en chacun œuure. Parquoy nous voyons qu'il n'est pas inconuenient qu'vne mesme œuure soit attribuée à Dieu, & au diable, & à l'homme. Mais la diuersité qui est en l'intention & au moyen, fait que la iustice de Dieu par tout apparoit irreprehensible: la malice du diable & de l'homme se monstre auec sa confusion.

3 Les anciens Docteurs craignent aucunesfois de confesser la verité en ceſt endroit, pource qu'ils ont peur de donner occasion aux mauuais de mesdire, ou parler irreuerement des œuures de Dieu. Laquelle sobrieté i'approuue tellement, que ie ne pense point toutesfois qu'il y ait aucun danger de tenir simplement ce que nous en monstre l'Escriture. Sainct Augustin mesme a aucunesfois ce scrupule: comme quand il dit, que l'aueuglement & endurcissement des mauuais ne se rapporte point à l'operation de Dieu, mais à sa prescience. Or ceste subtilité ne peut conuenir auec tant de façons de parler de l'Escriture: lesquelles monstrent euidemment qu'il y a autre chose que la prescience de Dieu. Et sainct Augustin mesme au cinquieme liure contre Iulien, se retractant de l'autre sentence, maintient fort & ferme que les pechez ne se font pas seulement par la permission ou souffrance de Dieu, mais aussi par sa puissance, à fin de punir les autres pechez. Semblablement ce qu'aucuns amenent, que Dieu permet le mal, mais ne l'enuoye point, ne peut subsister tant est foible. Souuent il est dit que Dieu aueugle & endurcit les mauuais, qu'il tourne & fleschit & pousse leurs cœurs, comme nous auons cy dessus declairé plus à plein. Ce n'est point expliquer telles formes de parler, que de recourir à la prescience ou permission. Pourtant nous respondons que cela se fait doublement. Car comme ainsi soit que la lumiere de Dieu ostée, il ne reste sinon obscureté & aueuglement en nous: son Esprit osté, noz cœurs soyent endurcis comme pierre: sa conduite cessant, nous ne puissions que nous esgarer à trauers champs: à bonne cause il est dit qu'il aueugle, endurcit & pousse ceux ausquels il oste la faculté de voir, obeir & faire bien. La seconde maniere, qui approche plus à la propriété des mots, c'est que Dieu pour executer ses iugemens par le diable, qui est ministre de son ire, tourne où bon luy semble le conseil des mauuais, & meut leur volonté, & coferme leur effort. Voila pourquoy Moyse, apres auoir recité que Sehon roy des Amorrhéens s'estoit mis en armes pour empescher le passage du peuple, d'autant que Dieu auoit endurcy son esprit & confermé son cœur à cela, adiouste incontinent la fin du conseil de Dieu, que c'estoit pour le liurer entre les mains des Iuifs. Parquoy telle obstination a esté pour le preparer à sa ruine, à laquelle Dieu l'auoit destiné.

Li. de præ dest. & gra.

Deut. 2. f. 30

4 Selon la premiere raison se doit entendre ce qui est dit en Iob, Il oste la langue à ceux qui parlent bien: & le conseil aux anciens & sages. Il oste le cœur à ceux qui presidents en la terre, & les fait errer hors de la voye. Item en Isaie, Pourquoy Seigneur, nous as-tu osté le sens? Pourquoy nous as-tu endurcy le cœur, à ce que nous ne te craignissions point? Car toutes ces sentences sont plus pour signifier que c'est que Dieu fait des hommes, en les abandonnant & delaissant, que pour monstrer comment il besongne en eux. Mais il y a d'autres tesmoignages qui passent outre: comme quand il est parlé de l'endurcissement de Pharaon: I'endurciray, dit le Seigneur, le cœur de Pharaon, à fin qu'il ne vous escoute point, & qu'il ne deliure le peuple. Puis apres il dit qu'il luy a confermé & corroboré son cœur. Faut-il entendre qu'il luy a endurcy, en ne luy amoliſſant point? Cela est bien vray. Mais il a fait dauantage: c'est qu'il a liuré son cœur à Satan pour le confermer en obstination. Pourtant il auoit dit dessus, Ie tiendray son cœur. Pareillement quand le peuple d'Israel sort d'Egypte, les habitans du pays où ils entrent, viennent au deuant de mauuais courage: d'où dirons nous qu'ils sont incitez? Certes Moyse

Iob 12. d. 20

Isa. 63. d. 17

Exod. 4. c. 21. & 7 a. 3. & 10 a. 1.

Exod. 3. f. 19

Deut. 2. f. 30

disoit que c'auoit esté le Seigneur, qui auoit confermé leurs cœurs. Le Prophete recitant la mesme histoire, dit que le Seigneur auoit tourné leur cœur en la haine de son peuple. On ne pourroit maintenant dire, qu'ils ont failly seulement à cause qu'ils estoyent desnuez du conseil de Dieu: car s'ils sont confermez & conduits à cela, le Seigneur aucunement les y encline & meine. Dauantage, toutes les fois qu'il luy a pleu chastier les transgressions de son peuple, comment a-il executé son iugement par les meschans? certes en telle sorte, qu'on voit bien que la vertu & efficace de l'œuure procedoit de luy, & qu'iceux estoyent seulement de ses ministres. Pourtant aucunesfois il menace, qu'en siblant il fera venir les peuples infideles pour destruire Israel: aucunesfois les accompare à vn rets, aucunesfois à vn marteau. Mais principalement il a demonstré combien il n'estoit point oisif en eux, en accompare ant Sennacherib homme meschant & peruers, à vne coignée: disant qu'il le conduisoit & pousoit de sa main, pour coupper selon son bon plaisir. Sainct Augustin en quelque lieu met vne distinction qui n'est point mauuaise. c'est que ce que les iniques pechent, cela vient de leur propre: qu'en pechant ils font vne chose ou autre, cela est de la vertu de Dieu, lequel diuise les tenebres comme bon luy semble.

Psa. 105. c. 25

Isa. 5. f. 26 & 7. c. 18 Exe. 12. d. 13 & 17. f 20 Ierem. 50 d. 23 Isa. 10. d. 15. De pred. sancio.

5 Or que le ministere de Satan entreuienne à inciter les mauuais, quand Dieu par sa prouidence les veut flechir çà & là: il apparoistra assez par vn passage. Car il est souuentesfois dit, que le mauuais esprit de Dieu a inuadé ou laissé Saul. Il n'est pas licite de referer cela au sainct Esprit. Pourtant nous voyons que l'esprit immonde est nommé de Dieu entant qu'il respond au plaisir & pouuoir de Dieu: & est instrumẽt de sa volonté, plustost qu'autheur de soy-mesme. Il faut aussi adiouster ce qui est dit par S. Paul: c'est que Dieu enuoye efficace d'erreur & d'illusion, afin que ceux qui n'ont point voulu obeir à la verité, croyent à mensonge. Neantmoins, comme il a esté dit, il y a tousiours grande distance entre ce que Dieu fait, ou ce que fait le diable ou les meschans en vne mesme œuure. Dieu fait seruir à sa iustice les mauuais instrumens qu'il a en sa main, & qu'il peut flechir par tout où bon luy semble. Le diable & les iniques, comme ils sont mauuais, produisent & enfantent par œuures la meschanceté qu'ils ont cõceue en leur esprit peruers. Le reste qui appartiẽt à defendre la maiesté de Dieu contre toutes calomnies, & refuter les subterfuges dõt vsent les blasphemateurs en ce lieu, a esté exposé desia par cy deuant, quand nõs auons traicté de la prouidence de Dieu. Car icy i'ay voulu seulement monstrer en bref, comment le diable regne en vn meschãt homme, & comment Dieu besongne tant en l'vn cõme en l'autre.

1. Sam. 16 c. 14. & 18. c. 10. & 29. b. 9. 2. Thess. 2. c. 10

6 Quant est des actions, lesquelles de soy ne sont ne bonnes ne mauuaises, & appartiennent plustost à la vie terrienne que spirituelle, il n'a pas esté encore declairé quelle est la liberté de l'homme en icelles. Aucuns ont dit que nous auons en icelles election libre. ce qu'ils ont fait, comme ie pense, plus pource qu'ils ne vouloyent debatre vne chose qu'ils ne pensoyent pas estre de grande importãce, que pour asseurer cela comme certain. Quant à moy, comme ie confesse que ceux qui recognoissent leurs forces estre nulles pour se iustifier, entendent ce qui est necessaire à salut: toutesfois ie pense que cela n'est pas à oublier, d'entendre que c'est vne grace speciale de Dieu, quand il nous vient en l'entendement d'elire ce qui nous est profitable, & de le desirer: & aussi d'autrepart, quand nostre esprit & nostre cœur fuyent ce qui nous est nuisible. Et de fait la prouidence de Dieu s'estend iusques là, non seulement de faire aduenir ce qu'il cognoit estre expedient: mais aussi d'encliner la volonté des hommes à vn mesme but. Bien est vray que si nous reputons la conduite des choses externes selon nostre sens, nous iugerons qu'elles sont en l'arbitre & puissance de l'homme: mais si nous escoutons tant de tesmoignages qui denoncent que nostre Seigneur mesme en ce lieu gouuerne les cœurs des hommes, nous sumettrons la puissance humaine au mouuement special de Dieu. Qui est-ce qui a esmeu les cœurs des Egyptiens à ce qu'ils prestassent au peuple d'Israel les plus precieux vaisseaux qu'ils eussent? Iamais d'eux mesmes n'eussent esté induits à cela. Il s'ensuit donc que leurs cœurs estoyent plus menez de Dieu, que de leur propre mouuement ou inclination. Et aussi le Patriarche Iacob, s'il n'eust esté persuadé que Dieu met diuerses affections aux hommes, selon que bon luy semble, n'eust pas dit de son fils Ioseph (lequel il estimoit estre quelque Egyptien profane) que Dieu vous donne de trouuer misericorde enuers ceste homme-la. Comme aussi toute l'Eglise confesse au Pseaume, que Dieu luy a fait mercy, en adoucissant à humanité les cœurs des peuples autrement cruels. A l'oppositte quand Saul a esté enflambé pour esmouuoir guerre, la cause est exprimée, que l'Esprit de Dieu l'a poussé à cela. Qui est-ce qui destourna le cœur d'Absalon, pour faire qu'il ne receust point le conseil d'Achitophel, qui auoit accoustumé d'estre receu comme Euangile? Qui est-ce qui induit Roboam pour le faire obeir au conseil des ieunes gens?

Exod. 11. & 3.

Genes. 43. c. 14

Pseau. 106. f. 46 1. Sam. 11. b. 6 2. Sa. 17. c. 14 2. Rois. 12. b. 10

Qui

Qui eſt-ce qui eſpouanta à la venue des enfans d'Iſrael tant de peuples, qui eſtoyent hardis tant & plus,& bien aguerris? Ceſte poure paillarde Rahab confeſſoit cela eſtre aduenu de Dieu. Derechef,qui eſt-ce qui a abbattu de frayeur les cœurs du peuple d'Iſrael, ſinon celuy qui menace en la Loy de donner des cœurs eſpouantez? *Iosué 2. b. 9 Leuitiq. 26.f. 36. Deut. 28. g. 63*

7 Quelcun repliquera que ces exemples ſont particuliers,dont on ne doit pas faire vne reigle commune : mais ie dy qu'ils ſuffiſent pour prouuer ce que ie preten, c'eſt que Dieu toutes fois & quantes qu'il veut donner voye à ſa prouidẽce, meſmes és choſes externes, fleſchit & tourne la volonté des hommes à ſon plaiſir : & que leur election à choiſir n'eſt pas tellement libre, que Dieu ne domine par deſſus. Vueillons ou non,l'experience iournelle nous contraindra d'eſtimer que noſtre cœur eſt pluſtoſt conduit par le mouuement de Dieu, que par ſon election & liberté : veu que ſouuent la raiſon & entendement nous defaut en choſes qui ne ſont point trop difficiles à cognoiſtre,& perdons courage en choſes qui ſont aiſées à faire : au contraire, en choſes treſobſcures & douteuſes nous deliberons ſans difficulté,& ſauons comment nous en deuons ſortir:en choſes de grande conſequence & de grand danger,le courage nous y demeure ferme & ſans crainte. D'où procede cela ſinon que Dieu beſoigne tant d'vne part que d'autre ? Et de fait,i'enten en ceſte maniere ce que dit Salomon, Le Seigneur fait que l'oreille oye,& que l'œil voye. car il ne me ſemble point aduis que là il parle de la creation:mais de la grace ſpeciale que Dieu fait aux hommes de iour en iour. Dauantage, quand il dit que le Seigneur tient le cœur des Rois en ſa main, comme vn ruiſſeau d'eau,& qu'il les fait couler quelque part que bon luy ſemble:il n'y a point de doute qu'il ne comprenne tous hommes ſous vne eſpece.Car s'il y a homme duquel la volonté ſoit exemptée de toute ſuiettion, ce priuilege la appartient au Roy par deſſus tous,duquel la volonté gouuerne les autres.Si donc la volonté du Roy eſt cõduitte par la main de Dieu,la noſtre ne ſera point exẽptée de ceſte cõdition. De quoy il y a vne belle ſentence en ſainct Auguſtin, L'Eſcriture,dit-il,ſi on la regarde diligẽment, monſtre que non ſeulement les bonnes volontez des hommes, leſquelles Dieu a creées en leur cœur,& les ayant creées les conduit à bonnes œuures & à la vie eternelle, ſont en la puiſſance de Dieu: mais auſsi toutes celles qui appartiennent à la vie preſente. & tellement y ſont, qu'il les incline ſelon ſon plaiſir çà ou là: ou pour profiter à leurs prochains, ou pour leur nuire,quand il veut faire quelques chaſtimens: & tout cela fait-il par ſon iugement occulte,& neantmoins iuſte. *Pron. 20. b. 12. Pron. 21. a. 1. Au liu. de la grace & du frãc arbitre, à Valent. cap. 20.*

8 Or il faut ici que les lecteurs ſe ſouuiennent,qu'il ne faut pas eſtimer la faculté du liberal arbitre de l'homme par l'euenement des choſes, comme font aucuns ignorans. Car il leur ſemble bien aduis qu'ils peuuent prouuer la volonté des hommes eſtre en ſeruitude, d'autant que les choſes ne viennent point au ſouhait des plus grans Princes du monde, & que le plus ſouuent ils ne peuuent venir à bout de leurs entreprinſes. Or la puiſſance & liberté dont il eſt queſtion maintenant, doit eſtre conſiderée en l'homme, & non pas eſtimée par les choſes de dehors. Car quand on diſpute du liberal arbitre, on ne debat point s'il eſt loiſible à l'homme d'accomplir & executer ce qu'il a deliberé,ſans que rien le puiſſe empeſcher:mais on demãde ſi en toutes choſes il a libre election en ſon iugement, pour diſcerner le biẽ & le mal,& approuuer l'vn & reietter l'autre:ou pareillemẽt s'il a libre affection en ſa volonté,pour appeter,chercher & ſuyure le bien,hair & euiter le mal.Car ſi cela pouuoit eſtre en l'homme, il ne ſeroit pas moins libre eſtant enfermé en vne priſon, que dominant par toute la terre.

CHAP. V.

Combien les obiections qu'on ameine pour defendre le franc-arbitre, ſont de nulle valeur.

NOVS aurions aſſez parlé de la ſeruitude de l'ame humaine, n'eſtoit que ceux qui taſchent de la ſeduire d'vne fauſſe opinion de liberté,ont leurs raiſons au contraire, pour impugner noſtre ſentence. Premierement, ils amaſſent quelques abſurditez pour la rendre odieuſe,comme ſi elle repugnoit au ſens commun des hommes: puis ils vſent de teſmoignages de l'Eſcriture, pour la conuaincre. Selon ceſt ordre nous leur reſpondrons. Ils arguent donc ainſi, que ſi le peché eſt de neceſsité,ce n'eſt plus peché:s'il eſt volontaire,qu'il ſe peuſt euiter. C'eſtoit le baſton qu'auoit Pelagius pour combattre ſainct Auguſtin, & toutesfois nous ne voulons point pour cela que leur raiſon n'ait point d'audience,iuſques à ce que nous l'aurons refutée. Ie nie donc que le peché laiſſe d'eſtre imputé pour peché, d'autant qu'il eſt neceſſaire. Ie nie d'autrepart qu'il s'enſuyue qu'on puiſſe euiter le peché,s'il eſt volontaire. Car ſi quelcun veut s'aider de ceſte couuerture, pour plaider contre Dieu: comme ſi c'eſtoit vn bon ſubterfuge, de dire qu'il n'a peu autrement faire : il aura incontinent ſa reſponſe

preſte, aſſauoir celle que nous auons deſia amenée: que ſi les hommes eſtans aſſeruis à peché, ne peuuent vouloir que mal, cela ne vient point de leur creation premiere, mais de la corruption qui eſt ſuruenue. Car dont vient la debilité dont les malins ſe couuriroyent volontiers, ſinon qu'Adam de ſon bon gré s'eſt aſſuietti à la tyrannie du diable? Voila donques dont vient la peruerſité laquelle nous tient tous ſerrez en ſes liens: c'eſt que le premier homme s'eſt reuolté de ſon createur. Si tous ſont à bon droit tenus coulpables de telle rebellion, qu'ils ne penſent point s'excuſer ſous ombre de neceſsité, en laquelle on voit cauſe treſeuidente de leur damnation. Ce que i'ay expoſé par cy deuant: & ay amené l'exemple des diables, par lequel il appert que ceux qui pechent par neceſsité ne laiſſent pas de pecher volontairement: comme à l'oppoſite, combien que les ſainctz Anges ayent vne volonté indeclinable du bien, ſi ne laiſſe-elle pas d'eſtre volonté: ce que ſainct Bernard a prudemment conſideré, en diſant que nous ſommes d'autant plus miſerables, pource que la neceſsité eſt volontaire: laquelle neantmoins nous tient eſtraints ſous ſon ioug, en ſorte que nous ſommes ſerfs de peché. L'autre partie de leur argument n'eſt pas vallable, entant qu'ils pretendent que tout ce qui ſe fait volontairemẽt, ſoit fait en pleine liberté. Car cy deſſus nous auons prouué, que pluſieurs choſes ſe font volontairement, deſquelles l'election n'eſt pas libre.

Sermo. 81 in Cantic.

2 Ils diſent apres, que ſi les vices & vertus ne procedent de libre election, il n'eſt point conuenable que l'homme ſoit remuneré ou puni. Combien que ceſt argument ſoit prins d'Ariſtote: toutesfois ie confeſſe que ſainct Chryſoſtome & ſainct Hierome en vſent quelque part. Combien que Hierome ne diſsimule pas qu'il a eſté auſsi bien familier aux Pelagiens, deſquels il recite les parolles qui s'enſuyuent: Que ſi la grace de Dieu beſoigne en nous, icelle ſera remunerée: & non pas nous qui ne trauaillons point. Quant eſt des punitions que Dieu fait des malefices, ie reſpon qu'elles nous ſont iuſtement deues, puis que la coulpe de peché reſide en nous. Car il ne chaut ſi nous pechons d'vn iugement libre ou ſeruile, moyennant que ce ſoit de cupidité volontaire: principalement veu que l'homme eſt conueincu d'eſtre pecheur, entant qu'il eſt ſous la ſeruitude de peché. Quant eſt du loyer de bien faire, quelle abſurdité eſt-ce, ſi nous confeſſons qu'il nous ſoit donné plus par la benignité de Dieu, que rendu pour nos merites? Combien de fois eſt repetée ceſte ſentence en ſainct Auguſtin, que Dieu ne couronne point nos merites en nous, mais ſes dons? & que le loyer qui nous vient n'eſt pas ainſi appellé, pource qu'il ſoit deu à nos merites: mais pource qu'il eſt retribué aux graces qui nous auoyent eſté auparauant conferées? C'eſt bien regardé à eux, d'entendre que les merites n'ont plus de lieu, ſinon que les bonnes œuures procedent de la propre vertu de l'homme. Mais de trouuer cela tant eſtrange, c'eſt vne moquerie: car ſainct Auguſtin ne doute point d'enſeigner pour vn article certain, ce qu'ils trouuent tant hors de raiſon: comme quand il dit, Quels ſont les merites de tous hommes? Quand Ieſus Chriſt viẽt, non point auec vn loyer qui fuſt deu, mais auec ſa grace gratuite: il les trouue tous pecheurs, luy ſeul frãc de pechez, & en affrãchiſſant les autres. Item, Si ce qui t'eſt deu t'eſt rẽdu, tu dois eſtre puni. mais qu'eſt-ce qui ſe fait? Dieu ne te rend point la peine qui t'eſtoit deue, mais il te donne la grace qui ne t'appartenoit point. Si tu te veux exclurre de la grace de Dieu, vante-toy de tes merites. Item, Tu n'es riẽ de toy: les pechez ſont tiens, les merites ſont à Dieu. Tu dois eſtre puni: & quand Dieu te rendra le loyer de vie, il couronnera ſes dons, non pas tes merites. A ce meſme propos il enſeigne ailleurs que la grace ne vient point de merite: mais le merite viẽt de la grace. Et tantoſt apres il conclud q̃ Dieu precede tous merites par ſes dons, afin que ſes autres merites ſuiuẽt: & que du tout il donne gratuitement ce qu'il donne, pource qu'il ne trouue nulle cauſe de ſauuer. Mais c'eſt choſe ſuperflue d'en faire plus long recit, veu que ſes liures ſont pleins de telles ſentences. Toutesfois encore l'Apoſtre les deliurera de ceſte folle fantaſie, s'ils veulent eſcouter de quel principe il deduit noſtre beatitude, & la gloire eternelle que nous attendons. Ceux que Dieu a eleus, dit-il, il les a appelez: ceux qu'il a appelez, il les a iuſtifiez: ceux qu'il a iuſtifiez, il les a glorifiez. Pourquoy donc ſont couronnez les fideles? Certes ſelon l'Apoſtre, d'autant que par la miſericorde du Seigneur, & non par leur induſtrie, ils ont eſté eleus, appellez & iuſtifiez. Pourtãt que ceſte folle crainte ſoit oſtée, qu'il n'y aura plus nul merite ſi le franc-arbitre n'eſt ſouſtenu. Car c'eſt vne moquerie, de fuyr ce à quoy l'Eſcriture nous meine. Si tu as receu toutes choſes, dit ſainct Paul, pourquoy te glorifies-tu comme ſi tu ne les auois point receues? Nous voyons qu'il oſte toute vertu au liberal arbitre, afin de deſtruire tous merites: neantmoins ſelon que Dieu eſt riche & liberal à bien faire, & que ſa liberalité ne s'eſpuiſe iamais, il remunere les graces qu'il nous a conferées, comme ſi c'eſtoyent vertus venãs de nous: pource qu'en nous les donnant, il les a faites noſtres.

In epiſt. ad Cteſiphon. & dia. 1

In Pſalm. 31

In Pſalm. 70

Epiſt. 52

De verbis Apoſtol. Sermo. 15

Rom. 8. f. 29

1. Cor. 4. b. 7

Ils

3 Ils alleguent conſequemment vne obiection, laquelle ſemble eſtre prinſe de ſainct Chryſoſtome: Que s'il n'eſtoit en noſtre faculté d'elire le bien & le mal, il faudroit que tous hommes fuſſent bons, ou tous meſchans: veu qu'ils ont vne meſme nature. A quoy s'accorde le dire de celuy qui a eſcrit le liure intitulé De la vocation des Gentils, qu'on attribue à ſainct Ambroiſe: c'eſt que nul iamais ne declineroit de la foy, ſinon que la grace de Dieu laiſſaſt la volonté de l'homme muable. En quoy ie m'eſmerueille comment ſi grans perſonnages ſe ſont abuſez. Car comment Chryſoſtome n'a-il reputé que c'eſt l'election de Dieu, laquelle diſcerne ainſi entre les hommes? Certes nous ne deuons auoir honte de confeſſer ce que ſainct Paul afferme tant certainement: que tous ſont peruers & adonnez à malice: mais nous adiouſtons quant & quant auec luy, que la miſericorde de Dieu ſubuient à aucuns, afin que tous ne demeurent point en peruerſité. Comme ainſi ſoit donc que naturellement nous ſoyons attaints d'vne meſme maladie: il n'y en a de garentis ſinon ceux auſquels il plait à Dieu de remedier. Les autres, que par ſon iuſte iugement il abandonne, demeurent en leur pourriture iuſques à ce qu'ils ſoyent conſumez: & ne procede d'ailleurs, que les vns pourſuyuent iuſques à la fin, les autres defaillent au milieu du chemin. Car de fait, la perſeuerance eſt vn don de Dieu, lequel il n'eſlargiſt pas à tous indifferemment, mais à qui bon luy ſemble. Si on demande la raiſon de ceſte difference, pourquoy les vns perſeuerent conſtamment, & les autres ſont ainſi muables: il ne s'en trouuera point d'autre, ſinon que les premiers ſont maintenus par la vertu de Dieu, à ce qu'ils ne periſſent point: les ſeconds n'ont point vne meſme force, d'autant qu'il veut monſtrer en eux exemple de l'inconſtance humaine.

Homi. 22 in Gen.

Lib. 2. cap. 4

Rom. 3. b. 10

4 Ils arguent auſsi, que toutes exhortations ſeront fruſtratoires, qu'il n'y a nulle vtilité en admonitions, que les reprehenſions ſont ridicules, s'il n'eſt en la puiſſance du pecheur d'y obtemperer. Pource qu'on obiectoit iadis ces choſes à ſainct Auguſtin, il fut contrainct de publier le liure intitulé De correction & grace. Auquel combien qu'il reſponde amplement à tout, neantmoins il reduit la queſtion à ceſte ſomme: O homme, recognoy en ce qui eſt commandé, que c'eſt que tu dois faire: en ce que tu es repris de ne l'auoir fait, cognoy que la vertu te defaut par ton vice: en priant Dieu, cognoy dont il te faut receuoir ce qui t'eſt meſtier. Le liure qu'il a intitulé De l'eſprit & de la lettre, reuient quaſi à vne meſme fin: c'eſt que Dieu n'a point meſuré ſes commandemens ſelon les forces humaines: mais apres auoir commandé ce qui eſtoit iuſte, il donne gratuitement à ſes eleus la faculté de le pouuoir accomplir. de quoy il n'eſt ia meſtier de beaucoup debattre. Premierement nous ne ſommes point ſeuls à ſouſtenir ceſte cauſe, mais Chriſt & tous ſes Apoſtres. Pourtant que nos aduerſaires regardent comment ils viendront au deſſus, entreprenans ce cõbat contre telles parties. Combien que Chriſt ait declairé que ſans luy nous ne pouuons rien: neantmoins il ne laiſſe pour cela de reprendre ceux qui font mal hors luy, & ne laiſſe d'exhorter vn chacun à bonnes œuures. Combien ſainct Paul reprend il aſprement les Corinthiens, pource qu'ils ne viuoyent point charitablement? toutesfois apres il prie Dieu de les rendre charitables. Il teſtifie aux Romains que la iuſtice n'eſt point au vouloir, ny en la courſe de l'homme: mais en la miſericorde de Dieu. toutesfois il ne laiſſe pas apres de les admonneſter, exhorter & corriger. Que n'aduertiſſent-ils donc le Seigneur de ne perdre ſa peine, en requerant des hommes ſans propos ce que luy ſeul leur peut donner, en les reprenant de ce qu'ils commettent par le ſeul defaut de ſa grace? Que ne remonſtrẽt-ils à ſainct Paul, qu'il doit pardõner à ceux qui n'ont point en leurs mains de vouloir le bien ou l'accomplir, ſinon par la miſericorde de Dieu, laquelle leur defaut quand ils faillent? Mais toutes ces folies n'ont point de lieu, veu que la doctrine de Dieu eſt fondée en trop bonne raiſon, mais qu'elle ſoit bien conſiderée. Il eſt bien vray que ſainct Paul monſtre que la doctrine, & exhortation, & obiurgation ne profitent gueres de ſoy à changer le cœur de l'homme, quand il dit que celuy qui plante n'eſt rien, & celuy qui arrouſe n'eſt rien: mais que toute l'efficace giſt au Seigneur qui dõne accroiſſement. Nous voyons auſsi comment Moyſe ratifie eſtroitement les preceptes de la Loy: comment les Prophetes inſiſtent ardemment, & menacent les tranſgreſſeurs: toutesfois pour cela ils ne laiſſent point de confeſſer que les hommes commencent d'eſtre bien entendus, quand le cœur leur eſt donné pour entendre: que c'eſt le propre de Dieu de circoncir les cœurs, & les conuertir de pierre en chair: que c'eſt luy qui eſcrit ſa Loy en nos entrailles: bref, que c'eſt luy qui en renouuellant nos ames, donne efficace à ſa doctrine.

Iean 15. d 5

1. Cor. 3. a. 3

Rom. 9. d. 16

1. Cor. 3. b 7

5 De quoy donc ſeruent les exhortations, dira quelcun? Ie reſpon que ſi elles ſont meſpriſées d'vn cœur obſtiné, elles luy ſeront en teſmoignage pour le conuaincre, quand ce viendra au iugement de Dieu. Et meſme la mauuaiſe conſcience en eſt touchée & preſſée en la vie preſente. Car combien qu'elle s'en moque, elle ne les peut pas reprouuer. Si

on obiecte, Que fera donc le poure pecheur: veu que la promptitude de cœur, laquelle estoit requise pour obeir, luy est deniée? Ie respon à cela, Cõment pourra-il tergiuerser, veu qu'il ne peut imputer la dureté de son cœur, sinon à soy-mesme? Parquoy les meschans, combien qu'ils desireroyent d'auoir en ieu & risée les preceptes & aduertissemens de Dieu, s'il leur estoit possible, sont confondus, veuillent-ils ou non, par la vertu d'iceux. Mais la principale vtilité doit estre considerée és fideles: ausquels ia soit que le Seigneur face tout par son Esprit: toutesfois il vse de l'instrument de sa parolle, pour accomplir son œuure en eux, & en vse auec efficace. Quand donc cela sera resolu, comme il doit estre, que toute la vertu des iustes est située en la grace de Dieu, selon le dire du Prophete, Ie leur donneray vn cœur nouueau pour cheminer en mes commandemens: si quelcun demande pourquoy on les admonneste de leur deuoir, & pourquoy on ne les laisse à la conduitte du sainct Esprit: pourquoy on les pousse par exhortation, veu qu'ils ne se peuuent hafter dauantage que l'Esprit les incite: pourquoy on les corrige quand ils ont failli, veu qu'ils sont necessairement trebuschez par l'infirmité de leur chair: nous auons à respondre, Homme, qui es-tu qui veux impose loy à Dieu? S'il nous veut preparer par exhortation à receuoir la grace d'obeir à son exhortation: qu'est-ce que tu as à reprendre ou mordre en ceſt ordre & maniere? Si les exhortations ne profitoyent d'autre chose entre les fideles, sinon pour les redarguer de peché: encore ne deuroyent-elles estre reputées inutiles. Or maintenant, puis qu'elles profitent grandement à enflamber le cœur en amour de iustice: au contraire, à haine & desplaisir de peché, entant que le sainct Esprit besoigne au dedans, quand il vse de ceſt instrument exterieur au salut de l'homme: qui osera les reietter comme superflues? Si quelcun desire vne response plus claire, ie luy donneray la solution en bref: c'est que Dieu besoigne doublement en nous, au dedans par son Esprit, au dehors par sa parolle. Que par son Esprit en illuminant les entendemens, formant les cœurs en amour de iustice & innocence, il regenere l'homme en nouuelle creature: par sa parolle il esmeut & incite l'homme à desirer & chercher ceste renouation. En l'vn & en l'autre il demonstre la vertu de sa main, selon l'ordre de sa dispensation. Quand il adresse icelle mesme parolle aux iniques & reprouuez, combien qu'elle ne leur tourne à correction: neantmoins il la fait valoir à autre vsage: c'est à fin qu'ils soyent à present pressez en leurs consciences, & au iour du iugement soyent d'autant plus inexcusables. Suyuant ceste raison nostre Seigneur Iesus, combien qu'il prononce que nul ne peut venir à luy sinon que le Pere l'y attire, & que les eleus y viennent apres auoir entendu & appris du Pere: ne laisse pas toutesfois de faire l'office de docteur, mais inuite par sa voix ceux qui ont besoin d'estre enseignez par le sainct Esprit, pour profiter en ce qu'ils oyent. Quant aux reprouuez, sainct Paul declaire que la doctrine n'est pas inutile, entant qu'elle leur est odeur de mort à mort: & cependant est odeur souefue deuant Dieu.

Exe. 11. d 19. 20

Iean 6. e. 44. 45

2. Cor. 2. d. 16

6 Ils mettent grand' peine à recueillir force tesmoignages de l'Escriture, afin que s'ils ne peuuent vaincre par en auoir de meilleurs & plus propres que nous, que pour le moins ils nous puissent accabler de la multitude. Mais c'est comme si vn capitaine assembloit force gens qui ne fussent nullement duits à la guerre, pour espouanter son ennemi. Deuant que les mettre en œuure, ils feroyent grand' monstre: mais s'il falloit venir en bataille, & ioindre contre son ennemy, on les feroit fuyr du premier coup. Ainsi il nous sera facile de renuerser toutes leurs obiections, qui n'ont qu'apparence & ostentation vaine. Et pource que tous les passages qu'ils alleguent, se peuuent reduire en certains ordres ou rengs: quand nous les aurons ainsi rengez, sous vne response nous satisferons à plusieurs. Par ainsi ne sera point necessaire de les foudre l'vn apres l'autre. Ils font vn grand bouclier des preceptes de Dieu, lesquels ils pensent estre tellement proportionnez à nostre force, que tout ce qui y est requis nous le puissions faire. Ils en assemblent donc vn grand nombre, & par cela mesurent les forces humaines. Car ils arguent ainsi: Ou Dieu se moque de nous, quand il nous commande saincteté, pieté, obeissance, chasteté, dilection, & mansuetude: & quand il nous defend immondicité, idolatrie, impudicité, ire, rapine, orgueil & choses semblables: ou il ne requiert sinon ce qui est en nostre puissance. Or tous les preceptes qu'ils amassent ensemble, se peuuent distinguer en trois especes: les vns commandent que l'homme se conuertisse à Dieu, les autres simplement recommandent l'obseruation de la Loy, les autres commandent de perseuerer en la grace de Dieu desia receue. Traitons premierement de tous en general: puis nous descendrons aux especes. Ie confesse qu'il y a long temps que c'est vne chose vulgaire de mesurer les facultez de l'homme par ce que Dieu commande, & que cela a quelque couleur de raison: neantmoins ie dy qu'il procede d'vne grande

de ignorance. Car ceux qui veulent monſtrer que ce ſeroit choſe fort abſurde, ſi l'obſeruation des commandemens eſtoit impoſsible à l'homme, vſent d'vn argument trop infirme: c'eſt qu'autrement la Loy ſeroit donnée en vain. Voire, comme ſi ſainct Paul n'auoit iamais parlé d'icelle: car ie vous prie, q̃ veulent dire les ſentences qu'il nous en baille? Que la Loy a eſté donnée pour augmenter les tranſgreſsions: par la Loy vient la cognoiſſance de peché: que la Loy engendre peché: qu'elle eſt ſuruenue pour multiplier le peché. Eſt-ce à dire qu'il falluſt qu'elle euſt vne correſpondance auec noz forces, pour n'eſtre point donnée en vain? Pluſtoſt ſainct Paul monſtre en tous ces paſſages, que Dieu nous a commandé ce qui eſtoit par deſſus noſtre vertu, pour nous conuaincre de noſtre impuiſſance. Certes ſelon la definition que luy meſme baille de la Loy, le but & l'accomplisſement d'icelle eſt charité: de laquelle il prie Dieu remplir le cœur des Theſſaloniciens. Enquoy il ſignifie que la Loy battroit noz oreilles en vain & ſans fruict, ſinon que Dieu inſpiraſt en noz cœurs ce qu'elle enſeigne.

Gal.3.c. 19. Rom.3.c. 20. Rom.5.d. 20. Rom.7.b. 7. 1.Tim.1. a.5. 1.Theſ.3. d.12.

7 Certes ſi l'Eſcriture n'enſeignoit autre choſe, ſinon que la Loy eſt reigle de vie, à laquelle noz œuures doiuent eſtre compaſſées: i'accorderoye incontinent ſans difficulté à leur opinion: mais puis qu'elle nous explique diligemment pluſieurs & diuerſes vtilitez d'icelle, nous deuons pluſtoſt nous arreſter à ceſte interpretation, qu'à nos fantaſies. Entant qu'il appartient à ceſte queſtion: ſi toſt que la Loy nous a ordonné ce que nous auons à faire, elle enſeigne quant & quant que la faculté d'obeir procede de la grace de Dieu. Pourtant elle nous enſeigne de la demander par prieres. Si nous n'y voyons que ſimples cõmandemens, & nulle promeſſe, il nous faudroit eſprouuer noz forces, voir ſi elles ſeroyent ſuffiſantes pour cela faire: mais puis qu'auec les commandemens ſont coniointes les promeſſes, leſquelles declarent non ſeulement que nous auons meſtier d'auoir l'aide de Dieu pour noſtre ſupport, mais qu'en ſa grace giſt toute noſtre vertu: elles demonſtrent aſſez que non ſeulement nous ne ſommes pas ſuffiſans, mais du tout inhabilles à obſeruer la Loy. Pourtant qu'on ne s'arreſte plus à ceſte proportion de noz forces auec les commandemens de Dieu, comme s'il euſt compaſſé à noſtre imbecillité & petiteſſe la reigle de iuſtice, qu'il vouloit donner: mais pluſtoſt que par les promeſſes nous reputions combien nous ſommes mal preſts, veu qu'en tout & par tout nous auons ſi grand beſoin de ſa grace. Mais à qui perſuadera-on, diſent-ils, que Dieu ait adreſſé ſa Loy à des troncs ou des pierres? Ie dy que nul ne veut perſuader cela: car les meſchans ne ſont point pierres ou troncs, quand eſtans enſeignez par la Loy, que leurs concupiſcences contrarient à Dieu, ils ſe rendent coulpables en leurs conſciences propres: ne pareillemẽt les fideles, quãd eſtans aduertis de leur foibleſſe, ont recours à la grace de Dieu. A quoy appartiennent ces ſentences de ſainct Auguſtin, Que Dieu commande ce que nous ne pouuons faire, afin que nous ſachions ce que nous deuons demander de luy. Item, L'vtilité des preceptes eſt grande, ſi le Liberal-arbitre eſt tellement eſtimé, que la grace de Dieu en ſoit plus honorée. Item, La foy impetre ce que la Loy impere. Et de fait, c'eſt pour cela que la Loy commande, afin que la foy impetre ce que la Loy a commandé. Meſme Dieu requiert la foy de nous, & ne trouue point ce qu'il requiert, ſinon qu'il y ait mis pour l'y trouuer. Item, Que Dieu donne ce qu'il commande, & qu'il commande ce qu'il voudra.

In Ench. ad Laud. gra. & li. arb. c.16. Hom.29. in Ioan. Epiſt.24.

8 Cela apparoiſtra mieux en conſiderant les trois eſpeces de cõmandemens dont nous auons parlé. Le Seigneur requiert ſouuent, tant en la Loy comme aux Prophetes, qu'on ſe conuertiſſe à luy: mais le Prophete reſpond d'vn autre coſté: Conuerty moy Seigneur, & ie ſeray conuerty. Depuis que tu m'as conuerty, i'ay fait penitence, &c. Il nous commande auſsi de circoncir noz cœurs: mais il denonce par Moyſe que ceſte circonciſion eſt faite de ſa main. Il requiert pluſieurs fois des hommes, nouueau cœur: mais il teſmoigne que c'eſt luy ſeul qui le renouuelle. Or cõme dit ſainct Auguſtin, ce que Dieu promet nous ne le faiſons point par nature, ne par noſtre Franc-arbitre, mais luy le fait par ſa grace. Et c'eſt la cinquieme reigle qu'il note entre les reigles de la doctrine Chreſtienne: Qu'on doit obſeruer en l'Eſcriture, de bien diſtinguer entre la Loy & les promeſſes, entre les commandemens & la grace. Que diront maintenant ceux qui alleguent les preceptes de Dieu, pour magnifier la puiſſance de l'homme, & eſteindre la grace de Dieu, par laquelle ſeule nous voyons que les preceptes ſont accomplis? La ſeconde maniere des preceptes, que nous auons dit, eſt ſimple: aſſauoir d'honnorer Dieu, ſeruir & adherer à ſa volonté, obſeruer ſes mandemens, ſuyure ſa doctrine. Mais il a des teſmoignages infinis: que tout ce que nous pouuons auoir de iuſtice, ſainctẽté, pieté, pureté, eſt don gratuit venant de luy. Quant au troiſieme genre, nous en auons exemple en l'exhortation de ſainct Paul & Barnabas, qu'ils faiſoyent aux fideles, de perſeuerer en la grace de Dieu.

Ioel 2.c. 12. Iere.31. c.18. Deut10. d.16, & 30.b.6. Exech. 36.f.26. Lib.de doct. Chriſtia.3. Act.13.f. 43.

Ephe.6. b.10 Ephe.4. g.30

Mais en vn autre lieu ſainct Paul monſtre dont procede ceſte vertu : Soyez, dit-il, fermes, mes freres, par la vertu du Seigneur. Il defend d'autrepart de contriſter l'Eſprit de Dieu, duquel nous ſommes ſeellez en attendant noſtre redemption. Mais ce qu'il cõmande là, en vn autre lieu il le demande par priere au Seigneur, d'autant qu'il n'eſt pas en la faculté des hommes : ſuppliant le Seigneur de rendre les Theſſaloniciens dignes de ſa vocation, & accomplir en eux ce qu'il auoit determiné par ſa bonté, & mener à fin l'œuure de la foy. Semblablement en la 2. des Corinthiens, traitant des aumoſnes, il loue par pluſieurs fois leur bonne volonté: mais tantoſt apres il rend graces à Dieu, de ce qu'il a mis au cœur de Tite, de prendre la charge de les exhorter. Si Tite n'a peu meſmes ouurir la bouche pour inciter les autres, ſinon d'autant que Dieu luy a ſuggeré: comment les auditeurs ſeront-ils induits à bien faire, ſinon que Dieu touche leurs cœurs?

2. Theſſ.1. d.11 2. Cor.8. b.11. c.16

9 Les plus fins & malicieux cauillent ces teſmoignages, pource que cela n'empeſche pas, cõme ils diſent, que nous ne conioignons noz forces auec la grace de Dieu: & qu'ainſi il aide noſtre infirmité. Ils amenẽt aucuns lieux des Prophetes, où il ſemble que Dieu parliſſe la vertu de noſtre conuerſion entre luy & nous: comme ceſtuy-cy, Conuertiſſez-vous à moy, & ie me conuertiray à vous. Nous auons cy deſſus monſtré quelle aide nous auõs de Dieu: & n'eſt ia beſoin de le reiterer en ceſt endroit, veu qu'il n'eſt icy queſtion que de monſtrer que c'eſt en vain que noz aduerſaires mettent en l'homme la faculté d'accõplir la Loy, à cauſe que Dieu nous commande l'obeiſſance d'icelle: veu qu'il appert que la grace de Dieu eſt neceſſaire pour accomplir ce qu'il commande, & qu'elle nous eſt promiſe à ceſte fin. Car de là il appert que pour le moins nous ſommes redeuables de plus que nous ne pouuons faire. Et ils ne peuuẽt eſchapper par quelque tergiuerſation que ce ſoit, de ceſte ſentence de Ieremie, que l'alliance de Dieu faite auec le peuple ancien a eſté de nulle vigueur, & eſt decheute, pource qu'elle giſoit ſeulement en la lettre: & qu'elle ne peut eſtre ferme, ſinon quand l'Eſprit eſt adiouſté à la doctrine, pour nous y faire obeir. Quant eſt de ceſte ſentence, Conuertiſſez vous à moy, & ie me conuertiray à vous: elle ne profite de rien pour confermer leur erreur. Car par la conuerſion de Dieu, il ne faut pas entendre la grace dont il renouuelle noz cœurs à ſaincte vie, mais celle dont il teſtifie ſon bon vouloir & dilection enuers nous, en nous faiſant proſperer: comme il eſt dit qu'il s'eſlongne de nous, quand il nous afflige. Pource donc que le peuple d'Iſrael, ayant eſté longuement en miſere & calamité, ſe compleignoit que Dieu eſtoit deſtourné de luy: il reſpond que ſa faueur & liberalité ne leur defaudra point, s'ils ſe retournent à droiture de vie, & à luy meſme, qui eſt la reigle de toute iuſtice. C'eſt donc deprauer ce lieu, que de le tirer à ceſte ſenẽtee, comme ſi par cela l'efficace de noſtre conuerſion eſtoit partie entre Dieu & nous. Nous auons paſſé legierement ceſte queſtion, à cauſe qu'il la faudra encore deduire au traité de la Loy.

Zacha.1. a.3

Iere.31.f. 32

10 Le ſecond ordre de leurs argumens ne differe pas beaucoup du premier. Ils alleguent les promeſſes, eſquelles il ſemble que Dieu face paction auec noſtre volonté: comme ſont celles qui s'enſuyuent: Cherchez droiture, & non point malice: & vous viurez. Item, Si vous voulez m'eſcouter, ie vous donneray affluence de bien: mais ſi vous ne le voulez faire, ie vous feray perir par le glaiue. Item, Si tu oſtes tes abominations de deuant ma face, tu ne ſeras point dechaſſé: ſi tu eſcoutes la voix du Seigneur ton Dieu, pour faire & garder tous ſes preceptes, il te fera le plus excellent peuple de la terre. & autres ſemblables. Ils penſent donc que Dieu ſe moqueroit de nous, en remettant à noſtre volonté ces choſes, ſi elles n'eſtoyent pleinemẽt en noſtre pouuoir. Et de fait, ceſte raiſon a grande apparence humainemẽt. Car on peut deduire, que ce ſeroit vne cruauté à Dieu, de faire ſemblant qu'il ne tienne qu'à nous que nous ne ſoyons en ſa grace, pour receuoir tous biens de luy: & cependant que nous n'ayons nul pouoir en cela; que ce ſeroit vne choſe ridicule, de nous preſenter tellement ſes benefices, que nous n'en puiſsions auoir aucune iouyſſance. Bref, on peut alleguer que les promeſſes de Dieu n'ont nulle certitude, ſi elles dependent d'vne impoſsibilité pour n'eſtre iamais accomplies. Quant eſt de telles promeſſes leſquelles ont vne condition impoſsible adiointe, nous en parlerons ailleurs: tellement qu'il apparoiſtra, combien que l'accompliſſement en ſoit impoſsible, que neantmoins il n'y a nulle abſurdité. Quant eſt de la queſtiõ preſente, ie nie que le Seigneur ſoit cruel ou inhumain enuers nous, quand il nous exhorte à meriter ſes graces & benefices, combien qu'il nous cognoiſſe impuiſſans à ce faire. Car comme ainſi ſoit que les promeſſes ſoyent offertes aux fideles & aux meſchans: elles ont leur vtilité tant enuers les vns que les autres. Car comme le Seigneur par ces preceptes poind & reſueille les conſciences des iniques, afin qu'ils ne ſe flatent point en leurs pechez par nonchalance de ſon iugement; ainſi aux promeſſes il les fait teſmoins combié ils ſont indignes de ſa benignité.

Amos 5.d. 14 Iſa.5.c.16 Iere.4.a.1 Deut.28. a.1 Leuit.26. a.3

Qui eſt-

Qui eſt-ce qui niera cela eſtre conuenable, que Dieu face bien à ceux qui l'honnorent, & qu'il ſe venge rigoureuſement des contempteurs de ſa maieſté? Noſtre Seigneur donc fait droitement en propoſant ceſte condition aux iniques, qui ſont detenuz captifs ſous le ioug de peché, que quand ils ſe retireront de leur mauuaiſe vie, il leur enuoyera tous biens: & n'y euſt-il que ceſte raiſon, afin qu'ils entendent que c'eſt à bon droit qu'ils ſont excluz des biens deuz aux ſeruiteurs de Dieu. D'autrepart, puis qu'il veut ſtimuler ſes fideles en toutes ſortes à implorer ſa grace: ce ne doit pas eſtre choſe fort eſtrange s'il en fait autant en ſes promeſſes, comme nous auons n'agueres monſtré qu'il en fait en ſes commandemens. Quand il nous enſeigne par ſes preceptes, de ſa volonté: il nous admonneſte de noſtre miſere, nous donnant à cognoiſtre combien nous repugnons à tout bien: enſemble il nous pouſſe à inuoquer ſon Eſprit, pour eſtre dirigez en droite voye. Mais pource que noſtre pareſſe n'eſt pas aſſez eſmeue par ſes preceptes, il adiouſte ſes promeſſes: par la douceur deſquelles il nous induit à aimer ce qu'il nous commande. Or d'autant que nous aimons plus la iuſtice, d'autant ſommes nous plus ſeruens à chercher la grace de Dieu. Voila comment par ces proteſtations que nous auons dit, Dieu ne nous attribue point la faculté de faire ce qu'il dit, & neantmoins ne ſe moque point de noſtre foibleſſe: veu qu'en cela il fait le profit de ſes ſeruiteurs, & rend les iniques plus damnables.

11 Le troiſieme ordre a quelque affinité auec les precedens. Car ils produiſent les paſſages eſquels Dieu reproche au peuple d'Iſrael, qu'il n'a tenu qu'à luy qu'il ne ſe ſoit entretenu en bon eſtat. Comme quand il dit, Amalec & les Cananéens ſont deuant vous, par le glaiue deſquels vous perirez, entant que vous n'auez point voulu aquieſcer au Seigneur. Item, Pource que ie vous ay appelez & n'auez point reſpondu, ie vous deſtruiray comme i'ay fait Silo. Item, Ce peuple n'a point eſcouté la voix de ſon Dieu, & n'a point receu ſa doctrine, pourtant il a eſté reietté. Item, A cauſe que vous auez endurcy voſtre cœur, & n'auez point voulu obeir au Seigneur, tous ces maux vous ſont aduenus. Comment, diſent-ils, toutes ces reproches conuiendroyent-elles à ceux qui pourroyent incontinent reſpondre, Nous ne demandions que proſperer, nous craignions la calamité: ce que nous n'auons point obtemperé au Seigneur, & n'auons point eſcouté ſa voix pour euiter le mal, & auoir meilleur traictement, cela s'eſt fait d'autant qu'il ne nous eſtoit point libre, à nous qui ſommes detenus en captiuité de peché? C'eſt donc à tort que Dieu nous reproche le mal que nous endurons: lequel il n'eſtoit pas en noſtre pouuoir d'euiter. Pour reſpondre à cela, laiſſant ceſte couuerture de neceſsité, laquelle eſt friuole & de nulle importance: ie demande s'ils ſe peuuent excuſer qu'ils n'ayent fait faute. Car s'ils ſont conuaincuz d'auoir failly, ce n'eſt pas ſans cauſe que Dieu dit, qu'il a tenu à leur peruerſité qu'il ne les a entretenus en bonne fortune. Qu'ils me reſpondent donc, s'ils peuuent nier que la cauſe de leur obſtination n'ait eſté leur volonté peruerſe. S'ils trouuent la ſource de mal en eux, qu'eſt-ce qu'ils taſchent de chercher des cauſes d'iceluy ailleurs, pour faire accroire qu'ils ne ſont point autheurs de leur ruine? S'il eſt donc vray que les pecheurs par leur propre vice ſont priuez des benefices de Dieu, & reçoyuent punition de ſa main: c'eſt à bon droit que ces reproches leur ſont obiectées par ſa bouche, afin que s'ils perſiſtent en leur mal, ils apprennent d'accuſer leur iniquité comme cauſe de leur miſere, pluſtoſt que vituperer Dieu comme trop rigoureux. S'ils ne ſont point du tout endurcis, & ſe peuuent rendre dociles: qu'ils conçoiuent deſplaiſir & haine de leurs pechez, à cauſe deſquels ils ſe voyent miſerables: ainſi ſe reduiſent en bonne voye, & confeſſent eſtre veritable ce que Dieu remonſtre en les reprenant. Car il apparoit par l'oraiſon de Daniel, que telles remonſtrances ont profité à ceſte fin enuers les fideles. Quant à la premiere vtilité, nous en voyons l'exemple aux Iuifs, auſquels Ieremie par le commandement de Dieu remonſtre la cauſe de leurs miſeres: combien qu'il ne peuſt aduenir que ce qui auoit eſté predit de Dieu, c'eſt aſſauoir qu'il leur diroit ces parolles, & ne l'eſcouteroyent point: qu'il les appelleroit, & ne luy reſpondroyent point. Mais quel propos, dira quelcun, y a-il de parler aux ſourds? c'eſt afin que malgré qu'ils en ayent ils entendent ce qu'on leur dit eſtre vray, que c'eſt vn ſacrilege abominable d'imputer à Dieu la cauſe de leurs calamitez, laquelle reſide en eux. Par ces trois ſolutions vn chacun ſe pourra facilement depeſcher de teſmoignages infinis qu'aſſemblent les ennemis de la grace de Dieu, tant des preceptes que des promeſſes legales, & des reproches que fait Dieu aux pecheurs, voulans eſtablir vn liberal arbitre en l'homme, lequel ne s'y peut trouuer. Le Pſeaume recite, pour faire honte aux Iuifs, qu'ils ſont vne nation peruerſe laquelle ne renge point ſon cœur. En vn autre paſſage le Prophe-

Nomb. 14. §. 43 Ierem. 37. c. 13. & f. 28 Ierem. 32. c. 32

Dan. 9.

Ierem. 7. f. 27

Pſeau. 78 a. 8

Pſeau. 95 b. 8. te exhorte les hommes de ſon temps, de ne point endurcir leurs cœurs. Dont cela eſt bien dit, voire d'autant que toute la coulpe de rebellion giſt en la peruerſité des hommes. Mais c'eſt ſottement arguer, de dire que le cœur de l'homme, lequel eſt preparé de Dieu, ſe plie de ſoy-meſme çà & là. Le Prophete dit derechef, I'ay encliné ou adonné mon cœur à garder tes commandemens: voire d'autant qu'il s'eſtoit adonné à Dieu d'vn courage franc & alaigre: mais ſi ne ſe vante il point d'eſtre autheur d'vne telle affection, laquelle au meſme Pſeaume il confeſſe eſtre don de Dieu. Nous auons donc à retenir l'aduertiſſement de ſainct Paul: c'eſt qu'il commande aux fideles de faire leur ſalut auec crainte & tremblement, d'autant que c'eſt Dieu qui fait en eux & le vouloir & le parfaire. Il leur aſsigne bien l'office de mettre la main à l'œuure, à ce qu'ils ne ſe plaiſent point en leur nonchallãce: mais en adiouſtant que ce ſoit auec crainte & ſolicitude, il les humilie, & leur reduit en memoire que ce qu'il leur commande de faire eſt l'œuure propre de Dieu. Et par ce moyen il exprime que les fideles beſongnent paſsiuement, s'il eſt licite d'ainſi parler: c'eſt qu'ils s'eſuertuent d'autant qu'ils ſont pouſſez, & que la faculté leur eſt donnée du ciel. Parquoy ſainct Pierre en nous exhortant d'adiouſter vertu en foy, ne nous attribue point vne portion de faire comme à part & de nous-meſmes: rien qui ſoit: mais ſeulement il reſueille la pareſſe de noſtre chair, par laquelle ſouuent la foy eſt eſtouffée. A quoy reſpond le dire de ſainct Paul, N'eſteignez point l'Eſprit. Car la pareſſe s'inſinue continuellement pour nous desbaucher, ſi elle n'eſt corrigée. Si quelcun encore replique, qu'il eſt donc au pouuoir des fideles de nourrir la clarté qui leur eſt donnée, cela peut eſtre aiſément rebouté: pource que ceſte diligence que ſainct Paul requiert ne vient d'ailleurs que de Dieu. Car auſsi il nous eſt ſouuent commandé de nous purger de toutes ſouillures: toutesfois le ſainct Eſprit ſe reſerue ceſte louange de nous conſacrer en pureté. Bref il appert aſſez par les mots de ſainct Iean, que ce qui appartient à Dieu ſeul nous eſt donné par forme d'ottroy: Quiconque, dit-il, eſt de Dieu, ſe garde. Les preſcheurs du franc-arbitre prennent ce mot à la vollée, comme ſi nous eſtions ſauuez partie de la vertu de Dieu, partie de la noſtre: comme ſi ſe garder & maintenir ne venoit point du ciel. Dont Ieſus Chriſt prie le Pere, qu'il nous garde du mal, ou du malin. Et nous ſauons que les fideles en bataillant contre Satan ne ſont victorieux par autres armes, que celles dont Dieu les fournit. Parquoy ſainct Pierre ayant commandé de purifier les ames en l'obeiſſãce de verité, adiouſte incontinent par maniere de correction, En vertu de l'Eſprit. Pour conclurre, ſainct Iean monſtre en bref comment toutes forces humaines ne ſont que vent ou fumée au combat ſpirituel, en diſant que ceux qui ſont engendrez de Dieu ne peuuent pecher, d'autant que la ſemence de Dieu demeure en eux. Et adiouſte en l'autre paſſage la raiſon: c'eſt que noſtre foy eſt la victoire pour vaincre le monde.

Pſeau. 119 112. 2. Pier. 1. b. 5 1. Theſſ. 5 c. 19 2. Cor. 7. a. 1 1. Ieã 5. d. 18 Iean 17. c. 15 1. Pier. 1. d 22 1. Ieã 3. b, 9 1. Ieã 5. a 4

12 Ils alleguent toutesfois vn teſmoignage de la Loy de Moyſe, qui ſemble aduis fort repugner à noſtre ſolution. Car apres auoir publié la Loy, il proteſta deuant le peuple ce qui s'enſuit: Le commandement que ie te baille aujourdhuy, n'eſt point caché, & n'eſt pas loin de toy, n'eſleué par deſſus le ciel: mais il eſt pres de toy, en ta bouche & en ton cœur, à ce que tu le faces. Si cela eſtoit dit des ſimples commandemens, ie confeſſe que nous aurions grande difficulté à y reſpondre. Car combien qu'on pourroit alleguer, que cela eſt dit de la facilité d'entendre les commandemens, & non pas de les faire: neantmoins encore y auroit il quelque ſcrupule. Mais nous auons vn bon expoſiteur, qui nous en oſte toute doute: c'eſt ſainct Paul, lequel afferme que Moyſe a icy parlé de la doctrine de l'Euangile. S'il y auoit quelque opiniaſtre, qui repliquaſt que ſainct Paul a deſtourné ce paſſage de ſon ſens naturel, pour le tirer à l'Euangile: combien qu'on ne deuroit point ſouffrir vne ſi meſchante parolle, toutesfois nous auons dequoy defendre l'expoſition de l'Apoſtre. Car ſi Moyſe parloit ſeulement des preceptes, il deceuroit le peuple d'vne vaine confiance. Car qu'euſſent-ils peu faire que ſe ruiner, s'ils euſſent voulu obſeruer la Loy de leur propre vertu, comme facile? Où eſt-ce que ſera ceſte facilité, veu que noſtre nature ſuccombe en ceſt endroit, & n'y a celuy qui ne trebuſche, voulant marcher? C'eſt donc choſe treſcertaine que Moyſe par ces parolles a comprins l'alliance de miſericorde, qu'il auoit publiée auec la Loy. Car meſmes vn peu au parauant il auoit teſmoigné, qu'il faut que noz cœurs ſoyent circoncis de Dieu, à ce que nous l'aimions. Parquoy il ne met point ceſte facilité dont il parle, en la vertu de l'homme: mais en l'aide & ſecours du ſainct Eſprit, lequel fait puiſſamment ſon œuure en noſtre infirmité. Combien qu'il ne faut pas encore entendre ce lieu ſimplement des preceptes, mais pluſtoſt des promeſſes Euangeliques: leſquelles tant s'en faut qu'elles mettent en nous le pouuoir d'acquerir iuſtice, que pluſtoſt elles monſtrent que nous n'en auons du tout point. Sainct Paul reputant

Deut. 30. c. 11 Rom. 10, b. 8 Deut. 30. b. 8

cela,

cela, assauoir que le salut nous est presenté en l'Euangile, non pas sous ceste condition tãt dure & difficile, & mesme du tout impossible, dont vse la Loy, c'est assauoir si nous accomplissons tous les commandemens, mais sous condition facile & aisée: applique le present tesmoignage, pour confermer combien la misericorde de Dieu nous est liberalement mise entre les mains. Pourtant ce tesmoignage ne sert de rien pour establir vne liberté en la volonté de l'homme.

13 Ils ont coustume d'obietter aucuns autres passages, ausquels il est mõstré que Dieu retire quelque fois sa grace des hommes, pour considerer de quel costé ils se tourneront; comme quand il est dit en Osée, Ie me retireray à part, iusques à tant qu'ils deliberent en leurs cœurs de me suyure. Ce seroit, disent-ils, vne chose ridicule, que le Seigneur considerast à sauoir si les hommes suyuront sa voye: n'estoit que leurs cœurs fussent capables d'encliner à l'vn ou à l'autre, par leur propre vertu. Comme si cela n'estoit point accoustumé à Dieu, de dire par ses Prophetes qu'il reiettera son peuple & l'abandonnera, iusques à ce qu'ils s'amende. Et de fait, regardons qu'ils veulent inferer de cela. Car s'ils disent que le peuple estant delaissé de Dieu, peut de soy mesme se conuertir: toute l'Escriture leur contredit. S'ils confessent que la grace de Dieu soit necessaire à la conuersion de l'homme, ces passages ne leur seruent de rien pour batailler contre nous. Mais ils diront qu'ils la confessent tellement necessaire, que cependant la vertu de l'homme y peut quelque chose. D'où est-ce qu'ils le prennent? Certes ce n'est point de ce lieu, ne de semblables: car ce sont deux choses bien diuerses, que Dieu eslongne sa grace de l'homme pour considerer ce qu'il fera estant delaissé: & qu'il subuienne à son infirmité, pour confermer ses forces debiles. Mais ils demanderont, Que signifient donc telles formes de parler? Ie respon qu'elles vallent autant comme si Dieu disoit, Puis que ie ne profite de rien enuers ce peuple rebelle, ne par admonitions, ne par exhortations, ne par reprehensions, ie me retireray pour vn peu, & en me taisant souffriray qu'il soit affligé: ainsi ie verray si par longue calamité il se souuiendra de moy, pour me chercher. Or quand il est dit que Dieu se reculera, c'est à dire qu'il retirera sa parolle. Quand il est dit qu'il considerera ce que feront les hommes en son absence: c'est à dire, que sans se manifester il les affligera pour quelque temps. Il fait l'vn & l'autre pour nous plus humilier. Car il nous romproit plustost cent mille fois par ses chastiemens & punitions, qu'il ne nous corrigeroit, sinon qu'il nous rendist dociles par son Esprit. Puis qu'ainsi est, c'est mal inferé de dire que l'homme ait quelque vertu de se conuertir à Dieu, entant qu'il est dit que Dieu estant offensé de nostre dureté & obstination, retire sa parolle de nous (en laquelle il nous communique sa presence) & considere ce que nous pourrons faire de nous. Car il ne fait tout cela, sinon pour nous donner à cognoistre que nous ne sommes & ne pouuons rien de nous-mesmes. *Osee 5. d. 14.*

14 Ils prennent aussi argument de la maniere commune de parler dont non seulement vsent les hommes, mais aussi l'Escriture: c'est que les bonnes œuures sont appelées nostres, & qu'il est dit que nous faisons le bien comme le mal. Or si les pechez nous sont imputez à bon droit, comme venans de nous: par mesme raison les bonnes œuures nous doiuent estre attribuées. Car ce ne seroit point parlé par raison, de dire que nous faisons les choses ausquelles Dieu nous meut comme pierres, entant que nous ne les pouuons faire de nostre propre mouuement. Pourtant ils concluent que combien que la grace de Dieu ait la principale vertu, neantmoins telles locutions signifient que nous auons quelque vertu naturelle à bien faire. S'il n'y auoit que la premiere obiection, assauoir que les bonnes œuures sont appellées Nostres: ie respondroye d'autre costé, que nous appellons le pain quotidien Nostre, lequel nous demandons nous estre donné de Dieu. Qu'est-ce donc qu'on pourra pretendre de ce mot, sinon que ce qui ne nous estoit nullement deu est fait nostre par la liberalité infinie de Dieu? Il faudroit donc qu'ils reprinssent nostre Seigneur en ceste forme de parler, ou qu'ils n'estimassent point chose fort estrange que les bonnes œuures soyent appellées Nostres, esquelles nous n'auons rien, sinon par la largesse de Dieu. Mais la seconde obiection est vn peu plus forte: c'est assauoir que l'Escriture afferme souuent que les fideles seruent Dieu, gardent sa iustice, obeissent à sa Loy, & appliquent leur estude à bien faire. Comme ainsi soit que cela soit le propre office de l'entendement & volonté humaine, comment conuiendroit-il que cela fust attribué semblablement à l'Esprit de Dieu & à nous, s'il n'y auoit quelque conionction de nostre puissance auec la grace de Dieu? Il nous sera facile de nous depestrer de tous ces argumens, si nous reputons droitement en quelle maniere c'est que Dieu besongne en ses seruiteurs. Premierement, la similitude dont ils nous veulent greuer, ne

vient point icy à propos. Car qui eſt celuy ſi enſenſé, qui eſtime l'homme eſtre pouſſé de Dieu, comme nous iettons vne pierre? Certes cela ne s'enſuit point de noſtre doctrine. Nous diſons que c'eſt vne faculté naturelle de l'homme, d'approuuer, reietter, vouloir, ne point vouloir, s'efforcer, reſiſter: aſſauoir d'approuuer vanité, reietter le vray biẽ, vouloir le mal, ne vouloir point le bien, s'éfforcer à peché, reſiſter à droiture. Qu'eſt-ce que fait le Seigneur en cela? S'il veut vſer de la peruerſité de l'homme, cõme d'vn inſtrument de ſon ire, il la tourne & dreſſe où bon luy ſemble, afin d'executer ſes œuures iuſtes & bonnes, par mauuaiſe main. Quand nous verrons donc vn meſchãt homme ainſi ſeruir à Dieu, quand il veut complaire à ſa meſchanceté: le ferons-nous ſemblable à vne pierre, laquelle eſt agitée par vne impetuoſité de dehors, ſans aucun ſien mouuement, ne ſentiment, ne volonté? Nous voyons combien il y a de diſtance. Que dirons-nous des bons, deſquels il eſt principalement icy queſtion? Quand le Seigneur veut dreſſer en eux ſon regne, il refrene & modere leur volonté, à ce qu'elle ne ſoit point rauie par concupiſcence deſordõnée, ſelon que ſon inclination naturelle autrement porte. D'autrepart, il la fleſchit, forme, dirige, & conduit à la reiglé de ſa iuſtice, afin de luy faire appeter ſaincteté & innocence. Finalement il la conferme & fortifie par la vertu de ſon Eſprit, à ce qu'elle ne vacille ou dechée. Suyuant laquelle raiſon S. Auguſtin reſpond à telles gens, Tu me diras, Nous ſommes donc menez d'ailleurs, & ne faiſons rien par noſtre conduite. Tous les deux ſont vrays, que tu es mené, & que tu te meines: & lors tu es conduit bien, ſi tu te conduis par celuy qui eſt bon. L'eſprit de Dieu qui beſongne en toy, eſt celuy qui aide ceux qui beſongnent. Ce nom d'Adiuteur monſtre que toy auſsi fais quelque choſe. Voila ſes mots. Or au premier membre il ſignifie que l'operation de l'homme n'eſt point oſtée par la conduite & mouuement du ſainct Eſprit, pource que la volonté qui eſt duite pour aſpirer au bien, eſt de nature. Quant à ce qu'il adiouſte, que par le mot d'Aide on peut recueillir que nous faiſons auſsi quelque choſe: il ne le faut point tellement prendre, comme s'il nous attribuoit ie ne ſay quoy ſeparément & ſans la grace de Dieu: mais afin de ne point flatter noſtre nonchallãce, il accorde tellemẽt l'operation de Dieu auec la noſtre, que le vouloir ſoit de nature: vouloir bien, ſoit de grace. Pourtant il auoit dit vn peu auparauant, Sans que Dieu nous aide non ſeulement nous ne pourrons vaincre, mais non pas meſmes combatre.

15 Par cela il apparoit que la grace de Dieu, ſelon que ce nom eſt prins quand on traitte de la regeneration, eſt comme vne conduite & bride de ſon Eſprit, pour dreſſer & moderer la volonté de l'homme. Or il ne la peut moderer, ſans la corriger, reformer & renouueller. Pour laquelle cauſe nous diſons que le commencement de noſtre regeneration eſt, que ce qui eſt de nous ſoit aboly. Pareillement il ne la peut corriger ſans la mouuoir, pouſſer, conduire & entretenir. Pourtant nous diſons, que toutes les bonnes actions qui en procedent, ſont entierement de luy. Cependant nous ne nions pas eſtre treſveritable ce que dit ſainct Auguſtin, que noſtre volonté n'eſt pas deſtruite par la grace de Dieu, mais pluſtoſt reparée. Car l'vn conuient tresbien auec l'autre, de dire que la volonté de l'homme eſt reparée, quand apres auoir corrigé la peruerſité d'icelle, elle eſt dirigée à la reigle de iuſtice: & de dire qu'en ce faiſant il y a vne nouuelle volonté creée en l'homme, veu que la volonté naturelle eſt ſi corrompue & peruertie, qu'il faut qu'elle ſoit du tout renouuellée. Maintenant il n'y a rien qui empeſche qu'on ne puiſſe dire, que nous faiſons les œuures leſquelles l'Eſprit de Dieu fait en nous, encores que noſtre volõté n'apporte rien du ſien, & qui puiſſe eſtre ſeparé de la grace. Pourtant qu'il nous ſouuienne de ce que nous auons cy deſſus allegué de ſainct Auguſtin: c'eſt que pluſieurs trauaillent en vain pour trouuer en la volonté de l'homme quelque bien qui luy ſoit propre: pource que tout meſlinge que les hommes penſent adiouſter à la grace de Dieu pour eſleuer le franc-arbitre, n'eſt qu'autant de corruption: comme ſi quelcun deſtrempoit du bon vin d'eau boueuſe & amere. Or combien que toutes bonnes affections procedent du pur mouuement du S. Eſprit: toutesfois pource que le vouloir eſt naturellement planté en l'homme, ce n'eſt pas ſans cauſe qu'il eſt dit que nous faiſons les choſes deſquelles Dieu à bon droit ſe reſerue la louange. Premierement d'autant que tout ce que Dieu fait en nous, il veut qu'il ſoit noſtre, moyennant que nous entendions qu'il n'eſt point de nous: puis auſsi, d'autant que nous auons de noſtre nature l'entendement, volõté & pourſuite, leſquelles il dirige en bien, pour en faire ſortir quelque choſe de bon.

16 Les autres argumens qu'ils empruntent çà & là, ne pourront pas beaucoup troubler les gens de moyen entendement, moyennant qu'ils ayent bien recordé les ſolutions cy deſſus miſes. Ils alleguent ce qui eſt eſcrit en Geneſe, Ton appetit ſera par deſſous toy, & tu domineras ſur iceluy: ce qu'ils interpretent eſtre dit du peché, comme ſi Dieu promettoit à Cain, que le peché ne pourroit point dominer en ſon cœur, s'il vouloit trauailler à le veincre.

Gen. 4. a. 7.

le veincre. Au contraire,nous disons que cela doit estre pluſtoſt dit d'Abel. Car en ce paſſage l'intention de Dieu eſt, de redarguer l'enuie que Cain auoit conceue contre ſon frere. ce qu'il fait par double raiſon. La premiere eſt, qu'il ſe trompoit, en penſant acquerir excellence par deſſus ſon frere deuant Dieu, lequel n'a rien en honneur que iuſtice & integrité. La ſeconde, qu'il eſtoit trop ingrat enuers le benefice qu'il auoit receu de Dieu, entant qu'il ne pouuoit porter ſon frere, qui eſtoit ſon inferieur, & dont il auoit le gouuernemẽt. Mais encore, afin qu'il ne ſemble aduis que nous choiſiſsions ceſte interpretation, pource que l'autre nous ſoit contraire: concedõs leur que Dieu parle du peché. Si ainſi eſt, ou Dieu luy promet qu'il ſera ſuperieur, ou il luy cõmande de l'eſtre. S'il luy commande, nous auons deſia monſtré que de cela ils ne peuuent rien prouuer pour fonder le franc-arbitre. Si c'eſt promeſſe, où en eſt l'accompliſſement, veu que Cain a eſté veincu du peché, auquel il deuoit dominer? Ils diront, poſsible qu'il y a vne condition tacite encloſe ſous la promeſſe, cõme ſi Dieu euſt dit, Si tu cõbas, tu remporteras la victoire. Mais qui pourra tolerer telles tergiuerſations? Car ſi on expoſe cela du peché, il n'y a nulle doute que c'eſt vne exhortation que Dieu luy fait: en laquelle il n'eſt pas monſtré quelle eſt la faculté de l'homme, mais quel eſt ſon deuoir, encore qu'il ne le puiſſe faire. Combien que la ſentẽce & la Grammaire requierẽt que Cain ſoit comparé auec ſon frere Abel, en ce qu'eſtant premier nay, il n'euſt point eſté abaiſſé ou amoindri ſous ſon inferieur, ſinon que luy-meſme euſt fait ſa condition pire par ſa propre coulpe.

17 Ils s'aident auſsi du teſmoignage de l'Apoſtre, quand il dit que le ſalut n'eſt point en la main de celuy qui veut, ne de celuy qui court, mais en la miſericorde de Dieu. Car de cela ils inferent, qu'il y a quelque partie debile de ſoy en la volonté & en la courſe de l'homme, & que la miſericorde de Dieu ſupplée le reſte pour donner plein effect. Mais s'ils conſideroyent auec raiſon ce que traite l'Apoſtre en ce paſſage-la: ils n'abuſeroyent point tant inconſiderément de ſon propos. Ie ſay bien qu'ils peuuent alleguer Origene & S. Hierome, pour defenſeurs de leur expoſition. Ie pourroye auſsi au cõtraire les rembarrer de l'autorité de S. Auguſtin. Mais il ne nous faut ſoucier que c'eſt qu'iceux en ont penſé, moyennãt que nous entendions ce qu'a voulu dire S. Paul: aſſauoir que celuy ſeul obtiẽdra ſalut, auquel Dieu aura fait miſericorde: que ruine & cõfuſiõ ſont appreſtées à tous ceux qu'il n'aura eleuz. Il auoit monſtré la cõdition des reprouuez, ſous l'exemple de Pharaon. Il auoit prouué l'election gratuite des fideles, par le teſmoignage de Moyſe, où il eſt dit, I'auray pitié de celuy lequel i'auray receu en miſericorde. Il conclud donc, que cela ne giſt point au vueillant n'au courant, mais en Dieu qui fait miſericorde. Si on argue de ces parolles, qu'il y a quelque volonté en l'hõme, & quelque vertu, cõme ſi S. Paul diſoit, que la ſeule volonté & induſtrie humaine ne ſuffit point de ſoy: c'eſt mal & ſottement argué. Il faut donc reietter ceſte ſubtilité, laq̃lle n'a nulle raiſon. Car quel propos y a-il, de dire, Le ſalut n'eſt pas en la main du vueillant ne du courant, il y a donc quelque volõté & quelque courſe? La ſentence de S. Paul eſt plus ſimple: c'eſt qu'il n'y a ne volõté ne courſe qui nous meine à ſalut, mais que la ſeule miſericorde regne en ceſt endroit. Car il ne parle pas icy autrement qu'en vn autre paſſage: où il dit que la bõté de Dieu & dilection enuers les hommes eſt apparue, non pas ſelon les œuures de iuſtice que nous ayons faites, mais ſelon ſa miſericorde infinie. Si ie vouloye arguer de cela: que nous ayõs fait quelques bõnes œuures, entant que S. Paul nie que nous ayons obtenu la grace de Dieu par les œuures de iuſtice que nous ayons fait: eux-meſme ſe moqueroyent de moy. Neantmoins leur argument eſt ſemblable. Parquoy qu'ils pẽſent bien à ce qu'ils diſent: & ils ne ſe fonderont point en raiſon tant friuole. Et de fait, la raiſon ſur laquelle ſe fonde S. Auguſtin eſt treſferme: aſſauoir que s'il eſtoit dit, que ce n'eſt ne du vueillãt ne du courant, pource que la volonté & la courſe ſeule ne ſuffit pas: qu'on pourroit renuerſer l'argument au rebours, que ce n'eſt pas de la miſericorde, veu que par ce moyen elle ne beſongneroit pas ſeule. Or chacun voit combien ceſte ſentence ſeroit deſraiſonnable. Parquoy S. Auguſtin cõclud q̃ cela a eſté dit de S. Paul, d'autant qu'il n'y a nulle bõne volonté en l'homme, ſi elle n'eſt preparée de Dieu: non pas que nous ne deuions vouloir & courir, mais pource que Dieu fait l'vn & l'autre en nous. L'allegatiõ qu'ameinẽt aucuns n'eſt pas moins ſotte: c'eſt que S. Paul appele les hõmes cooperateurs de Dieu. Car il eſt tout notoire, que cela n'appartiẽt qu'aux docteurs de l'Egliſe, deſquels Dieu ſe ſert, & applique en œuure pour l'edifice ſpirituel, qui eſt l'ouurage de luy ſeul. Et ainſi les miniſtres ne ſont point appelez ſes cõpagnons, comme s'ils auoyẽt quelque vertu d'eux meſme: mais pource que Dieu beſongne par leur moyen, apres les auoir rendus idoines à cela.

Rom. 9. b 16

Lib. 7. in Epiſt. ad Rom.

Hie. dia. in Pela.

Tite 3. a. 4

Epi. 107 ad. Vitalem

1. Cor. 3. b 9

18 Ils produiſent en apres le teſmoignage de l'Eccleſiaſtiq̃: lequel autheur on cognoiſt n'auoir pas certaine authorité. Mais encore que nous ne le refuſions pas (ce q̃ nous pourrions faire à bon droit) de quoy leur peut il aider à leur cauſe? Il dit que l'homme apres auoir

Eccles.15 c.14 esté creé, a esté laissé à sa volonté, & que Dieu luy a donné des commandemens, lesquels s'il gardoit il seroit gardé par eux: que la vie & la mort, le bien & le mal a esté mis deuant l'homme, afin qu'il choisist lequel bon luy sembleroit. Ainsi soit que l'homme en sa creation, ait eu la faculté d'eslire la vie ou la mort: mais que sera-ce, si nous respondons qu'il l'a perdue? Certes ie ne veux point contredire à Salomon: lequel afferme que l'homme a esté creé du commencement bon, & qu'il a forgé des mauuaises inuentions de soy-mesme. Or puis que l'homme, en degenerant & se deuoyant de Dieu, s'est perdu soymesme auec tous ses biens: tout ce qui est dit de sa premiere creation, ne se doit pas tirer à sa nature vitieuse & corrompue. Parquoy ie respon, non seulement à eux, mais aussi à l'Ecclesiastique, quiconque il soit, en ceste maniere: Si tu veux enseigner l'homme de chercher en soy faculté d'aquerir salut, ton authorité ne m'est pas en telle estime, qu'elle puisse preiudicier à la parolle de Dieu, laquelle contrarie euidemment. Si tu veux reprimer seulement les blasphemes de la chair, laquelle en transferant ses vices à Dieu, tasche de s'excuser: & à ceste cause tu monstres comment l'homme a eu vne bonne nature de Dieu, & qu'il a esté cause de sa ruine: ie t'accorde volontiers cela, moyennant que nous conuenions ensemble en ce poinct, que maintenant il est despouillé des ornemens & graces qu'il auoit receues de Dieu premierement: & ainsi confessions ensemblement qu'il a maintenant besoin de medecin, non pas d'aduocat.

Eccles.7. d.30

19 Mais noz aduersaires n'ont rien plus souuent en la bouche, que la parabole de Christ: Luc.10. c.30 où il est parlé de l'homme, lequel fut laissé au chemin demy mort par les brigans. Ie say bien que c'est vne doctrine commune, de dire que sous la personne de ceste homme, est representée la calamité du genre humain. De cela ils prennent vn argument tel: L'homme n'a pas esté tellement occis par le peché & le diable, qu'il ne luy reste encore quelque portion de vie, d'autant qu'il n'est dit qu'à demy mort. Car où seroit, disent ils, ceste demi vie, sinon qu'il luy restast quelque portion de droite intelligence & volonté? Premierement, si ie ne veux point admettre leur allegorie, que feront-ils? Car il n'y a nulle doute qu'elle n'ait esté excogitée par les peres anciens, outre le sens literal & naturel du passage. Les allegories ne doiuent estre receues, sinon d'autant qu'elles sont fondées en l'Escriture: tant s'en faut qu'elles puissent approuuer aucune doctrine. Dauantage, les raisons ne nous defaillent point, par lesquelles nous pouuons refuter ce qu'ils disent. Car la parolle de Dieu ne laisse point vne demi vie à l'homme: mais dit qu'il est du tout mort, quant à la vie bienheureuse. Quand sainct Paul parle de nostre redemption, il ne dit point que nous ayons este gueriz d'vne demi mort: mais que nous auons esté resuscitez de la mort. Il n'appelle point à receuoir la grace de Christ, ceux qui sont à demi viuans: mais ceux qui sont morts & ensueliz. A quoy est conforme ce que dit le Seigneur, que l'heure est venue, que les morts doiuent resuscíter à sa voix. N'auroyent-ils point de honte de mettre en auant ie ne say quelle allegorie legere, contre tant de tesmoignages si clairs? Mais encore que leur allegorie soit vallable, qu'en peuuent-ils conclurre à l'encontre de nous? L'homme, diront-ils, est à demy viuant: il s'ensuit donc qu'il y reste quelque portion de vie. Ie confesse certes qu'il a son ame capable d'intelligence, combien qu'elle ne puisse penetrer iusques à la sapience celeste de Dieu: il a quelque iugement de bien & de mal: il a quelque sentiment pour cognoistre qu'il y a vn Dieu, combien qu'il n'en ait point droite cognoissance: mais où est-ce que toutes ces choses reuiennent? Certes elles ne peuuent faire que ce que dit sainct Augustin ne soit veritable, c'est que les dons gratuits, qui appartiennent à salut, ont esté ostez à l'homme apres sa cheute: que les dons naturels, qui ne le peuuent conduire à salut, ont esté corrompuz & polluz. Pourtant, que ceste sentence, laquelle ne peut estre aucunement ébranlée, nous demeure ferme & certaine: assauoir que l'entendement de l'homme est tellement du tout aliené de la iustice de Dieu, qu'il ne peut rien imaginer, conceuoir ne comprendre, sinon toute meschanceté, iniquité & corruption. Semblablement que son cœur est tant enuenimé de peché, qu'il ne peut produire que toute peruersité. Et s'il aduient qu'il en sorte quelque chose qui ait apparence de bien: neantmoins, que l'entendement demeure tousiours enueloppé en hypocrisie & vanité: le cœur adonné à toute malice.

Ephes.2. a.5. Au mesme c.14 Iean 5. c.25

CHAP. VI.

Qu'il faut que l'homme estant perdu en soy, cherche sa redemption en Iesus Christ.

POVR ce que tout le genre humain est peri en Adam, toute nostre dignité & noblesse dont nous auons parlé, tellement ne nous profiteroit rien, q̃ plustost elle nous tourneroit en vne ignominie, sinon q̃ Dieu nous apparust redempteur, cõme il fait en la personne de son Fils vniq̃: veu qu'il ne recognoit n'aduoue pour son œuure les hõmes vitieux & abastardis. Parquoy depuis q̃ nous sommes decheus de vie à mort, tout ce q̃ nous pouõs cognoistre de Dieu entãt qu'il est nostre

createur

créateur, nous seroit inutile, si la foy n'estoit coniointe, nous proposant Dieu pour Pere & Sauueur en Iesus Christ. C'estoit bien l'ordre naturel, q̃ le bastimẽt du monde nous fust vne escole pour estre enseignez à pieté, & par ce moyen nous conduire à la vie eternelle, & à la felicité parfaite à laquelle nous sommes créez: mais depuis la cheute & reuolte d'Adam, quelque part que nous tournions les yeux, il ne nous apparoist haut ne bas que maledictiõ: laquelle est espandue sur toutes creatures, & tenant le ciel & la terre comme enueloppez, doit bien accabler nos ames d'horrible desespoir. Car combien que Dieu desploye encores en plusieurs sortes sa faueur paternelle, toutesfois par le regard du monde nous ne pouuons pas nous asseurer qu'il nous soit pere: pource que la conscience nous tient conuaincus au dedans, & nous fait sentir qu'à cause du peché nous meritons d'estre reiettez de luy, & n'estre point tenus pour ses enfans. Il y a aussi la brutalité & ingratitude: pource que nos esprits, selon qu'ils sont aueuglez, ne regardent point à ce qui est vray: & selon que nous auons tous les sens peruertis, nous fraudons iniustement Dieu de sa gloire. Parquoy il faut venir à ce que dit sainct Paul: d'autant que le monde n'a point sagement cogneu Dieu en la sagesse d'iceluy, qu'il a fallu que les croyans fussent sauuez par la folie de la predication. Il appelle la sagesse de Dieu, ce theatre du ciel & de la terre tant riche & excellent, & garni de miracles infinis, pour nous faire cognoistre Dieu par son regard auec iugement & prudence: mais pource que nous y profitons si mal, il nous rappelle à la foy de Iesus Christ, laquelle ayant apparence de follie, est en desdain aux incredules. Combien donques que la predication de la croix ne plaise point à l'esprit humain: tant y a que si nous desirons de retourner à nostre createur, duquel nous sommes alienez, afin que derechef il recommence de nous estre pere, il nous faut embrasser ceste follie auec toute humilité. Et de fait, depuis la ruine d'Adam, nulle cognoissance de Dieu n'a peu profiter à salut sans mediateur: car Iesus Christ en disant que c'est la vie eternelle de cognoistre son Pere pour seul vray Dieu, & luy qui est enuoyé, pour Christ: il n'applique pas le propos à son temps seulement, mais l'estend à tous aages. Dont la bestise d'aucuns est tant plus vilaine, lesquels ouurent la porte de paradis à tous incredules & gens profanes, sans la grace de Iesus Christ: lequel toutesfois l'Escriture enseigne estre la seule porte pour nous faire entrer à salut. Si quelcun vouloit restreindre la sentence de Iesus Christ, que ie vien d'amener, au temps que l'Euangile a esté publié, la refutation est toute preste: pource que ceste raison a esté commune à tous siecles & nations, que ceux qui sont alienez de Dieu ne luy peuuent plaire deuant qu'estre reconciliez, & sont prononcez maudits & enfans d'ire. Il y a aussi la responsse de nostre Seigneur Iesus à la Samaritaine, Vous ne sauez ce que vous adorez: nous sauons ce que nous adorons, d'autant que le salut est des Iuifs. Par lesquelles parolles il condamne toutes especes de religions que tenoyent les Payens, d'erreur & de faussetè: & assigne la raison, Pource que le Redempteur auoit esté promis sous la Loy au seul peuple eleu. Dont il s'ensuyt que nul seruice n'a iamais esté agreable à Dieu, sinon qu'il regardast en Iesus Christ. Et voila dont sainct Paul afferme que tous les Payens ont esté sans Dieu, & exclus de l'esperance de vie. Outreplus, veu que sainct Iean enseigne que la vie a esté dés le cõmencement en Christ, & que tout le monde a esté retrenché d'icelle: il est necessaire de retourner à ceste source. Parquoy Iesus Christ se nomme vie, entant qu'il est propiciateur pour appaiser son Pere enuers nous. D'autrepart l'heritage des cieux n'appartient qu'aux enfans de Dieu. Or ce n'est pas raison que ceux qui ne sont point incorporez au Fils vnique soyent tenus d'vn tel reng: comme sainct Iean testifie que ceux qui croyent en Iesus Christ ont ce titre & priuilege, d'estre faits enfans de Dieu. Mais pource que mon intention n'est pas de traiter maintenant entierement de la foy, c'est assez d'en auoir touché ce mot comme en passant.

1. Cor. 1. c. 22

Iean 17. a. 3

Iean 4. c. 21

Ephes. 2. c. 12

2 Quoy qu'il en soit, Dieu ne s'est iamais monstré propice aux Peres anciens, & ne leur a donné nulle esperance de grace, sans leur proposer vn mediateur. Ie laisse à parler des sacrifices de la Loy, par lesquels les fideles ont esté ouuertement enseignez, qu'ils ne deuoyent chercher salut sinon en la satisfaction qui a esté accomplie en Iesus Christ: seulement ie di en somme, que la felicité que Dieu a promise de tout temps à son Eglise, a esté fondée en la personne de Iesus Christ. Car combien que Dieu ait comprins toute la race d'Abraham en son alliance: toutesfois sainct Paul a bonne raison de conclurre, que ceste semence en laquelle toutes gẽs deuoyent estre benites, à parler proprement est Christ: veu que nous sauons que plusieurs ont esté engendrez d'Abraham selon la chair, lesquels ne sont point reputez de sa lignée. Car encores que nous laissions Ismael & beaucoup d'autres, dont est-il aduenu que des deux fils iumeaux d'Isaac, assauoir Esau & Iacob, du temps qu'ils estoyent encores vnis au ventre de la mere l'vn a esté reietté & l'autre eleu? mesmes dont est-il aduenu que l'aisné ait esté reboutè, & que le second ait tenu son lieu? Finalement, dont est-il aduenu que la plus grand' part du peuple ait esté retrenchée comme bastarde? Il est donc

Galat. 3. c. 16

notoire que la race d'Abraham prend son tiltre du chef, & que le salut promis n'a point d'arrest iusques à ce qu'on vienne à Christ, duquel l'office est de recueillir ce qui estoit dissipé. dont ils s'ensuyt que la premiere adoption du peuple eleu dependoit de la grace du mediateur. Or combien que ceci ne soit pas du tout si clairement exprimé en Moyse : toutesfois il est certain qu'il a esté cogneu en general de tous fideles. Car deuant qu'il y eust Roy créé au peuple, desia Anne la mere de Samuel parlant de la felicité de l'Eglise, dit en son cantique: Le Seigneur donnera force à son Roy, & exaltera la corne de son Christ. Par lesquelles parolles elle entend que Dieu benira son Eglise. A quoy aussi s'accorde la prophetie donnée à Ely, qui est mise vn peu apres: assauoir, Le Sacrificateur que i'establiray cheminera deuant mon Christ. Et n'y a doute que le Pere celeste n'ait voulu pourtraire vne image viue de Iesus Christ, en la personne de Dauid & de ses successeurs. Parquoy luy voulant exhorter les fideles à la crainte de Dieu, commande qu'on baise le Fils pour luy faire hommage. A quoy respond ceste sentence de l'Euangile, Qui n'honnore point le Fils, n'honnore point le Pere. Parquoy cõbien q̃ par la reuolte des dix lignées le regne de Dauid ait esté fort abattu, toutesfois l'alliance que Dieu auoit faite auec luy & ses successeurs est touſiours demourée : comme il en a parlé par ses Prophetes, Ie ne raseray point du tout ce royaume à cause de Dauid mon seruiteur, & de Ierusalem que i'ay eleue: mais il demourera vne lignée à ton fils. Ce propos est reiteré & deux & trois fois : & notamment ce mot est adiousté, I'affligeray la semence de Dauid, mais non pas à touſiours. Quelque temps apres il est dit que Dieu auoit laissé vne lampe en Ierusalem pour l'amour de Dauid son seruiteur, afin de luy susciter semence, & de garder Ierusalem. Mesmes comme les choses tendoyent à ruyne & extreme confusion, derechef il fut dit que Dieu n'auoit point voulu espardre la lignée de Iuda à cause de Dauid son seruiteur: auquel il auoit promis de donner vne lampe, & à ses enfans à perpetuité. La somme de ce propos reuient là, que Dieu a eleu Dauid seul pour faire reposer en luy sa faueur & amour : comme il est dit en l'autre passage, Il a rebouté le tabernacle de Silo & de Ioseph, & n'a pas eleu la lignée d'Ephraim : mais celle de Iuda, & la montagne de Sion qu'il a aymée. Il a eleu son seruiteur Dauid, pour paistre son peuple & son heritage d'Israel. Bref Dieu a tellement voulu maintenir son Eglise, que l'estat, bon heur, & salut d'icelle dependoit de ce chef. Et pourtant Dauid s'escrie, L'Eternel est la force de son peuple, & la vertu du salut de son Christ. Puis il adiouste vne priere: Saune ton peuple, & beni ton heritage: signifiant par ces mots, que tout le bien de l'Eglise est vni d'vn lien inseparable auec la superiorité & empire de Iesus Christ. Suyuant ceste raison il dit aussi ailleurs, O Dieu, sauue ! que le Roy nous exauce au iour que nous prierons. Car il enseigne clairement que les fideles n'ont iamais eu leur recours à l'aide de Dieu en autre fiance, que pource qu'ils estoyent cachez sous la protection du Roy. Ce que nous pouuons recueillir par l'autre Psaume : O Dieu, sauue ! benit soit celuy qui vient au nom de l'Eternel. où on voit que les fideles se sont adressez à Iesus Christ, pour esperer d'estre garantis sous la main de Dieu. Auquel but regarde aussi l'autre priere, où toute l'Eglise implore la misericorde de Dieu : O Dieu, que ta main soit sur l'homme de ta dextre, sur le Fils de l'homme que tu as approprié à ton seruice. Car combien que l'autheur du Psaume se lamente de la dissipation de tout le peuple, il en demande toutesfois la restauration par le moyen du seul chef. Et quand Ieremie, apres que le peuple a esté transporté en pays estrange, la terre gastée & saccagée, pleure & gemist sur la calamité de l'Eglise: sur tout il fait mention de la desolation du regne, pource qu'en icelle l'esperance des fideles estoit comme coupée : Le Christ, dit-il, qui estoit l'esprit de nostre bouche, a esté prins à cause de nos pechez, voire celuy auquel nous disions, Nous viurons sous ton ombre entre les peuples. Par ceci il est assez liquide, pource que Dieu ne peut estre propice au gẽre humain sans quelque mediateur, qu'il a touſiours mis au deuant sous la Loy Iesus Christ, afin que les Peres y adressassent leur foy.

1. Samuel 2.b.10

Pseaum. 2.c.12 Iean 5.d. 23

1. Rois 11. b.12.f.24

Au mesme f.39 1. Rois 15. a.4

Pseaum. 78.f.60. & 67

Pseaum. 28.c.8

Pseaum. 20.b.10

Pseaum. 118.d.25, 26

Pseaum. 80.d.18

Lamẽtat. 4.d.20

3 Or quand il promet quelque soulagement aux afflictions, sur tout quand il est parlé de la deliurance de l'Eglise, il fait dresser la baniere de fiance & d'espoir en Iesus Christ. Dieu est sorti, dit Abacuc, pour le salut de son peuple, voire en salut auec son Christ. Bref quand il est fait mention aux Prophetes de la restauration de l'Eglise, le peuple est rappelé à la promesse faite à Dauid, quant à la perpetuité du siege royal. Et ce n'est point merueille, veu qu'autrement il n'y eust eu nulle fermeté en l'alliance sur laquelle ils estoyent appuyez. A quoy se rapporte ceste sentence notable d'Isaie : Car en voyant que ce qu'il annonçoit du secours que Dieu vouloit donner presentement à la ville de Ierusalem, estoit reietté par le Roy incredule Achab, sautant, par maniere de dire, d'vn propos à l'autre, il vient au Messias, Voicy la vierge conceura & enfantera vn fils : signifiant par mots couuerts, combien que le Roy & le peuple reiettoyent par leur malice la promesse qui leur estoit offerte, &

Habac. 3. c.13

Isaie 7.c. 14

quasi

quasi de propos deliberé s'efforçoyent à renuerser la verité de Dieu: que toutesfois l'alliance ne seroit point aneantie, que le Redempteur ne vint en son temps. Parquoy les Prophetes voulans asseurer le peuple qu'il trouueroit Dieu appaisé & fauorable, ont tousiours obserué ce stile, de mettre en auant le regne de Dauid, duquel deuoit prouenir la redemption & le salut eternel: comme quand Isaie dit, l'establiray mon alliance auec vous, les mi- Isaie 55.
sericordes infallibles de Dauid. Voicy ie l'ay donné tesmoin aux peuples: voire d'autãt que a.3
les fideles voyant les choses si confuses & desesperées, ne pouuoyent esperer que Dieu leur
fust propice ou enclin à merci, sans qu'vn tel tesmoin leur fust produit. Semblablement Ie- Ieremie
remie pour remettre sus ceux qui estoyent desesperez, Voici, dit-il, les iours viẽnent, ie sus- 23.a.6
citeray à Dauid vn germe iuste, & lors Iuda & Israel habiteront seurement. Et Ezechiel de Ezechiel
son costé, Ie susciteray sur mes brebis vn pasteur, assauoir mon seruiteur Dauid. Moy l'E- 34.f.23
ternel ie leur seray pour Dieu, & mon seruiteur Dauid pour pasteur. I'establiray auec eux
alliance de paix. Item en vn autre passage, apres auoir traité du renouuellement qui estoit Ezechiel
incroyable, Mon seruiteur Dauid, dit-il, sera leur Roy, & sera luy seul pasteur sur tous: & 37.g.25.
ratifieray alliance permanente de paix auec eux. Ie choisi d'vne grande quãtité de tesmoi- 26
gnages quelque petit nombre, pource que seulement ie veux aduertir les lecteurs, que l'espoir des fideles n'a iamais reposé ailleurs qu'en Iesus Christ. Tous les autres Prophetes parlent aussi vn mesme langage: comme il est dit en Osée, Les fils de Iuda & les fils d'Israel se- Osee 1.d.
ront rassemblez en vn, & ordonneront vn chef sus eux. Ce qui est encore mieux exprimé 12
apres, Les fils d'Israel retourneront & chercheront l'Eternel leur Dieu, & Dauid leur Roy. Osee 3.b.
Pareillement Michée traitant du retour du peuple, declaire notamment que le Roy passe- 5
ra deuant eux, & l'Eternel sera leur chef. Parquoy Amos voulant promettre le restablisse- Amos 9.c
ment de l'Eglise: Ie susciteray, dit-il, le pauillon de Dauid, lequel est decheu: ie muniray tou 11
tes ses breches, & repareray ses ruines. En quoy il monstre qu'il n'y auoit autre signe de salut, sinon que gloire & maiesté royale fust derechef redressée en la maison de Dauid: ce qui
a esté accompli en Christ. C'est pourquoy Zacharie, d'autant que son temps estoit plus Zachatie
prochain de la manifestation de Christ, s'escrie plus ouuertement, Esiouy toy fille de Sion, 9.b.9
esgaye-toy, fille de Ierusalem, voicy ton Roy vient à toy iuste & sauueur. Comme desia nous auons allegué vn lieu semblable du Pseaume, L'Eternel est la force du salut de son Christ: O Dieu, sauue! Car par ces mots il est monstré que le salut s'estend du chef à tout le corps.

4 Or Dieu a voulu que les Iuifs fussent embuz de telles propheties, afin de les accoustumer à dresser les yeux à Iesus Christ, toutes fois & quantes qu'ils auoyent à demander d'estre deliurez. Et de fait, combien qu'ils se soyent abastardis vilainement, iamais la memoire de ce principe general n'a peu estre abolie: c'est que Dieu selon qu'il auoit promis à Dauid, seroit redempteur de son Eglise par la main de Iesus Christ. Et par ce moyen l'alliance gratuite, par laquelle Dieu auoit adopté ses eleus, seroit ferme. De là est aduenu qu'à l'entrée de Iesus Christ en Ierusalem vn peu deuant sa mort, ce cantique resonnoit cõme chose commune en la bouche des petits enfans: Osiãna au fils de Dauid. Car il n'y a nulle dou- Matt. 21.
te que cela n'ait esté tiré de ce qui estoit receu entre tout le peuple, & qu'ils ne le chãtassent a.9
iournellement: assauoir qu'il ne leur restoit autre gage de la misericorde de Dieu, qu'en l'aduenement du Redempteur. Pour ceste raison Christ commande à ses disciples de croire en Iean 14.
luy, pour distinctement & parfaictement croire en Dieu. Car combien qu'à parler proprement, la foy monte là haut au Pere par Iesus Christ: toutesfois il signifie qu'estant mesme appuyée en Dieu, elle s'esuanouit petit à petit, sinon qu'il interuint au milieu pour la retenir en pleine fermeté. Au reste, la maiesté de Dieu est trop haute, pour dire que les hommes mortels y puissent paruenir: veu qu'ils ne font que ramper sur la terre comme petits vers. Parquoy ie reçoy ce dire commun, que Dieu est l'obiect de la foy, par tel si qu'on y adiouste correction: pource que ce n'est pas en vain que Iesus Christ est nommé l'image de Dieu Coloss. 1.
inuisible: mais par ce titre nous sommes aduertis, que si le Pere ne se presente à nous par le b.15
moyen du Fils, il ne peut estre cogneu à salut. Or combien que les Scribes eussent brouillé & obscurci par leurs fausses gloses tout ce que les Prophetes auoyent enseigné du Redempteur, toutesfois Iesus Christ a prins ceste article pour resolu & receu du commun consentement: c'est qu'il n'y auoit autre remede en la confusion où estoyent tombez les Iuifs, ny autre moyen de deliurer l'Eglise, sinon que le Redempteur promis vint en auant. On n'a pas entendu entre le peuple si bien qu'il eust esté requis, ce que sainct Paul enseigne: as- Rom. 10.
sauoir que Iesus Christ est la fin de la Loy: mais il appert clairement par la Loy & les a.4
Prophetes combien ceste sentence est vraye & certaine. Ie ne dispute pas encores de la foy par le menu, pource que le lieu sera plus opportun ailleurs: seulement que cela soit conclu entre nous: cõme ainsi soit que le premier degré à pieté soit de cognoistre que Dieu nous

est Pere, pour nous maintenir, gouuerner & nourrir, iusques à ce qu'il nous recueille en son heritage eternel: que de là s'ensuit sans doute ce que nous auons cy dessus declairé: assauoir que la vraye cognoissance de Dieu ne peut subsister sans Iesus Christ. Et par ainsi q̃ dés le commencement du monde il a esté mis en auãt aux eleus, afin qu'ils eussent les yeux arrestez en luy, & que leur fiance s'y reposast. C'est en ce sens qu'escrit Irenée, que le Pere estant infini en soy, s'est rendu fini en son Fils, d'autant qu'il s'est conformé à nostre petitesse, afin de ne point engloutir nos sens par l'infinité de sa gloire. Ce qu'aucuns fantastiques ne reputans point, ont tiré ceste sentence fort vtile, pour colorer leur resuerie infernale: comme si vne portion tant seulement de deité estoit coulée de la perfection du Pere sur le Fils. Or ce bon Docteur n'entẽd autre chose, sinon que Dieu est cõprins en Iesus Christ, & non autre part. Ceste sentẽce a tousiours esté vraye, Celuy qui n'a point le Fils n'a point le Pere. Car combien que plusieurs se soyent glorifiez d'adorer le souuerain createur du ciel & de la terre, toutesfois pource qu'ils n'auoyent nul mediateur, il a esté impossible qu'ils goustassent à bon escient la misericorde de Dieu, pour estre droictemẽt persuadez qu'il leur fust Pere. Pourtant donques qu'ils ne tenoyent point le chef, c'est à dire Christ, il n'y a eu en eux qu'vne cognoissance ombrageuse de Dieu, & qui n'a eu nul arrest. Dont aussi il est aduenu, qu'estans trebuschez en superstitions lourdes & enormes, ils ont descouuert leur ignorance: comme auiourdhuy les Turcs, combien qu'ils se vantent à pleine bouche que le souuerain createur est leur Dieu, neantmoins ils supposent vne idole en son lieu, d'autant qu'ils reprouuent Iesus Christ.

1. Iean 2. d. 31

CHAP. VII.

Que la Loy a esté donnée, non pas pour arrester le peuple ancien à soy, mais pour nourrir l'esperance de salut qu'il deuoit auoir en Iesus Christ, iusques à ce qu'il vint.

DE tout le discours que nous auons fait, il est facile à recueillir que la Loy n'a pas esté donnée enuiron quatre cens ans apres la mort d'Abraham, pour esloigner de Iesus Christ le peuple eleu: mais plustost pour tenir les esprits en suspens iusques à l'aduenement d'iceluy, & les inciter à vn desir ardent de telle venue: les confermer aussi en attente, afin qu'ils ne defaillissent pour la longueur du terme. Or par ce mot de Loy ie n'enten pas seulement les dix preceptes, lesquels nous monstrent la reigle de viure iustement & sainctement: mais la forme de religion telle que Dieu a publiée par la main de Moyse. Car Moyse n'a pas esté donné pour Legislateur, afin d'abolir la benediction promise à la race d'Abraham: plustost nous voyons que çà & là il rappelle les Iuifs à ceste alliance gratuite que Dieu auoit establie auec leurs Peres, & de laquelle ils estoyent heritiers, comme s'il eust esté enuoyé pour la renouueller. Ce qui a esté amplement manifesté par les ceremonies: car il n'y auroit rien plus sot ou friuole, que d'offrir de la gresse & fumée puante des entrailles des bestes pour se reconcilier auec Dieu, ou auoir son refuge à quelque aspersion de sang ou d'eau, pour nettoyer les souillures de l'ame. Bref si tout le seruice qui a esté sous la Loy est consideré en soy, comme s'il ne contenoit nulles ombres ne figures qui eussent leur verité correspõdante: il semblera que ce soit vn ieu de petits enfans. Parquoy ce n'est pas sans cause, que tant au sermon dernier de sainct Estienne qu'en l'Epistre aux Hebrieux, ce passage où Dieu commanda à Moyse de faire le tabernacle auec ses dependances, selon le patron qui luy auoit esté monstré en la mõtagne, est si diligemment noté. Car si le tout n'eut eu son but spirituel, les Iuifs y eussent aussi bien perdu leur peine, comme les Payens en leurs badinages. Les gaudisseurs & gens profanes, qui n'ont iamais appliqué leur estude à droite pieté, se faschent d'vn tel amas de ceremonies qu'on voit en la Loy: & non seulement s'esmerueillent comme Dieu a voulu donner tant de peine au peuple ancien, le chargeant de tant de fardeaux: mais se moquent de tant de façons de faire, comme des menus fatras & ieux de petits enfans: voire pource qu'ils ne regardent pas à la fin, de laquelle quand les figures de la Loy sont separées, on les peut bien iuger vaines & inutiles. Mais ce patron duquel il est parlé, monstre bien que Dieu n'a pas ordonné les sacrifices pour occuper en choses terrestres ceux qui le voudroyent seruir, mais plustost pour esleuer leurs esprits plus haut. Ce qu'on peut verifier par sa nature: car comme il est esprit, aussi ne prend-il plaisir qu'à seruice spirituel. Ce que plusieurs sentences des Prophetes tesmoignent, quand ils redarguent les Iuifs de leur bestise, en ce qu'ils pensoyent que les sacrifices tels quels fussent aucunement prisez de Dieu. Leur intention n'estoit point de rien deroguer à la Loy: mais estans droits & vrais expositeurs d'icelle, ils ont ramené le vulgaire des Iuifs au but duquel ils s'estoyent destournez. Desia nous auons à recueillir, puis que la grace de Dieu a esté offerte aux Iuifs, que la Loy n'a pas esté vuide de Christ. Car Moyse leur a proposé ceste fin de leur adoption: c'est qu'ils fussent pour royaume sacer-

Act. 7. f. 44
Hebr. 8. b. 5
Exod. 25. d. 40

Exod. 19. a. 6

cerdotal à Dieu: ce qu'ils ne pouuoyent obtenir, s'il n'y eust eu vne reconciliatiõ plus digne & pretieuse que par le sang des bestes brutes. Car quelle raison ne propos y auroit-il, que les fils d'Adam, lesquels par contagion hereditaire naissent tous esclaues de peché, fussent soudain esleuez en dignité royale, & par ce moyen faits participans de la gloire de Dieu, sinon qu'vn si haut bien & si excellent leur paruint d'ailleurs? Comment aussi le droit de sacrificature leur pouuoit-il appartenir, ou auoir lieu entre eux, veu qu'ils estoyent abominables à Dieu par les macules de leurs vices: sinon qu'ils eussent esté consacrez en cest office par la saincteté du chef? Parquoy sainct Pierre en tournant les mots de Moyse, a vsé d'vne grace & dexterité qui est bien à noter: c'est qu'en signifiant que la plenitude de grace que les Iuifs ont gousté sous la Loy, a esté desployée en Iesus Christ: il dit, Vous estes le lignage eleu & la sacrificature royale. Car ce changement des mots tend à ce qu'on cognoisse que ceux ausquels Iesus Christ est apparu par l'Euangile, ont receu plus de biens que leurs Peres: d'autãt qu'ils sont tous ornez & reuestus d'honneur sacerdotal & royal, afin d'auoir liberté de se presenter deuant Dieu franchement par le moyen de leur mediateur. 1. Pier. 2. b. 9

2 Il est ici à noter en passant, que le royaume qui a esté dressé en la maison de Dauid, estoit vne partie de la charge & commission qui auoit esté donnée à Moyse, & de la doctrine de laquelle il auoit esté ministre. Dont il s'ensuit que tant en la lignée de Leui qu'aux successeurs de Dauid, Iesus Christ a esté proposé deuant les yeux des Iuifs, comme en vn double miroir: pource que (comme i'ay n'agueres dit) ils ne pouuoyent estre autrement sacrificateurs deuant Dieu, veu qu'ils estoyent serfs de peché & de mort, & pollus en leur corruption. On peut aussi maintenant voir combien est vray ce que dit S. Paul, que les Iuifs ont esté retenus sous la Loy, comme sous la garde d'vn maistre d'escole, iusqu'à ce que la semence, en faueur de laquelle la grace auoit esté donnée, vinst. Car d'autãt que Iesus Christ ne leur estoit point encores familierement mõstré, ils ont esté semblables pour ce temps-là des enfans, & leur rudesse & infirmité ne pouuoit porter pleine science des choses celestes. Or comment ils ont esté conduits à Iesus Christ par les ceremonies, il a esté desia exposé, & on le peut encores mieux comprendre par beaucoup de tesmoignages des Prophetes. Car combien qu'ils fussent obligez à offrir iournellement nouueaux sacrifices pour appaiser Dieu: toutesfois Isaie leur monstre que tous pechez seroyent effacez pour vn coup par vn sacrifice vnique & perpetuel. ce qu'aussi Daniel conferme. Les Sacrificateurs estãs choisis de la lignée de Leui, entroyent au sanctuaire: mais cependant il estoit dit au Pseaume, que Dieu en auoit eleu vn seul, voire estably auec ferment solennel & immuable, pour estre Sacrificateur selõ l'estat de Melchisedec. L'onctiõ de l'huile visible auoit lors son cours: mais Daniel selon qu'il auoit eu par vision, prononce qu'il y en aura bien vne autre. Ie n'insisteray pas plus longuement sur ceci, d'autant que l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux, depuis le 4. chap. iusques à l'onzieme deduit au long & au large, & monstre clairement que toutes les ceremonies de la Loy sont de nulle valeur & nul profit, iusques à ce qu'on vienne à Iesus Christ. Quant aux dix commandemens, ceste sentence de sainct Paul leur compete aussi bien: assauoir que Iesus Christ est la fin de la Loy, & en salut à tous croyans. Item, que Iesus Christ est l'ame ou l'esprit qui viuifie la lettre, laquelle en soy autrement seroit mortelle. Car au premier passage il signifie que c'est en vain que nous sommes enseignez quelle est la vraye iustice, iusques à ce que Iesus Christ la nous donne tant par imputation gratuite, qu'en nous regenerant par son Esprit. Pourtant à bon droit il nomme Iesus Christ l'accomplissement ou la fin de la Loy: pource qu'il ne profiteroit rien de sauoir ce que Dieu requiert de nous, sinon que Iesus Christ nous secourust, en nous allegeant du ioug & fardeau insupportable, sous lequel nous trauaillons & sommes accablez. En vn autre lieu il dit que la Loy a esté mise pour les transgressions, voire afin d'humilier les hommes en les ayant conuaincus de leur damnation. Or pource que telle est la vraye preparation & vnique pour venir à Christ, tout ce qu'il dit en diuers mots, s'accorde tresbien ensemble. Mais pource qu'il a eu à debattre contre des seducteurs, qui enseignoyent qu'on se pouuoit iustifier & meriter salut par les œuures de la Loy: pour abattre leur erreur il a esté aulcune fois cõtraint de prendre la Loy plus estroitement, cõme si elle commandoit simplement de bien viure: ia soit que l'alliance d'adoption ne s'en doyue point separer, quand on parle de tout ce qu'elle contient. Rom. 10. a. 4 2. Cor. 3. b. 6 Galat. 3. c. 19

3 Or il est expedient de voir en bref comment nous sommes rendus tant plus inexcusables, apres auoir esté enseignez par la loy morale, pour nous soliciter à demander pardon. Or s'il est vray que la perfection de iustice soit monstrée en la Loy, il s'ensuyt pareillement que l'obseruation entiere de la Loy, est entiere iustice deuant Dieu, par laquelle l'homme puisse estre reputé iuste deuant son Throne celeste. Pourtant Moyse ayant publié la Loy, ne fait point de doute d'appeler en tesmoin le ciel & la terre, qu'il a proposé au peuple d'Is- Galat. 3. d. 24 Isaie 53 Daniel 9 Pseaum. 110. b. 4 Deut. 30. d. 19

rael la vie & la mort, le bien & le mal. Et ne pouuons contredire, que l'obeiſſance entiere de la Loy ne ſoit remunerée de la vie eternelle, comme le Seigneur l'a promis. Toutesfois il nous faut d'autrepart conſiderer, aſſauoir ſi nous accompliſſons telle obeiſſance, de laquelle nous puiſsions conceuoir quelque confiance de ſalut. Car dequoy ſert-il d'entendre qu'en obeiſſant à la Loy on peut attendre le loyer de la vie eternelle, ſi quant & quant nous ne cognoiſſons que par ce moyen nous pouuons paruenir à ſalut? Or en ceſt endroit ſe demonſtre l'imbecillité de la Loy: car d'autant que ceſte obeiſſance n'eſt trouuée en nul de nous, par cela eſtans exclus des promeſſes de vie, nous tombons en malediction eternelle. Ie ne dy pas ſeulement ce qui ſe fait, mais ce qui eſt neceſſaire qu'il aduienne. Car comme ainſi ſoit que la doctrine de la Loy ſurmõte de beaucoup la faculté des hommes, nous pouuons bien de loin regarder les promeſſes qui y ſont données: mais nous n'en pouuons receuoir aucun fruit. Pourtant il ne nous en reuient rien, ſinon que par cela nous voyons d'autant mieux noſtre miſere: entant que toute eſperance de ſalut nous eſt oſtée, & la mort reuelée. D'autre coſté ſe preſentent les horribles menaces qui y ſont miſes: leſquelles ne preſſent pas aucuns de nous, mais tout generalement. Elles nous preſſent, di-ie, & nous pourſuyuent d'vne rigueur inexorable, tellement que nous voyons vne certaine malediction en la Loy.

4 Pourtant ſi nous ne regardons que la Loy, nous ne pouuons autre choſe que perdre du tout courage, eſtre confus, & nous deſeſperer: veu qu'en icelle nous ſommes tous maudits & condamnez, & n'y a celuy de nous qui ne ſoit forclos de la beatitude promiſe à ceux qui l'obſeruent. Quelcun demandera ſi Dieu ſe delecte à nous tromper. Car il ſemble bien aduis que c'eſt vne moquerie, de monſtrer quelque eſperance de felicité à l'homme, l'appeller & exhorter à icelle, promettre qu'elle luy eſt appareillée, & cependant que l'accez ſoit fermé. Ie reſpon que combien que les promeſſes de la Loy, d'autant qu'elles ſont conditionelles, ne doyuent point eſtre accomplies ſinon à ceux qui auront accomply toute iuſtice (ce qui ne ſe trouue entre les hommes,) toutesfois qu'elles n'ont point eſté dõnées en vain. Car apres que nous auons entendu qu'elles n'ont point de lieu ny efficace enuers nous, ſinõ que Dieu par ſa bonté gratuite nous reçoyue ſans aucun eſgard de nos œuures: apres auſsi que nous auons receu par foy icelle bonté, laquelle il nous preſente par ſon Euangile: ces meſmes promeſſes auec leur condition ne ſont point vaines. Car lors le Seigneur nous donne gratuitement toutes choſes, en telle ſorte que ſa liberalité vient iuſques à ce comble, de ne reietter pas noſtre obeiſſance imparfaite: mais en nous remettant & pardonnant ce qui y defaut, l'accepter pour bonne & entiere: & par conſequent nous faire receuoir le fruit des promeſſes legales, comme ſi leur condition eſtoit accomplie. Mais d'autant que ceſte queſtion ſera plus pleinement traitée, quand nous parlerons de la iuſtification de la foy: ie ne la veux point maintenant pourſuyure plus outre.

5 Ce que nous auons dit, l'obſeruation de la Loy eſtre impoſsible: il nous le faut breuement expliquer & confermer. Car il ſemble aduis que ce ſoit vne ſentence fort abſurde, tellement que ſainct Hierome n'a point fait doute de la condamner pour meſchante. Touchãt de la raiſon qui l'a meu à ce faire, ie ne m'en ſoucie: il nous doit ſuffire d'entendre la verité. Ie ne feray point ici grandes diſtinctions des manieres de poſsibilité. I'appelle Impoſsible, ce qui n'a iamais eſté veu, & eſt ordonné par la ſentence de Dieu q̃ iamais ne ſera. Quãd nous regarderons depuis le commencement du monde, ie dy qu'il n'y a eu nul de tous les Saincts, lequel eſtant en ceſte priſon de corps mortel ait eu vne dilection ſi parfaite, iuſques à aimer Dieu de tout ſon cœur, de toute ſon ame, & de toute ſa vertu. Ie dy dauantage, qu'il n'y en a eu nul qui n'ait eſté entaché de quelque concupiſcence. Qui contredira à cela? Ie voy bien quels ſaincts imagine la ſuperſtition: c'eſt aſſauoir d'vne telle pureté qu'à grand' peine les Anges du ciel ſoyent ſemblables: mais cela repugne tant à l'Eſcriture qu'à l'experience. Ie dy encore plus, qu'il n'y en aura iamais qui viẽne iuſques à vn tel but de perfectiõ, iuſques à ce qu'il ſoit deliuré de ſon corps. Ce qui eſt prouué de pluſieurs euidens teſmoignages de l'Eſcriture. Salomon diſoit en dediant le Temple, qu'il n'y a homme ſur la terre qui ne peche. Dauid dit que nul des viuans ne ſera iuſtifié deuant Dieu. Ceſte ſentence eſt ſouuent repetée au liure de Iob. Sainct Paul l'afferme plus clairement que tous les autres: La chair, dit-il, conuoite contre l'Eſprit, & l'Eſprit contre la chair. Et ne prend autre raiſon, pour prouuer que tous ceux qui ſont ſous la Loy ſont maudits, ſinon pource qu'il eſt eſcrit, que tous ceux qui ne demeureront point en l'obeiſſance des commandemens, ſeront maudits. En quoy il ſignifie, ou pluſtoſt met comme vne choſe reſolue, que nul n'y peut demeurer. Or tout ce qui eſt predit en l'Eſcriture, il le faut auoir pour eternel, & meſme pour neceſſaire. Les Pelagiens moleſtoyent ſainct Auguſtin de ceſte ſubtilité: c'eſt qu'on fait iniure à Dieu, s'il commande plus outre que ce que les fideles ne peuuent faire par ſa grace.

1. Rois 8. e. 46
Pſeaum. 143. a. 2
Galat. 5. c. 17
Galat. 3. b. 10
Deut. 27. d. 26
Lib. de natu. & gratia.

Luy,

Luy pour euiter leur calomnie, confessoit que le Seigneur pourroit bien s'il vouloit exalter vn homme mortel en perfection Angelique: mais que iamais ne l'auoit fait, & ne le feroit point à l'aduenir, pource qu'il a dit du contraire. Ie ne contredy point à ceste sentence: mais i'adiouste qu'il n'y a nul propos de disputer de la puissance de Dieu cõtre sa verité. Et pourtant ie dy que ceste sentence ne se peut cauiller, si quelcũ dit estre impossible que les choses aduiennent, desquelles nostre Seigneur a denoncé qu'elles n'aduiendront point. Mais encore si on dispute du mot, Iesus Christ estant interrogué de ses disciples qui pourroit estre sauué: respond que cela est impossible aux hommes, mais à Dieu que toutes choses sont possibles. Sainct Augustin monstre par bonnes raisons, que iamais nous ne rendons en la vie presente l'amour à Dieu que nous luy deuons: L'amour, dit-il, procede tellement de la cognoissance, que nul ne peut parfaitement aymer Dieu, qu'il n'ait cogneu premierement sa bonté. Or cependant que nous sommes en ce pelerinage terrien, nous ne la voyons sinon obscurement, & comme en vn miroir: il s'ensuit donc que l'amour que nous luy portons est imparfait. ainsi, que nous ayons cela pour certain, que l'accomplissement de la Loy nous est impossible, cependant que nous conuersons en ce monde: comme il sera demonstré ailleurs par sainct Paul.

Matt. 19. d. 25

Au liure de l'esprit & de la lettre, en la fin & souuent ailleurs.

Rom. 8. a 3

6 Mais afin que le tout s'entende plus clairement, recueillons en vn sommaire l'office & l'vsage de la Loy qu'on appelle morale: duquel selon que ie puis iuger, il y a trois parties. La premiere est qu'en demonstrant la iustice de Dieu, c'est à dire celle qui luy est agreable: elle admonneste vn chacun de son iniustice, & l'en rend certain, iusques à l'en conuaincre & cõdamner. Car il est besoin que l'homme, lequel est autremẽt aueuglé & enyuré en l'amour de soy-mesme, soit contraint à cognoistre & confesser tant son imbecillité que son impureté: veu que si sa vanité n'est redarguée à l'œil, il est enflé d'vne folle outrecuidance de ses forces, & ne peut estre induit à recognoistre la foiblesse & petitesse d'icelles, quand il les mesure à sa fantasie. Mais quand il les esprouue à executer la loy de Dieu, par la difficulté qu'il y trouue il a occasion d'abattre son orgueil. Car quelque grande opinion qu'il en ait conceu auparauant, il sent lors combien elles sont greuées d'vn si pesant fardeau, iusques à chanceller, vaciller, dechoir, & finalement du tout defaillir. Ainsi l'homme estant instruit de la doctrine de la Loy, est retiré de son outrecuidance dont il est plein de sa nature. Il a aussi besoin d'estre purgé de l'autre vice d'arrogance, dont nous auons parlé. Car cependant qu'il s'arreste à son iugement, il forge au lieu de vraye iustice vne hypocrisie, en laquelle se cõplaisant il s'enorgueillit contre la grace de Dieu, sous ombre de ie ne fay quelles obseruations inuentées de sa teste: mais quand il est contraint d'examiner sa vie selon la balance de la loy de Dieu, laissant sa fantasie qu'il auoit cõceue de ceste fausse iustice, il voit qu'il est eloigné à merueille de la vraye saincteté: & au cõtraire, qu'il est plein de vices, desquels il se pensoit estre pur auparauant. Car les concupiscences sont si cachées & entortillées, que facilement elles trompent la veue de l'homme. Et n'est point sans cause que l'Apostre dit qu'il n'a seu que c'estoit de concupiscence, sinon que la Loy luy dist, Tu ne conuoiteras point. Car si elle n'est descouuerte par la Loy, & tirée hors de ses cachettes, elle meurtrit le malheureux homme, sans ce qu'il en sente rien.

Rom. 7. b. 7

7 Pourtant la Loy est cõme vn miroir, auquel nous contẽplons premieremẽt nostre foiblesse, en apres l'iniquité qui procede d'icelle, finalemẽt la malediction qui est faite des deux, cõme nous apperceuons en vn miroir les taches de nostre visage: car celuy auquel defaut toute faculté à iustemẽt viure, ne peut autre chose faire q̃ demeurer en la boue de peché. apres le peché s'ensuit malediction. Parquoy d'autant que la Loy nous conuainc de plus grande transgression, d'autant elle nous monstre plus dãnables, & dignes de plus grãd' peine. C'est ce qu'entẽd l'Apostre, quãd il dit q̃ par la Loy vient la cognoissance du peché. Car il note là le premier office d'icelle, lequel se monstre aux pecheurs qui ne sont point regenerez. A vn mesme sens reuiennent aussi ces sentences: q̃ la Loy est suruenue afin d'augmẽter le peché: & pourtant qu'elle est administration de mort, laquelle produit l'ire de Dieu, & nous occit. Car il n'y a nulle doute que d'autant plus que la conscience est touchée de près de l'apprehension de son peché, l'iniquité croist quant & quãt: veu qu'auec la transgression lors est conionte la rebellion à l'encontre du Legislateur. Il reste donc qu'elle arme la vengeance de Dieu en la ruine du pecheur: d'autant qu'elle ne peut sinon accuser, condamner & perdre: Et comme dit sainct Augustin, Si l'Esprit de grace est osté, la Loy ne profite d'autre chose que d'accuser & occir. Or en disant cela, on ne fait nulle iniure à la Loy, & ne derogue-on rien à son excellence. Certes si nostre volonté estoit du tout fondée & reiglée en l'obeissance d'icelle, il nous suffiroit de cognoistre sa doctrine pour nostre salut. Mais comme ainsi soit que nostre nature, comme elle est corrompue & charnelle, soit directement repugnante à la Loy spirituelle de Dieu, & ne se puisse corriger par la discipline d'icelle: il s'ensuit que la

Rom. 3. c 22

Rom. 5. d. 20

2. Cor. 3. b. 7

Rom. 4. e 15

De corr. & grat. Vide Am brof. cap. 1. de iac. & vita beata. cap 4

Loy, qui auoit eſté donnée à ſalut, ſi elle euſt eſté bien receue, nous tourne en occaſion de peché & de mort. Car puis que nous ſommes tous conueincus d'eſtre tranſgreſſeurs d'icelle, d'autant plus qu'elle nous reuele la iuſtice de Dieu, d'autre coſté elle de ſcouure noſtre iniquité: d'autant plus qu'elle nous certifie du loyer preparé à la iuſtice, elle nous aſſeure pareillement de la confuſion preparée aux iniques. Parquoy tant s'en faut qu'en ces propos nous facions quelque iniure à la Loy: que nous ne ſaurions mieux recommander la bonté de Dieu. Car par cela il appert que noſtre ſeule peruerſité nous empeſche d'obtenir la beatitude eternelle, laq̃lle nous eſtoit preſentée en la Loy. Par cela nous auons matiere de prẽdre plus grande faueur à la grace de Dieu, laquelle nous ſubuiẽt au defaut de la Loy: & à aimer dauantage ſa miſericorde, par laquelle ceſte grace nous eſt cõferée, entant q̃ nous voyons qu'il ne ſe laſſe iamais en nous bien faiſant, & adiouſtãt touſiours benefice ſur benefice.

8 Or ce que noſtre iniquité & cõdamnation eſt conueincue, & ſignée par le teſmoignage de la Loy: cela ne ſe fait point afin que nous tõbions en deſeſpoir, & qu'ayãs du tout perdu courage, nous abandonnions en ruine: car cela n'aduiendra point, ſi nous en faiſons bien noſtre profit. Bien eſt vray que les meſchans ſe deſconfortent en ceſte façon: mais cela aduiẽt de l'obſtination de leur cœur. Mais il faut que les enfans de Dieu viennent à autre fin, c'eſt d'entẽdre ce que dit ſainct Paul, lequel confeſſe bien que nous ſommes tous condãnez par la Loy, afin que toute bouche ſoit fermée, & que tout le monde ſoit rẽdu redeuable à Dieu: mais cependant en vn autre lieu il enſeigne que Dieu a tout enclos ſous incredulité: non pas pour perdre, ou meſme pour laiſſer perir, mais afin de faire miſericorde à tous: aſſauoir afin que ſe demettans de toute vaine eſtime de leur vertu, ils recognoiſſent qu'ils ne ſont ſouſtenus ſinon de ſa main. Dauantage, qu'eſtans du tout vuides & deſnuez, ils recourent à ſa miſericorde, ſe repoſans entieremẽt en icelle, ſe cachans ſous l'ombre d'icelle, la prenans ſeule pour iuſtice & merite, comme elle eſt expoſée en Ieſus Chriſt à tous ceux qui la cherchent, deſirent & attẽdent par vraye foy: car le Seigneur n'apparoit point aux preceptes de la Loy remunerateur ſinon de parfaite iuſtice, de laquelle nous ſommes tous deſprouueuz. au contraire ſe monſtre ſeuere executeur des peines deues à nos fautes: mais en Chriſt ſa face nous reluit pleine de grace & de douceur, combien que nous ſoyõs poures pecheurs & indignes.

Rom.3.c.19

Rom.11.d.32

9 Quant eſt de l'inſtruction que nous deuons prendre en la Loy, pour nous faire implorer l'aide de Dieu, ſainct Auguſtin en parle ſouuent: comme quand il dit, La Loy commande, à fin que nous eſtans efforcez de faire ſes commandemens, & ſuccombans par noſtre infirmité, nous apprenions d'implorer l'aide de Dieu. Item, L'vnité de la Loy eſt de conuincre l'homme de ſon infirmité, & le contreindre de requerir la medecine de grace, laquelle eſt en Chriſt. Ité, La Loy cõmande: la grace donne force de bien faire. Ité, Dieu commãde ce que nous ne pouuons faire, afin que nous ſachions ce que nous luy deuons demander. Item, La Loy a eſté donnée pour nous rendre coulpables: afin qu'eſtans coulpables, nous craignions, & qu'en craignant, nous demandions pardon, & ne preſumions point de nos forces. Item, La Loy a eſté donnée afin de nous faire petits, au lieu que nous eſtions grans: afin de nous monſtrer que nous n'auons point la force de nouſ-meſmes d'acquerir iuſtice: afin qu'eſtãs ainſi poures & indigens, nous recourions à la grace de Dieu. Conſequemment il adiouſte vne priere, Fay ainſi Seigneur, commande nous ce que nous ne pouuons accõplir, ou pluſtoſt, commande nous ce que nous ne pouuons accomplir ſans ta grace: afin que quand les hommes ne pourront accomplir par leurs forces ce que tu dis, toute bouche ſoit fermée, & que nul ne s'eſtime grand: que tous ſoyent petits, & que tout le monde ſoit rendu coulpable deuant Dieu. Mais c'eſt choſe ſuperflue à moy, d'aſſembler teſmoignages de ſainct Auguſtin ſur ceſte matiere, veu qu'il en a eſcrit vn liure propre, lequel il a intitulé De l'eſprit & de la lettre. Touchant du ſecond profit, il ne le declaire pas ſi expreſſement: poſsible à cauſe qu'il penſoit que l'vn ſe pourroit entendre par l'autre, ou bien qu'il n'en eſtoit pas ſi reſolu, ou bien qu'il ne s'en pouuoit pas depeſcher comme il euſt voulu. Or combien que l'vtilité dont nous auons parlé, conuient proprement aux enfans de Dieu: toutesfois elle eſt commune aux reprouuez. Car combien qu'ils ne viennent point iuſques à ce poinct, cõme font les fideles, d'eſtre cõfus ſelõ la chair pour receuoir vigueur ſpirituelle en l'eſprit, mais defaillent du tout en eſtonnemẽt & deſeſpoir: neãtmoins cela eſt bõ pour manifeſter l'equité du iugement de Dieu, que leurs conſciences ſoyent agitées de tel tourment. Car tant qu'il leur eſt poſsible ils taſchent touſiours de tergiuerſer contre le iugement de Dieu. Maintenant combien que le iugement de Dieu ne ſoit point manifeſté: neantmoins par le teſmoignage de la Loy & de leur conſcience ils ſont tellement abattus, qu'ils demonſtrent ce qu'ils ont merité.

Epiſt.89

Epi.200

Epi.95. Libro de corre.& gratia.

In Pſalm. 70

In Pſalm. 118

Au ſermon 27

10 Le ſecõd office de la Loy eſt, à ce que ceux qui ne ſe ſoucient de bien faire que par contrainte, en oyant les terribles menaces qui y ſont contenues, pour le moins par crainte de

de punition, soyent retirez de leur meschanceté. Or ils en sont retirez, non pas que leur cœur soit interieurement esmeu ou touché, mais seulement ils sont estreints comme d'vne bride, pour ne point executer leurs mauuaises cupiditez, lesquelles autrement ils accompliroyent en licence desbordée. Par cela ils ne sont de rien plus iustes ne meilleurs deuant Dieu. Car combien qu'ils soyent retenus par crainte ou par honte, tellement qu'ils n'osent pas executer ce qu'ils ont conceu en leur cœur, & ne iettent hors la rage de leur intẽperance: neãtmoins ils n'ont point le cœur rengé à la crainte & obeissance de Dieu: mais plustost d'autant plus qu'ils se retiennent, ils sont d'autant plus enflambez & eschauffez en leur concupiscence, estans prests de cõmettre toute vilenie & turpitude, sinon que l'horreur de la Loy les restreint. Et non seulement le cœur demeure touſiours mauuais, mais aussi ils hayssent mortellement la loy de Dieu: & d'autant q̃ Dieu en est autheur, ils l'ont en execration. Tellement que s'il leur estoit possible, ils l'aboliroyent volontiers: veu qu'ils ne le peuuẽt endurer cõmandant ce qui est bon & sainct & droit, & se vengeãt des contẽpteurs de sa maiesté. Ceste affection se monstre plus apertemẽt en d'aucuns, aux autres elle est plus cachée, neãtmoins elle est en tous ceux qui ne sõt point regenerez: c'est qu'ils sont induits à se submettre tellement quellement à la Loy, non pas d'vn franc vouloir, mais par contrainte, & auec grande resistence: & n'y a autre chose qui les y astreigne, sinon qu'ils craignẽt la rigueur de Dieu. Neantmoins ceste iustice contrainte & forcée est necessaire à la cõmunauté des hommes: à la trãquillité de laquelle nostre Seigneur prouuoit, quãd il empesche que toutes choses ne soyent renuersées en cõfusion: ce qui seroit, si tout estoit permis à vn chacun. Dauantage, il n'est point inutile aux enfans de Dieu, d'estre regis par ceste doctrine puerile, du tẽps qu'ils n'ont point encore l'esprit de Dieu, mais s'esgayent en l'intemperance de leur chair: cõme aucune fois il aduient que nostre Seigneur ne se reuele point du premier coup à ses fideles, mais les laisse cheminer quelque temps en ignorance, deuant que les appeller. Car lors estans restreints de toute dissolution par ceste terreur seruile, cõbien qu'ils ne profitent pas beaucoup presentement, veu q̃ leur cœur n'est encore domté ne subiugué: neãtmoins ils s'accoustumẽt ainsi petit à petit à porter le ioug de nostre Seigneur, afin q̃ quand il les aura appellez, ils ne soyẽt du tout rudes à se submettre à ses cõmandemens, cõme à vne chose nouuelle & incognue. Il est vray-semblable que l'Apostre a voulu toucher ceſt office de la Loy, en disant qu'elle n'est point dõnée pour les iustes, mais pour les iniustes & rebelles, infideles & pecheurs, meschans & pollus, meurtriers de leurs parens, homicides, paillars, larrons, menteurs & pariures, & entachez de tels vices qui contreuiennent à saine doctrine: car il monstre en cela, que la Loy est comme vne bride, pour refrener les concupiscences de la chair, lesquelles autrement se desborderoyent sans mesure. 1. Tim. 1. b. 9

11 On peut appliquer à tous les deux ce qu'il dit en vn autre passage: c'est que la Loy a esté pedagogue aux Iuifs, pour les mener à Christ. Car il y a deux genres d'hommes, lesquels selõ meine à Christ par son instruction puerile: Les premiers sont ceux desquels nous auons parlé auparauant, qui estans trop pleins de la fiance de leur propre vertu ou iustice, ne sont point capables de receuoir la grace de Christ, s'ils ne sont premierement rendus vuides. La Loy donc leur monstrant leur misere, les renge à humilité: & par ce moyẽ les prepare à desirer ce dont ils ne pensoyent point auoir faute. Les seconds sont ceux qui ont mestier de bride pour estre restreints, afin de ne vaguer point selon les concupiscences de leur chair. Car là où l'esprit de Dieu ne gouuerne point encore, les concupiscences quelque fois sont si enormes & exorbitantes, que l'ame est en danger d'estre comme enseuelie par icelles en vn mespris & contemnement de Dieu. Et de fait, il en aduiendroit ainsi, n'estoit que Dieu y prouuoit par ce moyen, retenant par la bride de sa Loy ceux ausquels la chair domine encore. Pourtant quand il ne regenere point du premier coup vn homme lequel il a eleu pour l'appeller à salut, il l'entretient iusques au temps de sa visitation, par le moyẽ de sa Loy, sous vne crainte, nõ point pure & droite, comme elle doit estre en ses enfans: laquelle toutesfois est vtile pour ce temps-là à celuy qui doit estre amené de longue main à plus parfaite doctrine. Nous auõs tãt d'experiences de cela, qu'il n'est ia mestier d'en alleguer quelque exemple. Car tous ceux qui ont demeuré quelque temps en l'ignorãce de Dieu, cõfesseront qu'ils ont esté ainsi entretenus en vne crainte de Dieu telle quelle, iusques à ce qu'ils fussent regenerez par son Esprit, pour commencer à l'aimer de bon courage & affection. Galat. 3. d. 24

12 Le troisieme vsage de la Loy, qui est le principal, & proprement appartiẽt à la fin pour laquelle elle a esté donnée, a lieu entre les fideles, au cœur desquels l'esprit de Dieu a desia son regne & sa vigueur. Car combien qu'ils ayent la Loy escrite en leurs cœurs du doigt de Dieu: c'est à dire, combien qu'ils ayent ceste affection par la conduite du sainct Esprit, qu'ils desirent d'obtemperer à Dieu, toutesfois ils profitent encore doublement en la Loy: car ce leur est vn tresbon instrument, pour leur faire mieux & plus certainement

de iour en iour entendre quelle est la volonté de Dieu, à laquelle ils aspirent, & les confermer en la cognoissance d'icelle. Comme vn seruiteur, combien qu'il soit deliberé en son cœur de seruir bien à son maistre, & luy complaire bien du tout: toutesfois il a besoin de cognoistre familierement & bien considerer ses mœurs & conditions, afin de s'y accommoder. Et ne se doit personne de nous exempter de ceste necessité. Car nul n'est encore paruenu à telle sagesse, qu'il ne puisse par la doctrine quotidienne de la Loy s'auancer de iour en iour, & profiter en plus claire intelligence de la volôté de Dieu. Dauãtage, pource que nous n'auons pas seulement mestier de doctrine, mais aussi d'exhortation, le seruiteur de Dieu prendra ceste vtilité de la Loy, que par frequente meditation d'icelle il sera incité en l'obeissance de Dieu, & en icelle confermé, & retiré de ses fautes. Car il faut qu'en ceste maniere les saincts se solicitent eux-mesmes, à cause que quelque promptitude qu'ils ayent de s'appliquer à bien faire, neantmoins ils sont touſiours retardez de la paresse & pesanteur de leur chair: tellement qu'ils ne font iamais pleinement leur deuoir. A ceste chair la Loy est comme vn fouet, pour la chasser à l'œuure: comme vn asne lequel ne veut tirer auant, si on ne frappe assiduellement dessus. Ou pour parler plus clairement, puis que l'homme spirituel n'est point encore deliuré du fardeau de sa chair, la Loy luy sera vn aiguillon perpetuel, pour ne le laisser point endormir ny appesantir. En ceste vsage regardoit Dauid, quãd il celebroit la loy de Dieu de si grandes louanges: comme quand il dit, La loy de Dieu est im-
Pseaum. 19.c.8 maculée, conuertissant les ames: les commandemens de Dieu sont droits, resiouyssans les
Pseaum. 119.105 cœurs, &c. Item, Ta parolle est vne lampe à mes pieds, & clairté pour dresser mes voyes: & tout ce qui s'ensuit au mesme Pseaume. Et ne repugne rien cela aux sentẽces de sainct Paul cy dessus alleguées: où il est monstré, non pas quelle vtilité apporte la Loy à l'homme fidele & desia regeneré: mais ce qu'elle peut de soy-mesme apporter à l'homme. Au contraire, le Prophete monstre auec quel profit nostre Seigneur instruit ses seruiteurs en la doctrine de sa Loy, quand il leur inspire interieurement le courage de la suyure. Et ne prend pas seulement les preceptes: mais il adiouste la promesse de grace, laquelle ne doit point estre separée quant aux fideles, & laquelle fait que ce qui seroit amer s'adoucit pour auoir bonne sauueur. Car si la Loy seulemẽt en exigeant nostre deuoir & menaçant, solicitoit nos ames de crainte & frayeur, il n'y auroit rien moins aymable: sur tout Dauid demonstre qu'en icelle il a cogneu & apprehendé le Mediateur, sans lequel il n'y auroit nulle douceur ne plaisir.

13 Aucuns ignorans ne pouuans discerner ceste difference, reiettent temerairement Moyse en general & sans exception, & veulent que les deux tables de la Loy soyent là laissées: pource qu'ils ne pensent point que ce soit chose conuenable aux Chrestiens, de s'arrester à vne doctrine laquelle contient en soy administration de mort. Ceste opinion doit estre loin de nous, veu que Moyse a tresbien declairé que la Loy, combien qu'en l'homme pecheur elle ne puisse qu'engendrer mort, toutesfois elle apporte bien vne autre vtilité & profit aux fideles. Car estant prochain de la mort, il fit ceste protestation de-
Deut. 32. 8.46 uant le peuple, Retenez bien en vostre memoire & vostre cœur les parolles que ie vous testifie aujourdhuy: afin de les enseigner à vos enfans, & les instruire à garder & faire toutes les choses qui sont escrites en ce liure. Car ce n'est point en vain qu'elles vous sont commandées: mais afin que vous viuiez en icelles. Et de fait, si nul ne peut nier qu'en la Loy il n'y ait comme vne image entiere de parfaite iustice: ou il faudra dire que nous ne deuons auoir nulle reigle de bien viure, ou qu'il nous faut tenir à icelle. Car il n'y a point plusieurs reigles de bien viure: mais vne seule, qui est perpetuelle & immuable. Pourtant
Pseaum. 1.a.2 ce que dit Dauid, que l'homme iuste medite iour & nuit en la Loy, ne doit estre rapporté à vn siecle: mais conuient à tous aages, iusques en la fin du monde. Et ne faut point q̃ cela nous estonne, qu'elle requiert vne plus parfaite saincteté que nous ne pouuons auoir cependant que nous sommes en la prison de nostre corps, tellement que pour cela nous quittions sa doctrine. Car quand nous sommes sous la grace de Dieu, elle n'exerce point sa rigueur pour nous presser iusques au bout, tellement que ce ne soit point satisfait sinon que nous accomplissions tout ce qu'elle dit: mais en nous exhortant à la perfection où elle nous appelle, elle nous monstre le but auquel il nous est vtile & conuenable toute nostre vie de tẽdre pour faire nostre deuoir: & si nous ne laissons point d'y tẽdre, c'est assez. Car toute ceste vie est comme vne course, de laquelle quand nous viẽdrons à la fin, le Seigneur nous fera ce bien, que nous paruiendrons à ce but lequel nous poursuyuons maintenant: combien que nous en soyons encore loin.

14 Maintenant donc à cause que la Loy sert d'exhortation aux fideles, non pas pour lier leurs consciences en malediction, mais pour les resueiller de paresse en les solicitant, & chastier leur imperfection: aucuns voulans signifier ceste deliurance de la malediction d'icelle, disent que la Loy est abroguée & cassée aux fideles (ie parle touſiours de la

loy

loy morale) non pas qu'elle leur doyue touſiours commander ce qui eſt bon & ſainct: mais d'autant qu'elle ne leur eſt plus ce qu'elle eſtoit auparauant: c'eſt à dire, qu'elle ne confond point leurs conſciences d'vn eſtonnemẽt de mort. Et de fait, S. Paul demonſtre bien clairement vne telle abrogation de la Loy. Dauantage, il appert qu'elle a eſté preſchée de Ieſus Christ, veu qu'il ſe defẽd de ne vouloir point deſtruire ne diſsiper la Loy: ce qu'il n'euſt fait ſinon qu'on l'en euſt accuſé. Or ceſte opinion ne fuſt point venue en auant ſans aucune couleur: pourtant il eſt vray-ſemblable qu'elle eſtoit procedée d'vne fauſſe expoſitiõ de ſa doctrine: comme tous erreurs quaſi prennent leur occaſion de verité. Or afin que nous ne tombions en ceſt inconuenient, il nous faut diligẽment diſtinguer ce qui eſt abrogué en la Loy, & ce qui y demeure encores ferme. Quand le Seigneur Ieſus dit qu'il n'eſt point venu pour abolir la Loy, mais pour l'accõplir: & qu'il n'en paſſera vne ſeule lettre iuſques à tãt que ciel & terre faudront, que tout ce qui y eſt eſcrit ne ſe face: en cela il demonſtre que par ſon aduenement la reuerence & obeiſſance de la Loy n'eſt en rien diminuée. & ce à bonne cauſe: veu qu'il eſt venu pour donner remede aux tranſgreſsions d'icelle. La doctrine donc de la Loy n'eſt en rien violée par Ieſus Chriſt, qu'elle ne nous dreſſe à toute bõne œuure, en nous enſeignant, admonneſtant, reprenant & chaſtiant. *Matth. 5. b. 17*

15 Touchant ce que ſainct Paul dit de la malediction, cela n'appartient point à l'office d'inſtruire: mais d'eſtreindre & captiuer les conſciences. Car la Loy, quant à ſa nature, non ſeulement enſeigne, mais requiert eſtroitement ce qu'elle commande. Si on ne le fait, & meſme ſi on n'en vient à bout iuſqu'au dernier poinct: elle iette incontinẽt la ſentence horrbile de malediction. Par ceſte raiſon l'Apoſtre dit que tous ceux qui ſont ſous la Loy ſont maudits, d'autant qu'il eſt eſcrit, Maudits ſeront tous ceux qui n'accompliront tout ce qui eſt commandé. Conſequẽment il dit que tous ceux-la ſont ſous la Loy, qui n'eſtabliſſent point leur iuſtice en la remiſsion des pechez: laquelle nous deliure de la rigueur de la Loy. Il nous faut donc ſortir de ſes liens ſi nous ne voulons miſerablement perir en captiuité. Mais de quels liens? de ceſte rigoureuſe exaction, de laquelle elle nous pourſuit ſans rien remettre, & ſans laiſſer vne ſeule faute impunie. Pour nous racheter de ceſte malheureuſe condition, Chriſt a eſté fait maudit pour nous: comme il eſt eſcrit, Maudit ſera celuy qui pendra au bois. Au chapitre ſuyuant S. Paul dit, que Chriſt a eſté aſſuietti à la Loy, pour racheter ceux qui eſtoyent en la ſeruitude d'icelle: mais il adiouſte quant & quant, Afin que nous iouiſsions du priuilege d'adoption pour eſtre enfans de Dieu. Qu'eſt-ce à dire cela? c'eſt que nous ne fuſsions point touſiours enſerrez en captiuité: laquelle tint nos conſciences liées en angoiſſe de mort. Neantmoins cela demeure touſiours, cependant que l'authorité de la Loy n'eſt en rien enfrainte, que nous ne la deuions touſiours receuoir en meſme honneur & reuerence. *Gal. 3. b. 10 Deut. 27. d. 26 Gal. 3. b. 13 & 4. a. 4 Deut. 21. d. 23*

16 La raiſon eſt diuerſe quant aux ceremonies, leſquelles n'ont point eſté abolies quant à leur effect, mais quãt à leur vſage. Or ce q̃ Ieſus Chriſt les a fait ceſſer à ſa venue ne derogue rien à leur ſainct eté, mais pluſtoſt la magnifie & rẽd plus precieuſe: car comme ce n'euſt eſté qu'vne battelerie anciennemẽt ou vn amuſe fol (cõme lon dit) ſi la vertu de la mort & reſurrectiõ de Ieſus Chriſt n'y euſt eſté mõſtrée: auſsi d'autre coſté, ſi elles n'euſsẽt pris fin, on ne ſauroit auiourdhuy diſcerner pourquoy elles ont eſté inſtituées. Suyuãt ceſte raiſõ, S. Paul voulant mõſtrer que l'obſeruation d'icelles non ſeulemẽt eſt ſuperflue, mais auſsi nuiſible: dit que c'ont eſté ombres, deſquelles le corps nous apparoit en Ieſus Chriſt. Nous voyons dõques, qu'en l'abolition d'icelles la verité nous reluit mieux, q̃ s'il y auoit encores vn voile tẽdu, & q̃ Ieſus Chriſt, lequel s'eſt monſtré de pres, y fuſt figuré cõme de loin. Et voila pourquoy à la mort de Ieſus Chriſt le voile du tẽple s'eſt rõpu en deux parties, & eſt tombé bas: pource q̃ l'image viue & expreſſe des biẽs celeſtes eſtoit manifeſtée, ayãt en ſoy la perfectiõ de ce que les ceremonies anciennes n'auoyent que les premieres traces & obſcures, cõme en parle l'autheur de l'Epiſtre aux Hebrieux. A quoy appartiẽt le dire de Chriſt, q̃ la Loy & les Prophetes ont eſté iuſqu'à Iean, & q̃ de là le royaume de Dieu a cõmencé d'eſtre annoncé: non pas que les ſaincts Peres ayẽt eſté priuez & deſnuez de la predicatiõ qui contiẽt en ſoy l'eſperãce de ſalut: mais pource qu'ils ont apperceu ſeulemẽt de loin & en ombrage ce que nous voyõs auiourdhuy en pleine clarté. S. Iean Baptiſte rẽd la raiſon pourquoy il a fallu q̃ l'egliſe de Dieu cõmençaſt par tels rudimẽs pour mõter plus haut: c'eſt q̃ la Loy a eſté dõnée par Moyſe, la grace & verité a eſté faite par Ieſus Chriſt. Car cõbien q̃ l'aneãtiſſemẽt & pardõ des pechez fuſt promis aux ſacrifices anciẽs, & q̃ le coffre de l'alliãce leur fuſt vn certain gage de la faueur paternelle de Dieu, cela n'eſtoit qu'vn ombre s'il n'euſt eſté fondé en Ieſus Chriſt, auq̃l ſeul on trouue ferme ſtabilité & permanẽte. Quoy qu'il en ſoit, cela nous doit demeurer arreſté, cõbien que les ceremonies de la Loy ayent pris fin pour n'eſtre plus en vſage, q̃ cela eſt pour mieux faire cognoiſtre quelle a eſté leur vtilité iuſques à l'aduenement de Ieſus Chriſt: lequel en abattant l'obſeruation, a ratifié par ſa mort leur vertu & effect. *Coloſſ. 2. c. 17 Mat. 27. f. 51 Chap. 10 a. 1 Luc 16. d. 16 Iean 1. e. 17*

Colos. 2. 17 La raison que note sainct Paul a vn peu plus de difficulté: Du temps, dit-il, que vous estiez morts en vos pechez, & au prepuce de vostre chair, Dieu vous a viuifiez auec Christ: vous pardonnant toutes vos fautes, effaçant l'obligé des decrets, qui estoit à l'encontre de vous, & vous estoit contraire, en le fichant à la croix, &c. Car il semble aduis qu'il veuille estendre plus outre l'abrogation de la Loy, tellement que ses decrets ne nous appartiennent plus de rien: car ceux qui prennent cela simplement de la loy morale, errent: de laquelle neantmoins ils exposent que la seuerité trop rigoureuse a esté abolie, non pas la doctrine. Les autres considerans de plus pres les parolles de sainct Paul, voyent bien que cela proprement compete à la loy ceremoniale: & monstrent que sainct Paul a accoustumé d'vser de ce mot de Decrets quand il en parle. car aux Ephesiens il dit ainsi: Iesus Christ est nostre paix, lequel nous a conioints ensemble, aboliſſant la Loy des ordonnãces, laquelle gist en decrets, &c. Il n'y a nulle doute que ce propos ne se doyue entendre des ceremonies: car il dit q̃ ceste Loy estoit comme vne muraille pour separer les Iuifs d'auec les Gentils. Ie confesse doc que la premiere exposition à bon droit est reprise des seconds: toutesfois il me semble qu'eux-mesmes n'expliquent pas encore du tout bien la sentence de l'Apostre: car ie n'approuue point qu'on cõfonde ces deux passages, comme si l'vn estoit tout semblable à l'autre. Quãt est de celuy qui est en l'Epistre aux Ephesiens, le sens est tel: Sainct Paul les voulant acerter ner comme ils estoyent receus en la communion du peuple d'Israel, leur dit que l'empeschement qui estoit auparauant pour les diuiser, a esté osté. c'estoyent les ceremonies: car les lauemens & sacrifices par lesquels les Iuifs se sanctifioyẽt à Dieu, les separoyẽt d'auec les Gentils. Mais en l'Epistre aux Colossiẽs, il n'y a celuy qui ne voye qu'il touche vn plus haut mystere. Il est là question des obseruations Mosaiques, ausquelles les seducteurs vouloyent contraindre le peuple Chrestien. Comme donc en l'Epistre aux Galatiens, ayant ceste mesme dispute à demener, il la tire plus loin, & la reduit à sa source: ainsi fait-il en ceſt endroit. Car si on ne considere autre chose aux ceremonies, sinon la necessité de s'en acquiter: pourquoy les appelle-il vn obligé? & vn obligé contraire à nous? Et à quel propos eust-il quasi constitué toute la somme de nostre salut, en ce qu'il fust cassé & mis à neant? Parquoy on voit clairement, qu'il nous faut ici regarder autre chose que l'exteriorité des ceremonies. Or ie me confie d'auoir trouué la vraye intelligence, si on me confesse estre vray ce qu'escrit en quelque lieu tres-veritablement sainct Augustin, ou plustost ce qu'il a tiré des parolles toutes euidentes de l'Apostre: c'est qu'aux ceremonies Iudaiques il y auoit plustost confession des pechez, que purgation. Car qu'est-ce qu'ils faisoyent en sacrifiant, sinon qu'ils se confessoyent estre coulpables de mort: veu qu'ils substituoyent en leur lieu la beste pour estre tuée? Par leurs lauemens qu'est-ce qu'ils faisoyent, sinon se confesser immondes & cõtaminez? Parquoy ils confessoyent la dette de leur impureté & de leurs offenses. Mais en ceste protestation le payemẽt n'en estoit point fait. Pour laquelle cause l'Apostre dit que la redemption des offenses a esté faite par la mort de Christ, lesquelles demouroyent sous l'ancien Testamẽt, & n'estoyent point abolies. C'est donc à bon droit que S. Paul appelle les ceremonies, Des cedules cõtraires à ceux qui en vsoyent, veu que par icelles ils testifioyent & signoyent leur condãnation. A cela ne contreuient rien que les anciẽs Peres ont esté participans d'vne mesme grace auec nous: car ils ont obtenu cela par Christ, nõ point par les ceremonies, lesquelles sainct Paul en ce passage separe de Christ, d'autant qu'elles obscurcissoyent lors sa gloire, apres q̃ l'Euangile auoit esté reuelé. Nous auons que les ceremonies, si elles sont cõsiderées en elles-mesmes, sont à bõne raison nõmées cedules cõtraires au salut des hommes: veu q̃ ce sont comme instrumẽs authentiques pour obliger les consciences à confesser leurs dettes. Pourtant veu que les seducteurs vouloyent astreindre l'egliſe Chrestienne à les obseruer, S. Paul à bon droit regardant l'origine premiere, admonneste les Colossiens en quel dangier ils trebuscheroyent, s'ils se laissoyent subiuguer en telle sorte. Car par vn mesme moyẽ la grace de Christ leur estoit rauie: d'autãt q̃ par la purgation qu'il a faite en sa mort, pour vne fois il a aboli toutes ces obseruatiõs externes, par lesquelles les hommes se confessoyent redeuables à Dieu, & n'estoyent point acquitez de leurs dettes.

Ephes. 2. c. 14

Hebr. 7. & 8. & 10

Hebr. 9. d. 15

CHAP. VIII.

L'exposition de la loy morale.

IE pense qu'il ne viendra point mal à propos d'entrelasser ici les dix commandemens de la Loy, auec vne brieue exposition d'iceux, dont ce que i'ay touché sera mieux liquidé: assauoir que le seruice que Dieu a vne fois estably, demeure touſiours en sa vigueur. Et puis le second article, dont il a esté aussi fait mention, sera confermé: assauoir que les Iuifs n'ont pas esté seulement enseignez quelle estoit la vraye façon de seruir à Dieu: mais aussi en se voyant defaillir en l'obseruation de ce qui leur estoit commandé, ont esté abattus de frayeur, pen-

penſans à quel Iuge ils auoient affaire: & ainſi ont eſté cõme trainez par force au Mediateur. Or cy deſſus en expoſant la ſomme de ce qui eſt requis pour vrayement cognoiſtre Dieu, nous auons monſtré que nous ne le pouuons conceuoir en ſa grandeur, que ſa maieſté ne nous ſaiſiſſe pour nous rendre obligez à le ſeruir. En la cognoiſſance de nous-meſme, nous auons dit que le principal poinct eſtoit, qu'eſtans vuides de toute fantaſie de noſtre propre vertu, eſtans deſpouillez de toute fiance de noſtre iuſtice: au contraire abbatus de la conſideration de noſtre poureté, nous apprenions parfaite humilité, pour nous abaiſſer & demettre de toute gloire. L'vn & l'autre nous eſt monſtré en la Loy de Dieu: où le Seigneur s'eſtant attribué premierement la puiſſance de commander, nous enſeigne de porter reuerence à ſa diuinité, demonſtrant en quoy giſt & eſt ſituée icelle reuerence. Puis apres, ayant ordonné la reigle de iuſtice, nous redargue tant de noſtre foibleſſe comme d'iniuſtice: d'autant qu'à la reigle d'icelle noſtre nature, ſelon qu'elle eſt corrompue & peruerſe, eſt entierement contraire & repugnante: & qu'à la perfection d'icelle noſtre faculté, ſelon qu'elle eſt debile & inutile à bien faire, ne peut reſpondre. Or tout ce qu'il nous faut apprendre des deux tables, nous eſt aucunement enſeigné par la loy interieure, laquelle nous auons cy deſſus dit eſtre eſcrite & quaſi imprimée au cœur d'vn chacun. Car noſtre conſcience ne nous laiſſe point dormir vn ſomme perpetuel ſans aucun ſentiment, qu'elle ne nous rende teſmoignage au dedans, & admoneſte de ce que nous deuons à Dieu: qu'elle ne nous monſtre la difference du bien & du mal: ainſi, qu'elle ne nous accuſe quand nous ne faiſons noſtre deuoir. Toutesfois l'homme eſt tellement embrouillé en obſcureté d'ignorance, qu'à grand' peine peut-il par ceſte loy naturelle vn bien petit gouſter quel ſeruice eſt plaiſant à Dieu: pour le moins il eſt bien loin de la droite cognoiſſance d'iceluy. Dauantage, il eſt tant enflé de fierté & ambition, tant aueuglé de l'amour de ſoy-meſme, qu'il ne peut encore ſe regarder, & quaſi deſcendre en ſoy, pour apprendre de s'abaiſſer & confeſſer ſa miſere. Pourtant ſelon qu'il eſtoit neceſſaire à la groſſeur de noſtre eſprit & à noſtre arrogãce: le Seigneur nous a baillé ſa Loy eſcrite, pour nous rendre plus certain teſmoignage de ce qui eſtoit trop obſcur en la loy naturelle: & en chaſſant la nonchalance, toucher plus viuement noſtre eſprit & memoire.

2 Maintenant il eſt aiſé d'entendre que c'eſt qu'il faut apprendre de la Loy: c'eſt aſſauoir que Dieu, comme il eſt noſtre createur, ainſi à bon droit tient enuers nous le lieu de Seigneur & Pere: & qu'à ceſte cauſe nous luy deuons rendre gloire, reuerẽce, amour & crainte. par ainſi, que nous ne ſommes pas libres pour ſuyure la cupidité de noſtre eſprit, par tout où elle nous incitera: mais que du tout dependons de noſtre Dieu, & deuons nous arreſter ſeulement en cela qu'il luy plaira. Dauantage, que iuſtice & droiture luy ſont plaiſantes: au contraire, iniquité abominable. Parquoy ſi nous ne voulons d'vne peruerſe ingratitude nous deſtourner de noſtre Createur: il nous faut toute noſtre vie aimer iuſtice, & appliquer noſtre eſtude à icelle. Car ſi lors tant ſeulement nous luy rendons la reuerence qu'il faut, quand nous preferons ſa volonté à la noſtre: il s'enſuit qu'on ne luy peut porter autre honneur legitime, qu'en obſeruant iuſtice, ſainteté & pureté. Et n'eſt loiſible à l'homme de s'excuſer, entant qu'il n'a point la puiſſance, & comme vn poure detteur, n'eſt pas ſuffiſant de payer: car il n'eſt pas cõuenable de meſurer la gloire de Dieu ſelon noſtre faculté, veu que quels que nous ſoyons, il eſt touſiours ſemblable à ſoy-meſme: amy de iuſtice, ennemy d'iniquité: & quelque choſe qu'il nous demande, veu qu'il ne peut rien demander que iuſtement, nous ſommes par naturelle obligation tenuz d'obeir. Ce que nous ne le pouuõs faire, c'eſt de noſtre vice. Car ſi nous ſommes detenus cõme liez de noſtre cupidité, en laquelle regne peché, pour n'eſtre libres à obeir à noſtre Pere: il ne nous faut pour noſtre defenſe alleguer ceſte neceſsité, de laquelle le mal eſt au dedans de nous, & nous eſt à imputer.

3 Quand nous aurons profité par la doctrine de la Loy iuſques là, alors icelle meſme nous conduiſant il faut deſcendre en nous: dont nous rapporterõs deux choſes. Premierement, en comparageant la iuſtice de la Loy auec noſtre vie, qu'il y a beaucoup à dire que ne ſatisfacions à la volonté de Dieu: & pourtant que nous ſommes indignes de retenir noſtre lieu & ordre entre ſes creatures, tant s'en faut que meritions d'eſtre reputez ſes enfans. Puis en conſiderant noz forces, que non ſeulement ne les reputions ſuffiſantes à l'accompliſſement de la Loy, mais du tout nulles. De là neceſſairemẽt s'enſuit vne deffiance de noſtre propre vertu: puis vne angoiſſe & tremblement d'eſprit. Car la conſcience ne peut ſouſtenir le faix de peché, qu'incontinent le iugement de Dieu ne vienne en auant: & le iugement de Dieu ne ſe peut ſentir, qu'il n'apporte vne horreur de mort. Semblablement, la conſcience eſtant conueincue par experience de ſa foibleſſe, ne peut qu'elle ne tombe en deſeſpoir de ſes forces. L'vne & l'autre affection engendre deiection & humilité. Ainſi ad-

uient en la fin, que l'homme eſtonné du ſentiment de la mort eternelle, laquelle il ſe voit prochaine pour les merites de ſon iniuſtice, ſe conuertit à la ſeule miſericorde de Dieu, cõme à vn port vnique de ſalut: & que ſentant qu'il n'eſt pas en ſa puiſſance de payer ce qu'il doit à la Loy, deſeſperant de ſoy, il reſpire pour attendre & demander aide ailleurs.

4 Mais le Seigneur non content d'auoir monſtré en quelle reuerence nous deuons auoir ſa iuſtice, afin auſsi d'adonner noz cœurs à l'amour d'icelle, & à vne haine d'iniquité, il adioint des promeſſes & menaces. Car pource que l'œil de noſtre entendement voit ſi trouble, qu'il ne ſe peut eſmouuoir de la ſeule beauté & honneſteté de vertu: ce pere plein de clemẽce, ſelon ſa benignité, nous a voulu attirer à l'aimer & deſirer par la douceur du loyer qu'il nous propoſe. Il nous denonce donc qu'il veut remunerer la vertu, & que celuy qui obeira à ſes commandemẽs ne trauaillera en vain. Au contraire il fait aſſauoir qu'iniuſtice non ſeulemẽt luy eſt execrable, mais auſsi qu'elle ne pourra eſchapper qu'elle ne ſoit punie: pource qu'il a determiné de venger le contemnemẽt de ſa maieſté. Et pour en toutes ſortes nous inciter, il promet tant les benedictions de la vie preſente, que l'eternelle beatitude à ceux qui garderont ſes commandemens: & d'autre coſté ne menace pas moins les tranſgreſſeurs de calamitez corporelles, que du tourment de la mort eternelle. Car ceſte promeſſe, aſſauoir Qui fera ces choſes, viura en icelles: & auſsi la menace correſpondante: L'ame qui aura peché mourra de mort: ſans aucune doute appartient à la mort ou immortalité future, qui iamais ne finira. Combien que par tout où il eſt fait mention de la beneuolence ou ire du Seigneur: ſous la premiere eſt contenue eternité de vie: ſous la ſeconde, perdition eternelle. Or en la Loy eſt reciré vn grand rolle de benedictions & maledictions preſentes. Es peines qu'il denonce, il apparoit combien il eſt d'vne grande pureté: veu qu'il ne peut ſouffrir iniquité. D'autre part, aux promeſſes il eſt demonſtré combien il aime iuſtice: veu qu'il ne la veut point laiſſer ſans remuneration. Pareillement y eſt demonſtré vne merueilleuſe benignité. Car veu que nous & tout ce qui eſt noſtre ſommes obligez à ſa maieſté, à bon droit tout ce qu'il requiert de nous, il le demande comme ce qui luy eſt deu. Or le payemẽt d'vne telle dette n'eſt pas digne de remuneration aucune. Parquoy il quitte de ſon droit, quand il nous propoſe quelque loyer pour noſtre obeiſſance: laquelle nous ne luy rendons pas de noſtre bon gré, comme vne choſe qui ne luy ſeroit point deue. Or que c'eſt que nous peuuent profiter les promeſſes d'elles-meſme, il a eſté deſia dit en partie, & en partie il apparoiſtra encore mieux en ſon lieu. Il ſuffit pour le preſent que nous entendions & reputions, qu'aux promeſſes de la Loy il y a vne ſinguliere recommãdation de iuſtice: afin qu'on voye plus certainement combien l'obſeruation d'icelle plaiſt à Dieu. D'autrepart, que les peines ſont miſes en plus grãde execration d'iniuſtice: afin que le pecheur ne s'enyure en la douceur de ſon peché, iuſqu'à oublier que le iugement du legiſlateur luy eſt appareillé.

Leu. 18. a. 5
Ezech. 18. a. 4 & c. 20
Leuit. 26. a. 4
Deute. 28. a. 1

5 Or ce que le Seigneur, voulant donner la reigle de parfaite iuſtice, a reduit toutes les parties d'icelle à ſa volonté, en cela il eſt demõſtré qu'il n'a rien plus agreable qu'obeiſſance. Ce qu'il faut d'autant plus diligemment noter, pource que la hardieſſe & intemperance de l'entendement humain eſt trop enclinée à inuenter nouueaux hõneurs & ſeruices pour luy rendre, afin d'acquerir ſa grace. Car ceſte affectation folle de religion deſreiglée, pource qu'elle eſt naturellemẽt enracinée en noſtre eſprit, s'eſt touſiours mõſtrée, & ſe monſtre encore de preſent en tout le genre humain: c'eſt que les hommes appetent touſiours de forger quelque maniere d'acquerir iuſtice ſans la parolle de Dieu. Dont il aduient qu'entre les bonnes œuures, que communement on eſtime, les commandemens de la Loy tiennent le plus bas lieu: cependant vne multitude infinie de preceptes humains occupent le premier rang & la plus grãde place. Mais qu'eſt-ce que Moyſe a plus voulu refrener que ceſte cupidité, quand apres la publication de la Loy il parle ainſi au peuple? Note & eſcoute ce que ie te commande: à ce que tu proſperes toy & tes enfans apres toy, quand tu auras fait ce qui eſt bon & plaiſant deuant ton Dieu. Fay ſeulement ce que ie te commande, ſans y adiouſter ne diminuer. Et auparauãt, apres auoir proteſté que ceſte eſtoit la ſageſſe & intelligence du peuple d'Iſrael, deuant toutes les nations de la terre, d'auoir receu du Seigneur les iugemens, iuſtices & ceremonies: il leur dit quant & quant, Garde toy & ton ame ſongneuſement: n'oublie point les parolles que tes yeux ont veu, & que iamais elles ne tombẽt de ton cœur. Certes pource que Dieu preuoyoit que les Iſraelites ne ſe tiendroyent point apres auoir receu la Loy, qu'ils ne deſiraſſent d'inuẽter nouuelles manieres de le ſeruir, ſinon qu'il leur tint la bride roide, il prononce qu'en ſa parolle eſt contenue toute perfection de iuſtice: ce qui les deuoit tresbien retenir. Et neantmoins ils n'ont point deſiſté de ceſte audace qui leur auoit eſté tant defendue. Et nous, quoy? certes nous ſommes bridez de ceſte meſme parolle. Car il n'y a doute que cela n'ait touſiours lieu, que le Seigneur a voulu attri-

Deut. 12. d. 28

Deute. 4. b. 9

buer

buer à ſa Loy vne parfaite doctrine de iuſtice. Et toutesfois non contens d'icelle, nous trauaillons à merueilles à controuuer & forger des bonnes œuures les vnes ſur les autres. Le meilleur qui ſoit pour corriger ce vice, eſt d'auoir ceſte cogitation plantée en noſtre cœur, que la Loy nous a eſté baillée du Seigneur, pour nous enſeigner parfaite iuſtice: & qu'en icelle n'eſt point enſeignée autre iuſtice, ſinon de nous reigler & cõformer à la volõté diuine: & ainſi que c'eſt pour neant que nous imaginons nouuelles formes d'œuures pour acquerir la grace de Dieu, duquel le droit ſeruice conſiſte ſeulement en obeiſſance: & que pluſtoſt au contraire, l'eſtude des bonnes œuures qui ſort hors la Loy de Dieu, eſt vne pollution intollerable de la diuine & vraye iuſtice. Et ſainct Auguſtin dit bien vray, quand il appelle l'obeiſſance qu'on rend à Dieu, Mere & gardienne de toutes vertus, quelque fois auſsi La ſource & racine de tout bien. *Li. 4. de cinit. Dei c.12. de bono coniug. li cõt. aduer. legis & Proph.*

6 Mais quand la Loy du Seigneur nous aura eſté expliquée, alors ce que i'ay cy deſſus enſeigné de l'office d'icelle ſera confermé. Or auant qu'entrer à traiter particulierẽt vn chacũ article d'icelle, il eſt bon de premierement cognoiſtre ce qui appartient à la cognoiſſance vniuerſelle d'icelle. Pour le premier que cela ſoit arreſté, que la vie de l'homme doit eſtre reiglée par la Loy, non ſeulement à vne honneſteté exterieure: mais auſsi à la iuſtice interieure & ſpirituelle. Laquelle choſe, combien qu'elle ne ſe puiſſe nier, neantmoins eſt conſideree de bien peu. Cela ſe fait, pource qu'on ne regarde point le Legiſlateur, de la nature duquel celle de la Loy doit eſtre eſtimée. Si quelque Roy defendoit par edict, de paillarder, de meurtrir & de deſrober: ie cõfeſſe que celuy qui auroit ſeulemẽt conceu en ſon cœur quelque cupidité de paillarder, ou deſrober, ou meurtrir, ſans venir iuſques à l'œuure, & ſans s'efforcer d'y venir, ne ſera point tenu de la peine laquelle ſera conſtituée. Car pource que la prouidence du legiſlateur mortel ne s'eſtend que iuſques à l'honneſteté externe: ſes ordonnances ne ſont point violées, ſinon que le mal vienne en effect. Mais Dieu, deuant l'œil duquel rien n'eſt caché, & lequel ne s'arreſte point tant à l'apparence exterieure de bien, qu'à la pureté de cœur: en defendant paillardiſe, homicide & larrecin, defend toute cõcupiſcence charnelle, haine, cõuoitiſe du bien d'autruy, tromperie, & tout ce qui eſt ſemblable. Car entant qu'il eſt Legiſlateur ſpirituel, il ne parle pas moins à l'ame qu'au corps. Or ire & haine eſt meurtre, quant à l'ame: conuoitiſe, eſt larrecin: amour deſordonné, eſt paillardiſe. Mais quelcun pourra dire, qu'auſsi bien les loix humaines regardent le conſeil & la volonté des hommes, & non pas les euenemens fortuits. Ie le confeſſe. Mais cela s'entend des volontez leſquelles viennẽt en auant. Car elles conſiderent à quelle intention vne chacune œuure a eſté faite: mais elles ne ſondent point les cogitations ſecretes. Pourtant celuy qui ſe ſera abſtenu de tranſgreſſer exterieurement, aura ſatisfait aux loix politiques: au cõtraire, pource que la Loy de Dieu eſt donnée à noz ames, ſi nous la voulons bien obſeruer, il faut que noz ames ſoyent principalement reprimées. Or la pluſpart des hommes, meſme quand ils veulent diſſimuler d'eſtre contempteurs d'icelle, conforment aucunement leurs yeux, leurs pieds & leurs mains, & les autres parties de leurs corps, à obſeruer ce qu'elle cõmande: cependant leur cœur demeure tout aliené de l'obeiſſance d'icelle. Ainſi, ils ſe penſent bien acquiter, s'ils ont caché deuant les hommes ce qui apparoit deuãt Dieu. Ils oyent, Tu ne meurtriras point, Tu ne paillarderas point, Tu ne deſroberas point. Pourtant ils ne deſgainent point leur eſpée pour meurtrir: ils ne ſe meſlent point auec les paillardes: ils ne iettent point la main ſur les biens d'autruy. Tout cela eſt bon. Mais leur cœur eſt plein de meurtre, & bruſle de concupiſcence charnelle: ils ne peuuent regarder le bien de leur prochain que de trauers, le deuorãt par conuoitiſe. En cela ce qui eſtoit le principal de la Loy leur defaut. Dont vient, ie vous prie, vne telle ſtupidité, ſinon que laiſſans derriere le Legiſlateur, ils plient & conforment la iuſtice à leur entendement? A l'encontre de ceſte opinion ſainct Paul crie fort & ferme, diſant que la Loy eſt ſpirituelle. En quoy il ſignifie que non ſeulement elle requiert obeiſſance de l'ame, de l'entendement & volonté, mais vne pureté Angelique, laquelle eſtant purgée de toute macule charnelle, ne ſente autre choſe qu'eſprit. *Rom. 7. c. 14*

7 En diſant que le ſens de la Loy eſt tel, nous n'apportons point vne nouuelle expoſition de nous-meſmes: mais nous ſuyuons Chriſt, qui en eſt tresbon expoſiteur. Car pource que les Phariſiens auoyent ſemé entre le peuple vne opinion peruerſe: aſſauoir que celuy qui ne commettroit rien par œuure externe contre la Loy, eſtoit bon obſeruateur d'icelle: il redargue ceſt erreur, aſſauoir qu'vn regard impudique d'vne femme eſt paillardiſe: & que tous ceux qui haiſſent leur frere, ſont homicides. Car il fait coulpables de iugement tous ceux qui auront conceu ſeulement quelque ire en leur cœur: coulpables deuãt le Cõſiſtoire, tous ceux qui en murmurant monſtrent quelque offenſe de courage: & coulpables de gehenne de feu, tous ceux qui par iniure auront apertement declairé leur maluueillãce. *Matth. 5. c. 21. & d 24. & 5. 43*

Ceux qui n'entendoyent point cela, ont imaginé que Christ estoit vn second Moyse, qui auoit apporté la Loy Euangelique, pour suppléer le defaut de la Loy Mosaique. dont est procedée ceste sentence comme vulgaire, Que la perfection de la Loy Euangelique est beaucoup plus grande qu'elle n'estoit en l'ancienne Loy. qui est vn erreur tresperuers. Car quand nous reduirons cy apres en somme les preceptes de Moyse, il apparoistra par ses parolles mesmes, combien on fait grande iniure à la Loy de Dieu, en disant cela. Dauantage, de ceste opinion il s'ensuyuroit que la saincteté des Peres anciens ne differoit gueres d'vne hypocrisie. Finalement, ce seroit pour nous destourner de la reigle vnique & perpetuelle de iustice, que Dieu a lors baillée. Or l'erreur est facile à refuter, pource que telle maniere de gens ont pensé que Christ adioustast à la Loy, où tant seulement il la restituoit en son entier, assauoir en la purgeant de mensonges, & du leuain des Pharisiens, dont elle auoit esté obscurcie & souillée.

8 Il nous faut secondement obseruer, que les preceptes de Dieu contiennent quelque chose plus que nous n'y voyons exprimé par parolles. Ce qu'il faut neantmoins tellement moderer, que nous ne leur donnions point tel sens que bon nous semblera, les tournant çà & là à nostre plaisir. Car il en y a d'aucuns, qui par telle licence font que l'authorité de la Loy est vilipendée, comme si elle estoit incertaine, ou bien qu'on desespere d'en auoir saine intelligence. Il faut donc, s'il est possible, trouuer quelque voye laquelle nous conduise seurement & sans doute à la volonté de Dieu: c'est à dire, il faut regarder combien l'exposition se doit estendre outre les parolles: tellement qu'il apparoisse que ce ne soit point vne addition adioustée à la Loy de Dieu, des gloses humaines, mais que ce soit le pur sens naturel du Legislateur, fidelement declaré. Certes en tous les preceptes il est si notoire qu'vne partie est mise pour le tout, que celuy qui en voudroit restreindre l'intelligence selon les parolles, seroit digne d'estre moqué. Il est donc notoire que l'exposition de la Loy, la plus sobre qu'on la puisse faire, passe outre les parolles: mais il est obscur iusques où, sinon qu'on definisse quelque mesure. Or ie pense que ceste cy sera tresbonne, si on adresse sa pensée à la raison pour laquelle le precepte a esté donné: assauoir qu'en vn chacun precepte on considere à quelle fin il nous a esté donné de Dieu. Exemple: Tout precepte est pour commander, ou pour defendre. Nous aurons la vraye intelligence de l'vn & de l'autre, en regardant la raison ou la fin où il tend. Comme la fin du cinquieme precepte est, qu'il faut rendre honneur à ceux ausquels Dieu l'a voulu attribuer: ceste sera donc la somme, qu'il plaist à Dieu que nous honnorions ceux ausquels il a donné quelque préeminence: & que contemnement & contumace à l'encontre d'iceux, luy est en abomination. La raison du premier precepte est, que Dieu seul soit honoré: la somme dõc sera, que la vraye pieté est agreable à Dieu, c'est à dire l'honneur que nous rendons à sa maiesté: au contraire, qu'impieté luy est abominable. Ainsi faut-il regarder en tous preceptes dequoy il est traité. Apres, il faut chercher la fin, iusques à ce que nous trouuiõs que c'est que le Legislateur veut testifier luy estre plaisant ou desplaisant: puis de ce qui est dit au precepte, il nous faut former vn argument au contraire, en ceste maniere: Si cela plaît à Dieu, le contraire luy desplait. Si cela luy desplaist, le contraire luy plaist. S'il commande cela, il defend le cõtraire. S'il defend cela, il commande le contraire.

9 Ce qui est maintenant obscur en le touchant brieuement, sera plus familierement esclaircy par l'experience, quand nous exposerons les preceptes. Pourtant il suffira de l'auoir touché, sinon qu'il nous faut confermer le dernier que nous auons dit, qui autrement ne seroit point entendu, ou sembleroit aduis desraisonnable. Ce que nous auons dit, que là où le bien est commandé, le mal qui est contraire est defendu, n'a ia mestier de probation: car il n'y a personne qui ne le concede. Pareillement, le iugemẽt commun receura volontiers, que quand on defend le mal, on commande le bien qui est au contraire. Car c'est vne chose vulgaire, que quand on condamne les vices, on recommande les vertuz. Mais nous demandons quelque chose dauantage, que les hommes n'entendent communement en confessant cela. Car par la vertu contraire au vice, ils entendent seulement s'abstenir de vice: mais nous passons outre, assauoir en exposant que c'est faire le contraire du mal. Ce qui s'entendra mieux par exẽple. Car en ce precepte, Tu ne tueras point, le sens cõmun des hommes ne cõsidere autre chose, sinõ qu'il se faut abstenir de tout outrage & de toute cupidité de nuire: mais ie dy qu'il y faut entendre plus, assauoir que nous aidions à conseruer la vie de nostre prochain, par tous moyens qu'il nous sera possible. Et afin qu'il ne semble que ie parle sans raison, ie veux approuuer mon dire: Le Seigneur nous defend de blesser & outrager nostre prochain, pource qu'il veut que sa vie nous soit chere & precieuse: il requiert donc semblablement les offices de charité, par lesquels elle peut estre conseruée. Ainsi on peut apperceuoir, comment la fin du precepte nous enseigne ce qui nous y est commandé

ou

ou defendu de faire.

10 Si on demande la raiſon pourquoy le Seigneur a ſeulement à demy ſignifié ſon vouloir, plus que l'exprimer clairement, pour reſpõſe à cela on peut alleguer pluſieurs raiſons: mais il y en a vne qui me contẽte par deſſus toutes: c'eſt, pource que la chair s'efforce touſiours de colorer, ou de cacher par vaines couuertures la turpitude de ſon peché, ſinon qu'on la puiſſe toucher au doigt, il a voulu propoſer pour exemple ce qui eſtoit le plus vilain & deſordonné en chacun genre de peche: afin que l'ouye meſme en euſt horreur, pour nous faire deteſter le peché de plus grand courage. Cela nous trompe ſouuent en eſtimant les vices, que nous les extenuons s'ils ſont quelque peu couuers. Le Seigneur donc nous retire de ceſte tromperie, nous accouſtumant à reduire vne chacune faute à vn genre, dont nous puiſsions mieux cognoiſtre en quelle abominatiõ elle nous doit eſtre. Exemple: Il ne nous ſemble point aduis que ce ſoit vn mal fort execrable que haine ou ire, quand on les nomme de leurs noms: mais quand le Seigneur les defend ſous le nom d'homicide, nous voyons mieux en quelle abomination il les a, veu qu'il leur donne le nom d'vn ſi horrible crime. Par ainſi eſtans aduertis par le iugement de Dieu, nous apprenõs de mieux reputer la grandeur des fautes, leſquelles auparauant nous ſembloyent legeres.

11 Tiercement nous auons à conſiderer que c'eſt que veut dire la diuiſion de la Loy en deux Tables, deſquelles il n'eſt point fait ſi ſouuent mention en l'Eſcriture ſans propos: cõme tout homme de bon eſprit peut iuger. Or la raiſon eſt ſi facile à entendre, qu'il n'eſt ia meſtier d'en faire nulle doute. Car le Seigneur voulant enſeigner toute iuſtice en ſa Loy, l'a tellement diſtinguée, qu'il a aſsigné la premiere aux offices dont nous luy ſommes redeuables, pour honnorer ſa maieſté: la ſeconde, à ce que nous deuons à noſtre prochain, ſelon charité. Certes le premier fondement de iuſtice eſt l'honneur de Dieu: lequel renuerſé, toutes les autres parties ſont diſsipées, comme les pieces d'vn edifice ruiné. Car quelle iuſtice ſera-ce, de ne nuire point à noſtre prochain par larrecins & rapines: ſi cependant par ſacrilege nous rauiſſons à la maieſté de Dieu ſa gloire? Itẽ, de ne point maculer noſtre corps par paillardiſe: ſi nous polluons le nom de Dieu par blaſphemes? Item, de ne point meurtrir les hommes: ſi nous taſchons d'eſteindre la memoire de Dieu? Ce ſeroit donc en vain que nous pretendrions iuſtice ſans religion: tout ainſi comme ſi quelcun vouloit faire vne belle monſtre d'vn corps ſans teſte. Cõbien qu'à dire vray, religion non ſeulement eſt le chef de iuſtice & vertu: mais eſt quaſi l'ame, pour luy donner vigueur. Car iamais les hommes ne garderont entre eux equité & dilection, ſans la crainte de Dieu. Nous appellons donc le ſeruice de Dieu, Principe & fondement de iuſtice: veu que celuy oſté, tout ce que peuuent mediter les hommes pour viure en droiture, continence & temperance, eſt vain & friuole deuant Dieu. Pareillemẽt nous l'appellons La ſource & eſprit de iuſtice: pource que les hõmes en craignant Dieu, comme Iuge du bien & du mal, apprennent de cela à viure purement & droitement. Pourtant le Seigneur en la premiere Table nous inſtruit à pieté & religion, pour honnorer ſa maieſté: en la ſeconde, il ordonne comment à cauſe de la crainte que nous luy portons, il nous faut gouuerner enſemble. Pour laquelle raiſon noſtre Seigneur Ieſus, comme recitent les Euangeliſtes, a reduit toute la Loy ſommairement en deux articles: aſſauoir, que nous aymions Dieu de tout noſtre cœur, de toute noſtre ame, & de toutes noz forces: que nous aymions noſtre prochain comme nous-meſmes. Nous voyons comment des deux parties eſquelles il comprend toute la Loy, il en adreſſe l'vne à Dieu & l'autre aux hommes. Matt. 22. d. 37. Luc. 10. d. 27

12 Toutesfois combien que la Loy ſoit entierement contenue en deux poincts, ſi eſt-ce que noſtre Seigneur, pour oſter toute matiere d'excuſe, a voulu plus amplement & facilement declairer en dix preceptes, tant ce qui appartient à la crainte, amour & honneur de ſa diuinité, comme à la charité, laquelle il nous commande d'auoir à noſtre prochain pour l'amour de ſoy. Pourtãt ce n'eſt pas eſtude inutile, que de chercher quelle eſt la diuiſion des preceptes, moyennant qu'il nous ſouuienne que c'eſt vne choſe en laquelle chacun peut auoir ſon iugement libre: & pourtant, que nous n'eſmouuions point contention contre celuy qui n'accordera point à noſtre ſentence. Cecy dy-ie, afin que perſonne ne s'eſmerueille de la diſtinction que ie ſuyuray, comme ſi elle eſtoit nouuellemẽt forgée. Quant au nombre des preceptes, il n'y a nulle doute, d'autãt que le Seigneur en a oſté toute controuerſie par ſa parole. La diſpute eſt ſeulement à la maniere de les diuiſer. Ceux qui les diuiſent tellement, qu'il y ait en la premiere Table trois preceptes, & ſept en la ſeconde, effacent le precepte des images du nombre des autres, ou bien le mettent ſous le premier: comme ainſi ſoit que le Seigneur l'ait mis comme vn commandement ſpecial. Dauantage, ils diuiſent inconſiderément en deux parties le dixieme precepte: qui eſt de ne point conuoiter les biens de noſtre prochain. Il y a vne autre raiſon pour les refuter: que leur diuiſion a eſté in-

cognue en l'Eglise primitiue, comme nous verrons tantost apres. Les autres mettent bien comme nous, quatre articles en la premiere Table: mais ils pensent que le premier soit vne simple promesse sans commandement. Or de ma part, pource que ie ne puis prendre les dix parolles dont Moyse fait mention autrement que pour dix preceptes, si on que ie soye conuaincu du contraire par raison euidente: dauantage, pource qu'il me semble que nous les pouuons distinctement par ordre marquer au doigt: leur laissant la liberté d'en penser comme ils voudront, ie suyuray ce qui me semble le plus probable, c'est que la sentence dont ils font le premier precepte, tienne comme vn lieu de Proeme sur toute la Loy, puis apres que les dix preceptes s'ensuyuent: quatre en la premiere Table, & six en la seconde, selon l'ordre que nous les coucherons. Ceste diuision est mise d'Origene sans difficulté, comme receue communement de son temps. S. Augustin aussi l'approuue escriuant à Boniface. Il est bien vray qu'en vn autre lieu la premiere diuision luy plaist mieux: mais c'est pour vne raison trop legere: assauoir pource que si on mettoit seulement trois preceptes en la premiere Table, cela repreſenteroit la Trinité: combien qu'en ce lieu-la mesme il ne dissimule pas que la nostre luy plaist plus quant au reste. Nous auons aussi vn autre ancien Pere, qui accorde à nostre opinion, celuy qui a escrit les Commentaires imparfaits sur sainct Matthieu. Iosephe attribue à chacune Table cinq preceptes: laquelle distinction estoit commune en son temps, comme on peut coniecturer. Mais outre ce que la raison contredit à cela, veu que la difference entre l'hõneur de Dieu & la charité du prochain y est confondue, l'authorité de Iesus Christ bataille au contraire: lequel met le precepte d'honnorer pere & mere, au catologue de la seconde Table. Maintenant escoutons Dieu mesme parler.

Orig. in Exo. li. 3.

Lib. 2. qu. vet. Teſt.

Matth. 19 c. 19

13 *Le premier commandement.*

Ie suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ay retiré de la terre d'Egypte, de la maison de seruitude. Tu n'auras point de dieux estranges deuant ma face.

Il ne peut chaloir, si nous prenons la premiere sentence comme partie du premier precepte, ou si nous la mettons separément, moyennãt que nous entendions que c'est comme vn Proeme sur toute la Loy. Premierement, quand on fait quelques loix il faut donner ordre qu'elles ne s'aboliſſent par mespris ou contemnement. Pour ceste cauſe le Seigneur au commencement remedie à ce danger, en pouruoyant que la maiesté de sa Loy ne soit contemnée. ce qu'il fait, la fondant sur trois raisons. Car il s'attribue le droit & puissance de commander: en quoy il astreint son peuple esleu à la neceſsité d'obeir. Puis apres il promet sa grace, pour attirer ses fideles par douceur à suyure sa volonté. Finalemẽt il reduit en memoire le bien qu'il a fait aux Iuifs, pour les redarguer d'ingratitude, s'ils ne respondent à sa liberalité qu'il leur a monſtrée. Sous ce nom d'Eternel, est signifié son Empire & Seigneurie legitime qu'il a sur nous. Car si toutes choſes viennent de luy, & consistent en luy: c'est raison qu'elles soyent referées à luy, comme dit sainct Paul. Par ce mot donc il nous est monſtré qu'il nous faut sumettre au ioug du Seigneur: veu que ce seroit vn monſtre, de nous retirer du gouuernement de celuy hors lequel nous ne pouuons estre.

Rom. 11. d. 36

14 Apres qu'il a enseigné le droit qu'il a de commander, & que toute obeiſſance luy est deue: afin qu'il ne semble qu'il vueille contreindre seulement par neceſsité, il ameine aussi par douceur, se declarant estre le Dieu de son Egliſe. Car en ceste locution il y a vne correspondance mutuelle, laquelle est exprimée en ceste promeſſe où il dit, Ie seray leur Dieu, & ils me seront pour peuple. De laquelle Iesus Christ prouue qu'Abraham, Isaac & Iacob ont obtenu salut & vie eternelle, pource que Dieu leur auoit promis qu'il seroit leur Dieu. Pourtant ce mot vaut autant comme s'il disoit, Ie vous ay eleuz pour mon peuple: non seulemẽt pour vous bien faire en la vie preſente, mais pour vous cõduire à l'eternelle beatitude de mon Royaume. Or à quelle fin tend ceste grace, il est dit en plusieurs passages. Car quand noſtre Seigneur nous appelle en la compagnie de son peuple, il nous elit, ainsi que dit Moyse, pour nous sanctifier à sa gloire, & afin que nous gardions ses commandemẽs. Dont vient ceste exhortation que fait le Seigneur à son peuple, Soyez saincts, car ie suis sainct. Or de ces deux est deduite la remonſtrance que fait Dieu par son Prophete, Le fils honnore le pere, & le seruiteur son maiſtre. Si ie suis voſtre maiſtre, où est la crainte? Si ie suis voſtre pere, où est l'amour?

Ierem. 31. f. 33
Matt. 22. d. 32
Deute. 7. a. 6. & 14. a. 2. & 26. d. 18
Leuit. 19. a. 2
Malac. 1. b. 6

15 Conſequemment il recite le bien qu'il a fait à ses seruiteurs, ce qui les doit d'autãt plus esmouuoir, qu'ingratitude est vn crime plus deteſtable que tous autres. Or il remonſtroit lors au peuple d'Israel le benefice qu'il leur auoit fait, lequel estoit si grand & admirable, que c'estoit bien raison qu'il fuſt en eternelle memoire. Dauantage la mention en estoit

stoit conuenable, du temps que la Loy deuoit estre publiée. Car le Seigneur signifie que pour ceste cause il les a deliurez, afin qu'ils le recognoissent autheur de leur liberté, luy rendans honneur & obeissance. Semblablement quand il nous veut entretenir en son seruice, il a accoustumé de s'orner de certains tiltres, par lesquels il se discerne d'auec les idoles des Payens. Car comme i'ay dit au parauant, nous sommes si enclins à vanité, & auec cela si audacieux, qu'incontinent qu'on nous parle de Dieu, nostre entendement ne se peut tenir qu'il ne decline à quelque folle fantasie. Le Seigneur donc pour remedier à ce mal, orne sa diuinité de certains tiltres, & par ce moyen nous enclost comme dedans des bornes: afin que nous n'extrauaguions ne çà ne là, & que nous ne forgions temerairement quelque dieu nouueau en lé delaissant, luy qui est le Dieu viuant. Pourtant les Prophetes, en le voulant proprement descrire & demonstrer, mettent tousiours en auant les marques & enseignes, par lesquelles il s'estoit manifesté au peuple d'Israel. Car quand il est nommé le Dieu d'Abraham, ou d'Israel, & quand il est assis en son temple de Ierusalem au milieu des Cherubins: telles formes de parler ne sont pas mises pour l'attacher à vn lieu, ou à vn peuple: mais pour arrester la pensée des fideles à ce Dieu seul, lequel s'estoit tellement representé par son alliance qu'il auoit faite auec son peuple d'Israel, qu'il n'estoit point licite de destourner son esprit autrepart pour le chercher. Toutesfois que cela nous demeure conclu, qu'il est notamment parlé de la redemption, afin que les Iuifs s'adonnassent plus alaigrement à seruir Dieu, puis que les ayant acquis il les tenoit à iuste tiltre en sa suiection. Mais afin qu'il ne nous semble que cela ne nous appartient de rien, il nous faut reputer que la seruitude d'Egypte, où a esté le peuple d'Israel, estoit vne figure de la captiuité spirituelle en laquelle nous sommes tous detenus, iusques à ce que le Seigneur nous deliurant par sa main forte, nous transfere au regne de liberté. Tout ainsi donc qu'anciennement voulant remettre son Eglise sus en Israel, il a deliuré ce peuple-là de la cruelle seigneurie de Pharaon, dont il estoit opprimé: en telle maniere il retire auiourd'huy tous ceux desquels il se demonstre estre Dieu, de la mal-heureuse seruitude du diable, laquelle a esté figurée par la captiuité corporelle d'Israel. Pourtant il n'y a nulle creature dont le cœur ne doiue estre enflambé à escouter ceste Loy, entant qu'elle procede du souuerain Seigneur: duquel comme toutes choses ont leur origine: aussi c'est raison que leur fin s'y rapporte. Dauantage, il n'y a nul qui ne doiue estre singulierement incité à receuoir ce Legislateur, pour les commandemens duquel obseruer il se cognoit estre eleu: & de la grace duquel il attend non seulement tous biens temporels, mais aussi la gloire de la vie immortelle. Finalement cecy nous doit bien aussi esmouuoir à obtemperer à nostre Dieu, quand nous entendons que par sa misericorde & vertu nous auons esté deliurez du gouffre d'enfer.

Exod. 3. b. 6 Amos 1. a 2 Habac. 2. d. 28 Pseau. 80. a. 2. & 99. a. 1 Isai. 37. c. 16

16 Apres auoir fondé & estably l'authorité de sa Loy, il donne le premier precepte,

Que nous n'ayons point de dieux estranges deuant sa face:

La fin duquel est que Dieu veut auoir seul prééminence, & veut entierement iouir de son droit entre son peuple. Pour ce faire il veut que toute impieté & superstition, par laquelle la gloire de sa diuinité est amoindrie ou obscurcie, soit loin de nous: & par mesme raison il veut estre honnoré de nous par vne vraye affection de pieté. ce qu'emporte quasi la simplicité des parolles. Car nous ne le pouuons pas auoir pour nostre Dieu, sans luy attribuer les choses qui luy sont propres. Pourtant en ce qu'il nous defend d'auoir des dieux estranges: en cela il signifie que nous ne transferions ailleurs ce qui luy appartient. Or combien que les choses que nous deuons à Dieu soyent innumerables: toutesfois elles se peuuent bien rapporter à quatre poincts, assauoir adoration, qui tire auec soy le seruice spirituel de la conscience, comme vn accessoire: fiance, inuocation, & action de graces. I'appelle Adoration, la reuerence que luy fait la creature, se submettant à sa grandeur. Pourtant ce n'est pas sans cause que ie mets comme vne partie d'icelle, l'honneur que nous luy portons, nous assuiettissans à sa Loy: car c'est vn hommage spirituel qui se rend à luy comme souuerain Roy, & ayant toute superiorité sur noz ames. Fiance, l'asseurance de cœur que nous auons en luy par le bien cognoistre: quand luy attribuant toute sagesse, iustice, bonté, vertu, verité, nous estimons que nostre beatitude est de communiquer auec luy. Inuocation, est le recours que nostre ame a à luy, comme à son espoir vnique, quand elle est pressée de quelque necessité. Action de graces, est la recognoissance par laquelle la louange de tous biens luy est rendue. Comme Dieu ne peut souffrir qu'on transfere rien de cela ailleurs: aussi il veut que le tout luy soit rendu entierement. Car il ne suffiroit point de nous abstenir de tout dieu estrage, sinon que nous nous reposiós en luy:

comme il y en a aucuns meschans, lesquels pensent estre leur plus court d'auoir en moquerie toutes religions. Au contraire, si nous voulons bien obseruer ce commandement, il faut que la vraye religion precede en nous, par laquelle noz ames soyent attirées pour s'appliquer du tout à Dieu: & l'ayant cognu soyent induites à honnorer sa maiesté, à mettre leur fiance en luy, à requerir son aide, à recognoistre toutes ses graces, & magnifier toutes ses œuures: finalement, entendre à luy cõme à leur but vnique. Apres, que nous nous donnions garde de toute mauuaise superstition, à ce que noz ames ne soyent transportées çà & là à diuers dieux. Or si en nous tenant à vn seul Dieu, nous prenons nostre contentement en luy: reduisons aussi en memoire ce qui a esté dit, qu'il nous faut chasser tous dieux controuez, & qu'il n'est licite de couper par piece le seruice que le vray Dieu se reserue: pource qu'il faut que sa gloire luy demeure, & que tout ce qui luy est propre reside en luy. Ce qu'il adiouste, qu'on n'ait point d'autres dieux deuãt sa face, est pour aggrauer tant plus le crime: car ce n'est point peu de chose, q̃ nous mettiõs en son lieu les idoles que nous aurons forgées, cõme pour le despiter & le prouoquer à ialousie: tout ainsi q̃ si vne femme impudique, pour naurer dauãtage le cœur de son mary, deuãt ses yeux faisoit chere à son paillard. Or comme ainsi soit que Dieu par la presence de sa grace & vertu qu'il mõstroit, ait donné ample certitude qu'il regardoit son peuple esleu: pour le mieux diuertir & retirer de tous erreurs, il prononce qu'il n'y peut auoir idolatrie ne superstition de laquelle il ne soit tesmoin, puis qu'il habite au milieu de ceux qu'il a prins en sa garde. Car l'impieté se desborde en plus grande hardiesse, pource qu'elle pense trõper Dieu en se cachãt sous ses subterfuges: mais le Seigneur au contraire denonce que tout ce que nous machinons & meditons luy est notoire. Pourtant si nous voulons approuuer nostre religion à Dieu, que nostre conscience soit pure de toutes mauuaises cogitations, & qu'elle ne reçoiue nulle pensée de decliner à superstitiõ & idolatrie. Car le Seigneur ne requiert point seulemẽt que sa gloire soit conseruée par confession externe: mais deuant sa face, à laquelle il n'y a rien qui ne soit visible & manifeste.

17 *Le second commandement.*

Tu ne te feras point image taillée, ne semblance aucune des choses qui sont en haut au ciel, ne çà bas en la terre, n'és eaux dessous la terre. Tu ne les adoreras ny honneras.

Comme il s'est declairé au prochain commandement estre le seul Dieu, outre lequel il n'en faut point auoir n'imaginer d'autre: ainsi il demonstre plus clairement quel il est, & comment il doit estre honnoré, afin que nous ne forgions nulle pensée charnelle de luy. La fin du precepte est, que Dieu ne veut point le droit hõneur que nous luy deuons estre profané par obseruations superstitieuses. Pourtant en somme, il nous veut reuoquer & retirer de toutes façons charnelles de faire, lesquelles nostre entendement controuue apres qu'il a conceu Dieu selon sa rudesse: & consequemment il nous reduit au droit seruice qui luy est deu, assauoir spirituel & tel qu'il l'a institué. Or il marque le vice qui est oit le plus notable en cest endroit, c'est l'idolatrie externe. toutesfois le commandement a deux parties: La premiere reprime nostre temerité, à ce que ne presumions d'assuiettir à nostre sens Dieu, qui est incomprehensible, ou de le representer par aucune image. La seconde partie defend d'adorer aucunes images par maniere de religion. Or il touche en bref les especes d'idolatries que les Payens auoyent. En disant, Les choses qui sont au ciel, il signifie le soleil, la lune & toutes les estoilles: possible aussi les oiseaux. comme de fait au quatrieme chap. du Deuteronome exprimant son intention, il nomme tout cela. A quoy ie ne me fusse point arresté, n'estoit pour corriger l'abus d'aucuns ignorans, qui interpretẽt ce passage des Anges. Pourtant ie ne touche point à l'exposition des mots qui s'ensuyuent apres, veu qu'ils sont assez patens. Et desia au premier liure nous auons assez euidemment enseigné, que toutes les formes visibles de Dieu que l'homme controuue, repugnent du tout à la nature d'iceluy: par ainsi, si tost qu'on met en auant quelque idole, que la vraye religion est corrompue & abastardie.

4. c. 15

18 La menace qu'il adiouste doit valoir à corriger nostre stupidité: c'est quand il dit,

Qu'il est l'Eternel nostre Dieu, * Dieu ialoux, visitant l'iniquité des peres sur les enfans en la tierce & quatrieme generatiõ à ceux qui hayssent son nom: & faisant misericorde en mille generations à ceux qui l'aiment & gardent ses commandemens.

* ou Fort: car ce nom de Dieu en la langue Hebraique vient d'vn mot qui signifie Force.

Ce qui

Ce qui eſt autant comme s'il diſoit qu'il eſt luy ſeul auquel il nous faut arreſter. Et pour nous induire à cela, il nous monſtre ſa puiſſance, laquelle il ne peut ſouffrir eſtre meſpriſée ou amoindrie. Il eſt vray que le nom d'E L eſt icy mis, qui ſignifie Dieu: mais pource qu'il eſt ainſi appellé à cauſe de ſa force, pour mieux exprimer le ſens i'ay vſé du mot de Fort, ou bien i'ay entrelacé en ſecond lieu. Puis il ſe nomme Ialoux, pour ſignifier qu'il ne peut endurer compagnon. Tiercement il denonce qu'il vengera ſa maieſté & ſa gloire, ſi quelcun la trãſfere aux creatures ou aux idoles: & que ce ne ſera point vne ſimple vengeance qui paſſe de leger, mais qu'elle s'eſtendra ſur les enfans, neueux & arriere-neueux leſquels enſuyuront l'impieté de leurs predeceſſeurs, comme d'autrepart il promet ſa miſericorde & liberalité en mille generations à ceux qui l'aimeront & garderont ſa Loy. Ce n'eſt pas choſe nouuelle au Seigneur, de prendre la perſonne d'vn mary enuers nous: car la coniõction par laquelle il nous conioint à ſoy en nous receuant au ſein de l'Egliſe, eſt cõme vn mariage ſpirituel, lequel requiert mutuelle loyauté. Pourtant comme en tout & par tout il fait l'office d'vn fidele mary, auſsi de noſtre part il demande que nous luy gardions amour & chaſteté de mariage: c'eſt à dire, que noz ames ne ſoyent point abandonnées au diable & aux concupiſcences de la chair: qui eſt vne eſpece de paillardiſe. Pour laquelle cauſe quand il reprẽd les Iuifs de leur infidelité, il ſe complaind qu'ils ont par leurs adultéres violé la loy du mariage. Parquoy comme vn bon mary, d'autant qu'il eſt plus fidele & loyal, eſt d'autant plus courroucé s'il voit ſa femme decliner à quelque paillard: en telle ſorte le Seigneur, lequel nous a eſpouſez en verité, teſmoigne qu'il a vne ialouſie merueilleuſe toutes fois & quantes qu'en meſpriſant la chaſteté de ſon mariage, nous nous contaminons de mauuaiſes concupiſcences: & principalement quand nous transferons ailleurs ſa gloire, laquelle ſur toutes choſes luy doit eſtre conſeruée en ſon entier: ou bien que nous la polluons de quelque ſuperſtition. Car en ce faiſant, non ſeulement nous rompons la foy que nous luy auons donnée en mariage: mais auſsi nous polluons noſtre ame par paillardiſe. *Ierem.3 Oſee 2*

19 Il faut voir que c'eſt qu'il entend en la menace, quand il dit qu'il viſitera l'iniquité des peres ſur les enfans en la tierce & quatrieme generation. Car outre ce que cela ne conuiendroit point à l'equité de la iuſtice diuine, de punir l'innocent pour la faute d'autruy: le Seigneur meſme denonce qu'il ne ſouffrira que le fils porte l'iniquité du pere. Et neantmoins ceſte ſentence eſt ſouuent repetée, que les pechez des peres ſeront punis en leurs enfans. Car Moyſe parle ſouuent en ceſte ſorte: Seigneur, Seigneur, qui retribues le loyer à l'iniquité des peres ſur les enfans. Pareillement Ieremie, Seigneur, qui fais miſericorde en mille generations, & reiettes l'iniquité des peres au ſein des enfans. Aucuns ne ſe pouuans deſpeſcher de ceſte difficulté, entendent cela des peines temporelles, leſquelles il n'eſt pas inconuenient que les enfans ſouffrent pour leurs peres, veu que ſouuent elles ſont ſalutaires. ce qui eſt bien vray: car Iſaie denonçoit au Roy Ezechias, qu'à cauſe du peché par luy commis, le royaume ſeroit oſté à ſes enfans: & ſeroyent tranſportez en pais eſtrange. Pareillement, les familles de Pharaon & Abimelech ont eſté affligées à cauſe de l'iniure qu'auoyent fait les maiſtres à Abraham. & pluſieurs autres exemples ſemblables. Mais ſi par cela on veut ſoudre ceſte queſtion, c'eſt vn ſubterfuge pluſtoſt qu'vne vraye expoſition de ce lieu. Car le Seigneur denonce icy vne vengeance ſi grieue, qu'elle ne ſe peut reſtreindre à la vie preſente. Il faut donc ainſi prendre ceſte ſentence: que la malediction de Dieu non ſeulement tõbe ſur la teſte de l'inique, mais eſt eſpandue ſur tout ſon lignage. Quand cela eſt, que peut-on attendre, ſinon que le pere eſtãt delaiſſé de l'Eſprit de Dieu, viue meſchamment? Le fils eſtant auſsi abandonné de Dieu pour le peché de ſon pere, ſuyue vn meſme train de perdition? Le neueu & les autres ſucceſſeurs, eſtans execrable lignée de meſchans gens, aillent apres en meſme ruine? *Exod.18. c.20 Nom.14. c.8 Iere.32. c.18 Iſa.39.d. 7 Geneſ.12. d.17.& 20.a.3*

20 Premierement voyons ſi telles vengeances repugnent à la iuſtice de Dieu. Or puis que toute la nature des hommes eſt damnable, il eſt certain que la ruine eſt appareillée à tous ceux auſquels le Seigneur ne communique point ſa grace: & neantmoins ils periſſent par leur propre iniquité, & non point par quelque haine inique de Dieu. & ne ſe peuuent plaindre de ce que Dieu ne les aide point de ſa grace en ſalut comme les autres. Quand donc ceſte punition aduient aux meſchans pour leurs pechez, que leurs maiſons par longues années ſont priuées de la grace de Dieu: qui pourra vituperer Dieu pour cela? Mais le Seigneur, dira quelcun, prononce au contraire, que l'enfant ne ſouffrira point la peine pour le peché de ſon pere. Il nous faut noter ce qui eſt là traité. Les Iſraelites ayans eſté longuement affligez de diuerſes calamitez, auoyent vn prouerbe commun, que leurs peres auoyent mangé du ver-ius, & que les dens des enfans en eſtoyent agacées. En quoy ils ſignifioyent que leurs parens auoyent cõmis les fautes pour leſquelles ils enduroyẽt tant de *Exe.18. e.20*

maux sans les auoir meritez : & ce par vne ire de Dieu trop rigoreuse, plustost que par vne iuste seuerité. Le Prophete leur denonce qu'il n'est pas ainsi, mais qu'ils endurent pour leurs propres fautes: & qu'il ne conuient pas à la iustice de Dieu, que l'enfant iuste & innocent soit puny pour les fautes de son pere: ce qui n'est pas aussi dit en ce passage. Car si la visitation dont il est icy parlé, est lors accomplie quand le Seigneur retire de la maison des iniques sa grace, la lumiere de sa verité & tous autres aides de salut; en ce que les enfans estans abandonnez de Dieu en aueuglement, suyuent le train de leurs predecesseurs, en cela ils sousti ennent la malediction de Dieu pour les forfaits de leurs peres: ce qu'apres il les punit tãt par calamitez temporelles, que par la mort eternelle, dela n'est point pour les pechez d'autruy, mais pour les leurs.

21 D'autre costé est donnée vne promesse, que Dieu estendra sa misericorde en mille generations sur ceux qui l'aimeront: laquelle est souuentesfois mise en l'Escriture, & est inserée en l'alliance solennelle que Dieu fait auec son Eglise, Ie seray ton Dieu & de Dieu de ta lignée apres toy. Ce qu'a regardé Salomon, disant qu'apres la mort des iustes leurs enfans seront bien-heureux: non seulement à cause de la bonne nourriture & instruction, laquelle de sa part aide beaucoup à la felicité d'vn homme, mais aussi pour ceste benediction que Dieu a promise à ses seruiteurs, que sa grace residera eternellement en leurs familles. Ce qui apporte vne singuliere consolation aux fideles, & doit bien estonner les iniques. Car si la memoire tant de iustice comme d'iniquité a telle vigueur enuers Dieu apres la mort de l'homme, que la benediction de la premiere s'estende iusques à la posterité, & la malediction de la seconde: par plus forte raison celuy qui aura bien veseu, sera benit de Dieu sans fin: & celuy qui aura mal veseu, maudit. Or à cela ne contreuient point, que de la race des meschans aucunesfois il en sort de bons: & au contraire, de la race des fideles, qu'il en sort de meschans: car le Legislateur celeste n'a pas voulu icy establir vne reigle perpetuelle, laquelle derogua à son election. Et de fait il suffit, tant pour consoler le iuste que pour espouanter le pecheur, que ceste denonciation n'est pas vaine ne friuole, combien qu'elle n'ait pas tousiours lieu. Car comme les peines temporelles que Dieu enuoye à d'aucuns, sont tesmoignages de son ire contre les pechez, & signes du iugement futur qui viendra sur tous pecheurs, combien qu'il en demeure beaucoup impunis en la vie presente: ainsi le Seigneur en donnant vn exemple de ceste benediction, c'est de poursuyure sa grace & bonté sur les enfans des fideles à cause de leurs peres, il donne tesmoignage comment sa misericorde demeure ferme eternellement sur ses seruiteurs. Au contraire, quand il poursuit vne fois l'iniquité du pere iusques au fils, il monstre quelle rigueur de iugement est appreſtée aux iniques pour leurs propres pechez: ce qu'il a principalement regardé en ceste sentence. Dauantage, il nous a voulu comme en passant signifier la grandeur de sa misericorde, l'estendant en mille generations: comme ainsi soit qu'il n'ait assigné que quatre generations à sa vengeance.

Gene. 17. a. 7
Prou. 20. a. 7

Le troisieme commandement.

Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain.

22 La fin du precepte est, que le Seigneur veut la maieſté de son nom nous estre saincte & sacrée. La somme donc sera, qu'icelle ne soit point profanée de nous par mespris ou irreuerence: à laquelle defense respond le precepte affirmatif. d'autrepart qu'elle nous soit en recommandation, & honneur singulier. Et pourtant il faut que tant de cœur comme de bouche nous soyons instruits à ne parler rien de Dieu ou de ses mysteres, sinon reueremment & auec grande sobrieté: & qu'en estimant ses œuures, nous ne concevions rien qui ne soit à son honneur. Il faut diligemment obseruer ces trois poincts: c'est que tout ce que nostre esprit conçoit de Dieu, ou qu'en parle nostre langue, soit conuenable à son excellence & à la saincteté de son nom, & tende à exalter sa grandeur. Secondement, que nous n'abusions point de sa saincte parolle temerairement, & que nous ne renuersions point ses mysteres pour seruir à nostre auarice, ou à ambition, ou à noz folies: mais comme la dignité de son nom est imprimée en sa parolle & ses mysteres, que nous les ayons tousiours en honeur & en estime. Finalement, que nous ne medisions ne detractions de ses œuures, comme aucuns meschans ont coustume d'en parler par contumelie: mais à tout ce que nous recognoissons fait de luy, que nous donnions la louange de sagesse, iustice & vertu. Voyla que c'est Sanctifier le nom de Dieu. Quand il en est autremẽt fait, il est meschamment pollué, pource qu'on le tire hors de son vsage legitime, auquel il estoit consacré: & quand il n'y auroit autre mal, il est amoindry de sa dignité, & est rendu contemptible. Or si c'est si mal fait d'vsurper trop legerement le nom de Dieu par temerité: ce sera beaucoup plus grand peché, de le tirer en vsage du tout meschant, comme de

me de la faire seruir à sorcellerie, necromancie, coniurations illicites, & telles manieres de faire. Toutesfois il est icy parlé en special du iurement, duquel l'abus du nom de Dieu est sur toutes choses detestable. ce qui est fait pour nous engendrer vn plus grand horreur de toutes autres especes d'en abuser. Or qu'icy Dieu ait regardé à l'honneur & seruice que nous luy deuons, & à la reuerence que son nom merite, pluſtoſt que de nous exhorter à iurer loyalement les vns aux autres pour ne frauder personne: il appert par ce que tantoſt apres à la seconde Table, il condamnera les pariures & faux tesmoignages, par lesquels les hommes font tort l'vn à l'autre. Et ainsi ce seroit vne repetition superflue, s'il estoit icy traitté du deuoir de charité. La distinction pareillement requiert cela: car selon qu'il a esté dit, ce n'est pas en vain que Dieu a distribué sa Loy en deux Tables. dont il s'ensuit qu'en ce passage il maintient son droit, & veut que la saincteté de son nom luy soit gardée, comme elle en est digne: & ne monstre pas encores ce que les hommes doyuent les vns aux autres en matiere de serment.

23 Premierement il faut entendre que c'est que Iurement. Iurement est vne attestation de Dieu, pour conformer la verité de nostre parolle. Car les blasphemes manifestes, qui se font comme pour despiter Dieu, ne sont pas dignes qu'on les appelle Iuremens. Or il est monstré en plusieurs passages de l'Escriture, que telle attestation, quand elle est deuement faite, est vne espece de glorifier Dieu. Comme quand Isaie dit que les Assyriens & Egyptiens seront receuz en l'Eglise de Dieu, Ils parleront, dit-il, la langue de Canaan, & iureront au nom du Seigneur: c'est à dire, qu'en iurant par le nom du Seigneur ils declareront qu'ils le tiennent pour leur Dieu. Item, quand il parle comment le royaume de Dieu sera multiplié, Quiconque, dit-il, demandera prosperité, il la demandera en Dieu: & quiconque iurera, iurera par le vray Dieu. Item Ieremie, Si les Docteurs enseignent mon peuple de iurer en mon nom, comme ils l'ont enseigné de iurer par Baal: ie les feray prosperer en ma maison. Et est à bon droit qu'en inuoquant le nom de Dieu en tesmoignage, il est dit que nous testifions nostre religion enuers luy. Car en telle sorte nous le confessons estre la verité eternelle & immuable: veu que nous l'appellons non seulement comme tesmoing idoine de verité, mais comme celuy auquel seul appartient de la maintenir, & faire venir en lumiere les choses cachées: dauantage, comme celuy qui cognoit seul les cœurs. Car quand les tesmoignages humains nous defaillent, nous prenons Dieu pour tesmoing: & mesme quand il est question d'affermer ce qui est caché dedans la conscience. Pourtant le Seigneur se courrouce amerement contre ceux qui iurent par les dieux estranges: & prend vne telle maniere de iurement comme vn signe de renoncement de son nom: comme quand il dit, Tes enfans m'ont abandonné, & iurent par ceux qui ne sont point dieux. Dauantage, il denote par la grandeur de la peine, combien ce peché est execrable: quand il dit qu'il destruira tous ceux qui iurent au nom de Dieu, & au nom de leur Idole.

Isa.19.c.18
Isa. 65.c.16
Ierem. 12.d.16
Ierem.5.b.7
Sopho.1.b.5

24 Or puis que nous entendons que le Seigneur veut l'honneur de son nom estre exalté en noz sermens, nous auons d'autant plus à nous garder, qu'au lieu de l'honnorer il n'y soit mesprisé ou amoindry. C'est vne contumelie trop grande, quand on se pariure par son nom: & pourtant cela est appellé en la Loy, Profanation. Car que restera-il à Dieu, s'il est despouillé de sa verité? il ne sera plus Dieu. Or on l'en despouille, en le faisant tesmoing & approbateur de fausseté. Pourtant Iehosua voulant contreindre Achan de confesser verité, luy dit, Mon enfant, donne gloire au Dieu d'Israel. Enquoy il denote que Dieu est grieuement deshonnoré, si on se pariure en son nom. ce qui n'est point de merueille: car en ce faisant il ne tient point à nous qu'il ne soit diffamé de mensonge. Et de fait, par vne semblable adiuration que font les Pharisiens en l'Euangile sainct Iean, il appert qu'on vsoit de ceste forme de parler communement entre les Iuifs, quand on vouloit ouyr quelcun par serment. Aussi les formules de l'Escriture nous enseignent quelle crainte nous deuons auoir de mal iurer: comme quand il est dit, Le Seigneur est viuant, Le Seigneur m'enuoye tel mal & tel. Item, Que Dieu en soit tesmoing sur mon ame. Lesquelles denotent que nous ne pouuons appeller Dieu pour tesmoing de noz parolles, qu'il ne venge le pariure si nous iurons faussement.

Leuit.19.c.12
Iehosu.7.c.19
Iean 9.e.24
1.Sa.14.g.44
2.Rois 6 g.31
2.Cor.1.

25 Quand nous prenons le nom de Dieu en serment veritable, mais superflu: combien qu'il ne soit pas profané du tout, toutesfois il est rendu contemptible & abaissé de son honneur. c'est donc la seconde espece de serment, par laquelle il est prins en vain. Pourtant il ne suffit pas de nous abstenir de pariure: mais il faut aussi qu'il nous souuienne que le serment n'a pas esté instituë pour le plaisir desordonné des hommes, mais pour la necessité, & qu'autrement il n'est permis. Dont s'ensuit que ceux qui le tirent à chose de nulle importance, outrepassent le bon vsage & licite. Or on ne peut pretendre autre neces-

1.Cor.1.d.23

sité, sinon qu'en seruant à la religion, ou à charité. En quoy on peche auiourdhuy trop desordonnément: & ce d'autant plus que par trop grande accoustumance cela est estimé pour néant, combien qu'il ne soit point de petit poids au iugement de Dieu. Car indifferemment on abuse du nom de Dieu en propos de folie & vanité: & pense-on que ce n'est point mal fait, pource que les hommes par leur licence sont venuz quasi en possession de ce faire. Neantmoins le mandement de Dieu demeure touiours: la menace qui y est adiousteé demeure inuiolable, & aura vne fois son effect: par laquelle vne vengeance particuliere est denoncée sur tous ceux qui auront prins le nom de Dieu en vain. Il y a vne mauuaise faute d'autre costé, que les hommes en leur iurement prennent le nom des saincts pour le nom de Dieu, iurans par sainct Iaques, ou sainct Antoine. ce qui est vne impieté euidente, veu que la gloire de Dieu leur est ainsi transferée. Car ce n'est point sans cause que Dieu nommément a commandé qu'on iuraſt par son nom, & par mandement spécial nous a defendu de iurer par dieux estranges. Et c'est ce que l'Apostre dit, en escriuant que les hommes en leurs sermens appellent Dieu comme leur superieur: mais que Dieu iure par soy-mesme, à cause qu'il n'a nul plus grand que luy.

Deut. 6. c. 13. & 10. d. 20
Exod. 23. c. 13
Hebr. 6. d. 13
Matth. 5
Iaq. 5

26 Les Anabaptistes non contens de ceste moderation, condamnent sans exception tous iuremens, d'autant que la defense de Christ est generale, où il dit, Ie vous defen de ne iurer dutout: mais que vostre parolle soit, ouy ouy, non non. ce qui est outre est du mauuais. Mais en ce faisant, ils font iniure à Christ, le faisant aduersaire de son Pere, comme s'il estoit venu en terre pour aneantir ses commandemens. Car le Dieu eternel, en sa Loy non seulemẽt permet le iurement cõme chose licite (ce qui deuroit bien suffire) mais commande d'en vser en necessité. Or Christ tesmoigne qu'il est vn auec son Pere: qu'il n'apporte rien que son Pere n'ait commandé: que sa doctrine n'est point de luy mesme, &c. Qu'est-ce donc qu'ils diront? Feront-ils Dieu repugnant à soy, pour defendre & condamner ce qu'il a vne fois approuué en le commandant? Pourtant leur sentence ne peut estre receue. Mais pource qu'il y a quelque difficulté aux parolles de Christ, il nous les faut regarder de plus pres: desquelles certes nous n'aurons point l'intelligence, sinon que nous considerions son but, & adressiõs nostre pẽsée à ce qu'il pretend en ce passage-là. Or est-il ainsi qu'il ne veut point amplifier ne restreindre la Loy: mais seulement la reduire en son sens naturel, lequel auoit esté grandement corrompu par les fausses gloses des Scribes & Pharisiens. Si nous tenons cela, nous ne penserons point que Christ ait voulu condamner tous sermens vniuersellement: mais seulement ceux qui transgressent la reigle de la Loy. Il appert de ses parolles, que le peuple ne se gardoit pour lors sinon de se pariurer: comme ainsi soit que la Loy ne defende point seulement les pariures, mais les iuremens superflus. Parquoy le Seigneur Iesus, vray expositeur de la Loy, admoneste que non seulement c'est mal fait de se pariurer, mais aussi de iurer. Comment iurer? assauoir en vain. mais les sermens que la Loy approuue, il les laisse libres & en leur entier. Mais ils s'arrestent à ceste diction, Dutout: laquelle toutesfois ne se rapporte point au verbe qui est là mis, assauoir Iurer: mais aux formes de iuremens qui s'ensuyuẽt apres. Car c'estoit-la vne partie de l'erreur, qu'en iurant par le ciel & par la terre, ils ne pensoyent pas attoucher le nom de Dieu. Le Seigneur donc ayant corrigé la principale transgression leur oste apres tous subterfuges: afin qu'ils ne pensent pas estre eschappez, si en supprimant le nom de Dieu ils iurent par le ciel & par la terre. Car il est besoin de noter encores icy en passant, combien que le nom de Dieu ne soit point exprimé, toutesfois qu'on iure bien par iceluy en formes obliques, comme si on iure par le soleil qui nous esclaire, par le pain qu'on mange, par le baptesme, ou autres benefices de Dieu qui nous sont comme gages de sa bonté. Et de fait Christ en ce passage ne defend pas de iurer par le ciel & la terre & Ierusalem, pour corriger la superstition, cõme aucũs s'y abusent: mais plustost rabat l'excuse & vaine sophisterie de ceux qui estimoyẽt pour neãt, d'auoir touſiours en la bouche des sermens desguisez & tortus: cõme s'ils espargnoyent le nom de Dieu, lequel neantmoins est imprimé en tous les biẽs dont il nous fait iouir. Il y a vne autre raison, quand quelque hõme mortel ou desia trespassé, ou mesme vn Ange est substitué au lieu de Dieu. comme les Payens par leurs flatteries se sont accoustumez à iurer par la vie ou bonne fortune de leur Roy: car alors en deifiant les hommes, on obscurcit d'autant la gloire d'vn seul Dieu, ou mesme on la diminue. Mais quand on n'a autre but n'intention, que de confermer son dire par le nom sacré de Dieu, combien que cela se face obliquement, la saincteté est bleſſée en tous sermens legers & volages. Iesus Christ en defendant de iurer dutout, oste ceste masque ou vaine couuerture dont les hommes se cuident iustifier. Sainct Iaques en recitant les parolles de son maistre, tend à vne mesme fin, pource qu'en tout temps ceste licence d'abuser temerairement du nom de Dieu, a esté trop vulgaire? cõm-

Exod. 22. b. 11
Iean 7. c. 16

Matt. 5. f 34

Iaq. 5. c. 12

bien

bien qu'elle emporte vne meschante profanation. Car si ce mot, Dutout, se rapportoit à la substance, comme s'il n'estoit nullement permis de iurer, & que sans exception il fust defendu: de quoy seruiroit ce qui est tantost apres adiousté par forme de declaration, c'est qu'on ne prenne point les noms du ciel ne de la terre? &c. Car il appert que c'est pour fermer toutes eschappatoires par lesquelles les Iuifs se pensoyent sauuer.

27 Pourtant ce ne peut estre chose douteuse à gens de sain entendement, que le Seigneur ne reprouue en ce passage autres sermens sinon ceux qui estoyent defendus par la Loy. Car luy-mesme, qui a representé en toute sa vie la perfection qu'il a commandée, n'a point eu horreur de iurer quand la chose le requeroit: & ses disciples, que nous ne doutons point auoir gardé sa reigle, ont suyui vn mesme exemple. Qui oseroit dire que sainct Paul eust vou lu iurer, si le iurement eust esté du tout defendu? Or quand la matiere le requiert, il iure sans aucun scrupule, adiousta[n]t mesme aucune fois imprecation. Toutesfois la question n'est pas encore solue, pource qu'aucuns pensent qu'il n'y a que les sermens publiques qui soyẽt exceptez: comme sont ceux que le Magistrat requiert de nous, ou que le peuple fait à ses superieurs, ou bien les superieurs au peuple, les gendarmes à leurs Capitaines, & les Princes entre eux en faisant quelque alliance. Auquel nombre ils comprennent (& à bon droit) tous les sermẽs qui sont en sainct Paul: veu que les Apostres en leur office n'ont point esté hommes particuliers, mais officiers publiques de Dieu. Et de fait ie ne nie pas que les sermens publiques ne soyent les plus seurs, d'autãt qu'ils sont approuuez de plus fermes tesmoignages de l'Escriture. Il est commandé au Magistrat de contreindre vn tesmoin à iurer en chose douteuse: & le tesmoin est tenu d'en respondre. Pareillement l'Apostre dit que les controuersies humaines sont decidées par ce remede. Pourtant l'vn & l'autre a bonne approbation de ce qu'il fait. Et de fait on peut obseruer que les Payens anciennement auoyẽt en grande religion les sermens publiques & solennels: au contraire, qu'ils n'estimoyent pas beaucoup ceux qu'ils faisoyent en leur priué, comme si Dieu n'en eust tenu conte. Neantmoins de condamner les sermens particuliers, qui se font sobrement és choses necessaires auec reuerence, c'est vne chose trop perilleuse, veu qu'ils sont fondez sur bonne raison & exemples de l'Escriture. Car s'il est licite à personnes priuées d'inuoquer Dieu pour Iuge sur leurs propos: par plus forte raison il leur sera permis de l'inuoquer pour tesmoin. Exemple: Ton prochain t'accusera de quelque desloyauté: tu tascheras par charité de te purger: il n'acceptera aucune raison en payement. Si ta renõmée vient en danger pour l'obstination qu'il a en sa mauuaise fantasie: sans offense tu pourras appeller au iugement de Dieu, afin qu'il declaire ton innocence. Si nous regardons les parolles, ce n'est pas si grãd' chose d'appeller Dieu en tesmoin, que pour iuge. Ie ne voy point donc pourquoy nous deuions reprouuer vne forme de serment, où Dieu soit appellé en tesmoignage. Et pour verifier cela nous auons plusieurs exemples: Si quand Abraham & Isaac ont fait serment à Abimelec, on allegue que ce soyent sermens publiques: pour le moins Iacob & Laban estoyent personnes priuées, & neantmoins ont confermé leur alliance par iurement. Booz estoit homme priué, qui a ratifié par serment le mariage promis à Ruth. Pareillement Abdias, homme iuste & craignant Dieu (comme dit l'Escriture,) lequel testifie par iurement ce qu'il veut persuader à Helie. Ie ne voy point donc meilleure reigle, sinon que nous moderions nos sermens en telle sorte qu'ils ne soyent point temeraires, legerement faits, ny en matiere friuole, ny en affection desordonnée: mais qu'ils seruent à la neceſsité, assauoir quand il est question de maintenir la gloire de Dieu, ou conseruer charité enuers les hommes. à quoy tend le commandement.

Hebr. 6. d. 16

Genes. 21. c. 24, & 26. g. 31, & 31. g. 53

Ruth 3. c. 13

1. Rois 18. b. 10

28 *Le quatrieme commandement.*

Qu'il te souuienne de sanctifier le iour du repos. Tu besoigneras six iours, & feras toutes tes œuures. Le septieme est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune tienne œuure, ne toy, ne ton fils, ne ta fille, ne ton seruiteur, ne ta chambriere, ne ton bestail, ne l'estrangier qui est entre tes portes. Car en six iours, &c.

La fin du precepte est, qu'estans morts à nos propres affections & œuures, nous meditions le royaume de Dieu: & qu'à ceste meditatiõ nous nous exercions par les moyẽs qu'il a ordonnez. neantmoins pource qu'il a vne consideration particuliere & distincte des autres, il requiert vne exposition vn peu diuerse. Les anciens Docteurs ont coustume de le nommer Ombratile, pource qu'il contient obseruation externe du iour, laquelle a esté abolie à l'aduenement de Christ, comme les autres figures, ce qui est bien veritable: mais ils ne tou-

chent la chose qu'à demi. Pourtant il faut prendre l'exposition de plus haut, & considerer trois causes, lesquelles sont cõtenues sous ce cõmandement. Car le Legislateur celeste, sous le repos du septieme iour a voulu figurer au peuple d'Israel le repos spirituel: c'est que les fideles se doyuent reposer de leurs propres œuures, afin de laisser besoigner Dieu en eux. Secondement, il a voulu qu'il y eust vn iour arresté, auquel ils conuinsent pour ouir la Loy, & vser de ses ceremonies: au moins lequel ils dediassent specialemẽt à cõsiderer ses œuures: afin d'estre incitez par cela à le mieux honnorer. Tiercement, il a voulu donner vn iour de repos aux seruiteurs & gẽs de trauail, qui sont sous la puissance d'autruy: afin d'auoir quelque relasche de leur labeur.

29 Toutesfois il nous est monstré en plusieurs passages, que ceste figure du repos spirituel a eu le principal lieu en ce precepte. Car Dieu n'a iamais requis plus estroitement l'obeissance d'aucun precepte, que de cestuy cy. Quand il veut denoter en ses Prophetes toute la religion estre destruite, il se compleind que son Sabbath a esté pollué & violé, ou qu'il n'a pas esté bien gardé ne sanctifié: comme si en delaissant ce poinct, il ne restoit plus rien en quoy il peust estre honnoré. D'autre part, il magnifie grandement l'obseruation d'iceluy: pour laquelle cause les fideles estimoyent par dessus tout, le bien qu'il leur auoit fait en leur reuelant le Sabbath. Car ainsi parlent les Leuites en Nehemiah: Tu as monstré à nos Peres ton sainct Sabbath, tes commandemens & ceremonies, & leur as donné la Loy par la main de Moyse. Nous voyons comment ils l'ont en singuliere estime par dessus tous les autres preceptes: ce qui nous peut monstrer la dignité & excellence du Sabbath, laquelle est aussi clairement exposée par Moyse & Ezechiel. Car nous lisons ainsi en Exode, Obseruez mon Sabbath: pource que c'est vn signe entre moy & vous en toutes voz generatiõs, pour vous donner à cognoistre que ie suis le Dieu qui vous sanctifie. gardez donc mon Sabbath: car il vous doit estre sainct. Que les enfans d'Israel le gardent & le celebrent en leurs aages: car c'est vne alliance perpetuelle, & vn signe à toute eternité. Cela est encore plus amplemẽt dit d'Ezechiel: toutesfois la somme de ses parolles reuient là, que c'estoit vn signe dont Israel deuoit cognoistre que Dieu est sanctificateur. Or si nostre sanctification consiste au renoncement de nostre propre volonté: de là desia apparoit la similitude entre le signe externe & la chose interieure. Il nous faut du tout reposer, afin que Dieu besoigne en nous: il nous faut ceder de nostre volonté, resigner nostre cœur, renoncer & quitter toutes les cupiditez de nostre chair: bref il nous faut cesser de tout ce qui procede de nostre entendement; afin qu'ayans Dieu besoignant en nous, nous acquiescions en luy: comme aussi l'Apostre nous enseigne.

Nombr.13 d.22 Exechiel 20.b.12. 22 b.8.& 23.f.38 Ierem.17. c.21.22, & d.27 Exod.31. c.13.& 35 a.2 Isa.56.a. 2 Nehem.9 c.14

Exechiel 20.b.12

Hebr.3.c. 13.& 4.c. 9

30 Cela estoit representé en Israel par le repos du septieme iour. Et à fin qu'il y eust plus grande religion à ce faire, nostre Seigneur a confermé ceste ordre par son exemple: car c'est vne chose qui ne doit point esmouuoir petitement l'homme, quãd on l'enseigne de suyure son Createur. Si quelcun requiert vne signification secrette au nombre de Sept: il est vray semblable, puis que ce nom en l'Escriture signifie perfection, qu'il a esté eleu en ceste endroit pour denoter perpetuité. à quoy se rapporte ce que nous voyõs en Moyse. Car apres auoir dit que le Seigneur s'est reposé au septieme iour: il n'en met plus d'autre apres pour luy determiner sa fin. On pourroit aussi amener quant à cela vne autre coniecture probable: c'est que le Seigneur par ce nombre a voulu signifier, que le Sabbath des fideles ne sera iamais parfaitement accompli iusques au dernier iour. Car nous le commençons icy, & le poursuyuons iournellement: mais pource que nous auons encore bataille assiduelle cõtre nostre chair, il ne sera point acheué iusques à ce que la sentẽce d'Isaie soit verifiée, quand il dit qu'au royaume de Dieu il y a vn Sabbath continué eternellement: assauoir quand Dieu sera tout en tous. Il pourroit donc sembler aduis, que par le septieme iour le Seigneur ait voulu figurer à son peuple la perfectiõ du Sabbath qui sera au dernier iour: afin de le faire aspirer à icelle perfection, d'vne estude continuelle durant ceste vie.

Isaie 66. g.23 1. Cor. 15 d.28

31 Si ceste exposition semble trop subtile, & pourtant que quelcun ne la veuille receuoir, ie n'empesche pas qu'on ne se contente d'vne plus simple: c'est que le Seigneur a ordõné vn iour par lequel le peuple fust exercité par la pedagogie de la Loy à mediter le repos spirituel, qui est sans fin: qu'il a assigné le septieme iour, où bien iugeant qu'il suffisoit, ou bien pour mieux inciter le peuple à obseruer ceste ceremonie, luy proposant son exemple: ou plustost pour luy monstrer que le Sabbath ne tendoit à autre fin, sinon pour le rendre conforme à son Createur. car il n'en peut gueres challoir, moyennant que la signification du mystere demeure. c'est que le peuple fust instruit de se demettre de ses œuures. A laquelle contemplation les Prophetes reduisoyent assiduellement les Iuifs, afin qu'ils ne pensassent s'acquitter en s'abstenant d'œuures manuelles. Outre les passages que nous auons alleguez, il est dit en Isaie, Si tu te retires au Sabbath pour ne point faire ta volõté en mon sainct iour, & celebres

Isaie 58.d. 13

vn

vn Sabbath sainct & delicat au Seigneur de gloire, & le glorifies en ne faisant point tes œuures, & ta propre volonté n'est point trouuée: lors tu prospereras en Dieu. Or il n'y a doute que ce qui estoit ceremonial en ce precepte, n'ait esté aboly par l'aduenement de Christ. Car il est la verité, qui fait par sa presence euanouir toutes les figures: il est le corps, au regard duquel les ombres sont laissées. Il est, dy-ie, le vray accomplissement du Sabbath. Car estans enseuelis auec luy par le Baptesme, nous sommes entez en la compagnie de sa mort: afin qu'estans faits participans de sa resurrection, nous cheminions en nouueauté de vie. Pourtant dit l'Apostre que le Sabbath a esté ombre de ce qui deuoit aduenir, & que le corps en est en Christ: c'est à dire, la vraye substance & solide de la verité, laquelle il explique bien en ce lieu-là. Or icelle n'est point contente d'vn iour, mais requiert tout le cours de nostre vie: iusques à ce qu'estans du tout morts à nous mesmes, nous soyons remplis de la verité de Dieu. Dont ils s'ensuit que toute obseruation superstitieuse des iours doit estre loin des Chrestiens.

Rom.6. a.4

Col.ij. 2. c.16, &c 17

32 Neantmoins d'autant que les deux dernieres causes ne se doyuent point mettre entre les ombres anciennes, mais conuiennent egalement à tous siecles: combien que le Sabbath soit abrogé, cela ne laisse point d'auoir lieu entre nous, que nous ayons certains iours pour nous assembler à ouyr les predications, à faire les oraisons publiques, & celebrer les Sacremens: secondement, pour donner quelque relasche aux seruiteurs & gens mecaniques. Il n'y a nulle doute que le Seigneur n'ait regardé l'vn & l'autre en cõmandant le Sabbath. Quãt au premier, il est assez approuué par l'vsage mesme des Iuifs. Le secõd a esté noté par Moyse au Deuteronome, en ces parolles: Afin que ton seruiteur & ta chãbriere se repotent comme toy, qu'il te souuienne que tu as esté seruiteur en Egypte. Item en Exode: Afin que ton bœuf & ton asne, & ta mesgnie se repose. Qui pourra nier que ces deux choses ne nous conuiennent aussi bien qu'aux Iuifs? Les assemblées Ecclesiastiques nous sont commãdées par la parolle de Dieu; & l'experience mesme nous monstre quelle necessité nous en auons. Or s'il n'y a iours ordonnez, quand se pourra-on assembler? L'Apostre enseigne que toutes choses se doyuent faire decentement & par ordre entre nous. Or tants s'en faut que l'honnesteté & l'ordre se puisse garder sans ceste police de iours, que si elle n'estoit, nous verrions incontinent merueilleux troubles & confusions en l'Eglise. Or s'il y a vne mesme necessité entre nous, que celle à laquelle le Seigneur a voulu remedier en ordonnant le Sabbath aux Iuifs, que nul n'allegue ceste loy ne nous appartenir de rien: car il est certain que nostre bõ Pere n'a pas moins voulu pouruoir à nostre necessité, qu'à celle des Iuifs. Mais que ne nous assemblons-nous tous les iours, dira quelcun, pour oster ceste difference? Ie le desireroye biẽ: & de fait, la sagesse spirituelle de Dieu seroit bien digne d'auoir quelque heure au iour, qui luy fust destinée. Mais si cela ne se peut obtenir de l'infirmité de plusieurs, qu'on s'assemble iournellement, & la charité ne permet point de les cõtreindre plus outre: pourquoy ne suyuons nous la raison laquelle nous a esté monstrée de Dieu?

Deut.5. b.14 Exod.23, c.12

1.Cor.14 g.40

33 Il nous faut estre vn peu plus longs en cest endroit, pource qu'aucuns entendemens legiers se tempestent aujourdhuy à cause du Dimanche: car ils se pleignẽt que le peuple Chrestien est entretenu en vn Iudaisme, veu qu'il retient encore quelque obseruation des iours. A cela ie respon que sans Iudaisme nous obseruons le Dimanche, veu qu'il y a grande difference entre nous & les Iuifs: car nous ne l'obseruons point d'vne religion estroite, comme d'vne ceremonie en laquelle nous pensions estre comprins vn mystere spirituel: mais nous en vsons comme d'vn remede necessaire pour garder bõ ordre en l'Eglise: Mais sainct Paul, disent-ils, nie que les Chrestiens doyuent estre iugez en l'obseruation des iours, veu que c'est vn ombre des choses futures: & pour ceste cause craĩd d'auoir trauaillé en vain entre les Galatiens, d'autant qu'ils obseruoyent encore les iours. Et aux Romains il afferme que c'est superstition, si quelcun discerne entre iour & iour. Mais qui est l'homme d'entẽdement rassis qui ne voye bien de quelle obseruation parle l'Apostre? car ils ne regardoyent point à ceste fin que nous disons, d'obseruer la police & ordre en l'Eglise: mais entretenant les festes comme ombres des choses spirituelles, ils obscurcissoyent d'autant la gloire de Christ & la clairté de l'Euangile: ils ne s'abstenoyent point d'œuures manuelles, pource qu'elles les empeschassent de vaquer à mediter la parolle de Dieu: mais par vne folle deuotion, d'autant qu'ils imaginoyent en se reposant faire seruice à Dieu. C'est donc contre ceste peruerse discretion de iours que crie sainct Paul, & non pas contre l'ordonnance legitime qui est mise pour entretenir paix en la compagnie des Chrestiens. Car les Eglises qu'il auoit edifiées, gardoyent le Sabbath en ceste vsage: ce qu'il monstre en assignant ce iour-là aux Corinthiẽs pour apporter leurs aumosnes en l'Eglise. Si nous craignons la superstition, elle est plus à craindre aux festes Iudaiques qu'elle n'est maintenant au Dimanche: car comme il estoit expedient pour abattre la superstition, on a delaissé le iour obserué des Iuifs: & comme il e-

Colos.2.c. 16 Galat.4. b.10.11 Rom.14. a.5

1.Cor.16. a.2

ſtoit neceſſaire pour garder ordre, police & paix en l'Egliſe, on en a mis vn autre au lieu.

34 Combien que les Anciens n'ont point choiſi le iour du Dimanche pour le ſubſtituer au Sabbath, ſans quelque conſideration: car puis que la fin & accompliſſement de ce vray repos, qui eſtoit figuré par l'ancié Sabbath, eſt accompli en la reſurrectiõ de noſtre Seigneur: les Chreſtiens ſont admonneſtez par ce meſme iour qui a apporté fin aux ombres, de ne s'arreſter point à la ceremonie qui n'eſtoit qu'ombre. Ie ne m'arreſte point au nombre Septieme, pour aſſuiettir l'Egliſe en quelque ſeruitude: car ie ne condamneroye point les Egliſes qui auroyent d'autres iours ſolennels pour s'aſſembler, moyennant qu'il n'y ait nulle ſuperſtition: comme il n'y en a nulle quand on regarde ſeulement à entretenir la diſcipline & bõ ordre. Que la ſomme donc du precepte ſoit telle: comme la verité eſtoit demonſtrée aux Iuifs ſous figure, ainſi ſans figure elle nous eſt declairée: c'eſt que nous meditions en toute noſtre vie vn perpetuel repos de nos œuures, à ce que Dieu beſoigne en nous par ſon Eſprit. Secondement, que nous appliquions chacun ſon eſprit, tant qu'il ſera poſsible, à penſer aux œuures de Dieu pour les magnifier, & que nous obſeruions l'ordre legitime de l'Egliſe à ouyr la Parolle, celebrer les Sacremens, & faire les prieres ſolennelles. Tiercement, q̃ nous ne greuions point par trop ceux qui ſont en noſtre ſuiettion. Ainſi ſeront renuerſez les mensonges des faux docteurs, qui ont abreuué au temps paſſé le poure populaire d'opinion Iudaique, ne diſcernans entre le Dimanche & le Sabbath autremẽt, ſinon que le ſeptieme iour eſtoit abrogué qu'on gardoit pour lors, mais qu'il en falloit neantmoins garder vn. Or cela n'eſt autre choſe à dire, qu'auoir changé le iour en deſpit des Iuifs, & neantmoins demeurer en la ſuperſtition que ſainct Paul condamne: c'eſt, d'auoir quelque ſignification ſecrette ainſi qu'elle eſtoit ſous le vieil Teſtament. & de fait nous voyõs ce qu'a profité leur doctrine: car ceux qui la ſuyuent ſurmontent les Iuifs en opinion charnelle du Sabbath, tellement que les reprehenſions que nous auons en Iſaie, leur conuiendroyent mieux qu'à ceux que le Prophete reprenoit de ſon temps. Au reſte, nous auons à retenir principalement la doctrine generale: c'eſt qu'à fin que la religion ne dechée ou ſe refroidiſſe entre nous, nous ſoyons diligẽs de frequenter les ſainctes aſſemblées, & appliquions en vſage toutes les aides qui ſont profitables à nourrir le ſeruice de Dieu.

Voyez ſur ceci l'hiſtoire tri. au liur. 9. chap. 38

Iſaie 1. c. 33, & 58. d. 13

35 *Le cinquieme commandement.*

Honnore ton pere & ta mere, afin que tes iours ſoyent prolongez ſur la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donnera.

La fin eſt, pource que Dieu veut que l'ordre qu'il a conſtitué ſoit entretenu, qu'il nous faut obſeruer les degrez de preéminence comme il les a mis. Pourtant la ſomme ſera, que nous portions reuerence à ceux que le Seigneur nous a ordonnez pour ſuperieurs: & que nous leur rendions honneur & obeiſſance, auec recognoiſſance du bien qu'ils nous ont fait. De cela s'enſuit la defenſe, que nous ne deroguions à leur dignité, ne par contemnement, ne par contumace, ne par ingratitude. Car le nom d'Honneur s'eſtend ainſi amplement en l'Eſcriture: comme quand l'Apoſtre dit que les Preſtres qui preſident bien, ſont dignes de double honneur, non ſeulement il parle de la reuerence qui leur eſt deue, mais auſsi de la remuneration que merite leur labeur. Or pource que ce commandement lequel nous aſſuiettit à nos ſuperieurs eſt fort contraire à la peruerſité de noſtre nature, laquelle comme elle creue d'ambition & orgueil, ne ſe ſoumet pas volontiers: à ceſte cauſe la ſuperiorité laquelle eſtoit la moins odieuſe & plus amiable de toutes, nous a eſté propoſée pour exẽple: pource qu'elle pouuoit mieux fleſchir & amolir nos cœurs à ſe ſoumettre en obeiſſance. Parquoy le Seigneur, petit à petit par la ſuiettion qui eſt la plus douce & la plus facile à porter, nous accouſtume à toutes ſuiettions, pource qu'il y a vne meſme raiſon en toutes: car quãd il donne preéminence à quelcun, entant que meſtier eſt pour la conſeruer il luy communique ſon nom. Les tiltres de Pere, de Dieu & de Seigneur luy ſont tellement propres, que quãd il en eſt fait mention, il faut q̃ noſtre cœur ſoit touché de la recognoiſſance de ſa maieſté. Pourtant quand il en fait les hommes participans, il leur donne comme quelque eſtin celle de ſa clarté, afin de les annoblir & les rendre honnorables ſelon leur degré. Parquoy en celuy qui eſt nommé Pere il faut recognoiſtre quelque honneur diuin: veu qu'il ne porte point le tiltre de Dieu ſans cauſe. Pareillement celuy qui eſt prince ou Seigneur communique aucunement à l'honneur de Dieu.

1. Tim. 5. c. 17

36 Parquoy il ne faut douter que le Seigneur ne conſtitue ici vne reigle vniuerſelle: c'eſt que ſelon que nous recognoiſſons vn chacun nous eſtre ordonné de luy pour ſuperieur, que nous luy portions honneur, reuerence & amour: & que nous luy facions les ſeruices qu'il nous ſera poſsible. Et ne faut point regarder ſi nos ſuperieurs ſont dignes de ceſt honneur

ou

ou non : car quels qu'ils soyent ils ne sont point venus sans la volonté de Dieu en ce degré, à cause duquel nostre Seigneur nous commande les honnorer. Toutesfois nommément il nous commande de reuerer noz parens qui nous ont engendrez en ceste vie, ce que nature mesme nous doit enseigner. Car tous ceux qui violent l'authorité paternelle, ou par mespris, ou par rebellion, sont monstres & non pas hommes. Pourtant nostre Seigneur commande de mettre à mort tous ceux qui sont desobeissans à pere & à mere: & ce à bõne cause. car puis qu'ils ne recognoissent point ceux par le moyen desquels ils sont venus en ceste vie, ils sont certes indignes de viure. Or il appert par plusieurs passages de la Loy, ce que nous auons dit, estre vray: assauoir que l'honneur dont il est ici parlé, a trois parties: Reuerence, Obeissance, & Amour procedant de la recognoissance des bien-faits. La premiere est commandée de Dieu, quand il commande de mettre à mort celuy qui aura detracté de pere & de mere: car en cela il punit tout contemnement & mespris. La seconde, en ce qu'il a ordonné que l'enfant rebelle & desobeissant fust aussi mis à mort. La troisieme est approuuée en ce que dit Iesus Christ au 15. de sainct Matthieu, que c'est du cõmandement de Dieu de seruir & bien faire à nos parens. Toutes fois & quantes que sainct Paul fait mẽtion de ce precepte, il nous exhorte à obeissance: ce qui appartient à la seconde partie. Exod. 21. c. 7 Levit. 20. b. 9 Prou. 20. 20 Deut. 21. d. 18 Matt. 15. a. 4 Ephes. 6. a. 1 Colos. 3. d. 20

37 La promesse est quant & quant adioustée pour plus grande recõmandation, afin de nous admonnester combien ceste suiettion est agreable à Dieu: car sainct Paul nous incite par ceste aiguillion, quãd il dit que ce precepte est le premier auec promesse: car la promesse que nous auons eu cy dessus en la premiere Table, n'estoit pas speciale à vn precepte seulement, mais s'estẽdoit à toute la Loy. Quãt est de l'intelligẽce de ceste cy, elle est telle: c'est que le Seigneur parloit proprement aux Israelites, de la terre qu'il leur auoit promise en heritage. Si donc la possession de ceste terre estoit vne arre de la bonté de Dieu & sa largesse: il ne nous faut esmerueiller s'il leur a voulu testifier sa grace en leur promettant longue vie, par laquelle ils pouuoyent plus longuement iouyr de son benefice. c'est dõc comme s'il disoit, Honnore pere & mere, afin qu'en viuant longuement tu puisses iouyr plus long temps de la terre laquelle te sera pour tesmoignage de ma grace. Au reste, pource que toute la terre est benite aux fideles, à bon droit nous mettons la vie presente entre les benedictions de Dieu. Parquoy entant que la longue vie nous est argument de la beneuolence de Dieu sur nous, ceste promesse aussi nous appartient: car la longue vie ne nous est point promise, comme elle n'a point esté promise aux Iuifs, pource qu'elle contient en soy beatitude: mais pource que c'est aux iustes vne enseigne de la bonté de Dieu. S'il aduient donc que quelque enfant bien obeissant à ses parens tresp asse en sa ieunesse (comme souuent il aduient) Dieu ne laisse pas de demeurer constant en la promesse: mesmes ne l'accomplit pas moins que s'il donnoit cent arpens de terre à quelcun auquel il en auroit promis deux arpens. Le tout gist en cela, que la longue vie nous est icy promise entant qu'elle est benediction: dauantage, qu'elle est benediction de Dieu entant qu'elle nous testifie sa grace, laquelle il declaire à ses seruiteurs cent mille fois plus en la mort.

38 Au contraire, quand le Seigneur promet sa benediction en la vie presente à ceux qui se seront rendus obeissans à peres & à meres, semblablement il signifie que sa malediction aduiendra à tous ceux qui auront esté desobeissans: & afin que son iugement soit executé, il ordonne en sa Loy qu'on en face iustice. & s'ils eschappẽt de la main des hommes en quelque maniere que ce soit, il en fera la vengeance. Car nous voyons de ceste maniere de gens, combien il en meurt ou en guerres, ou en noises, ou en autre façon: tellement qu'on apperçoit que Dieu y besoigne, les faisant mourir malheureusement. Et si aucuns y en a qui eschappent iusques à la vieillesse, veu qu'estans priuez en ceste vie de la benediction de Dieu ils ne font que languir, & pour l'aduenir sont reseruez à plus grand' peine, il s'en faut beaucoup qu'ils soyent participans de ceste promesse. Pour faire fin, il faut brieuemẽt noter qu'il ne nous est point commandé d'obeir à nos parens sinon en Dieu, ce qui n'est point obscur par le fondement que nous auons mis: car ils presidẽt sur nous entant que Dieu les a eleus, leur communiquant quelque portion de son honneur. Pourtant la suiettion qui leur est rendue, doit estre comme vn degré pour nous conduire à la reuerence de luy, qui est le souuerain Pere: parquoy s'ils nous veulẽt faire transgresser sa Loy, ce n'est pas raison que nous les ayons pour peres, mais nous doyuẽt estre lors pour estrangiers qui nous veulẽt destourner de l'obeissance de nostre vray Pere. Il faut auoir vn mesme iugement de nos Princes, seigneurs & superieurs: car ce seroit vne chose trop desraisonnable, que leur preeminence vausist quelque chose pour abbaisser la hautesse de Dieu, veu qu'elle en depend: & la doit plustost augmenter, qu'amoindrir: confermer, que violer. Ephes. 6. a. 2

39 *Le sixieme commandement.*

Tu n'occiras point.

La fin est, d'autant que Dieu a conioint en vnité tout le genre humain, que le salut & la conseruation de tous doit estre en recommandation à vn chacun. Parquoy en somme toute violence & iniure & nuisance, par laquelle le corps de nostre prochain est blessé, nous est interdite. De là nous faut venir au commandement: c'est que si nous pouuons quelque chose pour conseruer la vie de nostre prochain, il nous y faut fidelement employer, tant en procurant les choses qui y appartiennent, qu'en obuiant à tout ce qui y est contraire: pareillement s'ils sont en quelque danger ou perplexité, de leur aider & subuenir. Or s'il nous souuient que Dieu est le Legislateur qui parle en ceste endroit: il faut pẽser qu'il donne ceste reigle à nostre ame: car ce seroit chose ridicule que celuy qui contemple les pensées du cœur, & s'arreste principalement à icelles, n'instruy sist à vraye iustice que nostre corps: parquoy l'homicide du cœur est ici defendu, & nous est commandée l'affection interieure de conseruer la vie de nostre prochain. car cõbien que la main enfante l'homicide: toutesfois le cœur le conçoit, quand il est entaché d'ire & de haine. Regarde si tu te peux corroucer à ton frere, que tu n'appetes de luy nuire: si tu ne te peux corroucer, ausi ne le peux-tu hair que tu n'ayes ce meme desir, veu que haine n'est qu'ire enracinée: combien que tu dissimules & taasches par couuertures obliques d'eschapper, il est certain que haine & ire ne peuuent estre
1. Iean 3. c. 15. Matth. 5. c. 22. sans cupidité de mal faire. Si tu veux encore tergiuerser, desia il a esté prononcé par le sainct Esprit, que tout homme qui hait son frere en son cœur, est homicide. Il est prononcé par la bouche de Christ, que celuy qui hait son frere, est coulpable de iugement: qui mõstre signe de courroux, est coulpable d'estre condamné par tout le Consistoire: quicõques luy dit iniure, est coulpable de la gehenne du feu.

40 L'Escriture note deux raisons, sur lesquelles est fondé ce precepte: c'est que l'homme est image de Dieu, puis ausi est nostre chair. Pourtant si nous ne voulons violer l'image de Dieu, nous ne deuons faire aucune offence à nostre prochain: & si nous ne voulons renõcer toute humanité, nous le deuons entretenir comme nostre propre chair. L'exhortation qui se peut tirer pour cela du benefice de la redemption de Christ sera traitée ailleurs: mais le Seigneur a voulu que nous considerions naturellement ces deux choses ià dites en l'homme, lesquelles nous induisent à luy bien faire: c'est qu'en vn chacun nous reuerions son image, laquelle y est imprimée: & aimions nostre propre chair. Parquoy celuy qui s'est abstenu d'effusion de sang, n'est pas pourtant innocent du crime d'homicide: Car quiconque y commet par œuure, ou s'efforce & estudie, ou conçoit en son cœur aucune chose cõtraire au bien de son prochain, est tenu de Dieu pour homicide. D'autrepart, sinon q̃ nous nous employons selon nostre faculté & l'occasion qui nous sera donnée, à bien faire à nostre prochain, par telle cruauté nous trãsgressons ce precepte. Or si le Seigneur se soucie tãt du salut corporel d'vn chacun: de cela nous pouuons entendre combien il nous oblige à procurer le salut des ames, lesquelles sont sans comparaison plus precieuses deuant luy.

41 *Le septieme commandement.*

Tu ne paillarderas point.

La fin est, pource que Dieu aime pureté & chasteté, que toute immondicité doit estre loin de nous. La somme donc sera, que nous ne soyons entachez d'aucune souillure, ou intemperance de la chair. à quoy respond le precepte affirmatif: c'est que nostre vie en toutes ses parties soit reiglée à chasteté & continence. Or il defend nommément paillardise, à laquelle tend toute incontinence: afin que par la turpitude & deshonnesteté qui est en paillardise plus apparente & plus enorme, entant qu'elle deshonnore nostre corps, il nous rende de toute incontinence abominable: pource que l'homme a esté crée à ceste condition, de ne viure point solitaire, mais auoir vne aide semblable à soy: d'auantage, que par la maledictiõ du peché il a esté encores plus assuietty à ceste necessité: d'autant qu'il estoit expedient, le Seigneur nous a donné remede en ceste endroit, en instituant le mariage: lequel apres l'auoir ordonné de son authorité, l'a sanctifié de sa benediction. Dont il appert que toute compagnie d'homme & de femme hors mariage, est maudite deuant luy: & que la compagnie de mariage nous est donnée pour remede de nostre necessité, afin q̃ nous ne laschions la bride à nostre concupiscence. Ne nous flattons point donc, quãd nous oyons que l'hõme ne peut cohabiter auec la femme hors mariage, sans la malediction de Dieu.

42 Or comme ainsi soit que nous ayons doublement mestier de ce remede: assauoir tant pour la condition de nostre premiere nature, que pour le vice qui y est suruenu: & que de cela nul ne soit excepté, sinon celuy à qui Dieu a fait particulierement grace, qu'vn chacun

regarde

regarde bien ce qui luy eſt dõné. Ie confeſſe bien q̃ virginité eſt vne vertu qui n'eſt pas à meſ priſer: mais d'autant qu'elle n'eſt pas donnée à chacun, & aux autres elle n'eſt dõnée que pour vn temps, ceux qui ſont tormentez d'incontinence, & ne la peuuent ſurmonter, doyuent recourir au remede de mariage, afin de garder chaſteté ſelõ le degré de leur vocatiõ. car ſi ceux qui n'ont point receu vn tel don (i'enten de continẽce) ne ſubuiennent à leur fragilité par le remede qui leur eſt offert & permis de Dieu: ils reſiſtẽt à Dieu & à ſon ordõnance. Et ne faut que quelcun obiecte ici ce qu'ont accouſtumé pluſieurs de faire, q̃ par l'aide de Dieu il pourra toutes choſes: car ceſte aide n'eſt point donnée ſinon à ceux qui cheminẽt en leurs voyes, c'eſt à dire, en leur vocatiõ: de laq̃lle ſe deſtournẽt tous ceux qui en delaiſſans les moyens q̃ Dieu leur baille, veulẽt par folle temerité ſurmõter leur neceſsité. Le Seigneur pronõce q̃ cõtinẽce eſt vn don ſingulier, lequel n'eſt point dõné indifferẽment à tout le corps de ſon Egliſe, mais à bien peu de ſes membres. car il nous propoſe vn certain gẽre d'hommes, lequel s'eſt chaſtré pour le royaume des cieux: c'eſt à dire, pour vaquer plus librement à ſeruir à la gloire de Dieu. Et afin q̃ nul ne penſaſt que cela fuſt en noſtre vertu: il auoit auparauãt dit que tous n'en ſont point capables, mais tant ſeulement ceux auſquels il eſt donné du ciel. dont il conclud q̃ celuy qui en pourra vſer, en vſe. S. Paul enſeigne le meſme plus clairemẽt, quãd il dit qu'vn chacun a receu ſa propre grace de Dieu, l'vn en vne ſorte, l'autre en l'autre.

Pſeaum. 91. a. 1, & d. 14

Matt. 19. b. 12

1. Cor. 7. b. 7

43 Puis donc que nous ſommes ſi expreſſement aduertis, qu'il n'eſt pas en la puiſſance d'vn chacun de garder chaſteté hors mariage, meſme qu'on y euſt deuotion, & qu'on s'efforçaſt de le faire: puis auſsi qu'il nous eſt denoncé que c'eſt vne grace ſpeciale de Dieu, laquelle il ne dõne qu'à certaines perſonnes, à fin de les auoir plus promptes & plus à deliure à ſon ſeruice: ne combatons nous point contre Dieu & contre la nature qu'il a inſtituée, ſi nous n'accommodons noſtre façon de viure à la meſure de noſtre faculté? Dieu defend paillardiſe en ce commandement: il requiert donc de nous pureté & chaſteté. Or le ſeul moyen de la garder eſt, qu'vn chacun regarde ſa poureté: que nul ne meſpriſe le mariage comme inutile ou ſuperflu: que nul ne deſire de s'en paſſer, ſinon qu'il ſe puiſſe abſtenir de femme: que nul ne regarde en ceſt endroit ou ſon repos ou ſa tranquillité charnelle, mais qu'il cherche ſeulement d'eſtre mieux diſpoſé à ſeruir à Dieu, eſtant depeſché de tout lien qui l'en puiſſe diſtraire. Dauantage, pource que pluſieurs n'ont le don de continence, ſinon pour vn temps, comme nous auons dit, que celuy qui l'a, s'abſtienne de ſe marier cependant qu'il s'en peut paſſer, & non plus. Si la force luy defaut pour domter & veincre la concupiſcence de ſa chair, qu'il entende par cela que Dieu luy impoſe neceſsité de ſe marier, ce que demonſtre l'Apoſtre, quand il cõmande qu'vn chacun pour euiter paillardiſe ait ſa fẽme, & qu'vne chacune fẽme ait ſon mari. Item que celuy qui ne ſe peut contenir, ſe marie en Dieu. Premieremẽt il ſignifie par cela, que la pluſpart des hommes eſt ſuiette au vice d'incontinence: ſecondement, il n'en excepte nul de ceux qui y ſont ſuiets, qu'il ne commande à tous de recourir à ce remede vnique, qu'il propoſe pour obuier à impudicité. Parquoy, quiconque ne ſe contient, s'il meſpriſe de remedier à ſon infirmité par ce moyen, il peche: meſme en ce qu'il n'obtempere point à ce commandement de l'Apoſtre. Et ne faut pas que celuy qui ſe contient de paillarder actuellement, ſe flatte cõme s'il n'eſtoit point coulpable d'impudicité, ſi ſon cœur bruſle de mauuaiſe concupiſcence. car ſainct Paul definit que la vraye chaſteté contient pureté de l'ame, auec l'honneſteté du corps: Celle, dit-il, qui eſt hors mariage, penſe à Dieu cõment elle ſera ſaincte de corps & d'eſprit. Et pourtant, quand il adiouſte la raiſon pour confermer ceſte ſentence, que celuy qui ne ſe peut contenir ſe doit marier: il ne dit pas ſeulement qu'il eſt meilleur de prendre vne femme, que de ſouiller ſon corps auec vne paillarde: mais qu'il eſt meilleur de ſe marier, que de bruſler.

1. Cor. 7. a. 2, & b. 9

1. Cor. 7. f. 24

44 Maintenant ſi les gens mariez recognoiſſent que leur cõpagnie eſt benite de Dieu, cela les doit admonneſter de ne la point contaminer par intẽperance diſſolue: car combien que l'honneſteté du mariage couure la honte d'incontinence, ce n'eſt pas à dire que c'en doyue eſtre vne incitation. Pourtant ils ne doyuent pas penſer que toutes choſes leur ſoyent licites, mais vn chacun ſe doit tenir ſobrement auec ſa femme, & la femme mutuellement auec ſon mari: ſe gouuernans tellement qu'ils ne facent rien contraire à la ſainctẽté du mariage. Car ainſi doit eſtre reiglée, & à telle modeſtie ſe doit reduire l'ordonnance de Dieu: & non pas ſe desborder en diſſolution. S. Ambroiſe reprenant ceux qui abuſent du mariage en intemperance laſciue, vſe d'vn mot aſſez dur, mais non pas ſans propos: c'eſt, qu'il appelle ceux qui ne gardent nulle modeſtie ne honte, Paillards de leurs femmes. Finalemẽt, il nous faut regarder q̃l Legiſlateur c'eſt qui condãne paillardiſe: c'eſt aſſauoir celuy qui nous poſſede entieremẽt. & pourtãt à bon droit requiert de nous integrité, tãt au corps qu'en l'ame & en l'eſprit. Quãd dõc il defend de paillarder, il defend auſsi, ou par habillemẽs immodeſtes, ou par geſtes & cõtenãces impudiq̃s, ou par vileines parolles tẽdre à induire les autres à mal. Car vn

Sainct Ambroiſe au liur. de la philoſophie, lequel S. Auguſtin allegue au 2. liu. contre Iulian

Philosophe nommé Archelaus ne dit point sans raison à vn ieune homme trop delicatement vestu, que c'estoit tout vn en quelle partie du corps il monstrast son impudicité : cela, di-ie, a raison deuant Dieu, lequel a en abomination toute ordure, en quelque partie qu'elle soit, ou de l'ame, ou du corps. Et à fin que nul ne doute de cela, considerons que Dieu nous commande ici chasteté. s'il l'a cõmandée, il condãne tout ce qui y contrarie. Parquoy si nous voulons obeir à ce cõmandemẽt, il ne faut point que le cœur brusle interieuremẽt de mauuaise cõcupiscence, ou que le regard soit impudique, ou que la face soit ornée comme pour maquerellages, ou que la langue par vileines parolles attire à paillardise, ou que la bouche par intemperance en donne matiere : car tous ces vices sont comme macules par lesquelles chasteté & continence est entachée, & sa pureté est souillée.

45 *Le huitieme commandement.*

Tu ne desrobberas point.

La fin est, pource q̃ toute iniustice est desplaisante à Dieu, q̃ nous rendiõs à vn chacũ ce qui luy appartiẽt. La somme donc sera, qu'il nous defend de tascher à attirer à nous les biens d'autruy : & pourtant nous cõmande de nous employer fidelemẽt à cõseruer le sien à vn chacun. Car il nous faut estimer que ce qu'vn chacũ possede, ne luy est point aduenu par cas fortuit, mais par la distributiõ de celuy qui est le souuerain maistre & Seigneur de tout : & à ceste raison qu'on ne peut fraudẽr personne de ses richesses, q̃ la dispensatiõ de Dieu ne soit violée. Or il y a plusieurs especes de larrecin : l'vne gist en violẽce, quãd par force & quasi par vne maniere de briganderie, on vole & pille le bien d'autruy : l'autre gist en fraude & malice, quand cauteleusement on apourit son prochain, en le trompant & deceuant : l'autre en vne astuce encore plus couuerte, quand sous couleur de droit on priue quelcũ de ses biẽs : l'autre en flatterie, quãd par belles parolles on attire à soy, ou sous tiltre de donation ou autrement, ce qui deuoit appartenir à vn autre. Mais pour ne point trop nous arrester à racõter les genres diuers, il nous faut brieuement noter q̃ tous moyens dont nous vsons pour nous enrichir au dõmage d'autruy : quand ils declinẽt de la syncerité Chrestienne, laq̃lle doit estre gardée en dilectiõ, & se desuoyent à quelq̃ obliquité d'astuce ou de toute autre nuisance, doyuent estre tenus pour larrecins. Car cõbien q̃ ceux qui y procedẽt en telle façon, souuentefois gagnent leur cause deuãt le Iuge, neantmoins Dieu ne les a pour autres q̃ larrons : car il voit les embusches q̃ fõt de loin les fines gẽs pour attrapper les simples en leurs rets : il voit la rigueur des exactions que font les plus grans aux plus petits, pour les fouler : il voit combien sont venimeuses les flatteries dont vsent ceux qui veulent emmieller quelcun pour le tromper : lesquelles choses ne viennent point à la cognoissance des hõmes. Dauãtage, la transgression de ce precepte ne gist pas seulement en cela, quand on fait tort à quelcun en son argent, en marchandise ou possession : mais aussi en quelque droit q̃ ce soit. car nous fraudons nostre prochain de son biẽ, si nous luy denions les offices ausquels nous luy sommes tenus. Parquoy si vn receueur, ou metayer, ou fermier, au lieu de veiller sur le biẽ de son maistre vit en oisiueté, sans se soucier de procurer le bien de celuy qui le nourrit : s'il dissipe mal ce qui luy est cõmis, ou en abuse en superfluité : si vn seruiteur se moque de son maistre, s'il diuulgue ses secrets, s'il machine rien contre son bien ou sa renõmée, ou sa vie : si d'autrepart le maistre traite inhumainement sa famille, c'est larrecin deuant Dieu. Car celuy qui ne s'aquitte point enuers les autres du deuoir que porte sa vocation, retient ce qui appartient à autruy.

46 Nous obeirons donc au commãdement, si estãs contens de nostre conditiõ nous ne taschons à faire gain, sinon qu'hõneste & legitime : si nous n'appetons point de nous enrichir, en faisant tort à nostre prochain : si nous ne machinons point de le destruire pour attirer à nous son bien : si nous ne mettons point nostre estude à assembler richesses du sang ou de la sueur d'autruy : si nous n'attirons point de çà & de là, à tort & à trauers tout ce qu'il est possible pour remplir nostre auarice, ou despendre en superfluité. mais au contraire, si nous auõs tousiours ce but, d'aider à vn chacun tant que nous pouuons de nostre conseil & de nostre substance à conseruer le sien, & s'il aduient que nous ayons à faire auec meschans gens & trompeurs, q̃ nous soyons prests plustost de quitter du nostre, que de combatre auec eux par mesme malice : & non seulement cela, mais quand nous verrons aucuns en poureté, nous cõmuniquions à leur indigence, & soulagions leur necessité par nostre abondance. Finalemẽt qu'vn chacun regarde en quoy il est obligé du deuoir de son office enuers les autres, afin de s'acquiter loyaument. Par ceste raison, q̃ le peuple porte honneur à ses superieurs, se soumettant à eux de bõ cœur, obeissant à leurs loix & cõmandemens, ne refusant riẽ qu'il puisse faire sans offenser Dieu : d'autrepart, que les superieurs ayent soin & solicitude de gouuerner leur peuple, de conseruer la paix par tout, defendre les bons, chastier les mauuais, & gouuerner comme ayans à rendre conte de leur office à Dieu souuerain Iuge. Que les Ministres ecclesiastiques administrẽt fidelement la parolle de Dieu, ne corrompans point la doctrine de sa-

lut

lut, mais conseruans la pureté d'icelle. Et que non seulemẽt ils instruisent le peuple en bonne doctrine, mais aussi en exẽple de vie. Bref, qu'ils presidẽt cõme bõs pasteurs sur les brebis. d'autrepart, que le peuple les reçoyue pour messagiers & Apostres de Dieu, leur rendant l'honneur que nostre Seigneur leur attribue, & leur donnant à viure. Que les parens s'employent à nourrir, instruire & gouuerner leurs enfans, comme leur estãs commis de Dieu, ne les traitans point trop rigoureusement pour leur faire perdre courage: mais les entretiennẽt en douceur & benignité conuenable à leur personne: comme il a esté dit, que mutuellement les enfans leur doyuent reuerence & suiettion. Item, Que les ieunes portent honneur aux vieilles gens, comme nostre Seigneur a voulu ceste aage-la estre honnorable: & aussi que les anciens taschent de dresser les ieunes par leur prudence, ne les traitãs point par trop grande rigueur, mais vsans d'vne grauité temperée auec douceur & facilité. Que les seruiteurs se rendent seruiables à leurs maistres, & diligens à leur complaire: & non point seulement à l'œil, mais aussi de cœur, cõme seruans à Dieu. Que les maistres aussi ne se rendent point trop difficiles & intraitables à leurs seruiteurs, les opprimans de trop grande rigueur, ou les traitans contumelieusement: mais plustost qu'ils les recognoissent pour freres & leurs compaignons au seruice de Dieu, afin de les entretenir humainement. Qu'en ceste maniere donc vn chacun repute ce qu'il doit à ses prochains, en son ordre & degré: & leur rende ce qu'il leur doit. Dauãtage, il faut que tousiours nostre memoire soit dressée au Legislateur, afin qu'il nous souuiẽne q̃ ceste reigle n'est pas moĩs ordõnée à l'ame qu'au corps: à ce qu'vn chacun applique sa volonté à conseruer & auãcer le biẽ & vtilité de tous hõmes.

47 *Le neufieme commandement.*

Tu ne seras point faux tesmoin contre ton prochain.

La fin est, pource que Dieu, qui est verité, a mẽsonge en execration, qu'il nous faut garder verité sans feintise. La somme dõc sera, q̃ nous ne blessions la renõmée de personne par calomnies ou faux rapports, ou que nous ne le greuions en sa substance par mensonges & fausſetez. Bref, que nous ne facions tort à personne, ny en mesdisant, ny en nous moquant. A ceste defense respond le precepte affirmatif, que nous aidions à vn chacun fidellement à maintenir la verite, soit pour conseruer son bien ou sa renommée. Il appert que nostre Seigneur a voulu exposer le sens de ce precepte au vingttroisieme chapitre d'Exode, disant, Tu ne maintiendras par olle de mensonge: & ne te conioindras à porter faux tesmoignage pour le mensonge. Item, Tu fuiras tous mensonges. Et en vn autre lieu non seulement il nous defend d'estre rapporteurs, detracteurs & mesdisans, mais aussi de deceuoir nostre frere: car il parle de l'vn & de l'autre nommémẽt. Certes il n'y a doute que comme cy dessus il a voulu corriger cruauté, impudicité & auarice: aussi qu'il veut ici reprimer fausseté, laquelle est comprise en ces deux parties que nous auons dites. car ou en mesdisant nous blessons la renommée de nostre prochain, ou par mensonges & parolles obliques nous empeschons son profit. Or il ne peut challoir si on entend ici tesmoignage solennel qui se rend en iugement, ou qui gist en parolles priuées: car il faut tousiours là reuenir, que d'vn chacun genre de vices nostre Seigneur nous propose vne espece pour exemple, à laquelle il faut rapporter toutes les autres: dauantage, qu'il choisit celle en laquelle il apparoit plus de turpitude. combien qu'il faut estendre ce commandement plus au large, assauoir à toutes calomnies & detractions qui nuisent à nos prochains, pource que iamais les faux tesmoignages en iustice ne sont sans pariure. Or la defense a esté faite des pariures au troisieme commandement de la premiere Table, entant que le nom de Dieu y est profané. Maintenant nous voyons que pour bien obseruer ce precepte, il faut que nous facions seruir nostre bouche à nostre prochain en verité, tant pour luy conseruer son estime que son profit. L'equité est bien euidente: car si bonne renommée est plus precieuse que thresor quelconque, on ne fait point moindre tort à l'homme en luy ostant sa bonne estime, qu'en le despouillant de sa substãce. d'autrepart, on fait aucune fois plus de dommage au prochain par mensonge que par larrecin.

Exod. 23. a. 1

Leuit. 19. c. 16

48 Neantmoins c'est merueilles comme on ne se soucie point d'offenser en ceste endroit: car il y en a bien peu qui ne soyent entachez bien fort de ce vice, comme tout le monde est enclin à esplucher & descouurir les vices d'autruy. Et ne faut penser que ce soit excuse valable, si nous ne mentons point. car celuy qui defend de diffamer le prochain en mentant, veut que son estime soit conseruée entant qu'il se peut faire auec verité. Car combien qu'il ne defende sinon de la blesser par mensonge, toutesfois en cela il signifie qu'il l'a en recommandation. Or il nous doit bien suffire, quand nous voyons que nostre Seigneur prẽd ceste solicitude, que nostre prochain ne soit point diffamé. Parquoy toute detraction est icy condamnée sans doute. Par Detraction nous entendons non point reprehension qui se fait pour corriger l'homme: non point accusation iudiciaire, qui se fait pour reme-

dier aux vices : non point correction publique, qui se fait de quelcun pour donner crainte aux autres: non point aduertissement qu'on fait de la meschanceté d'vn homme, à ceux ausquels il est expedient de la cognoistre, afin de n'en estre point abusez : mais iniure odieuse, laquelle se fait de mauuais vouloir ou de cupidité de mesdire. Dauãtage, ce precepte s'estẽd iusques là, que nous n'affections point vne plaisanterie d'honnesteté, & vne grace de brocarder & mordre en riant les vns & les autres, comme font aucuns, qui se bagnent quand ils peuuent faire vergõgne à quelcun : car par telle intemperance soutentesfois quelque marq̃ demeure sur l'homme qu'on a ainsi noté. Maintenant si nous considerons le Legislateur, lequel ne doit pas moins dominer sur les oreilles & sur les cœurs, que sur les langues: nous cognoistrons qu'icy la cupidité d'ouir les detracteurs, & la promptitude de leur prester l'oreille & de croire legierement à leurs mauuais rapports, n'est pas moins defendue que de detracter. car ce seroit vne moquerie, de dire que Dieu hait le vice de maledicence en la langue, & qu'il ne reprouuast point la malignité du cœur. Pourtant si nous portons vraye crainte & amour de Dieu, mettons peine tant qu'il est possible & expedient, & entant que la charité requiert, de ne point adonner ne les oreilles, ne la langue à blasme, detraction ou brocardise, de ne donner point facilement lieu en nostre cœur à mauuaises suspitions: mais prenans en bonne part les faits & dits de tout le monde, conseruons en toute maniere l'honneur à vn chacun.

49 *Le dixieme commandement.*

Tu ne conuoiteras point la maison de ton prochain, & ne desireras point sa femme, ne son seruiteur, ne sa chambriere, ne son bœuf, ne son asne, ne nulle des choses qui sont à luy.

La fin est, pource que Dieu veut que toute nostre ame soit remplie & possedée d'affection de charité, qu'il faut ietter hors de nostre cœur toute cupidité contraire. La somme donc sera, qu'il ne nous vienne aucune pensée en l'entendement pour esmouuoir nostre cœur à concupiscence, laquelle emporte nuisance ou detriment à nostre prochain. A quoy respond d'autrepart le precepte affirmatif: c'est que quelque chose que nous conceuions, deliberions, ou appetions, ou poursuyuions, que cela soit conioint auec le bien & vtilité de nostre prochain. Mais il y a ici vne grande difficulté: car si ce q̃ nous auons dit par cy deuant est vray, que nostre Seigneur en defendant la paillardise & larrecin, par cela defendoit impudicité, & tout vouloir de nuire, tromper & desrobber, il sembleroit aduis estre superflu de maintenant interdire separément la concupiscence des biens d'autruy. toutesfois nous pourrons soudre ceste question, en considerant quelle difference il y a entre Conseil & Concupiscence : car nous appellons Conseil, vn propos deliberé de la volonté, quand le cœur de l'homme est veincu & subiugué par la tentation : Concupiscẽce peut estre sans telle deliberation ou consentement, quand le cœur est seulement chatouillé & piqué de commettre quelque meschanceté. Parquoy comme cy dessus le Seigneur a voulu que les volontez, entreprises & œuures de l'homme fussent moderées selõ la reigle de charité: ainsi maintenant il veut que les pensées de l'entendement y soyent aussi rapportées, à ce qu'il n'y en ait nulle qui incite au contraire. Comme auparauant il a defendu que le cœur ne fust induit à ire, hayne, paillardise, rapine, mensonge : ainsi à present il defend qu'il n'y soit prouoqué ou esmeu.

50 Et n'est pas sans cause qu'il requiert vne si grande droiture: car qui est-ce qui niera que ce ne soit raison que toutes les vertus de l'ame soyent appliquées à charité? Et si aucune en est destournée, qui est-ce qui niera qu'elle ne soit vicieuse? Or dont vient cela que quelque cupidité dommageuse à ton prochain entre en ton entendemẽt, sinon d'autant qu'en ne tenant conte des autres tu cherches seulement ton profit? Car si tout ton cœur estoit occupé de charité, nulle telle imagination n'y auroit entrée. Il faut donc dire qu'il est vuide de charité, entant qu'il reçoit telles concupiscences. Quelcun obiectera, qu'il n'est pas toutesfois conuenable que les fantasies qui voltigent au cerueau, & apres s'esuanouissent, soyent condamnées pour concupiscences lesquelles ont leur siege dedans le cœur. Ie respon qu'il est ici question des fantasies lesquelles non seulement passent au trauers du cerueau, mais aussi poignent le cœur de concupiscence: veu que iamais nous ne conceuons en la pensée quelque desir ou souhait, que le cœur n'en soit touché ou enflambé. Nostre Seigneur donc commande vne merueilleuse ardeur de charité, laquelle il ne veut estre empeschée de la moindre concupiscence du monde. Il requiert vn cœur merueilleusement bien reiglé, lequel il ne veut estre aucunement piqué d'vn seul aiguillon contre la Loy de charité.

Sainct

Sainct Augustin m'a fait ouuerture à entendre ce precepte : afin qu'il ne semble à quelcun que ie soye seul en mon opiniõ. Or combien que l'intẽtion de Dieu ait esté de defendre toute mauuaise cupidité, neantmoins il a mis pour exemple les obiects qui ont accoustumé le plus souuent de nous attirer & deceuoir: en quoy faisant il ne permet rien à la cupidité de l'homme, quand il la retire des choses esquelles elle est principalement enclinée. Nous auõs maintenant la seconde table de la Loy, laquelle nous admõneste amplement de ce q̃ nous deuons aux hommes pour l'amour de Dieu, sur lequel est fondée la charité. Parquoy on auroit beau inculquer les choses qui sont enseignées en ceste seconde Table, sinon que telle doctrine fust premierement appuyée sur la crainte & reuerence de Dieu, cõme sur son fondement. Ceux qui partissent ce commandement en deux, deschirent ce que Dieu auoit vni: cõme tous Lecteurs de sain iugement le pourrõt voir encore q̃ ie m'en taise. Et ne doit challoir q̃ ce verbe, Tu ne cõuoiteras point, est reiteré pour la seconde fois: car Dieu apres auoir nommé la maison racõte les parties d'icelle, cõmençant à la femme. dont il appert qu'il y a vne liaison comme des choses conioinctes: & pourtant qu'il faut lire tout d'vne traitte, comme les Hebrieux n'ont point mal aduisé. Dieu donc commande en somme, que non seulement on s'abstienne de fraude & mal faire, & qu'on laisse à chacun ce qu'il posse de sauf & entier: mais aussi qu'on ne soit touché de nulle cõuoitise qui solicite les cœurs à porter nuisance à autruy.

51 Il ne sera pas maintenant difficile à iuger quel est le but de la Loy: assauoir vne iustice parfaite, à ce que la vie de l'homme soit conformée à la pureté de Dieu, comme à vn patrõ. Car nostre Seigneur a tellement depeint sa nature en la Loy, que si quelcun accomplissoit ce qui y est commandé, il representeroit en sa vie l'image de Dieu. Pourtant Moyse voulant sommairement reduire en memoire au peuple d'Israel ses commandemens: Et qu'est ce Israel, disoit-il, que te commande ton Dieu, sinon que tu le craignes & chemines en ses voyes? que tu l'aimes, & q̃ tu le serues de tout ton cœur, en toute ton ame, & gardes ses commandemens? Et ne cessoit de leur repeter cela, toutes fois & quantes qu'il vouloit remonstrer la fin de la Loy. Voila donc à quoy regarde la doctrine de la Loy, c'est de conioindre l'homme par saincteté de vie à son Dieu: & comme Moyse dit en vn autre lieu, le faire adherer auec luy. Or l'accomplissement de ceste saincteté gist en ces deux articles: que nous aimiõs le Seigneur Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame, & de toutes nos forces: en apres, nostre prochain comme nous mesmes. Le premier donc est, que nostre ame soit entierement remplie de la charité de Dieu. de là apres s'ensuyura la dilection de nostre prochain. C'est ce qu'entend l'Apostre quand il dit, que la fin des commandemens est charité, de conscience pure & foy non feinte. Nous voyons cõment la bonne conscience & la foy, c'est à dire en vn mot, la pieté & crainte de Dieu, est mise au dessus comme au chef: & de là apres est deduite la charité. Ce seroit donc folie de penser q̃ la Loy n'enseignast sinon quelques petits rudimens de iustice, pour introduire seulement les hommes à vn commencement, & non pas pour les conduire en parfaite voye, veu que nous ne saurions desirer vne plus grande perfection, que celle qui est comprinse en la sentẽce de Moyse & celle de sainct Paul: car où voudra tendre celuy qui ne sera point contẽt de l'instruction, par laq̃lle l'homme est dressé & formé à la crainte de Dieu, au seruice spirituel de sa maieste, à l'obeissance des cõmandemens, à la droiture de Dieu & de sa voye? finalemẽt à pureté de conscience, syncerité de foy & dilection? Par laquelle raison est confermée l'exposition q̃ nous auons mise, en reduisant aux commandemens de la Loy tout ce qui est requis à pieté & charité. car ceux qui s'arrestent à ie ne say quels elemens, cõme si elle n'enseignoit qu'à demy la volonté de Dieu: ne tiennent point bien la fin d'icelle, comme dit l'Apostre.

52 Toutesfois pource que Christ & ses Apostres aucune fois en recitant la somme de la Loy, ne font nulle mention de la premiere Table: il faut que nous touchions vn mot de cela, à cause que plusieurs s'y abusent, referans les parolles à toute la Loy, lesquelles sont dites de la moitié. Christ en sainct Matthieu dit que le principal de la Loy gist en misericorde, iugement & foy. Par ce mot de Foy il n'y a doute qu'il ne signifie Verité, contraire à feintise & tromperie. neantmoins pour estendre ceste sentence à la Loy vniuerselle, aucuns prennent le mot de Foy pour religion, ce qui est friuole: car Christ parle là des œuures, par lesquelles l'hõme doit faire apparoistre sa iustice. Si nous obseruons ceste raison, il ne nous sera point de merueille pourquoy en vn autre lieu, estant interrogué quels sont les commandemens qu'il faut obseruer pour entrer en la vie eternelle, il respond que ce sont ceux qui s'ensuyuent, Tu ne tueras point, Tu ne paillarderas point, Tu ne desrobberas point, Tu ne diras point faux tesmoignage, Tu honnoreras pere & mere, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme: car l'obseruation de la premiere Table est ou située ou en l'affection interieure du cœur, ou en ceremonies. L'affection du cœur n'apparoissoit point: les

Deut. 10. c. 12

Deut. 6. c. 5. & 11 b. 13

Matt. 22. d. 37

1. Tim. 1. a. 5

Matt. 23. c. 24

Matt. 19. d. 18

hypocrites obſeruoyent les ceremonies plus diligemment que tous autres. Ce ſont dõc les œuures de charité qui rendent plus certain teſmoignage de la iuſtice. Or cela eſt ſi frequent en tous les Prophetes, que celuy qui eſt moyennement exercé en leur doctrine le doit tenir pour familier. car quand ils exhortẽt les pecheurs à repẽtance: en laiſſant à part la premiere Table, & n'en faiſant nulle mention, ils inſiſtent ſur la droiture, loyauté, cõpaſſion & equité. Or en ce faiſant ils n'oublient pas la crainte de Dieu: mais pluſtoſt par les ſignes qu'ils mettent, ils requierent vne viue approbation d'icelle. C'eſt biẽ vne choſe notoire, qu'en traitant de l'obſeruation de la Loy, ils s'arreſtẽt à la ſeconde Table, pource qu'en icelle on cognoiſt beaucoup mieux quelle affection chacun a de ſuyure integrité. Et n'eſt ia beſoin d'amaſſer ici les paſſages, leſquels ſe preſentent aſſez d'eux-meſmes par tout.

53 Mais quelcun demandera s'il y a plus grande importance pour obtenir iuſtice, de viure bien & loyaument entre les hommes, que de craindre Dieu & l'honnorer par pieté. A cela ie reſpon que non: mais pource que nul ne peut facilement garder charité du tout, que premieremẽt il ne craigne Dieu: les œuures de charité font approbation meſme de la pieté de l'homme. Dauantage, comme ainſi ſoit que Dieu ne puiſſe receuoir aucun bien-fait de nous (cõme il dit par ſon Prophete) il ne requiert point que nous nous employons à luy faire du bien: mais il nous exerce en bonnes œuures enuers noſtre prochain. Parquoy ce n'eſt point ſans cauſe, que ſainct Paul conſtitue toute la perfection du fidele en charité. Et en vn autre paſſage il l'appelle l'accompliſſement de la Loy, diſant q̃ celuy qui aime ſon prochain a accomply la Loy: puis apres dit qu'elle eſt entierement comprinſe ſous ce mot, Tu aimeras ton prochain comme toy meſme. car il n'enſeigne rien dauãtage que ce que dit le Seigneur en ceſte ſentence, Tout ce que vous voulez que vous facent les hommes, faites leur: car en cela giſt la Loy & les Prophetes. Il eſt certain que tant la Loy que les Prophetes donnent le premier lieu à la foy & à la reuerence du nom de Dieu, puis apres recommandent la dilection enuers le prochain: mais le Seigneur entend que là il nous eſt ſeulement commandé d'obſeruer droiture & equité enuers les hommes, pour teſtifier la crainte qu'on luy doit, ſi elle eſt en nous.

Pſeau. 16. a. 2

Epheſ. 1. a. 5

Coloſſ. 3. c. 14

Rom. 13. b. 8

Galat. 5. c. 14

Matt. 7. b. 12

54 Arreſtons nous donc à ce poinct, que lors noſtre vie ſera bien ordonnée à la volonté de Dieu & au commandement de la Loy, ſi elle eſt profitable en toute maniere à nos freres: au contraire, en toute la Loy on ne lit point vne ſeule ſyllabe qui donne reigle à l'homme de ce qu'il doyue faire ou laiſſer pour ſon profit. Et certes puis que les hommes de leur naturel ſont trop plus enclins à s'aimer qu'il ne ſeroit de meſtier, il ne falloit ia leur donner commandement pour les enflamber à ceſt amour, qui de ſoy-meſme excedoit meſure. Dont il eſt euident que non point l'amour de nouſ-meſmes, mais de Dieu & de noſtre prochain, eſt l'obſeruation des commãdemens. & pourtant que ceſtuy-là vit tresbien, qui le moins qu'il luy eſt poſsible vit à ſoy-meſme: d'autrepart, que nul ne vit plus deſordonnément, que celuy qui vit à ſoy, & ne penſe qu'à ſon profit. Meſme le Seigneur, afin de mieux exprimer quelle affection d'amour nous deuons à noſtre prochain, nous renuoye à l'amour de nouſ-meſmes, & nous le propoſe pour reigle & patron: ce qui eſt diligemment à conſiderer. car il ne faut point prendre ceſte ſimilitude comme aucuns Sophiſtes, qui ont penſé qu'il commandoit à chacun de s'aimer en premier lieu, puis apres ſon prochain: mais pluſtoſt il a voulu transferer aux autres l'amour que nous attirons à nous. Parquoy l'Apoſtre dit que charité ne cherche point ſon profit particulier. & ne vaut pas vn feſtu la raiſon qu'ils alleguent: c'eſt que la reigle precede la choſe qui eſt compaſſée à icelle: Or il eſt ainſi, diſent-ils, que noſtre Seigneur compaſſe la charité de noſtre prochain à l'amour de nouſ-meſmes. Ie reſpon que noſtre Seigneur ne conſtitue point ceſt amour de nouſ-meſmes comme vne reigle à laquelle ſoit reduite la dilection de noſtre prochain, comme inferieure: mais au lieu que de noſtre peruerſité naturelle noſtre amour repoſoit en nous, il monſtre qu'il faut qu'elle s'eſpande ailleurs: afin que nous ne ſoyõs point moins preſts à bien faire aux autres qu'à nouſ-meſmes.

Voyez S. Auguſtin au 1. liure de la doctrine Chreſtiẽne, chap. 23. & autres ſuyuans.

1. Cor. 13. b. 5

55 Outreplus, puis que ſous le nom de Prochain, Ieſus Chriſt en la parabole du Samaritain a monſtré q̃ le plus eſtrange du mõde eſt cõtenu: il ne nous faut reſtreindre le precepte de dilectiõ à ceux qui ont quelq̃ alliãce ou affinité auec nous. Ie ne nie point q̃ d'autãt qu'vn chacũ nous eſt plus cõioint, nous ne luy deuiõs aider plus familieremẽt: car la reigle d'humanité porte cela, q̃ d'autãt que nous ſommes cõioints de plus prochains liẽs, ou de parẽtage, ou d'amitié, ou de voiſinage, que nous ayons d'autant plus affaire les vns aux autres: & cela ſans offenſer Dieu, duquel la prouidence nous meine à ainſi faire, mais ie dy cependant, qu'il nous faut embraſſer en affection de charité tous hommes generalement, ſans en excepter vn, ſans faire differẽce entre le Grec & le Barbare, ſans regarder s'ils en ſont dignes ou indignes, s'ils ſont amis ou ennemis: car il les faut conſiderer en Dieu, nõ pas en eux-meſmes,

Luc 10. g. 36

duquel

duquel regard quand nous nous deſtournons, ce n'eſt point merueille ſi nous tombons en plusieurs erreurs. Pourtant ſi nous voulõs tenir la droite voye de dilection, il ne nous faut point ietter l'œil ſur les hommes, deſquels la conſideration nous contreindroit ſouuent à les hair plus qu'à les aimer: mais il nous faut regarder Dieu, lequel nous commande d'eſtendre l'amour que nous luy portons enuers tous hommes, tellement que nous ayons touſiours ce fondement: Quel que ſoit l'homme, il nous le faut toutesfois aimer, ſi nous aimons Dieu.

56 Parquoy c'a eſté vne ignorance ou malice pernicieuſe, que les docteurs Scolaſtiques, des commandemens que noſtre Seigneur a baillez tant aux Iuifs qu'aux Chreſtiens, touchant de ne point appeter vengeance & d'aimer noz ennemis, en ont fait des ſimples conſeils, auſquels ils diſent qu'il eſt libre d'obtemperer, ou ne point obtemperer. & ont dit qu'il n'y auoit que les Moynes qui fuſſent ſuiets à les tenir neceſſairement: auſquels ils ont attribué vne iuſtice plus parfaite qu'aux Chreſtiens, à cauſe qu'ils s'obligeoyẽt de garder les conſeils Euangeliques, comme ils les appellent. Ils alleguent la raiſon pourquoy ils ne les reçoyuent point pour preceptes, c'eſt à cauſe qu'ils ſont trop griefs & difficiles, meſme aux Chreſtiens qui ſont ſous la Loy de grace: mais eſt-ce ainſi qu'ils ſont abolir la Loy de Dieu eternelle, touchant d'aimer le prochain? Pourra-on trouuer vne telle difference en toute l'Eſcriture, & non pluſtoſt le contraire: aſſauoir pluſieurs commandemens qui nous enioignent eſtroitement d'aimer noz ennemis? Car qu'eſt-ce que veut dire cela, que nous deuons repaiſtre noſtre ennemy quand il aura faim? que nous deuons redreſſer en la voye ſon bœuf & ſon aſne, quand il ſeront eſgarez? & que nous les deuons releuer, s'ils ſont tombez ſous quelques fardeaux? Ferons-nous bien aux beſtes de noz ennemis en leur faueur, en ne portant nulle amour à iceux? Quoy? n'eſt-ce pas vne parolle eternelle de Dieu, qu'à luy ſeul appartient la vengeance, & qu'il rendra à vn chacun ce qui luy appartient? Ce qui eſt dit plus expreſſement en vn autre lieu, Tu ne chercheras point vengeance: & ne te ſouuiendra point des iniures que t'auront fait tes prochains. Ou qu'ils effacent ces articles de la Loy, ou qu'ils confeſſent qu'il a voulu eſtre Legiſlateur en commandant cela, & non point vn conſeillier comme ils ſongent.

Prou. 25. c. 21. Exod. 23. a. 4. Deut. 32. c. 35. Leuit. 19. d. 18

57 Dauantage, que veulent dire ces parolles, qu'ils ont deprauées par vne ſotte gloſe? Aimez voz ennemis, dit noſtre Seigneur: faites bien à ceux qui vous haiſſent: priez pour ceux qui vous perſecutẽt: dites bien de ceux qui vous detractent, afin que vous ſoyez enfans de voſtre Pere qui eſt au ciel. Qui eſt-ce qui ne pourra conclurre auec Chryſoſtome, que d'vne cauſe ſi neceſſaire il appert que ce ne ſont point exhortations, mais preceptes? Qu'eſt-ce qu'il nous reſte plus, ſi noſtre Seigneur nous efface du nombre de ſes enfans? Selon l'opinion de ces Rabbins, il n'y aura que les Moynes qui ſoyent enfans de Dieu, qui oſent inuoquer Dieu pour leur Pere. Que deuiendra cependant l'Egliſe? Par ceſte raiſon elle ſera renuoyée auec les Payens & Publicains: car noſtre Seigneur dit conſequemment, Si vous aimez ſeulement voz amis, quelle grace en attendez-vous? les Payens & Publicains en font bien autant. Nous ſerons donc bien arriuez, d'auoir le tiltre de Chreſtiens, & que l'heritage celeſte nous ſoit oſté. Sainct Auguſtin auſsi vſe d'vn argument qui n'eſt pas moins ferme: Quand le Seigneur, dit-il, defend de pailler, il ne defend pas moins d'attoucher la femme de noſtre ennemy que de noſtre amy, quand il condamne le larrecin, il ne permet non plus de deſrobber le bien de noſtre ennemy que de noſtre amy. Or ces deux commandemens, de ne point deſrobber ne pailler, ſont reduits par ſainct Paul à la reigle de dilection: meſme il dit qu'ils ſont contenus ſous ceſte ſentence, Tu aimeras ton prochain comme toy meſme. Pourtant il faut dire que ſainct Paul ſoit mauuais expoſiteur de la Loy: ou de ces mots nous pouuons conclurre neceſſairement, que Dieu nous commande d'aimer noz ennemis auſsi bien que noz amis. Voila que dit ſainct Auguſtin. Pourtant telle maniere de gens ſe monſtrent bien eſtre enfans de Satan, quand ils reiettent ainſi hardiment le ioug qui eſt commun à tous enfans de Dieu. Et de fait, ie ne ſay ſi ie me doy plus eſmerueiller de leur beſtiſe ou impudence, en ce qu'ils ont publié ceſte doctrine: car il n'y a nul des Anciens qui ne prononce ſans doute, comme d'vne choſe reſolue, que ce ſont tous preceptes. meſme on voit bien que du temps de ſainct Gregoire on n'en doutoit point: veu que ſans en faire difficulté, il les conte pour preceptes. Mais voyons combien ils arguent follement: Ce ſeroit, diſent-ils, vn fardeau trop grief aux Chreſtiens, comme s'il ſe pouuoit rien imaginer plus grief, que d'aimer Dieu de tout noſtre cœur, de toute noſtre ame, & de toutes noz forces. Au prix de ce commandement il n'y a rien qui ne ſoit facile, ſoit qu'il faille aimer noſtre ennemy, ſoit qu'il faille nous demettre de toute cupidité de vengeance. Certes tout ce qui eſt en la Loy, iuſques au moindre poinct, eſt haut & difficile à noſtre imbecillité: il n'y a que Dieu ſeul par lequel

Matth. 5. §. 44. Li. de cõpunctione cord. Matth. 5. §. 46. Li. de doctri. Chriſtia. c. 30. Rom. 13. c. 9.

nous cheminions vertueusement: qu'il donne de faire ce qu'il commande, & qu'il comman de ce qu'il voudra. Ce qu'ils alleguent, que les Chrestiens sont sous la Loy de grace, cela n'est point à dire qu'ils doiuent cheminer desordonnément comme à bride aallée: mais c'est qu'ils sont inserez en Christ, par la grace duquel ils sont libres de la malediction de la Loy, & par l'Esprit duquel ils ont la Loy escrite en leurs cœurs. Sainct Paul appelle ceste grace, Loy, improprement, voulant retenir la similitude qu'il auoit prinse accomparãt l'vne auec l'autre: ces follastres sans propos prennent vn grand mystere en ce mot de Loy.

58 Il y a autant de propos à ce qu'ils ont dit du peché veniel: appellans Peché veniel, tant l'impieté cachée contre Dieu, laquelle contreuient à la premiere table de la Loy, comme la transgression euidente du dernier commandement. Car ceste est leur definition, que peché veniel est cupidité mauuaise sans consentemẽt deliberé, laquelle ne repose point long temps dedans le cœur. Or ie dy au contraire, que nulle mauuaise cupidité ne peut entrer dedans le cœur, sinon en defaut de ce qui est requis en la Loy. Il nous est defendu d'auoir des dieux estranges. quand l'ame tentée de deffiance regarde çà & là & vacille, quand elle est esmeue de chercher sa beatitude ailleurs qu'en Dieu: d'où viennent ces mouuemens, quelques legiers qu'ils soyent, sinon qu'il y a quelque chose vuide en l'ame pour receuoir telles tentations? Et afin qu'il ne faille point longuement argumenter, il nous est commandé d'aimer Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame & de toute nostre pensée. Parquoy si toutes les forces & parties de l'ame ne sont appliquées à l'amour de Dieu, nous declinons de l'obeissance de la Loy: car quand les tentations qui sont ennemies & contraires au regne de Dieu, ont quelque vigueur à nous esbranler, ou mettre le moindre empeschement du monde en nostre pensée, à ce que Dieu ne soit entierement obey & sa volonté obseruée sans aucun contredit, c'est signe que son regne n'est pas bien confermé en nostre cõscience. Or nous auons monstré que le dernier commandement se refere proprement à cela. Ya-il doc quelque mauuais desir qui nous ait picqué le cœur? Desia nous sommes tenus coulpables de concupiscence, & par consequent transgresseurs de la Loy: car le Seigneur non seulemẽt a defendu de deliberer & machiner ce qui est au detrimẽt du prochain, mais aussi d'estre stimulé ou enflambé d'aucune concupiscence. Or où il y a transgression de la Loy, là est apprestée malediction de Dieu. Il ne faut point donc que nous exemptions de condãnation de mort les moindres concupiscẽces qui puissent estre. Quand il est question d'estimer les pechez, dit sainct Augustin, n'apportons point de fausses balances pour poiser ce que nous voulons, & selon que bon nous semble à nostre fantasie, en disant, Cela est pesant, Cela est legier: mais apportons la balance des Escritures, comme des thresors du Seigneur: & poisons en icelle pour sauoir ce qui est le plus pesant ou le plus legier, ou plustost ne poisons point, mais tenons nous au poids que Dieu en aura fait. Et qu'est-ce qu'en dit l'Escriture? Certes sainct Paul en nommant le peché Gage de mort, monstre bien que ceste sotte distinctiõ luy a esté incognue. Et de fait, puis que desia nous ne sommes que trop enclins à hypocrisie, il n'estoit ia mestier d'attiser le feu, ou bien nous faire crouppir en noz ordures en amadouant nostre paresse.

Lib. 2. de Bapt. cõtr. Donatist. cap. 6

59 Ie voudroye que telles gẽs reputassent que c'est que veut dire ceste parolle de Christ, que celuy qui aura transgressé l'vn des plus petis commandemens, & aura ainsi enseigné les hommes, ne sera en nulle estime au Royaume des cieux. Ne sont-ils pas de ce nombre là, quand ils osent tellement extenuer la transgression de la Loy, comme si elle n'estoit pas digne de mort? Mais ils deuoyent considerer non pas seulement ce qui est commandé, mais qui est celuy qui commande: car il n'y a si petite transgression, en laquelle on ne derogue à son authorité. Est-ce peu de chose, à leur opinion, que la maiesté de Dieu soit violée en quelque endroit? Dauantage, si le Seigneur a declairé en la Loy sa volõté: tout ce qui contreuient à la Loy luy desplait. Et pensent-ils que l'ire de Dieu soit si foible & desarmée, que la vengeance ne s'en ensuyue incontinent? Et de fait il l'a assez declairé, s'ils se pouuoyent renger à escouter sa voix, plustost que par leur subtilitez friuoles obscurcir sa verité: L'ame, dit-il, laquelle aura peché, mourra de mort. Item ce que i'ay nagueres allegué de sainct Paul, Le loyer de peché c'est mort. Ceux-cy confessans concupiscence estre peché, pource qu'ils ne le peuuent nier, maintiennent toutesfois que ce n'est point peché mortel. Puis qu'ils ont si longuemẽt tenu bon en leur folie, pour le moins qu'ils s'amendent maintenant: que s'ils veulent tousiours perseuerer en leurs resueries, que les enfans de Dieu les laissent là, & recognoissent que tout peché est mortel, veu que c'est rebellion contre la volonté de Dieu, laquelle necessairement prouoque son ire: veu que c'est transgression de la Loy, sur laquelle est denõcée la mort eternelle sans exception aucune. Touchãt des pechez que commettent les saincts & fideles, ils sont bien veniels: mais c'est de la misericorde de Dieu, & non point de leur nature.

Matth. 5. c. 19

Ezec. 18. c. 20 Rom. 6. d. 23

Que

Que combien que Christ ait esté cognu des Iuifs sous la Loy, toutesfois il n'a point esté pleinement reuelé que par l'Euangile.

PVIS que Dieu anciennement n'a pas institué les sacrifices & purgatiõs, pour donner vn tesmoignage frustratoire aux Iuifs qu'il leur estoit pere, mesmes qu'il ne les a pas en vain dediez à soy pour peuple esleu : il n'y a doute qu'il ne se soit dõné à cognoistre à eux en la mesme image en laquelle il nous apparoit auiourdhuy auec pleine clairté. Parquoy Malachie apres auoir exhorté les Iuifs d'estre attentifs à la Loy de Moyse, & à la suyure constamment (pource que tantost apres sa mort il y deuoit auenir vne interruption au cours des Propheties,) il dit que s'ils ne defaillent point, le soleil de iustice leur sera enuoyé & se leuera bien tost. En quoy il signifie que l'vsage de la Loy estoit, de les entretenir en l'attẽte de Christ, duquel la venue estoit prochaine : cependãt qu'il falloit esperer plus de clarté de luy. Pour ceste raison sainct Pierre dit que les Prophetes ont cherché soigneusemẽt, & se sont enquis du salut qui nous est auiourdhuy manifesté en l'Euangile : & qu'il leur a esté reuelé que ce n'estoit pas tant pour eux & pour leur siecle, que pour nous qu'ils trauailloyent, en administrant les secrets qui nous sont auiourdhuy annõcez par l'Euangile. non pas que leur doctrine ait esté inutile au peuple ancíẽ, ou bien qu'elle ne leur ait rien profité à eux-mesmes : mais pource qu'ils n'ont pas iouy du thresor lequel Dieu nous a enuoyé par leur main. Car auiourdhuy la grace de laquelle ils ont esté tesmoins nous est mise tout priuément deuant les yeux : & au lieu qu'ils en ont eu vn petit gouſt, nous l'auons en beaucoup plus grãde abondance. Pourtant combien que Christ dise qu'il a tesmoignage de Moyse, il ne laisse pas de magnifier la mesure de grace en laquelle nous surmontons les Iuifs : car en parlant à ses disciples, Bienheureux, dit-il, sont les yeux qui voyent ce que vous voyez, & les aureilles bien heureuses qui oyent ce que vous oyez. Plusieurs Rois & Prophetes l'ont desiré, & ne l'ont pas obtenu. Ce n'est pas vne petite louange de la reuelation qui nous est dõnée en l'Euangile, en ce que Dieu nous a preferez aux saincts Peres, lesquels ont esté si excellẽs en saincteté & toutes vertus. Et a ceste sentence ne repugne pas l'autre passage, où il est dit qu'Abraham a veu le iour de Christ, & s'en est esiouy. car combien que le regard de ce qui estoit encores lointain, ait esté d'autant plus obscur : toutesfois rien ne luy a defailly pour auoir certitude à bien esperer. dont est procedée ceste ioye laquelle a touſiours accompagné ce sainct Patriarche iusques à la mort. Ceste sentence aussi de Iean Baptiste, assauoir que nul n'a iamais veu Dieu, mais que le Fils qui est au sein du Pere nous l'a racõté, n'exclud point ceux qui estoyent tresprocez auparauant, de l'intelligence & clairté laquelle nous reluit en la personne de Iesus Christ : mais en accomparant leur condition à la nostre, nous monstre que les mysteres lesquels ils ont speculé de loin en ombres obscures, nous sont manifestez à veue d'œil : comme l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux l'explique tresbien, c'est assauoir disant q̃ Dieu a parlé iadis en plusieurs sortes & diuerses manieres par ses Prophetes : mais finalement en ces derniers temps par son Fils. Combien donques que ce Fils vnique, lequel nous est auiourdhuy la splendeur de la gloire & viue pourtraicture de l'hypostase du Pere, ait esté cognu anciennement des Iuifs qui estoyẽt son peuple, comme nous auons ailleurs allegué de sainct Paul, qu'il a este le conducteur du peuple en la redemption d'Egypte : toutesfois ce que dit le mesme Apostre est aussi bien vray, c'est que Dieu, qui a commandé que la clarté sortit des tenebres, nous esclaire par l'Euangile en noz cœurs, afin de nous faire cõtempler sa gloire en la face de Iesus Christ. Car quand il est apparu en ceste sienne image, il s'est fait aucunement visible, au pris de ce qu'il s'estoit monstré comme de loin & en obscureté. Et d'autant plus est vilaine & detestable l'ingratitude de ceux qui demeurent comme aueugles en plein midy. Et pourtant sainct Paul dit, que leurs entendemens sont obtenebrez de Satan, pour ne point apperceuoir la gloire de Christ laquelle luit en l'Euangile, sans qu'il y ait voile interposé pour empescher qu'elle ne soit toute patente.

Malach. 4.a.2

1.Pier.1.b 12

Iean 5.g. 46 Matt.13. b.16 Luc.10. d.23

Iean 8.g. 56

Iean.1.c. 18

Heb.1.a. 1

2.Corinth. 4.b.6

2 Or ie pren l'Euangile pour ceste claire manifestation de Iesus Christ, qui a esté delayée iusques à sa venue. Ie confesse bien, entant que l'Euangile est nõmé par sainct Paul Doctrine de foy, que toutes les promesses contenues en la Loy, de la remission des pechez, par laquelle les hommes sont reconciliez à Dieu, en sont estimées parties. Car sainct Paul oppose le mot de Foy à tous les tourmens, frayeurs & angoisses dont vne poure ame est oppressée, cependant qu'elle cherche salut en ses œuures : dont il s'ensuit, qu'en prenant generalement le nom d'Euangile, tous les tesmoignages que Dieu a iamais donné de sa misericorde & de sa faueur paternelle y sont compris : mais ie dy qu'il est appliqué par dignité speciale à la publication de grace, telle que nous l'auons en Iesus Christ. Ce que non seulement est receu par vsage commun, mais est fondé en l'authorité de Iesus Christ & de ses Apo-

Matth. 4. & 9 Marc 1. a.1

stres. Pour laquelle raison cecy luy est attribué comme propre, d'auoir presché l'Euangile du royaume de Dieu. Et sainct Marc vse de ceste preface, S'ensuit l'Euangile de Iesus Christ: combien qu'il n'est ia besoin d'amasser passages pour prouuer vne chose si notoire. Iesus Christ donques à son aduenement a produit & clairement mis en auant la vie & immortalité par l'Euangile. ce sont les mots de sainct Paul: ausquels il n'entend pas que les Peres ayent esté plongez en tenebres de mort, iusques à ce que le Fils de Dieu eust vestu nostre chair: mais il reserue ce priuilege d'honneur à l'Euangile, que c'est vne ambassade nouuelle & non accoustumée, par laquelle Dieu accomplit ce qu'il auoit promis, & nous represente euidemment la verité de ses promesses. Car combien que les fideles ayent touſiours experimenté l'autre dire de sainct Paul estre veritable, c'est q̃ toutes les promesses de Dieu sont Ouy & Amẽ en Iesus Christ, d'autãt qu'elles ont esté seellées en leurs cœurs: toutesfois pource qu'il a accõpli toutes les parties de nostre salut en sa chair, c'est à bõ droit qu'vne telle monstre de la chose presente a son tiltre nouueau & singulier selon sa dignité. A quoy tend la sentẽce de Iesus Christ, quãd il dit, Vous verrez doresnauãt les cieux ouuers, & les Anges de Dieu montãs & descendans sur le Fils de l'hõme. Car combien qu'il regarde à la vision qui fut donnée au sainct Patriarche Iacob, de l'eschelle sur laquelle Dieu estoit assis: si est-ce qu'il veut magnifier par ceste marque combien sa venue est precieuse & desirable, c'est qu'elle nous a ouuert le royaume des cieux pour nous y faire entrer priuément.

2. Cor. 1. d.20

Iean 1. f. 51

3 Toutesfois qu'on se garde bien de la resuerie diabolique de Seruet, lequel voulant exalter la grandeur de la grace de Christ, ou bien faisant semblant d'y tendre, abolit du tout les promesses, comme si elles auoyent pris fin auec les figures. Il pretend ceste couuerture, que par l'Euangile l'accomplissement des promesses nous est apporté, comme s'il n'y auoit nulle distinction entre Iesus Christ & nous. I'ay nagueres aduerty, que Christ n'a rien obmis ne laissé derriere de tout ce qui estoit requis à la somme de nostre salut: mais c'est trop sottemẽt argué, de dire que nous iouyssons de sa des biens qu'il nous a acquis, comme si ce que dit sainct Paul estoit faux, que nostre salut est caché sous esperance. Ie confesse bien qu'en croyant en Iesus Christ nous passons de mort à vie: mais il nous faut aussi de nostre costé retenir la sentence de sainct Iean: combien que nous sachions que nous sommes enfans de Dieu, toutesfois qu'il n'est pas encore apparu, iusques à ce que nous soyons faits semblables à luy, assauoir quand nous le verrons face à face tel qu'il est. Combien donc que Iesus Christ nous presente en l'Euangile vne vraye & droite plenitude de tous biens spirituels: toutesfois la iouyssance en est encore cachée sous la garde & comme sous le cachet d'espoir, iusques à ce qu'estans deuestus de nostre chair corruptible, nous soyons trãsfigurez en la gloire de celuy qui nous precede en ordre. Cependant le sainct Esprit nous cõmande de nous repoſer sur les promesses: l'authorité duquel doit bien rabattre tous les abbays de ce chien mattin. car comme dit sainct Paul, la crainte de Dieu a les promesses tant de la vie presente que de la vie à venir: pour laquelle raison il se glorifie d'estre Apostre de Christ selon la promesse de vie qui est en luy. & ailleurs il remonstre, que nous auons les mesmes promesses qui anciennement ont esté données aux saincts Peres. Bref il constitue la somme de nostre salut en cecy: c'est que nous sommes seellez de l'Esprit de promesse, comme de fait nous ne possedons point Iesus Christ, sinon entant que nous le receuons & embrassons, estans reuestus des promesses de l'Euangile. De là se fait qu'il habite en noz cœurs: & neantmoins nous sommes esloignez de luy comme pelerins, d'autant que nous cheminons en foy & non pas par veue. Et ces deux articles s'accordent bien: c'est que nous possedons en Iesus Christ tout ce qui appartient à la perfection de la vie celeste, & neantmoins que la foy est vne vision des choses qui ne se voyent point. Seulement il est à notter que la diuersité de la Loy & de l'Euangile gist en la nature ou qualité des promesses, pource que l'Euangile nous monstre au doigt ce qui a este anciennement figuré sous ombres obscures.

1. Timot. 4. b. 8 2. Timot. 1. a.1 2. Cor. 7. a.1

4 Par mesme moyen est aussi conuaincu l'erreur de ceux qui en opposant la Loy à l'Euangile, n'ont autre regard qu'à la diuersité qui est entre les merites des œuures & la bonté gratuite de Dieu par laquelle nous sommes iustifiez. Ie confesse bien que telle comparaison ne doit point estre reiettée, pource que sainct Paul souuẽt par le nom de la Loy entend la reigle de bien viure que Dieu nous a baillée, & par laquelle il requiert & exige ce q̃ nous luy deuons, ne nous donnant nul espoir de salut, si nous ne luy obeyssons en tout & par tout: & au contraire, nous menassant de malediction, si nous defaillõs tant peu que ce soit. Il suit ce stile voulant enseigner que nous ne plaisons à Dieu que de sa pure bonté, entant qu'il nous repute iustes nous pardonnant noz fautes, pource qu'autrement l'obseruation de la Loy, à laquelle le loyer est promis, ne se trouueroit en homme viuãt. Parquoy sainct

Paul

Paul vſe d'vne façon de parler bien propre, faiſant la iuſtice de la Loy & de l'Euangile contraires l'vne à l'autre. Mais l'Euangile n'eſt point tellement ſuccedé à toute la Loy, qu'il ait apporté vne façon pleinement diuerſe de nous ſauuer: mais pluſtoſt pour aſſeurer & ratifier ce qui eſtoit là promis, & conioindre le corps auec les ombres. Car Ieſus Chriſt en diſant que la Loy & les Prophetes ont eſté iuſques à Iean, n'entend pas que les Peres ſoyent demourez plongez en la malediction, laquelle tous ceux qui ſont ſerfs de la Loy ne peuuẽt eſchapper: mais qu'ils ont eſté entretenus ſous les rudimẽs, & ne ſont point mõtez iuſques à vne inſtruction ſi haute comme elle eſt compriſe en l'Euangile. Parquoy ſainct Paul appellant l'Euãgile La puiſſance de Dieu en ſalut à tous croyans, adiouſte qu'il a teſmoignage de la Loy & des Prophetes. & en la fin de la meſme Epiſtre, combien qu'il diſe que c'eſt la publication du ſecret qui auoit eſté caché de tout temps: pour mieux liquider ſon ſens il adiouſte que ce myſtere a eſté manifeſté par les Eſcritures des Prophetes. dont nous auons à recueillir, quand il eſt fait mẽtion de toute la Loy, que l'Euangile ne differe d'icelle ſinon au regard de la manifeſtation plus grande. Au reſte, d'autant que Ieſus Chriſt nous a deſployé vne affluence ineſtimable de grace, non ſans cauſe il eſt dit qu'à ſa venue le royaume celeſte de Dieu a eſté dreſſé en terre. *Rom. 1. b. 16*

Or Iean Baptiſte a eſté interpoſé entre la Loy & l'Euangile, ayant comme vne charge moyenne & prochaine de l'vne & de l'autre. Car combien qu'en nommant Ieſus Chriſt l'Agneau de Dieu & ſacrifice pour effacer les pechez & nettoyer toutes macules, il ait cõpris la ſomme de l'Euangile: toutesfois pource qu'il n'a point expliqué ceſte gloire & vertu incomparable qui s'eſt monſtrée en la reſurrection de Chriſt: voila pourquoy il eſt fait inferieur aux Apoſtres. car c'eſt ce qu'emportent les mots de Ieſus Chriſt, combien qu'entre tous ceux qui ſont nais de femme Iean Baptiſte ſoit le plus grand, que toutesfois celuy qui eſt moindre au royaume des cieux eſt plus excellent que luy. Car il n'eſt point là queſtion de priſer les perſonnes: mais apres auoir preferé Iean à tous les Prophetes, il exalte l'Euãgile en degré ſouuerain, & le nomme à ſa façon cõmune, Royaume des cieux. Quant à ce que Iean reſpondit aux meſſagiers des Scribes, qu'il n'eſtoit ſeulement qu'vne voix, comme ſe mettant au deſſous des Prophetes: ce n'eſtoit point par humilité feinte, mais il entendoit que Dieu ne luy auoit point commis quelque meſſage particulier, mais ſeulemẽt qu'il faiſoit office de heraut, pour faire place au grand Roy, & preparer le peuple à le receuoir: ſelon qu'il auoit eſté predit par Malachie, Voicy i'enuoye Elie mon Prophete deuant que le grand iour du Seigneur & terrible vienne. Et de fait en tout le cours de ſa predication il n'a fait autre choſe que d'appreſter des diſciples à Chriſt, comme il prouue par Iſaie que ceſte charge luy a eſté commiſe d'enhaut. C'eſt auſsi en ce ſens qu'il a eſté nommé par Ieſus Chriſt, Vne lampe ardãte & luiſante: pource que la pleine clarté du iour n'eſtoit point encores venue. Toutesfois cela n'empeſche qu'il ne ſoit nombré & tenu entre les preſcheurs de l'Euangile: comme de fait il a vſé du meſme Bapteſme lequel depuis a eſté commis aux Apoſtres. Mais ce qu'il a commencé n'a pas eſté accomply, iuſqu'à ce que le Fils de Dieu eſtant leué en la maieſté de ſon empire, a donné vn cours plus libre, & plus grand auancement à ſes Apoſtres. *Matth. 11 b. 11* *Iean 1. c. 23* *Malach. 4. a. 5* *Iean 5. f. 35*

CHAP. X.

De la ſimilitude du vieil & nouueau Teſtament.

IL peut deſia eſtre notoire par ce que nous auons deduit, que tous ceux q̃ Dieu a voulu adopter dés le cõmencement du monde en la compagnie de ſon peuple, ont eſté par meſme raiſon alliez auec luy, eſtans conioints d'vn meſme lien de doctrine que celle que nous auons: mais pource qu'il eſt bien requis que ceſt article ſoit confermé, i'adiouſteray comme par forme d'acceſſoire, comment c'eſt que les Peres ont eſté participans d'vn meſme heritage auec nous, & ont eſperé vn ſalut commun par la grace d'vn meſme Mediateur: & toutesfois qu'en telle ſocieté leur condition a eſté diuerſe. Or cõbien que les teſmoignages que nous auõs cueillis de la Loy & des Prophetes ſuffiſent à prouuer, qu'il n'y a iamais eu au peuple de Dieu autre reigle de pieté & de religion que celle que nous tenons: toutesfois pource que ſouuent il eſt parlé aux docteurs Anciens de la diuerſité du vieil & du nouueau Teſtamẽt d'vne façon rude & aſpre, & qui pourroit engendrer ſcrupule à ceux qui ne ſont pas trop aigus, il m'a ſemblé aduis bon de faire vn traitté particulier pour mieux diſcuter ceſte matiere. Dauantage, ce qui autrement eſtoit treſutile, nous eſt neceſſaire à cauſe de l'importunité tant de ce monſtre Seruet, que d'aucuns Anabaptiſtes, leſquels n'ont autre eſtime du peuple d'Iſrael, que comme d'vn troupeau de porceaux: veu qu'ils penſent que noſtre Seigneur l'ait voulu ſeulemẽt engraiſſer en terre comme en vne auge, ſans eſperance aucune de l'immortalité ce-

leſte. Pourtant afin de retirer tous fideles de ceſt erreur peſtilent, pareillement de deliurer les ſimples perſonnes de toutes difficultez leſquelles viennent en l'entende ment, quād il eſt fait mention de quelque diuerſité entre le vieil & nouueau Teſtament: regardons brieuement que c'eſt qu'ont de ſemblable ou diuers, l'alliance que le Seigneur a faite deuant l'aduenement de Chriſt auec le peuple d'Iſrael, & celle qu'il a faite auec nous apres l'auoir manifeſté en chair.

2 Or l'vn & l'autre ſe peuuēt deſpeſcher en vn mot: c'eſt que l'alliāce faite auec les Peres anciens, en ſa ſubſtāce & verité eſt ſi ſemblable à la noſtre, qu'on la peut dire vne meſme auec icelle. ſeulemēt elle differe en l'ordre d'eſtre diſpēſée. Mais pource q̄ d'vne telle brieueté nul ne pourroit conceuoir certaine intelligence, il faut pourſuyure cela plus amplement ſi nous voulōs profiter quelque choſe. En expliquāt la ſimilitude, ou pluſtoſt l'vnité d'icelles, il ſeroit ſuperflu de traiter derechef au long toutes les parties q̄ nous auons deſia depeſchées: & de meſler ce qu'il faudra deduire ailleurs, il ne viendroit pas à propos. Il nous faudra donc icy arreſter en trois articles. Premierement que le Seigneur n'a point propoſé aux Iuifs vne felicité ou opulence terrienne, cōme vn but auquel ils deuſſent aſpirer: mais qu'il les a adoptez en eſperance d'immortalité, & leur a reuelé & teſtifié ceſte adoption, tant par viſions qu'en ſa Loy & en ſes Prophetes. Secondement, que l'alliance par laquelle ils ont eſté conioints auec Dieu, n'a pas eſté fondée ſur leurs merites, mais ſur la ſeule miſericorde d'iceluy. Tiercement, qu'ils ont eu & cognu Chriſt pour Mediateur, par lequel ils eſtoyēt conioints à Dieu, & eſtoyēt faits participās de ſes promeſſes. Le ſecōd, pource qu'ils n'a pas encores eſté aſſez eſclairci, ſera plus amplement demonſtré en ſon lieu. Car nous prouuerons par beaucoup de certains teſmoignages des Prophetes, que tout ce que le Seigneur a fait ou promis iamais de bien à ſon peuple, eſt prouenu de ſa pure bonté & clemence. Le troiſieme, nous l'auons auſsi demonſtré çà & là aſſez facilemēt: meſmes nous auons aucunement touché le premier en paſſant.

3 Mais pource que ceſtuy-cy appartient de plus pres à la cauſe preſente, & qu'il y en a plus de debat & de controuerſies, il nous faut mettre plus grande diligence à l'expliquer: neātmoins il nous y faut arreſter en telle ſorte, que s'il y a quelque choſe qui defaille encores à la droite expoſition des autres, nous le depeſchions brieuement ſelon que l'opportunité le portera. L'Apoſtre certes nous oſte toute doute des trois, quād il dit que le Seigneur auoit long temps auparauant promis l'Euangile de Ieſus Chriſt par les Prophetes en ſes ſainctes Eſcritures, lequel il a publié maintenant au temps qu'il auoit determiné. Item, que la iuſtice de Foy, laquelle eſt enſeignée en l'Euāgile, a eſté teſtifiée en la Loy & par les Prophetes. Certes l'Euangile ne retient point les cœurs des hōmes en vne ioye de la vie preſente, mais les eſleue à l'eſperāce d'immortalité: & ne les attache point aux delices terriennes, mais demonſtrant l'eſperance laquelle leur eſt preparée au ciel, les tranſporte en haut. Car à cela nous mene la definition qu'il en met en vn autre lieu: Depuis, dit-il, que vous auez creu à l'Euangile, vous auez eſté marquez du ſainct Eſprit, lequel eſt arre de noſtre heritage, &c. Item, Nous auons entendu de voſtre foy en Chriſt, & de voſtre charité enuers les fideles, a cauſe de l'eſperance que vous auez au ciel, laquelle vous a eſté annoncée par la doctrine de l'Euangile. Item, Le Seigneur nous a appellez par ſon Euangile en participation de la gloire de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. De là vient auſsi qu'il eſt appellé Doctrine de ſalut, Puiſſance de Dieu pour ſauuer tous croyans, & Royaume des cieux. Or ſi la doctrine de l'Euangile eſt ſpirituelle, & nous donne entrée en la vie incorruptible: ne penſons pas que ceux auſquels l'Euangile a eſté promis & preſché, ſe ſoyent amuſez comme beſtes brutes à prendre leurs voluptez corporelles, ne ſe ſoucians de leurs ames. Et ne faut point que quelcun cauille icy, que les promeſſes leſquelles Dieu auoit anciennement données de l'Euangile par ſes Prophetes, ont eſté deſtinées au peuple du nouueau Teſtament. Car l'Apoſtre, vn peu apres auoir mis ceſte ſentence, que l'Euangile a eſté promis en la Loy, adiouſte pareillement, que tout ce que la Loy contient s'adreſſe proprement à ceux qui ſont ſous la Loy. Ie confeſſe bien que c'eſt à autre propos: mais il n'eſtoit pas tant oublieux, qu'en diſant que tout ce que la Loy enſeigne appartient aux Iuifs, il ne penſaſt à ce qu'il auoit dit auparauant, touchant de l'Euangile promis en la Loy. Il demonſtre donc clairement en ce paſſage, que le vieil Teſtament regardoit principalemēt à la vie future: veu qu'il dit que les promeſſes de l'Euangile y ſont comprinſes.

Rom.1.a.2

Rom.3.c.21

Ephe.1.c.13

Coloſſ.1.a.4

1.Theſ.2 d.14

Rom.3.c.19

4 Par vne meſme raiſon il s'enſuit qu'il conſiſtoit en la miſericorde gratuite de Dieu, & auoit ſa fermeté en Chriſt. Car la predication Euangelique ne chante autre choſe, ſinon que les poures pecheurs ſont iuſtifiez par la clemence paternelle de Dieu, ſans l'auoir merité. Et toute la ſomme d'icelle eſt comprinſe en Ieſus Chriſt. Qui oſera donc priuer les Iuifs de Chriſt, auſquels nous oyons l'alliance de l'Euangile auoir eſté faite, de laquelle

quelle le fondemẽt vnique eſt Chriſt? Qui eſt-ce qui les oſera eſtranger de l'eſperãce de ſalut gratuit: veu que nous oyons que la doctrine de foy leur a eſté adminiſtrée, laquelle nous apporte iuſtice gratuite? Et afin de ne faire long debat d'vne choſe trop claire, nous auons pour cela vne ſentence notable du Seigneur Ieſus: Abraham, dit-il, a eſté eſmeu d'vn grand deſir de voir mon iour: il l'a veu & s'en eſt reſiouy. Ce qui eſt là dit d'Abraham, l'Apoſtre monſtre auoir eſté vniuerſel en tout le peuple fidele, quand il dit que Chriſt a eſté hier & auiourdhuy, & ſera eternellement. Car il ne parle pas ſeulement de la diuinité eternelle de Chriſt, mais de la cognoiſſance de ſa vertu: laquelle a eſté touſiours manifeſtée aux fideles. Pourtant la vierge Marie & Zacharie en leurs Cantiques, appellent le ſalut qui eſt reuelé en Chriſt, vn accompliſſement des promeſſes, leſquelles Dieu auoit faites à Abraham & aux Patriarches. Si Dieu en manifeſtant ſon Chriſt s'eſt acquité de ſon ſerment ancien, on ne peut dire que la fin du vieil Teſtament n'ait eſté en Chriſt, & en la vie eternelle.

Iean 8. g. 56

Hebr. 13. b. 8

Luc 1. e. 54 & g. 72

5 Dauantage, l'Apoſtre non ſeulement fait le peuple d'Iſrael pareil & egal à nous en la grace de l'alliance, mais auſsi en la ſignification des Sacremens. Car voulant eſpouanter les Corinthiens par leur exemple, à ce qu'ils ne tombaſſent en meſmes crimes que Dieu auoit grieuement puniz en iceux, il vſe de ceſte preface: que nous n'auons point aucune prerogatiue ou dignité, laquelle nous puiſſe deliurer de la vengeance de Dieu, qui eſt verſée ſur eux. Qu'ainſi ſoit, non ſeulemẽt noſtre Seigneur leur a fait les meſmes benefices qu'il nous fait, mais auſsi a illuſtré la grace entre eux par meſmes ſignes & Sacremens: comme s'il diſoit, Il vous ſemble que vous eſtes hors de danger, pource que le Bapteſme dont vous auez eſté marquez, & la Cene du Seigneur ont des promeſſes ſingulieres, cependãt, en meſpriſant la bonté de Dieu, vous viuez diſſolument: mais il vous faut penſer que les Iuifs n'ont pas eſté deſpourueus des meſmes Sacremens, contre leſquels le Seigneur n'a pas laiſſé pour cela d'exercer la rigueur de ſon iugement. Ils ont eſté baptiſez au paſſage de la mer rouge, & en la nuée qui les defendoit de l'ardeur du ſoleil. Ceux qui repugnent à ceſte doctrine, diſent que c'a eſté Bapteſme charnel, correſpondant au noſtre ſpirituel ſelon quelque ſimilitude: mais ſi cela leur eſt concedé, l'argument de l'Apoſtre ne procedera point, lequel a voulu oſter aux Chreſtiens ceſte vaine fiance, de penſer qu'ils fuſſent plus excellens que les Iuifs, à cauſe du Bapteſme. Et meſmes ce qui s'enſuit incontinent apres, ne ſe peut nullemẽt cauiller: c'eſt qu'ils ont mangé la meſme viande ſpirituelle, & beu le meſme breuuage ſpirituel qui nous eſt donné: expoſant que c'eſt Ieſus Chriſt.

1. Cor. 10. a. 1. & c. 11

6 Mais ils obiectent encore pour abbatre l'authorité de ſainct Paul, le dict de Chriſt, Voz peres ont mangé la manne au deſert, & ſont morts. quiconque mangera ma chair, ne mourra point eternellement. Mais l'vn s'accorde facilement auec l'autre. Le Seigneur Ieſus, pource qu'il addreſſoit ſa parolle à des auditeurs qui cherchoyent ſeulement de repaiſtre leurs ventres, ne ſe ſoucians gueres de la vraye nourriture des ames, accommode aucunement ſon oraiſon à leur capacité: & principalement il fait ceſte comparaiſon de la manne auec ſon corps ſelon leur ſens. Ils requeroyent que pour auoir authorité, il approuaſt ſa vertu par quelque miracle tel que Moyſe auoit fait au deſert, quãd il auoit fait plouuoir du ciel la manne. Or en la manne, ils n'apprehendoyent rien, ſinon vn remede pour ſubuenir à leur indigence corporelle, de laquelle le peuple eſtoit preſſé au deſert. Ils ne mon toyent point ſi haut, que de conſiderer le myſtere que touche ſainct Paul. Chriſt donc, pour demonſtrer combien ils deuoyent attẽdre vn plus grand & excellent benefice de ſoy, que celuy qu'ils penſoyent leurs peres auoir receu de Moyſe, fait ceſte comparaiſon: Si c'a eſté vn ſi digne miracle, à voſtre opinion, que le Seigneur a enuoyé à ſon peuple de la viãde celeſte par la main de Moyſe, à ce qu'il ne periſt point de faim, mais fuſt ſuſtẽté pour quelque tẽps: de cela cognoiſſez combien plus pretieuſe eſt la viande laquelle apporte immortalité. Nous voyõs pourquoy c'eſt que le Seigneur a laiſſé derriere ce qui eſtoit le principal en la mãne, en prenant ſeulemẽt la moindre vtilité d'icelle: c'eſt q̃ les Iuifs, cõme par reproche luy auoyẽt obiecté Moyſe, lequel auoit ſecouru le peuple d'Iſrael en ſa neceſsité, le repaiſſant miraculeuſemẽt de mãne. Il reſpõd qu'il eſt diſpẽſateur d'vne grace biẽ plus pretieuſe: au prix de laquelle ce q̃ Moyſe auoit fait au peuple d'Iſrael n'eſtoit quaſi riẽ, cõbien qu'ils l'eſtimaſſent tãt. S. Paul, cõſiderant q̃ le Seigneur, quãd il auoit fait plouuoir la mãne du ciel, n'auoit pas ſeulemẽt voulu enuoyer viande corporelle à ſon peuple, mais luy auoit auſsi voulu dõner vn myſtere ſpirituel, pour figurer la vie eternelle qu'il deuoit attẽdre de Chriſt: traite ceſt argumẽt cõme il eſtoit digne d'eſtre bien expliqué. Pourtãt nous pouuõs cõclurre ſans doute, que les meſmes promeſſes de vie eternelle, qui nous ſont auiourd'huy preſentées, non ſeulemẽt ont eſté communiquées aux Iuifs, mais auſsi leur ont eſté ſeellées & confermées par ſacremens vrayement ſpirituels. Laquelle matiere eſt amplement de-

Iean 6. c. 31

duite par sainct Augustin contre Fauste Manichéen.

7 Toutesfois si les lecteurs aiment mieux d'ouyr vn recit des tesmoignages de la Loy & des Prophetes, ausquels ils voyent que l'alliance spirituelle dont nous sommes auiourdhuy possesseurs, a esté aussi bien commune aux Peres, selon qu'il nous est declairé par Christ & ses Apostres, ie tascheray de satisfaire à cecy: voire d'autant plus volõtiers, afin que les contredisans soyent tant plus conueincus, & ne puissent tergiuerser cy apres. Ie commenceray par vn argument qui sera estimé debile, & quasi ridicule entre les Anabaptistes, mais sera d'assez grande importance enuers toutes gens de raison & de iugement. Ie pren donc cecy pour resolu, qu'il y a vne telle vigueur en la parolle de Dieu, qu'elle suffit à viuifier les ames de tous ceux qui y participent. Car ce dire de sainct Pierre a touſiours esté vray, que c'est vne semence incorruptible laquelle demeure à iamais: comme aussi il le conferme par les mots d'Isaie. Or puis que Dieu a iadis conioint auec soy les Iuifs par ce lien sacré & indissoluble, il n'y a doute qu'il ne les ait separez & mis à part, pour les faire esperer en la vie eternelle. Car en disant qu'ils ont receu & embrassé la Parolle pour estre vnis de plus pres auec Dieu: ie n'enten pas ceste espece generale de communiquer auec luy, laquelle s'espand au ciel & en la terre, & en toutes creatures. Car combien qu'il viuifie toutes choses par son inspiration, assauoir chacune selon la proprieté de sa nature, toutesfois il ne les deliure de la necessité de corruption. mais celle dont ie parle est speciale, par laquelle les ames des fideles sont illuminées en la cognoissance de Dieu, & aucunement coniointes à luy. Comme ainsi soit donc qu'Abraham, Isaac, Noé, Abel, Adam, & les autres Peres, ayent adheré à Dieu par vne telle illumination de sa parolle: ie dy qu'il n'y a nulle doute qu'elle ne leur ait esté vne entrée au royaume eternel de Dieu. car c'estoit vne vraye participation de Dieu, laquelle ne peut estre sans la grace de la vie eternelle.

1. Pier. 1. d 23

Isa 40 b. 6

8 Si cela semble aduis aucunement obscur, venons au formulaire mesme de l'alliance, lequel non seulement contentera tous esprits paisibles: mais aussi redarguera suffisamment l'ignorãce de ceux qui s'efforcẽt de contredire. Le Seigneur a fait touſiours ceste pactiõ auec ses seruiteurs: Ie vous seray pour Dieu, & vous me serez pour peuple. Sous ces parolles les Prophetes mesme expoſoyent, vie & salut & la somme de toute beatitude estre comprise. Car ce n'est point sans cause que Dauid souuent prononce le peuple estre bien heureux, lequel a le Seigneur pour son Dieu: & la gent bien-heureuse, laquelle il a esleue pour son heritage. ce qui ne s'entend point d'vne felicité terrienne: mais pource qu'il rachete de mort, conserue à iamais & entretient en sa misericorde tous ceux qu'il a receus en la compagnie de son peuple. Comme aussi il est dit par les autres Prophetes, Tu es nostre Dieu, nous ne mourrons point. Item, Le Seigneur est nostre Roy & Legislateur, il nous sauuera. Item, Tu es bien-heureux Israel, d'autant que tu as salut en Dieu. Mais afin de ne nous trauailler beaucoup en choses superflues, ceste remonstrance que nous fait l'Escriture çà & là nous doit seule contenter: c'est que rien ne nous defaut pour auoir affluence de tout bien & certitude de salut, moyennant que le Seigneur nous soit pour Dieu. Et cela à bon droit. car si sa face incontinent qu'elle reluist, est vne tresceртaine asseurance de salut: comment se pourroit-il declairer à l'homme pour son Dieu, qu'il ne luy ouurist quant & quant les thresors de salut? Car il est nostre Dieu à telle condition qu'il habite au milieu de nous, comme il testifioit par Moyse. Or on ne peut obtenir vne telle presence, sans posseder pareillement la vie. Et quand il ne leur eust esté exprimé dauantage, ils auoyent assez claires promesses de la vie spirituelle en ces parolles, Ie suis vostre Dieu: car il ne denonçoit pas seulement qu'il seroit Dieu à leurs corps, mais principalement à leurs ames. Or les ames, si elles ne sont coniointes auec Dieu par iustice, estans estrangeres de luy elles demeurent en mort: d'autrepart, qu'elles ayent sa conionction, & elle leur apportera la vie permanente.

Leui. 26. b. 12

Psa. 144. d. 15

Pseau. 33. c. 12

Habac. 1. c. 12

Iesa. 33. d. 21

Deu. 33. d. 29

Leui. 26. b. 12

Exod. 6. a 7

9 Il y a encores plus, c'est que non seulement il se disoit estre leur Dieu: mais promettoit de l'estre touſiours, afin que leur esperance n'acquiesçant point és choses presentes, s'estendist à perpetuité. Or que ceste locution du temps futur ait eu telle intelligence, il appert par plusieurs sentences des fideles, où ils se consolent, s'asseurans que Dieu ne leur faudra iamais. Dauantage il y auoit vn autre second membre en l'alliance, lequel les cõfermoit encore plus amplemẽt en cela, que la benediction de Dieu leur seroit prolongée outre les limites de la vie terrienne. c'est qu'il estoit dit, Ie seray le Dieu de ta lignée apres toy. Car si le Seigneur vouloit declairer sa beneuolence enuers eux, en bien faisant à leurs successeurs: il falloit par plus forte raison, que sa faueur se demonstrast sur eux mesmes. Car Dieu n'est pas semblable aux hõmes, lesquels transferent l'amour qu'ils ont porté aux trespassez, à leurs enfans, pource qu'ils n'ont plus la faculté de leur bien faire apres la mort.

Genes. 17. a. 7

Mais

Mais Dieu, duquel la liberalité n'eſt point empeſchée par la mort, n'oſte point le fruit de ſa miſericorde à ceux, à cauſe deſquels il la monſtre à leurs ſucceſſeurs en mille generations. Pourtant il a voulu par cela monſtrer l'affluence infinie de ſa bonté, laquelle ſes ſeruiteurs deuoyent meſme ſentir apres leur mort, quand il la deſerit telle, qu'elle s'eſpandroit ſur toute la famille, meſmes apres leur treſpas. Et le Seigneur a ſeellé la verité de ceſte promeſſe, & quaſi en a monſtré l'accompliſſement, en s'appellant le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & Iacob, long temps apres leur mort. Car ceſte appellation n'euſt-elle pas eſté ridicule, s'ils eſtoyent periz? Car c'euſt eſté autãt comme s'il euſt dit, Ie ſuis le Dieu de ceux qui ne ſont point. Pourtant les Euangeliſtes racontent, que les Sadduciens furent conuaincus de Chriſt par ce ſeul argument: tellement qu'ils ne peurent nier que Moyſe n'euſt teſtifié la reſurrection des morts en ce paſſage. Et de fait ils auoyent auſſi appris de Moyſe, que tous les ſainctz ſont en la main de Dieu: dont il leur eſtoit aiſé de conclurre, qu'ils ne ſont point eſteinctz par mort, puis que celuy qui a la vie & la mort en ſa puiſſance, les a receuz en ſa garde & protection. *Exod. 20 a. 6* *Exod. 3. b 6* *Mat. 22. c. 23* *Luc. 20. c. 32* *Deu. 33. a 3*

10 Maintenant regardons ce qui eſt le principal de ceſte controuerſie: aſſauoir ſi les fideles de l'ancien Teſtament n'ont pas tellement eſté inſtruits de Dieu, qu'ils ſe recognoiſſent auoir vne vie meilleure ailleurs qu'en terre, pour la mediter en meſpriſant ceſte vie corruptible. Premierement, la maniere de viure qu'il leur a baillée n'eſtoit qu'vn exercice aſsiduel, par lequel il les admonneſtoit qu'ils eſtoyent les plus miſerables du monde, s'ils euſſent eu leur felicité en terre. Adam, qui autrement eſtoit plus que mal-heureux par la ſeule recordation de ſa felicité perdue, a grande difficulté à s'entretenir pourement en trauaillant tant qu'il peut. Et afin de n'eſtre perſecuté de ceſte ſeule malediction de Dieu, il reçoit vne deſtreſſe merueilleuſe de ce dont il deuoit auoir quelque ſoulagement. De deux enfans qu'il a, l'vn eſt meſchamment meurtry par la main de l'autre. Cain luy demeure, lequel à bon droit il doit auoir en horreur & abomination. Abel, eſtant ainſi cruellement meurtry en la fleur de ſon aage, nous eſt exemple de la calamité humaine. Noé conſume vne grande partie de ſa vie à baſtir l'arche auec grande faſcherie & moleſte, cependant que tout le monde ſe reſiouiſt en delices & plaiſirs. Ce qu'il cuite la mort, cela luy tourne à plus grande deſtreſſe, que s'il euſt eu à mourir cent fois. car outre ce que l'arche luy eſt comme vn ſepulchre de dix mois, y a-il choſe plus ennuyeuſe que d'eſtre là tenu ſi long temps plongé en la fiente & ordure des beſtes, en vn lieu ſans air? Apres auoir eſchappé tant de difficultez, il tombe en matiere de nouuelle triſteſſe. Il ſe voit moqué de ſon propre fils: & eſt contraint de maudire de ſa propre bouche, celuy que Dieu luy auoit reſerué du deluge pour vn grand benefice. *Geneſ. 3. c 17* *Geneſ. 4. b 8* *Geneſ. 6. d 22* *Geneſ. 9. d. 24*

11 Abraham certes nous doit eſtre luy ſeul comme vn million, ſi nous conſiderons bien ſa foy, laquelle auſſi nous eſt miſe en auant pour vne tresbonne reigle de croire: tellement qu'il nous faut eſtre reputez de ſa lignée pour eſtre enfans de Dieu. Or il n'y a rien plus repugnant à raiſon, que de reietter du reng des fideles celuy qui eſt pere de tous: tellement qu'on ne luy laiſſe point le dernier anglet entre tous. Or on ne le peut oſter du nombre, meſme de ce degré tant honnorable où Dieu l'a colloqué, que toute l'Egliſe ne ſoit abolie. Maintenant quant à ſa condition, ſi toſt qu'il eſt appellé de Dieu il eſt tiré hors de ſon pays, arriere de ſes parens & amis, & eſt priué des choſes les plus deſirables de ce monde: comme ſi Dieu de propos deliberé l'euſt voulu deſpouiller de toute ioye terrienne. Incontinent qu'il eſt entré en la terre où il luy eſtoit commandé d'habiter, il en eſt chaſſé par famine. Il ſe retire pour auoir ſecours en vn pays où, s'il veut ſauuer ſa vie, il eſt contrainct d'abandonner ſa femme. ce qui luy eſtoit plus grief que beaucoup de morts. Eſt-il retourné au lieu de ſon habitacle? il en eſt derechef chaſſé par famine. Quelle felicité eſt ce d'habiter en vne terre où il luy falloit ſi ſouuent auoir indigence, & meſmes où il luy falloit mourir de faim s'il ne s'en fuſt fuy? Il eſt redigé en vne meſme neceſsité de quitter ſa femme, au pays d'Abimelec. Apres auoir vagué çà & là pluſieurs années en incertitude: il eſt contreint par noiſes & debats de ſes ſeruiteurs de mettre hors de ſa maiſon ſon nepueu, lequel il tenoit pour ſon enfant. Il n'y a doute, que ceſte ſeparation ne luy fuſt autant cõme ſi on luy euſt couppé ou arraché l'vn de ſes membres. Peu de temps apres il entend que les ennemis l'emmenent captif. Quelque part qu'il aille il trouue vne cruelle barbarie en tous ſes voiſins, leſquels ne luy ſouffrẽt point de boire de l'eau des puits qu'il a fouy. car s'il n'en euſt eſté inquieté, il n'en euſt point racheté l'vſage. Eſtant venu en ſa derniere vieilleſſe, il ſe voit deſtitué d'enfant, qui eſt la choſe plus dure qu'ait ceſt aage-là. En la fin il engẽdre Iſmael outre ſon eſperãce: mais encores la natiuité luy en couſte biẽ cher. car il eſt vexé des opprobres de ſa femme Sara, cõme ſi en nourriſſant l'orgueil de ſa cãbriere, il eſtoit cauſe du trouble qui eſtoit en ſa maiſon. En ſes derniers iours Iſaac luy eſt *Geneſ. 12. a. 4* *Geneſ. 12. c. 12*

donne : mais auec telle recompense, que son fils aisné soit dechassé & ietté comme vn poure chien au milieu d'vne foreſt. Apres qu'Isaac luy eſt demeuré ſeul, auquel doit eſtre tout le ſoulas de ſa vieilleſſe, il luy eſt fait commandement de le tuer. Sauroit-on imaginer choſe plus mal-heureuſe, que dire qu'vn pere ſoit bourreau de ſon enfant ? S'il fuſt mort par maladie, qui n'euſt eſtimé ce poure vieillart mal heureux, en ce qu'il luy euſt eſté donné pour ſi peu de temps, comme par moquerie, afin de luy doubler la douleur qu'il auoit de ſe voir deſtitué de lignée ? S'il euſt eſté tué d'vn eſtrangier, la calamité euſt eſté augmentée d'autant. mais cela ſurmonte toute miſere, de dire qu'il ſoit meurtry de la main de ſon pere. Bref, en toute ſa vie il a tellement eſté tormenté & affligé, que ſi quelcun vouloit repreſenter comme en vne peinture, vn exemple de vie miſerable, il ne trouueroit rien plus propre. Si quelcun obiecte, que pour le moins il n'a pas eſté du tout miſerable, entant qu'il eſt eſchappé de tant de dangers, & a ſurmonté tant de tempeſtes : ie reſpon que nous n'appellerons pas vne vie bien-heureuſe, laquelle par difficultez infinies viendra à longue vieilleſſe : mais en laquelle l'homme eſt entretenu paiſiblement en bonne fortune.

12 Venons à Iſaac, lequel n'a pas tant enduré de calamitez, mais toutesfois à grand' peine a-il eu le moindre gouſt du monde de quelque plaiſir ou lieſſe. Et d'autrepart a experimenté les troubles, leſquels ne ſouffrent pas l'homme eſtre bien-heureux en la terre. La famine le chaſſe de la terre de Canaan, comme ſon pere. Sa femme luy eſt arrachée de ſon ſein. Ses voiſins le tormentent & moleſtent par tout où il va, en pluſieurs ſortes: tellement qu'il eſt contrainct de combatre pour l'eau. Les femmes de ſon fils Eſau luy font beaucoup d'ennuy en la maiſon. Il eſt merueilleuſement affligé par le diſcord de ſes enfans: & ne peut remedier à vn ſi grand mal, ſinon en banniſſant celuy qu'il auoit benit. Quant à Iacob, il eſt comme vn patron & figure de la plus grande malheureté qu'on ſauroit dire. Cependant qu'il eſt en la maiſon tout le temps de ſon enfance, il eſt tormenté d'inquietude, à cauſe des menaces de ſon frere, auſquelles il eſt en la fin contraint de ceder, eſtant fugitif de ſes parens & de ſon pays. Outre l'angoiſſe que luy apportoit le banniſſement, il eſt rudement traité de ſon oncle Laban. Il ne ſuffit pas qu'il ſoit ſept ans en ſeruitude dure & inhumaine, ſinon qu'en la fin il ſoit trompé, en ce qu'on luy baille vne autre femme, que celle qu'il demandoit. Il luy faut donc pour l'auoir, rentrer en ſeruitude nouuelle, en laquelle il ſoit bruſlé de iour de la chaleur du Soleil, de nuict morfondu & gelé : endurer pluye, vent & tempeſte, ſans dormir ne ſans repoſer, comme luy meſme en fait la complainte. Et eſtant vingt ans en ſi poure eſtat, encore faut-il qu'il ſoit affligé iournellement des iniures que luy fait ſon beau-pere. En ſa maiſon il n'eſt non plus tranquille, entant qu'elle eſt diſſipée par les haines, noiſes & enuies de ſes femmes. Quand Dieu luy commande de ſe retirer au pays, il faut qu'il eſpie de partir en telle ſorte, que ſon partement eſt comme vne fuite ignominieuſe. Et encore ne peut-il pas ainſi euiter l'iniquité de ſon beau-pere, qu'il ne ſoit de luy perſecuté, & attaint au milieu du chemin. & pource que Dieu ne permettoit point qu'il luy aduint pis, il eſt vexé de beaucoup d'opprobres & contumelies, par celuy duquel il auoit bonne matiere de ſe plaindre. Il entre incontinent apres en vne plus grande deſtreſſe : car en approchant de ſon frere, il a autant de morts deuant les yeux, qu'on en peut attendre d'vn cruel ennemy. Il a donc le cœur horriblement tormenté, & comme deſchiré d'angoiſſe, cependant qu'il attend ſa venue. Quand il le void, il ſe iette à ſes pieds comme demy mort, iuſques à ce qu'il le ſent plus doux qu'il n'euſt oſé eſperer. En la premiere entrée de ſon pays il perd ſa femme Rachel en trauail d'enfant, laquelle il aimoit vniquement. Apres on luy rapporte que l'enfant qu'il auoit eu d'elle, lequel il aimoit par deſſus tous, eſt deuoré de quelque beſte ſauuage. De laquelle mort ſon cœur eſt ſi amerement nauré, qu'apres auoir bien ploré, il refuſe toute conſolation : & delibere de mourir en ceſte triſteſſe, n'ayant autre plaiſir que de ſuyure ſon enfant au ſepulchre. Dauantage, quelle triſteſſe, faſcherie & deſtreſſe penſons-nous que ce luy ſoit, quand il voit ſa fille rauie & deflorée ? Et dauantage, que ſes fils pour en faire la vengeance, ſaccagent vne ville ? En quoy non ſeulement ils le rendent odieux à tous les habitans, mais le mettent en danger de mort. L'horrible crime de Ruben ſuruient apres, lequel luy deuoit cauſer merueilleuſe angoiſſe. Car comme ainſi ſoit, qu'vne des plus grãdes miſeres que puiſſe auoir l'hõme ſoit, que ſa femme ſoit violée: que dirons nous quand vne telle meſchanceté eſt cõmiſe par ſon propre fils ? Peu de temps apres, ſa famille eſt encore cõtaminée par vn autre inceſte: tellement q̃ tant de deshonneurs pouuoyent rompre vn cœur le plus ferme & le plus patient du monde. Sur ſa derniere vieilleſſe, voulant ſubuenir à l'indigence de luy & de ſa famille, il enuoye querir du blé en pays eſtrange par ſes enfans. L'vn demeure en priſon, lequel il penſe eſtre en danger de mort:

pour

Geneſ. 26 §. 35

Geneſ. 28 a. 5

Geneſ. 29 c. 20

Geneſ. 31. c. 23

Geneſ. 32. c. 11

Geneſ. 35. c. 16

Geneſ. 37 §. 32

Geneſ. 34 a. 2

Geneſ. 35. d. 22

Geneſ. 38. d. 18

Geneſ. 42 d. 32

pour le racheter, il eſt contraint d'enuoyer Beniamin, auquel il prenoit tout ſon plaiſir. Qui penſeroit qu'en telle multitude de malheureteż, il ait eu vne ſeule minute de temps, pour reſpirer à ſon aiſe? C'eſt ce qu'il teſmoigne à Pharaõ, diſant que les iours de ſa vie ont eſté cours & miſerables. Celuy qui affermed'auoir eſté en miſeres continuelles, ne conce- de pas d'auoir ſenty vne telle proſperité que Dieu luy auoit promiſe. Parquoy, ou Iacob eſtoit ingrat & meſcognoiſſant enuers Dieu, ou il proteſtoit veritablement d'auoir eſté miſerable ſur la terre. Si ſon dire eſtoit vray, il s'enſuit qu'il n'a pas eu ſon eſperance fichée és choſes terriennes. *Geneſ.47 b.9*

13 Si tous ces ſaincts Peres ont attẽdu de Dieu vne vie bien heureuſe (ce qui eſt indubitable) ils ont certes cognu & attendu vne autre beatitude que de la vie terriẽne. Ce que l'Apoſtre demonſtre tresbien: Abraham, dit-il, eſt demeuré en foy en la terre promiſe, comme eſtrangiere, habitant en cahuettes auec Iſaac & Iacob, qui eſtoyent participans d'vn meſme heritage. Car ils attendoyẽt vne cité bien fondée, de laquelle Dieu eſt le maiſtre ouurier. Ils ſont tous morts en ceſte foy, ſans auoir receu les promeſſes: mais les regardans de loin, & ſachans & confeſſans qu'ils eſtoyent eſtrangers ſur la terre. en quoy ils ſignifient qu'ils cherchent vn autre pays. Or s'ils euſſent eſté touchez de deſir de leur pays naturel qu'ils auoyent abandonné, ils y pouuoyent retourner: mais ils en eſperoyent vn meilleur, aſſauoir au ciel. Pourtant Dieu n'a point honte de ſe nommer leur Dieu, pource qu'il leur a preparé vne habitation. Et de fait ils euſſent eſté plus ſtupides que troncs de bois, en pourſuyuant ſi conſtamment les promeſſes, deſquelles ils n'auoyent nulle apparence en la terre, n'euſt eſté qu'ils attendoyent l'accompliſſement ailleurs. Ce n'eſt pas ſans cauſe auſſi que l'Apoſtre inſiſte principalemẽt en cela, qu'ils ſe ſont nommez pelerins & eſtrangers en ce monde, comme meſme Moyſe recite. Car s'ils ſont eſtrangers en la terre de Canaan: où eſt la promeſſe de Dieu, par laquelle ils en ſont conſtituez heritiers? Cela donc demonſtre que ce que Dieu leur auoit promis regardoit plus loin que la terre. Pourtant ils n'ont pas acquis vn pied de poſſeſsiõ au pays de Canaan, ſinon pour leurs ſepulchres. En quoy ils teſtifioyent que leur eſperance n'eſtoit pas de iouyr de la promeſſe, ſinon apres la mort. C'eſt auſsi la cauſe pourquoy Iacob a tant eſtimé d'y eſtre enſeuely. tellement qu'il adiura par ſerment ſon fils Ioſeph, d'y faire porter ſon corps. Ceſte meſme raiſon ſuyuoit Ioſeph, commandant que ſes cendres y fuſſent portées, enuiron trois cens ans apres ſa mort. *Geneſ.47 b.9 Act.7.a.5 Gen.47. g.29.30 Gene.50. g.25*

14 En ſomme il apparoiſt manifeſtement, qu'en toutes leurs œuures ils ont touſiours regardé ceſte beatitude de la vie future. Car à quel propos Iacob euſt-il auec ſi grande peine & danger appeté la primogeniture, laquelle ne luy apportoit nul bien, & le chaſſoit hors de la maiſon de ſon pere, s'il n'euſt regardé à vne benediction plus haute? Et meſme il a declaré auoir eu ceſte affection, quand il crie en iettant les derniers ſouſpirs: I'attendray ton ſalut, Seigneur. Puis qu'il ſauoit qu'il s'en alloit rendre l'ame: quel ſalut euſt-il attendu, s'il n'euſt veu en la mort vn commencement de nouuelle vie? Et qu'eſt-ce que nous debattons des enfans de Dieu: veu que celuy meſme qui s'efforçoit d'impugner la verité, a eu vn meſme ſentiment & gouſt d'intelligence? Car qu'eſt ce que vouloit Balaam, en deſirãt que ſon ame mouruſt de la mort des iuſtes, & que ſa fin fuſt ſemblable à leur fin, ſinon qu'il ſentoit en ſon cœur ce que Dauid a eſcrit depuis: aſſauoir, que la mort des Saincts eſt pretieuſe deuant la face du Seigneur, & la mort des iniques mal-heureuſe? Si le dernier but des hommes eſtoit en la mort, on ne pourroit noter en icelle aucune difference entre le iuſte & le meſchant. Il les faut donc diſtinguer par la condition qui eſt preparée à l'vn & à l'autre au ſiecle futur. *Geneſ.49 c.18 Nom.23. b.10 Pſe.116. a.15.& 34.d.22*

15 Nous ne ſommes encore paſſez outre Moyſe: lequel les reſueurs, contre leſquels nous parlons, penſent n'auoir eu autre office, ſinon d'induire le peuple d'Iſrael à craindre & honnorer Dieu, en luy promettant poſſeſsions fertiles, & abondance de victuailles. Neantmoins ſi on ne veut de propos deliberé eſteindre la lumiere qui ſe preſente, nous auons deſia reuelation toute euidente de l'alliance ſpirituelle. Si nous deſcendons aux Prophetes, là nous aurons vne pleine clarté, pour contempler la vie eternelle & le royaume de Chriſt. Premierement Dauid, lequel pource qu'il a eſté deuant les autres, parle des myſteres celeſtes plus obſcurement qu'ils ne font: neantmoins en quelle perſpicuité & certitude rapporte-il toute ſa doctrine à ce but? Quant à ce qu'il a eſtimé de l'habitation terrienne, il le demonſtre par ceſte ſentence: Ie ſuis icy pelerin & eſtranger, comme tous mes Peres. Tout homme viuant eſt vanité: vn chacun paſſe comme ombre. & maintenant quelle eſt mon attente? Seigneur, mon eſperance s'adreſſe à toy. Certes celuy qui apres auoir confeſſé qu'il n'a rien de ferme ne permanent en ce monde, retient toutesfois fermeté d'eſperance en Dieu, contemple ſa felicité ailleurs qu'en ce monde. Par- *Pſeau.39. c.13*

quoy luy-mesme a coustume de rappeller les fideles à ceste contemplation, toutes fois & quantes qu'il les veut consoler. Car en vn autre passage, apres auoir monstré combien ceste vie est brieue & fragile, il adiouste, Mais la misericorde du Seigneur est à tousiours à ceux qui le craignent. à quoy est semblable ce qu'il dit autrepart, Tu as dés le commencement fondé la terre, Seigneur: & les cieux sont les œuures de tes mains. Ils periront, & tu demeures: ils vieilliront comme vne robbe, & tu les changeras: mais tu demeures tousiours en vn estat, & tes ans ne defaudront point. Les fils de tes seruiteurs habiteront, & leur posterité sera establie deuant ta face. Si pour l'abolissement du ciel & de la terre les fideles ne laissent point d'estre establis deuant Dieu: il s'ensuit que leur salut est cõioinct auec son eternité. Et de fait ceste esperance ne peut consister, si elle n'est fondée sur la promesse laquelle est exposée en Iesaie: Les cieux, dit le Seigneur, se dissiperont comme fumée, & la terre s'vsera cõme vn habillement, & les habitans d'icelle aussi periront: mais mon salut sera à tousiours, & ma iustice ne defaudra point. Auquel lieu la perpetuité est attribuée à salut & iustice: non pas d'autant que ces choses resident en Dieu, mais entãt qu'il les communique aux hommes.

Pseau. 101.c.17
Pseau. 102.d.26 27.28. 29
Isa.51.b. 6

16 Et de fait on ne peut autrement prendre les choses qu'il dit çà & là de la felicité des fideles, sinon qu'on les reduise à la manifestation de la gloire celeste. comme quand il dit, Le Seigneur garde les ames de ses saincts: il les deliurera de la main du pecheur. La lumiere est leuée au iuste, & ioye à ceux qui sont droits de cœur. La iustice des bons demeure eternellement, leur force sera exaltée en gloire: le desir des pecheurs perira. Item, Les iustes rendront louanges à ton Nom, les innocens habiteront auec toy. Item, Le iuste sera en memoire perpetuelle. Item, Le Seigneur rachetera les ames de ses seruiteurs. Or le Seigneur non seulement permet que ses seruiteurs soyent tormentez des iniques, mais les laisse souuentesfois dissiper & destruire. Il laisse les bons languir en tenebres & malheureté, cependant que les iniques reluisent comme estoilles du ciel: & ne monstre pas tel le clairté de son visage à ses fideles, qu'il les laisse iouyr de longue ioye. Pourtant Dauid mesme ne dissimule pas, que si nous tenons les yeux fichez en l'estat present de ce monde, ce nous sera vne grieue tentation pour nous esbranler, comme s'il n'y auoit nul loyer d'innocence enuers Dieu. Tellement l'impieté le plus souuent prospere & floriſt, cependant que la compagnie des bons est oppreſſée d'ignominie, poureté, contemnemẽt, & autres especes de calamitez! Il s'en est bien peu fallu, dit-il, que mon pied n'ait glissé, & que mes pas ne soyent declinez, voyãt la fortune des gens desprouueuz de sens, & la prosperité des meschans. Puis apres auoir fait vn recit de cela, il conclud, Ie regardoye si ie pourroye considerer ces choses: mais ce n'est que perplexité en mon esprit, iusques à ce que i'entre au Sanctuaire du Seigneur, & que ie cognoisse leur fin.

Pseau.97 c.10
Pseau.139 c.14.& 111.b.7.9 & 34.d. 13
Pseau.73. c.17

17 Apprenons donc de ceste seule confession de Dauid, que les saincts Peres, sous l'ancien Testament n'ont pas ignoré combien Dieu accomplist peu souuent, ou du tout n'accomplist iamais en ce monde les choses qu'il promet à ses seruiteurs. Et que pour ceste cause ils ont esleué leurs cœurs au Sanctuaire de Dieu, où ils trouuoyẽt caché ce qui ne leur apparoissoit point en ceste vie corruptible. Ce Sanctuaire estoit le iugement dernier que nous esperons, lequel ils estoyent contens d'entendre par foy, combien qu'ils ne l'apperceussent point à l'œil. De laquelle fiance estans munis, quelque chose qu'il aduint en ce monde, il ne doutoyent point que le temps viendroit vne fois, auquel les promesses de Dieu seroyent accomplies, comme bien demonstrent ces sentences: Ie contempleray ta face en iustice, ie seray rassasié de ton regard. Item, Ie seray comme vne oliue verde en la maison du Seigneur. Item, Le iuste florira comme la palme, il verdoyera comme vn cedre du Liban. Ceux qui seront plantez en la maison du Seigneur, floriront en son portail: ils fructifieront, ils verdoyeront en leur vieillesse, & seront vigoureux. Or vn peu auparauant il auoit dit, O Seigneur, combien tes pensées sont profondes! quand les iniques floriſſent, ils germent comme l'herbe pour perir à iamais. Où sera ceste vigueur & beauté des fideles, sinon quand l'apparence de ce monde sera renuerſée par la manifestation du royaume de Dieu? Pourtant quand ils iettoyent les yeux sur ceste eternité, en contemnant l'amertume des calamitez presentes qu'ils voyoyent estre transitoires: ils se glorifioyent hardiment en ces parolles: Tu ne permettras point, Seigneur, que le iuste perisse eternellement: mais tu plongeras l'inique au puits de ruine. Où est en ce monde le puits de ruine, qui engloutisse les iniques: en la felicité desquels on vn autre lieu cela est notamment mis, qu'ils meurent delicatement sans languir long temps? Où est vne telle fermeté des saincts, lesquels Dauid mesme dit souuent en se complaignant, non seulement estre esbranlez, mais du tout oppressez & abbatus? Il faut donc qu'il se mist deuãt les yeux, non pas ce que porte l'incertitude de ce mõde, lequel est comme vne mer agitée de diuerſes

Pseau.55. d.23,24
Iob 21.b. 13

uerſes tempeſtes: mais ce que le Seigneur ſera quand il ſera aſsis en iugement pour ordonner l'eſtat permanent du ciel & de la terre, comme il deſcrit tresbiẽ en vn autre lieu: Les fols, dit-il, s'appuyent ſur leur abondance, & s'enorgueillisſent pour leurs grandes richeſſes: & toutesfois nul q̃lque grãd qu'il ſoit, ne pourra deliurer ſon frere de mort, ne payer le prix de ſa redemption à Dieu. Et combien qu'ils voyent les ſages & les fols mourir & laiſſer leurs richeſſes aux autres, ils imaginent qu'ils auront icy leur demeure perpetuelle, & taſchent d'acquerir bruit & renom en terre: mais l'homme ne demourera point en honneur, il ſera ſemblable aux beſtes qui periſſent. Ceſte cogitation qu'ils ont eſt vne grande folie, neantmoins elle a beaucoup d'imitateurs. Ils ſeront rengez en enfer comme vn troupeau de brebis, la mort dominera ſur eux. A l'aube du iour les iuſtes auront la ſeigneurie ſur eux: leur excellen ce perira, le ſepulchre ſera leur habitacle. Premierement en ce qu'il ſe moque des fols, d'autant qu'ils ſe repoſent & acquieſcent en leurs plaiſirs mondains qui ſont tranſitoires, il demonſtre que les ſages ont à chercher vne autre felicité: mais encore declaire-il plus euidemment le myſtere de la reſurrection, quand il eſtablit le regne des fideles, prediſant la ruine & deſolatiõ des iniques. car qu'eſt-ce que nous entendrons par L'aube du iour, dõt il parle, ſinon vne reuelation de nouuelle vie, apres la fin de ceſte preſente? *Pſeaum. 49.b.7*

18 De là auſsi venoit ceſte cogitation, de laquelle les fideles en ce temps-là auoyent couſtume de ſe conſoler & confermer à patience, quand ils diſoyent que l'ire de Dieu ne dure qu'vne minute de temps, mais que ſa miſericorde dure à vie. Comment pouuoyent ils terminer leurs afflictions à vne minute de temps, veu qu'ils eſtoyent affligez toute leur vie? Où eſt-ce qu'ils voyoyent vne ſi longue duree de la bonté de Dieu, laquelle à grand' peine ils auoyent loiſir de gouſter? certes s'ils ſe fuſſent amuſez à la terre, ils n'y euſſent riẽ trouué de cela: mais quand ils eleuoyent les yeux au ciel, ils cognoiſſoyent que ce n'eſt qu'vne bouffée de vent que les ſaincts ont à endurer tribulation, que les graces qu'ils doyuent receuoir ſont eternelles: d'autrepart, ils preuoyoyent que la ruine des iniques n'auroit nulle fin, com bien qu'ils ſe penſaſſent bien-heureux, comme par ſonge. dont venoyent ces ſentences qui leur eſtoyent familieres, que la memoire du iuſte ſera en benediction, la memoire des iniques perira. Item, La mort des ſaincts eſt precieuſe deuant la face du Seigneur: la mort du pecheur treſmauuaiſe. Item, Le Seigneur gardera les pas de ſes ſaincts, les iniques ſeront abbatus en tenebres. Car toutes telles parolles demonſtrent que les Peres de l'ancien Teſtament ont bien cogneu, quelque malheureté qu'euſſent à endurer les fideles en ce monde, toutesfois que leur fin ſeroit vie & ſalut: d'autrepart, que la felicité des iniques eſt vne voye belle & plaiſante, laquelle meine en ruine. Pour laquelle choſe ils appelloyent la mort des incredules, Ruine des incirconcis: voulans denoter que l'eſperance de reſurrection leur eſtoit oſtée. Pourtant Dauid n'a peu excogiter vne plus grieue malediction ſur ſes ennemis, qu'en priant qu'ils fuſſent effacez du liure de vie, & ne fuſſent point eſcrits auec les iuſtes. *Pſeaum. 30.b.6* *Prou. 10. b.7 u Iſa. m. 116.d.15, & 34.d. 22* *1. Sam. 2. b.9 Exech. 28 c.10. &*

19 Mais encore ceſte ſentence de Iob eſt notable par deſſus les autres: Ie ſay, dit il, que mõ redempteur vit, & qu'au dernier iour ie reſſuſciteray de la terre, & verray mon redempteur en ce corps: ceſte eſperance eſt cachée en mon ſein. Ceux qui veulent monſtrer leur ſubtilité, cauillent que cela ne ſe doit pas entendre de la derniere reſurrection: mais du temps auquel Iob eſperoit le Seigneur luy deuoir eſtre plus doux & amiable. Laquelle choſe quãd nous leur concederons en partie: toutesfois ſi aurons-nous touſiours cela, veuillent-ils ou non, que Iob ne pouuoit paruenir à vne ſi haute eſperance, s'il ſe fuſt repoſé en la terre. Il nous faut donc confeſſer qu'il eleuoit les yeux en l'immortalité future, puis qu'il attendoit ſon redempteur, eſtant comme au ſepulchre: car la mort eſt vne deſeſperatiõ extreme à ceux qui ne penſent que de la vie preſente. & toutesfois elle ne luy a peu oſter ſon eſpoir. Quand il me tueroit, diſoit-il, ſi ne laiſſeray-ie d'eſperer en luy. Si quelque opiniaſtre murmure que ces ſentences ont eſté de peu de gens, & que par cela on ne peut prouuer que la doctrine ait eſté communement telle entre les Iuifs: ie luy reſpondray incõtinent, que petit nombre de gens par telles ſentences n'a pas voulu monſtrer quelque ſageſſe occulte, laquelle ne peuſſent comprendre que les excellens eſprits: car ceux qui ont ainſi parlé eſtoyent conſtituez docteurs du peuple par le ſainct Eſprit: pourtant ſelon leur office, ils ont publié ouuertement la doctrine qui deuoit eſtre tenue de tout le peuple. Quand nous oyons donc les oracles du ſainct Eſprit ſi euidens, par leſquels il a teſtifié anciennement la vie ſpirituelle en l'Egliſe des Iuifs, & en a donné eſperance indubitable: ce ſeroit vne obſtination trop exorbitante, de ne laiſſer à ce peuple-là qu'vne alliance charnelle, où il ne ſoit fait mẽtion que de la terre & felicité mondaine. *c.10. & 31.g. 18, & ailleurs Pſeaum. 69.d.29 Iob 19.d. 25* *Iob 13.x.15*

20 Si ie deſcen aux Prophetes qui ſont depuis venus, i'auray encores matiere plus ample & facile de bien demener ceſte cauſe: car ſi la victoire ne nous a pas eſté trop difficile en Dauid, Iob & Samuel: elle nous ſera là beaucoup plus aiſée, veu meſme que le Seigneur a tenu

ceſt ordre de faire en diſpenſant l'alliance de ſa miſericorde: que d'autant que le iour de la pleine reuelation approchoit, il a voulu de plus en plus augmenter la clairté de ſa doctrine. Parquoy quand la premiere promeſſe fut au commencement dõnée à Adã, lors il y eut ſeulement comme des petites eſtincelles allumées. depuis petit à petit la lumiere eſt creue & augmentée de iour en iour, iuſques à ce que le Seigneur Ieſus Chriſt, qui eſt le Soleil de iuſtice faiſant eſuanouir toutes nuées, a pleinement illuminé le monde. Il ne faut pas donc craindre, ſi nous nous voulons ayder des teſmoignages des Prophetes pour approuuer noſtre cauſe, qu'ils nous defaillent: mais pource que ie voy ceſte matiere ſi ample, qu'il nous y faudroit arreſter plus que ne porte ce que i'ay entrepris de faire (car il y auroit pour remplir vn gros volume:) dauantage, pource que ie penſe auoir fait ouuerture cy deſſus à tous lecteurs de moyen entendement, en telle ſorte qu'ils pourrõt d'eux-meſmes comprendre ce qui en eſt: ie me garderay d'eſtre prolixe, ſans qu'il en ſoit grand meſtier. ſeulement ie les admonneſteray qu'ils ſe ſouuiennent d'vſer de la clef que ie leur ay baillée pour ſe faire ouuerture: c'eſt q̃ toutes fois & quantes que les Prophetes font memoire de la beatitude des fideles (de laquelle à grand' peine il apparoiſt vne petite ombre en ce monde) qu'ils reuiennent à ceſte diſtinction: aſſauoir que les Prophetes pour mieux demonſtrer la bonté de Dieu, l'ont figurée par benefices terriens, comme par quelques images: mais que cependant ils ont voulu par ceſte peincture eſleuer les cœurs par deſſus terre, & les elemens de ce monde & ce ſiecle corruptible, & les induire à mediter la felicité de la vie ſpirituelle.

21 Nous ſerons contens d'en auoir vn exẽple. Pource que le peuple d'Iſrael ayãt eſté tranſporté en Babylone, eſtimoit ſon banniſſement & la deſolation où il eſtoit, ſemblable à vne mort: on ne luy pouuoit faire accroire que ce ne fuſt fable & menſonge tout ce que luy promettoit Ezechiel de ſa reſtitution: car il penſoit q̃ ce fuſt autant cõme qui euſt dit des corps tous pourris deuoir reſſuſciter. Le Seigneur pour monſtrer que ceſte difficulté meſmes ne l'empeſcheroit pas qu'il n'accompliſt ſa grace en eux, monſtre par viſion au Prophete vn champ plein d'oz: auſquels il rend eſprit & vigueur en vne minute de tẽps, par la ſeule vertu de ſa parolle. Ceſte viſion ſeruoit bié à corriger l'incredulité du peuple: neantmoins cependant elle l'admonneſtoit combien la puiſſance de Dieu s'eſtendoit outre la reduction qu'il luy promettoit, veu qu'à ſon ſeul commandement il luy eſtoit ſi facile de reduire en vie des oſſemens diſperſez çà & là. Pourtant nous auons à comparer ceſte ſentence auec vne autre ſemblable qui eſt en Iſaie: où il eſt dit que les morts viuront, & reſſuſciteront auec leurs corps. Puis ceſte exhortation leur eſt addreſſée: Eſueillez-vous & leuez-vous, entre vous qui habitez en la poudre: car voſtre rouſée eſt comme la rouſée d'vn champ verd: & la terre des Geans ſera deſolée. Va mon peuple, entre en tes tabernacles, ferme tes huis ſur toy. Cache toy pour vn petit de temps iuſques à ce que la fureur ſoit paſſée: car voici, le Seigneur ſortira pour viſiter l'iniquité des habitãs de la terre: & la terre reuelera le ſang qu'elle a receu, & ne cachera point plus longuement les morts qu'on y a enſeuelis.

Exec. 37. a. 4

Iſa. 26. d. 19

22 Combien que ie ne veuille pas dire qu'il faille rapporter tous les autres paſſages à ceſte reigle: car il y en a d'aucuns qui ſans aucune figure ou obſcurité, demonſtrent l'immortalité future, laquelle eſt preparée aux fideles au royaume de Dieu: comme nous en auons deſia recité, & y en a pluſieurs autres: mais principalement deux, dont l'vn eſt en Iſaie, où il eſt dit, Comme ie feray conſiſter deuant ma face les cieux nouueaux, & la terre nouuelle que i'ay creée: ainſi ſera voſtre ſemence permanente. & vn mois ſuyura l'autre, & vn ſabbath ſuyura continuellement l'autre ſabbath. Toute chair viendra pour adorer deuant ma face, dit le Seigneur: & on verra les corps des tranſgreſſeurs qui m'ont contemné, mis en opprobre. Leur ver ne mourra iamais, & leur feu ne s'eſteindra point. L'autre eſt en Daniel: En ce tẽps là, dit-il, ſe leuera Michel Archange, lequel eſt deputé pour garder les enfans de Dieu: & viendra vn tẽps de deſtreſſe, tel qu'il n'y en a iamais eu depuis q̃ le mõde eſt creé. Lors ſera ſauué tout le peuple qui ſera trouué eſcrit au liure. & ceux qui repoſent en la terre ſe leueront, les vns en vie eternelle, les autres en opprobre eternel.

Iſa. 66. g 22

Dan. 12. a. 1

23 Des deux autres poincts, aſſauoir que les Peres anciens ont eu Chriſt pour gage & aſſeurance des promeſſes que Dieu leur auoit faites, & qu'ils ont remis en luy toute la fiance de leur benediction: ie ne mettray pas beaucoup de peine à les prouuer, pource qu'ils ſont faciles à entendre, & qu'on n'en fait pas tant de controuerſie. Nous conclurrons donc, que le vieil Teſtament, ou l'alliance que Dieu a faite au peuple d'Iſrael, n'a pas eſté ſeulement contenue en choſes terriẽnes: mais auſsi a comprins certaines promeſſes de la vie ſpirituelle & eternelle, de laquelle l'eſperance deuoit eſtre imprimée au cœur de tous ceux qui s'allioyent vrayement à ce Teſtament. Ceſte reſolutiõ ne peut eſtre renuerſée par aucunes machines du diable. Pourtant que ceſte opinion enragée & pernicieuſe ſoit loin de nous: aſ-

ſauoir

sauoir que Dieu n'a rien proposé aux Iuifs, ou qu'ils n'ont attendu autre chose de sa main, sinon de repaistre leurs ventres, viure en delices charnelles, estre abondãs en richesses, estre exaltez en honneur, auoir grande liguée, & autres telles choses que desirent les hõmes mõdains: car Iesus Christ ne promet point auiourdhuy d'autre royaume des cieux à ses fideles, sinon auquel ils reposeront auec Abraham, Isaac & Iacob. Sainct Pierre remonstroit aux Iuifs de son temps, qu'ils estoyent heritiers de la grace Euangelique, pource qu'ils estoyent successeurs des Prophetes, estans comprins en l'alliance que Dieu auoit faite anciennement auec Israel, & afin que cela ne fust pas seulement testifié de parolles, le Seigneur l'a aussi biẽ approuué de fait: car en la mesme heure qu'il ressuscita, il fit plusieurs des saincts participãs de sa resurrection, lesquels on vit en Ierusalem. En quoy il dõna vne certaine arre, que tout ce qu'il auoit fait ou souffert pour acquerir salut au genre humain, n'appartenoit pas moins aux fideles de l'ancien Testament, qu'à nous. & de fait, ils auoyẽt vn mesme esprit que nous auons, par lequel Dieu regenere les siens en vie eternelle. Puis que nous voyons que l'esprit de Dieu, lequel est comme vne semence d'immortalité en nous, & pource est appellé arre de nostre heritage, a habité en eux: comme leur oseriõs nous oster l'heritage de vie? Pourtant vn homme prudent ne se pourra assez esmerueiller, comment il s'est fait que les Saducïens soyent anciennement tombez en si grande stupidité, que de nier la resurrection & immortalité des ames, veu que l'vn & l'autre est si clairement demonstré en l'Escriture. L'ignorance brutale que nous voyons auiourdhuy en tout le peuple des Iuifs, en ce qu'ils attendent follement vn royaume terrien de Christ, ne nous deuroit pas moins esmerueiller, n'estoit qu'il a esté predit que telle punition leur aduiendroit, pour auoir mesprisé Iesus Christ & son Euangile. car c'estoit bien raison que Dieu les frappast d'vn tel aueuglement, veu qu'en esteignãt la lumiere qui leur estoit presentée, ils ont preferé les tenebres. Ils lisent donc Moyse, & sont assiduellement à mediter ce qu'il a escrit: mais ils ont le voile qui les empesche de contempler la lumiere de son visage. Lequel voile leur demeurera tousiours, iusques à ce qu'ils apprennent de le reduire à Christ: duquel ils le destournent maintenant tant qu'il leur est possible.

Matth. 8. b. 11.
Act. 3. d. 25
Matt. 27 f. 52
Act. 15. b. 8
2. Cor. 3. d. 14

CHAP. XI.

De la difference entre les deux Testamens.

VOY donc? dira quelcun, ne restera-il nulle difference entre le vieil & nouueau Testamẽt? Et que dirons-nous à tant de passages de l'Escriture, qui les opposent ensemble comme choses fort diuerses? Ie respon que ie reçoy volontiers toutes les differences que nous trouuons couchées en l'Escriture: mais à telle conditiõ qu'elles ne deroguent rien à l'vnité que nous auons desia mise, comme il sera aisé de voir quand nous les aurons traitées par ordre. Or entant que i'ay peu obseruer en considerant diligemment l'Escriture, il y en a quatre, ausquelles si quelcun veut adiouster la cinquieme, ie ne contrediray point. Ie me fay fort de monstrer qu'elles appartiennent toutes, & se doyuẽt referer à la maniere diuerse que Dieu a tenue en dispensant sa doctrine, plustost qu'à la substance. Ainsi, il n'y aura nul empeschement que les promesses du vieil & nouueau Testament ne demeurent semblables: & que Christ ne soit tenu pour fondement vnique des vns & des autres. La premiere difference donc sera telle: Combien que Dieu ait voulu tousiours que son peuple esleuast son entendement en l'heritage celeste, & y eust son cœur arresté: toutesfois pour le mieux entretenir en esperance des choses inuisibles, il les luy faisoit contempler sous ses benefices terriens, & quasi luy en donnoit quelque goust. Maintenant ayant plus clairement reuelé la grace de la vie future par l'Euangile, il guide & conduit nos entendemens tout droit à la meditation d'icelle, sans nous exercer aux choses inferieures, comme il faisoit les Israelites. Ceux qui ne considerent point ce conseil de Dieu, pensent que le peuple ancien n'ait iamais monté plus haut, que d'attendre ce qui appartenoit à l'aise du corps. Ils voyent que la terre de Canaan est tant souuent nommée, comme le souuerain loyer pour remunerer ceux qui obseruoyent la loy de Dieu: d'autrepart ils voyent q̃ Dieu ne fait point de plus grieues menaces aux Iuifs, que de les exterminer de la terre qu'il leur auoit donnée, & les espandre en nations estranges. Ils voyent finalement, que les benedictions & maledictiõs que recite Moyse reuiennent quasi toutes à ce but: de là ils concluent sans aucune doute, que Dieu auoit segregé les Iuifs des autres peuples, non pas pour leur profit, mais pour le nostre: afin que l'eglise Chrestienne eust vne image exterieure, en laquelle elle peust contempler les choses spirituelles. Mais comme ainsi soit que l'Escriture demonstre que Dieu par toutes les promesses terriennes qu'il leur faisoit, les a voulu conduire comme par la main en l'esperance de ses graces celestes: de ne considerer point ce moyen, c'est vne trop grande rudesse, voire

meſme beſtiſe. Voila donc le poinct que nous auons à debatre cõtre ceſte maniere de gens: c'eſt qu'ils diſent que la terre de Canaan ayant eſté eſtimée du peuple d'Iſrael pour ſa beatitude ſouueraine, nous figure noſtre heritage celeſte. Nous maintenons au contraire, qu'en ceſte poſſeſsion terrienne dont il iouiſſoit, il a contemplé l'heritage futur qui luy eſtoit preparé au ciel.

Gal. 4. a. 1 2 Cela ſera mieux eſclaircy par la ſimilitude que met ſainct Paul en l'Epiſtre aux Galates. Il compare le peuple des Iuifs à vn heritier qui eſt encore petit enfant, lequel n'eſtant point capable de ſe gouuerner, eſt ſous la main de ſon tuteur, ou de ſon pedagogue. Il eſt bien vray qu'il traite là principalement des ceremonies: mais cela n'empeſche pas que nous n'appliquions ceſte ſentence à noſtre propos. Nous voyons donc qu'vn meſme heritage leur a eſté aſsigné comme à nous: mais qu'ils n'ont pas eſté capables d'en iouir pleinemẽt. Il y a eu vne meſme Egliſe entre eux, que la noſtre: mais elle eſtoit encores comme en aage puerile. Pourtant le Seigneur les a entretenus en ceſte pedagogie: c'eſt de ne leur donner point clairement les promeſſes ſpirituelles: mais de leur en preſenter pluſtoſt quelque image & figure, ſous les promeſſes terriennes. Voulant donc receuoir Abraham, Iſaac & Iacob, & toute leur race en l'eſperance de l'immortalité, il leur promettoit la terre de Canaan en heritage: non pas afin que leur affection s'arreſtaſt là, mais pluſtoſt afin que par le regard d'icelle ils ſe confermaſſent en certain eſpoir du vray heritage qui ne leur apparoiſſoit point encore: & afin qu'ils ne s'abuſaſſent point, il leur adiouſtoit auſsi vne promeſſe plus haute, laquelle leur teſtifioit que ce n'eſtoit pas là le ſouuerain & principal bien qu'il leur vouloit faire. Ainſi Abraham en receuãt ceſte promeſſe de poſſeder la terre de Canaan, ne s'amuſe point à ce qu'il voit, mais eſt eſleué en haut par la promeſſe coniointe, entant qu'il luy eſt dit, Abraham, ie ſuis ton protecteur, & tõ loyer treſ-ample. Nous voyons que la fin de ſon loyer luy eſt ſituée en Dieu, afin qu'il n'attende point vn loyer tranſitoire de ce monde, mais incorruptible au ciel. Nous voyons que la poſſeſsion de la terre de Canaan luy eſt promiſe, non à autre condition, ſinon afin qu'elle luy ſoit vne marque de la beneuolence de Dieu, & figure de l'heritage celeſte. Et de fait, il appert par les ſentẽces des fideles, qu'ils ont eu vn tel ſentimẽt. En telle maniere Dauid eſtoit incité des benedictions temporelles de Dieu, à mediter ſa grace ſouueraine, quand il diſoit, Mon cœur & mon corps languiſſent du deſir de te voir, Seigneur. Le Seigneur eſt mon heritage à iamais. Item, Le Seigneur eſt ma portiõ hereditaire, & tout mon bien. Item, I'ay crié au Seigneur, diſant: Tu es mon eſpoir & mon heritage en la terre des viuans. Certes tous ceux qui oſent ainſi parler, monſtrent qu'ils outrepaſſent ce monde & toutes choſes preſentes. neantmoins les Prophetes le plus ſouuent deſcriuent la beatitude du ſiecle futur ſous l'image & figure qu'ils en auoyent receu de Dieu. Selon laquelle forme il nous faut entendre ces ſentences, où il eſt dit, que les iuſtes poſſederont la terre en heritage, & les iniques en ſeront exterminez. Ieruſalem abondera en richeſſes, & Sion en affluence de tous biens. Nous entendons bien que cela ne cõpete point à ceſte vie mortelle, qui eſt comme vn pelerinage, & ne conuenoit pas à la cité terreſtre de Ieruſalem: mais il conuient au vray pays des fideles & à la cité celeſte, en laquelle Dieu a preparé benediction & vie à touſiours.

Gene. 15. a. 1

Pſeaum. 84. a. 3
Pſeaum. 112. b. 6
Pſeaum. 16. a. 5
Pſeaum. 37. b. 9
Iob 18. d. 17
Prou. 2. d. 21
Souuent en Iaie.
Pſeaum. 132. a. 3

3 C'eſt la raiſon pourquoy les Saincts au vieil Teſtament ont plus eſtimé ceſte vie mortelle, q̃ nous ne deuons auiourd'huy faire. car combien qu'ils cogneuſſent treſ-biẽ qu'ils ne ſe deuoyent point arreſter à icelle, comme à leur dernier but: neantmoins pource qu'ils reputoyent d'autre part, que Dieu leur figuroit en icelle ſa grace, pour les cõfermer en eſpoir ſelon leur petiteſſe, ils y auoyent plus grande affection que s'ils l'euſſent conſiderée en elle meſme. Or comme le Seigneur en teſtifiant ſa beneuolence enuers les fideles par benefices terriens, leur figuroit la beatitude ſpirituelle à laquelle ils deuoyent tendre: auſsi d'autre part, les peines corporelles qu'il enuoyoit ſur les malfaiteurs, eſtoyent enſeignes de ſon iugement futur ſur les reprouuez. Parquoy comme les benefices de Dieu eſtoyent lors plus manifeſtes en choſes temporelles, auſsi eſtoyent les vengeances. Les ignorans ne conſideras point ceſte ſimilitude & conuenance entre les peines & remunerations qui ont eſté de ce temps-la, s'eſmerueillent comment il y a vne telle varieté en Dieu: c'eſt puis qu'il a eſté ſi prompt & ſubit anciennement à ſe venger rigoureuſement des hommes, incontinent qu'ils l'auoyent offenſé: comment à preſent, comme ayant moderé ſa colere, il puniſt plus doucement & peu ſouuent. Et peu s'en faut que pour cela ils n'imaginent diuers dieux du vieil & nouueau Teſtament: ce que meſme eſt aduenu aux Manichéens. Mais il nous ſera aiſé de nous deliurer de tous ces ſcrupules, ſi nous penſons à la diſpenſation de Dieu, que nous auons notée: aſſauoir que pour le temps auquel il bailloit ſon alliance au peuple d'Iſrael aucunement enueloppée, il a voulu ſignifier & figurer d'vne part la beatitude eternelle, qu'il leur promettoit ſous ces benefices terriens: & de l'autre, l'horrible damnation que deuoyent atten-

attendre les iniques sous peines corporelles.

4 La seconde difference du vieil & nouueau Testament gist aux figures, c'est que le vieil Testament, du temps que la verité estoit encore absente la representoit par images, & a eu l'ombre au lieu du corps: le Nouueau contient la verité presente & la substance. & à icelle se doyuent reduire quasi tous les passages, ausquels le vieil Testament est opposé au Nouueau par comparaison: combien qu'il n'y ait point de passages où cela soit plus amplement traité qu'en l'Epistre aux Hebrieux. L'Apostre dispute là contre ceux qui pensoyent toute la religiõ estre ruinée, si on abolissoit les ceremonies de Moyse. Pour refuter ceste erreur, il prend en premier lieu ce qui auoit esté dit par le Prophete touchant la sacrificature de Iesus Christ: car puis que le Pere l'a constitué Sacrificateur eternel, il est certain que la sacrificature Leuitique est ostée, en laquelle les vns succedoyent aux autres. Or que ceste prestrise nouuelle soit plus excellente que l'autre, il le prouue entant qu'elle est establie par serment. Il adiouste puis apres, que quand la prestrise a esté ainsi transferée, il y a eu translation d'alliance. Dauantage il remõstre que cela ausi estoit necessaire, veu qu'il y auoit telle imbecillité en la Loy, qu'elle ne pouuoit mener à perfection. Consequemment il pourſuit quelle estoit ceste imbecillité, c'est pource qu'elle auoit des iustices exterieures, lesquelles ne pouuoyent rendre leurs obseruateurs parfaits selon la cõscience: veu que le sang des bestes brutes ne peut pas effacer les pechez, n'acquerir vraye saincteté. Il conclud donc qu'il y a eu en la Loy vne ombre des biens futurs, non pas vne viue presence, laquelle nous est donnée en l'Euangile. Nous auons icy à considerer en quel endroit c'est qu'il confere l'alliance Legale à l'alliance Euangelique: l'office de Moyse auec celuy de Christ. car si ceste comparaison se rapportoit à la substance des promesses, il y auroit vne grande repugnance entre les deux Testamens: mais puis que nous voyons que l'Apostre tend ailleurs, il nous faut suyure son intention pour bien trouuer la verité. Mettons donc au milieu l'alliãce de Dieu, laquelle il a vne fois faite pour auoir sa durée à tousiours. L'accomplissement auquel elle est ratifiée & confermée, c'est Iesus Christ: cependant qu'il le falloit attendre, le Seigneur a ordonné par Moyse des ceremonies lesquelles en fussent signes & representations. Cela donc estoit en controuersie: assauoir s'il falloit que les ceremonies commandées en la Loy cessassent pour donner lieu à Iesus Christ. Or combien qu'elles ne fussent qu'accidens ou accessoires du vieil Testament: toutesfois pource qu'elles estoyent instrumens par lesquels Dieu entretenoit son peuple en la doctrine d'iceluy, elles en portent le nom: comme l'Escriture a coustume d'attribuer aux Sacremens le nom des choses qu'ils representẽt. Parquoy en somme le vieil Testament est icy nommé la maniere solennelle dont le Testament du Seigneur estoit cõfermé aux Iuifs, laquelle estoit comprinse en sacrifices & autres ceremonies. Pource qu'en icelles il n'y a rien de ferme ne solide, si on ne passe outre, l'Apostre maintient qu'elles deuoyẽt auoir fin & estre abroguées pour ceder à Iesus Christ, lequel est pleige & Mediateur d'vne meilleure alliance: par lequel eternelle sanctification a vne fois esté acquise aux eleus, & les transgressions abolies, lesquelles demouroyent en l'ancien Testament. Ou bien si quelcun ayme mieux, nous mettrons ceste diffinition: que le vieil Testament a esté la doctrine que Dieu a baillée au peuple Iudaique, enueloppée d'obseruation de ceremonies, lesquelles n'auoyent point d'efficace ne de fermeté. à ceste cause qu'il a esté temporel, pource qu'il estoit comme en suspens iusques à ce qu'il fust appuyé sur son accomplissement, & confermé en sa substance: mais que lors il a esté fait nouueau & eternel, quand il a esté consacré & estably au sang de Christ. Pour laquelle cause Christ appelle le calice qu'il donnoit à ses disciples en la Cene, Calice du nouueau Testament, pour denoter que quand l'alliance de Dieu est scellée en son sang, lors la verité en est accomplie: & ainsi est faite alliance nouuelle & eternelle.

Pseaum. 110. b. 4. Heb. 7. b. 11. c. 19 & 9. c. 9, & 10. a. 1

Matt. 26 c. 28

5 De là il appert en quel sens sainct Paul dit, que les Iuifs ont esté cõduits à Christ par la doctrine puerile de la Loy, deuãt que luy fust manifesté en chair. Il confesse bien qu'ils ont esté enfans & heritiers de Dieu. mais pource qu'ils estoyent comme en enfance, il dit qu'ils ont esté sous la charge d'vn pedagogue. car c'estoit vne chose bien conuenable, que deuant que le Soleil de iustice fust leué, il n'y eust pas si grande clairté de reuelation, ne si claire intelligence. Le Seigneur donc leur a tellement dispensé la lumiere de sa parolle, qu'ils ne la voyoyent encore que de loin & en obscureté. Pourtant sainct Paul voulant noter vne telle petitesse d'intelligence, a vsé du mot d'Enfance, disant que le Seigneur les a voulu instruire en ceste aage- la par ceremonies, comme par rudimens ou elemens conuenans à l'aage puerile, iusques à ce que Christ fust manifesté pour accroistre la cognoissance des siens, les confermant en telle sorte qu'ils ne fussent plus en enfance. C'est la distinction que Iesus Christ a mise, en disant que la Loy & les Prophetes ont esté iusques à Iean Baptiste: que depuis le royaume de Dieu a esté publié. Qu'est-ce que Moyse & les Prophetes ont enseigné

Gal. 3. d. 24, & 4. a. 1

Matt. 11. b. 13

en leur temps? Ils ont donné quelque gouſt & faueur de la ſageſſe qui deuoit eſtre vne fois reuelée: & l'ont monſtrée de loin: mais qu'and Ieſus Chriſt peut eſtre monſtré au doigt, le regne de Dieu lors eſt ouuert. car en luy ſont cachez tous les threſors de ſageſſe & doctrine, pour monter quaſi iuſques au plus haut du ciel.

Coloſſ. 2. b. 6

6 Or à cela ne contreuient point, qu'à grand' peine en trouueroit-on vn en l'Egliſe Chreſtienne qui ſoit digne d'eſtre accompare à Abraham en fermeté de foy. Item, que les Prophetes ont eu vne ſi grande intelligence, qu'elle ſuffit encores de preſent à illuminer le mõde: car nous ne regardons pas icy quelles graces noſtre Seigneur a cõferées à d'aucuns, mais quel ordre il a tenu pour lors: lequel apparoiſt meſme en la doctrine des Prophetes, combien qu'ils ayent eu vn ſingulier priuilege par deſſus les autres. Car leur predication eſt obſcure, comme de choſe lointaine, & eſt encloſe en figures: dauantage, quelques reuelations qu'ils euſſent receues, toutesfois pource qu'il leur eſtoit neceſſaire de ſe ſubmettre à la pedagogie cõmune de tout le peuple: ils eſtoyent comprins au nombre des enfans, auſsi bien que les autres. Finalement il n'y a iamais eu de ce temps-la ſi claire intelligence, laquelle ne ſentiſt aucunement l'obſcurité du temps. C'eſt la cauſe pourquoy Ieſus Chriſt diſoit, Pluſieurs Rois & Prophetes ont deſiré de voir les choſes que vous voyez, & ne les ont point veues: d'ouyr les choſes que vous oyez, & ne les ont point ouyes. Et pourtant, bien-heureux ſont voz yeux de les voir, & voz oreilles de les ouyr. Et de fait, c'eſtoit bien raiſon que la preſence de Ieſus Chriſt euſt ce priuilege d'apporter plus ample intelligence des myſteres celeſtes au monde, qu'il n'y auoit eu auparauant. à quoy tend ce que nous auons allegué cy deſſus de la premiere Epiſtre de ſainct Pierre: c'eſt qu'il leur a eſté notifié que leur labeur eſtoit principalement vtile à noſtre temps.

Matt. 13. b. 17
Luc 10. e. 24
1. Pier. 1. 1. 6. 12

7 Venons maintenant à la troiſieme difference, laquelle eſt priſe de Ieremie: duquel les parolles ſont, Voicy les iours viendront, dit le Seigneur, que ie feray vne alliance nouuelle auec la maiſon d'Iſrael & de Iuda: non pas ſelon celle que i'ay faite auec voz Peres, au iour que ie les prins par la main pour les retirer de la terre d'Egypte: car ils l'ont caſſée & aneantie, combien qu'ils fuſſent en ma ſeigneurie: mais l'alliance que ie feray auec la maiſon d'Iſrael ſera telle, I'eſcriray ma Loy en leurs entrailles, & l'engraueray en leur cœur, & leur ſeray propice à remettre leurs offenſes. Lors vn chacun n'enſeignera point ſon prochain: car tous me cognoiſtront depuis le plus grand iuſques au plus petit. De ce paſſage, ſainct Paul a pris occaſion de faire la comparaiſon qu'il fait entre la Loy & l'Euangile, en appellãt la Loy, Doctrine literale, predication de mort & de damnation, eſcrite en Tables de pierre: l'Euangile, Doctrine ſpirituelle de vie & de iuſtice, engrauée aux cœurs. Dauantage, que la Loy doit eſtre abolie, & que l'Euangile ſera touſiours permanent. Veu que l'intention de ſainct Paul a eſté d'expoſer le ſens du Prophete, il nous ſuffira de conſiderer les parolles de l'vn, pour les entendre tous deux: combien qu'ils different aucunement enſemble. Car l'Apoſtre parle plus odieuſement de la Loy que le Prophete. ce qu'il fait, non pas regardant ſimplement la nature d'icelle: mais pource qu'il y auoit d'aucuns brouillons qui par vn zele deſordõné qu'ils auoyẽt aux ceremonies, s'efforçoyẽt d'obſcurcir la clairté de l'Euãgile, il eſt contraint d'en diſputer ſelõ leur erreur & folle affectiõ. il nous faut dõc noter cela de particulier en ſainct Paul. Quant eſt de la conuenance qu'il a auec Ieremie, pource que l'vn & l'autre oppoſoit le vieil Teſtament au nouueau, ils ne conſiderent rien tous deux en la Loy, ſinon ce qui eſt du propre d'icelle. Exemple: La Loy contient çà & là promeſſes de la miſericorde de Dieu: mais pource qu'elles ſont priſes d'ailleurs, elles ne viennent point en conte, quand il eſt queſtion de la nature de la Loy. ſeulement ils luy attribuent de commander les choſes qui ſont bonnes & iuſtes, defendre toute meſchanceté, promettre remuneration aux obſeruateurs de iuſtice, menacer les pecheurs de la vengeance de Dieu, ſans qu'elle puiſſe changer ou corriger la peruerſité qui eſt naturellemẽt en tous hommes.

Ierem. 31. f. 31

2. Cor. 3. b. 6

8 Maintenant expoſons membre à membre la comparaiſon que met l'Apoſtre: Le vieil Teſtamẽt, ſelon ſon dict, eſt literal, pource qu'il a eſté publié ſans l'efficace du ſainct Eſprit: Le nouueau eſt ſpirituel, pource que le Seigneur l'a engraué au cœur des ſiens. Pourtant la ſeconde oppoſition qu'il fait, eſt pour declairer la premiere: c'eſt que le vieil Teſtament eſt mortel, d'autant qu'il ne peut ſinon enuelopper en malediction tout le gẽre humain: le nouueau eſt inſtrument de vie, pource qu'en nous deliurant de malediction, il nous remet en la grace de Dieu. A vne meſme fin tend ce qu'il dit apres, que le premier eſt miniſtere de damnation, pource qu'il monſtre tous les enfans d'Adam eſtre coulpables d'iniquité: le ſecond eſt miniſtere de iuſtice, pource qu'il nous reuele la miſericorde de Dieu, en laq̃lle nous ſommes iuſtifiez. Le dernier membre ſe doit rapporter aux ceremonies: car pource qu'elles eſtoyent images des choſes abſentes, il a fallu qu'elles ſe ſoyent eſuanouyes auec le temps: pource que l'Euangile contient le corps, ſa fermeté dure à touſiours. Ieremie appelle bien auſsi

auſsi la Loy morale vne alliance infirme & fragile : mais c'eſt pour autre raiſon, aſſauoir pource que par l'ingratitude du peuple elle a eſté incontinent rompue & caſſée: mais pource que ceſte violation vient d'vn vice de dehors, il ne ſe doit point proprement attribuer à la Loy. Auſsi pource que les ceremonies par leur propre infirmité ont eſté abroguées à l'aduenement de Chriſt: elles contiennent en ſoy la cauſe de leur abrogatiõ. Or ceſte difference qui eſt miſe de la lettre & de l'eſprit, ne ſe doit pas entẽdre comme ſi le Seigneur euſt anciennement baillé ſa Loy aux Iuifs ſans fruit ny vtilité, ne conuertiſſant perſonne à ſoy: mais cela eſt dit par comparaiſon, pour plus magnifier l'affluence de grace, de laquelle il a pleu au meſme Legiſlateur, comme s'il ſe fuſt reueſtu d'vne nouuelle perſonne, orner la predication de l'Euangile, pour honnorer le regne de ſon Chriſt: car ſi nous reputons la multitude laquelle il a recueillie de diuerſes nations par la predication de ſon Euãgile, en la regenerant par ſon Eſprit: nous trouuerons que le nombre de ceux qui ont receu la doctrine de la Loy en vraye affection de cœur, eſtoit ſi petit au pris, qu'il n'y a point de comparaiſon. combien qu'à la verité ſi on regarde le peuple d'Iſrael ſans conſiderer l'Egliſe Chreſtiẽne, il y a eu lors beaucoup de vrais fideles.

9 La quatrieme difference depend & ſort de la tierce: car l'Eſcriture appelle le vieil Teſtament, Alliance de ſeruitude, pource qu'il engendre crainte & terreur aux cœurs des hommes: le nouueau, de liberté, pource qu'il les conferme en ſeureté & fiance. En ceſte maniere parle ſainct Paul en l'Epiſtre aux Romains, diſant, Vous n'auez point receu derechef l'Eſprit de ſeruitude en crainte: mais l'Eſprit d'adoption par lequel nous crions, Abba, Pere. C'eſt auſsi ce que veut ſignifier l'autheur de l'epiſtre aux Hebrieux, quand il dit que les fideles ne ſont point venus maintenant à la montagne viſible de Sinai, où on ne voye que feu, tonnerre, tempeſte, eſclairs: comme le peuple d'Iſrael n'y voyoyt rien qui ne luy cauſaſt horreur & eſtonnement, en telle ſorte que Moyſe meſme en eſtoit eſpouanté: & que Dieu ne parle point à eux d'vne voix terrible, comme il faiſoit lors: mais qu'ils ſont venus en la montagne celeſte de Sion, & en Ieruſalem cité de Dieu viuant, pour eſtre en la compagnie des Anges, &c. Ceſte ſentẽce, laquelle eſt brieuement touchée au lieu que nous auons allegué de l'Egiſtre aux Romains, eſt plus amplement expoſée en l'Epiſtre aux Galatiens, où ſainct Paul fait vne allegorie des deux enfans d'Abraham en ceſte maniere: c'eſt que Hagar chambriere eſt figure de la montagne de Sinai, où le peuple d'Iſrael a receu la Loy: Sara maiſtreſſe, eſt figure de Ieruſalem, dont procede l'Euangile. Comme la lignée de Hagar eſt ſerue & ne peut venir à l'heritage: au contraire la lignée de Sara eſt libre, & doit venir à heriter. ainſi que la Loy ne peut engendrer en nous que ſeruitude, qu'il n'y a que l'Euangile qui nous regenere en liberté. La ſomme reuient là, que le vieil Teſtament a eſté pour eſtonner les conſciences, & que par le nouueau ioye & lieſſe leur eſt donnée: que le premier a tenu les conſciences eſtraintes & enſerrées au ioug de ſeruitude, le ſecond les deliure & affranchiſt en liberté. Si on obiecte les Peres de l'ancien Teſtament, en allegant que puis qu'ils ont eu vn meſme Eſprit de foy que nous, il s'enſuyt qu'ils ont eſté participans d'vne meſme liberté & ioye: à cela nous reſpondons qu'ils n'ont eu ne l'vn ne l'autre par le benefice de la Loy, mais pluſtoſt ſe voyans eſtre par icelle tenus captifs en ſeruitude & trouble de conſcience, ils ont eu leur recours en l'Euangile. Dont il appert que c'a eſté vn fruit particulier du nouueau Teſtament, qu'ils ont eſté exempts de ceſte miſere. Dauantage, nous nierons qu'ils ayent eu ſi grande liberté ou aſſeurance, qu'ils n'ayent gouſté aucunement la crainte & ſeruitude que la Loy cauſoit: car combien qu'ils iouiſſent du priuilege qu'ils auoyent obtenu par l'Euangile, ſi eſtoyent-ils ſuiets communement auec les autres à toutes les obſeruations, charges & liens qui eſtoyent pour lors. Puis donc qu'ainſi eſt, qu'ils eſtoyent contraints d'obſeruer les ceremonies leſquelles eſtoyent comme enſeignes de la pedagogie, que ſainct Paul dit eſtre ſemblable à ſeruitude, pareillement ſcedules par leſquelles ils ſe confeſſoyent eſtre coulpables deuant Dieu, ſans s'acquitter de leurs dettes: c'eſt à bon droit qu'au pris de nous ils ſont dits auoir eſté ſous le Teſtament de ſeruitude, quand on regarde l'ordre & maniere de faire que tenoit lors le Seigneur enuers le peuple d'Iſrael.

Rom. 8. c. 13 *Heb. 12. c. 18* *Gal. 4. c. 22*

10 Les trois comparaiſons dernieres ſont de la Loy & de l'Euangile. Parquoy en icelles, ſous le nom du vieil Teſtament il nous faut entendre la Loy, comme par le nouueau Teſtament eſt ſignifié l'Euangile. La premiere que nous auons miſe s'eſtendoit plus loin: car elle comprenoit en ſoy auſsi bien l'eſtat des Peres anciens qui a eſté deuant la Loy. Or ce que ſainct Auguſtin nie, que les promeſſes de ce temps-la ſoyent comprinſes ſous l'ancien Teſtament, ſon opinion eſt en cela bonne. Et n'a voulu autre choſe dire, que ce que nous enſeignõs. car il regardoit à ces ſentences que nous auons alleguées de Ieremie & de ſainct Paul, auſquelles le vieil Teſtament eſt oppoſé à la doctrine de grace & de miſericorde.

Lib. 3. ad Boniface. cap. 4

C'eſt auſsi tresbien parlé à luy, quand il adiouſte que tous les fideles qui ont eſté regenerez de Dieu dés le commencement du monde, & ont ſuyui ſa volonté en foy & en charité, appartiennent au nouueau Teſtament: & qu'ils ont eu leur eſperance fichée non pas en biens charnels, terriens & temporels: mais ſpirituels, celeſtes & eternels. Singulierement qu'ils ont creu au Mediateur, par lequel ils ne doutoyent pas que le ſainct Eſprit ne leur fuſt donné pour bien viure, & qu'ils n'obtinſſent pardon toutes fois & quantes qu'ils auroyent peché. c'eſt ce que i'ay voulu pretendre: aſſauoir que tous les ſaincts, leſquels nous liſons en l'Eſcriture auoir eſté eſleus de Dieu depuis le commencement du monde, ont eſté participans auec nous des meſmes benedictions qui nous ſont données en ſalut eternel. Il y a ſeulement ceſte difference entre la diuiſion que i'ay miſe & celle de ſainct Auguſtin: que i'ay voulu diſtinguer entre la clairté de l'Euangile, & l'obſcurité qui auoit eſté auparauãt, ſuyuant ceſte ſentence de Chriſt, où il dit que la Loy & les Prophetes ont eſté iuſqu'à Iean Baptiſte, & que de là le royaume de Dieu a cõmencé à eſtre preſché. Luy s'eſt contenté de diſtinguer entre l'infirmité de la Loy & la fermeté de l'Euangile. Il nous faut auſsi noter cela des anciens Peres, qu'ils ont tellement veſcu ſous l'ancien Teſtament, qu'ils ne s'y ſont point arreſtez: mais ont touſiours aſpiré au nouueau: & meſme y ont participé en vraye affection de cœur. Car tous ceux qui ſe contentans des ombres exterieures, n'ont point eſleué leur entẽdement à Chriſt: ſont condamnez d'aueuglemẽt & de malediction par l'Apoſtre. Et de fait, quel aueuglement plus grand pourroit-on imaginer, que d'eſperer purgatiõ de ſes pechez de la mort d'vne beſte brute? ou chercher le lauement de ſon ame en l'aſperſion corporelle d'eau? que de vouloir appaiſer Dieu en ceremonies qui ſont de nulle importance, comme s'il s'y delectoit beaucoup? encore que nous nous taiſions de beaucoup d'autres choſes ſemblables. Or tous ceux qui ſans regarder Chriſt, s'amuſent en obſeruations exterieures de la Loy, tombent en telle abſurdité.

Matt. 11. b. 13.

11 La cinquieme difference que nous auons dite pouuoir eſtre adiouſtée, giſt en ce que iuſques à l'aduenement de Chriſt Dieu auoit ſegregé vn peuple, auquel il auoit commis l'alliance de ſa grace. Quand le Dieu tout-puiſſant diſtribuoit les peuples, dit Moyſe, quand il diuiſoit les enfans d'Adam, ſon peuple luy eſt eſcheu en partage: Iacob a eſté ſon heritage. En vn autre lieu il parle ainſi au peuple, Voicy le ciel & la terre, & toutes choſes qui y ſont contenues appartiennent à ton Dieu. Et neantmoins il s'eſt conioint auec tes Peres, & les a aymez, pour eſlire leur ſemence apres eux d'entre tous les autres peuples. Noſtre Seigneur donc a fait ceſt honneur à ce peuple-là ſeul, de ſe donner à cognoiſtre à luy, comme s'il luy euſt plus appartenu que les autres. Il luy a commis ſon alliance: il a manifeſté la preſence de ſa diuinité au milieu de luy, & l'a exalté en tous autres priuileges: mais laiſſons là les autres benefices qu'il luy a faits: contentons-nous donc de celuy dont il eſt queſtiõ, c'eſt qu'en luy communiquant ſa parolle, il s'eſt conioint à luy pour eſtre appellé & eſtimé ſon Dieu. Cependant il laiſſoit cheminer toutes les autres nations en vanité & erreur, comme ſi elles n'auoyent nulle accointance auec luy, & ne leur donnoit point le remede par lequel il leur pouuoit ſubuenir: aſſauoir la predicatiõ de ſa parolle. Parquoy Iſrael lors eſtoit nommé le fils delicat de Dieu: tous les autres eſtoyent tenus pour eſtrangiers. Il eſtoit dit eſtre cogneu de Dieu, & receu en ſa ſauue-garde & tutele: les autres eſtre delaiſſez en leurs tenebres. Il eſtoit dit eſtre ſanctifié à Dieu: les autres profanes. Il eſtoit dit auoir eſté honnoré par la preſence de Dieu: les autres en eſtre exclus. Mais quand la plenitude du temps eſt venue, laquelle auoit eſté ordonnée pour reparer toutes choſes: quand, di-ie, le Mediateur de Dieu & des hommes a eſté manifeſté, ayant rompu la paroy qui auoit long temps tenu la miſericorde de Dieu encloſe en vn peuple: il a fait que la paix a eſté annoncée à ceux qui eſtoyent loin, auſsi bien qu'à ceux qui eſtoyent pres: afin qu'eſtant tous enſemble reconciliez à Dieu, ils fuſſent vnis en vn corps. Pourtant il n'y a plus de conſideration de Iuif ne de Grec, de Circonciſion ne de Prepuce: mais Chriſt eſt tout en tous, auquel tous peuples de la terre ont eſté donnez en heritage, & les fins du monde en ſeigneurie: afin que ſans diſtinction il domine depuis vne mer iuſques à l'autre, depuis Orient iuſques en Occident.

Deut. 32. b. 8
Deut. 10. c. 14
Act. 14. c. 16
Galat. 4. a. 4
Epheſ. 2. c. 14
Galat. 6. d. 15
Pſeaume 2. c. 8
Pſeaume 72. b. 8, & ailleurs

12 Pourtant la vocation des Gentils eſt encore vne marque notable, par laquelle eſt demonſtrée l'excellence du nouueau Teſtament par deſſus le vieil. Elle auoit bien eſté predite & teſtifiée anciennement par pluſieurs prophecies: mais c'eſtoit en telle ſorte que l'accompliſſement en eſtoit remis à la venue du Meſsias. Meſme Ieſus Chriſt au cõmencement de ſa predication, n'a pas voulu faire ouuerture aux Gentils: mais a differé leur vocation, iuſques à ce que s'eſtant acquitté de tout ce qui appartenoit à noſtre redemption, & ayant paſſé le temps de ſon humilité, il euſt receu du Pere vn Nom qui eſt par deſſus tous noms:

afin

afin que tout genouil se fleschist deuant luy. c'est la cause pourquoy il disoit à la Cananée, qu'il n'estoit point venu sinon pour les brebis perdues de la maison d'Israel. & que lors qu'il enuoya premier ses Apostres, il leur defendit de passer ces limites: N'allez point vers les Gentils, & n'entrez point aux villes des Samaritains: mais allez plustost aux brebis perdues de la maison d'Israel. car la saison que nous auons dite n'estoit pas encore venue. Qui plus est, combien que la vocation des Gentils eust esté demonstrée par tant de tesmoignages. toutesfois quand il a fallu commencer, elle sembloit si nouuelle & estrange aux Apostres, qu'ils la craignoyent comme vn prodige. Certes ils s'y sont employez auec grande difficulté. & n'est point de merueille: car il ne sembloit aduis que ce fust chose raisonnable, que Dieu qui auoit si long temps segregé Israel des autres nations: subitement cõme ayant changé de propos, ostast vne telle distinction. Cela auoit bien esté predit par les Prophetes: mais ils ne pouuoyent pas estre si attentifs à escouter les Propheties, que la nouueauté ne les esmeust bien fort. Les exemples que Dieu auoit auparauant donnez pour monstrer ce qu'il deuoit faire, n'estoyent point suffisans pour les deliurer des scrupules. Car il auoit appellé bien peu de Gentils à son Eglise: & dauantage, en les appellant il les auoit incorporez par la Circoncision au peuple d'Israel. à ce qu'ils fussent comme de la famille d'Abraham. Or par la vocation publique des Gentils, qui a esté faite apres l'ascension de Iesus Christ, non seulement ils ont esté eleuez en mesme degré d'honneur que les Iuifs: mais qui plus est, ils ont esté substituez en leur lieu. Il y a encore outre-plus, que iamais les estrangers que Dieu auoit incorporez, n'auoyent esté egalez aux Iuifs. Et pourtant sainct Paul ne magnifie pas tãt sans cause ce mystere, lequel il dit auoir esté caché en tous aages, & mesmes estre admirable aux Anges.

Phil. 2. b. *9 Matt. 15. c. 24.* *Matt. 10 a. 5* *Colos. 1. d 26*

13 Ie pense auoir deuement & fidelement compris en ces quatre ou cinq membres toute la difference du vieil & nouueau Testament, autant qu'il en estoit mestier pour en donner vne doctrine simple & pure. Mais pource que d'aucuns alleguent pour vne grande absurdité, la diuersité qui est entre le gouuernement de l'Eglise Chrestienne & celuy de l'Eglise d'Israel. item, la diuerse façon d'enseigner, & le changemẽt des ceremonies: il leur faut donner quelque response deuant que passer outre. ce qui se peut faire brieuement, d'autant que leurs obiections ne sont pas si fortes ne si vrgentes, qu'il faille mettre grand' peine à les refuter. Ce n'est pas, disent-ils, vne chose conuenable, que Dieu qui doit estre touſiours semblable à soy-mesme, ait ainsi changé de propos, que ce qu'il auoit vne fois commandé, il l'ait reprouué puis apres. Ie respon que Dieu ne doit point estre estimé muable en ce qu'il a accommodé diuerses façons à diuers temps, selon qu'il cognoissoit estre expedient. Si vn laboureur ordonne à ses seruiteurs autres ouurages en hyuer qu'en esté, nous ne l'arguerons pas toutesfois par cela d'inconstance: & ne dirons pas qu'il se desuoye de la droite voye d'agriculture, laquelle depend de l'ordre perpetuel de nature. Semblablement si vn homme instruit, gouuerne & traite ses enfans autrement en leur ieunesse qu'en leur enfance: puis qu'il change encore de façon quand ils seront venus en aage d'homme, nous ne dirons pas pourtant qu'il soit legier ou variable. Pourquoy donc noterons-nous Dieu d'inconstance, de ce qu'il a distingué la diuersité des temps par certaines marques, lesquelles il cognoissoit estre conuenables & propres? La similitude seconde nous doit bien contenter. Sainct Paul fait les Iuifs semblables à petits enfans: les Chrestiens, à ieunes gens. Quel inconuenient ou desordre y a-il en ce regime, que Dieu a exercé les Iuifs en rudimens propres à leur temps, comme à temps d'enfance, & que maintenant il nous instruit en vne doctrine plus haute, & comme plus virile? Ainsi la constance de Dieu se demonstre en cela, qu'il a ordonné vne mesme doctrine à tous siecles. Le seruice qu'il a requis dés le cõmencement, il continue encore maintenãt à le requerir. Touchant de ce qu'il a changé la forme & maniere exterieure, en cela il ne s'est point demonstré suiet à mutation: mais il s'est bien voulu accommoder iusques là à la capacité des hommes, laquelle est muable.

14 Mais ils repliquent encore: Dõt vient ceste diuersité, sinon q̃ Dieu a voulu qu'elle fust telle? Ne pouuoit-il pas bien tant auparauãt l'aduenement de Christ qu'apres, reueler la vie eternelle en parolles claires & sans aucune figure? Ne pouuoit-il pas instruire les fiés en Sacremens euidens? Ne pouuoit-il pas eslargir son sainct Esprit en telle abondance? Ne pouuoit-il pas espandre sa grace par tout le monde? Or tout cela est autant cõme s'ils plaidoyoyent contre Dieu, de ce qu'il a creé le monde si tard, comme ainsi soit qu'il l'euſt peu faire dés le cõmencement: ausi de ce qu'il a mis differẽce entre les saisons de l'année, cõme entre l'hyuer & l'esté: item entre le iour & la nuict. Quant à nous, faisons ce que doyuent faire tous vrais fideles, c'est de ne douter que tout ce que Dieu a fait, ne soit biẽ fait & sagemẽt: encore q̃ nous ne sachiõs pas la cause pourquoy. car ce seroit vne trop folle arrogãce à nous

de ne point conceder à Dieu, qu'il sache les raisons de ses œuures, lesquelles nous soyent cachées. Mais c'est merueilles, disent-ils, que Dieu reiette maintenant les sacrifices des bestes & toute la pompe de la prestrise Leuitique, qu'il a autre fois eu à plaisir. voire comme si Dieu se delectoit de ces choses exterieures & caduques, ou comme si iamais il s'y fust arresté. Nous auons desia dit qu'il n'a rien fait de tout cela à cause de soy-mesme: mais qu'il a ordonné le tout pour le salut des hommes. Si vn medecin vsoit de quelque remede pour guairir vn ieune homme, & puis que l'ayant à penser en sa vieillesse il vsast d'vne autre façon: dirions-nous pourtant qu'il reprouuast la forme qu'il auoit desia tenue, ou qu'elle luy despleust? Au contraire, il respondra qu'il a touſiours vne mesme reigle, mais qu'il a regard à l'aage. Ainsi a-il esté expedient, que Iesus Christ estant encore absent fust figuré par diuers signes, pour annoncer sa venue, que ne sont pas ceux qui nous representent maintenant qu'il est venu. Touchant de la vocation de Dieu & de sa grace qui a esté espandue plus amplement qu'elle n'auoit esté auparauant, & que l'alliance de salut a esté faite auec tout le monde, laquelle n'estoit donnée qu'au peuple d'Israel: ie vous prie, qui est-ce qui contredira que ce ne soit raison que Dieu dispense librement ses graces, & selon son bõ plaisir? qu'il puisse illuminer les peuples qu'il voudra? qu'il face prescher sa parolle où bon luy semblera? qu'il en face sortir tel fruit, & si grand & si petit qu'il voudra? que quand il luy plaist il se puisse donner à cognoistre au monde par sa misericorde, & retirer sa cognoissance qu'il auoit donnée, à cause de l'ingratitude des hommes? Nous voyons donc que ce sont trop vileines calomnies, que toutes les obiections dont les infideles vsent pour troubler les simples, afin de mettre en doute la iustice de Dieu, ou la verité de l'Escriture.

CHAP. XII.

Qu'il a fallu que Iesus Christ, pour faire office de Mediateur fust fait homme.

OR il estoit tant & plus requis que cestuy qui deuoit estre nostre Mediateur, fust vray Dieu & homme. Si on demande dont ceste necessité est venue, elle n'a pas esté simple & absolue (comme on parle:) mais la cause en a esté fondée sous le decret eternel de Dieu, dont le salut des hommes dependoit. Or ce Pere de toute clemence & bonté a ordonné ce qu'il nous cognoissoit estre le plus vtile. Car puis que nos iniquitez ayans ietté vne nuée entre luy & nous, pour empescher que nous ne vinsions à luy, nous auoyent du tout alienez du royaume des cieux: nul ne pouuoit estre moyen pour nous reconcilier qu'il ne luy fust familier. & qui est ce qui en fust approché? se fust-il trouué quelcun des enfans d'Adam? mais tous auec leur pere auoyent ceste haute maiesté en horreur. Quelcun des Anges y eust-il suffit? mais tous aussi bien auoyent besoin d'vn chef, par la liaison duquel ils fussent affermis pour adherer à Dieu à iamais. Il ne restoit donc nul remede, que tout ne fust desesperé, sinon que la maiesté mesme de Dieu descendist à nous, puis qu'il n'estoit pas en nostre pouuoir de monter à icelle. Parquoy il a fallu que le Fils de Dieu nous fust fait Immanuel: c'est à dire, Dieu auec nous. voire à telle condition que sa diuinité & la nature des hommes fussent vnies ensemble: autrement il n'y eust point eu de voisinage assez prochain, ne d'affinité assez ferme, pour nous faire esperer que Dieu habitast auec nous. Car nos ordures & sa pureté faisoyent vn trop grand diuorce. Encore que l'homme fust demeuré en son integrité, si est-ce que sa condition estoit trop basse pour paruenir à Dieu: combien moins s'est-il peu esleuer en tel degré, apres s'estre plongé par sa ruine mortelle en la mort & aux enfers? apres s'estre souillé de tant de macules, voire empunaisé en sa corruption, & abysmé en tout malheur? Pourtant ce n'est point sans cause, que sainct Paul voulant proposer Iesus Christ pour Mediateur, notamment l'appelle Homme: Il y a, dit-il, vn Mediateur entre Dieu & les hommes, Iesus Christ qui est homme. Il le pouuoit bien nommer Dieu, ou bien omettre le nom d'homme, comme celuy de Dieu: mais pource que le sainct Esprit parlant par sa bouche cognoissoit nostre infirmité, il a vsé de ce remede pour venir au deuant: c'est de mettre le Fils de Dieu de nostre reng, afin de nous rendre familiers à luy. A fin donc que nul ne se tourmentast où il faudroit chercher ce Mediateur, ou par quelle voye on le pourroit trouuer, en l'appellant Homme, il aduertit qu'il nous est prochain, voire qu'il nous attouche de si pres que rien plus, estant nostre chair: bref, il signifie ce qui est expliqué ailleurs plus au long: c'est assauoir que nous n'auons point vn Sacrificateur qui ne puisse auoir compassion de noz infirmitez, veu qu'il a esté du tout tenté à la maniere des hommes, excepté qu'il n'a eu nulle macule de peché.

1. Tim. 2. b. 5

Heb. 4. d. 15

Ceci

2 Cecy ſera encore mieux entendu, ſi nous reputons de quelle importance a eſté l'office du Mediateur: aſſauoir de nous reſtituer tellement en la grace de Dieu, que nous ſoyons faits ſes enfans, & heritiers de ſon royaume: au lieu qu'eſtans lignée maudite d'Adam, nous eſtions heritiers de la gehenne d'enfer. Qui euſt peu faire cela, ſi le Fils de Dieu meſme n'euſt eſté fait homme, & qu'il prinſt tellement du noſtre, qu'il communiquaſt ce qui eſtoit ſien, voire faiſant noſtre par grace ce qui eſtoit ſien de nature? Ayans donc ceſte arre, que le Fils naturel de Dieu a prins vn corps commun auec nous, & a eſté fait chair de noſtre chair, & os de nos os, nous auons certaine confiance que nous ſommes enfans de Dieu ſon Pere, veu que luy n'a point deſdaigné de prendre ce qui nous eſtoit propre, pour eſtre fait vn auec nous, & nous faire compagnons auec ſoy de ce qui luy eſtoit propre: & par ce moyen d'eſtre pareillement auec nous Fils de Dieu & Fils d'homme. De là vient ceſte ſaincte fraternité, de laquelle il nous enſeigne diſant, Ie monte à mon Pere & à voſtre Pere, mon Dieu & voſtre Dieu. Voila comment nous ſommes aſſeurez de l'heritage celeſte: c'eſt que le Fils vnique de Dieu, auquel l'heritage vniuerſel appartient, nous a adoptez pour ſes freres, & par conſequent faits heritiers auec luy. Dauantage, il eſtoit tant & plus vtile, que celuy qui deuoit eſtre noſtre redempteur, fuſt vray Dieu & homme, pource qu'il falloit qu'il engloutiſt la mort: & qui en fuſt venu à bout, ſinon la vie? C'eſtoit à luy de veincre le peché: & qui eſt ce qui le pouuoit faire, ſinon la iuſtice? C'eſtoit à luy de deſtruire les puiſſances du monde & de l'air: & qui euſt peu acquerir telle victoire, ſinon celuy qui eſt la vertu ſurmontant toute hauteſſe? Or où giſt la vie, la iuſtice, & l'empire du ciel, ſinon en Dieu? C'eſt luy donc, qui ſelon ſa clemence infinie s'eſt fait noſtre en la perſonne de ſon Fils vnique, en nous voulant racheter. *Iean 20. d. 17 Rom. 8. c. 17*

3 L'autre partie de noſtre reconciliation auec Dieu, eſtoit que l'homme qui s'eſtoit ruiné & perdu par ſa deſobeiſſance, apportaſt à l'oppoſite pour remede vne obeiſſance, laquelle ſatisfiſt au iugement de Dieu, en payant ce qui eſtoit deu pour ſon peché. Ainſi noſtre Seigneur Ieſus eſt apparu ayant veſtu la perſonne d'Adam, & prins ſon nom pour ſe mettre en ſon lieu, afin d'obeir au Pere, & preſenter au iuſte iugement d'iceluy ſon corps pour prix de ſatisfaction, & ſouffrir la peine que nous auions meritée, en la chair en laquelle la faute auoit eſté commiſe. En ſomme, d'autant que Dieu ſeul ne pouuoit ſentir la mort, & l'homme ne la pouuoit veincre, il a conioint la nature humaine auec la ſiéne, pour aſſuiettir l'infirmité de la premiere à la mort, & ainſi nous purger & acquitter de nos forfaits: & pour nous acquerir victoire en vertu de la ſeconde, en ſouſtenant les combats de la mort pour nous. Parquoy ceux qui deſpouillent Ieſus Chriſt ou de ſa diuinité, ou de ſon humanité, diminuent bien ſa maieſté & gloire, & obſcurciſſent ſa bonté & grace: mais d'autre part ils ne font pas moins d'iniure aux hommes, deſquels ils renuerſent la foy, laquelle ne peut conſiſter, qu'eſtant appuyée ſur ce fondement. Il y a auſsi dauantage, qu'il a fallu que les fideles attendiſſent pour leur redempteur ce fils d'Abraham & de Dauid, que Dieu leur auoit promis en ſa Loy & aux Prophetes. Dont les ames fideles recueillent vn autre fruit: c'eſt que par le diſcours de l'origine eſtans conduits iuſques à Dauid & à Abraham, elles cognoiſſent mieux & plus certainement que noſtre Seigneur Ieſus eſt ce Chriſt, qui auoit eſté tant renommé & celebré entre les Prophetes. Mais ſur tout il nous conuient retenir ce que i'ay dit n'agueres, que le Fils de Dieu nous a donné vn bon gage de la ſocieté que nous auons auec luy, par la nature qu'il a commune auec nous: & qu'eſtant veſtu de noſtre chair, il a deſconfit la mort auec le peché, afin que la victoire & le triomphe fuſt noſtre, & qu'il a offert en ſacrifice ceſte chair qu'il auoit prinſe de nous, afin qu'ayant purgé les pechez, il effaçaſt noſtre condamnation, & appaiſaſt l'ire de Dieu ſon Pere.

4 Celuy qui ſera attentif à conſiderer ces choſes ſelon qu'elles en ſont dignes, meſpriſera aiſément les ſpeculations extrauagantes, leſquelles tranſportent beaucoup d'eſprits volages & trop conuoiteux de nouueauté. Telle eſt la queſtion qu'aucuns eſmeuuent: c'eſt encore que le genre humain n'euſt point eu beſoin d'eſtre racheté, que Ieſus Chriſt n'euſt point laiſſé d'eſtre fait homme. Ie confeſſe bien qu'en l'eſtat premier de la creation, & en l'integrité de nature deſia il eſtoit ordonné chef ſur les hommes & les Anges: pour laquelle raiſon ſainct Paul l'appelle premier né entre toutes creatures: mais puis que l'Eſcriture prononce haut & clair qu'il a eſté veſtu de noſtre chair, pour eſtre fait redempteur, c'eſt vne temerité trop grande, d'imaginer autre cauſe ou autre fin. C'eſt choſe toute notoire pourquoy il a eſté promis dés le commencement: aſſauoir pour reſtaurer le monde qui eſtoit cheu en ruine, & ſecourir aux hommes qui *Coloſſ. 1. c. 15*

estoyent perdus. Et pourtant son image a esté proposée sous la Loy aux sacrifices, afin que les fideles esperassent que Dieu leur seroit propice, estant reconcilié par la purgation des pechez. Certes puis qu'en tous siecles, mesmes deuant que la Loy fust publiée, iamais le Mediateur n'a esté promis qu'auec sang, nous auons à recueillir de là, qu'il estoit destiné par le conseil eternel de Dieu à nettoyer les macules des hommes, d'autant que c'est vn signe de reparation d'offense, qu'espandre le sang. & les Prophetes n'ont pas autrement parlé de luy, qu'en promettant qu'il viendroit pour reconcilier Dieu & les hommes. ce qui nous suffira de prouuer pour ceste heure, par ce tesmoignage d'Isaie, qui est solennel entre les autres: où il est dit, qu'il sera frappé de la main de Dieu pour les crimes du peuple, que le chastiement de nostre paix sera sur luy, qu'il sera Sacrificateur pour s'offrir en hostie, qu'il nous guairira par ses playes, que tous ont erré & se sont esgarez comme brebis errantes, & qu'il a pleu à Dieu de l'affliger, afin qu'il portast les iniquitez de tous. Quand nous oyons que Iesus Christ est proprement ordonné par decret inuiolable du ciel pour secourir aux poures pecheurs, concluons que tous ceux qui passent ces bornes, laschent par trop la bride à leur folle curiosité. Luy aussi estant apparu au monde, a declairé que la cause de son aduenement estoit de nous recueillir de mort à vie, nous ayant appointez auec Dieu. les Apostres ont testifié le mesme. Voila pourquoy sainct Iean deuant que dire que la Parolle a esté faite chair, parle de la reuolte & cheute de l'homme: mais il n'y a rien meilleur que d'ouir Iesus Christ luy-mesme traitant de son office: comme quand il dit, Dieu a tant aymé le monde qu'il n'a point espargné son Fils vnique: mais l'a liuré à la mort, afin que tous ceux qui croiront en luy ne perissent point, mais ayent la vie eternelle. Item, L'heure est venue, que les morts orront la voix du Fils de Dieu: & ceux qui l'auront ouye, viuront. Item, Ie suis la resurrection & la vie. qui croit en moy, estant mort viura. Item, Le Fils de l'homme est venu pour sauuer ce qui estoit peri. Item, Ceux qui sont sains n'ont que faire de medecin. Ce ne seroit iamais fait, si ie vouloye recueillir tous les passages seruans à ce propos. Certes les Apostres d'vn commun accord nous ameinent tous à ce principe. & de fait, s'il n'estoit venu pour nous reconciler à Dieu, sa dignité sacerdotale tomberoit bas, veu que le Sacrificateur est interposé entre Dieu & les hommes, pour obtenir pardon des pechez. Il ne seroit point nostre iustice, veu qu'il a esté fait hostie pour nous, à fin que Dieu ne nous impute point nos fautes: bref, il seroit desnué de tous les tiltres dont l'Escriture l'honnore. Le dire de sainct Paul aussi seroit renuersé, que Dieu a enuoyé son Fils pour faire ce qui estoit impossible à la Loy: c'est qu'en similitude de chair pechereſſe il portast nos pechez. Ce qu'il dit aussi en vn autre passage n'auroit point de lieu: c'est que la grande bonté de Dieu & amour enuers les hommes a esté cogneue, quand il nous a donné son Fils pour redempteur. En somme, l'Escriture n'assigne autre fin pour laquelle Iesus Christ ait voulu prendre nostre chair, & ait esté enuoyé du Pere, sinon afin d'estre fait sacrifice d'appointement. Il a esté ainsi escrit, & a fallu que Iesus Christ souffrist, & qu'on preschast repentance en son nom, dit-il en sainct Luc: & en sainct Iean de mesme, Le Pere m'aime, d'autant que ie mets ma vie pour mes brebis. Le Pere le m'a ainsi commandé. Item, Comme Moyse a esleué le serpent au desert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit exalté. Item, Pere sauue moy de ceste heure: mais pour ceste cause y suis-ie venu. Pere glorifie ton Fils. Or en ces passages il marque notamment, pour quelle fin il a pris chair humaine: c'est d'estre fait sacrifice & satisfaction pour abolir les pechez. Par mesme raison Zacharie dit en son Cantique, qu'il est venu suyuant la promesse donnée aux Peres, pour esclairer ceux qui estoyent assis en tenebres de mort. Qu'il nous souuienne que toutes ces choses sont preschées du Fils de Dieu, auquel sainct Paul dit que tous thresors de sageſſe & intelligence sont cachez: & outre lequel il se glorifie ne rien sauoir.

Isa.53.b.45.

Iean1.c.9, & 10.b.14, & 3.b.16, & 5.d.25, & 11.c.25

Matt.18.b.11, & 9.b.12

Hebr.5.a.1

2.Cor.5.d.19

Rom.8.a.3

Tit.2.c.11

Luc24.d26

Iean10.d17

Iean3.b.14

Iean12.d.27,28

Luc1.g.79

Coloss.2.a.3

1.Cor.2.a.2

5 Si quelcun replique que tout cela n'empesche point que Iesus Christ, qui a racheté ceux qui estoyent damnez, n'ait peu aussi testifier son amour enuers ceux qui fussent demeurez sains & entiers en vestant leur nature: La response est brieue, puis que le sainct Esprit prononce que par le conseil eternel de Dieu ces deux choses ont esté conioinctes ensemble, qu'il fust fait nostre redempteur & participant de nostre nature, qu'il n'est licite de nous enquerir plus outre. car si quelcun ne se contentant point du decret immuable de Dieu, est chatouillé de conuoitise d'en sauoir plus outre, il monstre par cela qu'il ne se contente non plus de Iesus Christ, en ce qu'il nous a esté donné pour pris de redemption. mesmes sainct Paul ne recite pas seulement pourquoy il nous a esté enuoyé: mais en traittant de ce haut mystere de la predestination, il bride en cest endroit tous fols appetis, & toute outrecuydance de l'esprit humain, en disant que le Pere nous a esleus deuant la creation du monde, pour nous adopter au nombre de ses enfans, selon le propos de

Ephes.1.a4.5

sa vo-

ſa volonté, & qu'il nous a eu agreables au nom de ſon Fils bien aimé, auquel nous auons redemption par ſon ſang. Certes il ne preſuppoſe point icy la cheute d'Adam comme ayant precedé en temps, mais il monſtre ce que Dieu a determiné deuant tous ſiecles, en voulant remedier à la miſere du genre humain. Si quelcun derechef obiecte qu'vn tel conſeil de Dieu eſt prouenu de la ruine de l'homme, laquelle il preuoyoit: ce m'eſt bien aſſez que tous ceux qui ſe donnent congé de chercher en Chriſt, ou appetent de ſauoir de luy plus que Dieu n'en a predeſtiné en ſon conſeil ſecret, s'auancent & ſe desbordent d'vne audace trop enorme à forger vn nouueau Chriſt. Et c'eſt à bon droit que ſainct Paul, apres auoir parlé du vray office de Ieſus Chriſt, prie qu'il donne Eſprit d'intelligẽce aux ſiens, pour leur faire comprendre quelle eſt la longueur, hauteſſe, largeur & profondeur: aſſauoir la charité de Chriſt, laquelle eſt par deſſus toute ſcience: comme ſi de propos deliberé il barroit noz eſprits entre des treillis, pour les empeſcher de decliner tant peu que ce ſoit çà ne là quand il eſt fait mẽtion de Chriſt: mais les exhorter à ſe tenir à la grace de reconciliation qu'il nous a apportée. Et puis q̃ le meſme Apoſtre teſtifie ailleurs q̃ c'eſt vne parolle fidele & arreſtée, que Ieſus Chriſt eſt venu pour ſauuer les pecheurs: ie m'y repoſe volõtiers. Puis auſsi qu'il enſeigne que la grace laquelle nous eſt manifeſtée en l'Euangile, nous a eſté dõnée en Ieſus Chriſt deuant tous temps & ſiecles, ie conclu qu'il nous conuient demeurer conſtamment en icelle iuſqu'à la fin. Oſiander ſans raiſon renuerſe ceſte modeſtie. car combien que ceſte queſtion euſt eſté eſmeue iadis de quelques vns, il s'y eſt tellement eſcarmouché, qu'il en a mal-heureuſement troublé l'Egliſe. Il argue de preſomption ceux qui diſent, que ſi Adam ne fuſt trebuſché, le Fils de Dieu ne fuſt point apparu en chair: pource qu'il n'y a point certain teſmoignage de l'Eſcriture qui reprouue vne telle fantaſie. Voire, comme ſi ſainct Paul n'euſt point bridé ceſte peruerſe curioſité, quand apres auoir parlé de la redemption acquiſe par Ieſus Chriſt, incontinent il commande de fuir toutes folles queſtions. La rage d'aucuns s'eſt desbordée iuſque là, qu'eſtans pouſſez d'vn appetit peruers d'eſtre reputez pour gens aigus, ils ont diſputé ſi le Fils de Dieu pouuoit prendre la nature d'vn aſne. Si Oſiander veut excuſer ceſte queſtion (laquelle toutes gens craignans Dieu à bon droit ont en horreur comme vn monſtre deteſtable) & la veut excuſer ſous ceſte couuerture, qu'elle n'eſt point condamnée notamment: ie reſpon que ſainct Paul, n'eſtimant rien digne d'eſtre cogneu outre Ieſus Chriſt crucifié, n'auroit garde de receuoir vn aſne pour autheur de ſalut. Parquoy, d'autant qu'ailleurs il enſeigne que Ieſus Chriſt a eſté par le conſeil eternel du Pere ordonné chef pour recueillir toutes choſes: par meſme raiſon iamais ne reconnoiſtra vn Chriſt, qui n'ait eu ne charge ny office de racheter.

Epheſ.3.c 16.17.18

1. Timot. 1.c.15 2. Timot. 1.c.9

Tit.3.c.9

1. Cor.2. a.2

Epheſ.1. d.22

6 Le principe duquel il fait ſes triõphes, eſt du tout friuole: c'eſt que l'homme a eſté creé à l'image de Dieu, d'autant qu'il a eſté formé au patron de Chriſt, afin de le repreſenter en la nature humaine, de laquelle deſia le Pere auoit decreté le reueſtir. Oſiander conclud de là, qu'encore que iamais Adam ne fuſt tombé & decheu de ſa premiere origine, le Chriſt n'euſt pas toutesfois laiſſé d'eſtre homme. Toutes gens de ſain iugement cognoiſſent d'eux meſmes combien cela eſt froid & contraint, & tiré par les cheueux, comme l'on dit. Cependant ceſt homme farcy d'orgueil cuide auoir cognu le premier que c'eſt que l'Image de Dieu: aſſauoir que la gloire de Dieu reluiſoit en Adam, non ſeulement és dons excellens, deſquels il eſtoit orné, mais auſsi que Dieu habitoit eſſentiellement en luy. Or combien que ie luy accorde qu'Adam ait porté l'image de Dieu, entant qu'il eſtoit cõioint auec luy (qui eſt la vraye & ſouueraine perfection de dignité) toutesfois ie dy que l'image de Dieu ne ſe doit chercher ſinon aux marques d'excellence, dont Adam a eſté anobly par deſſus tous animaux. Tous confeſſent bien d'vn accord que Ieſus Chriſt eſtoit deſia lors l'image de Dieu: & par ainſi que tout ce qui a eſté imprimé d'excellence en Adam, eſt procedé de ceſte ſource, qu'il approchoit de la gloire de ſon createur par le moyen du Fils vnique. Pourtant l'hõme a eſté creé à l'image de celuy quy l'a formé, & par conſequent a eſté comme vn miroir auquel la gloire de Dieu reſplendiſſoit: & a eſté eſleué en tel degré d'hõneur par la grace du Fils vnique. Mais il conuiẽt adiouſter quant & quant, que ce Fils a eſté chef en commun tant aux Anges qu'aux hommes: tellement que la dignité donnée à l'homme appartenoit auſsi bien aux Anges. Car quand nous oyons que l'Eſcriture les nomme fils de Dieu, il ne ſeroit pas conuenable de nier qu'ils n'ayent des marques imprimées pour repreſenter leur Pere. Or ſi Dieu a voulu demonſtrer ſa gloire tant aux Anges qu'aux hommes, & a voulu qu'elle fuſt euidente en toutes les deux natures, Oſiander badine trop ſottement, laiſſant les Anges derriere comme s'ils ne portoyent point la figure de Ieſus Chriſt: car ils ne iouiroyent pas continuellement de ſa preſence & de ſon regard, s'ils ne luy eſtoyent ſemblables. Et de fait ſainct Paul n'enſeigne que les hommes ſoyent autrement renouuellez à l'image de Dieu, que pour eſtre compagnons des Anges, afin d'adherer les

Gene.1.d 27

vns aux autres sous vn mesme chef. Bref si nous adiouſtons foy à Ieſus Chriſt, noſtre derniere felicité ſera, apres eſtre recueillis au ciel, d'eſtre conformes aux Anges. Que ſi on permet à Oſiander, de dire que le premier & principal patron de l'image de Dieu a eſté en ceſte nature humaine que deuoit prendre Ieſus Chriſt, on pourra auſsi conclurre à l'oppoſite, qu'il deuoit auſsi bien prẽdre la forme des Anges, puis que l'image de Dieu leur appartiẽt.

7 Il ne faut point donques qu'Oſiander craigne, comme il pretend, que Dieu ſoit trouué menteur, ſi deſia il n'euſt eu en ſon Eſprit le decret immuable de faire ſon Fils homme. Car encore que l'eſtat de l'homme n'euſt pas eſté ruiné, il n'euſt pas laiſſé d'eſtre ſemblable à Dieu auec les Anges: & toutesfois il n'euſt pas eſté neceſſaire que le Fils de Dieu deuinſt hõme ou Ange. C'eſt auſsi en vain qu'il craind ceſte abſurdité, s'il n'euſt point eſté determiné par le cõſeil immuable de Dieu deuãt qu'Adam fuſt creé, que Ieſus Chriſt deuſt naiſtre homme, non pas comme redempteur, mais comme le premier des hõmes, que ſon honneur en cela ne ſoit amoindry, veu qu'il ne ſeroit nay que par accident pour reſtaurer le genre humain qui eſtoit perdu: & ainſi, qu'il auroit eſté creé à l'image d'Adam. Car pourquoy aura-il en horreur ce que l'Eſcriture enſeigne tant ouuertement, c'eſt qu'il a eſté fait du tout ſemblable à nous, excepté peché? dont ſainct Luc ne fait nulle difficulté de le nommer en la genealogie qu'il recite, Fils d'Adam. Ie voudroye bien auſsi ſauoir pourquoy il eſt appellé le ſecond Adam en ſainct Paul, ſinon d'autant que le Pere celeſte l'a aſſuietti à la condition des hommes, pour retirer les ſucceſſeurs d'Adam de la ruine où ils eſtoyent plongez. Car ſi le conſeil de Dieu, de luy dõner forme humaine, auoit precedé en ordre la creation, il deuroit eſtre appellé le premier Adam. Il ne couſte rien à Oſiander d'affermer, entant que Ieſus Chriſt eſtoit predeſtiné en l'Eſprit de Dieu d'eſtre fait homme, que tous ont eſté formez en ce patron. Sainct Paul au contraire, nommant Ieſus Chriſt, Second Adam, met au milieu de l'origine premiere & de la reſtitution que nous obtenõs par Chriſt, la ruine & confuſion qui eſt entreuenue, fondãt la venue de Ieſus Chriſt ſur la neceſsité de nous reduire en noſtre eſtat. Dont il s'enſuit que ça eſté la cauſe de faire prendre chair humaine au Fils de Dieu. Oſiander argue auſsi mal & ſottement, en diſant que ſi Adam euſt perſiſté en ſon integrité, il euſt eſté image de ſoy meſme & non pas de Ieſus Chriſt. Car cõbien que le Fils de Dieu n'euſt iamais pris chair, l'image de Dieu n'euſt pas laiſſé de reluire en noz corps & en noz ames: & comme par les rayons d'icelle il euſt touſiours apparu que Ieſus Chriſt eſtoit vrayement chef, ayant la primauté entre les hommes. Par ce moyen ſa ſubtilité friuole eſt ſolue: c'eſt que les Anges euſſent eſté priuez de ce chef, ſi Dieu n'euſt determiné en ſoy de faire ſon Fils homme, meſmes ſans que le peché d'Adam l'euſt requis. Car il prend trop inconſiderément ce que nul de ſens raſsis ne luy ottroyera: aſſauoir que Ieſus Chriſt n'ait point de preéminence ſeur les Anges, ſinon d'autant qu'il eſt homme: veu qu'au contraire il eſt facile de tirer des parolles de ſainct Paul, qu'entant qu'il eſt la Parolle eternelle de Dieu, il eſt auſsi premier nay de toutes creatures: non pas qu'il ait eſté creé, ne qu'il doiue eſtre nombré entre les creatures, mais pource que l'eſtat du monde, en ceſte beauté qu'il a eu tant excellẽte, n'a pas eu d'autre principe. Or entãt qu'il a eſté fait hõme, il eſt appellé premier nay des morts. L'Apoſtre cõprend l'vn & l'autre en bref, & le nous dõne à cõſiderer, quand il dit que toutes choſes ont eſté creées par le Fils, afin qu'il dominaſt ſur les Anges: & qu'il a eſté fait hõme afin de venir faire office de redẽpteur. C'eſt vne pareille ſottiſe à Oſiander, de dire que les hommes n'euſſent point eu Ieſus Chriſt pour Roy, s'il n'euſt eſté homme. voire, comme s'il n'y euſt eu nul regne ny empire de Dieu, quand le Fils vnique, combiẽ qu'il ne fuſt point veſtu de chair humaine, ayãt recueilly les hommes & les Anges ſous ſoy, euſt preſidé ſus eux en ſa gloire. mais il ſe trompe touſiours, ou pluſtoſt s'enforcelle en ceſte reſuerie: c'eſt que l'Egliſe euſt eſté ſans teſte, ſi Ieſus Chriſt ne fuſt apparu en chair. Voire, comme s'il neuſt peu auoir ſa preéminence ſur les hommes pour les gouuerner par ſa vertu diuine, & leur dõner vigueur par la force ſecrete de ſon Eſprit: voire les nourrir comme ſon corps, tout ainſi qu'il s'eſt fait ſentir chef aux Anges, iuſqu'à ce qu'il les amenaſt à la iouiſſance d'vne meſme vie que les Anges ont. Oſiander eſtime que ſes badinages que i'ay refuté iuſqu'icy ſont comme oracles infaillibles, ſelõ qu'il a accouſtumé eſtant enyuré de ſes ſpeculations, de faire ſes triõphes d'vn rien: mais en la fin il ſe vante d'auoir vn argument inſoluble & ferme par deſſus tous les autres, aſſauoir la Prophetie d'Adam, lequel ayant veu Eue ſa femme dit, Voicy maintenant os de mes os & chair de ma chair. mais d'où prouuera-il que c'eſt vne Prophetie? il reſpondera poſsible, q̃ Ieſus Chriſt en S. Matthieu attribue ceſte ſentence à Dieu: voire comme ſi tout ce que Dieu prononce par les hõmes contenoit quelque prophetie pour l'aduenir. Par ce moyen il faudroit qu'en chacun precepte de la Loy il y euſt prophetie, veu q̃ tous ont eſté dõnez de Dieu. Mais il y auroit bien pis, ſi nous vouliõs croire ce fantaſtique: car Ieſus Chriſt euſt eſté vn expoſiteur

Héb. 4. d. 15
Luc 3. g. 38
1. Cor. 15. f. 47
Coloſſ. 1. b 15
Coloſſ. 1. c 16. 18
Geneſ. 2. d. 23

siteur terrestre s'amusant au sens literal, veu qu'il ne traite point de l'vnion mystique qu'il a auec son Eglise, mais allegue le passage pour monstrer quelle foy & loyauté doit le mary à sa femme, puis que Dieu a prononcé que l'homme & la femme ne seroyent qu'vn: & par ce moyen il monstre qu'il n'est licite à nul d'attenter de rompre par diuorce ce lien indissoluble. Si Osiander mespriſe ceste simplicité, qu'il reprenne Iesus Christ, de ce qu'il n'a point abreuué ses disciples de ceste belle allegorie que luy nous met en auant: & par ainsi n'a pas interpreté assez subtilement le dire de son Pere. Ce qu'il ameine de sainct Paul ne sert de rien à sa fantasie. car sainct Paul apres auoir dit que nous sommes chair de la chair de Christ, s'escrie que c'est vn grand mystere. & ainsi il ne veut point reciter en quel sens Adam a proferé ceste sentẽce: mais sous la similitude du mariage il nous veut induire à cõsiderer ceste cõionction sacrée, laquelle nous fait estre vn auec Iesus Christ: mesme les mots expriment cela. Car l'Apostre en protestant qu'il parle de Christ & de l'Eglise, met vne espece de correctiõ, pour discerner le mariage d'auec l'vnion spirituelle de Iesus Christ auec son Eglise. & ainsi tout le babil d'Osiander s'euanouit de soy mesme. Parquoy il ne sera point necessaire de remuer plus tel bagage, veu que la vanité en est assez descouuerte par ceste brieue refutation. Quoy qu'il en soit, ceste sobrieté suffira à contenter les enfans de Dieu: c'est que quand la plenitude des temps est venue, Dieu a enuoyé son Fils nay de femme, assuietty à la Loy, afin de racheter ceux quy estoyent sous la Loy.

Ephes. 5. 30

Galat. 4. a. 4

CHAP. XIII.

Que Iesus Christ a prins vraye substance de chair humaine.

IE pense qu'il seroit superflu de traitter derechef plus au long de la diuinité de Iesus Christ, puis qu'elle a esté desia assez prouuée par bons & certains tesmoignages de l'Escriture. Il reste donc de voir comment ayant vestu nostre chair, il a accompli l'office de Mediateur. Or iadis les Manichéens & Marcionites ont taſché d'aneantir la verité de sa nature humaine. car les seconds imaginoyent qu'il auoit pris vn fantosme au lieu d'vn corps: les premiers imaginoyent que son corps estoit celeste. Mais l'Escriture resiste en plusieurs passages à tels erreurs. Car la benediction n'a pas esté promise ou en vne semẽce celeste, ou en vne masque d'hõme, mais en la semẽce d'Abrahã & de Iacob. Et le throne eternel n'est point promis à vn hõme forgé en l'air, mais au fils de Dauid, & au fruit de son vẽtre. Dõt Iesus Christ estãt manifesté en chair, est nõmé Fils de Dauid & d'Abrahã: non pas seulemẽt pour auoir esté porté au vẽtre de la vierge Marie, & qu'il n'eust pas esté procreé de sa semence, mais pource q̃ selon l'interpretation de S. Paul, il a esté fait de la semence de Dauid selon la chair: comme en vn autre passage il dit qu'il est descendu des Iuifs selon la chair. Parquoy le Seigneur mesme ne se contentant point du nom d'homme, s'appelle souuentesfois Fils d'homme, voulant plus clairemẽt exprimer qu'il est hõme vrayemẽt engendré de lignée humaine. Veu que le S. Esprit a tant de fois & par tant d'organes, & en telle diligence & simplicité exposé vne chose, laquelle n'estoit point trop obscure de soy: qui est-ce qui eust pensé que iamais homme mortel eust esté si impudent, de repliquer à l'encontre? Et toutesfois il s'offre encore d'autres tesmoignages, si on desire d'en auoir plus grande quantité: comme quand sainct Paul dit que Dieu a enuoyé son Fils fait de fẽme: & quand il est recité par cy par là, qu'il a eu faim & soif, & froid, & a esté suiet aux autres infirmitez de nostre nature. Mais d'vn nombre infiny qu'on pourroit amasser, il nous est vtile de choisir principalement ceux qui peuuent seruir à edifier noz ames en foy & en vraye fiance de salut. comme quand il est dit, qu'il n'a iamais fait ceſt hõneur aux Anges de prendre leur nature, mais qu'il a prins la nostre, afin de destruire en la chair & au sang celuy qui obtenoit l'empire de mort. Item, que par telle communication nous sommes reputez ses freres. Item, qu'il a fallu qu'il fust semblable à ses freres, pour estre fidele intercesseur, enclin à misericorde. Item, que nous n'auõs point vn Sacrificateur sans compassion & pitié de noz infirmitez, veu qu'il en a esté tenté: & semblables passages. A quoy aussi se rapporte ce que nous auons touché cy dessus, qu'il estoit requis que les pechez du monde fussent effacez en nostre chair, comme sainct Paul l'afferme clairement. Dauantage tout ce qui a esté donné à Iesus Christ par son Pere, nous appartient: d'autant qu'il est le chef, duquel tout le corps estant lié par ses iointures, prend son accroissemẽt. Mesmes ce qui est dit, que l'Esprit luy a esté donné sans mesure, afin que nous puisions tous de sa plenitude, ne conuiendroit pas sinon qu'il eust esté vray homme: d'autant qu'il n'y auroit rien plus contraire à raison, que de dire que Dieu ait este enrichy en son essence de quelque don nouueau. Pour laquelle raison aussi il dit, qu'il s'est sanctifié soy-mesme pour nous.

Gene. 12. d. 18, & 17. a. 2 & 26. a. 4 Matt. 1. a 1

Rom. 1. a 3 & 9. a. 5

Galat. 4. a. 4

Hebr. 2. d 16 Hebr. 1. c. 11 & d. 17 Hebr. 4. d 15

Rom. 8. a 3

Ephes. 4. d. 16 Iean 1. b. 16

Iean 17. c 19

2 Ils ont bien allegué quelques passages pour cõfirmation de leur erreur, mais ils les ont

trop lourdement deprauez : & ne profiteront rien, quoy qu'ils s'efforcent en voulant eſchapper de ce que nous auons allegué. Marcion a penſé que le corps de Ieſus Chriſt n'eſtoit qu'vn fantoſme, pource qu'il eſt dit qu'il a eſté fait en ſimilitude d'homme, & qu'il a eſté reputé comme homme en figure: mais il a treſ-mal regardé à ce que S. Paul traite là. Car il n'enſeigne pas quel corps Ieſus Chriſt a prins: mais que comme ainſi ſoit qu'à bon droit il peuſt demõſtrer la gloire de ſa diuinité, il eſt apparu en forme & condition d'homme meſpriſé & de nulle valleur. C'eſt, dy-ie, l'intention de l'Apoſtre, de nous exhorter à humilité par l'exemple de Ieſus Chriſt. veu qu'eſtant Dieu immortel, il ſe pouuoit declairer tel du premier coup. toutesfois qu'il a quitté de ſon droit, & s'eſt aneanty de ſon bon gré, prenãt la ſemblance & condition d'vn ſerf, & s'eſtant abaiſſé en telle petiteſſe il a ſouffert que ſa diuinité fuſt cachée pour vn temps ſous le voile de ſa chair. Il ne deduit pas donc quel a eſté Ieſus Chriſt en ſa ſubſtance, mais comment & en quelle ſorte il s'eſt porté. meſmes par le fil du texte il eſt aiſé à recueillir, que Ieſus Chriſt s'eſt aneanti en la vraye nature humaine. Car que veulent dire ces mots, qu'il a eſté trouué comme homme en figure, ſinon que pour vn temps ſa gloire diuine n'a point reluit, mais ſeulement la forme humaine en condition vile & baſſe? Autremẽt auſsi ce que dit ſainct Pierre ne conuiendroit point: c'eſt qu'il eſt mort en chair & viuifié en Eſprit, ſinõ qu'il euſt eſté infirme en la nature humaine. Ce que ſainct Paul explique plus clairement, diſant qu'il a ſouffert ſelon l'infirmité de la chair. Et de là prouient ceſte hauteſſe, laquelle ſainct Paul notamment exprime que Ieſus Chriſt a obtenu apres s'eſtre aneanty. Car il ne pouuoit eſtre exalté, ſinon entant qu'il eſt homme compoſé de corps & d'ame. Manichée luy a forgé vn corps en l'air, d'autant qu'il eſt nõmé le ſecond Adam celeſte, eſtant venu du ciel: mais l'Apoſtre n'introduit point là vne ſubſtance celeſte de la chair de Ieſus Chriſt, mais ſa vertu ſpirituelle laquelle il eſpand ſur nous afin de nous viuifier. Or nous auons deſia veu que ſainct Pierre & ſainct Paul la ſeparent de la chair. meſmes par ce paſſage la doctrine que nous tenons auec tous Chreſtiens, quant à la chair de Ieſus Chriſt, eſt tresbien eſtablie. Car s'il n'auoit vne meſme nature de corps auec nous, tous les argumens que ſainct Paul ameine & deduit, tomberoyent bas: aſſauoir, que ſi Chriſt eſt reſuſcité, nous reſuſciterons: ſi nous ne reſuſcitons point, que Ieſus Chriſt n'eſt point reſuſcité. Quelques cauillations que les Manichéens s'efforcent de chercher, ils ne ſe depeſtreront iamais de ces raiſons-là. C'eſt vne eſchappatoire friuole de ce qu'ils babillent, que Ieſus Chriſt eſt nommé Fils d'homme, à cauſe qu'il a eſté promis aux hommes: car c'eſt choſe notoire que ceſte façon de parler eſt prinſe de la langue Hebraique, en laquelle Fils de l'homme vaut autant comme vray homme: comme par toute l'Eſcriture les hommes ſont nommez fils d'Adam. Et pour ne point chercher prœuue de loin, vn paſſage nous ſuffira. Les Apoſtres approprient à Ieſus Chriſt ce qui eſt dit au Pſeaume huitieme, Qu'eſt-ce l'homme, que tu as ſouuenance de luy? ou le fils de l'homme, que tu le viſites? Par ceſte façon de parler la vraye humanité de Ieſus Chriſt eſt exprimée. car combien qu'il n'ait pas eſté engendré de pere mortel à la façon commune, toutesfois ſon origine eſt d'Adam. Et de fait, ſans cela ce que nous auons deſia allegué ne cõſiſteroit point, qu'il a eſté fait participãt de chair & de ſang pour aſſembler les enfans de Dieu en vn. Car par ces mots il nous demonſtre qu'il eſt compagnon de noſtre nature. Il y a vn meſme ſens en ce que l'Apoſtre adiouſte, que l'autheur de ſainctẽté & ceux qui ſont ſanctifiez ſont d'vn. Car que cela ſe doyue rapporter à la meſme nature que le Fils de Dieu à commune auec nous, il appert par ce qu'il adiouſte incontinẽt: aſſauoir qu'il n'a point de honte de nous appeller Freres. Car ſi auparauãt il euſt dit que les fideles ſont de Dieu, Ieſus Chriſt n'auroit nulle occaſion d'auoir honte en nous acceptant: mais pource que ſelon ſa grace infinie il s'accompagne auec nous qui ſommes bas & contemptibles, voila pourquoy il eſt dit qu'il n'en a point hõte. C'eſt en vain que les aduerſaires repliquent, q̃ par ce moyen les incredules ſeroyent freres de Ieſus Chriſt: veu que nous ſauons que les enfans de Dieu ne ſont point nais de chair & de ſang, mais du ſainct Eſprit par foy. pourtant la ſeule chair ne fait point vne conionction fraternelle. Or combien que l'Apoſtre face ceſt honneur aux fideles tant ſeulement, d'eſtre d'vne ſubſtance auec Ieſus Chriſt, il ne s'enſuit pas que les incredules n'ayent vne meſme origine de chair. comme quand nous diſons que Ieſus Chriſt a eſté fait homme pour nous faire enfans de Dieu, cela ne s'eſtend pas à tout chacun: car la foy doit entreuenir au milieu, pour nous enter ſpirituellement au corps de Ieſus Chriſt. Ils ſe monſtrẽt auſsi bien beſtes, en arguãt que Ieſus Chriſt, puis qu'il eſt appellé Premier nay entre ſes freres, deuoit donc eſtre le Fils aiſné d'Adam, & deuoit naiſtre dés le commencement du monde, pour auoir telle primogeniture. Car ce nom ne ſe rapporte point à l'aage, mais à la dignité & eminence de vertu que Ieſus Chriſt a par deſſus tous. Quand à ce qu'ils diſent, que Ieſus Chriſt a prins la nature des hommes, non pas des Anges, pource qu'il a receu

Philip. 2. a. 7

1. Pier. 3. d. 18

2. Cor. 13. b. 4

1. Cor. 15. f. 47

1. Cor. 15. c. 16

Hebr. 2. d 14

Hebr. 2. c 12

Rom. 8. f. 29

Hebr 2. d 16

receu à soy en amitié le gère humain: ceste eschappatoire ne leur sert de riẽ. Car l'Apostre, pour amplifier l'honneur que Iesus Christ nous a fait, nous compare auec les Anges, lesquels ont esté inferieurs à nous en ceste endroit. Mesmes si on poise droitement le tesmoignage de Moyse, où il dit que la semence de la femme brisera la teste du serpent, il suffit pour decider toute ceste dispute: car il n'est pas là question seulement de Iesus Christ, mais de tout le genre humain. Pource que la victoire acquise par Iesus Christ nous appartient, Dieu prononce en general que ceux qui seront descendus du lignage de la femme, seront victorieux par dessus le diable. Dont il s'ensuit que Iesus Christ a esté engendré de la race humaine, veu qu'vn tel bien est fondé en luy. Car l'intention de Dieu estoit de consoler Eue à laquelle il parloit, de peur qu'elle ne fust accablée de tristesse & desespoir. *Genes. 3. c. 15*

3 Ces brouillons aussi monstrent leur sottise autant que leur impudence, enueloppans en allegories ces mots tant clairs, que Iesus Christ est la lignée d'Abraham & le fruit du ventre de Dauid. Car si ce nom de semence eust esté mis en tel sens, sainct Paul ne l'eust pas dissimulé, quand il prononce clairement & sans figure, qu'il n'y a point plusieurs redempteurs de la lignée d'Abraham, mais Iesus Christ seul. Autant vaut ce qu'ils pretendent, qu'il n'est appellé Fils de Dauid, sinon que pource qu'il luy auoit esté promis, & a esté manifesté en son temps. Car sainct Paul apres l'auoir nommé Fils de Dauid, adiouste tãt ce mot, Selon la chair, specifie sans doute la nature d'homme. Pareillement au 9. chapitre, apres auoir dit qu'il est Dieu benit eternellement, il met à part qu'il est descendu des Iuifs selon la chair. Dauantage, s'il n'estoit vrayement engendré de la race de Dauid, que signifieroit ceste façon de parler, qu'il est le fruit de son ventre? & qu'emporteroit ceste promesse, Il y descendra successeur de tes reins, qui demeurera ferme en ton throne? Ils brouillent aussi par vaine sophisterie le recit que fait sainct Matthieu de la genealogie de Iesus Christ. Car cõbien qu'il ne raconte point le pere & les ancestres de Marie, mais de Ioseph: toutesfois pource qu'il traitte d'vne chose pour lors assez cognue de grans & petis, ce luy est assez de mõstrer, que Ioseph estoit sorty de la lignée de Dauid: veu mesme qu'on sauoit que Marie estoit de la mesme famille. Sainct Luc poursuit plus outre: c'est que le salut apporté par Iesus Christ est commun à tout le genre humain, d'autant qu'il est engendré d'Adam pere commun de tous. Ie confesse que de la genealogie, comme elle est couchée, on ne pourroit pas conclurre que Iesus Christ fust Fils de Dauid, sinon d'autant qu'il est nay de Marie: mais les nouueaux Marcionites se monstrent bestes, & par trop orgueilleux tout ensemble, quand pour colorer leur erreur, s'auoir que Iesus Christ s'est fait vn corps de riẽ, ils disent que les femmes sont sans semẽce: en quoy ils renuersent tous les elemens de nature. Or pource q̃ ceste dispute n'est point theologique, mais plustost de Philosophie & de Medecine, ie m'en deporte: non pas qu'il soit difficile de les rembarrer, veu que les raisons qu'ils ameinent peuuent estre aisément abbatues en trois mots: mais pource que ie ne me veux point diuertir de l'instruction que i'ay proposé de donner en ce liure. Ainsi, pour nous tenir à l'Escriture, quant à ce que ces brouillons alleguent, qu'Aaron & Ioiadah ont prins femmes de la lignée de Iuda: & pourtant si les femmes auoyent semence pour engendrer, que lors la discretion des lignées eust esté confuse: Ie respon que la semence virile, quant à l'ordre politiq̃, a ceste prerogatiue & dignité, que l'enfant prend son nom du pere: mais q̃ cela n'empesche point que la femme n'engendre aussi de son costé. Et ceste solution s'estend à toutes les genealogies que recite l'Escriture. Souuent elle fait mention des hommes: est-ce à dire que les femmes ne soyent rien? Or les petis enfans peuuent iuger qu'elles sont comprinses sous les hommes. Pour ceste raison il est dit quelques fois que les femmes enfantent à leurs maris: pource que le nom de la famille demeure touſiours vers les masles. Au reste, comme Dieu a donné ce priuilege aux hommes pour la dignité de leur sexe, que selon la condition des peres les enfans soyent tenus pour nobles ou vilains: à l'oppositе les loix ciuiles ordonnent, que l'enfant, quant à la seruitude, suyue la condition de la mere, comme vn fruit prouenãt d'elle. dont il s'ensuit, que ce qu'elles portent est procreé en partie de leur semence. Et aussi c'est vn langage receu de tous temps & entre tous peuples, que les meres soyent appellées genitrices. A quoy aussi s'accorde la Loy de Dieu, laquelle sans raison defendroit le mariage de l'oncle auec la fille de sa sœur, veu qu'il n'y auroit autrement nulle consanguinité. Il seroit aussi licite à vn hõme de prendre à femme sa sœur, fille seulement de sa mere: veu qu'elle ne luy seroit point parente. Ie confesse bien que les femmes, quant à la generation, sont comme instrumẽs passifs: mais ie dy que ce qui est prononcé des hommes, leur est aussi bien attribué: car il n'est pas dit que Iesus Christ soit fait par la femme, mais de la femme. Aucuns de ces heretiques sont si vilains, que d'interroguer si c'est chose decẽte, que Iesus Christ ait esté procreé d'vne semẽce qui est suiette au mal qui aduient aux femmes: en quoy on voit qu'ils ont perdu toute honte. Ie respon *Galat. 3. c. 16* *Rom. 1. a. 3* *Pseau. 132 c. 11* *Galat. 4. a. 4*

simplement en vn mot, qu'ils seront contraints de confesser, quoy qu'il en soit, que Iesus Christ a esté nourry au sang de la vierge, à quelque pureté qu'il fust suiet. Ainsi la question qu'ils esmeuuent leur est contraire. On peut donques droitement & à bonne raison conclurre des parolles de sainct Matthieu, puis que Iesus Christ est engendré de Marie, qu'il est creé & formé de sa semence: comme quand il est dit que Booz est engendré de Rahab, vne semblable generation est signifiée. Et de fait sainct Matthieu n'entend pas de faire seulement de la vierge vn canal, par lequel Iesus Christ soit passé: mais il discerne ceste ordre admirable & incomprehensible d'engendrer, de celuy qui est vulgaire en nature, en ce que Iesus Christ par le moyen d'vne vierge a esté engendré de la race de Dauid. Car il est dit que Iesus Christ a esté engendré de sa mere en mesme sens, & selon vne mesme raison qu'il est dit qu'Isaac a esté engendré d'Abraham, Salomon de Dauid, & Ioseph de Iacob. Car l'Euangeliste deduit tellement le fil de son texte, qu'en voulant prouuer que Iesus Christ a eu son origine de Dauid, il se contente de ceste raison, qu'il a esté engendré de Marie. Dont il s'ensuit qu'il prenoit ce poinct pour resolu, que Marie estoit parente de Ioseph, & par conse quent de la race de Dauid.

Matt. 1. d. 5

4 Les absurditez qu'ils mettent en auant contre nous, sont pleines de calomnies pueriles. Ils estiment que ce seroit grand opprobre à Iesus Christ d'estre sorty de la race des hommes: pource qu'il ne pourroit pas estre exempté de la loy commune, laquelle enclost sans exception toute la lignée d'Adam sous peché. Mais la comparaison que fait sainct Paul soud tresbien ceste difficulté: c'est que comme par vn homme le peché est entré au monde, & par le peché la mort: aussi par la iustice d'vn homme la grace a abondé. a quoy respond l'autre passage, que le premier Adam a esté terrestre de terre, & en ame viuante: le second est celeste du ciel, & en esprit viuifiant. Parquoy le mesme Apostre disant que Iesus Christ a esté enuoyé en similitude de chair pechereſſe pour satisfaire à la Loy, le separe notamment du reng commun, à ce qu'estant vray homme il soit sans vice ne macule. Ils se monstrent aussi fort badins, en arguant que si Iesus Christ est pur de toute corruption, en ce qu'il a esté engendré par l'operation miraculeuse du sainct Esprit, de la semence de la vierge, qu'il s'ensuyuroit que la semence des femmes n'est pas impure, mais seulement celle des hommes. car nous ne disons pas que Iesus Christ est exempt de toute tache & contagion originelle, pource qu'il a esté engendré de sa mere sans compagnie d'homme: mais pource qu'il a esté sanctifié du sainct Esprit, afin que sa generation fust entiere & sans macule, comme deuant la cheute d'Adam. Bref cela nous demeure tousiours arresté, que toutes fois & quantes que l'Escriture nous parle de la pureté de Iesus Christ, cela se raporte à sa nature humaine: pource qu'il seroit superflu de dire que Dieu est parfait & sans macule. La sanctification aussi de laquelle il parle en sainct Iean, n'a point de lieu en sa diuinité. Ce qu'ils repliquent, que nous faisons donc double semence d'Adam, si Iesus Christ, qui en est descendu, n'a eu en soy nulle contagion, est de nulle valeur. Car la generation de l'homme n'est pas immonde ne vitieuse de soy, mais la corruption y est suruenue d'accident par la cheute & ruine. Parquoy il ne se faut esbahir si Iesus Christ, par lequel l'integrité deuoit estre restituée, a esté separé du reng commun pour n'estre point enueloppé en la condemnation. Ils vsent aussi d'vne gaudisserie, en laquelle ils monstrent qu'ils n'ont ne crainte de Dieu ny honnesteté: c'est que si le Fils de Dieu a vestu nostre chair, il auroit esté enserré en vne bien petite loge. Car combien qu'il ait vny son essence infinie auec nostre nature: toutesfois c'a esté sans closture ne prison. car il est descendu miraculeusement du ciel, en telle sorte qu'il y est demeuré: & aussi il a esté miraculeusement porté au ventre de la vierge, & a conuersé au monde, & a esté crucifié, tellement que ce pendant selon sa diuinité il a tousiours remply le monde comme auparauant.

Rom. 5. b 12

1. Cor. 15 f. 47

Rom. 8. a. 3

CHAP. XIIII.

Comment les deux natures sont vne seule personne au Mediateur.

Iean 1. b. 14

OR ce qu'il est dit que la Parolle a esté faite chair, ne se doit tellement entendre, comme si elle auoit esté conuertie en chair, ou confusement meslée: mais d'autant qu'elle a prins du ventre de la vierge corps humain, pour vn temple auquel elle habitast. Et celuy qui estoit Fils de Dieu, a esté fait fils d'homme, non point par confusion de substance, mais par vnité de personne: c'est à dire, qu'il a tellement conioint & vny sa diuinité auec l'humanité qu'il a prinse, qu'vne chacune des deux natures a retenu sa proprieté: & neantmoins Iesus Christ n'a point deux personnes distinctes, mais vne seule. Si on peut trouuer quelque chose semblable à vn si haut mystere: la similitude de l'homme y semble propre, lequel nous voy-

ons

ons estre composé de deux natures: desquelles toutesfois l'vne n'est tellement meslée auec l'autre, qu'elle ne retienne sa proprieté. Car l'ame n'est pas corps, & le corps n'est pas ame. Parquoy on dit de l'ame particulierement ce qui ne peut conuenir au corps: & pareillement du corps, ce qui ne peut conuenir à l'ame. de l'homme total, ce qui ne peut competer à l'vne des parties, ny à l'autre à part soy. Finalement, les choses qui sont particulierement à l'ame, sont transferées au corps, & du corps à l'ame mutuellement. Cependant la personne qui est composée de ces deux substances, est vn homme seul & non plusieurs. Telle maniere de parler signifie qu'il y a vne nature en l'homme, composée de deux cõiointes. & neantmoins qu'entre ces deux il y a difference. L'Escriture parle selon ceste forme, de Iesus Christ: car aucunesfois elle luy attribue ce qui ne se peut rapporter qu'à l'humanité, aucunesfois ce qui compete particulierement à la diuinité, aucunesfois ce qui est conuenable à toutes les deux natures conioinctes, & non pas à vne seule. Et mesme exprime si diligemment ceste vnion des deux natures, qui est en Iesus Christ, qu'elle communique à l'vne ce qui appartient à l'autre: laquelle forme de parler a esté nommée par les anciẽs Docteurs, Communication des proprietez.

2 Ces choses pourroyent estre tenues pour mal seures, si nous n'auions en main des passages de l'Escriture tant & plus, pour prouuer que rien de ce que nous auons dit n'a esté forgé des hommes. Ce que Iesus Christ disoit de soy, qu'il estoit deuant Abraham, ne peut conuenir à son humanité. Ie say bien de quelle sophisterie les esprits erronnées deprauent ceste sentence: c'est qu'il a esté deuant tous siecles, pource que desia il estoit predestiné redempteur au conseil de son Pere, & cognu tel entre les fideles. Mais puis qu'ouuertement il distingue son essence eternelle du temps de sa manifestation en chair, & que notamment il se veut monstrer plus excellẽt qu'Abraham par son ancienneté, il n'y a nulle doute qu'il ne prenne à soy ce qui est propre à la diuinité. Ce que sainct Paul l'appelle Premier nay de toutes creatures, disant qu'il a esté deuant toutes choses, & que toutes choses consistent par luy: ce que luy mesme prononce, qu'il a eu sa gloire auec le Pere deuant que le monde fust creé, & que dés le commencement il besongne touſiours auec le Pere: cela n'appartiendroit point à la nature humaine. Parquoy il conuient attribuer le tout en particulier à la diuinité. Ce qu'il est nommé Seruiteur du Pere: ce que sainct Luc recite, qu'il est creu en aage & sagesse enuers Dieu & enuers les hommes: ce que luy mesme proteste, de ne point chercher sa gloire, de ne sauoir quand sera le dernier iour, qu'il ne parle point de soy, qu'il ne fait point sa volonté: ce que sainct Iean dit, qu'on l'a veu & touché, cela est de la nature humaine seulement. Car entant qu'il est Dieu, il ne peut augmenter ne diminuer, & fait toutes choses pour l'amour de soy mesme, rien ne luy est caché, il ordonne & dispose tout comme il luy plaist, il est inuisible & ne se peut manier: & toutesfois il n'attribue point toutes ces choses simplement à sa nature humaine, mais il les prend à soy comme conuenantes à la personne du Mediateur. La communication des proprietez le prouue par ce que dit sainct Paul, que Dieu s'est acquis l'Eglise par son sang. Item, que le Seigneur de gloire a esté crucifié. Mesmes ce que nous venons d'alleguer de sainct Iean, que la Parolle de vie a esté touchée. car Dieu n'a point de sang & ne peut souffrir, ny estre touché des mains. Mais d'autant que Iesus Christ, qui estoit vray Dieu & vray homme, a esté crucifié & a espandu son sang pour nous: ce qui a esté fait en sa nature humaine est improprement appliqué à la diuinité, combien que ce ne soit pas sans raison. Il y a vn pareil exemple en sainct Iean, quand il dit que Dieu a exposé sa vie pour nous. car chacun void que ce qui est propre à l'humanité est communiqué auec l'autre nature. Derechef, quand Iesus Christ conuersant encore au monde, disoit que nul n'estoit monté au ciel, sinon le Fils de l'homme qui estoit au ciel: il est notoire que selon l'homme & en la chair qu'il auoit vestue il n'estoit pas au ciel: mais d'autant que luy-mesme estoit Dieu & homme, au regard de l'vnion des deux natures, il attribuoit à l'vne ce qui estoit à l'autre.

Iean 8. g 58

Coloss. 2. b 15
Iean 17. a. 5
Iean 5. c. 17
Isa. 42. a. 1 & autres passages.
Luc 2. g 52
Iean 8. f. 5
Marc 13. d 32
Iean 14. b. 10. & 6. d. 38
Luc 24. f 39
Act. 20. f. 28
1. Cor. 2. b 6
1. Iean 1. a 1
1. Iean 3. c 16
Iean 3. b. 13

3 Mais les passages qui comprennent les deux natures ensemble, sont les plus clairs & faciles pour monstrer quelle est la vraye substance de Iesus Christ. Et de tels l'Euangile sainct Iean en est plein. Car ce que nous lisons là, assauoir qu'il a eu authorité du Pere de remettre les pechez, de ressuſciter ceux qu'il veut, de donner iuſtice, saincteté & salut, d'estre establi Iuge sur les viuans & sur les morts, & qu'il soit honnoré comme le Pere. Finalement ce qu'il se dit estre la clarté du monde, bon pasteur, le seul huis & la vraye vigne, n'est point spécial ny à la deité ny à l'humanité: d'autant que le Fils de Dieu a esté orné de ces priuileges estant manifesté en chair, lesquels combien qu'il obtinst auec le Pere deuant la creation du monde, toutesfois ce n'estoit pas en telle maniere: & lesquels

Iean 1. d. 29, & 5. d 21. 22. 23, & 9. a. 5, & 10. b 9 11, & 15. a 1

ne pouuoyent competer à vn homme, qui n'euſt eſté qu'homme ſeulement. Il conuient prendre en ce ſens ce que dit ſainct Paul ailleurs: aſſauoir que Ieſus Chriſt, ayant accomply office de Iuge, au dernier iour rendra l'empire à Dieu ſon Pere. Or il eſt certain que le regne du Fils de Dieu, qui n'a point eu de commencement, n'aura auſsi nulle fin. Mais comme il a eſté humilié en chair, & qu'en prenant figure de ſerf il s'eſt aneanty, & s'eſtant demis de ſa maieſté en apparence, s'eſt aſſuietty à Dieu ſon Pere pour luy obeyr, & apres auoir acheué le cours de ſa ſuiection il a eſté couronné de gloire & honneur, & exalté en dignité ſouueraine, à ce que tout genouil ſe ployе deuant luy: auſsi pareillement il aſſuiettira au Pere & ce haut nom d'Empire, & la couronne de gloire, & tout ce qui luy a eſté donné en la perſonne du Mediateur, afin que Dieu ſoit tout en toutes choſes. Car pourquoy luy a eſté donnée telle puiſſance, ſinon afin que le Pere gouuerne par ſa main? Et c'eſt en ce ſens qu'il eſt dit, qu'il eſt aſsis à la dextre du Pere, ce qui eſt temporel, iuſqu'à ce que nous iouiſsions du regard preſent de la diuinité. Et en cecy ne ſe peut excuſer l'erreur des Anciens, de ce qu'ils n'ont point conſideré aſſez pres la perſonne du Mediateur, en liſant ces paſſages de ſainct Iean: & par ce moyen en ont obſcurcy le vray ſens & naturel, & ſe ſont enueloppez en beaucoup de filets. Tenons donc ceſte maxime comme vne clef de droite intelligence: c'eſt que tout ce qui concerne l'office de Mediateur, n'eſt pas ſimplement dit de la nature humaine, ne de la nature diuine. Ieſus Chriſt donc, entant qu'il nous conioint au Pere ſelon noſtre petiteſſe & infirmité, regnera iuſqu'à ce qu'il ſoit apparu pour iuger le monde: mais apres que nous ſerons faits participans de la gloire celeſte, pour contempler Dieu tel qu'il eſt, lors s'eſtant acquité d'office de Mediateur, il ne ſera plus ambaſſadeur de Dieu ſon Pere, & ſe contentera de la gloire qu'il auoit deuant la creation du monde. Et de fait le nom de Seigneur ne s'attribue particulierement à Ieſus Chriſt pour autre regard, ſinon d'autant qu'il fait vn degré moyen entre Dieu & nous. Ce que ſainct Paul a entendu diſant, Il y a vn Dieu duquel ſont toutes choſes, & vn Seigneur par lequel ſont toutes choſes. Voire, d'autant que ceſt empire temporel que nous auons dit, luy a eſté ordonné iuſqu'à ce que ſa maieſté diuine nous ſoit cognue face à face: à laquelle tant s'en faut que rien ſoit diminué quand il rendra l'empire à ſon Pere, qu'elle aura ſa preéminence tant plus haut. Car alors Dieu ne ſera plus chef de Chriſt, entant que la deité de Chriſt reluyra de ſoy meſme tout à plein, laquelle eſt encore cachée comme ſous vn voile.

1.Cor.15. c.24

Philip. 2. b.8 Heb.2.a. 7 Philip.2.b 10 1.Cor.15. d.28

1.Cor.8.b 6

4 Ceſte obſeruation ſeruira grandement à ſoudre beaucoup de ſcrupules, moyennant que les lecteurs en ſachent faire prudemment leur profit. Les rudes, & meſmes aucuns qui ne ſont pas deſpourueuz de ſauoir, ſe tourmentent à merueille en ces formes de parler, leſquelles ils voyent eſtre attribuées à Chriſt, combien qu'elles ne ſoyent propres ny à ſa diuinité ny à ſon humanité. Et c'eſt pource qu'ils ne conſiderent pas qu'elles conuiennent à ſa perſonne, en laquelle il a eſté manifeſté Dieu & homme, & a ſon office de Mediateur. Et de fait on peut voir comment toutes les choſes ſuſdittes s'accordent bien enſemble, moyennant que nous veuillions conſiderer vn tel myſtere auec reuerence deue à ſa grandeur. Mais il n'y a rien que les eſprits furieux & phrenetiques ne troublent. Ils prennent ce qui eſt approprié à l'humanité de Ieſus Chriſt, pour deſtruire ſa diuinité: & ce qui eſt de ſa diuinité, pour deſtruire ſon humanité: & ce qui eſt dit de toutes les deux natures enſemble, pour renuerſer l'vne & l'autre. Or qu'eſt-ce là autre choſe, ſinon vouloir debattre que Chriſt n'eſt pas homme d'autant qu'il eſt Dieu: & qu'il n'eſt pas Dieu, d'autant qu'il eſt homme: & qu'il n'eſt ne Dieu ny homme, d'autant qu'il contient toutes les deux natures en ſoy? Nous concluons donc que Chriſt, entant qu'il eſt Dieu & homme, compoſé de deux natures vnies & non point confuſes, eſt noſtre Seigneur & vray Fils de Dieu, meſme ſelõ l'humanité: cõbien que ce ne ſoit point à raiſon de l'humanité. Car il nous faut auoir en horreur l'hereſie de Neſtorius, lequel diuiſant pluſtoſt que diſtinguant les natures de Ieſus Chriſt, imaginoit ainſi vn Chriſt double. Au contraire nous voyons comment l'Eſcriture nous chante haut & clair, que celuy qui doit naiſtre de la vierge Marie ſera nommé Fils de Dieu: & qu'icelle vierge eſt mere de noſtre Seigneur. Il nous faut ſemblablement garder de la folie enragée d'Eutiches, lequel en voulant monſtrer l'vnité des perſonnes en Ieſus Chriſt, deſtruiſoit toutes ſes deux natures. Car nous auons allegué deſia tant de teſmoignages, où la nature diuine eſt diſtinguée de l'humaine: & y en a tant par toute l'Eſcriture, qu'ils peuuent fermer la bouche meſme aux plus contentieux. Et tantoſt i'en ameneray quelques vns qui ſeront pour abbattre ceſt erreur. pour ceſte heure vn ſeul nous ſuffira: c'eſt que Ieſus Chriſt n'euſt point appellé ſon corps Temple, ſinon que ſa diuinité y euſt habité, cõme l'ame a ſon domicile au corps. Parquoy cõme à bon droit Neſtorius fut condãné au concile d'Epheſe: auſsi depuis Eutiches meritoit la ſentence & condamnation

Auguſt.in Enchi.ad Laurent. cap.36.

Luc 1.c. 32

Iean 2.c. 19

damnation qu'il receut, tant au concile de Constantinoble qu'en celuy de Chalcedoine : d'autant qu'il n'est non plus licite de confondre les deux natures en Iesus Christ, que de les separer, mais les faut distinguer en les vnissant.

5 Or de nostre temps mesmes il s'est esleué vn monstre, qui n'est point moins pernicieux que ces heretiques anciens, assauoir Michel Seruet, lequel a voulu supposer au lieu du Fils de Dieu ie ne say quel fantosme, composé de l'essence de Dieu, de son Esprit, de chair, & de trois elemens non creez. En premier lieu il nie que Iesus Christ soit autrement ny pour autre raison Fils de Dieu, sinon d'autant qu'il a esté engendré au ventre de la vierge par le sainct Esprit. Or son astuce tend là, qu'en renuersant la distinction des deux natures, Iesus Christ soit comme vne masse ou vn meslinge composé d'vne portion de Dieu, & d'vne portion de l'homme: & toutesfois ne soit reputé ne Dieu ny homme. Car la somme de ces discours est telle, que deuant que Iesus Christ fust manifesté en chair, il n'y auoit en Dieu que des ombrages & figures, dont la verité & l'effect n'a point commencé vrayement d'estre, iusques à ce que la Parolle a commencé d'estre Fils de Dieu, selon qu'elle estoit predestinée à tel honneur. Or nous confessons bien que le Mediateur, qui est nay de la vierge Marie, est, à parler proprement, le Fils de Dieu. Et de fait sans cela Iesus Christ, entant qu'il est homme, ne seroit point miroir de la grace inestimable de Dieu, en ce que telle dignité luy a esté donnée d'estre Fils vnique de Dieu. Cependant toutesfois la doctrine de l'Eglise demeure ferme : c'est qu'il doit estre recognu Fils de Dieu : pource qu'estant deuant tous siecles la Parolle engendrée du Pere, il a pris nostre nature, l'vnissant à sa diuinité. Les Anciens ont nommé cecy Vnion hypostatique, entendans par ce mot que les deux natures ont esté conioinctes en vne personne. Ceste forme de parler fut trouuée & mise en vsage, pour abolir la resuerie de Nestorius, lequel imaginoit que le Fils de Dieu auoit tellement habité en chair, qu'il n'estoit point pourtant homme. Seruet nous calomnie que nous faisons deux Fils de Dieu, en disant que la Parolle eternelle, deuant que prendre chair estoit desia Fils de Dieu. Voire, comme si nous disions autre chose que ce que l'Escriture porte : assauoir que celuy qui estoit Fils de Dieu a esté manifesté en chair. Car combien qu'il fust Dieu deuant que d'estre fait homme, ce n'est point à dire qu'il ait commencé d'estre vn nouueau Dieu. Il n'y a non plus d'absurdité en ce que nous disons, que le Fils de Dieu est apparu en chair : auquel toutesfois ce tiltre conuenoit auparauant au regard de la generation eternelle. Ce que le propos de l'Ange à la vierge Marie signifie : Ce qui naistra de toy Sainct, sera appellé Fils de Dieu. comme s'il disoit que le nom de Fils, qui auoit esté obscur sous la Loy, d'ores en auant seroit renommé & publié. A quoy s'accorde le dire de sainct Paul, c'est qu'estans maintenant fils de Dieu, nous pouuons crier en pleine liberté & auec fiance, Abba, pere. Ie demande si les saincts Peres iadis n'ont point esté reputez au reng des enfans de Dieu. Or il est certain qu'estans fondez là dessus, ils ont inuoqué Dieu pour leur Pere : mais pource que le Fils vnique de Dieu estant manifesté au monde, ceste paternité celeste a esté plus euidemment cognue, sainct Paul assigne ce priuilege au regne de Iesus Christ. Il nous faut toutesfois constamment tenir ceste article, que Dieu n'a iamais esté pere des hommes ny des Anges, qu'au regard de son Fils vnique : principalement des hommes, lesquels il hait iustement à cause de leur iniquité. & ainsi que nous sommes enfans par adoption, pource que Iesus Christ l'est de nature. Si Seruet replique, que telle grace prouenoit de ce que Dieu auoit predestiné en son conseil d'auoir vn Fils qui seroit chef de tous les autres : ie respon qu'il n'est point icy question des figures, comme la purgation des pechez a esté representée au sang des bestes brutes : mais comme ainsi soit que les Peres sous la Loy ne peussent estre enfans de Dieu de fait, si leur adoption n'eust esté fondée au chef, de luy rauir ce qui a esté commun à ses membres, il n'y auroit nul propos. Ie passeray encores plus outre : Puis que l'Escriture appelle les Anges enfans de Dieu, desquels telle dignité ne dependoit point de la redemption à venir, si faut-il neantmoins bien que Iesus Christ precede en ordre, veu que c'est luy qui les conioind à son Pere. Ie repeteray derechef ce propos en bref, conioignant les hommes auec les Anges : Puis que tous les deux dés la premiere origine du monde ont esté creez à ceste condition, que Dieu leur fust Pere en commun, suyuant ce que dit sainct Paul, que Iesus Christ a touſiours esté chef & premier nay de toutes creatures, pour auoir primauté en tout : il s'estime que de là on peut tresbien conclurre, que le Fils de Dieu a esté aussi bien deuãt la creation du monde.

Rom. 8. c. 15

Coloss. 1. b 15

6 Que si l'honneur & qualité de Fils a pris son cõmencement du tẽps qu'il est apparu en chair, il s'ẽsuyura qu'il est Fils au regard de sa nature humaine. Seruet & tels frenetiqs veulent q̃ Iesus Christ ne soit pas Fils de Dieu, sinon d'autãt qu'il est apparu en chair, pource q̃

hors la nature humaine il ne peut estre tenu pour tel. Qu'il me responde maintenãt, s'il est Fils selon les deux natures egalement. Il en gazouille bien ainsi: mais sainct Paul nous enseigne d'vne façon toute autre. Nous confessons bien que Iesus Christ en son humanité est Fils de Dieu, non pas comme les fideles par adoption seulement & de grace, mais vray & naturel: & par consequent vnique, afin d'estre discerné par ceste marque d'auec tous les autres. Car Dieu nous fait ceste honneur, à nous qui sommes regenerez en vie nouuelle, de nous tenir pour ses enfans: mais il reserue à Iesus Christ le nom de vray Fils & vnique. Et comment seroit-il vnique en tel nombre de freres, sinon d'autant que nous auons receu de pur don ce qu'il possede de nature? Nous estendons bien ceste honneur & dignité à toute la personne du Mediateur: c'est que celuy qui est nay de la vierge, & s'est offert pour nous en la croix, soit proprement Fils de Dieu, toutesfois au regard & pour raison de sa deité: comme sainct Paul enseigne, en disant qu'il a esté choisi pour seruir à l'Euangile, lequel Dieu auoit promis touchant son Fils, qui luy a esté engendré de la semence de Dauid selon la chair, & declairé Fils de Dieu en vertu. Pourquoy en le nommant distinctement Fils de Dauid selon la chair, diroit-il d'autre costé qu'il a esté declairé Fils de Dieu, s'il ne vouloit signifier que ceste dignité depend d'ailleurs que de la nature humaine? Car en pareil sens qu'il dit ailleurs, que Iesus Christ a souffert selon l'infirmité de la chair, & est ressuscité en vertu de l'Esprit, il met icy la diuersité entre les deux natures. Certes il faut que ces fantastiques, veuillent-ils ou non, confessent que comme Iesus Christ a prins de sa mere la nature pour laquelle il est nommé Fils de Dauid, ainsi qu'il a de son Pere la nature qui luy fait obtenir degré de Fils: voire laquelle est autre & diuerse que son humanité. L'Escriture luy attribue double tiltre, l'appellant maintenant Fils de Dieu, maintenant Fils d'homme. Quant au second, il n'y a nulle difficulté qu'il ne soit appellé Fils d'homme selon l'vsage commun de la langue Hebraique, pource qu'il est descendu de la race d'Adam. Ie conclu à l'opposite, qu'il est aussi appellé Fils de Dieu, pour raison de sa diuinité & essence eternelle: pource qu'il n'est point moins conuenable que le nom de Fils de Dieu se rapporte à la nature diuine, que le nom de Fils d'homme à l'humaine. En somme, au lieu que i'ay allegué, sainct Paul n'entend pas autrement, que Iesus Christ estant engendré de la semence de Dauid selon la chair a esté declairé Fils de Dieu, qu'en vn autre passage il dit, combien qu'il soit descendu des Iuifs selon la chair, qu'il est Dieu benit eternellement. Si en tous les deux lieux la distinction des deux natures est notée, à quel tiltre Seruet & ses complices nieront-ils que Iesus Christ, qui est fils d'homme selon la chair, ne soit Fils de Dieu au regard de sa nature diuine?

Rom. 1. a. 1. 2. 3

2. Cor. 13 b. 4

Rom. 9. a 5

7

Ils s'escarmouchent fort en alleguant ces passages pour maintenir leur erreur: c'est que Dieu n'a point espargné son propre Fils. Item, que Dieu a commandé à l'Ange, que ce qui seroit nay de la vierge fust nommé Fils du Souuerain. Mais afin qu'ils ne s'enorgueillissent point en vne obiection si vaine, qu'ils considerent vn peu auec moy auec quelle fermeté ils arguent. Sils veulent conclurre qu'à cause que Iesus Christ estant conceu est nommé Fils de Dieu, qu'il a commencé de l'estre depuis sa conception: il s'ensuyura que la Parolle, qui est Dieu, aura eu commencement de son estre depuis qu'elle a esté manifestée en chair, veu que sainct Iean dit qu'il annonce de la Parolle, laquelle ses mains ont touchée. Dauantage s'ils veulent suyure telle façon d'arguer, comment seront-ils contraints d'exposer ce dire du Prophete, Toy Bethlehem terre de Iudée, qui es petite entre les capitaineries de Iuda, de toy me naistra le gouuerneur qui presidera sur mon peuple Israel, & son issue dés le commencement, dés les iours eternels? Or ce que Seruet pense faire valoir contre nous s'esuanouit en l'air. car i'ay desia testifié que nous ne fauorisons point à Nestorius, lequel s'est forgé vn double Christ: mais disons que Iesus Christ nous a fait auec soy fils de Dieu, en vertu de la conionction fraternelle qu'il a auec nous, pource qu'en la chair qu'il a prinse de nous, il est vrayement Fils vnique de Dieu. Et S. Augustin aduertit prudemment, que c'est vn miroir notable de la grace singuliere de Dieu, de ce que Iesus Christ entant qu'il est homme, est paruenu en tel honneur, lequel il ne pouuoit meriter. Iesus Christ donc a esté orné de ceste excellence selon la chair, mesme dés le ventre de la mere, d'estre Fils de Dieu: mais cependant si ne faut-il pas en l'vnité de sa personne imaginer vn meslinge confus, lequel rauisse à la deité ce qui luy est propre. Au reste il n'y a non plus d'absurdité, q̃ la Parolle eternelle de Dieu ait esté touſiours son Fils, & q̃ depuis qu'elle a esté manifestée en chair elle soit aussi appellée son Fils en diuerse sorte & pour diuers regard, qu'il y a en ce q̃ Iesus Christ luy mesme selon diuerse raison est appellé maintenant Fils de Dieu, maintenant Fils d'hõme. Il y a vne autre calomnie de Seruet, laquelle toutesfois ne nous presse nullement: c'est qu'en l'Escriture le

Rom. 8 f. 32 Luc 1. d. 32

1. Iean 1. a. 1

Mich. 5. 4. 2

nom

nom de Fils n'eſt iamais attribué à la Parolle iuſqu'à la venue du Redempteur, ſi ce n'eſt ſous figure. Car à cela ie reſpon, combien que la declaration en ait eſté plus obſcure ſous la Loy: toutesfois puis que nous auons clairement prouué qu'il ne ſeroit pas Dieu eternel, ſinon d'autãt qu'il eſt ceſte Parolle engẽdrée eternellemẽt du Pere, & meſme en la perſonne de Mediateur qu'il a prinſe, que ce nom ne luy conuiẽdroit pas ſinon pource qu'il eſt Dieu manifeſté en chair: item plus, que Dieu ne pouuoit eſtre nommé Pere du commencement, comme il a eſté, s'il n'y euſt eu dés lors vne correſpondãce mutuelle au Fils vnique, duquel prouient tout parentage ou paternité au ciel & en la terre. La concluſion eſt infallible, que ſous la Loy & les Prophetes Ieſus Chriſt n'a pas laiſſé d'eſtre Fils de Dieu, combien que ce nom ne fuſt pas tant commun ne ſolennel en l'Egliſe. S'il falloit combattre ſeulement du mot, Salomon preſchant la hauteſſe infinie de Dieu, dit que tant luy que ſon Fils eſt incom prehẽſible: car voicy ſes parolles, Dy moy ſon nom ſi tu peux, ou le nom de ſon Fils. Ie ſay bien que ce teſmoignage ne ſera point eſtimé de grãd poids enuers les opiniaſtres: & auſsi ie ne m'y appuye pas du tout, ſinon d'autant qu'il ſert à monſtrer que ceux qui nient que Ieſus Chriſt ait eſté Fils de Dieu, que depuis auoir veſtu noſtre chair, ne font que cauiller malicieuſemẽt. Il eſt auſsi à noter que les plus anciens Docteurs ont touſiours d'vn meſme accord & d'vne meſme bouche ainſi enſeigné: tellement que c'eſt vne impudence auſsi deteſtable que ridicule, en ce que les heretiques modernes font bouclier d'Irenée & Tertullien: veu que tous les deux confeſſent que Ieſus Chriſt, qui eſt finalement apparu viſible, eſtoit auparauant Fils inuiſible de Dieu.

Ephes. 3. 15

Prouerb. 30. 4.

8 Or combien que Seruet ait amaſſé beaucoup d'horribles blaſphemes, leſquels poſsible aucuns de ſes diſciples n'aduoueroyent point: toutesfois quiconque ne recognoit point Ieſus Chriſt Fils de Dieu ſinon en chair, ſi on le preſſe il deſcouurira ſon impieté: aſſauoir que Ieſus Chriſt ne luy eſt Fils de Dieu pour autre raiſon, que d'autant qu'il a eſté conceu du S. Eſprit: cõme les Manichéẽs ont iadis babillé, que l'ame d'Adam eſtoit vn ſurgeon de l'Eſſence de Dieu, par ce qu'il eſt eſcrit, que Dieu luy a inſpiré ame viuante. Car ces brouillons s'attachent tellement au nom de Fils, qu'ils ne laiſſent nulle difference entre les deux natures: mais gergonnent confuſement que Ieſus Chriſt en ſon humanité eſt Fils de Dieu, pource que ſelon icelle il eſt engendré de Dieu. & ainſi la generation eternelle dont il eſt parlé ailleurs ſera abolie: & quand on parlera du Mediateur, la nature diuine ne viendra point en conte, ou bien on ſuppoſera vn fantoſme au lieu de Ieſus Chriſt homme. De refuter icy tant de lourdes & enormes illuſions, dont Seruet s'eſt enyuré auec pluſieurs autres, il ſeroit vtile, afin d'aduertir les Lecteurs par tel exemple de ſe contenir en ſobrieté & modeſtie: mais il me ſemble eſtre ſuperflu, pource que ie m'en ſuis acquité en vn liure à part. Le ſommaire reuient là, que le Fils de Dieu a eſté du commencement vne idée ou figure, & que dés lors il a eſté predeſtiné à eſtre homme, lequel auſsi deuoit eſtre l'image eſſentielle de Dieu. Au lieu de la Parolle, qui a touſiours eſté vray Dieu ſelon ſainct Iean, ce miſerable ne recognoit qu'vne ſplendeur viſible. Et voyla comme il interprete la generation de Ieſus Chriſt: c'eſt qu'il y a eu vne volonté engendrée en Dieu d'auoir vn Fils, laquelle eſt venue en effect quand il a eſté formé. cependant il meſle & confond l'Eſprit auec la Parolle. Car il dit que Dieu a diſpenſé la Parolle inuiſible & l'Eſprit ſur la chair & l'ame. bref il met au lieu de generation, telles figures que bon luy a ſemblé d'imaginer. Et là deſſus il conclud qu'il y a eu vn Fils en ombrage, lequel a eſté engendré par la Parolle: à laquelle il attribue l'office de ſemence. Or qui eſpluchera de pres ſes fantaſies, il s'enſuyura que les pourceaux & les chiens ſont auſsi bien fils de Dieu: d'autantqu'ils ſont creez de la ſemence originelle de ſa Parolle. Et combien que ce brouillon compoſe Ieſus Chriſt de trois elemens non creez, pour dire qu'il eſt engendré de l'eſſence de Dieu: toutesfois il le conſtitue tellement premier nay entre les creatures, qu'il y a vne meſme diuinité eſſentielle aux pierres ſelon leur degré. Or afin qu'il ne ſemble qu'il veuille deſpouiller Ieſus Chriſt de ſa diuinité, il dit que ſa chair eſt de la propre eſſence de Dieu, & que la Parolle a eſté faite chair, d'autant que la chair a eſté conuertie en l'eſſence de Dieu. Ainſi ne pouuant comprendre Ieſus Chriſt eſtre Fils de Dieu, ſinon que ſa chair ſoit venue d'eſſence diuine, & qu'elle ſoit derechef conuertie en deité: il met à neant la ſeconde perſonne qui eſt en Dieu, & nous rauit le Fils de Dauid, lequel a eſté promis redempteur. Car il reitere ſouuent ceſte ſentence, que le Fils de Dieu a eſté engendré en preſcience ou predeſtination, & que finalement il a eſté forgé homme de la matiere laquelle reluiſoit en Dieu entrois elemens, & laquelle finalement eſt apparue en la premiere clarté du monde, en la nuée & colomne de feu. Il ſeroit trop long à raconter combien il ſe contredit vilainement à chacun coup: mais tous lecteurs Chreſtiens pourront iuger de ceſt aduertiſſement, que ce chien maſtin auoit propoſé d'eſteindre toute eſperance

Genes. 2. 7

Eccleſiaſt. 24. b. 14

de ſalut par ſes illuſions. Car ſi la chair eſtoit la diuinité meſme, elle ne ſeroit plus temple d'icelle: & auſsi nous ne pouuons auoir redempteur, ſinon qu'il ſoit engendré vrayement ſelon la chair, pour eſtre vray homme. Seruet fait peruerſement faiſant bouclier des mots de ſainct Iean, que la Parolle a eſté faite chair. Car comme l'erreur de Neſtorius eſt là reprouué, auſsi d'autre part l'hereſie d'Eutiches, laquelle Seruet à renouuellée, n'y a ne ſupport ne couleur: veu que ſainct Iean n'a eu autre intétion, que d'eſtablir vne ſeule vnité de perſonnes en deux natures.

CHAP. XV.

Que pour ſauoir à quelle fin Ieſus Chriſt nous a eſté enuoyé du Pere, & qu'il nous a apporté, il faut principalement conſiderer trois choſes en luy, l'office de Prophete, le royaume, & la ſacrificature.

Enchirid. Laurent. cap. 5.

IL y a vn dire notable de ſainct Auguſtin, c'eſt cõbien que les heretiques preſchent le nom de Ieſus Chriſt, toutesfois qu'il ne leur eſt pas pour fondement commun auec les fideles, mais qu'il demeure propre à l'Egliſe: pource que ſi on conſidere diligemment ce qui appartient à Ieſus Chriſt, on ne le trouuera entre les heretiques ſinõ en tiltre, mais l'effect & la vertu n'y ſera point. Comme auiourdhuy, combien que les Papiſtes reſonnent à pleine bouche, qu'ils tiennent le Fils de Dieu pour redempteur du monde: toutesfois d'autant qu'apres auoir proferé ce mot, ils le deſpouillent de ſa vertu & dignité, ce que dit ſainct Paul leur eſt vrayement approprié, qu'ils ne tiennent point le chef. Parquoy afin que la foy trouue en Ieſus Chriſt ferme matiere de ſalut pour ſe repoſer ſeurement, il nous conuient arreſter à ce principe: c'eſt que l'office & charge qui luy a eſté donnée du Pere quand il eſt venu au monde, conſiſte en trois parties. Car il a eſté donné pour Prophete, Roy, & Sacrificateur. combien qu'il ne nous profiteroit guere de ſauoir ces noms, ſi nous ne cognoiſſons auſsi qu'elle en eſt la fin & l'vſage. Et de fait on les pronõce auſsi en la Papauté: mais froidemẽt & ſans fruit, pource qu'on ne ſait à quoy ils tendent, ne ce qu'vn chacun vaut. Nous auons dit cy deſſus, combien que Dieu ait continué anciennement d'enuoyer des Prophetes aux Iuifs, les vns ſur les autres ſans intermiſſion, & que par ce moyen il ne les ait iamais deſtitué de la doctrine qu'il cognoiſſoit leur eſtre vtile à ſalut: toutesfois que les fideles ont touſiours eu ceſte perſuaſion enracinée en leurs cœurs, qu'il falloit eſperer pleine clarté d'intelligence à l'aduenement du Meſsias. Meſmes cela eſtoit diuulgué par bruit commun iuſques aux Samaritains, qui iamais n'auoyent eſté enſeignez en la vraye religion. comme il appert par ce que la femme Samaritaine reſpondit à noſtre Seigneur Ieſus, Quand le Meſsias ſera venu, il nous enſeignera toutes choſes. Or les Iuifs ne s'eſtoyẽt point forgé à la volée telle opinion, mais ils croyent ce qui leur auoit eſté promis par certaines Propheties. Ce paſſage d'Iſaye entre les autres eſt memorable: Voicy ie l'ay eſtably pour teſmoin au peuple: Ie l'ay donné gouuerneur & maiſtre aux peuples. A quoy s'accorde ce qu'auparauant il l'auoit nõmé Ange & ambaſſadeur du haut conſeil de Dieu. Suiuant ceſte raiſon l'Apoſtre voulant magnifier la perfection de doctrine qui eſt contenue en l'Euangile, apres auoir dit que Dieu a parlé pluſieurs fois anciennement & ſous diuerſes figures par ſes Prophetes: il adiouſte que finalemẽt il a parlé à nous par ſon Fils bien aimé. Or pource que les Prophetes auoyẽt tous ceſt office de tenir l'Egliſe en ſuſpens, & toutesfois luy donner ſur quoy s'appuyer iuſqu'à la venue du Mediateur, les fideles eſtans diſperſez çà & là ſe complaignent d'eſtre priuez de ce benefice ordinaire. Nous ne voyons point noz ſignes, diſent ils: Il n'y a point de Prophete entre nous: Il n'y a plus de voyãt. Or quand le temps a eſté determiné à Daniel de la venue de Ieſus Chriſt, il luy eſt auſsi ordonné de cacheter la viſion & le Prophete: non pas ſeulement pour rendre la Prophetie qui eſt là contenue plus authentique, mais afin que les fideles ſoyent plus patiens, quand ils ſe verront pour vn temps deſnuez de Prophetes, ſachans que la plenitude & concluſion finale de toutes reuelations eſt prochaine.

Iean 4. d. 25

Iſa. 55. b. 4

Iſa. 9. b. 6

Heb. 1. a. 1

Pſeau. 74 b. 9

Daniel 9. f 24

2 Or il eſt à noter, que le nom de Chriſt s'eſtend à ces trois offices. Car nous ſauons que ſous la Loy tant les Prophetes, que les Sacrificateurs & les Rois ont eſté oincts d'huile, que Dieu auoit dedié à ceſt vſage. Dont auſsi ce nom de Meſsias, qui vaut autant comme Chriſt ou Oinct, a eſté impoſé au Mediateur promis. Combien que ie confeſſe que du commencement il a eſté en vſage au regard du royaume (ce qu'auſsi i'ay declairé cy deſſus) tant y a que l'onction Sacerdotale & Prophetique retiennent leur degré, & ne doiuent pas eſtre laiſſées en arriere. Quant à la Prophetique, il en eſt fait mention expreſſe en Iſaie, où Ieſus Chriſt parle ainſi, L'Eſprit du Seigneur Dieu eſt ſur moy, pour tant il m'en a oinct pour preſcher aux humbles, apporter medecine aux affligez preſcher la deliurance aux captifs, publier l'année du bon plaiſir de Dieu, &c. Par cela nous

Iſa. 61. a. 1

voyons

voyons qu'il a eſté oinct du ſainct Eſprit, pour eſtre heraut & teſmoin de la grace de ſon Pere, & non pas d'vne façon vulgaire: car il eſt diſcerné d'auec les autres docteurs deſquels l'office eſtoit ſemblable. Il conuient auſſi noter derechef qu'il n'a pas receu l'onction ſeulement pour ſoy, afin d'enſeigner de ſa bouche: mais pour tout ſon corps, afin qu'en la predication ordinaire de l'Euangile la vertu du ſainct Eſprit reſplendiſſe. Cependant que cela nous demeure conclu, que par la perfection de doctrine qu'il a apportée, il a mis fin à toutes propheties: tellement que tous ceux qui veulent rien adiouſter, deroguent à ſon authorité. Car ceſte voix qui a reſonné du ciel, Voicy mon Fils bien-aimé, eſcoutez-le, l'a eſleué d'vn priuilege ſingulier par deſſus tous autres, à ce que nul ne parle que ſous luy. Au reſte, ceſte onction a eſté eſpandue du chef ſur les membres, comme il auoit eſté predit par Ioel, Voz fils prophetizeront, & voz filles verront viſions. Quant à ce que ſainct Paul dit, que Ieſus Chriſt nous a eſté donné pour ſageſſe, & en vn autre paſſage, que tous threſors de ſageſſe & de ſauoir ſont cachez en luy, le ſens eſt vn peu diuers de l'argument que nous traitons: aſſauoir qu'il n'y a rien vtile à cognoiſtre que luy, & que tous ceux qui le comprennent par foy tel qu'il eſt, ont l'accompliſſement infiny des biens celeſtes. Pour laquelle raiſon ſainct Paul auſſi il dit ailleurs, Ie ne priſe point de rien ſauoir, ſinon Ieſus Chriſt, voire crucifié. car auſſi il n'eſt point licite d'outrepaſſer la ſimplicité de l'Euangile: meſme ceſte dignité prophetique, de laquelle nous diſons que Ieſus Chriſt a eſté orné, tend là, que nous ſachions que toutes les parties de ſageſſe parfaite ſont cõtenues en la ſomme de doctrine qu'il a enſeignée.

Matth. 3. d. 17

Ioel 2. g. 28

1. Cor. 1. d 30

Coloſſ. 2. a. 3

1. Cor. 2. a. 2

3 Ie vien au regne, duquel nous parlerions en vain & ſans fruict, ſi les Lecteurs n'eſtoyẽt auparauant aduertis qu'il eſt de nature ſpirituelle: pource que de là on peut recueillir quel eſt ſon vſage, & dequoy il nous profite: bref toute ſa vertu & eternité. Or combien que l'Ange en Daniel approprie l'eternité à la perſonne de Ieſus Chriſt, l'Ange auſſi en ſainct Luc à iuſte tiltre l'eſtend au ſalut du peuple. Cependant ſachons que l'eternité meſme de l'Egliſe eſt double, ou qu'il la faut conſiderer en deux ſortes: la premiere s'eſtend à tout le corps de l'Egliſe, l'autre eſt ſpeciale à chacun membre. Ce qui eſt dit au Pſeaume ſe rapporte à la premiere: aſſauoir, I'ay iuré par ma ſaincteté à Dauid, & ne luy mentiray point, que ſa ſemence demeurera à iamais, que ſon throne ſera comme le Soleil deuant moy, & qu'il ſera eſtably eternellement comme la Lune, laquelle me ſera teſmoin fidele au ciel. Car il n'y a doute, que là Dieu ne promette qu'il ſera protecteur & gouuerneur de ſon Egliſe, par la main de ſon Fils. Et de fait, la verité de ceſte Prophetie ne ſera trouuée qu'en Ieſus Chriſt, veu que tantoſt apres la mort de Salomon, la maieſté du royaume d'Iſrael fut abbattue pour la plus grande partie, & tranſlatée à vn homme priué, auec grande ignominie & opprobre de la famille de Dauid: & depuis a eſté diminuée de plus en plus, iuſques à ce qu'elle ait defailli du tout auec confuſion honteuſe. La ſentence d'Iſaie conuient auec le paſſage que nous auons allegué du Pſeaume, Qui eſt-ce qui racontera ſon aage? Car en diſant que Ieſus Chriſt reſſuſcitera apres ſa mort pour auoir vie de longue durée, il conioint ſes membres auec luy. Ainſi, toutes fois & quantes que nous oyons que Ieſus Chriſt a vne puiſſance permanente, eſtimons que c'eſt la forteresſe pour maintenir la perpetuité de l'Egliſe: afin qu'entre les reuolutions ſi confuſes dont elle eſt continuellement agitée, les tempeſtes & tourbillons eſpouantables qui la menacent de perdition, elle demeure ſauue. Et voila comment Dauid ſe moque hardiment de l'audace des ennemis, qui s'efforcent de rompre le ioug de Dieu & de ſon Chriſt: & dit que c'eſt en vain que les Rois & les peuples s'eſcarmouchent, pource que celuy qui habite és cieux, eſt aſſez fort pour rompre toutes leurs impetuoſitez. Par ces mots il exhorte les fideles à prendre courage, quand ils verront l'Egliſe eſtre opprimée: pource qu'elle a vn Roy qui la gardera. Pareillement quand le Pere dit à ſon Fils, Sieds-toy à ma dextre iuſqu'à ce que ie face ton marchepied de tes ennemis: il declaire que combien qu'il y ait beaucoup d'ennemis puiſſans & robuſtes qui conſpirent pour abyſmer l'Egliſe, toutesfois qu'ils n'auront pas la force d'aneantir le decret immuable de Dieu, par lequel il a eſtably ſon Fils roy eternel. dont il s'enſuyt qu'il eſt impoſſible que le diable auec tout l'appareil & equipage du monde, efface iamais l'Egliſe, laquelle eſt fondée ſur le throne eternel de Chriſt. Quant à l'vſage particulier de chacun fidele, ceſte meſme eternité les doit eſleuer en l'eſperance de l'immortalité qui leur eſt promiſe. car nous voyons que tout ce qui eſt terrien & du monde, eſt temporel, & meſme caduque. Et pourtant Chriſt afin de fonder noſtre eſperance ſur les cieux, prononce que ſon royaume n'eſt pas de ce monde: bref quand chacun de nous oyt dire que le regne de Chriſt eſt ſpirituel, eſtant eſueille de ce mot, il ſe doit tranſporter à l'eſperance d'vne meilleure vie, & ſe tenir aſſeuré, que ce qu'il eſt maintenant ſous la protection de Ieſus Chriſt, c'

Dan. 2. g 44

Luc 1. d. 33

Pſeaume 89. c. 36, 37. 38

Iſaie 53. e 8

Pſeaume 2. d. 34

Pſeaume 110. a. 1

Iean 18. f 36

eſt pour en receuoir le fruict entier au ſiecle aduenir.

4 Ce que nous auõs dit, que la nature & vtilité du regne de Ieſus Chriſt ne ſe peut autrement comprendre de nous, que quand nous le cognoiſſons eſtre ſpirituel: ſe verifie aſſez par ce que noſtre condition eſt miſerable tout le cours de la vie preſente, où il nous faut batailler ſous la croix. Que nous profiteroit-il donc d'eſtre aſſemblez ſous l'empire du Roy celeſte, ſi le fruict de ceſte grace ne s'eſtendoit plus loin que l'eſtat de la vie terrienne? Il nous conuient donc ſauoir, que tout ce qui nous eſt promis de felicité en Ieſus Chriſt n'eſt point attaché aux commoditez externes, pour nous faire viure ioyeuſement & en repos, nous faire florir en richeſſes, nous ſegayer à noſtre aiſe & ſans ſoucy, & iouir des delices que la chair a accouſtumé d'appeter: mais pluſtoſt que le tout ſe doit rapporter à la vie celeſte. Toutesfois comme au monde l'eſtat proſpere d'vn peuple ſera eſtimé, partie quand il aura prouiſion de tous biens à ſouhait, & ſera paiſible au dedans, partie quand il ſera bien muni de force pour ſe defendre au dehors contre ſes ennemis: auſsi Ieſus Chriſt garnit & prouuoit les ſiens de toutes choſes neceſſaires au ſalut de leurs ames, & les arme & equippe pour auoir vertu inexpugnable contre tous aſſaux des ennemis ſpirituels. dont nous ſommes enſeignez qu'il regne pour nous plus que pour ſoy, voire au dedans & au dehors: c'eſt qu'eſtans enrichis de dons ſpirituels, deſquels naturellement nous ſommes vuides, & en ayans receu telle meſure que Dieu cognoiſt eſtre expediente, nous ſentions par telles premices que nous ſommes vrayement conioincts à Dieu pour paruenir à vne felicité entiere: ſecondement qu'eſtans ſouſtenus par la vertu de l'Eſprit, ne doutions point que nous ne demeurions touſiours victorieux contre le diable, le monde & tout genre de nuiſance. A quoy tẽd la reſponſe de Ieſus Chriſt aux Phariſiens: c'eſt que le royaume de
Luc 17. c. 21 Dieu ne deuoit pas venir auec marques notables, pource qu'il eſt en nous. car il eſt vrayſemblable que les Phariſiens ayans entendu que Ieſus Chriſt ſe portoit pour Roy, & ſe faiſoit autheur de la ſouueraine benediction de Dieu, l'interroguoyent par moquerie, demandant qu'il en produiſt les enſeignes. Or Ieſus Chriſt voulant preuenir ceux qui autrement ſont trop enclins à la terre, leur commande d'entrer en leur conſcience: pource
Rom. 14. c. 17 que le regne de Dieu eſt iuſtice, paix & ioye au ſainct Eſprit. Par cela nous ſommes briefuement enſeignez dequoy nous profite le regne de Chriſt: car puis qu'il n'eſt ne terrien ne charnel, pour eſtre ſubiet à corruption, mais ſpirituel: il nous attire là haut & introduit à la vie permanente, afin que nous paſsions doucement & en patience le cours de ceſte vie, ſous beaucoup de miſeres, faim, froid, meſpris, opprobres, toutes faſcheries & ennuys, nous contentans de ce bien ſeul, d'auoir vn Roy qui ne nous defaudra iamais qu'il ne nous ſubuienne en noz neceſsitez, iuſques à ce qu'ayans acheué le terme de guerroyer, nous ſoyons appellez au triomphe. Car il tient vne telle façon à regner, qu'il nous communique tout ce qu'il a receu du Pere. Or puis qu'il nous arme & munit de ſa puiſſance, qu'il nous empare de ſa beauté & magnificence, qu'il nous enrichit de ſes biens: de là nous auons treſample matiere de nous glorifier, meſmes nous ſommes fortifiez en fiance, pour guerroyer ſans crainte contre le diable, le peché & la mort. Et puis que nous ſommes reueſtus de ſa iuſtice, il y a bien occaſion de ſurmonter vaillamment tous les opprobres du monde. Et comme il nous remplit tant liberalement de ſes dons, luy produire de noſtre coſté fruicts qui ſeruent à ſa gloire.

5 Parquoy ſon onction royalle ne nous eſt pas miſe en auant, comme eſtant faite d'huyle ou d'onguents aromatiques: mais il eſt appellé le Chriſt de Dieu, pource que l'Eſprit de ſageſſe, intelligence, conſeil, force & crainte de Dieu eſt repoſé ſur luy. C'eſt ceſte huyle de ioye, de laquelle il eſt prononcé au Pſeaume, Il a eſté oinct abondamment
Iſa. 11. a. 2 Pſeau. 45 b. 8 par deſſus ſes compagnons. Car s'il n'y auoit telle fecondité & excellence en luy, nous ſerions tous poures affamez. Et de fait, comme nous auons dit, ce n'eſt pas pour ſoy qu'il a eſté enrichy, mais pour eſlargir de ſon abondance à ceux qui ſont ſecs & alterez. Car
Iean 3. d. 34 comme il eſt dit que le Pere n'a point donne Eſprit par meſure à ſon Fils: auſsi la raiſon
Iean 1. b. 16 eſt exprimée ailleurs, c'eſt afin que nous receuions tous de ſa plenitude, & grace pour grace. De ceſte fontaine nous decoule la grande largeſſe dont ſainct Paul fait mention, par
Epheſ. 4. b. 7 laquelle la grace eſt diuerſement diſtribuée aux fideles ſelon la meſure de donation de Chriſt. Par ces paſſages eſt encore mieux cõfermé ce q̃ i'ay dit: aſſauoir que le royaume de Chriſt giſt en Eſprit, non pas en delices ou pompes terriennes. Et par conſequent ſi nous deſirons y auoir part, qu'il nous faut renoncer au monde. Il y a eu vn ſacrement viſible
Iean 1. c. 32 de ceſte onction au Bapteſme de Ieſus Chriſt, quand l'Eſprit eſt repoſé ſur luy en forme de colombe. Or que l'Eſprit auec ſes dõs ſoit ſignifié par le mot d'Onction, il n'eſt pas nouueau, & ne le doit on trouuer hors de raiſon, veu que nous n'auons ſubſtance d'ailleurs pour eſtre vegetez: ſur tout, quant à la vie celeſte, il n'y a pas vne ſeule goutte de vigueur

gueur en nous, sinon ce qui nous est distillé par le sainct Esprit, lequel a esleu son siege en Iesus Christ, à fin que de luy sourdissent tous biens celestes pour nous en rassasier largement, desquels autrement nous sommes si vuides & indigens que rien plus. Parquoy d'autant que les fideles sont maintenus par la vertu de leur Roy pour demeurer inuincibles, & sont enrichis de ses biens spirituels, ils ne sont point nommez Chrestiens sans cause. Au reste, la sentence de S. Paul que nous auõs touchée cy dessus, assauoir que Iesus Christ rendra le royaume à Dieu son Pere, & qu'il luy sera assuietty, ne derogue rien à ce que nous auons dit: pource qu'il n'entend autre chose, sinon que quand nostre gloire sera accomplie, il n'y aura pas vne telle façon de gouuerner qu'il y a auiourdhuy. car le Pere a donné toute puissance à son Fils, afin de nous conduire sous sa main, nourrir & sustenter, nous garder sous sa protection, nous subuenir à tout besoin. Parquoy cependant que nous sommes comme elongnez de Dieu estans pelerins au monde, Iesus Christ est entre deux pour nous mener petit à petit à vne pleine conionction. Et de fait, ce qu'il est assis à la dextre du Pere, vaut autant à dire comme s'il estoit nommé son Lieutenant, lequel a vers soy toute authorité: car Dieu veut regner sur nous par tel moyen, qu'en la personne de son Fils il soit Roy & protecteur de son Eglise. Comme aussi sainct Paul l'expose, qu'il a esté leué à la dextre du Pere, pour estre chef de l'Eglise, laquelle est son corps. Ce qu'il dit ailleurs tend à vne mesme fin: assauoir, qu'il luy a esté donné vn nom souuerain par dessus tous noms, à ce qu'au nom de Iesus tout genouil se ploye, & que toute langue confesse qu'il est en la gloire de Dieu le Pere. Mesmes par ces mots il nous monstre l'ordre du regne de Christ, tel qu'il est necessaire pour nostre infirmité presente. Ainsi le mesme Apostre argue tresbien, que Dieu au dernier iour sera par soy chef vnique de l'Egise: pource que Iesus Christ aura lors pleinement executé & acheué la charge qui luy est commise, de conseruer son Eglise & l'amener à salut. Pour ceste raison (comme nous auons dit) l'Escriture l'appelle souuentesfois Seigneur: pource que le Pere celeste l'a constitué sur nous, à telle condition qu'il veut exercer par luy son empire. car combien qu'il y ait plusieurs seigneuries au monde: toutesfois nous n'auons qu'vn seul Dieu le Pere, duquel sõt toutes choses, & nous en luy: & vn seul Seigneur Christ, par lequel sont toutes choses, & nous par luy: dont on peut aussi conclurre, que Iesus Christ est le mesme Dieu qui a prononcé par la bouche d'Isaie, qu'il est Roy & Legislateur de l'Eglise. Car combien qu'il proteste par tout, que ce qu'il a de puissance est don & benefice de son Pere, par cela il ne signifie autre chose, sinon qu'il regne en maiesté & vertu diuine: comme pour ceste cause il a vestu la personne du Mediateur, afin d'approcher de nous priuémẽt, en descendant du sein & de la gloire incomprehensible de son Pere. Enquoy il nous a tant plus obligez à nous renger d'vn commun accord à son obeïssance, & mesmes luy offrir nos seruices d'vne franche promptitude de courage. Car comme il prend l'office de Roy & Pasteur enuers les debonnaires, qui se rendent dociles & traitables de leur bon gré: aussi à l'oppositе il est dit qu'il porte vn sceptre de fer, pour briser & menuiser comme pots de terre, tous les hautains & rebelles. Nous oyons aussi en l'autre Pseaume, qu'il sera Iuge des peuples pour remplir la terre de corps morts, & fouler aux pieds toute hautesse qui se dressera contre luy. On voit bien desia quelques exemples de ceci: mais le plein effect en apparoistra au dernier iour. mesme ce sera le dernier acte du regne de Iesus Christ.

6 Quant à la Sacrificature, nous auons à noter en bref que la fin & l'vsage d'icelle est, que Iesus Christ nous acquiere faueur, & nous rende agreables à Dieu par sa saincteté, entant qu'il est Mediateur pur de toute macule. Mais pource que la malediction depuis le peché d'Adam a iustement preoccupé l'entrée du ciel, & que Dieu, entant qu'il est Iuge, nous est contraire: il est requis que le Sacrificateur, pour nous faire ouuerture de grace & appaiser l'ire de Dieu, intervienne auec satisfaction. dont il a fallu que Iesus Christ, pour s'acquiter de ceste office, vinst en autant auec sacrifice. Car mesmes sous la Loy il n'estoit pas licite au Sacrificateur d'entrer au sanctuaire qu'auec present de sang, à ce q̃ les fideles cogneussent combien que le Sacrificateur fust estably pour interceder & obtenir pardon, toutesfois que Dieu ne pouuoit estre appaisé que les pechez ne fussent purgez. Ce qui est deduit par l'Apostre bien au long en l'Epistre aux Hebrieux, depuis le septieme chapitre quasi iusques en la fin du dixieme. La somme toutesfois reuient là, que la dignité sacerdotale n'appartient qu'à Iesus Christ, d'autant que par le sacrifice de sa mort il a effacé l'obligation qui nous rendoit criminels deuant Dieu, & a satisfait pour nos pechez. Or quelle importance il y a en cela, nous en deuons estre aduertis par le iurement solennel que Dieu a proferé, disant qu'il ne s'en repentira pas, Tu es Sacrificateur eternel selon l'ordre de Melchisedech. car il n'y a doute que Dieu n'ait voulu ratifier ce qu'il cognois-

1. Cor. 15 c. 24. d. 28

Phil. 2. 8. 9

1. Cor. 8. b. 9

Isaie 53. d 12

Pseaume 2. c. 9

Pseaume 110. b. 6

Pseaume 110. b. 4

soit estre le principal appuy de nostre salut. Et de fait comme il a esté dit, nous n'auons nul accez à Dieu, ny noz prieres, sinon estans sanctifiez par le Sacrificateur: duquel l'office est de purger noz souilleures & nous impetrer grace, de laquelle autrement nous sommes reboutez par l'immondicité & pollution de noz vices. Ainsi nous voyons qu'il conuient commencer par la mort de Iesus Christ, pour sentir l'efficace & le profit de sa sacrificature: dont il s'ensuyt qu'il est intercesseur à iamais, & qu'à sa requeste & en faueur de luy nous sommes agreables à Dieu. Laquelle doctrine non seulement engendre certaine fiance de prier Dieu, mais aussi rend noz consciences paisibles & asseurées, puis que Dieu nous appelle à soy tant humainement, & nous certifie que tout ce qui est consacré par le Mediateur luy est plaisant. Or comme ainsi soit qu'en la Loy Dieu ait voulu qu'on luy offrist hosties de bestes brutes, il y a eu vne façon nouuelle & diuerse en Iesus Christ: c'est que luy estant Sacrificateur fust aussi l'oblation, pource qu'il ne se pouuoit trouuer autre satisfaction suffisante pour abolir la coulpe de nos pechez, & ne se pouuoit aussi trouuer homme digne pour offrir à Dieu son Fils vnique. Dauãtage, Iesus Christ porte le nom de Sacrificateur, & en a l'effect, non seulement pour nous rendre le Pere fauorable & propice, entant que par sa mort il l'a reconcilié pour tout iamais: mais aussi pour nous faire ses compagnons en tel honneur: car combien que nous soyons pollus en nous, estans faits Sacrificateurs en luy, nous auons liberté de nous offrir à Dieu auec tout ce qu'il nous a donné, & d'entrer franchement au sanctuaire des cieux, sachans que les sacrifices de prieres & louanges prouenans de nous, seront agreables & de bonne odeur en sa presence. Mesmes le dire de Iesus Christ, que nous auons allegué auparauant, s'estend iusques icy: assauoir qu'il s'est sanctifié à cause de nous: pource qu'estans arrousez de sa saincteté, entant qu'il nous a dediez à Dieu son Pere, combien que nous soyons autrement puans & infects, toutesfois nous ne laissons pas de plaire comme purs & nets, mesmes comme saincts & sacrez. Et voila pourquoy la promesse a esté faite à Daniel, de l'onction du sanctuaire à la venue du Redempteur. Or il faut noter la comparaison opposite entre ceste onctiõ nouuelle & celle qui estoit pour lors en ombrage: comme si l'Ange disoit que les figures s'en alloyent cesser, & qu'en la personne de Iesus Christ la Sacrificature auroit sa verité patente. Et d'autant plus a esté detestable l'inuention de ceux qui ne se contẽtans point de la sacrificature de Iesus Christ, ont bien osé s'ingerer de l'offrir: ce qui se fait tous les iours en la Papauté, où la Messe est tenue pour oblation qui purge les pechez.

Apocal. 1. b. 6

Iean 17. c 19

Daniel 9. f. 24

CHAP. XVI.

Comment Iesus Christ s'est acquitté de l'office de Mediateur, pour nous acquerir salut: où il est traité de sa mort, resurrection & ascension.

CE que nous auons dit iusques icy de nostre Seigneur Iesus, se doit rapporter à ce but, qu'estans damnez, morts & perdus en nous-mesmes, nous cherchions absolution, vie & salut en luy: cõme nous sommes enseignez par ceste sentence notable de sainct Pierre, qu'il n'y a autre nom sous le ciel donné aux hõmes, auquel ils puissent estre sauuez. Et de fait, ce n'a pas esté de cas fortuit ou à l'appetit des hommes, que le nom de Iesus luy a esté imposé: mais il a esté apporté du ciel par l'Ange estant enuoyé heraud du decret eternel & inuiolable, voire en adioustant la raison, qu'il estoit enuoyé pour sauuer le peuple, le rachettant de ses pechez. En quoy ce que nous auons dit ailleurs est à noter. c'est que l'office de Redempteur luy a esté enioint pour nous estre aussi Sauueur. Cependant la redemption ne seroit qu'à demy, si elle ne nous conduisoit de iour en iour continuellemẽt iusques au bout de nostre salut. Parquoy nous ne pouuons pas decliner tant peu que ce soit de Iesus Christ, que nostre salut ne s'esuanouisse, puis qu'il reside entierement en luy: tellement que tous ceux qui ne s'y reposent & n'y prennent leur contentement, se priuent de toute grace. Parquoy l'aduertissement de sainct Bernard est bien digne qu'on y pense: c'est que le nom de Iesus n'est pas seulement clairté: mais aussi viande, pareillement huyle de confiture, sans laquelle toute viande est seiche, que c'est le sel pour donner goust & saueur à toute doctrine, qui autrement seroit fade: bref que c'est miel en la bouche, melodie aux oreilles, liesse au cœur, medecine à l'ame: & que tout ce qu'on peut disputer n'est que fadaise, si ce nom n'y resonne: mais il est requis de bien considerer comment il nous a acquis salut, afin que non seulement nous soyons persuadez qu'il en est autheur, mais aussi qu'ayans embrassé tout ce qui appartient à bien & fermement appuyer nostre foy, nous reiettions toutes choses qui nous pourroyent distraire çà & là: car comme ainsi soit que nul ne puisse descendre en soy, & sonder à bon escient quel il est, qu'il ne sente que Dieu luy est contraire & ennemy, & que par consequent il n'ait besoin de chercher le moyen & façon de l'appaiser: (ce qui ne se peut

Act. 4. b. 12

Matt. 1. d 21
Luc 1. c 31

Bernard. in Cãtic. Sermo 15.

peut faire ſans ſatisfaction) il eſt queſtion d'eſtre icy bien arreſté en certitude pleine & indubitable. Car l'ire de Dieu tiẽt touſiours les pecheurs ſaiſis, iuſqu'à ce qu'ils ſoyẽt abſous: pource que luy eſtãt iuſte Iuge, ne peut ſouffrir que ſa Loy ſoit violée, qu'il n'en face punition, & qu'il ne ſe venge du meſpris de ſa maieſté.

2 Toutesfois deuant que paſſer outre, nous auons à regarder comment cecy s'accorde, que Dieu lequel nous a preuenu de ſa miſericorde, nous ait eſté ennemy iuſques à ce qu'il nous a eſté reconcilié par Ieſus Chriſt. Car comment nous euſt-il donné en ſon Fils vnique vn gage ſi ſingulier de ſon amour, ſinon que deſia auparauant il nous euſt porté faueur gratuite? D'autant donc qu'il y a icy quelque apparence de contrarieté, ie vuideray le ſcrupule qui y peut eſtre. Le ſainct Eſprit vſe ordinairement en l'Eſcriture de ceſte forme de parler, que Dieu a eſté ennemy aux hommes, iuſques à ce qu'ils ont eſté remis en grace par la mort de Chriſt: qu'ils ont eſté maudits iuſques à ce que par ſon ſacrifice leur iniquité a eſté effacée. Item, qu'ils ont eſté ſeparez de Dieu, iuſques à ce qu'ils ont eſté reioincts à luy au corps de Chriſt. Or telles manieres de parler ſont accommodées à noſtre ſens, afin de nous faire tant mieux entendre combien eſt malheureuſe la condition de l'homme, hors de Chriſt. Car s'il n'eſtoit clairement exprimé, que l'ire & la vengeance de Dieu, & la mort eternelle eſtoyent ſur nous: nous n'entendrions pas ſuffiſamment & comme il faut, combien nous eſtions poures & malheureux ſans la miſericorde de Dieu, & n'eſtimerions point le benefice qu'il nous a elargi ſelon ſa dignité, en nous deliurant. Exemple: Quand on diroit à quelcun ainſi: Si Dieu t'euſt hay du temps que tu eſtois pecheur, & qu'il t'euſt reietté comme tu le meritois, il te falloit attendre vne damnation horrible: mais d'autant que par ſa miſericorde gratuite il t'a retenu en ſon amitié, & n'a pas ſouffert que tu fuſſes aliené de luy, il t'a par ce moyen deliuré d'vn tel danger. Celuy à qui on diroit cela en ſeroit aucunement touché, & ſentiroit en partie combien il ſeroit tenu à la bonté de Dieu: mais d'autre part, quand on luy parleroit comme fait l'Eſcriture, en luy diſant qu'il eſtoit aliené de Dieu par le peché, qu'il eſtoit heritier de la mort eternelle, ſuiet à malediction, exclu de tout eſpoir de ſalut, banny de toute grace de Dieu, ſerf de Satan, captif & priſonnier ſous le ioug de peché, deſtiné à vne horrible ruyne & confuſion: mais que Ieſus Chriſt eſt interuenu, & qu'en receuant ſur ſoy la peine qui eſtoit appreſtée à tous pecheurs par le iuſte iugement de Dieu, il a effacé & aboly par ſon ſang les vices qui eſtoyent cauſe de l'inimitié entre Dieu & les hommes, & que par ce payement Dieu a eſté ſatisfait, & ſon ire appaiſée: que cela eſt le fondement ſur lequel eſt appuyé l'amour que Dieu nous porte, que c'eſt le lien pour nous entretenir en ſa beneuolence & en ſa grace: cela ne ſera-il point pour l'eſmouuoir plus au vif, d'autant qu'en ces mots eſt exprimée beaucoup mieux la calamité dont Dieu nous a retiré? En ſomme, d'autant que noſtre eſprit ne peut receuoir auec trop grand deſir, le ſalut qui nous eſt offert en la miſericorde de Dieu, ny auec telle reuerence & recognoiſſance qu'il appartient, ſinon que premierement il ait eſté eſpouanté d'vne frayeur de l'ire de Dieu & de la mort eternelle: la ſaincte Eſcriture nous donne ceſte inſtruction, de cognoiſtre Dieu aucunement courroucé contre nous, quand nous n'auons pas Ieſus Chriſt, & ſa main eſtre armée pour nous abyſmer: au contraire, de n'auoir aucun ſentiment de ſa beneuolence & bonté paternelle, ſinon en Ieſus Chriſt.

Rom. 5. b 10 Galat. 3. b. 10, 13 Coloſſ. 1. c 21. 22

3 Or combien que Dieu en vſant d'vn tel ſtile, s'accommode à la capacité de noſtre rudeſſe, toutesfois ſi eſt-ce la verité: car luy qui eſt la iuſtice ſouueraine, ne peut aimer l'iniquité laquelle il voit en nous tous. nous auons donc matiere en nous pour eſtre hais de Dieu. Pourtant au regard de noſtre nature corrompue, & puis de noſtre meſchante vie, nous ſommes tous en la haine de Dieu, coulpables de ſon iugement, & nais en damnation. mais pource que Dieu ne veut point perdre en nous ce qui eſt ſien, il y trouue encore par ſa benignité quelque choſe à aimer: car ia ſoit que nous ſoyons pecheurs par noſtre faute, neantmoins nous demourons touſiours ſes creatures. combien que nous ayons acquis la mort: toutesfois il nous auoit creez à la vie. Par ainſi il eſt eſmeu par la pure & gratuite dilection qu'il nous porte, à nous receuoir en grace. Or s'il y a vn different perpetuel, & qui ne ſe peut appointer entre la iuſtice & l'iniquité: cependant que nous demourons pecheurs, il ne nous peut point receuoir du tout. Pourtant afin qu'en aboliſſant toute inimitié, il nous reconcilie entierement à ſoy: en mettant au deuant la ſatisfaction qui a eſté faite en la mort de Ieſus Chriſt, il aboliſt tout le mal qui eſt en nous, afin que nous apparoiſſions iuſtes deuant ſa face, au lieu qu'auparauant nous eſtions impurs & ſouillez. Il eſt donc bien vray, que Dieu le Pere preuient par ſa dilection la reconciliation qu'il fait auec nous en Ieſus Chriſt: ou pluſtoſt entant qu'il nous a aymé auparauant, il nous reconci-

1. Iean 4. d. 19

le apres à soy. mais d'autant que iusques à ce que Iesus Christ nous subuient par sa mort, l'iniquité demeure en nous, laquelle merite l'indignation de Dieu, & est maudite & damnée deuant luy: nous n'auons point pleine & ferme conionction auec luy, sinon quand Iesus Christ nous y cõioinct. Et de fait, si nous voulons auoir asseurance que Dieu nous ayme & nous est propice, il nous conuient ietter les yeux sur Iesus Christ, & nous arrester en luy: comme de vray c'est par luy seul que nous obtenons que nos pechez ne nous soyent point imputez, desquels l'imputation emporte l'ire de Dieu.

Ephes. 1. a. 4

4 Pour ceste cause sainct Paul dit, que la dilection de laquelle Dieu nous a aimé deuant la creation du monde, a touſiours esté fondée en Christ. Ceste doctrine est claire & conforme à l'Escriture, & est propre pour accorder ces passages, où il est dit que Dieu nous a monstré sa dilection, en ce qu'il a exposé son Fils vnique à la mort, & neantmoins qu'il nous estoit ennemy, deuant que Iesus Christ en mourant euſt fait l'appointement. Toutesfois encore afin que ceux qui desirent touſiours l'approbation de l'Egliſe ancienne, en soyent encore plus certains, i'allegueray vn passage de sainct Auguſtin, auquel il deduit tresbien cela: La dilection de Dieu, dit-il, est incomprehensible & immuable. car il n'a point commencé à nous aymer depuis que nous sommes reconciliez auec luy par la mort de son Fils: mais deuant la creation du monde il nous a aimé, afin que nous fuſsions ses enfans auec son Fils vnique, deuant que nous fuſsions du tout rien. Touchant ce que nous auons esté reconciliez par le sang de Christ, il ne le nous faut pas prendre comme si Iesus Christ auoit fait l'appointement entre Dieu & nous, afin que Dieu commençaſt à nous aimer, comme s'il nous euſt hay auparauant: mais nous auons esté reconciliez à celuy qui nous aimoit desia, lequel toutesfois auoit inimitié auec nous, à cauſe de noz iniquitez. Que l'Apoſtre soit tesmoin si ie dy verité, ou non: Dieu, dit-il, approuue sa dilection enuers nous, en ce que Iesus Christ est mort pour nous, du temps que nous estions encore pecheurs, il nous portoit amour desia du temps que nous auions inimitié auec luy en mal viuant. Pourtant d'vne façon admirable & diuine il nous aimoit & hayſſoit tout enſemble. Il nous hayſſoit, d'autant que nous n'estions point tels qu'il nous auoit fait: mais d'autant que l'iniquité n'auoit pas du tout deſtruit son œuure en nous, il hayſſoit en chacun de nous ce que nous auions fait, & aimoit ce qu'il auoit fait. Voila les parolles de sainct Auguſtin.

Iean 3. b. 16
Rom. 5. b. 10
Tract. a. in Euang. Ioan. 110
Rom. 5. b. 8

5 Maintenant si on demande comment Iesus Christ, ayant aboly les pechez a osté le diuorce qui estoit entre Dieu & nous: & nous acquerant iuſtice, nous l'a rendu amy & fauorable: on peut reſpondre en general, qu'il a fait & accomply cela par tout le cours de son obeiſſance: ce qui se prouue par le teſmoignage de sainct Paul, Comme par la tranſgreſsion d'vn homme pluſieurs ont esté rendus pecheurs: auſsi par l'obeiſſance du ſecond, pluſieurs ont esté rendus iuſtes. Et de fait, en vn autre lieu il estend à toute la vie de Iesus Christ la grace d'abſolution, qui nous exempte de la malediction de la Loy: Quand le temps de plenitude est venu, dit-il, Dieu a enuoyé son Fils fait de femme, aſſuietty à la Loy, afin de racheter ceux qui eſtoyent sous la Loy. Parquoy luy auſsi en son Bapteſme a prononcé, que par tel acte il accompliſſoit vne partie de iuſtice, pource qu'il faiſoit ce qui luy auoit esté commandé du Pere: bref, depuis qu'il a veſtu la forme d'vn ſerf, il a commencé à payer le pris de noſtre deliurance, afin de nous racheter. Toutesfois l'Eſcriture, pour mieux determiner du moyen de noſtre ſalut, ſpecifie notamment que noſtre ſalut giſt en la mort Ieſus Christ: & luy prononce qu'il donne ſon ame en redemption pour pluſieurs. Et ſelon le teſmoignage de sainct Paul, il est mort pour noz pechez. Dont Iean Baptiſte preſchoit, qu'il est venu pour oſter les pechez du monde, d'autant qu'il est l'Agneau de Dieu. Sainct Paul en vn autre paſſage, dit que nous ſommes gratuitement iuſtifiez par la redemption qui est en Christ: pource qu'il nous a eſté donné pour reconciliateur en ſon ſang. Item, que nous ſommes iuſtifiez en ſon ſang, & reconciliez par ſa mort. Item, que celuy qui ne ſauoit que c'eſtoit de peché a eſté fait peché pour nous, afin que nous fuſsions iuſtice de Dieu en luy. Ie ne pourſuyuray point le tout, pource qu'il y auroit vn rolle infiny: & il en faudra alleguer d'autres en leur ordre. Parquoy il y a vn bon ordre gardé au ſommaire de la foy, qu'on appelle le ſymbole des Apoſtres, quand apres auoir fait mention de la naiſſance de Ieſus Christ, incõtinent il est parlé de ſa mort & reſurrectiõ, pour monſtrer q̃ c'est là que conſiſte & ſe doit arreſter la fiance de noſtre ſalut. Toutesfois le reſidu de ſon obeiſſance qu'il a mõſtrée en toute ſa vie, n'eſt point exclud: comme auſsi S. Paul la comprend depuis le commencement iuſques en la fin, diſant qu'il s'eſt aneanti prenant la forme de ſeruiteur, & ſe rendant obeiſſant au Pere iuſques à la mort, voire iuſques à la mort de la croix.

Rom. 5. d. 19
Gal. 4. a. 4
Matt. 3. d 15
Matt. 20 d 28
Rom. 4. d 25
Iean 1. d. 29
Rom. 3. c. 15
Rom. 5. b. 9. 10
2. Cor. 5. d 21
Phil. 2. a. 7

croix. Et de fait, pour faire valoir la mort de Iesus Christ à nostre salut, la suiection volontaire tient le premier degré: pource que le sacrifice n'eust rien profité à iustice, s'il n'eust esté offert d'vne franche affection. Parquoy le Seigneur Iesus, apres auoir declaré qu'il mettoit son ame pour ses brebis, adiouste notamment que nul ne la luy ostera, mais qu'il la quittera luy-mesme. Et en ce sens Isaie dit, qu'il a esté comme vn mouton deuant celuy qui le tond, ne sonnant mot. L'histoire de l'Euangile aussi recite, qu'il est venu au deuant des gensdarmes pour se presenter, & que deuant Pilate se deportant de toute defense il s'est appresté à receuoir condamnation, non pas qu'il n'ait senty en soy de grans combats & repugnances: car il auoit prins noz infirmitez, & a fallu que la suiection qu'il rendoit à son Pere fust esprouuée en choses dures & aspres, & desquelles il se fust volontiers exempté. Et c'a esté vn tesmoignage plus grãd de l'amour incomparable qu'il nous portoit, quant il a souffert tant de si horribles affauts contre les tormens de la mort: & toutesfois estant ainsi angoissé n'a point eu d'esgard à soy, afin de procurer nostre bien. Quoy qu'il en soit, ce poinct nous doit estre resolu, que Dieu ne pouuoit estre deuemẽt appaisé, sinon d'autant que Christ renonçant à toutes ses propres affections, s'est sumis à la volonté d'iceluy, & du tout addonné à la suyure. A quoy l'Apostre applique tresbien le tesmoignage du Pseaume: Il est escrit de moy au volume de la Loy, que ie face ta volonté, Ie le veux mon Dieu, & ta Loy est au milieu de mon cœur: lors i'ay dit, Voicy, ie vien. Au reste, pource que les consciences craintiues & estonnées du iugement de Dieu, ne trouuent repos sinon qu'il y ait sacrifice & lauement pour effacer les pechez: c'est à bon droit que nous sommes là guidez, & que la matiere de salut nous est proposée & mise deuant les yeux en la mort de Iesus Christ. Or pource que la malediction nous estoit appresteé, & nous tenoit comme saisis cependant que nous estions tenus coulpables deuant le siege iudicial de Dieu: la condamnation de Iesus Christ nous est mise à l'opposite, faicte par Ponce Pilate gouuerneur de Iudée: afin que nous sachions que la peine à laquelle nous estions obligez, a esté mise sur l'innocent, pour nous en deliurer. Nous ne pouuions eschapper de l'horrible iugement de Dieu: Iesus Christ pour nous en retirer a souffert d'estre condamné deuant vn homme mortel, voire meschant & profane. Car ce nom de gouuerneur n'est pas exprimé seulement pour la certitude de l'histoire: mais afin de nous mieux apprendre ce qui est dit en Isaie, que le chastiment de nostre paix a esté mis sur le Fils de Dieu, & que nous sommes gueris par ses playes. Car il ne suffisoit point pour abolir nostre damnation que Iesus Christ enduraſt vne mort telle quelle: mais pour satisfaire à nostre redemption, il a fallu eslire vn genre de mort, par lequel il prist à soy ce que nous auions merité: & nous ayant acquité de ce que nous deuions, nous deliuraſt. Si les brigans luy eussent couppé la gorge, ou qu'il eust esté lapidé & meurtry par sedition, il n'y eust point eu pour satisfaire à Dieu: mais quand il est amené au tribunal comme criminel, & qu'on tient quelque formalité de iustice contre luy l'arguant de tesmoignages, qu'il est condamné de la bouche propre du iuge: on le voit là condamné au lieu des pecheurs, pour souffrir en leur nom. Et faut icy considerer deux choses, lesquelles auoyent esté predites des Prophetes, & apportent vne singuliere consolation à nostre foy. Car quand nous oyons que Christ a esté mené du consistoire à la mort, & pendu entre des brigans: en cela nous auons l'accomplissement de la prophetie, laquelle est alleguée par l'Euangeliste: qu'il a esté mis au reng des malfaicteurs. Pourquoy cela? c'estoit afin de s'acquiter de la peine que deuoyẽt les pecheurs, & se mettre en leur lieu: comme à la verité il ne souffroit point la mort pour la iustice, mais pour le peché. Au contraire quand nous oyons qu'il a esté absout de la bouche mesme, de laquelle il estoit condamné (car Pilate a esté contraint par plusieurs fois de rendre publiquement tesmoignage à son innocence,) ce qui a esté dit par vn autre Prophete nous doit venir en memoire: c'est qu'il a payé ce qu'il n'auoit point rauy. Ainsi nous contemplerons la personne d'vn pecheur & malfaicteur representée en Iesus Christ: & cependant nous cognoistrons par son innocence, qu'il a esté chargé du peché des autres, & non point du sien. Il a donc souffert sous Ponce Pilate, estant condamné par sentence iuridique du Gouuerneur du pays comme malfaicteur: & neantmoins n'estant pas tellement condamné, qu'il n'ait esté prononcé iuste, en tãt qu'il disoit qu'il ne trouuoit aucune cause en luy. Et voila ou gist nostre absolution: c'est que tout ce qui nous pouuoit estre imputé pour nous faire nostre procés criminel deuant Dieu, a esté transporté sur Iesus Christ, tellemẽt qu'il a reparé toutes nos fautes. Et ceste recompense nous doit bien venir en memoire toutes fois & quantes que nous sommes inquietez de doutes & frayeurs, afin que nous ne pensiõs pas que la vẽgeance de Dieu, laquelle Iesus Christ a portée, nous doiue plus presser.

Iean 10. c.15
Isa.53. b.7
Iean 18. a.4 Mat.27. b.11
Heb. 10. a.5 Pseau.40 b.9
Isa.53.b.5
Isa.53. d.11 Matth.15. c.18
Psea.69. a.5
Iean 18. g.38
Isa. 53.b. 5.d.12

Deut. 21

6 Dauãtage, le genre de la mort n'eſt pas ſans myſtere. La croix eſtoit maudite: non ſeulemẽt par humaine opinion, mais par le decret de la Loy de Dieu. Quand donc Chriſt eſt attaché à icelle, il ſe rend ſuiet à malediction. Et falloit qu'il fuſt ainſi fait: c'eſt que la malediction qui nous eſtoit deue & appreſtée pour nos iniquitez, fuſt transferée en luy: afin que nous en fuſsions deliurez. ce qui auoit eſté auparauant figuré en la Loy. Car les hoſties qu'on offroit pour les pechez, eſtoyẽt appellées du nom meſme de Peché. Par lequel nom le ſainct Eſprit a voulu ſignifier, qu'elles receuoyent toute la malediction deue au peché. Ce qui a eſté donc par figure repreſenté aux ſacrifices anciens de Moyſe, a eſté à la verité accomply en Ieſus Chriſt, qui eſt la ſubſtãce & le patron des figures. Pourtant afin de s'acquiter de noſtre redemption, il a mis ſon ame en ſacrifice ſatisfactoire pour le peché, comme dit le Prophete: afin que toute l'execration qui nous eſtoit deue comme à pecheurs, eſtant reiettée ſur luy, ne nous fuſt plus imputée. L'Apoſtre declaire

2. Cor. 5. d. 21

plus apertement cela, quand il dit que celuy qui n'auoit iamais cogneu peché, a eſté fait du Pere, peché pour nous: afin qu'en luy nous obtinſsiõs iuſtice deuant Dieu. Car le Fils de Dieu eſtant pur & net de tout vice, a prins & veſtu la confuſion & ignominie de nos iniquitez: & d'autre part nous a couuert de ſa pureté. Ce qui eſt auſsi demonſtré en vn autre paſſage de ſainct Paul: où il eſt dit que le peché a eſté condamné de peché, en la chair de Ieſus Chriſt. Car le Pere celeſte a aboli la force du peché, quand la malediction d'iceluy a eſté transferée en la chair de Ieſus Chriſt. Ainſi il eſt ſignifié par ce mot, que Chriſt en mourant a eſté offert au Pere pour ſatisfaction: afin que l'appointemẽt eſtant fait par luy, nous ne ſoyons plus tenus ſous l'horreur du iugement de Dieu. Il appert maintenant

Rom. 8. a. 3

Iſa. 53. b. 6.

que veut dire ceſte ſentence du Prophete, que toutes nos iniquitez ont eſté poſées ſur luy: c'eſt aſſauoir, que voulant effacer les macules d'icelles, il les a premierement receues en ſa perſonne, afin qu'elles luy fuſſent imputées. La croix donc a eſté vne enſeigne de cela: en laquelle Ieſus Chriſt eſtant attaché, nous a deliurez de l'execration de la Loy, (comme dit l'Apoſtre) entant qu'il a eſté fait execratiõ pour nous. (Car il eſt eſcrit, Maudit celuy qui pend au bois) & ainſi la benediction promiſe à Abraham, a eſté eſpandue ſur tous peuples. A quoy auſsi S. Pierre a regardé, en diſant que Ieſus Chriſt a ſouſtenu le fardeau de nos pechez au bois: pource qu'en ceſte marque viſible nous comprenons mieux qu'il a eſté chargé de la malediction que nous auions meritée. Neantmoins il ne faut pas entendre qu'il ait tellement receu noſtre malediction, qu'il en ait eſté couuert & accablé: mais au contraire, en la receuant il l'a deprimée, rompue & diſsipée. Pourtant la foy en la dãnation de Chriſt apprehende abſolution: & en ſa malediction apprehende benediction.

Galat. 3. b. 13
Deut. 27. d. 26
1. Pier. 2. d. 14

Coloſ. 2. d. 19

Pourtant ce n'eſt pas ſans cauſe que ſainct Paul magnifie tant le triomphe que Ieſus Chriſt nous a acquis en la croix, comme ſi elle euſt eſté. alors conuertie en vn chariot royal ou de triomphe, ayant eſté pleine d'ignominie & opprobre: car il dit que l'obligation qui nous eſtoit contraire a eſté là attachée, & que les principautez de l'air ont eſté deſpouillées, & que les diables en ſigne qu'ils eſtoyent vaincus ont eſté mis en monſtre. Et cela ne doit eſtre trouué eſtrange: car Ieſus Chriſt eſtant deffiguré ſelon le monde, n'a pas laiſſé (teſmoin l'autre Apoſtre) de s'offrir par l'Eſprit eternel: dont vient vn tel changement. Mais afin que ces choſes prennent ferme racine en nos cœurs, & qu'elles y demeurent bien fichées: que touſiours le ſacrifice & lauement nous viennent au deuãt.

Heb. 9. d. 17

car nous ne pourrions pas nous confier droitement que Ieſus Chriſt euſt eſté noſtre pris & rençon, redempteur & propiciatoire, s'il n'auoit eſté ſacrifié. Et c'eſt pourquoy l'Eſcriture en monſtrant la façon de nous racheter, fait tant ſouuent mention de ſang: combien que le ſang de Ieſus Chriſt, eſtant eſpandu n'a pas ſeulement ſerui de recompenſe pour nous appointer auec Dieu, mais nous a eſté pour lauement à purger toutes noz ordures.

7 Il s'enſuit au Symbole, qu'il a eſté mort & enſeuely: où derechef on peut appercenoir, comment depuis vn bout iuſques à l'autre, il s'eſt ſubmis à rendre le deuoir pour nous, pour payer le pris de noſtre redemption. La mort nous tenoit liez ſous ſon ioug: il s'eſt liuré en ſa puiſſance, pour nous en retirer. Ce qu'entend l'Apoſtre, quand il dit qu'il a gouſté la mort pour tous. Car en mourant il a fait que nous ne mourions point: ou bien, ce qui vaut autant à dire, par ſa mort il nous a acquis la vie. Or il a eu cela diuers de nous, qu'il s'eſt permis à la mort, comme pour eſtre englouty d'icelle: non point toutesfois pour eſtre du tout deuoré, mais pluſtoſt pour la deuorer, afin qu'elle n'euſt plus de puiſſance ſur nous cõme elle auoit. Il a permis d'eſtre cõme ſubiugué par icelle, non point pour en eſtre opprimé & abbatu: mais pluſtoſt pour renuerſer ſon regne, lequel elle exerçoit par deſſus nous. Finalement il eſt mort, afin qu'en mourant il deſtruiſiſt celuy qui a la ſeigneurie de la mort, c'eſt à dire le diable: & deliuraſt ceux qui tout le tẽps

Heb. 2. b. 9

Heb. 2. d. 15

de

de leur vie pour crainte de la mort estoyent en seruitude. Voyla le premier fruict que sa mort nous apporte: l'autre, c'est q̃ par sa vertu elle mortifie nos mẽbres terriens: à ce que d'oresnauant ils ne facent plus leurs operations: & tue le vieil homme qui est en nous, afin qu'il n'ait plus sa vigueur, & ne fructifie de soymesme. A laquelle fin tend aussi la sepulture de Iesus Christ. assauoir qu'ayãs la societé d'icelle, nous soyõs ensemble ensemble ensemble ensemble ensemble ensemble ensevelis à peché. Car quãd l'Apostre dit q̃ nous sõmes entez en la similitude de la mort de Christ, que nous sõmes ensemble ensemble ensemble ensevelis auec luy en la mort de peché, que par sa croix le mõde nous est crucifié & nous au monde, que nous sommes morts auec luy: non seulemẽt il nous exhorte à imiter l'exemple de sa mort, mais il demonstre qu'vne telle efficace est en icelle, laquelle doit apparoir en tous Chrestiẽs, s'ils ne veulent rendre la mort de leur Redempteur inutile & infructueuse. Pourtant il y a double grace qui nous est proposée en la mort & sepulture de Iesus Christ, assauoir la deliurance de la mort, & la mortification de nostre chair. *Rom. 6. a. 5* *Galat. 2 d. 19, & 6. d. 14* *Col. 3 a. 3*

8 La descente aux enfers ne se doit point oublier en cest endroit, veu qu'elle emporte beaucoup à l'effect de nostre salut. Car cõbien qu'il semble par les escrits des Anciẽs, que cest article n'ait pas esté du tout en vsage cõmun par les Egliſes: si est-il necessaire de luy donner son reng pour bien expliquer la doctrine que nous traittons, veu qu'il contiẽt vn mystere grandement vtile, & qui n'est point à mespriser. Dont on peut cõiecturer qu'il a esté tantost apres le temps des Apostres adiousté: mais que petit à petit il est venu en vsage. Quoy qu'il soit, cela est indubitable, qu'il a esté prins de ce que doyuent tenir & sentir tous vrays fideles. Car il n'y a nul des Peres anciens qui ne face memoire de la descente de Iesus Christ aux enfers: cõbien que ce soit en diuers sens. Or ce n'est pas chose de grande consequence, de sauoir par qui & en quel temps ceste sentence a esté inserée au Symbole: plustost il nous faut regarder d'auoir icy vne pleine & entiere somme de nostre foy, en laquelle il ne defaille rien, & en laquelle il n'y ait rien proposé qui ne soit pris de la parolle de Dieu. Si toutesfois quelques vns sont empeschez par leur chagrin de ne la point admettre au Symbole: si verra-on par ce que nous auons tantost à dire, qu'en l'obmettant on retranche beaucoup du fruict de la mort & passion de Iesus Christ. L'exposition est diuerse: car il y en a aucuns qui ne pensent pas qu'il soit icy rien dit de nouueau, mais seulement qu'en diuerses parolles est repeté ce qui auoit esté dit auparauant de la sepulture: veu que souuent le nom d'Enfer est pris pour sepulchre. Touchant ce qu'ils pretendent de la signification du mot, ie leur confesse estre vray qu'au lieu de sepulchre souuent on trouuera le nom d'Enfer estre pris: mais il y a deux raisons lesquelles contreuiennent à leur opinion, qui me semblent estre suffisantes pour la conuaincre. Car c'eust esté vne chose de grand loisir, apres auoir clairement & par parolles familieres demõstré vne chose laquelle n'a nulle difficulté en soy, de la repeter par parolles beaucoup plus obscures. Car quand on conioint deux locutions pour signifier vne mesme chose: il conuient que la seconde soit cõme declaration de la premiere. Or quelle declaration sera cela, si nous voulons exposer que c'est à dire la sepulture de Iesus Christ, de dire qu'il est descendu aux enfers? Dauãtage il n'est vray semblable qu'en ce sommaire, où les principaux articles de nostre foy sont brieuement & en peu de parolles compris, l'Egliſe ancienne ait voulu mettre vne chose ainsi superflue & sans propos, laquelle n'eust point eu de lieu en beaucoup plus long traité. Et ne doute pas que ceux qui examineront la chose de pres, n'accordent auec moy.

9 Les autres l'interpretent diuersement: c'est que Christ est descendu aux ames des Peres qui estoyent ia auparauant decedez, pour leur apporter le message de leur redẽption, & les retirer de la chartre où elles estoyẽt tenues enserrées. Pour colorer leur fantaſie, ils tirent par les cheueux quelques tesmoignages: comme du Pseaume, qu'il a briſé les portes d'airain, les verroux de fer. Item de Zacharie, qu'il a retiré les prisonniers du puits où il n'y auoit point d'eau. Or le Pseaume raconte les deliurance de ceux qui en voyageant sont tenus captifs en pais estrange: Zacharie accompare le bannissement du peuple à vn abysme sec & profond, pource qu'il estoit comme ensevely en Babylon. comme s'il disoit, que le salut de toute l'Egliſe sera comme vne sortie du profond d'enfer. Ie ne say comment il s'est fait qu'on a pensé que ce fust quelque cauerne sous terre à laquelle on a attribué le nom de Limbe. Mais ceste fable, combien qu'elle ait des autheurs renommez, & qu'auiourdhuy encore plusieurs la defendent comme article de foy, n'est rien que fable: car d'enclorre les ames des tresPassez en vne prison, c'est chose puerile. Dauantage, quel besoin estoit-il que Iesus Christ descendist là pour les en arracher? Ie confesse volontiers que Iesus Christ les a esclairez en la vertu de son Esprit, afin qu'ils cogneussẽt que la grace qu'ils auoyent seulement goustée en espoir, estoit manifestée au monde. Et n'est pas impertinent d'appliquer à ce propos la sentence de sainct Pierre: où il dit *Pſe. 107 b. 16* *Zach. 9. c. 11* *1 Pier. 2 d. 19*

que Ieſus Chriſt eſt venu, & a preſché aux eſprits qui eſtoyent non pas (à mon aduis) en vne priſon, mais comme faiſans le guet en vne tour. Car le fil du texte nous meine là auſſi, que les fideles qui eſtoyent morts deuant ce temps là, eſtoyent compagnons auec nous d'vne meſme grace: veu que l'intention de l'Apoſtre eſt d'amplifier la vertu de la mort de Ieſus Chriſt, en ce qu'elle eſt paruenue iuſques aux morts, quand les ames fideles ont ioui comme à veue d'œil, de la viſitation qu'elles auoyent attendu en grand ſouci & perplexité: au contraire, qu'il a eſté notifié aux reprouuez qu'ils eſtoyent exclus de toute eſperance. Or ce que ſainct Pierre ne parle pas diſtinctemẽt des vns & des autres, il ne le faut pas tellement prendre comme s'il les meſloit enſemble & indifferemment: mais il a voulu ſeulement monſtrer, que tous ont ſenti & cogneu combien la mort de Ieſus Chriſt eſtoit vertueuſe.

10 Mais laiſſant à part le Symbole, nous auons à chercher vne interpretatiõ plus certaine de la deſcente de Ieſus Chriſt aux enfers: laquelle ſe preſente en la parolle de Dieu, non ſeulement bonne & ſaincte, mais auſsi pleine de ſinguliere conſolation. Il n'y auoit rien de fait ſi Ieſus Chriſt n'euſt ſouffert que la mort corporelle: mais il eſtoit beſoin qu'il portaſt la rigueur de la vengeance de Dieu en ſon ame, pour s'oppoſer à ſon ire, & ſatisfaire à ſon iugement. Dont il a eſté requis qu'il combatiſt contre les forces d'enfer, & qu'il luitaſt comme main à main contre l'horreur de la mort eternelle. Nous auons cy deſſus recité du Prophete, que la correction de noſtre paix a eſté miſe ſur luy: qu'il a eſté battu pour noz pechez, affligé pour noz iniquitez. Enquoy il ſignifie qu'il a eſté plege & reſpõdant, qu'il s'eſt conſtitué detteur principal & comme coulpable, pour ſouffrir toutes les punitions qui nous eſtoyẽt appreſtées, afin de nous en acquiter. Il y a vne exception, c'eſt qu'il ne pouoit eſtre detenu des douleurs de mort. Parquoy il ne ſe faut eſmeruciller, s'il eſt dit qu'il eſt deſcendu aux enfers, veu qu'il a enduré la mort de laquelle Dieu punit les malfaicteurs en ſon ire. La replique que font aucuns eſt trop friuole & ridicule: c'eſt que par ce moyen l'ordre ſeroit peruerti, qu'il n'eſt point conuenable d'adiouſter apres la ſepulture ce qui va deuant. Car apres auoir expoſé ce que Ieſus Chriſt a ſouffert à la veue des hommes, le lieu eſt bien opportun de mettre conſequemment ce iugement inuiſible & incomprehenſible, lequel il a ſouſtenu deuant Dieu, afin que nous ſachions que non ſeulemẽt ſon corps a eſté liuré pour le pris de noſtre redemption: mais qu'il y a eu vn autre pris plus digne & plus excellent, d'auoir enduré les tormens eſpouantables que doiuent ſentir les damnez & perdus.

Iſa. 53. b. 5

Act. 2. d. 24

Act. 2. d. 24 11 C'eſt en ce ſens que ſainct Pierre dit, que Ieſus Chriſt en reſſuſcitant a eſté deliuré des douleurs de mort, deſquelles il eſtoit impoſsible qu'il fuſt detenu ou ſurmonté. Il ne nomme pas ſimplement la mort, mais il exprime que le Fils de Dieu a eſté ſaiſi des triſteſſes & angoiſſes que l'ire & la malediction de Dieu engendre, comme elle eſt ſource & cõmencement de la mort. car ce n'euſt pas eſté grande choſe, qu'il ſe fuſt offert à endurer la mort ſans aucune deſtreſſe ne perplexité, mais comme en ſe iouant. Le vray teſmoignage de ſa miſericorde infinie a eſté, de ne point fuir la mort, laquelle il auoit en horreur extreme. Il n'y a doute auſsi, que l'Apoſtre en l'Epiſtre aux Hebrieux n'enſeigne le meſme, en diſant que Ieſus Chriſt a eſté exaucé de ſa crainte. Les autres tranſlatẽt reuerence ou pieté: mais la Grammaire & la matiere qui eſt là traittée monſtrẽt que c'eſt mal à propos. Ieſus Chriſt donc ayant prié auec larmes & hauts cris, a eſté exaucé de ſa crainte: non pas pour eſtre exempté de la mort, mais pour n'y eſtre point englouti comme pecheur, pource qu'il ſouſtenoit là noſtre perſonne. Et de fait on ne peut imaginer abyſme plus eſpouãtable, que de ſe ſentir eſtre delaiſſé & abandonné de Dieu, n'en receuoir aide quand on l'inuoque, & n'attendre autre choſe ſinon qu'il ait conſpiré à nous perdre & deſtruire. Or nous voyons Ieſus Chriſt en eſtre venu iuſques là: tellement qu'il a eſté contraint, tant l'angoiſſe le preſſoit, de crier: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laiſſé? Car ce qu'aucuns expoſent, qu'il a dit cela pluſtoſt ſelon l'opinion des autres que de ſa propre affection, n'eſt point vray ſemblable: veu qu'on apperçoit clairement que ceſte parolle venoit d'vne profonde amertume de cœur. Toutesfois par cela nous ne voulons inferer, que Dieu ait iamais eſté ou aduerſaire ou courroucé à ſon Chriſt. Car comment ſe courrouceroit le Pere à ſon Fils bien aimé, auquel il dit qu'il a prins tout ſon plaiſir? Ou, comment Chriſt appaiſeroit-il le Pere enuers les hommes par ſon interceſsion, s'il l'auoit courroucé contre ſoy? Mais nous diſons qu'il a ſouſtenu la peſanteur de la vengeance de Dieu: entant qu'il a eſté frappé & affligé de ſa main, & a experimenté tous les ſignes que Dieu monſtre aux pecheurs, en ſe courrouçant contre eux & les puniſſant. Pourtant ſainct Hilaire dit, que par ceſte deſcente nous auõs obtenu ce bien, que la mort ſoit maintenant abolie. Et en d'autres paſſages il ne va point loing de noſtre propos,

Heb. 5. c. 7

Mat. 27. e. 46 Pſal. 22. a. 1 vide Cyl. alter. de re. fide ad Regin. Matth. 3

Lib. 4. de Trin. Lib. 2 Lib. 3

comme

comme quand il dit, que la croix, la mort & les enfers ſont noſtre vie. Item, Le Fils de Dieu eſt aux enfers: mais l'homme eſt exalté au ciel. Mais quel beſoin eſt-il d'alleguer teſmoignages d'vn homme priué, veu que l'Apoſtre afferme le ſemblable, diſant que ce fruict nous reuient de la victoire de noſtre Seigneur Ieſus, que nous ſommes deliurez de la ſeruitude à laquelle nous eſtions ſuiets pour la crainte de la mort? Il a fallu donques que Ieſus Chriſt veinquiſt toutes les frayeurs qui naturellement ſolicitent & tormentent tous hommes mortels: ce qui ne ſe pouuoit faire qu'en combatant. Or que la triſteſſe de Ieſus Chriſt n'ait point eſté vulgaire, ou conceue à la volée, il apperra tantoſt. En ſomme, Ieſus Chriſt combatant contre la puiſſance du diable, contre l'horreur de la mort, cõtre les douleurs d'enfer, en a obtenu victoire, & en a triomphé: afin que nous ne craignions plus en la mort les choſes que noſtre Prince a abolies & aneanties.

12 Certains brouillõs dreſſent les cornes cõtre ceſte doctrine: & cõbien que ce ſoyẽt gens ignorans, ſi eſt-ce qu'ils ſont pluſtoſt pouſſez de malice que de beſtiſe, cõme ils ne cerchẽt que d'abbayer. Ils diſent donques que ie fay grãde iniure à Ieſus Chriſt, pource qu'il n'eſt point conuenable qu'il ait craint pour le ſalut de ſon ame. Puis ils ſe desbordẽt plus outre en leur calomnie: c'eſt que i'attribue au Fils de Dieu deſeſpoir cõtraire à la foy. Premierement quant à la crainte & eſtonnement de Ieſus Chriſt, que les Euangeliſtes preſchent ſi clairement, ces canailles ſont trop hardis d'en eſmouuoir queſtion. car deuant que le temps de la mort vinſt, il eſt dit qu'il a eſté troublé en eſprit & affligé d'angoiſſe: quand c'eſt venu à ioindre, qu'il a commencé d'eſtre plus fort eſpouanté. Si quelqu'vn dit que ç'a eſté feintiſe, l'eſchappatoire eſt trop vilaine. Nous auons donques, comme dit ſainct Ambroiſe, à confeſſer franchement la triſteſſe de Ieſus Chriſt, ſi nous n'auons honte de ſa croix. Et de fait, ſi ſon ame n'euſt eſté participante du chaſtiement qu'il a porté, il euſt eſté ſeulement redempteur des corps. Ainſi, il a combatu pour releuer ceux qui eſtans iettez par terre ne pouoyent pas ſe releuer. Or tant s'en faut que ceci amoindriſſe en rien ſa gloire celeſte, que nous auons à y contempler ſa bonté: laquelle y reluit d'vne façon admirable, en ce qu'il n'a point deſdaigné de receuoir noz infirmitez ſur ſoy. Et voyla dont a tiré l'Apoſtre l'argumẽt de conſolation, qu'il nous dõne en deſtreſſes & douleurs: *Heb. 4. d. 15* c'eſt que noſtre Mediateur a experimenté noz foibleſſes, afin d'en auoir compaſſion, & eſtre tant plus enclin à y ſubuenir. Les contrediſans alleguẽt qu'on fait tort à Ieſus Chriſt en luy attribuant vne paſſion vitieuſe. voire, comme s'ils eſtoyent plus ſages que l'Eſprit de Dieu, qui accorde les deux enſemble: c'eſt que Ieſus Chriſt a eſté tenté en tout & par tout comme nous, & toutesfois ſans peché. Nous ne deuons donc trouuer l'infirmité de Ieſus Chriſt eſtrange, à laquelle il s'eſt aſſuietti: non pas eſtant contreint par violence ou neceſsité, mais eſtãt induit de ſa miſericorde & de la pure amour qu'il nous a porté. Or tout ce qu'il a ſouffert de ſon bon gré pour nous, ne diminue rien de ſa vertu. Ces meſdiſans ne recognoiſſent point que telle foibleſſe de Ieſus Chriſt a eſté pure de toute macule & vice, pource qu'elle s'eſt tenue entre les bornes de l'obeiſſance de Dieu: car pource qu'on ne peut apperceuoir vne droite moderation en noſtre nature ainſi corrõpue qu'elle eſt, veu que toutes paſsions y ſont troublées & exceſsiues en leur impetuoſité, ils meſurent le Fils de Dieu à ceſte aulne commune. Or il y a grande diuerſité: car luy eſtãt entier & ſans aucune tache d'imperfection, il a eu ſes affections tellement moderées, qu'on n'y ſauroit trouuer nul excés. Il a dõc peu eſtre ſẽblable à nous en douleur, crainte & eſtõnemẽt, & toutesfois differer en ceſte marque. Eſtãs cõuaincus, ils ſe tournẽt à vne autre cauillation: combien que Ieſus Chriſt ait craint la mort, toutesfois qu'il n'a pas redouté la malediction & l'ire de Dieu, de laquelle il ſe ſentoit aſſeuré. Mais ie prie les lecteurs de conſiderer, combien il ſeroit honnorable à Chriſt d'auoir eſté plus craintif & couard, que beaucoup de gẽs de cœur failly. Les brigans & malfaicteurs prennẽt le frein au dent pour aller à la mort, pluſieurs la meſpriſent de telle conſtance qu'il ſemble que ce leur ſoit vn ieu, les autres la portent tout doucement: que le Fils de Dieu en ait eſté ſi fort eſtonné & comme tranſi, quelle conſtance ou magnanimité ſeroit-ce? Car les Euangeliſtes recitent de luy, ce qu'on eſtimeroit eſtre incroyable & contre nature: c'eſt que pour la vehemence de ſa deſtreſſe, les gouttes de ſang luy ſont tombées de la face. Et ne faut pas dire qu'il ait fait vne telle monſtre deuant les hõmes, veu qu'il prioit ſecrettemẽt ſon Pere en vn lieu à l'eſcart. Et la doute eſt encore mieux oſtée, par ce qu'il a eſté neceſſaire que les Anges deſcendiſſent du ciel, pour le conſoler d'vne façon nouuelle & non accouſtumée. Quelle honte ſeroit-ce, que le Fils de Dieu euſt eſté ſi effeminé, de ſe tormenter iuſques là pour la mort commune, qu'il ſuaſt ſang, & ne peuſt eſtre recreé que par la veue des Anges? Poiſons bien auſsi ceſte priere, qu'il a reiterée trois fois: aſſauoir, *Mat. 26. d. 39* Pere s'il eſt poſsible, que ce hanap ſoit oſté arriere de moy: & il nous ſera facile d'en

iuger, d'autant qu'elle n'eſt procedée que d'vne amertume incroyable, que Ieſus Chriſt a eu vn combat plus aſpre & difficile que contre la mort commune. Dont il appert que ces brouillons auſquels ie reſpon, gazouillent temerairement de choſes incognues, pource que iamais ils n'ont apprehendé ne iugé que c'eſt ou que vaut, d'eſtre racheté du iugement de Dieu. or c'eſt noſtre ſageſſe, de ſentir à bon eſcient combien noſtre ſalut a couſté au Fils de Dieu. Si maintenant quelqu'vn demande, aſſauoir ſi Ieſus Chriſt eſt deſcendu aux enfers quand il a requis ſon Pere d'eſtre affranchi de la mort: Ie reſpon que c'en a eſté vn commencement. dont auſsi on peut conclurre, combien les tormens qu'il a enduré ont eſté horribles pour l'effrayer: veu qu'il cognoiſſoit qu'il luy conuenoit reſpondre au ſiege iudicial de Dieu, comme coulpable de tous noz malefices. Or combien que pour peu de temps la vertu diuine de ſon Eſprit ſe ſoit tenu cachée pour donner lieu à l'infirmité de la chair, iuſqu'à ce que Ieſus Chriſt ſe fuſt acquité de noſtre ſalut: neantmoins il nous faut ſauoir que la tentation qu'il a endurée du ſentiment de crainte & douleur, a eſté telle, qu'elle ne repugnoit point à la foy. En quoy auſsi a eſté accõply ce q̃ nous auons allegué du ſermõ de ſainct Pierre, qu'il eſtoit impoſsible qu'il fuſt detenu des douleurs de mort: veu qu'en ſe ſentant cõme delaiſſé de Dieu, il n'eſt point declinè tant peu que ce ſoit de la fiance qu'il auoit en ſa bonté. ce que monſtre ceſte priere, en laquelle il s'eſcrie pour la vehemence de la douleur qu'il endure, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu laiſſé? Car combien qu'il ſoit angoiſſé outre meſure, ſi ne laiſſe-il pas d'appeller ſon Dieu celuy duquel il ſe plaind d'eſtre abandonné. Dont l'erreur d'Apollinaire ancien heretique eſt conueincu, & pareillement de ceux qu'on a appellé Monothelites. car Apollinaire a controuué que l'Eſprit eternel eſtoit au lieu d'ame en Ieſus Chriſt, tellement qu'il le faiſoit demi homme ſeulement. Et c'a eſté vne abſurdité trop lourde: cõme ſi Ieſus Chriſt euſt peu effacer autrement noz pechez, qu'en obeiſſant à ſon Pere. Et où ſera l'affection ou volonté d'obeir, ſinon en l'ame, laquelle a eſté troublée en Ieſus Chriſt, afin que les noſtres eſtant affranchies de tremblement & inquietude, ayent paix & repos? Quand eſt des Monothelites, qui ont voulu faire accroire que Ieſus Chriſt n'auoit qu'vne volonté, nous voyons que ſelon l'homme il n'a point voulu ce qu'il vouloit ſelon ſa nature Diuine. Ie laiſſe à dire, qu'il domte & ſurmonte la crainte dont nous auons parlé, par vne affection contraire. car il y a grande apparence de contrarieté en ce qu'il dit, Pere deliure moy de ceſte heure: mais pour ceſte cauſe ſuis-ie venu à ceſte heure: Pere glorifie ton Fils. tant y a qu'en ceſte perplexité il n'y a eu nul desbordement, ny intemperance, telle qu'on la cognoiſt en nous, meſme quand nous mettons peine & nous efforçons à nous refrener.

Act. 2. d. 24

Mat. 27. f. 47

Iean 12. d. 27

13 S'enſuit la reſurrection des morts, ſans laquelle tout ce que nous auons deduit iuſques icy ſeroit imparfait. Car d'autant qu'en la croix, en la mort & en la ſepulture de Chriſt n'y apparoiſt qu'infirmité: il faut que la foy paſſe outre, pour eſtre pleinement corroborée. Pourtant combien qu'en ſa mort nous ayons entier accompliſſement de ſalut, veu que par icelle nous ſommes reconciliez à Dieu, il a eſté ſatisfait à ſon iuſte iugement, la malediction a eſté abolie, & auõs eſté acquitez de toutes les peines dont nous eſtions redeuables: neantmoins il n'eſt pas dit que par la mort nous ayons eſté reſſuſcitez en eſperance viue, mais par la reſurrection: car comme luy en reſſuſcitant s'eſt monſtré veinqueur de la mort, ainſi la victoire de noſtre mort conſiſte en ſa reſurrection. Les mots de ſainct Paul monſtreront mieux que cela veut dire, quand il dit qu'il eſt mort pour noz pechez, & reſſuſcité pour noſtre iuſtificatiõ: comme s'il diſoit, que par ſa mort le peché a eſté oſté: par ſa reſurrection, la iuſtice a eſté inſtaurée. Car comment en mourant nous euſt-il peu deliurer de la mort, s'il euſt ſuccombé à icelle? Commẽt nous euſt-il acquis la victoire, s'il euſt defailly au combat? Pourtant nous partiſſons tellement la ſubſtance de noſtre ſalut entre la mort de Chriſt & ſa reſurrectiõ, que nous diſons par la mort le peché auoir eſté deſtruit, & la mort effacée: par la reſurrectiõ, la iuſtice eſtablie, & la vie remiſe au deſſus: & ce en telle ſorte, que c'eſt par le moyen de la reſurrection, que la mort a ſon efficace. Parquoy ſainct Paul nous monſtre que Ieſus Chriſt a eſté declaré Fils de Dieu en ſa reſurrection: pource qu'alors il a deſployé ſa vertu celeſte, laquelle eſt comme vn clair miroir de ſa diuinité, & vn ferme appuy de noſtre foy. Comme en l'autre paſſage il dit, qu'il a ſouffert ſelon l'infirmité de la chair, & eſt reſſuſcité de la vertu de ſon Eſprit. Selon le meſme ſens, en traittant de la perfection il dit, Ie m'efforce afin de le cognoiſtre, & la vertu de ſa reſurrection. Au reſte il adiouſte tantoſt apres, qu'il pourſuit d'eſtre cõioint & aſſocié à ſa mort. à quoy s'accorde tresbien le dire de S. Pierre: que Dieu l'a reſſuſcité des morts, & luy a dõné gloire, à fin q̃ noſtre foy & eſperãce fuſt en Dieu: non pas q̃ noſtre foy eſtãt appuyée ſur la mort de Ieſus Chriſt chãcelle, mais que la vertu de Dieu, qui nous

1. Pier. 1. a. 3

Ro. 4. d. 25

2. Cor. 13. b. 4

Philip. 3. c. 10

2. Pier. 1. d. 21

garde

garde ſous la foy ſe deſcouure principalement & demonſtre en la reſurrectiõ. Qu'il nous ſouuienne donc, que toutes fois & quantes qu'il eſt fait mention ſeulement de la mort, que ce qui eſt propre à la reſurrection y eſt cõpris: qu'il y a auſsi vne meſme raiſon & forme de parler, quand la reſurrection eſt nommée ſeule, pource qu'elle tire auec ſoy ce qui conuient ſpecialement à la mort. Mais pource que Ieſus Chriſt en reſuſcitant s'eſt acquis la palme de victoire pour eſtre reſurrection & vie, ſainct Paul à bon droit debat & maintient que la foy ſeroit aneantie, & que l'Euangile ne ſeroit que fallace & menſonge, ſinon que nous ſoyons bien perſuadez en noz cœurs de la reſurrection de Ieſus Chriſt. 1. Cor. 15. c. 17. Parquoy en l'autre paſſage, apres qu'il s'eſt glorifié en la mort de Ieſus Chriſt contre toutes les frayeurs de damnation qui nous troublent: il adiouſte pour mieux amplifier, que Rom. 8. f. 34. celuy qui eſt mort, eſt meſme reſſuſcité, & apparoit deuãt Dieu interceſſeur pour nous. Dauantage, comme nous auons cy deuant expoſé, que la mortification de noſtre chair depend de la communication de la croix de Chriſt: auſsi il faut entendre qu'il y a vn autre fruit correſpondant à ceſtuy-la, prouenãt de ſa reſurrection. Car nous ſommes, cõme dit l'Apoſtre, entez en la ſimilitude de ſa mort, à fin qu'eſtans participãs de ſa reſurrectiõ: nous cheminions en nouueauté de vie. Parquoy en vn autre lieu, comme il deduit vn argument de ce que nous ſommes morts auec Chriſt, qu'il nous faut mortifier noz mẽbres ſur la terre: auſsi de ce que nous ſommes reſſuſcitez auec Chriſt, il infere qu'il nous faut chercher les choſes celeſtielles. Par leſquelles paroles non ſeulemẽt il nous exhorte à nouuelle vie, à l'exemple de Chriſt reſſuſcité: mais il enſeigne que cela ſe fait par ſa vertu, que nous ſoyons regenerez en iuſtice. Nous auons vne troiſieme vtilité de ceſte reſurrectiõ: c'eſt que comme ayans vne arre de la reſurrection, nous en ſommes rẽdus plus certains de la noſtre: d'autant que celle de Chriſt en eſt le fondement & la ſubſtance, comme il en eſt parlé plus à plein en la premiere aux Corinthiens. Il faut auſsi en paſſant noter qu'il eſt dit eſtre reſſuſcité des morts: enquoy la verité de ſa mort & reſurrectiõ eſt ſignifiée, comme s'il eſtoit dit qu'il a ſouffert vne meſme mort que les autres hommes, & qu'il a receu immortalité en la meſme chair qu'il auoit prinſe mortelle. Rom. 6. a. 4. Coloſſ. 3. a 5.

14 Ce n'eſt pas auſsi vn article ſuperflu, qu'il eſt monté au ciel apres eſtre reſſuſcité: car combien que Chriſt ait commencé en reſſuſcitant à magnifier ſa gloire & vertu, ayãt deſpouillé la condition baſſe & contemptible de ceſte vie mortelle, & l'ignominie de la croix: toutesfois il a vrayement lors exalté ſon regne, quand il eſt monté au ciel. ce que l'Apoſtre demonſtre, quand il dit qu'il eſt monté pour accomplir toutes choſes: où en mettant vne eſpece de contrarieté, quant au mots, il aduertit qu'il y a vn bon accord entre les deux: pource que Ieſus Chriſt s'eſt tellement departy de nous, qu'il nous eſt preſẽt d'vne façon plus vtile que quand il a conuerſé en terre, eſtant logé comme en vn domicile eſtroit. Parquoy Sainct Iean, apres auoir recité que Ieſus Chriſt conuioit à boire de l'eau viue tous ceux qui auoyent ſoif: adiouſte tantoſt apres, que le S. Eſprit n'eſtoit pas encore donné, pource que Ieſus Chriſt n'eſtoit point encore glorifié. ce que le Seigneur meſme a teſtifié à ſes diſciples: Il vous eſt expediẽt que ie m'en aille: car ſi ie ne m'en vay le Conſolateur ne viendra point. Pareillement il les conſole quant au regret qu'ils pouuoyent conceuoir de ſon abſence corporelle, diſant qu'il ne les delaiſſera point orphelins, mais qu'il viendra de rechef à eux, voire d'vne façon inuiſible: toutesfois plus deſirable, pource qu'alors ils ſeront enſeignez d'vne experiẽce plus certaine, que l'empire qui luy eſt donné & l'authorité qu'il exerce ſuffit non ſeulemẽt à viure bien & heureuſemẽt, mais auſsi à mourir de meſmes. Et de fait nous voyons combien il a plus largement eſpandu les graces de ſon Eſprit, combien il a plus amplifié ſa maieſté, cõbien il a declairé dauantage ſa puiſſance, tant en aidant les ſiens, qu'en abbattant ſes ennemis. Eſtãt donc receu au ciel, il a bien oſté la preſence de ſon corps de noſtre veue, mais non pas pour laiſſer d'aſſiſter aux fideles, qui ont encores à cheminer en terre: ains pour gouuerner le monde par vne vertu plus preſente, qu'auparauant. Et de fait, ce qu'il auoit promis d'eſtre auec nous iuſques à la conſommation du ſiecle, a eſté accomply par ceſte aſcẽſion: en laquelle comme le corps a eſté eleué ſur tous les cieux, ainſi la vertu & efficace s'eſt eſpandue outre toutes les limites du ciel & de la terre. ce q̃ i'aime mieux expliquer par les parolles de ſainct Auguſtin, que par les miennes: Ieſus Chriſt, dit-il, deuoit aller par la mort à la dextre de ſon Pere, pour de là venir iuger les vifs & les morts en preſence corporelle, cõme il eſt monté. car par preſence ſpirituelle il deuoit eſtre auec ſes Apoſtres apres ſon aſcẽſion. En vn autre paſſage il parle encore plus clairement: Selon la grace inuiſible & infinie de Ieſ⁹ Chriſt, dit-il, eſt accõply ce qu'il diſoit à ſes Apoſtres: Voicy, ie ſuis touſiours auec vous iuſques à la fin du ſiecle. Mais ſelon la chair laquelle il a veſtue, ſelon ce qu'il eſt nay de la Vierge, ſelon ce qu'il a eſté prins des Iuifs, ſelon ce qu'il a eſté pendu en la croix, Ephe. 4. b. 10. Iean 7. f. 37. Iean 16. a. 7. Act. 1. b. 9. Mat. 28 d. 20 Tract. in Euan. Ioã 99

& puis deposé d'icelle pour estre enseuely & mis au sepulchre, selon ce qu'il s'est manifesté apres sa resurrection, est accomplie ceste sentence, Vous ne m'aurez pas tousiours auec vous. Pourquoy? d'autant que selon la presence de son corps il a cõuersé auec ses disciples quarante iours, & eux voyans il est monté au ciel, & n'est plus icy: car il est là assis à la dextre de Dieu son Pere. & est encore icy, d'autant qu'il n'a point retiré la presence de sa maiesté: quant à la presence de sa chair, il a dit à ses disciples, Vous ne m'aurez pas tousiours auec vous. Car pour peu de iours l'Eglise l'a eu present selon la chair: maintenant elle le possede par foy, mais elle ne le voit point des yeux.

Mat. 26. b. 11.

Act. 1. a. 3. & b. 9.

15 Parquoy il est incontinent adiousté, qu'il est assis à la dextre du Pere. Laquelle similitude est prinse des Rois: dont les lieutenans, ausquels ils dõnent la charge de gouuerner, sont comme leurs assesseurs. Ainsi Christ, auquel le Pere veut estre exalté, & par la main duquel il veut exercer sa seigneurie, est dit estre assis à la dextre du Pere. Par laquelle parolle il faut entendre qu'il a esté ordonné Seigneur du ciel & de la terre, & qu'il en a prins solennellemẽt la possession: & non seulement qu'il l'a prinse vne fois, mais qu'il la maintient iusques à tant qu'il descendra au iour du Iugement. Car ainsi l'expose l'Apostre quand il dit, que le Pere l'a constitué à sa dextre sur toute principauté, & puissãce, & vertu, & domination, & tout nom qui est renommé non seulement en ce siecle, mais aussi en l'autre: & qu'il a assuietty toutes choses sous ses pieds: & qu'il l'a mis Chef en l'Eglise sur toutes choses. Nous voyõs à quoy tend ce qui est dit, que Iesus Christ est assis: assauoir q̃ toutes creatures tant celestes que terriennes honnorent sa maiesté, sont gouuernées par sa main, obeissent à son plaisir, & sont suiettes à sa vertu. Et ne veulent autre chose dire les Apostres, quand ils en font si souuent mention, sinon que toutes choses ont esté permises à son commandement. Pourtant ceux qui pensent que par ce mot est simplemẽt signifiée la beatitude en laquelle a esté receu Iesus Christ: s'abusent en cela. Or il ne doit chaloir que sainct Estienne aux Actes tesmoigne qu'il l'a veu comme estant debout: car il est icy question non pas de la disposition du corps, mais de la maiesté de son Empire: tellement qu'estre assis ne signifie autre chose que presider au throne celeste.

Ephes. 1. d. 20. Phil. 2. b. 9. Ephe. 4. c. 15.

Act. 2. e. 30. & 3. d. 21. Heb. 1. a. 7. & 1. 7. g. 56.

Aug. de Fide & Sym. cap. 8. Eph. 2. b. 5.

16 De cela reuiennent diuers profits à nostre foy. car nous entendõs que le Seigneur Iesus par son ascension au ciel nous y a fait ouuerture, laquelle estoit fermée par Adam. Car puis qu'il y est entré en nostre chair, & comme en nostre nom: de cela il s'ẽsuit ce que dit l'Apostre, que de sa aucunement nous sommes assis auec luy aux lieux celestes: assauoir, d'autant que nous n'en auons point vne esperance nue, mais en auons desia la possession en nostre chef. Dauantage, nous recognoissons que ce n'est pas sans nostre grand bien qu'il reside auec le Pere. Car estant entré au Sanctuaire qui n'est point fait de main d'hõme, il apparoist là continuellement pour nostre aduocat & intercesseur: conuertissãt tellement les yeux du Pere en sa iustice, qu'il les destourne du regard de noz pechez: nous reconciliant tellement son cœur, qu'il nous donne accés par son intercession à son throne: nous y preparant grace & clemence, & faisant qu'il ne nous soit horrible cõme il doit estre à tous pecheurs. Tiercemẽt en ceste article nous cõceuõs la puissãce de Iesus Christ, en laquelle est située nostre force & vertu, nostre ayde & la gloire que nous auons contre les enfers. Car en montãt au ciel, il a mené ses aduersaires captifs: & les ayant despouillez il a enrichy son peuple, & de iour en iour l'enrichist de graces spirituelles. Il est donc assis en haut, afin q̃ de là espandant sur nous sa vertu, il nous viuifie en vie spirituelle, & nous sanctifie par son Esprit: afin d'orner son Eglise de plusieurs dons precieux: afin de la conseruer par sa protection à l'encontre de toute nuisance: afin de reprimer & cõfondre par sa puissance tous les ennemis de sa croix & de nostre salut: finalement afin d'obtenir toute puissance au ciel & en terre, iusques à ce qu'il aura veincu & destruit tous ses ennemis qui sont aussi les nostres, & qu'il aura acheué d'edifier son Eglise. Et voila quel est le vray estat de son royaume, & la puissance que le Pere luy a donnée iusques à ce qu'il accomplisse le dernier acte venant iuger les vifs & les mors.

Heb. 7. d 25. & 9. c. 11. Rom. 8. f 34.

Ephe. A b. 6. 4.

Psal. 110. a. 1.

17 Dés maintenant les seruiteurs de Iesus Christ ont assez de signes pour cognoistre la presence de sa vertu. mais d'autant que son regne est encores obscurci & caché sous l'humilité de la chair: ce n'est pas sans cause que la foy est icy dirigée à sa presence visible, laquelle il manifestera au dernier iour. Car il descendra en forme visible, comme on l'a veu monter: & apparoistra à tous auec la maiesté inenarrable de son regne, auec la lumiere d'immortalité, auec la puissance infinie de sa diuinité en la compagnie de ses Anges. De là donc il nous est cõmandé d'attẽdre nostre redempteur au iour qu'il separera les agneaux des boucs, les eleuz des reprouuez: & n'y aura nul, ne viuant ne mort, qui puisse eschapper son iugement. Car le son de la trompette sera ouy de tous les bouts du monde: par

Act. 1. b. 11. Matt. 24 c. 30.

Matt. 25. c. 31.

laquelle

laquelle tous hommes seront appellez & citez à son throne iudicial, tant ceux qui seront pour lors en vie, que ceux qui seront tresplassez au parauant. Il y en a aucuns qui exposẽt par les viuans & les morts, les bons & les mauuais. Et de fait, nous voyons qu'aucuns des Anciens ont douté comment ils deuoyent exposer ces vocables : mais le premier sens est beaucoup plus conuenable, d'autãt qu'il est plus simple & moins contraint, & prins de la maniere accoustumée de l'Escriture. Et ne contreuiẽt point ce qui est dit par l'Apostre, qu'il est vne fois estably à tous hommes de mourir. car combien que ceux qui serõt pour lors en la vie mortelle quand le iugement viendra, ne mourrõt point selõ l'ordre naturel: toutesfois la mutatiõ qu'ils souffrirõt, d'autãt qu'elle aura grãde cõuenãce à la mort, n'est pas sãs raison appellée mort. Il est certain que tous ne reposeront pas longuemẽt, ce que l'Escriture appelle dormir: mais tous serõt muez & chãgez. Qu'est-ce à dire cela? c'est que leur vie mortelle sera abolie en vne minute de temps, & transformée en vne nouuelle nature. Nul ne peut nier qu'vn tel aboliſſemẽt de la chair ne soit mort. Neãtmoins cela cepẽdant demeure touſiours vray, que les viuãs & les morts seront citez en iugement. Car les morts qui sont en Christ, ressuſciteront les premiers: puis apres ceux qui seront suruiuãs, viendront au deuant du Seigneur en l'air: cõme dit sainct Paul. Et de fait, il est vray semblable, que cest article a esté prins de la predication de sainct Pierre, selon que sainct Luc recite, & de l'adiuration notable que fait S. Paul à Timothée, où il est nommément parlé des viuans & des morts.

Heb. 9. g. 27

1. Cor. 15 g. 51

1. The. 4 d. 16.

Act. 10. g. 42. 2. Tim. 4. a. 1

18 De là nous reuient vne singuliere consolation, que nous oyons la puiſſance de iuger estre donnée à celuy qui nous a ordonnez comme participans de son honneur à faire iugement: tant s'en faut qu'il monte en son throne pour nous cõdamner. Car comment vn Prince de si grande clemence perdroit-il son peuple? comment le chef diſsiperoit-il ses membres? comment l'aduocat condamneroit-il ceux dont il a prins la defense? Et si l'Apostre ose se glorifier, qu'il n'y a nul qui puisse condamner quand Iesus Christ intercede pour nous: il est encores plus certain que Christ, estant nostre intercesseur, ne nous condamnera point: veu qu'il a prins nostre cause en main, & a promis de nous soustenir. Ce n'est pas certes vne petite asseurance : de dire que nous ne comparoiſtrons point deuant autre siege iudicial, que celuy de nostre Redempteur: duquel nous attendõs salut. Dauãtage nous auons icy, que celuy qui nous promet maintenant par son Euangile beatitude eternelle, ratifiera lors sa promesse, en faisant iugement. Le Pere donc a tellement honnoré son Fils, en luy attribuant authorité de iuger, qu'en ce faisant il a prouueu à conſoler les consciences de ses seruiteurs: lesquelles pourroyent trẽbler de l'horreur du iugemẽt, si elles n'y auoyent certaine esperance. Iuſques icy i'ay suyui l'ordre du Symbole qu'on appelle des Apostres, pource que là nous pouuons voir comme en vn tableau, par les articles qui y sont contenus, en quoy gist nostre salut : & par ce moyen auſsi entendons à quelles choſes il nous faut arrester pour obtenir salut en Iesus Christ. I'ay desia dit, qu'il ne nous faut pas beaucoup soucier de l'autheur de ce Sommaire. Les Anciẽs d'vn cõmun accord l'attribuẽt aux Apostres: soit qu'ils eſtimaſſent qu'il auoit esté laiſſé d'eux par escrit, soit qu'ils ayent voulu authoriſer la doctrine laquelle ils sauoyent estre prouenue d'eux, & fidelement baillée de main en main. Et de fait, ie ne doute point que ce n'aſt esté vne confeſsion receue ſans contredit dés la premiere origine de l'Egliſe, & meſme du temps des Apostres. Il est auſsi vray ſemblable, qu'vn tel Sommaire n'a pas esté cõpoſé par quelque homme priué : veu que dés le commencement il a obtenu authorité ſacrée entre les fideles. ce qui nous doit estre le principal & hors de diſpute: aſſauoir que toute l'hiſtoire de nostre foy y est briefuemẽt racontée, en tel ordre & diſtinctiõ, qu'il ne nous faut chercher dauantage, & que rien n'y est mis qui ne soit prouué par fermes teſmoignages de l'Escriture. Cela cognu, ce seroit choſe inutile de beaucoup trauailler à nous enquerir de l'autheur, ou debattre auec celuy qui ne s'accordera point auec nous, ſinon que nous ſoyons ſi difficiles à contenter, que ce ne nous ſoit point aſſes d'estre enſeignez par l'Eſprit de Dieu en la verité infaillible, ſi nous ne ſauõs de quelle bouche elle a esté proferée, ou de quelle main elle a esté eſcrite.

Rom. 8. f. 33.

Matt. 19 d. 18

Vide Ambro. lib. 1 de Iac. cap. 6.

19 Or puis que nous voyons toute la ſomme & toutes les parties de nostre ſalut estre compriſes en Iesus Christ: il nous faut garder d'en tranſferer ailleurs la moindre portiõ qu'on ſauroit dire. Si nous cherchons ſalut : le ſeul nom de Ieſus nous enſeigne qu'il est en luy. Si nous deſirons les dons du ſainct Eſprit: nous les trouuerons en ſon onction. Si nous cherchons force: elle est en ſa ſeigneurie. Si nous voulons trouuer douceur & benignité: ſa natiuité nous la preſente, par laquelle il a eſté fait ſemblable à nous, pour apprendre d'eſtre pitoyable. Si nous demandons redemption: ſa paſsion nous la donne. En ſa dãnation nous auons nostre abſolution. Si nous deſirons que la malediction nous ſoit remi-

se:nous obtenons ce bien-la en sa croix. La satisfaction, nous l'auons en son sacrifice: purgation, en son sang: nostre reconciliation a esté faite par sa descente aux enfers. La mortification de nostre chair gist en son sepulchre: la nouueauté de vie en sa resurrection: en laquelle aussi nous auons esperance d'immortalité. Si nous cherchons l'heritage celeste, il nous est asseuré par son ascension. Si nous cherchons aide & confort, & abondance de tous biens: nous l'auons en son regne. Si nous desirons d'attendre le iugement en seureté: nous auons aussi ce bien, en ce qu'il est nostre Iuge. En somme, puis que les threfors de tous biens sont en luy: il nous les faut de là puiser pour estre rassasiez, & non d'ailleurs. Car ceux qui non contens de luy, vacillent çà & là en diuerses esperances: mesme quand ils auroyent leur principal esgard en luy, si ne tiennent-ils pas la droite voye: d'autant qu'ils destournent vne partie de leurs pensées ailleurs. cõbien que ceste defiance ne peut entrer en nostre entendement, quand nous auons vne fois bien cognu ses richesses.

CHAP. XVII.

Que Iesus Christ vrayement nous a merité la grace de Dieu, & salut.

IL y a vne question à expedier pour la fin, c'est qu'aucuns esprits volages s'egarans en leur subtilité, combien qu'ils confessent que nous obtenons salut par Iesus Christ, toutesfois ne peuuẽt porter le nõ de Merite, pource qu'ils pensent que la grace de Dieu en est obscurcie. Par ainsi ils veulent que Iesus Christ ait esté instrument ou ministre de nostre salut, non pas autheur, chef & capitaine, comme sainct Pierre le nomme. Or ie confesse bien que si quelqu'vn le vouloit simplemẽt ou en soy opposer au iugemẽt de Dieu, qu'il n'y auroit point lieu à nul merite: pource qu'il ne se trouuera point dignité en homme, qui puisse obliger Dieu, ou rien meriter enuers luy, mesmes comme sainct Augustin dit tresbien, Nostre sauueur, entant qu'il est homme, & vne clarté souueraine de la predestination & grace de Dieu, veu que la nature humaine qui est en luy n'a peu acquerir par aucuns merites precedẽs d'œuures ou de foy, qu'il fust ce qu'il est: Qu'on me respõde, dit-il, commẽt il a peut meriter, pour estre prins de la Parolle coeternelle du Pere en vnité de personne, pour estre Fils vniq de Dieu. Ainsi la source de grace, dont les parties s'espandent sus les membres selon la mesure de chacun, apparoit en nostre chef. Par ceste grace chacun est fait Chrestien du commencemẽt de sa foy, comme nostre Sauueur par icelle a esté fait Christ au commencement de son humanité. Item en vn autre passage, Il n'y a patron ny exemple plus clair & notable de la predestinatiõ gratuite, que nostre Mediateur. Car celuy qui l'a fait homme iuste de la semence de Dauid, pour n'estre iamais iniuste, voire sans aucun merite precedent de la volonté d'iceluy: fait aussi iustes ceux qui estoyent iniustes, en les faisant mẽbres de ce chef. Parquoy en parlant du merite de Iesus Christ, nous n'en establissons pas le commencement en luy, mais nous montons au decret & à l'ordõnance de Dieu, laquelle en est la cause: d'autant qu'il l'a estabi Mediateur de pure gratuité, pour nous acquerir salut. Et ainsi c'est inconsiderément fait, d'opposer le merite de Iesus Christ à la misericorde de Dieu. car il nous faut pratiquer la reigle vulgaire: c'est que quand deux choses se rencontrent chacune en son degré, mesmes que l'vne est accessoire de l'autre, il n'y a nulle repugnãce. Parquoy rien n'empesche que la iustification des hommes ne soit gratuite de la pure misericorde de Dieu: & que le merite de Iesus Christ seruant à icelle de moyen inferieur, n'y interuienne. mais c'est à noz œuures qu'il faut opposer tant la faueur & bõté de Dieu que l'obeissance de Christ, chacun des deux selon son ordre. Car Iesus Christ n'a peu rien meriter que du bon plaisir de Dieu: mais pource qu'il estoit destiné & ordonné à cela, d'appaiser l'ire de Dieu par son sacrifice, & effacer noz transgressions par son obeisãce. En somme, puis que le merite de Iesus Christ depend & procede de la seule grace de Dieu, laquelle nous a ordonné ceste maniere de salut, il doit estre à bon droit opposé à toutes iustices humaines, aussi bien que la cause dont il procede.

Act. 3. c. 11

Libr. 1. de predest. sanct. cap. 15.

De Bono perseuer. rant cap. vlt.

2 Ceste distinctiõ se peut verifier par beaucoup de passages de l'Escriture: cõme, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a liuré son Fils vnique, afin que quicõque croit en luy ne perisse point. Nous voyons que la dilection de Dieu est mise en premier lieu, comme la cause souueraine ou la source: puis la foy en Iesus Christ s'ensuit, cõme la cause secõde & plus prochaine. Si quelqu'vn replique, que Iesus Christ est seulement cause formelle: c'est à dire, qui n'emporte point en soy vray effect, les mots que nous auons allegué ne souffrent point qu'on amoindrisse tant sa vertu. Car si nous sõmes reputez iustes par la foy laquel le repose en luy, il nous faut aussi chercher en luy mesme la matiere de nostre salut. ce qui se prouue par plusieurs lieux asses euidens: comme de sainct Iean, Non pas que nous l'ayõs aimé les premiers, mais il nous a aimez le premier, & a enuoyé son Fils propiciatiõ pour noz pechez. En ces mots il demonstre clairement que Dieu nous a establi le moyen de

Iean 3. b. 16.

Iean 4. b. 10

de nous reconcilier auec luy en Iesus Christ, afin que rié n'empeschast son amour enuers nous. Et ce nom de Propiciation ou appointemẽt, emporte beaucoup. car Dieu du temps qu'il nous aimoit, de l'autre costé nous estoit ennemi d'vne façon qui ne se peut exprimer, iusqu'à-ce qu'il a esté appaisé en Christ. A quoy se rapportent toutes ces sentẽces: que Iesus Christ est la purgation de noz pechez. Item, qu'il a pleu à Dieu reconcilier toutes choses à soy par luy, pacifiant tous discors par le sang de sa croix en luy mesme. Item, que Dieu estoit en Christ s'appaisant enuers le monde, n'imputant point aux hommes leurs pechez. Item, qu'il nous a eu agreables en son Fils aimé. Item, que Iesus Christ a reconcilié les Iuifs & les Payẽs auec Dieu par sa croix. La raisõ de ce mystere se peut recueillir du premier chapitre des Ephesiens: là où sainct Paul apres auoir enseigné que nous auons esté eleus en Christ, adiouste que nous auons obtenu grace en luy. Comment Dieu a-il cõmencé de receuoir en son amour & faueur, ceux qu'il auoit aimez deuant la creation du monde, sinon d'autant qu'il a desployé son amour quand il a esté reconcilié par le sang de son Fils? Car d'autant que Dieu est la fontaine de toute iustice, il est necessaire pendant que nous sommes pecheurs, que nous l'ayons pour ennemi & iuge. Parquoy la iustice telle que sainct Paul la descrit, luy est commencement de nous aimer: c'est que celuy qui estoit pur de tous pechez a esté fait peché pour nous, afin que nous soyons iustice de Dieu en luy. Car il signifie, que par le sacrifice de Iesus Christ nous auõs iustice gratuite pour plaire à Dieu, estans autrement alienez de luy par le peché, & enfans d'ire de nature. Au reste ceste distinction est notée, toutes fois & quantes que l'Escriture conioint la grace de Iesus Christ auec l'amour de Dieu. dont il s'ensuit que nostre Sauueur nous a largit du sié qu'il a acquis: pource qu'autrement il ne conuiendroit pas que ceste louange luy fust attribuée à part, que la grace est sienne & prouenante de luy.

1. Iean 2. a. 2
Coloss. 1. c. 20
2. Cor. 5. d. 19
Ephes. 1. b. 6
Ephes. 1. d. 16
2. Cor. 5. d. 21

3 Or que Iesus Christ nous ait acquis par son obeissance faueur enuers le Pere, & mesmes qu'il l'ait meritée: il appert & se peut recueillir sans doute de plusieurs tesmoignages de l'Escriture. Car ie pren ce poinct pour resolu, que s'il a satisfait pour noz pechez, s'il a soustenu la peine qui nous estoit deue, si par son obeissance il a appaisé l'ire de son Pere, finalement si luy estant iuste a souffert pour les pecheurs: il nous a acquis salut par sa iustice. ce qui vaut autant que meriter. Or tesmoin sainct Paul, il nous a reconcilié par sa mort. Si la reconciliation n'a point de lieu, sinon qu'il y ait precedé offense, haine & diuorse: le sens est tel, que Dieu, qui iustement nous hayssoit & auoit en desdain à cause du peché, s'est appointé auec nous par la mort de son Fils, pour nous estre propice. Il faut bien aussi noter la comparaison que met sainct Paul: c'est que comme nous auons esté faits pecheurs par la transgression d'vn hõme, aussi nous sommes restituez en iustice par l'obeissance d'vn homme. Car le sens est tel, que tout ainsi que nous auons esté separez de Dieu par la coulpe d'Adam, & destinez à perdition: aussi par l'obeissance de Iesus Christ nous auons esté remis & receus en amour comme iustes. Comme aussi il dit, que le don est pour effacer plusieurs delits, afin de nous iustifier.

Rom. 5. b. 11
Rom. 5. d. 19
Rom. 5. c. 16

4 Or quand nous disons que la grace nous a esté acquise par le merite de Iesus Christ, nous entendons que nous auons esté purgez par son sang, & que sa mort a esté satisfactiõ pour effacer les pechez. Cõme dit sainct Iean, que son sang nous purge. & le Sauueur mesme, Voyci mon sang qui est espandu par la remission des pechez. Si la vertu & effect du sang espandu est, que noz pechez ne nous soyent point imputez, il s'ensuit qu'il a esté satisfait par ce pris pour recompense au iugement de Dieu. A quoy s'accorde le dire de Iean Baptiste, Voyci l'agneau de Dieu, qui oste le peché du mõde. Car il oppose Iesus Christ à tous les sacrifices de la Loy, enseignant que tout ce que ces figures-là ont monstré, est accomply en luy. Or nous sauons que Moyse reitere souuẽt: c'est que l'iniquité sera rachetée, le peché effacé & remis par les offrandes. Bref les figures anciennes nous declairent tresbien quelle est la vertu & efficace de la mort de Iesus Christ. Et l'Apostre en l'epistre aux Hebrieux explique proprement le tout, en vsant de ce principe, que le pardon ne se fait point sans effusion de sang. dont il conclud que Iesus Christ est apparu auec son sacrifice pour abolir le peché. Itẽ, qu'il a esté offert pour abolir les pechez de plusieurs. Or il auoit dit vn peu auparauant, qu'il n'est point entré au sanctuaire auec sang de boucs ou de veaux, mais par son propre sang, pour trouuer redemption eternelle. Dauantage, quãd il argue en la façon qui s'ensuit, Si le sang d'vne geniſſe sanctifie selõ la pureté de la chair: par plus forte raison les consciences sont nettoyées des œuures mortes par le sang de Christ. Il appert clairement que ceux qui n'attribuent point au sacrifice de Iesus Christ la vertu d'effacer les pechez, d'appaiser Dieu, & de luy satisfaire, amoindrissent par trop la grace qui a esté figurée par les ombres de la Loy. Voyla pourquoy l'Apostre adiouste, que Iesus Christ est Mediateur du nouueau Testamẽt, afin que la mort interuenãte pour

1. Iean 1. c. 5
Luc 22. b. 20
Iean 1. d. 29
Heb. 9. f. 22
Au mesme .12
au mesme b. 13
au mesme d. 15

recompenser & abolir les pechez qui demeuroyent sous la Loy, les fideles qui sont appellez reçoyuent la promesse de l'heritage eternel. La similitude aussi que met sainct Paul
Galat 3 b 13 est bien à noter: assauoir qu'il a esté fait malediction pour nous. Car c'eust esté chose superflue, voire absurde, que Iesus Christ eust esté chargé de malediction, sinon pour payer ce dont nous estions redeuables, & par ce moyen nous acquerir iustice. ce qu'emporte le
Isaie 53. b.5 tesmoignage d'Isaie, que le chastiement de nostre paix a esté mis sur luy, & q̃ nous sommes gairis par ses playes. Car s'il n'auoit satisfait pour noz pechez, il ne seroit pas dit qu'il nous a appointé auec Dieu, se chargeant de la punition à laquelle nous estions obligez. A quoy respond ce qui s'ensuyt au Prophete, Ie l'ay frappé pour l'iniquité de mon peu-
1. Pierre 2 d.24 ple: adioustant l'interpretation de sainct Pierre qui oste toute difficulté, c'est qu'il a porté noz pechez sur le bois. car il monstre que le fardeau de damnatiõ a esté mis sur Iesus Christ, pour nous en alleger.

5 Les Apostres aussi prononcent assez ouuertement, que Iesus Christ a payé le pris & rançon pour nous racheter de l'obligation de mort. comme quand sainct Paul dit, que
Rom. 3. c. 24 nous sommes iustifiez par la grace d'iceluy, par la redemption qu'il a faite: d'autant que Dieu l'a ordonné en appointement par la foy qui est en son sang. Par ces mots l'Apostre magnifie la grace de Dieu, en ce qu'il nous a donné le pris de redemption en la mort de son Fils: puis il nous exhorte d'auoir nostre refuge au sang espandu, afin qu'estans iustifiez par ce moyen, nous puissions consister deuant le iugement de Dieu. Cela mesme est
1. Pierre 1. d.18 confermé par le dire de sainct Pierre: c'est que nous sommes rachetez non point d'or ne d'argent, mais du sang pretieux de l'Agneau sans macule. Car telle comparaison, où il oppose l'vn à l'autre, ne couiendroit pas, si ce pris du sang innocent n'eust emporté satisfaction pour les pechez: pour laquelle raison sainct Paul dit, que nous auons esté rache-
1. Cor. 6. d.20 tez pretieusement. Et sans cela ce qu'il dit ailleurs ne consisteroit pas: c'est qu'il y a vn seul mediateur, lequel s'est donné pour plege & rançon. car en ce faisant, il faut qu'il ait soustenu la peine que nous auions meritée. Parquoy le mesme Apostre, voulant definir que c'est de la redẽption au sãg de Christ, l'appelle Remissiõ des pechez. cõme s'il disoit
Colos. 1. b.14 q̃ nous sõmes iustifiez ou absous deuãt Dieu, d'autãt q̃ ce sang-là resp̃d en satisfaction.
Colos. 2 c.14 A quoy est cõforme l'autre passage: c'est q̃ l'obligatiõ qui nous estoit cõtraire a esté effacée en la croix. Car cela emporte qu'il y a eu payemẽt & recõpẽse pour nous deliurer de
Galat. 2. d.22 dãnation. Nous deuõs biẽ aussi poiser ces mots de S. Paul, c'est q̃ si nous sommes iustifiez par les œuures de la Loy, Iesus Christ seroit mort en vaĩ. car il signifie q̃ nous deuõs chercher en Iesus Christ ce q̃ la Loy nous apporteroit si elle estoit deument accõplie: ou biẽ, q̃ nous obtenõs par la grace de Christ ce que Dieu a promis à nos œuures en la Loy: assauoir, Qui fera ces choses, il viura en icelles. ce qu'il conferme aussi bien au sermõ qu'il fit
Leuitiq. 18.a.5 en Antioche, selõ qu'il est recité par S. Luc: où il dit, qu'en croyant en Iesus Christ nous sõmes iustifiez de toutes les choses dõt nous ne pouuiõs estre iustifiez en la loy de Moy-
Actes 13. f.38 se. Car si l'obseruatiõ de la Loy est tenue pour iustice: on ne peut nier q̃ quãd Iesus Christ ayant pris ceste charge à soy, nous reconcilie par ce moyen à Dieu son Pere, cõme si nous estions parfaits obseruateurs de la Loy, il ne nous merite faueur. Ce qu'il dit en l'Epistre aux Galates tend à vn mesme but: c'est que Dieu enuoyant son Fils l'a assuietti à la Loy,
Gal. 4. a. 4 afin qu'il rachetast ceux qui estoyent sous la Loy. Car de quoy seruiroit ceste suiectiõ s'il ne nous eust acquis iustice, s'obligeant à faire & accomplir ce que nous ne pouuions. & à
Rom. 4. payer, d'autant que nous n'auions dequoy? Voyla dont vient l'imputation de iustice sans œuures, dõt il est si souuẽt parlé: c'est que Dieu nous alloe en acquit la iustice qui se trouue en nostre Seigneur Iesus. Et de fait sa chair n'est point appellée Viande pour autre rai-
Iean 6. f. 55 son, que d'autant que nous trouuons en icelle substance de vie. Or ceste vertu ne procede d'ailleurs, que de ce qu'il a esté crucifié pour le pris & recompense de tout ce que nous
Ephes. 5. a.1 deuions. comme sainct Paul dit, qu'il s'est offert en sacrifice de bonne odeur. Item, qu'il
Rom. 4. d.25 a souffert pour nos pechez, & est ressuscité pour nostre iustice. Dequoy nous auons à con-
Isaie 37. g.35 clurre, que nõ seulement Iesus Christ nous a esté donné pour salut, mais qu'en faueur de
1. Iean 2. b.12 luy le Pere nous est propice. Car il n'y a doute que ce que Dieu pronõce sous figure par Isaie, ne soit entierement accompli en ce redempteur: Ie le feray pour l'amour de moy, & pour l'amour de Dauid mon seruiteur. Dequoy sainct Iean nous est fidele & suffisant exIean 6. f. 57 positeur, quand il dit que nos pechez nous sont remis en faueur du nom de Iesus Christ.
Philip. 1. d. 29 car combien que le nom de Christ ne soit point exprimé, le sens est assez notoire. Et en ce sens le Seigneur mesme prononce, Comme ie vi à cause de mon Pere, aussi vous viurez à cause de moy. Et à cecy mesme respond le dire de sainct Paul, Il vous a esté donné pour l'amour de Christ non seulement de croire en luy, mais aussi de souffrir pour luy.

6 Or de questiõner si Iesus Christ a rien merité pour soy, comme font le Maistre des senten

sentẽces & les Scholastiques) c'est vne folle curiosité: & d'en determiner comme ils font, c'est vne audace temeraire. Car quel besoin estoit-il que le Fils de Dieu descendist en terre pour s'acquerir ie ne say quoy de nouueau, luy qui auoit tout? Et Dieu en exposant son conseil pourquoy il a enuoyé son Fils, nous en oste tout scrupule: c'est qu'il n'a pas procuré le bien & vtilité d'iceluy par les merites qu'il pourroit auoir: mais qu'en le liurant à la mort il ne l'a point espargné, pour la grande amour qu'il portoit au monde. Ces sentences aussi sont bien à noter: L'enfant nous est nay, le Fils nous est donné. Item, Esiouy toy fille de Sion: voyci ton Roy vient à toy, iuste, &c. Car elles monstrent que Iesus Christ a seulement pensé de nous & de nostre bien. Et s'il auoit voulu faire son profit, ce que dit sainct Paul n'auroit nulle fermeté: c'est que Iesus Christ nous a ratifié son amour, quand il est mort pour ses ennemis. dont on peut recueillir qu'il n'a point eu esgard à soy. Ce que luy-mesme proteste ouuertement en ces mots, Ie me sanctifie à cause d'eux: où il monstre qu'il ne cherche aucun auantage pour luy, puis qu'il transfere ailleurs le fruict de sa saincteté. Et de fait, c'est vn poinct bien digne d'estre obserué, que Iesus Christ pour s'addonner du tout à nostre salut s'est comme oublié soy-mesme. Les Sorboniſtes peruertissent le passage de sainct Paul, l'appliquans à ce propos: c'est que pource que Iesus Christ s'est humilié, le Pere l'a exalté & luy a donné vn nom souuerain. Car par quels merites pouuoit-il, entant qu'il estoit homme, paruenir à ceste dignité, d'estre Iuge du monde & chef des Anges, & iouir du souuerain empire de Dieu, tellement qu'il n'y ait creature ne celestes ne terriennes, qui puissent par leurs vertus approcher de la millieme partie de sa maiesté? Or quant à ce qu'ils s'arrestent à ce mot Pourtant, la solution est bien aisée: c'est que sainct Paul ne dispute point là pour quelle cause Iesus Christ a esté esleué, mais seulement monstre vn ordre qui nous doit estre en exemple: c'est que la hautesse a suyui l'aneantissement. Bref, il n'a voulu autre chose sinon ce qui est dit ailleurs, qu'il a fallu que Iesus Christ souffrist, & que par ce moyen il entrast en sa gloire.

Rom. 8. f. 31
Isa. 9. b. 6
Zach. 9. b. 9
Rom. 5. b. 10
Iean 17. c. 19
Philip. 2. b. 9
Luc 24 d. 25

Le troisieme liure de l'Institution Chrestienne,

QVI EST,

DE LA MANIERE DE PARticiper à la grace de Iesus Christ, des fruits qui nous en reuiennent, & des effects qui s'en ensuyuent.

CHAP. I.

Que les choses qui ont esté dites cy dessus de Iesus Christ, nous profitent par l'operation secrette du sainct Esprit.

NOVS auons maintenant à voir, comment les biens que Dieu le Pere a mis en son Fils paruiennent à nous: veu que le Fils ne les a pas reçeu pour son vtilité priuée, mais pour en subuenir aux poures & indigens. Premierement il est à noter, cependant que nous sommes hors de Christ & separez d'auec luy, que tout ce qu'il a fait ou souffert pour le salut du genre humain, nous est inutile & de nulle importance. Il faut donques, pour nous communiquer les biens desquels le Pere l'a enrichi & rempli, qu'il soit fait nostre & habite en nous. Pour ceste cause il est nommé Nostre chef, & Premier nay entre plu-

Ephes. 4. d. 15
Rom. 8. f. 29
Rom. 11. b. 17.

Gal. 3. d. 17

sieurs freres: & il est dit aussi d'autrepart, que nous sommes entez en luy & le vestons: pource que rien de ce qu'il possede ne nous appartiēt, comme nous auons dit, iusques à ce que nous soyons faits vn auec luy. Or combien que nous obtenions cela par foy, neantmoins puis que nous voyons que tous indifferemment n'embrassent pas ceste communication de Iesus Christ, laquelle est offerte par l'Euangile: la raison nous induit à monter plus haut, pour nous enquerir de la vertu & operation secrette du S. Esprit, laquelle est cause que nous iouissons de Christ & de tous ses biens. I'ay traitté assez amplement cy dessus de la deité & essence eternelle du sainct Esprit: ainsi que les lecteurs se contentent d'auoir ceste article suyuant declairé pour ceste heure: c'est que Iesus Christ est tellement venu en eau & en sang, que l'Esprit aussi testifie quant & quant de luy, afin que le salut qu'il nous a acquis ne s'escoule point pour ne nous profiter de rien. Car comme sainct Iean nous allegue trois tesmoins au ciel, le Pere, la Parolle, & l'Esprit: aussi il en produit trois en terre, l'eau, le sang, & l'Esprit. Et ce n'est point en vain que le tesmoignage de l'Esprit est reiteré, lequel nous sentons estre engraué en nos cœurs au lieu de seau: voire pour séeller le lauement & le sacrifice qui sont à la mort du Fils de Dieu. Pour laquelle raison aussi sainct Pierre dit, que les fideles sont eleuz par la sanctification de l'Esprit, en l'obeissance & aspersion du sang de Christ. Par lesquels mots il nous declaire, que nos ames sont purgées par l'arrousement incomprehensible de l'Esprit, du sacré sang qui a esté espandu vne fois: afin que cela n'ait esté fait en vain. Et c'est aussi pourquoy sainct Paul, traittant de nostre purgation & iustice, dit que nous obtenons tous les deux au nom de Iesus Christ & en l'Esprit de nostre Dieu. La somme reuient là, que le sainct Esprit est comme le lien par lequel le Fils de Dieu nous vnit à soy auec efficace. A quoy se rapporte tout ce que nous auons deduit au liure precedent, de son onction.

1. Iean 5. b. 7. 8

1. Pier. 1. a. 2

2 Mais afin que cecy, selon qu'il est singulierement digne d'estre cogneu, soit mieux liquidé, sachons que Iesus Christ est venu rempli du sainct Esprit d'vne façon speciale: assauoir pour nous separer du monde, & nous recueillir en l'esperance de l'heritage eternel. Et c'est pourquoy il est nommé l'Esprit de sanctification: pource que non seulement il nous donne vigueur, & nous entretient de sa vertu generale qu'on apperçoit tant en tout le genre humain qu'aux autres animaux: mais il nous est racine & semence de la vie celeste. Et pourtant les Prophetes magnifient le regne de Iesus Christ par ce tiltre, qu'il deuoit apporter vne plus grande & ample largesse du S. Esprit. Le passage de Ioel est notable par dessus les autres, l'espadray en ce iour-là de mon Esprit sur toute chair, dit le Seigneur, &c. Car combien qu'il semble restraindre les dons de l'Esprit à l'office de prophetie, si est-ce que sous figure il signifie que Dieu par la clarté de son Esprit se formera des disciples, de ceux qui estoyent au parauant idiots, & n'ayans nul goust ne saueur de la doctrine celeste. Or pource que Dieu le Pere nous a largit de son Esprit en faueur de son Fils, & neantmoins en a mis en luy toute la plenitude, afin de le faire ministre & dispensateur de sa liberalité enuers nous: pour ces deux raisons l'Esprit est appellé maintenant du Pere, maintenant du Fils. Vous n'estes plus en chair (dit sainct Paul) mais en esprit: d'autant que l'Esprit de Dieu habite en vous. Or celuy qui n'a point l'Esprit de Christ, n'est point à luy. Et en nous voulant asseurer de nostre plenier renouuellement, il dit que celuy qui a ressuscité Iesus Christ des morts, viuifiera nos corps mortels à cause de son Esprit qui habite en nous. Car il n'y a nulle absurdité, d'attribuer au Pere la louange de ses dons, desquels il est autheur: & cependant dire le semblable de Iesus Christ, puis que ces mesmes dons luy ont esté commis en depost, pour en elargir aux siens comme il luy plaira. Voyla pourquoy il conuie à soy tous ceux qui ont soif, afin qu'ils boyuent. Et sainct Paul dit que l'Esprit est distribué à chacun des membres selon la mesure de la donation de Christ. Dauantage il est à noter, qu'il est nommé Esprit de Christ: non pas en tant que le Fils eternel de Dieu en son essence diuine est conioint en vn mesme Esprit auec le Pere, mais aussi quant à la personne de Mediateur: pource que sa venue seroit frustratoire s'il n'estoit descendu à nous muni de telle vertu. En ce sens-il est nommé le second Adam, estant procedé du ciel en Esprit viuifiant. Car sainct Paul compare la vie speciale que Iesus Christ inspire à ses fideles, pour les vnir à soy, auec la vie sensuelle, qui est aussi bien commune aux reprouuez. Semblablement quand il prie que la charité de Dieu, & la grace de Christ soit sur les fideles, il adiouste la communication de l'Esprit, sans laquelle iamais nul ne gousta ny la faueur paternelle de Dieu, ny les benefices de Christ. Comme nous lisons en l'autre passage, que la charité de Dieu est espandue en nos cœurs, par le sainct Esprit qui nous est donné.

Ioel 2. g. 28

Rom. 8. b. 9

Au mesme c. 11

Iean 7. 37

Ephes. 4. b. 7

1. Cor. 15. f. 45

Rom. 5. a. 5

3 Il nous seruira icy de noter quels tiltres l'Escriture attribue à l'Esprit, quand il est que-

queſtion du commencement & de tout le cours de la reſtauration de noſtre ſalut. Premierement il eſt nommé Eſprit d'adoption, pource qu'il nous eſt teſmoin de la benenuolence gratuite en laquelle le Pere celeſte nous reçoit en faueur de ſon Fils: & en nous teſtifiant que nous ſommes enfans de Dieu, il nous dõne fiance & courage à prier: meſmes il nous met les parolles en la bouche, à ce que nous puiſsions hardiment crier, Abba, pere. Par vne meſme raiſon il eſt appellé L'arre & le ſeau de noſtre heritage, pource qu'il nous viuifie du ciel, cõbien que nous ſoyõs pelerins en ce mõde, & ſemblables à poures treſpaſſez: & nous certifie que noſtre ſalut eſtant en la garde de Dieu, eſt bien aſſeuré de tout danger. De là meſme viẽt l'autre tiltre, qu'il eſt nõmé Vie à cauſe de la iuſtice. Or pource qu'en nous arrouſant de ſa grace inuiſible il nous rend fertiles à produire fruicts de iuſtice, cõme la pluye engreſſe la terre de ſon humeur: voyla pourquoy il eſt ſouuẽt nommé Eau: cõme en Iſaie, Vous tous qui auez ſoif, venez aux eaux. Item, l'eſpandray de mon Eſprit ſur celle qui à ſoif, & feray couler les ruiſſeres ſur la terre ſeche. Aquoy reſpond la ſentence de Ieſus Chriſt, que i'ay n'agueres alleguée, Si quelqu'vn a ſoif, qu'il vienne à moy. Combien qu'il eſt aucunefois marqué de ce nom, pour la force qu'il a de purger & nettoyer: comme en Ezechiel, où Dieu promet des eaux pures pour lauer toutes les ſouilleures de ſon peuple. Or pource qu'en nous arrouſant de la liqueur de ſa grace, il nous reſtaure en vigueur & nous refocille: de ceſt effect auſsi le nom d'Huylle & d'Onctiõ luy eſt donné. D'autrepart pource qu'en recuyſant & bruſſant nos concupiſcences vicieuſes, qui ſont comme ſuperfluitez & ordures, il enflambe nos cœurs en l'amour de Dieu, & en affection de le ſeruir: pour ceſte raiſon il eſt à bon droict intitulé Feu. En ſomme, il nous eſt propoſé comme la ſeule fontaine dont toutes richeſſes celeſtes decoulent ſur nous, ou bien comme la main de Dieu par laquelle il exerce ſa vertu: Car c'eſt par ſon inſpiration que nous ſõmes regenerez en vie celeſte, afin de n'eſtre plus pouſſez ou conduits de nous, mais eſtre gouuernez par ſon mouuemẽt & operation: tellement que s'il y a quelque bien en nous, ce n'eſt ſeulement que du fruict de ſa grace: & ſans luy tout le beau luſtre de vertu que nous auons n'eſt rien, pource qu'il n'y a qu'aueuglement d'eſprit & peruerſité de cœur. Cela a bien eſté deſia clerement expoſé, que Ieſus Chriſt nous eſt comme oiſif, iuſqu'à ce que nous le conioignions auec ſon Eſprit pour nous y adreſſer: pource que ſans ce bien nous ne faiſons que regarder Ieſus Chriſt de loin & hors nous, voire d'vne froide ſpeculation. Or nous ſauons qu'il ne profite ſinon à ceux deſquels il eſt chef & frere premier nay, meſmes qui ſont veſtus de luy. Ceſte ſeule conionction fait qu'il ne ſoit point venu vain & inutile, quant à nous, auec le nom de Sauueur. A ce meſme but tend le mariage ſacré, par lequel nous ſommes faits chair de ſa chair & os de ſes os, voire vn auec luy. Or il ne s'vnit auec nous que par ſon Eſprit, & par la grace & vertu d'icelluy il nous fait ſes membres, pour nous retenir à ſoy & pour eſtre mutuellement poſſedé de nous.

Galat. 4. a. 6. 2. Cor. 1. d. 21. Rom 8. b. 10. Iſaie 55. a. 1. Iſaie 44. a. 3. Iean 7. f. 37. Exec. 36 c. 25. 1. Iean 2. c. 20. 27. Luc 3. d. 16. Iean 4. b. 14. Actes 11. c. 21. Ephes. 4. d. 15. Rom. 8. f. 29. Galat. 3. d. 27. Ephes. 5. g. 30.

4 Mais pource que la foy eſt ſon principal chef d'œuure, la pluſpart de ce que nous liſons en l'Eſcriture touchant ſa vertu & operation, ſe rapporte à icelle foy, par laquelle il nous amene à la clarté de l'Euangile: cõme dit S. Iean Baptiſte, que ceſte dignité eſt dõnée à tous ceux qui croyẽt en Chriſt, d'eſtre faits enfans de Dieu, leſquels ne ſont point naiz de chair & de ſang, mais de Dieu. Car en oppoſant Dieu à la chair & au ſang, il monſtre que c'eſt vn don celeſte & ſupernaturel, que les eſleuz reçoyuent Ieſus Chriſt par foy, leſquels autrement demoureroyent adonnez à leur incredulité. La reſponſe que fit Ieſus Chriſt à Pierre conuient à cecy: La chair & le ſang ne le t'ont point reuelé, mais mon Pere qui eſt au ciel. I'attouche brieuement ces choſes, pource qu'elles ont eſté deduites ailleurs tout au long. Le dire auſsi de S. Paul s'accorde tresbien à ce propos: c'eſt que les fidelles ſont ſeellez ou cachetez du ſainct Eſprit de la promeſſe. Car il ſignifie qu'il eſt le maiſtre interieur, par le moyen duquel la promeſſe de ſalut entre en nous, & tranſperce nos ames: & qu'autrement elle ne feroit que batre l'air, ou ſonner à noz oreilles. Pareillement quand il dit, que les Theſſaloniciens ont eſté eſleuz de Dieu en ſanctification de l'Eſprit, & en la foy de la verité: par vn tel fil & cõionctiõ il nous aduertit que la foy ne peut paruenir d'ailleurs q̃ de l'Eſprit, ce que S. Iehã explique ailleurs plus ouuertemẽt par là: ainſi: Nous ſauõs qu'il demeure en nous par l'Eſprit qu'il nous a dõné. Itẽ, Voycy dõt nous ſauons q̃ nous demeurõs en luy, & luy en nous: c'eſt qu'il nous a dõné de ſon Eſprit. Parquoy le Seigneur Ieſus pour rẽdre ſes diſciples capables de la ſageſſe celeſte, leur promet l'Eſprit de verité, lequel le monde ne peut comprendre: & luy attribue ceſt office comme propre, de leur ſuggerer & faire cognoiſtre ce qu'il leur auoit deſia enſeigné. cõme auſsi de fait la clarté ſe preſenteroit en vain aux aueugles, ſi ceſt Eſprit d'intelligẽce n'ouuroit les

Iean 1. b. 13. Matt. 16. c. 17. Ephes. 1. c. 13. 2. Theſſ. d. 13. 1. Iean 3. d. 24. & 4. c. 13. Iean 14. b. 17.

yeux de l'entendemẽt: en sorte qu'à iuste cause on le peut appeller La clef par laquelle les tresors du royaume des cieux nous sont ouuerts: & son illumination peut estre nommée La veue de nos ames. Voila pourquoy sainct Paul magnifie tant le ministere de l'Esprit: ce qui vaut autant à dire comme la predication ayant auec soy la viuacité spirituelle: pource que les Docteurs ne profiteroyent rien à crier, si Iesus Christ le souuerain maistre ne besongnoit au dedans, pour attirer ceux qui luy sont donnez du Pere. Parquoy, comme nous auons dit que toute perfection de salut se trouue en Iesus Christ, ainsi luy afin de nous en faire participans, nous baptise au sainct Esprit & en feu, nous illuminãt en la foy de son Euangile, & nous regenerant, tellement que nous soyons nouuelles creatures: finalement nous purgeant de toutes nos pollutiõs & ordures, pour estre consacrez de Dieu en saincts temples.

2. Cor. 3. b. 6

Luc 3. d. 16

CHAP. II.

De la foy: où la definition d'icelle & les choses qui luy sont propres sont expliquées.

MAis toutes ces choses seront faciles à entendre, quand nous aurons mis vne plus claire definition de la foy, pour bien monstrer aux lecteurs quelle est sa force & nature. Or il conuient reduire en memoire ce que nous auons enseigné par cy deuãt: c'est que Dieu en nous ordonnant par la Loy ce qui est de faire, si nous choppons le moins du monde, nous menace du iugement de la mort eternelle, & nous tient là enserrez, comme s'il deuoit foudroyer sur nos testes. De rechef il est à noter, pource que non seulement ce nous est chose difficile, mais surmontãt toutes nos forces, & hors de nostre faculté, d'accõplir la Loy comme il est requis: si nous ne regardons qu'à nous & ne reputons que ce que nous auons merité, & de quelle condition nous sommes dignes, qu'il ne nous reste vne seule goutte d'esperance: mais cõme poures gens reiettez de Dieu, sommes accablez en damnation. Tiercement nous auons declairé, qu'il n'y a qu'vn seul moyen de nous deliurer d'vne calamité si miserable, & nous en faire sortir: assauoir quand Iesus Christ apparoist Redempteur, par la main duquel le Pere celeste ayant pitié de nous, selon sa misericorde infinie nous a voulu secourir, voire si nous embrassons d'vne ferme foy ceste misericorde, & reposons en icelle d'vne constance d'espoir pour y perseuerer. Maintenant il reste de bien cõsiderer quelle doit estre ceste foy, par laquelle tous ceux qui sont adoptez de Dieu pour enfans, entrent en possession du royaume de Dieu: pource qu'vne opinion telle quelle, ou mesme persuasion quelle qu'elle soit, ne suffiroit point à faire vne chose si grãde. Et d'autant plus nous faut il soigneusemẽt appliquer nostre estude à nous enquerir de la nature & droicte proprieté de la foy, quand nous voyons que la pluspart du monde est comme hebetée en ceste endroit. Car en oyant ce nom, ils ne conçoyuent qu'vne volonté de s'accorder à l'histoire de l'Euangile, mesmes quand on dispute de la foy aux escoles de Theologie, en disant cruement que Dieu en est l'obiet, ils se garent çà & là les poures ames en speculations volages, pluſtoſt que les adresser à vn certain but. Car puis que Dieu habite en vne lumiere inaccessible, il est requis que Christ vienne au deuant de nous, pour nous y guider. Dont aussi il s'appelle La clarté du mõde: & en vn autre lieu La voye, la verité & la vie: pource que nul ne vient au Pere, qui est la fontaine de vie, sinon par luy: d'autant que luy seul cognoist le Pere, & que son office est de le monstrer à ses fideles. Suyuant ceste raison, sainct Paul proteste qu'il n'a rien estimé digne d'estre cogneu que Iesus Christ: & aux Actes il ne se glorifie que d'auoir cogneu la foy en Iesus Christ: & en vn autre lieu, il recite le propos qui luy a esté adressé: Ie t'enuoyeray entre les peuples, à ce qu'ils reçoyuent remission de leurs pechez, & qu'ils soyent participans de l'heritage des Saincts par la foy qui est en moy. Item ailleurs il dit, que la gloire de Dieu nous est visible en la face de Christ: & que c'est ce miroir là auquel toute cognoissance nous est donnée. Vray est que la foy regarde en vn seul Dieu: mais il nous y faut adiouster le secõd poinct, c'est de croire en Iesus Christ, lequel il a enuoyé: pource que Dieu nous seroit caché bien loing, si le Fils ne nous esclaroit de ses rayons. Et à ceste fin aussi le Pere a mis en luy tous ses biens, pour se manifester en la personne d'iceluy, & par telle cõmunication exprimer la vraye image de sa gloire. Car cõme il a esté dit qu'il nous faut estre tirez par l'Esprit pour estre incitez à chercher le Seigneur Iesus: aussi d'autre part il nous couient estre aduertis, de ne chercher le Pere ailleurs qu'en ceste image. Dequoy S. Augustin parle treſprudẽment, disant que pour bien dresser nostre foy, il nous faut sauoir où nous deuons aller, & par où. Puis incontinent il conclud que le chemin pour nous garder de tous erreurs, est de cognoistre

1. Tim. 6. d. 16
Iean 8. b. 12
Iean 14. a. 6
Luc 10. d. 22
1. Cor. 2 a. 2
Act. 26. d. 17. 18
2. Cor. 4. b. 6

Lib. 11. de ciuit. Dei cap. 2

gnoistre celuy qui est Dieu & homme. Car nous tendons à Dieu, & par l'humanité de Iesus Christ nous y sommes conduits. Au reste, sainct Paul faisant mention de la foy que nous auons en Dieu, ne pretend pas de renuerser ce que tant souuent il reitere de la foy, laquelle a toute sa fermeté en Iesus Christ: & S. Pierre conioint tresbien les deux, en disant que par Christ nous croyons en Dieu. 1. Pier. 1. d. 21

2 Ce mal donc, comme d'autres infinis, doit estre imputé aux theologiēs Sorboniques, lesquels ont couuert tant qu'ils ont peu Iesus Christ comme d'vn voile: comme ainsi soit que si nous ne regardons droit à luy, nous ne pouuons que vaguer par beaucoup de labyrinthes. Or outre ce que par leur definition pleine de tenebres ils amoindrissent la vertu de la foy, & quasi l'aneantissent, ils ont basti vne fantasie de foy, qu'ils appellent Implicite, ou Enueloppée: duquel nom intitulans la plus lourde ignorance qui se puisse trouuer, ils trompent le poure populaire, & le ruinent. Mesmes (pour parler plus ouuertement & à la verité) ceste fantasie non seulement enseuelit la vraye foy, mais la destruit du tout. Est-ce la croire, de ne rien entendre, moyennant qu'on sumette son sens à l'Eglise? Certes la foy ne gist point en ignorance, mais en cognoissance: & icelle non seulement de Dieu, mais ausi de sa volonté. Car nous n'obtenons point salut à cause que nous soyons prests de receuoir pour vray tout ce que l'Eglise aura determiné, ou pource que nous luy remettiōs la charge d'enquerir & cognoistre: mais entant que nous cognoissons Dieu nous estre Pere bien vueillant, pour la reconciliation qui a esté faicte en Christ: & pource que nous receuons Christ, comme à nous donné en iustice, sanctification & vie. C'est par ceste cognoissance, & non point en sumettant nostre esprit aux choses incogneues, que nous obtenons entrée au royaume celeste. Car l'Apostre en disant qu'on croit de cœur à iustice, & qu'on fait confeision de bouche à salut, n'entend point qu'il suffise si quelcun croit implicitement ce qu'il n'entend pas: mais il requiert vne pure & claire cognoissance de la bonté de Dieu, en laquelle consiste nostre iustice. Rom. 10. b. 10

3 Bien est vray que ie ne nie pas que, comme nous sommes enueloppez d'ignorance, beaucoup de choses ne nous soyent cachées, & seront iusques à ce qu'ayans despouillé ce corps mortel, nous soyons plus approchez de Dieu: esquelles choses ie confesse qu'il n'est rien plus expedient que de suspendre nostre iugement, & cependant arrester nostre vouloir de demeurer en vnité auec l'Eglise. mais c'est vne moquerie, d'attribuer sous ceste couuerture le tiltre de foy à vne pure ignorance. Car la foy gist en la cognoissance de Dieu & de Christ: non pas en la reuerence de l'Eglise. Et de fait nous voyons quel abysme ils ont ouuert par vne telle implication, qu'ils appellent, ou enueloppement: c'est que les ignorans reçoyuent tout ce qui leur est presenté sous le tiltre de l'Eglise, voire sans aucune diferetion: mesmes les plus lourds erreurs qu'on leur puisse bailler. Laquelle facilité tant inconsiderée, combien qu'elle face trebucher l'homme en ruine, est neantmoins excusée par eux: d'autant qu'elle ne croit rien auec determination, mais sous ceste condition adiointe, Si la foy de l'Eglise est telle. En ceste maniere ils feignent qu'on tiēt la verité en erreur, la lumiere en aueuglement, & la science en ignorance. Or afin de ne nous arrester longuement à refuter ces folies: nous admonnestons seulement les lecteurs, de les comparer auec nostre doctrine: car la clairté mesme de la verité donnera assez d'argumens pour les confondre. Car il n'est pas question entre eux de sauoir si la foy est enueloppée en beaucoup de tenebres d'ignorance: mais ils determinent que ceux qui s'abstiennent en ne sachant rien, & mesmes se flattent en leur bestise, croyent deuement & comme il est requis: moyennant qu'ils s'accordent à l'authorité & iugement de l'Eglise sans rien sauoir. comme si l'Escriture n'enseignoit point par tout, que l'intelligēce est coniointe auec la foy. Iean 17. a. 3

4 Or nous confessons bien que la foy, cependant que nous somme pelerins au monde, est touſiours enueloppée: non seulement pource que beaucoup de choses nous sont encores incogneues, mais pource qu'estans enueloppez de beaucoup de nuées d'erreurs, nous ne comprenons pas tout ce qui seroit à souhaitter. Car la sageſſe souueraine des plus parfaits est de profiter & de tirer plus outre, se rendans dociles & debonnaires. Et pourtant sainct Paul exhorte les fideles, s'ils sont differens l'vn d'auec l'autre en quelque chose, d'attendre plus ample reuelation. Et l'experience nous enseigne, que nous ne comprenons pas ce qui seroit à desirer, iusques à ce que nous soyons despouillez de nostre chair. Iournellement ausi en lisant l'Escriture, nous rencontrons beaucoup de passages obscurs, qui nous arguent & conuainquent d'ignorance: & par ceste bride Dieu nous retient en modestie, c'est d'assigner à chacun certaine mesure & portion de foy, à ce que le plus grand docteur & le plus habile soit prest d'estre enseigné. Nous auons plusieurs beaux & notables exemples de telle foy impli- Philip. 3. c. 15

cite aux disciples de nostre Seigneur Iesus, deuant qu'ils fussent pleinement illuminez. Nous voyons combien il leur a esté difficile de gouster les premiers rudimens: comment ils ont hesité & fait scrupule en choses bien petites: & encores qu'ils pendissent assiduellement de la bouche de leur maistre, combien peu ils ont esté auancez. Qui plus est, estans venus au sepulchre, la resurrectiõ, de laquelle ils auoyent ouy tant parler, leur est comme songe. Puis que Iesus Christ leur auoit desia rendu tesmoignage qu'ils croyoyent: il n'est pas licite de dire qu'ils fussent du tout vuides de foy: mesmes s'ils n'eussent esté persuadez que Iesus Christ deuoit ressuciter, toute affection de le suyure eust esté abbatue en eux. comme aussi les femmes n'ont pas esté induites de superstition, pour oindre de leurs onguens aromatiques vn corps mort, auquel il n'y eust nulle esperance de vie: mais combien qu'elles adioustassent foy aux parolles du Fils de Dieu, lequel elles sauoyent estre veritable: toutesfois la rudesse qui occupoit encores leurs esprits, a tenu leur foy entortillée en tenebres, tellement qu'ils se sont trouuez esperdus. Et pour ceste cause il est dit, qu'ayans apperceu à l'œil la verité des parolles de nostre Seigneur Iesus, finalement ils ont creu: non pas que lors ils ayent commencé de croire, mais pource que la semence de foy, laquelle estoit comme morte en leurs cœurs, à reprins vigueur pour fructifier. Il y a eu donques vraye foy en eux, mais enueloppée: pource qu'ils auoyent receu en telle reuerence qu'il appartient le Fils de Dieu, pour leur docteur vnique. Pour le second, estans enseignez de luy ils le tenoyent pour autheur de leur salut. Finalement ils croyoyent qu'il estoit venu du ciel, pour assembler en l'heritage immortel par la grace de Dieu son Pere, ceux qui luy seroyent vrais disciples. mais de cecy il n'en faut point chercher meilleure preuue ny plus familiere, que ce que chacun sent touiours en soy quelque incredulité meslée parmi la foy.

5 Semblablement nous pouuons appeller Foy ce qui, à proprement parler, n'est qu'vne preparation à icelle. Les Euangelistes recitent que plusieurs ont creu, lesquels seulement ont esté rauis par les miracles de Iesus Christ, pour l'auoir en admiration, sans passer plus outre que de le tenir pour le Redempteur qui auoit esté promis: combien qu'ils n'eussent cogneu la doctrine de l'Euangile que bien peu & quasi rien. Telle reuerence, qui les a dõté pour s'assuiettir à Iesus Christ, est ornée du tiltre de foy, combien que ce ne fust qu'vn petit commencement. Et voilà comment l'homme de Cour, lequel auoit creu à la promesse de Iesus Christ touchant la garison de son fils, quand il est retourné à la maison a creu derechef, selon S. Iean. voire, pource que du premier coup il a tenu pour oracle du ciel ce qu'il auoit ouy de la bouche de Iesus Christ: & puis il s'est addõné à l'hautorité d'iceluy, pour receuoir sa doctrine. Toutesfois il faut sauoir qu'il s'est tellemẽt rendu docile & disposé à apprendre, que ce mot de Croire au premier lieu de ce passage de sainct Iean, denote vne foy particuliere: au second lieu il s'estend plus loin, c'est de mettre ceste homme au reng des disciples de nostre Seigneur, lesquels faisoyent profession d'adherer à luy. S. Iean nous propose vn exemple assez semblable aux Samaritains, lesquels ayans creu à la parolle qui leur auoit esté annoncée par la femme, accourent ardemment à Iesus Christ, qui est vn commencement de foy: mais l'ayans ouy, ils disent, Nous ne croyons plus pour ta parolle, mais d'autant que nous l'auons ouy, & que nous sauons qu'il est le Sauueur du monde. Il appert de ces tesmoignages, que ceux mesmes qui ne sont point encores abbreuuez des premiers elemens, moyennant qu'ils soyẽt enclins & duits à obeir à Dieu, sont nõmez fideles: non pas proprement, mais d'autant que Dieu par sa liberalité fait ceste hõneur à leur affection. Au reste vne telle docilité auec desir d'apprendre, est bien diuerse de ceste lourde ignorance, en laquelle croupissent & sont endormis ceux qui se contentent de leur foy implicite, telle que les Papistes imaginẽt. Car si sainct Paul cõdamne rigoureusement ceux qui en apprenant ne paruiennent iamais à la science de verité: de combien plus grand opprobre & vitupere sont dignes ceux qui de propos deliberé appetent de ne rien sauoir?

Iean 4. f. 53

Iean 4. f. 42

2. Tim. 3. b. 7

6 Voicy donc la vraye cognoissance de Iesus Christ, que nous le receuions tel qu'il nous est offert du Pere: assauoir vestu de son Euangile. Car comme il nous est destiné pour le but de nostre foy: ausi d'autrepart iamais nous ne tendrons droict à luy, sinon estans guidez par l'Euangile. Et de fait c'est là que les thresors de grace nous sont ouuerts: lesquels nous estans fermez, Iesus Christ ne nous profiteroit gueres. Voyla pourquoy S. Paul accompagne la doctrine auec la foy d'vn liẽ inseparable, disant, Vous n'auez point ainsi apprins Iesus Christ, si vous auez esté enseignez quelle est sa verité. Non pas q ie restreigne tellemẽt la foy à l'Euãgile, que ie ne cõfesse que ce qu'ont enseigné Moyse & les Prophetes suffisoit pour lors à la bien edifier: mais pource qu'il y en a vne manifestation plus ample en l'Euangile, S. Paul non sans cause l'appelle doctrine de foy. Pour laquelle

Ephes. 4. c. 20

raison

raiſon il dit en vn autre paſſage, qu'à l'aduenement de la foy la Loy a eſté abolie, ſignifiant par ce mot la façõ nouuelle d'enſeigner qui a eſté apportée par le Fils de Dieu, d'autant qu'il a beaucoup mieux eſclairci la miſericorde de ſon Pere: & nous ayant eſté ordõné maiſtre & docteur, nous a plus familierement teſtifié de noſtre ſalut. Toutesfois la procedure nous ſera plus aiſée ſi nous deſcendons par degrez du general au ſpecial. En premier lieu ſoyons aduertis qu'il y a vne correſpondance de la foy auec la parolle, dont elle ne peut eſtre ſeparée ne diſtraite, non plus que les rayons du Soleil, lequel les produit. Et voyla pourquoy Dieu crie par Iſaie, Eſcoutez moy, & voſtre ame viura. Sainct Iean auſſi mõſtre que telle eſt la ſource de la foy, en diſant, Ces choſes ſont eſcrites afin que vous croyez. Et le Prophete voulant exhorter le peuple à croire, Aujourdhuy, dit il, ſi vous oyez ſa voix. Bref ce mot d'Ouir communement ſe prend pour croire. Pour concluſion, Dieu ne diſcerne point en vain par ceſte marque les enfans de l'Egliſe d'auec les eſtrangers: c'eſt qu'il les enſeignera pour les auoir eſcoliers. A quoy reſpond ce que ſainct Luc met par cy par là ces deux mots comme equiualens, Fideles & Diſciples: meſmes eſtend ce titre iuſques à vne femme. Parquoy ſi la foy decline tant peu que ce ſoit de ce blanc, auquel elle doit prendre ſa viſée, elle ne retient plus ſa nature: mais eſt vne credulité incertaine, & erreur vagant çà & là. Icelle meſme parolle eſt le fondement dont elle eſt ſouſtenue & appuyée: duquel ſi elle eſt retirée, incontinent elle trebuche. Qu'on oſte donc la Parolle, & il ne reſtera plus nulle foy. Nous ne diſputons pas yci, aſſauoir-mon ſi le miniſtere de l'homme eſt neceſſaire pour ſemer la Parolle, dont la foy ſoit conceuë: ce que nous traiterons en vn autre lieu. Mais nous diſõs que la Parolle, de quelque part qu'elle nous ſoit apportée, eſt comme vn miroir auquel la foy doit regarder & contẽpler Dieu. Pourtant ſoit que Dieu s'aide en cela du ſeruice de l'homme, ſoit qu'il beſongne par ſa ſeule vertu: neantmoins il ſe repreſente touſiours par ſa parolle à ceux qu'il veut tirer à foy. dont auſſi ſainct Paul nõme la foy Obeiſſance qu'on rend à l'Euangile. Et ailleurs il ioint le ſeruice & promptitude de la foy qui eſtoit aux Philippiens. Car il n'eſt pas queſtion ſeulement en l'intelligence de la foy, que nous cognoiſſions qu'il y a vn Dieu: mais principalement il eſt requis d'entendre de quelle volõté il eſt enuers nous. Car il ne nous eſt pas ſeulemẽt vtile de ſauoir quel il eſt en ſoy, mais quel il nous veut eſtre. Nous auons dõc deſia q̃ la foy eſt vne cognoiſſance de la volõté de Dieu, priſe de ſa parolle. Le fondement d'icelle eſt la perſuaſion qu'on a de la verité de Dieu: de laquelle cependant que ton cœur n'a point la certitude reſolue, la Parolle a ſon authorité bien debile, ou du tout nulle en toy. Dauantage, il ne ſuffit pas de croire que Dieu eſt veritable, qu'il ne puiſſe mẽtir ne tromper, ſi tu n'as ceſte reſolution, que tout ce qui procede de luy, eſt verité ferme & inuiolable.

Rom. 10 a. 4

Iſaie 55 a. 3

Iean 20 g. 31

Iſa. 55. c. 8

Act 6. 4 1. 2. b. 7. c. 9. 4. 1 b. 10. d. 19 25 & 26 g. 38 & 11. d. 26. 29. & 13 g. 52. & 14 15. 16 18. 19. 20. 21

Rom. 1. 4. 5 Philip. 2. c. 17

7 Mais d'autant que le cœur de l'homme n'eſt point confermé en foy par vne chacune parolle de Dieu: il faut encore chercher que c'eſt que la foy proprement regarde en la Parolle. C'eſtoit vne voix de Dieu, celle qui fut dite à Adam, Tu mourras de mort. c'eſtoit vne voix de Dieu, qui fut dite à Cain, Le ſang de tõ frere crie à moy de la terre: mais toutes telles ſentences ne pouuoyent ſinon esbrãler la foy: tãt s'en faut qu'elles fuſſent pour l'eſtablir. Nous ne nions pas cependant que l'office de la foy ne ſoit de donner conſentement à la verité de Dieu, toutes fois & quãtes qu'il parle, & quoy qu'il diſe, & en quelque maniere que ce ſoit: mais nous cherchons à preſent que c'eſt que la foy trouue en icelle parolle, pour s'appuyer & repoſer. Si noſtre conſcience ne voit autre choſe qu'indignation & vengeance, comment ne tremblera-elle d'horreur? Et ſi elle a vne fois Dieu en horreur, commẽt ne le fuira-elle? Or la foy doit chercher Dieu, non pas le fuir. Il appert donc que nous n'auons pas encores la definition pleine: puis que cela ne doit point eſtre reputé foy, de cognoiſtre vne chacune volonté de Dieu. Et que ſera-ce ſi au lieu de volonté, de laquelle le meſſage eſt quelque fois triſte & eſpouantable, nous mettons beneuolence ou miſericorde? Certes en ceſte maniere nous approchons plus de la nature de foy. Car lors nous ſommes doucement induits de chercher Dieu, apres que nous auons cognu noſtre ſalut eſtre en luy: ce qu'il nous declaire en nous aſſeurant qu'il en a ſoin. Parquoy il nous eſt beſoin d'auoir promeſſe de ſa grace, en laquelle il reſtuñe qu'il nous eſt Pere propice: pource que ſans icelle nul ne peut approcher de luy, & que le cœur de l'homme ne ſe peut repoſer que ſur icelle. Selon ceſte raiſon ces deux mots, Miſericorde & Verité ſont ſouuẽt cõioints aux Pſeaumes: comme il y a vn accord indiſſoluble, pource qu'il ne nous profiteroit rien de ſauoir que Dieu eſt veritable, s'il ne nous conuioit à ſoy quaſi nous allechant par ſa clemẽce. Et ce ne ſeroit point à nous de comprendre ſa miſericorde, s'il ne la nous offroit par ſa voix. Les exemples ſont, I'ay preſché ta verité & ton ſalut: Ie n'ay point celé ta bonté & verité: Comme ta bonté & verité me gardẽt. Item, Ta

Gen. 2. c. 17. & 4 b. 10

Pſe. 40. c. 11

Pſe. 25 b. 10

Pſe.35. b.6 misericorde touche les cieux, ta verité va iusques aux nues. Item, Toutes les voyes de Dieu
sont clemence & verité à ceux qui gardent son alliance. Item, Sa misericorde est multi-
Pſe.117.* pliée sur nous, & sa verité demeure à iamais. Item, Ie chanteray à ton nom pour ta miseri-
Pſe.138 a.2 corde & verité. Ie laisse à reciter ce qu'en disent souuent les Prophetes: c'est que Dieu se-
lon qu'il est benin, est aussi loyal en ses promesses. Car ce seroit temerité à nous, de con-
ceuoir que Dieu nous soit propice, s'il n'en testifie luy mesme, & qu'il nous preuienne en
nous conuiant, à ce que sa volonté ne nous soit douteuse ou obscure. Or nous auõs desia
veu qu'il a ordõné son Fils pour le seul gage de son amour, & que sans luy il n'y apparoit
haut & bas que signes d'ire & de hayne. Dauantage, puis que la cognoissance de la bõté de
Dieu ne peut pas auoir grande importance, sinon qu'elle nous y face reposer, il faut ex-
clurre toute intelligẽce meslée auec doute, & laquelle ne consiste fermemẽt: mais vacille
comme debattant de la chose. Or il s'en faut beaucoup que l'entendement de l'homme,
ainsi qu'il est aueuglé & obscurcy, puisse penetrer & atteindre iusques à cognoistre la vo-
lonté de Dieu: que le cœur, au lieu qu'il a accoustumé de vaciller en doute & incertitude,
soit asseuré pour reposer en telle persuasion. Parquoy il faut que l'entendement de l'-
homme soit d'ailleurs illuminé, & le cœur confermé, deuant que la parolle de Dieu ob-
tiẽne pleine foy en nous. Maintenant nous auons vne entiere definition de la foy, si nous
determinons que c'est vne ferme & certaine cognoissance de la bonne volonté de Dieu
enuers nous: laquelle estant fondée sur la promesse gratuite donnée en Iesus Christ, est
reuelée à nostre entendement, & seellée en nostre cœur par le sainct Esprit.

8 Mais deuant que passer outre, il sera necessaire de mettre quelques Proemes pour
desuelopper quelques neuds qui autrement pourroyent empescher les lecteurs, & les re
tarder. En premier nous auons à refuter la distinction qui a eu tousiours vogue entre les
Sorboniſtes, touchant la foy qu'ils appellent Formée & Informée. Car ils imaginẽt que
ceux qui ne sont touchez d'aucune crainte de Dieu, ou de sentiment de pieté, ne laissent
point de croire tout ce qui est necessaire à salut. cõme si le sainct Esprit illuminãt nostre
cœur à la foy, ne nous estoit point tesmoin de nostre adoption. Or combien que contre
toute l'Escriture ils veulent auec leur fiereté, que telle cognoissance soit foy, il ne sera ia
besoin de beaucoup disputer ou debatre plus longuement contre leur definition, moyẽ-
nant que ce que l'Escriture nous en monstre soit bien expliqué. Car de là il nous apperra
combien sottement & bestialement ils gergonnent, plustost qu'il ne parlent, d'vne chose
si haute. I'en ay desia touché vne partie: ie deduiray ci apres le reste en son lieu. Pour le
present ie di qu'on ne sauroit rien feindre plus hors de propos que leur resuerie. Ils en-
tendent qu'vn assentement, par lequel les contempteurs de Dieu accepteront pour vray
ce qui est contenu en l'Escriture, doit estre reputé pour foy. Or il falloit voir en premier
lieu, si chacun appelle à soy la foy de sa propre industrie: ou biẽ si c'est le sainct Esprit qui
par icelle nous testifie nostre adoption. Parquoy ils babillẽt en petis enfans, quand ils de-
mandent si la foy estant formée de la charité suruenante, est vne mesme foy ou diuerse. Et
par tel badinage il est notoire, que iamais n'ont rien conceu du don singulier de l'Esprit,
par lequel la foy nous est inspirée. Car le commencement de croire contient en soy la re-
conciliation, par laquelle l'homme a accés à Dieu. Que s'ils poiſoyent bien ceste sentence
Rom.10. b.10 de sainct Paul, qu'on croit de cœur à iustice, ils ne s'amuseroyent plus à qualifier ainsi la
foy par des vertus suruenantes. Quand nous n'aurions autre raison que ceste-cy, elle de-
uroit suffire pour decider tout different: assauoir que l'assentement que nous donnons à
Dieu (comme i'en ay desia parlé, & en traitteray tãtost plus au long) est au cœur plustost
Rom.1. a.5 qu'au cerueau, & d'affection plustost que d'intelligẽce. Pour laquelle cause l'obeissance
Iean 3.d. 25 de la foy est tant louée, que Dieu ne prefere nul autre seruice à icelle. & à bon droit, veu
qu'il n'a chose si pretieuse que sa verité, laquelle est signée par les croyãs (comme dit Iean
Baptiste) comme quand on met son signe ou paraphe en vne lettre. Pour ce que cecy ne
doit point estre en doute, ie conclu en vn mot, que ceux qui disent que la foy est formée
quand il y suruient quelque bonne affection, comme vn accessoire estrange, ne font que
babiller: veu que l'assentement ne peut estre sans bõne affection & sans reuerẽce de Dieu.
Mais il se presente vn argument beaucoup plus clair. car puis que la foy embrasse Iesus
Christ selon qu'il nous est offert du Pere: or il nous est offert non seulement en iustice,
remission des pechez & appointement, mais aussi en satisfation & fontaine d'eau viue:
nul ne le pourra iamais cognoistre deuement ne croire en luy, qu'il n'aprehẽde ceste san-
tification de l'Esprit. Ou bien si quelqu'vn veut auoir encore cela plus clairement: la foy
est située en la cognoissance de Christ, & Christ ne peut estre cogneu sans la sanctification
de son Esprit: il s'ensuit que la foy ne doit estre nullement separée de bonne affection.

9 Ceux qui ont coustume d'alleguer ce que dit sainct Paul, assauoir si quelcun auoit si
parfaite

parfaite foy que de pouuoir transferer les mõtagnes, & qu'il n'euſt point de charité, que cela n'eſt rien, voulans par ces parolles faire vne foy informe, qui ſoit ſans charité: ils ne conſiderent point que ſignifie le vocable de Foy en ce paſſage. Car comme ainſi ſoit que ſainct Paul euſt diſputé des diuers dons de l'Eſprit, entre leſquels il auoit nommé les langues, vertus & propheties: & qu'il euſt exhorté les Corinthiẽs d'appliquer leur eſtude aux plus excellens & plus profitables, c'eſt aſſauoir dont il pouuoit venir plus de fruit & vtilité à tout le corps de l'Egliſe: il adiouſte qu'il leur demonſtrera encore vne plus exellẽte voye, aſſauoir que tous ces dons, combien qu'ils ſoyent tous excellens en leur nature, neantmoins ne ſont comme à rien eſtimer, s'ils ne ſeruent à charité: d'autant qu'ils ſont dõnez à l'edification de l'Egliſe, à laquelle s'ils ne ſe rapportent, ils perdẽt leur grace & leur prix. Pour cela prouuer il vſe d'vne diuiſion, repetant ces meſmes graces dõt il auoit fait mention auparauant: mais il les nomme de diuers noms. Ainſi ce qu'il auoit premieremẽt appellé Vertu, il le nomme Foy: ſignifiant par l'vn & l'autre vocable, la puiſſance de faire miracles. Or d'autãt que ceſte puiſſance, ſoit qu'on la nomme Foy ou Vertu, eſt vn don particulier de Dieu, (comme ſont le don des langues, prophetie s & autres ſemblables) lequel vn meſchant hõme peut auoir, & en abuſer: ce n'eſt pas merueilles ſi elle eſt ſeparée de charité. Mais toute la faute de ces poures gens eſt, que nonobſtant que le vocable de foy ait diuerſes ſignifications, n'obſeruant point ceſte diuerſité, ils combatẽt comme s'il eſtoit touſiours prins en vne meſme maniere. Le lieu de S. Iaques, qu'ils amenent pour confermer auſsi leur erreur, ſera ailleurs expliqué: car cõbien que par forme d'enſeigner nous concedons qu'il y a pluſieurs eſpeces de foy, quand nous voulons monſtrer quelle eſt la cognoiſſance de Dieu aux iniques: neãtmoins nous recognoiſſons & cõfeſſons auec l'Eſcriture vne ſeule foy aux enfans de Dieu. Il eſt bien vray que pluſieurs croyent qu'il y a vn Dieu, & penſent que ce qui eſt compris en l'Euangile & Eſcriture, eſt veritable, d'vn meſme iugement qu'on a accouſtumé de iuger eſtre veritable ce qu'on lit aux hiſtoires, ou ce qu'on a veu à l'œil. Il y en a qui paſſent encores outre: car ils ont la parolle de Dieu pour vn oracle indubitable, & ne contemnent point du tout les cõmandemens d'icelle, & ſont aucunement eſmeus des promeſſes. Nous diſons que telle maniere de gens n'eſt pas ſans foy: mais c'eſt en parlant improprement, à cauſe qu'ils n'impugnent point d'vne impieté manifeſte la parolle de Dieu, & ne la reiettent ne meſpriſent: mais pluſtoſt donnent quelque apparence d'obeiſſance.

10 Toutesfois comme ceſte ombre ou image de foy eſt de nulle importãce, auſsi elle eſt indigne d'vn tel tiltre. Et combien que nous verrons tantoſt plus amplement cõbien elle differe de la verité de la foy: neantmoins il ne nuira de rien d'en faire maintenãt vne breue demonſtrance. Il eſt dit que Simon le Magicien à creu: lequel manifeſte tantoſt apres ſon incredulité. Ce que le teſmoignage de foy luy eſt donné, nous n'entendons pas auec aucuns, qu'il l'ait ſeulement ſimulée par parolles, combien qu'il n'en euſt rien au cœur: mais pluſtoſt nous penſons, qu'eſtant ſurmonté par la maieſté de l'Euangile, il y auoit aiouſté vne foy telle quelle: recognoiſſant tellement Chriſt pour autheur de vie & ſalut, que volontiers il l'euſt receu pour tel. En ceſte maniere noſtre Seigneur dit au huitieme de ſainct Luc, que ceux la croyent pour vn temps, eſquels la ſemẽce de la Parolle eſt ſuffoquée deuant que fructifier: ou bien deſſechée & perdue, deuant qu'auoir prins racine. Nous ne doutons pas que tels ne ſoyent touchez de quelque gouſt de la Parolle, pour la receuoir auec deſir, & ne ſoyent frappez de ſa vertu: tellement qu'en leur hypocriſie non ſeulement ils decoyuent les hommes, mais auſsi leurs cœurs propres. Car ils ſe perſuadẽt que la reuerence qu'ils portent à la parolle de Dieu, eſt la plus vraye pieté qu'ils puiſſent auoir: pource qu'ils ne reputent autre impieté au monde, ſinon quand ceſte parolle eſt manifeſtement ou vituperée ou meſpriſée. Or quelle que ſoit ceſte reception de l'Euangile, elle ne penetre pas iuſques au cœur pour y demeurer fichée: & combien qu'elle ſemble aduis aucunes fois prendre racines, neantmoins elles ne ſont pas viues: tãt a de vanité le cœur humain, tant il eſt remply de diuerſes cachettes de menſonges, de telle hypocriſie il eſt enueloppé, qu'il ſe trompe ſouuent ſoy-meſme. Toutesfois ceux qui ſe glorifiẽt d'vn tel ſimulacre de la foy, qu'ils entendent qu'ils ne ſont en rien ſuperieurs au diable en ceſt endroit. Certes les premiers dont nous auons parlé ſont beaucoup inferieurs, d'autant qu'ils demeurent eſlourdis en oyant les choſes leſquelles font trembler les diables: les autres ſont en cela pareils, que le ſentiment qu'ils en ont, finalement fort en terreur & eſpouantement.

11 Ie ſay que d'attribuer la foy aux reprouuez, il ſemble bien dur & eſtrange à aucuns, veu que S. Paul la met pour fruict de noſtre electiõ: mais ce neud ſera facile à deſlier, pour ce que combien qu'il n'y ait que ceux qui ſont predeſtinez à ſalut que Dieu illumine en

1. Cor. 12. b. 10

Act. 8. b. 13. & c. 18

Luc 8. a. 7. & b. 13

Iaq. 2. d. 19

2. Theſſ. 2. d. 4. 5

la foy, & ausquels il face vrayement sentir l'efficace de l'Euangile: toutesfois l'experience monstre, que les reprouuez sont quelque fois touchez quasi d'vn pareil sentiment que les eleus, en sorte qu'à leur opinion ils doiuent estre tenus du reng des fideles. Par ainsi il n'y a point d'absurdité en ce que l'Apostre dit, qu'ils goustent pour vn temps les dons celestes: & en ce que Iesus Christ dit qu'ils ont vne foy temporelle. non pas qu'ils comprenent quelle est la vertu de l'Esprit, ne qu'ils la reçoyuẽt à bon escient & viuemẽt, ou bien qu'ils ayent la vraye clarté de foy: mais pource que Dieu, afin de les tenir conuaincus & rendre tant plus inexcusables, s'insinue en leurs entendemens, voire entant que sa bonté peut estre goustée sans l'Esprit d'adoption. Si quelqu'vn replique que les fideles donc n'auront point où s'asseurer, & ne pourront iuger comment ils sont adoptez de Dieu: ie respon, combien qu'il y ait grãde similitude & affinité entre les eleus & ceux qui ont vne foy caduque & transitoire, que toutesfois la fiance dont parle sainct Paul, assauoir d'oser inuoquer Dieu pour Pere à pleine bouche, n'a sa vigueur qu'aux eleus. Parquoy comme Dieu regenere les eleus seulement à perpetuité par la semẽce incorruptible, & ne souffre que iamais ceste semence qu'il a planté en leurs cœurs perisse: ainsi il n'y a doute qu'il ne seelle en leurs cœurs d'vne façõ speciale la certitude de sa grace, à ce qu'elle leur soit pleinement ratifiée. mais cela n'empesche point que le sainct Esprit n'ait quelque operation plus basse aux reprouuez. Cependant les fideles sont aduertis de s'examiner soingneusemẽt & en humilité, de peur qu'au lieu de la certitude de foy qu'ils doyuẽt auoir, il ne s'insinue en leur cœur quelque presomptiõ de la chair auec nonchalãce. Il y a vn autre point: c'est que les reprouuez ne cõçoyuent iamais sentiment de la grace de Dieu qu'ẽ confus: tellement qu'ils apprehendent plustost l'ombre que le corps & la substance, pource que le S. Esprit ne seelle & ne cachette proprement la remission des pechez sinõ aux eleus, à ce qu'ils en ayent vne fiance particuliere pour en faire leur profit. Toutesfois on peut dire en quelque maniere, que les reprouuez croyent que Dieu leur soit propice: pource qu'ils acceptent le don de reconciliation, combien que ce soit en confus & sans droite resolution. non pas qu'ils soyent participans auec les enfans de Dieu d'vne mesme foy ou regeneration: mais pource que sous la couuerture d'hypocrisie il semble qu'ils ayẽt vn principe de foy commune auec eux. Ie ne nie pas que Dieu n'esclaire leurs entendemẽs iusques là, de leur faire cognoistre sa grace: mais il distingue tellement ce sentimẽt qu'il leur dõne, dauec le tesmoignage qu'il engraue aux cœurs de ses fideles, que la fermeté & vraye efficace qu'ont les fideles est touiours incognue aux autres. Et de fait, iamais Dieu ne se monstre propice aux reprouuez, cõme s'il les retiroit de la mort pour les prẽdre en sa garde: mais seulement leur fait sentir sa misericorde presente comme par vne bouffée. Il n'y a que les eleus ausquels il face ce bien d'enraciner la foy viue en leur cœur, pour les y faire perseuerer iusqu'en la fin. Et ainsi l'obiection qu'on pourroit faire est friuole, assauoir, que si Dieu leur monstre sa grace, cela deuroit estre arresté & permanent. Car il n'y a rien qui empesche que Dieu ne face luire en d'aucuns pour vn temps vn sentiment de la grace, lequel puis apres s'esuanouisse.

Hebr. 6

12 Pareillement combien que la foy soit vne cognoissance de la bonne volonté de Dieu enuers nous, & vne certaine persuasion de sa verité, toutesfois ce n'est point merueille, q̃ l'apprehension qu'ont les legiers & inconstans de l'amour de Dieu, s'esuanouisse. Car cõbien qu'elle soit prochaine de la foy, si differe-elle beaucoup d'auec icelle. Ie confesse bien que la volõté de Dieu est immuable, & que sa verité iamais ne varie: mais ie dy que les reprouuez ne paruiennent iamais iusques à ceste reuelation secrette de leur salut, laquelle l'Escriture n'attribue sinon aux fideles. Ie nie donc qu'ils comprennent la volõté de Dieu selon qu'elle est immuable, ou qu'ils embrassent cõstamment sa verité: pource qu'ils s'arrestent en vn sentiment suiet à estre esbrãlé, & à s'escouler mesme: cõme vn arbre qui n'est pas planté assés profond pour ietter racines viues, combien que par quelques ans il produise fleurs & feuilles, & mesmes quelques fruicts: toutesfois par succesiõ de temps deschiche & meurt. En somme, si l'image de Dieu a peu estre effacée de l'entendement & ame du premier homme à cause de sa rebellion, ce n'est point merueille s'il espãd quelques rayõs de sa grace sur les reprouuez, & puis apres souffre qu'ils s'esteignent. Il n'y a aussi rien qui empesche qu'il ne donne aux vns quelque legiere & volage cognoissance de son Euãgile, laquelle s'efface, & qu'il ne l'imprime aux autres tellement q̃ iamais ils n'en soyẽt priuez. Cependãt q̃ ceste article nous soit resolu: c'est quelque petite ou debile q̃ soit la foy aux eleus, neãtmoins puis q̃ l'Esprit de Dieu leur est arre & gage infaillible de leur adoption, que l'engraueure qu'il met en leur cœur ne se peut iamais effacer. Quant à ce que la clarté qu'õt les repouuez, n'est sinõ cõme vne aspersion laquelle se perd & vient à rien, ce n'est pas à dire q̃ le S. Esprit trõpe ou fraude: car il ne viuifie pas la semẽce qu'il iette en leurs

11

cœurs

cœurs, pour la faire demeurer incorruptible comme aux eleus. Ie paſſe plus outre, c'eſt, veu que l'experience & l'Eſcriture nous monſtrent que les reprouuez ſont quelquefois touchez du ſentiment de la grace de Dieu, qu'il ne ſe peut faire qu'ils ne ſoyẽt incitez en leurs cœurs à quelque deſir mutuel de l'aimer. Voyla comment en Saul il y eut pour vn temps quelque bonne affection de s'addonner à Dieu: duquel ſe voyant traitter paternellement, il eſtoit alleché par telle douceur de ſa bonté. Mais comme l'eſtime qu'ont les reprouuez de l'amour paternelle de Dieu, n'eſt point biẽ fichée au profond de leur cœur: auſsi ils ne l'aiment pas cordialement de leur coſté cõme eſtans ſes enfans, mais ſont pouſſez d'vne affection mercenaire. Car ce n'eſt qu'à Ieſus Chriſt ſeul que l'Eſprit de l'amour de Dieu a eſté donné: voire à telle condition qu'il le communique à ſes mẽbres. Et de fait le dire de ſainct Paul ne s'eſtend pas plus loin qu'aux eleus: c'eſt que la charité de Dieu eſt eſpandue en nos cœurs par le ſainct Eſprit qui nous eſt dõné. Or il parle de la charité qui engendre la fiance d'inuoquer Dieu, comme nous voyons à l'oppoſite que Dieu ſe courrouce d'vne façon admirable à ſes enfans, leſquels toutesfois il ne laiſſe pas d'aimer: non pas qu'il les haiſſe en ſoy, mais il les veut eſpouãter de l'apprehenſion de ſon ire, pour humilier en eux tout orgueil de la chair, pour eſcourre & eſueiller toute pareſſe, & pour les ſoliciter à repentãce. Parquoy en vne meſme heure ils le cognoiſſent eſtre courroucé cõtre eux & leurs pechez, & ne laiſſent pas de ſe fier qu'il leur ſera propice, car ils ont franchemẽt leur refuge à luy, & d'vne fiance arreſtée: & ce n'eſt pas en feintiſe qu'ils le requierent de ſe vouloir appaiſer. Il appert par ces raiſons q̃ pluſieurs qui n'ont point de vraye foy enracinée en eux, ont toutesfois quelque apparence: non pas qu'ils en facẽt ſeulemẽt la mine & le ſemblant deuant les hommes, mais pource qu'eſtans pouſſez d'vn zele ſoudain, ils ſe trompent eux meſmes d'vne fauſſe opinion. Et n'y a doute qu'ils ne ſoyẽt preoccupez d'vne tardiueté & peſanteur, pour ne point examiner deuemẽt leur cœur comme il eſtoit requis. Il eſt vray ſemblable que ceux dont parle ſainct Iean eſtoyent tels, quãd il dit que Ieſus Chriſt ne ſe fioit point en eux, combien qu'ils creuſſent en luy: pource qu'il les cognoiſſoit tous, & ſauoit ce qui eſtoit en l'homme. Au reſte, ſi pluſieurs ne decheoyent de la foy commune (i'vſe de ce mot de Commune, pour la grãde ſimilitude qui eſt entre la foy caduque & fragile, & celle qui eſt viue & permanẽte) Ieſus Chriſt n'euſt poĩt dit à ſes diſciples, Si vous perſiſtez en ma parolle, vous ſerez vrayement mes diſciples, & cognoiſtrez la verité, & la verité vous affranchira. Ils s'adreſſe à ceux qui deſia auoyent receu ſa doctrine, & les exhorte à profiter en la foy, afin de ne poĩt eſtaindre par leur nõchallance la clarté qui leur eſtoit dõnée. Et pourtant ſainct Paul reſerue la foy comme vn threſor particulier aux eleus, ſignifiant que ceux qui decoulent & s'eſuanouiſſent n'y ont pas pris racine viue. comme auſsi noſtre Seigneur Ieſus en parle en ſainct Matthieu, Tout arbre que mon Pere n'a point planté, ſera arrachée. Il y a des autres hypocrites plus lours & plus eſpais, leſquels n'ont point honte de vouloir tromper Dieu & les hommes. Et c'eſt contre telle maniere de gens que ſainct Iaques crie tant aſprement: pource que ſous vne fauſſe couuerture ils profanent meſchamment la foy. De fait auſsi ſainct Paul ne requerroit point des enfans de Dieu vne foy non feinte, n'eſtoit que pluſieurs ſe vantent trop hardiment d'auoir ce qu'ils n'ont pas, & par ie ne ſay quel fard ou vaine couleur ils trompent le monde, & quelques fois eux meſmes. Parquoy il accompare la bonne conſcience à vn coffre auquel elle eſt gardée, diſant que la foy eſt perie en pluſieurs, d'autant qu'elle n'eſtoit point munie de ceſte garde.

Rom. 5. a. 5

Iean 2. d. 24

Iean 8. d. 31

Tit. 1. a. 1

Matth. 15 b. 13

Iaq. 2

1. Tim. 1. a. 5

Au meſme d. 19

13 Nous auons auſsi à noter les ſignifications diuerſes de ce mot. car la foy ſouuẽt vaut autant à dire comme ſaine & pure doctrine quant a la religion: comme au lieu que nous auõs n'agueres allegué. Et quand S. Paul cõmande que les diacres ſoyẽt inſtruits aux myſteres de la foy auec pure conſciẽce. Itẽ, quãd il ſe cõplaind qu'aucuns ſe ſont reuoltez de la foy. Et à l'oppoſite, quand il dit q̃ Timothée a eſte nourri en la doctrine de la foy. Item quand il aduertit que la hauteſſe profane de babiller, & les oppoſitions de ſcience fauſſement nommée, ſont cauſe d'en faire reuolter pluſieurs de la foy: leſquels en vn autre paſſage il appelle Reprouuez quãt à la foy. Derechef, quand il cõmande à Tite qu'il admõneſte ceux qu'il a en charge, d'eſtre ſains en la foy, ſignifiant par ce mot de Santé vne pure ſimplicité de doctrine, laquelle ſe corrõpt facilemẽt par la legereté des hommes, & s'ab baſtardit. Et de fait, puis que tous les threſors de ſcience & ſageſſe ſont cachez en Ieſus Chriſt, lequel la foy poſſede: nõ ſans cauſe ce mot s'applique à toute la ſõme de la doctrine celeſte, de laquelle la foy ne peut eſtre ſeparée. D'autrepart le mot de Foy ſe reſtraind en d'aucuns paſſages à vn obiect particulier, cõme quand S. Matthieu dit que Ieſus Chriſt à veu la foy de ceux qui deualloyẽt le paralytique en bas par le toit: & Ieſus Chriſt, qu'il n'a point trouué telle foy en Iſrael, cõme au Centenier. Car il eſt vray ſemblable qu'il eſtoit

1. Tim. 3. b. 9

1. Tim. 4. a. 1, & b. 6

2. Tim. 2 d. 16, & 3. b. 8

Tit. 1. d. 13, & 2. a. 2

Colo. 2. a. 3

Matth. 9 a. 2

Matth. 8 b. 10

du tout attentif & ravi à la gairison de son fils: cõme il monstre par ses propos quel souci il en auoit. Mais pource qu'en se contentant de la seule response de Iesus Christ, il ne demãde point sa presence corporelle, mais proteste que c'est assés qu'il ait dit le mot: au regard de ceste circonstance sa foy est ainsi magnifiée. Nous auõs aussi aduerti, que S. Paul prẽd la foy pour le don de faire miracles, lequel aucunefois est communiqué à ceux qui ne sont point regenerez de l'Esprit de Dieu, & ne le craignẽt point en sincerité ne droiture. Quelquefois il vse de ce mesme nom, pour signifier l'instruction que nous receuons pour estre edifiez en la foy. Car il n'y a doute, quand il escrit que la foy sera abolie, q̃ cela ne se rapporte au ministere de l'Eglise & à la predication qui sert auiourdhuy à nostre infirmité. En toutes ces façons de parler il y a quelque cõuenance, qui se monstre de prime face. Au reste, quand le nom de foy se transfere improprement à vne fausse profession ou titre emprunté, ou desguisement, cela ne doit point estre trouué ne plus rude ne plus estrange, que quand la crainte de Dieu se prend pour vn seruice confus & vitieux q u'on luy fera. Or il est dit en l'histoire saincte, q̃ les peuples qui auoyent esté transportez en Samarie & en la region prochaine, ont craint les dieux cõtrouuez & le Dieu d'Israel. ce qui est comme mesler le ciel auec la terre. Mais nous demandons maintenant, que c'est que la foy laquelle distingue les enfans de Dieu d'auec les incredules: par laquelle nous inuoquõs Dieu cõme nostre Pere, laquelle nous fait passer de mort à vie, & par laquelle le Seigneur Iesus nostre salut eternel & vie habite en nous. Or il me semble que i'ay brieuement & clairement expliqué sa proprieté & nature.

1. Cor. 13. c. 10

14 Maintenant il reste d'esplucher derechef toutes les parties de la definition que i'en ay donnée: Quand nous l'appellons Cognoissance, nous n'entendons pas vne apprehension telle qu'ont les hommes des choses qui sont submises à leur sens: car elle surmonte tellement tout sens humain, qu'il faut que l'esprit mõte par dessus soy, pour atteindre à icelle. Et mesme y estant paruenu, il ne comprend pas ce qu'il entend: mais ayant pour certain & tout persuadé ce qu'il ne peut comprendre, il entend plus par la certitude de ceste persuasion, que s'il comprenoit quelque chose humaine selon sa capacité. Pourtant sainct Paul parle tresbien, disant qu'il nous faut comprendre quelle est la lõgueur, largeur, profondité & hauteste de cognoistre la dilection de Christ, laquelle surmonte toute cognoissance. Car il a voulu ensemble signifier l'vn & l'autre: c'est assauoir, que ce que nostre entẽdement comprend de Dieu par foy, est totalement infiny: & que ceste maniere de cognoistre outrepasse toute intelligence. Neantmoins pource que nostre Seigneur a manifesté à ses seruiteurs le secret de sa volonté, qui estoit caché à tous siecles & generations, que pour ceste cause la foy est iustement nommée Cognoissance. Sainct Iean aussi l'appelle Science, quand il dit que les fideles sauent qu'ils sont enfans de Dieu. Et de fait ils le sauent pour certain: mais estans confermez en persuasion de la verité de Dieu, plus qu'enseignez par demonstrance ou argument humain. Ce que signifient aussi les parolles de sainct Paul: c'est qu'habitans en ce corps, nous sommes cõme en pelerinage loin de Dieu: pource que nous cheminons par foy & non par regard. En quoy il demonstre, q̃ les choses que nous entendons par foy, nous sont absentes, & cachées à nostre veue. Dont nous concluons, que l'intelligence de la foy consiste plus en certitude qu'en apprehension.

Ephe. 3. d. 18

Coloss. 1. d. 26
1. Iean 3. a. 2
2. Cor. 5. b. 6

15 Nous adioustons que ceste cognoissance est certaine & ferme, afin d'exprimer combien la constance en est solide. Car comme la foy ne se contente point d'vne opiniõ douteuse & volage, aussi ne fait-elle d'vne cogitation obscure & perplexe: mais requiert vne certitude pleine & arrestée, telle qu'on a coustume d'auoir des choses bien esprouuées & entẽdues. Car l'incredulité est si haut enracinée & si fort attachée aux cœurs des hommes, & nous y sommes si fort enclins, qu'apres que chacun a confessé que Dieu est fidele, nul n'en peut estre bien persuadé sans grand combat & difficile. Principalement quand les tentations nous pressent, les doutes & esbranlemẽs descouurent le vice qui estoit caché. Ainsi non sans cause le sainct Esprit, pour magnifier l'authorité de la parolle de Dieu, luy attribue des titres d'excellẽce: c'est pour remedier à la maladie dõt ie parle. Et afin q̃ nous adioustiõs pleine foy à Dieu en ses promesses, voila pourquoy Dauid prononce, q̃ les parolles de Dieu sont parolles pures, argent bien refondu par sept fois en vaisseau exquis. Item, La parolle de Dieu est biẽ espurée, & bouclier à ceux qui s'y fient. Salomon confermant le mesme propos quasi par mesmes parolles, dit, La parolle de Dieu est cõme argent bien recuit. Mais pource que le Psaume 119. est presque tout de cest argumẽt, il seroit superflu d'en reciter dauantage. Au reste, toutes fois & quantes que Dieu prise ainsi sa parolle, il redargue obliquement nostre incredulité: pource qu'il ne tend à autre fin qu'à oster & arracher de nos cœurs toutes deffiances, doutes & disputes peruerses. Il y en a plusieurs qui conçoiuent tellement la misericorde de Dieu, qu'ils en reçoiuent

Pseau. 19. c. 31

Prouerb. 30. a. 5

bien

bien peu de consolation. Car cependant ils sont estreints en angoisse miserable, d'autãt qu'ils doutent s'il leur sera misericordieux: pource qu'ils limitent trop estroitement sa clemẽce, laquelle ils pensent bien cognoistre. Voicy comment ils la considerent, c'est qu'ils la reputent bien estre grande & large, espandue sur plusieurs, appareillée à tous: mais d'autre part ils doutent si elle paruiendra iusques à eux, ou plustost s'ils pourront paruenir à elle. Ceste cogitation, d'autant qu'elle demeure au milieu du chemin, n'est que demie: parquoy elle ne conferme point tant l'esprit en trãquillité & asseurãce, qu'elle l'inquiete de doute & solicitude. Il y a bien vn autre sentimẽt en la certitude, laquelle est tousiours en l'Escriture conionte auec la foy: assauoir pour mettre hors de doute la bõté de Dieu cõme elle nous est proposée. Or cela ne se peut faire que nous n'en sentiõs vrayemẽt la douceur, & l'experimentions en nous-mesmes. A ceste cause l'Apostre deduit de la foy confiance, & de confiance hardiesse: en disant que par Christ nous auõs hardiesse & entrée en cõfiance, qui est par la foy en Iesus Christ. Par lesquelles parolles il denote qu'il n'y a point droite foy en l'homme, sinon quand il ose frãchement d'vn cœur asseuré se presenter deuãt Dieu: laquelle hardiesse ne peut estre sinon qu'il y ait certaine fiance de la beneuolence de Dieu. Ce qui est tellement vray, que le nom de Foy est souuent pris pour Confiance. *Ephes. 3. c. 12*

16 Icy gist le principal point de la foy: que nous ne pensions point les promesses de misericorde, qui nous sont offertes du Seigneur, estre seulement vrayes hors de nous, & non pas en nous: mais plustost qu'en les receuant en nostre cœur nous les facions nostres. D'vne telle receptiõ procede la confiance que S. Paul appelle en autre lieu, Paix: sinon que quelcun aimast mieux deduire icelle paix de confiance, comme vne chose consequẽte. Or ceste paix est vne seureté, laquelle donne repos & liesse à la conscience deuãt le iugemẽt de Dieu: laquelle conscience sans icelle necessairement est troublée merueilleusement, & à peu pres desciree, si ce n'est qu'en oubliãt Dieu & soy-mesme, elle s'endorme pour vn peu de tẽps. Ie parle bien en disant Pour vn peu de temps: car elle ne iouist point longuement de ceste miserable oubliance, qu'incontinent elle ne soit poincte & piquée au vif du iugement de Dieu, dont la memoire d'heure en heure vient au deuant. En somme, il n'y a nul vrayemẽt fidele, sinon celuy qui estant asseuré de certaine persuasion que Dieu luy est Pere propice & bien veuillant, attend toutes choses de sa benignité: sinon celuy qui estant appuyé sur les promesses de la bonne volonté de Dieu, conçoit vne attẽte indubitable de son salut: comme l'Apostre demonstre par ces parolles, Si nous tenons iusqu'à la fin la fiance & la glorifiement de nostre esperance. Car en disant cela, il tesmoigne que nul n'espere droitement en Dieu, sinon qu'il s'ose hardiment glorifier d'estre heritier du royaume celeste. Il n'y a, dy-ie derechef, nul fidele, sinon celuy qui estant appuyé sur l'asseurance de son salut, ose insulter sans doute au diable & à la mort: comme l'Apostre enseigne en la conclusion qu'il en fait aux Romains: Ie suis asseuré, dit-il, que ne la mort, ne la vie, ne les Anges, ne les principautez, ne les puissances, ne les choses presentes, ne les choses futures ne nous pourrõt retirer de la dilection q̃ nous porte Dieu en Iesus Christ. A ceste cause luy-mesme n'estime pas que les yeux de nostre entendement soyent bien illuminez, si ce n'est que nous cõtemplions quelle est l'esperãce de l'heritage eternel, auquel nous sommes appellez. Et telle est sa doctrine par tout, que nous ne comprenons pas bien la bonté de Dieu: sinon qu'en icelle nous ayons vne grande asseurance. *Heb. 3. c. 14* *Rom. 8. g. 38* *Ephes. 1. d. 18*

17 Mais quelcun obiectera, que les fideles ont bien autre experience, veu que non seulement en recognoissant la grace de Dieu enuers eux ils sont inquietez & agitez de doutes (ce qui leur aduient ordinairement:) mais aussi aucunefois sont grandement estonnez & espouantez. telle & si forte est la vehemence des tentations qu'ils endurent pour les esbranler. Laquelle chose semble n'estre gueres conuenante auec vne telle certitude de foy, dont nous auons parlé. Pourtant il faut que ceste difficulté soit solue de nous, si nous voulons que la doctrine cy dessus baillée demeure en son entier. Quand nous enseignons que la foy doit estre certaine & asseurée, nous n'imaginons point vne certitude qui ne soit touchée de nulle doute, ny vne telle securité qui ne soit assaillie de nulle solicitude: mais plustost au cõtraire nous disons q̃ les fideles ont vne bataille perpetuelle à l'encõtre de leur propre deffiãce. tant s'en faut q̃ nous colloquiõs leur conscièce en quelque paisible repos qui ne soit agité d'aucune tẽpeste. Neantmoins cõment que ce soit qu'ils soyent assaillis, nous nions q̃ iamais ils tõbent ou dechoyẽt de la fiãce qu'ils ont vne fois conceue certaine de la misericorde de Dieu. L'Escriture ne propose exemple de foy plus memorable ne plus singulier qu'en la personne de Dauid, principalement si on considere tout le cours de sa vie: toutesfois luy-mesme declaire par beaucoup de cõplaintes, cõbien il s'en faut qu'il ait esté tousiours paisible en sõ esprit & q̃ sa foy luy ait dõné repos. Quãd il reproche à son ame qu'elle se trouble outre mesure: à quoy tẽd-il qu'à se courroucer cõtre sõ incredulité? Mõ ame, dit-il, pourquoy t'estõnes-tu? pourquoy t'escarmouches tu en *Pseaume 42. b. 6, & 43. a. 5*

moy? Espere en Dieu. Et de fait tel espouantement estoit vn signe manifeste de deffiance, comme s'il eust pensé estre abandonné de Dieu. Il fait ailleurs vne confession encore plus ample: I'ay dit en mon esbranlement, Ie suis reietté du regard de tes yeux. Item en vn autre lieu, il se debat en soy auec telle perplexité & angoisse, q̃ mesme il entre en dispute touchant la nature de Dieu: Or a-il oublié, dit-il, de faire misericorde? reiettera-il à iamais? Il adiouste encore vne sentence plus dure: I'ay dit, Il me faut mourir. Voicy vn changement de la main de Dieu: car comme vn homme desesperé, il prononce que c'en est fait. & non seulement il confesse qu'il est agité de doutes: mais comme estant opprimé & vaincu, il ne se reserue nul espoir: pource que Dieu l'a delaissé, & qu'il a couuerti sa main à le ruiner, de laquelle il auoit accoustumé le secourir. Parquoy non sans cause il exhorte son ame de retourner à son repos, d'autant qu'il auoit experimenté qu'elle flottoit çà & là entre les vagues de tentation. Et toutesfois c'est vne chose merueilleuse, que la foy soustient les cœurs des fideles au milieu de telles concussions & si rudes: & est vrayement comme la palme qui se reiette contre tous fardeaux, & ne laisse pas de se releuer en haut quand elle est chargée. Voila comme Dauid, combien qu'il semblast estre accablé en se reprenant & tençant contre sa debilité, n'a pas laissé de monter à Dieu. Or celuy qui en bataillant contre son infirmité s'efforce en ses destresses de persister en la foy, & de s'y auancer, est desia victorieux pour la plus grande partie. Ce que nous pouuons voir de l'autre passage de Dauid, Atten le Seigneur: fortifie-toy, il te donnera courage. attend donc le Seigneur. Il s'argue de timidité: & reiterant cela deux fois, il confesse qu'il a esté suiet à beaucoup d'esbranlemens. Cependant non seulement il se desplait en ses vices, mais il s'esuertue & s'efforce à les corriger. Si on le veut comparer auec vn bon examen au roy Achas, on y trouuera grande diuersité. Isaie est enuoyé à ceste hypocrite-la, pour remedier à la frayeur laquelle l'auoit saisi. Il luy porte ce message, Sois sus tes gardes, & te repose: ne crain point. Là dessus ce miserable estant desia saisi d'estonnement (comme il auoit esté dit vn peu auparauant, qu'il estoit esmeu comme la feuille en l'arbre) ayant receu la promesse ne laisse pas de trembler. C'est donc le iuste loyer & punition d'incredulité, de tellement s'escarmoucher, que celuy qui ne cherche point ouuerture en foy pour venir à Dieu, s'en retire & destourne en la tentation. Au contraire les fideles, combiẽ qu'ils soyent courbez sous le fais, voire quasi abysmez, prennent courage & constance à surmonter: combien que ce ne soit pas sans grande difficulté & fascherie. Et pource qu'ils sont conuaincus de leur imbecillité, ils prient auec le Prophete, Seigneur ne m'oste pas à tousiours la parolle de verité de la bouche. Car il entend par ces mots, que les fideles quelque fois deuiennent muets, comme si leur foy estoit abbatue: toutesfois ils ne defaillent point, & ne tournent point le dos comme gens desconfits, mais poursuyuent leur combat, & resueillent leur paresse: pour le moins afin de ne tomber en stupidité en se flattant.

Pseaume 31.d.23

Pseaume 77.b.10

Pseaume 116.a.7

Pseaume 27.d.14

Isaie 7.a. 4

Pseaume 119.43

18 Pour mieux entendre cecy, il est necessaire de recourir à la diuision de l'esprit & de la chair, dont nous auons tenu propos ailleurs: laquelle se demonstre clairement en ceste endroit. Pourtant donc le cœur du fidele sent en soy ceste diuision, qu'en partie il est rempli de liesse pour la cognoissance qu'il a de la bonté de Dieu, en partie il est piqué d'amertume pour le sentiment de sa calamité: en partie il se repose sur la promesse de l'Euangile, en partie il tremble du sentiment de son iniquité: en partie il apprehende la vie auec ioye, en partie il a horreur de la mort. Laquelle diuersité aduient d'imperfection de la foy: d'autant que iamais durant la vie presente nous ne paruenons à ceste felicité, qu'estans purgez de toute deffiance nous ayons plenitude de foy en nous. De là procede ceste bataille, quand la defiance qui reste encore en la chair, se dresse pour impugner & renuerser la foy. Mais icy on me dira, Si vne telle doute est meslée auec certitude au cœur du fidele, ne reuenons-nous point tousiours à cela, que la foy n'a pas certaine & claire cognoissance de la volonté de Dieu, mais seulement obscure & perplexe? A cela ie respon que non. car combien que nous soyons distraits de cogitatiõs diuerses: il ne s'ensuyt pas pourtant que nous soyons separez de la foy. Si nous sommes agitez çà & là par les assauts d'incredulité: il ne s'ensuit pas que nous soyons iettez en l'abysme d'icelle. Si nous sommes esbranlez, ce n'est pas à dire que nous trebuschions: car la fin de ceste bataille est tousiours telle, que la foy vient au dessus de ces difficultez, desquelles estant assiegée il semble aduis qu'elle soit en peril.

19 En somme, dés que la moindre goutte de foy qui se puisse imaginer, est mise en nostre ame, incontinent nous cõmençons à cõtempler la face de Dieu benigne & propice enuers nous. Bien est vray que c'est de loin: mais c'est d'vn regard si indubitable que nous sauons bien qu'il n'y a nulle trõperie. Apres, d'autant que nous profitons (cõme il cõuient q̃ nous pro-

profitions assiduellement) comme en nous auançant, nous en approchons de plus pres pour en auoir la veue plus certaine. Dauãtage, la continuation fait que la cognoissance en est plus familiere. Par ainsi nous voyons que l'entendement estant illuminé de la cognoissance de Dieu, est du commencement enueloppé de grande ignorance, laquelle petit à petit est ostée. Neãtmoins pour son ignorance, ou pour voir plus obscurement ce qu'il voyoit, il n'est pas empesché qu'il ne iouysse d'vne cognoissance euidente de la volonté de Dieu: ce qui est le premier poinct & principal en la foy. Assauoir comme si quelcun estant enclos en basse prison, n'auoit la clarté du Soleil qu'obliquement & à demy par vne fenestre haute & estroite, il n'auroit pas la veue du Soleil pleine n'à deliure: toutesfois ne laisseroit pas d'auoir la clarté certaine, & en receuoir l'vsage. En ceste maniere, combien que nous, estãs enfermez en la prison de ce corps terrien, ayons de toutes pars beaucoup d'obscurité: si nous auons la moindre estincelle du monde de la lumiere de Dieu qui nous descouure sa misericorde, nous en sommes suffisamment illuminez pour auoir ferme asseurance.

20 L'vn & l'autre nous est proprement demonstré de l'Apostre en diuers lieux. car en disant que nous cognoissons en partie, prophetisons en partie, & voyons en enigme comme vn miroir: il denote combien petite portion de la sagesse diuine nous est distribuée en la vie presente. car combien que ces mots ne signifient pas simplement que la foy soit imparfaite pendant que nous trauaillons sous le fardeau de nostre chair, mais nous aduertissent qu'à cause de nostre imperfection nous auons besoin d'estre continuellement exercez en doctrine: toutesfois ils emportent que nous ne pouuons comprendre en nostre petitesse les choses qui sont infinies. Or sainct Paul prononce cela de toute l'Eglise: mais il n'y a celuy de nous qui ne sente grand obstacle & retardement en sa rudesse, pour ne se point auancer comme il seroit à desirer. Mais luy-mesme demonstre en vn autre passage, combien est grande la certitude de la moindre goutte que nous en ayons, en testifiant que par l'Euangile nous contemplons à descouuert la gloire de Dieu, & sans aucun empeschement, pour estre transformez en vne mesme image. Il est bien necessaire qu'en telle ignorance il y ait beaucoup de scrupules & de craintes, veu mesme que nostre cœur de son naturel est enclin à incredulité. Outreplus, les tentations suruiennent infinies en quantité, & de diuerses especes, lesquelles d'heure en heure font de merueilleux assauts. Principalement la conscience estant pressée de la charge de ses pechez, maintenant se compleind & gemist en soy-mesme, maintenant elle s'accuse: aucune fois tacitement est piequée, aucune fois est apertement tormentée. Pourtant, soit que les choses aduerses donnent quelque apparence de l'ire de Dieu, soit que la conscience en trouue occasion en soy-mesme: l'incredulité s'arme de cela pour combattre la foy, dirigeant toutes ses armes à ce but, de nous faire estimer que Dieu nous est aduersaire & courroucé, afin que nous n'esperions nul bien de luy, & que nous le craignions comme nostre ennemy mortel.

1. Cor. 13 c. 9

2. Cor. 3. d. 18

21 Pour soustenir tels assauts, la foy est garnie de la parolle de Dieu. Quãd elle est assaillie de ceste tentation, q̃ Dieu est contraire & ennemi, entãt qu'il afflige: elle oppose au contraire ceste defense, qu'il est misericordieux, mesme en l'affligeant: d'autãt q̃ les chastimẽs qu'il fait procedent de dilection plustost que d'ire. Estant battue de ceste cogitation, que Dieu est iuste Iuge pour punir toute iniquité: elle met au deuant ce bouclier, que la mercy est appareillée à toutes fautes, quand le pecheur se retourne par deuers la clemence du Seigneur. En ceste maniere l'ame fidele, comment qu'elle soit tormentée merueilleusement, neantmoins surmonte en la fin toutes difficultez, & n'endure iamais que la fiance qu'elle a à la misericorde de Dieu luy soit ostée & escousse: plustost au contraire toutes les doutes dont elle est exercée, tournent en plus grande certitude de ceste fiance. Nous auons experience de cela, en ce que les Saincts quand ils se voyẽt fort pressez de la vengeãce de Dieu, ne laissent point toutesfois de luy adresser leurs complaintes: & quãd il semble aduis qu'ils ne doyuent estre nullemẽt exaucez, encore ils l'inuoquẽt. car à quel propos se plaindroyent-ils à celuy duquel ils n'attendroyent nul soulagement? & comment seroyent-ils induits à l'inuoquer, sinõ qu'ils esperassent auoir quelque aide de luy? En telle maniere les disciples, esquels Iesus Christ reprend l'imbecillité de foy, croyoent bien qu'ils perissoyẽt: toutesfois ils imploroyent son aide. Et de fait en les redarguãt comme debiles en foy, il ne les reiette pas du nõbre des siẽs pour les mettre auec les incredules: mais les incite à se retirer d'vn tel vice. Nous affermõs donc derechef ce qui a esté cy dessus dit: c'est que la racine de foy n'est iamais du tout arrachée du cœur fidele qu'elle n'y demeure touſiours fichée, cõbien qu'estant esbranlée elle semble aduis encliner çà & là: que la lumiere d'icelle n'est iamais tellement esteinte ou suffoquée, que pour le moins il n'y en demeure touſiours quelque estincelle: & que par cela on peut iuger que la Parolle, estant semence in-

Matt. 8. c. 25

ruptible de vie produit fruit semblable à soy, duquel le germe ne desseche ne perit iamais.
Iob 13.c. 15 Ce que demonstre Iob, quand il dit qu'il ne laissera point d'esperer en Dieu, encore mesme qu'il l'occist. Or est-il ainsi que les Saincts n'ont iamais plus grãde matiere de desespoir, que quand ils sentent la main de Dieu dressée pour les confondre. Selon qu'ils en peuuent estimer par l'estat des choses presentes, il est ainsi pour vray. L'incredulité ne regne point dedans le cœur des fideles, mais elle les assaut par dehors: & ne les naure point mortellement, mais elle les moleste seulement, ou bien elle les naure en sorte que la playe est curable. Car
Ephes. 6. c. 18 comme dit S. Paul, la foy nous est pour bouclier. Icelle donc estant mise au deuant pour resister au diable, reçoit tellemẽt les coups, qu'elle les repousse, ou pour le moins les rompt en sorte qu'ils ne penetrent point iusques au cœur. Pourtant quand la foy est esbranlée, c'est tout ainsi comme si vn gendarme, estant autrement robuste, estoit contraint d'vn coup impetueux de reculer & se retirer en arriere: quand elle est naurée, c'est comme si le bouclier d'vn gendarme receuoit quelque cassеure de la violence d'vn coup, seulement iusques à estre fausse, & non point percé: car touſiours l'ame fidele viendra au dessus pour dire auec Dauid,
Pseaume 23.a.4 Si ie chemine au milieu de l'ombre de la mort, ie ne craindray point de mal, d'autant que tu es auec moy, Seigneur. C'est bien certes vne chose espouantable de cheminer en l'obscurité de la mort: & ne se peut faire que les fideles, quelque fermeté qui soit en eux, n'ayent cela en grãd horreur: mais pource que ceste pensée surmonte en leur esprit, qu'ils ont Dieu present, qui a le soin de leur salut, la crainte est vaincue par telle asseurãce. Quelques machinations & assauts que face le diable contre nous (dit S. Augustin) pendãt qu'il n'occupe point le lieu du cœur où la foy habite, il est chassé hors. Parquoy si on iuge par l'experience, non seulement les fideles eschappent victorieux de tous assaux, tellement qu'ayans recueilly victoire ils sont prests de rentrer à combattre mieux que iamais: mais aussi ce que dit S. Iean
1. Iean 5. a. 4 en sa Canonique est accompli en eux, Vostre foy est la victoire qui surmonte le mõde. car il signifie que non seulemẽt elle sera victorieuse en vne bataille ou en dix, mais toutes fois & quantes qu'elle sera assaillie, qu'elle surmontera.

22 Il y a vne autre espece de crainte & tremblement, de laquelle tant s'en faut que la certitude de foy soit diminuée, que plustost elle en est confermée: c'est quand les fideles reputans que les exemples de la vengeance de Dieu executée sur les iniques leur doyuent estre pour enseignemens, afin de ne prouoquer point l'ire de Dieu par mesmes delicts, se donnẽt plus soigneusement garde de mal faire. ou bien quand recognoissans leur misere ils apprennent de totalement dependre de Dieu: sans lequel ils se voyent estre plus caduques &
1. Cor. 10. c. 11 incertains qu'vne bouffée de vent. car l'Apostre en ce qu'apres auoir proposé les chastimẽs que Dieu auoit faits sur le peuple d'Israel, il baille vne crainte aux Corinthiens de ne tomber point en mesme peché: par cela ne renuerse aucunement leur fiance, mais seulement les resueille de leur paresse, laquelle plustost a coustume d'enseuelir la foy que de l'establir.
Rom. 11. c. 20 Pareillement quand de la ruine des Iuifs il prend occasion d'exhorter celuy qui est debout, qu'il se garde bien de choir: il ne nous commande point de vaciller, comme si nous estions incertains de nostre fermeté: mais seulemẽt il oste toute arrogãce & cõfiance temeraire de nostre propre vertu, afin que nous qui sommes Gentils, n'insultions aux Iuifs, en la place desquels nous auons esté substituez. Combiẽ qu'il ne parle pas là seulemẽt aux fideles, mais il s'adresse aussi bien aux hypocrites qui se glorifioyent en l'apparence exterieure: car il n'admonneste point vn chacun en particulier, mais ayant fait comparaison entre les Iuifs & les Gentils, & ayant monstré que la reiection des Iuifs estoit vne iuste punition de leur infidelité & ingratitude, il exhorte semblablement les Gentils de ne se point enorgueillir n'esleuer, de peur de perdre la grace d'adoption laquelle ils auoyent nouuellement receue. Or tout ainsi qu'apres la reiectiõ generale des Iuifs il en restoit neantmoins quelques vns d'entre eux, lesquels n'estoyent point decheuz de l'alliance de Dieu: ainsi il y en pouuoit auoir aucuns des Gẽtils, lesquels estãs desnuez de vraye foy, se fussent enflez d'vne vaine outrecuidance de la chair: & ainsi eussent abusé de la bõté de Dieu en leur ruine. Toutesfois encores que le dire de S. Paul soit pris comme s'il s'adressoit aux fideles, il n'y a nul inconuenient quant à nostre propos: car c'est autre chose de reprouuer la temerité de laquelle les saincts sont quelque fois solicitez selon la chair, afin de leur monstrer qu'ils ne se doyuẽt egayer en vne folle presomption: & autre chose d'estonner la conscience, tellement qu'elle ne se repose point du tout & auec vne pleine seureté, en la misericorde de Dieu.

23 Pareillement quand il enseigne que nous trauaillions pour nostre salut auec crainte &
Phil. 2. b. 12 tremblement: il ne demande autre chose, sinon que nous accoustumions de nous arrester à la vertu du Seigneur, en grande deiection de nous-mesmes. Or est-il ainsi, que rien ne nous peut tant esmouuoir à reposer la certitude & fiance de nostre foy en Dieu, que la defiance

ce de nouſ-meſmes,& la deſtreſſe que nous auons apres auoir recogneu noſtre calamité.Et
en ce ſens il faut prendre ce qui eſt dit par le Prophete,I'entreray en ton Temple en la mul *Pſeaume*
titude de ta bonté, & y adoreray en crainte:où il conioint fort proprement la hardieſſe de 5 *.b.8*
foy, qui ſ'appuye ſur la miſericorde de Dieu, auec la crainte & ſaincte tremeur, de la-
quelle il eſt neceſſaire que nous ſoyons touchez, quand en comparoiſſant deuant la maie-
ſté de Dieu,par la clarté d'icelle nous entendons quelles ſont nos ordures. Pourtant Salo-
mon dit bien vray, que bien-heureux eſt l'homme qui aſsiduellement fait craindre ſon *Prou.28.*
cœur:d'autant que par endurciſſement on tombe en ruine. mais il entend vne crainte la- *b.14*
quelle nous rende plus ſoigneux & prudens: non pas qui nous afflige iuſques à deſeſpoir.
aſſauoir quand noſtre courage eſtant en ſoy confus, ſe reconforte en Dieu: eſtant abbatu
en ſoy,ſe redreſſe en iceluy: ſe defiant de ſoy,conſiſte en l'eſperance qu'il a en luy.Pourtãt
il n'y a nul empeſchement que les fideles ne ſentent crainte & tremblement, & enſemble
iouiſſent de conſolation qui les aſſeure:entant que d'vne part ils conſiderent leur vanité,
de l'autre ils regardent la verité de Dieu.Quelcun demandera cõment frayeur & foy peu-
uent habiter en vne meſme ame: Ie reſpon,Tout ainſi qu'à l'oppoſite ſolicitude & noncha
lance ſe trouueront ſouuent coniointes. Car combien que les meſchans ſe muniſſent tant
qu'ils peuuent de ſtupidité,pour n'eſtre ſolicitez d'aucune crainte de Dieu:toutesfois le iu
gement de Dieu les perſecute,en ſorte qu'ils ne peuuent venir à ce qu'ils cherchent.Il n'y a
donc nul inconuenient,que Dieu inſtruiſe les ſiens à humilité, les poignãt de beaucoup de
craintes,à ce qu'en bataillant vertueuſemẽt ils ſoyent toutesfois retenus en modeſtie, com
me d'vne bride. Il appert auſsi par le fil du texte, que telle a eſté l'intention de l'Apoſtre:
quand il aſsigne la cauſe de telle crainte & tremblement, c'eſt que Dieu nous donne de ſa
pure grace & le vouloir & le parfaire. Et à ce ſens ſe rapporte le dire du Prophete, que les
enfans d'Iſrael craindront à cauſe de Dieu & de ſa bonté: car non ſeulement la pieté en-
gendre reuerence de Dieu,mais la douceur de ſa grace,quelque ſouefue qu'elle ſoit,appred
les hommes de s'eſmerueiller auec crainte, à ce qu'ils dependent du tout de Dieu, s'abaiſ- *Oſee3.b.*
ſans ſous ſa puiſſance. 5

24 Toutesfois par cela ie n'enten point d'approuuer la folle imagination qu'ont auiour-
dhuy aucuns demi Papiſtes.car pource qu'ils ne peuuẽt pas maintenir ceſt erreur tãt lourd
qu'on a tenu par cy deuant aux eſcoles de theologie, aſſauoir que la foy eſt ſeulement vne
opinion douteuſe: ils vſent d'vn autre ſubterfuge, mettant en auant vne fiance meſlée a-
uec incredulité. Cependant que nous regardons en Chriſt,ils confeſſent bien que là nous
trouuons pleine matiere d'eſperance:mais pource que nous ſommes touſiours indignes des
biens qui nous ſont offerts en Ieſus Chriſt,ils veulẽt qu'au regard de noſtre indignité nous
chancellions & ſoyõs en branle.En ſomme,ils mettẽt tellement la cõſcience entre eſperãce
& crainte,q̃ maintenãt elle encline à l'vn,maintenant à l'autre. Dauãtage,ils conioignent
tellemẽt la crainte en l'eſperãce,q̃ la premiere eſteigne la ſecõde,quãd elle eſt en ſon regne:
& q̃ la ſeconde face le ſemblable à ſon tour. Voila cõme Satan,quand il voit que par meſon
ge clair & ouuert il ne peut plus deſtruire la certitude de la foy, s'efforce en cachette & cõ-
me par deſſous terre la ruiner. Or ie vous prie quelle ſera ceſte fiance,laquelle à chacũ coup
ſera abbatue par deſeſpoir? Leur fantaſie eſt, qu'en regardant Chriſt nous ſommes cer-
tains de noſtre ſalut:en retournãt puis à nous,q̃ nous ſommes certains de noſtre dãnation.
de là ils concluẽt q̃ la fiãce & le deſeſpoir doyuẽt regner en nos cœurs à tour, cõme ſi nous
deuions cõceuoir Ieſus Chriſt eſtãt arriere de nous,& non pluſtoſt habitãt en nous.Car ce
q̃ nous eſperons ſalut de luy,n'eſt pas pource qu'il nous apparoiſſe de loin,mais pource que
nous ayant vnis à ſon corps,il nous fait participans non ſeulemẽt de tous ſes biẽs,mais auſsi
de ſoy-meſme. Pourtant du fondement qu'ils prennẽt ie deduiray vn argumẽt tout au re
bours, qu'en cõſiderant qui nous ſommes,nous voyons noſtre damnation comme à l'œil:
mais entant que Ieſus Chriſt nous eſt tellement cõmuniqué auec tous ſes biens, que
tout ce qu'il a eſt fait noſtre, que nous ſommes faits ſes membres, & vne meſme ſub-
ſtance auec luy. A ceſte cauſe ſa iuſtice enſeueliſt nos pechez,le ſalut qu'il a en main aboliſt
noſtre dãnation:il ſe met au deuãt auec ſa dignité, pour faire q̃ noſtre indignité n'apparoiſ
ſe point deuãt Dieu. Et de fait la choſe eſt telle,que nullement nous ne deuõs ſeparer Ieſus
Chriſt d'auec nous:mais tenir fort & ferme l'vniõ de laq̃lle il nous a cõioints à ſoy. ce que
nous enſeigne l'Apoſtre,quãd il dit q̃ noſtre corps eſt biẽ mort à cauſe du peché, mais q̃ l'- *Rom.8.b.*
Eſprit de Ieſus Chriſt qui habite en nous,eſt vie à cauſe de ſa iuſtice. Selõ la reſuerie de ces 10
gẽs il deuoit dire ainſi:IeſusChriſt a biẽ la vie en ſoy,mais nous,entãt q̃ ſommes pecheurs,
demourõs aux liẽs de dãnation & de mort: mais il parle biẽ autremẽt,car il enſeigne que la
damnation que nous meritons de nouſ-meſmes par le ſalut qui eſt en Chriſt,eſt engloutie.
& pour prouuer cela, il amene ceſte raiſon, que Ieſus Chriſt habite en nous, & non pas

qu'il eſt hors de nous: & non ſeulement adhere à nous par vn lié indiſſoluble, mais par vne conionction admirable & ſurmõtant noſtre entendement, il s'vniſt iournellement de plus en plus à nous en vne meſme ſubſtance. Toutesfois ie ne nie pas (comme i'ay n'agueres touché) qu'il n'y ait quelques interruptions de foy, ſelõ que noſtre fragilité fleſchiſt çà & là, eſtant pouſſée des impetuoſitez que luy dreſſe Satan. Ainſi la clarté de foy eſt bien eſtouffée par les tenebres de tentation, quand elles ſont trop eſpeſſes & obſcures: ſi ne laiſſe-elle pas neantmoins de tendre touſiours à Dieu.

25 Et à cela s'accorde ſainct Bernard, en traitant ceſte queſtion de propos deliberé, en l'Homelie cinquieme de la dedication du temple: En penſant, dit-il, quelque fois de l'ame, il m'eſt aduis que ie trouue en icelle deux choſes contraires. Si ie la regarde telle qu'elle eſt en ſoy & de ſoy, ie n'en puis mieux parler qu'en diſant qu'elle eſt reduite à neant. Qu'eſt-il meſtier de raconter à preſent toutes ſes miſeres? combien elle eſt chargée de pechez, enuironnée de tenebres, enueloppée d'allechemens, bouillante en concupiſcences, ſuiette à paſſiõs, remplie d'illuſions, encline touſiours à mal, tendant à tout vice: finalement pleine d'ignominie & de confuſion? Si meſme toutes les iuſtices de l'homme, eſtans preſentées deuãt Dieu, ſont cõme pollutiõ & ordure: que ſera-ce des iniuſtices au prix? S'il n'y a que tenebres en la clarté: que ſera-ce des tenebres meſmes? Qu'eſt-il donc de dire? Pour certain l'homme n'eſt que vanité, l'homme eſt reduit à neant, l'homme n'eſt rien. mais comment n'eſt-il du tout rien, veu que Dieu le magnifie? comment n'eſt-il rien, veu que Dieu a ſon cœur à luy? Prenons courage mes freres: combien que nous ne ſoyons rien en nos cœurs, nous trouuerons poſsible au cœur de Dieu quelque choſe cachée de nous. O Pere de miſericorde! ô Pere des miſerables! comment eſt-ce que tu mets ton cœur à nous? car ton threſor eſt là où eſt ton cœur. Or comment ſommes nous ton threſor, ſi nous ne ſommes rien? Toutes gens ſont deuant toy comme ſi elles n'eſtoyent point: & ſont reputées pour rien. voire bien deuant toy, mais non pas dedans toy. Quant au iugement de ta verité, elles ne ſont riẽ, mais non pas quãt à l'affection de ta pitié & bonté: car tu appelles les choſes qui ne ſont point, comme ſi elles eſtoyent. Pourtant les choſes que tu appelles ne ſont rien, & ont neantmoins eſtre, entant que tu les appelles: car cõbien qu'elles ne ſoyent rien quant à ſoy, elles ne laiſſent point d'eſtre en toy, ſelon ceſte ſentence de ſainct Paul, Non point par les œuures de iuſtice, mais de Dieu qui appelle. Apres que S. Bernard a ainſi parlé, il conioinct ces deux cõſiderations en la ſorte qui s'enſuit: Certes les choſes qui ſont liées enſemble, ne ſe deſtruiſẽt point l'vne l'autre. Puis il en fait encore vne plus facile declaratiõ, en cõcluãt ainſi: Si en ayãt ces deux cõſiderations nous regardõs diligẽment que c'eſt q̃ nous ſommes, ou pluſtoſt en l'vne nous regardõs cõment nous ne ſõmes riẽ: en l'autre, cõbien nous ſommes magnifiez, noſtre gloire ſera tẽperée en bõne meſure, & poſsible qu'elle ſera augmẽtée. Certes elle ſera eſtablie, mais afin de nous faire glorifier en Dieu, & nõ pas en nous. Si nous penſons ainſi, que ſi Dieu nous veut ſauuer, nous ſerons deliurez, cela ſera pour nous faire reſpirer aucunemẽt: mais il faut mõter plus haut, & chercher la cité de Dieu, chercher ſon tẽple, chercher ſa maiſon, chercher le ſecret du mariage qu'il a auec nous. En ce faiſãt nous n'oublierõs point l'vn pour l'autre: mais auec crainte & reuerẽce nous dirons q̃ nous ſommes quelque choſe, voire biẽ au cœur de Dieu: que nous ſommes quelque choſe, nõ point par noſtre dignité, mais entant qu'il nous en eſtime dignes par ſa grace.

Iſa. 64. c. 6
Mat. 6. c. 13
Rom. 9. c 12

26 Or la crainte de Dieu, laquelle eſt attribuée aux fideles en toute l'Eſcriture, & laq̃lle eſt maintenant appellée Commencement de ſageſſe, maintenãt La ſageſſe meſme: combien qu'elle ſoit vne, toutesfois elle procede de double affection: car Dieu a en ſoy la reuerence tant d'vn pere que de maiſtre. Pourtant quiconque le voudra droitement honnorer, s'eſtudiera de ſe rẽdre enuers luy fils obeiſſant, & ſeruiteur prõpt à faire ſon deuoir. L'obeiſſance qui luy eſt rendue comme à noſtre pere, il l'appelle par ſon Prophete, Hõneur. Le ſeruice qui luy eſt fait comme à noſtre maiſtre, il l'appelle Crainte. Le fils, dit-il, honnore ſon pere, & le ſeruiteur ſon maiſtre. Si ie ſuis voſtre Pere, où eſt l'honneur que vous me deuez? Si ie ſuis voſtre maiſtre, où eſt la crainte? Toutesfois combien qu'il les diſtingue, il les confond au commencement, comprenant l'vn & l'autre ſous le mot d'Honnorer. parquoy que la crainte de Dieu nous ſoit vne reuerence meſlée de tel hõneur & crainte. Et n'eſt point de merueille, ſi vn meſme cœur reçoit enſemble ces deux affections. Il eſt bien vray que celuy qui repute quel pere nous eſt Dieu, il a ſuffiſante raiſon, voire encore qu'il n'y euſt nul enfer, d'auoir plus grãd horreur de l'offenſer q̃ de mourir: mais auſsi d'autre part, ſelõ que noſtre chair eſt encline à ſe laſcher la bride à mal faire, il eſt neceſſaire pour la reſtreindre d'auoir ceſte cogitation en l'eſprit, que le Seigneur ſous la puiſſance duquel nous ſommes, à toute iniquité en abominatiõ: duquel ceux qui auront prouoqué l'ire en viuant meſchamment, n'euiteront point la vengeance.

Prou. 1. a. 7
Pſeaume 111. b. 10
Prou. 15. d 23
Iob 8. c. 28
Malach. 1. b. 7

Ce que

27 Ce que sainct Iean dit, que la crainte n'est point auec charité, mais que charité parfaite iette hors la crainte, ne repugne rien à cela: veu qu'il parle du tremblemẽt d'incredulité, duquel est biẽ loin ceste crainte des fideles. Car les iniques ne craignẽt point Dieu, pource qu'ils ayent crainte d'encourir son offense, s'ils le pouuoyẽt faire sans punition: mais pource qu'ils sauẽt qu'il est puissant à se venger, ils ont horreur toutes fois & quãtes qu'on leur parle de son ire. Et mesme ils craignent son ire, d'autant qu'ils la pensent estre prochaine, & que d'heure en heure ils attendent qu'elle les vienne accabler. Au contraire les fideles, comme dit a esté premieremẽt, craignent plus son offense que la punition: & ne sont pas estonnez de crainte d'estre punis, comme si l'enfer leur estoit desia present pour les engloutir: mais par icelle ils sont retirez, afin de n'encourir point au d'anger. Pourtãt l'Apostre en parlant aux fideles, Ne vous trompez point, dit-il, pour ces choses l'ire de Dieu a accoustumé de venir sur les enfans rebelles. Il ne les menace point que l'ire de Dieu descẽdra sur eux: mais il les exhorte de penser que l'ire de Dieu est appareillée aux meschans, à cause des pechez qu'il auoit paruant recitez: afin qu'ils n'attentent point de les poursuyure, pour venir en vne mesme perdition. Combien qu'il n'aduienne pas souuent que les reprouuez soyent bien esueillez & piquez par simple menace: mais au contraire estans hebetez en nonchallance, combien que Dieu foudroye du ciel, moyennant que ce ne soit que de parolles, ils s'endurcissent à rebellion. mais quand ils sentẽt les coups de sa main, lors ils sont bien contrains de craindre: veuillent-ils ou non. Telle crainte est cõmunement nõmée Seruile, pour la discerner d'vne suiection franche & volontaire, comme elle doit estre aux enfans enuers leurs peres. Aucuns entrelacent plus subtilement vne troisieme espece, d'autãt que la crainte seruile & forcée nous prepare à craindre Dieu deuement: & ainsi nous donne quelque affection moyenne pour passer plus outre.

1. Iean 4 d. 18

Ephes. 5. b 6 Coloss. 3. a 6

28 Outre plus, sous la bien-vueillance de Dieu, laquelle nous disons que la foy regarde, il faut entendre que nous obtenons la possession de salut & vie eternelle. Car si rien ne nous peut faillir quand nous auons Dieu propice: il nous doit bien suffire pour certitude de salut, que Dieu nous rende certains de sa dilection enuers nous. Qu'il demonstre sa face (dit le Prophete) & nous serons à sauueté. Pourtant l'Escriture met la somme de nostre salut en ce poinct: que le Seigneur ayant aboly toutes inimitiez, nous a receuz en sa grace. En quoy elle signifie que Dieu estant reconcilié à nous, il ne nous reste nul danger que toutes choses ne nous tournent à bien. Parquoy la foy en apprehendant la dilection de Dieu, comprend en icelle les promesses de vie presente & future, & ferme asseurãce de tous biens: voire telle qu'on la peut auoir par la parolle de l'Euangile. Car la foy ne se promet point certainement ou longues années, ou grans honneurs, ou abondance de richesses en la vie presente: d'autant que le Seigneur n'a pas voulu que nulle de ces choses nous fust arrestée: mais elle est cõtente de ceste certitude, que combien que plusieurs aydes de ceste vie nous defaillent, Dieu ne nous defaudra iamais. La principale asseurance d'icelle repose en l'attente de la vie future, laquelle nous a esté mise par la parolle de Dieu hors de toute incertitude. Toutesfois quelques calamitez & miseres qui puissent aduenir à ceux que nostre Seigneur a vne fois receuz en son amour, elles ne peuuent empescher que la seule beneuolence de Dieu ne leur soit pleine felicité. Pourtant quand nous auons voulu exprimer la sõme de toute beatitude, nous auons mis la grace de Dieu: de laquelle source toutes especes de bien nous prouiennent. Et cela est facile à noter en l'Escriture: laquelle nous rappelle tousiours à la charité de Dieu, quand elle fait mention non seulemẽt du salut eternel, mais de quelque bien que nous ayons. Pour laquelle raison Dauid tesmoigne que la bonté de Dieu, quand elle est sentie du cœur fidele, est plus douce & desirable que nulle vie. En somme, quand le tout nous viendroit à souhait: cependant que nous sommes incertains de l'amour de Dieu ou de sa haine, nostre felicité nous sera tousiours maudite, & par consequẽt mal heureuse. Que si Dieu nous monstre vn regard paternel, noz miseres mesme seront bien-heureuses, pour ce qu'elles nous seront tournées en ayde à salut. comme sainct Paul amassant toutes aduersitez qui nous peuuent aduenir, se glorifie que par icelles nous ne serons iamais separez de l'amour de Dieu. Et en priant pour les fideles, il commence tousiours par la grace, de laquelle toute prosperité à son origine & source. Semblablemẽt Dauid oppose à toutes frayeurs qui nous pourroyent troubler, la seule faueur de Dieu: Si ie cheminoye, dit-il, en obscurité de mort, ie ne craindray point quand tu seras auec moy. A l'oppposite nous sentons comment noz cœurs chancellent, sinon qu'en se contentans de la grace de Dieu, ils cherchent leur paix & repos en icelle, ayant ceste sentẽce bien imprimée, Bien-heureux est le peuple duquel l'Eternel est le Dieu, & la gent qu'il s'est esleue pour heritage.

Psean. 80 a. 4 Ephes. 2. c. 14

Psean. 63. a. 4

Rom. 8. g. 35

Psean. 23. a. 4

Psean. 33. c. 12

29 Nous mettõs pour fondement de la foy, la promesse gratuite: d'autãt qu'en icelle con-

siste proprement la foy. Car cõbien qu'elle tienne Dieu pour veritable en tout & par tout, soit qu'elle commãde ou defende, ou promette ou menace: combien aussi qu'elle reçoyue en obeissance ses commandemens, qu'elle garde ses defenses, & craigne ses menaces: neãtmoins proprement elle commence par la promesse, s'arreste en icelle, & y prend sa fin. Car elle cherche vie en Dieu, laquelle ne se trouue point aux commandemens ny aux menaces: mais en la seule promesse de misericorde, & icelle encore gratuite: veu que les promesses conditionnelles, entant qu'elles nous renuoyent à noz œuures, ne promettent pas autrement vie, sinon que nous la trouuiõs en nous-mesmes. Si nous ne voulons donc que la foy tremble & vacille d'vn costé & d'autre: il nous la faut appuyer sur vne telle promesse de salut, laquelle nous soit volontairement & de pure liberalité offerte du Seigneur, plustost en consideration de nostre misere que de nostre dignité. Pour ceste cause l'Apostre attribue ce tiltre particulierement à l'Euangile, qu'il soit nõmé Parolle de la foy: lequel il ne concede point ny aux commandemens ny aux promesses de la Loy, pource qu'il n'y a rien qui puisse asseurer la foy, sinon ceste ambassade enuoyée de la benignité de Dieu, par laquelle il reconcilie le monde à soy. De là vient la correspondance que souuentesfois il met entre la foy & l'Euangile. Comme quãd il dit, que l'Euangile luy a esté commis en obeissance de la foy. Item, qu'il est la vertu de Dieu en salut à tous croyans. Item, qu'en iceluy la iustice de Dieu est reuelée de foy en foy. Et n'est point de merueille: car comme ainsi soit que l'Euangile soit le ministere de reconciliation de nous auec Dieu: il n'y a nul autre suffisant tesmoignage de la benеuolence de Dieu enuers nous, de laquelle la cognoissance est requise en la foy. Quand donc nous disons que la foy doit estre appuyée sur promesse gratuite, nous ne nions pas que les fideles ne reçoiuent & reuerent la parolle de Dieu en tous endroits: mais destinons à la foy la promesse de misericorde pour son propre but. Comme à la verité les fideles doyuent bien recognoistre Dieu pour Iuge & punisseur des malfaits: toutesfois ils regardent specialement sa clemence, entant qu'il leur est descrit en telle sorte, c'est qu'il est benin & misericordieux, tardif à ire, enclin à bonté, debonnaire à tous, & espandant sa misericorde sur toutes ses œuures.

Rom. 10. b 8

Rom. 1. a 5. & b. 16 17

2. Cor. 5. d. 18

Pseau. 86. a. 5, 103. b 8, 145. b. 8

Il ne me chaut de ce que Pighius & tels chiens q̃ luy abayẽt, disans que ceste restriction q̃ nous mettons, descire la foy pour en prendre seulemẽt vne piece. Ie confesse bien, comme i'ay desia dit, que la verité de Dieu, soit qu'elle menace ou qu'elle presente grace, est le but general de la foy. Pourtant l'Apostre dit que c'a esté par foy que Noé a craint le deluge deuant qu'il aduint. Sur cela ces Sophistes arguent, que si la foy produit en nous vne frayeur des punitiõs qui nous doyuẽt aduenir: qu'en donnãt la definition d'icelle, nous ne deuons point exclurre les menaces desquelles Dieu veut estõner les pecheurs. Mais ils nous font grand tort, & nous calomnient faussement: comme si nous disions que la foy ne doit point regarder la parolle de Dieu en tout & par tout. Car nous ne tendõs sinon à ces deux poincts, assauoir que iamais la foy n'est arrestée, iusqu'à ce qu'elle s'appuye sur la promesse gratuite de salut: & puis, que par icelle nous ne sommes pas rendus agreables à Dieu, sinon d'autant qu'elle nous vnist à Christ. & de fait ces deux poincts sont bien notables. Il est question d'vne foy, laquelle discerne les enfans de Dieu d'auec les reprouuez, & les fideles d'auec les incredules. Si quelcun croit que Dieu ne commande rien que iustement, & ne menace qu'à bon escient, sera il pour cela nommé fidele? Chacun dira que non. Il n'y aura donc nulle fermeté en la foy, si elle ne se tient à la misericorde de Dieu. D'autrepart, à quel propos disputons nous de la foy? n'est-ce pas pour sauoir quel est le moyen de salut? Or comment est-ce que la foy nous sauue, sinon d'autant que par icelle nous sommes entez au corps de Christ? C'est donc à bon droit qu'en la voulãt definir, nous insistons sur son principal effect, & puis adioustons ceste marque, laquelle separe les fideles d'auec les incredules. Bref les meschans n'ont que mordre sur nostre doctrine, s'ils ne veulent accuser sainct Paul auec nous: lequel appelle l'Euangile Doctrine de foy, & luy attribue ce tiltre special.

Hebr. 11. b. 7

Rom. 10. b. 8

31 Nous auons à retirer derechef de cecy l'article qui a esté desia exposé, assauoir que la Parolle n'est pas moins requise à la foy, que la racine viue d'vn arbre pour luy faire apporter fruict. Car suyuant la sentence de Dauid, Nul ne peut esperer en Dieu, qu'il n'ait cognu son nom. Or ceste cognoissance ne vient point de l'imaginatiõ d'vn chacun, mais selon que Dieu luy mesme est tesmoin de sa bonté. ce que Dauid conferme ailleurs, disant, Que ton salut me soit selon ta parolle. Item, I'ay esperé en ta parolle, sauue moy. Or il faut noter la correspondance de la foy auec la Parolle: dont le salut puis apres s'en ensuit. Cependant ie n'exclu point la puissance de Dieu, sur laquelle si la foy ne se sousstient, iamais ne rendra à Dieu l'hõneur qui luy est deu. Il semble bien que sainct Paul mette en auant vne chose froide ou vulgaire, en disant qu'Abraham a creu que Dieu estoit puissant pour faire ce qu'il auoit promis. Et quand il parle ainsi de soy, Ie say à qui i'ay creu, & qu'il est puissant pour

Pseau. 9. b. 11

Pseau. 119 43

Rom. 4. d 21

garder

garder mon depost iusques au dernier iour. Mais si chacun poise & espluche biẽ les doutes qui sans fin & sans cesse s'insinuẽt en nõz esprits pour nous faire defier de la vertu de Dieu; il iugera que ceux qui la magnifient comme elle en est digne, n'ont point peu profité en la foy. Nous confessons tous que Dieu fait tout ce qu'il veut: mais puis que la moindre tẽtation du monde nous effarouche & nous rauit en horreur, il appert que nous derogons par trop à la puissance de Dieu, à laquelle nous preferons les menaces de Satan, combien que nous ayons les promesses de Dieu pour nous munir à l'encontre. C'est la raison pourquoy Isaie voulant imprimer aux cœurs des Iuifs la fiance de leur salut, exalte d'vne façon tant magnifique la vertu infinie de Dieu. Il pourroit sembler quelque fois, que quãd il a cõmencé à tenir propos que Dieu leur pardonnera leurs fautes & leur fera mercy, en adiouſtant combien les œuures de Dieu sont merueilleuses au gouuernement du ciel & de la terre, il extrauague par longs circuits & superflus: toutesfois il n'y a rien qui ne serue à la circonstãce de ce qu'il traite. Car si la vertu de Dieu ne nous vient deuant les yeux, à grand' peine les oreilles receuront-elles la Parolle, ou elles ne l'estimerõt pas selon qu'elle merite. Nous auons aussi à noter, qu'en cest endroit l'Escriture nous parle d'vne puissance de Dieu effectuelle: pource que la foy, comme nous auons dit ailleurs, l'applique touſiours à son vsage, & la met en œuure pour en faire son profit. Sur tout elle se propose les œuures de Dieu, par lesquelles il s'est declaré pere. De là vient que la memoire de la redemption est si souuẽt remorée aux Iuifs: dont ils pouuoyent apprendre, que Dieu ayant esté pour vn coup autheur de leur salut, le maintiẽdroit iusqu'en la fin. Dauid aussi nous admõneste par son exemple, q̃ les biens que Dieu a cõferé à vn chacũ en particulier, luy doyuẽt valoir pour confirmation de sa foy quant au tẽps à venir. Et mesme s'il semble qu'il nous ait delaissé, nous deuons estẽdre nostre pẽsée plus loin, à ce q̃ ses benefices anciens nous dõnent bonne confiance: cõme il est dit en l'autre Psaume, I'ay eu souuenance des iours anciens, i'ay medité en toutes tes œuures. Itẽ, I'auray memoire des œuures du Seigneur, & des merueilles qu'il a fait anciennement. Toutesfois pource que tout ce que nous conceuons de la puissance de Dieu & de ses œuures, est confus & de nulle fermeté sans sa parolle: nous ne disons pas sans cause, qu'il n'y peut auoir nulle foy iusqu'à ce que Dieu nous esclaire par le tesmoignage de sa grace. Mais on pourroit icy esmouuoir question quant à Sara & Rebecca, lesquelles estans poussées, comme il semble, d'vn bon zele de foy, sont neantmoins sorties hors des limites de la Parolle. Car Sara pour le desir ardẽt qu'elle auoit de la lignée promise, a baillé à son mary sa chãbriere pour femme. On ne peut nier qu'elle n'ait failly en plusieurs sortes: mais pour ceste heure ie ne touche q̃ ce vice, qu'estãt rauie par son zele, elle ne s'est point tenue entre les bornes de la parolle de Dieu. neantmoins il est certain que ce desir-la luy est procedé de foy. Rebecca, apres que Dieu luy a reuelé l'election de Iacob, procure par mauuais artifice & peruers, qu'il soit benit par Isaac, lequel estoit tesmoin & ministre de la grace de Dieu: elle corrompt son fils à mentir: bref elle corrompt la verité de Dieu par plusieurs fraudes & mensonges: & en exposant à opprobre & moquerie la promesse d'iceluy, elle l'aneantist tant qu'elle peut. Et toutesfois ceſt acte, quelque vitieux qu'il soit & digne de reprehension, n'a pas esté du tout vuide de foy. Car il luy a esté necessaire de surmonter beaucoup de scandales, pour appeter si fort vne chose pleine d'horribles troubles, faſcheries & perils, sans qu'il y eut aucun espoir de profiter rien. Comme aussi nous ne pourrons pas despouiller pleinemẽt de foy le sainct Patriarche Isaac, en ce qu'estant admoneſté de Dieu que le droit de primogeniture estoit trãſlaté à son fils puisné, il n'a pas laiſſé toutesfois d'estre plus enclin à son fils aisné Esau. Certes tels exemples nous monſtrent qu'il y a souuent des erreurs meſlez parmy la foy: toutesfois en telle sorte, qu'elle obtient touſiours le degré souuerain, quand elle est vraye & droite. Car comme l'erreur particulier de Rebecca n'a pas rendu l'effect de la benediction inutile ou nul, aussi n'a-il point aneanty la foy laquelle dominoit en son cœur generalemẽt, & laquelle a esté commencement & cauſe d'vn tel acte. Toutesfois Rebecca a monſtré combien l'entendement humain est suiet à gliſſer & ſe destourner du bon chemin, ſi toſt qu'il ſe donne congé tant peu que ce ſoit de rien attẽter de ſon mouuemẽt propre. Or combiẽ que le defaut & imbecillité qui eſt en la foy ne l'eſteind pas du tout, ſi eſt-ce que nous en ſommes aduertis, cõbien nous deuons eſcouter Dieu ſoigneuſement, pour eſtre comme attachez à ſa bouche. Cependant ce que nous auons dit eſt cõfermé, c'eſt que la foy, ſi elle n'eſt appuyée ſur la Parolle, s'eſcoule biẽ toſt: comme les eſprits de Sara, d'Iſaac & Rebecca s'eſtans eſgarez en leurs deſtours, ſe fuſſent incontinent euanouis, s'ils n'euſſent eſté retenus d'vne bride ſecrette en l'obeiſſance de la Parolle.

2. Tim. 1. c. 18

Pſeau. 143 b. 5

Pſeau. 77 c. 11

Geneſ. 16. a. 5

Geneſ. 27

32 Dauantage, ce n'eſt pas ſans cauſe que nous encloons toutes promeſſes en Chriſt: veu que l'Apoſtre encloſt toute l'Euangile en la cognoiſſance d'iceluy: & en vn autre paſſage il

Rom. 1. b. 17

2. Cor. 1. d. 20

enſeigne, que tant qu'il y a de promeſſes de Dieu, elles ſont en luy Ouy & Amen: c'eſt à dire ratifiées. De laquelle choſe la raiſon eſt euidẽte. car quelque bien que promette le Seigneur, en cela il teſtifie ſa beneuolence: tellement qu'il n'y a nulles promeſſes de luy, qui ne ſoyent teſmoignages de ſa dilection. Et à cela ne contreuient point que les iniques, d'autant plus qu'ils reçoyuent de benefices de ſa main, ſe rendent coulpables de plus grief iugement. Car d'autant qu'ils ne penſent & ne recognoiſſent que les biens qu'ils ont leur viennent de la main de Dieu, ou bien s'ils le recognoiſſent, ne reputent point ſa bonté en leurs cœurs: par cela ils ne peuuent non plus comprendre ſa bonté que les beſtes brutes, leſquelles ſelon la qualité de leur nature, reçoyuent meſme fruit de ſa largeſſe, ſans toutesfois en rien recognoiſtre. Pareillement ne repugne point à noſtre dire, qu'en reiettant les promeſſes qui leur ſont adreſſées, ils amaſſent ſur leurs teſtes par telle occaſion plus grieue vengeãce. Car combien que lors finalemẽt ſe declaire l'efficace des promeſſes quand elles ſont receues de nous, toutesfois leur verité & proprieté n'eſt iamais eſteinte par noſtre infidelité ou ingratitude. Pourtant puis qu'ainſi eſt, que le Seigneur par ſes promeſſes inuite & cõuie les hommes non ſeulement à receuoir les fruits de ſa benignité, mais auſsi à les reputer & eſtimer: pareillemẽt il leur declaire ſa dilection. Pourtant il faut reuenir à ce poinct, que toute promeſſe eſt teſmoignage de l'amour de Dieu enuers nous. Or il eſt indubitable, que nul n'eſt aymé de Dieu hors de Chriſt: veu qu'il eſt le Fils bien-aymé auquel repoſe l'affection du Pere, & de luy s'eſpand ſur nous: comme ſainct Paul enſeigne, que nous auons eſté rendus agreables en ce bien-aymé. Il faut donc que par ſon moyen ceſte amitié paruienne iuſques à nous. Pour laquelle raiſon l'Apoſtre l'appelle Noſtre paix: & en vn autre paſſage le propoſe comme lien, par lequel la volõté du Pere eſt conionte à nous. De là s'enſuit que nous deuons touſiours regarder en luy, quand quelque promeſſe nous eſt offerte: & que ſainct Paul ne dit point mal, enſeignant que toutes les promeſſes de Dieu ſont en luy confermées & accomplies. Il ſemble bien qu'aucuns exemples repugnent à cecy. Car il n'eſt pas vray ſemblable que Naaman Sirien, quand il s'enquiſt du Prophete comment il ſeruiroit deuement à Dieu, fuſt enſeigné touchãt le Mediateur. Il eſt auſsi difficile à croire, que Corneille homme Payen & Romain, entendit ce qui n'eſtoit pas cognu à tous les Iuifs, voire obſcuremẽt. & toutesfois ſes aumoſnes ont eſté agreables à Dieu, comme le ſacrifice de Naaman approuué: ce que l'vn ne l'autre n'ont peu obtenir que par foy. Il y a ſemblable raiſon à l'Eunuque auquel Philippe fut adreſſé: car eſtant homme de pays lointain, iamais n'euſt entrepris vn voyage ſi penible & de ſi grand couſt pour adorer en Ieruſalem, s'il n'euſt eu quelque foy en ſon cœur. Nous voyons neantmoins comme eſtant interrogué par Philippe touchant le Mediateur, il confeſſe ſon ignorance. Or ie confeſſe bien que leur foy a eſté enueloppée en partie, non ſeulement quant à la perſonne de Ieſus Chriſt, mais auſsi quant à ſa vertu, & l'office qui luy a eſté enioint de Dieu ſon Pere. Ce pendant c'eſt choſe certaine qu'ils ont eſté embus de quelques principes, leſquels leur donnoyẽt quelque petit gouſt de Ieſus Chriſt. ce qui ne doit eſtre trouué nouueau. Car l'Eunuque ne fuſt iamais venu d'vn pais ſi lointain pour adorer vn Dieu incognu en Ieruſalem. Et Corneille s'eſtant addonné à la religion des Iuifs, n'euſt pas là veſcu ſans s'accouſtumer aux rudimens de la pure doctrine de la Loy. Quant eſt de Naaman, il ne ſeroit pas conuenable qu'Eliſée luy ordonnãt ce qu'il auoit à faire en choſes petites & legeres, euſt oublié le principal. Combiẽ donc que la cognoiſſance de Ieſus Chriſt ait eſté obſcure entre eux, il n'y a nul propos de la faire du tout nulle: meſme d'autant qu'ils s'excerçoyent aux ſacrifices de la Loy, leſquels deuoyent eſtre diſcernez d'auec les ceremonies des Payens par leur fin, c'eſt à dire par Ieſus Chriſt.

Matth. 3. d. 17, & 17. d. 5
Epheſ. 1. b 6
Epheſ. 2. c 14
Rom. 8. d 3, & 15. b 8
Act. 10. c. 31
2. Rois 5. e. 17. 18. 19
Act. 8. e. 27
Au meſme f. 31

33 Or ceſte ſimple declaration que nous auons en la parolle de Dieu deuoit bien ſuffire à engendrer la foy en nous, n'eſtoit q̃ noſtre aueuglemẽt & obſtination y dõnaſt empeſchement. Mais comme noſtre eſprit eſt enclin à vanité, il ne peut iamais adherer à la verité de Dieu: & comme il eſt hebeté, il ne peut voir la lumiere d'iceluy. Pourtant la Parolle nue ne profite de rien ſans illumination du S. Eſprit. Dont il appert que la foy eſt par deſſus toute intelligence humaine. Et encore ne ſuffit-il point que l'entendement ſoit illuminé par l'Eſprit de Dieu, ſinon que le cœur ſoit confermé par ſa vertu. En laquelle choſe les theologiens Sorboniques faillent trop lourdement, qui penſent que la foy ſoit vn ſimple conſentement à la parolle de Dieu, lequel conſiſte en intelligence, laiſſans derriere la fiance & certitude du cœur. C'eſt donc vn ſingulier don de Dieu que la foy, en deux manieres. Premierement entant que l'entendemẽt de l'homme eſt illuminé pour entendre la verité de Dieu: puis apres que le cœur eſt en icelle fortifié. Car le ſainct Eſprit ne commence pas ſeulemẽt la foy, mais l'augmente par degrez, iuſques à ce qu'il nous ait mené iuſques au royaume des cieux. Voila pourquoy ſainct Paul admõneſte Timothée, de garder le depoſt excellẽt qu'il auoit receu par le ſainct Eſprit qui habite en nous. Si quelcun allegue au contraire, que l'Eſprit

2. Timot. 1. d. 14

Esprit nous est donné par la predication de foy : ceste obiection se peut soudre aisément. S'il n'y auoit qu'vn seul don de l'Esprit, ce seroit mal parlé de dire que l'Esprit procede de la foy, veu qu'il est autheur d'icelle & cause: mais d'autant que sainct Paul traite là des dõs que Dieu confere à son Eglise, pour la mener par diuers accroissemens à sa perfection: il ne se faut esbahir s'il les attribue à la foy, laquelle nous prepare & dispose à les receuoir. Il est bien vray que c'est vne opinion fort estrange au monde, quand on dit que nul ne peut croire en Christ, sinon celuy auquel il est donné particulierement : mais c'est en partie à cause que les hommes ne considerent point comment, ne combien est haute & difficile à comprendre la sapience celeste, ne quelle est leur rudesse & imbecillité à cõprendre les mysteres de Dieu: en partie aussi, pource qu'ils n'ont point esgard à ceste fermeté de cœur, qui est la principale partie de la foy. Galat. 3. a.2

34 Lequel erreur est facile à conueincre. Car comme dit sainct Paul, Si nul ne peut estre tesmoin de la volonté de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en luy: cõment la creature seroit elle certaine de la volonté de Dieu ? Et si la verité de Dieu nous est douteuse és choses mesmes que nous voyons presentement à l'œil: comment nous seroit-elle ferme & indubitable, quand le Seigneur nous promet les choses que l'œil ne voit point, & l'entendemẽt ne peut cõprendre ? Et tellemẽt la prudẽce humaine est icy hebetée & essourdie, que le premier degré pour profiter en l'escole du Seigneur, est d'y renoncer. Car par icelle comme par vn voile interposé, nous sommes empeschez de cõprẽdre les mysteres de Dieu, lesquels ne sont point reuelez sinon aux petis. Mesme ce n'est point la chair & le sãg qui les reuele: & l'hõme naturel n'est point capable d'entẽdre les choses spirituelles. mais au contraire ce luy est folie de la doctrine de Dieu, d'autãt qu'elle ne peut estre cognue que spirituellemẽt. Pourtant l'aide du S. Esprit nous est en ceste endroit necessaire, ou pluſtoſt il n'y a q̃ sa seule vertu qui regne icy. Il n'y a nul hõme qui ait cognu le secret de Dieu, ou ait esté son conseillier. mais l'Esprit enquiert de tout, iusques aux choses cachées, par lequel nous cognoissons la volõté de Christ. Nul ne peut venir à moy, dit le Seigneur Iesus, sinon que le Pere qui m'a enuoyé, l'attire. Quiconques donc, dit-il, a escouté mon Pere & a apprins de luy, il vient à moy: non pas q̃ personne ait veu le Pere, sinon celuy qui est enuoyé de Dieu. Comme donc nous ne pouuons approcher de Christ, sinon estans tirez par l'Esprit de Dieu: aussi quand nous sommes tirez, nous sommes totalement rauis par dessus nostre intelligence. Car l'ame estant par luy illuminée, reçoit quasi vn œil nouueau pour contẽpler les secrets celestes, de la lueur desquels elle estoit au parauãt esblouye. Par ainsi l'entendemẽt de l'hõme estant esclarcy par la lumiere du sainct Esprit, commence lors à gouster les choses qui appartiennent au royaume de Dieu, desquelles il ne pouuoit au parauant auoir aucun sentiment. Parquoy nostre Seigneur Iesus Christ, combien qu'il declaire les mysteres de son royaume tresbien & proprement aux deux disciples, dont fait mention sainct Luc : toutesfois il ne profite de rien, iusques à ce qu'il leur ouure le sens pour entẽdre les Escritures. En ceste maniere, apres que les Apostres ont esté instruits de sa bouche diuine, encore est-il besoin que l'Esprit de verité leur soit enuoyé, lequel donne entrée en leurs entẽdemens à la doctrine qu'il auoyent receue des oreilles parauant. La parolle de Dieu est semblable au Soleil: car elle reluit à tous ceux ausquels elle est annõcée, mais c'est sans efficace entre les aueugles. Or nous sommes tous aueugles naturellemẽt en ceſt endroit: pourtãt elle ne peut entrer en nostre esprit, sinon que l'Esprit de Dieu, qui est le Maistre interieur, luy dõne accés par son illumination. 1.Cor. 2. c.11 Matt. 11. d.25 Luc.10.d 21 Matth.16 c.17 1.Cor.2. d.14 Rom.11.d 34 1.Cor.2. c.10 Iean 6.e. 44 Luc 24.d 27,&g. 45 Iean 16.b 13

35 Quand il nous a par cy deuant fallu traitter de la corruption de nostre nature, nous auons monstré plus au long combien les hommes sont insuffisans d'eux-mesmes à croire: parquoy ie n'ennuiray point les lecteurs en reiterãt ce qui a esté dit. Qu'il nous suffise quãd sainct Paul nomme Esprit de foy, qu'il entend la foy mesme laquelle nous est donnée, & que nous n'auons point naturellement. Parquoy il prie Dieu, qu'il accomplisse son bon plaisir aux Thessaloniciẽs, & l'œuure de leur foy en vertu. Or en nommant la foy Oeuure de Dieu, & l'intitulant de ce mot de Bon plaisir ou faueur gratuite, il declaire qu'elle n'est point du propre mouuemẽt de l'homme. Qui plus est, ne se contentant point de cela, il adiouſte que c'est vn chef d'œuure où Dieu desploye sa vertu. Aux Corinthiens, quand il dit que la foy ne depend point de la sagesse des hommes, mais est fondée en la vertu de l'Esprit: cõbien qu'il parle des miracles exterieurs, toutesfois pource que les reprouuez n'en sauent faire leur profit, & n'y voyent goutte, il comprend aussi ce cachet interieur qui seelle la verité de Dieu en noz cœurs, comme il en fait mention ailleurs. Dieu aussi pour magnifier tant plus & esclarcir sa liberalité en ce don tant excellent, ne l'esclargit pas indifferemment à tous, mais le distribue d'vn priuilege singulier à ceux que bon luy semble. Laquelle chose nous auons cy dessus prouué par bons tesmoignages. Et sainct Augustin, qui en est fidele 2.Cor. 4. c.13 2.Thess. 1.d.11

expositeur, parle ainsi, Nostre Sauueur pour monstrer que Croire est de don, non point de merite: Nul, dit-il, ne viēt à moy, si mon Pere ne l'y attire, & s'il ne luy a esté dōné de mon Pere. C'est merueille que deux oyent, l'vn mespriſe, & l'autre monte. Que celuy qui mespriſe s'impute la faute: que celuy qui mōte n'vſurpe point l'hōneur à ſoy. En vn autre lieu, Pourquoy eſt-il donné à l'vn, non à l'autre? Ie n'ay point honte de dire que c'eſt vn ſecret profond de la croix, vn ſecret des iugemens de Dieu que ie ne cognoy point, & dont il ne nous eſt pas licite de nous enquerir: & de là procede tout ce que nous pouuons. Ie voy bien ce que ie peux: dont ce que ie le peux ie ne le voy point, ſinon que ie voy bien que c'eſt de Dieu. Mais pourquoy appelle-il l'vn & nō pas l'autre? Cela eſt trop haut pour moy: c'eſt vn abyſme, c'eſt vne profondité de la croix. Ie me peux eſcrier en admiratiō, ie ne le peux mōſtrer par diſpute. La ſomme reuient là, que Ieſus Chriſt en nous illuminant en la foy, nous ente en ſon corps pour nous faire participans de tous ſes biens.

36 Il reſte en apres, que ce que l'entendement a receu ſoit planté dedans le cœur. Car ſi la parolle de Dieu voltige ſeulement au cerueau, elle n'eſt point encore receue par foy. mais lors ſa vraye reception eſt, quand elle a prins racine au profond du cœur, pour eſtre vne forteresſe inuincible à ſouſtenir & repouſſer tous aſſauts des tētations. Or s'il eſt vray que la vraye intelligence de noſtre eſprit ſoit illumination de l'Eſprit de Dieu, ſa vertu apparoiſt beaucoup plus euidemment en vne telle confirmation du cœur: aſſauoir, d'autant qu'il y a plus de defiance au cœur que d'aueuglemēt en l'eſprit: & qu'il eſt plus difficile de donner aſſeurance au cœur, que d'inſtruire l'entendemēt. Parquoy le S. Eſprit ſert comme d'vn ſeau, pour ſeeller en noz cœurs les meſmes promeſſes leſquelles il a premierement imprimées en noſtre entendement: & comme d'vn arre, pour les confirmer & ratifier. Apres que vous auez creu, dit l'Apoſtre, vous auez eſté ſeellez par l'Eſprit de promeſſe, qui eſt l'arre de noſtre heritage. Voyez-vous comment il monſtre que les cœurs des fideles ſont marquez du ſainct Eſprit, comme d'vn ſeau: & qu'il l'appelle Eſprit de promeſſe, à cauſe qu'il nous rend l'Euangile indubitable? Semblablement aux Corinthiens: Dieu, dit-il, qui nous a oints, & nous a marquez & donné l'arre de ſon Eſprit en noz cœurs. Item en vn autre lieu, parlant de la confiance & hardieſſe de noſtre eſperance, met pour fondement d'icelle l'arre de ſon Eſprit.

Epheſ. 1.c 13

2. Cor. 1. d. 22, & 5. a. 5

37 Cependant ie n'ay pas oublié ce que i'ay dit cy deſſus, & dont la memoire nous eſt refraichie ſans fin & ſans ceſſe par experience: c'eſt que la foy eſt agitée de beaucoup de doutes, ſolicitudes & deſtreſſes, en ſorte que les ames des fideles ne ſont gueres en repos. pour le moins elles ne ſe peuuēt pas touſiours aſſeurer paiſiblemēt. Mais quelques rudes aſſauts & violēce qu'elles ayent à ſouſtenir, elles en viennēt touſiours à bout, & en repouſſant les tentations demeurent en leur forteresſe. Ceſte ſeule aſſeurance ſuffit pour nourrir & garder la foy, quand nous ſommes bien reſolus de ce qui eſt dit au Pſeaume, Le Seigneur eſt noſtre protectiō & noſtre aide au beſoin: ainſi nous ne ſerōs point eſtōnez, encore q̄ la terre trēblaſt & que les montagnes trebuchaſſent au profond de la mer. Et ailleurs il nous eſt monſtré combien ce repos eſt amiable, quand Dauid dit qu'il s'eſt couché & a dormy paiſiblement & s'eſt leué, d'autant qu'il eſtoit en la garde de Dieu. Non pas qu'il ait touſiours d'vn train egal iouy de telle ioye & ſeureté, qu'il ne ſentiſt nul trouble: mais entant qu'il gouſtoit la grace de Dieu ſelon la meſure de ſa foy, il ſe glorifie qu'il mespriſera hardiment tout ce qui peut tourmēter ſon eſprit. Parquoy l'Eſcriture nous voulant exhorter à la foy, nous commande de nous repoſer. comme en Iſaie, Voſtre force ſera en eſpoir & ſilence. Item au Pſeaume, Tay toy, & attend le Seigneur. A quoy reſpond le dire de l'Apoſtre, Il eſt beſoin de patience, &c.

Pſeau. 46 a. 3

Pſeau. 3. b 6

Iſa. 30. d. 15

Pſeau. 37. b. 7

Hebr. 10. g. 36

38 De là peut-on iuger, combien la doctrine des theologiens Sophiſtes eſt pernicieuſe: c'eſt que nous ne pouuons rien arreſter en nous de la grace de Dieu, ſinon par conjecture morale, ſelon qu'vn chacun ſe repute n'eſtre indigne d'icelle. Certes s'il faut eſtimer par les œuures quelle affection a Dieu enuers nous, ie confeſſe que nous ne le pouuons pas comprendre, voire par la moindre conjecture du monde: mais d'autant que la foy doit reſpondre à la ſimple & gratuite promeſſe de Dieu, il ne reſte plus de lieu à aucune doute. Car de quelle fiance ſerons-nous armez contre le diable, ſi nous penſons ſeulemēt ſous ceſte condition Dieu nous eſtre propice, ſi nous meritōs qu'il nous le ſoit? Mais d'autant que nous auons deſtiné à ceſte matiere ſon traité à part, nous ne la pourſuyurons dauantage pour le preſent: veu principalement que c'eſt vne choſe manifeſte, qu'il n'y a rien plus contraire à la foy, que conjecture ou autre ſentiment prochain à doute & ambiguité. Pour confermer ceſt erreur, ils ont touſiours en la bouche vn paſſage de l'Eccleſiaſte, lequel ils corrompent meſchamment: aſſauoir, que nul ne ſait s'il eſt digne de haine ou d'amour. Encore que ie laiſſe à dire que ceſte ſentence a eſté mal rendue en la tranſlation commune; toutesfois les

Eccleſ. 9. a. 1

petis

petis enfans peuuent voir ce que Salomon a voulu dire: c'eſt que ſi quelcun veut eſtimer par les choſes preſentes, leſquels ſont aimez & leſquels ſont hais de Dieu, qu'il trauaillera en vain: veu que proſperité & aduerſité ſont communes tant au iuſte qu'à l'inique: tant à celuy qui ſert à Dieu qu'à celuy qui n'en tient conte. Dont il s'enſuit que Dieu ne teſtifie point touſiours ſon amour enuers ceux qu'il fait fructifier temporellement: & auſsi ne declaire ſa haine enuers ceux qu'il afflige. Laquelle choſe il dit pour redarguer la vanité de l'entendemẽt humain: veu qu'il eſt ſi hebeté à conſiderer les choſes tant neceſſaires. Comme vn peu deuant il auoit dit, qu'on ne peut pas diſcerner en quoy differe l'ame de l'hõme d'vne ame brutale: pource qu'il ſemble aduis que l'vne & l'autre meurt d'vne meſme mort. Si quelcun vouloit de cela inferer, la ſentence que nous tenons de l'immortalité des ames n'eſtre fondée que ſur conieƈture: ne le iugerions-nous pas à bon droit eſtre enragé? Ceux-cy donc ſont-ils de ſain entendement, en arguant qu'il n'y a nulle certitude de la grace de Dieu entre les hommes, d'autant qu'elle ne ſe peut comprendre par le regard charnel des choſes preſentes? Eccl. 3. d. 9

39 Mais ils alleguẽt que cela eſt vne preſomption temeraire, de s'attribuer vne cognoiſſance indubitable de la volonté diuine. Ce que ie leur concederoye, ſi nous entreprenions de vouloir aſſuiettir à la petiteſſe de noſtre entendement le conſeil incomprehenſible de Dieu. mais quand nous diſons ſimplement auec ſainƈt Paul, que nous auõs receu vn Eſprit qui n'eſt point de ce monde, ains procedant de Dieu, par lequel nous cognoiſſons les biens que Dieu nous a donnez: qu'eſt-ce qu'ils peuuent murmurer à l'encontre, qu'ils ne facent iniure à l'Eſprit de Dieu? Or ſi c'eſt vn ſacrilege horrible, de ſouſpeçõner ou de mẽſonge, ou d'incertitude, ou d'ambiguité, aucune reuelation venant de luy: qu'eſt-ce que nous faillons, affermans la certitude de ce qu'il nous a reuelé? Mais ils pretendent derechef, que c'eſt temerairement fait à nous, de nous oſer ainſi glorifier de l'Eſprit de Chriſt. En quoy ils demonſtrent grandement leur beſtiſe. Qui penſeroit qu'il y euſt vne telle ignorance en ceux qui ſe veulent faire Docteurs de tout le monde, de faillir ſi lourdement aux premiers elemens de la Chreſtienté? certes ce me ſeroit vne choſe incredible, ſinon que leurs eſcritures en fiſſent foy. S. Paul denonce qu'il n'y a point d'autres enfans de Dieu, ſinon ceux qui ſont menez par l'Eſprit d'iceluy: ceux-cy veulent que les enfans de Dieu ſoyent conduits par leurs propres eſprits, eſtans vuides de celuy de Dieu. S. Paul enſeigne que nous ne pouuons appeller Dieu, Noſtre Pere, ſinõ que l'Eſprit imprime ceſte appellation en nous, lequel ſeul peut rendre teſmoignage à noſtre ame, que nous ſommes enfans de Dieu: ceux-cy cõbien qu'ils ne nous defendent point l'inuocation de Dieu, neantmoins nous rauiſſent l'Eſprit, par la conduite duquel il le falloit inuoquer. S. Paul nie, que celuy qui n'eſt mené par l'Eſprit de Chriſt, ſoit ſeruiteur d'iceluy: ceux-cy forgent vne Chreſtienté, laquelle n'ait que faire de l'Eſprit de Chriſt. Sainƈt Paul ne nous fait nulle eſperance de la reſurrection bienheureuſe, ſinon que nous ſentions le ſainƈt Eſprit reſident en nous: ceux-cy imaginent vne eſperance vuyde d'vn tel ſentiment. Ils reſpondront, poſsible, qu'ils ne nient point que le ſainƈt Eſprit ne nous ſoit neceſſaire, mais que par humilité & modeſtie nous deuons pẽſer que nous ne l'auons point. Si ainſi eſt, qu'eſt-ce donc que veut l'Apoſtre, quand il commande aux Corinthiens de s'examiner & eſprouuer s'ils ont Ieſus Chriſt habitant en eux, adiouſtant que quiconque n'a ceſte cognoiſſance eſt reprouué? Or nous cognoiſſons par l'Eſprit qu'il nous a donné, qu'il demeure en nous, ainſi que dit ſainƈt Iean. Et qu'eſt-ce que nous faiſons autre choſe, que reuoquer les promeſſes de Ieſus Chriſt en doute, quand nous voulons eſtre ſeruiteurs de Dieu ſans ſon Eſprit: veu qu'il a denoncé qu'il l'eſpandroit ſur tous les ſiens? Que faiſons nous autre choſe, que deſrober au ſainƈt Eſprit ſa gloire, en ſeparant de luy la foy, qui eſt œuure propremẽt venant de luy? Veu que ces choſes ſont les premieres leçons que nous deuons apprendre en noſtre religion: c'eſt vn grand aueuglement, de noter les Chreſtiens d'arrogance, quand ils ſe glorifient de la preſence du ſainƈt Eſprit, ſans laquelle il n'y a nulle Chreſtienté. Certes ils demonſtrent par leur exemple combien eſt vray ce que dit le Seigneur, que ſon Eſprit eſt incognu au monde: & qu'il n'y a que ceux la dedans leſquels il habite, qui le cognoiſſent. Rom. 8. c. 14. Là meſme c. 16. Rom. 8. b. 11. 2. Cor. 13. b. 5. 1. Iean 3. d. 24. Iſa. 34. a. 3. Iean 14. c. 17.

40 Et afin de renuerſer de toutes pars les fondemens de la foy, ils les aſſaillent encore d'vn autre coſté: c'eſt combien que nous puiſsions aſſoir iugement de la grace de Dieu ſelon la iuſtice en laquelle nous conſiſtons preſentemẽt, toutesfois que la certitude de noſtre perſeuerance demeure en ſuſpens. Mais il nous reſteroit vne belle confiance de ſalut, ſi nous ne pouuions autre choſe que reputer par cõiecture, qu'ils appellent Morale, que nous ſommes à preſent en la grace de Dieu, ne ſachans ce qui doit demain aduenir. L'Apoſtre parle bien autremẽt, diſant qu'il eſt certain que ny Anges, ne puiſſances, ne principautez, ne mort, ne vie, ne les choſes preſentes, ne les futures ne nous pourront ſeparer de la dilection Rom. 8. g. 38.

de laquelle Dieu nous embraſſe en Ieſus Chriſt. Ils s'efforcent d'eſchapper par vne ſolution friuole, diſant que l'Apoſtre auoit cela de reuelation ſpeciale: mais ils ſont de trop pres tenus, pour pouuoir ſi facilement eſchapper: car là il traite quels biens prouiennent de la foy generalement à tous fideles, non point ce qu'il experimentoit particulierement en ſoy. Voire mais luy-meſme, diſent ils, taſche de nous faire craindre, en nous remonſtrant noſtre imbecillité & inconſtance, quand il dit que celuy qui eſt debout ſe doit garder qu'il ne tombe. Il eſt bien vray: toutesfois il ne nous baille point vne crainte pour nous eſtonner, ains ſeulement pour nous apprendre de nous humilier ſous la main puiſſante de Dieu, comme ſainct Pierre le declaire. Dauantage, quelle reſuerie eſt-ce de limiter la certitude de foy à vn petit de temps, à laquelle il conuient proprement d'outrepaſſer la vie preſente, pour s'eſtendre à l'immortalité future? Pourtant quand les fideles recognoiſſent cela venir de la grace de Dieu, qu'eſtans illuminez de ſon Eſprit ils iouyſſent par foy de la contemplation de la vie future: tant s'en faut que telle gloire doiue eſtre accuſée d'arrogance: que ſi quelcun a honte de confeſſer cela, il demonſtre vne extreme ingratitude, pluſtoſt que modeſtie ou humilité: d'autãt qu'il ſupprime & obſcurcit la bonté de Dieu, laquelle il deuoit magnifier.

1. Cor. 10 c. 12

1. Pier. 5. b. 6

41 Pource qu'à mon aduis, la nature de la foy ne ſe pouuoit mieux ne plus clairement exprimer q̃ par la ſubſtãce des promeſſes, où elle a ſon propre fondemẽt pour s'appuyer, ſans lequel elle trebuſcheroit incõtinẽt, ou pluſtoſt s'eſuanouiroit: voila pourquoy i'ay tiré des promeſſes la definition q̃ i'ay miſe, laquelle toutesfois ne diſcorde poĩt d'auec la deſcriptiõ qu'en fait l'Apoſtre ſelon l'argumẽt qu'il traite. Il dit q̃ la foy eſt vn ſouſtenemẽt des choſes qu'on eſpere, & vne demonſtrãce des choſes qui n'apparoiſſent poĩt. Car par le mot d'Hypoſtaſe, il entẽd la fermeté ſur laq̃lle les ames fideles s'appuyent. cõme s'il diſoit, que la foy eſt vne poſſeſſiõ certaine & infallible des choſes que Dieu nous a promiſes. Sinõ q̃ quelcun aimaſt mieux prẽdre le mot d'Hypoſtaſe pour confiance: ce qui ne me deſplait pas. combien que i'aime mieux me tenir à la premiere expoſitiõ, laq̃lle eſt plus receue. Derechef pour ſignifier q̃ iuſqu'au dernier iour, auq̃l les liures ſerõt ouuerts, les choſes appartenãtes à noſtre ſalut ſont trop hautes pour eſtre compriſes de noſtre ſens, ou veues de noz yeux, ou touchées de noz mains: & par ainſi que nous ne les poſſedons autrement, qu'en ſurmontant la capacité de noz entendemens, & eſleuant noſtre regard par deſſus tout ce qui ſe voit au monde, bref en nous ſurmontant nous meſme. pour ceſte cauſe il adiouſte, que telle certitude de poſſeder, eſt des choſes qui ſont ſituées en eſperãce: & pourtant ne s'apperçoiuẽt point. Car l'euidẽce, comme dit S. Paul, eſt diuerſe d'eſpoir: & nous n'eſperons pas les choſes que nous voyons. En la nommant Monſtre ou Probation des choſes non apparentes, ou comme S. Auguſtin ſouuent l'interprete, Teſmoignage par lequel nous ſommes conuencus: il parle tout ainſi comme s'il diſoit, que c'eſt vne euidence de ce qui n'apparoiſt, vne viſion de ce qui ne ſe voit point, vne perſpicuité des choſes obſcures, vne preſence des choſes abſentes, vne demonſtrance des choſes cachées. Car les myſteres de Dieu, & principalement ceux qui appartiennent à noſtre ſalut, ne ſe peuuent contempler en leur nature: mais nous les regardons ſeulement en la parolle de Dieu, de laquelle la verité nous doit eſtre tellement perſuadée, que nous tenions pour fait & accomply tout ce qu'il dit. Cõment donc ſe leuera vn courage à recognoiſtre & gouſter vne telle bonté de Dieu, qu'il ne ſoit pareillement enflambé à l'aymer? Car vne telle abondance de douceur, comme eſt celle que Dieu a cachée à ceux qui le craignent, ne ſe peut vrayement entendre, qu'elle n'eſmeuue le cœur. Dauantage, elle ne le peut eſmouuoir, qu'elle ne l'attire & eſleue à ſoy. Pourtant ce n'eſt point de merueilles ſi ceſte affection n'entre iamais en vn cœur peruers & oblique, veu qu'elle nous ouure les yeux pour nous donner accez à tous les threſors de Dieu, & les ſaincts ſecrets de ſon royaume, leſquels ne ſe doyuent point polluer par l'entrée d'vn cœur immonde. Or ce que les Sorboniques enſeignent, que la charité precede la foy & l'eſperance, n'eſt que pure reſuerie: veu qu'il n'y a que la ſeule foy laquelle premierement engendre charité en nous. S. Bernad parle bien mieux: Ie croy, dit-il, que le teſmoignage de la cõſcience, lequel S. Paul nomme La gloire des fideles, conſiſte en trois poincts. Car en premier lieu & deuant toutes choſes, il eſt requis de croire que tu ne peux auoir remiſsion des pechez, ſinõ de la pure gratuité de Dieu: ſecondemẽt que tu ne peux auoir nulle bonne œuure, ſi luy-meſme ne la te dõne: tiercement que tu ne peux meriter par œuures la vie eternelle, ſi elle ne t'eſt auſsi biẽ dõnée gratuitement. Tantoſt apres il adiouſte, Ces choſes ne ſuffiroyẽt pas, ſinõ pour faire le cõmencement: pource qu'en croyãt q̃ les pechez ne nous peuuent eſtre remis q̃ de Dieu, il nous faut quãt & quant eſtre reſolus qu'il nous les a remis, iuſques à tant que nous ſoyons perſuadez par le teſmoignage du S. Eſprit, que noſtre ſalut nous eſt bien aſſeuré. D'autant que Dieu nous pardonne noz pechez, luy

Hebr. 11. a. 1

Dan. 7. c. 10

Rom. 8. c. 24

Aug. Homil. in Ioã. 79. 95. De pecca. merit. & remiſ. lib. 2. cap. 31.

Lib. 3. Senten. diſt. 25. & ſæpius. Sermo. 1. in Annũciatione. 2. Cor. 1. c. 12

meſme

meſme nous donne les merites, & nous redonne le loyer, nous ne pourrions pas nous arreſter fermement à ceſte introduction qu'il auoit miſe. Toutesfois ce poinct & les autres ſemblables ſe traiteront ailleurs: maintenant qu'il nous ſuffiſe d'entendre que c'eſt de foy.

42 Or par tout où ſera ceſte viue foy, il ne ſe peut faire qu'elle n'emporte touſiours auec ſoy l'eſperance de ſalut eternel: ou pluſtoſt qu'elle ne l'engendre & produiſe. Car ſi ceſte eſperance n'eſt en nous, quelque beau babil de parolles fardées que nous ayons de la foy, il eſt certain que nous n'en tenons rien. Car ſi la foy, cõme dit a eſté, eſt vne certaine perſuaſion de la verité de Dieu, qu'icelle verité ne peut mentir, trõper ne fruſter: quiconques a conceu ferme certitude, il attend pareillement que le Seigneur accomplira ſes promeſſes, leſquelles il tient pour veritables: tellemẽt qu'en ſomme, Eſperance n'eſt autre choſe qu'vne attente des biens que la foy a creu eſtre veritablement promis de Dieu. Ainſi la foy croit que Dieu eſt veritable: eſperance attend qu'il reuelera en temps ſa verité. La foy croit qu'il eſt noſtre Pere: eſperance attend qu'il ſe portera touſiours tel enuers nous. La foy croit que la vie eternelle nous eſt donnée: eſperance attend que nous l'obtiendrons vne fois. La foy eſt le fondement ſur lequel eſperance repoſe: eſperance nourriſt & maintient la foy. Car comme nul ne peut rien attendre de Dieu, ſinon celuy qui a premieremẽt creu à ſes promeſſes: auſsi derechef il faut que l'imbecillité de noſtre foy ſoit entretenue, en attendant & eſperant patiemment afin de ne point defaillir. Parquoy ſainct Paul parle tresbien, quand il conſtitue noſtre ſalut en eſperance, laquelle en attendant Dieu auec ſilence, retient la foy, à ce qu'elle ne trebuſche par ſe trop haſter: elle la conferme à ce qu'elle ne vacille point és promeſſes de Dieu, ou en ait quelque doute: elle la recrée & reconforte, à ce qu'elle ne ſe laſſe point: elle la conduit iuſques à ſon dernier but, à ce qu'elle ne defaille point au milieu du chemin, ou meſmes en la premiere iournée: finalement en la renouuelant & reſtaurant de iour en iour, elle luy donne vigueur afin que perſeuerer. Encore verrons-nous plus clairemẽt, en combien de ſortes il eſt meſtier que la foy ſoit confermée par eſperance, ſi nous conſiderons de combien d'eſpeces de tentations ſont aſſaillis ceux qui ont vne fois receu la parolle de Dieu. Premierement le Seigneur en differant ſes promeſſes, ſouuentesfois nous tient en ſuſpens plus que nous ne voudrions. En ceſt endroit c'eſt l'office de la foy, de faire ce que dit le Prophete: aſſauoir ſi les promeſſes de Dieu ſont tardiues, que nous ne laiſsions point de les attendre. Aucunesfois auſsi non ſeulement Dieu nous laiſſe languir, mais donne apparence d'eſtre courroucé contre nous: à quoy il faut que la foy nous ſubuienne, afin que ſuyuans la ſentence de l'autre Prophete, nous puiſſions attendre le Seigneur, combien qu'il ait caché ſa face de nous. Il ſe dreſſe auſsi des moqueurs, comme dit ſainct Pierre, qui demandent où ſont les promeſſes, & où eſt la venue de Ieſus Chriſt: veu que depuis la creation du mõde, toutes choſes vont en vn meſme train. Voire meſme la chair & le monde nous ſuggerent cela en l'entendement. Icy il faut que la foy eſtant ſouſtenue & appuyée ſur l'eſperance, ſoit fichée & s'arreſte du tout à contẽpler l'eternité du royaume de Dieu, afin de reputer mille ans comme vn iour.

Rom. 8. c. 24

Habac. 2. a. 3

Iſa. 8. d. 17

2. Pier. 3. a. 4

Pſeau. 90 a. 4

43 Pour ceſte affinité & ſimilitude, l'Eſcriture aucunesfois confond l'vn auec l'autre de ces deux vocables, Foy & Eſperance: comme quand ſainct Pierre dit que la vertu de Dieu nous conſerue par foy iuſques à la reuelation de ſalut: ce qui eſtoit plus conuenable à l'eſperance qu'à foy. Neantmoins cela ne ſe fait point ſans raiſon, veu que nous auons mõſtré Eſperãce n'eſtre autre choſe ſinon fermeté & perſeuerãce de foy. Quelque fois ils ſont cõioints enſemble: cõme en la meſme Epiſtre, A fin que voſtre foy & eſpoir ſoit en Dieu. Et S. Paul aux Philippiẽs deduit l'attẽte de l'eſpoir: pource qu'en eſperant patiemment nous tenons la bride à noz deſirs, iuſqu'à ce que l'opportunité de Dieu ſoit venue. Ce qui ſera plus facile à entẽdre du 10. chap. aux Hebr. que i'ay deſia allegué. S. Paul en vn autre paſſage, cõbien qu'il parle improprement, entẽd toutesfois le meſme par ces mots, Nous attendõs de foy en eſprit l'eſperance de iuſtice: voire pource qu'ayãs receu le teſmoignage de l'Euãgile touchãt de l'amour gratuite de Dieu, nous attendons q̃ Dieu mette en euidence & effect ce qui encore eſt caché ſous eſpoir. Or il n'eſt pas maintenãt difficile à voir cõbien lourdemẽt s'abuſe le maiſtre des Sentẽces, en faiſant double fondemẽt d'eſperãce: aſſauoir la grace de Dieu & le merite des œuures. Certes elle ne peut auoir autre but que la foy. Or nous auõs clairement monſtré q̃ la foy a pour ſon but vnique la miſericorde de Dieu, & q̃ du tout elle s'y arreſte, ne regardant nullement ailleurs. Mais il eſt bon d'ouyr la belle raiſon qu'il allegue: Si tu oſes, dit-il, eſperer quelq̃ choſe ſans l'auoir merité, ce n'eſt point eſperance, mais preſomption. Ie vous prie mes amis, qui ſera celuy qui ſe tiendra de maudire telles beſtes, leſquelles penſent que c'eſt temerairement & preſomptueuſement fait de croire certainement que Dieu eſt veritable? Car comme ainſi ſoit que Dieu nous commande d'attendre toutes choſes de ſa bonté: ils diſent que c'eſt preſomption de ſe repoſer & acquieſcer en i-

Au meſme 1. d. 21 Philip. 1. c. 20

Galat. 5. a. 5

celle. Mais vn tel maistre est digne des disciples qu'il a eu ès escoles des Sophistes, c'est à dire Sorboniques. Nous au contraire, quand nous voyons que Dieu apertement commande aux pecheurs d'auoir certaine esperance de salut, presumons hardimẽt tant de sa verité, que moyennant sa misericorde, reiettans toute fiance de noz œuures, nous esperiõs sans aucune doute ce qu'il nous promet. En ce faisant nous trouuerons que celuy qui a dit, Il vous sera fait selon vostre foy, ne nous abusera point.

Matt. 9. d. 29

CHAP. III.

Que nous sommes regenerez par foy: où il est traité de la penitence.

Ombien que i'ay desia enseigné en partie comment la foy possede Christ, & commẽt par icelle nous iouissons de ses biens: toutesfois cela seroit encore obscur, si nous n'adiousti ons l'explication des fruits & effects que les fideles en sentent en eux. Ce n'est pas sans cause que la somme de l'Euangile est reduite en penitence & remission des pechez. Parquoy en laissant ces deux articles, tout ce qu'on pourra prescher ou disputer de la foy, sera biẽ maigre & desbiffé, voire du tout inutile. Or puis que Iesus Christ nous donne l'vn & l'autre, & que nous obtenõs l'vn & l'autre par foy: assauoir nouueauté de vie & reconciliation gratuite, la raison & ordre requierent que ie commence à traiter icy des deux. Nous viendrõs donques en premier lieu de la foy à penitẽce: pource qu'ayans droitement cognu ce point, nous pourrõs aisément apperceuoir cõment l'homme est iustifié par seule & pure acceptatiõ & pardon de ses pechez: & toutesfois que la saincteté reale de vie, cõme on dit, n'est point separée de telle imputation gratuite de iustice: c'est à dire, q̃ cela s'accorde bien que nous ne soyons pas sans bõnes œuures, & toutesfois que nous soyons reputez iustes sans bõnes œuures. Or que la penitence nõ seulemẽt suyue pas à pas la foy, mais qu'elle en soit produite, nous n'en deuõs faire nulle doute. Car puis que la remission des pechez est offerte par l'Euangile, afin que le pecheur estant deliuré de la tyrannie de Satan, du ioug de peché & de la miserable seruitude de ses vices, entre au royaume de Dieu: nul ne peut embrasser la grace de l'Euãgile, qu'il ne se retire de ses desbauchemẽs pour suyure le droit chemin, & applique tout son estude à se reformer. Ceux qui cuydẽt que la foy precede la penitence, & nient qu'elle en procede cõme vn fruit est produit de l'arbre, n'ont iamais seu quelle est sa proprieté ou nature, & sont induits à telle fantasie par vn argument trop leger.

Matt. 3. a 2. Matt. 4. c 17. Act. 20. d 21

Iesus Christ, disent-ils, & sainct Iean Baptiste ont premierement exhorté le peuple à repentance en leurs sermons, & puis ont annoncé que le royaume des cieux estoit prochain. Ils alleguent aussi que telle & semblable commission a esté donnée aux Apostres: & que S. Paul, selon le recit de S. Luc, proteste d'auoir suyuy ceste ordre. Mais en s'amusant aux syllabes, ils ne regardent pas en quel sens & auec quelle liaison ces mots se doyuent prendre: car quand Iesus Christ & Iean Baptiste font ceste exhortation, Repentez vous, veu que le royaume de Dieu est approché: ne deduisent-ils pas la cause de repentance, de ce que Iesus Christ nous presente grace & salut? Parquoy ces parolles valent autant cõme s'ils disoyẽt, Puis que le royaume de Dieu est approché, à ceste cause faites penitence. Mesme S. Matthieu ayant recité ceste predication de S. Iean dit, qu'en cela a esté accõplie la prophetie d'Isaie, touchãt la voix qui crie au desert, Preparez la voye au Seigneur, dressez luy ses sentiers. Or l'ordre du Prophete est, que ceste voix doit commẽcer par consolation & ioyeuse nouuelle. neantmoins quand nous disons que l'origine de repentãce vient de foy, nous ne songeons point qu'il faille quelque espace de tẽps auquel il faille qu'elle soit engẽdrée: mais nous voulõs signifier que l'hõme ne se peut droitemẽt adonner à repentance, sinon qu'il se recognoisse estre à Dieu. Or nul ne se peut resoudre estre à Dieu, sinõ qu'il ait premieremẽt recogneu sa grace. Mais ces choses seront plus clairement deduites en la procedure. Possible qu'ils se sont trompez en ce que plusieurs sont domtez par les effrois de leur conscience, ou induits & façonnez à se renger au seruice de Dieu, deuant qu'auoir cogneu la grace, mesmes deuant que l'auoir goustée. Et c'est vne crainte comme on la voit aux petis enfans, qui ne sont point gouuernez par raison: toutesfois aucuns la tiennent pour vertu, d'autant qu'ils la voyent approcher de la vraye obeissance, à laquelle elle prepare les hommes. Mais il n'est pas icy question d'enquerir en combien de sortes Iesus Christ nous attire à soy, ou nous dispose à vne droite affection de pieté: seulement ie dy qu'on ne peut trouuer nulle droiture sinõ où l'Esprit qu'il a receu pour le communiquer à ses membres, a son regne. Ie dy aussi secondement, suyuant la doctrine du Psealme, assauoir que Dieu est propice afin qu'on le craigne, que iamais homme ne luy portera telle reuerence qu'il doit, qu'il ne se fie en la clemence & bonté d'iceluy: & que nul ne sera iamais bien deliberé à garder la Loy, s'il n'est persuadé que celuy auquel il sert a son seruice agreable. Or ceste facilité de laquelle Dieu vse euers nous, est vn signe de sa faueur paternelle

Isa. 40. a. 3

Pseau. 130 a. 4

le, Ce qu'auſsi monſtre l'exhortation d'Oſée, Venez, retournons à l'Eternel: car s'il a de- *Oſee 6.a.*
ſtruit, il nous guairira: s'il a frappé, il nous dõnera ſanté. Nous voyons en ces mots, que l'eſ- 1
perance d'obtenir pardõ doit ſeruir d'eſperon aux pecheurs, afin qu'ils ne croupiſſent point en leurs fautes. Au reſte, ceux qui inuentent vne nouuelle maniere de Chreſtienté: c'eſt que pour receuoir le Bapteſme on ait certains iours auſquels on s'exerce en penitence, deuant qu'eſtre receus à cõmuniquer à la grace de l'Euãgile, n'ont nulle apparẽce en leur erreur & folie. Ie parle de pluſieurs Anabaptiſtes, & principalemẽt de ceux qui appetẽt eſtre dits ſpirituels, & telle racaille comme ſont les Ieſuites & autres ſectes. Mais ce ſont les fruits que produit ceſt eſprit de phreneſie, d'ordonner quelque peu de iours à faire penitence, laquelle doit eſtre continuée de l'homme Chreſtien toute ſa vie.

3 Aucuns hommes ſauans par cy deuant long temps, voulans ſimplement & purement parler de penitence ſelon la reigle de l'Eſcriture, ont dit qu'elle conſiſtoit en deux parties: c'eſt aſſauoir mortification & viuification. Et interpretent mortification, vne douleur & terreur de cœur qui ſe conçoit par la cognoiſſance de peché, & le ſentiment du iugemẽt de Dieu. Car quand quelcũ eſt amené à la vraye cognoiſſance de ſon peché, adonc il cõmence à le hair & deteſter: adonc vrayement il ſe deplaiſt en ſon cœur, & ſe confeſſe miſerable & confus, il ſe ſouhaitte eſtre autre qu'il n'eſt. Outre, quand il eſt touché du ſentiment du iugement de Dieu (car l'vn incontinent s'enſuit de l'autre) lors humilié, eſpouanté & abbatu, il trẽble & ſe deſconforte, & pert toute eſperance. Voila la premiere partie de penitẽce, qui eſt appellée Cõtrition. Ils interpretent la viuificatiõ, eſtre vne cõſolation produite de la foy: c'eſt quand l'hõme confondu par la cõſcience de ſon peché, & eſpouanté de la crainte de Dieu, iettant ſon regard ſur la bonté & miſericorde d'iceluy, ſur la grace & ſalut qui eſt en Ieſus Chriſt, ſe releue, reſpire, reprend courage, & quaſi retourne de mort en vie. Or ces deux mots, quãd ils ſeroyẽt biẽ interpretez, exprimẽt aſſez bien q̃ c'eſt de penitẽce: mais en ce q̃ telles gẽs expoſent Viuificatiõ eſtre la ioye q̃ reçoit vne ame, quãd elle eſt appaiſée de ſes troubles & angoiſſes, ie ne m'accorde point auec eux: d'autant qu'il faudroit pluſtoſt en ceſt endroit prẽdre ce mot pour vne affectiõ de bien & ſainctemẽt viure, cõme s'il eſtoit dit q̃ l'hõme meurt à ſoy pour viure à Dieu. & c'eſt le renouuellemẽt dõt nous auõs parlé.

4 Les autres, pourtant qu'ils voyent ce nom icy eſtre diuerſement prins en l'Eſcriture, ont mis deux eſpeces de penitence. Et pour diſtinguer, en ont appellé l'vne Legale, par laquelle le pecheur naure du cautere de ſon peché, & cõme briſé de terreur de l'ire de Dieu, demeure lié en ceſte perturbation, ſans s'en pouuoir deſpeſtrer: l'autre ils l'ont nommée Euangelique, par laquelle le pecheur eſtant grieuement affligé en ſoy meſme, s'eſleue neantmoins plus haut, embraſſant Ieſus Chriſt pour la medecine de ſa playe, la conſolation de ſa frayeur, le port de ſa miſere. Cain, Saul, Iudas ſont exemples de la penitence Legale: deſ- *Geneſ. 4. b. 13*
quels quand l'Eſcriture nous deſcrit la penitence, elle entend qu'apres auoir cogneu la pe- *1. Rois 15*
ſanteur de leur peché, ils ont eu crainte de l'ire de Dieu: mais ne penſans ſinon à la vengean- *f. 30*
ce & au iugement de Dieu, ont eſté abyſmez en ceſte cogitation. Donc leur penitence n'a *Matt. 27*
eſté autre choſe qu'vn portail d'enfer, auquel eſtãs deſia entrez en ceſte preſente vie, ils ont *a. 4*
cõmencé à ſouffrir l'ire de la maieſté de Dieu. Nous voyons la penitence Euangelique en tous ceux qui apres auoyent eſté poincts en eux meſme de l'aiguillõ de peché: releuez neãtmoins en fiance de la miſericorde de Dieu, ſe ſont retournez à luy. Ezechias fut troublé *4. Rois 20. a. 2*
ayant receu le meſſage de mort: mais pleurant il pria, & regardãt à la miſericorde de Dieu, *Iſa. 38. a. 1*
reprint fiance. Les Niniuites furent eſpouantez de l'horrible menace de leur ruine: mais *Ionas 3. b. 5*
couuers de ſacs & de cendres ils prierent, eſperans que le Seigneur ſe pourroit conuertir & *2. Rois dernier b. 10*
deſtourner de la fureur de ſon ire. Dauid confeſſa qu'il auoit trop grieuemẽt peché, en faiſant les mõſtres du peuple: mais il adiouſta, Seigneur oſte l'iniquité de ton ſeruiteur. A l'ob- *2. Rois 12. c. 13, & d. 6*
iurgation de Nathan il recogneut le crime d'adultere, il ſe proſterna deuant Dieu: mais *Act. 2. f. 37*
pareillemẽt il attendit pardon. Telle fut la penitẽce de ceux qui à la predication de S. Pier- *Luc 22. g 62*
re furent naurez en leur cœur: mais ſe confians à la bonté de Dieu, adiouſterent, Que ferõs *Matt. 26. g. 75*
nous, hommes freres? Telle fut auſsi celle de ſainct Pierre, qui ploura amerement: mais ne *Act. 20. d 21*
laiſſa point d'eſperer.

5 Combien que toutes ces choſes ſoyent vrayes, neantmoins d'autant que ie le puis cõprendre par l'Eſcriture, il faut autrement entendre le nom de Penitence, car ce qu'ils cõfondent la foy auec la penitẽce, eſt repugnãt à ce que dit S. Paul aux Actes, Qu'il auoit teſtifié aux Iuifs & aux Gentils la penitence enuers Dieu, & la foy en Ieſus Chriſt. Auquel lieu il met la foy & la penitence comme choſes diuerſes. Quoy donc? La vraye penitence peut elle conſiſter ſans foy? Nenny pas: mais combien qu'elles ne ſe puiſſent diuiſer, toutesfois il les faut diſtinguer. Car comme la foy ne peut eſtre ſans eſperance, neantmoins foy & eſperance ſont choſes differentes: auſsi pareillement la penitence & la foy, combien

qu'elles s'entr' nanent d'vn lien indiuisible, toutesfois elles se doyuent plustost conioindre que confondre. Ie n'ignore pas que sous le nom de Penitence, toute la conuersion à Dieu est comprinse, dont la foy est vne des principales parties. mais quād la nature & proprieté d'icelle aura esté expliquée, il apparoistra en quel sens cela est dit. Le mot qu'ont les Hebrieux pour signifier Penitēce, signifie Conuersion ou retour: celuy qu'ont les Grecs, signifie Chāgement de conseil & volonté. Et de fait, la chose ne respond point mal à ces vocables: que la somme de penitēce est, que nous estans retirez de nous-mesmes, soyons conuertis à Dieu: & ayans delaissé noz conseils & premiere volonté, en prenions vne nouuelle. Parquoy à mon iugemēt, nous la pourrons proprement definir en ceste sorte, Que c'est vne vraye conuersion de nostre vie à suyure Dieu & la voye qu'il nous mōstre, procedante d'vne crainte de Dieu droite & non feinte: laquelle consiste en la mortificatiō de nostre chair & nostre vieil homme, & viuification de l'Esprit. Auquel sens il faut prendre toutes les exhortations qui sont contenues tant aux Prophetes qu'aux Apostres, par lesquelles ils admonnestent les hommes de leurs temps à faire penitēce. Car ils les vouloyent mener à ce poinct, qu'estans confus de leurs pechez, & naurez de la crainte du iugement de Dieu, ils s'humiliassent & prosternassent deuant sa maiesté qu'ils auoyent offensée, & se retirassent en la droite voye. Pourtant quand ils parlent de se conuertir & se retourner au Seigneur, de
Matth.3.a.2 se repentir & faire penitence, ils tendent tousiours à vne mesme fin. Dont aussi l'histoire
1.Sam.7.a.2 saincte appelle Penitence, d'estre conduits apres Dieu: c'est quand les hōmes l'ayant mesprisé pour s'esgayer en leurs cupiditez, commencēt de se reduire à sa parole, & sont prests
Luc 3.b.8 & appareillez de suyure où il les appellera. Et S. Paul & S. Ieā disent qu'on produise fruicts
Rom.6.a.4 dignes de repentance, entendans qu'il faut mener vne vie qui monstre & testifie en toutes
Act.26.e.20 ses actions vn tel amendement.

6 Mais deuant que proceder outre, il sera expedient d'expliquer dauantage la definition cy dessus mise, en laquelle il y a principalement trois articles à considerer. Pour le premier, quand nous appellons Penitence vne conuersion de vie à Dieu, nous requerons vn changemēt, non pas seulemēt aux œuures externes, mais aussi en l'ame: à ce q̄ s'estant despouillée de sa vieille nature, elle produise apres fruits dignes de sa renouatiō. Ce que le Prophe-
Exe.18.g.31 te voulant exprimer, commande à ceux qu'il exhorte à repentance, d'auoir vn nouueau cœur. Parquoy Moyse par plusieurs fois voulant remonstrer au peuple d'Israel, quelle est la vraye conuersion, les enseigne de se conuertir de tout leur cœur & de toute leur ame. Et en parlant de la circoncision du cœur, il entre iusques aux affections les plus cachées. Laquelle locution est souuent repetée des Prophetes. toutesfois il n'y a lieu dont nous puissions mieux entendre quelle est la vraye nature de Penitēce, que du quatrieme de Ieremie,
Ierem.4.a.1.3.4 où Dieu parle en ceste maniere: Israel, si tu te conuertis, conuerty toy à moy. Cultiue bien la terre de ton cœur, & ne seme point sur les espines. Sois circoncy au Seigneur, & oste toute immondicité de ton cœur. Nous voyons commēt il denonce, que pour se mettre à bien viure ils ne peuuent prendre autre commencement, sinon de desraciner toute impieté du cœur. Et pour les toucher plus viuemēt, il les aduertit que c'est à Dieu qu'ils ont affaire, enuers lequel on ne profite rien en tergiuersant: pource qu'il a en detestation le cœur double.
Isa.68.b.6 Pour ceste cause Isaie se moque de toutes les entreprinses des hypocrites, lesquels de son temps s'efforçoyent à amender leur vie exterieurement par ceremonies: mais cependant ne se soucioyent de rompre les liens d'iniquité, desquels ils estraignoyent les poures. Et aussi en ce passage-la mesme, il demonstre bien quelles sont les œuures qui se doyuent ensuyure de la vraye penitence.

7 Le second article a esté, que nous auons dit qu'elle procede d'vne droite crainte de Dieu. Car deuant que la conscience du pecheur soit amenée à repentance, il faut qu'elle soit premierement touchée du iugement de Dieu. Car quand ce pensement sera vne fois fiché au cœur de l'homme, que Dieu doit vne fois monter en son Throne iudicial, pour demāder conte de toutes œuures & parolles: elle ne laissera point reposer le poure pecheur, ne respirer vne seule minute de temps, qu'elle ne le picque & stimule tousiours à mener vne nouuelle vie, afin qu'il se puisse seurement representer à ce iugement. Parquoy l'Escri-
Ierem.4.a.4 ture souuent quand elle nous exhorte à repentance, nous reduit en memoire que Dieu iugera vne fois le monde. Comme en ce passage de Ieremie: Afin que ma fureur ne sorte comme feu, & n'y ait nul qui la puisse esteindre, à cause de vostre peruersité Item, en la predica-
Act.17.g.30 tion de S. Paul qu'il fist à Athenes: Comme ainsi soit que Dieu ait laissé cheminer les hommes en ignorance: maintenant il leur denonce de faire penitence, d'autant qu'il a determiné vn iour auquel il iugera le mōde en equité, & en plusieurs autres lieux. Aucunesfois, par les corrections qui sont desia aduenues, elle demonstre que Dieu est iuge: afin que les pecheurs reputent, que beaucoup plus grieue peine les attend, s'ils ne se corrigent de bonne

heure

heure. Dequoy nous auons l'exemple au vingtneufieme du Deuteronome. Or d'autãt que le commencement de noſtre conuerſion à Dieu eſt, quand nous auons haine & horreur du peché, à ceſte cauſe l'Apoſtre dit que la triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, eſt cauſe de repentance: appellant Triſteſſe ſelon Dieu, quand non ſeulement nous auons crainte d'eſtre punis, mais hayſſons & auons en execration le peché, d'autant que nous entendons qu'il deſplaiſt à Dieu. Ce qui ne doit eſtre trouué eſtrange, pource que ſi nous n'eſtions points à bon eſcient, iamais la pareſſe de noſtre chair ne ſe pourroit corriger: meſmes nulle picure ne ſuffiroit à la reſueiller de ſa ſtupidité, ſi Dieu ne paſſoit plus outre en monſtrant ſes verges. Meſmes outre la brutalité il y a auſsi la rebellion, laquelle a beſoin d'eſtre battue à grands coups de marteaux. Ainſi nous contraignons Dieu par noſtre peruerſité, à vſer de ſeuerité & rigueur en menaçãt, veu qu'il ne ſeruiroit rien d'allecher par douceur ceux qui dorment. Ie ne reciteray point les teſmoignages qui ſe trouuẽt çà & là par toute l'Eſcriture. La crainte de Dieu eſt auſsi nõmée Introductiõ à penitẽce, pour autre raiſon. Car encores qu'vn homme fuſt en tout & par tout eſtimé parfait en vertus, s'il ne rapporte ſa vie au ſeruice de Dieu, il pourra bien eſtre loué du monde: mais il ſera en abomination au ciel, attendu que la principale partie de iuſtice eſt de rendre à Dieu l'honneur qu'il merite, duquel nous le fraudons meſchamment, quand nous n'auons pas ceſte intention de nous aſſuiettir à ſon Empire. 2. Cor. 7. c. 10

8 Il nous faut maintenant expliquer le troiſieme article: c'eſt que nous auons dit que la penitence conſiſte en deux parties: en la mortification de la chair, & la viuification de l'Eſprit. Ce que les Prophetes, combien qu'ils parlent ſimplement ſelon la rudeſſe du peuple auquel ils auoyent affaire, neantmoins expoſent aſſez bien, quãd ils diſent, Ceſſez de mal faire, & adonnez-vous à bien: Nettoyez-vous de voz ordures, delaiſſez voſtre vie peruerſe, apprenez de bien faire, appliquez-vous à iuſtice, miſericorde, &c. Car en rappellant les hommes de malice, ils requierent que toute leur chair, c'eſt à dire leur nature, ſoit mortifiée, laquelle eſt pleine d'iniquité. Or c'eſt vn commandement bien difficile, d'autant qu'il emporte que nous nous deueſtions de nouſ-meſmes, & delaiſsions noſtre propre nature. car il ne faut pas eſtimer que la chair ſoit bien mortifiée, ſinon que tout ce que nous auons de nous ſoit anneanty & aboly. Mais veu que toutes les penſées & affections de noſtre nature ſont repugnantes à Dieu & ennemies de ſa iuſtice: la premiere entrée en l'obeiſſance de la Loy eſt, de renoncer à noſtre nature & à toute noſtre volonté. En apres eſt ſignifié en ce paſſage du Prophete le renouuellement de vie, par les fruits qui s'en enſuyuent: aſſauoir, iuſtice, iugement & miſericorde: car il ne ſuffiroit point de faire les œuures exterieurement, ſinon que l'ame fuſt premierement addonnée à l'amour & affection d'icelles. Or cela ſe fait quand l'Eſprit de Dieu ayant transformé nos ames en ſa ſainteté, les dirige tellement à nouuelles penſées & affections, qu'on puiſſe dire qu'elles ſont autres qu'elles n'eſtoyent auparauant. Et de fait, nous ſommes naturellement deſtournez de Dieu, pour ne iamais tendre ny aſpirer à ce qui eſt bon & droit, iuſques à ce que nous ayons appris de nous quitter. Et voila pourquoy tant ſouuent il nous eſt commandé de deſpouiller le vieil homme, renoncer au monde & à la chair: & en nous retirãs de nos cupiditez, de mettre peine à eſtre renouuellez de l'eſprit de noſtre entendement. Et ce mot de Mortification, nous aduertit combien il nous eſt difficile d'oublier noſtre naturel: entant qu'il ſignifie que nous ne pouuons pas eſtre pliez ne formez à la crainte de Dieu, ny apprendre les rudimens de pieté, ſinon qu'eſtans occis du glaiue de l'Eſprit, auec violence nous ſoyons reduits à neant. comme ſi Dieu prononçoit qu'il eſt requis que nous mourions, & ſoyons aneantis en tout ce que nous auõs, deuãt que luy nous reçoyue ou accepte pour ſes enfans. Pſeaume 34. c. 15. Iſa. 1. c. 16. Rom. 4. 8. d.

9 L'vne & l'autre nous vient de la communication que nous auons auec Chriſt. Car ſi nous ſommes vrayement participans de ſa mort: par la vertu d'icelle noſtre vieil homme eſt crucifié, & la maſſe de peché qui reſide en nous, eſt mortifiée: à ce que la corruption de noſtre premiere nature n'ait plus de vigueur. Si nous ſommes participans de ſa reſurrectiõ: par icelle nous ſommes reſuſcitez en nouuelleté de vie, laquelle reſpond à la iuſtice de Dieu. Pour parler donc en vn mot, ie dy que penitence eſt vne regeneration ſpirituelle: de laquelle le but eſt, que l'image de Dieu qui auoit eſté obſcurcie & quaſi effacée en nous par la tranſgreſsion d'Adam, ſoit reſtaurée. Ainſi l'appelle l'Apoſtre, quand il dit qu'ayans le voile oſté, nous repreſentons la gloire de Dieu eſtans transformez en vne meſme image, de gloire en gloire, comme par l'eſprit de Dieu. Item, Soyez renouuellez en voſtre ame, & veſtez le nouuel homme: lequel eſt creé ſelon Dieu & iuſtice, & vraye ſainteté. Item, en vn autre lieu, Ayant veſtu le nouuel homme, lequel eſt renouuellé à la cognoiſſance & image de celuy qui l'a creé. Ainſi donc par ceſte regeneration nous ſommes de la grace de Chriſt reparez en la iuſtice de Dieu, de laquelle nous eſtions decheus par Adam: comme il Rom. 6. d. 6. 2. Cor. 3. d. 18. Epheſ. 4. f. 23. Coloſſ. 3. b. 10.

plaiſt à Dieu de reſtituer en leur entier tous ceux leſquels il adopte en l'heritage de la vie eternelle. Or ceſte reſtauration ne s'accomplit point ny en vne minute de temps, ny en vn iour, ny en vn an: mais Dieu aboli t en ſes eleus les corruptions de la chair par continuelle ſucceſsion de temps, & meſmes petit à petit: & ne ceſſe de les purger de leurs ordures, les dedier à ſoy pour temples, reformer leurs ſens à vne vraye pureté, afin qu'ils s'exercent toute leur vie en penitence, & ſachent que ceſte guerre ne prend iamais fin qu'à la mort. Dont l'impudence d'vn certain apoſtat eſt tant plus vilaine, quand il me reproche que ie confon l'eſtat de la vie preſente auec la gloire future, en interpretant auec ſainct Paul que l'image de Dieu giſt en ſainctеté & iuſtice veritable: comme ſi en voulant definir cecy ou cela, il ne fuſt pas requis de prendre la perfection & integrité. Or en diſant que Dieu nous reſtaure à ſon image, nous ne nions pas qu'il ne le face par accroiſſement continuel: mais ſelon que chacun eſt plus auancé, ceſte image de Dieu reluit tant mieux en luy. Or Dieu pour faire paruenir ſes fideles à ce but la, leur aſsigne le chemin de penitence pour toute leur vie, auquel ils ne ceſſent de courir.

10 Voila donc comment les enfans de Dieu ſont deliurez de la ſeruitude de peché par la regeneration: non point pour ne ſentir nulle faſcherie de leur chair, comme ſi deſia ils eſtoyent en pleine poſſeſsion de liberté: mais pluſtoſt en ſorte qu'il leur demeure matiere perpetuelle de bataille pour les exercer: & non pas pour les exercer ſeulement, mais pour leur donner mieux à cognoiſtre leur infirmité. Et en cela conſentent tous les eſcriuains de bon & ſain iugemẽt, qu'il demeure en l'homme regeneré vne ſource & nourriture de mal, dont toutes mauuaiſes cupiditez ſortent continuellement, leſquelles l'allechent & l'incitent à pecher. Ils confeſſent dauantage, que tous fideles ſont tellement tenus enueloppez de ceſte corruption, qu'ils ne peuuent pas reſiſter qu'ils ne ſoyent ſouuẽt eſmeus ou à paillardiſe, ou à auarice, ou à ambition, ou aux autres vices. Or il n'eſt ia meſtier de longue diſ
Lib. 4. ad Boniſac. Lib 1 & 2. contr. Iul. pute, pour enquerir quelle a eſté l'opinion des Docteurs anciens touchant cela: veu que ſainct Auguſtin ſeul peut ſuffire pour tous, lequel a fidelement & auec grande diligence recueilly leurs ſentences. Si quelcun dõc veut ſauoir qu'ont tenu les Anciens de ce poinct, ie les renuoye là pour en ſauoir. Or on pourroit penſer qu'entre ſainct Auguſtin & nous il y eut quelque repugnãce: d'autant que luy en confeſſant que tous fideles, pendant qu'ils habitent en ce corps mortel, ſont tellement ſuiets à concupiſcences qu'ils ne ſe peuuent tenir de conuoiter: toutesfois il n'oſe point appeller vne telle maladie, Peché: mais en la nommant Infirmité, il dit que lors elle eſt peché quand outre la conception ou apprehenſion l'œuure ou le conſentement s'en enſuit: c'eſt à dire, quãd la volonté obtempere au premier appetit. Nous au contraire tenons que toute conuoitiſe, de laquelle l'homme eſt aucunement chatouillé pour faire contre la loy de Dieu, eſt peché: meſme nous affermons que la peruerſité laquelle engendre en nous telles concupiſcences, eſt peché. Nous enſeignons donc, que les fideles ont touſiours le peché habitant en eux, iuſques à ce qu'ils ſoyent deſueſtus de ce corps mortel, pource que la peruerſité de conuoiter, laquelle eſt repugnante à droiture, reſide touſiours en leur chair. Si eſt-ce neantmoins qu'il ne s'abſtient pas touſ-
Sermo. 6. de verbis Apoſtoli. iours du nom de Peché en telle ſignification: comme quand il dit, La ſource dõt prouiennent tous pechez eſt nommée Peché par ſainct Paul: aſſauoir la concupiſcence. Ce peché quant aux Saincts perd ſon regne au monde, & perit au ciel. Par ces mots il cõfeſſe que d'autant que les fideles ſont ſuiets à concupiſcences, ils ſont coulpables comme pecheurs.

11 Touchant de ce qui eſt dit, que Dieu purge ſon Egliſe de tout peché, & qu'il promet ceſte grace au Bapteſme, & l'accomplit en ſes eleus: nous referons cela à l'imputation du
Epheſ. 5. f. 26, 27 peché pluſtoſt qu'à la matiere. Dieu fait bien cela en regenerant les ſiens, que le regne de peché ſoit aboly en eux: car il leur donne la vertu de ſon ſainct Eſprit, pour les rendre ſuperieurs & veinqueurs au combat qu'ils ont à l'encontre: mais le peché ceſſe lors de regner ſeulement en eux, & non point d'y habiter. Parquoy nous diſons que le vieil homRom. 6. a 6 me eſt tellement crucifié, & que la loy de peché eſt tellemẽt abolie aux enfans de Dieu: que les reliques neantmoins y demeurent: non pas pour y dominer, mais pour les humilier par la cognoiſſance de leur infirmité. Nous confeſſons bien que telles reliques ne leur ſont point imputées, non plus que ſi elles n'eſtoyent point: mais nous diſons que cela ſe fait par la miſericorde de Dieu. & ainſi, combien qu'ils ſoyent abſous par grace, qu'ils ne laiſſent point de fait d'eſtre pecheurs & coulpables. Il nous eſt bien aiſé de confermer ceſte ſentence, veu que nous auons clairs & certains teſmoignages de l'Eſcriture pour l'approbatiõ d'
Rom. 7. b icelle. car que voudrions-nous plus clair que ce que S. Paul eſcrit au 7. chap. des Romains? Premierement, qu'il parle là en la perſonne de l'homme regeneré, nous l'auons ia monſtré cy deuant: & ſainct Auguſtin allegue des raiſons peremptoires pour l'approuuer. ie laiſſe là qu'il vſe de ces deux mots, Mal & Peché. Encore que les contrediſans puiſſent cauil-

ler

ler sur ces deux mots, toutesfoisque est-ce qui hierá que repugnãce contre la Loy de Dieu ne soit vice? & qu'empeschement de bien faire ne soit peché? Finalement, qui est-ce qui ne confessera qu'il y a de la faute par tout où il y a misere spirituelle? Or sainct Paul dit que toutes ces choses sont comprinses en ceste corruption dont nous parlons. Dauantage, nous auons vne certaine demonstration, par laquelle toute ceste question se peut vuider. car il nous est commandé en la Loy, d'aimer Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame & de toutes noz forces. Puis qu'il conuient que toutes les parties de nostre ame soyent ainsi remplies de l'amour de Dieu: il est certain q̃ tous ceux qui peuuent conceuoir en leur cœur seulement vn appetit legier, où quelque cogitation pour estre distraits de l'amour de Dieu à vanité, ne satisfont point à ce commandement. Qu'ainsi soit, ces choses ne sont-elles point comprinses en l'ame, d'estre touché & esmeu de quelque appetit, conceuoir en l'entendement quelque chose, où apprehender en son sens? Quand donc en telles affections il y a de la vanité & du vice, n'est-ce pas vn signe qu'il y a quelques parties de l'ame vuides & despourueues de l'amour de Dieu? Parquoy quiconque ne confesse que toutes concupiscences de la chair sont peché, & que ceste maladie de conuoiter qui est en nous, est la source de peché: il faut qu'il nie quant & quant, que la transgression de la Loy n'est point peché.

12 S'il semble aduis à quelcun que ce soit vne chose hors de raison, de condamner ainsi en general toutes les cupiditez desquelles l'homme naturellement est touché, d'autant qu'elles ont esté mises en l'homme par Dieu, qui est autheur de nature: nous respõdons que nous ne condamnons point les desirs que Dieu a mis en l'homme en la premiere creation, & lesquels ne se peuuent oster de nous sinon auec l'humanité mesme: mais que nous reprouuons seulement les appetits desbridez & desordonnez, qui sont repugnãs à l'ordre de Dieu. Or pource que toutes les parties de nostre ame sont tellemẽt corrompues par la peruersité de nostre nature, qu'en toutes nos œuures il y apparoist touſiours vn desordre & vne intẽperance: d'autãt que tous les desirs que nous conceuons ne se peuuent separer d'vn tel excez, nous disons qu'à ceste cause ils sont vicieux. ou si quelcun en veut auoir vne somme plus brieue, nous disons que tous les desirs & appetits des hommes sont mauuais, & les condamnons de peché: non pas entant qu'ils sont naturels, mais entant qu'ils sont desordonnez. Or ils sont desordonnez d'autant qu'il ne peut rien proceder pur n'entier de nostre nature vicieuse & souillée. Et mesmes de ce propos sainct Augustin n'en va pas si loin qu'il semble de premiere face. Quand il veut fuyr les calomnies des Pelagiens, il se deporte quelque fois du mot de Peché: mais quand il escrit que la loy de peché demeure aux saincts, & que la coulpe seulement est ostée d'eux, il signifie assez qu'il est conforme en vn mesme sens auec nous. *Ad Bonif.*

13 Nous produirons quelques autres sentences de ses liures, pour mõstrer plus familierement ce qu'il en a senty. Au secõd liure contre Iulien il dit ainsi, La loy de peché est remise en la regeneration spirituelle, & demeure en la chair mortelle: elle est remise, d'autãt q̃ la coulpe en est abolie par le Sacremẽt, auquel les fideles sont regenerez: elle demeure, pource qu'elle produit les desirs contre lesquels les fideles mesmes ont à batailler. Item, La loy de peché, laquelle resident encore aux membres de sainct Paul, est remise au Baptesme, non pas finie. Item exposant pourquoy sainct Ambroise a appellé vn tel vice Iniquité, il dit qu'il nomme ainsi ceste loy de peché: lequel demeure en nous, combien que la coulpe en soit remise au Baptesme, pource que c'est chose inique que la chair bataille contre l'esprit. Item, Le peché est mort quant à la coulpe à laquelle il nous tenoit liez: toutesfois il se rebelle mesme estant mort, iusqu'à ce qu'il soit purgé par la perfection de sepulture. Au cinquieme liure il parle encore plus clairement: Comme l'aueuglement du cœur, dit il, est peché, d'autãt qu'il est cause qu'on ne croit point en Dieu: & est punition pour le peché, d'autant que le cœur fier & hautain est ainsi puny: & est cause du peché, d'autãt qu'il engendre mesmes erreurs: ainsi la concupiscence de la chair cõtre laquelle le bon esprit bataille, est peché, d'autãt qu'elle contient desobeissance contre le gouuernement de l'esprit: est punition du peché, d'autãt qu'elle nous est imposée pour la rebellió de nostre premier pere: est cause du peché, soit que nous consentions à icelle, ou q̃ nous soyons contaminez d'icelle dés nostre natiuité. En ce passage S. Augustin ne fait poĩt difficulté d'appeller l'infirmité qui est en nous apres la regeneratió, Peché: pource qu'il ne craind pas tãt les calõnies des Pelagiẽs apres auoir refuté leur erreur. cõme aussi en l'Homelie quarãte & vnieme sur S. Ieã, Si tu sers, dit-il, à la loy de peché selõ ta chair, fay ce q̃ dit l'Apostre, Que le peché ne regne point en ton corps pour obeir au desir d'icelluy. Il ne defẽd point qu'il n'y soit, mais qu'il n'y regne point. Cependant q̃ tu es viuant, il est necessaire que le peché soit en tes mẽbres: toutesfois q̃ la domination luy soit ostée, & que ce qu'il cõmande ne le face point. Ceux qui maintiennent que la concupi- *Rom. 6. b. 12*

Iaques 1. b.15

scence n'est point peché, alleguent ce dire de sainct Iaques, que la cõcupiscence apres auoir conceu engẽdre le peché. Mais il n'y a point de difficulté à soudre ceste obiectiõ. car si nous n'exposons ce passage des mauuaises œuures, ou des pechez actuels, qu'on appelle: mesme la volonté mauuaise ne sera point contée pour peché. Or de ce qu'il appelle les mauuaises œuures Enfans de la cõcupiscence, & qu'il leur attribue le nom de Peché, il ne s'ensuit pas pourtant que conuoiter ne soit vne chose mauuaise & damnable deuant Dieu.

14 Aucuns Anabaptistes imaginẽt ie ne say quelle intemperance frenetique au lieu de la regeneration spirituelle des fideles: c'est que les enfans de Dieu (cõme il leur semble) estans reduits en estat d'innocẽce, ne se doyuẽt point soucier de refrener les cõcupiscences de leur chair: mais doyuent suyure l'Esprit pour cõducteur, sous la direction duquel on ne peut errer. Ce seroit vne chose incroyable, que l'entendement de l'homme peut tõber en telle rage, sinon qu'ils publiassent arrogãment ceste doctrine. Et de fait, c'est vn monstre horrible: mais c'est bien raison que l'audace de ceux qui entreprennẽt de chãger la verité de Dieu en mensonge, soit ainsi punie. Ie leur demande dõc, si toute difference de turpitude & honnesteté, de iustice & iniustice, de bien & de mal, de vertu & de vice sera ostée. Celle differẽce, disent-ils, vient de la malediction du vieil Adã, de laq̃lle nous sommes deliurez par Christ. Il n'y aura dõc rien à dire entre paillardise & chasteté, simplicité & astuce, verité & mensonge, equité & rapine. Qu'on oste, disent-ils, toute crainte friuole, & qu'on suyue hardimẽt l'esprit: le q̃l ne demãdera rien de mal, moyẽnant qu'on s'adonne à sa cõduite. Qui ne s'estõneroit de ces propos si enormes? neãtmoins c'est vne philosophie populaire & amiable entre ceux qui estãs aueuglez de la folie de leurs cõcupiscences, ont perdu le sens cõmun. Mais ie vous prie, quel Christ nous forgent-ils? & quel Esprit est-ce qu'ils nous rottent? Car nous recognoissons vn Christ & son Esprit tel que les Prophetes l'ont promis, & que l'Euãgile denonce qu'il a esté reuelé, duquel nous n'oyons rien de semblable: car ceste esprit q̃ l'Escriture nous monstre ne fauorise point à homicides, paillardises, yurõgneries, orgueil, contention, auarice & fraude: mais est autheur de dilection, chasteté, sobrieté, modestie, paix, temperãce & verité. Ce n'est pas vn esprit de resuerie, ne de tourbillons, & qui se trãsporte çà & là inconsiderément tant au mal qu'au bien: mais plein de sagesse & intelligence, pour discerner entre le bien & le mal. Il ne pousse point l'homme à vne licẽce dissolue & effrenée: mais cõme il discerne le biẽ du mal, ainsi il enseigne de suyure l'vn & fuyr l'autre. mais qu'est-ce q̃ ie mets si grand' peine à refuter ceste rage brutale? L'esprit de Dieu n'est point aux Chrestiens vne imagination folle, laq̃lle ils se soyent forgée en songeãt, ou prise des autres: mais ils le cognoissent tel q̃ l'Escriture le monstre, en laquelle il est dit qu'il nous est dõné en sanctificatiõ pour nous cõduire en obeissance de la iustice de Dieu, nous ayãt purgé d'immondicité & ordure. Laquelle obeissance ne peut estre, q̃ les concupiscẽces (ausquelles ceux-cy veulent lascher la bride) ne soyent domtées & subiuguées. En apres il en est dit ainsi, qu'il nous purge tellement par sa sanctification, q̃ neantmoins il nous reste touiours beaucoup d'infirmité, cependãt que nous sommes enclos en nostre corps mortel: dõt il aduiẽt qu'entant que nous sommes encore bien loin de la perfectiõ, il nous est mestier de profiter iournellemẽt: & entant q̃ nous sommes enueloppez en beaucoup de vices, qu'il nous est mestier de batailler à l'encontre. De là s'ensuit qu'il nous faut veiller diligemment, pour nous garder d'estre surpris des trahisons & embusches de nostre chair. & qu'il ne nous faut point reposer cõme si nous n'estions point en danger, sinon que nous pensions auoir plus d'auancemẽt en saincteté de vie que S. Paul, lequel estoit molesté des aiguillons de Satã, afin qu'auec infirmité il fust parfait en vertu: & qui ne parloit par feintise, en descriuant ce combat de la chair & de l'esprit qu'il sentoit en sa personne.

2. Cor. 12 b.15
Rom. 7. b 6

2. Cor. 7. c.11

15 Touchant ce que l'Apostre, en declarant que c'est que penitẽce, raconte sept choses lesquelles la produisent en nous, ou bien procedẽt d'icelle cõme fruicts & effects, ou bien sont comme mẽbres & parties d'icelle: il ne le fait pas sans bonne raison. Or ces choses sont solicitude, excuse, indignatiõ, crainte, desir, zele, vẽgeance. Ie n'ose pas definir si ce sont les causes de penitẽce, ou les effects, pource q̃ l'vn & l'autre a quelque apparẽce. On les peut aussi nõmer Affections conioinctes auec penitence: mais pource qu'en laissant ces questions nous pouuons auoir le sens de S. Paul, il me suffira simplement d'exposer ce qu'il veut dire. Il dit donc que la tristesse qui est selon Dieu, engendre en nous solicitude. car celuy qui est à bon escient touché de desplaisir d'auoir offensé Dieu, est semblablemẽt incité & piqué à pẽser & regarder soigneusement cõment il se pourra depestrer des liens du diable: d'auiser aussi pour l'aduenir de n'estre point surprins de ses embusches. dauãtage, d'auoir soin de s'entretenir sous la cõduite du S. Esprit, afin de n'estre point surprins par nonchalance. Secondement il met l'excuse par laquelle il ne signifie point vne defense, de laquelle le pecheur vse pour eschapper du iugemẽt de Dieu, en niãt d'auoir failly, ou faisant sa faute legiere: mais

plustost

pluſtoſt vne eſpece d'excuſe, laquelle giſt plus à demãder pardõ qu'à alleguer ſon bõ droit. cõme vn enfant qui ne ſera point incorrigible, en recognoiſſant ſes fautes & les confeſſant deuãt ſon pere, ſe remet neantmoins à ſa merci: & pour l'obtenir il proteſte tant qu'il peut de n'auoir iamais meſpriſé ſon pere, & de ne l'auoir point offenſé par vn meſchant cœur: bref il s'excuſe tellement qu'il ne tend point à ſe faire iuſte & innocent, mais ſeulement à obtenir pardon. S'enſuit puis apres l'indignation, c'eſt quand le pecheur ſe courrouce cõtre ſoy-meſme en ſon cœur, s'accuſe & ſe deſpite cõtre ſoy, en reputãt ſa peruerſité & ingratitude enuers Dieu. Le mot de Crainte emporte la frayeur de laquelle noz cœurs ſont touchez & ſurprins, toutes fois & quãtes que nous penſons quelle eſt la rigueur de Dieu cõtre les pecheurs: & d'autre part ce q̃ nous auons merité. car il ne ſe peut faire que nous ne ſoyõs agitez d'vne meruẽilleuſe vexation en pẽſant à cela, laq̃lle nous inſtruit à humilité, & nous rend plus aduiſez pour le tẽps aduenir. Par ce moyẽ la ſolicitude dont il auoit parlé, ſe produiroit de ceſte crainte. Il me ſemble aduis qu'il a vſé du mot de Deſir, pour vne affectiõ ardente de faire noſtre deuoir enuers Dieu, à laquelle nous doit principalemẽt induire la cognoiſſance de nos fautes. Le Zele qu'il adiouſte conſequẽment, tend à vne meſme fin: car il ſignifie l'ardeur dont nous ſommes eſmeus: eſtans piquez de ces pẽſées comme d'eſperons: Qu'ay-ie fait? Où eſtoye-ie tõbé, ſi la miſericorde de Dieu ne m'euſt ſecouru? Il met pour le dernier la Vengeance: car d'autãt q̃ nous ſommes plus aſpres & ſeueres à nous accuſer, d'autant deuõs-nous eſperer q̃ Dieu nous ſera plus miſericordieux. Et de fait, il ne ſe peut faire qu'vne ame fidele eſtant touchée de l'horreur du iugemẽt de Dieu, ne procure à ſe punir ſoy-meſme: car les fideles ſauent bien quelle peine c'eſt de la confuſion, eſtonnement, honte, douleur & deſplaiſir qu'ils ſentẽt, en recognoiſſant leurs fautes deuãt Dieu. Toutesfois qu'il nous ſouuienne qu'il eſt beſoin de tenir meſure, à ce q̃ la triſteſſe ne nous engloutiſſe, pource que les conſciẽces craintiues ſont par trop enclines à trebuſcher en deſeſpoir. & Satan vſe cõmunement de ceſt artifice, de plõger tãt profond qu'il peut en ce gouffre de triſteſſe, tous ceux qu'il voit abbattus de la crainte de Dieu, tellement qu'ils ne ſe puiſſent iamais releuer. La crainte laquelle finit en humilité, & ne nous deſtourne point de l'eſperance d'obtenir pardon, ne peut eſtre exceſsiue: mais ſelõ l'admonition de l'Apoſtre, q̃ le pecheur ſoit ſur ſes gardes, depeur qu'en ſe ſolicitant à ſe deſplaire & hair, il ne ſoit accablé de trop grand eſpouãtement pour defaillir du tout. car cela tẽd à nous eſloigner de Dieu & le fuir: & par ainſi eſt bien repugnant à penitence, par laquelle Dieu nous cõuie à ſoy. Et à ce propos S. Bernard donne vn aduertiſſemẽt bien vtile: c'eſt q̃ la douleur pour les pechez eſt neceſſaire, moyennãt qu'elle ne ſoit point cõtinuelle. Et ainſi, qu'il eſt beſoin de nous diuertir de la memoire de nos voyes, laq̃lle nous tiẽt ſerrez en angoiſſe & ennuy: & nous pourmener en la memoire des benefices de Dieu, comme en vne belle plaine. Meſlons, dit-il, le miel auec l'abſynthe, afin que l'amertume nous profite à ſanté, quand nous la beuurons confite en douceur. Et ſi vous ſentez de vous-meſmes en humilité, ſentez de Dieu ſelon ſa bonté. *Sermo. 11. in Cantic.*

16 Maintenant il ſe peut entendre quels ſont les fruits de penitẽce: aſſauoir les œuures qui ſe font pour ſeruir à Dieu en ſon honneur, & les œuures de charité, & en ſomme vne vraye ſainẽteté & innocence de vie: bref ſelon que chacun s'efforce tant plus de compaſſer ſa vie à la reigle de la loy de Dieu, en cela il donne tant meilleurs ſignes qu'il eſt vray repentant. Pour ceſte cauſe l'Eſprit nous voulant exhorter à repentance, nous propoſe quelque fois tous les preceptes de la Loy, & quelque fois le contenu de la ſeconde Table: combiẽ qu'en d'autres paſſages, apres auoir condãné l'immõdicité de la ſource du cœur, il nous incite auſſi à monſtrer par teſmoignages exterieurs que nous ſommes vrayemẽt repẽtans. De laquel le choſe les lecteurs en auront vne peinture viue cy apres, quand ie deſcriray la vie Chreſtiẽne. Ie n'amaſſeray point ici les paſſages des Prophetes, où d'vn coſté ils ſe moquent des badinages de ceux qui s'efforcẽt d'appaiſer Dieu par ceremonies, diſans que ce ne ſont que ieux de petits enfans: d'autrepart ils enſeignent, quelque integrité externe qu'il y ait en la vie, que ce n'eſt pas le principal, veu que Dieu regarde le cœur. Quiconque aura moyennement verſé en l'Eſcriture, comprendra aiſément de ſoy ſans autre docteur, qu'en ayant affaire à Dieu on ne profite rien, ſi on ne commence par l'affection interieure du cœur. Et le paſſage de Ioel ſeruira bien à entendre les autres: Rompez, dit-il, voz cœurs, & non pas voz robes, &c. L'vn & l'autre auſsi ſont expoſez en ces mots de ſainct Iaques, Vous meſchans, lauez vos mains: vous doubles, purgez vos cœurs. Vray eſt q̃ l'acceſſoire eſt mis en premier lieu: mais c'eſt aſſez que tantoſt apres il monſtre le principe & la fontaine: aſſauoir de nettoyer les ordures cachées, à ce que l'autel pour ſacrifier à Dieu ſoit dreſſé au cœur. *Ioel 2. c. 13* *Iaques 4. b. 8*

17 Mais pource qu'aucuns, voyans que les Prophetes font memoire qu'on ſe doit repen-

Ioel 2. c. 12

tir auec pleurs & iusnes, ayans vn sac vestu & les cendres sur la teste (ce qui est principalement mõstré en Ioel) par cela estiment que le principal de penitence soit de iusner & plourer: il nous faut obuier à leur erreur. En ce passage-la dõc de Ioel, ce qui est dit de la cõuersion entiere de nostre cœur au Seigneur, & de rompre non pas nos habillemẽs, mais nostre cœur, est du tout propre à la penitence. Les pleurs & iusnes ne sont pas mis comme consequences perpetuelles: mais comme circonstances qui conuenoyent specialement alors. Car d'autant qu'il auoit denoncé vne vengeance de Dieu espouantable aux Iuifs: il les admonneste de la preuenir, non seulement en amendant leur vie: mais ausi en s'humiliant & monstrant signe de tristesse. Car comme anciennement vn homme accusé de crime, pour impetrer misericorde du iuge, laissoit croistre sa barbe, ne se pignoit point, & se vestoit de dueil: ausi il conuenoit que ce peuple qui estoit accusé deuant le throne de Dieu, testifiast par signes exterieurs qu'il ne demandoit que d'obtenir pardon de sa clemẽce. Or combien que la maniere de se vestir d'vn sac, & se ietter cendres sur la teste, fust la coustume de ce temps-la, & ne nous appartienne auiourdhuy de rien: toutesfois les pleurs & les iusnes ne nous seroyent point auiourdhuy impertinens toutes, fois & quantes que le Seigneur nous demonstre apparence de quelque calamité. car quand il nous fait apparoistre quelque dãger: il denonce qu'il est appareillé à faire vengeance, & quasi desia armé. Le Prophete donc parle tresbiẽ, en exhortant à pleurs & iusnes: c'est à dire à tesmoignage de tristesse, ceux ausquels il auoit predit que le iugement de Dieu est appareillé pour les perdre. En telle sorte les Pasteurs Ecclesiastiques ne feroyent point de mal auiourdhuy, si toutes fois & quantes qu'ils voyent quelque calamité prochaine, soit de guerre, de famine ou de pestilence: ils remonstroyent à leur peuple qu'il seroit bon de prier le Seigneur auec pleurs & iusnes: moyennant qu'ils s'arrestassent au principal, qui est de rompre les cœurs, & non les vestemens. C'est donc vne chose certaine, que le iusne n'est pas tousiours conioinct auec repentance: mais conuient particulierement à ceux qui veulent testifier qu'ils se recognoissent auoir merité l'ire de Dieu, & neantmoins requierent pardon de sa clemence. Pour ceste cause Iesus Christ le met auec angoisse & tribulation. car il excuse ses

Matt. 9. b. 15

Apostres qui ne iusnoyent point du temps qu'ils estoyent en sa compagnie, pource que c'estoit le temps de ioye: disant qu'ils auroyent opportunité de iusner au temps de tristesse, quand il les auroit priuez de sa compagnie. Ie parle du iusne solennel & publique. car la vie du Chrestien doit estre temperée en telle sobrieté, qu'il y apparoisse depuis le commencement iusques à la fin, comme vne espece de iusne perpetuel. Mais pource que ce poinct sera despesché cy apres, en traitant de la discipline de l'Eglise, ie n'en tiendray icy plus long propos.

18 Toutesfois i'entrelaceray encore ce poinct: c'est que quand le mot de Penitence s'attribue à la declaration externe que font les pecheurs, pour monstrer signe de changement en mieux, alors il est estonné de son sens naturel. car vne telle protestation n'est pas tant se conuertir à Dieu, que confesser sa coulpe pour en obtenir pardon & grace. Ainsi, faire penitence en cendre & auec le sac, n'est autre chose que de proteſter que nous auons noz pechez en horreur & nous y desplaisons, pource que Dieu y est grieuement offensé. Et c'est vne espece de confession publique, par laquelle en nous condamnant deuant Dieu & ses Anges & tout le monde, nous preuenons le iugement qui nous estoit deu. car sainct Paul en redarguant la nonchalance de ceux qui se pardonnent par trop, Si nous nous condamnions, dit-il, nous-mesmes, nous ne serions point condamnez de Dieu. Au reste, il n'est pas tousiours neccessaire d'appeller les hommes pour tesmoins de nostre repentance: mais de confesser secrettement à Dieu noz pechez, c'est vne partie de la repentance, laquelle ne se peut omettre. car ce n'est pas raison que Dieu pardonne les pechez ausquels nous nous flattons, & lesquels nous couurons d'hypocrisie, à ce qu'il ne les produise point en clarté. Et non seulement il nous conuient reconnoistre les fautes que nous commettons de iour en iour: mais vne lourde cheute nous doit tirer plus loin, & nous reduire en memoire les offenses qui semblent desia estre enseuelies de long temps. Ce que Dauid nous enseigne par son exemple: car ayant honte du grand forfait qu'il auoit commis quant à Bethsabé, il s'examine iusques au ventre de sa mere, & cognoit que dés lors il a esté corrompu & infect, & adonné à mal. Et ce n'est point pour amoindrir sa faute, comme plusieurs en s'accusant d'estre hommes pecheurs, se cachent parmy la multitude: & ce leur est vne eschappatoire, d'enueloper auec eux le genre humain. Dauid y procede bien d'vne autre sorte. car par ceste circonstance il augmente & aggraue franchement sa coulpe: assauoir que dés son enfan-

1. Cor. 11. g. 31

Pseaume 51. b. 7

ce

ce eſtant addonné à mal, il n'a ceſſé d'amaſſer pechez ſur pechez. En vn autre paſſage auſsi bien, il entre en examen de ſa vie paſſée, pour demander pardon des fautes qu'il a commiſes en ſa ieuneſſe. Et de fait nous ne prouuerons iamais que nous foyons bien reſueillez de noſtre hypocriſie, ſinon qu'en gemiſſant ſous le fardeau, & en plourant de noſtre miſere, nous cherchions que Dieu nous en releue. Il conuient auſsi noter, que la penitence en laquelle Dieu nous commande de trauailler ſans fin & ſans ceſſe toute noſtre vie, differe d'auec celle par laquelle ceux qui eſtoyent trebuſchez en quelque acte vilain & enorme, ou s'eſtoyent desbordez outrageuſement en diſſolution, ou meſmes en reiettant le ioug de Dieu, s'eſtoyent comme reuoltez de luy, ſont comme reſſuſcitez de mort à vie. Car l'Eſcriture ſouuent en exhortant à penitence, parle comme d'vn tel changement, qui nous retire des enfers pour nous mener au royaume de Dieu: & comme d'vne reſurrection. Pſa. 25. b. 7

37 Et quād il eſt dit que le peuple a fait penitence, c'eſt qu'il s'eſt retiré de l'idolatrie & autres enormitez ſemblables. Pour ceſte raiſon ſainct Paul commande à ceux qui n'ont point fait penitence de leurs diſſolutions, paillardiſes & immondicitez, de mener le dueil à cauſe d'vne telle dureté. Ceſte difference eſt bien à obſeruer, afin que ſi aucuns ſont exhortez à repentance, nous ne penſions pas eſtre quittes de nous conuertir iournellement à Dieu: & que nous ne ſoyons pas ſurprins de nonchalance, comme ſi la mortification de la chair ne nous appartenoit plus de rien. Car les cupiditez mauuaiſes dont nous ſommes aſsiduellement chatouillez, & les vices qui pullulent en nous, ne nous donnent point le loiſir de nous appareſſer, que nous ne mettions peine & ſoin à nous amender. Parquoy la penitence ſpeciale, laquelle eſt requiſe en ceux que le diable à tranſporté du ſeruice de Dieu, & enlacé aux filets de mort, n'empeſche pas qu'en general tous ne doiuent eſtre repentans, & n'oſte pas la penitence ordinaire, à laquelle la corruption de noſtre nature nous doit ſolliciter. 2. Cor. 12. g. 21

19 Or s'il eſt vray que toute la ſomme de l'Euangile ſoit compriſe en ces deux poincts, aſſauoir en repentance & remiſsion des pechez (comme c'eſt vne choſe notoire) ne voyons-nous pas bien que le Seigneur iuſtifie gratuitement ſes ſeruiteurs, afin de les reſtaurer quant & quant en vraye iuſtice, par la ſanctification de ſon Eſprit? Iean Baptiſte, lequel eſtoit Ange enuoyé pour preparer la voye à Chriſt, auoit cela pour ſomme de ſa predication, Faites penitence: car le royaume de Dieu eſt approché. Induiſant les hommes à penitence, il les admonneſtoit de ſe recognoiſtre pecheurs, & ſe rendre damnables deuant Dieu, auec toutes leurs œuures: afin de ſouhaiter de tout leur cœur la mortification de leur chair, & nouuelle regeneration de l'Eſprit de Dieu. En annonçant le Royaume de Dieu, il les appelloit à la foy. Car par le Royaume de Dieu, lequel il annonçoit eſtre pres, il ſignifioit la Remiſsion des pechez, Salut & Vie, & generalement tous les biens que nous receuons en Chriſt. Parquoy il eſt dit és autres Euangeliſtes (aſſauoir en ſainct Marc chapitre premier verſet quatrieme, & au troiſieme chapitre de ſainct Luc, verſet troiſieme) que Iean eſt venu preſchant le Bapteſme de penitence, pour la remiſsion des pechez. Ce qui n'eſt autre choſe à dire, ſinon qu'il a enſeigné les hommes, que ſe ſentans laſſez & comme accablez entierement de la charge & peſanteur de leurs pechez, ils ſe retournaſſent au Seigneur, & conceuſſent en eux-meſmes vne certaine eſperance de grace & ſalut. En ceſte maniere pareillement noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a commencé ſes predications apres ſon Bapteſme, diſant (comme il eſt eſcrit au dixſeptieme verſet du quatrieme chapitre de l'Euangile ſelon ſainct Matthieu, & au quinzieme verſet du premier chapitre de ſainct Marc) Le Royaume de Dieu eſt pres: faites penitence, & croyez à l'Euangile. Premierement par ces parolles il declaire que c'eſt en ſa perſonne que les threſors de la miſericorde de Dieu ſont ouuerts & deſployez. Secondement, il requiert penitence. Finalement, vne certaine fiance & aſſeurance des promeſſes de Dieu. A ceſte cauſe en vn autre paſſage, (aſſauoir au quarantesixieme verſet du vingtquatrieme chapitre de l'Euangile ſelon ſainct Luc) voulant brieuement comprendre tout ce qui appartient à l'Euangile, il dit qu'il falloit qu'il ſouffriſt, qu'il reſſuſcitaſt des morts, & qu'en ſon Nom fuſt preſché penitence & remiſsion des pechez. Ce qu'ont auſsi annoncé les Apoſtres apres ſa reſurrection: comme quand ils ont dit, qu'il eſtoit reſſuſcité de Dieu, pour donner penitence au peuple d'Iſrael, & la remiſsion des pechez: ainſi qu'il eſt eſcrit au trente & vnieme verſet du cinquieme chapitre des Actes des Apoſtres. La peniten- Matt. 11. b. 10 Matth. 3. a. 2

ce est preschée au nom de Christ, quand les hommes estans enseignez par la doctrine de l'Euangile, entendent que toutes leurs pensées, mouuemens, affections & operations sont corrompues & vitieuses: & pourtant qu'il leur est necessaire d'estre regenerez & renaistre, s'ils veulent auoir entrée au Royaume de Dieu. La remission des pechez est preschée, quand on remonstre aux hommes, que Iesus Christ leur est fait redemption, iustice, salut & vie, & (comme dit sainct Paul en la premiere epistre aux Corinthiens, chapitre premier verset trentieme) que par son moyen & à son adueu ils sont reputez iustes & innocens deuant Dieu: & ainsi, que sa iustice leur est gratuitement imputée. Or comme ainsi soit que nous receuions l'vn & l'autre par foy (comme nous l'auons deduict & declairé en vn autre endroit) neantmoins d'autant que le propre obiect de foy, est la bonté de Dieu, par laquelle noz pechez nous sont remis: il a esté mestier de mettre la difference que nous auons mise entre foy & penitence.

20 Or comme la haine du peché, laquelle est le commencement de penitence, nous donne premierement accés & entrée à la cognoissance de Christ (lequel ne se communique point qu'aux poures pecheurs affligez, qui gemissent, trauaillent, sont chargez, & comme affamez & alterez defaillent, estans accablez de douleur & misere:) ainsi d'autrepart, apres auoir commencé la penitence, il nous la faut poursuyure toute nostre vie, & ne la laisser iamais iusques à la mort, si nous voulons consister & demeurer en nostre Seigneur Iesus Christ. Car il est venu pour appeller les pecheurs: mais c'est pour les appeller à repentance, Matthieu 9. b. 13, & Act. 3. d. 26. Il a apporté benediction aux hommes qui en estoyent indignes: mais c'est afin qu'vn chacun d'eux se conuertisse de son iniquité. L'Escriture est par ci par là pleine de telles sentences. Parquoy quand le Seigneur nous offre remission de noz pechez, il a accoustumé de requerir mutuellement de nous amendement de vie: signifiant que sa misericorde nous doit estre cause & matiere de nous amender. Faites, dit-il, iugement & iustice: car le salut est approché. Item, Le salut viendra à Sion, & à ceux qui se conuertissent de leur iniquité en Israel. Item, Cherchez le Seigneur quand il se peut trouuer: inuoquez le cependant qu'il est pres. Que le meschant delaisse sa voye & ses cogitations peruerses, & qu'il se retourne au Seigneur: & il aura pitié de luy. Item, Retournez-vous au Seigneur en amendement de vie, afin que vos pechez soyent effacez. Auquel passage toutesfois il faut noter, que ceste condition est adioustée, non pas à cause que nostre amendement de vie soit comme le fondement pour nous faire obtenir pardon de nos offenses: mais pluſtoſt au contraire (d'autant que le Seigneur veut faire misericorde aux hommes, à ceste fin qu'ils amendent leur vie) il nous est là monstré à quel but il nous faut tendre, si nous voulons obtenir pardon de Dieu. Parquoy cependant que nous habiterons en ceste prison de nostre corps mortel, il nous faudra tousiours & sans cesse combatre auec la corruption de nostre nature, & tout ce qui est de naturel en nous. Platon dit quelque fois, que la vie d'vn Philosophe est meditation de mort: nous pouuons dire plus veritablement, que la vie d'vn Chrestien est vn estude & exercitation perpetuelle de mortifier la chair, iusques à ce qu'icelle estant morte du tout, l'Esprit de Dieu regne en nous. Parquoy i'estime que celuy a beaucoup profité, qui a apprins à se desplaire beaucoup: non pas à ce qu'il s'arreste en cela, & ne passe point outre: mais pluſtoſt afin qu'il souspire, & tende à Dieu: & qu'estant planté en la mort & resurrection de Christ, il s'employe & mette son estude à faire continuelle penitence: comme certes ceux qui sont droitement touchez de haine de peché, ne peuuent autrement faire. Car iamais homme ne hait le peché, qu'il n'ait quant & quant prins en amour la iustice. Ceste sentence, comme elle est la plus simple de toutes, n'a aussi semblé aduis tresbien accorder auec la verité des sainctes Escritures.

Isa. 61. a. 1. Mat. 11. d. 28. Luc 4. c. 18.

Isa. 56. a. 1. Isa. 59. d. 20. Isa. 55. b. 6. Actes 3. d. 19.

Id cum alibi, tũ in Phædone multis disputat.

21 Or que la penitence soit vn excellent & singulier don de Dieu, ie pense que c'est vn poinct si notoire par ce qui en a esté traité cy dessus, que d'en faire plus longue deduction il n'en est besoin. Et pourant il est dit que l'Eglise primitiue du temps des Apostres glorifioit Dieu, en s'esmerueillant de ce qu'il auoit donné aux Payens penitence à salut. Et sainct Paul aduertissant Timothée d'estre patient & debonnaire enuers les incredules, adouste, Pour voir si Dieu leur donnera repentance, pour cognoistre la verité & se retirer des liens du diable esquels ils sont detenuz. Vray est que Dieu en passages infinis de l'Escriture prononce & afferme qu'il veut la conuersion de tous, & adresse communement à tous la doctrine de s'amender: mais l'efficace de-

Act. 11. c. 18.

2. Tim. 2. d. 25. 26.

pend

pend de l'esprit de regeneration. Car il est plus facile de nous créer hommes, que d'estre renouuelez en nature plus excellente par nostre propre industrie ou vertu. Parquoy non sans cause nous sommes appellez la facture de Dieu, estans créez à bonnes œuures, lesquelles il a appresteés pour nous y faire cheminer. & ce non seulement au regard d'vn iour, mais de tout le cours de nostre vocation. Tous ceux que Dieu veut retirer de damnation, il les viuifie & renouuelle par son Esprit, pour les reformer à soy. Non pas que penitence proprement soit cause de salut, mais pource que nous auons desia monstré qu'elle est inseparable d'auec la foy & la misericorde de Dieu: veu que tesmoin Isaie, le Redempteur est venu en Iacob pour ceux qui se retirent de leurs iniquitez. Quoy qu'il en soit, ce poinct nous doit estre resolu, que la crainte de Dieu ne dominera iamais en nos cœurs, que le S. Esprit n'y ait besoigné, pour nous amener à salut. Parquoy les fideles se complaignans par la bouche d'Isaie, & se lamentans d'estre delaissez de Dieu, mettent ceci comme signe de reprobation, qu'il a endurcy leurs cœurs. Et l'Apostre voulant exclurre d'esperance de salut les apostats qui ont du tout renoncé Dieu, ameine la raison: qu'il est impossible qu'ils soyent renouuelez à penitence, pource que Dieu en renouuelant ceux qu'il ne veut point laisser en perdition, leur donne signe de sa faueur paternelle, & fait comme luire les rayons de sa clarté sus eux, afin de les attirer. Et à l'opposite, endureissant les reprouuez, desquels l'impieté est irremissible, il foudroye sus eux pour les faire perir. C'est la vengeance de laquelle l'Apostre menace les apostats, qui sciemment & volontairement se reuoltent de la verité de l'Euangile: & en ce faisant se moequent de Dieu, reiettét sa grace auec ignominie, profanent & foullent aux pieds le sang de Iesus Christ: mesme le crucifient derechef, entant qu'en eux est. Car l'Apostre en ce passage-là ne veut point ietter en desespoir tous ceux qui ont peché à leur escient: mais veut simplement monstrer que c'est vn crime irremissible, que de renoncer du tout à la doctrine de l'Euangile: tellement qu'on ne doit trouuer estrange, si Dieu le punit en extremité de rigueur, iusques à n'en donner iamais pardon, quand il a esté si vilainement mespriſé. Car il dit qu'il est impossible que ceux qui ont esté vne fois illuminez, & ont receu la grace du ciel, ayans esté faits participans du sainct Esprit, & ayans gousté la parolle de Dieu & les vertus de la vie future: s'ils retombent derechef, soyent reduits à penitence, veu que cela est crucifier pour la seconde fois le Fils de Dieu, & l'auoir en moquerie. Ité en vn autre lieu, Si nous pechõs volontairemẽt, dit-il, apres auoir receu la cognoissance de verité, il ne nous reste plus de sacrifice: mais vne horrible attente du iugement. Ce sont les passages, par la mauuaise intelligence desquels les Nouatiens ont autrefois troublé l'Eglise. Et pource qu'ils sont durs de premiere apparence, aucuns bons personnages ont estimé que ceste Epistre estoit suppolée: laquelle neantmoins de vray monstre par tout vn esprit Apostolique. Or pource que nous n'auons dispute sinon auec ceux qui la reçoyuent: il est aisé de monstrer combien ces sentences ne font rien pour confermer leur erreur. Premierement il est necessaire que l'Apostre consente auec son Maistre, lequel certifie que tout peché & blaspheme sera remis, excepté le peché contre le sainct Esprit, qui n'est remis n'en ce monde n'en l'autre. Il est certain que l'Apostre s'est contenté de ceste exceptiõ, si nous ne le voulons faire aduersaire de la grace de Christ. Dont il s'ensuit, que ce qu'il dit n'est pas d'vn peché ou d'autre en particulier, où il n'y ait nulle mercy: mais seulement d'vn qui procede d'vne fureur desesperée, & ne se peut excuser sous ombre d'infirmité, quand il appert que l'homme qui se desborde ainsi, est possedé du diable.

Ephes. 2. b. 10

Isa. 59. d. 20

Isa. 63. d. 17

Heb. 6. b. 6

Heb. 10. c. 29

Heb. 6. a. 4

Heb. 10. c. 25

Mat. 12. Luc 12

Pour mieux expliquer ceci, il conuient sauoir quel est ce crime tant abominable, le-
22 quel n'aura nulle remission. Ce que sainct Augustin en quelque lieu definit, que c'est vn endurcissement & obstination iusques à la mort, auec vne deffiance d'obtenir grace, ne conuient pas auec ces parolles de Christ, qu'il ne sera point remis en ce siecle. Car ou cela seroit dit en vain, ou il se peut commettre en ce mõde. Or selõ le dire de S. Augustin, il ne se cõmet point sinon quand il y a perseuerance iusqu'à la mort. Ce que les autres disent, qu'auoir enuie sur les graces de lõ prochain, est pecher cõtre le S. Esprit: ie ne say sur quoy il est fondé. Mais il nous faut amener la vraye definition: laquelle quãd elle sera approuuée par bõs tesmoignages, elle annichillera facilemẽt les autres. Ie dy dõc que c'est vy la peche cõtre le S. Esprit, lequel estãt tellemẽt touché de la lumiere de la verité de Dieu qu'il ne peut pretẽdre ignorãce, ne ãtmoins resiste de malice deliberée, seulement pour y resister. Car le Seigneur Iesus, voulant expliquer ce qu'il auoit dit, adiouste cõsequemmẽt, que celuy qui aura dit parolle contre luy, obtiẽdra pardon: mais celuy qui aura blasphemé contre l'Esprit, n'aura nulle grace. Et sainct Matthieu, au lieu de nommer Blas-

Mat. 12. c. 31

Marc 3.d 29 Luc 12. b.10. pheme contre l'Esprit, met Esprit de blaſpheme. Comment ſe peut-il faire, que quelcun face opprobre au Fils de Dieu, que cela ne redonde ſur ſon S. Eſprit? c'eſt quand vn hõme par ignorance contredit à la verité de Dieu qu'il n'a point cogneue, & par ignorance detracte de Chriſt: ayant cependant neantmoins telle affection, qu'il ne voudroit nullement eſteindre la verité de Dieu, quãd elle luy ſeroit reuelée: ou dire vne ſeule mauuaiſe parolle contre celuy qu'il eſtimeroit eſtre Chriſt. Telle maniere de gens pechent cõtre le Pere & contre le Fils. comme auiourdhuy il y en a beaucoup qui haiſſent & reiettent la doctrine de l'Euangile, laquelle s'ils penſoyent eſtre l'Euangile, ils l'auroyent en grand hõneur, & l'adoreroyẽt de tout leur cœur: mais ceux qui ſont cõuaincuz en leurs cõſciences, que la doctrine qu'ils cõbatent eſt de Dieu, & toutesfois ne laiſſẽt point d'y reſiſter & taſcher de la deſtruire: iceux blaſphement contre l'Eſprit, d'autãt qu'ils bataillẽt à l'encõtre de la lumiere qui leur eſtoit preſentée par la vertu du S. Eſprit. Il y en auoit de tels entre les Iuifs: leſquels, combien qu'ils ne peuſſent reſiſter à l'Eſprit parlãt par la bouche de S. Eſtienne, neantmoins s'efforçoyent d'y reſiſter. Il n'y a point de doute qu'aucuns ne fuſſent meuz par zele inconſideré de la Loy: mais il appert qu'il y en a eu d'autres, qui de certaine malice & impieté enrageoyẽt contre Dieu: c'eſt à dire cõtre la doctrine, laquelle ils ne pouuoyent ignorer eſtre procedée de Dieu. Tels eſtoyent les Phariſiens, leſquels Ieſus Chriſt redargue: qui pour renuerſer la vertu du S. Eſprit, la diffamoyent cõme ſi elle euſt eſté de Beël-zebub. Voila donc que c'eſt Eſprit de blaſpheme: aſſauoir quand l'audace de l'homme, de propos deliberé taſche à aneantir la gloire de Dieu. Ce que S. Paul ſignifie, quand il dit qu'il a obtenu miſericorde, entant que par meſgard & ignorance il auoit eſté incredule. Si l'ignorance conionte auec incredulité, a fait qu'il obtint pardon: il s'enſuit qu'il n'y a nulle mercy, quãd l'incredulité vient de ſcience & malice deliberée.

Act. 6. c.10

Mat. 9.d. 34. & 12. b.24

1. Tim. 1. c.13

23 Or que l'Apoſtre ne parle point d'vne faute particuliere, mais d'vne reuolte vniuerſelle, par laquelle les reprouuez ſe retranchent de tout eſpoir de ſalut: il eſt facile à entendre, ſi on y prẽd garde. Que Dieu ſe rende inexorable enuers eux, on ne s'en doit esbahir: veu que ſelon le teſmoignage de S. Iean, ils n'eſtoyent pas du nombre des eleuz, quand ils s'en ſont ainſi departiz. Car il adreſſe ſa parolle contre ceux qui penſoyẽt bien pouuoir retourner à la Chreſtienté, apres qu'ils l'auroyent vne fois renoncée. Les voulant retirer de ceſte fantaſie & pernicieuſe opinion, il dit vne choſe qui eſt bien vraye: que ceux qui ont vne fois renoncé Ieſus Chriſt de leur ſeu & bonne volonté, ne peuuent iamais auoir part en luy. Or ceux-la le renonçent, non pas qui ſimplement par vie deſordonnée tranſgreſſent ſa parolle: mais qui de propos deliberé la reiettẽt du tout. Les Nouatiẽs & leurs ſectateurs donc s'abuſent en ces mots de Choir & Tomber: car ils entendent que celuy tombe, lequel eſtãt enſeigné par la Loy de Dieu qu'il ne faut point deſrober, neãtmoins ne s'en abſtient pas. Mais ie dy qu'il faut icy entendre vne comparaiſon de choſes cõtraires: aſſauoir quand il dit, que ceux qui ſont tresbuchez apres auoir eſté illuminez, apres auoir gouſté la parolle de Dieu & ſa grace celeſte, & les vertus de la vie future, & auoir eſté illuminez du S. Eſprit: qu'il faut entendre, s'ils ont eſteint la lumiere de l'Eſprit par malice deliberée, & ont reietté la parolle de Dieu & la ſaueur de ſa grace, & ſe ſõt alienez de ſon Eſprit: en ſorte qu'il n'y ait point icy vn vice particulier noté: mais vne reuolte generale de Dieu, quand l'homme ſe deſtourne totalemẽt de Dieu, & eſt apoſtat de toute la Chreſtiẽté. Et de fait, pour exprimer plus clairemẽt qu'il parloit d'vne impieté malicieuſe & deliberée, il adiouſte nõmément en vn lieu ce mot, Volontairemẽt. Car quand il dit qu'il ne reſte plus nul ſacrifice à ceux qui de certaine volonté, apres auoir cogneu la verité pechent: il ne nie pas que Chriſt ne ſoit vn ſacrifice perpetuel pour effacer les iniquitez des fideles (ce qu'il auoit traité auparauant quaſi en toute l'Epiſtre, en expliquant la preſtriſe de Chriſt:) mais il entend qu'il n'y en reſte nul autre, quand on reiette ceſtuy-la. Or on le reiette, en conculcant de propos deliberé la verité de l'Euangile.

1. Iean 2. c.19

Heb. 6. c.4

Heb. 10. c.26

24 Touchant ce qu'aucuns obiectent, que c'eſt vne trop grande cruauté & laquelle ne conuiẽt point à la clemẽce de Dieu, d'exclurre aucun pecheur de la remiſſiõ des pechez, quãd il requerra miſericorde: la reſpõſe eſt facile. car il ne dit pas que Dieu leur deniera pardõ s'ils ſe cõuertiſſent à luy: mais il dit notãment, que iamais ne ſe retournerõt à repẽtance, entãt q̃ Dieu par ſon iuſte iugemẽt, à cauſe de leur ingratitude les frappera d'vn aueuglemẽt eternel. Et ne cõtreuiẽt point à cela ce qu'il appliq̃ à ce propos l'exẽple d'Eſau: leq̃l en vain a taſché par larmes & cris de recouurer ſa primogeniture qu'il auoit perdue: nõ plus que ce que dit le Prophete, que quãd ils crierõt, le Seigneur ne les exaucera point. Car par telles manieres de parler l'Eſcriture ne denote pas ou vne vraye repentance ou inuocation de Dieu: mais pluſtoſt ſignifie la deſtreſſe de laquelle, quand les iniques ſont preſſez

Heb. 12. Zach. 7. d.13

preſſez en leur extreme calamité, ils ſont contraints de recognoiſtre ce qu'ils penſoyent auparauant eſtre moquerie & fable: c'eſt que tout leur bien giſt en l'aide de Dieu. Or ils ne la peuuent pas implorer ne demander de cœur: mais ſeulement gemiſſent qu'elle leur eſt oſtée. Parquoy le Prophete par ce mot de Clameur, & l'Apoſtre par ce mot de Larmes, ne ſignifie autre choſe que l'horrible tormēt dōt les iniques ſont agitez en deſeſpoir & deſconfort, voyans qu'ils n'ont nul remede de leur malheureté, ſinon la bôté de Dieu, en laquelle ils ne ſe peuuent aucunement fier. Il eſt beſoin de noter diligemment cecy: car autrement Dieu ſeroit contraire à ſoy, en publiãt par ſon Prophete qu'il ſera preſt à faire mercy & oublier tout, ſi toſt que le pecheur ſe cõuertira à luy. Meſme comme i'ay deſia dit, il eſt certain que le cœur de l'homme ne ſe pourra iamais conuertir, qu'eſtant preuenu de la grace d'enhaut. Quant eſt de l'inuocation de Dieu, ſa promeſſe ne faudra iamais: mais aux paſſages que nous auons alleguez, tant la conuerſion que la priere ſe prẽnent pour vn torment confus & aueugle, duquel les reprouuez ſont agitez en voyant qu'ils ont beſoin de chercher Dieu pour trouuer remede à leurs maux: & neantmoins en reculent tant qu'ils peuuent. *Ezech. 18 c.20.21*

25 Cependant on pourroit demãder, veu que l'Apoſtre dit qu'on ne peut appaiſer Dieu en faiſant ſemblant & feignant de ſe repentir, commēt donc le Roy Achab a obtenu pardon, & a deſtourné la punition laquelle luy auoit eſté annoncée: attendu qu'il a eſté ſeulement eſtonné pour vn petit de temps, & ne s'eſt point amendé qu'il n'ait pourſuyui le mauuais train de ſa vie. Il s'eſt bien veſtu d'vn ſac, il a ietté la poudre ſur ſa teſte, il s'eſt couché par terre, & comme l'Eſcriture luy rend teſmoignage, il s'eſt humilié deuãt Dieu: mais ce n'a rien eſté de rompre ſes veſtemens, quand le cœur demeuroit endurci & enflé de malice. Si eſt-ce que Dieu l'a exaucé, pour luy faire miſericorde, mais ie reſpon que Dieu pardonne tellement aux hypocrites pour vn temps, que ſon ire demeure touſiours ſus eux: & que cela ne ſe fait pas tant en leur faueur, que pour donner exemple à tous. Car quel profit a eu Achab de ce que la peine luy a eſté moderée, ſinon qu'il n'a point veu aduenir durant ſa vie, ce qu'il craignoit? Ainſi la malediction de Dieu n'a pas laiſſé d'auoir ſiege & domicile perpetuel en ſa maiſon, cõbien qu'elle fuſt cachée: & luy n'a point laiſſé de perir à iamais. Autant en voit-on en Eſau: car combien qu'il ſoit rebouté, ſi eſt-ce qu'il obtient benediction temporelle par ſes larmes. mais pource que l'heritage ſpirituel eſtoit reſerué à l'vn des freres ſeulement, puis qu'Eſau eſtoit retranché & Iacob eleu, telle reiection luy a fermé la porte à la grace de Dieu. Et cependant ſelon qu'il eſtoit hõme brutal, ce ſoulagement luy a eſté laiſſé, qu'il ſe ſoulaſt de la graiſſe de la terre & de la rouſée du ciel. Et c'eſt ce que i'ay n'agueres dit, que cela ſe fait pour donner exemple aux autres, afin qu'ils apprennent d'appliquer leurs affections & eſtudes à vraye repentance. Car il ne faut douter que Dieu ne ſoit facile & enclin à pardonner à tous ceux qui ſe conuertiront à luy de cœur, veu qu'il eſtend ſa clemence iuſqu'à ceux qui en ſont indignes: ſeulement quand ils monſtrent quelque ſemblant de ſe deſplaire en leur forfait. Nous ſommes auſsi enſeignez à l'oppoſite, quelle vengeance eſt appreſtée à ceux leſquels ſe iouent des menaces de Dieu, & n'en tiennent conte: s'endurciſſans auec vn front impudent & vn cœur de fer, pour les aneantir. Voyla comment Dieu ſouuentesfois a tendu la main aux enfans d'Iſrael pour les ſoulager en leur calamité, combié que leurs cris fuſſent pleins de feintiſe, & que leur cœur fuſt double & deſloyal. comme de fait il ſe plaind au Pſeaume, qu'incontinent apres ils retournoyent à leur premier train. Car par cela il les a voulu amener à vne droite repentance & cordiale, ſe monſtrant ſi humain enuers eux: ou bien les rendre inexcuſables. Toutesfois ce n'eſt pas à dire qu'en remettant pour vn temps la peine, il ſe bride à perpetuité: mais pluſtoſt ſe dreſſe en la fin auec plus grande rigueur cõtre les hypocrites, & redouble les punitions: tellement qu'il peut apparoiſtre combien la feintiſe luy deſplait. Cependant notons ce que i'ay dit, qu'il monſtre quelques exemples cõbien il eſt liberal à pardõner, afin que les fideles ſoyent tant mieux accouragez à corriger leurs fautes: & que l'orgueil de ceux qui regimbent contre l'eſperon, ſoit plus grieuement condamné. *1. Roi. 21. g. 28. 29*

Genes. 27 f. 18. 19

Pſea. 78. d. 36. 37

CHAP. IIII.

Combien eſt loin de la pureté de l'Euãgile, tout ce que les theologiens Sorboniſtes babillent de la penitence: où il eſt traitté de la confeſſion & ſatisfaction.

EVien maintenant à diſcuter ce que les Sophiſtes ont enſeigné de Penitence: ce que ie feray le plus brieuement qu'il ſera poſsible. Car mon conſeil n'eſt pas de pourſuyure le tout, de peur que ce preſent liuret, lequel ie taſche de reſtraindre, ne croiſſe en trop grande longueur. Et d'autrepart, ils ont auſsi enueloppé ceſte matiere, laquelle autrement n'eſtoit par trop difficile, par ſi longues diſputations, que l'iſſue ne ſeroit point aiſée, ſi nous

voulions entrer fort auant en leurs labyrinthes. Premierement, en donnant la definitiõ de penitence, ils monſtrent euidemment qu'ils n'ont iamais entendu que c'eſtoit. Car ils tirent des liures des Anciens quelques ſentences, leſquelles n'expriment nullement la force & la nature de penitence. Comme ſont celles qui s'enſuyuent: que faire penitence, c'eſt plourer les pechez commis auparauant, & ne point commettre ceux qu'il faille apres plourer. Item, que c'eſt gemir pour les maux paſſez, & ne plus commettre ceux qu'il faille gemir. Item, que c'eſt vne vengeance triſte, puniſſant en ſoy ce qu'elle voudroit n'auoir point commis. Item, que c'eſt vne douleur du cœur & amertume de l'ame, pour les maux que quelcun a commis, ou auſquels il a conſenty. Car quand nous accorderõs que ces choſes auront eſté bien dites des Anciens (ce qui ne ſeroit pas difficile à vn contentieux de nier) toutesfois elles n'ont pas eſté dites en ce ſens, qu'ils vouluſſent par icelles declairer que c'eſtoit que penitence: mais pour exhorter ſeulement les penitens, de ne rechoir aux meſmes fautes deſquelles ils auoyent eſté deliurez. Et s'il falloit faire definitiõ de tout ce qu'on trouue que les Anciens en ont dit, ils en pouuoyent encores amener d'autres, qui n'ont point moins d'apparence: comme eſt celle de Chryſoſtome, que penitence eſt vne medecine eſteignant le peché, vn don deſcendu du ciel, vne vertu admirable, vne grace ſurmontant la force des loix. Dauantage, l'expoſition que ces bons gloſateurs adiouſtent puis apres, eſt beaucoup pire que ces definitions. Car ils s'amuſent tellement aux façons de faire exterieures & corporelles, qu'on ne ſauroit autre choſe cueillir de leurs gros bobulaires de liures, ſinon que Penitence eſt vne diſcipline & auſterité, ſeruant en partie à domter la chair, en partie à punir les pechez. Touchant la renouation interieure de l'ame & du renouuellement de vie, il n'en eſt nulles nouuelles en leur quartier. Ils gergonnent aſſez de contrition & attrition. Et de fait ils tormentent les ames de beaucoup de ſcrupules, & les enueloppent de beaucoup d'angoiſſes & moleſtes: mais quand il ſemble qu'ils ayent bien naure les cœurs iuſques au profond, ils gairiſſent toutes les amertumes par quelques aſpergés de ceremonies. Apres auoir ſi ſubtilement defini que c'eſt que penitence, ils la diuiſent en trois parties: en contrition de cœur, confeſsion de bouche, & ſatisfaction d'œuure. Laquelle diuiſion n'eſt non plus propre que leur definition: combien qu'ils n'eſtudient autre choſe en toute leur vie que la Dialectique, qui eſt l'art de definir & partir. Mais ſi quelcun vient à arguer par la definition, lequel argumẽt eſt receu entre les Dialecticiẽs, qu'on peut plourer les pechez commis auparauant & ne les plus cõmettre, combien qu'il n'y ait nulle confeſsion de bouche: comment defendront ils leur partition? Car ſi celuy qui ne ſe cõfeſſe point de bouche, ne laiſſe pas d'eſtre vray penitent, la penitence peut conſiſter ſans celle confeſsion. S'ils reſpondent, que ceſte partition ſe doit rapporter à penitence, entãt qu'elle eſt ſacremẽt: ou bien qu'elle ſe doit entendre de toute la perfection de penitence, laquelle ils ne comptennent point par leurs definitions: ils n'ont de quoy m'accuſer, mais en doiuent imputer la faute à ce qu'ils ne definiſſent plus clairement & purement. Moy certes, ſelon ma capacité, quand il eſt queſtion de quelque choſe, ie me tien à la definition qui doit eſtre le fondement de toute la diſputation. Mais accordons-leur ceſte licence Magiſtrale, & venons à eſplucher les parties par ordre. Quant à ce que i'omets par meſpris beaucoup de choſes comme friuoles, leſquelles toutesfois ils maintiennent en leur orgueil pour grans myſteres: ie ne le fay point par ignorãce ny oubly, & ne me ſeroit pas fort penible de leur eſcrire & faire aſſauoir les ſubtilitez auſquelles ils ſe cõtient: mais ie feroye conſciẽce d'ennuyer les lecteurs de tels menus fatras ſans aucun fruict. Tãt y a que par les queſtiõs qu'ils eſmeuuẽt & debattent, & auſquelles ils s'entortillent, il eſt aiſé de iuger qu'ils gazouillent de choſes incogneues. comme quand ils demandent, ſi la repentance d'vn peché plait à Dieu, quand l'obſtination demeure en tout le reſte. Item, ſi les punitions que Dieu enuoye vallent pour ſatisfaction. Item, ſi la penitence peut eſtre reiteree pour les pechez mortels. Meſmes en ce dernier poinct ils determinent vilainement & meſchamment, que ce n'eſt que pour les pechez veniels que iournellemẽt nous auons à nous repentir. Ils ſe donnent beaucoup de peine auſsi, & errent par trop lourdement au dire de S. Hierome, que la penitẽce eſt vne ſecõde planche, ſur laquelle celuy qui eſtoit pour perir en la mer, nage pour venir au port. En quoy ils monſtrẽt, que iamais ils ne ſe ſont eſueillez de la ſtupidité en laquelle ils reſemblent les beſtes brutes, pour apperceuoir de bien loin vne ſeule faute d'entre mille qu'ils auront commiſes.

Pri. eſt Greg. & refert. li. 4 Sent. diſt. 14. cap. 1. Sec. Amb. refertur il lic & in Decr. Diſt. 3. de pœn. c. Pœni. priore. Tert. Au. refertur ea diſt. c. pœni. poſt. Quart. Amb. refert. diſt. 1. de pœn. c. Vera pœnit.

Lib. 4. Sent. 16. cap. 1. de pœn. diſt. 1. c. Perf. pœnit.

2 Les lecteurs doyuẽt icy eſtre aduertis, que nous ne ſommes pas en vn combat friuole, mais qu'il eſt queſtion d'vne choſe par deſſus toutes les autres de grande importance: c'eſt aſſauoir de la remiſsion des pechez. Car quand ils requierent ces trois choſes à Penitẽce, compoñction de cœur, confeſsion de bouche, & ſatisfaction d'œuure: ſemblablement

ils

ils determinent qu'elles ſont neceſſaires pour impetrer remiſsiõ des pechez. Or s'il nous eſt meſtier de cognoiſtre quelque choſe en toute noſtre religion, il eſt requis principalement que nous entendions cecy: c'eſt par quel moyen, en quelle ſorte, par quelle condition, & en quelle facilité ou difficulté eſt obtenue la remiſsion des pechez. Si ceſte cognoiſſance n'eſt certaine & arreſtée, la conſcience ne peut auoir aucun repos, n'aucune paix auec Dieu, n'aucune fiance ou aſſeurãce: mais continuellement elle tremble, elle eſt agitée, eſmeue, tormentée, tranſportée: elle a en horreur & en haine le iugement de Dieu, & le fuit tant qu'elle peut. Et ſi la remiſsion des pechez depend de ces conditiõs auſquelles ils la lient: il n'y a rien plus miſerable ne plus deſeſperé que nous. La premiere partie qu'ils mettent pour obtenir pardon & grace, eſt contrition: laquelle ils requierent deuement faite, c'eſt à dire pleinement & entierement. mais cependant ils ne conſtituẽt point quand quelcun pourra eſtre aſſeuré qu'il ſe ſoit bien acquité de ceſte contrition. Ie confeſſe bien qu'il nous faut eſtre vigilans, & donner ſoin, & meſme nous aiguyſer à plourer ameremẽt nos fautes, pour nous inciter tant mieux à nous y deſplaire & les hair. car c'eſt la triſteſſe dont parle ſainct Paul, laquelle nous ne deuõs pas reietter, pourtãt qu'elle engendre repentance à ſalut. Mais quãd on exige vne douleur ſi amere, qu'elle ſoit pareille & egale à la grandeur de la coulpe, & qu'on la mette en balãce auec la foy d'obtenir pardon: voicy le deſtroit où les poures conſciences ſont merueilleuſement vexées & affligées, quand elles voyent que ceſte contrition deue leur eſt impoſée: & n'entendent point la meſure de la dette, pour pouuoir eſtre certaines quand elles aurõt payé ce qu'elles deuoyẽt. S'ils diſẽt qu'il faut faire ce qui eſt en nous: nous tournerõs touſiours en vn meſme circuit. Car quãd ſera-ce q̃ quelcun s'oſera promettre qu'il ait employé toutes ſes forces à plourer ſes pechez? La fin dõc en eſt, que les conſciences apres s'eſtre long temps debatues en elles-meſmes, quãd elles ne trouuẽt point port où elles puiſſent repoſer: au moins pour adoucir leur mal, elles ſe contraignent à quelque douleur, & tirent par force quelques larmes pour accomplir ceſte contrition.

3 S'ils me veulent accuſer de calomnie, qu'ils en monſtrent vn ſeul qui par ceſte doctrine de contrition n'ait eſté ietté en deſeſpoir, ou bien n'ait oppoſé vne feintiſe de douleur au iugement de Dieu, pour vraye cõponction. Nous auſsi bien auiõs dit en quelque lieu, que la remiſsion des pechez ne nous eſt iamais ottroyée ſans penitence, d'autant que nul ne peut vrayement & en ſincerité de cœur implorer la miſericorde de Dieu, ſinon celuy qui eſt affligé & nauré de la conſcience de ſes pechez: mais nous adiouſtions pareillemẽt, q̃ la penitẽce n'eſt pas cauſe d'icelle remiſsiõ, & oſtions ces tormẽs des ames: c'eſt aſſauoir, que la contrition doit eſtre deuement accomplie. dauãtage, nous enſeignions le pecheur de ne point regarder ſa compoſition ne ſes larmes: mais de ficher tous les deux yeux en la miſericorde de Dieu. Seulemẽt nous declairions que ceux ſont appellez de Chriſt, leſquels ſont chargez & trauaillez: veu qu'il a eſté enuoyé pour annõcer bonnes nouuelles aux poures, pour guerir ceux qui ſont naurez en leurs cœurs, pour annoncer aux captifs leur deliurance, pour deſliер les priſonniers, & cõſoler ceux qui plourẽt. En quoy eſtoyẽt exceluz tant les Phariſiens, qui eſtans ſouls & contens de leur iuſtice ne recognoiſſoyent point leur poureté, que les contempteurs de Dieu, qui ne ſe ſoucians de ſon ire ne cherchent aucun remede à leur mal. Car toutes telles manieres de gens ne trauaillent point, & ne ſont naurez en leur cœur, ne liez, ne captifs, & ne plourent point. Or il y a grande difference, d'enſeigner vn pecheur de meriter la remiſsion de ſes pechez par pleine & entiere contrition, de laquelle il ne ſe puiſſe iamais acquiter: ou de l'inſtruire d'auoir faim & ſoif de la miſericorde de Dieu, par la cognoiſſance de ſa miſere: de luy remonſtrer ſon trauail, angoiſſe & captiuité, pour luy faire chercher conſolation, repos & deliurance. en ſomme, l'enſeigner de donner gloire à Dieu en ſon humilité.

Matth. 11. d. 28
Iſaie 61. a. 1
Luc 4. c. 18

4 Touchant la confeſsion, il y a touſiours eu grande controuerſie entre les Canoniſtes & les theologiens Scolaſtiques. Car les premiers ont dit qu'elle eſtoit ſeulement ordonnée de droit poſitif: c'eſt à dire par les cõſtitutions Eccleſiaſtiques. Les ſecõds ont maintenu qu'elle eſtoit ordonnée par commandement diuin. En ce combat s'eſt monſtrée vne grande impudence des Theologiens: leſquels ont autãt depraué & corrompu de lieux de l'Eſcriture, qu'ils en citoyent à leur propos. Et encore, voyans qu'en ceſte maniere ils ne venoyent point à leur intention: ceux qui ont voulu eſtre les plus ſubtils entre eux, ont trouué ceſte euaſion pour eſchapper, c'eſt que la confeſsion eſt deſcendue de droit diuin quant à ſa ſubſtance: mais que depuis elle a pris ſa forme du droit poſitif. En ceſte maniere ceux qui ſont les plus ineptes entre les Legiſtes, ont accouſtumé de referer la citatiõ au droit diuin: pourtant qu'il fut dit à Adam, Adam, où es tu? Pareillemẽt, l'exception: pourtant qu'Adam reſpondit cõme ſe defendãt, La femme que tu m'as dõnée, &c. Neantmoins

que la forme a esté donnée à tous les deux par le droit ciuil. Mais voyons par quels argumens ils prouuent que ceste confession, ou formée ou informe, soit commandée de Dieu.

Matth. 8. a. 4 Luc 5. c. 14. & 17. c. 14. Deut. 17. b. 8. 9

Nostre Seigneur, disent-ils, a enuoyé les lepreux aux Prestres. Quoy? Les a-il enuoyez à confesse? Qui est-ce qui ouyt iamais parler que les prestres Leuitiques fussent ordonez pour ouyr les confessions? Pourtant ils ont recours aux allegories: & disent qu'il estoit institué par la loy Mosaique, que les Prestres discernassent entre lepre & lepre: que peché est lepre spirituelle, de laquelle il appartient au Prestre de iuger. Dequoy ie demande, Si par ce passage ils sont costituez iuges de la lepre spirituelle: pourquoy tirent-ils à eux la cognoissance de la naturelle & charnelle? N'est-ce pas bien se iouer des Escritures, de les tourner en ceste façon, La Loy defere aux prestres Leuitiques le iugement de lepre: prenons-le donc pour nous. Peche est lepre spirituelle: soyons donc iuges des pechez? Maintenant ie respon, que la prestrise translatée il est necessaire qu'il y ait translation de loy. Or puis que toutes prestrises sont translatées à Iesus Christ, accomplies & cessées en luy: il faut q̃ toute la dignité & prerogatiue de prestrise soit aussi trãslatée à luy. S'ils prennent si grand plaisir à suyure les allegories, qu'ils se proposent Christ pour seul Prestre, & qu'ils assemblent à son Siege toute iurisdiction: nous le souffrirons aisément. Dauantage, l'allegorie est importune, qui mesle vne loy purement ciuile entre les ceremonies. Pourquoy donc Christ enuoye-il aux Prestres les lepreux? Afin q̃ les Prestres n'eussent à calomnier qu'il violoit la loy, qui commãdoit que celuy qui estoit guery de lepre fust representé deuant le Prestre, & purgé par certaine oblation: il cõmande aux lepreux lesquels il auoit gueris, de faire le contenu de la loy: Allez, dit-il, monstrez vous aux Prestres: & offrez le present que Moyse a commãdé en la loy, afin que ce leur soit en tesmoignage. Et vrayement ce miracle leur deuoit estre en tesmoignage. Ils les auoyent declarez estre lepreux: depuis ils prononcent qu'ils sont gueris. Ne sont-ils pas cõtrains, vueillent-ils ou non, d'estre tesmoins des miracles de Christ? Christ leur permet son miracle à esprouuer, ils ne le peuuent nier: mais pourtant qu'encore ils tergiuersent, ceste œuure leur est en tesmoignage. En ceste maniere il est dit en vn autre lieu, Ceste Euãgile sera preschée en tout le monde en tesmoignage à toutes gens. Item, Vous serez menez deuant les Rois & Princes en tesmoignage pour eux: c'est à dire, afin qu'ils en soyent d'autãt plus conuaincus au iugemẽt de Dieu. Que s'ils aymẽt mieux s'arrester à l'authorité de Chrysostome, icelluy enseigne que Christ a fait cela à cause des Iuifs, afin de n'estre estimé preuaricateur de la loy. Combien que i'ay hõte d'amener le tesmoignage de quelque hõme en vne chose si claire: veu que Iesus Christ prononce qu'il laisse aux Prestres leur droit entier tel qu'ils l'auoyent par la loy, voire comme à ennemis mortels de son Euãgile, lesquels espioyent touſiours occasion de mesdire, s'il ne leur eust fermé la bouche. Parquoy si les prestres de la papauté se veulent maintenir en telle possession, qu'ils se declarent ouuertement estre compagnons de ceux qui ont besoin d'estre reprimez par force, pour ne point blasphemer: Car ce que Iesus Christ laisse aux Prestres de la Loy, n'appartiẽt en rien à ses ministres de luy.

Heb. 7. b. 12

Mat. 24. b. 14 Mat. 10. b. 18 Hom. 12. de mut. Cananæa

5 Ils tirent le second argument d'vne mesme source, c'est assauoir d'allegorie: comme si les allegories auoyent grand' force à prouuer quelque doctrine. Mais ie veux bien qu'elles soyent suffisantes, si ie ne monstre que ie les pourroye pretendre auec plus grande cou leur qu'ils ne font. Ils disent dõc que nostre Seigneur commãda à ses disciples, apres que Lazare eut esté par luy ressuscité, qu'ils le desliassent & desueloppassent. Premieremẽt ils mentent de cela: car il n'est dit nulle part que nostre Seigneur ait commandé cela à ses disciples. Et est beaucoup plus vray semblable qu'il le dit aux Iuifs là assistans, afin q̃ sans quelque suspicion de fraude le miracle fust fait plus cuidẽt: & que sa vertu apparust plus grande, d'autant que sans attouchement, par sa seule parole il suscitoit les morts. Certainemẽt ie l'entẽ ainsi: Que nostre Seigneur, pour oster toute mauuaise suspiciõ aux Iuifs, voulut qu'eux mesmes leuassent la pierre, sentissent la mauuaise odeur, apperceussent les certains indices de mort, qu'ils viſſent Lazare ressuscité par la seule vertu de sa voix, & qu'ils le touchassent les premiers. Et telle est la sentence de Chrysostome au sermon cõtre les Iuifs, Payens & heretiques. Mais concedons que cela ait esté dit aux disciples: que cõclurront-ils? diront-ils que la puissãce de deslier ait esté là donnée aux Apostres? Cõbien pourrons-nous plus clairemẽt traiter ce lieu par allegorie, si nous disons q̃ nostre Seigneur par ce a voulu enseigner ses fideles de deslier ceux qui auoyent esté par luy ressuscitez? c'est à dire, de ne reduire point en memoire les pechez qu'il auroit oublié, de ne cõdamner point pour pecheurs ceux qu'il auroit absous, de ne reprocher les choses qu'il auroit pardõnées, de n'estre point seueres & difficiles à punir, là où il seroit misericordieux, doux & benin à pardonner? Car de fait il n'y a riẽ qui nous doiue plus amollir à pardõner

Iean 11. f. 44

que

que l'exemple de celuy qui eſt noſtre Iuge, qui menace ceux qui auront eſté trop rudes & auſteres, de leur rendre la pareille. Qu'ils voilent maintenãt, & facẽt vn bouclier de leurs allegories.

Ils combatent vn peu de plus pres, en confermant leur dire par ſentences de l'Eſcriture, leſquelles ils eſtiment manifeſtes: Ceux, diſent-ils, qui venoyent au Bapteſme de Ieã confeſſoyent leurs pechez. Et ſainct Iaques commande, que nous confeſsions nos pechez les vns aux autres. Ie reſpon, que ce n'eſt point merueille ſi ceux qui vouloyent eſtre baptizez confeſſoyent leurs pechez: car il a eſté dit auparauant, que Ieã a preſché le Bapteſme de penitence, & a baptizé d'eau en penitence. Leſquels donc euſt-il baptizé, ſinon ceux qui ſe confeſſoyent pecheurs? Le Bapteſme eſt vn ſigne de la remiſsion des pechez: leſquels ſeroyent admis à ce ſigne, ſinõ les pecheurs, & ceux qui ſe recognoiſſent tels? Ils confeſſoyent donc leurs pechez pour eſtre baptizez. Sainct Iaques ne cõmande pas ſans cauſe q̃ nous nous cõfeſsions les vns aux autres: mais s'ils cõſideroyẽt ce qui s'enſuit prochainement, ils trouueroyent que cela ne fait gueres pour eux. Confeſſez, dit-il, vos pechez l'vn à l'autre, & priez les vns pour les autres. Il conioint enſemble oraiſon mutuelle & confeſsion mutuelle. S'il ſe faut confeſſer aux preſtres ſeulemẽt, il faut prier pour eux ſeulemẽt. Et meſme il s'enſuyuroit des mots de ſainct Iaques, qu'il n'y auroit que les preſtres qui ſe peuſſent confeſſer. Car en voulant que nous nous confeſsions l'vn à l'autre, il parle ſeulement à ceux qui peuuent ouyr la confeſsion des autres. Car il dit Mutuellemẽt, ou s'ils ayment mieux, Reciproquement. Or nul ne ſe peut mutuellement confeſſer, ſinõ celuy qui oit la confeſſe de ſon compagnon. Lequel priuilege ils concedent ſeulemẽt aux preſtres. Pourtant ſuyuant leur ſentence, nous leur laiſſons volontiers la charge de ſe cõfeſſer. Oſtons donc tels fatras, & entendons le ſens de l'Apoſtre qui eſt ſimple & manifeſte: c'eſt aſſauoir que nous communiquions & deſcouurions nos infirmitez les vns aux autres, pour receuoir conſeil, compaſsion & conſolation mutuelle. dauantage, qu'ainſi cognoiſſans les infirmitez de nos freres, chacun de ſa part prie Dieu pour icelles. Pourquoy donc alleguent-ils ſainct Iaques contre nous: veu que nous requerons ſi inſtãment la confeſsion de la miſericorde de Dieu, laquelle ne ſe peut cõfeſſer ſinon de ceux qui premierement ont confeſſé leur miſere? Meſme nous declairons que tous ceux qui ne ſe confeſſent deuant Dieu, deuant ſes Anges, deuant l'Egliſe, brief deuãt tous les hommes, ſont maudits & damnez. Car Dieu a tout conclu ſouz peché, afin q̃ toute bouche ſoit fermée, & toute chair ſoit humiliée deuant luy: & que luy ſeul ſoit iuſtifié & exalté.

Matth. 3. b. 6. Iaques 5. d. 16.

Galat. 3. d. 21. Rom. 3. b. 9. & c. 19.

7 Meſme ie m'eſmerueille de quelle hardieſſe ils oſent aſſeurer que la confeſsion, de laquelle ils parlent, ſoit de droit diuin. De laquelle nous confeſſons bien que l'vſage eſt treſancien: mais nous pouuons facilement prouuer, qu'il a premierement eſté libre. Et de fait, leurs hiſtoires recitent qu'il n'y en a eu aucune loy ou conſtitution, deuant le temps " d'Innocence troiſieme. Certes s'il y euſt eu loy plus ancienne, ils s'y fuſſent pluſtoſt attachez pour en faire leur profit: qu'en ſe contentant du decret faict au concile de ſainct Iean de Lateran, ſe rendre ridicules iuſqu'aux petis enfans, comme ils ont fait. Ils ne ſe feignent point aux autres choſes de forger des faux decrets & ſuppoſez, & faire à croire qu'ils ont eſté eſtablis par les premiers conciles, afin desblouir les yeux des ſimples par l'ancienneté. Il ne leur eſt point venu en memoire de faire le ſemblable en ceſt endroict. Parquoy ils ſont contrains d'eſtre eux meſmes teſmoins qu'il n'y a point encore trois cens ans qu'Innocence troiſieme a bridé l'Egliſe, luy propoſant la neceſsité de ſe confeſſer. Encore que nous laiſsions là le temps, la ſeule barbarie des mots monſtre que la loy ne merite nulle reuerence. Il eſt là commandé que quiconque ſera de deux ſexes confeſſe ſes pechez, pour le moins vne fois l'an à ſon propre preſtre. dont il s'enſuyuroit que nul, ſinon qu'il fuſt homme & femme, ne ſeroit point tenu à ſe cõfeſſer. Il s'eſt deſcouuert encore vne ſottiſe plus lourde en leurs ſucceſſeurs, leſquels n'ont ſeu cõprendre que vouloit dire propremẽt Preſtre. Quoy q̃ tous les aduocats & procureurs du Pape, & tous les caphars qu'il a à loage gazouillent, nous auons ce poinct tout reſolu, que Ieſus Chriſt n'eſt point autheur de ceſte loy, laquelle cõtraint les hommes à racõter leurs pechez: meſmes, que deuãt qu'il en fuſt rien ordõné, il s'eſtoit deſia eſcoulé douze cens ans depuis la reſurrection de Ieſus Chriſt: & que ceſte tyrannie a eſté dreſſée lors que des maſques regnoyent au lieu de paſteurs, & apres auoir eſteint toute pieté & doctrine, s'eſtoyent vſurpé vne licence de tout faire ſans aucune diſcretion. Outreplus, il y a euidẽs teſmoignages tant des hiſtoires que des autres anciens eſcriuains, qui monſtrent que c'a eſté vne diſcipline politique inſtituée ſeulement par les Eueſques, non pas ordonnance miſe de Chriſt ou de ſes Apoſtres. I'en propoſeray vn ſeulemẽt, lequel pourra ſuffire amplement à prouuer ce que ie dy. Sozomenus, l'vn des autheurs de l'hiſtoire Eccleſiaſtique,

C'eſt le Pape 183

Tripart. hiſto. lib. 9

raconte que c'a eſté vne conſtitution des Eueſques, diligemment obſeruée par les egliſes Occidentales:& meſme à Rome principalement. En quoy il monſtre, que ce n'a pas eſté vne ordonnance vniuerſelle de toutes les Egliſes. Apres il monſtre qu'il y auoit vn des preſtres peculierement deſtiné à ceſt office. en quoy il refute pleinement ce que ceux-cy ont feinct des clefs données indifferemment pour la confeſsion à tout l'ordre des preſtres. Car ce n'eſtoit pas vn office commun de tous: mais ſingulierement la charge d'vn ſeul, qui auoit de l'Eueſque eſté eſleu à ce faire. Et c'eſt celuy qu'auiourdhuy meſmes les Papiſtes nõment Penitẽtier en leurs egliſes cathedrales, lequel a quelque reſerue des crimes les plus enormes. Il dit encore outre, que ceſte vſance eſtoit à Conſtantinoble, iuſques à ce qu'vne femme faiſant ſemblant de ſe confeſſer, fut trouuée ayãt prins ceſte couuerture pour cohabiter auec l'vn des Diacres d'icelle egliſe. A cauſe de ce malefice Nectarius eueſque dudit lieu, homme renommé de ſainctẽté & grande doctrine, abolit ceſte obſeruance de confeſsion. Que ces aſnes dreſſent les aureilles. Si la confeſsion auriculaire eſtoit loy de Dieu, comment euſt eſté Nectarius ſi hardy de la rompre & abolir? Accuſeront-ils d'hereſie & de ſchiſme ce ſainct perſonnage, prié & approuué par tous les Anciens? Mais par vne meſme ſentence ils condamneront l'egliſe de Conſtantinoble, voire meſme toutes les egliſes Orientales, leſquelles ont contemné vne loy (s'ils diſent vray) inuiolable & commandée à tous Chreſtiens.

8 Meſme ceſte abrogation eſt ſi ſouuentesfois demonſtrée par Chryſoſtome, lequel eſtoit auſsi eueſque de Conſtantinoble: que c'eſt merueille comment ils oſent ouurir la bouche pour repliquer à l'encontre. Si tu veux effacer tes pechez, dit-il, confeſſe-les. Si tu as honte de les deſcouurir à vn homme: confeſſe-les tous les iours en ton ame. Ie ne dy pas que tu les deſcouures à perſonne qui t'en face apres reproche: confeſſe-les à Dieu, lequel les peut purger. Confeſſe-les en ton lict, afin que ta cõſcience recognoiſſe iournellement ſon mal. Item, Il n'eſt pas neceſſaire de ſe confeſſer deuant teſmoin: ſeulement fay la recognoiſſance en ton cœur. ceſt examen ne requiert point de teſmoin: il ſuffiſt q̃ Dieu ſeul te voye & eſcoute. Item, Ie ne t'appelle point deuant les hommes pour leur deſcouurir tes pechez: eſpluche ta conſcience deuant Dieu. mõſtre ta playe au Seigneur, lequel en eſt le medecin: & le prie d'y remedier. C'eſt celuy qui ne reproche rien, & humainemẽt gueriſt le poure malade. Item, Ie ne veux point que tu te confeſſes à vn homme, lequel te puiſſe reprocher apres ou te diffamer en publiant tes fautes: mais monſtre tes playes à Dieu qui en eſt le bon medecin. Puis apres il introduit Dieu parlant en ceſte maniere: Ie ne te contrain point de venir en aſſemblée publique: confeſſe à moy ſeul tes pechez, afin que ie te garentiſſe. Dirons nous que ſainct Chryſoſtome en parlant ainſi ait eſté ſi temeraire, de deliurer les conſciences des hommes des liens dont elles eſtoyẽt eſtreintes par la volonté de Dieu? Il n'eſt pas ainſi. mais ce qu'il entendoit n'eſtre point ordõné par le decret de Dieu, il ne l'oſe requerir comme neceſſaire.

Homil. 2. in Pſal. 50

Sermo. de pœnit. & confeſſ. Homil. 5 de incõpre hen. Dei natura. contra Anomœos. Homil. 4. de Lazaro.

9 Mais pour mieux encore deſpeſcher toute la choſe, premierement nous enſeignerons fidelement quelle eſpece de confeſsion nous a eſté baillée par la parolle de Dieu: apres nous monſtrerons les inuentions des Papiſtes touchant la confeſsion: non pas toutes (car qui pourroit eſpuiſer vne ſi grande mer?) mais ſeulement celles qui appartiennẽt à la ſomme de leur doctrine. Il me fache d'aduertir que le tranſlateur tãt Grec que Latin a ſouuẽt pris ce mot de Confeſſer pour louer: veu que c'eſt choſe notoire iuſques aux plus rudes idiots, mais ſi eſt-il expedient que l'audace de ces vilains ſoit deſcouuerte, en ce qu'ils s'armẽt du mot de Confeſsion, qui emporte ſimplement louange de Dieu, pour couurir leur tyrãnie. Voulãs prouuer que la confeſsion reſiouit & recrée les ames, ils amenent ce verſet du Pſeaume, Ie viendray en voix de lieſſe & de confeſsion. Or s'il eſt licite de tranſfigurer ainſi toutes choſes, il y aura de terribles Qui pro Quod: mais puis q̃ les Papiſtes ont perdu toute honte, c'eſt bien raiſon que nous cognoiſsions que Dieu les a precipitez en eſprit reprouué, pour rendre leur temerité plus deteſtable. Au reſte, en nous tenant à la pure ſimplicité de l'Eſcriture, nous ne ſerons point en danger d'eſtre trõpez par tels deſguiſemens. Car elle nous ordonne vne ſeule façon de nous cõfeſſer deuement. c'eſt, puis que c'eſt le Seigneur qui remet, oublie & efface les pechez, que nous les luy confeſsions pour en obtenir grace & pardon. C'eſt le medecin: monſtrons luy donc nos playes. C'eſt celuy qui a eſté offenſé & bleſſé: demandons luy donc mercy & paix. C'eſt celuy qui cognoiſt les cœurs & voit toutes les penſées: ouurons donc nos cœurs deuant luy. C'eſt celuy qui appelle les pecheurs: retirons nous donc par deuers luy. Ie t'ay dõné à cognoiſtre mon peché, dit Dauid, & n'ay pas caché mon iniquité. I'ay dit, Ie confeſſeray à l'encõtre de moy mon iniuſtice au Seigneur: & tu m'as pardonné l'iniquité de mon cœur. Telle eſt vne autre confeſsion de Dauid meſme; Aye pitié de moy Seigneur, ſelon ta grande miſe-

Pſe. 42. a. 5

Pſe. 32. b. 5

Pſe. 51. a. 1

ricorde

ricorde. Telle eſt pareillement celle de Daniel: Nous auons peché Seigneur, nous auons fait peruerſement, nous auons commis impieté, & auons eſté rebelles en reculant de tes commandemens. Il y en a aſſez d'autres ſemblables qui ſe voyét en l'Eſcriture, & leſquelles pourroyét réplir vn volume. Si nous cõfeſſions nos pechez (dit ſainct Iean) le Seigneur eſt fidele pour les nous pardonner. A qui les confeſſerons nous? à luy certes: c'eſt à dire, ſi d'vn cœur affligé & humilié nous nous proſternõs deuãt luy: ſi en vraye ſincerité nous accuſãs & cõdamnãs deuãt ſa face, nous demãdõs eſtre abſous par ſa bõté & miſericorde. *Daniel 9 a.5* *1. Iean 1. d.9*

10 Quiconques fera de cœur & deuant Dieu ceſte confeſsion, il aura ſans doute auſsi la langue preſte à confeſsion, quand meſtier ſera d'annoncer entre les hõmes la miſericorde de Dieu: & non ſeulement pour deſcouurir le ſecret de ſon cœur à vn ſeul vne fois, & en l'aureille: mais pour declairer librement tant ſa poureté q̃ la gloire de Dieu par pluſieurs fois, publiquement & tout le mõde oyant. En ceſte maniere, Dauid apres auoir eſté redargué de Nathan, eſtant piqué d'vn aiguillion de conſcience, confeſſa ſon peché & deuant Dieu & deuant les hommes: I'ay peché, dit-il, cõtre le Seigneur: c'eſt à dire, Ie ne me veux plus excuſer ne tergiuerſer, que chacun ne me iuge pecheur: & que ce que i'ay voulu eſtre caché à Dieu, ne ſoit meſmes manifeſté aux hommes. De ceſte confeſsion ſecrette qui ſe fait à Dieu, prouient auſsi que le pecheur ſe confeſſe volontairement deuãt les hommes, toutes fois & quantes qu'il eſt expedient de ce faire, ou pour s'humilier, ou pour donner gloire à Dieu. Et pour ceſte cauſe noſtre Seigneur auoit anciennemẽt ordõné en la Loy, que tout le peuple ſe confeſſaſt publiquement au temple par la bouche du Preſtre. car il preuoyoit bien que ce ſeroit vne tresbonne aide pour induire vn chacun à droitemẽt recognoiſtre ſes fautes. Et auſsi c'eſt bien raiſon qu'en confeſſant noſtre miſere, nous magnifions entre nous & deuant tout le monde, la miſericorde de Dieu. *2. Sam. 12. c.13* *Leuit. 16 c.21*

11 Or comme ainſi ſoit que ceſte eſpece de confeſsion doyue eſtre ordinaire en l'Egliſe, il eſt bon d'en vſer ſpecialement encore outre la couſtume, s'il aduiẽt que tout le peuple ait commis vne faute commune, tellement que tous ſoyent coulpables deuant Dieu. Et de cela nous en auons exemple en la confeſsion ſolennelle que fit le peuple par le cõſeil & l'inſtance d'Eſdras & Nehemias. Car puis que la captiuité qu'ils auoyent long tẽps endurée, la deſtruction de la ville & du temple, & la diſsipation du ſeruice de Dieu auoit eſté vne verge commune pour punir les fautes de tous: ils ne pouuoyent pas bien cognoiſtre le benefice de leur deliurance, ſinon en confeſſant en premier lieu leurs fautes. Et ne peut chaloir ſi quelque fois en vne egliſe aucuns ſont innocens. car puis qu'ils ſont membres d'vn corps languiſſant & mal diſpoſé, ils ne ſe doyuent point vãter d'eſtre ſains: meſme il ne ſe peut faire qu'ils ne ſoyent entachez de quelque contagion, pour eſtre aucunement coulpables. Parquoy toutes fois & quantes que nous ſommes affligez, ou de peſte, ou de guerre, ou de ſterilité, ou de quelque aduerſité, noſtre office ſeroit de courir à pleur & à iuſne, & à autres teſmoignages d'humilité: & principalement à la cõfeſsion, de laquel le tout le reſte depend. Touchant de la confeſsion ordinaire qui ſe fait en cõmun de tout le peuple: outre ce qu'elle eſt approuuée par la bouche de Dieu, nul de ſens raſsis ne la meſpriſera, en cõſiderant quelle vtilité elle emporte. Car puis qu'en toute aſſemblée que nous faiſons au temple, nous nous preſentons deuant Dieu & ſes Anges: par où pouuons nous mieux commencer, que par la recognoiſſance de noſtre indignité? Quelcun me repliquera, que cela ſe fait en toutes prieres, d'autant que nous cõfeſſons touſiours nos pechez en priant. Ouy bien: mais ſi on regarde quelle eſt noſtre nonchalance & peſanteur, nul ne pourra nier que ce ne ſoit vne ſaincte ordonnance & vtile, d'admonneſter expreſſement le peuple Chreſtien par vn acte ſpecial, qu'il ait à s'humilier. Car combien que la ceremonie que Dieu a commandée au peuple d'Iſrael, fuſt vne portion des rudimens de la Loy: neantmoins la choſe nous appartient aucunement. Et de fait, nous voyons que les egliſes bien reiglées ont ceſte couſtume, que chacun Dimanche le miniſtre prononce vne confeſsion tant en ſon nom qu'en celuy du peuple, pour rendre coulpable toute la compagnie deuant Dieu, & demander mercy: & que cela ne ſe fait point ſans fruit. meſme cela ſert d'vne clef pour ouurir la porte à prier tant en general qu'en particulier. *Nehem. 1.c.7*

12 Dauãtage, l'Eſcriture nous recõmande deux autres eſpeces de cõfeſsiõ particuliere: L'vne qui ſe face pour nous: à quoy tend le dire de S. Iaques, que nous cõfeſsiõs nos pechez l'vn à l'autre. Car il entend, que declairans nos infirmitez les vns aux autres, nous nous aidions mutuellement de conſeil & cõſolation. L'autre, qui ſe face pour l'amour de noſtre prochain, lequel auroit eſté offenſé par noſtre faute, pour le reconcilier & appaiſer. Quant eſt de la premiere eſpece, combien que l'Eſcriture, en ne nous aſsignãt perſonne auquel nous nous deſchargions, nous laiſſe la liberté de choiſir d'entre les fideles qui bon nous ſemblera pour nous cõfeſſer à luy: toutesfois pource que les paſteurs doyuent eſtre *Iaques 5. d.16*

par dessus les autres propres à cela: c'est le meilleur de nous adresser plustost à eux. Or ie dy qu'ils sont idoines par dessus les autres, d'autant que du deuoir de leur office ils sont constituez de Dieu, pour nous instruire comment nous deuons veincre & corriger le peché, & pour nous certifier de la bonté de Dieu, afin de nous consoler. Car combien que l'office d'admonnester mutuellement les vns les autres, soit commun à tous Chrestiés: toutesfois il est specialement enioint aux ministres. Et pourtant, tout ainsi que nous deuons nous consoler les vns les autres vn chacun en son endroit: aussi d'autrepart nous voyons que les ministres sont ordonnez de Dieu comme tesmoins, & quasi comme pleiges, pour certifier les consciences de la remission des pechez: tellement qu'il est dit qu'ils remettet les pechez, & deslient les ames. Quand nous voyons que cela leur est attribué: pésons que c'est à nostre profit. Pourtant qu'vn chacun fidele, quand il se trouuera angoissé en son cœur pour le remord de ses pechez, en sorte qu'il ne puisse se resoudre pour estre en repos, sinon qu'il ait quelque aide d'ailleurs: qu'il se souuienne d'vser de ce remede comme il luy est offert de Dieu: assauoir, qu'il se descouure premierement à son pasteur pour estre soulagé, entant que l'office d'iceluy est de consoler le peuple de Dieu par la doctrine de l'Euangile, tant en public qu'en particulier. Mais il se faut touſiours dõner garde, que là où Dieu n'a point imposé de loy, les consciences ne soyent astreintes à certain ioug. Dont il s'ensuit que telle forme de confession doit estre en liberté, tellement que nul n'y soit contraint: mais seulement qu'on remonstre à ceux qui en auront besoin, qu'ils en vsent comme d'vne aide vtile. Secõdement, il s'ensuit que ceux qui en vsent libremẽt pour leur necessité, ne doyuent estre contrains par commandement, ny induits par astuces à raconter tous leurs pechez: mais seulement entant qu'ils iugeront estre expediẽt, pour en rapporter vne vraye allegeance. Les bons & fideles pasteurs doyuent non seulement laisser l'Eglise en ceste liberté, mais aussi la maintenir de tout leur pouuoir, s'ils veulent cõseruer leur ministere en pureté sans tyrannie, & empescher que le peuple ne vienne en superstition.

Matth. 16 c. 19 Matth. 18 c. 18

13 S'ensuyt la seconde espece de confession particuliere, de laquelle parle nostre Seigneur en sainct Matthieu, quand il dit, Si tu offres ton sacrifice à l'autel, & qu'il te souuienne là q̃ ton frere ait offensé contre toy: laisse là ton sacrifice, & t'en va, & te reconcilie à ton frere premierement: & puis tu feras ton offerte. Car voila comme il faut reioindre la charité qui auroit esté dissoute par nostre faute: assauoir en confessant que nous auons failly, & demandant pardon. Sous ce genre aussi est comprinse la confession publique des penitens, qui ont commis quelque scandale notoire en l'Eglise. Car si nostre Seigneur Iesus estime tant l'offense priuée d'vn seul homme, qu'il reiette de l'autel celuy qui aura offensé son frere, iusques à ce qu'il l'ait contenté, & ait fait son appointement auec luy: n'y a-il point plus grande raison, que celuy qui a blessé l'Eglise par quelque mauuais exemple, se reconcilie auec icelle, en recognoissant sa faute? En telle maniere l'incesteux de Corinthe fut receu en la communion des fideles, apres s'estre humblement submis à la correction. Ceste forme a duré touſiours en l'Eglise ancienne, cõme sainct Cyprien en fait mention. Car en parlant des pecheurs publiques: Ils font, dit-il, penitence par certain temps: puis ils viennent confesser leur peché, & sont receus en la communion auec imposition des mains de l'Eueſque & du Clergé. On ne trouue en l'Escriture autre maniere ne façon de confesse que celle-la. Et ce n'est point à nous de lier ou astreindre les cõsciences de nouueaux liens, puis que Iesus Christ defend estroitement de les tenir en seruitude. Au reste, tant s'en faut que ie resiste que les brebis ne se presentent à leur pasteur, quand il est question de venir à la Cene, que ie voudroye bien q̃ ceste coustume s'obseruast par tout. Car ceux qui ont la conscience empeschée, peuuent vser de ceste opportunité pour se consoler: & le Pasteur a entrée & moyen d'admonnester ceux qui en ont besoin, moyennant que touſiours on se garde bien de tyrannie & de superstition.

Matth. 5. d. 23

2. Cor. 2. b. 6

14 En tous ces trois genres de confession, la puissance des clefs a lieu: assauoir quand l'Eglise demande pardon à Dieu auec recognoissance solennelle de ses pechez: ou biẽ quãd vn homme particulier, qui a commis vne faute scandaleuse au detriment de l'Eglise, rẽd tesmoignage de sa penitence: ou bien quand celuy qui a mestier de conseil & de la consolation de son ministre, d'autant qu'il est agité en sa conscience, luy descouure son infirmité. Quant est de reparer les offenses & appointer auec son prochain, la raison est diuerse. Car combẽ que cela tende aussi à appaiser les consciences: toutesfois le principal but est, que les haynes estans abolies, les cœurs soyent vnis en bonne paix. Combien que l'autre fruict ne soit point à mespriser, afin que chacun soit tant plus enclin à confesser franchement ses fautes. Car quand toute l'Eglise se presente cõme deuãt le siege iudicial de Dieu, se rendant coulpable & confessant ses demerites, & protestant d'auoir son seul recours à

la miſericorde de Dieu: ce ne luy eſt pas vne petite cõſolation d'auoir là l'ambaſſadeur de Ieſus Chriſt preſent, lequel ait charge de l'abſoudre, & qu'il luy denõce qu'il l'abſout au nom de ſon Maiſtre, & par l'authorité d'iceluy, ſuyuãt le mãdement qui luy eſt donné. Et en cela nous voyons que vaut l'vſage des clefs, & quelle vtilité nous en receuons, quãd ceſte ambaſſade de reconciliation ſe fait auec telle reuerẽce & ordre qu'il appartient. Semblablement, quãd celuy qui s'eſtoit alliené de l'Egliſe eſt receu en vniõ fraternelle, & obtient pardon de l'Egliſe: ne luy eſt-ce pas vn grãd bien, quãd il void qu'il obtient pardon de ceux auſquels Ieſus Chriſt a dit, Ce que vous aurez deſlié & remis en terre, ſera deſlié & remis au ciel? Semblablement l'abſolutiõ particuliere n'a pas moins d'efficace, & n'eſt pas moins fructueuſe, quãd ceux qui ont beſoin de confirmatiõ en leurs cõſciences en vſẽt. Car il aduiẽt quelque fois qu'vn hõme qui aura ouy les promeſſes generales de Dieu, qui s'adreſſent à toute l'Egliſe, ne ſera pas neantmoins reſolu en ſoy, mais ſera encore en ſuſpẽs, demeurãt incertain de la remiſsion de ſes pechez: mais s'il s'en va à ſon Paſteur, & qu'il luy denõce ſecrettemẽt ſon mal, & q̃ le Paſteur adreſſãt ſa parolle à luy, l'aſſeure cõme luy appliquãt en particulier la doctrine generale, il ſera droitemẽt certifié, là ou auparauãt il eſtoit en doute: & ſera deliuré de tout ſcrupule, pour eſtre en repos de cõſcience. Toutesfois quãd il eſt queſtiõ de traiter de la puiſſãce des clefs, il ſe faut touſiours garder d'imaginer quelque puiſſance qui ſoit dõnée à l'Egliſe, laquelle ſoit ſeparée de la predicatiõ de l'Euãgile. Il nous cõuiendra declairer ce point ailleurs plus au long, quãd nous parlerons du regime de l'Egliſe: & là nous verrons que tout ce que Dieu a donné d'authorité pour lier & deſlier, eſt attaché à la Parolle. Ceſte ſentence toutesfois ſe doit nottamment appliquer au miniſtere des clefs, dõt il eſt à preſent queſtiõ. car il giſt du tout en cela, que la grace de l'Euãgile ſoit cõfermée & quaſi ſeéllée tãt en public qu'en particulier, par ceux q̃ Dieu a ordõnez en ceſte office. ce qui ne ſe peut autremẽt faire q̃ par ſa ſeule predicatiõ.

Mat. 18. c. 19 Iean 20. c. 23

15 Les theologiens Papiſtes, quoy? Ils ordõnent que tous ceux qui ſont des deux ſexes, incontinent qu'ils ſeront paruenus en aage de diſcretion, cõfeſſent à tout le moins vne fois l'an tous leurs pechez à leurs propres Curez. & que le peché n'eſt pas remis, ſinon à ceux qui ont ferme propos de ſe confeſſer. Lequel propos s'il n'eſt accõply quãd l'occaſion eſt preſentée, il ne reſte plus d'entrée en Paradis. Outre, que le preſtre a la puiſſance des clefs pour lier ou deſlier le pecheur: d'autant q̃ la parolle de Chriſt ne peut eſtre vaine, par laquelle il a dit, que ce qu'ils auront lié en terre ſera lié au ciel, &c. Or ils ſe cõbatent entre eux de ceſte puiſſãce. Les vns diſent qu'il n'y a qu'vne clef eſſentiellemẽt: c'eſt aſſauoir la puiſſance de lier & deſlier: que la ſciẽce eſt biẽ requiſe pour le bõ vſage, mais qu'elle n'eſt que cõme vn acceſſoire, & non pas de l'eſſence. Les autres voyãs que ceſte licence eſtoit trop deſordonnée, ont annõbré deux clefs, Diſcretion & Puiſſance. Les autres voyãs que par ceſte moderation la temerité des preſtres eſtoit refrenée: ont forgé nouuelles clefs, c'eſt aſſauoir authorité de diſcerner (de laquelle ils vſent en donnãt ſentẽces diffinitiues) & puiſſance (de laquelle ils vſent en executãt leurs ſentences) & ont adioint la ſcience, cõme vn conſeillier. Ils n'oſent pas ſimplemẽt interpreter, que lier & deſlier ſoit remettre & effacer les pechez, pourtãt qu'ils oyẽt le Seigneur denonçãt par ſõ Prophete: Ce ſuis-ie, ce ſuis-ie moy qui efface tes iniquitez, Iſrael. ce ſuis-ie, & n'y a autre q̃ moy. Mais ils diſent que c'eſt affaire au preſtre de pronõcer leſquels ſõt liez ou deſliez, & declairer deſquels les pechez ſont retenuz ou remis. & que le preſtre fait ceſte declaratiõ ou en la cõfeſsion, quand il abſout ou retient les pechez: ou par ſentẽce, quãd il excõmunie ou abſout d'excõmunication. Finalement voyãs qu'ils ne ſe peuuẽt encore deſpeſcher que touſiours on ne leur obiecte, que ceux qui ſont indignes ſouuentesfois ſont liez ou deſliez par leurs preſtres, leſquels pourtant ne ſont pas liez ne deſliez au ciel: pour leur dernier refuge ils reſpondent qu'il faut prendre le don des clefs auec certaine limitation: c'eſt que Chriſt a promis que la ſentence du preſtre iuſtement prononcée, ſelon que requeroyent les merites de celuy qui lie ou deſlie, ſera approuuée de luy au ciel. Outreplus, que ces clefs ont eſté dõnées par Chriſt à tous les preſtres, leſquelles leur ſont conferées des Eueſques en leur promotion: mais que l'vſage en appartient ſeulement à ceux qui ſont en offices Eccleſiaſtiques. Et par ainſi que leſdites clefs demeurent touſiours aux excõmuniez & ſuſpendus, mais enrouillées & empeſtrées. Et ceux qui diſent ces choſes, pourroyẽt eſtre veuz ſobres & modeſtes au pris des autres, qui ſur vne nouuelle forge ont fait nouuelles clefs: ſous leſquelles ils diſent que le threſor de l'Egliſe eſt enfermé, lequel nous eſpluchẽrons cy apres.

c. omnis vtriuſque ſexus. De ſumma trinitat. & fide catho. decretum eſt Innocẽtii in Concilio Lateranen. Referur li. 4 Sent. di. 14. cap. 2. Lib. 4. Sent. diſt. 18. cap. 2.

16 Ie reſpondray brieuement à tous ces poincts, laiſſant toutesfois pour le preſent à dire par quel droit ou quelle iniure ils aſſubietiſſent à leurs loix les ames des fideles: car cela ſera conſideré en ſon lieu. Mais touchant ce qu'ils impoſent loy de nombrer tous les pechez: & qu'ils nient que les pechez ſoyent remis ſinõ qu'on ait ferme propos de ſe con-

Iſa. 43. b. 11. & d.

feſſer: qu'auſsi ils diſent, l'entrée de Paradis eſtre fermée à ceux qui ont laiſſé paſſer par meſpris l'occaſion de ſe confeſſer, cela ne ſe doit nullement ſouffrir. Car comment entendent-ils qu'on puiſſe nombrer tous ſes pechez: veu que Dauid, lequel comme i'eſtime, auoit tresbien premedité la confeſsiõ de ſes pechez, ne pouuoit neantmoins autre choſe faire ſinõ crier, Qui cõprendra ſes fautes? Seigneur, purge-moy de mes maux occultes. Et en vn autre lieu, Mes iniquitez ont outrepaſſé ma teſte, & cõme vn peſãt fardeau ont ſurmõté mes forces. Certainemẽt il entendoit cõbien eſtoit grãde l'abyſme de nos pechez, & cõbien d'eſpeces de crimes il y a en l'hõme: cõbien de teſtes porte ce monſtre de peché, & cõbien longue queue il tire apres ſoy. Il ne ſe mettoit point dõc à en faire vn recit entier: mais du profõd de ſes maux il crioit à Dieu, Ie ſuis accablé, enſeuely, ſuffoqué, les portes d'enfer m'ont circuy: que ta dextre me tire hors de ce puits auquel ie ſuis noyé, & de ceſte mort en laquelle ie defaux. Qui ſera maintenant celuy qui penſera tenir le conte de ſes pechez, quand il void Dauid ne pouuoir trouuer le nombre des ſiens?

Pſea. 19. d. 13
Pſea. 38. d. 5

17 Par ceſte gehenne ont eſté cruellement tourmentées les conſciences de ceux qui eſtoyent touchez de quelque ſens de Dieu. Premieremẽt ils vouloyẽt venir à cõte: & pour ce faire ils deſtinguoyent les pechez en bras, branches, rameaux & fueilles, ſelon les diſtinctions des docteurs cõfeſsionaires. apres ils peſoyent les qualitez, quantitez & circõſtances. La choſe leur procedoit au cõmencement aſſez bien: mais quãd ils eſtoyent entrez vn peu plus auant, ils ne voyoyent plus que ciel & mer, ſans trouuer quelque port ne ſtation. Et d'autãt plus qu'ils venoyent en auãt, d'autãt plus le nombre croiſſoit: meſme il s'eſleuoit deuãt leurs yeux cõme des hautes montagnes, qui leur oſtoyẽt la veue, & n'apparoiſſoit aucune eſperance d'en pouuoir à la fin ſortir. Ils demeuroyent donc en ceſte angoiſſe, & ne trouuoyẽt finalemẽt autre iſſue que deſeſpoir. Adonc ces bourreaux inhumains, pour guerir les playes qu'ils auoyent faites ont apporté vn remede, c'eſt aſſauoir que chacun fiſt ce qui ſeroit en ſoy. Mais encore nouuelles ſolicitudes poignoyent, ou pluſtoſt nouueaux tormẽs eſcorchoyẽt les poures ames, quãd ces penſées leur venoyent au deuãt: Ie n'y ay pas aſſez mis de temps: Ie n'y ay pas colloqué mon eſtude deuement: I'ay omis vne partie par nonchalance, & l'oubliance qui prouient de negligence n'eſt pas excuſable. Ils adiouſtoyent d'autres remedes pour adoucir ces maux, Fay penitence de ta negligence: ſi elle n'eſt trop grande, elle te ſera pardonnée. Mais toutes ces choſes ne peuuent fermer la playe: & ne ſont pas tãt remedes pour adoucir le mal, que venins arrouſez de miel, afin de n'offenſer point trop par leur rudeſſe le premier gouſt, ains trõper, & entrer aux parties cordiales deuãt qu'eſtre ſentuz. Ceſte voix terrible donc preſſe touſiours & tonne aux oreilles, Cõfeſſe tous tes pechez: & ne s'en peut l'horreur appaiſer, ſinon par certaine conſolation. Que les lecteurs penſent icy, aſſauoir s'il eſt poſsible de rendre cõte au bout de l'an de tout ce qu'on a fait, & raconter les fautes qu'on a cõmis chacun iour. Car l'experience nous tient conuaincus, que s'il faut eſplucher au ſoir les fautes que nous auons commis chacun iour, la memoire y eſt confuſe: telle varieté ſe preſente. Ie ne parle point de ces hypocrites hebetez, qui cuidẽt s'eſtre tresbiẽ acquité, ayãs noté trois ou quatre gros forfaits qu'ils auront cõmis: mais des vrais ſeruiteurs de Dieu, leſquels apres auoir fait droit examen de leurs fautes, ſe voyans accablez paſſent encore plus outre, & cõcluent auec S. Ieã, Si noſtre cœur nous argue, Dieu eſt encore plus grãd que noſtre cœur. Parquoy ils tremblent au regard de ce grand Iuge, duquel la cognoiſſance ſurmonte de beaucoup nos ſens.

1. Iean 3. d. 20

18 Et ce qu'vne grande partie du monde a acquieſcé à tels amiellemens, deſquels vn venin ſi mortel eſtoit adoucy: cela ne s'eſt point fait pourtant que les hommes penſaſſent Dieu eſtre ſatisfait, ou qu'ils ſe contentaſſent eux-meſmes: mais comme les nautonniers fichans l'anchre au milieu de la mer, ſe repoſent du trauail de leur nauigation: ou cõme vn pelerin laſſé ou deffaillãt, ſe ſied au milieu de la voye pour repoſer: en telle maniere ils prenoyẽt ce repos, cõbien qu'il ne leur fuſt ſuffiſãt. Ie ne mettray pas grãde peine à monſtrer cela eſtre vray, chacun s'en peut eſtre teſmoin en ſoy-meſme: mais ie diray en ſomme quelle a eſté ceſte loy. Premierement elle eſt ſimplement impoſsible: parquoy elle ne peut que perdre, damner, confondre, ietter en ruine & deſeſpoir. Dauantage ayant deſtourné les pecheurs du vray ſentimẽt de leurs pechez: elle les fait hypocrites & ignorãs de Dieu & d'eux-meſmes. Car en s'occupant du tout au denombrement de leurs pechez: cependãt ils oublient le ſecret abyſme de vice qu'ils ont au profond du cœur: leurs iniquitez interieures & ordures cachées, par la cognoiſſance de quoy principalemẽt ils auoyẽt à reputer leur miſere. Au contraire, c'eſtoit la droite reigle de confeſsion, de confeſſer & recognoiſtre vn tel abyſme de mal en nous, qui ſurmonte meſmes noſtre ſens. De laquelle forme nous voyons la confeſsion du Publicain eſtre compoſée: Seigneur, ſoys propice à moy qui ſuis pecheur. cõme s'il diſoit, Tout ce qui eſt en moy n'eſt autre choſe

Luc 18. c. 13

que peché, tellement que ma pensée ne ma langue n'en peut cõprendre la grandeur: que l'abysme donc de ta miserie tu orde engloutisse l'abysme de mes pechez. Quoy dõc? dira icy quelcun, ne faut-il pas cõfesser chacun peché? N'y a-il dõc cõfession aggreable à Dieu, sinõ celle qui est enclose en ces trois mots, Ie suis pecheur? Ie respõ, q̃ pluſtost il nous faut estudier d'exposer, d'autant qu'il est en nous, tout nostre cœur deuãt Dieu: & non pas seulemẽt de nous cõfesser pecheurs, mais pour nous reputer veritablemẽt tels, de recognoistre de toute nostre cogitatiõ cõbien est grande & diuerse l'ordure de nos pechez: de non pas seulemẽt nous recognoistre immõdes, mais de reputer quelle est nostre immõdicité, & cõbiẽ grãde & en cõbien de parties: de non pas seulemẽt nous recognoistre detteurs, mais reputer de cõbien de dettes nous sommes chargez & oppressez: de non pas seulemẽt nous recognoistre blessez, mais de cõbien & grieues & mortelles playes nous sommes naurez. Neãtmoins quãd vn pecheur se sera descouuert à Dieu en telle cognoissãce: encores faut il qu'il pẽse pour vray, & qu'en syncerité il iuge que beaucoup plus de maux luy restẽt qu'il ne peut estimer: & que la profondité de sa misere est telle, qu'il ne la sauroit bien esplucher, n'en trouuer la fin. Et pourtãt qu'il s'escrie auec Dauid, Qui entẽdera ses fautes? Seigneur purge-moy de mes maux occultes. Outreplus, en ce qu'ils afferment les pechez n'estre point remis, sinõ sous cõdition qu'on ait certain propos de se cõfesser, & que la porte de Paradis est close à ceux qui en auront omis l'opportunité: ia n'aduienne que nous leur accordions ce poinct. car la remission des pechez n'est pas maintenãt autre qu'elle a touſiours esté. Tous ceux que nous liõs auoir obtenu de Christ la remissiõ de leurs pechez, ne sõt pas dits s'estre cõfessez à l'aureille de quelque messire Ieã: & certes ils ne se pouuoyẽt confesser, veu qu'il n'y auoit lors ne confesseurs ne confession mesme: & encores longues années apres a esté ceste confessiõ incogneue, auquel temps les pechez ont esté remis sans la conditiõ qu'ils requierẽt. Mais afin que nous ne disputiõs comme d'vne chose douteuse, la parolle de Dieu, laquelle demeure eternellemẽt, est manifeste: Toutes les fois que le pecheur se repẽtira, i'oublieray toutes ses iniquitez. Celuy qui ose adiouster à ceste parole ne le lie pas les pechez, mais la misericorde de Dieu. Car ce qu'ils alleguẽt, qu'on ne peut pas assoir iugement sinõ que la cause soit cogneue, & pourtant qu'vn prestre ne peut absoudre deuant que d'auoir entendu le mal: la solutiõ est facile, que ceux qui se sont créez iuges d'eux-mesmes, vsurpent temerairement ceste authorité. Et c'est merueille commẽt ils vsent de telle presomption à se forger des principes, lesquels nul de sain iugement ne leur accordera. Ils se vantent que la charge leur est donnée de lier & deslier: voire comme si c'estoit vne iurisdictiõ qui s'exerçast par forme de procés. Or que ce droit qu'ils pretẽdent ait esté incogneu aux Apostres, toute leur doctrine en crie haut & clair. Et de fait il n'appartiẽt point à vn prestre de sauoir pour certain si le pecheur est absoux: mais à celuy duquel il faut demander l'absolution, ainsi auoir à Dieu: veu que celuy qui oit ne pourra iamais sauoir si la confession est deuement faite. Parquoy l'absolution seroit nulle, sinon qu'elle fust restrainte aux parolles de celuy qui se confesse. Il y a encore plus, que toute la vertu d'absoudre gist en la foy & repentance de celuy qui demãde pardõ. Or ces deux choses ne peuuent estre cogneues à vn homme mortel, pour en donner sentẽce. Il s'ensuit dõc que la certitude de lier & deslier n'est point subiette à la cognoissance d'vn iuge terrien. tellement qu'vn ministre de la Parolle en executant deuemẽt son office ne peut absoudre que conditiõnellemẽt: mais que ceste sentence est prononcée en faueur des poures pecheurs: Ce que vous aurez remis en terre, sera remis au ciel: afin qu'ils ne doutent point que la grace qui leur est promise par le commandement de Dieu, sera ratifiée au ciel.

19 Ce n'est pas donc de merueilles si nous reiettons ceste confession auriculaire: chose si pestilente, & en tant de maniere pernicieuse à l'Eglise. Et mesme quand ce seroit vne chose indifferente, toutesfois veu qu'elle n'apporte aucun fruit ny vtilité: aucontraire a esté cause de tant d'erreurs, sacrileges & impietez: qui sera celuy qui ne dise qu'elle doit estre abolie? Bien est vray qu'ils racontent aucuns profits lesquels ils disent en prouenir, & les font valoir le plus qu'ils peuuent: mais ils sont tous ou controuuez ou friuoles. Ils en ont vn en singuliere recommandation par dessus les autres: c'est assauoir que la honte de celuy qui se cõfesse, est vne grieue peine par laquelle il est fait plus aduisé pour le temps aduenir, & preuient la vengeance de Dieu en se punissant soy-mesme. Comme si nous ne confondions point l'homme d'vne assez grand' honte, quand nous l'appellons à ce haut siege celeste, & au iugement de Dieu: & comme si c'estoit beaucoup profité, quand pour honte d'vn hõme nous laissons de pecher, n'ayãs honte aucune d'auoir Dieu tesmoin de nostre mauuaise conscience. Combien que leur dire mesme soit tresfaux. car on voit communement à l'œil, que les hommes ne s'acquierent si grande hardiesse ne licence de mal-faire d'autre chose, sinon quand ayans fait leur confession au prestre,

Psea. 19. d. 13

Exech. 18 c. 21

ils eſtiment qu'ils peuuent torcher leur bouche & dire qu'ils n'ont rien fait. Et non ſeulement ſont faits plus hardiz à pecher tout au long de l'an, mais ne ſe ſoucians de confeſſion pour le reſte de l'année, ne ſouſpirans point à Dieu, iamais ne reuiennent à ſe conſiderer en eux-meſmes: mais aſſemblent pechez ſus pechez, iuſqu'à ce que, comme il leur eſt aduis, ils les deſgorgent tous enſemble vne fois. Or quād ils les ont deſgorgez, ils ſe pēſent bien eſtre deſchargez de leur fardeau, & auoir oſté le iugement de Dieu, lequel ils ont dō né & transferé au preſtre: & cuidēt auoir fait que Dieu ait oublié ce qu'ils ont fait cognoiſtre au preſtre. Dauantage, qui eſt celuy qui de bon courage voit approcher le iour de cō feſſe? Qui eſt celuy qui y va d'vn franc cœur? & non pluſtoſt comme ſi on le tiroit en priſon par le collet, y viēt maugré ſon cœur & par force? Fors poſsible les preſtres, qui ſe delectent ioyeuſemēt de reciter leurs faits les vns aux autres, comme de faire plaiſans contes. Ie ne ſouilleray beaucoup de papier à reciter les horribles abominations deſquelles eſt pleine la cōfeſsion auriculaire, ſeulement ie dy: Si le ſainct homme Nectarius (duquel nous auons cy deſſus parlé) ne fit pas inconſiderément en oſtant de ſon Egliſe ceſte confeſsion, ou pluſtoſt l'aboliſſant de toute memoire, pour vn ſeul bruit de paillardiſe: nous ſommes auiourdhuy aſſez aduertiz d'en faire autāt, pour les infinis macquerelages, paillardiſes, adulteres & inceſtes qui en procedent.

20 Ce qu'ils mettent en auant la puiſſance des clefs, & qu'en icelles ils colloquent toute la force de leur regne, nous auons à voir que cela vaut. Les clefs donc, diſent-ils, auroyēt elles eſté données ſans cauſe? Auroit-ils ſans cauſe eſté dit, Tout ce que vous aurez deſlié ſur terre, ſera deſlié au ciel? Rendons-nous donc la parolle de Chriſt fruſtratoire? Ie reſpon qu'il y a eu aſſez grand' cauſe pourquoy les clefs furent données: comme i'ay deſia monſtré n'agueres en partie, & ſera encore mieux expoſé en traitant de l'excommunication. Mais que ſera-ce, ſi d'vn ſeul couſteau ie couppe la broche à toutes telles demādes, niant que leurs preſtres ſoyent vicaires ne ſucceſſeurs des Apoſtres? Toutesfois ce poinct ſera encore traité ailleurs. Maintenant de ce dont ils ſe veulent bien munir, ils dreſſent vne machine pour renuerſer toutes leurs forteresſes: car Chriſt n'a pas ottroyé à ſes Apoſtres la puiſſance de lier & ſoudre, deuāt que leur auoir eſlargy le ſainct Eſprit. Ie nie dōc que la puiſſance des clefs compete à aucun, ſinon à celuy qui a receu le S. Eſprit: & nie que quelcun puiſſe vſer des clefs, ſinon que le gouuernement & conduite du ſainct Eſprit precede, & enſeigne ce qui eſt de faire. Ils ſe vantēt d'auoir le ſainct Eſprit: mais par leurs faits ils le nient. ſi ce n'eſt d'auenture qu'ils ſongent le ſainct Eſprit eſtre vne choſe vaine & de neant, comme ils veulent faire accroire: mais on ne leur adiouſtera point de foy. Par ceſte machine ils ſont du tout ſubuertis. Car de quelque huis qu'ils ſe vantēt auoir la clef, nous auōs touſiours à les interroguer: aſſauoir s'ils ont le ſainct Eſprit, qui eſt directeur & moderateur des clefs. S'ils reſpondent qu'ils l'ont: il leur faut derechef demander, ſi le S. Eſprit peut faillir. Ce qu'ils n'oſeront apertement confeſſer, combien que par leur doctrine couuertement ils le confeſſent. Il faudra donc conclurre, que nuls preſtres n'ont la puiſſance des clefs: leſquels temerairement & ſans diſcretion lient ceux que noſtre Seigneur vouloit eſtre deliurez, & deliurent ceux qu'il vouloit eſtre liez.

Mat. 18. c. 18.

21 Quand ils ſe voyent conueincus par experience euidente, qu'ils lient & deſlient indifferemment les dignes & indignes: ils s'attribuent la puiſſance ſans ſcience. Et combien qu'ils n'oſent nier que la ſcience ne ſoit requiſe à bon vſage: toutesfois ils enſeignent que la puiſſance eſt auſsi biē baillée aux mauuais diſpenſateurs. Mais puis que la puiſſance eſt telle: Ce que tu auras lié ou deſlié en terre, ſera lié & deſlié és cieux: il faut que la promeſſe de Ieſus Chriſt mēte, ou que ceux qui ſont conſtituez en ceſte puiſſance lient & deſliēt cōme ils doyuent. Et ne peuuent tergiuerſer, diſans que la promeſſe de Chriſt eſt limitée ſelō les merites de celuy qui eſt lié ou abſoux. Nous certes auſsi bien de noſtre part confeſſons que nul ne peut eſtre lié ou abſoux, ſinon celuy qui en eſt digne. Mais les meſſagers de l'Euangile & l'Egliſe ont la Parolle pour meſurer ceſte dignité. C'eſt par ceſte parolle que les meſſagers Euangeliques peuuent promettre à tous la remiſsion des pechez en Chriſt par foy, & peuuēt denoncer damnatiō à tous & ſur tous ceux qui n'auront embraſſé Chriſt. En icelle parolle l'Egliſe prononce que tous ſcortateurs, adulteres, larrons, homicides, auaricieux, iniques n'ont nulle part au royaume de Dieu, & les eſtreind de treſforts liēs. En icelle meſme parolle elle deſlie ceux, leſquels ſ retournās à penitēce elle cōſole. Mais quelle ſera ceſte puiſſāce, de ne ſauoir ce qui eſt à lier ou deſlier, veu qu'ō ne peut lier ou deſlier, ſi on ne le ſait? Pourquoy dōc diſēt-ils qu'ils donnēt abſolutiō par authorité à eux ottroyée, puis q̄ l'abſolutiō eſt incertaine? Dequoy ſert ceſte puiſſāce imaginaire, de laquelle l'vſage eſt nul? Or i'ay deſia obtenu ou qu'il eſt du tout nul, ou qu'il eſt tant incertain, qu'il doit eſtre reputé pour nul. Car puis qu'ils cōfeſſēt que la plus grāde partie

1. Cor. 6. b. 9

tie des preſtres n'vſe pas droitement des clefs: d'autre part que la puiſſance des clefs, ſans l'vſage legitime, eſt ſans efficace: qui me fera foy que celuy duquel ie ſuis abſous, ſoit bon diſpenſateur des clefs? Et s'il eſt mauuais, qu'a-il autre choſe ſinõ ceſte friuole abſolutiõ, Ie ne ſay ce qui eſt à lier ou deſlier en toy, veu que ie n'ay nul vſage des clefs: mais ſi tu le merites, ie t'abſous? Et autant en pourroit, ie ne dy pas vn lay, pourtant que cela les irriteroit trop fort: mais vn Turc ou vn diable. Car cela vaut autant comme qui diroit, Ie n'ay point la parolle de Dieu, qui eſt la certaine reigle de lier ou deſlier: mais l'authorité m'eſt donnée de t'abſoudre, ſi tu le merites ainſi. Nous voyons donc où ils ont voulu tendre, quand ils ont determiné que les clefs eſtoyent l'authorité de diſcerner, & puiſſance d'executer: & que la ſcience interuient comme vn conſeillier, pour le bon vſage: c'eſt aſſauoir, que licentieuſement & à bride aullée ils ont voulu regner ſans Dieu & ſans ſa parolle.

22 Si quelcun replique, que les vrais Miniſtres & Paſteurs exercerõt leur office en meſme perplexité, veu que l'abſolution qui depend de la foy ſera touſiours douteuſe: & par ainſi que ce ſera vn allegemẽt bien meigre ou du tout nul aux pecheurs, d'eſtre abſous de celuy qui n'eſtant point iuge ſuffiſant de leur foy, n'eſt point aſſeuré de leur abſolution: la reſponſe eſt toute preſte à cela. Car les Papiſtes diſent qu'vn preſtre ne peut pardõner les pechez, qu'il ne les ait cognus. Par ainſi la remiſsiõ depend du iugement & examen d'vn hõme mortel: lequel s'il ne diſcerne prudemmẽt qui eſt digne d'obtenir pardõ ou non, ce qu'il fait eſt friuole & de nulle valeur. Brief la puiſſance laquelle ils s'attribuent, eſt vne iuriſdiction coniointe auec examen, auquel ils reſtraignent l'abſolution. Or en cela il ne ſe trouue rien de ferme, mais n'y a que profonde abyſme: attendu que ſi la confeſsion n'eſt entiere, l'eſperance d'obtenir grace ſera d'autant amoindrie & couppée: d'autre coſté le preſtre ſera en ſuſpens, ne ſachant ſi le pecheur s'acquitte fidelement ou non, à raconter ſes fautes. Qui plus eſt, il y a vne telle rudeſſe & beſtiſe aux preſtres, que la plus part n'eſt non plus propre à exercer ceſt office, que ſeroit vn cordonnier à labourer les chãps: & les autres ont iuſte cauſe d'eſtre ſuſpects à eux-meſmes. Brief la confuſion & perplexité que nous mettons en l'abſolution Papale, c'eſt qu'ils veulẽt qu'elle ſoit fondée en la perſonne du preſtre: & non ſeulement cela, mais en ſa cognoiſſance, tellement qu'il ne iuge ſinon des choſes qui luy ſont rapportées, dõt il s'eſt enquis, & deſquelles il eſt bien informé. Maintenant ſi on demande de ces bons docteurs, ſi vn pecheur eſt reconcilié à Dieu, quand vne partie de ſes pechez luy eſt remiſe: ie ne voy pas qu'ils puiſſent reſpondre, ſinon qu'ils ſeront contraints de confeſſer, cependant que les pechez oubliez ou omis par celuy qui ſe confeſſe demeurent à pardonner, que tout ce que le preſtre prononce quãt à l'abſolution de ceux qu'il a ouys, eſt inutile. Quant eſt de celuy qui ſe confeſſe, il appert en quelle deſtreſſe & angoiſſe ſa conſcience eſt tenue liée, quand ſe repoſant ſur la diſcretion du preſtre, il ne peut rien auoir arreſté par la parolle de Dieu. La doctrine que nous enſeignons n'eſt nullement ſubiette à telles abſurditez. L'abſolution eſt conditionnelle, c'eſt que le pecheur ſe cõfie que Dieu luy eſt propice, moyennãt qu'il cherche ſans feintiſe la purgation de ſes pechez au ſacrifice de Ieſus Chriſt, & qu'il s'appuye ſur la grace qui luy eſt offerte. En ce faiſant le paſteur qui publie ſelon ſon office ce qui luy a eſté dicté par la parolle de Dieu, ne peut faillir: & le pecheur de ſon coſté reçoit vne abſolution toute certaine & patente: veu que cecy luy eſt ſimplement propoſé, d'embraſſer la grace de Ieſus Chriſt ſelon la reigle generale de ce bon Maiſtre, laquelle a eſté meſchamment violée en la Papauté: c'eſt qu'il ſoit fait à chacun ſelon ſa foy. Mat. 9. d. 29

23 I'ay promis d'expoſer ailleurs combien ils meſlent lourdement ce qui eſt diſtingué en l'Eſcriture, quãt en la puiſſãce des clefs: & le lieu y ſera plus opportun quãd nous traiterons du regime de l'Egliſe. toutesfois que les lecteurs ſoyẽt aduertis, que ce qui eſt dit, partie de la predication de l'Euãgile, partie de l'excommunication, eſt mal & ſottemẽt deſtourné à la cõfeſsion ſecrette. Et par ainſi q̃ quãd ils alleguẽt que l'authorité de deſlier a eſté donnée aux Aporſtes, afin que les preſtres pardonnẽt les pechez deſquels ils ſerõt informez: en cela ils prennẽt vn faux principe & friuole. Car l'abſolutiõ, qui ſert à la foy, n'eſt autre choſe qu'vn teſmoignage prins des promeſſes gratuites de l'Euãgile, pour annõcer aux pecheurs que Dieu leur a fait mercy. L'abſolutiõ ſeruãte à la diſcipline de l'Egliſe, ne concerne point les pechez ſecrets: mais appartient à donner exemple, afin que le ſcãda le publique ſoit reparé. Quãt à ce qu'ils amaſſẽt de coſté & d'autre certains paſſages, pour monſtrer qu'il ne ſuffit pas de cõfeſſer ſes pechez à Dieu ſeul, ou aux gẽs laïs: toute la peine qu'ils y prennent eſt ſi mal employée, qu'elle leur doit faire grand' honte. Car ſi quelque fois les docteurs anciẽs exhortẽt les pecheurs de cõfeſſer leurs fautes à leurs paſteurs, afin d'en eſtre allegez: ce n'eſt pas qu'ils les contraignent à en faire vn denombrement.

ce qui n'eſtoit pas pour lors en vſage. Dauantage, le Maiſtre des ſentences & ſes ſemblables ont eſté ſi peruers, qu'il ſemble que du tout de propos deliberé ils ſe ſoyent addonnez à liures ſuppoſez & baſtards, pour en faire couuerture à deceuoir les ſimples. C'eſt bien fait à eux de confeſſer, d'autant que l'abſolution accompagne touſiours penitence, qu'à parler proprement, le lien de damnation eſt rompu quand le pecheur eſt touché au vif, combien qu'il ne ſe ſoit point encore confeſſé: & pourtant que lors le preſtre ne remet pas tant les pechez, qu'il les prononce & declaire eſtre remis. Combien qu'en ce mot de Declairer ils introduiſent obliquement vn mauuais erreur: c'eſt de ſuppoſer la ceremonie de faire vne croix ſur le dos, au lieu de la doctrine. Quant à ce qu'ils adiouſtent, que celuy qui auoit deſia obtenu pardon deuant Dieu, eſt abſoux en la face de l'Egliſe: c'eſt ſottement parler, en ce qu'ils eſtendent trop au large à chacun en ſon particulier, ce qui a eſté ordonné ſeulement pour la diſcipline commune de l'Egliſe, afin de reparer les ſcandales notoires. Mais encore ils peruertiſſent & corrompent toute moderation qu'ils auoyent miſe, adiouſtans incontinent vne autre maniere de remettre les pechez: aſſauoir auec inionction de peine & ſatisfaction. En quoy ils donnent licence à leurs preſtres, de partir à demi ce que Dieu promet entierement par tout. Car veu qu'il requiert ſimplement penitence & foy: c'eſt vn ſacrilege de dire qu'il y ait encore vne autre portion à adiouſter. Car cela vaut autant come ſi les preſtres ſe faiſoyent contrerolleurs de Dieu, pour s'oppoſer à ſa parolle: ne voulant ſouffrir qu'il reçoyue les poures pecheurs de ſa pure liberalité, ſinon qu'ils ſoyent auparauant comparus deuant leur ſellette, pour eſtre là chaſtiez.

24 Toute la ſomme reuient là: c'eſt que s'ils veulent faire Dieu autheur de ceſte confeſſion fauſſement controuuée, leur menſonge ſera bien toſt redargué, comme ie les ay monſtré fauſſaires en quelque peu de paſſages qu'ils alleguent. Or puis qu'il appert que c'eſt vne loy forgée des hommes: ie dy qu'elle eſt tyrannique, & qu'en la mettant ſus on a fait grande iniure à Dieu: lequel en aſtreignant les conſciences à ſa parolle, a voulu qu'elles fuſſent libres du ioug & empire des hommes. Dauantage, quand pour obtenir pardon on impoſe neceſsité à vne choſe que Dieu a laiſſée en liberté: ie dy que c'eſt vn ſacrilege inſupportable, puis qu'il n'y a rien plus propre à Dieu que de pardonner les pechez, & qu'auſsi en cela giſt noſtre ſalut. I'ay auſsi monſtré que ceſte tyrãnie a eſté dreſſée du tẽps que le monde eſtoit confus en vne barbarie ſi vilaine que rien plus. Pareillement i'ay prouué, que ceſte loy eſt mortelle comme vne peſte: veu que ſi les poures ames ſont touchées de crainte de Dieu, elle les precipite en deſeſpoir: ſi elles ſont aſſopies, en les amiellant de vaines flatteries, elle les hebete encore plus. Finalement i'ay d'eſcouuert que quelques adouciſſemens qu'ils ameinẽt, le tout tend là d'enuelopper, obſcurcir & deprauer la pure doctrine, & couurir ou deguiſer leurs impietez en les fardant de fauſſes couleurs.

25 Ils donnent à la ſatisfaction le troiſieme lieu en penitence, de laquelle tout ce qu'ils babillent ſe peut par vn mot renuerſer. Ils diſent qu'il ne ſuffit point au penitent de s'abſtenir des maux paſſez, & d'amender en mieux ſa vie, s'il ne ſatisfait à Dieu de ce qu'il a commis. Or ils mettent beaucoup de moyens pour racheter les pechez: c'eſt aſſauoir les larmes, iuſnes, oblations, aumoſnes & autres œuures de charité. Par leſquels ils diſent que nous deuons appaiſer Dieu, payer ce qui eſt deu à ſa iuſtice, recompenſer nos fautes & acquerir pardon: car combien que noſtre Seigneur par la liberalité de ſa miſericorde nous ait remis la coulpe, toutesfois que par la diſcipline de ſa iuſtice il retient la peine, laquelle il faut racheter par ſatisfaction. Neantmoins tout reuient à ceſte ſomme, que par la clemence de Dieu nous obtenons pardon de nos pechez: mais que cela ſe fait moyennant le merite de nos œuures, leſquelles ſont pour recompenſe des fautes commiſes: afin que la iuſtice de Dieu ſoit ſatisfaite. A tels menſonges i'oppoſe la remiſsion des pechez gratuite, laquelle eſt ſi clairement expoſée en l'Eſcriture que rien plus. Premierement qu'eſt-ce que Remiſsion, ſinon vn don de pure liberalité? Car vn crediteur n'eſt pas dit remettre, qui par ſa quittance confeſſe le payement luy auoir eſté fait: mais celuy qui ſans riẽ receuoir, liberalemẽt & franchement quitte la dette. Pourquoy dauãtage eſt il adiouſté Gratuitemẽt en l'Eſcriture, ſinon pour oſter toute fantaſie de ſatisfaction? De quelle hardieſſe donc dreſſent-ils encores leurs ſatisfactions, leſquelles ſont ſi puiſſammẽt foudroyées? Et quoy? quãd le Seigneur crie par Iſaie: Ce ſuis-ie, ce ſuis-ie, qui efface tes iniquitez pour l'amour de moy, & ne me ſouuiendray plus de tes pechez: ne denõce-il pas ouuertemẽt, que la cauſe & fondement de ceſte remiſsiõ vient de ſa ſeule bõté? Outreplus puis que toute l'Eſcriture porte teſmoignage à Ieſus Chriſt, qu'il faut par ſon nom receuoir remiſsiõ des pechez: n'exclud-elle pas tous autres noms? Cõment donc enſeignẽt-ils de la receuoir par le nom des ſatisfactions? Et ne faut pas qu'ils diſent, que combien que

Li.4.ſen. diſt.10. 4.c. non ſufficit. De pœni.c.me di.eadem diſt.C.nul lus.ead. diſt.

Iſa.52.a 3. Rom.5. b 8 Coloſs 2. c.14 Tit.3.b.5 Iſa.43. b.25 Act.10. g.43

les

les satisfactions en soyent moyens: neantmoins ce n'est pas en leur nom, mais au nom de Iesus Christ. Car en ce que l'Escriture dit, Par le nom de Christ: elle entend que nous n'y apportons rien & n'y pretendons rien du nostre, mais que nous y venons pour l'amour d'vn seul Christ: comme sainct Paul, en affermant que Dieu se reconcilioit le monde en son Fils, pour l'amour de luy n'imputant point les pechez aux hommes, adiouste incontinẽt la façõ: c'est que celuy qui n'a point cognu que c'est de peché, a esté fait peché pour nous. 2. Cor. 5. d. 19

26 Icy selon leur peruersité ils repliquent, que la reconciliation & remission est biẽ vne fois faite, quand nous sommes par Christ receus en grace au Baptesme: mais que si apres le Baptesme nous recheons, il nous faut releuer par satisfactions: & qu'en cela le sang de Christ ne nous profite de rien, sinon d'autant qu'il nous est administré par les clefs de l'Eglise. Ie ne parle point d'vne chose ambigue, veu qu'ils declairent apertement leur impieté en cest endroit: & non seulement vn ou deux d'entre eux, mais toutes leurs escoles. Car leur Maistre apres auoir confessé, selon le dire de sainct Pierre, que Christ a payé en la croix la dette de nos pechez: par vne exception incontinent corrige ceste sentence, assauoir qu'au Baptesme toutes les peines temporelles des pechez nous sont relaschées, mais apres le Baptesme sont diminuées par le moyen de penitence: tellement qu'à ce faire, la croix de Christ & nostre Penitence cooperent ensemble. Mais sainct Iean parle biẽ autrement: Si quelcun, dit-il, a peché, nous auõs vn Aduocat enuers le Pere, Iesus Christ: & iceluy est propiciatiõ pour nos pechez. Item, Ie vous escry, petis enfans, pource que par son Nom vous sont remis les pechez. Certes il parle aux fideles: ausquels quand il propose Iesus Christ pour propiciation des pechez, il monstre qu'il n'y a autre satisfaction par laquelle l'offense à l'encontre de Dieu puisse estre appaisée. Il ne dit pas, Dieu vous a esté vne fois reconcilié par Christ, maintenant cherchez d'autres moyens de vous reconcilier: mais il le fait perpetuel Aduocat, lequel par son intercession nous remet touſiours en la grace du Pere: & vne perpetuelle propiciation, par laquelle les pechez sont continuellement purgez. Car ce que disoit sainct Iean Baptiste est vray pour touſiours, Voicy l'Agneau de Dieu, voicy celuy qui oste les pechez du monde: c'est luy, dy-ie, qui les oste, non autre: c'est à dire, puis qu'il est l'Agneau de Dieu, il est aussi seul oblation pour les pechez, purgation & satisfaction. Car tout ainsi que le droit & authorité de pardonner les pechez est proprement attribuée au Pere, Iesus Christ est mis au second degré comme moyen: d'autant qu'il a receu sur soy la peine qui nous estoit deue, pour effacer la memoire de nos offenses deuant Dieu. dont il sensuyt que nous ne pouuõs estre participans de la purgation par luy faite, si nous ne luy laissons entierement l'honneur que luy rauissent ceux qui tendent d'appaiser Dieu par leurs recompenses. Lib. 3. de pieté. dist. 9 1. Pier. 2. d. 24 1. Iean 2. 2. & b. 12 Iean 1. c. 36

27 Il y a icy deux choses à considerer. Premierement q̃ l'honneur qui appartiẽt à Christ luy soit gardé en son entier: Secondement, que les consciences estant asseurées du pardõ de leurs pechez, ayent repos auec Dieu. Isaie dit que le Pere a mis en son Fils les iniquitez de nous tous: afin que par sa playe nous fussions gueris. Ce que sainct Pierre repetãt en autres mots, dit que Christ a soustenu en son corps sur le bois tous nos pechez. S. Paul enseigne que le peché a esté condãné en sa chair, quand il a esté fait peché pour nous: c'est à dire, que toute la force & malediction de peché a esté occise en sa chair, quand il a esté donné pour nous en sacrifice, sur lequel tout le fardeau des pechez, auec sa maledictiõ & execration, auec le iugement de Dieu & damnatiõ de mort, fust ietté. Icy on n'oit point ces fables & mensonges, que depuis le Baptesme nul de nous n'est participant de la vertu de la mort de Christ, sinon entant qu'il satisfait par penitence de ses pechez. Mais l'Escriture nous rappelle, toutes fois & quantes que nous auons peché, à la satisfactiõ vnique de Christ. Que donc leur maudite doctrine soit considerée, assauoir que la grace de Dieu be songne seule en la premiere remission: s'il nous aduient apres de choir, que nos œuures cooperent pour obtenir pardon. Si cela auoit lieu, comment pourroyẽt cõuenir à Christ les tesmoignages que nous auons recitez? Combien grande difference y a-il, de dire que nos iniquitez ayent esté mises en Christ, pour estre purgées en luy: & qu'elles soyent nettoyées par nos œuures? Que Christ soit propiciation pour nos pechez: & qu'il faille appaiser Dieu par nos œuures? Or s'il est question de donner repos à la conscience: quelle tranquillité luy sera-ce, d'entendre qu'il faille racheter les pechez par satisfaction? Quand sera-ce qu'elle sera asseurée de l'accõplissement de sa satisfaction? Elle doutera dõc touſiours si elle a Dieu propice: & sera en torment & horreur perpetuel. Car ceux qui se cõtentẽt de satisfactions legeres, mesprisent trop la iustice de Dieu: & ne reputent pas assez combien est grieue la faute de peché, comme nous dirons en vn autre passage. Et encores que nous leur accordiõs q̃ quelques pechez se peussent racheter: toutesfois q̃ feroyẽt ils estans chargez de tant, à la satisfaction desquels cent vies, à ne faire autre chose, ne pour- Isa. 53. a. 4. & b. 6 1. Pier. 2. d. 24 Rom. 8. a. 3 Galat. 3. b. 13

royent ſuffire. Il y a auſsi vn autre poinct : c'eſt que par tout où il eſt parlé de la pure gratuité de Dieu en pardõnant les pechez, le propos ne s'adreſſe point à ceux qui ne iõt point encore baptizez : mais aux enfans de Dieu, leſquels ont eſté regenerez & nourris lõg tẽps au ſein de l'Egliſe. Ceſte ambaſſade que ſainct Paul magnifie ſi hautemẽt, diſant, Ie vous prie au nom de Dieu reconciliez vous à Dieu : n'eſt pas pour les eſtrãgers, mais pour ceux qui deſia long temps auoyent eſté domeſtiques de l'Egliſe. Cependãt en mettãt bas toute ſatiſfation, & leur commandant de s'en deporter, elle les renuoye à la croix de Chriſt. Pareillement ce qu'il eſcrit aux Coloſsiens, que Ieſus Chriſt a pacifié par ſon ſang ce qui eſtoit au ciel & en terre, ne ſe reſtreind pas à vne minute de temps, quand nous ſommes receus en l'Egliſe : mais à tout le cours de la foy. Ce qui eſt mieux eſclarci par la procedure du texte, où il dit que les fideles ont redemption par le ſang de Chriſt : aſſauoir remiſsion de leurs pechez. Combiẽ que c'eſt choſe ſuperflue d'amaſſer beaucoup de teſmoignages, leſquels ſe rencontrent çà & là.

2. Cor. 5. d. 20

Coloſſ. 1. c. 20

28 Ils prennent icy vn refuge d'vne friuole diſtinction : c'eſt aſſauoir, que des pechez les vns ſont mortels, les autres veniels : qu'aux premiers il giſt vne grande ſatisfaction, que les ſeconds ſe peuuent purger par remedes faciles : comme par l'oraiſon Dominicale, en prenant de l'eau benite, & par l'abſolution de la meſſe. voyla comment ils ſe iouent & ſe mocquent de Dieu. Mais combien qu'ils ayent ſans ceſſe en la bouche les noms de peché mortel & veniel, ils n'ont encore ſeu toutesfois diſcerner l'vn de l'autre : ſinõ que de l'impieté & ſouilleure du cœur humain (qui eſt le plus horrible peché deuant Dieu) ils fõt vn peché veniel. Nous aucõtraire, comme l'Eſcriture (qui eſt reigle du bien & du mal) nous enſeigne, prononçons que le loyer de peché eſt mort, & que l'ame qui aura peché eſt digne de mort. Au reſte, que les pechez des fideles ſont veniels : nõ pas qu'ils ne meritẽt la mort, mais d'autant q̃ par la miſericorde de Dieu, il n'y a nulle cõdamnation ſur ceux qui ſont en Ieſus Chriſt : d'autant que leurs pechez ne leur ſont imputez, mais ſont effacez par grace. Ie ſay combien ils calomniẽt ceſte doctrine : diſans que c'eſt le Paradoxe des Stoiques, qui faiſoyent tous les pechez pareils. mais ils ſeront auſsi tẽt conuaincus par leur bouche meſme. Car ie demande, ſi entre les pechez qu'ils confeſſent eſtre mortels, ils n'en recognoiſſent pas vn plus grand que l'autre. Il ne s'enſuit pas donc que les pechez ſoyent pareils, pourtant s'ils ſont pareillement mortels. Or puis que l'Eſcriture determine que la mort eſt le loyer de peché : & comme l'obeiſſance de la Loy eſt la voye de vie, auſsi que la tranſgreſsion eſt mort : ils ne peuuent eſchapper ceſte ſentence. Quelle iſſue dõc trouueront ils de ſatisfaire en telle multitude de pechez ? Si la ſatisfactiõ d'vn peché ſe peut faire en vn iour : cependant qu'ils ſeront à la faire ils en commettront pluſieurs, veu qu'il ne ſe paſſe iour que le iuſte ne peche pluſieurs fois. Et quãd ils voudront ſatisfaire pour pluſieurs, ils en commettront encores dauãtage, iuſques à venir à vne abyſme ſans fin. Ie parle encores des plus iuſtes. Voila la fiance de ſatisfaire deſia oſtée. Qu'eſt-ce qu'ils ſongẽt ou attendent ? comment oſent-ils penſer encores de ſatisfaire ?

29 Ils s'efforcent de ſe deſpeſtrer, mais ils n'en peuuent venir à bout. Ils ſe forgent vne diſtinction de peine & coulpe : & confeſſent que la coulpe ſe remet par la miſericorde de Dieu : mais la coulpe remiſe, ils diſent que la peine reſte, laquelle la iuſtice de Dieu requiert eſtre payée : & pourtant, que les ſatisfactions appartiennẽt à la remiſsion de la peine. Quelle legiereté eſt cela ? Ils ſont maintenant la remiſsion de coulpe gratuite : laquelle ils commandent en autre lieu de meriter par prieres, larmes & autres preparations. Mais encores tout ce qui nous eſt enſeigné en l'Eſcriture combat directement contre ceſte diſtinction : laquelle choſe combien que ie penſe auoir eſté tresbien prouuée cy deſſus, toutesfois ie produyray encores quelques teſmoignages : leſquels, cõme i'eſpere, eſtreindrõt tellement ces ſerpens, qu'ils ne pourront pas ſeulement plyer le bout de la queue. Ainſi q̃ dit Ieremie, Ceſte eſt l'alliance nouuelle que Dieu a faite auec nous en ſon Chriſt : qu'il ne ſe ſouuiẽdra plus de nos iniquitez. Nous apprendrons de l'autre Prophete ce qui eſt entendu par cela : où le Seigneur dit, Si le iuſte deſuoye de ſa iuſtice, il ne me ſouuiẽdra plus de toutes ſes iuſtices. Si le pecheur ſe retire de ſon iniquité, il ne me ſouuiendra plus de toutes ſes fautes. En ce qu'il dit qu'il ne ſe ſouuiendra plus de la iuſtice : il veut donner à cognoiſtre qu'il n'aura nul eſgard aux bonnes œuures, pour les remunerer. Aucõtraire donc, ne ſe point ſouuenir des pechez : c'eſt n'en prendre point punition. ce qui eſt dit en vn autre lieu, Les ietter derriere le dos, les effacer comme vne nuée, les ietter au profond de la mer, ne les imputer point, & les auoir cachez. Par telles formes de parler le S. Eſprit nous auoit aſſes clairement expliqué ſon ſens, ſi nous nous rendions dociles à l'eſcouter. Certes ſi Dieu puniſt les pechez, il les impute : s'il en fait vengeance, il s'en ſouuiẽt : s'il les appelle en iugement, il ne les tient point cachez : s'il les examine, il ne les met point der-

Ierem. 31. f. 31. 34. Ezec. 18. e. 24. f. 27

Iſaie 44. d. 22 Mich. 7. d. 19 Pſe. 32. a. 1

riere

riere le dos: s'il les regarde, il ne les a point effacez cõme vne nuée: s'il les met en auant, il ne les a point iettez au fond de la mer. Et en ceſte maniere l'interprete clairement S. Auguſtin, Si Dieu a caché les pechez, dit-il, il ne les a pas voulu regarder: s'il ne les a pas voulu regarder, il n'y a pas voulu prendre garde: s'il n'y a point voulu prendre garde, il ne les a pas voulu punir: il ne les a pas voulu recognoiſtre, & a mieux aimé te les pardonner. Pourquoy donc eſt-il dit que les pechez ſont cachez? A ce qu'ils n'apparoiſſent point. Et qu'eſt-ce à dire, que Dieu ne voit point les pechez, ſinõ qu'il ne les puniſt point? Or oyõs d'vn autre lieu du Prophete, en qu'elle façon & qualité le Seigneur remet les pechez: Si vos pechez, dit-il, eſtoyent comme pourpre, ils ſeront blanchis comme neige: s'ils ſont rouges comme vn ver, ils ſeront comme laine. Et en Ieremie il eſt dit comme il s'enſuit: En ce iour-la on cherchera l'iniquité de Iacob: & elle ne ſera point trouuée. Car de fait elle ſera nulle: d'autant que ie prendray à mercy les reliques que ie garderay. Si nous voulons brieuement ſauoir quel eſt le ſens de ces paroles: conſiderons au cõtraire que ſignifient ces locutions, quand le Seigneur dit qu'il lie les iniquitez en vn ſac, qu'il les plye en vn faſceau, & les engraue dedãs de l'aymant d'vn pinceau de fer. Certes ſi cela eſt à dire que le Seigneur en fera la punition (dont il n'y a nulle doute:) auſsi ne faut-il douter que les premieres ſentences ne promettent, que Dieu ne punira point les fautes qu'il remettra. Il me faut icy adiurer les lecteurs, non pas d'eſcouter à mes gloſes, mais de donner quelque lieu à la parolle de Dieu.

Iſa.1. c.18

Iere.50. d.20

Iob.14. d.17

Oſee 13. c.12

Iere.17. a.1

30 Qu'eſt-ce que Chriſt nous auroit apporté, ſi la peine eſtoit touſiours requiſe pour nos pechez? Car quãd nous diſons qu'il a porté en ſon corps tous nos pechez ſur le bois: nous n'entendons autre choſe, ſinon qu'il a receu toute la peine & vengeance qui eſtoit deue à nos pechez. Ce qu'Iſaie a exprimé plus au vif, quand il a dit, le chaſtiment ou la correction de noſtre paix auoit eſté ſur luy. Et qu'eſt-ce, La correction de noſtre paix, ſinon la punition deue à nos pechez? & laquelle nous deuions porter deuant que peuſsions eſtre reconciliez à Dieu, ſi Chriſt ne s'en fuſt acquité pour nous? Nous voyons icy euidemmẽt que Chriſt a ſouffert les peines des pechez, pour en deliurer les ſiens. Et quãd ſainct Paul fait mention de la redemption par luy faite, il l'appelle communement en Grec, Apolytroſis, qui ne ſignifie pas ſimplement redemption, cõme le vulgaire l'entend: mais le prix & ſatisfaction, que nous appellons Rãçon en François. Pour laquelle cauſe il dit en quelq̃ lieu, q̃ Chriſt s'eſt fait rançó pour nous: c'eſt à dire, qu'il s'eſt cõſtitué pleige en noſtre lieu, afin de nous deliurer pleinemẽt de toutes les dettes de nos pechez. Quelle eſt la propiciation enuers Dieu, dit ſainct Auguſtin, ſinon ſacrifice? & quel eſt le ſacrifice, ſinon ce qui a eſté offert en la mort de Chriſt? Mais ſur tout nous auons vn ferme argument, en ce qui eſt ordõné en la Loy Moſaique de la maniere d'expier, c'eſt à dire purger les pechez. Car le Seigneur n'enſeigne pas là pluſieurs façons de ſatisfaire: mais conſtitue pour toute recompenſe les ſacrifices ſeulement. combien qu'il nombre diligemment par ordre tous les ſacrifices qu'il falloit faire, ſelon la diuerſité des pechez. Que veut donc dire cela, qu'il ne commande point au pecheur de ſatisfaire par bonnes œuures & merites, afin d'obtenir pardon, mais pour toute expiation requiert qu'il ſacrifie: ſinon qu'en cela faiſant, il veut teſtifier qu'il n'y a qu'vn genre de ſatisfaction, par lequel ſa iuſtice eſt appaiſée? Car les ſacrifices qu'immoloyent pour lors les Iſraelites, n'eſtoyent pas eſtimez cõme œuures d'homme: mais prenoyent leur eſtime de leur verité, c'eſt à dire du ſacrifice vnique de Chriſt. Touchant la recõpenſe que reçoit Dieu de nous, le Prophete Oſée l'a elegãment notée en vn mot, diſant, Seigneur tu aboliras toutes nos iniquitez. voyla la remiſsion des pechez. Et nous te rendrons ſacrifices de nos leures. voyla la ſatisfaction, qui n'eſt qu'actiõ de graces. Ie ſay qu'ils ont vne autre ſubtilité pour eſchapper, diſtinguant entre la punitiõ eternelle, & celles qui ſont temporelles. Mais puis qu'ils diſent qu'excepté la mort eternelle, tout mal & aduerſité que nous ſouffrons tant en nos corps qu'en nos ames eſt punition téporelle: ils ne profitent gueres par ceſte eſchappatoire. Car les paſſages que nous auõs allegué, monſtrent notamment que Dieu nous reçoit à mercy à telle condition, qu'en nous remettant la coulpe, il nous laſche auſsi toute la punition que nous auions meritée. Et toutes fois & quantes que Dauid & les Prophetes demandẽt à Dieu pardõ de leurs pechez, ils requierent auſsi que la peine leur ſoit pardonnée. & meſme la crainte du iugement de Dieu les pouſſe à cela. D'autrepart, quand ils promettent que Dieu fera miſericorde, notãment & cõme de propos deliberé ils s'arreſtent ſur ceſt article, qu'il remettra la punition. Certes quand Dieu promet par Ezechiel de retirer ſon peuple de la captiuité de Babylone, voire pour l'amour de ſoy, & non point à cauſe du peuple: il monſtre bien que cela eſt gratuit. Finalement, ſi Chriſt nous deliure du iugemẽt de Dieu ſon Pere, à ce que nous ne ſoyons plus là tenus pour coulpables, il s'enſuit que les peines auſquelles nous eſtions ſubiets, ceſſent quant & quant.

1.Pier.2. d.24

Iſaie 53. b.5

Rom.5. c.24

1.Cor.1. d.30

Ephe.1. b.7

Coloſſ.1. b.14

1.Ti.2. b.6

In Pſal. 129

Oſee 14. a.3

Ezec.36 e 21. & f.32

2. Sam. 12. c. 13

31 Mais pourtant que de leur part ils s'arment des teſmoignages de l'Eſcriture, voyons quels ſont les argumens qu'ils nous obiectent. Dauid, diſent-ils, reprins de ſon adultere & homicide par le Prophete Nathan, reçoit pardon de ſon peché: & neantmoins depuis il eſt puny par la mort de ſon fils, qu'il auoit engendré d'adultere. Nous ſommes auſsi enſeignez de racheter par ſatisfaction telles peines & punitiõs, que nous auriõs à endurer apres la remiſsion de nos pechez. Car Daniel exhortoit Nabucad-nezer de racheter ſes pechez par aumoſne. Et Salomon eſcrit, que les iniquitez ſont remiſes à l'homme, à cauſe de ſa iuſtice & pieté. Item, que la multitude des pechez eſt couuerte par charité: laquelle ſentẽce eſt auſsi confermée de S. Pierre. Et en S. Luc noſtre Seigneur dit de la femme pechereſſe, que pluſieurs pechez luy auoyent eſté remis, pourtant qu'elle auoit aimé beaucoup. Comment ils conſiderent touſiours peruerſement les œuures de Dieu! Aucõtraire, s'ils euſſent bien noté ce qui ne ſe doit point meſpriſer, qu'il y a deux manieres de iugement de Dieu: ils euſſent bien appeſceu autre choſe en ceſte correction de Dauid, q̃ vengeance ou punition de peché. Or pource qu'il nous eſt fort expedient d'entẽdre à quelle fin tendent les chaſtimens que Dieu nous enuoye pour corriger nos pechez: & combien ils different des punitions leſquelles il enuoye ſur les reprouuez, ce ne ſera pas choſe ſuperflue, comme ie penſe, d'en toucher brieuement ce qui en eſt. Nous ſignifierons dõc en general toutes punitions par le mot de Iugement, duquel nous ferons deux eſpeces: & appellerons l'vne Iugement de vengeance, l'autre Iugement de correction. Par le iugement de vengeance le Seigneur puniſt tellement ſes ennemis, qu'il demonſtre ſon ire à l'encontre d'eux pour les perdre, deſtruire & rediger à neant. Pourtant la vengeance de Dieu eſt, quand la punition qu'il enuoye eſt conionite auec ſon ire. Par le iugement de correction il ne puniſt pas tellement qu'il ſoit courroucé, & ne chaſtie point pour perdre ou confondre. Pourtant il ne ſe doit point, à parler proprement, nommer Vengeãce: mais Admonition & remonſtrance. L'vn appartiẽt à vn iuge, l'autre à vn pere. Car le iuge, en puniſſant vn mal-faiteur, puniſt ſa faute & malefice: vn pere, en corrigant ſon fils ne tẽd point à ce but, de faire vengeance de ſa faute: mais pluſtoſt taſche de l'enſeigner, & le rend plus aduiſé pour l'aduenir. Chryſoſtome vſe de ceſte ſimilitude vn peu autrement: toutesfois il reuiẽt à vn meſme poinct: Le fils eſt battu, dit-il, cõme le ſeruiteur: mais le ſeruiteur en ce faiſant eſt puny à cauſe qu'il a peché, receuãt ce qu'il a merité. Le fils eſt chaſtié de diſcipline amiable. Pourtant le chaſtiment eſt fait au fils pour l'amender, & le reduire en bonne voye: le ſeruiteur reçoit ce qu'il a deſſeruy, pource que le maiſtre eſt indigné contre luy.

Dan. 4 c. 24
Pro. 16. a. 6. & 10. b. 12
1 Pier. 4. b. 8
Luc 7. & 47

32 Mais pour plus facilement entendre le tout, il nous faut faire deux diſtinctiõs. La premiere eſt, que par tout où la punition tend à vengeãce, là ſe declaire l'ire & la maledictiõ de Dieu: laquelle il n'adreſſe iamais ſur ſes fideles. Au cõtraire correction eſt benedictiõ de Dieu & teſmoignage de ſon amour, comme dit l'Eſcriture. Ceſte difference eſt touſiours notée. Car tout ce que les iniques endurent d'afflictions en ce monde, leur eſt cõme vn portail & entrée d'enfer: dont ils apperçoiuent comme de loing, leur damnatiõ eternelle. Et tant s'en faut qu'ils s'en amendent, ou en reçoiuent aucun fruit, que pluſtoſt par cela noſtre Seigneur les appreſte à receuoir l'horible peine qui leur doit aduenir finalement. Au contraire, le Seigneur chaſtie ſes ſeruiteurs: mais ce n'eſt point pour les liurer à mort. Parquoy eſtans battus de ſes verges, ils recognoiſſent que cela leur tourne à bien pour les inſtruire. A ceſte cauſe, comme nous voyons que les fideles ont touſiours patiẽment & d'vn courage paiſible receu tel chaſtiment: auſsi ils ont eu touſiours en horreur telles punitions, où l'ire de Dieu leur fuſt demõſtrée. Chaſtie moy Seigneur, dit Ieremie, mais pour mon amendement: & non pas en ton ire, de peur q̃ ie ne ſoye accablé, &c. Eſpanta fureur ſur les peuples qui ne te cognoiſſent point, & ſur les royaumes qui n'inuoquent point ton Nom. Ité Dauid, Seigneur, ne m'argue point en ta fureur, & ne me reprẽ point en ton ire. Et ne contreuient point à cela, qu'il eſt ſouuent dit q̃ le Seigneur ſe courrouce à ſes ſeruiteurs, quand il les puniſt & chaſtie de leurs fautes. comme en Iſaie, Ie te loueray Seigneur: car tu as eſté courroucé contre moy, mais ta fureur s'eſt conuertie, & m'as conſolé. Item en Habacuc, Quand tu auras eſté courroucé, il te ſouuiendra de miſericorde. Comme auſsi Iſaie en diſant, Ie porteray l'ire de Dieu, puis que ie l'ay offenſé: non ſeulement il ſignifie que ceux qui ſont iuſtemẽt punis ne profitent rien en murmurant, mais auſsi que les fideles ont dequoy adoucir leur triſteſſe en conſiderãt l'intention de Dieu. Car par meſme raiſon il eſt dit qu'il profane ſon heritage: lequel, comme nous ſauons, il ne profanera iamais. Cela donc ne ſe refere point à la volonté de Dieu, ou à ſon conſeil qu'il a en chaſtiant les ſiens: mais à la douleur vehemẽte dõt ſont touchez tous ceux auſquels il monſtre quelque rigueur ou ſeuerité. Or eſt-il ainſi que non ſeulement il poind aucunes fois ſes ſeruiteurs de petis aiguillons: mais il les naure tellement au vif, qu'il leur ſemble

Iob 5. c. 17
Prou 3. b. 11
Heb. 12. b. 5
Pſeau. 118. c. 18. & 119. 71

Iere. 10. d. 24

Pſeau. 6. a. 1. & 38 a. 2.
Iſaie 12. a. 1
Habac. 3. a. 2
Iſaie 7. b. 9

ſemble biẽ aduis qu'ils ne ſõt pas loin des enfers. Enquoy faiſant il les aduertit qu'ils ont merité ſon ire. Ce qui eſt expedient, afin qu'ils ſe deſplaiſent en leurs maux, qu'ils ſoyent touchez de plus grand ſoing d'appointer auec luy, & qu'ils ſoyẽt tant mieux incitez à demãder haſtiuemẽt pardon. mais cependãt en cela meſme il leur certifie plus amplemẽt ſa clemẽce q̃ ſa rigueur. Car l'alliãce qu'il a vne fois faite auec Ieſus Chriſt & ſes mẽbres demeure, cõme il a promis q̃ iamais elle ne pourroit eſtre caſſée. Si ſes enfans, dit il, delaiſſent ma Loy, & ne cheminent point en ma iuſtice : s'ils trangreſſent mes commãdemens, & ne gardent point mes ordonnances: ie viſiteray leurs iniquitez auec verges, & leurs pechez auec diſcipline: neantmoins ie ne retireray point ma miſericorde. Et de fait, pour nous rendre plus certains de cela, il dit que les verges dont il nous frappera, ſerõt verges d'homme. Par lequel mot, en ſignifiant qu'il nous traitera doucement & en benignité, il demonſtre que ceux qu'il veut frapper de ſa main, ne peuuent ſinon eſtre du tout cõſus & eſperdus. Ceſte douceur qu'il tient enuers ſon peuple, eſt pareillement demonſtrée par le Prophete: Ie t'ay, dit-il, purgé par feu. mais non pas comme l'argent: car tu euſſes eſté du tout conſumé: c'eſt à dire, combien que les tribulations qu'il enuoye à ſon peuple, ſoyẽt pour le purger de ſes vices: neantmoins qu'il les modere, à ce qu'elles ne le raclent outre meſure. Et cela eſt bien neceſſaire. car ſelon que chacun craind Dieu, & le reuere, & s'addõne à luy obeir en toute ſaincteté, tãt plus eſt-il tendre & foible à porter ſon ire. Car cõbien que les reprouuez ſouſpirent ou grincent les dens ſous les coups : toutesfois pource qu'ils ne conſiderent pas la cauſe, mais tournẽt le dos tant à leurs pechez qu'aux iugemẽs de Dieu, ils ne font que s'endurcir: ou bien pource qu'ils ſe rebecquent & regimbẽt, voire s'eſcarmouchent fierement contre leur Iuge, telle impetuoſité & furie les rend encore plus ſtupides, comme gẽs inſenſez. Mais les fideles, ſi toſt qu'ils ſont aduertis par les verges de Dieu, entrent à reputer leurs pechez: & eſtans eſtonnez de crainte & frayeur, ont leur refuge à ſupplier pour obtenir pardon. Si Dieu n'adouciſſoit telles angoiſſes dõt les poures ames ſe tourmentent, elles ſuccomberoyent cent fois: meſme quand il ne feroit q̃ donner quelque petit ſigne de ſon ire.

Pſeau. 86 a. 31

2. Sam. 7 b. 14

33 L'autre diſtinction eſt, que quand les meſchans ſont battuz de fleaux de Dieu en ce monde, ils commencent deſia à endurer la rigueur de ſon iugement. Et combien qu'il ne leur ſera point pardonné, de n'auoir point fait leur profit de tels aduertiſſemens de l'ire de Dieu : toutesfois ils ne ſont point punis pour leur amendement, mais ſeulement afin de leur donner à cognoiſtre qu'ils ont vn iuge, qui ne les laiſſera point eſchapper qu'il ne leur rende ſelon leurs merites. Au contraire les fideles ſont battus, non point pour ſatiſfaire à l'ire de Dieu, ou payer ce qui eſt deu à ſon iugement: mais afin de profiter à repentance, & ſe reduire en bonne voye. Parquoy nous voyons que tels chaſtimens ſe rapportent pluſtoſt au futur qu'au paſſé. I'ayme mieux exprimer cela par les parolles de Chryſoſtome, q̃ par les miennens: Le Seigneur, dit-il, nous puniſt de nos fautes: nõ point pour prendre quelque recompenſe de nos pechez, mais en nous aduiſant pour l'aduenir. Semblablement ſainct Auguſtin dit, Ce que tu ſouffres & dont tu gemis, t'eſt medecine, & non point peine: chaſtiment, & non pas dãnation: ne reiette point la verge, ſi tu ne veux point eſtre reietté de l'heritage. Item, Toute la miſere du genre humain, ſous laquelle le mõde gemiſt, ſachez freres, que c'eſt douleur de medecine, & non pas ſentẽce de punition. I'ay bien voulu alleguer ces paſſages, afin que ce que ie dy ne ſemblaſt nouueau. Et à cela regardent les querimonies pleines d'indignatiõ, par leſquelles Dieu accuſe ſouuent l'ingratitude des Iuifs, de ce qu'ils auoyent meſpriſé auec contumace les chaſtimens qu'ils auoyent receu de ſa main. comme en Iſaie, Qu'eſt-ce q̃ ie vous battray plus? depuis la plante des pieds iuſques au ſõmet de la teſte, il n'y a nulle ſanté. Mais pource que les Prophetes ſont remplis de telles ſentences: c'eſt aſſez d'auoir touché en bref, que Dieu ne punit ſon Egliſe à autre intention, que pour la matter & dõter afin qu'elle s'amende. Selõ ceſte difference, quand il deſpouilloit Saul de ſon royaume, il le puniſſoit à vengeance: mais en oſtant à Dauid ſon enfant, il le corrigeoit pour le reduyre. Il faut en ceſte ſorte prẽdre ce que dit S. Paul, que quand le Seigneur nous afflige, il nous corrige, afin de ne nous point condamner auec ce monde. c'eſt à dire que les afflictions qu'il nous enuoye, ne ſont point punitions pour nous confondre, mais chaſtimens pour nous inſtruire. En quoy S. Auguſtin accorde tres bien auſsi auec nous, quand il dit qu'il nous faut diuerſement cõſiderer les chaſtimens, dont noſtre Seigneur viſite tant ſes eſleuz que les reprouuez. Car aux premiers, dit-il, ils ſont exercices apres auoir obtenu grace: aux ſeconds, ils ſont condamnation ſans grace. Puis apres il refere les exemples de Dauid & des autres, diſant que noſtre Seigneur, en les chaſtiãt n'a eu autre fin que de les exercer en humilité. Et ne faut point que de ce q̃ dit Iſaie, aſſauoir que l'iniquité a eſté remiſe au peuple Iudaique, d'autãt qu'il auoit receu de la main du Seigneur pleine correction: nous inferions que la remiſsiõ de

In ſermo. de pœnit. & confeſſ.

Iſaie 48. b. 10

Iſaie 1. b. 5

1. Sam. 15. c. 23

2. Sam. 12. d. 18

1. Cor. 11. g. 32

Lib. de peccat. merit. & remiſſ. cap. 33. & 34

Iſaie 40. a. 2

nos pechez de pēd des chastimēs q̄ nous en receuōs. Mais cela signifie autāt q̄ si Dieu eust dit, Ie vous ay assés puny & affligé, en telle sorte q̄ vostre cœur est du tout oppressé de tristesse & āgoisse: il est dōc tēps qu'é receuāt le message de misericorde, vos cœurs soyēt remis en liesse, me tenās pour pere. Car de fait là Dieu prēd la personne d'vn pere, leq̄l ayāt esté cōtraint de se mōstrer aspre enuers sō enfāt, a regret à sa seuerité q̄lq̄ iuste qu'elle soit.

34 Il est necessaire que les fideles se munissent de ceste pensée en l'amertume de leurs afflictions: Le temps est que le iugement commēce à la maison du Seigneur, en laquelle son Nom a esté inuoqué. Que feroyent les fils de Dieu, s'ils estimoyent que la tribulation qu'ils endurent, fust vne vengeance de Dieu sur eux? Car celuy qui estant frappé de la main de Dieu, le repute enuers soy comme vn iuge punissant: il ne le peut conceuoir autre que courroucé & contraire à soy: & ne peut sinon detester la verge de Dieu, comme malediction & dānation. En somme, celuy qui pensera Dieu auoir telle volōté enuers soy, qu'il le veuille encore punir, ne se pourra iamais persuader qu'il soit aimé de luy. Or nous ne pouuons profiter en sa discipline: sinon qu'en pensant qu'il est indigné à nos vices, nous l'estimions propice enuers nous, & nous portāt affection d'amour. Autremēt il faudroit qu'il nous en aduint autāt cōme dit le Prophete luy en estre aduenu: Seigneur, ta fureur a passé sur moy: tes frayeurs m'ont accablé. Itē cōme il est dit au Pseaume de Moyse, Seigneur nous sommes defaillis en ton ire, & auons esté confus en ton indignatiō. Tu as mis nos iniquitez deuant tes yeux: & nos fautes cachées, en la clarté de ta face. Ainsi tous nos iours se sont euanouys en ton ire: nos cœurs ont esté cōsumez & esperdus cōme vne parolle, quād elle est sortie de la bouche. Aucōtraire, Dauid parlāt des chastimēs paternels, pour mōstrer q̄ les fideles en sont pluſtoſt aidez qu'oppressez, dit ainsi: Biē heureux est l'homme q̄ tu auras corrigé, Seigneur, & que tu auras instruit en ta Loy: afin q̄ tu luy dōnes repos au iour de calamité, quand la fosse se caue pour les pecheurs. C'est vne dure tentatiō, quād Dieu espargnant les incredules & dissimulant leurs forfaits, se mōstre plus rude & aspre enuers les siens. & pourtant il adiouſte pour les soulager & recréer, l'aduertissement & instruction en la Loy: assauoir q̄ Dieu procure leur salut, les ramenāt au bon chemin, & que cependāt les reprouuez se precipitent en s'esgarāt, pour trebucher en la fosse de perdition. Et n'y a point de difference, si la peine est eternelle ou temporelle: car tant les guerres, famines, pestilences & maladies sont maledictions de Dieu, que le iugement mesme de la mort eternelle: quand nostre Seigneur les enuoye à ceste fin, pour en vser comme d'instrumens de son ire & vengeance sur les iniques.

1. Pier. 4. d. 17
Iere. 25. .29
Pseau. 88. d. 17
Pse. 90. b. 7
Pse. 94. b. 12

35 Chacun voit comme ie pense, à quelle fin tend ceste correction de Dieu sur Dauid: c'est pour luy estre vn enseignement comment homicide & adultere desplaisent grieuement à Dieu, contre lesquels il declaire vn tel courroux sur son seruiteur fidele & bien aimé. & aussi pour luy estre vn aduertissement de n'oser commettre au tēps aduenir vn tel faict: non pas pour estre vne punition, par laquelle il fist quelque recompēse à Dieu de sa faute. Il en faut autant estimer de l'autre correction, par laquelle Dieu affligea le peuple Iudaique d'vne terrible pestilēce, par la desobeissance de Dauid, laquelle il auoit commise en faisant faire la monstre du peuple. Car il pardonna la faute du delict à Dauid: mais pourtant qu'il appartenoit tant à l'exēple de tous les aages qu'à l'humiliation de Dauid, qu'vn tel fait ne demeurast pas impuny, nostre Seigneur le chastia asprement de sa verge. A ce mesme but tend la malediction vniuerselle que nostre Seigneur a denoncée à tout le genre humain. Car quand apres auoir obtenu grace, nous portons encore les miseres, lesquelles furēt imposées à nostre pere Adam pour sa transgressiō: par cela nostre Seigneur nous admonneste combien ce luy est vne chose fort desplaisante, que la transgression de sa Loy: à ce qu'estans humiliez & abbatus par la recognoissance de nostre poureté, no⁹ aspirions d'vn plus ardent desir à la vraye beatitude. Et si quelcun vouloit dire, que toutes les calamitez que nous endurōs en ceste vie mortelle, sont recōpenses enuers Dieu pour nos fautes: à bon droit on l'estimeroit despourueu d'entendement. C'est ce qu'a voulu dire S. Chrysostome, comme il me semble, en escriuant comme il s'ensuit: Si la cause pourquoy Dieu nous chastie, est afin que nous ne persistions point en mal, ou que ne demeurions endurcis: si tost qu'il nous a reduits à penitence, la punition n'a plus de lieu. Pourtāt selō qu'il cognoist estre cōuenable à la nature d'vn chacun, il traite les vns plus aspremēt & les autres en plus grāde douceur. Parquoy voulāt mōstrer qu'il n'est point excessif en punissāt, il reproche aux Iuifs q̄ selō leur dureté & obstinatiō, estās battus ils ne cessēt pas pour cela de mal faire. En ce mesme sens il se plaind, qu'Ephraim est cōme vn gasteau bruslé d'vn costé & tout crud de l'autre: pource q̄ les verges dōt il auoit senti les coups ne luy estoyent point entrées iusques au cœur, afin qu'il fust bien recuit pour estre capable d'obtenir pardon. Certes Dieu en parlant ainsi, proteste qu'il sera appaisé si tost que chacun sera retourné à luy: & s'il vse de rigueur en chastiant les fautes, que cela luy est

Homil. 3. de proui. ad Stagir. virum
Iere. 5. a. 3
Osee 7. b. 8

arraché

arraché par force, veu que les pecheurs pourroyent anticiper par vne correction volontaire. Toutesfois pource qu'il n'y a celuy de nous qui ne desuoye, & que nous auons tous besoin de chastiment, ce bon Pere aymant nostre profit, nous visite tous sans exceptiõ par ses verges. Or c'est merueille comment ils s'arrestent ainsi au seul exemple de Dauid, & ne s'esmeuuent de tant d'exemples lesquels nous demonstrent la remission des pechez gratuite. On lit que le Publicain est descendu du Temple iustifié: nulle peine ne s'ensuit. S. Pierre a obtenu pardon de son peché. Nous lisons ses larmes, dit S. Ambroise: de satisfaction nous n'en lisons point. Il fut dit au Paralytique, Leue-toy, tes pechez te sont remis: & ne luy fut imposée nulle peine. Toutes les absolutions desq̃lles il est fait mention en l'Escriture, nous sont descrites gratuites. De ceste multitude d'exemples se deuoit plustost prendre la reigle, que de cestuy-la seul, qui contient ie ne say quoy de special. *Luc 18. c. 14. Luc 22. g 61. Matth. 9. a. 2.*

36 Daniel en son exhortation, par laquelle il conseilloit à Nabuchadnezer de racheter ses pechez par iustice, & ses iniquitez par pitié des poures: n'a pas voulu entendre que iustice & misericorde fussent propiciation de Dieu & redemption de peines. car il n'y a iamais eu autre rançon que le sang de Christ. mais en parlant de racheter, il le rapporte aux hommes plustost qu'à Dieu: comme s'il eust dit, O Roy, tu as exercé vne domination iniuste & outrageuse: tu as opprimé les foibles, pillé les poures, mal & iniquemẽt traité ton peuple. Pour les iniustes rapines, oppressions & violences que tu leur as faites, ren leur maintenant misericorde & iustice. Pareillement Salomon, quand il dit que la multitude des pechez est couuerte par charité: il n'entend pas enuers Dieu, mais entre les hommes. car la sentence entiere est comme il s'ensuit: Haine esmeut contention, mais charité couure toutes iniquitez. En quoy Salomon selon sa maniere accoustumée, par comparaison des contraires, compare les maux qui s'engendrent de haines auec les fruicts de charité. & est le sens tel: Ceux qui s'entre-hayssent, se mordent, reprenent & iniurient l'vn l'autre, tournẽt tout à vice & reproche. Ceux qui s'entre-ayment dissimulent entre eux, tolerẽt & pardonnẽt beaucoup de choses: non pas que l'vn approuue les vices de l'autre, mais pourtant qu'il les endure, & y remedie plustost par aduertissemens, qu'il ne les irrite par accusatiõs. Et ne faut douter q̃ ce lieu n'ait esté allegué en mesme sens de S. Pierre: si nous ne luy voulõs imputer qu'il ait corrõpu & mal tiré l'Escriture. Quand Salomon dit que par misericorde & beneficences les pechez nous sont remis, il n'entend point qu'ils soyent recõpensez deuant Dieu: à ce que luy estant satisfait & contenté, nous remette les peines qu'il nous eust autremẽt enuoyées. mais selon la maniere commune de l'Escriture, il signifie q̃ tous ceux le trouueront propice, qui delaissans leur vie mauuaise se conuertiront à luy en saincteté & bonnes œuures. comme s'il disoit que l'ire de Dieu cesse & est appaisée, quand nous cessons de mal faire. Cependant il n'enseigne point pour quelle cause Dieu nous pardonne: mais seulement descrit la maniere de nous bien & deuement conuertir. comme souuent les Prophetes denoncent, q̃ c'est en vain que les hypocrites apportẽt à Dieu leurs fanfares & põpes de ceremonies au lieu de penitence, veu qu'il ne prend plaisir qu'à integrité, pitié, droiture, & choses semblables. Comme aussi l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux recommandant humanité & beneficence, dit que Dieu se delecte de tels sacrifices. Et de fait, nostre Seigneur Iesus, quand apres s'estre moqué de ce que les Pharisiens appliquoyent tout leur soin à nettoyer leurs escuelles, il leur commande s'ils appetent pureté, de faire aumosnes: par cela ne les exhorte point à satisfaire, mais seulemẽt les aduertit quelle pureté est approuuée de Dieu. De laquelle locution il a esté traité autrepart. *Dan. 4. c. 24. Prou. 10. b. 12. 1. Pier. 4. b. 8. Prou. 16. a. 6. Hebr. 13. c. 16. Matt. 23. c. 25. Luc 11. f. 39.*

37 Touchant du lieu de S. Luc, ceux qui auront leu de sain iugement la parabole qui est là proposée de nostre Seigneur, ils ne nous en feront nul combat. Le Pharisien pẽsoit en soy-mesme, que la femme pechereresse n'estoit point cogneue de nostre Seigneur, puis qu'il l'auoit si facilement admise à soy. Car il estimoit qu'il ne l'eust iamais receue, s'il l'eust cogneue pechereresse, comme elle estoit. Et de cela il inferoit qu'il n'estoit pas Prophete, puis qu'il se pouuoit ainsi abuser. Nostre Seigneur pour monstrer qu'elle n'estoit plus pechereresse, depuis que ses pechez luy auoyent esté remis, luy proposa ceste similitude: Vn vsurier auoit deux detteurs, dont l'vn luy deuoit cinquante francs, l'autre cinq cens. il remist la dette à tous deux: lequel luy deuoit sauoir plus de gré? Le Pharisien respond, Celuy certes auquel la plus grande dette a esté quittée. Nostre Seigneur replique, De cela confidere que beaucoup de pechez ont esté remis à ceste femme, veu qu'elle a beaucoup aimé. Par lesquelles parolles, comme on voit clairement, il ne fait pas la dilection d'icelle femme cause de la remission de ses pechez, mais probation seulement: car elles sont prises de la similitude du detteur, auquel auoyent esté quittez cinq cens francs. Or il ne dit pas qu'ils luy eussent esté quittez pource qu'il eust bien aymé: mais il dit qu'il doit bien aymer, pourtant qu'ils luy ont esté quittez. Et faut appliquer ces parolles à la similitude en *Chap. 7. f. 36.*

ceſte maniere: Tu eſtimes ceſte femme icy pechereſſe : mais tu la deuois recognoiſtre pour autre, puis que ſes pechez luy ont eſté pardonnez. Or la remiſsiõ de ſes pechez te deuoit eſtre manifeſtée par ſa dilection: de laquelle elle rend graces pour le bien qui luy a eſté fait. Et eſt vn argumẽt qu'on appelle des choſes ſubſequẽtes, par lequel nous demonſtrõs quelque choſe par les ſignes qui s'en enſuyuent. Finalement noſtre Seigneur teſtifie euidemment, par quel moyen ladite pechereſſe obtint pardon de ſon peché: Ta foy, dit-il, t'a ſauuée. Nous impetrons donc par foy remiſsion: & par charité nous rendons graces, & recognoiſſons la liberalité de noſtre Seigneur.

38 Ie ne m'eſtonne pas fort des ſentences qu'on voit aux liures des Anciens touchant la ſatisfaction. Pour dire vray, ie voy qu'aucuns d'eux, & quaſi tous ceux deſquels les œuures ſont paruenues à noſtre cognoiſſance, ou ont failly en ceſt endroit, ou bien ont parlé trop durement. Mais ie n'accorderay pas qu'encores ils ayent eſté ſi rudes & ignorans, qu'ils ayent eſcrit ce qu'ils en ont dit, en tel ſens que le prennent ces nouueaux ſatisfactionaires. Chryſoſtome en quelque paſſage parle en ceſte maniere: Quand on demande miſericorde, c'eſt afin de n'eſtre examiné de ſon peché: afin de n'eſtre point traité ſelon la rigueur de iuſtice: afin que toute punition ceſſe. Car où il y a miſericorde, il n'y a plus ne gehenne, ny examen, ne rigueur, ne peine. Leſquelles parolles, en quelque ſorte qu'on les veuille cauiller, iamais ne ſe pourront accorder auec la doctrine des Scolaſtiques. Dauantage, au liure qui eſt intitulé, De dogmatibus eccleſiaſticis, qu'on attribue à ſainct Auguſtin, il eſt dit au chapitre cinquantequatrieme, La ſatisfaction de penitence eſt d'oſter les cauſes de peché, & ne s'adonner point aux ſuggeſtions d'icelle. Dont il appert qu'en ce temps-la ceſte opinion a eſté reiettée: de dire qu'il fauſiſt par ſatisfaction recompenſer les fautes paſſées. Car toute ſatisfaction eſt là rapportée, à ſe donner garde pour l'aduenir, & s'abſtenir de mal faire. Ie ne veux point alleguer ce que dit Chryſoſtome, que le Seigneur ne requiert autre choſe de nous, ſinon que nous confeſsions deuant luy noz fautes auec larmes: veu que telles ſentences ſont ſouuent repetées par les Anciẽs. Sainct Auguſtin appelle bien en quelque lieu les œuures de miſericorde enuers les poures, Remedes pour obtenir pardon enuers Dieu. Mais afin que perſonne ne s'empeſche ou s'enueloppe, il explique en vn autre lieu plus amplement ſa ſentence: La chair de Chriſt, dit-il, eſt le vray & vnique ſacrifice pour les pechez: non ſeulement pour ceux qui nous ſont remis au Bapteſme, mais qui nous aduiennent apres par l'infirmité de la chair: pour leſquels l'Egliſe prie iournellement, Remets nous noz dettes. Et de fait elles ſont remiſes par ce ſacrifice vnique.

Hom. 2. in Pſal. 50

Hom. 10. in Gene.

Enchirid. ad Laurentium. Matth. 6. v. 12

39 Or le plus ſouuent ils ont appellé Satisfaction, non pas vne recompenſe qui fuſt rendue à Dieu, mais vne proteſtation publique, par laquelle ceux qui auoyent eſté corrigez d'excommunication, quand ils venoyent à rentrer à la communion de l'Egliſe, rendoyent à la compagnie des fideles vn teſmoignage de leur penitence: car on leur ordonnoit certains iuſnes & autres choſes, par leſquelles ils donnaſſent à cognoiſtre que veritablement & de cœur ils ſe repentoyent de leur vie paſſée: ou pluſtoſt par leſquelles ils effaçaſſent la memoire de leur mauuaiſe vie. Par ainſi ils eſtoyent dits ſatiſfaire, non pas à Dieu, mais à l'Egliſe. Comme ſainct Auguſtin l'exprime de mot à mot en ſon liure qu'il a intitulé Enchiridion ad Laurentium. De ceſte couſtume ancienne ſont deſcendues les confeſsions & ſatisfactions qui ſont auiourdhy en vſage: qui ont vrayement eſté vne lignée ſerpentine, laquelle a tellement ſuffoqué tout ce qui eſtoit bon en icelle forme ancienne, que meſme l'ombre n'en eſt point demeurée. Ie ſay bien que les Anciẽs parlent aucune fois aſſez cruement: & comme i'ay n'agueres dit, ie ne veux pas nier qu'ils n'ayent parauenture aucunement failli: mais leurs liures qui eſtoyent ſeulement entachez de petites taſches, ſont du tout ſouillez quand ils ſont maniez par ces pourceaux. Et s'il eſt queſtion de combatre par l'authorité des Anciens, quels Anciẽs nous mettent ils en auant? La plus grand part des ſentences deſquelles Pierre Lombard leur capitaine a rempli ſon liure, a eſté priſe de ie ne ſay quelles reſueries de fols moynes, qui ſont diuulguées ſous le nom de ſainct Ambroiſe, Hierome, Auguſtin & Chryſoſtome. comme en ceſte preſente matiere il emprunte quaſi tout ce qu'il dit d'vn liure intitulé De penitence, lequel eſtant couſu confuſement par quelque ignorant, de bons & de mauuais autheurs, eſt attribué à ſainct Auguſtin: mais il eſt tel qu'vn homme moyennement docte ne le daigneroit recognoiſtre pour ſien. Quãt à ce que ie n'eſpluſche pas ſi ſubtilement leurs ſottiſes, les lecteurs me pardonneront. Il ne me ſeroit pas fort penible d'expoſer en riſée tous les grans myſteres dont ils ſe vantent, & le pourroye faire auec applaudiſſement de beaucoup de gẽs: mais pource que ie deſire d'edifier ſimplement, ie m'en deporte.

Cap. 65. Citatur in Decr. cap. in actionibus. de pœnit. diſt. 1.

CHAP.

CHAP. V.

Des supplemens que les Papistes adiouſtent aux ſatisfactions: aſſauoir des indulgẽces, & du purgatoire.



L'Eſt de ceſte ſource de ſatisfaction, que les indulgences ſont venues: car ils babillent que quand la faculté de ſatisfaire nous defaut, c'eſt vn moyen d'y ſuppléer: & ſe desbordent en telle rage, qu'ils enſeignẽt que le Pape en faiſant voller ſes bulles çà & là, diſpenſe les merites de Ieſus Chriſt & des Martyrs. Or cõ bien qu'ils ſoyent pluſtoſt dignes d'eſtre mis entre les mains des medecins, que d'eſtre conueincus par argumens: meſmes qu'il n'eſt ia grand beſoin de s'amuſer à la refutation de tels erreurs, leſquels ayans eſté dés long temps esbranlez, commencent d'eux-meſmes à dechoir & defaillir: toutesfois pource qu'encores vne brieue refutation ſera vtile pour le regard d'aucuns ſimples & ignorans, ie ne veux pas du tout m'en abſtenir. Et de fait, ce que les indulgences ſe ſont ſi longuemẽt maintenues & conſeruées, meſme en ſi grãde licẽce & enormité: nous dõne à cognoiſtre en quelles tenebres & erreurs les hõmes ont eſté enſeuelis par quelques années. Ils ſe voyoyẽt apertement moquer & trõper du Pape & de ſes porteurs de Rogatons: ils voyoyent marchandiſe eſtre faite du ſalut de leurs ames: que l'achet de paradis eſtoit taxé à certains deniers: q̃ rien ne ſe donnoit gratuitement: que ſous ceſte couleur on tiroit de leurs bourſes les oblatiõs qui eſtoyẽt apres vilainemẽt deſpẽdues en paillardiſes, maquerelages & gourmandiſes: q̃ les plus grans recõmandeurs d'indulgences en eſtoyẽt pour leur endroit les plus grans contẽpteurs: q̃ ce monſtre de plus en plus croiſſoit tous les iours, & furieuſement s'eſleuoit ſans fin: qu'on apportoit de iour en iour plõb nouueau pour tirer nouuel argent: neantmoins ils receuoyent les indulgẽces en grand honneur, ils les adoroyent & achetoyẽt. Et ceux qui voyoyent plus clair q̃ les autres, penſoyent encore q̃ c'eſtoyent fraudes ſalutaires, deſquelles ils pouuoyẽt eſtre trõpez auec quelque fruit. En la fin, quand le monde s'eſt maintenant permis d'eſtre vn peu plus ſage, les indulgences ſe refroidiſſent & ſe gelent, iuſqu'à ce qu'elles s'eſuanouiſſent du tout.

2 Mais pourtant que pluſieurs qui cognoiſſent les traffiques, tromperies, larrecins, rapacitez leſquelles ont exercé iuſques icy les facteurs & traffiqueurs des indulgences, ne voyent point la ſource de l'impieté qui y eſt: il eſt expedient de monſtrer icy non ſeulement quelles ſont les indulgences, comme ils en vſent: mais du tout que c'eſt, à les prendre en leur propre & meilleure nature, ſans quelque qualité ou vice accidental. Ils appellent le threſor de l'Egliſe, les merites de Ieſus Chriſt, des Apoſtres & des Martyrs. De ce threſor ils diſent que le Pape a la garde effentielle, comme en la racine, entant qu'il en eſt le diſpenſateur pour en eſlargir par ſoy-meſme ce qui luy plaiſt, & deleguer aux autres la iuriſdiction d'en departir. & de là viennent les indulgences qu'il donne, maintenant plenieres, maintenant pour certains ans. Item, celles que donnent les Cardinaux pour cent iours, & les Eueſques pour quarante. Or tout cela, pour en dire au vray ce qui en eſt, n'eſt ſinon vne pollution du ſang de Chriſt, & vne fauſſeté du diable, pour deſtourner le peuple Chreſtien de la grace de Dieu & de la vie qui eſt Chriſt, & pour le deſuoyer du chemin de ſalut. Car comment pouuoit eſtre le ſang de Chriſt plus vilainement pollué & deshonnoré, qu'en niant qu'il ſuffiſe à la remiſsion des pechez, reconciliation & ſatisfaction, ſinon que le defaut d'iceluy ſoit ſuppleé d'autrepart? La Loy & tous les Prophetes, dit ſainct Pierre, portẽt teſmoignage à Chriſt, qu'en luy doit eſtre receue la remiſsion des pechez. les indulgences ottroyent la remiſsion des pechez par ſainct Pierre, ſainct Paul, & autres Martyrs. Le ſang de Chriſt nous purge des pechez, dit ſainct Iean. les indulgences font du ſang des Martyrs ablution des pechez. Chriſt, dit ſainct Paul, qui n'auoit cogneu nul peché, a eſté fait peché pour nous: c'eſt à dire ſatisfaction de peché, afin qu'en luy nous fuſsions faits iuſtice de Dieu. les indulgences colloquent la ſatisfaction de peché au ſang des Martyrs. Sainct Paul crioit, teſtifiant aux Corinthiens qu'vn ſeul Chriſt eſtoit crucifié & mort pour eux. les indulgences determinent S. Paul & les autres eſtre morts pour nous. Et en vn autre paſſage il dit, que Chriſt s'eſt acquis ſon Egliſe par ſon ſang. les indulgences mettẽt vn autre prix de l'acquiſitiõ au ſang des Martyrs. Chriſt, dit l'Apoſtre, a eternellement parfait par vne oblation ceux qu'il a ſanctifiez. les indulgences contrediſent, affermans que la ſanctification de Chriſt, qui autremẽt ne ſuffiſoit point, eſt parfaite au ſang des Martyrs. S. Iean dit, que tous les ſaincts ont laué leurs robbes au ſang de l'Agneau. les indulgences nous enſeignent de lauer nos robbes au ſang des ſaincts.

Act.10. g.43. 1.Iean 1. c.7. 2.Cor. 5. d.21. 1.Cor.1. b.13. Act.20.f. 28. Heb.10.e 14. Apoc.7.d 14.

3 Leon eueſque de Rome prononce contre tels blaſphemes vne belle ſentence & digne de memoire, en ſon Epiſtre aux eueſques de Paleſtine: Combien, dit-il, que la mort de pluſieurs ſaincts ait eſté pretieuſe deuãt Dieu, toutesfois il n'y a nul duq̃l la mort ait eſté la re-

cõciliation du monde. Les iuſtes ont receu couronne pour eux,& non pas donné aux autres:& de leur ſouffrance nous auons exemples de patience,& non pas le don de iuſtice. car chacun d'eux a ſouffert pour ſoy,& nul n'a payé la dette des autres,ſinon le Seigneur Ieſus, auquel nous ſommes tous morts,crucifiez & enſeuelis. Il repete encore les meſmes parolles en vn autre lieu. Voulons-nous rien plus clair pour conuaincre d'erreur ceſte meſchãte doctrine des indulgences? Combien que nous auons auſſi le teſmoignage de ſainct Auguſtin, auſſi exprés qu'on ſauroit demander: Combien,dit-il,que nous mourions pour nos freres, toutesfois le ſang de nul martyr n'eſt eſpandu en la remiſſiõ des pechez, cõme Ieſus Chriſt l'a eſpandu pour nous.car en cela il ne nous a point donné exemple qu'il nous faille enſuyure:mais nous a donné vne grace,de laquelle il le nous faut remercier. Item en vn autre paſſage, Comme le Fils de Dieu a eſté fait homme pour nous faire enfans de Dieu auec ſoy: ainſi luy ſeul a ſouſtenu la peine pour nous,ſans auoir commis aucũ demerite, afin que par luy nous receuſsions ſans aucun bon merite la grace qui ne nous eſtoit point deue. Certainement combien que toute leur doctrine ſoit couſue & tiſſue d'horribles blaſphemes & ſacrileges,toutesfois ce blaſpheme eſt outrageux par deſſus tous les autres. Qu'ils recognoiſſent ſi ce ne ſont pas icy leurs concluſions: Que les martyrs par leur mort ont plus deſeruy de Dieu qu'il ne leur eſtoit beſoin:& qu'ils ont eu telle abondance de merite,qu'il en puiſſe redonder vne partie aux autres:& pourtant afin qu'vn tel bien ne ſoit vain & perdu,q̃ leur ſang eſt mis auec celuy de Chriſt,& que de tous enſemble eſt fait & accumulé le threſor de l'Egliſe pour la remiſsion & ſatisfaction des pechez:& qu'il faut ainſi prendre ce que dit S. Paul, Ie ſupplée en mon corps ce qui defaut aux paſsions de Chriſt pour ſon corps, qui eſt l'Egliſe. Qu'eſt cela autre choſe,ſinõ laiſſer le nom à Chriſt: au reſte,le faire vn petit ſainct vulgaire,qui ne ſe puiſſe à grand' peine cognoiſtre en la multitude des autres? Mais il conuenoit qu'il fuſt luy ſeul preſché, demonſtré,nommé,regardé,quand il eſt queſtion d'obtenir la remiſsion des pechez,purgation & ſatisfaction. Conſiderons toutesfois leurs argumens:Afin, diſent-ils, que le ſang des martyrs n'ait pas eſté inutilement eſpandu,qu'il ſoit communiqué au bien commun de l'Egliſe.Comment? N'a-ce pas eſté aſſez grande vtilité d'auoir glorifié Dieu par leur mort?d'auoir ſigné ſa verité par leur ſang? d'auoir teſtifié par le contemnemẽt de ceſte vie preſente qu'ils en cherchoyent vne meilleure?d'auoir par leur conſtance confermé la foy de l'Egliſe,& eſtonné l'obſtination des ennemis?mais certes c'eſt ce que ie vay dire:Ils ne recognoiſſent nul profit,ſi Chriſt ſeul eſt Propiciateur, s'il eſt luy ſeul mort pour nos pechez,s'il a eſté ſeul offert pour noſtre redemption. Si ſainct Pierre & ſainct Paul,diſent-ils,fuſſent morts en leurs licts,ils n'euſſent pas laiſſé d'obtenir la couronne de victoire. Puis donc qu'ils ont bataillé iuſqu'au ſang,il ne cõuiendroit point à la iuſtice de Dieu,de laiſſer cela ſans vtilité comme ſterile. Voire comme ſi Dieu ne ſauoit pas le moyen d'augmenter la gloire en ſes ſeruiteurs,ſelon la meſure de ſes dons. Et le profit qui reuient en commun à l'Egliſe eſt aſſez grand,quand par le triomphe des ſaincts elle eſt enflambée à vn meſme zele,pour s'eſuertuer comme eux.

Epiſt. 95

Tract. in Ioan. 84.

Lib. ad Boniſ. 4. cap 4

Coloſſ. 1. d 24

4 Or combien malicieuſement corrompent-ils le lieu de ſainct Paul:où il a dit,qu'il ſupploit en ſon corps ce qui defailloit des paſsiõs de Chriſt? car il ne rapporte point ce defaut ne ſupplément à la vertu de la redemption,purgation, ou ſatisfaction,mais aux afflictions deſquelles il conuient que les membres de Chriſt, c'eſt aſſauoir les fideles, ſoyent excercez tant qu'ils ſeront en ceſte chair. Il dit donc cela reſter aux paſsions de Chriſt:qu'en ayant vne fois ſouffert en ſoy-meſme, il ſouffre tous les iours en ſes membres. Car Chriſt nous fait tant d'honneur, qu'il eſtime & appelle noz afflictions ſiennes. Et ce que ſainct Paul adiouſte,qu'il ſouffroit pour l'Egliſe:il n'entend pas pour la redemption, reconciliation ou ſatisfaction de l'Egliſe: mais pour l'edification ou accroiſſemẽt d'icelle, cõme il dit en vn autre paſſage qu'il ſouſtient tout pour les eſleus: afin qu'ils paruiennent au ſalut qui eſt en Chriſt. Et comme il eſt eſcrit aux Corinthiens, que pour leur conſolation & ſalut il enduroit volontiers les tribulations qu'il portoit. Et de fait,il adiouſte incõtinent apres vn mot par lequel il s'explique bien, diſant qu'il eſt ordonné miniſtre de l'Egliſe,non point pour faire la redemption,mais pour preſcher l'Euangile ſelon la diſpenſation qui luy eſtoit commiſe. Si quelcun demande vn autre expoſiteur,qu'il oye ſainct Auguſtin: Les paſsions de Chriſt ſont en luy ſeul,comme au chef: en luy & en ſon Egliſe,comme en tout le corps, Pourtãt Paul cõme l'vn des membres, diſoit,Ie ſupplée en mõ corps ce qui defaut aux paſsiõs de Chriſt. Et pourtãt toy qui ſouffres de ceux qui ne ſont point mẽbres de Chriſt:ſi tu es mẽbre,tu ſouffres ce qui defailloit aux paſsiõs de Chriſt. Touchãt de la fin & de l'efficace de la mort des Apoſtres,il en traite en vn autre paſſage, parlant ainſi: Chriſt m'eſt la porte pour entrer à vous,d'autãt q̃ vous eſtes brebis de Chriſt acquiſes par ſon ſang:recognoiſſez voſtre prix,leq̃l ne vous eſt point dõné de moy,mais preſché par moy. Puis il adiouſte, Selon

Coloſ. 1. d 24

2. Tim. 2 b. 10
2. Cor. 1. b. 6

In Pſalm. 16

Tract. in Ioan. 47

lon que noſtre Seigneur Ieſus a donné ſon ame pour nous, ainſi deuons-nous expoſer noz ames pour noz freres: aſſauoir pour l'edification de la paix, & confirmation de la foy. Mais n'eſtimõs pas que ſainct Paul ait penſé quelque choſe defaillir aux paſsions de Chriſt, entant qu'il appartient à tout accompliſſement de iuſtice, ſalut & vie: ou qu'il y ait voulu adiouſter quelque choſe, veu que tant clairement & magnifiquement il teſmoigne, que la plenitude de grace par Chriſt a eſté eſpandue en telle largeſſe, qu'elle a amplement ſurmonté toute abondance de peché. Par icelle ſeule tous les ſainctz ont eſté ſauuez, non par le merite de leur vie, ou leur mort, comme ſainct Pierre en rend euident teſmoignage: tellement que celuy fait iniure à Dieu & à ſon Chriſt, qui conſtitue la dignité de quelque ſainct autrepart qu'en la miſericorde de Dieu. Mais pourquoy m'arreſte-ie icy tant longuement comme en vne choſe douteuſe: puis que ſeulement deſcouurir tels monſtres, c'eſt les veincre?

Rom.5.c. 15 Act.15.c. 12

5 Finalement, encores que nous diſsimulions telles abominations, qui eſt-ce qui a enſeigné le Pape d'enclorre la grace de Ieſus Chriſt en plomb & parchemin: laquelle le Seigneur a voulu eſtre diſtribuée par la parolle de l'Euangile? Certes il faut ou que la parolle de Dieu ſoit menſongiere, ou que les indulgences ne ſoyent que tromperie. Car Chriſt nous eſt offert en l'Euangile auec toute l'affluence des biens celeſtes, auec tous ſes merites, toute ſa iuſtice, ſapience & grace, ſans exception aucune. Sainct Paul en eſt teſmoin, quand il dit que la parolle de reconciliatiõ a eſté miſe en la bouche des Miniſtres, afin qu'ils portaſſent ceſte ambaſſade au mõde de par Chriſt: Nous vous prions de vous recõcilier à Dieu: car il a fait ſacrifice pour le peché celuy qui n'eſtoit point pecheur: afin qu'en luy nous euſsions iuſtice. Et de fait, les fideles ſauẽt que vaut la communication de Chriſt, laquelle nous eſt offerte en l'Euangile pour en iouir, comme ſainct Paul meſme le teſtifie. Au contraire, les indulgences tirent de l'armoire du Pape la grace de Chriſt en certaine meſure, l'attachent à plomb, parchemin, & certain lieu, la diuiſant de la parolle de Dieu. Si quelcũ deſire d'en ſauoir l'origine, il ſemble que l'abus ſoit venu de la couſtume qu'on auoit iadis: c'eſt, d'autant que les ſatisfactions qu'on impoſoit aux penitens eſtoyent ſi dures & ſi faſcheuſes, que tous ne les pouuãs pas porter, ceux qui s'en ſentoyent trop greuez demãdoyent à l'Egliſe quelq̃ relaſche: ce qu'on leur remettoit de la rigueur ſe nõmoit Indulgence. Depuis qu'on a trãſlaté les ſatisfactions à Dieu, & a on fait accroire que c'eſtoyent comme recõpenſes, ou payemens pour acquitter les hõmes en ſon iugement, vn erreur a tiré l'autre. car on a penſé que les indulgences fuſſent cõme remedes pour deliurer les pecheurs des peines dõt ils ſont redeuables enuers Dieu. Touchant des blaſphemes qu'ont forgé les Papiſtes ſur ceſte matiere, ils n'ont nulle couleur ny apparence.

2. Cor. 5. d. 18

1. Cor. 1. d 17

6 Maintenant pareillement, qu'ils ne nous rompent plus la teſte de leur purgatoire, lequel eſt par ceſte coignée coupé, abbatu & renuerſé iuſques à la racine. Car ie n'approuue point l'opiniõ d'aucuns, qui penſent qu'on doiue diſsimuler ce poinct, & ſe garder de faire mention du purgatoire: dont grandes noiſes, cõme ils diſent, s'eſmeuuent, & peu d'edification en vient. Certes ie ſeroye bien auſsi d'aduis qu'on laiſſaſt tels fatras derriere, s'ils ne tiroyent grande conſequence apres eux: mais veu que le purgatoire eſt conſtruit de pluſieurs blaſphemes, & eſt de iour en iour appuyé encore de plus grans, & ſuſcite de grans ſcandales: il n'eſt pas meſtier de diſsimuler. Cela poſsible ſe pouuoit diſsimuler pour vn temps, qu'il a eſté inuenté ſans la parolle de Dieu, voire auec folle & audacieuſe temerité inuenté: qu'il a eſté receu par reuelations ie ne ſay quelles, forgées de l'aſtuce de Satan: que pour le cõfirmer on a meſchamment corrompu aucuns lieux de l'Eſcriture. combien que noſtre Seigneur ne repute point vne faute legiere, que l'humaine audace entre ainſi temerairement aux ſecrets de ſes iugemẽs: & a rigoureuſement defendu de demander la verité aux morts, en contemnant ſa voix: & ne permet pas que ſa parolle ſoit ſi irreueremment traitée. Donnons neantmoins que toutes ces choſes ſe puiſſent tolerer pour quelque temps, comme ſi elles eſtoyent de petite importance. mais quand la purgation des pechez ſe cherche ailleurs qu'en Chriſt, quand la ſatisfaction eſt transferée autre part qu'à luy, il eſt dangereux de ſe taire: il faut donc crier à haute voix que purgatoire eſt vne fiction pernicieuſe de Satan, laquelle fait vn opprobre trop grand à la miſericorde de Dieu, anneantiſt la croix de Chriſt, diſsipe & ſubuertiſt noſtre foy. car qu'eſt-ce que leur eſt purgatoire, ſinon vne peine que ſouffrent les ames des trepaſſez en ſatisfaction de leurs pechez? Tellement que ſi on oſte la fantaſie de ſatisfaire: leur purgatoire s'en va bas. Or ſi de ce que nous auons par cy deuant diſputé, il eſt fait plus que manifeſte que le ſang de Chriſt eſt vne ſeule purgation, oblation & ſatisfaction pour les pechez des fideles: que reſte-il plus, ſinon que le purgatoire ſoit vn pur & horrible blaſpheme contre Ieſus Chriſt? Ie paſſe icy beaucoup de menſonges & ſacrileges, deſquels il eſt tous les iours ſouſtenu

Deut. 18. c. 11

& defendu, les ſcandales qu'il engendre en la religion, & autres maux innumerables qui ſont ſortis de ceſte ſource d'impieté.

7 Toutesfois il eſt beſoin de leur arracher des mains les teſmoignages de l'Eſcriture, que fauſſement ils ont couſtume de pretendre. Quand le Seigneur, diſent-ils, prononce que le peché contre le ſainct Eſprit ne ſera remis ny en ce monde ny en l'autre: il denote qu'aucuns pechez ſeront remis en l'autre monde. Pour reſponſe, ie demande s'il n'eſt pas euident que le Seigneur parle là de la coulpe de peché. Si ainſi eſt, cela ne ſert de rien à leur purgatoire: car ils diſent qu'on y reçoit la punition des pechez, dont la coulpe a eſté remiſe en ceſte vie mortelle. Neantmoins afin de leur fermer du tout la bouche: ie leur bailleray encore ſolution plus claire. Pource que le Seigneur vouloit oſter toute eſperance de pouuoir obtenir pardon d'vn crime tant execrable, il n'a pas eſté content de dire qu'il ne ſeroit iamais remis: mais pour plus amplifier il a vſé de ceſte diuiſion, mettant d'vne part le iugement que la conſcience d'vn chacun ſent en la vie preſente, & d'autrepart le iugement dernier qui ſera publié au iour de la reſurrection. comme s'il diſoit, Gardez-vous de combatre contre Dieu d'vne malice deſtinée, car vne telle rebellion emporte la mort eternelle: car quiconque ſe ſera efforcé de propos deliberé d'eſteindre la lumiere de l'Eſprit à luy preſentée, n'obtiendra pardon ny en ceſte vie, laquelle eſt aſsignée aux pecheurs pour ſe conuertir, ny au dernier iour, auquel les Anges de Dieu ſepareront les agneaux des boucs, & purgeront le royaume de Dieu de tout ſcandale. Ils amenent auſsi ceſte parabole de ſainct Matthieu: Accorde auec ta partie aduerſe, afin qu'il ne t'ameine deuant le iuge, & le iuge ne te liure au ſergeãt, & le ſergeãt ne te mette en priſon: dont tu ne puiſſes apres ſortir deuant qu'auoir payé iuſques à la derniere maille. Ie reſpon que ſi le Iuge ſignifie Dieu en ce paſſage, la partie aduerſe ſignifie le diable, le ſergeãt vn Ange, la priſon purgatoire: ie leur donne gagné. mais ſi c'eſt vne choſe notoire, que Chriſt a voulu là monſtrer à combien de dangiers s'expoſent ceux qui ayment mieux pourſuyure leurs querelles & procez iuſqu'au dernier bout, que de tranſiger amiablement, afin de nous inciter par ceſt aduertiſſement à demander touſiours concorde auec tout le mõde: où eſt-ce que ſera là trouué purgatoire? Bref, que le paſſage ſoit regardé & prins en ſa ſimple intelligence: & il n'y ſera rien trouué de ce qu'ils pretendent.

Matt. 12. v. 32
Marc 3. d. 28
Luc 12. b. 10
Matt. 5. d 25

8 Ils prennent auſsi vne probation de ce que dit ſainct Paul, que tout genouil ſe fleſchira deuant Chriſt, tant de ceux qui ſont au ciel, cõme en terre & aux enfers. car ils prennent cela pour reſolu, que par ceux d'enfer on ne peut entendre ceux qui ſont en la mort eternelle: pourtant il reſte que ce ſoyent les ames de purgatoire. Ce ne ſeroit point mal argué à eux, ſi par le mot d'Agenouillement l'Apoſtre ſignifioit la vraye adoration que rendent les fideles à Dieu. mais veu que ſimplement il enſeigne que Ieſus Chriſt a receu la ſeigneurie ſouueraine du Pere ſur toutes creatures: quel mal y a-il, que par ceux d'enfer nous entendions les diables, leſquels certes cõparoiſtront au throne du Seigneur, pour le recognoiſtre leur iuge auec terreur & temblement? Comme ſainct Paul meſme expoſe en vn autre lieu ceſte prophetie: Nous viendrons tous, dit-il, au throne de Chriſt. car le Seigneur dit, que tout genouil fleſchira deuant luy, &c. Ils repliquerõt qu'on ne peut ainſi expoſer ce qui eſt dit en l'Apocalypſe: I'ay ouy toutes creatures, tant celeſtes que terreſtres, & qui ſont ſous terre & en la mer, diſans, Louange, honneur & gloire, & puiſſance és ſiecles des ſiecles à celuy qui eſt aſsis au throne, & à l'Agneau. Cela ie leur concede volontiers: mais de quelles creatures penſent-ils qu'il ſoit icy parlé? Il eſt plus que certain que meſme celles qui n'ont ame ny intelligence y ſont compriſes. Pourtant il n'eſt autre choſe ſignifié, ſinon que toutes les parties du monde, depuis le comble du ciel iuſques au centre de la terre, chacune en ſon endroit magnifient la gloire de leur Createur. Ie ne donneray nulle reſponſe à ce qu'ils produiſent de l'hiſtoire de Machabées, afin qu'il ne ſemble que ie veuille aduouer ce liure-la pour canonique. Ils diront que ſainct Auguſtin le reçoit comme canonique: mais ie demande, En quelle certitude? Les Iuifs, dit-il, ne tiennent point l'hiſtoire des Machabées comme la Loy & les Prophetes & les Pſeaumes, auſquels le Seigneur rend teſmoignage comme à ſes teſmoins, en diſant qu'il falloit que ce qui a eſté eſcrit de luy en la Loy, aux Pſeaumes & aux Prophetes, fut accomply. Toutesfois l'Egliſe, dit-il, l'a receu, & non ſans vtilité, moyennant qu'on le liſe ſobrement. Sainct Hierome, ſans difficulté prononce que ce n'eſt pas vn liure qui doyue auoir authorité, pour y prendre fondement, pour y prendre quelque doctrine ou article de foy. Et en l'expoſitiõ du Symbole, qu'on attribue à ſainct Cyprien, laquelle eſt ancienne, de quelque autheur qu'elle ſoit, il eſt demonſtré que pour lors on ne l'auoit point pour vn liure canonique. Mais ie ſuis mal aduiſé de me debatre en vain. car l'autheur meſme demonſtre combien on luy doit deferer

Phil. 2. b. 10
Rom. 14. b. 10
Apoca. 5. d. 13
2. Mach. 12. g. 43
Contra ſecun. Gaudent. Epiſt. cap. 23
Luc 24. f. 44

ferer, quand il prie qu'on luy pardonne, s'il a dit quelque chose à la trauerse. Certes celuy qui confesse d'auoir mestier qu'on le supporte, & qu'on luy pardonne, proteste assez par cela, que ce qu'il dit ne doit pas estre tenu pour vn arrest du sainct Esprit. Il y a dauantage, qu'en ce qu'ils alleguent pour eux, seulemẽt la pieté de Iudas Machabée est louée, en ce que pour l'esperance qu'il auoit de la derniere resurrection, il a enuoyé oblation pour les morts en Ierusalem. Car l'autheur de l'histoire, quel qu'il soit, ne tire pas la deuotion de Iudas iusques là, qu'il voulut racheter les pechez par son offerte: mais afin q̃ ceux au nom desquels il offroit, fussent accompagnez aux fideles qui estoyent morts pour maintenir la vraye religion. Ce fait n'a point esté sans vn zele inconsideré: mais ceux qui tirent à nostre temps vn sacrifice fait sous la Loy, sont doubles fols: veu qu'il est certain que toutes telles choses qui estoyent lors en vsage, ont pris fin à la venue de Christ. 2. Mach. 15. g. 36

9 Mais ils ont vne forteresse inuincible en sainct Paul, quãd il dit, Si quelcun en edifiant met sur ce fondement or, ou argent, ou pierres precieuses, ou bois, ou foin, ou chaume: l'œuure d'vn chacun sera manifestée par le iour du Seigneur, d'autãt qu'il sera reuelé en feu: & le feu discernera quelle sera l'œuure d'vn chacun. Si l'œuure de quelcun brusle, il en fera perte: quant à luy, il en sera sauué, toutesfois par le feu. De quel feu parle, disent-ils, sainct Paul, sinon de purgatoire, par lequel noz macules sont lauées, afin que nous entrions purs au royaume de Dieu? Ie respon, que plusieurs mesmes des Anciens l'ont autrement exposé, prenans le nom de Feu pour croix & tribulation, par laquelle le Seigneur examine les siens, pour les purger de toutes leurs ordures. Et de fait, cela est beaucoup plus vray semblable, que d'imaginer vn Purgatoire: combien que ie ne reçoy ceste opinion, pource qu'il me semble aduis que i'en ay vne plus certaine & plus claire. Mais deuant que venir là, ie leur demande, s'ils pensent qu'il ait fallu que les Apostres & tous les saincts ayent passé par ce feu de purgation. Ie suis asseuré qu'ils le nieront. car ce seroit vne chose trop absurde, de cõfesser que ceux qui ont eu tãt de merites superfluz, qu'ils en ont peu eslargir à toute l'Eglise, comme ces resueurs l'imaginent, ayent eu besoin d'estre purgez. Or sainct Paul ne dit pas que l'ouurage d'aucun sera esprouué, mais de tous: auquel nombre vniuersel sont enclos les Apostres. Ce ne suis-ie pas qui fay cest argument, mais c'est sainct Augustin, en reprouuant par iceluy l'exposition que font auiourdhuy noz aduersaires. Il y a encore plus, que sainct Paul ne dit pas que ceux qui passeront par le feu, endureront pour leurs pechez: mais il dit que ceux qui auront edifié l'Eglise de Dieu le plus fidelement qu'il est possible, receuront leur loyer apres que leur ouurage aura esté esprouué par le feu. Premierement nous voyons que l'Apostre a vsé de metaphore ou similitude, en appellãt les doctrines forgées au cerueau des hommes, foin, & bois, & chaume. La raison aussi de ceste similitude est euidente: assauoir, que comme le bois, incontinent qu'on l'approche du feu, est consumé: ainsi telles doctrines humaines ne pourront consister nullement, quand elles viendront en examen. Or c'est chose notoire, que cest examen se fait par le sainct Esprit. Afin donc de poursuyure ceste similitude, & approprier vne partie à l'autre, il a appellé l'examen du S. Esprit, Feu. Car tout ainsi que l'or & l'argent, d'autãt plus qu'on les approche du feu, sont plus certainement esprouuez, à ce qu'on puisse cognoistre leur pureté: en telle sorte la verité de Dieu, d'autãt qu'elle est plus diligemmẽt considerée par examen spirituel, est par cela mieux confermée en son authorité. Comme bois, chaume & foin, quand on les met au feu, sont incontinent esprins pour estre redigez en cendre: ainsi toutes inuentions humaines, qui ne sont establies en la parolle de Dieu, ne peuuent porter l'examen de l'Esprit, qu'elles ne soyent destruites & aneanties. En somme, si les doctrines cõtrouuées sont à comparager au bois, au chaume & au foin, d'autant que comme bois, chaume & foin elles sont bruslées par le feu, & reduites à neant. & qu'il soit ainsi qu'elles ne sont destruites & dissipées sinon par l'Esprit de Dieu: il s'ensuit donc que l'Esprit est le feu par lequel elles sont esprouuées. Ceste espreuue est nõmée de sainct Paul, Iour du Seigneur, selon l'vsage de l'Escriture, laquelle parle ainsi toutes fois & quãtes que le Seigneur en quelque maniere que ce soit, manifeste aux hommes sa presence. Or principalement sa face nous reluist, quand sa verite nous est eclarcie. Nous auõs desia prouué que le feu ne signifie autre chose en sainct Paul, que l'examen du sainct Esprit. Maintenant il reste d'entendre comment seront sauuez par ce feu ceux qui feront la perte de leur ouurage. ce qui ne sera point difficile, si nous considerons de quel genre d'hommes il parle là. Car il fait mention de ceux qui en voulans edifier l'Eglise, retiennent le bon fondement, mais y adiouſtent matiere diuerse, & laquelle ne respond point: c'est à dire qu'ils ne se destournent point des principaux & necessaires articles de la foy: neãtmoins s'abusent en d'aucunes choses, en meslant les songes humains parmy la verité de Dieu. Il faut donc que telle maniere de gens facent la perte de leur ouurage: c'est à dire, que ce qu'ils ont adiousté du leur parmy la parolle de Dieu, perisse & soit 1. Cor. 2. c 15

Chryſoſt. Auguſt. & autres.

Enchirid. ad Laure. 68

mis ſous le pied. cependãt leur perſonne ſera ſauuée : c'eſt à dire, non point que leur erreur & ignorance ſoit approuuée de Dieu, mais que noſtre Seigneur par la grace de ſon Eſprit les en retire & deliure. Parquoy tous ceux qui ont contaminé la ſacrée pureté des Eſcritures par ceſte fiente & ordure de Purgatoire, il faut qu'ils laiſſent perir leur ouurage.

10 Noz aduerſaires repliqueront, que ceſte opinion a eſté tenue de toute ancienneté en l'Egliſe: mais S. Paul ſous ceſte obiection, comprenant ſon temps meſme en ceſte ſentence, où il denonce que tous ceux qui auront adiouſté quelque choſe en l'edifice de l'Egliſe qui ne ſera point correſpondant au fondement, auront trauaillé en vain, & auront perdu leur peine. Pourtant quand noz aduerſaires m'allegueront que ceſte couſtume a eſté receue en l'Egliſe deſia deuant treze cens ans, de prier pour les treſpaſſez: ie leur demanderay d'autre coſté, ſelon quelle parolle de Dieu, & par quelle reuelation, & ſuyuant quel exemple cela a eſté fait. Car non ſeulement ils n'ont nuls teſmoignages de l'Eſcriture : mais il n'y a là nul exemple de fidele, qui s'accorde à vne telle façon de faire. L'Eſcriture raconte ſouuentesfois & bien au long, comment les fideles ont ploure la mort de leurs parens, & comment ils les ont enſeuelis : mais qu'ils ayent prié pour eux, il n'en eſt nouuelles. Or d'autant que c'eſtoit vne choſe de plus grande conſequence que le pleur, ne la ſepulture, elle meritoit bien d'eſtre pluſtoſt mentionnée. Et de fait les anciens Peres de l'Egliſe Chreſtienne, qui ont prié pour les morts, voyoyent bien qu'ils n'auoyent nul commandement de Dieu de ce faire, ny exemple legitime. Comment donc, dira quelcun, l'oſoyent-ils entreprendre? Ie dy qu'ils ont eſté hommes en ceſt endroit: & pourtant qu'il ne faut point tirer en imitation ce qu'ils ont fait. Car comme ainſi ſoit que les fideles ne doyuent rien attenter qu'en certitude de conſcience, comme dit ſainct Paul: telle certitude eſt principalement requiſe en oraiſon. On repliquera, qu'il eſt vray ſemblable qu'ils ayent eſté induits à cela par quelque raiſon. Ie reſpon, que c'a eſté vne affection humaine qui les a meuz, d'autant qu'ils cherchoyent allegement de leur douleur : & il leur ſembloit aduis que c'eſtoit choſe inhumaine, de ne monſtrer aucun ſigne d'amour enuers leurs amis treſpaſſez. Nous experimentons tous comment noſtre nature eſt encline à ceſte affection-la. La couſtume auſsi a eſté comme vn fallot pour allumer le feu en beaucoup de gens. Nous ſauons que c'a eſté vne façon commune à toutes gens & en tous aages, de faire obſeques aux treſpaſſez, & purger les ames, comme ils cuydoyent. Et pour ce faire auoyent vn iour ſolennel chacun an. Or combien que Satan ait abuſé les poures gens par telles illuſions, ſi eſt ce qu'il a prins occaſion de ſa tromperie de ce principe qui eſt vray, que la mort n'abolit point du tout l'hõme: mais qu'elle eſt vn paſſage de ceſte vie caduque à vne autre. Et n'y a doute que telle ſuperſtition meſme ne rẽde les Payens conuencus deuant le ſiege iudicial de Dieu, en ce qu'ils n'ont eu nul ſoin de la vie à venir, laq̃lle ils ont fait profeſsion de croire. Or les Chreſtiens, afin de ne ſembler pires que les gens profanes, ont eu honte de ne faire auſsi bien les ſeruices aux treſpaſſez. Voila dont eſt venue ceſte folle diligence & inconſiderée: c'eſt qu'ils ont craint de s'expoſer en grãd' opprobre, s'ils n'vſoyent de beaucoup de ceremonies & pompes, & s'ils ne faiſoyent offertes pour ſoulager les ames de leurs parens & amis. Ce qui eſtoit ainſi procedé d'vne ſingerie peruerſe, s'eſt ſi bien augmẽté peu à peu, que la principale ſainɛteté des Papiſtes eſt d'auoir les morts pour recõmandez, & leur ſubuenir. Mais l'Eſcriture nous donne bien vne meilleure conſolation, en prononçant que ceux qui ſont morts en noſtre Seigneur ſont bien heureux: adiouſtant la raiſon, qu'ils ſe repoſent de toutes leurs peines. Or ce n'eſt pas bien fait de tellement laſcher la bride à noſtre affection, que nous introduiſions en l'Egliſe vne façon peruerſe de prier Dieu. Certes quiconque ſera de moyen eſprit & prudence, iugera aiſémẽt que les Anciens, en traitant de ceſte matiere, ſe ſont conformez par trop à l'opinion & ſottiſe du vulgaire. Ie confeſſe, ſelon que les eſprits eſtans preoccupez d'vne credulité volage ſont ſouuent aueuglez, que meſme les Docteurs ont eſté embrouillez de la fantaſie commune: mais cependant on voit par leurs liures que ce n'eſt pas ſans ſcrupule qu'ils parlent de prier pour les treſpaſſez, comme gens mal aſſeurez & qui ſont comme en branle. Sainct Auguſtin au liure de ſes confeſsions recite, que Monique ſa mere pria fort à ſon treſpas qu'on fiſt memoire d'elle à la communion de l'autel: mais ie dy que c'eſt vn ſouhait de vieille, lequel ſon fils eſtant eſmeu d'humanité n'a pas bien compaſſé à la reigle de l'Eſcriture, en le voulant faire trouuer bon. Le liure qu'il a compoſé tout exprés de ceſt argumẽt, & qu'il a intitulé du ſoin pour les morts, eſt enueloppé en tãt de doutes, qu'il doit ſuffire pour refroidir ceux qui y auroyẽt deuotiõ. pour le moins en voyant qu'il ne s'aide que de coniectures bien legeres & foibles, on verra qu'on ne ſe doit point fort empeſcher d'vne choſe où il n'y a nulle importance. Car voicy le ſeul fondemẽt où il s'appuye: c'eſt qu'on ne doit pas meſpriſer ce qui a eſté receu de long tẽps, & eſt cõmunement accouſtumé. Au reſte, encore que i'accorde q̃ les Docteurs anciens

Rom. 14. c. 23

Apoc. 14. c. 13

ayent

ayent eſtimé qu'on ne deuſt pas reietter les ſuffrages pour les morts, ſi deuons-nous tenir la reigle laquelle ne peut faillir : c'eſt qu'il n'eſt licite de rien mettre en auant en noz prieres, que nous ayons forgé de nous-meſmes: mais pluſtoſt deuons aſſuiettir noz deſirs & requeſtes à Dieu, pource que l'authorité luy appartient de nous dire ce que nous luy deuons demander. Or puis qu'il n'y a pas vne ſeule ſyllabe en toute la Loy & l'Euangile, qui nous donne congé de prier pour les morts: ie dy que d'attenter plus qu'il ne nous a permis, c'eſt profaner ſon nom. Mais encore afin que noz aduerſaires ne ſe glorifiét d'auoir l'Egliſe ancienne pour compagne en ceſt erreur : ie dy qu'il y a grande difference. Anciennement on faiſoit memoire des treſpaſſez, afin qu'il ne ſemblaſt aduis qu'on les euſt oublié du tout. Mais les Peres anciens ont confeſſé, qu'ils ne ſauoyent rien de l'eſtat d'iceux. Certes tant s'en faut qu'ils affermaſſent rien de Purgatoire, qu'ils n'en parloyent qu'en doute. Ces nouueaux prophetes veulent qu'on tienne leur ſonge pour article de foy, duquel il ne ſoit licite de s'enquerir. Les anciens Peres ont fait quelque mention des morts en leurs prieres ſobrement & peu ſouuent, & comme par forme d'acquit : les Papiſtes ſont touſiours apres, preferans ceſte ſuperſtition à toutes œuures de charité. Meſme il ne me ſeroit pas difficile d'amener quelques teſmoignages des Anciens, qui renuerſent toutes les prieres qui ſe faiſoyent adonc pour les treſpaſſez : comme quand ſainct Auguſtin dit, que tous attendent la reſurrection de la chair & la vie eternelle : mais que du repos qui vient apres la mort, ceux qui en ſont dignes en iouiſſent. Et pourtant, que tous fideles ont vn tel repos q̃ les Prophetes, Apoſtres & Martyrs, ſi toſt qu'ils ſont decedez. Si leur condition eſt telle, ie vous prie qu'eſt-ce que noz prieres leur apporteront dauãtage? Ie laiſſe à parler de tant de lourdes ſuperſtitions, dont ils ont enſorcellé les ſimples gens : & toutesfois il y auroit matiere aſſez ample de les pourmener en ceſte campagne, veu qu'ils n'ont nulle couleur pour s'excuſer, qu'ils ne ſoyent conuaincus d'eſtre les plus vilains trompeurs qui furẽt iamais. Ie laiſſe auſſi les vilaines traſiques & marchandiſes qu'ils ont fait des ames à leur plaiſir, pendant que le monde a eſté hebeté. Car ce ne ſeroit iamais fait, ſi ie vouloye deduire ce propos au long. Et d'autre part les fideles ont aſſez en ce que i'ay dit, pour ſe reſoudre en leurs conſciences.

Homil. in Ioan. 49.

CHAP. VI.

De la vie de l'homme Chreſtien: & premieremẽt quels ſont les argumẽs de l'Eſcriture pour nous y exhorter.

NOVS auons dit que le but de noſtre regeneration eſt, qu'on apperçoyue en noſtre vie vne melodie & accord entre la iuſtice de Dieu & noſtre obeiſſance: & que par ce moyen nous ratifions l'adoption, par laquelle Dieu nous a acceptez pour ſes enfans. Or combien que la Loy de Dieu contienne en ſoy ceſte nouueauté de vie, par laquelle ſon image eſt reparée en nous : toutesfois pource que noſtre tardiueté a beſoin de beaucoup d'aguillons & d'aides: il ſera vtile de recueillir de diuers paſſages de l'Eſcriture, la façon de bien reigler noſtre vie, afin que ceux qui deſirent de ſe conuertir à Dieu ne s'eſgarẽt en affection inconſideree. Or entreprenant à former la vie de l'homme Chreſtien, ie n'ignore pas que ie n'entre en vne matiere ample & diuerſe, & laquelle pourroit remplir vn grand volume, ſi ie la vouloye bien pourſuyure au long. Car nous voyons combien ſont prolixes les exhortations des anciens Docteurs, quand ils ne traitent que de quelque vertu en particulier. Ce qui ne procede point de trop grand babil: car quelque vertu qu'on propoſe de louer & recommander, l'abondance de la matiere fera qu'il ne ſemblera pas aduis qu'on en ait bien diſputé, ſinõ qu'on y ait employé beaucoup de parolles. Or mon intention n'eſt pas d'eſtendre la doctrine de vie que ie veux bailler, iuſques là que d'y declairer particulieremẽt vne chacune vertu, & de faire longues exhortations. On pourra prendre cela des liures des autres, & principalement des Homelies des anciens Docteurs, c'eſt à dire ſermons populaires. Il me ſuffira de mõſtrer quelque ordre, par lequel l'homme Chreſtien ſoit conduit & addreſſé à vn droit but de bien ordõner ſa vie. Ie me contenteray, dy-ie, de monſtrer brieuement vne reigle generale, à laquelle il puiſſe referer toutes ſes actions. Nous aurons poſsible quelque fois l'opportunité de faire telles deductions qu'il en y a aux ſermons des anciens Docteurs : l'œuure que nous auons en main, requiert que nous cõprenions vne ſimple doctrine, en la plus grande bricueté qu'il ſera poſsible. Or cõme les Philoſophes ont quelques fins d'honneſteté & droiture, dont ils deduiſent les offices particuliers & tous actes de vertu: auſsi l'Eſcriture en ceſt endroit a ſa maniere de faire, laquelle eſt beaucoup meilleure & plus certaine que celle des Philoſophes. Il y a ſeulement ceſte difference, qu'iceux ſelon qu'ils eſtoyent pleins d'ambition, ont affecté vne apparence la plus notable qu'ils pouuoyent, pour donner luſtre à l'ordre & diſpoſition dont ils vſoyent, afin de monſtrer leur ſubtilité. Au contraire, le ſainct Eſprit,

pource qu'il enſeignoit ſans affectation & ſans pōpe, n'a pas touſiours obſerué ne ſi eſtroitement, certain ordre & methode. neantmoins puis qu'il en vſe aucunesfois, il nous ſignifie que nous ne le deuons meſpriſer.

2 Or ceſt ordre de l'Eſcriture duquel nous parlons, conſiſte en deux parties: L'vne eſt d'imprimer en noz cœurs l'amour de iuſtice, auquel nous ne ſommes nullement enclins de nature: L'autre, de nous dōner certaine reigle, laquelle ne nous laiſſe point errer çà & là, ny eſgarer en inſtituant noſtre vie. Quant eſt du premier poinct, l'Eſcriture a beaucoup de tresbonnes raiſons pour encliner noſtre cœur à aimer le bien: deſquelles nous en auons noté pluſieurs en diuers lieux, & en toucherons encores d'aucunes icy. Par quel fondement pouuoit-elle mieux commencer, qu'en admonneſtant qu'il nous faut eſtre ſanctifiez, d'autant que noſtre Dieu eſt ſainct? adiouſtant la raiſon, que comme ainſi ſoit que nous fuſſions eſpars, cōme brebis eſgarées & diſperſées par le labyrinthe de ce monde, il nous a recueillis pour nous aſſembler auec ſoy. Quand nous oyons qu'il eſt fait mention de la conionction de Dieu auec nous: il nous doit ſouuenir, que le lien d'icelle eſt ſainčteté. Non pas que par le merite de noſtre ſainčteté nous venions à la compagnie de noſtre Dieu, veu qu'il nous faut premierement que d'eſtre ſaincts adherer à luy, afin qu'il eſpande de ſa ſainčteté ſur nous, pour nous faire ſuyure là où il nous appelle: mais à cauſe que cela appartient à ſa gloire, qu'il n'ait nulle accointance auec iniquité & immondicité, il nous luy faut reſſembler, puis q̄ nous ſommes ſiēs. Pourtāt l'Eſcriture nous enſeigne ceſte eſtre la fin de noſtre vocation: à laquelle nous auons touſiours à regarder, ſi nous voulons reſpondre à noſtre Dieu. Car quel meſtier eſtoit-il que nous fuſsions deliurez de l'ordure & pollution en laquelle nous eſtions plongez: ſi nous voulons toute noſtre vie nous veautrer en icelle? Dauantage elle nous admoneſte, que ſi nous voulōs eſtre en la compagnie du peuple de Dieu, il nous faut habiter en Ieruſalem ſa ſaincte cité. Laquelle comme il l'a conſacrée & dediée à ſon honneur: auſsi il n'eſt licite qu'elle ſoit contaminée & pollue par des habitās immondes & profanes. dont viennent ces ſentēces, que celuy qui cheminera ſans macule, & s'appliquera à bien viure, habitera au tabernacle du Seigneur: pource qu'il n'eſt point conuenable que le ſanctuaire auquel il habite, ſoit infecté d'ordures comme vne eſtable.

Leuit. 19. a. 1
1. Pier. 1. c 16

Pſeau. 24. a. 3
Pſeau. 15. a. 2
Iſa. 35. c. 8, & autrepart.

3 Dauantage pour nous plus eſmouuoir, elle nous remonſtre que comme Dieu s'eſt reconcilié à nous en ſon Chriſt: auſsi il nous a conſtitué en luy comme vn exemple & patron auquel il nous faut conformer. Que ceux qui eſtiment qu'il n'y a que les Philoſophes qui ayent bien & deuement traité la doctrine morale, me monſtrent vne auſsi bonne traditiue en leurs liures, que celle que ie vien de reciter. Quand ils nous veulent de tout leur pouuoir exhorter à vertu, ils n'ameinent autre choſe, ſinon que nous viuions comme il eſt conuenable à nature. L'Eſcriture nous mene biē en vne meilleure fontaine d'exhortatiō, quand non ſeulement elle nous commande de rapporter toute noſtre vie à Dieu, qui en eſt l'autheur: mais apres nous auoir aduertis que nous auons degeneré de la vraye origine de noſtre creation, elle adiouſte q̄ Chriſt nous reconciliant à Dieu ſon Pere, nous eſt dōné comme vn exemple d'innocence, duquel l'image doit eſtre repreſenté en noſtre vie. Que ſauroit-on dire plus vehement, & de plus grande efficace? Et meſme qu'eſt-ce qu'on requerroit dauantage? Car ſi Dieu nous adopte pour ſes enfans à ceſte condition, que l'image de Chriſt apparoiſſe en noſtre vie: ſi nous ne nous addonnons à iuſtice & ſainčteté, non ſeulement nous abandōnons noſtre Createur par vne deſloyauté trop laſche: mais auſsi nous le renonçons pour Sauueur. Conſequemment l'Eſcriture prend matiere de nous exhorter, de tous les benefices de Dieu & toutes les parties de noſtre ſalut: comme quand elle dit, Puis que Dieu s'eſt donné à nous pour Pere, nous ſommes à redarguer d'vne laſche ingratitude, ſi nous ne nous portons comme ſes enfans. Puis que Chriſt nous a purifiez par le lauement de ſon ſang, & nous a communiqué ceſte purification par le Bapteſme: il n'y a ordre que nous nous ſouillions en nouuelle ordure. Puis qu'il nous a aſſociez & entez en ſon corps: il nous faut ſongneuſement garder que nous ne nous contaminions aucunement, veu que nous ſommes ſes mēbres. Puis que luy qui eſt noſtre chef, eſt monté au ciel: il nous conuient de nous demettre de toute affection terrienne, pour aſpirer de tout noſtre cœur à la vie celeſte. Puis que le ſainct Eſprit nous conſacre pour eſtre Temples de Dieu: il nous faut mettre peine que la gloire de Dieu ſoit exaltée en nous: & donner garde de receuoir quelque pollution. Puis que noſtre ame & noſtre corps ſont deſtinez à l'immortalité du royaume de Dieu, & à la couronne incorruptible de ſa gloire, il nous faut efforcer de conſeruer tant l'vn cōme l'autre pur & immaculé iuſques au iour du Seigneur. Voila de bons fondemens & propres, pour bien conſtituer noſtre vie: auſquels on n'en trouuera point de ſemblables en tous les Philoſophes. car ils ne mōtent iamais plus haut, que d'expoſer la dignité naturelle de l'homme, quand il eſt queſtion de luy monſtrer quel eſt ſon deuoir.

Malac 1. b. 6
Epheſ. 5. a. 1
1. Iean 3. a. 1
Epheſ. 5 f 26
Hebr. 10. b 10
1. Cor. 6. b 11
1. Pier. 1. c. 15, & d. 19
1. Cor. 6. c. 15
Iean 15. a. 3
Epheſ. 5. c 23
Coloſ 3. a 1
1. Cor. 3. c 16, & 6. d 19
2. Cor. 6. d. 16
1. Theſ. 5. d. 23

4 Il me faut icy adreſſer ma parolle à ceux, leſquels n'ayans rien de Chriſt ſinon le tiltre, veulent neantmoins eſtre tenus pour Chreſtiens. Mais quelle hardieſſe eſt-ce à eux, de ſe glorifier de ſon ſacré Nom: veu que nul n'a accointance à luy, ſinon celuy qui l'a droitemẽt cognu par la parolle de l'Euangile? Or ſainct Paul nie qu'vn homme en ait receu droite cognoiſſance, ſinon qu'il ait apprins de deſpouiller le vieil homme qui ſe corrompt en deſirs deſordonnez, pour eſtre veſtu de Chriſt. Il appert dõc que c'eſt à fauſſes enſeignes, que telle maniere de gens pretendent la cognoiſſance de Chriſt: & luy font en cela grande iniure, quelque beau babil qu'il y ait en la langue. Car ce n'eſt pas vne doctrine de langue que l'Euangile, mais de vie. Et ne ſe doit pas ſeulement comprendre d'entendement & memoire, cõme les autres diſciplines: mais doit poſſeder entieremẽt l'ame, & auoir ſon ſiege & receptacle au profond du cœur: autremẽt il n'eſt pas bien receu. Parquoy ou qu'ils s'abſtiennent de ſe vanter auec l'opprobre de Dieu, d'eſtre ce qu'ils ne ſont pas: ou qu'ils ſe monſtrẽt diſciples de Chriſt. Nous auons bien donné le premier lieu à la doctrine, en matiere de Religion, d'autant qu'icelle eſt le commencement de noſtre ſalut: mais il faut auſsi que pour nous eſtre vtile & fructueuſe, elle entre du tout au dedans du cœur, & monſtre ſa vertu en noſtre vie: voire meſme qu'elle nous transforme en ſa nature. Si les Philoſophes ont bonne cauſe de ſe courroucer contre ceux leſquels font profeſsion de leur art, qu'ils appellẽt Maiſtreſſe de vie, & cependant la conuertiſſent en vn babil ſophiſtique: combien auons nous meilleure raiſon de deteſter ces babillars, leſquels ſe contentent d'auoir l'Euangile au bec, le meſpriſant en toute leur vie? veu que l'efficace d'iceluy deuroit penetrer au profond du cœur, eſtre enracinée en l'ame cent mille fois plus que toutes les exhortations philoſophiques, leſquelles n'ont pas grande vigueur au prix. *Epheſ. 4. c. 20*

5 Ie ne requier pas que les mœurs de l'hõme Chreſtien ne ſoyent que pur & parfait Euangile: combien que cela ſoit à deſirer, & ſe faut efforcer de le faire. toutesfois ie ne requier point tant eſtroitement & auec ſi grande rigueur vne perfection Euangelique, que ie ne vueille recognoiſtre pour Chreſtien, ſinon celuy qui aura attaint à icelle. Car par ce moyen tous hommes du monde ſeroyẽt exclus de l'Egliſe: veu qu'on n'en trouuera pas vn qui n'en ſoit encore bien loin, ia ſoit qu'il ait bien profité, & la pluſpart n'eſt encore gueres auancée: & toutesfois pour cela ne les faut point reietter. Quoy donc? Certes il nous faut auoir ce but deuant noz yeux, auquel toutes noz actions ſoyent compaſſées: c'eſt de tendre à la perfection que Dieu nous commande. Il nous faut, dy-ie, efforcer & aſpirer de venir là. Car ce n'eſt pas choſe licite que nous partiſsions auec Dieu, en receuãt vne partie de ce qui nous eſt commandé en ſa parolle, & laiſſant l'autre derriere à noſtre fantaſie. Car il nous recõmande touſiours en premier lieu, integrité. Par lequel mot il ſignifie vne pure ſimplicité de cœur, laquelle ſoit vuide & nette de toute feintiſe, & laquelle ſoit contraire à double cœur. comme s'il eſtoit dit que le chef de bien viure eſt ſpirituel, quand l'affection interieure de l'ame s'adõne à Dieu ſans feintiſe, pour cheminer en iuſtice & ſainɛteté. Mais pource que cependant que nous conuerſons en ceſte priſon terrienne, nul de nous n'eſt ſi fort & bien diſpoſé, qu'il ſe haſte en ceſte courſe d'vne telle agilité qu'il doit: & meſme la pluſpart eſt tant foible & debile qu'elle vacile & cloche, tellement qu'elle ne ſe peut beaucoup auancer: allons vn chacun ſelon ſon petit pouuoir, & ne laiſſons point de pourſuiure le chemin qu'auons commencé. Nul ne cheminera ſi pourement, qu'il ne s'auance chacun iour quelque peu pour gagner pays. Ne ceſſons donc point de tendre là, que nous profitions aſsiduellemẽt en la voye du Seigneur: & ne perdons point courage pourtãt, ſi ne profitons qu'vn petit. Car combien que la choſe ne reſponde point à noſtre ſouhait, ſi n'eſt-ce pas tout perdu, quand le iourdhuy ſurmonte celuy d'hier. Seulement regardons d'vne pure & droite ſimplicité noſtre but, & nous efforçons de paruenir à noſtre fin: ne nous trõpans point d'vne vaine flaterie, & ne pardonnans à noz vices: mais nous efforçans ſans ceſſe, de faire que nous deuenions de iour en iour meilleurs que nous ne ſommes, iuſques à ce que nous ſoyons paruenus à la ſouueraine bonté: laquelle nous auons à chercher & ſuyure tout le temps de noſtre vie pour l'apprehender, lors qu'eſtans deſpouillez de l'infirmité de noſtre chair, nous ſerons faits participans pleinemẽt d'icelle: aſſauoir quand Dieu nous receura à ſa compagnie.

CHAP. VII.

La ſomme de la vie Chreſtienne: où il eſt traité de renoncer à nous-meſmes.

VENONS maintenant au ſecond poinct. Combien que la Loy de Dieu a vne tresbonne methode, & vne diſpoſition bien ordonnée pour cõſtituer noſtre vie: neantmoins il a ſemblé expedient à ce bon Maiſtre celeſte, de former les ſiens à vne doctrine plus exquiſe, à la reigle qu'il leur auoit baillée en ſa Loy. Le commencemẽt donc de ceſte maniere qu'il tient, eſt telle: aſſauoir que

Rom. 12. a. 1 l'office des fideles eſt d'offrir leurs corps à Dieu en hoſtie viuante, ſaincte & agreable: & qu'en cela giſt le ſeruice legitime que nous auons à luy rendre. De là s'enſuit ceſte exhortation, que les fideles ne s'accommodent point à la figure de ce ſiecle: mais ſoyent transformez d'vne renouation d'entendement, pour chercher & cognoiſtre la volonté de Dieu. Cela eſt deſia vn grand poinct, dé dire que nous ſommes conſacrez & dediez à Dieu, pour ne plus rien penſer d'oreſnauant, parler, mediter ne faire, ſinon à ſa gloire. Car il n'eſt licite d'appliquer choſe ſacrée à vſage profane. Or ſi nous ne ſommes point noſtres, mais appartenons au Seigneur: de là on peut voir que c'eſt que nous auons à faire de peur d'errer, & où nous auons à adreſſer toutes les parties de noſtre vie. Nous ne ſommes point noſtres: pourtant que noſtre raiſon & volonté ne dominent point en noz cõſeils, & en ce que nous auons à faire. Nous ne ſommes point noſtres: ne nous eſtabliſſons donc point ceſte fin, de chercher ce qui nous eſt expedient ſelon la chair. Nous ne ſommes point noſtres: oublions nous dõc nous-meſmes tant qu'il ſera poſsible, & tout ce qui eſt à l'entour de nous. Derechef, Nous ſommes au Seigneur: viuons & mourons à luy. Nous ſommes au Seigneur: q̃ ſa volõté donc & ſageſſe preſide à toutes noz actiõs. Nous ſommes au Seigneur: q̃ toutes les parties de noſtre vie ſoyent referées à luy, comme à leur fin vnique. O combien a profité l'homme, lequel ſe cognoiſſant n'eſtre pas ſien, a oſté la ſeigneurie & regime de ſoy-meſme à ſa propre raiſon, pour le reſigner à Dieu! Car cõme c'eſt la pire peſte qu'ayent les hõmes pour ſe perdre & ruiner, que de complaire à eux-meſmes: auſsi le port vnique de ſalut eſt de n'eſtre point ſage en ſoy-meſme, ne vouloir rien de ſoy, mais ſuyure ſeulement le Seigneur. Pourtant que ce ſoit-la noſtre premier degré, de nous retirer de nous-meſmes, afin d'appliquer toute la force de noſtre entendemẽt au ſeruice de Dieu. I'appelle Seruice, non pas ſeulement celuy qui giſt en l'obeiſſance de ſa parolle, mais par lequel l'entendement de l'hõme eſtant vuide de ſon propre ſens, ſe conuertit entierement & ſe ſubmet à l'Eſprit de Dieu. Ceſte transformation, laquelle ſainct Paul appelle Renouation d'entendemẽt, a eſté ignorée de tous les Philoſophes, combien qu'elle ſoit la premiere entrée à vie. Car ils enſeignent que la ſeule raiſon doit regir & moderer l'homme, & penſent qu'on la doit ſeule eſcouter & ſuyure: & ainſi luy deferent le gouuernement de la vie. Au cõtraire, la philoſophie Chreſtiẽne veut qu'elle cede, & qu'elle ſe retire pour dõner lieu au ſainct Eſprit, & eſtre domtée à la conduite d'iceluy, à ce que l'homme ne viue plus de ſoy: mais ait en ſoy & ſouffre Chriſt viuant & regnant.

Epheſ. 4. f. 23

2 De là s'enſuit l'autre partie que nous auons miſe, c'eſt que nous ne cherchions point les choſes qui nous agréent: mais celles qui ſont plaiſantes à Dieu, & appartiennent à exalter ſa gloire. Cecy eſt auſsi vne grande vertu, que nous ayans quaſi oublié nous-meſmes, pour le moins ne nous ſoucians de nous, mettions peine d'appliquer & adonner fidelement noſtre eſtude à ſuyure Dieu & ſes commandemens. Car quand l'Eſcriture nous defend d'auoir particulierement eſgard à nous, non ſeulement elle efface de noſtre cœur auarice, cupidité de regner, de paruenir à grans honneurs ou alliances: mais auſsi elle veut extirper toute ambition, appetit de gloire humaine, & autres pestes cachées. Il faut certes que l'homme Chreſtien ſoit tellement diſpoſé, qu'il penſe auoir affaire à Dieu en toute ſa vie. S'il a ceſte cogitation, comme il penſera de luy rendre conte de toute ſes œuures, auſsi il rẽgera toute ſon intention à luy, & la tiendra en luy fichée. Car quiconque regarde Dieu en toutes ſes œuures, deſtourne facilemẽt ſon eſprit de toute vaine cogitatiõ. C'eſt le renõcement de nous-meſmes, lequel Chriſt requiert ſi ſoigneuſement de tous ſes diſciples, pour leur premier apprentiſſage: duquel quand le cœur de l'homme eſt vne fois occuppé, premierement orgueil, fierté & oſtentation en eſt exterminé. puis auſsi auarice, intemperance, ſuperfluité & toutes delices, auec les autres viçes qui s'engrendent de l'amour de nous-meſmes. Au contraire, par tout où il ne regne point, ou l'homme ſe desborde en toute vilainie ſans honte ne vergongne: ou bien s'il y a quelque apparence de vertu, elle eſt corrompue par vne meſchante cupidité de gloire. Car qu'on me monſtre vn hõme lequel excerce benignité gratuitement enuers les hommes, ſinon qu'il ait renoncé à ſoy-meſme, ſelon ce commandemẽt du Seigneur. Car ceux qui n'ont point eu ceſte affection, ont pour le moins cherché louange en ſuyuant vertu. Meſmes les Philoſophes (qui ont le plus combatu, pour monſtrer que la vertu eſt à deſirer à cauſe d'elle-meſme) ont eſté ſi fort enflez d'orgueil & fierté, qu'on peut apperceuoir qu'ils n'ont pour autre raiſon appeté la vertu, ſinon pour auoir matiere de s'enorgueillir. Or tant s'en faut que les ambitieux qui cherchent la gloi-mondaine, ou telle maniere de gens qui creuent d'vne outrecuidance interieure puiſſent plaire à Dieu, qu'il prononce que les premiers ont receu leur loyer en ce monde: les ſeconds ſont plus loin du royaume de Dieu que les Publicains & les paillardes. Toutesfois nous n'auons pas encore clairement expoſé de combien d'empeſchemens l'hõme eſt retiré

Matt. 16. d. 24

de

de s'adonner à bien faire : ſinon qu'il ſe ſoit renoncé ſoymeſme. Cela a eſté veritablement dit anciennemẽt, qu'il y a vn monde de vices caché en l'ame de l'homme. Et n'y trouuerõs autre remede, ſinon qu'en renonçant à nous, & ſans auoir eſgard à ce qui nous plaiſt, nous dirigions & adõnions noſtre entendemẽt à chercher les choſes que Dieu requiert de nous: & ſeulement les chercher à cauſe qu'elles luy ſont agreables.

3 S. Paul en vn autre lieu deſchiffre plus diſtinctemẽt toutes les parties de biẽ reigler noſtre vie, encore q̃ ce ſoit en bref. La grace de Dieu, dit-il, eſt apparue en ſalut à tous hõmes, no⁹ enſeignãt de reietter toute impieté & cupiditez mõdaines: & ainſi, viure ſobremẽt, iuſtemẽt & ſainctemẽt en ce ſiecle, en attendãt l'eſperãce bienheureuſe, & la manifeſtatiõ de la gloire du grãd Dieu, & de noſtre ſauueur Ieſus Chriſt, leq̃l s'eſt donné pour no⁹ racheter de toute iniquité, & nous purifier à ſoy en peuple hereditaire adonné à bõnes œuures. Car apres auoir propoſé la grace de Dieu pour nous dõner courage, voulãt auſſi no⁹ faire le chemin pour marcher au ſeruice de Dieu, il oſte deux obſtacles qui nous pourroyẽt fort ẽpeſcher: aſſauoir l'impieté, à laq̃lle nous ſõmes trop enclins de nature: & puis les cupiditez mõdaines, qui s'eſtendẽt plus loing. Or ſous ce mot d'Impieté non ſeulement il ſignifie les ſuperſtitiõs, mais auſſi cõprend tout ce qui eſt cõtraire à la vraye crainte de Dieu. Les cupiditez mõdaines vallent autant comme les affections de la chair. Par ainſi il nous cõmande de deſpouiller noſtre naturel quãt aux deux parties de la Loy, & reietter loin tout ce q̃ noſtre raiſon & volõté nous mettẽt en auãt. Au reſte, il reduit toutes noz actiõs à trois mẽbres ou parties: ſobrieté, iuſtice & pieté. La premiere, qui eſt ſobrieté, ſignifie ſãs doute tãt chaſteté & attrẽpance, qu'vn vſage pur & moderé de tous les biẽs de Dieu, & patiẽce en poureté. Le mot de Iuſtice cõprend la droiture en laq̃lle il nous faut cõuerſer auec noz prochains, pour rẽdre à chacũ ce qui luy appartiẽt. La Pieté, qu'il met en troiſieme lieu, nous purge de toute pollutiõ du mõde, pour nous cõioindre à Dieu en ſainẽteté. Quãd ces trois vertus ſont cõiointes enſemble d'vn liẽ inſeparable, elles font vne perfectiõ entiere. Mais pource qu'il n'y a rien plus difficile q̃ de quitter noſtre raiſon, dõter nos cupiditez, voire y renõcer du tout, afin de nous adõner à Dieu & à nos freres, & mediter en ceſte boue terreſtre vne vie angelique: S. Paul pour depeſtrer nos ames de to⁹ liẽs, nous rappelle à l'eſperãce de l'immortalité biẽ-heureuſe, diſant que nous ne cõbattons point en vain, d'autãt q̃ Ieſus Chriſt eſtãt vne fois apparu redẽpteur, mõſtrera à ſa derniere venue le fruit du ſalut qu'il nous a acquis. Et en ceſte maniere il nous retire de tous allechemẽs, qui ont accouſtumé de nous esblouir, tellement que nous n'aſpirons pas comme il ſeroit requis à la gloire celeſte: & cependant nous aduertit d'eſtre pelerins au monde, à ce que l'heritage des cieux ne nous periſſe. *Tit. 2. c. 11*

4 Or en ces parolles nous voyons que le renoncement de nous-meſmes en partie regarde les hõmes, en partie Dieu, voire principalemẽt. Car quãd l'Eſcriture nous cõmande de nous porter tellement enuers les hõmes, que nous les preferions à nous en honneur, & que nous taſchions fidelement d'auancer leur profit: elle baille des commandemens, deſquels noſtre cœur n'eſt point capable, s'il n'eſt premierement vuide de ſon ſentimẽt naturel. Car nous ſommes tous ſi aueuglez & tranſportez en l'amour de nous-meſmes, qu'il n'y a celuy qui ne penſe auoir bonne cauſe de s'eſleuer par deſſus tous autres, & de meſpriſer tout le monde au pris de ſoy. Si Dieu nous a donné quelque grace qui ſoit à eſtimer, incontinent ſous l'ombre de cela noſtre cœur s'eſleue: & non ſeulement nous nous enflons, mais quaſi creuõs d'orgueil. Les vices dõt nous ſommes pleins, nous les cachõs ſoigneuſement enuers les autres: & nous faiſons accroire qu'ils ſont petis & legiers, ou meſmes aucunesfois les priſons pour vertus. Quant eſt des graces, nous les eſtimons tant en nous, iuſques à les auoir en admiration. Si elles apparoiſſent en d'autres, voire meſmes plus grandes: à ce que nous ne ſoyons contreints de leur ceder, nous les obſcurciſſons, ou deſpriſons le plus qu'il nous eſt poſsible. Au contraire, quelques vices qu'il y ait en nos prochains, nous ne nous contentons point de les obſeruer à la rigueur: mais les amplifions odieuſement. De là vient ceſte inſolence, qu'vn chacun de nous, comme eſtant exempté de la condition commune, appete préeminence par deſſus tous les autres: & ſans en excepter vn, les meſpriſe tous comme ſes inferieurs. Les poures cedent bien aux riches, les vilains aux nobles, les ſeruiteurs à leurs maiſtres, les ignorans aux ſauans: mais il n'y a nul qui n'ait en ſon cœur quelque fantaſie, qu'il eſt digne d'eſtre excellent par deſſus tous les autres. ainſi chacun en ſon endroit, en ſe flattant nourriſt vn royaume en ſon cœur. Car s'attribuant les choſes dont il ſe plaiſt, il cenſure les eſprits & les mœurs des autres. Que ſi on vient à contention, lors le venin ſort & ſe monſtre. Il en y a bien pluſieurs qui ont quelque apparence de manſuetude & modeſtie, cependant qu'ils ne voyent rien qui ne vienne à gré: mais cõbien y en a-il peu qui gardent douceur & modeſtie, quand on les picque & irrite? Et de fait cela ne ſe peut autrement faire, ſinon que ceſte peſte mortelle de s'aymer & exalter ſoy-meſme, ſoit *Rom. 12. c. 10 Philip. 2. a. 3*

arrachée du profond du cœur, comme aussi l'Escriture l'en arrache. Car si nous escoutons sa doctrine, il nous faut souuenir que toutes les graces que Dieu nous a faites, ne sont pas noz biens propres, mais dons gratuits de sa largesse. Pourtant si quelcun s'enorgueillist, il
1. Cor. 4. b. 7 demonstre en cela son ingratitude. Qui est-ce qui te magnifie? dit sainct Paul. Et si tu as receu toutes choses, pourquoy t'en glorifies-tu, comme si elles ne t'estoyent pas données? D'autrepart, recognoissans assiduellement noz vices, nous auons à nous reduire à humilité. Ainsi il ne restera rien en nous qui nous puisse enfler: mais plustost y aura grãde matiere de nous demettre & abbatre. Dauantage, il nous est commandé que tous les dons de Dieu que nous voyons en noz prochains, nous soyent en tel honneur & reuerence, qu'à cause d'eux nous honnorions les personnes ausquelles ils resident. Car ce seroit trop grande audace & impudẽce, de vouloir despouiller vn hõme de l'honneur que Dieu luy a fait. Il nous est derechef cõmandé de ne regarder point les vices, mais les couurir: non pas pour les entretenir par flatterie, mais à ce q̃ nous n'insultions point à celuy qui a cõmis quelque faute, veu q̃ nous luy deuõs porter amour & hõneur. De là il aduiẽdra qu'à quicõque q̃ ce soit q̃ nous ayons affaire, non seulement nous nous porterons modestemẽt & moderemẽt, mais aussi en douceur & en amitié: cõme aucõtraire iamais on ne paruiẽdra par autre voye en vraye mansuetude, qu'en ayant le cœur disposé à s'abaisser & honnorer les autres.

5 Quant est de faire nostre deuoir à chercher l'vtilité de nostre prochain, combien y a-il de difficulté? Si nous ne laissons derriere la consideration de nous-meismes, & nous despouillions de toute affection charnelle, nous ne ferons rien en cest endroit. Car qui est-ce qui accomplira les offices que sainct Paul requiert en charité, sinon qu'il ait re-
1. Cor. 13. b. 4 noncé à soy, afin de s'addonner du tout à ses prochains? Charité, dit-il, est patiente, debonnaire: elle n'est point fascheuse, n'insolẽte: elle n'a nul orgueil, nulle enuie: elle ne cherche point son propre, &c. S'il n'y auoit que ce seul mot-la, que nous ne deuons point chercher nostre propre vtilité: encores ne faudroit-il pas faire peu de force à nostre nature, laquelle nous tire tellement en l'amour de nous-meismes, qu'elle ne nous souffre point aisément d'estre nonchalans en ce qui nous est bon, pour veiller sur le profit des autres: ou plustost quitter nostre droit, pour le ceder à nos prochains. Or l'Escriture pour nous mener à ceste raison, nous remonstre que tout ce que nous auons receu de grace du Seigneur, nous a esté commis à ceste condition, que nous le conferions au bien commun de l'Eglise. Et pourtant que l'vsage legitime d'icelle, est vne amiable & liberale cõmunication enuers nos prochains: pour suyure vne telle communication, on ne pouuoit trouuer vne
1. Cor. 12. meilleure reigle ne plus certaine, que quand il est dit, tout ce que nous auons de bon, nous auoir esté baillé en garde de Dieu: & ce à telle cõdition qu'il soit dispensé au profit des autres. Toutesfois l'Escriture passe encores outre, en accomparant les graces qu'a vn chacun de nous, à la proprieté qu'a vn chacun membre en vn corps humain. Nul membre n'a sa faculté pour soy, & ne l'applique poĩt à son vsage particulier, mais en vse au profit des autres: & n'en reçoit nulle vtilité, sinon celle qui procede du profit qui est cõmunement espandu par tout le corps. En ceste maniere l'homme fidele doit exposer tout son pouuoir à ses freres: ne prouuoyant point en particulier à soy, sinon qu'en ayant touſiours son intention dressée à l'vtilité commune de l'Eglise. Pourtant que nous tenions ceste reigle, en bien faisant & exerçant humanité: c'est que de tout ce que le Seigneur nous a donné enquoy nous pouuõs aider nostre prochain, nous en sommes dispensateurs, ayans vne fois à rendre conte comment nous nous serons acquitez de nostre charge. Dauantage, qu'il n'y a point d'autre façon de bien & droitement dispenser ce qui nous est commis, que celle qui est limitée à la reigle de charité. De là il aduiendra que non seulement nous conioindrons le soing de profiter à nostre prochain, auec la solicitude que nous aurons de faire nostre profit: mais aussi q̃ nous assuiettirons nostre profit à celuy des autres. Et de fait le Seigneur, pour nous mõstrer que c'est la maniere de biẽ & deuemẽt administrer ce qu'il nous dõne, il l'a recom-
Exod. 22. d. 29, & 23. d. 19 mãdée anciennemẽt au peuple d'Israel aux moindres benefices qu'il luy faisoit. Car il a ordonné que les premiers fruits nouueaux luy fussent offers: afin q̃ le peuple par cela testifiast qu'il ne luy estoit licite de perceuoir aucũs fruits des biens qui ne luy auroyent esté consacrez. Or si les dons de Dieu nous sont lors finalement sanctifiez, apres que nous les luy auons consacrez de nostre main: il appert qu'il n'y a qu'abus damnable, quand ceste consecration n'a point son cours. D'autrepart ce seroit folie de taſcher d'enrichir Dieu, en luy communiquant des choses que nous auons en main. Puis donc que nostre beneficence ne
Pseau. 16. a. 3 Hebr. 13. c. 16 2. Cor. 9. a. 5 peut venir iusques à luy (cõme dit le Prophete) il nous la faut exercer enuers ses seruiteurs qui sont au mõde. Pourtant aussi les aumosnes sont accomparées à des oblations sainctes, pour monstrer que ce sont exercices correspondans maintenant à l'obseruation ancienne qui estoit sous la Loy, dont ie vien de parler.

6 Dauantage, afin que nous ne nous lassions en biẽ faisant (ce qui aduiendroit autremẽt

à tous coups) il nous doit souuenir pareillement de ce qu'adiouſte l'Apoſtre: c'eſt que charité eſt patiente, & n'eſt pas facile à irriter. Le Seigneur commande ſans exception de bien faire à tous: deſquels la pluſpart ſont indignes, ſi nous les eſtimons ſelon leur propre merite. Mais l'Eſcriture vient au deuant, en nous admoneſtant que nous n'auons point à regarder que c'eſt que les hommes meritent d'eux: mais pluſtoſt que nous deuons conſiderer l'image de Dieu en tous, à laquelle nous deuons tout honneur & dilection. Singulierement qu'il nous la faut recognoiſtre és domeſtiques de la foy: d'autant qu'elle eſt en eux renouuellée & reſtaurée par l'Eſprit de Chriſt. Quiconque donc ſe preſentera à nous ayant à faire de noſtre aide: nous n'aurons point cauſe de refuſer de nous employer pour luy. Si nous diſons qu'il ſoit eſtranger: le Seigneur luy a imprimé vne marque laquelle nous doit eſtre familiere. Pour laquelle raiſon il nous exhorte de ne point meſpriſer noſtre chair. Si nous alleguons qu'il eſt contemptible & de nulle valeur: le Seigneur replique, nous remonſtrant qu'il l'a honnoré, en faiſant en luy reluire ſon image. Si nous diſons que nous ne ſommes en rien tenus à luy: le Seigneur nous dit qu'il le ſubſtitue en ſon lieu, afin que nous recognoiſſions enuers iceluy les benefices qu'il nous a faits. Si nous diſons qu'il eſt indigne pour lequel nous marchions vn pas: l'image de Dieu, laquelle nous auons à contempler en luy, eſt bien digne que nous nous expoſions pour elle auec tout ce qui eſt noſtre. Meſmes quand ce ſeroit vn tel homme, qui non ſeulement n'auroit rien merité de nous, mais auſſi nous auroit fait beaucoup d'iniures & outrages: encores ne ſeroit-ce pas cauſe ſuffiſante pour faire que nous laiſſions de l'aimer, & luy faire plaiſir & ſeruice. Car ſi nous diſons qu'il n'a merité que mal de nous: Dieu nous pourra demander quel mal il nous a fait, luy dont nous tenons tout noſtre bien. Car quand il nous commande de remettre aux hommes les offenſes qu'ils nous ont faites: il les reçoit en ſa charge. Il n'y a que ceſte voye par laquelle on puiſſe paruenir à ce qui eſt non ſeulement difficile à la nature humaine, mais du tout repugnant: aſſauoir que nous aimions ceux qui nous hayſſent, que nous rendions le bien pour le mal, que nous prions pour ceux qui meſdiſent de nous. Nous viendrons, dy-ie, à ce poinct, s'il nous ſouuient que nous ne deuons nous arreſter à la malice des hommes: mais pluſtoſt contempler en eux l'image de Dieu, laquelle par ſon excellence & dignité nous peut & doit eſmouuoir à les aimer, & effacer tous leurs vices qui nous pourroyent deſtourner de cela.

1. Cor. 13. a. 4

Gal. 6. c. 10

Iſa. 58. b. 7

Luc 17. a 3

Matth. 5. g. 44

7 Ceſte mortification donc lors aura lieu en nous, quand nous aurons charité accomplie. ce qui giſt non pas en s'acquitant ſeulement de tous les offices qui appartiennent à charité: mais en s'en acquitant d'vne vraye affection d'amitié. Car il pourra aduenir que quelcun face entierement à ſon prochain tout ce qu'il luy doit, quant eſt du deuoir exterieur: & neantmoins il ſera bien loin de faire ſon deuoir comme il appartient. On en voit beaucoup leſquels veulẽt eſtre veus fort liberaux: & toutesfois ils n'eſlargiſſent riẽ qu'ils ne le reprochent, ou par fiere mine, ou par parolle ſuperbe. Nous ſommes venus en ceſte malheureté au temps preſent, que la pluſpart du monde ne fait nulles aumoſnes, ſinon auec contumelie. Laquelle peruerſité ne deuoit pas eſtre tolerable, meſme entre les Payens. Or le Seigneur requiert bien autre choſe des Chreſtiens qu'vn viſage ioyeux & alaigre, à ce qu'ils rendent leur beneficence amiable par humanité & douceur. Premierement il faut qu'ils prennent en eux la perſonne de celuy qui a neceſsité de ſecours: qu'ils ayent pitié de ſa fortune comme s'ils la ſentoyent & ſouſtenoyent: & qu'ils ſoyent touchez d'vne meſme affection de miſericorde à luy ſubuenir, comme à eux meſmes. Celuy qui aura vn tel courage, en faiſant plaiſir à ſes freres non ſeulement ne contaminera point ſa beneficence d'aucune arrogãce ou reproche: mais auſſi ne meſpriſera point celuy auquel il fait bien, pour ſon indigence, & ne le voudra ſubiuguer comme eſtant obligé à luy. tout ainſi que nous n'inſultons point à vn de noz mẽbres, pour lequel refociller tout le reſte du corps trauaille: & ne penſons point qu'il ſoit ſpecialement obligé aux autres membres, pour ce qu'il leur a fait plus de peine qu'il n'en a pris pour eux. Car ce que les membres ſe communiquent enſemble n'eſt pas eſtimé gratuit: mais pluſtoſt payement & ſatisfaction de ce qui eſt deu par la loy de nature: & ne ſe pourroit refuſer que cela ne vinſt en horreur. Par ce moyen auſſi nous gagnerons vn autre poinct, que nous ne penſerons point eſtre deliurez & acquitez, quand nous aurons fait noſtre deuoir en quelque endroit: comme on eſtime cõmunement. Car quand vn hõme riche a donné quelque choſe du ſien, il laiſſe là toutes les autres charges, & s'en exempte comme ſi elles ne luy appartenoyent de rien. Aucontraire, vn chacun reputera que de tout ce qu'il a & de ce qu'il peut, il eſt detteur à ſes prochains: & qu'il ne doit autrement limiter l'obligation de leur bien faire, ſinon quand la faculté luy defaut: laquelle tant qu'elle ſe peut eſtendre, ſe doit reduire à charité.

8 Traitons encore plus au long de l'autre partie du renoncemẽt de nous-meſmes, laq̃lle

regarde Dieu. Nous en auõs desia parlé çà & là: & seroit chose superflue de repeter tout ce qui en a esté dit. Il suffira de monstrer comment elle nous doit renger à patience & mansuetude. Premierement donc en cherchant le moyen de viure ou reposer à nostre aise, l'Escriture nous ramene tousiours là, que nous resignans à Dieu auec tout ce qui nous appartient, nous luy submettions les affections de nostre cœur pour le domter & subiuguer. Nous auons vne intemperance furieuse, & vne cupidité effrenée à appeter credits & honneurs, à chercher puissances, à amasser richesses, & assembler tout ce qu'il nous semble aduis estre propre à pompe & magnificence. D'autrepart nous craignons & haissons merueilleusement poureté, petitesse & ignominie: pourtant les suyons nous entant qu'en nous est. Pour laquelle cause on voit en quelle inquietude d'esprit sont tous ceux qui ordonnent leur vie selon leur propre conseil: combien ils tentent de moyens: en combien de sortes ils se tourmentent, afin de paruenir où leur ambition & auarice les transporte, & afin d'euiter poureté & basse condition. Parquoy les fideles, pour ne se point enuelopper en ces laqs, auront à tenir ceste voye. Premierement il ne faut point qu'ils se desirent, ou esperent, ou imaginent autre moyen de prosperer, que de la benediction de Dieu: & pourtant se doiuent seurement appuyer & reposer sur icelle. Car ia soit qu'il soit bien aduis que la chair soit suffisante de soy-mesme à paruenir à son intention, quand elle aspire à honneur & richesses par son industrie, ou quand elle y met ses efforts, ou quand elle est aidée par la faueur des hõmes: toutesfois il est certain que toutes ces choses ne sont rien, & que nous ne pourrons iamais nullement profiter, ne par nostre engin, ne par nostre labeur, sinon d'autant que le Seigneur fera profiter l'vn & l'autre. Au contraire, la seule benediction trouuera voye au milieu de tous empeschemens, pour nous donner bonne issue en toutes choses. Dauantage, quand ainsi seroit que nous pourrions sans icelle acquerir quelque honneur ou opulence (comme nous voyons tous les iours les meschans venir à grandes richesses & gros estas:) neantmoins puis que là où est la malediction de Dieu, on ne sauroit auoir vne seule goutte de felicité: nous n'obtiendrõs rien qui ne nous tourne à malheur, sinon que sa benediction soit sur nous. Or ce seroit vne grande rage, d'appeter ce qui ne nous peut faire que miserables.

9 Pourtant si nous croyons que tout moyen de prosperer gist en la seule benediction de Dieu, & que sans icelle toute misere & calamité nous attend: nostre office est de n'aspirer à richesses & honneurs auec trop grande cupidité, en fiance de nostre engin, ou diligence, ou faueur des hommes, ou de fortune: mais de regarder tousiours en Dieu, afin que par sa conduite nous soyons menez à telle condition que bon luy semblera. De là il aduiendra que nous ne nous efforcerons point d'attirer richesses à nous, de voller les honneurs par droit ou par tort, par violence ou cautele, & autres moyens obliques: mais seulement chercherons les biens qui ne nous destourneront point d'innocence. Car qui est-ce qui esperera que la benediction de Dieu luy doyue aider en commettant fraudes & rapines, & autres meschancetez? Car comme elle n'assiste point sinon à ceux qui sont droits en leurs pensées, & en leurs œuures: ainsi l'homme qui la desire, doit estre par cela retiré de toute iniquité & mauuaise cogitation. Dauantage aussi elle sera comme vne bride pour nous restreindre, à ce que nous ne brussions point d'vne cupidité desordonnée de nous enrichir: & que nous ne taschions point ambitieusement à nous esleuer. Car quelle impudence seroit-ce, de penser que Dieu nous doit aider à obtenir les choses que nous desirons contre sa parolle? Ia n'aduienne qu'il auance par l'aide de sa benediction, ce qu'il maudit de sa bouche. Finalement quand les choses n'aduiendront point selon nostre espoir & souhait: par ceste consideration nous serons retenus, afin de ne nous desborder en impatience & detester nostre condition. Car nous cognoistrons que cela seroit murmurer à l'encontre de Dieu: par la volonté duquel, & poureté & richesses, & contemnement & honneurs sont dispensez. En somme, quiconque se reposera en la benediction de Dieu (comme il a esté dit) n'aspirera point par mauuais moyens & obliques, à nulle des choses que les hommes appetent d'vne cupidité enragée: veu qu'il cognoistra que ce moyen ne luy profiteroit de rien. Et s'il luy aduient quelque prosperité, ne l'imputera point ou à sa diligence, ou à industrie, ou à fortune: mais recognoistra que cela est de Dieu. D'autrepart s'il ne se peut gueres aduancer, cependant que les autres s'esleuent à souhait, voire mesme qu'il aille en arriere: si ne laissera-il point de porter plus patiemment & moderément sa poureté, que ne feroit vn homme infidele ses richesses moyennes, lesquelles ne seroyent point si grandes qu'il desireroit. Car il aura vn soulagement, où il pourra mieux acquiescer qu'en toutes les richesses du monde, quand il les auroit assemblées en vn monceau: c'est qu'il reputera toutes choses estre ordonnées de Dieu, comme il est expedient pour son salut. Nous voyons que Dauid a esté ainsi affe-

Pseau. 131 a. 1

ctioné,

ctionné, lequel en ſuyuant Dieu & ſe laiſſant gouuerner à luy, proteſte qu'il eſt ſemblable à vn enfant n'a gueres ſeuré, & qu'il ne chemine point en choſes hautes & par deſſus ſa nature.

Combien qu'il ne faille pas que les fideles gardent ſeulement en ceſt endroit vne telle patience & moderation: mais ils la doyuent auſsi eſtendre à tous les euenemens auſquels la vie preſente eſt ſubiette. Parquoy nul n'a deuement renoncé à ſoy-meſme, ſinon quand il s'eſt tellement reſigné à Dieu, qu'il ſouffre volontairement toute ſa vie eſtre gouuernée au plaiſir d'iceluy. Celuy qui aura vne telle affection, quelque choſe qu'il aduienne, iamais ne ſe reputera malheureux: & ne ſe pleindra point de ſa condition, comme pour taxer Dieu obliquement. Or combien ceſte affection eſt neceſſaire, il apparoiſtra ſi nous conſiderons à combien d'accidens nous ſommes ſubiets. Il y a mille maladies qui nous moleſtent aſsiduellement les vnes apres les autres. Maintenant la peſte nous tourmente, maintenant la guerre: maintenant vne gellée ou vne greſle nous apporte ſterilité, & par conſequent nous menace d'indigence: maintenant par mort nous perdons femmes, enfans & autres parens: aucunesfois le feu ſe mettra en noſtre maiſon. ces choſes font que les hommes maudiſſent leur vie, deteſtent le iour de leur natiuité, ont en execration le ciel & la lumiere, detractent de Dieu: & comme ils ſont eloquens à blaſphemer, l'accuſent d'iniuſtice & cruauté. Au contraire, il faut que l'homme fidele contemple meſme en ces choſes, la clemence de Dieu & ſa benignité paternelle. Pourtant ſoit qu'il ſe voye deſolé par la mort de tous ſes prochains, & ſa maiſon comme deſerte: ſi ne laiſſera-il point de benir Dieu, mais pluſtoſt ſe tournera à ceſte penſée, que puis que la grace de Dieu habite en ſa maiſon, elle ne la laiſſera point deſolée. Soit que ſes bleds & vignes ſoyent gaſtées & deſtruites par gellée, greſle ou autre tempeſte, & que par cela il prenoye danger de famine: encore ne perdra-il point courage, & ne ſe meſcõtentera point de Dieu, mais pluſtoſt perſiſtera en fiance ferme, diſant en ſon cœur, Nous ſommes toutesfois en la tutele du Seigneur, nous ſommes les brebis de ſa nourriture. quelque ſterilité donc qu'il y ait, il nous donnera touſiours dequoy viure. Soit qu'il endure affliction de maladie: ſi ne ſera-il point abbatu par la douleur pour s'en desborder en impatience, & ſe pleindre de Dieu. mais pluſtoſt en conſiderant la iuſtice & bonté du Pere celeſte, en ce qu'il le chaſtie: il ſe duira par cela à patience. Bref, quelque choſe qu'il aduienne, ſachant que tout procede de la main du Seigneur, il le receura d'vn cœur paiſible & non ingrat: afin de ne reſiſter au commandement de celuy auquel il s'eſt vne fois permis. Principalement que ceſte folle & miſerable conſolation des Payens ſoit loing du cœur Chreſtien: c'eſt d'imputer à fortune les aduerſitez, pour les porter plus patiemment. Car les Philoſophes vſent de ceſte raiſon: que ce ſeroit folie de ſe courroucer contre fortune, laquelle eſt temeraire & aueugle, & iette ſes dards à la vollée, pour naurer les bons & mauuais ſans diſcretion. Au contraire, ceſte eſt la reigle de pieté, que la ſeule main de Dieu conduit & gouuerne bõne fortune & aduerſe: laquelle ne va point d'vne impetuoſité incõſideree, mais diſpenſe par vne iuſtice bien ordonnée tant le bien que le mal. *Pſeau. 79 c. 13*

CHAP. VIII.

De ſouffrir patiemment la croix, qui eſt vne partie de renoncer à nous meſmes.

ENCORE faut-il que l'affection de l'homme fidele monte plus haut: aſſauoir où Chriſt appelle tous les ſiens, c'eſt qu'vn chacun porte ſa croix. Car tous ceux que le Seigneur a adoptez & receus en la compagnie de ſes enfans, ſe doyuent preparer à vne vie dure, labourieuſe, pleine de trauail & d'infinis genres de maux. C'eſt le bon plaiſir du Pere celeſte, d'exercer ainſi ſes ſeruiteurs afin de les experimenter. Il a commencé ceſt ordre en Chriſt ſon Fils premier nay, & le pourſuit enuers tous les autres. Car comme ainſi ſoit que Chriſt fuſt ſon Fils bien aimé, auquel il a touſiours prins ſon bon plaiſir: nous voyons toutesfois qu'il n'a point eſté traité mollement & delicatement en ce monde. tellement qu'on peut dire que non ſeulement il a eſté en aſsiduelle affliction: mais que toute ſa vie n'a eſté qu'vne eſpece de croix perpetuelle. L'Apoſtre aſsigne la cauſe, qu'il a fallu qu'il fuſt inſtruict à obeiſſance par ce qu'il a ſouffert. Comment donc nous exempterons nous de la condition à laquelle il a fallu que Chriſt noſtre chef ſe ſoit ſubmis: veu meſme qu'il s'y eſt ſubmis à cauſe de nous, afin de nous donner exemple de patience? Pourtant l'Apoſtre denonce que Dieu a deſtiné ceſte fin à tous ſes enfans: de les faire conformes à ſon Chriſt. De là nous reuient vne ſinguliere conſolation, c'eſt qu'en endurant toutes miſeres, qu'on appelle choſes aduerſes & mauuaiſes, nous communiquons à la croix de Chriſt: afin que comme luy a paſſé par vne abyſme de tous maux pour entrer à la gloire celeſte, auſsi *Matth. 16 d. 24* *Matt. 3. d 17, & 17. a. 5* *Hebr. 5. e 8* *Rom. 8. f. 28*

Act.14.d 22 Philip.3.b.10

que par diuerſes tribulations nous y paruenions. Car ſainct Paul nous enſeigne, que quand nous ſentons en nous vne participation de ſes afflictions, nous apprehendons pareillement la puiſſance de ſa reſurrection: & quand nous ſommes faits participans de ſa mort, c'eſt vne preparation pour venir à ſon eternité glorieuſe. Combiẽ a d'efficace cela, pour adoucir toute amertume qui pourroit eſtre en la croix? c'eſt que d'autant plus que nous ſommes affligez & endurons de miſeres, d'autant eſt plus certainement confermée noſtre ſocieté auec Chriſt. Auec lequel quand nous auons telle cõmunication, les aduerſitez non ſeulemẽt nous ſont benites: mais auſsi nous ſont cõme aides, pour aduãcer grandemẽt noſtre ſalut.

2 Dauantage, le Seigneur Ieſus n'a eu nul meſtier de porter la croix & endurer tribulations, ſinon que pour teſtifier & approuuer ſon obeiſſance enuers Dieu ſon Pere: mais il nous eſt neceſſaire pour pluſieurs raiſons, d'eſtre perpetuellement affligez en ceſte vie. Premierement, ſelon que nous ſommes trop enclins de nature à nous exalter, & nous attribuer toutes choſes: ſi noſtre imbecillité ne nous eſt demonſtrée à l'œil, nous eſtimons incontinent de noſtre vertu outre meſure, & ne doutons point de la faire inuincible contre toutes difficultez qui pourroyent aduenir. De là vient que nous eſleuons en vne vaine & folle confiance de la chair, laquelle puis apres nous incite à nous enorgueillir contre Dieu: comme ſi noſtre propre faculté nous ſuffiſoit ſans ſa grace. Il ne peut mieux rabbatre ceſte outrecuidance, qu'en nous monſtrant par experience combien il y a en nous non ſeulement d'imbecillité, mais auſsi de fragilité. Pourtant il nous afflige ou par ignominie, ou par poureté, ou maladie, ou perte de parens, ou autres calamitez: auſquelles tant qu'en nous eſt, nous ſuccombons incontinent, pource que nous n'auons point la vertu de les ſouſtenir. Lors eſtans humiliez nous apprenons d'implorer ſa vertu, laquelle ſeule nous fait conſiſter & tenir fermes ſous la peſanteur de tels fardeaux. Meſmes les plus ſaincts, combien qu'ils cognoiſſent leur fermeté eſtre fondée en la grace de Dieu, & non en leur propre vertu: toutesfois encore ſe tiennent-ils trop aſſeurez de leur force & conſtance: ſinon que le Seigneur les amenaſt en plus certaine cognoiſſance deux meſmes, les eſprouuans par croix. Dauid meſme a eſté ſurprins d'vne telle preſomption, pour eſtre rendu comme inſenſé, comme il le confeſſe: I'ay dit en mon repos, Ie ne ſeray iamais esbranlé. O Dieu, tu auois eſtably force en ma mõtagne par ton bon plaiſir: tu as caché ta face, & i'ay eſté eſtonné. Il cõfeſſe que la proſperité a hebeté & abruty tous ſes ſens: tellemẽt que ne ſe ſouciant de la grace de Dieu, de laquelle il deuoit dependre, il s'eſt voulu appuyer ſur ſoy meſme, & a bien oſée ſe promettre vn eſtat permanent. Si cela eſt aduenu à vn ſi grand Prophete, qui ſera celuy de nous qui ne craĩdra, pour eſtre ſur ſes gardes? Et pourtãt ce qu'ils ſe flattoyẽt, conceuans quelque opinion de grande fermeté & conſtance, cependant que toutes choſes eſtoyẽt paiſibles: apres auoir eſté agitez de tribulatiõ, ils cognoiſſoyent que c'eſtoit hypocriſie. Voila donc la maniere comment il faut que les fideles ſoyent aduertis de leurs maladies: afin de profiter en humilité, & ſe deſpouiller de toute peruerſe confiance de la chair, pour ſe renger du tout à la grace de Dieu. Or apres s'y eſtre rengez, ils s'entẽt que ſa vertu leur eſt preſente, en laquelle ils ont aſſez de forteresſe.

Pſeau.30.a.7

Rom.5.a 3

3 C'eſt ce que ſainct Paul ſignifie, diſant que de tribulation s'engendre patience: & de patience, probation. Car ce que le Seigneur a promis à ſes fideles, de leur aſsiſter en tribulations: ils ſentent cela eſtre vray, quand ils conſiſtent en patience, eſtans ſouſtenus de ſa main, ce qu'ils ne pouuoyẽt faire de leurs forces. Patiẽce dõc eſt vne eſpreuue aux ſaincts, que Dieu donne vrayement le ſecours qu'il a promis, quand il eſt meſtier. Par cela auſsi leur eſperance eſt confermée: pource que ce ſeroit trop grande ingratitude, de n'attendre point pour l'aduenir la verité de Dieu, laquelle ia ils ont eſprouuée eſtre ferme & immuable. Nous voyons deſia combien de profits prouiennent de la croix, comme d'vn fil perpetuel. Car icelle renuerſant la fauſſe opinion que nous conceuons naturellement de noſtre propre vertu, & deſcouurant noſtre hypocriſie, laquelle nous ſeduit & abuſe par ſes flatteries: elle rabbat la preſomption de noſtre chair, laquelle nous eſtoit pernicieuſe. Apres nous ayant ainſi humiliez, elle nous apprend de nous repoſer en Dieu: lequel eſtant noſtre fondement, ne nous laiſſe point ſuccomber ne perdre courage. De ceſte victoire s'enſuit eſperance: d'autant que le Seigneur en accompliſſant ce qu'il a promis, eſtabliſt ſa verité pour l'aduenir. Certes quand il n'y auroit que ces cauſes ſeules, il appert combien nous eſt neceſſaire l'exercitation de la croix. Car ce n'eſt point vn petit profit, q̃ l'amour de nous meſmes, lequel nous aueugle, ſoit oſté, afin que nous cognoiſsions droitement noſtre foibleſſe: d'auoir vn droit ſentiment d'icelle, afin d'apprendre vne deffiance de nous-meſmes: de nous deffier de nous-meſmes, afin de transferer noſtre fiance en Dieu: de nous appuyer ſur Dieu en certaine fiance de cœur, afin que par le moyen de ſon aide nous perſeuerions iuſques à la fin victorieux: conſiſter en ſa grace, à ce que nous le cognoiſsions eſtre

ſtre vray & fidele en ſes promeſſes: auoir la certitude de ſes promeſſes notoire, à ce que noſtre eſperance ſoit par cela confermée.

4 Le Seigneur a encore vne autre raiſon d'affliger ſes ſeruiteurs: c'eſt afin d'eſprouuer leur patience, & les inſtruire à obeiſſance. Non pas qu'ils puiſſent auoir autre obeiſſance que celle qu'il leur a donnée: mais il luy plait de monſtrer ainſi & teſtifier les graces qu'il a miſes en ſes fideles, à ce qu'elles ne demeurent point oyſiues & cachées au dedans. Parquoy quand il met en auant la vertu & conſtance de ſouffrir qu'il a dõnée à ſes ſeruiteurs, il eſt dit qu'il eſpreuue leur patience. Dõt auſsi ces façõs de parler ſont deduites: qu'il a tenté Abraham, & a cogneu ſa pieté: d'autant qu'il n'a point refuſé d'immoler ſon fils pour luy cõplaire. Pourtant ſainct Pierre dit que noſtre foy n'eſt pas moins eſprouuée par tribulation, que l'or eſt examiné en la fournaiſe. Or qui eſt-ce qui niera cela eſtre expedient, qu'vn don ſi excellent, lequel le Seigneur a fait à ſes ſeruiteurs, ſoit appliqué en vſage, afin d'eſtre fait notoire & manifeſte? Car iamais on ne l'eſtimeroit autrement comme il appartient. Que ſi le Seigneur a iuſte raiſon de donner matiere aux vertus qu'il a miſes en ſes fideles, pour les exerciter, à ce qu'elles ne demeurẽt point en cachette, & meſme à ce qu'elles ne ſoyẽt point inutiles: nous voyons que ce n'eſt pas ſans cauſe qu'il enuoye afflictions, ſans leſquelles leur patience ſeroit nulle. Ie dy auſsi qu'il les inſtruit par ce moyẽ à obeir: veu qu'ils apprennent par cela de ne viure pas à leur ſouhait, mais à ſon plaiſir. Certes ſi toutes choſes leur aduenoyent comme ils demandent, ils ne ſauroyent que c'eſt de ſuyure Dieu. Or Seneque philoſophe Payen, dit que c'a eſté vn ancien prouerbe, quand on vouloit exhorter quelcun à endurer patiemment aduerſitez, d'vſer de ce mot, Il faut ſuyure Dieu. En quoy ils ſignifioyent que lors finalement l'homme ſe ſubmet au ioug du Seigneur, quand il ſe laiſſe chaſtier, & preſte volontairement la main & le dos à ſes verges. Or ſi c'eſt choſe raiſonnable que nous nous rendions en toutes manieres obeiſſans au Pere celeſte: il n'eſt pas à refuſer qu'il nous accouſtume en toute maniere qu'il eſt poſsible à luy rendre obeiſſance.

Gene. 22. a. 1, & c. 12
1. Pierr. 1. b. 7
De vita beata, cap. 15

5 Toutesfois nous ne voyons pas encore combien icelle eſt requiſe, ſinon que nous reputions quelle eſt l'intemperance de noſtre chair, à reietter le ioug du Seigneur, incontinent qu'elle eſt vn peu delicatement traitée. car il en aduient autant qu'aux cheuaux rebelles: leſquels apres auoir eſté quelque temps en l'eſtable oiſifs & bien repeuz, ne ſe peuuent puis apres domter, & ne recognoiſſent leur maiſtre, auquel ils ſe laiſſoyent auparauant renger. bref, ce que le Seigneur ſe plaind eſtre aduenu au peuple d'Iſrael, ſe voit couſtumierement en tous hommes: c'eſt qu'eſtans engreſſez en trop douce nourriture, ils regimbent contre celuy qui les a nourris. Bien eſt vray qu'il conuenoit que la beneficence de Dieu nous attiraſt à reputer & aimer ſa bonté: mais puis que noſtre ingratitude eſt telle, que nous ſommes pluſtoſt corrompus par ſa douceur & ſon traitement amiable, qu'incitez à bien: il eſt plus que neceſſaire qu'il nous tienne la bride ſerrée, & nous entretienne en quelque diſcipline, depeur que ne nous desbordions en telle petulance. Pour ceſte cauſe, afin que nous ne deuenions fiers par trop grande abondance de biens: afin que les honneurs ne nous enorgueilliſſent, afin que les ornemens que nous auons ſelon le corps ou ſelon l'ame, n'engendrent quelque fiereté ou desbordement en nous: le Seigneur vient au deuant, & y met ordre, refrenant & domtant par le remede de la croix l'inſolence de noſtre chair. Et ce en diuerſes ſortes, comme il cognoiſt eſtre expedient & ſalutaire à chacun. car nous ne ſommes point ſi malades les vns que les autres, ne d'vne meſme maladie: & pourtant il n'eſt ia meſtier que la cure ſoit pareille en tous. C'eſt la raiſon pourquoy il exerce les vns en vne eſpece de croix, les autres en l'autre. Neãtmoins cõbien qu'en voulant pouruoir à la ſanté de tous, il vſe de plus douce medecine enuers les vns, de plus aſpre & rigoureuſe enuers les autres: ſi eſt-ce qu'il n'en laiſſe pas vn exẽpt, d'autãt qu'il cognoit tout le mõde eſtre malade.

Deut. 32. c. 15

6 Dauantage il eſt meſtier que noſtre bon Pere, non ſeulement preuienne noſtre infirmité pour l'aduenir: mais il eſt auſsi expedient ſouuentesfois qu'il corrige noz fautes paſſées, pour nous retenir en obeiſſance vers ſoy. Pourtant incontinent qu'il nous vient quelque affliction, nous deuons auoir ſouuenance de noſtre vie paſſée. En ce faiſant nous trouuerons ſans doute, que nous auons commis quelque faute digne d'vn tel chaſtiment. combien qu'à la verité, il ne nous falloit prendre de la recognoiſſance de noſtre peché la principale matiere pour nous exhorter à patience: car l'Eſcriture nous bailleen main vne bien meilleure conſideration, en diſant que le Seigneur nous corrige par aduerſitez, afin de ne nous point condamner auec ce monde. Nous auons donc à recognoiſtre la clemence & benignité de noſtre Pere au milieu de la plus grande amertume qui ſoit aux tribulatiõs, veu qu'en cela meſme il ne ceſſe d'auancer noſte ſalut. car il nous afflige non pas pour nous perdre ou ruiner, mais pour nous deliurer de la condãnation de ce monde. Ceſte penſée nous me-

1. Cor. 11. g. 32

Prou.3.b. 11 nera à ce que l'Escriture nous enseigne ailleurs, disant, Mon enfant, ne reiette point la correction du Seigneur: & ne te fasche point quād il t'argue. car Dieu corrige ceux qu'il aime, & les entretient comme ses enfans. Quand nous oyons dire que ses correctiōs sont verges paternelles: n'est-ce pas nostre office de nous rendre enfans dociles, plustost qu'en resistant ensuyure les gens desesperez, qui sont endurcis en leurs malefices? Le Seigneur nous perdroit, s'il ne nous retiroit à soy par corrections, quand nous auons failly. Et cōme dit l'Apostre, Nous sommes bastards, & nō pas enfans legitimes, s'il ne nous tiēt en discipline. Nous sommes donc par trop peruers si nous ne le pouuons endurer, quand il nous declaire sa beneuolence & le soin qu'il a de nostre salut. L'Escriture note ceste difference en tre les incredules & les fideles: q̄ les premiers à la maniere des serfs anciens qui estoyent de nature peruerse, ne font qu'empirer & s'endurcir au fouet: les secōds profitēt à repētance & amendemēt cōme enfans biē naiz. elisons maintenāt desquels nous aymōs mieux estre. Mais pource qu'il a esté traité autrepart de ceste argumēt, il nous suffira d'en auoir icy touché en bref.

Heb.12.c.8

7 Mais la souueraine consolation est, quand nous endurons persecution pour iustice. car il nous doit lors souuenir quel honneur nous fait le Seigneur, en nous donnāt les enseignes de sa gendarmerie. I'appelle Persecution pour iustice, non seulement quand nous souffrōs pour defendre l'Euangile, mais aussi pour maintenir toute cause equitable. Soit donc que pour defendre la verité de Dieu contre les mensonges de Satan: ou bien pour soustenir les innocens contre les meschans, & empescher qu'on ne leur face tort & iniure, il nous faille encourir haine & indignation du monde, dont nous venions en danger de nostre hōneur, ou de nos biens, ou de nostre vie: qu'il ne nous face point de mal de nous employer iusques là pour Dieu, & que nous ne nous reputions malheureux, quand de sa bouche il nous pronnce estre bien heureux. Il est bien vray que poureté, si elle est estimée en soy-mesme, est misere: semblablement exil, mespris, ignominie, prison: finalement la mort est vne extreme calamité. mais où Dieu aspire par sa faueur, il n'y a nulle de toutes ces choses, laquelle ne nous tourne à bon heur & felicité. Contentōs-nous dōc plustost du tesmoignage de Christ que d'vne fausse opinion de nostre chair. de là aduiēdra qu'à l'exemple des Apostres, nous nous resiouirons toutes fois & quantes qu'il nous reputera dignes que nous endurions con tumelie pour son Nom. Car si estans innocens & de bonne conscience, nous sommes despouillez de nos biens par la meschanceté des iniques: nous sommes bien appouris deuāt les hōmes, mais par cela les vrayes richesses nous accroissent en uers Dieu au ciel. Si nous sommes chassez & bannis de nostre pays: nous sommes d'autant plus auant receus en la famille du Seigneur. Si nous sommes vexez & molestez: nous sommes d'autant plus cōfermez en nostre Seigneur pour y auoir recours. Si nous receuons opprobre & ignominie: nous sommes d'autant plus exaltez au royaume de Dieu. Si nous mourons: l'ouuerture nous est faite en la vie bien-heureuse. Ne seroit-ce pas grand' honte à nous, d'estimer moins les choses que le Seigneur a tant prisées, que les delices de ce monde, lesquelles passent incontinēt comme fumée?

Matt.5.a.10

Act.5.g.41

8 Puis donc que l'Escriture nous reconforte ainsi en toute ignominie & calamité, que nous auons à endurer pour la defense de iustice: nous sommes trop ingrats si nous ne les portons patiemment & d'vn cœur allaigre. singulierement veu que ceste espece de croix est propre aux fideles par dessus toutes les autres: & que par icelle Christ veut estre glorifié en eux, comme dit sainct Pierre. Or d'autant qu'il est plus fascheux & aigre à tous esprits hautains & courageux de souffrir opprobre, qu'vne cēteine de morts: sainct Paul nous admonneste, qu'esperans en Dieu non seulement nous serons suiets à persecutions, mais aussi à viturperes. comme ailleurs il nous incite par son exemple à cheminer par infamie cōme par bonne reputation. Combien que Dieu ne requiert point de nous vne telle liesse laquelle oste toute amertume de douleur: autrement la patiēce des saincts seroit nulle en la croix, si non qu'ils fussent tormentez de douleurs, & sentissent angoisse quand on leur fait quelque molestе. Sēblablement si la poureté ne leur estoit dure & aspre, s'ils n'enduroyent quelque tormēt en maladie, si l'ignominie ne les poignoit, si la mort ne leur estoit en horreur: quelle force ou moderation seroit-ce de mespriser toutes ces choses? Mais comme ainsi soit qu'vne chacune d'icelles ait vne amertume coniointe, de laquelle elle poind les cœurs de nous tous naturellement: en cela se demōstre la force d'vn hōme fidele, si estāt tēté du sentimēt d'vne telle aigreur, cōbien qu'il trauaille grieuemēt, toutesfois en resistāt il surmōte & viēne au dessus. En cela se declaire la patiēce, si estāt stimulé par ce mesme sentiment, il est toutesfois restraint par la crainte de Dieu, comme par vne bride, à ce qu'il ne se desborde point en quelque despitement ou autre excez. En cela apparoist sa ioye & liesse, si estant nauré de tristesse & douleur, il acquiesce neantmoins en la consolation spirituelle de Dieu.

1.Pier.4 c.11
1.Tim.4.c.10
2.Cor.6.b.8

9 Ce combat que soustiennent les fideles contre le sentimēt naturel de douleur, en suyuant

uant patience & moderatiõ, eſt tresbien deſcrit par ſainct Paul en ces parolles: Nous endurons tribulation en toutes choſes, mais nous ne ſommes point en deſtreſſe. nous endurons pouureté, mais nous ne ſommes point deſtituez. nous endurons perſecution, mais nous ne ſommes point abandõnez. nous ſommes cõme abbatus, mais nous ne periſſons point. Nous voyõs que porter patiẽment la croix, n'eſt pas eſtre du tout ſtupide, & ne ſentir douleur aucune: comme les philoſophes Stoiques ont follemẽt deſcrit le temps paſſé vn homme magnanime, lequel ayant deſpouillé ſon humanité, ne fuſt autrement touché d'aduerſité que de proſperité: ny autremẽt de choſes triſtes que de ioyeuſes: ou pluſtoſt qu'il fuſt ſans ſentiment cõme vne pierre. Et qu'ont-ils profité auec ceſte ſi haute ſageſſe? c'eſt qu'ils ont depeint vn ſimulachre de patience, lequel n'a iamais eſté trouué entre les hommes, & n'y peut eſtre du tout: & meſmes en voulant auoir vne patience trop exquiſe, ils ont oſté l'vſage d'icelle entre les hommes. Il y en a auſsi maintenant entre les Chreſtiẽs de ſemblables: leſquels penſent que ce ſoit vice, non ſeulement de gemir & plourer, mais auſsi de ſe contriſter & eſtre en ſolicitude. Ces opinions ſauuages procedent quaſi de gens oiſifs: leſquels s'exerçãs pluſtoſt à ſpeculer qu'à mettre la main à l'œuure, ne peuuẽt engendrer autre choſe que telles fantaſies. De noſtre part nous n'auons que faire de ceſte ſi dure & rigoureuſe philoſophie, laquelle noſtre Seigneur Ieſus a condamnée non ſeulement de parolles, mais auſsi par ſon exemple. car il a gemy & pleuré tant pour ſa propre douleur, qu'en ayant pitié des autres: & n'a pas autrement apprins à ſes diſciples de faire. Le monde, dit-il, s'eſiouira, & vous ſerez en triſteſſe: il rira, & vous pleurerez. Et afin qu'on ne tournaſt cela à vice, il prononce ceux qui pleurẽt eſtre biẽ-heureux. Ce qui n'eſt point de merueille. car ſi on reprouue toutes larmes: que iugerons nous du Seigneur Ieſus, du corps duquel ſont diſtillées gouttes de ſang? Si on taxe d'incredulité tout eſpouantement: qu'eſtimerons-nous de l'horreur dõt il fut ſi merueilleuſement eſtonné? Si toute triſteſſe nous deſplait: comment approuuerons-nous ce qu'il confeſſe, ſon ame eſtre triſte iuſques à la mort?

2. Cor. 4. b. 8

Iean 17. c. 20

Matt. 5. a. 4. Luc 23. e. 44

10 I'ay voulu dire ces choſes pour retirer tous bõs cœurs de deſeſpoir, afin qu'ils ne renoncent point à l'eſtude de patience, combien qu'ils ne ſoyent du tout à deliure d'affection naturelle de douleur. Or il conuient que ceux qui ſont de patiẽce ſtupidité, & d'vn hõme fort & conſtant vn tronc de bois, perdent courage & ſe deſeſperent, quand ils ſe voudront addonner à patience. L'Eſcriture au contraire loue les ſaincts de tolerance, quand ils ſont tellement affligez de la dureté de leurs maux, qu'ils n'en ſont pas rompus pour defaillir: quãd ils ſont tellement pointz d'amertume, qu'ils ont vne ioye ſpirituelle auec: quand ils ſont tellement preſſez d'angoiſſe, qu'ils ne laiſſent point de reſpirer, ſe reſiouiſſans en la conſolation de Dieu. Cependant ceſte repugnãce ſe demene en leurs cœurs: c'eſt q̃ le ſens de nature fuit & a en horreur tout ce qui luy eſt contraire: d'autrepart, l'affection de pieté les tire en obeiſſance de la volõté de Dieu, par le milieu de ces difficultez. Laquelle repugnãce Ieſus Chriſt a exprimée parlant ainſi à ſainct Pierre, Quand tu eſtois ieune, tu te ceignois à ton plaiſir, & cheminois où bon te ſembloit: quand tu ſeras vieil, vn autre te ceindra, & te menera où tu ne voudras point. Il n'eſt pas certes vray-ſemblable que ſainct Pierre ayant à glorifier Dieu par la mort, ait eſté trainé à ce faire par contreinte & maugré qu'il en euſt: autrement ſon martyre n'auroit pas grand' louange. Neantmoins combien qu'il obtemperaſt à l'ordonnance de Dieu d'vn courage franc & allaigre: pource qu'il n'auoit point deſpouillé ſon humanité, il eſtoit diſtrait en double volonté. Car quãd il reputoit la mort cruelle qu'il deuoit ſouffrir: eſtant eſtonné de l'horreur d'icelle, il en fuſt volontiers eſchappé. D'autrepart, quand il conſideroit qu'il y eſtoit appellé par le commandement de Dieu, il s'y preſentoit volontiers, & meſme ioyeuſement, mettant toute crainte ſous le pied. Pourtant ſi nous voulons eſtre diſciples de Chriſt, il nous faut mettre peine que nos cœurs ſoyent remplis d'vne telle reuerẽce & obeiſſance de Dieu, laquelle puiſſe domter & ſubiuguer toutes affections contraires à ſon plaiſir. De là il aduiendra qu'en quelque tribulation que nous ſoyons, en la plus grande deſtreſſe de cœur qu'il ſera poſsible d'auoir, nous ne laiſſerons point de retenir conſtamment patience: car les aduerſitez auront touſiours leur aigreur, laquelle nous mordra. Pour laquelle cauſe, eſtans affligez de maladie nous gemirons, & nous pleindrons, & deſirerons ſanté: eſtans preſſez d'indigence, nous ſentirons quelques aiguillons de perplexité & ſolicitude. Pareillement l'ignominie, contemnement, & toutes autres iniures nous naureront le cœur. Quand il y aura quelcun de nos parens morts, nous rendrons à nature les larmes qui luy ſont deues. Mais nous reuiendrons touſiours à ceſte concluſion: Neantmoins Dieu l'a voulu, ſuyuons donc ſa volonté. Meſme il faut que ceſte cogitation interuienne parmy les ponctions de douleur, & larmes, & gemiſſemens, afin de reduire noſtre cœur à porter ioyeuſement les choſes deſquelles il eſt ainſi contriſté.

Iean dernier c. 18

11 Pource que nous auons prins la principale raiſon de bien tolerer la croix, de la conſideration de la volonté de Dieu: il faut brieuement definir quelle differẽce il y a entre la patience Chreſtienne & philoſophique. Il y a eu bien peu de Philoſophes qui ſoyẽt mõtez ſi haut, que d'entendre les hommes eſtre exercitez de la main de Dieu par afflictiõs: & pourtant, qu'en ceſt endroit il nous faut obtemperer à ſa volonté. mais encores ceux qui ſont venus iuſques là, n'amenent point d'autre raiſon, ſinon pource qu'il eſt neceſſaire. Or qu'eſt cela dire autre choſe, ſinon qu'il faut ceder à Dieu, pource qu'en vain on s'efforceroit d'y reſiſter? car ſi nous obeiſſons à Dieu ſeulement pource qu'il eſt neceſſaire, quand nous pourrons fuir, nous ceſſerõs de luy obeir. Mais l'Eſcriture veut bien q̃ nous cõſiderions autre choſe en la volonté de Dieu: aſſauoir premierement ſa iuſtice & equité, puis apres le ſoin qu'il a de noſtre ſalut. Pourtant les exhortations Chreſtiennes ſont telles: Soit que poureté, ou banniſſement, ou priſon, ou contumelie, ou maladie, ou perte de parens, ou autre aduerſité nous tourmente, nous auons à penſer que rien de ces choſes n'aduient ſinon par le vouloir & prouidence du Seigneur: dauantage, qu'iceluy ne fait rien ſinon d'vne iuſtice bien ordonnée. Car quoy? les pechez que nous commettons iournellement, ne meritent-ils pas d'eſtre chaſtiez plus aſprement cent mille fois & de plus grande ſeuerité, que n'eſt celle dont il vſe? N'eſt-ce pas bien raiſon que noſtre chair ſoit domtée, & comme accouſtumée au ioug, à ce qu'elle ne s'eſgare point en intemperance ſelon que ſa nature porte? La iuſtice & verité de Dieu ne ſont-elles pas bien dignes que nous endurions pour elles? Si l'equité de Dieu apparoiſt euidemment en toutes noz afflictions, nous ne pouuons ſans iniquité murmurer ne rebeller. Nous n'oyons pas ici ceſte froide chanſon des Philoſophes, qu'il ſe faille ſubmettre d'autant qu'il eſt neceſſaire: mais vne remonſtrance viue & pleine d'efficace, qu'il faut obtẽperer, pource qu'il n'eſt licite de reſiſter: qu'il faut prẽdre patiẽce, pource qu'impatience eſt contumace contre la iuſtice de Dieu. Or pource qu'il n'y a rien qui nous ſoit droitement amiable, ſinon ce que nous cognoiſſons nous eſtre bon & ſalutaire, le Pere de miſericorde nous conſole auſsi bien en ceſt endroit, affermant qu'en ce qu'il nous afflige par croix, il pouruoit à noſtre ſalut. Que ſi les tribulatiõs nous ſont ſalutaires: pourquoy ne les receurons-nous d'vn cœur paiſible & non ingrat? Parquoy en les endurant patiemment nous ne ſuccombons point à la neceſsité: mais acquieſçons à noſtre bien. Ces conſiderations, dy-ie, feront qu'autant que noſtre cœur eſt enſerré en la croix par l'aigreur naturelle d'icelle, d'autant il ſera dilaté de ioye ſpirituelle. De là auſsi s'enſuyura action de graces, laquelle ne peut eſtre ſans ioye. Or ſi la louange du Seigneur & action de graces ne peut ſortir que d'vn cœur ioyeux & allaigre, & neantmoins ne doit eſtre empeſchée par riẽ du monde: de là il appert combien il eſt neceſſaire que l'amertume qui eſt en la croix ſoit temperée de ioye ſpirituelle.

CHAP. IX.

De la meditation de la vie à venir.

EVtreplus, de quelque genre de tribulation que nous ſoyons affligez, il nous faut touſiours regarder ceſte fin, de nous accouſtumer au contemnement de la vie preſente, afin d'eſtre par cela incitez à mediter la vie future. car pource que le Seigneur cognoit tresbien comme nous ſommes enclins en vne amour aueugle, & meſme brutale de ce mõde: il vſe d'vn moyen fort propre pour nous en retirer, & reſueiller noſtre pareſſe, afin que noſtre cœur ne s'attache point trop en vne telle folle amour. Il n'y a perſonne de nous qui ne veuille eſtre veu aſpirer tout le cours de ſa vie à l'immortalité celeſte, & s'efforcer d'y paruenir: car nous auons honte de n'eſtre en rien plus excellens que les beſtes brutes, deſquelles la cõdition ne ſeroit de rien moindre à la noſtre, s'il ne nous reſtoit quelque eſpoir d'eternité apres la mort. mais ſi on examine les conſeils, deliberations, entrepriſes & œuures d'vn chacun: on n'y verra rien que terre. Or ceſte ſtupidité vient de ce que noſtre entendement eſt comme esbloüy de la vaine clairté qu'ont les richeſſes, honneurs & puiſſances, en apparence exterieure: & ainſi ne peut regarder plus loin. Pareillement noſtre cœur eſtant occupé d'auarice, d'ambition, & d'autres mauuaiſes concupiſcences, eſt icy attaché tellement qu'il ne peut regarder en haut. Finalement, toute l'ame eſtant enueloppée, & comme empeſtrée en delices charnelles, cherche ſa felicité en terre. Le Seigneur donc pour obuier à ce mal, enſeigne ſes ſeruiteurs de la vanité de la vie preſente, les exerçant aſsiduellement en diuerſes miſeres. Afin donc qu'ils ne ſe promettent en la vie preſente paix & repos, il permet qu'elle ſoit ſouuent inquietée & moleſtée par guerres, tumultes, brigandages, ou autres iniures. Afin qu'ils n'aſpirent point d'vne trop grande cupidité aux richeſſes caduques, ou acquieſcent en celles qu'ils poſſedent: il les redige en indigence, maintenant par ſterilité de terre, maintenant par feu, maintenant

tenant par autre façon : ou bien il les contient en mediocrité. Afin qu'ils ne prennent point trop de plaisir en mariage, ou il leur dõne des femmes rudes & de mauuaise teste, qui les tormentent: ou il leur donne des mauuais enfans, pour les humilier: ou il les afflige en leur ostãt femmes & enfãs. S'il les traite doucemẽt en toutes ces choses: toutesfois afin qu'ils ne s'enorgueillissent point en vaine gloire, ou s'esleuent en cõfiance desordõnée, il les aduertist par maladies & dangiers, & quasi leur met deuant les yeux combien sont fragiles & de nulle durée tous les biens qui sont suiets à mortalité. Pourtant nous profitons lors tres-bien en la discipline de la croix, quand nous apprenons que la vie presente, si elle est estimée en soy, est pleine d'inquietude, de troubles, & du tout miserable, & n'est bien-heureuse en nul endroit: que tous les biens d'icelle qu'on a en estime, sont transitoires & incertains, friuoles & meslez auec miseres infinies: & ainsi de cela nous concluons, qu'il ne faut icy rien chercher ou esperer que bataille: quand il est question de nostre couronne, qu'il faut esleuer les yeux au ciel. car c'est chose certaine, que iamais nostre cœur ne se dresse à bon escient à desirer & mediter la vie future, sans estre premierement touché d'vn contemnement de la vie terrienne.

2 Il n'y a nul moyen entre ces deux extremitez: c'est qu'il faut que la terre nous soit en mespris, ou qu'elle nous tienne attachez en vne amour intemperée de soy. Parquoy si nous auons quelque soin d'immortalité, il nous faut diligemment efforcer à cela, que nous nous depestrions de ces mauuais liens. Or pource que la vie presente a touiours force delices pour nous attraire, & a grande apparence d'amenité, de grace & de douceur pour nous amieller: il nous est bien mestier d'estre retirez d'heure en heure, à ce que nous ne soyons point abusez, & comme ensorcellez de telles flatteries. car qu'est-ce qu'il aduiendroit ie vous prie, si nous iouissions icy d'vne felicité perpetuelle, veu qu'estans piquez assiduellement de tant d'esperons, ne nous pouuons assez resueiller pour reputer nostre misere? Non seulement les gens sauans cognoissent que la vie humaine est semblable à ombre ou fumée: mais c'est aussi vn prouerbe commũ entre le populaire. Et pource qu'on voyoit que c'estoit vne chose fort vtile à cognoistre, on l'a celebrée par plusieurs belles sentences: & neantmoins il n'y a chose au monde que nous considerions plus negligemment, ou dont il nous souuienne moins. car nous faisons toutes noz entreprinses comme constituans nostre immortalité en terre. Si on enseueliſt vn mort, ou si nous sommes en vn cymetiere entre les sepulchres: pource que lors nous auons vne image de mort deuant les yeux, ie confesse que lors nous philosophons tres-bien de la fragilité de ceste vie. Combien encore que cela ne nous aduienne pas touſiours: car aucune fois ces choses ne nous esmeuuent gueres. Mais quand il aduient, c'est vne philosophie transitoire, laquelle s'esuanouist si tost que nous auons tourné le dos: tellement qu'il n'en reste nulle memoire: bref elle s'escoule tout ainsi comme vn cry de peuple en vn theatre. car ayant oublié non seulement la mort, mais aussi nostre condition mortelle, comme si iamais nous n'en eussiõs ouy parler, nous retombons en vne folle confiance & trop asseurée de l'immortalité terrienne. Si quelcun cependãt nous allegue le prouerbe ancien, q̃ l'hõme est vn animau d'vn iour, nous le confessons bien: mais c'est tellement sans y penser, que ceste cogitation demeure touſiours fichée en nostre cœur, que nous auons ici à viure perpetuellement. Qui est-ce dõc qui niera q̃ ce nous est vne chose tres-necessaire, ie ne dy point d'estre admonnestez, mais aussi d'estre conueincus par tant d'experiences qu'il est possible, cõbien est la condition de l'homme malheureuse quant à la vie mondaine, veu qu'en estant conueincus, à grand' peine laissons-nous de l'auoir en telle admiration, q̃ nous en sommes quasi tous esiourdis, comme si elle contenoit en soy toute felicité? Or s'il est mestier que le Seigneur nous instruise ainsi, nostre office est d'escouter ses remonstrances, par lesquelles il resueille nostre nonchalance, à ce que contemnant le mõde, nous aspirions de tout nostre cœur à la meditation de la vie future.

3 Toutesfois les fideles doyuent s'accoustumer à vn tel contemnement de la vie presente, lequel n'engendre point vne haine d'icelle, n'ingratitude enuers Dieu. car combien que ceste vie soit pleine de miseres infinies: toutesfois à bon droit elle est nombrée entre les benedictions de Dieu lesquelles ne sont point à mespriser. Pourtant si nous ne recognoissons nulle grace de Dieu en icelle, nous sommes coulpables d'vne grande ingratitude. Singulierement elle doit estre aux fideles tesmoignage de la beneuolẽce du Seigneur, veu qu'elle est destinée du tout à auancer leur salut. car le Seigneur, deuant que nous reueler pleinement l'heritage de la gloire immortelle, se veut declarer Pere à nous en choses moindres: assauoir en ses benefices que nous receuons iournellement de sa main. Puis donc que ceste vie nous sert à entendre la bonté de Dieu, n'en tiendrons-nous conte comme si elle n'auoit nul bien en soy? Parquoy il faut que nous ayons ce sentiment & affection, de la reputer estre don de la benignité diuine, lequel n'est point à refuser. car quand les tesmoignages

de l'Escriture defaudroyent, lesquels neantmoins ne defaillent pas, encores la nature mesme nous exhorte que nous deuons rendre action de graces à Dieu, d'autant qu'il nous a creez & mis en ce monde, d'autant qu'il nous y conserue, & nous administre toutes choses necessaires pour y consister. Dauãtage, ceste raison est encore plus grande, si nous reputons qu'il nous y prepare à la gloire de son royaume. car il a vne fois ordonné que ceux qui doyuent estre couronnez au ciel, bataillent premierement en terre: afin de ne point triompher iusques apres auoir surmonté les difficultez de la guerre, & auoir obtenu victoire. Or l'autre raison a aussi son poids: c'est que nous commençons icy à gouster la douceur de sa benignité en ses benefices, à ce que nostre espoir & desir soit incité à en appeter la pleine reuelation. Apres que nous aurons cela arresté, assauoir que c'est vn don de la clemence diuine que la vie terrienne, pour lequel, comme nous luy sommes obligez, aussi qu'il nous en faut estre recognoissans: lors il sera temps de descendre à considerer la malheureuse cõdition d'icelle, afin de nous desuelopper de ceste trop grande cupidité: à laquelle, comme nous auõs monstré, nous sommes enclins naturellement.

4 Or tout ce que nous osterons à l'amour desordonnée d'icelle, il faudra le transferer au desir de la vie celeste. Ie confesse bien que ceux qui ont iugé que nostre souuerain bien seroit de ne naistre iamais le second, de mourir bien tost, ont eu bonne opiniõ selon leur sens humain. car veu qu'ils estoyent Payens, destituez de la lumiere de Dieu, & de vraye religion: que pouuoyent-ils voir en la vie terrienne, sinõ toute poureté & horreur? Ce n'estoit aussi pas sans raison que le peuple des Scythes plouroit à la natiuité de ses enfans: & quand quelcun de leurs parens mouroit, qu'ils s'en resiouissoyẽt & faisoyent feste solennelle: mais ils ne profitoyent de rien en cela. car pource que la vraye doctrine de foy leur defailloit, ils ne voyoyent point cõment ce qui n'est ne bien-heureux ne desirable de soy-mesme, tourne en salut aux fideles. parquoy la fin de leur iugement estoit desespoir. Que les seruiteurs de Dieu donc suyuent touſiours ce but, en estimant ceste vie mortelle: c'est que voyãs qu'il n'y a que misere en icelle, ils soyent plus à deliure & plus dispos à mediter la vie future & eternelle. Quand ils seront venus à les comparer ensemble, lors non seulement ils pourrõt passer legierement la premiere, mais aussi la contẽner, & ne l'auoir en nulle estime au prix de la seconde. car si le ciel est nostre pays: qu'est-ce autre chose de la terre qu'vn passage en terre estrange? & selon qu'elle nous est maudite pour le peché, vn exil mesme & bannissement? Si le departement de ce monde est vne entrée à vie: qu'est-ce autre chose de ce monde qu'vn sepulchre? & demeurer en iceluy: qu'est-ce autre chose que d'estre plongez en la mort? Si c'est liberté que d'estre deliuré de ce corps: qu'est-ce autre chose du corps qu'vne prison? Et si nostre souueraine felicité est de iouir de la presence de Dieu: n'est-ce pas misere de n'en point iouyr? Or iusques à ce que nous sortirons de ce monde, nous serons comme esloignez de Dieu. Parquoy si la vie terrienne est accomparée à la vie celeste: il n'y a doute qu'elle peut estre mesprisée, & quasi estimée comme fiente. Bien est vray que nous ne la deuons iamais hair, sinon d'autant qu'elle nous detient en suiettion de peché: combien encore que proprement cela ne luy est pas à imputer. Quoy qu'il en soit, si nous faut-il tellement en estre las ou faschez, qu'en desirant d'en voir la fin, nous soyons cependant appareillez de demeurer en icelle, au bõ plaisir de Dieu: afin que nostre ennuy soit loin de tout murmure & impatience. car c'est comme vne station en laquelle le Seigneur nous a collocquez, & en laquelle il nous faut demeurer iusques à tant qu'il nous en rappelle. Sainct Paul deplore bien sa condition, de ce qu'il est detenu comme lié en la prison de son corps plus long temps qu'il ne voudroit: & souspire d'vn desir ardent qu'il a d'estre deliuré, toutesfois pour obtẽperer au vouloir de Dieu, il proteste qu'il est prest à l'vn & à l'autre: pource qu'il se cognoissoit detteur de Dieu à glorifier son nom, fust par vie fust par mort. Or c'est à faire au Seigneur de determiner ce qui est expedient pour sa gloire. Parquoy s'il nous conuient de viure & mourir à luy, laissons à son bon plaisir tant nostre vie que nostre mort: tellement neantmoins que nous desirions touſiours nostre mort, & la meditiõs assiduellement, mesprisans ceste vie mortelle au pris de l'immortalité future: & desirans d'y renoncer toutes fois & quantes qu'il plaira au Seigneur, à cause qu'elle nous detient en seruitude de peché.

2. Cor. 5. b. 6

Rom. 7. d. 24

Ibid. 1. d. 23

5 Mais cela est vne chose semblable à vn monstre, que plusieurs qui se vantent d'estre Chrestiens, au lieu de desirer la mort l'ont en tel horreur, qu'incontinent qu'ils en oyent parler, ils tremblent comme si c'estoit le plus grand malheur qui leur peust aduenir. Ce n'est point de merueillle si le sens naturel est esmeu & estonné, quand nous oyons parler que nostre corps doit estre separé de l'ame: mais cela n'est nullemẽt tolerable, qu'il n'y ait point tant de lumiere en vn cœur Chrestien, qu'elle puisse surmõter & opprimer ceste crainte telle quelle, par vne plus grande consolation. Car si nous cõsiderons que ce tabernacle de nostre

ſtre corps, lequel eſt infirme, vicieux, corruptible, caduque, & tendant à pourriture, & defait eſt quaſi demoly, afin d'eſtre apres reſtauré en vne gloire parfaite, ferme, incorruptible & celeſte: la foy ne nous cõtreindra-elle point d'appeter ardemment ce que nature fuit & a en horreur? Si nous penſons que par la mort nous ſommes rappellez d'vn miſerable exil, afin d'habiter en noſtre pays, voire noſtre pays celeſte: n'aurons-nous pas à concevoir vne ſinguliere conſolation de cela? Mais quelcun obiettera, que toutes choſes deſirent de perſiſter en leur eſtre. Ie le confeſſe. & pour ceſte cauſe ie maintien, qu'il nous faut aſpirer à l'immortalité future, là où nous aurõs vne cõſideration arreſtée, laquelle n'apparoiſt nulle part en terre. Car ſainct Paul enſeigne tres-bien les fideles de marcher allaigrement à la mort: non pas comme s'ils vouloyẽt eſtre deſueſtus: mais pource qu'ils deſirent eſtre encores mieux reueſtus. Eſt-ce raiſon que les beſtes brutes & meſmes les creatures inſenſibles, iuſques au bois & pierres, ayans comme quelque ſentiment de leur vanité & corruption, ſoyent en attente du iour du iugement pour eſtre deliurées d'icelle: nous aucontraire, ayãs premierement quelque lumiere de nature, dauantage eſtans illuminez de l'eſprit de Dieu, quand il eſt queſtion de noſtre eſtre, n'eſleuions point les yeux par deſſus ceſte pourriture terrienne? Mais ce n'eſt pas mon intention de diſputer ici au long contre vne ſi grande peruerſité. Et de fait i'ay du commencement proteſté, que ie ne vouloye point icy traiter vne chacune matiere par forme d'exhortation. Ie conſeilleroye à telles gens d'vn courage ſi timide, de lire le liure de ſainct Cyprié, qu'il a intitulé, De la mortalité: n'eſtoit qu'ils ſont dignes qu'on les rẽuoye aux Philoſophes: auſquels ils trouuerõt vn contẽnemẽt de mort qui leur deura faire hõte. Toutesfois il nous faut tenir ceſte maxime, q̃ nul n'a bien profité en l'eſcole de Chriſt, ſinon celuy qui attend en ioye & lieſſe le iour de la mort, & de la derniere reſurrection. car S. Paul deſcrit tous les fideles par ceſte marque: & l'Eſcriture a ceſte couſtume de nous rappeller là, quãd elle nous veut propoſer matiere de reſiouiſſance. Eſiouiſſez-vous, dit le Seigneur, & leuez la teſte en haut, car voſtre redemption approche. Quel propos y a-il, ie vous prie, que ce que Ieſus Chriſt a penſé eſtre propre à nous reſiouyr, n'engendre en nous ſinon triſteſſe & eſtonnemẽt? Si ainſi eſt, pourquoy nous glorifiõs nous d'eſtre ſes diſciples? Retenons-nous donc en meilleur ſens, & combien que la cupidité de noſtre chair, comme elle eſt aueugle & ſtupide, repugne, ne doutons point de ſouhaiter l'aduenement du Seigneur comme vne choſe treſ-heureuſe: & non ſeulement par ſimple deſir, mais iuſques à gemir & ſouſpirer apres. car il nous viendra redẽpteur pour nous introduire en l'heritage de ſa gloire, apres nous auoir retirez de ce gouffre de tous maux & miſeres.

2. Cor. 5. a. 2

Rom. 8. d. 19

Tit. 2. d. 13

Luc 21. f. 28

6 Pour vray il eſt ainſi, c'eſt qu'il faut q̃ tous fideles cependant qu'ils habitẽt en terre, ſoyent cõme brebis deſtinées à la boucherie, afin d'eſtre faits cõformes à leur chef Ieſus Chriſt. Ils ſeroyent dõc deſeſperemẽt malheureux, ſinõ qu'ils dreſſaſſent leur entẽdement en haut pour ſurmõter tout ce qui eſt au mõde, & outrepaſſer le regard des choſes preſentes. Aucun traire, s'ils ont vne fois eſleué leurs pẽſées par deſſus les choſes terriẽnes, quãd ils verrõt les iniq̃s fleurir en richeſſes & hõneurs, eſtre en bon repos, auoir toutes choſes à ſouhait, viure en delices & põpes, voire meſme quãd ils ſeront traitez par iceux inhumainemẽt, quãd ils endureront contumelie, quãd ils ſeront pillez ou affligez de quelq̃ maniere d'outrage q̃ ce ſoit, encores leur ſera-il facile de ſe recõforter en tels maux. car ils aurõt touſiours deuãt les yeux ce iour dernier, auq̃l ils ſauront q̃ le Seigneur doit recueillir ſes fideles au repos de ſon Royaume, torcher les larmes de leurs yeux, les courõner de gloire, les veſtir de lieſſe, les raſſaſier de la douceur infinie de ſes delices, les exalter en ſa hauteſſe: en ſomme, les faire participãs de ſa felicité. Aucõtraire, ietter en extreme ignominie les iniq̃s qui ſe ſerõt magnifiez en terre, chãger leurs delices en horribles tormẽs, leur ris & ioye en pleurs & grincemẽt de dẽs, inquieter leur repos par merueilleux troubles de cõſcience: en ſõme, les plonger en feu eternel, & les mettre en la ſuiettiõ des fideles, leſquels ils auroit mal traitez iniquement. Car ceſte-ci eſt la iuſtice (cõme teſmoigne S. Paul) de dõner repos aux miſerables & iniuſtemẽt affligez: & rẽdre afflictiõ aux meſchans, qui affligẽt les bons, en ceſte iournée-la que le Seigneur Ieſus ſera reuelé du ciel. Voila certes noſtre conſolation vnique: laquelle oſtée, ou il nous ſera neceſſaire de perdre courage, ou biẽ nous flatter & amieller par ſoulas vains & friuoles qui nous tourneront en ruine. car le Prophete meſme confeſſe qu'il a vacillé, & q̃ ſes pieds ſont quaſi gliſſez cependãt qu'il s'arreſtoit trop à reputer la felicité preſente des iniques: & qu'il n'a peu cõſiſter iuſqu'à ce qu'il a reduit ſa cogitatiõ à contẽpler le ſanctuaire de Dieu, c'eſt à dire à cõſiderer quelle ſera vne fois la fin des bõs & iniques. Pour conclurre en vn mot, ie di q̃ la croix de Chriſt lors finalemẽt triõphe dedãs les cœurs des fideles, à l'encontre du diable, de la chair, du peché, de la mort & des iniques, s'ils conuertiſſent pareillement les yeux à regarder la puiſſance de ſa reſurrection.

Rom. 8. g. 36

1. Cor. 15 c. 29

Iſaie 25. e 18

Apocal. d. 17

2. Theſſ. 1 c. 6

Pſeau. 73. a. 2

CHAP. X.

Comment il faut vſer de la vie preſente & de ſes aides.

PAR ceſte meſme leçon, l'Eſcriture nous inſtruit auſsi bien quel eſt le droit vſage des biens terriens: laquelle choſe n'eſt pas à negliger, quand il eſt queſtiõ de bien ordonner noſtre vie. car ſi nous auons à viure, il nous faut auſsi vſer des aides neceſſaires à la vie. Et meſme nous ne nous pouuons abſtenir des choſes qui ſemblent plus ſeruir à plaiſir qu'à neceſsité. Il faut donc tenir quelque meſure, à ce que nous en vſions en pure & ſaine conſcience, tãt pour noſtre neceſsité comme pour noſtre delectation. Ceſte meſure nous eſt monſtrée de Dieu, quand il enſeigne que la vie preſente eſt à ſes ſeruiteurs comme vn pelerinage par lequel ils tendent au Royaume celeſte. S'il nous faut ſeulement paſſer par la terre, il n'y a doute que nous deuons tellemẽt vſer des biens d'icelle, qu'ils auancent pluſtoſt noſtre courſe qu'ils ne la retardent. Parquoy
1. Cor. 7. f. 31 ſainct Paul n'admonneſte point ſans cauſe qu'il nous faut vſer de ce monde cy, ne plus ne moins que ſi nous n'en vſions point, & qu'il faut acheter les heritages & poſſeſsions de telle affection comme on les vend. mais pource que ceſte matiere eſt ſcrupuleuſe, & qu'il y a dãger de tomber tant en vne extremité qu'en l'autre: aduiſons de donner certaine doctrine, en laquelle on ſe puiſſe ſeurement reſoudre. Il y en a d'aucuns bons perſonnages & ſainctz, leſquels voyans l'intemperance des hommes ſe desborder touſiours comme à bride auallée, ſinon qu'elle ſoit reſtreinte auec ſeuerité: voulans d'autrepart corriger vn ſi grand mal, n'ont permis à l'homme d'vſer des biens corporels, ſinon entãt qu'il ſeroit requis pour ſa neceſsité. ce qu'ils ont fait, pource qu'ils ne voyoyent point d'autre remede. Leur conſeil procedoit bien d'vne bonne affection, mais ils y ſont allez d'vne trop grande rigueur. car ils ont fait vne choſe fort dangereuſe: c'eſt qu'ils ont lié les conſciences plus eſtroitement qu'elles n'eſtoyent liées par la parolle de Dieu. car ils determinent que nous ſeruons à la neceſsité, nous abſtenant de toute choſe dont on ſe puiſſe paſſer. Parquoy ſi on les vouloit croire, à grand' peine ſeroit-il licite de rien adiouſter au pain bis & à l'eau. Il y a eu encore plus d'auſterité en quelques vns, comme on recite de Crates citoyen de Thebes, lequel ietta ſes richeſſes en la mer, eſtimãt que ſi elles ne periſſoyent, luy-meſme eſtoit perdu. Au contraire, il y en a auiourdhuy pluſieurs, leſquels voulans chercher couleur pour excuſer toute intemperance en l'vſage des choſes externes, & laſcher la bride à la chair, laquelle n'eſt autrement que trop prompte à ſe desborder, prennent vn article pour reſolu, que ie ne leur accorde pas: c'eſt qu'il ne faut reſtreindre ceſte liberté par aucune moderation: mais pluſtoſt qu'on doit permettre à la conſcience d'vn chacun, d'en vſer comme elle ſe verra eſtre licite. Ie confeſſe bien que nous ne deuons ne pouuons aſtreindre les conſciences en ceſt endroit à certaines formules & preceptes: mais puis que l'Eſcriture baille reigles generales de l'vſage legitime, pourquoy ne ſera-il compaſſé & comme borné ſelon icelles.

2 Pour le premier poinct il nous faut tenir cela, que l'vſage des dons de Dieu n'eſt point deſreiglé, quand il eſt reduit à la fin à laquelle Dieu nous les a creez & deſtinez: veu qu'il les a creez pour noſtre bien, & non pas pour noſtre dommage. Parquoy nul ne tiendra plus droite voye, que celuy qui regardera diligemment ceſte fin. Or ſi nous reputons à quelle fin Dieu a creé les viandes: nous trouuerons qu'il n'a pas ſeulement voulu pourueoir à noſtre neceſsité, mais auſsi à noſtre plaiſir & recreation. Ainſi aux veſtemens, outre la neceſsité, il a regardé ce qui eſtoit honneſte & decent. Aux herbes, arbres & fruits, outre les diuerſes vtilitez qu'il nous en donne, il a voulu reſiouir la veue par leur beauté, & nous donner encore vn autre plaiſir en leur odeur. car ſi cela n'eſtoit vray, le Pro-
Pſeaume 104. b. 15 phete ne raconteroit point entre les benefices de Dieu, que le vin reſiouiſt le cœur de l'homme, & l'huyle fait reluyre ſa face. L'Eſcriture ne feroit point mention çà & là, pour recommander la benignité de Dieu, qu'il a fait tous ces biens à l'home. & meſme les bõnes qualitez de toutes choſes de nature, nous monſtrent comment nous en deuõs iouir, & à q̃lle fin, & iuſques à quel poinct. Penſons nous que noſtre Seigneur euſt donné vne telle beauté aux fleurs, laquelle ſe repreſentaſt à l'œil, qu'il ne fuſt licite d'eſtre touché de quelque plaiſir en la voyant? Penſons nous qu'il leur euſt donné ſi bonne odeur, qu'il ne vouſiſt bien que l'homme ſe delectaſt à flairer? Dauantage n'a-il pas tellement diſtingué les couleurs, que les vnes ont plus de grace que les autres? N'a-il pas doné quelque grace à l'or, à l'argẽt, à l'yuoire & au marbre, pour les rendre plus pretieux & nobles que les autres metaux & pierres? Finalement ne nous a-il pas donné beaucoup de choſes, leſquelles nous deuõs auoir en eſtime ſans ce qu'elles nous ſoyent neceſſaires?

3 Laiſſons là donc ceſte Philoſophie inhumaine: laquelle ne concedant à l'homme nul vſage des creatures de Dieu, ſinon pour ſa neceſsité, non ſeulement nous priue ſans raiſon du fruit licite de la benefiçece diuine: mais auſsi ne peut auoir lieu, ſinon qu'ayant

ant deſpouillé l'homme de tout ſentiment, elle le rende ſemblable à vn tronc de bois. Mais auſsi de l'autre coſté, il ne faut pas moins diligemment aller au deuant de la concupiſcence de noſtre chair: laquelle ſe desborde ſans meſure, ſi elle n'eſt tenue ſous bride. Dauantage, il y en a d'aucuns (comme i'ay dit) qui ſous couuerture de liberté luy concedent toutes choſes. Il la faut donc brider premierement de ceſte reigle: c'eſt que tous les biens que nous auons, nous ont eſté créez afin que nous en recognoiſsions l'autheur, & magnifions ſa benignité par action de graces. Or où ſera l'action de graces, ſi par gourmandiſe tu te charges tellement de vin & de viãdes, que tu en deuiennes ſtupide, & ſois rẽdu inutile à ſeruir Dieu & faire ce qui eſt de ta vocation? Où eſt la recognoiſſance de Dieu, ſi la chair eſtant incitée par trop grande abondance à vilaines concupiſcences, infecte l'entendemẽt de ſon ordure, iuſqu'à l'aueugler, & luy oſter la diſcretion du bien & du mal? Cõment remercierons-nous Dieu de ce qu'il nous donne les habillemens que nous portons, s'il y a vne ſomptuoſité laquelle nous face enorgueillir & meſpriſer les autres? s'il y a vne braueté laquelle nous ſoit inſtrument pour nous ſeruir à paillardiſe? cõment dy ie recognoiſtrons-nous noſtre Dieu, ſi nous auons les yeux fichez à contempler la magnificence de nos habits? Car pluſieurs aſſuiettiſſent tous leurs ſens à delices en telle ſorte que leur eſprit y eſt enſeuely. Pluſieurs ſe delectent tellement en or, marbre & peinctures qu'ils en deuiennent comme pierres, qu'ils ſont comme transfigurez en metaux, & ſemblables à des idoles. Le flair de la cuiſine en rauit tellement d'aucuns, qu'ils en ſont hebetez pour ne rien apprehender de ſpirituel. autant en peut-on dire de toutes autres eſpeces. Il appert donc que par ceſte conſideration, la licence d'abuſer des dons de Dieu eſt deſia aucunement reſtreinte, & que ceſte reigle de ſainct Paul eſt confermée, de ne point auoir ſoin de noſtre chair pour complaire à ſes cupiditez: auſquelles ſi on pardonne trop, elles iettent de terribles bouillons ſans meſure. *Rom. 13. d 14*

4 Mais il n'y a point de voye plus certaine ne plus courte, que quand l'homme eſt ramené à contemner la vie preſente, & mediter l'immortalité celeſte. car de là s'enſuyuent deux reigles. La premiere eſt, que ceux qui vſent de ce monde, y doyuent auoir auſsi peu d'affection comme s'ils n'en vſoyent point: ceux qui ſe marient, comme s'ils ne ſe marioyent point: ceux qui achetent, comme s'ils n'auoyent rien, ſelon le precepte de ſainct Paul. L'autre, que nous apprenions de porter auſsi patiemment & d'vn cœur autant paiſible poureté, comme d'vſer moderément d'abondance. Celuy qui commande d'vſer de ce monde comme n'en vſant point, non ſeulement retranche toute intemperance en boire & en manger, toutes delices, trop grande ambition, orgueil, meſcontentement importun, tant en edifices comme en veſtemens & façon de viure: mais auſsi corrige toute ſolicitude & affection, laquelle deſtourne ou empeſche de penſer à la vie celeſte, & parer noſtre ame de ſes vrais ornemens. Or cela a eſté vrayement dit anciennement de Caton: que là où il y a grand ſoin de braueté, il y a grande negligence de vertu: comme auſsi le prouerbe ancien porte, que ceux qui s'occupent beaucoup à traiter mollement & parer leurs corps, ne ſe ſoucient gueres de leur ame. Parquoy combien que la liberté des fideles és choſes exterieures, ne ſe doyue reſtreindre à certaines formules: toutesfois elle eſt ſuiette à ceſte loy, aſſauoir qu'ils ne ſe permettent que le moins qu'il leur ſera poſsible. au contraire, qu'ils ſoyent vigilãs à retrancher toute ſuperfluité & vain appareil d'abondance, tant s'en faut qu'ils doyuent eſtre intemperans: & qu'ils ſe gardent diligemment de ſe faire des empeſchemens des choſes qui leur doyuent eſtre en aide. *1. Cor. 7. d. 31*

5 L'autre reigle ſera, que ceux qui ſont en poureté apprennent de ſe paſſer patiemment de ce qui leur defaut, de peur d'eſtre tourmentez de trop grande ſolicitude. Ceux qui peuuent obſeruer ceſte moderation, n'ont pas petitement profité en l'eſcole du Seigneur. comme d'autrepart celuy qui n'a rien profité en ceſt endroit, à grand' peine pourra-il rien auoir en quoy il s'approuue diſciple de Chriſt. Car outre ce que pluſieurs autres vices ſuyuent la cupidité des choſes terriennes, il aduient quaſi touſiours que celuy qui endure impatiemmennt poureté, monſtre vn vice cõtraire en abondance. Par cela i'enten que celuy qui aura honte d'vne meſchante robbe, ſe glorifiera en vne precieuſe: celuy qui n'eſtant point content d'vn maigre repas, ſe tormentera du deſir d'vn meilleur, ne ſe pourra point contenir en ſobrieté, quand il ſe trouuera en bon appareil: celuy qui ne ſe pourra tenir en baſſe condition ou priuée, mais en ſera moleſté & faſché, ne ſe pourra pas garder d'orgueil & arrogance s'il paruient à quelques honneurs. Parquoy tous ceux qui veulent ſeruir à Dieu ſans feintiſe, ſe doyuent eſtudier à l'exemple de l'Apoſtre, de pouuoir porter abondance & indigence: c'eſt de ſe tenir moderément en abondance, & auoir bonne patience en poureté. L'Eſcriture a encore vne troiſieme reigle pour moderer *Phil. 4. a. 12*

l'vſage des choſes terriennes: de laquelle nous auons brieuement touché en traitant les preceptes de charité. Car elle monſtre que toutes choſes nous ſont tellement données par la benignité de Dieu, & deſtinées en noſtre vtilité, qu'elles ſont comme vn depoſt dont il nous faudra vne fois rendre conte. Pourtant il nous les faut diſpenſer en telle ſorte, q̃ nous ayons touſiours memoire de ceſte ſentence, qu'il nous faut rendre conte de tout ce que noſtre Seigneur nous a baillé en charge. Dauantage, nous auons à penſer qui c'eſt qui nous appelle à conte, aſſauoir Dieu, lequel comme il nous a tant recommandé abſtinence, ſobrieté, temperance & modeſtie: auſsi il a en execration toute intemperance, orgueil, oſtentatiõ & vanité: auquel nulle diſpẽſation n'eſt approuuée, ſinon celle qui eſt compaſſée à charité: lequel deſia a condamné de ſa bouche toutes delices, dont le cœur de l'homme eſt deſtourné de chaſteté & pureté, ou ſon entendement rendu ſtupide.

6 Nous auons auſsi à obſeruer diligemment, que Dieu commande à vn chacun de nous, de regarder ſa vocation en tous les actes de ſa vie. car il cognoiſt combien l'entendement de l'homme brule d'inquietude, de quelle legiereté il eſt porté çà & là, & de quelle ambitiõ & cupidité il eſt ſolicité à embraſſer pluſieurs choſes diuerſes tout enſemble. Pourtant depeur que nous ne troubliſsions toutes choſes par noſtre follie & temerité, Dieu diſtinguant ces eſtats & manieres de viure, a ordonné à vn chacun ce qu'il auroit à faire. Et afin que nul n'outrepaſſaſt legierement ſes limites, il a appellé telles manieres de viure, Vocations. Chacun donc doit reputer à ſon endroit que ſon eſtat luy eſt comme vne ſtation aſsignée de Dieu, à ce qu'il ne voltige & circuiſſe çà & là inconſiderément tout le cours de ſa vie. Or ceſte diſtinction eſt tant neceſſaire, que toutes nos œuures ſont eſtimées deuant Dieu par icelle: & ſouuentesfois autrement que ne porte le iugement de la raiſon humaine, ou philoſophique. Non ſeulement le commun, mais les philoſophes reputẽt que c'eſt l'acte le plus noble & excellent qu'on ſauroit faire, que de deliurer ſon pays de tyrannie. au contraire, tout homme priué qui aura violé vn tyran, eſt apertement condamné par la voix de Dieu. Toutesfois ie ne me veux pas arreſter à reciter tous les exemples qu'on pourroit alleguer: il ſuffiſt que nous cognoiſsions la vocation de Dieu nous eſtre comme vn principe & fondement de nous bien gouuerner en toutes choſes: & que celuy qui ne ſe rengera à icelle, iamais ne tiendra le droit chemin pour deuement s'acquiter de ſon office. Il pourra bien faire quelque acte aucune fois louable en apparence exterieure: mais il ne ſera point accepté au throne de Dieu, quelque eſtime qu'il ait deuant les hommes. Dauantage, ſi nous n'auons noſtre vocation comme vne reigle perpetuelle, il n'y aura point de certaine tenue ne correſpondance entre les parties de noſtre vie. Pourtant celuy qui aura adreſſé ſa vie à ce but, l'aura tres-bien ordonnée: pource que nul n'oſera attenter plus que ſa vocation ne porte, & ne ſe laiſſera pouſſer de ſa propre temerité, ſachant bien qu'il ne luy eſt loiſible de paſſer ſes bornes. Celuy qui ſera de petite eſtime, ſe contentera neãtmoins paiſiblement de ſa condition, depeur de ſortir du degré auquel Dieu l'aura colloqué. Ce ſera auſsi vn allegement bien grand en tous ſoins, trauaux, faſcheries & autres charges, quand chacun ſera perſuadé que Dieu luy eſt guide & conducteur à cela. Les Magiſtrats s'employeront plus volontiers à leur charge: vn pere de famille ſe contreindra à faire ſon deuoir de meilleur courage: bref chacun portera plus patiemment en ſon eſtat & ſurmontera les peines, ſolicitudes, chagrins & angoiſſes qui y ſont, quand tous ſeront bien reſolus que nul ne porte autre fardeau, ſinon celuy que Dieu luy a mis ſur les eſpaules. De là il nous reuiendra vne ſinguliere conſolation: c'eſt qu'il n'y aura œuure ſi meſpriſée, ne ſordide, laquelle ne reluyſe deuant Dieu, & ne ſoit fort precieuſe, moyennant qu'en icelle nous ſeruions à noſtre vocation.

CHAP. XI.

De la iuſtification de la foy: & premierement de la definition du mot & de la choſe.

IL me ſemble aduis que i'ay aſſez diligemment expoſé cy deſſus, comment il ne reſte qu'vn ſeul refuge de ſalut aux hommes: aſſauoir en la foy, puis que par la Loy ils ſont tous maudits. Il me ſemble auſsi que i'ay ſuffiſamment traité que c'eſt que foy, & quelles graces de Dieu elle communique à l'homme, & quels fruits elle produiſt en luy. Or la ſomme a eſté, que nous receuons & poſſedons par foy Ieſus Chriſt, comme il nous eſt preſenté par la bonté de Dieu: & qu'en participant à luy, nous en auons double grace. La premiere eſt, qu'eſtans par ſon innocence reconciliez à Dieu, au lieu d'auoir vn iuge au ciel pour nous condãner, nous y auons vn Pere treſclement. La ſeconde eſt, que nous ſommes ſanctifiez par ſon Eſprit pour mediter ſainɛteté & innocence de vie. Or quant à la regeneration, qui eſt la ſeconde grace:

il

il en a esté dit selon qu'il me sembloit estre expedient. La iustification a esté plus legierement touchée: pource qu'il estoit mestier d'entendre premierement cõbien la foy n'est point oysiue & sans bonnes œuures, combien que par icelle nous obtenions iustice gratuite en la misericorde de Dieu: aussi d'entendre quelles sont les bonnes œuures des saincts, esquelles gist vne partie de la question que nous auons à traiter. Il faut donc maintenant considerer plus au long ce poinct de la iustification de foy, & tellement considerer, qu'il nous souuienne bien que c'est le principal article de la religion Chrestienne, afin qu'vn chacũ mette plus grand' peine & diligence à en sauoir la resolution. car comme nous n'auons nul fondement pour establir nostre salut, si nous ne sauons quelle est la volonté de Dieu enuers nous: aussi nous n'auõs nul fondemẽt pour nous edifier en pieté & crainte de Dieu. Mais la necessité de bien entendre ceste matiere apparoistra mieux de l'intelligence d'icelle.

2 Or de peur de chopper dés le premier pas (ce qui aduiendroit, si nous entrions en dispute d'vne chose incertaine) il nous faut premierement expliquer que signifient ces locutiõs, Estre iustifié deuant Dieu, & Estre iustifié par foy ou par les œuures. Celuy est dit estre iustifié deuant Dieu, qui est reputé iuste deuant le iugement de Dieu, & est agreable pour sa iustice. car comme l'iniquité est abominable à Dieu: aussi le pecheur ne peut trouuer grace deuãt sa face, entãt qu'il est pecheur, & pendant qu'il est tenu pour tel. Pourtãt par tout où il y a peché, là se declaire l'ire & la vẽgeance de Dieu. Celuy donc est iustifié qui n'est point estimé comme pecheur, mais comme iuste: & à ceste cause peut consister au throne iudicial de Dieu, auquel tous pecheurs tresbuschent & sont confus. comme si quelque homme accusé à tort, apres auoir esté examiné du iuge, est absous & declaré innocẽt, on dira qu'il est iustifié en iustice: ainsi nous dirons l'homme estre iustifié deuant Dieu, lequel estant separé du nombre des pecheurs, a Dieu pour tesmoin & approbateur de sa iustice. En ceste maniere nous dirons l'homme estre iustifié deuant Dieu par ses œuures, en la vie duquel il y aura vne telle pureté & saincteté, qu'elle meritera tiltre de iustice au siege iudicial de Dieu: ou bien, lequel par integrité de ses œuures, pourra respondre & satisfaire au iugement de Dieu. Au contraire, celuy sera dit iustifié par foy, lequel estant exclus de la iustice des œuures, apprehende par foy la iustice de Iesus Christ: de laq̃lle estant vestu, il apparoist deuant la face de Dieu non pas comme pecheur, mais cõme iuste. Ainsi nous disons en somme, que nostre iustice deuant Dieu est vne acception, par laquelle nous receuant en sa grace, il nous tient pour iustes. Et disons qu'icelle consiste en la remission des pechez, & en ce que la iustice de Iesus Christ nous est imputée.

3 Nous auons plusieurs tesmoignages de l'Escriture & bien clairs, pour confermer cela. Premierement on ne peut nier que ceste ne soit la propre signification du mot, & la plus vsitée. Mais pource qu'il seroit trop long d'amasser tous les passages pour les comparer l'vn à l'autre, il suffira d'en donner quelque aduertissement aux lecteurs. I'en allegueray donc quelque peu des plus expres. Premierement, quand sainct Luc recite que le peuple ayãt ouy Iesus Christ, a iustifié Dieu, & quand Iesus Christ prononce que la sagesse est iustifiée par ses enfans: ce n'est pas à dire ou que les hõmes donnent iustice à Dieu, laquelle demeure tousiours parfaite en luy, cõbien que tout le mode tasche de l'en despouiller: ou biẽ qu'ils puissent faire la doctrine de salut iuste, laq̃lle a cela de soy mesme. mais le sens est, q̃ ceux desquels il est parlé, ont attribué à Dieu & à sa parolle la louãge qu'ils meritoyent. A l'oppositte, quand Iesus Christ reproche aux Pharisiens qu'ils se iustifient: ce n'est pas qu'ils taschassent d'acquerir iustice en bien faisant: mais pource que par leur ambition ils pourchassoyent d'auoir reputation de iustice, combien qu'ils en fussent vuides. Cecy est assez entendu de ceux qui sont exercez en la langue Hebraique, laquelle appelle Pecheurs ou malfaiteurs, non seulemẽt ceux qui se sentẽt coulpables, mais qui sont condãnez. car Bethsabé, en disant qu'elle & son fils Salomon seront pecheurs, n'entẽd pas se charger de crime: mais elle se plaid qu'elle & son fils serõt exposez à opprobre, pour estre mis du rẽg des malfaiteurs, si Dauid n'y prouuoit. Et il appert par le fil du texte, que ce verbe mesme en Grec & en Latin ne se peut autremẽt prendre que pour estre estimé iuste: & n'emporte point vne qualité d'effect. Quant à la cause presente que nous traitons, là ou sainct Paul dit que l'Escriture a preueu que Dieu iustifie les gens par foy: que pouuons-nous entendre, sinon qu'il les reçoist comme iustes par la foy? Item, quand il dit que Dieu iustifie le pecheur qui croit en Iesus Christ: quel peut estre le sens, sinon qu'il deliure les pecheurs de la damnation laquelle leur impieté meritoit? Il parle encore plus clairement en la conclusion, en disant, Qui est-ce qui accusera les eleus de Dieu, quand Dieu les iustifie? Qui est-ce qui les condamnera, puis que Christ est mort: & mesme resuscité, maintenãt intercede pour nous? car c'est autant cõme s'il disoit, Qui est-ce qui accusera ceux que Dieu absout? Qui est-ce qui condamnera ceux desquels Iesus Christ a pris la cause en main, pour en estre aduocat? Iustifier donc n'est autre chose, sinon absoudre celuy qui estoit accusé, comme

Luc 7.c. 29.f.35

Luc 16.d. 15

1. Rois 1.e 21

Galat. 3. a. 8

Rom. 3.d. 26

Rom. 8.f. 33

ayant approuué ſon innocence. Pourtant, comme ainſi ſoit que Dieu nous iuſtifie par le moyen de Ieſus Chriſt, il ne nous abſout point entant que nous ſoyons innocẽs: mais c'eſt en nous tenant gratuitement pour iuſtes, nous reputant iuſtes en Chriſt, combiẽ que nous ne le ſoyons pas en nouſ-meſmes. Ce qui eſt expliqué en la predication de S. Paul au treizieme des Actes, quand il dit, Par Ieſus Chriſt vous eſt annoncée la remiſſion des pechez: & de toutes les choſes deſquelles vous ne pouuiez eſtre iuſtifiez en la Loy de Moyſe, quiconque croit en luy eſt iuſtifié. Nous voyons que le mot de Iuſtification eſt mis en ce paſſage apres la remiſſion des pechez, comme vne expoſition: nous voyons qu'il eſt clairement prins pour abſolution: nous voyons que la iuſtification eſt oſtée aux œuures: nous voyons q̃ c'eſt vne pure grace en Ieſus Chriſt: nous voyons qu'elle eſt receue par foy: nous voyons finalement que la ſatisfaction de Ieſus Chriſt eſt interpoſée, d'autant que c'eſt par luy q̃ nous obtenõs vn tel bien. En ceſte maniere quãd il eſt dit q̃ le Publicain deſcẽdiſt du Tẽple iuſtifié, nous ne pouuõs dire qu'il euſt acquis iuſtice par aucũ merite de ſes œuures: mais c'eſt à dire, qu'apres auoir obtenu pardon de ſes pechez il a eſté tenu pour iuſte deuant Dieu. ainſi il n'a point eſté iuſte pour la dignité de ſes œuures, mais par abſolution gratuite. Pourtant ceſte ſentence de ſainct Ambroiſe eſt tres-bonne, quand il dit que la cõfeſſion de nos pechez eſt noſtre vraye iuſtification.

Act. 13. f. 38

Luc 18. c. 14

In Pſal. 118. ſermo. 10

4 Mais encore laiſſant la diſputation du mot, ſi nous conſiderons droitement la choſe, il n'y aura nulle difficulté. car S. Paul vſe de ce mot, q̃ Dieu no⁹ accepte, quãd il veut dire que Dieu nous iuſtifie: Nous ſommes, dit-il, predeſtinez pour eſtre enfans de Dieu adoptifs par Ieſus Chriſt, à la louange de ſa grace gloricuſe, par laquelle il nous a acceptez, ou eu pour agreables. Par ces mots il ne ſignifie autre choſe que ce qu'il dit en d'autres paſſages, que Dieu nous iuſtifie gratuitement. Et au quatrieme chapitre de l'Epiſtre aux Romains, premierement il dit que nous ſommes iuſtes, entant que Dieu nous repute tels de ſa grace: & encloſt noſtre iuſtification en la remiſſion des pechez. Celuy, dit il, eſt nõmé Biẽ-heureux par Dauid, auquel Dieu impute ou alloe la iuſtice ſans œuures: ſelõ qu'il eſt eſcrit, Bien-heureux ſont ceux auſquels les pechez ſont remis, &c. Certes il ne traite point là vne partie de noſtre iuſtification, mais quelle elle eſt en ſon entier. Or il dit que Dauid l'a declarée, en prononçant ceux qui ont obtenu pardon gratuit de leurs pechez eſtre bien-heureux. dont il appert qu'il note ces deux choſes eõme oppoſites, Eſtre iuſtifié & Eſtre tenu pour coulpable: à ce que le procés ſoit fait à l'homme qui aura failly. Mais il n'y a nul paſſage meilleur pour prouuer ce que ie dy, que quand il enſeigne que la ſomme de l'Euangile eſt de nous reconcilier auec Dieu: d'autãt qu'il nous veut receuoir en grace par Chriſt, ne nous imputãt point noz pechez. Que les lecteurs poiſẽt diligẽment tout le texte. car tãtoſt apres il adiouſte que Chriſt, qui eſtoit pur & net de peché, a eſté fait peché pour nous: exprimãt par cela le moyẽ de la reconciliation. & n'entẽd autre choſe par le mot de Reconcilier, que iuſtifier. Et de fait ce qu'il dit en vn autre lieu, aſſauoir q̃ nous ſommes eſtablis iuſtes par l'obeiſſãce de Chriſt, n'auroit point de tenue, ſi nous n'eſtions reputez iuſtes en luy & hors de nous-meſmes.

Rom. 3. c. 24

Rom. 4. a 6

2. Cor. 5. d. 18

Rom. 5. d. 19

5 Mais pource qu'Oſiander a introduit de noſtre temps vn monſtre ie ne ſay quel de iuſtice eſſentielle: par laquelle combien qu'il n'ait point voulu abolir la iuſtice gratuite, il l'a tellement enueloppée en tenebres, que les poures ames ne ſauroyent comprendre en telle obſcureté la grace de Chriſt: deuant que paſſer plus outre, il ſera beſoin de refuter vne telle reſuerie. Premierement ceſte ſpeculation vient de pure curioſité. Il amaſſe bien force teſmoignages de l'Eſcriture pour prouuer que Ieſus Chriſt eſt vn auec nous, & nous vn auec luy. ce que chacun cõfeſſe tellemẽt, q̃ la preuue en eſt ſuperflue. Mais pource qu'il n'obſerue point quel eſt le lien de ceſte vnité, il ſe iette en des liens dont il ne ſe peut deſpeſtrer. Et quant à nous, qui ſauons que nous ſommes vnis à Ieſus Chriſt par la vertu ſecrette de ſon Eſprit, il nous ſera facile de ſouldre toutes difficultez. Ceſt homme duquel ie parle, s'eſtoit forgé quelque choſe prochaine à la fantaſie des Manichéens: c'eſt que l'ame eſt de l'eſſence de Dieu. De là il s'eſt encore forgé vn autre erreur, qu'Adã a eſté formé à l'image de Dieu: pource que deuant qu'il trebuſchaſt, Ieſus Chriſt eſtoit deſia deſtiné patrõ de la nature humaine. Mais pource q̃ ie m'eſtudie à breueté, i'inſiſteray ſeulement ſus ce q̃ le lieu requiert. Oſiãder debat fort q̃ nous ſommes vn auec Chriſt. Ie luy confeſſe: cependãt ie luy nie que l'eſſence de Chriſt ſoit meſlée auec la noſtre. Ie di auſſi q̃ c'eſt ſottemẽt fait, de tirer ce principe à ces illuſiõs: aſſauoir q̃ Chriſt nous eſt iuſtice pource qu'il eſt Dieu eternel, & qu'il eſt la iuſtice meſme, & la ſource d'icelle. Les lecteurs excuſeront ſi ie touche maintenãt en bref les poincts q̃ ie reſerue à deduire ailleurs, pource q̃ l'ordre le requiert ainſi. Or cõbien qu'il proteſte q̃ par ce mot de Iuſtice eſſentielle, il ne pretẽd ſinõ de reuerſer ceſte ſentẽce, q̃ nous ſommes reputez iuſtes à cauſe de Chriſt: toutesfois il exprime aſſez clairemẽt qu'il ne ſe cõtente pas de la iuſtice qui nous a eſté acquiſe par l'obeiſſance de Chriſt, & le ſacrifice de ſa

mort,

mort: & imagine q̃ nous sommes iustes substa̅tiellemẽt en Dieu par vne infusion de son essence. Car c'est la raison qui le meut à debattre si fort, q̃ non seulement Iesus Christ, mais le Pere & l'Esprit habitẽt en nous. ce q̃ ie cõfesse bien estre vray: mais ie dy qu'il le tire & destourne mal à ce propos. Car il conuenoit de bien noter la façon d'habiter: c'est que le Pere & l'Esprit sont en Christ: & comme toute plenitude de diuinité habite en luy, ausi par luy nous possedõs Dieu entierement. Parquoy tout ce qu'il met en auant du Pere & de l'Esprit à part & separemẽt de Iesus Christ, ne tend à autre fin qu'à diuertir les simples, & les esloigner de Iesus Christ, à ce qu'ils ne se tiennent point à luy. Dauãtage, il a introduit vne mixtion substa̅tielle, par laquelle Dieu s'escoulãt en nous, nous fait vne partie de soy. Car il repute quasi pour neãt, que nous soyons vnis à Iesus Christ par la vertu de son Esprit, afin qu'estant nostre chef il nous face ses mẽbres, sinon q̃ son essence soit meslée auec la nostre. Mais sur tout en maintenant que la iustice que nous auons est celle du Pere & de l'Esprit selon leur diuinité, il descouure mieux ce qu'il pense: c'est que nous ne sommes point iustifiez seulement par la grace du Mediateur, & que la iustice ne nous est pas simplement ne du tout offerte en la personne d'iceluy: mais que nous participons à la iustice de Dieu, quand Dieu est vni essentiellement auec nous.

6 S'il disoit seulemẽt, q̃ Iesus Christ en nous iustifiant est fait nostre par vne cõionction essentielle, & qu'il est nostre chef non seulemẽt entãt qu'il est hõme, mais pource qu'il fait decouler sur nous l'essence de sa nature diuine: il se paistroit de telles fantasies auec moĩdre dõmage, & possible qu'alors on se pourroit passer d'esmouuoir grande cõtention. mais cõme le principe qu'il prend est comme vne seche, laq̃lle en iettant son sang qui est noir comme encre, trouble l'eau d'alentour pour cacher vne grande multitude de queues: si nous ne voulons souffrir à nostre escient qu'on nous rauisse la iustice, laquelle seule nous donne fiance de nous glorifier de nostre salut, il nous faut resister fort & ferme à telle illusion. Osiander en toute ceste dispute estend ces deux mots de Iustice & Iustifier à deux choses. car selon luy nous sommes iustifiez, non pas seulement pour estre reconciliez à Dieu quand il nous pardõne gratuitement nos fautes, mais pour estre iustes realement & de fait: tellemẽt que la iustice n'est pas d'acceptation gratuite, mais de saincteté & vertu, inspirée par l'essence de Dieu laquelle reside en nous. Dauantage il nie plat & court, q̃ Iesus Christ, entant qu'il est nostre sacrificateur, & en effacant nos pechez a appaisé l'ire de Dieu, soit nostre iustice: mais il veut que ce tiltre luy cõpete entãt qu'il est Dieu eternel & vie. Pour prouuer le premier article, assauoir que Dieu nous iustifie non seulement en nous pardõnant nos pechez, mais ausi en nous regenerãt: il demãde s'il laisse ceux qu'il iustifie tels qu'ils estoyent de nature, sans y rien changer ou non. A quoy la responsse est facile: c'est que comme on ne peut poĩt deschirer Iesus Christ par pieces, ausi ces deux choses sont inseparables, puis que nous les receuõs ensemble & conioinctemẽt en luy, assauoir iustice & sanctification. Tous ceux donc que Dieu reçoit à mercy, il les reueſt ausi de l'Esprit d'adoption, par la vertu duquel il les reforme à son image. Mais si la clarté du soleil ne se peut separer de la chaleur: dirons nous pourtãt que la terre soit eschauffée par la clarté, ou esclairée par la chaleur? On ne sauroit trouuer rien plus propre que ceste similitude, pour vuider ce different. Le soleil vegete la terre, & luy donne fecõdité par sa chaleur: il luy donne lumiere par ses rayons. voila vne liaison mutuelle & inseparable: & toutesfois la raison ne permet point que ce qui est propre à l'vn soit trãsferé à l'autre. Il y a vne telle absurdité en ce qu'Osiander confond deux graces diuerses. car pource que Dieu à la verité renouuelle tous ceux qu'il accepte gratuitement pour iustes, & les renge à bien & saincteme̅t viure: ce brouillon mesle le don de renouuellemẽt auec l'acceptation gratuite, & veut q̃ tous les deux ne soyẽt qu'vn. Or l'Escriture en les conioignãt, les separe toutesfois distinctement, afin que la varieté des graces de Dieu nous apparoisse tant mieux. Car ce dire de S. Paul n'est pas superflu, que Christ nous a 1. Cor. 1. d. 30
esté dõné pour iustice & sanctification. Et toutes fois & quãtes qu'en nous voulant exhorter à saincteté & pureté de vie, il nous propose pour argumẽt le salut qui nous a esté acquis, l'amour de Dieu & la bonté de Christ: il monstre assez clairement que c'est autre chose d'estre iustifiez, que d'estre faits nouuelles creatures. Quand ce viẽt en l'Escriture, il corrompt autant de passages qu'il en allegue. Il gloze ce passage de S. Paul, où il est dit que la foy est Rom. 4. a
reputée à iustice à ceux qui n'ont point d'œuures, mais croyent en celuy qui iustifie le pe- 5
cheur: que Dieu change les cœurs & la vie, pour rendre les fideles iustes. Bref il peruertit d'vne mesme temerité tout ce quatrieme chapitre aux Romains. Mesme il desguise ce passage que i'ay allegué cy dessus, Qui accusera les eleus de Dieu, puis qu'il les iustifie? cõme s'il estoit dit qu'ils fussent realement iustes. Et toutesfois il est tout euident que l'Apostre parle simplemẽt de l'absolutiõ par laquelle le iugement de Dieu est destourné de nous. Parquoy tant en sa raison principale, qu'en tout ce qu'il ameine de l'Ecriture, il descouure sa folie. Et

autant luy aduient il, de dire que la foy a eſté reputée à Abraham pour iuſtice, pource qu'-ayant embraſſé Chriſt (qui eſt la iuſtice de Dieu, & Dieu meſme) il auoit cheminé & veſcu iuſtement. Or la iuſtice de laquelle il eſt là parlé, ne s'eſtend pas à tout le cours de la vie d'-Abraham: mais pluſtoſt le S. Eſprit veut teſtifier combien qu'Abraham euſt eſté excellent en vertus, & qu'en y perſeuerant il euſt augmenté ſa louange: toutesfois qu'il n'a pas autrement pleu à Dieu, ſinon en ce qu'il a receu la miſericorde qui luy eſtoit offerte par la promeſſe. Dont il s'enſuit que Dieu en iuſtifiant l'homme n'a eſgard à aucun merite: comme ſainct Paul le deduit & conclud tresbien de ce paſſage.

7 Ce qu'il allegue que la foy n'a point la force de iuſtifier de ſoy-meſmes, mais d'autant qu'elle reçoit Ieſus Chriſt, eſt bien vray, & luy accorde volontiers. car ſi la foy iuſtifioit par ſoy & de ſa vertu propre: ſelon qu'elle eſt touſiours debile & imparfaite, elle n'auroit tel effect qu'en partie, & ainſi la iuſtice ne ſeroit qu'à demy, pour nous dõner quelq̃ loppin de ſalut. Or nous n'imaginõs rien de ce qu'il allegue cõtre nous: mais diſons qu'à parler proprement, c'eſt Dieu ſeul qui iuſtifie: puis nous transferons cela à Ieſus Chriſt, lequel nous a eſté donné pour iuſtice. Tiercemẽt nous accõparons la foy à vn vaiſſeau. car ſi nous ne venons à Ieſus Chriſt vuides & affamez, ayans la bouche de l'ame ouuerte, nous ne ſommes point capables de luy. Dont il appert que nous ne luy oſtõs point la vertu de iuſtifier, veu q̃ nous diſons qu'on le reçoit par foy, deuant que receuoir ſa iuſtice. Quant à d'autres folies extrauaguantes d'Oſiander, tout homme de ſain iugement les reiettera: comme quand il dit que la foy eſt Ieſus Chriſt. autãt que s'il diſoit, qu'vn pot de terre eſt le threſor qui eſt caché dedans. Car il y a pareille raiſon, que la foy, combiẽ que de ſoy elle n'ait nulle dignité ne valeur, nous iuſtifie en nous offrant Ieſus Chriſt: & qu'vn pot plein d'or enrichiſſe celuy qui l'aura trouué. Ie dy donc que c'eſt trop lourdement fait à luy, de meſler la foy qui n'eſt qu'inſtrument, auec Ieſus Chriſt qui eſt la matiere de noſtre iuſtice, & eſt tant autheur que miniſtre d'vn tel bien. Nous auons auſsi deſia deſlié ce neud, aſſauoir comment le mot de Foy ſe doit entendre, quand il eſt parlé de nous iuſtifier.

8 Il ſe tranſporte encore plus en la façon de receuoir Ieſus Chriſt. car il dit que la parole interieure eſt receue par le moyen de la parolle exterieure. en quoy il deſtourne tant qu'-il eſt poſsible les lecteurs de la perſonne du Mediateur, lequel intercede pour nous auec ſon ſacrifice: faiſant ſemblãt de les rauir à la diuinité d'iceluy. Nous ne diuiſons pas Chriſt: mais diſons combien qu'en nous reconciliant à ſon Pere en ſa chair, il nous ait donné iuſtice, q̃ luy meſme eſt la Parolle eternelle de Dieu: & qu'il ne pouuoit autrement accomplir l'office de mediateur, & acquerir iuſtice, s'il neuſt eſté Dieu eternel. mais la fauſſe gloſe d'-Oſiander eſt, que Ieſus Chriſt eſtãt Dieu & homme, nous a eſté fait iuſtice au regard de ſa nature diuine & non pas humaine. Or ſi cela cõpete propremẽt à la diuinité, il ne ſera poĩt ſpecial à Chriſt: mais commun auec le Pere & le S. Eſprit, veu que la iuſtice de l'vn eſt celle des deux autres. Dauantage il ne conuiendroit pas, que ce qui a eſté naturellemẽt & d'eternité, fuſt dit eſtre fait. Mais encore que nous luy callions vne choſe tãt lourde, aſſauoir que Dieu nous ait eſté fait iuſtice, cõment accordera-il ce que S. Paul entrelaſſe, qu'il a eſté fait de Dieu iuſtice? Certes chacun voit que S. Paul attribue à la perſonne du Mediateur ce qui luy eſt propre. en laquelle combien que l'eſſence de Dieu ſoit contenue, toutesfois on ne laiſſera pas de donner à Ieſus Chriſt les tiltres particuliers de ſon office, pour le diſcerner d'-auec le Pere & le S. Eſprit. En faiſant ſes triõphes du paſſage de Ieremie, où il eſt dit que le Dieu eternel ſera noſtre iuſtice, il ne fait que badiner. Car il n'en ſauroit tirer autre choſe, ſinõ que Ieſus Chriſt, lequel eſt noſtre iuſtice, eſt Dieu manifeſté en chair. Nous auõs allegué du ſermon de S. Paul cy deſſus, que Dieu s'eſt acquis l'Egliſe par ſon ſang. ſi quelcun vouloit arguer de là, que le ſang qui a eſté eſpandu pour effacer noz pechez fuſt diuin & de l'eſſence de Dieu: qui eſt-ce qui ſouffriroit vn erreur ſi enorme? Or Oſiander amenant vne cauillation ſi puerile, penſe auoir tout gagné. Il leue les creſtes, & rẽplit beaucoup de fueillets de vanteries, combien que la ſolution ſoit ſimple & aiſée: aſſauoir que le Dieu eternel, quand il ſera fait germe de Dauid, comme le Prophete l'exprime notamment, ſera auſsi iuſtice des fideles. voire en meſme ſens qu'Iſaie dit en la perſonne du Pere, Mon ſeruiteur, qui eſt le iuſte, en iuſtifiera pluſieurs par ſa cognoiſſance. Notons que c'eſt le Pere qui parle, qui attribue à ſon Fils l'office de iuſtifier, qui adiouſte la raiſon, Pource qu'il eſt iuſte: qui eſtablit le moyen de ce faire en la doctrine par laquelle Ieſus Chriſt eſt cognu. De là ie conclu, que Ieſus Chriſt nous a eſté fait iuſtice, prenant la figure de ſeruiteur: ſecondemẽt qu'il nous iuſtifie, entant qu'il a obey à Dieu ſon Pere. Par ainſi qu'il ne nous communique pas vn tel bien ſelon ſa nature diuine: mais ſelon la diſpenſation qui luy eſt commiſe. Car combien que Dieu ſeul ſoit la fontaine de iuſtice, & que nous ne ſoyons iuſtes qu'en participant à luy: toutesfois pource que le mal-heureux diuorſe qui eſt venu par la cheute d'Adam

Ierem. 51. b. 10

Act. 20. f. 28

Iſa. 53. d. 11

dam, nous a alienez & bannis de tous biens celestes, il nous est necessaire de descendre à ce remede inferieur, d'auoir iustice en la mort & resurrection de Iesus Christ.

9 Si Osiander replique, que de nous iustifier c'est vne œuure si digne, qu'il n'y a nulle faculté des hõmes qui y puisse suffire, ie luy confesse. S'il argue de là, qu'il n'y a que la nature diuine qui ait tel effect: ie dy qu'il se trõpe trop lourdement. car combien que Iesus Christ n'eust peu purger noz ames par son sang, ny appaiser le Pere enuers nous par son sacrifice, ny nous absoudre de la condemnation en laquelle nous estions enueloppez, ny en somme faire office de Sacrificateur, s'il n'eust esté vray Dieu (pource que toutes les facultez de la chair n'estoyent point pareilles à vn si pesant fardeau:) si est-ce toutesfois qu'il a accompli ces choses selon la nature humaine. Car si on demande comment nous sommes iustifiez, S. Paul respond, Par l'obeissance de Christ. Or il n'a peu obeir, sinon en qualité de seruiteur. *Rom. 5. d* Dont ie conclu, que la iustice nous a esté donnée en sa chair. Pareillement en ces mots, que *19* Dieu a constitué pour sacrifice de peché celuy qui ne sauoit que c'estoit de peché, afin que nous fussiõs iustes en luy: il monstre q̃ la fontaine de iustice est en la chair de Christ. Dont ie m'esbahy tant plus cõment Osiander n'a honte, d'auoir souuent en la bouche ce passage qui luy est si cõtraire. Il magnifie la iustice de Dieu tant & plus: mais c'est pour triompher, comme s'il auoit gagné ce poinct, que la iustice de Dieu nous est essentielle. Or S. Paul dit bien que nous sommes faits iustice de Dieu: mais c'est en sens bien diuers, assauoir qu'il approuue la satisfaction de son Fils. Au reste les petis escoliers & nouicès doiuent sauoir, que la iustice de Dieu est prinse pour celle qui est receue & acceptée en son iugement: comme S. Iean oppose la gloire de Dieu à celle des hõmes, signifiant que ceux desquels il parle ont na- *Iean 12.* gé entre deux eaux: pource qu'il aimoyent mieux garder leur bonne reputation au monde, *f. 43* que d'estre prisez deuãt Dieu. Ie say bien que la iustice est quelque fois nommée De Dieu, pource qu'il en est l'autheur & qu'il la nous donne: mais qu'en ce passage le sens soit tel que i'ay dit, assauoir que nous consistons deuant le siege iudicial de Dieu, en ce q̃ nous sommes appuyez sur l'obeissance de Christ, on le peut voir sans q̃ i'en tienne plus long propos. Cõbien que le mot n'emporte pas beaucoup, moyennant que nous soyons d'accord en la substance, & qu'Osiander confessast que nous sommes iustifiez en Christ, d'autant qu'il a esté fait pour nous sacrifice de purgatiõ: ce qui est du tout estrãge à sa nature diuine. Pour ceste raison luy mesme voulãt seeller en noz cœurs tant la iustice que le salut qu'il nous a apporté, nous en propose le gage en sa chair. Vray est qu'il se nõme Le pain de vie: mais en expliquant cõment & pourquoy, il adiouste que sa chair est vrayemẽt viande, & son sang vrayemẽt breuuage. laquelle façon d'enseigner se voit tresbien aux sacremens: lesquels cõbien qu'ils adressent nostre foy à Iesus Christ Dieu & homme tout entier, & non pas mi-party: si est-ce qu'ils testifiẽt que la matiere de iustice & de salut reside en sa chair. non pas que luy comme pur homme iustifie ou viuifie de soy, mais pource qu'il a pleu à Dieu de manifester ce qui estoit incõprehensible & caché en luy, en la personne du Mediateur. Pour ceste cause i'ay accoustumé de dire, que Christ nous est cõme vne fontaine, dont chacun peut puiser & boire à son aise & à souhait: & que par son moyen les biens celestes sourdent & decoulent à nous, lesquels ne nous profiteroyent rien demeurans en la maiesté de Dieu, qui est cõme vne source profonde. Ie ne nie pas en ce sens, que Iesus Christ selon qu'il est Dieu & hõme, ne nous iustifie, & que tel effect ne soit cõmun au Pere & au S. Esprit: finalement q̃ la iustice dont Iesus Christ nous fait participans, ne soit la iustice eternelle de Dieu eternel, moyennãt que les raisons inuincibles q̃ i'ay amenées deuãt en leur fermeté & vigueur.

10 Mais encore afin qu'il ne deçoyue les simples par ses astuces, ie confesse que nous sommes priuez de ce bien incomparable de iustice, iusques à ce que Iesus Christ soit fait nostre. Parquoy i'esleue en degré souuerain la conionction que nous auons auec nostre chef, la demeure qu'il fait en noz cœurs par soy, l'vniõ sacrée par laquelle nous iouissons de luy: à ce qu'estãt ainsi nostre il nous departisse les biens ausquels il abonde en perfection. Ie ne di pas dõc que nous deuons speculer Iesus Christ de loin ou hors de nous, afin que sa iustice nous soit alloée: mais pource que nous sommes vestus de luy & entez à son corps: bref pource qu'il a bien daigné nous faire vn auec soy. Voila comment nous auons à nous glorifier, que nous auons droit de societé en sa iustice. Enquoy la calõnie d'Osiander se descouure, quãd il nous reproche que nous tenons la foy pour iustice: comme si nous despouillions Iesus Christ de ce qui luy appartient, en disant que nous venons à luy vuides & affamez, afin d'estre remplis & rassasiez de ce qu'il a luy seul. Mais Osiander mesprisant ceste coniõction spirituelle, insiste sur ceste lourde mixtion que nous auons desia reprouuée: & condamne furieusement ceux qui ne s'accordẽt point à sa resuerie de la iustice essentille, pource (comme il dit) qu'ils ne pensent pas qu'on mãge Iesus Christ substantiellemẽt en la Cene. Quãt à moy, ie repute à gloire d'estre iniurié d'vn tel presomptueux & enyuré en ses illusions: &

sur tout d'autant qu'il fait en general la guerre à tous ceux qui ont purement traité l'Escriture: n'espargnant nul de ceux lesquels il deuoit hõnorer auec modestie. Et tant plus suis-ie libre à demener ceste cause rondement, n'estant point incité d'affection priuée: veu qu'il ne s'est point attaché à moy. Parquoy ce qu'il maintient tant precisemẽt & d'vne telle importunité, que la iustice que nous auons en Iesus Christ est essentielle, & qu'il habite en nous essentiellement, tend premierement à ce but, que Dieu se mesle auec nous d'vne mixtion telle que les viandes que nous mangeons. car voila comme il imagine qu'on reçoit Iesus Christ en la Cene. Secondement, que Dieu nous inspire sa iustice, par laquelle nous soyons realement & de fait iustes auec luy. car ce fantastique entend & afferme que Dieu est luy-mesme sa iustice, & puis la saincteté, droicture & perfection qui sont en luy. Ie ne m'amuseray point beaucoup à refuter les tesmoignages qu'il tire par les cheueux pour les appliquer à son propos. S. Pierre dit q̃ nous auons des dons hauts & pretieux, pour estre faits participãs de la nature diuine: Osiander tire de là q̃ Dieu a meslé son essence auec la nostre. cõme si nous estions desia tels que l'Euangile promet que nous serons au dernier aduenement de Iesus Christ. Mais à l'oppositе S. Iean prononce q̃ lors nous verrõs Dieu tel qu'il est, pource que nous serons semblables à luy. I'ay voulu seulement donner quelque petit goust de ces sottises aux lecteurs, afin qu'ils cogneussent que ie me deporte de les refuter, non pas qu'il me fust difficile, mais pour ne point estre ennuyeux en demenant propos superflus.

1. Pier. 1. a. 4

1. Iean 3. a. 2

II Il y a encore plus de venin en l'article où il dit que nous sommes iustes auec Dieu. Ie pense auoir desia assez prouué, encore que sa doctrine ne fust pas si pestilẽte qu'elle est, toutesfois qu'estant ainsi maigre & fade, n'ayant que vent & vanité, elle doit estre à bon droit reiettée cõme sotte & inutile, de toutes gens craignans Dieu & de bon iugement. mais c'est vne impieté insupportable, de renuerser toute la fiãce de nostre salut sous ombre d'vne iustice double que ce resueur à voulu forger, & de nous rauir par dessus les nuées pour nous retirer du repos de nos consciences, qui est appuyé en la mort de Iesus Christ, & empescher q̃ nous n'inuoquiõs Dieu d'vn courage paisible. Osiander se moque de ceux qui disent que le mot de Iustifier est prins de la façon commune de parler en iustice, pour absoudre. car il s'arreste là, qu'il nous faut estre realement iustes: & n'a rien en plus grand desdain, que d'accorder que nous soyõs iustifiez par acceptation gratuite. Or sus, si Dieu ne iustifie point en nous pardonnant & nous absoluant, que veut dire ceste sentence de sainct Paul ia souuent reiterée, que Dieu estoit en Christ reconciliant le monde à soy, n'imputant point aux hommes leurs pechez: d'autant qu'il a fait sacrifice de peché son Fils, afin que nous eussiõs iustice en luy? I'ay premieremẽt ce poinct resolu, que ceux qui sont reconciliez à Dieu sont reputez iustes. la façon est quant & quant entrelacée, que Dieu iustifie en pardonnant: cõme en l'autre passage l'accusation est opposée à la iustification. Dont il appert que iustifier n'est autre chose, sinon quand il plaist à Dieu cõme iuge nous absoudre. Et de fait quiconque sera moyennement exercé en la langue Hebraique, s'il est aussi quant & quant de sens rassis, n'ignore pas dont ceste façon de parler est tirée, & qu'elle vaut. Dauantage qu'Osiander me responde, quand S. Paul dit que Dauid nous descrit vne iustice sans œuures par ces mots, Bien-heureux sont ceux ausquels les pechez sont remis: assauoir si ceste definitiõ est entiere ou à demy? Certes il n'amene pas le Prophete pour tesmoin qu'vne partie de nostre iustice soit située en la remission de noz pechez, ou bien qu'elle aide & supplée à iustifier l'hõme: mais il enclot toute nostre iustice en la remission gratuite, par laquelle Dieu nous accepte. En prononcãt que l'homme duquel les pechez sont cachez est bien-heureux, & auquel Dieu a remis les iniquitez, & auquel il n'impute point les transgressions: il estime la felicité non pas en ce qu'il soit iuste realemẽt & de fait, mais en ce que Dieu l'auoue & le reçoit pour tel. Osiander replique, qu'il seroit indecent à Dieu & contraire à sa nature, de iustifier ceux qui de fait demeureroyent meschans. mais il nous doit souuenir de ce que i'ay declaré, que la grace de iustifier n'est point separée de la regeneration, combien que ce soyent choses distinctes. Mais puis qu'il est tant & plus notoire par l'experience, qu'il y demeure touſiours quelques reliques de peché aux iustes: ils faut bien qu'ils soyent iustifiez d'vne autre facon qu'ils ne sont regenerez en nouueauté de vie. Car quant au second, Dieu commence tellement à reformer ses eleuz en la vie presente, qu'il pourſuit ceste œuure petit à petit, & ne la paracheue poĩt iusques à la mort: en sorte que touſiours ils sont coulpables deuant son iugement. Or il ne iustifie pas en partie, mais afin que les fideles estans vestus de la pureté de Christ, osent franchement comparoistre au ciel. Car vne portion de iustice n'appaiseroit pas les cõsciẽces, iusques à ce qu'il soit arresté que nous plaisons à Dieu, entant que nous sommes iustes deuant luy sans exception. Dont il s'ensuit que la vraye doctrine, touchãt la iustification, est peruertie & du tout renuersée, quand on tourmẽte les esprits de quelques doutes, quand on esbranle en eux la fiance de salut, quand on retarde & qu'on

2. Cor. 5. d. 21

Rom. 4. a 7 Pseau. 32. a. 1

qu'on empesche l'inuocation de Dieu libre & franche, & mesmes quand on ne leur donne point repos & tranquillité auec ioye spirituelle. Et c'est pourquoy S. Paul prend argument de choses repugnantes, pour monstrer que l'heritage n'est point par la Loy: pource que s'il estoit ainsi, la foy seroit aneantie, laq̃lle ayant esgard aux œuures, ne peut sinon chanceller, veu q̃ le plus sainct du monde n'y trouuera point dequoy pour se cõfier. Ceste diuersité de iustifier & regenerer qu'Osiander confond, est tresbien exprimée par S. Paul. car en parlant de sa iustice reale, ou de l'affection de bien viure q̃ Dieu luy auoit donnée (ce qu'Osiander appelle iustice essentielle) il s'escrie auec gemissement, O que ie suis miserable! & qui me deliurera de ce corps de mort? Puis ayãt son refuge à la iustice laquelle est fondée en la seule misericorde de Dieu, il se glorifie d'vne façon magnifique contre la mort, les opprobres, pourcté, glaiue & toutes afflictiõs: Qui est-ce, dit-il, qui accusera les eleus de Dieu, veu que luy les iustifie? Ie suis du tout persuadé que rien ne nous separera de l'amour qu'il nous porte en Iesus Christ. Il prononce haut & clair qu'il est doué d'vne iustice, laquelle seule luy suffit entierement à salut deuant Dieu: tellement que la miserable seruitude pour laquelle il auoit deploré sa condition, ne derogue rien à la fiance de se glorifier, & ne le peut empescher de reuenir à son but. Ceste diuersité est assés notoire, voire mesme familiere à tous les saincts qui gemissent sous le fardeau de leurs iniquitez, & cependant ne laissent point d'auoir vne fiance victorieuse pour surmonter toutes craintes & doutes. Ce qu'Osiander replique, que cela n'est point conuenable à la nature de Dieu, retombe sur sa teste. Car en vestant les saincts d'vne iustice double, comme d'vne robbe fourrée, si est-il contraint de confesser que nul ne plaist à Dieu sans la remission des pechez. Si cela est vray, il faudra qu'il confesse pour le moins, que nous sommes reputez iustes Pro rata, comme on dit, de l'acceptation par laquelle Dieu nous a à gré. Or iusqu'où le pecheur estendra-il ceste gratuité de Dieu, laquelle fait qu'il soit tenu pour iuste ne l'estant point? sera-ce d'vne once ou de toute la liure? certes il pendra branlant & chancellant d'vn costé & d'autre, ne pouuant prendre tant de iustice qu'il luy seroit necessaire pour se confier de son salut. Mais il va bien, que ce presomptueux qui voudroit imposer loy à Dieu, n'est point arbitre en ceste cause. Cependant ceste sentence de Dauid demeurera ferme, que Dieu sera iustifié en ses parolles, & vaincra ceux qui le voudront condamner. Et qu'elle arrogance est-ce, ie vous prie, de condamner le Iuge souuerain, quand il absoud gratuitement? comme s'il ne luy estoit licite de faire ce qu'il a prononcé, I'auray pitié de celuy duquel ie voudray auoir pitié. Et toutesfois l'interceision de Moyse, à laquelle Dieu respond ainsi, ne tendoit pas à ce qu'il ne pardonnast à nul: mais afin qu'il pardonnast à tous egalement, puis que tous estoyent coulpables. Au reste, nous enseignons que Dieu enseuelist les pechez des hommes, lesquels il iustifie: pource qu'il hait le peché, & ne peut aimer sinon ceux qu'il aduoue pour iustes. Mais c'est vne façon admirable de iustifier, que les pecheurs estans couuerts de la iustice de Iesus Christ, n'ayent point frayeur du iugement duquel ils sont dignes; & en se condamnant en eux mesmes, soyent iustifiez hors d'eux-mesmes.

Rom. 4. c 14

Rom. 7. d 24

Rom. 8 f. 33

Psean. 51. a. 6

Exod. 33. d. 19

12 Que les lecteurs aussi soyent aduisez de bien penser au grand mystere qu'Osiander se vante de leur vouloir celer. car apres auoir longuement debatu, que nous n'acquerõs point faueur enuers Dieu par la seule imputation de la iustice de Christ, voire d'autant qu'il n'a pas hõte de dire, qu'il seroit impossible à Dieu de tenir pour iustes ceux qui ne le sont poĩt: finalement il conclud, que Iesus Christ ne nous a pas esté donné pour iustice au regard de sa nature humaine, mais diuine. Et combien que la iustice ne se puisse trouuer qu'en la personne du Mediateur, toutesfois qu'elle ne luy appartient pas entant qu'il est homme, mais entant qu'il est Dieu. En parlant ainsi il ne file plus vne corde de deux iustices comme auparauant: mais il oste du tout la vertu & office de iustifier à la nature humaine de Iesus Christ. Or il est besoin de noter par quelles raisons il combat. Sainct Paul au passage allegué dit, que Iesus Christ nous a esté fait sagesse: ce qui ne conuient selon Osiander qu'à la Parolle eternelle. dont il conclud, que Iesus Christ, entant qu'il est homme, n'est point nostre sagesse. Ie respon que le Fils vnique de Dieu a esté touſiours sa sagesse: mais que S. Paul luy attribue ce tiltre en vn sens diuers: c'est qu'apres qu'il a pris nostre chair, tous threſors de sagesse & d'intelligence sont cachez en luy. parquoy ce qu'il auoit en son Pere il le nous a manifesté. Par ainsi le dire de sainct Paul ne se rapporte point à l'essence du Fils de Dieu, mais à nostre vsage: & est tresbien approprié à sa nature humaine. Car combien que deuant qu'auoir vestu chair, il fust la clarté luysante en tenebres: c'estoit toutesfois comme vne clarté cachée, iusqu'à ce qu'il est venu en auant en nature d'homme pour estre le soleil de iustice. Pour laquelle cause il se nomme la clarté du monde. C'est aussi grãde sottise à Osiander, d'alleguer que la vertu de iustifier est beaucoup par dessus la faculté des Anges & des hommes, veu que nous ne disputons point de la dignité de quelque

Colos. 2. c 3

Iean 8. b. 12

creature, mais disons que cela depend du decret & ordonnance de Dieu. Si les Anges vouloyent satisfaire à Dieu pour nous, ils n'y profiteroyent de rien, pource qu'ils ne sont pas destinez ny establis à cela: mais c'a esté vn office singulier à Iesus Christ, lequel a esté assuietti à la Loy, pour nous racheter de la malediction de la Loy. C'est aussi vne trop vilaine calomnie, d'accuser ceux qui cherchent leur iustice en la mort & passion de nostre Seigneur Iesus, de ne retenir qu'vne partie de Iesus Christ, voire qui pis est, de faire deux dieux: pource que si on le veut croire, ils ne confessent pas que nous soyons iustes par la iustice de Dieu. Car ie respon, combien que nous appellions Iesus Christ autheur de vie, entant que par sa mort il a destruit celuy qui auoit l'empire de mort: toutesfois nous ne le fraudons point de cest honneur quant à sa diuinité: mais seulement distinguons comment la iustice de Dieu paruient à nous, à ce que nous en puissions iouyr. enquoy Osiander choppe trop lourdement. Mesmes nous ne nions pas que ce qui nous a esté ouuertement donné en Iesus Christ, ne procede de la grace & vertu secrette de Dieu: nous ne contredisons pas aussi, que la iustice laquelle Iesus Christ nous donne, ne soit la iustice de Dieu venante de luy. mais nous demeurons tousiours constans en cela, q̃ nous ne pouuons trouuer iustice & vie qu'en la mort & resurrection de Iesus Christ. Ie laisse le grand amas des passages de l'Escriture, ausquels on apperçoit aisément son impudence. comme quand il tire à son propos ce qui est souuent reiteré aux Pseaumes, qu'il plaise à Dieu secourir selon sa iustice ses seruiteurs. Ie vous prie, y a-il quelque couleur en cela, pour monstrer que nous sommes d'vne substance auec Dieu, pour estre secourus de luy? Il n'y a non plus de fermeté en ce qu'il allegue, que la iustice est proprement nommée celle par laquelle nous sommes esmeuz à bien faire. or puis qu'ainsi est que Dieu seul fait en nous le vouloir & l'execution, il conclud que nous n'auons iustice que de luy. Or nous ne nions pas que Dieu ne nous reforme par son Esprit en saincteté de vie: mais il faut considerer en premier lieu s'il fait cela directement, comme on dit: ou bien par la main & le moyen de son Fils, auquel il a commis en depost toute plenitude de son Esprit, afin que de son abondance il subuinst à la pourete & au defaut de ses mẽbres. Dauantage combien que la iustice nous sourde de la maiesté de Dieu, comme d'vne source cachée: si n'est-ce pas à dire que Iesus Christ, lequel s'est sanctifié pour nous en sa chair, ne soit nostre iustice que selon sa diuinité. Ce qu'il amene outreplus est autant friuole, assauoir que Iesus Christ luy mesme a esté iuste de iustice diuine: pource que si la volonté du Pere ne l'eust incité, il n'eust point satisfait à la charge qui luy estoit commise. Car combien qu'il ait dit ailleurs, que tous les merites de Christ decoulent de la pure gratuité de Dieu, comme des ruisseaux de leur fontaine: toutesfois cela ne fait rien pour la fantasie d'Osiander, dont il esblouit les yeux des simples & des siens. Car qui sera celuy si mal aduisé de luy accorder, puis que Dieu est la cause & principe de nostre iustice, que nous sommes essentiellement iustes, & que l'essence de la iustice de Dieu habite en nous? Isaie dit que Dieu en rachettant son Eglise a vestu sa iustice comme vn harnois: a c'esté pour despouiller Iesus Christ de ses armes qu'il luy auoit données pour estre parfait Redempteur? Mais le sens du Prophete est clair, que Dieu n'a rien emprunté d'ailleurs pour accomplir vne telle œuure, & qu'il n'a point esté aidé du secours d'autruy. ce que sainct Paul a brieuement declairé par autres mots: c'est qu'il nous a donné salut pour demonstrer sa iustice. Cependant il ne renuerse pas ce qu'il dit ailleurs, que nous sommes iustes par l'obeissance d'vn homme. En somme, quiconque entortille deux iustices, pour empescher que les poures ames ne se repoſent en la seule & pure misericorde de Dieu, fait vne couronne d'espines à Iesus Christ pour se moquer de luy.

Galat. 3. b. 13

Hebr. 2. d 14

Philip. 2. b. 13

Iean 17. c 19

Isa. 59. d. 17

Rom. 3. d 25

Rom. 5. d. 19

13 Toutesfois pource que la plus part des hommes imaginent vne iustice meslée de la foy & des œuures, monstrons aussi deuant que passer outre, que la iustice de soy differe tellement de celle des œuures, que si l'vne est establie l'autre est renuersée. L'Apostre dit qu'il a reputé toutes choses comme fiente pour gagner Christ: & estre trouué en luy n'ayãt point sa propre iustice, qui est de la Loy, mais celle qui est de la foy en Iesus Christ, assauoir la iustice qui est de Dieu par foy. Nous voyons icy qu'il les comparage comme choses contraires: & monstre qu'il faut que celuy qui veut obtenir la iustice de Christ, abandonne la sienne propre. Pourtant en vn autre lieu il dit, que cela a esté cause de la ruine des Iuifs: que voulans dresser leur propre iustice, ils n'ont pas esté subiets à celle de Dieu. Si en dressant nostre propre iustice nous reiettons celle de Dieu: pour obtenir la seconde, il faut que la premiere soit du tout abolie. C'est aussi ce qu'il entend, disant que nostre gloire n'est pas exclusе par la Loy, mais par la foy. Dont il s'ensuit que tant qu'il nous demeure quelque goutte de iustice en nos œuures, nous auons quelque matiere de nous glorifier. Par-

Philip. 3. b 8

Rom 10. d 3

Rom. 3 d 27

quoy

quoy si la foy exclud tout glorifiement, la iustice de foy ne peut nullement consister auec celle des œuures. Il demonstre cela si clairement au quatrieme chapitre aux Romains, qu'il ne laisse lieu à aucunne cauillation. Si Abraham, dit-il, a esté iustifié par ses œuures, il a dequoy se glorifier: puis il adiouste, Or est-il ainsi qu'il n'a dequoy se glorifier deuant Dieu: il s'ensuit donc qu'il n'est point iustifié par ses œuures. Il vse apres d'vn autre argument, disant, Quand le loyer est rendu aux œuures, cela ne se fait point de grace: mais selõ le deuoir. Or la iustice est donnée à la foy par grace: il s'ensuit dõc que cela ne vient point du merite des œuures. c'est donc vne folle fantasie, de penser que la iustice consiste en la foy & aux œuures ensemble. *Rom. 4. 2.*

14 Les Sophistes, ausquels il ne chaut de deprauer l'Escriture, & qui se baignent à cauiller, pensent auoir vne eschappatoire bien subtile, en exposant que les œuures dont parle S. Paul, sont celles qui se font par les hommes non regenerez, lesquels presument de leur franc arbitre. Ainsi ils disent que cela n'appartient de rien aux bõnes œuures des fideles, qui se font par la vertu du S. Esprit. Ainsi selõ eux, l'homme est iustifié tant par la foy que par les œuures, moyennant que les œuures ne soyent point propres à luy, mais dons de Christ & fruicts de la regeneration. Car ils disent que S. Paul a dit cela seulement pour conuaincre les Iuifs, qui estoyent trop fols & arrogans, de penser acquerir iustice par leur vertu & force, veu que le seul Esprit de Christ la nous donne, non pas le mouuemẽt de nostre franc arbitre. mais ils ne regardent pas que S. Paul en vn autre lieu, opposant la iustice de la Loy auec celle de l'Euãgile, exclud toutes œuures de quelque tiltre qu'on les orne ou pare: car il dit que la iustice de la Loy est, que celuy qui fera le contenu sera sauué: que la iustice de la foy est, croire que Iesus Christ est mort & ressuscité. Dauantage, nous verrons cy apres que ce sont diuers benefices de Christ, Sanctificatiõ & Iustice. dont il s'ensuit, quand on attribue à la foy la vertu de iustifier, que les œuures mesmes spirituelles ne viennent point en conte. Qui plus est, sainct Paul en disant qu'Abraham n'a dequoy se glorifier enuers Dieu, veu qu'il ne peut estre iuste par ses œuures, ne restraind point cela à vne apparence ou quelque lustre exterieur de iustice, ou à vne presomption qu'eust eu Abraham de son franc arbitre: mais combien que la vie de ce sainct Patriarche ait esté presque Angelique, toutesfois qu'il n'a peu auoir merites lesquelles luy acquissent iustice deuant Dieu. *Rom. 10. 1. a. 5. b. 9*

15 Les theologiens Sorboniques sont vn peu plus lourds en meslant leurs preparations: toutesfois ces renards dont i'ay parlé, abusent les simples d'vne resuerie aussi meschante, enseuelissans sous la couuerture de l'Esprit & de grace la misericorde de Dieu, laquelle seulle pouuoit appaiser les poures consciences craintiues. Or nous confessons auec sainct Paul, que ceux qui gardent la Loy sont iustifiez deuant Dieu: mais pource que nous sommes bien loing de telle perfection, nous auons à conclurre, que les œuures qui nous deuoyent valloir pour acquerir iustice ne nous seruent de rien, pource que nous en sommes desnuez. Quant est des Sorboniques, ils s'abusent doublement: c'est qu'ils appellent Foy, vne certitude d'attendre la remuneration de Dieu pour leurs merites, & que par le nom de Grace, ils n'entendent point le don de iustice gratuite que nous receuons: mais l'aide du sainct Esprit, pour bien & sainctement viure. Ils disent en l'Apostre, que celuy qui approche de Dieu, doit croire qu'il est remunerateur de ceux qui le cherchent: mais ils ne voyent point quelle est la maniere de le chercher, laquelle nous demonstrerons tantost. Qu'ils s'abusent en ce mot de Grace, il appert de leurs liures. car leur maistre des sentences expose la iustice que nous auons par Christ, en double maniere: Premierement, dit-il, la mort de Christ nous iustifié, quand elle engendre en nos cœurs charité, par laquelle nous sommes faits iustes. Secondement, entant que par icelle le peché est esteinct, sous lequel le diable nous tenoit captifs: tellement qu'il ne nous peut surmonter maintenãt. Nous voyons qu'il ne considere la grace de Dieu que iusques là, entãt que nous sommes conduits à bonnes œuures par la vertu du S. Esprit. Il a voulu ensuyure l'opinion de S. Augustin: mais il la suit de bien loin, & mesme se destourne grandemẽt de la droite imitatiõ. car ce qui estoit dit clairemẽt par ce S. homme, il l'obscurcist: & ce qui estoit vn petit entaché de vice, il le corrompt du tout. Les escoles Sorboniques sont touſiours allées de mal en pis, iusques à ce qu'elles sont en la fin trebuchées en l'erreur de Pelagius. combien encore que nous ne deuons du tout receuoir la sentence de S. Augustin: ou pour le moins la façon de parler n'est pas propre. Car combien qu'il despouille tresbiẽ l'homme de toute louange de iustice, & l'attribue toute à Dieu: neantmoins il refere la grace à la sanctification dont nous sommes regenerez en nouueauté de vie. *Heb. 11. a. 6* *Lib. 3. Sentent. distinct. 16. cap. 1.*

16 Or l'Escriture parlant de la iustice de foy, nous mene bien ailleurs: c'est qu'elle nous enseigne de nous destourner du regard de nos œuures, pour regarder seulement

la miſericorde de Dieu,& la parfaite ſainčteté de Chriſt. car elle nous monſtre ceſt ordre de iuſtification, que du commencement Dieu reçoit le pecheur de ſa pure & gratuite bõté, ne regardãt rien en luy dont il ſoit eſmeu à miſericorde que la miſere: d'autant qu'il le voit deſnué entierement & vuyde de bonnes œuures: & pourtant il prend de ſoy-meſme la cauſe de luy bien-faire. En apres il touche le pecheur du ſentimẽt de ſa bonté, afin que ſe deffiant de tout ce qu'il a, il remette toute la ſomme de ſon ſalut en ceſte miſericorde qu'il luy fait. Voila le ſentimẽt de foy, par lequel l'homme entre en poſſeſſion de ſon ſalut, quand il ſe recognoiſt par la doctrine de l'Euangile eſtre reconcilié à Dieu, entãt que par le moyen de la iuſtice de Chriſt ayant obtenu remiſsion de ſes pechez, il eſt iuſtifié. Et combien qu'il ſoit regeneré par l'Eſprit de Dieu: ſi ne ſe repoſe-il pas ſur les bonnes œuures leſquelles il fait: mais eſt aſſeuré que ſa iuſtice perpetuelle giſt en la ſeule iuſtice de Chriſt. Quand toutes ces choſes auront eſté eſpluchées particulierement, ce que nous tenons de ceſte matiere ſera facilement expliqué. combien qu'elles ſeront mieux digerées, ſi nous les mettõs en autre ordre que nous ne les auõs propoſées. Mais il n'en peut gueres chaloir, moyennant qu'elles ſoyent tellement deduites, que toute la choſe ſoit bien entendue.

17 Il nous faut icy ſouuenir de la correſpondance, que nous auons miſe cy deſſus entre la foy & l'Euangile. Car nous diſons que la foy iuſtifie, d'autant qu'elle reçoit la iuſtice offerte en l'Euangile. Or ſi en l'Euãgile la iuſtice nous eſt offerte: par cela eſt forcloſe toute conſideration des œuures. Ce que ſainct Paul monſtre ſouuentesfois: mais principalement en deux lieux. Car en l'epiſtre aux Romains, comparant la Loy auec l'Euangile, il parle ainſi: La iuſtice qui eſt de la Loy, dit-il, eſt, que quiconques fera le cõmandement de Dieu, viura: mais la iuſtice de foy denonce ſalut à celuy qui croira de cœur, & confeſſera de bouche Ieſus Chriſt, & que le Pere l'a reſſuſcité des morts. Ne voyons-nous pas bien qu'il met ceſte difference entre la Loy & l'Euangile, que la Loy aſsigne la iuſtice aux œuures: l'Euangile la donne gratuitemẽt, ſans auoir eſgard aux œuures? C'eſt certes vn lieu notable, & qui nous peut deſpeſcher de beaucoup de difficultez: car c'eſt beaucoup fait, ſi nous entendons que la iuſtice qui nous eſt donnée en l'Euangile, ſoit deliurée des conditions de la Loy. C'eſt la raiſon pourquoy il oppoſe tant ſouuent la Loy & la promeſſe, comme choſes repugnantes. Si l'heritage, dit-il, vient de la Loy, ce n'eſt point de la promeſſe: & autres ſentẽces ſemblables qui ſont au meſme chapitre. Il eſt certain que la Loy a auſsi ſes promeſſes. il faut donc que les promeſſes de l'Euangile ayent quelque choſe de ſpecial & diuers: ſi nous ne voulons dire que la comparaiſon ſoit inepte. Or que ſera-ce, ſinon qu'elles ſont gratuites, & appuyées ſur la ſeule miſericorde de Dieu: comme ainſi ſoit que les promeſſes legales dependent de la condition des œuures? Et ne faut point que quelcun gergonne icy, que ſainct Paul ait ſimplement voulu reprouuer la iuſtice que les hommes preſument d'apporter à Dieu de leur franc arbitre, & de leur forces naturelles: veu que S. Paul ſans exception prononce que la Loy n'a rien profité en commandant, veu que nul ne l'accompliſt non ſeulement du vulgaire, mais des plus parfaits. Certes la dilection eſt le principal article de la Loy, veu que Chriſt nous forme & induit à icelle: pourquoy ne ſommes-nous iuſtes en aimant Dieu & nos prochains, ſinon que la dilection eſt tant debile & imparfaite aux plus ſainčts, qu'ils ne meritent point d'eſtre priſez ou acceptez de Dieu?

Rom. 10. 4. 5

Galat. 3. c. 18

18 Le ſecond paſſage eſt ceſtuy-cy: Que nul ne ſoit iuſtifié deuant Dieu par la Loy, il appert: car le iuſte viura de foy. Or la Loy n'eſt pas ſelon la foy: car elle dit, Qui fera les choſes commandées, viura en icelles. Comment l'argument conſiſteroit-il, ſinon qu'il fuſt reſolu premierement que les œuures ne viennent point en conte, mais qu'il les faut mettre en vn reng à part? La Loy, dit-il, eſt diuerſe de la foy. En quoy cela? il adiouſte que c'eſt d'autant qu'elle requiert les œuures pour iuſtifier l'homme. Il s'enſuit donc que les œuures ne ſont point requiſes, quand l'homme doit eſtre iuſtifié par foy. Il eſt notoire de ce que l'vn eſt ainſi oppoſé à l'autre, que celuy qui eſt iuſtifié par foy eſt iuſtifié ſans aucun merite de ſes œuures: & meſme hors de tout merite. Car la foy reçoit la iuſtice que preſente l'Euangile: & eſt dit que l'Euangile en cela eſt different d'auec la Loy, pource qu'il ne lie point la iuſtice aux œuures: mais la colloque en la ſeule miſericorde de Dieu. C'eſt vne ſemblable deduction dont il vſe en l'epiſtre aux Romains: qu'Abraham n'a point matiere de ſe glorifier, entant que la foy luy a eſté imputée à iuſtice. Et adiouſte conſequẽment la raiſon: que lors la iuſtice de la foy a lieu, quand il n'y a nulles œuures auſquelles aucun loyer ſoit deu. Là où ſont les œuures, dit-il, le loyer eſt rendu comme deu: ce qui eſt donné à la foy, eſt gratuit. Ce qui s'enſuit apres, auſsi bien tend à vn meſme but, aſſauoir que nous obtenons l'heritage celeſte par foy, afin que nous entendions qu'il

Galat. 3. b. 12

Rom. 4. a. 2

nous

nous vient de grace. Il infere que l'heritage celeſte eſt gratuit, d'autant que nous le receuons par foy. Pourquoy cela, ſinon pource que la foy, ſans auoir aucun appuy ſur les œuures, ſe repoſe du tout ſur la miſericorde de Dieu? Il n'y a doute qu'en ce meſme ſens il ne diſe ailleurs, que la iuſtice de Dieu a eſté manifeſtée ſans la Loy, combié qu'elle ait teſmoignage de la Loy & des Prophetes. Car en excluant la Loy, il entend que nous ne ſommes point aidez par nos merites, & n'acquerõs point iuſtice par nos bien-faits: mais qu'il nous faut preſenter vuydes & indigens pour la receuoir. *Rom. 3. c. 21*

19 Maintenant les lecteurs peuuent voir de quelle equité vſent auiourdhuy les Sophiſtes, en cauillant noſtre doctrine: c'eſt où nous diſons que l'homme eſt iuſtifié par la ſeule foy. Ils n'oſent pas nier que l'homme ne ſoit iuſtifié par foy, voyant que l'Eſcriture le dit tant ſouuẽt: mais pource que ce mot Seule n'y eſt point exprimé, ils nous reprochent qu'il eſt adiouſté du noſtre. Si ainſi eſt, que reſpondront-ils à ces parolles de S. Paul, où il argue que la iuſtice n'eſt point de la foy, ſinon qu'elle ſoit gratuite? comment conuiendra ce qui eſt gratuit auec les œuures? Et par quelle calomnie pourront-ils ſe deſuelopper de ce qu'il dit ailleurs, que la iuſtice de Dieu eſt manifeſtée en l'Euãgile? Si elle y eſt manifeſtée ce n'eſt pas à demy, ne pour quelque portion: mais pleine & parfaite. Il s'enſuit donc que la Loy en eſt excluſe. Et de fait, non ſeulement leur tergiuerſation eſt fauſſe, mais du tout ridicule, quand ils diſent que nous adiouſtons du noſtre, en diſant La ſeule foy. Car celuy qui oſte toute vertu de iuſtifier aux œuures, ne l'attribue-il pas entierement à la foy? Que veulent dire autre choſe ces locutions de ſainct Paul, que la iuſtice nous eſt donnée ſans la Loy: que l'homme eſt gratuitement iuſtifié ſans aide de ſes œuures? Ils ont icy vn ſubterfuge bien ſubtil: c'eſt que les œuures ceremoniales par cela ſont excluſes, & non pas les œuures morales. ce qui eſt treſ-inepte, ia ſoit qu'ils le tiennent d'Origene & aucuns autres anciens. Ils profitent tellement en abayant ſans ceſſe en leurs eſcoles, qu'ils ne ſauent pas les premiers rudimẽs de Dialectique. Penſent-ils que l'Apoſtre ſoit hors du ſens, en amenant ces teſmoignages pour approuuer ſa ſentence? Qui fera ces choſes, viura en icelles. Item, Maudit ſera l'homme qui n'accomplira toutes les choſes icy eſcrites. Mais s'ils ne font du tout enragez, ils ne diront pas que la vie eternelle ſoit promiſe à ceux qui obſeruent les ceremonies: & qu'il n'y ait que les trãſgreſſeurs d'icelles maudits. S'il faut entendre ces paſſages de la loy morale: il n'y a nulle doute que les œuures morales ſont excluſes de pouuoir iuſtifier. Les raiſons dont il vſe tendent à vne meſme fin: comme quand il dit, Si la cognoiſſance de peché vient de la Loy: la iuſtice n'en vient pas. La Loy engendre ire de Dieu: elle ne nous apporte point donc de ſalut. Ité, Puis que la Loy ne peut aſſeurer les cõſciences, elle ne peut dõner iuſtice. Ité, Puis que la foy eſt imputée à iuſtice, ce n'eſt pas pour ſalaire des œuures que la iuſtice nous eſt donnée: mais c'eſt don de Dieu gratuit. Item, Si nous ſommes iuſtifiez par foy: toute gloire eſt abbatue. Item, Si la Loy nous pouuoit viuifier, nous auriõs iuſtice en icelle: mais Dieu a enclos toutes creatures ſous peché, afin de dõner le ſalut promis aux croyans. Qu'ils alleguẽt s'ils oſent, cela eſtre dit des ceremonies & non pas des œuures morales: mais les petis enfans ſe moqueroyent de leur impudence. Que cela donc demeure reſolu, que quand la vertu de iuſtifier eſt oſtée à la Loy, il faut entendre la loy vniuerſelle. *Galat. 3. b. 10. 12* *Gal 3. 4* *Rom. 3. c. 20, & 4. c. 15* *Gal 3. d. 21*

20 Or ſi quelcuns s'eſmerueille pourquoy l'Apoſtre a voulu adiouſter les œuures de la Loy, n'eſtant point content de dire ſimplement Les œuures: nous auons la reſponſe en main. Car à ce que les œuures ſoyent en quelque prix, elles prennent leur eſtime pluſtoſt de ce qu'elles ſont approuuées de Dieu, que de leur propre dignité. car qui oſera ſe vãter de quelque iuſtice enuers Dieu, ſinõ qu'elle ſoit acceptée de luy? & qui oſera luy demander aucun loyer, ſinon qu'il l'ait promis? C'eſt donc de la beneficence de Dieu, que les œuures ſeront dignes du tiltre de iuſtice: & auront loyer, ſi aucunemẽt elles en peuuent eſtre dignes. Et de fait, toute la valeur des œuures eſt fondée en ce poinct, quand l'homme tend par icelles de rendre obeiſſance à Dieu. Pourtant l'Apoſtre voulãt prouuer en vn autre lieu, qu'Abrahã ne pouuoit eſtre iuſtifié par ſes œuures, allegue que la Loy a eſté publiée enuiron quatre cens ans apres que l'alliance de grace luy auoit eſté donnée. Les ignorans ſe moqueroyent de ceſt argument, pẽnſans qu'il y pouuoit bien auoir de bonnes œuures deuãt que la Loy fuſt publiée. mais pource qu'il ſauoit biẽ que les œuures n'ont autre dignité, qu'entant qu'elles ſont acceptées de Dieu: il prend cela comme vne choſe notoire, qu'elles ne pouuoyent iuſtifier deuant que les promeſſes de la Loy fuſſent données. Nous voyons pourquoy nommément il exprime les œuures de la Loy, voulant oſter aux œuures la faculté de iuſtifier: aſſauoir pource qu'il n'y pouuoit auoir controuerſie que d'icelles. Combien qu'aucunefois ſimplement & ſans addition il exclud toutes œuures. cõme quand il dit que Dauid attribue la beatitude à l'homme auquel Dieu a imputé iuſti- *Gal. 3. c. 17*

Rom. 4. a. 6 ce sans aucunes œuures. Ils ne peuuent donc faire par toutes leurs cauillations, que nous ne retenions la diction exclusiue en sa generalité. C'est aussi en vain qu'ils cherchent vne autre subtilité : c'est qu'ils disent que nous sommes iustifiez par la seule foy, laquelle œuure par charité, voulans par cela signifier que la iustice est appuyée sur charité. Nous confessons bien auec sainct Paul, qu'il n'y a autre foy qui iustifie sinon celle qui est conionte auec charité. Mais elle ne prend point de charité la vertu de iustifier: mesme elle ne iustifie pour autre raison, sinon qu'elle nous introduit en la communication de la iustice de Christ. Autrement seroit renuersé l'argument de l'Apostre, lequel il poursuit tant viuement, quand il dit qu'à celuy qui besongne, le loyer n'est pas imputé selon la grace, mais selon la dette. Au contraire, à celuy qui ne besongne point, mais qui croit en celuy qui iustifie l'inique: la foy est imputée à iustice. Pourroit-il parler plus clairement qu'en disant cela? C'est qu'il n'y a nulle iustice de foy, sinon quand il n'y a nulles œuures ausquelles soit deu aucun loyer : & que lors finalement la foy est imputée à iustice, quand la iustice nous est donnée par grace, non deue.

Galat. 5. a. 6

Rom. 4. a. 4

21 Maintenant regardons si ce qui a esté dit en la definition par nous mise, est vray: c'est que la iustice de foy n'est autre chose que reconciliation auec Dieu, laquelle consiste en la remission des pechez. Il nous faut touiours reuenir à ceste maxime : c'est que l'ire de Dieu est preparée à tous ceux qui persistent d'estre pecheurs. Ce qu'Isaie a bien declaré parlant ainsi, La main de Dieu n'est point accourcie, qu'il ne nous puisse sauuer : & son oreille n'est point estouppée, qu'il ne nous puisse ouir. Mais nos iniquitez ont fait vn diuorse entre luy & nous: & nos pechez ont destourné sa face de nous, à ce qu'il ne nous exauce point. Nous oyons que le peché est vne diuision entre Dieu & l'homme, & destourne la face de Dieu du pecheur. Et de vray il ne se peut autrement faire: car c'est vne chose qui ne conuient nullement à sa iustice, d'auoir alliance auec le peché. Pour laquelle cause sainct Paul dit que l'homme est ennemy de Dieu, iusques à ce qu'il soit restitué en sa grace par Christ. Celuy donc que Dieu reçoit en amour est dit estre iustifié : pource qu'il ne peut receuoir personne pour estre conioint auec soy, que de pecheur il ne le face iuste. Nous adiousions que cela est fait par la remission des pechez : car si on considere ceux qui sont reconciliez à Dieu selon leurs œuures, on les trouuera pecheurs : & neantmoins il faut qu'ils soyent du tout purs & nets de peché. Il appert dõc que ceux que Dieu reçoit en grace ne sont autrement faits iustes, sinon qu'ils sont purifiez, entant que leurs macules sont effacées par la remission que Dieu leur fait, tellement qu'vne telle iustice se peut en vn mot appeller Remission des pechez.

Isa. 59. a. 7

Rom. 5. b. 8

22 L'vn & l'autre est tresbié declairé par ces parolles de S. Paul que i'ay amenées cy dessus, où il dit que Dieu estoit en Christ, se reconciliant le monde, n'imputant point aux hommes leurs fautes: & nous a commis la parolle de reconciliation. Apres il adiouste la somme de son ambassade : c'est que celuy qui estoit pur & net de peché, a esté fait peché pour nous : c'est à dire sacrifice sur lequel tous nos pechez ont esté transferez, afin que nous fussions iustes en luy deuant Dieu. Il nomme indifferemmẽt Iustice & Reconciliation en ce passage: tellement que nous entendons l'vn estre contenu sous l'autre. La maniere d'obtenir ceste iustice est aussi expliquée, quand il dit qu'elle gist en ce que Dieu ne nous impute point nos pechez. Pourtant que nul ne demande plus comment c'est que Dieu nous iustifie, quãd S. Paul dit expressemẽt que c'est entãt qu'il nous recõcilie à soy, ne nous imputãt point nos pechez. Comme aussi en l'epistre aux Romains, il prouue que iustice est imputée à l'homme sans les œuures, par le tesmoignage de Dauid: pource qu'il prononce l'hõme bien-heureux duquel les iniquitez sont remises, duquel les pechez sont cachez, & auquel les fautes ne sõt point imputées. Il n'y a point de doute que Dauid n'ait signifié iustice par le nom de Beatitude. Puis qu'il afferme qu'elle cõsiste en remissiõ des pechez, il n'est ia mestier que nous la definissiõs autrement. Pourtãt Zacharie pere de Ieã Baptiste cõstitue la cognoissance de salut en la remissiõ des pechez. Suyuãt laquelle reigle S. Paul conclud la predication qu'il fit aux Antiochiẽs, de la somme de leur salut, en ceste maniere: Par Iesus Christ la remissiõ des pechez vous est annõcée: & de toutes les choses dont vous ne pouuiez estre iustifiez par la loy de Moyse, quiconque croit en luy est iustifié. Il conioint tellement la iustice auec la remission des pechez, qu'il monstre que c'est vne mesme chose. C'est donc à bon droit qu'il argue touiours la iustice que nous obtenons par la bonté de Dieu, estre gratuite. Et ne doit ceste forme de parler sembler nouuelle, quãd nous disons que les fideles sont iustes deuãt Dieu, non point par leurs œuures, mais par acception gratuite: veu que l'Escriture en vse tant souuẽt, & que les anciens Docteurs mesmes parlent quelque fois ainsi. cõme S. Augustin, quand il dit que la iustice des saincts durãt ceste vie consiste plus en la remission des pechez qu'en perfection de vertu.

2. Cor. 5. d. 19. 21

Rom 4. a. 6

Luc 1. g 77

Act. 13. f. 38

Lib. de ciuit. Dei 19. c. 27

à quoy

à quoy respondẽt ces belles sentẽces de S. Bernard, que la iustice de Dieu est de ne point pecher: la iustice de l'homme est l'indulgence & pardon qu'il obtient de Dieu. Item, que Christ nous est iustice, nous faisãt absoudre: & qu'il n'y a autres iustes, sinõ ceux qui sont receuz à merci. *Sermo. 21. & 23. in Cantic.*

23 De cela aussi il s'ensuit biẽ, que c'est par le seul moyẽ de la iustice de Christ que nous sommes iustifiez deuant Dieu: ce qui vaut autãt cõme qui diroit, l'hõme n'estre pas iuste de soy-mesme: mais pource que la iustice de Christ luy est communiquée par imputatiõ. ce qui est vne chose digne d'estre diligemment obseruée. Car ainsi s'esuanouist ceste fantasie, de dire q̃ l'hõme soit iustifié par foy, entãt que par icelle il reçoit l'Esprit de Dieu, duquel il est rendu iuste. Cecy est fort cõtraire à la doctrine cy dessus mise: car il n'y a nulle doute, q̃ celuy qui doit chercher iustice hors de soy-mesme, ne soit desnuë de la sienne propre. Or cela est clairement monstré de l'Apostre, quand il dit que celuy qui estoit innocent a soustenu nos forfaits, estãt presenté en sacrifice pour nous, afin que fussions en luy iustes deuant Dieu. Nous voyons qu'il met nostre iustice en Christ, non pas en nous: que la iustice ne nous appartient d'autre droit, sinon en ce que nous sommes participans de Christ: car en le possedãt, nous possedons auec luy toutes ses richesses. Et ne repugne rien à cela ce qu'il dit en vn autre lieu: que le peché a esté condãné de peché en la chair de Christ, afin que la iustice de Dieu fust accõplie en nous. Où il ne signifie autre accõplissement que celuy que nous obtenons par imputation. Car le Seigneur Iesus nous cõmunique en telle sorte sa iustice, que par vne vertu inenarrable elle est trãsferée en nous, entãt qu'il appartient au iugement de Dieu. Qu'il n'ait voulu autre chose dire, il appert de la sentence qu'il auoit mise vn peu auparauant: c'est que cõme par la desobeissance d'vn nous sommes cõstituez pecheurs: ausi par l'obeissãce d'vn nous sõmes iustifiez. Qu'est-ce autre chose, de colloquer nostre iustice en l'obeissãce de Christ: sinõ affermer que nous sommes iustes par ce que l'obeissance de Christ nous est allouée, & receue en payement comme si elle estoit nostre? Pourtant il me semble que S. Ambroise à tresbien pris l'exẽple d'icelle iustice en la benediction de Iacob. c'est que cõme Iacob, n'ayant point merité de soy-mesme la primogeniture, estant caché sous la personne de son frere & vestu de sa robbe, laquelle rendoit bonne odeur, s'est insinué à son pere pour receuoir la benediciõ en la personne d'autruy: ainsi qu'il nous faut cacher sous la robbe de Christ nostre frere premier nay, pour auoir tesmoignage de iustice deuant la face de nostre Pere celeste. Et certes c'est la pure verité. car pour cõparoistre deuant Dieu en salut, il faut que nous sentions bon de sa bonne odeur, & que nos vices soyent ensueliz de sa perfection. *2. Cor. 5. d. 21* *Rom. 8. a. 3* *Rom. 5. d. 19* *Lib. 2. de Iacob & vita beata*

CHAP. XII.

Qu'il nous conuient esleuer nos esprits au siege iudicial de Dieu, pour estre persuadez à bon escient de la iustification gratuite.

COmbien qu'il appert par clairs tesmoignages toutes ces choses estre tresveritables: toutesfois on ne pourra bien voir combien elles sont necessaires, iusques à ce que nous aurons remõstré à l'œil ce qui doit estre comme le fondement de toute ceste dispute. Pour le premier, qu'il nous souuienne que nous ne tenons point propos cõment l'homme se trouuera iuste deuant le siege de quelque iuge terrien, mais deuant le throne celeste de Dieu: afin que nous ne mesurions point à nostre mesure quelle integrité il faut auoir pour satisfaire au iugement de Dieu. Or c'est merueille, de quelle temerité & audace on y procede communement. & mesmes c'est chose notoire, qu'il n'y en a nuls qui osent plus hardiment & auec plus grande outrecuidance babiller de la iustice des œuures, que ceux qui sont apertement meschans: ou bien creuent au dedans de vices & concupiscences. Cela auient de ce qu'ils ne pensent point à la iustice de Dieu: de laquelle s'ils auoyent le moindre sentiment du mõde, iamais ils ne s'en moqueroyẽt ainsi. Or elle est mesprisée & moquée outre raiso, quãd on ne la recognoist point si parfaite qu'elle n'ait rien acceptable, sinon ce qui est du tout entier, pur de toute macule, & d'vne perfection où il n'y ait rien du tout à redire: ce qui ne s'est iamais peu trouuer en homme viuant, & iamais ne s'y trouuera. Il est facile à vn chacun de gazouiller en vn anglet d'escole, quelle dignité ont les œuures pour iustifier l'homme: mais quand on vient deuant la face de Dieu, il faut laisser là tous ces fatras: car la chose est là demenée à bon escient, & non point par contentions friuoles. C'est là qu'il faut dresser nostre entendement, si nous voulons auec fruict enquerir de la vraye iustice. C'est, dy-ie, là qu'il nous faut penser comment nous pourrons respondre à ce Iuge celeste, quand il nous appellera à rendre conte. Il faut donc que nous l'establissions en son siege: non pas tel que nostre entendement l'imagine de soy-mesme, mais tel qu'il nous est de-

peinct en l'Escriture: assauoir par la clarté duquel les estoilles sont obscurcies, par la vertu duquel les montagnes decoulent comme la neige au soleil: à l'ire duquel la terre est esbranlée: par la sagesse duquel les sages sont surpris en leur finesse: duquel la pureté est si grande, qu'à la comparaison d'icelle toutes choses sont souillées & contaminées: duquel les Anges ne peuuent porter la iustice, lequel ne pardonne point au meschant, duquel quãd la vengeãce est vne fois enflambée, elle penetre iusques au plus profond de la terre. Qu'il soit donc assis pour examiner les œuures des hommes: qui osera approcher de son Throne sans trembler? Quand le Prophete en parle, Qui habitera, dit-il, auec vn feu consumãt toutes choses? auec vne flãme qui ne se peut esteindre? Celuy qui fait iustice & verité, qui est pur & entier en toute sa vie. Quiconques sera cestuy-la, qu'il vienne en auant. Mais ceste response fait que nul ne s'y oseroit mõstrer. Car de l'autre costé, ceste horrible voix nous doit faire trẽbler: Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur: qui sera-ce, o Seigneur, qui pourra subsister? Il seroit certes question qu'incõtinent tout le mõde periſt. Car cõme il est escrit autre part, Se peut-il faire que l'hõme estãt cõparé à son Dieu soit iustifié, ou soit trouue plus pur q̃ son Createur? Voicy ceux qui le seruẽt ne sõt point entiers: & il trouue à redire en ses Anges. combien plus ceux qui habitẽt en maisons de fange, & sont detenuz en tabernacles terriens, seront-ils abbatus? Item, Voicy entre ses saincts il n'y en a nul qui soit pur: & les cieux ne sont point nets deuant son regard. cõbien est plus abominable & inutile l'homme, qui boit l'iniquité comme eau? Ie confesse qu'au liure de Iob il est fait mention d'vne iustice plus haute, que celle qui est située en l'obseruation de la Loy. Et est besoin de noter ceste distinction: car combien que quelcun accõplist la Loy, ce qui est impossible, si est-ce qu'il ne pourroit soustenir la rigueur de l'examen que Dieu pourroit faire prenant la balance de sa iustice secrette, laquelle surmonte tous sens. Ainsi combien que Iob ne se sente pas coulpable, il deuiẽt muet en son effroy, quand il oit que Dieu en sa perfection ne se contenteroit point de la saincteté des Anges. Or ie laisse à present ceste iustice dont il est là fait mẽtion, pource qu'elle est incomprehensible: seulemẽt ie dy que si nostre vie est examinée à la reigle & compas de la loy de Dieu, nous sommes par trop hebetés, si tant de maledictions qui y sont ne nous effrayent & tormẽtent de grãde horreur, & de fait Dieu les y a miſes pour nous esueiller. Entre les autres ceste generale nous doit biẽ faire trembler: Tous ceux qui n'auront accompli les choses icy escrites sont maudits. Brief toute ceste disputе seroit froide & sans saueur, si chacun ne s'adiourne deuant le Iuge celeste: & estant en soucy d'obtenir absolution, s'abbatte de son bon gré & s'aneantisse.

Voyez principalemẽt le liure de Iob.

Isa. 33. b. 14

Psea. 130. a. 3 Iob 4. d. 17

Iob. 15. b. 15

Deut. 27. d. 26

2 C'est doncq̃ là qu'il nous falloit dresser les yeux, afin d'apprendre pluſtoſt de trembler, que de conceuoir vne vaine hardiesse. Car il nous est aisé (cependant qu'vn chacun de nous s'arreste à se comparager auec les hõmes) de penser que nous auons quelque chose que les autres ne doyent point mespriser: mais quand nous venons à nous esleuer à Dieu, ceste fiance est en vn moment destruite & aneantie. Et pour vray il en auient autant à nostre ame enuers Dieu, qu'à nostre corps enuers le ciel. car cependant que l'hõme s'arreste à contẽpler ce qui est à l'entour de luy, il estime sa veue bonne & forte: mais s'il dresse l'œil au soleil, il sera tellement esblouy de sa clarté, que ce regard luy fera sentir vne plus grande debilité de sa veue, qu'elle ne sembloit auoir de vertu à regarder les choses inferieures. Ne nous deceuons point donc en vaine fiance. Quand nous serons ou pareils ou superieurs à tous autres hommes: cela n'est rien enuers Dieu, à la iurisdiction duquel il appartient de cognoistre ceste cause. Que si nostre outrecuidãce ne se peut domter par telles admonitions: il nous respondra ce qu'il dist aux Pharisiẽs, C'estes-vous qui vous iustifiez deuant les hommes: mais ce qui est haut aux hommes est abominable à Dieu. Allons donc, & nous glorifions orgueilleusemẽt entre les hõmes de nostre iustice, cependant que Dieu l'aura en abomination au ciel. Mais que font aucõtraire les seruiteurs de Dieu, vrayement instruits de son Esprit? Certes ils diront auec Dauid, Seigneur n'entre point en iugement auec ton seruiteur: car nul viuant ne sera iustifié deuant ta face. Item auec Iob, L'homme ne pourra estre iuste enuers Dieu: s'il veut plaidoyer contre luy, estant accusé en mille poincts, il ne pourra respondre à vn seul. Nous oyons maintenant clairement quelle est la iustice de Dieu, assauoir laquelle ne sera point satisfaite d'aucunes œuures humaines, & laquelle nous accusera de mille crimes, sans que nous en puissions purger vn. S. Paul certes, qui estoit vaisseau esleu de Dieu, l'auoit biẽ cõceu telle en son cœur, quand il confessoit que n'ayant point mauuaise conscieãce, il n'estoit point en cela iustifié.

Luc 6. d. 15

Psea. 143. a. 1. Iob 9. a. 2

1. Cor. 4. a. 4

3 Ce n'est pas seulement en l'Escriture que nous auons tels exemples, mais tous les docteurs Chrestiens ont ainsi senty & parlé: comme sainct Augustin, disant que tous les fideles qui gemissent sous le fardeau de leur chair corruptible, & en infirmité de ceste

Lib. ad Bonif. 3. c. 5

de ceſte vie preſente, ont ceſte ſeule eſperãce, que nous auons vn mediateur, aſſauoir Ieſus Chriſt, lequel a ſatisfait pour nos pechez. Ie vous prie, qu'emporte ceſte ſentẽce? Car ſi les ſaincts ont ceſte ſeule eſperance, que deuiendra la fiance des œuures? car en diſant q̃ c'eſt leur eſperance ſeule, il ne leur en laiſſe nulle autre. Semblablement ſainct Bernard, Où eſt-ce, dit-il, que les infirmes trouueront vray repos & ferme ſeureté, qu'aux playes de noſtre Sauueur? I'habite là d'autant plus ſeuremẽt, qu'il eſt puiſſant à ſauuer. Le mõde eſt apres pour me troubler, mõ corps me greue, le diable eſt aux embuſches pour me ſurprendre: ie ne tõberay, d'autant que ie ſuis appuyé ſur vne ferme pierre. Si i'ay grieuemẽt peché, ma conſcience eſt troublée: mais elle ne ſera point confuſe, quãd il me ſouuiendra des playes du Seigneur. De cela il conclud apres: Pourtant mon merite eſt la miſericorde du Seigneur. Ie ne ſuis point poure en merite, pendant que le Seigneur eſt riche en miſericorde: d'autant que les miſericordes du Seigneur ſont grandes, ie ſuis abondant en merites. Chanteray-ie mes iuſtices? Seigneur, il me ſouuiẽdra de ta iuſtice ſeule. car icelle eſt la mienne: car tu m'as eſté fait iuſtice de par Dieu tõ Pere. Ité en vn autre paſſage: Voicy tout le merite de l'homme, c'eſt de mettre tout ſon eſpoir en celuy qui ſauue tout l'homme. Semblablement en vn autre lieu, retenant la paix ou repos de conſcience à ſoy, & laiſſant la gloire à Dieu, il dit, Que la gloire te demeure ſãs qu'õ en diminue vne ſeule goutte: c'eſt bien aſſes pour moy ſi i'ay paix. Ie renonce du tout à gloire, de peur que ſi i'vſurpe ce qui n'eſt pas mien, ie perde auſsi ce qui m'eſt donné. En vn autre lieu encore plus ouuertemen: Pourquoy l'Egliſe ſe ſouciera-elle des merites, puis qu'elle a matiere de ſe glorifier plus ferme & plus certaine au bon plaiſir de Dieu? Il ne faut point donc demander par quels merites nous eſperons d'auoir vie: ſur tout quãd nous oyons par la bouche du Prophete, Ie ne le feray point à cauſe de vous: mais à cauſe de moy, dit le Seigneur. Il ſuffit donc à meriter, de ſauoir que les merites ne ſuffiſent point: mais comme c'eſt aſſes pour merite, de ne preſumer de nuls merites: auſsi d'ẽ eſtre deſnué, ceſt aſſes pour condãnation. Or quant à ce qu'il prend le mot de Merites pour bonnes œuures, il faut pardõner cela à la couſtume de ſon temps: & en condãnant ceux qui n'ont point de merites, il veut eſtonner les hypocrites, leſquels en ſe donnant toute licence s'eſgayent cõtre la grace de Dieu: comme il ſe declaire tantoſt apres, diſant que l'Egliſe eſt bien heureuſe ayant des merites ſans preſomption, & pouuant hardiment preſumer ſans merites: pource qu'elle a iuſte matiere de preſomption, mais nõ pas de ſes merites. elle a des merites, mais non pas pour preſumer. Il adiouſte, que de ne rien preſumer c'eſt meriter. ainſi, que l'Egliſe peut d'autant plus hardiment preſumer, qu'elle ne preſume point: pource qu'elle a ample matiere de ſe glorifier aux grandes miſericordes de Dieu.

Sup. Ca. 11. ſer. 61

Ser mo. 13. in Cant ic.

Sermo. 68

Exod. 36 c. 22. f. 32

4 Il eſt ainſi de vray. Car toutes les conſciences qui ſont biẽ exercitées en la crainte de Dieu, trouuent qu'il n'y a point d'autre retraite, en laquelle elles ſe puiſſent ſeurement repoſer, quand il eſt queſtion de conter auec Dieu. Car ſi les eſtoilles, leſquelles ſemblẽt durant la nuict treſclaires & reluiſantes, perdent toute leur lumiere quand elles viennent au ſoleil: que penſons-nous qu'il aduiendra à la plus grande innocence qu'on puiſſe imaginer en l'homme, quand elle ſera comparée auec la pureté de Dieu? Car lors ſera vn examen rigoureux à merueilles, lequel atteindra iuſques aux plus ſecrettes cogitations du cœur: & comme dit ſainct Paul, reuelera tout ce qui eſt caché en tenebres, & deſcouurira ce qui eſt occlute au profond du cœur: contraignant la cõſcience, quoy qu'elle reſiſte ou recule, de produire en auant ce que meſme elle a maintenant oublié. Le diable d'autre part, comme accuſateur pourſuyura, preſſant de pres l'homme: & ſaura bien luy alleguer tous ſes forfaits auſquels il l'aura incité. Là toutes les pompes & apparences des bonnes œuures exterieures, qu'on a maintenant ſeules en eſtime, ne profiterõt de riẽ. Il ſera queſtion ſeulement de la ſeule ſyncerité du cœur. Pourtant toute hypocriſie, non ſeulement celle dont ceux qui ſe cognoiſſent ſecrettement meſchans, ſe contrefont deuant les hommes, mais auſsi celle dont vn chacun ſe flatte deuant Dieu (comme nous ſommes enclins à nous deceuoir par trop eſtimer de nous) ſera confuſe & trebuſchera: combié qu'elle ſoit maintenant comme enyurée d'orgueil & outrecuidance. Ceux qui n'eſleuent point leur ſens & penſée à tel ſpectacle, ſe peuuent bien amieller pour vne minute de temps, s'attribuans iuſtice: mais telle iuſtice, qui leur ſera incontinent eſcouſſe au iugement de Dieu. ainſi qu'vn homme, apres auoir ſongé de grandes richeſſes ſe trouue vuyde quand il eſt eueillé. Au contraire, tous ceux qui chercheront comme deuant Dieu la vraye reigle de iuſtice, trouueront pour certain que toutes les œuures des hommes, ſi on les eſtime ſelon leur dignité, ne ſont qu'ordure & vilainie: & que ce qu'on iuge cõmunemẽt eſtre iuſtice, n'eſt que pure iniquité deuant Dieu: que ce qu'on iuge integrité, n'eſt que pollution: ce qu'on iuge gloire, n'eſt qu'ignominie.

1. Cor. 4. a. 5

5 Apres auoir contemplé ceſte perfection de Dieu, il nous faut lors deſcendre à nous regarder ſans nous flatter, & ſans nous deceuoir en l'amour de nous-meſmes. Car ce n'eſt point de merueilles ſi nous ſommes aueugles en ceſt endroit, cependant que nul de nous ne ſe garde de ceſte folle & dangereuſe affection que nous auons à nous aymer: laquelle l'Eſcriture monſtre eſtre naturellement enracinée en nous. La voye d'vn chacun, dit Salomon, eſt droite deuant ſes yeux. Item, Tous hommes penſent leurs voyes eſtre bonnes. Mais quoy? Par ceſt erreur vn chacun eſt-il abſoux? Pluſtoſt au contraire, cõme il dit cõtinuellement, le Seigneur poiſe les cœurs. c'eſt à dire, cependant que l'homme ſe flatte en l'apparence exterieure de iuſtice qu'il a, le Seigneur examine en ſa balance toute l'iniquité & ordure cachée au cœur. Puis donc qu'ainſi eſt, qu'on ne profite de rien en ſe flattant: ne nous trompõs point nous-meſmes volõtairement en noſtre ruine. Or pour nous droitemẽt eſplucher, il faut touſiours rappeller noſtre cõſcience au Throne iudicial de Dieu. Car ſa lumiere eſt bien requiſe pour reueler & deſcouurir les cachettes de noſtre peruerſité, leſquelles ſont autrement trop profondes & obſcures. Si nous faiſons cela, lors nous verrons que veut dire ceſte ſentence, qu'il s'en faut beaucoup que l'hõme ſoit iuſtifié deuant Dieu, veu qu'il n'eſt que pourriture & vermine inutile & abominable, & qu'il boit l'iniquité comme l'eau. Car qui eſt-ce qui ſera pur & monde? ce qui eſt conceu de ſemence immonde? non pas vn ſeul. Nous experimenterons auſsi ce que diſoit Iob de ſoy, Si ie me veux monſtrer innocent, ma bouche propre me condamnera: ſi ie me veux dire iuſte, elle me prouuera meſchant. Car la complainte que faiſoit le Prophete de ſon temps, n'appartient point à vn ſiecle ſeulement, mais communement à tous aages: c'eſt que tous ont erré comme brebis eſgarées, vn chacun a decliné en ſa voye. Car il comprend là tous ceux auſquels doit eſtre communiquée la grace de redemption. Or la rigueur de ceſt examen ſe doit pourſuyure iuſques à ce qu'elle nous ait domtez d'vn eſtonnement de nous meſmes, pour nous diſpoſer à receuoir la grace de Ieſus Chriſt. Car celuy qui penſe eſtre capable d'en iouyr, ſinon qu'il ſe ſoit demis de toute hauteſſe de cœur, ſe trõpe grandement. Ceſte ſentence eſt notoire, que Dieu confond les orgueilleux, & donne grace aux humbles.

Pron. 21. a. 2. & 16. a. 1

Iob. 15 b. 16 Iob 14. a. 4 Iob. 9. c 20 Iſaie 53. b. 6

1. Pier. 5. b 5

6 Mais quel eſt le moyen de nous humilier, ſinon qu'eſtans du tout vuydes & poures, nous donnions lieu à la miſericorde de Dieu? Car ie n'appelle pas Humilité, ſi nous penſons auoir quelque choſe de reſidu. Et de fait, on a enſeigné par cy deuant vne hypocriſie pernicieuſe, en conioignant ces deux choſes: qu'il nous falloit ſentir humblement de nous deuant Dieu, & auoir neantmoins noſtre iuſtice en quelque eſtime. Car ſi nous confeſſõs autrement deuant Dieu que nous ne penſons en noſtre cœur: nous luy mẽtons impudẽment. Or nous ne pouuons pas ſentir de nous comme il appartiẽt, que tout ce qui ſemble aduis eſtre excellent en nous, ne ſoit entierement mis ſous le pied. Quand nous oyõs dõc de la bouche du Prophete, que le ſalut eſt appareillé aux humbles: d'autre part ruine à la fiereté des orgueilleux: premierement penſons que nous n'auons nul accés à ſalut, ſinõ en nous demettant de tout orgueil, & en prenant vraye humilité: ſecondemẽt, que ceſte humilité n'eſt point vne modeſtie, par laquelle nous quittions vn ſeul poil de noſtre droit pour nous abbaiſſer deuant Dieu (comme nous appellons entre les hommes ceux-la humbles, qui ne s'eſleuẽt pas en fiereté, & ne deſpriſent point les autres, combien qu'ils ſe pẽſent valoir quelque choſe:) mais que c'eſt vne deiection de noſtre cœur ſans feintiſe, procedante d'vn droit ſentiment de noſtre miſere & poureté, dont noſtre cœur ſoit ainſi abbatu. car l'humilité eſt ainſi deſcrite touſiours en la parolle de Dieu. Quand le Seigneur parle ainſi par Sophonie, I'oſteray du milieu de toy tout homme s'eſgayant, & ne laiſſeray ſinon les affligez & les poures, & iceux eſpereront en Dieu: ne demonſtre-il pas clairemẽt qui ſont les humbles? aſſauoir, qui ſont affligez par la cognoiſſãce de leur poureté? Aucontraire, il ſignifie les orgueilleux par ceux qui s'eſgayent; par ce que les hommes eſtans en proſperité ont couſtume de s'eſgayer. Dauantage, il ne laiſſe rien aux humbles qu'il veut ſauuer, ſinon la ſeule eſperãce en Dieu. Pareillemẽt en Iſaie, A qui regarderay-ie, ſinon au poure, briſé & affligé en ſon eſprit, & qui tremble à mes parolles? Et derechef, Le Seigneur haut & eſleué, habitãt en ſon ſiege eternel, habitant en ſa magnificẽce, eſt pareillement auec les humbles & affligez en leurs eſprits, afin de viuifier l'eſprit des humbles & le cœur des affligez. Quand nous oyons tãt de fois le nom d'Affliction, il nous faut entendre comme vne playe dont le cœur ſoit tellement nauré, que tout l'homme en ſoit abbatu en terre ſans ſe pouuoir eſleuer. Il eſt beſoin que noſtre cœur ſoit nauré d'vne telle affliction, ſi nous voulons eſtre exaltez auec les humbles. Si cela ne ſe fait, nous ſerons humiliez par la main puiſſante de Dieu en noſtre confuſion & honte.

Pſeau. 18. c. 28

Soph. 3. c. 11

Iſaie 66. a. 1. & 57 c. 15

7 Dauantage, noſtre bon Maiſtre non cõtent de parolles, nous a depeint en vne ſimilitude, comme en vn tableau, la vraye image d'humilité. Car il nous propoſe le Publicain, lequel

lequel se tenant loing,& n'osant point leuer les yeux en haut, auec grans gemissemẽs prie en ceste sorte: Seigneur, sois moy propice, à moy qui suis poure pecheur. Ne pẽsons point que ce soyent signes d'vne modestie feinte, qu'il n'ose regarder le ciel, approcher pres, & qu'en frappant sa poictrine il se confesse pecheur: mais ce sont tesmoignages de l'affectiõ du cœur. Il propose de l'autre costé le Pharisien, lequel rend graces à Dieu de ce qu'il n'est point tel que les autres, larrõ, ou iniuste, ou paillard: qu'il iusne deux fois la sepmaine, & donne les decimes de tous ses biens. Il confesse ouuertement qu'il tient sa iustice de la grace de Dieu: mais pource qu'ils se confie estre iuste par œuures, il s'en retourne abominable à Dieu: aucontraire, le Publicain est iustifié par la cognoissance de son iniquité. Nous pouuons voir de cela, combien est plaisante à Dieu nostre humilité: tellement qu'vn cœur n'est point capable de receuoir la misericorde de Dieu, qu'il ne soit vuyde de toute opiniõ de sa propre dignité: de laquelle il ne peut estre occupé, que l'entrée ne soit fermée à la grace de Dieu. Et afin qu'il n'y eust doute aucune de cela, le Seigneur Iesus a esté enuoyé de son Pere en terre auec ce mandement, d'apporter bonnes nouuelles aux poures, medeciner ceux qui sõt affligez en leur cœur, prescher liberté aux captifs, ouuerture aux enserrez, consoler les languissans, leur donner gloire au lieu de cẽdres, de l'huile au lieu de pleur, robbe de ioye au lieu de tristesse. Suyuant ce mandement, il n'inuite à receuoir sa beneficence, sinon ceux qui sont chargez & trauaillez. comme il dit en l'autre passage, qu'il n'est point venu pour appeller les iustes, mais les pecheurs.

Luc 18. c. 13

Isaie 61. a. 1

Matt. 11. d. 28, & 9. b. 13

8 Parquoy si nous voulons donner lieu à la vocation de Christ, il faut que toute arrogance & presomption soit loing de nous. Par Arrogance i'enten l'orgueil qui s'engẽdre d'vne folle persuasion de iustice, quand l'homme pense auoir quelque chose, dont il merite estre agreable à Dieu: par Presomption i'enten vne nonchalance charnelle, qui peut estre sans aucune fiance des œuures. Car il y a plusieurs pecheurs, lesquels d'autant qu'estans enyurez de la douceur de leurs vices, ils ne pensent point au iugement de Dieu: pareillement estans comme estourdis, ils n'aspirent nullement à la misericorde qui leur est presentée. Or il ne faut pas moins chasser vne telle nonchalance, qu'abbatre toute confiance de nous-mesmes, si nous voulõs estre à deliure pour courir à Christ, afin qu'il nous rempliſſe de ses biens. Car iamais nous ne nous confierons bien en luy, sinon en nous defiant du tout de nous-mesmes: iamais nous ne leuerons bien nostre cœur en luy, qu'il ne soit premier abbatu en nous: iamais nous ne receurons droite consolation de luy, sinon q̃ nous soyons desolez en nous. Nous sommes donc lors disposez à receuoir & obtenir la grace de Dieu, quand nous estans demis de toute fiance de nous-mesmes, nous auons nostre seul appuy sur sa bonté: & comme dit sainct Augustin, ayans oublié nos merites, receuons les graces de Christ. pource que s'il cherchoit en nous quelque merite, iamais nous ne viendrions à ses dons. Et sainct Bernard s'accorde tresbien auec luy, en accomparant les orgueilleux, qui attribuẽt tãt peu que ce soit à leur merite, à des seruiteurs desloyaux: pource qu'ils se retiennent la louange de la grace, laquelle n'a fait que passer par eux. comme si vne paroy se vantoit d'auoir engẽdré la clarté, laquelle elle reçoit par vne fenestre. A fin de ne nous arrester point icy trop, que nous ayons ceste reigle qui est brieue, mais est generale & tres-certaine: c'est que celuy qui s'est du tout aneanty & demis (ie ne dy pas de la iustice qui est nulle, mais de ceste ombre de iustice qui nous deçoit) est deuement preparé à receuoir les fruits de la misericorde de Dieu. car d'autant qu'vn chacun se repose plus en soy-mesme, d'autant met-il plus d'empeschement à la grace de Dieu.

De verbis Apostoli cap. 8. Sermo. 13. in Cantica.

CHAP. XIII.

Qu'il est requis de considerer deux choses en la Iustification gratuite.

NOus auons icy deux choses principales à regarder: c'est que la gloire de Dieu soit conseruée en son entier, & que nos consciences puissent auoir repos & asseurance deuant son iugement. Nous voyons combien de fois & en quelle diligence l'Escriture nous exhorte de rendre confession de louãge à Dieu, quand il est question de iustice. Mesme l'Apostre tesmoigne que Dieu a regardé ceste fin, en nous conferant iustice en Christ, de faire apparoistre la sienne. Puis apres il adiouste quelle est ceste demonstration: assauoir s'il est seul recogneu iuste, & iustifiant celuy qui est de la foy de Iesus Christ. Voyõs-nous pas bien que la iustice de Dieu n'est point assés esclaircie, sinon qu'il soit seul estimé iuste, & communique le don de iustice à ceux qui ne l'ont point merité? A ceste cause il veut que toute bouche soit fermée, & que tout le monde luy soit declairé redeuable: pource que cependant que l'homme a dequoy se defendre, la gloire de Dieu est d'autant diminuée. Pourtant il monstre en Ezechiel, combien son Nom est glorifié de ce q̃ nous recognoissons nostre iniquité. Il vous

Rom. 3. d. 1

Ezech. 20. g. 4.

souuiendra, dit-il, de vos œuures & de tous vos forfaits, ausquels vous auez esté polluz: & vous desplairez en vous-mesmes en tous les pechez que vous auez cõmis. Et lors vous saurez que ie suis le Seigneur, quand ie vous auray fait misericorde à cause de mõ Nom, & non pas selon vos pechez & œuures meschantes. Si cela est cõtenu en la vraye cognoissance de Dieu, qu'est ans abbatus, & comme menuisez de la cognoissance de nostre propre iniquité, nous reputions que Dieu nous fait bien sans ce que nous en soyons dignes: qu'est-ce que nous tentons auec nostre grand mal, de desrober à Dieu la moindre goutte du monde de ceste louange de bonté gratuite? Semblablement Ieremie, criãt que le sage ne se glorifie point en sa sagesse, ne le riche en ses richesses, ne le fort en sa force: mais que celuy qui se glorifie, se glorifie en Dieu: ne denote-il point par cela, qu'il perit quelque partie de la gloire de Dieu, si l'homme se glorifie en soy-mesme? Et de fait sainct Paul applique ce passage à ce propos, quand il dit q̃ tout ce qui appartient à nostre salut a esté commis à Iesus Christ cõme en depost, afin que nul ne se glorifie qu'en Dieu seul. Car il signifie que tous ceux qui cuydent rien auoir de leur propre, se dressent contre Dieu pour obscurcir sa gloire.

Ier. 9 f. 23

2 Certes il est ainsi, que iamais nous ne nous glorifions en Dieu droitement, sinon estãs demis de nostre propre gloire. Plustost il nous faut auoir ceste reigle generale, que quicõque se glorifie en soy, se glorifie contre Dieu. car sainct Paul dit, que lors finalement les hommes sont assubiettis à Dieu, quand toute matiere de gloire leur est ostée. Pourtant Isaie en denonçant qu'Israel aura sa iustice en Dieu, adiouste qu'il y aura aussi sa louãge. comme s'il disoit, que c'est la fin pour laquelle sont iustifiez les esleuz de Dieu, à ce qu'ils se glorifient en luy, & non ailleurs. Or la maniere d'auoir nostre louange en Dieu, il l'auoit enseignée en la sentence prochaine: c'est que nous iurions nostre iustice & nostre force estre en luy. Notons qu'il n'y a point vne simple confession requise, mais cõfermée de iurement: afin qu'il ne nous semble que nous nous puissions acquiter de ie ne say quelle humilité feinte. Et ne faut point que quelcun allegue qu'il ne se glorifie point, quand il repute sa propre iustice sans arrogãce. Car vne telle estime ne peut estre, qu'elle n'engẽdre confiance: & confiance ne peut estre, qu'elle n'enfante gloire. Qu'il nous souuienne donc que nous auons touſiours à regarder ce but, en disputant de la iustice: c'est q̃ la louange d'icelle demeure pleine & entiere à Dieu: puis que pour demonstrer sa iustice, cõme dit l'Apostre, il a espandu sa grace sur nous afin d'estre iuste, & iustifiant celuy qui est de la foy de Christ. Pourtant en vn autre lieu, apres auoir dit que Dieu nous a dõné salut, pour exalter la gloire de son Nom, comme repetant vne mesme sentence, il dit derechef, Vous estes sauuez gratuitement: & ce du don de Dieu, non pas de vos œuures, afin que nul ne se glorifie. Et sainct Pierre nous aduertissant que nous sommes appellez en esperãce de salut, pour raconter les louãges de celuy qui nous a tiré des tenebres en sa clarté admirable, veut induire les fideles à tellement chanter les louanges de Dieu seules, qu'elles imposent silence à toute presomption de la chair. En sommé il faut cõclurre, que l'hõme ne se peut attribuer vne seule goutte de iustice sans sacrilege: veu que c'est autãt amoindrir & abaisser la gloire de la iustice de Dieu.

Isaie 45. c. 25

Rom. 3. d. 26

Ephes. 2. b. 8

1. Pier. 2. b. 9

Dauantage, si nous cherchons cõment la conscience peut auoir repos & resiouissance deuant Dieu: nous ne trouuerons point d'autre moyen, sinon qu'il nous cõfere iustice de sa benignité gratuite. Que nous ayons touſiours en memoire ce dire de Salomõ, Qui est-ce qui dira, I'ay nettoyé mon cœur: ie suis purifié de mes pechez? Certes il n'y en a pas vn qui ne soit chargé d'ordures infinies. Que les plus parfaits donc descendent en leur conscience, & amenent leurs œuures à conte: quelle issue auront-ils? se pourront-ils repoter, & auoir liesse de cœur, comme ayans fait auec Dieu? ne seront-ils pas plustost detirez d'horribles tormens, sentans toute matiere de damnation estre residente en eux, s'ils sont estimez par leurs œuures? Il faut certes que la conscience, si elle regarde Dieu, ait paix & concorde auec son iugement: ou bien qu'elle soit assiegée des terreurs d'enfer. Nous ne profitons donc rien en disputant de iustice, sinon que nous establissions vne telle iustice: en la fermeté de laquelle l'ame estant fondée, puisse consister au iugemẽt de Dieu. Quãd nostre ame aura de quoy pour apparoistre deuant Dieu sans estre estonnée, & attendre & receuoir sans doute & sans crainte son iugement: lors nous pouuons penser que nous auons trouué vne iustice qui n'est point contrefaite. Ce n'est point donc sans cause que l'Apostre presse & pourſuit tant fort ceste raison: des parolles duquel i'ayme mieux vser q̃ des miennes, Si nous auons, dit-il, par la Loy la promesse de nostre heritage, la foy est aneantie, la promesse est abolie. Il infere premierement que la foy est euacuée & aneantie, si la iustice regarde les merites de nos œuures, ou si elle depend de l'obseruatiõ de la Loy. Car nul ne pourroit seulement acquiescer en icelle: veu que iamais ne se trouuera per-

Prou. 20. b. 9

Rom. 4. c. 14

sonne

ſonne qui s'oſe promettre d'auoir ſatisfait à la Loy : comme de fait nul n'y ſatisfait pleinement par ſes œuures. De laquelle choſe afin que nous ne cherchions pas loing les probations, vn chacun ſe peut ſeruir de teſmoin en ſon endroit, quand il ſe voudra regarder de droit œil. Vn chacun donc ſeroit vexé de doute, puis apres accablé de deſeſpoir, en reputant en ſoy-meſme de combien gros fardeau de dettes il ſeroit greué, & combien il ſeroit loing de la cõdition qui luy ſeroit propoſée. Voila deſia la foy opprimée & eſteinte. car vaguer, varier, eſtre agité haut & bas, douter, vaciller, eſtre tenu en ſuſpens, finalement deſeſperer, n'eſt pas auoir fiance : mais c'eſt de confermer ſon cœur en vne certitude conſtante & arreſtée, & auoir vn appuy ſolide où on ſe puiſſe repoſer.

4 Il adiouſte en ſecond lieu, que la promeſſe ſeroit caſſée & aneantie. Car ſi l'accõpliſſemẽt d'icelle dependoit de noſtre merite : quand ſerions-nous venus iuſques à ce poinct de meriter la grace de Dieu? meſme ce ſecond membre ſe peut deduire de l'autre. Car la promeſſe ne ſera point accomplie, ſinon à ceux qui l'auront receue en foy. Pourtant ſi la foy eſt decheue, la promeſſe n'a plus de vertu. Pourtant nous obtenõs l'heritage en foy, afin qu'il ſoit fondé ſur la grace de Dieu: & qu'ainſi la promeſſe ſoit eſtablie. Car elle eſt tresbien confermée, quand elle eſt appuyée ſur la ſeule miſericorde de Dieu: d'autãt que ſa miſericorde & verité ſont conioinctes enſemble d'vn lien perpetuel: c'eſt à dire, tout ce que le Seigneur nous promet de ſa benignité, il nous le tient fidelement. Pourtãt Dauid deuant que requerir que le ſalut luy ſoit donné ſelon la parolle de Dieu, met premierement la cauſe en la miſericorde d'iceluy: Que tes miſericordes, dit-il, viennẽt ſur moy, & ton ſalut ſelon ta promeſſe. C'eſt donc cy qu'il nous faut arreſter & profondement ficher toute noſtre eſperance: non pas deſtourner le regard à nos œuures, pour en auoir quelque ſecours. Et de fait ſainct Auguſtin conſeille d'en faire ainſi, afin que cela ne ſemble nouueau à perſonne: Ieſus Chriſt, dit-il, regnera à iamais en ſes ſeruiteurs. Dieu l'a ainſi promis, Dieu l'a dit: & ſi cela ne ſuffit, Dieu l'a iuré. Parquoy d'autãt que la promeſſe qu'il en a faite eſt ferme, non point à cauſe de nos merites, mais ſelon ſa miſericorde: il nous faut confeſſer ſans crainte ce dont nous ne pouuons douter. Pareillemẽt ſainct Bernard, Les diſciples, dit-il, demanderent à Ieſus, Qui ſera ſauué? Il leur reſpondit que cela eſtoit impoſsible aux hommes, mais non pas à Dieu. Voicy donc noſtre fiance, voicy noſtre cõſolation vnique, voicy tout le fondement de noſtre eſperance. Mais combien que nous ſoyons certains de ſon pouuoir: que dirons-nous de la volonté? Qui eſt-ce qui ſait s'il ſera digne de haine ou d'amour? qui eſt-ce qui a cognu le vouloir du Seigneur, ou qui a eſté ſon conſeillier? Il faut qu'en ceſt endroit la foy nous ſubuienne. Il faut que la verité nous ſecoure. afin que ce qui eſt caché de nous au cœur du Pere, nous ſoit reuelé par l'Eſprit. & que ſon Eſprit en nous rendant teſmoignage, nous perſuade que nous ſommes enfans de Dieu: qu'il le nous perſuade, dy-ie, en nous appellant, & en nous iuſtifiant gratuitement par la foy, qui eſt comme le moyen entre la predeſtinatiõ de Dieu & la gloire de la vie eternelle. Brief, il nous faut ainſi conclurre : L'Eſcriture denonce que les promeſſes de Dieu n'ont nulle vigueur & effect, qu'elles ne ſoyent receues de certaine fiance de cœur: d'autrepart elle declaire que s'il y a doute ou incertitude au cœur, qu'elles ſont rendues vaines. Puis apres elle enſeigne que nous ne pouuons autre choſe que vaciller & trembler, ſi icelles promeſſes ſont appuyées ſur nos œuures. Il faut donc ou que toute iuſtice nous ſoit oſtée, ou que les œuures ne viennent point en conſideration: mais pluſtoſt que la ſeule foy ait lieu, de laquelle la nature eſt de fermer les yeux, & dreſſer les aureilles: c'eſt à dire, d'eſtre fichée du tout en la ſeule promeſſe de Dieu, ſans auoir eſgard à aucune dignité ou merité de l'homme. Ainſi eſt verifiée ceſte belle promeſſe de Zacharie: que quand l'iniquité de la terre aura eſté effacée, vn chacun appellera ſon voiſin ſous ſa vigne & ſous ſon figuier. Auquel lieu le Prophete ſignifie, q̃ les fideles n'ont autre iouyſſance de paix, qu'apres auoir obtenu remiſsion de leurs pechez. (Car il faut entendre la couſtume ordinaire des Prophetes: c'eſt que quãd ils traitent du regne de Chriſt, ils propoſent les benedictions terriennes de Dieu cõme figures, pour nous repreſenter les biens ſpirituels.) De là vient auſsi que Chriſt eſt nommé maintenant Roy de paix, maintenant Noſtre paix: pource que c'eſt luy qui appaiſe tous les troubles de la conſcience. Si on demande par quel moyen: il faut neceſſairement venir au ſacrifice, par lequel Dieu a eſté appaiſé. car iamais ne ceſſera l'homme de trembler en ſoy-meſme, iuſqu'à-ce qu'il vienne à ſe bien reſoudre que Dieu nous eſt fait propice ſeulement par la ſatisfaction que Chriſt à faite en portant la peſanteur de ſon ire. Brief, il ne nous faut chercher paix ailleurs qu'aux eſpouantemens & frayeurs de Chriſt noſtre redempteur.

Pſeau. 119.76

In Pſal. 88. tract. 1. priore

Ser. 5. in dedic. templi

Eccle. 9. a. 1

1. Cor. 2. d. 16

Zach. 3. d. 9

Iſaie 9. b. 6

Epheſ. 2. c. 14

5 Mais qu'eſt-ce que i'amene vn teſmoignage aucunement obſcur, veu que ſainct Paul declaire ſi ouuertement par tout qu'il n'y demeure nulle ioye paiſible aux cõſciences, ſi ce

Rom. 5. a. 1

poinct n'eſt reſolu, que nous ſommes iuſtifiez par foy. Il explique quant & quant dont vient telle certitude: aſſauoir quand l'amour de Dieu eſt eſpandue en nos cœurs par le S. Eſprit: comme s'il diſoit que nos ames ne peuuent autremẽt eſtre appaiſées, que nous ne ſoyons du tout perſuadez que nous ſommes agreables à Dieu. Et voyla pourquoy ailleurs il s'eſcrie en la perſonne de tous fideles: qui eſt-ce qui nous ſeparera de l'amour de Dieu qui eſt en Ieſus Chriſt? Car iuſques à ce que nous ſoyons arriuez à ce port, nous trẽblerons à chacune bouffée de vent: mais cependant que Dieu ſe mõſtrera paſteur enuers nous, il y aura aſſeurance, voire en obſcureté de mort. Parquoy tous ceux qui babillent que nous ſommes iuſtifiez par foy, d'autant qu'apres eſtre regenerez nous viuons iuſtement: n'ont iamais gouſté la douceur de ceſte grace, pour ſe confier que Dieu leur ſeroit propice. Dont il s'enſuit qu'ils ne ſauent que c'eſt de bien & deuement prier, non plus q̃ les Turcs & tous autres Payens. car il n'y a vraye foy, teſmoin ſainct Paul, ſinon celle qui nous ſuggere ce nom tant doux & amiable de Pere, pour inuoquer Dieu franchement: & meſme qui nous ouure la bouche pour oſer crier haut & clair, Abba, Pere. Ce qu'il exprime ailleurs encore mieux, en diſant q̃ nous auõs hardieſſe & accés à Dieu en Ieſus Chriſt, auec fiance par la foy d'iceluy. Cela ne peut venir du don de regeneration, lequel cõme il eſt imparfait pendant que nous viuõs en la chair, auſsi eſt enueloppé en beaucoup d'occaſions de douter. Dont il eſt neceſſaire de venir à ce remede, que les fideles s'aſſeurent que le ſeul droit & tiltre qu'ils ont d'eſperer que le royaume des cieux leur appartient, c'eſt qu'eſtans entez au corps de Chriſt ils ſont gratuitement reputez iuſtes. Car la foy n'apporte point de ſoy vertu pour nous iuſtifier, ou nous acquerir grace deuant Dieu: mais reçoit de Chriſt ce qui nous defaut.

CHAP. XIIII.

Quel eſt le commencement de la iuſtification, & quels en ſont les aduancemens continuels.

POur eſclaircir encore plus la matiere, examinons quelle peut eſtre la iuſtice de l'homme pour tout le cours de ſa vie. Or il nous faut icy mettre quatre degrez. car ou l'homme eſtant deſtitué de la cognoiſſance de Dieu, eſt enueloppé en idolatrie: ou ayant receu la Parolle & les Sacremens, & cependant viuant diſſoluement, renonce en ſes œuures le Seigneur, lequel il confeſſe de bouche, & par ainſi n'eſt Chreſtien que de tiltre & profeſsion: ou il eſt hypocrite, cachãt ſa peruerſité ſous couuerture de preudhommie: ou eſtant regeneré par l'Eſprit de Dieu, s'adonne de cœur à ſuyure ſainɛteté & innocence. Quant au premier genre, d'autãt qu'il faut eſtimer telle maniere de gens en leur naturel, depuis le couppet de la teſte iuſques à la plante des pieds on n'y trouuera vn ſeul grain de bien: ſi ce n'eſt que nous vueillions arguer l'Eſcriture de fauſſeté, quand elle donne ces tiltres à tous enfans d'Adam, aſſauoir qu'ils ſont d'vn cœur peruers & endurcy: que tout ce qu'ils peuuent forger de leur premiere ieuneſſe n'eſt que malice: que toutes leurs cogitatiõs ſont vaines: qu'ils n'ont point la crainte de Dieu deuant leurs yeux: que nul d'eux n'a intelligence: que nul ne cherche Dieu: en ſomme, qu'ils ſont chair: ſous lequel vocable ſont entendues toutes les œuures que ſainct Paul recite, paillardiſe, ordure, impudicité, diſſolution, idolatrie, empoiſonnemens, inimitiez, contentions, emulations, ires, noiſes, diſſenſions, ſectes, enuies, homicides, & tout ce qui ſe peut pẽſer de vilainie & abominatiõ. Voila la belle dignité, en fiãce de laquelle ils ſe doyuẽt enorgueillir. S'il y en a aucuns entre eux qui ayent quelque apparẽce d'hõneſteté en leurs mœurs, dont ils puiſſẽt acquerir opiniõ de ſainɛteté entre les hõmes: puis q̃ nous ſauons que Dieu ne ſe ſoucie de la põpe exterieure, ſi nous voulõs que telle hõneſteté vaille quelque choſe pour les iuſtifier, il faut venir à la fontaine & ſource des œuures: il faut, dy-ie, regarder de pres de quelle affection procedẽt telles œuures. Or combien que la matiere me face grande ouuerture à parler: toutesfois pource que la choſe ſe peut depeſcher en peu de paroles, ie ſuyuray la brieueté tant qu'il me ſera poſible.

Ieremie 17.b.9 Geneſ.8. d 21 Pſeau.94 b.11.& 14.a.2 Gene 6. a.3 Galat.5. c.19

2 Pour le commencement, ie ne nie pas que toutes les vertus qui apparoiſſent en la vie des infideles & idolatres, ne ſoyent dons de Dieu. Et ne ſuis ſi eſloigné de iugement humain, que ie vueille dire qu'il n'y ait nulle difference entre la iuſtice, moderation & equité de Tite & de Traian, qui ont eſté bons Empereurs Romains, & entre la rage, intemperance & cruauté de Caligula, Neron ou Domitian, qui ont regné cõme beſtes furieuſes: entre les vilaines paillardiſes de Tiberius & la cõtinence de Veſpaſien: & (afin de ne nous arreſter en chacun vice ou vertu particuliere) qu'il n'y ait à dire entre l'obſeruation des loix & le contemnement. Car il y a telle diuerſité entre le bien & le mal, qu'elle apparoiſt meſme

meſme en ceſte image morte. Car quel ordre reſteroit au monde, ſi ces choſes eſtoyent confondues enſemble? Pourtant le Seigneur non ſeulemẽt a imprimé au cœur d'vn chacun ceſte diſtinction entre les œuures honneſtes & vilaines: mais auſsi l'a cõfermée ſouuent par ſa prouidence. Car nous voyons comment il donne pluſieurs benedictions de la vie preſente à ceux qui s'eſtudient à vertu entre les hõmes. Non pas que ceſte ombre & image de vertu merite le moindre de ſes benefices: mais il luy plaiſt de monſtrer ainſi cõbien il aime la vraye vertu, en ce qu'il ne laiſſe point ſans quelque remuneration temporelle, celle qui n'eſt qu'exterieure & ſimulée. Dont il s'enſuit, ce que nous auons n'agueres confeſſé, ces vertus telles quelles, ou pluſtoſt ces ſimulachres de vertus, eſtre dons procedans de luy: veu qu'il n'y a rien de louable qui n'en procede.

3 Neantmoins ce qu'eſcrit S. Auguſtin ne laiſſe pas d'eſtre vray: c'eſt que tous ceux qui ſont eſtranges de la religion d'vn ſeul Dieu, combien qu'on les ait en admiration pour l'eſtime qu'on a de leur preudhõmie, non ſeulemẽt ne ſont dignes de nulle remuneration, mais pluſtoſt ſont dignes de punitiõ, en ce qu'ils contaminẽt les dons de Dieu par la pollution de leur cœur. Car combien qu'ils ſoyent inſtrumẽs de Dieu, pour conſeruer & entretenir la compagnie des hommes en iuſtice, continence, amitié, prudence, temperance & force: toutesfois ils executent ces bõnes œuures de Dieu treſmal. car ils ſont retenus de mal faire, non point de pure affection d'honneſteté ou de iuſtice: mais par ambition ou amour d'eux meſmes, ou q̃lque autre cõſideration oblique & peruerſe. Puis donc q̃ leurs œuures ſont corrompues de l'impureté du cœur, comme de leur premiere origine: elles ne meritẽt non plus d'eſtre miſes entre les vertus que ſont les vices, qui pour quelque ſimilitude & affinité qu'ils ont auec les vertus, deçoyuẽt les hõmes. Et pour le faire court, puis que nous ſauons que ceſte eſt la fin vnique & perpetuelle de iuſtice & droicture, que Dieu ſoit honnoré: tout ce qui tend ailleurs, à bon droit perd le nom de droiture. Puis donc que telle maniere de gẽs ne regardẽt point le but que la Sageſſe de Dieu a ordõné: cõbien q̃ ce qu'ils font ſemble aduis bõ en l'actiõ externe, toutesfois pour la mauuaiſe fin eſt peché. Il cõclud dõc, q̃ tous ceux qui ont eſté priſez entre les Payens, ont touſiours peché en l'apparẽce qu'ils ont eu de vertu: d'autãt qu'eſtãs deſnuez de la clairté de foy, ils n'ont pas rapporté leurs œuures, qu'on a tenu pour vertueuſes, à la fin qu'ils deuoyent. *Libr. 4. cont. Iul.*

4 Dauantage, ſi ce que dit S. Iean eſt vray, c'eſt qu'il n'y a point de vie hors le Fils de Dieu: tous ceux qui n'ont point de part en Chriſt, quels qu'ils ſoyent, & quoy qu'ils facẽt ou s'efforcẽt de faire tout le cours de leur vie, ne tend qu'à ruine & cõfuſion, & iugemẽt de mort eternelle. Selõ ceſte raiſon S. Auguſtin dit en quelque paſſage, Noſtre religion ne diſcerne point les iuſtes des iniques par la reigle des œuures: mais de la foy, ſans laq̃lle les œuures qui ſemblent bonnes, ſont conuerties en pechez. Parquoy luy-meſme parle treſpropremẽt, quand il accõparage la vie de telles gens à vne courſe eſgarée. Car d'autãt qu'vn hõme court plus haſtiuemẽt hors du chemin, d'autant plus ſe recule-il hors de ſon but, & à ceſte cauſe eſt plus miſerable. Il cõclud dõc qu'il vaut mieux clocher en la voye, que courir legieremẽt hors de la voye. Finalemẽt il eſt certain q̃ ce ſont mauuais arbres, veu qu'il n'y a nulle ſanctification ſinon en la cõmunion de Chriſt. Ils peuuẽt donc produire de beaux fruits, & meſme de douce ſaueur: mais ils n'en peuuent nullemẽt produire de bõs. De cela nous voyõs clairemẽt, que tout ce q̃ penſe, medite, entrepreñ & fait l'homme deuant qu'eſtre reconcilié à Dieu, eſt maudit: & non ſeulement n'a aucune valeur à le iuſtifier, mais pluſtoſt merite certaine damnation. Et comment diſputons-nous comme d'vne choſe douteuſe, puis que deſia il a eſté decidé par le teſmoignage de l'Apoſtre, qu'il eſt impoſsible de plaire à Dieu ſans foy? *1. Iean. 5. c. 12* *Li. ad Bonifa. 2. c. 5.* *Præfat. in pſal. 31* *Hebr. 11. b. 6*

5 Mais la choſe ſera encore plus liquidée, ſi nous mettõs la grace de Dieu d'vne part, & la condition naurelle de l'hõme de l'autre. L'Eſcriture denõce par tout haut & clair, que Dieu ne trouue rien en l'hõme dont il ſoit incité à luy bien faire: mais qu'il le preuiẽt de ſa benignité gratuité. Car qu'eſt-ce que pourroit auoir vn mort, pour eſtre reſſuſcité en vie? Or quand Dieu illumine l'homme, & luy donne à cognoiſtre ſa verité, il eſt dit qu'il le ſuſcite des morts, & le fait nouuelle creature. Car nous voyons que ſouuẽt la benignité de Dieu nous eſt recommandée par ce tiltre, & principalement de l'Apoſtre. Dieu, dit-il, qui eſt riche en miſericorde, pour ſa grande charité dont il nous a aimez, du temps que nous eſtions morts en peché, nous a viuifiez en Chriſt, &c. En vn autre lieu, traitant ſous la figure d'Abraham la vocation generale des fideles: C'eſt Dieu, dit-il, qui viuifie les morts, & appelle les choſes qui ne ſont point, comme ſi elles eſtoyent. Si nous ne ſommes rien, que pouuons-nous? Pourtant Dieu rabbat fort & ferme toute noſtre preſomptiõ en l'hiſtoire de Iob: Qui m'a preuenu, & ie le remunereray? Toutes choſes ſont miennes. Laquelle ſentence S. Paul expliquãt, la tire à ce que nous ne penſions apporter *Iean 5. c. 25. & en autres paſſages.* *Epheſ. 2. a. 4* *Rom. 4. c. 17* *Iob 41. a. 2* *Rom. 11. d. 35*

quelque chose à Dieu, sinõ pure cõfusion & opprobre de nostre indigẽce. Pourtãt au lieu
Ephes. 2. b. 10 preallegué, pour monstrer q̃ nous sommes venuz en esperance de salut par la seule grace de Dieu, & non par noz œuures, il remõstre que nous sommes ses creatures, estãs regenerez en Iesus Christ à bonnes œuures, lesquelles Dieu a preparées afin que cheminions en icelles. comme s'il disoit, Qui sera-ce de nous qui se vãtera d'auoir preuenu Dieu par sa iustice, veu que nostre premiere faculté à bien faire procede de sa regeneration? Car selon que nous sommes de nature, on tireroit plustost de l'huile d'vne pierre que de nous vne seule bonne œuure. C'est merueille si l'homme estant condamné d'vne telle ignominie s'ose encore attribuer quelque chose de reste. Cõfessons dõc auec ce noble instrumẽt
1. Tim. 1. c. 9. Tit. 3 b. 4 de Dieu S. Paul, que nous sõmes appellez d'vne vocation saincte: non pas selon nos œuures, mais selon son election & grace. Item, que la benignité & dilection de Dieu nostre Sauueur est apparue en ce qu'il nous a sauuez: nõ pas pour les œuures de iustice que nous ayons faites, mais selon sa misericorde, afin qu'estans iustifiez par sa grace nous fussions heritiers de la vie eternelle. Par ceste confession nous despouillons l'homme de toute iustice iusques à la derniere goutte, pour tout le temps qu'il n'est point regeneré en esperance de vie par la misericorde de Dieu: veu que si les œuures valẽt quelque chose à nous iustifier, il seroit faussement dit que nous sommes iustifiez par grace. Certes l'Apostre n'estoit pas si oublieux, qu'en affermant la iustificatiõ estre gratuite, il ne se souuint bien de
Rom. 11. a. 6. Matt. 9. b. 13 ce qu'il argue en vn autre lieu, c'est que la grace n'est plus grace si les œuures ont quelque valeur. Et qu'est-ce que veut dire autre chose le Seigneur Iesus, disant qu'il est venu pour appeller les pecheurs, & non pas les iustes? Si les pecheurs tant seulement sont introduits à salut: qu'est-ce que nous y cherchons entrée par nos iustices contrefaites?

6 Ceste pensée me reuient souuentesfois en l'entendement, qu'il y a danger que ie ne face iniure à la misericorde de Dieu, de mettre si grãde peine à la defendre, comme si elle estoit douteuse ou obscure. Mais pource que nostre malignité est telle, que iamais elle ne concede à Dieu ce qui est sien, sinon qu'elle soit contrainte par necessité, il me faut icy arrester vn petit plus longuement que ie ne voudroye. Toutesfois pource que l'Escriture est assez facile en ceste endroit, ie cõbattray des parolles d'icelle plustost que des miennes. Isaye apres auoir escrit la ruine vniuerselle du genre humain, expose tresbien apres
Isa. 59. c. 15. l'ordre de la restitution: Le Seigneur a regardé, dit-il, & luy a semblé aduis mauuais. & a veu qu'il n'y auoit pas vn hõme, & s'est esmerueillé qu'il n'y auoit pas vn seul qui intercedast. Pourtant il a mis le salut en son bras, & s'est cõfermé en sa iustice. Où sont nos iustices, si ce que dit le Prophete est vray: c'est qu'il n'y en a pas vn seul qui aide à Dieu à
Osee. 2. d. 19. & 23. recouurer salut? En telle maniere l'autre Prophete introduit le Seigneur parlant de recõcilier le pecheur à soy, Ie t'espouseray, dit-il, à perpetuité en iustice, iugemẽt, grace & misericorde. Ie diray à celuy qui n'auoit point obtenu misericorde, qu'il l'aura obtenue. Si vne telle alliãce, qui est la premiere conioction de Dieu auec no⁹, est appuyée sur la misericorde de Dieu, il ne nous reste autre fondemẽt de nostre iustice. Et de fait ie voudroye sauoir de ceux qui veulẽt faire à croire que l'homme vient au deuant de Dieu auec quelques merites, s'il y a quelque iustice qui ne soit point plaisante à Dieu. Si c'est vne rage de peser cela: qu'est-ce qui procedera des ennemis de Dieu qui luy soit plaisant, veu qu'il les
Rom. 5. a. 6. Coloss. 1. 9 c. 12 a entierement en abomination auec toutes leurs œuures? La verité tesmoigne que nous sommes tous ennemis mortels de Dieu, & qu'il y a guerre ouuerte entre luy & nous, iusques à ce qu'estans iustifiez nous rentrions en sa grace. Si le commẽcement de la dilection de Dieu enuers nous est nostre iustification, quelles iustices des œuures pourront precede-
1. Iean 4. b. 10. Osee 14. b. 5. der? Parquoy S. Iean pour nous retirer de ceste pernicieuse arrogance, nous admonneste diligemment comme nous ne l'auõs pas aimé les premiers. Ce que le Seigneur auoit long temps auparauant enseigné par son Prophete, disant qu'il nous aimeroit d'vne dilection volontaire, pource que la fureur sera destournée. S'il est enclin de son bõ vouloir à nous aimer, il n'est pas certes esmeu par les œuures. Le rude vulgaire n'entend autre chose par cela, sinõ que nul n'auoit merité que Christ fist nostre redemptiõ: mais que pour venir en possessiõ d'icelle, nous sommes aidez de nos œuures. Mais au contraire, cõment que nous soyons rachetez de Christ, si est-ce toutesfois q̃ nous demeurõs touiours enfans de tenebres, ennemis de Dieu & heritiers de sõ ire, iusques à ce q̃ par la vocatiõ gratuite du Pere
1. Cor. 6. b 11. 1. Pier. 1. a 2 nous sommes incorporez en la cõmunion de Christ. Car S. Paul ne dit pas q̃ nous soyons purgez & lauez de nos ordures, sinon quãd le S. Esprit fait ceste purgatiõ en nous. Ce que voulãt dire S. Pierre, enseigne que la sanctificatiõ du S. Esprit nous profite en obeissance & arrousement du sang de Christ. Si pour estre purifiez nous sommes arrousez du sang de Christ par l'Esprit, ne pensons point estre autres deuant cest arrousement qu'est vn pecheur sans Christ. Que cela donc nous demeure certain, assauoir que le commence-

ment

mẽt de noſtre ſalut eſt cõme vne reſurrection de mort à vie. Car quãd il nous a eſté donné pour l'amour de Chriſt de croire en luy, lors nous cõmençons d'entrer de mort à vie.

7 Sous ce reng ſont comprins le ſecõd & troiſieme genre des hommes, que nous auons mis en la diuiſion precedente. Car la ſouilleure de conſcience, qui eſt tant aux vns comme aux autres, eſt vn ſigne qu'ils ne ſont point encore regenerez de l'Eſprit de Dieu. Dauantage ce qu'ils ne ſont point regenerez, eſt ſigne qu'ils n'ont nulle foy. dont il appert qu'ils ne ſont encore reconciliez à Dieu, ne iuſtifiez en ſon iugement: veu qu'on ne paruient à telsbiens ſinon par foy. Qu'eſt-ce que feroyẽt les pecheurs alienez de Dieu, qui ne fuſt execrable à ſon iugement? Il eſt bien vray que tous infideles, & principalement les hypocrites, ſont enflez de ceſte folle confiance: c'eſt combien qu'ils cognoiſſent leur cœur eſtre plein d'ordure & de toute vilainie, toutesfois s'ils ſont quelques bonnes œuures en apparence, ils les eſtiment dignes de n'eſtre point meſpriſées de Dieu. De là vient ceſt erreur mortel, que ceux qui ſont conuaincus d'auoir le cœur meſchant & inique, ne peuuent eſtre menez à ceſte raiſon, de ſe confeſſer eſtre vuides de iuſtice: mais en ſe recognoiſſant iniuſtes, pource qu'ils ne le peuuent nier, s'attribuent neantmoins quelque iuſtice. Ceſte vanité eſt tresbien refutée de Dieu par le Prophete Haggée: Interrogue, dit il, les Preſtres: Si vn homme porte au pan de ſa robbe de la chair ſanctifiée, ou attouche du pain ſanctifié, ſera-il pourtant ſanctifié? Les Preſtres reſpondent que non. Haggée les interrogue puis apres, ſi vn homme pollu en ſon ame, touche quelqu'vne de ces choſes, s'il ne la polluera pas. Les Preſtres reſpondent qu'ouy. Lors il eſt commãdé à Haggée de leur dire, Tel eſt ce peuple deuãt ma face, & telles ſont les œuures de leurs mains: & tout ce qu'ils m'offriront ſera contaminé. Pleuſt à Dieu que ceſte ſentence fuſt bien receue de nous, ou bien imprimée en noſtre memoire. Car il n'y en a nul, quelque meſchant qu'il ſoit en toute ſa vie, qui ſe puiſſe perſuader ce que le Seigneur denonce icy clairement. Si le plus meſchant du monde s'eſt acquité de ſon deuoir en quelque poinct, il ne doute pas que cela ne luy ſoit alloé pour iuſtice. Au contraire le Seigneur proteſte, que par cela on n'acquiert nulle ſanctification, que le cœur ne ſoit premierement bien purgé. Et non content de cela, teſmoigne que toutes œuures procedantes des pecheurs, ſont ſouillées par l'impureté de leur cœur. Gardons-nous donc d'impoſer le nom de Iuſtice aux œuures qui ſont condamnées de pollution par la bouche de Dieu. Et par combien belle ſimilitude demonſtre-il cela? Car on pouuoit obiecter, que ce que Dieu a commandé eſt inuiolablement ſainct. mais au contraire il demõſtre que ce n'eſt pas de merueilles ſi les œuures que Dieu a ſanctifiées en ſa Loy, ſont ſouillées par l'ordure des meſchans: veu que par vne main immonde eſt profané ce qui auoit eſté conſacré. Hagg. 2. b. 12

8 Il pourſuit auſsi en Iſaie tresbien ceſte matiere: Ne m'offrez point, dit-il, ſacrifices en vain. voſtre encens m'eſt abomination: mon cœur hait toutes voz feſtes & ſolennitez: ie ſuis faſché à merueilles de les endurer. Quand vous eſleuerez voz mains, ie deſtourneray mes yeux de vous: quãd vous multiplierez voz oraiſons, ie ne les exaucceray point: car voz mains ſont pleines de ſang. Lauez-vous & ſoyez purs, & oſtez voz mauuaiſes penſées. Qu'eſt-ce que veut dire cela, que le Seigneur reiette & abomine ſi fort l'obſeruatiõ de ſa Loy? Mais il ne reiette rien qui ſoit de la pure & vraye obſeruatiõ de la Loy: dont le cõmencement eſt, comme il enſeigne par tout, vne crainte cordialle de ſon nom. Icelle oſtée, toutes les choſes qu'on luy preſente non ſeulement ſont fatras, mais ordures puantes & abominables. Voiſent maintenant les hypocrites, & s'efforcent de s'approuuer à Dieu par leurs bonnes œuures, ayans cependant le cœur enueloppé en cogitations peruerſes. Certes en ceſte maniere ils l'irriteront de plus en plus. Car les hoſties des iniques luy ſont execrables: & la ſeule oraiſon des iuſtes luy eſt plaiſante. Nous conclurõs donc, que cela doit eſtre reſoulu entre ceux qui ſont moyennemẽt exercitez en l'Eſcriture: c'eſt que toutes œuures qui procedent des hõmes que Dieu n'a point ſanctifiez par ſon Eſprit, quelque belle mõſtre qu'elles ayent, ſont ſi loin d'eſtre reputées pour iuſtice deuant Dieu, qu'elles ſont eſtimées pechez. Pourtant ceux qui ont enſeigné que les œuures n'acquierent point grace & faueur à la perſonne: mais aucõtraire, que les œuures ſont lors agreables à Dieu, quand la perſonne a eſté acceptée de luy en ſa miſericorde, ont tresbien & veritablement parlé. Et nous faut diligemment obſeruer ceſt ordre, auquel l'Eſcriture nous conduit quaſi par la main. Moyſe eſcrit que Dieu a regardé à Abel & à ſes œuures. Voyons-nous pas qu'il demõſtre Dieu eſtre propice aux hommes, deuant qu'il regarde à leurs œuures? Il faut donc que la purification du cœur precede, à ce que les œuures prouenantes de nous ſoyent amiablement receues de Dieu: parce que touſiours ceſte ſentence de Ieremie demeure en ſa vigueur, que les yeux de Dieu regardent à l'integrité. Or le ſainct Eſprit a vne fois prononcé par la bouche de Iſa. 1. d. 13 & 58. a 2. Prou. 15. b 8. Auguſt. lib. de Pœni. & Greg. cuius verba referũtur 3. quæſt. 7. c. Granibus. Gene. 4. a 4. Leui. 5. a. 3. Act. 15. b 6.

sainct Pierre, que par la seule foy noz cœurs sont purifiez. Il s'ensuit donc que le premier fondement est en la vraye & viue foy.

9 Regardons maintenant que c'est qu'ont de iustice ceux que nous auons mis au quatrieme reng. Nous confessons bien, quand Dieu nous recõcilie à soy par le moyen de la iustice de Iesus Christ, & nous ayant fait remission gratuite de noz pechez nous repute pour iustes: qu'auec ceste misericorde est conioinct vn autre benefice, c'est que par son sainct Esprit il habite en nous, par la vertu duquel les cõcupiscences de nostre chair sont de iour en iour plus mortifiées: & ainsi sommes sanctifiez, c'est à dire consacrez à Dieu en vraye pureté de vie, entant que noz cœurs sont formez en l'obeissance de la Loy, à ce que nostre principale volonté soit de seruir à sa volonté, & auancer sa gloire en toutes sortes. Neantmoins, cependant mesmes que par la conduite du sainct Esprit nous cheminons en la voye du Seigneur: à fin de ne nous oublier, il y demeure des reliques d'imperfection en nous, lesquelles nous dõnent occasion de nous humilier. Il n'y a nul iuste, dit l'Escriture, qui face bien & ne peche point. Quelle iustice donc auront les fideles, de leurs œuures? Ie dy premieremẽt, que la meilleure œuure qu'ils puissẽt mettre en auãt, est touiours souillée & corrõpue de quelque pollution de la chair, cõme vn vin est corrompu quand il est meslé auec de la lie. Que le seruiteur de Dieu, dy ie, elise la meilleure œuure qu'il pẽsera auoir faite en toute sa vie: quãd il aura bien espluché toutes les parties d'icelle, il trouuera sans doute qu'elle sentira en quelque endroit la pourriture de sa chair: veu qu'il n'y a iamais en nous vne telle dispositiõ à bien faire, qu'elle deuroit estre: mais qu'il y a grande foiblesse pour nous retarder. Or cõbien q̃ nous voyons les macules dõt sont entachées les œuures des saincts, n'estre point obscures ne cachées: toutesfois encore q̃ nous posions le cas q̃ ce soyẽt seulemẽt petites taches & menues: assauoir si elles n'offenserõt en riẽ les yeux du Seigneur, deuant lequel les estoilles mesmes ne sont pas pures. Nous auõs qu'il ne sort pas vne seule œuure des fideles qui ne merite iuste loyer d'opprobre, si on l'estime de soy.

1. Rois 8. c. 46

10 Dauantage, s'il se pouuoit faire que nous fissions quelques œuures pures & parfaites: toutesfois vn seul peché suffiſt pour effacer & esteindre toute la memoire de nostre iustice precedente, comme dit le Prophete: auquel aussi accorde sainct Iaques, disant que celuy qui a offensé en vn poinct, est rẽdu coulpable de tous. Or cõme ainsi soit que ceste vie mortelle ne soit iamais pure ou vuide de peché: tout ce que nous aurions acquis de iustice seroit corrompu, oppressé & perdu à chacune heure par les pechez qui s'ensuyuroyent. ainsi ne viendroit point en conte deuãt Dieu, pour nous estre imputé à iustice. Finalemẽt, quand il est question de la iustice des œuures, il ne faut point regarder vn seul fait: mais la Loy mesmes. Et pourtant si nous cherchõs iustice en la Loy, ce sera en vain que nous produirons vne œuure ou deux: mais il est requis d'apporter vne obeissance perpetuelle. Ce n'est pas dõc pour vne fois que le Seigneur nous impute à iustice la remission gratuite de noz pechez, cõme aucuns follemẽt pensent, à fin qu'ayans impetré vne fois pardon de nostre mauuaise vie, nous cherchiõs apres iustice en la Loy: veu qu'en ce faisant il ne feroit que se moquer de nous, en nous abusant d'vne vaine esperance. Car cõme ainsi soit que nous ne puissiõs auoir aucune perfectiõ cependãt que nous sommes en ce corps mortel: d'autrepart que la Loy denõce iugemẽt & mort à tous ceux qui n'aurõt accõply d'œuures parfaite iustice: elle auroit touſiours dequoy nous accuser & cõuaincre, sinon que la misericorde de Dieu vint au deuãt pour nous absoudre de remission de peché assiduelle. Pourtãt ce que nous auõs dit au cõmencement, demeure touſiours ferme: c'est que si nous sommes estimez selon nostre dignité, quelque chose que nous taschions de faire, nous serons touſiours dignes de mort auec noz efforts & entreprises.

Exec. 18. c. 24 Iaq. 2. b. 10

11 Il nous faut fermemẽt arrester à ces deux poincts: le premier est, qu'il ne s'est iamais trouué œuure d'hõme fidele qui ne fust dãnable, si elle eust esté examinée selon la rigueur du iugemẽt de Dieu. le secõd est, q̃ quãd il s'en trouueroit vne telle (ce qui est impossible à l'hõme) neantmoins qu'estãt pollue & souillée par les pechez qui seroyẽt en la personne, elle perdroit toute grace & estime. C'est-cy le principal poinct de la dispute que nous auons auec les Papistes, & quasi le nœud de la matiere. Car touchãt du cõmencement de la iustification, il n'y a nul debat entre nous & les docteurs Scolastiques, qui ont quelque sens & raison. Il est bien vray que le poure monde a esté seduit iusque là, de penser que l'homme se preparast de soymesme pour estre iustifié de Dieu: & que ce blaspheme a regné communement tant en predications qu'aux escoles: comme encore auiourdhuy il est souste nu de ceux qui veulent maintenir toutes les abominations de la Papauté. mais ceux qui ont eu quelque raison, ont touſiours accordé auec nous en ce poinct, ainsi que i'ay dit: assauoir que le pecheur, estant deliuré de damnation par la bonté gratuite de Dieu, est iustifié d'autant qu'il obtient pardon de ses fautes. Mais voicy en

quoy

quoy ils different d'auec nous: c'eſt que premierement ſous le mot de Iuſtification ils cõprennent le renouuellement de vie ou la regeneration, par laquelle Dieu nous reforme en l'obeiſſance de ſa Loy. Secondement, que quand l'homme eſt vne fois regeneré, ils pensent qu'il ſoit aggreable à Dieu, & tenu pour iuſte par le moyen de ſes bonnes œuures. Or le Seigneur aucontraire prononce, qu'il a imputé à ſon ſeruiteur Abraham la foy à iuſtice: non pas ſeulement pour le temps qu'il ſeruoit aux idoles, mais long temps apres qu'il auoit commencé à viure ſainctement. Abraham donc auoit deſia long temps adoré Dieu en pureté de cœur, & auoit ſuiuy long temps les commandemens d'iceluy ſelon qu'vn homme mortel peut faire. ſi eſt-ce toutesfois qu'il a ſa iuſtice par la foy. Dequoy nous concluons ſelon ſainct Paul, que ce n'eſt pas ſelon les œuures. Semblablement quand il eſt dit au Prophete, que le iuſte viura de foy: il n'eſt point queſtion des infideles, leſquels Dieu iuſtifie en les conuertiſſant à la foy: mais ceſte doctrine s'adreſſe aux fideles, & leur eſt dit qu'ils viuront par foy. Sainct Paul en donne encores vne plus claire declaration, quand pour approuuer la iuſtice gratuite, il amene ce paſſage de Dauid, Bien-heureux ſont ceux auſquels les pechez ſont remis. Or il eſt certain que Dauid ne parle point des infideles, mais de ſoy-meſme & de ſes ſemblables: d'autant qu'il parle du ſentiment qu'il en auoit apres auoir long temps ſeruy à Dieu. Parquoy il ne faut pas que nous ayons pour vn coup ſeulement ceſte beatitude: mais qu'elle nous dure pour toute noſtre vie. Finalement, l'ambaſſade de reconciliation dont parle ſainct Paul, laquelle nous teſtifie que nous auons noſtre iuſtice en la miſericorde de Dieu, ne nous eſt point donnée pour vn iour: mais eſt perpetuelle en l'Egliſe Chreſtienne. Pourtant les fideles n'ont autre iuſtice iuſqu'à la mort, que par le moyẽ qui eſt là deſcrit. Car Chriſt demeure à iamais Mediateur pour nous recõcilier auec le Pere: & l'efficace de ſa mort eſt perpetuelle, aſſauoir l'ablution, ſatisfaction & l'obeiſſance parfaite qu'il a rendue, par laquelle toutes nos iniquitez ſont cachées. Et ſainct Paul aux Epheſiens ne dit pas que nous ayons le commencement de noſtre ſalut par grace, mais que nous ſommes ſauuez par icelle: non point par les œuures, afin que nul ne ſe glorifie.

Rom. 4. c. 13

Habac. 2 a. 4

Pſa. 32. a. 1

2. Cor. 5. d. 18

Epheſ. 2. b. 8

12 Les ſubterfuges que cherchẽt icy les Sorboniſtes pour euader, ne les deſpeſchẽt point. Ils diſent que ce que les bonnes œuures ont quelque valeur à iuſtifier l'homme, cela ne viẽt pas de leur dignité propre, laquelle ils appellẽt Intrinſeque: mais de la grace de Dieu qui les accepte. Secondement, pource qu'ils ſont contraints de confeſſer que la iuſtice des œuures eſt touſiours icy imparfaite, ils accordent bien que cependant que nous ſommes en ce mõde, nous auons touſiours meſtier que Dieu nous pardonne nos pechez, pour ſuppléer le defaut de nos œuures: mais que ce pardon ſe fait, entant que les fautes qui ſe commettent ſont cõpenſées par œuures de ſupererogation. Ie reſpon, que la grace qu'ils appellent Acceptãte, n'eſt autre choſe que la bõté gratuite du Pere celeſte, dont il nous embraſſe & reçoit en Ieſus Chriſt: c'eſt quand il nous veſt de l'innocence d'iceluy, & nous la met en cõte: à ce que par le benefice d'icelle il nous tienne pour ſainctz, purs & innocens. Car il faut que la iuſtice de Chriſt ſe preſente pour nous, & ſoit comme conſignée au iugement de Dieu: pource qu'icelle ſeule, comme elle eſt parfaite, auſsi peut ſouſtenir ſon regard. Nous eſtans garniz d'icelle, obtenons remiſsion aſsiduelle de nos pechez en foy. Par la pureté d'icelle nos macules & les ordures de nos imperfections eſtans cachées, ne nous ſont imputées: mais ſont comme enſeuelies, afin de n'apparoiſtre point deuant le iugement de Dieu: iuſqu'à ce que l'heure vienne, qu'apres la mort de noſtre vieil hõme, la bonté de Dieu nous retire auec Ieſus Chriſt, qui eſt le nouuel Adam, en vn repos bien-heureux: où nous attendions le iour de la reſurrection, auquel nous ſerons transferez en la gloire celeſte, ayans receu nos corps incorruptibles.

13 Si ces choſes ſont vrayes, il n'y a nulles œuures qui nous puiſſent d'elles-meſmes rẽdre agreables à Dieu. meſmes elles ne luy ſont pas plaiſantes, ſinõ entãt que l'hõme eſtãt couuert de la iuſtice de Chriſt luy plaiſt, & obtiẽt la remiſsiõ de ſes vices. Car Dieu n'a point promis le loyer de vie a quelques certaines œuures, mais prononce ſimplement que celuy qui fera le contenu de la Loy viura: mettant à l'oppoſite la malediction notable cõtre tous ceux qui auront defailli en vn ſeul poinct. Enquoy l'erreur cõmun touchant la iuſtice partiale eſt aſſez refuté, puis que Dieu n'admet nulle iuſtice ſinon l'obſeruation entiere de ſa Loy. Ce qu'ils ont accouſtumé de iaſer, de recompenſer Dieu par œuures de ſupererogation, n'eſt gueres plus ferme. Car quoy? ne reuiennẽt-ils pas touſiours là dont ils ſont ia exclus? c'eſt que quiconque garde en partie la Loy, eſt d'autant iuſte par ſes œuures? En ce faiſant ils prennent vne choſe pour reſolue, q̃ nul de ſain iugement ne leur cõcederoit. Le Seigneur teſmoigne ſi ſouuẽt, qu'il ne recognoiſt autre iuſtice, ſinõ en parfaite obeiſſance de ſa Loy. Quelle audace eſt-ce, quand nous ſommes deſnuez d'icelle, afin qu'il

Leuit. 18. a. 5

ne ſemble aduis que nous ſoyons deſpouillez de toute gloire, c'eſt à dire que nous ayons pleinement cedé à Dieu, de produire ie ne ſay quelles pieces & morceaux d'vn peu de bõnes œuures, & ainſi vouloir racheter ce qui nous defaut par ſatisfactiõs? Les ſatisfactiõs ont eſté cy deſſus puiſſammẽt abbatues: tellement qu'elles ne nous deuroyent entrer en l'entendement, & ne fuſt-ce que par ſonges. Seulement ie dy que ceux qui babillent ainſi inconſiderẽment, ne reputent point combien c'eſt vne choſe execrable à Dieu que peché: car lors certes ils entendroyent que toute la iuſtice des hommes aſſemblée en vn monceau, ne ſuffiroit pas à la recompenſe d'vn ſeul peché. Nous voyons l'homme auoir eſté pour vn ſeul peché tellement reietté de Dieu, qu'il a perdu tout moyen de recouurer ſalut. La faculté donc de ſatisfaire nous eſt oſtée: de laquelle ceux qui ſe flattent, iamais ne ſatisferont à Dieu, auquel il n'y a rien agreable de ce qui procede de ſes ennemis. Or tous ceux auſquels il veut imputer les pechez luy ſont ennemis. Il faut donc que tous pechez ſoyent couuers & remis, deuant qu'il regarde à vne ſeule œuure de nous. Dont il s'enſuit que la remiſsion des pechez eſt gratuite: laquelle eſt meſchamment blaſphemée de ceux qui mettent en auant aucunes ſatiſfactions. Pourtant nous, à l'exemple de l'Apoſtre, oubliant les choſes paſſées, & tendans à ce qui eſt deuant nous: pourſuyuons noſtre courſe, pour paruenir au loyer de la vocation ſupernelle.

Gen. 3. c. 17

Philip. 3. c. 13

Luc 17. c. 10

14 De pretendre quelques œuures de ſupererogation, comme conuiendra-il auec ce qui eſt dit, que quand nous aurons fait tout ce qui nous eſt commandé, nous diſions que nous ſommes ſeruiteurs inutiles, & que nous n'auons fait que ce que nous deuions faire? Dire deuant Dieu, n'eſt pas feindre ou mentir: mais arreſter en ſoy-meſme ce qu'on a pour certain. Le Seigneur donc nous commande de iuger à la verité, & recognoiſtre de cœur que nous ne luy faiſons nuls ſeruices gratuits: mais ſeulement luy rendons ceux dõt nous luy ſommes redeuables. Et ce à bon droit: car nous luy ſommes ſerfs, & aſtreints de noſtre condition à tant de ſeruices, qu'il nous eſt impoſsible de nous en acquitter, voire quand toutes nos penſées & tous nos membres ne s'appliqueroyent à autre choſe. Pourtant quand il dit, Apres que vous aurez fait tout ce qui vous aura eſté cõmandé: c'eſt autãt cõme s'il diſoit, Poſez le cas que toutes les iuſtices du monde fuſſent en vn hõme ſeul, & encore dauantage. Nous donc, entre leſquels il n'y en a nul qui ne ſoit bien loin de ce but, comment nous oſerions nous glorifier d'auoir adiouſté quelque comble à la iuſte meſure? Et ne faut point que quelcun allegue, qu'il n'y a nul inconuenient, que celuy qui ne fait pas ſon deuoir en quelque partie, face plus qu'il n'eſt requis de neceſsité. car il nous faut auoir ceſte reigle, qu'il ne nous peut rien venir en l'entendement, qui face ou à l'honneur de Dieu, ou à la dilection de noſtre prochain, qui ne ſoit compris ſous la loy de Dieu. Or ſi c'eſt partie de la Loy: il ne nous faut vanter de liberalité volontaire, où nous ſommes aſtreints par neceſsité.

Luc 17. b. 7

15 C'eſt mal à propos qu'ils alleguent la ſentẽce de ſainct Paul pour prouuer cela, quãd il ſe glorifie qu'entre les Corinthiens il a cedé de ſon droit, duquel il pouuoit vſer s'il euſt voulu: & qu'il ne leur a point ſeulement rendu ce qu'il leur deuoit de ſon office, mais qu'il s'eſt employé outre ſon deuoir, en leur preſchant gratuitement l'Euangile. Il falloit conſiderer la raiſon qui eſt là notée: c'eſt qu'il a fait cela afin qu'il ne fuſt point en ſcãdale aux infirmes. Car les ſeducteurs qui troubloyent ceſte egliſe-là, s'inſinuoyẽt par ceſte couuerture de ne rien prendre pour leur peine, afin d'acquerir faueur à leur peruerſe doctrine, & mettre l'Euangile en haine: tellement qu'il eſtoit neceſſaire à ſainct Paul ou de mettre en danger la doctrine de Chriſt, ou d'obuier à telles cautelles. Si c'eſt choſe indifferẽte à l'homme Chreſtien, d'encourir ſcandale quand il s'en peut abſtenir: ie confeſſe que l'Apoſtre a donné quelque choſe à Dieu plus qu'il ne luy deuoit. mais ſi cela eſtoit requis à vn prudent diſpenſateur de l'Euangile: ie dy qu'il a fait ce qu'il deuoit. Finalemẽt, quand ceſte raiſon n'apparoiſtroit point, neantmoins ce que dit Chryſoſtome eſt touſiours vray: que tout ce qui vient de nous, eſt d'vne telle condition que ce que poſſede vn homme ſerf: c'eſt que par le droit de ſeruitude il appartient à ſon maiſtre. Ce que Chriſt n'a point diſſimulé en la parabole. Car il interrogue quel gré nous ſaurons à noſtre ſeruiteur, apres qu'ayant trauaillé tout au long du iour, il retourne au ſoir en la maiſon. Or il ſe peut faire, qu'il aura prins plus de peine que nous ne luy en euſsions oſé impoſer: quãd ainſi ſera, encore n'a-il fait ſinon ce qu'il nous deuoit du droit de ſeruitude, veu qu'il eſt noſtre, auec tout ce qu'il peut faire. Ie ne dy point quelles ſont les ſupererogations, dont ils ſe veulent priſer deuant Dieu: toutesfois ce ne ſont que fatras, leſquels il n'a point commandez, & ne les approuue point: & quand ce viendra à rendre conte, ne les allouera nullement. En ce ſens nous concederons bien que ce ſont œuures de ſupererogations, ainſi qu'en parle le Prophete, diſãt: Qui a requis ces choſes de vos mains? Mais il faut que

1. Cor. 9. a. 1

au meſme b. 12

Iſaie 1. d. 12

ces

ces Pharisiens se souuiennẽt de ce qui en est dit en vn autre lieu: Pourquoy deliurez vous vostre argẽt, & n'é achetez point de pain? pourquoy prenez vous peine en choses qui ne vous peuuent rassasier? Messieurs nos maistres peuuent bien sans grande difficulté disputer de ces matieres, estans en leurs escoles assis mollement sur des cousins: mais quand le souuerain Iuge apparoistra du ciel en son Throne iudicial, tout ce qu'ils aurõt determiné ne profitera gueres, ains s'esuanouira comme fumée. Or c'estoit ce qu'il falloit icy chercher: quelle fiance nous pourrons apporter, pour nous defendre en cest horrible iugemẽt, & non pas ce qu'on en peut babiller, ou mentir en quelque anglet d'vne Sorbonne. *Isaie 55. a. 2*

16 Il nous faut chasser icy deux pestes de nos cœurs: c'est de n'auoir nulle fiance en nos œuures, & ne leur attribuer aucune louange. L'Escriture çà & là nous en oste la fiance, disant que toutes nos iustices ne sont qu'ordure & puantise deuant Dieu, sinon qu'elles tirent bonne odeur de la iustice de Iesus Christ: qu'elles ne peuuent sinon prouoquer la vengeance de Dieu, si elles ne sont supportées par le pardon de sa misericorde. Ainsi elle ne nous laisse rien de reste, sinon que nous implorions la clemẽce de nostre Iuge, pour obtenir mercy, auec ceste confession de Dauid: que nul ne sera iustifié deuant sa face, s'il appelle à conte ses seruiteurs. & quand Iob dit, Malheur sur moy si i'ay forfait: & si i'ay iustement fait, encore ne leueray ie point la teste. Combien qu'il regarde à la iustice souueraine de Dieu, à laquelle les Anges mesmes ne peuuẽt satisfaire: si est-ce qu'il mõstre quãd on viẽt deuãt le throne iudicial de Dieu, qu'il ne reste riẽ à toutes creatures humaines sinon de faire silẽce. Car il n'entẽd point qu'il aime mieux de son bõ gré ceder à Dieu, q̃ de combattre auec peril contre sa rigueur: mais il signifie qu'il ne recognoit iustice en soy, laquelle ne decheust incontinent deuant Dieu. Quand la fiance est dechassée, il faut aussi que toute gloire soit aneantie. Car qui est-ce qui assignera la louãge de iustice à ses œuures, quand en les considerant il tremblera deuant Dieu? Parquoy il nous faut venir où Isaie nous appelle: c'est que toute la semence d'Israel se loue & se glorifie en Dieu: pource que ce qu'il dit ailleurs est tresvray, c'est que nous sommes plantez à sa gloire. Nostre cœur donc sera lors droitement purgé, quand il ne s'appuyera nullement en aucune fiance d'œuures: & n'en prendra point matiere de s'esleuer & enorgueillir. C'est ceste erreur qui induit les hommes à ceste fiance friuole & mensongere, qu'ils establissent touiours la cause de leur salut en leurs œuures. *Iob 10. c. 15* *Isaie 46. d. 20* *Isaie 61. a. 3*

17 Mais si nous regardons les quatre genres de causes que les Philosophes mettẽt, nous n'en trouuerons pas vn seul qui conuienne aux œuures, quand il est questiõ de nostre salut. L'Escriture par tout enseigne, que la cause efficiente de nostre salut est la misericorde de nostre Pere celeste, & la dilection gratuite qu'il a eu enuers nous. Pour la cause materielle elle nous propose Christ auec son obeissance, par laquelle il nous a acquis iustice. De la cause qu'on appelle instrumẽtale, quelle dirons nous qu'elle est, sinon la foy? Sainct Iean a comprins toutes ces trois ensemble en vne sentence, quand il dit que Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils vnique: afin que quiconque croira en luy, ne perisse point, mais ait la vie eternelle. Quant à la cause finale, l'Apostre dit que c'a esté pour demõstrer la iustice de Dieu, & glorifier sa bonté: conioignant mesme clairemẽt les trois autres causes que nous auõs recitées. Car voicy qu'il dit, Tous ont peché, & sont desnuez de la gloire de Dieu: mais ils sont iustifiez gratuitement par la grace d'iceluy. Il demõstre là le commencement & comme la source: c'est que Dieu a eu pitié de nous par sa bonté. Il s'ensuit, Par la redemption laquelle est en Christ. Icy nous auons la substance, en laquelle consiste nostre iustice. Il s'ensuit encore: Par la foy au sang d'iceluy: en quoy il demõstre la cause instrumentale, par laquelle la iustice de Christ nous est appliquée. Il adiouste consequemment la fin, quand il dit que Dieu a fait cela pour demonstrer sa iustice, à ce qu'il soit iuste, & iustifiant celuy qui a foy en Iesus Christ. Et mesme, pour signifier comme en passant, que ceste iustice dont il parle consiste en la reconciliation entre Dieu & nous, il dit nommément que Christ nous a esté donné, pour nous rendre le Pere propice. Semblablement au premier chapitre de l'Epistre aux Ephesiens, il enseigne que Dieu nous reçoit en sa grace par sa pure misericorde: que cela se fait par l'interceslsiõ de Christ: que nous receuons ceste grace par foy: que le tout tend à ce but, que la gloire de sa bonté soit pleinement cogneue. Quand nous voyons toutes les parties de nostre salut estre hors de nous: qu'est-ce que nous prenons aucune confiance ou gloire de nos œuures? Quãt est de la cause efficiente & finale, les plus grans aduersaires de la gloire de Dieu ne nous en sauroyent faire controuersie, s'ils ne veulent renoncer toute l'Escriture. Quand ce vient à la cause materielle & instrumentale, ils cauillent, comme si nos œuures partissoyent à demy auec la foy & la iustice de Christ. Mais l'Escriture contredit aussi bien à cela, en affermant simplement que Christ nous est en iustice & en vie, & que nous possedons vn *Iean 3. b. 16* *Rom 3. c. 23*

tel bien par la ſeule foy.

18 Ce que les ſaincts ſe conferment & ſe conſolent ſouuent, en reduiſant en memoire leur innocence & integrité, & aucunesfois la mettent en auant: cela ſe fait en deux manieres. c'eſt qu'en accomparant leur bonne cauſe auec la mauuaiſe cauſe des iniques, ils cõçoyuent de cela eſperance de victoire: non pas tant pour la valeur ou eſtime de leur iuſtice, que pource que l'iniquité de leurs ennemis merite cela. ſecondement, quand en ſe recognoiſſant deuant Dieu ſans ſe comparer auec les autres, ils reçoyuent quelque conſolation & fiance de la pureté de leur conſcience. De la premiere raiſon nous en verrons cy apres. maintenant depeſchons briefuement la ſeconde, comment c'eſt quelle peut conuenir & accorder auec ce que nous auons deſia dit, aſſauoir qu'il ne nous faut appuyer ſur aucune fiance de nos œuures au iugement de Dieu, & ne nous en faut nullemẽt glorifier. Or la conuenance eſt telle: c'eſt que les ſaincts, quand il eſt queſtion de fonder & eſtablir leur ſalut, ſans auoir regard à leurs œuures fichent les deux yeux en la ſeule bõté de Dieu. Et non ſeulement s'adreſſent à icelle deuant toutes choſes, comme au commencement de leur beatitude: mais l'ayant auſsi bien pour accompliſſement, y acquieſcent du tout, & s'y repoſent. Apres que la conſcience eſt ainſi fondée, dreſſée & confermée, elle ſe peut auſsi fortifier par la conſideration des œuures: aſſauoir entant que ce ſont teſmoignages que Dieu habite & regne en nous. Puis donc que ceſte fiance des œuures n'a point lieu iuſques à ce qu'ayons remis toute la fiance de noſtre cœur en la miſericorde de Dieu: cela ne fait rien pour monſtrer que les œuures iuſtifient, ou d'elles-meſmes puiſſent aſſeurer l'homme. Pourtant quand nous excluons la fiance des œuures, nous ne voulons autre choſe dire ſinon que l'ame Chreſtienne ne doit point regarder au merite des œuures, comme à vn refuge de ſalut: mais du tout ſe repoſer en la promeſſe gratuite de iuſtice. Cependant nous ne luy defendons pas qu'elle ne ſe ſouſtienne & conferme par tous ſignes qu'elle a de la benediction de Dieu: car ſi tous les dons que Dieu nous a faits, quand nous les reduiſons en memoire, ſont comme rayons de la clarté de ſon viſage, pour nous illuminer à contempler la ſouueraine lumiere de ſa bonté: par plus forte raiſon les bonnes œuures qu'il nous a données doyuent ſeruir à cela, leſquelles demonſtrent l'Eſprit d'adoption nous auoir eſté donné.

19 Quand donc les Saincts conferment leur foy par leur innocẽce, ou en prennent matiere de ſe reſiouyr: ils ne font autre choſe ſinon reputer par les fruicts de leur vocation, que Dieu les a adoptez pour ſes enfans. Ce dõc que dit Salomon qu'en la crainte du Seigneur il y a ferme aſſeurance: ce que les Saincts pour eſtre exaucez de Dieu vſent aucunes fois de ceſte remonſtrance, qu'ils ont cheminé deuant ſa face en integrité & ſimplicité: tout cela n'a point de lieu à faire fondement pour edifier la conſcience: mais lors ſeulement peut valoir, quãd on le prend comme enſeigne de la vocatiõ de Dieu. Car la crainte de Dieu n'eſt nulle part telle, qu'elle puiſſe donner ferme aſſeurance: & tous les ſaincts entendent bien qu'ils n'ont pas pleine integrité, ains qui eſt meſlée auec beaucoup d'imperfections & reliques de leur chair: mais pource que des fruicts de leur regeneration ils prennent argument & ſigne que le ſainct Eſprit habite en eux, ils n'ont pas petite matiere à ſe confermer d'attendre l'aide de Dieu en toutes neceſsitez: veu qu'ils l'experimentent Pere en ſi grand' choſe. Or ils ne peuuent cela faire, que premierement ils n'ayent apprehendé la bonté de Dieu, s'aſſeurans d'icelle par les promeſſes de l'Euangile tant ſeulemẽt. Car s'ils commencent vne fois de la reputer ſelon les œuures, il n'y aura rien plus incertain ne plus infirme: veu que ſi les œuures ſont eſtimées en elles-meſmes, elles ne menaceront pas moins l'homme de l'ire de Dieu par leur imperfection, qu'elles luy teſmoigneront ſa beneuolence par leur pureté tellement quellement accommencée. En ſomme ils preſchent tellement les benefices de Dieu, qu'ils ne ſe diuertiſſent nullement de ſa faueur gratuite: en laquelle ſainct Paul teſmoigne que nous auons toute perfection haut & bas, de long & de large & de profõd, comme s'il diſoit, quelque part que ſe tournent nos ſens, & quand ils monteroyent le plus haut du monde, ou s'eſtendroyent au long & au large, qu'ils ne doiuent outrepaſſer ceſte borne: c'eſt de cognoiſtre la dilection de Ieſus Chriſt enuers nous, & ſe tenir ſerrez à la bien mediter, pource qu'elle comprend en ſoy toutes meſures. Pour laquelle raiſon il dit qu'elle ſurmonte en preéminence tout ſauoir: adiouſtant que quand nous comprenons comment Dieu nous a aimez en Ieſus Chriſt, nous ſommes remplis en toute plenitude diuine. comme ailleurs, en ſe glorifiant que les fideles ſont victorieux en tous combats, il adiouſte la raiſon & moyẽ, aſſauoir Pour celuy qui les a aimez.

Prou.14. v.26 2.Rois 20.a.3

Epheſ.3. d.18

Au meſme 91 Rom.8. §.37

20 Nous voyons maintenant que les ſaincts ne conçoyuent point vne fiance de leurs œuures, qui attribue quelque choſe au merite d'icelles (veu qu'ils ne les cõſiderent point

que

que comme dons de Dieu, dont ils recognoiſſent ſa bonté : & ſignes de leur vocation, dont ils reputent leur election:) n'auſsi qui derogue rien à la iuſtice gratuite que nous obtenons en Chriſt, veu qu'elle en depẽd, & ne peut ſubſiſter qu'en icelle. Ce que S. Auguſtin demonſtre fort bien en peu de parolles, parlant ainſi : Ie ne dy pas au Seigneur qu'il ne deſpriſe point l'œuure de mes mains : il eſt biẽ vray que ie cherche le Seigneur de mes mains, & ne ſuis point deceu: mais ie ne priſe pas les œuures de mes mains. car ie crain, ſi Dieu les regardoit, qu'il n'y trouuaſt plus de pechez que de merites. Seulement ie dy, & prie & deſire cela, qu'il ne deſpriſe point l'œuure de ſes mains. Seigneur donc, voy ton œuure en moy, non pas le mien. car ſi tu y vois le mien, tu le cõdamnes: ſi tu y vois le tien, tu le couronnes. Et de fait, toutes les bonnes œuures que i'ay ſont de toy. Nous voyons qu'il met deux raiſons pourquoy il n'oſe point alleguer ſes œuures à Dieu : aſſauoir que s'il a rien de bon, ce n'eſt pas du ſien : ſecondement, que tout le bien qui eſt en luy eſt ſurmonté par la multitude de ſes pechez. De là vient que la conſciẽce, en cõſiderant ſes œuures, conçoit plus de frayeur & eſtonnement que d'aſſeurance. Pourtant ce ſainct perſonnage ne veut point que Dieu regarde autrement ſes bien-faits, ſinon pour cognoiſtre en iceux la grace de ſa vocation, afin de parfaire l'œuure qu'il a commencée. *In Pſal. 137*

21 Dauantage, ce que l'Eſcriture dit, que les bonnes œuures ſont cauſe pourquoy noſtre Seigneur fait bien à ſes ſeruiteurs: il faut tellement entendre cela, que ce que nous auons dit cy deſſus demeure en ſon entier. c'eſt que l'origine & effect de noſtre ſalut giſt en la dilection du Pere celeſte: la matiere & ſubſtance, en l'obeiſſance de Chriſt : l'inſtrument, en l'illumination du ſainct Eſprit, c'eſt à dire en la foy : que la fin eſt, à ce que la bonté de Dieu ſoit glorifiée. Cela n'empeſche point que Dieu ne reçoyue les œuures, comme cauſes inferieures. mais dont vient cela? C'eſt pource que ceux qu'il a predeſtinez par ſa miſericorde à l'heritage de la vie eternelle, il les introduit ſelon ſa diſpenſation ordinaire en la poſſeſsion d'icelle par bonnes œuures. Ainſi ce qui precede en l'ordre de ſa diſpenſation, il le nõme cauſe de ce qui s'enſuit apres. Pour ceſte meſme raiſon l'Eſcriture ſemble aduis ſignifier aucunesfois, que la vie eternelle procede des bonnes œuures : non pas que la louange leur en doyue eſtre attribuée, mais pource que Dieu iuſtifie ceux qu'il a eſleus, pour les glorifier finalement: la premiere grace, qui eſt comme vn degré à la ſecõde, eſt nommée cauſe d'icelle. Toutesfois quand il faut aſsigner la vraye cauſe, l'Eſcriture ne nous meine point aux œuures, mais nous retient en la ſeule meditation de la miſericorde de Dieu. Car qu'eſt-ce que veut dire ceſte ſentence de l'Apoſtre: que le loyer de peché c'eſt mort: la vie eternelle eſt grace de Dieu? Pourquoy n'oppoſe-il la iuſtice à peché, comme la vie à la mort? Pourquoy ne met-il la iuſtice pour cauſe de vie : comme il dit le peché eſtre cauſe de mort? Car la comparaiſon euſt eſté ainſi entiere, laquelle eſt aucunement imparfaite comme il la couche. Mais il a voulu exprimer en ceſte comparaiſon ce qui eſtoit vray: aſſauoir que la mort eſt deuë à l'homme pour ſes merites : mais que la vie eſt ſituée en la ſeule miſericorde de Dieu. Bref en toutes ces façons de parler, où il eſt fait mẽtion des bonnes œuures, il n'eſt pas queſtion de la cauſe pourquoy Dieu fait biẽ aux ſiens, mais ſeulement de l'ordre qu'il y tient : c'eſt qu'en adiouſtãt grace ſur grace, il prẽd occaſion des premieres de les augmenter par les ſecondes : & pourſuit tellement ſa liberalité, qu'il veut que nous penſions touſiours à ſon election gratuite, laquelle eſt la fontaine de tous ſes bien-faits enuers nous. Car combien qu'il aime & priſe les dons qu'il nous eſlargit iournellement ſelon qu'ils procedent de ceſte ſource-là: toutesfois pource que noſtre office eſt de nous tenir arreſtés à l'acceptatiõ gratuite, laquelle ſeule peut affermir nos ames, il conuient mettre en ſecond degré les dõs de ſon Eſprit, deſquels il nous enrichit, en ſorte qu'ils ne deroguent point à la premiere cauſe. *Rom. 8. f. 30* *Rom. 6. d. 3*

CHAP. XV.

Que tout ce qui eſt dit pour magnifier les merites, deſtruit tant la louange de Dieu que la certitude de noſtre ſalut.

NOus auons deſia deſpeſché le principal nœud de ceſte matiere: c'eſt que d'autant qu'il eſt neceſſaire que toute iuſtice ſoit confondue deuant la face de Dieu, ſi elle eſt appuyée ſur les œuures, elle eſt contenue en la ſeule miſericorde de Dieu, & en la ſeule communion de Chriſt : & pourtant en la ſeule foy. Or nous auõs diligemment à noter, que c'eſt-cy le principal poinct: afin de ne nous enuelopper en l'erreur commun non ſeulement du vulgaire, mais auſsi des ſauans. Car quand il eſt queſtion ſi la foy ou les œuures iuſtifient, ils alleguent les paſſages qui ſemblent aduis attribuer quelque merite aux œuures deuant Dieu : comme ſi la iuſtification des œuures eſtoit par cela demõſtrée, quãd il ſeroit prouué qu'elles ſont en quel-

que eſtime deuant Dieu. Or il a eſté clairement demonſtré que la iuſtice des œuures conſiſte ſeulement en vne parfaite & entiere obſeruation de la Loy : dont il s'enſuit que nul n'eſt iuſtifié par ſes œuures, ſinõ celuy qui eſt venu à vne telle perfection, qu'on ne le ſauroit redarguer de la moindre faute du monde. C'eſt donc vne autre queſtion & ſeparée, aſſauoir ſi les œuures, combien qu'elles ne ſuffiſent point à iuſtifier l'hõme, luy peuuent acquerir faueur enuers Dieu.

2 Premierement ie ſuis cõtraint de proteſter cela de ce nom de Merite: que quiconque l'a le premier attribué aux œuures humaines, au regard du iugement de Dieu, n'a pas fait choſe expediente pour entretenir la ſyncerité de la foy. Quant à moy, ie me deporte volõtiers de toutes contentiõs qui ſe font pour les mots: mais ie deſireroye que ceſte ſobrieté euſt touſiours eſté gardée entre les Chreſtiẽs, qu'ils n'euſſent point ſans meſtier & ſans propos vſurpé vocables eſtranges de l'Eſcriture, qui pouuoyent engendrer beaucoup de ſcandales & peu de fruict. Car quel meſtier eſtoit-il, ie vous prie, de mettre en auãt ce nom de Merite, puis que la dignité des bonnes œuures pouuoit autrement eſtre expliquée ſans offenſion? Or combien il eſt venu de ſcandales de ce mot, nous le voyons auec grãd dommage de tout le monde. Certes comme il eſt plein d'orgueil, il ne peut ſinon obſcurcir la grace de Dieu, & abbreuuer les hommes d'vne vaine outrecuidance. Ie confeſſe que les anciens docteurs de l'Egliſe en ont communement vſé. Et pleuſt à Dieu que par vn petit mot ils n'euſſent point donné occaſion d'erreur à ceux qui ſont venus depuis. Combien qu'en d'aucuns lieux ils ont teſtifié comment ils ne vouloyent point preiudicier en ce faiſant à la verité. Sainct Auguſtin en quelque lieu dit, Que les merites humains ſe taiſent icy, leſquels ſont peris en Adam: & que la grace de Dieu regne, cõme elle regne par Ieſus Chriſt. Item, Les ſaincts n'attribuẽt rien à leurs merites, mais le tout à la miſericorde de Dieu. Item, Quand l'homme voit que tout ce qu'il a de bien il ne l'a pas de ſoy, mais de ſon Dieu: il voit que tout ce qui eſt loué en luy n'eſt point de ſes merites, mais de la miſericorde de Dieu. Nous voyons comment en ayant oſté à l'homme la vertu de bien faire, il abbat auſſi la dignité des merites. Item Chryſoſtome, Toutes nos œuures qui ſuyuent la vocation gratuite de Dieu ſont comme dettes que nous luy rendons: mais ces benefices ſont de grace, benificẽce & pure largeſſe. Toutesfois laiſſant le nom derriere, conſiderons pluſtoſt la choſe. Sainct Bernard dit bien, comme i'ay deſia allegué en quelque paſſage, que cõme il ſuffit pour auoir merites, de ne preſumer point de ſes merites: auſſi qu'il ſuffit pour eſtre condãné, de n'auoir nuls merites. Mais en adiouſtãt quant & quant l'interpretatiõ il adoucit la dureté de ce mot, en diſant, Mets donc peine d'auoir des merites: quãd tu les auras, cognois qu'ils te ſont dõnez: eſperes-en le fruict de la miſericorde de Dieu, & en ce faiſant tu auras euité tout le dãger de poureté, ingratitude & preſomption. L'Egliſe eſt biẽ-heureuſe laquelle a des merites ſans preſomptiõ, & a preſomption ſans merites. Et vn peu auparauant il auoit monſtré en quel ſens il vſoit de ce mot, diſant, Pourquoy l'Egliſe ſe ſoucieroit-elle de merites, puis qu'elle a vn plus certain moyen de ſe glorifier au bon plaiſir de Dieu? Dieu ne ſe peut renoncer, il fera ce qu'il a promis. Ainſi il ne faut demander par quels merites nous eſperons ſalut, veu que Dieu nous dit, Ce ne ſera pas à cauſe vous, mais pour l'amour de moy. Il ſuffit donc pour meriter ſalut, de ſauoir que les merites ne ſuffiſent point.

De præd. ſanct.
In Pſ. 139
In Pſ. 88.
Hom. 33. in Geneſ.
Sup. Cãt. ſerm. 68.
Exec. 36. c. 22, f. 32

3 Que c'eſt que meritent nos œuures l'Eſcriture le demonſtre, diſant qu'elles ne peuuent ſouſtenir le regard de Dieu, entãt qu'elles ſont pleines d'ordure & immõdicité. Dauantage, que c'eſt que meriteroit l'obeiſſance parfaite de Loy, ſi elle ſe pouuoit quelque part trouuer, elle le declare en nous cõmandant de nous reputer ſeruiteurs inutiles, quãd nous aurions fait toutes choſes qui nous ſont ordonnées: veu qu'ainſi meſmes nous n'aurions rien fait à Dieu de gratuit, mais nous ſerions ſeulement acquitez des ſeruices à luy deuz, auſquels il ne doit nulle grace. Toutesfois le Seigneur appelle les œuures qu'il nous a données, Noſtres: & non ſeulemẽt teſmoigne qu'elles luy ſont aggreables, mais qu'elles ſeront remunerées de luy. Maintenant noſtre office eſt de prendre courage, & eſtre incitez de telles promeſſes, à ce que nous ne nous laſsions point en bien faiſant: & auſsi de n'eſtre pas ingrats à vne telle benignité. Il n'y a nulle doute que tout ce qui merite louange en nos œuures ne ſoit grace de Dieu, & qu'il n'y a pas vne ſeule goutte de bien que nous deuions propremẽt nous attribuer. Si nous recognoiſſons cela à la verité, non ſeulement toute fiance de merite s'eſuanouira, mais auſsi toute fantaſie. Ie dy donc que nous ne partiſſons point la louange des bonnes œuures entre Dieu & l'homme, comme font les Sophiſtes: mais la gardons entiere à Dieu. Seulement nous reſeruons cela à l'homme, qu'il pollue & ſouille par ſon immõdicité les œuures, qui autrement eſtoyent bonnes comme venantes de Dieu. Car du plus parfait homme qui ſoit au monde il ne ſort rien qui

Luc 17. c. 10.

ne

ne ſoit entaché de quelque macule. Que Dieu donc appelle en iugement les meilleures œuures qu'ayent les hommes: & en icelles il trouuera ſa iuſtice & la confuſion des hommes. Les bonnes œuures donc plaiſent à Dieu, & ne ſont pas inutiles à ceux qui les font, mais pluſtoſt en reçoyuent pour loyer treſamples benefices de Dieu: non pas qu'elles le meritẽt, mais pource que la benignité du Seigneur de ſoy-meſme leur ordonne vn tel prix. Or quelle ingratitude eſt-ce, ſi n'eſtãs point cõtens d'vne telle largeſſe de Dieu, laquelle remunere les œuures de loyer non deu ſans aucũ merite d'icelles, nous paſſons outre par vne maudite ambition, pretendans que ce qui eſt de la pure beneficẽce de Dieu ſoit rendu au merite des œuures? I'apelle icy en teſmoignage le ſens commun d'vn chacun. Si celuy auquel l'vſufruict d'vn champ eſt donné, ſe veut vſurper le tiltre de proprieté: ne merite-il pas par telle ingratitude de perdre meſme la poſſeſsion qu'il auoit? Pareillement ſi vn ſerf deliuré de ſon maiſtre ne veut point cognoiſtre ſa condition, mais s'attribue ingenuité: ne merite il pas d'eſtre redigé en ſeruitude? Car voicy la droite façon legitime d'vſer des benefices qu'on nous a faits, de ne point entreprendre plus que ce qui nous eſt donné, & ne frauder point noſtre bien-faiteur de ſa louange: mais pluſtoſt nous porter tellement, que ce qu'il nous a transferé ſemble aucunement reſider en luy. Si nous deuons auoir ceſte modeſtie enuers les hommes, qu'vn chacun regarde combien plus on en doit à Dieu.

4. Ie ſay biẽ que les Sophiſtes abuſent de q̃lques paſſages pour prouuer qu'on trouue ce mot de Merite en l'Eſcriture. Ils alleguẽt vne ſentẽce de l'Eccleſiaſtique, La miſericorde donnera lieu à vn chacun ſelon le merite de ſes œuures. Item de l'Epiſtre aux Hebrieux, Ne mettez point en oubly beneficence & communication: car tels ſacrifices meritent la grace de Dieu. Combien que ie puiſſe repudier l'Eccleſiaſtique entant que ce liure n'eſt point canonique, toutefois ie m'en deporte. mais ie leur nie qu'ils citent fidelement ſes paroles: car il y a ainſi de mot à mot au Grec, Dieu donnera lieu à toute miſericorde: vn chacun trouuera ſelon ſes œuures. Que ce ſoit là le ſens naturel, & que le paſſage ait eſté corrompu en la tranſlation Latine, il ſe peut voir aiſément tant par ce qui s'enſuit, que par la ſentence meſme, quand elle ſera priſe ſeule. Touchant de l'Epiſtre aux Hebrieux, ils ne font que cauiller, veu que le mot Grec dont vſe l'Apoſtre ne ſignifie autre choſe, ſinon tels ſacrifices eſtre plaiſans à Dieu. Cela ſeul ſuffira bien pour abattre & reprimer toute inſolence d'orgueil en nous, ſi nous ne paſſons point la meſure de l'Eſcriture pour attribuer quelque dignité aux œuures. Or la doctrine de l'Eſcriture eſt, que nos œuures ſont entachées de pluſieurs macules, deſquelles Dieu ſeroit à bon droit offenſé pour ſe courroucer contre nous: tant s'en faut qu'elles nous puiſſent acquerir ſa grace & faueur, ou le prouoquer à nous bien faire. neantmoins pource que par ſa grande clemence il ne les examine pas à la rigueur, qu'il les accepte comme treſpures: & à ceſte cauſe qu'il les remunere d'infinis benefices tant de la vie preſẽte comme future, combiẽ qu'elles n'ayent point merité cela. Car ie ne puis receuoir la diſtinction que baillent aucuns perſonages, c'eſt que les bõnes œuures ſont meritoires des graces que Dieu nous confere en ceſte vie, mais que le ſalut eternel eſt loyer de la ſeule foy: veu que le Seigneur nous promet le loyer de nos labeur, & la couronne de noſtre bataille eſtre au ciel. D'autrepart d'atribuer au merite des œuures que nous receuõs iournellemẽt nouuelles graces de Dieu, tellemẽt que cela ſoit oſté à la grace, c'eſt cõtre la doctrine de l'Eſcriture. Car combien que Chriſt diſe qu'il ſera donné de nouueau à celuy qui a, & que le bõ ſeruiteur qui s'eſt porté fidele en petites choſes, ſera conſtitué ſur plus grandes: neantmoins il demõſtre pareillement q̃ les accroiſſemẽs des fideles ſõt dõs de ſa benignité gratuite. Tous ayãs ſoif, dit-il, venez à l'eau: & vous qui n'auez point d'argẽt, venez & prenez ſans argent & ſans recõpenſe du vin & du laict. Parquoy tout ce qui eſt donné aux fideles pour l'auancement de leur ſalut eſt pure beneficẽce de Dieu, comme la beatitude eternelle. Toutesfois tant en ſes graces qu'il nous fait maintenant comme en la gloire future qu'il nous donnera, il dit qu'il a quelque conſideration de nos œuures: d'autant que pour nous teſtifier ſa dilectiõ infinie, il luy plaiſt non ſeulemẽt de nous honnorer ainſi, mais auſsi les benefices que nous auons receuz de ſa main.

Ecclé. 16. b. 14. *Hebr. 13. a. 2.* *Matt. 25. b. 21. & c. 29.* *Iſa. 55. a. 1.*

5 Si ces choſes euſſent eſté traitées & expoſées le temps paſſé en tel ordre qu'il appartenoit, iamais tant de troubles & diſſenſiõs ne ſe fuſſent eſmeus. Sainct Paul dit qu'il nous faut, pour bien edifier l'Egliſe, retenir le fondement qu'il auoit mis entre les Corinthiens, & qu'il n'y en a point d'autre: c'eſt Ieſus Chriſt. Quel fondement auons-nous en Chriſt? eſt-ce qu'il a eſté le commencement de noſtre ſalut, afin que l'accompliſſement s'enſuyuiſt de nous? & qu'il nous a ſeulement ouuert le chemin, afin que nous le ſuyuiſſiõs apres de noſtre induſtrie? Ce n'eſt pas cela: mais cõme il auoit dit auparauant quand

1. Cor. 3. b. 11.

1. Cor. 1. d. 30. nous le recognoissons nous estre donné à iustice. Nul donc n'est bien fondé en Christ, sinon qu'il ait entierement sa iustice en luy: veu que l'Apostre ne dit point qu'il a esté enuoyé pour nous aider à obtenir iustice: mais afin de nous estre iustice. assauoir entant que de toute eternité deuant la creation du monde nous auons esté esleus en luy: non point selon aucun merite, mais selon le bon plaisir de Dieu: entant que par sa mort, nous auons esté rachetez de condamnation de mort, & deliurez de perdition: que nous auons esté adoptez en luy du Pere celeste pour estre ses enfans & heritiers: que nous auons esté reconciliez à Dieu par son sang: qu'estans en sa sauue-garde, nous sommes hors des dangers de iamais perir: qu'estans incorporez en luy, nous sommes desia aucunement participans de la vie eternelle, estans entrez par esperance au royaume de Dieu. Encores n'est-ce pas la fin: mais aussi entant qu'estans receuz en sa participatiõ, ia soit que nous soyõs encores fols en nous-mesmes, toutesfois il nous est sagesse deuant Dieu: combien que nous soyons pecheurs, il nous est iustice: cõbien que nous soyons immondes, il nous est pureté: combien que nous soyõs debiles & destituez de forces & d'armures pour resister au diable, que la puissance qui luy a esté donnée au ciel & en terre pour briser le diable & rompre les portes d'enfer, est nostre: combien que nous portiõs encores vn corps mortel, que luy nous est vie: bref que tous ses biens sont nostres, & en luy nous auõs tout, en nous rien. Il faut donc que nous soyõs edifiez sur ce fondement, si nous voulons estre temples consacrez à Dieu.

Ephes. 1. a 4 Colos. 1 b. 14. & c. 20 Iean 10. e. 28 Matt. 28. d. 18

6 Mais le monde a bien esté autrement enseigné passé long temps. On a trouué ie ne say quelles œuures morales, pour rendre les hommes agreables à Dieu deuant qu'ils soyent incorporez en Christ: cõme si l'Escriture mẽtoit, quand elle dit que tous ceux qui ne possedent point le Fils sont en la mort. S'ils sont en la mort, cõment pourroyent-ils engendrer matiere de vie? Pareillemẽt cõme si cela estoit dit pour neant, que tout ce qui est fait hors foy, est peché: & cõme s'il pouuoit sortir bon fruit d'vn mauuais arbre. Et qu'est-ce qu'ont laissé ces meschans Sophistes à Christ, en quoy il desploye sa vertu? Ils disent qu'il nous a merité la premiere grace, c'est à dire occasiõ de meriter: mais que c'est maintenãt à nous à faire de ne defaillir point à ceste occasion qui nous est dõnée. Quelle impudẽce, & combien effrenée! Qui eust attẽdu que ceux qui font profession d'estre Chrestiẽs, eussẽt ainsi depouillé Iesus Christ de sa vertu, pour le fouller quasi aux pieds? L'Escriture luy rend par tout ce tesmoignage, que tous ceux qui croyent en luy sont iustifiez: & ces canailles enseignent, qu'il ne nous prouient autre benefice de luy, sinon qu'il nous a fait ouuerture pour nous iustifier. O s'ils pouuyent gouster que veulent dire ces sentences! que quiconques a le Fils de Dieu, a aussi la vie: que quiconques croit, est passé de mort en vie, & est iustifié par sa grace, afin d'estre fait heritier de la vie eternelle: qu'il a Christ habitant en soy, afin d'adherer à Dieu par luy: qu'il est participãt de sa vie: est assis au ciel auec luy, est desia transferé au royaume de Dieu, & a obtenu salut: & autres semblables, qui sont infinies. Car elles ne signifient pas seulement, que la faculté d'acquerir iustice ou salut nous aduiẽne par Iesus Christ, mais que l'vne & l'autre nous est en luy donnée. Pourtant incontinent que nous sommes par foy incorporez en Christ, nous sommes faits enfans de Dieu, heritiers des cieux, participans de iustice, possesseurs de vie: & pour redarguer leurs mẽsonges, nous n'auons pas seulement obtenu l'opportunité de meriter, mais tous les merites de Christ: car ils nous sont communiquez.

1. Iean 5. c. 12 Rom. 14. d. 23 1. Iean 5. c. 12 Iean 5. d. 24 Rom. 3. c. 24 1. Iean 3. d. 23 Ephes. 2. b. 6 Colos. 1. b. 13

7 Voila comment les Sophistes des escoles Sorboniques meres de tous erreurs, nous ont destruit toute la iustification de la foy, en laquelle estoit cõtenue la somme de toute pieté. Ils cõfessent bien de parolles que l'homme est iustifié de foy formée: mais ils exposent apres, que c'est pource que les œuures prennent de la foy la valeur & vertu de iustifier: tellement qu'il semble aduis qu'ils ne nõment la foy que par mocquerie: d'autant qu'ils ne s'en pouuoyent du tout taire, veu qu'elle est si souuent repetée en l'Escriture. Encore n'estans point cõtens de cela, ils desrobent à Dieu en la louange des bõnes œuures, quelque portion pour la transferer à l'homme. Car pource qu'ils voyent que les bõnes œuures ne peuuent gueres à exalter l'hõme, & mesmes qu'elles ne doyuent point propremẽt estre appellées Merites, si on les estime fruits de la grace de Dieu: ils les deduisent de la faculté du franc-arbitre: assauoir de l'huile d'vne pierre. Bien est vray qu'ils ne nient pas que la principale cause ne soit de la grace: mais ils ne veulent point que le franc-arbitre soit exclus, dont procede, comme ils disent, tout merite. Et n'est pas la doctrine des Sophistes nouueaux seulement: mais leur grand maistre Pierre Lombard en dit autant: lequel au prix des autres est bien sobre & moins desbordé. C'a esté certes vn merueilleux aueuglement, de lire en sainct Augustin, lequel il a si souuent en la bouche, & ne voir point de quelle solicitude ce sainct personnage se donne garde de tirer à

Li-sen. 2. dist. 28

l'homme

l'homme vne seule goutte de la louange des bonnes œuures. Nous auons cy dessus, en traitant du liberal-arbitre, recité quelques tesmoignages de luy à ce propos, ausquels on en trouuera mille semblables en ses escrits. Comme quand il nous defend de mettre en auant noz merites pour nous attribuer quelque chose, d'autãt qu'iceux mesmes sont dons de Dieu: & quãd il dit que tout nostre merite vient de grace, & qu'il nous est entierement donné par icelle, & non point acquis par nostre suffisance, &c. Ce n'est pas si grande merueille que ledit Lombard n'a point esté esclairé par la lumiere de l'Escriture, d'autant qu'il n'y estoit gueres exercité. Toutesfois on ne pourroit desirer contre luy & toute sa sequelle vne sentence plus claire qu'est celle de sainct Paul, quand apres auoir interdit aux Chrestiens toute gloire, il adiouste la raison pourquoy il ne leur est point licite de se glorifier. Car nous sommes, dit-il, l'œuure de Dieu, creez à bonnes œuures, lesquelles il a preparées afin que nous cheminions en icelles. Puis qu'il ne sort nul bien de nous, sinon d'autant que nous sommes regenerez: & nostre regeneratiõ est toute de Dieu, sans en riẽ excepter: c'est sacrilege de nous attribuer vn seul grain de la louãge des bonnes œuures. Finalement combien que ces Sophistes sans fin & sans cesse parlent des bonnes œuures: toutesfois ils instruisent cependant tellement les consciences, que iamais elles ne s'oseroyent fier que Dieu fust propice à leurs œuures. Nous au contraire sans faire nulle mention de merite, donnons toutesfois vne singuliere consolation aux fideles par nostre doctrine, quand nous leur testifions qu'ils sont plaisans & aggreables à Dieu en leurs œuures. mesme nous requerons que nul n'attente ou entreprenne œuure aucune sans foy: c'est à dire, sans auoir determiné pour certain en son cœur qu'elle plaira à Dieu.

In Psal. 144. Epist. 105.

Eph. 2. b. 10.

8 Pourtant ne souffrons nullemẽt qu'on nous destourne de ce fondement, & ne fust-ce que de la pointe d'vne espingle: car sur iceluy doit reposer tout ce qui appartient à l'edification de l'Eglise. Ainsi tous les seruiteurs de Dieu, ausquels il a dõné la charge d'edifier son regne: apres auoir mis ce fondement, s'il est mestier de doctrine & exhortation, ils admonnestent que le Fils de Dieu est apparu, afin de destruire les œuures du diable, à ce que ceux qui sont de Dieu ne pechent plus: qu'il suffit bien que le temps passé nous ayons suyui les desirs du monde: que les esleus de Dieu sont instrumens de sa misericorde, & separez à hõneur: ainsi qu'ils doyuẽt estre purgez de toute ordure. Mais sous ce mot tout est comprins, quand il est dit que Christ veut auoir des disciples, lesquels s'estans renoncez, & ayans prins leur croix pour porter, le suyuent. Celuy qui a renoncé à soy-mesme, a desia coupé la racine de tous maux: c'est de ne chercher plus ce qui luy plaist. Celuy qui a prins sa croix pour la porter, s'est disposé à toute patience & mansuetude. Mais l'exemple de Christ comprend tant ces choses que tous autres offices de pieté & saincteté. Car il s'est rendu obeissant à son Pere iusques à la mort: il a esté entierement occupé à parfaire les œuures de Dieu de tout son cœur: il a tasché d'exalter la gloire d'iceluy: il a mis sa vie en abandon pour ses freres: il a rendu le bien pour le mal à ses ennemis. S'il est mestier de consolation, les mesmes seruiteurs de Dieu en donnent de singulieres, c'est que nous endurons tribulation, mais nous n'en sommes pas en angoisse: nous sommes en indigence, mais nous ne sommes point destituez: nous auons de grans assauts, mais nous ne sommes point abandonnez: nous sommes comme abbatus, mais nous ne perissons point, ains portons la mortification de Iesus Christ en nostre corps, afin que sa vie soit manifestée en nous: si nous sommes morts auec luy, nous viurons aussi auec luy: si nous endurons auec luy, nous regnerons pareillement. Que nous sommes configurez à ses passions, iusques à ce que nous paruenions à la similitude de sa resurrection: veu que le Pere a ordonné que tous ceux qu'il a esleus en Christ soyẽt faits cõformes à son image, afin qu'il soit premier nay entre tous ses freres. Et pourtant qu'il n'y a n'aduersité, ne mort, ne choses presentes ne futures qui nous puissent separer de l'amour que Dieu nous porte en Christ: mais plustost que tout ce qui nous aduiendra nous tournera en bien & en salut. Suyuant ceste doctrine, nous ne iustifions pas l'homme deuant Dieu par ses œuures, mais nous disons que tous ceux qui sont de Dieu, sont regenerez & faits nouuelles creatures, à ce que du regne de peché ils viennent au royaume de iustice: que par tels tesmoignages ils rendent leur vocation certaine: & comme arbres, sont iugez de leurs fruits.

1. Iean 3. b. 8. 1. Pier. 4. d. 3. 2. Tim. 2. c. 20. Luc 9. c. 23.

2. Cor. 4. d. 8. 2. Tim. 2. b. 11. Philip. 3. b. 10. Rom. 8. f. 29 Au mesme g. 39. 2. Pier. 1. b. 10.

CHAP. XVI.

Que ceux qui s'efforcent de rendre ceste doctrine odieuse, se monstrent calomniateurs en tout ce qu'ils ameinent.

PAR cela se peut refuter l'impudence d'aucuns meschans, qui nous imposent que nous abolissons les bonnes œuures & retirons les hommes d'icelles, quand nous enseignons que par œuures nul n'est iustifié, & ne merite salut.

Secondement, que nous faisons le chemin à iustice trop aisé, disant qu'elle gist en la remission gratuite de noz pechez: & que par ceste flatterie nous alleichons les hommes à mal-faire, qui autrement y sont trop enclins de nature. Ces calomnies, dy-ie, sont assez refutées par ce que nous auons dit: toutesfois ie respondray briefuement à l'vn & à l'autre. Ils alleguent que les bonnes œuures sont destruites quand on presche la iustification de la foy. & qu'est-ce si plustost elles sont dressées & establies? Car nous ne songeons point vne foy qui soit vuyde de toutes bonnes œuures, ou vne iustification qui puisse consister sans icelles: mais voila le nœud de la matiere, que ia soit que nous confessions la foy & les bonnes œuures estre necessairement conioinctes ensemble: toutesfois nous situons la iustice en la foy, non pas aux œuures. La raison pourquoy, il est facile à expliquer moyennant que nous regardions Christ, auquel la foy s'addresse, & dont elle prẽd toute sa force. Car dont vient que nous sommes iustifiez par foy? c'est pource que par icelle nous apprehendons la iustice de Christ, laquelle seule nous reconcilie à Dieu. Or nous ne pouuons apprehender ceste iustice, que nous n'ayons aussi sanctification. Car
1. Cor. 1. d. 30 quand il est dit que Christ nous est donné en redemption, sagesse & iustice: il est pareillement adiousté qu'il nous est donné en sanctification. De cela s'ensuit que Christ ne iustifie personne qu'il ne le sanctifie quant & quant. Car ces benefices sont conioincts ensemble cõme d'vn lien perpetuel, que quãd il nous illumine de sa sagesse, il nous rachete: quãd il nous rachete, il nous iustifie: quãd il no⁹ iustifie, il nous sanctifie. Mais pource qu'il n'est maintenant question que de iustice & sanctificatiõ, arrestons-nous en ces deux. Combien donc qu'il les faille distinguer, toutesfois Christ cõtient inseparablemẽt l'vne & l'autre. Voulõs-nous donc receuoir iustice en Christ? il nous faut posseder Christ premierement. Or nous ne le pouuons posseder que nous ne soyons participans de sa sanctification, veu qu'il ne se peut deschirer par pieces. Puis qu'ainsi est, dy-ie, que le Seigneur Iesus iamais ne donne à personne la iouyssance de ses benefices, qu'en se donnant soy-mesme: il les esargit tous deux ensemble, & iamais l'vn sans l'autre. De là il appert combien est ceste sentence veritable, que nous ne sommes point iustifiez sans les œuures: combien que ce ne soit point par les œuures, d'autant qu'en la participation de Christ, en laquelle gist nostre iustice, n'est pas moins contenue sanctification.

2 C'est aussi vne menterie, de dire que nous destournons les cœurs des hommes d'affection de bien faire, en leur ostant la fantasie de meriter. Car ce qu'ils disent que nul ne se souciera de bien viure, sinon qu'il espere quelque loyer, en cela ils s'abusent trop lourdement: car si on ne cherche autre chose sinon que les hommes seruent à Dieu pour retribution, & soyent comme mercenaires qui luy vendent leur seruice: c'est bien mal profité. Il veut estre hõnoré, aymé d'vn franc courage: & approuue vn seruiteur, lequel quãd toute esperance de loyer luy seroit ostée, ne laisseroit point neantmoins de le seruir. Or si mestier est d'inciter les hommes à bien faire, il n'y a nuls meilleurs esperons à les picquer, que quand on leur remonstre la fin de leur redemption & vocation. C'est ce que fait
Hebr. 9. d. 14 la parolle de Dieu, quand elle dit que nos consciences sont nettoyées des œuures mortes
Luc 1. g. 74 par le sang de Christ, afin que nous seruions au Dieu viuant: que nous sommes deliurez
Tite 2. c. 11 de la main de nos ennemis, afin que nous cheminions deuant Dieu en iustice & saincteté
1. Thess. 5 b. 9 tous les iours de nostre vie: que la grace de Dieu est apparue, afin que renonçans à toute
1. Cor. 3. c. 16 impieté & desirs mondains, nous viuions sobrement, sainctement & religieusement en ce
Ephes. 2. d. 21. & 5 b. 8 siecle, attendans l'esperance bien-heureuse, & la reuelation de la gloire de nostre grand
2. Cor. 6. d. 16 Dieu & Sauueur: que nous ne sommes point appellez pour prouoquer l'ire de Dieu con-
1. The. 4. a. 3. b. 7 tre nous, mais pour obtenir salut en Christ: que nous sommes temples du sainct Esprit, lesRom. 6. c. 18 quels il n'est point licite de polluer: que nous ne sommes pas tenebres, mais lumiere en
1. Iean 4. c. 12 Dieu, & pourtant qu'il nous faut cheminer comme enfans de lumiere: que nous ne sõmes point appellez à immondicité, mais à saincteté: & que la volonté de Dieu est nostre
Rom. 12. a. 4 sanctification, afin que nous nous abstenions de tous desirs peruers: que puis que nostre
1. Cor. 12. b. 12 vocation est saincte, nous ne pouuons respondre à icelle sinon en pureté de vie: que nous
1. Iean 3. a 3 auons esté deliurez de peché, afin d'obeir à iustice. Y auoit-il argumẽt plus vif pour nous
2. Cor. 7. a. 1 inciter à charité, que celuy dont vse S. Iean? c'est que nous nous aymions mutuellement comme Dieu nous a aymez: & qu'en cela different les enfans de Dieu des enfans du diable: les enfans de lumiere, des enfans de tenebres, pource qu'ils demeurent en dilection. Item celuy dont vse sainct Paul: c'est que si nous adherõs à Christ, nous sommes membres d'vn mesme corps, & pourtant qu'il nous faut appliquer à nous aider mutuellemẽt. Pouuions-nous auoir meilleure exhortation à saincteté que de ce que dit S. Iean, que tous ceux qui ont esperance de vie se sanctifient, puis que leur Dieu est sainct. Item par S. Paul, qu'estans douez de la promesse d'adoption, nous mettiõs peine à nous purger de toute souil-

leure

leure d'eſprit & de chair. Item, quand nous oyons de la bouche de Chriſt, qu'il ſe propoſe en exemple à nous, afin que nous enſuyuions ſes pas. Iean 15. b.10

3 I'ay voulu brieuement amener ces paſſages comme pour monſtre. car ſi ie vouloye aſſembler tous les ſemblables, il me faudroit faire vn long volume. Les Apoſtres ſont tous pleins d'exhortations, remonſtrances, reprehẽſions, pour inſtituer l'homme de Dieu à toute bonne œuure, & ne font aucune mention de merite. Pluſtoſt au contraire ils prennent leurs principales exhortations de là, que noſtre ſalut conſiſte en la miſericorde de Dieu, ſans que nous ayons rien merité. comme fait ſainct Paul, quand apres auoir enſeigné par toute l'Epiſtre, que nous n'auons nulle eſperance de ſalut ſinõ en la grace de Chriſt: quand il vient à exhorter, il fonde ſa doctrine ſur ceſte miſericorde qu'il auoit preſchée. Et pour en bien dire, ceſte ſeule cauſe nous deuroit aſſez eſmouuoir à bien viure: afin que Dieu ſoit glorifié en nous. Et s'il y en a aucuns qui ne ſoyent pas tellement touchez de la gloire de Dieu, ſi eſt-ce que la memoire de ſes benefices les doit ſuffiſamment inciter. Mais ces Phariſiens, pource qu'en exaltant les merites ils arrachent quaſi par force du peuple quelques œuures ſeruiles: ils nous impoſent fauſſement que nous n'auons rien pour exhorter à bonnes œuures, pource que nous ne ſuyuons point leur train. comme ſi Dieu ſe delectoit beaucoup de tels ſeruices cõtrains, lequel declaire qu'il n'accepte autre ſacrifice, ſinon celuy qui vient de franche volonté: & defend de rien donner en triſteſſe, ou de neceſsité. Ie ne dy pas cela pource que ie reiette ou meſpriſe la maniere d'exhorter dont l'Eſcriture vſe ſouuẽt, afin de ne laiſſer nul moyen pour eſueiller noſtre pareſſe, c'eſt qu'elle nous propoſe le loyer que Dieu rendra à chacun ſelon ſes œuures: mais ie nie qu'il n'y en ait point d'autre, & meſme que ceſte ſoit la principale. dauantage, ie n'accorde pas qu'il faille commencer par là. Finalement ie maintien que cela ne fait rien pour eſleuer les merites, tels que nos aduerſaires les forgent, comme nous verrons cy apres. Outreplus ie dy que cela ne profiteroit de rien, ſinon que ceſte doctrine euſt preoccupé: c'eſt que nous ſommes iuſtifiez par le ſeul merite de Chriſt, auquel nous participons par foy, & non point d'aucuns merites de nos œuures. Car nul n'eſt diſpoſé à ſainctement viure, qu'il n'ait premier receu & bien gouſté ceſte doctrine. Ce que le Prophete enſeigne tresbien, quand il dit parlant à Dieu, Il y a mercy enuers toy, Seigneur, afin que tu ſois redouté. Il demonſtre qu'il n'y a nulle reuerence de Dieu entre les hommes, ſinon apres que ſa miſericorde eſt cogneue, laquelle eſt le fondemẽt. Ce qui eſt bien notable, à ce que nous ſachiõs que la miſericorde de Dieu eſt non ſeulemẽt le principe de biẽ & deument le ſeruir: mais auſsi que la crainte de Dieu, laquelle les Papiſtes penſent eſtre meritoire de ſalut, ne peut eſtre reputée à merite, pource qu'elle eſt fondée en la remiſsion des pechez. Matt. 5. b.16 Chryſoſt. homil. in Gen. 26 2. Cor. 9. b.7 Pſea. 130. a.4

4 C'eſt auſsi vne calomnie trop friuole, de dire que nous conuyons les hommes à peché, en preſchant la remiſsion des pechez gratuite, en laquelle nous colloquons toute iuſtice. Car en parlant ainſi, nous la poiſons de ſi grand poids, qu'elle ne peut eſtre compenſée d'aucuns biens procedans de nous: & pourtant que nous ne la pourrions obtenir, ſinon qu'elle fuſt gratuite. Or nous diſons qu'elle nous eſt gratuite, mais non pas à Chriſt, auquel elle a couſté bien cher: car il l'a rachetée de ſon treſprecieux & ſacré ſang, pource qu'il n'y auoit nul autre prix par lequel le iugemẽt de Dieu peuſt eſtre cõtenté. Et enſeignant ainſi les hõmes, nous les admonneſtons qu'il ne tient point à eux que ce ſacré ſang ne ſoit reſpandu, toutes fois & quantes qu'ils pechent. Dauãtage, nous leur remõſtrons que l'ordure de peché eſt telle, qu'elle ne ſe peut lauer ſinon par ceſte ſeule fontaine. En oyant cela, ne doyuent-ils pas conceuoir vn plus grand horreur de peché, que ſi on leur diſoit qu'ils ſe peuſſent nettoyer par quelques bonnes œuures? Et s'ils ont quelque crainte de Dieu, commẽt n'auront-ils horreur de ſe veautrer encore en la boue apres auoir eſté purgez, pour troubler (entant qu'en eux eſt) & infecter ceſte fontaine treſpure, en laquelle ils ont leur lauement? I'ay laué mes pieds (dit l'ame fidele en Solomon) comment les ſouilleray-ie de nouueau? Il eſt maintenant notoire leſquels font la remiſsion des pechez plus vile, & leſquels aneantiſſent plus la dignité de iuſtice. Nos aduerſaires babillent qu'on peut appaiſer Dieu par ie ne ſay quelles ſatisfactions friuoles: c'eſt à dire par fiente & eſtrons. Nous diſons que l'offenſe de peché eſt trop grieue, pour ſe pouuoir recompenſer de tels fatras: que l'ire de Dieu eſt auſsi trop grieue, pour pouuoir eſtre remiſe legierement. Et pourtant ceſt honneur & prerogatiue appartient ſeulement au ſang de Chriſt. Ils diſent que la iuſtice, ſi elle defaut en quelque endroit, peut eſtre reparée par œuures ſatisfactoires. Nous diſons qu'elle eſt trop precieuſe pour pouuoir eſtre ſi facilement acquiſe. Et pourtant, que pour la recouurer il nous faut auoir noſtre refuge à la ſeule miſericorde de Dieu. Le reſte qui appartient à la remiſsion des pechez, ſera deduit au chapitre prochain. Cant. 5. a.3

CHAP. XVII.

La concordance des promesses de la Loy & de l'Euangile.

MAINTENANT pourſuyuons les autres argumens dont Satan s'efforce de deſtruire ou diminuer par ſes ſatellites la iuſtification de la foy. Ie penſe que cela eſt deſia oſté aux calomniateurs, qu'ils ne nous puiſſent impoſer que nous ſoyons ennemis des bonnes œuures. Car nous nions que les œuures iuſtifient, non pas afin qu'on ne face nulles bonnes œuures, ou qu'on ne les ait en nulle eſtime: mais afin qu'on ne s'y fie, qu'on ne s'en glorifie, qu'on ne leur attribue ſalut. Car ceſte eſt noſtre fiãce, noſtre gloire & port vnique de noſtre ſalut, q̃ Ieſus Chriſt le Fils de Dieu eſt noſtre, & qu'en luy nous ſommes enfans de Dieu, & heritiers du royaume celeſte, appellez en l'eſperance de beatitude eternelle: non point par noſtre dignité, mais par la benignité de Dieu. Toutesfois pource qu'ils nous aſſaillent encore d'autres baſtons, pourſuyuons de rabatre leurs coups. Premierement ils produiſent les promeſſes legales, que Dieu a faites à ceux qui obſeruerõt ſa Loy. Ils demandent ſi nous voulons qu'elles ſoyent vaines, ou de quelque efficace. Pource que ce ſeroit choſe deſraiſonnable de les dire vaines: ils prennent pour certain, qu'elles ſont de quelque valeur. & de cela inferẽt, que nous ne ſommes pas iuſtifiez par la ſeule foy: veu que le Seigneur parle en ceſte maniere, Si tu eſcoutes mes preceptes, & les retiens pour les faire: le Seigneur te gardera ſa promeſſe laquelle il a iurée à tes peres. Il t'aimera, & te multipliera, & te benira. Item, Si tu addreſſes bien tes voyes, ſans decliner aux dieux eſtranges, & fais iuſtice & droiture, & ne te deſtournes point à mal: i'habiteray auec toy. Ie n'en veux point reciter mille ſemblables, leſquelles ſe pourront deſpeſcher par vne meſme ſolution: veu qu'elles ne different point en ſens d'auec celles-cy. La ſomme eſt, que Moyſe teſmoigne la benedi ction & la maledictiõ, la vie & la mort nous eſtre preſentée en la Loy. Ou il faut que nous facions ceſte benediction oiſiue & infructueuſe: ou que nous confeſſions la iuſtification n'eſtre point en la ſeule foy. Pour reſponſe, nous auons cy deſſus monſtré comment, ſi nous demeurõs en la Loy, eſtãs exclus de toute benediction, nous ſommes enueloppez en la malediction qui eſt denoncée à tous trãſgreſſeurs. Car Dieu ne promet rien, ſinon à celuy qui eſt parfait obſeruateur de ſa Loy: cõme qui n'aduient à homme du mõde. Cela donc demeure touſiours ferme, que la Loy oblige tout le genre humain à malediction & ire de Dieu. de laquelle ſi nous voulons eſtre deliurez, il nous faut ſortir hors la puiſſance de la Loy, & eſtre mis comme de ſeruitude en liberté. Non pas en vne liberté charnelle, laquelle nous retire de l'obeiſſance de la Loy, & nous conuie à diſſolution & licence, & laſche la bride à nos concupiſcences, pour ſe desborder: mais vne liberté ſpirituelle, laquelle conſole & conferme la conſcience troublée & eſpouantée, luy remonſtrant qu'elle eſt deliure de la malediction & condemnation dont la Loy la tenoit enſerrée. Nous obtenons ceſte deliurance, quand en foy nous apprehendons la miſericorde de Dieu en Chriſt: par laquelle nous ſommes rendus certains & aſſeurez de la remiſsion des pechez, du ſentimẽt deſquels la Loy nous poignoit & mordoit.

Deut. 7. b. 12. Iere. 7. a. 3 & c. 23

Deut. 11. d. 26.

2 Par ceſte raiſon, les promeſſes meſmes qui nous ſont offertes en la Loy, ſeroyent infructueuſes & de nulle vertu, ſi la bonté de Dieu ne nous ſecouroit par l'Euangile. Car ceſte condition, que nous accompliſsions la volonté de Dieu, dont elles dependent, ne ſera iamais accomplie. Or ce que le Seigneur nous ſubuient, n'eſt pas en nous laiſſant vne partie de iuſtice en nos œuures, & ſuppleant ce qui defaut par ſa benignité: mais en nous aſsignant ſon ſeul Chriſt pour accompliſſement de iuſtice. Car l'Apoſtre ayant dit, que luy & tous autres Iuifs, ſachans que l'homme ne peut eſtre iuſtifié par les œuures de la Loy auoyent creu en Ieſus Chriſt: adiouſte la raiſon, non pas afin qu'ils fuſſent aidez par la foy de Chriſt à obtenir perfection de iuſtice, mais afin d'eſtre iuſtifiez ſans les œuures de la Loy. Si les fideles ſe departent de la Loy, & viennent à la foy pour obtenir iuſtice, laquelle ils ne trouuoyent point en la Loy, ils renoncent certes à la iuſtice des œuures. Qu'on amplifie donc maintenant tant qu'on voudra les retributions que la Loy denonce eſtre preparées à ſes obſeruateurs, moyennant qu'on conſidere auſsi que noſtre peruerſité fait que nous n'en receuiõs aucũ fruit, iuſques apres auoir obtenu vne autre iuſtice. En ceſte maniere Dauid, apres auoir parlé de la retributiõ que Dieu a preparée à ſes ſeruiteurs: incontinent ſe tourne à la recognoiſſance des pechez, par leſquels elle eſt aneantie. Il monſtre bien donc les biens qui nous deuroyent venir de la Loy: mais quand il adiouſte conſequemment, Qui eſt-ce qui entendra ſes fautes? en ce il denote l'empeſchement qui fait que la iouiſſance n'en vient point iuſques à nous. Item en vn autre lieu, apres auoir dit que toutes les voyes du Seigneur ſont bonté & verité à ceux qui le craignent: il adiouſte

Gal. 2. e. 16.

Pſeau. 19. d. 12. Pſeau. 25 b. 10.

ſte, A cauſe de ton Nom Seigneur, tu ſeras propice à mon iniquité: car elle eſt treſgrande. En telle maniere, il nous faut recogniſtre la beneuolence de Dieu nous eſtre miſe en auãt en la Loy, ſi nous la pouuions acquerir par noz œuures: mais que par le merite d'icelles iamais nous ne l'obtenons.

3 Quoy donc? dira quelcun: les promeſſes legales ſont elles données en vain, à fin de s'eſuanouyr? I'ay deſia teſtifié que ie ne ſuis de ceſte opiniõ. mais ie dy que l'efficace n'en vient point iuſques à nous, cepẽdant qu'elles ſont referées au merite des œuures: & pourtant que ſi on les conſidere en elles-meſmes, elles ſont aucunement abolies. En ceſte maniere l'Apoſtre dit, que ceſte belle promeſſe, où Dieu dit qu'il nous a donné de bons preceptes, leſquels viuifieront ceux qui les feront, eſt de nulle importance, ſi nous nous arreſtons à icelle: & qu'elle ne nous profitera de rien plus, que ſi elle n'auoit point eſté donnée. Car ce qu'elle requiert, ne compete point meſme aux plus ſainctz ſeruiteurs de Dieu: qui ſont tous bien loin de l'accompliſſemẽt de la Loy, & ſont enuironnez de pluſieurs tranſgreſſions. Mais quand les promeſſes Euangeliques ſont miſes en auant, leſquelles denoncent la remiſsion des pechez gratuite: non ſeulement elles nous rendẽt agreables à Dieu, mais auſsi font que noz œuures luy ſoyent plaiſantes. Et non ſeulement afin qu'il les accepte: mais auſsi qu'il les remunere des benedictions leſquelles eſtoyent deues à l'obſeruation entiere de ſa Loy, par la conuenance qu'il auoit faite. Ie confeſſe donc, que le loyer qu'auoit promis le Seigneur en ſa Loy à tous obſeruateurs de iuſtice & ſainctẽté, eſt rendu aux œuures des fideles: mais en telle retribution il faut diligemment regarder la cauſe qui fait les œuures eſtre fauorables. Or il y a trois cauſes dont cela procede. La premiere eſt, q̃ le Seigneur deſtournãt ſon regard des œuures de ſes ſeruiteurs, leſquelles meritent touſiours pluſtoſt confuſion que louange, il reçoit & embraſſe iceux en ſon Chriſt: & par le moyen de la ſeule foy, ſans aide aucune des œuures, il les reconcilie auec ſoy. La ſeconde eſt, que de ſa benignité & indulgence paternelle il fait ceſt honneur à leurs œuures, ſans regarder ſi elles en ſont dignes ou non, de les auoir en quelque prix & eſtime. La troiſieme eſt, qu'il reçoit icelles œuures en miſericorde, ne mettant point en conte l'imperfection qui y eſt: de laquelle elles ſont toutes tellement pollues, qu'elles meriteroyent plus d'eſtre miſes au nombre des vices que des vertuz. Et de là il appert combien ſe ſont trompez les Sophiſtes de Sorbonne, entant qu'ils on penſé auoir euité toute abſurdité, diſans que les œuures ne ſont vallables à meriter ſalut de leur bonté interieure: mais pource que Dieu par ſa benignité les veut autant eſtimer. Mais cependant ils n'ont point obſerué combien les œuures qu'ils veulent eſtre meritoires, ſont loin de la condition requiſe és promeſſes legales, ſinon que la iuſtice gratuite, qui eſt appuyée ſur la ſeule foy, precedaſt: & la remiſsion des pechez, par laquelle il faut que les bonnes œuures meſmes ſoyent nettoyées de leurs macules. Pourtant des trois cauſes que nous auons recitées, qui font que les œuures des fideles ſoyent acceptées de Dieu, ils n'en ont noté que l'vne, & ſe ſont teuz des deux autres, voire des principales.

Rom. 10. a. 5. Leuit. 18. a. 5. Exod. 20. b. 11.

4 Ils alleguent la ſentence de ſainct Pierre, que recite ſainct Luc aux Actes: En verité ie trouue que Dieu n'eſt point acceptateur de perſonnes: mais en toute nation celuy qui fait iuſtice luy eſt plaiſant. De ces parolles ils penſent faire vn argument bien certain: que ſi l'homme acquiert faueur enuers Dieu par bonnes œuures, ce qu'il obtient ſalut, n'eſt point de la ſeule grace de Dieu: mais pluſtoſt que Dieu ſubuient tellement de ſa miſericorde au pecheur, qu'il eſt eſmeu à ce faire par les bonnes œuures d'iceluy. Mais nous ne pourrons nullement accorder pluſieurs ſentẽces de l'Eſcriture, que nous ne conſiderions double acception de l'homme deuant Dieu. Car ſelon que l'homme eſt de nature, Dieu ne trouue rien en luy dont il ſoit fleſchy à miſericorde, ſinõ pure miſere. S'il eſt donc notoire, que l'homme quand il eſt premierement receu de Dieu, eſt vuide & deſnué de tout bien, aucontraire chargé & plein de tout genre de mal: pour quelle vertu le dirons-nous eſtre digne de la vocation de Dieu? pourtant que toute vaine imagination de merite ſoit reiettée, veu que le Seigneur nous demonſtre tant apertement ſa clemence gratuite. Car ce qui eſt dit au meſme lieu par l'Ange à Cornelius, que ſes oraiſons & aumoſnes eſtoyẽt venues deuant la face de Dieu: ils le tirent peruerſement à leur propos, pour prouuer que l'homme eſt preparé par bonnes œuures à receuoir la grace de Dieu. Car il falloit que Cornelius fuſt deſia illuminé de l'Eſprit de ſageſſe, puis qu'il eſtoit inſtruit en la vraye ſageſſe, aſſauoir la crainte de Dieu. Pareillement qu'il fuſt ſanctifié du meſme Eſprit, puis qu'il eſtoit amateur de iuſtice, laquelle eſt fruict d'iceluy comme dit l'Apoſtre. Il auoit donc de la grace de Dieu toutes les choſes qui eſtoyent agreables à iceluy en luy: tãt s'en faut qu'il ait eſté preparé à la receuoir par ſon induſtrie. Certes on ne ſauroit produire vne ſeule ſyllabe de l'Eſcriture, laquelle ne conuienne auec ceſte doctrine: c'eſt que Dieu

Act. 10. e. 34. Gal 5. a. 5

n'a autre cauſe de receuoir l'homme en ſon amour, ſinon qu'il le voit du tout perdu, & il eſt abandonné à ſoymeſme. Pourtant donc qu'il ne le veut laiſſer en perdition, il exerce ſa miſericorde en le deliurãt. Nous voyons maintenant que ceſte acceptiõ ne vient point de la iuſtice de l'homme: mais eſt vn pur teſmoignage de la bonté de Dieu enuers les miſerables pecheurs, & qui autrement ſont trop plus qu'indignes d'vn tel benefice.

5 Or apres que Dieu, ayant retiré l'homme d'vn tel abyſme de perdition, l'a ſanctifié par la grace d'adoptiõ, pource qu'il l'a regeneré & reformé en vne nouuelle vie: auſsi il le reçoit & embraſſe comme nouuelle creature, auec les dons de ſon Eſprit. Et c'eſt l'acception de laquelle parle S. Pierre. Car les fideles apres leur vocatiõ ſont agreables à Dieu, meſmes au regard de leurs œuures: pource qu'il ne ſe peut faire que Dieu n'ayme les biens qu'il leur a conferez par ſon Eſprit. Neantmoins il nous faut touſiours retenir cela, qu'ils ne ſont pas autrement agreables à Dieu à raiſon de leurs œuures, ſinon pourtãt que Dieu, à cauſe de l'amour gratuite qu'il leur porte, en augmentant de plus en plus ſa liberalité accepte leurs œuures. Car dont leur viennent les bonnes œuures, ſinon d'autant que le Seigneur, comme il les a eſleuz pour inſtrumens honorables, auſsi les veut orner de vraye pureté? Et dont eſt-ce qu'elles ſont reputées bonnes, comme s'il n'y auoit rien à redire: ſinon pource que ce bon Pere pardonne les taches & macules dont elles ſont ſouillées? En ſomme, ſainct Pierre ne ſignifie autre choſe en ce lieu, ſinon que Dieu ayme ſes enfans, auſquels il voit la ſimilitude de ſa face imprimée. Car nous auons enſeigné cy deſſus, que noſtre regeneration eſt comme vne reparation de ſon image en nous. Puis donc qu'ainſi eſt, que le Seigneur à bon droit ayme & a en honneur ſon image par tout où il la contemple: non ſans cauſe il eſt dit que la vie des fideles eſtant formée & reiglée à ſainteté & iuſtice, luy eſt plaiſante. Mais pource que les fideles, cependant qu'ils ſont enuironnez de leur chair mortelle, ſont encores pecheurs, & leurs bonnes œuures ſeulement commencées, tellement qu'il y a beaucoup de vices: Dieu ne peut eſtre propice, ny à ſes enfans ny à leurs œuures, ſinon qu'il les reçoyue en Chriſt pluſtoſt qu'en eux-meſmes. Il nous faut en ce ſens prendre les paſſages, qui teſmoignent que Dieu eſt propice & bening à ceux qui viuent iuſtement. Moyſe diſoit aux Iſraelites, Le Seigneur ton Dieu garde en mille generations ſon alliance: & ſa miſericorde à ceux qui l'ayment & gardent ſes commandemens. Laquelle ſentence eſtoit vſitée entre le peuple, comme vn dicton commun: comme nous voyons en la priere ſolennelle que fait Solomon, Seigneur Dieu d'Iſrael, qui gardes l'alliance & miſericorde à tes ſeruiteurs, qui cheminent deuant toy de tout leur cœur. autant en eſt-il dit en l'oraiſon de Nehemiah. La raiſon eſt: comme le Seigneur faiſant alliance de ſa grace, requiert mutuellement de ſes ſeruiteurs ſainteté & integrité de vie, afin que ſa bonté ne ſoit en moquerie & meſpris, & que perſonne ne s'enfle d'vne vaine confiance de ſa miſericorde, pour eſtre en ſeureté cheminant peruerſement: ainſi apres les auoir receuz en ſocieté de ſon alliance, il les veut retenir par ce moyen à faire leur deuoir. Neantmoins l'alliance ne laiſſe point de ſe faire gratuite du commencement, & demeurer touſiours telle. Selon ceſte raiſon Dauid, combien qu'il diſe qu'il a receu le loyer de la pureté de ſes mains, toutesfois n'oublie pas ce principe que i'ay noté: c'eſt que Dieu l'a tiré du ventre de la mere, pour ce qu'il l'a aymé. Parlant ainſi, il maintient tellement ſa cauſe eſtre bonne & iuſte, qu'il ne derogue en rien à la miſericorde gratuite de Dieu, laquelle preuient tous biens deſquels elle eſt origine.

Deut. 7. b. 9

1. Roi. 8. c. 23 Nehem. 1 b. 5 Deut. 29. e. 18

2. Sam. 22. b. 2

6 Il ſera bon de noter en paſſant, quelle differẽce il y a entre telles locutions & les promeſſes legales. I'appelle Promeſſes legales, non pas toutes celles qui ſont couchées çà & là en la Loy de Moyſe, veu qu'on y en trouuera pluſieurs Euangeliques: mais i'entens celles qui appartiennent proprement à la doctrine de la Loy. Telles promeſſes, quelque nom qu'on leur impoſe, promettent remuneration & loyer, ſous condition, ſi nous faiſons ce qui eſt commandé. Mais quand il eſt dit, que le Seigneur garde la promeſſe de ſa miſericorde à ceux qui l'aiment: c'eſt pluſtoſt pour demonſtrer quels ſont ſes ſeruiteurs qui ont receu de cœur ſon alliance, que pour exprimer la cauſe pourquoy Dieu leur eſt propice. La raiſon pour demonſtrer cela eſt, comme le Seigneur par ſa benignité nous appelle en eſperance de vie eternelle, afin d'eſtre craint, aymé & honnoré de nous: auſsi toutes les promeſſes de ſa miſericorde, qu'on lit en l'Eſcriture, à bõ droit ſont appliquées à ceſte fin, c'eſt que nous l'ayons en honneur & reuerence. Toutes fois & quantes donc que nous oyons que le Seigneur fait bien à ceux qui obſeruent ſa Loy: qu'il nous ſouuienne qu'en ceſte maniere l'Eſcriture demonſtre qui ſont les enfans de Dieu, par la marque qui leur

doit

doit estre perpetuelle. Considerons qu'il nous a adoptez pour ses enfans, afin que nous l'honnorions comme nostre Pere. Afin donc de ne renoncer au droit de nostre adoption, il nous faut efforcer de tendre où nostre vocation nous meine. D'autre part neantmoins, que nous tenions cela pour asseuré, que l'accomplissement de la misericorde de Dieu ne depẽd point des œuures des fideles. mais ce qu'il accomplist la promesse de salut en ceux qui par droiture de vie respondent à leur vocation, que cela est pource qu'il recognoit en eux les vrayes marques & enseignes de ses enfans: asauoir les graces de son Esprit. Il nous faut à cela rapporter ce qui est dit au quinzieme Pseaume, des citoyẽs de Ierusalem: Seigneur, qui habitera en ton Tabernacle, & fichera son siege en ta montagne saincte? Celuy qui est innocent ẽn ses mains, & pur en son cœur, &c. Item en Isaie, Qui est-ce qui habitera auec le feu qui consume tout? Celuy qui fait iustice, parle en verité, &c. & autres semblables. Car cela n'est point dit pour descrire le fondement, sur lequel doiuent consister les fideles deuant Dieu: mais seulement la maniere par laquelle il les appelle en sa compagnie, & en icelle les entretient & conserue. Pource qu'il deteste le peché, & aime la iustice: ceux qu'il veut conioindre à soy, il les purifie de son Esprit, afin de les rendre conformes à sa nature. Pourtant si on demande la cause premiere, par laquelle s'entree nous est ouuerte au royaume de Dieu, & auons le moyen d'y perseuerer: la response est preste, c'est pource que le Seigneur nous a vne fois adoptez par sa misericorde, & nous conserue touſiours. Si on demande de la maniere comment cela se fait: lors il faut venir à nostre regeneration & aux fruits d'icelle, dont il est parlé en ce Pseaume & autres passages. *Isa.33. b.14*

7 Mais il semble aduis qu'il y ait beaucoup plus de difficulté à soudre les tesmoignages qui honnorent les bonnes œuures du tiltre de iustice, & disent que par icelles l'homme est iustifié. Quant est du premier genre, nous voyons que çà & là les commandemens de Dieu sont appellez Iustifications & Iustices. Du second, nous en auons exemple en Moyse, quand il dit, Ceste sera nostre iustice, si nous gardons tous ces commandemens. Et si on replique que c'est vne promesse legale, à laquelle est adiointe vne condition impossible: il y en a d'autres dont on ne sauroit dire le mesme. comme quand il dit, Cela te sera imputé pour iustice, si tu rens au poure le gage qu'il t'aura donné. Pareillement le Prophete dit, que le zele qu'eut Phinées à venger l'opprobre d'Israel, luy a esté imputé à iustice. Parquoy les Phariſiens de nostre temps pensent auoir belle matiere de crier contre nous en ceſt endroit. car quand nous disons que la iustice de foy est establie, il faut que la iustice des œuures soit abbatue: aussi ils arguent au contraire, que si la iustice est par les œuures, qu'il n'est pas vray que nous soyons iustifiez par la seule foy. Encores que ie leur ottroye que les commandemẽs de la Loy soyent appellez Iustice, ce n'est point merueille: car de fait ils le sont. combien que les lecteurs doiuent estre aduertis que les Grecs ont translaté mal proprement le mot Hebrieu, mettant au lieu d'Edits ou statuts, Iustificatiõs. Au reste, ie ne debattray point du mot: cõme aussi nous n'ostons point cela à la Loy de Dieu, qu'elle ne contienne parfaite iustice. Car combien que pource que nous sommes detteurs de tout ce qu'elle requiert, quand bien nous y aurions satisfait encore sommes nous seruiteurs inutiles: toutesfois puis que le Seigneur a fait ceſt honneur à l'obseruation d'icelle, de l'appeller Iustice, ce n'est pas à nous de luy oster ce qu'il luy a donné. Nous confessons donc volontiers, que l'obeissance de la Loy est iustice, l'obseruation d'vn chacun commandement est partie de iustice: moyennant que nulles des autres parties ne deffaillent. Mais nous nions, qu'on puisse monstrer en tout ce monde vne telle iustice. & à ceste cause nous aboliſſons la iustice de la Loy: non pas que de soy elle soit insuffisante: mais pource qu'à cause de la debilité de nostre chair, elle n'apparoist nulle part. Mais quelcun pourra dire, que l'Escriture n'appelle pas seulement les preceptes de Dieu, Iustice: mais qu'elle attribue ce tiltre aussi aux œuures des fideles. comme quand elle recite que Zacharie & sa femme ont gardé les iustices du Seigneur. Ie respon, qu'en parlant ainsi elle estime plus les œuures de la nature de la Loy, que de leur propre condition. Combien qu'il faille encore icy obseruer ce que i'ay dit n'agueres, que la translation vitieuse des Grecs ne nous doit point estre pour loy. mais pource que sainct Luc n'a rien voulu chãger en ce qui estoit receu de son temps, ie passeray volõtiers cela. Bien est vray q̃ le Seigneur, par le cõtenu de sa Loy a mõstré aux hõmes quelle est la iustice: mais nous ne mettõs point icelle iustice en executiõ, sinõ en obseruãt toute la Loy. car par chacune transgressiõ elle est corrõpue. Puis donc q̃ la Loy n'enseigne q̃ iustice: si nous regardons a icelle, tous ses commandemens sont iustice. Si nous cõsiderons les hõmes, pour obseruer *Luc 1 a.6*

vn commandement, ils ne meriteront point la louange de iuſtice, eſtans tranſgreſſeurs en pluſieurs : & veu meſme qu'ils ne ſont œuure pour obeir à Dieu qui ne ſoit vicieuſe aucunement, à cauſe de ſon imperfection. Noſtre reſponſe donc eſt, que quand les œuures des Saincts ſont nommées Iuſtice, cela ne vient point de leurs merites : mais entant qu'elles tẽdent à la iuſtice que Dieu nous a commandée, laquelle eſt nulle, ſi elle n'eſt parfaite. Or elle ne ſe trouue parfaite en nul homme du monde : pourtant faut conclurre, qu'vne bonne œuure de ſoy ne merite pas le nom de iuſtice.

Galat. 4. a. 4 Pſeau. 106. d. 31

8 Ie vien maintenant au ſecond genre, où giſt la principale difficulté. Sainct Paul n'a nul argument plus ferme pour prouuer la iuſtice de la foy, que quand il allegue ce qui eſt eſcrit de Moyſe, la foy auoit eſté imputée à Abraham pour iuſtice. Puis donc que le zele de Phinées, ſelon le Prophete, luy a eſté imputé à iuſtice : ce que ſainct Paul argue de la foy, on le pourra auſsi conclurre des œuures. Pourtant noz aduerſaires, comme ayans la victoire en main, determinent que ia ſoit que nous ne ſoyons point iuſtifiez ſans foy, neantmoins nous ne ſommes pas iuſtifiez par icelle ſeule, mais qu'il faut conioindre les œuures auec, pour parfaire la iuſtice. I'adiure icy tous ceux qui craignent Dieu, que comme ils ſauent qu'il faut prendre la reigle de iuſtice de la ſeule Eſcriture : auſsi ils vueillent diligẽment, & en humilité de cœur, conſiderer auec moy comme l'Eſcriture ſe peut accorder à elle-meſme, ſans aucune cauillation. Sainct Paul ſachant que la iuſtice de foy eſt vn refuge à ceux qui ſont deſnuez de leur propre iuſtice, infere hardimẽt, que quiconque eſt iuſtifié par la foy, eſt exclus de la iuſtice des œuures. Sachant d'autrepart que la iuſtice de foy eſt commune à tous ſeruiteurs de Dieu, il infere derechef d'vne meſme confiance, que nul n'eſt iuſtifié par les œuures : mais pluſtoſt au contraire, que nous ſommes iuſtifiez ſans aucune aide de noz œuures. Mais c'eſt autre choſe de diſputer de quelle valeur ſont les œuures en elles-meſmes, & en quelle eſtime elles ſont deuant Dieu, apres la iuſtice de la foy eſtablie. S'il eſt queſtion de priſer les œuures ſelon leur dignité, nous diſons qu'elles ſont indignes d'eſtre preſentées deuant la face de Dieu : ainſi, qu'il n'y a homme du monde qui ait rien en ſes œuures, dont il ſe puiſſe glorifier deuant Dieu. Ainſi il reſte que tous eſtans deſnuez de toute aide de leurs œuures, ſoyent iuſtifiez par la ſeule foy. Or nous expoſons ceſte iuſtice eſtre telle : c'eſt que le pecheur eſtant receu en la communion de Chriſt, eſt par ſa grace reconcilié à Dieu : d'autant qu'eſtant purifié par ſon ſang, il obtient remiſsion de ſes pechez : & eſtãt veſtu de la iuſtice d'iceluy, comme de la ſienne propre, il peut conſiſter deuant le Throne iudicial de Dieu. Apres que la remiſsion des pechez eſt miſe : les œuures qui s'enſuiuent ſont eſtimées d'ailleurs que de leur merite. car tout ce qui y eſt imparfait, eſt couuert par la perfection de Chriſt : tout ce qui y eſt d'ordures & de taches, eſt nettoyé par ſa pureté, pour ne venir point en conte. Apres que la coulpe des tranſgreſsions eſt ainſi effacée, laquelle empeſchoit les hommes de produire choſe qui fuſt agreable à Dieu : apres auſsi que les vices d'imperfections ſont enſeueliz, dont toutes bonnes œuures ſont entachées & maculées, lors les bonnes œuures que font les fideles ſont eſtimées iuſtes : ou bien, qui vaut autant à dire, ſont imputées à iuſtice.

9 Si maintenant quelcun m'obiecte cela, pour m'impugner la iuſtice de la foy : premierement ie l'interrogueray, ſi vn homme doit eſtre reputé iuſte pour deux ou trois bonnes œuures, eſtant tranſgreſſeur de la Loy en toutes les autres. Cela ſeroit trop deſraiſonnable. Puis apres ie luy demanderay, ſi meſme pour pluſieurs bonnes œuures il eſt iuſte, quand on le pourra trouuer coulpable en aucune choſe. Encore n'oſera pas mon

Deut. 27. d. 26 aduerſaire affermer cela, veu que la ſentence de Dieu y contredit, laquelle prononce tous ceux qui n'auront accomply tous les preceptes, eſtre maudits. Ie paſſeray encore outre, demandant s'il y a vne ſeule bonne œuure, en laquelle on ne puiſſe noter aucune impureté ou imperfection. Or comment cela ſe pourroit-il faire deuant les yeux de Dieu, auſquels les eſtoilles ne ſont point pures ne claires, ne les Anges iuſtes? Pourtant il ſera

Iob 4. d. 18 contraint de confeſſer, qu'on ne trouuera nulle bonne œuure, laquelle ne ſoit pollue & corrompue, tant par les tranſgreſsions qu'aura commiſes l'homme en autre endroit, que par ſa propre imperfection : tellement qu'elle ne ſera pas digne d'auoir le nom de Iuſtice. Or ſi c'eſt choſe notoire, que cela procede de la iuſtification de la foy, que les œuues qui autrement eſtoyent impures, corrompues, indignes de comparoiſtre deuant Dieu (tant s'en faut qu'elles luy fuſſent plaiſantes) ſoyent imputées à iuſtice : pourquoy alleguerons nous la iuſtice des œuures, pour deſtruire la iuſtice de la foy, de laquelle icelle eſt produite, & en laquelle elle conſiſte? Voudrions nous faire vne lignée ſerpentine, que les enfans meurtriſſent leur mere? Or le dire de noz aduerſaires tend là. Ils ne peuuent nier, que la iuſtification de la foy ne ſoit cõmencemẽt, fondement, cauſe, matiere, ſubſtãce de la iuſtice des

ce des œuures. Neãtmoins ils cõcluent que l'homme n'eſt pas iuſtifié de foy : pource que les bonnes œuures ſont imputées à iuſtice. Laiſſons donc ces fatras, & confeſſons à la verité ce qui en eſt : c'eſt que ſi toute la iuſtice qui peut eſtre en noz œuures procede & depẽd de la iuſtification de foy, non ſeulement ceſte-cy n'eſt en rien diminuée par celle-la: mais pluſtoſt confermée, d'autant que ſa vertu apparoiſt plus ample. Dauantage ne penſons pas les œuures eſtre tellement priſées apres la iuſtification gratuite, qu'elles ſuccedent au lieu de iuſtifier l'homme, ou bien le iuſtifient à demy auec la foy. Car ſi la iuſtice de foy ne demeure touſiours en ſon entier, l'immondicité des œuures ſera deſcouuerte, tellement qu'elles ne meriteront que condemnation. Or il n'y a nulle abſurdité en cela, que l'homme ſoit tellement iuſtifié par foy, que non ſeulement il ſoit iuſte en ſa perſonne, mais auſsi q̃ ſes œuures ſoyent reputées iuſtes, ſans ce qu'elles l'ayent merité.

10 Par ce moyen nous concederons non ſeulement qu'il y a portion de iuſtice aux œuures, ce que noz aduerſaires pretendent: mais qu'elles ſont approuuées de Dieu, comme ſi elles eſtoyent parfaites : moyennant qu'il nous ſouuienne ſur quoy la iuſtice d'icelles eſt fõdée: qui eſt pour ſoudre toute difficulté. Car l'œuure cõmẽce d'eſtre agreable à Dieu, quãd il la reçoit auec pardon. Or dont eſt-ce q̃ vient ce pardõ, ſinõ q̃ Dieu regarde & noz perſonnes & tout ce qui procede de nous en Ieſus Chriſt? Tout ainſi dõc q̃ nous apparoiſſons iuſtes deuãt Dieu apres que nous ſommes faits mẽbres de Chriſt, entãt q̃ par ſõ innocẽce noz fautes ſont cachées: ainſi noz œuures ſont tenues pour iuſtes, entãt q̃ ce qu'il y a de vice en icelles eſtãt couuert par la pureté de Chriſt, ne nous eſt point imputé. Parquoy nous pouuons dire à bõ droit, que par la ſeule foy non ſeulement l'homme, mais auſsi ſes œuures ſont iuſtifiées. Or ſi ceſte iuſtice des œuures telle quelle procede de la foy & de la iuſtification gratuite, il ne faut pas qu'on la prenne pour deſtruire ou obſcurcir la grace dont elle depend: mais pluſtoſt doit eſtre encloſe en icelle, & ſe rapporter à icelle, comme le fruit à l'arbre. En ceſte maniere ſainct Paul voulant prouuer que noſtre beatitude conſiſte en la miſericorde de Dieu, & non pas en noz œuures, preſſe fort ce que dit Dauid: Bien-heureux ſont ceux auſquels les iniquitez ſont remiſes, deſquels les pechez ſont cachez. Bien heureux eſt l'homme auquel le Seigneur n'a point imputé ſes fautes. Si quelcun vouloit alleguer au contraire infiniz teſmoignages, leſquels ſemblent aduis cõſtituer la beatitude en noz œuures: comme quãd il eſt dit, Bien-heureux eſt l'homme qui craind Dieu, qui a pitié du poure affligé, qui n'a point cheminé au conſeil des meſchans, qui porte tentation, qui garde iuſtice & iugemẽt: Bien-heureux ſont les poures d'eſprit, &c. tout cela ne fera pas que ce que dit ſainct Paul ne demeure vray. Car veu que ces vertuz qui ſont là recitées ne ſont iamais tellement toutes en l'homme, qu'elles puiſſent eſtre acceptées de Dieu d'elles-meſmes: il s'enſuit que l'homme eſt touſiours miſerable, iuſques à ce qu'il eſt deliuré de miſere par la remiſsion de ſes pechez. Puis donc qu'ainſi eſt, que toutes les eſpeces de beatitude que recite l'Eſcriture, ſont ancãties & peries, tellement que le fruit d'vne ſeule n'en reuient point à l'homme, ſinon que premieremẽt il obtienne beatitude en la remiſsiõ de ſes pechez, laq̃lle donne lieu à toutes les autres benedictiõs de Dieu: il s'enſuit q̃ ceſte beatitude gratuite non ſeulemẽt eſt principale & ſouueraine, mais vnique: ſinon que nous vueillions qu'elle ſoit deſtruite & abolie par les benedictions qui cõſiſtent en icelle ſeule. Il n'y a pas maintenant grand propos, que cela nous doiue troubler, ou engredrer quelque ſcrupule, que les fideles ſont ſouuẽt nommez Iuſtes, en l'Eſcriture. Ie confeſſe qu'ils ont ce tiltre pour leur ſaincte vie. mais comme ainſi ſoit qu'ils appliquẽt plus leur eſtude à ſuyure iuſtice, qu'ils ne l'accompliſſent: c'eſt bien raiſon que ceſte iuſtice des œuures, telle quelle, ſoit ſubmiſe à la iuſtice de la foy, en laquelle elle eſt fondée, & de laquelle elle tient tout ce qu'elle eſt.

Rom. 4. a. 3 *Pſeau. 32 a. 1*

Pſeau. 113. a. 1 *Prou. 14. c. 22* *Pſeau. 1. a. 1* *Iaq. 1. b. 12* *Pſeau. 106. a. 3. 119. 1* *Matth. 5. a. 3*

11 Mais noz aduerſaires pourſuyuent outre, & diſent que ſainct Iaques nous contrarie ſi euidẽment, qu'il nous eſt impoſsible de nous en deſpeſcher. Car il enſeigne qu'Abraham a eſté iuſtifié par les œuures: & que nous tous auſsi ſommes iuſtifiez par les œuures, & non point de la ſeule foy. Mais ie demande s'ils veulent tirer en combat ſainct Iaques auec ſainct Paul. S'ils tiennent ſainct Iaques pour miniſtre de Chriſt : il faut tellement prendre ſa ſentence, qu'elle ne deſaccorde point d'auec Chriſt, lequel a parlé par la bouche de ſainct Paul. Le ſainct Eſprit afferme par la bouche de ſainct Paul, qu'Abrahã a obtenu iuſtice par foy, & non point par ſes œuures, & qu'il faut auſsi que nous ſoyons tous iuſtifiez ſans les œuures de la Loy. Le meſme Eſprit denonce par S. Iaques, que noſtre iuſtice conſiſte en œuures, & non ſeulement en foy. Il eſt certain que l'Eſprit n'eſt point repugnant à ſoy : quelle donc ſera la concorde? Il ſuffiſt à noz aduerſaires, s'ils peuuent deſraciner la iuſtice de foy, laquelle nous voulons eſtre plantée au profond du cœur, de donner repos aux conſciences, ils ne s'en ſoucient point beau-

Iaq. 2. b. 11

coup. Et pourtant on voit comment ils s'efforcent d'esbranler la iuſtice de foy : mais cependant ils ne monſtrent nulle certaine reigle de iuſtice, à laquelle les cõſciences ſe puiſſẽt renger. Qu'ils triomphent donc tant qu'ils voudront, moyennant qu'ils ne ſe puiſſent vanter d'autre victoire, que d'auoir oſté toute certitude de iuſtice. Or ils obtiendront ceſte maudite victoire, aux lieux où ayans eſteint toute lumiere de verité, ils auront aueuglé le monde de leurs tenebres. Mais par tout où la verité de Dieu demeurera ferme, ils ne profiteront rien. Ie nie donc que la ſentence de ſainct Iaques (laquelle ils ont touſiours en la bouche, & de laquelle ils font leur grand boucher) leur fauoriſe aucunement. Pour liquider cela, il nous faut premierement regarder le but où il tend, puis apres obſeruer en quoy c'eſt qu'ils s'abuſent. Pource qu'il y en auoit lors pluſieurs (comme ce mal eſt couſtumierement en l'Egliſe) leſquels demonſtroyent leur infidelité en meſpriſant tout ce qui eſt propre aux fideles: & neantmoins ne ceſſoyent de ſe glorifier fauſſement du tiltre de foy, ſainct Iaques ſe mocque de ceſte folle outrecuidance. Ce n'eſt pas donc ſon intention de detracter en rien qui ſoit de la vraye foy: mais declarer combien eſtoyent inaptes tels baueurs, de tant attribuer à vne vaine apparẽce de foy, que ſe contentans d'icelle ils menoyent cependant vne vie diſſolue. Cela conſideré, il eſt maintenant facile de iuger en quoy ſe trompent noz aduerſaires, car ils faillent doublement: c'eſt quils prennent mal le mot de Foy, puis auſsi de Iuſtifier. Sainct Iaques en nommant la foy, n'entend autre choſe qu'vne opinion friuole, qui eſt bien differente de la verité de foy. Ce qu'il fait par vne maniere d'ottroy: cõme il mõſtre dés le cõmencemẽt par ces parolles, Que profite cela, mes freres, ſi quelcun dit qu'il a la foy, & qu'il n'ait pas les œuures? Il ne dit pas, Si quelcun a la foy ſans œuures, mais S'il ſe vante de l'auoir. Puis apres encores plus clairemẽt, en faiſant par mocquerie ceſte foy pire que la cognoiſsãce des diables: finalemẽt en l'appellãt Morte. Mais on pourra ſuffiſammẽt entẽdre ce qu'il veut dire par la definition qu'il en met: Tu crois, dit-il, qu'il y a vn Dieu. Certes ſi tout le contenu de ceſte foy eſt de ſimplement croire qu'il y a vn Dieu, ce n'eſt pas de merueille ſi elle ne peut iuſtifier. Et ne faut pas que nous penſions que cela derogue rien à la foy Chreſtienne: de laquelle la nature eſt bien autre. Car comment eſt-ce que la vraye foy iuſtifie, ſinon en nous adioignant à Ieſus Chriſt, afin qu'eſtans faits vn auec luy, nous iouiſsiõs de la participation de ſa iuſtice? Elle ne iuſtifie pas donc pour auoir conceu quelque intelligence de diuinité: mais par ce qu'elle fait repoſer l'homme en la certitude de la miſericorde de Dieu.

12 Nous n'auons point encores touché le but, iuſques à ce que nous aurons deſcouuert l'autre erreur. Car il ſemble aduis que ſainct Iaques mette vne partie de noſtre iuſtice aux œuures. mais ſi nous le voulons faire accorder & à toute l'Eſcriture & à ſoy-meſme, il eſt neceſſaire de prendre autrement en ce lieu le vocable de Iuſtifier, qu'il ne ſe prend en S. Paul. Car ſainct Paul appelle Iuſtifier, quand la memoire de noſtre iniuſtice eſtant effacée, nous ſommes reputez iuſtes. Si ſainct Iaques euſt là regardé, il euſt cité mal à propos le teſmoignage de Moyſe, qu'Abraham a creu à Dieu, &c. Car il adiouſte conſequemment qu'Abraham a obtenu iuſtice par ces œuures, entant qu'il n'a point douté d'immoler ſon fils au commandement de Dieu: & ainſi que l'Eſcriture a eſté accomplie, laquelle dit qu'il a creu à Dieu, & luy a eſté imputé à iuſtice. Si c'eſt choſe abſurde que l'effect precede ſa cauſe: ou Moyſe teſmoigne fauſſement en ce lieu là que la foy a eſté imputée pour iuſtice à Abraham, ou il n'a point merité ſa iuſtice par l'obeiſſance qu'il a rendue à Dieu en voulant ſacrifier Iſaac. Abraham a eſté iuſtifié par ſa foy deuant qu'Iſmael fuſt conceu, lequel eſtoit ia grand deuant la natiuité d'Iſaac. comment dirons-nous donc qu'il s'eſt acquis iuſtice par l'obeiſſance qui a eſté long temps apres? Pourtant ou ſainct Iaques a renuerſé tout l'ordre (ce qui n'eſt licite de penſer) ou en diſant qu'il a eſté iuſtifié, il n'a pas entendu qu'il euſt merité d'eſtre tenu pour iuſte. Quoy donc? certainement il appert qu'il parle de la declaration de iuſtice deuant les hommes, & non pas de l'imputãtion de iuſtice quant à Dieu, comme s'il diſoit, Ceux qui ſont iuſtes de foy, approuuent leur iuſtice par obeiſſance & bõnes œuures, & non point par vne maſque nue & imaginaire de foy. En ſomme, il ne diſpute point par quel moyen nous ſommes iuſtifiez, mais il requiert des fideles vne iuſtice qui ſe declaire par œuures: Et comme ſainct Paul afferme que l'homme eſt iuſtifié ſans aide de ſes œuures: auſsi ſainct Iaques ne concede pas que celuy qui ſe dit iuſte, ſoit deſpourueu de bonnes œuures. Ceſte conſideration nous deliurera de tout ſcrupule. Car noz aduerſaires s'abuſent principalement en cela, qu'ils penſent que ſainct Iaques determine quelle eſt la maniere d'eſtre iuſtifié: comme ainſi ſoit qu'il ne tache à autre fin, que d'abbattre la vaine confiance de ceux qui pour excuſer leur nonchalance de bien faire, pretendent fauſſement le tiltre de foy. Parquoy comment qu'ils tournent & reuirent les parolles de ſainct Iaques, ils n'en pourront

tirer

tirer que ces deux ſentences: c'eſt, qu'vne vaine imagination de foy ne nous iuſtifie pas: item, que le fidele n'eſtant point content d'vne telle imagination, declaire ſa iuſtice par bonnes œuures.

13 Ce qu'ils alleguent de ſainct Paul en vn meſme ſens, ne les aide en rien: aſſauoir que les facteurs de la Loy ſeront iuſtifiez, non pas les auditeurs. Ie ne veux point euader par la ſolution de S. Ambroiſe, lequel expoſe cela eſtre dit pource que l'accompliſſement de la Loy eſt la foy en Chriſt. car il me ſemble que c'eſt vn ſubterfuge, duquel il n'eſt ia meſtier quand la pleine voye eſt ouuerte. En ce paſſage-la ſainct Paul rabbat l'orgueil des Iuifs, qui ſe glorifioyent en la ſeule cognoiſſance de la Loy, cõbien qu'ils en fuſſent grans contempteurs. Afin donc qu'ils ne ſe pleuſſent pas tant en vne cognoiſſance nue: il les admoneſte que ſi nous cherchons noſtre iuſtice en la Loy, il faut venir à l'obſeruation, & non pas à l'intelligence d'icelle. Certes nous ne reuoquons pas cela en doute, que la iuſtice de la Loy ne conſiſte en bonnes œuures. Nous ne nions pas non plus qu'en obſeruation entiere de ſainɛteté & innocence il n'y ait pleine iuſtice: mais il n'eſt pas encore prouué que nous ſoyons iuſtifiez par œuures, ſinõ qu'on en produiſe quelcũ qui ait accomply la Loy. Or que ſainct Paul n'ait voulu autre choſe dire, ſa procedure en rend teſmoignage. Apres auoir condamné d'iniuſtice tant Iuifs que Gentils indifferemmẽt, il deſcend apres à particularizer, & dit que ceux qui ont peché ſans la Loy, periront ſans la Loy: ce qui appartient aux Gẽtils. D'autrepart que ceux qui ont peché en la Loy, ſeront iugez par la Loy: ce qui eſt propre aux Iuifs. Or pource qu'iceux fermans les yeux à leurs trãſgreſſions ſe glorifioyent de la ſeule Loy, il adiouſte ce qui eſtoit bien cõuenable, que la Loy ne leur eſtoit pas donnée afin qu'eſcoutans ſeulement la voix d'icelle ils fuſſent rendus iuſtes, mais en obeiſſant à ſes commandemens. comme s'il diſoit, Cherche-tu iuſtice en la Loy? n'allegue point la ſeule ouye laquelle a de ſoy peu d'importance, mais prouduy les œuures par leſquelles tu puiſſes monſtrer que la Loy ne t'a pas eſté donnée en vain. Puis que tous defailloyent en cela, il s'enſuyuoit qu'ils eſtoyent deſpouillez de la gloire qu'ils pretendoyent. Pourtant il faut pluſtoſt du ſens de ſainct Paul former vn argument contraire: c'eſt, que ſi la iuſtice de la Loy eſt ſituée en perfection de bonnes œuures, & nul ne ſe peut vanter d'auoir ſatisfait à la Loy par ſes œuures: la iuſtice de la Loy eſt nulle entre les hommes. *Rom. 2. b. 13*

14 Apres, nos aduerſaires nous aſſaillent des paſſages où les fideles offrent hardiment leur iuſtice à Dieu pour eſtre examinée, & deſirent de receuoir ſentence ſelõ icelle. Comme quand Dauid dit, Iuge moy Seigneur, ſelon ma iuſtice, & ſelon l'innocence qui eſt en moy. item, Exauce Seigneur, ma iuſtice: tu as eſprouué mon cœur, & l'as viſité de nuict, & ne s'eſt point trouué d'iniquité en moy. item, Le Seigneur me retribuera ſelon ma iuſtice, & me rendra ſelon la pureté de mes mains: car i'ay gardé la droite voye, & n'ay point declíné de mon Dieu, &c. item, Iuge moy Seigneur, car i'ay cheminé en innocence. Ie ne me ſuis point aſsis au reng des menteurs, & ne me ſuis point meſlé auec les meſchans. Ne pers point donc mon ame auec les iniques, &c. I'ay dit cy deſſus de la confiance que les fideles ſemblent aduis ſimplement prendre de leurs œuures. Les paſſages que nous auons icy amenez ne nous empeſcheront pas beaucoup, ſi nous les conſiderons en leur circonſtance, laquelle eſt double. Car les fideles en ce faiſant ne veulent pas que toute leur vie ſoit examinée, afin que ſelon icelle ils ſoyẽt abſous ou condamnez: mais preſentẽt à Dieu quelque cauſe particuliere pour en iuger. Secondement ils s'attribuent iuſtice, non pas au regard de la perfection de Dieu, mais en comparaiſon des meſchans & iniques. Premierement quand il eſt queſtion de iuſtifier l'homme, il n'eſt pas ſeulement requis qu'il ait bonne & iuſte cauſe en quelque affaire particulier, mais qu'il ait vne iuſtice entiere en tout le cours de ſa vie: ce que nul n'a iamais eu, & n'aura. Or en ces oraiſons où les ſaincts inuoquent le iugement de Dieu pour approuuer leur innocence, ils ne ſe veulent pas vanter d'eſtre purs & nets de tout peché, & qu'il n'y ait riẽ à redire en leur vie: mais apres auoir mis toute fiance de ſalut en la bonté de Dieu, ſe cõfians neantmoins qu'il eſt le protecteur des poures, pour venger les iniures qu'on leur fait, & pour les defendre quand on les afflige à tort: ils luy recommandent leur cauſe, en laquelle ils ſont affligez eſtans innocens. D'autre part en ſe preſentãt auec leurs aduerſaires deuant le throne de Dieu, ils n'alleguent point vne innocence laquelle puiſſe reſpondre à ſa pureté, ſi elle eſtoit eſpluchée ſelõ ſa rigueur: mais pource qu'ils ſauent bien que leur ſyncerité, iuſtice & ſimplicité eſt plaiſante & aggreable à Dieu, au prix de la malice, meſchãceté & aſtuces de leurs aduerſaires: ils ne doutent pas d'inuoquer Dieu pour iuge entre eux & les iniques. En ceſte maniere quãd Dauid diſoit à Saul, Que le Seigneur rende à chacun ſelõ la iuſtice & verité qu'il trouuera en luy: il n'entendoit pas que Dieu examinaſt vn chacun par ſoy, & le remuneraſt ſelõ ſes merites: mais il proteſtoit deuãt Dieu quelle eſtoit ſon innocẽce au prix de l'iniquité de Saul. *Pſea. 7. c. 9. Pſea. 17. a. 1. Pſea. 18. d. 21. Pſea. 26. a. 1. &c. 3. 1. Sam. 26. d. 23.*

1.Cor.i.c. 12 Sainct Paul auſsi,quand il ſe glorifie au bon teſmoignage de ſa conſcience,qu'il a fait ſon office en ſimplicité & integrité:il n'entend pas s'appuyer & repoſer ſur ceſte gloire quand il viendra au iugement de Dieu. mais eſtant contraint par les calomnies des meſchans, il maintient contre leur maledicence ſa loyauté & preudhommie, laquelle il ſauoit eſtre cogneue & agreable à Dieu. Car nous voyons ce qu'il dit en vn autre lieu:c'eſt qu'il ne ſe ſent point coulpable, mais qu'en cela il n'eſt pas iuſtifié. Certes il reputoit bien que le iugement de Dieu eſt bien autre que l'eſtime des hommes. Pourtant combien que les fideles alleguent Dieu pour teſmoin & Iuge de leur innocence contre la mauuaiſtie des hypocrites, toutesfois quand ils ont affaire à Dieu ſeul,ils crient tous d'vne voix,Seigneur, ſi tu prens garde aux iniquitez, qui eſt-ce qui ſubſiſtera? Item, Seigneur n'entre point en iugement auec tes ſeruiteurs:car nul viuant ne ſera iuſtifié deuãt ta face. Et ſe deffians de leurs œuures,confeſſent volontiers que ſa bonté eſt meilleure que toute vie.

1.Cor.4. a.4

pſea.130. a.3 Pſea.143. a.2 Pſea.63. a.4 Prou.10. a.7.& 12.d.28. Exech.18. b.9.c.21, & 33.d.15

Il y a d'autres lieux quaſi ſemblables,auſquels quelcun pourroit eſtre empeſché. Solomõ dit que celuy qui chemine en integrité, eſt iuſte.item,qu'en la voye de iuſtice on trouuera vie,& qu'il n'y aura point de mort. Selon laquelle raiſon Ezechiel denonce,que celuy qui fera iuſtice & iugement, viura touſiours. Ie reſpon que nous ne voulons rien nier ne diſsimuler, n'obſcurcir de toutes ces choſes. mais qu'il y en vienne vn ſeul en auant auec vne telle integrité. S'il ne ſe trouue nul homme mortel qui ne le puiſſe faire: ou il faut que tous periſſent au iugement de Dieu,ou qu'ils ayent leur refuge à ſa miſericorde. Cependant encores ne nions-nous pas que l'integrité qu'ont les fideles, combien qu'elle ſoit imparfaite,& qu'il y ait beaucoup à redire,ne leur ſoit comme vn degré à immortalité. mais dont vient cela,ſinon que quand le Seigneur a receu vn homme en l'alliance de ſa grace,il n'eſpluche point ſes œuures ſelon leurs merites, mais les accepte de benignité paternelle,ſans ce qu'elles en ſoyent dignes? Par leſquelles parolles nous n'entendons pas ſeulement ce qu'enſeignẽt les Scolaſtiques, c'eſt que les œuures ont leur valeur de la grace de Dieu qui les accepte.car en cela diſant,ils entendẽt que les œuures leſquelles ſeroyent autremẽt inſuffiſãtes pour acquerir ſalut,reçoyuẽt leur ſuffiſãce de ce qu'elles ſont priſées & acceptées de Dieu,ſelon la pactiõ de la Loy. Mais ie dy aucontraire,que toutes œuures, entant qu'elles ſont pollues tant par autres trãſgreſsions que de leurs propres macules,ne peuuent rien valoir,ſinon d'autant que noſtre Seigneur n'impute point les macules dont elles ſont entachées,& pardonne à l'homme toutes ſes fautes:ce qui eſt donner iuſtice gratuite. Et n'y a point de propos d'alleguer icy les prieres que fait aucunesfois ſainct Paul, où il deſire vne ſi grande perfection aux fideles, qu'ils ſoyent trouuez irreprehenſibles & ſans coulpe au iugement du Seigneur. Les Celeſtins anciens heretiques s'aidoyent de telles ſentẽces,pour prouuer que l'homme peut auoir parfaite iuſtice en la vie preſente. Nous reſpondons apres ſainct Auguſtin ce que nous penſons pouuoir ſuffire:c'eſt que tous fideles doyuent bien aſpirer à ce but, d'apparoiſtre vne fois deuant Dieu purs & ſans macule. Mais pource que le meilleur eſtat & le plus parfait que nous puiſsions auoir en la vie preſente,n'eſt autre choſe que de profiter de iour en iour:lors nous paruiẽdrons à ce but,quãd apres eſtre deſpouillez de noſtre chair pechereſſe,nous adhererõs pleinemẽt à noſtre Dieu. Combien que ie ne voudroye point eſtre opiniaſtre pour reſiſter à celuy qui voudroit attribuer aux Sainctz le tiltre de perfection,moyẽnant qu'il la definiſt auec ſainct Auguſtin, lequel eſcrit ainſi au troiſieme liure à Boniface: Quand nous appellons la vertu des ſainctz Parfaite,à la perfection d'icelle eſt requiſe la cognoiſſance de l'imperfection:c'eſt que tant en verité qu'en humilité les ſainctz recognoiſſent combien ils ſont imparfaits.

Ephes.1. a.4 1.Theſ.3. d.13,& autres.

CHAP. XVIII.

Que c'eſt mal arguer,de dire que nous ſommes iuſtifiez par œuures, pource que Dieu leur promet ſalaire.

Matt.16. d.27 2.Cor.5. b.10 Rom.2.a. 6. Ieſ.5.c.29 Matt.25. c.34 Rom.2 a.6 Prou.12. c.14,& 12.c.13 Matth.5. b.12 Luc 6.d. 23

VENONS maintenant à expoſer les paſſages, auſquels il eſt dit que Dieu rendra à chacun ſelon ſes œuures. comme ſont ceux qui s'enſuyuent: Vn chacun receura ſelon qu'il aura fait en ſon corps, ſoit bien ſoit mal. Gloire & honneur à celuy qui fera bien: tribulation & angoiſſe ſur l'ame du pecheurs. Item, Et iront ceux qui auront bien veſcu, en la reſurrection de vie. Item, Venez,vous qui eſtes benits de mon Pere: i'ay eu faim, & vous m'auez repeu: i'ay eu ſoif,& vous m'auez donné à boire,&c. Auſquels il ſera bon de conioindre auſsi ceux où la vie eternelle eſt appellée Loyer. Comme quand il eſt dit que la remuneration ſera faite à l'homme ſelon l'œuure de ſes mains. Item,celuy qui obeit au commandement de Dieu ſera remunere. Item,Eſiouiſſez vous,car voſtre loyer eſt grand au ciel. Item, Vn chacun receuera ſalaire ſelon ſon labeur. Touchant ce qui eſt dit que Dieu

rendra

rendra à vn chacun ſelon ſes œuures, il ſe peut ſoudre ſans grande difficulté. Cat ceſte lo- 1. Cor. 3.
cution denote pluſtoſt vn ordre de conſequence, que la cauſe pour laquelle Dieu remu- b 8
nere les hommes. Or il n'y a nulle doute, que noſtre Seigneur vſe de ces degrez en accom-
pliſſant noſtre ſalut: qu'apres nous auoir eſleuz, il nous appelle: apres nous auoir appellez, Rom. 8. f.
il nous iuſtifie: apres nous auoir iuſtifiez, il nous glorifie. Combien donc que par ſa ſeule 30
miſericorde il reçoyue les ſiens en vie, toutesfois pource qu'il les conduiſt en icelle par le
chemin des bonnes œuures, afin d'accomplir en eux ſon vouloir, par l'ordre qu'il a deſti-
né: ce n'eſt point de merueilles, s'il eſt dit qu'ils ſont couronnez ſelon leurs œuures, par leſ-
quelles ils ſont preparez à receuoir la couronne d'immortalité. Et meſme pour ceſte cauſe Philip. 2.
il eſt dit qu'ils ſont leur ſalut, quand en s'appliquant à bonnes œuures, ils meditent la vie e- b. 12
ternelle. Voire comme il leur eſt commandé de trauailler pour la viande qui ne perit point, Iean 6. c.
quand ils s'acquierẽt vie croyans en Ieſus Chriſt: neantmoins il eſt adiouſté quant & quãt, 27
que le Fils de l'homme leur donnera ceſte viande. Dont il s'enſuit que le mot de Trauailler
ou operer ne s'oppoſe point à la grace: mais ſeulement emporte zele & eſtude. Par ainſi il
ne s'enſuit pas, ou qu'ils ſoyent autheurs de leur ſalut, ou que leur ſalut procede des bõnes
œuures. Quoy donc? Incontinent apres que par la cognoiſſance de l'Euãgile & l'illumina-
tion du S. Eſprit ils ont eſté appellez en la compagnie de Chriſt, la vie eternelle eſt cõmen-
cée en eux. en apres le Seigneur acheue ſon œuure qu'il a cõmencée en eux, iuſques au iour Philip. 1. a
de Ieſus Chriſt. Or l'œuure de Dieu eſt accomplie en eux, quand en iuſtice & ſainctẽté re- 6
preſentans l'image de leur Pere celeſte, ils ſe declarent eſtre ſes enfans legitimes.

a Quant eſt de ce mot Loyer, il ne faut pas qu'il nous induiſe à faire noz œuures cauſe
de noſtre ſalut. Premieremẽt que cela ſoit arreſté en noſtre cœur, q̃ le Royaume des cieux
n'eſt pas ſalaire de ſeruiteurs, mais heritage d'enfans: duquel iouyront ſeulement ceux que
Dieu a adoptez pour ſes enfans: & n'en iouyront pour autre cauſe, que pour ceſte adop- Epheſ. 1. d
tion. Car le fils de la chambriere ne ſera point heritier, comme il eſt eſcrit: mais le fils de la 18
femme libre. Et de fait aux meſmes paſſages, où le ſainct Eſprit promet la vie eternelle pour Galat. 4.
loyer des œuures, en l'appellant nommément Heritage, il demonſtre qu'elle nous vient d'- d. 30
ailleurs. En ceſte maniere, Chriſt en appellant les eſleuz de ſon Pere à poſſeder le royau- Matt. 25.
me celeſte, recite bien les œuures qu'il veut en cela recompenſer: mais il adiouſte quant &
quant qu'ils le poſſederõt de droit d'heritage. Sainct Paul auſsi exhorte bien les ſeruiteurs, Coloſſ. 3. d
qui font fidelemẽt leur deuoir, d'eſperer retribution du Seigneur: mais il adiouſte incõti- 24
nent, que c'eſt retribution d'heritage. Nous voyons comme par parolles expreſſes Chriſt
& ſes Apoſtres ſe donnent de garde, que nous ne referions point la beatitude eternelle aux
œuures, mais à l'adoption de Dieu. Pourquoy donc, dira quelcun, font-ils mẽtion ſembla-
blement des œuures? Ceſte queſtion ſe pourra vuider par vn ſeul exemple de l'Eſcriture.
Deuant la natiuité d'Iſaac, il auoit eſté promis à Abraham qu'il auroit ſemence, en laquelle Gene. 15,
ſeroyent benites toutes nations de la terre: & que ſa lignée ſeroit ſemblable aux eſtoilles a. 5, & 17
du ciel, & au grauier de la mer. Long temps apres il ſe prepare à immoler ſon fils Iſaac, ſe- a. 1, & 18
lon le commandement de Dieu. Apres auoir monſtré vne telle obeiſſance, il reçoit ceſte b. 20
promeſſe: I'ay iuré par moy-meſme, dit le Seigneur, puis que tu as fait cela, & n'as point eſ- Gen. 22
pargné ton propre fils vnique pour me complaire: ie te beniray, & multiplieray ta ſemence a. 3, & c
cõme les eſtoilles du ciel, & le grauier de la mer: & en ta ſemence ſeront benites toutes na- 17
tions de la terre, pource que tu as obey à ma voix. Qu'eſt-ce que nous oyons? Abraham, a-
uoit-il merité par ſon obeiſſance ceſte benediction, laquelle luy auoit eſté promiſe deuant
que le commandement luy fuſt baillé? Icy certes nous auons ſans circuit & ſans ambiguité,
que le Seigneur remunere les œuures des fideles par les meſmes benefices qu'il leur auoit
ia donnez, deuant qu'ils euſſent penſé à rien faire, & pour le temps qu'il n'auoit nulle cauſe
de leur bien faire, ſinon ſa miſericorde.

3 Et toutesfois ce n'eſt pas fruſtration ne moquerie, quand il dit qu'il retribue aux œu-
ures ce qu'il auoit gratuitement donné deuant les œuures. Car d'autant qu'il veut que
pour mediter l'accompliſſement & iouiſſance des choſes qu'il a promiſes, nous nous exerci-
tions en bõnes œuures: & que par icelles nous cheminiõs pour paruenir à l'eſperance bien-
heureuſe qu'il nous a propoſée au ciel: c'eſt à bon droit que le fruict des promeſſes leur eſt
aſsigné, puis qu'elles ſont comme moyens pour nous conduire à la iouiſſance. L'vn & l'- Coloſſ. 1. a
autre a eſté tresbien exprimé de l'Apoſtre, quand il dit que les Coloſsiens s'appliquoyent 4
à ſuyure charité, pour l'eſperance qui leur eſtoit colloquée au ciel: de laquelle ils auoyent
entendu par la doctrine veritable de l'Euangile. Car en diſant qu'ils ont cogneu par l'-
Euangile, que l'heritage celeſte leur eſtoit preparé: il denote que l'eſperance en eſt fon-
dée en vn ſeul Chriſt, non point en nulles œuures. A quoy s'accorde ce dire de ſainct

1.Pier.1. 4.5 Pierre, q̃ nous sommes gardez de la vertu de Dieu par la foy, au salut qui est appresté pour estre manifesté en son temps. Quand il dit qu'à ceste cause ils s'efforcẽt de bien faire, il demõstre que les fideles tout le tẽps de leur vie doyuẽt courir pour apprehẽder. Or afin que nous ne pensissiõs que le salaire q̃ nous promet le Seigneur, se doyue mesurer selõ les merites, il nous propose vne parabole, en laquelle il se compare à vn pere de famille, lequel Matt. 20 4.1 enuoye en sa vigne tous ceux qu'il rencontre: les vns en la premiere heure du iour, les autres en la seconde, les autres en la troisieme: aucuns en l'onzieme. Quand ce vient au soir il distribue à tous salaire egal. De laquelle parabole l'exposition est tresbien & brieLib.1.c.5 uement couchée au liure intitulé, De vocatione Gentium, qu'on attribue à sainct Ambroise. Pource que c'est vn Docteur ancien, i'aime mieux vser de ses parolles que des miennes. Par ceste similitude, dit-il, le Seigneur a voulu monstrer que la vocation de tous fideles, combien qu'il y ait quelque varieté en l'apparence exterieure, appartient à sa seule grace. Ceux donc qui apres auoir besongné vne heure seulement, sont egalez à ceux qui ont trauaillé tout au long du iour, representent la condition de ceux que Dieu pour magnifier l'excellence de sa grace, appelle sur la fin de leur vie, pour les remunerer selon sa clemence: non pas leur payant le salaire de leur labeur, mais espandant sur eux les richesses de sa bonté, comme il les a esleus sans leurs œuures: afin que ceux mesmes qui ont long temps trauaillé, & ne reçoyuent non plus que les derniers, entendent qu'ils reçoyuent tout du don de sa grace, & non pas pour salaire de leurs labeurs. Il est aussi à noter, qu'en tous les passages où la vie eternelle est nommée Loyer des bonnes œuures, elle ne se prend point pour la communication que nous auons auec Dieu, quand il nous reçoit en nostre Seigneur Iesus, pour nous faire ses heritiers: mais pour la possession, ou fruition de la beatitude que nous auons en son royaume: ce qu'aussi emportent les parolles de Christ, Marc 10. d.30 Matt.25. d.34 Rom. 8.d 18 quand il dit, Au siecle à venir vous aurez la vie eternelle. Item, Venez, possedez le royaume, &c. Pour ceste cause sainct Paul appelle la reuelation qui se fera au dernier iour, Nostre adoption: & expose puis apres ce mot, Redemption de nostre corps. Au reste, comme celuy qui est aliené de Dieu, est en la mort eternelle: aussi quiconque est receu en la grace de Dieu, pour communiquer & estre vny auec luy, il est transporté de mort à vie: ce qui se fait par la seule grace d'adoption. Et si à leur façon ils se monstrent opiniastres sur ce 1.Pier.1.b 9 mot de Loyer, nous leur amenerons touſiours à l'oppoſite ce que dit S. Pierre, que la vie eternelle est le loyer de la foy.

4 Pourtant ne pensons point que le sainct Esprit, par les promesses cy dessus recitées vueille priser la dignité des œuures, comme si elles meritoyent quelque loyer. Car l'Escriture ne nous laisse rien de reste, dequoy nous nous puissions exalter deuant la face de Dieu. Plustost au contraire est du tout à cela, de confondre nostre orgueil, nous humilier, abbatre & aneantir du tout. Mais le sainct Esprit par les promesses susdites subuient à nostre imbecillité: laquelle autremẽt decherroit & defaudroit incontinent, si elle n'estoit ainsi souſtenue & consolée. Premierement qu'vn chacun repute en son endroit combien c'est vne chose dure, de renõcer & abandonner non seulement toutes les choses qu'il aime, mais aussi soy-mesme. Et toutesfois c'est la premiere leçon que baille Christ à ses disciples, c'est à dire à tous fideles: & tout au long de leur vie il les tient sous la discipline de la croix, afin qu'ils n'adonnent point leur cœur à la cupidité ou fiance des biens terriens. Bref, il les traite en telle sorte, que de quelque costé qu'ils se tournent, tant que ce monde se peut estendre, 1.Cor.15. c.19 ils ne voyent sinon desespoir. Tellement que S. Paul dit, que nous sommes les plus miserables de tous les hõmes, si nous esperons seulement en ce monde. Afin donc que nous ne perdiõs courage en telles angoisses, le Seigneur nous assiste, & admonneste de leuer la teste en haut & regarder plus loing, nous promettãt que nous trouuerons en luy nostre beatitude, laquelle nous ne voyons pas en ce monde. Or il l'appelle Loyer, salaire & retribution: non pas estimant le merite de nos œuures, mais signifiant que c'est vne recompẽse pour les miseres, tribulations & opprobres que nous endurons en terre. Pourtant il n'y a point de mal d'appeller à l'exemple de l'Escriture, la vie eternelle, Remuneration: veu que par icelle le Seigneur transfere ses seruiteurs de trauail en repos, d'affliction en prosperité, de tristesse en ioye, de poureté en affluence, d'ignominie en gloire: finalement qu'il change tous les maux qu'ils ont endurez, en plus grans biens. Il n'y aura aussi nul inconuenient, d'estimer saincteté de vie estre la voye: non pas laquelle nous face ouuerture en la gloire celeste, mais par laquelle Dieu conduist ses eleus en la manifestation d'icelle: veu Rom. 8.f 30 que c'est son bon plaisir de glorifier ceux qu'il a sanctifiez. Seulement que nous n'imaginions point aucune correspondance entre Merite & Loyer. A quoy s'abusent peruersement les Sophistes: pource qu'ils ne considerent point ceste fin que nous auons exposée. Or quelle moquerie est-ce, quand Dieu nous appelle à vn but, de destourner les yeux d'vn

d'vn autre coſté? Il n'y a rien plus clair, que le loyer eſt promis aux bonnes œuures: non pas pour enfler de gloire noſtre cœur, mais pour ſoulager la foibleſſe de noſtre chair. Celuy donc qui veut par cela inferer quelque merite des œuures, ou les balancer enſemble, ſe deſtourne bien loing du droit but que Dieu propoſe.

5 Pourtant quand l'Eſcriture dit que Dieu, comme iuſte iuge, rendra la couronne de iuſtice à ſes ſeruiteurs, non ſeulement ie reſpon auec ſainct Auguſtin, Comment rendroit il la couronne comme iuſte iuge, s'il n'euſt premier donné la grace comme Pere miſericordieux? Et comment y auroit-il iuſtice aucune, ſinon que la grace euſt precedé, laquelle iuſtifie l'inique? Et comment ceſte couronne ſeroit elle rendue comme deue, ſi non que tout ce que nous auons, nous euſt eſté donné ſans eſtre deu? Mais i'adiouſte auſſi auec cela: Comment imputeroit-il iuſtice à noz œuures, ſinon qu'il cachaſt par ſon indulgence ce qui eſt d'iniuſtice en icelles? Comment les reputeroit-il dignes de loyer, ſinon qu'il effaçaſt par ſa benignité infinie ce qui eſt en icelles digne de peine? I'adiouſte cela au dire de S. Auguſtin, pource qu'il a accouſtumé de nommer la vie eternelle, Grace: d'autant qu'elle nous eſt donnée pour les dons gratuits de Dieu, quand elle eſt rendue à noz œuures. Mais l'Eſcriture nous humilie dauantage: & cepẽdant nous eleue en haut. Car outre ce qu'elle nous defend de nous glorifier en noz œuures, pource que ce ſont dons gratuits de Dieu: pareillemẽt elle nous monſtre qu'elles ſont touſiours entachées d'ordures, tellement qu'elles ne peuuent pas ſatisfaire ne plaire à Dieu, ſi elles ſont examinées ſelon ſa rigueur: mais à fin que noſtre zele ne s'affadiſſe point, il eſt auſsi dit qu'elles plaiſent à Dieu, pource qu'il les ſupporte. Or combien que ſainct Auguſtin parle vn peu autrement que nous: toutesfois quant au ſens & à la ſubſtance, nous accordons bien enſemble. Car au troiſieme liure à Boniface, apres auoir fait comparaiſon des deux hommes, dont il poſe le cas que l'vn ſoit d'vne ſi ſaincte vie & parfaite qu'on le tienne pour vn Ange: que l'autre ſoit bien de bonne vie & honneſte, mais non pas d'vne perfection ne d'vne ſainteté ſi grande: il conclud finalement ainſi, Ce ſecond, dit-il, qui ſemble bien aduis inferieur à l'autre quant à ſa vie, eſt neantmoins beaucoup plus excellent, à cauſe de la droite foy qu'il a en Dieu, par laquelle il vit, & ſelon laquelle il s'accuſe en ſes pechez: en toutes ſes bonnes œuures il loue Dieu, luy attribuant toute gloire, & receuãt ignominie ſur ſoy, & receuant de luy pardon de ſes fautes & affection de bien faire: & ainſi en partant de ce monde, il ſera receu en Paradis. Pourquoy cela, ſinon pour la foy? laquelle combien qu'elle ne ſauue point l'homme ſans œuures, d'autant qu'elle eſt viue, & beſongne par charité: toutesfois elle eſt cauſe que les pechez ſont pardonnez. Car comme dit le Prophete, Le iuſte vit de foy: & ſans icelle meſme les œuures qui ſemblẽt bonnes, ſont cõuerties en pechez. Certes il confeſſe clairement en ce paſſage ce que nous debattons & maintenons ſur tout: c'eſt aſſauoir, que la iuſtice des œuures depend & procede de ce qu'elles ſont receues de Dieu auec pardon: c'eſt à dire, en miſericorde & non pas en iugement.

2. Timo. 4. b. 8
Aug. ad Valẽt. de grat. & lib. arb.
Chap. 5
Habacuc. 2. a. 4

6 Il y a d'autres paſſages qui ont quaſi ſemblable ſens à ceux que nous venons d'expliquer. comme quand il eſt dit, Faites vous des amis des richeſſes d'iniquité, afin que quand vous defaudrez, ils vous reçoyuent au royaume de Dieu. Item, Enſeigne les riches de ce monde de ne s'enorgueillir, & n'eſperer point en l'incertitude de leurs richeſſes, mais en Dieu viuant. Exhorte-les de bien faire, d'eſtre riches en bonnes œuures, & de ſe faire vn bon threſor pour l'aduenir, afin d'apprehender la vie eternelle. Nous voyons q̃ les bonnes œuures ſont accomparées à richeſſes, deſquelles il eſt dit que nous iouyrons en la beatitude future. Ie reſpon que iamais nous n'aurons la vraye intelligence de tout ce qui eſt là dit, ſi nous ne conuertiſſons noz yeux au but auquel le ſainct Eſprit dreſſe ſes paroles. Si ce que dit Chriſt eſt vray, que noſtre cœur s'arreſte là où eſt noſtre threſor: comme les enfans de ce ſiecle s'empeſchent & s'appliquent du tout à amaſſer les choſes qui appartiennent à la felicité de la vie preſente: ainſi faut-il que les fideles, voyans q̃ ceſte vie s'eſuanouyra comme vn ſonge, enuoyent les choſes dont ils veulent droitement iouyr à touſiours, au lieu là où ils ont à viure eternellemẽt. Pourtant il nous faut enſuyure l'exemple de ceux qui ſe departent d'vn lieu à l'autre, pour y habiter à perpetuité. Ils enuoyent deuant tout leur bien: & ne leur fait point mal de s'en paſſer pour vn petit de temps: mais pluſtoſt s'eſtiment d'autant plus heureux, qu'ils ont plus de bien au lieu où ils doyuent finir leur vie. Si nous croyons que le ciel eſt noſtre pays & noſtre propre habitation, il conuient pluſtoſt d'y tranſmettre noz richeſſes, que de les retenir icy, pour les abandõner quand il nous en faudra partir ſubitement. Or la maniere de les tranſmettre, q̃lle eſt-elle? C'eſt de cõmuniquer aux neceſsitez des poures, auſquels tout ce qu'on eſlargiſt, le Seigneur ſe l'auoue eſtre dõné. dont vient ceſte belle promeſſe, Que quiconque donne aux poures, preſte à Dieu à vſure. Item, Celuy qui ſemera largement, aura large moiſſon. Car toute la charité que

Luc. 16. c. 9
1. Timot. 6. d. 17
Matt. 6. c. 21
Matt. 25. d. 40
Prou. 19. c. 17
2. Cor. 9. b. 6

nous faiſons à noz freres, eſt comme miſe en garde entre les mains de Dieu. Luy donc, comme il eſt fidele gardien, nous rendra vne fois le tout auec treſample vſure. Quoy donc dira quelcun, les œuures de charité ſont-elles de telle eſtime enuers Dieu, que ce ſoyent comme richeſſes à luy commiſes? Et qui auroit horreur d'ainſi parler, puis que l'Eſcriture le teſmoigne tant apertement? Mais ſi quelcun pour obſcurcir la benignité de Dieu, veut eſtablir la dignité des œuures: ces teſmoignages ne luy aideront de rien pour confermer ſon erreur. Car nous n'en ſaurions autre choſe inferer, ſinon que la bonté & l'indulgence de Dieu eſt merueilleuſe enuers nous: veu que pour nous inciter à bien-faire, il nous promet que nulle bonne œuure que nous ferons ne ſera perdue, cõbien qu'elles ſoyent toutes indignes non ſeulement d'eſtre recompenſées, mais auſsi acceptées de luy.

2. Theſſ. 1. b. 5

Mais ils preſſent plus fort les parolles de l'Apoſtre: lequel conſolant les Theſſaloniciens en leurs tribulations, dit qu'elles leur ſont enuoyées, afin qu'ils ſoyent trouuez dignes du royaume de Dieu, pour lequel ils ſouffrent. Car c'eſt, dit-il, vne choſe equitable enuers Dieu, de rendre affliction à ceux qui vous affligent: & à vous repos, quand le Seigneur Ieſus ſera reuelé du ciel. Item l'autheur de l'Epiſtre aux Hebrieux, Dieu n'eſt pas tant iniuſte, qu'il oublie la peine que vous auez prinſe, & la dilection que vous auez monſtrée en ſon Nom, en eſlargiſſant de vos biens à ſes fideles. Ie reſpon au premier lieu, que ſainct Paul ne ſignifie là aucune dignité de merite, mais veut ſeulement dire, que comme le Pere celeſte nous a eſleus pour ſes enfans: auſsi il veut que nous ſoyons faits conformes à ſon Fils premier nay. Comme donc Chriſt a premier ſouffert que d'entrer en la gloire qui luy eſtoit deſtinée: ainſi faut-il que par pluſieurs tribulations nous entrions au royaume des cieux. Pourtant quand nous endurons afflictions pour le nom de Chriſt, les marques deſquelles noſtre Seigneur a accouſtumé de ſigner les brebis de ſon troupeau, ſont imprimées en nous. Selon ceſte raiſon donc nous ſommes eſtimez dignes du royaume de Dieu: pource que nous portons en noſtre corps les marques de Ieſus Chriſt, qui ſont enſeignes des enfans de Dieu. A quoy auſsi ſe referent ces ſentences: que nous portons en noſtre corps la mortification de Chriſt, afin que ſa vie ſoit manifeſtée en nous: que nous ſommes configurez à ſes paſsions pour paruenir à la ſimilitude de ſa reſurrection. La raiſon qui eſt adiouſtée de ſainct Paul, aſſauoir que c'eſt choſe iuſte enuers Dieu de donner repos à ceux qui auront trauaillé, n'eſt pas pour prouuer aucune dignité des œuures: mais ſeulement pour confermer l'eſperance de ſalut. comme s'il diſoit, Ainſi qu'il conuient au iuſte iugement de Dieu, de faire vengeance ſur vos ennemis des outrages & moleſtes qu'ils vous auront faits: pareillement il conuient qu'il vous donne relaſche & repos de vos miſeres. L'autre paſſage, qui dit tellement les bonnes œuures ne deuoir eſtre miſes en oubly de Dieu, qu'il ſignifie quaſi que Dieu ſeroit iniuſte s'il les oublioit, ſe doit prendre en ce ſens: c'eſt que le Seigneur pour reſueiller noſtre pareſſe, nous a donné eſperance que tout ce que nous ferions pour ſon nom ne ſeroit point perdu. Qu'il nous ſouuienne que ceſte promeſſe, comme toutes les autres, ne nous profiteroit de rien, ſinon que l'alliance gratuite de ſa miſericorde precedaſt: ſur laquelle repoſaſt toute la certitude de noſtre ſalut. Ayans cela, nous deuons auoir certaine confiance que la retribution ne ſera point deniée de la liberalité de Dieu à noz œuures: combien qu'elles en ſoyent plus qu'indignes. L'Apoſtre donc pour nous confermer en ceſte attente, dit que Dieu n'eſt pas iniuſte, qu'il ne nous tienne promeſſe. Pourtant ceſte iuſtice de Dieu ſe refere plus à la verité de ſa promeſſe, qu'à l'equité de nous rendre ce qui nous eſt deu. Auquel ſens il y a vn dire notable de ſainct Auguſtin: lequel comme ce ſainct perſonnage n'a pas douté de repeter ſouuentesfois, auſsi il doit bien eſtre imprimé en noſtre memoire. Le Seigneur, dit-il, eſt fidele, lequel s'eſt fait detteur à nous: non pas en prenant de nous quelque choſe, mais en nous promettant tout liberalement.

Hebr. 6. b. 10

Rom. 8. f. 29
Luc 24. d 26
Act. 14. d 22

Gal. 6. d. 17
2. Cor. 4. c. 10

In Pſalm. 32. 109, & alibi ſæpe.

8 Nos Phariſiens auſsi alleguent ces ſentences de ſainct Paul: Si i'auoye toute la foy du mõde, iuſques à transferer les montagnes, & que ie n'aye point de charité, ie ne ſuis rien. Item, Maintenãt ces trois demeurent, Foy, Eſperance, Charité: mais charité eſt la plus grãde. Item, Sur tout ayez charité en vous: laquelle eſt le lien de perfection. Des deux premiers ils s'efforcent de prouuer que nous ſommes iuſtifiez par charité pluſtoſt que par foy: puis que c'eſt vne vertu plus excellẽte. mais ceſte ſubtilité eſt aiſée à refuter. Car nous auons deſia expoſé autrepart, que ce qui eſt dit au premier lieu n'appartient de rien à la vraye foy: nous confeſſons que le ſecond ſe doit entendre de la vray foy, à laquelle il prefere charité comme plus grande. non pas comme ſi elle eſtoit plus meritoire, mais d'autant qu'elle eſt plus fructueuſe, qu'elle s'eſtend plus loing, qu'elle ſert à pluſieurs, qu'elle a touſiours ſa vigueur, comme ainſi ſoit que l'vſage de la foy ſoit pour vn temps. Si nous regardons l'excellẽce, à bon droit la dilection de Dieu auroit le premier degré, de laquelle

1. Cor. 13 a. 2. & d. 13
Coloſſ. 3. c. 14

ſainct

ſainct Paul ne touche point icy. Car il ne tend à autre fin, ſinon qu'on s'edifie en Dieu mutuellement les vns les autres par charité. Mais poſons le cas que charité ſoit plus excellente que foy en toutes manieres: qui ſera l'homme de ſain iugement, & meſme de cerueau raſsis, qui infere de cela qu'elle iuſtifie plus? La force de iuſtifier qu'a la foy ne giſt point en quelque dignité de l'œuure: car noſtre iuſtification conſiſte en la ſeule miſericorde de Dieu & au merite de Chriſt. ce que la foy eſt dite iuſtifier, ce n'eſt ſinon pource qu'elle apprehende la iuſtice qui luy eſt offerte en Chriſt. Maintenant ſi on interrogue nos aduerſaires, en quel ſens ils aſsignent à charité la force de iuſtifier: ils reſpondront que pource que c'eſt vne vertu plaiſante à Dieu, par le merite d'icelle, entant qu'elle eſt acceptée par la bonté diuine, iuſtice nous eſt imputée. de là nous voyons comment leur argument procede bien. Nous diſons que la foy iuſtifie: non point qu'elle nous merite iuſtice par ſa dignité, mais pource que c'eſt vn inſtrument par lequel nous obtenons gratuitement la iuſtice de Chriſt. Eux laiſſans derriere la miſericorde de Dieu, & ne faiſans nulle mention de Chriſt, où giſt toute la ſomme de iuſtice: maintiennent que nous ſommes iuſtifiez par le moyen de charité, pource qu'elle eſt plus excellente. cõme ſi quelcun diſputoit qu'vn Roy eſt plus propre à faire vn ſoulier qu'vn cordoannier, pource qu'il eſt beaucoup plus digne & plus noble. Ce ſeul argument eſt ſuffiſant pour nous donner à cognoiſtre que toutes les eſcoles Sorboniques n'ont iamais gouſté que c'eſt Iuſtification de foy. Or ſi quelque rioteur replique contre ce que i'ay dit, que ie pren le nom de Foy en diuerſe ſignification en ſainct Paul, pretendant qu'il n'y a nul propos de l'expoſer ainſi diuerſement en vn meſme lieu: i'ay tresbonne raiſon de ce faire. car comme ainſi ſoit que tous les dons qu'il auoit recitez ſe reduiſent aucunement à foy & eſperance, pource qu'ils appartiennent à la cognoiſſance de Dieu: en faiſant vn ſommaire en la fin du chapitre, il les comprend tous ſous ces deux mots. comme s'il diſoit, Et la Prophetie, & les langues, & le don d'interpreter, & la ſcience tendent à ce but, de nous mener à la cognoiſſance de Dieu. Or nous ne cognoiſſons Dieu en ceſte vie mortelle que par foy & eſperance. pourtant quand ie nomme foy & eſperance, ie compren tous ces dons enſemble. Ces trois donc demeurent, foy, eſperance, & charité: c'eſt à dire, quelque varieté de dons qu'il y ait, ils ſe rapportent tous à ces trois: entre leſquels charité eſt la principale. Du troiſieme paſſage ils inferẽt, que ſi charité eſt le lien de perfection, auſsi eſt-elle de iuſtice, laquelle n'eſt autre choſe que perfection. Premierement encore que nous laiſsions à dire que ſainct Paul appelle là Perfection, quand les membres d'vne Egliſe bien ordonnée ſont conioints enſemble, & auſsi que nous confeſsions l'homme eſtre parfait deuant Dieu par charité: que concluront-ils neantmoins de nouueau par cela? Car ie repliqueray touſiours au contraire, que nous ne paruenons iamais à ceſte perfection, que nous n'accompliſsions charité. & de cela pourray inferer, puis que tous hommes du monde ſont bien loin de l'accõpliſſement de charité, que toute eſperance de perfection leur eſt oſtée.

9 Ie ne veux point pourſuyure tous les teſmoignages que ces accariaſtres Sorboniques prennent inconſideremẽt çà & là de l'Eſcriture, pour batailler contre nous. Car ils ſont d'aucunes allegations ſi ridicules, que ie ne les puis toucher ſi ie ne veux eſtre inepte comme eux. Ie mettray donc fin à ceſte matiere, apres auoir expliqué vne ſentence de Chriſt, en laquelle ils ſe plaiſent merueilleuſemẽt: c'eſt quand il reſpond au docteur de la Loy, lequel l'auoit interrogué, Quelles choſes ſont neceſſaires à ſalut? Si tu veux entrer en la vie, garde les commandemẽs. Que voulons nous dauantage, diſent-ils, puis que l'autheur de grace meſme nous commande d'acquerir le royaume de Dieu par l'obſeruation des commandemẽs? comme ſi ce n'eſtoit point choſe notoire, q̃ Chriſt a touſiours cõformé ſes reſponſes à ceux auſquels il auoit à faire. Or en ce paſſage il auoit eſté interrogué par vn docteur de la Loy, du moyen d'obtenir la beatitude eternelle: & ce non pas ſimplemẽt, mais en ceſte forme de parler, Qu'eſt-ce que doyuent faire les hõmes pour paruenir à la vie? Tant la perſonne de celuy qui parloit, que la queſtion, induiſoit le Seigneur d'ainſi reſpondre. Car ce docteur eſtant enflé d'vne fauſſe opinion de la iuſtice legale: eſtoit aueuglé en la fiance de ſes œuures. Dauantage il ne demandoit autre choſe, ſinon quelles ſont les œuures de iuſtice, par leſquelles on acquiert ſalut. c'eſt donc à bon droit qu'il eſt enuoyé à la Loy: en laquelle nous auõs vn miroir parfait de iuſtice. Nous auſsi bien preſchons haut & clair, qu'il faut garder les commandemens, ſi on cherche iuſtice aux œuures. Et eſt vne doctrine neceſſaire de cognoiſtre à tous Chreſtiens: car comment auroyent-ils leur refuge à Chriſt, s'ils ne cognoiſſent qu'ils ſont trebuſchez en ruine de mort? Et comẽt cognoiſtroyẽt-ils combien ils ſont eſgarez du chemin de vie, ſans auoir entendu quel il eſt? Pourtant ils ne ſont pas droitemẽt inſtruis d'auoir leur refuge en Chriſt pour recouurer ſalut, iuſques à ce qu'ils entendẽt quelle repugnãce il y a entre leur vie & la iuſtice de Dieu, laq̃lle eſt cõtenue

Matt. 19. c. 17

en la Loy. La ſomme eſt telle : Si nous cherchons ſalut en noz œuures, il nous faut garder les commandemens, leſquels nous inſtruiſent à parfaite iuſtice. Mais il ne nous faut pas icy arreſter, ſi nous ne voulons defaillir au milieu du chemin : car nul de nous n'eſt capable de les garder. Puis donc que nous ſommes tous exclus de la iuſtice de la Loy, il nous eſt meſtier d'auoir vne autre retraite & ſecours, aſſauoir en la foy de Chriſt. Pourtant comme le Seigneur Ieſus en ce paſſage renuoye à la Loy le docteur d'icelle, lequel il cognoiſſoit eſtre enflé de vaine confiance de ſes œuures, afin qu'il ſe cognoiſſe poure pecheur, ſubiet à condamnation: auſsi en vn autre lieu il conſole par promeſſe de ſa grace, les autres qui ſont humiliez par telle recognoiſſance: & les cõſole ſans faire mẽtion de la Loy: Venez à moy, dit-il, vous tous qui eſtes chargez & trauaillez, & ie vous ſoulageray: & vous trouuerez repos à voz ames.

Matt. 11. d. 29

Finalement apres que noz aduerſaires ſont las de renuerſer l'Eſcriture, ils taſchent de nous ſurprendre par captions & vaines ſophiſteries. Ils cauillent premierement, que la foy eſt nommée OEuure: & pourtant que nous faiſons mal de l'oppoſer aux œuures, comme choſe diuerſe. Comme ſi la foy, entant que c'eſt vne obeiſſance de la volonté de Dieu, nous acqueroit iuſtice par ſon merite: & non pluſtoſt entant qu'en receuant la miſericorde de Dieu, elle nous rend certains de la iuſtice de Chriſt, laquelle par la bonté gratuite du Pere celeſte, nous eſt offerte en l'Euãgile. Si ie ne m'amuſe point à refuter telles inepties, les lecteurs me pardonneront: car elles ſont tant legeres & friuoles, qu'elles ſe peuuẽt rõpre d'elles-meſmes. Toutesfois il me ſemble aduis bon de reſpondre à vne obiection qu'ils font: laquelle pource qu'elle a quelque apparence & couleur de raiſon, pourroit faire quelque ſcrupule aux ſimples. Cõme ainſi ſoit, diſent-ils, q̃ les choſes contraires paſſent par vne meſme reigle: puis qu'vn chacun peché nous eſt imputé à iniuſtice, il eſt cõuenable qu'vne chacune bonne œuure ſoit imputée à iuſtice. Ceux qui reſpondent, que la dãnation des hõmes procede proprement de ſeule infidelité, & non point des pechez particuliers, ne me ſatisfont point: ie leur accorde bien que la fontaine & racine de tous maux, eſt incredulité: car c'eſt le commencement d'abandonner & quaſi renoncer Dieu: dont s'enſuyuent toutes les tranſgreſsions de ſa volonté. Mais touchant ce qu'ils ſemblent aduis contrepoiſer en vne meſme balance les bonnes œuures & mauuaiſes, pour eſtimer la iuſtice ou l'iniuſtice de l'homme: en cela ie ſuis contreint de leur repugner. car la iuſtice des œuures eſt vne parfaite obeiſſance de la Loy. Pourtant nul ne peut eſtre iuſte par œuures, s'il ne ſuit cõme de droite ligne, la loy de Dieu tout le cours de ſa vie. Incontinent qu'il eſt decliné çà & là, il eſt decheu en iniuſtice. De là il appert que la iuſtice ne giſt point en quelque peu de bonnes œuures: mais en vne obſeruation entiere & conſommée de la volonté de Dieu. Or c'eſt bien autre raiſon, que de iuger l'iniquité. Car quiconque a paillardé ou deſrobé, par vn ſeul delict eſt coulpable de mort, entant qu'il a offenſé la maieſté de Dieu. C'eſt à ce poinct que s'abuſent noz Sophiſtes, qu'ils ne conſiderent point ce que dit ſainct Iaques: c'eſt que celuy qui a tranſgreſſé vn commandement, eſt coulpable de tous: pource que Dieu qui a defendu de meurtrir, a auſsi bien defendu de deſrober, &c. Pourtant il ne doit point ſembler abſurde, quand nous diſons que la mort eſt iuſte loyer d'vn chacun peché: veu qu'ils ſont tous dignes de l'ire & vengeance de Dieu. Mais ce ſeroit mal argué, de tourner cela au rebours: c'eſt, que l'homme puiſſe acquerir la grace de Dieu par vne ſeule bonne œuure, cependant que par pluſieurs fautes il prouoquera ſon ire.

Iean 6. c. 29

Iaques 2. b. 10

CHAP. XIX.

De la liberté Chreſtienne.

NOVS auons maintenant à traiter de la liberté chreſtienne: laquelle on ne doit oublier de declairer, quand on a propoſé de comprendre en vn bref recueil vne ſomme de la doctrine Euãgelique. Car c'eſt vne choſe treſneceſſaire, & ſans la cognoiſſance de laquelle à grand' peine les conſciences oſent entreprendre choſe quelconque ſinon en doute: ſouuent heſitent & s'arreſtent, touſiours tremblent & chancellent. Notons que c'eſt vn acceſſoire de la iuſtification, lequel nous peut beaucoup aider pour comprendre la vertu d'icelle. Meſmes toutes gens craignans Dieu ſentiront que le fruit de ceſte doctrine eſt ineſtimable: combien que les moqueurs de Dieu & gaudiſſeurs s'en moquent en leurs plaiſanteries, pource qu'eſtans hebetez en leur yurogne rie ſpirituelle, ils ſe desbordent en toute enormité. Voicy donc le lieu opportun d'en traiter. & combien que nous en ayons touché quelque fois cy deſſus, il eſtoit toutesfois vtile de reſeruer la diſputation entiere iuſques à ce preſent lieu: pourtant que ſi toſt que quelque mention de la liberté Chreſtienne eſt miſe en auant, incontinent les vns laſchent la bride à leurs concupiſcences: les autres eſmeuuent grans tumultes, ſi

quant

quant & quant on ne met ordre à reſtreindre tels legiers eſprits, qui corrompent les meilleures choſes qu'on leur ſauroit preſenter. car les vns ſous couleur de ceſte liberté reiettent toute obeiſſance de Dieu, & abandonnent toute licence à leur chair. Les autres contrediſent & ne veulent ouyr parler de ceſte liberté, par laquelle ils penſent que tout ordre, toute modeſtie & diſcretion des choſes ſoyent renuerſées. Que ferons-nous icy, eſtans encloz en tel deſtroit? Vaudroit-il pas mieux laiſſer derriere la liberté Chreſtienne, pour obuier à tels dangers? mais comme il a eſté dit, ſans la cognoiſſance d'icelle, ne Ieſus Chriſt, ne la verité de l'Euangile, ne le repos interieur des ames n'eſt pas droitemẽt cogneu. Pluſtoſt donc au contraire il faut mettre peine, que ceſte doctrine ſi neceſſaire ne ſoit pas omiſe ny enſeuelie: & cependant neantmoins que les obiections abſurdes qui ſe peuuent icy eſmouuoir, ſoyent reprimées.

2 La liberté Chreſtienne, ſelon mon iugement, eſt ſituée en trois parties. La premiere eſt que les conſciences des fideles, quand il eſt queſtion de chercher aſſeurance de leur iuſtification, s'eſleuent & dreſſent par deſſus la Loy, & oublient toute la iuſtice d'icelle. car puis que (comme il a eſté monſtré cy deſſus) la Loy ne laiſſe nul iuſte: ou il nous faut eſtre exclus d'eſperance d'eſtre iuſtifiez, ou il nous faut eſtre deliurez d'icelle: & tellemẽt deliurez que nous n'ayons nul eſgard à nos œuures. car quiconque penſeroit qu'il deuſt apporter quelque peu d'œuures pour obtenir iuſtice, il ne pourroit determiner fin ne meſure d'icelles, mais ſe conſtitueroit detteur de toute la Loy. Parquoy quand il eſt queſtion de noſtre iuſtification, il nous faut demettre de toute cogitation de la Loy & de nos œuures, pour embraſſer la ſeule miſericorde de Dieu: & deſtourner noſtre regard de nous-meſmes, pour le conuertir à vn ſeul Ieſus Chriſt. car il n'eſt pas icy queſtion aſſauoir ſi nous ſommes iuſtes: mais comment eſtans iniuſtes & indignes, nous pourrons eſtre reputez pour iuſtes. De laquelle choſe ſi les conſciences veulent auoir quelque certitude, elles ne doyuent donner aucun lieu à la Loy. Combien qu'il ne faille de cela inferer, que la Loy ſoit ſuperflue aux fideles: leſquels elle ne laiſſe point d'enſeigner, exhorter, ſtimuler à bien, combien qu'au iugement de Dieu elle n'ait lieu en leurs conſciences. car comme ces deux choſes ſont bien diuerſes, auſsi il nous les faut ſoigneuſement diſcerner. Toute la vie des Chreſtiens doit eſtre vne meditation & exercice de pieté: d'autant qu'ils ſont appellez à ſanctification. En cela giſt l'office de la Loy, de les aduertir de ce qu'ils ont à faire: afin de les inciter à auoir en affection ſainɛteté & innocence. Mais quand les conſciences ſont inquietées cõment elles pourront auoir Dieu propice, que c'eſt qu'elles auront à reſpondre, & en quelle fiance elles ſe pourront ſouſtenir, ſi elles ſont appellées & adiournées au iugement de Dieu: lors il ne faut pas venir à conte auec la Loy, ne pourpeſer ce qu'elle requiert. mais elles ſe doyuẽt preſenter vn ſeul Ieſus Chriſt pour iuſtice, lequel ſurmonte toute perfection de la Loy. *Epheſ. 1. a. 4. 1. Theſ. 4 b. 5*

3 En ce poinct giſt quaſi tout l'argument de l'Epiſtre aux Galatiens. car que ceux ſoyent peruers expoſiteurs qui diſent que S. Paul ne combat que pour la liberté des ceremonies, il eſt facile à prouuer de la maniere d'arguer de ſainct Paul: comme quand il dit que Chriſt a eſté fait execration pour nous, afin de nous deliurer de l'execration de la Loy. Item, que nous gardions la liberté par laquelle Chriſt nous a deliurez, & que nous ne ſouffrions point d'eſtre aſſuiettis au ioug de ſeruitude. Voicy, dit-il, moy Paul ie vous dy, Si vous eſtes circoncis, Chriſt ne vous profitera de rien. Item, Celuy qui eſt circoncy, eſt detteur de toute la Loy, & Chriſt luy eſt fait vain. Item, Vous tous qui eſtes iuſtifiez par la Loy, vous eſtes decheuz de la grace. Auſquels propos certainemẽt il demeine vne choſe plus haute que la liberté des ceremonies. Ie confeſſe bien que ſainct Paul traite là des ceremonies, d'autant qu'il diſpute contre les faux Apoſtres qui machinoyent de ramener en l'Egliſe Chreſtienne les ombres anciennes de la Loy, leſquelles auoyent eſté abolies à la venue de Ieſus Chriſt. mais pour decider ceſte queſtion, il falloit qu'il montaſt plus haut: aſſauoir à la vraye ſource. Premierement, d'autant que par ces figures Iudaiques la clairté de l'Euangile eſtoit obſcurcie, il demonſtre que nous auons en Ieſus Chriſt vne pleine exhibition de toutes les choſes qui eſtoyent figurées par les ceremonies de la Loy Moſaique. Secondement, d'autant que les ſeducteurs auſquels il auoit à faire, abbreuuoyent le peuple d'vne meſchante opinion, que c'eſtoit vne œuure meritoire pour acquerir la grace de Dieu, que de faire les ceremonies de la Loy: il inſiſte principalement ſur ce poinct, que les hommes ne peuuent acquerir iuſtice deuant Dieu par nulles œuures, & tant moins par menus fatras de choſes exterieures. Semblablement il remonſtre que nous ſommes par la mort de Chriſt deliurez de la damnation de la Loy, laquelle eſt autrement ſur tout le genre humain, afin d'auoir repos en nos conſciences: lequel argument eſt propre au poinct que nous traitons. Finalement il maintient la liberté des conſciences, declairant qu'elles ne *Gal. 3. b. 13. & 5. a. 1* *Gal. 4. d. 30*

ſont point liées à obſeruer les choſes indifferentes.

4 L'autre partie de la liberté Chreſtienne, laquelle depend de ceſte precedente, eſt telle: c'eſt qu'elle fait que les conſeiences ne ſeruent point à la Loy comme contraintes par la neceſsité de la Loy: mais qu'eſtans deliurées de la Loy, elles obeiſſent liberalement à la volonté de Dieu. car d'autant qu'elles ſont perpetuellement en crainte & terreur, tãt qu'elles ſont ſuiettes à la Loy: iamais elles ne ſeront bien deliberées d'obeir volontairemẽt & d'vn franc cœur à la volonté de Dieu, ſinon que premierement elles ayent oãtenu ceſte deliurance. Nous verrons par exemple plus brieuement & clairement à quelle fin tend ce propos. Le
Deut. 6. a 5 commandement de la Loy eſt que nous aymions Dieu de tout noſtre cœur, de toute noſtre ame, de toutes nos forces. Pour accomplir ce commandement, il faut que premieremẽt l'ame ſoit vuide de toute autre cogitation, que le cœur ſoit purgé de tout autre deſir, que toutes les forces y ſoyent enſemble appliquées. Or ceux qui ſont les plus auancez en la voye de Dieu, ſont bien loin de ce but. car combien qu'ils ayment Dieu de bonne affectiõ & en ſyncerité de cœur: toutesfois ils ont encore vne grande partie de leur cœur & de leur ame remplie d'affections charnelles, deſquelles ils ſont empeſchez & retirez, à ce qu'ils ne puiſſent courir à Dieu comme il appartient. Ils s'efforcent bien d'aller: mais la chair en partie debilite leur vertu, en partie l'applique à ſoy. Que feront-ils icy, quand ils voyent qu'ils ne font rien moins que d'accomplir la Loy? Ils veulent, ils aſpirent, ils s'efforcent: mais rien en telle perfection qu'il appartient. S'ils regardent la Loy, ils voyent tout ce qu'ils ſauroyẽt entreprendre de faire eſtre maudit. Et ne faut que quelcun s'abuſe, penſant que ſon œuure ne ſoit point du tout mauuais d'autant qu'il eſt imparfait: & pourtant que Dieu neãtmoins a pour acceptable ce qui y eſt de bien. car la Loy requerant parfaite dilection, condamne toute imperfection, ſinon que deuant toutes choſes la rigueur ſoit moderée. Que celuy dõc qui a telle eſtime de ſon œuure, le conſidere bien: & il trouuera que ce qu'il y iugeoit eſtre bon en partie, eſt tranſgreſsion de la Loy, entant qu'il eſt imparfait.

5 Voila comment toutes noz œuures ſont liées à la malediction de la Loy, ſi elles ſont compaſſées à ſa reigle. Et cõment pourroyent les poures ames prendre courage à faire quelque œuure, pour laquelle elles n'attendroyent rapporter que malediction? D'autrepart ſi eſtans deliurées de ce rigoureux commandement de la Loy, ou pluſtoſt de toute la rigueur d'icelle, elles ſe voyent eſtre appellées de Dieu auec vne douceur paternelle: lors d'vne allegreſſe & franchiſe de cœur elles ſuyuront où il les voudra mener. En ſomme, ceux qui ſont captifs ſous les liens de la Loy, ſont ſemblables aux ſerfs, auſquels les maiſtres ordonnent certaine taſche d'ouurage pour chacun iour: leſquels ne penſent rien auoir fait, & ne s'oſeroyent preſenter deuant leurs maiſtres, s'ils n'ont acheué parfaitement tout ce qui leur a eſté enioint. Mais les enfans, qui ſont plus liberalemẽt & doucement traitez de leurs peres, ne craignent point de leur preſenter leurs ouurages rudes & à demy faits, & meſmes ayans quelque vice: ſe confians q̃ leur obeiſſance & bon vouloir ſera agreable au pere, encores qu'ils n'ayent fait ce qu'ils vouloyẽt. Il nous faut dõc eſtre ſemblables aux enfans, ne doutans point que noſtre tresbon Pere & ſi debõnaire n'ait nos ſeruices pour agreables, combien qu'ils ſoyent imparfaits & vitieux: comme meſmes il conferme par le Prophete,
Malac. 3. d. 17 Ie leur pardonneray, dit-il, cõme le Pere aux enfans qui le ſeruent. où le mot de Pardonner eſt pris pour benignement ſupporter, diſsimulant les vices, d'autant qu'il fait auſsi mention du ſeruice. Et ne nous eſt pas peu neceſſaire ceſte aſſeurance: ſans laquelle en vain nous trauaillerons en tout. car Dieu ne ſe repute eſtre honnoré par noz œuures, ſinon qu'elles ſoyent vrayement faites à ſon honneur. Et comment les pourrions-nous faire à ſon honneur entre telles craintes & doutes, quand nous ſommes incertains s'il y eſt offenſé ou honnoré?

Hebr. 11 6 C'eſt la cauſe pourquoy l'autheur de l'Epiſtre aux Hebrieux rapporte à la foy toutes les bonnes œuures des anciens Peres, & ſelon la foy eſtime la valeur d'icelles. Nous auons
Rom. 6. c 12 de ceſte liberté vn paſſage notable en l'Epiſtre aux Romains: où ſainct Paul conclud que le peché ne nous doit dominer, pourtant que nous ne ſommes plus ſous la Loy, mais ſous la grace. car apres auoir exhorté les fideles que le peché ne regne en leur corps mortel, & qu'ils n'addonnent leurs membres pour armes d'iniquité à peché, mais qu'ils ſe vouent & dediẽt à Dieu comme reſuſcitez des morts, & leurs membres armes de Iuſtice à Dieu: pourtant qu'iceux au contraire pouuoyent obiecter qu'ils portent encores auec eux leur chair pleine de concupiſcences, & que le peché habite en eux: il vient à mettre ceſte conſolation laquelle il deduit de la liberté de la Loy: comme s'il diſoit, Combien que les fideles ne ſentent encores le peché eſteint en eux, & la pleine vie de iuſtice: neantmoins ils ne ſe doyuent deſoler & perdre courage, comme s'ils auoyent Dieu courroucé contre eux pour telles reliques de peché, veu que par la grace de Dieu ils ſont affranchis de la Loy, à ce que leurs œuures ne

ſoyent

ſoyent plus examinées à ſa reigle. Et ceux qui inferent qu'on peut biẽ pecher, puis que nous ne ſommes plus ſous la Loy, peuuent bien entendre que ceſte liberté ne leur appartient en rien: de laquelle la fin eſt de nous inciter & induire à bien.

7 La troiſieme partie de la liberté Chreſtienne nous inſtruit de ne faire conſcience deuant Dieu des choſes externes, qui par ſoy ſont indifferentes: & nous enſeigne que nous les pouuons ou faire, ou laiſſer indifferemment. Et nous eſt auſsi la cognoiſſance de ceſte liberté treſneceſſaire. car ſi elle nous defaut, noz conſciences iamais n'auront repos, & ſans fin ſeront en ſuperſtition. Il eſt auiourdhuy aduis à beaucoup de gẽs, que nous ſommes mal aduiſez d'eſmouuoir diſputation qu'il ſoit libre de mãger de la chair, que l'obſeruatiõ des iours & l'vſage des veſtemens ſoit libre, & de tels fatras, comme il leur ſemble. Mais il y a plus d'importance en ces choſes que l'on n'eſtime communement. car puis qu'vne fois les conſciences ſe ſont bridées & miſes aux liens: elles entrent en vn labyrinthe infiny & en vn profond abyſme, dont il ne leur eſt pas apres facile de ſortir. Si quelcun a commencé à douter s'il luy eſt licite d'vſer de lin en draps, chemiſes, mouchouers, ſeruiettes: il ne ſera nõ plus apres aſſeuré s'il luy eſt licite d'vſer de chanure: à la fin il commencera à vaciller s'il peut meſmes vſer d'eſtouppes. Car il reputera en ſoy-meſme s'il ne pourroit pas bien manger ſans ſeruiette, s'il ne ſe pourroit point paſſer de mouchouers. Si quelcun vient à penſer qu'vne viande, qui eſt vn peu plus delicate que les autres, ne ſoit pas permiſe: en la fin il n'oſera en aſſeurance de conſcience deuant Dieu manger ne pain bis ne viandes vulgaires, d'autant qu'il luy viendra touſiours en eſprit, s'il ne pourroit pas entretenir ſa vie de viandes plus viles. S'il fait ſcrupule de boire bon vin, il n'oſera apres en paix de ſa conſciẽce en boire de pouſſé ou eſuenté, ne finalement de l'eau meilleure ou plus claire que les autres: bref il ſera mené iuſques là, qu'il fera vn grãd peché de marcher ſur vn feſtu de trauers. car il ne ſe commence pas icy vn legier combat en la conſcience: mais la doute eſt, s'il plaiſt à Dieu que nous vſions de ces choſes, ou que n'en vſions pas, duquel la volonté doit preceder tous nos conſeils & tous nos faits. Dont il eſt neceſſaire q̃ les vns ſoyent par deſeſpoir iettez en vn gouffre qui les abyſme: les autres apres auoir reietté & chaſſé toute crainte de Dieu, voiſent par deſſus tous empeſchemens, puis qu'ils ne voyẽt point la voye. car tous ceux qui ſont enueloppez en telles doutes, quelque part qu'ils ſe tournent, ont touſiours deuant eux vn ſcandale de conſcience.

8 Ie ſay bien, dit ſainct Paul, qu'il n'y a rien de pollu ſinon à celuy qui eſtime vne choſe pollue: car à ceſtuy-la elle eſt pollue. Par leſquelles parolles il ſubmet toutes choſes externes à noſtre liberté, pourueu que l'aſſeurance de ceſte liberté ſoit certaine à nos conſciẽces enuers Dieu. Mais ſi quelque opinion ſuperſtitieuſe nous met en ſcrupule: les choſes qui eſtoyent pures de leur nature, nous ſont ſouillées. Pourtant il dit apres, Bien-heureux eſt celuy qui ne ſe condamne point ſoy-meſme, en ce qu'il approuue: Mais celuy qui fait ſcrupule de quelque choſe, s'il la fait contre ſon iugement, il eſt condamné, d'autãt qu'il ne la fait pas en foy: & tout ce qui n'eſt de foy eſt peché. Ceux qui enſerrez en tels deſtroits, neantmoins en oſant toutes choſes cõtre leurs cõſciences, ſe veulẽt mõſtrer hardis & courageux: ne ſe deſtournent-ils pas d'autant de Dieu? D'autrepart, ceux qui ſont touchez de plus pres de la crainte de Dieu, eſtans cõtrains par ce moyen de faire beaucoup de choſes contre leur conſcience, ſont effarouchez de beaucoup d'effrois: & en la fin defaillent. Tous ceux-la qui ainſi vſent des choſes, ou en telle hardieſſe contre leur conſcience, ou en telle crainte & confuſion, tãt les vns que les autres ne reçoyuent rien des dons de Dieu auec action de graces: par laquelle ſeule toutesfois (comme teſmoigne ſainct Paul) iceux dons ſont ſanctifiez à noſtre vſage. L'entenaction de graces procedante d'vn cœur qui recognoiſſe la bonté & liberalité de Dieu en ſes dons. car pluſieurs d'eux entendent bien que les choſes dont ils vſent ſont biens de Dieu, & louent Dieu en ſes œuures: mais puis qu'ils n'eſtiment pas qu'elles leur ſoyent données de Dieu, comment luy rendroyent-ils graces comme à leur bien-faicteur? Nous voyons en ſomme, à quelle fin tend ceſte liberté: c'eſt aſſauoir à ce que puiſſions ſans ſcrupule de conſcience, ou troublement d'eſprit, appliquer les dons de Dieu à tel vſage qu'ils nous ont eſté ordonnez: par laquelle confiance nos ames puiſſent auoir paix & repos auec Dieu, & recognoiſtre ſes largeſſes enuers nous. Et en cecy ſont cõprinſes toutes les ceremonies dont l'obſeruation eſt libre, à ce que les conſciences ne ſoyent point aſtreintes à les obſeruer cõme de neceſsité: mais qu'elles ſachent que l'vſage eſt ſubmis à leur diſcretion, ſelon qu'il ſeroit expedient pour edifier.

Rom. 14. c. 14

Au meſme d. 22

1. Tim. 4. b. 5

9 Or il faut diligemment conſider que la liberté Chreſtienne en toutes ſes parties eſt vne choſe ſpirituelle: de laquelle toute la force giſt à pacifier enuers Dieu les conſciences timides: ſoit qu'elles trauaillent en doutant de la remiſsion de leurs pechez, ſoit qu'elles ſoyent en ſolicitude & crainte, aſſauoir ſi leurs œuures imparfaites & ſouillées des macules de

leur chair, ſont agreables à Dieu, ſoit qu'elles ſe ſentent perplexes touchãt l'vſage des choſes indifferentes. Pourtant elle eſt mal priſe de ceux ou qui en veulent colorer leurs cupiditez charnelles, pour abuſer des dons de Dieu à leur volupté, ou qui pẽſent ne l'auoir point, s'ils ne l'vſurpent deuant les hommes, & pourtant en l'vſage d'icelle ils n'ont nul eſgard à leurs freres infirmes. En la premiere maniere il ſe commet auiourdhuy de grandes fautes: car il y a peu de gens leſquels ayẽt de quoy eſtre ſomptueux, qui ne ſe delectent en bãquets, en habillemens, & en edifices de grand appareil & de pompe deſordonnée, qui ne ſoyent bien aiſes, quant à ces choſes eſtre veus entre tous les autres, & qui ne ſe plaiſent à merueilles en leur magnificence. Et tout cela ſe ſouſtient & excuſe ſous couleur de la liberté Chreſtienne. Ils diſent que ce ſont choſes indifferentes: ce que ie confeſſe, qui en vſeroit indifferemment: mais quand elles ſont appetées auec cupidité, quand elles ſont deſployées à pompe & orgueil, quand elles ſont deſordonnément abandonnées: elles ſont maculées par tels vices. Ce mot de ſainct Paul diſcerne tresbien les choſes indifferẽtes: c'eſt aſſauoir que toutes choſes ſont pures à ceux qui ſont purs: mais qu'aux ſouillez & infideles il n'y a rien de pur, puis que leurs conſciences & penſées ſont ſouillées. car pourquoy ſont maudits ceux qui ſont riches: qui ont maintenant leur conſolation: qui ſont ſoulez, qui rient, qui dormẽt dedans licts d'yuoirre: qui conioignent poſſeſsion auec poſſeſsion, deſquels les bãquets ont harpes, lucs, tabourins & vin? Certes & l'yuoirre, & l'or, & les richeſſes ſont bonnes creatures de Dieu, permiſes, & meſmes deſtinées à l'vſage des hommes, & n'eſt en aucun lieu defendu ou de rire, ou de ſe ſouler, ou d'acquerir nouuelles poſſeſsions, ou de ſe delecter auec inſtrumens de muſique, ou de boire vin. Cela eſt bien vray: mais quand quelcun eſt en abondance de biens, s'il s'enſeueliſt en delices, s'il enyure ſon ame & ſon cœur aux voluptez preſentes, & en cherche touſiours de nouuelles: il ſe recule bien loin de l'vſage ſainct & legitime des dons de Dieu. Qu'ils oſtent donc leur mauuaiſe cupidité, leur ſuperfluité outrageuſe, leur vaine pompe & arrogance: pour vſer des dons de Dieu auec pure conſcience. Quand ils auront reduit leurs cœurs à ceſte ſobrieté, ils auront la reigle de bon vſage. Que ceſte temperance defaille, les delices meſmes vulgaires & de petit prix paſſeront meſure. car ceſte parolle eſt treſ-vraye, que ſous du gris ou du bureau habite bien ſouuent vn courage de pourpre: & d'autrepart, que ſous ſoye & veloux quelque fois eſt caché vn humble cœur. Parquoy que chacun en ſon eſtat viue ou pourement, ou mediocrement, ou richement, tellement neantmoins que tous cognoiſſent qu'ils ſont nourris de Dieu pour viure, non pour ſe remplir de delices: & qu'ils entendent que ceſte eſt la Loy de la liberté Chreſtienne, s'ils ſont appris auec ſainct Paul, de ſe cõtenter de ce qui leur eſt preſenté: s'ils ſauẽt bien porter abiection & honneur, faim & abondance, poureté & opulence.

Tite 1. d. 15
Luc 6. d. 24
Amos 6. a 1. 4
Iſaie 5. b. 8
Phil. 4. c. 12

10 La ſeconde faute auſsi, de laquelle nous auons parlé, eſt grande en pluſieurs: leſquels cõme ſi leur liberté ne leur eſtoit point ſauue ny entiere, ſi elle n'auoit des hommes pour teſmoins, vſent d'icelle imprudemment & ſans diſcretion. Par lequel vſage inconſideré, ſouuentesfois ils offenſent leurs freres infirmes. On en peut voir auiourdhuy d'aucũs, leſquels ne penſent pas bien garder leur liberté, s'ils n'en ſont entrez en poſſeſsion par manger chair le iour du Vendredy. Ie ne les repren point de ce qu'ils mangent de la chair: mais il faut reietter de nos eſprits ceſte fauſſe opinion, qu'on n'ait point de liberté ſi on ne la monſtre à tous propos. car il faut eſtimer que par noſtre liberté nous n'acquerons rien deuant les hommes, mais enuers Dieu: & qu'elle eſt autant ſituée en abſtinẽce qu'en vſage. Si quelcun a ceſte vraye intelligence, que ce luy ſoit tout vn enuers Dieu de manger de la chair ou des œufs: d'eſtre veſtu de rouge ou de noir: ce luy eſt aſſez. Deſia la conſcience eſt deliurée, à laquelle eſtoit deu le fruit de ceſte liberté. Combien donc qu'il s'abſtint de manger chair tout le reſte de ſa vie, & que iamais il n'vſaſt que d'vne couleur en ſes veſtemens, il n'en eſt de rien moins libre. & meſme en cela il eſt libre, que d'vne conſcience libre il s'en abſtient. Or telle maniere de gens que nous auons dit, faillent treſ-dangereuſement en cela, qu'ils ne tiennent conte de l'infirmité de leur frere, laquelle doit eſtre tellement ſoulagée de nous, que nous ne facions rien legierement dont elle ſoit ſcandaliſée. Mais quelcun dira, qu'aucune fois il eſt conuenable de monſtrer noſtre liberté deuant les hommes. Ie confeſſe auſsi ce poinct. mais il faut auec vne grande diligence y tenir moyen: tellement que nous ne contemnions point d'auoir ſoin des infirmes, leſquels noſtre Seigneur nous a ſingulierement recommandez.

11 Ie diray donc icy quelque choſe des ſcandales, comment on les doit diſcerner, deſquels on ſe doit garder, & leſquels on peut meſpriſer: dont chacun ſe puiſſe reſoudre quelle liberté il peut auoir entre les hommes. Or il nous faut obſeruer la diſtinction commune, laquelle dit qu'il y a vne maniere de ſcandale qui ſe donne, l'autre qui ſe prend: veu qu'icelle diſtinction a euident teſmoignage de l'Eſcriture, & exprime aſſez propremẽt ce qu'elle veut dire.

dire. Si quelcun donc par vne legiereté intemperante ou temerité indiſcrete, en temps ou en lieu importun fait quelque choſe dont les imbecilles & rudes ſoyent ſcandalizez: on pourra dire qu'il aura donné ſcandale, puis qu'il a eſté fait par ſa faute que tel ſcandale s'eſt eſmeu. Et du tout on peut dire que ſcãdale eſt donné en quelque choſe, quand la faute procede de l'autheur de la choſe. On appelle Scandale prins, quand quelque choſe qui n'eſtoit point intemperamment ny indiſcretement faite, neantmoins par la mauuaiſtié & malice des autres eſt tirée en occaſion de ſcandale. car icy le ſcandale n'eſtoit point donné: mais les iniques ſans cauſe le prennent. Du premier genre de ſcandale il n'y a que les debiles offenſez. du ſecond, ceux qui par leur rigueur & chagrin ont touſiours à mordre & à reprẽdre, s'en offenſent. Pourtãt nous en appellerons vn, Scandale des infirmes: l'autre, des Phariſiens. & tempererons & moyennerons tellement l'vſage de noſtre liberté, qu'il cede & obeiſſe à l'ignorance de nos freres infirmes, non pas à la rigueur des Phariſiens. Car ſainct Paul monſtre amplement en pluſieurs lieux combien nous deuons conceder aux infirmes. Receuez, dit-il, les infirmes en la foy. Item, Ne iugeons plus cy apres l'vn l'autre: mais pluſtoſt regardons de ne mettre offenſe à noſtre frere, ou occaſion de cheute. & pluſieurs autres par olles tendantes à vne meſme fin, leſquelles il vaut mieux reuoir au lieu, que les reciter icy. La ſomme eſt, que nous qui ſommes robuſtes, deuons ſupporter la debilité des foibles, & ne nous contenter pas de nouſ-meſmes: mais qu'vn chacun contente ſon prochain en bien pour edification. Derechef il dit en vn autre lieu, Mais gardez-vous que voſtre liberté ne ſoit en offenſe à ceux qui ſont infirmes. Mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ne doutans de rien pour faire conſcience. Or ie le dy de voſtre cõſcience, non point de celle d'autruy: bref ſoyez tels que vous ne faciez ſcandale ny aux Grecs, ny aux Iuifs, ny à l'Egliſe de Dieu. Item en vn autre paſſage, Vous eſtes appellez en liberté, mes freres: ſeulement n'abandonnez point voſtre liberté à la chair pour ſa licence, mais ſeruez l'vn à l'autre par charité. Certainement il eſt ainſi: Noſtre liberté ne nous eſt point donnée contre nos prochains qui ſont debiles, auſquels charité nous ſubmet & fait ſeruiteurs en tout & par tout: mais elle nous eſt donnée afin qu'ayans paix auec Dieu en nos conſciẽces, nous viuions paiſiblement auſsi auec les hommes. Touchant de l'offenſe des Phariſiens, les parolles de noſtre Seigneur nous monſtrent quel eſgard nous y deuõs prendre: par leſquelles il commande de les laiſſer, & n'en tenir conte. car ils ſont aueugles, & cõducteurs des aueugles. Les diſciples l'auoyent aduerty qu'ils s'eſtoyent ſcandaliſez de ſa doctrine. il reſpond qu'il les faut meſpriſer, & ne ſe ſoucier de leur offenſe.

Rom. 14. a. 1, & c. 13

1. Cor. 8. c. 9

1. Cor. 10. f. 25

Gal. 5. b. 13

Matt. 15. b. 14

12 Toutesfois la choſe eſt encore douteuſe, ſi nous n'entendons leſquels il nous faut auoir pour infirmes, & leſquels pour Phariſiens: ſans laquelle diſcretion ie ne voy point cõment nous puiſsions vſer de noſtre liberté entre les ſcãdales, veu que l'vſage en ſeroit touſiours fort dangereux: mais il m'eſt aduis que ſainct Paul determine clairement tant par doctrine que par exemples, combien il nous faut moderer noſtre liberté, ou quand nous la deuons prendre auec ſcandale. Prenant Timothée en ſa cõpagnie, il le circonciſt: & il ne voulut iamais accorder de circonceir Tite. Les faits ſont diuers, neantmoins il n'y eut nulle mutation de conſeil ne de vouloir: car en la circonciſion de Timothée, combien qu'il fuſt libre de toutes choſes, il s'eſt fait ſerf de tous: & a eſté fait aux Iuifs comme Iuif, pour gagner les Iuifs: à ceux qui eſtoyent ſous la Loy, comme eſtant ſous la Loy, pour gagner ceux qui eſtoyent ſous la Loy: aux infirmes, comme infirme, pour gagner les infirmes: tout à tous, pour ſauuer pluſieurs, comme luy meſme a eſcrit. Nous auons vne bonne moderation icy de noſtre liberté: c'eſt aſſauoir quand indifferemment nous nous en pouuons abſtenir auec quelque fruit. Au contraire, il teſtifie à quelle fin il tendoit, quand il refuſa conſtamment de circoncir Tite, en eſcriuant en ceſte maniere: Meſme Tite qui eſtoit auec moy, combien qu'il fuſt Grec, ne fut contraint d'eſtre circoncis, pour aucuns faux freres qui eſtoyent entrez pour eſpier noſtre liberté, laquelle nous auons en Ieſus Chriſt, afin de nous rediger en ſeruitude. Auſquels nous n'auons point ſuccombé vne ſeule minute de temps en nous aſſuiettiſſant à eux, afin que la verité de l'Euangile nous demouraſt. Nous auons icy pareillement vne neceſsité de garder noſtre liberté, ſi elle vient à eſtre esbranlée aux conſciences infirmes par les commandemens des faux apoſtres. Par tout il nous faut ſeruir à charité, & auoir eſgard à l'edification de nos prochains. Toutes choſes me ſont licites (dit ſainct Paul en vn autre paſſage) mais toutes ne ſont pas expedientes. Toutes choſes me ſont licites, mais elles n'edifient pas toutes. Que nul ne cherche ce qui eſt ſien, mais le bien de ſon prochain. Il n'y a rien plus clair ne plus certain que ceſte reigle: c'eſt aſſauoir que nous auons à vſer de noſtre liberté, ſi cela tourne à l'edification de noſtre prochain. Et s'il n'eſt expediẽt à noſtre prochain, qu'il nous en faut abſtenir. Il y en a aucuns qui font ſemblant d'enſuyure la prudence de ſainct Paul en abſtinence de liberté, ne cherchans rien moins en icelle

Acles 16. a. 3

Gal. 2. a. 3

1. Cor. 9. c. 19. & d. 22

Gal. 2. a. 3

1. Cor. 10 e. 23

que seruir à charité. car pour pourueoir à leur repos & tranquillité, ils desirent que toute mention de liberté fust enseuelie. Combien qu'il ne soit aucune fois moins loisible & necessaire à l'edification de nos prochains, d'en vser, que de la restreindre pour leur bien. Or l'homme Chrestien doit penser que Dieu luy a assuietty toutes choses externes, afin qu'il soit d'autant plus à deliure à faire tout ce qui appartient à la charité de son prochain.

13 Tout ce que i'ay enseigné d'euiter les scandales, se doit rapporter aux choses indifferentes: lesquelles ne sont de soy ne bonnes ne mauuaises. car celles qui sont necessaires, ne doyuent estre omises pour crainte de quelque scandale: car comme nostre liberté doit estre compassée & submise à la charité de nos prochains: aussi la charité doit estre assuiettie à la pureté de la foy. Il est vray qu'il faut icy aussi bien auoir esgard à charité: mais c'est tellement, que pour l'amour de nostre prochain Dieu ne soit point offensé. Ie n'approuue point l'intemperance de ceux qui ne font rien que par tumultes: & ayment mieux violentement rompre tout, que descoudre: mais aussi d'autrepart ie n'accepte point la raison de ceux qui induisans les autres par leur exemple en mille blasphemes, feignent qu'il leur est necessaire de faire ainsi, afin de n'estre en scandale à leurs prochains. Comme si cependant ils n'edifioyent point les consciences de leurs prochains en mal: principalement quand ils s'arrestent tousiours en vne mesme boue, sans esperance d'en sortir. Et s'il est question d'instruire leur prochain par doctrine, ou par exemple de vie, ils disent qu'il le faut nourrir de laict: & pour ce faire, ils l'entretiennent en mauuaises & pernicieuses opinions. Sainct
1.Cor.3.a 2 Paul recite bien qu'il a nourry les Corinthiens de laict: mais si la Messe eust esté de ce temps-là, eust-il sacrifié pour leur donner à boire du laict? Non: car le laict n'est pas venin. Ils mentent donc, faisans semblant de nourrir ceux lesquels cruellement ils meurtrissent sous espece de telle douceur. Et encore que nous leur accordissions que ceste dissimulatiõ fust bonne pour quelque temps: toutesfois iusques à quand abbreuueront-ils leurs enfans d'vn mesme laict? car s'ils ne grãdissent iamais iusques à porter quelque legiere viande, il est certain que iamais ils n'ont esté nourris de bon laict. Il y a deux raisons qui m'empeschent maintenant que ie ne combatte contre telles gens plus à bon escient. L'vne est, que leurs inepties ne sont pas dignes d'estre rembarrées, n'ayãs ne gouſt ne saueur: la seconde, pour euiter redite, d'autant que i'ay traité ceſt argumẽt en liures exprés. Seulemẽt q̃ les lecteurs ayent ce poinct pour resolu: c'est par quelques scandales que le diable & le mõde s'efforcent ou machinent de nous destourner de ce que Dieu cõmande, ou nous retarder à ce q̃ nous ne suyuions point la reigle de sa parolle, qu'il nous faut despiter le tout, afin de poursuyure alaigrement nostre cours. Dauantage quelque peril qui nous menace, qu'il ne nous est point libre de nous diuertir tant peu que ce soit de l'authorité de Dieu: & qu'il ne nous est licite nõ plus d'attẽter rien sans son congé, quelque couuerture q̃ nous preniõs.

14 Or puis qu'il est ainsi que les consciences des fideles, par le priuilege de leur liberté qu'elles ont de Iesus Christ, sont deliurées des liens & necessaires obseruations des choses lesquelles le Seigneur leur a voulu estre indifferentes: nous concluons qu'elles sont franches & exemptées de la puissance de tous hommes. car il n'est pas conuenable ou que la louange que Iesus Christ doit receuoir d'vn tel benefice soit obscurcie, ou que le fruict en soit perdu pour les consciences. Et ne doit estre estimée vne chose de legiere importance, laquelle nous voyons auoir tant cousté à Iesus Christ: c'est assauoir laquelle il n'a point achetée par or ny argent, mais par son propre sang. Tellement que sainct Paul ne doute point de dire que la mort de Christ nous est faite vaine, si nous nous mettons en la suiettion des hõmes.
Gal.5.a. car il ne traite autre chose par quelques chapitres de l'Epistre aux Galates, sinon que Christ
1.4 nous est enseuely, ou plustost du tout esteint, si nos consciences ne se tiennent fermes en leur liberté. De laquelle certes elles decherroyent, si elles se pouuoyent au plaisir des hommes, lier de loix & constitutions. Mais comme c'est vne chose tresdigne d'estre cogneue, aussi d'autrepart elle a mestier d'estre plus clairement exposée. car incontinent qu'on dit auiourdhuy quelque mot d'oster les constitutions humaines, ils s'esmeut de grandes noises: en partie par gens seditieux, en partie par des calomniateurs: comme si toute obeissance des hommes estoit reiettée & renuersée.

15 Afin donc d'obuier à ceſt inconuenient, nous auons à noter qu'il y a double regime en l'homme. L'vn est spirituel, par lequel la conscience est instruite & enseignée des choses de Dieu & de ce qui appartient à pieté. L'autre est politique ou ciuil, par lequel l'homme est apprins des offices d'humanité & ciuilité qu'il faut garder entre les hommes. Vulgairemẽt on a de coustume de les appeller Iurisdiction spirituelle & temporelle: qui sont noms assez propres, par lesquels il est signifié que la premiere espece de regime appartient à la vie de l'ame, & que la seconde sert à ceste presente vie: non pas pour nourrir ou vestir les hommes,

mais

mais pour constituer certaines loix, selon lesquelles les hommes puissent viure honnestement & iustement les vns auec les autres. Car la premiere a son siege en l'ame interieure: ceste seconde seulement forme & instruit les mœurs exterieurs. Que les lecteurs donc me permettent d'en appeller l'vne Royaume spirituel, & l'autre Ciuil ou politique. Or comme nous les auons distinguez, il nous les faut considerer chacun à part, & ne les confondre ensemble. Car il y a comme deux mondes en l'homme, lesquels se peuuent gouuerner & par diuers Rois, & par diuerses loix. Ceste distinction sera pour nous aduertir, que ce que l'Euangile enseigne de la liberté spirituelle, nous ne le tirions point contre droit & raison à la police terrienne, comme si les Chrestiens ne deuoyent point estre suiets aux loix humaines, d'autant que leurs consciences sont libres deuant Dieu: ou comme s'ils estoyent exemps de toute seruitude selon la chair, pource qu'ils sont affranchis selon l'esprit. Dauantage, comme ainsi soit qu'en iugeant des constitutions, qui semblent aduis concerner le regime spirituel, on se puisse abuser, il est mestier de discerner mesmes entre icelles, pour sauoir lesquelles doyuent estre tenues pour legitimes, comme conformes à la parolle de Dieu, & lesquelles doyuent estre reiettées. Touchant de la pollice terrienne, nous reseruons d'en traiter en vn autre lieu. Ie me deporte aussi à present de parler des loix Ecclesiastiques: pource que la deduction conuiendra mieux au quatrieme liure, où il sera parlé de la puissance de l'Eglise. Que ce soit donc icy la conclusion de ceste matiere. Il n'y auroit nulle difficulté (comme i'ay dit) sinon que plusieurs s'enueloppent, ne discernans pas bien entre la police & la conscience: entre la iurisdiction externe & ciuile, & le iugement spirituel, qui a son siege en la conscience. Aussi il y a vn passage de sainct Paul qui fait la difficulté plus grande: assauoir quand il dit qu'il faut obeir aux Magistrats, non pas seulement pour crainte de punition, mais aussi à cause de la conscience. Car de là il s'ensuit que la conscience est suiette aux loix politiques. Or si ainsi estoit, tout ce que nous auons dit cy dessus, & auons encore à dire du regime spirituel, tomberoit bas. Pour soudre ce scrupule, il est expedient de sauoir en premier lieu que c'est de Conscience, & le mot en soy nous en peut donner quelque declaration. Car comme nous disons que les hommes sauent ce que leur esprit a comprins, dont vient le mot de Science: aussi quand ils ont vn sentiment du iugement de Dieu, qui leur est comme vn second tesmoin, lequel ne souffre point d'enseuelir leurs fautes, mais les adiourne deuant le siege du grand Iuge, & les tient comme enferrez: vn tel sentiment est appellé Conscience. Car c'est comme vne chose moyenne entre Dieu & les hommes: d'autant que les hommes ayans vne telle impression en leur cœur, ne peuuent pas effacer par oubly la cognoissance qu'ils ont du bien & du mal: mais sont pourſuyuis iusques à ce qu'ils se rendent coulpables quand ils ont offensé. Et c'est ce qu'entend sainct Paul, en disant que la conscience testifie auec les hommes, quand leurs pensées les accusent ou absoudẽt au iugement de Dieu. Vne simple cognoissance pourroit estre en vn homme comme estouffée. parquoy ce sentiment qui attire l'homme au siege iudicial de Dieu, est comme vne garde qui luy est donnée pour le veiller & espier, & pour descouurir tout ce qu'il seroit bien aise de cacher s'il pouuoit. Et voila dont est venu le prouerbe ancien, Que la conscience est comme mille tesmoins. Par vne mesme raison, sainct Pierre met la responſe de bonne conscience pour vn repos & tranquillité d'esprit: quand l'homme fidele s'appuyant en la grace de Christ, se presente hardiment deuant la face de Dieu. Et l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux, disant que les fideles n'ont plus de conscience de peché, signifie qu'ils en sont deliurez & absous, pour n'auoir plus de remors qui les redargue.

Rom. 13. a 1. & b. 5

Rom. 2. c. 15

1. Pier. 3. d. 21

Hebr. 10. a. 2

16 Parquoy comme les œuures ont leur regard aux hommes, aussi la conscience a Dieu pour son but: tellement que bonne conscience n'est sinon vne integrité interieure du cœur. Et c'est à ce propos que sainct Paul dit, que l'accomplissement de la Loy est charité, de conscience pure, & de foy non feinte. En vn autre lieu il monstre enquoy elle differe du simple sauoir, disant qu'aucuns sont decheus de la foy: pource qu'ils s'estoyent destournez de bonne conscience. Car par ces mots il signifie que c'est vne affection viue d'honnorer Dieu, & vn droit zele de viure purement & sainctement. Quelquefois le nom de Conscience s'approprie à ce qui concerne les hommes: comme quand sainct Paul dit aux Actes, qu'il a mis peine de cheminer tant enuers Dieu qu'enuers les hommes en bonne conscience: mais cela s'entend, d'autant que les fruits exterieurs qui en procedent paruiennent iusques aux hommes. Mais à parler proprement, la conscience, comme i'ay dit, a son but & adresse à Dieu. Parquoy nous disons qu'vne loy lie les consciences, quand elle oblige simplement & du tout l'homme, sans auoir regard aux

1. Tim. 1. 4. 5

Act. 24. d 16

prochains, mais comme s'il n'auoit affaire qu'à Dieu. Exemple: Dieu nous commande non seulement d'auoir le cœur pur de toute impudicité, mais aussi de nous garder de toutes parolles vilaines, & dissolutions tendantes à incontinence. Quand il n'y auroit homme viuant sur la terre, ie suis tenu en ma conscience de garder telle loy. Parquoy si ie me desborde à quelque impudicité, ie ne peche pas seulement en ce que ie donne scandale à mes freres, mais ie suis coulpable deuant Dieu comme ayant transgressé ce qu'il m'auoit defendu entre luy & moy. Il y a vne autre cõsideration quãt aux choses indifferẽtes: car il nous en faut abstenir entãt que nous pourriõs offenser nos freres, mais c'est auec conscience franche & libre. Comme sainct Paul le monstre parlant de la chair consacrée aux idoles. Si quelcun, dit-il, en fait scrupule, n'en mange point à cause de la conscience: non pas de la tienne, mais de celle de ton prochain. L'homme fidele qui seroit aduerty, pecheroit scandalizant son prochain par son manger: mais combien que Dieu luy commande de s'abstenir pour l'amour de son prochain de manger de telle viande, & qu'il luy soit necessaire de s'y assuietir, toutesfois sa conscience ne laisse pas d'estre touſiours en liberté. Nous voyons donques comme ceste loy n'impose subiectiõ sinon à l'œuure exterieure, & cependant laisse la conscience libre.

1. Cor. 10. f. 28

CHAP. XX.

D'oraison: laquelle est le principal exercice de foy, & par laquelle nous receuons iournellement les benefices de Dieu.

CE qui a esté traité par cy deuant, nous voyons clairement combien l'homme est desnué & despourueu de tout bien, & comment tout ce qui appartient à son salut luy defaut. Parquoy s'il veut auoir dequoy se subuenir à sa necessité, il faut qu'il sorte hors de soy & qu'il cherche ailleurs son secours. Dauãtage il nous a esté expliqué, q̃ nostre Seigneur se presente liberalemẽt à nous en son Fils Iesus Christ, nous offrant par luy au lieu de nostre misere toute felicité: au lieu de nostre pouureté, toute abondance: & nous ouurant en luy tous ses thresors & richesses celestes, afin que toute nostre foy regarde ce Fils bien aimé: toute nostre attente soit de luy, & toute nostre esperance se repose en luy. C'est bien vne secrette philosophie & cachée que ceste-cy, laquelle ne se peut entendre par syllogismes: mais ceux la comprennẽt ausquels nostre Seigneur a ouuert les yeux pour voir clair en sa lumiere. Puis que nous sõmes enseignez par foy de cognoistre que tout le bien qui nous est necessaire & nous defaut en nous-mesmes, est en Dieu & en son Fils nostre Seigneur Iesus Christ, auquel le Pere a constitué toute plenitude de ses benedictions & largesses, afin que de là, comme d'vne fontaine tresc-pleine, nous en puisions tous: il reste que nous cherchiõs en luy, & par prieres & oraisons demandions de luy ce que nous auons apprins y estre. Car autremẽt, cognoistre Dieu pour maistre, autheur & distributeur de tous biens, qui nous conuie à les requerir de luy, & ne s'addresser point à luy, ne rien luy demander: tellement ne nous profiteroit de rien, que mesme ce seroit comme si quelcun mesprisoit & laissoit estre enseuely & caché sous terre vn thresor qui luy auroit esté enseigné. Pourtant l'Apostre voulant monstrer que la vraye foy ne peut estre que l'inuocation ne s'ensuiue d'icelle, met ceſt ordre, que comme la foy procede de l'Euangile, ausi que par icelle nous sommes instruits à prier Dieu. Et c'est ce qu'il auoit dit vn peu au parauant, que l'Esprit d'adoption, lequel s'elle le tesmoignage de l'Euangile en nos cœurs, nous donne courage & hardiesse d'exposer nos desirs à Dieu, esmouuant en nous gemissemens inenarrables, & criant, Abba, Pere. Il nous faut donc maintenant plus amplement traiter ce poinct, duquel nous n'auions par cy deuant parlé, sinon incidemment & comme en passant.

Rom. 10. c. 14.

Rom. 8. c. 15

2 C'est donc par le moyen d'oraison, que nous auons entrée aux richesses lesquelles nous auons en Dieu. Car elle est cõme vne communication des hommes auec Dieu, par laquelle estans introduits en son vray Temple, qui est le ciel, ils l'admõnestent & quasi le somment presentement de ses promesses: afin que par experience il leur monstre quãd la necessité le requiert, que ce qu'ils ont creu à sa simple parolle estre vray, n'a pas esté mensonge ne chose vaine. Pourtant nous ne voyons point que Dieu nous propose aucunne chose à esperer de soy, que pareillement il ne nous commande de la demander par prieres. Tellemẽt est veritable ce que nous auons dit, que par oraison nous cherchons & trouuons les thresors, lesquels sont monstrez & enseignez à nostre foy en l'Euangile. Or combien l'exercice de prier est neceſſaire, & en combien de manieres il nous est vtile,

on

on ne le pourroit assez expliquer par parolles. Ce n'est pas certes sans cause, que le Pere eeleste tesmoigne, que toute l'asseurance de nostre salut consiste en l'inuocation de son nom: veu que par icelle nous requerons & obtenons la presence, tant de sa prouidenee, par laquelle il se monstre vigilant à penser de nous, que de sa vertu, par laquelle il nous defende, & soulage nostre imbecillité & defaut: qu'aussi de sa bonté, par laquelle il nous reçoiue en grace, nonobstant que nous soyons chargez de pechez. & pour bref parler, veu que par icelle nous l'appellons, afin qu'il se declaire entierement nous estre present. De là reuient vn singulier repos à noz consciences. Car apres auoir exposé au Seigneur la necessité qui nous serroit de pres, nous auons suffisamment où nous reposer: entant que nous entendons que rien n'est caché de nostre misere, à celuy duquel la bonne volonté enuers nous nous est certaine, & le pouuoir de nous aider indubitable. Ioel 2. §. 32.

3 Toutesfois quelcun pourra obiecter, assauoir s'il ne cognoist point assez sans aduertissement, & en quel endroit nous sommes pressez, & ce qui nous est expedient. Dont il sembleroit que ce fust chose superflue de le soliciter par prieres: veu que nous auons accoustumé de soliciter ceux qui ne pensent point à nostre affaire, & qui sont endormis. Mais ceux qui arguë en ceste maniere, ne voyent point à quelle fin nostre Seigneur a instituë les siens à prier. Car il n'a pas ordonné cela à cause de soy, mais au regard de nous. Il veut bien que son droit luy soit rendu, comme aussi il est equitable, quand les hommes recognoissent que tout ce qui leur est profitable & qu'ils peuuent desirer, vient de luy, & qu'ils proteste nt cela par prieres: mais l'vtilité de ce sacrifice par lequel Dieu est honnoré, reuient à nous. Parquoy les saincts Peres, d'autant plus qu'ils se tenoyent asseurez des benefices de Dieu tant enuers eux que les autres, ont esté tant plus viuement incitez à le prier. I'ameneray seulement l'exemple d'Elie, lequel estant certain du conseil de Dieu, promet hardiment la pluye au roy Achab: & toutesfois ne laisse pas de prier songneusement & en grande destresse, & d'enuoyer par sept fois son seruiteur pour contempler si la pluye venoit: non pas qu'il doute de la promesse dont il auoit esté messager, mais pource qu'il sait que son deuoir est de recourir en toute humilité à Dieu, afin que sa foy ne s'endorme point en paresse. Parquoy combien qu'il veille & face le guet pour nous conseruer, mesme quand nous sommes si estourdis que nous ne sentons point les maux qui sont à l'entour de nous: combien aussi qu'il nous secoure aucunesfois deuant qu'estre inuoqué: neantmoins il nous est tresnecessaire de l'implorer assiduellement. Premierement, afin que nostre cœur soit enflambé d'vn vehement & ardent desir de le tousiours chercher, aimer & honnorer, en ce que nous nous accoustumions d'auoir en luy nostre refuge en toutes necessitez, comme au port vnique de salut. En apres afin que nostre cœur ne soit esmeu d'aucun desir, duquel nous ne l'osions faire incontinent tesmoin: comme nous le faisons en exposant deuant ses yeux toute nostre affection: & par maniere de dire, desployant tout nostre cœur deuant luy. Dauantage, afin que nous soyons apprestez à receuoir ses benefices auec vraye recognoissance & action de graces: comme par la priere nous sommes aduertis qu'ils nous viennent de sa main. Outre-plus, afin qu'ayans obtenu ce que nous demandions, nous reputions qu'il a exaucé nos desirs: & par cela soyons plus ardemment incitez à mediter sa benignité. Et aussi prenions plus grand plaisir de la iouissance des biens qu'il nous fait, entendans que nous les auons impetrez par noz prieres. Finalement afin que sa prouidence soit confermée & approuuée en noz cœurs, par ce que nous experimentons de fait selon nostre petite capacité: entant que nous voyons que non seulement il nous promet de ne nous iamais abandonner, & qu'il nous donne entrée à le chercher & implorer en la necessité: mais aussi qu'il a la main tousiours estendue pour aider les siens, & qu'il ne les alaicte point de vaines parolles, mais les maintient comme il en est besoin. Pour toutes ces raisons le Pere plein de clemence, combien que iamais il ne dorme ne cesse: toutesfois monstre souuentesfois signe de dormir & cesser: afin que par cela nous soyons incitez à le prier & requerir: comme il est expedient à nostre paresse & oubliance. C'est donc trop peruersement argué, pour nous retirer de faire oraison, d'alleguer que c'est chose superflue de soliciter par noz demandes la prouidence de Dieu: laquelle sans estre solicitée veille à conseruer toutes choses. Veu au contraire, que le Seigneur ne tesmoigne point en vain qu'il sera prochain à tous ceux qui inuoqueront son nom en verité. C'est vne aussi grande folie, d'alleguer qu'il n'y a nulle raison de demander les choses que le Seigneur volontairement est prest de nous eslargir, veu qu'il veut que nous reputions les benefices qui nous prouiennent de sa liberalité gratuite, auoir esté ottroyez à noz prieres. Ce que tesmoigne ceste sen- 1. Rois 18. §. 42. Psean. 145 d. 18.

Pſea.34. c.16 tence memorable du Pſeaume auec pluſieurs autres, Les yeux du Seigneur ſont ſur les iuſtes, & ſes aureilles ſont attentiues à leurs prieres. Car il eſt là monſtré que Dieu prouuoit tellement de ſon bon gré au ſalut des fideles, que cependant il veut qu'ils exercent leur foy à le requerir, & que par ce moyen ils s'eſueillent de toute nonchallance pour n'eſtre point comme eſlourdis. Ainſi les yeux de Dieu veillent bien pour ſubuenir à la neceſsité des aueugles: mais ſi veut-il auſsi mutuellement nos gemiſſemens, pour approuuer ſon amour enuers nous. Parquoy tous les deux ſont vrais, que le gardien d'

Pſea.121. a.4 Iſrael ne dort & ne ſommeille point: & toutesfois qu'il ſe retire comme nous ayant oublié, quand il nous voit pareſſeux & muets.

4 Or que la premiere loy pour bien & deuement inſtituer l'oraiſon ſoit telle: que nous ne ſoyons point autrement diſpoſez d'entendement & de courage, qu'il conuient à ceux qui entrent en propos auec Dieu. Ce qui ſe fera quant à noſtre entendement, ſi iceluy eſtant deſueloppé de toutes ſolicitudes & cogitations charnelles, par leſquelles il peut eſtre deſtourné ou empeſché de regarder droitement & purement Dieu: non ſeulement du tout s'applique à l'intention de prier, mais auſsi entant que faire ſe peut, eſt eſleué par deſſus ſoy. Neantmoins ie ne requier point qu'il ſoit tellement à delure, que nulle ſolicitude ne le poigne, ou faſche & moleſte. Veu que pluſtoſt au contraire, il eſt beſoin que l'ardeur de prier ſoit enflambée en nous par angoiſſe & grande deſtreſſe. Cõme nous voyons que les ſainctes ſeruiteurs de Dieu ſe demonſtrent eſtre en merueilleux torment,

Pſeau.130 a.1 & par plus forte raiſon en ſolicitude: en diſant qu'ils eſleuent leurs voix au Seigneur, de la profondité des abyſmes & du gouffre de la mort. Mais i'enten qu'il faut reietter loin toutes cures eſtranges, par leſquelles l'entendemẽt ſoit tranſporté çà & là: & eſtant retiré du ciel, ſoit deprimé & abbaiſſé en terre. Dauantage en ce que ie dy qu'il doit eſtre eſleué par deſſus ſoy, ie veux ſignifier qu'il ne doit rien apporter deuãt la face du Seigneur, de ce que noſtre raiſon folle & aueuglée a accouſtumé de ſonger: & ne ſe doit contenir & reſtraindre en ſa vanité, mais s'eſleuer à vne pureté digne de Dieu & telle qu'il la demande.

5 Ces deux choſes meritent bien d'eſtre ſingulierement obſeruées: c'eſt en premier lieu, que ceſtuy qui s'appreſte à prier, applique là tous ſes ſens & eſtudes, & ne ſoit point diſtrait, cõme on a accouſtumé, de peſées volages. Car il n'y a rien plus cõtraires à la reuerence que nous deuõs à Dieu, que telle legereté: laquelle procede d'vne licence que nous prenons de nous iouer & eſgayer, comme ſi Dieu ne nous eſtoit quaſi rien. & tant plus nous faut-il trauailler à cecy, quand nous experimẽtons combien il eſt difficile de nous retenir. Car nul n'eſt ſi bien addonné à prier, qu'il ne luy ſuruienne quelques fantaſies à la trauerſe, leſquelles rompent le cours de la priere, ou bien le retardẽt en eſgarant l'eſprit. Or icy nous auons à penſer combien c'eſt vne choſe vilaine & inexcuſable, quand Dieu nous appelle & reçoit à parler familierement à luy, que nous abuſions d'vne ſi grande humanité, en meſlant le ciel auec la terre: en ſorte qu'il ne peut tenir nos eſprits liez à ſoy, mais comme ſi nous auions affaire à quelque homme de neant, nous luy rompons propos en le priant, & voltigeons çà & là. Sachons donc que nul n'eſt iamais deuement appreſté & diſpoſé comme il conuient à prier, ſinon qu'il ſoit touché de la maieſté de Dieu, pour ſe preſenter à icelle eſtant deſpeſtré de toutes penſées & affections terreſtres. A quoy tend la ceremonie d'eſleuer les mains en haut: afin que les hommes penſent qu'ils ſont fort eſloignez de Dieu, s'ils n'eſleuent leurs ſens au ciel pour approcher

Pſeau.25. a.1 de luy. Comme auſsi il eſt dit au Pſeaume, I'ay eſleué mon ame à toy. Et l'Eſcriture vſe ſouuent de ceſte façon de parler, d'Eſleuer l'oraiſon: afin que ceux qui deſirent d'eſtre exaucez de Dieu, ne croupiſſent point en leurs lies. La ſomme eſt, d'autant plus que Dieu ſe monſtre liberal enuers nous, & nous conuie gratieuſement à ce que nous deſchargions nos faſcheries en ſon giron: que tant moins ſommes-nous à excuſer, ſi vn benefice ſi digne & incomparable ne ſurmonte toutes autres choſes en nos cœurs, pour nous rauir du tout à ſoy, à ce que nous appliquions à bon eſcient nos eſtudes & nos ſens à prier. Ce qui ne ſe peut faire, ſi l'entendement ne reſiſte fort & ferme à tous les empeſchemens qui le retiennent, iuſqu'à ce qu'il ſoit venu au deſſus. L'autre poinct que nous auons touché eſt, que nous ne demandions non plus que Dieu nous permet: car

Pſeau.62 c.19 combien qu'il nous commande d'eſpandre nos cœurs deuant luy, ſi ne faſche-il point la bride indifferemment à nos affections folles & inconſiderées, voire peruerſes. Quand auſsi il promet de faire ſelon le deſir des fideles, il n'eſtend pas tant ſon indulgence & humanité, qu'il s'aſſuiettiſſe à leur appetit. En quoy on peche communement bien fort: car pluſieurs non ſeulement oſent importuner Dieu de toutes leurs folies, ſans

aucune

aucune reuerence ny honte: & produire deuant ſon throne tout ce qu'en ſongeant ils auront trouué bon. Mais ils ſont occupez d'vne telle outrecuidance ou ſtupidité, qu'ils ne font nul ſcrupule de requerir à Dieu qu'il complaiſe à leurs cupiditez, deſquelles ils n'oſeroyent faire les hommes teſmoins. Les Eſcriuains profanes ſe ſont moquez d'vne telle audace, meſme l'ont deteſtée: mais le vice a regné de tout temps. Et de là eſt aduenu, qu'entre les Payens les ambitieux ont eleu Iupiter pour leur patron: les auaricieux, Mercure: les gens conuoiteux de ſauoir, Apollon & Minerue: les gens de guerre ont eu Mars: & les paillards, Venus. comme auiourdhuy encore les hommes ſe donnent plus de licence en leurs ſouhaits extrauagans & enormes, quand il eſt queſtion de prier Dieu, que s'ils eſtoyent auec leurs pareils & compagnons pour plaiſanter à la volée. Or Dieu ne peut ſouffrir que ſa douceur & debonnaireté ſoit expoſée à moquerie: mais en retenant ſon droit de ſuperiorité, il aſſuietit noz ſouhaits à ſon vouloir, pour les reprimer comme d'vne bride. Parquoy il nous conuient garder ceſte reigle de ſainct Iean: Noſtre fiance eſt, qu'en tout ce que nous luy demanderons ſelon ſa volonté, il nous orra. Au reſte, pource que toutes noz facultez ſont trop debiles pour venir à telle perfection, il nous conuient chercher remede conuenable pour y ſubuenir. Comme l'entendement doit regarder attentiuement à Dieu, auſsi eſt-il requis que l'affection du cœur ſuyue. Or tous les deux croupiſſent cy bas, ou pour mieux dire defaillent, ou ſont deſtournez au rebours. Parquoy Dieu pour ſubuenir à telle debilité, nous donne ſon Eſprit pour maiſtre: lequel nous enſeigne & dicte ce qui nous eſt licite de demander, & lequel auſsi gouuerne noz affections. Car pource que nous ne ſauons comment il faut prier ne quoy, il vient au ſecours & intercede pour nous par gemiſſemens inenarrables. Non pas que luy à parler proprement prie ne gemiſſe: mais entant qu'il nous eleue en fiance, & nous pouſſe à toutes bonnes & ſainctes requeſtes, & eſmeut en nous les ſouſpirs qui font valoir l'oraiſon: à quoy toutes les forces de noſtre nature ne ſuffiroyent point. Et non ſans cauſe ſainct Paul appelle les gemiſſemens que les fideles apportent deuant Dieu par la conduite du ſainct Eſprit, Inenarrables: car ceux qui ſont vrayement exercez en prieres, n'ignorent pas qu'ils ſe trouuent ſouuent eſtraints en telles perplexitez & angoiſſes, qu'ils ne ſauent par quel bout commencer. Meſme quand ils s'efforcent de begayer, encores ſont-ils ſi confus & enueloppez, qu'ils ne peuuent paſſer outre. dont il s'enſuit que le don de prier eſt ſingulier. Ces choſes ne doiuent eſtre prinſes à ce que nous reſignions l'office de prier au ſainct Eſprit, & nous flattions en noſtre pareſſe, à laquelle nous ne ſommes que trop enclins: comme beaucoup de gaudiſſeurs diront, qu'il faut attendre que Dieu attire à ſoy noz eſprits, puis qu'il les voit ainſi extrauagants: mais c'eſt afin qu'en nous deſplaiſant en noſtre nonchallance & ſtupidité, nous deſirions d'eſtre ſecourus. Et de fait, quand ſainct Paul nous commande de prier en eſprit, il ne laiſſe point de nous exhorter à ſoin & vigilance: ſignifiant que le ſainct Eſprit exerce tellement ſa vigueur en nous duiſant à prier, qu'il n'empeſche point ou retarde les efforts que nous auons à faire de noſtre coſté: pource que Dieu veut experimenter combien la foy incite vertueuſement noz cœurs.

Rom. 8. c. 26

1. Iean 5. c. 14

1. Cor. 14 c. 15

5 La ſeconde loy doit eſtre, qu'en priant nous ſentions touſiours noſtre indigence & defaut: & qu'eſtans perſuadez à bon eſcient que nous auons beſoin de tout ce que nous demandons, nous conioignions vne ardẽte affection à noz requeſtes. Car pluſieurs barbottent leurs prieres par acquit, ou les liſent de leurs liures comme s'ils faiſoyent coruée à Dieu. & combien qu'ils confeſſent que la façon de prier doit prouenir d'vn deſir cordial, pource que ce leur ſeroit vn grand mal-heur d'eſtre deſtituez de l'aide de Dieu, laquelle ils implorent: toutesfois il appert qu'ils s'en acquitent comme par couſtume, veu que cependant ils ſont froids en leur cœur comme glace, & ne penſent point à ce qu'ils demandent. Vray eſt qu'ils ſont poulſez à prier par vn ſentiment general & confus de leur neceſsité: mais il ne les ſolicite point iuſques là, qu'ils ſoyent arreſtez à chercher allegement de leur poureté. Or à grand' peine pourra-on trouuer choſe plus deteſtable à Dieu, que ceſte faintiſe, quand celuy qui demande pardon de ſes pechez, penſe cependant n'eſtre point pecheur, ou bien ne penſe pas qu'il eſt pecheur: car Dieu par ce moyen eſt pleinement mocqué. Or tout le monde, comme i'ay dit n'a gueres, eſt remply de ceſte peruerſité, que chacun demande à Dieu par acquit ce qu'il penſe auoir d'ailleurs que de luy, ou qu'il penſe deſia tenir en ſa main. Il ſemble que la faute que ie diray tantoſt ſoit plus legere: mais elle n'eſt pas non plus tolerable. c'eſt que pluſieurs ſans eſtre touchez d'vne viue meditation, barbottent auſsi leurs prie-

res, pource qu'ils ne sont point enseignez plus auant, que de sacrifier à Dieu par tel moyen. Or il faut que les fideles se gardent bien de iamais se presenter deuant la face de Dieu pour rien demander, sinon qu'ils le desirent ardemment, voire & qu'ils desirent l'obtenir de luy. Qui plus est, combien qu'il ne semble pas de prime face que les choses concernantes la gloire de Dieu nous seruẽt pour prouuoir à nos necessitez, si ne faut-il pas que nous les demandions d'vne moindre ardeur & vehemẽce. Comme quand nous supplions que le nom de Dieu soit sanctifié, nous deuons par maniere de dire auoir faim & soif de ceste sanctification.

7 Si quelcun obiecte, que nous ne sommes pas touſiours pressez & contraints de neceſsité egale, ie le confesse. Et ceste distinction a esté tresbien notée par sainct Iaques, quand il dit, Y a-il quelcun triste entre vous? qu'il prie. Que celuy qui est ioyeux chante louange à Dieu. Parquoy le sens humain nous monstre, d'autãt que nous sommes par trop lasches, que Dieu nous esguillonne à prier selõ qu'il en est besoin & que la chose le requiert. Et c'est le temps opportun dont parle Dauid, car comme il enseigne en plusieurs autres lieux, d'autant plus que les facheries, incommoditez, craintes & autres especes de tentations nous molestent, l'accez nous est plus libre à Dieu, cõme s'il nous y appelloit nommément. Toutesfois ce que dit sainct Paul ne laisse pas cependant d'estre aussi vray, qu'il nous faut prier en tout temps. Car encore que nous ayons toute prosperité à souhait, & que nous soyons comme enuironnez çà & là de matiere de ioye: toutesfois il ne se passe point vne minute de temps que nostre poureté ne nous incite à prier. Si quelcun a grande prouision de blé & de vin, puis qu'il ne peut iouir d'vn morceau de pain que la benediction de Dieu ne continue enuers luy, ses greniers & ses caues n'empescheront point qu'il ne prie pour son pain quotidien. Et si nous considerons bien le nombre infini des dangers qui nous sont sur la teste, & sans fin & sans cesse nous menacent: la crainte & l'estonnement ne nous souffrira point d'estre nonchalans, mais nous enseignera qu'il y a occasion de prier à chacune heure. Combien que cela se peut mieux cognoistre par les pouretez spirituelles. Car quand sera-ce que tant de pechez, desquels chacun se sent coulpable, nous laisseront à repos, que nous ne prions pour en obtenir pardon? Quelles trenes les tentations nous donneront-elles, que nous n'ayons touſiours mestier de courir à l'aide? Dauantage l'affectiõ de voir le royaume de Dieu auancé & son nom glorifié, nous doit tellement rauir à soy, non pas par interualles, mais assiduellement, que l'opportunité nous soit touſiours presente d'en faire prieres & oraisons. Ce n'est pas donc sans cause que tant souuent il nous est commandé d'estre assiduels en prieres. Ie ne parle pas encore de la perseuerance, de laquelle il sera tantost fait mention. Mais l'Escriture en nous admonnestant de prier cõtinuellement, redargue nostre esiourdissement, en ce que nous ne sentons pas combien vn tel soin & diligẽce nous est necessaire. Par ceste reigle la porte est fermée à toute hypocrisie, & toutes les astuces & sophisteries que les hommes controuuent pour mentir à Dieu: telles gens, dy-ie, sont repoussez bien loin du priuilege d'inuoquer Dieu, lequel promet qu'il sera prochain à tous ceux qui l'inuoqueront en verité: & prononce que ceux qui le chercherõt de tout leur cœur, le trouuerõt. Or ceux qui se plaisent en leurs ordures n'aspirent nullement là. Parquoy l'oraison bien reiglée requiert penitence. comme c'est vne doctrine fort commune en l'Escriture, que Dieu n'exauce point les iniustes: mais que leurs prieres sont execrables deuãt luy, ainsi que leurs sacrifices. Et de fait c'est bien raison que ceux qui ferment leurs cœurs trouuent les aureilles de Dieu closes, & que ceux qui prouoquent sa rigueur par leur dureté, le sentent inexorable. Il menace par son Prophete Isaie les hypocrites, disant, quoy qu'ils multiplient leurs prieres, qu'il ne les exaucera pas: pource que leurs mains sont pleines de sang. Item en Ieremie, I'ay crié, & ils ont refusé d'ouir: ils crieront à leur tour, & ie ne les orray point. Car il prend cela à grande iniure, que les meschans qui polluent en toute leur vie son sacré nom, en facent couuerture pour se vanter d'estre des fiés. Dont il se complaind par Isaie, que les Iuifs approchent de luy de leures, & que leurs cœurs en sont bien esloignez. Il ne restraind pas cela aux prieres seules: mais tant y a qu'il monstre que toute fiction, en quelque partie que ce soit de son seruice, luy est abominable. A quoy reuient le dire de sainct Iaques, Vous priez, & n'impetrez rien: pource que vous priez mal, afin de vous desborder en voluptez. Vray est que les prieres des Saincts ne sont pas fondées ny appuyées sur leur dignité, comme nous verrons encore tantost. toutesfois l'aduertissement de sainct Iean n'est point superflu, c'est que nous sommes certains de receuoir de luy ce que nous demanderons, pource que nous gardons ses commandemẽs: voire pource que la mauuaise conscience nous ferme la porte. Dont il s'ensuit que nul ne prie Dieu deuement,

Iaq. 5. c. 13.

Pſea. 32. b. 6.

Epheſ. 6. c. 18.

Iſaie 1. d. 15. Ierem. 11. a. 7. 8. & b. 11.

Iſa. 29. d. 13.

Iaq. 4. a. 3

Ioã 3. d. 22

deuement, & ne peut estre exaucé de luy, sinon qu'il le serue en pureté & droiture. Pourtant quiconque se dispose à prier, qu'il se desplaise en ses vices, & qu'il prenne l'affection & la personne d'vn poure mendiant: ce qui ne se peut faire sans repentance.

8 Que la troisieme reigle soit coniointe auec ces deux: c'est que tous ceux qui se presentét à Dieu pour faire oraison, se demettent de toute fantasie de leur propre gloire, & se despouillent de toute opinion de leur dignité. Bref qu'ils quittent toute fiance d'eux-mesmes, donnans entiere gloire à Dieu en leur humilité, de peur qu'en presumant le moins du monde d'eux-mesmes, ils ne trebuschent deuant la face de Dieu auec leur vaine enfleure. Nous auons plusieurs exemples de ceste modestie à s'abbaisser, laquelle abbat toute hautesse aux seruiteurs de Dieu: entre lesquels celuy qui est le plus sainct, d'autant plus est abbaissé & humilié quand il faut comparoistre deuant le Seigneur. En telle maniere Daniel, qui a si grand tesmoignage de la bouche de Dieu, prie neantmoins comme il s'ensuit: Ce n'est point en nos iustices que nous presentons nos prieres deuant toy, mais en tes grandes misericordes. Exauce nous Seigneur, Seigneur sois nous propice. Exauce nous, & fay ce que nous requerons pour l'amour de toy-mesme: entant que ton Nom est inuoqué sur ton peuple & sur ton sainct lieu. Il ne faut pas dire que selon la coustume vulgaire il se mesle parmy les autres comme membre du peuple: mais plustost il se confesse pecheur à part, & a son refuge à la mercy de Dieu. Car il parle ainsi notamment, Apres auoir confessé mes pechez & ceux de mon peuple. David aussi nous donne semblable exemple d'humilité, Seigneur n'entre point en conte auec ton seruiteur: car nul viuant ne sera iustifié deuant toy. De telle forme prie Isaie en la personne du peuple, Voicy tu es courroucé à nous, pource que nous auons peché. Le siecle est fondé sur tes voyes: & nous auons tous esté remplis de souilleure, & toutes nos iustices ont esté comme vn drap plein de villenie & de pollution: & sommes desseichez tous comme la fueille de l'arbre, & nos iniquitez nous ont espars comme le vent. Et n'y a nul qui inuoque ton Nom, qui s'esueille pour retourner à toy. Car tu as caché ta face de nous, & nous as laissé pourrir en la seruitude de nos pechez. Maintenant donc, Seigneur, tu es nostre Pere, nous ne sommes que terre: tu es nostre formateur, & nous sommes l'ouurage de ta main: ne te courrouce point, Seigneur, & qu'il ne te souuienne point à tousiours de nostre iniquité: aye esgard plustost que nous sommes ton peuple. Icy peut-on apperceuoir comment ils ne se reposent sur aucune fiance, sinon en ceste seule: que se pesans estre à Dieu, ils ne desesperent point qu'il ne les reçoyue en sa garde. Ieremie n'en vse pas autrement quand il dit, Si nos iniquitez testifient contre nous, vueille nous faire mercy à cause de ton Nom. Pourtant ce qui est escrit en la prophetie qu'on attribue à Baruch, combien que l'autheur soit incertain, est tressainctement dit: assauoir, que l'ame triste & desolée de la grandeur de son mal, l'ame courbée, debile & affamée, & les yeux defaillans te donnent gloire. O Seigneur, nous ne presentons point nos prieres deuant tes yeux selon les iustices de nos Peres: & ne demandons point pour icelles ta misericorde: mais d'autant que tu es misericordieux aye pitié de nous, puis que nous auons peché deuant toy.

Dan. 9. c. 18

Pseau. 143 a. 2

Isa. 64. b. 5

Iere. 14. a. 7

Baruch 2. d. 18

9 En somme, le commencement & la preparation de bien prier est, de requerir mercy auec humble & franche confession de nos fautes. Car il ne faut point esperer que le plus sainct du monde impetre rien de Dieu, iusqu'à ce qu'il soit gratuitement reconcilié à luy. Et ne se peut faire que Dieu soit propice, sinon à ceux ausquels il pardonne leurs offenses. Parquoy ce n'est point merueille si les saincts s'ouurent la porte à prier, de ceste clef. Ce qui appert par plusieurs passages des Pseaumes. car Dauid demãdant autre chose que la remission de ses pechez, dit neantmoins, Oublie les fautes de ma ieunesse: ô Dieu qu'il ne te souuienne de mes transgressions: aye memoire de moy selon ta misericorde, à cause de ta bonté. Item, Regarde mon affliction & mon trauail, & me pardonne mes fautes. En quoy aussi nous voyons qu'il ne suffit point de nous appeller à conte chacun iour pour les pechez freschemét commis, si nous ne reduisons en memoire ceux qui pourroyent estre mis en oubli par la longue traitte de temps. Car le mesme Prophete en vn autre passage ayant confessé vn grand forfait, est induit par ceste occasion à venir iusques au ventre de sa mere, auquel ia il estoit entaché de la contagion generale: non pas pour amoindrir sa coulpe sous ombre que tous hommes sont corrompus en Adam, mais pour amasser les pechez de toute sa vie, afin qu'estant seuere à se condamner, il trouue Dieu plus facile à pardonner. Or combien que les Saincts ne demãdent pas tousiours pardon de leurs fautes par mots exprés: toutesfois si nous poisons diligemment leurs prieres que l'Escriture recite, nous apperceurons incontinent ce que ie dy estre

Pseau. 25. b. 6

Au mesme d. 18.

Pseau. 51. b. 7

vray, c'eſt qu'ils ont pris courage de prier en la ſeule miſericorde de Dieu. & ainſi qu'ils ont touſiours cõmencé par ce bout, c'eſt d'appointer auec luy & appaiſer ſon ire. Car ſi chacun interrogue ſa conſcience, tant s'en faut qu'il oſe ſe deſcharger priuément enuers Dieu de ſes paſsions & deſirs, qu'il aura horreur d'approcher de luy, ſinõ qu'il ſe confie d'eſtre receu à mercy de pure miſericorde. Il y a bien vne autre confeſsion ſpeciale, c'eſt qu'en demandant que Dieu retire ſa main pour ne les point punir, ils recognoiſſent le chaſtiement qu'ils ont merité: pource que ce ſeroit renuerſer tout ordre, de vouloir que l'effect fuſt oſté en laiſſant la cauſe. Car il nous faut garder d'enſuyure les fols malades, leſquels ne penſans point à la racine de leur maladie, ſe ſoucient ſeulement de gairir les accidens qui les faſchent. Ils voudront qu'on leur oſte le mal de teſte & des reins, & ſeront contens qu'on ne touche point à la fieure. Pluſtoſt il nous faut mettre peine que Dieu nous ſoit propice, que de requerir qu'il declaire ſa faueur par ſignes externes: pource que luy veut tenir ceſt ordre. Et auſsi il nous profiteroit bien peu de ſentir ſa liberalité, ſi noſtre conſcience ne le ſentoit appaiſé & fauorable enuers nous, pour le nous rendre amiable. Ce qui nous eſt demonſtré par la ſentence de Ieſus Chriſt. car en voulant gairir le paralytique il dit, Tes pechez te ſont remis. En parlant ainſi il eſleue les cœurs à deſirer ce qui eſt le principal, c'eſt que Dieu nous reçoyue en grace: & puis qu'il declaire le fruict de telle reconciliation, en nous aidant. Au reſte, outre la confeſsion ſpeciale que ſont les fideles des vices dont ils ſe ſentent preſentement coulpables, pour en obtenir pardon: la preface generale en laquelle ils ſe recognoiſſent eſtre pecheurs, & laquelle rend l'oraiſon fauorable, ne doit iamais eſtre omiſe: pource que iamais les prieres ne ſeront exaucées, ſi elles n'ont leur fondement en la miſericorde gratuite de Dieu. A quoy ſe peut rapporter le dire ſainct Iean, Si nous confeſſons nos pechez, il eſt fidele & iuſte pour les nous remettre, & nous purger de toute iniquité. Et voila pourquoy en la Loy les prieres ont eſté conſacrées par effuſion de ſang pour eſtre agreables, afin que le peuple fuſt aduerty qu'il n'eſtoit pas digne d'vn priuilege tant honnorable que d'inuoquer Dieu, iuſques à ce qu'il fuſt purgé de ſes ſouilleures, pour mettre toute ſa fiance en la bonté & mercy de Dieu.

Matt. 9. a. 2

1. Iean 1. d. 9

10 Il eſt bien vray qu'il ſemble aduis qu'aucune fois les Saincts alleguent leurs iuſtices en aide, afin d'obtenir plus facilement de Dieu ce qu'ils requierent. comme quand Dauid dit, Garde mon ame, d'autant que ie ſuis bon. Item Ezechias, Qu'il te ſouuienne, ô Seigneur, que i'ay cheminé deuant toy en verité, & ay fait ce qui eſtoit bon deuant tes yeux. Neantmoins par telle maniere de parler ils ne veulent autre choſe entendre, que de teſtifier par la regeneration qu'ils ſont enfans de Dieu, auſquels il a promis d'eſtre propice. Il enſeigne par ſon Prophete, comme nous auons veu, que ſes yeux ſont ſur les iuſtes, & ſes oreilles attentiues à leurs requeſtes. Pareillement par l'Apoſtre ſainct Iean, que nous obtiendrons ce que nous demanderons, en obſeruant ſes commandemens. Par leſquelles ſentences il ne ſignifie pas que les oraiſons ſeront priſées ſelon le merite des œuures: mais en ceſte maniere il veut eſtablir la confiance de ceux qui ſentent leurs conſciences pures & entieres & ſans hypocriſie: ce qui doit eſtre vniuerſellement en tous fideles. Car ce que dit en ſainct Iean l'aueugle auquel la veue auoit eſté rendue, eſt prins de la pure verité: c'eſt que Dieu n'exauce point les pecheurs: moyennant que par les pecheurs nous entendions ceux qui ſans aucun deſir de bien faire ſont du tout endormis en leurs pechez. veu que iamais le courage ne ſe pourra adonner à vrayement inuoquer Dieu, que quant & quant il n'aſpire & tende à l'honnorer & ſeruir. Ces proteſtations donc que font les Saincts, auſquelles ils reduiſent en memoire leur pureté ou innocence, reſpondent à telles promeſſes, afin que les choſes que doyuent attendre tous ſeruiteurs de Dieu leur ſoyent ottroyées. Outreplus on trouuera qu'ils ont quaſi vſé de ceſte façon de prier, quand ils faiſoyent comparaiſon d'eux auec leurs ennemis, prians à Dieu qu'il les deliuraſt de leur malice. Or ce n'eſt point de merueilles ſi en ceſte comparaiſon ils ont allegué leurs iuſtices & la ſincerité de leur cœur, pour eſmouuoir Dieu dauantage par l'equité de leurs cauſes à les aider & ſupporter. Nous n'oſtons pas donc ce bien à l'ame fidele, qu'elle ne puiſſe auoir la iouiſſance de ſa bonne conſcience deuant Dieu, & que de cela elle ne ſe conforme és promeſſes deſquelles le Seigneur conſole ſes vrays ſeruiteurs: mais nous enſeignons que toute la fiance d'impetrer de Dieu ce que nous luy demandons, eſt appuyée ſeulement ſur ſa ſaincte clemence, ſans aucune conſideration de noſtre propre merite.

Pſeau. 86. a. 2
Iſa. 38. a. 3
2. Roi 20 a. 4
Pſeau. 34. c. 16
1. Iean 3. d. 22

Iean 9. f. 21

11 La quatrieme reigle ſera, qu'eſtans ainſi abbatus & mattez en vraye humilité, neantmoins nous prenions courage à prier, eſperans pour certain d'eſtre exaucez. Ce ſont

bien

bien choſes contraires de prime face, de conioindre auec le ſentiment de l'ire de Dieu vne certaine fiance de ſa faueur. Et toutesfois elles s'accordent bien enſemble, ſi eſtans opprimez par nos propres vices, nous ſommes releuez par la ſeule bonté de Dieu. Car comme nous auons enſeigné cy deſſus, que la foy & penitence ſont compagnes coniointes d'vn lien inſeparable, deſquelles toutesfois l'vne nous effraye, & l'autre nous reſiouit: auſsi faut-il qu'elles ſe rencontrent en nos prieres. Ceſt accord de crainte & aſſeurance eſt exprimé par Dauid en peu de mots, quand il dit au Pſeaume cinquieme, I'entreray en ton ſanctuaire en la multitude de ta bonté: i'y adoreray auec crainte. Sous ce mot de la Bonté de Dieu il comprend la foy: mais il n'exclud point la crainte, pource que non ſeulement ſa maieſté nous induit & contraint à luy porter reuerence, mais noſtre indignité nous fait oublier toute preſomption & audace, pour nous tenir en crainte. Or il ne nous faut imaginer vne fiance, laquelle amadoue l'ame & luy donne vn repos ſouef pour l'endormir, la deliurant de toute inquietude & perplexité: car de ſe baigner ainſi en ſes aiſes, c'eſt à faire à ceux qui ayans tout à ſouhait ne ſont touchez de nul ſoin, ne ſont touchez de nul deſir, ne troublez de nulle crainte. Or c'eſt vn tres-bon aiguillon aux ſainctes pour les faire inuoquer Dieu, quand par l'oppreſſe qu'ils endurent de leur neceſsité, ils ſont agitez en leurs faſcheries, voire quaſi iuſqu'à defaillir en eux-meſmes, iuſqu'à ce que la foy leur ſubuient au beſoin. Car entre telles deſtreſſes la bonté de Dieu leur reluit, tellement qu'eſtans laſſez & courbez ſous la peſanteur de leurs maux, ils gemiſſent, & meſmes tremblent, eſtans en peine & en ſoucy pour l'aduenir. Toutesfois ſe remettans à ceſte bonté dont ils ſont eſclairez, ils ſe ſoulagent & recréent, pour eſtre patiens en toutes difficultez, & eſperent bonne iſſue & deliurance. Parquoy il eſt requis que l'oraiſon du fidele procede de ceſte double affection, & qu'elle contienne l'vne & l'autre, & les repreſente: c'eſt qu'il gemiſſe de ſes maux preſens, qu'il ſoit angoiſſé par ceux qui luy peuuent aduenir: toutesfois que cependant il ait ſon recours à Dieu, ne doutant point qu'il ne ſoit preſt d'eſtendre ſa main pour le ſecourir. Car on ne ſauroit aſſez exprimer combien Dieu eſt irrité par noſtre deffiance, ſi nous luy demandons les biens que nous n'attendons point de luy. Parquoy il n'y a rien plus conuenable à la nature des prieres, que de leur impoſer ceſte loy: qu'elles ne volent point à l'aduenture, mais qu'elles ſuyuent la foy comme guide. Et à ce principe nous amene Ieſus Chriſt, en diſant, Quelques choſes que vous demandiez, croyez que vous les receurez, & elles vous ſeront données. Ce qu'il confirme en l'autre paſſage, Tout ce que vous demanderez en croyant, vous ſera octroyé. Suyuant cela ſainct Iaques auſsi dit, Si quelcun a faute de ſageſſe, qu'il la demande à celuy qui donne à tous ſimplement ſans reproche: mais qu'il la demande en foy ſans heſiter. Car en oppoſant la foy au mot d'Heſiter, qui ſignifie autant que perplexité & doute, il exprime fort bien ce que la foy emporte. Ce qu'il adiouſte n'eſt pas moins à noter: c'eſt que ceux qui prient Dieu eſtans en branſle & varieté, & ne ſe peuuent reſoudre en leurs cœurs s'ils ſeront exaucez ou non, ne profitent rien. Parquoy il les accompare à des flots de mer qui ſont branſlez çà & là, & portez par le vent. Et voila pourquoy ailleurs il nomme l'Oraiſon de foy, celle qui eſt bien reiglée pour eſtre receue de Dieu. Et de fait, quand Dieu prononce ſi ſouuent qu'il donnera à chacun ſelon ſa foy, il ſignifie aſſez que nous ne ſommes pas dignes de rien obtenir ſans icelle. Bref c'eſt la foy laquelle impetre tout ce qui eſt donné à nos oraiſons. Et c'eſt ce que veut dire ceſte belle ſentence de ſainct Paul, laquelle n'eſt pas conſiderée de beaucoup de gens eſlourdis comme elle merite: Comment inuoquera-on celuy auquel on n'a point creu? Et qui eſt-ce qui croira, ſinon qu'il ait ouy? La foy donc eſt de l'ouye, & l'ouye de la parolle de Dieu. En deduiſant de la foy le commencement de prier, comme d'vn degré à l'autre, il monſtre aſſez clairement que Dieu ne peut eſtre de perſonne purement inuoqué, ſinon auſquels ſa clemence & humanité aura eſté cogneue par la predication de l'Euangile, voire familierement expoſée.

Pſeau. 5. b. 8

Matt. 21. b. 22 Marc 11. c. 24 Iaq. 5. c. 15

Iaq. 5. c. 15

Rom. 10. c. 14

12 Nos aduerſaires ne penſent gueres à ceſte neceſsité. Et pourtant quand nous enſeignons

enſeignons les fideles de prier Dieu auec certaine aſſeurance, ayans cela pour reſolu, qu'il les aime & les veut exaucer : il ſemble aduis à tous Papiſtes que nous diſons vne choſe la plus deſraiſonnable du monde. Or s'ils auoyent quelque vraye experience & vſage, pour ſauoir que c'eſt que prier Dieu : ils cognoiſtroyent qu'on ne le peut point prier droitement, ſans eſtre certain de ſon amour & de ſa bõte. Or comme ainſi ſoit que nul ne puiſſe comprendre la vertu de foy, ſinon celuy qui en a la practique en ſon cœur : ie ne profiteroye de rien à diſputer contre eux, veu qu'ils monſtrent que iamais n'en ont eu qu'vne vaine imagination. Car l'inuocation de Dieu eſt celle qui nous demonſtre principalement que c'eſt que vaut ceſte certitude, & combien elle eſt neceſſaire. Quiconques ne voit point cela, il deſcouure qu'il a ſa conſcience merueilleuſement ſtupide. Nous donc laiſſans là ces aueugles, demeurons fermes en la ſentence de ſainct Paul, qui dit que nul ne peut inuoquer Dieu, ſinon celuy qui a cogneu ſa miſericorde par l'Euangile, & eſt aſſeuré de la trouuer touſiours preſte quand il la cherche. Car quelle oraiſon ſeroit-ce de dire ainſi ? Seigneur il eſt vray que ie doute ſi tu me veux exaucer : mais pource que ie ſuis en deſtreſſe i'ay mon recours à toy, afin que tu me ſubuiennes ſi i'en ſuis digne. Les Saincts dont nous liſons les oraiſons en l'Eſcriture, n'ont pas ainſi fait. Le ſainct Eſprit auſsi ne nous enſeigne pas d'ainſi faire, quand il nous commande par l'Apoſtre d'aller au throne celeſte de Dieu auec fiance, pour obtenir grace. & en vn autre paſſage, quand il dit que nous auons audace & entrée enuers Dieu, auec fiance par la foy de Chriſt. Pourtant ſi nous voulons prier auec fruict, il nous faut tenir ferme comme à deux mains ceſte aſſeurance d'impetrer ce que nous demandons, laquelle Dieu nous commande d'auoir, & à laquelle tous les Saincts nous exhortent par leur exemple. Car il n'y a autre oraiſon agreable à Dieu que celle qui procede d'vne telle preſomption de foy, & qui eſt fondée en vne telle certitude d'eſperance. Il pouuoit bien ſe contenter, comme il ſemble, du ſimple nom de Foy. Or non ſeulement il adiouſte Fiance, mais il la munit de liberté ou hardieſſe, afin de nous diſcerner par ceſte marque d'auec les incredules, leſquels prient Dieu peſle meſle auec nous : mais à l'aduenture. Pour ceſte raiſon il eſt dit au nom de toute l'Egliſe, Que ta miſericorde ſoit ſur nous, ſelon que nous auons eſperé en toy. Le Prophete auſsi met en vn autre paſſage la meſme condition : Ie ſay que le Seigneur ſera auec moy au iour que ie crieray à luy. Item, Le matin ie me rengeray à toy, & feray le guet. Il apparoit de ces mots, que les prieres ſont iettées fruſtratoirement en l'air, ſi l'eſperance n'y eſt coniointe, laquelle nous ſoit comme vne haute tour dont nous attendions Dieu paiſiblement. A quoy tend l'ordre qu'on doit bien obſeruer en l'exhortation de ſainct Paul. Car deuant que ſoliciter les fideles à prier en eſprit en tout temps auec vigilance & aſſiduité, il les aduertit de prendre le bouclier de foy, le heaume de ſalut, & le glaiue ſpirituel, qui eſt la parolle de Dieu. Cependant que les Lecteurs ſe ſouuiennent que la foy n'eſt pas ne renuerſée ny esbranſlée, eſtant meſlée parmy l'apprehenſion de nos miſeres, pouretez & bourbiers. Car combien que les fideles ſe ſentent quaſi accablez du grand amas de leurs pechez, & que non ſeulement ils ſe cognoiſſent eſtre vuydes de tous biens qui leur pourroyent acquerir faueur enuers Dieu : mais auſsi chargez de pluſieurs meffaits pour leſquels à bon droit il leur pourroit eſtre eſpouuantable : neantmoins ils ne laiſſent pas de s'offrir à luy : & ce ſentiment ne les effarouche point qu'ils n'y ayent leur retraite, veu meſmes que c'eſt la ſeule entrée pour y paruenir. Car l'oraiſon n'eſt pas ordonnée pour nous faire glorifier arrogamment deuant Dieu, ou priſer rien du noſtre, mais pour confeſſer nos fautes & en paſſer condemnation, & deplorer nos miſeres : comme les fils ſe compleignent familierement enuers leurs peres, comme s'ils ſe vouloyent deſcharger en leur giron. Qui plus eſt, le fardeau de nos pechez, ſelon qu'il nous eſt inſupportable, doit eſtre plein d'aiguillons pour nous inciter à prier Dieu. Comme auſsi le Prophete nous enſeigne par ſon exemple, Gain y mon ame, d'autant que i'ay peché contre toy. Ie confeſſe que les pointes de tels aiguillons ſeroyent mortelles ſi Dieu ne venoit au deuant : mais ce bon Pere, ſelon ſa clemence & douceur infinie, nous a donné vn remede

Hebr. 4. d. 16
Epheſ. 3. c. 12
Pſea. 33. d. 22
Pſea. 56. b. 10
Pſeau. 5. a. 5
Epheſ. 6. f. 16.
Pſeau. 41 a. 5

bien

bien propre & opportun pour appaiſer tous nos troubles, addoucir nos ſoucis & oſter nos craintes, en nous allechant à ſoy. Par lequel moyen non ſeulement il a oſté tous obſtacles, mais nous a deliuré de tout ſcrupule pour nous faire le chemin aiſé.

13 En premier lieu nous commandant de prier, par cela il nous argue d'vne vilaine contumace, ſi nous ne luy obtemperons. Il ne pouuoit donner commandement plus exprés ny precis, que celuy qui eſt au Pſeaume, Inuoque moy au iour d'affliction: mais pource qu'en tout ce qui concerne la religion & ſeruice de Dieu, il n'y a rien qui nous ſoit plus ſouuent recommandé en l'Eſcriture, ie ne m'y arreſteray pas fort longuement. Demandez, dit le Maiſtre celeſte, & vous receurez: Heurtez, & la porte vous ſera ouuerte. combien qu'icy outre le commandement la promeſſe eſt auſsi adiouſtée, comme il eſt neceſſaire. Car combien que tous confeſſent qu'il faille obeir à ce que Dieu ordonne, toutesfois la plus grande part reculleroit quand il les appelle, s'il ne leur promettoit de leur eſtre exorable, & meſme de venir au deuant pour les receuoir. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que tous ceux qui tergiuerſent pour ne point venir droit à Dieu, non ſeulement ſont rebelles & ſauuages, mais auſsi conuaincus d'incredulité, puis qu'ils ſe deffient de ſes promeſſes. Ce qui eſt d'autant plus notable, pource que les hypocrites ſous couuerture d'humilité & modeſtie meſpriſent fierement le precepte de Dieu, & n'adiouſtent nulle foy à ſon dire quand il les conuie tant humainement: qui plus eſt, ils le fraudent de la principale partie de ſon ſeruice. Car luy apres auoir repudié les ſacrifices, auſquels il ſembloit bien que toute ſainćteté pour lors fuſt ſituée, il prononce que ceſtuy-cy eſt le ſouuerain & precieux par deſſus les autres, c'eſt d'inuoquer ſon Nom au iour de la neceſsité. Parquoy quand il requiert de nous ce qui luy appartient, & nous incite à obeir d'vn franc courage, il n'y a nulles ſi belles couleurs de douter qui nous excuſent. Par ainſi autant de teſmoignages que nous liſons en l'Eſcriture, où il nous eſt commandé de prier Dieu, ſont autant de bannieres dreſſées deuant nous pour nous inſpirer la fiance de ce faire. Ce ſeroit bien temerité de nous auancer deuant la face de Dieu, ſi luy ne preuenoit en nous appellant. Parquoy il nous ouure & applanit la voye par ſa voix, ſelon qu'il proteſte par ſon Prophete: Ie leur diray, Vous eſtes mon peuple: & ils me reſpondront, Tu es noſtre Dieu. Nous voyons comment il vient au deuant de ſon peuple, & qu'il veut eſtre ſuyui: & pourtant qu'il ne faut pas craindre que la melodie que luy-meſme dicte, ne luy ſoit douce & plaiſante. Principalement que ce tiltre notable & ſolennel que luy attribue le Pſeaume, nous vienne en memoire, lequel nous fera aiſément ſurmonter tous obſtacles: à ſauoir, Tu es le Dieu qui exauce les prieres, toute chair viendra iuſques à toy. Car nous ne pouuons ſouhaitter rien plus gracieux ny amiable, que quand Dieu eſt veſtu & paré de ce tiltre, qu'il nous certifie qu'il n'y a rien plus propre à ſa nature, que de gratifier aux requeſtes de ceux qui le ſupplient. Et auſsi le Prophete conclud de là, que le chemin eſt ouuert & patent, non ſeulement à vn petit nombre de gens, mais à toutes creatures mortelles. Comme auſsi il addreſſe ceſte voix à tout le genre humain, Inuoque moy au iour d'affliction: Ie te deliureray, & tu me glorifieras. Selon ceſte reigle Dauid, pour impetrer ce qu'il demande, allegue à Dieu la promeſſe qu'il luy auoit donnée: Toy Seigneur, as declairé ton vouloir en l'aureille de ton ſeruiteur, pourtant il a trouué ſon cœur pour te prier. Dont nous auons à recueillir qu'il eſtoit perplex & comme eſpaue, ſinon d'autant que la promeſſe l'aſſeuroit. C'eſt à vne meſme fin qu'il vſe ailleurs de ceſte doctrine generale: que Dieu fera la volonté de ceux qui le craignent. Meſmes on peut apperceuoir par tous les Pſeaumes, que le fil du texte ſera comme rompu pour faire quelques diſcours touchant la puiſſance de Dieu, ou ſa bonté, ou bien la fermeté de ſes promeſſes. Il ſembleroit que Dauid entrelaçant telles ſentences couppaſt & trenchaſt mal à propos ſes requeſtes: mais les fideles cognoiſſent aſſez

Pſeau. 50 c. 15

Matth. 7 b. 7

Zach. 13. c. 9

Pſeau. 75. a. 3

Pſeau. 50 c. 15

2. Sam. 7 d. 27

Pſeau. 145 d. 19

ſent aſſez par experience, que leur ardeur ſe refroidiroit bien toſt, s'ils n'attiſoyent le feu, cherchans à ſe confermer. Parquoy ce n'eſt pas choſe ſuperflue en priant Dieu, que nous meditions tant ſa nature que ſa parolle: meſmes ne dedaignons point à l'exemple de Dauid, entre-lacer tout ce qui peut donner vigueur aux eſprits debiles, voire langiſſans.

14 Or c'eſt merueilles qu'vne ſi grande douceur de promeſſes ne nous touche que froidement & bien peu, ou du tout ne nous eſmeuue point: mais que la plus grande part aime mieux en tracaſſant par ſes circuits, delaiſſer la fontaine d'eaux viues, pour ſe fouyr des ciſternes ſeiches, que de receuoir la liberalité de Dieu quand elle s'offre de ſoy-meſmes. C'eſt vne forteresſe inuincible que le nom de Dieu, dit Solomon: le iuſte y aura ſon recours, & ſera ſauué. Ioel auſsi apres auoir prophetizé de l'horrible deſolation qui eſtoit prochaine, adiouſte ceſte promeſſe digne de memoire, Quiconque inuoquera le nom de l'Eternel ſera ſauué. laquelle, teſmoin ſainct Pierre, s'eſtend à tout le cours de l'Euangile. Or à grande peine en trouuera-on de cent l'vn, qui ſoit incité par cela d'approcher de Dieu. Luy-meſme crie par Iſaie, Vous m'inuoquerez, & ie vous exauceray: meſmes deuant que vous priez, ie vous reſpondray. En vn autre paſſage il fait vn pareil honneur à toute ſon Egliſe en commun: comme ce qu'il dit appartient à tous les membres de Ieſus Chriſt, Il crie à moy, & ie l'exauce: ie ſuis auec luy en ſes aduerſitez pour l'en deliurer. Toutesfois, comi'ay deſia proteſté, mon intention n'eſt pas d'amaſſer icy tous les paſſages concernans ceſte matiere: mais elire les plus notables, pour nous faire bien gouſter de quelle humanité Dieu nous conuie à ſoy, & combien noſtre ingratitude eſt tenue eſtroitement ſerrée ſans trouuer nulle eſchappatoire, quand noſtre pareſſe nous fait encore delayer apres que nous auons eſté ſi viuement picquez. Pourtant que ces ſentences nous retentiſſent touſiours aux oreilles, Dieu eſt prochain à ceux l'innoquent, voire qui l'inuoquent en verité: & celles que nous auons alleguées d'Iſaie & de Ioel, où Dieu aſſeure qu'il ſera attentif à ouyr nos prieres, meſmes qu'il ſe delecte comme d'vn ſacrifice de ſouefue odeur, quand nous luy remettons toutes nos charges, & reiettons ſur luy nos ſolicitudes. C'eſt vn fruict ſingulier & ineſtimable des promeſſes de Dieu, que de luy pouuoir dreſſer requeſtes, non point en doute ou en tremblement: mais qu'eſtans munis & armez de ſa parolle nous l'oſons inuoquer Pere, puis qu'il nous ſuggere ce nom tant amiable, ſans la ſaueur duquel ſa maieſté nous eſtonneroit. Il reſte qu'eſtans garnis de telles ſemonces, nous ſoyons tout perſuadez que nous auons aſſez de matiere de là pour trouuer Dieu exorable & debonnaire: veu que nos prieres ne ſont appuyées ſur nul merite, mais que toute leur dignité & fiance d'impetrer eſt fondée aux promeſſes de Dieu, & en depend, en ſorte qu'elle n'a beſoin d'autre appuy pour ſa fermeté, ny de regarder çà & là. Ainſi nous auons à nous reſoudre, combien que nous ne ſoyons pas excellens en telle & pareille ſainctеté que celle qui eſt louée aux ſaincts Peres, Prophetes & Apoſtres: toutesfois pource que le commandement de prier nous eſt commun auec eux, & que la foy auſsi nous eſt commune ſi nous acquieſçons à la parolle de Dieu, que neantmoins nous leur ſommes compagnons en ce droict & priuilege. Car, comme nous auons deſia veu, Dieu en prononçant qu'il ſera propice & humain enuers tous, donne certain eſpoir aux plus miſerables du monde, qu'ils impetreront ce qu'ils demandent. Parquoy nous auons bien à noter ces formes generales, auſquelles nul n'eſt exclus depuis le plus grand iuſques au plus petit. Seulement apportons vne ſyncerité de cœur, vne deſplaiſance & haine de nous-meſmes, humilité & foy, à ce que noſtre hypocriſie ne profane le nom de Dieu par vne inuocation feinte & fardée. Il eſt certain que ce bon Pere ne reiettera point, & ne deſdaignera ceux leſquels non ſeulement il exhorte de venir à luy, mais les y ſolicite tant que poſsible eſt par tous moyens. Voila dont a prins Dauid ceſte façon de prier que i'ay recitée n'agueres: Voicy, Seigneur, tu as parlé en l'oreille de ton ſeruiteur: pourtant il a trouué ſon cœur pour auoir de quoy te prier. Maintenant donc, Seigneur, tu es Dieu, & tes parolles

ſeront

Prou.18. b.10

Ioel 2.g. 32

Iſaie 65. d.24

Pſeau.91. d.15

Pſea.145. d.18

2.Sam.7 d.27

seront veritables. Tu as rendu tesmoignage à ton seruiteur de ces bien-faits que ie te demande: commence donc, & fay. A quoy aussi s'accorde ce qu'il dit ailleurs: Accomply enuers ton seruiteur ce que ta parolle porte. Mesmes tout le peuple d'Israel en general faisant bouclier en ses prieres de la memoire de l'alliance de Dieu, a declairé qu'il ne faut point prier craintiuement, quand il nous est commandé de Dieu. Et en cela ils ont ensuyui l'exemple de leurs saincts Peres, & specialement de Iacob: lequel apres auoir confessé qu'il estoit beaucoup inferieur à tant de graces qu'il auoit desia receues de la main de Dieu, toutesfois il dit qu'il s'enhardit à en demander dauantage, pource que Dieu luy auoit promis de l'exaucer. Or quelques belles couleurs que pretendent les incredules, il est certain qu'en n'ayant point leur refuge en luy, quand la necessité les presse, ne le cherchant point & n'implorant point son ayde, ils le fraudent de l'honneur qui luy est deu, autant que s'ils se forgeoyent des dieux estranges & idoles: car en ce faisant ils nient que Dieu soit autheur de tous biens. Au contraire, il n'y a rien de plus grande efficace pour despescher les fideles de tous scrupules, que de s'armer de ceste pensée-cy: c'est puis qu'en priant ils obtemperent au commandement de Dieu, lequel prononce qu'il n'a rien plus agreable que l'obeissance, que rien ne les doit retarder qu'ils ne courent alaigrement. Et icy derechef est encore mieux esclaircy ce que i'ay dit auparauant, que la hardiesse indubitable que nous donne la foy à prier, s'accorde bien auec la crainte, reuerence & solicitude que produit en nous la maiesté de Dieu. Comme de fait on ne doit trouuer estrange, s'il releue ceux qui sont abbatus. Par ce moyen il est aisé d'accorder quelques passages qui sembleroyent estre repugnans. Ieremie & Daniel disent qu'ils mettent bas leurs prieres deuant Dieu. Et Ieremie en vn autre lieu, Que nostre oraison tombe deuant la face de Dieu, à ce qu'il ait pitié du residu de son peuple. A l'opposite, il est souuent dit que les fideles esleuent leur oraison. Ezechias parle ainsi, en priant le Prophete Isaye d'interceder pour la ville de Ierusalem. Dauid pareillement supplie que son oraison monte en haut tout ainsi comme vn perfum. La raison de ceste diuersité est que les fideles, combien qu'estans persuadez de l'amour paternelle de Dieu ils viennent franchement à luy, ne doutans point d'implorer le secours qu'il leur promet de son bon gré: toutesfois ils ne sont point poussez d'vne asseurance qui les rende nonchalans ou presomptueux, ou leur face perdre honte: mais approchent tellement de Dieu par les degrez de ses promesses, qu'ils demeurent tousiours abbaissez dessous luy en humilité.

Genes. 32. c. 10

Pseaume 119. 76

Ierem. 42. b. 9

Dan. 9. c. 18

Ierem. 42. a. 2

2. Rois 20. b. 10

Pseaume 141. a. 2

15 Icy sourdent plusieurs questions: car l'Escriture recite que Dieu a quelque fois gratifié à des requestes, lesquelles toutesfois n'estoyent point procedées d'vn cœur paisible ne bien rengé. Vray est que Ioathan auoit iuste cause de maudire les habitans de Sichem, & desirer qu'ils fussent exterminez: mais d'autant qu'il estoit esmeu de colere & d'vn appetit de vengeance, il semble que Dieu en luy ottroyant ce qu'il demande, approuue les passions impetueuses & desordonnées. Il n'y a doute que Samson ne fust transporté d'vne mesme ardeur, en disant, O Dieu, fortifie moy, à ce que ie me venge de ces incirconcis! Car combien qu'en ce desir il y eust quelque portion de bon zele, toutesfois il y auoit vne cupidité vicieuse & excessiue qui dominoit. Dieu luy accorde ce qu'il a requis. il semble qu'on puisse recueillir de là, que combien que les prieres ne soyent pas formées à la reigle de la parolle de Dieu: toutesfois qu'elles obtiennent leur effect. Ie respon que la loy permanente qui a esté donnée à tous siecles, ne doit point estre abolie par quelques exemples singuliers. Dauantage, que Dieu a quelque fois inspiré à d'aucuns des mouuemens particuliers: dont aduient ceste diuersité, pourtant qu'il les a par ce moyen exempté du reng commun. Car nous deuons bien noter la response que donna Iesus Christ à ses disciples, quand ils affectoyent d'ensuyure inconsiderément le zele d'Helie: c'est qu'ils ne sauoyent de quel esprit ils estoyent menez. mais il est requis de passer plus outre: assauoir que les souhaits que Dieu ottroye, ne luy plaisent point tousiours. mais d'autant qu'il est propre pour l'instruction de tous, que ce que dit l'Escriture leur soit approuué par experience: c'est qu'il subuient aux poures, & exauce les gemissemens de ceux qui sont iniustement affligez, & ont leur recours à luy: pour ceste cause qu'il executte ses iugemens, quand les po-

Iug. 9. c. 20

Iug. 16. g. 28

Luc 9. g. 55

ures oppreſſez luy adreſſent leurs complaintes, quelques indignes qu'elles ſoyent de rien obtenir. Car combien de fois en puniſſant la cruauté des iniques, leur rapine, violence, excés, & autres forfaits: en rabattant l'audace, fureur & puiſſance tyrannique des grans du monde, a-il declairé par effect qu'il vouloit ſecourir à ceux qui eſtoyent iniquement foulez & outragez, combien qu'ils fuſſent poures aueugles, qui ne faiſoyent que battre l'air en priant? Meſme ſur tout on peut clairement voir au Pſeaume cent ſeptieme, que les prieres qui ne paruiennent point par foy iuſques au ciel, ne ſont pas neantmoins ſans effect & vertu. car il aſſemble les prieres leſquelles la neceſsité arrache aux incredules d'vn ſentiment naturel auſsi bien qu'aux fideles, auſquelles toutesfois Dieu ſe monſtre fauorable, comme il appert par l'iſſue. Or Dieu en leur ottroyant leurs requeſtes ſemblables à hulemens, declaire-il par telle facilité qu'elles luy ſoyent agreables? mais pluſtoſt c'eſt pour donner plus grand luſtre à ſa miſericorde par ceſte circõſtance, quand les incredules ne ſont point refuſez, ains qu'il leur accorde leurs requeſtes, combien qu'il ne leur ſoit point propice. ſecondement il veut ſtimuler tant mieux ſes vrais ſeruiteurs à prier, quand ils voyent que les cris & brayemens des gens profanes ne ſont pas quelque fois ſans profit. Neantmoins il ne faut point que pour cela les fideles ſe deſtournent de la loy qui leur eſt donnée, ou qu'ils portent enuie à ceux qui ſont exaucez en telle façon, comme s'ils auoyent beaucoup gagné d'auoir obtenu leur deſir. Nous auons declairé ailleurs, que Dieu en telle ſorte exauça la penitence feinte du roy Achab, pour monſtrer combien plus il ſera facile à eſtre appaiſé enuers ſes eſleus, quand ils viendront pour ſe reconcilier à luy auec vne droite conuerſion. Et pourtant il ſe complaind des Iuifs, d'autant qu'apres l'auoir requis en leur affliction auec belle mine, & l'auoir experimenté facile à leur pardonner, ils ſont tantoſt retournez à leur malice & rebellion. ce qui appert plus clairement par l'hiſtoire des Iuges: c'eſt que quand ce peuple-la ſouuentesfois eſtant oppreſſé a pleuré, combien qu'il n'y euſt qu'hypocriſie & menſonge en ſes larmes, toutesfois il a eſté deliuré de la main de ſes ennemis. En ſomme, comme Dieu fait luyre ſon ſoleil indifferemment ſur les bons & les manuais, auſsi il ne meſpriſe pas les gemiſſemens de ceux qui ont iuſte cauſe, & deſquels les afflictions ſont dignes de ſecours, combien que leurs cœurs ne ſoyent point droicts. Cependant il ne les exauce non plus pour leur ſalut, qu'il ſe monſtre ſauueur des contempteurs de ſa bonté, quand il les nourrit. Il ſe peut mouuoir vne queſtion plus difficile d'Abraham & de Samuel, deſquels l'vn n'eſtant garny d'aucune parolle de Dieu, prie pour les Sodomites, l'autre pour Saul contre defenſe & inhibition expreſſe. Il y a vne meſme raiſon en Ieremie, lequel a voulu deſtourner par oraiſon la ruine de Ieruſalem. Car combien qu'ils ayent eſté reboutez, il ſemble dur & eſtrange de les priuer de foy. Mais i'eſpere que ceſte ſolution ſatisfera à tous eſprits paiſibles: c'eſt qu'en s'appuyant ſur ce principe general, que Dieu commande d'auoir pitié de ceux meſmes qui en ſont indignes: ils n'ont pas eſté du tout deſprouueus de foy à cauſe de telle compaſsion: combien qu'en la particularité ils ayent eſté abuſez en leurs ſens. Sainct Auguſtin parle prudemment à ce propos: Comment, dit-ils, les Saincts prient-ils en foy, pour requerir de Dieu contre ce qu'il a decreté? ceſt pource qu'ils prient ſelon ſa volonté: non pas celle qui eſt cachée & immuable, mais celle qu'il leur inſpire pour les exaucer d'vne autre façon: comme il ſait bien diſtinguer en ſa ſageſſe. C'eſt vne ſentence bien couchée: car ſelon ſon conſeil incomprehenſible il modere tellement tout ce qui aduient au monde, que les prieres des Saincts, combien qu'il y ait quelque meſlinge d'inaduertence & erreur auec la foy, ne ſoyent pas vaines ne ſans fruict. Toutesfois cela ne ſe doit non plus tirer en exemple pour eſtre enſuyuy, comme il n'excuſe point les Saincts, leſquels ont excedé meſure en ceſt endroit. Parquoy où il n'y a nulle promeſſe aſſeurée, nous auons à prier Dieu ſouſsi & condition. Dequoy nous ſommes aduertis par Dauid, quand il prie ainſi: Eſueille-toy, Seigneur, pour maintenir le droit que tu m'as ordonné. Car il monſtre qu'il eſt muny d'vne promeſſe ſpeciale pour demander le benefice temporel, duquel il n'euſt pas autrement eſté aſſeuré.

Pſeaume 107

1. Rois 21 g. 39

Pſeaume 105

Gene. 18. c 23
1. Sam. c. 11
Ierem. 32. c. 16

Lib. de ciuitate Dei 22. cap. 2

Pſeaume 7. b. 7

16 Nous auõs maintenant auſsi à obſeruer, que ce que nous auõs ci deuãt deduit des quatre

quatre reigles de bien prier, ne doit pas eſtre prins en telle rigueur, cõme ſi Dieu reiettoit toutes oraiſons où il ne trouue point perfection de foy, & penitence auec vn zele ardent, & vne moderation telle à former les requeſtes, qu'il n'y ait que redire. Nous auons dit, com bien que Dieu nous donne liberté en le priant d'vſer de priuauté auec luy, toutesfois que nous auons touſiours à garder ceſte reuerence & modeſtie, de ne point laſcher la bride à tous ſouhaits, quels qu'ils ſoyent, & ne point deſirer plus qu'il nous eſt licite par ſa permiſſion. Dauantage afin que la maieſté de Dieu ne vienne à meſpris, que nous auons à eſleuer nos eſprits en haut, afin qu'eſtans deſueloppez du monde, ils ſoyent diſpoſez à le reuerer purement. Iamais nul n'a accomply cela en telle integrité qu'il eſt requis. car en laiſſant le vulgaire à part, combien y a-il de complaintes de Dauid, leſquelles ſentent leur excés, & quelque desbordement? Non pas que de propos deliberé il ait voulu playder ou riotter auec Dieu, ou murmurer contre ſes iugemens: mais pource qu'en defaillant en ſon infirmité, il n'a trouué meilleur allegement, que de ſe deſcharger ainſi de ſes douleurs & faſcheries. Et meſmes telle façon de begayer eſt ſupportée de Dieu, & pardonné auſsi à noſtre rudeſſe & ſottiſe, quand il nous eſchappe inconſiderément quelque ſouhait: comme de fait il n'y auroit nulle liberté de prier, ſans telle indulgence. Au reſte, combien que Dauid fuſt bien reſolu de s'aſſuiettir du tout au plaiſir de Dieu, & qu'il ait prié auec auſsi grande patience, qu'affection d'impetrer ce qu'il demandoit: neantmoins il luy aduient de ietter quelque fois, voire auec bouillons, des paſsions troublées, leſquelles ſont fort loin de la reigle premiere que nous auons miſe. Principalement il appert de la fin du Pſeaume trente neufieme, de quelle vehemence de triſteſſe ce ſainct Prophete a eſté tranſporté iuſques à ne ſe pouuoir retenir en quelque meſure. Retire-toy, dit-il à Dieu, Iuſques à ce que i'eſuanouiſſe, & que ie ne ſoye plus. On diroit que c'eſt vn homme deſeſperé, qui ne deſire autre choſe que de pourrir en ſon mal, moyennant qu'il n'apperçoyue point la main de Dieu. Non pas que d'vn cœur felon ou endurci, il ſe iette en telle furie, ou bien qu'il veuille chaſſer Dieu, comme les reprouuez s'efforcent de ce faire: mais ſeulement il ſe complaind que l'ire de Dieu luy eſt inſupportable. Souuent en telles tentations il eſchappe aux fideles des ſouhaits qui ne ſont pas bien compaſſez à la reigle de la parolle de Dieu: d'autant qu'eſtans effarouchez, ils ne priſent point aſſez ce qui eſt licite & expedient. Vray eſt que toutes prieres eſtans entachées de tels vices, meritent bien d'eſtre reprouuées: mais tant y a que Dieu eſpargne ſes ſaincts, & enſeuelit tels defauts: moyennant qu'ils en gemiſſent, qu'ils ſe redarguent, & qu'ils retournent incontinent à eux. Ils pechent auſsi contre la ſeconde reigle: pource qu'ils ont à combattre contre leur froidure, & que leur indigence & miſere ne les poind pas aſſez aſprement pour les faire prier comme il ſeroit requis. Dauantage il leur aduiendra d'extrauaguer tellement, que leurs eſprits ſoyent eſgarez. Il eſt donc beſoin que Dieu leur pardonne auſsi bien en ceſt endroict, afin que leurs prieres, qui ſont ou languiſſantes, ou à demy formées, ou rompues, ou eſgarées, ne laiſſent point d'eſtre receues & auoir lieu. Dieu a imprimé naturellement ce principe aux cœurs des hommes, que les prieres ne ſont pas droites, ne telles qu'elles doyuent, ſi les eſprits ne ſont eſleuez en haut. Et de là vient la ceremonie d'eſleuer les mains, comme nous auons dit, laquelle a eſté accouſtumée en tous temps & à toutes nations, comme encores auiourdhuy elle dure. Mais combien en trouuera-on qui cependant ne ſoyent conuaincus de leur peſanteur & laſcheté, veu que leurs ames crouppiſſent en terre? Quant à demander pardon des pechez, combien que nul des fideles n'oublie ceſt article en priant Dieu: toutesfois ceux qui ſont vrayement exercez à prier, cognoiſſent qu'ils n'offrent pas la dixieme partie du ſacrifice dont parle Dauid, c'eſt que le ſacrifice plaiſant à Dieu eſt vn eſprit abbatu: Seigneur tu ne meſpriſeras point vn cœur contrit & humilié. Ainſi ils ont touſiours à demander double pardon: c'eſt qu'en ſe ſentant coulpables de pluſieurs pechez, dont ils ne ſont point touchez tant au vif, pour s'y deſplaire autant que beſoin ſeroit, ils ſuppliẽt que telle tardiueté ne vienne point en conte au iugement de Dieu: & puis, ſelon qu'ils ont profité en penitence & crainte de Dieu, qu'eſtans naurez de triſteſſe de ce qu'ils ont offenſé Dieu, ils demandent d'eſtre receus à mercy. Sur tout la debilité de foy, ou l'imperfection des fideles ſouille & corrompt les prieres, ſi la bonté de Dieu ne venoit au deuant. mais ce n'eſt point de merueilles ſi Dieu ſupporte vn tel defaut, veu qu'il les eſprouue quelque fois tant aſprement, & leur liure des alarmes ſi rudes, comme ſi de propos deliberé il vouloit abolir leur foy. C'eſt vne tentation bien dure, quand les fideles ſont contraints de s'eſcrier: Seigneur, iuſques à quand te deſpiteras-tu contre l'oraiſon de ton ſeruiteur? comme ſi en le priant ils ne faiſoyent

Pſeaume 51.d.19

Pſeaume 80.a.5

Lament.3 a.8 que l'irriter dauantage. Ainsi quand Ieremie dit, Dieu a fermé la porte à ma priere: il n'y a doute qu'il ne fust esbranlé d'vne perturbation fort violente. Il y a beaucoup de semblables exemples en l'Escriture, dont il appert que la foy des saincts a esté souuent meslée parmy quelques doutes & perplexitez, & agitée en telle sorte, qu'en croyant & en esperant ils ont descouuert qu'il y auoit de l'incredulité en eux. Or quand ils ne paruiennent point où il seroit à desirer, tant plus se doyuent-ils efforcer à corriger leurs vices, afin d'approcher de plus pres à la reigle parfaite de prier: & cependant recognoistre à bon escient en quelle profondité de maux ils sont plongez, veu qu'en cherchant les remedes ils attirent nouuelles maladies: veu qu'il n'y a nulle oraison laquelle Dieu ne dedaigne à bon droict, s'il ne ferme les yeux à tant de macules dont elles sont souillées. Ie ne recite point ces choses, à ce que les fideles soyent hardis à se pardonner tant peu que ce soit: mais afin qu'en se redarguant en seuerité, ils s'efforcent de surmonter ces obstacles. & combien que Satan s'efforce de leur boucher toute voye pour les fourclorre de prier, neantmoins qu'ils passent oultre: estans certainement persuadez qu'encores qu'ils soyent retardez de beaucoup d'empeschemens, leur affection & estude ne laisse pas de plaire à Dieu, ne leurs requestes d'estre approuuées, moyennant qu'ils s'efforcent de s'auancer au but auquel ils ne paruiennent point si tost.

17 Mais pource que tout hõme est indigne de s'adresser à Dieu & de se representer deuant sa face, afin de nous releuer de ceste confusion que nous auons ou deuons auoir en nous-mesmes, le Pere celeste nous a dõné son Fils nostre Seigneur Iesus Christ, pour estre nostre mediateur & aduocat enuers luy, par la cõduite duq̃l nous puissiõs franchemẽt approcher de luy: estans asseurez en ce qu'auons tel intercesseur, lequel ne peut en rien estre refusé du Pere, que rien aussi ne nous sera denié de tout ce que nous demanderons en son nom. Et à cecy se doit rapporter tout ce que nous auons enseigné cy dessus de la foy. car comme la promesse nous assigne Iesus Christ pour mediateur: si l'esperance d'impetrer ce que nous demandons ne s'appuye sur luy, elle se priue de ce bien de prier. Et de fait, quand l'horrible maiesté de Dieu nous vient en pensée, il est impossible que nous ne soyons espouantez, & que le sentiment de nostre indignité ne nous effarouche & dechasse bien loin, iusques à ce que Iesus Christ vienne en auant, & se rencõtre au milieu pour changer le throne de gloire espouantable en throne de grace: comme l'Apostre nous exhorte d'y oser comparoistre auec toute fiance, pour obtenir misericorde & trouuer grace, afin d'estre aidez au besoin. Pourtant comme il nous est commandé d'inuoquer Dieu, & la promesse donnée à ceux qui l'inuoqueront, qu'ils seront exaucez: aussi expressément il nous est commandé d'inuoquer Dieu au nom de nostre Seigneur Iesus Christ. Et auons la promesse que nous serons exaucez de tout ce que nous demanderons en son nom. Iusques icy, dit-il, vous n'auez rien demandé en mon nom: demandez, & vous receurez. D'oresnauant vous demanderez en mon nom. & ce q̃ vous demanderez, ie le feray: afin que le Pere soit glorifié en son Fils. De ce sans aucune doute il appert tresclairement, que tous ceux qui inuoquent Dieu en autre nom que celuy de Iesus Christ, desobeissent au commandement de Dieu, & contreuiennent à son vouloir. aussi qu'ils n'ont nulle promesse de Dieu d'obtenir rien qui soit: puis que, comme dit sainct Paul, en Iesus Christ toutes les promesses qui viennent de Dieu sont faites Ouy, & par Iesus sont faites Amen: c'est à dire, que toutes les promesses de Dieu sont en Iesus Christ asseurées, fermes & certaines, & sont accomplies.

1.Tim.2 b.5 1.Iean 2. a.1

Heb.4.d 16

Iean 14.b 13.& 16. e.24

2.Cor.1. d.20

18 Il conuient diligemment noter la circonstance du temps: c'est que Iesus Christ commande à ses disciples d'auoir leur refuge à son intercession, apres qu'il sera monté au ciel. A ceste heure-là, dit-il, vous demãderez en mon nom. Il est bien certain q̃ dés le cõmencement, quiconque a prié n'a pas esté exaucé que par la grace du mediateur. Pour ceste cause Dieu auoit ordonné en la Loy que le sacrificateur, auquel seul il estoit licite d'entrer au sanctuaire, portast sur ses espaules les noms des douze lignées d'Israel, & autant de pierres precieuses deuant sa poictrine, & que le peuple se tinst loin pour dresser ses requestes par la bouche du Sacrificateur. Mesmes les sacrifices estoyent conioincts pour ratifier les prieres, & leur donner effect. Parquoy ceste ceremonie & ombre a seruy à monstrer que nous sommes tous forclos de la face de Dieu, & ainsi que nous auons besoin d'vn mediateur qui apparoisse en nostre nom, & nous porte en ses espaules & nous tienne liez en sa poictrine, afin que nous soyons exaucez en sa personne. dauãtage que les prieres, qui ne sont iamais sans quelque souilleure, sont nettoyées par aspersion de sang. Nous voyons

Iean 16.d 26

Exod.28. b.9,10, 11 12,& c. 21

aussi

auſsi comme les ſainctspour obtenir leurs demandes, ont fondé leur eſperance ſur les ſacrifices leſquels ils ſauoyent eſtre eſtablis pour leur faire ottroyer toutes leurs requeſtes. comme quand Dauid dit, Qu'il ſouuienne à Dieu de ton oblation,& qu'il rende gras ton holocauſte. Dont il appert que Dieu dés le commencement a eſté appaiſé par l'interceſſion de Ieſus Chriſt,pour exaucer les deſirs des fideles. Pourquoy donc, afin de reuenir au propos cy deſſus entamé, Ieſus Chriſt aſsigne-il vne nouuelle heure, en laquelle les diſciples commenceront de prier en ſon nom, n'eſtoit que ceſte grace, ſelon qu'elle eſt auiourdhuy plus manifeſte,merite bien d'eſtre tant plus recommandée? Comme vn peu auparauant il auoit dit en vn meſme ſens, Iuſques icy vous n'auez rien demandé en mon nom: demandez. non pas qu'ils fuſſent du tout ignorans,ou n'euſſent iamais ouy parler de l'office de mediateur, veu que tous les Iuifs eſtoyent embus de ce principe : mais pource qu'ils n'auoyent pas encore cogneu apertement, que Ieſus Chriſt eſtant monté au ciel deuoit eſtre aduocat d'vne façon plus priuée qu'au parauant. Afin donc d'adoucir la triſteſſe qu'ils auoyent conceue pour ſon abſence, il leur en declaire le faict en s'attribuant l'office d'interceſſeur,pour les aduertir que iuſques alors ils auoyent eſté priuez d'vn ſingulier benefice,duquel ils iouyroyent quand ils auroyent plus pleine liberté d'inuoquer Dieu, d'autant que leur aduocat ſeroit au ciel: cõme l'Apoſtre dit,que par le ſang d'iceluy la voye nous a eſté dediée freſche. Et d'autant noſtre peruerſité eſt-elle moins excuſable, ſi nous n'embraſſons fort & ferme ce benefice ineſtimable qui nous eſt proprement deſtiné. *Pſeaume 20.a.4* *Heb.10.d 20*

19 Et veu qu'il eſt la voye vnique, & la ſeule entrée que nous auons à Dieu:quand ils ne le prennent pour voye & entrée, ils n'ont rien qui les puiſſe faire approcher de Dieu, & ne pourroyent trouuer en ſon throne qu'ire,terreur & iugement. Et auſsi veu que Dieu l'a ſigné & marqué ſingulierement pour eſtre noſtre Chef & noſtre conduite:ceux qui ſe deſtournent de luy,ou declinent tant peu que ce ſoit, s'efforcent d'autant qu'en eux eſt d'effacer la marque de Dieu. En ceſte maniere Ieſus Chriſt eſt conſtitué pour mediateur vnique:par l'interceſsion duquel le Pere nous ſoit rendu propice & exorable. Combien que cependant nous laiſſons aux Saincts leurs interceſsions, par leſquelles ils recommandent à Dieu mutuellement le ſalut les vns des autres,comme ſainct Paul en fait mention : toutesfois nous requerons qu'elles ſoyent telles,que touſiours elles dependent de ceſte ſeule de Ieſus Chriſt. tant s'en faut qu'elles ſoyent diminutions d'icelle. Car comme elles procedent de l'affection de charité,en laquelle nous ſommes enſemble liez comme membres: auſsi elles ſe rapportent à l'vnité de noſtre Chef. Puis donc qu'elles ſont faites au nom de Chriſt, ne teſmoignent elles pas que nul ne peut eſtre aydé ne ſecouru par aucunes prieres des autres, ſinon au moyen que Ieſus Chriſt eſt l'interceſſeur ? Et comme Ieſus Chriſt par ſon interceſsion n'empeſche point que nous ne ſubuenions en l'Egliſe par prieres l'vn à l'autre:auſsi il faut que cela demeure reſolu, que toutes les interceſsions de l'Egliſe ſe doyuent diriger & rapporter à icelle ſeule. Meſme nous auons bien à nous garder d'ingratitude en ceſt endroit:puis que Dieu ſupportant noſtre indignité,non ſeulement donne licence à chacun de prier pour ſoy-meſme, mais nous reçoit & admet à ſupplier les vns pour les autres.Car quel orgueil ſeroit-ce, quãd Dieu nous fait ceſt hõneur de nous conſtituer procureurs de ſon Egliſe, voire qui meritons bien d'eſtre reiettez en priant pour nous, que cependant nous abuſons de telle liberalité en obſcurciſſant l'honneur de Ieſus Chriſt? *1. Tim.2. 4.1*

20 Ce n'eſt donc que pur menſonge ce que babillent les Sophiſtes de maintenant, que Chriſt eſt mediateur de la redemption : les fideles, de l'interceſsion. comme ſi Chriſt s'eſtant acquité d'vne meditation temporelle, auoit remis l'office eternel & à iamais perdurable ſur ſes ſeruiteurs. C'eſt vn bel honneur qu'ils luy font, de luy departir vne ſi petite portion de l'honneur qui luy eſt deu. mais l'Eſcriture y va bien autrement, à la ſimplicité de laquelle ſe doit arreſter le fidele, en laiſſant-la ces trompeurs. Car quand ſainct Iean dit, que ſi quelcun a peché nous auons vn Aduocat enuers le Pere, aſſauoir Ieſus Chriſt: il n'entend pas qu'il nous ait eſté iadis Aduocat, mais il luy aſsigne office d'interceſſeur perpetuel. Et meſme ſainct Paul afferme, qu'eſtant aſsis à la dextre du Pere, il intercede encore pour nous. Et quand en vn autre paſſage il le nomme Mediateur vnique de Dieu & des hommes: ne regarde-il point aux prieres dont il auoit fait mention auparauant? car ayant predit qu'il faut ſupplier Dieu pour tous hommes: pour confermer ceſte ſentence, il dit conſequemment qu'il y a vn Dieu, & vn Mediateur pour donner approche à tous hommes enuers luy. Et de fait, ſainct Auguſtin ne le prend pas autrement, diſant, Les Chreſtiens ſe recommandent à Dieu l'vn l'autre en leurs oraiſons : mais celuy qui prie pour tous, ſans que nul prie pour luy, *1.Iean 2. 4.2* *Rom.8.g 34* *1. Tim.2 b.5* *Lib.contra Parmenia. 2. cap.8*

iceluy eſt le vray ſeul mediateur. Paul, combien qu'il fuſt vn des principaux membres, tou tesfois d'autant qu'il eſtoit membre, ſachant que le Seigneur Ieſus vray Sacrificateur, pour toute l'Egliſe eſtoit entré au Sanctuaire de Dieu, non point par figure ny image, mais en verité: il ſe recommande aux oraiſons des fideles, & ne ſe fait point mediateur entre Dieu & les hommes: mais requiert que tous les mẽbres du corps priẽt auſsi bien pour luy comme il prie pour les autres, ſelon que tous doyuent auoir ſolicitude & compaſsion mutuelle. En ceſte maniere les oraiſons mutuelles de tous les membres qui trauaillent encore en terre, doyuent monter au Chef qui eſt precedé au ciel, auquel nous auõs remiſsion de noz pechez. car ſi ſainct Paul eſtoit mediateur, les autres Apoſtres le ſeroyent ſemblablement: & ainſi il y auroit pluſieurs mediateurs, ce qui ne conuiendroit point à ce qu'il dit en vn autre paſſage, qu'il y a vn mediateur de Dieu & des hommes: auquel auſsi nous ſommes vn, ſi nous gardons vnité de foy par le lien de paix. Ce paſſage eſt prins du ſecond liure contre Parmenié. Suyuant ce propos il dit auſsi ſur le Pſeaume nonante & quatrieme: Si tu cherches ton mediateur pour t'introduire à Dieu: il eſt au ciel, & prie là pour toy, comme il eſt mort pour toy en la terre. Il eſt bien vray que nous n'imaginons pas, qu'eſtant à genoux il face humble ſupplication: mais nous entendons auec l'Apoſtre, qu'il comparoiſt tellement deuant la face de Dieu, que la vertu de ſa mort eſt vallable à interceſsiõ perpetuelle. Et auec ce, que luy eſtãt entré au Sanctuaire du ciel peut ſeul preſenter les prieres du peuple, lequel n'a point prochain accez auec Dieu.

Rom. 15. g. 30. Epheſ. 6. d. 19. Coloſſ. 4. a. 3. 1. Cor. 12. d. 25.

21 Quant eſt des Saincts qui eſtans decedez de ce monde, viuent auec Chriſt: ſi nous leur attribuons quelque oraiſon, ne ſongeons point qu'ils ayẽt autre voye de prier, que Chriſt qui eſt ſeul la voye: ou que leurs requeſtes ſoyent acceptées de Dieu en autre nom. Puis donc que l'Eſcriture nous retirant de tous autres, nous rappelle à vn ſeul Chriſt: puis que le Pere celeſte veut que toutes choſes ſoyent recueillies en luy: c'a eſté vne trop grande beſtiſe, voire meſme rage, de pretendre tellement auoir accés par eux, que nous ſoyons diſtraits de luy. Or que cela ait eſté fait par cy deuant, & qu'il ſe face encore auiourdhuy où la Papauté a lieu: qui eſt ce qui le niera? Pour auoir Dieu propice on allegue le merite des ſaincts, on inuoque Dieu en leur nom, laiſſant le plus ſouuẽt Ieſus Chriſt derriere. Qu'eſt-cela autre choſe, ſinon leur transferer l'office d'interceſsion vnique, laquelle nous auons icy deſſus maintenue à Chriſt? Dauantage, qui eſt ou l'Ange ou le diable qui a iamais reuelé vne ſyllabe aux hommes de l'interceſsion des ſaincts, ainſi qu'on l'a forgée? car il n'y en a rien en l'Eſcriture. Quelle raiſon donc y auoit-il de la controuuer? Certes quand l'eſprit humain cherche telles ſecondes aydes, leſquelles ne luy ſont point baillées par la parolle de Dieu: il demonſtre euidemment ſa deffiance. Et ſi on appelle en teſmoin la conſcience de ceux qui s'arreſtent à l'interceſsion des Saincts: on trouuera que cela ne vient d'autre choſe, ſinon qu'ils ſont en perplexité, comme ſi Chriſt leur defailloit, ou bien s'il eſtoit trop rigoureux. En laquelle doute ils font grand deshonneur à Chriſt, & le deſpouillent du tiltre de ſeul mediateur: lequel cõme il luy a eſté donné du Pere en ſinguliere prerogatiue, ne ſe doit ailleurs transferer. Et en ce faiſant obſcurciſſent la gloire de ſa natiuité, aneantiſſent ſa croix, renuerſent la louange de tout ce qu'il a fait & ſouffert, veu que le tout ne tend à autre fin, ſinon à ce qu'il ſoit recogneu ſeul mediateur. Pareillement ils reiettent la beneuolence de Dieu, qui ſe declairoit enuers eux pour Pere. car il ne leur ſera point Pere, ſinon qu'ils reputent Ieſus Chriſt leur eſtre frere. Ce qu'ils renoncent pleinement, s'ils ne l'eſtiment auoir enuers eux fraternelle affection, laquelle eſt auſsi tendre & douce qu'il y en ait au monde. Parquoy l'Eſcriture le nous preſente ſingulierement, elle nous enuoye à luy, & veut qu'en luy nous nous arreſtions. Il eſt, dit ſainct Ambroiſe, noſtre bouche, par laquelle nous parlons au Pere: noſtre œil, par lequel nous voyons le Pere: noſtre main dextre, par laquelle nous nous offrons au Pere: ſans leq̃l moy enneur il n'y a nulle approche auec Dieu, ny à nous, ny à tous les ſaincts. S'ils alleguent pour excuſe, que la concluſion de toutes leurs prieres ſolennelles aux tẽples eſt, qu'elles ſoyẽt agreables à Dieu par Ieſus Chriſt, c'eſt vn ſubterfuge friuole: veu q̃ l'interceſsiõ de Ieſus Chriſt n'eſt pas moins profanée quand on la meſle parmy les prieres & merites des ſaincts trepaſſez, que ſi on le laiſſoit là du tout, & qu'on ne fiſt mention que d'iceux. Dauantage en toutes leurs letanies, hymnes & proſes, où ils magnifiẽt les ſaincts iuſques au bout, il n'eſt nulle nouuelle de Ieſus Chriſt.

Lib. de Iſaac & anima.

22 Or la follie s'eſt desbordée iuſques là en ceſt endroit, que nous y pouuons contempler au vif la nature de ſuperſtition: laquelle apres auoir vne fois ietté la bride, ne ceſſe d'extrauaguer ſans meſure. car depuis qu'on a commencé d'adreſſer ſa penſée aux saincts comme interceſſeurs, petit à petit on'a attribué à vn chacun ſa charge particuliere: tellement que ſelon la diuerſité des affaires, maintenant l'vn, maintenant l'autre ont eſté implorez

plorez pour aduocats. Outreplus vn chacun a choisi son Sainct particulier, se mettant en la sauue-garde d'iceluy, comme en la protection de Dieu. Et est aduenu non seulement ce que le Prophete reprochoit aux Israelites, que les dieux ayent estez dressez selon le nombre des villes: mais selon la multitude des personnes, d'autant qu'vn chacun a eu le sien. Or si ainsi est qu'ils ayent leur affection fichée en la volonté de Dieu, qu'ils regardent en icelle, & y raportent tous leurs desirs: quiconque leur assigne autre oraison que de souhaitter l'aduenement du royaume de Dieu, il a vne estime d'eux trop rude & trop charnelle, & mesme leur fait iniure. Dont on peut iuger comment doit estre prinse la fantasie commune, qui est de penser les Saincts estre enclins enuers vn chacun, selon qu'on leur porte honneur. Finalement plusieurs ne se sont contenus d'vn horrible sacrilege, les inuoquans non point comme patrons ou aduocats, mais comme gouuerneurs de leur salut. Voila où trebuschent les miserables hommes, quand vne fois ils s'esgarent de leurs limites: c'est à dire de la parolle de Dieu. Ie laisse d'autres monstres d'impieté plus lourds & enormes, ausquels combien que les Papistes soyēt detestables à Dieu, aux Anges & aux hommes: toutesfois il ne leur en chaut, & n'en ont nulle honte. Se iectans à genoux deuant l'image de saincte Barbe, saincte Caterine & semblables saincts forgez à leur poste, ils barbotent Pater noster. tant s'en faut que ceste furie soit corrigée ou reprimée par ceux qui se disent prelats, curez ou prescheurs, que plustost ils y applaudissent, d'autant qu'ils y flairent du gain. Mais encores qu'ils taschent de lauer leurs mains d'vn si vilain sacrilege, d'autant qu'il ne se commet point en leurs messes ny en leurs vespres: sous quelle couleur defendront ils ces blasphemes qu'ils lisent à pleine gorge, où ils prient sainct Eloy ou sainct Medard de regarder du ciel leurs seruiteurs pour les aider? mesmes où ils supplient la vierge Marie de commander à son Fils qu'il leur octroye leurs requestes? Il a bien esté iadis defendu au concile de Carthage, qu'aucune priere qui se feroit à l'autel ne s'adressast aux Saincts. Et est vray semblable que les bons Euesques de ce temps-la, pource qu'ils ne pouuoyent du tout retenir & brider l'impetuosité du fol populaire, ont cherché pour le moins ce remede qui n'estoit qu'à demy, c'est que les prieres publiques ne fussent pas infectées des folles deuotions que les bigots auoyent introduites: comme de dire, Sancta Maria, ou Sancte Petre, ora pro nobis. Mais les autres se sont desbordés encore plus, voire auec vne importunité diabolique, ne doutans point d'attribuer à ceſtuy-cy & à ceſtuy-la ce qui est propre à Dieu & à Iesus Christ.

23 Ce qu'aucuns s'efforcent de mōstrer que telle intercession puisse estre veue fondée en l'Escriture: en cela ils perdent leur peine. Il est fait souuent mention, disent-ils, des oraisons des Anges: & non seulement ce, mais il y a tesmoignage que les prieres des fideles sont portées par leurs mains iusques deuant la face de Dieu. Ie leur concede: mais s'il leur semble bon de comparer les Saincts trespassez aux Anges: ils ont à prouuer qu'ils sont esprits deputez pour procurer nostre salut, & qu'ils ont la charge & commission de nous guider en toutes nos voyes: qu'ils sont à l'entour de nous, qu'ils nous admonnestent & consolent, & veillent touſiours pour nous conseruer. Car toutes ces choses sont attribuées aux Anges, & non pas aux Saincts. Or il appert par les offices diuers dont l'Escriture distingue les Anges d'auec les hommes, que c'est bien sauter du coq à l'asne, de parler des vns & des autres en confus & sans discretion. Nul n'osera faire office d'aduocat en siege presidial deuant vn iuge terrien, s'il n'est receu & accepté: d'où vient donc vne si grande licence à ces vers ou crapaux, d'establir patrons & aduocats deuant Dieu eux ausquels la grace n'en a iamais esté donnée? Dieu a voulu assigner le soin de nostre salut aux Anges, & de là vient qu'ils sont aux assemblées publiques, & que l'Eglise leur est vn theatre auquel ils contemplent auec admiration la sagesse grande & diuerse de Dieu. ceux qui transferent à d'autres ce qui est particulier aux Anges, peruertissent & confondent l'ordre mis de Dieu, lequel deuoit estre inuiolable. Ils appliquent d'aussi bonne grace les autres tesmoignages à ce propos. Ils alleguent ce que disoit le Seigneur à Ieremie, Si Moyse & Samuel estoyent deuant moy pour me supplier, mon cœur ne s'adonne point à ce peuple. & de cela ils forment leur argument ainsi: N'eust esté que Dieu eust voulu signifier que les morts prient pour les viuans, comment eust-il ainsi parlé de Moyse & Samuel, qui estoyēt desia morts? Au contraire, i'argue en ceste sorte: Puis qu'il appert que Moyse & Samuel ne prioyent point lors pour le peuple d'Israel, que les morts ne font nulle priere pour les viuans. Car qui penserons nous estre celuy d'entre les Saincts qui eust la solicitude pour le peuple, si Moyse ne s'en soucioit point: lequel a surmonté tous autres en humanité, bonté & solicitude paternelle? Or on peut par les parolles du Prophete inferer, que lors il ne faisoit nulle requeste. Parquoy s'ils cherchent ces petites subtilitez, de conclurre que les morts prient pour les viuans, puis que Dieu a dit, Si Moyse & Samuel prioyent: i'auray vne raison plus

Heb. 1. d. 14. Pseau. 91. b. 11. Pseau. 34 b. 8.

Ierem. 15. a. 1.

apparente, que Moyſe ne prioit point en l'extreme neceſsité du peuple: duquel il eſt dit, S'il prioit, qu'il ne ſeroit point exaucé. Dont il eſt vray-ſemblable, que nul autre ne prie, veu que Moyſe ſurmonte tous autres en bonté & clemence. Voila qu'ils profitent en leurs cauillations d'eſtre naurez du glaiue dont ils ſe penſoyent bien munis. Neantmoins c'eſt vne moquerie, de forcer ainſi ceſte ſentence outre ſon ſimple ſens: veu que noſtre Seigneur ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il ne pardonnera point à ce peuple: quand meſme ils auroyent quelque Moyſe pour aduocat, ou quelque Samuel: pour les prieres deſquels il auoit iadis tant fait. Lequel ſens ſe peut clairemẽt deduire d'vn autre ſemblable paſſage d'Ezechiel. Si certes ces trois perſonnages, dit le Seigneur, Noé, Daniel & Iob eſtoyent en la cité: ils ne deliureroyent ne fils ne fille par leur iuſtice: mais leurs ames tant ſeulement. Où ſans doute il a voulu dire, Si les deux eſtoyent reſſuſcitez, & viuoyent en la cité. car le troiſieme, aſſauoir Daniel, eſtoit encore ſuruiuant: & on ſait bien que lors eſtant encores en la fleur de ſon ieune aage, il eſtoit vn exemple ſingulier de vraye pieté. Laiſſons donc à part ceux deſquels l'Eſcriture teſmoigne ouuertemẽt qu'ils ont acheué leurs cours. Pourtant ſainct Paul parlãt de Dauid, ne dit pas qu'il aide ſes ſucceſſeurs par prieres: mais ſeulement qu'il a ſeruy à ſon aage.

Exe. 14. il 14

Act. 13. e. 36

24 Ils repliquent derechef, en demandant ſi ie veux leur oſter toute affection d'amour: veu qu'en toute leur vie ils ont eſté ſi ardens en dilection & pieté. A cela ie reſpon, que comme ie ne veux point eſplucher curieuſement que c'eſt qu'ils font, ou à quoy ils penſent: auſsi il n'eſt point vray ſemblable qu'ils ſoyent agitez çà & là de diuers deſirs: mais eſt probable que d'vne volonté arreſtée ils cherchent le royaume de Dieu, qui ne conſiſte point moins en la confuſion des iniques qu'au ſalut des fideles. Si cela eſt vray, il n'y a nulle doute que leur charité ne ſoit auſsi encloſe en la communion du corps de Chriſt, & qu'elle ne s'eſtend point plus loin que la nature d'icelle communion le porte. Dauantage, ia ſoit que nous concedions qu'ils prient en telle ſorte pour nous: neantmoins il ne s'enſuyura pas ne qu'ils quittent leur repos pour ſe diſtraire çà & là, ayans ſoin des choſes terreſtres: & tant moins qu'ils doyuent eſtre pourtant inuoquez. Et ne ſe peut deduire cela, de ce que les hommes viuans ſur la terre ſe recommandent aux oraiſons les vns des autres: car cela ſert à entretenir la charité entre eux, quand ils ſe departiſſent enſemble leurs neceſsitez, & les reçoyuent mutuellement ſur eux. ce qu'ils font meſme du commandement de Dieu: & ne ſont point deſtituez de promeſſes, qui ſont les deux poincts principaux en oraiſon. Toutes ces raiſons defaillent aux morts, auec leſquels le Seigneur ne nous a laiſſé nulle communication, quand il les a retirez de noſtre compagnie: ny à eux auſsi enuers nous, entant qu'il eſt poſsible d'en coniecturer. Et ſi quelcun pretend eſtre impoſsible, qu'ils ne retiennent vne meſme charité qu'ils ont eue en leur viuant, comme ils ſont conioints d'vne foy auec nous: ie demanderay dauantage, qui nous a reuelé qu'ils ayent ſi longues aureilles, qu'elles s'eſtendent iuſques à noz parolles? qu'ils ayent les yeux ſi aigus, qu'ils puiſſent conſiderer noz neceſsitez? Bien eſt vray que les Sophiſtes babillent ie ne ſay quoy en leurs eſcoles, que la lumiere de la face de Dieu eſt ſi grande, qu'en la contemplation d'icelle, comme en vn miroir, les Saincts peuuent contempler ce qui ſe fait cy bas: mais d'affermer cela, & principalement en telle hardieſſe qu'ils y vont, qu'eſt-ce autre choſe, que de vouloir entrer par noz ſonges eſtourdis, aux ſecrets iugements de Dieu, ſans ſa parolle? & mettre ſous le pied l'Eſcriture, laquelle tant de fois prononce la prudence de noſtre chair eſtre ennemie de la ſageſſe de Dieu, condamnant vniuerſellement la vanité de noſtre ſens: & mettant bas toute noſtre raiſon, pour nous amener à la ſeule volonté de Dieu?

Ecclé. 9. b. 5. 6

Rom. 8. b. 6

25 Les autres teſmoignages qu'ils amenent pour ſouſtenir leurs menſonges, ſont par eux peruerſement corrompus. Iacob, diſent ils, a demandé en l'article de la mort, que ſon nom & le nom de ſes peres Abraham & Iſaac fuſt inuoqué ſur ſes ſucceſſeurs. Premierement voyons quelle eſt ceſte forme d'inuocation entre les Iſraelites. car ils n'appellent pas leurs Peres en leur aide: mais ſeulement requierent à Dieu qu'il ait memoire de ſes ſeruiteurs Abraham, Iſaac & Iacob. Leur exemple donc ne ſert de rien à ceux qui adreſſent leurs parolles aux Saincts. Mais pource que ces troncs de bois icy ne conſiderent point, comme ils ſont lourds & inſenſez, que c'eſt d'inuoquer le nom de Iacob, ou à quelle fin il ſe doit inuoquer: ce n'eſt pas de merueille ſi en la maniere ils faillent tant ſottement. Afin que nous l'entendions, il faut noter que ceſte locution eſt en vn autre paſſage de l'Eſcriture. Car Iſaie dit, que le nom des hommes eſt inuoqué ſur les femmes, quand elles les recognoiſſent pour leurs maris, eſtans en leur tutelle & ſubiection. L'inuocation donc du nom d'Abraham ſur les Iſraelites, giſt en ce que l'ayans pour autheur de leur lignée, ils retiennent la memoire de ſon nom ſolennelle, comme de leur Pere. Et Iacob ne

Gene. 48. c. 16

Iſa. 4. a. 1

fait

fait point cela, qu'il se soucie beaucoup d'entretenir sa renommée. mais entant qu'il repute que tout le bon heur de sa posterité est en ce poinct estably, qu'elle iouysse comme par succession, de l'alliance que Dieu auoit fait auec luy: il leur desire ce qu'il cognoist estre leur principal bien, qu'ils soyent reputez du nombre de ses enfans, & recogneus pour son lignage. Car cela n'est autre chose, que leur bailler de main en main la succession d'icelle alliance. Les successeurs d'autrepart, faisans en leurs prieres telle memoire, n'ont pas leur refuge aux intercessions des morts: mais alleguent au Seigneur la souuenance de la promesse, en laquelle il a testifié qu'il leur seroit propice & liberal, à cause d'Abraham, Isaac & Iacob. Au reste, que les fideles ne se soyent gueres reposez sur les merites de leurs Peres, nous en auons suffisante declaration au Prophete, parlant au nom commun de toute l'Eglise en ceste forme: Seigneur Dieu tu es nostre Pere, & Abraham ne nous a pas cognu: & Israel nous a ignoré. Tu es Seigneur, nostre Pere & redempteur. Neantmoins parlant ainsi, il adiouste pareillement: Seigneur conuerty ta bonté vers nous pour l'amour de tes seruiteurs. Non pas qu'ils imaginent quelque intercession: mais c'est qu'ils reduisent en memoire le benefice de l'alliance. Or maintenant puis que nous auons le Seigneur Iesus, en la main duquel l'alliance eternelle de misericorde non seulement a esté faite, mais aussi confermée: duquel pretendrions-nous plustost le nom en noz prieres? Pourtant que ces venerables docteurs voudroyent sous ombre de ces mots, qui les croyroit, faire les Saincts intercesseurs: ie leur demande pourquoy en si grande trouppe & quasi en vne formiliere de Saincts, ils n'ont pas laissé vn petit coing à Abraham pere de toute l'Eglise. C'est chose trop notoire de quel bourbier, ou de quelle racaille ils tirent leurs saincts. Qu'ils me respondent si c'est chose decente, qu'Abraham, lequel Dieu a preferé à tous, & lequel il a exalté en degré souuerain d'honneur, soit oublié & mis sous le pied. Mais voicy que c'est: pource que chacun sait bien que telle coustume n'a iamais esté à l'Eglise ancienne, ces rustres pour cacher la nouueauté se sont teuz des Saincts qui auoyent vescu sous la Loy: comme si en introduisant diuersité de noms, ils estoyent à excuser, en ingerant vne façon nouuelle & bastarde. Ce qu'aucuns alleguent du Pseaume, là où les fideles prient Dieu d'auoir pitié d'eux en faueur de Dauid: tant s'en faut qu'il ayde à l'intercession des Saincts, qu'il n'y a rien plus propre à la mettre bas. Car si nous cõsiderons quel degré a tenu Dauid, nous verrons qu'en cest endroit il est separé de toute la compagnie des Saincts, afin que Dieu ratifie la paction faicte auec luy. Parquoy le sainct Esprit a regard à la promesse, plustost qu'à la personne de l'homme: & quant & quant insinue sous ceste figure l'intercession de Iesus Christ. Car ce qui a esté singulier à Dauid, entant qu'il estoit image de Iesus Christ, il est certain qu'il ne peut competer aux autres.

Isa.63.d.16

26 Mais aucuns sont meuz de ceste raison, que les oraisons des saincts ont esté souuent exaucées. Pourquoy? Certes pourtant qu'ils ont prié. Ils ont esperé en toy, dit le Prophete, & ils ont esté conseruez: il ont crié, & n'ont point esté confus. Prions donc aussi à leur exemple, afin que nous soyons, comme eux, exaucez. Mais c'est arguer contre tout ordre raisonnable, de dire (comme font noz aduersaires) qu'il n'y en aura nul exaucé, sinon ceux qui l'ont desia esté. Combien est meilleur l'argument de sainct Iaques? Elie, dit-il, estoit homme semblable à nous: & pria qu'il ne pleust point, & par trois ans & demy n'y eust nulle pluye sur la terre: derechef il pria, & le ciel donna sa pluye, & la terre rendit son fruit. Quoy donc? infere-il qu'Elie ait quelque singuliere prerogatiue, à laquelle nous deuions recourir? Non. mais aucontraire il demonstre la vertu perpetuelle de pure & saincte oraison: pour nous exhorter à semblablement prier. Car nous recognoissons trop maigrement la promptitude & benignité de Dieu à exaucer les siens: sinon que par l'experience des Saincts, qui ont esté exaucez, nous soyons confermez en plus certaine fiance de ses promesses: esquelles il ne dit pas que ses aureilles seront enclines à en ouyr vn ou deux, ou petit nombre: mais tous ceux qui inuoqueront son nom. Leur ignorance est d'autant moins excusable, en ce qu'il semble que de propos deliberé ils mesprisent tant d'aduertissemens de l'Escriture. Dauid a esté souuent deliuré par la puissance de Dieu: a c'esté pour l'attirer à soy, ou que nous soyons auiourdhuy secourus par ses suffrages? Il en parle bien autrement. Les iustes, dit-il, ont l'œil sur moy pour voir quand tu m'exaucera. Item, Les iustes le verront & se resiouiront, & espereront au Seigneur. Voicy le poure a crié à Dieu, & il luy a respondu. Il y a beaucoup de pareilles sentences, où il induit Dieu à l'exaucer par ceste raison, Que les fideles ne seront point confus: mais que par tel exemple ils prendront courage à bien esperer. Il nous suffira d'vn pour ceste heure. Pour ceste cause, dit il, tout sainct te priera en temps opportun. Lequel lieu i'allegue tant plus volontiers, pource que ces caffars, qui ont leur langue à loage pour maintenir par leur babil effron-

Psean.22.a.5

Iaq.5.d.17

Pse.142.8

Pseau.52.a.8

Pseau.34.b.7

Pseau.32.b.6

té la tyrannie du Pape, n'ont point eu honte d'en faire bouclier pour prouuer l'interceſſion des Saincts. Or Dauid n'a voulu autre choſe ſinon monſtrer le fruict qui deuoit prouenir de la clemence & humanité de Dieu, quand il luy auroit ottroyé ſa demande. Nous auons à noter en general, que l'experience de la grace de Dieu tant enuers nous qu'enuers les autres, eſt vne ayde non petite pour confermer la fidelité de ſa parolle. Ie ne reciteray point pluſieurs paſſages, eſquels Dauid ſe propoſe les benefices de Dieu qu'il auoit ia receuz, pour matiere de fiance à l'aduenir. car en liſant les Pſeaumes, on les rencontrera par tout. Et il tenoit cela du Patriarche Iacob, qui en auoit iadis donné l'exemple: Seigneur ie ſuis bien par deſſous tes miſericordes, & la verité que tu as accomplie enuers ton ſeruiteur, &c. Il allegue bien la promeſſe, mais non pas ſeule. car il conioinct l'effect quant & quant, afin d'eſtre mieux encouragé pour ſe fier que Dieu ſera touſiours tel enuers luy, comme il auoit ſenty deſia: veu qu'il n'eſt point ſemblable aux hommes mortels, qui ſe faſchent d'auoir eſté trop larges, ou qui voyent leurs facultez s'eſpuiſer: mais il veut eſtre eſtimé ſelon ſa propre nature, comme Dauid le ſait bien faire, Tu m'as racheté, dit il, ô Dieu de verité. Apres auoir attribué à Dieu la louange de ſon ſalut, il adiouſte qu'il eſt veritable, pource que s'il n'eſtoit touſiours ſemblable à ſoy, on ne pourroit pas recueillir de ſes benefices argument aſſez ferme pour le prier en fiance. Mais quand nous ſauons que toutes fois & quantes qu'il nous ayde & nous ſubuient, il donne approbation de ſa clemence & fidelité: il ne faut pas craindre qu'il nous veuille fruſtrer, ou que noſtre attente ſoit confuſe, quand nous viendrons à luy.

Geneſ. 32. c. 10

Pſeau. 31. a. 6

27 La ſomme totalle reuient là: Puis que l'Eſcriture nous enſeigne, que c'eſt vne principalle partie du ſeruice de Dieu que de l'inuoquer, comme auſsi il priſe plus ceſt hommage que nous luy faiſons que tous ſacrifices: que c'eſt vn ſacrilege tout manifeſte d'adreſſer oraiſon à nul autre. Parquoy il eſt dit au Pſeaume, Si nous auons eſpandu noz mains à nuls dieux eſtranges, le Seigneur ne s'enqueſtera-il point d'vn tel forfait? Dauantage puis que Dieu ne veut eſtre inuoqué qu'auec foy, & que notamment il nous commande de former noz oraiſons à la reigle de ſa parolle: finalement puis que la foy eſtant fondée en icelle eſt la vraye mere d'oraiſon: ſi toſt qu'on ſe deſtourne de la Parolle, l'oraiſon eſt quant & quant abaſtardie. Or il a eſté monſtré que par toute l'Eſcriture ceſt honneur eſt reſerué à vn ſeul Dieu. Quant eſt de l'interceſſion, nous auons auſsi veu que l'office en eſt particulier à Ieſus Chriſt: & qu'il n'y a nulle oraiſon agreable à Dieu, ſi ce Mediateur ne la ſanctifie. Nous auons plus outre monſtré, combien que les fideles facent requeſtes & ſupplications mutuellement les vns pour les autres, que cela ne derogue rien à l'interceſſion de Ieſus Chriſt. Car tous depuis le premier iuſqu'au dernier s'appuyent ſur icelle, pour recommander à Dieu tant eux que leurs freres. Cependant nous auons aduerty, que cela eſt ſottement & ſans propos tiré aux treſpaſſez, auſquels nous ne liſons pas qu'il ait iamais eſté cõmandé de prier pour nous. L'Eſcriture nous exhorte ſouuent à rendre ce deuoir les vns enuers les autres: quant aux morts il ne s'en trouue point vne ſyllabe. Meſmes S. Iaques conioignant ces deux, que nous confeſsions noz pechez entre nous, & que nous prions mutuellement les vns pour les autres, exclud tacitement ceux qui ne conuerſent plus au monde. Par ainſi ceſte ſeule raiſon doit ſuffire pour condamner l'erreur d'inuoquer les Saincts, ou les requerir pour patrons: c'eſt que la preface de bien & deuemẽt prier, procede de la foy: laquelle eſt de l'ouye de la parolle de Dieu, en laquelle il n'eſt nulle part fait mention que les Saincts ſoyent interceſſeurs. Car c'a eſté vne pure ſuperſtition, de leur auoir aſsigné ceſt eſtat & office, qui ne leur eſtoit point donné de Dieu. Car combien que l'Eſcriture ſoit pleine de beaucoup de formes de prier, on n'y trouuera point vn ſeul exemple que iamais les fideles ayent cherché des aduocats d'entre les morts: & toutesfois on ne penſe point en la Papauté que les oraiſons vaillent rien ſans cela. Dauantage il eſt tout notoire, que telle ſuperſtition a eſté engendrée de pure incredulité, pource qu'on ne s'eſt point contenté de Ieſus Chriſt pour mediateur, ou qu'on l'a du tout deſpouillé de ceſte louange. Ce qui ſe peut aiſément monſtrer par leur impudence, pource qu'ils n'ont nul argument plus ferme à maintenir leur reſuerie de l'interceſsion des Saincts, qu'en alleguant que nous ſommes indignes d'approcher familierement de Dieu. Ce que nous confeſſons eſtre treſvray: mais de là nous concluons qu'ils ne laiſſent rien qui ſoit à Ieſus Chriſt: veu qu'ils tiennent pour rien qu'il ſoit noſtre mediateur & aduocat, & ne daignent pas le mettre en conte, s'arreſtans pluſtoſt à ſainct George, ſainct Hippolite & pareilles maſques.

Pſeau. 44. d. 21

Iaq. 5. d. 16

28 Or combien que l'oraiſon à parler propremẽt, ne comprenne que les requeſtes & ſupplications: toutesfois il y a telle affinité entre la demande & action de graces, qu'il n'y a point d'inconueniẽt de conioindre les deux enſemble. Au reſte les eſpeces que ſainct Paul recite

recite à Timothée se rapportent à la premiere partie, qui est de supplier & requerir Dieu. En quoy faisant nous espandons nos desirs deuant luy, pour demander tant ce qui sert à magnifier son nom & auancer sa gloire, que les biens qui sont pour nostre vsage & profit. En rendant graces, nous luy faisons l'hommage qui est deu à ses benefices, protestans auec louange, que tout ce que nous auons de bien nous vient de sa liberalité. Dauid a comprins ces deux parties en disant, Inuoque moy au iour de la necessité: ie te deliureray, & tu me glorifieras. L'Escriture non sans cause nous aduertist de nous exercer incessamment en tous les deux. Car comme nous auons dit ailleurs, & l'experience le monstre par trop, nostre indigence est si grande, & nous sommes de tous costez si fort contraints & pressez en plusieurs destrois, que tous ont assez de raison de souspirer assiduellement deuant luy, & le supplier qu'il les aide. Car encore qu'aucuns ne soyent point battus d'aduersitez, si est-ce que les plus saincts doyuent bien estre aiguillonnez par leurs pechez à prier. Et puis les alarmes innumerables qui leur sont dressées à chacune heure, les y doyuent pousser au double. Quant au sacrifice de louange & action de grace, nous y pouuons faire interruption sans grand forfait: veu que Dieu ne cesse d'amasser bien-faits les vns sur les autres, pour nous contraindre à luy en faire recognoissance, quelques paresseux & tardifs que nous soyons. Bref, les largesses de ses bien-faits qui redondent sur nous, sont si amples & continuelles, & les miracles de ses œuures, quelque part qu'on puisse regarder, apparoissent si grans, si excellens & infinis, que iamais ne nous defaut cause & matiere de le louer, glorifier & exalter, & de luy rendre graces en tout & par tout. Et afin que mieux cecy soit expliqué, puis que toute nostre esperance & tout nostre bien tellement gist en Dieu, comme il a par cy deuant assez esté monstré, que ne nous ne tout ce qui est nostre, & qui nous concerne, ne pouuons aucunement prosperer que par sa benediction: il faut bien que continuellement luy recommandions & nous & tout ce qui est nostre. Dauantage, que tout ce que nous proposons, disons & faisons, soit proposé, dit & fait sous sa main & volonté, & en l'esperance de son aide. Car nostre Seigneur maudit tous ceux qui en fiance d'eux-mesmes, ou d'autruy, proposent & deliberent leur conseil, & font aucune entreprinse, & veulent commencer quelque chose hors de sa volonté, & sans l'inuoquer n'implorer son aide. Et puis qu'il a esté desia dit quelque fois, qu'on ne luy rend pas l'honneur qu'on luy doit, sinon qu'il soit recognu autheur de tout bien, il s'ensuit que nous deuons tout prendre comme de sa main, auec continuelle action de graces: & qu'il n'y a nul bon moyen d'aucunement vser de ses bien-faits, qui nous sont continuellement eslargis de luy, si nous ne sommes aussi continuels à le louer & le remercier. Car quand sainct Paul dit tous les biens de Dieu nous estre sanctifiez par la Parolle & oraison: par ce il demonstre aussi, que sans la Parolle & oraison ils ne nous sons pas sanctifiez. Par la Parolle il entend la foy, laquelle a correspondance à icelle Parolle, à laquelle il faut auoir foy. Ainsi sans oraison & sans la foy, nuls biens de Dieu ne nous sont sanctifiez. Pourtant Dauid nous baille vn bon enseignement, quand en ce qu'il a receu vn nouueau benefice de Dieu, il dit qu'vn nouueau Cantique luy a esté donné en la bouche. En quoy il denote que nostre silence n'est pas sans ingratitude, si nous passons aucune de ses graces sans louange: veu que toutes fois & quantes qu'il nous fait du bien, il nous donne matiere de le benir. Comme aussi Isaie publiant vne grace singuliere de Dieu, exhorte les fideles à chanter cantique nouueau & non accoustumé. En quel sens se doit prendre ce que Dauid dit aussi ailleurs: Seigneur tu ouuriras mes leures, & ma bouche anoncera ta louange. Semblablement Ezechias & Ionas protestent, que la fin de leur deliurance sera de celebrer la bonté de Dieu au temple. laquelle reigle est generalement donnée à tous fideles par Dauid, Que rendray-ie, dit-il, au Seigneur pour tout ce qu'il m'a eslargy? Ie prendray le calice de salut, & inuoqueray le nom de Dieu. Et aussi toute l'Eglise la suyui, comme nous voyons en l'autre Pseaume, Seigneur sauue nous, afin que nous louyons ton nom, & nous glorifions en ta louange. Item, Il a regardé aux prieres du desolé, & n'a point mesprisé leurs requestes. Cecy sera escrit pour la posterité, & le peuple estant creé de nouueau benira le Seigneur: à ce que son nom soit presché en Sion, & sa louange en Ierusalem. Mesmes toutes fois & quantes que les fideles supplient Dieu, qu'il leur subuienne à cause de son nom: en protestant qu'ils sont indignes de rien obtenir en leur nom propre, ils s'obligent à luy en rendre graces, & promettent d'vser purement & droitement des benefices de Dieu, en les publiant à haute voix. En ceste façon Osée, parlant de la redemption aduenir de l'Eglise, O Dieu, dit-il, oste l'iniquité, & mets le bien au dessus, & nous te rẽdrons les veaux de nos leures. Et de fait les benefices de Dieu non seulement requierent que nous l'honnorions de bouche: mais naturellement nous induisent à l'aymer. I'ayme le Seigneur, dit Dauid, pource qu'il a ouy la voix de ma priere. En vn autre lieu racontant les secours qu'il a-

Pseau. 50 c.16
Iaq. 4.d. 14
Isaie 30.a 1.& 31.a. 1
1.Timot. 4.a.5
Pseau. 40 a.4
Isa. 42.b. 10
Pseau. 50 d.17
Isa. 38.d. 20
Ionas 2.d 10
Pseau. 116 b.12
Psea. 106 g.47
Pse. 102. c.18
Osée 14. a.3
Pseau. 116 a.1

Pſean.18. a.1 uoit ſenti, Ie t'ayme ray, ô Dieu ma force. Car iamais auſsi nulles louanges ne plairont à Dieu, ſi elles ne ſourdent de ceſte fontaine d'amour. Qui plus eſt, nous auons à obſeruer ceſte reigle de ſainct Paul, que toutes requeſtes leſquelles ne tirent point auec elles action de graces, ſont peruerſes & vitieuſes. Car voicy comme il parle: Que vos deſirs ſoyent manifeſtez à Dieu en toute oraiſon, & ſupplication auec action de graces. Car pource que pluſieurs eſtans pouſſez & ſaiſis de chagrin, faſcherie, impatience, amertume de douleur, & crainte, murmurent en priant & ſe deſpitent: notamment il aduertiſt les fideles de refrener tellement leurs paſsions, que deuant qu'auoir obtenu ce qu'ils demandent, ils ne laiſſent point de benir Dieu d'vn cœur alaigre. Or ſi les prieres & action de graces doyuent eſtre ainſi accomplies, combien plus y deuons-nous eſtre adonnez quand Dieu nous donne à iouir de nos deſirs. Au reſte, comme nous auons enſeigné que nos prieres, qui ſeroyent autrement pollues, ſont conſacrées par l'interceſsion de Ieſus Chriſt: auſsi l'Apoſtre en commandant d'offrir ſacrifices de louange par Ieſus Chriſt, nous aduertit que nous n'auons point bouche aſſez nette ne digne pour celebrer le nom de Dieu, que moyennant la ſacrificature de Ieſus Chriſt. Dont ie conclu que les hommes ont eſté horriblement enſorcelez en la Papauté, où la plus grande part s'eſbahit quand Ieſus Chriſt eſt nommé aduocat. C'eſt la raiſon pourquoy ſainct Paul commande de prier & rendre graces ſans interm iſsion. c'eſt, dy-ie, afin que noz deſirs ſoyent eſleuez à Dieu en toutes choſes & en tous affaires, en tout temps & en tous lieux, auec la plus grande aſsiduité qu'il nous ſera poſsible, pour attendre tout bien de luy, & luy en faire hommage: comme il nous donne argument continuel de le prier & louer.

Heb..13. c.15

1.Theſſ.5 c.13

29 Or de prier ainſi continuellement, combien qu'il s'entende principalement d'vn chacun en ſon particulier: toutesfois il appartient auſsi aucunement aux oraiſons publiques. combien qu'elles ne puiſſent eſtre continuelles, & qu'elles ne ſe peuuent ou doyuent faire que ſelon la police ordonnée du commun conſentement de l'Egliſe, comme on voit qu'il eſt bon de s'aſſembler. Et pourtant il y a heures certaines conſtituées, qui ſont indifferétes quant à Dieu: mais neceſſaires quant à l'vſage des hommes: afin qu'on ait eſgard à la commodité de tous: & que comme dit ſainct Paul, tout ſe face en l'Egliſe en bon ordre & concorde. Toutesfois cela n'empeſche point qu'vne chacune Egliſe ne ſe doyue touſiours inciter à plus frequent vſage de prier, & ſingulierement quand elle ſe voit preſſée de quelque neceſsité. Touchant de la perſeuerance, laquelle eſt aucunement prochaine à la cõtinuation, nous aurõs opportunité d'en dire en la fin. Or cela ne ſert de rien pour maintenir la ſuperſtitieuſe prolongation & repetition des prieres: laquelle nous eſt defendue de noſtre Seigneur. Car il ne defend pas de perſiſter en prieres, ne d'y retourner, & longuemẽt & ſouuent, & auec affection vehemente: mais il nous enſeigne de ne nous point cõfier que nous cõtreignons Dieu à nous accorder noz demãdes, en l'importunãt par vaine loquacité, cõme s'il ſe pouuoit fleſchir par babil, à la façon des hommes. Car nous ſauõs que les hypocrites, ne penſans point en eux meſmes que c'eſt à Dieu qu'ils ont affaire, font leurs pompe auſsi bien en priant qu'en quelque triomphe. comme le Phariſien, qui remercioit Dieu qu'il n'eſtoit point ſemblable aux autres, s'applaudiſſoit à la veue des hommes, comme s'il vouloit acquerir reputatiõ de ſainc teté en ſe confeſſant redeuable à Dieu. Ceſte longueur de priere a auiourdhuy ſa vogue en la Papauté, & procede de ceſte meſme ſource: c'eſt que les vns en barbotant force Aue maria, & reiterant cent fois vn Chappellet perdent vne partie du temps: les autres, comme les chanoines & caffars, en abbayant le parchemin iour & nuit, & barbotant leur breuiaire vendent leurs coquilles au peuple. Puis qu'vne telle garrullité eſt pour ſe iouer auec Dieu comme auec vn petit enfant, il ne nous faut esbahir ſi Ieſus Chriſt luy ferme la porte, à ce qu'elle n'ait point d'entrée en ſon Egliſe: où il ne ſe doit ouir autres prieres que cordiales, & d'vne droite integrité. Il y a vn ſecond abus prochain à ceſtuy-la, lequel auſsi Ieſus Chriſt condamne: aſſauoir q̃ les hypocrites pour mieux faire leurs monſtres cherchent pluſieurs teſmoins, & pluſtoſt ſe viendront planter en plein marché, que de ne ſe faire valoir en leurs prieres afin d'en eſtre louez au monde. Puis que la fin d'oraiſon eſt, comme deſia deuant a eſté dit, que nos eſprits ſoyent eſleuez & tendus à Dieu, pour ſouhaitter ſa gloire & confeſſer ſes louanges, & pour luy demander ſecours en noz neceſsitez: de ce nous pouuons cognoiſtre, que le principal de l'oraiſon giſt au cœur & en l'eſprit, ou meſme pluſtoſt, qu'oraiſon proprement n'eſt que ce deſir interieur, ſe conuertiſſant & adreſſant à Dieu, qui cognoiſt les ſecrets des cœurs. Pourtant noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, quand il nous a voulu bailler vne bonne reigle de faire oraiſon, il nous a commandé d'entrer en noſtre chambre, & l'huis fermé, de prier là en ſecret noſtre Pere celeſte: afin que luy qui voit & penetre tous les ſecrets, nous exauce. Car apres nous auoir retiré de l'exemple des hypocrites, qui par vne monſtre ambitieuſe de prieres

1.Cor.14 g.40

Matt.6.4 7

Matt.6. a.6

cherchent

cherchent d'estre glorifiez & fauorisez du peuple: il adiouste & enseigne cõsequẽment ce qu'il faut faire: c'est assauoir, entrer en la chambre, & y prier à porte fermée. Par lesquelles parolles, cõme ie l'enten, il nous instruit de chercher telle retraitte, qui nous aide d'entrer en nostre cœur de toute nostre pensée: nous promettant qu'à telles interieures affections de nostre cœur, nous aurons Dieu prochain, duquel noz corps doiuent estre les vrais temples. Car par cela il n'a pas voulu nier, qu'il ne soit loisible & ne faille prier en autres lieux: mais seulement a voulu declairer qu'oraison est vne chose secrete, & qui gist principalement au cœur & en l'esprit, duquel elle requiert la tranquillité, hors toutes affections charnelles, & tous troubles de solicitudes terriennes. Ce n'est pas donc sans cause, que le Seigneur Iesus meſme voulant du tout s'adonner à prier, se retiroit hors du bruit des hõmes. mais plustost il le faisoit pour nous admõnester par son exẽple, de ne point contemner telles aides, par lesquelles nostre courage soit plus fort esleué en affectiõ de bien prier, selon qu'il est par trop fragile de soy-meſme à s'escouler. Cependant neantmoins, cõme il ne laissoit point de prier au milieu de la multitude, si l'opportunité s'y addonnoit: aussi nous, q̃ nous ne faisiõs point de difficulté d'esleuer les mains au ciel en tout lieu, toutes fois & quantes que mestier en sera. Meſmes il nous faut resoudre en ceci, q̃ celuy qui refuse de prier en l'assemblée des fideles, ne sait q̃ c'est de prier à part, ou en lieu escarté, ou en la maisõ: aussi à l'opposité, que celuy qui ne tient cõte de prier à son prijé & estant seul, quoy qu'il frequente les assemblées publiques, n'y sauroit faire prieres q̃ friuoles & pleines de vent: veu qu'il s'adonne plus à l'opinion des hommes, qu'au iugement secret de Dieu. Cependant à ce que les prieres communes de l'Egliſe ne fussent en meſpris, Dieu les a ornées de tiltres excellens: sur tout quand il a nommé son temple Maison d'oraison. Enquoy il a monstré que la priere est le principal de son seruice: & qu'il auoit en commandant d'edifier le temple, dressé vne banniere pour assembler les fideles à luy faire ceſt hommage d'vn commun accord. Il y a aussi la promesse notable adiouſtée: Seigneur la louãge t'attend en Siõ, & le vœu t'y sera rẽdu. Car par ces mots le Prophete signifie, que iamais les prieres de l'Egliſe ne sont vaines ne sans fruict: d'autant que Dieu donne tousiours matiere aux siens de luy sacrifier & chanter auec ioye. Or combien q̃ les ombres de la Loy ayẽt pris fin, toutesfois pource que Dieu a aussi bien voulu par telle ceremonie nourrir entre nous l'vnité de la foy: il n'y a doute que ceste promesse ne nous appartiẽne, laquelle de fait Iesus Christ à ratifiée par sa bouche, & sainct Paul enseigne qu'elle sera tousiours en vigueur.

1. Tim. c. 8.

Isa. 56. c. 7

Psean. 65 a. 2

30 Or comme Dieu ordonne à tout son peuple de faire prieres en cõmun, aussi il est requis que pour ce faire il y ait des temples assignez, ausquels tous ceux qui refusẽt de cõmuniquer auec le peuple de Dieu en oraison, ne se peuuent excuser par ceste couuerture, de dire qu'ils entrẽt en leurs chãbres pour obeir au commandement de Dieu. Car celuy qui promet de faire tout ce q̃ deux ou trois estãs cõgregez en sõ nõ, demanderõt, testifie assez qu'il ne reiette point les prieres manifestes, mais que toute ambitiõ & cupidité de gloire en soit hors: & au cõtraire, qu'il y ait vraye & pure affectiõ au profond du cœur. Si tel est l'vsage legitime des temples (cõme il est certain qu'il est) il nous faut dõner garde de les estimer propres habitacles de Dieu (cõme on a fait par longues années) & dont nostre Seigneur nous preste l'aureille de plus pres: ou que nous leur attribuyons quelque saincteté secrete, laquelle rẽde nostre oraisõ meilleure deuãt Dieu. Car si nous sõmes les vrais tẽples de Dieu, il faut q̃ nous le priõs en nous, si nous le voulõs inuoquer en sõ vray tẽple. Et quãt à ceste opiniõ rude & charnelle, laissõs-la aux Iuifs ou aux Gẽtils: puis que nous auons le cõmandemẽt d'inuoquer en esprit & verité le Seigneur, sans difference de place. Biẽ est vray q̃ le Tẽple estoit anciennemẽt dedié par le cõmãdemẽt de Dieu, pour offrir prieres & sacrifices: mais cela estoit pour le tẽps q̃ la verité estoit figurée sous telles ombres: laquelle nous estant declairée maintenant au vif, ne permet point q̃ nous nous arrestiõs à aucũ tẽple materiel. Et meſme le Temple n'estoit pas recõmãdé aux Iuifs à ceste cõditiõ, qu'ils deussent enclorre la prefẽce de Dieu dedãs les murailles d'iceluy: mais pour les exercer à cõtẽpler l'effigie & image du vray Temple. Parquoy, ceux qui aucunement estimoyent que Dieu habitast aux temples construits de mains d'hommes, furent grieuement reprins par sainct Estienne, comme auoyent esté leurs predeceſſeurs par Isaie.

Matth 8. c. 20

Iean 4. c. 23

Actes. 7. f. 48

Isa. 66. a. 1

31 Pareillement de ce il est tref-manifeste, que le parler & le chanter, si on en vse en oraison, ne sont riẽ estimez deuãt Dieu, & ne profitent de riẽ enuers luy, s'ils ne viennẽt de l'affectiõ & du profond du cœur. mais plustost au contraire, ils l'irritent & prouoquẽt sõ ire cõtre nous, s'ils ne procedẽt & ne sortẽt seulemẽt q̃ de la bouche: pource q̃ c'est abuſer de sõ tref-sacré Nõ, & auoir en moquerie sa maieſte, cõme il le declaire par sõ Prophete. car cõbiẽ qu'il parle en general de toutes fictiõs, il cõprẽd ceſt ab°auec le reſte. Ce

Isa.29.d.13 Matth.15.a.8 peuple, dit-il, approche de moy par sa bouche, & en ses leures me glorifie: mais leur cœur est loin de moy. Ils m'ont craint par le mandement & les doctrines des hommes. Pourtant ie feray à ce peuple vne grand'merueille, & vn miracle grand & espouantable. Car la sapience de tous leurs sages perira: & l'entendemẽt de leurs prudens & anciens sera aneanty. Nous ne disons pas toutesfois que la parolle ou le chant ne soyent bons: ains les prisons tresf-bien, moyennant qu'ils suyuent l'affection du cœur, & seruent à icelle. Car en ce faisant ils aident l'intention de l'homme, autrement fragile & facile à diuertir, si elle n'est en toutes sortes confermée: & la retiennent en la cogitation de Dieu. Dauantage, d'autant que tous noz membres, chacun en son endroit, doiuent glorifier Dieu: il est bon que mesmement la langue, qui est specialement creée de Dieu pour annoncer & magnifier son Nom, soit employée à ce faire, soit en parlant ou en chantãt. Et principalement elle est requise aux oraisons qui se font publiquement aux assemblées des Chrestiens: ausquelles il nous faut monstrer que cõme nous honnorons Dieu d'vn mesme esprit & d'vne mesme foy, aussi nous le louons d'vne commune & mesme parolle, & quasi d'vne mesme bouche. & ce deuant les hommes: afin qu'vn chacun oye manifestement la confession de la foy qu'a son frere, & soit edifié & incité à l'imitation d'icelle.

32 Quant à la façon de chanter aux Eglises, i'en diray en passant ce mot, que non seulement elle est fort ancienne, mais que les Apostres mesmes en ont vsé, comme on peut deduire de ces parolles de sainct Paul: Ie chãteray de bouche, & ie chãteray d'intelligẽce. Item aux Colossiẽs, Vous enseignans & exhortans l'vn l'autre entre vous par Hymnes, Pseaumes & Cãtiques spirituels, chãtans en voz cœurs au Seigneur auec grace. Car au premier passage il monstre qu'on doit chanter de cœur & de langue: au second il loue les chansons spirituelles, par lesquelles les fideles s'edifient entre eux. Toutesfois, nous voyons par ce que dit sainct Augustin, que cela n'a point esté touſiours vniuersel. Car il raconte qu'on commença de chanter à Milan du temps de sainct Ambroise, lors que Iustine mere de l'Empereur Valentinien persecutoit les Chrestiens, & que la coustume de chanter vint de là aux Eglises Occidentales. Or il auoit dit vn peu auparauant, q̃ ceste façon estoit venue des parties d'Orient, où on en auoit touſiours vsé. Il demonstre aussi au second liure des retractations, que l'vsage en fut receu en Aphrique de son temps. Et certes si le chant est accommodé à telle grauité qu'il conuient auoir deuant Dieu & deuant ses Anges, c'est vn ornement pour donner plus de grace & dignité aux louãges de Dieu: & est vn bon moyẽ pour inciter les cœurs, & les enflãber à plus grande ardeur de prier: mais il se faut touſiours dõner garde q̃ les aureilles ne soyẽt plus attẽtiues à l'harmonie du chant, que les esprits au sens spirituel des parolles. Ce que sainct Augustin cõfesse en vn autre passage auoir craint, disãt qu'il eust desiré qu'on eust obserué par tout la façon de chanter qu'auoit Athanaise: assauoir laquelle ressemble mieux à lecture qu'à chant: mais il adiouste d'autre part, que quand il se souuenoit du fruit & de l'edification qu'il auoit receue en oyant chanter à l'Eglise, il enclinoit plus à la partie contraire, c'est d'approuuer le chant. Quand donc on vsera de telle moderation, il n'y a nulle doute q̃ ce ne soit vne façon tresſaincte & vtile: comme au contraire les chants & melodies qui sont composées au plaisir des aureilles seulement, comme sont tous les fringots & fredons de la Papisterie, & tout ce qu'ils appellent musique rompue & chose faite & chants à quatre parties, ne conuiennent nullement à la maiesté de l'Eglise, & ne se peut faire qu'ils ne desplaisent grandement à Dieu.

1.Cor.14.c.13 Coloſ.3.c.16 Conſeſs. lib.9.c.7 Conf.lib.10.cap.33

33 Dontausi il appert, que les oraisons publiques ne se doyuẽt faire n'en lãgage Grec entre les Latins, n'en Latin entre François ou Anglois (cõme la coustume a esté par tout cy deuãt) mais en lãgage cõmun du pays, qui se puisse entẽdre de toute l'assemblée: puis qu'elles doyuẽt estre faites à l'edificatiõ de toute l'Eglise, à laquelle ne reuiẽt aucũ fruit d'vn bruit non entendu. Encore ceux qui n'auoyent aucun esgard ny à charité ny à humanité, se deuoyent pour le moins esmouuoir vn petit de l'authorité de sainct Paul, duquel les parolles sont assez euidẽtes: Si tu rens graces de son non entẽdu: celuy qui tiẽt le lieu d'vn ignorãt, cõmẽt dira-il Amẽ à ta benedictiõ, veu qu'il n'etẽd poĩt ce q̃ ce tu dis? Car tu rens bien graces: mais vn autre n'en est point edifié. Qui est-ce dõc qui se pourra assez esmerueiller d'vne audace tãt effrenée qu'ont eu les Papistes & ont encore, qui cõtre la defense de l'Apostre, chantẽt & brayent de lãgue estrange & incognue, en laquelle le plus souuẽt ils n'entẽdent pas eux-mesmes vne syllabe, & ne veulẽt q̃ les autres y entẽdent? Or S. Paul nous mõstre que nous deuõs tenir vn autre chemin. Que feray-ie donc? dit-il, Ie prieray de voix: ie prieray d'entẽdemẽt. Ie chanteray de voix: ie chãteray d'intelligẽce. Auquel passage il vse de ce mot d'Esprit, au lieu q̃ nous auõs mis Voix, signifiãt le dõ des lãgues, dõt plusieurs se voulãt magnifier abusoyẽt, le separãt d'auec intelligẽce.

1.Cor.14.c.16

Toutesfois

Toutesfois il nous faut touſiours pẽſer, qu'il ne ſe peut faire q̃ la lãgue ſãs le cœur, ſoit en oraiſon particuliere ou publique, ne ſoit fort deplaiſante à Dieu. Dauantage, q̃ l'ardeur & vehemence du vouloir doit eſtre ſi grande, qu'elle outrepaſſe tout ce que peut exprimer la langue. Finalement, qu'en l'oraiſon particuliere la langue meſme n'eſt point neceſſaire, ſinon d'autant que l'entendement n'eſt point ſuffiſant à s'eſmouuoir ſoymeſme: ou bien que par eſmotion vehemente il pouſſe la langue, & la contraind de ſe mettre en œuure. Car combien qu'aucunesfois les meilleures oraiſons ſe facent ſans parler: neantmoins ſouuent il aduient que l'affection du cœur eſt ſi ardente, qu'elle pouſſe & la langue & les autres membres, ſans aucune affectation ambitieuſe. De là venoit qu'Anne mere de Samuel murmuroit entre ſes leures, voulant prier. Et les fideles experimentent iournellement en eux le ſemblable, quand en leurs prieres ils iettent des voix & ſouſpirs ſans y auoir penſé. Quant aux maintiens & façons exterieures du corps, qu'on a couſtume d'obſeruer (comme de s'agenouiller & de ſe deffuler,) ce ſõt exercices, par leſquels nous nous efforçons de nous appareiller à plus grande reuerence de Dieu.

1. Sam. 1. b. 13

34 Maintenant dauantage, il nous faut apprendre non ſeulement la façon de faire oraiſon: mais le ſtile meſme & formulaire que noſtre Pere celeſte nous en a donné par ſon treſcher Fils noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. En quoy nous pouuons cognoiſtre vne bonté & douceur incomprehenſible. Car outre ce qu'il nous admonneſte & exhorte de nous retourner à luy en toutes noz neceſsitez, cõme enfãs ont leurs recours à leur Pere, toutes fois & quantes q̃ le beſoin les preſſe: cognoiſſant q̃ nous ne pouuons aſſez entẽdre cõbien grãde eſt noſtre poureté & miſere, ne cõprendre ce qui eſt bõ à luy demãder, & ce qui eſt vtile & profitable: il a voulu ſubuenir à noſtre ignorãce, & ſuppléer de ſoy-meſme le defaut de noſtre eſprit. c'eſt qu'il nous a baillé vn formulaire d'oraiſon: auquel comme en vn tableau, il nous a mis en euidence tout ce qui eſt licite de ſouhaiter & deſirer de luy: tout ce qui nous peut ſeruir & profiter, & tout ce qui nous eſt beſoin & neceſſaire de luy demander. De ceſte benignité & manſuetude nous pouuons prendre vne ſinguliere conſolation. Car nous voyons & ſommes aſſeurez, que ne luy faiſons requeſte qui ſoit illicite, importune ny eſtrange deuant luy: & ne demandons choſe qui ne luy ſoit agreable, quand ainſi enſuyuans ſa reigle, nous prions quaſi par ſa bouche. Platon voyant l'ignorance des hommes en leurs deſirs & ſouhaits qu'ils font à Dieu, leſquels ſouuent ne leur peuuent eſtre concedez ſinon à leur grand dommage: declaire que la meilleure maniere de prier eſt celle qu'a baillé vn Poete ancien, de requerir Dieu de nous faire le bien, ſoit que nous le demandions ou ne le demandions pas: & vouloir deſtourner le mal de nous, meſmes quand nous deſirerions qu'il nous aduinſt. Enquoy il a bonne opinion, comme peut auoir vn homme Payen, d'autant qu'il voit combien il eſt dangereux de requerir à Dieu ce que noſtre cupidité nous enſeigne. Et pareillement monſtre aſſez noſtre mal-heur, en ce que nous ne pouuons pas ſans dangier ouurir la bouche pour rien demander à Dieu, ſinon que le ſainct Eſprit nous conduiſe à la droite forme de bien prier. Et d'autant plus ce priuilege merite-il deſtre priſé de nous, que le Fils de Dieu nous ſuggere quaſi les parolles en la bouche, leſquelles deliurent nos eſprits de tous ſcrupules & doutes.

Matth. 6. b. 9 Luc. 11. a. 2

In Alcib. 2. vel de voto.

Rom. 8. c. 26

35 Ceſte oraiſon ou reigle de prier contient ſix requeſtes. Car i'ay raiſon de n'accorder point auec ceux qui la diuiſent en ſept articles: d'autant que l'Euangeliſte parlant en ceſte forme, Ne nous induy point en tentation, mais deliure-nous du maling: lie ces deux membres enſemble, pour en faire vne ſeule demande. comme s'il diſoit, Ne permets point que ſoyons vaincuz de tentation, ains pluſtoſt donne ſecours à noſtre fragilité, & deliure nous, de peur que nous ne ſuccombions. Et de fait les anciens Docteurs accordent à ceſte expoſition. Dont il eſt facile de iuger, que ce qui eſt adiouſté en S. Matthieu, & qu'aucuns ont prins pour vne ſeptieme requeſte, n'eſt qu'vne explication de la ſixieme, & ſe doit à icelle raporter. Or combien que l'oraiſon ſoit telle, qu'en chacune partie d'icelle nous deuons regarder l'honneur de Dieu principalement: derechef combien qu'il nous ſoit expedient que tout ce qui y eſt contenu aduienne comme nous le demandons, neantmoins les trois premieres requeſtes ſont ſpecialement deſtinées pour deſirer la gloire de Dieu, laquelle ſeule en icelles nous deuons conſiderer, ſans auoir aucun eſgard à nouſmeſmes. Les trois autres contiennent ſpecialement les choſes que deuons demander pour noz neceſsitez. Comme quand nous prions que le Nom de Dieu ſoit ſanctifié, pource que Dieu veut eſſayer ſi nous l'aimons & honnorons gratuitement ou comme mercenaire, nous ne le deuons faire pour aucun eſgard qu'ayons à noſtre profit: mais ſeulement pour conſideration de ſa gloire, ſans auoir n'autre affection, n'autre fin ou intention. Et toutesfois cela meſmes nous tourne à noſtre

Auguſt. ench. ad Laur. cap 116. Cryſoſt. auth. ope. imperf.

grande vtilité & profit. Car quand le Nom de Dieu eſt, ainſi que nous prions, ſanctifié: il eſt pareillement fait noſtre ſanctification. Mais comme dit eſt, nous ne deuõs par pourtãt auoir aucun eſgard à ce profit. tellement qu'encores que tout profit en deuſt eſtre pour nous exclud, & qu'il ne nous en deuſt rien reuenir: nous ne laiſsiõs toutesfois de ſouhaiter & requerir par priere ceſte ſanctification du Nom de Dieu, & les autres ſemblables choſes qui appartiennent à ſa gloire. Comme on voit en l'exemple de Moyſe & de S. Paul: auſquels il n'a point fait mal en deſtournant leur affection deux-meſmes, de deſirer par vn zele vehement & enflambé leur perdition, afin que meſmes auec leur dommage, ſi beſoin eſtoit, la gloire de Dieu fuſt exaltée, & ſon regne multiplié. D'autrepart, quand nous demandons noſtre pain quotidien nous eſtre donné: combien que nous demandions choſe concernante nous & noſtre profit, toutesfois nous deuons premierement en cela chercher la gloire de Dieu: tellemẽt que ſi cela ne deuoit tourner à icelle gloire, nous n'en vouluſsions faire requeſte, ne le deſirer ou vouloir auoir. Maintenant commẽçons à expoſer l'Oraiſon.

Exod. 32. g. 32
Rom. 9. a. 3

Noſtre Pere qui es és cieux.

36 Premierement icy au commencement de ceſte oraiſon apparoiſt ce que deuant nous auons dit, qu'il faut q̃ toutes noz oraiſons ſoyent de nous preſentées & adreſſées à Dieu au Nom de Ieſus Chriſt: ainſi comme nulles ne luy peuuent eſtre acceptables par autre nom. Car en ce que nous appellons Dieu noſtre Pere: nous nous adreſſons à luy au Nom de Ieſus Chriſt: d'autant que nous ne pouuons nommer Dieu noſtre Pere, & ſeroit arrogance & temerité d'vſurper le nom de ſes enfans, ſi nous n'eſtions faits tels de ſa grace en Ieſus Chriſt. Lequel eſtant ſon vray, naturel & propre Fils, nous eſt donné de luy pour frere: afin que ce que de nature il a propre ſoit fait noſtre par don & adoption, ſi en certaine foy nous acceptons celle grande beneficence. Comme dit S. Iean, que Dieu le Pere a donné à tous ceux qui croyent en ſon Fils vnique, ceſte grande excellence & priuilege d'eſtre faits enfans de Dieu. dont il s'appelle noſtre Pere, & veut eſtre de nous ainſi appellé, nous deliurant de toute defiance, par la grande douceur qui eſt comprinſe en ce Nom. Car il ne ſe peut trouuer nulle telle affection d'amour, que d'amour paternelle. Pourtant il ne nous pouuoit teſtifier par argumens plus certains ſa charité infinie enuers nous, qu'en ce qu'il a voulu que nous ſoyons renommez pour ſes enfans. Et encores eſt ſon amour plus grãde enuers nous, que toute celle des peres terriens enuers leurs enfans: d'autant qu'il eſt parfait par deſſus tous les hommes en toute bonté & miſericorde. tellement que s'il ſe pouuoit faire, que tout tant qu'il y a de peres en terre vinſent à perdre toute amour & affection paternelle, & à delaiſſer & abandonner leurs enfans: toutesfois ſi ne nous pourra-il luy iamais faillir, entant qu'il ne ſe peut nier ſoymeſme. Car nous auons ſa promeſſe, laquelle il nous a donnée par ſon Fils noſtre redempteur diſant, Si vous qui eſtes mauuais, auez accouſtumé de bien faire à voz enfans: combien plus voſtre Pere celeſte qui eſt tout bon? Item par le Prophete, La mere pourroit-elle oublier ſes enfans? Et encores ia ſoit qu'elle les oubliaſt, ſi ne vous oublieray-ie iamais. Et ſi nous ſommes ſes enfans: comme vn enfant ne ſe peut retirer en la ſauuegarde d'vn eſtrangier, ſinon en demonſtrant ou la rudeſſe & inhumanité, ou la pouureté & foibleſſe de ſon pere: auſsi nous ne pouuons chercher ſecours d'ailleurs que de noſtre Pere celeſte, ſans le deshonnorer, ou comme poure & impuiſſant, ou comme rude & cruel.

Iean 1. b. 12
1. Iean. 3. a. 1
Pſeau. 27 d. 10
Iſa. 63 d. 16
2. Tim. 2 b. 13
Matth. 7 b. 11
Iſa. 49. d 15

37 Et ne deuons alleguer que noz pechez nous doyuent rendre craintifs de nous adreſſer à luy: pource que quelque bening & debonnaire qu'il ſoit, toutesfois par noz offenſes nous l'auons irrité contre nous. Car ſi entre les hommes le fils ne ſauroit auoir meilleur aduocat enuers ſon pere lequel il a offenſé, que ſoymeſme, quand en humilité & obeiſſance recognoiſſant ſon forfait il luy vient requerir mercy, d'autant que lors vn cœur paternel ne peut mentir, qu'il ne ſe fleſchiſſe & eſmeuue par telles prieres: que fera ce Pere de miſericorde & Dieu de toute conſolation? N'exaucera-il point les pleurs & gemiſſemens de ſes enfans le prians pour euxmeſmes, meſmement puis qu'il les y cõuie & exhorte, pluſtoſt qu'il ne fera toutes les requeſtes que ſauroyent faire pour eux tous autres, au refuge deſquels ils ſe retiraſſent, en ſe deffiant & doutant de ſa bonté & clemence? Il nous fait entendre ceſte grande miſericorde paternelle par la parabole, où nous eſt repreſenté le Pere qui n'attend point que pardon luy ſoit demandé de parolle par ſon fils, lequel s'eſtoit aliené de luy, auoit prodigalement diſsipé ſa ſubſtance & commis enuers luy treſgrande offenſe: mais il le preuient, le recognoiſt de loin: quand il le voit reuenir par deuers ſoy, luy accourt au deuant, l'embraſſe, le conſole, & le reçoit en grace. Car en nous propoſant en vn homme l'exemple de ſi grande clemence & douceur: il nous

2. Cor. 1. a. 3
Luc. 15. c. 20

il nous a voulu enſeigner combien plus de grace, douceur & benignité nous deuõs attendre & eſperer de luy, qui non ſeulement eſt Pere, mais ſur tous les peres tresbon & treſpitoyable, ſi nous venons nous rendre à ſa miſericorde : encores que nous luy ayõs eſté ingrats, rebelles & mauuais enfans. Et afin de nous dõner plus de certitude que c'eſt à nous, ſi nous ſommes Chreſtiens, qu'il eſt tel Pere : il n'a pas voulu ſeulement eſtre appellé de nous Pere, mais il a voulu nõmémẽt que nous l'appellions Noſtre. Cõme ſi nous luy diſions, Pere qui es ſi doux à tes enfans, & ſi bon à leur pardonner, nous tes enfans te requerons, eſtans aſſeurez que tu es noſtre Pere, qui n'as enuers nous affection & volonté que paternelle: quoy que ſoyons indignes d'vn tel Pere, quelque mauuaiſtié qu'ayons eue, ou quelque imperfection ou poureté qui ſoit en nous. Mais pource que noſtre cœur eſt trop eſtroit pour comprendre vne telle infinité de ſa faueur, nõ ſeulement Ieſus Chriſt nous a eſté dõné de luy pour gage & arre de noſtre adoptiõ: mais auſsi il nous en a fait ſon ſainct Eſprit teſmoin, lequel nous dõne liberté de crier haut & clair à pleine voix, Abba, Pere. Ainſi, toutes fois & quãtes q̃ noſtre laſcheté nous retardera, ſouuiẽne-nous de le ſupplier qu'en ayant corrigé noſtre foibleſſe qui nous rẽd craintifs, il nous guide & pouſſe à prier hardiment par ceſt eſprit de magnanimité. *Gal. 4. a. 6*

38 Or ce qu'il ne nous eſt point icy baillé doctrine que chacun particulierement l'appelle ſon Pere, mais que pluſtoſt tous en commun l'appellions noſtre Pere: en cela nous ſommes admõneſtez combien doit eſtre fraternelle l'affection des vns enuers les autres, qui ſommes tous enfãs d'vn meſme Pere, & par vn meſme droit & tiltre de ſa pure liberalité. Car puis que celuy nous eſt à tous Pere en commun, duquel vient tout le bien que nous pouuons auoir : nous ne deuons rien auoir tellement ſeparé & diuiſé entre nous, que ne ſoyons preſts de bon courage & en toute liberalité de cœur, de le communiquer mutuellement les vns aux autres, d'autant que meſtier en eſt. Or ſi nous ſommes preſts ainſi que nous deuons eſtre, de nous ſubuenir & aider les vns aux autres : il n'y a rien enquoy nous puiſsions plus profiter à noz freres, que ſi nous les recommandons à ce tresbon Pere: lequel quand il nous eſt propice, rien ne nous defaut. Et certes nous deuons auſsi cela à ce Pere icy. Car comme celuy qui vrayement & de bon cœur ayme & deſire le bien & honneur d'vn pere de famille, pareillement il ayme & procure le bien de toute ſa maiſon : en ceſte maniere ſi nous auons bonne affection à ce Pere celeſte, c'eſt bien raiſon que la monſtrions enuers ſon peuple, ſa maiſon & ſon heritage, qu'il a tant honnoré, qu'il l'appelle la plenitude de ſon Fils vnique. Donc l'oraiſon du Chreſtien doit eſtre ainſi reiglée & compaſſée, qu'elle ſoit commune, & comprenne tous ceux qui luy ſont freres en Ieſus Chriſt: & non ſeulemẽt ceux qu'il voit & cognoiſt auiourdhuy eſtre tels, mais tous les hõmes qui viuent ſur terre, deſquels nous ne ſauons point ce que noſtre Seigneur a determiné de faire: mais ſeulement leur deuons deſirer tout bien, & en eſperer pour le mieux. Cõbien que nous deuons auoir en ſinguliere recommandatiõ & affection ſur tous les autres, les domeſtiques de la foy : leſquels en toutes choſes S. Paul ſpecialement nous recommande. Et ce ſont ceux que cognoiſſons, d'autant qu'en pouuons iuger, eſtre preſentement des vrais fideles & ſeruiteurs de Dieu. En ſomme, toutes noz oraiſons doyuent eſtre tellement communes, qu'elles regardent touſiours la communité que noſtre Seigneur a miſe en ſon regne & en ſa maiſon. *Matth. 25. a. 9* *Epheſ. 1. d. 24* *Gal. 6. c. 10*

39 Et toutesfois cela n'empeſche que ne puiſsions particulierement prier & pour nous & pour autres, moyennãt que noſtre affection ne s'eſcarte & deſtourne de la cõſideration du profit & conſeruation de ceſte communauté: mais s'y rapporte entieremẽt. Car cõbien qu'en ſoy telles oraiſons ſoyent formées particulierement: toutesfois pource qu'elles tẽdent à ce but, elles ne laiſſent d'eſtre communes. Tout cecy facilement ſe peut entendre par vne ſimilitude: Le commandement de Dieu de ſubuenir à l'indigence de tous poures, eſt general. & toutesfois ceux qui à ceſte fin ſont miſericorde, & eſlargiſſent de leur biẽ à ceux qu'ils voyent ou ſauent en auoir neceſsité, y obeiſſent : nonobſtant qu'ils ne donnent pas à tous ceux qui n'en ont pas moindre beſoin, ou pource qu'ils ne les peuuent tous cognoiſtre, ou pource qu'ils ne peuuent ſuffire à tous. En ceſte maniere, ceux ne cõtreuiennent point à la volonté de Dieu, qui regardans & penſans à ceſte commune ſocieté de l'Egliſe, vſent de telles particulieres oraiſõs: par leſquelles en particulieres parolles, mais de courage publique & commune affection ils recommadent à Dieu ou eux ou autres, deſquels il leur a voulu de plus pres donner à cognoiſtre la neceſsité. Combien que tout ne ſoit ſemblable en oraiſõ & en aumoſne. Car nous ne pouuõs ſubuenir de noz biẽs ſinõ à ceux deſquels nous ſauons la poureté: mais nous pouuons & deuons ayder par oraiſon ceux meſmes deſquels n'auons point la cognoiſſance, & qui ſont eſloignez de nous

par quelque distance & interualle que ce soit. Ce qui se fait par la generalité des oraisons, en laquelle se sont cõprins tous les enfans de Dieu, au nombre desquels aussi ceux la sont.

1. Tim. 2. c. 8. A quoy on peut rapporter ce que S. Paul exhorte les fideles de son tẽps de leuer les mains pures au ciel. car en les aduertissant que la porte seroit fermée à leurs prieres par diuorse, il leur commande de se conioindre & vnir en vray accord.

40 Apres il est dit, Qui es és cieux. Dequoy nous ne deuons entendre ne penser, qu'il soit enclos ou contenu au circuit du ciel. Car Solomon confesse que les cieux ne le peuuent comprendre. & luy par son Prophete dit, que le ciel est son siege, & la terre son marche-pied. En quoy il declaire & donne à cognoistre, qu'il n'est point cõtenu en quelque certain lieu: ains qu'il est par tout & rempliſt toutes choſes. Mais pourtant que nostre ignorance & imbecillité d'esprit, ne peut autrement comprendre ne conceuoir sa gloire, puissance, sublimité & hautesse: il nous la signifie par Le ciel, qui est la chose la plus haute & pleine de gloire & maiesté que nous pouuons contempler. Parquoy, à cause que par tout où noz sens ont apprehendé quelque chose, ils ont accoustumé de la tenir comme liée: Dieu nous est colloqué par dessus tout lieu, afin que quãd nous le voulons chercher, nous nous eleuions par dessus tout le sens de nostre ame & de nostre corps. Dauantage, par ceste maniere de parler, il est exempté de toute corruption ou mutation. Finalement il nous est signifié qu'il contient & modere tout le monde par sa puissance. Parquoy, Qui es és cieux, est autant à dire, comme s'il estoit nommé de grãdeur & hauteſſe infinie, d'essence incomprehensible, de puissance inenarrable, d'immortalité eternelle. A ceste cause ce mot nous doit esmouuoir à eleuer noz cœurs & noz espris, quãd nous pensons à Dieu: pour ne rien imaginer de luy charnel ou terrien, & ne le vouloir reigler selon nostre raison mondaine, n'assuiettir à noz affections. Semblablement il nous doit seruir à confermer en luy nostre fiance, entant qu'il nous signifie qu'il gouuerne par sa prouidence le ciel & la terre. La somme est, que sous le nom de Pere, ce Dieu qui nous est apparu en l'image de son Fils, nous est mis en auãt, afin que nous l'inuoquions en certitude de foy: & que nõ seulement ce nom de Pere, selon qu'il est familier, doit seruir à confermer nostre fiance: mais aussi à retenir noz esprits, afin qu'ils ne soyent point distraits à aucuns dieux incognuz ou controuuez: mais pluſtoſt qu'estans conduits par le Fils vnique, ils montent tout droit à celuy qui est seul Pere des Anges & des hommes. secondement, quand son throne luy est establi au ciel, que nous sommes aduertis puis qu'il gouuerne le monde, q̃ nous ne venons pas à luy en vain: veu que de son bon gré il a soin de ses creatures. Ceux qui se presentent à luy, dit l'Apoſtre, doyuent croire qu'il est Dieu: & puis, qu'il est remunerateur à tous ceux qui le cherchent. Iesus Christ approprie ici l'vn & l'autre à son Pere, afin que nostre foy soit arrestée en luy: & secondemẽt que nous soyons persuadez qu'il ne met pas en oubli nostre salut: veu qu'il daigne bien estendre sa prouidence iusqu'à nous. Ce sont les principes par lesquels S. Paul nous dispose à bien prier. car deuant que nous exhorter de descouurir noz requestes à Dieu, il met ceste preface: Ne soyez en souci de rien, le Seigneur est prochain. Dont il appert, que ceux qui n'ont point ceſt article bien resolu, que l'œil de Dieu est sur les iustes, ne font qu'entortiller leurs prieres en eux mesmes, estans en doute & perplexité

Heb. 11. b. 6

Philip. 4. b. 6

Pseau. 33. d. 18

41 La premiere requeste est, Que le Nom de Dieu soit sanctifié: la necessité de laquelle nous doit bien faire grand honte. Car que sauroit-on penser plus vilain, que de voir la gloire de Dieu estre obscurcie, partie par nostre ingratitude, partie par nostre malice? qui pis est, que par nostre orgueil & furies desbordées elle soit abolie, entant qu'en nous est? Vray est que la saincteté du Nom de Dieu reluit en despit des iniques: voire & deussent-ils creuer auec leurs desbordemens pleins de sacrilege. Et ce n'est point sans cause que le Prophete s'escrie, O dieu, selon que tõ Nom est cognu, aussi ta louange est estẽdue sur toutes les fins de la terre! Car par tout où Dieu se manifeste, il est impossible q̃ ses vertus ne viennent en auant: assauoir puissance, bonté, sagesse, iustice, misericorde, verité, lesquelles nous rauissent en admiration, & incitent à celebrer sa louange. Parquoy d'autant qu'on rauit ainsi outrageusement à Dieu sa saincteté en terre, si nous ne la pouuons maintenir cõme il seroit à desirer, c'est pour le moins que nous ayons soin de prier Dieu qu'il la maintienne. La somme est, que nous demandions que l'honneur soit rendu à Dieu tel qu'il en est digne, que les hommes ne parlent & ne pensent iamais de luy qu'auec vne singuliere reuerence: à laquelle s'oppose le mespris, qui emporte profanation: lequel vice a touſiours esté par trop commun au monde. comme encore auiourdhuy il y a trop la vogue. Et c'est dont vient la necessité de faire ceste requeste: laquelle seroit superflue s'il y auoit en nous quelque pieté. Or si le Nom de Dieu est deuemẽt sanctifié, lors qu'estant separé de tous les autres il est exalté en gloire: non seulement il nous est ici commandé

Pseau. 48. c. 11

de

de prier Dieu qu'il le conſerue entier de toute ignominie & meſpris : mais qu'il domte & abaiſſe tout le monde à l'honnorer & venerer comme il appartient. Car comme ainſi ſoit que Dieu ſe declare à nous partie en ſa parolle, partie en ſes œuures: il n'eſt pas deuement ſanctifié de nous, ſi nous ne luy rendons en tous les deux ce qui eſt ſien: & ainſi, que nous embraſſions tout ce qui procede de luy, & que ſa rigueur ne ſoit pas moins priſée & louée entre nous que ſa clemence: veu qu'en la diuerſité de ſes œuures il a par tout imprimé certaines marques de ſa gloire, leſquelles à bō droit doyuent tirer louange de toutes langues. En ce faiſant l'Eſcriture obtiendra pleine authorité enuers nous : & quoy qu'il aduienne, rien n'empeſchera que Dieu ne ſoit benit comme il merite, en tout le cours du gouuernement du monde. La requeſte auſsi tend à ce but, que toute impieté laquelle poſſede ce ſainct & ſacré Nom, periſſe : que toutes detractions & murmures, & auſsi les moqueries qui obſcurciſſent ou diminuent ceſte ſanctification, ſoyent exterminées : & que Dieu en reprimant & mettant ſous le pied tels ſacrileges, face que ſa maieſté croiſſe iournellement en plus grand luſtre.

42 La ſeconde requeſte eſt, Que le royaume de Dieu aduienne: laquelle, combien qu'elle ne contienne rien de nouueau ou ſeparé d'auec la premiere, toutesfois elle n'en eſt pas diſtinguée ſans raiſon. Car ſi nous penſons bien à noſtre tardiueté & rudeſſe, il eſt beſoin que nous ayons les oreilles battues ſouuent, de ce qui nous doit eſtre tant & plus notoire. Apres donques qu'il nous a eſté ordonné de prier Dieu, qu'il abbate & finalemēt deſtruiſe tout ce qui ſouille ſon ſacré Nom: vne ſeconde demande pareille & du tout conforme eſt adiouſtée, Que ſon regne aduienne. Or combien que nous ayōs expoſé ailleurs & defini la nature de ce royaume: ie repeteray icy en bref que Dieu eſt tenu pour Roy, quand les hommes renonçans à eux-meſmes, & meſpriſans le monde & ceſte vie terreſtre, s'addonnent à la iuſtice de Dieu pour aſpirer à la vie celeſte. Ainſi il y a deux parties de ce regne : c'eſt que Dieu corrige & abbate par la vertu de ſon Eſprit toutes cupiditez de la chair, leſquelles ſe dreſſent à grand foulle pour batailler contre luy. ſecondement qu'il plie & forme tous nos ſens, pour les aſſuiettir à ſon empire. Pourtant quiconque veut tenir bon ordre en ceſte requeſte, il faut qu'il commence par ſoy, deſirant d'eſtre purgé de toutes corruptions qui troublent en ſon cœur l'eſtat paiſible du regne de Dieu, & en infectent la pureté. Au reſte, pource que la parolle de Dieu eſt comme ſon ſceptre royal, il nous eſt ici ordonné de prier, qu'il aſſuiettiſſe les eſprits & les cœurs de tous à vne obeiſſance volontaire d'icelle. Ce qui ſe fait, quand il les touche & eſmeut d'vne inſpiration ſecrete, pour leur faire cognoiſtre quelle eſt la vertu de ſa parolle, afin qu'elle ait ſa preeminence, & ſoit tenue en tel degré d'hōneur qu'elle merite. Apres nous pourrons deſcendre aux meſchans, qui reſiſtēt à ſon empire auec obſtination & fureur deſeſperée. Dieu dōc dreſſe ſon royaume en abbaiſſant tout le monde : mais en diuerſes ſortes, c'eſt qu'il domte les appetits deſordonnez des vns, & rompt & briſe l'orgueil des autres, d'autant qu'il eſt indomtable. Nous auons à deſirer que cela ſe face chacun iour, afin que Dieu recueille des egliſes de toutes les parties du monde, qu'il les multiplie en nombre, qu'il les enrichiſſe de ſes dōs, qu'il y eſtabliſſe bon ordre: & à l'oppoſité, qu'il renuerſe tous les ennemis de ſa pure doctrine, qu'il diſſipe leurs conſeils & abbatte leurs efforts. Dont il appert, que nō ſans cauſe il nous eſt commandé d'auoir en recommandation l'accroiſſemēt continuel du regne de Dieu: veu que iamais l'eſtat des hommes ne va ſi bien, que toutes ſouilleures de vices ſoyent bien purgées entre eux, & qu'il y floriſſe pleine integrité. Or la perfection s'eſtend au dernier aduenement de Ieſus Chriſt, auquel Dieu ſera tout en toutes choſes, cōme dit S. Paul. Ainſi ceſte priere nous doit retirer de toutes les corruptions du monde, leſquelles nous ſeparent de Dieu à ce que ſon regne n'ait ſa vertu & vigueur en nous. Elle doit auſsi enflambēr en nous vn deſir & effort de mortifier noſtre chair: finalement nous inſtruire à porter patiemment la croix: veu que Dieu veut que ſon royaume ſoit auācé par tels moyēs. Et ne nous doit faſcher que l'homme exterieur ſoit corrompu, moyennant que l'interieur ſoit renouuellé. Car la condition du royaume de Dieu eſt telle, qu'en nous voyant aſſuiettis à ſa iuſtice, il nous face participans de ſa gloire. Cela ſe fait quand il donne iournellement luſtre à ſa verité, pour dechaſſer & faire eſuanouir, voire abolir du tout les menſonges & tenebres de Satan & de ſon regne: & puis quand il garde les ſiens, les adreſſe en toute droiture par ſon ſainct Eſprit, & les conferme à perſeuerer en bien: à l'oppoſite, quand il ruine les meſchantes conſpirations de ſes ennemis, eſcarte leurs embuſches & fraudes, preuient leur malice & abbat leur rebellion, iuſques à ce qu'il deface du tout par l'Eſprit de ſa bouche l'Antechriſt, & qu'il exterminе toute impieté par la clarté de ſon aduenement.

1. Cor. 15. d. 28

43 La troiſieme requeſte eſt, Que la volonté de Dieu ſoit faite en la terre comme au ciel:

ce qui depẽd bien de ſon regne,& n'en peut eſtre ſeparé: toutesfois ſi n'eſt-il pas adiouſté en vain,à cauſe de noſtre rudeſſe, laquelle n'apprehende pas aiſémẽt ne ſi toſt,qu'emporte ce mot, que Dieu regne au monde. Parquoy il n'y aura point de mal de prendre ceci comme par forme d'expoſition, que lors Dieu ſera Roy du monde, quand tous ſeront rengez ſous ſa volonté. Or il n'eſt pas ici queſtion de ſa volonté ſecrete, par laquelle il diſpoſe toutes choſes, & les ameine à telle fin que bon luy ſemble. car quoy que Satan & les iniques s'eſcarmouchent & ſe dreſſent impetueuſement contre luy, toutesfois il a ſon conſeil incomprehenſible, par lequel non ſeulement il ſait deſtourner tous leurs efforts, mais les amener au ioug, & faire par eux ce qu'il a decreté. Or ici il nous faut entendre vne autre volonté de Dieu: à ſauoir celle qui nous appelle à vne obeiſſance volontaire. Pourtant le ciel eſt notanment accomparé à la terre: pource que les Anges ſeruẽt de leur bon gré à Dieu, & ſont attentifs à executer ſes cõmandemẽs, ſelon qu'il eſt dit au Pſeaume. Il nous eſt donc commandé de prier, que cõme il ne ſe fait rien au ciel ſinõ ce q̃ Dieu a ordonné, & que les Anges ſe reiglent paiſiblemẽt à toute droture, auſsi que la terre ſoit mattée, & que toute contumace & peruerſité y ſoit abbatue, à ce qu'elle ſoit ſubiette à l'empire de Dieu. En demandant ceci nous auons à renõcer à tous deſirs de noſtre chair. car quiconque ne reſigne & ſubmet du tout ſes affections à Dieu, il s'oppoſe entant qu'en luy eſt, à la volonté d'iceluy: veu que tout ce qui procede de nous eſt vicieux. Ainſi par ceſte priere nous ſommes induits à renoncer à nouſmeſmes, à ce que Dieu nous gouuerne ſelon ſon bon plaiſir. Et non ſeulement cela, mais auſsi qu'en reduiſant à neant noſtre naturel peruers, il crée en nous eſprits & courages nouueaux, à ce que nous ne ſentions nul mouuement de cupidité qui luy ſoit rebelle: mais que nous ayons vn conſentement entier auec ſa volonté. En ſomme, que nous ne vueillons rien de nouſmeſmes: mais que ſon eſprit conduiſe noz cœurs, & qu'il nous enſeigne au dedans d'aimer ce qui luy plaiſt, & hayr ce qui luy deſplait: dont il s'enſuit auſsi, qu'il caſſe & anneantiſſe tous appetis qui repugnent à ſa volõté. Voila les trois premiers articles de l'Oraiſon: auſquels il nous cõuient auoir la ſeule gloire de Dieu deuant les yeux, oublians tout regard de nouſmeſmes, & ne penſans point à noſtre profit, lequel nous en reuient treſample: mais ſi ne le faut-il point chercher. Or combien que toutes ces choſes aduiendront indubitablemẽt en leur temps, encore que nous n'y penſions point, & que ne les deſirions ne demandions: ſi nous les faut-il toutesfois ſouhaiter & requerir. Et il nous eſt grand beſoin d'en faire ainſi, pour declarer & atteſter par ce moyen que nous ſommes ſeruiteurs à Dieu, ſeruans à ſon honneur cõme de noſtre maiſtre & pere, entant qu'en nous eſt, & y eſtans adonnez. Parquoy tous ceux qui ne ſont point touchez d'vne telle affection d'auancer la gloire de Dieu, pour prier que ſon Nom ſoit ſanctifié, que ſon regne aduienne, & ſa volonté ſoit faite, ne meritẽt pas d'eſtre tenus du nombre des enfans & ſeruiteurs de Dieu. Et comme ces choſes aduiendront maugré qu'ils en ayent, auſsi ce ſera à leur ruine & confuſion.

Pſeau. 103.d.20

44 S'enſuyt la ſeconde partie de l'Oraiſon, en laquelle nous deſcendons à ce qui nous eſt vtile. non pas qu'en laiſſant la gloire de Dieu à part, ou la mettant ſous le pied, (à laquelle teſmoin ſainct Paul nous deuons rapporter noſtre boire & manger) nous demandions ſeulement ce qui nous eſt profitable: mais ſelon que deſia nous auons aduerty, la diuerſité eſt telle, qu'aux trois premieres requeſtes il nous rauit du tout à ſoy, pour mieux eſprouuer l'honneur que nous luy portons, puis il nous ottroye de penſer auſsi à ce qui nous eſt expedient: toutesfois auec tel ſi, que nous ne deſirions rien ſinon afin qu'en tous les benefices qu'il nous eſlargit, ſa gloire ſoit tant mieux eſclarcie: veu qu'il n'y a rien plus equitable que de viure & mourir à luy. Au reſte, en ceſte requeſte nous demandons à Dieu les choſes qui nous conſeruent, & qui ſubuiennent à noz neceſsitez. Et par icelles nous demandons de Dieu generalement, tout ce dont noſtre corps a beſoin pour ſon vſage, ſous les elemens de ce monde. Non pas ce ſeulement dont nous ſoyons nourriz & veſtuz, mais tout entierement ce que Dieu ſait & cognoiſt nous eſtre bon & vtile, afin que nous puiſsions vſer des biens qu'il nous donne, en bonne paix & tranquillité. En ſomme, par ceſte petition nous nous baillons à luy comme en charge, & nous mettons en ſa prouidẽce, pour eſtre de luy nourriz, entretenus & conſeruez. Car ce treſbon Pere n'a point en deſdain de prendre meſme noſtre corps en ſa protection & ſauue-garde: afin d'exercer noſtre foy en ces baſſes & petites choſes, quand nous attendõs de luy tout ce qu'il nous faut, iuſques à vne miette de pain & vne goutte d'eau. Certes noſtre peruerſité eſt telle, que nous nous ſoucions touſiours beaucoup plus de noſtre corps que de noſtre ame. Et pourtant, pluſieurs qui s'oſent bien fier à Dieu pour leur ame, ne laiſſent point d'auoir ſolicitude pour leur corps, & touſiours doutent dequoy ils viuront, & dequoy ils ſeront veſtuz. & s'ils n'ont touſiours en main abondance de blé, de vin & d'autre prouiſion, ils

1. Cor. 10 & 31

tremblent

tremblent de peur d'auoir faute. C'eſt ce que nous auons dit, que ceſte ombre de noſtre vie corruptible nous eſt en beaucoup plus grãde eſtime, q̃ l'immortalité eternelle. D'autrepart ceux qui par certaine fiance en Dieu ſe ſont deſmis de toute ſolicitude de leurs corps, pareillement ils attendent de luy en aſſeurance les choſes plus grandes, meſme ſalut & vie eternelle. Ce n'eſt pas donc vne legiere exercitation & de petite importance pour noſtre foy, qu'eſperer de Dieu les choſes qui ont accouſtumé de nous tant faire ſoucier & tourmenter. Et auons beaucoup profité, quand nous ſommes deliurez de ceſte infidelité, laquelle eſt quaſi enracinée iuſques aux oz de tous les hommes. Ce qu'aucuns transferent cecy au pain ſuperſubſtantiel, il ne me ſemble pas fort conuenable à la ſentẽce de Ieſus Chriſt. & meſme, ſi en ceſte vie fragile & caduque nous n'attribuyons à Dieu office de Pere nourricier, l'oraiſon manqueroit & ſeroit comme rompue en partie. La raiſon qu'ils amenent eſt trop profane: c'eſt qu'il n'eſt point conuenable que les enfans de Dieu, qui doiuent eſtre ſpirituels, non ſeulement appliquent leurs deſirs aux choſes terreſtres, mais y enueloppent auſsi Dieu auec eux. voire, comme ſi ſa benediction & faueur paternelle ne reluiſoit pas meſmes au boire & mãger qu'il nous dõne: ou qu'il fuſt eſcrit en vain, que le ſeruice que nous luy rendons, a les promeſſes tant de la vie preſente q̃ de celle qui eſt à venir. Or combien que la remiſsion des pechez ſoit plus pretieuſe que la nourriture des corps: toutesfois Ieſus Chriſt a mis en premier lieu ce qui eſtoit le moindre, pour nous eſleuer petit à petit aux deux requeſtes ſuyuantes, leſquelles ſont ſpeciales pour la vie celeſte. En quoy il a ſupporté noſtre tardiueté. Or il nous ordonne de prier pour noſtre pain quotidien, afin que nous ſoyons contens de la portion que le Pere celeſte diſtribue à chacun: & que nous ne pourchaſsions nul gain par artifices ou fineſſes illicites. Cependant nous auons à noter, que le pain eſt fait noſtre par titre de donation: veu qu'il n'y a ny induſtrie ne labeur, cõme dit Moyſe, qui nous puiſſe rien acquerir, ſi la benediction de Dieu ne s'eſlargit ſur nous: meſmes que nulle quantité de viures ne nous profferoit rien, ſi elle ne nous eſtoit tournée en aliment par la bonté de Dieu. Dont il ſenſuyt que ceſte ſienne liberalité n'eſt pas moins neceſſaire aux riches qu'aux poures: veu qu'ayans leurs greniers & caues bien remplies, ils defaudroyent cõme fecs & vuydes, ſi ſa grace ne leur donnoit à iouir de leur pain. Ce mot d'Auiourdhuy ou tournellement (comme il eſt en l'autre Euangeliſte) item ce mot de Quotidien, doiuent ſeruir à brider toute cupidité deſordonnée des choſes tranſitoires, à laquelle nous ſommes trop bouillans: & ſur tout d'autant qu'elle attire d'autres maux auec ſoy. c'eſt que ſi nous auons abondance, nous la iettons à l'abandon en volupté, delices, parades, & autres eſpeces de ſuperfluité & diſſolution. Parquoy il nous eſt ordonné de requerir ſeulement ce qui ſuffiſt à noſtre neceſsité, comme au iour la iournée: & auec telle fiance que quand le Pere celeſte nous aura auiourdhuy nourris, il ne nous oubliera non plus demain. Parquoy quelque affluence de biens ou grãde prouuiſion & felicité que nous ayons, encore que tous noz greniers & celliers ſoyent pleins, il nous faut touſiours neantmoins demander noſtre pain quotidien, pẽſans & eſtans pleinement perſuadez q̃ toute ſubſtãce n'eſt rien, ſinon d'autant que noſtre Seigneur la rend fertile & vertueuſe en eſpandant ſa benediction deſſus. Et que celle meſme qui eſt en noſtre main, n'eſt point noſtre, ſinõ d'autant qu'il plaiſt à Dieu d'heure en heure nous en departir & donner l'vſage. Et pource que l'arrogance des hommes ne ſe laiſſe point aiſément perſuader cela, le Seigneur teſmoigne qu'il en a baillé vn exemple notable pour tout iamais, en repaiſſant au deſert ſon peuple de la Manne, afin de nous aduertir que l'homme ne vit pas du pain ſeulement, mais pluſtoſt de la parolle ſortant de ſa bouche. Par laquelle ſentence il ſignifie que c'eſt ſa ſeule vertu, par laquelle ſont ſouſtenues & les vies & les forces: combien qu'icelle nous ſoit diſpenſée ſous elemens corporels. Comme auſsi par le contraire il nous le demonſtre, quand il briſe la force du pain, tellement que ceux qui mangent languiſſent de famine: & oſte la ſubſtance à l'eau, tellement que ceux qui boyuent deſechent de ſoif. Et ceux qui non contens de leur pain quotidien, mais ayans le cœur à cupidité & auarice, & deſirans infinité: ou ceux qui ſe repoſans en leur abondance, & ſe confians en leurs richeſſes, font neantmoins ceſte demande à Dieu: ils ne font que ſe mocquer de luy. Car les premiers luy demandent ce qu'ils ne voudroyent point auoir obtenu, & qu'ils ont en abomination, c'eſt à dire leur pain quotidien ſeulement: & tant qu'ils peuuent ils luy celent & diſſimulent leur auarice & conuoitiſe, au lieu que la vraye oraiſon luy doit declairer & ouurir tout le cœur. Et les ſeconds luy demandent ce qu'ils n'attendent n'eſperent de luy: car ils le penſent deſia auoir chez eux. En ce que nous diſons le pain Noſtre, apparoiſt & ſe donne à cognoiſtre plus amplement la grace & benignité de Dieu: laquelle fait noſtre ce qui ne nous eſtoit nullement deu. Combien que ie ne repugne pas fort à ceux qui penſent que par ce

1. Tim. 4. c. 8

Leui. 26. c. 20

Deut. 8. a. 3 Matth. 4. a. 4 Leui. 26. c. 26

mot eſt ſignifié le pain qui ſoit gagné par noſtre iuſte labeur, ſans detriment d'autruy & ſans aucune fraude: pource que tout ce qui eſt acquis iniquement, n'eſt iamais noſtre. En ce qu'il eſt dit, Donne nous: c'eſt pour nous ſignifier, que de quelque part ou par quelque moyen que nous l'ayons, c'eſt touſiours le pur & gratuit don de Dieu: combien qu'il nous ſoit aduenu par le trauail de noz mains, ou par noſtre art & induſtrie, ou par quelconque autre forme que ce ſoit.

45 Il s'enſuit, Quitte nous noz offenſes ou noz dettes: en laquelle requeſte & en la prochaine, Ieſus Chriſt a cõprins tout ce qui cõcerne le ſalut de noz ames. cõme auſsi l'alliance ſpirituelle que Dieu a traitée auec ſon Egliſe, cõſiſte du tout en ces deux membres: c'eſt d'eſcrire ſa loy en noz cœurs, & d'eſtre propice à noz iniquitez. Ici noſtre Seigneur Ieſus commence par le pardon: puis il adiouſtera la ſeconde grace, que Dieu nous defende par la vertu de ſon Eſprit, & nous ſouſtienne par le ſecours d'iceluy, à ce que nous perſiſtions inuincibles contre toutes tentations. Or en nommant les pechez Dettes, il ſignifie que nous en deuons la peine: & nous ſeroit impoſsible d'en ſatisfaire, ſi nous n'en eſtions deliurez par ceſte remiſsion, qui eſt vn pardõ de ſa miſericorde gratuite, en ce qu'il luy plait liberalement effacer noz dettes, n'en receuant aucun payement, mais en ſe ſatisfaiſant de ſa propre miſericorde en Ieſus Chriſt, lequel s'eſt vne fois liuré pour nous en recompenſe de tous noz forfaits. Pourtant tous ceux qui ſe confient d'appaiſer Dieu par leurs merites, ou ceux qui cuydent acquerir pardon d'ailleurs, & qui veulent ſe rachetter par telles ſatisfactions, ne peuuent communiquer à ceſte remiſsion gratuite: & en priant en ceſte façon, ne font que ſouſsigner à leur accuſation, meſme ratifier leur condamnation par leur teſmoignage propre. Ils ſe confeſſent eſtre detteurs s'ils ne ſont acquitez par remiſsion gratuite: laquelle toutesfois ils n'acceptent pas, mais pluſtoſt la reiettent en ingerant leurs merites & ſatisfactions. car en ce faiſant ils n'implorent pas ſa miſericorde, mais ſe veulent acquiter en ſon iugement. Quant à ceux qui ſe forgent par ſonges vne telle perfection, qui nous exempte de ceſte neceſsité de ſupplier pour obtenir pardon, qu'ils ayent tels diſciples qu'ils voudront: moyennant qu'on ſache qu'ils arrachent à Ieſus Chriſt tous ceux qu'ils acquierent à eux, veu que luy en induyſant les ſiens à confeſſer leur coulpe, ne reçoit ny aduoue que les pecheurs. non pas qu'il nourriſſe les fautes par flatterie, mais pource qu'il ſait que les fideles ne ſont iamais tellement deſpouillez des infirmitez de leur chair, qu'ils ne ſoyent touſiours redeuables au iugement de Dieu. Il eſt bien à ſouhaitter, qu'en nous eſtans acquittez de tous deuoirs nous puiſsiõs vrayement nous congratuler deuant Dieu, que nous ſommes purs de toutes macules: & nous y faut trauailler tant qu'il eſt poſsible. Mais puis qu'il plaiſt à Dieu de reformer petit à petit ſon image en nous, en ſorte qu'il demeure touſiours quelque cõtagion en noſtre chair, il n'a pas fallu laiſſer ce remede. Or ſi Ieſus Chriſt, ſelon l'authorité à luy donnée par le Pere, nous commande d'auoir tout le cours de noſtre vie refuge à demander pardon de noz defauts: qui eſt-ce qui pourra porter ces nouueaux docteurs & follets, qui ſous ombre d'vn fantoſme de ſainteté parfaite, s'efforcent d'esblouir les yeux des ſimples, leur faiſant à croire qu'ils ſont purs de toute offenſe? ce qui n'eſt autre choſe, teſmoin S. Iean, que faire Dieu menteur. Ces brouillons par vn meſme moyen deſchirent par pieces l'alliance de Dieu, en laquelle noſtre ſalut eſt contenu: car de deux articles ils en raclẽt l'vn, & en ce faiſant la renuerſent du tout, eſtans non ſeulement ſacrileges en ce qu'ils ſeparent des choſes tant conioinctes, mais auſsi meſchans & cruels, accablans les poures ames de deſeſpoir: qui plus eſt, eſtans deſloyaux à eux meſmes & à leurs ſemblables, d'autant qu'ils cherchent à s'endormir en vne ſtupidité, laquelle contrarie directement à la miſericorde de Dieu. Quant à ce qu'ils obiectent, qu'en deſirant l'aduenement du royaume de Dieu nous requerons auſsi l'abolition des pechez, c'eſt vne ſophiſterie trop puerile: pource qu'en la premiere table de l'oraiſon nous ſommes induits à chercher la perfection ſouueraine, ici noſtre infirmité nous eſt propoſée. Ainſi les deux s'accordent tresbien: c'eſt qu'en aſpirant où nous pretẽdons, nous ne meſpriſions point les remedes que neceſsité requiert. Et nous demandons finalement ceſte remiſsion nous eſtre faite, comme nous remettons à nos detteurs: c'eſt à dire, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont fait aucun tort ou iniure: & nous ont offenſé ou en faits ou en dits. Non pas que nous pardonnions & remettions la coulpe du peché: ce qui appartient à Dieu ſeul. mais le pardon & la remiſsion qu'il nous faut faire, eſt d'oſter volontairement de noſtre cœur toute ire, haine, deſir de vengeance: & de mettre en oubly toute iniure & offenſe qui nous ait eſté faite, ſans garder aucune maluueillance contre perſonne. Parquoy nous ne deuons demander à Dieu remiſsion de noz pechez, ſi auſsi de noſtre part nous ne remettons, en la maniere q̃ dit a eſté, à tous ceux qui nous ont offenſez, ou qui

Ierem. 31 f. 33. & 33. a. 8

Rom. 3. c. 24

1. Iean 1. d. 10

Iſa. 43. d. 25

ou qui nous offẽsent. Et si nous ne tenons quelque hayne en nostre courage, gardons aucune affection de vengeance, ou pensons commẽt nous pourrons nuire à noz ennemiz, malfaicteurs ou malvueillans : & mesmes si nous ne nous efforçons de tout nostre pouuoir de reuenir en grace auec eux, nous recõcillier à eux, auoir paix, amour & charité auec eux, leur faire tout seruice & plaisir: nous requerons à Dieu en ceste priere, qu'il ne nous face point remission de noz pechez. Car nous requerons qu'il la nous face, comme aussi nous la faisons aux autres. Et cela est demander qu'il ne la nous face point, si nous ne la faisons. Ceux donc qui sont tels, qu'obtiennent-ils par leur demande, sinon plus grieue damnation? Finalement il nous faut noter que ceste condition, Qu'il nous remette, comme nous remettons à nous detteurs: n'est pas mise & adioustée, pourtant que par la remission que nous faisons aux autres, nous meritions aussi que nostre Seigneur nous remette: mais en ce mot il a seulement voulu soulager l'imbecillité de nostre foy. Car il a adiousté cela comme vn signe, par lequel nous fussions cõfirmez, qu'aussi certainement de luy nous est faite remission des pechez, comme nous sauons certainement qu'elle est de nous faite aux autres, quand nostre cœur est entieremẽt vuide & purgé de toute haine, enuie, malvueillance & vengeãce. Et dauantage il a voulu monstrer par ce mot, qu'il reiette du nombre de ses enfans ceux qui enclins à se venger & difficiles à pardonner, sont obstinez en leurs inimitiez : & qui ardans leur mauuais cœur & indignatiõ contre leur prochain, prient à Dieu qu'il vueille laisser & oublier la sienne enuers eux: afin que ceux la ne soyent si hardiz de l'inuoquer pour leur Pere. Comme aussi Iesus Christ l'a notamment exprimé en S. Luc.

46 La sixieme requeste, comme nous auons dit, respond à la promesse que Dieu nous a dõnée & faite, d'imprimer sa loy en noz cœurs. Mais pource que nous ne pouuons pas seruir Dieu sans bataille continuellement, voire auec grans efforts & difficiles: nous requerõs ici qu'il nous munisse d'armes fortes, & defende de son secours, à ce que nous soyons suffisans pour obtenir victoire. En quoy nous sommes aduertis, que non seulement nous auons besoin d'estre amollis, pliez & formez par la grace du sainct Esprit à l'obeissance de Dieu: mais aussi d'estre fortifiez par son ayde pour estre rendus inuincibles tant contre les embusches de Satan, que cõtre ses alarmes. Or il y a plusieurs & diuerses manieres de tentations. Car toutes les mauuaises conceptions de nostre entẽdement, nous induisantes à transgresser la Loy, lesquelles ou nostre concupiscence nous suscite, ou le diable esmeut en nous, sont tentations. Et les choses qui de leur nature ne sont point mauuaises: toutesfois par l'astuce du diable nous sont faites tentations, quand elles nous sont mises deuant les yeux, afin que par leur obiect nous soyons retirez & declinions de Dieu. Et de ces dernieres tentations les vnes sont à dextre, les autres à senestre. A dextre, comme richesses, puissance, honneurs, & autres telles: lesquelles bien souuent par l'apparence du bien & clarté qu'elles se monstrent auoir, esblouissent la veue des hommes: & par leur douceur les enyurẽt, pour leur faire oublier Dieu. A senestre, comme pouureté, ignominie, mespriſement, afflictions, & autres semblables: pour la dureté & difficulté desquelles ils se desconfortẽt, perdẽt tout courage, laissent toute fiance & esperance, & finalement soyent du tout alienez de Dieu. Or par ceste sixieme demande, nous requerons à Dieu nostre Pere, qu'il ne nous permette point succomber en ces tentations, lesquelles bataillent contre nous: tant celles que nostre concupiscence produit en nous, que celles qui nous sont propotées du diable. mais que plustost de sa main il nous soustiẽne & fortifie: afin qu'en sa vertu nous puissiõs estre fermes, & cõsister contre tous les assauts du malin ennemy: quelques pẽsées qu'il induise en noz entẽdemẽs. Et q̃ nous tourniõs à biẽ tout ce qu'il nous propose d'vne part & d'autre: c'est à dire, que ne nous esleuions point pour aucune prosperité, & que ne nous desconfortions ne desesperions pour aucune aduersité. Toutesfois nous ne prions pas icy que nous ne sentions aucunes tentations, desquelles il nous est grãdement besoin que nous soyons pluſtoſt esueillez, picquez & stimulez, afin q̃ ne soyons par trop paresseux & endormiz. Car Dauid pour neant ne souhaittoit pas d'estre tenté de nostre Seigneur. & nostre Seigneur ne tente pas tous les iours les siens sans cause, les chastiant pour leur enseignement, par ignominie, poureté, tribulations & autres especes de croix. Mais Dieu tente en vne sorte, & le diable en vne autre. Car le diable tente pour perdre, pour damner, pour confondre, pour abysmer. Au contraire, Dieu tente pour prendre l'experience de la sincerité de ses seruiteurs, en les esprouuant: & pour augmenter leur force spirituelle, pour mortifier, purger & brusler leur chair en l'exerçant: laquelle si elle n'estoit en ceste maniere reprimée, s'eſcarmoucheroit & se rebelleroit outre mesure. Dauantage le diable assaut en trahison & au despourueu, pour opprimer deuant qu'on y

Iaq. 1 a. 2. & b. 14 Matth. 4 a. 13 1. Thes. 3 b. 36

Iaq. 1. a. 2 Pseau. 26 a. 2 Genes. 22 a. 2 Deut. 8. a. 2. & 13. a 3 1 Cor. 10. c. 13

penſe. mais Dieu ne nous laiſſe point tenter outre ce que nous pouuons: ains fait bonne iſſue auec la tentation, afin que nous puiſsions ſouſtenir & porter tout ce qu'il nous enuoye. Il n'y a pas grand intereſt, d'entendre par le nom du Malin, le diable ou le peché: car Satan eſt l'aduerſaire qui machine noſtre ruine: le peché eſt les armeures, deſquelles il vſe pour nous opprimer & meurtrir. Noſtre requeſte donc eſt telle, que nous ne ſoyons point vaincuz n'opprimez par aucunes tentations: mais que par la vertu de noſtre Seigneur, nous conſiſtions forts & fermes contre toutes puiſſances contraires, qui eſt ne ſuccomber point aux tentations: afin qu'eſtans receuz en ſa ſauuegarde & aſſeurez par ſa protection & defenſe, nous ſoyons vainqueurs par deſſus le peché, la mort, les portes d'enfer, & tout le regne du diable. ce qui eſt eſtre deliuré du malin. Parquoy il faut icy diligẽment noter, qu'il n'eſt point en noſtre puiſſance de venir en combat contre le diable, ſi fort & ſi grand batailleur, ne de ſouſtenir ſes aſſauts, & reſiſter à ſa violence. car autrement en vain, ou par moquerie nous demanderions à Dieu, ce que nous aurions de nouſ-meſmes. Certes ceux qui en fiance d'eux-meſmes, ſe preparet à batailler contre luy, n'entẽdent pas bien à quel ennemy ils ont à faire, ne cõbien il eſt fort & ruſé à la guerre, ne comment il eſt bien armé de toutes pieces. Maintenant nous demandons eſtre deliurez de ſa puiſſance, comme de la gueule d'vn lyon furieux & affamé: eſtans preſts d'eſtre incontinẽt deſmembrez par ſes ongles & par ſes dẽts, & finalemẽt engloutiz par luy, ſi noſtre Seigneur eſt quelque peu eſloigné de nous: eſtans neantmoins certains, q̃ ſi le Seigneur eſt preſent à noſtre aide, & cõbat pour nous ſans noſtre force, en ſa vertu nous ferons vertu. Que les autres ſe confient cõme ils voudront, de leur franc & liberal arbitre, & de la puiſſance qu'ils penſent auoir d'eux-meſmes: de noſtre coſté il nous doit bien ſuffire, q̃ par la ſeule vertu de Dieu nous cõſiſtons, & pouuõs tout ce q̃ nous pouuõs. En ceſte requeſte ſõt cõprinſes plus de choſes qu'il ne ſemble en apparence. Car ſi l'Eſprit de Dieu eſt noſtre vertu pour batailler contre Satan, nous ne pourrons iamais obtenir victoire, que premierement nous ne ſoyons à deliure de l'infirmité de noſtre chair, eſtãs rempliz de la force d'iceluy. Parquoy en demandant d'eſtre deliurez de Satan & de peché, nous requerons que nouuelles graces de Dieu nous ſoyent augmentées aſsiduellement: iuſques à ce qu'eſtans paruenuz à la perfection, nous puiſsions triompher contre tout mal. Il ſemble à d'aucuns qu'il n'y ait nul propos de requerir à Dieu, qu'il ne nous induiſe point en tentation: veu que c'eſt choſe contraire à ſa nature, teſmoin ſainct Iaques, de tenter perſonne. mais deſia la queſtion a eſté ſolue en partie: c'eſt qu'à proprement parler, noſtre cupidité eſt cauſe de toutes tentations, deſquelles nous ſommes vaincus: & pourtant, que la coulpe nous en doit eſtre imputée. Et de fait ſainct Iaques ne veut autre choſe, ſinon monſtrer que c'eſt en vain & iniuſtement que nous taſchons de reietter ſur Dieu les vices, deſquels nous nous ſentons coulpables. Au reſte, cela n'empeſche pas que Dieu, quand bon luy ſemble, ne nous aſſuiettiſſe à Satan, qu'il nous precipite en ſens reprouué & en cupiditez enormes: & par ce moyen nous pouſſe en tentation d'vn iugemẽt iuſte, mais occulte & caché: pource que ſouuent la cauſe de ce que Dieu fait, eſt incognue aux hommes, laquelle luy eſt certaine. Dont ie conclu, que ceſte façon de parler n'eſt pas impropre, ſi nous ſommes bien perſuadez que ce ne ſont pas menaces de petis enfans, quãd il denonce tant de fois qu'il exerce ſon ire & ſa vengeance ſur les reprouuez, en les frappant d'aueuglement & de dureté de cœur.

2. Pier. 2 b. 9
1. Pier. 5 c. 8

Pſeam. 60 b. 14

Iaq. 1. c. 13

47 Ces trois dernieres requeſtes, par leſquelles nous recommãdõs à Dieu nous & toutes les choſes qui nous concernent, monſtrent euidẽment ce que nous auõs deuãt dit: q̃ les oraiſons des Chreſtiẽs doyuent eſtre communes & tendantes à l'edification & profit general de l'Egliſe, & à l'auancement publique de la communion des fidelles. Car par icelles requeſtes, nul ne demande qu'il luy ſoit donné à part: mais tous en cõmun nous requerons noſtre pain, que nos pechez nous ſoyent remis, que ne ſoyons induits en tentation, mais q̃ ſoyõs deliurez du malin. Apres toutes les requeſtes eſt adiouſtée la cauſe dõt procede ſi grande audace de demãder, & fiance d'obtenir. Laquelle cauſe, combien qu'elle ne ſoit point exprimée aux liures Latins, neantmoins eſt tellement conuenable à ce lieu, qu'elle ne doit point eſtre omiſe: c'eſt que Le regne, la puiſſance & la gloire appartiennẽt à Dieu és ſiecles des ſiecles. & en ceci nous auõs vn ferme & tranquille repos pour noſtre foy. Car ſi noz oraiſõs deuoyẽt eſtre recõmandées à Dieu pour noſtre dignité: qui ſeroit celuy qui oſeroit ſeulemẽt ouurir la bouche deuãt luy? Maiſtenãt cõbiẽ q̃ ſoyõs plus q̃ miſerables, plus qu'indignes, & n'ayõs du tout riẽ pour no⁹ priſer enuers Dieu: toutefois no⁹ aurõs touſiours cauſe de prier, & ne pdrõs iamais noſtre cõfiãce, puis qu'à

qu'à noſtre Pere ne peut eſtre oſté le Regne, la puiſſance & la gloire. Finalement pour conclurre l'oraiſon, eſt mis Amen. Enquoy eſt exprimée l'ardeur du deſir que nous auons d'obtenir toutes les demãdes qu'auõs faites à Dieu. Et auſsi eſt cõfermée noſtre eſperãce, q̃ tout ce qu'auõs prié nous eſt accordé, & certainemẽt ſera parfait: car il nous eſt promis de Dieu, qui ne peut mentir en ſes promeſſes. Et cela conuient à ce que nous auons cy deſſus allegué: Seigneur, fay ce que nous demandõs à cauſe de ton nom, & non pas pour l'amour de nous ou de noſtre iuſtice. Car les Saincts parlans ainſi, non ſeulement monſtrent à quelle fin ils prient, mais auſsi ſe confeſſent eſtre indignes de rien impetrer, ſi Dieu ne preuoit la raiſon d'y eſtre induit en ſoy-meſme: & pourtant que toute leur fiance eſt en la ſeule bonté de Dieu, laquelle il a de nature.

48 Nous voyons tout ce que nous deuons, & qu'entierement auſsi nous pouuons demander à Dieu, eſtre deſcrit & contenu en ceſte oraiſon, reigle & formulaire de prier qui nous a eſté baillée par noſtre bõ maiſtre Ieſus Chriſt. Lequel par le Pere nous a eſté ordõné Docteur: & lequel il veut eſtre ſeul eſcouté & obey. Car il a touſiours eſté ſa ſapience eternelle, entant qu'il eſt Dieu: & entant qu'il a eſté fait homme, il a eſté ſon grand ambaſſadeur & meſſagier donné aux hommes. Et tellement eſt ceſte oraiſon parfaite, que toute autre choſe qu'on y adiouſte, laquelle ne s'y peut rapporter, eſt contre Dieu, & ne nous ſera iamais ottroyée de luy. Car icy il nous a declairé tout ce qui luy eſt agreable, tout ce qui nous eſt neceſſaire, & tout ce qu'il nous veut donner. Parquoy tous ceux qui veulent aller plus auant, & qui preſument de requerir autre choſe à Dieu, qui ne ſoit comprinſe & entendue en ceſte oraiſon: premierement ils veulent adiouſter du leur à la ſapience de Dieu (qui eſt vn grand blaſpheme.) Secondement ils ne ſe contentent point de la volonté de Dieu, & ne ſe contiennẽt ſous icelle. Tiercement ils ne ſeront point exaucez, d'autant qu'ils ne prient point en foy. Or qu'ils ne puiſſent point ainſi prier en foy, il eſt treſcertain. car en cela ils n'ont nulle parolle de Dieu pour eux: ſur laquelle ſi la foy ne s'appuye, elle ne peut nullement eſtre. Or ceux qui en delaiſſant la reigle du Maiſtre, ſe donnent congé en leurs ſouhaits & prieres d'enſuyure ce que leur fantaſie porte, non ſeulement ils n'ont point de parolle de Dieu: mais tant qu'ils peuuent ils y contreuiennent. Tertullien donc a parlé bien vray & treſproprement, l'appellant l'Oraiſon legitime: ſignifiant tacitement que toutes autres ſont irrigulieres & illicites.

Matt. 17 a. 5

Vide Auguſt. de oratio. ad Probam.

De fuga in perſec.

49 Nous ne voulons pourtant cecy eſtre ainſi prins & entendu, comme ſi nous deuions tellement eſtre aſtreints à ceſte oraiſon & formulaire de prier, qu'il ne fuſt licite d'en changer vne ſyllabe, ne d'vſer d'autres parolles en priant. Car nous auons beaucoup d'oraiſons par tout en l'Eſcriture bien diuerſes en parolle de ceſte-cy, eſcrites toutesfois d'vn meſme Eſprit, & deſquelles l'vſage nous eſt grandement vtile. Pluſieurs auſsi ſont ſuggerées aſsiduellement aux fideles par vn meſme Eſprit: leſquelles ne conuiennent pas du tout en ſimilitude de parolles. Seulement nous voulons enſeigner, qu'entierement nul ne cherche, n'attende & ne requiere autre choſe, que ce qui eſt ſommairement comprins en ceſte-cy. Et combien qu'il face demande bien diuerſe en parolles: toutesfois que de ſens elle ne varie nullement. cõme il eſt certain que toutes autres oraiſons de l'Eſcriture, & celles dont vſent les fideles, ſe rapportent à ceſte-cy. Vrayemẽt il ne s'en peut trouuer nulle autre, qu'on puiſſe non pas preferer, mais auſsi equiparer à la perfectiõ de ceſte-cy. Car il n'y a rien eſté laiſſé de tout ce qu'on peut penſer pour les louanges de Dieu, ne de tout ce que l'homme doit deſirer pour ſon profit & commodité. Et tout ce y eſt ſi bien & ſi parfaitement comprins: qu'à tous toute eſperance eſt bien oſtée de pouuoir inuẽter autre meilleur formulaire d'oraiſon. En ſomme, ayons ſouuenance que ceſte eſt la doctrine de la Sapience de Dieu, qui a enſeigné ce qu'elle a voulu, & a voulu ce qui eſtoit beſoin.

50 Et combien que, comme deuant a eſté dit, il nous faut touſiours ſouſpirer & prier ſans ceſſe, ayans noz cœurs eſleuez à Dieu: pource toutesfois que noſtre fragilité eſt telle, qu'elle a affaire de beaucoup d'aides, & que noſtre pareſſe a grãd beſoin d'eſtre eſueillée: il eſt bon qu'vn chacun pour plus grand exercice de prier, ſe conſtitue en ſon particulier certaines heures, leſquelles ne paſſent point ſans oraiſon, & qu'en icelles toute l'affection de noſtre cœur y ſoit entierement appliquée. comme quand nous nous leuons au matin, deuant que cõmencer noſtre ouurage, & ce qu'auons à faire au iour: quand l'heure eſt de prendre noſtre repas & refection des biens de Dieu, & apres que l'auons priſe: quand tout noſtre ouurage du iour finy, le tẽps eſt de prendre noſtre repos. Pourueu auſsi que ce ne ſoit point vne ſuperſtitieuſe obſeruation des heures, & que comme nous eſtans acquitez en icelles de noſtre deuoir enuers Dieu, nous penſions bien auoir ſatisfait pour tout le reſte du temps: mais q̃ ce ſoit pour vne diſcipline & inſtructiõ de noſtre imbecillité, laq̃lle en ſoit ainſi exercée & aiguillõnée le plus ſouuẽt qu'il ſera poſsible. Principalemẽt nous deuons auoir vne

grande ſolicitude, que toutes fois & quantes que nous ſommes affligez de quelque perplexité ou accident, ou que voyons qu'autres le ſont, incontinent nous courions de cœur à Dieu, en inuoquant ſon aide. Auſsi que ne laiſsions paſſer nulle proſperité qui nous aduienne, ou que ſachiõs eſtre aduenue à autres, que par louange & action de graces ne nous declairions recognoiſtre ſa puiſſance & ſa bonté. Finalement, en toute oraiſon il nous faut ſoigneuſement garder de ne vouloir aſſubiettir ne lier Dieu à aucunes certaines circõſtances, ne luy determiner, conſtituer, ou limiter ne temps, ne lieu, ne façon ou maniere, de faire & accomplir ce que requerons. comme en ceſte oraiſon nous ſommes enſeignez de ne luy mettre aucune loy, ou impoſer quelque condition: mais de tout laiſſer & ſubmettre à ſon bon plaiſir, afin que ce qu'il fera ſoit fait par telle maniere, en tel temps & en tel lieu qu'il luy ſemblera bon. Pour laquelle cauſe auparauant que luy faire aucune priere pour nous & noz neceſsitez, nous luy requerons premierement que ſa volonté ſoit faite. En quoy deſia nous luy aſſubiettiſſons la noſtre: afin que comme par vne bride eſtant arreſtée & retenue, elle ne preſume de le vouloir renger ſous ſoy: mais le conſtitue maiſtre & directeur de toutes ſes affections.

51 Si ayans ainſi nos cœurs formez en ceſte obeiſſance, nous permettons que ſoyons gouuernez par les loix de ſa prouidence diuine, facilement nous apprendrons de perſeuerer en oraiſon, & d'attendre en patience le Seigneur, en differant noz deſirs à l'heure de ſa volonté: eſtãs de luy aſſeurez, qu'encore qu'il ne nous apparoiſſe, toutesfois il nous eſt touſiours preſent: & qu'en ſon temps il declairera qu'il n'aura iamais eu les aureilles ſourdes à noz prieres, qui ſembloyent aux hõmes eſtre de luy reiettées & meſpriſées. Ce qui nous ſeruira d'vne merueilleuſe conſolation, afin que ne nous deſolions & deſeſperiõs, encore que quelque fois Dieu ne nous ſatisfait pas à noz premiers ſouhaits. comme ont accouſtumé de faire ceux leſquels eſtans tranſportez d'vne ardeur vehemente, inuoquent tellement Dieu, q̃ ſi dés le premier coup il ne les viſite, & preſentemẽt ne leur dõne aide, incontinẽt ils imaginẽt qu'il eſt courroucé & indigné cõtre eux: & ayans perdu toute eſperance d'eſtre exaucez, ceſſent de l'inuoquer. mais pluſtoſt qu'en differãt noſtre eſperance par bõne moderation, pourſuyuions ceſte perſeuerance, laquelle nous eſt tant recommandée en l'Eſcriture: car on peut ſouuent voir aux Pſeaumes, que Dauid & les autres fideles, quand il ſemble qu'ils n'ayent fait que battre l'eau en priant, & que Dieu ait fait le ſourd, ne deſiſtent pas pour cela de prier. Et de fait on n'attribue point à la parolle de Dieu l'authorité qu'elle merite, ſinon qu'on y adiouſte foy, encore q̃ tout ce qu'on voit y ſoit cõtraire. Dauantage ce nous ſera vn bon remede pour nous garder de tenter Dieu, & de ne le prouoquer & irriter contre nous par noſtre impatience & importunité: comme font ceux qui ne veulent conuenir auec luy, ſinon en marchandant par certaines pactions & conditions: & comme s'il eſtoit ſerf & ſuiet à leurs cupiditez, le voulant reduire ſous les loix de leur demande: auſquelles ſi incontinent il n'obeiſt, ils ſe corroucent, grondent, meſdiſent, murmurent & tempeſtent. Auſquels bien ſouuent en ſa fureur & indignation il accorde & donne ce qu'en ſa miſericorde & faueur il denie & refuſe aux autres. Nous en auõs l'exemple aux enfans d'Iſrael, auſquels il euſt eſté beaucoup meilleur de n'eſtre point exaucez de Dieu, que d'auoir les chairs & volailles qu'il leur donna en ſon ire.

Nomb. 11. d. 18, & 33

52 Et ſi en la fin meſme, encore apres longue attente, noſtre ſens ne peut comprendre que nous aurons profité en noz prieres, & n'en ſent point aucun emolument: ce neantmoins noſtre foy nous certifiera ce que noſtre ſens n'aura peu apperceuoir, c'eſt que nous aurons obtenu de Dieu tout ce q̃ bon aura eſté veu que tant ſouuent noſtre Seigneur promet d'auoir la ſolicitude de noz faſcheries qui nous greuẽt, apres que nous les luy aurons vne fois expoſées: & ainſi fera que nous poſſederons en pourete toute abondance: en affliction, toute conſolation. Car encore que tout nous defaille, toutesfois le Seigneur Dieu iamais ne nous delaira, d'autant qu'il ne peut point fruſtrer l'attente & patience des ſiens. Et il nous ſera ſeul aſſez pour toutes choſes: d'autant qu'en ſoy il contient tous biens, leſquels apres il nous reuelera au iour de ſon iugement, auquel il manifeſtera pleinement ſon regne. Il y a outreplus à noter, encore que Dieu nous accorde du premier coup noz prieres, que toutesfois il ne reſpond pas à la forme expreſſe: mais en nous tenant en ſuſpens quant à l'apparence, il nous exauce d'vne façon admirable, & monſtre que nous ne l'auons pas requis en vain. Et c'eſt ce qu'a entendu ſainct Iean en diſant, Si nous cognoiſſons qu'il nous oit, quand nous luy auons demandé quelque choſe, nous cognoiſſons que nous auons obtenu les requeſtes q̃ nous luy auons demãdées. Il ſemble q̃ ce ſoit vne ſuperfluité de parolles bien froide, mais c'eſt vne declaration bien vtile pour nous aduertir, encore que Dieu ne nous cõplaiſe & ne nous gratifie pas en noz ſouhaits, qu'il ne laiſſe pas de nous eſtre humain & propice: en ſorte que noſtre eſperance s'appuyant ſur ſa parolle, ne ſera iamais fruſtrée.

1. Iean 5. 6. 15

Il eſt

Il eſt tant beſoin & neceſſaire aux fideles de ſe ſouſtenir par ceſte patience, que rien plus. Car ils ne dureroyent point, s'ils ne s'appuyoyent ſur icelle. Car le Seigneur n'vſe point de legiere experience pour eſprouuer les ſiens: & non ſeulement les exerce aſſez rudement, mais les redige ſouuentesfois en toutes extremes neceſsitez: & les y laiſſe bien longuemẽt, deuant qu'il leur donne gouſt & ſaueur de ſa douceur. Et comme dit Anne, deuant que viuifier il mortifie: deuant que mettre en vie il deiette aux enfers. Que pourroyent-ils, eſtãs ainſi affligez, deſolez & deſia demy morts, ſinon perdre tout courage, & tomber en deſeſpoir, n'eſtoit que ceſte penſée les releuaſt: c'eſt qu'ils ſont regardez de Dieu, & qu'ils auront bonne iſſue de tout ce que preſentement ils ſouffrent & endurent? Toutesfois combien qu'ils s'appuyent ſur ceſte aſſeurance, ſi ne laiſſent-ils point de prier: d'autant que s'il n'y a en noſtre priere conſtance de perſeuerer, noſtre oraiſon ne profite de rien. 1. Sam. 2. b. 6

CHAP. XXI.

De l'election eternelle: par laquelle Dieu en a predeſtiné les vns à ſalut, & les autres à condamnation.

RE ce que l'alliance de vie n'eſt pas egalement preſchée à tout le monde: & meſmes où elle eſt preſchée, n'eſt pas egalement receue de tous: en ceſte diuerſité il apparoit vn ſecret admirable du iugemẽt de Dieu. car il n'y a nulle doute que ceſte varieté ne ſerue à ſon bon plaiſir. Or ſi c'eſt choſe euidente que cela ſe fait par le vouloir de Dieu, que le ſalut ſoit offert aux vns, & les autres en ſoyent forclos: de cela ſortent grandes & hautes queſtions, leſquelles ne ſe peuuent autrement reſoudre, qu'en enſeignant les fideles de ce qu'ils doyuẽt tenir de l'election & predeſtination de Dieu. Laquelle matiere ſemble fort entortillée à pluſieurs: pource qu'ils ne trouuent nulle raiſon, que Dieu en predeſtine les vns à ſalut, les autres à la mort. Or il aperra par la procedure, qu'eux-meſmes s'enueloppent par faute de bon ſens & diſcretion. Qui plus eſt, en ceſte obſcureté qui les effraye, nous verrons combien ceſte doctrine non ſeulemẽt eſt vtile, mais auſſi douce & ſauoureuſe au fruict qui en reuient. Iamais nous ne ſerons clairement perſuadez comme il eſt requis, que la ſource de noſtre ſalut ſoit la miſericorde gratuite de Dieu, iuſques à ce que ſon election eternelle nous ſoit quant & quant liquide, pource qu'elle nous eſclarcit par comparaiſon la grace de Dieu, en ce qu'il n'adopte pas indifferemment tout le monde en l'eſperance de ſalut, mais donne aux vns ce qu'il denie aux autres. Chacun confeſſe combien l'ignorance de ce principe diminue de la gloire de Dieu, & combien auſsi elle retranche de la vraye humilité: c'eſt de ne point mettre toute la cauſe de noſtre ſalut en Dieu ſeul. Or puis que cela eſt tant neceſſaire à cognoiſtre, notons bien ce que dit ſainct Paul: aſſauoir qu'il n'eſt pas bien cognu, ſinon que Dieu ſans auoir eſgard à aucunes œuures, eliſe ceux qu'il a decreté en ſoy. Le reſidu, dit il, a eſté ſauué en ce temps ſelon l'election gratuite. Si c'eſt par grace, ce n'eſt plus des œuures: car grace ne ſeroit plus grace. ſi c'eſt des œuures, ce n'eſt plus de grace: car l'œuure ne ſeroit plus œuure. S'il faut q̃ nous ſoyons ramenez à l'election de Dieu, pour ſauoir que nous n'obtenons point ſalut que par la pure liberalité de Dieu, ceux qui taſchent d'amortir ceſte doctrine, obſcurciſſent entant qu'en eux eſt, comme gens ingrats, ce qui deuoit eſtre celebré & magnifié à pleine bouche, & arrachent la racine d'humilité. Sainct Paul teſtifie clairement, que quand le ſalut du peuple eſt attribué à l'election gratuite de Dieu, lors il appert qu'il ſauue de ſon bon plaiſir ceux que bon luy ſemble: & que ce n'eſt pas pour rendre ſalaire, lequel ne peut eſtre deu. Ceux qui ferment la porte, à ce qu'on n'oſe point approcher pour gouſter ceſte doctrine, ne font pas moins d'iniure aux hommes qu'à Dieu: pource que rien ne ſuffira ſans ce poinct à nous humilier deuement, & ne ſentirons point aſſez de cœur combien nous ſommes obligez à Dieu. Et de fait, Chriſt nous eſt teſmoin que nous n'auons nulle droite fermeté ne fiance ailleurs. Car pour nous aſſeurer & deliurer de crainte entre tant de perils, embuſches & aſſaux mortels: bref pour nous rendre inuincibles, il promet que tout ce qui luy a eſté donné en garde par le Pere, ne perira point. Dont nous auons à recueillir, que tous ceux qui ne ſe cognoiſſent point eſtre du peuple peculier de Dieu, ſont miſerables, d'autant qu'ils ſont en tremblement continuel: & ainſi, que tous ceux qui ferment les yeux à ces trois vtilitez q̃ nous auons notées, & voudroyent renuerſer ce fondement, penſent treſmal à leur profit & à celuy de tous fideles. Il y a auſsi, q̃ c'eſt de là que l'Egliſe nous vient en auant: laquelle (cõme ſainct Bernard dit tresbien) ne ſe pourroit trouuer ny eſtre cognue entre les creatures, d'autãt q̃ d'vne façõ admirable elle eſt cachée au giron de la predeſtinatiõ bien-heureuſe, & ſous la maſſe de la mal-heureuſe dãnation des hõmes. Mais deuãt qu'entrer plus auãt à traiter ceſt argumẽt, il me faut faire vne preface à deux manieres de gens: Comme ainſi ſoit que ceſte diſpute de predeſtination, ſoit de ſoy meſme aucune- Rom. 11. a 5 Rom. 10. c. 25 Sermo. in Cantic. 78

ment obſcure: elle eſt par la curioſité des hommes rẽdue enueloppée & perplexe, & meſme perilleuſe: pource q̃ l'entendement humain ne ſe peut refrener ne reſtreindre, qu'il ne s'eſgare en grãs deſtours, & s'eſleue par trop haut: deſirãt s'il luy eſtoit poſsible, de ne rien laiſſer de ſecret à Dieu, qu'il n'enquiere & eſpluche. Puis que nous en voyõs beaucoup tõber en ceſte audace & outrecuidance, & meſme plusieurs, qui autrement ne ſont point mauuais: il nous les faut admonneſter comment ils ont à ſe gouuerner en ceſt endroit. Premierement donc qu'il leur ſouuienne que quand ils enquierent de la predeſtination, ils entrent au ſanctuaire de la ſageſſe diuine: auquel ſi quelcun ſe fourre & ingere en trop grande confiance & hardieſſe, il n'atteindra iamais là de pouuoir raſſaſier ſa curioſité: & entrera en vn labyrinthe où il ne trouuera nulle iſſue. Car ce n'eſt pas raiſon, que les choſes que Dieu a voulu eſtre cachées, & dont il s'eſt retenu la cognoiſſance, ſoyent ainſi eſpluchées des hõmes: & q̃ la hauteſſe de ſa ſapience, laquelle il a voulu eſtre pluſtoſt adorée de nous qu'eſtre cõprinſe (afin de ſe rendre admirable en icelle) ſoit aſſuiettie au ſens humain, pour la chercher iuſques à ſon eternité. Les ſecrets de ſa volonté, qu'il a penſé eſtre bon de nous communiquer, il nous les a teſtifiez en ſa parolle. Or il a penſé eſtre bon de nous communiquer tout ce qu'il voyoit nous appartenir & eſtre profitable.

Homil. in Ioann. 35. 2 Nous ſommes paruenus en la voye de la foy, dit ſainct Auguſtin, tenons-nous y conſtamment: icelle nous menera iuſques en la chambre du Roy celeſte, où tous les threſors de ſcience & ſageſſe ſont cachez. Car le Seigneur Ieſus ne portoit point d'enuie à ſes Apoſtres, qu'il auoit exaltez en ſi grande dignité, quand il leur diſoit: I'ay beaucoup de choſes à vous dire, que vous ne pouuez encore porter. Il nous faut cheminer, il nous faut profiter, il nous faut croiſtre, afin que nos cœurs ſoyent capables des choſes que nous ne pouuons encore comprendre. Si la mort nous ſurprend cependant que nous profitons, nous ſaurons hors de ce monde, ce que nous n'auons peu ſauoir icy. Si ceſte cogitation a vne fois lieu en nous: aſſauoir que la parolle de Dieu eſt la voye vnique pour nous cõduire à enquerir tout ce qui eſt licite de cognoiſtre de luy: item la ſeule lumiere, pour nous eſclairer à contempler tout ce qui eſt licite d'en voir: elle nous pourra facilemẽt retenir & retirer de toute temerité. Car nous ſaurons qu'eſtans ſortis des limites de l'Eſcriture, nous cheminerons hors du chemin & en tenebres: & pourtãt ne pourrõs ſinon errer, trebuſcher & nous achopper à chacũ pas. Ayõs donc cela deuãt les yeux ſur toutes choſes, q̃ ce n'eſt pas vne moindre rage d'appeter autre cognoiſſance de la predeſtination, que celle qui nous eſt dõnée en la parolle de Dieu: que ſi quelcun vouloit cheminer par des roches inacceſsibles, où voir en tenebres. Et que nous n'ayons point honte d'ignorer quelque choſe en ceſte matiere, où il y a quelque ignorance plus docte que le ſauoir. pluſtoſt que nous ſoyons biẽ aiſes de nous abſtenir d'appeter vne ſcience, de laquelle l'affectation eſt folle & dangereuſe, voire meſme pernicieuſe. Si la curioſité de noſtre entendemẽt nous ſolicite, ayõs touſiours ceſte ſentẽce en main pour la rabbatre, Cõme manger beaucoup de miel n'eſt pas bõ: auſsi q̃ de chercher la gloire ne tournera pas à gloire aux curieux. Car c'eſt biẽ pour nous deterrer de ceſte audace, quand nous voyons qu'elle ne peut autre choſe faire, que nous precipiter en ruine.

Lean 6. b. 12

Prou. 25. d. 27

3 D'autrepart il y en a d'autres, leſquels voulans remedier à ce mal, s'efforcent quaſi de faire que toute memoire de la predeſtination ſoit enſeuelie: pour le moins ils admonneſtent qu'on ſe donne de garde de s'enquerir aucunement d'icelle, comme d'vne choſe perilleuſe. Combien que ceſte modeſtie ſoit louable, de vouloir qu'on n'approche des myſteres de Dieu, ſinon auec grande ſobrieté: toutesfois en ce qu'ils deſcendent trop bas, cela n'eſt point pour profiter enuers les eſprits humains, leſquels ne ſe laiſſent point brider ſi facilement. Pourtant afin de tenir icy bonne meſure, il nous faut reuenir à la parolle de Dieu, en laquelle nous auons bonne reigle de certaine intelligence. car l'Eſcriture eſt l'eſcole du ſainct Eſprit: en laquelle comme il n'y a rien omis qui fuſt ſalutaire & vtile à cognoiſtre, ainſi il n'y a rien d'enſeigné qu'il ne ſoit expedient de ſauoir. Il nous faut donc garder d'empeſcher les fideles d'enquerir ce qui eſt contenu en l'Eſcriture, de la predeſtination: afin qu'il ne ſemble ou que nous les vueillons frauder du bien que Dieu leur a communiqué, ou que nous vueillons arguer le ſainct Eſprit, comme s'il auoit publié les choſes qu'il eſtoit bon de ſupprimer. Permettons donc à l'homme Chreſtien d'ouurir les aureilles & l'entendement à toute la doctrine qui luy eſt adreſſée de Dieu: moyennant qu'il garde touſiours ceſte temperance, que quand il verra la ſacrée bouche de Dieu fermée, il ſe ferme auſsi le chemin d'enquerir. Ceſte ſera vne bonne borne de ſobrieté, ſi en apprenant nous ſuyuons Dieu, l'ayant touſiours deuant nous: au contraire, quand il mettra fin à enſeigner, que nous ceſsions de vouloir plus auant entendre. Le peril que craignent ces bonnes gens dont nous auons parlé, n'eſt pas de telle importance que nous deuions pourtant laiſſer de preſter audience à Dieu en tout ce qu'il dit. Ceſte

ſentence

sentence de Solomon est bien notable, que la gloire de Dieu est de cacher la parolle: mais puis que la pieté & le sens commun monstrent qu'elle ne doit pas estre entendue en general de toutes choses, nous auons à chercher quelque distinctiõ, de peur que sous couuerture de modestie & sobrieté, nous ne prenions plaisir & nous flattions en ignorance brutale. Or Moyse nous distingue le tout en peu de parolles, disant, Nostre Dieu a ses secrets vers soy: mais il nous a manifesté sa Loy à nous & à noz enfans. Nous voyons comment il exhorte le peuple d'appliquer son estude à la doctrine contenue en la Loy: pource qu'il a pleu à Dieu la publier. Et cependant il retient le mesme peuple sous les barres & limites de l'instruction qui luy est dõnée, par ceste seule raison, qu'il n'est pas licite aux hommes mortels de se fourrer aux secrets de Dieu. *Prou. 25. a. 2* *Deut. 29. d. 29*

4 Ie confesse que les meschans & blasphemateurs trouuent incontinent en ceste matiere de predestination à taxer, cauiller, abbayer ou se moquer. Mais si nous craignons leur petulance, il se faudra taire des principaux articles de nostre foy: desquels ils n'en laissent quasi pas vn qu'ils ne contaminent de leurs blasphemes. Vn esprit rebelle ne se iettera pas moins aux champs, quand il orra dire qu'en vne seule essence de Dieu il y a trois personnes, que quand on luy dira que Dieu a preueu en creant l'homme, ce qui luy devoit aduenir. Pareillement ces meschãs ne s'abstiendront point de risée, quand on leur dira qu'il n'y a gueres plus de cinq mille ans que le monde est creé. car ils demãderont comment c'est que la vertu de Dieu a si long temps esté oisiue. Pour reprimer tels sacrileges, nous faudroit-il laisser de parler de la diuinité de Christ, & du sainct Esprit? nous faudroit-il taire de la creation du monde? Plustost au contraire, la verité de Dieu est si puissante tant en ceste endroit comme par tout, qu'elle ne craind point la malediction des iniques. comme aussi sainct Augustin remonstre tresbien au liure qu'il a intitulé, Du bien de perseuerance. Car nous voyons que les faux Apostres, en blasmant & diffamant la doctrine de sainct Paul, n'ont peu faire qu'il en ait eu honte. Ce qu'aucuns estiment toute ceste dispute estre perilleuse, mesme entre les fideles, d'autant qu'elle est contraire à exhortations, qu'elle esbranle la foy, qu'elle trouble les cœurs & les abbat: c'est vne allegatiõ friuole. Sainct Augustin ne dissimule pas qu'on le reprenoit par ces raisons, qu'il prechoit trop librement la predestination. mais comme il luy estoit facile, il les refute sufisamment. Touchant de nous, pource qu'on obiecte plusieurs & diuerses absurditez contre la doctrine que nous baillerons, il vaut mieux differer de foudre vne chacune en son ordre. Pour le present ie desire d'impetrer de tous hommes en general, que nous ne cherchions point les choses que Dieu a voulu estre cachées, & aussi que nous ne negligions point celles qu'il a manifestées: de peur que d'vne part il ne nous condamne de trop grande curiosité, ou de l'autre d'ingratitude. Car ceste sentence de sainct Augustin est tresbonne, que nous pouuons seurement suyure l'Escriture: laquelle condescent à nostre petitesse, comme vne mere à l'infirmité de son enfant, quand elle le veut apprendre d'aller. Quant à ceux qui sont si prouuoyables ou timides, qu'ils voudroyent que la predestination fust du tout abolie, afin de ne point troubler les ames debiles: de quelle couleur, ie vous prie, desguiseront-ils leur orgueil? veu qu'obliquement ils taxent Dieu d'vne sotte inconsideration, comme s'il n'auoit point preueu le peril auquel ces outrecuidez pensent sagement remedier. Parquoy quiconque rend la doctrine de la predestination odieuse, detracte ou mesdit de Dieu ouuertement, comme s'il luy estoit eschappé par inaduertẽce de publier ce qui ne peut estre q̃ nuisible à l'Eglise. *Chap. 15. iusques au 20* *De Bono perf. c. 14* *Libr. 5. de genes. ad liter. am.*

5 Quiconque voudra estre tenu pour homme craignant Dieu, n'osera pas simplement nier la predestination, par laquelle Dieu en a ordonné aucuns à salut, & assigné les autres à dãnation eternelle: mais plusieurs l'enueloppent par diuerses cauillations, & sur tous ceux qui la veulent fonder sur sa prescience. Or nous disons bien qu'il preuoit toutes choses comme il les dispose: mais c'est tout confondre, de dire que Dieu elit ou reiette selon qu'il preuoit cecy & cela. Quand nous attribuons vne prescience à Dieu, nous signifions que toutes choses ont touiours esté & demeurent eternellement en son regard, tellement qu'il n'y a rien de futur ne de passé à sa cognoissance: mais toutes choses luy sont presentes, & tellement presentes, qu'il ne les imagine point cõme par quelques especes: ainsi que les choses que nous auõs en memoire, nous viennent quasi au deuãt des yeux par imaginations: mais il les voit & regarde à la verité, comme si elles estoyent deuant sa face. Nous disons que ceste prescience s'estend par tout le circuit du monde, & sur toutes creatures. Nous appellons Predestination, le conseil eternel de Dieu, par lequel il a determiné ce qu'il vouloit faire d'vn chacun homme. Car il ne les crée pas tous en pareille condition: mais ordonne les vns à vie eternelle, les autres à eternelle damnation. Ainsi selon la fin à laquelle est creé l'homme, nous disons qu'il est predestiné à mort ou à vie. Or Dieu a rẽdu tesmoignage de sa predestination non seulement en chacune personne, mais en toute la lignée d'Abrahã, laquel-

le il a mis pour exemple, que c'eſt à luy d'ordonner ſelon ſon bon plaiſir quelle doit eſtre la
Deut. 32. b. 8 condition d'vn chacun peuple. Quand le Souuerain diuiſoit les nations, ce dit Moyſe, & partiſſoit les enfans d'Adam: ſa portion a eſté le peuple d'Iſrael, & le cordeau de ſon heritage. L'election eſt toute patente: c'eſt qu'en la perſonne d'Abraham, cõme en vn tronc tout ſec & mort, vn peuple eſt choiſi & ſegregé d'auec les autres qui ſont reiettez. La cauſe n'appert point, ſinon que Moyſe, afin d'abbatre toute matiere de gloire, remonſtre aux ſucceſſeurs, que toute leur dignité giſt en l'amour gratuite de Dieu. Car il aſsigne ceſte cauſe de leur redemptiõ, que Dieu a aimé leurs peres, & a eſleu leur lignée apres eux. Il parle plus
Deut. 4. f 37 expreſſement en vn autre lieu diſant, Ce n'eſt pas que vous fuſsiez plus grans en nombre que les autres peuples, que Dieu a prins ſon plaiſir en vous afin de vous choiſir: mais d'autant qu'il vous a aimez. Ceſt aduertiſſement eſt pluſieurs fois reiteré par luy: Voicy le ciel
Deut. 7. b 8 & la terre ſont au Seigneur ton Dieu: toutesfois il a prins en amour tes Peres, & y a prins
Deut. 10. c 14 ſon plaiſir, & t'a eſleu pource que tu eſtois leur ſemence. Item ailleurs, il leur commande de ſe tenir purs en ſainćteté, pource qu'ils ſont eſleuz en peuple peculier. En vn autre lieu
Deut. 23. a. 5 derechef, il remonſtre que la dilection de Dieu eſt cauſe qu'il eſt leur protecteur. Ce que les
Pſeau. 47 a. 5 fideles auſsi cõfeſſent d'vne bouche: Il nous a choiſi noſtre heritage, la gloire de Iacob, leq̃l il a aimé. Car ils attribuent à ceſte amour gratuite tous les ornemens deſquels Dieu les auoit douez: non ſeulement pource qu'ils ſauoyent bien iceux ne leur auoit eſté acquis par aucun merite, mais auſsi que le ſainct Patriarche Iacob meſme n'auoit point eu telle vertu en ſoy, que pour acquerir tant à luy qu'à ſes ſucceſſeurs vne ſi haute prerogatiue. Et pour
Deut. 9. b 6 rompre & abbatre plus fort tout orgueil, il reproche ſouuẽt aux Iuifs, qu'ils n'ont rien merité de l'honneur que Dieu leur a fait: veu qu'ils ſont vn peuple de dur col & reueſche. Quelques fois auſsi les Prophetes mettent en auant la meſme election, pour faire honte aux Iuifs de leur opprobre, entant qu'ils en eſtoyent vilainement decheuz par leur ingratitude. Quoy qu'il ſoit, que ceux qui veulent attacher l'election de Dieu à la dignité des hommes, ou aux merites de leurs œuures, reſpondent icy: Quand ils voyent qu'vne ſeule lignée eſt preferée à tout le reſte du monde, & qu'ils entendent de la bouche de Dieu, qu'il n'a eſté eſmeu pour aucun regard d'eſtre plus enclin enuers vn troupeau petit & meſpriſé, & puis malin & peruers, qu'enuers les autres: plaideront-ils contre luy, de ce qu'il luy a pleu d'eſtablir vn tel exemple de ſa miſericorde? Mais ſi eſt-ce qu'auec tous leurs murmures & contredits, ils n'empeſcheront point ſon œuure: & en iettant leurs deſpitemens contre le ciel ainſi que pierres, ſi ne frapperont-ils point ne bleſſeront ſa iuſtice, mais le tout retombera ſur leur teſte. Ce principe auſsi de l'election gratuite, eſt reduit en memoire au peuple d'Iſrael, quand il eſt queſtion de rendre graces à Dieu, ou de ſe confermer en
Pſeau. 100. 3 bonne confiance pour l'aduenir. C'eſt luy, dit le Prophete, qui nous a faits, & ne nous ſommes pas faits nous-meſmes: nous ſommes ſon peuple & les brebis de ſa paſture. La negatiue qu'il met n'eſt pas ſuperflue: mais eſt adiouſtée pour nous exclurre, afin que nõ ſeulement nous apprenions en confus que Dieu eſt autheur de tous les biens qui nous rendent excellens, mais auſsi qu'il a eſté induit de ſoy-meſme à nous les faire, pource qu'il n'euſt rien trouué en nous digne d'vn tel honneur. Il leur monſtre auſsi ailleurs, qu'ils ſe doiuent
Pſeau. 105 a. 6 tenir cachez ſous l'ombre du bon plaiſir de Dieu, en diſant qu'ils ſont ſemence d'Abrahã ſeruiteur d'iceluy, & enfans de Iacob ſon eſleu. Et apres auoir raconté les benefices continuels, qu'ils auoyent receus comme fruits de leur election, il conclud qu'il les a ainſi liberalement traitez, pource qu'il s'eſt ſouuenu de ſon alliance. A laquelle doctrine reſpond le
Pſeau. 44 c. 12 Cantique de toute l'Egliſe, Seigneur c'eſt ta dextre & la clarté de ton viſage, qui a donné ceſte terre à noz Peres, pource que tu as prins ton plaiſir en eux. Or il eſt à noter, que quãd il eſt fait mention de la terre, c'eſt vn mereau viſible de l'election ſecrete de Dieu, par laquelle ils ont eſté adoptez. L'exhortation que fait ailleurs Dauid, tend à vn meſme but,
Pſeau. 33. c. 12 Bien-heureux eſt le peuple duquel l'Eternel eſt Dieu, & la lignée qu'il s'eſt eſleue pour heri-
1. Sam. 12. d. 22 tage. Samuel tend à la ſecõde fin, en diſant, Voſtre Dieu ne vous delaiſſera point à cauſe de
Pſeau. 65 a. 5 ſon grand nom, puis qu'il luy a pleu de vous créer à ſoy pour peuple. Dauid fait le ſemblable quant à ſoy. Car voyãt ſa foy aſſaillie, il prend ces armes pour reſiſter au combat: Bienheureux eſt celuy que tu as eſleu, Seigneur: il habitera en tes paruis. Or pource que l'election qui autrement eſt cachée en Dieu, a eſté iadis ratifiée tant en la premiere redemption des Iuifs, quen la ſeconde, & autres benefices. Le mot d'Elire s'applique quelque fois à ces teſmoignages patens, qui toutesfois ſont au deſſous de l'election. Comme en I-
Iſa. 14. a. 1 ſaie, Dieu aura pitie de Iacob, & elira encore Iſrael. Car en parlant du temps à venir, il dit que le recueil que Dieu fera du reſidu de ſon peuple, lequel il auoit comme deſherité,
Iſa. 41 c. 9 ſera vn ſigne que ſon election demeurera touſiours ferme & ſtable: combien qu'il ſembloit qu'elle fuſt quant & quant decheute. Et en diſant ailleurs, Ie t'ay eleu, & ne t'ay point

reietté

reietté, il magnifie le cours continuel de son amour paternelle en tant de bien faits qui en estoyent tesmoignages. L'Ange parle encore plus ouuertement en Zacharie, l'eliray encore Ierusalem: comme si en la chastiant si rudement il l'eust reprouuée, ou bien que la captiuité eust interrompu l'election du peuple: laquelle toutesfois est inuiolable, combiẽ que les signes n'en apparoissent pas touſiours. Zacha. 2. c. 12

6 Adiouſtons maintenant vn second degré d'election, qui ne s'est pas estẽdu tant au large, afin que la grace speciale de Dieu y eust tant plus de lustre. C'est que Dieu en a repudié aucuns de la lignée d'Abraham: & d'icelle mesme il en a entretenu les autres en son Eglise, afin de monstrer qu'il les retenoit pour siens. Ismael du commencement estoit egal à son frere Isaac, veu que l'alliance spirituelle auoit aussi bien esté sẽellée en son corps par le sacrement de Circoncision. Ismael est retranché, puis Esau, finalement vne multitude infinie, & quasi toutes les dix lignées d'Israel. La semence a esté suscitée en Isaac. La mesme vocation a duré en Iacob: Dieu a donné vn semblable exemple en reprouuant Saul. Ce qui est bien magnifié aussi au Pseaume: quand il est dit qu'il a debouté la lignée de Ioseph, & n'a point esleu la lignée d'Ephraim: mais a esleu la lignée de Iuda. Ce qui est plusieurs fois reiteré en l'histoire saincte, pour mieux donner à cognoistre en tel changement le secret admirable de la grace de Dieu. Le cõfesse qu'Ismael, Esau & leurs semblables sont decheus de leur adoption par leur propre vice & coulpe, veu qu'il y auoit condition appoſée de garder de leur costé fidelement l'alliance de Dieu, laquelle ils ont desloyaument violée. toutesfois ç'a esté vn benefice singulier de Dieu, en ce qu'il les a daigné preferer à tout le reste du monde: comme il est dit au Pseaume, Qu'il n'a pas ainsi fait à toutes nations, & ne leur a point manifesté ses statuts. Or ie n'ay pas dit sans cause qu'il nous faut icy noter deux degrez. car desia en l'election de tout le peuple d'Israel, il n'est astreint à nulle loy quand il vse de sa pure liberalité: tellement que de le vouloir obliger à en vser egalement enuers tous, c'est par trop vsurper sur luy, veu que l'inequalité demonstre que sa bonté est vrayement gratuite. Parquoy Malachie voulant aggrauer l'ingratitude d'Israel, leur reproche que non seulement ils ont esté esleus d'entre tout le genre humain, mais estans en la maison sacrée d'Abraham, encores ont-ils esté choisis à part: & cependant ont vilainement mesprisé Dieu qui leur estoit Pere si liberal. Esau, dit-il, n'estoit-il pas frere de Iacob? Or i'ay aymé Iacob, & ay hay Esau. Dieu prend là pour tout resolu, que comme ainsi soit que tous les deux freres fussent engendrez d'Isaac, & par consequent heritiers de l'alliance celeste, bref rameaux de la saincte racine: en cela les enfans de Iacob luy estoyent desia obligez tant & plus, estans esleuez en telle dignité: mais puis qu'en reiettant Esau le premier nay, il auoit fait leur pere Iacob seul heritier, combien qu'il fust inferieur selon l'ordre de nature: il les condamne de double ingratitude, en se pleignãt qu'ils n'ont peu estre retenus en sa suiettion pour ces deux liens. Pseaume 87. 8. 69. Pseaume 147. d. 20. Malach. 1 a. 2

7 Cõbien que nous ayõs desia assez liquidé, que Dieu est lié en son cõseil secret ceux que bon luy semble, en reiettant les autres: toutesfois son election gratuite n'a encore esté exposée qu'à demy, iusques à ce que nous venions aux personnes singulieres: ausquelles Dieu non seulement offre salut, mais aussi leur en assigne telle certitude, que l'effect n'en peut estre en suspens ny en doute. Ceux-cy sont reputez sous la semẽce vnique de laquelle sainct Paul fait mention. Car combien que l'adoptiõ ait esté commise à Abraham comme en depost, tãt pour luy que pour sa lignée, toutesfois pource que plusieurs de ses successeurs ont esté retrenchez comme membres pourris: pour auoir la pleine fermeté & efficace de l'election, il est requis de monter au chef, par lequel le Pere celeste a conioinct ses esleus à soy, & les a aussi alliez ensemble d'vn nœud indissoluble. Par ainsi en l'adoption de la lignée d'Abraham, la faueur liberale de Dieu qu'il a deniée à tous autres, est bien apparue: mais la grace qui est faite aux membres de Iesus Christ, a bien autre prẽeminence de dignité: pource qu'estans vnis auec leur chef, ils ne sont iamais retrãchez de leur salut. Sainct Paul donc argue prudemment par le lieu de Malachie n'agueres allegué, que Dieu en conuiant quelque peuple à soy, & en luy faisant promesse de la vie eternelle, a encore vne façõ plus speciale d'eslire vne partie d'iceluy: en sorte que tous ne sont point esleus effectuellement d'vne grace egale. Ce qui est dit, I'ay aymé Iacob, appartient à toute la posterité du S. Patriarche, laquelle Malachie oppose aux enfans & successeurs d'Esau: mais cela n'empesche point que Dieu en la personne d'vn homme ne nous ait proposé vn miroir de l'election, qui ne peut escouler qu'elle ne paruienne à son plein effect. Sainct Paul nõ sans cau se note, que tels qui appartiennent au corps de Iesus Christ, sont nommez reliques, veu que l'experiẽce monstre que de la grande multitude qui s'intitule l'Eglise, plusieurs s'escartent & s'esuanouissent, tellement qu'il n'y en demeure qu'vne petite portion. Si on demande pourquoy l'election generale du peuple n'est pas touſiours ferme ny effectuelle: la raiſon

eſt claire, c'eſt que Dieu ne donne point l'eſprit de regeneration à tous ceux auſquels il offre ſa parolle pour s'allier auec eux. Ainſi combien qu'ils ſoyent conuiez exterieurement, ils n'ont point la vertu de perſeuerer iuſques à la fin. Ainſi telle vocation externe ſans l'efficace ſecrete du ſainct Eſprit, eſt comme vne grace moyenne entre la reiection du genre humain & l'election des fideles, qui vrayement ſont enfans de Dieu. Tout le peuple d'Iſrael a eſté appelé l'heritage de Dieu: & toutesfois il y en a eu beaucoup d'eſtranges. mais pource que Dieu n'auoit point promis fruſtratoirement de leur eſtre pere & redempteur, il a pluſtoſt eu eſgard en leur donnant ce tiltre, à ſa faueur gratuite, qu'à la vilaine deſloyauté des apoſtats qui ſe reuoltent: par leſquels auſsi ſa verité n'a pas eſté abolie: car en ſe gardant quelque reſidu, il eſt apparu que ſa vocation eſtoit ſans repentance. car en ce qu'il a touſiours ramaſſé ſon Egliſe des enfans d'Abraham, pluſtoſt que des nations profanes, il a eu eſgard à ſon alliance. Et combien qu'il l'ait reſtraint à peu de gens, pource que la plus grande part à cauſe de ſon incredulité n'en eſtoit point capable: tât y a qu'il a prouueu qu'elle ne defaillíſt point. bref l'adoption commune de la lignée d'Abraham a eſté comme vne image viſible d'vn plus grand bien & plus excellent, qui a eſté propre & particulier aux vrais eſleus. C'eſt la raiſon pour laquelle ſainct Paul diſcerne tant ſoigneuſement les enfans d'Abraham ſelon la chair, d'auec les ſpirituels qui ont eſté appellez à l'exemple d'Iſaac. Non pas que c'ait eſté ſimplement vne choſe vaine & inutile d'eſtre enfans d'Abraham (ce qui ne ſe peut dire ſans faire iniure à l'alliance de ſalut, de laquelle ils eſtoyent heritiers quant à la promeſſe) mais pource que le conſeil immuable de Dieu, par lequel il predeſtine ceux que bon luy ſemble, a deſployé ſa vertu pour le ſalut de ceux qui ſont nommez ſpirituels. Or ie prie & exhorte les lecteurs de ne ſe point preoccuper d'vne opinion ou d'autre, iuſques à ce qu'ayant ouy les teſmoignages de l'Eſcriture que ie produyray, ils cognoiſſent ce qu'ils en deuront tenir. Nous diſons donc, comme l'Eſcriture le monſtre euidemment, que Dieu a vne fois decreté par ſon conſeil eternel & immuable, leſquels il vouloit prendre à ſalut, & leſquels il vouloit deuouer à perdition. Nous diſons que ce conſeil, quant aux eſleus, eſt fondé en ſa miſericorde ſans aucun regard de dignité humaine. au contraire, que l'entrée de vie eſt forcloſe à tous ceux qu'il veut liurer en damnation: & que cela ſe fait par ſon iugement occulte & incomprehenſible, combien qu'il ſoit iuſte & equitable. Dauantage, nous enſeignons que la vocation des eſleus eſt comme vne monſtre & teſmoignage de leur election. Pareillement que leur iuſtification en eſt vne autre marque & enſeigne, iuſques à ce qu'ils viennent en la gloire en laquelle giſt l'accompliſſement d'icelle. Or comme le Seigneur marque ceux qu'il a eſleus, en les appellant & iuſtifiãt: auſsi au contraire en priuant les reprouuez de la cognoiſſance de ſa parolle, ou de la ſanctification de ſon Eſprit, il demonſtre par tel ſigne quelle ſera leur fin, & quel iugement leur eſt preparé. Ie laiſſeray icy beaucoup de reſueries que pluſieurs fols ont forgées pour renuerſer la predeſtination: ie m'arreſteray ſeulement à conſiderer les raiſons leſquelles ont lieu entre gens ſauans, ou peuuent engendrer quelque ſcrupule entre les ſimples: ou bien ont quelque apparẽce pour faire à croire que Dieu n'eſt point iuſte, s'il eſt ainſi que nous tenons.

CHAP. XXII.

Confirmation de ceſte doctrine par teſmoignages de l'Eſcriture.

CE que nous auons dit n'eſt pas ſans contredit enuers beaucoup de gens, & ſur tout l'election gratuite des fideles. car ils eſtiment que Dieu choiſiſt d'entre les hommes ceſtuy-cy & ceſtuy-là, ſelon qu'il preuoit que les merites d'vn chacun ſerõt. Ainſi, qu'il adopte ceux leſquels il preuoit n'eſtre pas indignes de ſa grace. Quant à ceux qu'il cognoiſt deuoir eſtre enclins à malice & impieté, qu'il les laiſſe en leur condemnation. Or telles gens font de la preſcience de Dieu comme vn voile, pour non ſeulement obſcurcir ſon election, mais pour faire à croire qu'elle prend ſon origine d'ailleurs. Ceſte opinion eſt communement receue, & non pas ſeulement du commun populaire, mais de ceux qui ſe cuident eſtre bien ſauans: comme de fait il y a eu de tout temps gens renommez qui l'ont ſuyuie. ce que ie confeſſe franchement, afin qu'on ne penſe pas en alleguant leur nom auoir beaucoup profité contre la verité: laquelle eſt ſi certaine en ceſt endroit qu'elle ne ſe peut esbranler, & ſi patente qu'elle ne ſe peut obſcurcir par l'authorité des hommes. Il y en a d'aucuns, leſquels n'eſtans exercez en l'Eſcriture ne ſont dignes d'aucun credit ne reputation: & toutesfois ſont tant plus hardis & temeraires à diffamer la doctrine qui leur eſt incogneue: & ainſi ce n'eſt pas raiſon que leur arrogance ſoit ſupportée. Ils intentent procés à Dieu, de ce qu'en eſliſant les vns ſelon ſa volonté, il laiſſe là les autres. Mais puis qu'il eſt notoire que la choſe eſt

telle,

telle, que gagneront-ils à tancer ne gergonner cõtre Dieu? Nous ne disons rien qui ne soit approuué par experience : c'est qu'il a esté touſiours libre à Dieu de faire grace à qui bon luy a ſemblé. Ie ne leur demanderay point comment & pourquoy la lignée d'Abraham a esté preferée à toutes nations, combien qu'il ſoit tout patent que ç'a esté par priuilege, duquel la cauſe ne ſe peut trouuer hors Dieu. Mais encores q̃ ie leur quitte cela, qu'ils me reſpõdent pourquoy ils ſont hommes pluſtoſt que bœufs ou aſnes: comme ainſi ſoit qu'il fuſt en la main & au pouuoir de Dieu de les faire chiens, il les a formez à ſon image. Permettront-ils aux beſtes brutes de ſe plaindre de leur condition, accuſans Dieu comme s'il s'eſtoit porté cruellement enuers elles? Certes il n'y a pas plus grande raiſon, qu'ils iouiſſent de la prerogatiue qu'ils ont obtenu ſans aucun merite, d'eſtre hommes, qu'il n'y a qu'il ſoit permis à Dieu de diſtribuer diuerſement ſes benefices à la meſure de ſon iugement. S'ils viennent aux perſonnes, auſquelles l'inequalité leur eſt plus odieuſe, pour le moins ils deuront trembler quand l'exemple de Ieſus Chriſt leur ſera mis en auant, & par ce moyen eſtre vn peu reprimez, pour ne point gazouiller ſi hardiment de ce haut myſtere. Voila vn homme mortel conceu de la ſemence de Dauid: par quelles vertus diront-ils qu'il ait merité que deſia au ventre de la vierge ſa mere il fuſt chef des Anges, Fils vnique de Dieu, l'image & gloire du Pere, la clarté, iuſtice & ſalut du monde? Sainct Auguſtin a prudemment conſideré cela : c'eſt qu'au chef de l'Egliſe nous auons vn miroir treſclair de l'election graTuite, afin que nous ne trouuions pas le ſemblable eſtrange aux membres : c'eſt que le Sciגneur Ieſus n'a point eſté fait Fils de Dieu en bien viuant, mais qu'vn tel honneur luy a eſté donné afin qu'il fiſt les autres participans de ſes dons. Si quelcun demandoit pourquoy les autres ne ſont ce qu'il eſt, pourquoy nous ſommes ſeparez d'auec luy par ſi longue diſtance, pourquoy nous ſommes corrompus & luy eſt la pureté : en parlant ainſi non ſeulement il deſcouurira ſa beſtiſe, mais ſon impudence. Que ſi ces canailles pourſuyuẽt à vouloir oſter à Dieu la liberté d'eſlire ou reprouuer ceux qu'il luy plaiſt: que premierement ils deſpouillent Ieſus Chriſt de ce qui luy a eſté donné. Maintenant il eſt beſoin de bien eſcouter ce que l'Eſcriture prononce d'vn chacun. Certes ſainct Paul enſeignant que nous auõs eſté eſleus en Chriſt deuant la creation du monde, oſte tout eſgard de noſtre dignité: car c'eſt autant comme s'il diſoit, Pource qu'en la ſemence vniuerſelle d'Adam, le Pere celeſte ne trouuoit rien digne de ſon electiõ, il a tourné ſes yeux vers ſon Chriſt, afin d'eſlire cõme membres du corps d'iceluy ceux qu'il vouloit receuoir à vie. Pourtant que ceſte raiſon ſoit reſoluë entre les fideles, que Dieu nous a adoptez en Chriſt pour eſtre ſes heritiers, à cauſe qu'en nouſ-meſmes nous n'eſtions pas capables d'vne telle excellence. Ce qu'il note auſſi bien en vn autre lieu, quand il exhorte les Coloſſiens à rendre graces à Dieu, de ce qu'il les auoit rendus idoines de participer à l'heritage des Sainct̃s. Si l'election de Dieu precede ceſte grace, par laquelle il nous rẽd idoines d'obtenir la gloire de la vie future: que trouuera-il en nous dont il ſoit eſmeu à nous eſlire? Ce que ie preten ſera encore mieux exprimé par vne autre ſentence, Dieu nous a eſleus, dit-il, deuant que ietter les fondemens du monde, ſelon le bon plaiſir de ſa volonté, afin que nous fuſsions ſainct̃s, immaculez & irreprehenſibles deuant ſa face. Il oppoſe le bon plaiſir de Dieu à tous merites qu'on ſauroit dire.

Auguſt. de corrept. & gratia ad Valẽt. cap. 15 Item, De bono perſeuerantiæ cap. vlt. Auguſt. de Verbis Apoſtoli ſer. 8 mo. Ephes. 1. a. 4 Coloſſ. 1. b. 12

2 A ce que la preuue ſoit plus certaine, il eſt beſoin de diſcuter ce paſſage mieux par le menu, duquel les parties eſtans bien raſſemblées ne laiſſent nulle doute. En parlant des eſleus, c'eſt choſe certaine qu'il adreſſe ſon propos aux fideles, comme incontinent apres il le declaire. Parquoy ceux qui deſtournent ceſte ſentence, comme ſi ſainct Paul magnifioit la grace qui a eſté faite en general au ſiecle auquel l'Euangile a eſté preſché, ſe forgent vne gloſe trop lourde. Outreplus ſainct Paul en diſant que les fideles ont eſté eſleus deuant que le monde fuſt creé, abbat tout regard de dignité. Car quelle raiſon de diuerſité y auroit-il entre ceux qui n'eſtoyent pas encores nais, & qui en leur naiſſance deuoyent eſtre pareils en Adam? De ce qu'il adiouſte qu'ils ont eſté eſleus en Chriſt, il s'enſuit que non ſeulement vn chacun eſt eſleu hors de ſoy-meſme, mais que les vns ſont ſeparez d'auec les autres, d'autant qu'il appert que tous ne ſont pas membres de Ieſus Chriſt. Ce qui s'enſuit, aſſauoir qu'ils ont eſté eſleus pour eſtre ſainct̃s, abbat l'erreur que nous auons touché: c'eſt que l'election vienne de la preſcience. Car ces mots y contrediſent fort & ferme, que tout ce qu'il y a de bien & de vertu aux hommes eſt comme fruict & effect de l'election. Si on demande quelque cauſe plus haute, pourquoy les vns ſont eſleus pluſtoſt que les autres, ſainct Paul reſpond que Dieu les a ainſi predeſtinez ſelõ ſon bon plaiſir. Par leſquels mots il aneantiſt tous les moyens que tous hommes imaginent auoir eu en eux-meſmes pour eſtre eſleus: car il declaire que tous les bien-faits que Dieu nous eſlargit pour la vie ſpirituelle, ſourdent de ceſte fontaine: c'eſt qu'il a eſleu ceux qu'il a voulu, & deuant qu'ils fuſſent nais, qu'il leur a appreſté & reſerué la grace laquelle il leur vouloit faire.

3 Par tout où regne ce bon plaisir de Dieu, nulles œuures ne viennent en consideration. Il est vray qu'il ne pourſuit pas cela en ce paſſage: mais il faut entendre la comparaiſon telle qu'il l'explique ailleurs. Il nous a appellez, dit-il, en ſa vocation ſaincte: non pas ſelon nos œuures, mais ſelon ſon plaiſir & ſa grace, laquelle nous a eſté donnée en Chriſt de toute eternité. Et i'ay deſia monſtré que les parolles qu'il adiouſte conſequemment, c'eſt, Afin que nous fuſsions ſaincts & immaculez: nous deliurent de tout ſcrupule. car ſi nous diſons qu'il nous a eſleus à cauſe qu'il preuoyoit que nous ſerions ſaincts, nous renuerſerons l'ordre de ſainct Paul. Nous pouuons donc ainſi arguer ſeurement: Puis qu'il nous a eſleus à ce que nous fuſsions ſaincts, ce n'a pas eſté d'autant qu'il nous preuoyoit deuoir eſtre tels. car ces deux choſes ſont contraires, que les fideles ayent leur ſainteté de l'election: & que par icelle ſainteté ils ayent eſté eſleus. La Sophiſterie à laquelle ils ont touſiours recours, ne vaut icy rien: c'eſt combien que Dieu ne retribue pas aux merites precedens la grace d'election, toutesfois qu'il la confere pour les merites futurs: car quand il eſt dit que les fideles ont eſté eſleus afin qu'ils fuſſent ſaincts: il eſt en cela ſignifié que toute la ſainteté qu'ils deuoyent auoir, prend ſon origine & commencement de l'election. Et comment cela conuiendra-il, que ce qui eſt produit de l'election ſoit cauſe d'icelle? Dauantage l'Apoſtre confirme encore plus ce qu'il auoit dit, adiouſtant que Dieu nous a eſleus ſelon le decret de ſa volonté, qu'il auoit determiné en ſoy-meſme. car cela vaut autant comme s'il diſoit qu'il n'a rien conſideré hors de ſoy-meſme, à quoy il ait eu eſgard en faiſant ceſte deliberation. Pourtant il adiouſte incontinent apres, que toute la ſomme de noſtre election ſe doit referer à ce but: c'eſt que nous ſoyõs en louange à la grace de Dieu. Certes la grace de Dieu ne merite pas d'eſtre ſeule exaltée en noſtre election, ſinon que ceſte election ſoit gratuite. Or elle ne ſera pas gratuite, ſi Dieu en eſliſant les ſiens repute quelles ſeront les œuures d'vn chacun. Pourtant ce que diſoit Chriſt à ſes diſciples, nous le trouuerons eſtre veritable entre tous les fideles: Vous ne m'auez pas eſleu, dit-il, mais ie vous ay eſleus. En quoy nõ ſeulement il exclud tous merites precedens: mais il ſignifie qu'ils n'auoyent rien en eux-meſmes pour quoy ils deuſſent eſtre eſleus, ſinon qu'il les euſt preueus de ſa miſericorde. Selõ lequel ſens il faut auſsi prendre ce dire de ſainct Paul, Qui luy a donné le premier, & il luy rendra? Car il veut monſtrer que la bonté de Dieu preuient tellement les hommes, qu'elle ne trouue rien en eux, ne pour le paſſé ne pour l'aduenir, dont elle leur appartienne.

Iean 15. c. 16

Rom. 11. d 35

Rom. 9. b. 6 4 Dauantage en l'Epiſtre aux Romains, où il commence ceſt argument de plus haut, & le pourſuyt plus amplement, il afferme que tous ceux qui ſont nais d'Iſrael ne ſont pas Iſraelites. car combien qu'ils fuſſent tous benits par droit hereditaire, tous ne ſont pas venus egalement à ceſte ſucceſsion. La ſource de la diſpute qu'il demeine, venoit de l'orgueil & fauſſe vanterie du peuple des Iuifs: car en s'attribuant le nom de l'Egliſe ils vouloyent qu'on s'arreſtaſt à eux, & qu'on ne creuſt à l'Euãgile qu'à leur adueu. Comme auiourdhuy les Papiſtes s'auanceroyent volontiers en la place de Dieu ſous ceſte ombre du nom de l'Egliſe, dont ils ſe fardent. Sainct Paul, combien qu'il accorde que la lignée d'Abraham ſoit ſaincte à cauſe de l'alliance, il debat neantmoins qu'il y en a pluſieurs eſtrangers, & non ſeulement pource qu'ils ſe ſont abbaſtardis en degenerant de leurs peres, mais pource que l'election ſpeciale de Dieu eſt par deſſus, laquelle ſeule ratifie l'adoption d'iceluy. Si les vns eſtoyent eſtablis en l'eſperance de ſalut par leur pieté, les autres en eſtoyent deiettez par leur ſeule ingratitude & reuolte: ſainct Paul parleroit lourdement & ſottement, en tranſportant les lecteurs à l'election ſecrette, laquelle ne viendroit pas à propos. Or ſi la volonté de Dieu, de laquelle la cauſe n'apparoiſt point hors de luy, & n'eſt pas licite de la chercher ailleurs, diſcerne les enfans d'Iſrael les vns d'auec les autres, on imagine follemẽt que la condition d'vn chacun prenne ſon origine de ce qu'ils ont en eux-meſmes. Sainct Paul paſſe plus outre, amenant l'exemple de Iacob & Eſau. Car comme ainſi ſoit que tous deux fuſſent enfans d'Abraham, & pour lors enclos au ventre de leur mere: que l'honneur de primogeniture fuſt transferé à Iacob, ç'a eſté vn changement comme prodigieux, par lequel toutesfois ſainct Paul maintient que l'election de l'vn a eſté teſtifiée, & la reprobation de l'autre. Quand on demande l'origine & la cauſe, les docteurs de la preſcience la mettent tant aux vices qu'aux vertus: car ce leur eſt vn bon expedient, comme ils cuydent, de dire que Dieu a monſtré en la perſonne de Iacob, qu'il eſlit ceux qui ſont dignes de ſa grace: & en la perſonne d'Eſau, qu'il reprouue ceux qui en ſont indignes. Voila ce qu'ils en prononcent comme gens hardis & aſſeurez: mais regardons qu'en dit ſainct Paul à l'oppoſite. Deuant qu'ils fuſſent nais, ne qu'ils euſſent rien fait ne de bien ne de mal: afin que le propos de Dieu ſelon l'election demeuraſt ferme, il a eſté dit non point du coſté des œuures, mais de Dieu qui appelloit, Le plus grand ſeruira au moindre: comme il eſt eſcrit, I'ay aimé Iacob, i'ay hay Eſau. Si la preſcience valoit quelque choſe pour diſcerner d'entre les

2. Tim. 3. c. 9

Rom. 9. c 11

deux,

deux, à quel propos ſeroit-il fait mention du temps? Poſons le cas que Iacob ait eſté eſleu, d'autãt que ceſte dignité luy a eſté acquiſe par ſes vertus à venir: quelle raiſon ſainct Paul euſt-il eu, de dire qu'il n'eſtoit pas encore nay? Il euſt auſsi adiouſté inconſiderément, que l'vn ne l'autre n'auoit fait ne bien ne mal. car la replique ſeroit toute preſte, que rien n'eſt caché à Dieu, & que la pieté de Iacob luy a eſté touſiours preſente. Si les œuures meritent faueur, il eſt certain que quant à Dieu elles deuoyent eſtre priſées deuant qu'il fuſt nay, comme en ſa vieilleſſe. Or l'Apoſtre en pourſuyuant, ſoud tresbien ce nœud: c'eſt que l'adoption n'eſt point prouenue du coſté des œuures, mais de la vocation de Dieu. Il n'entremeſle ne temps paſſé ne temps futur au regard des œuures: & puis en les oppoſant preciſement à la vocation de Dieu, il n'y a doute qu'en eſtabliſſant l'vn il ne deſtruiſe l'autre. comme s'il diſoit, Nous auons à conſiderer quel a eſté le bon plaiſir de Dieu, non pas ce que les hommes ont apporté d'eux-meſmes. Finalement il eſt certain que par ces mots d'election & de propos, il a voulu reietter en ceſte matiere toutes cauſes, leſquelles les hommes ſe forgent hors le conſeil ſecret de Dieu.

5 Qu'eſt-ce que pretendront pour obſcurcir ces parolles, ceux qui aſsignent quelque lieu aux œuures en noſtre election, ſoyent precedentes ou futures? Cela eſt pleinement renuerſer ce que dit l'Apoſtre, que la difference qui a eſté entre les deux freres, ne depend pas d'aucune raiſon de leurs œuures, mais de la pure vocation de Dieu: pource que Dieu a determiné ce qu'il en deuoit faire deuant qu'ils fuſſent nais. Ceſte ſubtilité dont vſent les Sophiſtes n'euſt pas eſté cachée à ſainct Paul, ſi elle euſt eu quelque fondement. Mais pource qu'il cognoiſſoit que Dieu ne peut rien preuoir de bien en l'homme, ſinon ce qu'il a deliberé de luy donner par la grace de ſon election: il laiſſe là ceſte peruerſe opinion de preferer les bonnes œuures à leur cauſe & origine. Nous auons des parolles de l'Apoſtre, que le ſalut des fideles eſt fondé ſur le bon plaiſir de l'electiõ de Dieu: & que ceſte faueur ne leur eſt point acquiſe par aucunes œuures, mais leur vient de ſa bonté gratuite. Nous auons auſsi comme vn miroir ou vne peinture pour nous repreſenter cela. Eſau & Iacob ſont freres engendrez de meſmes parens, d'vne meſme ventrée. Eſtans encores au ventre de leur mere deuant leur natiuité, toutes choſes ſont pareilles en l'vn & en l'autre. toutesfois le iugement de Dieu les diſcerne: car il en choiſiſt vn & reiette l'autre. Il n'y auoit que la ſeule primogeniture, laquelle peuſt faire que l'vn fuſt preferé à l'autre. mais encores icelle meſme eſt laiſſée derriere: & eſt donné au dernier ce qui eſt denié à l'aiſné. Meſmes en beaucoup d'autres, il ſemble aduis que Dieu ait de propos deliberé vilipendé la primogeniture: afin d'oſter à la chair toute matiere de gloire. Reiettant Iſmael, il met ſon cœur à Iſaac, abaiſſant Manaſſé, il prefere Ephraim.

6 Si quelcun replique qu'il ne faut point par ces choſes inferieures & legieres prononcer de la vie eternelle: & que c'eſt vne moquerie d'inferer que celuy qui a eſté exalté en honneur de primogeniture, ait eſté adopté en l'heritage celeſte: comme pluſieurs y en a, qui n'eſpargnent pas meſmes ſainct Paul, diſans qu'il a abuſé des teſmoignages de l'Eſcriture, les appliquant à ceſte matiere: ie reſpon comme cy deſſus, que l'Apoſtre n'a point ainſi parlé inconſiderément, & n'a point voulu deſtourner en autre ſens les teſmoignages de l'Eſcriture. mais il voyoit ce que telle maniere de gens ne peuuent conſiderer: c'eſt que Dieu a voulu par vn ſigne corporel figurer l'election ſpirituelle de Iacob, laquelle autrement eſtoit cachée en ſon conſeil ſecret. car ſi nous ne reduiſons à la vie future la primogeniture qui a eſté donnée à Iacob, la benediction qu'il receut ſeroit pleinement ridicule, veu qu'il n'en auroit eu autre choſe que toute miſere & calamité, & banniſſement du pays de ſa naiſſance auec beaucoup d'angoiſſes. Sainct Paul donc voyant que Dieu par ceſte benediction exterieure en auoit teſtifié vne permanente & non caduque, qu'il auoit preparée au royaume celeſte à ſon ſeruiteur, n'a fait nulle doute de prendre argument de ce que Iacob auoit receu la primogeniture, pour prouuer qu'il a eſté eſleu de Dieu. Il nous faut auſsi auoir memoire que la terre de Canaan a eſté vn gage de l'heritage des cieux. Parquoy il ne faut douter que Iacob n'ait eſté incorporé en Ieſus Chriſt, pour eſtre compagnon des Anges en vne meſme vie. Iacob donc eſt eſleu, Eſau eſtant repudié: & ſont diſcernez par l'election de Dieu, combien qu'ils ne differaſſent point en merites. Si on demande la cauſe, ſainct Paul la rend telle: c'eſt qu'il a eſté dit en Moyſe, *Rom. 9. c. 15* I'auray pitié de celuy dont i'auray pitié, & feray miſericorde à celuy auquel ie feray miſericorde. Et qu'eſt-ce que veut dire cela? certes le Seigneur prononce clairement, qu'il ne trouue en nous nulle raiſon pour laquelle il nous doyue bien faire: mais qu'il pretend tout de ſa miſericorde, pourtant que c'eſt ſon œuure propre que le ſalut des ſiens. Puis que Dieu eſtablit ton ſalut en ſoy tant ſeulement: pourquoy deſcendras tu à toy? Et puis qu'il t'aſsigne la ſeule miſericorde pour toute cauſe: pourquoy te deſtourneras-tu

à tes merites? Puis qu'il veut retenir toute ta cogitatiõ en ſa ſeule bonté: pourquoy la conuertiras tu en partie à conſiderer tes œuures? Parquoy il faut venir à ceſte petite portion de peuple, laquelle S. Paul dit en vn autre paſſage auoir eſté auparauãt cogneue de Dieu: non pas comme ces brouillons imaginent, qu'il preuoit tout eſtant oiſif & ne ſe meſlant de rien: mais au ſens que ce mot eſt ſouuent pris en l'Eſcriture. Car quand ſainct Pierre dit aux Actes, que Ieſus Chriſt a eſté liuré à mort par le conſeil determiné & par la preſcience de Dieu, il n'introduit pas Dieu comme ſpeculant en oyſiueté, mais comme autheur de noſtre ſalut. Dõt il s'enſuit que ſa preſciẽce emporte de mettre la main à l'œuure. Le meſme Apoſtre diſant q̃ les fideles auſquels il eſcrit ſont eſleus de Dieu ſelõ ſa preſcience, exprime par ce mot la predeſtinatiõ, par laq̃lle Dieu s'eſt aſsigné tels enfans qu'il a voulu. Aiouſtãt le nom de Propos cõme ſynonyme, il n'y a doute qu'il n'aduertiſſe q̃ Dieu ne ſort point de ſoy-meſme pour chercher la cauſe de noſtre ſalut, veu q̃ ce mot ex prime vne determinatiõ arreſtée. Selon lequel ſens il dit au meſme chap. q̃ Ieſus Chriſt eſt l'Agneau qui a eſté precogneu deuant la creatiõ du mõde. Car il n'y auroit rien plus fade ne plus froid, que de dire que Dieu a ſeulement regardé d'enhaut, dont le ſalut deuoit aduenir au genre humain. Ainſi le peuple precognu vaut autant comme vne petite portion meſlée parmy vne grande trouppe qui pretend fauſſement le nom de Dieu. Sainct Paul auſsi en vn autre lieu, pour rabbattre la vanterie de ceux qui ſe couurent du tiltre exterieur comme d'vne maſque, pour vſurper lieu honnorable en l'Egliſe, dit que Dieu cognoiſt leſquels ſont ſiẽs. Parquoy il nous marque double peuple: l'vn eſt tout le lignage d'Abrahã, l'autre vne partie qui en eſt extraite, laquelle Dieu ſe reſerue comme vn threſor caché, tellement qu'elle n'eſt point expoſée à la veue des hõmes. Et n'y a doute qu'il n'ait prins cela de Moyſe, lequel dit que Dieu fera miſericorde à qui il voudra, voire d'entre ce peuple eſleu, combien que leur condition fuſt egale en apparence. Tout ainſi comme s'il diſoit, que nonobſtant que l'adoption fuſt commune en ce peuple-la, toutesfois qu'il s'eſtoit retenu vne grace à part comme vn threſor ſingulier enuers ceux que bon luy ſembleroit: & que l'alliance commune n'empeſche pas qu'il ne ſepare du reng commun vn petit nombre d'eſleus. Et ſe voulant declairer maiſtre & diſpenſateur en toute liberté, il dit preciſement qu'il ne fera miſericorde à ceſtuy-ci pluſtoſt qu'à ceſtuy-la, ſinon entãt qu'il luy plaira d'ainſi faire: car ſi la miſericorde ne ſe preſente ſinon à ceux qui la cherchẽt, vray eſt qu'ils n'en ſont point reboutez, mais ils preuiennent ou acquierent en partie ceſte faueur de laquelle Dieu ſe reſerue la louange.

Rom. 11. a. 2.

Act. 2. d. 23

1. Pier. 1. a. 2

2. Tim. 2 c. 19

7 Oyons maintenant ce que prononce de toute ceſte queſtion le ſouuerain Maiſtre & Iuge: voyant vne ſi grande dureté en ſes auditeurs, qu'il ne profitoit quaſi rien, & que ſa doctrine eſtoit preſque inutile: pour remedier au ſcandale qui en pouuoit eſtre conceu par les infirmes, ils s'eſcrie, Tout ce que le Pere me donne viendra à moy. Car la volonté du Pere eſt telle, que de tout ce qu'il m'aura donné, ie n'en perde rien. Notez bien que quand nous ſommes commis en la protection de noſtre Seigneur Ieſus, cela procede de la donation du Pere. ainſi c'en eſt le vray principe. Quelcun poſsible rẽuerſera icy le cercle, en repliquant que Dieu recognoiſt du nõbre des ſiens, ceux qui ſe donnent à luy de leur bon gré par foy. Or Ieſus Chriſt inſiſte ſeulement ſur ce poinct: aſſauoir que quand tout le monde ſeroit esbranlé de reuoltes infinies, toutesfois le conſeil de Dieu demeure ferme, voire mieux que les cieux, ie dy quant à l'election. Il eſt dit que les eſleus appartenoyent au Pere celeſte, deuant qu'il les euſt donnez à ſon Fils vnique. il eſt queſtion de ſauoir ſi c'eſt de nature. Mais au contraire il fait ſuiets ceux qui eſtoyent eſtranges de luy, en les attirant. Il y a trop grande clairté en ces parolles, pour les vouloir deſguiſer par quelque tergiuerſation que ce ſoit: Nul, dit-il, ne peut venir à moy ſi le Pere ne l'y attire: mais celuy qui a ouy & apprins du Pere, vient à moy. Si tous indifferemment plioyent le genouil deuant Ieſus Chriſt, l'election ſeroit commune: maintenant il appert vne grande diuerſité au petit nombre des croyans. Parquoy le meſme Seigneur Ieſus, apres auoir dit que les diſciples qui luy auoyent eſté donnez eſtoyẽt la poſſeſsion de ſon Pere, adiouſte peu apres, Ie ne prie point pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnez: car ils ſont tiens. Dont vient cela que tout le monde n'appartient point à ſon Createur, ſinon d'autant que la grace retire de la malediction & ire de Dieu quelque petite poignée de gens, qui autrement fuſſent peris: & laiſſe le monde en la perdition à laquelle il a eſté deſtiné. Au reſte, combien que Chriſt ſe mette comme au milieu entre le Pere & nous, ſi ne laiſſe-il pas de s'attribuer auſsi le droit d'elire en commun auec le Pere. Ie ne parle point de tous, dit-il, ie ſay ceux que i'ay eſleus. Si on demande dont c'eſt qu'il les a eſleus: il reſpond, Du mõde: lequel il exclud de ſes prieres, quand il recommande au Pere ſes diſciples. Cependant notõs bien, qu'en diſant qu'il ſait ceux qu'il a eſleus, il marque quelque partie du genre humain,

Iean 6. d. 37

Iean 6. e. 44

Iean 17. b. 9

Iean 13. b 18

Iean 15. c. 19

main:& ne la diſtingue pas d'auec le cõmun,pour regard des vertus qui y ſoyẽt, mais à cauſe qu'elle eſt ſeparée par decret celeſte:dõt ils'enſuit q̃ tous ceux de l'electiõ,deſquels Ieſus Chriſt ſe fait autheur, ne ſont point excellés par deſſus les autres de leur propre induſtrie. Quãd en vn autre paſſage il met Iudas au nõbre des eſleus,cõbien qu'il fuſt diable: cela ſe raporte à l'office d'Apoſtre,leq̃l cõbien qu'il ſoit cõme vn miroir de la faueur de Dieu,ſelõ q̃ S. Paul le recognoit ſouuẽt en ſa perſonne:toutesfois ſi n'emporte-il pas auec ſoy l'eſperãce du ſalut eternel. Iudas dõc ſe portãt deſloyaumẽt en ſa charge,a peu eſtre pire qu'vn diable:mais de ceux q̃ Ieſus Chriſt a vnis à ſon corps,il ne ſouffrira point q̃ nul periſſe:veu q̃ pour maintenir leur ſalut il deſployera la puiſſance de Dieu, laquelle eſt plus forteq̃ toutes choſes:ſelon qu'il a promis. Quant à ce qu'il dit ailleurs, Pere rien de tout ce q̃ tu m'as donné n'eſt peri, ſinon le fils de perdition:combien que ce ſoit vne locutiõ impropre,toutesfois elle n'a nulle ambiguité. La ſomme eſt,que Dieu crée par adoptiõ gratuite ceux qu'il veut auoir pour enfans : & que la cauſe intrinſeque, comme on dit, de l'election giſt en luy,veu qu'il n'a regard qu'à ſon bon plaiſir.

Iean 10.e 28

Iean 17 b 12

8 Mais quelcũ me dira que ſainct Ambroiſe, Hierome, Origene ont eſcrit que Dieu diſtribue ſa grace entre les hommes,ſelon qu'il cognoiſt qu'vn chacun en vſera bien. Ie concede encore dauantage, que ſainct Auguſtin a eſté en la meſme opinion : mais apres auoir mieux profité en la cognoiſſance de l'Eſcriture,non ſeulement il la retracte comme fauſſe, mais la refute fort & ferme. Et meſme en taxant les Pelagiens de ce qu'ils perſiſtoyent en ceſt erreur, vſe de ces parolles: Qui eſt-ce qui ne s'eſmerueilleroit,que ceſte ſi grande ſubtilité a defailly à l'Apoſtre? Car ayãt mis en auãt le cas qui eſtoit fort eſtrange, touchant Eſau & Iacob, & ayãt formé ceſte queſtiõ, Quoy dõc? Y a-il iniquité en Dieu? il auoit à reſpondre,que Dieu auoit preueu les merites de l'vn & de l'autre,s'il ſe fuſt voulu brieuemẽt deſpeſcher. Or il ne dit pas cela:mais il reduit tout au iugemẽt & à la miſericorde de Dieu. Et en vn autre paſſage,apres auoir monſtré que l'homme n'a nul merite deuant l'election: L'argument,dit-il,que font aucuns,de la preſcience de Dieu contre ſa grace, eſt icy abbatu comme friuole. Ils diſent que nous ſommes eſleus deuant la creation du monde: pource que Dieu a preueu que nous ſerions bons, & non pas qu'il nous feroit tels. Mais luy ne dit pas ainſi,en diſant, Vous ne m'auez pas eſleu: mais ie vous ay eſleus. car s'il nous euſt eſleu, pource qu'il preuoyoit que nous ſeriõs bons:il euſt auſsi preueu q̃ nous l'euſsiõs eſleu. Que le teſmoignage de ſainct Auguſtin vaille quelque choſe enuers ceux qui s'arreſtent volontiers à l'authorité des Peres.combié que ſainct Auguſtin ne ſouffre pas d'eſtre deioint d'auec les autres Docteurs anciẽs: mais remonſtre q̃ les Pelagiens luy faiſoyẽt tort en le chargeant d'eſtre ſeul de ſon opinion. Il allegue dõc au liure De la predeſtination des Saincts, chap.19,le dire de ſainct Ambroiſe, q̃ Ieſus Chriſt appelle ceux auſquels il veut faire mercy. Item vn autre,Si Dieu euſt voulu, il euſt rendu deuots ceux qui ne l'eſtoyent pas: mais il appelle ceux que bon luy ſemble,& conuertit ceux qu'il veut. Si ie vouloye compoſer vn volume entier des ſentences de ſainct Auguſtin,elles me ſuffiroyent pour traiter ceſt argument: mais ie ne veux point charger les lecteurs de ſi grande prolixité. Mais poſons le cas que ſainct Auguſtin ne ſainct Ambroiſe ne parlent point, & conſiderons la choſe en ſoy. Sainct Paul auoit meu vne queſtion fort difficile:aſſauoir ſi Dieu fait iuſtement en ne faiſant grace ſinon à qui bon luy ſemble. Il la pouuoit ſoudre en vn mot, en pretendant que Dieu conſidere les œuures. Pourquoy donc ne faiſoit-il cela? pourquoy continue-il tellement ſon propos, qu'il nous laiſſe en vne meſme difficulté? Il n'y a autre raiſon,ſinon qu'il ne le deuoit pas faire:car le ſainct Eſprit, qui parloit par ſa bouche,n'euſt rien laiſſé par oubly. Il reſpond donc ſans tergiuerſation,que Dieu accepte en grace ſes eſleus,pource qu'il luy plaiſt:qu'il leur fait miſericorde,pource qu'il luy plaiſt. Car ce teſmoignage de Moyſe qu'il allegue,I'auray pitié de celuy dõt i'auray pitié,& feray miſericorde à celuy auquel ie feray miſericorde:vaut autant comme s'il diſoit,que Dieu n'eſt eſmeu d'autre cauſe à pitié & bonté,ſinon pource qu'il le veut. Pourtant ce q̃ dit ſainct Auguſtin en vn autre lieu, demeure vray : que la grace de Dieu ne trouue nul qu'elle doyue eſlire,mais qu'elle fait les hommes propres à eſtre eſleus.

Lib. Retr. 1. cap. 11.

Epiſt. ad Sixtum 106

Homil. in Ioann. 8.

Iean 15. c. 16

Exod. 33. d. 19

Homil. in Ioan. 38.

Epiſt. 106

9 Car ie ne me ſoucie pas de ceſte ſubtilité de Thomas d'Aquin : c'eſt que combien que la preſcience des merites ne puiſſe eſtre nommée Cauſe de la predeſtination, du coſté de Dieu:toutesfois qu'on la peut ainſi appeller de noſtre part. cõme quand il eſt dit,que Dieu a predeſtiné ſes eſleus à receuoir gloire par leurs merites, pource qu'il a voulu leur donner la grace par laquelle ils meritent ceſte gloire : aucontraire,puis que Dieu ne veut point que nous conſiderions rien en noſtre election,q̃ ſa pure bonté, c'eſt vne affectatiõ peruerſe, de vouloir regarder quelque choſe dauantage. Que ſi ie vouloye contendre par ſubtilité,i'auroye bien dequoy rabbattre ceſte ſophiſterie de Thomas. Il argue que la gloire eſt aucune-

In primo Sent. tract. 25. queſt. 23

ment preordonnée aux eſleus pour leurs merites: pource que Dieu leur dõne premieremẽt la grace pour la meriter. Mais que ſera-ce, ſi ie replique au contraire, que la grace du ſainct Eſprit que dõne noſtre Seigneur aux ſiens, ſert à leur election: & la ſuit pluſtoſt qu'elle ne precede, veu qu'elle eſt cõferée à ceux auſquels l'heritage de vie eſtoit aſsigné auparauãt? car c'eſt l'ordre que tient Dieu, de iuſtifier apres auoir eſleu. De cela il s'enſuyura que la predeſtination de Dieu, par laquelle il delibere d'appeller les ſiens à ſalut, eſt pluſtoſt cauſe de la deliberation qu'il a de les iuſtifier, qu'autrement. Mais laiſſons-la tous ces debats, comme ils ſont ſuperflus entre ceux qui pẽſent auoir aſſez de ſageſſe en la parolle de Dieu. car cela a eſté tresbien dit d'vn docteur ancien, Que ceux qui aſsignent aux merites la cauſe de l'election, veulent plus ſauoir qu'il n'eſt expedient.

Ambr. de voc. gen. lib. 1. cap. 2

Aucuns obiettent que Dieu ſeroit contraire à ſoy-meſme, ſi en appellant generalement tous hõmes à ſoy, il ne receuoit que peu d'eſleus. Parquoy ſi on les veut croire, la generalité des promeſſes aneantiſt la grace ſpeciale, à ce que tout le monde ſoit en degré pareil. Ie confeſſe bien que quelques vns doctes & d'eſprit moderé parlent ainſi: non pas tant pour opprimer la verité, que pour rebouter beaucoup de queſtions entortillées, & refrener la curioſité de pluſieurs. enquoy leur volonté eſt louable: mais leur conſeil n'eſt gueres bon, pource que iamais la tergiuerſation n'eſt excuſable. Quant à ceux qui ſe desbordent en abbayant comme chiens maſtins, leur cauillation que i'ay recitée eſt trop friuole, où ils errent trop vilainement. Comment ces deux choſes s'accordent, que tous ſoyent appellez à repentance & à foy par la predication exterieure, & que toutesfois l'eſprit de repentance & de foy n'eſt pas donné à tous, ie l'ay deſia expliqué ailleurs, & encore m'en faudra-il tantoſt reiterer quelque choſe. Ie leur nie ce qu'ils pretendent, comme de fait il eſt faux en double maniere. Car Dieu en menaçant de plouuoir ſur vne ville, & enuoyer ſechereſſe à l'autre, & denotant qu'il y aura ailleurs famine de ſa parolle: ne s'aſtreint pas à certaine loy d'appeller tous egalement. Et en defendant à ſainct Paul de preſcher en Aſie, & le deſtournant de Bythinie pour le tirer en Macedoine: il demonſtre qu'il luy eſt libre de diſtribuer le threſor de ſalut à qui bon luy ſemble. Toutesfois il declaire encores plus ouuertement par Iſaie, comment il aſsigne particulierement les promeſſes de ſalut à ſes eſleus: car c'eſt d'eux qu'il prononce qu'ils luy ſeront diſciples, & non pas tout le genre humain. Dont il appert que ceux qui veulent que la doctrine de ſalut profite à tous ſans exception, s'abuſent lourdement: veu que le fruict en eſt reſerué à part aux enfans de l'Egliſe. Que cecy nous ſuffiſe pour le preſent: c'eſt quand Dieu cõuie tout le mõde à luy obeir, que ceſte generalité n'empeſche pas que le don de foy ne ſoit bien rare. La cauſe de quoy eſt aſsignée par Iſaie, aſſauoir que le bras de Dieu n'eſt point reuelé à tous. S'il diſoit que l'Euangile eſt meſchamment vilipendé, d'autant que pluſieurs y reſiſtent auec rebellion obſtinée: ceux qui pretendent que le ſalut eſt commun à tous, auroyent quelque couleur: mais ils ſont forclos de cela. Vray eſt que l'intention du Prophete n'eſt pas d'amoindrir la faute des hommes, en diſant que la ſource de leur aueuglemẽt eſt, que Dieu ne leur à point manifeſté ſa vertu: ſeulement il aduertit, d'autant que la foy eſt vn don ſingulier de Dieu, que les oreilles ſont battues en vain de la ſeule predication externe. Mais ie voudroye biẽ ſauoir de ces bõs docteurs, ſi la ſeule parolle preſchée nous fait enfans de Dieu, ou bien la foy. Certes quand il eſt dit au premier de ſainct Iean, que tous ceux qui croyent en Ieſus Chriſt ſont faits auſsi enfans de Dieu: il n'eſt pas fait là vn amas confus de tous auditeurs, mais il y a vn rẽg ſpecial aſsigné aux fideles: aſſauoir qu'ils ne ſont point nais de ſang, ny de volonté de chair, ny de volonté d'homme, mais de Dieu. S'ils repliquent qu'il y a vn conſentement mutuel entre la Parolle & la foy: ie reſpon, que voire bien quand il y a foy. mais ce n'eſt pas choſe nouuelle, que la ſemẽce tombe entre des eſpines ou ſur des pierres, non ſeulement pource que la pluſpart des hommes eſt rebelle à Dieu, & ſe monſtre telle par effect: mais d'autant que tous n'ont pas les yeux pour voir, ny les oreilles pour ouyr. S'ils demandent, quel propos y il-a que Dieu appelle à ſoy ceux leſquels il ſait qui n'y viendront point: que ſainct Auguſtin leur reſponde pour moy, Veux-tu, dit-il, diſputer auec moy de ceſte matiere? pluſtoſt eſmerueille toy auec moy, & t'eſcrie, O hauteſſe! Accordons tous deux en esbahiſſement, afin de ne point perir en erreur. Outreplus ſi l'election eſt mere de la foy, comme ſainct Paul le teſmoigne, l'argument qu'ils font retourne contre eux: c'eſt que la foy n'eſt point generale, d'autant que l'election dont elle vient eſt particuliere. car quand ſainct Paul dit que les fideles ſont remplis de toutes benedictions ſpirituelles, ſelon que Dieu les auoit eſleus deuant la creatiõ du mõde: il eſt facile de conclurre ſelõ l'ordre de la cauſe & de ſon effect, que ces richeſſes ne ſont point communes à tous, pource que Dieu n'a eſleu ſinon ceux qu'il a voulu. Et voila pourquoy en vn autre lieu notamment il dit, La foy des eſleus: afin qu'il ne

Amos 4. b. 7, & 8. d. 11

Iſa. 8. c 16

Iſa. 53. a. 1

Iean 1. b. 12

Auguſt. de verbis Apoſtol. ſer mo. 11

Tit. 1. a. 1 Eheſi. 1. a 3

ſemble

semble que chacun s'acquiere la foy de son propre mouuement, mais que ceste gloire reside en Dieu, que ceux qu'il a esleus sont gratuitement illuminez par luy. car sainct Bernard dit tresbien, q̃ ceux qu'il tiẽt pour ses amis l'oyẽt à part: cõme aussi il s'adresse specialemẽt à eux, en disant, Ne craignez point petit troupeau, puis qu'il vous est donné de cognoistre le mystere du royaume des cieux. Puis il demãde, Et qui sont ceux-là? assauoir ceux qu'il a cogneus & predestinez pour estre faits conformes à l'image de son Fils. Voicy vn conseil haut & admirable, qui nous a esté publié. Dieu seul cognoist les siens: mais ce qui luy est cogneu a esté manifesté aux hommes: & ne reçoit à la cognoissance de ce mystere, sinon ceux qu'il a predestinez. & là dessus il cõclud, La misericorde de Dieu d'eternité en eternité sur ceux qui le craignẽt. D'eternité, à cause de la predestination: En eternité, à cause de la beatitude qu'ils esperẽt. L'vne n'a point de principe, l'autre n'a point de fin. Mais qu'est-ce que i'allegue sainct Bernard pour tesmoin, veu que nous oyons de la bouche du Maistre, qu'il n'y a que ceux qui sont de Dieu, qui puissent veoir? Enquoy il signifie, que tous ceux qui ne sont point regenerez d'enhaut, sont esblouys & estourdis à son regard. Vray est que la foy peut bien estre conionte auec l'election, moyennant qu'elle soit mise en degré inferieur: selon que cest ordre nous est exprimé en vn autre passage, où Iesus Christ dit, C'est la volonté de mon Pere, que ie ne perde rien de ce qu'il m'a donné. car sa volonté est, que quiconque croit au Fils, ne perisse point. Certes si Dieu vouloit que tous fussent sauuez, il ordonneroit Iesus Christ à tous pour gardien, & les vniroit tous au corps d'iceluy par le lien de foy. Or il appert que la foy est vn gage singulier de son amour paternelle, lequel il reserue comme caché à ses enfans qu'il a adoptez. Pourtant Iesus Christ prononce ailleurs, que les brebis suyuent leur pasteur, pource qu'elles cognoissent sa voix: qu'elles ne suyuent point vn estranger, pource qu'elles ne cognoissent point la voix des estrangers. Et dont vient ceste discretion, sinon d'autant que les oreilles sont percées par le sainct Esprit? car nul ne se fait brebis, mais est formé & appresté de graces celestes pour l'estre. Et c'est pourquoy nostre Seigneur Iesus dit, que nostre salut est bien asseuré & hors de dãger pour tout iamais, d'autant qu'il est gardé par la vertu inuincible de Dieu. Dont il conclud que les incredules ne sont point de ses brebis, pource qu'ils ne sont point du nõbre de ceux ausquels Dieu a promis par Isaie de les faire ses disciples. Au reste, puis qu'aux tesmoignages que i'ay alleguez, il est fait notamment mention de perseuerãce, cela monstre que l'electiõ est constante & ferme sans varier aucunement.

Ad Thomam prepositum Benerlæ, Epist. 107

Iean 6. 2. 46

Au mesme d. 39

Iean 10. 2. 4

Au mesme f. 29

Au mesme e. 26

11 Traitons maintenant des reprouuez, desquels sainct Paul parle aussi bien en ce passage-là. Car comme Iacob n'ayant rien merité par ses bonnes œuures, est receu en grace: aussi Esau n'ayant offensé, est reietté de Dieu. Si nous dirigeons nostre cogitation aux œuures, nous faisons iniure à l'Apostre: comme s'il n'auoit point veu ce qui nous est euident. Or qu'il ne l'ait point veu, il appert: veu que nommément il poursuit cela, que comme ainsi soit qu'ils n'eussent fait ne bien ne mal, l'vn a esté esleu, l'autre reprouué: dont il conclud que le fondement de la predestination ne gist point aux œuures. Dauantage, ayant meu ceste question, assauoir si Dieu est iniuste, il n'allegue point que Dieu a rendu à Esau selon sa malice (en quoy estoit la plus claire & certaine defense de l'equité de Dieu:) mais il amene vne solution toute diuerse, c'est que Dieu suscite les reprouuez, afin d'exalter en eux sa gloire. Finalement il adiouste pour conclusion, que Dieu fait misericorde à qui bon luy semble, & endurcist qui bon luy semble. Nous voyons comme il remet l'vn & l'autre sur le bon plaisir de Dieu. Si nous ne pouuons donc assigner autre raison pourquoy c'est que Dieu accepte ses esleus, sinon pource qu'il luy plaist: nous n'aurõs aussi nulle raison pourquoy il reiette les autres, sinon sa volonté. car quand il est dit que Dieu endurcist ou fait misericorde selon son plaisir, c'est pour nous admonnester de ne chercher cause aucune hors de sa volonté.

Rom. 9. 8. 13

Au mesme d. 18

CHAP. XXIII.

La refutation des calomnies, desquelles on a tousiours à tort blasmé ceste doctrine.



R quand l'entendement humain oit ces choses, son intemperance ne se peut tenir de faire troubles & esmotions, comme si vne trompette auoit sonné à l'assaut. Icy plusieurs faisans semblant de maintenir l'honneur de Dieu, à ce qu'il ne soit point chargé à tort, confessent bien l'election: & cependant nient qu'aucuns soyent reprouuez. Or cela est trop sot & puerile: veu que l'election ne consisteroit point, si elle n'estoit mise à l'opposite de la reprobation. Il

eſt dit que Dieu ſepare ceux qu'il adopte à ſalut: ce ſera donc vne ſottiſe trop lourde, de dire que ceux qui ne ſont point eſleus, obtiennent par cas fortuit ou acquierēt par leur induſtrie, ce qui n'eſt dōné d'enhaut qu'à peu de gēs. Ainſi, ceux que Dieu laiſſe en eſliſant, il les reprouue: & non pour autre cauſe, ſinon qu'il les veut exclurre de l'heritage lequel il a predeſtiné à ſes enfans. Au reſte, l'audace des hōmes n'eſt point ſupportable, ſi elle ne ſouffre d'eſtre bridée par la parolle de Dieu, quand il eſt queſtion de ſon conſeil incomprehenſible, lequel meſmes les Anges adorent. Or nous auons ouy n'agueres, que l'endurciſſemēt eſt auſsi bien en la main & liberté de Dieu, que la miſericorde. Et de fait, nous auons auſsi veu que ſainct Paul ne ſe tormente pas comme ces frois docteurs, d'excuſer Dieu par menſonge. ſeulement il remonſtre, qu'il n'eſt pas licite à vn pot de terre de plaider cōtre celuy qui l'a formé. Dauantage, ceux qui ne peuuent porter que Dieu en reprouue aucuns, comment ſe deſuelopperont-ils de ceſte ſentence de Chriſt: Toute arbre que mon Pere n'aura point plātée ſera arrachée? Ils oyēt que tous ceux que le Pere n'a daigné plāter en ſon chāp comme arbres ſacrées, ſont ouuertemēt deſtinez à perdition. S'ils niēt que cela ne ſoit ſigne de reprobation, il n'y aura rien ſi clair qui ne leur ſoit obſcur. Mais s'ils ne ceſſent d'abbayer ou de gronder: que noſtre foy ſe tienne en ceſte ſobrieté, d'eſcouter l'aduertiſſement de S. Paul: qu'il n'y a dequoy plaider contre Dieu, ſi d'vn coſté voulant mōſtrer ſon ire & manifeſter ſa puiſſance, il ſupporte en grande patience & douceur les inſtrumens d'ire appreſtez à perdition: & de l'autre coſté il demonſtre les richeſſes de ſa gloire enuers les vaiſſeaux de miſericorde, leſquels il a appreſtez à gloire. Notōs biē que ſainct Paul, pour couper broche à toutes detractions & murmures, dōne à l'ire & à la puiſſance de Dieu vn empire ſouuerain: pource que c'eſt choſe trop deſraiſonnable d'appeller à conte les iugemens profonds de Dieu, qui engloutiſſent tous nos ſens. La reſponſe qu'ils ameinent eſt friuole, que Dieu ne reiette point du tout ceux qu'il endure en douceur, mais qu'il ſuſpend ſon affection enuers eux, pour voir ſi d'auenture ils ſe repentiront. voire, comme ſi ſainct Paul attribuoit à Dieu vne patience, par laquelle il attende la conuerſion de ceux leſquels il dit eſtre appreſtez à perir. Et ſainct Auguſtin expoſant ce paſſage, note prudemment que quand la patience eſt coniointe auec ſa puiſſance & vertu, que non ſeulement il permet, mais qu'il gouuerne actuellement. Nos contrediſans amenent vne autre replique: c'eſt que ſainct Paul, en diſant que les vaiſſeaux d'ire ſont appreſtez à perdition, adiouſte que Dieu a diſpoſé à ſalut les vaiſſeaux de miſericorde: comme ſi par ces mots il entendoit que Dieu eſt autheur du ſalut des fideles, & que la louange luy en appartient, mais que ceux qui periſſent s'appreſtēt d'eux-meſmes & par leur frāc arbitre, ſans eſtre reprouuez de luy. Mais encore que ie leur accorde, que S. Paul ait voulu par telle façon de parler adoucir ce qui pouuoit eſtre trouué rude de prime face: toutesfois il n'y a nul propos d'aſsigner ceſte preparation, par laquelle il eſt dit que les reprouuez ſont deſtinez à perir, qu'au conſeil ſecret de Dieu. comme au meſme lieu ſainct Paul l'auoit deſia expoſé, diſant que Dieu a ſuſcité Pharaon: & puis qu'il endurcit ceux qu'il veut. dont il s'enſuit que ſon conſeil incomprehenſible eſt cauſe de l'endurciſſement. Pour le moins i'ay ce poinct gagné auec ſainct Auguſtin, des mots duquel i'vſeray: c'eſt que Dieu en faiſant les loups brebis, les reforme d'vne grace plus forte, pour domter leur dureté: & par ainſi, que les obſtinez ne ſe conuertiſſent point, pource que Dieu ne deſploye point pareille grace enuers eux, de laquelle il n'eſt pas deſtitué, s'il en vouloit vſer.

Rom. 9. d 20 Matt. 15. b. 13

Rom. 9. e 22

Lib. contra Iulianum 5. cap. 5

Lib. 1. de Prædeſtinatio. ſanctorum cap. 2

2 Cela ſuffira à toutes gens craignans Dieu & modeſtes, & qui ſe ſouuiennēt qu'ils ſont hommes: mais pource q̄ les chiens qui grondent alencōtre, vomiſſent pluſieurs eſpeces de blaſphemes, il nous faudra reſpōdre à chacū. Les hōmes charnels, comme ils ſont pleins de folie, plaidoyēt ici en pluſieurs ſortes contre Dieu, cōme s'ils le tenoyent ſuiet à leurs reprehēſions. Premierement ils demādent à quel propos Dieu ſe courrouce cōtre ſes creatures, leſquelles ne l'ont prouoqué par aucune offenſe. car de perdre & ruiner ceux q̄ bō luy ſemble, c'eſt choſe plus conuenable à la cruauté d'vn tyrā, qu'à la droiture d'vn Iuge. Ainſi il leur ſemble q̄ les hōmes ont bonne cauſe de ſe plaindre de Dieu, ſi par ſon pur vouloir, ſans leur propre merite, ils ſont predeſtinez à la mort eternelle. Si telles cogitatiōs viennēt quelq̄ fois en l'entēdement des fideles, ils ſerōt aſſez armez pour les repouſſer, quād ſeulemēt ils reputerōt quelle temerité c'eſt meſme d'enq̄rir des cauſes de la volōté de Dieu, veu qu'icelle eſt, & à bō droict doit eſtre la cauſe de toutes les choſes qui ſe font. car ſi elle a q̄lque cauſe, il faut q̄ ceſte cauſe-la precede, & qu'elle ſoit cōme attachée à icelle, ce qu'il n'eſt licite d'imaginer. car la volōté de Dieu eſt tellemēt la reigle ſupreme & ſouueraine de iuſtice, q̄ tout ce qu'il veut, il le faut tenir pour iuſte d'autāt qu'il le veut. Pourtāt quād on demāde, Pourquoy eſt-ce q̄ Dieu a fait ainſi? Il faut reſpōdre, Pource qu'il l'a voulu. Si on paſſe outre en demandant, Pourquoy l'a-il voulu? c'eſt demāder vne choſe plus grāde & plus

Hoc ex Auguſt. ſumptum. lib. de Geneſ. contra Manich. cap. 3

haute

haute que la volonté de Dieu: ce qui ne se peut trouuer. Pourtant q̃ la temerité humaine se modere, & qu'elle ne cherche ce qui n'est point, de peur de ne trouuer point ce qui est. Ceste bride sera bien pour retenir tous ceux qui voudront mediter les secrets de Dieu en reuerence. Contre les iniques, qui ne se soucient de mesdire de Dieu apertement, le Seigneur se defendra assez par sa iustice, sans que nous luy seruions d'aduocats: quand en ostant toutes tergiuersations à leurs consciences, il les pressera & conueincra iusques là, qu'elles ne pourront eschapper. Toutesfois en parlant ainsi, nous n'approuuons pas la resuerie des Theologiens Papistes, touchant la puissance absolue de Dieu: car ce qu'ils en gergonnent est profane, & pourtant nous doit estre en detestation. Nous n'imaginons point aussi vn Dieu qui n'ait nulle loy, veu qu'il est loy à soy-mesme. Et de fait, comme dit Platon, les hommes estans suiets à mauuaises cupiditez ont besoin de loy: mais la volonté de Dieu, entãt qu'elle est pure de tous vices, & mesmes est la reigle souueraine de perfection, est la loy de toutes loix. Mais nous disons cependant, que Dieu n'est pas contable enuers nous, pour rendre raison de ce qu'il fait. & d'autre part nous ne sommes pas iuges idoines ne competens, pour prononcer de ceste matiere selõ nostre sens. Parquoy si nous attentons plus qu'il ne nous est licite, ceste menace du Pseaume nous doit effrayer, q̃ Dieu demeurera vainqueur quand il sera iugé par les hommes mortels. *Pseaume 51.a.6*

3 Voila comment Dieu peut reprimer ses ennemis en se taisant: mais afin que nous n'endurions qu'ils ayent son sainct Nom en moquerie, il nous donne armures en sa parolle, pour resister à leur fureur. Pourtant si quelcun nous assaut de ce propos, pourquoy c'est que Dieu en a predestinez aucuns à damnation, lesquels ne l'auoyent point merité, veu qu'ils n'estoyent pas encore: nous luy demanderons d'autre part, en quoy c'est qu'il pense Dieu estre redeuable à l'homme, s'il l'estime en sa nature. Puis que nous sommes tous corrompus & contaminez de vices, il ne se peut faire que Dieu ne nous ait en hayne: & ce non pas d'vne cruauté tyrannique, mais par vne equité raisonnable. Si ainsi est que tous hõmes, de leur condition naturelle soyent coulpables de condãnation mortelle: de quelle iniquité, ie vous prie, se plaindront ceux lesquels Dieu a predestinez à mort? Que tous les enfans d'Adam viennent en auant pour contendre & debattre contre leur Createur, de ce que par sa prouidence eternelle, deuant leur natiuité ils ont esté deuouez à calamité perpetuelle: quand Dieu au contraire les aura amenez à se recognoistre, que pourront-ils murmurer contre cela? S'ils sont tous prins d'vne masse corrompue, ce n'est point de merueilles s'ils sont assuiettis à damnatiõ. Qu'ils n'accusent point donc Dieu d'iniquité, d'autant que par son iugement eternel ils sont ordonnez à dãnation, à laq̃lle leur nature mesme les mene. ce qu'ils sentent maugré qu'ils en ayent. Dont il appert combien leur appetit de se rebecquer est peruers, veu qu'à leur escient ils suppriment ce qu'ils sont contraints de recognoistre: c'est qu'ils trouuent la cause de leur damnation en eux. Ainsi, quoy qu'ils pallient, ils ne se peuuent absoudre. Quand donc ie leur confesseray cent fois ce qui est tresvray, que Dieu est autheur de leur damnation: ils n'effaceront point pourtant leur crime, lequel est engraué en leur conscience, & leur vient deuant les yeux à chacune fois.

4 Ils repliquent derechef, assauoir s'ils n'auoyent point esté predestinez par l'ordonnance de Dieu à ceste corruption, laquelle nous disons estre cause de leur ruyne. Car si ainsi est, quand ils perissent en leur corruption, ce n'est autre chose sinon qu'ils portent la calamité en laquelle Adam par le vouloir de Dieu est trebuché, & a precipité tous ses successeurs. Dieu ne sera-il pas donc iniuste, de se iouer ainsi cruellement de ses creatures? Pour responce, ie confesse que ç'a esté par le vouloir de Dieu que tous les enfans d'Adam sont cheus en ceste misere, en laquelle ils sont maintenant detenus. Et c'est ce que ie disoye du commencement, qu'il faut touſiours reuenir au seul plaisir de Dieu, duquel il tient la cause cachée en soy-mesme: mais il ne s'ensuit pas qu'on puisse ainsi detracter de Dieu: car nous viendrons au deuant auec sainct Paul en ceste maniere, O homme! qui es-tu, qui puisses plaider auec Dieu? Le pot dira-il à son potier qui l'a fait, pourquoy il l'a ainsi formé? Le potier n'a-il pas puissance de faire d'vne mesme masse de terre vn vaisseau honnorable, & l'autre sordide? Ils nieront que la iustice de Dieu soit ainsi droitement defendue: mais que c'est vn subterfuge, tel qu'ont coustume de chercher ceux qui n'ont point excuse suffisante. car il semble que cela n'est rien dire, sinon que la puissance de Dieu ne peut estre empeschée de faire tout ce que bon luy semble. Ie dy que c'est bien autre chose. car quelle raison peut-on amener plus ferme & solide, que de nous admonnester à penser qui est Dieu? Car comment celuy qui est Iuge du mõde pourroit-il commettre quelque iniquité? Si c'est le propre de sa nature de faire iustice, il ayme icelle iustice naturellement, & hait toute iniquité. Pourtant l'Apostre n'a point cherché quel- *Rom. 9. d. 20*

que cachette, comme s'il eust esté surprins au destroit: mais il a voulu monstrer que la iustice de Dieu est plus haute & excellente, que de deuoir estre reduite à la mesure humaine, ou estre comprinse en la petitesse de l'entẽdement des hommes. Il confesse bien que les iugemens de Dieu ont vne profondité, laquelle peut abysmer les entendemens de tout le mõde, s'ils veulẽt entrer iusque là. mais ne seroit-ce pas chose trop desraisonnable, de vouloir submettre les œuures de Dieu à ceste condition, que quand nous n'en pourrons entendre la raison, nous les osions vituperer? Il y a à ce propos vne sentence notable en Solomon, laquelle peu de gens entendent. Le createur de tous, dit il, est grand: il rẽdra aux fols & aux trãsgresseurs leur loyer. Il s'escrie, ayant en admiration la grandeur de Dieu, d'autant qu'il est en luy de punir les fols & les transgresseurs, combien qu'il ne les ait point faits participans de son esprit. Et de fait, c'est vne rage prodigieuse aux hommes, quand ils pretendent d'enclorre ce qui est infiny & incomprehensible, en vne si petite mesure comme est leur entendement. Sainct Paul appelle les Anges qui sont demeurez en leur integrité, Esleus. Si leur constance & fermeté a esté fondée au bon plaisir de Dieu: la reuolte des diables monstre qu'ils n'ont pas esté retenus, mais plustost delaissez. De laquelle chose on ne peut amener autre cause que la reprobation, laquelle est cachée au conseil estroit de Dieu.

Prou. 26. b. 10

1. Tim. 5. d. 21

5 Qu'il y vienne donc quelque Manichéen ou Celestin, ou autre heretique, pour calomnier la prouidence de Dieu: ie dy auec sainct Paul, qu'il n'est pas mestier d'en rendre la raison, veu que par sa grandeur elle surmonte du tout nostre intelligence. Quelle absurdité y a-il en cela? Voudront-ils la puissance de Dieu estre tellement limitée, qu'il ne puisse rien faire dauantage, que ce que nostre esprit pourra comprendre? Ie dy auec sainct Augustin, que Dieu en a creé d'aucuns lesquels il preuoyoit deuoir aller en perdition eternelle: & que cela a esté fait pource qu'il l'a voulu. Or pourquoy il l'a voulu, ce n'est pas à nous d'en demander la raison, veu que nous ne la pouuons comprendre. Et d'autrepart il ne conuient pas que nous disputions si la volonté de Dieu est iuste ou non: de laquelle quand on parle, il faut entendre sous le nom d'icelle, vne reigle infaillible de iustice. Qu'est-ce dõc qu'on fait doute s'il y a iniquité, là où iustice apparoist clairement? Que nous n'ayons donc point de honte de fermer la bouche des iniques à la maniere de sainct Paul: & toutes fois & quantes qu'ils oseront abbayer comme chiens, de repliquer à l'encontre, Qui estes-vous, poures miserables, qui intentez accusation contre Dieu, n'ayans autre cause, sinon pource qu'il n'a point abbaissé la grandeur de ses œuures à vostre rudesse, comme si ce qu'il fait estoit inique d'autant qu'il nous est caché? La hautesse inestimable des iugemens de Dieu vous doit estre assez cogneue par les experiences qu'il en donne. Vous sauez qu'ils sont nõmez Vn abysme profond: pensez maintenant à vostre petitesse, pour sauoir si elle comprendra ce que Dieu a decreté en soy. Dequoy donc vous profite-il de vous engouffrer par vostre curiosité enragée en ceste abysme, lequel vous preuoyez par raison vous deuoir estre mortel? Comment ce qui est escrit de la sagesse incõprehensible de Dieu & de sa vertu espouuantable, tant en l'histoire de Iob que par tous les Prophetes, ne vous bride-il de quelq̃ crainte & frayeur? Si vos esprits s'escarmouchent en quelques questions, n'ayez point honte d'embrasser le conseil de S. Augustin: Homme, dit-il, attens-tu response de moy? Or ie suis homme aussi biẽ. & pourtant escoutõs tous deux celuy qui nous dit, O homme! qui es-tu? Certes l'ignorance fidele est meilleure qu'vne science temeraire. Cherche des merites: tu ne trouueras que punition. O hautesse! Pierre renonce Iesus Christ: le brigand croit en luy. O hautesse! Cherches tu la raison de ces choses? Ie m'estõneray de la hautesse. Argue tãt que tu voudras, & ie m'esmerueilleray. Dispute de ta part, & ie croyray. Ie voy la hautesse: ie ne paruien point à la profondité. Paul a trouué où se reposer, se mettant en admiration. Il dit que ces iugemẽs de Dieu sont hors de toute cognoissance: & tu les viens sonder! Il dit que ses voyes ne se peuuent consuyure: & tu les veus suyure à la trace! Nous ne profiterons de riẽ en passant plus outre: car nous ne satisferõs point à leur petulãce. Et d'autre part, Dieu n'a pas affaire d'autre defense, que de celle dont il a vsé par son Esprit, parlant par la bouche de sainct Paul: & qui plus est, nous desapprenons de bien parler, quãd nous ne parlons point selon Dieu.

Epi. 106.

Pseaume 36. a. 7

August. de verb. Apostoli ser. mo. 20

6 Il y a vne autre obiection que fait l'impieté, laquelle toutesfois ne tend pas tãt à blasmer Dieu qu'à excuser le pecheur. combien qu'à dire vray, le pecheur ne se puisse iustifier sans ignominie du Iuge. Toutesfois voyons quelle elle est. Pourquoy, disent-ils, Dieu imputeroit-il à vice aux hommes les choses desquelles il leur a imposé necessité par sa predestination? car que pourroyent-ils faire? Resisteroyent ils à ses decrets? mais ce seroit en vain: & mesme ils ne le peuuent faire du tout. Ce n'est point donc à bon droit que Dieu punist les choses desquelles la principale cause gist en sa predestination. Ie n'yseray point icy de la defense laquelle amenent communement les docteurs Ecclesiastiques: c'est que la

preſcience de Dieu n'empeſche pas que l'homme ne ſoit reputé pecheur, duquel Dieu preuoit les vices, & non pas les ſiens. Car les cauillateurs ne ſe contenteroyét point de cela, mais paſſeroyent plus auant: diſant que Dieu, s'il euſt voulu, pouuoit obuier aux maux qu'il a preueus. Puis qu'il ne l'a fait, que de conſeil deliberé il a creé l'homme, afin qu'il ſe portaſt en telle ſorte. Or ſi l'homme a eſté creé à telle condition, qu'il deuſt apres faire tout ce qu'il fait, qu'on ne luy peut imputer à faute les choſes leſquelles il ne peut euiter, & auſquelles il eſt aſtreint par le vouloir de Dieu. Aduiſons donc comment ſe pourra ſoudre ceſte difficulté. Premierement il faut que nous tenions tous pour reſolu ce que dit Solomon: que Dieu a creé toutes choſes à cauſe de ſoy-meſme, voire l'inique au iour de ſa perdition. Pourtant comme ainſi ſoit que la diſpoſition de toutes choſes ſoit en la main de Dieu, & qu'il puiſſe enuoyer la vie ou la mort à ſon plaiſir: il diſpenſe & ordonne par ſon conſeil, qu'aucuns dés le ventre de leur mere ſoyent deſtinez certainement à mort eternelle, afin de glorifier ſon nom en leur perdition. Si quelcun pour excuſer Dieu, allegue que par ſa prouidence il ne leur impoſe nulle neceſsité: mais que voyant de quelle peruerſité ils ſerõt, il les crée à ceſte condition: ceſtuy-la dira bien quelque choſe, mais ce ne ſera pas tout. Les anciens Docteurs s'aidoyent bien aucunesfois de ceſte ſolution: mais c'eſt comme en doutant. Les Sorboniques s'y arreſtent entierement, comme s'il n'y auoit que repliquer à l'encontre. Or de ma part, ie concederoye bien que la preſcience ſeule n'apporte nulle neceſsité aux creatures, combien que tous ne l'accorderont pas: car il y en a qui la font cauſe de toutes choſes. Mais il me ſemble que Laurent Valle, combien qu'il ne fuſt pas autrement homme fort exercé en l'Eſcriture, a plus ſubtilement diſtingué: lequel demonſtre ceſte contention eſtre vaine, d'autant que la vie & la mort ſont actions de la volonté de Dieu, pluſtoſt que de ſa preſcience. Si Dieu preuoyoit ſeulemẽt ce qui aduient aux hõmes, ſans le diſpoſer & ordonner par ſon bon plaiſir, ceſte queſtion ne ſeroit pas agitée ſans propos. aſſauoir quelle neceſsité induiroit la preuidence de Dieu. Mais puis qu'il ne voit les choſes aduenir pour autre raiſon, ſinõ pource qu'il a determiné qu'elles aduinſſent: c'eſt folie de diſputer & debattre que fait ſa preſciẽce, quand il appert que le tout aduient par ſon ordonnance & diſpoſition. Prou. 16. a. 4

7 Les aduerſaires alleguent, qu'on ne trouuera point cecy exprimé de mot à mot, que Dieu euſt determiné qu'Adã deuſt trebuſcher en ruine mortelle. voire cõme ſi en ſe rendant teſmoignage par l'Eſcriture qu'il fait toutes choſes qu'il veut, il auoit creé la plus noble de toutes ſes creatures, ſans ordonner à quelle fin ne condition. Ils diſent qu'Adã a eſté creé auec ſon franc-arbitre, pour ſe donner telle fortune qu'il voudroit: & q̃ Dieu n'auoit rien determiné de luy, ſinon de le traiter ſelon ſes merites. Si vne ſi froide inuention eſt receue: où ſera la puiſſance infinie de Dieu, par laquelle il diſpoſe toutes choſes ſelon ſon conſeil ſecret, lequel ne depend point d'ailleurs? Tant y a que maugré leurs dens la predeſtination de Dieu ſe demonſtre en toute la lignée d'Adam. car il n'eſt pas aduenu naturellemẽt que tous deceuſſent de leur ſalut par la faute d'vn. Qu'eſt-ce qui les empeſche de confeſſer du premier homme, ce qu'ils ſont cõtraints en deſpit d'eux, accorder de tout le genre humain? Car pourquoy perdroyent-ils leur peine à tergiuerſer? L'Eſcriture prononce haut & clair, que toutes creatures mortelles ont eſté aſſeruies à la mort en la perſonne d'vn homme. Puis que cela ne peut eſtre attribué à nature, il faut bien qu'il ſoit prouenu du conſeil admirable de Dieu. C'eſt vne trop lourde inaduertence, que ces aduocats qui s'ingerent pour maintenir la iuſtice de Dieu, s'arreſtent tout court à vn feſtu, & qu'ils ſautent par deſſus des groſſes trabes. Ie leur demande de rechef, dont il eſt aduenu que la cheute d'Adam ait enueloppé auec ſoy tant de peuples auec leurs enfans ſans aucun remede, ſinon qu'il a pleu ainſi à Dieu. Il faut que ces langues tant habiles à babiller deuiẽnent muettes en ceſt endroit. Ie confeſſe que ce decret nous doit eſpouanter: toutesfois on ne peut nier que Dieu n'ait preueu deuant que créer l'homme, à quelle fin il deuoit venir: & ne l'ait preueu, pource qu'il l'auoit ainſi ordonné en ſon conſeil. Si quelcũ accuſe icy la preuidence de Dieu, il fait temerairement. Car à quel propos ſera blaſmé le Iuge celeſte, pour n'auoir point ignoré les choſes qui deuoyẽt eſtre? S'il y a donc plainte aucune, ou iuſte, ou de quelque apparẽce, elle s'adreſſe pluſtoſt à ſon ordõnance. Or ce que ie dy ne doit ſembler aduis eſtre eſtrange: c'eſt que Dieu non ſeulement à preueu la cheute du premier homme, & en icelle la ruine de toute ſa poſterité, mais qu'il l'a ainſi voulu. Car cõme il appartiẽt à ſa ſageſſe d'auoir la preſciẽce de toutes choſes futures: auſsi il appartiẽt à ſa puiſſance de regir & gouuerner tout par ſa main. Et S. Auguſtin decide & liquide tresbiẽ ceſte queſtion comme beaucoup d'autres. Nous confeſſons à ſalut ce que nous croyons droitement, que Dieu qui eſt Seigneur & Maiſtre de toutes choſes, & qui a creé toutes choſes bonnes, & a cognu que le mal prouiendroit du bien, & auſsi cognu qu'il appartenoit à ſa *Enchirid. ad Laurentium.*

bonté toute puiſſante de conuertir le mal en bien, pluſtoſt que de ne permettre point qu'il y euſt nul mal: a diſpoſé tellement la vie des Anges & des hommes, qu'il a voulu monſtrer en premier lieu ce que pouuoit le franc arbitre, & puis apres ce que pouuoit le benefice de ſa grace, & ſon iuſte iugement.

8 Aucuns recourent icy à la difference de Volonté & Permiſsion, diſant que les iniques periſſent, Dieu le permettant, mais non pas le voulant. Mais pourquoy dirons-nous qu'il le permet, ſinõ pource qu'il le veut? Combien que cela meſme ne ſoit point de ſoy vray-ſemblable, que c'eſt par la ſeule permiſsion, & non par l'ordonnance de Dieu, que l'homme s'eſt acquis damnation: comme ſi Dieu n'auoit point ordonné de quelle condition il vouloit que fuſt la principale & plus noble de ſes creatures. Ie ne doute point donc de ſimplement confeſſer auec ſainct Auguſtin, que la volonté de Dieu eſt la neceſsité de toutes choſes, & qu'il faut neceſſairement que ce qu'il a ordonné & voulu aduienne, comme tout ce qu'il a preueu aduiendra certainement. Maintenant ſi les Pelagiens, ou Manichéens, ou Anabapriſtes, ou Epicuriens (car nous auons affaire à ces quatre ſectes, en traitant de ceſte matiere) alleguent pour leur excuſe la neceſsité, dont ils ſont contraints par la predeſtination de Dieu: ils n'amenent rien de propre à la cauſe. Car ſi la predeſtination n'eſt autre choſe que l'ordre & diſpenſation de la iuſtice diuine, laquelle ne laiſſe point d'eſtre irreprehenſible combien qu'elle ſoit occulte: puis qu'il eſt certain qu'ils n'eſtoyent pas indignes d'eſtre predeſtinez à telle fin, il eſt auſsi certain que la ruine en laquelle ils tombent par la predeſtinatiõ de Dieu, eſt iuſte & equitable. Dauantage, leur perditiõ procede tellemẽt de la predeſtination de Dieu, que la cauſe & matiere en ſera trouuée en eux. Le premier homme eſt cheut, pource que Dieu auoit iugé cela eſtre expediẽt. Or pourquoy il l'a iugé, nous n'en ſauons rien. Si eſt-il neãtmoins certain, qu'il ne l'a pas iugé ſinon pource qu'il voyoit que cela faiſoit à la gloire de ſon Nom. Or quand il eſt fait mention de la gloire de Dieu, penſons auſsi-bien à ſa iuſtice: car il faut que ce qui merite louange ſoit equitable. L'homme donc trebuſche ſelon qu'il auoit eſté ordonné de Dieu: mais il trebuſche par ſon vice. Le Seigneur auoit prononcé vn peu auparauant, toutes les choſes qu'il auoit faites eſtre fort bonnes: dont vient donc la peruerſité de l'homme, ſinon qu'il s'eſt deſtourné de ſon Dieu? Afin qu'on ne penſaſt qu'elle vinſt de ſa creation, le Seigneur auoit approuué par ſon teſmoignage, tout ce qu'il auoit mis en luy. Il a donc par ſa propre malice corrõpu la bonne nature qu'il auoit receue du Seigneur. Et ainſi par ſa cheute a tiré auec ſoy en ruine tout ſon lignage. Parquoy contemplons pluſtoſt en la nature corrompue de l'homme, la cauſe de ſa damnation laquelle luy eſt euidente, que de la chercher en la predeſtination de Dieu, où elle eſt cachée & du tout incomprehenſible. Et qu'il ne nous face point mal de ſubmettre iuſque là noſtre entendement à la ſageſſe infinie de Dieu, qu'il luy cede en beaucoup de ſecrets. Car des choſes qu'il n'eſt pas licite ne poſsible de ſauoir, l'ignorance en eſt docte: l'appetit de les ſauoir, eſt vne eſpece de rage.

Lib. 6. de gene. ad lit. cap. 15

Geneſ. 1. d 31

9 Quelcun poſsible dira que ie n'ay pas encore amené raiſon, pour refrener ceſte excuſe blaſphematoire que ie condamne. Ie confeſſe que cela meſme ne ſe peut faire, que l'impieté ne murmure & detracte touſiours: toutesfois il m'eſt aduis que i'en ay dit ce qui doit ſuffire, pour oſter à l'homme non ſeulement toute raiſon de murmurer, mais auſsi toute couuerture. Les reprouuez veulent eſtre veuz excuſables en pechant, pource qu'ils ne peuuent euader la neceſsité de pecher, principalement veu qu'icelle procede de l'ordonnance & volonté de Dieu: ie nie au contraire que cela ſoit pour les excuſer, pource que ceſte ordonnance de Dieu, de laquelle ils ſe pleignent, eſt equitable. Et combien que l'equité nous en ſoit incogneue, elle eſt neantmoins treſcertaine. dont nous concluons qu'ils n'endurent nulle peine, laquelle ne leur ſoit impoſée par le iugement de Dieu treſiuſte. Nous enſeignõs auſsi, que c'eſt peruerſement fait à eux de vouloir entrer aux ſecrets de Dieu, auſquels on ne peut atteindre, pour chercher l'origine de leur damnation: & laiſſer derriere la corruption de leur nature, dont elle procede à la verité. Or que ceſte corruption ne doyue eſtre imputée à Dieu, il appert de ce qu'il a rendu bon teſmoignage à ſa creation. Car combien que par la prouidẽce eternelle de Dieu, l'hõme a eſté creé pour venir en ceſte miſere en laquelle il eſt: il a neantmoins prins la matiere d'icelle de ſoy-meſme, & non pas de Dieu. Car il n'eſt peri pour autre cauſe, ſinon pource qu'il a degeneré de la pure nature que Dieu luy auoit donnée, en peruerſité.

10 Les aduerſaires de Dieu ont encore vne autre abſurdité pour diffamer ſa predeſtination. Car comme ainſi ſoit qu'en parlant de ceux que noſtre Seigneur retire de la condition vniuerſelle des hommes, pour les faire heritiers de ſon royaume, nous n'aſsignions point d'autre cauſe de cela que ſon bon plaiſir: ils inferent qu'il y a donc acception de perſonnes enuers Dieu, ce que l'Eſcriture nie par tout. pourtant ou qu'il faut dire que l'Eſcriture

ture se contrarie, ou que Dieu regarde les merites de ceux qu'il esliſt. Premierement ce que dit l'Escriture, que Dieu n'a point acception de personnes : c'est en autre sens qu'ils ne le prennent. Car par ce vocable de Personnes, elle ne signifie pas l'homme: mais les choses qui apparoissent à l'œil en l'homme, pour luy acquerir faueur, grace, dignité, ou aucontraire hayne, contemnemẽt ou diffame: comme sont richesses, credit, noblesse, offices honnorables, pays, beauté de corps, & choses semblables, ou biẽ poureté, ignobilité, d'estre sans credit, sans honneur, &c. En telle maniere sainct Pierre & sainct Paul remonstrent, que Dieu n'est point acceptateur de personnes, pource qu'il ne discerne point entre le Grec & le Iuif, pour en auoir l'vn agreable & reietter l'autre, seulement à cause de la nation. Sainct Iaques vse de mesmes parolles, quand il dit que Dieu en son iugement n'estime rien les richesses. Sainct Paul aussi en vn autre lieu en vse, voulant monstrer que Dieu ne met point de difference entre maistre & seruiteur, ayant à iuger l'vn & l'autre. Parquoy il n'y aura nulle repugnance, de dire que Dieu esliſt ceux que bon luy semble par son bon plaisir, sans aucun merite: en reprouuant & reiettant les autres. Toutesfois pour satisfaire plus pleinement, nous exposerons ainsi la chose. Ils demandent cõment cela se fait, que de deux hommes qui ne different rien en merites, Dieu en laisse l'vn derriere, & choisist l'autre. Ie leur demande d'autre part, si en celuy qui est esleu ils pensent qu'il y ait quelque chose pour encliner le cœur de Dieu à l'aimer. S'ils confessent qu'il n'y a rien, comme il est necessaire: il s'ensuyura que Dieu ne regarde point l'homme, mais qu'il prend de sa bonté matiere de luy bien faire. Pourtant ce que Dieu en esliſt l'vn, en reiettant l'autre: cela ne vient point du regard de l'hõme, mais de sa seule misericorde : à laquelle il doit estre libre de se monstrer où bon luy semble, & quãd bõ luy semble. Mesme aussi nous auõs desia veu, q̃ Dieu du commencement n'a pas esleu beaucoup de nobles, sages, ou riches & excellens, afin d'humilier l'orgueil de la chair: tant s'en faut que sa faueur ait esté attachée à quelque apparẽce.

Actho. c. 34. Rom. 2. b 10. Gal. 5. d. 28. Iaques 2. a. 5. Col. 3. d. 25. Ephes. 6. b. 9. Vide August. lib. ad Bon. 2. cap. 7. 1. Cor. 1. d. 26.

11 C'est donc faussement & meschamment qu'aucuns accusent Dieu d'inequalité de iustice: pource qu'en sa predestination il ne fait pas tout vn à tous hommes. Si Dieu, disent-ils, trouue tous hommes coulpables, qu'il les punisse tous egalement. S'il les trouue innocens, qu'il s'abstienne de rigueur enuers tous. Mais ils traitent Dieu comme s'il luy estoit interdit de faire misericorde: ou bien quand il la veut faire, qu'il fust contraint de renoncer du tout à son iugement. Car qu'est-ce autre chose qu'ils demandent, en voulant que si tous ont offensé, ils soyent tous punis egalement? Nous confessons l'offense estre vniuerselle: mais nous disons que la misericorde de Dieu subuient à d'aucuns. Qu'elle subuienne donc à tous, disent-ils. Mais nous repliquons, que c'est bien raison qu'il se monstre aussi iuste Iuge en punissant. Quand ils ne veulent endurer cela, ne s'efforcent-ils point d'oster à Dieu la faculté de faire misericorde: ou bien de luy permettre seulement à telle condition, qu'il se demette de faire iugement? Pourtant ces sentences de sainct Augustin conuiennent tresbien: Comme ainsi soit, dit-il, que la masse vniuerselle du genre humain soit tõbée en condamnation en Adam: les hommes qui sont prins pour estre mis en honneur, ne sont pas instrumẽs de leur propre iustice: mais de la misericorde de Dieu. Comme des autres qui sont mis en opprobre, il n'en faut rien assigner sinon à son iugement, sans le redarguer d'iniquité. Item, Ce que Dieu rend à ceux qu'il a reprouuez, la punition qui leur est oit deue: & à ceux qu'il a esleuz, donne la grace qui ne leur est oit point deue: cela peut estre monstré equitable & irreprehensible par la similitude d'vn crediteur, auquel il est loisible de remettre sa dette à l'vn, & la demander de l'autre. Le Seigneur donc peut aussi bien donner grace à qui il veut, pource qu'il est misericordieux: & ne la donner pas à tous, pource qu'il est iuste Iuge. En donnant à aucuns ce qu'ils ne meritent point, il peut demonstrer sa grace gratuite: en nẽ le donnant point à tous, demonstrer ce que tous meritent. Car sainct Paul en escriuant que Dieu a enclos tous sous peché, afin de faire misericorde à tous, ne faut quant & quãt d'adiouster, qu'il ne doit rien à personne: pource que nul ne luy a rien apporté pour luy en demander recompense.

Epi. 106. De pred. & gra. De bono perse. c. 12. Rom. 11. d. 32.

12 Les aduersaires de la verité vsent encore d'vne autre calõnie, pour rẽuerser la predestination: c'est que quand elle est establie, toute solicitude & cure de bien viure est abbatue. Car qui sera celuy, disent-ils, lequel oyant que la mort ou la vie luy est desia decretée par le conseil immuable de Dieu, n'ait incontinent ceste pensée en l'entendemẽt, qu'il ne peut challoir comment il viue, veu que la predestination de Dieu ne peut estre empeschée n'aduancée par ses œuures? ainsi chacun s'abandonnera, & se laissera transporter de sordonnement par tout où sa cupidité le menera. Ceste allegation n'est point du tout fausse: car il y a d'aucuns porceaux qui souillent la predestination de Dieu de tels blasphemes: & sous ceste couuerture se moquent de toutes admonitions & remonstrances: Dieu sait bien ce qu'il a deliberé de faire vne fois de nous. S'il a determiné de nous sauuer, il nous cõduira à

salut en son temps : s'il a determiné de nous damner, nous nous tormenterions en vain pour nous sauuer. Mais l'Escriture en remonstrant combien nous deuons en plus grande reuerence & crainte penser de ce mystere, instruit les enfans de Dieu à vn sens bien diuers, & condamne la meschante audace & rage de telle maniere de gens : car elle ne nous parle pas de la predestination, pour nous faire enfler de temerité, ou pour nous inciter à esplucher par vne hardiesse illicite les secrets inaccessibles de Dieu : mais plustost à ce qu'en humilité & modestie nous apprenions de craindre son iugement, & magnifier sa misericorde. pourtant tous fideles tendront à ce but. Le grondement de ces porceaux est bien rabbatu par sainct Paul. Ils disent qu'ils ne se souciẽt de viure dissoluemẽt, à cause que s'ils sont du nombre des esleus, leurs vices ne les empescheront point de paruenir à salut : mais
Ephes. 1. a. 4. aucõtraire, sainct Paul enseigne que la fin de nostre election est, à ce que nous menions vie sainɛte & irreprehensible. Si le but de nostre election est, de sainctement viure : elle nous doit plustost pousser & stimuler à mediter saincteté, qu'à chercher couuerture de nonchalance. Car combien ces deux choses sont-elles differentes? ne se soucier de bien faire, pource que l'election suffit à salut: & que l'homme est esleu, afin de s'adonner à bien faire? Comment donc endurerons-nous ces blasphemes, lesquels renuersent si meschamment tout l'ordre de la predestination ? Quant est de l'autre partie, assauoir qu'ils disent que celuy qui est reprouué de Dieu, perdroit sa peine en s'appliquant à viure purement & en innocence: en cela ils sont conuaincus de mensonge impudent. car dont procederoit telle estude, sinon de l'election de Dieu? veu que tous ceux qui sont du nombre des reprouuez, comme ils sont instrumens faits à opprobre, ne cessent de prouoquer l'ire de Dieu par crimes infinis : & confermer par signes euidens le iugement de Dieu qui est decreté contre eux, tant s'en faut qu'ils y resistent en vain.

13 Les autres aussi calomnient malicieusement & impudẽment ceste doctrine, comme si elle renuersoit toutes exhortations à bien & sainctemẽt viure. Duquel blasme sainct Augustin a esté merueilleusement chargé en son temps: mais il s'en est tresbien purgé au liure à Valentin, intitulé De correction & grace : duquel la lecture pourra appaiser toutes gens craignãs Dieu. Toutesfois i'en toucheray icy vne partie, qui sera, comme i'espere, pour satisfaire à tous esprits paisibles & de bonne sorte. Nous auons desia veu quel herault a esté sainct Paul pour publier à haute voix l'election de Dieu : a-il esté refroidy pour cela, pour ne pouuoir admonnester ny exhorter? Que ces bons zelateurs comparent leur viuacité à la sienne : on ne trouuera que glace en eux, au prix de l'ardeur admirable qui est en luy. Et
1. Thes. 4. b. 7 de fait, ce principe oste tout scrupule, que nous ne sommes poĩt appellez à souilleure, mais
Ephes. 2. b. 10 afin que chacun possede son vaisseau en honneur, &c. Item, que nous sommes la facture de Dieu, estans creez à bonnes œuures, lesquelles il a appresteés pour nous faire cheminer en icelles. En somme, quiconque est moyennement exercé en sainct Paul, entendra sans longue demonstration, comment il accorde les choses que ces brouillons veulent faire à croire estre repugnãtes. Iesus Christ commande qu'on croye en luy: toutesfois quand il dit que
Iean 6. g. 65 nul n'y peut venir sinon qu'il luy soit donné du Pere, il ne dit rien qui ne soit vray. Parquoy que la predication ait son cours pour amener les hommes à la foy, pour les y faire profiter & les retenir en perseuerance : toutesfois que cela n'empesche pas que la predestination ne soit cognue, afin q̃ ceux qui obeissent à l'Euangile, ne s'enorgueillissent pas com-
Matt. 13. b. 9 me du leur, mais qu'ils se glorifient en Dieu. Iesus Christ ne dit pas sans cause, Qui a oreilles pour ouir, qu'il oye. Ainsi quand nous prechons & exhortons, ceux qui ont des oreilles obeissent volontiers: quant aux autres, le dire d'Isaie s'accomplit en eux, qu'en oyant ils n'oyent point. Or pourquoy les vns en ont (dit sainct Augustin) les autres non : qui est-ce qui cognoit le conseil du Seigneur? Faut-il donc nier ce qui est manifeste: quand ce qui est occulte ne se peut comprendre? Ces propos sont fidelement extraits de sainct Augustin: mais pource que ses propres mots auront possible plus d'authorité que les miens, i'en reciteray autant que besoin sera. Si quelques vns, dit-il, se tournent à nonchalance & lascheté sous ombre de la predestination, & se desbordent en leur concupiscences, selon qu'ils y sont enclins: faut-il pourtant estimer ce qui se dit, estre faux? Si Dieu a preueu qu'ils seront bons, ils le seront, à quelque malice qu'ils soyent maintenant adonnez: & s'il a preueu qu'ils seront mauuais, ils le seront, en quelque bonté qu'ils cheminent auiourdhuy. Faut-il pourtant, que ce qui se dit vrayement de la prescience de Dieu, soit renoncé ou celé? sur tout, quand en s'en taisant on donne occasion à d'autres erreurs. Item, C'est autre chose de
Chap. 16. supprimer ce qui est vray, que de la necessité de le declarer. Il seroit long de chercher toutes les causes de nous taire de la verité. Il y en a vne entre les autres: c'est afin que ceux qui n'entendent pas, n'empirent, quand nous desirons d'instruire ceux qui en sont capables. Or telles gens, quãd nous parlerõs de la predestination, n'en seront pas rẽdus plus sauans: mais

aussi

auſsi ils n'en deuiendront pas pires. Or le cas poſé que la verité emporte cecy, que quand nous la declairons, celuy qui ne la comprend pas en deuienne pire: & que ſi nous la tenons en ſeuelie, celuy qui la pourroit comprendre en eſt dommage: que penſons nous qu'il ſoit de faire? ne faudra-il pas pluſtoſt dire ce qui eſt vray, afin que ceux deſquels il pourra eſtre entendu le cõprennent, que de nous en taire, tellement que tous deux demeurent ignorans: & que celuy meſme qui eſt le plus entendu, empire par noſtre ſilence; lequel s'il eſtoit enſeigné, pluſieurs autres apprendroyẽt de luy? Et nous refuſons de dire ce q̃ l'Eſcriture teſmoigne eſtre licite, voire ſous ombre que nous craignons que celuy qui n'eſt point capable de profiter n'en ſoit offenſé! & cependant nous ne craignõs point que celuy qui le pourroit cõprendre, ſoit prins de fauſſeté par noſtre ſilence! Puis il conferme encore plus clairement ce propos par vne brieue concluſion: Si les Apoſtres, dit-il, & les Docteurs de l'Egliſe qui les ont ſuyuis, ont fait tous les deux: c'eſt de traitter ſainement de l'Election eternelle de Dieu, & d'entretenir les fideles en reigle de ſaincte vie: qu'eſt-ce q̃ ces nouueaux docteurs, eſtans contraints & conuaincus par la verité inuincible, diſent qu'il ne faut point preſcher au peuple la predeſtination, encore que ce qu'on en diſe ſoit vray? Mais quoy qu'il en ſoit il la faut preſcher, afin que ceux qui ont oreilles pour ouyr, oyent. Et qui eſt-ce qui les aura, ſinon les ayant receues de celuy qui a promis de les donner? Or que celuy qui n'a pas receu vn tel don reiette la bonne doctrine, moyennant que celuy qui l'a l'accepte & en boiue, qu'il en boiue & en viue. Car comme il faut preſcher les bonnes œuures afin que Dieu ſoit deuement ſeruy: ainſi faut-il preſcher la predeſtination, afin que celuy qui a oreilles pour ouyr, ſe glorifie en Dieu, non pas en ſoy. *Eiuſdem libri cap. 20*

14 Neantmoins ſelon que ce ſainct Docteur auoit vn ſingulier deſir d'edifier, il aduertit de moderer tellement la façon d'enſeigner ce qui eſt vray, qu'on ſe garde tant qu'il ſera poſsible de ſcandaliſer. Car il remonſtre que ce qui ſe dit vrayement, peut bien eſtre conforme à l'vtilité. Si quelcun parloit ainſi au peuple: Ce que vous ne croyez, c'eſt pource que vous eſtes predeſtinez à perir: non ſeulemẽt il nourriroit la pareſſe, mais auſsi flatteroit la malice. Si quelcun paſſoit encore plus outre, en diſant qu'en ne croyant point à l'aduenir, ils monſtreront qu'ils ſeront reprouuez: ce ſeroit maudire pluſtoſt qu'enſeigner. Ainſi ſainct Auguſtin veut bien que telles gens ſoyent reiettez, comme n'ayans nul gouſt, & meſmes troublans les ſimples: cependant il maintient que nul ne profite en la correction, ſinon que celuy qui fait profiter meſmes ſans correction, y aide par ſa pitié. Or pourquoy il aide à l'vn, & non pas à l'autre: ce n'eſt pas raiſon que l'argille en iuge, & non pas le potier. Il adiouſte puis apres, Quand les hommes par le moyen de la predication viennent ou retournent en la voye de iuſtice, qui eſt-ce qui beſongne en leurs cœurs pour leur donner ſalut, ſinon celuy qui donne accroiſſement quand les miniſtres plantent & arrouſent? Or s'il luy plaiſt de ſauuer, il n'y a nul franc-arbitre qui luy reſiſte. Parquoy il n'y a doute, que les volontez des hommes ne peuuent reſiſter à celles de Dieu: lequel fait tout ce qu'il veut au ciel & en terre, & qui meſmes a fait ce qui eſt à venir, veu qu'il fait ce que bon luy ſemble des volontez des hommes. Item, Quand il veut amener les hommes, les attache-il à des liens corporels? Il tient les cœurs au dedans, il les pouſſe & les tire par leurs volontez leſquelles il a formées en eux. Mais ce qu'il adiouſte ne doit pas eſtre oublié, c'eſt, Pource que nous ne ſauons pas ceux qui appartiennent au nombre & à la compagnie des predeſtinez, ou non, que nous deuons eſtre affectionnez à ſouhaiter le ſalut de tous. Si ainſi eſt, nous taſcherons de faire tous ceux que nous rencontrerons, participans de noſtre paix. Au reſte, elle ne repoſera ſinon ſur ceux qui ſont enfans de paix. Bref, entant qu'en nous eſt, nous auõs à vſer de correction ſalubre & ſeuere, cõme de medecine, enuers tous, à ce qu'ils ne periſſent ou perdent les autres: mais c'eſt à faire à Dieu de rendre noſtre correction vtile à ceux qu'il a predeſtinez.

CHAP. XXIIII.

Que l'election eſt confermée par la vocation de Dieu: & qu'aucontraire les reprouuez attirent ſus eux la perdition iuſte, à laquelle ils ſont deſtinez.

TOVTESFOIS afin que la choſe ſoit mieux eſclarcie, il ſera expedient de traiter icy tant de la vocation des eſleuz, que de l'aueuglement & endurciſſement des reprouuez. I'ay touché deſia du premier poinct en refutant l'erreur de ceux qui ſous ombre de la generalité des promeſſes, voudroyent egaler tout le genre humain. Mais Dieu garde ſon ordre, en declairãt finalement par ſa vocation la grace qu'il tenoit au parauant cachée en ſoy. & pour ceſte cauſe on peut dire qu'en appellant il teſtifie de ſon election. Car il a preordonné ceux qu'il auoit preco-

Rom. 8. f. 29

gnus, pour eſtre conformes à l'image de ſon Fils. Or ceux qu'il a preordonnez, il les a auſsi appellez: & ceux qu'il a appellez, il les a iuſtifiez pour les glorifier vne fois. Comme ainſi ſoit que le Seigneur en eſlisant les ſiens, les ait adoptez pour ſes enfans: nous voyons toutesfois qu'ils ne viennent point en poſſeſsion d'vn ſi grand bien, ſinon quand il les appelle d'autrepart, qu'eſtans appellez, ils ont deſia quelque iouiſſance de leur election. Pour laquelle cauſe ſainct Paul appelle l'eſprit qu'ils reçoyuent, Eſprit d'adoption. Item, Le ſeau & arre de l'heritage futur: d'autant que par ſon teſmoignage il conferme & ſeelle en leurs cœurs la certitude de ceſte adoption. Car combien que la predication de l'Euangile ſourde de la fontaine de l'election: toutesfois pource qu'elle eſt commune auſsi aux reprouuez, elle n'en ſeroit point aſſez ferme preuue de ſoy. Mais Dieu enſeigne ſes eſleus auec efficace, pour les attirer à la foy: comme nous auons allegué cy deſſus, Celuy qui eſt de Dieu a veu le Pere, & non autre. Item, I'ay manifeſté ton nom aux hommes que tu m'as donnez: comme ainſi ſoit qu'il diſe ailleurs, Nul ne peut venir à moy, ſinon eſtant tiré du Pere. Lequel lieu ſainct Auguſtin conſidere prudemment, lequel parle ainſi: Si, teſmoin la verité, celuy qui a apprins du Pere vient: quiconque ne vient point, n'a point apprins du Pere. Il n'eſt pas donc conſequent, que celuy qui peut venir vienne de fait, ſinon qu'il le vueille & qu'il le face: mais quiconque a eſté enſeigné du Pere, non ſeulement peut venir, mais vient de fait. Et alors il y a l'auancement de poſsibilité, l'affection de volonté, & l'effect de l'action. Il parle encore plus clairement en vn autre lieu, Qu'eſt-ce que veut dire cecy, Quiconque a ouy de mon Pere & a apprins, vient à moy: ſinon qu'il n'y a nul qui oye & qui apprenne du Pere, qui ne vienne à Ieſus Chriſt? Car ſi tous ceux qui oyent & apprennent viennent: quiconque ne vient point, n'a point ouy ny apprins. car s'il euſt ouy & apprins, il viendroit. Ceſte eſcole eſt fort eſloignée des ſens de la chair: en laquelle le Pere enſeigne & eſt ouy, pour faire venir à ſon Fils. Vn peu apres il adiouſte, Ceſte grace laquelle eſt occultement donnée aux cœurs des hommes, n'eſt point receue d'vn cœur endurcy: car elle eſt donnée à ce que la dureté du cœur ſoit oſtée. Ainſi quand le Pere eſt ouy interieurement, il oſte le cœur de pierre & en donne vn de chair. Et voila comme il fait les enfans de la promeſſe & vaiſſeaux de miſericorde, leſquels il a preparez en gloire. Pourquoy donc n'enſeigne-il tous hommes pour les faire venir à Chriſt, ſinon que ceux qu'il enſeigne c'eſt par miſericorde: & ceux qu'il n'enſeigne point, c'eſt par iugement: d'autant qu'il a pitié de ceux que bon luy ſemble, & endurcit ceux qu'il veut? Le Seigneur donc choiſiſt pour ſes enfans ceux qu'il eſliſt, & delibere d'eſtre leur Pere: mais en les appellant, il les introduit en ſa famille, & ſe conioint & allie auec eux, pour eſtre faits comme vn. Or l'Eſcriture conioignant en telle ſorte la vocation auec l'election, monſtre bien par cela qu'il n'y faut rien chercher, ſinon la miſericorde de Dieu gratuite. Car ſi nous demandons leſquels il appelle, & la raiſon pourquoy: elle reſpond, Ceux qu'il a eſleus. Or quand on vient à l'election, la ſeule miſericorde y apparoit de toutes pars: ſelon que porte la ſentence de ſainct Paul, que ce n'eſt point ne du vueillant ne du courant: mais de Dieu ayant pitié. Et ne faut point prendre cela comme on fait communement, en partiſſant entre la grace de Dieu & la volonté & courſe de l'homme. Car on expoſe que le deſir ne l'effort de l'homme ne peuuent rien, ſinon que la grace de Dieu les face proſperer: mais ſi Dieu adiouſte ſon aide, que l'vn & l'autre fait quelque choſe pour acquerir ſalut, laquelle cauillation i'ayme mieux refuter par les parolles de ſainct Auguſtin que par les miennes: Si l'Apoſtre, dit-il, n'a voulu autre choſe, que dire qu'il n'eſtoit ſeulement en la faculté du vueillant & du courant, ſinon que le Seigneur y aide par ſa miſericorde: nous pourrons au contraire retourner cela: & dire qu'il n'eſt pas en la ſeule miſericorde de Dieu, ſinon qu'elle ſoit aidée par la volonté & courſe de l'homme. Si cela eſt clairement meſchant: il ne faut douter que l'Apoſtre n'ait voulu tout aſsigner à la miſericorde de Dieu, ſans rien laiſſer à noſtre volonté ou eſtude. Voila les mots de ce ſainct perſonnage. Ie n'eſtime pas vn feſtu la ſubtilité qu'ils amenent: c'eſt que ſainct Paul n'euſt pas ainſi parlé, s'il n'y auoit quelque effort & volonté en nous. Car il n'a pas reputé ce qui eſtoit en l'homme: mais voyant qu'il y en auoit aucuns qui aſsignoyent en partie le ſalut des hommes à leur induſtrie: au premier membre de ſon oraiſon il condamne ſimplement leur erreur, puis il maintient que toute la ſomme de ſalut giſt en la miſericorde de Dieu. Et qu'eſt-ce que font autre choſe les Prophetes, ſinon de preſcher continuellement la vocation de Dieu gratuite?

Au meſme lieu c. 15 Epheſ. 1. c 13. & autres paſſages.

Iean 6. c. 46 Iean 17. a 6 Iean 6. c. 44 Lib. 1. de Gratia Chriſti, cõtra Pelag. & Cæl. ſt. cap. 14. & 31 Lib. de Prædeſt. ſanctõ. ca. 8

Rom. 9. d 16

Enchi. ad Lau. cap. 31

2 Ce que nous voyons auſsi en la ſubſtance d'icelle: car elle conſiſte en la predication de la Parolle, & illumination du S. Eſprit. Or nous auõs au Prophete, à qui c'eſt que noſtre Seigneur offre ſa parolle: I'ay eſté trouué, dit-il, de ceux qui ne me cherchoyent point, ie ſuis apparu à ceux qui ne m'interroguoyent point. I'ay dit à ceux qui n'inuoquoyent point

Iſa. 65 4. 1

mon

mon nom, Me voicy. Et afin que les Iuifs ne penſaſſent vne telle grace appartenir ſeulement aux Gentils, le Seigneur leur reduit en memoire dont c'eſt qu'il a pris leur pere Abraham, quand il l'a voulu receuoir en ſon amour: aſſauoir du milieu de l'idolatrie, en laquelle il eſtoit comme abyſmé auec tous ſes parens. Puis que Dieu eſclaire par ſa parolle à ceux qui n'ont rien merité: en cela il donne vn ſigne aſſez clair de ſa bonté gratuite. Or en ceſt endroit la bonté infinie de Dieu ſe mõſtre deſia: mais ce n'eſt pas pour le ſalut de tous, d'autant que la condamnation des reprouuez ſera plus grieue, de ce qu'ils ont reietté le teſmoignage de l'amour de Dieu. Et de fait auſsi Dieu retire d'eux la vertu de ſon Eſprit, pour donner plus de luſtre à ſa grace. dont il s'enſuit que la vocation interieure eſt vn gage de ſalut, qui ne peut mentir. A quoy ſe rapporte le dire de ſainct Iean, Nous cognoiſſons que nous ſommes ſes enfans, par l'Eſprit qu'il nous a donné. Et afin que la chair ne ſe glorifie qu'elle luy reſpond eſtant appellée: il afferme que nous n'auons nulles oreilles à ouyr, & nuls yeux à voir, ſinon qu'il nous les ait formez. Dauantage, qu'il nous les forme, non pas ſelon qu'vn chacun en eſt digne, mais ſelon ſon election. De quoy nous auons vn exemple notable en ſainct Luc, où il eſt dit que les Iuifs & Gentils communement ouyrent la predication de ſainct Paul. or comme ainſi ſoit que tous fuſſent enſeignez d'vne meſme doctrine: il eſt dit que ceux ont creu, que Dieu auoit ordonnez à vie eternelle. N'aurions-nous pas honte de nier que la vocation ne ſoit gratuite, en laquelle regne la ſeule election depuis vn bout iuſques à l'autre?

Ioſué der. chap. 4. 3

1. Iean 5. d. 24

Act. 13. 5. 48

3 Il nous faut icy donner garde de deux erreurs. car les vns font l'homme compagnon de Dieu, pour ratifier l'election de Dieu en s'y accordant. Ainſi ſelon eux, la volonté de l'homme ſeroit par deſſus le conſeil de Dieu. comme ſi l'Eſcriture diſoit ſeulement, qu'il nous eſt donné de pouuoir croire: & non pas pluſtoſt, que la foy pleinemẽt eſt don de Dieu. Les autres, ie ne ſay pas de quelle raiſon eſtans induits, ſuſpendent l'election, de la foy: comme s'il n'y auoit point de certitude ne fermeté iuſques à ce qu'on croye. Or il eſt bien vray qu'à noſtre regard elle eſt confermée en croyant, & que le conſeil de Dieu, qui auparauant eſtoit caché, nous eſt manifeſté: mais cependant gardons-nous d'entendre autre choſe que ce que nous auons dit par cy deuant, aſſauoir que l'adoption de Dieu, laquelle nous eſtoit incognue, nous eſt approuuée & comme ſeellée. Mais c'eſt fauſſement parler, que l'election commence d'auoir ſon efficace lors que nous receuons l'Euangile, & qu'elle prend de là ſa vigueur. Quant à nous, comme i'ay dit, il nous faut prendre la certitude d'icelle de l'Euangile: pource que ſi nous attentons de penetrer au decret eternel de Dieu, ce nous ſera vn abyſme pour nous engloutir. mais apres que Dieu nous a teſtifié & fait cognoiſtre que nous ſommes de ſes eſleus, il conuient monter plus haut, de peur que l'effect n'enſeueliſſe ſa cauſe. Car il n'y a rien plus deſraiſonnable, quand l'Eſcriture nous dit qu'il nous a illuminez ſelon qu'il nous auoit eſleus, que ceſte clairté nous esblouiſſe tellemẽt les yeux, que nous refuſions de penſer à noſtre election. Ie ne nie pas cependant, que pour eſtre certains de noſtre ſalut il ne nous faille commencer par la Parolle: & que toute noſtre fiance ne s'y doiue appuyer & s'y repoſer, pour inuoquer Dieu comme noſtre Pere. Car ceux qui appetent de voltiger ſus les nues pour s'aſſeurer du conſeil de Dieu, lequel il nous a mis au cœur & en la bouche, peruertiſſent tout ordre. Il eſt donc beſoin de refrener noſtre temerité par ſobrieté de foy, afin que Dieu nous ſoit teſmoin ſuffiſant de ſa grace occulte, quand il la nous declaire par ſa parolle: moyennant que ce canal, duquel nous ſommes raſſaſiez, n'empeſche point que la vraye ſource ne retienne l'honneur qui luy appartient.

Deut. 30. c. 14

4 Or comme ceux qui enſeignent la vertu & fermeté de l'election dependre de la foy, par laquelle nous ſentons qu'elle nous appartient, font peruerſement: auſsi d'autre part nous tiendrons vn treſ-bon ordre, ſi en cherchant d'auoir certitude de noſtre election, nous nous arreſtons à ces ſignes qui en ſont certains teſmoignages. Le diable n'a nulle plus grieue tentation ne perilleuſe pour esbranler les fideles, que quand les inquietant de doute de leur election, il les ſolicite d'vne folle cupidité de la chercher hors de la voye. I'appelle chercher hors de la voye, quand le poure homme s'efforce d'entrer aux ſecrets incomprehenſibles de la ſageſſe diuine: & pour ſauoir ce qui a eſté ordonné de luy au iugement de Dieu, cherche depuis le cõmencement d'eternité. Car lors il ſe precipite cõme en vn gouffre profond pour ſe noyer: il s'empeſtre cõme en des pieges, dõt il ne ſe pourra iamais deſuelopper: & entre cõme en vn abyſme de tenebres, dõt il ne pourra iamais ſortir. car c'eſt bien raiſon que l'outrecuidance de l'entendement

1 humain soit ainsi punie d'vne horrible ruine, quand elle attente de s'esleuer par sa vertu à la hauteur de la sagesse diuine. Or ceste tentation que i'ay dite est d'autant plus pernicieuse, que nous y sommes quasi tous enclins. Car il y en a bien peu lesquels ne soyent touchez en leurs cœurs de ceste cogitation, Dont est-ce que tu as salut, sinon de l'election de Dieu? Et ceste election cõment t'est-elle reuelée? Quãd ceste pensée a vne fois occupé lieu en l'homme, où elle le tormente merueilleusement, où elle le rẽd du tout estõné & abbatu. Ie ne veux auoir argument plus propre à monstrer combien peruersemẽt telle maniere de gens imagine la predestination, car l'esprit de l'homme ne peut estre infecté d'erreur plus pestilent, que quand la conscience est troublée de sa tranquillité & repos qu'elle doit auoir auec Dieu. Ceste matiere est comme vne mer, en laquelle si nous craignõs de perir, gardons nous sur toutes choses de ce rocher, auquel on ne peut aheurter sans malencontre. Combien toutesfois que ceste disputede predestination soit estimée comme vne mer dãgereuse: si est ce que la nauigation y est seure & paisible, & mesme ioyeuse, sinon que quelcun affecte de son bon gré se mettre en danger. Car comme ceux qui pour estre certains de leur electiõ entrent au conseil eternel de Dieu sans sa parole, se precipitent & fourrent en vn abysme mortel: ausi d'autrepart ceux qui la cherchent droitement & en tel ordre qu'elle est mõstrée en l'Escriture, en rapportẽt vne singuliere consolatiõ. Pourtãt que ceste soit nostre voye pour en enquerir: assauoir de cõmencer par la vocation de Dieu, & finir en icelle. Combien que cela n'empesche point q̃ les fideles ne cognoissent que les benefices qu'ils reçoiuent iournellement de la main de Dieu, prouiennent de son adoption secrette: cõme ils en parlẽt en Isaie, Tu as fait choses admirables: tes pensées anciennes sont vrayes & certaines. veu que le Seigneur veut qu'elle nous soit comme vn mereau ou enseigne, pour nous certifier tout ce qui est licite de sauoir de son conseil. Et afin que ce tesmoignage ne semble aduis infirme à quelcun, reputons vn peu combien de clairté & certitude il nous apporte. De quoy sainct Bernard traitte bien à propos. car apres auoir parlé des reprouuez, il dit, Le propos de Dieu demeure ferme. La sentence de paix est asseurée sur ceux qui le craignent: d'autant qu'il dissimule leurs pechez, & remunere leurs bien-faits: tellement que d'vne façon admirable le mal mesme leur tourne à bien. Qui accusera les esleus de Dieu? Il me suffist pour toute iustice, d'auoir propice celuy q̃ i'ay offensé: tout ce qu'il a deliberé de ne me point imputer, est cõme s'il n'eust iamais esté. Et vn petit apres, Voicy le lieu de vray repos, & lequel à bon droit nous pouuons appeller Chambre, quand nous contemplons Dieu non pas troublé d'ire ou agité de soin, mais pour sauoir sa volonté bonne, agreable & parfaicte. Ceste vision n'effraye point, mais appaise & addoucit. Elle n'esmeut point des curiositez bouillantes, mais les rabbat toutes. Elle ne trauaille point les sens, mais les rend tranquilles. Voicy où il nous faut droitement reposer: c'est que Dieu estant appaisé nous appaise, pource que nostre repos est de l'auoir paisible.

Isa.25. a.1

5 Premierement si nous demandons d'auoir la clemence paternelle de Dieu & sa beneuolence enuers nous: il nous faut conuertir les yeux en Christ, auquel seul repose le bon plaisir du Pere. Si nous cherchõs salut, vie & immortalité: il ne faut non plus recourir ailleurs: veu q̃ luy seul est fontaine de vie, port de salut, & heritier du royaume celeste. Or à quelle fin tẽd l'election, finõ à ce que nous, estãs adoptez de Dieu pour ses enfans, obtenions en sa grace & dilectiõ, salut & immortalité? Quelque chose qu'on reuire, retourne ou espluche: on trouuera que le but de nostre election ne tend pas outre cela. Pourtant ceux que Dieu a choisiz pour ses enfans, il n'est pas dit qu'il les ait esleus en eux mesmes, mais en son Christ: pource qu'il ne les pouuoit aymer sinon en luy, & ne les pouuoit honnorer de son heritage, sinon les ayant faits participans premierement de luy. Or si nous sommes esleus en Christ, nous ne trouuerons point la certitude de nostre election en nous: non pas mesme en Dieu le Pere, si nous l'imaginons nuement sans son Fils. Christ donc est comme vn miroir, auquel il conuient contempler nostre election, & auquel nous la contemplerõs sans tromperie. Car puis qu'il est celuy auquel le Pere celeste a proposé d'incorporer ceux qu'il a voulu de toute eternité estre siens, afin d'auouer pour ses enfans tous ceux qu'il recognoistroit estre membres d'iceluy: nous auons vn tesmoignage assez ferme & euident que nous sommes escrits au liure de vie, si nous communiquons à Christ. Or il s'est suffisamment communiqué à nous, quand par la predication de l'Euangile il nous a testifié qu'il nous est donné du Pere, afin d'estre nostre auec tous ses biens. Il est dit que nous le vestons, & que nous sommes vnis à luy, pour viure d'autant qu'il vit. Ceste sentence est souuent repetée, que le Pere celeste n'a point espargné son Fils vnique, afin q̃ quiconque croira en luy ne perisse point. Il est dit

Mat.3.d. 17

Ephes.1. a.4

Rom.8.f. 32

Iean3.b. 15

ausi

ausi que quiconque croit en luy, est passé de mort à vie. Selon lequel sens il s'appelle le pain de vie, duquel quiconque mangera, ne mourra iamais. Il nous est, dy-ie, tesmoin, que tous ceux desquels il sera receu en vraye foy, seront tenus du Pere celeste pour ses enfans. Si nous desirons quelque chose plus, que d'estre enfans & heritiers de Dieu: nous pouuons bien monter plus haut que Christ. mais si c'est là nostre derniere borne, n'est-ce point enrager du tout, de chercher hors Christ ce que nous auons desia obtenu en luy, & ne se peut trouuer qu'en luy seul? Dauantage, puis qu'il est la sagesse eternelle du Pere, la verité immuable, le conseil arresté: il ne faut craindre que ce qu'il nous declaire par sa bouche, puisse le moins du monde varier de la volonté du Pere, laquelle nous cherchons. mais plustost il nous la manifeste fidellement telle qu'elle a esté du commencement, & doit estre tousiours. La practique de ceste doctrine doit auoir sa vigueur mesmes en noz prieres. Car combien que la foy de nostre election nous donne courage d'inuoquer Dieu: toutesfois ce seroit vne speculation esgarée, quand il nous faut former noz requestes, mettre cecy en auant, Mon Dieu, si ie suis esleu exauce moy. plustost il veut que ses promesses nous contentent, sans que nous cherchions ailleurs s'il nous sera fauorable ou non. Ceste discretion nous despestrera de beaucoup de liens, quand nous saurons appliquer ce qui est escrit, à son droit vsage, & que nous ne le tirerons point çà & là inconsiderément & à la volée. *Iean 5. d. 24 Iean 6. d. 35*

6 Cela fait ausi grandemẽt à establir nostre fiãce, q̃ la fermeté de nostre election est cõiointe à nostre vocation. Car ceux q̃ Christ a illuminez en sa cognoissance, & introduits en la cõpagnie de son Eglise, il est dit qu'il les reçoit en sa protectiõ & tutelle. Dauantage tous ceux qu'il reçoit, il est dit q̃ le Pere les luy a cõmis & dõnez en garde, pour les conduire à vie eternelle. Que voulõs-nous plus? Le Seigneur Iesus crie à haute voix, q̃ le Pere luy a dõné en sa protectiõ tous ceux qu'il vouloit estre sauuez. Pourtãt quãd nous voulons sauuer si Dieu a nostre salut en recõmandation, cherchõs s'il l'a recõmandé à Christ: lequel il a constitué gardien vnique de tous les siens. Si nous doutons assauoir si Christ nous a receu en sa tutelle & sauuegarde: il vient au deuant de ceste doute, quand il se presente pour Pasteur: & declaire qu'il nous aura au nombre de ses brebis, si nous escoutons sa voix. Receuons donc Christ, puis qu'il s'expose à nous tant benignement, & vient au deuant pour nous receuoir. Il n'y a point de doute qu'il nous tiendra en son troupeau, & nous gardera en son bercail. Mais quelcun dira qu'il nous faut soucier de ce qui nous peut aduenir: & quãd nous pensons au temps futur, que nostre imbecillité nous admoneste d'estre en solicitude. Car comme sainct Paul dit, que Dieu appelle ceux qu'il a esleus: ausi le Seigneur Iesus dit, qu'il y en a plusieurs d'appellez, & peu d'esleus. Sainct Paul ausi bien nous desenhorte en vn autre lieu, d'estre en security: Que celuy, dit-il, qui est debout, se garde de tomber. Item, Es tu incorporé en l'Eglise de Dieu? Ne t'enorgueilly point, mais crain: car le Seigneur t'en peut retrencher, pour en mettre vn autre en ton lieu. Finalement l'experience nous monstre que la foy & la vocation n'est gueres, sinon que la perseuerance soit coniointe, laquelle n'est pas donnée à tous. Ie respon que Christ nous a deliurez de ceste perplexité. car il n'y a doute que ces promesses n'appartiennent au temps futur, Tout ce que le Pere me donne, vient à moy: & ce qui sera venu à moy, ie ne le ietteray point dehors. Item, Ceste est la volõté de mon Pere, que ie ne perde rien de ce qu'il m'a dõné: mais que ie resuscite tout au dernier iour. Item, Mes ouailles escoutent ma voix, & me suyuent. Ie les cognoy, & leur dõne la vie eternelle, & nul ne les rauira de ma main. Mon Pere, qui me les a dõnées, est plus fort que tous: parquoy nul ne les pourra rauir de sa main. Dauantage, en pronõçant que tout arbre que son Pere n'aura point planté, sera arrachée: il signifie à l'opposite, qu'il ne se peut faire que ceux qui ont viue racine en Dieu, soyent iamais arrachez. A quoy s'accorde le dire de sainct Iean, S'ils eussent esté de nostre trouppeau, iamais ne fussent sortis d'auec nous. Et voila pourquoy S. Paul s'ose glorifier d'vne façõ magnifique contre la vie & la mort, cõtre les choses presentes & à venir. En quoy on voit qu'il a esté asseuré du don de perseuerance. Il n'y a doute ausi que luy-mesme n'adresse ceste sentẽce à tous les esleus, Celuy qui a cõmencé en vous l'œuure de vostre salut, la parfera iusques au iour de Iesus Christ. comme de fait Dauid estant esbranlé de grieues tentations, se repose sur ceste appuy, Seigneur tu ne delaisseras pas l'ouurage de tes mains. Outreplus, c'est chose certaine que Iesus Christ priant pour tous les esleus, demãde pour eux ce qu'il auoit demandé pour Pierre: c'est que leur foy ne defaille point. Dont nous conclu ons qu'ils sont hors de danger de cheute mortelle: veu que le Fils de Dieu, ayant requis qu'ils demeurassent fermes, n'a point esté refusé. Qu'est-ce que nous a icy voulu apprẽdre Christ, sinõ de nous acertener que nous aurons salut eternel, puis que nous auons vne fois esté faits siens? *Iean 6. d. 37. 39. & 17. a. 6, & b. 12. Iean 10. a. 3, & c. 16. Rom. 8. f. 30 Matt. 22. b. 14. 1. Cor. 10 c. 12. Rom. 11. e 20. Iean 6. d. 37. e. 40. Iean 10. c 17. Matt. 15. b. 13. 1. Iean 2. c. 19. Rom. 8. g 38. Philip. 1. a. 6. Psean. 138 b. 8. Luc. 22. d 32.*

7 On repliquera, qu'il aduient de iour en iour que ceux qui ſembloyent aduis eſtre à
Iean 17. b. 12. Chriſt, defaillent & trebuſchẽt. Meſme au lieu où il dit, que nul de ceux qui luy auoyẽt eſté donnez du Pere, n'eſt pery, il excepte le fils de perdition. Cela eſt biẽ vray: mais il eſt certain d'autrepart, que telle maniere de gens n'ont iamais adheré à Chriſt d'vne telle fiance de cœur, par laquelle nous diſons que noſtre election nous eſt certifiée. Iceux
1. Iean 2. c. 19 ſont ſortis de nous, dit ſainct Iean, mais ils n'eſtoyent point des noſtres. car s'ils en euſſent eſté, ils fuſſent demeurez auec nous. Ie ne nie pas qu'ils n'ayent des ſignes ſemblables auec les eſleus: mais ie ne leur concede pas ce fondement certain de leur election, que les fideles doyuent prendre ſelon mon dire, de la parolle de l'Euangile. Pourtant que ces exemples ne nous troublent point, que nous ne nous tenions ſeurement en ces pro-
Iean 3. b. 16, & 6. d. 39 meſſes du Seigneur Ieſus, où il prononce que le Pere luy a donne tous ceux deſquels il eſt receu en vraye foy: & que nul de leur nombre ne perira, puis qu'il en eſt le gardien & protecteur. Il ſera parlé ailleurs de Iudas. Quant eſt de ſainct Paul, il ne nous defend pas ſimplement toute ſecurité, mais vne nonchallance charnelle, laquelle tire auec ſoy orgueil, outrecuidance, & contemnement des autres: eſteigne humilité & reuerence de Dieu, & induiſe en oubliance de ſes graces. Car en ce paſſage-là il parle aux Gentils, auſquels il remonſtre qu'ils ne doyuent point fierement & inhumainement inſulter aux Iuifs, pource qu'ils auoyent eſté ſubſtituez en leur lieu, dont les autres auoyent eſté deboutez. Pareillement il ne requiert pas vne crainte par laquelle nous vacillions auec eſtonnement, mais laquelle nous inſtruiſant à reuerer humblement la grace de Dieu, ne diminue rien de la fiance que nous auons en luy: comme il a eſté dit autrepart. Il y a dauantage, qu'il n'adreſſe pas ſon propos à chacun à part, mais aux bandes qui eſtoyent pour lors. Car d'autant que l'Egliſe eſtoit diuiſée en deux, & que l'enuie auec la hauteſſe eſtoit cauſe du diuorce: ſainct Paul admonneſte les Payens, que s'ils ont eſté ſubſtituez au lieu du peuple ſainct & hereditaire, que cela les doit induire à crainte & modeſtie: comme ainſi ſoit que pluſieurs fuſſent pleins d'orgueil & de preſomption, deſquels il eſtoit expedient de rabatre la vaine flaterie. Au reſte, nous auons deſia veu que noſtre eſperance ſe doit eſtendre à l'aduenir, voire outre la mort: & qu'il n'y a rien plus contraire à ſa nature que d'eſtre en branle & en ſoucy, comme ſi nous doutions ce qui doit eſtre fait de nous.

8 Touchant de la ſentence de Chriſt, que pluſieurs ſont appellez & peu d'eſleus: il n'y aura nulle ambiguité, s'il nous ſouuient de ce qui nous doit eſtre aſſez liquidé, aſſauoir qu'il y a double eſpece de vocation. Car il y a la vocation vniuerſelle, qui giſt en la predication exterieure de l'Euangile, par laquelle le Seigneur inuite à ſoy tous hommes indifferemment: voire meſme ceux auſquels il la propoſe en odeur de mort, & pour matiere de plus grieue condamnation. Il y en a vne autre ſpeciale, de laquelle il ne fait quaſi que les fideles participans, quand par la lumiere interieure de ſon Eſprit il fait que la doctrine ſoit enracinée en leurs cœurs. combien qu'aucunesfois il vſe auſsi d'vne telle vocation enuers ceux qu'il illumine pour vn temps: & puis apres à cauſe de leur ingratitude, il les delaiſſe & iette en plus grand aueuglement. Or le Seigneur Ieſus voyant l'Euangile eſtre publié lors à beaucoup de gens, eſtre reietté de pluſieurs, meſpriſé des autres, & que peu de perſonnes l'auoyent en honneur: il nous figure Dieu ſous la
Matt. 22. a. 2 perſonne d'vn Roy, lequel voulant faire vn banquet ſolennel, enuoye ſes ſeruiteurs çà & là, pour prier grande multitude: mais qu'il n'y en a gueres qui promettent de venir, pource que chacun allegue ſes empeſchemens: tellement qu'il eſt contraint à leur refus, de mãder tous ceux qu'on peut rencõtrer par les rues. Il n'y a nul qui ne voye bien que la parabole iuſques icy ſe doit entendre de la vocation exterieure. Il adiouſte conſequemment, que Dieu à la maniere de ceux qui reçoyuent des hoſtes, va de table en table, pour feſtoyer tous ceux qu'il a receuz, de bonne chere. S'il en trouue quelcun qui n'ait point ſa robbe d'honneur, il dit qu'il ne ſouffrira point deshonnorer ſon banquet, mais qu'il le chaſſera hors. Ie confeſſe que ce membre ſe doit entendre de ceux qui font profeſsion de foy, & ainſi ſont receuz en l'Egliſe, mais cependant ne ſont point veſtus de la ſanctification de Chriſt. Il eſt donc dit que le Seigneur ne ſouffrira pas à la longue telles peſtes, qui ne font que diffamer ſon Egliſe: mais ſelon que merite leur turpitude, les chaſſera hors. Il y en a donc peu d'eſleus, d'vn grand nombre qui aura eſté appelle: mais non pas de ceſte vocaion dont nous enſeignons que les fideles doyuent eſtimer leur election. Car celle dont il eſt là parlé appartient auſsi aux iniques: ceſte ſe-
Epheſ. 1. 6 13. 14 conde apporte auec ſoy l'Eprit de regeneration, lequel eſt l'arre & ſeel de l'heritage futur, & par lequel noz cœurs ſont ſignez iuſques au iour de la reſurrection. En ſomme, pource que les hypocrites ſe vantẽt d'eſtre auſsi gens de bien que les vrais ſeruiteurs

de

de Dieu, Iesus Christ prononce qu'en la fin ils seront dechassez du lieu qu'ils occupent à tort: suyuant ce qui est dit au Pseaume, Seigneur, qui habitera en ton sanctuaire? celuy qui est innocent de ses mains, & pur de cœur. Item, Telle est la generation de ceux qui cherchent Dieu, qui cherchent la face du Dieu de Iacob. Par ce moyen le sainct Esprit exhorte les fideles à patience, à ce qu'il ne leur face mal que les Ismaelites soyent meslez parmi eux en l'Eglise: veu qu'en la fin la masque leur sera ostée, & en seront exterminez auec honte. *Pseau. 15 a. 1* *Pseau. 24 b. 6*

9 C'est aussi la cause pourquoy Christ fait ceste exception dont il a esté parlé, quand il dit que nulle de ses brebiz n'est perie, sinon Iudas. car il n'estoit pas reputé entre les brebiz de Christ, pource qu'il en fust vrayement, mais pource qu'il y auoit lieu. Ce qu'en vn autre passage le Seigneur dit, qu'il l'auoit esleu auec les autres Apostres, cela se doit seulement rapporter à l'office: Ie vous ay, dit-il, esleu douze, & l'vn est diable: c'est qu'il l'auoit constitué Apostre. Mais quand il parle de l'election à salut, il le separe du nombre des esleuz: comme quand il dit, Ie ne parle pas de tous, ie say lesquels i'ay esleus. Si quelcun confond ce vocable d'Election en ces passages, il s'enueloppera pourement: s'il le sait distinguer, il n'y a rien plus facile. C'a esté donc tresmal parlé à sainct Gregoire, de dire que nous sauons bien de nostre vocation, mais que de nostre election nous en sommes incertains. Et de cela il nous exhorte à terreur & tremblement, vsant de ceste raison, que nous sauons bien quels nous sommes auiourd'huy, mais que nous sommes ignorans quels nous serons demain. Mais par la procedure de son oraison on voit bien comment il s'est ainsi abusé: car pource qu'il fondoit l'election sur le merite des œuures, il auoit assez de matiere à espouanter les hommes, & les mettre en deffiance: de les confermer il ne pouuoit, pource qu'il ne les renuoyoit point à la fiance de la bonté de Dieu. Par cela les fideles peuuent auoir quelque goust de ce que nous auons dit au commencement: assauoir que la predestination, si elle est bien meditée, n'est pas pour troubler ou esbranler la foy, mais plustost pour la confermer tresbien. Toutesfois ie ne nie pas que le S. Esprit n'approprie quelque fois les mots à la rudesse de nostre sens: comme quand il dit, Ils ne seront point au conseil de mon peuple, ils ne seront point escrits au rolle de mes seruiteurs. car c'est comme s'il commençoit d'escrire au liure de vie ceux qu'il veut aduouer pour siens: comme ainsi soit que selon le tesmoignage de Iesus Christ, les noms des enfans de Dieu ayét esté dés le commencement enregistrez au liure de vie. Mais par ces mots est signifiée la reiection des Iuifs, qu'on auoit estimez pour vn temps estre les pilliers de l'Eglise: suyuant ce qui est dit au Pseaume, Qu'ils soyent effacez du liure de vie, & ne soyent escrits auec les iustes. *Iean 17. b. 12* *Iean 6. g. 70* *Iean 13. b. 18* *Homil. 38* *Exech. 13 b. 9* *Pseau. 69 d. 19*

10 Or les esleus ne sont point tous assemblez par la vocation du Seigneur au troupeau de Christ, ne dés le ventre de leur mere, n'en vn mesme temps: mais comme il plaist à Dieu de leur dispenser sa grace. Deuant donc qu'ils soyent conuertiz à ce souuerain Pasteur, ils errent comme les autres, & sont dispersez en la dissipation vniuerselle de ce monde: & ne different en rien des autres, sinon que Dieu par vne misericorde singuliere les conserue, de peur qu'ils ne trebuschent en ruine eternelle. Si nous regardõs dõc en eux, nous verrõs la race d'Adam, laquelle ne peut sentir que la peruersité de son origine. De ce qu'ils ne tombent point en impieté desesperée, cela ne se fait point par quelque bõté naturelle: mais pource que l'œil du Seigneur veille sur leur salut, & la main est estendue pour les y cõduire. Car ceux qui imaginẽt qu'ils ont ie ne say quelle semẽce d'election enracinée en leurs cœurs dés la natiuité, & que par cela ils sont enclins touſiours à la crainte de Dieu: n'ont nulle authorité de l'Escriture pour prouuer leur opinion, & l'experiẽce mesme les redargue. Ils produisent bien quelques exemples, pour prouuer qu'aucuns des esleus n'ont point du tout esté sans religion deuant qu'estre droitement illuminez. car ils alleguent q̃ sainct Paul a esté irreprehensible en son Pharisaisme: que Cornille le Cẽtenier a esté agreable à Dieu par ses prieres & oraisons. De sainct Paul, ie leur concede ce qu'ils disent: de Cornille, ie dy qu'ils s'abusent. car il est oit desia lors regeneré & illuminé, tellement qu'il ne luy defailloit plus rien, sinon vne plus claire reuelation de l'Euangile. Mais encore, qu'est-ce qu'ils obtiendront en la fin, quand nous leur accorderons d'vne douzaine? conclurront-ils que tous les esleus de Dieu ont eu vn mesme esprit? C'est autant comme si quelcun ayant demõstré l'integrité de Socrates, Aristides, Xenocrates, Scipiõ, Curius, Camillus & autres Payẽs, vouloit inferer par cela, que tous ceux qui ont esté aueuglez en idolatrie, ont esté de saincte vie & entiere. Outre ce q̃ leur argument ne vaut rien, l'Escriture leur cõtredit apertemẽt en plusieurs lieux. car l'estat que descrit S. Paul auoir esté entre les Ephesiens deuant leur regeneration, ne monstre pas vn seul grain de ceste semẽce: Vous estiez, dit-il, morts en vices & pechez, esquels vous cheminiez selon ce monde, & selon le diable, *Philip. 3. a. 5* *Act. 10. a. 2* *Eph. 2 a. 1*

lequel besongne maintenant aux rebelles: entre lesquels nous estions auparauãt, suyuãs les concupiscences de nostre chair, & faisans ce que bon nous sembloit, & estions tous naturellement heritiers de l'ire de Dieu comme les autres. Item, Qu'il vous souuienne que vous auez esté quelque fois sans esperance, & sans Dieu en ce monde. Item, Vous estiez quelque fois tenebres: maintenant estans lumiere en Dieu, cheminez comme enfans de lumiere. Ils diront, posible, que cela se doit referer à l'ignorãce de verité: en laquelle ils confessent bien les esleus estre detenus deuant leur vocation. combien que cela est vne calomnie impudente, veu que sainct Paul infere de ce propos, que les Ephesiens ne doyuent plus mentir ne desrober. Mais encore que nous leur concedions, que respondront-ils à d'autres passages? comme quand ayant denoncé aux Corinthiens, que les idolatres, paillars, adulteres, effeminez, bougres, larrons & auaricieux ne possederont point le royaume de Dieu: il adiouste incontinent, qu'ils ont esté enueloppez en ces crimes deuant qu'auoir cogneu Christ: mais que maintenant ils en sont nettoyez par son sang, & deliurez par son Esprit. Item aux Romains, Comme vous auez abandõné voz membres au seruice d'immondicité & iniquité, maintenãt adonnez-les au seruice de iustice. car quel fruit auez-vous eu de vostre vie precedente, de laquelle vous auez honte? &c.

Au mesme c. 12. Ephes. 5. b. 8.

Ephes. 4. e. 28. 1. Cor. 6. b. 9. 11.

Rom. 6. d. 19.

11 Quelle semẽce d'election, ie vous prie, fructifioit en ceux lesquels menans vne vie du tout meschante & vilaine, quasi d'vne malice deseperée s'estoyent abandonnez au vice le plus execrable du mõde? Si l'Apostre eust voulu parler à la maniere de ces nouueaux docteurs, il deuoit leur remonstrer combien ils estoyent redeuables à Dieu, de ce qu'il ne les auoit point laissé tomber en telle pouureté. Pareillement sainct Pierre deuoit exhorter ceux auquels il escriuoit son Epistre, à rendre graces à Dieu, de ce qu'il les auoit conseruez, leur donnant dés le commencement vne semence de saincteté. mais au contraire, il les admonneste qu'il suffit bien que le temps passé ils eussent lasché la bride à toutes meschantes concupiscences. Et que sera-ce si nous venons à produire des exemples? Quelle semence y auoit-il en Raab paillarde, deuant la foy? Pareillement en Manasse, cependant qu'il espandoit le sang des Prophetes, iusques à en faire regorger la ville de Ierusalem? Aussi bien au brigand, lequel vint à repentance en rendant l'esprit? Pourtant laissons là ces inuentions legeres, que se forgent hors l'Escriture ie ne say quels entendemens curieux. Plustost, que ce que contient l'Escriture nous demeure ferme: assauoir que nous auons esté comme poures brebis esgarées, & qu'vn chacũ est decliné en sa voye, c'est à dire perdition. Ainsi, que de ce gouffre de perdition le Seigneur retire ceux que bon luy semble, non pas du premier coup, mais differant en son opportunité: cependant qu'il les conserue, de peur qu'ils ne trebuschent en blaspheme irremissible.

1. Pier. 4. a. 3.

Iosué 2. a. 1. 2. Rois 21. c. 16. Luc. 23. f. 42. Isa. 53. b. 6.

12 Comme le Seigneur par la vertu de sa vocation conduit ses esleus au salut, auquel il les auoit preordonnez en son conseil eternel: aussi d'autrepart il a ses iugemẽs sur les reprouuez, par lesquels il execute ce qu'il a determiné d'en faire. Pourtant ceux qu'il a creez à damnation & mort eternelle, afin qu'ils soyent instrumens de son ire, & exemples de sa seuerité: pour les faire venir à leur fin, ou il les priue de la faculté d'ouyr sa parolle, ou par la predication d'icelle il les aueugle & endurcist dauantage. Du premier membre nous en auons exemples infinis: mais nous en esliruns vn qui est notable par dessus les autres. Il s'est passé plus de quatre mille ans deuãt l'aduenemẽt de Christ, q̃ le Seigneur a touſiours caché à toutes gẽs la lumiere de sa doctrine salutaire. Si quelcun allegue qu'il n'a point fait les hõmes de ce temps-la participans d'vn tel bien, pource qu'il les en estimoit indignes: les successeurs n'en sont nõ plus dignes. De laquelle chose le Prophete Malachie, outre l'experiẽce est tresceriain tesmoin, lequel apres auoir redargué l'incredulité, les blasphemes enormes & autres crimes de son peuple, dit que neantmoins le Redempteur ne laissera pas de venir. Pourquoy donc a-il fait ceste grace aux vns plustost qu'aux autres? Si quelcun veut icy chercher raison plus haute que le conseil secret & occult de Dieu: il se tourmentera en vain. Et ne faut craindre que quelque disciple de Porphyre, ou autre blasphemateur ait licence de detracter contre la iustice de Dieu, si nous ne respondons rien. Car quand nous affermons que nul ne perit sans l'auoir merité: & que c'est de la beneficence gratuite de Dieu qu'aucuns sont deliurez de damnation: cela suffit pour maintenir sa gloire, sans ce qu'elle ait mestier de noz tergiuersations pour estre defendue. Parquoy le souuerain Iuge, en priuãt de la lumiere de sa verité, & delaissant en aueuglemẽt ceux qu'il a reprouuez: fait ainsi voye à sa predestination. Quant est du second membre, nous en auons l'experience iournellement: & y en a beaucoup d'exemples en l'Escriture. Il y aura cent hommes qui escouteront

Malach. 4. a. 1.

teront vn meſme ſermon : vingt le receuront en obeiſſance de foy, les autres ou n'en tiendront conte, ou s'en moqueront, ou le reietteront & condamneront. Si quelcun allegue que ceſte diuerſité vient de leur propre malice & peruerſité, cela ne ſatisfera pas. car vne meſme malice occuperoit les entendemens de tous, ſi le Seigneur n'en corrigeoit d'aucuns par ſa grace. Ainſi nous demeurerions touſiours enueloppez, ſi nous n'auiõs noſtre recours à ce dire de ſainct Paul, Qui eſt-ce qui te diſcerne? En quoy il ſignifie, que ſi l'vn eſt plus excellent que l'autre, ce n'eſt point de ſa vertu propre: mais de la ſeule grace de Dieu. 1. Cor. 4. b. 7.

13 Pourquoy donc, en faiſant grace à l'vn laiſſe-il l'autre derriere? S. Luc rẽd la raiſon de ceux qu'il appelle: diſant qu'il les auoit preordonnez à vie. Que penſerons-nous dõc des autres, ſinon qu'ils ſont inſtrumens de ſon ire en opprobre? Pourtãt que nous n'ayons point honte de parler ainſi auec ſainct Auguſtin : Dieu pourroit bien, dit-il, conuertir en bien la volonté des meſchans, veu qu'il eſt tout puiſſant. De cela il n'y a doute. Pourquoy dõc ne le fait-il? Pource qu'il ne le veut pas. Pourquoy c'eſt qu'il ne le veut: cela eſt caché en luy. car nous ne deuons pas plus ſauoir que de raiſon. Cela ſera beaucoup meilleur, que de tergiuerſer auec Chryſoſtome, en diſant qu'il attire celuy qui l'inuoque & tend la main pour auoir ayde : & ainſi que la difference n'eſt point au iugement de Dieu, mais au vouloir des hommes. Bref, tant s'en faut qu'il giſe au propre mouuement des hommes d'approcher: que meſme les enfans de Dieu ont beſoin d'eſtre pouſſez par inſpiration ſinguliere. Lydie marchande de pourpre craignoit Dieu : toutesfois il a fallu que ſon cœur fuſt ouuert d'enhaut, pour la rendre attentiue à la doctrine de S. Paul, & faire qu'elle y profitaſt. Cela n'eſt pas dit d'vne femme ſeule: mais afin que nous ſachions que tout auancemẽt en foy & en pieté eſt œuure admirable du S. Eſprit. Certes cela ne ſe peut reuoquer en doute, que le Seigneur n'enuoye ſa parolle à d'aucuns, deſquels il cognoit la cecité en deuoir eſtre augmentée. Pourquoy eſt-ce qu'il faiſoit faire tant de meſſages à Pharaon? Eſtoit-ce pource qu'il eſperaſt pouuoir adoucir ſon cœur, enuoyant ambaſſade ſur ambaſſade? mais deuant que commencer il ſauoit quelle iſſue il en viendroit, & l'auoit predit: Va, diſoit-il à Moyſe, & expoſe luy ma volonté. mais i'endurciray ſon cœur, afin qu'il n'obtempere point. En telle ſorte ſuſcitant Ezechiel, il l'aduertiſt qu'il l'enuoye à vn peuple rebelle & obſtiné, afin qu'il ne s'eſtonne quand il trouuera leurs aureilles ſourdes. Il predit pareillement à Ieremie, que ſa doctrine ſera comme feu, pour perdre & diſiper le peuple cõme paille. Mais la prophetie que nous auons en Iſaie, preſſe encore plus fort. car le Seigneur l'enuoye auec ce mãdement, Va, & dy aux enfans d'Irael, Oyez en oyant, & n'entendez point: voyez, & ne cognoiſſez point. Endurcy le cœur de ce peuple, eſtouppe ſes aureilles & bande ſes yeux, de peur qu'il ne voye, & eſcoute, & entende, & qu'il ſoit conuerty pour eſtre ſauué. Voila comment il leur adreſſe ſa parolle : mais c'eſt pour les faire plus ſourds : il allume la clarté, mais c'eſt pour les rendre plus aueugles : il leur preſente la doctrine, mais c'eſt pour les rendre plus eſtourdis : il leur donne remede, mais c'eſt afin qu'ils ne gueriſſent. Sainct Iean allegant ceſte prophetie, dit que les Iuifs n'ont peu croire à la doctrine de Chriſt: pource que ceſte malediction de Dieu eſtoit ſur eux. Cela auſſi ne ſe peut mettre en doute, que quand Dieu ne veut point illuminer quelcun, qu'il luy baille ſa doctrine enueloppée afin qu'il n'y profite, mais qu'il en vienne en plus grand eſtonnement & ſtupidité. Car Chriſt teſmoigne qu'il expoſe à ſes Apoſtres ſeulement, les paraboles dõt il auoit vſé entre le populaire: pource que la grace eſt faite aux Apoſtres, de cognoiſtre les myſteres de ſon royaume, & non aux autres. Qu'eſt-ce que veut le Seigneur, en enſeignant ceux deſquels il ſe donne garde de n'eſtre entendu? Conſiderõs dont vient le vice, & nous laiſſerons là ceſte queſtion. car quelque obſcurité qu'il y ait en la doctrine, il y a touſiours aſſez de clairté pour conuaincre les conſciences des meſchans. Aſtes. 13. g. 48. Lib. 2. de Gen. ad lit. teram c. 10. Homi. de conuerſ. Pauli. Act. 16. c. 14. Exode 4. c. 21. Exech. 2 b 3 & 12. Ierem. 1. b. 10. Iſa. 6. c. 9. Iean 12. f. 39. Matth 13 b. 11.

14 Mais il reſte encores de voir pourquoy c'eſt que le Seigneur fait cela : veu qu'il eſt certain qu'il le fait. Si on reſpond que cela ſe fait à cauſe que les hommes l'ont merité pour leur peruerſité & ingratitude : ce ſera bien & veritablement parlé. Mais pource que la raiſon de ceſte diuerſité n'apparoiſt point, pourquoy il fleſchit les vns en obeiſſance, & fait perſiſter les autres en dureté : pour la bien reſoudre, il faut venir à ce que S. Paul a noté du teſmoignage de Moyſe. c'eſt que Dieu dés le commencement les a ſuſcitez, afin de monſtrer ſon Nom en toute la terre. Parquoy ce que les reprouuez, ayans le royaume de Dieu ouuert n'obtemperent point, cela ſera droitement reietté ſur leur peruerſité & malice: moyennant qu'on adiouſte conſequemment, qu'ils ont eſté aſſeruis à ceſte peruerſité, d'autant que par le iugement equitable, mais incomprehenſible Rom. 9. d. 7.

de Dieu, ils ont eſté ſuſcitez pour illuſtrer ſa gloire en leur damnation. En ceſte maniere quand il eſt dit des fils d'Hely, qu'ils n'ont point eſcouté les admonitions ſalutaires
1. Sam. 2. c. 25 de leur pere, pource que le Seigneur les vouloit perdre: il n'eſt pas ſignifié que ceſte cõtumace ne ſoit venue de leur propre malice, mais il eſt pareillement noté pourquoy c'eſt qu'ils ont eſté delaiſſez en ceſte contumace, veu que Dieu pouuoit amollir leurs cœurs: aſſauoir pource que le decret immuable de Dieu les auoit vne fois deſtinez à perdition. A quoy auſsi tend le dire de S. Iean: c'eſt combien que Ieſus Chriſt euſt fait beaucoup de miracles, que nul ne creut en luy, afin que la parolle d'Iſaie fuſt accomplie: Seigneur, qui a creu à noſtre predication? Car combien qu'il ne veuille abſoudre les incredules, comme s'ils n'eſtoyent point coulpables: il ſe contente toutesfois de ceſte raiſon, que les hommes ne trouueront ne gouſt ne ſaueur en la parolle de Dieu, iuſqu'à ce
Iean 6. c. 49 qu'il leur ſoit donné de la bien gouſter. Et Ieſus Chriſt allegãt la prophetie d'Iſaie, que tous ſeront enſeignez de Dieu: ne tend à autre fin, ſinon de monſtrer que les Iuifs ſont reprouuez & eſtrãgez de l'Egliſe, pource qu'il ne ſont point capables d'eſtre enſeignez:
1. Cor. 1. d. 23 n'amenant autre raiſon que ceſte-cy, que la promeſſe ne leur appartient point. Ce que S. Paul conferme, en diſant que Ieſus Chriſt, qui eſt ſcandale aux Iuifs & folie aux Payens, eſt neantmoins la vertu & ſageſſe de Dieu à ceux qui ſont appellez. Car apres auoir recité ce qui aduient ordinairemẽt quand l'Euangile ſe preſche, c'eſt qu'il enuenime les vns & eſt vilipendé des autres: il adiouſte qu'il n'eſt priſé que de ceux qui ſont appellez. Il les auoit bien vn peu auparauãt nõmez Fideles: mais non pas pour deroguer à la grace de l'election de Dieu, laquelle precede en degré: pluſtoſt il a adiouſté ce membre ſecõd pour declaration plus certaine, afin q̃ ceux qui auoyẽt receu l'Euãgile attribuaſſent la louange de leur foy à la vocation de Dieu: comme auſsi il l'exprime puis apres. Quand les meſchans oyent cela, ils ſe pleignent que Dieu abuſe de ſes poures creatures, s'en iouant cruellement d'vne puiſſance deſordonnée: mais nous qui ſauons les hommes eſtre coulpables en tant de manieres deuant le throne de Dieu, que quand il les interrogueroit de mille poincts, ils ne pourroyẽt reſpondre à vn: confeſſons que les reprouuez n'endurent rien qui ne conuienne à ſon iuſte iugement. Ce que nous n'en comprenons point la raiſon, il nous faut prendre cela patiemment, & ne refuſer point d'ignorer quelque choſe, où la ſapience de Dieu eſleue ſa hauteſſe.

15 Mais pource qu'on a accouſtumé d'obietter quelques paſſages de l'Eſcriture, où il ſemble q̃ Dieu n'accorde pas q̃les iniques periſſent par ſon decret, ſinõ entãt q̃ cõtre ſon vouloir & quaſi maugré luy ils ſe iettẽt à perdition: il nous les faut brieuemẽt expliquer, pour mõſtrer qu'ils ne cõtrarient poĩt à noſtre doctrine. On allegue le paſſage d'Ezechiel,
Ezech. 34. c. 12. où il eſt dit q̃ Dieu ne veut point la mort du pecheur, mais pluſtoſt qu'il ſe cõuertiſſe & viue. Si on veut eſtẽdre cela à tout le genre humain: ie demãde donc pourquoy il ne ſolicite beaucoup de gens à repẽtance, deſquels les cœurs ſeroyent plus ployables à obeir, que de ceux qui s'endurciſſent de plus en plus quand il les conuie iournellement. Ieſus
Mat. 13. c. 23 Chriſt teſtifie, que ſa predication & ſes miracles euſſent plus apporté de fruict en Niniue & Sodome qu'en Iudée: comment donc cela s'eſt-il fait, ſi Dieu veut que tout le monde ſoit ſauué, qu'il n'ait point ouuert la porte à ces poures miſerables, qui euſſẽt eſté mieux diſpoſez à receuoir la grace, ſi elle leur euſt eſté offerte? Nous voyons donc que ce paſſage eſt peruerti & comme tiré par les cheueux, ſi ſous ombre des mots du Prophete on veut aneantir le conſeil eternel de Dieu, par lequel il a diſcerné les reprouuez d'auec les eſleus. Maintenant cherchons le ſens naturel. Son intention eſt de donner bonne eſperance à ceux qui ſe repentiront, qu'ils ſeront receus à merci. La ſomme eſt telle, que les pecheurs ne doiuent douter que Dieu ne leur pardonne ſi toſt qu'il ſont conuertis. Il ne veut donc point leur mort, entant qu'il veut leur conuerſion. Or l'experience monſtre comment il veut que pluſieurs qu'il conuie à ſoy ſe repentent: c'eſt en celle ſorte, que cependant il ne touche point leur cœur. Toutesfois ce n'eſt pas à dire qu'il vſe de fallace pour les abuſer. car combien que la voix externe ne ſerue qu'à rendre inexcuſables ceux qui l'oyent ſans y obeir: toutesfois ſi doit elle eſtre tenue vrayement pour teſmoignage de la grace de Dieu, par lequel il reconcilie les hommes à ſoy. Notons bien donc l'intention du Prophete, quand il dit que Dieu ne prend point plaiſir à la mort du pecheur: c'eſt afin que les fideles ſe confient que Dieu ſera preſt de leur pardonner leurs fautes, ſi toſt qu'ils ſeront venus à repentance: & que les contempteurs ſachent à l'oppoſite, que leur crime eſt tant plus aggraué quand ils ne reſpondent pas à vne telle humanité & clemence de Dieu. Ainſi Dieu viendra touſiours au deuant de ceux qui ſe conuertiſſent, leur preſentant ſa merci: mais que la conuerſion ne ſoit pas donnée à tous

il nous

il nous eſt clairement mõſtré tant par Ezechiel, que par tous les Prophetes & Apoſtres. Secondement on amene le paſſage de ſainct Paul, où il dit que Dieu veut que tous ſoyent ſauuez. Or combien qu'il ait quelque choſe diuerſe d'auec le dire du Prophete, ſi eſt-ce qu'il y a quelque ſimilitude. Le reſpon qu'en premier lieu il eſt notoire par le fil du texte, comment Dieu veut le ſalut de tous. car ſainct Paul conioind ces deux choſes, qu'il veut que tous ſoyent ſauuez, & qu'ils viennent à la cognoiſſance de verité. S'il a eſté conclu & eſtabli par le conſeil eternel de Dieu, que tous fuſſent faits participans de la doctrine de ſalut: que deuiendra ceſte ſentence de Moyſe, qu'il n'y a eu peuple au monde tant noble, duquel Dieu ſe ſoit approché, comme des Iuifs? Comment cela s'eſt-il faict, que Dieu ait priué tant de nations de la clarté de ſon Euangile, de laquelle il a fait iouir les autres? Comment eſt-il aduenu, que la pure cognoiſſance de la verité celeſte ne ſoit iamais paruenue à beaucoup de gens, & les autres à grand' peine en ont gouſté quelques petis rudimens? Maintenant il eſt aiſé de recueillir à quoy tend S. Paul. Il auoit commandé à Timothée de faire prieres ſolennelles pour les Rois & Princes. Or pource qu'il ſembloit aduis aucunemẽt eſtrange, de faire prieres à Dieu pour vne maniere de gens tant deſeſperée: veu que non ſeulement ils eſtoyent hors de la compagnie des fideles, mais s'efforçoyent de leur pouuoir d'opprimer le regne de Chriſt: il adiouſte, que cela eſt aggreable à Dieu, lequel veut tous hommes eſtre ſauuez. En quoy certes il ne ſignifie autre choſe, ſinõ qu'il n'a forclos la voye à ſalut à aucũ eſtat: mais que pluſtoſt il a eſpandu ſa miſericorde en telle ſorte, qu'il en veut faire tous eſtats participans. Les autres teſmognages ne declairent point ce que le Seigneur a determiné en ſon iugement occulte: mais ſeulement denõcent que le pardon eſt appareillé à tous pecheurs qui le requerront en vraye penitence. Car ſi quelcũ s'opiniaſtre ſur ce mot, où il eſt dit qu'il veut faire mercy à tous: ie repliqueray aucontraire, qu'il eſt dict autrepart que noſtre Dieu eſt au ciel, dont il fait tout ce que bon luy ſemble. Il faut donc tellement expoſer ce mot, qu'il conuienne auec l'autre ſentence: c'eſt qu'il fera mercy à celuy à qui il fera mercy: & qu'il aura pitie de celuy de qui il aura pitié. Puis qu'il choiſit ceux à qui il doit faire miſericorde, il ne la fait pas à tous. Mais puis qu'il appert q̃ S. Paul ne traite pas de chacũ hõme, ains des eſtats & conditions, ie me deporte de plus longue diſpute. combien qu'il eſt auſsi à noter, que S. Paul ne prononce pas que c'eſt que Dieu fait touſiours, & par tout, & en tous: mais aduertit qu'il nous luy faut laiſſer en ſa liberté d'attirer les Rois, Princes & Magiſtrats à obeir à ſa doctrine: combiẽ que pour vn temps ils ſoyent comme enragez contre icelle, pource qu'ils ſont aueugles errans en tenebres. Il ſembleroit bien de prime face, que le paſſage de ſainct Pierre nous fuſt coutraire: c'eſt que Dieu ne veut point que perſonne periſſe, mais qu'il reçoit tous à penitẽce: ſinon qu'en ce dernier mot le nœud eſt ſolu, veu qu'on ne peut dire que Dieu veuille receuoir à repẽtance ſinon à la façon qui eſt monſtrée par toute l'Eſcriture. Certes la conuerſion des hommes eſt en ſa main. Qu'on l'interrogue s'il les veut tous conuertir, veu qu'il promet ſeulement à vn petit nombre de leur donner vn cœur de chair, laiſſant les autres auec leur cœur de pierre. Vray eſt que s'il n'eſtoit preſt & appareillé de receuoir ceux qui ont leur refuge à ſa miſericorde, ceſte ſentence ne conſiſteroit pas, Conuertiſſez vous à moy, & ie me conuertiray à vous. mais ie dy que nul n'approche iamais de Dieu, ſans eſtre preuenu & attiré de luy. Et de fait, ſi la penitẽce eſtoit au propre mouuemẽt & arbitre de l'homme, ſainct Paul ne diroit pas qu'il faut eſſayer ſi Dieu donnera repentance à ceux qui ont eſté endurcis. Meſme ſi ce n'eſtoit Dieu qui attiraſt par ſecrete inſpiratiõ ſes eſleus à repẽtance, à laquelle il cõuie tout le mõde, Ieremie ne diroit pas, Seigneur conuerti moy, & ie ſeray conuerti. car depuis que tu m'as conuerti, ie me ſuis amendé.

1. Tim. 2. a. 4

Deut. 4. b. 7

Pſeau. 115 a. 3

Exod. 33. d. 19

Exech. 36 f. 26

Zacha. 1. a. 3

2. Tim. 2. d. 25

Ierem. 31. c. 18

16 Mais quelcun me dira: Si ainſi eſt, il y aura peu de certitude aux promeſſes Euangeliques, leſquelles en teſtifiãt de la volonté de Dieu, declairẽt qu'il veut: ce qui repugne à ce qu'il a determiné en ſecret. Ie reſpon que non. car combien que les promeſſes de ſalut ſoyent vniuerſelles: toutesfois elles ne contrarient nullement à la predeſtination des reprouuez: moyẽnant que nous regardions l'accompliſſement d'icelles. Nous ſauons que les promeſſes de Dieu nous ſont lors vallables, quand nous les receuons par foy: aucontraire, quand la foy eſt aneantie, qu'elles ſont abolies. Si la nature des promeſſes eſt telle: regardons maintenant ſi elles contreuiennent à la predeſtination de Dieu: c'eſt qu'il eſt dit, que Dieu a determiné dés le commencement leſquels il vouloit prendre en grace, & leſquels il vouloit reietter: & neantmoins qu'il promet indifferemment ſalut à tous. Ie dy que cela conuiẽt tresbien. Car le Seigneur en promettãt ainſi, ne ſignifie autre choſe ſinõ que ſa miſericorde eſt expoſée à tous ceux qui la chercheront. Or nul ne la cherche, ſinõ ceux qu'il a illuminez. Finalement il illumine ceux qu'il a predeſtinez à ſalut. Or ceux-la

experimẽtent la verité des promeſſes ſeure & certaine : tellemẽt qu'on ne peut dire qu'il y ait quelque contrarieté entre l'election eternelle de Dieu, & ce qu'il offre le teſmoignage de ſa grace à ſes fideles. Mais pourquoy nomme-il Tous hommes? c'eſt afin que les bonnes conſciences repoſent plus ſeurement : voyant qu'il n'y a nulle difference entre les pecheurs, moyennant qu'on ait foy. & d'autrepart, que les iniques n'alleguent point qu'ils n'ont nul refuge pour ſe retirer de leur miſere : veu qu'ils le reiettent par leur ingratitude. Comme ainſi ſoit donc que la miſericorde de Dieu ſoit preſentée aux vns & aux autres par l'Euangile : il n'y a que la foy, c'eſt à dire l'illumination de Dieu, qui diſcerne entre les fideles & incredules : à ce que les premiers ſentent l'efficace de l'Euangile, les ſeconds n'en reçoyuent nulle vtilité. Or ceſte illumination a l'election eternelle de Dieu pour ſa reigle. La complainte & lamẽtation de Ieſus Chriſt ſur Ieruſalem, aſſauoir qu'il a voulu amaſſer ſes poucins, & qu'elle l'a refuſé : combien qu'ils en facent vn grand bouclier, ne leur aide en rien. Ie confeſſe que Ieſus Chriſt ne parle point comme homme, mais qu'il reproche aux Iuifs qu'ils ont refuſé de tout tẽps ſa grace. cependãt nous auons à regarder quelle eſt ceſte volonté de Dieu, de laquelle il fait mention. C'eſt choſe toute patente, comment Dieu a ſoigneuſement trauaillé à retenir ce peuple-la. On ſait auſsi, comme eſtans addonnez à leurs concupiſcences eſgarées, ils ont reſiſté obſtinément à n'eſtre point recueillis : mais il ne s'enſuit pas de là, que le conſeil immuable de Dieu ait eſté rendu fruſtratoire par la malice des hommes. Nos contrediſans repliquent, qu'il n'y a rien moins conuenable à la nature de Dieu, que d'auoir double volonté. Ce que ie leur accorde, moyennant qu'ils ſachent interpreter ce dire droitement. Mais comment ne conſiderent-ils tant de paſſages, auſquels Dieu prenant en ſoy les affections des hommes, deſcend par maniere de dire de ſa maieſté pour ſe conformer à noſtre rudeſſe ? Il dit par Iſaie qu'il a tendu les bras à ce peuple rebelle, qu'ils s'eſt leué matin & a veillé tard pour le reduire. S'ils veulent approprier tout cecy à Dieu, en reiettant la figure & façon de parler que nous auons dite, ils ouuriront la porte à beaucoup de contentions ſuperflues, leſquelles ſe peuuent appaiſer en vn mot : c'eſt que Dieu transfere à ſoy par ſimilitude ce qui eſt propre aux hommes. Combien que la ſolution que nous auons deſia amenée ſuffiſe : c'eſt combien que la volonté de Dieu ſoit diuerſe quant à noſtre ſens, que toutesfois il ne veut pas cecy & cela en ſoy, mais ſeulement rendre noz ſens eſtonnez de la varieté de ſa ſageſſe, comme ſainct Paul en parle, iuſques à ce qu'il nous ſoit donné de comprendre au dernier iour, comment il veut d'vne façon admirable ce qui ſemble auiourdhuy eſtre contraire à ſon vouloir. Ils amenent auſſi des cauillations indignes de reſponſe : Puis que Dieu eſt pere de tous, ce n'eſt pas raiſon qu'il en deſherite nuls, ſinon ceux qui de leur propre coulpe ſe ſont deſia rendus indignes de ſalut. Voire, comme ſi la liberalité de Dieu ne s'eſtendoit pas iuſques aux chiẽs & aux pourceaux. S'il eſt queſtion du genre humain, qu'ils me reſpondent pourquoy Dieu s'eſt voulu allier à vn ſeul peuple pour luy eſtre pere, laiſſant les autres derriere : & pourquoy de ce peuple-la qu'il auoit choiſi, il en a ſeulemẽt reſerué vn petit nombre à ſoy cõme la fleur. Mais l'appetit enragé de meſdire qui incite ces vilains, les empeſche qu'ils ne peuuẽt conſiderer ce que tout le mõde voit : aſſauoir que Dieu fait tellemẽt luire chacun iour ſon ſoleil ſur les bons & ſur les mauuais, que cependant il reſerue l'heritage eternel au petit troupeau de ſes eſleus, auſquels il ſera dit, Venez benis de mon Pere, poſſedez le royaume qui vous a eſté appreſté deuant la creation du monde. Ils obiettent plus outre, que Dieu ne hait rien de ce qu'il a fait. ce que ie leur puis accorder ſans preiudicier à ce que i'enſeigne : aſſauoir que les reprouuez ſont hais de Dieu, voire à bon droit : pource qu'eſtans deſtituez de ſon Eſprit ils ne peuuent apporter que cauſe de malediction. Ils ſe ſeruent auſsi trop ſottement de ce propos, que la grace de Dieu eſt indifferemment commune à tous, d'autant qu'il n'y a nulle diuerſité entre le Iuif & le Gentil. Ce que ie leur accorde derechef, moyennant que ce ſoit ſelon que ſainct Paul le declaire, aſſauoir que Dieu appelle tant des Iuifs que des Payens ceux que bon luy ſemble, ſans eſtre obligé à nul. Par cecy eſt auſsi bien rabbatu ce qu'ils alleguent, que Dieu a tout enclos ſous peché, afin d'auoir pitié de tous. Ouy bien, pource qu'il veut que le ſalut de tous ſoit attribué à ſa miſericorde : combien qu'vn tel benefice n'eſt pas commun à tous. Or quand on aura amené beaucoup de raiſons, & debattu d'vn coſté & d'autre, ſi nous faut-il venir à ceſte concluſion, d'eſtre rauis en eſtonnement auec ſainct Paul : & ſi les langues desbordées iettent leurs brocards à l'encontre, que nous n'ayons point honte de nous eſcrier, O homme qui es-tu, pour plaider contre

Matt. 23. d. 37

Iſa. 65. a. 2

Epheſ. 3. b 10

Matt. 5. g 45

Matt. 25. c. 34

Rom. 9. c 24

Rom. 11. d. 22

Rom. 9. d. 20

contre Dieu? Car sainct Augustin dit bien vray, que ceux qui mesurẽt la iustice de Dieu à la proportion de celle des hommes, font trop peruersement. *De præde. & gratia cap 2.*

CHAP. XXV.

De la derniere resurrection.

OMBIEN que Iesus Christ, comme soleil de iustice, apres auoir veincu la mort ait eſclairé le monde par son Euangile, pour mettre la vie en clarté, comme dit sainct Paul: dont il est dit qu'en croyant nous entrons de mort à vie, & ne sommes plus estrangers ne forains, mais bourgeois auec les saincts & domestiques de Dieu: lequel nous a fait soir aux lieux celestes auec son Fils vnique, tellement que rien ne nous defaut à pleine felicité: toutesfois afin qu'il ne nous ennuye point d'estre exercez à guerroyer encore sur la terre, voire auec condition dure & fascheuse, comme si nous ne voyons nul fruict de la victoire que Christ nous a acquise: nous auons à retenir ce qui est dit ailleurs de la nature d'esperãce. Car puis que nous esperons ce qui n'apparoit point: & comme il est dit en vn autre passage, la foy est vne demonstrance des choses inuisibles: cependant que nous sommes enserrez en la prison de nostre corps, nous sommes d'autant esloignez de Dieu. Pour laquelle raison sainct Paul dit ailleurs que nous sommes morts, & que nostre vie est cachée en Dieu auec Iesus Christ: & quand luy qui est nostre vie sera apparu, que nous apparoistrons aussi auec luy en gloire. Voicy donques quelle est nostre condition, assauoir qu'en viuant sobrement, iustement & sainctement en ce siecle, nous attendions l'esperance bien-heureuse & l'aduenement de la gloire du grand Dieu & nostre sauueur Iesus Christ. Icy nous auons besoin d'vne singuliere patiẽce, afin de ne nous point lasser ne fascher, pour tourner bride ou quitter la place qui nous a esté assignée. Parquoy tout ce qui a esté par cy deuant traité de nostre salut, requiert que nous ayons les cœurs esleuez en hant pour aimer Christ, lequel nous ne voyons point: & que croyans en luy nous soyons rauis d'vne ioye inenarrable & magnifique, iusques à ce que nous rapportions la fin de nostre foy, suyuant l'admonition de sainct Pierre. Pour laquelle raison sainct Paul dit, que la foy & charité des enfans de Dieu regardent à l'esperance qu'il leur est appresteé au ciel. Quand nous auons les yeux ainsi arrestez en hault, & que rien ne les empesche ne retient icy bas, qu'ils ne nous tirent & portent à la beatitude promise: ceste sentence est vrayement accomplie en nous, que nostre cœur est là où est nostre threſor. Et voila pourquoy la foy est si rare au monde: c'est qu'il n'y a rien plus difficile à nostre tardiueté, que de surmonter des obstacles infinis, pour continuer alaigrement nostre course, iusques à ce que nous ayons obtenu la palme de la vocation celeste. Outre ce que nous sommes quasi opprimez de grande multitude de miseres, nous sommes asprement tentez des moqueries de beaucoup de gaudisseurs, qui en plaisantant nous tiennent pour simples & sots, en ce que de nostre bon gré nous renonçons aux allechemens & delices presentes, pour paruenir à vne beatitude qui nous est cachée, comme si nous pourchasions vne ombre laquelle nous eschappera touſiours. Bref haut & bas, en face & à dos, à dextre & à gauche nous sommes assiegez & assaillis de tentations si grieues & violentes, que nous ne serions pas pour les soustenir ne pour y resister, si nous n'estions desueloppez des choses terrestres, pour estre comme attachez à la vie celeste, laquelle semble estre fort loing de nous. Parquoy nul n'a deuement ne fermement profité en l'Euangile, s'il ne s'est accoustumé de mediter continuellement la resurrection bienheureuse.

2. Tim. 1. c 10. Iean 5. d. 24. Epheſ. 2. b. 6. & d. 19. Rom. 8. c 28. Hebr. 11. a. 1. 2. Cor. 5. b. 6. Coloſſ. 3. a. 3. Tit. 2. c. 12. 1. Pier. 1. b. 8. Coloſſ. 1. a 5. Matt. 6. c 21.

2 Les Philosophes ont iadis fort curieusement disputé du souuerain bien, & en ont debatu auec grande contradiction: nul toutesfois, excepté Platon, ne s'est peu resoudre que le souuerain bien de l'homme est d'estre conioint à Dieu. Mais cependant il n'a peu gouster quelle estoit ceste conionction. dont il ne se faut esbahir: veu qu'il n'auoit rien apprins du vray bien, sans lequel elle ne peut consister. Or quant à nous, desia en ce pelerinage terrien nous cognoissons quelle est la felicité vnique & parfaite: mais en telle sorte, qu'il faut qu'elle enflambe iournellement de plus en plus noz cœurs à la desirer, iusques à ce que nous soyons rassasiez de la pleine iouissance d'icelle. Voila pourquoy i'ay dit, que nous ne pouuons receuoir aucun fruit des benefices de Iesus Christ, sinon en esleuant noz esprtis à la resurrection. Comme aussi sainct Paul propose ce but à tous fideles, disant qu'il s'efforce à y tendre, & qu'il oublie tout le reste

Philip. 3. b 8

pour y paruenir. Et d'autant plus nous y deuons-nous de noſtre part eſuertuer d'vn cœur ardent, de peur que ſi nous ſommes occupez au monde, nous receuions vn poure ſalaire de noſtre laſcheté & pareſſe. Pourtant en vn autre lieu il donne ceſte marque aux fideles: c'eſt que leur conuerſation eſt au ciel, dont ils attendent leur Sauueur. Et afin qu'ils ne ſoyent point debilitez ou laſches à courir, il leur donne toutes creatures pour compagnes. car comme ainſi ſoit qu'en tout le monde on voye des traces de ruine & deſolation à cauſe du peché d'Adam, il dit que tout ce qui eſt au ciel & en la terre aſpire auec trauail à eſtre renouuellé. Car d'autant qu'Adam par ſa cheute a diſſipé le vray ordre & integrité de nature: la ſeruitude en laquelle toutes choſes ſe voyent, leur eſt dure & grieue à porter. non pas qu'elles ayent iugement ny intelligence: mais pource que naturellement elles appetent de retourner en l'eſtat duquel elles ſont decheutes. Parquoy ſainct Paul leur attribue vne douleur comme d'vne femme qui enfante: afin que nous qui auons receu les premices de l'Eſprit, ayons tant plus grand' honte de croupir en noſtre corruption, & n'enſuyure pas pour le moins les elemens inſenſibles, qui portent la punition du peché d'autruy. Et afin de nous poindre plus au vif, il appelle l'aduenement de Ieſus Chriſt, Noſtre redemption. Il eſt bien vray que toutes les parties de noſtre redemption ſont deſia accomplies: mais pource que Ieſus Chriſt ayant eſté vne fois offert pour noz pechez, apparoiſtra derechef ſans peché à ſalut: de quelques miſeres que nous ſoyons accablez, ceſte redemption derniere nous doit ſouſtenir iuſqu'en la fin.

Au meſme d. 20 *Rom.* 8. *d* 19

Heb. 10. *c* 12

3 L'importance de la choſe doit bien aiguiſer noſtre eſtude. car ce n'eſt pas ſans cauſe que ſainct Paul remonſtre, que ſi les morts ne reſuſcitent, tout l'Euangile n'eſt que fumée & menſonge: pource que noſtre condition ſeroit la pire d'entre les hommes mortels, d'autant que nous ſommes expoſez à la haine, reproches & vituperes de la pluſpart du monde, ſommes en hazard à chacune heure, meſmes ſommes comme moutons qu'on meine à la boucherie. Et ainſi l'authorité de l'Euangile ſeroit abbatue non ſeulement en ceſt endroit, mais en toute ſa ſubſtance, laquelle eſt comprinſe tant en noſtre adoption qu'en l'accompliſſement de noſtre ſalut. Au reſte, ſoyons tellement attentifs à vne choſe de ſi grand prix, que nulle longueur de temps ne nous y apporte ennuy, pour nous en faſcher. Pour laquelle raiſon i'ay differé de traiter de la reſurrection iuſqu'à preſent, afin que les lecteurs apprennent, apres auoir receu Ieſus Chriſt pour autheur de ſalut parfait, de s'eſleuer plus haut, & cognoiſtre qu'il a eſté reueſtu d'immortalité & gloire celeſte, afin que tout le corps ſoit conformé au chef. comme auſſi le ſainct Eſprit nous propoſe ſouuent l'exemple de la reſurrection en la perſonne d'iceluy. C'eſt vne choſe difficile à croire, que les corps eſtans conſumez en pourriture doyuent reſuſciter en leur temps. Pourtant combien que pluſieurs des Philoſophes ayent maintenu l'immortalité des ames, là reſurrection de la chair a eſté approuuée de bien peu. Et combien qu'en cela ils ne ſoyent point à excuſer, toutesfois nous ſommes aduertis que c'eſt vne choſe trop haute pour attirer à ſoy les ſens humains. Or afin que la foy puiſſe outrepaſſer vn ſi grand empeſchement, l'Eſcriture nous donne deux aides: l'vne eſt en la ſimilitude de Ieſus Chriſt, l'autre en la puiſſance infinie de Dieu. Maintenant toutes fois & quantes qu'on parlera de la reſurrection, mettons nous deuant les yeux l'image de Ieſus Chriſt, lequel a tellement acheué le cours de ſa vie mortelle en la nature qu'il auoit prinſe de nous, qu'eſtant fait immortel il nous eſt vn bon gage de noſtre immortalité à venir. Car en toutes les miſeres dont nous ſommes enuironez, nous portons ſa mortification en noſtre chair, afin que ſa vie ſoit manifeſtée en nous. Et de le ſeparer d'auec nous, il n'eſt pas licite ne meſmes poſsible, qu'on ne le deſeire. dont procede ceſt argument de ſainct Paul, que ſi les morts ne reſuſcitent point, Ieſus Chriſt n'eſt reſuſcité non plus: d'autant qu'il prend ce principe pour reſolu, que Ieſus Chriſt n'a point eſté aſſeruy à la mort pour ſon vtilité priuée, & qu'il n'a pas eſté victorieux ſur icelle en reſuſcitant, pour ſon profit: mais que ce qui doit eſtre accomply en tous les membres, ſelon l'ordre & degré d'vn chacun, a eſté commencé au chef. Car de fait ce ne ſeroit pas raiſon qu'ils fuſſent en tout & par tout egalez à luy. Il eſt dit au Pſeaume, Tu ne ſouffriras point que ton debonnaire voye corruption. combien qu'vne portiõ de ceſte fiance nous appartiẽne ſelon la meſure qui nous eſt donnée: toutesfois le plein effect n'en eſt apparu qu'en Ieſus Chriſt, lequel a eſté affranchy de toute pourriture, pour reprendre ſon corps entier. Et afin qu'il n'y ait nulle ambiguité ou ſcrupule, q̃ Ieſus Chriſt ne nous aſſocie à ſa reſurrectiõ, tellemẽt que ce gage nous cõtente: S. Paul

1. Cor. 15 *b* 14

2. Cor. 4. *c.* 10

1. Cor. 15. *b.* 13

Pſeau. 16 *b.* 10

Paul notamment prononce qu'il regne au ciel, & qu'il viendra au dernier iour comme Iuge, pour conformer noſtre corps poure & cõtemptible au ſien glorieux. En l'autre paſſage il monſtre que Dieu n'a point ſuſcité ſon Fils de la mort, pour mettre ſeulement en auant vn chef d'œuure de ſa vertu, mais pour deſployer vne meſme efficace de ſon Eſprit ſur les fideles. Parquoy il nomme ceſt Eſprit, Vie, quand il habite en nous: pource qu'il nous eſt donné à ceſte fin, de viuifier ce que nous auons de mortel. Ie touche brieuement les choſes qui ſe pourroyent bien deduire plus au long, & meritent bien d'eſtre ornées d'vn plus haut ſtile: mais i'eſtime que les lecteurs Chreſtiens trouueront en ceſte brieueté aſſez de matiere pour edifier leur foy. Ieſus Chriſt donc eſt reſuſcité pour nous auoir compagnons de la vie future. Le Pere l'a reſuſcité comme chef de l'Egliſe, de laquelle il ne ſouffre nullement eſtre ſeparé. Il eſt reſuſcité en la vertu du ſainct Eſprit, lequel nous eſt commun auec luy quant à l'office de viuifier: bref il eſt reſuſcité pour nous eſtre reſurrection & vie. Or comme nous auons dit, que nous auons vne image viue de noſtre reſurrection toute patente en ce miroir: auſsi que ce nous ſoit vn fondement certain pour appuyer noz eſprits, afin que la trop longue attente ne nous faſche ou ennuye: veu que ce n'eſt pas à nous de meſurer les minutes des temps à noſtre fantaſie, mais d'attendre patiemment que Dieu ſelon ſon opportunité dreſſe & eſtabliſſe ſon regne. A quoy tend ceſte exhortation de ſainct Paul, que Ieſus Chriſt eſt les premices: puis apres ceux qui ſont à luy, chacun ſelon ſon ordre. Au reſte, afin qu'on n'eſmeuſt point queſtion ne doute de la reſurrection de Ieſus Chriſt, en laquelle celle de nous tous eſt fondée: nous voyons en combien de ſortes il la nous certifie. Les gaudiſſeurs ſe pourront moquer du recit que font les Euangeliſtes, cõme ſi c'eſtoyent des contes de petis enfans. Car quelle authorité, diſent-ils, a vn meſſage apporté par des femmes ſi effrayées que rien plus, & puis cõfermé par les diſciples, qui ſont eſperdus de frayeur? Pourquoy Ieſus Chriſt n'a-il pluſtoſt fait les monſtres & triomphes de ſa victoire, au milieu du temple & aux places publiques? Pourquoy ne s'eſt-il preſenté redoutable en maieſté deuant les yeux de Pilate? Pourquoy ne s'eſt-il monſtre viuant aux ſacrificateurs, & à toute la ville de Ieruſalem? Bref les hommes profanes n'accorderont point, que les teſmoins qu'il a eſleus ſoyent competens. Ie reſpon, combien que l'infirmité de ces commencemens fuſt contemptible, que neantmoins le tout s'eſt gouuerné par vne prouidence admirable de Dieu: afin que ceux qui auoyent vn peu au parauant eſté comme eſuanouis de crainte, fuſſent attirez comme par force au ſepulchre, partie par l'amour & zele qu'ils auoyent enuers leur maiſtre, partie par leur incredulité: non ſeulement pour eſtre teſmoins d'vne choſe veue, mais auſsi pour ouir des Anges ce qu'ils voyoyent des yeux. Commẽt leur authorité nous ſera-elle ſuſpecte: veu qu'ils ont tenu pour fable ce que les femmes racontoyent, iuſques à ce qu'ils en ont eu plein regard? Quant à Pilate, aux ſacrificateurs & à tout le peuple, il ne ſe faut esbahir ſi apres auoir eſté tant & plus conueincus, ils ſont priuez tant de la preſence de Ieſus Chriſt que de tous autres ſignes. Le ſepulchre eſt cacheté, les gardes y font le guet, le corps ne ſe trouue point le troiſieme iour, les gendarmes eſtans corrompus par argent ſement le bruit qu'il a eſté deſrobé par ſes diſciples. voire comme s'ils euſſent eu moyen d'amaſſer quelque groſſe bande, ou qu'ils fuſſent garnis d'armes, ou qu'il fuſſent exercez à oſer attenter vn tel acte. Que ſi les gendarmes n'eſtoyent aſſez hardis pour les rebouter & chaſſer, que ne les pourſuyuoyent-ils afin d'eſtre ſecourus du peuple pour les prendre? Ainſi à parler proprement, Pilate a ſeellé de ſon cachet la reſurrection de Ieſus Chriſt: & les gardes qui auoyent eſté eſtablies au ſepulchre, en ſe taiſant ou en mentant ont eſté faits heraus à publier la reſurrection. Ce pendant la voix des Anges a retenty haut & clair, Il eſt reſuſcité, il n'eſt plus icy. La ſplendeur qui a reluy en eux, a monſtré clairement que c'eſtoyent Anges, non pas hommes mortels. Finalement s'il y auoit encore quelque queue de doute, Ieſus Chriſt meſme l'a oſtée. Les diſciples l'ont veu, & non pas pour vn coup. Ils ont manié ſes pieds & ſes mains. & leur incredulité a grandement ſerui à confermer noſtre foy. Il leur a familierement parlé des ſecrets du royaume de Dieu. finalement ils l'ont veu de leurs propres yeux monter au ciel. Et non ſeulement les onze Apoſtres ont eſté introduits à vn tel ſpectacle: mais il a eſté veu pour vn coup de plus de cinq cens freres. Outreplus enuoyant le ſainct Eſprit, il a donné certaine approbation non ſeulement de ſa vie, mais auſsi de ſon empire ſouuerain: comme il l'auoit predit, Il vous eſt expedient que ie m'en aille, autrement le ſainct Eſprit ne viendra point. Finalement ſainct Paul n'a pas aſté abbatu au chemin de Damas par la vertu d'vn treſpaſſé: mais a ſenty que celuy contre lequel il combatoit, eſtoit armé de puiſſance ſouueraine. Il eſt apparu à ſainct Eſtienne à autre fin: c'eſt pour luy faire vaincre la crainte de mort par la certitude de ſa vie. De ne vouloir adiouſter foy à tant

Philip. 3. d. 21

1. Cor. 15. d. 23

Matt. 27 g. 66, & 28. b. 11

Luc 24. a 6

Au meſme f. 38

Act 1. a. 3 & b. 9

1. Cor. 15 a. 6

Iean 16. a. 7

Act. 9. a. 4

Act. 7. g. 55

de tesmoignages & si authentiques, ce ne seroit pas seulement incredulité, mais vne obstination peruerse, voire du tout furieuse.

4 Ce que nous auons dit, pour estre certifiez de la resurrection qu'il nous conuient appliquer noz sens à la puissance infinie de Dieu, sainct Paul le declaire en peu de mots, disant que nous esperons qu'il transfigure nostre corps contemptible à son corps glorieux, *Philip 3. b.20* selon l'efficace de sa vertu, par laquelle il se peut assuiettir toutes choses. Et pourtant ce n'est pas raison de regarder icy ce qui se peut naturellement faire: veu qu'il est question d'vn miracle qui engloutist par l'excellence de sa grandeur tous noz sens. Toutesfois sainct Paul vse d'vn exemple naturel, pour retarguer la bestise de ceux qui nient la resurrection: Fol, dit-il, ce que tu semes ne cueille point de vigueur, sinon qu'il soit mort auparauant. Il veut que nous contemplions l'image de la resurrection en la semence, laquelle se produit de pourriture. Et de fait, la chose ne nous seroit pas si difficile à croire, si nous estions attentifs comme il seroit requis, à tant de miracles qui se presentent à noz yeux par toutes les regions du monde. Au reste, notons bien que nul ne sera iamais vrayement persuadé de la resurrection à venir, sinon qu'estant rauy en admiration, il donne à la vertu de Dieu la gloire qu'elle merite. Parquoy Isaie estant animé de telle fiance s'escrie, Tes morts viuront, ils resusciteront, voire mon corps pourri. Esueillez vous & benissez Dieu, vous qui habitez en la poudre. Les choses estas de sesperées tout à l'entour, il s'adresse à l'autheur de vie, lequel a en sa main les issues de mort, come il est dit au Pseau me. Iob aussi estant plus semblable à vne poure charogne qu'à vn homme, toutesfois s'appuyât sur la puissance de Dieu ne doute point, come s'il estoit en pleine & entiere vigueur, se remettre à ce iour-là. Ie say, dit-il, que mon Redepteur vit, & qu'au dernier iour il se leuera sur la poudre (assauoir pour y desployer sa vertu) & que de rechef ie seray vestu de ma peau, & verray Dieu en ma chair. Ie le verray, & non autre. Car cõbien qu'aucuns destournẽt ces passages plus subtilement, come s'ils ne deuoyent point estre entendus de la resurrection: quoy qu'ils disent, ils confermẽt ce qu'ils veulent ruiner: d'autãt que les Saincts ne cherchent meilleur allegement en leurs fascheries, que de la similitude de la resurrection. Ce qui sera encore mieux entendu par le passage d'Ezechiel. car pource que les Iuifs ne pouuoyent accepter la promesse de leur retour, mais obiectoyent alencontre, qu'il n'estoit non plus vray semblable que le chemin leur fust ouuert, que de faire sortir les morts du sepulchre: vne vision est dõnée au Prophete, c'est qu'il y a vn champ plein d'os tout secs, ausquels Dieu cõmande de reprendre chair, peau & nerfs. Combien que Dieu sous ceste figure incite son peuple à bien esperer de sa redemption, toutesfois il prend l'argument d'esperance, de ce que son office est de resuciter les morts: comme aussi ce nous est le souuerain patron de toutes les deliurances que les fideles reçoiuent au monde. Pourtant Iesus Christ apres auoir dit que la parolle de l'Euangile a force de viuifier, d'autant q̃ les Iuifs reiettoyẽt cela bien loin, adiouste tãtost apres, Ne vous esbahissez pas de cela: car l'heure vient en laquelle tous ceux qui sont és sepulchres, orront la voix du Fils de Dieu, & en sortirõt. Commençons donc à l'exemple de sainct Paul, de triompher de sia au milieu de noz combats: d'autant que celuy qui nous a promis la vie à venir, est puissant pour garder nostre depost. Et ainsi glorifions nous hardiment que la couronne de iustice, laquelle le iuste Iuge nous rendra, nous est appreste. Par ce moyen toutes les fascheries que nous auons à endurer, nous seruiront de miroir pour contempler vne meilleure vie: pource qu'il conuient à la nature de Dieu, de rendre la pareille aux iniques qui nous molestent: & à nous qui sommes iniustement affligez, nous donner repos en la manifestation de Iesus Christ, quand il viendra auec les Anges de sa vertu en feu flamboyant. Mais retenõs aussi ce qui est incontinent apres dit, qu'il viendra pour estre glorifié en ses saincts, & rendu admirable en tous ceux qui auront creu, pource qu'on aura adiousté foy à l'Euangile.

Isa.26.d. 19

Pseau.68 c.21

Iob. 19.d 25

Eze. 37. b.8

Iean 5. c. 28

2. Timot. 4.b.8

5 Or combien que les esprits des hommes se deussent du tout appliquer à cecy, & en faire estude continuelle: toutesfois comme si de propos deliberé ils vouloyent abolir toute memoire de resurrection, ils ont appellé la mort, Le definement de toutes choses & l'abolition de l'hõme. Car de fait quand Solomon dit, qu'vn chien vif est meilleur qu'vn lion mort, il parle de l'opinion communemẽt receue. comme en l'autre passage, Qui sait si l'ame de l'hõme monte en haut, & l'ame d'vne beste descẽde en bas? Or ceste stupidité brutale a eu sa vogue en tous tẽps. & mesmes a trouué entrée en l'Eglise, quãd les Sadducéens n'ont point eu hõte de maintenir publiquement qu'il n'y auoit nulle resurrection, & q̃ les ames estoyent mortelles. Mais afin que ceste lourde ignorance ne seruist d'excuse aux infideles, ils ont esté touiours incitez par vn mouuemẽt naturel de se mettre quelq̃ image de la resurrection deuãt les yeux. Car à quoy tendoit l'obseruation d'enseuelir les morts, tant

Eccle. 9. b. 4
Eccle. 3. d 21
Marc 12. b. 18
Luc 20. e 27
Act. 2. b. 8

sacrée

sacrée & inuiolable, sinon pour estre arre d'vne nouuelle vie? Et ne peut-on repliquer que cela soit venu d'erreur ou de vaine fantasie, veu que le mesme a esté gardé en grande saincteté entre les Peres, voire de tout temps. Et Dieu a voulu que ceste coustume demeurast entre les Payens, afin que ce leur fust vn memorial & remembrance de la resurrection, pour esueiller leur tardiueté. Or combien que ceste ceremonie ne leur ait lors rien profité, elle nous est vtile, si nous regardons prudemment à quelle fin elle a tendu. Car c'est vne raison assez forte & peremptoire pour conuaincre leur incredulité, de ce que tous ont fait profession d'vne chose laquelle nul d'eux n'a creue. Or Satan non seulement a esbourdy les sens des hommes, pour leur faire enseuelir la memoire de la resurrection auec les corps, mais s'est aussi efforcé de corrompre tout ce qui nous en est monstré, pour aneantir ceste article. Ie ne reciteray pas au long, que desia du temps de sainct Paul il auoit commencé à l'esbranler. Mais tantost apres sont sortis les Chiliastes, qui ont voulu accourcir le regne de Iesus Christ & le restreindre au terme de mille ans. Or leur badinage est si puerile, qu'il n'a besoing d'estre refuté, non plus qu'il n'en est digne. Et l'Apocalypse, de laquelle ils ont prins couleur pour couurir leur erreur, ne leur fauorise en rien: veu que le nombre de mille dont il est là fait mention, ne se rapporte point à la beatitude permanente de l'Eglise, mais à beaucoup de reuolutions qui deuoyent aduenir pour molester l'Eglise. Au reste, toute l'Escriture prononce qu'il n'y aura nulle fin à la punition des reprouuez, non plus qu'à la felicité des eleus. Or de toutes choses inuisibles, & mesmes qui surmontent la capacité de nostre entendement, il n'y en a nulle asseurance que par la seule parolle de Dieu. Ainsi c'est à icelle qu'il nous faut tenir, reiettans tout ce qu'on nous amenera dauantage. Ceux qui assignent mille ans aux enfans de Dieu, pour la beatitude de la vie future, ne voyent point quelle iniure ils font & à Christ & à son regne. Car si ainsi estoit que les fideles ne deussent point estre vestus d'immortalité, il s'ensuyuroit que Christ (à la gloire duquel ils seront faits conformes) n'auroit point esté receu en gloire immortelle. Si leur beatitude a quelque fin, il s'ensuit que le regne de Christ, sur la fermeté duquel elle est appuyée, est temporel. Finalement, ou telles gens sont fort ignorans des choses diuines, ou ils s'efforcent d'vne grande malice à renuerser toute la grace de Dieu & la vertu de Christ: desquelles l'accompliſſement ne peut estre, sinon que le peché estant aboly & la mort engloutie, la vie eternelle soit pleinement restaurée. Ce qu'ils craignent d'attribuer trop grande cruauté à Dieu, en disant que les meschans seront punis de torment eternel: les aueugles mesmes voyent bien quelle folie c'est que cela. comme si le Seigneur faisoit grande iniure, en priuant de son royaume ceux qui par leur ingratitude s'en sont rendus indignes. Mais les pechez, disent-ils, sont temporels. Ie leur confesse: mais la maiesté de Dieu laquelle ils ont offensée, est eternelle. c'est donc à bon droit que la memoire de leur iniquité ne perit point. Mais si ainsi est, disent-ils, la correction surmontera la mesure du peché. Ie respon que cela est vn blaspheme intolerable, quand la maiesté de Dieu est si peu prisée de nous, que d'estimer moins le contemnement d'icelle que la perdition d'vne ame. Parquoy laissons tels babillars, afin qu'il ne semble que nous les iugions dignes de responses, contre ce que nous auons dit au commencement.

Apoc. 20. a. 4

6 Il y a encore deux resueries que des esprits curieux & tortus ont mis en auant: les vns ont pensé que les ames doyuent resuſciter auec les corps, comme si tout l'homme perissoit en mourant. Les autres accordans l'immortalité des ames, ont cuidé qu'elles doyuent estre reuestues de nouueaux corps. enquoy ils nient la resurrection de la chair. Quant aux premiers, pource que i'en ay touché en la creation de l'homme, ce me sera assez d'aduertir derechef les lecteurs combien ceſt erreur est brutal, de faire de noz esprits formez à l'image de Dieu, vn vent qui s'escoule & euanouisse, ayant seulement vegeté le corps pour ceste vie caduque: secondement, de reduire à neant le temple du sainct Esprit: bref de despouiller la partie de nous la plus noble & la plus excellẽte, des marques notables que Dieu y a imprimé de sa diuinité, pour la declairer immortelle: & tellement peruertir tout, que la condition du corps soit plus pretieuse que celle de l'ame. L'Escriture parle bien autrement: laquelle compare nostre corps à vne loge fragile, laquelle nous quittons & laissons en mourant. En quoy elle monstre que l'ame est la principale partie de l'homme: comme aussi elle le discerne d'auec les bestes brutes. Suyuant cela, sainct Pierre se voyant prochain de la mort, dit que le temps est venu qu'il luy faut quitter son tabernacle. S. Paul parlant des fideles, apres auoir dit que quand leur maison terrestre sera decheute, ils ont vn edifice permanent au ciel: adiouste, Cependant que nous habitons en la chair, nous sommes separez de Dieu comme pelerins: & ainsi, que nous desirons de luy estre plus prochains par l'absence de nostre corps. Si les ames ne suruiuoyent apres nostre trespas, quel fantosme

2. Pier. 1. c. 14
2. Cor. 5. a. 1

seroit-ce qui auroit Dieu present : veu qu'il faut que ce soit vne chose separée du corps?
Hebr. 12. f. 23 Et l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux oste tous scrupules quant à cela, disant que nous sommes assemblez auec les esprits des iustes. Par lesquels mots il entend que nous sommes associez auec les saincts Peres, lesquels estans trespassez ne laissent pas d'honnorer Dieu en commun auec nous : comme de fait nous ne pouuons estre membres de Christ, sinon estans vnis auec eux. Dauantage, si les ames estans despouillées des corps, ne retenoyent leur essence pour estre capables de la gloire celeste, Iesus Christ n'eust pas dit au brigand, Tu seras auiourdhuy en Paradis auec moy. Estans munis de si bons tesmoignages & euidens, ne doutons point de recommander à l'exemple de Christ noz ames à Dieu en mourant : & aussi les remettre auec sainct Estienne en la garde de nostre Seigneur Iesus, lequel n'est pas nommé sans cause le fidele pasteur & Euesque d'icelles. De nous enquerir plus curieusement de l'estat qui est entre la mort & la resurrection, il n'est licite ny vtile. Plusieurs se tourmentent tant & plus à disputer en quel lieu les ames sont logées, & si elles iouissent desia de la gloire promise, ou non. Or c'est folie & temerité de nous enquerir de choses incognues, plus haut que Dieu ne nous permet d'en sauoir. L'Escriture apres auoir dit que Christ leur est present, & qu'il les reçoit en Paradis pour leur donner repos & ioye : à l'opposite, que les ames des reprouuez sentent desia les tormens qu'elles meritent, s'arreste là, & ne passe point outre. Qui sera le maistre ou docteur qui nous enseignera ce que Dieu nous a celé? La question quant au lieu, est bien friuole & sotte: veu que nous sauõs que l'ame n'a pas ses mesures de long & de large, comme le corps. Ce que la retraite bien-heureuse des saincts esprits est nommée Le sein ou giron d'Abraham, c'est bien assez : d'autant que par là nous sommes instruits qu'en sortans de ce pelerinage terrien, nous sommes receus du Pere de tous les fideles, à ce qu'il participe du fruit de sa foy auec nous. Cependant puis que l'Escriture veut que nous soyons en suspens iusques à la venue de nostre Seigneur Iesus, & nous commande de l'attendre, & nous remet à ce iour-la pour receuoir la couronne de gloire : tenons-nous comme barrez en ces bornes que Dieu nous assigne : assauoir que les ames fideles, apres auoir acheué leur terme de combatre & trauailler, sont recueillies en repos, où elles attendent auec ioye la fruition de la gloire promise. & ainsi, que toutes choses demeurent en suspens iusqu'à ce que Iesus Christ apparoisse pour Redempteur. Quant aux reprouuez, il n'y a doute que leur condition ne soit conforme à ce que sainct Iude prononce de
Iude a. 6 celle des diables: c'est qu'ils sont enchainez cõme malfaiteurs, iusquà ce qu'ils soyent trainez à la punition qui leur est appreſtée.

Luc. 23. f. 43 Au mesme 46 Act. 7. g. 59 1. Pier. 2. d. 25

Matt. 5. a 8. d. 26 Iean 12. e 32

7 L'erreur de ceux qui imaginent que les ames ne reprendront point les corps desquels elles sont à present vestues, mais qu'il leur en sera forgé de tout nouueaux, est si enorme, que nous le deuons tenir comme vn monstre detestable. Les Manichéens en ceste endroit ont iadis amené vne raison trop friuole: c'est qu'il n'est pas raisonnable que la chair, laquelle est souillée d'immondicité, refuscite. voire cõme s'il n'y auoit nulle souilleure aux ames, lesquelles toutesfois ils confessoyent deuoir estre participantes du salut eternel. C'est donques autant comme s'ils eussent dit, que ce qui est infecté des macules de peché, ne peut estre purgé. Car de l'autre reserie infernale qu'ils ont tenue, c'est que les ames sont naturellement pollues, pource qu'elles ont leur origine du diable : ie n'en parle point, comme d'vne chose trop brutale. seulement i'aduerty, que tout ce que nous auons en nous indigne du ciel, n'empeschera point la resurrection, en laquelle tout sera reparé. Mes-
2. Cor. 7. a. 1 mes quand sainct Paul commande aux fideles de se nettoyer de toute ordure de chair & d'esprit, le iugement qu'il denonce ailleurs s'ensuit quant & quant de là: assauoir que cha-
2. Cor. 5. b. 10 cun receura loyer selon ce qu'il aura fait en son corps, soit bien soit mal. A quoy s'ac-
2. Cor. 4. c. 10 corde ce qu'il dit ailleurs, Afin que la vie de Iesus Christ soit manifestée en nostre chair
1. Thess. 5 d. 23 mortelle. Pour laquelle raison il prie aussi bien, que Dieu garde les corps entiers iusqu'au iour de Iesus Christ, comme les ames & esprits. Et n'est point de merueille : veu que ce seroit chose trop absurde, que les corps, lesquels Dieu s'est dedié pour temples, tombassent en pourriture sans esperance de resurrection. Il y a encore plus, qu'ils sont mem-
1. Cor. 3. c 11 bres de Iesus Christ. Item, que Dieu veut & ordonne que toutes les parties luy en soyent
1. Cor. 6. c. 15 sanctifiées. Item, qu'il requiert que son nom soit celebré par les langues, qu'on luy leue
1. Tim. 2. c. 8 les mains pures au ciel, & qu'elles soyent instrumens pour luy offrir sacrifices. Puis que le Iuge celeste fait vn tel hõneur à noz corps, quelle rage est-ce à vn homme mortel de les reduire en poudre, sans esperãce qu'ils doyuẽt estre restaurez? Pareillement S. Paul, en nous
1. Cor. 6. d. 20 exhortant de porter le Seigneur tant en noz corps qu'en noz ames, d'autant que l'vn & l'autre est à luy, ne permet pas qu'on cõdamne à pourrir à iamais ce q̃ Dieu s'est ainsi precieusement reserué. Et de fait, il n'y a article si bien liquidé en l'Escriture que cestuy-cy: c'est que

nous

nous resuſciterons en la chair que nous portons. Il faut, dit ſainct Paul, que ce qui eſt corruptible ſoit reueſtu d'incorruption : & ce mortel icy, d'immortalité. Si Dieu creoit des nouueaux corps, que deuiendroit ce changement dont il parle ? S'il euſt dit qu'il nous faut eſtre renouuellez, la façon de parler ambigue euſt poſsible donné occaſion de cauiller : mais quand il monſtre au doigt les corps dont nous ſommes enuironnez, & leur promet incorruption, ce n'eſt pas à dire que Dieu nous en forge des nouueaux, meſmes comme dit Tertullian, il ne pouuoit plus expreſſement parler, s'il n'euſt tenu ſa peau à la main pour en faire monſtre. On ne trouuera point auſsi d'eſchappatoire, en ce que luy-meſme allegant le Prophete Iſaie, que Ieſus Chriſt ſera Iuge du monde, recite ces mots, Ie ſuis viuant, dit le Seigneur, & tout genouil ſe ployera deuãt moy. Car il declaire ouuertement que ceux-là meſmes auſquels il parle, ſeront appellez à rendre conte : ce qui ne conuiendroit pas, ſi des autres corps nouuellement creez y comparoiſſoyent. Il n'y a auſsi nul le obſcureté au paſſage de Daniel, quand il dit, Pluſieurs qui dorment en la poudre ſeront reſuſcitez : les vns en vie permanente, les autres en opprobre eternel. Car il ne dit pas que Dieu prendra matiere des quatre elemens pour forger des corps nouueaux, mais qu'il les prendra des ſepulchres où ils auront eſté mis. Et la raiſon eſt trop manifeſte quant à cela : car ſi la mort ayant ſon origine de la cheute de l'homme eſt accidentale, la reſtauration acquiſe par Ieſus Chriſt appartient aux meſmes corps, qui ſont deuenus mortels par le peché. Et auſsi de ce que les Atheniens ſe moquent quand ſainct Paul leur parle de la reſurrection, de là nous pouuons recueillir quelle en eſtoit ſa doctrine : & pourtant ceſte riſée peut beaucoup valoir à confermer noſtre foy. Pareillement la ſentence de Ieſus Chriſt eſt beaucoup à obſeruer, quand il dit, Ne craignez point ceux qui tuent le corps & ne peuuent tuer l'ame : mais craignez celuy qui peut ietter corps & ame en la gehenne du feu. Car il n'y auroit point cauſe de craindre cela, ſi le corps que nous portons à ceſte heure n'eſtoit ſubiet au ſupplice dont il parle. L'autre ſentence n'eſt pas plus obſcure, L'heure eſt venue, en laquelle tous ceux qui ſont és ſepulchres orront la voix du Fils de Dieu. & ceux qui auront bien fait, ſortiront en reſurrection de vie : & ceux qui auront mal fait, en condamnation. Dirons-nous que les ames ſe repoſent aux ſepulchres, pour ouyr de là au dernier iour la voix de Ieſus Chriſt ? N'eſt-ce pas pluſtoſt à dire, que les corps par ſon cõmandement reprendront la vigueur dont ils eſtoyent decheuz ? Dauantage, ſi Dieu nous donnoit d'autres corps où ſeroit la conformité du chef auec les membres ? Chriſt eſt reſuſcité : a-c'eſté en ſe baſtiſſant vn corps nouueau ? mais pluſtoſt ſelon qu'il auoit predit, Deſtruiſez ce temple, & ie le redifieray en trois iours. Il a donc prins derechef le corps mortel, duquel il s'eſtoit chargé. car il ne nous euſt gueres profité, qu'il y euſt eu vn autre corps ſubſtitué, & que celuy qui a eſté offert en ſacrifice de noſtre purgation euſt eſté aboly. Car il nous faut bien retenir la conionction & ſocieté dont traite l'Apoſtre : c'eſt que nous reſuſciterons, puis que Ieſus Chriſt eſt reſuſcité. Comme auſsi ce ne ſeroit pas raiſon que noſtre chair, en laquelle nous portons la mortification de Ieſus Chriſt, fuſt priuée de ſa reſurrection. Ce qui a eſté auſsi manifeſté par exemple notable, quand luy reſuſcitant, pluſieurs corps des ſaincts ſont auſsi ſortis des ſepulchres. Car on ne peut nier que ce n'ait eſté vn preambule, ou pluſtoſt vne arre de la reſurrection derniere que nous attendons : cõme au parauant les Peres auoyent ſemblable teſmoignage en Enoch & Elie, leſquels Tertullien dit eſtre aſsignez à la reſurrection : d'autant que Dieu les ayant exemptez en corps & en ame de leur fragilité, les a pris en ſa garde iuſqu'alors.

8 I'ay honte d'employer tant de parolles en vne choſe ſi claire : mais ie prie les lecteurs d'auoir patience auec moy, afin que les eſprits peruers & hardis n'ayent nuls pertuis ne breſches à tromper les ſimples. Ces gens volages contre leſquels ie diſpute, mettent en auant la reſuerie de leur cerueau, qu'il y aura vne creation nouuelle de corps. De quelle raiſon ſont-ils eſmeus de le penſer, ſinon pource qu'il leur ſemble incroyable, qu'vne charongne qui aura eſté conſumée de long temps en pourriture, recouure ſon eſtat premier ? Ainſi la ſeule incredulité leur eſt mere de ceſte opinion. aucontraire le ſainct Eſprit nous exhorte par toute l'Eſcriture, d'eſperer la reſurrectiõ de noſtre chair. Pour ceſte cauſe comme S. Paul teſmoigne, le Bapteſme nous en eſt comme vn ſeau : la ſaincte Cene nous conuie à vne meſme fiance, quand nous prenons en la bouche les ſignes de la grace ſpirituelle. Et de fait, l'exhortation de ſainct Paul d'offrir noz membres pour armes en obeiſſance de iuſtice, ſeroit bien froide & maigre, ſi ce qu'il adiouſte n'eſtoit conioinct quant & quant : aſſauoir que celuy qui a reſuſcité Ieſus Chriſt viuifiera auſsi noz corps mortels. Car dequoy ſeruiroit-il d'appliquer noz pieds & mains, yeux & langues au ſeruice de Dieu, s'ils n'eſtoyent participans du fruit & loyer ? Ce que ſainct Paul conferme ouuertement, diſant que le corps ne doit point eſtre addonné à paillardiſe, mais au Seigneur :

1. Cor. 15 §. 53
Rom. 14. b. 11
Iſa. 49. c. 18
Daniel 12 a. 2
Matt. 10. c. 28
Iean 5. c. 28
Iean 2. c. 19
1. Cor. 15. b. 12
Coloſ. 2. b 12
2. Cor. 6. a. 4. 7
Rom. 8. c 11
1. Co. 6. c 13. d. 15. 19

& que le Seigneur eſt ſur le corps, & que celuy qui a reſuſcité Ieſus Chriſt, nous reſuſcitera auſsi par ſa vertu. Ce qui s'enſuit eſt encore plus clair, que noz corps ſont temples du ſainct Eſprit, & membres de Chriſt. Cependant nous voyons comme il conioint la reſurrection auec la chaſteté & ſainćteté: comme vn peu apres il eſtend le prix de la redemption iuſqu'à noz corps. Et de fait il n'y auroit nul propos que le corps de ſainct Paul, auquel il a porté les marques de Ieſus Chriſt, & auquel il l'a magnifiquement glorifié, fuſt priué du loyer de la couronne. Et voila pourquoy il dit, que nous attendons noſtre Redempteur des cieux, lequel transfigurera noz corps meſpriſez en la gloire du ſien. Dauantage, ſi ceſte ſentence eſt vraye, qu'il nous conuient entrer au royaume de Dieu par beaucoup d'afflictions, il n'eſt pas equitable de repouſſer de ceſte entrée les corps que Dieu exerce ſous la banniere de la croix, & leſquels il honnore de victoire. Par ainſi iamais n'y a eu doute entre les fideles, qu'ils n'eſperaſſent d'eſtre en la ſuite de Ieſus Chriſt, lequel transfere à ſa perſonne nos afflictions, pour monſtrer qu'elles nous menent à vie. Meſmes Dieu a confermé de cela les Peres anciens ſous la Loy, par ceremonie viſible. car la façon d'enſeuelir, comme nous auons veu, a ſeruy à monſtrer que les corps eſtoyent mis en repos pour attendre vne vie meilleure. Ce qui a eſté meſme ſignifié par les onguens aromatiques, & autres figures d'immortalité, pour ſuppléer à l'obſcureté de la doctrine, ainſi que par les ſacrifices & choſes ſemblables. Car la ſuperſtitiõ n'a pas engendré ceſte couſtume: veu que nous voyons le ſainct Eſprit inſiſter auſsi diligemment ſur les ſepultures, que ſur les principaux myſteres de noſtre foy. Et Ieſus Chriſt priſe ceſte humanité d'enſeuelir, comme choſe digne d'eſtre en grande recommandation: & non pour autre cauſe, ſinon que par ce moyen les yeux ſont deſtournez du ſepulchre qui engloutit & abolit toutes choſes, à vn ſpectacle du renouuellement à venir. Dauantage, l'obſeruation tant ſongneuſe qu'en ont eu les Peres, & de laquelle ils ſont louez, prouue bien que ce leur a eſté vne aide chere & pretieuſe pour nourrir leur foy. Car Abraham ne ſe fuſt pas ſi fort empeſché d'auoir ſepulchre pour ſa femme, ſi la religion ne l'euſt incité à cela, & qu'il ſe fuſt mis deuant les yeux quelque vtilité par deſſus le monde: aſſauoir qu'en ornant le corps de ſa femme treſpaſſée des enſeignes & marques de la reſurrection, il confermaſt la foy tant de luy que de ſa famille. Il y en a encore vne preuue plus euidente en l'exemple de Iacob, lequel pour teſtifier à ſes ſucceſſeurs que l'eſperance de la terre promiſe ne luy eſtoit point eſuanouye du cœur, meſmes en la mort, commande que ſes os y ſoyent tranſportez. Ie vous prie, s'il euſt deu eſtre reueſtu d'vn nouueau corps au dernier iour, le commandement n'euſt-il pas eſté ridicule d'auoir ſoin d'vne maſſe de poudre, qui deuoit eſtre reduite à neant? Parquoy ſi l'Eſcriture à telle authorité enuers nous qu'elle merite, il n'y aura nulle doctrine mieux approuuée que ceſte-cy. Qui plus eſt, les mots de Reſurrection & de Reſuſciter ſignifiẽt cela, voire aux petis enfans: veu que nous ne dirons pas que ce qui eſt creé de nouueau, reſuſcite. & autrement le dire de Ieſus Chriſt tomberoit bas, De tout cé que le Pere m'a dõné, rien ne perira: mais ie le reſuſciteray au dernier iour. A quoy auſsi tend le mot de Dormir, lequel ne ſe peut approprier qu'aux corps. dont auſsi eſt venu le mot de Cimetiere, qui vaut autant comme dormitoire. Il reſte que ie touche aucunemẽt de la maniere de reſuſciter: Notãment ie preten d'en donner quelque petit gouſt, pource que ſainct Paul vſant du mot de Myſtere, nous exhorte à ſobrieté, & bride la licẽce de ſpeculer trop hardimẽt & trop ſubtilement. En premier lieu nous auons à retenir ce qui a eſté expoſé: c'eſt que nous reſuſciterons en la meſme chair que nous portons auiourdhuy, quant à la ſubſtance: mais non pas quant à la qualité. comme la meſme chair de Ieſus Chriſt, qui auoit eſté offerte en ſacrifice, eſtant reſuſcitée a eu autre dignité & excellence en ſoy, tout ainſi preſque que ſi elle euſt eſté changée. Ce que ſainct Paul exprime par ſimilitudes familieres: c'eſt comme la chair de l'homme & des beſtes eſt d'vne meſme ſubſtance, non point de qualité: la matiere des eſtoilles eſt vne, la clarté diuerſe: auſsi combien que nous retenions la ſubſtance de noz corps, qu'il ſe fera changement pour les rendre de condition plus noble. Parquoy ce corps corruptible ne perira point, & ne s'euanouira pour nous faire reſuſciter: mais ſera deſpouillé de ſa corruption, pour receuoir eſtat incorruptible. Or pource que Dieu a tous les elemens en ſa ſuiection, nulle difficulté ne l'empeſchera qu'il ne commande à la terre, à l'eau & au feu de rendre ce qui ſemblera auoir eſté conſumé par eux. Ce qu'auſsi Iſaie teſtifie, Voicy, le Seigneur ſortira de ſon lieu, pour viſiter l'iniquité de la terre: & la terre deſcouurira ſon ſang, & ne cachera plus ſes occis. Cependant il faut noter la diuerſité d'entre ceux qui ſeront iadis treſpaſſez, & ceux qui ſeront trouuez ſuruiuans en ce iour-là. Car nous ne dormirons pas tous, dit ſainct Paul, combien que nous ſoyons tous changez: c'eſt à dire, qu'il ne ſera point neceſſaire qu'il y entreuienne diſtance de temps entre la mort & le commencement de la

Galat. 6. d. 17
Philip. 3. d. 21
Act. 14. d 22
Matt. 26. a. 10
Geneſ. 23. a. 4, & d. 19
Gen. 47. g. 30
Iean 6. d. 39
1. Cor. 15. g. 51
Au meſme e. 39
Iſa. 26. d. 21
1. Cor. 15. g. 51

de la secõde vie. car en vne minute de temps, & moins qu'on ne mettroit à ciller l'œil, le son de la trõpette penetrera par tout, pour appeller les morts à vn estat incorruptible; & pour reformer les viuans en pareille gloire par changement soudain. Et voila comme il console en vn autre lieu les fideles qui ont à mourir: c'est que ceux qui seront suruiuans au dernier iour, ne preuiendront point les morts: mais plustost que ceux qui dorment en Christ resusciteront les premiers. Si quelcun obiecte le passage de l'Apostre, qu'il est ordonné à tous hommes de mourir vne fois; la solution est facile, que c'est vne espece de mort, quand l'estat de nature est changé: & qu'on en peut ainsi parler proprement. Parquoy ces deux s'accordent tresbien: c'est que ceux qui despouilleront leurs corps mortels, seront renouuellez par la mort, toutesfois puis que le changement se fera soudain, qu'il n'est point requis que le corps soit separé de l'ame.

1. Thess. 4. d. 15

Heb. 9. g. 27

9 Mais il s'esmeut icy vne question plus difficile: assauoir de quel droict ou tiltre la resurrectiõ doit estre commune aux iniques qui sont maudits de Dieu, veu que c'est vn singulier benefice de Iesus Christ. Nous sauons que tous ont esté asseruis à la mort en Adam. Iesus Christ estant la resurrection & la vie, est venu: est-ce pour viuifier indifferemment tout le genre humain? Mais il ne semble pas estre probable, que les incredules obtiennent en leur aueuglement obstiné ce que les seruiteurs de Dieu recouurent par la seule foy. Ce poinct toutesfois demeure arresté, que la resurrection sera d'vn costé à vie, & de l'autre costé à mort: & que Iesus Christ viendra pour separer les boucs des agneaux. Le respon que nous ne deuons pas trouuer cecy tant estrange, veu que nous en auons iournellement la similitude. Nous sauons que tous ont esté priuez en Adam de l'heritage du monde, & que nous meritons d'estre bannis du monde comme de paradis terrestre, & estre priuez de toute nourriture aussi bien q̃ de l'arbre de vie. Dont vient ceci donques que Dieu non seulement fait luyre son soleil sur les bons & sur les mauuais: mais que sa liberalité inestimable decoule sur les incredules en toute planté & largesse, quant aux commoditez de la vie presente? Certes nous voyons de là que les biens qui sont propres à Christ & à ses membres, s'espandent aussi bien sur les contempteurs de Dieu: non pas à ce que la possession leur en soit legitime, mais afin qu'ils en soyent rendus plus inexcusables. Et de fait, Dieu se monstrera souuent si large bien-facteur enuers les meschans, que les benedictions que les fideles reçoyuent de luy, en seront obscurcies: toutesfois le bié qu'il fait à ceux qui en sont indignes, leur tourne en plus grãde condamnation. Si quelcun replique, que la resurrection ne doit point estre comparée aux biens caduques & terrestres: ie respon derechef, que les hommes estans alienez de Dieu, qui est la seule fontaine de vie, ont merité vne mesme ruine que le diable, pour estre du tout exterminez: mais que par le cõseil admirable de Dieu ce moyen a esté estably, qu'ils vesquissent en la mort & hors de la vie. Parquoy on ne doit point trouuer cecy estrange, que la resurrection soit commune aussi aux iniques par accident, pour les trainer maugré leurs dens au siege iudicial de Christ, lequel ils refusent maintenant ouyr comme Maistre. car ce seroit vne peine bien legere, d'estre rauis par mort, s'ils ne comparoissoyent deuant leur Iuge, duquel ils ont prouoqué sans fin, sans cesse & sans mesure la vengeance, pour receuoir le loyer de leur rebellió. Au reste, combien que nous deuons tenir pour conclu ce qui a esté dit, & ce que porte la confession memorable de sainct Paul, c'est d'attendre la resurrection à venir tãt des iustes que des meschans, toutesfois l'Escriture met souuent en auant la resurrection, seulement au regard des enfans de Dieu: & aussi la conioint auec la gloire celeste, pource qu'à parler proprement, Iesus Christ n'est point venu pour la perdition, mais pour le salut du monde. Parquoy il est simplement fait mention au Symbole, de la vie bien-heureuse.

Iean 11. c. 25

Matt. 25. d. 31

Matt. 5. g. 45

Act. 24. d. 15

10 Or pource que la prophetie sera lors accomplie entierement, où il est predit que la mort doit estre engloutie en victoire: que nostre felicité permanente nous vienne touſiours en memoire, comme c'est la fin de nostre resurrection. De l'excellence de laquelle quand on aura dit tout ce que pourront exprimer toutes langues humaines, à grand' peine en aura-on touché la moindre partie. car combien que l'Escriture enseigne que le royaume de Dieu est plein de clarté, ioye, felicité & gloire: neãtmoins tout ce qu'elle en dit est biẽ loin de nostre intelligence, & quasi enueloppé en figure, iusques à ce que le iour viendra auquel le Seigneur se declarera à nous face à face. Nous sauons, dit sainct Iean, que nous sommes enfans de Dieu, mais il n'est pas encore apparu: quand nous serons semblables à luy, nous le verrons tel qu'il est. Parquoy les Prophetes, pource qu'ils ne pouuoyent exprimer de parol les ceste beatitude spirituelle en sa substance, l'ont descrite & quasi depeinte sous figures corporelles. Neantmoins pource qu'il est besoin que nostre cœur soit enflambé en l'amour & attente d'icelle, il nous faut principalement arrester en ceste cogitation, c'est que si Dieu, comme vne fontaine viue & qui ne tarit iamais, contient en soy la plenitude de

Osee 13. d. 14. 1. Cor. 15. g. 54

1. Iean 3. a. 2

tous biens, que ceux qui tendent au souuerain biẽ & à toutes les parties de felicité, ne peuuent rien desirer outre luy. comme nous sommes enseignez en plusieurs passages: Abraham, ie suis ton loyer tresample. Auquel s'accorde celuy de Dauid, L'Eternel est ma portion, mon sort m'est tresbien escheu. Item, Ie seray rassasié de ta veue. Or sainct Pierre denonce que les fideles sont appellez, à ce qu'ils soyent quelque fois participans de la nature diuine. Comment cela? c'est que le Seigneur sera glorifié en ses Saincts, & exalté en ceux qui ont creu à son Euangile. Si le Seigneur doit departir à ses esleus de sa gloire, vertu & iustice, voire se dõner à eux en pleine iouissance, & estre fait vn auec eux, ce qui surmõte toute dignité: il nous faut considerer quẽ sous ceste grace tous biens sont comprins. Et encore quand nous aurons bien profité en ceste meditation, si nous faut-il entendre que nous sommes encore tout au bas & à la premiere entrée: & que iamais nous n'approcherons durant ceste vie à la hauteſſe de ce mystere. Ainsi d'autãt plus deuons-nous suyure sobrieté en cest endroict, de peur que si ayans oublié nostre petitesse, en pretendant de voltiger par nostre folle audace sur les nues, nous soyons opprimez de la clarté celeste. Nous sentons bien comment nous sommes touſiours fertillans en appetit desordonné de plus sauoir qu'il n'est licite: dont beaucoup de questions friuoles & mauuaises sourdent iournellement. ie nomme Questions friuoles, dont il ne se peut tirer nul profit. Mais le second est encore pire: c'est que ceux qui s'y laschent la bride, s'enueloppent de speculations mortelles. & voila pourquoy ie dy qu'elles emportent grande nuysance. Ce que l'Escriture enseigne doit estre resolu entre nous sans contredit: c'est comme Dieu distribuant ses dons au monde à ses fideles en diuerse sorte, fait luire inegalement ses rayons sur eux: que pareillement au ciel où il couronnera les mesmes dons, la mesure de gloire ne sera point egale: car ce que sainct Paul dit de soy, ne compete pas generalement à tous: Vous estes ma gloire & ma couronne au iour de Christ. pareillement ce que dit le Seigneur Iesus à ses Apostres, Vous serez assis sur douze thrones, pour iuger les douze lignées d'Israel. Sainct Paul donc sachant que Dieu glorifie au ciel ses Saincts, selon qu'il les a enrichis en la terre de ses dons spirituels, ne doute point qu'il ne doyue receuoir vne couronne speciale selon ses labeurs. & Iesus Christ pour magnifier la dignité de l'office auquel il auoit estably ses Apostres, les aduertit que le fruict leur en est reserué au ciel. Comme auparauant il auoit esté dit par Daniel, Les gens entendus luiront comme la splendeur du firmament, & ceux qui en iustifient plusieurs seront cõme estoilles à tout iamais. De fait en considerant attentiuement l'Escriture, nous trouuerons que non seulement elle promet vie eternelle aux fideles: mais aussi quelque loyer particulier en icelle. A quoy tend ce dire de sainct Paul, que Dieu rende à Onesiphore en ce iour-là les bien-faits qu'il auoit receus de luy. Ce qui est aussi confermé par la promesse de Iesus Christ, que les disciples receuront en la vie eternelle cent fois plus qu'ils n'ont quitté. En somme, comme le Seigneur Iesus par la varieté des dons qu'il eſlargit aux siens, commence la gloire de son corps icy bas, & l'amplifie par degrez: aussi il la parfera au ciel.

Genes. 15. a. 2
Pseaume 16. b. 6
Pseaume 17. d. 15
2. Pier. 1. a. 4
1. Thess. 2. d. 19
Matt. 19 d. 28
Dan. 12. a. 3
2. Tim. 4 b. 14
Matt. 19. e. 29

II Or comme les enfans de Dieu doyuent receuoir cela d'vn commun accord puis qu'il leur est si bien testifié par l'Escriture, aussi faut-il qu'en chassant loin toutes questions entortillées, lesquelles ils cognoistrõt ne leur pouuoir tourner qu'à retardemẽt, ils s'en tiennent tout cois entre les bornes que Dieu leur a mises. Quant à moy, non seulement ie me deporte en mõ priué de m'enquerir de choses superflues & inutiles, mais aussi ie me veux donner garde qu'en respondãt à beaucoup de curiositez, ie ne nourrisse le mal que ie doy reprimer. Beaucoup de legers esprits estans affamez d'humeur de vent, s'enquierent quelle distance il y aura entre les Prophetes & Apostres, derechef entre les Apostres & Martyrs: en combien de degrez les Vierges precederont les Mariez: bref ils ne laissent nul anglet au ciel, lequel ils ne sondent auec leurs disputes. Et puis ils entrent en fantasie dequoy seruira la reparation du monde, veu que les enfans de Dieu n'auront besoin de tout ce que la terre produit: mais seront semblables aux Anges lesquels ne sont point sousteneus par boire & manger, mais ont leur immortalité sans ces aydes basses. Or ie respon qu'il y aura vn tel plaisir au seul regard des biẽs de Dieu: & combien que les Saincts n'en iouissent pas, que la seule cognoissance les esiouira tellement, que ceste felicité surmontera de beaucoup toutes les commoditez qui nous sont maintenant données. Prenons le cas que nous soyons situez en la region la plus opulente du monde, & où nulle volupté ne defaille: combien y en a-il qui ne soyent empeschez chacun coup par maladie de iouir des benefices de Dieu? Et qui est celuy qui ne soit contraint de s'abstenir des biens qu'il a, & de iusner à cause de son intemperance? Dont il s'ensuit que le comble de felicité est, d'auoir iouissance pure & nette des biens de Dieu, encore qu'ils ne seruent point à certain vsage de la vie corruptible. Les autres se transportent encores plus loin, & demandent si

l'escume

l'eſcume aux metaux & telles ſuperfluitez ne ſont pas contreuenantes à la reſtauration de toutes choſes. ce que ie leur puis accorder en partie: & toutesfois ie ne laiſſeray pas d'attendre auec ſainct Paul, la reparation des vices qui ont eu leur origine du peché, à laquelle tou- Rom. 8. d
tes creatures gemiſſent. Derechef ils paſſent outre, en demandant quelle ſera la condition 22
du genre humain, veu que la benediction d'engendrer prendra fin alors. La ſolution eſt aiſée, aſſauoir quand l'Eſcriture priſe tant le don de lignée, que cela ſe rapporte à l'augmẽtation de l'eſtat preſent, ſelon que Dieu auãce l'ordre de nature de iour en iour, iuſques à ce qu'il l'ait amené à ſa perfection: mais lors qu'il n'en ſera poĩt beſoin. Mais pource q̃ beaucoup de gens ſimples & inconſiderez ſont facilement ſurprins de tels allechemens, & puis ſe iettent plus profond au labyrinthe: & finalement quand chacun ſe plaiſt en ſon opinion, il n'y a nulle meſure de combats: le meilleur expedient eſt, de nous contenter cependant que nous ſommes pelerins en terre, de voir en miroir & obſcureté les choſes que nous verrons en la fin face à face. car on en trouue bien peu en tout le monde, qui ſe ſoucient par où il faut aller, & cependãt veulẽt ſauoir qu'on fait en Paradis. Tous preſque ſont laſches & frois à combattre, & cependant ils ſe forgent des triomphes imaginaires.

12 Or pource que nulle deſcription ne ſuffiroit à bien exprimer l'horreur de la vẽgeance de Dieu ſur les incredules, les tormens qu'ils doyuent endurer nous ſont figurez par cho- Matt. 8.
ſes corporelles: aſſauoir par tenebres, pleurs, grincemens de dens, feu eternel, & vers ron- b. 12. &
geans le cœur inceſſammẽt. car il eſt certain que le ſainct Eſprit, par telles manieres de par- 22. b 13
ler a voulu denoter vn extreme horreur, qui eſmeuue tous les ſens, comme quand il dit Au meſme
qu'vne gehenne profonde leur eſt preparée de toute eternité, laquelle eſt ardente en feu: 3. c. 12
pour lequel entretenir il y a touſiours bois appareillé, & que l'Eſprit de Dieu eſt comme Marc 9.
ſoulphre pour l'enflamber. Combien donc que par telles formes de parler nous deuions e- g. 43
ſtre inſtruits à conceuoir aucunement la miſerable condition des iniques: toutesfois ſi Iſa. 66. g
nous faut-il là principalement ficher noſtre penſement, quelle malheureté c'eſt d'eſtre ſe- 24
paré de toute compagnie de Dieu. Et non ſeulement ce, mais ſentir ſa Maieſté contraire à Iſa. 30. g.
nous: laquelle nous ne puiſſions fuir qu'elle ne nous perſecute touſiours. car premieremẽt 33
ſon indignation eſt comme vn feu embraſé, lequel de ſon attouchement deuore & englotiſt toutes choſes. Puis apres toutes creatures ſeruent tellement à icelle, pour executer ſa rigueur, que tous ceux auſquels Dieu a reuelé ſon ire, ſentent le ciel, la terre, la mer, toutes beſtes & toutes autres choſes comme armées en leur ruine & perdition. Pourtant l'Apoſtre n'a pas dit vne choſe de petite conſequence, diſant que les infideles ſeront punis eter- 2. Theſſ. 1
nellement, en ce que la face du Seigneur & la gloire de ſa vertu les perſecutera. Et toutes c. 9
fois & quantes que les Prophetes menacẽt pour effrayer les iniques ſous ſimilitudes corporelles: combien qu'ils n'excedent point meſure en leur parler, ſi eſt-ce qu'ils meſlent ſouuent quelques traces du iugemẽt à venir, diſans que le ſoleil ſera obſcurcy, & la lune perdra ſa clarté, & tout le baſtiment du monde ſera diſſipé & confus. Parquoy les miſerables conſciences ne peuuẽt trouuer aucun repos, qu'elles ne ſoyent agitées & pouſſées comme de tourbillons, qu'elles ne ſe ſentent comme deſchirées de l'ire de Dieu, qu'elles ne ſoyent pointes & naurées de playes mortelles: bref qu'elles ne ſoyent effrayées & comme eſperdues de la foudre du ciel, & qu'elles ne ſoyẽt briſées de la main puiſſante de Dieu: tellemẽt qu'il ſeroit plus ſupportable d'eſtre abyſmé en tous gouffres, q̃ d'eſtre en telles frayeurs: & ne fuſt-ce que pour vne minute de temps. Ie vous prie, quelle punition leur eſt-ce, d'eſtre ainſi affligées & preſſées à iamais ſans remede? De quoy il y a vne ſentence notable au Pſeaume 90: c'eſt combien que Dieu extermine de ſon ſeul regard toutes creatures mortelles, qu'il preſſe plus aſprement ſes ſeruiteurs en ce monde, voire d'autant qu'ils ſont plus timides que les autres: afin de les inciter ſous le fardeau de la croix à ſe haſter, iuſques à ce qu'il ſoit tout en toutes choſes.

Le quatrieme liure de l'Institution Chrestienne,

QVI EST,

DES MOYENS EXTERIEURS, ou aydes: dont Dieu se sert pour nous conuier à Jesus Christ son Fils, & nous retenir en luy.

CHAP. I.

De la vraye Eglise: auec laquelle nous deuons garder vnion, pource qu'elle est mere de tous les fideles.

IL A esté exposé au liure prochain, comment par la foy de l'Euangile Iesus Christ est fait nostre, & comment nous sommes faits participans du salut qu'il nous a apporté, & de la beatitude eternelle. Mais pource que nostre rudesse & paresse, i'adiouste aussi la vanité de nos esprits, ont besoin d'aides exterieures, par lesquelles la foy soit engendrée en nous, y croisse & s'y auance de degré en degré, Dieu n'a point oublié de nous en prouuoir, pour supporter nostre infirmité. Et afin que la predication de l'Euangile eust son cours, il a commis comme en depost ce thresor à son Eglise: il a instituë des pasteurs & docteurs, par la bouche desquels il nous enseignast: bref il n'a rien laissé derriere de tout ce qui appartenoit à nourrir vn sainct consentement de foy, & vn bon ordre entre nous. Sur tout il a instituë les Sacremens, lesquels nous cognoissons par experience estre moyens plus qu'vtiles à nourrir & confermer nostre foy. car d'autant qu'estans enclos en nostre chair comme en vne caue, nous ne sommes point paruenus en degré Angelique: Dieu se conformant à nostre capacité, selon sa prouidence admirable a establi ceste conduite pour nous faire venir à soy: combien que nous en soyons fort loin separez. Ainsi la façon d'enseigner requiert, que maintenant ie traite de l'Eglise & de son regime, des offices comprins sous son estat, de sa puissance: item des Sacremens, & finalemẽt de la police: & que ie tasche de retirer les lecteurs des corruptions & abus dont Satan a tasché en la Papauté d'abastardir tout ce que Dieu auoit destiné à nostre salut. Or ie commenceray par l'Eglise, au sein de laquelle Dieu a voulu que ses enfans soyent assemblez: non seulement pour estre nourris par le ministere d'icelle, pendant qu'ils sont encore en aage d'enfans, mais à ce qu'elle exerce touſiours vn soin maternel à les gouuerner, iusques à ce qu'ils soyent venus en aage d'homme, voire qu'ils attaignent le dernier but de la foy. car il n'est pas licite de separer ces deux choses que Dieu a conioinctes: c'est que l'Eglise soit mere de tous ceux desquels il est Pere. Ce qui n'a pas esté seulement sous la Loy, mais dure encore depuis l'aduenement de Iesus Christ: tesmoin sainct Paul, qui prononce que nous sommes enfans de la nouuelle Ierusalem & celeste.

Ephes. 4. c. 11

Gal 4. d. 26

2 Quand nous confessons au Symbole que nous croyons l'Eglise, ceſt article ne se rapporte pas seulement à l'Eglise visible, de laquelle nous auons maintenãt à parler, mais aussi à tous les esleus de Dieu, au nombre desquels sont cõprins ceux qui sont desia trespassez. Pourtant ce mot de Croire y est mis, pource que souuent on ne pourroit pas noter à l'œil la diuersité qui est entre les enfans de Dieu & les gens profanes, entre son sainct trouppeau & les bestes sauuages. car quant à ce que plusieurs entrelacent ce mot En, cela n'a nulle raison probable. Ie confesse bien qu'il est plus accoustumé auiourdhuy, & que d'ancienneté il a

il a esté en vsage: & mesme le symbole de Nice, comme il est recité en l'histoire Ecclesiastique, dit Croire en l'Eglise. neãtmoins il appert aussi par les liures des anciens Peres, que cela estoit receu sans difficulté, de dire Croire l'Eglise, & non pas En l'Eglise. Car sainct Augustin, & l'autheur du traité sur le Symbole, qu'on intitule De sainct Cyprien, non seulement parlent ainsi, mais notamment enseignent que la locutiõ seroit impropre, si on adiouſtoit ceſte prepoſition En. Et confirment leur opinion par vne raiſon qui n'eſt pas friuole. car nous teſmoignons que nous croyons en Dieu, d'autant que noſtre cœur ſe remet ſur luy comme veritable, & noſtre fiance repoſe en luy. ce qui ne conuiendroit point à l'Egliſe, non plus qu'à la remiſsion des pechez & à la reſurrection de la chair. Pourtãt combien que ie ne veuille point eſtriuer pour les mots: toutesfois i'ayme mieux ſuyure la proprieté, par laquelle la choſe ſoit biẽ declairée, que d'affecter formes de parler qui induiſent obſcureté ſans propos. La fin eſt que nous ſachions, combien que le diable machine tout ce qu'il peut pour ruiner la grace de Chriſt, & que tous les ennemis de Dieu conſpirent à cela, & s'y efforcẽt auec vne rage impetueuſe: toutesfois qu'elle ne peut eſtre eſteinte, & que le ſang de Ieſus Chriſt ne peut eſtre rendu ſterile, qu'il ne produiſe quelque fruict. Parquoy il nous faut icy regarder à l'election de Dieu, & auſsi à ſa vocation interieure, par laquelle il attire à ſoy ſes eſleus: pource que luy ſeul cognoiſt qui ſont les ſiens, & les tient fermez ſous ſon cachet, comme dit ſainct Paul, ſinon qu'il les fait porter ſes enſeignes, par leſquelles ils peuuent eſtre diſcernez d'auec les reprouuez. Mais pource qu'ils ne ſont qu'vne poignée de gens, voire contemptibles, meſlez parmy grande multitude, & ſont cachez comme vn peu de grain ſous vn grand amas de paille en l'aire, il nous faut laiſſer à Dieu ſeul ce priuilege de cognoiſtre ſon Egliſe, de laquelle le fondement eſt ſon election eternelle. Et de fait, ce ne ſeroit point aſſez de conceuoir en noſtre cerueau que Dieu a ſes eſleus, ſi nous ne comprenons quant & quant vne telle vnité de l'Egliſe, en laquelle nous ſoyons perſuadez eſtre vrayement entez. Car ſi nous ne ſommes alliez auec tous les autres membres ſous le chef commun, qui eſt Ieſus Chriſt, nous ne pouuons auoir nulle eſperance de l'heritage à venir. Parquoy elle eſt nommée Catholique ou vniuerſelle: pource qu'on n'en ſauroit faire deux ny trois ſans deſcirer Ieſus Chriſt, entãt qu'en nous ſeroit. Meſmes les eſleus de Dieu ſont tellement conioints en Ieſus Chriſt, que comme ils dependent tous d'vn chef, auſsi ſont-ils faits vn meſme corps: voire auec telle liaiſon qu'on voit eſtre les membres d'vn corps humain. Ils ſont donc tous vn, viuans d'vne meſme foy, eſperance & charité par l'eſprit de Dieu: eſtans appellez non ſeulement en vn meſme heritage, mais auſsi à participer à la gloire de Dieu & de Ieſus Chriſt. Et pourtant combien que la deſolation horrible qu'on voit par tout & de tous coſtez, ſemble monſtrer qu'il n'y a rien de reſidu de l'Egliſe: ſachons que la mort de Chriſt eſt fructueuſe, & que Dieu garde miraculeuſement ſon Egliſe comme en cachette, ſelon qu'il fut dit à Elie de ſon temps, Ie me ſuis reſerué ſept mille hommes, qui n'ont point fleſchy le genouil deuant Baal.

2. Tim. 2. c. 19

1. Rois 19. d. 18

3 Combien que l'article du Symbole s'eſtende auſsi aucunemẽt à l'Egliſe externe, afin que chacun de nous ſoit inſtruit de ſe maintenir en fraternel accord auec tous les enfans de Dieu, de rendre à l'Egliſe l'authorité qui luy appartient, & finalemẽt de ſe porter comme brebis du trouppeau. Et pourtãt eſt adiouſtée La communion des Saincts: lequel membre, combien qu'il ait eſté omis des Anciens, n'eſt pas à meſpriſer, d'autant qu'il exprime tresbien la qualité de l'Egliſe. comme s'il eſtoit dit, que les Saincts ſont aſſemblez à telle condition à la ſocieté de Chriſt, qu'ils doyuent mutuellement communiquer entre eux tous les dons qui leur ſont conferez de Dieu. Toutesfois la diuerſité des graces n'eſt pas oſtée par cela, comme nous voyons que les dons de l'Eſprit ſont diſtribuez en pluſieurs ſortes: & auſsi l'ordre de la police n'eſt point diſsipé, que chacun ne poſſede ſes biens à part, ſelon qu'il eſt neceſſaire pour conſeruer paix entre les hommes, que chacun ſoit maiſtre de ſes facultez. Mais ceſte communauté doit eſtre entendue comme ſainct Luc la deſcrit: Il n'y auoit qu'vn cœur & vne ame en la multitude des croyans: item ſainct Paul, en exhortant les Epheſiens d'eſtre vn corps & vn eſprit, comme ils ſont appellez en vne eſperance. Car il ne ſe peut faire que ceux qui ſont vrayement perſuadez que Dieu leur eſt en commun Pere, & que Chriſt eſt leur chef ſeul à tous, ne ſoyent conioints entre eux en amour fraternelle, pour communiquer enſemble au profit l'vn de l'autre. Or il nous eſt biẽ requis & vtile de cognoiſtre quel fruict nous reuient de cecy: car nous croyons tellement l'Egliſe, que nous deuons eſtre aſſeurez d'eſtre membres d'icelle. Car voila comme noſtre ſalut ſera bien appuyé & fermement: en ſorte que ſi tout le monde eſtoit esbranlé, telle certitude demeurera debout. Premierement il eſt fondé en l'election de Dieu: & ne peut defaillir, ſinon que ſa prouidence eternelle ſoit diſsipée. Dauantage il eſt confermé entant

Act. 4. f. 32

Epheſ. 4. a. 4

qu'il faut que Christ demeure en son entier, lequel ne souffrira ses fideles estre distraits de soy, non plus que ses membres estre deschirez par pieces. En outre nous sommes certains qu'entant que nous demourons dedans le sein de l'Eglise, la verité demeure auec nous. Finalement nous entendons que ces promesses nous appartiennent, où il est dit qu'il y aura salut en Sion: Dieu demeurera à tousiours en Ierusalem, & ne bougera iamais du milieu d'icelle. Telle vertu a l'vnité de l'Eglise, qu'elle nous peut retenir en la compagnie de Dieu. Pareillement ce mot de Communion nous peut grandemẽt consoler: c'est que puis que tout ce que nostre Seigneur a conferé de graces à ses membres & aux nostres, nous appartient: nostre esperance est confermée par tous les biens qu'ils ont. Au reste pour se tenir en l'vnité d'icelle Eglise, il n'est ia mestier que nous voyons vne eglise à l'œil, ou que la touchiõs à la main. plustost entant que nous la deuons croire, en cela il nous est signifié qu'il ne nous la faut point moins recognoistre quãd elle nous est inuisible, q̃ si nous la voyons euidemment. Et n'en est nostre foy de rien pire, quand elle recognoist l'Eglise que nostre intelligence ne peut comprendre: d'autant qu'icy il ne nous est point commandé de discerner les esleus des reprouuez (ce qui appartient à Dieu seul & non à nous) mais d'auoir ceste certitude en nos cœurs, que tous ceux qui par la clemence de Dieu le Pere & la vertu du sainct Esprit sont venus en la participation de Christ, sont segregez pour le propre heritage de Dieu: & d'autãt que nous sommes en leur nombre, nous sommes heritiers d'vne telle grace.

Ioel 2.g. 32
Abd f. 17
Pseaume 46.a.6

4 Mais pource que maintenant mon intention est de parler de l'Eglise visible, apprenõs du seul tiltre de Mere, combien la cognoissance d'icelle nous est vtile, voire necessaire: d'autant qu'il n'y a nulle entrée en la vie permanente, sinon que nous soyons conceus au ventre de ceste mere, qu'elle nous enfante, qu'elle nous allaite de ses mammelles: finalement qu'elle nous tienne & garde sous sa conduite & gouuernement, iusques à ce qu'estãs despouillez de ceste chair mortelle nous soyons semblables aux Anges. car nostre infirmité ne souffre pas que nous soyons retirez de l'escole, iusques à ce que nous ayons esté disciples tout le cours de nostre vie. Il est aussi à noter, que hors le giron d'icelle on ne peut esperer remission des pechez ne salut aucun, tesmoins Isaie & Ioel: ausquels Ezechiel s'accorde, disant que ceux que Dieu veut exterminer de la vie celeste, ne seront point au rolle de son peuple. Et à l'oppositte il est dit que ceux qui se conuertiront au seruice de Dieu & à la vraye religion, se viendront enroller entre les bourgeois de Ierusalem. Pour laquelle raison il est dit en l'autre Pseaume, Qu'il te souuienne de moy, ô Dieu, en l'amour que tu portes à ton peuple: visite moy en ton salut, pour me faire sentir la beneficẽce que tu gardes à ton peuple. que ie m'esiouisse en la liesse de ta gẽt, que ie m'esiouisse auec ton heritage. Par ces mots la faueur paternelle de Dieu, & le tesmoignage special de la vie spirituelle est restreint au trouppeau de Dieu, afin que nous soyõs aduertis que c'est vne chose pernicieuse & mortelle de se distraire ou separer de l'Eglise.

Matt. 22 c. 30
Isa. 37. f. 32
Ioel 2.g. 32
Ezech. 13 a. 9
Pseaume 106.a.4

5 Maintenant pour suyuons à deduire ce qui appartient à cest argumẽt. Sainct Paul dit que Iesus Christ pour remplir toutes choses a estably les vns Apostres, les autres Prophetes, les autres Euangelistes, les autres Pasteurs & Docteurs, pour l'accomplissement des Saincts, pour l'ouurage d'administration, afin d'edifier le corps de Christ, iusques à ce que nous soyons tous paruenus en l'vnité de la foy & de la cognoissance du Fils de Dieu, en homme parfait, & en la mesure d'aage accomplie en Christ. Nous voyons que Dieu, combien qu'il peut esleuer en vn moment les siens en perfection, les veut neãtmoins faire croistre petit à petit sous la nourriture de l'Eglise. Nous voyons que la maniere est exprimée: asauoir entant que la predication est commise aux Pasteurs. Nous voyons comment tous sont rengez à cela, de se laisser auec vn esprit docile & debonnaire gouuerner par les Pasteurs creez à cest vsage. Et aussi long temps au paruaant le Prophete Isaie auoit descrit le regne de Iesus Christ sous ces marques: Mõ esprit qui est en toy, & les parolles q̃ i'ay mises en ta bouche ne departirõt point iamais, ne de ta bouche, ne de la bouche de tes enfans, ne de leurs successeurs. dõt il s'ensuit q̃ ceux qui refusent d'estre empastelez par l'Eglise, ou rejettẽt la viãde spirituelle qu'elle leur offre, sont dignes de mourir de faim. C'est bien Dieu qui nous inspire la foy, mais par l'organe de son Euangile: comme sainct Paul admonneste que la foy vient de l'ouye, comme la puissance de sauuer reside en Dieu: mais il la desploye en la predication de l'Euangile, selõ que le mesme Apostre tesmoigne ailleurs. Voila pourquoy il a voulu sous la Loy que le peuple ancien s'assemblast au Sanctuaire, afin que la doctrine enseignée par la bouche du Sacrificateur, entretinst l'vnité de foy. Et de fait, ces tiltres tant excellens & magnifiques, que le temple est le repos de Dieu, son sanctuaire & domicile, qu'il repose entre les Cherubins, ne tendent à autre fin que pour faire priser & aimer

Ephes. 4. c. 11
Isa. 59. d. 21
Rom. 10. c. 17
Pseaume 132. d. 14
Pseaume 80. a. 2

aimer auec toute reuerence la predicatiõ de la doctrine celeſte,& qu'elle ait ſa dignité,laquelle pourroit eſtre amoindrie quand on s'amuſeroit à regarder les hõmes mortels qui la portẽt.Parquoy afin que nous ſachions qu'vn threſor ineſtimable nous eſt preſenté dedãs des pots de terre,Dieu luy meſme ſe met en auant: & ſelõ qu'il eſt autheur de ceſt ordre, il veut eſtre recogneu preſent en ce qu'il a inſtitué. Pour ceſte cauſe apres auoir defendu à ſon peuple de ſe meſler de diuinemens,arts magiques, necromãtie,& toutes autres ſuperſtitions,il adiouſte qu'il leur donnera moyen d'eſtre enſeignez,qui leur deura bien ſuffire vn ſeul pour tous:aſſauoir que iamais ne ſeront deſtituez de Prophetes. Or comme il n'a point enuoyé le peuple ancié aux Anges,mais leur a ſuſcité des docteurs de la terre,qui fiſſent office d'Anges enuers eux: auſsi auiourdhuy il nous veut enſeigner par le moyen des hommes. comme auſsi iadis il ne s'eſt pas cõtenté d'auoir dõné ſa ſeule Loy par eſcrit,mais a eſtabli les ſacrificateurs pour eſtre expoſiteurs d'icelle, & par la bouche deſquels il a voulu qu'elle fuſt entenduë:auſsi auiourdhuy il luy plait q̃ non ſeulemẽt chacũ ſoit attentif à lire en ſon particulier,mais qu'il y ait maiſtres & docteurs pour nous guider & aider. ce qui emporte double vtilité. Car d'vne part c'eſt vn bõ examẽ pour eſprouuer l'obeiſſance de noſtre foy,quãd nous oyõs les miniſtres qu'il nous enuoye,cõme ſi luy meſme parloit. ſecondement il prouuoit à noſtre infirmité:aymãt mieux parler à nous de façon humaine par ſes meſſagiers,afin de nous allecher doucemẽt, que de tonner en ſa maieſté pour nous effaroucher. Et de fait,tous fideles ſentent combien ceſte façon familiere d'enſeigner nous eſt propre,veu qu'il eſt impoſsible q̃ nous ne ſoyons effrayez quand Dieu parle en ſa hauteſſe.Ceux qui eſtimẽt que l'authorité de la Parolle eſt ancantie par le meſpris & baſſe condition des miniſtres qui l'annoncent, deſcouurẽt leur ingratitude: veu qu'entre tãt de dõs excellens deſquels Dieu a orné le gẽre humain,c'eſt vne prerogatiue ſouueraine,qu'il daigne bien conſacrer leurs bouches & lãgues à ſon ſeruice,afin q̃ ſa voix y reſonne. Qu'il ne nous ſoit pas dõc grief de noſtre coſté, de receuoir en toute obeiſſance la doctrine de ſalut qu'on nous propoſe de ſon cõmandement expres:car cõbien q̃ ſa vertu ne ſoit point attachée à nuls moyẽs externes:ſi nous a il voulu aſtreindre à ceſte façõ ordinaire, laquelle ſi on reiette comme font pluſieurs fantaſtiques, on s'enueloppe en beaucoup de liens mortels. Pluſieurs ſont induits ou par orgueil & preſomption,ou par deſdain,ou par enuie à ſe perſuader qu'ils profiteront aſſez en liſant en leur priué, ou meditãt:dont ils meſpriſent les aſſemblées publiques,& penſent que la predicatiõ ſoit ſuperflue. Or pource qu'ils diſſoudẽt ou rompent entãt qu'en eux eſt le lien d'vnité,lequel Dieu veut eſtre gardé inuiolable, c'eſt bien raiſon qu'ils reçoyuent le ſalaire de tel diuorce:cõme tous s'enſorcellent d'erreurs & reſueries qui les menent à confuſion. Parquoy afin que la pure ſimplicité de foy nous demeure,qu'il ne nous ſoit grief ne faſcheux d'vſer de ceſt exercice, lequel Dieu en l'inſtituant a declairé nous eſtre neceſſaire, & lequel il nous recommande tant & plus. Il ne s'eſt iamais trouué nul, meſmes de ces chiens maſtins qui ſe desbordẽt à toutes moqueries,qui oſaſt dire qu'on puiſſe boucher les oreilles quand Dieu parle. mais les Prophetes & ſainctes docteurs ont touſiours eu grans cõbats & difficiles contre les meſchans, pour les aſſuiettir à la doctrine qu'ils preſchoyent: pource que leur arrogance ne peut receuoir ce ioug,qu'ils vueillẽt eſtre enſeignez par la bouche & miniſtere des hõmes. Or cela eſt autãt cõme effacer l'image de Dieu, laq̃lle reluit en la doctrine.car voila auſsi pourquoy il a eſté cõmandé anciẽnement aux fideles de chercher l'image de Dieu au tẽple,ce qui leur eſt ſi ſouuẽt reiteré en la Loy:c'eſt pource q̃ la doctrine & exhortatiõ des Prophetes leur eſtoit cõme vne image viue de Dieu,cõme S.Paul ſe glorifie q̃ la gloire de Dieu reluit en ſa predication en la face de Chriſt. Et d'autãt plus nous doyuẽt eſtre deteſtables tous ces apoſtats qui s'effoꝛcẽt à diſsiper les Egliſes,cõme s'ils chaſſoyẽt les brebis de leur parc ou eſtable,pour les expoſer à la gueule des loups. Quãt à nous,retenõs ce q̃ i'ay allegué de S.Paul: aſſauoir que l'Egliſe ne ſe peut edifier q̃ par la predicatiõ externe, & q̃ les ſaincts ne ſont retenus entre eux par autre lié, que quand d'vn cõmun accord en apprenãt & profitãt ils obſeruẽt l'ordre eſtabli de Dieu. Et ç'a eſté la principale fin, cõme i'ay dit, q̃ Dieu a regardé:commandãt iadis aux fideles ſous la Loy de s'aſſembler au ſanctuaire. Leq̃l auſsi pour ceſte cauſe Moyſe appelle Le lieu du nom de Dieu,pource qu'il auoit voulu q̃ ſa memoire y fuſt celebrée. En quoy il enſeigne ouuertemẽt, q̃ l'vſage en eſtoit nul ſans la doctrine de verité. Il n'y a doute q̃ Dauid à ce regard ne ſe cõplaigne auec ſi grãde angoiſſe & amertume d'eſprit, que l'accés du tabernacle luy eſt forclos par la tyrannie & cruauté de ſes ennemis. Pluſieurs trouuent ceſte lamentation puerile: pource que ce ne luy eſtoit pas grande perte, & qu'il n'eſtoit pas priué de grand plaiſir, de ne pouuoir approcher du paruis du temple, moyennãt qu'il iouiſt de ſes cõmoditez & delices. Or tant y a qu'il deplore que ceſte triſteſſe & douleur le bruſle & le tormente,voire le cõſume du tout,qu'il n'oſe approcher du lieu ſainct: aſſauoir pource que les fideles ne priſent rien plus, que ce moyen par lequel Dieu

2. Cor. 4 b. 7

Leuitiq. 19. f. 31

Pſeaume 105. a. 4

2. Cor. 3. b. 6

Exod. 20 d. 24 Pſeaume 84. a. 1

esleue les siens en haut, comme de degré en degré. Et faut biẽ noter que Dieu s'est tellemẽt monstré anciẽnement aux Peres au miroir de sa doctrine, qu'il a tousiours voulu estre cogneu spirituellement. dont le temple non seulemẽt est appellé Sa face: mais aussi Son marchepied, afin d'euiter toute superstition. Et c'est l'heureuse rencontre dont parle S. Paul, que nous apporte la perfection en vnité de foy, quand tous depuis le plus grand iusques au plus petit aspirent au chef. Quant aux tẽples que les Payens ont edifiez à Dieu à autre fin ou intention, ils n'ont seruy qu'à profaner son seruice: Auquel vice les Iuifs sont aussi biẽ tombez, encore que ce ne fust pas du tout si lourdemẽt: mais si est-ce qu'ils n'ont pas laissé d'estre coulpables, cõme sainct Estienne leur reproche par la bouche d'Isaie: c'est que Dieu n'habite point en bastiment fait de main d'hommes: mais luy seul se dedie par sa parolle & sanctifie des temples en vsage legitime. Et si tost que nous attentons inconsiderément cecy ou cela, sans qu'il le nous ait cõmandé, incontinent vn mal ensuit l'autre: c'est d'adiouster beaucoup de resueries au principe qui est desia mauuais de soy, en sorte que la corruption se multiplie sans mesure. Toutesfois Xerxes roy de Perse proceda follement & à l'estourdie, en bruslant par le conseil des Philosophes de son pays tous les temples de Grece, sous ombre q̃ les dieux qui ont toute liberté, ne doyuent point estre enclos en murailles & sous des tuylles. comme s'il n'estoit point en la puissance de Dieu de descendre aucunement à nous, afin de se monstrer plus prochain: neãtmoins sans bouger ne changer de lieu, & aussi sans nous attacher à nuls moyens terrestres, mais plustost nous faire monter en haut à sa gloire celeste, laquelle remplit tout de sa grandeur infinie, mesme surmonte les cieux en sa hauteſſe.

Pſeaume 132.b.7 Pſeaume 99.a.5 1.Chro. 28.a.2

Act.7.f. 48

6 Or pource qu'il y a eu de nostre tẽps de grans cõbats touchant l'efficace du ministere: c'est qu'aucũs voulãs amplifier la dignité d'iceluy, ont excedé mesure: les autres ont maintenu que c'estoit tout peruertir, de trãsporter à l'homme mortel ce qui est propre au S. Esprit, en disant que les ministres & docteurs entrent iusques aux entẽdemens & aux cœurs, pour corriger tant l'aueuglemẽt que la dureté qui y est: nous auons à decider ces disputes. Ce qu'ils alleguent d'vn costé & d'autre sera facile à transiger, en obseruant distinctement les passages ausquels Dieu, selõ qu'il est autheur de la predication, conioignãt son Esprit auec icelle, promet qu'elle ne passera pas sans fruit: ou bien d'autre part, en se separãt de toutes aydes externes, s'attribue à luy seul tant le commencement de la foy que l'accomplissement. L'office du second Elias, tesmoin le prophete Malachie, a esté d'illuminer les esprits, cõuertir les cœurs des peres aux enfans, & les incredules à la sageſſe des iustes. Iesus Christ pronõce qu'il enuoye ses Apostres, à ce qu'ils rapportent fruict de leur labeur. Or S. Pierre definit brieuemẽt quel est ce fruict-là, disant que nous sommes regenerez par la parolle qui nous est preschée, qui est la semẽce incorruptible de vie. Pourtãt S. Paul se glorifie d'auoir engẽdré les Corinthiẽs au Seigneur par l'Euãgile, & qu'ils sont le seau de son Apostolat: & mesmes qu'il n'est pas vn ministre literal, qui ait seulement battu les oreilles par le son de sa voix: mais que l'efficace de l'Esprit luy a esté donnée, afin que sa doctrine ne fust pas inutile. selon lequel sens il dit ailleurs, q̃ son Euangile n'a pas esté seulement en paroles, mais en vertu de l'Esprit. Il dit aussi que les Galatiens ont receu le S. Esprit par l'ouye de la foy: bref en plusieurs passages nõ seulemẽt il se fait cooperateur de Dieu, mais aussi s'attribue l'office d'administrer salut. Il est certain que iamais il n'a proferé telles choses pour vsurper vne seule goutte de louãge à part, en se separant d'auec Dieu, cõme il l'expose ailleurs: Nostre labeur n'a pas esté inutile en Dieu, selõ sa vertu qui a besoigné puissammẽt en moy. itẽ derechef, Celuy qui a desployé sa vertu en Pierre enuers les Iuifs, il l'a aussi desployée en moy enuers les Gẽtils. Dauãtage, il appert par d'autres passages, qu'il ne laisse rien qui soit aux ministres, quãd ils serõt regardez en eux: Celuy, dit-il, qui plãte n'est rien, & celuy qui arrouse n'est rien: mais Dieu qui dõne accroissemẽt fait tout. Item, I'ay trauaillé par dessus tous les autres: non pas moy, mais la grace de Dieu qui m'assistoit. Il est requis de noter diligemment & retenir ces sentences, ausquelles Dieu s'attribuant l'illumination de nos esprits & renouuellemẽt de nos cœurs, declaire que celuy qui se vãte d'y auoir quelque part ou portion, est sacrilege. Cependant selon que chacun se rẽdra docile aux ministres q̃ Dieu ordonne, il sentira en effect à son grand profit, que ceste maniere d'enseigner n'a pas pleu à Dieu en vain: & que non sans cause il a imposé ce ioug de modestie à tous ses fideles.

Malac.4. a.6 Iean 15. c.16 1.Pier.1. d.23 1.Cor.4. c.15 1.Cor.9. a.2 2.Cor.3. b.6 1.Cor.2. a.4 Galat.3. a.2 1.Cor.3. b.9 1.Theſſ.3 b.5 Galat.2. b.8 1.Cor.3. b.7

7 I'estime qu'il est assez notoire par ce q̃ nous auõs dit, cõment on doit iuger de l'Eglise visible, laq̃lle nous pouuõs cognoistre: car nous auõs dit que l'Escriture saincte parle de l'Eglise en deux sortes. car quelque fois en vsant de ce nom, elle entẽd l'Eglise qui est telle à la verité, & en laquelle nuls ne sont cõprins sinon ceux qui par la grace d'adoptiõ sont enfans de Dieu, & par la sanctification de son Esprit sont vrays membres de Iesus Christ. Et lors non seulement elle parle des saincts qui habitẽt en terre, mais de tous les esleus qui ont esté

depuis

depuis le commencement du monde. Souuent par le nom de l'Eglise elle signifiée toute la multitude des hommes, laquelle estant esparse en diuerses regions du monde, fait vne mesme profession d'honorer Dieu & Iesus Christ: a le Baptesme pour tesmoignage de sa foy: en participant à la Cene proteste d'auoir vnité en doctrine & en charité, est consentante à la parolle de Dieu, & de laquelle elle veut garder la predication suyuant le commandemẽt de Iesus Christ. En ceste Eglise il y a plusieurs hypocrites meslez auec les bõs, qui n'ont rien de commun auec Iesus Christ fors que le tiltre & l'apparence: les vns ambitieux, les autres auaricieux, les autres mesdisans, aucuns de vie dissolue, lesquels sont tolerez pour vn tẽps, ou pource qu'on ne les peut cõuaincre iuridiquemẽt, ou bien pource que la discipline n'est pas touſiours en telle vigueur qu'elle deuroit. Pourtant cõme il nous est necessaire de croire l'Eglise, inuisible à nous, & cogneue à vn seul Dieu: aussi il nous est commandé d'auoir ceste Eglise visible en honneur & de nous maintenir en la communion d'icelle.

8 Pourtant le Seigneur nous l'a marquée de certains signes & enseignes, entant qu'il nous estoit expedient de la cognoistre. Vray est que ce priuilege appartiẽt à luy seul, de cognoistre qui sont les siens, comme l'ay allegué de sainct Paul. Et de fait, afin que la temerité des hommes ne s'auançast iusques là, il y a mis bon ordre: nous aduertissant iournellement par experience, combien ses iugemens secrets surmontent nostre sens. Car d'vne part ceux qui s'embloyẽt aduis du tout perdus & qu'on tenoit pour desesperez, sont reduits au droit chemin: d'autre costé ceux qui s'embloyent estre bien fermes, trebuschent. Parquoy selon la predestination de Dieu cachée & secrette, comme dit sainct Augustin, il y a beaucoup de brebis hors l'Eglise, & beaucoup de loups dedãs. Car il cognoist & a marqué ceux qui ne cognoissent ne luy ny eux-mesmes. Touchant de ceux qui portent exterieurement sa marque, il n'y a que les yeux de luy seul qui voyent lesquels sont saincts sans feintise, & lesquels doyuent perseuerer iusques en la fin: ce qui est le principal de nostre salut. Toutesfois pource que le Seigneur voyoit estre expedient de sauoir lesquels nous deuons auoir pour ses enfans: il s'est accommodé en ceſt endroit à nostre capacité. Et d'autant qu'il n'estoit ia besoin en cela de certitude de foy: il a mis au lieu vn iugement de charité, selon lequel nous deuons recognoistre pour membres de l'Eglise, tous ceux qui par confessiõ de foy, par bon exemple de vie & participation des Sacremens aduouent vn mesme Dieu & vn mesme Christ auec nous. Or d'autãt qu'il nous estoit mestier de cognoistre le corps de l'Eglise, pour nous adioindre à iceluy: il nous l'a marqué de certaines enseignes, ausquelles l'Eglise nous apparoist euidemment & comme à l'œil.

2. Tim. 2. c. 19

Homil. in Ioann. 45

9 Voila dont nous auons l'Eglise visible. car par tout où nous voyons la parolle de Dieu estre purement preschée & escoutée, les Sacremens estre administrez selon l'institution de Christ: là il ne faut douter nullement qu'il n'y ait Eglise: d'autant que la promesse qu'il nous a baillée, ne nous peut faillir: Par tout où deux ou trois seront assemblez en mon nom, ie seray au milieu d'eux. Mais pour bien entendre la somme de ceste matiere, il nous faut proceder par les degrez qui s'ensuyuent: c'est que l'Eglise vniuerselle est toute la multitude laquelle accorde à la verité de Dieu & à la doctrine de sa parolle, quelque diuersité de nation qu'il y ait, ou distance de region: d'autant qu'elle est vnie par le lien de religion. Que sous ceste Eglise vniuerselle, les Eglises qui sont distribuées par chacune ville & village, sont tellement comprinses, qu'vne chacune a le tiltre & authorité d'Eglise: & que les personnes lesquelles sont aduouées estre d'icelle par profession de foy, combien qu'à la verité elles ne soyent point l'Eglise, ne atmoins elles sont estimées y appartenir, iusqu'à ce qu'on les ait reiettées par iugement public. cõbien qu'il y ait diuerse raison à estimer des Eglises des personnes particulieres. Car il peut aduenir qu'il nous faudra traiter comme freres, & auoir pour fideles ceux que nous ne penserons pas dignes d'estre de ce nombre: à cause du consentement commun de l'Eglise, laquelle les souffrira & endurera encore au corps de Christ. Nous n'approuuerons pas donc telles gens comme membres de l'Eglise, quant à nostre estime priuée: mais nous leur laisserons le lieu qu'ils tiennent entre le peuple de Dieu, iusques à ce qu'il leur soit osté par voye legitime. Enuers vne multitude, il nous y faut autrement proceder. car si elle a le ministere de la Parolle, & si elle l'honnore: si elle retient l'administration des Sacremens, elle doit estre sans doute recogneue pour Eglise: d'autant qu'il est certain que la Parolle & les Sacremẽs ne peuuẽt estre sans fruit. En telle sorte nous conseruerons l'vnité de l'Eglise vniuerselle, laquelle les esprits diaboliques ont touſiours taſché de diſsiper: & n'osterons point l'authorité qui appartient aux assemblées Ecclesiastiques, lesquelles sont en chacun lieu pour la necessité des hommes.

Ephes. 2

Matt. 18. v. 20

10 Nous auons mis pour enseignes de l'Eglise, la predication de la parolle de Dieu & l'administration des Sacremens. Car ces deux choses ne peuuẽt estre, qu'elles ne fructifiẽt,

& qu'elles ne prosperent par la benediction de Dieu. Ie ne dy pas que par tout où il y a predication, le fruict incontinent apparoisse: mais i'enten qu'elle n'est nulle part receue pour y auoir comme certain siege, qu'elle ne produise quelque efficace. Comment que ce soit, par tout où la predication de l'Euangile est reueremment escoutée, & les Sacremens ne sont point negligez: là apparoist, pour le temps, certaine forme d'Eglise dont on ne peut douter, & de laquelle il n'est pas licite de contemner l'authorité, ou mespriser les admonitions, ou reietter le conseil, ou auoir les castigations en mocquerie. Beaucoup moins est-il permis de s'en diuiser, ou de rompre l'vnité d'icelle. Car Dieu estime tant de la communion de son Eglise, qu'il tient pour vn traistre & apostat de la Chrestienté, celuy qui s'estrange de quelque compagnie Chrestienne, en laquelle il y a le ministere de sa parolle & de ses Sacremens. Il a en telle recommandation l'authorité d'icelle, que quand elle est violée, il dit que la sienne propre l'est. Car ce n'est pas vn tiltre de petite importance, qu'elle soit nómée Pillier & fermeté de la verité: item, La maison de Dieu. car par ces mots S. Paul signifie que l'Eglise est establie gardienne de la verité de Dieu, afin qu'elle ne s'aboliſſe point en ce monde: & que Dieu se sert du ministere ecclesiastique, pour garder & entretenir la pure predication de sa parolle, & se monstrer pere de famille enuers nous, en nous paissant de la nourriture spirituelle, & procurãt soigneusemẽt tout ce qui appartient à nostre salut. Ce n'est pas aussi vne petite louãge, quand il est dit q̃ Iesus Christ a esleu & separé son Eglise pour son espouse, afin qu'il la rende pure & nette de toute macule: mesme qu'elle est sa plenitude. dont il s'ensuit, que qui conque se depart d'icelle renonce Dieu & Iesus Christ. Et d'autant plus nous faut-il garder de ce diuorce si enorme, par lequel nous taschons, entant qu'en nous est, de ruiner la verité de Dieu: & par ce moyẽ sommes dignes qu'il fouldroye auec toute l'impetuosité de son ire, pour nous briser. Il n'y a aussi nul crime plus detestable, que de violer par nostre desloyauté le sainct mariage que le Fils vnique de Dieu a bien daigné contracter auec nous.

1. Tim. 3. d. 15

Ephes. 5. f. 27

Ephes. 1. d 23

11 Pourtant il nous faut diligemment retenir les marques cy dessus mises. & les estimer selon le iugement de Dieu. Car il n'y a rien que Satan machine plus de faire, que de nous amener à l'vn de ces deux poincts: c'est qu'en aboliſſant ou effaçant les vrais signes dont nous pouuons discerner l'Eglise, il nous en oste toute vraye distinction: ou bien de nous induire à nous les faire contemner, afin de nous separer & reuolter de la communauté de l'Eglise. Il a esté fait par son astuce, que la pure predication de l'Euangile a esté cachée par longues années: & maintenant par mesme malice il s'efforce de renuerser le ministere lequel Iesus Christ a tellement ordonné en son Eglise, qu'iceluy abbatu, l'edification de l'Eglise periſſe. Or combien est-ce vne perilleuse tentation, ou plustost pernicieuse, quand il entre au cœur de l'homme de se diuiser d'vne congregation, en laquelle apparoissent les enseignes dont nostre Seigneur a suffisamment pensé marquer son Eglise? Nous voyons combien il est mestier de se donner garde d'vne part & d'autre. car à ce que nous ne soyons point trompez sous le tiltre de l'Eglise, il nous faut examiner à ceste espreuue que Dieu nous baille, toute congregation qui pretend le nom d'Eglise: comme on esprouue l'or à la touche. C'est que si elle a l'ordre que nostre Seigneur a mis en sa parolle & ses Sacremens, elle ne nous trompera point, que nous ne luy puissions rendre seurement l'honneur qui appartient à l'Eglise. Au contraire, si sans parolle de Dieu & de ses Sacremẽs elle veut estre recogneue Eglise: il ne nous faut point moins garder de telle tromperie, qu'euiter temerité en l'autre endroit.

12 Quant à ce que nous disons, que le pur ministere de la Parolle & la pure maniere d'administrer les Sacremens, est vn bon gage & arre pour nous asseurer qu'il y a Eglise en toutes compagnies où nous verrons l'vn & l'autre: cela doit auoir telle importance, que nous ne deuons reietter nulle assemblée laquelle entretienne l'vn & l'autre, combien qu'elle soit subiette à plusieurs vices. Qui plus est, il y pourra auoir quelque vice ou en la doctrine, ou en la façon d'administrer les Sacremens, qui ne nous deura point du tout aliener de la communion d'vne Eglise. Car tous les articles de la doctrine de Dieu ne sont point d'vne mesme sorte. Il y en a aucuns dont la cognoissance est tellement necessaire, que nul n'en doit douter, non plus que d'arrests ou de principes de la Chrestienté. Comme pour exemple: qu'il est vn seul Dieu: que Iesus Christ est Dieu & Fils de Dieu: que nostre salut gist en sa seule misericorde: & autres semblables. Il y en a d'autres lesquels sont en dispute entre les Eglises: & neantmoins ne rompent pas l'vnité d'icelles. Pour donner exemple: S'il aduenoit qu'vne Eglise tint, que les ames estans separées du corps fussent transferées au ciel incontinent: vne autre, sans oser determiner du lieu, pensast simplement qu'elles viuent en Dieu: & que telle diuersité fust sans contentiõ & sans opiniastreté: pourquoy se diuiseroyẽt-elles d'ensemble? Ce sont les parolles de

de l'Apoſtre, que ſi nous voulons eſtre parfaits, il nous faut auoir vn meſme ſentiment: au reſte, que ſi nous auons quelque diuerſité, Dieu nous reuelera ce qui en eſt. En cela ne mõſtre-il pas que ſi les Chreſtiens ont aucune diſſention des matieres qui ne ſont point grandement neceſſaires, que cela ne doit point faire de trouble ne ſedition entre eux? Bien eſt vray que c'eſt le principal d'accorder en tout & par tout. mais d'autant qu'il n'y a nul qui ne ſoit enueloppé de quelque ignorãce: il faudra ou que nous ne laiſsions nulle Egliſe, ou que nous pardõnions l'ignorance à ceux qui faudront és choſes leſquelles ſe peuuent ignorer ſans peril de ſalut, & ſans que la religion ſoit violée. Ie n'enten icy de maintenir aucuns erreurs, voire les moindres du monde: & ne voudroye qu'on les nourriſt par les diſſimuler & flatter. Mais ie dy qu'il ne faut pas par diſſention legierement abandonner vne Egliſe, en laquelle eſt gardée en ſon entier la doctrine principale de noſtre ſalut, & les Sacremens comme noſtre Seigneur a ordonné. Cependant ſi nous taſchons de corriger ce qui nous y deſplaiſt, nous ne faiſons que noſtre deuoir. Et à cela nous induit la ſentence de ſainct Paul, que celuy qui a quelque meilleure reuelation, qu'il ſe leue pour parler, & que le premier ſe taiſe. car par cela il appert qu'à vn chacun membre de l'Egliſe eſt donnée la charge d'edifier les autres, ſelon la meſure de grace qui eſt en luy, moyennant que cela ſe face decentemẽt & par ordre: c'eſt à dire que nous ne renonciõs point la communion de l'Egliſe, & auſsi que demeurans en icelle nous ne troublions point la police ne la diſcipline. 1. Cor. 14 ſ. 30

13 Quant à l'imperfection des mœurs, nous en deuons beaucoup plus endurer. car il eſt facile de trebuſcher en ceſt endroit: & le diable a de merueilleuſes machinations pour nous ſeduire. Il y en a eu touſiours aucũs, leſquels ſe faiſãs accroire qu'ils auoyẽt vne ſaincteté parfaite, cõme s'ils euſſent eſté quelques Anges de Paradis, ont meſpriſé toute compagnie des hommes en laquelle ils apperceuoyent quelque infirmité humaine. Tels ont eſté iadis ceux qu'on nommoit Cathares, c'eſt à dire les purs: & auſsi les Donatiſtes, qui approchoyent de la folie des autres. Auiourdhuy il y a quelques Anabaptiſtes ſemblables: aſſauoir ceux qui veulent apparoiſtre les plus habiles, & qui penſent auoir profité par deſſus les autres. Il y en a d'autres qui pechent plus par vn zele de iuſtice inconſideré, que par telle outrecuidance. Car quand ils voyent qu'entre ceux auſquels l'Euangile eſt annoncé, le fruict n'eſt pas correſpondant à la doctrine: incontinent ils iugent qu'il n'y a là nulle Egliſe. Quant à leur offenſe, elle eſt treſiuſte: & certes nous en donnons trop de matiere, & ne pouuons aucunemẽt excuſer noſtre maudite pareſſe, laquelle Dieu ne laiſſera point impunie, comme deſia il commence à la chaſtier d'horribles verges. Malheur donc ſur nous, qui faiſons par noſtre licence deſordonnée que les conſciẽces debiles ſont naurées & ſcandalizées en nous. neantmoins ceux dont il eſt queſtion faillent auſsi de leur part, entant qu'ils outrepaſſent la meſure. Car là où noſtre Seigneur requiert qu'ils vſent de clemence, la laiſſant derriere ils s'adonnent du tout à rigueur & ſeuerité. car en eſtimant qu'il n'y a nulle Egliſe ſinon où ils voyent vne parfaite pureté & ſainteté de vie, ſous ombre de hayr les vices ils ſe departent de l'Egliſe de Dieu, penſans ſe retirer de la compagnie des meſchans. Ils alleguent que l'Egliſe de Ieſus Chriſt eſt ſaincte. mais il faut qu'ils eſcoutent ce que luy-meſme en dit: qu'elle eſt meſlée de bõs & de mauuais. Car la parabole eſt vraye, où il l'accomparage à vn rets, lequel attire toutes manieres de poiſſons, qui ne ſont point choiſis iuſques à ce qu'ils viennent à riue. Qu'ils eſcoutent ce qu'il en dit en vne autre parabole: c'eſt qu'elle eſt ſemblable à vn champ: lequel apres auoir eſté ſemé de bon froment, eſt auſsi gaſté d'yuroye: de laquelle la bonne moiſſon ne peut eſtre purgée, iuſques à ce qu'elle ſoit amenée à la grange. Finalement qu'ils eſcoutẽt ce qui eſt dit encore en vne autre parabole, qu'elle eſt ſemblable à vne aire, en laquelle le grain eſt tellement aſſemblé en vn mõceau, qu'il eſt caché ſous la paille iuſques à ce qu'il ſoit vãné & criblé pour eſtre mis au grenier. Puis que le Seigneur prononce que ſon Egliſe ſera ſuiette à ceſte miſere iuſques au iour du iugement, d'eſtre touſiours chargée de mauuais hommes: c'eſt en vain qu'ils la cherchent du tout pure & nette. Epheſ. 5. c. 26 Matt. 13. ſ. 47 Matt. 13. c. 24 Matt. 3. c. 12

14 Mais ils diſent que c'eſt vne choſe intolerable, que les vices regnent ainſi par tout. Ie leur concede qu'il ſeroit à deſirer autrement: mais pour reſponſe, ie leur mets en auant la ſentence de ſainct Paul. Entre les Corinthiẽs il n'y auoit pas quelque petit nombre de gẽs qui euſt failly, mais tout le corps eſtoit quaſi corrompu: & n'y auoit pas vne eſpece de mal, mais pluſieurs. Les fautes n'eſtoyent pas petites, mais grandes & enormes tranſgreſſions. La corruption n'eſtoit pas ſeulement aux mœurs, mais auſsi en la doctrine. Que fait ſur cela le ſainct Apoſtre, c'eſt à dire vn inſtrumẽt eſleu du ſainct Eſprit, ſur le teſmoignage duquel eſt fondée l'Egliſe? Cherche-il de ſe diuiſer d'eux? Les reiette-il du regne de

Christ? Leur denonce-il vne derniere malédictiõ pour les exterminer du tout? Non seulement il ne fait rien de tout cela: mais plustost il les aduoue pour Eglise de Dieu & compagnie des Saincts, & les confesse estre tels. S'il y demeure Eglise entre les Corinthiens, cependant que les contentions, sectes & enuies y regnent: cependant qu'il y a force procez & noises, que la malice y est en vigueur, qu'vne meschanceté laquelle deuoit estre execrable entre les Payens, est publiquemẽt approuuée: cependant que sainct Paul y est diffamé, qu'ils deuoyent honnorer comme leur pere: qu'aucuns se moquent de la resurrection des morts, laquelle aneantie, tout l'Euangile est ruyné: cependant que les graces de Dieu seruent à ambition & non point à charité, que plusieurs choses se font deshonnestement & sans ordre: si donc pour ce temps-la il y demeure Eglise entre eux, & y demeure d'autant qu'ils retiennent la predication de la Parolle & les Sacremens: qui osera oster le nom de l'Eglise à ceux ausquels on ne peut point reprocher la dixieme partie de telles fautes? Ceux qui examinent d'vne telle rigueur les Egliſes presentes: ie vous prie, qu'eussent-ils fait aux Galatiens, lesquels s'estoyent presque reuoltez de l'Euangile? toutesfois sainct Paul recognoissoit entre eux quelque Eglise.

1.Cor.6.b 11.& 3.a. 3.& 5.a. 1.& 6.b. 7.& 9.a 1.& 15.b 12

Gal 1.au commencement. 1.Cor.5.a.2

15 Ils obiectent aussi que sainct Paul reprend asprement les Corinthiens, de ce qu'ils enduroyent en leur compagnie vn homme viuant meschamment: & adiouste vne sentence generale, en laquelle il prononce qu'il n'est point licite de boire ne manger auec vn homme de mauuaise vie. Sur cela ils font vn argument, que s'il n'est point licite de manger le pain commun auec vn meschant, beaucoup moins sera il permis de manger auec luy le pain du Seigneur, qui est sacré. Ie confesse certes que c'est vn grand deshonneur, si les chiens & les porceaux ont lieu entre les enfans de Dieu: encore plus grand, si le sacré corps de Iesus Christ leur est permis comme à l'abandon. Et de fait, si les Egliſes sont bien policées, elles n'endurent point les meschans pour les nourrir en leur sein: & ne receuront point à la Cene indifferemment les bons & les mauuais. Mais pource que les Pasteurs ne veillent pas touſiours de pres, aucune fois auſsi sont plus faciles & plus doux qu'il ne conuiendroit, ou bien sont empeschez qu'ils ne puiſſent pas exercer vne telle seuerité comme ils voudroyent: il aduient pour ces raiſons que les meschans ne sont pas touſiours reiettez de la compagnie des bons. Ie confesse que cela est vn vice: & ne le veux point amoindrir comme legier, veu que sainct Paul le reprend aigrement. Mais encore que l'Egliſe ne s'acquitte point de son deuoir, ce n'est pas à dire qu'vn chacun particulier doyue prendre conſeil de se seperer d'auec les autres. Ie ne nie pas que ce ne soit l'office d'vn bon fidele, de s'abstenir de toute familiarité des meschans, & de ne se meſler auec eux en quelque affaire que ce soit, tant qu'il puiſſe: mais c'est autre chose de fuir la compagnie des mauuais, & autre choſe, pour la hayne d'eux renoncer à la communion de l'Egliſe. Touchant ce qu'ils tiennent pour vn sacrilege, de communiquer à la Cene de noſtre Seigneur auec les mauuais: en cela ils sont beaucoup plus rudes que sainct Paul. Car quand il nous exhorte à vſer purement de la Cene, il ne requiert point que chacun examine son compagnon, ou qu'vn homme examine toute l'Egliſe: mais qu'vn chacun s'eſprouue soy meſme. Si c'eſtoit peché de communiquer à la Cene auec vn hõme indigne, il nous euſt certes commandé de regarder à l'entour de nous, s'il y en auroit point quelcun, par l'immondicité duquel nous fuſsions contaminez. mais quand il commande ſeulement que chacun s'eſprouue: il nous ſignifie par cela que la compagnie des meſchans ne nous nuiſt de rien, s'il y en a quelcuns qui s'y ingerẽt. A quoy eſt conforme ce qu'il adiouſte apres, quand il dit que celuy qui en mãge indignemẽt, le mange à ſa condamnation. Il ne dit pas, A la condãnation des autres: mais à la ſiẽne, & à bõ droict. car il ne doit pas eſtre en la puiſsãce d'vn chacũ, de diſcerner leſquels on doit receuoir ou reietter. Ceſte authorité appartient à l'Egliſe, d'autant que cela ne ſe peut faire ſans ordre legitime, comme il ſera dit puis apres. Ce ſeroit donc choſe inique, ſi vn homme particulier eſtoit pollu par l'indignité d'vn autre, veu qu'il ne le peut reietter, & ne doit.

1.Cor.11. f.28

Au meſme f.29

16 Or combien que ceſte tentation aduienne meſme aux bons par vn zele inconſideré qu'ils ont que tout aille bien: toutesfois nous trouuerons ordinairement cela, que ceux qui ſont tant ſcrupuleux & chagrins, ſont pluſtoſt menez d'vn orgueil, & fauſſe opinion qu'ils ont d'eſtre plus ſaincts que les autres, que d'vne vraye ſainctеté ou affection d'icelle. Pourtant ceux qui ſont plus audacieux que les autres à ſe ſeparer de l'Egliſe, & vont deuant quaſi comme port'enſeignes, n'ont le plus ſouuent autre cauſe, ſinon pour ſe monſtrer meilleurs que tous les autres, en meſpriſant chacun. Pourtant ſainct Auguſtin parle fort prudemment, en diſant ainſi: Comme ainſi ſoit que la reigle de la diſcipline Eccleſiaſtique doyue principalemẽt regarder l'vnité d'Eſprit au lien de paix: ce que l'Apoſtre commande de garder, en nous ſupportant l'vn l'autre: & le-

Lib.3.contra Parmen.cap.1

quel

quel n'eſtant point gardé, la medecine non ſeulement eſt ſuperflue, mais auſsi pernicieuſe, & pourtant n'eſt plus medecine. Les malins qui par cupidité de contétion, pluſtoſt que par haine qu'ils ayent contre l'iniquité, s'efforcent d'attirer apres eux les ſimples, ou bien de les diuiſer, eſtans enflez d'orgueil, tranſportez d'obſtination, cauteleux à mettre calomnies ſus, bruſlans en ſedition : afin qu'on penſe qu'ils ayent la verité, pretendent pour couleur d'vſer de ſeuerité : & abuſent à diuiſer meſchamment l'Egliſe, de ce qui ſe doit faire auec bonne moderation, pour corriger les vices de noz freres, en gardant ſincerité de dilection & vnité de paix. Apres il donne ce conſeil aux fideles qui ont en recommandation la paix & concorde, qu'auec humanité ils corrigẽt ce qu'ils pourront corriger : & ce qu'ils ne pourront, qu'ils le portent en patience, gemiſſans par affection de charité les fautes de leurs prochains, iuſques à ce que Dieu les amende, ou bien qu'il arrache l'yuroye & le mauuais grain en purgeant le froment, & qu'il vanne ſon blé pour en oſter la paille. Tous fideles ſe doyuent armer de ceſte admonition, de peur qu'en voulant eſtre trop grans zelateurs de iuſtice, ils ne s'eſloignent du regne des cieux, qui eſt le ſeul vray regne de iuſtice. Car d'autant que Dieu veut qu'on garde la communion de ſon Egliſe, en s'entretenant en la compagnie de l'Egliſe, telle que nous la voyons entre nous : celuy qui s'en ſepare eſt en grand danger de ſe retrencher de la communion des ſainctz. Pourtant que ceux qui ont vne telle tentation, penſent qu'en vne grande multitude il y en a beaucoup qui leur ſont cachez & incogneuz : leſquels neantmoins ſont vrayement ſainctz deuant Dieu. Qu'ils penſent ſecondement, qu'entre ceux qui leur ſemblent vicieux, il y en a beaucoup qui ne ſe complaiſent point, & ne ſe flattent point en leurs vices : mais ſont ſouuentesfois eſmeus de la crainte de Dieu, d'aſpirer à vne meilleure vie & plus parfaite. Tiercement, qu'ils penſent qu'il ne faut point eſtimer d'vn homme par vn ſeul fait, d'autant qu'il aduient aucunesfois aux plus ſainctz de trebuſcher bien lourdement. Quartement, qu'ils penſent que la parolle de Dieu doit auoir plus de poids & importance à conſeruer l'Egliſe en ſon vnité, que n'a la faute d'aucuns mal-viuans à la diſſiper. Qu'ils penſent finalement, quand il eſt queſtion d'eſtimer où eſt la vraye Egliſe, que le iugement de Dieu eſt à preferer à celuy des hommes. *Eiuſdem libri cap. 2*

17 Ce qu'ils pretendent que non ſans cauſe l'Egliſe eſt appellée Saincte, nous auons bien à poiſer quelle ſainɛteté il y a en icelle. Car ſi nous ne voulons eſtimer qu'il y ait nulle Egliſe, ſinon laquelle fuſt parfaite depuis vn bout iuſques à l'autre, nous n'en trouuerions nulle telle. Ce que dit ſainct Paul eſt bien vray, que Ieſus Chriſt s'eſt liuré pour l'Egliſe, afin de la ſanctifier : & qu'il l'a purgée du lauement d'eau en la parolle de vie, pour la rendre ſon eſpouſe glorieuſe, n'ayant ne macule ne ride. Mais ceſte ſentence n'eſt pas moins vraye, que le Seigneur œuure de iour en iour pour effacer les rides d'icelle, & nettoyer les maculeſ. dont il s'enſuit que ſa ſainɛteté n'eſt pas encore parfaite. L'Egliſe donc eſt tellement ſainɛte, que iournellement elle profite, & n'a pas encore ſa perfection : iournellement elle va en auant, & n'eſt pas encore venue au but de ſainɛteté : comme il ſera autrepart plus amplemẽt expliqué. Pourtant ce que les Prophetes prediſent de Ieruſalem, qu'elle ſera ſainɛte, & que les eſtrangers ne paſſeront point par icelle, & que le temple de Dieu ſera ſainct, tellement que tous immondes n'y entreront point : il ne nous le faut pas tellement prendre comme s'il n'y auoit nulle tache aux mẽbres de l'Egliſe : mais d'autant que de vraye affection de cœur les fideles aſpirent à entiere ſainɛteté & pureté, la perfection qu'ils n'ont point encore, leur eſt attribuée par la bonté de Dieu. Or combien que ſouuent il aduienne qu'on n'apperçoit point entre les hommes, grans ſignes de ceſte ſanctification : il nous faut neantmoins reſoudre qu'il n'y a eu nul aage depuis le commencement du monde, auquel le Seigneur n'ait eu ſon Egliſe : & que iamais il n'aduiendra qu'il n'en ait touſiours. Car cõbien que dés le commencement du monde tout le genre humain a eſté corrompu & peruerty par le peché d'Adam, ſi eſt-ce qu'il n'a iamais failly de ſanctifier de ceſte maſſe corompue, des inſtrumens en honneur : tellement qu'il n'y a nul ſiecle qui n'ait experimenté ſa miſericorde. ce qu'il a teſtifié par certaines promeſſes : comme quand il dit, I'ay ordõné vne alliance à mes eleus. I'ay iuré à Dauid mon ſeruiteur, qu'eternellement ie conſerueray ſa ſemence : i'eſtabliray ſon ſiege à iamais. Item, Le Seigneur a eſleu Sion, il l'a eſleue pour ſon habitacle : c'eſt ſon repos eternel. Itẽ, Voicy que dit le Seigneur, lequel fait luire le ſoleil au iour, & la lune en la nuict, Quand ceſt ordre defaudra, lors perira la ſemence d'Iſrael, & non point deuant. *Eph. ſ. 6. 25* *Ioel 3. d.* *17* *Iſa. 35. e. 8* *Pſeau. 89 a. 4* *Pſeau. 132 c. 13* *Ierem. 31. f. 36*

18 Et de cela tant Ieſus Chriſt que les Apoſtres, & quaſi tous les Prophetes nous ont mõſtré l'exemple. C'eſt vne choſe horrible à lire ce qu'eſcriuent Iſaie, Ieremie, Ioel, Abacuc & les autres, du deſordre qui eſtoit en l'Egliſe de Ieruſalem de leur temps. Il y auoit vne telle corruption tant au commun peuple, qu'aux gouuerneurs & aux Preſtres, qu'Iſaie ne fait poſt difficulté de les appeller Princes de Sodome & peuple de Gomorrhe. La religion meſme en partie meſpriſée, en partie contaminée. Quant aux mœurs, il y auoit force pil- *Iſa. 1. b. 10*

lages, rapines, desloyautez, meurtres & autres meschãcetez semblables. neãtmoins les Prophetes ne forgeoyent point nouuelles Eglises pour eux, & ne dressoyent point des autels nouueaux pour faire leurs sacrifices à part: mais quels que fussent les hommes, pource qu'ils reputoyent que Dieu auoit là mis la parolle, & auoit ordonné les ceremonies dont on y vsoit: au milieu des meschans ils adoroyent Dieu d'vn cœur pur, & esleuoyẽt leurs mains pures au ciel. S'ils eussent pensé tirer de là quelque pollution, ils eussent plustost aymé cent fois mourir que de s'y mesler. Il n'y auoit donc autre chose qui les induist à demeurer en l'Eglise au milieu des meschans, que l'affection qu'ils auoyent de garder vnité. Or si les saincts Prophetes ont fait conscience de s'aliener de l'Eglise à cause des grans pechez qui regnoyent, & non point d'vn seul hõme, mais quasi de tout le peuple: c'est vne trop grande outrecuidance à nous, d'oser nous separer de la communion de l'Eglise, incontinent que la vie de quelcun ne satisfait point à nostre iugement, ou mesme ne correspond à la profession Chrestienne.

19 Semblablement, quel a esté le temps de Iesus Christ & de ses Apostres? Toutesfois l'impieté desesperée des Pharisiẽs, & la vie dissolue du peuple ne les a point empeschez qu'ils n'vsassent de mesmes sacrifices auec les autres, & qu'ils ne vinssent au temple adorer Dieu, & faire les prieres solennelles en cõmun auec eux. Ce qu'ils n'eussent iamais fait, s'ils n'eussent veu que ceux qui en pure conscience communiquent aux Sacremens de Dieu auec les meschans, ne sont point contaminez par leur compagnie. Si quelcun ne se contente point de l'exemple des Prophetes & Apostres, pour le moins qu'il aquiesce à l'authorité de Iesus Christ. Pourtant sainct Cyprian parle tresbien disant ainsi: Combien qu'il y ait du mauuais grain en l'Eglise, des vaisseaux impurs, si ne nous faut-il point retirer de l'Eglise pourtant, mais plustost mettre peine que nous soyons bon froment & vaisseaux d'or ou d'argent: de rompre les vaisseaux de terre, c'est à Iesus Christ seul, auquel la verge de fer a esté baillée pour ce faire. que nul ne s'attribue ce qui appartiẽt au seul Fils de Dieu, d'arracher l'yuroye, de nettoyer l'aire, & d'escourre la paille, pour les separer du bon grain par humain iugement. c'est vne obstination orgueilleuse, & vne presomption pleine de sacrilege. Pourtant que ces deux poincts nous soyent resolus: que celuy qui de son bon gré abandonne la communion externe d'vne Eglise, en laquelle la parolle de Dieu est prelchée, & ses Sacremens sont administrez, n'a nulle excuse. Secondement, que les vices des autres, encore qu'ils soyẽt en grand nõbre, ne nous empeschẽt point que nous ne puissiõs là faire profession de nostre Chrestienté, vsant des Sacremens de nostre Seigneur en commun auec eux: d'autãt qu'vne bonne conscièce n'est point blessée par l'indignité des autres, fust-ce mesme du Pasteur: & les Sacremens de nostre Seigneur ne laissent point d'estre salutaires à vn homme pur & entier, par ce qu'ils sont receus des meschans & immondes.

Lib. 3. Epi. 5.

20 Leur chagrin & arrogãce passe encore plus outre: pource qu'ils ne recognoissent nulle Eglise, qui ne soit pure des moindres taches du monde: mesmes se ruent fierement sur les Pasteurs qui taschent à faire leur deuoir, d'autãt qu'en exhortant les fideles à profiter, ils les aduertissent que toute leur vie ils seront entachez de quelque vice, & pour ceste cause les incitent à gemir deuant Dieu, pour obtenir pardon. Car ces grans correcteurs leur reprochent, que par ce moyen ils retirent le peuple de perfection. Or ie confesse bien qu'en incitant les hommes à saincteté, on ne doit point estre froid ne lasche: mais qu'on y doit trauailler à bon escièt. Au reste, de faire à croire aux hommes, pendant qu'ils sont au chemin que desia ils sont accõplis: c'est les abbreuuer d'vne resuerie diabolique. Et pourtant au Symbole, la remission des pechez est coniointe bien à propos à l'Eglise: veu qu'elle ne se peut obtenir sinon de ceux qui sont membres de l'Eglise, comme dit le Prophete. Il faut donc que ceste Ierusalem celeste soit premieremẽt edifiée: en laquelle apres ceste grace ait lieu, c'est que de tous ceux qui en seront citoyens, leur iniquité sera effacée. Or ie dy qu'il faut qu'elle soit premierement edifiée: non pas que l'Eglise puisse aucunement estre sans la remission des pechez, mais d'autant que le Seigneur n'a point promis sa misericorde, sinon en la cõmunion des Saincts. C'est donc nostre premiere entrée en l'Eglise & au royaume de Dieu, que la remission des pechez (sans laquelle nous n'auons aucune alliance ny appartenance auec Dieu) comme il est monstré par le Prophete Osée, En ce iour-là, dit le Seigneur, ie feray alliance auec les bestes de la terre & les oyseaux du ciel. Ie rompray arc & glaiue: & feray cesser toute bataille de la terre, & feray dormir tous les hommes sans crainte. Ie feray auec eux alliance à touſiours. l'alliance sera en iustice, en iugement, en misericorde & en pitié. Nous voyons comment nostre Seigneur nous reconcilie à soy par sa misericorde. Pareillement en vn autre lieu, quand il predit qu'il recueillira le peuple, lequel il auoit dissipé en son ire: Ie les purgeray, dit-il, de toute iniquité en laquelle ils m'ont offensé. Pourtant nous sommes receus en la compagnie de l'Eglise de premiere entrée par le

Isa. 33. b. 14

Osée 2. d. 18

Ierem. 33. a. 8

signe

signe de lauement: dont il nous est monstré que nous n'auons nul accés en la famille de Dieu, sinon que premierement par sa bonté noz ordures soyent nettoyées.

21 Et de fait, ce n'est pas pour vn coup que par la remission des pechez Dieu nous reçoit en son Eglise: mais aussi par icelle il nous y entretient & conserue. Car à quel propos nostre Seigneur nous feroit-il vn pardõ qui ne nous apporteroit nulle vtilité? Or est il ainsi que la misericorde de Dieu seroit vaine & frustratoire, si elle nous estoit pour vne seule fois concedée. De laquelle chose vn chacun fidele se peut rendre tesmoignage: veu qu'il n'y a nul qui ne se sente en toute sa vie coulpable de beaucoup d'infirmitez, lesquelles ont besoin de la misericorde de Dieu. Et de fait, non sans cause Dieu promet particulierement à ses domestiques de leur estre touſiours pitoyable, commandant que ce message leur soit iournellement porté. Parquoy comme nous sommes touſiours chargez cependant que nous viuons, des reliques de peché: il est certain que nous ne pourrions consister vne seule minute de temps en l'Eglise, si la grace de Dieu ne nous subuenoit assiduellement en nous remettãt noz fautes. Au contraire, le Seigneur a appellé les siens à salut eternel: ils doyuent donc estimer que sa grace est touſiours preste à leur faire mercy de leurs offenses. Parquoy il faut tenir ce poinct resolu, que par la clemence de Dieu, moyennant le merite de Iesus Christ, par la sanctification de son Esprit, la remission de noz pechez nous a esté faite; & nous est faite iournellement entant que nous sommes vnis au corps de l'Eglise.

22 Et de fait, c'est pourquoy le Seigneur a donné les clefs à son Eglise, afin qu'elle euſt la dispensation de ceste grace pour nous en faire participans. Car quand Iesus Christ a commãdé à ses Apostres, & leur a donné la puissance de remettre les pechez: ce n'a pas esté seulement afin qu'ils desliassent ceux qui se conuertiroyent à la foy Chrestienne, & qu'ils fissent cela pour vne fois: mais afin qu'ils exerçaſſent ceſt office continuellement enuers les fideles. Ce que sainct Paul enseigne, quãd il escrit que Dieu a commis aux ministres de son Eglise l'ambassade de reconciliation, pour exhorter iournellement le peuple à se reconcilier à Dieu au nom de Christ. Pourtant en la communion des saincts, les pechez nous sont remis continuellemẽt par le ministere de l'Eglise, quand les Prestres & Euesques, ausquels ceste charge est commise, conferment les consciences des fideles par les promesses de l'Euangile, & les certifient que Dieu leur veut faire pardon & mercy: & cela tant en commun qu'en particulier, selon que la necessité le requiert. Car il y en a d'aucuns si infirmes, qu'ils ont bien mestier qu'on les console à part & en priué: & sainct Paul ne dit pas que seulement en sermon publique, mais aussi par les maisons il a enseigné le peuple en la foy de Iesus Christ, admonestant vn chacun de son salut. Pourtant il nous faut icy obseruer trois choses. La premiere est, que quelque saincteté qui soit aux fideles, neantmoins pendant qu'ils habitent en ce corps mortel, ils ne peuuent consister deuant Dieu, sinon en ayãt remission de leurs pechez, d'autant qu'ils sont touſiours poures pecheurs. La seconde est, que ce benefice est donné à l'Eglise comme en garde, tellement que nous ne pouuons obtenir pardon de noz fautes deuant Dieu, qu'en perseuerant en la communion d'icelle. La troiſieme est, que ce bien nous est distribué & communiqué par les Ministres & Pasteurs, tãt en la predication de l'Euangile qu'aux Sacremens: & mesme la puissance des clefs est principalement comprinse en cela. Pourtant l'office d'vn chacun de nous est, de ne chercher la remission de nos pechez ailleurs qu'où Dieu l'a mise. Touchant de la reconciliation publique qui appartient à la police, il sera dit en son lieu.

Matt. 18. c. 9. & 18. c. 18. Iean 20. e 23. 2 Cor. 5. d. 20. Act. 20. d 20

23 Or d'autant que ces esprits frenetiques dont ie parle, s'efforcent d'oster à l'Eglise ceste retraite vnique de salut, il nous faut dauantage confermer les consciences à l'encontre de ceſt erreur si pestilent. Les Nouatiens ont troublé l'Eglise ancienne de ceste fausse doctrine: mais nostre aage present a quelques Anabaptistes, qui ne leur ressemblent point mal en ceste fantasie. Car ils imaginent que le peuple de Dieu est par le Bapteſme regeneré en vne vie pure & angelique, laquelle ne doit estre contaminée de macules aucunes de la chair. Et s'il aduient qu'apres le Bapteſme ils declinent, ils ne luy laiſſent nulle attente que la rigueur de Dieu inexorable. En somme, ils ne font nul espoir au pecheur qui est trebuſché en faute, apres auoir receu grace de Dieu d'obtenir pardon & mercy. Car ils ne recognoiſſent autre remission de pechez, sinon celle par laquelle nous sommes premierement regenerez. Or cõbien qu'il n'y ait nul mensonge plus clairemẽt refuté en l'Escriture q̃ ceſtuy-cy: neantmoins pource que telle maniere de gens trouuent des simples personnes pour abuser (comme Nouatus a eu anciennement pluſieurs sectateurs) monſtrons brieuement combien leur erreur est dangereux, tant pour eux que pour les autres. Premierement, puis que par le commandement de Dieu tous les Saincts vſent iournellement de ceste requeſte, que leurs pechez leur soyent remis: en cela ils confeſſent estre pecheurs. Et ne le demandent pas en vain. car le Seigneur Iesus ne nous a point ordonné de demãder choſes qu'il ne

Matt. 6. b. 12

les nous vueille donner. Et meſme ayant promis en general, que toute l'oraiſon qu'il nous a baillée ſeroit exaucée du Pere, il donne vne promeſſe ſpeciale pour ceſte demande. Que voulons-nous dauantage? Le Seigneur veut que tous ſes Saincts, de iour en iour toute leur vie ſe confeſſent pecheurs, & leur promet pardon. Quelle audace eſt-ce donc, ou de nier qu'ils ſoyent pecheurs, ou quand ils ont fally, les exclurre de toute grace? Dauantage à qui veut-il que nous pardonions ſeptãte fois ſept fois, c'eſt à dire toutes fois & quãtes? N'eſt-ce pas à noz freres? Et pourquoy veut-il cela, ſinon afin que nous enſuyuions ſa clemence? Il pardonne donc non pas pour vn coup ou deux, mais à chacune fois que le pouure pecheur eſtant abbatu & nauré de la recognoiſſance de ſes fautes, ſouſpire apres luy.

Matt. 18. c. 22

24 Et afin que nous commencions dés l'origine de l'Egliſe, les Patriarches eſtoyent circõcis, receuz en l'alliance de Dieu: & n'y a point de doute qu'ils ne fuſſent auſsi enſeignez par leur pere de ſuyure iuſtice & integrité, quand ils conſpirerent à tuer leur frere. c'eſtoit vn crime abominable, voire aux plus deſeſperez brigans du monde. En la fin eſtãs adoucis par l'admonition de Iudas, ils le vendirent: mais c'eſtoit encore vne cruauté intolerable. Symeon & Leui meurtrirent tout le peuple de Sichem, pour faire la vegeance de leur ſœur: laquelle ne leur eſtoit licite, & de fait fuſt condamnée par leur pere. Ruben commit vn inceſte execrable auec la femme de ſon pere. Iudas voulant paillarder contreuient à l'honneſteté de nature, ayant cõpagnie de ſa belle-fille. Or tant s'en faut qu'ils ſoyent effacez d'entre le peuple eſleu, qu'ils ſont aucontraire conſtituez pour chefs. Que dirons-nous de Dauid? lequel eſtant chef de iuſtice, combien offenſoit-il grieuement, voulant ſatisfaire à ſa paillardiſe en eſpandant le ſang innocent? Il eſtoit deſia regeneré, & auoit eu meſmes par deſſus les autres enfans de Dieu excellẽt teſmoignage. Il cõmit neantmoins vne meſchanceté, dont les Payens meſmes euſſent eu horreur. cela ne fait point qu'il n'obtienne mercy. Et afin de ne nous arreſter par trop aux exemples particuliers, combien auons nous de promeſſes de la miſericorde de Dieu enuers les Iſraelites? Combien de fois y eſt-il monſtré que le Seigneur leur a touſiours eſté propice? Car qu'eſt-ce que promet Moyſe au peuple, quand il ſe retournera à Dieu apres auoir decliné en idolatrie, & abandonné le Dieu viuant? Le Seigneur, dit-il, te retirera de captiuité, & aura pitié de toy, & te raſſemblera d'entre le peuple où tu auras eſté diſperſé. Si tu eſtois eſpars aux quatre bouts du monde, il te recueillira.

Gene. 37. d. 28. f. 28
Gene. 34. d. 25
Gene. 35. d. 22
Gene. 38. d. 16
2. Sam. 11 a. 4. & c. 5
2. Sa. 12. c. 13
Deut. 30. a. 3

25 Mais ie ne veux point commencer à faire vn recit qui n'auroit iamais fin. Car les Prophetes ſont pleins de telles promeſſes: eſquelles ils preſentent miſericorde au peuple qui auoit commis crimes infinis. Quelle iniquité y a-il plus grieue que rebellion? Pour ceſte cauſe elle eſt nõmée Diuorce entre Dieu & ſon Egliſe, & neantmoins icelle eſt pardonnée par la bonté de Dieu. Qui eſt l'homme, dit-il par la bouche de Ieremie, duquel ſi la femme s'abandonne à paillardiſe, il la vueille apres receuoir? Or tous les chemins ſont infects de tes paillardiſes, peuple de Iudée: la terre en eſt tout pleine. neantmoins retourne toy à moy, & ie te receuray. Reuien à moy, peuple rebelle & obſtiné, ie ne deſtourneray point ma face de toy. car ie ſuis ſainct, & ne ſera point mon courroux perpetuel. Et certes il n'y pourroit auoir autre affection en celuy qui dit qu'il ne deſire pas la mort du pecheur, mais qu'il ſe conuertiſſe & viue. Pourtant Solomon, en dediant le Temple le deſtinoit à ceſt vſage, que les oraiſons faites pour obtenir pardon des pechez y fuſſent exaucées: Quand tes enfans, dit-il, auront peché (comme il n'y a nul homme qui ne peche) & qu'en ton ire tu les ayes liurez à tes ennemis: & puis qu'ils ſe ſoyẽt repẽtis en leurs cœurs, & eſtãs conuertis te prient en leur captiuité diſans, Seigneur nous auons peché, & auons mal veſcu: & qu'ainſi ſupplians, ils regardent vers la terre que tu as donnée à leurs peres, & vers ton ſainct Temple où nous ſommes: tu exauceras du ciel leurs prieres, & feras propice à ton peuple lequel t'aura offenſé: & luy pardonneras toutes les tranſgreſsions qu'il aura commiſes cõtre toy. Ce n'a pas auſsi eſté en vain, que Dieu en ſa Loy a ordonné ſacrifices ordinaires pour les pechez entre ſon peuple: car s'il n'euſt cogneu que ſes ſeruiteurs ſont aſsiduellement entachez de vices, il ne leur euſt point baillé ce remede.

Ierem. 3. a 1. & d. 12
Exe. 18. e 23. & g. 32
1. Rois 8. e. 46
Nomb. 28 a. 3

26 Or ie demande ſi par la venue de Chriſt, en laquelle toute plenitude de grace a eſté deſployée, cela a eſté oſté aux fideles, de n'oſer plus prier pour obtenir pardon de leurs fautes: & quand ils auront offenſé Dieu, de ne trouuer nulle miſericorde. Et que ſeroit cela à dire autre choſe, ſinon que Chriſt eſt venu pour la ruine des ſiens, pluſtoſt que pour le ſalut: ſi la benignité de Dieu, qui eſtoit touſiours appareillée aux ſaincts en l'ancien Teſtament, eſt maintenant oſtée du tout? Mais ſi nous adiouſtons foy à l'Eſcriture, laquelle crie haut & clair, que la grace de Dieu & l'amour qu'il porte aux hommes eſt pleinement apparue en Chriſt: que les richeſſes de ſa miſericorde ont eſté en luy deſployées, & la reconciliation auec les hommes accomplie: il ne nous faut douter que ſa clemence ne nous ſoit maintenãt pluſtoſt

Tit. 1. c. 9, & 3. d. 4
2. Timot. 1. c. 9

pluſtoſt expoſée en plus grande abondance, qu'accourcie & diminuée. Dequoy auſsi nous auõs les exemples à l'œil. Sainct Pierre, qui auoit ouy de la bouche de Ieſus Chriſt, que quiconque ne confeſſeroit ſon nom deuant les hommes, ne ſeroit point de luy recognu deuãt les Anges du ciel, le renonça trois fois, voire auec blaſpheme meſme. neantmoins il n'eſt point debouté d'auoir grace. Ceux qui viuoyent deſordonnément entre les Theſſaloniciens, ſont tellement chaſtiez de ſainct Paul, qu'il les conuie à repentance. Meſme ſainct Pierre ne met point en deſeſpoir Simon le Magicien, mais pluſtoſt luy donne bonne eſperance: luy conſeillant de prier Dieu pour ſon peché. Matt. 10. d. 33 Marc 6. d 38 Matt. 26 g. 39 2. Theſ. 3 b. 6 Act. 8. d. 22

27 Qui plus eſt, n'y a-il pas eu de groſſes fautes, qui ont autresfois occupé toute vne Egliſe entierement? Qu'eſt-ce que faiſoit ſainct Paul en ceſt endroit, ſinon de reduire pluſtoſt tout le peuple en bonne voye, que l'abandonner en extreme malediction? Le reuoltement qu'auoyent fait les Galatiens de l'Euangile, n'eſtoit pas vne legiere faute. Les Corinthiens eſtoyent encore moins excuſables qu'eux: d'autant qu'ils auoyent plus de vices & autant enormes. neantmoins ne les vns ne les autres ne ſont exclus de la bonté de Dieu. Mais au contraire, ceux qui auoyent plus grieuement offenſé que les autres par paillardiſe, impudicité & toute vilenie, nommément ſont appellez à repentance. Car l'alliance que noſtre Seigneur a faite auec Chriſt & tous ſes membres, demeure & demeurera touſiours inuiolable: c'eſt aſſauoir quand il dit, S'il aduiẽt que ſes enfans delaiſſent ma Loy, & ne cheminent point en mes preceptes: s'ils profanẽt ma iuſtice, & ne gardent point ma doctrine: ie viſiteray auec verges leurs iniquitez, & leurs pechez auec chaſtiement: toutesfois ma miſericorde n'en departira point. Finalement par l'ordre du Symbole il nous eſt monſtré, que ceſte grace & clemence demeure & reſide touſiours en l'Egliſe: d'autãt qu'apres auoir conſtitué l'Egliſe, la remiſsion des pechez eſt conſequemment adiouſtée. Pourtant il faut qu'elle ait lieu en ceux qui en ſont. Galat. 1. a. 6, & 3: a. 1, & 4. b. 9 2. Cor. 12 g. 21 Pſeaume 89. e. 31

28 Aucuns vn peu plus ſubtils, quand ils voyent la doctrine des Nouatiens eſtre ſi clairement reprouuée par l'Eſcriture, ne font point chacun peché irremiſsible: mais ſeulement les tranſgreſsions volontaires, eſquelles vn homme ſera cheut de ſon propre ſeu & vouloir. Or en parlant ainſi, ils ne penſent point qu'aucun peché ſe remette, ſinon celuy qui aura eſté cõmis par ignorance. Mais puis que le Seigneur en la Loy a ordonné aucuns ſacrifices pour effacer les pechez volontaires de ſon peuple, les autres pour purger les ignorãces: quelle temerité eſt-ce de ne laiſſer nulle eſperance de pardon à vn peché volontaire? Ie maintien qu'il n'y a rien plus clair que cela: c'eſt que le ſacrifice vnique de Ieſus Chriſt a la vertu de remettre les pechez volontaires des fideles, veu que Dieu par les hoſties charnelles l'a ainſi teſmoigné, leſquelles en eſtoyent figures. Dauantage, qui excuſera Dauid ſous couleur d'ignorance: veu que c'eſt choſe notoire qu'il eſtoit ſi bien inſtruit en la Loy? Ne ſauoit-il pas quel crime c'eſtoit d'adultere & homicide: luy qui les puniſſoit tous les iours en ſes ſuiets? Les Patriarches penſoyent-ils que ce fuſt choſe bonne & honneſte de meurtrir leur frere? Les Corinthiẽs auoyẽt ils ſi mal profité, qu'ils eſtimaſſent incontinẽce, paillardiſe, haine, contention eſtre plaiſante à Dieu? Sainct Pierre, apres auoir eſté ſi diligemment admonneſté, ignoroit-il quelle faute c'eſtoit de renoncer ſon maiſtre? Ne fermons point donc par noſtre inhumanité la porte à la miſericorde de Dieu, laquelle ſi liberalemẽt ſe preſente à nous. Leuit. 4

29 Ce ne m'eſt pas choſe incogneue, qu'aucuns anciens Docteurs ont interpreté les pechez qui ſe remettent iournellement, eſtre les fautes legeres qui ſuruiennent par l'infirmité de la chair. Dauantage, qu'il leur a ſemblé aduis que la penitence ſolennelle, laquelle eſtoit lors requiſe pour les grandes offenſes, ne ſe deuoit non plus reiterer que le Bapteſme. Laquelle ſentence ne ſe doit tellement prendre, comme s'ils euſſent voulu ietter en deſeſpoir celuy qui eſtoit retombé depuis auoir eſté vne fois receu à repentance: ou bien qu'ils euſſent voulu amoindrir les fautes quotidiennes, comme petites deuant Dieu. Car ils ſauoyent bien que les ſaincts trebuſchent ou chancellent ſouuẽt en quelque infidelité, qu'il leur aduiẽt de iurer ſans meſtier, de ſe courroucer outre meſure, voire aucunesfois venir iuſques à iniures manifeſtes, & choir en d'autres vices que noſtre Seigneur n'a pas en petite abomination: mais ils vſoyent de ceſte maniere de parler, afin de mettre difference entre les fautes priuées, & les crimes publiques qui emportoyent grans ſcandales en l'Egliſe. Dauantage ce qu'ils pardonnoyent auec ſi grande difficulté à ceux qui auoyent commis quelque cas digne de correction Eccleſiaſtique, n'eſtoit pas qu'ils penſaſſent les pecheurs obtenir difficilement pardon de Dieu: mais par telle ſeuerité ils vouloyent donner frayeur aux autres, afin qu'ils ne cheuſſent point en telles offenſes, dont ils meritaſſent d'eſtre excommuniez de l'Egliſe. Combien que la parolle de Dieu, laquelle nous deuons ſeule icy tenir pour noſtre reigle, requiert vne plus grande moderation & humanité. Car elle enſeigne que

la rigueur de la discipline Ecclesiastique ne doit point aller iusques là, que celuy dont on doit chercher le profit, soit accablé de tristesse, comme nous auons plus amplement monstré cy dessus.

CHAP. II.

Comparaison de la fausse eglise auec la vraye.



La defia esté exposé, quelle importance doit auoir entre nous le ministere de la parolle de Dieu & des Sacremens, & iusques à où nous luy deuons porter cest honneur, pour le tenir comme enseigne & marque de l'Eglise: c'est à dire, que par tout où il est en son entier, il n'y a nuls vices touchant les mœurs, qui empeschent que là il n'y ait Eglise. Secondement, qu'encores qu'il y ait quelques petites fautes, ou en la doctrine, ou aux Sacremens: qu'iceluy ne laisse point d'auoir sa vigueur. Dauantage, il a esté monstré que les erreurs ausquels on doit ainsi pardoner, sont ceux qui ne touchent point la principale doctrine de nostre religion, & ne contreuiennent aux articles de la foy, esquels doyuent consentir tous fideles. Et quant aux Sacremens, que les fautes qu'on peut tolerer, sont celles qui n'abolissent point & ne renuersent l'institution du Seigneur. Mais s'il aduient que le mensonge s'esleue pour destruire les premiers poincts de la doctrine Chrestienne, & destruire ce qui est necessaire d'entendre des Sacremens, en sorte que l'vsage en soit aneanty, lors s'ensuit la ruine de l'Eglise: tout ainsi que c'est fait de la vie de l'hõme, quand le gosier est coupé, ou que le cœur est nauré. ce que mõstre sainct Paul, quand il dit que l'Eglise est fondée sur la doctrine des Prophetes & des Apostres, Iesus Christ estant la principale pierre. Si le fondement de l'Eglise est la doctrine des Apostres & des Prophetes, laquelle enseigne les fideles de constituer leur salut en Iesus Christ: qu'on oste ceste doctrine, comment l'edifice pourra-il demeurer debout? Il est dõc necessaire que l'Eglise dechée, quand la doctrine laquelle seule la soustient, est renuersée. Dauantage, si la vraye Eglise est colomne & firmament de verité, il n'y a point de doute que ce n'est pas l'eglise où regne la fausseté & le mensonge.

Ephe. 2. d 20

1. Tim. 3. d. 15

2 Or puis que cela est en toute la Papauté, il est facile de iuger quelle Eglise il y reste. Au lieu du ministere de la Parolle, il y a vn gouuernement peruers & confit de mensonges, lequel esteind ou estouffe la pure clairté de la doctrine. Au lieu de la sacrée Cene de nostre Seigneur, il y a vn sacrilege execrable. Le seruice de Dieu y est du tout defiguré par diuerse forme de superstitions. La doctrine sans laquelle la Chrestienté ne peut cõsister, y est enseuelie où reiettée. Les assemblées publiqs, sont escoles d'idolatrie & impieté. Il ne faut point donc craindre, qu'en nous retirant de la participation de ces sacrileges, nous facions diuorce auec l'Eglise de Dieu. La communion de l'Eglise n'a pas esté instituée à telle condition, qu'elle nous soit vn lien pour nous astreindre à idolatrie, impieté, ignorance de Dieu, & autres meschancetez: mais plustost pour nous entretenir en la crainte de Dieu, & en l'obeissance de sa verité. Ie say bien que les flateurs du Pape magnifient grandement leur eglise, pour faire accroire qu'il n'y en a point d'autre au monde. Puis apres, comme s'ils auoyent gagné leur procés, ils concluent que tous ceux qui se destournent de l'obeissance d'icelle, sont schismatiques: & que tous ceux qui osent ouurir la bouche pour repugner à la doctrine d'icelle, sont heretiques. Mais par quelle raison prouuent-ils qu'ils ayent la vraye Eglise? Ils alleguent des histoires anciennes, ce qui a esté autre fois en Italie, en Espagne & en la Gaule, & qu'ils sont descendus de ces saincts personnages, qui ont esté les premiers fondateurs des Eglises en tous ces pays-là, & qui ont enduré mort & passion pour la cõfirmation de leur doctrine. Pourtant que l'Eglise ayant ainsi esté cõsacrée entre eux, tant par les dons spirituels de Dieu, que par le sang des saincts Martyrs, a esté conseruée par succession perpetuelle des Euesques, à ce qu'elle ne decheust pas. Ils alleguent combien Irenée, Tertullien, Origene & sainct Augustin, & les autres anciens Docteurs ont estimé ceste succession. toutesfois qui conque me voudra prester l'aureille, ie luy monstreray clairement combien toutes ces allegations sont friuoles. I'exhorteroye aussi bien ceux qui les mettẽt en auãt, d'appliquer leurs esprits à ce que ie leur diray, si ie pensoye profiter quelque chose par les enseigner. mais pource que sans auoir aucun esgard à la verité, ils ne cherchent autre chose qu'à maintenir leur profit particulier: ie parleray seulemẽt pour les bons, & ceux qui ont desir de cognoistre la verité, & leur monstreray cõment ils se pourront despescher de toutes ces cauillations. Premierement ie demãde à nos aduersaires, pourquoy c'est qu'ils ne nous mettent en auant l'Afrique, l'Egypte & toute l'Asie. Il n'y a autre cause, sinon d'autant que ceste succession des Euesques y est faillie, par le moyen de laquelle ils se vantent que l'Eglise a esté conseruée entre eux. Ils reuiennent donc à ce poinct-là, qu'ils ont la vraye Eglise, d'autant que iamais elle n'a esté destituée d'Euesques, depuis qu'elle a commencé

mencé d'eſtre, veu que les vns ont ſuccedé aux autres par vn ordre perpetuel. Mais que ſera-ce, ſi ie leur allegue d'autre coſté la Grece? Ie leur demande donc derechef, pourquoy c'eſt qu'ils diſent que l'Egliſe eſt perie en Grece: entre leſquels ceſte ſucceſsion, laquelle ſelon leur fantaſie eſt le ſeul moyẽ de cõſeruer l'Egliſe, n'a iamais ceſſé, mais a touſiours duré ſans interruption? Ils ſont les Grecs ſchiſmatiques. A quel tiltre? Pourtant, diſent-ils, qu'en ſe reuoltant du ſainct ſiege Apoſtolique de Rome, ils ont perdu leur priuilege. Mais quoy? ceux qui ſe reuoltent de Ieſus Chriſt, ne meritent-ils pas beaucoup plus de le perdre? De là il s'enſuit, que la couuerture qu'ils pretendent de leur ſucceſsion, eſt vaine: ſinõ qu'ils retiennent la verité de Ieſus Chriſt en ſon entier, ſelon qu'ils l'ont receue des Peres.

3 Ainſi il appert que les defenſeurs de l'egliſe Romaine ne pretendent auiourdhuy autre choſe que ce qu'amenoyent anciẽnement les Iuifs, quand les Prophetes de Dieu les redarguoyent d'aueuglement, d'impieté & idolatrie. Car comme iceux ſe vantoyent du Temple, des ceremonies & de l'eſtat de preſtriſe, auſquelles choſes ils penſoyent que l'Egliſe fuſt ſituée: pareillement ceux-cy, au lieu de l'Egliſe nous mettent en auant ie ne ſay quelles maſques, leſquelles ſouuent peuuent eſtre où l'Egliſe ne ſera point, & ſans leſquelles l'Egliſe peut tresbien cõſiſter. Pourtãt il ne me faut vſer d'autre argument pour les repouſſer, q̃ de celuy dõt vſoit Ieremie pour abattre ceſte vaine cõfiance des Iuifs: aſſauoir qu'ils ne ſeglorifient point en parolles de meſſonge, diſant, C'eſt le tẽple du Seigneur, c'eſt le tẽple du Seigneur, c'eſt le tẽple du Seigneur. Car Dieu ne recognoit point pour ſon tẽple, vn lieu où ſa parolle ne ſoit ouye & honnorée. Pour ceſte cauſe, combiẽ que la gloire de Dieu fuſt anciennement au temple entre les Cherubins, & qu'il euſt promis d'auoir là ſon ſiege perpetuel: neantmoins quand les ſacrificateurs eurent corrompu ſon ſeruice par ſuperſtitions, il s'en departit, & laiſſa le lieu ſans aucune gloire. Si ce temple-là, lequel ſembloit aduis eſtre dedié à vne perpetuelle reſidẽce de Dieu, a peu eſtre abandonné de luy & deuenir profane: il ne nous faut point imaginer que Dieu ſoit tellement attaché aux lieux ou aux perſonnes, ou lié à des ceremonies externes, qu'il ſoit comme contrainct de demeurer auec ceux qui ont ſeulement le tiltre & apparence d'Egliſe. Et c'eſt le combat qu'a S. Paul en l'epiſtre aux Romains, depuis le neufieme chapitre iuſques au douzieme. Car cela troubloit fort les conſciences infirmes, que les Iuifs, qui ſembloyent eſtre le peuple de Dieu, non ſeulement reiettoyent l'Euangile, mais auſsi le perſecutoyent. Pourtant apres auoir traité la doctrine, il reſpond à ceſte difficulté, en niant que les Iuifs qui eſtoyent ennemis de la verité, fuſſent l'Egliſe: combien que rien ne leur defailliſt de tout ce qui eſt requis en apparence exterieure. & n'allegue autre raiſon que ceſte-là, pource qu'ils ne reçoyuent point Ieſus Chriſt. Il parle encore plus expreſſement en l'epiſtre aux Galates, où en faiſant cõparaiſon d'Iſaac auec Iſmael: il dit que pluſieurs occupẽt lieu en l'Egliſe, auſquels toutesfois l'heritage n'appartient point, pource qu'ils nont point eſté engẽdrez d'vne mere franche & libre. Et de là il deſcend à mettre en auant deux Ieruſalem oppoſites l'vne à l'autre: pource que comme la Loy a eſté publiée en la montagne de Sinai & l'Euangile eſt ſorti de Ieruſalem, auſsi pluſieurs eſtans nais & nourris en doctrine ſeruile, ſe vantent hardiment d'eſtre enfans de Dieu & de l'Egliſe: meſmes n'eſtans que ſemẽce baſtarde, meſpriſent les vrais enfans de Dieu & legitimes. Or quãt à nous, puis qu'il a eſté vne fois prononcé du ciel, Que la chambriere ſoit exterminée auec ſes enfans: eſtãs munis de ce decret inuiolable, foullõs aux pieds toutes leurs ſottes vãteries. Car s'ils s'enorgueilliſſent en leur profeſsion externe, Iſmael de ſon coſté eſtoit circõci: s'ils ſe fondẽt ſur l'ancieneté, il eſtoit premier nay de la maiſon d'Abraham: nous voyons toutesfois qu'il en eſt retranché. Si on demande la cauſe, S. Paul nous l'aſsigne: c'eſt que nous ne deuons reputer pour droits enfans de Dieu, ſinon ceux qui ſont engendrez de la pure ſemence de la Parolle, pour les rendre legitimes. Selon ceſte raiſon, Dieu declaire qu'il n'eſt nullement obligé aux meſchans ſacrificateurs: veu qu'il auoit faict paction auec leur pere Leui, qu'il luy ſeruiroit d'Ange ou meſſager. Meſmes il retourne contre eux leur fauſſe gloire, en laquelle ils s'eſleuoyent contre les Prophetes: c'eſt que la dignité de preſtriſe doit eſtre ſingulierement priſée & honnorée. ce qu'il leur confeſſe volontiers: mais c'eſt pour rendre leur cauſe tant pire, veu qu'il eſt preſt de garder fidelemẽt ce qu'il a promis de ſon coſté. mais eux n'en tiennẽt cõte: & ainſi meritent par leur deſloyauté d'eſtre reiettez. Voyla que vaut la ſucceſsion des peres aux enfans, s'il n'y a vn train continuel, & conformité qui monſtre que les ſucceſſeurs enſuyuent ceux qui les ont precedez. Quand cela n'y eſt point, il faut que ceux qui ſeront conuaincus de s'eſtre abaſtardis de leur origine, ſoyent deboutez de tout honneur: ſinon qu'on vueille donner le tiltre & l'authorité de l'Egliſe à la ſynagogue ſi peruerſe & meſchante comme elle eſtoit du temps de Ieſus Chriſt, ſous ombre que

Iere. 7. a. 4

Exec. 10 a. 4

Gal. 4. c. 22

Geneſ. 21. a. 10

Caiphe auoit ſuccedé à beaucoup de bons ſacrificateurs, meſmes que depuis Aaron iuſqu'à luy la ſucceſsion auoit perſeueré. Or tant s'en faut que cela ait lieu, que meſmes aux gouuernemens terreſtres il ne ſeroit point ſupportable. Comme il n'y a nul propos de dire que la tyrannie de Caligula, Neron, Heliogabale & leurs ſemblables, ſoit le vray eſtat de la cité de Romme: pource qu'ils ont ſuccedé aux bons gouuerneurs qui eſtoyent eſtablis par le peuple. Sur tout il n'y a rien plus friuole, que d'amener pour le regime de l'Egliſe la ſucceſsion des perſonnes, en oubliant la doctrine. Et meſmes les ſainctes Docteurs, leſquels ces canailles nous obiectent fauſſement, n'ont rien moins pretendu que de vouloir prouuer qu'il y euſt droit hereditaire d'Egliſe par tout où les Eueſques ont ſuccedé les vns aux autres. Mais pource que c'eſtoit vne choſe notoire & ſans doute, que depuis l'aage des Apoſtres iuſques à leur temps il ne s'eſtoit fait nul changement de doctrine ny à Romme, ny aux autres villes: ils prennent cecy comme vn principe ſuffiſant à renuerſer tous erreurs qui s'eſtoyent eſleuez de nouueau: c'eſt qu'ils eſtoyent repugnans à la verité, laquelle auoit eſté conſtamment gardée & maintenue d'vn commun accord depuis le temps des Apoſtres. Ces brouillons donc ne profiteront rien, en fardant leur ſynagogue du tiltre d'Egliſe. De noſtre part ce nom nous eſt honnorable: mais il eſt queſtion de diſtinguer & ſauoir que c'eſt d'Egliſe. En quoy non ſeulement ils ſe trouuent empeſchez, mais plongez en leur bourbier: pource qu'au lieu de la ſaincte Eſpouſe de Ieſus Chriſt ils nous ſuppoſent vne paillarde puante & infecte. Or afin qu'vn tel deſguiſement ne nous trompe, ayons memoire de ceſt aduertiſſement de ſainct Auguſtin entre beaucoup d'autres: c'eſt qu'il dit que l'Egliſe eſt quelque fois obſcurcie, & comme enueloppée de groſſes nuées & eſpeſſes, ſous multitude de ſcandales: quelque fois elle apparoiſt libre & tranquille: quelque fois elle eſt troublée & couuerte de grans flots d'afflictions & tétations. Et puis il produit pour exemple, que ſouuent ceux qui eſtoyent les plus fermes colomnes, eſtoyent bannis pour la foy, ou bien ſe tenoyent cachez çà & là en regions eſcartées.

Ad Vincent. Epi. 48

4 Semblablement auiourdhuy les defenſeurs du ſiege Romain nous importunent, & eſtonnent les rudes & ignorans du nom de l'Egliſe: comme ainſi ſoit que Ieſus Chriſt n'ait point de plus grans ennemis que le Pape & tous les ſiens. Combien donc qu'ils nous allegnent le temple, la preſtriſe & toutes autres telles maſques: cela ne nous doit point eſmouuoir pour nous faire conceder qu'il y ait Egliſe où il n'y apparoiſt point de parolle de Dieu: car voicy vne enſeigne perpetuelle, de laquelle le Seigneur a marqué les fiés: Qui eſt de la verité, dit-il, il oit ma voix. Item, Ie ſuis le bon paſteur. ie cognoy mes brebiz, & elles me cognoiſſent. Mes brebiz oyent ma voix, & ie les recognoy, & elles me ſuyuent. Or vn peu auparauant il auoit dit que les brebiz ſuyuent leur paſteur, d'autant qu'elles cognoiſſent ſa voix: qu'elles ne ſuyuent point vn eſtrangier, mais qu'elles s'enfuyent arriere, pource qu'elles ne cognoiſſent point la voix des eſtrangiers. Pourquoy donc errons-nous à noſtre eſcient en cerchant l'Egliſe, veu que Ieſus Chriſt nous en a donné vne marque qui n'eſt point douteuſe? Laquelle ne nous peut tromper par tout où nous la verrons, qu'elle ne nous rende certains que là il y a Egliſe: comme par tout où elle n'eſt point, il n'y peut rien auoir qui nous donne vraye ſignification d'Egliſe. Car ſainct Paul dit que l'Egliſe eſt fondée, non point ſur l'opinion des hommes, non point ſur la preſtriſe, mais ſur la doctrine des Prophetes & des Apoſtres. Qui plus eſt, il nous faut diſcerner Ieruſalem de Babylone: l'Egliſe de Dieu, de la congregation des infideles & meſchans, par la ſeule difference que Ieſus Chriſt y a miſe, en diſant que celuy qui eſt de Dieu, oit la parolle de Dieu: au contraire, que celuy qui ne la veut point ouyr, n'eſt point de Dieu. Et ſomme, puis que l'Egliſe eſt le regne de Chriſt, & qu'il eſt ainſi que Ieſus Chriſt ne regne que par ſa parolle: qui eſt-ce qui doutera que ce ne ſoyent parolles de menſonge, quand on veut faire accroire que le regne de Ieſus Chriſt eſt où ſon ſceptre n'eſt point? c'eſt à dire ceſte ſaincte parolle par laquelle ſeule il gouuerne.

Iean 18. g. 37
Iean 10. b 14
Au meſme a. 4
Ephe. 2. d 20
Iean 8. f. 47

5 Touchant ce qu'ils nous accuſent d'hereſie & de ſchiſme, pource que nous preſchons vne doctrine diuerſe de la leur, & n'obeiſſons point à leurs loix & ſtatuts, & auons noz aſſemblées à part, tant pour faire les prieres publiques que pour adminiſtrer les Sacremens: c'eſt bien vne grieue accuſation, mais elle n'a point meſtier de longue defenſe. On appelle heretiques & ſchiſmatiques ceux qui en faiſant vn diuorce en l'Egliſe, rompent l'vnion d'icelle. Or ceſte vnion conſiſte en deux liens, aſſauoir qu'il y ait accord en ſaine doctrine, & qu'il y ait charité fraternelle. Pour laquelle raiſon S. Auguſtin diſtingue entre les heretiques & ſchiſmatiques, diſant q les premiers ſont ceux qui corrõpent la pure verité par fauſſe doctrine: les ſecons, ſont ceux qui ſe ſeparẽt de la cõpagnie des fideles, cõbien qu'ils ayent autrement cõuenance auec eux en la foy. Mais il faut auſsi noter ce poinct, que la cõionction

Li. quæſt. Euan. ſecundum Matth.

que

que nous deuons auoir en charité, depend tellement de l'vnité de foy, que ceſte-cy en eſt le fondement, la fin & la reigle d'icelle. Pourtant qu'il nous ſouuienne, que quand l'vnité de l'Egliſe nous eſt recommandée de Dieu, par cela n'eſt entendu autre choſe, ſinon que comme nous cõuenons, quant à la doctrine, en Ieſus Chriſt, auſsi qu'en luy noz affections ſoyẽt conioinctes en bon amour. Pourtant ſainct Paul nous exhortant à vnion, prend pour ſon fondement, qu'il n'y a qu'vn Dieu, vne foy, & vn Bapteſme. Et meſme là où il nous enſeigne d'eſtre d'accord tant en doctrine qu'en volontez, il adiouſte quant & quant que ceſt la ſoit en Ieſus Chriſt: ſignifiant que tout accord qui ſe fait hors la parolle de Dieu, eſt vne faction d'infideles, & non point conſentement de fideles. Ephe. 4. a 5. Philip. 2. a. 2. & 5.

6 Sainct Cyprien ſemblablement, en ſuyuant ſainct Paul, proteſte que la ſource de toute l'vnité de l'Egliſe eſt en cela, que Ieſus Chriſt ſoit ſeul Eueſque. Puis il adiouſte conſequemment qu'il n'y a qu'vne ſeule Egliſe, laquelle eſt eſpandue au long & au large: comme il y a pluſieurs rayons du ſoleil, mais la clairté n'eſt qu'vne: & en vn arbre il y a beaucoup de branches, mais il n'y a qu'vn tronc qui eſt appuyé ſur ſa racine: & d'vne ſeule fontaine decoulent pluſieurs ruiſſeaux, qui n'empeſchent point toutesfois que l'vnité ne demeure en la ſource. Qu'on ſepare les rayons du corps du ſoleil, l'vnité qui eſt là ne ſouffre aucune diuiſion. qu'on coupe la branche d'vn arbre, & elle ſechera. ainſi l'Egliſe eſtant illuminée de la clairté de Dieu, eſt eſpandue par tout le monde. Neantmoins il y a vne ſeule clairté qui s'eſtend par tout, & l'vnité du corps n'eſt point ſeparée. Apres auoir dit cela, il conclud que toutes hereſies & ſchiſmes prouiennent de ce qu'on ne ſe retourne point à la ſource de verité, qu'on ne cherche point le Chef, & qu'on ne regarde point la doctrine du Maiſtre celeſte. Maintenant que les aduocats du Pape crient que nous ſommes heretiques, d'autant que nous auons abandonné leur Egliſe: comme ainſi ſoit que la ſeule cauſe de l'abandonner ait eſté pource qu'on n'y ſouffre nullement que la verité y ſoit preſchée. Ie laiſſe cela encore, qu'ils nous en ont chaſſé auec leur fouldre d'excommunication: laquelle ſeule raiſon neantmoins eſt ſufiiſante pour nous abſoudre, ſinon qu'ils veuillent condamner les Apoſtres comme ſchiſmatiques auec nous, veu que la cauſe eſt ſemblable. Ie dy que Ieſus Chriſt a predit à ſes Apoſtres, qu'on les ietteroit hors des Synagogues à cauſe de ſon nom. Or ces Synagogues-là eſtoyent reputées vrayes Egliſes & legitimes pour le temps. Puis donc qu'il appert que nous auons eſté iettez hors de l'egliſe du Pape, & que ſommes preſts de mõſtrer que cela nous eſt aduenu pour le nom de Chriſt, il faut enquerir de la cauſe deuant qu'on determine rien de nous en vne part ou en l'autre. Mais encore ie leur quitte ce poinct là, s'ils veulent: car il me ſuffit bien de ceſte raiſon, qu'il nous eſtoit neceſſaire de nous eſloigner d'eux pour approcher de Chriſt. De ſimplicitate prælatorum. Iean 16. a 2.

7 Mais il apparoiſtra encore plus euidemment en quelle reputation nous doyuent eſtre toutes les egliſes, leſquelles ſont ſuiettes à la tyrannie du Pape, en les accomparãt auec l'Egliſe ancienne d'Iſrael, ſelon qu'elle nous eſt deſcrite par les Prophetes. Lors que les Iuifs & les Iſraelites gardoyent purement l'alliance de Dieu, il y auoit vraye Egliſe entre eux: d'autant que par la grace de Dieu ils auoyẽt les choſes auſquelles conſiſte la vraye Egliſe: ils auoyẽt la doctrine de verité comprinſe en la Loy, laquelle eſtoit preſchée par les Sacrificateurs & Prophetes. Ils eſtoyent receus en l'Egliſe par le ſigne de la Circonciſion. Les autres Sacremens leur eſtoyent exercices pour les confermer en la foy. Pour ce temps-là il n'y a doute que toutes les ſouãges dont noſtre Seigneur a honnoré ſon Egliſe, ne leur appartinſent. Mais depuis qu'en declinant de la Loy de Dieu ils ſe deſtournerent à idolatrie & ſuperſtition, ils furent priuez en partie d'vne telle dignité. Car qui oſeroit oſter le tiltre d'Egliſe à ceux auſquels Dieu a commis ſa parolle & l'vſage de ſes Sacremẽs? D'autrepart, qui oſeroit ſimplement & ſans nulle exception donner le nom d'Egliſe à vne aſſemblée, en laquelle la parolle de Dieu ſeroit apertement foullée aux pieds, & la predication de la verité, qui eſt la principale force & quaſi l'ame de l'Egliſe, ſeroit diſſipée?

8 Quoy donc dira quelcun: n'y a-il plus eu nulle portion d'Egliſe entre les Iuifs, depuis qu'ils ont decliné à idolatrie? La reſponſe eſt facile. Premierement ie dy qu'ils ne ſont pas trebuſchez du premier coup en extremité, mais ſont allez en decadence par certains degrez. Qu'ainſi ſoit, nous ne dirons point que la faute d'Iſrael & de Iuda fuſt egale, quãd ils cõmencerent premieremẽt à ſe deſtourner du pur ſeruice de Dieu. Quand Ieroboã forgea les veaux contre la defenſe expreſſe de Dieu, & print vn lieu pour ſacrifier, qu'il n'eſtoit pas licite de prendre, il corrompit du tout la religion en Iſrael. Les Iuifs ſe contaminerent par mauuaiſe vie & par opinions ſuperſtitieuſes, deuãt qu'auoir aucune idolatrie externe. Car cõbien que du tẽps de Roboam ils auoyent deſia introduit pluſieurs ceremonies peruerſes: toutesfois pource q̃ la doctrine de la Loy, que l'ordre de Preſtriſe & les ceremonies telles que Dieu les auoit inſtituées, demouroyent encore en Ieruſalem, les fideles auoyent

là vn eſtat paſſable d'Egliſe. En Iſrael, depuis Ieroboam iuſques au regne d'Achab, il n'y eut nul amendemẽt: meſme depuis ce temps-la ces choſes allerent de mal en pis. Ses ſucceſſeurs, iuſqu'à ce que le royaume fuſt deſtruit, furent en partie ſemblables à luy: & ceux qui vouloyent eſtre meilleurs, ſuyuoyent l'exemple de Ieroboam. Quoy qu'il ſoit, tous enſemble eſtoyent meſchans idolatres. En Iudée, il y eut beaucoup de changemens. car aucuns des Rois corrompoyent le ſeruice de Dieu par fauſſes ſuperſtitions: les autres s'efforçoyẽt de reformer les abus qui y eſtoyent ſuruenus. En la fin, les Preſtres meſmes pollurent le temple de Dieu d'idolatrie toute patente.

9 Maintenant que les Papiſtes nient s'ils peuuent, cõment qu'ils taſchent d'excuſer leurs vices, que l'eſtat de l'Egliſe ne ſoit auſsi corrompu & depraué entre eux, comme il a eſté au royaume d'Iſrael ſous Ieroboam. Or leur idolatrie eſt plus lourde beaucoup, & ne ſont point vne ſeule goutte plus purs en doctrine, voire s'ils n'y ſont plus impurs. Dieu m'eſt teſmoin, & auſsi ſeront tous ceux qui auront quelque droit iugemẽt, que ie n'amplifie rien en ceſt endroit: & la choſe auſsi le demonſtre. Or quand ils nous veulent contraindre à la cõmunion de leur egliſe, ils requierent deux choſes de nous. La premiere eſt, que nous communiquions à toutes leurs prieres, ſacremẽs & ceremonies. La ſeconde, que tout ce que Ieſus Chriſt attribue d'honneur, de puiſſance & iuriſdiction à ſon Egliſe, nous l'attribuyons à la leur. Quant au premier, ie cõfeſſe que les Prophetes qui ont eſté en Ieruſalem du tẽps que l'eſtat public eſtoit deſia là fort depraué, n'ont point ſacrifié à part, & n'ont point fait des aſſemblées ſeparées des autres, pour prier. Car ils auoyent le commandement de Dieu, par lequel il leur eſtoit ordonné de venir au temple de Solomon. Ils ſauoyent que les Preſtres Leuitiques, combien qu'ils fuſſent indignes d'vn tel office, neãtmoins pource qu'ils auoyent eſté ordonnez de Dieu, & n'eſtoyent point encore depoſez, deuoyent eſtre reconguus pour miniſtres legitimes, ayans le degré de preſtriſe. Dauantage, ce qui eſt le principal poinct de noſtre diſpute, on ne les cõtraignoit à nulle façõ de faire ſuperſtitieuſe. Qui plus eſt, ils ne faiſoyẽt rien qui ne fuſt inſtitué de Dieu. Entre les Papiſtes, qu'eſt-ce qu'il y a de ſemblable? Car à grand' peine nous pouuõs nous aſſembler vne fois auec eux, qu'il ne nous faille cõtaminer en idolatrie manifeſte. Certes le principal lien de la cõmunion qu'on peut auoir auec eux, eſt en la Meſſe, laquelle nous reiettõs comme vn ſacrilege extreme. Si c'eſt à tort ou à droit, nous le verrons en vn autre lieu. Pour le preſent ce m'eſt aſſez de mõſtrer que nous auons en ceſt endroit vne autre cauſe que n'ont pas eu les Prophetes, leſquels n'eſtoyent contrains de voir ou faire aucunes ceremonies, ſinon inſtituées de Dieu, ia ſoit qu'ils ſacrifiaſſent auec les meſchans. Si donc nous voulons auoir vn exemple du tout ſemblable, il le faut prendre du royaume d'Iſrael. Selon l'ordonnance de Ieroboam, la Circonciſion y eſtoit obſeruée, on y faiſoit les ſacrifices, on y tenoit la Loy pour ſaincte, on y inuoquoit le Dieu qui auoit eſté adoré par les Peres: toutesfois à cauſe des ceremonies controuuées & forgées contre la defenſe de Dieu, tout ce qui s'y faiſoit eſtoit reprouué comme damnable. Qu'on m'allegue vn ſeul Prophete, ou quelque autre fidele, qui ait iamais adoré ou ſacrifié en Bethel. Ils n'auoyent garde: car ils ſauoyent bien qu'ils ne le pouuoyẽt faire, ſans ſe ſouiller en quelque ſacrilege. Nous auons donc que la cõmunion de l'Egliſe ne ſe doit point eſtendre iuſques là, que quand vne Egliſe declineroit à des façons de ſeruir Dieu vicieuſes & profanes, il la faille enſuiure.

Exod. 29 b. 9

1. Rois 12 g. 31

10 Mais nous auons encore meilleure cauſe de leur reſiſter quant à l'autre poinct. Car entant qu'il eſt dit qu'il nous faut porter reuerence à l'Egliſe, luy donner authorité, receuoir ſes admonitions, eſtre ſuiets à ſon iugement, s'accorder du tout à icelle: ſelon ceſte conſideration nous ne pouuons point octroyer le nom d'Egliſe aux Papiſtes, qu'il ne nous ſoit neceſſaire de leur rendre ſubiection & obeiſſance. Toutesfois ie leur octroyeray volontiers ce que les Prophetes ont dõné aux Iuifs & Iſraelites de leur temps, quand les choſes y eſtoyent en ſemblable eſtat ou meilleur. Or nous voyõs que les Prophetes crient par tout, que les aſſemblées d'iceux ſont cõuenticules profanes, auec leſquelles il ne ſeroit non plus licite de conſentir que de renoncer Dieu. Et de fait, ſi telles aſſemblées euſſent eſté Egliſes, il s'enſuyuroit qu'Elie, Michée & les autres Prophetes ſemblables d'Iſrael, euſſent eſté eſtrages de l'Egliſe: ſemblablemẽt en Iudée, Iſaïe, Ieremie, Oſée & les autres, leſquels eſtoyẽt en plus grande execration, tant aux Prophetes & Preſtres de leur temps qu'au commun peuple, que s'ils euſſent eſté Payens. Semblablement ſi telles aſſemblées euſſent eſté Egliſes, il s'enſuyuroit que l'Egliſe de Dieu ne ſeroit point colomne de verité, mais firmament de menſonge: & ne ſeroit point le ſanctuaire de Dieu, mais vn receptacle d'idoles. Il conuenoit donc aux Prophetes, de n'auoir nul conſentement auec telles aſſemblées, veu que c'euſt eſté vne conſpiration meſchante contre Dieu. Par meſme raiſon ſi quelcun recognoiſt pour Egliſes les aſſemblées qui ſont ſous la tyrannie du Pape, leſquelles ſont

Iſa. 1. d. 14

1. Tim. 3. d. 15

contaminées d'idolatrie, de diuerses superstitions & de meschante doctrine, pensant qu'il faille persister en leur cõunion, iusques à consentir à leur doctrine, cestuy-la erre grandement. Car si ce sont Egliſes, elles ont la puiſſance des clefs. or les clefs ſont conioinctes d'vn lien perpetuel auec la Parolle, laquelle en eſt exterminée. Item, ſi ce ſont Egliſes, ceſte promeſſe de Ieſus Chriſt leur appartient, que tout ce qu'ils auront lié en terre ſera lié au ciel, &c. Or tous ceux qui font profeſsion ſans feintiſe d'eſtre ſeruiteurs de Ieſus Chriſt, en ſont reiettez, parquoy ou la promeſſe de Ieſus Chriſt ſeroit vaine, ou ce ne ſont point Egliſes: au moins ſelon ceſte conſideration. Finalement au lieu d'y auoir le miniſtere de la Parolle, on n'y a que des eſcoles d'impieté, & vn abyſme de toutes eſpeces d'erreur. Parquoy encore ne ſont ce point Egliſes quant à ce regard, où il n'y reſtera nulle marque, par laquel le les ſainctes aſſemblées des fideles ſoyent diſcernées des connenticules des Turcs. *Matt. 6. c. 19, & 18. c. 18 Iean 20. c. 23*

11 Toutesfois comme il y auoit encore pour lors quelques prerogatiues appartenantes à l'Egliſe, qui reſtoyent aux Iuifs: auſsi nous ne nions pas q̃ les Papiſtes auiourdhuy n'ayẽt quelques traces qui leur ſont demeurées par la grace de Dieu, de la diſsipation de l'Egliſe. Dieu auoit vne fois fait ſon alliãce auec les Iuifs, laquelle perſiſtoit entre eux: eſtãt pluſtoſt appuyée en ſa propre fermeté, que pource qu'elle fuſt obſeruée d'eux. Qui plus eſt, leur impieté eſtoit cõme vn empeſchement, lequel il falloit qu'elle ſurmontaſt. Pourtant combien que par leur deſloyauté ils meritoyent bien que Dieu retiraſt ſon alliance d'eux: neantmoins ſelon qu'il eſt conſtant & ferme à exercer ſa bõté, il continuoit touſiours de maintenir ſa promeſſe entre eux. Ainſi la circonciſion ne pouuoit tellement eſtre ſouillée de leurs mains impures, qu'elle ne fuſt touſiours ſigne & ſacrement de l'alliance de Dieu. Et pour ceſte raiſon Dieu appelloit les enfans qui naiſſoyẽt de ce peuple-la, Siẽs: leſquels n'euſſent de rien appartenu à luy, ſinon par vne benediction ſpeciale. En ceſte maniere, d'autant qu'il a mis vne fois ſon alliance en France, en Italie, en l'Alemagne & autres pays: combien q̃ tout ait eſté apres oppreſſé par la tyrannie de l'Antechriſt: neãtmoins afin que ſon alliãce y demeuraſt inuiolable, il a voulu que le Bapteſme y ſoit demeuré pour teſmoignage d'icelle alliance: lequel d'autant qu'il eſt ordonné & conſacré de ſa bouche, retient ſa vertu maugré l'impieté des hommes. Semblablement il a fait par ſa prouidẽce, qu'il y demeuraſt auſsi d'autres reliques, afin que l'Egliſe ne periſt point du tout. Et comme aucunesfois les baſtimens ſont demolis en telle ſorte, que les fondemens demeurent & quelques apparences de la ruine: auſsi noſtre Seigneur n'a point permis que ſon Egliſe fuſt tellement raſée ou deſtruite par l'Antechriſt, qu'il n'y demeuraſt rien de l'edifice. Et combien que pour ſe venger de l'ingratitude des hõmes qui auoyent meſpriſé ſa parolle, il ait permis qu'il ſe fiſt vne horrible ruine: toutesfois il a voulu qu'il y demeuraſt encore quelque portiõ de reſte, pour monument & enſeigne que le tout n'eſtoit point aboly. *Exo. 16. c. 20*

12 Pourtant quand nous refuſons d'octroyer ſimplement aux Papiſtes le tiltre d'Egliſe, nous ne leur nions pas du tout qu'ils n'ayent quelques Egliſes entre eux: mais nous cõtendons ſeulement du vray eſtat de l'Egliſe, qui emporte cõmunion tant en doctrine, qu'en tout ce qui appartient à la profeſsion de noſtre Chreſtienté. Daniel & ſainct Paul ont predit que l'Antechriſt ſeroit aſsis au temple de Dieu. nous diſons que le Pape eſt le capitaine de ce regne maudit & execrable, pour le moins en l'Egliſe Occidentale. Puis qu'il eſt dit que le ſiege de l'Antechriſt ſera au temple de Dieu: par cela il eſt ſignifié que ſon regne ſera tel, qu'il n'abolira point le nom de Chriſt ne de ſon Egliſe. De là il appert que nous ne nions point que les Egliſes, ſur leſquelles il domine par ſa tyrannie, ne demeurent Egliſes: mais nous diſons qu'il les a profanées par ſon impieté, qu'il les a affligées par ſa domination inhumaine, qu'il les a empoiſonnées de fauſſes & meſchantes doctrines, & quaſi miſes à la mort: tellement que Ieſus Chriſt y eſt à demy enſeuely, l'Euangile y eſt ſuffoqué, la Chreſtienté y eſt exterminée, le ſeruice de Dieu y eſt preſque aboly. bref, tout y eſt ſi fort troublé, qu'il y apparoiſt pluſtoſt vne image de Babylon, que de la ſaincte cité de Dieu. Pour concluſion, ie dy que ce ſont Egliſes: premierement entant que Dieu y conſerue miraculeuſement les reliques de ſon peuple, combien qu'elles y ſoyent pourement diſperſées. Secondement, entant qu'il y reſte quelques marques de l'Egliſe: principalemẽt celles deſquel les la vertu ne peut eſtre abolie, ne par l'aſtuce du diable, ne par la malice des hõmes. Mais pource que de l'autre coſté, les marques que nous auons principalemẽt à regarder en ceſte diſpute, en ſont effacées: ie dy qu'il n'y a point droite apparence d'Egliſe, ny en chacun membre, ny en tout le corps. *Dan. 9. & 27 2. Theſ. 2 b. 4*

CHAP. III.

Des Docteurs & Miniſtres de l'Egliſe, de leur election & office.

MAINTENANT il nous faut traiter de l'ordre, selon lequel Dieu a voulu que son Eglise fust gouuernée. Car combien que luy seul doiue gouuerner & regir en son Eglise, & y auoir toute preéminence, & que son gouuernement & empire se doiue exercer par sa seule parolle: toutesfois pource qu'il n'habite point auec nous par presence visible, en sorte que nous puissions ouyr sa volonté de sa propre bouche, il vse en cela du seruice des hommes, les faisant comme ses lieutenans: non point pour leur resigner son honneur & superiorité, mais seulement pour faire son œuure par eux, tout ainsi qu'vn ouurier s'aide d'vn instrument. Ie suis contraint de reiterer ce que i'ay desia exposé cy dessus. Il est vray qu'il pourroit bien faire cela par soy-mesme, sans autre aide ny instrument, ou par ses Anges: mais il y a plusieurs causes pourquoy il aime mieux le faire par les hommes. Premierement en cela il declaire quelle amitié il nous porte, quand il choisist d'entre les hommes ceux qu'il veut faire ses ambassadeurs, qui ayent l'office de declairer sa volonté au monde, & qui mesmes representent sa personne: & en cela il approuue par effect, que ce n'est pas sans cause qu'il nous appelle si souuent ses temples, veu que par la bouche des hommes il parle à nous comme du ciel. Secondement, ce nous est vn tres-bon & vtile exercice à humilité, quand il nous accoustume à obeir à sa parolle, encore qu'elle nous soit prefchée par des hommes semblables à nous, voire mesmes quelque fois inferieurs en dignité. S'il parloit luy-mesme du ciel, ce ne seroit point de merueilles si tout le monde receuoit incontinent son dire en crainte & reuerence. car qui est-ce qui ne seroit estonné de sa puissance, quand il la verroit à l'œil? qui est-ce qui ne seroit effrayé au premier regard de sa maiesté? qui est-ce qui ne seroit confus, voyant sa clairté infinie? Mais quand vn homme de basse condition & de nulle authorité quant à sa personne, parle au nom de Dieu: nous declairons lors par bonne & certaine experience nostre humilité & l'honneur que nous portons à Dieu, si nous ne faisons nulle difficulté de nous rendre dociles à son ministre, combien qu'en sa personne il n'ait aucune excellence par dessus nous. Ainsi pour ceste raison semblablement Dieu cache le threfor de sa sagesse celeste en des vaisseaux fragiles de terre, pour experimenter tant mieux en quelle estime nous l'auons. Tiercement, il n'y auoit rien plus propre pour entretenir charité fraternelle entre nous, qu'en nous conioignant par ce lien, que l'vn soit ordonné Pasteur pour enseigner les autres, & qu'iceux reçoiuent doctrine & instruction de luy. Car si chacun auoit en soy tout ce qu'il luy faut, sans auoir affaire des autres: selon que nostre nature est orgueilleuse, chacun de nous mespriseroit ses prochains, & seroit aussi mespriſé d'eux. Pourtant Dieu a conioint son Eglise d'vn lien, lequel il voyoit estre le plus propre à conseruer vnité: assauoir quād il a cōmis le salut & vie eternelle aux hommes, afin qu'elle fust communiquée par leur mains aux autres. Et à cela regardoit sainct Paul en escriuant aux Ephesiens, quand il dit, Vous estes vn corps & vn esprit, comme vous estes appellez en vne mesme esperance de vostre vocation. Il n'y a qu'vn Seigneur, vne foy, vn Baptesme, vn Dieu & Pere de nous tous, qui est sur toutes choses, & espandu par tout, & habite en nous tous: mais à vn chacun de nous a esté donnée la grace, selon la mesure de la dōnation de Christ. Pourtāt il est dit, qu'estant monté en haut il a mené ses ennemis captifs, & a distribué dons aux hommes. Celuy qui est monté, estoit auparauant descendu: & est monté afin d'accomplir toutes choses. Pourtant il a ordonné les vns Apostres, les autres Prophetes, les autres Euangelistes, les autres Pasteurs & Docteurs, pour la reparation des saincts, pour l'œuure de l'administration, pour l'edifice du corps de Christ, iusques à ce que nous paruenions tous en vnité de foy, & de la cognoissance du Fils de Dieu, en aage parfaite: que nous ne soyons plus petis enfans pour estre esbranlez à tout vent de doctrine, mais que suyuans verité en dilection, nous croissions en celuy qui est le chef, assauoir Iesus Christ: auquel tout le corps estant conioinct par ses nerueures & liaisons, prend accroissement en charité, par la grace qui est suggerée selon la mesure d'vn chacun membre.

Matt. 26. 4. 11

Qu'on lise sur cela S Augustin. au liure 1. de la doctr. Chrest.

2. Cor. 4. b 7

Ephe. 4. a 4

Ephe. 4. b 10

Ephe. 4. c 12

2 Par ces parolles il signifie premierement que le ministere des hommes, duquel Dieu vse pour gouuerner son Eglise, est comme la ioincture des nerfs, pour vnir les fideles en vn corps. Secondement, il demonstre que l'Eglise ne se peut autrement maintenir en son entier, qu'en s'aidant de ces moyens, lesquels le Seigneur a institués pour la conseruation d'icelle: Iesus Christ, dit-il, est monté en haut pour accomplir ou remplir toutes choses. Or le moyen est qu'il dispense & distribue à son Eglise ses graces par ses seruiteurs, lesquels il a commis en ceſt office, & ausquels il a donné la faculté de s'en pouuoir acquitter: & mesme il se fait aucunement present à son Eglise par eux, donnant efficace à leur ministere par la vertu de son Esprit, à ce que leur labeur ne soit point vain. Voila donc comme la restauration des saincts se fait. Voila comme le corps de Christ est edifié, comme nous croissons du tou-

du tout en celuy qui eſt le chef, comme nous ſommes vnis entre nous, comme nous ſommes tous reduits à l'vnité de Chriſt : aſſauoir quand la prophetie a lieu entre nous, quand nous receuons les Apoſtres, quand nous ne meſpriſons point la doctrine laquelle nous eſt preſentée. Quiconque donc veut abolir vn tel ordre & telle eſpece de regime, ou bien le meſpriſe comme s'il n'eſtoit point neceſſaire: machine de diſsiper l'Egliſe, ou meſme de la ruiner du tout. car il n'y a ne la clarté du ſoleil, ne viande ne breuuage qui ſoit tant neceſſaire pour conſeruer la vie preſente, qu'eſt l'office d'Apoſtres & de Paſteurs, pour conſeruer l'Egliſe.

3 Pourtant i'ay deſia aduerti cy deſſus, que noſtre Seigneur a exalté la dignité de ceſt eſtat de toutes les louanges qu'il eſtoit poſsible, afin que nous l'ayons en eſtime comme vne choſe excellente deſſus toutes les autres. Quand il commande au Prophete de crier que les pieds des Euangeliſtes ſont beaux, & que leur aduenement eſt bien-heureux : quand il nomme les Apoſtres, La clairté du monde, & le ſel de la terre: par cela il denote qu'il fait vne ſinguliere grace aux hommes en leur enuoyãt des Docteurs. Finalement il ne pouuoit priſer plus hautement ceſt eſtat, qu'en diſant à ſes Apoſtres, Qui vous eſcoute, il m'eſcoute: & qui vous reiette, me reiette. mais il n'y a nul paſſage plus notable, qu'vn de ſainct Paul en la ſeconde Epiſtre aux Corinthiens, où il traite de propos deliberé ceſte queſtion. Il diſpute donc qu'il n'y a rien plus digne ne plus excellent en l'Egliſe, que le miniſtere de l'Euangile, d'autant qu'il eſt miniſtere de l'Eſprit, de ſalut & de vie eternelle. Toutes ces ſentences & les ſemblables reuiennent à vn but, c'eſt que nous n'ayons point en meſpris, & n'aneantiſsions point par noſtre nonchalance la façon de gouuerner l'Egliſe par le miniſtere des hommes, que Ieſus Chriſt a inſtitué pour durer à touſiours. Dauantage, il a declairé non ſeulement de parolles, mais auſsi par exemples, combien c'eſtoit vne choſe neceſſaire. Quand il voulut illuminer Corneille le Centenier plus pleinement en la cognoiſſance de l'Euangile, il luy enuoya vn Ange pour le renuoyer à ſainct Pierre. Quand il voulut appeller S. Paul à ſoy, & le receuoir en ſon Egliſe, il parla à luy de ſa propre bouche: neãtmoins il le renuoya à vn hõme mortel, pour receuoir la doctrine de ſalut & le ſacrement de Bapteſme. Si cela ne s'eſt point fait temerairement, qu'vn Ange, qui eſt autrement meſſagier de Dieu, ſe ſoit deporté d'annoncer l'Euangile, mais ait enuoyé querir vn homme pour ce faire: que Ieſus Chriſt, qui eſt le Maiſtre vnique des fideles, au lieu d'enſeigner ſainct Paul, l'ait renuoyé à l'eſcole d'vn hõme: ſainct Paul, di-ie, lequel il vouloit ruir au troiſieme ciel, pour luy reueler des ſecrets admirables : qui eſt-ce qui oſera maintenant meſpriſer le miniſtere humain, ou le laiſſer là cõme ſuperflu, veu que noſtre Seigneur en a tellement approuué l'vſage & la neceſsité?

Eſa. 52. b. 7
Matth. 5. b. 13. 14
Luc. 10. c. 16
2. Cor. 3. c. 9. & 4. b. 6
Act. 10. a. 3
Act. 9. a. 6
2. Cor. 12 a. 2

4 Touchant de ceux qui doyuent preſider en l'Egliſe, pour la regir ſelon l'ordonnance de Chriſt, ſainct Paul met en premier lieu les Apoſtres, puis les Prophetes, tiercement les Euangeliſtes, apres les Paſteurs, finalemẽt les Docteurs. Mais de tous ceux-là il y en a deux, deſquels l'office eſt ordinaire en l'Egliſe Chreſtienne: les autres ont eſté ſuſcitez par la grace de Dieu du commencement, c'eſt à dire quand l'Euangile commença d'eſtre preſché. combien que quelque fois encore il en ſuſcite quand la neceſsité le requiert. Si on demande quel eſt l'office des Apoſtres, il appert par ce commandement qui leur fut fait : Allez, preſchez l'Euangile à toute creature. Il ne leur aſsigne point certaines bornes à vn chacun, mais il leur donne charge de reduire tout le monde en ſon obeiſſance: afin qu'en ſemant l'Euangile par tout où ils pourront, ils exaltent ſon regne en toutes nations. Parquoy ſainct Paul voulant approuuer ſon Apoſtolat, ne dit point qu'il ait acquis quelque certaine ville à Ieſus Chriſt: mais qu'il a çà & là publié l'Euangile : & qu'il n'a point baſty ſur le fondement des autres, mais qu'il a planté des Egliſes où le nom du Seigneur Ieſus n'auoit point eſté ouy. Les Apoſtres donc ont eſté enuoyez pour reduire le monde de la diſsipation où il eſtoit, en l'obeiſſance de Dieu, & edifier par tout ſon regne par la predication de l'Euangile : ou bien ſi quelcun l'ayme mieux ainſi, pour faire les fondemens de l'Egliſe par tout le monde, comme par les premiers & principaux maiſtres de l'edifice. Sainct Paul appelle Prophetes, non pas en commun tous expoſiteurs de la volonté de Dieu, mais ceux qui auoyent quelque ſinguliere reuelation par deſſus les autres. Or il n'y en a point de noſtre temps, ou bien ils ne ſont pas cogneus comme alors. Par le nom d'Euangeliſtes, i'entens ceux qui auoyent vn office prochain à celuy des Apoſtres, combien qu'ils fuſſent inferieurs en dignité, comme ont eſté Luc, Timothée, Tite & les autres ſemblables. Poſsible que nous pourrons auſsi bien mettre en ce reng les ſeptante diſciples que Ieſus Chriſt eſleut pour eſtre en ſecond degré apres ſes Apoſtres. Si on reçoit ceſte interpretation, comme ie penſe que c'eſt le vray ſens de ſainct Paul, ces trois offices n'ont pas eſté ordonnez pour eſtre perpetuels en l'Egliſe, mais ſeulement pour le temps qu'il falloit dreſſer

Ephe. 4. b. 11
Marc 16. c. 15
Rom. 15. d. 19. & e. 20
Ephes. 4. b. 11
Luc 10. a. 1

les Egliſes où il n'y en auoit point : ou bien qu'il falloit annoncer Ieſus Chriſt aux Iuifs, afin de les amener à luy comme à leur Redempteur. combien que ie ne nie pas que Dieu n'ait encore ſuſcité des Apoſtres puis apres, ou bien des Euangeliſtes en leur lieu, comme nous voyons qu'il a eſté fait de noſtre temps. Car il eſtoit meſtier qu'il y en euſt de tels pour reduire au droit chemin le poure peuple, qui s'eſtoit deſtourné apres l'Antechriſt. neantmoins ie dy que c'eſt vn office extraordinaire, pource qu'il n'a point de lieu où les Egliſes ſont deuement ordonnées. S'enſuyuent les Docteurs & les Paſteurs, deſquels l'Egliſe ne ſe peut iamais paſſer. Or ie penſe que c'eſt la difference entre ces deux eſpeces, que les Docteurs n'ont point charge de la diſcipline, ne d'adminiſtrer les Sacremens, ne de faire les exhortations & remonſtrances: mais ſeulement d'expoſer l'Eſcriture, afin qu'il y ait touſiours ſaine doctrine & pure conſeruée en l'Egliſe. Or la charge des Paſteurs s'eſtend à toutes ces choſes.

5 Nous auons maintenant quels ont eſté les offices ordonnez à vn temps pour le regime de l'Egliſe, & quels ont eſté ceux qui ont deu durer à touſiours. Si nous voulons conioindre les Euangeliſtes auec les Apoſtres, pour en faire vne ſeule eſpece : il nous reſtera deux couples correſpondantes l'vne à l'autre. car telle ſimilitude qu'ont les Docteurs auec les Prophetes, eſt des Apoſtres auec les Paſteurs. L'office des Prophetes a eſté plus excellent, à cauſe du don ſingulier de reuelation qui leur eſtoit fait : mais l'office des Docteurs a du tout vne meſme fin, & s'exerce quaſi par vn meſme moyen. Ainſi, les douze Apoſtres que Ieſus Chriſt eſleut pour publier ſon Euangile par tout le monde, ont excedé tous les autres en dignité & en ordre. Car combien que ſelon la deduction du mot, tous miniſtres de l'Egliſe ſe peuuent nommer Apoſtres, d'autant qu'ils ſont enuoyez de Dieu, & ſont ſes meſſagiers: toutesfois pource qu'il eſtoit bien requis que la vocation de ceux qui deuoyét mettre en auant l'Euangile, du temps qu'il eſtoit nouueau, fuſt approuuée par certain teſmoignage: il conuenoit que ces douze-la qui auoyét telle commiſsion, & ſainct Paul qui a eſté puis apres adiouſté à leur compagnie, fuſſent ornez d'vn tiltre excellent par deſſus les autres. Sainct Paul fait bien ceſt honneur à Andronique & Iunie, de les nommer Apoſtres, voire excellens entre les autres: mais quand il veut parler proprement, il n'attribue ce nom qu'à ceux qui auoyent telle préeminence que nous auons dite: & tel eſt l'vſage cõmun de l'Eſcriture. Toutesfois les Paſteurs ont vne ſemblable charge qu'eſtoit celle des Apoſtres, excepté que chacun d'eux a ſon Egliſe limitée. Il eſt meſtier d'expoſer plus clairement que cela veut dire.

Luc 6. b. 13
Gal. 1. a. 1
Rom. 16. a. 7
Matt. 28. d. 19
Luc 22. b. 19

6 Noſtre Seigneur enuoyant ſes Apoſtres, leur commanda, comme dit a eſté, de preſcher l'Euangile, & de baptiſer tous croyans, en la remiſsion des pechez. Or auparauant il leur auoit ordonné de diſtribuer à ſon exemple le ſacrement de ſon corps & de ſon ſang. Voila vne loy inuiolable qui eſt impoſée à tous ceux qui ſe diſent ſucceſſeurs des Apoſtres, laquelle ils doyuent obſeruer à perpetuité: c'eſt de preſcher l'Euãgile & adminiſtrer les Sacremens. dõt ie conclu que ceux qui negligent l'vn & l'autre, fauſſement pretendent d'eſtre en l'eſtat Apoſtolique. Que dirons-nous des Paſteurs? Sainct Paul ne parle point de ſoy: mais d'eux treſtous, quand il dit, Qu'on nous eſtime comme ſeruiteurs de Chriſt, & diſpenſateurs des myſteres de Dieu. Item en vn autre paſſage, Il faut qu'vn Eueſque ſoit diligent obſeruateur de la doctrine de verité, afin qu'il puiſſe exhorter le peuple par ſaine doctrine, & redarguer tous contrediſans. De ces deux ſentences & des autres ſemblables, nous pouuons inferer que l'office des Paſteurs contient ces deux parties: aſſauoir d'annoncer l'Euangile & adminiſtrer les Sacremens. Or la façon d'enſeigner n'eſt pas ſeulement de preſcher en public, mais appartient auſsi aux admonitions particulieres. Pourtant ſainct Paul appelle les Epheſiens en teſmoins, qu'il n'a point fuy qu'il ne leur ait annoncé tout ce qui leur eſtoit expedient de ſauoir, les enſeignant en public & par les maiſons, recommandant aux Iuifs & aux Gẽtils penitence & foy en Ieſus Chriſt. Item, vn peu apres il proteſte qu'il n'a ceſſé d'admonneſter vn chacun d'eux auec larmes. Or mon intention n'eſt pas de raconter icy toutes les vertus d'vn bon Paſteur, mais ſeulement de monſtrer en bref quelle profeſsion font ceux qui ſe nomment Paſteurs, & veulent eſtre tenus pour tels: c'eſt de tellement preſider en l'Egliſe, qu'ils n'ayent point vne dignité oyſiue, mais qu'ils inſtruiſent le peuple en la doctrine Chreſtienne, qu'ils adminiſtrent les Sacremens, & qu'ils corrigent les fautes par bonnes admonitions, vſans de la diſcipline paternelle que Ieſus Chriſt a ordonnée. Car Dieu denonce à tous ceux qu'il met pour faire le guet en l'Egliſe, que ſi quelcun periſt en ſon ignorance par leur negligence, qu'il en requerra le ſang de leurs mains. Semblablement ce que dit ſainct Paul leur compete à tous: aſſauoir qu'ils ſont maudits s'ils ne preſchent l'Euãgile, veu que la diſpẽſation leur en eſt commiſe. Finalement ce que les Apoſtres ont fait par tout le mõde, vn chacun Paſteur eſt

1. Cor. 4. a. 1
Tite 1. c. 9
Act. 20. d 20
Ezech. 3. d. 17
1. Cor. 9. c. 16

attenu

attenu de le faire en ſon Egliſe, à laquelle il eſt deputé.

7 Combien qu'en aſsignant à vn chacun ſon Egliſe, nous ne nions point que celuy qui eſt lié en vn lieu, ne puiſſe bien ayder les autres Egliſes: ſoit qu'il y ſuruinſt quelque tumulte lequel peut eſtre appaiſé par ſa preſence, ſoit qu'on vouſiſt vſer de ſon conſeil en quelque difficulté. Mais pource que ceſte police eſt neceſſaire pour entretenir la paix des Egliſes: aſſauoir qu'vn chacun ſache ſa charge, afin qu'ils ne courent tous en vn lieu pour troubler l'vn l'autre, & que de là n'aduienne confuſion: ſemblablement que ceux qui ont plus de ſoin de leur aiſe ou de leur profit, que de l'edification de l'Egliſe, n'abandonnent leur lieu à leur fantaſie: ceſte diuiſion des places ſe doit communement obſeruer tant qu'il eſt poſsible, afin qu'vn chacun ſe tenant en ſes limites, ne s'ingere point d'vſurper la charge des autres. Et cela n'eſt point inuenté des hommes, mais eſt inſtitué de Dieu meſme: car nous liſons que ſainct Paul & Barnabas ont ordonné des Preſtres par toutes les Egliſes de Lyſtre, d'Antioche & d'Iconie. *Act. 14. d 22*

Auſsi ſainct Paul commande à Tite d'ordonner des Preſtres en chacun lieu. ſuyuant cela il fait mention des Eueſques de Philippes: & en vn autre paſſage, d'Archippus Eueſque des Coloſsiens. Pareillement ſainct Luc recite la predicatiõ qu'il fit aux Preſtres de l'Egliſe d'Epheſe. Pourtant quiconque aura prins la charge d'vne Egliſe, qu'il ſache qu'il eſt obligé à la ſeruir ſelon la vocation de Dieu: non pas qu'il ſoit là tellement attaché qu'il n'en puiſſe iamais bouger, quand la neceſsité publique le requerroit, moyennant que cela ſe face par bon ordre: mais i'enten que celuy qui eſt appellé en vn lieu, ne doit plus penſer de changer & prendre de iour en iour nouuelle deliberatiõ, ſelon que ſa commodité le portera. Secondemẽt, quãd il ſeroit expedient que quelcun changeaſt de place, i'enten qu'il ne doit point attenter cela de ſa propre teſte, mais qu'il ſe doit reigler par l'authorité publique de l'Egliſe. *Tite 1. b. 5 Phil. 1. a. 1 Coloſſ. 4. d. 17 Act. 20. d. 18*

8 Au reſte, ce que i'ay nommé indifferemmẽt ceux qui ont le gouuernement de l'Egliſe, Eueſques, Preſtres, Paſteurs & Miniſtres: ie l'ay fait ſuyuant l'vſage de l'Eſcriture, laquelle prend tous ces mots pour vne choſe. car tous ceux qui ont charge d'adminiſtrer la Parolle, ſont là nommez Eueſques. En ceſte maniere ſainct Paul, apres auoir commandé à Tite d'ordonner des Preſtres en chacun lieu, adiouſte quant & quant, Celuy qui deſire d'eſtre Eueſque, deſire vn œuure excellent. Suyuant cela il ſalue les Eueſques de Philippes, comme eſtans pluſieurs en vn meſme lieu. Et ſainct Luc, apres auoir dit que ſainct Paul conuoca les Preſtres d'Epheſe, les nomme puis apres Eueſques. Or nous auõs icy à noter, que iuſques à ceſte heure ie n'ay parlé que des offices qui conſiſtent en l'adminiſtration de la Parolle: comme auſsi ſainct Paul ne fait mention que de ceux-là en ce chapitre quatrieme des Epheſiens que i'ay allegué. Mais en l'Epiſtre aux Romains, & en la premiere aux Corinthiens il en recite d'autres, comme les puiſſances, les dons de guerir maladies, les gouuernemens, l'interpretation, la charge de ſoliciter les poures: deſquels nous laiſſerons-là ceux qui n'ont eſté que pour vn temps, pource qu'il n'eſt ia beſoin pour le preſent de nous y arreſter. Il y en a deux eſpeces qui durent à perpetuité: aſſauoir les gouuernemens & la ſolicitude des poures. Or i'eſtime qu'il appelle Gouuerneurs, les Anciens qu'on eſliſoit d'entre le peuple pour aſsiſter aux Eueſques à faire les admonitions, & tenir le peuple en diſcipline. car on ne peut autrement expoſer ce qu'il dit, Celuy qui gouuerne, qu'il face cela en ſolicitude. Pourtant du commencement chacune Egliſe a eu comme vn conſeil ou conſiſtoire de bons preudhommes, graues & de ſaincte vie, leſquels auoyent l'authorité de corriger les vices, comme il ſera veu puis apres. Or que ceſt eſtat n'ait point eſté pour vn ſeul aage, l'experience le demonſtre. Il faut donc tenir que ceſt office de gouuernement eſt neceſſaire pour tout temps. *Tit. 1. b. 5 Phil. 1. a. 1 Act. 20. d 17 Rom. 12. b 7 1. Cor. 12. d. 28 Rom. 12. b. 8*

9 La ſolicitude des poures a eſté commiſe aux Diacres: combien que ſainct Paul en mette deux eſpeces en l'Epiſtre aux Romains, Celuy qui diſtribue, dit-il, qu'il le face en ſimplicité: celuy qui exerce miſericorde, qu'il le face ioyeuſement. Veu qu'il eſt certain qu'il parle là des offices publiques de l'Egliſe, il faut qu'il y ait eu deux genres de Diacres differens. Or ſi ie ne ſuis bien abuſé, au premier membre il denote les Diacres qui adminiſtroyent les aumoſnes: au ſecond, ceux qui auoyent la charge de penſer les poures, & leur ſeruir: comme eſtoyent les vefues, deſquelles il fait mention à Timothée. car les femmes ne pouuoyent exercer autre office publique, que de s'employer au ſeruice des poures. Si nous receuons ceſte expoſition, comme elle en eſt digne, veu qu'elle eſt fondée en bonne raiſon: il y aura deux genres de Diacres, dont les premiers ſeruiront à l'Egliſe, en gouuernant & diſpenſant les biens des poures: les ſeconds, en ſeruant les malades & les autres poures. Or combien que le nom de Diaconie s'eſtende plus loin: toutesfois l'Eſcriture nomme ſpecialement Diacres, ceux qui ſont conſtituez par l'Egliſe pour diſpenſer les aumoſnes: & qui ſont comme receueurs ou procureurs des poures, deſquels l'origine, l'inſtitution, & la *Au meſme lieu. 1. Tim. 5. b. 10*

Act.6.a.3 charge est descrite aux Actes par sainct Luc. Car pource qu'il se leua vn murmure entre les Grecs, d'autãt qu'on ne tenoit conte de leurs vefues au ministere des poures: les Apostres s'excusans qu'ils ne pouuoyent satisfaire à deux offices, assauoir à la predication & au soin de nourrir les poures, requirẽt au peuple qu'il esleut sept hõmes de bonne vie qui eussent ceste charge. Voila quels ont esté les Diacres du temps des Apostres: & quels nous les deuons auoir à l'exemple de l'Eglise primitiue.

1.Cor.14.g.40 10 Or comme ainsi soit que toutes choses se doyuẽt faire en l'Eglise decentement & par bon ordre: principalement cela se doit obseruer quant au gouuernement, d'autant qu'il y auroit plus de danger en cela qu'en tout le reste, s'il se commettoit quelque desordre. Parquoy afin que plusieurs esprits volages & seditieux ne s'ingeraſſent temerairement à l'office d'enseigner ou regir l'Eglise: nostre Seigneur a nommément ordonné, que nul n'entrast en office public sans vocation. Pourtant à ce qu'vn homme soit tenu pour vray ministre de l'Eglise, il est premierement requis qu'il soit deuement appellé: puis consequemment qu'il responde à sa vocation, c'est à dire qu'il execute la charge qu'il a prinse: ce que nous pouuons apperceuoir en sainct Paul en plusieurs passages. Car par tout où il veut approuuer son Apostolat, il allegue communement tant sa vocation, que sa loyauté à s'acquitter de son deuoir. Si vn si grand ministre de Iesus Christ ne s'ose attribuer authorité pour estre ouy en l'Eglise, sinon d'autant qu'il est constitué par l'ordonnance du Seigneur, & qu'il s'acquitte fidelement de sa commission: quelle impudence sera-ce, si quelcun, quiconque qu'il soit, veut vsurper le mesme honneur, estãt destitué de vocatiõ, ou ne faisant point ce qui est du deuoir de son office? Mais pource que nous auons n'a gueres touché de la charge, il nous faut à present traiter seulement de la vocation.

Heb.5.a.4

11 Or ceste matiere gist en quatre poincts: c'est que nous sachions quels doyuent estre les ministres qu'on eslit, comment on les doit eslire, qui sont ceux qui ont le droit d'election, & auec quelle ceremonie on les doit introduire en leur charge. Ie parle seulement de la vocation exterieure, laquelle appartient à l'ordre de l'Eglise: me taisant de la vocation secrette, de laquelle vn chacun ministre doit auoir tesmoignage en sa conscience deuant Dieu, & dont les hommes ne peuuent estre tesmoins. Or ceste vocation secrette est vne bonne asseurance que nous deuons auoir en nostre cœur, que ce n'a point esté pour ambitiõ ne pour auarice que nous auons prins ceste estat: mais d'vne vraye crainte de Dieu, & par vn bon zele d'edifier l'Eglise. Cela est bien requis, comme i'ay dit, en chacun de nous qui sommes ministres, si nous voulons que nostre ministere soit approuué de Dieu. Neantmoins si quelcun y entre par mauuaise conscience, il ne laisse point d'estre deuement appellé quant à l'Eglise, moyennant que sa meschanceté ne soit point descouuerte. Nous auõs aussi accoustumé de dire d'aucuns hommes priuez, qu'ils sont appellez au ministere quand nous les voyons apres cela: d'autant que la science auec la crainte de Dieu, & les autres vertus d'vn bon Pasteur sont comme vne preparation pour y venir. car ceux que Dieu a esleus à ceste office, il les garnist premierement des armes qui sont requises pour l'exploiter: afin qu'ils n'y viennent point vuides & mal appreſtez. Pourtant sainct Paul en la premiere

1.Cor.12.a.7 aux Corinthiens voulãt traiter des offices, commẽce par les dons que doyuent auoir ceux qui y sont appellez. Mais pource que c'est le premier poinct des quatre que i'ay proposez, venons à le deduire.

1.Tim.3.a 1 Tite 1.b.9 12 Quels doyuent estre ceux qu'on eslist pour Euesques, sainct Paul le monstre amplement en deux passages. La somme toutesfois reuient là, qu'il n'en faut point eslire qui ne soyent de saine doctrine & de saincte vie, & ne soyent point entachez de quelque vice notable, lequel les rende contemptibles, & face que leur ministere soit en opprobre. Il y a vne mesme raison aux Diacres & aux Prestres. Pour le premier, il faut touſiours regarder qu'ils ne soyent point ineptes ou insuffisans à porter la charge qu'on leur baille: c'est à dire qu'ils soyent garnis des choses lesquelles sont requises à faire l'office. En ceste sorte, nostre Seigneur Iesus Christ voulant enuoyer ses Apostres, les a premierement douez & pourueus des armes & instrumens dont ils ne se pouuoyent passer. Et sainct Paul ayãt mis la description d'vn bon Euesque, admoneste Timothée de ne se point souiller en eslisſant ceux qui n'auroyent point telle suffisance. Ce mot que nous auons mis, cõment il les faut eslire, ne se doit point rapporter à la ceremonie, mais à la reuerẽce & solicitude de laquelle on doit vser en faisant telle election: à quoy appartiennẽt les iusnes & prieres que sainct

Luc 21.c.15, & 24.g.49 Act.1.b.8 1.Tim.5.d.22

Act.14.d 23 Luc dit que les fideles faisoyent, ayans à créer des Prestres. Car pource qu'ils sauoyẽt bien que c'estoit vne chose de fort grãde importãce, ils n'osoyent rien attenter sinon auec grande crainte, en pensant bien à ce qu'ils auoyent à faire. Principalemẽt ils faisoyent leur deuoir de prier Dieu pour demander l'Esprit de conseil & discretion.

13 Le troisieme poinct que nous auons mis en nostre diuision, estoit à qui il appartient d'eslire

eſlire les miniſtres. Or on ne peut prendre vne certaine reigle de cela en l'inſtitution ou e-
lection des Apoſtres, d'autant qu'elle n'a point eſté du tout ſemblable à la vocation com-
mune des autres. car pource que c'eſtoit vn office extraordinaire: afin qu'ils euſſent quel-
que préeminẽce pour eſtre diſcernez d'auec les autres, il a fallu qu'ils ayent eſté eſleus de la
propre bouche du Seigneur. Les Apoſtres donc ont eſté ordonnez en leur eſtat, non point
par election humaine, mais par le ſeul commandement de Dieu & de Ieſus Chriſt. De là Act. 1. d. 23
auſsi vient, que quand ils en voulurent ſubſtituer vn au lieu de Iudas, ils n'en oſerẽt point
nommer vn lequel y fuſt: mais ils en prindrent deux, prians Dieu qu'il declaraſt par ſort
lequel il auoit choiſi. Et en ce meſme ſens faut prendre ce que dit ſainct Paul aux Ga- Gal. 1. b. 12
latiens, quand il nie qu'il n'a point eſté creé Apoſtre ne des hommes, ne par hommes, mais
par Ieſus Chriſt & par Dieu le Pere. Quant au premier, aſſauoir de n'eſtre eſleu des hom-
mes: ce luy a eſté vne choſe commune auec tous bons miniſtres. car nul ne peut exercer le
ſainct miniſtere de la Parolle, qu'il ne ſoit appellé de Dieu. Quãt à l'autre, de n'eſtre point
eſleu par les hommes, il l'a eu propre & particulier à ſoy. Pourtant quand il ſe glorifie de n'
eſtre point eſleu par les hommes, non ſeulement il ſe vante d'auoir ce que doit auoir cha-
cun bon Paſteur, mais il veut auſsi approuuer ſon Apoſtolat. Car pource qu'il y en auoit
entre les Galatiens qui s'eſtudioyent de diminuer ſon authorité, allegans qu'il eſtoit vn pe
tit diſciple ordonné par les Apoſtres: afin de maintenir la dignité de ſa predicatiõ, laquelle
ces meſchans vouloyent amoindrir, il luy eſtoit meſtier de monſtrer qu'il n'eſtoit rien
inferieur aux autres Apoſtres. Pourtant il afferme qu'il n'a pas eſté eſleu par le iuge-
ment des hommes, comme eſtoyent les Paſteurs communs, mais par l'ordonnance & de-
cret de Dieu.

14 Que cela ſoit requis à la vocation legitime des Eueſques, qu'ils ſoyent eſleus par les
hommes, nul de ſain entendement ne le niera, veu qu'il y en a tant de teſmoignages de l'-
Eſcriture. Et à cela ne contreuient rien ceſte ſentence de ſainct Paul, que nous venons d'- Gal. 1. a. 1
expoſer: aſſauoir qu'il n'a point eſté eſleu des hõmes ne par les hommes: veu qu'il ne par-
le point là de l'electiõ ordinaire des miniſtres, mais du priuilege ſpecial des Apoſtres. Com
bien que luy-meſme a tellement eſté eſleu par le Seigneur, que cependant l'ordre Eccleſia-
ſtique eſt interuenu en ſa vocation. car ſainct Luc recite que comme les Apoſtres prioyẽt Act. 13. a. 2
& iuſnoyent, le ſainct Eſprit leur dit, Separez moy Paul & Barnabas à l'ouurage auquel ie
les ay eſleus. Dequoy ſeruoit ceſte ſeparation & impoſition de mains, depuis que le ſainct
Eſprit auoit teſtifié ſon election: ſinon pour conſeruer la police de l'Egliſe, que les mini-
ſtres fuſſent eſleus par les hommes? Pourtant Dieu ne pouuoit approuuer ceſt ordre par
vn exemple plus notable & euident, que quand apres auoir prononcé qu'il auoit conſtitué
Paul Apoſtre des Gentils, il veut toutesfois qu'il ſoit ordonné par l'Egliſe. La meſme cho- Act. 1. d. 23
ſe ſe peut auſsi apperceuoir en l'election de Matthias. Car pource que l'office d'Apoſtre e-
ſtoit ſi digne, que l'Egliſe n'y oſoit pas conſtituer vn certain homme de ſon iugement, el-
le en choiſit deux pour les preſenter au ſort. Et ainſi, la police de l'Egliſe auoit lieu
en ceſte election, & neantmoins on remettoit à Dieu de ſauoir lequel il auoit eſleu
des deux.

15 La queſtion eſt maintenant, aſſauoir ſi vn miniſtre doit eſtre eſleu ou par toute l'E-
gliſe, ou par les autres miniſtres & gouuerneurs: ou bien s'il doit eſtre conſtitué par vn
homme ſeul. Ceux qui veulent mettre cela en la puiſſance d'vn ſeul homme, alleguent ce
que dit ſainct Paul à Tite: Ie t'ay laiſſé en Crete, afin que tu conſtitues des Preſtres en cha Tite 1. b. 5
cune ville. Item à Timothée, N'impoſe pas ſubitemẽt les mains à aucun. Mais s'ils pẽſent
que Timothée ait exercé vne domination royale en Epheſe, pour diſpoſer du tout à ſon 1. Tim. 5. d. 22
plaiſir, ou que Tite ait fait le ſemblable en Crete: ils s'abuſent grandement. car tous les
deux ont preſidé ſur les elections, afin de conduire le peuple par bon conſeil, & non pas
pour en faire & tailler ce que bon leur ſembloit en excluant les autres. Et afin qu'il ne ſem-
ble que ie forge cela de ma teſte, ie demonſtreray qu'ainſi eſt par vn ſemblable exemple.
Car ſainct Luc recite que Paul & Barnabas ont creé des Preſtres par les Egliſes: mais en Act. 14.
diſant cela il note quant & quant la façon: c'eſt qu'ils les ont créez par ſuffrages, ou par d. 23
les voix du peuple, comme porte le mot Grec. Ils les creoyent donc eux deux: mais le peu-
ple ſelon la façon du pays, ainſi que les hiſtoires teſmoignent, leuoit les mains pour declai
rer lequel il vouloit auoir. Et c'eſt vne forme commune de parler: comme les Hiſtoriens
diſent qu'vn Conſul creoit des officiers, quand il receuoit les voix du peuple, & preſidoit
ſur l'election. Certes il n'eſt point croyable que ſainct Paul ait plus permis à Timothée ou
à Tite, que luy-meſme n'oſoit entreprendre. Or nous voyons qu'il auoit accouſtumé de
créer des miniſtres par le conſentement & ſuffrages du peuple. Il faut donc tellement en-
tendre les paſſages precedens, que la liberté & le droit commun de l'Egliſe ne ſoit en rien

Lib. 1, Epist. 3

enfraint ou amoindri. Parquoy sainct Cyprien dit bien, en affermant que cela procede de l'authorité de Dieu, qu'vn Prestre soit esleu deuant vn chacun en la presence du peuple, afin qu'il soit approuué digne & idoine par le tesmoignage de tous. car nous voyons que cela a esté obserué par le commandement de Dieu aux Prestres Leuitiques, qu'on les amenast & produist deuant le peuple, auant que les cõsacrer. En ceste maniere Matthias fut adioint en la compagnie des Apostres: & ne furent point autremẽt créez les sept Diacres, que le peuple voyant & les approuuant. Ces exemples, dit sainct Cyprien, monstrent que la creation d'vn Prestre ne se doit faire, sinon en l'assistence du peuple: afin que l'election qui aura esté examinée par le tesmoignage de tous, soit iuste & legitime. Nous auons donc que la vocation d'vn ministre ordonné par la parolle de Dieu, est telle: assauoir quãd celuy qui est idoine est creé auec consentemẽt & approbation du peuple. Au reste, que les Pasteurs doyuent presider sur l'election, afin que le populaire n'y procede point par legiereté, ou par brigues, ou par tumulte.

Leui. 8. a. 6
Nom. 20 d. 26
Act. 1. c. 15. & 6. a 2

16 Reste le quatrieme poinct que nous auons mis en la vocation des ministres: assauoir la ceremonie de les ordonner. Or il appert que les Apostres n'en ont point eu d'autre que l'imposition des mains. Or ie pense bien qu'ils auoyent prins ceste façon de la coustume des Iuifs, lesquels presentoyẽt à Dieu par impositiõ des mains ce qu'ils vouloyẽt benir & cõsacrer. En ceste maniere Iacob voulãt benir Ephraim & Manassé, mit ses mains sur leurs testes. Autant en fit nostre Seigneur Iesus sur les enfans pour lesquels il prioit. Ie pense que pour vne mesme fin il estoit ordonné en la Loy, qu'on mist les mains sur les sacrifices qu'on offroit. Pourtant les Apostres par l'imposition des mains signifioyent qu'ils offroyent à Dieu celuy qu'ils introduisoyent au ministere, combien qu'ils en ont aussi vsé sur ceux auſquels ils distribuoyent les dons visibles du sainct Esprit. Quoy qu'il soit, ils ont vsé de ceste solennité toutes fois & quantes qu'ils ordonnoyent quelcun au ministere de l'Eglise, comme nous en voyons les exemples tant aux Pasteurs qu'aux Docteurs & aux Diacres. Or cõbien qu'il n'y ait nul cõmandement exprés touchant l'imposition des mains: toutesfois puis q̃ nous voyõs que les Apostres l'ont eue en vsage perpetuel, ce qu'ils ont obserué tant diligemment nous doit estre au lieu de precepte. Et certes c'est vne chose vtile, de magnifier au peuple la dignité du ministere par vne telle ceremonie, & d'aduertir par icelle mesme celuy qui est ordonné, qu'il n'est plus à soy, mais qu'il est dedié au seruice de Dieu & de l'Eglise. Dauantage, ce ne seroit pas vn signe vain & sans vertu, quand il seroit reduit à sa vraye origine. Car si l'Esprit de Dieu n'a rien institué en l'Eglise en vain, nous cognoistrons que ceste ceremonie, laquelle est procedée de luy, ne seroit pas inutile, moyennant qu'elle ne fust pas conuertie en superstition. Finalement il nous faut noter que tout le cõmun peuple ne mettoit point les mains sur les ministres, mais les autres ministres seulemẽt, combien qu'il n'est pas certain si plusieurs le faisoyent ou vn seul. Il appert bien que cela fut fait aux sept Diacres, à Paul & à Barnabas, & à quelques autres. Mais sainct Paul fait mention que luy sans autre a imposé les mains à Timothée: Ie t'admonneste, dit il, de faire valoir la grace laquelle est en toy par l'imposition de mes mains. Ce qu'en vn autre passage il parle de l'imposition des mains de la Prestrise, ie n'enten pas cela cõme font aucũs, de la compagnie des Prestres: mais de l'estat & office, comme s'il disoit, Regarde que la grace que tu as receue par l'imposition de mes mains, quand ie t'esliſoye en l'ordre de Prestrise, ne soit pas vaine.

Gen. 48. c 14
Matt. 19 b. 15
Act. 19. a 6

Act. 6. b. 6
2. Tim. 1. b. 6
1. Tim. 4. d. 14

CHAP. IIII.

De l'estat de l'Eglise ancienne, & de la façon de gouuerner laquelle a esté deuãt la Papauté en vsage.

VSques icy nous auons parlé de l'ordre de gouuerner l'Eglise, selon qu'il nous a esté laissé par la seule parolle de Dieu. nous auons aussi traité des ministres, selõ que Iesus Christ les a instituez. Maintenant afin que le tout nous soit plus familierement declairé & imprimé en nostre memoire: il sera expedient de recognoistre quelle a esté la forme de l'Eglise ancienne en ces choses, veu qu'elle nous pourra representer comme en vn miroir ceste institution de Dieu que nous auõs dit. car combien que les Euesques anciens ayent fait beaucoup de canons ou de reigles, par lesquels il sembloit aduis qu'ils ordonnassent plus outre des choses, que Dieu ne l'auoit exprimé en l'Escriture: toutesfois ils ont tellement compassé toute leur discipline & police à la seule reigle de la parolle de Dieu, qu'on peut bien voir qu'ils n'ont rien eu estrange ou diuers d'icelle. Mais encore qu'il y eust quelque chose à reprendre en leur façon de faire: neantmoins puis que d'vn bon zele ils ont mis peine de cõseruer l'institution du Seigneur, & ne s'en sont pas fort esloignez, il nous profitera grandement de recueillir icy en bref

quelle

quelle a esté leur pratique. Comme nous auons dit que l'Escriture nous parle de trois ordres de ministres: ausi l'Eglise ancienne a diuisé en trois especes tous les ministres qu'elle a eu. Car de l'ordre des Prestres on prenoit les Pasteurs & les Docteurs: les autres estoyẽt pour la discipline & les corrections. les Diacres auoyent la charge de seruir aux poures, & distribuer les aumosnes. Touchant des Lecteurs & Acolythes, ce n'estoyẽt point noms de certains offices, mais les ieunes gẽs qu'on receuoit au Clergé, on les accoustumoit de bõne heure par certains exercices à seruir à l'Eglise: afin qu'ils entẽdissent tãt mieux à quoy ils estoyent destinez, & qu'ils s'appreshassent pour mieux faire leur office quand le temps seroit venu. comme ie le mõstreray tantost plus amplement. Pourtant sainct Hierome apres auoir diuisé l'Eglise en cinq ordres, nomme les Eueques, secondement les Prestres, tiercement les Diacres, puis les fideles en commun, finalement ceux qui n'estoyẽt point baptizez encores, mais qui s'estoyẽt presentez pour estre instruis en la foy Chrestienne, & puis receuoyent le Bapteme. ainsi il n'attribue point de certain lieu au reste du clergé ny aux moynes. *Sur Isaie chap. 9.*

2 Ils appelloyent Prestres, tous ceux qui auoyent l'office d'enseigner. Iceux en esliſoyẽt vn de leur compagnie en chacune cité, auquel ils donnoyent specialement le tiltre d'Eueque, afin que l'equalité n'engendrast des noyses, comme il aduient souuentesfois: toutesfois l'Eueque n'estoit pas tellement superieur de ses compagnons en dignité & honneur, qu'il eust seigneurie par dessus eux: mais tel office qu'a vn president en vn conseil, assauoir de proposer les choses, demander les opinions, conduire les autres par bons aduertissemẽs & admonitions, empescher par son authorité qu'il n'y ait aucun trouble, & de mettre en execution ce qui aura esté deliberé de tous en commun: tel estoit l'office de l'Eueque entre les Prestres. Les anciens Peres confessent que cela a esté introduit par consentemẽt humain, pour la necessité. Sainct Hierome sur l'Epistre à Tite, C'estoit, dit-il, tout vn d'vn Prestre & d'vn Eueque: & deuant que par l'instigation du diable il se fist des bandes en la Chrestienté, & que l'vn dit, Ie suis de Cephas: l'autre, Ie suis d'Apollo, les Eglises estoyent gouuernées en commun par le conseil des Prestres. apres pour arracher la semence des dissensions, la charge a esté commise à vn. Parquoy comme les Prestres sauent qu'ils sont sujets selon la coustume de l'Eglise, à l'Eueque qui preside sur eux: ausi qu'iceluy cognoisse que c'est pluſtost par coustume que par la disposition du Seigneur, qu'il est plus grand que les Prestres, & qu'il doit gouuerner l'Eglise en commun auec eux. toutesfois en vn autre lieu il monstre combien ceste façon a esté ancienne: car il dit qu'en Alexandrie, depuis le temps de sainct Marc Euangeliste, les Prestres esliſoyent touſiours vn de leur compagnie pour preſider entre eux, lequel ils nommoyent Eueque. Ainsi chacune cité auoit vne assemblée de Prestres qui estoyent Pasteurs & Docteurs. car tous auoyent la charge d'enseigner le peuple, l'exhorter & corriger selon que sainct Paul commande aux Eueques de faire: & afin de laisser semence apres eux, ils instruisoyent les ieunes qui estoyent receus au Clergé pour succeder apres eux. Chacune cité auoit sa dioceſe, laquelle elle prouuoyoit de Prestre. & ainsi tant ceux de la ville que ceux des champs faiſoyẽt tous cõme vn corps d'Eglise. Ce que chacun corps auoit son Eueque, cela estoit pour la police ſeulemẽt, & afin d'entretenir la paix. Et l'Eueque precedoit tellemẽt les autres en dignité, qu'il estoit suiet à l'assemblée. Si la dioceſe estoit si ample qu'il ne ſe peut acquitter par tout de son office, on eliſoit des Prestres en certains lieux, qui faiſoyẽt son office aux affaires de petite importance. Iceux s'appelloyent Eueques champestres, d'autant qu'ils representoyẽt l'Eueque par le pays. *Epistola ad Euangelium.*

3 Toutesfois quant à l'office, il falloit que tant l'Eueque que les Prestres fuſſent diſpensateurs de la parolle de Dieu & des Sacremens. Seulement il fut ordonné en Alexandrie, qu'vn Prestre n'y preſchaſt point, pource qu'Arrius auoit là troublé l'Eglise, selon que recite Socrates en l'hiſtoire Tripartite, au neufieme liure. ce que sainct Hierome reprouue, & à bon droit. Au reſte, c'euſt esté vn monſtre, ſi quelcun ſe fuſt vanté d'estre Eueque ſans s'acquitter de l'office. On gardoit donc telle diſcipline en ce temps-là, que tous miniſtres estoyent cõtrains de faire l'office tel qu'il leur est enioinct de Dieu. Ie ne dy pas qu'il ait esté fait pour vn aage ſeulement, mais touſiours. car meſmes au temps de sainct Gregoire, auquel l'Eglise estoit fort decheute, ou pour le moins auoit fort declíné de ſon premier eſtat: ce n'euſt pas esté choſe tolerable qu'vn Eueque ſe fuſt deporté de preſcher. Il dit en quelque paſſage, qu'vn Prestre est coulpable de mort ſi on n'oit point de ſon de luy: pource qu'il prouoque l'ire de Dieu contre ſoy, s'il ne ſe fait ouyr en predicatiõ. Et en vn autre paſſage il dit, Quãd sainct Paul proteſte qu'il est pur du ſang de tous, par ceſte parolle nous tous qui ſommes nommez Prestres, ſommes adiournez, & conueincus, & declairez coulpables, d'autant qu'outre nos propres maux, *Hier. Epiſt. ad Euag.* *Epiſt. 24* *Act. 20. & 16* *Homil. in Exech. 11*

nous sommes coulpables de la mort des autres. car nous en tuõs autãt qu'il en meurt iournellement, cependant que nous nous reposons, & nous taisons. Il dit que luy & les autres se taisent, d'autant qu'ils n'estoyent point si continuellement à la besoigne comme ils deuoyent. Veu qu'il ne pardonne point à ceux qui faisoyent leur office à demy: que pensez-vous qu'il eust fait si quelcun s'en fust deporté du tout? Cela donc a duré long temps en l'Eglise, que le principal office de l'Eueſque estoit de paistre le peuple par la parolle de Dieu, ou edifier l'Eglise tant en public qu'en particulier par saine doctrine.

4 Touchant ce qu'vne chacune prouince auoit son Archeueſque: item, qu'au Concile de Nice furent ordonnez des Patriarches, qui fussent encores par dessus les Archeueſques en dignité & honneur: cela estoit pour la conseruation de la police. Et pource que l'vsage n'en estoit pas frequent, ie me fusse deporté d'en parler: mais il n'est que bon de le noter icy comme en passant. Ces degrez donc ont esté ordonnez principalement pour ceste cause: afin que s'il suruenoit quelque chose en vne Eglise, qui ne se peut port despescher par peu de gens, que cela fust remis au Synode prouincial. Si c'estoit cause de telle importance ou difficulté, qu'il la faillist mener plus auant, la cognoissance venoit aux Patriarches, qui assembloyent le Concile de tous les Eueſques respondans à leur primauté: & de là il n'y auoit point d'appel qu'au Concile general. Aucuns ont nommé ce gouuernement, Hierarchie, d'vn nom impropre, comme il me semble, pour le moins qui n'est point vsité en l'Escriture. car le sainct Esprit a voulu obuier, que quand il est question du gouuernement de l'Eglise, nul n'imaginast quelque principauté ou domination. toutesfois si nous considerons la chose sans regarder au mot, nous trouuerons que les Eueſques anciens n'ont point voulu forger vne forme de gouuerner l'Eglise, diuerse de celle que Dieu a ordonnée par sa parolle.

5 Semblablement l'estat des Diacres n'a point esté autre pour ce temps-la, qu'il auoit esté sous les Apostres. car ils receuoyent tant les aumosnes qui se faisoyent vn chacun iour par les fideles, que les rentes annuelles, pour les reseruer à leur vray vsage: c'est à dire, partie pour la nourriture des ministres, partie pour les poures: le tout neantmoins auec l'authorité de l'Eueſque, auquel ils rendoyent conte chacun an. Car ce que les Canons ordonnent, que l'Eueſque soit dispensateur des biens de l'Eglise, il ne le faut pas prendre comme si les Eueſques eussent eu ceste charge pour l'executer par eux mesmes: mais pource que c'est à eux à faire de commander aux Diacres quelles gens ils deuoyent receuoir pour estre nourris du bien commun, à qui ils deuoyent distribuer ce qui demouroit de reste: & qu'ils auoyent aussi la superintendẽce pour sauoir comme tout alloit. Il y a vn Canõ entre ceux qu'on intitule des Apostres, qui dit ainsi, Nous ordonnons que l'Eueſque ait les biens de l'Eglise en sa puissance: car si les ames des hommes, qui sont plus precieuses, leur ont esté commises, par plus forte raison ils peuuent bien auoir le gouuernement de l'argent, afin q̃ le tout se distribue en leur authorité par les Prestres & Diacres, auec crainte & solicitude.

Chap. 35. Et au concile d'Antioche, il fut decreté qu'on corrigeast les Eueſques qui prenoyent le maniement des biẽs de l'Eglise, sans auoir les Prestres & Diacres comme adioints. mais de cela il n'en faut ia disputer plus outre, veu qu'il appert par plusieurs Epistres de sainct Gregoire, que de son temps mesme, auquel toutesfois tout l'ordre de l'Eglise estoit fort corrompu, ceſt vsage duroit encore, que les Diacres fussent dispensateurs des biens de l'Eglise sous l'authorité des Eueſques. Il est vray-semblable que les Soudiacres leur ont esté adioints du commencement, pour les ayder à seruir aux poures: mais ceste differẽce a esté petit à petit confondue. On commenca de créer les Archediacres, quand le bien fut augmenté: & pour ceste cause la charge estoit plus grande, & requeroit vne façon de gouuernement plus exquise. combien que sainct Hierome recite qu'il y en auoit desia de son temps.

Epist. ad Nepotiauum. Or ils auoyent entre mains tant les possessions & reuenus, que les vtensiles & les aumosnes quotidiẽnes. Pourtant sainct Gregoire escrit à l'Archediacre de Salonite, que si rien periſt du biẽ de l'Eglise par negligẽce ou par fraude, qu'il en sera tenu. Ce qu'on les ordonnoit à lire l'Euangile & exhorter le peuple à prier, item à donner le calice au peuple en la Cene pour boire: cela se faisoit pour honnorer leur estat, afin qu'ils s'acquitassent de leur deuoir auec plus grande crainte de Dieu: d'autant qu'ils estoyent admonnestez par telles ceremonies, qu'ils n'estoyent point en vne recepte profane, mais en vne charge spirituelle & dediée à Dieu.

Epist. 10. lib. 1

6 De là il est facile de iuger quel a esté l'vsage des biẽs Ecclesiastiques, & quelle en a esté la dispensation. Il est souuent dit tant aux Canons que par les anciens Docteurs, que tout ce que l'Eglise possede, ou en terre ou en argẽt, est le patrimoine des poures. Et pourtant ceste leçon est là souuentesfois repetée aux Eueſques & aux Diacres, que les richesses qu'ils manient ne sont point à eux, mais destinées à la neceſsité des poures: & qu'ils

qu'ils seront coulpables de meurtre, s'ils les diſsipent meſchamment, ou s'ils les retiennẽt à eux. Et ſont admonneſtez de diſtribuer ce qui leur eſt commis, à ceux auſquels il eſt deu, auec grand' crainte & reuerence, comme deuant Dieu, ſans acception de perſonnes. De là viennẽt les proteſtations que font ſainct Chryſoſtome, ſainct Ambroiſe, & ſainct Auguſtin & les autres, pour rendre teſmoignage au peuple de leur integrité. Or d'autant que c'eſt choſe equitable, & que Dieu l'a auſsi ordonné en la Loy, que ceux qui s'employent du tout au ſeruice de l'Egliſe, ſoyent entretenus du public: & meſme qu'il y auoit de ce tẽps-là beaucoup de Preſtres qui faiſoyent oblation à Dieu de leurs patrimoines, ſe faiſans pores volõtaires: la diſtributiõ eſtoit telle, qu'on prouuoyoit à la nourriture des miniſtres, & qu'on ne laiſſoit point les poures en arriere. combien que cependant il y auoit bon ordre, à ce que les miniſtres, qui doyuẽt eſtre exemple aux autres de ſobrieté & temperance, n'euſſent gages exceſsifs pour en abuſer à ſomptuoſité & delices, mais ſeulement pour s'entretenir en petit eſtat. Pour ceſte cauſe S. Hierome dit, que ſi les Clercs qui ſe peuuẽt entretenir du bien de leur maiſon, prennent du bien des poures, ils commettent ſacrilege, & mangent leur condamnation. *Refert. cap. Clericos 1, & 2*

7 Du commencement l'adminiſtration eſtoit à volonté, d'autant qu'on ſe pouuoit fier à la bonne conſcience des Eueſques & Diacres, & que leur innocence leur eſtoit pour loy. depuis par ſucceſsion de temps la conuoitiſe d'aucuns & mauuaiſe adminiſtration, dont il ſortoit de grans ſcãdales, ont eſté cauſe qu'on fiſt certains canons, leſquels ont diſtribué le reuenu de l'Egliſe en quatre parties: aſsignant la premiere au Clergé, la ſeconde aux poures, la troiſieme à la reparation des Egliſes & autres ſemblables deſpenſes, la quatrieme aux eſtrangiers & poures ſuruenans. car ce que les autres canons aſsignent ceſte partie à l'Eueſque, cela ne repugne point à la diuiſion que ie vien de reciter: car ils n'entendẽt point qu'elle luy ſoit propre, ou à ce qu'il la deuore luy ſeul, ou qu'il l'eſparde là où bon luy ſemblera: mais afin qu'il ait dequoy exercer liberalité enuers les ſuruenãs, ſelõ que ſainct Paul commande. Et ainſi l'interpretẽt Gelaſius & ſainct Gregoire. Car Gelaſius n'amene point d'autre raiſon pourquoy l'Eueſque ſe puiſſe riẽ attribuer, ſinon à ce qu'il ait dequoy pour eſlargir aux eſtrangiers & aux captifs. Et ſainct Gregoire parle encore plus clairement: La façon, dit-il, du ſiege Apoſtolique eſt de commander à vn Eueſque, quãd il eſt inſtitué, qu'il ſe face quatre portions de tout le reuenu de l'Egliſe, dont l'vne ſoit à l'Eueſque & à ſa famille, à ce qu'il puiſſe receuoir les eſtrangiers & ſuruenans, & leur bien-faire: la ſecõde au Clergé: la troiſieme aux poures: la quatrieme à la reparation des Egliſes. Il n'eſtoit donc licite à l'Eueſque de rien prendre, ſinon autãt qu'il luy eſtoit meſtier pour ſobrement viure & ſe veſtir ſans aucune ſomptuoſité. Que ſi quelcun commençoit d'exceder meſure, & ſe monſtrer en ſomptuoſité ou en pompe, il eſtoit incontinent admonneſté par les autres Eueſques voiſins: s'il ne ſe chaſtioit, il eſtoit depoſé. *1. Tim. 3. a. 2. Cap. præſulum. 16 q. 3. Refert. cap. mos eſt, 12. quæſt. 2.*

8 Ce qui s'appliquoit aux ornemẽs des temples, eſtoit du cõmencement bien petit: meſme apres que l'Egliſe fut deuenue plus riche, ſi ne laiſſoyẽt-ils point de garder mediocrité en ceſt endroit. & neãtmoins tout ce qui eſtoit là employé d'argent, demouroit en reſerue pour les poures, au cas qu'il ſuruint grande neceſsité. En ceſte maniere Cyrillus Eueſque de Ieruſalem, pource qu'il ne pouuoit autremẽt ſubuenir à l'indigence des poures, en tẽps de famine vendit tous les vaiſſeaux & autres ornemẽs, pour en faire des aumoſnes. Sẽblablement Acatius Eueſque d'Amide, voyãt vne grande multitude de Perſiẽs en groſſe neceſsité, appella ſon Clergé: & apres auoir fait vne belle remõſtrance, que noſtre Dieu n'a q̃ faire de plats ne de calices, puis qu'il ne boit ne mange, fit argent de tout pour la redemption & nourriture des poures. Et S. Hierome en reprenant la ſuperfluité qui eſtoit deſia de ſon temps à orner les tẽples, loue Exuperius eueſque de Tholouſe, viuant pour lors, lequel adminiſtroit le ſacrement du corps de noſtre Seigneur en vn petit panier d'oziere, & le ſacremẽt du ſang en vn verre, donnãt ordre cependãt q̃ nul poure n'euſt faim. Ce que i'ay n'agueres allegué d'Acatius, S. Ambroiſe le raconte auſsi de ſoy-meſme. car pource que les Arriens le blaſmoyent qu'il auoit rompu tous les vaiſſeaux ſacrez, afin d'en payer la rãçon des priſonniers qui eſtoyent prins des infideles: il vſe de ceſte belle excuſe & digne de memoire, Celuy qui a enuoyé ſes Apoſtres ſans or, a auſsi congregé ſes Egliſes ſans or. L'Egliſe a de l'or, non point pour le garder, mais pour le diſtribuer, & en ſubuenir en la neceſsité. Que faut-il garder ce qui ne ſert de rien? Ne ſauons-nous pas combien les Aſſyriens ont rauy d'or & d'argent du temple du Seigneur? Ne vaut-il pas mieux que le Paſteur en face argẽt pour aider à nourrir les poures, qu'vn ſacrilege & brigãd le trãſporte? Dieu ne dira-il point, Pourquoy as-tu ſouffert tãt de poures mourir de faim, puis q̃ tu auois de l'or pour leur acheter nourriture? Pourquoy as-tu laiſſé mener en captiuité tãt de poures gẽs ſãs les racheter? Pourquoy en as-tu laiſſé tuer d'aucũs? Il valloit biẽ mieux garder les vaiſſeaux des *Triper. hiſt. lib. 5. Lib. 11. c. 16. Ad Nepotianum. Lib. 2. de offi. cap. 28.*

creatures viuantes, que des metaux morts. Que pourroit on respõdre à cela? car si on dit, Ie craignoye qu'il n'y euſt plus d'ornemens au temple: Dieu reſpondra, Les Sacremens ne demãdent point d'or. & comme on ne les achette point à l'or, auſsi ne ſont-ils point agreables par or. L'ornement des Sacremens, eſt la redemption des priſonniers. En ſomme, nous voyons auoir eſté vray en ce temps-là, ce que luy-meſme dit en vn autre paſſage: aſſauoir que tout ce que l'Egliſe poſſedoit, eſtoit pour entretenir les poures. Item, que tout ce qu'vn Eueſque auoit, eſtoit aux poures.

Epiſt. 31. lib. 5, Epiſt. 33. eodem lib.

9 Voila les miniſteres ou offices qui ont eſté en l'Egliſe ancienne. car les autres eſtats du Clergé, dont il eſt fait mention ſouuent aux liures des Docteurs & aux Conciles, eſtoyent pluſtoſt exercices & preparations, que certains offices. Car afin qu'il y demouraſt touſiours ſemence en l'Egliſe, à ce qu'elle ne fuſt point deſpourueue de miniſtres: les ieunes gens, qui par le conſentement & authorité de leurs parens ſe preſentoyent pour ſeruir au temps aduenir, eſtoyent receus au Clergé, & auoyent le nom de Clercs. cependant on les inſtruiſoit, & les accouſtumoit-on à toutes bõnes choſes: afin qu'ils ne fuſſent point nouueaux & ignorãs quand il ſeroit queſtion de les employer en quelque office. Ie voudroye certes qu'on leur euſt impoſé vn autre nom plus propre, veu que ſainct Pierre appelle toute l'Egliſe, Le Clergé du Seigneur, c'eſt à dire l'heritage. ainſi, ce nom ne conuenoit point à vn ſeul ordre. toutesfois la façon de faire eſtoit ſaincte & vtile: aſſauoir que ceux qui ſe vouloyẽt dedier à l'Egliſe, fuſſent nourris ſous la diſcipline de l'Eueſque, afin que nul n'entraſt en office deuant qu'auoir eſté bien formé: c'eſt à dire inſtruit en bonne & ſaine doctrine, exercé à porter le ioug, & eſtre humble & obeiſſant. item, occupé en choſes ſainctes, pour oublier toutes occupatiõs profanes & mõdaines. Or tout ainſi qu'on accouſtume nouueaux gẽdarmes par iouſtes & autres ſemblables exercices, afin qu'ils ſachẽt cõment ils ſe deurõt porter quãd ce viendra à cõbatre à bõ eſciẽt cõtre leurs ennemis: auſsi il y auoit certains exercices au Clergé ancien, pour preparer ceux qui n'eſtoyẽt point encore en office. Premierement on leur donnoit la charge d'ouurir & fermer les temples: lors on les nommoit Huiſsiers. apres on les ordonnoit pour demeurer auec l'Eueſque, pour le conduire tant pour honneſteté q̃ pour euiter ſouſpẽçon: afin qu'il n'allaſt nulle part ſans compagnie & ſans teſmoin. Puis afin qu'ils commẽçaſſent petit à petit à eſtre cogneus du peuple, & qu'ils acquiſſent quelque authorité: ſemblablement afin qu'il s apprinſent d'auoir contenãce deuãt le peuple, & qu'ils euſſent audace de parler, afin qu'eſtans promeus en l'ordre de Preſtriſe ils ne fuſſent point confus ne troublez, quand il ſeroit queſtion de preſcher: on leur ordõnoit de faire la lecture des Pſeaumes au pulpitre. En ceſte maniere ils eſtoyent promeus de degrez en degrez, afin qu'on les approuuaſt en chacun exercice, deuant que les faire Souſdiacres. Mon propos tend là, qu'on cognoiſſe que ces choſes ont eſté preparations & rudimens ou apprentiſſage, pluſtoſt que certains offices, comme i'ay dit cy deſſus.

1. Pier. 5. a. 3

10 Suyuant ce que nous auons dit, que le premier poinct en l'election des miniſtres eſt quels doyuent eſtre ceux qu'on eſliſt: & le ſecond, auec combien meure deliberation on y doit proceder: en l'vn & en l'autre l'Egliſe ancienne a ſuyui diligemmẽt ce que ſainct Paul en ordonne. car la couſtume eſtoit de s'aſſembler auec grande reuerence & inuocation du nom de Dieu, pour eſlire les Eueſques. Dauantage ils auoyent vn formulaire d'examen, qui eſtoit pour enquerir ſur la vie & la doctrine de ceux qu'on eſliſoit, ſelon la meſme reigle de ſainct Paul. Il y a ſeulemẽt eu vne faute en ceſt endroit, qu'ils ont vſé auec le temps d'vne trop grande ſeuerité, voulans requerir en vn Eueſque plus que ſainct Paul n'y requiert: & principalement quand on a ordonné par ſucceſsion de temps qu'il s'abſtinſt de mariage. En tout le reſte ils ont bien eſté conformes à la deſcription de ſainct Paul, que nous auons dite. Touchant du troiſieme poinct, aſſauoir à qui c'eſt qu'il appartient d'eſlire ou inſtituer les miniſtres: en cela les Anciens n'ont touſiours tenu vn meſme ordre. Du premier commencement nul n'eſtoit receu meſme au Clergé ſans le conſentement de tout le peuple: tellement que ſainct Cyprien s'excuſe ſoigneuſement de ce qu'il auoit conſtitué vn Lecteur ſans en communiquer auec l'Egliſe, d'autant que cela, comme il dit, auoit eſté fait contre la couſtume, ia ſoit qu'il y euſt raiſon. Il vſe donc de ce proeme: Mes chers freres, en ordonnant les Clercs nous auons couſtume de vous en demander voſtre aduis: & apres auoir prins conſeil de toute l'Egliſe, de priſer les merites d'vn chacun. Voila ſes parolles. Mais d'autant qu'en ces petits exercices, comme de Lecteurs & Acolytes, il n'y auoit pas grand danger, veu qu'on ne les receuoit qu'en charge de bien peu d'importance, & deuoyent eſtre en vne charge de longue eſpreuue: par ſucceſsion de tẽps on laiſſa d'en parler au peuple. Depuis meſme aux autres eſtats & ordres, excepté des Eueſques, le peuple permit l'electiõ à l'Eueſque & aux Preſtres, à ce qu'ils cogneuſſent leſquels eſtoyent idoines ou non, fors que quand on vouloit ordõner vn Preſtre en vne parroiſſe:

1. Tim. 3. a. 2

Lib. 1, Epiſt. 5

car

car lors il falloit que le commun peuple y consentist. Or ce n'est point de merueilles, qu'il n'a pas beaucoup challu au peuple de maintenir son droit en ces elections: car nul n'estoit fait Soudiacre, qu'il n'eust esté esprouué par longue espace de temps auec telle seuerité comme nous auons dit. Apres qu'on l'auoit encore derechef esprouué en ce degré-là, on le constituoit Diacre: auquel office s'il se portoit fidelement, il paruenoit au degré de Prestrise. Ainsi nul n'estoit promeu qu'il n'eust esté auparauant longuement examiné, mesme à la veue du peuple. Dauãtage il y auoit beaucoup de Canõs pour corriger leurs vices: tellement que l'Eglise ne pouuoit estre chargée de mauuais Prestres ou mauuais Diacres, sinõ qu'on negligeast les remedes qu'on auoit en main. Cõbien qu'en esliſãt les Prestres, on requeroit nommément le consentement des habitãs du lieu: ce q̃ tesmoigne vn Canõ qu'on attribue à Anaclete, qui est recité au Decret, en la distinction soixante septieme. Et de fait on tenoit les ordres en temps prefix de l'année, afin que nul ne fust introduit en cachette sans le consentement du commun: & que nul ne fust legieremẽt promeu sans auoir bon tesmoignage.

11 Quant à l'election des Eueſques, la liberté a esté laiſſée long temps au peuple, que nul ne fust introduit sinõ qu'il fust agreable à tous. Pourtant il est defendu au Concile d'Antioche que nul ne soit ordonné maugré le peuple: ce que Leon premier cõferme en disant, Qu'on esliſe celuy lequel aura esté demandé du Clergé & du commun, au moins de la plus grãde multitude. Item, Celuy qui doit preſider ſur tous, ſoit eſleu de tous: car celuy qui eſt ordonné ſans eſtre cogneu & examiné, eſt introduit par force. Item, Qu'on eſliſe celuy qui aura eſté eſleu du Clergé & deſiré du peuple, & qu'il ſoit conſacré par les Eueſques de la prouince, auec authorité du Metropolitain. Or les ſaincts Peres ont eu ſi grand ſoin q̃ ceſte liberté du peuple ne fuſt aucunemẽt enfrainte, que meſme le Cõcile vniuerſel eſtãt con gregé à Conſtantinoble, ne voulut point ordõner Nectarius Eueſque ſans l'approbation du Clergé & du peuple, cõme il appert par l'Epiſtre enuoyée à l'Eueſque de Rome. Pourtant quand quelque Eueſque ordõnoit vn ſucceſſeur, cela n'auoit point de tenue, ſinõ qu'il fuſt ratifié par le peuple. de laq̃lle choſe nõ ſeulemẽt nous auõs exẽple, mais auſsi vn formulaire en la nomination q̃ fait S. Auguſtin d'Eradius, pour eſtre ſon ſucceſſeur. Et Theodorite hiſtorien, recitant qu'Athanaſe ordonna Pierre pour ſon ſucceſſeur, adiouſte incõtinẽt, q̃ le Clergé ratifia cela, la iuſtice & les gouuerneurs & tout le peuple l'approuuãt. *Epiſt. 90 cap. 2*

Epiſt. 110 Habetur apud Theodor. li. 4 cap. 20

12 Ie confeſſe que cela a eſté tresbien ordonné au concile de Laodicée, que l'election ne fuſt point permiſe au commun: car à grand' peine ſe peut-il faire, que tant de teſtes s'accordent bien pour mener vn affaire à fin. & ce prouerbe eſt quaſi touſiours vray, q̃ le vulgaire, ſelon qu'il eſt volage, ſe bende en affections contraires. Mais il y auoit vn tresbon remede pour obuier à ce mal. car de premiere entrée le Clergé ſeul eſliſoit: puis il offroit celuy qu'il auoit eſleu aux ſeigneurs & gouuerneurs. Iceux ayans deliberé enſemble, ratifioyent l'election ſi elle leur ſembloit bonne: autrement ils en eliſoyent vn autre. apres cela on venoit au peuple, lequel combien qu'il ne fuſt point lié à receuoir l'election ia faite, toutesfois il n'auoit pas occaſion de tumultuer: ou ſi on commençoit par le peuple, cela ſe faiſoit pour entendre lequel il deſiroit plus d'auoir: & ainſi ayant entẽdu l'affectiõ du peuple, le Clergé eſliſoit. Par ce moyen il n'eſtoit point en la liberté du Clergé de choiſir à leur plaiſir: & toutesfois il n'eſtoit pas ſuiet à complaire à l'appetit deſordõné du peuple. Ceſt ordre nous eſt recité par Leon en vn autre paſſage, quand il dit, Il faut auoir les voix des bourgeois, les teſmoignages du peuple, l'authorité des gouuerneurs, l'election du Clergé. Item, Qu'on ait le teſmoignage des gouuerneurs, la ſubſcription du Clergé, le conſentemẽt du Senat & du peuple. La raiſon ne veut pas qu'il ſe face autremẽt. Et de fait, le ſens du Canon de Laodicée que nous auons allegué, n'eſt pas autre. car il n'entend autre choſe, ſinon que les gouuerneurs & les Clercs ne ſe doyuent point laiſſer tranſporter par le populaire qui eſt inconſideré, mais pluſtoſt reprimer par leur grauité & prudence la folle cupidité d'iceluy, quand il en eſt meſtier. *Chap. 13.* *Epiſt. 87*

13 Ceſte façon d'eſlire s'obſeruoit encore du temps de ſainct Gregoire: & eſt vray ſemblable qu'elle a duré encore longuemẽt depuis. Il y a beaucoup d'Epiſtres en ſon regiſtre, qui rendent ſuffiſant teſmoignage de cela. Car toutes fois & quantes qu'il eſt queſtion d'ordonner quelque part vn Eueſque, il a accouſtumé d'eſcrire au Clergé & conſeil, & au populaire, aucune fois au ſeigneur: ſelon qu'eſt le gouuernement de la ville à laquelle il eſcrit. Et quand à cauſe de quelque trouble ou different, il donne à vn Eueſque voiſin la ſuperintendence ſur vne election, il requiert touſiours neantmoins qu'il y ait decret ſolennel confermé par ſubſcriptions de tous. Meſme pource que quelque fois on auoit eleu vn Eueſque à Milan, & qu'à cauſe des guerres pluſieurs Milannois s'eſtoyent retirez à Genes: il ne veut point que l'election ſoit tenue pour legitime, iuſques à tant qu'iceux eſtans *Id quoque Epiſt. cõ pluribus Lib. 2. Epiſt. 69*

assemblez en vn, y ayent cõsenty. Qui plus est, il n'y a pas encore cinq cens ans, qu'vn Pape nommé Nicolas fit ceste ordonnance touchant l'election du Pape, que les Cardinaux fussent les premiers, puis qu'ils appellassent auec eux tout le reste du Clergé, finalement que l'election fust confermée par le consentement du peuple. Et en la fin il allegue le decret de Leon, que i'ay n'agueres amené, voulant qu'il soit obserué pour l'aduenir. Que si les meschans faisoyent vne telle brigue, que le Clergé fust cõtrainct de sortir de la ville pour faire droite election, si commande-il en tel cas qu'aucuns du peuple s'y trouuent pour approuuer. Le consentement de l'Empereur estoit requis seulement en deux villes, selon que nous pouuons coniecturer, assauoir à Rome & à Constantinoble, d'autant que c'estoyent les deux sieges de l'Empire. Car ce que sainct Ambroise fut enuoyé à Milan par Valentinien Empereur, afin de presider à l'election de l'Eueſque comme lieutenant imperial, cela se fit extraordinairement, à cause des grosses brigues qui estoyent entre les bourgeois. A Rome, l'authorité de l'Empereur auoit anciennement telle importance en la creation de l'Eueſque, que sainct Gregoire escrit à Maurice Empereur, qu'il a esté ordonné par son commandement, ia soit qu'il eust esté requis solennellement par le peuple. Or la coustume estoit, que si tost que quelcun estoit esleu Eueſque de Rome par le Clergé & par le Senat & le peuple, iceluy le signifioit à l'Empereur, lequel approuuoit l'election, ou la rescindoit. Et à ceste coustume ne contreuiennent point les decrets qu'assemble Gratien: qui ne disent autre chose, sinon qu'il ne faut nullement soi offrir que l'election Canonique soit ostée, & que le Roy constitue à son plaisir des Eueſques: & que les Metropolitains ne doyuent point consacrer celuy qui aura esté ainsi promeu par force. Car c'est autre chose de priuer l'Egliſe de son droit, à ce qu'vn homme seul face tout à sa poste: & autre chose de faire ceſt honneur au Roy ou à l'Empereur, qu'il conferme par son authorité vne election legitime.

Dist. 23. cap. In nomine.

14 Il reste d'exposer par quelle ceremonie on ordonnoit les ministres de l'Egliſe ancienne apres les auoir esleus. Les Latins ont appellé cela Ordination ou Consecration. Les Grecs l'ont appellé de deux mots, qui signifient Impositiõ des mains. Or il y a vn decret du Concile de Nice, lequel commande que le Metropolitain auec tous les Eueſques de la prouince, s'assemblent pour ordonner celuy qui sera esleu. Si quelques vns sont empeschez par maladie ou par la difficulté du chemin, que pour le moins il y en vienne trois, & que ceux qui sont absens declairent par lettres qu'ils y consentent. Et pource que ce Canon à la longue ne s'obseruoit plus, il a esté renouuellé depuis en plusieurs Conciles. Or il estoit commandé à tous, ou pour le moins à ceux qui n'auroyent point d'excuſe, de s'y trouuer: afin que l'examen, tant de la doctrine que des mœurs, se fist auec plus grande gratuité. car on ne faisoit point la consecration sans tel examen. Mesmes il appert par les Epistres de sainct Cyprien, que du commencement on n'appelloit point les Eueſques apres l'election: mais qu'ils estoyent presens sur le lieu quand le peuple deuoit eſlire, afin qu'ils fussent là comme superintendens, à ce que rien ne se fist en trouble par la multitude. Car apres qu'il a dit que le peuple a puissance ou d'eſlire ceux qu'il cognoist estre dignes, ou de refuser ceux qu'il cognoist estre indignes, il adiouste, Pourtant il nous faut diligemment tenir & garder ce qui nous a esté laissé du Seigneur & de ses Apostres, & ce qui s'obserue entre nous & quasi par toutes les prouinces: c'est que tous les Eueſques voisins s'assemblent au lieu où il faut eſlire vn Eueſque, & qu'il soit esleu en la presence du peuple. Mais pource que quelque fois vne telle assemblée se faisoit bien tard, & cependant les ambitieux auoyent loisir & opportunité de mener mauuaises pratiques, on aduisa qu'il suffiſoit si apres l'election faite, les Eueſques s'assembloyent pour consacrer celuy qui estoit esleu, apres l'auoir examiné.

Epist. 4. lib. 1

15 Cela se faisoit par tout sans exceptiõ. Depuis vne façon toute diuerse fut introduite, que celuy qui estoit esleu venoit en la ville Metropolitaine pour estre confermé: ce qui a esté fait par ambition & corruptele, pluſtoſt que par bonne raison. Quelque temps apres, depuis que l'authorité du siege Romain fut accreue, il y suruint vne façon encore beaucoup pire, c'est que tous les Eueſques d'Italie venoyent là pour estre consacrez. Ce qu'on peut voir par les epistres de sainct Gregoire. Seulement il y eut quelque peu de villes, leſquelles retindrent leur droit ancien: d'autant qu'elles ne voulurent point facilement ceder. comme Milan, selon qu'on en voit l'exemple en vne Epistre. Posſible que les seules villes Metropolitaines demeurerent en ce priuilege. Car la coustume ancienne estoit, que tous les Eueſques de la prouince s'assemblaſſent là pour cõsacrer leur Metropolitain. Au reste, la ceremonie estoit impositiõ des mains. car ie n'ay point leu qu'il y en ait eu d'autres, sinon que les Eueſques auoyẽt quelques accoustremens pour estre discernez d'entre les autres Prestres. Semblablement ils ordonnoyent les Prestres & les Diacres par la

Lib. 2, Epist. 69, & 76

seule

seule imposition des mains. mais chacun Euesque ordonnoit les Prestres de son diocese auec le conseil des autres Prestres. Or combié que cela se faisoit de tous en commun: neãtmoins pource que l'Euesque presidoit, & que la chose se faisoit comme par sa conduite, l'authorité est appellée sienne. Et pourtant il est souuent dit aux anciens Docteurs, qu'vn Prestre ne differe en rien d'vn Euesque, sinon entant qu'il n'a point la puissance d'ordonner.

CHAP. V.

Que toute la forme ancienne du regime Ecclesiastique a este renuersée par la tyrannie de la Papauté.

MAintenant il est mestier de mettre en auant l'ordre du gouuernement Ecclesiastique, que tient auiourdhuy le siege Romain & tous ceux qui en dependent : afin de le comparer auec celuy que nous auons monstré auoir esté en l'Eglise ancienne. Car par ceste comparaison il apparoistra quelle eglise ont tous ceux qui se vantent & glorifient de ce seul tiltre, & s'en tiennent fiers pour nous opprimer, voire mesme abysmer du tout. Or il sera expedient de commẽcer par la vocation, afin qu'on sache qui & quels sont ceux qu'on appelle là au ministere, & par quel moyen ils y sont introduits. Apres nous verrons comment ils s'acquitent fidelement de leur deuoir. Nous donnerons le premier lieu aux Euesques, lesquels toutesfois n'aurõt point d'honneur en cela. Ie desireroye certes qu'il leur peust tourner à honneur, de commencer la danse en ceste dispute: mais la chose ne souffre point que cest argument soit attouché sans leur grand vitupere. Toutesfois il me souuiendra de ce que i'ay proposé de faire: c'est de simplement enseigner, & non pas de faire de longues inuectiues. Ie me restreindray dont tant qu'il me sera possible. Mais pour entrer en matiere, ie voudroye bien que quelcun de ceux qui ne sont point du tout effrõtez, me respondist quels Euesques on eslist auiourdhuy communement. De faire examen de leur doctrine, c'est vne chose trop morte. Que si on a quelque regard en la doctrine, c'est pour elire quelque legiste, auquel il aduiendroit mieux de plaider en iustice, que de prescher en vn temple. C'est chose notoire, que depuis cent ans à grand peine y en a-il eu de cent l'vn qui seust rien en la saincte Escriture. Ie ne dy mot de ce qui a esté fait auparauant. non pas que l'estat fust beaucoup meilleur: mais pource que nous auons à disputer de l'Eglise presente. Si on vient à la vie, nous trouuerons qu'il y en a eu peu, ou du tout nuls, qui n'eussent esté iugez indignes par les Canons anciens. Celuy qui n'a pas esté yurongne, a esté vn paillard: ou bien s'il y en a-uoit d'aucuns purs de ces deux vices, ils estoyent ou ioueurs de dez, ou chasseurs, ou dissoluz en leur vie. Or les Canons anciens reiettent vn homme de l'office d'Euesque, pour moindre vice que ceux-la. Mais c'est encore vne chose plus absurde, que les petiz enfans de dix ans ont esté faits Euesques, & qu'õ est venu à vne telle impudẽce ou sottise, qu'vne telle turpitude, qui contreuient au sens commun de nature, a esté receue sans difficulté. De là il appert combien ont esté sainctes les elections, ausquelles il y a eu vne si lourde negligence.

2 Dauantage, toute la liberté du peuple, quant à l'election des Euesques, a esté abolie. Les voix ou suffrages, le consentement, les suscriptions, & toutes telles choses sont esuanouyes. Toute la puissance a esté transportée aux chanoines: iceux conferent les Euesches à qui bon leur semble. Celuy qui sera eleu, sera bien produit au peuple: mais pour l'adorer, non pas pour l'examiner. Or Leon contredit, prononçant que nulle raison ne permet cela, & que c'est vne inuasion violente. Sainct Cyprien, en testifiant que cela est du droit diuin, qu'vne election ne se face point que par le consentement du peuple, signifie que celles qui se font autrement, sont repugnantes à la parolle de Dieu. Il y a des Decrets & plusieurs Conciles qui defendent cela estroitement: & s'il se fait, ils cõmandent qu'il soit tenu pour nul. Si ces choses sont vrayes, il ne reste auiourdhuy en la Papauté nulle electiõ canonique, laquelle se puisse approuuer ne par droit diuin ne par droit humain. Toutesfois encore qu'il n'y eust eu autre mal q̃ cestuy-la, cõment se pourront-ils excuser de ce qu'ils ont ainsi despouillé l'Eglise de son droit? Mais la malice des tẽps, disent-ils, le requeroit ainsi: q̃ puis qui le populaire estoit plus transporté de faueur ou de haine, en elisant les Euesques, qu'il n'estoit gouuerné de droit iugement, que ceste puissance fust transferée au college des chanoines. Encore que nous leur accordions que tel ait esté le remede d'vn mal desesperé: neantmoins puis qu'on cognoit la medecine estre plus nuisante que la maladie, pourquoy ne met-on ausi bien ordre à ce nouueau mal? Ils respondent que les Canons defendent estroitement aux Chanoines de n'abuser de leur puissance au detriment de l'Eglise, toutes les fois que bon leur semble. Doutons-nous que le peuple n'entendist pas biẽ

anciennement, qu'il estoit obligé à tressainctes loix, quand il voyoit la reigle qui luy estoit proposée par la parolle de Dieu pour elire les Eueſques? Car vne ſeule voix de Dieu luy deuoit par droit eſtre en plus grande eſtime ſans comparaiſon, que cent millions de Canons. Neantmoins eſtant corrompu de mauuaiſe affection, il n'auoit nul eſgard ne de raiſon ne de loy. En ceſte maniere auiourdhuy, combien qu'il y ait de bonnes loix eſcrites: toutesfois elles demeurent cachées & enſeuelies en du pappier. Cependant ceſte couſtume eſt receue & vſitée, de non ordonner pour Paſteurs des Egliſes, ſinon barbiers, cuiſiniers, bouteillers, muletiers, baſtards, & toutes telles ſortes de gens. ie ne dy pas encore aſſez: mais dauantage, que les eueſchez ou cures ſoyent loyers de maquerellages & paillardiſes. car quād ils ſont donnez à veneurs & oiſeleurs, la choſe va tresbien. Il n'y a point de propos de defendre telle abomination par les Canons. Ie dy de rechef, que le peuple auoit anciennement vn tresbon Canon, quand la parolle de Dieu luy demonſtroit qu'vn Eueſque doit eſtre irreprehenſible, de bonne doctrine, non pas combateur, ny auaricieux, &c. Pourquoy dōc la charge d'eſlire vn miniſtre a-elle eſté tranſlatée du peuple à ces Prelats? Ils n'ont que reſpondre, ſinon pourtant que la parolle de Dieu n'eſtoit pas ouye entre les noiſes & brigues du peuple. Pourquoy donc ne ſera-elle auiourdhuy oſtée aux Chanoines: leſquels non ſeulement violent toutes loix, mais ſans honte ne vergongne confondent le ciel auec la terre, par leur auarice & ambition, & cupidité deſordonnée?

1. *Tim.* 3 *a.* 1

3 Mais c'eſt menſonge, que cela a eſté introduit pour remede. Nous liſons bien que les villes ont eſté ſouuent en trouble pour l'election de leurs Eueſques: toutesfois nul n'oſa iamais penſer d'oſter au peuple la liberté d'eſlire. car ils auoyēt d'autres moyens pour obuier à ce mal-là, ou pour le corriger quand il euſt eſté ia fait. Mais la verité eſt telle, que le peuple par ſucceſſion de temps, eſtant nonchalant à eſlire, en a laiſſé le ſoin aux Preſtres. Iceux ont abuſé de ceſte occaſion, pour vſurper la tyrannie qu'ils exercent, laquelle ils ont confermée par nouueaux Canons. La façon qu'ils ont d'ordonner ou conſacrer les Eueſques, n'eſt qu'vne pure moquerie. car l'apparence d'examen dont ils vſent, eſt tant maigre & friuole, que meſme elle n'a point de couleur pour tromper le monde. Pourtant ce que les Princes font auiourdhuy paction auec le Pape de pouuoir nommer les Eueſques, en cela l'Egliſe ne perd rien de nouueau. car ſeulement l'election eſt oſtée aux Chanoines, laquelle ils auoyent rauie contre tout droit, ou pluſtoſt deſrobée. C'eſt bien certes vn exemple vilain & deshonneſte, que les courtiſans ayent ainſi les eueſchez en proye: & l'office d'vn bon Prince ſeroit de s'abſtenir de telles corrupteles. car c'eſt vne inuaſion inique & meſchante, qu'vn Eueſque ſoit conſtitué ſus vn peuple lequel ne l'aura point deſiré, ou pour le moins approuué librement. Mais la façon deſordonnée & confuſe qui a eſté long temps en l'Egliſe, a donné occaſion aux Princes d'attirer à eux la preſentation des Eueſques. Car ils ont mieux aymé qu'on leur en feuſt gré, qu'à ceux qui n'y auoyent non plus de droit qu'eux, & qui en abuſoyent bien autant.

4 Voila donc la belle vocation pour laquelle les Eueſques ſe vantent d'eſtre ſucceſſeurs des Apoſtres. Touchant de créer les Preſtres, ils diſent que le droit leur en compete: mais en cela ils corrompent la façon ancienne, qu'ils n'ordonnent point des Preſtres pour gouuerner ou enſeigner le peuple, mais pour ſacrifier. Semblablement quand ils conſacrent des Diacres, il n'eſt point queſtion de leur vray & propre office: mais ils les ordonnent ſeulement à quelques ceremoines, comme pour preſenter le calice & la patene. Or il eſt defendu au concile de Calcedoine de receuoir vn homme au miniſtere abſoluement: c'eſt à dire, ſans luy aſsigner lieu auquel il exerce ſon office. Ce decret eſt treſvtile pour deux cauſes. Premierement, afin que les Egliſes ne ſoyent point chargées de deſpenſes ſuperflues, & que ce qui deuoit eſtre diſtribué aux poures ne ſoit point conſumé à nourrir gens oiſifs. Secondement, afin que ceux qu'on ordonne cognoiſſent qu'ils ne ſont point promeuz à quelque honneur: mais qu'on leur impoſe charge, à laquelle ils s'obligent par telle reception ſolennelle. Mais les Docteurs de la Papauté, qui n'ont ſoin que du ventre, & qui penſent qu'il ne faut regarder autre choſe en la Chreſtienté, expoſent qu'il faut auoir tiltre pour eſtre receuz: c'eſt à dire, reuenu pour eſtre nourriz, ſoit de benefice, ſoit de patrimoine. Pourtāt, quand ils ordonnēt en la Papauté vn Diacre ou vn Preſtre, ſans ſe ſoucier où ils ſeruirōt, ils ne font difficulté de les receuoir, moyēnant qu'ils ſoyēt aſſez riches pour s'entretenir. Mais qui ſera l'homme qui receura cela, que le tiltre qui eſt requis par le Cōcile, ſoit reuenu annuel pour la nourriture? Dauantage, pource que les Canons qui ont eſté depuis faits, cōdamnoyent les Eueſques à nourrir ceux qu'ils auoyent receuz ſans tiltres ſuffiſans: afin de corriger vne trop grande facilité à receuoir tous ceux qui ſe preſentēt, on a trouué vn nouueau ſubterfuge pour euiter ce dangier. car celuy qui demande d'eſtre promeu produiſant vn tiltre tel quel, il promet de s'en tenir pour content. Par ceſte

Diſt. 70. *cap.* 1

paction

paction il eſt debouté, qu'il ne puiſſe apres plaider contre l'Eueſque pour ſa nourriture. Ie me tay de mille tromperies qui s'y font, comme de produire vn tiltre imaginaire de quelque chapelle de cinq ſols, ou d'vne vicairie qui vaut autãt trainée que portée. Item, d'emprunter vn benefice auec conuenãce de le rendre, combien qu'il y en a beaucoup qui le retiennent, & autres ſemblables myſteres.

5 Mais encore que ces plus gros abuz fuſſent oſtez, n'eſt-ce point touſiours vne choſe trop abſurde, d'ordonner vn Preſtre ſans luy aſsigner lieu? car ils n'en ordonnent point ſinon pour ſacrifier. Or la receptiõ legitime d'vn Preſtre, eſt pour gouuerner l'Egliſe: d'vn Diacre, pour eſtre procureur des poures. Ils ornent bien ce qu'ils font par pluſieurs pompes & geſtes, afin d'eſmouuoir les ſimples à deuotion: mais dequoy profitent ces maſques enuers toutes gens de iugement, veu qu'il n'y a rien de ſolide ne de vray? Car ils vſent de ceremonies leſquelles en partie ils ont prinſes des Iuifs, en partie forgées d'eux meſmes, deſquelles il vaudroit beaucoup mieux s'abſtenir, touchant du vray examen, du conſentement du peuple, & des autres choſes neceſſaires, il n'en eſt point de nouuelles: car des mines qu'ils font, ie ne m'en ſoucie. I'appelle Mines, toutes les folles contenances dont ils vſent, pour faire ſemblant d'enſuiure la façon ancienne. Les Eueſques ont leurs vicaires qui examinent la doctrine de ceux qui demandent d'eſtre promeuz. mais quoy? Ils interroguent s'ils ſauent bien leurs Meſſes, s'ils ſauent bien decliner quelque nom vulgaire, ou coniuguer vn verbe, ou dire la ſignification d'vn mot, ſelon qu'on interrogueroit vn petit enfant à l'eſcole: meſme de leur faire tranſlater vne ſeule ligne de Latin en François, il n'en eſt quaſi point queſtion. Qui plus eſt encore, ceux qui faudront en ces petis rudimens d'enfans, ne ſeront point reiettez: moyennant qu'ils viennẽt auec quelque preſent, ou auec quelque recommandation, pour auoir faueur. C'eſt vn acte ſemblable, que quand ceux qu'on doit promouuoir ſe preſentent à l'autel, on demande par trois fois en Latin, s'il eſt digne: & quelcun qui ne l'a iamais veu, ou quelque vallet de chãbre qui n'entend point Latin, reſpond en Latin qu'il eſt digne: tout ainſi qu'vn perſonnage ioueroit ſon rolle en vne farce. Qu'eſt-ce qu'on reprendroit en ces ſainctes peres & venerables prelats, ſinõ qu'en ſe iouant en ſi horribles ſacrileges, ils ſe moquent apertement de Dieu & des hõmes? Mais pource qu'ils en ſont dés long temps en poſſeſsion, il leur ſemble aduis que tout leur eſt licite. car ſi quelcun oſe ouurir la bouche contre vne telle meſchanceté ſi execrable, il eſt en auſsi grand danger de mort comme s'il auoit commis vn crime capital. Feroyent-ils cela, s'ils penſoyent qu'il y euſt quelque Dieu au ciel?

6 Quant eſt des collations des benefices, laquelle choſe eſtoit anciennement coniointe auec la promotion, de combien s'y portent-ils mieux? Or la façon en eſt diuerſe entre eux. car ce ne ſont pas les Eueſques ſeulement qui conferent les benefices: & encore quãd ils en ſont collateurs, ce n'eſt pas touſiours à dire que ce ſoit de leur pleine puiſſance: mais il y en a d'autres qui en ont la preſentation. Brief, chacun en a ce qu'il en a peu butiner. Il y a puis apres les nominations pour les graduez. Item, les reſignations maintenant ſimples, maintenant pour cauſe de permutation. Item, les mandats, les preuentions, & toute telle chicanerie. Quelque choſe qu'il y ait, & Pape, & Legats, & Eueſques, & Abbez, & Prieurs, & Chanoines, & Patrons laiz s'y portent tellement, que nul ne ſauroit que reprocher à ſon compagnon. Ie maintien cela, qu'à grand' peine il ſe confere vn ſeul benefice entre cent en toute la Papauté, ſans ſymonie: comme les Anciens ont definy Symonie. Ie ne dy pas que tous les achettent argent contant: mais qu'on m'en monſtre vn d'entre cinquante qui ait benefice, lequel il n'ait obtenu à la trauerſe. Les vns ſont auancez par parentage, les autres par affinité, les autres par le credit de leurs parens, les autres par leurs ſeruices: en ſomme, on confere les benefices, non pas pour prouuoir aux Egliſes, mais aux hommes. Et pourtant ils les nomment Benefices, par lequel mot ils denotent aſſez qu'ils ne les ont point en autre eſtime, que comme preſens faits par gratuité, ou comme recompenſes. Ie laiſſe à dire que ce ſont ſouuent ſalaires de barbiers, cuiſiniers, muletiers, & autres telles canailles. Dauantage, il n'y a auiourdhuy nulle matiere dont il y ait tant de procés, que pour les benefices: tellement qu'on diroit qu'ils ſont expoſez en proye, afin que les chiens chaſſent apres. Eſt-ce vne choſe tolerable, qu'vn homme ſoit appellé Paſteur d'vne Egliſe, laquelle il aura occupée comme ſi c'eſtoit terre gagnée des ennemis, ou laquelle il aura obtenue par procés, ou laquelle il aura achetée à prix fait, ou laquelle il aura gagnée par ſeruices deshonneſtes? Et que dirons-nous des pe tis enfans, leſquels les ont de leurs oncles, ou de leurs couſins, comme de ſucceſsion: quelque fois meſme les baſtards, de leurs peres?

7 Le peuple, comment qu'il euſt eſté corrompu & depraué, ſe fuſt-il iamais tant desbordé à vne licence tant deſeſperée? Mais c'eſt encore vn mõſtre plus vilain, qu'vn ſeul hõme,

ie ne dy pas quel, mais vn homme qui ne se peut gouuerner soy-mesme, ait cinq ou six Eglises à gouuerner. On verra auiourdhuy des ieunes follets aux cours des Princes, qui auront vn Archeueſché, deux Eueſchez & trois Abbayes. C'eſt choſe commune, que les Chanoines soyẽt chargez de six ou sept benefices, deſquels toutesfois ils n'ont nul soin, sinon d'en receuoir le reuenu. Ie ne leur obiecteray point, que la parolle de Dieu contredit par tout à cela: car il y a long temps qu'ils ne font pas grand conte d'icelle. Ie ne leur obiecteray point auſsi, que les Conciles anciens ont fait beaucoup d'ordonnãces, pour rigoureuſement punir vn tel deſordre: car ils meſpriſent bien tous les Canons & Decrets, toutesfois & quantes que bon leur ſemble. mais ie dy que ces deux choſes ſont vilaines & execrables, repugnantes à Dieu, à nature, & au regime de l'Egliſe, qu'vn brigand ou volleur occupe ſeul pluſieurs Egliſes: & qu'vn homme ſoit nommé Paſteur, lequel ne peut eſtre aupres de ſon troupeau, meſme quand il voudroit. & toutesfois ils ſont tant effrontez, qu'ils couurent ſous ombre de l'Egliſe ces ordures tant abominables, afin qu'on ne les reprenne point. Qui plus eſt, ceſte belle ſucceſsion qu'ils alleguent, pour dire que l'Egliſe s'eſt conſeruée entre eux depuis le temps des Apoſtres iuſques à preſent, conſiſte encloſe en ces meſchancetez.

8 Voyons maintenant comment ils exercent fidelement leur office: qui eſt la ſeconde marque par laquelle ou doit eſtimer les vrais Paſteurs. Les Preſtres qu'ils font, ſont en partie Moynes, en partie ſeculiers, comme ils les appellent. Les premiers ont eſté incogneuz en l'Egliſe ancienne. & de fait l'office de preſtriſe repugne tellement à la profeſsion Monachale, que quand anciennement on eliſoit vn Moyne pour eſtre au Clergé, il ſortoit du premier eſtat: meſme ſainct Gregoire, au temps duquel il y auoit deſia beaucoup de vices, ne peut porter vne telle confuſion. car il veut, ſi quelcun eſt fait Abbé, qu'il ſe deueſte de l'eſtat du Clergé: d'autant que nul, comme il dit, ne peut eſtre Moyne & du Clergé enſemble, d'autant que l'vn empeſche l'autre. Maintenant ſi i'interrogue noz gens, cõment celuy lequel les Canons declairent n'eſtre point idoine en vn office, s'acquitera de ſon deuoir: que me reſpondront-ils? Ie croy bien qu'ils m'allegueront ces Decrets auortez d'Innocence & de Boniface, leſquels reçoyuent tellement vn Moyne au degré de preſtriſe, qu'il demeure neantmoins touſiours en ſon cloiſtre. Mais eſt-ce raiſon, que quelque aſne ſans aucun ſauoir ne prudence, incontinent qu'il aura occupé le ſiege Romain, renuerſe toutes les ordonnances anciennes, d'vn petit mot? combien que de cela nous en parlerons puis apres. Pour le preſent qu'il ſuffiſe, que du temps que l'Egliſe eſtoit plus pure, on tenoit cela pour vne grande abſurdité, qu'vn Moyne fuſt en l'eſtat de preſtriſe. car ſainct Hierome nie qu'il face office de Preſtre pendant qu'il conuerſe entre les Moynes: mais ſe fait comme homme lay, qui doit eſtre gouuerné par les Preſtres. Mais encore que nous leur pardonnions ceſte faute: comment eſt-ce qu'ils exercent l'office? Il y en a aucuns des mendians, & quelque peu des autres, qui preſchent, tout le reſte ne ſert que de chanter ou dire Meſſe en leurs cauernes: comme ſi Ieſus Chriſt auoit entendu que les Preſtres fuſſent créez à ceſte fin, ou comme ſi la nature de l'office le portoit. Or au contraire l'Eſcriture teſmoigne, que le propre d'vn Preſtre c'eſt de gouuerner l'Egliſe. N'eſt-ce point donc vne profanation meſchante, de deſtourner à autre fin, ou pluſtoſt du tout changer la ſaincte inſtitution de Dieu? car quand on les ordonne, nommément on leur defend de faire les choſes que le Seigneur enioint à tous Preſtres. Qu'ainſi ſoit, on leur chãte ceſte leçon: Qu'vn Moyne ſe contentant de ſon cloiſtre, ne preſume point ne d'enſeigner, ne d'adminiſtrer les Sacremens, ne d'exercer autre charge publique. Qu'ils nient s'ils peuuent, que ce ne ſoit vne moquerie manifeſte de Dieu, de créer vn Preſtre afin qu'il ſe deporte de l'office: & qu'vn homme ait le tiltre, qui ne peut auoir la choſe.

Epi. 11. lib. 3

Act. 20 f. 28

9 Ie vien aux ſeculiers, leſquels en partie ſont beneficiez, cõme ils les nõment: c'eſt à dire, ils ſont prouueuz pour leur ventre: en partie falourdiers, qui gagnent leur vie à chanter ou à barbotter, à ouyr les confeſsions, porter les morts en terre, & autres choſes ſemblables. Des benefices, les vns ont charge d'ames, comme Eueſchez & Cures: les autres ſont ſalaires de gens delicats qui viuent en chantant, comme prebendes, Chanoineries, dignitez, chappelles, & autres ſemblables. combien que tout va tellement à rebours, que les Abbayes & Prieurez ſont donnez non ſeulement à Preſtres ſeculiers, mais à des petis enfans: & cela ſe fait tellement par priuilege, que c'eſt vne couſtume ordinaire. Touchant des Preſtres mercenaires, ou falourdiers, qui ſe loent à iournée, que feroyẽt-ils autre choſe que ce qu'ils font? aſſauoir, en ſe proſtituant à exercer vne telle marchandiſe honteuſe & vilaine, principalement en telle multitude. Pourtant, comme ainſi ſoit qu'ils ayent honte de mendier apertement, ou qu'ils n'eſperent point de beaucoup profiter en ce faiſant, ils circuiſſent courans çà & là cõme chiens affamez: & par leur importunité, cõme

par

par abay, ils arrachent par force des vns & des autres quelques morſeaux pour fourrer en leur ventre. Si ie vouloye icy demonſtrer quel deshonneur c'eſt à l'Egliſe, que l'eſtat & degré de preſtriſe ſoit abaiſſé iuſques là, il n'y auroit point de fin. Ie n'yſeray point donc de longues querimoines, pour declairer la grandeur de ceſte turpitude. Seulement ie dy en brief, que ſi l'office d'vn Preſtre eſt de paiſtre l'Egliſe, & adminiſtrer le regne ſpirituel de Ieſus Chriſt, comme la parolle de Dieu l'ordonne, & les anciens Canõs le requierent: tous tels Preſtres, qui n'ont nul ouurage ne loyer qu'à faire marchãdiſe de Meſſes & briboriõs, non ſeulement ſe deportent de faire leur deuoir, mais qu'ils n'ont nul office legitime à exercer. Car on ne leur donne point de lieu à enſeigner. Ils n'ont nul trouppeau à gouuerner. Brief, il ne leur reſte que l'autel pour offrir Ieſus Chriſt en ſacrifice: ce qui eſt ſacrifier non pas à Dieu, mais au diable, comme nous verrons cy apres.

10 Ie n'attouche point icy les vices des perſonnes, mais ſeulement le mal qui eſt enraciné en leur inſtitution, & ne s'en peut ſeparer. I'adiouſteray vne parolle, laquelle ſonnera mal en leurs oreilles: mais puis qu'elle eſt vraye, il la faut dire: c'eſt qu'autant en eſt-il de tous Chanoines, Doyens, Chapellains, Preuoſts, Chantres, & tous ceux qui viuent de benefices oiſifs. Car quel miniſtere ou ſeruice peuuent-ils faire à l'Egliſe? Ils ſe ſont deſchargez de la predication de la Parolle, du ſoin de la diſcipline, & de l'adminiſtration des Sacremens, comme de choſes trop faſcheuſes. Qu'eſt-cé donc qu'il leur reſte, pourquoy ils ſe puiſſent vanter d'eſtre vrais Preſtres? Ils ont la chanterie & la pompe des ceremonies: mais tout cela n'eſt rien à propos. S'ils alleguent la couſtume, l'vſage, la preſcription du long temps: i'appelle à la ſentence de Chriſt, en laquelle il nous a exprimé quels ſont les vrais Preſtres, & que doyuent auoir ceux qui veulent qu'on les repute tels. S'ils ne peuuent porter vne condition ſi dure, que de ſe ſubmettre à la reigle de Ieſus Chriſt: pour le moins qu'ils permettent que ceſte cauſe ſoit decidée par l'authorité de la premiere Egliſe: mais leur condition ne ſera ia meilleure, ſi on iuge de leur eſtat ſelon les Canons anciens. Ceux qui ont eſté changez en Chanoines, deuoyent eſtre les Preſtres de la ville, comme ils ont eſté autre fois, pour gouuerner l'Egliſe en commun auec l'Eueſque, & eſtre comme ſes aſſeſſeurs en office de Paſteur. Toutes les dignitez des Chapitres n'appartiennẽt de rié au gouuernemẽt de l'Egliſe, encore moins les chapelles, & telles ordures ou fatras. En q̃lle eſtime dõc les aurõs-no⁹ treſtous? certes & la parolle de IeſusChriſt, & l'obſeruatiõ de l'Egliſe ancienne les reiette du tout de l'ordre de preſtriſe: toutesfois ils maintiennẽt qu'ils ſont Preſtres. il leur faut dõc oſter ceſte maſque: & ainſi on trouuera que leur profeſsion eſt du tout diuerſe & eſtrange de l'office de preſtriſe, tel qu'il nous eſt deſiny par les Apoſtres, & a eſté requis en l'Egliſe ancienne. Pourtãt tous tels ordres ou eſtats, de quelque tiltre qu'on les orne pour les magnifier, veu qu'ils ſont nouuellement forgez, pour le moins qu'ils ne ſont point fondez n'en l'inſtitution du Seigneur, n'en l'vſage de l'Egliſe ancienne, ne doyuent auoir aucun lieu en la deſcription du regime ſpirituel, lequel a eſté ordonné par la bouche de Dieu meſme, & receu de l'Egliſe. Ou s'ils veulent que ie leur maſche mieux les parolles: veu que tous Chapellains, Chanoines, Doyens, Preuoſts, Châtres, & tels ventres oiſifs, n'attouchent point du petit doigt vne ſeule portion de ce qui eſt neceſſairement requis en l'office de preſtriſe: on ne doit nullemẽt ſouffrir qu'en s'vſurpant fauſſement l'hõneur, ils violent la ſainɛte inſtitution de Ieſus Chriſt.

11 Reſtent maintenant les Eueſques & les Curez, leſquels nous feroyẽt grand plaiſir, s'ils mettoyent peine de ſe maintenir en leur eſtat: car nous leur concederions volontiers qu'ils ont vn office ſainɛt & honnorable, moyennant qu'ils l'exerçaſſent. Mais quand en abandonnant les Egliſes qui leur ſont commiſes, & reiettant la charge d'icelles ſur les eſpaules des autres, ils veulent neantmoins eſtre tenuz pour Paſteurs: ils nous veulent faire accroire que l'office de Paſteur eſt de ne rien faire. Si quelque vſurier, qui n'auroit iamais bougé de la ville, ſe diſoit laboureur des champs ou vigneron: ſi vn gendarme, qui auroit touſiours eſté à la guerre & au camp, & n'auroit iamais veu liure ne ſeroit entré en iuſtice, ſe vantoit d'eſtre docteur ou aduocat: qui eſt-ce qui pourroit endurer vn tel badinage? Or ceux-cy vſent encore d'vne ſottiſe plus lourde, voulans eſtre nommez & tenuz Paſteurs legitimes de l'Egliſe, & ne le voulans point eſtre. car combien y en a-il d'entre eux qui face meſmes ſemblant d'executer ſa charge? Pluſieurs d'entre eux deuorent toute leur vie le reuenu des Egliſes, deſquelles ils n'approchẽt iamais ſeulement pour les regarder. Les autres y viennent vne fois l'an, ou y enuoyent vn procureur, afin de les affermer à leur profit. Quand ceſte corruptele commença de venir en auant, ceux qui vouloyent iouyr de telle vocation, s'exemptoyent par priuilege. Maintenant c'eſt vn exemple bien rare, qu'vn Curé ſoit reſident en ſa parroiſſe. Car ils les reputent cõme metairies: & pourtant ils y commettent leurs vicaires comme cenſiers ou receueurs. Or cela eſt repugnant à

la nature meſme, qu'on eſtime vn homme eſtre Paſteur d'vn troupeau, duquel il n'aura iamais veu nulle brebis.

12 Il ſemble que du temps de ſainct Gregoire ceſte meſchante ſemence commẽçoit à pullu-
luer, que les Paſteurs deuinſent negligẽs à preſcher & enſeigner le peuple. car il s'en plaind
Homil. 17 fort en quelque paſſage: Le monde, dit-il, eſt plein de Preſtres, & toutesfois on trouue peu d'ouuriers à la moiſſon. car nous receuons bien l'office, mais nous n'accompliſſons point la charge. Item, D'autant que les Preſtres n'ont point de charité, ils veulent eſtre veus ſeigneurs: & ne ſe recognoiſſent point peres. ainſi ils changent le lieu d'humilité en orgueil & ſeigneurie. Itẽ, Que faiſons-nous entre nous Paſteurs, qui receuons le loyer, & ne ſommes pas ouuriers? Nous ſommes declinez aux negoces qui ne nous appartiennent point. nous faiſons profeſsion d'vne choſe, & nous adonnons à l'autre. nous laiſſons la charge de la predication, & ſelon ce que ie voy, nous ſommez appellez Eueſques à noſtre malheur: d'autant que nous tenons le tiltre d'honneur, & non point de vertu. Veu qu'il eſt ſi dur & ſi aſpre à l'encontre de ceux qui ne faiſoyent pas du tout leur deuoir, combien qu'ils le fiſſent en partie: que diroit-il auiourdhuy, ie vous prie, s'il voyoit qu'il n'y euſt preſque nul Eueſque qui montaſt iamais vne fois toute ſa vie en chaire pour preſcher? des Curez, qu'à grand' peine il y en euſt de cent l'vn? Car on eſt venu iuſqu'en telle rage, qu'il ſemble aduis q̃ ce ſoit vne choſe trop baſſe & inferieure à la dignité Epiſcopale, q̃ de preſcher. Du temps de ſainct Bernard les choſes eſtoyent deſia plus decheutes: mais nous voyons de quelles & combien ameres reprehenſions il vſe à l'encõtre de tout le Clergé. combien qu'il ſoit vray ſemblable qu'il y auoit encore plus d'honneſteté & d'authorité que maintenant.

13 Or ſi on regarde bien, & qu'on eſpluſche de pres la façon du gouuernement eccleſiaſtique qui eſt auiourdhuy en toute la Papauté, on trouuera qu'il n'y a nulle briganderie tant deſordonnée au monde. Certes le tout eſt ſi diuers de l'inſtitution de Chriſt, voire meſme repugnant à icelle: eſloigné & deſtourné de la façon ancíene, contreuenant à nature & raiſon, qu'on ne ſauroit faire plus grande iniure à Ieſus Chriſt, que de pretendre ſon nom pour colorer vn regime tant confus & desbordé: Nous ſommes, diſent-ils, les pilliers de l'Egliſe, les Prelats de la Chreſtienté, vicaires de Ieſus Chriſt, chefs des fideles, d'autant que nous tenons la puiſſance & authorité des Apoſtres par ſucceſsion. Ils ſe glorifient en ces badinages, comme s'ils parloyent à des troncs de bois: mais toutes fois & quantes qu'ils vſeront de ces vanteries, ie leur demãderay d'autre part, Qu'eſt-ce qu'ils ont de commun auec les Apoſtres? car il n'eſt point icy queſtion d'vne dignité hereditaire, laquelle vienne à vn homme en dormant: mais de l'office de predication, lequel ils fuyent ſi fort. Semblablement quand nous diſons que leur regne eſt la tyrannie d'Antechriſt: ils repliquent incontinent que c'eſt la ſaincte & venerable Hierarchie, laquelle les Peres anciens ont tant priſée & magnifiée. comme ſi les ſaincts Peres en priſant ou en louant la Hierarchie eccleſiaſtique, ou le regime ſpirituel, ſelon qu'il auoit eſté laiſſé par les Apoſtres, euſſent ſongé à ceſt abyſme & confuſion tant diforme où les Eueſques le plus ſouuent ne ſont qu'aſnes, qui ne ſauent pas les premiers rudimens de la Chreſtienté, leſquels doyuent eſtre familiers meſmes au commun populaire: ou quelque fois ſont ieunes enfans, à grãd' peine ſortis de l'eſcaille: ou bien s'il y en a quelques vns doctes, ce qui n'aduient pas ſouuent, ils penſent qu'Eueſché ne ſoit autre choſe qu'vn tiltre de pompe & magnificence: pareillemẽt là où les Paſteurs des Egliſes ne penſent & ne ſe ſouciẽt nõ plus de paiſtre leurs troupeaux, qu'vn cordõnier de labourer les champs: là où tout eſt tellement diſsipé, qu'à grãd' peine y apparoiſt-il vne ſeule trace de l'ordre qu'ont eu les Peres de leur temps.

14 Que ſera-ce ſi nous faiſons examen des mœurs? Où ſera ceſte lumiere du monde que
Matt 5. b. 14 Ieſus Chriſt requiert? où ſera le ſel de la terre? où ſera vne telle ſainɛteté, qu'elle puiſſe eſtre comme la reigle perpetuelle de bien viure? Il n'y a auiourdhuy nul eſtat plus desbordé en ſuperfluité, en vanitez, en delices & toutes eſpeces de diſſolutions, qu'eſt l'eſtat de Clergé. Il n'y a nul eſtat dont on trouue plus propres & plus expers pour eſtre maiſtres de toute tromperie, fraude, trahiſon, deſloyauté: pour eſtre plus ſubtils ou plus audacieux à mal-faire. Ie laiſſe là l'orgueil, la hauteſſe, l'auarice, les rapines, la cruauté. ie ne parle point de la licence deſordonnée, laquelle ils ſe donnent en toute leur vie, leſquelles choſes le monde a longuement porté: mais maintenant il en eſt tant las, qu'il ne faut point craindre que ie les amplifie par trop. ie diray vn mot qu'ils ne pourront pas nier eux meſmes, que des Eueſques à grãd' peine il y en a vn ſeul, des Curez à grãd' peine de cẽt l'vn, qui ne ſoyent dignes d'eſtre excommuniez, ou pour le moins reiettez de l'office, ſi on vouloit iuger de leurs mœurs ſelon les Canons anciens. D'autãt que la diſcipline qui eſtoit anciennemẽt eſt ia dés lõg tẽps hors d'vſage & quaſi enſeuelie, ce que ie dy ſẽble aduis incroyable: mais il eſt

Il eſt du tout ainſi. Maintenant que tous les ſuppoſts du ſiege Romain, & les adherens du Pape ſe glorifient de l'ordre ſacerdotal qui eſt entre eux. Certes il appert que tel qu'ils l'ont, ils ne l'ont pas reçeu ne de Ieſus Chriſt, ne de ſes Apoſtres, ne des ſaincts Peres, ne de l'Egliſe ancienne.

15 Que les Diacres viennẽt maintenãt en place, & la ſaincte diſtribution des biens Eccleſiaſtiques laquelle ils obſeruent. combien qu'ils ne créent pas leurs Diacres à cela: car ils ne leur enioignent autre choſe ſinon de ſeruir à l'autel, à chanter l'Euangile, & ie ne ſay quels autres fatras. Des aumoſnes, du ſoin des poures, & de toute l'adminiſtration qu'ils auoyẽt le tẽps paſſé, il n'en eſt point de nouuelles. Ie parle meſme de leur inſtitution qu'ils tiennent comme leur vraye reigle: car s'il falloit parler du fait, l'ordre de Diacre n'eſt pas office entre eux, mais ſeulement vn degré pour eſtre promeuz à preſtriſe. Il y a vne choſe en quoy ceux qui iouent le perſonnage de Diacre à la Meſſe, repreſentent vn ſpectacle friuole de l'ancienneté, c'eſt qu'ils reçoyuẽt les offrandes qui ſe font deuant la conſecration. Or la façon ancienne eſtoit, que les fideles auãt que communiquer à la Cene s'entrebaiſoyent, & puis offroyent leurs aumoſnes à l'autel. ainſi ils rendoyent teſmoignage de leur charité: premieremẽt par ſigne, & puis par effect. Le Diacre, qui eſtoit procureur des poures, receuoit ce qui eſtoit offert, pour le diſtribuer. Maintenãt de toutes ces aumoſnes il n'en viẽt vne ſeule maille aux poures, non plus que ſi on les iettoit au profond de la mer. Pourtant ils ſe moquent de l'Egliſe auec ceſte vaine couleur de menſonge dont ils vſent en l'office de Diacres. Certes en iceluy ils n'ont rien de ſemblable auec l'inſtitution des Apoſtres, ny auec l'vſage ancien. Quant à l'adminiſtration des biens, ils l'ont transferée du tout à autre vſage: & tellement ordonnée, qu'on ne ſauroit rien imaginer plus deſordonné. Car comme les brigans apres auoir eſgorgé les poures paſſans, en diuiſent le butin entre eux: ainſi ces bons preudhommes, apres auoir eſtaincts la clairté de la parolle de Dieu, comme ayans coupé la gorge à l'Egliſe, ont penſé que tout ce qui eſtoit dedié à ſaincts vſages, leur eſtoit expoſé en proye & en rapine.

16 Pourtant en faiſant les partages, chacun a rauy ce qu'il a peu. & ainſi toute la façon ancienne a eſté non ſeulement changée, mais du tout renuerſée. La principale partie eſt eſcheute aux Eueſques & aux Preſtres des villes: leſquels eſtans enrichis de ce butin, ont eſté conuertis en Chanoines. toutesfois il appert que leurs partages ont eſté faits en trouble, d'autant qu'il n'y a chapitre qui n'en ſoit encore à plaider cõtre ſon Eueſque. Quoy qu'il ſoit, ſi ont-ils bien prouueu à vne choſe, c'eſt qu'il n'en reuinſt point vn ſeul denier aux poures, leſquels en deuoyent pour le moins auoir la moitié, comme ils auoyent eu auparauãt. Car les Canons leur en aſsignent nõmément vne quatrieme portion, & l'autre quatrieme ils l'ordõnent à l'Eueſque, afin qu'il en puiſſe biẽ faire aux eſtrãgiers & aux autres poures. Maintenant ie laiſſe à penſer que deuoyẽt faire les Cleres de leur quatrieme portion, & en quel vſage ils la deuoyent employer. De la derniere portion, laquelle eſtoit deputée pour la reparation des temples & autres deſpẽſes extraordinaires, nous auõs veu qu'elle eſtoit du tout pour les poures en temps de neceſsité. Ie vous prie, ſi ces gens auoyẽt vne ſeule petite eſtincelle de la crainte de Dieu en leurs cœurs, pourroyent-ils viure vne ſeule heure en repos, veu que tout ce qu'ils mangent & boyuent & dont ils ſe veſtent, leur prouient non ſeulement de larrecin, mais de ſacrilege? Or d'autant qu'ils ne s'eſmeuuẽt pas fort du iugemẽt de Dieu: ie voudroye bien qu'ils penſaſſent que ceux auſquels ils veulent perſuader que leur Hierarchie eſt tant bien ordonnée que merueilles, ſont hommes ayans ſens & raiſon pour iuger. Qu'ils me reſpondẽt en brief, aſſauoir ſi l'ordre des Diacres eſt vne licence de deſrober & brigander. S'ils le nient, ils ſeront contraints de cõfeſſer que ceſt ordre n'eſt plus entre eux, veu que la diſpenſation des biens Eccleſiaſtiques eſt apertement conuertie d'eux en vne volerie meſchante & pleine de ſacrilege.

17 Mais ils vſent icy d'vne tresbelle couleur: car ils diſent que la magnificence dont ils vſent, eſt vn moyen decent & conuenable pour maintenir la dignité de l'Egliſe. Et y en a d'aucuns en leur bande tant impudens, qui oſent dire que quand les gens d'Egliſe ſont ſemblables aux Princes en pompes & en ſomptuoſité, qu'en cela ſont accõplies les propheties, leſquelles promettent qu'il y aura vne telle gloire au regne de Chriſt. Ce n'eſt pas en vain, diſent-ils, que Dieu a ainſi parlé à ſon Egliſe: Les Rois viendrõt & adorerõt ta face, & t'apporteront des preſens. Leue toy, leue: veſts toy de ta force, Sion: accouſtre toy des veſtemẽs de ta gloire, Ieruſalem. Chacun de Saba viendra apportãt or & encens, & annõçant louange au Seigneur. Tout le beſtail de Cedar te ſera amené. Si ie m'amuſe beaucoup à redarguer ceſte impudence, ie crain d'eſtre veu inepte. Pourtant ie ne veux point perdre beaucoup de parolles en vain. toutesfois ie leur demãde, ſi quelq̃ Iuif ob-

Pſeau. 72. *Iſa. 32. a. 1. & 60. 4. 6*

iettoit ces tesmoignages en vn mesme sens, que c'est qu'ils luy respondroyent. Certes ils reprendroyent sa bestise, d'autant qu'il transfereroit à la chair & au monde les choses qui sont spirituellement dites du regne spirituel de Iesus Christ. Car nous sauons que les Prophetes nous ont representé la gloire celeste de Dieu, laquelle doit luire en l'Eglise, sous figure des choses terriennes. Qu'ainsi soit, iamais l'Eglise n'a moins abondé de ces benedictions externes qu'ils promettent, qu'au temps des Apostres: & toutesfois nous confessons tous, que le regne de Iesus Christ a esté lors en sa principale fleur. Qu'est-ce donc que signifient ces sentences des Prophetes? dira quelcun. Ie respon le sens estre tel, que tout ce qui est precieux, haut & excellent, doit estre assubietty à Dieu. Touchant ce qui est nommément dit des Rois, qu'ils submettrõt leurs sceptres à Iesus Christ, luy feront hõmage de leurs couronnes, & luy consacreront toutes leurs richesses: quand est-ce que cela a esté plus pleinement accomply, que quand l'Empereur Theodose ayant laissé son manteau de pourpre & toute sa pompe, se vint presenter comme vn simple hõme du commun populaire à sainct Ambroise, pour faire penitence solennelle? que quand luy & les autres Princes Chrestiens ont mis tant de peine, & se sont employez à conseruer la pure doctrine de verité en l'Eglise, à entretenir & garder les bons Docteurs? Or que pour ce temps-la les Prestres n'ayent point eu superfluité de richesses, ceste sentence qui est aux actes du Concile d'Aquilée, auquel presidoit sainct Ambroise, nous le remonstre assez: c'est que la pouureté est glorieuse & honnorable aux ministres de Iesus Christ. Certes les Euesques auoyent adonc quelques reuenuz entre mains, desquels ils se pouuoyent seruir pour se tenir pompeusement & en grand estat, s'ils eussent pensé qu'en cela fust le vray ornement de l'Eglise: mais pource qu'ils cognoissoyent qu'il n'y a rien plus repugnant à l'office d'vn Pasteur, que de tenir tables delicates, estre braues en accoustremens, auoir des palais somptueux: ils suiuoyent & gardoyent humilité & modestie, laquelle Iesus Christ a consacrée en tous ses mimistres.

18 Mais afin que nous ne soyons trop longs en ce poinct, recueillons derechef en vne brieue somme combien ceste dispensation, ou pluſtost dissipation des biens Ecclesiastiques, laquelle est à present, est loin du vray ministere des Diacres, tel qu'il nous est declairé en la parolle de Dieu, & a esté obserué en l'Eglise ancienne. Ie dy que ce qui s'employe en l'ornement des temples est tresmal appliqué, sinon qu'il y ait mesure telle que la nature & proprieté du seruice de Dieu & des Sacremens Chrestiens le requiert, & que les Apostres & autres saincts Peres l'ont demonstré tant par doctrine que par exemples. Or qu'est-ce que lon voit auiourdhuy aux temples, qui s'accorde auec cela? On reprouue tout ce qui est moderé, ie ne dy point à la sobrieté du premier temps, mais à quelque mediocrité honneste: rien ne plaist qui ne sente la superfluité & corruptiõ du temps present. Cependant tant s'en faut qu'on ait soin des vrais temples & vifs, qu'on souffriroit pluſtost que cent mille poures mouruſſent de faim, que de fondre vn seul calice, ou rõpre vne petite cannete d'argent pour subuenir à leur indigence. Afin que ie ne die rien de moymesme qui semble trop aspre, ie prie seulement les lecteurs de penser à vne chose: S'il aduenoit que ces saincts Euesques que nous auons recité, assauoir Exuperius, Acace & sainct Ambroise resuscitassent des morts: qu'est-ce qu'ils diroyent? Certes ils n'approuueroyent point qu'en si grãde necessité des poures on transferast ailleurs les richesses de l'Eglise, comme ne seruans à rien: mais ils seroyent encore beaucoup plus offensez, de voir qu'on les employe en des abuz pernicieux, encore qu'il n'y euſt nuls poures: & qu'il n'y a point d'vtilité en l'vsage. Mais laissons le iugemẽt des hommes. ces biens sont dediez à Iesus Christ: ils doiuent donc estre dispensez selon sa volonté. Il ne profitera donc rien de mettre sur les contes de Iesus Christ, ce qui aura esté despendu outre son mandement: car il ne l'aloera point. Combien que pour en dire le vray, il ne se despend pas beaucoup de reuenu ordinaire de l'Eglise en vaisselles, en chappes, en images & en autres choses. car il n'y a Eueschez tant riches, il n'y a nulles Abbayes tant grasses, il n'y a brief nuls benefices, encore qu'on les assemble par monceaux, qui puissent satisfaire à ceux qui les ont. Pourtant afin de s'espargner ils induisent le peuple à ceste superstition, de luy faire conuertir ce qu'il deuoit donner en aumosnes aux poures, à bastir des temples, faire des images, donner des calices ou reliquaires, à acheter chasubles & autres paremens. Voila le gouffre qui consume toutes les oblations & aumosnes quotidiennes.

19 Touchant du reuenu qu'ils reçoiuent des heritages & possessions, qu'en pourroye-ie plus dire que ce que i'en ay desia dit, & que chacũ voit à l'œil? Nous voyons de quelle conscience la plus grand' part est gouuernée par les Euesques & Abbez. quelle folie seroit-ce de chercher là vn ordre Ecclesiastique? Estoit-ce chose cõuenable, qu'en train de seruiteurs, en põpes d'habillemens, en somptuosité de table & de maison, les Euesques & Abbez

Abbez contrefiſſent les Princes: veu que leur vie deuoit eſtre vn exemple & patron de toute ſobrieté, temperance, modeſtie & humilité? Eſtoit-ce choſe appartenante à office de Paſteurs, de tirer à eux non ſeulement villes, bourgs & chaſteaux: mais les grandes contez & duchez, finalement eſtendre leurs pattes ſur les royaumes: veu que le cõmandement inuiolable de Dieu leur defend toute cupidité & auarice, & leur commande de ſe contenter de viure ſimplement? S'ils contemnent la parolle de Dieu: que reſpondront ils aux anciens Decrets des Conciles, où il eſt ordonné qu'vn Eueſque ait ſa petite maiſon aupres du temple, vne table ſobre, & meſnage non ſomptueux? Que reſpondront-ils à ceſte ſentẽce du Concile d'Aquilée, où il eſt dit que la pouureté eſt glorieuſe & honnorable aux Eueſques Chreſtiens? Car ce que ſainct Hierome commande à Nepotien, aſſauoir que les poures & eſtrangers ayent entrée familiere à ſa table, & Ieſus Chriſt auec eux: ils le reietteront poſsible cõme trop rude. mais ils auront honte de nier ce qui s'enſuit tantoſt apres: aſſauoir que la gloire d'vn Eueſque eſt de prouuoir aux poures, & que c'eſt vne ignominie à tous Preſtres, de chercher leur profit particulier. Or ils ne peuuent receuoir cela, qu'ils ne ſe condamnent tous enſemble d'ignominie. Mais il n'eſt point de beſoin de les pourſuyure icy plus aſprement, veu que mon intention n'a eſté, que de declairer comment l'ordre des Diacres eſt aboly entre eux, paſſé a ia long temps, afin qu'ils ne s'enorgueilliſſent plus de ce tiltre pour priſer leur Egliſe. Or ie penſe bien auoir fait ce que ie vouloye quant à ce poinct.

Con. Car targ. 4. ca. 14. 15.

CHAP. VI.

De la primauté du ſiege Romain.

NOVS auons iuſques à ceſte heure raconté les eſtats qui ont eſté au gouuernemẽt de l'Egliſe ancienne: & depuis ayans eſté corrõpus par ſucceſsion de temps, & peruertis de plus en plus, maintenant retiennent ſeulemẽt leur tiltre en l'egliſe Papale: au reſte, ne ſont que maſques. Ce que i'ay fait, afin que les lecteurs par ceſte comparaiſon puiſſent iuger quelle egliſe ont maintenant les Romaniſtes, qui nous veulent faire ſchiſmatiques, d'autãt que nous nous ſommes ſeparez d'icelle. Mais nous n'auons point encore touché le chef & le comble de tout leur eſtat: aſſauoir la primauté du ſiege Romain, par laq̃lle ils s'efforcent de prouuer que l'Egliſe Catholiq̃ n'eſt finon par deuers eux. La cauſe pourquoy ie n'en ay point encore parlé, eſt d'autãt qu'elle n'a pas ſon origine ne de l'inſtitution de Ieſus Chriſt, ne de l'vſage de la premiere Egliſe, cõme les offices dõt nous auõs traité: leſquels nous auõs mõſtré eſtre tellemẽt deſcendus de l'ancieneté, que par la corruption des tẽps ils ont decliné de leur pureté, ou pluſtoſt ont eſté du tout chãgez. Et toutesfois noz aduerſaires s'efforcẽt, cõme i'ay dit, de perſuader au mõde, q̃ le principal & quaſi le ſeul lien de l'vnité Eccleſiaſtique eſt d'adherer au ſiege Romain, & perſiſter en l'obeiſſance d'iceluy. Voila le fondement ſur lequel ils s'appuyent, quand ils nous veulent oſter l'Egliſe pour l'auoir de leur coſté: c'eſt qu'ils retiennent le chef, duquel depend l'vnité de l'Egliſe, & ſans lequel il ne ſe peut faire qu'elle ne ſoit diſsipée & rompue. Car ils ont ceſte fantaſie, que l'Egliſe eſt vn tronc de corps ſans teſte, ſi elle n'eſt ſubiette au ſiege Romain comme à ſon chef. Et pourtant quand ils diſputent de leur Hierarchie, ils commencent touſiours par ce principe, que le Pape preſide ſur l'Egliſe vniuerſelle au lieu de Ieſus Chriſt, comme ſon vicaire: & que l'Egliſe ne peut eſtre autrement bien ordonnée, ſinon que ce ſiege-la ait primauté ſur tous les autres. Il faut donc faire auſsi diſcuſsion de ce poinct, afin de ne rien laiſſer derriere qui appartienne au regime entier de l'Egliſe.

2 Voicy donc le nœud de la matiere, aſſauoir s'il eſt requis en la vraye Hierarchie ou gouuernement de l'Egliſe, qu'vn ſiege ait prééminence ſur tous les autres en dignité & en puiſſance, pour eſtre chef en tout le corps. Or nous aſſuiettirons l'Egliſe à vne condition trop ipique & dure, ſi nous la voulons aſtreindre à ceſte neceſsité, ſans la parolle de Dieu. Pourtant ſi noz aduerſaires veulẽt obtenir ce qu'ils demandent, il leur conuiẽt prouuer deuant toutes choſes, que ceſt ordre a eſté inſtitué de Ieſus Chriſt. Pour ce faire, ils alleguent la Preſtriſe ſouueraine qui eſtoit en la Loy, & la iuriſdiction ſouueraine du grand Sacrificateur, que Dieu auoit eſtablie en Ieruſalem. mais la ſolution eſt facile: qui plus eſt, il y a diuerſes ſolutions, s'ils ne ſe contẽtent d'vne. Premieremẽt, d'eſtendre à tout le mõde vniuerſel ce qui a eſté vtile à vne natiõ, ce n'eſt point procedé par raiſon: mais au contraire, il y a grande difference entre tout le mõde & vn certain peuple. D'autant que les Iuifs eſtoyent circuis tout à l'entour d'idolatres: de peur qu'ils ne fuſſent diſtraits par varieté de religiõs, Dieu auoit colloqué le ſiege de ſon ſeruice au milieu de la terre, & là il auoit ordõné vn Prelat, auquel tous deuoyẽt eſtre ſubiets, pour eſtre mieux entretenus en vnité. Maintenant que la Religion eſt eſpandue par tout le monde, qui eſt-ce qui ne voit que c'eſt vne choſe du tout abſurde, d'aſsigner à vn ſeul homme le gou

uernement d'Orient & d'Occident? car c'eſt tout ainſi comme ſi quelcun debattoit que le monde doit eſtre gouuerné par vn Bailly on Seneſchal, pource que chacune prouince a le ſien. Mais il y a encore vne autre raiſon pourquoy cela ne doit point eſtre tiré en conſequence, tellement qu'il le nous faille enſuyure. Nul n'ignore que le grand Preſtre de la Loy n'ait eſté figure de Ieſus Chriſt. Maintenant puis que la Preſtriſe eſt tranſlatée, il cõuient que ce droit ſoit auſsi tranſlaté. Or à qui ſera-ce? Certes non pas au Pape: comme il s'en oſe impudemment vanter, allegant ce paſſage à ſon profit. mais à Ieſus Chriſt, lequel comme il exerce ſeul ceſt office ſans vicaire ou ſucceſſeur, auſsi il ne reſigne l'honneur à nul autre. Car ceſte preſtriſe, laquelle eſtoit figurée en la Loy, ne giſt point ſeulement en predication ou doctrine: mais elle emporte la reconciliation de Dieu auec les hommes, laquelle Ieſus Chriſt a parfaite en ſa mort. Item, l'interceſsion par laquelle il ſe preſente à Dieu pour nous, afin de nous y donner accés.

Hebr. 7. b. 12

3 Il ne faut point donc qu'ils nous aſtreignent à ceſt exemple que nous voyons auoir eſté temporel, cõme ſi c'eſtoit vne loy perpetuelle. Au nouueau Teſtamẽt, ils n'ont rien qu'ils puiſſent amener à leur propos, ſinon qu'il a eſté dit à vn ſeul homme, Tu es Pierre, & ſur ceſte pierre i'edifieray mon Egliſe. Et ce que tu auras lié en terre, ſera lié au ciel: ce que tu auras deſlié, ſera deſlié. Item, Pierre, m'aimes tu? pay mes brebis. Mais s'ils veulent que ces probations ſoyent fermes, il leur conuient premierement demonſtrer, que quand il eſt dit à vn homme qu'il paiſſe le troupeau de Chriſt, la puiſſance luy eſt donnée ſur toutes les Egliſes, & que lier & deſlier n'eſt autre choſe que preſider ſur tout le monde. Or eſt-il ainſi, que comme Pierre auoit receu ceſte commiſsion du Seigneur, auſsi il exhorte tous les autres Preſtres de s'en acquiter: aſſauoir de paiſtre le peuple de Dieu qui leur eſt commis. De là il eſt facile d'inferer, que Ieſus Chriſt en commandant à ſainct Pierre d'eſtre Paſteur de ſes brebis, ne luy a rien donné de ſpecial deſſus les autres: ou bien, que Pierre meſme a communiqué le droit qu'il auoit receu, à tous les autres. Mais afin de ne faire long procés, nous auons en vn autre paſſage l'expoſition par la propre bouche de Ieſus Chriſt, pour nous monſtrer que c'eſt à dire, Lier & deſlier: aſſauoir de retenir les pechez & les remettre. La façon de lier & deſlier ſe peut entendre par toute l'Eſcriture: & ſingulierement eſt exprimée par S. Paul, quand il dit que les miniſtres de l'Euangile ont la charge de reconcilier les hommes à Dieu: & puiſſance de faire la vengeance ſur tous ceux qui auront refuſé vn tel benefice.

Matt. 16. c. 18

Iean 21. e 13

1. Pier. 5. a. 1

Iean 20. e 23

2. Cor. 5. d. 18, & 10. b. 16

4 I'ay touché deſia combien vilainement ils deprauent les paſſages qui font mention de lier & deſlier: & encores m'en faudra-il faire cy apres plus ample declaration. Pour le preſent il nous eſt meſtier de voir quelle conſequence ils tirent de la reſponſe de Ieſus Chriſt à Pierre. Il promet de luy donner les clefs du royaume des cieux, & q̃ tout ce qu'il liera en terre ſera lié au ciel. Si nous pouuõs accorder quãt au mot des clefs, & de la façon de lier, tout noſtre different ſera vuidé. Car le Pape quittera volontiers ceſte charge que noſtre Seigneur Ieſus a donné à ſes Apoſtres, pource qu'elle eſt pleine de faſcherie & trauail, pour le priuer de ſes delices ſans luy apporter aucun gain. D'autãt que par la doctrine de l'Euangile les cieux nous ſont ouuers, la ſimilitude des clefs luy conuiẽt fort bien. Or eſt-il ainſi que nuls ne ſont liez ou deſliez deuãt Dieu, ſinon d'autãt que les vns ſont reconciliez par foy, les autres ſont eſtraints au double par leur incredulité. Si le Pape maintenoit vn tel droict, ie ne penſe pas que nul luy en portaſt enuie, ou qu'on luy contredit. mais pource que ceſte ſucceſsion pleine de trauail & ſans aucun gain ne luy vient gueres à gré, voicy dont il nous faut en premier lieu plaider cõtre luy: aſſauoir que c'eſt que Ieſus Chriſt a promis à Pierre. La choſe monſtre qu'il a voulu magnifier l'eſtat Apoſtolique, duquel la dignité ne ſe peut ſeparer de la charge. Car ſi la definition que nous auons donnée eſt receue, laquelle ne ſe peut reietter ſinon trop impudẽment: il n'y a rien donné en ce paſſage à ſainct Pierre, qui ne ſoit cõmun à tous les douze. pource que non ſeulemẽt il leur ſeroit fait tort quant à leurs perſonnes: mais la maieſté de la doctrine ſeroit affoiblie. Les Romaniſques crient fort & ferme à l'encõtre: mais dequoy leur profite-il de heurter contre ce roc? car ils ne feront pas, cõme la predication du meſme Euangile a eſté cõmis à tous les Apoſtres, qu'ils n'ayent eſté auſsi munis d'vne puiſſance egale de lier & deſlier. Ieſus Chriſt, diſent-ils, promettant à ſainct Pierre de luy dõner les clefs, l'a conſtitué Prelat de toute l'Egliſe. Ie reſpon, que ce qu'il luy a promis à luy ſeul en ce paſſage-là, il l'a dõné en cõmun à tous les autres puis apres, & comme liuré en la main. Si vn meſme droit eſt baillé à tous, tel qu'il auoit eſté promis à vn, en quoy eſt-ce q̃ ceſtuy-la eſt ſuperieur à ſes compagnons? La preeminence, diſent-ils, eſt en cela, qu'il reçoit luy ſeul à part, & en cõmun auec les autres, ce qui n'eſt dõné aux autres ſinõ à tous enſemble.

Matt. 16 e. 18

Matt. 18. c. 20 Iean 20. e 23

Et

Et que ſera-ce ſi ie reſpon auec ſainct Cyprien & ſainct Auguſtin, que Ieſus Chriſt n'a pas fait cela pour le preferer aux autres: mais pour denoter l'vnité de l'Egliſe? Les paroles de S. Cyprien ſont telles: Noſtre Seigneur en la perſonne d'vn homme a donné les clefs à tous, pour denoter l'vnité de tous. Les autres eſtoyent bien ce que ſainct Pierre eſtoit, compagnõs en egal honneur & en egale puiſſance: mais Ieſus Chriſt cõmence par vn hõme, afin de monſtrer que l'Egliſe eſt vne. Quant à S. Auguſtin, voicy qu'il dit: Si la figure de l'Egliſe n'euſt point eſté en S. Pierre, le Seigneur ne luy euſt pas dit, Ie te donneray les clefs. Car ſi cela eſt dit à Pierre ſeul, l'Egliſe n'a point les clefs. ſi l'Egliſe les a, elle eſtoit figurée en la perſonne de Pierre. Item en vn autre lieu, Comme ainſi ſoit q̃ tous euſſent eſté interroguez, Pierre reſpõd luy ſeul, Tu es Chriſt: & il luy eſt dit, Ie te donneray les clefs, comme ſi la puiſſance de lier & deſlier luy eſtoit dõnée à luy ſeul: mais comme il auoit reſpondu pour tous, auſsi il reçoit les clefs auec tous: comme portant la perſonne d'vnité. Il eſt donc nommé ſeul pour tous, d'autant qu'il y a entre tous vnité.

De Simpl. prælat.

Homil. in Ioan. 50

Homil. 11. repetit Homil. 124

5 Mais ce qui eſt là dit dauantage, diſent-ils, aſſauoir que ſur ceſte pierre l'Egliſe ſera edifiée, n'a iamais eſté dit à autre. Voire, comme ſi Ieſus Chriſt diſoit là autre choſe de S. Pierre, qu'iceluy meſme & S. Paul diſent de tous les Chreſtiens. Car S. Paul dit que Ieſus Chriſt eſt la pierre principale, ſouſtenant tout l'edifice: ſur laquelle ſont poſez tous ceux qui ſont edifiez en ſainct temple au Seigneur. Et ſainct Pierre commande que nous ſoyons pierres viues, ayans pour fondement Ieſus Chriſt, comme pierre excellente & eſleue, pour eſtre conioins & liez auec Dieu & entre nous par ſon moyen. Sainct Pierre, diſent-ils, l'a eſté par deſſus les autres, d'autant qu'il a le nom en particulier. Certes i'ottroye volontiers ceſt honneur à ſainct Pierre, qu'il ſoit colloqué en l'edifice de l'Egliſe entre les premiers: voire bien, s'ils veulent, le premier de tous les fideles. mais ie ne leur permettray point d'inferer de là, qu'il ait primauté par deſſus les autres. Car quelle ſeroit ceſte façon d'argumenter, Sainct Pierre precede les autres en ardeur de zele, en doctrine, en conſtance: il s'enſuit donc qu'il a prééminence ſur tous? cõme ſi ie ne pouuoye pas inferer auec meilleure couleur, qu'André precede Pierre en ordre, d'autant qu'il l'a precedé de tẽps, & qu'il l'a gagné & mené à Ieſus Chriſt. Mais ie laiſſe cela. i'accorde q̃ S. Pierre paſſe les autres: toutesfois il y a grãde differẽce entre l'hõneur de prereceder, & auoir puiſſance ſur les autres. Nous voyõs bien q̃ les Apoſtres ont quaſi couſtumieremẽt deferé cela à S. Pierre, qu'il parlaſt le premier en la cõgregatiõ, cõme pour cõduire les affaires, en aduertiſſant & exhortant ſes cõpagnons: mais de la puiſſance, nous n'en liſons riẽ.

Mat. 16. c. 18

Ephes. 2. d. 20

1. Pier. 2. ſ. a. 5

Iean 1 40. & 42

6 Combien que nous ne ſommes pas encores en ceſte diſpute, tant ſeulement ie veux monſtrer pour le preſent, que c'eſt trop ſottement argué à eux, quand ils veulent eſtablir vne principauté d'vn homme ſur toute l'Egliſe, ſe fondãt ſur le ſeul nom de Pierre. Car ces ſottes allegations & ineptes, dont ils ont voulu au commencement abuſer le mõde, ne ſont pas dignes qu'on les recite, aſſauoir que l'Egliſe a eſté fondée ſur S. Pierre, d'autãt qu'il eſt dit, Sur ceſte pierre i'edifieray mon Egliſe. Ils ont pour leur bouclier, qu'aucuns des Peres les ont ainſi expoſées: mais puis que toute l'Eſcriture contredit, dequoy ſert-il de pretendre l'authorité des hommes cõtre Dieu? Qui plus eſt, que plaidons nous du ſens de ces parolles, comme s'il eſtoit obſcur ou douteux: veu qu'on ne ſauroit rien dire plus clair ne plus certain, Pierre auoit confeſſé tant pour ſoy qu'au nom de ſes freres, Chriſt eſtre le Fils de Dieu. Sur ceſte pierre Chriſt edifie ſon Egliſe: d'autant que c'eſt le fondement vnique, comme dit ſainct Paul, ſans qu'il ſoit licite d'y en mettre vn autre? Et ie ne reiette point l'authorité des Peres en ceſt endroit, comme ſi i'eſtoye deſtitué de leurs teſmoignages, ſi ie les vouloye produire pour confermer mon dire. mais comme i'ay dit, ie ne veux point importuner les lecteurs en faiſant long propos d'vne choſe tant claire, veu meſmes que ceſte matiere a eſté deduite au long & aſſes diligemment par autres.

Mat. 16. c. 16

1. Cor. 3. b. 11

7 Combien à la verité, que nul ne peut mieux ſoudre ceſte queſtion, que l'Eſcriture: ſi nous conferons tous les paſſages où elle demonſtre quel office & quelle puiſſance a eu Pierre entre les Apoſtres: comment il s'eſt porté, & en quel lieu il a eſté tenu d'eux. Qu'on eſpluche bien depuis vn bout iuſques à l'autre, on ne trouuera autre choſe, ſinon qu'il a eſté vn d'entre les douze pareil aux autres: & compagnon, non pas maiſtre. Il met bien en auant en la congregation ce qu'il faut faire, & admonneſte les autres: mais il les eſcoute auſsi d'autre part: & ne leur permet point ſeulement de dire leur opinion, mais d'ordonner & decerner ce qu'il leur ſemble. Quãd ils ont decreté quelque choſe, il ſuit & obtẽpere. Quand il eſcrit aux Paſteurs, il ne leur cõmande point d'authorité cõme ſuperieur, mais il les fait ſes compagnons, & les exhorte amiablement, comme il ſe fait entre ceux qui ſont pareils. Quand il eſt accuſé d'auoir cõuerſé entre les Gẽtils, cõbien que ce

Act. 15. b. 5

1. Pier. 5. a. 1

Act. 11. a. 3

Act.8.c.14 soit à tort: toutesfois il en respond, & s'excuse, quand on luy commande d'aller auec Iean en Samarie, il ne refuse point d'y aller. D'autant que les Apostres l'enuoyent, en cela ils declairent qu'ils ne le tiennent point pour superieur, d'autant qu'il obeist, & reçoit la charge qui luy est commise: en cela il confesse qu'il a societé commune auec eux, non pas domination sur eux. Et encore que nous n'eussions point toutes ces choses, toutesfois l'Epistre aux Galatiens nous en pourroit seule oster toute difficulté: là où S. Paul tout au long de deux chapitres ne fait quasi autre chose, que de monstrer qu'il est pareil à sainct Pierre en degré d'office. Pour ce faire, il raconte qu'il n'estoit pas venu à Pierre pour faire profession d'estre subiet à luy: mais pour approuuer à vn chacun le consentement de doctrine qui estoit entre eux. mesme que sainct Pierre ne requist point cela de luy: mais qu'il luy donna la main en signe de societé, pour trauailler ensemble en la vigne du Seigneur. Dauantage, que Dieu luy auoit fait autant de grace entre les Gentils, qu'il auoit fait à Pierre entre les Iuifs. Finalement, pource que Pierre ne se portoit point droitement, qu'il l'auoit reprins, & qu'iceluy auoit obey à sa remonstrance. Toutes ces choses demonstrent pleinement qu'il y auoit equalité entre sainct Pierre & sainct Paul: ou bien, que sainct Pierre n'auoit pas plus de puissance sur les autres, qu'iceux auoyent sur luy. Et de fait, c'est l'intention expresse de sainct Paul, de monstrer qu'il ne doit point estre reputé inferieur en son Apostolat à Pierre ou à Iean, d'autant que ç'ont esté ses compagnons, non pas ses maistres.

Gal.1.d.8.&2.b.18

8 Mais encores que ie leur accorde de Pierre ce qu'ils demandent, assauoir qu'il a esté Prince des Apostres, & qu'il a precedé les autres en dignité: toutesfois il n'y a point de propos de faire vne reigle generale d'vn exemple particulier, & de tirer en consequence ce qui a esté fait pour vne fois, quand mesme la raison est diuerse. Il y en a eu vn principal entre les Apostres, voire pource qu'ils estoyẽt en petit nombre. Si vn a presidé sur douze, s'ensuit-il par cela qu'vn seul doyue presider sur cent mille? Ce que douze ont eu vn d'entre eux pour dresser la compagnie, ce n'est point de merueille. Car la nature porte cela, & la façon humaine, qu'en toute compagnie, encores que tous soyent egaux en puissance, il y en ait vn qui soit pour conducteur, auquel tous les autres se rengent. Il n'y a nul conseil, ne parlement, ny assemblée quelconque qu'elle soit, qui n'ait son president ou gouuerneur. il n'y a nulle bande qui n'ait son capitaine. ainsi, il n'y auroit nul inconuenient, si nous confessions que les Apostres eussent donné vne telle primauté à sainct Pierre. Mais ce qui a lieu entre peu de gens, ne se doit soudainemẽt tirer à tout le monde, pour lequel regir nul homme ne peut suffire luy seul. Mais l'ordre de nature, disent-ils, nous enseigne qu'il y doit auoir vn souuerain chef sur chacun corps. & pour confermer leur dire, ils ameinent l'exemple des grues & des mouſches à miel, lesquelles eslisent touſiours vn Roy ou gouuerneur, & non pas pluſieurs. Ie reçoy volontiers ces exemples. mais ie demande si toutes les mouſches à miel qui sont au monde, s'amassent en vn lieu pour élire vn Roy. chacun Roy est content de sa ruche. pareillement chacune bãde de grues a son conducteur propre. Que cõclurront-ils donc de cela, sinõ q̃ chacune Eglise doit auoir son Euesque? Ils nous alleguẽt apres, les exẽples des seigneuries terriẽnes, & assemblẽt les sentẽces qui sont aux Poetes & autres escriuains, pour louer tel ordre & monarchie. A cela nous auõs facile respõse: car la monarchie n'est pas tellemẽt louée, mesme des escriuais Payẽs, cõme si vn seul hõme deuoit gouuerner tout le mõde: mais ils signifiẽt seulemẽt que nul Prince ne peut endurer cõpagnon en ses pais.

9 Mais encore le cas posé qu'il soit bon & vtile, comme ils veulent, que tout le monde soit reduit en vne monarchie: ce qui est neãtmoins tresfaux: mais encore qu'ainsi fust, si ne leur concederay-ie pourtant que cela doyue valloir au gouuernement de l'Eglise. car elle à Iesus Christ pour son seul chef, sous la principauté duquel nous adherõs tous ensemble, selon l'ordre & forme de police que luy mesme nous a constituë. Pourtãt ceux qui veulent donner la prẽeminence sur toute l'Eglise à vn hõme seul, sous ce este couuerture qu'elle ne se peut passer d'vn chef, font vne grosse iniure à Iesus Christ, lequel en est le chef: auquel, comme dit S. Paul, chacun membre doit estre reduit, afin que tous ensemble, selõ leur mesure & la faculté qu'il leur dõne, soyent vnis pour croistre en luy. Nous voyons comme il colloque au corps tous les hommes de la terre sans exceptiõ, reseruant à Iesus Christ seul l'honneur & le nom de Chef. Nous voyons comme il assigne à chacun membre certaine mesure & son office limité, afin que tant la perfection de grace comme la puissance souueraine de gouuerner, reside en Iesus Christ seul. Ie say bien qu'ils ont accoustumé de cauiller quand on leur fait ceste obiectiõ: assauoir que Iesus Christ est nommé Le seul chef, à proprement parler, d'autant que luy seul gouuerne en son nom & de son authorité. mais que cela n'empesche point qu'il n'y ait vn chef

Ephe.4.d.15

dessou

dessous luy, quant au ministere, lequel soit comme son vicegerent en terre. Mais ils ne profitét rien par ceste cauillation, sinon que premieremét ils ayent prouué q̃ ce ministere ait esté ordonné de Christ. Car l'Apostre enseigne que l'administration est espandue par tous les membres, & que la vertu procede du seul Chef celeste. Ou bien, s'ils veulent que ie parle plus grossement, puis que l'Escriture tesmoigne que Iesus Christ est le Chef, & qu'elle luy attribue ceste honneur à luy seul, il ne se doit point transporter à vn autre, que Iesus Christ ne l'ait constitué son vicaire. *Ephes. 1. d. 21, & 4. d. 15, & 5 c. 23 Col. 1. c 16, & 2. b. 10*

10 Or non seulement on ne lit cela en nulle part, mais il se peut amplement refuter par beaucoup de passages. Sainct Paul nous a peint quelquefois l'image de l'Eglise au vif: là il ne fait nulle mention d'vn seul chef en terre: plustost on peut inferer de la description qu'il fait, que cela ne conuient point à l'institution de Christ, lequel en montant au ciel, nous a osté sa presence visible: toutesfois il est monté pour repleir toutes choses. ainsi l'Eglise l'a encore present, & l'aura touiours. Quand S. Paul veut monstrer le moyen par lequel nous iouissons de la presence d'icelúy, il nous appelle aux ministeres desquels il vse. Le Seigneur Iesus, dit-il, est en nous tous, selon la mesure de grace qu'il a donné à chacun membre. pourtant il a constitué les vns Apostres, les autres Prophetes, les autres Euangelistes, les autres Pasteurs, les autres Docteurs. Pourquoy est-ce qu'il ne dit qu'il en a constitué vn sur tous les autres comme son lieutenant? Car le propos qu'il demene requiert bien cela, & ne le deuoit nullement omettre, s'il estoit vray. Iesus Christ, dit-il, nous assiste. Comment? Par le ministere des hommes, qu'il a commis au gouuernement de son Eglise. Pourquoy ne dit-il plustost, Par le chef ministerial lequel il a ordonné en son lieu? Il nomme bien l'vnité, mais c'est en Dieu & en la foy de Iesus Christ. Quant aux hommes, il ne leur laisse rien sinon le ministere commun, & à chacun sa mesure en particulier. Et en nous reconmandant l'vnité, apres qu'il a dit que nous sommes vn corps & vn esprit, ayans vne mesme esperance de vocation, vn Dieu, vne foy, & vn Baptesme: pourquoy est-ce qu'il n'adiouste quant & quant, que nous auons vn souuerain Prelat pour conseruer l'Eglise en vnité? car si la verité eust esté telle, il ne pouuoit rien dire de plus propre. Qu'on poise diligemment ce lieu-là. car il n'y a doute qu'il ne nous y ait voulu representer le regime spirituel de l'Eglise: lequel a esté depuis nommé des successeurs, Hierarchie. Or il ne met nulle Monarchie ou principauté d'vn seul hõme entre les ministres: mais qui plus est, il denote qu'il n'y en a point. Il n'y a aussi nulle doute qu'il n'y ait voulu exprimer la fa on d'vnité, par laquelle les fideles doyuent adherer à Iesus Christ leur Chef. Or non seulement il ne fait nulle mention d'vn chef ministerial: mais il attribue à chacun membre son operation particuliere, selon la mesure de grace qui est dõnée à chacun. La comparaison qu'ils font entre la Hierarchie celeste & terrienne, est friuole. car de la Hierarchie celeste, il ne nous en faut fauoir & sentir que ce qui en est dit en l'Escriture. Pour constituer l'ordre que nous deuons tenir en terre, il ne nous faut suyure autre patron que celuy que le Seigneur mesmes nous a baillé. *Ephes. 4. b. 10 Au mesme 4. b 7, & 11 Au mesme 4. a. 4*

11 Mais encore que ie leur ottroye ce second poinct, si ql toutesfois iamais ils n'obtiendront enuers gens de bon iugement: assauoir que la primauté de l'Eglise a esté donnée à sainct Pierre, à telle condition qu'elle demeurast touiours, & qu'elle vint en succession de main en main. d'où est-ce qu'ils pourront conclurre que le siege Romain ait esté exalté iusques là, que quicõque en est Eueſque doyue presider sur tout le monde? Par quel droit & à quel tiltre attachent-ils ceste dignité à vn lieu propre, laquelle à esté donnée à Pierre sans faire mention d'aucun lieu? Pierre, disent-ils, a vescu à Rome, & y est mort. Et Iesus Christ, quoy? n'a-il point exercé office d'Eueſque en Ieruſalem, pendant qu'il a vescu? & en sa mort, n'y a-il point accõply ce qui estoit requis à la Prestrise souueraine? Le Prince des Pasteurs, le souuerain Eueſque, le Chef de l'Eglise n'a peu acquerir l'honneur de Primauté à vn lieu. cõment est-ce dõc q̃ Pierre, qui est beaucoup plus inferieur, l'auroit acquis? Ne sont-ce pas follies plus qu'enfantiles, de parler ainsi? Iesus Christ a dõné l'honneur de Primauté à Pierre: Pierre a eu son siege à Rome. il s'ensuit donc qu'il a colloqué illec le siege de sa primauté. Certes par mesme raison le peuple d'Israel deuoit anciennement constituer le siege de Primauté au desert, d'autant que Moyse souuerain Docteur & prince des Prophetes, auoit là exercé son office & y estoit mort. *Deut. 34. a. 5*

12 Toutesfois voyõs le bel argument qu'ils font: Pierre, disent-ils, a eu la primauté entre les Apostres. L'Eglise donc en laquelle il a eu son siege, doit auoir ce priuilege. Or en quelle Eglise a-il esté premierement Eueſque? Ils respondent que c'a esté en Antioche. de là ie conclu, que la primauté appartient de droit à l'Eglise d'Antioche. Or ils confessent bien qu'elle a esté autresfois la premiere: mais que Pierre en partant de là, a transi-

porté l'hõneur de la primauté à Rome. car il y a vne epistre du Pape Marcel, au Decret,
12.q.1.c. Romanus. escrite aux Prestres d'Antioche, où il est ainsi dit: Le siege de Pierre a esté du commẽcement en vostre ville: mais depuis par le commandement de Dieu il a icy esté transfaté. ainsi l'Eglise d'Antioche, qui du commencement estoit la premiere, a donné lieu au siege Romain. Mais ie demande, Par quelle reuelation sauoit ce nigaud de Pape, que Dieu l'eust ainsi commandé? S'il est question de definir ceste cause par droit, il faut qu'ils respondent, assauoir si le priuilege qui a esté donné à Pierre, est personnel, ou real, ou meslé. Il faut qu'ils choisissent l'vn des trois, selõ tous Legistes. S'ils disent qu'il est personnel, le lieu ne vient point en conte. S'il est real, apres qu'il a esté dõné à vn lieu, il ne luy peut estre osté par la mort ou le departde la personne. Il reste donc qu'il soit meslé des deux. or lors il ne faudra point simplement considerer le lieu, sinon que la personne correspõde auec. Qu'ils ellissent lequel qu'ils voudront: soudain ie conclurray & prouueray facilement, que Rome ne se peut attribuer le Primat par aucun moyen.

13 Mais encore concedons leur ce poinct. Mettons, dy-ie, le cas que la primauté ait esté translatée d'Antioche à Rome. mais pourquoy Antioche n'a elle pour le moins retenu le second lieu? Car si Rome est la premiere, d'autant que Pierre en a esté Eueſque iusques à la mort: laquelle doit estre plustost la seconde, que celle où il auoit eu son premier siege? Comment donc s'est il fait qu'Alexãdrie ait precedé Antioche? Est-ce chose conuenable, qu'vne Eglise d'vn simple disciple soit superieure au siege de sainct Pierre? Si ainsi est que l'honneur soit deu à chacune Eglise selon la dignité de son fondateur, que dirons nous aussi des autres Eglises? Sainct Paul nomme trois Apostres qu'on
Galat. 2. b.9 repute estre les colomnes: assauoir Iaques, Pierre & Iean. Si on attribue le premier lieu au siege Romain en l'honneur de sainct Pierre: Ephese & Ierusalem, ausquels Iean & Iaques ont esté Eueſques, ne meritent-elles pas bien d'auoir le tiers & le quatrieme? Or entre les Patriarchies, Ierusalem a esté la derniere, Ephese n'a pas eu seulement vn petit anglet: semblablement les autres Eglises, tant celles que sainct Paul auoit fondées, que celles où auoyent presidé les autres Apostres, sont demeurées en arriere, sans qu'on en ait tenu conte. Le siege de sainct Marc, qui n'estoit que simple disciple, a eu l'honneur par dessus toutes. Qu'ils confessent que cest ordre a esté peruers, ou qu'ils m'accordent que ce n'est point chose perpetuelle, qu'vn mesme degré d'honneur soit deu à chacune Eglise, qu'a eu le fondateur d'icelle.

14 Combien que tout ce qu'ils racontent, que sainct Pierre a esté Eueſque à Rome, n'est gueres certain comme il me semble. Certes ce qu'en dit Eusebe, assauoir qu'il y a esté vingt cinq ans, se peut refuter sans nulle difficulté. Car il appert par le premier & secõd
Galat. 1. d.18 Galat. 2. a.1 chapitre de S. Paul aux Galates, qu'il fut en Ierusalem depuis la mort de Iesus Christ, enuiron vingt ans: & q̃ de là il vint en Antioche, où il demeura quelque tẽps: il est incertain combien. Gregoire en met sept, & Eusebe vingt-cinq. Or depuis la mort de Iesus Christ iusques à la fin de l'Empire de Nerõ, lequel fit tuer S. Pierre, il n'y a eu que trente sept ans. Car nostre Seigneur souffrit sous l'Empereur Tibere, l'année dixhuitieme du regne d'iceluy. Si on oste vingt ans, ausquels S. Paul tesmoigne q̃ Pierre a habité en Ierusalẽ, il ne restera tout au plus que dix sept ans, lesquels il faudra partir entre ces deux Eueſchez. S'il fut long temps en Antioche Eueſque, il ne peut auoir esté à Rome qu'vn bien petit de tẽps. Mais cela se peut encore declairer plus familierement: S. Paul escriuit
Rom. 15. f.29 son Epistre aux Romains, estant en chemin pour aller en Ierusalem, où il fut prins & amené à Rome. Il est donc vray semblable que ceste Epistre fut escrite quatre ans deuant qu'il vint à Rome. Or en icelle il ne fait nulle mention de Pierre, lequel il ne deuoit omettre, s'il estoit Eueſque du lieu mesme. En la fin recitant vn grand nombre de fideles
Rom. 16. a.3 qu'il salue, & assemblant comme en vn rolle tous ceux de sa cognoissance, il ne dit mot encores de sainct Pierre. Il n'est ia mestier d'vser de grande subtilité, ne de longue dispute enuers gens de bon entendement. car la chose monstre, & tout l'argument de l'Epistre crie, que sainct Pierre ne deuoit pas estre oublié, s'il eust esté sur le lieu.

Act. dernier. d.16 15 Depuis sainct Paul fust amené prisonnier à Rome. Sainct Luc raconte qu'il fust receu des freres: de Pierre il n'en est point de nouuelle. Estant là il escrit à plusieurs Eglises. En d'aucunes Epistres il insere d'aucunes salutations au nom des fideles qui estoyẽt auec luy: il ne dit pas vn seul mot, par lequel on puisse cõiecturer que S. Pierre fust là. Ie vous
Philip. 2. c.20 prie, à qui sera-il croyable qu'il s'en fust teu du tout, s'il y eust esté? Qui plus est, aux Philippiens, apres auoir dit qu'il n'auoit personne qui procurast fidelement l'œuure du Seigneur cõme Timothée: ile se cõplaind que chacun cherche son profit particulier. Et en
2. Tim. 4 c.16 escriuãt au mesme, il fait encore vne querimonie plus grãde, assauoir q̃ nul ne luy auoit assisté en la premiere defense: mais que tous l'auoyent abandonné. Où estoit alors sainct

Pierre?

Pierre? car s'il eſtoit à Rome, ſainct Paul le charge d'vn grand blaſme, d'auoir abandonné l'Euangile. car il parle des fideles. Qu'ainſi ſoit, il adiouſte, Que Dieu ne leur impute point. Cõbien dõc & en quel temps ſainct Pierre a-il gouuerné l'Egliſe de Rome? C'eſt vne opinion commune, dira quelcun, que iuſqu'à la mort il y demeura. mais ie repliqueray que les anciens eſcriuains ne s'accordent point touchant du ſucceſſeur. Car les vns tiennent que c'a eſté Linus, & les autres Clement. Dauantage il racontent beaucoup de ſottes fables touchant la diſpute d'entre luy & Simon Magus. Meſmes ſainct Auguſtin, parlant des ſuperſtitiõs, ne diſsimule pas que la couſtume qui eſtoit à Rome de ne point iuſner le iour auquel on penſoit que S. Pierre euſt gaigné la victoire, eſtoit venue d'vn bruit incertain, & d'vne opinion conceue à la volée. Finalement, les choſes de ce temps-là ſont tant embrouillées de diuerſité d'opinions, qu'il ne faut pas legierement croire tout ce qui eſt eſcrit, toutesfois pource que les eſcriuains s'accordent en cela, ie ne cõtredy pas qu'il ne ſoit mort à Rome. Mais qu'il y ait eſté Eueſque, principalement long temps, on ne le me ſauroit perſuader: & ne m'en chaut pas beaucoup, d'autãt que ſainct Paul teſmoigne, que l'Apoſtolat de ſainct Pierre appartenoit ſpecialement aux Iuifs, & le ſien s'adreſſoit à nous. Pourtant ſi nous voulons tenir la paction qu'ils firent enſemble pour bonne, ou pluſtoſt ſi nous voulons nous tenir à l'ordonnance du ſainct Eſprit: il nous faut recognoiſtre quant à nous, l'Apoſtolat de Paul pluſtoſt que celuy de Pierre. Car le ſainct Eſprit a tellemẽt diuiſé leurs charges, qu'il a deſtiné Pierre aux Iuifs, & Paul à nous. Pourtant que les Romaniſtes cherchent ailleurs leur primauté qu'en la parole de Dieu, veu qu'elle ne ſe trouuera point là fondée.

Epiſt. 8. ad Iaſuar.

16 Venons maintenant à l'Egliſe ancienne, afin qu'il apparoiſſe que ce n'eſt pas moins follement & ſans raiſon, que noz aduerſaires ſe tiennent fiers d'auoir l'authorité d'icelle pour eux, qu'ils ſe vantent d'auoir la parolle de Dieu. Quand donc il amenent ceſt article de leur foy, que l'Egliſe ne ſe peut conſeruer en vnité ſans auoir vn ſouuerain chef en terre, auquel tous les autres membres ſoyent ſuiets: & pourtant que noſtre Seigneur a donné à Pierre la primauté pour luy & ſes ſucceſſeurs, afin qu'elle dure à touſiours: ils mettent en auant que cela a eſté en vſage dés le commencement. Or pource qu'ils amaſſent beaucoup de teſmoignages deçà & delà, les deſtournans à tors & à trauers à leur profit: ie proteſte deuãt toutes choſes, que ie ne veux point nier que les anciẽs Docteurs ne facent touſiours beaucoup d'honneur à l'Egliſe Romaine, & qu'ils n'en parlent reueremment. ce que ie penſe eſtre aduenu pour trois cauſes. Car l'opinion commune qu'on auoit, que ſainct Pierre en eſtoit le fondateur, valloit beaucoup pour luy donner credit & authorité. Et pourtant les Egliſes d'Occident l'ont appellée par honneur, Siege Apoſtoliq. Secondement, pource que c'eſtoit la ville capitale de l'Empire, & que pour ceſte raiſon il eſtoit vray ſemblable qu'il y auoit là des perſonnages plus excelles tant en doctrine qu'en prudence, & mieux experimentez qu'en nul autre lieu: on auoit eſgard, & à bon droit, de ne meſpriſer point tant la nobleſſe de la ville, que les autres dõs de Dieu qui eſtoyent là. Tiercement, comme ainſi ſoit que les Egliſes d'Orient & de Grece, & meſmes d'Afrique, fuſſent troublées de pluſieurs diſſenſions: l'Egliſe Romaine a eſté touſiours plus plaiſible de ce temps-la, & moins ſuiette à emotiõs. De là il aduenoit que les bons Eueſques & de ſaine doctrine, eſtans chaſſez de leurs Egliſes, s'y retiroyẽt comme en vn refuge, ou en vn port. Car d'autant que les peuples d'Occident ne ſont pas d'vn eſprit ſi aigu & ſubtil que les Aſiatiques & Africains: auſſi ils ne ſont pas tant volages ne conuoiteux de nouueauté. Cela donc a fort augmenté l'authorité de l'Egliſe Romaine, qu'elle n'a point eſté en trouble durant ces temps-là que les Egliſes ſe combattoyent enſemble: mais a conſiſté plus conſtamment en la doctrine qu'elle auoit vne fois receue, comme il ſera tantoſt expoſé plus à plein. Pour ces trois cauſes, dy-ie, le ſiege Romain a eſté en plus ſinguliere reputation, & eſt priſé des anciens.

17 Mais quand noz aduerſaires ſe veulent aider de cela, pour luy donner la primauté & puiſſance ſouueraine ſur les autres Egliſes: ils s'abuſent trop lourdemẽt, comme i'ay dit. Et afin que cela ſoit plus euident, ie monſtreray premierement en bref, que c'eſt que les Anciens ont ſenty de ceſte vnité, à laquelle iceux s'arreſtent tant. Sainct Hierome eſcriuant à Nepotien, apres auoir allegué pluſieurs exemples d'vnité, deſcend finalement à la Hierarchie de l'Egliſe: Il y a, dit-il, en chacune Egliſe vn Eueſque, vn Archepreſtre, vn Archediacre, & tout l'ordre de l'Egliſe conſiſte en ces gouuerneurs. Notons que c'eſt vn Preſtre Romain qui parle, & qu'il veut recommander l'vnité de l'Egliſe. Pourquoy ne fait-il mention, que toutes les Egliſes ſont vnies enſemble par le moyen d'vn chef, comme par vn lien? Il n'y auoit rien qui ſeruiſt mieux à ſa cauſe que cela: & ne peut-on dire qu'il ait laiſſé de le dire par oubly. car il n'euſt riẽ fait tant volõtiers, ſi la cauſe l'euſt ſouf-

De simpl. prælat.

fert. Il eſt donc certain qu'il voyoit bien que la vraye façon d'vnité eſtoit celle que deſcrit ſainct Cyprien, quand il dit ainſi: Il n'y a qu'vn ſeul Eueſché, duquel chacun Eueſque eſt participant entierement: il n'y a qu'vne ſeule Egliſe, laquelle eſt eſpandue au lõg & au large: comme il y a pluſieurs rayõs du ſoleil, mais la clarté n'eſt qu'vne: & en vn arbre il y a beaucoup de branches, mais il n'y a qu'vn trone, qui eſt appuyé ſur ſa racine: & d'vne ſeule fontaine decoulent pluſieurs ruiſſeaux, qui n'empeſchent point toutesfois que l'vnité ne demeure en la ſourſe. Qu'on ſepare les rayons du corps du ſoleil, l'vnité qui eſt là ne ſouffre aucune diuiſion. qu'on couppe la branche d'vn arbre, & elle ſechera. Ainſi l'Egliſe eſtãt illuminée de la clairté de Dieu, eſt eſpandue par tout le mõde: neantmoins il y a vne ſeule clairté qui s'eſtend par tout, & l'vnité du corps n'eſt point ſeparée. Apres auoit dit cela, il conclud que toutes hereſies & ſchiſmes prouiennent de ce qu'on ne ſe retourne point à la ſourſe de verité, qu'on ne cherche point le chef, & qu'on ne garde point la doctrine du Maiſtre celeſte. On voit comme il donne à Ieſus Chriſt ſeul l'Eueſché vniuerſel, qui comprenne toute l'Egliſe: comment il dit que chacun de ceux qui ſont Eueſques ſous ce chef principal, en tiennent vne portion. Où ſera la primauté du ſiege Romain, ſi l'Eueſché entier reſide ſeulement en Ieſus Chriſt, & que chacun en ait vne portion? I'ay allegué ce paſſage, afin de donner à entendre comme en paſſant, aux lecteurs, que ceſte maxime que tiennẽt les Romaniſques comme vn article de foy, aſſauoir qu'en la Hierarchie de l'Egliſe il eſt requis qu'il y ait vn chef en terre, a eſté du tout incognue aux Anciens.

CHAP. VII.

De la ſourſe & accroiſſemẽt de la Papauté, iuſques à ce qu'elle ſe ſoit eſleuée en la grandeur qu'on la voit: dont toute liberté a eſté opprimée, & toute equité confuſe.

AVANT eſt du commencemẽt premier de la primauté du ſiege Romain, il n'y a rien plus ancien pour luy donner couleur, que le decret qui fut fait au Concile de Nice, là où l'Eueſque de Rome eſt nommé le premier entre les Patriarches, & luy eſt cõmiſe la ſuperintendence ſur les Egliſes voiſines. Ce decret partiſt tellement les Prouinces entre luy & les autres Patriarches, qu'il aſsigne à tous leurs propres limites. Certes il ne le fait point chef de tous: mais ſeulemẽt il le cõſtitue vn des principaux. Iule, qui eſtoit alors Eueſque de Rome, auoit enuoyé au Concile deux vicaires pour y eſtre en ſon nom. iceux furent aſsis au quatrieme lieu. Ie vous prie, ſi on euſt recogneu Iule pour chef de l'Egliſe, ceux qui repreſentoyẽt ſa perſonne euſſent-ils eſté reculléz iuſques au quatrieme lieu? Athanaſe euſt-il preſidé au Cõcile vniuerſel, où l'ordre de la Hierarchie doit eſtre ſingulieremẽt obſeruée? Au cõcile d'Epheſe, il ſemble que Celeſtin, qui alors eſtoit Eueſque Romain, vſa d'vne pratique oblique, afin de prouuoir à la dignité de ſon ſiege. car cõme ainſi ſoit qu'il y enuoyaſt gẽs pour y aſsiſter en ſon lieu, il requiſt Cyrille Eueſque d'Alexãdrie, leql autrement deuoit preſider, de tenir ſa place. Dequoy ſeruoit vn tel vicariat, ſinon afin que ſon nom peuſt tellemẽt quellemẽt entrer au premier ſiege? Car ſes ambaſſadeurs eſtoyẽt en lieu inferieur: on leur demãdoit leurs opinions cõme aux autres: ils faiſoyẽt ſubſcription en leur ordre: cependant le Patriarche d'Alexandrie portoit double nom. Que diray-ie du ſecond Concile d'Epheſe? auquel combien que Leon Eueſque de Rome euſt enuoyé ſes ambaſſadeurs, toutesfois Dioſcorus Patriarche d'Alexãdrie y preſidoit ſans contradiction, cõme de droit. Ils repliqueront que ce n'eſtoit point vn Concile legitime, veu que Flauien Eueſque de Conſtantinoble y fut condamné, & l'hereſie d'Eutiches approuuée. mais ie ne parle point de la fin'. Il eſt ainſi que puis que le Concile eſtoit là aſſemblé, & que chacun Eueſque eſtoit aſsis en ſon ordre: que les ambaſſadeurs du Pape de Rome y eſtoyent auec les autres, comme en vn ſainct Concile & bien ordonné. Or ils ne debattent point du premier lieu, mais le quittent à vn autre: ce qu'ils neuſſent point fait, s'ils euſſent penſé qu'il leur euſt appartenu. Car iamais les Eueſques de Rome n'ont eu honte d'eſmouuoir groſſes cõtentions pour leur dignité: & n'ont point fait de difficulté de troubler les Egliſes, & les diuiſer pour ceſte cauſe. Mais pource que Leon voyoit bien que ce ſeroit trop audacieuſement fait à luy, s'il euſt pretendu de mettre ſes ambaſſadeurs au premier ſiege, il s'en deporta.

2 Le Concile de Chalcedoine vint apres, auquel par le congé ou ordõnance de l'Empereur, les ambaſſadeurs de l'Egliſe Romaine preſiderent. Mais Leon meſme confeſſe bien que cela ſe faiſoit par vn preuilege extraordinaire. Car quand il le demande à Martian Empereur & à l'Imperatrice, il ne pretend pas qu'il luy ſoit deu: mais il allegue pour couuerture, que les Eueſques d'Oriẽt, qui auoyẽt preſidé au Concile d'Epheſe, s'eſtoyẽt

là ma

là mal portez, & y auoyent abusé de leur puissance. Ainsi, pourtant qu'il estoit mestier d'auoir vn president homme graue, & n'estoit pas vray semblable que ceux qui auoyent vne fois procedé par tumulte, fussent idoines: Leon prie, qu'à cause que les autres sont incompetens, la charge soit transferée à luy. Certes ce qui se demande par vn priuilege special, n'est point de l'ordre commun & perpetuel. Quand on allegue seulement ceste couleur, qu'il est mestier d'auoir vn nouueau president, pource que les precedens s'y sont mal portez: il appert qu'il n'a point esté fait auparauant, & qu'il ne doit point estre tiré en consequence: mais qu'il est fait seulement pour le danger & necessité presente. Pourtant l'Eueſque de Rome a tenu le premier lieu au Concile de Chalcedoine: non pas que cela fust deu à son Eglise, mais d'autant que le Concile estoit despourueu de president bon & propre: d'autant que ceux ausquels l'honeur appartenoit s'en estoyent exclus par leur follie & mauuais portemẽt. Et ce que ie dy a esté prouué par effect du successeur de Leon: car estant appellé long temps apres au cinquieme Concile de Constantinoble, il ne debattit point pour auoir le premier lieu, mais souffrit sans difficulté que Menas Patriarche du lieu presidast. Semblablement au Concile de Carthage, auquel estoit S. Augustin: Aurelius Archeueſque du lieu fut president, & non pas les ambassadeurs du siege Romain, cõbien qu'ils fussent là expressément venus pour maintenir l'authorité de leur Eueſque. Qui plus est, il s'est tenu vn Cõcile vniuersel en Italie, auql ne se trouua point l'Eueſque de Rome: c'est le Cõcile d'Aquilée, auquel S. Ambroise presidoit pour le credit qu'il auoit enuers l'Empereur. Il ne se fait là nulle mention de l'Eueſque de Rome. Ainsi nous voyons que la dignité de sainct Ambroise fut cause alors que Milan fut preferée au siege Romain.

3 Quant est du tiltre de primauté, & des autres tiltres d'orgueil desquels le Pape se vãte sans fin & sans mesure: il est facile de iuger quand & par quel moyen ils sont venus en auant. S. Cyprien Eueſque de Carthage fait souuent mention de Corneille Eueſque de Rome, il ne l'appelle point autrement que Frere, cõpagnon, ou Eueſque semblable à luy. Et escriuant à Estienne successeur de Corneille, non seulement il le fait egal à soy & aux autres: mais il le traite fort asprement, l'appellant maintenãt arrogant, maintenant ignorãt. Apres la mort de S. Cyprien, on fait ce que toute l'Eglise Africaine en a decreté. Car il fut defendu au Concile de Carthage, que nul ne fust nommé Prince des Prestres, ou premier Eueſque: mais seulement Eueſque du premier siege. Que si quelcun espluche les histoires plus anciennes, il trouuera que l'Eueſque de Rome se contentoit bien adonc du nom commun de Frere. Certes cependant que l'Eglise a duré en son vray & pur estat: ces noms d'orgueil, lesquels depuis a vsurpé le siege Romain pour se magnifier, ont esté du tout incogneus, on ne sauoit que c'estoit de souuerain Prestre, ne d'vn chef vnique en terre. & si l'Eueſque de Rome eust esté si hardy que de s'esleuer iusques là: il y auoit gẽs de sorte qui eussent incontinent reprouué sa folie & presomption. S. Hierome, d'autant qu'il estoit Prestre Romain, n'a point esté chiche à priser la dignité de son Eglise, quand la verité & condition des temps le souffroit: toutesfois nous voyons comme il la range au nombre des autres: S'il est question d'authorité, dit-il, le monde est plus grand qu'vne ville. Qu'est-ce q̃ tu m'allegues la coustume d'vne ville seule? Qu'est-ce que tu assuiettis l'ordre de l'Eglise à peu de gens, de quoy vient la presomption? Par tout où il y a Eueſque, soit à Rome, soit à Eugubio, soit à Constantinoble ou à Regio, il est d'vne mesme dignité & d'vne mesme Prestrise. La puissance des richesses, & le mespris de la pouureté ne fait vn Eueſque superieur ou inferieur.

4 Touchant du tiltre d'Eueſque vniuersel, la premiere contention en fut esmeue du temps de sainct Gregoire, par l'ambition de l'Archeueſque de Constantinoble nommé Iean. Car icelluy se vouloit faire Eueſque vniuersel, ce que nul n'auoit auparauant atteinté. Or S. Gregoire en debattant ceste question, n'allegue point que l'autre luy oste le tiltre qui luy appartient: mais au cõtraire, il proteste que c'est vn tiltre profane, voire mesme plein de sacrilege, & vn preãbule de la venue de l'Antechrist: Si celuy qui est nõmé vniuersel tõbe, dit-il, toute l'Eglise trebusche. En vn autre passage: C'est vne chose fascheuse de porter que nostre frere & cõpagnon, auec le mespris des autres soit nõmé seul Eueſque. Mais par ce sien orgueil q̃ pouuõs-nous coniecturer, sinon q̃ le tẽps d'Antechrist est ia prochain? Car il ensuit celuy qui en mesprisant la compagnie des Anges a voulu mõter plus haut, pour estre seul en degré souuerain. Ité en vn autre lieu escriuãt à Eulogius Eueſque d'Alexandrie, & à Anastase Eueſque d'Antioche, Nul de mes predecesseurs dit-il, n'a iamais voulu vser de ce mot profane. Car s'il y a vn Patriarche qui soit dit vniuersel: le nom de Patriarche sera osté à tous les autres. Mais ia n'aduienne que quelque Chrestien presume de s'esleuer iusques là, qu'il diminue l'honneur de ses freres, tant peu

Li. 1. Epist. 2. epist. 2. & Lib. 4 epist. 6.

Cha. 47.

Epist. ad Euag.

Lib. 4. epist. 76 Mauricio, Aug. Constantiæ Aug. epist. 78. eiusdem lib. Eiusdem lib. epist. 80 Aniano Diaco. epist. 83. eiusdē. lib.

Mauricio Augest. Epi. 194. lib. 7 L. 6. epist. 188.

que ce soit. De consentir à ce nom execrable, ce seroit destruire la Chrestienté. C'est autre chose que de conseruer vnité de foy, & autre chose que de reprimer la hautesse des orgueilleux. Ie dy hardiment, que quiconque s'appelle Euesque vniuersel, ou appete d'estre ainsi nommé, est precurseur de l'Antechrist: d'autant qu'il se prefere par orgueil à tous. Item derechef à Anastase, I'ay dit que l'Euesque de Constantinoble ne peut auoir paix auec nous, qu'il ne corrige la hautesse de ce mot superstitieux & orgueilleux, lequel a esté trouué par le premier apostat. encore que ie me taise de l'iniure qu'il vous fait. Si quelcun est nômé Euesque vniuersel, toute l'Egliſe trebusche si cestuy-la chet. Voila les parolles de S. Grégoire. Touchant ce qu'il raconte qu'on auoit offert ceſt honneur à Leon au Cócile de Chalcedoine, cela n'a nulle apparẽce de verité. car il n'en est point de nouuelles aux actes qui en sont escrits. & Leon mesme, quand il reprouue en plusieurs Epistres le Decret qui auoit là esté fait en faueur de l'Euesque de Constantinoble, n'euſt point laissé ceſt argument derriere, duquel il se fust mieux aidé que de tous les autres, si on luy euſt offert vn tel honneur, & qu'il l'euſt refusé. Mesme d'autant qu'il estoit vn hõme fort ambitieux, il n'euſt point volontiers omis ce qui euſt fait à sa louange. S. Gregoire donc s'est abuſé en cela, qu'il a pensé que le Concile euſt voulu tant magnifier le siege Romain. Et de fait c'est vne moquerie, qu'vn Concile vniuersel ait voulu estre autheur d'vn nom lequel fust meschant, profane, execrable, plein d'orgueil & de sacrilege: voire mesme procedé du diable, & publié par le precurseur d'Antechrist: comme il le dit. Et toutesfois il adiouſte que son predeceſſeur l'a refusé, de peur que les autres Eueſques ne fussent priuez de leur honneur legitime. En vn autre passage, Nul n'a voulu estre ainsi nommé, nul ne s'est rauy ce nom temeraire: de peur qu'il ne semblaſt aduis qu'il despouillaſt ses freres de leur honneur, en se colloquant en degré souuerain.

Lib. 4 epist. 76. ad Mauricium. Eulolio. suprà. Et epist. 69. lib 7. Euseb. Episcopo Thessalonic.

5 Ie vien maintenãt à la iuriſdiction laquelle le Pape s'attribue ſur toutes les Egliſes, sans aucune difficulté. Ie say combien il y en a eu de combats anciennement. car iamais ne fuſt que le siege Romain n'appetaſt quelque ſuperiorité ſur les autres Egliſes: & ne sera point hors de propos, si ie demonſtre par quel moyen il est paruenu dés le temps ancien à quelque preeminence. Ie ne parle point de ceſte tyrannie deſordõnée, que le Pape a vſurpé à soy depuis peu de temps: car ie differeray ce point à vn autre lieu. Mais il est beſoin de monſtrer icy briefuement, comment & par quels moyens il s'est exalté deſia dés long temps pour entreprendre quelque iuriſdiction ſur les autres Egliſes. Du temps que les Egliſes d'Orient eſtoyent troublées & diuiſées par les Arriens, ſous l'Empire de Conſtance & Conſtant fils de Conſtantin le Grand, Athanaſe principal defenſeur de la foy catholique fut dechaſſé de son Egliſe. Ceſte calamité le cõtreignit de venir à Rome, afin que par l'authorité de l'Egliſe Romaine il peut reſiſter à la rage de ſes ennemis, & confermer les bons fideles qui eſtoyent en grande extremité. Eſtant là venu, il fut honorablement receu de Iule Eueſque de Rome pour lors, & obtint par ſon moyen que les Eueſques d'Occident prinſſent ſa cauſe en main. Ainſi d'autant que les fideles d'Orient auoyent meſtier de quelque aide, & qu'on les ſecourut d'ailleurs, & qu'ils voyoyent que leur principal ſecours eſtoit de l'Egliſe Romaine, ils luy deferoyent volontiers autant d'honneur qu'ils pouuoyent. Mais le tout reuenoit là, qu'on eſtimaſt beaucoup d'eſtre en la communion d'icelle, & qu'on reputaſt pour vne grande ignominie d'en eſtre excommunié. Apres cela les meſchans garnemens & de mauuaiſe vie luy ont beaucoup augmenté ſa dignité. car c'eſtoit vn ſubterfuge cõmun à ceux qui meritoyent d'eſtre punis en leurs Egliſes, que de s'encourir à Rome cõme en frãchiſe. Pourtãt ſi quelque Preſtre auoit eſté cõdamné par ſon Eueſque, ou quelque Eueſque par le Synode de ſa prouince, incontinent ils en appelloyent à Rome. Et les Eueſques Romains eſtoyent plus conuoiteux de receuoir telles appellations qu'il n'euſt eſté de beſoin: d'autant qu'il leur ſembloit bien aduis que cela eſtoit vne eſpece de preeminence, de s'entremettre des affaires des Egliſes loingtaines. En ceſte maniere, quand Eutiches meſchant heretique fut condamné par Flauien Archeueſque de Conſtãtinoble, il s'en vint plaindre à Leon qu'il auoit eſté traité iniuſtemẽt. Incontinent Leon s'ingera de defendre vne meſchãte cauſe & ruineuſe, pour auãcer ſon authorité: & fit de grãdes querimonies contre Flauien, comme s'il euſt condamné vn homme innocent deuant que l'auoir ouy. Et fit tant par ſon ambition, que l'impieté d'Eutiches cependãt ſe conferma, là où elle euſt eſté eſteinte s'il ne s'en fuſt meſlé. Cela auſsi bien eſt ſouuent aduenu en Aphrique. car incontinent que quelque meſchant auoit eſté conuaincu par deuant ſon iuge ordinaire, il trottoit à Rome: & par calomnies chargeoit ſon Eueſque d'auoir mal procedé cõtre luy. Le ſiege Romain eſtoit touſiours preſt de s'interpoſer. Et de fait, ce fut ceſte cõuoitiſe des Eueſques de Rome, qui eſmeut les Eueſques d'Aphrique d'ordonner que nul n'appellaſt d'outre

la mer

la mer sous peine d'excommunication.

6 Quoy qu'il en soit, regardons quelle iurisdiction ou puissance auoit alors le siege Romain. Pour vuyder ceste matiere, il est à noter que la puissance Ecclesiastique gist en ces quatre poincts: assauoir d'ordonner les Euesques, d'assembler les Conciles, en la iurisdiction ou inferieure ou superieure, & en corrections ou censures. Quant au premier, tous les anciens Conciles commandent que chacun Euesque soit ordonné par son Metropolitain: & ne commandent point que l'Euesque de Rome y soit appellé, sinon en sa prouince. Or petit à petit ceste coustume a esté introduite, que tous les Euesques d'Italie allassent à Rome pour estre là consacrez: exceptez les Metropolitains, qui ne voulurent point estre astreints à telle seruitude. mais quand il falloit ordonner quelque Metropolitain, l'Euesque de Rome enuoyoit là vn de ses Prestres pour assister à l'acte seulement, & non pas y presider. De cela on en peut voir l'exemple en vne Epistre de sainct Gregoire, touchant la cõsecration de Constãce Archeuesque de Milan apres le trespas de Laurent: combien que ie ne pense pas que c'ait esté vne ordonnance de long temps. Mais il est vray-semblable qu'en signe de communion mutuelle ils enuoyoyent du commencement l'vn à l'autre par honneur & par amitié des ambassadeurs, pour estre tesmoins de la consecration. depuis on a fait vne loy de ce qui se faisoit auparauant à volonté. Quoy qu'il en soit, c'est chose notoire que l'Euesque de Rome n'auoit anciennement la puissance de consacrer Euesques sinon en sa prouince, c'est à dire aux Eglises dependantes de la ville: comme porte le Canon du Concile de Nice. A la consecration des Euesques estoit adiointé la coustume d'enuoyer Epistres Synodales: en quoy l'Euesque de Rome n'estoit de rien superieur aux autres. A fin d'entendre que cela veut dire, les Patriarches incontinent apres leur cõsecration auoyent ceste façon d'enuoyer les vns aux autres vne Epistre, en laquelle ils rendoyent tesmoignage de leur foy: en laquelle ils faisoyẽt profession d'adherer à la doctrine des saincts Cõciles. Ainsi en faisant confession de leur foy, ils approuuoyent leur election les vns aux autres. Si l'Euesque de Rome eust receu vne telle confession des autres, & n'en eust point donné de son costé, en cela il eust esté reconu comme superieur: mais comme ainsi soit qu'il fust tenu d'en faire autant que les autres, & qu'il fust suiet à la loy commune: cela certes est oit signe de societé, & non pas de maistrise. De cela nous auons plusieurs exemples aux Epistres de S. Gregoire, comme à Cyriaque, & Anastase, & à tous les Patriarches ensemble.

Libr. 2. epist. 68, & 170.

Anast. li. 1. Epist. 25. Cyriaco.

Epi. 169 lib. 6

Ad Patriarc. lib. 1. epi. 24.

7 Sensuyuent les corrections ou cẽsures, desquelles comme les Euesques Romains ont vse enuers les autres, aussi ils ont souffert que les autres en vsassent enuers eux. Irenée Eueſque de Lion reprint asprement Victor Euesque de Rome, de ce que pour vne petite chose il auoit esmeu vne grosse contention & pernicieuse en l'Eglise: & iceluy obeit à l'admonition sans cõtredit. Ceste liberté a duré long tẽps entre les saincts Euesques, d'admonester fraternellemẽt les Euesques Romains, & les reprẽdre quand il failloyẽt. Iceux semblablement, quand la chose le requeroit, admonnestoyent les autres. car S. Cyprien exhortant Estienne Euesque Romain d'admonnester les Euesques de Gaule, ne prend point argument qu'il ait puissance par dessus eux, mais d'vn droit cõmun & reciproque que les Euesques ont entre eux. Ie vous prie, si Estiẽne eust eu iurisdiction en la Gaule, S. Cyprien ne luy eust-il pas dit, Chastie-les: car ils sont en ta subiection? Mais il parle bien autremẽt: La societé fraternelle, dit il, en laquelle nous sommes vnis ensemble, requiert cela, que nous nous admonestions mutuellement. Et de fait nous voyons de quelle vehemence de parolles il vse en vn autre lieu, en reprenant iceluy mesme d'autant qu'il vouloit trop vser de licence. Il n'appert point donc encore en cest endroit, que l'Euesque Romain ait eu quelque iurisdiction sur ceux qui n'estoyent point de sa prouince.

Epist. 13. lib. 3

Ad Pẽpetum contra Epist. Stephani.

8 Quant est d'assembler des Cõciles, c'estoit l'office de chacun Metropolitain de faire tenir les Synodes en leurs prouinces vne fois ou deux l'an, selon qu'il estoit ordonné: en cela l'Euesque de Rome n'auoit que voir. Le Concile vniuersel ne se denonçoit que par l'Empereur: & les Euesques y estoyent appellez par son authorité seulement. Car si quelqu'vn des Euesques eust attenté cela, non seulement il n'eust pas esté obey des autres qui estoyent hors sa prouince: mais il s'en fust incontinent ensuyuy quelque esclandre. L'Empereur donc denonçoit à tous qu'ils conuinssent. Socrates historien raconte bien que Iule Euesque Romain se plaignoit de ceux d'Orient, de ce qu'ils ne l'auoyent point appellé au Concile d'Anthioche, alleguant qu'il estoit defendu par les Canons, de rien ordonner sans en auoir communiqué à l'Euesque de Rome. mais qui est-ce qui ne voit q̃ cela se doit prẽdre des Decrets qui appartiennẽt à l'Eglise vniuerselle? Or ce n'est point de merueille si on faisoit ceste honneur tant à l'ancienneté & noblesse de la ville, qu'à la dignité de l'Eglise, de constituer qu'il ne se fist aucun Decret vniuersel touchant

Tripar. hist. lib. 4

la doctrine Chreſtienne, eſt l'abſence de l'Eueſque de Rome, moyennant qu'il ne refuſaſt point d'y aſsiſter. Mais dequoy ſert cela pour fonder vne domination ſur toute l'Egliſe? Car nous ne nions pas que l'Eueſque Romain n'ait eſté vn des principaux: mais nous ne voulons nullement admettre ce que les Romaniſques de preſent afferment, aſſauoir qu'il ait eu ſuperiorité ſur tous.

9 Reſte le quatrieme poinct de la puiſſance Eccleſiaſtique, qui giſt és appellatiõs. C'eſt choſe notoire que celuy par deuant lequel on appelle, a iuriſdiction ſuperieure. Pluſieurs ont ſouuent appellé anciennement à l'Eueſque de Rome. Iuy auſsi s'eſt efforcé d'attirer à ſoy la cognoiſſance des cauſes: mais il a eſté touſiours mocqué quand il a excedé ſes limites. Ie ne diray rien d'Orient ne de Grece: mais nous liſons que les Eueſques de Gaule luy ont reſiſté fort & ferme, quand il a fait ſemblant de vouloir rien vſurper ſur eux. En Aphrique ceſte matiere fut debatue par longue eſpace de temps. car d'autant que le Concile Mileuitain, auquel aſsiſtoit ſainct Auguſtin, auoit excommunié tous ceux qui appelleroyẽt outre mer: l'Eueſque Romain mit grand' peine pour faire corriger ce Decret, & enuoya des ambaſſadeurs, pour remonſtrer que ce priuilege luy auoit eſté donné par le Cõcile de Nice. Ceux produiſoyent certains actes, qu'ils diſoyent eſtre du Cõcile de Nice, leſquels ils auoyent prins aux armoires de leur Egliſe. Aquoy reſiſtent les Aphricains, diſans qu'il ne falloit adiouſter foy à l'Eueſque Romain en ſa cauſe propre. Ainſi la concluſion fut d'enuoyer à Conſtantinoble & aux autres villes de Grece, pour auoir de là des copies moins ſuſpectes. Là on ne trouua riẽ de ce qu'auoyẽt pretendu les ambaſſadeurs de Rome. Ainſi le Decret qui auoit caſſé la iuriſdiction ſouueraine de l'Eueſque Romain, demeura en ſon entier. Et en cela fut deſcouuerte vne impudẽce vilaine de l'Eueſque Romain. car cõme ainſi ſoit qu'il euſt par fraude ſuppoſé le Concile de Sardice pour celuy de Nice, il fut ſurpris en fauſſeté manifeſte. Mais encore il y a eu vne plus grãde meſchanceté & plus effrõtée en ceux qui ont adiouſté aux actes du Cõcile vne epiſtre forgée à plaiſir: la où le ſucceſſeur d'Aurelius cõdamnant l'arrogance de ſon predeceſſeur, de ce qu'il s'eſtoit trop audacieuſemẽt retiré de l'obeiſsãce du ſiege Apoſtolique, ſe rẽd hũblement luy & les ſiens, & demãde d'eſtre receu à mercy. Voila les beaux monumens antiques, ſur leſquels eſt fondée la maieſté du ſiege Romain: c'eſt q̃ ſous couuerture de l'ancienneté ils font des badinages tant pueriles, que les aueugles pourroyent toucher leur ſottiſe à la main. Aurelius (dit ceſte belle epiſtre) eſtãt enflé d'vne audace & contumace diabolique, a eſté rebelle à Ieſus Chriſt & à S. Pierre, pourtant eſt digne d'eſtre anathematizé. Et de ſainct Auguſtin, quoy? Item de tant de Peres qui ont aſsiſté au Concile Mileuitain? Mais quel meſtier eſt-il de refuter de beaucoup de parolles ceſt eſcrit tant inepte, lequel doit faire rougir le frõt de hõte meſme aux Romaniſques, s'ils ne ſont d'vne impudence du tout deſeſperée? En ceſte maniere Gratien, qui a compoſé les Decrets (ie ne ſay ſi par malice ou par ignorance) apres auoir recité ce Canon, q̃ nul n'appelle outre mer ſous peine d'eſtre excommunié: adiouſte ceſte exception, Fors qu'au ſiege Romain. Que feroit-on à ces beſtes, leſquelles ſont tellement depourueues de ſens commun, de faire vne exception de l'article pour lequel la loy a eſté expreſſement faite, comme chacun ſait? car le Concile en defendant d'appeller outre mer, n'entend autre choſe ſinon que nul n'appellaſt à Rome.

10 Mais pour mettre fin vne fois à ceſte queſtion, vne ſeule hiſtoire que raconte S. Auguſtin, ſuffira pour monſtrer quelle a eſté anciennemẽt la iuriſdiction de l'Eueſque Romain. Donat, qui ſe nõmoit de Caſes-noires, ſchiſmatique, auoit accuſé Cecilian Archeueſque de Carthage: & auoit tant fait qu'iceluy fut condamné ſans eſtre ouy. car ſachant que les Eueſques auoyent conſpiré contre luy, il ne voulut point comparoiſtre. La choſe vint iuſques à l'Empereur Conſtantin. Iceluy voulant que la cauſe fuſt traitée par iugement Eccleſiaſtique, commit ceſte charge à Melciades, pour lors Eueſque de Rome, & à certains autres Eueſques d'Italie, de Gaule & d'Eſpagne, leſquels il nomma. Si cela eſtoit de la iuriſdiction ordinaire du ſiege Romain: comment eſt-ce que Melciades ſouffre que l'Empereur luy donne des aſſeſſeurs à ſon plaiſir? Qui plus eſt, pourquoy eſt-ce que l'appellation vient par deuant luy, par le commandement de l'Empereur, & qu'il ne la reçoit de ſon authorité? Mais eſcoutons ce qui aduint depuis. Cecilien fut là ſuperieur: Donat de Caſes-noires fut debouté de ſa calomnie: lequel en appella. L'Empereur Cõſtantin rẽuoya l'appellatiõ par deuãt l'archeueſque d'Arles. Voila l'archeueſque d'Arles aſsis pour retracter, ſi bon luy ſemble, la ſentence de l'Eueſque Romain: au moins pour iuger par deſſus luy. Si le ſiege Romain euſt eu la iuriſdiction ſouueraine ſans appel, cõment Melciades enduroit-il qu'on luy fiſt vne telle iniure, de preferer à luy l'Eueſque d'Arles? Et quel Empereur eſt-ce qui fait cela? c'eſt Conſtantin: duquel ils ſe glorifient

Hæc habentur. 1. vol. cõcil.

2. q. 4. cap. Placuit

Aug. epiſt. 162. in breui. collat. cõ. Dona. & alibi.

glorifient tant que non seulemẽt il a appliqué toute son estude, mais aussi employé tout son Empire pour exalter la dignité de leur siege. Nous voyons donc combien l'Eueſque Romain estoit encore loin adonc de ceste domination, laquelle il pretend luy auoir esté donnée de Iesus Christ sur toutes les Egliſes: & laquelle il se vante faussement auoir eu de tout temps du consentement commun de tout le monde.

11 Ie say combien il y a de reserits & epistres decretales des Papes, ausquelles ils magnifient leur puissance iusques au bout: mais il n'y a quasi nul de si petit entendement ou sauoir, qui ne sache aussi d'autre part, que ces Epistres sont communement si sottes & badines, qu'il est aisé de iuger de premiere face de quelle boutique elles sont parties. Car qui est l'homme de sain entendement & de cerueau raſsis, qui pense qu'Anaclete soit autheur de ceste belle interpretation que Gratien allegue au nom d'iceluy, assauoir que Cephas est à dire Chef? Il y en a beaucoup de telles friuoles, que Gratien a ramassé sans iugement: desquelles les Romanisques abusent auiourdhuy contre nous pour la defense de leur siege. Et ne sont point honteux d'espardre en si grande clairté telles fumées, desquelles ils seduisoyẽt iadis en tenebres le simple peuple. mais ie ne me veux poīt beaucoup trauailler à redarguer ces fatras, lesquels d'eux mesmes se redarguẽt, tant sont ineptes. Ie confesse bien qu'il y a aussi quelques Epistres qui ont vrayement esté faites par des Papes anciens, ausquelles ils s'efforcent d'exalter la grandeur de leur siege, en luy donnant des tiltres magnifiques: comme de Leon. Car combien que c'ait esté vn homme sauant & eloquent, il a esté conuoiteux de gloire & de préeminence outre mesure. Mais assauoir-mon si les Egliſes ont adiousté foy à son teſmoignage, quand il s'exalte ainsi: Or il appert que plusieurs estans faschez de son ambition, ont mesme resisté à sa conuoitise. En vne Epistre il ordonne l'Eueſque de Thessalonique son vicaire par la Grece & par les pays voisins. Item celuy d'Arles, ou ie ne say quel autre, par les Gaules. Item Hormisdas Eueſque d'Hiſpales, par les Espagnes: mais il adiouste par tout ceste exception, qu'il leur donne vne telle charge auec condition, que par cela ne soyent aucunement enfraints les priuileges anciens des Metropolitains. Or luy-mesme declaire que ceſtuy-cy en estoit vn, que s'il suruenoit quelque controuerſie ou difficulté, qu'on s'adressast à eux en premier lieu. Ce vicariat donc se donnoit auec tel si, que nul Eueſque n'estoit empesché en sa iuriſdiction ordinaire, nul Archeueſque n'estoit debouté du regime de sa prouince: & n'y auoit nul preiudice pour les Synodes. Or qu'estoit cela autre chose, sinon de s'abstenir de toute iuriſdiction: mais seulement s'interposer pour appaiſer, entant que la communion de l'Egliſe porte que les membres s'empeschent les vns pour les autres?

Dist. 22. cap. Sacrosancta.

Vide epi. 85.

Epist. 83.

Epist. 89.

12 Du temps de sainct Gregoire ceste façon ancienne estoit desia fort chãgée. Car comme ainsi soit que l'Empire fust desia fort diſsipé, d'autant que les Gaules & Eſpagnes estoyent fort affligées par les guerres, l'Illyric gasté, l'Italie fort vexée, l'Aphrique quasi du tout perdue & destruite: les Eueſques Chrestiens voulãs prouuoir à ce qu'en vne telle confuſion de l'estat ciuil, pour le moins l'vnité de la foy demeurast en son entier, s'adioignoyent pour ceste cauſe auec l'Eueſque Romain: dont il aduint que non seulement la dignité du siege, mais aussi la puissance fut grandement accreue. Combien qu'il ne me chaille point beaucoup cõment cela s'est fait: tant y a qu'elle estoit beaucoup plus grãde en ce temps-la, qu'elle n'auoit esté auparauant. & toutesfois il s'en faut beaucoup que ce fust vne superiorité, à ce qu'vn dominast sur les autres à sa poſte. Seulement on portoit ceste reuerence au siege Romain, qu'il pouuoit reprimer & corriger les rebelles qui ne se vouloyent point laisser reduire par les autres. Car S. Gregoire proteſte toutiours cela di ligemment, qu'il ne veut pas moins fidelement garder aux autres leurs droits, qu'il veut les siens luy estre gardez. Ie ne veux poīt, dit-il, par ambition deroguer à perſonne: mais ie desire d'hõnorer mes freres en tout & par tout. Il n'y a sentẽce en tous ses escrits, là où il esleue plus haut sa primauté, que quand il dit, Ie ne sache Eueque lequel ne soit subiet au siege Apoſtolique, quand il se trouue en faute. mais il adiouste incontinent, Quand il n'y a point de faute, tous sont egaux par droit d'humilité. En cela il s'attribue l'authorité de corriger ceux qui ont failly: se rendant egal à ceux qui font leur deuoir. Or il faut noter, que c'est luy qui se dõne telle puissance: mais ceux ausquels il sembloit bon luy accordoyent. Si quelcun luy vouloit repugner, il estoit licite: cõme il appert que plusieurs luy ont cõtredit. Dauantage, il est à noter qu'il parle là du Primat de Biſance, lequel ayãt esté condamné par son Concile prouincial, auoit meſpriſé la ſentence de tous les Eueſques du pays, leſquels en auoyent fait leur plaintif à l'Empereur. Ainsi l'Empereur auoit commis la cause à sainct Gregoire pour en cognoiſtre. Nous voyons donc qu'il n'attendoit rien pour violer la iuriſdiction ordinaire: & que ce qu'il faiſoit meſmes pour aider

Ad Mediola. clerum Epist. 68 lib. 2

Ad Domnicũ Carthag. Episcop. Epist. vlt. lib. 7. Epist. 64. lib. 7.

aux autres,ce n'estoit que par le commandement de l'Empereur.

13 Voicy donc la puissance qu'auoit pour lors l'Eueſque Romain : c'estoit de resister aux rebelles & aux dures testes, toutes fois & quantes qu'on auoit mestier de quelque remede extraordinaire : & ce pour aider les autres Eueſques, non pas pour les empescher. Pourtant il n'entreprẽd rien dauãtage sur les autres, qu'il leur permet sur soy en vn autre passage: confessant qu'il est prest d'estre reprins de tous,& corrigé de tous. Semblablement il commande bien en vne autre Epistre, à l'Eueſque d'Aquilée de venir à Rome pour rendre raison de sa foy, touchant vn article qui estoit pour lors en debat entre luy & ses voisins: mais il fait cela par le cõmandement de l'Empereur, comme il dit, nõ point de sa propre puissance. Dauantage il declaire qu'il ne sera pas iuge luy seul, mais promet d'assembler le Concile de sa prouince pour en iuger. Or combien qu'il y eust encore vne telle moderation, que la puissance du siege Romain estoit enclose en ses limites, lesquels il n'estoit point loisible d'outrepasser, & que l'Eueſque Romain ne presidoit pas plus sus les autres, qu'il leur estoit suiet: toutesfois on voit cõbien ceſt estat a desplu à S. Gregoire. car il se plaind çà & là, que sous couleur d'estre creé Eueſque, il est rentré au mõde: & qu'il est plus enueloppé en negoces terriés, que iamais il n'auoit esté viuant entre laïs: tellemẽt qu'il se dit estre quasi suffoqué d'affaires seculiers. En vn autre passage: Ie suis, dit-il, chargé de tant de fardeaux d'occupations, que mon ame ne se peut esleuer en haut. Ie suis battu de plaidoyers & de querelles, comme de vagues: apres la vie paisible que i'ay menée, ie suis agité de diuerses tẽpestes d'vne vie cõfuse: tellemẽt que ie puis biẽ dire, Ie suis entré en la profondeur de la mer, & la tẽpeſte m'a noyé. Pẽsez maintenãt ce qu'il eust dit, s'il eust esté en tel tẽps auquel nous sommes. Cõbien qu'il n'accomplist pas l'office de Pasteur: toutesfois il l'exerçoit. Il ne se mesloit point du gouuernement ciuil & terrien: mais il se confessoit estre suiet de l'Empereur comme les autres. Il ne s'ingeroit point aux affaires des autres Egliſes, sinõ entãt q̃ la neceſsité l'y cõtreignoit. toutesfois il pẽse estre en vn labyrinthe, d'autant qu'il ne peut simplement vaquer du tout à l'office d'Eueſque.

14 Or comme nous auons desia dit, l'Archeueſque de Cõstantinoble estoit alors en debat auec celuy de Rome, touchant la Primauté. Car depuis que le siege de l'Empire fut estably à Constantinoble, il sembloit bien aduis que ce fust bien raison que ceste Egliſe-là euſt le second lieu. Et de fait c'auoit esté la principale raison, pourquoy on auoit du cõmencement donné le premier lieu à Rome, d'autant qu'elle estoit adonc chef de l'Empire. Gratien allegue vn rescrit de Lucinus Pape, où il dit qu'on a premieremẽt constitué les primautez & Archeueſchez, conformant l'ordre de l'Egliſe à la police tẽporelle: c'est à dire, qu'on a tellement distribué les sieges, que comme vne ville estoit superieure à l'autre, ou inferieure quant au temporel, ainsi on luy assignoit son degré de preeminence quant au regime spirituel. Il y a aussi bien vn autre rescrit sous le nõ de Clement, où il est dit que les Patriarches ont esté ordõnez aux villes lesquelles auoyẽt eu deuãt la Chreſtienté les principaux Preſtres. Or il est vray qu'en cela il y a erreur: mais il approche aucunement de la verité. Car c'eſt choſe notoire, que du commencemẽt, comme dit a esté, afin que le changement ne fust pas si grand, les sieges des Eueſques & Primats ont esté distribuez selon l'ordre qui estoit desia quant au temporel: & que les Primats & Metropolitains ont esté colloquez aux sieges des bailliages ou gouuernemens. Pourtant il fut ordonné au Concile premier de Turin, que les villes qui auroyent precedé les autres en degré, quant au regime seculier, fussent aussi les premiers sieges d'Eueſques. Que si la superiorité terrienne estoit transportée d'vne ville à l'autre, que le droit d'Archeueſque fust transporté quant & quant. Mais Innocence Pape de Rome, voyant la dignité de sa ville decliner depuis que le siege de l'Empire auoit esté transporté à Constantinoble, & craignant que par ce moyen son siege n'allast en decadence: fit vne loy contraire, où il dit qu'il n'eſt pas neceſſaire que la preeminence Eccleſiaſtique soit changée, selon qu'il se fera mutation en l'ordre ciuil. Mais selon la raison, on deuroit bien preferer l'authorité d'vn Concile à la sentence d'vn seul homme. Dauantage, Innocence nous doit estre suſpect en sa cauſe propre. Quoy qu'il en soit, il denote bien par son Decret, que du commencement on vsoit de ceſte façon: assauoir de diſposer les Archeueſques selon la preeminence temporelle de chacune ville.

15 Suyuant ceſte ordonnance ancienne, il fut decreté au Concile de Constantinoble le premier: que l'Eueſque de là fust second en honneur & en degré, d'autant que c'estoit la nouuelle Rome. Long temps apres, d'autãt que le Concile de Chalcedoine auoit fait vn semblable Decret, Leon Romain y contredit fort & ferme: & non seulement il se permit de meſpriſer ce que six cens Eueſques auoyent arresté & conclu: mais comme on voit par ses Epistres, il les iniuria aigrement, de ce qu'ils auoyent osté aux autres Egliſes ceſt honneur

Lib. 2. Epiſt. 37 Epiſt. 16

Theotiſte epiſt. 5. lib. 1. Anaſtaſ. Antioch. Epi. 7. & 25. lib. 1

Diſt. 80

Chap. 1

Socrat. hiſt. Tri. lib. 9. cap. 13. Item, in Decret. 22 diſt. ca. Conſtantinopolis

honneur qu'ils auoyent donné à celle de Conſtantinoble. Ie vous prie, qui eſt-ce qui le pouuoit inciter à troubler tout le mõde, pour vne cauſe tant legere & friuole, que pure ambition? Il dit que ce qui a eſté vne fois paſſé au Cõcile de Nice, doit demeurer inuiolable. comme ſi toute la Chreſtienté eſtoit en danger de perir, pour auoir preferé vne Egliſe à l'autre: ou comme ſi les Patriarchies auoyent eſté diſtribuées au Concile de Nice pour autre fin ou autre intention, que pour la conſeruation de la police. Or nous ſauõs que la police, ſelon la diuerſité des temps permet, & meſme requiert qu'on face des mutations diuerſes. C'eſt donc vne vaine couleur que prend Leon, de dire qu'on ne doit nullement donner au ſiege de Conſtantinoble l'honneur qui auoit eſté auparauãt donné par le Concile de Nice à la ville d'Alexandrie. car cela eſt trop euident, que c'eſtoit vn Decret qui ſe pouuoit chãger ſelon la condition des temps. Et qu'eſt-ce, que nul des Eueſques d'Orient, auſquels l'affaire attouchoit beaucoup plus, n'y repugnoit? Certes Protere, qui auoit eſté eſleu Eueſque d'Alexãdrie au lieu de Dioſcore, eſtoit là preſent: ſemblablement les autres Patriarches, deſquels l'honneur eſtoit amoindry. C'eſtoit à eux à faire de s'y oppoſer, non pas à Leon qui demeuroit en ſon entier. Quand donc ceux ſe taiſent tous: qui plus eſt, quand ils y conſentent, & que le ſeul Eueſque de Rome y contredit, il eſt aiſé de iuger quelle raiſon l'induiſt à cela: c'eſt qu'il preuoyoit de loin ce qui aduint tantoſt apres: que ſelon que la gloire de la vieille Rome decroiſtroit, Conſtantinoble ne ſe contentant point du ſecond lieu, voudroit aſpirer au premier. Toutesfois il ne peut tant faire par ſes crieries, que le Decret du Concile n'euſt ſa vigueur. Parquoy ſes ſucceſſeurs voyans qu'ils n'y gagnoyent rien, ſe deporterent bien & beau de ceſte obſtination. car ils ordonnerent qu'il deuſt eſtre le ſecond Patriarche.

16 Mais peu de temps apres, aſſauoir du temps de ſainct Gregoire, l'Eueſque de Conſtantinoble nõmé Iean ſe desborda iuſques là, qu'il ſe dit Patriarche vniuerſel. Gregoire ne voulant point quitter l'honneur de ſon ſiege en bonne cauſe, s'oppoſe à vne telle folie. Et certes c'eſtoit vn orgueil intollerable: voire meſme vne follie enragée à l'Eueſque de Conſtantinoble, de vouloir eſtendre ſon Eueſché par tout l'Empire. Or Gregoire ne maintient point que l'honneur qu'il denie à l'autre, appartienne à ſoy: mais il a en execration ce tiltre, de quiconque il ſoit vſurpé, comme meſchant & contreuenant à l'honneur de Dieu: meſme il ſe courrouce en vne Epiſtre à Eulogius Eueſque d'Alexandrie, lequel le luy auoit attribué: Voicy, dit-il, au proéme de l'Epiſtre que vous m'auez adreſſée, vous auez mis ce mot d'orgueil, en m'appellant Pape vniuerſel: ce que ie prie à voſtre ſainctеté de ne plus faire cy apres. car tout ce qui eſt donné à vn autre outre la raiſon, vous eſt oſté. De moy, ie ne repute point pour hõneur ce en quoy ie voy l'hõneur de mes freres amoindry. Car mon honneur eſt, que l'eſtat de l'Egliſe vniuerſelle & de mes freres ſe maintiẽne en ſa vigueur. Si voſtre ſainctеté m'appelle Pape vniuerſel, c'eſt confeſſer que vous n'eſtes point en partie ce que vous m'attribuez pour le tout. La cauſe que ſouſtenoit ſainct Gregoire eſtoit bonne & honneſte: mais pource que Iean eſtoit ſuppoſt par l'Empereur Maurice, on ne le peut deſtourner de ſon propos. Pareillement Cyriaque ſon ſucceſſeur demoura ferme en vne meſme ambition, tellement que iamais on ne peut obtenir de luy qu'ils'en deportaſt. *Lib. 7. epiſt. 30.*

17 Finalement Phocas, lequel fut creé Empereur apres la mort de Maurice (fauoriſant plus aux Romains, ie ne ſay pourquoy, ou bien pource qu'il y fut couroné ſans difficulté) ottroya à Boniface troiſieme ce que iamais S. Gregoire n'auoit demãdé: aſſauoir que Rome fuſt chef ſur toutes les autres Egliſes. Voila commẽt le procés fut decidé. Neantmoins encore ce benefice de l'Empereur n'euſt gueres profité au ſiege Romain, s'il n'y fuſt aduenu des autres incõueniens. car tãtoſt apres toute la Grece & l'Aſie furẽt diuiſées de ſa cõmunion. la Gaule l'auoit tellemẽt en reuerence, qu'elle luy eſtoit ſubiette autant que bon luy ſembloit: & ne fut iamais pleinemẽt reduite en ſeruitude, iuſques à tãt q̃ Pepin occupa le royaume. Car d'autãt que Zacharie Pape de ce tẽps-la luy aida à chaſſer ſon Roy & ſeigneur legitime, pour rauir le royaume comme vne proye: il euſt cela pour recompenſe, que toutes les Egliſes Gallicanes furent aſſuietties à la iuriſdiction du ſiege Romain. Comme les brigãs ont accouſtumé de partir enſemble le butin: auſsi ces gens de bien, apres auoir fait vne telle volerie, firent leur partage en ceſte maniere, que Pepin euſt la ſeigneurie temporelle, & Zacharie euſt la prééminence ſpirituelle. Or d'autant qu'il n'en iouiſſoit pas du tout paiſiblemẽt, comme choſes nouuelles ne ſont pas aiſées à introduire du premier coup, il fut confermé en ſa poſſeſsion par Charlemaigne, quaſi pour ſemblable cauſe. Car Charlemaigne eſtoit attenu à l'Eueſque de Rome, d'autant qu'il eſtoit paruenu à l'Empire en partie par ſon moyen. Or combien qu'il ſoit croyable que les Egliſes eſtoyẽt deſia auparauãt fort deſfigurées par tout: neãtmoins il eſt certain

qu'adonc la forme ancienne fut du tout effacée en France & en Allemaigne. Il y a encore en la cour de Parlement à Paris, des regiſtres faits par forme de Chroniques, leſquels faiſans mention des choſes Eccleſiaſtiques, renuoyent aux pactions faites entre Pepin ou Charlemaigne, & l'Eueſque de Rome: dont on peut bien voir que lors l'eſtat ancien de l'Egliſe fut changé.

18 Depuis ce temps-la, ſelon que les choſes dechoyent iournellement de mal en pis, la tyrannie du ſiege Romain s'eſt augmentée par ſucceſſion de temps: & ce en partie par la beſtiſe des Eueſques, en partie par leur nonchalance. Car comme ainſi ſoit que l'Eueſque Romain s'eſleuaſt de iour en iour, s'vſurpant tout à luy ſeul: les Eueſques ne furent point eſmeuz d'vn zele tel qu'ils deuoyent, pour reprimer ſa cupidité: & quand ils en euſſent eu le vouloir, d'autant qu'ils eſtoyent poures ignorans & de petite prudence, ils n'eſtoyent point ſuffiſans pour en venir à bout. Et pourtant nous voyons quelle diſſipation il y auoit à Rome du temps de ſainct Bernard: ou pluſtoſt quelle eſtoit l'horrible profanation de la Chreſtienté. Il ſe complaind que de tout le monde les ambitieux, les auaritieux, les ſimoniaques, les paillars, les inceſtes & tous meſchans accouroyent à Rome, pour obtenir les honneurs de l'Egliſe par l'authorité Apoſtolique, ou bien pour ſe maintenir en poſſeſſion: diſant que fraude & circonuention & violence y regnoyent: diſant auſsi que la façon de iuger qui eſtoit adonc en vſage, eſtoit execrable: & non ſeulement indecente à l'Egliſe, mais à vne iuſtice laye. Il crie que l'Egliſe eſt pleine d'ambitieux, & qu'il n'y a nul qui craigne de commettre toute meſchanceté, non plus que brigans en vne cauerne, quand ils butinent entre eux ce qu'ils ont robé aux paſſans. Il y en a peu, dit-il, qui regardent à la bouche du Legiſlateur, mais tous regardent à ſes mains. & non ſans cauſe: car ce ſont celles qui deſpeſchent tout ce que le Pape fait. Puis apres parlãt au Pape, il dit, Qu'eſt-ce que tes flatteurs, qui te diſent, Or ſus, hardimẽt? Tu les achettes de la deſpouille des Egliſes: la vie des poures eſt ſemée aux places des riches: l'argẽt reluiſt en la boue, on y accourt de toutes pars: le plus poures ne l'emporte point, mais le plus fort, ou celuy qui court le plus viſte. Ceſte couſtume, ou pluſtoſt ceſte corruptiõ mortelle, n'a point commencé de ton temps: Dieu vueille qu'elle y prenne fin. Cependãt tu es paré & attiffé precieuſement. Si ie l'oſoye dire, ton ſiege eſt pluſtoſt vn parc de diables que de brebis. S. Pierre faiſoit-il ainſi? S. Paul ſe mocquoit-il ainſi? Ta cour a accouſtumé de receuoir pluſtoſt les bons, que de les faire tels. Car les mauuais n'y profitent point: mais les bons y empirent bien. Puis apres il raconte des abuz qui ſe commettoyẽt aux appellations, que nul fidele ne ſauroit lire ſans horreur. Et finalemẽt il conclud touchant la cupidité du ſiege Romain à vſurper plus qu'il ne luy eſtoit deu de iuriſdiction, comme il s'enſuit: Voicy le murmure & la querimonie cõmune de toutes les Egliſes, elles crient qu'elles ſont coppées & deſmẽbrées: il y en a bien peu, ou du tout nulles, leſquelles ne ſentẽt ou ne craignẽt ceſte playe. Demãdes-tu q̃lles? Les Abbez ſont ſouſtraits à leurs Eueſques, les Eueſques à leurs Archeueſques: c'eſt merueilles ſi on peut excuſer cela. En faiſant ainſi, vous mõſtrerez bien q̃ vous auez plenitude de puiſſance: mais nõ pas de iuſtice. Vous faites cela, pource q̃ vous le pouuez faire: mais la queſtiõ eſt, ſi vous le deuez faire. Vous eſtes là cõſtituez pour cõſeruer à chacũ ſon hõneur & ſon degré, non pas pour luy en porter enuie. Il en dit beaucoup dauãtage: mais i'ay voulu alleguer cela en paſſãt, partie afin q̃ les lecteurs regardẽt cõbiẽ l'Egliſe eſtoit lors deſcheute: partie auſsi afin qu'ils voyent combien ceſte calamité eſtoit faſcheuſe, & amere à porter à tous bons fideles.

Lib. 1. de cõſide. ad Eugẽ. circa finem Lib. 4

Lib. 3

19 Mais encore que nous accordions au Pape vne telle prééminence & iuriſdiction qu'a eu le ſiege Romain au temps de Leon & Gregoire: que fait cela à la Papauté, ſelõ qu'elle eſt à preſent? Ie ne parle point encore de la ſeigneurie terrienne & puiſſance ſeculiere, deſquelles nous verrõs cy apres à leur tour: mais du regime ſpirituel qu'ils ont, & duquel ils ſe glorifient. Qu'a-il de ſemblable auec l'eſtat de ce temps-la? Car les Romaniſques ne parlẽt point autremẽt du Pape, qu'en diſant que c'eſt le ſouuerain chef de l'Egliſe en terre, & Eueſque vniuerſel de tout le monde. Et les Papes en traitant de leur authorité, pronõcent qu'ils ont la puiſsãce de cõmander, & q̃ tous ſont ſuiets à leur obeir. Que toutes leurs ordõnances doyuẽt eſtre tenues, cõme ſi elles eſtoyent confermées du ciel par la voix de S. Pierre: q̃ les Cõciles prouinciaux où vn Pape n'eſt point preſent, n'ont point de vigueur: qu'ils peuuẽt ordonner Preſtres & Diacres pour toutes les autres Egliſes: que ceux qui ſeront ordonnez ailleurs, ils les peuuent appeller à eux, & les retirer de leurs Egliſes. Il y a vne infinité de telles vanteries au grand Decret de Gratien, que ie ne recite point afin de n'importuner les lecteurs. Toutesfois la ſomme reuient là, que l'Eueſque de Rome a la cognoiſſance ſouueraine ſur toutes cauſes Eccleſiaſtiques, ſoit à iuger & determiner de la doctrine, ſoit à faire loix & ſtatuts, ſoit à ordonner la diſcipline, ſoit à

exercer

exercer iurisdiction. Ce seroit vne chose trop lõgue & superflue, de reciter les priuileges qu'ils s'attribuent quant aux reseruations. mais ceste outrecuidance est intolerable sur toutes les autres, qu'ils ne laissent nul iugemẽt en terre pour refrener ou restreindre leur cupidité desordõnée, s'ils abusent de leur puissance, laquelle de soy n'a point de fin ne de reigle: Qu'il ne soit loisible à aucun, disent-ils, de retracter le iugement de nostre siege, à cause de la Primaute que nous auons. Item, Celuy qui est iuge de tous, ne sera point iugé, ne par l'Empereur, ne par les Rois, ne par tout le Clergé, ne par le peuple. Cela desia passe marque, qu'vn seul homme se constitue iuge de tous, & ne veut estre suiet à nully. mais que sera-ce s'il exerce tyrannie sur le peuple de Dieu? s'il degaste & destruit le regne de Christ? s'il trouble & renuerse toute l'Eglise? s'il conuertit l'office de Pasteur en brigandage? il n'y a remede: mesme quand il seroit le plus meschant du monde, il nie qu'il soit tenu de rendre conte. Car voicy les edits des Papes: Dieu a voulu que les causes des autres fussent decidées par iugemens humains, mais il a reserué à son iugement seul le Prelat de nostre siege. Item, Les œuures de noz suiets sont iugées de nous: mais les nostres ne sont iugées que d'vn seul Dieu.

Nicolaus, cuius extat sententia hæc in Decretis 17.q.3.c. nemini. In noc.9.q.3 c.nemo. Symmach 9.q.3 c. aliorum. Antherius ibidem, c. facta.

20 Et afin que ces sentences eussent plus d'authorité, ils les ont faussemẽt intitulées des noms d'aucuns Papes anciens: cõme si les choses eussent ainsi esté du cõmencement. Or il est plus que certain, que tout ce qui est attribué au Pape, outre ce que nous auons recité luy auoir esté dõné par les anciẽs Cõciles, est nouueau, & forgé depuis n'agueres. Qui plus est, ils sont venus à vne telle impudẽce, qu'ils ont publié vn rescrit sous le nom d'Anastase Patriarche de Cõstantinoble: auquel il confesse auoir esté ordõné par les Canons anciẽs, qu'il ne se fist rien, mesme aux pays les plus loingtains, qui n'eust esté premieremẽt rapporté au siege Romain. C'est chose trop notoire que cela est tresfaux: mais outre cela, à qui ferõt-ils accroire qu'vn ennemy du siege Romain, & cõpetiteur de la dignité du Pape ait iamais ainsi parle? Mais voicy que c'est, il falloit que ces Antechrists fussent trãsportez d'vne telle rage & aueuglement, que tous hommes de sain entendement visſent à l'œil leur meschanceté: ie dy ceux qui y veulent prendre garde. Les epistres Decretales compilées par Gregoire neufieme: item les Clementines, & les Extrauagãtes de Martin, demõstrent encore plus ouuertement & comme à pleine bouche, vne arrogance inhumaine, & vne tyrannie du tout barbare. Voila les beaux oracles dont les Romanistes veulent qu'on estime leur Papauté: & de là sont sortis leurs articles de foy, qu'ils tiennẽt par tout entre eux cõme estans venus du ciel, que le Pape ne peut errer. Item, qu'il est superieur de tous les Conciles: item, qu'il est Euesque vniuersel de tout le monde, & souuerain chef de l'Eglise en terre. Ie laisse là beaucoup de fatras, que les Canonistes desgasouillent en leurs escoles: cõbien que les theologiens Sorboniques non seulement y cõsentent, mais aussi y applaudissent pour flatter leur idole.

Ibidem. c. Antiquis.

21 Ie ne les poursuyuray point à la rigueur. Quelcun pour leur rabatre leur tant haut caquet, pourroit obiecter la sentence que prononça sainct Cyprien au concile de Carthage, où il presidoit: Nul de nous ne se dit Euesque des Euesques, nul ne contraind ses compagnõs par vne crainte tyrannique, d'obeir à soy. On pourroit aussi alleguer ce qui fust quelque temps apres decreté à Carthage, assauoir que nul ne se deust nommer Prince des Euesques, ou premier Euesque. On pourroit amasser beaucoup de tesmoignages des histoires, beaucoup de Canons des Conciles, & beaucoup de sentences des Peres anciens, où l'Euesque de Rome est rengé en sorte, qu'on prouueroit bien qu'il n'auoit pas les ailes trop grandes. Mais ie me deporte de toutes ces choses, afin qu'il ne semble q̃ ie les presse trop. Seulemẽt que ceux qui voudrõt maintenir le siege Romain me respondent, s'ils n'ont point de honte d'approuuer ce tiltre d'Euesque vniuersel, lequel ils voyent auoir esté anathematizé par tant de fois par sainct Gregoire. Si le tesmoignage de sainct Gregoire a quelque valeur: en ce qu'ils font leur Pape Euesque vniuersel, ils declairent pleinement qu'il est Antechrist. Le nom de Chef n'estoit non plus en vsage de ce temps la mesme, c'est à dire de sainct Gregoire. Car il parle ainsi en quelque passage: Pierre estoit vn membre principal au corps: Iean, Iaques & André estoyẽt chefs des peuples particuliers: toutesfois ils ont esté tous membres de l'Eglise sous vn Chef: mesme les Saincts deuant la Loy, les Saincts sous la Loy, les Saincts en la grace, tous sont constituez entre les membres, pour accomplir le corps du Seigneur: & nul n'a iamais voulu estre dit Vniuersel. Touchant ce que le Pape pretend auoir la puissance de commander, cela ne conuient gueres bien à ce que sainct Gregoire aussi dit en vn autre passage. Car pource qu'Eulogius Euesque d'Alexandrie luy auoit escrit en ceste forme: En suyuant ce que vous m'auez commandé: il luy respond ainsi, Ie vous prie ostez moy ce mot de cõmandement. ie say qui ie suis, & qui vous estes: en degré ie vous repute freres: en saincteté, mes Peres:

Epist. 91. lib. 4. ad Ioann. Cõstantinopol

Li. 7. epi. 28

ie ne vous ay donc point commandé, mais ie vous ay voulu aduertir de ce qui me sembloit vtile. Touchant ce que le Pape estend ainsi sa iurisdiction sans fin: en cela il fait vne grosse iniure & outrageuse non seulement aux autres Eueſques, mais aussi à toutes les autres Egliſes, leſq̃lles il deſcire par pieces, pour edifier ſon ſiege des ruines d'icelles. En ce qu'il s'exempte de tous iugemens, & par vne façon tyrannique veut tellement regner, que ſon plaiſir luy ſoit au lieu de loy: cela eſt tant contraire au regime Eccleſiaſtique, qu'il ne ſe peut excuſer en façon du monde. Car c'eſt vne choſe qui repugne non ſeulement à la Chreſtienté: mais à l'humanité.

22 Toutesfois, afin qu'il ne me ſoit meſtier deſplucher chacun poinct par le menu: ie demande derechef à ces bons aduocats du ſiege Romain, s'ils n'ont point de honte de maintenir l'eſtat preſent de la Papauté, lequel ilz appert eſtre cent fois plus corrompu qu'il n'eſtoit du temps de ſainct Gregoire & de ſainct Bernard. Et neantmoins ces ſaincts perſonnages ont eſté fort faſchez de voir ce qu'ils voyoyent deſia lors. Sainct Gregoire ſe complaind par cy par là, qu'il eſt diſtrait d'occupations indecentes à ſon office, & que ſous couleur d'eſtre fait Eueſque, il eſt retourné au monde: & qu'il eſt plus enueloppé en ſolicitudes terriennes, qu'il n'auoit iamais eſté du temps qu'il eſtoit lay: qu'il eſt ſuffoqué d'affaires ſeculiers, tellement que ſon eſprit ne ſe peut leuer en haut: qu'il eſt agité de diuerſes vagues comme en vne tempeſte, & qu'il peut bien dire qu'il eſt venu au profond de la mer. Certes quelques occupations terriennes qu'il euſt, ſi pouuoit-il preſcher en l'Egliſe ſon peuple, admonneſter en particulier ceux qui en auoyent meſtier, mettre ordre à ſon Egliſe, donner conſeil aux Eueſques voiſins, & les exhorter à faire leur deuoir: auec cela il luy reſtoit quelque temps pour eſcrire des liures, comme il a fait. & toutesfois il ſe complaind de ſa calamité, de ce qu'il eſt plongé au profond de la mer. Si le gouuernemẽt de ce temps-la a eſté vne mer, que ſera-ce de la Papauté qui eſt à preſent? car combien de diſtance y a-il? Que le Pape maintenant preſche, on le reputeroit pour vn monſtre: d'auoir ſoin de la diſcipline, de prendre la charge des Egliſes, de faire quelque office ſpirituel, il n'en eſt nouuelles. Bref ce n'eſt rien que monde: & toutesfois les Romaniſques louent autant ce labyrinthe, comme ſi on ne pouuoit rien imaginer de mieux ordonné. Et quelles querimonies fait ſainct Bernard, & quels ſouſpirs iette-il, quand il conſidere les vices de ſon temps? Que diroit-il donc s'il voyoit ce qui ſe fait de ce tẽps, auquel la meſchanceté s'eſt desbordée du tout comme en vn deluge? Quelle impudence eſt-ce, ie vous prie, non ſeulement de maintenir auec obſtination vn eſtat eſtre ſainct & diuin, lequel a eſté reprouué d'vn conſentement de tous les anciens Peres: mais meſmes d'abuſer du teſmoignage d'iceux, pour maintenir ce qui leur a eſté du tout incogneu? Combien que quand au temps de ſainct Bernard, ie cõfeſſe que deſia tout eſtoit ſi depraué, qu'il n'y a pas grande difference entre la corruption qui eſt à preſent & celle qui eſtoit alors: mais ceux qui prennent couuerture du temps de Leon & de ſainct Gregoire pour excuſer la Papauté preſente, n'ont nulle hõte ne vergongne. Car ils font tout ainſi comme ſi quelcun pour approuuer la Monarchie des Empereurs, louoit l'eſtat ancien de la police Romaine: c'eſt à dire, qu'il empruntaſt les louanges de la liberté, pour orner la tyrannie.

Epiſt. 5. ad Theotiſt. lib. 1. Epiſt. 7. ad Anaſtaſium. Item 25. & alibi.

23 Finalement, encores qu'on leur concedaſt tout ce que nous auons dit iuſques à ceſte heure, ſi n'ont-ils encore rien gagné. Car nous leur faiſons vn nouueau procés, quand nous niõs qu'il y ait Egliſe à Rome, laq̃lle ſoit capable de ce que Dieu a dõné à S. Pierre: quand nous niõs qu'il y ait vn Eueſque qui ſoit capable d'vſer d'aucun priuilege. Pourtãt encores que tout ce que nous auõs cy deſſus refuté fuſt vray, aſſauoir que Pierre a eſté cõſtitué par la bouche de Chriſt, chef de l'Egliſe vniuerſelle, & qu'il a reſigné au ſiege Romain ceſte dignité: ité, que cela a eſté cõfermé par l'authorité de l'Egliſe ancienne & par lõg vſage: item, q̃ tous d'vn conſentemẽt ont permis touſiours la iuriſdiction ſouueraine au Pape de Rome: item, qu'il a eſté iuge de toutes les cauſes & de tous les hõmes de la terre, n'eſtant ſubiect au iugemẽt d'aucun: quand, dy-ie, ie leur auray dõné tout cela, & beaucoup plus s'ils veulent, neantmoins ie leur reſpon en vn mot que rien n'a lieu, ſinon qu'il y ait à Rome vne Egliſe & vn Eueſque. Veuillent-ils ou non, il faut qu'ils me confeſſent que Rome ne peut autrement eſtre mere des Egliſes, ſinon qu'elle ſoit auſſi Egliſe: & que nul ne peut eſtre prince des Eueſques, qu'il ne ſoit Eueſque. Veulent-ils donc auoir à Rome le ſiege Apoſtolique? qu'ils me mõſtrent qu'il y a vray Apoſtolat & legitime. Veulent-ils là auoir le Prelat ſouuerain de tout le monde? qu'ils me monſtrent qu'il y ait vn vray Eueſque. Or comment me monſtreront-ils aucune face ny apparence d'Egliſe? Ils le diſent bien, & ont touſiours ceſte vanterie en la bouche: mais ie dy pour replique, qu'vne Egliſe a ſes marques pour eſtre cogneue, & qu'Eueſché eſt vn nom

d'office

d'office. Il n'eſt point icy queſtion du peuple, mais du regime qui doit touſiours apparoiſtre en l'Egliſe. Où eſt-ce qu'eſt le miniſtere tel qu'il a eſté ordõné de Chriſt? Qu'il nous ſouuienne de ce qui a eſté dit auparauant touchant l'office des Preſtres & d'vn Eueſque. Si nous reduiſons l'office des Cardinaux à ceſte reigle-la: c'eſt à dire à l'inſtitutiõ de noſtre Seigneur, nous dirons qu'ils ne ſont rien moins que Preſtres. Touchant du Pape, ie voudroye bien ſauoir que c'eſt qu'il a de ſemblable à vn Eueſque. Le principal poinct de l'office Epiſcopal, eſt de preſcher la parolle de Dieu au peuple. Le ſecond, prochain à celuy, d'adminiſtrer les Sacremens. Le troiſieme, d'admonneſter & de reprendre, & meſme corriger par excommunication ceux qui faillent. Qu'eſt-ce qu'il fait de tout cela? Qui plus eſt, fait-il ſemblant d'y attoucher? Que ſes flatteurs donc me diſent comment ils veulent qu'on le tienne pour Eueſque: veu qu'il ne donne nulle apparence d'attoucher, meſme du petit doigt, la moindre portion qui ſoit de ſon office.

24 Ce n'eſt point d'vn Eueſque comme d'vn Roy. Car vn Roy, encore qu'il ne s'acquite point de ſon deuoir, retient neantmoins le nom & le tiltre royal. mais en eſtimant vn Eueſque, on regarde la commiſſion que noſtre Seigneur leur a baillée à tous, laquelle doit touſiours demeurer en ſa vigueur. Pourtant que les Romaniſques me ſoudent ceſte queſtion: Ie dy que leur Pape n'eſt point ſouuerain entre les Eueſques, veu q̃ luy meſme n'eſt point Eueſque. Il faut qu'ils me prouuẽt ce ſecond mẽbre, s'ils veulẽt gaigner quãt au premier. Et qu'eſt-ce, qu'il a non ſeulemẽt rien propre à vn Eueſque, mais toutes choſes cõtraires? Cõbien que ie me trouue icy fort empeſché. car par où commẽceray-ie? par la doctrine, ou par les mœurs? Que diray-ie? ou que tairay-ie? & ou feray-ie fin? Ie diray cela: cõme ainſi ſoit que le monde ſoit auiourdhuy remply de fauſſes & meſchantes doctrines, plein de tant d'eſpeces de ſuperſtitions, aueuglé en tant d'erreurs, plõgé en ſi grande idolatrie, qu'il n'y a nul de tous ces maux qui ne ſoit ſorty du ſiege Romain, ou pour le moins n'ait prins de là ſa confirmation. Et n'y a nulle autre cauſe pourquoy les Papes ſoyent ſi enragez contre la doctrine de l'Euangile, quand elle ſe remet maintenant au deſſus: pourquoy ils employent toute leur force à la deſtruire, & pourquoy ils incitent tous les Rois & Princes à la perſecuter, ſinon d'autant qu'ils voyẽt bien que tout leur regne s'en va en decadence, ſi vne fois l'Euangile eſt remis en ſon entier. Leon a bien eſté cruel de nature, Clement fort adõné à eſpãdre le ſang humain: Paul eſt encore auiourdhuy enclin à vne rage inhumaine. Mais leur nature ne les a pas tãt pouſſez à impugner la verité, que d'autãt que c'eſt le ſeul moyen pour maintenir leur tyrannie. Pourtant cõme ainſi ſoit qu'ils ne puiſſent cõſiſter ſinon en deſtruiſant Ieſus Chriſt: ils s'efforcẽt de ruiner l'Euãgile, cõme s'il eſtoit queſtion de la defenſe de leur propre vie. Quoy donc? pẽſerons nous qu'il y ait là ſiege Apoſtolique, où nous ne voyons qu'vne horrible apoſtaſie? Celuy qui en perſecutant furieuſement l'Euãgile, ſe demonſtre apertement eſtre Antechriſt: ſera-il reputé de nous vicaire de Chriſt? Celuy qui machine par feu & par flãbe de demolir tout ce que Pierre a edifié: doit-il eſtre tenu pour ſucceſſeur de Pierre? Tiendrõs nous pour chef d'Egliſe, celuy qui la deſcire par pieces: l'ayant premieremẽt retranchée de Ieſus Chriſt ſon vray chef, pour en faire cõme vn tronc tout mutilé? Encores que i'accorde que Rome ait eſté iadis mere de toutes les Egliſes: depuis qu'elle a commencé d'eſtre le ſiege d'Antechriſt, elle a laiſſé d'eſtre ce qu'elle eſtoit.

25 Il ſemble aduis à d'aucuns que nous ſoyõs meſdiſans & trop aigres en parolles, quãd nous appellõs le Pape Antechriſt: mais ceux qui ont telle opiniõ ne penſent point qu'ils accuſent du meſme vice S. Paul, apres lequel nous parlõs: voire de la bouche duquel nous parlons ainſi. Et afin que nul ne replique que nous deſtournons mal à la Papauté les parolles de S. Paul, cõme ſi elles tendoyent à autre fin: ie monſtreray en bref qu'on ne les peut autremẽt prendre ny expoſer, que de la Papauté. S. Paul dit que l'Antechriſt ſera aſſis au Temple de Dieu. Et en vn autre lieu le S. Eſprit teſmoigne, que le regne d'iceluy ſera ſituë en haut parler & en blaſphemes contre Dieu. De là i'infere que c'eſt pluſtoſt vne tyrannie ſur les ames que ſur le corps, laquelle eſt dreſſée contre le regne ſpirituel de Chriſt. Secondemẽt, que ceſte tyrannie eſt telle, qu'elle n'aboliſt point le nom de Chriſt ne de ſon Egliſe: mais pluſtoſt qu'elle eſt cachée ſous l'ombre de Ieſus Chriſt, & ſous couleur de ſon Egliſe, comme ſous vne maſque. Or comme ainſi ſoit que toutes les hereſies & ſectes qui ont eſté depuis le commencement du monde, appartiennent au regne d'Antechriſt: toutesfois quand S. Paul predit qu'vne apoſtaſie aduiendra, où vn reuoltement: par ceſte deſcription il denote que le ſiege d'abomination dõt il parle, ſera lors eſleué, quand il y aura comme vn reuoltement vniuerſel en l'Egliſe: combien que cependant pluſieurs mẽbres particuliers eſtans diſperſez çà & là, ne laiſſerõt point de perſeuerer en l'vnité de foy. Quand il adiouſte que de ſon temps l'Antechriſt auoit commencé à

2. Theſſ. 2. b. 4 Dan. 7. & 25

bastir l'œuure d'iniquité en secret, pour le consommer puis apres ouuertement : par cela nous entẽdons que ceste calamité ne deuoit point proceder d'vn seul hõme, ne prendre fin auec la vie d'vn hõme. Dauantage, puis qu'il nous donne ceste marque pour nous dõner à cognoistre l'Antechrist, assauoir qu'il rauira à Dieu son hõneur pour le tirer à luy: c'est cy le principal indice qu'il nous conuient ensuyure pour trouuer l'Antechrist: principalement si nous voyons que c'est orgueil vienne iusques là, de faire vne disipation publique en l'Eglise. Or maintenant puis que c'est chose notoire que le Pape a transferé impudemment à sa personne ce qui estoit propre à vn seul Dieu & à Iesus Christ : il ne faut douter qu'il ne soit capitaine de ce regne d'iniquité & abomination.

26 Que les Romanistes nous obiectent maintenãt l'ancienneté, cõme si en vn tel renuersemẽt de toutes choses, l'hõneur du siege demeuroit là où il n'y a plus meſme nul siege. Euſebe recite que Dieu par vne iuste vengeãce transporta iadis l'Eglise de Ierusalem en vne autre ville de Syrie, nommée Pella. ce que nous lisons auoir esté fait vn coup, s'est peu faire souuẽt. Parquoy de tellemẽt attacher l'hõneur de primauté à vn lieu, que celuy qui de fait est ennemy mortel de Iesus Christ, aduersaire de l'Euangile iusqu'au bout, extreme diſsipateur & destructeur de l'Eglise, bourreau & meurtrier treſcruel de tous les saincts, soit nẽatmoins reputé vicaire de Iesus Christ, successeur de sainct Pierre, premier Prelat de l'Eglise, seulemẽt pource qu'il occupe le siege qui anciennement a esté le premier: c'est vne chose trop sotte & trop ridicule. Ie me deporte de dire cõbien il y a de difference entre la chancellerie du Pape & vn ordre legitime d'Eglise: combien que ce seul poinct suffiroit pour decider toute la difficulté de ceste matiere. Car nul de cerueau rassis n'enclorra l'office d'Eueſque en du plomb & en des bulles, & tant moins en ceste boutique de toutes tromperies & cautelles, ausquelles gist, comme on pense, tout le regime spirituel du Pape. C'a donc esté bien dit à quelcun, que ceste Eglise Romaine dont on parle, & dont les Escritures anciennes font mention, a esté desia passé long temps conuertie en la Cour qu'on voit maintenant à Rome. Ie ne touche point encores les vices des personnes: mais ie monstre que la Papauté est du tout directement contraire & repugnãte au gouuernement de l'Eglise.

Euſe. li. 3. cap. 5

27 Que si nous venons aux personnes, Dieu sait quels vicaires de Christ nous trouuerons: & tout le monde le cognoist. Assauoir si nous tiendrons Iules & Leon, & Clement, & Paule pour pilliers de la foy Chrestiẽne, & principaux Docteurs de la religion, quand nous sauõs qu'ils n'ont iamais rien tenu de Iesus Christ, sinon ce qu'ils en auoyẽt apprins en l'escole de Lucien? Mais qu'est-ce que i'en nomme trois ou quatre, comme si on estoit en doute quelle est la Chrestienté dont les Papes auec tout le College des Cardinaux ont fait profession desia par longues années, & font encores à present? Le premier article de leur theologie laquelle ils ont entre eux, est qu'il n'y a point de Dieu. Le second, que tout ce qui est escrit & tout ce qu'on presche de Iesus Christ, n'est que mensonge & abus. Le troisieme, que tout ce qui est contenu en l'Escriture, touchant la vie eternelle & la resurrection de la chair, ne sont que fables. Ie say bien que tous n'ont pas telle opinion, & qu'il y en a aussi peu d'entre eux qui osent ainsi parler: toutesfois il y a ia long temps que ceste a esté la Chrestienté ordinaire des Papes, comme ainsi soit que cela soit plus que cogneu à tous ceux qui cognoissent Rome. toutesfois les Theologiẽs Romanistes ne laissent point de tenir touſiours ceste conclusion en leurs escoles, & de la publier en leurs Eglises, que ce priuilege est donné au Pape de ne pouuoir errer, d'autant qu'il fut dit par nostre Seigneur à sainct Pierre, I'ay prié pour toy, afin que ta foy ne defaille point. Ie vous prie, qu'est-ce qu'ils profitent en badinant si impudemmẽt, sinon que tout le monde cognoisse qu'ils sont du tout venus à vne audace desesperée, iusques à ne craindre Dieu, & n'auoir nulle honte des hommes?

Luc 22. d. 32

28 Mais posons le cas que l'impieté des Papes que i'ay nommez soit incognue, d'autant qu'ils ne l'ont point publiée ne par sermons ne par liures: mais seulement l'ont d'escouuerte en leur chambre, ou en leur table : ou pour le moins qu'ils ne sont pas montez en chaire pour la faire sauoir à tout le mõde. toutesfois s'ils veulent que le priuilege lequel ils pretendẽt, ait sa vigueur, si faut-il qu'ils tracent du nõbre des Papes, Iean vingt-deuxieme, lequel publiquement a tenu que les ames estoyent mortelles & qu'elles periſsoyent auec les corps, iusques au iour de la resurrection. Et pour mõstrer encore plus clairemẽt que tout le siege auec ses principales iambes estoit renuersé & decheut, il n'y eut nul des Cardinaux qui contredit à son erreur : mais seulement la faculté des theologiens de Paris induit le Roy à ce qu'il le contraignist de se desdire : & le Roy à leur instance interdit à son de trompe que nul de ses suiets ne fust de sa communion, s'il ne se repentoit incontinent: par laquelle necessité il fut contraint de se retracter & desdire, cõme le recite

maistre

maiſtre Iean Gerſon. Ceſt exemple eſt ſuffiſant, à ce qu'il ne me ſoit meſtier de diſputer plus outre contre noz aduerſaires, touchant ce qu'ils diſent, que le ſiege Romain & les Papes qui y ſont aſsis ne peuuent errer, pource qu'il a eſté dit à S. Pierre, I'ay prié pour toy que ta foy ne defaille point. Certes celuy que nous venons d'alleguer, aſſauoir Iean vingt-deuxieme, eſt vn teſmoignage notable pour tous temps, que tous ceux qui ſuccedent à S. Pierre en ſon Eueſché, ne ſont pas touſiours Pierres. combien que l'argument qu'ils font eſt ſi puerile de ſoy, qu'il n'eſt pas digne de reſponſe. Car s'ils veulent tirer aux ſucceſſeurs de S. Pierre tout ce qui a eſté dit de ſa perſonne, il s'enſuyura que tous Papes ſont Satan, veu que noſtre Seigneur Ieſus luy dit, Retire toy Satan, tu m'es ſcandale. Car d'vn meſme droit qu'ils nous alleguent le paſſage precedent, nous leur pouuõs mettre ceſtuy-cy en auant pour replique. *Matt. 16. d. 23*

29 Mais ie ne pren point plaiſir à eſtre inepte comme ils ſont, & vſer de cauillatiõs friuoles. Pourtant ie reuien à mon premier propos, c'eſt que d'attacher Ieſus Chriſt & ſon Egliſe à vn certain lieu, tellemẽt que quiconque preſide là, meſme que ce fuſt vn diable, ſoit neantmoins tenu pour vicaire de Chriſt & chef de l'Egliſe, d'autãt qu'il ſera au ſiege où a eſté iadis S. Pierre: non ſeulement c'eſt vne impieté en laquelle Ieſus Chriſt eſt deshõnoré, mais auſsi vne ſottiſe trop lourde, & repugnante au ſens commun des hõmes. Il y a ia long temps, comme ia nous auons dit, que les Papes ſont ſans Dieu & ſans conſcience, ou bien qu'ils ſont ennemis mortels de la Chreſtienté. Ils ne ſont donc non plus vicaires de Chriſt à cauſe du ſiege, qu'vne idole eſt Dieu quand on la colloque au Tẽple de Dieu. S'il eſt queſtion de iuger des mœurs, que les Papes meſmes reſpondẽt pour eux: qu'eſt-ce qu'ils ont en quoy on les doyue tenir pour Eueſques? Premierement, ce qu'on vit à Rome en la façon qui eſt cogneue à chacun, eux non ſeulement ſe taiſans & faiſans ſemblant de rien, mais auſsi approuuans tacitemẽt la meſchanceté tant desbordée c'eſt vne choſe trop indecente à bons Eueſques, deſquels l'office eſt de contenir le peuple en bonne diſcipline. Mais ie ne leur ſeray point tant ſeuere, de les charger des fautes des autres: mais en ce que tãt eux que leur famille, auec tout le college des Cardinaux & toute la bãde de leur Clergé ſont tellemẽt abandõnez à toute vilainie & ordure, à toute eſpece de crime & de turpitude, qu'ils reſſemblẽt pluſtoſt à des mõſtres qu'à des hõmes: en cela certes ils declairẽt qu'ils ne ſont riẽ moins qu'Eueſques. Cõbien qu'il ne faut pas qu'ils craignent q̃ le deſcouure plus auãt leur infamie. car il me faſche d'eſtre ſi long tẽps en vne fange ſi puante, & ie crain d'offenſer les oreilles de ceux qui ſont honneſtes & pudiques. Dauantage, il me ſemble que i'ay demonſtré plus que ſuffiſamment ce q̃ ie vouloye: aſſauoir que quãd Rome auroit iadis eſté chef de toutes les Egliſes, toutesfois elle n'eſt pas auiourdhuy digne d'eſtre contée entre les petis doigts des pieds.

30 Quant eſt des Cardinaux, qu'on appelle, ie m'esbahy comment cela s'eſt fait, que ſi ſoudainemẽt ils ſont paruenus en vne ſi haute dignité. Ce nom, du tẽps de S. Gregoire ne competoit qu'aux Eueſques ſeulement. car quand il parle des Cardinaux, il n'entend point les Preſtres de Rome, mais les Eueſques de quelque lieu que ce ſoit: tellement que Preſtre Cardinal, en ſomme, ne ſignifie autre choſe en ſes eſcrits, qu'Eueſque. Ie ne trouue point que ce nom ait eſté en vſage auparauant, en q̃lque ſignification que ce ſoit. Toutesfois ie trouue que les Preſtres de Rome ont eſté le temps paſſé beaucoup moindres que les Eueſques, au lieu que maintenant ils les precedẽt de loing. Ceſte ſentence de S. Auguſtin eſt commune, Combien que ſelon les tiltres d'honneur qui ſont vſitez en l'Egliſe, le degré d'Eueſque ſoit plus grãd que celuy de Preſtriſe: toutesfois Auguſtin eſt moindre que Hierome en pluſieurs choſes. Notons qu'il parle à vn Preſtre Romain, lequel il ne diſcerne point d'auec les autres: mais les met indifferẽment tous au deſſous des Eueſques. Et cela a eſté tellemẽt obſerué, que quãd l'Eueſque de Rome enuoya deux ambaſſadeurs au Cõcile de Carthage, dõt l'vn eſtoit Preſtre de l'Egliſe Romaine: iceluy fut aſsis tout le dernier. Mais encore pour ne point chercher l'ancienneté de trop loin, nous auons les actes du Concile que tint S. Gregoire, auquel les Preſtres de l'Egliſe Romaine ſont aſsis les derniers, & font leur ſouſcriptiõ à part: les Diacres n'ont pas meſme ce credit de ſouſcrire. Et certes les Preſtres Romains n'auoyent autre office de ce temps-la, ſinon d'aſsiſter à l'Eueſque, comme coadiuteurs à preſcher & adminiſtrer les Sacremens. Maintenãt la chãce eſt tellemẽt tournée, qu'ils ſont deuenus couſins des Rois & des Empereurs. Et n'y a doute qu'ils ne ſoyent creus petit à petit auec leur chef, iuſqu'à ce qu'ils ſe ſont eſleuez au comble où ils ſont à preſent, pour en choir bien toſt. *Epiſt. 15, & 77, & 79 Lib. 2. epiſt. 6, 25 & multis aliis Epiſt. 19. ad Hieronymum. Lib. 4. epiſt.*

31 Il m'a ſemblé aduis bon de toucher auſsi ce point en paſſant, pour dõner tant mieux à entendre aux lecteurs, que le ſiege Romain, tel qu'il eſt auiourdhuy, differe beaucoup de l'ancien, lequel il prend pour ombre & couuerture à fauſſes enſeignes. Or quels qu'ils

ayent esté auparauant: i'enten touſiours des Preſtres Romains: puis qu'ils n'ont à preſent nulle charge legitime en l'Egliſe, & que ſeulemẽt ils retiennent vne maſque vaine & friuole: qui plus eſt, puis qu'ils ont toutes choſes cõtraires à vrais Preſtres, il faut qu'il leur aduienne ce que S. Gregoire dit tant ſouuẽt, & de fait il leur eſt deſia aduenu. Ie denõce, dit-il, auec ſouſpirs, que quand l'eſtat des Preſtres eſt decheut en ſoy-meſme, qu'il ne ſe peut lõg tẽps maintenir debout auec les autres. Ou pluſtoſt il a fallu q̃ ce que dit le Prophete Malachie ſoit accõply en eux: Vous auez laiſſé le droit chemin, & auez fait achopper pluſieurs, & auez violé l'alliance de Leui, dit le Seigneur. Pour ceſte cauſe, voicy ie vous rendray contemptibles à tout le peuple. Maintenant ie laiſſe à penſer à vn chacun quel eſt le baſtiment de la Hierarchie Romaine, depuis le pied iuſques au ſommet: le baſtiment, dy-ie, auquel les papiſtes ne doutent point d'aſſubiettir par vne impudence execrable, la pure parolle de Dieu, laquelle doit eſtre en reuerence & honneur au ciel & en la terre, aux hommes & aux Anges.

Lib. 4. epiſt. 52. & 55. Lib. 5. epiſt. 7. & alibi.

Malac. 2. b. 8

CHAP. VIII.

De la puiſſance de l'Egliſe quant à determiner des articles de la foy: & commẽt on l'a tirée en la Papauté pour peruertir toute pureté de doctrine.

SVIT maintenant le troiſieme poinct, qui eſt de la puiſſance de l'Egliſe: laquelle eſt à cõſiderer partie en chacũ Eueſque, partie aux Conciles, deſquels les vns ſont generaux, les autres prouinciaux. Ie parle ſeulemẽt de la puiſſance ſpirituelle, laquelle eſt propre à l'Egliſe. Or icelle cõſiſte en trois mẽbres: aſſauoir en la doctrine, ou en la iuriſdiction, ou en la faculté d'ordonner loix & ſtatuts. Le poinct de la doctrine contient deux parties: la premiere eſt de faire des articles de foy, la ſeconde eſt l'authorité d'expoſer ce qui eſt cõtenu en l'Eſcriture. Or deuant que cõmencer à entrer plus ſpecialement en matiere, ie prie & exhorte tous fideles lecteurs qu'ils ayent ceſte conſideration, de reduire tout ce qui eſt dit de la puiſſance de l'Egliſe, à la fin pour laquelle S. Paul dit qu'elle a eſté donnée: c'eſt aſſauoir en edification, & non point en deſtructiõ. Ainſi tous ceux qui en veulent droitemẽt vſer, ne doyuent point eſtre en autre reputation, que d'eſtre tenus pour miniſtres de Chriſt, & ſemblablement du peuple Chreſtien, comme dit S. Paul. Or ceſte eſt la ſeule façon d'edifier l'Egliſe, ſi les miniſtres s'eſtudient & mettẽt peine de garder à Ieſus Chriſt ſon authorité entiere: laquelle ne peut autrement eſtre ſauue, ſinon qu'on luy reſerue ce qu'il a receu du Pere: c'eſt à dire qu'il ſoit ſeul Maiſtre en l'Egliſe. Car c'eſt de luy, & non point de nul autre, qu'il eſt eſcrit, Eſcoutez le. Pourtant la puiſſance Eccleſiaſtiq̃ merite bien d'eſtre priſée & eſtimée, moyennãt qu'elle ſoit encloſe en ces limites: c'eſt qu'on ne la tire point çà & là au plaiſir des hommes. Pour ceſte cauſe il eſt beſoin d'obſeruer comment elle eſt deſcrite & des Prophetes & Apoſtres. Car ſi nous concedons ſimplement aux hõmes telle puiſſance que bon leur ſemblera de demander: chacun voit par ce moyen que la porte ſeroit ouuerte à vne tyrannie deſordõnée, laquelle ne doit auoir nulle entrée en l'Egliſe de Dieu.

2. Cor. 10 b. 8. & 13 c. 10

1 Cor. 4

Matt 17. a. 5

2 Pourtant il conuient noter, que tout ce qui eſt attribué par l'Eſcriture de dignité ou authorité tant aux Prophetes & Preſtres de l'ancienne Loy, qu'aux Apoſtres & leurs ſucceſſeurs, n'eſt point attribué à leurs perſonnes, mais au miniſtere & office auſquels ils ſont conſtituez: ou pour dire plus clairement, à la parolle de Dieu, à l'adminiſtration de laquelle ils ſont appellez. Car ſi nous les regardons tous par ordre, tant Prophetes & Preſtres qu'Apoſtres & diſciples, nous trouuerons qu'il ne leur a eſté iamais donné puiſſance aucune de cõmander ou enſeigner, ſinon au nom & en la parolle du Seigneur. Car quand ils ſont enuoyez, il leur eſt quant & quant enioinct de ne rien apporter du leur, mais de parler par la bouche du Seigneur. Dieu auſsi ne les met pas en auant au peuple, pour commander qu'on leur donne audience, iuſques à ce qu'il leur euſt baillé leur charge & comme leur rolle, de ce qu'ils deuoyent dire. Il a bien voulu que Moyſe, qui eſt le Prince des Prophetes, fuſt ouy par deſſus les autres: mais ſa commiſsion luy eſt donnée en premier lieu, à ce qu'il ne puiſſe rien annoncer ſinon de par le Seigneur. Pourtant quand le peuple a receu ſa doctrine, il eſt dit qu'il a creu à Dieu & à Moyſe ſon ſeruiteur. Semblablement l'authorité des Preſtres a eſté eſtablie auec groſſes menaces, à ce qu'elle ne fuſt en meſpris à perſonne. Mais le Seigneur demonſtre de l'autre coſté auec quelle condition on les deuoit ouyr, diſant qu'il a fait ſon alliance auec Leui, afin que la Loy de verité fuſt en ſa bouche. Puis tãtoſt apres il adiouſte, que les leures du Preſtre garderõt la ſcience: & qu'on cherchera la Loy en ſa bouche, d'autãt qu'il eſt meſſager du Seigneur. Pourtãt ſi le Preſtre veut eſtre eſcouté, il faut qu'il face cõme bon meſſager de

Exod. 14. g. 31 Deut 17. b. 9

Malac. 2. a. 4. & b. 6

Dieu,

Dieu: c'eſt de fidelement reciter ce qui luy eſt donné en charge. Et de fait, quand il eſt parlé de les eſcouter, nommément il leur eſt enioint de reſpondre ſelon la Loy du Seigneur. *Deut. 17. b. 10*

3 Touchant des Prophetes, nous auons vne belle deſcription en Ezechiel, laquelle nous mõſtre quelle a eſté en ſomme toute leur puiſſance: Hõme, dit le Seigneur, ie t'ay ordonné guide ſur la maiſon d'Iſrael: tu orras donc la parolle de ma bouche, & leur annonceras de par moy. Quand noſtre Seigneur luy commande d'eſcouter de ſa bouche: ne luy defend-il pas d'inuenter quelque choſe de ſoy meſme? Et qu'eſt-ce, Annõcer de par le Seigneur, ſinon qu'il parlaſt tellement, qu'il s'oſaſt hardiment vanter que la parolle qu'il apportoit n'eſtoit pas ſienne, mais du Seigneur? Il en eſt autant dit en Ieremie ſous autres mots, Le Prophete auquel eſt reuelé le ſonge, qu'il racõte le ſonge: & celuy qui a ma parolle, qu'il diſe ma parolle veritable. Certes il leur impoſe icy loy à tous: c'eſt qu'il ne ſouffre point que nul parle outre ce qu'il luy aura commandé. Puis conſequẽment il nomme Paille, tout ce qui n'eſt point procedé de luy ſeul. pourtant il n'y en a pas vn de tous les Prophetes qui ait ouuert la bouche, ſinon ayant receu en premier lieu la parolle de Dieu. Dont ſi ſouuẽt ſont par eux repetez ces mots, Parolle du Seigneur, Charge du Seigneur, La bouche du Seigneur a parlé, Viſion receue du Seigneur, Le Seigneur des armées l'a dit: & ce à bon droit. Car Iſaie cõfeſſoit ſes leures eſtre pollues: Ieremie diſoit qu'il ne ſauoit parler, pource qu'il eſtoit enfant. Que pouuoit-il ſortir de leurs bouches pollues & pueriles, ſinon choſes folles ou immondes, s'ils euſſent parlé leurs parolles meſmes? Mais quand leurs bouches ont commencé à eſtre organes du ſainct Eſprit, elles ont eſté pures & ſainctes. Apres que noſtre Seigneur a reſtraint les Prophetes de ceſte bride, qu'ils ne puiſſent rien enſeigner ne dire, ſinõ ce qu'ils auront receu de luy: il les orne lors de titres magnifiques. Car apres qu'il a teſtifié qu'il les a conſtituez ſur les peuples & ſur les royaumes, pour arracher & abbatre, edifier & planter: il adiouſte incontinent la cauſe, pourtant qu'il auoit mis ſa parolle en leur bouche. *Exe. 3. d. 17* *Iere. 23. f. 28* *Iſa. 6. b. 5* *Ierem. 1. b. 6* *Iere. 1. b. 10*

4 Si nous venons aux Apoſtres, il eſt vray que Dieu les a honnorez de pluſieurs beaux tiltres: c'eſt aſſauoir, qu'ils ſont la lumiere du monde, le ſel de la terre: qu'ils doyuent eſtre eſcoutez comme Ieſus Chriſt: que ce qu'ils auront lié ou deſlié en terre, ſera lié & deſlié au ciel: mais par leur nom meſme, ils monſtrent combien il leur eſt permis en leur office. Ils doyuent eſtre Apoſtres, c'eſt à dire enuoyez, pour ne babiller point ce que bon leur ſemblera, mais fidelement apporter le mandement de celuy duquel ils ont eſté enuoyez. Et les parolles de noſtre Seigneur ſont aſſez claires, où il leur commande d'aller & enſeigner ce qu'il leur auoit ordonné. Meſme il s'eſt auſsi ſubmis à ceſte condition, afin que nul ne refuſaſt d'y eſtre ſuiet: Ma doctrine, dit-il, n'eſt pas mienne, mais du Pere qui m'a enuoyé. Celuy qui a touſiours eſté le conſeillier eternel & vnique du Pere, & a eſté conſtitué de luy Maiſtre de tous: neantmoins entant qu'il eſt venu au monde pour enſeigner, il demonſtre par ſon exemple à tous miniſtres quelle reigle ils doyuent ſuyure & tenir en leur doctrine. par ainſi, la puiſſance de l'Egliſe n'eſt pas infinie, mais ſuiette à la parolle de Dieu, & quaſi encloſe en icelle. *Matt. 5. b. 13* *Luc 10. c. 16* *Iean 20. c. 23* *Matt. 28. d. 19* *Iean 7. e. 18*

5 Or comme ainſi ſoit que touſiours cela ait eu lieu & ait deu valoir en l'Egliſe de Dieu, comme encore y doit valoir de preſent: aſſauoir que les Docteurs qu'il enuoye n'enſeignent rien ſinon ce qu'ils auront apprins de luy: toutesfois il y a eu diuerſes façons d'apprendre, ſelon la diuerſité des temps: & celle qui eſt maintenant, differe de celle qu'ont eu les Prophetes & Apoſtres. Premierement, ſi ce que dit le Seigneur Ieſus eſt vray, que nul n'a veu le Pere ſinon le Fils, & celuy auquel le Fils le veut reueler: il a fallu que ceux qui ont voulu dés le commencement paruenir à la cognoiſſance de Dieu, ayent eſté adreſſez par luy, qui eſt la ſageſſe eternelle. Car comment euſſent-ils compris du commencement les ſecrets de Dieu, ou comment les euſſent-ils annoncez, ſinon eſtans inſtruits par celuy qui ſeul les cognoiſt? Pourtant les Saincts du temps paſſé n'ont iamais autrement cogneu Dieu, ſinon le regardant en ſon Fils comme en vn miroir. Quand ie dy cela, t'enten que Dieu ne s'eſt iamais manifeſté aux hommes que par ſon Fils: c'eſt à dire par ſa verité, ſageſſe & lumiere vnique. De ceſte fontaine ont puiſé Adam, Noé, Abraham, Iſaac, Iacob, tout ce qu'ils ont eu de la cognoiſſance ſpirituelle. D'icelle meſme ont puiſé les Prophetes tout ce qu'ils ont enſeigné & laiſſé par eſcrit de doctrine. Toutesfois ceſte ſageſſe de Dieu ne s'eſt point touſiours communiquée aux hommes d'vne meſme ſorte. car Dieu a parlé aux Patriarches par reuelations ſecrettes, en telle ſorte neantmoins qu'il leur donnoit quant & quant des ſignes pour la confirmation d'icelles: à ce qu'ils ne fuſſent point en doute que c'eſtoit Dieu qui parloit. Les Patriarches ont laiſſé de main en main à leurs ſucceſſeurs ce qu'ils auoyent receu. car auſsi Dieu leur auoit commis ſa parolle, à tel ſi qu'ils l'enſeignaſſent aux autres, afin qu'elle fuſt touſiours entretenue. Les ſucceſſeurs auoyent teſmoignage de Dieu en leur cœur, que ce qu'ils oyoyent eſtoit venu du ciel, & *Matt. 11. d. 27*

non pas de la terre.

6 Or quand il a pleu à Dieu d'ordõner & dreſſer vne forme d'Egliſe plus apparente, il a quãt & quãt voulu que ſa parolle fuſt couchée par eſcrit, afin que les Preſtres prinſsẽt de là cẽ qu'ils voudroyẽt enſeigner au peuple: & que toute doctrine laquelle on preſcheroit, fuſt compaſſée & examinée à ceſte reigle. Et pourtant, quand apres la publication de la Loy il eſt commandé aux Preſtres d'enſeigner de la bouche du Seigneur: le ſens eſt, qu'ils n'enſeignent rien eſtrange ou diuers de la doctrine que Dieu auoit comprinſe en ſa Loy. Car d'adiouſter à icelle, ou d'en rien diminuer, il ne leur eſtoit licite. Les Prophetes ſont venuz apres, par leſquels Dieu a publié des nouueaux oracles, qui fuſſent adiouſtez à la Loy: non pas toutesfois tellement nouueaux, qu'ils ne procedaſſent de la Loy, & qu'ils ne tendiſſent à icelle cõme à leur but. Car quant à la doctrine, les Prophetes n'ont eſté ſinon expoſiteurs de la Loy: & n'ont rien adiouſté à icelle, q̃ les reuelations des choſes à venir. Cela excepté, ils n'ont rien mis en auãt qu'vne pure explicatiõ de la Loy. toutesfois d'autãt qu'il plaiſoit à Dieu qu'il y euſt vne doctrine plus euidente & plus ample, pour ſatisfaire tant mieux aux cõſciences infirmes, il a ordonné que les Propheties fuſſent auſsi bien reduites par eſcrit, & qu'elles fuſſent portion de ſa parolle. Les Hiſtoires ont eſté auſsi bien adiointes auec, leſquelles ont eſté compoſées par les Prophetes, le ſainct Eſprit les inſpirant & dreſſant à cela. Ie mets les Pſeaumes en vn meſme reng auec les Propheties, pource que l'argument eſt commun & ſemblable. Parquoy tout ce corps d'Eſcriture compoſé de la Loy, des Propheties, Pſeaumes & Hiſtoires, a eſté la parolle de Dieu au peuple ancien, ou l'Egliſe d'Iſrael: & a fallu que les Preſtres & Docteurs ayent reduit & compaſſé à ceſte reigle tout ce qu'ils ont enſeigné iuſques à l'aduenement de Chriſt, ſans qu'il leur fuſt licite de decliner ou à dextre ou à gauche. Car toute leur authorité eſtoit encloſe en ces bornes, qu'ils reſpondiſſent au peuple par la bouche du Seigneur. ce qu'on peut recueillir de ce paſſage notable de Malachie, où il cõmande aux Iuifs d'auoir memoire de la Loy, & eſtre entẽtifs à icelle iuſques à la predicatiõ de l'Euãgile. Car par cela il les retire de toutes doctrines eſtrãges, & ne leur permet de decliner tant peu que ce ſoit du chemin q̃ Moyſe leur auoit fidelemẽt mõſtré. Et c'eſt pourquoy Dauid magnifie tant l'excellẽce de la Loy, & luy attribue de ſi haux tiltres: aſſauoir pour deſtourner les Iuifs de n'appeter rien de nouueau, ou aucune additiõ, veu que tout ce qui eſtoit requis à leur ſalut leur eſtoit deſia declaré.

Mal. 2. b. 7

Malach. 4 a. 4

7 Mais quand finalemẽt la ſageſſe de Dieu a eſté manifeſtée en chair, elle nous a declaré à bouche ouuerte tout ce qui peut entrer de Dieu en l'humain eſprit, & tout ce qui s'en peut penſer. Puis, dy-ie, que nous auons Ieſus Chriſt le Soleil de iuſtice luiſant ſur nous, il nous dõne parfaite clairté de la verité de ſon Pere, cõme en plein midy: au lieu qu'elle n'eſtoit pas auparauant du tout deſcouuerte, mais aucunement obſcure. Car certes l'Apoſtre n'a pas voulu ſignifier vne choſe vulgaire, quand il a dit que Dieu auoit parlé aux anciens Peres par ſes Prophetes en pluſieurs ſortes & en pluſieurs manieres: mais qu'ẽ ces derniers iours il a parlé à nous par ſon cher Fils. Car par cecy il declaire que cy apres Dieu ne parlera poĩt cõme parauãt, par les vns ou les autres: & qu'il n'adiouſtera point propheties ſur propheties, ne reuelations ſur reuelations: mais q̃ tellement il a accõply toute perfectiõ d'enſeignemẽs en ſõ Fils, qu'il nous faut ſauoir que ceſtuy-cy eſt le dernier & eternel teſmoignage que nous aurõs de luy. Pour laquelle raiſon tout ce temps du nouueau Teſtament, depuis que Ieſus Chriſt nous eſt apparu auec la predicatiõ de ſon Euãgile, iuſques au iour du iugemẽt, nous eſt denoté par La derniere heure, les derniers tẽps, les derniers iours: afin qu'eſtans cõtens de la perfection de la doctrine de Ieſus Chriſt, nous apprenions de ne nous en forger d'autre nouuelle, n'en receuoir de forgée par hõme. Et pourtant non ſans cauſe le Pere nous enuoyãt ſon Fils par vn priuilege ſingulier, nous l'a ordõné Docteur & Precepteur: nous cõmandãt de l'eſcouter, & non aucũ des hõmes. Certes il nous a recõmandé ſa maiſtriſe en peu de parolles, quand il a dit, Eſcoutez-le. Mais en ce peu de parolles il y a plus de force & d'importance qu'il ne ſemble. car cela vaut autant, cõme ſi nous ayant retirez & reuoquez de la doctrine de tous les hõmes, il nous euſt arreſtez à ſon ſeul Fils: & nous euſt cõmandé de prendre de luy toute doctrine de ſalut, de dependre de luy ſeul, d'eſtre fichez en luy ſeul: brief (ce que le mot porte) d'obeir à luy ſeul. Et pour dire vray, que ſaurions nous plus attendre ou ſouhaiter des hommes, puis q̃ la parolle de vie meſme a ſa milieremẽt conuerſé en chair auec nous? ſi quelcun d'auenture n'auoit eſperãce que la Sapience de Dieu peuſt eſtre ſurmontée par l'hõme. Pluſtoſt il faut que toute bouche d'hõme ſoit cloſe, depuis que celuy a parlé, auquel par la volonté du Pere ſont cachez tous les threſors de ſciẽce & ſapience: & a parlé en telle ſorte qu'il appartenoit à la Sapiẽce de Dieu (laquelle ne defaut en nulle part) & au Meſsias, duquel on attẽdoit la reuelation de toutes choſes: c'eſt à dire qu'il a tellement parlé, qu'il n'a rien laiſſé à dire aux autres apres ſoy.

Hebr. 1. a. 2

Matt. 17. a. 5

Coloſſ. 2 a. 3 Iean 4. d 25

Pourtant

8 Pourtant que ce nous ſoit vne concluſion reſolue, que nous ne deuons point tenir en l'Egliſe pour parolle de Dieu, ſinon ce qui eſt contenu en la Loy & aux Prophetes, puis apres aux eſcrits des Apoſtres : & qu'il n'y a nulle autre façon de bien & deuement enſeigner en l'Egliſe, que de rapporter toute doctrine à ceſte reigle. De là auſsi nous auons à inferer, qu'il n'a rien eſté permis dauantage aux Apoſtres, que ce que les Prophetes auoyent eu anciennement, aſſauoir d'expoſer l'Eſcriture ia donnée, & monſtrer toutes les choſes qui ſont ia dites, eſtre accomplies en Ieſus Chriſt : combien encore qu'ils n'ont point fait cela, & ne l'ont deu faire, ſinon de par le Seigneur: c'eſt à dire, ayãs l'Eſprit de Ieſus Chriſt leur dictant ce qu'ils auoyent à dire. Car le Seigneur Ieſus a limité tout leur ambaſſade en ceſte ſorte, leur commandant d'aller & enſeigner, non point ce qu'ils auroyent forgé à la volée d'eux-meſmes : mais ſeulement tout ce qu'il leur auoit enioint. Dauantage on ne pourroit ſouhaiter ſentence plus claire, que quãd il leur dit, Ne ſoyez point appellez Maiſtres: car vous auez vous tous vn Maiſtre au ciel, aſſauoir moy. Et afin de leur ficher ceſte parolle plus auant au cœur, il la repete en vn meſme lieu deux fois. Or pource que leur rudeſſe les empeſchoit de comprendre ce qu'ils auoyẽt ouy & apprins de leur Maiſtre: il leur promet l'Eſprit de verité, pour les adreſſer en la vraye intelligẽce de toutes choſes: car ceſte reſtriction eſt bien notable, quand il aſsigne au ſainct Eſprit ceſt office de ſuggerer ce qu'il auoit deſia enſeigné de ſa bouche.

Matt. 28. d.20

Matt. 23. a.8

Iean. 14. d.26. & 16.b.13

9 Pourtant ſainct Pierre eſtant tresbien enſeigné de ſon Maiſtre quel eſtoit ſon office, ne reſerue ny à ſoy ny aux autres ſinõ de diſpenſer ce qui luy eſtoit cõmis: Celuy qui parle, dit il, qu'il parle comme les parolles de Dieu: ceſt à dire hardimẽt, & non pasen chãcellãt, comme font ceux qui ne ſont pas authoriſez d'enhaut, & n'ont pas la magnanimité qui eſt requiſe en bons ſeruiteurs de Dieu. Qu'eſt cela autre choſe, ſinon reietter toutes inuẽtions de l'Eſprit humain, de quelque cerueau qu'elles ſoyẽt procedées : afin que la pure parolle de Dieu ſoit enſeignée & apprinſe en l'Egliſe des fidelles ? & ſubuertir tous decrets d'hommes, de quelque eſtat qu'ils ſoyent, afin que les ſeules ordonnances de Dieu ſoyent tenues? Voila les armes ſpirituelles, puiſſantes à Dieu pour la demolition des munitions: par leſquelles les bons gendarmes de Dieu deſtruiſent les cõſeils & toute hauteſſe qui s'eſleue à l'encontre de la cognoiſſance de Dieu, & menent toute cogitatiõ captiue à l'obeiſſance de Chriſt, & ont vengeance preſte cõtre toute deſobeiſſance. Voila la puiſſance Eccleſiaſtique clairement declarée, laquelle eſt donnée aux Paſteurs de l'Egliſe, de quelque nom qu'ils ſoyẽt appellez: c'eſt aſſauoir que par la parolle de Dieu, de laquelle ils ſont cõſtituez adminiſtrateurs, hardiment ils oſent toutes choſes, & contraignent toute gloire, hauteſſe & vertu de ce monde, d'obeir & ſuccomber à la maieſté diuine: que par icelle parolle ils ayent commandement ſur tout le monde: qu'ils edifient la maiſon de Chriſt, ſubuertiſſent le regne de Satan : qu'ils paiſſent les brebis & exterminent les loups : qu'ils cõduiſent par enſeignemens & exhortations ceux qui ſont dociles: qu'ils contraignẽt & corrigent les rebelles & obſtinez: qu'ils lient & deſlient, tonnent & foudroyent, ſi meſtier eſt: mais tout en la parolle de Dieu. Combien qu'entre les Apoſtres & leurs ſucceſſeurs il y a ceſte difference, comme i'ay dit, que les Apoſtres ont eſté comme Notaires iurez du ſainct Eſprit, à ce que leurs Eſcritures ſoyent tenues cõme authentiques: les ſucceſſeurs n'ont autre commiſsion que d'enſeigner ce qu'ils trouuent eſtre contenu aux ſainctes Eſcritures. Concluõs dõc qu'il n'eſt point permis à tous miniſtres fideles de forger de nouueau quelque article de foy: mais qu'il faut ſimplement adherer à la doctrine à laquelle Dieu nous à tous aſſubiettiz ſans exception. Quand ie dy cela, mon intention eſt non ſeulemẽt de mõſtrer ce qui eſt licite à chacun particulier, mais auſsi à toute l'Egliſe vniuerſelle. Quant eſt des perſonnes, nous ſauons que ſainct Paul eſtoit ordõné Apoſtre ſur les Corinthiens: toutesfois il dit qu'il ne domine point ſur leur foy. Qui ſera celuy qui oſera maintenant vſurper domination, laquelle ſainct Paul teſtifie ne competer point à ſa perſonne? Que s'il euſt approuué ceſte licence desbridée qu'vn Paſteur peuſt demander, qu'on adiouſtaſt certaine foy à tout ce qu'il luy plaira d'enſeigner : iamais il n'euſt eſtably ceſte police entre les Corinthiens, que deux ou trois Prophetes parlaſſent, & que les autres iugeaſſent. que ſi quelcũ des autres auoit meilleure reuelatiõ, qu'il parlaſt, & que le premier ſe teuſt. Car par ces parolles, ſans nul eſpargner il a aſſubietty l'authorité de tous hommes à la cẽſure & iugemẽt de la parolle de Dieu. Mais quelcun me dira que c'eſt autre choſe de l'Egliſe vniuerſelle. Ie reſpon que ſainct Paul a auſsi bien preuenu ceſte doute, quand il dit en vn autre paſſage, que la foy eſt par l'ouye, voire l'ouye de la parolle de Dieu. Ie vous prie, ſi la foy depẽd de la ſeule parolle de Dieu, & regarde à icelle ſeule, & ſur icelle ſeule ſe repoſe: que reſte-il plus à la parolle de tout le monde ? Et de cela, nul qui ſaura bien que c'eſt de foy, n'en pourra douter ny heſiter. Car il faut qu'elle ſoit fondée en vne telle fermeté, qu'elle puiſſe conſiſter inuincible & ſans s'eſtonner à l'encontre de Satan, toutes les machina-

1. Pier. 4. c.11

2. Cor. 10 a.4

2 Cor. 1. d.24

1. Cor. 14 f.29

Rom. 10. c.17

tions d'enfer, & toutes les tẽtations du mõde. Or ceſte fermeté ne ſe trouuera qu'en la ſeule parolle de Dieu. Dauantage, il y a vne raiſon vniuerſelle, laquelle il nous faut icy conſiderer: c'eſt que Dieu oſte aux hommes la faculté de forger aucun article nouueau, afin que luy ſeul nous ſoit pour Maiſtre & Docteur en la doctrine ſpirituelle: comme il eſt luy ſeul veritable, ne pouuant mentir ne tromper. Ceſte raiſon n'appartient pas moins à toute l'Egliſe qu'à chacun fidele.

10 Or ſi ceſte puiſſance eſt cõparée auec celle de laquelle ſe vantent les tyrans ſpirituels, qui contrefont les Eueſques & recteurs des ames: il n'y aura nulle meilleure ſimilitude qu'entre Chriſt & Belial. Mon intention n'eſt pas d'expoſer comment & en quel deſordre ils ont exercé leur tyrannie. ſeulement ie reciteray la doctrine laquelle ils defendent, premierement par liures & predication, puis apres par feu & par glaiue. D'autant qu'ils tiennent pour vne reſolution certaine, qu'vn Concile vniuerſel repreſente vrayemẽt l'Egliſe: ſe fondans ſur ce principe, ils concluent ſans aucune doute, que tous Conciles vniuerſels ſont regiz directement du ſainct Eſprit: & pourtant, qu'ils ne peuuent errer. Or cõme ainſi ſoit qu'eux meſmes regiſſent les Conciles, & meſmes qu'ils les facent: tout ce qu'ils leur attribuent d'authorité, ils le prẽnent à la verité pour eux. Ils veulent donc que noſtre foy ſe tienne debout ou qu'elle tombe bas à leur plaiſir: tellement que tout ce qu'ils aurõt arreſté d'vne part ou d'autre, nous ſoit ferme & reſolu. S'ils ont rien approuué, que nous le receuions ſans aucun ſcrupule: s'ils ont rien cõdamné, q̃ nous le teniõs auſsi pour condãné. cependant ils forgent à leur poſte, & ſans auoir eſgard à la parolle de Dieu, telles doctrines qu'ils veulẽt: auſquelles pour ceſte ſeule raiſon ils entẽdẽt qu'on doit adiouſter foy. Car ils n'eſtimẽt point qu'vn hõme ſoit Chreſtien, ſinõ qu'il s'accorde à toutes leurs determinatiõs, tãt affirmatiues que negatiues: pour le moins de foy implicite, comme ils appellent: ſe fondant là deſſus, qu'il eſt en l'authorité de l'Egliſe de faire nouueaux articles de foy.

11 Premieremẽt voyons de quels argumẽs ils s'ayderont, pour mõſtrer que ceſte puiſſance ait eſté donnée à l'Egliſe: puis apres nous verrons dequoy leur profite ce qu'ils alleguent, touchant l'Egliſe. L'Egliſe, diſent-ils, eſt garnie de belles & excellentes promeſſes, de n'eſtre iamais abandonnée de Chriſt ſon eſpoux, qu'il ne la conduiſe par ſon Eſprit à toute verité. Mais des promeſſes qu'ils ont couſtume d'alleguer, il y en a vne grande partie qui ne ſont pas moins données à vn chacun fidele en particulier, qu'à toute l'Egliſe enſemble. Car cõbien que Ieſus Chriſt parloit aux douze Apoſtres, en leur diſant, Ie ſeray auec vous iuſques à la fin du monde. Item, Ie prieray le Pere, & il vous donnera vn autre conſolateur, aſſauoir l'Eſprit de verité: toutesfois il ne promettoit point cela ſeulement au nombre des douze, mais à chacun d'eux, voire meſme à ſes diſciples, leſquels il auoit deſia eſleuz, ou deuoit eſlire apres. Or quand ils interpretent tellement ces promeſſes pleines de ſinguliere conſolation, comme ſi elles n'eſtoyent données à nul des Chreſtiens, mais à toute l'Egliſe enſemble: que font-ils autre choſe, qu'oſter à chacun Chreſtien la conſolation qui luy en deuoit venir pour luy donner tant plus de fiance? Ie ne nie pas icy, que la compagnie des fideles garnie de ceſte diuerſité de graces, ne ſoit enſẽble beaucoup plus riche de toute ſapience celeſte, que chacun n'eſt à part. mais ie veux ſeulement debattre, que peruerſemẽt ils tirent les parolles de noſtre Seigneur en autre ſens qu'elles n'ont eſté dites. Nous confeſſons donc (comme la verité eſt) que le Seigneur eternellement aſsiſte aux ſiens, & qu'il les conduit de ſon Eſprit: que ceſt Eſprit n'eſt pas d'erreur, ignorance, menſonge ou tenebres: mais de reuelation, verité, ſapience & lumiere: duquel ils puiſſent ſans tromperie apprendre quelles choſes leur ſont données de Dieu: c'eſt à dire, quelle eſt l'eſperance de leur vocation, & quelles ſont les richeſſes de la gloire de l'heritage de Dieu, & combien eſt excellente la grandeur de ſa vertu ſus tous les croyans. Mais comme ainſi ſoit que les fideles reçoyuent ſeulemẽt quelque gouſt & commencement de ceſt Eſprit en ceſte chair, meſmes ceux qui par deſſus les autres ſont pleins de richeſſes & graces de Dieu: il ne reſte rien meilleur, ſinon qu'en recognoiſſant leur imbecillité, ils ſe contiennẽt ſoigneuſement ſous les termes de la parolle de Dieu: de peur que s'ils vouloyẽt proceder outre par leurs ſens, ils ne ſe deſuoyent incontinent de la droite voye. Et à dire vray, il ne faut douter que s'ils venoyent à decliner le moins du monde de ceſte parolle, qu'ils ne s'abuſaſſent à chacun coup: c'eſt aſſauoir d'autant qu'ils ſont encores en partie vuydes de ceſt Eſprit, par le ſeul enſeignement duquel on diſcerne la verité du menſonge. Car tous confeſſent auec ſainct Paul, qu'ils ne ſont pas encore venuz au but: pourtant ils cõtinuent de iour en iour à profiter, pluſtoſt que de ſe glorifier en perfection.

12 Mais ils repliqueront, que ce qui eſt attribué en partie à chacun de ſaincts, compete du tout entierement à l'Egliſe. La reſponſe, Combien qu'il ſemble aduis que cela ait apparẽce de verité: toutesfois ie nie qu'il ſoit vray. Ie confeſſe bien que noſtre Seigneur diſtribue par meſure les dons de ſon Eſprit à chacun membre de ſon corps, en ſorte que rien ne defaut

Matt. 28. d. 20
Iean 14. b. 16.

1. Cor. 2. c. 12
Ephe. 1. d. 18.

Philip. 3. c. 12.

faut au corps vniuerſel, quand tous les dons ſont conferez enſemble. Mais les richeſſes de l'Egliſe ſont touſiours telles, qu'elles ſont bien loin de ceſte ſouueraine perfection, laquelle pretendent noz aduerſaires. Combien que l'Egliſe n'eſt pas deſtituée en rien, qu'elle n'ait touſiours ce dont elle a beſoin: car le Seigneur cognoiſt ce qui eſt requis pour ſa neceſsité. Mais afin de l'entretenir en humilité & modeſtie, il ne luy donne pas plus que ce qu'il cognoiſt luy eſtre expedient. Ie ſay auſsi qu'ils ont accouſtumé d'obiecter ce que dit ſainct Paul, que Chriſt a purgé ſon Egliſe au Bapteſme d'eau en la parolle de vie, pour ſe la rendre glorieuſe eſpouſe, n'ayant tache ne ride: mais afin qu'elle ſoit ſaincte & immaculée: & que pour ceſte raiſon il la nomme en vn autre lieu, Pillier & firmament de verité. Quant au premier, il monſtre plus ce que continue de faire tous les iours Chriſt en ſes eſleuz, que ce qu'il a deſia parfait. Car ſi de iour en iour il les ſanctifie, purge, poliſt & nettoye de leurs taches: certainemẽt il appert qu'ils ſont encores ridez & maculez, & qu'il defaut quelque choſe à leur ſanctification. Dauantage, eſtimer l'Egliſe deſia ſaincte & immaculée, de laquelle les membres ſoyent encore ſouillez & immondes, n'eſt-ce pas pure moquerie? Il eſt donc vray que Chriſt a laué ſon Egliſe au Bapteſme d'eau par la parolle de vie: c'eſt à dire, qu'il l'a purgée par la remiſsion des pechez: de laquelle purgation le Bapteſme eſt enſeigne: & l'a purgée pour la ſanctifier. mais de ceſte ſanctificatiõ, le commencement tant ſeulement en apparoiſt icy: la fin & l'accompliſſement en ſera entier, quand Chriſt le ſainct des ſaincts l'aura remplie du tout de ſa ſaincteté. Il eſt vray auſsi que les rides & maculeſ d'icelle ſont effacées: mais c'eſt tellement, que de iour en iour elles s'effacẽt encores, iuſques à ce que Chriſt par ſon aduenement oſte entierement ce qui en reſte. car ſi nous ne confeſſons cela, il nous ſera neceſſaire de conſentir auec les Pelagiens, que la iuſtice des fideles eſt parfaite en ce monde: item de dire auec les Cathares & Donatiſtes, que ce n'eſt point Egliſe, où il y a quelque infirmité. or noz aduerſaires meſmes tiennent tous ceux-la pour heretiques. L'autre paſſage, comme nous auons veu ailleurs, a vn ſens tout diuers de celuy qu'ils pretendent. car apres que ſainct Paul a inſtruict Timothée en office d'Eueſque, il adiouſte qu'il luy a monſtré vne telle leçon, afin qu'il ſache comme il luy faut conuerſer en l'Egliſe de Dieu. Et afin de monſtrer mieux l'importãce de la choſe, il dit auſsi qu'icelle Egliſe eſt Pillier & firmament de la verité. Or que ſignifient ces parolles autre choſe, ſinon que la verité de Dieu eſt conſeruée en l'Egliſe par le miniſtere de la predication? cõme il le declaire en autre lieu en diſant, Ieſus Chriſt a donné des Apoſtres, des Paſteurs & docteurs, afin que nous ne ſoyons plus esbranlez & tranſportez à tout vent de doctrine, ou deceuz par l'aſtuce des hommes: mais qu'eſtans illuminez à la cognoiſſance du Fils de Dieu, nous ſoyons tous reduits en vnité de foy. Pourtãt, ce que la verité n'eſt point eſteinte au mõde, mais qu'elle demeure en vigueur: cela ſe fait d'autãt que l'Egliſe eſt gardienne ſeure & fidele pour la maintenir, à ce qu'elle ne dechée point. Or ſi ceſte garde que l'Egliſe en fait, eſt ſituée au miniſtere des Prophetes & Apoſtres, il s'enſuit que le tout depend de là, que la parolle de Dieu ſoit entretenue en ſa pureté.

Ephes. 5. f. 25

1. Tim. 3. d. 15

Ephes. 4. b. 11

13 Et afin que les lecteurs entendent mieux quel eſt le nœud de la matiere, i'expoſeray en brief ce que demãdent noz aduerſaires, & en quoy c'eſt que nous leur reſiſtons. Quand ils diſent que l'Egliſe ne peut errer, voicy comme ils l'entendẽt: que d'autãt qu'elle eſt gouuernée par l'Eſprit de Dieu, elle peut cheminer ſeuremẽt ſans la Parolle: & commẽt qu'elle aille, qu'elle ne peut ſentir ne parler que vray: & par ainſi encore qu'elle determine de quelque choſe outre la parolle de Dieu, qu'il faut tenir ſa ſentence comme vn certain oracle venant du ciel. De nous, ſi nous leur concedons ce poinct, que l'Egliſe ne puiſſe errer aux choſes neceſſaires à ſalut: c'eſt auec tel ſens, qu'elle ne peut faillir, d'autant qu'en ſe demettãt de ſa propre ſageſſe, elle ſouffre d'eſtre enſeignée du ſainct Eſprit par la parolle de Dieu. Voicy donc le different qui eſt entre nous: Ils atribuent authorité à l'Egliſe hors la Parolle: nous au contraire conioignons l'vne auec l'autre inſeparablement. Or ce n'eſt point de merueille ſi l'epouſe & l'eſcoliere de Chriſt eſt ſubiette à ſon Maiſtre & à ſon Mary, pour s'arreſter entierement à ce qu'il dit & commande: car la façon d'vne maiſon bien reiglée requiert cela, que la femme obtempere à ſon mary, & le tienne pour ſon ſuperieur. c'eſt auſsi l'ordre d'vne bõne eſcole, que le ſeul maiſtre ait là l'authorité d'enſeigner, & qu'il ſoit eſcouté. Pourtant, que l'Egliſe ne ſoit point ſage de ſoy-meſme, & qu'elle ne ſonge rien de ſoy: mais qu'elle conſtitue le but de ſa ſageſſe là où Ieſus Chriſt fait fin de parler. en ceſte maniere elle ſe deffiera de toutes les inuentions de ſa raiſon. Et au contraire, eſtant appuyée ſur la parolle de Dieu, elle ne chancellera ne doutera aucunement: mais auec pleine certitude & conſtance elle ſe repoſera ſur icelle. Pareillement ſe confiant des promeſſes qui luy ſont données, elle aura ſur quoy s'appuyer ſeurement, afin de ne point douter que le ſainct Eſprit ne luy aſsiſte touſiours, pour luy eſtre bon con-

ducteur & guide. Mais d'autrepart elle ſe ſouuiẽdra à quelle fin & à quel vſage le Seigneur veut qu'on reçoyue ſon Eſprit. L'Eſprit, dit-il, que ie vous enuoyeray du Pere, vous conduira en toute verité. Mais comment cela? Il adiouſte conſequemment, Car il vous ſuggerera toutes les choſes que ie vous ay enſeignées. Il denonce donc, qu'il ne faut rien dauantage attendre de ſon Eſprit, ſinon qu'en illuminant noz entendemens il nous face receuoir la verité de ſa doctrine. Pourtant la ſentence de Chryſoſtome eſt notable: Plusieurs, dit-il, ſe vantent de l'Eſprit: mais ceux qui apportent du leur, le pretendent fauſſemẽt. Cõme Chriſt teſtifioit qu'il ne parloit poĩt de ſoy-meſme, d'autãt q̃ ſa doctrine eſtoit priſe de la Loy & des Prophetes: en telle maniere, ſi on nous apporte ſous le tiltre de l'Eſprit, quelque choſe qui ne ſoit contenue en l'Euangile, ne la croyons pas. car comme Chriſt eſt l'accompliſſement de la Loy & des Prophetes: auſsi eſt l'Eſprit, de l'Euangile. Voila les parolles de ſainct Chryſoſtome. Maintenant il eſt facile de voir combien noz aduerſaires s'eſgarent du droit chemin, quand ils n'alleguent que le ſainct Eſprit, & ne le mettent en auant à autre fin, que pour conſeruer, ſous ombre d'iceluy, les doctrines eſtranges & diuerſes de la parolle de Dieu: comme ainſi ſoit qu'il vueille eſtre cõioint auec icelle parolle, comme d'vn lien indiſſoluble: & que Ieſus Chriſt proteſte cela de luy, en le promettant à ſes Apoſtres. Et de fait, il eſt ainſi. car telle ſobrieté que Dieu a vne fois recõmandée à ſon Egliſe, il veut qu'elle ſoit gardée iuſques en la fin. Or il luy a defendu de ne rien adiouſter à ſa parolle, ny en rien diminuer. Voila vn decret inuiolable de Dieu & de ſon Eſprit, lequel noz aduerſaires veulent caſſer, quãd ils feignent que l'Egliſe eſt gouuernée par le ſainct Eſprit, ſans la parolle de Dieu.

Iean 16. a.7.& b.13

Sermo. de ſancto & adorando Spiritu. Iean 12.g 50. & 14 b.10

14 Derechef ils cauillent, qu'il a fallu que l'Egliſe ait adiouſté aux eſcrits des Apoſtres: ou bien qu'eux meſmes ayent ordonné pluſieurs choſes par viue voix, pour ſuppléer à leurs eſcrits, auſquels ils n'auoyent point clairement tout expoſé. Pour prouuer cela, ils alleguẽt ce que Ieſus Chriſt leur dit, I'ay beaucoup de choſes à vous dire, leſquelles vous ne pouuez encore porter. Ils expoſent donc, que ces choſes-la ſont les ordonnances leſquelles ont eſté receues par vſage ſans Eſcriture. mais quelle eſt ceſte impudence? Ie confeſſe que les Apoſtres eſtoyent encore rudes & groſsiers, quand noſtre Seigneur diſoit cela. Mais ceſte ignorance eſtoit-elle encore en eux quand ils ont reduit leur doctrine par eſcrit: en ſorte qu'il ait fallu apres ſuppléer de viue voix ce qu'ils auoyẽt oublié, ou laiſſé arriere par faute d'intelligence? Mais au contraire, puis que nous ſauons qu'ils eſtoyent deſia menez par l'Eſprit en toute verité, quand ils ont compoſé ce que nous auons de leurs eſcrits: qu'eſt-ce qui a empeſché qu'ils n'ayent là comprins vne parfaite cognoiſſance de la doctrine Euangelique? Mais encore donnons leur ce qu'ils demandent, que les Apoſtres ayent laiſſé par viue voix à l'Egliſe plus qu'ils n'ont point eſcrit: ie demande maintenant qu'ils m'en facent le denombrement. S'ils oſent attenter cela, ie repliqueray à l'encontre par la bouche de ſainct Auguſtin: Puis que le Seigneur n'a point exprimé quelles eſtoyent ces choſes: qui ſera celuy de nous qui dira, Ce ſont celles-cy, ou celles-la? ou s'il l'oſe dire, comment le prouuera-il? Toutesfois c'eſt follie à moy de plus debattre d'vne choſe ſuperflue: car les petis enfans meſmes ſauent bien, que ce que noſtre Seigneur promit de reueler aux Apoſtres les choſes qu'ils ne pouuoyent adonc porter, cela a eſté accomply quand il leur a enuoyé le ſainct Eſprit, & que nous en auons le fruit en leurs Eſcritures.

Iean 16. b 12

Homi. in Ioan. 96

Matt. 18. c. 17

15 Quoy donc? diſent-ils, Ieſus Chriſt n'a-il point mis hors de doute tout ce que l'Egliſe enſeigne & decrete, quand il a voulu eſtre tenu pour Publicain & Payen celuy qui y contreuiendroit? Premierement il n'eſt point là fait mention de la doctrine: mais Ieſus Chriſt veut que les cenſures qui ſe font pour corriger les vices, ayent pleine authorité: afin q̃ ceux qui ſeront admoneſtez & corrigez, ne ſe rebecquent point à l'encontre. Mais laiſſant cela, c'eſt merueille comment ces trompeurs ſont ſi effrontez, qu'ils s'oſent glorifier de ce teſmoignage. Car que peuuent-ils conclurre de ce, ſinon qu'il n'eſt pas licite de contemner le conſentement de l'Egliſe, laquelle n'accorde iamais ſinon en la verité de Dieu? Il faut eſcouter l'Egliſe, diſent-ils. Qui le nie, d'autant qu'elle ne prononce rien, ſinon de la parolle de Dieu? S'ils demandent quelque choſe dauantage, qu'ils entendent que ces parolles de Chriſt ne leur fauoriſent en rien. Et ne faut qu'on m'eſtime trop contentieux, de ce que i'inſiſte ſi fort ſur ce poinct, qu'il n'eſt licite à l'Egliſe de forger aucune doctrine nouuelle: c'eſt à dire, de plus enſeigner que Dieu n'a reuelé par ſa parolle. car tout homme de ſens raſsis voit bien quel danger il s'en enſuyuroit, ſi on donnoit vne fois aux hommes tãt de puiſſance. On voit comment la feneſtre ſeroit ouuerte à tous blaſphemateurs pour ſe moquer de la Chreſtienté, ſi on diſoit que les Chreſtiens deuſſent tenir comme article de foy ce que les hommes auroyent determiné. Il y a auſsi ce poinct à noter, que Ieſus Chriſt ſelon l'ordre accouſtumée en ſon tẽps, dõne ce nom-la au conſiſtoire qui eſtoit eſtabli entre les

tre les Iuifs: voulant par ceſte ſimilitude induire ſes diſciples à porter reuerence aux ſuperintendens de l'Egliſe. Or ſi on veut croire noz aduerſaires, il s'enſuiuroit que chacune ville & village auroit pareille authorité à forger des articles de foy.

16 Les exemples dont ils ſe veulent ſeruir, ne font rien à leur propos. Ils diſent que le Bapteſme des petits enfans eſt fondé plus ſur le decret de l'Egliſe, que ſur quelque commandemẽt exprés de l'Eſcriture. Mais ce ſeroit vn treſpoure & malheureux refuge, ſi pour defendre le Bapteſme des petits enfans, nous eſtions contrains de recourir à la pure & ſimple authorité de l'Egliſe. mais il apparoiſtra en vn autre lieu qu'il n'eſt pas ainſi. Semblablement ce qu'ils alleguent, que lon ne trouue point aux Eſcritures la determination faite au concile de Nice, que le Fils de Dieu eſt d'vne meſme ſubſtance auec le Pere: en cela ils font vne groſſe iniure aux ſaincts Eueſques du Concile: comme s'ils euſſent temerairemẽt condamné Arrius de ce qu'il ne vouloit point s'aſtreindre à leurs mots, combien qu'il confeſſaſt toute la doctrine laquelle eſt comprinſe aux Eſcritures des Prophetes & Apoſtres. Ie confeſſe bien que ce mot de Conſubſtantiel n'eſt point en l'Eſcriture: mais puis que tãt de fois il nous eſt mõſtré en icelle qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu: & derechef, que Ieſus Chriſt y eſt appellé vray Dieu & eternel, vn auec le Pere: qu'ont fait autre choſe les ſaincts Eueſques, en declairant qu'il eſtoit d'vne meſme eſſence, ſinon qu'ils ont ſimplement expoſé le ſens naturel de l'Eſcriture? Et de fait, Theodorite hiſtorien raconte, que Conſtantin l'Empereur vſa de ceſte preface au Concile, de premiere entrée: Il y a la doctrine du ſainct Eſprit, à laquelle il nous faut tenir en diſputant des choſes diuines: les liures des Apoſtres & Prophetes nous monſtrent pleinement la volonté de Dieu. Pourtant en laiſſant toutes contentions, prenons des parolles du ſainct Eſprit, la deciſion & vuydange de la queſtion qui eſt à preſent. Il n'y eut nul qui contrediſt à ces ſainctes admonitions: nul ne repliqua que l'Egliſe pouuoit adiouſter quelque choſe du ſiẽ: que le ſainct Eſprit n'auoit point tout reuelé aux Apoſtres, ou pour le moins qu'ils n'auoyent pas tout laiſſé par eſcrit. rien de tout cela. Si ce que nos aduerſaires pretendent eſt vray: premierement l'Empereur Conſtantin euſt mal fait en oſtant à l'Egliſe ſa puiſſance. Secondement, c'euſt eſté vne diſſimulation meſchante & deſloyale aux Eueſques, que nul d'eux ne ſe leua pour maintenir l'authorité de l'Egliſe. Mais au contraire, Theodorite refere que tous receurent volontiers l'admonition de l'Empereur, & l'approuuerent. Dont il appert que ce que maintenant diſent nos aduerſaires, eſt nouueau, & qu'il n'eſtoit point encore cogneu adonc.

Hiſtor. Eccleſiaſt. lib. 1. cap. 5

CHAP. IX.

Des Conciles, & de leur authorité.

NAIS encore que nous leur ottroyons tout ce qu'ils pretendent de l'Egliſe, cela toutesfois ne leur profitera de gueres pour leur intention: car tout ce qui ſe dit de l'Egliſe, ils le transferent puis apres aux Conciles, leſquels ſelon leur fantaſie repreſentent l'Egliſe. Qui plus eſt, ce qu'ils ſont ſi grans zelateurs à maintenir la puiſſance de l'Egliſe: ils ne le font à autre fin, ſinon pour attribuer au Pape & à ſa ſequelle tout ce qu'ils auront peu obtenir. Or deuãt que ie commence à deſpeſcher ceſte queſtion, ie veux brieuement proteſter deux choſes: La premiere eſt, que ſi ie tien icy la bride roide pour ne laſcher rien facilement à nos aduerſaires: ce n'eſt pas à dire pourtant, que ie priſe les Conciles anciens moins que ie ne doy. car ie les honnore de bonne affection, & deſire que chacun les eſtime & les ait en reuerence. mais il faut icy tenir meſure, que par cela il ne ſoit en rien derogué à Ieſus Chriſt. Or voicy le droit & l'authorité qui appartient à Ieſus Chriſt: c'eſt de preſider en tous Conciles, & n'auoir homme mortel pour compagnon en ceſte dignité. Or ie dy que lors il preſide, quand il gouuerne toute l'aſſemblée par ſon Eſprit & par ſa parolle. La ſeconde proteſtation eſt, que ſi i'attribue moins aux Conciles que nos aduerſaires ne voudroyẽt, ie ne le feray point pour crainte que i'aye, comme ſi les Conciles fauoriſoyent à nos aduerſaires, & nous eſtoyent contraires. car comme nous auons ſuffiſamment en la parolle de Dieu, tout ce qui eſt requis pour l'approbation de noſtre doctrine, & pour ruiner toute la Papauté, tellement qu'il n'eſt point meſtier de chercher ſecours d'ailleurs: auſsi d'autrepart, quand il ſeroit beſoin, nous pourrions bien nous armer des Conciles anciens, pour faire l'vn & l'autre.

2 Maintenant venons au poinct: ſi on demande quelle eſt l'authorité des Conciles ſelon la parolle de Dieu, il n'y a nulle promeſſe plus ample ou plus claire pour la fonder, qu'en ceſte ſentẽce de Ieſus Chriſt, Par tout où deux ou trois ſerõt aſſemblez en mon nom, ie ſeray au milieu d'eux. Mais ceſte promeſſe compete tout auſsi bien à vne petite compagnie qu'à vn Concile vniuerſel: combien que le nœud de la queſtion ne giſt point en cela, mais en ce qu'il y a vne conditiõ adiouſtée, que lors Ieſus Chriſt ſera au milieu d'vne com-

Matt. 18. c. 20

pagnie, si elle est assemblée en son nom. Parquoy que nos aduersaires alleguent tant qu'ils voudront les Conciles des Euesques, ils ne profiteront de gueres, & ne nous feront point accroire ce qu'ils pretendent: c'est qu'ils sont gouuernez du sainct Esprit: iusques à ce qu'ils ayent prouué qu'ils sont congregez au nom de Christ. car aussi bien peuuent conspirer à l'encontre de Christ les meschãs Euesques, que les bons conuenir en son nom. De laquelle chose nous peuuent faire foy plusieurs decrets qui sont sortis de tels Conciles: desquels ie pourroye facilement par argumens euidens faire apparoistre l'impieté: mais de cela nous en vertons puis apres. Pour le present ie leur respon en vn mot, que Christ ne promet rien en ce passage, sinon à ceux qui sont congregez en son nom. Il nous faut definir q̃ cela veut dire. Or ie nie que ceux soyent congregez au nom de Christ, lesquels en reiettant le commandement de Dieu, par lequel il defend de rien adiouster à sa parolle, ou diminuer d'icelle, ordonnent à leur plaisir ce que bon leur semble. lesquels non contens de ce qui est en la saincte Escriture: c'est à dire, en la reigle vnique de vraye & parfaite sagesse, forgent de leur teste quelque nouuelleté. Certes puis que Iesus Christ ne promet point d'assister indifferemment à tous Conciles, mais adiouste vne marque speciale pour discerner les Conciles legitimes d'auec les autres: il ne nous faut point mespriser ceste differẽce. Dieu a fait vne fois ceste alliance & paction auec les prestres Leuitiques, qu'ils enseignassent de sa bouche: il a tousiours requis cela, mesme de ses Prophetes: nous voyõs qu'il a imposé ceste mesme loy aux Apostres. Pourtant il ne recognoist point pour ses Prestres ne seruiteurs ceux qui transgressent & violent ceste paction, & ne leur dõne aucune authorité. Que noz aduersaires me soudent ceste difficulté, s'ils veulent assuiettir ma foy aux decrets des hommes, qui seront faits outre la parolle de Dieu.

Mala. 2. b 7

3 Car touchant ce qu'ils ne pensent point que la verité demeure en l'Eglise, si elle ne consiste entre les Pasteurs: ne que l'Eglise mesme puisse consister, si elle ne se monstre aux Conciles generaux: il y a bien à dire que cela ait esté tousiours vray, si les tesmoignages que nous ont laissé les Prophetes de leur temps, sont veritables. Il y auoit encore du temps d'Isaie Eglise en Ierusalem, laquelle Dieu n'auoit point delaissée: toutesfois il dit des Pasteurs, Toutes ses gardes sont aueugles, & ne cognoissent rien. Tous sont chiens muets, ne sachans abbayer. Ils dorment, & ayment le dormir: tous les Pasteurs n'ont nulle cognoissance, ny intelligence, & vniuersellemẽt ont decliné chacun en sa voye. Pareillement Osee, Le speculateur d'Ephraim se couurant de Dieu, est vn laqs de chasseur, & abominatiõ au temple de Dieu. Nous voyons qu'il se moque des tiltres honnorables desquels les Sacrificateurs se vantoyent. Ceste Eglise dura iusques au temps de Ieremie. Or oyons ce qu'il dit des Pasteurs, Depuis le Prophete iusques aux Prestres, chacun forge mensonge. Item, Les Prophetes ont prophetisé mensonge en mon nom: combien que ie ne les eusse point enuoyez, & ne leur eusse donné mandement. Et afin que nous ne soyons trop longs à reciter toutes ces sentences, qu'on lise ce qui en est escrit au vingttroisieme & quarantieme chapitre. De ce temps la mesme, Ezechiel les traite bien aussi asprement de l'autre coste: La coniuration, dit-il, de ses Prophetes au milieu d'elle, est comme vn lion rugissant & qui rauist sa proye. Ils ont deuoré la vie, & ont rauy ce qui estoit precieux: & ont fait beaucoup de vefues. Ses prestres ont violé ma Loy, & ont pollu mes lieux saincts: & n'ont fait difference entre choses profanes, & celles qui me sont dediées. Les Prophetes ont edifié de mauuais ciment, voyans choses vaines, deuinans mẽsonges, disans que le Seigneur a parlé quand il n'a point parlé. Les querimonies sont si frequentes en tous les Prophetes, qu'il n'y a rien qui y soit plus reiteré.

Isa. 56. d. 10

Osee 9. b 8

Ierem. 6. c 13, & 14. c. 14

Ezec. 22. c. 25

4 Ces choses, dira quelcun, ont eu lieu entre les Iuifs, mais elles n'appartiennent de rien à nostre temps. Pleust à Dieu que cela fust vray: mais sainct Pierre a denoncé que tout le contraire aduiendroit: Comme il y a eu, dit-il, au peuple d'Israel des faux prophetes: ainsi entre vous il y aura faux docteurs, induisans sectes de perdition. Voyez-vous comment il aduertit que le danger ne sera point des idiots d'entre le populaire: mais de ceux qui se tiendront fiers du tiltre de Docteurs & de Pasteurs? Dauantage, combien de fois a-il esté predit par Christ & ses Apostres, en combien grand danger l'Eglise seroit mise par ses Pasteurs? Mesme sainct Paul denonce ouuertement, q̃ l'Antechrist n'aura autrepart son siege qu'au temple de Dieu: en quoy il signifie que l'horrible calamité dont il parle là, ne viendra d'ailleurs que de ceux qui seront assis en l'Eglise comme Pasteurs. Et en vn autre passage, il demonstre que cela commençoit desia de son temps. car en parlant aux Euesques d'Ephese, il leur dit entre autres choses: Ie say qu'apres mon depart il y suruiendra des loups rauissans entre vous, n'espargnans point le trouppeau. & d'entre vous il y en aura qui diront choses peruerses pour attirer à eux le peuple. Puis que les Pasteurs se sont peu corrompre en si peu de temps, combien la corruption a-elle peu croistre par longues succes-

2. Pier. 2 4. 1

Matt. 24 4. 11, & 5. 24 2. Thes. 2 4 Act. 20. f 29

sions

sions d'années? Et afin qu'en continuant ce propos ie ne rempliſſe pas beaucoup de papiers, nous ſommes aduertis par les exemples de tous les aages qui ont eſté iuſques à ceſte heure, que la verité n'eſt pas touſiours nourrie au ſein des Paſteurs, & que le ſalut de l'Egliſe ne depend pas du tout de leur bon gouuernement. Il cõuenoit certes qu'ils fuſſent bõs gardiens de la paix & ſalut de l'Egliſe: car il ſont deſtinez pour les conſeruer. mais c'eſt autre choſe d'accomplir ce qu'on doit, & de deuoir faire ce qu'on ne fait point.

5 Toutesfois ie ne veux point que ces propos ſoyent entendus comme ſi ie vouloye amoindrir l'authorité des Paſteurs, & induire le peuple à la meſpriſer legieremẽt. Seulemẽt mon intẽtion eſt d'aduertir qu'il y euſt quelq̃ chois entre les Paſteurs, afin qu'on n'eſtime point incontinent Paſteurs, tous ceux qui ſont ainſi appellez. Or le Pape & tous les Eueſques de ſa bande n'ont autre raiſon de remuer & renuerſer tout à leur poſte, ſans auoir eſgard à la parolle de Dieu, ſinon qu'ils ont le tiltre de Paſteurs. Et pour ceſte meſme raiſon ils veulent perſuader qu'ils ne peuuent eſtre deſtituez de la lumiere de verité, que le ſainct Eſprit reſide en eux, meſme que l'Egliſe vit & meurt auec eux: cõme s'il n'y auoit plus nul iugement de Dieu pour chaſtier le monde d'vne meſme punition dont il a vſé enuers le peuple ancien: aſſauoir de frapper d'aueuglement & ſtupidité les Paſteurs. Sont-ils pas biẽ inſenſez, de ne conſiderer qu'ils chantent vne meſme chanſon qu'auoyent anciennement en la bouche les meſchans Preſtres qui faiſoyent la guerre à Dieu? Car voicy comme ils s'armoyent contre la verité & les Prophetes, Venez & faiſons conſultation contre Ieremie. car la Loy ne perira point des Preſtres, ne le conſeil des Sages, ne la doctrine des Prophetes. *Zach. 12 b. 14* *Iere. 18. c 18*

6 Par cela meſme il eſt facile à reſpõdre à l'autre poinct, touchãt les Conciles generaux. On ne peut nier que les Iuifs n'ayent eu vraye Egliſe du temps des Prophetes. Si lors il ſe fuſt tenu vn Concile general, quelle apparence d'Egliſe y euſt-on cogneue? Nous oyons ce que noſtre Seigneur leur denonce, non point à vn ou à deux, mais à tous enſemble: c'eſt que les Preſtres ſeront eſlourdis, & les Prophetes ſeront eſtonnez. Item, La Loy perira des Prophetes, & le conſeil des Anciens. Item, La nuict vous ſera au lieu de viſion, & les tenebres au lieu de reuelation. car le ſoleil ſera caché pour les Prophetes, & le iour ſera obſcurcy. Ie vous prie, s'ils ſe fuſſent tous aſſemblez en vn, quel eſprit euſt preſidé en leur compagnie? De cela nous en auons vn bel exemple & notable au Concile qu'aſſembla Achab. Il y auoit là quatre cens Prophetes: mais pource qu'ils n'eſtoyent là venus à autre fin, ſinon pour flatter ce meſchant Roy & infidele, Satan eſt enuoyé de Dieu pour eſtre vn eſprit menteur en la bouche de tous. Ainſi la verité eſt là condamnée d'vn commun accord: Michée fidele ſeruiteur de Dieu, reprouué comme heretique, battu & mis en priſon. Autãt en fut-il fait à Ieremie autãt en eſt-il aduenu aux autres Prophetes. *Iere. 4. c. 9* *Ezech. 7 g. 26* *Mich. 3. b. 6* *1. Rois dernier a. 5. & d. 22*

7 Mais vn ſeul exemple nous ſuffira pour tous, d'autãt qu'il eſt notable entre les autres. Au Concile qu'aſſemblerent les Sacrificateurs & Phariſiens en Ieruſalem contre Ieſus Chriſt, qu'y peut-on reprendre quant à l'apparence exterieure? Car s'il n'y euſt eu lors Egliſe en Ieruſalem, iamais noſtre Seigneur Ieſus n'euſt aſsiſté aux ſacrifices ny autres ceremonies. La conuocation ſe fait ſolennellement, le grand Preſtre y preſide, tout le Clergé s'y trouue: toutesfois Ieſus Chriſt y eſt condamné, & ſa doctrine miſe au bas. Ceſt acte-là nous monſtre que l'Egliſe n'eſt point encloſe en ce Concile. Mais il ne faut point craindre, diront ils, que cela nous puiſſe aduenir. mais qui eſt-ce qui nous en fera foy? Car d'eſtre nonchalans en vne choſe de ſi groſſe importãce, c'eſt trop grande ſottiſe. Qui plus eſt, puis que le ſainct Eſprit a clairement prophetiſé par la bouche de ſainct Paul, qu'il ſe feroit vn reuoltement, lequel ne peut aduenir que les Paſteurs ne ſe deſtournẽt de Dieu les premiers: pourquoy fermõs nous les yeux de propos deliberé, pour ne point regarder noſtre ruine? Pourtant il ne faut nullement conceder que l'Egliſe conſiſte en l'aſſemblée des Prelats, leſquels Dieu n'a iamais promis deuoir eſtre bons à touſiours: mais au contraire, a prononcé qu'ils ſeront quelquefois mauuais. Or quand il nous aduertit d'vn danger, il le fait pour nous rendre plus ſages & mieux aduiſez. *Iean 11. f. 47* *2. Theſſ. 2 a. 3*

8 Quoy donc? dira quelcun: les reſolutions des Conciles n'auront-elles nulle authorité? Ie reſpon que ſi. car ie ne diſpute point qu'il faille reietter tous les Conciles, & reſcinder les actes de tous, ou cancceller depuis vn bout iuſques à l'autre. Mais on repliquera que ie les mets trop bas, iuſques à permettre à chacun de receuoir ou reietter ce qui aura eſté determiné en vn Concile: ie dy que non. Mais toutes fois & quantes qu'on met en auant vn Decret de quelque Concile, ie voudroye qu'on poiſaſt diligemment en quel temps il a eſté tenu, pour quelle cauſe, & à quelle fin, & quelles gens y ont aſsiſté: puis apres qu'on examinaſt à la reigle de l'Eſcriture, le poinct dont il eſt queſtion, & que le tout ſe fiſt en ſorte que la determination du Concile euſt ſon poids, & qu'elle fuſt comme vn aduerſaire-

ment: toutesfois qu'elle n'empeschaſt point l'examen que i'ay dit. Ie voudroye bien qu'on gardaſt ce qu'enſeigne ſainct Auguſtin au troiſieme liure contre Maximin. Car pour clorre la bouche à ceſt heretique, qui debattoit touchant les Decrets des Conciles: Ie ne doy pas, dit-il, mettre en auãt le Concile de Nice: & tu ne me dois pas auſsi alleguer celuy d'Arimine, comme pour oſter la liberté de iuger: car tu n'y es pas ſuiet, ne moy au ſecond. Que la choſe ſoit debattue par bõne cognoiſſance de cauſe & par raiſon, & que le tout ſoit fondé en l'authorité de l'Eſcriture, laquelle eſt commune à toutes les deux parties. Si cela ſe faiſoit, les Conciles retiẽdroyẽt leur authorité qu'ils doyuẽt auoir: & toutesfois l'Eſcriture demeureroit en ſa prééminẽce, à ce que le tout fuſt aſſubietty à la reigle d'icelle. Suyuant cela nous receuons volontiers les anciens Conciles, comme de Nice, de Conſtantinoble, le premier d'Epheſe, Chalcedoine, & les ſemblables qu'on a tenu pour cõdamner les erreurs & opinions meſchantes des heretiques: nous leur portons, di-ie, honneur & reuerence, entant qu'il appartient aux articles là definis. car iceux Conciles ne contiennent rien qu'vne pure & naturelle interpretation de l'Eſcriture, laquelle les ſainctz Peres par bonne prudence ont accommodé, pour renuerſer les ennemis de la Chreſtienté. Semblablement en d'aucuns de ceux qui ont eſté tenus depuis, nous apperceuons vn bon zele & ſignes euidens de doctrine, de prudence & d'eſprit: mais ſelon que le monde a accouſtumé de decliner en empirant, il eſt facile de voir combien l'Egliſe petit à petit a decliné de ſa droite pureté. Ie ne doute pas que meſme en ces temps qui ont eſté fort corrõpus, il n'y ait aſsiſté des Eueſques de bonne ſorte aux Conciles: mais il en eſt aduenu comme les Senateurs Romains ſe ſont autre fois complaints qu'il en aduenoit à leur Senat, c'eſt aſſauoir que quand on a conté les voix ſans conſiderer les raiſons, pour cõclurre ſelon la pluralité, la plus grande partie a ſouuent emporté la meilleure. Certes il en eſt ſorty de meſchantes concluſions: & n'eſt ia meſtier d'amener icy les exemples en particulier, tant pource que ce ſeroit vn trop long procés, que pource que des autres l'ont deſia fait ſi diligemment, que ie n'ay que faire d'y rien adiouſter.

9 Dauantage, qu'eſt-il beſoin de raconter la repugnance des Conciles: & comme ce qui a eſté fait en l'vn, a eſté deffait en l'autre? Et ne faut pas qu'on m'allegue que quand il y a ainſi deux Conciles repugnans, l'vn n'eſt pas legitime: car d'où eſt ce que nous eſtimerons cela? Ie penſe qu'il n'y a point d'autre moyen ſinon que de iuger par l'Eſcriture lequel c'eſt qui a mal reſolu: car il n'y a point d'autre loy certaine pour diſcerner. Il y a enuiron neuf cens ans qu'il ſe fiſt vn Concile à Conſtantinoble du temps de Leon Empereur, où il fut ordonné qu'on abbatroit & qu'on romproit toutes les images qu'on auoit aux Egliſes. Tantoſt apres, Irene mere de l'Empereur aſſembla vn autre Concile à Nice, lequel ordonna qu'on les remiſt. lequel des deux tiendrons-nous pour legitime? Le ſecõd a gagné le ieu: car les images ont tenu bon aux Egliſes. mais ſainct Auguſtin dit que cela ne ſe peut faire ſans peril eminent d'idolatrie. Epiphanius plus ancien Docteur, parle encore plus rudement. car il dit que c'eſt meſchãceté & abomination, de voir des images aux temples des Chreſtiẽs. Puis qu'ils ont ainſi parlé de leur temps, approuueroyent-ils vn tel Concile, s'ils viuoyent auiourdhuy? Qui pis eſt, ſi les Hiſtoriens diſent vray, ce Concile-là non ſeulement a receu les images: mais auſsi a conclud qu'on les deuoit honnorer. Or c'eſt choſe notoire qu'vn tel decret eſt procedé de Sathan. Que dirons-nous de ce qu'ils ont ſi vilainement depraué, falſifié & deſcriré par pieces toute l'Eſcriture? qui monſtre bien qu'ils ne s'en ſont faits que moquer: ce que i'ay deſcouuert cy deſſus autant qu'il eſtoit beſoin. Quoy qu'il en ſoit, nous ne pourrons autrement diſcerner entre les Conciles qui ſe contrarient l'vn à l'autre, comme il y en a pluſieurs, ſinon en les examinant tous par la parolle de Dieu, qui eſt la balance à laquelle ſont ſuiets non ſeulement les hommes, mais auſsi les Anges. Pour ceſte cauſe nous reiettons le Concile ſecond d'Epheſe, & approuuons celuy de Chalcedoine, pource qu'au premier l'impieté d'Eutyches a eſté cõfermée, laquelle a eſté condãnée au ſecond. Et de fait les Peres qui ont aſsiſté au cõcile de Chalcedoine, n'ont prins leur iugement que de la parolle de Dieu. Pourtant nous les enſuyuõs auec telle condition, que nous auons la parolle de Dieu pour nous eſclairer: ſelõ laquelle ils ſe ſont auſsi conduits. Voyſent maintenant les Romaniſques, & qu'ils ſe vantent comme ils ont accouſtumé, que le ſainct Eſprit ſoit lié & attaché à leurs Conciles.

10 Combien que meſmes aux anciens Conciles qui ſont les plus purs, il y a quelque choſe à redire: ou à cauſe que les Eueſques qui eſtoyent pour lors, combien qu'ils fuſſent gẽs ſauans & prudens, toutesfois eſtans empeſchez aux matieres pour leſquelles ils eſtoyent aſſemblez, ne regardoyent pas beaucoup d'autres choſes: ou qu'eſtans occupez en grans affaires, ils ne prenoyent eſgard à ceux qui eſtoyent de moindre importance: ou qu'ils pouuoyent faillir par ignorance: ou bien qu'aucune fois ils eſtoyent trop ardens en leurs affections.

ctions. Ceſte derniere raiſon pourroit ſembler la plus dure. toutesfois nous en auons vn exẽple notable au premier Cõcile de Nice, duql la dignité a eſté priſée par deſſus tous autres: car les Eueſques qui eſtoyẽt là venus pour defendre le principal poinct de noſtre foy, cõbien qu'ils viſſent Arrius en leurs preſences preſt de batailler, & que pour le cõuaincre il leur fuſt neceſſaire de bien accorder enſemble: neantmoins comme s'ils fuſſent là venus de propos deliberé pour luy faire plaiſir, ne ſe ſoucians point en quel danger eſtoit l'Egliſe, commencerent à ſe mordre, accuſer & iniurier l'vn l'autre, à preſenter libelles diffamatoires, auſquels toute leur vie eſtoit traduite: bref ils laiſſoyent Arrius pour ſe deffaire eux-meſmes. Et eſtoyent d'vne telle intemperãce acharnez enſemble, qu'il n'y euſt iamais eu fin à leurs contentions, ſi Conſtantin Empereur, proteſtant qu'il ne vouloit point eſtre le iuge, n'euſt reprimé leurs debats. Cõbien eſt-il plus vray-ſemblable, que les autres Conciles qui depuis ſe ſont enſuyuis, ayent peu auoir quelque faute? Cela n'a point meſtier de longue probation: car quicõque lira les actes des Conciles anciens, y trouuera beaucoup d'infirmité. ie ne dy non plus.

11 Et de fait Leon Eueſque de Rome n'a point douté d'arguer le concile de Chalcedoine d'ambition & de temerité inconſiderée, combien qu'il le confeſſe eſtre ſainct & Chreſtien quant à la doctrine. Il ne nie pas que ce ne ſoit vn Cõcile legitime: mais il dit plat & court qu'il a peu errer. Il ſemblera aduis à quelcun que ie ſoye mal aduiſé, de mettre peine à mõſtrer tels erreurs, veu que les Papiſtes meſmes confeſſent, que les Conciles peuuent errer aux choſes qui ne ſont point neceſſaires à ſalut. Mais ce que ie dy n'eſt point ſuperflu. car combien que les Papiſtes, quand on les contreind par viues raiſons, confeſſent cela de bouche: toutesfois puis qu'ils veulent que nous receuions indifferemment & ſans exception, pour reuelation du ſainct Eſprit tout ce qui aura eſté determiné aux Conciles, en quelque affaire que ce ſoit, ils requierent de fait plus qu'ils ne diſent de parolles. En faiſant ainſi, où tendent-ils, ſinon d'obtenir que les Conciles ne peuuent errer? ou bien s'ils errent, qu'il n'eſt point licite de voir la verité, ou ne point conſentir aux erreurs? La fin de mon intentiõ eſt de monſtrer que le ſainct Eſprit a tellement gouuerné les bons Conciles & Chreſtiens, qu'il a neantmoins permis qu'il y euſt quelque infirmité humaine meſlée: afin de nous apprendre qu'il ne nous faut point trop fier aux hommes. Ceſte ſentence eſt beaucoup plus douce que le dire de Gregoire Nazianzene, aſſauoir que iamais il n'a veu bonne iſſue d'aucun Concile. car en affermant que tous ſans exception ont eu mauuaiſe fin, il ne leur laiſſe gueres d'authorité. Il n'eſt ia meſtier de faire plus mention à part des Conciles prouinciaux, d'autant qu'il eſt aiſé de iuger par ce qui a eſté dit, quelle authorité ils doyuẽt auoir pour baſtir articles de foy, & faire receuoir telle doctrine qu'il ſemblera bõ à quelque nõbre d'Eueſques, ſi toſt qu'ils ſeront aſſemblez en vn lieu.

12 Or nos Romaniſques ſe voyans deſtituez de toute ayde de raiſon, recourent finalement à ce dernier & malheureux refuge: c'eſt qu'encores qu'ils ſoyent ignorans & peruers, neantmoins la parolle de Dieu demeure, laquelle commãde d'obeir à nos ſuperieurs. Mais que ſera-ce, ſi ie nie que ceux qui ſont tels, ſoyent nos ſuperieurs? Car ils ne doyuẽt point plus vſurper de dignité qu'en a eu Ioſué, lequel eſtoit Prophete de Dieu, & excellent Paſteur. Or oyons auec quelles parolles il a eſté ordõné en ſon office de par le Seigneur: Que le liure de la Loy, dit-il, ne ſoit iamais eſloigné de tes yeux: mais que tu medites en iceluy nuict & iour. tu ne declineras ny à dextre ny à ſeneſtre, & lors tu chemineras droitement. *Ioſué 1. b. 7, 8*

Nous tiendrons donc pour nos Prelats ſpirituels ceux qui ne declinerõt de la Loy de Dieu ne d'vn coſté ne d'autre. Que s'il falloit indifferemment receuoir la doctrine de tous Paſteurs, quel meſtier eſtoit-il que fuſsions ſi ſouuent & tant ſoigneuſement aduertis par la parolle de Dieu, de n'eſcouter la doctrine des faux Prophetes & des faux Paſteurs? N'eſcoutez point, dit-il par Ieremie, les parolles des Prophetes qui vous prophetiſent: car ils vous enſeignent menſonges, & vous annoncent la viſion de leur cœur, non pas ce qui eſt procedé de la bouche de Dieu. Item, Gardez-vous des faux Prophetes qui viẽnent à vous en habits de brebis: mais par dedans ſont loups rauiſſans. Sans propos ſainct Iean nous euſt admonneſtez d'eſprouuer les eſprits, pour ſauoir s'ils ſont de Dieu. De laquelle eſpreuue ne doyuent eſtre exempts les menſonges du diable, puis que les Anges meſme de Paradis y ſont ſuiets. Dauantage, ceſte parolle de noſtre Seigneur, c'eſt aſſauoir que ſi vn aueugle mene l'autre, tous deux cheent en la foſſe: ne nous monſtre-elle point aſſez qu'il y a bien à regarder quels Paſteurs on eſcoute: & qu'il n'eſt pas bon de legierement les eſcouter tous? Parquoy ils ne nous peuuent eſtonner de leurs tiltres d'authorité, pour nous attirer en leur aueuglement: puis que nous voyons aucontraire le ſoin qu'a noſtre Seigneur de nous donner terreur, à ce que ne nous laiſsions point aiſément mener par l'erreur d'autruy, ſous quelque maſque & grand nom qu'il ſoit caché. car ſi la reſponſe de Ieſus Chriſt eſt verita- *Ieremi. 23. d. 16* *Matt. 7. b. 15* *1. Iean 4. a. 1* *Mat. 15. b. 10*

.ble, tous les conducteurs aueugles, ſoit qu'ils ſoyent nommez Eueſques, Prelats ou Pontifes, ne pourroyent autre choſe que tirer en vne meſme ruine tous ceux qui les ſuyuront. Pourtant que d'oreſnauãt ces noms de Conciles, d'Eueſques & de Prelats, leſquels ſe peuuent auſsi toſt fauſſement pretendre qu'vſurper à bon droict, ne nous empeſchent point que nous n'examinions tous eſprits à la reigle de la parolle de Dieu, pour eſprouuer s'ils ſont de Dieu.

13 Puis que nous auons monſtré que l'Egliſe n'a pas puiſſance de forger doctrine nouuelle, diſons maintenant de la puiſſance que luy attribuent les Papiſtes en l'interpretation de l'Eſcriture. Certes nous confeſſons treſ-volontiers, que s'il ſe leue diſpute de quelque article, il n'y a meilleur remede ne plus certain, que d'aſſembler vn Concile de vrais Eueſques pour en faire la diſcuſsion. car vne telle deciſion, qui aura eſté faite en commun & d'vn accord par les Paſteurs des Egliſes, apres auoir demandé la grace du ſainct Eſprit, aura beaucoup plus de poids, q̃ ſi chacũ d'eux à part en prenoit ſa reſolution pour la preſcher au peuple: combien que ſeulement deux ou trois la fiſſent. Dauantage, quand les Eueſques ſont enſemble, ils ont plus de commodité de conferer & regarder que c'eſt qu'ils doyuent enſeigner, & en quelle forme: pour auoir conformité, afin que la diuerſité n'engendre ſcandale. Tiercement, ſainct Paul nous monſtre que c'eſt l'ordre qu'il faut tenir pour iuger des
1. Cor. 14 f. 29 doctrines. car entant qu'il attribue à chacune Egliſe l'office de iuger, il demonſtre bien par cela comment on y doit proceder ſi la choſe vient plus auant: aſſauoir que les Egliſes ſe conioignent pour en cognoiſtre. Et la raiſon auſsi nous meine là, que ſi quelcun trouble vne Egliſe en ſemant vne doctrine incogneue & qui ne ſoit point en vſage, & que la choſe vienne iuſques là qu'on craigne qu'vne plus groſſe diſſenſion ne s'enſuyue, les Egliſes s'aſſemblent pour examiner la queſtion: & apres en auoir debattu, qu'elles donnent vne reſolution prinſe de l'Eſcriture, laquelle oſte toute doute au populaire, & ferme la bouche à ceux qui demandent d'eſmouuoir noiſe & troubles par leur ambition ou orgueil. En ceſte maniere, quand Arrius ſe leua le Concile de Nice fut tenu: afin que par l'authorité commune de tous les Eueſques, l'audace de ce meſchant hõme fuſt reprouuée, & que les Egliſes qu'il auoit troublées fuſſent remiſes en leur eſtat, & que ſon hereſie fuſt exterminée, comme il en aduint. Quelque temps apres, pource qu'Eunome & Macedone autres heretiques eſmouuoyent autre contentiõ, on leur reſiſta par vn ſemblable remede, en aſſemblant le Concile de Conſtantinoble. Le Concile premier d'Epheſe fut tenu pour deſtruire l'erreur de Neſtorius: bref ç'a eſté la façon ordinaire de conſeruer l'vnité des Egliſes, depuis le commencement, toutes fois & quantes que le diable auoit commencé de machiner quelque choſe. Mais nous auons à noter qu'on n'a point en tous lieux ny en tous tẽps des Athanaſes, des Baſiles, & des Cyrilles, & autres ſemblables defenſeurs de la vraye doctrine, comme noſtre Seigneur les auoit adonc ſuſcitez. Meſme qu'il nous ſouuienne de ce qui aduint au Concile ſecond d'Epheſe, où l'hereſie Eutychienne fut receue, & Flauien ſainct Eueſque banny auec ſes adherens, d'autãt qu'il y reſiſtoit: & beaucoup d'autres meſchancetez commiſes: aſſauoir d'autant que Dioſcore homme ſeditieux & de mauuais courage, preſidoit là, & non point l'eſprit de Dieu. Mais quelcun me dira que ce n'eſtoit point l'Egliſe. Ie le confeſſe. car i'ay cela tout perſuadé, que la verité ne meurt point, & n'eſt pas eſteinte en l'Egliſe, encore qu'elle ſoit oppreſſée en vn Concile: mais qu'elle eſt miraculeuſement conſeruée de Dieu, afin de ſe remettre au deſſus en ſon temps. Mais ie nie que cela ſoit perpetuel, de dire que toute interpretation qui aura eſté approuuée en vn Concile, ſoit pourtant vraye & conuenante à l'Eſcriture.

14 Mais les Romaniſques tendent à autre fin, en voulant que les Conciles ayent puiſſance ſouueraine d'interpreter l'Eſcriture, & ſans appel: car ils abuſent de ceſte couuerture pour appeller Interpretation de l'Eſcriture tout ce qui a eſté determiné en vn Concile. Touchant du Purgatoire, de l'interceſsion des Saincts, de la confeſsion ſecrette, & de toutes telles fariboles, on n'en trouuera point vne ſeule ſyllabe en l'Eſcriture. mais pource que toutes ces choſes ont eſté definies par l'authorité de l'Egliſe, comme ils le diſent: c'eſt à dire pour parler plus à la verité, qu'elles ont eſté receues par opinion & par vſage, il les faudra tenir pour interpretations de l'Eſcriture. & non ſeulement cela, mais ſi vn Concile a rien ordonné directement repugnant à l'Eſcriture, cela meſme aura le tiltre d'interpretation. Ieſus Chriſt commande à tous de boire du calice en ſa Cene: le concile de Conſtance a defendu de le donner au peuple, & a voulu que le ſeul preſtre qui celebre la Meſſe en beuſt. Ils veulent que nous tenions pour interpretation de l'Eſcriture, vne choſe qui eſt ſi euidemmẽt contraire à l'inſtitution de Ieſus Chriſt. Sainct Paul appelle la defenſe du mariage, Hypocriſie des diables: & en vn autre lieu le S. Eſprit prononce q̃ le mariage eſt ſainct & honnorable en tous eſtats. Ce que le mariage a eſté depuis defendu aux Preſtres,

Matt. 26 e. 26
1. Tim. 4 a. 1
Heb. 13. a 4

ils

ils veulent que cela soit pour interpretation de l'Escriture, combien qu'on ne puisse rien imaginer plus cõtraire. Si quelcun ose ouurir la bouche pour sonner mot, il est iugé heretique, d'autant que la determination de l'Eglise est sans appel: & qu'on ne doit douter que toute interpretation qu'elle fait ne soit vraye. Qu'est ce que ie crieray contre vne telle impudence? car il suffit de l'auoir demõstrée. Touchant ce qu'ils babillent, que l'Eglise a puissance d'approuuer l'Escriture: ie me deporte d'en traiter, pour cause. car d'assuiettir ainsi la sagesse de Dieu à la censure des hommes, qu'elle n'ait authorité sinon entant qu'il leur plait: c'est vn blaspheme indigne d'estre mentionné. Dauãtage i'en ay touché cy dessus au premier liure. seulement ie leur demanderay vne question: Si l'authorité de l'Escriture est fondée en l'approbation de l'Eglise, quel decret de Concile ils me peuuẽt alleguer de cela. Ie pense qu'ils n'en ont nul. Cõment donc Arrius souffroit-il d'estre veincu à Nice par les tesmoignages qu'on luy alleguoit de l'Euangile de sainct Iean? Car selon ceste raison des Papistes, il les pouuoit repudier, veu qu'il n'y en auoit encore approbatiõ aucune de Concile vniuersel. Ils alleguent vn rolle ancien, qui se nomme Le Canon de l'Escriture, lequel ils disent estre procedé de la definition de l'Eglise. Mais ie demande derechef, en quel Concile ce Canon-là a esté cõposé. Icy il faut qu'ils demeurẽt muets. combien que ie voudroye encore sauoir plus outre, quel ils pẽsent que soit ce Canon: car ie voy q̃ cela n'estoit point arresté entre les Anciens. Si ce que dit sainct Hierome a lieu, nous tiendrons pour Apocryphes les liures des Macchabées, l'histoire de Tobie, l'Ecclesiastique, & autres liures semblables. Ce que toutesfois ces bonnes gens ne veulent point permettre.

CHAP. X.

De la puissance de l'Eglise à faire & ordonner loy: en quoy le Pape auec les siens ont exercé vne cruelle tyrannie & gehenne sur les ames.

SEnsuit la seconde partie de l'authorité de l'Eglise, laquelle les Papistes veulent estre située à imposer loix à leur poste. De ceste source sont venues infinies traditions, lesquelles ont esté autant de cordeaux pour estrangler les poures ames. car ils ne font point plus de scrupule que les Scribes & Pharisiens, de mettre sur les espaules du peuple fardeaux importables, lesquels ils ne voudroyent toucher d'vn doigt. I'ay desia remonstré ailleurs quelle & combien cruelle torture contient ce qu'ils commãdent à chacun, de confesser tous ses pechez à l'oreille d'vn Prestre. Il n'y apparoist pas en toutes leurs autres loix vne violence si enorme. mais ceł les qui semblent les plus supportables ne laissent point d'opprimer tyranniquemẽt les consciences. Ie me deporte de dire qu'elles abastardissent le seruice de Dieu, & rauissent à Dieu mesme le droict qui luy appartient d'estre seul Legislateur. Voicy donc l'argumẽt q̃ nous auons maintenant à traiter, S'il est licite à l'Eglise d'astreindre les consciẽces aux loix qu'elle voudra faire. En ceste dispute nous ne touchons point à l'ordre qui sert à la police: mais seulement il est question que Dieu soit purement & deuement serui selon qu'il a commandé, & que la liberté spirituelle nous demeure sauue. L'vsage commun de parler est tel, que tous edicts procedez des hommes touchant le seruice de Dieu, soyent nommez traditions humaines. c'est contre telles loix que nous auons à combattre: non pas contre les sainctes ordonnances & vtiles, qui seruent à garder modestie & honnesteté, ou nourrir la paix. La fin de combattre est de refrener l'empire tant excessif & barbare, q̃ ceux qui veulẽt estre reputez Pasteurs ont vsurpé sur les poures ames, desquelles ils font vilains bourreaux. car ils veulent que les loix qu'ils font soyent spirituelles, & qu'elles appartiennent à l'ame: affermans qu'elles sont necessaires à la vie eternelle. En quoy est assailly & violé le royaume de Christ: & la liberté donnée de luy aux consciences des fideles, opprimée & abbatue. Ie laisse maintenant à dire sur quelle impieté ils fondent l'obseruance de leurs loix, disans que par là nous acquerons remission des pechez & iustice: en mettant en icelles toute la somme de religion. Pour le present ie debattray seulement ce poinct, qu'on ne doit imposer necessité aux consciences és choses desquelles elles sont affranchies par Iesus Christ: & sans laquelle franchise, comme nous auons cy deuant enseigné, elles ne peuuent auoir repos enuers Dieu. Il faut qu'elles recognoissent pour leur Roy vn seul Christ, & pour liberateur: & qu'elles soyent gouuernées par la seule loy de liberté, qui est la sacrée parolle de l'Euangile, si elles veulent retenir la grace qu'elles ont vne fois obtenue en Iesus Christ: & qu'elles ne soyent assuietties à seruitude aucune, ne captiuées sous quelques liens.

Matt. 23. a. 4

2 Ces legislateurs font bien semblant que leurs constitutions sont loix de liberté, vn ioug gratieux & fardeau legier. mais qui est-ce qui ne voit que ce sont purs mensonges? Touchant d'eux, ils n'ont garde de sentir la pesanteur de leurs loix, veu qu'ayans reietté

toute crainte de Dieu, ils contemnent auſsi hardiment leurs loix que celles de Dieu. mais ceux qui ſont touchez de quelque ſoin de leur ſalut, ſont biẽ loin de s'eſtimer libres cependant qu'ils ſont eſtreints de leurs liens. Nous voyons cõbien ſoigneuſement a euité ſainct
1. Cor. 7. f. 35 Paul de charger les conſciences, iuſques à n'oſer en vne ſeule choſe les lier. Et non ſans cauſe. Certes il cognoiſſoit que c'eſtoit vne playe mortelle faite aux conſciences, ſi on leur impoſoit neceſsité des choſes deſquelles la liberté leur auoit eſté laiſſée de Dieu. Au contraire, à grand' peine pourroit-on nombrer les conſtitutions que ceux-cy ont rigoureuſement publiées ſous peine de damnation eternelle, & leſquelles ils exigent en toute extremité comme neceſſaires à ſalut. Or il y en a beaucoup fort difficiles à garder: mais ſi on les amaſſe en vn, l'obſeruation en ſera du tout impoſsible: telle en eſt la quantité. Commẽt donc ſe pourra-il faire, que ceux qui ſont chargez d'vn ſi gros faiz & peſant, ne ſoyent tormentez d'horribles angoiſſes & perplexité? Ie dy donc derechef que mon intention eſt de combattre icy contre telles loix qui ſe baſtiſſent & ſe mettent ſus, pour lier les ames deuant Dieu & les enueloppper de ſcrupules: comme ſi tout ce qu'elles contiennẽt deuoit eſtre obſerué de neceſsité.

3 Pluſieurs ſe trouuent empeſchez en ceſte queſtion, pource qu'ils ne diſtinguent pas aſſez ſubtilement entre le ſiege iudicial de Dieu, qui eſt ſpirituel, & la iuſtice terreſtre des hommes. La difficulté leur eſt encore augmentée, de ce que ſainct Paul commande d'obeir
Rom. 13. a. 2 aux Magiſtrats: non ſeulement pour crainte d'eſtre puny, mais auſsi pour la conſcience. dont il s'enſuit que les conſciẽces ſont auſsi bien ſuiettes aux loix ciuiles. Si ainſi eſt, ce que nous auons deſia dit au chapitre prochain, & ce qui nous reſte à dire touchant le regime ſpirituel, ſeroit mis à neant. Pour ſoudre ce nœud, il nous eſt beſoin de ſauoir en premier lieu que c'eſt que Cõſcience. Ce qui ſe peut en partie tirer du mot. car Sciẽce eſt l'apprehenſion ou notice de ce que les hommes cognoiſſent, ſelon l'eſprit qui leur eſt donné. Quand donc ils ont vn ſentiment & remors du iugement de Dieu, comme vn teſmoin qui leur eſt appoſé pour ne point ſouffrir qu'ils cachent leurs pechez, mais les attirer & ſoliciter au iugement de Dieu: cela eſt nommé Cõſcience. Car c'eſt comme vne cognoiſſance moyenne entre Dieu & l'homme, laquelle ne permet point à celuy qui voudroit ſupprimer ſes fautes, de s'oublier: mais le pourſuit à luy faire ſentir qu'il eſt coulpable. C'eſt ce qu'entend
Rom. 2. c. 15 ſainct Paul, en diſant que la conſcience atteſte auſsi auec les hommes, quand leurs penſées les condamnent ou abſoudent deuant Dieu. Vne ſimple cognoiſſance & nue pourroit eſtre en vn homme comme eſtouffée. Parquoy ce ſentiment qui adiourne & attire l'homme au ſiege iudicial de Dieu, eſt comme vne garde qui luy eſt dõnée pour l'eſueiller & eſpier, & pour deſcouurir tout ce qu'il ſeroit bien aiſé de cacher s'il pouuoit. Et voila dõt eſt venu le prouerbe ancien, Que la conſcience eſt comme mille teſmoins. Par vne meſme raiſon
1. Pier. 3. d. 21 ſainct Pierre met la reſponſe de bonne conſcience pour vn repos & tranquillité d'eſprit: quand l'homme fidele s'appuyant en la grace de Chriſt, ſe preſente hardiment deuãt la face de Dieu. Et l'Apoſtre en l'Epiſtre aux
Heb. 10. a. 1 Hebrieux, diſant que les fideles n'ont plus de conſcience de peché, ſignifie qu'ils en ſont deliurez & abſous, pour n'auoir plus de remors qui les redargue.

4 Parquoy comme les œuures ont leur regard aux hommes, auſsi la conſcience a Dieu pour ſon but: tellement que bonne conſcience n'eſt ſinon vne integrité interieure du
1. Tim. 1. a. 5 cœur. Et c'eſt à ce propos que ſainct Paul dit que l'accompliſſement de la Loy eſt charité, de conſcience pure & de foy non feinte. En vn autre lieu il monſtre en quoy elle differe de ſimple ſauoir, diſant qu'aucuns ſont decheus de la foy, pource qu'ils s'eſtoyent deſtournez de bonne conſcience. Car par ces mots il ſignifie que c'eſt vne affection viue d'honnorer Dieu, & vn droict zele de viure purement & ſainctement. Quelque fois le nom de Conſcience s'approprie à ce qui concerne les hommes: comme quand
Act. 24. d. 16 ſainct Paul dit aux Actes, qu'il a mis peine de cheminer tant enuers Dieu qu'enuers les hommes en bonne conſcience: mais cela s'entend d'autant que les fruicts exterieurs qui en procedent paruiennent iuſques aux hommes. Mais à parler proprement, la conſcience, comme i'ay dit, a ſon but & adreſſe à Dieu. Parquoy nous diſons qu'vne loy lie les conſciences, quand elle oblige ſimplement & du tout l'homme, ſans auoir regard aux prochains, mais comme s'il n'auoit affaire qu'à Dieu. Exemple, Dieu nous commande non ſeulement d'auoir le cœur pur de toute impudicité, mais auſsi de nous garder de toutes parolles vilaines & diſſolutions tendantes à incontinence. Quand il n'y auroit homme viuant ſur la terre, ie ſuis tenu en ma conſcience de garder telle loy. Parquoy ſi ie me desborde à quelque impudicité, ie ne peche pas ſeulement en ce que ie donne ſcandale à mes freres, mais ie ſuis coulpable deuant Dieu, comme ayant tranſgreſſé ce qu'il m'auoit

uoit defendu entre luy & moy. Il y a vne autre consideration quãt aux choses indifferentes: car il nous en faut abstenir entãt que nous pourrions offenser nos freres, mais c'est auec conscience franche & libre. cõme sainct Paul le monstre parlant de la chair consacrée aux idoles: Si quelcun, dit-il, en fait scrupule, n'en mange point à cause de la conscience: non pas de la tienne, mais de celle de ton prochain. L'hõme fidele qui seroit aduerty, pecheroit, scandalizant son prochain par son manger: mais combien que Dieu luy commande de s'abstenir pour l'amour de son prochain de manger de telle viãde, & qu'il luy soit necessaire de s'y assuiettir: toutesfois sa conscience ne laisse pas d'estre touſiours en liberté. Nous voyons donques comme ceste loy n'impose suiettion sinon à l'œuure exterieure: & cependant laisse la conscience libre. 1. Cor. 10 f. 28

5 Reuenons maintenant aux loix humaines. Si elles tendẽt à ceste fin de nous assuiettir, cõme s'il estoit necessaire de les obseruer, voire d'vne necessité simple & precise: nous disons que les consciences sont chargées outre raison, d'autant qu'elles doyuẽt estre regies & reiglées par la seule parolle de Dieu, comme elles ont à faire à luy & nõ pas aux hommes. Et de fait, tel a esté le sens de ceste distinction vulgaire qu'on a tenu par toutes les escoles: que c'est autre chose des iurisdictions humaines & politiques, que de celles qui touchent à la conscience. Combien que le monde ait esté plongé en horribles tenebres d'ignorance: si est-ce que touſiours ceste petite estincelle est demourée de reste, qu'il y auoit vne iurisdiction à part pour la conscience, qui estoit par dessus les hommes. Vray est que ceux qui confessoyent cela en vn mot, le renuersoyent puis apres: si est-ce toutesfois que Dieu a voulu qu'il y demouraſt touſiours quelque tesmoignage de la liberté Chrestiẽne, pour exempter les consciences de la tyrannie des hommes. Mais la difficulté que nous auõs esmeue cy dessus n'est point encore solue. car s'il faut obeir aux Princes non seulement pour la punition, mais pour la conscience: il s'ensuit de là, cõme il semble, que les loix des Princes dominent sur les consciences pour les tenir bridées. or si cela est vray, il en faudra autãt dire des loix Ecclesiastiques. Le respon qu'en premier lieu il conuient distinguer entre le genre & les especes. car cõbien que chacune loy en particulier n'oblige point la conscience: toutesfois nous sommes tenus de les garder en general par le commandement de Dieu, qui a approuué & estabIi l'authorité des Magistrats. Et voila sur quoy sainct Paul insiste en toute la dispute: c'est qu'il nous faut honnorer les Magistrats, d'autant qu'ils sont ordõnez de Dieu. Cependãt il n'enseigne pas que les loix ou statuts qu'ils font appartiennẽt au regime spirituel des ames, veu q̃ par tout il maintiẽt que le seruice de Dieu est la reigle de biẽ & sainctemẽt viure. Quant à la spiritualité, qu'on appelle, elle est par dessus tout decret & statut des hommes. Il y a vn autre second poinct à noter, qui depend du premier: c'est que toutes loix humaines (i'enten celles qui sont droites & iustes) ne lient point la conscience, pource que la necessité de les obseruer ne gist point aux choses qu'elles commandent, comme si c'estoit peché de soy, faire ceci ou cela: mais que le tout se doit rapporter à la fin generale, c'est qu'il y ait bon ordre & police entre nous. Or toutes loix qui determinẽt quelque façõ de seruir à Dieu outre sa parolle, ou celles qui imposent vne necessité precise, quant aux choses libres & indifferentes, sont bien loin d'vne telle fin. Rom. 13. 1

6 Or telles sont toutes les constitutions qui sont auiourdhuy nommées en la Papauté, Ecclesiastiques, lesquelles ils disent estre neceſſaires pour bien honnorer & seruir Dieu. & selon qu'elles sont innumerables, aussi ce sont autant de liens pour captiuer les ames. Combien que nous en ayõs brieuemẽt touché en exposant la Loy: toutesfois pource que ce lieu est plus propre à en traiter tout au lõg, ie m'estudieray de recueillir en somme ce qui en est, & le deduire par le meilleur ordre q̃ faire se pourra. Et pource que nous auõs aussi n'agueres suffisamment parlé de la licence q̃ s'attribuent les faux Eueſques, touchant d'enseigner telle doctrine & forger tels articles de foy que bon leur semble: ie laisseray pour le present toute ceste matiere, & insisteray seulement à parler de la puissance qu'ils se vantent auoir pour faire loix & constitutions. Voila donc la couleur qu'a eu le Pape & tous ses Eueſques cornus, de charger les cõsciences de nouuelles loix: c'est qu'ils sont ordõnez du Seigneur legislateurs spirituels, entant q̃ le gouuernement de l'Egliſe leur est cõmis. Et pourtant tout ce qu'ils commandent & ordonnent, ils disent qu'il doit estre neceſſairement obserué par tout le peuple Chrestiẽ, pourtant q̃ celuy qui y aura contreuenu est coulpable de double desobeissance, entãt qu'il est rebelle à Dieu & à l'Egliſe. S'ils estoyẽt vrais Eueſques, ie leur cõcederoye bien quelq̃ authorité en ceſt endroit: nõ pas tãt qu'ils en demandẽt, mais autãt qu'il en seroit meſtier pour entretenir la police de l'Egliſe. Mais puis qu'ils ne sont rien moins q̃ ce qu'ils veulẽt qu'on les repute, ils n'en fauroyent si peu demãder que ce ne soit trop. Toutesfois pource q̃ nous auons ia demõſtré quels ils sont & en quelle estime on les doit auoir, ottroyõs leur pour le present que tout ce qu'ont les vrais Eueſques de puiſſance

leur compete. Mettant ce cas, ie nie toutesfois qu'ils soyent ordonnez comme legislateurs sur les fideles, pour constituer reigle de viure à leur plaisir, ou contraindre le peuple à garder leurs statuts & decrets. Quand ie dy cela, i'enten qu'il ne leur est nullemẽt licite de commander à l'Eglise d'obseruer ce qu'ils auront d'eux-mesmes establi sans la parolle de Dieu, en y mettant necessité. Puis que ceste puissance a esté incogneue des Apostres, & que si souuent Dieu l'a interdite par sa propre bouche aux ministres de son Eglise : ie m'esbahy comment ils l'ont osée vsurper cõtre la defense de Dieu si manifeste, & encore plus de ce qu'ils l'osent auiourdhuy maintenir.

7 Le Seigneur a tellement comprins en sa Loy tout ce qui appartenoit à la reigle parfaite de bien viure, qu'il n'a rien laissé aux hõmes à y adiouster: ce qu'il a fait pour deux causes. La premiere est, que d'autant que toute saincteté & iustice est située en cela, que nostre vie soit rengée à sa volõté, comme à vne reigle vnique de toute droiture: c'est bien raison que luy seul ait la maistrise & le gouuernemẽt sur nous. La secõde est, qu'il a voulu monstrer qu'il ne requiert rie de nous plus qu'obeissance. Suyuãt ceste raison S. Iaques dit, Qui iuge son frere, il iuge la Loy: & qui iuge la Loy, il n'en est point obseruateur, mais en est iuge. Iaq. 4. c. 11 perieur. Or il y a vn seul Legislateur qui peut sauuer & damner. Nous oyõs cõment Dieu s'attribue cela comme vn priuilege particulier, de nous regir sous son empire & par ses loix. Ceste sentence mesme auoit esté dite auparauant d'Isaie, Le Seigneur est nostre Roy, Isa. 33. d. 22 le Seigneur est nostre Legislateur, le Seigneur est nostre Iuge, il nous sauuera. Certes en tous les deux passages il est monstré que Dieu seul a la vie & la mort en sa main, d'autãt qu'il a l'authorité sur l'ame. Et mesme sainct Iaques le prononce ainsi tout clairemẽt. Pourtãt nul homme ne peut vsurper vn tel droict, dont il s'ensuit qu'il faut tenir Dieu pour le seul Roy de nos ames, lequel seul ait la puissance de sauuer & damner : ou comme chantent les parolles d'Isaie, il le faut recognoistre pour Roy, Iuge, Legislateur & Sauueur. Pourtant S. Pierre en aduertissant les Pasteurs de leur office, les exhorte de tellement paistre le troupPeau, qu'ils n'exercent point domination sur les heritages. par lequel mot il signifie le peu- 1. Pier. 5. a. 2 ple de Dieu, qu'il a acquis comme sa propre possession. Si nous considerons bien ce poinct, qu'il n'est point licite de transferer à l'homme mortel ce que Dieu s'approprie à soy, nous entendrons que toute l'authorité que s'attribuent ceux qui se veulẽt esleuer pour assuiettir l'Eglise à leurs propres statuts, est retranchée par ce moyen.

8 Or pource que toute ceste question depend de là, q̃ si Dieu seul est nostre Legislateur il n'est pas licite à l'hõme mortel d'vsurper ceste dignité: il nous faut auoir en memoire les deux raisons que nous auons amenées, pourquoy c'est que Dieu s'attribue cela à luy seul. La premiere est, à ce que sa volonté soit tenue comme vne reigle parfaite de toute iustice & saincteté: & pourtant, que la science de bien viure soit de cognoistre ce qu'il luy plaist. La seconde est, que touchãt la façon de le bien & deuemẽt seruir, il soit recogneu pour seul superieur de nos ames, ayant l'authorité de commãder, & que nostre deuoir soit de luy obeir. Quand ces deux raisons serõt imprimées en nostre memoire: il nous sera facile de discerner quelles constitutions des hommes sont contraires à la parolle de Dieu: assauoir toutes celles lesquelles on dit appartenir à vrayement seruir Dieu, & ausquelles garder on astreind les consciences, comme si elles estoyent necessaires. Qu'il nous souuienne donc de poiser tous les statuts & decrets des hõmes en ceste balance, si nous voulons auoir vn cer- Col. 2. b. 8 tain examen & infaillible. S. Paul en l'Epistre aux Colossiens s'arme de la premiere raison, combattant contre les faux prophetes qui vouloyent imposer nouuelles charges sur les Eglises. En l'Epistre aux Galatiẽs, il insiste plus en la seconde, ayãt toutesfois vne semblable cause à demener. Il dispute donc en l'Epistre aux Colossiẽs qu'il ne faut point prendre des hommes la doctrine du vray seruice de Dieu, veu qu'il nous a fidelement & suffisamment instruit cõment nous le deuons seruir. Pour demonstrer cela, il traite au 1. chap. cõment toute la sagesse laquelle amene l'homme à perfection deuãt Dieu, est contenue en l'Euangile. Au commencement du second chapitre, il testifie que tous les threfors de sagesse & intelligence sont cachez en Christ. de là il cõclud q̃ les fideles se doyuent bien garder d'estre distraits du trouppeau de Christ par vaine philosophie, selon les constitutions des hõmes. Puis en la fin du chapitre il passe encores outre, condamnant tous seruices de Dieu volontaires, comme il les appelle, c'est à dire que les hommes aurõt controuuez d'eux-mesmes ou pris des autres: & en general, tous commandemens inuentez des hommes pour seruir Dieu. Nous auons donc ce poinct gagné, que toutes constitutions, en l'obseruation desquelles on fait acceroire que le seruice de Dieu est situé, sont meschantes. Touchant des argumẽs dont il vse en l'Epistre aux Galatiens, pour monstrer qu'il n'est pas licite d'assuiettir les consciences, lesquelles doyuẽt estre gouuernées de Dieu seul, chacun les peut entendre en les lisant: principalement ie renuoye les lecteurs au cinquieme chapitre. Gal. 5. a. 1

Mais

9 Mais pource que toute ceſte matiere ſera mieux liquidée par exemples, il ſera bon deuant que proceder outre, d'accommoder ceſte doctrine à noſtre temps. Nous diſons que les conſtitutions deſquelles le Pape auec ſa bande charge l'Egliſe, ſont pernicieuſes & meſchâtes. les Papiſtes les maintiennẽt eſtre ſainctes & vtiles. Or il y en a deux eſpeces: car les vnes ſont des ceremonies, les autres regardent plus à la diſcipline. Aduiſons donc ſi nous auons iuſte cauſe qui nous meine à les reprouuer tant les vnes que les autres. Certes il y en a plus que ie ne voudroye. Premierement, ceux qui les font ne maintiennent-ils pas haut & clair, que le vray ſeruice de Dieu y eſt comprins? A quelle fin rapportent-ils leurs ceremonies, ſinon à ce que Dieu ſoit ſeruy par icelles? Et cela ne ſe fait point ſeulement par les idiots & commun populaire: mais par l'approbation de ceux qui ſont les gouuerneurs & prelats. Ie ne touche point encore aux enormes abominations, par leſquelles ils ſe ſont efforcez de renuerſer toute pieté: mais il eſt certain qu'ils ne feroyẽt pas des crimes mortels & irremiſſibles, d'eſtre contreuenu à la moindre tradition de celles qu'ils ont forgées, s'ils n'aſſuiettiſſoyent le ſeruice de Dieu à leurs inuẽtions propres. En quoy dõc faillons nous, ſi nous ne pouuons auiourdhuy porter ce que ſainct Paul dit n'eſtre point tolerable? aſſauoir qu'il ne faut point compaſſer le ſeruice de Dieu au plaiſir des hõmes: principalement quand ils commandent qu'on le ſerue en rudimẽs pueriles, c'eſt à dire en choſes exterieures: ce que ſainct Paul dit eſtre repugnant à Chriſt. Dauantage, il eſt aſſez notoire commẽt ils aſtreignent les conſciences à obſeruer d'vne rigueur extreme tout ce qu'ils commandent. Quand nous contrediſons à cela, nous auons ſainct Paul adioint auec nous en la meſme cauſe: lequel ne permet nullement que les conſciences des fideles ſoyent ſubmiſes à la ſeruitude des hommes.

10 Dauantage il y a encore pis, c'eſt que depuis qu'on a vne fois commencé de conſtituer la religion en ces vaines traditions: il s'enſuit incontinent apres ceſte peruerſité vne autre malediction execrable, laquelle Chriſt reprochoit aux Phariſiens: c'eſt aſſauoir que le commandement de Dieu eſt meſpriſé & aneanty, pour garder les preceptes des hommes. Ie ne combattray point de mes parolles contre nos legiſlateurs qui ſont à preſent. Ie leur donne la victoire, s'ils ſe peuuent excuſer que ceſte accuſation de Chriſt ne s'adreſſe point à eux. Mais comment s'en excuſeroyent-ils? veu que c'eſt cent fois plus horrible peché en eux, de ne s'eſtre confeſſé vne fois l'an en l'oreille d'vn Preſtre, que d'auoir mené meſchante vie tout au long de l'année? auoir touché de la chair au bout de la langue au Vendredy, que d'auoir ſouillé tous ſes membres chacun iour par paillardiſe? auoir mis la main à quelque ouurage vtile & honneſte de ſoy à vn iour de feſte dedié à quelcun de leurs ſainctz canonizez à leur poſte, que d'auoir tout au long de la ſepmaine employé tout ſon corps à meſchans actes? vn Preſtre eſtre cõioinct en mariage legitime, que d'eſtre entaché de mille adulteres? de ne s'eſtre point acquitté d'vn vœu de pelerinage, que de rompre ſa foy en toutes promeſſes? n'auoir point employé ſon argent aux pompes deſordonnées de leurs Egliſes, q̃ d'auoir delaiſſé vn poure en vne extreme neceſsité? auoir paſſé par deuant vne idole ſans oſter ſon bonnet, que d'auoir contemné tous les hommes du monde? n'auoir point barbotté à certaines heures longues parolles ſans ſens, que de n'auoir iamais prié en vraye affection? Qu'eſt-ce aneantir le commandement de Dieu pour ſes traditions, ſi cela ne l'eſt? c'eſt aſſauoir quand froidement & comme par acquit recommandans l'obſeruance des commandemens de Dieu, ils requierent vne entiere obeiſſance des leurs auec vn ſi grand ſoin, comme ſi toute la vertu de pieté y eſtoit ſituée? Quand puniſſans la trangreſsion de la Loy de Dieu par amendes de legieres ſatisfactions, ils ne puniſſent de moindre peine la trãſgreſsion d'vn de leurs decrets que par priſon, feu, ou glaiue? Quand eſtans aſſez faciles à pardonner aux contempteurs de Dieu, ils pourſuyuent leurs contempteurs d'vne haine inexorable iuſques à la mort? Et quand ils inſtruiſent tellement ceux leſquels ils tiennẽt captifs en ignorance, qu'ils aimeroyent mieux voir toute la Loy de Dieu eſtre renuerſée, qu'vn ſeul poinct des commandemens de l'egliſe, comme ils les appellent? Premieremẽt c'eſt trop deſuoyé du droict chemin, que pour choſes legieres & (ſi on s'arreſtoit au iugement de Dieu) indifferentes, l'vn contemne, condamne & reiette l'autre. Maintenant (comme s'il n'y auoit point aſſez grand mal en cela) tels elemens friuoles de ce monde (comme ſainct Paul les nomme) ſont plus eſtimez, que les ordonnances celeſtes de Dieu. Celuy qui eſt abſoux en adultere, eſt condamné en ſon manger. Vne femme legitime eſt defendue à celuy auquel eſt permiſe vne paillarde. Voila le fruit de ceſte obeiſſance pleine de preuarication, laquelle ſe recule autant de Dieu, qu'elle s'encline aux hommes.

Mat. 15. 4. 3

Gal. 4. b 9

11 Il y a encore deux autres vices à reprouuer en ces cõſtitutions, leſq̃ls ne ſont pas petits.

Le premier eſt, qu'elles nous amuſent à des obſeruations pour la plus grand' part inutiles, & meſme quelque fois ſottes & contre raiſon. Le ſecond eſt, q̃ la multitude en eſt ſi grande, que les conſciences fideles en ſont oppreſſées: & eſtans reduites à vne eſpece de Iuifuerie, s'arreſtent tellement aux ombres, qu'elles ne peuuent venir à Chriſt. Ce que ie les appelle Inutiles & ineptes, ie ſay bien que cela ne ſera point croyable à la prudence charnelle. car le ſens naturel de l'homme y prend ſi grand plaiſir, que quand on les oſte il luy ſemble que toute l'Egliſe eſt defiguree: mais c'eſt ce que ſainct Paul dit, qu'elles ont apparence de ſageſſe, à cauſe qu'il ſemble que Dieu y ſoit ſeruy, & qu'elles nous exercent à humilité & à diſcipline. Par cela il nous donne vne admonition treſ-vtile, laquelle doit bien eſtre imprimée en noſtre memoire. Les conſtitutions humaines, dit-il, ont couleur de ſageſſe pour nous tromper. Si nous demandons quelle: il reſpond qu'entant qu'elles ſont forgées des hommes, l'entendement humain recognoiſſant là ce qui eſt ſien, le reçoit plus volontiers que ce qui ſeroit autrement tresbon, mais ne s'accorderoit pas ſi bien à ſa folie & vanité. Il nous reſpond ſecondement, que c'eſt d'autant que nous penſons auoir en icelles vne bonne inſtruction à humilité. Il reſpond finalement, que c'eſt d'autant qu'elles ſemblent aduis appartenir à refrener les delices de la chair, d'autant qu'elles contiennent quelque forme d'auſterité. Mais quand il a tout dit, les accepte-il? ou bien vſe-il de raiſons pour deſcouurir ceſte fauſſe apparence? Au cõtraire, pource qu'il eſtimoit que ce ſeul mot eſtoit ſuffiſant pour les reprouuer, que ce ſont inuentions controuuées des hommes, il ne daigne point les redarguer plus amplement: ou bien, pource qu'il ſauoit q̃ tous ſeruices de Dieu forgez à l'appetit des hommes, ſont à reietter en l'Egliſe, & qu'ils doyuẽt eſtre d'autant plus ſuſpects aux fideles, qu'ils ont accouſtumé de delecter les hõmes: pource auſsi qu'il ſauoit qu'il y a telle difference entre la vraye humilité & la fauſſe imitation d'icelle, qu'il eſt facile de diſcerner l'vne de l'autre: finalement, pource qu'il ſauoit que ceſte auſterité dõt il parle, ne doit eſtre tenue que pour vn exercice corporel: il a nommé ces choſes pour refuter les traditions humaines entre les fideles, cõbien que de là elles prennent toute leur dignité entre les hommes.

Col. 2. d. 23

12 En ceſte maniere auiourdhuy non ſeulement le commun populaire, mais ceux qui penſent eſtre bien ſages ſelon le monde, prennẽt vn merueilleux plaiſir à vſer d'vne grande pompe de ceremonies. Touchant des hypocrites & des ſottes femmes, qui ſont bigottes de nature, il leur ſemble aduis qu'il n'y a rien de plus beau ne de meilleur. mais ceux qui eſpluchent de plus pres, & conſiderent mieux à la droite reigle que c'eſt que tout cela vaut, entendent que tout cela n'eſt que fatras, d'autant qu'il n'en viẽt nul profit. Secondement, que ce ſont abus & tromperies, d'autant que les yeux en ſont esblouys pour mener l'homme en tout erreur. Ie parle des ceremonies auſquelles les Romaniſques font accroire qu'il y a de grans myſteres cachez. Or nous experimentons que ce n'eſt que deriſion: & n'eſt point de merueilles que ceux qui les ont miſes ſus, ſont tombez en ceſte folie de s'amuſer & deceuoir les autres en tels badinages friuoles, veu qu'ils ont prins pour leur patron en partie les folles reſueries des Payens, en partie les obſeruations de la Loy Moſaique, leſquelles ne nous appartenoyent non plus que les ſacrifices des beſtes brutes & les choſes ſemblables, leſquelles ils ont enſuyuies ſans diſcretion, comme ſinges. Certes quãd il n'y auroit nul autre argument, ſi eſt-ce que d'vne fripperie tant mal couſue, on n'en ſauroit rien attendre qui vaille. Et la choſe eſt toute euidente, qu'il y a la pluſpart des ceremonies Papiſtiques, qui n'ont autre vſage que de rendre le peuple ſtupide, pluſtoſt que de l'enſeigner. Semblablement les hypocrites ont en grande reuerence ces canõs nouueaux, & les tiennent comme de grande importance: combien qu'ils ſoyent plus pour renuerſer la diſcipline que pour la conſeruer. car ſi on les regarde bien de pres, on trouuera que ce ne ſont que maſques ſans verité.

13 Pour venir à l'autre poinct que i'ay mis, qui eſt ce qui ne voit qu'il y a eu tant de traditions amaſſées les vnes ſur les autres, que la multitude en eſt creue ſans nombre: tellement qu'elle eſt intolerable à l'Egliſe Chreſtienne? Car aux ceremonies il y apparoiſt vn vray Iudaiſme. Les autres obſeruations ſont comme gehennes pour tourmenter cruellement les poures conſciences. Sainct Auguſtin ſe plaignoit de ſon temps, que deſia pour lors tout eſtoit ſi plein de preſomption en meſpriſant les commandemens de Dieu, que celuy qui auoit marché à pied nud durant l'octaue de ſon Bapteſme, eſtoit plus grieuemẽt reprins que celuy qui s'eſtoit enyuré. Il ſe pleignoit ſemblablement que l'Egliſe, laquelle Dieu a voulu eſtre libre, eſtoit tellement foullée & greuée d'ordonnãces & ſtatuts, que la cõdition des Iuifs auoit eſté plus aiſée. Si ce ſainct perſonnage viuoit auiourdhuy, quelles querimonies feroit-il de la malheureuſe ſeruitude où nous ſommes? Car le nombre en eſt augmẽté iuſques à dix fois autãt qu'il y en auoit adõc. Et on inſiſte cẽt fois plus rudement

Ad Ianu. Epiſt. 119

en

en chacun poinct qu'on ne faiſoit. Et de fait il en aduient touſiours ainſi : c'eſt que quand les hommes ont vne fois occupé l'empire ſur les ames, ils ne ceſſent de faire nouueaux commandemẽs & nouuelles defenſes, iuſques à ce qu'ils ſe ſoyent desbordez en toute extremité. Ce que ſainct Paul ſignifie tresbien quand il dit, Si vous eſtes morts au monde, comment vous aſtreind-on par decrets, comme ſi vous y eſtiez viuans? Ne mange point de cela, n'en gouſte point, n'y attouche point. Il deſcrit icy fort bien la procedure des ſeducteurs, qui commencent par ſuperſtition, defendans de manger d'vne viande, voire meſme, bien peu. Apres auoir gagné ce poinct, ils defendent auſsi meſme d'en gouſter : leur a-on accordé cela, ils font accroire qu'il n'eſt pas licite d'y toucher. *Coloſ. 2. d. 20*

14 Nous reprenons donc auiourdhuy à bon droit ceſte tyrannie aux traditions humaines : aſſauoir que les poures conſciences ſont merueilleuſement tormentées par ſtatuts infiniz, à l'obſeruation deſquels on oblige eſtroitement le monde. Touchant des Canons qui appartiennent à la diſcipline, il en a eſté dit cy deſſus. Des ceremonies, qu'en diray-ie? leſquelles n'apportent autre profit, ſinon de nous faire reuenir aux figures Iudaiques, enſeueliſſant à demy noſtre Seigneur Ieſus? Le Seigneur, dit ſainct Auguſtin, nous a ordonné peu de Sacremens, excellens en ſignification, faciles à obſeruer. Or combien repugne à ceſte ſimplicité la multitude & varieté des obſeruations dont l'Egliſe eſt enueloppée? Ie ſay bien ſous quelle couleur aucuns excuſent ceſte peruerſité. Ils alleguent qu'il y en a pluſieurs entre nous d'auſsi rudes qu'il y en auoit au peuple d'Iſrael : que pour iceux ceſte forme puerile a eſté introduite : de laquelle combien que les ſauãs & robuſtes ſe puiſſent paſſer, ils ne la doyuent toutesfois meſpriſer, puis qu'ils voyent qu'elle eſt vtile à leurs freres. Ie reſpon, que nous ſauons bien que c'eſt que doit vn chacun Chreſtien à l'infirmité de ſes prochains : mais ce n'eſt pas la façon de s'accommoder à l'infirmité des rudes, en leur impoſant vn grand tas de ceremonies pour les oppreſſer. Dieu n'a pas mis ſans cauſe ceſte difference entre le peuple ancien & nous, qu'il a voulu inſtruire iceluy par ſignes & figures à la façon de petis enfans : & qu'enuers nous il vſe d'vne autre ſimplicité, ayant aboly ceſte pompe exterieure : Comme vn enfant, dit ſainct Paul, eſt gouuerné & tenu en diſcipline par ſon pedagogue, ſelon la capacité de ſon aage : ainſi les Iuifs ont eſté conduits ſous la Loy. mais nous, nous ſommes ſemblables aux ieunes gens qui ſont ſortiz d'enfance, & n'ont plus beſoin d'eſtre en curatelle ny en diſcipline puerile. Certes le Seigneur preuoyoit bien quel ſeroit le commun peuple de l'Egliſe Chreſtienne, & comment il ſeroit meſtier de le regir ſelon ſa rudeſſe. Toutesfois il a mis ceſte diſcretion que nous auons dite, entre nous & les Iuifs. ainſi c'eſt vne folle raiſon à nous, de vouloir redreſſer la façon Iudaique pour ſubuenir aux rudes, laquelle a eſté caſſée & abolie par Ieſus Chriſt. Ceſte diuerſité de nous & du peuple ancien, eſt auſsi declairée par les parolles qu'eut le Seigneur Ieſus auec la Samaritaine, quãd il luy dit que le temps eſtoit venu, que les vrais ſeruiteurs de Dieu l'adoreroyent en eſprit & verité. Cela certes auoit bien eſté touſiours fait : mais les fideles du nouueau Teſtament different en cela des anciens Peres, que l'adoration ſpirituelle de Dieu eſtoit couuerte du temps de la Loy, de ceremonies, & comme cachée dedans : maintenant nous adorons Dieu ſimplement, d'autant que le voile du Temple eſt rompu auec toutes ſes appartenances. Pourtant ceux qui confondent ceſte difference, renuerſent l'ordre inſtitué & eſtably par Ieſus Chriſt. Quelcun demandera, Les rudes donc n'auront-ils nulles ceremonies pour ſoulager leur ignorance? Ie confeſſe qu'il n'eſt que bõ & vtile de les aider par ce moyen : mais ie dy qu'il faut vſer de meſure, aſſauoir que le tout ſerue à eſclaircir la cognoiſſance de Ieſus Chriſt, & non pas l'obſcurcir. Dieu donc nous a donné peu de ceremonies & aiſées, pour nous repreſenter Ieſus Chriſt depuis qu'il nous a eſté exhibé. Les Iuifs en ont eu dauantage pour le figurer en ſon abſence. Or ie dy qu'il leur eſtoit abſent pour lors : non pas quant à ſa vertu, mais quant à la façon de le repreſenter. Pourtant ſi nous voulons tenir bon moyen en ceſt endroit, il nous faut garder de multiplier le nombre des ceremonies, lequel doit eſtre petit ſelon l'ordonnãce de Dieu. Il faut aduiſer que celles que nous aurons ſoyent aiſées, pour ne point greuer les conſciences : & qu'en leur ſignification elles ayent vne maieſté & euidence telle que dit a eſté. Que cela n'ait pas eſté fait, qu'eſt-il meſtier de le monſtrer plus au long? car il eſt notoire à chacun. *Epi. 118. ad Ianua. Galat. 4. 2. Iean 4. c. 22*

15 Ie laiſſe à dire les fantaſies pernicieuſes dõt on a abbreuué le poure monde, luy faiſant accroire q̃ les ceremonies inuentées des hõmes ſont ſacrifices plaiſans à Dieu, par leſquels les pechez ſont effacez, & par leſquels on acquiert iuſtice & ſalut. Quelcun me dira q̃ ſi ce ſont choſes bonnes d'elles meſmes, elles ne peuuent eſtre corrõpues par ces erreurs ſuruenans, veu qu'il en aduient bien autant aux œuures que Dieu a commandées. Mais cela eſt plus intolerable, de faire tel honneur aux œuures controuuées au plaiſir des hommes, que de les reputer meritoires de la vie eternelle. Car les œuures commandées de Dieu, pren-

nent le fondemẽt de leur remuneratiõ, de ce q̃ Dieu les a agreables à cauſe de l'obeiſſance. Elles ne ſont point donc eſtimées pour leur propre dignité ou merite, mais d'autant que Dieu priſe l'obeiſſance que nous luy rendons. i'enten ſi quelcun faiſoit en perfection ce que Dieu commãde. Car les œuures q̃ nous faiſons ne ſont plaiſantes à Dieu q̃ par ſa bonté gratuite, d'autant que l'obeiſſance n'y eſt qu'à demy. Mais d'autant que nous ne diſputõs pas icy dõt procede noſtre iuſtice, laiſsõs ceſte queſtiõ. Quãt eſt de la matiere preſente, ie dy derechef, q̃ tout ce que les œuures ont de valeur & eſtime, elles l'ont au regard de l'obeiſſance que nous rẽdons à Dieu, laquelle ſeule il regarde: comme il dit par ſon Prophete, Ie ne vous ay rien, dit-il, commandé des hoſties & ſacrifices: mais ſeulement d'eſcouter ma voix. Touchant des œuures q̃ les hommes font à leur deuotion, il en eſt dit ainſi en vn autre paſſage: Vous employez voſtre argent ſans acheter du pain: ſignifiant que c'eſt peine perdue. Item, C'eſt en vain qu'ils m'honnorent ſelon les commandemens des hommes. Pourtant noz aduerſaires ne s'excuſeront iamais, en ce qu'ils ſouffrent que le poure populaire cherche ſa iuſtice en ces fatras de traditiõs humaines, pour pouuoir conſiſter deuãt Dieu, & obtenir ſalut. Dauantage, n'eſt-ce pas vn vice digne de grãde reprehenſion, qu'ils vſent de beaucoup de ceremonies non entendues, pour amuſer le monde comme à vne baſtellerie & ieu de farce, ou à quelque coniuration d'enchanteurs? Car il eſt certain que toutes ceremonies ſont peruerſes & nuiſibles, ſinon qu'elles menent les hommes à Chriſt. Or toutes les ceremonies dont on vſe en la Papauté, n'ont ne doctrine ne ſignification: mais ſont amuſemens de petis enfans. Finalement, comme le ventre eſt ſubtil pour inuenter choſes qui luy ſoyent à profit: il y en a eu la pluſpart controuuées par les Preſtres par pure auarice, pour amener la farine au moulin. Mais encore de quelque origine qu'elles procedẽt, ſi on veut purger l'Egliſe d'vne turpitude manifeſte, & qu'il ne s'y exerce point foire ne marchandiſe vilaine, on ne peut autrement faire que d'en retrancher la pluſpart, d'autant que ce ſont comme attrapes pour attirer l'argent du peuple.

Ierem. 7. c. 22
Iſa. 55. a. 2. & 29. d. 13
Matt. 15. a. 9

16 Combien qu'il ſemble aduis que ce que i'ay dit iuſques icy des traditions humaines, ſoit ſeulement pour noſtre temps, afin de reprouuer les ſuperſtitions Papiſtiques: ſi eſt-ce toutesfois qu'õ en peut recueillir vne doctrine vtile pour tous tẽps. Car toutes fois & quãtes q̃ ceſte follie pullule, de vouloir ſeruir Dieu par inuentions humaines, toutes les ordõnances qu'on fait à ceſte fin, viennẽt incontinent à ces abuz que nous auõs dit. Car ce n'eſt point pour vn temps, mais pour touſiours, que Dieu a denoncé ceſte malediction, de frapper d'aueuglement & beſtiſe tous ceux qui le ſeruiront par doctrines humaines. Ceſt aueuglement eſt cauſe que ceux qui ſe deſuoyent du droit chemin, en meſpriſant tant d'admonitions de Dieu, tombent d'vne abſurdité à l'autre. Toutesfois ſi quelcun deſire d'auoir vne doctrine generale, ſans auoir eſgard à la Papauté, quelles ſont les traditions humaines leſquelles doyuent eſtre en tout temps repudiées de l'Egliſe: la determination que nous en auons mis cy deſſus, eſt claire & certaine: aſſauoir qu'il nous faut tenir en telle eſtime toutes les loix qui ſeront faites des hommes ſans la parolle de Dieu, à ceſte fin d'eſtablir quelque façon de ſeruir à Dieu, ou de lier les conſciences par neceſsité. S'il y a encores d'autres abuz qui s'en enſuyuent, comme quand par la multitude des ceremonies la clairté de l'Euangile eſt obſcurcie, ou bien q̃ ce ſont folles obſeruations & inutiles, qui ne peuuent edifier: ou bien que ce ſont amorſes pour eſcumer l'argent des bourſes, ou bien que le peuple en ſoit greué outre meſure, ou qu'il y ait des autres meſchãtes ſuperſtitions: tout cela nous deura aider pour facilement diſcerner combien de mal & de nuiſance il y a.

Iſa. 29. d. 13

17 I'enten bien que c'eſt qu'ils reſpondent pour eux, aſſauoir que leurs traditiõs ne ſont pas d'eux meſmes, mais de Dieu, d'autãt que l'Egliſe eſt regie par le ſainct Eſprit à ce qu'elle ne puiſſe errer. Or ils preſuppoſent que l'authorité de l'Egliſe reſide par deuers eux. Ce poinct gagné, il s'enſuit que toutes leurs traditions ſont reuelations du ſainct Eſprit: leſquelles on ne peut meſpriſer ſans meſpriſer Dieu. & afin qu'il ne ſẽble aduis qu'ils ayẽt riẽ follemẽt attẽté de leurs teſtes, ils font accroire que la plus grãd'part de leurs ordõnãces eſt venue des Apoſtres. Dauantage, ils diſent qu'vn ſeul exẽple peut demõſtrer ce que les Apoſtres ont fait en general: aſſauoir quand eſtans aſſemblez ils ont determiné en leur Cõcile, que les Gentils ſe deuſſent abſtenir de manger du ſang ou de la chair d'vne beſte ſuffoquée, ou de ce qui auroit eſté ſacrifié aux idoles. Nous auons amplement declairé autrepart, combien fauſſement ils abuſent du tiltre de l'Egliſe pour approuuer leur authorité. Quant à la cauſe preſente, ſi en reiettant toute feintiſe & fauſſeté nous conſiderons ce qui nous eſt meſtier de regarder: c'eſt aſſauoir quelle Egliſe requiert Ieſus Chriſt, afin de nous renger & conformer à ſa reigle: il nous ſera aſſez euident que ceſte n'eſt point l'Egliſe, laquelle en outrepaſſant les limites de la parolle de Dieu, s'esbat à faire nouuelles loix, & inuenter nouuelle façon de ſeruir Dieu. Car ceſte loy qui a eſté vne fois eniointe à l'Egliſe, ne

Act. 15. d. 20. & f. 29

ne demeure-elle point eternellement? Tu prendras garde de faire ce que ie te commande: tu n'y adiousteras rien & n'en diminueras. Et derechef, Tu n'adiousteras à la parolle du Seigneur, & n'en diminueras: afin qu'il ne t'accuse, & que tu ne sois trouué menſonger. Puis qu'on ne peut nier que ces choſes ne ſoyent dites à l'Egliſe, qu'eſt-ce que font autre choſe ceux qui diſent, que nonobſtant telles defenſes elle a oſé entreprendre d'adiouſter du ſien à la parolle de Dieu, ſinon qu'ils l'arguent de rebellion contre Dieu? Mais n'eſcoutons point leurs menſonges, par leſquels ils ſont ſi grande iniure à l'Egliſe. Pluſtoſt cognoiſſons que le nom de l'Egliſe eſt fauſſement pretendu, quand on en veut couurir la folle temerité des hommes, qui rompt les limites de la parolle de Dieu pour donner lieu à ſes inuentions. Ces parolles ne ſont pas difficiles, ny ambigues, ny incertaines, par leſquelles il eſt defendu à l'Egliſe vniuerſelle d'adiouſter ou diminuer de la parolle de Dieu, quād il eſt queſtion de ſon ſeruice. Ils diront que cela eſt dit de la Loy ſeule, apres laquelle ſont venuz les Propheties: ce que ie confeſſe, moyēnant qu'ils entendēt qu'icelles tendent plus à accomplir la Loy, qu'à y adiouſter ou en retrencher. Or ſi le Seigneur ne ſouffre point qu'on adiouſte au miniſtere de Moyſe, ou qu'on en diminue, combiē qu'il fuſt plein d'obſcureté, iuſques à ce qu'il donne plus claire doctrine par les Prophetes ſes ſeruiteurs, & finalement par ſon Fils bien-aimé: pourquoy n'eſtimerons nous eſtre plus rigoureuſement defendu d'adiouſter à la Loy, aux Propheties, aux Pſeaumes & à l'Euangile? Le Seigneur certes n'a point chāgé de vouloir: laquel a iadis declaré qu'il ne peut eſtre plus grieuemēt offenſé, que quand les hommes le veulent ſeruir par leurs inuentions propres. Comme nous en auons les excellens teſmoignages aux Prophetes, qui nous deuoyēt eſtre aſſiduellement deuant les yeux. En Ieremie, Quand i'ay conduit voz Peres hors de la terre d'Egypte, ie ne leur ay point commandé de m'offrir hoſties & ſacrifices: mais ie leur ay donné ce mandement diſant, Eſcoutez ma parolle, & ie ſeray voſtre Dieu, & vous ſerez mō peuple, & cheminerez aux voyes que ie vous monſtreray, Item, En adiurant i'ay adiuré voz Peres, Eſcoutez ma parolle. Il s'en lit pluſieurs autres ſemblables: mais principalement ceſtuy-cy qui s'enſuit eſt notable, lequel eſt eſcrit en Samuel: Le Seigneur demande il hoſties & ſacrifices: & non pas pluſtoſt qu'on obeiſſe à ſa voix? car obeiſſance eſt meilleure que ſacrifice: & vaut mieux eſcouter, que d'offrir hoſties bien graſſes. Car repugner à Dieu eſt comme ſorcellerie: & n'acquieſcer point à luy, eſt comme idolatrie.

Deut. 12. d. 31 Prou. 30. b. 6

Ierem. 7. e. 22

Ierem. 11. a. 7

1. Sam. 15 c. 22

18 Parquoy puis qu'on ne peut excuſer d'impieté toutes les inuentions qu'on defend ſous l'authorité de l'Egliſe: il eſt facile d'inferer que fauſſement elles ſont imputées à l'Egliſe. A ceſte cauſe nous combattons hardiment contre ceſte tyrannie des traditions humaines, qui ſont obtenues ſous le tiltre de l'Egliſe. Car nous ne meſpriſons point l'Egliſe, comme noz aduerſaires pour nous rendre odieux nous reprochent fauſſement: mais nous luy attribuons la louange d'obeiſſance, laquelle eſt la plus grande qu'elle ſauroit deſirer. Eux meſmes ſont outrageuſement iniurieux contre l'Egliſe, la faiſant rebelle contre ſon Seigneur: d'autant que ſelon leur dire, elle a transgreſſé le commandement de Dieu. encore que ie ne mette en auant que c'eſt vne grande impudence & malice à eux, d'obiecter continuellement la puiſſance de l'Egliſe, & cependant laiſſer derriere & diſſimuler quel mandement elle a de Dieu, & quelle obeiſſance elle luy doit. Mais ſi nous deſirons cōme il appartient, de conſentir auec l'Egliſe: il nous faut pluſtoſt regarder & conſiderer ce qui nous eſt commandé de Dieu & à toute l'Egliſe pareillement, afin que d'vn commun accord nous luy obeiſſions. Car il ne faut aucunement douter que n'accordions tresbien auec l'Egliſe, ſi en tout & par tout nous nous rendons obeiſſans à Dieu. Touchant ce qu'ils diſent l'origine de leurs traditions eſtre deſcendue des Apoſtres, ce ſont pures tromperies: veu que toute la doctrine des Apoſtres tend à ce but, que les conſciences ne ſoyent chargées de nouuelles traditions: & que la religion Chreſtienne ne ſoit contaminée par noz inuentions. Et s'il faut croire aux hiſtoires anciennes, ce qu'ils attribuent aux Apoſtres ne leur a pas ſeulemēt eſté incognu, mais iamais n'en ouyrēt parler. Et ne faut qu'ils babillēt, que beaucoup de conſtitutions des Apoſtres ont eſté receues par vſage, qui ne furent iamais eſcrites: c'eſt aſſauoir des choſes qu'ils ne pouuoyent entendre deuant la mort de Ieſus Chriſt, leſquelles ils ayent appriſes depuis ſon aſcenſion par reuelatiō du ſainct Eſprit. nous auons deſia cy deſſus expoſé ce paſſage. Quant eſt pour le propos que nous traitōs: ils ſe font bien ridicules, quand en voulant declairer quels ſont ces grans myſteres qui ont ſi long temps eſté incogneuz aux Apoſtres, ils propoſent en partie des ceremonies prinſes & meſlées de celles leſquelles au parauant auoyent eſté vulgaires entre les Iuifs & Gentils, en partie des folles ſingeries & ſottes ceremonies, leſquelles des aſnes de Preſtres, qui ne ſauent n'aller ne parler, ſauent toutes par cœur: & meſme leſquelles les fols & les enfans contrefont ſi proprement, qu'on diroit qu'ils en ont toute la ſcience en leur teſte. Si nous

n'auions nulles hiſtoires, toutesfois il n'y a homme de ſain iugement qui ne iugeaſt qu'vne telle multitude de ceremonies n'eſt point venue tout d'vn coup en l'Egliſe: mais q̃ petit à petit elle a eſté introduite. car comme ainſi ſoit que les bons Eueſques preſchãs du temps des Apoſtres, euſſent fait aucunes ſainctes ordonnances appartenantes à l'ordre & la police: leurs ſucceſſeurs eſtans gens inconſiderez & conuoiteux de choſes nouuelles, y ont voulu adiouſter chacun ſon loppin l'vn apres l'autre: les derniers ont touſiours voulu ſurmonter leurs predeceſſeurs. Dauantage, pource qu'il y auoit danger que leurs inuentions, par leſquelles ils vouloyent acquerir bruit & renommée, ne s'en allaſſent incontinent à val l'eau: ils ont vſé de plus grãde rigueur que ne faiſoyent point les premiers, pour contreindre le peuple à les obſeruer. Ceſte folle imitation & peruerſe, où chacun a voulu eſtre auſsi vaillant que ſon compagnon à forger quelque nouueauté, nous a engendré la plus grãd' part des ceremonies que noz Papiſtes du iourdhuy veulent qu'on tienne pour ordonnances Apoſtoliques. mais comme nous auons dit, les hiſtoires nous en rendent ſuffiſant teſmoignage.

19 Afin que nous ne ſoyons trop longs à en faire vn long recit, contentons nous d'vn exemple. Les Apoſtres ont vſé d'vne grande ſimplicité en adminiſtrant la Cene de noſtre Seigneur: les prochains ſucceſſeurs, pour orner la dignité du myſtere ont adiouſté quelques façons de faire, leſquelles n'eſtoyent point du tout à condamner. Mais depuis ſont ſuruenuz d'autres ſinges, qui ont eu vne folle affectation de coudre piece ſur piece: & ainſi ont compoſé tant les accouſtremens du Preſtre que les paremens de l'autel, & le badinage & ieu de farce que nous voyons à preſent à la Meſſe, auec tout le reſte du bagage. Mais les Papiſtes ont encores vne obiection, que de toute ancienneté on a eu cela pour reſolu, que ce qu'on tenoit en l'Egliſe vniuerſelle d'vn commun accord, eſtoit procedé des Apoſtres: comme S. Auguſtin le teſtifie. Ie ne leur bailleray autre ſolution que de la bouche de ſainct Auguſtin: Toutes les choſes, dit-il, qu'on garde en tout le monde, il eſt à iuger qu'elles ont eſté ordonnées par les Apoſtres ou par les Conciles vniuerſels, deſquels l'authorité eſt treſ-vtile en l'Egliſe: comme ce qu'on celebre annuellement la memoire de la paſsion & reſurrection de noſtre Seigneur, item, ſon aſcenſion au ciel, & la Pentecouſte. & s'il y a encores quelque choſe ſemblable qui ſe garde en toute l'Egliſe, par tout où elle a ſon eſtẽdue au monde. Puis qu'il allegue tant peu d'exemples, n'eſt-il pas facile de voir qu'il n'a pas voulu authoriſer les obſeruations qui eſtoyent pour lors, ſinon celles qui eſtoyẽt ſobremẽt inſtituées & en petit nõbre, & leſquelles eſtoyent vtiles pour conſeruer l'ordre de l'Egliſe auec ſimplicité? Or c'eſt bien loin de ce que pretendent les Romaniſques, qu'il n'y ait ſi petit fatras de ceremonies entre eux, qui n'ait eſté eſtably par l'authorité des Apoſtres.

Epiſt. 118

20 Pour cauſe de brieueté ie produiray ſeulement vn exemple: Si quelcun leur demande dont ils ont leur eau benite: ils reſpondront incontinent que c'eſt des Apoſtres. comme ſi les hiſtoires ne racontoyent point que c'a eſté vn Pape qui en a eſté le premier inuenteur: lequel s'il euſt appellé les Apoſtres à ſon conſeil, n'euſt iamais contaminé le Bapteſme par ceſte ordure, voulant faire vn memorial du Sacremẽt, qui n'a point eſté ordonné ſans cauſe pour eſtre vne fois receu. Combien que ce ne m'eſt pas choſe vray-ſemblable que l'origine en ſoit ſi ancienne que les hiſtoires en font mẽtion: car ſainct Auguſtin dit qu'aucunes Egliſes de ſon temps reprouuoyent la ceremonie de lauer les pieds le iour de la Cene, de peur qu'il ne ſemblaſt que cela appartinſt au Bapteſme. En quoy il ſignifie qu'il n'y auoit lors nulle eſpece de lauemẽt, laquelle euſt quelq̃ ſimilitude auec le Bapteſme. Quoy qu'il en ſoit, ie n'ay garde de cõceder que cela ſoit iamais procedé de l'eſprit des Apoſtres, d'vſer d'ablution quotidienne pour reduire en memoire le Bapteſme: qui vaut autant à dire comme le reiterer. Et ne me chaut de ce que ſainct Auguſtin en vn autre paſſage attribue auſsi bien aux Apoſtres d'autres obſeruations: car puis qu'il ne fait que deuiner par coniectures, quel iugement pourroit-on aſſoir là deſſus, meſme de choſes ſi grandes? Finalement encores que i'accorde que les choſes qu'il dit ſoyent deſcendues du temps des Apoſtres, ſi eſt-ce qu'il y a grande difference entre ordonner quelques exercices dont les fideles puiſſent vſer en liberté ou s'en abſtenir, & faire des ſtatuts pour lier eſtroitement les conſciences. Toutesfois qui cõque en ait eſté l'autheur, puis qu'elles ont eſté tirées en ſi grand abus, nous ne faiſons nul deshonneur à iceluy en les abbatant, à cauſe de la corruption qui y eſt ſuruenue: d'autant qu'elles n'ont iamais eſté inſtituées à ceſte intention, qu'elles fuſſent perpetuelles.

Epiſt. 118 ad Ianuarium

21 L'exemple des Apoſtres qu'ils alleguent pour donner authorité à leur tyrannie, ne fait de rien mieux à propos: Les Apoſtres, diſent-ils, & les Anciens de l'Egliſe primitiue ont fait vne ordonnance outre le mandement de Chriſt: par laquelle ils defendoyent aux Gẽtils de ne manger des choſes immolées aux idoles, de la chair de beſte ſuffoquée, ne du

Act. 15. d. 20

ſang.

ſang. S'ils ont eu raiſon de ce faire, pourquoy ne pourroyent leurs ſucceſſeurs les enſuyure toutes les fois que meſtier eſt ? Ie voudroye qu'ils les enſuyuiſſent tant en cecy qu'en autres choſes. car ie nie que les Apoſtres en cela ayent inſtitué ou ordonné rien de nouueau, cõme il m'eſt facile de prouuer. Car puis qu'en ce lieu-la meſme ſainct Pierre afferme que c'eſt tenter Dieu d'impoſer quelque charge ſur les diſciples: il renuerſeroit apres ſa ſentence, s'il ſouffroit que quelque charge leur fuſt impoſée. Or ce ſeroit certainement vne charge, ſi les Apoſtres decernoyent par leur authorité qu'il fuſt defendu aux Gentils de ne mãger des ſacrifices des idoles, ne de la chair de beſte ſuffoquée, ne de ſang. Neãtmoins il demeure touſiours vn ſcrupule : c'eſt qu'il ſemble aduis qu'ils l'ayent defendu. mais quand on regardera de pres au ſens de leur ordonnãce, la ſolution ſera facile. Le premier & principal poinct eſt, qu'il faut laiſſer aux Gentils leur liberté, ſans leur faire faſcherie, ne les inquieter des obſeruations de la Loy. Iuſques icy elle nous fauoriſe directement. L'exception qui s'enſuit apres touchant les ſacrifices, la chair eſtouffée, & le ſang, n'eſt pas vne nouuelle loy faite par les Apoſtres : mais c'eſt le commandemẽt eternel de Dieu de garder charité. Et ne diminue en rien la liberté des Gentils : mais ſeulemẽt les aduertit comment ils ſe doyuent accommoder à leurs freres, pour ne les ſcandaliſer en l'vſage de leur liberté. Notons donc, que cecy eſt le ſecond poinct: c'eſt aſſauoir que la liberté des Gentils ne ſoit nuiſante, ny en ſcandale à leurs freres. Si quelcun perſiſte encore, diſant qu'ils ordonnent quelque certaine choſe : ie reſpon que ſeulement ils monſtrent, ſelon qu'il eſtoit expediẽt pour le temps, en quelles choſes les Gentils pouuoyent ſcandaliſer leurs freres, afin qu'ils s'en gardent: toutesfois ils n'adiouſtent du leur rien de nouueau à la Loy de Dieu eternelle, laquelle defend le ſcandale.

22 Comme ſi auiourdhuy és pays où les Egliſes ne ſont pas encore bien ordonnées, les bons Paſteurs denonçoyent à ceux qui ſont deſia bien inſtruits, qu'ils n'ayent à manger chair au Vendredy, ou labourer en iour de feſte publiquement, iuſques à tant que les debiles en la foy, par plus certaine doctrine deuiennent plus fermes. Car combien que ces choſes, la ſuperſtition oſtée, ſoyent de ſoy indifferentes : toutesfois quand elles ſe commettẽt auec ſcandale des freres infirmes, elles ne ſont ſans peché. Et le temps eſt auiourdhuy tel, que les fideles ne ſauroyent faire ces choſes en preſence de leurs freres infirmes, ſans naurer grieuemẽt leurs conſciences. Qui ſeroit celuy qui oſeroit dire, s'il ne vouloit grandement calomnier, qu'en ceſte maniere tels bons Paſteurs feroyent vne nouuelle loy : veu qu'il appert qu'ils ne feroyent ſinõ obuier aux ſcandales, leſquels ſont aſſez clairemẽt defenduz de Dieu ? On en peut autant dire des Apoſtres, deſquels l'intention n'a eſté autre que de maintenir la Loy de Dieu, laquelle eſt d'euiter les ſcandales. comme s'ils euſſent dit, Le commandement de Dieu eſt, que vous n'offenſiez point voz freres infirmes. Vous ne pouuez mãger les choſes offertes aux idoles, ne de la chair eſtouffée, ne du ſang, ſans les offenſer : nous vous commandons donc par la parolle de Dieu, de n'en manger auec ſcandale. Que telle ait eſté l'intention des Apoſtres, ſainct Paul en eſt teſmoing : lequel accordant à leur ordonnance, eſcrit ainſi: Touchant des viandes qui ſont ſacrifiées aux idoles, nous ſauons bien qu'il n'y a idole au monde qui ſoit rien. Mais aucuns en mangent auec ceſte conſcience, comme ſi elles eſtoyent dediées aux idoles, & leur conſcience infirme eſt violée. voyez que ceſte voſtre liberté ne tourne en ſcandale aux imbecilles. Celuy qui cõſiderera ces choſes, ne ſera point cy apres facilement abuſé par ces trompeurs, qui veulent faire accroire que les Apoſtres par ceſte ordonnance ont commencé à reſtreindre la liberté de l'Egliſe. Mais encore afin qu'ils ne puiſſent plus fuir ne cauiller que ce que ie dy ne ſoit la pure verité: qu'ils me reſpondent en quelle authorité ils ont caſſé & aneanty ce decret des Apoſtres. Ils ne peuuent autre choſe alleguer, ſinõ qu'il n'y a plus de danger tombãt les ſcandales & diſſentions, auſquelles les Apoſtres vouloyent remedier. Et ainſi, puis que la cauſe eſt oſtée, que la loy ne doit plus durer ny auoir ſa vigueur. Puis dõc que ceſte loy a eſté faite en cõſideration de charité, ſelon leur confeſsion meſme, & qu'on ne la trãſgreſſe point, ſinon en contreuenant à charité : par cela ils confeſſent que ce n'a point eſté vne addition nouuelle faite à la Loy de Dieu, faite de la teſte des Apoſtres: mais qu'ils ont purement & ſimplement accommodé à leur temps, ce que noſtre Seigneur nous commãde à tous par ſa parolle.

1. Cor. 8. & 10.

23 Mais ia ſoit, diſent-ils, que les loix Eccleſiaſtiques ſoyẽt cent fois iniques & iniuſtes, ſi eſt-ce qu'il y faut obeir : d'autant qu'il n'eſt pas icy queſtion que conſentions aux erreurs, mais ſeulement que nous, qui ſommes ſubiets, obeiſſions aux commandemens rigoureux de noz ſuperieurs, leſquels il ne nous eſt pas licite de reietter. Mais noſtre Seigneur par la verité de ſa parolle nous defend tresbien contre ceſte cauillation, & nous deliure de ſeruitude, pour nous maintenir en la liberté laquelle il nous a acquiſe de ſon ſacré ſang. Car il

n'eſt pas vray (comme malicieuſement ils veulent faire accroire) qu'il ne ſoit icy queſtion ſinon de porter quelque dure oppreſsiõ en noſtre corps: mais leur fin eſt de priuer noz cõſcienees de leur liberté: c'eſt à dire du fruit qu'elles reçoiuent par le ſang de Chriſt, & de les tormenter ſeruilement & miſerablement. toutesfois nous laiſſerons ce poinct, comme s'il eſtoit de petite importance. Mais penſons-nous que ce ſoit choſe de petite conſequence, de rauir à Dieu ſon royaume, lequel il ſe veut ſur toutes choſes eſtre conſerué? Or il luy eſt rauy toutes fois & quãtes qu'il eſt ſerui par loix d'inuentiõs humaines: veu qu'il veut eſtre le ſeul L. giſlateur de ſon hõneur & ſeruice. Et afin qu'aucun ne penſe que ce ſoit choſe de legiere importance, qu'il eſcoute combien noſtre Seigneur l'eſtime: Pourtant, dit-il, que ce peuple-cy ma ſerui ſelon les mandemẽs & doctrines des hommes: voicy, je le feray eſmerueiller par vn miracle grãd & merueilleux. car la ſapiẽce perira des ſages, & l'entendement des prudens ſera aneanty. En vn autre paſſage, Ils me ſeruent en vain, enſeignans pour doctrines commandemens d'hommes. Et de fait, ce que les enfans d'Iſrael ſe ſont contaminez en pluſieurs idolatries, la cauſe de tout le mal eſt aſsignée à ce meſlinge, qu'en transgreſſant les commandemens de Dieu, ils ſe ſont forgé des ſeruices eſtranges. Et à ce propos l'hiſtoire ſaincte recite, que les nouueaux habitans de Samarie, qui auoyẽt là eſté enuoyez par le roy de Babylone, eſtoyent iournellement deuorez par les beſtes ſauuages, pource qu'ils ne ſauoyent point les ſtatuts du Dieu de la terre. Encores qu'ils n'euſſent commis nulles fautes aux ceremonies, ſi eſt-ce que Dieu n'euſt point approuué toutes leurs vaines pompes: mais cependant ſi a-il voulu punir ceſte profanation de ſon ſeruice: c'eſt que les incredules & Payens le vouloyẽt ſeruir à leur poſte. Et pourtant il eſt adiouſté puis apres, qu'ils apprindrẽt de ſuyure, quãt à l'exteriorité, ce que Dieu auoit ordõné en ſa Loy: mais pource qu'ils n'adoroyent pas encore puremẽt Dieu, il eſt repeté par deux fois, qu'ils l'ont craint & qu'ils ne l'ont pas craint. Dont nous auons à conclure, qu'vne partie de la reuerence que nous luy portõs, giſt à ne rien meſler de noz inuentiõs propres parmi le ſeruice qu'il a commãdé en ſa parolle, dont les bons Rois & fideles ſont louez ſouuent en l'Eſcriture, d'auoir obſerué quãt à la religion, ce qui eſtoit enioint en la Loy, ſans decliner à dextre ny à gauche. Ie paſſe encore plus outre: combien qu'en vn ſeruice controuué, l'impieté n'apparuſt pas du premier coup, qu'elle ne laiſſe point d'eſtre aſprement condamnée, puis qu'on a decliné du commandement de Dieu. L'autel d'Achaz, duquel il auoit fait apporter le patron de Samarie, pouuoit eſtre eſtimé vn bel ornemẽt pour augmẽter la dignité du Tẽple: veu meſme que l'intention de ce meſchant Roy n'eſtoit autre, que de ſacrifier là au Dieu viuant, ce qu'il penſoit faire plus magnifiquement qu'en l'autel ancien. nous voyons neantmoins comment le ſainct Eſprit deteſte vne telle audace: voire pour ceſte ſeule raiſon, q̃ toutes inuentions humaines, quelque belle apparence qu'elles ayent, ne font qu'infecter & corrompre le ſeruice de Dieu. Et d'autant plus que la volonté de Dieu nous eſt clairemẽt monſtrée, tant moins l'outrecuidãce de rien attẽter par deſſus eſt excuſable. auſſi le crime de Manaſſé eſt fort aggraué par ceſte circonſtance, d'auoir edifié vn autel en Ieruſalem: duquel lieu Dieu auoit prononcé qu'il y mettroit ſon nom. Car quand on ne ſe contente point de ce qu'il approuue, c'eſt reietter ſon authorité comme de propos deliberé.

Iſa. 29. d. 13

Matt. 15 a. 9

2. Rois 17. d. 24 f. 32

2. Rois 22. a. 1. & autres paſſages

2. Rois 16. b. 10

2. Rois 21. a. 3

24 Pluſieurs trouuent eſtrange pourquoy noſtre Seigneur menace ſi aſprement de faire choſes merueilleuſes ſur le peuple, duquel il eſtoit ſerui par mãdemẽs & doctrines des hõmes: & pourquoy il declare que tel honneur eſt vain. Mais s'ils regardoyent que c'eſt de dependre de la ſeule bouche de Dieu en matiere de religion, c'eſt à dirè en matiere de ſapience celeſte: ſemblablement ils verroyent que la raiſon n'eſt pas petite, pourquoy noſtre Seigneur a en telle abomination les ſeruices mal reiglez, qui luy ſont faits ſelon le ſot appetit des hommes. Car cõbien que ceux qui le ſeruent ayẽt quelque eſpece d'humilité, s'aſſubiettiſſans aux loix des hommes à cauſe de luy: toutesfois ils ne ſont nullement humbles deuant Dieu, auquel meſme ils impoſent ces meſmes loix qu'ils obſeruent. C'eſt la raiſon pourquoy S. Paul requiert tant diligemment que nous nous gardions d'eſtre abuſez par les traditions des hommes: vſant d'vn mot Grec bien propre, qui nous ſignifie vn ſeruice volontaire: c'eſt à dire inuenté du vouloir des hommes ſans la parolle de Dieu. Certainement il eſt ainſi, qu'il faut que tant la ſapience de tous les hommes que la noſtre nous ſoit faite folle, afin que permettions vn ſeul Dieu eſtre ſage. De laquelle voye ſont bien loin ceux qui luy penſent complaire par obſeruations forgées au plaiſir des hõmes. & luy iettẽt au viſage, comme par force & maugré qu'il en ait, vne obeiſſance peruerſe, laquelle ils rendent aux hommes non à luy. Cõme il a eſté fait long temps par cy deuant, & de noſtre memoire meſme: & ſe fait encore auiourdhuy aux pays où la creature eſt en plus grande authorité que le Createur. Leſquels pays ont vne religion (ſi digne elle eſt d'eſtre appellée Religion)

Coloſſ. 2. a. 4

Religion) brouillée de plus de superstitions & plus folles qu'idolatrie Payenne qui fut onques. Car que sauroit le sens de l'homme produire, sinon choses charnelles & folles, & qui vrayement monstrent de quel autheur elles sont venues?

25 Quant à ce que les aduocats des superstitions alleguét ce que Samuel a sacrifié en Ramatha, & combien que cela se fist cõtre la Loy, que l'acte a pleu à Dieu: la solution est facile, assauoir qu'il n'a point basti vn second autel pour l'opposer au premier qui estoit fondé sur la parolle de Dieu: mais pource qu'il n'y auoit point encore de lieu certain destiné au tabernacle, qu'il a mieux aimé dedier aux sacrifices la ville de sa demeure, cõme le lieu le plus commode. Pour certain l'intention du sainct Prophete n'a pas esté de rien changer à la façon du seruice diuin: où Dieu auoit si estroitement defendu de ne rien adiouster ne diminuer. Quant à l'exemple de Menoha pere de Sanson, ie dy qu'il a esté extraordinaire & singulier. car il estoit homme priué: ainsi il ne luy estoit pas licite de sacrifier sans inspiration secrete de Dieu. ce qui ne s'estend pas plus loin qu'à luy, d'autant que les autres ne seroyent pas approuuez de mesme. A l'opposite, Dieu a donné vn enseignement notable pour tout iamais en la personne de Gedeon, combien il deteste les seruices que les hommes luy controuuent de leur propre sens: car l'Ephod qu'il appeta d'vne folle deuotion, tourna à ruyne non seulemẽt à luy & à sa famille, mais à tout le peuple. En somme, toute inuention estrange par laquelle les hommes pretendent de seruir à Dieu, n'est autre chose que pollution de la vraye saincteté. 1. Sam. 7. d. 17. Iuges 13. d. 19. Iuges 8. f. 27.

26 Pourquoy donc, disent ils, Christ a-il voulu qu'on portast les charges importables qu'imposent les Scribes & Pharisiens? Mais ie leur demande au contraire, Pourquoy luy-mesme en vn autre lieu a-il voulu qu'on se gardast du leuain des Pharisiens: appellant leur leuain (comme l'interprete l'Euangeliste sainct Matthieu) tout ce qu'ils mesloyent de leur doctrine propre, à la pure parolle de Dieu? Que voulons-nous dauantage, quand il nous est commandé de fuir, & de nous garder de toute leur doctrine? Dont il nous est tresmanifeste, qu'en l'autre passage nostre Seigneur n'a pas voulu que les consciences des siens fussent chargées des propres traditions des Pharisiens. Et les parolles mesmes (si on ne les cauilloit point) n'approchent en rien de ce sens. car par icelles nostre Seigneur n'a voulu autre chose, sinõ que proposant de parler aigremẽt contre la mauuaise vie des Pharisiens, il enseignoit parauant les auditeurs, que combien qu'ils ne vsissent rien aux mœurs des Pharisiens digne d'estre ensuiuy, toutesfois qu'ils ne delaissassent point ce qu'ils enseignoyent par parolle, quand ils estoyẽt assis en la chaire de Moyse, c'est à dire quand ils exposoyent la Loy. Il n'a donc voulu autre chose, sinon de preuenir ce danger, que le peuple ne fust point induit par la mauuaise vie de ses gouuerneurs, à mespriser la doctrine de Dieu. Mais pource qu'aucuns ne s'esmeuuent pas beaucoup par quelque raison qu'on leur ameine, mais cherchent touſiours authorité: i'alleguera y les parolles de sainct Augustin, ausquelles il donne vne mesme interpretation que i'ay fait. Le bercail du Seigneur, dit-il, a des Pasteurs, partie ses enfans, partie mercenaires. Les Pasteurs qui sont enfans de Dieu, sont les vrais Pasteurs: toutesfois escoute comme les mercenaires aussi sont vtiles, car plusieurs ministres en l'Eglise cherchans leur profit terrien preschent Iesus Christ, & la voix de Christ est ouye de leur bouche: & les brebis suyuent non point le mercenaire, mais le Pasteur par le mercenaire. Escoutez comment le Seigneur nous a demonstré les mercenaires: Les Scribes, dit-il, & Pharisiens sont assis en la chaire de Moyse, faites ce qu'ils vous disent: mais ce qu'ils font, ne le faites point. c'est autant cõme s'il disoit: Escoutez la voix du Pasteur par les mercenaires. car estans assis en ceste chaire, ils enseignent la Loy de Dieu. Pourtant Dieu enseigne par eux: mais s'ils veulent rien amener de leur propre, ne les oyez point, & ne faites pas ce qu'ils vous disent. Matt. 16. a. 6. & 23. a. 3. Augustin. in Ioan. tract. 46.

27 Mais pourtant qu'aucuns simples, quand ils entendent que les consciences des fideles ne se doyuent lier par traditions humaines, & que Dieu est en vain par icelles seruy, pensent que ce soit vne mesme raison des reiglés qui sont mises pour tenir ordre en l'Eglise: il faut icy obuier à leur erreur. Certes il est facile de s'abuser en cest endroit, pourtant qu'il n'appert pas de prime face quelle difference il y a entre ces deux especes: mais nous despescherons le tout si clairement, que nul ne sera doresnauant deceu par la similitude. Ayons premierement ceste consideration, c'est que si nous voyons estre necessaire qu'en toutes compagnies des hommes il y ait quelque police pour entretenir paix & concorde entre eux: si en toutes choses il faut qu'il y ait quelque ordre pour conseruer vne honnesteté publique, & mesme vne humanité entre les hommes: que ces choses se doiuent principalement obseruer aux Eglises, lesquelles premierement sont maintenues par bon ordre, & par discorde sont du tout dissipées. Parquoy si nous voulons tresbien prouuoir à

la conseruation de l'Eglise : il faut mettre diligence que tout se face decentement & auec bon ordre, ainsi que le commande sainct Paul. Or puis qu'il y a si grandes repugnances d'esprits & de iugement entre les hommes, nulle police ne sauroit consister en eux, si elle n'est arrestée par quelques certaines loix, & nul ordre ne s'y pourroit bien conseruer, sans quelque certaine forme. Tant s'en faut que nous reprouuiõs les loix qui tendent à ceste fin, que mesme nous affermons que sans icelles les Eglises seroyent incontinent dissipées & deformées. Car autrement il ne se pourroit faire (ce que sainct Paul requiert) que tout s'y fist decentement & par ordre, si l'ordre & l'honnesteté n'estoit conseruée par quelque certaine forme. Neãtmoins il faut tousiours soigneusement prendre garde en telles obseruãces, qu'elles ne soyent estimées necessaires à salut, pour lier les consciences : ou qu'on n'y constitue l'honneur & seruice de Dieu, comme si la vraye pieté y estoit située.

i. Cor. 14 g. 40

28 Nous auons donc vne bonne marque & certaine, pour discerner entre les maudites constitutions, desquelles nous auons dit que la vraye religion est obscurcie, & les consciences abysmées: & entre les sainctes ordonnances de l'Eglise, lesquelles tendent tousiours à l'vn de ces buts, ou de garder quelque honnesteté en la compagnie des fideles, ou d'entretenir paix & concorde entre eux. Or depuis qu'on a vne fois cogneu qu'vne loy est mise pour reigle d'honnesteté, la superstition en est desia ostée, en laquelle trebuschent ceux qui constituent le seruice de Dieu aux inuentions humaines. Dauantage, puis qu'on a entendu qu'elle ne tend sinon au commun vsage des hommes, & pour conseruer entre eux charité : la fausse opinion d'obligation & de necessité est renuersée, laquelle tourmente horriblemẽt les consciences, quãd on estime les traditiõs estre necessaires à salut. Car pour auoir ceste cognoissance que venons de dire, on voit qu'il n'est question sinon de nourrir entre nous charité, en seruant les vns aux autres. Mais il est expedient d'exposer encore plus clairement que c'est qu'emporte ceste honnesteté: Item, cest ordre dont parle S. Paul. La fin de l'honnesteté tend à cela, que quãd on institue des ceremonies pour donner reuerence & maiesté aux Sacremẽs, le peuple soit esmeu comme par vne aide, à hõnorer Dieu. Secondemẽt, qu'il y apparoisse vne grauité & modestie. Quãt à l'ordre, le premier poinct est, que les Prelats & Pasteurs sachent quelle est la reigle de bien gouuerner, & que le peuple soit exercé à obeissance & discipline. Le second est, d'entretenir l'Eglise en bonne concorde, l'ayant disposée en bon estat.

29 Nous n'appellerons donc Hõnesteté, quand il n'y a qu'vn spectacle friuole pour donner plaisir aux hommes, comme nous en auons l'exemple en toute la pompe dont vsent les Papistes en tout le seruice de Dieu, qu'ils appellẽt. Car ils n'ont qu'vne masque d'vne belle apparence, laquelle est inutile, & vne superfluité sans fruit. Mais nous tiendrons pour honnesteté ce qui sera tellemẽt reiglé pour donner reuerẽce aux saincts mysteres de Dieu, que le peuple en soit exercé à deuotion vrayement Chrestienne, ou bien que l'acte auquel cela doit seruir, en soit orné decentement : & qu'en tout on regarde l'edification, c'est assauoir que les fideles soyent admonnestez par ce moyen en quelle modestie, crainte & reuerence ils se doyuent disposer à seruir Dieu. Or les ceremonies ne sont point autrement exercices de pieté, sinon qu'elles conduisent le peuple comme par la main à Iesus Christ. Semblablement il ne nous faut point constituer l'ordre en ces pompes inutiles, qui n'ont rien qu'vne vaine apparence: mais en vne bonne police, laquelle oste confusion, cõtemnemẽt & tous debats. De la premiere espece nous en auons les exẽples en S. Paul, quãd il defend de mesler des bãquets profanes auec la sacrée Cene de nostre Seigneur. Item, que les femmes ne se mõstrent point en public à teste descouuerte. & en auons beaucoup d'autres quotidiens entre nous: cõme de prier publiquement à genoux, de ne traiter les Sacremens de nostre Seigneur irreueremment, & d'vne façon sordide & deshonneste, de ne ietter les corps des hommes trespassez comme charognes de bestes, mais les enterrer honnestement, apres les auoir enseueliz. Les exemples de la seconde espece sont, d'auoir heures arrestées pour les predications & oraisons publiques, & Sacremens : d'auoir aussi les lieux destinez à cela: les chants ou Pseaumes: item, le silence qui doit estre pour donner audience à la Parolle : & que les femmes, suyuant la defense de S. Paul, ne presument d'enseigner: & autres semblables. Principalement il nous faut mettre en ce rang les ordonnances qui concernent la discipline : comme le Catechisme, les corrections, la façon d'excommunier, les iusnes communs, & autres telles. Et ainsi toutes constitutions de l'Eglise qu'on doit receuoir pour bonnes & sainctes, se peuuẽt rapporter à deux articles: c'est que les vnes appartiennent aux ceremonies, les autres à la discipline & concorde.

1. Cor. 11. d. 21. & a. 5

1. Cor. 14 g. 34

30 Mais pource qu'icy il y a danger d'vn costé, que les Euesques cornuz ne prennent occasiõ d'excuser leurs loix meschãtes & tyranniques, cõme ayans quelque couleur par ce que

nous

nous auons dit: de l'autre coſté, qu'il n'y en ait d'aucuns, leſquels de peur de retomber en la malheureuſe ſeruitude où nous auons eſté, ne reiettent clairement toutes ordonnances Eccleſiaſtiques, quelques bonnes & ſainctes qu'elles ſoyent: il me faut proteſter que ie n'enten point d'approuuer autres cõſtitutions que celles qui ſont fondées en l'authorité de Dieu, & tirées de l'Eſcriture, tellemẽt qu'on les puiſſe totallemẽt appeller Diuines. Prenons exẽple en la couſtume de nous agenouiller quand on fait les prieres ſolennelles: ſauoir eſt ſi nous deuons tenir cela pour tradition humaine, laq̃lle il ſoit loiſible à chacun de meſpriſer, ou reietter. Ie dy qu'elle eſt tellemẽt humaine, qu'elle eſt auſsi diuine. Elle eſt de Dieu, entant qu'elle eſt partie de ceſte honneſteté laquelle l'Apoſtre nous recommande: elle eſt des hommes, entant qu'elle nous monſtre ſpecialement & par exprés, ce qui auoit ſeulement eſté touché en general par l'Apoſtre. Par ceſt exemple nous pouuons eſtimer ce que nous deuons iuger de tout le reſte. La ſomme eſt, Puis que Dieu a fidelement compris en ſa parolle, & nous a pleinement declairé quelle eſt toute la vraye reigle de iuſtice, toute la façon de le biẽ ſeruir, & tout ce qui eſtoit neceſſaire pour noſtre ſalut, il le faut auoir pour noſtre ſeul maiſtre en cela. Quant à la diſcipline externe & aux ceremonies, il ne nous a point voulu ordonner en particulier, & comme de mot à mot comment il nous faut gouuerner: d'autant que cela dependoit de la diuerſité des tẽps, & qu'vne meſme forme n'euſt pas eſté propre ny vtile à tous aages. dõc il nous faut auoir recours à ces reigles generales que i'ay dit: c'eſt aſſauoir que tout ſe face honneſtement & par ordre en l'Egliſe. Finalement pource que Dieu n'en a rien dit par exprés, d'autãt que ce n'eſtoyẽt point choſes neceſſaires à noſtre ſalut, & qu'il eſt meſtier d'en vſer en diuerſes ſortes ſelõ la neceſsité, pour edification: nous auons à conclurre qu'on les peut changer, & en inſtituer des nouuelles, & abolir celles qui ont eſté, ſelon qu'il eſt expedient pour l'vtilité de l'Egliſe. Ie confeſſe bien qu'il ne faut pas innouer à chacune fois ny à tout propos pour legiere cauſe: mais la charité nous monſtrera tresbien ce qui pourra nuire ou edifier, par laquelle ſi nous ſouffrons d'eſtre gouuernez, tout ira bien.

1. Cor. 14 & 40

31 Or l'office du peuple Chreſtien eſt, de garder les ordonnances qui auront eſté faites à ceſte fin, & compaſſées à ceſte reigle: non point par ſuperſtition, mais en liberté de conſcience, & toutesfois ſe ſubmettant volontiers à l'obſeruation d'icelles. Or ſi c'eſt mal fait de les meſpriſer par nonchalance: ce ſeroit beaucoup pis de les violer par contumace & rebellion. Mais quelle liberté de conſcience, dira quelcun, pourra-on auoir, quand on ſera ainſi tenu de les obſeruer? Ie dy que la conſcience ne laiſſera point d'eſtre libre & franche, quand on reputera que ce ne ſont point ordonnances perpetuelles, auſquelles on ſoit aſtreint, mais que ce ſont aides externes de l'infirmité humaine: deſquelles combien que nous n'ayons pas tous beſoin, toutesfois il nous en faut tous vſer, d'autant que nous ſommes tous obligez les vns aux autres mutuellement à entretenir charité: ce qui ſe pourra bien apperceuoir aux exemples cy deſſus mis. Quoy? y a-il quelque ſi grand myſtere en la coiffure d'vne femme, que ce ſoit vn grand crime de ſortir en la rue nue teſte? Le ſiléce luy eſt-il tellement commandé, qu'elle ne puiſſe parler ſans grande offenſe? Y a-il vne telle religion à flechir le genouil, ou enuelopper vn corps mort, qu'on ne puiſſe laiſſer ces choſes ſans crime? Non certes. car ſi la neceſsité de ſon prochain la preſſoit, tellement qu'elle n'euſt le loiſir de ſe coiffer, elle ne peche en rien ſi elle accourt nue teſte pour luy aider: & l'heure arriue quelque fois, qu'il luy vaudroit mieux parler que ſe taire. Et n'y a nul empeſchement qu'vn malade qui ne ſe peut agenouiller, ne prie tout droit. Finalement, s'il n'y a point de drap pour enſeuelir vn mort, il vaut mieux l'enterrer nud, que de le laiſſer ſans enterrer. Neantmoins pour nous gouuerner bien en ces choſes, nous auons à ſuyure la couſtume & les loix du pays où nous viuons, & vne certaine reigle de modeſtie, laquelle nous monſtre que c'eſt qu'il faut ſuyure ou euiter. En quoy ſi quelcun faut par oubliance ou inaduertence, il n'y a nul peché: ſi c'eſt par contemnement, ſon obſtination eſt à reprouuer. Pareillement il ne peut chaloir quels ſont les iours & les heures, quel eſt le baſtiment de l'edifice, leſquels Pſeaumes on chante en vn iour ou en l'autre: mais il conuient neantmoins que les iours & les heures ſoyent certaines, & le lieu capable pour receuoir tout le monde, ſi on a eſgard à entretenir paix & concorde. Car quelles noiſes engendreroit la confuſion de ces choſes, s'il eſtoit loiſible à chacun de changer à ſon plaiſir les choſes qui appartiennent à l'ordre publique? veu que iamais n'aduiendroit qu'vne meſme ſentence pleuſt à tous, ſi les choſes eſtoyent laiſſées incertaines au vouloir d'vn chacun. Si quelcun vient repliquer, & veut eſtre plus ſage qu'il ne faut: qu'il regarde s'il peut auoir raiſon deuant Dieu. Touchant de nous, la parolle de ſainct Paul nous doit contẽter, que nous ne ſommes point adonnez à contention, ne les Egliſes de Dieu.

1. Cor. 11. c. 16

32 Il faut donc auec bonne diligence prendre garde que quelque erreur ne ſuruien-

ne, qui obscurcisse ou pollue la pureté de ceſt vſage. Ce qui ſe pourra faire, ſi toutes les ceremonies deſquelles on vſera, emportẽt quelque vtilité manifeſte: ſi on n'en reçoit gueres: & principalement ſi le Paſteur veille à fermer la voye par bonne doctrine à toutes fauſſes opinions. Or ceſte cognoiſſance fera que chacũ de nous aura ſa liberté entiere en toutes ces choſes: & neantmoins que chacun volontairement impoſera quelque neceſsité à ſa liberté, d'autant que l'honneſteté de laquelle nous auons parlé, ou la charité le requerra. Dauantage, elle ſera cauſe que nous obſeruerons leſdites choſes ſans quelque ſuperſtition: & ne contraindrons les autres trop rigoureuſement à les obſeruer: que nous n'eſtimerons point le ſeruice de Dieu mieux valoir pour la multitude des ceremonies: qu'vne Egliſe ne contemnera point l'autre, pour la diuerſité de l'exterieure forme de faire: finalement qu'en ne nous y eſtabliſſant point vne loy perpetuelle, nous rapporterons à l'edification de l'Egliſe toute la fin & vſage des ceremonies: ſelon l'exigence de laquelle edification nous ſoyons preſts d'endurer, non ſeulement que quelque ceremonie ſoit changée, mais que toutes celles qu'aurions eues au parauant, ſoyent oſtées & abolies. Car le temps preſent nous donne experience certaine, que ſelon l'opportunité du temps il eſt tresbon de mettre bas aucunes obſeruations, leſquelles de ſoy n'eſtoyent ne mal conuenables, ne meſchantes. Car il y a eu au temps paſſé tel aueuglement & ignorance, que les Egliſes ſe ſont arreſtées aux ceremonies, auec vne opinion ſi corrompue & vn zele ſi obſtiné, qu'à grand' peine on les pourroit bien purger des horribles ſuperſtitions auſquelles elles ont eſté enſeuelies, ſans que beaucoup de ceremonies ne ſoyent oſtées, leſquelles poſsible n'auoyent pas eſté iadis inſtituées ſans cauſe, & leſquelles de ſoy ne ſont point à condamner d'impieté notable.

CHAP. XI.

De la iuriſdiction de l'Egliſe, & de l'abus qui s'y commet en la Papauté.

S'Enſuit la troiſieme partie de la puiſſance & authorité de l'Egliſe, voire qui eſt bien la principale en vn eſtat bien reiglé: c'eſt de la iuriſdiction, laquelle totalemẽt ſe rapporte à la diſcipline, dont il nous conuiendra tantoſt traiter. Car comme nulle ville ne village ne peut eſtre ſans gouuerneur & ſans police: ainſi l'Egliſe de Dieu, comme i'ay deſia dit ailleurs, a meſtier d'vne certaine police ſpirituelle, laquelle neantmoins eſt toute differente de la police terrienne. & tant s'en faut qu'elle l'empeſche ou amoindriſſe, que pluſtoſt elle aide à la cõſeruer & auãcer. Pourtãt ceſte puiſſance de iuriſdictiõ ne ſera en ſomme autre choſe, qu'vn ordre inſtitué pour cõſeruer la police ſpirituelle. Et pour ceſte fin ont eſté anciẽnement ordonnées par les Egliſes, certaines compagnies de gouuerneurs, leſquelles euſſent le regard ſur les mœurs, corrigeaſſent les vices, & vſaſſent d'excommunicatiõ quand meſtier ſeroit. C'eſt ce qu'entend S. Paul, quãd en l'Epiſtre aux Corinthiens il nõme les gouuernemens. Item en l'Epiſtre aux Romains, quand il dit, Celuy qui preſide, qu'il le face auec ſolicitude. Car il ne parle point aux Magiſtrats ou Gouuerneurs terriens, veu qu'il n'y en auoit nuls de Chreſtiens pour lors: mais à ceux qui eſtoyent adioints aux Paſteurs pour le regime ſpirituel de l'Egliſe. Semblablement à Timothée, il met deux eſpeces de Preſtres: les vns qui trauaillent en la Parolle, les autres qui ne font point l'office de predication, & toutesfois ſont fideles à s'acquiter de leur deuoir. Par ceſte ſeconde eſpece, il n'y a doute qu'il n'entende ceux qui eſtoyent deputez pour auoir eſgard ſur les mœurs, & corriger les delinquans par excommunication. Or ceſte puiſſance de laquelle nous parlons, depend toute des clefs: leſquelles Ieſus Chriſt a données à ſon Egliſe, au dixhuitieme de ſainct Matthieu. Car là il commande qu'on admoneſte au nom commun de tous, celuy qui aura meſpriſé les admonitions priuées de ſon frere: & s'il perſeuere en ſa contumace, qu'on le banniſſe de la compagnie des fideles. Or telles admonitions & corrections ne ſe peuuent faire ſans cognoiſſance de cauſe. Pourtant il eſt requis qu'il y ait quelque iugement & quelque ordre. Ainſi donc, ſi nous ne voulons caſſer & aneantir la promeſſe des clefs, & reietter tant l'excommunication que les remonſtrances, & tout le reſte qui s'enſuit, il eſt neceſſaire que nous donnions quelque iuriſdiction à l'Egliſe. Que les lecteurs obſeruent bien qu'il n'eſt point là parlé en general de l'authorité de la doctrine qui deuoit eſtre preſchée par les Apoſtres, comme au ſeizieme de ſainct Matthieu, & au 21. de ſainct Iean: mais que Ieſus Chriſt transfere pour l'aduenir à ſon Egliſe le droit & ſuperintendence qui auoit eſté iuſques alors en la ſynagogue des Iuifs. Car ce peuple-là auoit eu touſiours ſa façon de gouuerner, de laquelle Ieſus Chriſt veut qu'on vſe en la compagnie des ſiens, moyennant qu'on retienne la pure inſtitution. Or il vſe de menace eſtroite contre les contrediſans, pource que le iugement de ſon Egliſe, laquelle deuoit eſtre

2. Cor. 12 d. 21
Rom. 12. b. 8

1. Tim. 5 c. 17

contempti-

contemptible & ſans nulle monſtre, pouuoit eſtre autrement meſpriſé par gens temeraires & orgueilleux. Et afin que les lecteurs ne ſe troublent de ce que Ieſus Chriſt parlant de choſes diuerſes, vſe de meſmes mots, il ſera expedient de ſoudre ce nœud. Il y a donc deux paſſages qui parlẽt de lier & deſlier. Le premier eſt au ſeizieme de ſainct Matthieu, où noſtre Seigneur Ieſus, apres auoir promis à ſainct Pierre de luy donner les clefs du royaume des cieux, adiouſte incontinent, Tout ce que tu auras lié en terre, ſera lié au ciel: & pareillement, ce que tu auras deſlié, ſera deſlié: par leſquelles parolles il ne ſignifie autre choſe que ce qu'il dit en ſainct Iean, quand il enuoye preſcher ſes diſciples. Car apres auoir ſoufflé ſus eux, il leur dit, Les pechez ſeront remis à ceux auſquels vous les aurez remis: & ceux auſquels vous les aurez retenus, ils ſeront retenus. I'ameneray vne interpretation de ce paſſage, qui ne ſera pas trop ſubtile, ne contrainte ou forcée: mais ſimple, vraye & conuenable. Ce mandement de remettre & retenir les pechez, & la promeſſe faite à ſainct Pierre de lier & deſlier, ne ſe doyuent rapporter à autre fin qu'au miniſtere de la Parolle, lequel noſtre Seigneur ordonnant à ſes Apoſtres, pareillement leur commettoit l'office de lier ou deſlier. Car quelle eſt la ſomme de l'Euangile, ſinon que nous tous eſtans ſerfs de peché & de mort, ſommes deliurez & affranchis par la redemption qui eſt en Ieſus Chriſt? Au contraire, que ceux qui ne recognoiſſent & ne reçoyuent Chriſt pour leur liberateur & redempteur, ſont condamnez à eternelle priſon? Noſtre Seigneur baillant à ſes Apoſtres ceſte ambaſſade à porter par toutes les nations de la terre, pour monſtrer quelle eſtoit ſienne, procedante & ordonnée de ſoy, l'a honnorée de ce noble teſmoignage: & ce pour vne ſinguliere conſolation, tant des Apoſtres que des auditeurs, auſquels ceſte ambaſſade deuoit eſtre apportée. Il conuenoit certes que les Apoſtres euſſent vne grande & ferme aſſeurance de leur predication, laquelle ils auoyent non ſeulemẽt à entreprendre & executer auec infinis labeurs, ſolicitudes, trauaux & dangers, mais finalement à ſigner & ſeeller de leur propre ſang. C'eſtoit donc raiſon qu'ils euſſent ceſte certitude, qu'elle n'eſtoit pas vaine ne friuole: mais pleine de vertu & puiſſance. Et eſtoit bien beſoin qu'en telles angoiſſes, difficultez & perils ils fuſſent aſſeurez qu'ils faiſoyent l'œuure de Dieu: afin que tout le monde leur contreuenant & reſiſtant, ils cogneuſſent que Dieu eſtoit pour eux: & que n'ayant point l'autheur de leur doctrine Chriſt preſent à l'œil en terre, ils entendiſſent qu'il eſtoit au ciel pour confermer la verité d'icelle. D'autrepart, il falloit qu'il fuſt treſcertainement teſtifié aux auditeurs, qu'icelle doctrine n'eſtoit pas parolle des Apoſtres, mais de Dieu meſme: & que ce n'eſtoit pas vne voix née en terre, mais procedante du ciel. Car ces choſes ne peuuent eſtre en la puiſſance de l'homme: c'eſt aſſauoir la remiſsion des pechez, promeſſe de vie eternelle, meſſage de ſalut. Chriſt donc teſtifie qu'il n'y auoit en la predication Euangelique rien des Apoſtres, ſinon le miniſtere: que c'eſtoit-il, lequel par leurs bouches, comme par inſtrumens, parloit & promettoit tout: que la remiſsion des pechez, laquelle ils annonçoyent, eſtoit vraye promeſſe de Dieu: la damnation laquelle ils denonçoyent, eſtoit certain iugement de Dieu. Or ceſte teſtification a eſté donnée pour tout temps, & demeure encore ferme, pour nous rendre tous certains & aſſeurez, que la parolle de l'Euangile, de qui qu'elle ſoit preſchée, eſt la propre ſentẽce de Dieu, publiée en ſon ſiege, eſcrite au liure de vie, paſſée, ratifiée & cõfermée au ciel. Ainſi nous entendons que la puiſſance des elefs eſt ſimplement la predication de l'Euangile: & meſme n'eſt pas tant puiſſance que miniſtere, ſi nous auons eſgard aux hommes. Car Chriſt n'a pas donné proprement aux hommes ceſte puiſſance, mais à ſa parolle, de laquelle il a fait les hommes miniſtres.

Iean 20. c 23

2 L'autre paſſage eſt eſcrit en ſainct Matthieu, où il eſt dit, Si aucun de tes freres ne veut eſcouter l'Egliſe, qu'il te ſoit comme Gentil & profane. En verité, en verité ie vous dy, que tout ce que vous aurez lié en terre, ſera lié au ciel: & ce que vous aurez deſlié, ſera deſlié. Ce lieu n'eſt pas du tout ſemblable au premier, mais a quelque difference: toutesfois nous ne les faiſons pas tellement diuers, qu'ils n'ayent grande affinité & ſimilitude enſemble. Premierement cela eſt ſemblable en tous les deux, que l'vne ſentence & l'autre ſont generales: & la puiſſance de lier & deſlier eſt par tout vne, c'eſt aſſauoir par la parolle de Dieu: vn meſme mandement de lier & deſlier, vne meſme promeſſe. Mais en cela ils different, que le premier ſpecialement appartient à la predication, à laquelle ſont ordõnez les miniſtres de la Parolle: le ſecond s'entend de la diſcipline des excõmunications, laquelle eſt permiſe à l'Egliſe. Or l'Egliſe lie celuy qu'elle excõmunie: non pas qu'elle le iette en ruyne & deſeſpoir perpetuel: mais pourtãt qu'elle condamne ſa vie & ſes mœurs, & deſia l'aduertiſt de ſa damnation, s'il ne retourne en la voye. Elle deſlie celuy qu'elle reçoit en ſa cõmunion, d'autant qu'elle le fait cõme parti-

Matt. 18. c. 17

cipant de l'vnité qu'elle a en Iesus Christ. Afin donc que nul ne contemne le iugement de l'Eglise, & estime chose legere d'estre cõdamné par la sentence des fideles, nostre Seigneur testifie que tel iugement n'est autre chose que la publicatiõ de sa sentence, & que tout ce qu'ils aurõt fait en terre, sera ratifié au ciel. Car ils ont la parolle de Dieu, par laquelle ils condamnent les mauuais & peruers: & ils ont la mesme parolle, pour receuoir en grace ceux qui retournẽt à amendement: & ne peuuẽt faillir ne discorder du iugemẽt de Dieu, puis qu'ils ne iugent que par sa Loy: laquelle n'est pas opinion incertaine ou terrienne, mais sa saincte volonté & oracle celeste. De ces deux passages, ces furieux selon leur frenesie, sans quelque discretion s'efforcent d'approuuer maintenant leur confession, maintenant leurs excommunications, maintenant leur iurisdiction, maintenant la puissance d'imposer loix, maintenant leurs indulgences. Le premier, ils l'alleguent pour establir la primauté du siege Romain. Ainsi ils sauent tant bien approprier leurs clefs à toutes serrures & à tous huis, qu'on diroit qu'ils ont exercé l'art de serruriers toute leur vie.

3 Car ce qu'aucuns imaginent que c'a esté vn ordre temporel que cestuy-la, pour le temps que les Princes & Seigneurs & gens de iustice estoyent encores contraires à la Chrestienté: ils s'abbusent en ce qu'ils ne cõsiderent point combien il y a de difference, & quelle est la diuersité entre la puissance Ecclesiastique & la puissance terrienne. Car l'Eglise n'a point de glaiue pour punir les malfaiteurs, ne commãdement pour les contraindre, ne prisons, ny amendes, ne les autres punitions dont les Magistrats ont accoustumé d'vser. Dauantage, elle n'est point à cela, q̃ celuy qui a peché soit puny maugré soy: mais que par vn chastiement volontaire il face profession de sa penitence. Il y a donc grande difference, d'autant q̃ l'Eglise n'attẽte ny vsurpe rien de ce qui est propre au Magistrat: & le Magistrat ne peut faire ce qui est fait par l'Eglise. Cela sera mieux entendu par exẽple. Si quelcun s'enyure, il sera puny par prison en vne ville bien policée: s'il paillarde, d'vne mesme punitiõ, ou bien plus rigoureuse, cõme la raison le veut. en ceste sorte il sera satisfait & aux loix, & au Magistrats, & au iugement terrien. Mais il se pourra faire q̃ ce malfaiteur ne donnera nul signe de repentance, mais pluſtoſt murmurera & se despitera. Faut-il q̃ l'Eglise cesse en cest endroit? Or est-il ainsi qu'on ne peut receuoir telles gens à la Cene, sans faire iniure & à Iesus Christ, & à sa saincte institutiõ. Dauãtage, la raison requiert cela, que celuy qui a scãdalisé l'Eglise par mauuais exẽple, oste le scãdale qu'il a esmeu, en faisant solẽnelle declaratiõ de sa repẽtance. La raison qu'ameinent ceux qui sont d'opinion contraire, est trop froide. Iesus Christ, disent-ils, donnoit ceste charge à son Eglise, du temps qu'il n'y auoit point de Magistrat pour l'executer. mais ie respon que souuentesfois il aduient qu'vn Magistrat est nonchalant, ou bien que luy mesme merite d'estre chastié, comme il aduint à l'Empereur Theodose. Dauantage, on en pourroit autant dire quasi de tout le ministere de la Parolle: c'est que les Pasteurs n'auroyẽt que faire de reprendre maintenant les crimes notoires, ne crier à l'encontre, ny arguer, ne menacer, d'autant qu'il y a des Magistrats Chrestiens, qui sont pour corriger telles fautes. Mais ie dy au contraire, que comme le Magistrat en punissant les mauuais actuellement, doit purger l'Eglise des scandales: ainsi le ministre de la Parolle doit de son costé aider au Magistrat, à ce qu'il n'y ait pas tant de malfaiteurs. Voila comment leurs administrations doyuent estre conioinctes, que l'vne soit pour soulager l'autre, & non pas pour l'empescher.

4 Et pour vray, si on regarde de pres les paroles de Christ, il est tout euident qu'il ne parle point là d'vn estat temporel de l'Eglise, mais perpetuel. Car il ne seroit pas conuenable d'accuser par deuant la iustice terrienne celuy qui ne voudroit point obtẽperer à noz admonitiõs: ce qu'il faudroit faire neantmoins, si le Magistrat eust succedé à l'Eglise. Et que dirons-nous de ceste promesse, En verité, en verité ie vous dy, que ce que vous aurez lié en terre sera lié au ciel? A-elle seulement esté donnée pour vn an, ou pour peu de temps? Outreplus, Iesus Christ n'a rien institué de nouueau en ce passage, mais a suyuy la coustume ancienne, qui auoit touſiours esté obseruée au peuple Iudaique. & en cela il a demonstré que l'Eglise ne se pouuoit passer de iurisdidion spirituelle, laquelle auoit esté dés le commencement: ce qui a este confirmé par vn commun accord de tout temps. Car quand les Empererus & gens de iustice sont venuz à la Chrestienté, on n'a point pourtant aboly la iurisdiction spirituelle: mais seulement on l'a ordonnée en sorte, qu'elle ne derogast en rien à la iustice terrienne, & qu'elle ne fust point meslée auec: & à bon droit. Car si vn Magistrat est fidele, il ne se voudra point exempter de la subiection commune des enfans de Dieu, sous laquelle ceste partie est comprinse, qu'il se submette à l'Eglise, entant qu'elle iuge par la parolle de Dieu: tant s'en faut qu'il

doyue

doyue oſter vn tel iugement. Car qu'y a-il plus honnorable à l'Empereur, dit ſainct Ambroiſe, que d'eſtre fils de l'Egliſe, veu qu'vn bon Empereur eſt au nombre de l'Egliſe, & non point par deſſus icelle ? Pourtant ceux qui deſpouillent l'Egliſe de ceſte puiſſance, pour exalter le Magiſtrat ou la iuſtice terrienne, non ſeulement corrompent le ſens des parolles de Chriſt par fauſſe interpretatiõ, mais auſsi accuſent d'vn grand vice les ſainctes Eueſques, qui ont eſté en grand nombre depuis le temps des Apoſtres, comme s'ils euſſent vſurpé la dignité & office du Magiſtrat ſous fauſſe couuerture. *Epiſt. 32. ad Valentianum.*

5 Mais il faut auſsi bien voir d'autrepart, quela eſté iadis le vray vſage de la iuriſdiction de l'Egliſe, & cõbien grand abus il y eſt ſuruenu: afin que nous ſachions ce qui doit eſtre caſſé & mis bas, & ce qui doit eſtre remis en ſon entier, ſi nous voulõs deſtruire le regne de l'Antechriſt, pour reſtituer derechef le regne de Chriſt. Premierement ayons ce but de preuenir les ſcandales : & s'il y en a deſia quelcun, de l'abolir. Il y a deux choſes à conſiderer en l'vſage: c'eſt que ceſte puiſſance ſpirituelle ſoit du tout ſeparée du glaiue & de la puiſſance terrienne. Secondement, qu'elle ne s'exerce point au plaiſir d'vn ſeul hõme, mais par vne bonne compagnie deputée à cela. L'vne & l'autre a eſté obſeruée en l'Egliſe ancienne. car les ſainctes Eueſques n'ont point exercé leur authorité ou par amẽdes, ou par priſons, ou par autres punitions ciuiles: mais ont vſé, comme il appartenoit, de la ſeule parolle de Dieu. Car la vengeance extreme de l'Egliſe eſt l'excommunication, de laquelle elle n'vſe qu'en grande neceſsité. Or l'excommunication ne requiert point force de mains, mais ſe contente de la ſeule vertu de la Parolle. Somme, la iuriſdiction de l'Egliſe primitiue n'a eſté autre choſe qu'vne practique de ce que dit ſainct Paul, touchant l'authorité ſpirituelle des Paſteurs. La puiſſance ſpirituelle, dit-il, nous eſt donnée, pour demolir toute fortereſſe, & pour abaiſſer toute hauteſſe qui ſe dreſſe contre la cognoiſſance de Dieu: pour aſſubiettir tout entendement, & l'amener comme priſonnier en l'obeiſſance de Chriſt, ayans en main la vengeance contre toute deſobeiſſance. Comme ce qu'il dit là ſe fait par la predication: auſsi à ce que la doctrine ne ſoit en meſpris, ceux qui ſe diſent domeſtiques de la foy, doyuent eſtre iugez ſelon le contenu d'icelle. Or cela ne ſe peut faire, qu'auec la predication l'Egliſe n'ait l'authorité d'appeller ceux qui meritẽt d'eſtre admonneſtez en priué, ou reprins plus aſprement : ſemblablement l'authorité d'interdire la communion de la Cene à ceux qu'on n'y peut receuoir ſans profaner le myſtere & Sacrement. Parquoy ce qu'il dit alleurs, que ce n'eſt pas à nous de iuger les eſtrãgers, monſtre qu'il aſſuiettit les enfans & domeſtiques de l'Egliſe aux cenſures & reprehenſiõs qui ſont pour chaſtier les vices, & qu'alors on exerçoit diſcipline de laquelle nul des fideles n'eſtoit exempté. *2. Cor. 10. d. 4.* *1. Cor. 5. d. 12.*

6 Ceſt puiſſance comme nous auons recité, n'eſtoit point en la main d'vn homme ſeul, à ce qu'il fiſt à ſa guiſe tout ce qu'il luy plairoit: mais il y auoit la compagnie des Anciens, laquelle eſtoit en l'Egliſe comme le Senat ou conſeil eſt en vne ville. Sainct Cyprien faiſant mention de la couſtume de ſon temps, monſtre que tout le Clergé aſsiſtoit en cela à l'Eueſque pour conſulter en commun : mais en d'autres paſſages il demonſtre auſsi que le Clergé tellement preſidoit en ceſt affaire, que le peuple n'eſtoit point forclos de telle cognoiſſance. car voicy ſes parolles: Depuis que ie ſuis fait Eueſque, i'ay touſiours conclu cela, de ne rien faire ſans le conſeil du Clergé & le conſentemẽt du peuple. Mais ceſte eſtoit cy la façon commune & viſitée, que la iuriſdictiõ de l'Egliſe fuſt exercée par la cõpagnie des Preſtres, deſquels, comme i'ay dit, il y en auoit deux eſpeces : c'eſt que les vns auoyent l'office d'enſeigner, les autres n'eſtoyent que deputez pour auoir eſgard ſur la vie de tous. Ceſte ordonnance petit à petit ſe corrompit, tellemẽt que deſia du temps de ſainct Ambroiſe le Clergé ſeul exerçoit les iugemẽs en l'Egliſe: dequoy luy meſme ſe cõplaind, en diſant: La Synagogue anciẽne, & puis apres l'Egliſe a eu des Anciẽs, ſans le conſeil deſquels rien ne ſe faiſoit. Ie ne ſay par quelle negligence cela s'en eſt allé en decadence, ſinon que par la nonchalance des ſauans, ou pluſtoſt par leur orgueil, d'autant qu'ils ont voulu dominer tous ſeuls. Nous voyons combien ce ſainct perſonnage eſt faſché de ce qu'on auoit aucunement decliné de la pureté : combien que de ce temps-la ils euſſent encore vn ordre, pour le moins, paſſable. S'il voyoit donc maintenant les horribles ruines, auſquelles à grand' peine il y apparoiſt vne petite trace de l'edifice anciẽ: q̃lles querimonies en feroit-il ? Premierement ce qui eſtoit donné à toute l'Egliſe, les Eueſques l'ont vſurpé à eux ſeulement. C'eſt tout ainſi que ſi en vn Parlement ou en vn Conſeil de ville, vn Preſident, vn Conſul ou Maire dechaſſoit les Conſeilliers pour regner luy ſeul. Or comme l'Eueſque eſt ſuperieur en degré à chacun des autres, auſsi d'autre part il faut que toute l'aſſemblée ou congregation ait plus d'authorité qu'vn ſeul homme. C'a eſté donc vn acte trop temeraire & deſordõné, qu'vn homme ſeul attirant à ſoy la puiſ- *Epiſt. 14. lib. 3, & eiuſde lib. Epiſt. 19. & alibi. Epiſt. 10. lib. 3* *In 5. cap. 1. ad Timoth.*

ſance commune, a premieremẽt ouuert la porte à vne tyrannie desbordée. Secondemẽt a rauy à l'Egliſe ce qui luy appartenoit. Tiercement a renuerſé & aboly l'ordre inſtitué par Chriſt.

7 Mais encore comme vn mal attire touſiours l'autre, les Eueſques auec le temps ne daignans point s'empeſcher de ceſte charge, comme ſi elle n'eſtoit pas digne de leurs perſonnes, l'ont commiſe à des autres. De là ſont venus les Officiaux, qui ont eſté faits pour tenir la iuriſdiction Eccleſiaſtique. Ie ne dy pas encore quelles gens: ſeulement ie dy qu'ils ne different en rien des iuges ſeculiers. & toutesfois ils appellent encore leur iuriſdiction, Spirituelle: combien qu'on n'y plaidoye quaſi que de choſes terriennes. Encore qu'il n'y euſt autre mal, quelle honte eſt-ce à eux, d'appeller vne iuſtice contentieuſe, la iuſtice de l'Egliſe? Mais on y fait, diſent-ils, les monitions & les excommuniemens. Eſt-ce ainſi qu'on ſe ioue de Dieu? Vn poure homme doit de l'argent, il eſt cité par deuant mõſieur l'Official: s'il comparoit, il eſt condamné: apres la ſentence, s'il ne paye on l'admonneſte: apres la ſeconde monition, on l'excommunie: s'il ne comparoiſt à la citation, on l'admonneſte auſsi bien de ſe repreſenter: s'il ne le fait au iour, on l'admonneſte pour la ſeconde fois, & incontinent on l'excommunie. Ie vous prie, qu'y a-il là de ſemblable ou à l'inſtitution de Chriſt, ou à l'vſage ancien, ou à la façon de l'Egliſe? Ils repliqueront qu'on y corrige auſsi bien les vices. c'eſt bien dit: non ſeulemẽt ils ſouffrent paillardiſes, inſoléces, yurongneries & toutes telles vilainies: mais les approuuent quaſi, & entretiennent par leur conſentement. & non ſeulement au peuple, mais au Clergé: ſeulemẽt ils en appellent quelcuns, ou afin qu'il ne ſemble point aduis qu'ils ſoyent du tout ſans ſoucy, ou afin de les punir par la bourſe. Ie laiſſe là les pillages, rapines, larrecins & ſacrileges qui s'en recueillent. Ie ne dy pas auſsi q̃lle maniere de gens on eſliſt le plus ſouuẽt à ceſt office. Ce ſeul poinct nous eſt plus qu'aſſez, que quãd les Romaniſques ſe vantẽt de leur iuriſdiction ſpirituelle, il nous eſt aiſé de leur remonſtrer, qu'il n'y a rien plus contraire à la façon que Ieſus Chriſt nous a baillée, & qu'elle eſt autãt ſemblable à la couſtume ancienne, que les tenebres reſſemblent à la clairté.

8 Combien que nous n'ayons tout dit ce qui ſe pouuoit icy amener, & qu'encores ce qu'auons dit ait ſeulement eſté touché en peu de parolles: toutesfois ie penſe tellement auoir abbatu noz aduerſaires, qne nul n'aura plus à douter que la puiſſance ſpirituelle, de laquelle le Pape auec tout ſon regne ſe glorifie, ne ſoit vne tyrannie profane contre la parolle de Dieu, & iniuſte ſur ſon Egliſe. Or ſous ce nom de Puiſſance ſpirituelle, ie compren tant la hardieſſe qu'ils ont entreprinſe à ſemer nouuelles doctrines, pour deſtourner le poure peuple de la pure ſimplicité de la parolle de Dieu, que les traditions iniques dont ils ont enlacé les poures ames, & toute leur iuriſdiction eccleſiaſtique, qu'ils appellent: laquelle ils exercent par leurs ſuffragãs, vicaires, penitentiers, & officiaux. Car ſi nous ſouffrons que Chriſt regne entre nous, toute ceſte domination eſt quant & quant abbatue & ruinée. Il n'appartient pas à ce preſent propos de traiter l'autre eſpece de leurs ſeigneuries, qui giſt en poſſeſsions & patrimoines: puis qu'elle n'eſt point exercée ſur les cõſciences. combien qu'en cela auſsi on peut apperceuoir qu'ils ſont touſiours ſemblables à eux meſmes: c'eſt à dire rien moins que Paſteurs de l'Egliſe, comme ils veulent eſtre appellez. Ie ne touche point icy les propres vices des hommes, mais vne peſte commune de tout leur eſtat: veu qu'il ne leur ſemble point aduis qu'il ſoit bien ordonné, s'il n'eſt eſleué en richeſſes & orgueil. Si nous demandons l'authorité de Ieſus Chriſt ſur cela, il n'y a doute qu'il n'ait voulu exclurre les miniſtres de ſa parolle de ſeigneurie terienne, quand il a dit, Les Rois dominent ſur les peuples: mais il n'eſt pas ainſi de vous. Car par ces parolles non ſeulement il ſignifie que l'office d'vn Paſteur eſt different de l'office d'vn Prince: mais que ce ſont choſes tant diuerſes, qu'elles ne peuuent conuenir toutes deux à vne ſeule perſonne. Car ce que Moyſe a eu toutes les deux charges enſemble: cela premierement s'eſt fait par miracle. ſecondement il n'a eſté que pour vn temps, iuſques à ce que les choſes fuſſent mieux eſtablies. Mais depuis que Dieu eut ordonné vne forme telle qu'il la vouloit, il ne demeura à Moyſe que le gouuernement ciuil. Touchant de la Preſtriſe, il fallut qu'il la reſignaſt à ſon frere Aaron: & à bon droit. car cela paſſe la faculté de nature, qu'vn ſeul homme puiſſe ſouſtenir les deux charges. Et a eſté ainſi diligemment obſerué de tout temps en l'Egliſe. & n'y a iamais eu nul Eueſque, durant qu'il y auoit encores quelque forme apparente d'Egliſe, qui ſe ſoit aduiſé d'vſurper la puiſſance du glaiue: tellement que c'eſtoit vn prouerbe cõmun du temps de ſainct Ambroiſe, que les Empereurs auoyent touſiours plus appeté la dignité ſacerdotale, que les Preſtres n'auoyent affecté l'Empire ou ſeigneurie. Car ceſte perſuaſion eſtoit enracinée au cœur de tous, que les palais appartenoyent aux Empereurs, & les Egliſes

Matt. 20 d. 25 Luc 22. c 25

Refert. hoc Homi. de baſtic. tradendis

ſes aux Eueſques, comme luy meſme le dit vn peu apres.

9 Mais depuis qu'on a trouué ce moyen, que les Eueſques retinſſent le tiltre, l'honneur & le profit de leur office, ſans charge ne ſolicitude : afin de ne les point laiſſer du tout oyſifs, la puiſſance du glaiue leur a eſté donnée, ou pluſtoſt ils l'ont priſe deux-meſmes. Sous quelle couleur defendront-ils vne telle impudence ? Premieremẽt eſtoit-ce à faire aux Eueſques de s'empeſcher des iuſtices, d'entreprendre les gouuernemens des villes & pais, & autres charges qui ne leur appartiennent de rien ? veu que la charge de leur office eſt ſi grãde, que s'ils eſtoyent continuellemẽt apres, à grand' peine s'en pourroyẽt-ils acquiter. Mais ſelon leur hardieſſe accouſtumée, ils n'ont point de hõte d'alleguer qu'en ceſte maniere la gloire de Chriſt eſt exaltée cõme il appartient : & cependant qu'ils ne ſont pas trop diſtraits de leur vocation. Quant au premier, ſi c'eſt vn ornement conuenable à la dignité Epiſcopale, que les Eueſques auec leur Pape ſoyent ſi hauts montez, qu'ils facent meſme peur aux Princes de leur force : il faut qu'ils ſe plaignent de Ieſus Chriſt, par lequel leur honneur a eſté grandement bleſſé, ſi ainſi eſt. Car ſuyuant leur opinion, quel plus grand outrage leur pouuoit-il faire, qu'en diſant, Les Rois & Seigneurs dominent ſur leurs peuples : mais il ne ſera pas ainſi de vous ? Combien que par ces parolles il n'a point impoſé vne cõdition plus dure à ſes ſeruiteurs, que luy meſme l'a priſe pour luy. car voicy ſes parolles, Qui eſt ce qui m'a conſtitué Iuge entre vous, ou faiſeur de partages ? Par leſquelles nous voyõs qu'il proteſte qu'il n'eſt pas en authorité de Iuge terrien : ce qu'il ne feroit ſi c'eſtoit choſe cõuenable à ſon office. Les ſeruiteurs ne ſe laiſſeront-ils pas reduire à la raiſon & au poinct auquelle Maiſtre s'eſt volontairement ſubmis ? Touchant du ſecond, ie voudroye qu'ils le prouuaſſent auſsi bien par experience, comme il leur eſt facile d'en babiller. Mais s'il n'a pas ſemblé bon aux Apoſtres, de vaquer à diſtribuer les aumoſnes en delaiſſant la parolle de Dieu : par cela ils ſont conuaincus qu'il n'eſt pas en vn homme ſeul, de faire l'office d'vn bon Prince & d'vn bon Eueſque enſemble. Car ſi iceux Apoſtres, leſquels ſelon l'excellẽce des graces qu'ils auoyent receues de Dieu, eſtoyent beaucoup plus ſuffiſans pour ſatisfaire à grandes charges, que nul qui ait eſté depuis eux, ont neantmoins confeſſé qu'ils ne pouuoyẽt enſemble vaquer à l'adminiſtration de la Parolle & des aumoſnes, qu'ils ne defailliſſent ſous le faix : cõment ceux icy, qui au prix des Apoſtres ne ſont du tout riẽ, pourroyent-ils au centuple ſurmonter leur diligence ? Certes c'eſtoit vne hardieſſe trop temeraire d'attenter vne telle entreprinſe : toutesfois il a eſté fait. comment il en eſt prins, chacun le voit. Et certes l'iſſue n'en pouuoit eſtre autre, ſinon que tels entrepreneurs, renonçans à leur propre charge, fiſſent le meſtier des autres.

Matt. 20 d. 25 Luc 22. e. 25 Luc 12. b. 14

Act. 6. a. 2

10 Il n'y a doute qu'ils ne ſoyent paruenus de petit cõmencement là où nous les voyons, s'auançans par ſucceſſion de temps, comme pas à pas. Car ils ne pouuoyent pas ſauter ſi haut du premier coup : mais en partie par fraudes & practiques couuertes ils ſe ſont eſleuez comme à la deſrobée, tellement que nul n'apperceuoit le larrecin, iuſques à ce qu'il fuſt fait : en partie ſelon que l'occaſion s'y adonnoit, ils ont arraché des mains des Princes par crainte & par menaces quelque augmentation : en partie auſsi voyans les Princes eſtre prompts & enclins à leur donner, ils ont abuſé de leur facilité incõſiderée. Ceſte couſtume eſtoit iadis entre les fideles, que s'ils auoyent quelque different, pour euiter plaidoyer ils conſtituoyent leur Eueſque arbitre, d'autant qu'ils ne doutoyent point de ſa preudhommie : & falloit que les Eueſques fuſſent enueloppez ſouuent en ces arbitrages, combien qu'il leur deſpleuſt. Mais afin que les parties n'entraſſent en contention de procés, ils eſtoyẽt contens de ſouſtenir ceſte faſcherie, comme ſainct Auguſtin le teſmoigne. Les ſucceſſeurs ont fait de ces arbitrages volontaires, qui eſtoyent ſeulement pour retirer les hommes de procés, vne iuriſdiction ordinaire. Semblablemẽt, pource que les villes & pays ſe ſentoyẽt foullez, & qu'on les moleſtoit : ils ont prins leurs Eueſques pour patrõs, afin d'eſtre en leur ſauuegarde & tutelle. Les ſucceſſeurs par ſubtil moyẽ ſe ſont faits de protecteurs, ſeigneurs & maiſtres. Dauantage, nul ne peut nier qu'ils n'ayent enuahy vne grande portion de ce qu'ils ont, par force ou par meſchantes brigues. Touchant des Princes qui ont de leur bon gré ottroyé iuriſdiction aux Eueſques : ils ont eſté induits à cela pour diuerſes raiſons. Toutesfois ſ'lque apparence de deuotion qu'ait eu leur liberalité, ſi ont-ils mal regardé au profit de l'Egliſe, de laquelle ils ont par ce moyen corrompu, ou pluſtoſt aneanty la vraye & ancienne integrité. D'autrepart les Eueſques, qui ont abuſé à leur profit de ceſte ſotte facilité des Princes, ont bien monſtré en ce ſeul acte qu'ils n'eſtoyent nullemẽt Eueſques. Car s'ils euſſent eu vne ſeule eſteincelle de bon eſprit, & tel qu'ont eu les Apoſtres : ils euſſent reſpondu par la bouche de ſainct Paul, Les armes de noſtre gẽdarmerie ne ſont point charnelles, mais ſpirituelles. Au contraire, eſtans tranſportez d'vne cupidité aueugle, ils ont perdu eux & leurs ſucceſſeurs & l'Egliſe.

2. Cor. 10 a. 4

11 Finalement, le Pape ne se contentant plus desia des contez ou duchez moyennes, a mis la patte premierement sur les royaumes, & en la fin mesme sur l'empire d'Occident. Et afin de s'entretenir par quelque couleur en la possessiō d'iceluy, laquelle il a acquise par brigandages, quelque fois il se glorifie de l'auoir par droit diuin, maintenant il pretend la donation de Constantin, maintenant quelque autre tiltre. Premierement ie luy respon auec sainct Bernard, que quelque raison qu'il ait de se nommer Empereur: toutesfois ce n'est point selon le droit Apostolique. Car sainct Pierre ne pouuoit, dit-il, dōner ce qu'il n'auoit point: mais il a laissé à ses successeurs ce qu'il auoit, assauoir la solicitude des Eglises. Puis il adiouste, Veu que le Seigneur & le Maistre dit, qu'il n'est pas constitué iuge entre deux: le seruiteur & disciple ne doit point trouuer estrange, s'il n'est pas iuge de tous. Or il parle en ce lieu-la des iugemens terriens. Car il adiouste encore parlant au Pape, Vostre puissance donc n'est point sur les possessions: mais sur les pechez, d'autant que vous auez receu les clefs du royaume celeste: non point pour estre grand seigneur, mais pour auoir la correction des vices. Laquelle dignité vous semble aduis plus grande, de remettre les pechez, ou de diuiser les possessions? Il n'y a point de comparaison. Ceste superiorité terrienne a ses iuges, qui sont les Rois & Princes de la terre. Pourquoy enuahissez vous les limites d'autruy? Item, Vous estes faits superieur: mais non point pour dominer, comme ie pense. Pourtant quelque reputation que vous ayez de vous, qu'il vous souuienne que vostre estat emporte ministere & seruice, non point seigneurie. Apprenez qu'il vous faut auoir vne besche pour cultiuer la vigne du Seigneur, & non point porter vn sceptre. Item, C'est chose claire que toute seigneurie est interdite aux Apostres: commēt donc toy, oseras-tu vsurper le tiltre d'Apostre en seigneuriant: ou seigneurie, estant assis au siege Apostolique? Finalement il conclud: La forme Apostolique est telle, que toute seigneurie leur est interdicte, & leur est enioint de ministrer & seruir. Comme ainsi soit que tout ce que dit là sainct Bernard, soit vne certaine & pure verité de Dieu: tellement que quand il ne l'auroit point dit, chacun cognoist qu'ainsi est: toutesfois le Pape n'a point eu de honte de decreter en vn Concile d'Arles, que la puissance souueraine des deux glaiues luy competoit par droit diuin.

Lib. de cō sider. 2.

Luc 12. b. 14.

Lib. de cō sider. 2.

12 Quant est de la donation de Constantin, dont ils se vantent: ceux qui ont aucunemēt leu les histoires de ce temps-la, sauent combien cela est non seulement faux & controuué, mais aussi sot & ridicule. Mais encore que nous les laissions là les histoires: S. Gregoire, qui a esté enuiron quatre cens ans apres, nous en peut estre tesmoin suffisant. Or toutes fois & quantes qu'il parle de l'Empereur, il l'appelle son gracieux seigneur, & se nomme seruiteur indigne d'iceluy. Item, en quelque passage il dit, Que vous qui estes nostre Prince & Seigneur, ne soyez point courroucé contre les Euesques, d'autant que vous auez la puissance terrienne sus eux: mais que vous ayez ceste bonne consideration, de dominer tellement sus eux, qu'à cause d'iceluy duquel ils sont ministres, vous les ayez en reuerence. Nous voyōs comme il se met au rang du commun peuple, pour estre suiet auec les autres: car là il traite son propre affaire. Item en vn autre passage, I'ay cōfiance en Dieu tout puissant, qu'il vous donnera longue vie, & nous gouuernera selon sa grace sous vostre main. Ie n'allegue point ces choses comme voulant deschiffrer au long la question de la donation de Constantin: mais c'est seulement pour monstrer en passant aux lecteurs, combien c'est vne fable puerile de vouloir faire le Pape Empereur. Et d'autant plus grande a esté la vilenie du bibliothecaire du Pape, Augustin Steuche, lequel a esté si effroté de se faire aduocat d'vne cause si desesperée, pour gratifier à son maistre. Laurent Valle auoit desia assez refuté ceste fable, comme il estoit aisé à vn homme docte & d'esprit aigu: combien qu'il n'eust pas dit tout ce qui pouuoit seruir à l'argument, d'autant qu'il n'estoit pas fort exercé ny en l'Escriture ny en ce qui concerne la religion & l'estat de l'Eglise. Voicy Steuchus qui se iette aux chāps, & apporte des badinages sans gouſt ne saueur, pour esblouir les yeux du monde en vne chose si claire. Au reste, il demeine si froidemēt ceste cause, que quelque plaisant qui se voudroit moquer parleroit vn mesme language. Mais la cause merite bien que le Pape achette tels procureurs pour la defendre. Et ces vilains qui loent leurs langues à blasphemer, sont dignes d'estre fruſtrez du gain qu'ils ont pretendu.

Epist. 5. lib. 2
Epist. 10. lib. 3.
Epist. 61. lib. 2
Epist. 31. lib. 4.
Epist. 34. lib. 4

13 Au reste, si quelcun desire de sauoir de quelle sourse est procedé ceſt Empire controué: il est à noter qu'il n'y a pas encore cinq cens ans que les Papes estoyent suiets des Empereurs, & iamais Pape n'estoit creé sans l'authorité de l'Empereur. Le changemēt vint du temps de Gregoire septieme: lequel estant desia disposé de soy-mesme à ce faire, print occasion par la folie de l'Empereur Henry quatrieme de ce nom. Car ce Hēry, auec beaucoup d'autres insolences & actes desordonnez qu'il faisoit, vendoit communement les Eueschez d'Alemagne, ou bien les distribuoit en sa cour cōme proye. Parquoy Hildebrād,

c'e.c

c'eſt à dire le Pape Gregoire, lequel auoit eſté piqué de luy, print vne couuerture honneſte & fauorable pour s'en venger. Car d'autant qu'il ſembloit aduis qu'il auoit bõne cauſe & licite, de vouloir corriger les ſacrileges de l'Empereur, pluſieurs s'adioignirent à luy pour luy aider. D'autre coſté l'Empereur Henry, à cauſe de ſon mauuais gouuernement n'eſtoit gueres aimé de la plus grand' partie des Princes. En la fin Hildebrãd, qui ſe nommoit Gregoire, monſtre ſa malice, comme c'eſtoit vn meſchant & laſche vilain: parquoy ceux qui auoyent conſpiré auec luy, l'abandonnerẽt. Toutesfois ſi fit-il tant que ſes ſucceſſeurs non ſeulemẽt peuſſent s'exempter de ſubiection, mais tenir les Empereurs en leur liens. Depuis il eſt aduenu que pluſieurs Empereurs ont eſté plus ſemblables à Henry qu'à Iules Ceſar. Ainſi il n'a point eſté difficile de les domter & matter: veu qu'ils ſe repoſoyent à leur aiſe en leur maiſon, & ſans ſoucy, pendant qu'il leur eſté beſoing de reprimer vertueuſement la conuoitiſe des Papes, laquelle s'augmentoit de iour en iour. Nous voyons de quelle couleur eſt phalerée ceſte belle donnation de Cõſtantin, par laquelle le Pape fait accroire que l'Empire d'Occident luy eſt acquis.

14 Depuis ce temps-la les Papes n'ont iamais ceſſé de chaſſer touſiours, pour prendre en leurs filets ſeigneuries & iuriſdictions, & occuper le bien d'autruy: maintenant par fines cautéles, maintenant par deſloyauté, maintenãt par guerres: meſmes en la fin ils ont reduit en leur ſubiection la ville de Rome, laquelle eſtoit touſiours demeurée en ſa liberté: & cela fut fait il n'y a encore que cent & trente ans, ou enuiron. Bref, ils ont touſiours continué à s'augmẽter, iuſques à ce qu'ils ont mõtée en la puiſſance laquelle ils obtiennẽt auiourdhuy: pour laquelle maintenir & augmenter, ils ont ia par l'eſpace de deux cens ans (car ils auoyẽt commencé deuant qu'vſurper la domination ſur la ville) tellement troublé la Chreſtienté, qu'ils l'ont quaſi du tout deſtruite. Il aduint du temps de ſainct Gregoire, que les gouuerneurs des biens Eccleſiaſtiques ſe mirent par force en poſſeſſion actuelle de quelques biens qui appartenoyent à l'Egliſe, mettãt l'armoirie en ſigne de vendication, à la couſtume des Princes: S. Gregoire ayant aſſemblé vn Concile prouincial reprint aſprement ceſte fa ſon profane. Il demanda aux aſſiſtens s'ils ne tenoyent point pour excommunié vn homme d'Egliſe qui attenteroit de ce faire, ou bien vn Eueſque qui le commanderoit, ou qui le ſouffriroit ſans en faire punition: tous reſpondirent que c'eſtoit vn acte meritant excommunication. Or maintenant ie demande: Si c'eſt vn ſi grand crime d'auoir vendiqué vne poſſeſſion appartenante de droit à l'Egliſe, ſeulement quand le Clergé s'entremet de ce faire par ſa propre authorité: cõbien faudroit-il d'excõmunications pour ſuffiſamment punir les Papes, qui deſia par l'eſpace de cinq cens ans ne machinent autre choſe que guerres, effuſion de ſang, meurtres d'armées, pillages ou ſaccagemens de villes, deſtructions de peuples, ruines de royaumes, ſeulement pour attraper à eux les biens d'autruy? Certes c'eſt choſe claire qu'ils ne cherchent rien moins que la gloire de Chriſt, car quand ils reſigneroyent de leur bon gré toute la puiſſance ſeculiere qu'ils ont, & s'en demettroyent: cela n'emporteroit nul preiudice ny à la gloire de Dieu, ny à la vraye doctrine, ny au ſalut de l'Egliſe. Mais ils ſont enragez d'vne cupidité desbridée de dominer: & pour ceſte cauſe penſent que tout ſoit perdu, ſinon qu'ils dominent en rigueur & ſe faiſans craindre, comme dit le Prophete Ezechiel.

Lib. 4. re. giſt. e. 88

Exe. 34. 4

15 A la iuriſdiction eſt cõiointe l'immunité, de laquelle ſe glorifie le Clergé Romain. Car il leur ſemble aduis qu'on leur feroit tort & iniure, de les faire venir deuãt vn iuge terrien en cauſes perſonnelles: & penſent que tant la liberté que l'honneur de l'Egliſe giſt en cela, qu'ils ſoyent exempts de la iuſtice cõmune. Or les Eueſques anciẽs, qui autrement eſtoyẽt aſſez grans zelateurs à maintenir le droit de l'Egliſe, n'ont point eſtimé que leur droit fuſt aucunement amoindry, s'ils eſtoyent ſuiets aux iuges laics, quant aux cauſes ciuiles. Et de fait, les Empereurs Chreſtiẽs ont touſiours vſé ſans cõtredit, de leur puiſſance ſur le Clergé. Car voicy comme parle Conſtantin aux Eueſques de Nicomedie: Si quelcun des Eueſques fait quelque trouble par ſa folie, ſon audace ſera reprimée par la main du miniſtre de Dieu: c'eſt à dire par la mienne. Et Valentinien dit ainſi en quelque Epiſtre: Les bons Eueſques ne detractent point de la puiſſance de l'Empereur: mais de bon cœur gardent les cõmandemens de Dieu ſouuerain Roy: & obeiſſent à nos ordonnances. Brief, cela eſtoit perſuadé à chacun de ce temps-la ſans aucune difficulté. Il eſt bien vray que les cauſes Eccleſiaſtiques eſtoyent reſeruées au iugement de l'Eueſque & des Preſtres. Comme pour exemple, ſi quelque clerc n'euſt rien commis contre les loix, mais ſeulement euſt delinqué en ſon office, il n'eſtoit point adiourné au tribunal commun, mais auoit ſon Eueſque pour iuge. Semblablement s'il y auoit quelque controuerſie & quelque queſtion de la foy, ou autre qui appartinſt proprement à l'Egliſe, icelle en cognoiſſoit. Et faut ainſi entendre ce qu'eſcrit ſainct Ambroiſe à l'Empereur Valentinien: Feu voſtre Pere, dit il, de bonne

Refertur lib. 1. Theodoriti cap. 20

Lib. 4. Theodoriti cap. 8

Epiſt. 32.

memoire, non seulemẽt a respondu de bouche, mais a aussi ordõné par edicts, que des differens de la foy, ceux en deuoyent iuger qui auroyent l'office & la dignité. Item, Si nous regardons tant l'Escriture que les exemples anciens : qui est-ce qui niera qu'en cause de la foy les Euesques doyuent iuger des Empereurs Chrestiens, & non pas les Empereurs des Euesques? Item, le fusse venu à vostre Consistoire, Sire, si les Prestres & le peuple l'eussent permis: disans qu'vne cause de la foy se doit traiter en l'Eglise en la presence du peuple. En ces passages il maintient bien qu'vne cause spirituelle, c'est à dire touchant la Chrestienté, ne se doit point tirer en iustice terrienne, où se debattent les causes profanes du monde: & en cela il n'y a nul qui ne loue & ne prise sa cõstance. Toutesfois encore qu'il ait bõ droit, si est-ce qu'il proteste que quand l'Empereur y viendroit par force, il voudroit ceder. Ie ne quitteray, dit-il, iamais de mon gré le lieu qui m'est commis: mais si ie suis contraint, ie ne say que c'est de repugner. car noz armes sont prieres & larmes. Notons comment ce sainct personnage vse d'vne singuliere prudence & moderation, auec sa constance & hardiesse. Iustine mere de l'Empereur, d'autant qu'elle ne le pouuoit attirer à l'heresie des Arriens, s'efforçoit de le faire deposer: & fust venue à bout de son entrepriſe, s'il fust venu au palais imperial pour demener là sa cause. Il nie donc que l'Empereur soit iuge competent d'vne si haute matiere: ce que la necessité du temps requeroit, & comme aussi la verité est. Car il a-noit ce iugemẽt, que plustost il deuoit mourir, que de souffrir qu'vn tel exemple fust introduit en l'Eglise par son consentement: & toutesfois si on y eust procedé par violence, il n'eust point voulu resister. car il dit qu'il n'appartient point à vn Euesque de maintenir par armes la foy & le droit de l'Eglise. Quant est des autres affaires seculiers, il proteste d'estre prest à faire ce que l'Empereur luy voudra commander: S'il demande quelque tribut, dit-il, nous ne luy refusons point: les possessions de l'Eglise payent tribut. s'il demande mesme le fond, il a puissance de le prendre : nul de nous ne s'y oppossera. S. Gregoire aussi parle en semblable maniere: Ie say bien, dit-il, l'affection de nostre tresbõ seigneur l'Empereur, qu'il n'a point accoustumé de s'entremettre des causes appartenantes aux prestres, de peur d'estre chargé de noz pechez. Il n'exclud pas du tout l'Empereur qu'il n'ait à iuger sur les Prestres: mais seulement remonstre qu'il y a quelques causes, lesquelles il doit reserver au iugement Ecclesiastique.

Homil. de basilic. tradend.

Lib. 3. Epist. 20.

16 Et mesme par ceste exception les saincts personnages n'ont cherché autre chose, sinon de preuenir à ce que les Princes, qui ne seroyent pas trop bien affectionnez à la Chrestienté, n'empeschassent l'Eglise à faire son office. Car ils n'estoyẽt point marris si quelque fois les Princes interposoyent leur authorité en choses Ecclesiastiques, moyennant qu'ils le fissent pour conseruer l'ordre de l'Eglise, non pas le troubler: & pour establir la discipline, nõ pas la ruiner. Car d'autant que l'Eglise n'a point authorité de contraindre, & mesme ne la doit appeter (ie parle de contrainte actuelle) c'est l'office des bons Princes, de maintenir la Chrestienté par bonnes loix, statuts & corrections. Suyuant ceste raison, sainct Gregoire conferme le commandemẽt de l'Empereur Maurice, qu'il auoit fait à quelques Euesques, leur enioignant de receuoir leurs voisins Euesques, qui auoyent esté dechassez de leurs sieges par les barbares. S. Gregoire dõc exhorte iceux Euesques à luy obeir. Et de fait, quãd le mesme Empereur l'admonneste de se reconcilier auec l'Euesque de Constantinoble: il rendit bien la raison pourquoy il ne le deuoit faire, sinon auec bonne condition: mais il n'allega point son immunité, pour dire qu'il fust exempt de l'authorité imperiale: au contraire il confesse en son Epistre, que Maurice auoit fait ce qui conuenoit à vn bon Prince, en commandãt aux Euesques d'estre vnis ensemble: & promet de faire tout ce qu'il pourra en bonne conscience.

Lib. 1. Epist. 43
Lib. 4 Epist. 32. & 34
Lib. 7. Epist. 39

CHAP. XII.

De la discipline de l'Eglise, dont le principal vsage est aux censures & en l'excõmunication.

IL faut maintenant brieuement expedier la discipline de l'Eglise, de laquelle nous auons differé à traiter iusques icy. Or icelle depend pour la pluspart de la puissance des clefs & de la iurisdiction spirituelle. Pour auoir facile intelligence de cela, diuisons l'Eglise en deux estats: assauoir qu'elle contienne le Clergé & le peuple. L'vse de ce mot de Clercs, pource qu'il est commun, combien qu'il soit impropre: par lequel i'enten ceux qui ont office & ministere en l'Eglise. Nous parlerons en premier lieu de la discipline commune, à laquelle tous doyuent estre submis: puis nous viendrons au Clergé, lequel a la discipline propre, outre celle que nous auons dite. Mais pource que d'aucuns hayssent tant la discipline qu'ils en ont mesme le nom en horreur: il est besoing de leur remonstrer leur faute. S'il n'y a nulle compagnie, ny

ny meſme nulle maiſon, quelque petite qu'elle ſoit, qui ſe puiſſe maintenir en ſon eſtat ſans diſcipline: il eſt certain qu'il eſt beaucoup plus requis d'en auoir en l'Egliſe, laquelle doit eſtre ordõnée mieux que nulle maiſon ny autre aſſemblée. Pourtant, cõme la doctrine de noſtre Seigneur Ieſus eſt l'ame de l'Egliſe: auſsi la diſcipline eſt en icelle cõme les nerfs ſont en vn corps, pour vnir les mẽbres & les tenir chacun en ſon lieu & ſon ordre. Pourtant tous ceux qui deſirent que la diſcipline ſoit abbatue, ou qui empeſchent qu'elle ne ſoit remiſe au deſſus: ſoit qu'ils le facent à leur eſcient, ou par inconſideratiõ, cherchent d'amener l'Egliſe à vne diſſipation extreme. Car que ſera ce en la fin, s'il eſt loiſible à chacun de viure cõme il voudra? Or il y auroit vne telle liberté, ſinon qu'auec la predicatiõ de la doctrine on vſe d'admonitions priuées, de correctiõ, & autres aides, leſquelles ſont pour tenir la main à la doctrine, à ce quelle ne ſoit point oiſiue. La diſcipline donc eſt comme vne bride pour retenir & domter ceux qui ſont rebelles à la doctrine, & cõme vn eſperõ pour picquer ceux qui d'eux meſmes ſont tardifs & nonchalãs: ou bien quelques fois cõme vne verge paternelle, pour chaſtier doucement & auec mãſuetude Chreſtienne, ceux qui ont failly plus grieuement. Ainſi, puis que nous voyons que l'Egliſe s'en va deſerte & deſolée, s'il n'y a autre ſolicitude & moyen d'entretenir le peuple en l'obeiſſance de noſtre Seigneur, la neceſsité crie qu'on a meſtier de remede. Or le remede vnique eſt celuy que Ieſus Chriſt commande, & qui a eſté touſiours en vſage entre les fideles.

2 Le premier fondement de la diſcipline eſt, que les admonitions priuées ayent lieu: c'eſt à dire, que ſi quelcun ne fait point ſon deuoir de bon gré, ou qu'il ſe desborde en inſolẽce, ou qu'il ne viue pas honneſtemẽt, ou qu'il ait cõmis choſe digne de reprehẽſion, qu'il ſouffre d'eſtre admõneſté, & qu'vn chacun mette peine d'admõneſter ſes prochains quand il en ſera meſtier: mais que ſur tous les autres, les Paſteurs & Preſtres veillent ſur cela, d'autant que leur office eſt non ſeulement de preſcher en chaire, mais auſsi admonneſter & exhorter en particulier par les maiſons, ceux enuers leſquels la doctrine generale n'aura point aſſez d'efficace: comme S. Paul le monſtre, quand il recite qu'il a enſeigné les Epheſiens tant par les maiſons comme en public: proteſtant qu'il eſt pur du ſang de tous, d'autãt qu'il n'a ceſſé d'admonneſter vn chacun nuict & iour auec larmes. Act. 20. d 20. & e. 26
Car lors la doctrine a ſa pleine authorité & produit ſon fruit, quand le miniſtre non ſeulement declaire à tous enſemble cõment ils doyuent viure, mais auſsi a moyen & entrée d'inciter en particulier ceux leſquels il voit eſtre nonchalans, ou mal obeiſſans à la doctrine, & les ſoliciter à s'acquiter. Si quelcun reiette auec rebellion telles remonſtrances, ou bien en perſeuerant à mal-faire, monſtre qu'il n'en tient conte apres auoir eſté pour la ſeconde fois admonneſté en la preſence de deux ou trois teſmoins, il doit, ſelon le cõmandement de Ieſus Chriſt, eſtre remis au iugement de l'Egliſe, & là eſtre admonneſté plus à bon eſciẽt par l'authorité publique, d'eſcouter l'Egliſe, ſe ſubmettre à icelle en humilité, & obeir. Si on n'en peut cheuir par ce moyẽ, mais qu'il cõtinue en ſa meſchãceté: lors on le doit exclurre & bãnir de la cõpagnie des Chreſtiẽs, cõme cõtẽpteur de l'Egliſe. Matt 18. b. 15. & c. 17

3 Mais pource que Ieſus Chriſt, en ce paſſage-la ne parle que des vices occultes & cachez, il nous faut mettre ceſte diſtinction entre les pechez, qu'aucuns ſont cachez, & les autres publiques ou notoires. Quãt aux premiers, Ieſus Chriſt parlant à vn chacun particulier, dit, Argue celuy qui aura failly, entre toy & luy ſecretement. De ceux qui ſont notoires, S. Paul dit à Timothée, Argue-le deuant tous, afin que les autres craignẽt. Car Ieſus Chriſt auoit dit au parauant, Si ton frere à peché contre toy, ou enuers toy: lequel mot on ne peut autrement expoſer, que comme s'il diſoit, Si quelcun a peché, & que tu le ſaches toy ſeul, ſans qu'il y ait d'autres teſmoins. Ce que S. Paul commande à Timothée, de redarguer ceux qui auröt fait faute manifeſte, il l'a ſuyuy & gardé enuers Pierre. Car pource que la faute d'iceluy eſtoit ſcandaleuſe, il ne l'admonneſta point à part, mais l'amena deuant toute l'Egliſe. Ceſte façon de proceder ſera droite & legitime, ſi en corrigeant les fautes ſecretes nous ſuiuons les degrez que Ieſus Chriſt à mis: en corrigeant celles qui ſont manifeſtes, nous venons du premier coup deuant l'Egliſe, meſmement ſi elles emportent ſcandale publique. Matt. 18. b. 15 1. Tim. 5. d. 20 Gal. 2. c. 14

4 Il nous faut auſsi auoir vne autre diſtinction entre les pechez: c'eſt que les vns ſont fautes moindres, & à pardonner plus facilemẽt: les autres ſont crimes, ou actes vilains & meſchans. Pour corriger les crimes, il ne ſuffit point d'vſer d'admonition ou remonſtrãce, mais de remede plus ſeuere: comme ſainct Paul le demonſtre, quand non ſeulement il reprend de parolle l'inceſte de Corinthe, mais le chaſtie par excommunication, eſtant bien informé du cas. Nous cõmençons donc ia d'appercenoir plus clairement cõment la iuriſdiction ſpirituelle de l'Egliſe, laquelle ſelon la parolle de Dieu corrige les fautes, eſt 1. Cor. 5. b. 4

vne tresbonne ayde pour la cõseruation de l'Egliſe, fondement de l'ordre d'icelle, & liẽ d'vnité. Parquoy l'Egliſe, quand elle deboute de ſa cõpagnie tous manifeſtes adulteres, paillards, larrons, abuſeurs, voleurs, rapineurs, homicides, ſeditieux, batteurs, noiſeurs, faux teſmoins & autres ſemblables: item ceux qui n'auront pas cõmis crimes ſi enormes, mais ne ſe ſeront voulu amẽder de leurs fautes, & ſe ſeront mõſtrez rebelles: elle n'entreprend rien outre raiſon, mais ſeulemẽt elle executе la iuriſdictiõ que Dieu luy a baillée. Et afin q̃ nul ne meſpriſe vn tel iugement de l'Egliſe, ou eſtime petite choſe d'eſtre condãné par la ſentẽce des fideles: le Seigneur a teſtifié que cela n'eſt autre choſe qu'vne declaration de ſa propre ſentẽce: & que ce qu'ils aurõt pronõcé en terre, ſera ratifié au ciel. Car ils ont la parolle de Dieu pour condãner les peruers, ils ont la meſme parolle pour receuoir à mercy tous vrais repentans. Ceux qui pẽſent q̃ les Egliſes puiſſent longuemẽt conſiſter ſans eſtre liées & conioinctes par ceſte diſcipline, s'abuſent grãdement: veu qu'il n'y a doute q̃ nous ne nous pouõs paſſer du remede q̃ le Seigneur a preueu nous eſtre neceſſaire. Et de fait, l'vtilité qui en vient monſtre mieux quelle neceſsité nous en auons.

Matt 16. c 19. & 18. c. 18 Iean 20. c. 23

5 Or il y a trois fins q̃ l'Egliſe regarde en ces correctiõs & en l'excõmuniemẽt. La premiere eſt, que gens de mauuais gouuernement ne ſoyent auec grand opprobre de Dieu contez au nombre des Chreſtiens, cõme ſi l'Egliſe eſtoit vn receptacle de meſchãs & mal viuans. Car puis que l'Egliſe eſt le corps de Chriſt, elle ne peut eſtre contaminée par mẽbres pourriz, qu'vne partie de la honte n'en reuiẽne au Chef. Afin donc qu'il n'y ait rien en l'Egliſe dont le nom de Dieu reçoiue quelque ignominie: il en faut dechaſſer tous ceux qui par leur turpitude diffament & deshonnorent la Chreſtienté. Il faut auſsi auoir en ceſt endroit eſgard à la Cene du Seigneur, qu'elle ne ſoit point profanée en la baillãt indifferẽment à tous. Car il eſt certain que celuy auquel la diſpenſation en eſt commiſe, s'il y admet quelcun lequel il en doyue & puiſſe repouſſer, eſt coulpable de ſacrilege, comme s'il donnoit aux chiens le corps du Seigneur. Pourtant ſainct Chryſoſtome ſe courrouce contre les Preſtres, leſquels pour crainte des grans & des riches n'oſoyẽt reietter nul d'eux quand ils s'y preſentoyent. Le ſang, dit-il, en ſera requis de voz mains: ſi vous craignez l'homme mortel, il ſe moquera de vous: ſi vous craignez Dieu, les hommes meſmes vous auront en honneur. Que nous ne ſoyõs point eſtõnez ne de ſceptres, ne de diademes, ne de pourpre: nous auons icy vne plus grãde puiſſance. Quãt à moy, ie preſenteray pluſtoſt mon corps à la mort, & ſouffriray que mõ ſang ſoit eſpãdu pluſtoſt, que d'eſtre participãt de ceſte pollution. Afin donc que ce ſainct myſtere ne ſoit en opprobre, il eſt bien requis qu'on l'adminiſtre auec diſcretion: laquelle requiert qu'il y ait iuriſdictiõ en l'Egliſe. La ſeconde fin eſt, que les bons ne ſoyent corrõpuz par la conuerſation des mauuais, comme il aduient ſouuentesfois. Car ſelon que nous ſommes enclins à nous deſuoyer, il ne nous eſt rien plus facile q̃ de ſuyure mauuais exemple. Ceſte vtilité a eſté notée par l'Apoſtre, quand il cõmandoit aux Corinthiens de bannir de leur cõpagnie celuy qui auoit commis inceſte: Vn petit de leuain, dit-il, aigrift toute la paſte. Et meſmes le S. Apoſtre voyoit vn ſi grand danger en cela, qu'il defendoit aux bõs toute cõpagnie & familiarité des meſchans: Si celuy, dit-il, qui ſe renomme frere entre vous, eſt paillard, ou auaricieux, ou idolatre, ou mal diſant, ou yurongne, ou rapineur: ie ne vous permets point de mãger auec luy. La troiſieme fin eſt, q̃ ceux qu'on chaſtie par excõmunication, eſtãs confuz de leur honte ſe repẽtent: & par telle repẽtance viennent à amendement. Et ainſi il eſt expediẽt, meſmes pour leur ſalut, q̃ leur meſchãceté ſoit punie: afin qu'eſtans aduertis par la verge de l'Egliſe, ils recognoiſſent leurs fautes eſquelles ils ſe nourriſſent & endurciſſent, quãd on les traite doucemẽt. C'eſt ce q̃ veut dire l'Apoſtre en ce qui s'enſuit: Si quelcun n'obeiſt point à noſtre doctrine, notez-le: & ne vous meſlez point auec luy, afin qu'il ait vergongne. Itẽ en vn autre paſſage, quãd il dit qu'il a liuré l'inceſte de Corinthe à Satan, en perdition de la chair, afin q̃ l'eſprit fuſt ſauué au iour du Seigneur: c'eſt à dire ſelon mon aduis, qu'il l'a chaſtié d'vne condamnatiõ tẽporelle, afin que l'eſprit fuſt eternellement ſauué. Il nomme cela, Liurer à Satan: pource q̃ hors l'Egliſe le diable a ſon regne, comme Ieſus Chriſt en l'Egliſe. car ce qu'aucuns entẽdent cela de quelque certain tourment temporel qui ſe faiſoit par le diable, cela me ſemble aduis fort incertain: mais pluſtoſt ſe doit ainſi entendre comme ie dy.

Col. 1. d. 20

Homil. in Matth. 3

1. Cor. 5. b. 6. & d. 11

2. Theſ 3 d. 14 1. Cor. 5. b. 5

Augu. de ver. Apoſt. ſermo. 68

6 Puis que nous auõs ces trois fins, il reſte de voir cõmẽt c'eſt que l'Egliſe exerce ceſte partie de diſcipline, laquelle eſt ſituée en iuriſdiction. Pour le premier, il nous faut touſiours retenir ceſte diſtinction que nous auons miſe cy deſſus: aſſauoir qu'il y a d'aucuns pechez qui ſont publiques, les autres ſont plus occultes. Les pechez publiques, ſont ceux qui ne ſont pas ſeulemẽt cogneuz à vn ou à deux teſmoins, mais ont eſté cõmis manifeſtement, & auec ſcandale de toute l'Egliſe. I'appelle pechez occultes, non pas ceux qui

ſont

ſont du tout incogneuz des hommes, comme ſont ceux des hypocrites (car ceux-la ne viennent point en la cognoiſſance de l'Egliſe:) mais ceux qui ſont tellement ſecrets que quelques vns les cognoiſſent. La premiere eſpece ne requiert point qu'on y procede par les degrez que Ieſus Chriſt met au dixhuitieme de ſainct Matthieu: mais quand il aduiēt ainſi quelque ſcandale notoire, l'Egliſe doit du premier coup faire ſon office, en appellant le pecheur, & le corrigeant ſelon la meſure de ſa faute. Quant aux pechez ſecrets, on ne les doit point attirer du premier coup à l'Egliſe, ſinon qu'il y ait contumace & rebellion, que l'hōme ne vueille point obeir aux remonſtrances qu'on luy fait, ſelon ceſte reigle, S'il ne veut point eſcouter, dy le à l'Egliſe. Or quand on eſt venu iuſques là, il faut lors obſeruer l'autre diſtinctiō entre les crimes & fautes plus legieres. car ce n'eſt point raiſon d'vſer d'vne meſme ſeuerité enuers vn delict moindre, qu'enuers vn crime: mais il ſuffit d'vſer de reprehēſion de parolles, voire douce & paternelle, laquelle ne ſoit pas pour rōpre & aigrir le pecheur, mais le reduire à ſoy-meſme, afin qu'il ſe reſiouyſſe plus d'eſtre corrigé, qu'il ne s'en cōriſte. Des crimes, il les faut chaſtier plus rudement. car ce n'eſt point aſſez de corriger de parolles celuy qui a offenſé l'Egliſe par mauuais exēple: mais il merite d'eſtre priué de la communion de la Cene, iuſqu'à ce qu'il ait donné ſigne de repentance. Car ſainct Paul n'vſe point ſeulement de reprehenſion de parolles cōre le Corinthien, mais il le reiette de l'Egliſe: tençant les Corinthiens de ce qu'ils l'auoyent ſi long temps ſouffert. Ceſte façon a eſté tenue en l'Egliſe ancīene cependāt qu'il y auoit encores bon gouuernement. car ſi quelcun auoit cōmis vn crime dont il fuſt ſorty ſcādale, premieremēt on luy commandoit de s'abſtenir de la Cene, puis apres de s'humilier deuant Dieu, & teſtifier ſa repentance deuant l'Egliſe. & defait, il y auoit certaines choſes qu'on enioignoit aux penitēs, pour eſtre ſignes de leur repentāce. Quand le pecheur auoit ainſi ſatisfait à l'Egliſe, on le receuoit en la communiō auec impoſition de mains, laquelle reception eſt nommée ſouuent Paix par ſainct Cyprien: comme quand il dit, Ceux qui ont commis quelque ſcandale, font penitence pour le temps qui leur eſt ordōné: puis ils viennent faire confeſsion de leur faute, & par impoſition des mains de l'Eueſque & du Clergé obtiennent paix & communion. combien que l'Eueſque auec le Clergé reconcilioit tellement les pecheurs à l'Egliſe, que le conſentement du peuple y eſtoit requis, comme il le dit en vn autre lieu.

1. Cor. 5. b. 5

Epiſt. 2. lib. 1. Epiſt. 14. lib. 3 & emſdē lib. Epiſt. 26

7 Ceſte diſcipline eſtoit tellement cōmune ſans exemption de perſonne, que les Princes meſmes ſe ſubmettoyent à icelle comme les autres: & à bon droit, veu qu'ils ſauoyēt qu'elle eſtoit de Chriſt, auquel c'eſt bien raiſon que tous ſceptres & diademes de Rois ſoyēt ſubiets. En ceſte maniere l'Empereur Theodoſe eſtant excōmunié par ſainct Ambroiſe, à cauſe du ſang innocent eſpandu par ſon commandement, ſe deſtitit de tous ſes ornemens royaux, & pleura publiquement ſon peché en l'Egliſe, cōbien qu'il l'euſt cōmis à la ſuggeſtiō d'aucuns, & demanda pardon auec larmes & ſouſpirs. Ce fut vn acte à luy digne de grād' louāge: car les grans Rois ne doiuent point prēdre cela à deshōneur, de s'humilier & ployer le genouil deuāt Ieſus Chriſt leur Prīce ſouuerain, & ne leur doit point faire mal d'eſtre iugez de l'Egliſe. Car cōme ainſi ſoit qu'en leurs Cours ils n'oyēt rien que pures flatteries, il leur eſt trop plus q̄ neceſſaire d'eſtre corrigez de Dieu par la bouche des Paſteurs: meſmes ils doyuent deſirer que leur Paſteur ne les eſpargne point, afin q̄ Dieu les eſpargne. Ie laiſſe icy à dire qui ſont ceux qui doyuent exercer ceſte iuriſdiction, pource q̄ i'en ay deſia traité ailleurs: i'adiouſteray toutesfois ce poinct à ce que i'en ay dit, que ceſte eſt la procedure legitime à excōmunier les pecheurs, q̄ les Preſtres ne le facent point ſeuls, mais auec le ſeu & conſentement de l'Egliſe: en ſorte que le cōmun peuple n'ait point la choſe en main pour dominer & aller deuant, mais qu'il en ſoit teſmoing, pour prēdre garde que rien ne ſe face par cōuotiſe deſordonnée. Or en cela, outre l'inuocation du nom de Dieu il eſt requis d'vſer d'vne grauité, laquelle demōſtre la preſence de Ieſus Chriſt, c'eſt à dire, qu'on aperçoyue qu'il preſide en ceſt acte.

Ambroſius lib. 1. Epiſt. 3. in orat. fu-neb. Theo-doſ.

8 Toutesfois il ne nous faut point oublier, que la ſeuerité de l'Egliſe doit eſtre telle, que touſiours elle ſoit conionte auec douceur & humanité. Car ce danger eſt touſiours à euiter, comme S. Paul commande, que celuy qu'on chaſtie ne ſoit englouty de triſteſſe. car par ce moyen, du remede on en feroit vne poiſon. combien que la reigle de moderation ſe pourra mieux prendre de la fin d'icelle. Car puis que l'excommunication tend à ce but, que le pecheur ſoit amené à repentance, & qu'on oſte tous mauuais exemples, à ce que le nom de Ieſus Chriſt ne ſoit point blaſphemé, & que les autres ne ſoyēt induits à mal faire en les enſuyuāt: ſi nous regardōs à ces choſes, il ſera facile de iuger iuſqu'à où la ſeuerité doit proceder, & où elle doit ſuperſeder. Ainſi quād le pecheur donne teſmoignage de repentāce à l'Egliſe, & par cela oſte, entāt qu'en ſoy eſt, le ſcādale & l'effāce, il

2. Cor. 2. b. 7

ne doit estre pressé plus outre. Que si on le presse: la rigueur passe mesure. Et en cest endroit on ne peut excuser que les Anciens n'ayét esté trop austeres, veu que leur façon n'a pas esté accordante à la reigle du Seigneur, & estoit merueilleusemét perilleuse. Car cõme ainsi soit qu'ils priuassent les pecheurs de la Cene, maintenãt pour trois ans, quelque fois pour sept, quelque fois iusques à la mort: q̃ s'en pouuoit-il ensuyure sinon vne grãde hypocrisie, ou vn desespoir extreme? Semblablemét, ce q̃ nul auquel il fust aduenu de tomber derechef, n'estoit admis à penitẽce pour la secõde fois, mais estoit pour toute sa vie banny de l'Eglise, cela n'estoit ny vtile ne raisonnable. Quiconque donc estimera le tout auec bõ iugement, cognoistra qu'ils ont esté mal cõseillez. combien qu'en cela ie ne prouue plus la coustume, q̃ ie n'accuse tous ceux qui en ont vsé: entre lesquels il est certain qu'il y en a eu ausquels cela a despleu: mais ils la supportoyẽt d'autãt qu'ils ne la pouuoyent corriger. Certes S. Cyprien declaire cõment il n'a point esté aspre ne rigoureux de son vouloir: Nostre patiẽce, dit-il, & douceur & humanité est appareillée à tous ceux qui viennẽt. Ie desire q̃ tous rentrẽt en l'Eglise. Ie desire q̃ tous noz cõpagnons d'armes soyẽt dedãs le cãp de Iesus Christ, & q̃ tous noz freres soyẽt en la maison de Dieu nostre Pere. Ie remets toutes fautes, i'en dissimule beaucoup: & de zele q̃ i'ay de recueillir tous noz freres en vn, ie n'examine point à la rigueur les fautes mesmes qui sont cõmises cõtre Dieu: & ne s'en faut gueres que moymesme ne peche en pardonnant les pechez plus facilemẽt qu'il ne seroit de mestier. I'embrasse d'vne dilection prompte & entiere ceux qui retournent auec penitence, & confessent leur peché auec satisfactiõ humble. Sainct Chrysostome estoit vn petit plus rude, neantmoins si parle-il ainsi: Puis que Dieu est tãt benin, pourquoy est-ce q̃ son ministre veut estre veu austere? Nous sauõs aussi de quelle gracieuseté S. Augustin vsa enuers les Donatistes, tellemẽt qu'il ne douta point de receuoir au degré d'Euesque ceux qui auoyẽt renoncé à leur erreur, mesmes tãtost apres leur conuersion. Mais d'autant que la façon estoit au contraire, ces bons personnages ont esté contraints de se deporter de leur iugement propre pour suyure la coustume receue.

Ad Cornelium. Epist. 3. lib. 1

9 Or comme ceste douceur & humanité est requise en tout le corps de l'Eglise, qu'on ne chastie point ceux qui auront failly, iusques au bout, mais par mesure & en douceur, & plustost selon le precepte de sainct Paul, faire valoir charité enuers eux: ainsi vn chacũ particulier en son endroit se doit accommoder à ceste mãsuetude & humanité. Nous ne deuons point donc effacer du nombre des esleuz les excommuniez, ou en desesperer cõme s'ils estoyent desia perduz. Bien est-il licite de les iuger estrangers de l'Eglise, selon la reigle que i'ay mise cy dessus: encores cela se doit faire pour le temps de leur separation seulement. Et encores que nous apperceuions en eux plus d'orgueil & d'obstination que d'humilité: si les deuons nous encores remettre en la main de Dieu, & recommander à sa bonté, esperans mieux pour le futur que nous n'y voyõs de present. Et pour plus briefuement parler, il ne nous faut point cõdamner à mort eternelle la personne qui est en la main d'vn seul Dieu: mais nous deuõs estimer par la Loy de Dieu, quelles sõt les œuures d'vn chacũ. Q̃ãt nous suyuõs ceste reigle, cela est plustost se tenir au iugemẽt q̃ Dieu nous a declairé, que de mettre en auant le nostre. Il ne nous faut point entreprendre plus de licence à iuger, sinõ que nous vueillions limiter la vertu de Dieu, & assuiettir à nostre fantasie sa misericorde: à laquelle toutes fois & quantes qu'il semble bon, les plus meschãs sont conuertiz en gens de bien, les estrangers sont receuz en l'Eglise: à ce que l'opinion des hommes soit frustrée, & leur audace reprimée: laquelle ose touſiours s'attribuer plus qu'il n'appartient, si elle n'est corrigée.

2. Cor. 2. b. 8

Matt. 18. c. 18

10 Touchant de ce q̃ Christ dit, q̃ ce que les ministres de sa parolle auront lié ou deslié en terre, sera lié & deslié au ciel: en ces parolles il limite l'authorité de lier à la cẽsure Ecclesiastique: par laquelle ceux qui sont excommuniez, ne sont point iettez en ruine eternelle & en desespoir: mais seulement en ce que leur vie est condamnée, ils sont aduertis que la damnation eternelle les attend, s'ils ne se repentent. Car c'est la difference qui est entre excommunication, & l'execration que les Docteurs ecclesiastiques appellẽt Anathema: qu'en anathematizant vn homme (ce qui ne se doit faire gueres souuent, ou du tout point) on luy oste toute esperance de pardon, & le donne-on au diable: en l'excommuniant, on punist plustost ses mœurs. Et combien qu'on punisse aussi sa personne: toutesfois cela se fait en telle sorte, qu'en luy denonçãt sa damnation future, on le retire en voye de salut. S'il obeist, l'Eglise est preste de le receuoir en amitié, & le faire participãt de sa communion. Parquoy combien qu'il ne soit point loisible, si nous voulõs deuemẽt obseruer la discipline Ecclesiastique, de hanter priuément, & auoir grãde familiarité aux excõmuniez: neantmoins si nous deuõs nous efforcer, en tant qu'en nous est, soit par exhortation & doctrine, soit par clemence & douceur, soit par noz prieres enuers Dieu, de

faire

faire qu'ils ſe reduiſent en bonne voye : & eſtans reduits, reuiennẽt en la communion de l'Egliſe: comme auſsi l'Apoſtre nous enſeigne. Ne les reputez point, dit-il, comme ennemis: mais reprenez les comme freres. Il requiert auſsi vne telle manſuetude en toute l'Egliſe, quant eſt de receuoir ceux qui monſtrent quelq̃ ſigne d'amendemẽt. Car il ne veut point qu'elle exerce vne ſeuerité trop rigoureuſe, qu'elle procede eſtroitement iuſques au bout, & ſoit cõme inexorable: mais pluſtoſt qu'elle viẽne au deuant, & ſe preſente volontairement à le receuoir: afin qu'il ne ſoit accablé de trop grãde triſteſſe. Si ceſte moderation n'eſt diligemment gardée, il y a danger que de diſcipline nous ne tombions en vne maniere de gehenne: & que de correcteurs nous ne deuenions bourreaux. 2. Theſſ. 3 d. 15

11 Il y a auſsi vn autre poinct qui appartient & eſt bien requis à moderer la diſcipline cõme il faut: aſſauoir ce que ſainct Auguſtin dit en diſputant contre les Donatiſtes, que ſi les particuliers apperçoyuent que les Preſtres ſoyent aucunemẽt negligens à corriger les vices, qu'il ne faut pas pourtant qu'ils ſe ſeparent de l'Egliſe pour faire vne ſedition. Semblablement, ſi les Paſteurs ne peuuẽt purger & amender toutes les fautes qui ſont en leurs peuples, comme ils le deſireroyent, qu'ils ne doyuent pas pourtãt quitter leur eſtat, ou troubler l'Egliſe par vne rigueur deſeſperée. Car ce qu'il dit eſt treſ-vray: aſſauoir q̃ quiconque corrige ce qu'il peut en le redarguant: ou ce qu'il ne peut corriger, l'exclud ſans rompre l'vnité: ou ce qu'il ne peut exclurre ſans faire diſſentiõ, le reprouue, & neãtmoins le ſupporte: ceſtuy-la eſt libre de malediction, & n'eſt point coupable du mal. Il rend la raiſon en vn autre paſſage: c'eſt que la façon & reigle de maintenir bonne police en l'Egliſe, doit touſiours regarder vnité d'eſprit en lien de paix. L'Apoſtre, dit il, nous commande d'ainſi faire: & quand on fait autrement, le remede des chaſtimens non ſeulement eſt ſuperflu, mais auſsi pernicieux, & par conſequent n'eſt plus remede. Puis il adiouſte: Qui penſera diligemment en ces choſes, il ne laiſſera point d'vſer de ſeuerité, cõbiẽ qu'il vueille conſeruer l'vnion: & ne rompra point le lien de concorde, par eſtre intemperant en correction. Il confeſſe bien que non ſeulement les Paſteurs doyuent mettre peine que l'Egliſe ſoit purgée de tous vices: mais auſsi que chacun en ſon endroit, ſe doit efforcer de ce faire. Et ne diſsimule pas, que celuy qui ne tient conte d'admonneſter, arguer & corriger les mauuais, encore qu'il ne leur fauoriſe point, & qu'il ne peche point comme eux, eſt coupable deuant Dieu : adiouſtant meſme que celuy qui eſt en office publiq̃, pouuant excommunier les mauuais, s'il ne le fait point, qu'il peche à ſa condamnation : ſeulement il veut que cela ſe face auec prudence, laquelle auſsi noſtre Seigneur requiert, aſſauoir qu'on n'arrache point le bon grain auec l'yuroye. Finalement il conclud ainſi auec S. Cyprien, lequel il allegue, Que l'homme doit corrige en miſericorde ce qu'il peut: ce qu'il ne peut, qu'il le ſouffre en patience, & qu'il en gemiſſe auec dilection. Lib. 2. cõtra Parmenian. cap. 1 Lib. 3 cap. 1 Cap. 2 Matt. 13. d. 29

12 Or ce ſainct perſonnage dit ces choſes, à cauſe de la trop grãde rigueur des Donatiſtes: leſquels voyans des vices en l'Egliſe, que les Eueſques reprenoyent bien de parolles, mais ne les puniſſoyẽt point par excõmunication (dautãt qu'ils n'eſperoyẽt d'y profiter par ce moyen) crioyent contre les Eueſques, les blaſmãt outrageuſemẽt cõme traiſtres de la diſcipline: & qui pis eſt, ſe ſeparoyent par ſchiſme de la compagnie des fideles: cõme font auiourdhuy les Anabaptiſtes, qui ne penſent point qu'il y ait cõpagnie Chreſtienne, ſinon où il apparoiſſe vne perfection totalemẽt Angelique. Et pour ceſte cauſe, ſous couuerture de zele, deſtruiſent toute l'edificatiõ qui eſt en l'Egliſe. Telle maniere de gẽs, dit S. Auguſtin, cõuoitẽt & appetent d'attirer à eux les poures peuples, ou biẽ les diuiſer, en les ſeduiſant par leur apparence: nõ point par haine qu'ils ont des pechez des autres, mais par cupidité de leurs contentiõs, eſtans enflez d'orgueil, trãſportez d'obſtination, cauteleux à calomnier, bouillans en ſedition. Et afin qu'on n'apperçoyue qu'ils ſont vuydes de la lumiere de verité, ils ſe couurẽt de l'ombre de ſeuerité & rigueur: & ce qui nous eſt commandé en l'Eſcriture de faire, pour corriger les vices de noz freres en gardant vnité & dilection, & en vſant de medecine douce, ils en abuſent à faire ſchiſme & diuiſion meſchante en l'Egliſe. Voila comment Satan ſe transfigure en Ange de lumiere, induiſant les hommes à cruauté inhumaine ſous ombre de les faire ſeuere, pource qu'il ne cherche autre choſe que de rompre le lien de paix & vnion : & de fait, c'eſt le ſeul moyen qu'il a de nous mal faire. Cap. 1 2. Cor. 11. d. 14

13 Toutes ces parolles ſont de ſainct Auguſtin : mais ayant dit toutes ces choſes, il recõmande ſingulieremẽt, que ſi tout vn peuple eſt infecté d'vn vice, cõme d'vne maladie cõtagieuſe, qu'on modere la ſeuerité par miſericorde. Car de faire ſeparation, dit-il, c'eſt vn mauuais cõſeil & pernicieux, & viẽt touſiours à mechante iſſue: d'autãt q̃ cela eſt plus pour troubler les bõs qui ſõt infirmes, q̃ pour corriger les meſchãs qui ſõt courageux en

leur mal. Or le conſeil qu'il donne là aux autres, luy meſme l'a ſuyuy quand meſtier e-
Epiſt. 64 ſtoit. Car en eſcriuant à Aurelius Eueſque de Carthage, il ſe complaind bien de l'yurongnerie qui regnoit alors fort en Afrique, comme ainſi ſoit que l'Eſcriture la condãne tant: & exhorte ledit Eueſque d'aſſembler vn Concile prouincial, pour y mettre remede, mais il adiouſte conſequẽment: Ie croy bien, dit-il, que ces choſes ſe doyuent oſter non point auec vne rigueur trop aſpre, mais par bõ moyen: en enſeignant pluſtoſt qu'en cõmandant, en admonneſtant plus qu'en menaçãt. Car il y faut ainſi beſongner: quãd vn vice eſt cõmun en tout le peuple, il ſe doit exercer plus grãde ſeuerité q̃ quand le nõbre des pecheurs n'eſt pas ſi grãd. Il n'entẽd pas toutesfois qu'vn Eueſq̃ doyue diſsimuler ou ſe taire, quãd il ne peut punir les pechez cõmuns, cõme auſsi il l'expoſe tãtoſt apres: mais il veut q̃ la correction ſoit tellemẽt moderée, qu'elle ſoit vne medecine pluſtoſt qu'vne poiſon. Pourtãt au troiſieme liure cõtre Parmenien, apres auoir lõg tẽps diſputé de ce propos, il cõclud ainſi: Il ne nous faut dõc nullement negliger le precepte de l'Apoſtre,
Cap. 2. lib. 3. contra Parmenian. touchant de ſeparer les mauuais, quand cela ſe peut faire ſans danger de trouble & ſedition, comme auſsi l'intention de l'Apoſtre a eſté: & faut auſsi aduiſer, qu'en ſupportant l'vn l'autre, nous mettions peine de garder vnité.

1. Cor. 5. c. 7. Ephe. 4. a. 2. 14 L'autre partie de la diſcipline, laquelle ne conſiſte pas proprement en la puiſſance des clefs, eſt que les Paſteurs, ſelon la neceſsité du tẽps, exhortent leurs peuples ou à iuſnes, ou à prieres ſolẽnelles, ou à autres exercices d'humilité & repentãce: deſquelles choſes il n'y a point reigle certaine en la parolle de Dieu, d'autant qu'il les a voulu laiſſer au iugemẽt de ſõ Egliſe: toutesfois l'obſeruatiõ d'icelles, cõme elle eſt vtile, a eſté touſiours pratiquée en l'Egliſe ancienne, depuis le temps des Apoſtres: combien que les Apoſtres meſmes n'en ont pas eſté les premiers autheurs, mais en ont eu l'exẽple de la Loy & des Prophetes. Car nous voyons là, que quãd il ſuruenoit quelque choſe, incontinẽt on aſſembloit le peuple, & luy denonçoit-on qu'il priaſt Dieu auec iuſnes. Les Apoſtres donc ont ſuyuy ce qu'ils ſauoyent n'eſtre point nouueau au peuple de Dieu, & preuoyoyent eſtre vtile. Il y a vne ſemblable raiſon de tous les autres moyens & exercices qui tendent à inciter le peuple à faire ſon deuoir, ou à l'entretenir en obeiſſance. Nous en auons les exemples çà & là aux hiſtoires, & n'eſt pas meſtier d'en faire icy vn recueil. mais voicy la ſomme de ce qu'il nous en faut tenir: Quand il aduiẽt quelq̃ different en la Chreſtiẽté, qui tire grande conſequence: quand il eſt queſtion d'eſlire vn Miniſtre, ou quand il y a quelque affaire difficile ou de grande importance: ou bien quand il apparoiſt quelques ſignes de l'ire de Dieu, comme peſte, guerre ou famine: c'eſt vn ordre ſainct & vtile en tout tẽps, que les Paſteurs induiſent leurs peuples à iuſnes & prieres extraordinaires. Si quelcun ne reçoit point les teſmoignages qui ſe peuuent amener du vieil Teſtament à ce propos, comme s'ils ne conuenoyent point à l'Egliſe Chreſtienne, il appert que les Apoſtres meſmes en ont ainſi fait. Combien que des prieres, ie ne penſe point qu'il ſe trouue perſonne qui en face difficulté. Diſons donc quelque choſe du iuſne. Car pluſieurs, d'autant qu'ils n'entendent point à quoy il eſt vtile, ne penſent pas qu'il ſoit fort neceſſaire: les autres, qui pis eſt, le reiettent comme du tout ſuperflu. d'autre coſté, quand on n'en cognoiſt pas bien l'vſage, il eſt facile de tomber en ſuperſtition.

15 Le iuſne ſainct & droit regarde à trois fins: c'eſt à ſauoir pour domter la chair, à ce qu'elle ne s'eſgaye par trop: ou pour nous diſpoſer à prieres & oraiſons, & autres meditations ſainctes: ou pour eſtre teſmoignage de noſtre humilité deuant Dieu, quand nous voulons confeſſer noſter peché deuant luy. La premiere fin n'a pas ſouuent lieu au iuſne publique, d'autant que tous ne ſont pas d'vne meſme complexion n'en ſemblable diſpoſition de leur ſanté: cela donc conuient plus au iuſne particulier. La ſeconde fin eſt commune à l'vn & à l'autre. car toute l'Egliſe a auſsi bien meſtier de ſe diſpoſer par iuſne à prier Dieu, qu'a vn chacun particulier en ſon endroit. Autãt en eſt-il de la troiſieme fin. car quelque fois il aduiendra que Dieu frappera tout vn peuple par guerre, ou par peſte, ou par quelque autre calamité: en ceſte verge, qui eſt commune à tous, c'eſt bien raiſon que tout le peuple ſe rende coulpable. mais ſi Dieu chaſtie quelque particulier, ceſtuy-la doit recognoiſtre ſa faute auec ſa famille. Il eſt bien vray que ceſte recognoiſſance giſt principalemẽt en l'affection du cœur: mais quand le cœur eſt touché cõme il doit, il ne ſe peut faire qu'il ne ſe declaire par teſmoignage exterieur: & principalement quand cela tourne en edification des autres: à fin que tous enſemble en confeſſant leurs pechez, rendent louange à Dieu, & s'exhortent mutuellement par bon exemple.

16 Parquoy le iuſne, quand il eſt ſigne d'humiliation, conuiẽt plus à tout vn peuple en public, qu'il ne fait à vn homme ſeul en priué: combien qu'il ſoit commun à l'vn & à l'autre, cõme nous auõs dit. Et tant qu'il touche la diſcipline, de laquelle nous traitons à preſent

sent:toutes fois & quantes que nous auons à prier Dieu en commun de quelque chose d'importance,il seroit expedient de remonstrer qu'on iusnast. En ceste sorte quand les fideles d'Antioche voulurent imposer les mains à Paul & à Barnabas: afin de mieux recommander le ministere d'iceux à Dieu,ils conioignirent le iusne auec oraison. En ceste maniere aussi Paul & Barnabas,voulans ordonner Ministres par les Eglises,auoyent de coustume de iusner pour mieux prier,comme S. Luc le recite. En ceste espece de iusne ils n'ont regardé autre chose,sinon afin de se mieux disposer, & se rendre plus alaigres à prier. Et de fait nous experimentons,que quand le ventre est plein, l'esprit ne se peut pas si bien esleuer à Dieu,pour estre incité d'vne affection ardente à prieres,& perseuerer en icelles. Et faut ainsi prendre ce que dit sainct Luc,d'Anne la Propheteſſe,qu'elle seruoit à Dieu en iusnes & prieres. car il ne constitue pas le seruice de Dieu à iusner:mais il denote que ceste saincte femme s'exerçoit par iusnes à prier continuellemẽt. Tel estoit aussi le iusne de Nehemie, quand il pria Dieu d'vn zele vehemẽt pour la deliurance de son peuple. Voila aussi en quel sens sainct Paul dit que le mary & la femme fidele font bien, si pour quelque temps ils s'abstiennẽt de la compagnie du lict pour vaquer plus librement à iusne & oraison. car en conioignant le iusne à la priere, comme vne ayde & refort:il signifie que de soy il seroit inutile. ainsi, qu'il le faut rapporter à ceste fin. Dauãtage, en commandant aux maris & aux femmes de rẽdre deuoir mutuel l'vn à l'autre, il appert qu'il ne les separe point pour faire prieres ordinaires, mais quãd il est question de quelque necessité speciale.

Act. 13. a. 3

Act. 14. d 23

Luc 2. e. 37

Nehem. 1 b. 9

1. Cor. 7 a. 5

Au mesme chap. a. 3

17 Semblablement si quelque peste, ou famine, ou guerre commence entre nous, ou s'il y a apparence qu'il doyue aduenir quelque calamité sur vn peuple ou sur vn pays, l'office des Pasteurs est d'exhorter l'Eglise à iusner, pour prier à Dieu auec humilité qu'il destourne son ire: lequel denonce qu'il s'appreste & s'arme à faire vengeance, quãd il nous monstre quelque apparence de danger. Pourtant cõme les malfaiteurs iadis auoyent de coustume de se vestir de noir, nourrir leurs barbes, & vser d'autres signes de dueil pour flechir leurs iuges à misericorde: aussi quãd Dieu nous adiourne deuant son siege iudicial, il nous est expediẽt & salutaire de requerir merci auec demonstrances exterieures de nostre tristesse: & cela aussi sert à sa gloire, & à l'edificatiõ de chacun. Que tel ait esté l'vsage du peuple d'Israel, il est aisé de le tirer des parolles du Prophete Ioel. car quãd il commande qu'on sonne la trompette, qu'on assemble le peuple, qu'on denonce le iusne, & tout le reste qui s'ensuit, il parle de choses tout accoustumées de son temps. Or vn peu auparauãt il auoit dit que desia Dieu faisoit le procés du peuple, & q̃ le iour de leur sentence estoit prochain, les citãt à respõdre. Puis apres il les exhorte de courir au sac & à la cendre, à pleurs & à iusnes: c'est à dire, il les admonneste de s'abbattre & humilier deuant Dieu, mesme par tesmoignages exterieurs. Il est vray que le sac & la cendre conuenoyẽt plus à ce temps-la qu'au nostre: mais quant est d'assembler le peuple, de pleurer, de iusner & faire les choses semblables, il n'y a doute que cela n'appartiẽne aussi bien à nous, toutes fois & quantes que la condition de nostre estat le requiert. Car puis que c'est vn sainct exercice pour les fideles, tant pour les humilier que pour confesser leur humilité: pourquoy n'en vserions-nous aussi bien cõme les anciens, en necessité semblable? L'Escriture nous mõstre, q̃ non seulemẽt l'Eglise d'Israel, qui estoit instruite en la parolle de Dieu, a iusné en signe de tristesse: mais aussi le peuple de Niniue, lequel n'auoit ouy nulle doctrine outre la predication de Ionas. Pourquoy donc n'en ferions-nous autant en cas pareil? Quelcũ me dira que c'est vne ceremonie externe, laquelle a prins fin en Christ auec les autres. Ie respon que c'est aussi bien aujourdhuy vne tresbonne ayde aux fideles, comme ç'a tousiours esté: & vne admonition vtile pour se resueiller, afin de ne prouoquer point dauantage l'ire de Dieu par leur nonchalance & dureté, quãd ils sont chastiez de ses verges. Pourtant Iesus Christ excusant ses Apostres de ce qu'ils ne iusnoyent point, ne dit pas que le iusne soit aboly, mais il dit qu'il conuient au temps d'afflictiõ, & le conioinct auec pleur & tristesse. Le temps viendra, dit-il, que l'Espoux leur sera osté.

Ioel 2. d. 15

1. Sam. 7 b. 6, & 31 d. 13 2. Rois 1. b. 12 Ionas 3. b. 5

Luc 3. g. 4 Matt. 9. b. 15

18 Mais afin qu'il n'y ait point d'erreur quant au nom, il est mestier de definir que c'est que iusne. Car nous n'entendons point seulement par ce mot vne simple temperance & sobrieté au boire & au manger, mais quelque chose dauantage. Il est bien vray que la vie des fideles doit estre attrempée d'vne sobrieté perpetuelle, si qu'il y ait comme vne espece de iusne en l'homme Chrestien, pendãt qu'il vit en ce monde: mais outre cela, il y a vn autre iusne tẽporel, quãd nous restraignõs nostre viure outre ce q̃ nous auõs accoustumé d'en prendre: & cela ou pour vn iour, ou pour vn certain tẽps: & vsons d'vne temperance plus estroite que d'ordinaire. Ceste restriction gist en trois choses, au temps, en la qualité des viandes, & en la mesure. L'enten par le temps, que nous soyons à iun quand

nous auons à faire ce pourquoy nous iusnons. Comme pour exemple: si quelcun iusne à cause d'vne priere solenelle, qu'il demeure à iun iusques à ce qu'elle soit faite. La qualité gist en cela, que nous n'ayons pas des viandes friandes & delicates pour prouoquer le palais à manger, mais que nous soyons contens de viandes simples, communes & vulgaires. La mesure est, que nous mangions moins & plus legerement que de coustume: seulement pour la necessité, & non point pour plaisir & volupté.

19 Toutesfois il nous faut tousiours donner garde de tomber en quelque superstition, comme il en est aduenu par cy deuant auec grand dommage de l'Eglise. car il voudroit beaucoup mieux de n'vser point de iusnes, que de les obseruer diligemment auec mauuaises opinions & pernicieuses: telles que le monde les conçoit volontiers, si les Pasteurs ne vont au deuant soigneusement & auec grande prudence. Voicy donc les remõstrances qui nous sont necessaires pour bien vser du iusne. La premiere est qu'il nous souuienne de ce que dit Ioel, qu'il faut rõpre les cœurs, & non point les habillemens: c'est à dire, que nous soyõs aduertis que le iusne n'est pas fort estimé en soy deuant Dieu, sinõ qu'il se face d'affection interieure du cœur, & que l'homme ait vn vray desplaisir de soy-mesme & de ses pechez, & vne vraye humilité, & vne vraye douleur procedãte de la crainte de Dieu. Qui plus est, que nous sachions que le iusne n'est vtile pour autre raison, que d'autãt qu'il est conioinct auec ces choses, cõme vne aide moindre & inferieure. car Dieu n'a rien en plus grande execration que ceste hypocrisie, quand les hommes en luy presentant des signes & apparence exterieure, au lieu d'vn cœur pur & net, le veulent abuser de mines. Et pourtant Isaie crie asprement contre ceste feintise, que les Iuifs pensoyent auoir bien contenté Dieu quand ils auoyent iusné: ia soit que cependant leur cœur fust plein d'impieté & de meschantes affections. Est-ce là le iusne q̃ i'ay eſleu? dit le Seigneur. Parquoy le iusne des hypocrites n'est pas seulement vne peine perdue & inutile, mais vne tresgrande abomination. Il se faut aussi donner garde d'vn autre mal prochain à cestuy-la: c'est de reputer le iusne estre vne œuure meritoire, ou vn seruice de Dieu. car puis q̃ c'est vne chose indifferente de soy, & qu'il n'est d'aucune importance, sinon entãt qu'il regarde à ces fins que nous auons dites, c'est vne superstition tresdangereuse de le mesler simplement auec les œuures commãdées de Dieu, & necessaires de soy, sans autre regard. Les Manichéens heretiques anciẽs ont esté en ceste folie, lesquels S. Augustin redarguant monstre bien qu'il ne faut estimer les iusnes que selon les fins que nous auons dites: & que Dieu ne les approuue point, sinon qu'on les y rapporte. Le troisieme erreur n'est pas du tout si meschant, toutesfois il ne laisse point d'estre dangereux: c'est de requerir & commander estroitement le iusne, comme si c'estoit vne des œuures principales de l'homme Chrestien. Item de le priser tant, qu'il semble aduis aux gens qu'ils ayent fait vne œuure bien digne & excellente, quand ils auront iusné: enquoy ie n'ose point du tout excuser les anciens Peres, qu'ils n'ayent ietté quelque semence de superstition, & donné occasion à la tyrannie qui est suruenue depuis. Il est vray qu'il y a de bõnes sentences en leurs liures touchant le iusne: mais il y a aussi des louanges excessiues pour le magnifier comme vne vertu singuliere entre les autres.

Ioel 2.c. 13

Isa. 58.b. 5

Lib. 2. de moribus Manich. cap. 13. & lib. 30. contra Faust.

20 Dauantage on obseruoit desia de leur temps le Quaresme, & y auoit quelque superstition en cela: d'autant que le commun populaire pensoit faire vn beau seruice à Dieu, en quaresmant: & les Pasteurs prisoyẽt ceste obseruatiõ, cõme si elle se fust faite à l'exemple de Iesus Christ. Or il est certain que Iesus Christ n'a point iusné pour donner exemple aux autres, afin qu'on l'ensuyuist: mais voulant commencer la predication de son Euangile, a voulu approuuer par ceste œuure miraculeuse, q̃ c'estoit vne doctrine venue du ciel, & non pas des hõmes. C'est merueille comment vn abus si lourd a peu tõber en la teste des anciens Docteurs, veu que ç'ont esté gens de bon iugemẽt, & qu'il y auoit beaucoup de raisons au contraire à ce qu'ils ne s'abusassent point ainsi. car Iesus Christ n'a point iusné plusieurs fois, comme il falloit qu'il le fist s'il eust voulu constituer vne loy de iusne annuel: mais vne fois tant seulement, quand il s'est voulu mettre à prescher. Secondement, il n'a pas iusné en façon humaine, comme il conuenoit de faire, s'il eust voulu induire les hommes à son exemple: mais plustost par ceste acte il a voulu se rendre admirable à tout le monde, q̃ d'exhorter les autres à faire le semblable. Finalement il n'y a autre raison de ce iusne, que de celuy de Moyse, quãd il receut la Loy de la main de Dieu. car comme Moyse auoit miraculeusement iusné quarante iours & quarante nuicts, afin que par ce moyen l'authorité de la Loy fust confermée: c'estoit bien raison qu'il y eust vn mesme miracle fait en Iesus Christ, à ce qu'il ne semblast aduis que l'Euangile fust moindre que la Loy. Or est-il ainsi que iamais nul ne s'est aduisé d'introduire au peuple d'Israel vne telle forme de iusne, sous couleur de l'imitation de Moyse: & nul des Pro-

Matt. 4. a. 2

Exod. 24 d. 18, & 34. d. 28

phetes

phetes ne des fideles ne l'a enſuyui en ceſt endroit : combien que tous euſſent aſſez de zele & de courage à s'exercer en toutes bonnes choſes. car ce que nous liſons d'Elie, qu'il a auſsi paſſé quarante iours ſans boire & ſans manger, cela ne ſe faiſoit à autre fin, ſinõ à ce que le peuple recogneuſt qu'il eſtoit vray Prophete, ſuſcité de Dieu pour maintenir la Loy, de laquelle quaſi tout le peuple d'Iſrael s'eſtoit deſtourné. C'a eſté dõc vne fauſſe imitation & friuole, & pleine de ſuperſtition, que les Anciẽs ont appellé le iuſne de Quareſme, Vne ordõnance faite à l'exẽple de Chriſt. Cõbien que la façon de iuſner eſtoit diuerſe en ce temps-là, cõme le raconte Caſsiodore au liure neufieme de ſon hiſtoire. Les Romains, dit-il, n'auoyẽt que trois ſepmaines pour le Quareſme, mais ils iuſnoyẽt tous les iours excepté le Dimanche & le Samedy. Les Illyrics & les Grecs en auoyẽt ſix, les autres ſept: mais ils iuſnoyent par interualles. Il y auoit auſsi bien difference quant au manger. car les vns ne ſe nourriſſoyent q̃ de pain & d'eau, les autres mangeoyent des herbes, aucuns vſoyent de poiſſons & de volailles, les autres ne s'abſtenoyent de nulle viande, comme ſainct Auguſtin le teſmoigne en la ſeconde Epiſtre à Ianuarius. 1. Rois 19. b. 8

21 Depuis, le temps s'eſt touſiours empiré: auec la folle deuotiõ du peuple, il y a eu vn autre mal du coſté des Eueſques, qu'en partie ils ont eſté rudes & ignorans, en partie ils ont appeté de dominer & tyranniſer ſans raiſon. Sur cela ils ont fait des loix peruerſes & iniques, deſquelles on a lié les conſciences pour les trainer en enfer. On a defendu de manger chair, cõme ſi c'euſt eſté vne viande pollue, & qui euſt contaminé les hõmes. Apres on a adiouſté des opinions meſchantes les vnes ſur les autres, iuſqu'à ce qu'on eſt venu comme en vn profond abyſme d'erreur. Et afin de ne riẽ laiſſer q̃ tout ne fuſt depraué, on s'eſt ioué de Dieu cõme d'vn petit enfant. car quand il a eſté queſtion de iuſner, il y a eu vne table appreſtée plus ſomptueuſemẽt que les autres fois : on a aſſemblé toutes les friandiſes & delices qu'on pouuoit, on a redoublé la quãtité des viandes, & a-on vſé de varieté plus que de couſtume: puis on a appellé vn tel appareil, Iuſne, & a-on pẽſé biẽ ſeruir à Dieu par ce moyen. Ie laiſſe à dire que ceux qui veulẽt eſtre veus les plus ſaincts, ne rempliſſent iamais leur ventre ſi bien qu'en iuſnant, en ſomme, toute la ſainctẽté du iuſne cõmun, eſt de s'abſtenir ſeulement de manger chair, & au reſte abonder en toutes delices, & gourmander à plaiſir, moyennãt q̃ ce ne ſoit qu'vne fois le iour. Combien que la pluſpart ſe diſpenſe de faire collation morſelloire, comme ils diſent. Au cõtraire, c'eſt vne impieté extreme, ce leur ſemble, & vn crime digne de mort, de manger vn morſeau de lard, ou vn lopin de chair ſalée auec du pain bis: voire meſme ſi vn poure homme qui n'a autre choſe, le fait. Sainct Hierome raconte que deſia de ſon temps il y en auoit quelques vns qui vouloyent cõtenter Dieu de tels fatras & badinages. car afin de s'abſtenir de manger huile, ils ſe faiſoyent apporter de pays lointains des viandes les plus exquiſes qu'on pouuoit: meſmes afin de faire force à nature, ils ne beuuoyẽt point d'eau, mais vſoyent de ie ne ſay quelles liqueurs precieuſes & friandes au gouſt, leſquelles ils humoyent, non point en voirre, ou en vn gobelet, mais en vne coquille. Ce qui eſtoit pour lors vn vice de peu de gens, regne auiourdhuy cõmunement entre tous les riches: aſſauoir qu'ils ne iuſnent point à autre fin, ſinon pour ſe traiter mieux & plus delicatement que de couſtume. Mais ie ne veux point vſer de lõg propos en vne choſe tant notoire. ſeulemẽt ie dy ce mot, qu'il ne faut point que les Papiſtes prennent occaſion de s'enorgueillir, ny en leurs iuſnes, ny en tout le reſte de leur diſcipline, comme s'il y auoit riẽ digne de louange, veu que tout y eſt corrompu & peruerty. Ad Nepotianum.

22 S'enſuit la ſeconde partie de la diſcipline, laquelle appartient proprement au Clergé: c'eſt aſſauoir que les gens d'Egliſe ſe gouuernent ſelon les Canõs qui ont eſté anciennement faits pour les entretenir en toute honneſteté, comme ſont ceux qui s'enſuyuẽt: Qu'vn homme d'Egliſe ne ſoit point adonné à la chaſſe, au ieu de dez, à gourmãdiſe ou banquets: que nul d'eux ne ſe meſle d'vſure ou de marchãdiſe, qu'il ne ſoit preſent à dans ſes & autres diſſolutions. Or afin que nul ne tranſgreſſaſt ces ordonnances, les Conciles anciens ont aduiſé de punir & chaſtier ceux qui ne ſe voudroyẽt rẽdre obeiſſans en tout ce qui appartenoit à l'hõneſteté du Clergé. Et pour ceſte cauſe chacun Eueſque auoit la charge & authorité de gouuerner ſon Clergé, pour contreindre chacun à faire ſon deuoir. Pour ceſte meſme raiſon ont eſté inſtituées les viſitations & les ſynodes: afin que ſi quelcun eſtoit nonchalant en ſon office, il fuſt admonneſté: & ſi quelcun auoit failli, qu'il fuſt chaſtié ſelon ſon demerite. Les Eueſques auſsi auoyent entre eux tous les ans vn Concile en chacune prouince, & meſme auparauant de ſix mois en ſix mois : afin que ſi quelque Eueſque s'eſtoit mal porté, il fuſt là iugé. car ſi quelque Eueſque eſtoit trop rude à ſon Clergé, & le traitoit trop inhumainement; celuy qui ſe vouloit pleindre de luy, venoit là, & la cauſe s'y demenoit. Or on vſoit d'vne grande ſeuerité. car ſi on trouuoit

que quelcun euſt abuſé de ſon authorité, ou mal verſé en ſon eſtat, on le depoſoit. & q̃lque fois meſmes on l'excommunioit pour certain temps. Dauantage, pource que ceſte police eſtoit ordinaire, iamais ils ne ſe partoyent d'vn Concile prouincial, qu'ils n'euſſent aſsigné le lieu & le temps auquel l'autre ſe deuoit tenir. car touchãt d'vn Concile vniuerſel, c'eſtoit à l'Empereur de le commander & publier, & de denoncer que chacun y comparuſt, comme les hiſtoires anciennes le monſtrent. Cependãt que ceſte ſeuerité a duré, les gens d'Egliſe n'ont point aſtreint le peuple, ſinõ à ce dont ils leur mõſtroyent l'exemple par effect: car ils eſtoyẽt beaucoup plus ſeueres enuers eux qu'enuers les autres. Et de fait, c'eſt bien la raiſon q̃ le peuple ait plus de liberté, & ne ſoit pas ſi court tenu que le Clergé. Ie n'ay ia meſtier de raconter par le menu cõment ceſte police a eſté miſe bas, & s'en eſt allée à val l'eau: tant y a que chacun voit qu'il n'y a eſtat plus diſſolu ne plus deſbordé que l'eſtat Eccleſiaſtique, tellement que tout le monde en crie ſans que nous en parlions. Ie confeſſe qu'afin qu'il ne ſemble que toute l'ancienneté ſoit enſeuelie entre eux, ils abuſent les yeux des ſimples de quelq̃s ombres: mais tout ce qu'ils fõt n'approche non plus de ce qu'ils font ſemblant d'enſuyure, que les mines d'vn ſinge reſemblent à ce que les hommes ſont par bõne raiſon. Il y a vn paſſage bien notable en Xenophon: Il recite que les Perſes s'eſtans deſuoyez & abaſtardis des vertus de leurs anceſtres, en ce qu'ayans laiſſé leur façon auſtere de viure, ils s'eſtoyent desbordez en delices, & effeminez, toutesfois pour couurir leur honte ne laiſſoyent pas de garder les ſtatuts anciens quant à la formalité: car comme ainſi ſoit que du tẽps de Cyrus la ſobrieté & temperance fuſt telle, qu'il n'eſtoit licite de ſe moucher, & q̃ cela eſtoit tenu pour vilain & deshonneſte, ceſte ceremonie a duré long tẽps apres, de ne s'oſer moucher: mais de retirer l'ordure au dedans, & les humeurs corrompues qu'ils auoyent amaſſées par leur intemperance, voire iuſques à s'empunaiſer, il eſtoit licite. Pareillement ſelon le precepte ancien, ces bons imitateurs euſſẽt fait ſcrupule cõme d'vn grãd crime, d'apporter ſur table des couppes: mais il ne leur challoit d'entonner le vin en leurs eſtomachs, en tel excés qu'il les falloit emporter yures. Il auoit eſté iadis ordõné en leur natiõ de ne mãger qu'vne fois le iour: ces bons ſucceſſeurs n'auoyent point caſſé ceſte loy, mais c'eſtoit pour cõtinuer leurs bãquets depuis midy iuſqu'à minuit. Pource que la loy ancienne portoit, qu'en guerre vne armée ne marchaſt qu'à iun: ceſte couſtume a bien eſté permanẽte, mais les bons ſucceſſeurs auoyẽt reſtreint toute leur iournée à deux heures. Toutes fois & quãtes que les Paſtes pretendront leurs belles reigles, pour faire à croire qu'ils ſont aucunemẽt ſemblables aux ſainctes Peres, ceſt exemple ſuffira pour redarguer leur folle imitation & ridicule, autant que ſi vn bon peintre la peignoit.

Lib. 8. Paed. Cyri

23 Ils ſont tant & plus rigoureux, voire du tout inexorables à ne permettre le mariage aux Preſtres. Quelle licence de paillarder ils prennent & donnent, il n'eſt ia beſoin de le dire. Et ſous ombre de ceſte ſainctẽté infecte & puãte de s'abſtenir de mariage, ils ſe ſont endurcis à toutes vilenies. Tãt y a q̃ ceſte defenſe monſtre aſſez cõbien les traditiõs humaines ſont nuiſibles, veu que non ſeulement elle a priué & deſnué l'Egliſe de bons Paſteurs & idoines, & qui ſe fuſſent bien acquittez de leur charge: mais auſsi elle a apporté vn horrible amas & bourbier de beaucoup d'enormitez, & a plongé beaucoup d'ames au gouffre de deſeſpoir. Quant eſt de la defenſe qu'on a faite aux Preſtres de ſe marier: ie dy qu'en cela il y a eu vne meſchante tyrannie, non ſeulement contre la parolle de Dieu, mais auſsi contre toute equité. Pour le premier, il n'eſtoit nullemẽt licite aux hommes de defendre ce que Dieu auoit mis en noſtre liberté. ſecondement, c'eſt vne choſe notoire, & laquelle n'a point meſtier de probation, que noſtre Seigneur a expreſſemẽt ordonné que ceſte liberté ne fuſt point violée. Outreplus, ſainct Paul, tant à Tite qu'à Timothée, ordonne qu'vn Eueſque ſoit mari d'vne ſeule femme. mais comment euſt-il peu parler auec plus grande vehemence, que quand il denonce qu'il y aura des meſchãs leſquels defendrõt le mariage, proteſtant q̃ le ſainct Eſprit les reuele, afin qu'on s'en dõne de garde, & nõme telle maniere de gens non ſeulemẽt Seducteurs, mais Diables? Voila donc la prophetie & le teſmoignage du S. Eſprit, par lequel il a voulu dés le commencemẽt premunir les Egliſes: c'eſt que la defenſe du mariage eſt doctrine diabolique. mais nos aduerſaires penſent auoir trouué vne belle eſchappatoire, quand ils expoſent cela eſtre dit des ſectes anciennes d'heretiques, comme de Montanus, des Tatiens & des Encratites: Ce ſont, diſent-ils, ceux-là qui ont reprouué le mariage, & nõ pas nous: mais ſeulement le defendons au Clergé, comme ne luy eſtant point conuenable. comme ſi ceſte prophetie, encore qu'elle euſt eſté vne fois accomplie aux Tatiens & autres ſemblables, ne pouuoit auſsi bien conuenir à eux: Mais nous ne condamnons point, diſent-ils, le mariage du tout, ſeulement nous le defendons au Clergé. comme ſi vne cauillation tãt puerile,

1. Tim. 3. a. 2 Tite 1. b. 6 1. Tim. 4. a. 3

rile,eſtoit digne d'eſtre receue:de dire qu'ils ne defendent point le mariage,d'autãt qu'ils ne le defendent point à tous. Cela eſt autant comme ſi quelque tyran diſoit,vne loy qu'il auroit faite n'eſtre point iniq̃,d'autãt qu'elle ne greueroit qu'vne partie du peuple.

24 Ils obiectent qu'il y doit auoir quelque marque pour diſcerner le Clergé d'auec les laics: comme ſi Dieu n'auoit point preueu quels ſont les vrais ornemẽs qui doyuẽt eſtre aux gens d'Egliſe. En parlant ainſi,ils blaſment l'Apoſtre,cõme s'il auoit confondu l'ordre de l'Egliſe,& renuerſé l'honneſteté d'icelle,veu qu'en donnãt cõme vn patron d'vn vray Eueſque,entre les vertus qu'il y requiert,il y met le mariage. Ie ſay bien cõment ils expoſent cela:c'eſt qu'il ne faut poïnt eſlire pour Eueſque celuy qui aura eſté marié pour la ſeconde fois. Et de fait, ie confeſſe que ceſte interpretation n'eſt pas nouuelle:toutesfois il appert par la procedure,qu'elle eſt fauſſe:d'autant qu'incontinent apres il ordõne quelles doiuent eſtre les femmes des Preſtres & Diacres. Voila donc ſainct Paul qui met le mariage entre les vertus d'vn bon Eueſque. ceux-cy diſent que c'eſt vn vice intolerable en l'eſtat Eccleſiaſtique. qui pis eſt, n'eſtans point contens de l'auoir blaſmé en general,ils l'appellent Souilleure & pollutiõ charnelle:qui ſont les parolles de Syricius Pape, recitées en leurs canons. Qu'vn chacun penſe en ſoy-meſme de quelle boutique cela eſt party. Noſtre Seigneur Ieſus fait ceſt honneur au mariage,de le nommer image & repreſentatiõ de l'vnité ſaincte & ſacrée qu'il a auec l'Egliſe. Que pourroit-on dire plus pour exalter la dignité du mariage? Qu'elle impudẽce donc eſt-ce,de l'appeller Immonde & pollu,quand il nous demonſtre la grace ſpirituelle de Ieſus Chriſt? *Syricius Pape aux eueſques d'Eſpagne.*

25 Or comme ainſi ſoit que leur prohibition repugne ainſi clairement à la parolle de Dieu:toutesfois encore ils ont vne couuerture pour mõſtrer q̃ les Preſtres ne ſe doiuẽt point marier,c'eſt que s'il a fallu que les Preſtres Leuitiques,quand ils approchoyent de l'autel,ne cohabitaſſent point auec leurs femmes,afin de faire plus puremẽt leurs ſacrifices:ce ne ſeroit point raiſon que les Sacremẽs de Chreſtiẽté,qui ſont plus nobles & plus excellẽs, fuſſent adminiſtrez par gens mariez.comme ſi c'eſtoit vn meſme office du miniſtere Euangelique,& de la preſtriſe Leuitique. Au cõtraire,les Preſtres Leuitiques repreſentoyent la perſonne de Ieſus Chriſt: lequel eſtant Mediateur de Dieu & des hommes,nous deuoit reconcilier au Pere par ſa pureté treſaccomplie. Or comme ainſi ſoit qu'iceux eſtans pecheurs,ne peuſſent reſpondre en toute maniere à ſa ſainctеté: afin de la repreſenter aucunement en figure,il leur eſtoit commandé de ſe purifier outre la couſtume humaine,quand ils approchoyent du Sanctuaire: d'autant que lors propremẽt ils portoyent la figure de Chriſt, en ce que comme moyenneurs ils apparoiſſoyent deuant Dieu au nom du peuple au Tabernacle,qui eſtoit comme image du Throne celeſte. Or puis que les Paſteurs Eccleſiaſtiques n'ont point ceſt office & perſonne,la comparaiſon n'eſt point à propos. Pourtant l'Apoſtre ſans aucune exception afferme que le mariage eſt honnorable entre tous:mais que Dieu punira les paillards & adulteres. Et de fait, les Apoſtres ont approuué par leur exemple, que le mariage ne deroguoit à la ſainctеté d'aucun eſtat,de quelque excellẽce qu'il fuſt.car ſainct Paul teſmoigne que non ſeulemẽt ils ont retenu leurs femmes,mais auſsi qu'ils les ont menées en leur compagnie. *Heb.13.4. 1.Cor.9.5*

26 Dauantage,ç'a eſté vne grande impudence,qu'ils ont exigé vne telle maſque de chaſteté pour choſe neceſſaire. En quoy ils ont fait grand opprobre à l'Egliſe ancienne: laquelle cõbien qu'elle ait eſté excellente en pure doctrine,neãtmoins a encores plus flory en ſainctеté. Car s'il ne leur chaut des Apoſtres,que dirõt-ils,ie vous prie,de tous les Peres anciens, leſquels on voit non ſeulement auoir toleré le mariage entre les Eueſques, mais auſsi l'auoir approuué? Il s'enſuyuroit qu'ils ont entretenu vne profanatiõ des myſteres de Dieu:puis que ſelõ l'opinion de ceux-cy, ils ne les traitoyent point purement. Bien eſt vray que ceſte matiere fuſt agitée au cõcile de Nice:&(cõme il s'en trouue touſiours quelques ſuperſtitieux,qui ſongent quelque reſuerie nouuelle pour ſe rẽdre admirables)il y en auoit qui euſſent voulu le mariage eſtre interdit aux Preſtres. mais qu'eſt-ce qu'il y fuſt cõſtitué? c'eſt que la ſentẽce de Paphnutius fut receue:lequel declaira que c'eſtoit chaſteté,cohabitatiõ de l'homme auec la femme. Parquoy le ſainct mariage demeura en ſon entier,& ne fuſt point reputé à deshonneur aux Eueſques qui eſtoyẽt mariez:& ne iugea-on point que cela tournaſt à quelque macule au miniſtere. *Hiſt. tripart. lib.2 cap.14*

27 Depuis ſuruindrent d'autres tẽps,auſquelss'augmenta ceſte folle ſuperſtition,d'auoir en eſtime exceſsiue l'abſtinẽce de mariage.car la virginité eſtoit tellemẽt priſée,qu'à grand' peine eſtimoit on qu'il y euſt vertu digne d'accomparer à icelle. Et cõbien que le mariage ne fuſt pas du tout cõdamné comme pollution: toutesfois la dignité d'iceluy eſtoit tellement obſcurcie,qu'on n'eſtimoit point qu'vn homme aſpiraſt droitement à perfectiõ,ſinõ qu'il s'en abſtinſt. De là ſont venus les canõs,par leſquels il a eſté ordõné

que ceux qui eſtoyent deſia en l'eſtat de Preſtriſe, ne ſe mariaſſent plus. Puis apres d'autres, par leſquels il a eſté defendu d'en receuoir qui fuſſent mariez, ſinon q̃ par le cõſen temẽt de leurs femmes ils promiſſent chaſteté perpetuelle. Pource qu'il ſembloit aduis que cela ſeruoit à rendre la Preſtriſe plus honnorable, on l'a fauorablement receu. Toutesfois ſi nos aduerſaires nous obiectoyent l'ancienneté: ie reſpon premieremẽt q̃ ceſte liberté a eſté du tẽps des Apoſtres, & a duré aſſez longuement apres, q̃ les Preſtres pouuoyent eſtre mariez: meſme que les Apoſtres & les autres ſainctz Peres de l'Egliſe primitiue n'ont point fait ſcrupule d'en vſer. Ie dy ſecondement, que nous deuons auoir en eſtime leur exemple: que c'eſt mal iugé à nous, de tenir pour illicite ou deshonneſte ce qui a eſté lors non ſeulement vſité, mais auſsi priſé. Ie dy dauãtage, que meſme du tẽps que le mariage n'a plus eſté en telle reuerence qu'il appartenoit, par l'opiniõ ſuperſtitieuſe qu'on auoit de la virginité: ſi eſt-ce qu'on n'a point du premier coup defendu aux Preſtres de ſe marier, comme ſi c'eſtoit vne choſe neceſſaire, mais pource qu'on preferoit au mariage l'eſtat de continence. Finalement ie dy que ceſte loy n'a pas tellement eſté requiſe lors, qu'on contreigniſt à continence ceux qui ne la pouuoyent garder. Qu'ainſi ſoit, les Canons anciens ont ordõné grieues peines ſur les Preſtres qui auroyent paillardé: ceux qui auoyent prins femmes, ils les ont ſeulement demis de l'office.

28 Parquoy toutes fois & quantes que nos aduerſaires, pour maintenir ceſte nouuelle tyrannie dont ils vſent, nous allegueront l'Egliſe ancienne: nous repliquerons auecõtrai re, qu'ils demonſtrẽt en leurs Preſtres vne telle chaſteté qu'eſtoit celle des Preſtres anciens: qu'ils oſtent tous paillars & adulteres: qu'ils ne permettẽt point que ceux leſquels ils ne peuuent ſouffrir habiter auec vne femme en mariage, s'abandonnent à toute vilainie: qu'ils remettent au deſſus la diſcipline ancienne, laquelle eſt abolie entre eux, pour reprimer la deshonneſteté qui ſe cõmet entre eux: & qu'ils deliurẽt l'Egliſe de ceſte hõte & turpitude, par laq̃lle elle a eſté ia lõg tẽps deffigurée. Quand ils nous aurõt ottroyé tout cela, nous aurõs encore vne autre replique à leur faire, qu'ils n'impoſent point neceſsité en vne choſe laquelle de ſoy-meſme eſt libre, & ſe doit accõmoder à l'vnité de l'Egliſe. Ie ne dy pas ces choſes pour accorder qu'on doiue aucunemẽt donner lieu aux Canons, qui ont aſtreint les gẽs d'Egliſe à l'eſtat de continence: mais afin q̃ toutes gens de bon eſprit cognoiſſent quelle impudẽce c'eſt à nos aduerſaires, de tãt diffamer le ſainct mariage ſous couleur de l'Egliſe ancienne. Quãt eſt des Peres deſquels nous auõs les liures, excepté Hierome, ils n'ont point detracté ſi fort de l'honneſteté du mariage, meſmes quand ils declairent priuément ce qu'ils en penſoyent. Nous ſerons contens d'vn teſmoignage de S. Chryſoſtome, veu qu'il n'eſt point ſuſpect d'auoir trop fauoriſé au mariage: mais au cõtraire a trop encliné à priſer & magnifier la virginité. Or il parle en ceſte maniere: Le premier degré de chaſteté eſt virginité immaculée, le ſecond eſt mariage loyalemẽt gardé. C'eſt donc vne ſeconde eſpece de virginité, que l'amour du mary & de la femme, quand ils viuent bien en mariage.

Homil. de inuent. Cruc.

CHAP. XIII.

Des vœux: & combien ils ont eſté faits à la volée en la Papauté, pour enlacer miſerablement les ames.

C'Eſt vne choſe bien à deplorer, que l'Egliſe, apres que ſa liberté luy a eſté acquiſe d'vn prix ineſtimable, aſſauoir par le ſang de Ieſus Chriſt, ait eſté ainſi opprimée de cruelle tyrannie, & accablée d'vn amas infini & importable de traditions humaines. mais ce pendant la beſtiſe de chacun particulier mõſtre que Dieu n'a pas laſché en telle ſorte la bride à Satã & ſes miniſtres, ſans treſiuſte cauſe. car il n'a pas ſuffit à ceux qui vouloyẽt eſtre veus deuots, de meſpriſer le ioug de Chriſt, & cependant receuoir & porter tels fardeaux qu'il a ſemblé bon aux faux docteurs: ſinon que chacũ ſe filaſt quelque corde à part, meſmes que chacũ ſe fouiſt quelque puits pour s'y plõger iuſques au profond. Cela s'eſt fait quãd chacũ a voulu eſtre le plus habile à ſe forger des vœux, pour s'eſtreindre d'vne obligation plus forte qu'il n'y auoit en vn ſi grãd nõbre de loix, & ſi exceſsif. Puis donc q̃ nous auõs monſtré cy deſſus que le ſeruice de Dieu a eſté corrõpu par l'arrogance de ceux qui ont dominé ſous le tiltre de Paſteurs, quãd ils ont enueloppé les poures ames en leurs loix iniques: ce ne ſera pas choſe hors de propos, de remonſtrer icy vn autre vice prochain à ceſtuy-la, auquel on peut apperceuoir q̃ le mõde eſt d'eſprit ſi peruers, que touſiours il a taſché par tous obſtacles qu'il a peu, de repouſſer les aydes q̃ Dieu luy dõnoit. mais afin qu'il ſoit plus aiſé de cõprendre quels malheurs les vœux ont apporté, il eſt beſoin q̃ les lecteurs ſe ſouuiennẽt des principes qui ont eſté mis cy deſſus. car nous auõs dit premieremẽt, que tout ce qui eſt requis à bien & ſainctement viure, eſt comprins en la Loy. Nous auons dit outreplus,

que

que le Seigneur, afin de nous retirer de ceſte curioſité de forger vne façon nouuelle de le ſeruir à noſtre poſte, a enclos toute la louange de iuſtice en la ſimple obeiſſance de ſa volonté. Si cela eſt vray, il faut conclurre que tous les ſeruices que nous aurons inuentez de nous-meſmes pour plaire à Dieu, ne luy ſeront point agreables, quelque plaiſir que nous y prenions. Et de fait, le Seigneur en plusieurs paſſages non ſeulement les reiette, mais les a fort en abomination. Cela donc nous engendre vne diſpute touchant les vœux qui ſe font outre la parolle de Dieu expreſſe, aſſauoir en quelle eſtime on les doit auoir, & ſi vn hõme Chreſtien en peut faire quelcun tel: & s'il en a fait, cõbien il en eſt obligé. Car ce que nous appellons Promeſſe, entre les hommes, eſt nommé Vœu au regard de Dieu. Or nous promettons aux hommes les choſes leſquelles nous penſons qu'ils auront à gré, ou leſquelles nous leur deuons ſelon raiſon & equité. Il faut donc que nous vſions encore d'vne plus grande diſcretion aux vœuz, veu qu'ils s'adreſſent à Dieu, auec lequel il n'eſt point queſtion de ſe iouer. Or il y a eu vne merueilleuſe ſuperſtition de tout temps au monde en ceſt endroit: c'eſt que les hommes ont voué à Dieu à la volée, ſans iugement & ſans propos, tout ce qui leur venoit en la fantaſie & à la bouche. De là ſont venues les folies des vœuz, dont les Payens ſe ſont iouez auec leurs dieux: & non ſeulement folies, mais abſurditez monſtrueuſes. & pleuſt à Dieu que les Chreſtiens n'euſſent point enſuyuy vne telle audace. Il ne ſe deuoit point faire: mais nous voyons qu'il n'y a rien eu de long temps plus commun que ceſte outrecuidance: c'eſt que le peuple laiſſant & meſpriſant la loy de Dieu, a bruſlé d'vne folle cupidité & inſenſée apres tout ce qu'il auoit ſongé. Ie ne veux point aggrauer ce mal, ne meſme deſchiffrer par le menu de quelle enormité on a offenſé, & en combien de ſortes on a failly en ceſte matiere: mais i'ay voulu toucher cecy en brief, afin qu'on ſache qu'en traitant des vœuz, nous n'eſmouuons pas queſtion ſuperflue & vaine.

2 Or ſi nous ne voulons point errer en iugeant quels vœuz ſont legitimes & peruers, il nous conuiẽt obſeruer trois choſes. Premieremẽt qui eſt celuy auquel le vœu s'adreſſe. Secondement, qui nous ſommes nous qui vouons. Tiercement, de quelle intention c'eſt que nous vouons. Le premier tend à ce but, que nous penſions que c'eſt Dieu à qui nous auons affaire, lequel prend tellement plaiſir à noſtre obeiſſance, qu'il prononce tous ſeruices volontaires, c'eſt à dire que nous inuentons de noſtre teſte, eſtre maudits, quelque belle appa rence qu'ils ayent deuant les hommes. Si tous les ſeruices de Dieu que nous controuuons outre ſon commandement, luy ſont en abomination: il s'enſuit qu'il n'y en a nul qui luy ſoit agreable, ſinon qu'il l'ait approuué par ſa parolle. Pourtãt que nous ne prenions point ceſte licẽce d'oſer rien vouer à Dieu, qui n'ait teſmoignage aucun de luy. Car ce que dit S. Paul, que tout ce qui ſe fait ſans foy eſt peché: comme ainſi ſoit qu'il s'eſtende à toutes œuures, toutesfois lors il a principalement lieu, quand l'homme adreſſe directement ſa penſée à Dieu. Meſmes ſi nous errons ou trebuſchons quant aux moindres choſes du monde où il n'y a point certitude de foy, & que nous ne ſommes point eſclairez par la parolle de Dieu: combien nous conuient-il eſtre plus modeſtes, quand il eſt queſtion d'entreprendre choſe de ſi grande importance? Car il n'y a rien de plus grande importance, que ce qui appartient à ſeruir Dieu. Pourtant que ceſte ſoit la premiere reigle quant aux vœuz: que nous n'entreprenions de rien vouer, que nous n'ayons ceſte reſolution en noſtre conſcience, que nous n'attentons pas cela temerairement. Or nous ſerons adonc hors du danger de temerité, quand nous aurons Dieu pour nous guider, nous dictant quaſi par ſa parolle ce qui eſt bon de faire, ou mauuais. *Coloſ.2. d.23* *Rom.14. d.23*

3 Le contenu de la ſeconde conſideration que nous auons dite, reuient à ce poinct, que nous meſurions noz forces, & que nous regardions noſtre vocation, & que nous ne meſpriſions point la liberté q̃ Dieu nous a dõnée. Car celuy qui voue ce qui n'eſt point en ſa puiſſance, ou qui repugne à ſa vocation, eſt temeraire: & celuy qui meſpriſe la grace de Dieu, par laquelle il eſt conſtitué ſeigneur & maiſtre de toutes choſes, eſt ingrat. En diſant cela, ie n'enten pas que nous ayõs rien en noſtre main, pour le pouuoir promettre à Dieu en fiance de noſtre vertu: car c'eſt à bon droit qu'il a eſté decreté au Concile d'Arauſique, que nous ne pouuons rien vouer deuement à Dieu, ſinon ce que nous aurons receu de ſa main: veu que toutes choſes que nous luy pouuons offrir, ſont dons procedans de luy. Mais comme ainſi ſoit que Dieu par ſa benignité nous ait mis certaines choſes en noſtre faculté, & qu'il nous ait denié les autres: qu'vn chacun ſuyuant l'admonition de ſainct Paul, regarde la meſure de la grace qui luy eſt donnée. Mon intention eſt, de dire qu'il faut compaſſer noz vœuz à la meſure que Dieu nous ordõne par le don qu'il nous fait: n'attentant point plus qu'il ne nous permet, de peur de nous precipiter en nous attribuãt trop. Exẽple: Quãd ces batteurs de paué, deſquels S. Luc fait mẽtion aux Actes, vouerẽt de ne mãger iamais vn morſeau de pain, iuſqu'à ce qu'ils euſſent tué S. Paul: encore le cas poſé que leur intention *Chap.2.* *Rom.12. a.3* *1.Cor.12. b.11* *Act.23.8. 12*

n'euſt pas eſté ſi meſchãte, leur temerité eſtoit inſupportable, entant qu'ils aſſuiettiſſoyent
Iuges 11.f 30 à leur pouuoir la vie & la mort d'vn homme. Pareillement Iephthé a receu payemẽt digne de ſa folie, quand il luy a fallu ſacrifier ſa fille pour auoir fait vn vœu inconſideré en ſon ardeur. Mais on voit vn comble de rage, en ce que tant de gens vouent de ne ſe marier iamais. Les preſtres, Moynes & Nonains ayant oublié leur infirmité, cuydent qu'ils ſe pourront bien paſſer pour toute leur vie de ſe marier. Et qui leur a reuelé qu'ils pourront garder chaſteté toute leur vie, à laquelle ils s'obligent à touſiours? Ils oyent la ſentence de Dieu, touchant la condition vniuerſelle des hommes: c'eſt qu'il n'eſt point bon à l'homme d'eſtre ſeul. Ils entẽdent (& pleuſt à Dieu qu'ils ne le ſentiſſent point) combiẽ les aiguillons d'incontinence ſont aſpres en leur chair. De quelle hardieſſe oſent-ils reietter pour toute leur vie ceſte vocation generale: veu que le don de continence eſt le plus ſouuent dõné à certains temps, ſelon que l'opportunité le requiert? En telle obſtination, qu'ils n'attendent point que Dieu leur doiue aider: mais pluſtoſt qu'ils ſe ſouuiennẽt de ce qui eſt eſcrit, Tu ne tẽteras point le Seigneur ton Dieu. Or cela eſt tẽter Dieu, de s'efforcer cõtre la nature qu'il nous a dõnée, & contemner les moyens qu'il nous preſente, cõme s'ils ne nous appartenoyent de riẽ. Ce que ceux-cy non ſeulemẽt font, mais n'ont point honte d'apeller le mariage, Pollutiõ, duquel noſtre Seigneur n'a point penſé l'inſtitutiõ eſtre indigné de ſa maieſté: lequel il a prononcé eſtre honnorable en tous: lequel Ieſus Chriſt a ſanctifié par ſa preſence, & honnoré par ſon premier miracle. Et font cela ſeulement pour magnifier l'eſtat qu'ils tiennent, c'eſt de s'abſtenir de mariage: comme s'il n'apparoiſſoit point par leur vie meſme, que c'eſt bien autre choſe d'abſtinence de mariage, que de virginité. Et neantmoins ils ſont ſi effrontez, que d'appeller leur vie, Angelique. en quoy certes ils font trop grãde iniure aux Anges de Dieu, auſquels ils accõparagent paillards & adulteres, & encore beaucoup pires. Et de fait, il ne faut pas icy grans argumens: veu qu'ils ſont conuaincus par la verité. Car nous voyons à l'œil, combien par horribles punitions noſtre Seigneur punit vne telle arrogance, & contemnemẽt de ſes dons: & ay vergongne de deſcouurir ce qui eſt plus occulte, combien qu'on en ſait trop la moitié, tellement que l'air en put. Qu'il ne nous ſoit loiſible de rien vouer qui nous empeſche de ſeruir à Dieu en noſtre vocation, il n'y a nulle doute. comme ſi vn pere de famille vouoit de quitter ſa femme, & abandonner ſes enfans, pour prendre quelque autre charge. Touchant ce que nous auons dit, qu'il ne faut point meſpriſer noſtre liberté, cela ſeroit vn peu obſcur à entẽdre, ſi nous ne le declairions. Or le ſens eſt tel: Comme ainſi ſoit que Dieu nous ait conſtitué maiſtres de toutes choſes, & qu'il les nous ait tellement aſſuietties que nous en puiſsions vſer pour noſtre commodité, il ne nous faut point eſperer que nous facions vn ſeruice agreable à Dieu en nous aſſuiettiſſant en ſeruitude aux choſes externes, leſquelles nous doyuent eſtre en aide. Ie dy cela pource que pluſieurs penſent que ce ſoit vne vertu d'humilité, de s'aſtreindre à pluſieurs obſeruations, deſquelles le Seigneur non ſans cauſe a voulu que nous fuſsiõs libres. Pourtant ſi nous voulons euiter vn tel danger, il ne nous faut iamais eſlongner de l'ordre que le Seigneur nous a inſtitué en l'Egliſe Chreſtienne.

4 Ie vien maintenant à la troiſieme conſideration que i'ay miſe: c'eſt que pour approuuer noz vœux à Dieu, il faut bien aduiſer à quelle intention nous les faiſons. Car d'autant que Dieu regarde le cœur, & non pas l'apparence exterieure: de là il aduient qu'vne meſme choſe, ſelon q̃ le propos ſera diuers, luy ſera quelque fois agreable, & quelque fois luy deſplaira grandement. Si quelcun voue de s'abſtenir de boire vin, comme ſi en cela il y auoit quelque ſaincteté: il ſera à bon droit condãné de ſuperſtition. S'il regarde à vne autre fin qui ne ſoit point mauuaiſe, nul ne le pourra reprouuer. Or ſelõ q̃ ie puis iuger, il y a quatre fins auſquelles ſe doiuẽt rapporter tous noz vœux. Pour donner plus claire intelligẽce de cela, nous dirõs que les deux appartiẽnent au temps paſſé: les deux autres au temps à venir. Les vœux, dy-ie, regardẽt au tẽps paſſé, quãd par iceux nous faiſons à Dieu recognoiſſance des benefices que nous tenons de luy, ou par leſquels nous chaſtions les vices que nous auõs cõmis, afin d'en obtenir pardon. Les premiers, nous les pourrons appeller, Vœux d'actiõ de grace: les ſeconds, nous les pourrõs appeller Vœux de penitence. Quant eſt du premier gẽre, nous en auons vn exemple au vœu que fit Iacob, en promettant à Dieu les decimes qu'il
Gen. 28.d 20 acquerroit en la terre d'Oriẽt, s'il luy faiſoit la grace de retourner en la terre de ſa natiuité. Nous en auons auſsi vn exemple commun aux ſacrifices qu'on appelloit Des pacifiques, que les ſaincts Rois ou gouuerneurs allans à la guerre promettoyent à Dieu de luy rendre, s'il leur donnoit la victoire contre leurs ennemis: ou bien que le peuple eſtant en quelque affliction, vouoit à Dieu, s'il en eſtoit deliuré par ſa grace. Et en ce ſens faut prendre tous les paſſages des Pſeaumes, qui parlent des vœux. Nous pouuõs auiourdhuy auſsi bien
Pſeau. 22. d. 26. & 56. c. 13. & 116. b. 14. 18 vſer de telle eſpece de vœux, toutesfois & quantes q̃ Dieu nous deliure de quelq̃ calamité ou mala-

ou maladie dangereuſe, ou autre peril. Car cela n'eſt pas repugnant à l'office d'vn bon Chreſtien, de preſenter en tel cas à Dieu quelque oblation qu'il aura vouée, ſeulemẽt pour recognoiſſance du benefice qu'il a receu, pour n'eſtre point ingrat à ſa bonté. Quant à la ſeconde eſpece, il ſuffira de demonſtrer par vn exemple familier quelle elle eſt. Prenons le cas que quelcun par ſon intemperance & gourmandiſe ſoit tombé en quelque peché: il ne nuira de rien quand il renoncera pour vn temps à toutes delices, pour corriger ce vice d'intemperance auquel il ſe ſent autrement enclin. Il n'y a auſsi nul inconuenient qu'il face vœu ſur cela, afin de ſe lier plus eſtroitement. toutesfois ie n'impoſe point loy à ceux qui auröt failly en quelque ſorte, de faire tous vn ſemblable vœu: mais ſeulement ie demõſtre ce qui ſeroit licite à quelcun de faire, quãd il penſeroit que cela luy ſeroit vtile. Parquoy ie dy qu'vn tel vœu eſt ſainct & legitime, ſans preiudicier à la liberté d'vn chacun d'en faire comme il voudra.

5 Quant aux vœuz qui regardent le temps à venir: les vns, comme i'ay dit, tendent à nous rendre plus ſoigneux à euiter les dãgiers: les autres ſont pour nous inciter à faire noſtre deuoir. Exemple: Quelcun ſe verra tellemẽt enclin à vn vice, qu'il ne pourra pas tenir moyen ny attrempance en vne choſe laquelle de ſoy ne ſera que bõne: il ne ſera point mal, renonçant par vœu à en vſer à certain temps. comme ſi quelcun voit qu'il ne puiſſe vſer d'vn accouſtrement ſans vaine gloire ou autre vanité, & neantmoins qu'il conuoite & appete fort d'en vſer, il ne peut mieux faire que de ſe brider, s'impoſant la neceſsité de s'en abſtenir, pour coupper la broche à ſa conuoitiſe. Semblablement ſi quelcun eſt oublieux ou nonchalãt à s'acquiter de ce qui eſt de l'office d'vn Chreſtien: pourquoy ne pourra-il corriger ſa nonchalance, s'aſtreignant par vœu à faire ce qu'il a accouſtumé d'oublier? Ie confeſſe bien qu'en l'vne & en l'autre il y a comme vne inſtruction puerile: mais par cela nous pouuõs dire que ce ſont aides à l'infirmité des rudes & imparfaits, dont ils ſe peuuẽt ſeruir licitement. Pourtant tous les vœuz qui regarderont à l'vne de ces fins, principalement les vœuz des choſes externes, nous les tiendrons pour bons, moyennant qu'ils ayent approbation de Dieu pour leur appuy, & qu'ils conuiennent à noſtre vocation, & qu'ils ſoyent compaſſez à la grace que Dieu nous a faite.

6 Maintenant il n'eſt pas difficile de conclurre que c'eſt qu'il faut generalement ſentir des vœuz. Il y a vn vœu cõmun entre les fideles, lequel a eſté fait pour nous au Bapteſme, & le confermons en faiſant proteſtation de noſtre foy, & en receuant la Cene. Car les Sacremens ſont comme inſtrumens de contracts, par leſquels Dieu nous promet ſa miſericorde, & par icelle la vie eternelle: nous d'autre coſté luy promettõs obeiſſance. Or le contenu ou la ſomme de ce vœu que nous faiſons au Bapteſme, eſt de renoncer à Satan pour nous adonner au ſeruice de Dieu, afin que nous ſoyons obeiſſans à ſes ſaincts commandemẽs, n'obtemperãs point aux deſirs peruers de noſtre chair. Il ne faut douter que ce vœu ne ſoit ſainct & vtile, veu que Dieu l'approuue en l'Eſcriture, & meſme qu'il le requiert de tous ſes enfans: & à cela ne contreuiẽt point, que nul n'accõpliſt en la vie preſente vne telle obeiſſance q̃ Dieu requiert de nous. Car d'autãt que la ſtipulation q̃ Dieu fait en exigeant de nous que nous le ſeruions, eſt encloſe ſous l'alliance de grace laquelle cõtient remiſsion des pechez & regeneration, pour nous faire nouuelles creatures: la promeſſe que nous faiſons là preſuppoſe que nous requerons à Dieu touſiours pardon de noz fautes, & qu'il ſuuienne à noſtre foibleſſe par ſon S. Eſprit. Touchant les vœuz particuliers, quand il nous ſouuiendra des trois reigles que nous auons miſes cy deſſus, nous pourrons bien diſcerner aiſemẽt quels ils ſeront: toutesfois q̃ nul ne penſe que ie vueille tellement priſer les vœuz, meſme ceux que ie dy eſtre bons, que ie conſeille d'en vſer iournellement. Car combien que ie n'oſe rien determiner du nombre ne du temps: toutesfois quiconque me voudra croire, en vſera fort ſobrement. Car ſi quelcun eſt legier à beaucoup vouer & ſouuent, cela ſera cauſe qu'il n'obſeruera pas tant diligemmẽt ſes vœuz, & y a grand dangier qu'il ne decline à ſuperſtition. Si quelcun ſe lie de vœu perpetuel, il ne s'en acquitera point ſans grand' peine & faſcherie: ou eſtant laſſé à la longue, il quittera tout.

7 Dauantage, on ſait quelle ſuperſtition a regné long temps au monde en ceſt endroit. L'vn vouoit de ne point boire du vin, comme ſi ceſte abſtinence eſtoit vn ſeruice de ſoy agreable à Dieu. l'autre s'obligeoit à iuſner: l'autre à ne point manger chair en certains iours, auſquels il imaginoit fauſſement qu'il y auoit plus grande ſainctẽté qu'aux autres. Il y auoit encore d'autres vœuz plus infantiles, ia ſoit qu'ils ne ſe fiſſent pas des petits enfans: car on a eſtimé pour grande ſageſſe, de vouer des pelerinages çà & là, voire de faire le chemin à pied, ou y aller à demy nud, pour acquerir plus de merite par le trauail. Si on examine aux reigles que nous auõs miſes cy deſſus, toutes ces choſes, auſquelles le monde a eſté merueilleuſement adonné, on trouuera que non ſeulemẽt elles ſont vaines & folles,

mais qu'il y a impieté manifeſte. Car comment qu'en iuge le ſens humain, Dieu n'a rien en plus grande abomination, que les ſeruices qu'on luy forge à plaiſir. Il y a puis apres les meſchantes opinions & damnables qui ſont en la pluſpart: c'eſt que les hypocrites s'eſtans acquitez de tels fatras, ſe font accroire qu'ils ſe ſont acquis vne iuſtice excellente, penſant que la ſubſtance de la Chreſtienté ſoit ſituée en ces choſes exterieures, & meſpriſent tous ceux qui n'en tiennent pas ſi grand conte qu'ils voudroyent.

Il n'eſt ia meſtier de deſchiffrer par le menu toutes les eſpeces: mais pource qu'on a eu plus grande reputation les vœux monaſtiques, d'autant qu'ils ſemblent eſtre approuuez par l'authorité commune de l'Egliſe: i'en traiteray icy brieuement. Pour le premier, afin q̃ nul ne maintiẽne la moynerie telle qu'elle eſt auiourdhuy, ſous couleur d'ancienneté & de longue poſſeſſion: il faut noter qu'il y auoit bien vne autre façon de viure anciennement aux monaſteres. Ceux qui ſe vouloyent exercer en grande auſterité de vie, ſe retiroyent là. Et tout ainſi que nous liſons aux hiſtoires des Lacedemoniẽs, qu'ils auoyẽt vne diſcipline en leur vie, fort dure & aſpre: auſsi auoyẽt les Moynes de ce temps-la, voire meſme plus rigoureuſe & eſtroite. Ils dormoyẽt à terre ſans lict ne couche: ils ne beuuoyẽt q̃ de l'eau, & ne mangeoyent autre viande que pain bis, des herbes & racines: leurs plus grandes friandiſes eſtoyent de l'huyle, ou des poiz & des feues: ils n'vſoyent d'aucunes viandes delicates, & s'abſtenoyent tant qu'il eſtoit poſsible de tout ce qui appartenoit à l'aiſance & ſoulagemẽt du corps. Ces choſes ſembleront aduis incroyables: ſinon que ceux qui les ont veues & experimentées en rendiſſent teſmoignage, comme Gregoire Nazanzien, Baſile & ſainct Chryſoſtome. C'eſtoyent les rudimens, par leſquels ils ſe preparoyent à vn eſtat plus excellent. car les colleges ou aſſemblées de Moynes eſtoyent lors comme ſemence, pour fournir l'Egliſe de bons miniſtres: de laquelle choſe ces trois que i'ay nommez ſont teſmoins: veu que de la vie monaſtique ils ont eſté appellez pour eſtre Eueſques: & auſsi pluſieurs autres notables perſonnages de leur temps. Pareillement S. Auguſtin monſtre, qu'encore de ſon temps ceſte couſtume duroit, qu'on prenoit gens des monaſteres pour ſeruir à l'Egliſe. car il eſcrit en ceſte ſorte à vn college de Moynes: Nous vous exhortõs en noſtre Seigneur, freres, de garder voſtre propos, & de perſeuerer iuſques en la fin: & ſi l'Egliſe voſtre mere a quelq̃ fois beſoin de vous, ne ſoyez point cõuoiteux par outrecuidance de receuoir la charge qu'elle vous impoſera, & ne la refuſer auſsi par pareſſe, mais obeiſſez à Dieu gracieuſement: ne preferez point voſtre loiſir aux neceſsitez de l'Egliſe, à laquelle, ſi les ſaincts qui ont eſté deuant vous n'euſſent ſeruy pour luy aider à enfanter ſes enfans, elle ne vous euſt point enfanté. Or il parle du miniſtere, par leq̃l les fideles renaiſſent ſpirituellement. Il eſcrit auſsi à Aurelius en vne autre Epiſtre: Quand on reçoit en l'ordre de clergé les Moynes qui ſe ſont desbauchez de leur monaſtere: on dõne occaſiõ aux autres de faire le ſemblable: & fait on grande iniure à l'eſtat Eccleſiaſtique, veu meſme que de ceux qui perſeuerẽt au monaſtere, nous n'auõs accouſtumé de prẽdre q̃ les meilleurs & les plus approuuez: & le faut ainſi faire, ſinon que nous vueillõs eſtre en prouerbe du peuple: c'eſt, cõme on dit qu'vn mauuais meneſtrier ſera bõ muſicié, auſsi qu'on diſe qu'vn meſchãt Moyne ſera bõ miniſtre. C'eſt vne choſe trop deſordõnée, d'eſleuer les Moynes en tel orgueil, & de faire ſi grãd opprobre au clergé: veu meſme que quelque fois à grãd' peine vn bõ Moyne eſt ſuffiſant pour eſtre en l'ordre Eccleſiaſtique, aſſauoir s'il a temperãce de vie, & s'il n'a point la doctrine requiſe à tel office. Il appert de ces paſſages, que pluſieurs bõs perſonnages ſe preparoyẽt en la vie monaſtique pour venir au gouuernemẽt de l'Egliſe, afin d'eſtre plus aptes & mieux diſpoſez pour s'acquiter de leur deuoir: nõ pas que tous paruinſſent à tel but, voire meſme qu'ils y tendiſſent: veu qu'au contraire, pour la plus grand' part c'eſtoyent des gens ſimples & ſans lettres: mais on cliſoit ceux qui eſtoyent idoines.

Epiſt. 81

Epiſt. 76

Or S. Auguſtin nous deſcrit quaſi en vne peinture, la forme de la moynerie ancienne, principalemẽt en deux lieux, aſſauoir au liure qu'il a intitulé, Des mœurs de l'Egliſe catholique, où il defend les Moynes Chreſtiens, contre les calomnies & fauſſes accuſations des Manichées. Item en vn autre liure qu'il a intitulé Du labeur des Moynes: où il reprend & corrige les Moynes qui auoyent corrompu leur eſtat. Ie cueilliray icy tellement la ſomme de ce qu'il dit là, que i'vſeray meſme de ces mots tant qu'il me ſera poſsible: Contemnans, dit-il, les delices & plaiſirs mondains, ils meinẽt enſemble vne vie treſſaincte & treſchaſte, viuãs en oraiſõs, en lectures & en cõferences, ſans enfleure d'orgueil, ſans rebelliõ ne noiſe, ſans enuie: nul ne poſſede rien de propre, & nul n'eſt en charge à ſes prochains, ils trauaillent de leurs mains au labeur qui peut entretenir leurs corps, ſans empeſcher leur eſprit qu'il ne ſoit ententif à Dieu. Puis mettent leurs ouurages entre les mains de ceux qu'ils appellent Doyens: & ceux ayans retiré argent de cela, en rendent conte à celuy qui eſt nommé Pere entre eux. Or les Peres ſont perſonnages non ſeulement ſaincts quant à la vie, mais

De moribus Eccle. catholic. cap. 31

mais excellens en la doctrine de Dieu, & ayans préeminence en vertu auſsi bien qu'en puiſſance, ils gouuernent leurs fils ſans aucun orgueil : & comme ils ont authorité à leur commander, auſsi leurs fils ſont fort volontaires à leur obeir. Or ſur le veſpre chacun ſort de ſa celle, & s'aſſemblent tous en vn eſtans encore à ieun, afin d'ouyr leur Pere (& adiouſte quant & quant, qu'en Egypte & au pays d'Orient chacun Pere auoit enuiron trois mille Moynes en ſa charge.) apres ils prennent leur refection corporelle entant qu'il eſt requis pour la ſanté: & chacun reſtreind ſa concupiſcence, afin de n'vſer ſinon ſobrement meſmes des viandes qui leur ſont miſes au deuãt, leſquelles ne ſont point en grande quantité, ne gueres friandes. Ainſi non ſeulement ils s'abſtiennent de chair & de vin, pour dompter leur concupiſcence charnelle, mais auſsi des autres choſes leſquelles prouoquent d'autant plus l'appetit à gourmãdiſe & friandiſe, qu'elles ſemblẽt aduis plus pures & plus ſainctes à d'aucuns : en quoy ils ſe font ridicules, d'autant qu'ils priſent qu'on mange viandes exquiſes, moyennant qu'ils s'abſtiennẽt de manger chair. Le ſurplus qui leur demeure outre leur nourriture (car il leur en demeure beaucoup, tant pource qu'ils trauaillent diligemment qu'à cauſe de leur ſobrieté) ils le diſtribuent plus diligemment aux poures qu'ils ne ſont ſoigneux à le gagner. Car il ne leur chaut d'auoir abondance, mais toute leur ſolicitude eſt de ne rien reſeruer de ce qui leur abõde. Puis apres ayant recité l'auſterité qu'il auoit veu tant à Milan qu'ailleurs: En telle rigueur de vie, dit-il, nul n'eſt contreint à porter vn fardeau plus peſant qu'il ne peut, ou qu'il refuſe de porter : & celuy qui eſt plus debile que les autres, n'eſt point pourtant condamné d'eux. ils ſauent bien tous combien la charité eſt recommandée: ils ſauent bien que toutes viandes ſont nettes à ceux qui ſont nets. Pourtãt toute leur induſtrie eſt, non pas de reietter aucunes viandes cõme pollues, mais à domter leur concupiſcence, & s'entretenir en bonne dilection. Ils ont ſouuenãce de ceſte ſentence, que le ventre eſt pour les viandes, & les viandes pour le vẽtre. toutesfois pluſieurs qui ſont fermes s'abſtiennent à cauſe des infirmes : pluſieurs ont vne autre raiſon, aſſauoir pource qu'ils aiment de ſe nourrir de viandes groſsieres & non ſomptueuſes. Pourtãt ceux qui en ſanté s'abſtiennent d'vne viande, n'en font point difficulté d'en manger eſtans malades. Pluſieurs ne boiuent point de vin : toutesfois ils n'en penſeroyẽt point eſtre contaminez. car eux meſmes ordonnent qu'on en baille à ceux qui ſont de cõplexion debile, & ne peuuent autremẽt entretenir leur ſanté. S'il y a quelques vns qui refuſent d'en boire, ils les admonneſtent fraternellement, qu'ils ne ſe facent point par vaines ſuperſtitions plus debiles que ſaincts. ainſi ils s'exercent ſoigneuſement à la crainte de Dieu. Quant à l'exercice du corps, ils ſauent bien qu'il profite pour vn petit de temps ſeulement. La charité eſt principalement gardée: à icelle on accommode les viures, les parolles, les accouſtremens & les contenances : chacun conſpire là en vne charité, & a-on en horreur de la violer, autant que Dieu. ſi quelcun reſiſte à icelle, il eſt ietté hors: ſi quelcun contreuiẽt à icelle, on ne l'endure pas vn ſeul iour. Iuſques icy i'ay racõté les parolles de ſainct Auguſtin, auſquelles pource qu'il eſt repreſenté comme en vne peinture quelle eſtoit la moynerie du temps paſſé, ie les ay bien voulu produire icy : pource auſsi que ſi i'euſſe voulu recueillir ceſte ſomme de diuers autheurs, i'euſſe eſté beaucoup plus long, encore que i'euſſe eſtudié à brieueté.

Ibidẽ cap. 33

Tit. 1. d. 15

1. Cor. 6. c. 13

Or mon intention n'eſt pas de pourſuiure au long ceſt argumẽt, mais de monſtrer en brief quels ont eſté les Moynes en l'Egliſe ancienne. & non ſeulemẽt cela, mais quelle a eſté la profeſsion de moynerie : afin que les lecteurs de bon iugement, en faiſant comparaiſon de l'vne à l'autre, puiſſent iuger quelle impudence c'eſt à d'aucuns, d'alleguer l'ancienneté pour maintenir la moynerie telle qu'elle eſt de preſent. Sainct Auguſtin en deſcriuãt quelle eſt la moynerie ſaincte & bonne, reiette loin d'icelle toute rigueur de commander ou exiger les choſes leſquelles Dieu nous laiſſe en liberté par ſa parolle. Or il n'y a rien qu'on exige auiourdhuy plus eſtroitement. car ils tiennent cela quaſi pour vn crime irremiſsible, ſi quelcun decline tant petit que ce ſoit de leurs ordonnances, ou en habillemẽt, ou en viandes, ou en autres ceremonies friuoles. Sainct Auguſtin debat fort & ferme, qu'il n'eſt pas licite aux Moynes de viure en oyſiuete aux deſpens d'autruy : & dit que de ſon temps il n'y auoit nul monaſtere bien policé, ou les Moynes ne veſquiſſent de leur labeur. Ceux de maintenant mettent la principale partie de leur ſainteté en oyſiueté. car ſi on leur oſte leur oyſiueté, que deuiendra la vie contemplatiue, pour laquelle ils penſent eſtre excellens par deſſus les autres, & meſmes s'eſtiment prochains des Anges? Finalement ſainct Auguſtin requiert vne forme de moynerie, qui ne ſoit ſinon comme vn exercice & aide, pour entretenir les hommes en la crainte de Dieu & en la vraye Chreſtienté. Dauantage, quand il dit que la charité eſt la principale reigle, & quaſi ſeule qu'ils doyuent obſeruer : il ne priſe pas vne conſpiration que feront quelques vns à part, pour ſe lier enſemble en ſe ſeparant du corps de l'Egliſe: mais au contraire il veut que les Moynes monſtrẽt exemple aux autres

De opere Monachorum.

de garder vnité Chreſtienne entre tous. Or la façon de la moynerie du temps preſent, eſt tant loin de ces choſes, qu'à grand peine trouueroit-on rien plus contraire. car noz Moynes n'eſtans point contens de la ſainćteté, à laquelle Ieſus Chriſt veut que tous ſes ſeruiteurs appliquent du tout & entierement leur eſtude : ils en imaginent vne nouuelle, par laquelle ils ſe font plus parfaits que tous les autres.

11 S'ils me nient cela, ie leur demande, Pourquoy eſt-ce qu'ils appellent leur ordre Eſtat de perfection, oſtant ce tiltre à toutes les vocations ordonnées de Dieu ? Ie n'ignore pas leur ſolution ſophiſtique : aſſauoir qu'ils ne l'appellent pas ainſi, d'autant qu'il contiéne en ſoy perfection, mais pource qu'il eſt le plus propre pour acquerir perfection. Quád ils veulent en ſe priſant deceuoir le ſimple peuple, quand ils veulent attirer en leurs rets les poures enfans, quand ils veulent recommander leurs priuileges, quand ils veulent magnifier leur dignité en meſpriſant les autres : ils ſe vantent d'eſtre en eſtat de perfection. Quand on les preſſe de pres, en ſorte qu'ils ne peuuent maintenir vne telle arrogance, ils recourent à ce ſubterfuge : diſans qu'ils ne ſont point encore paruenuz à perfection, mais qu'ils ſont en vn eſtat pour y aſpirer par deſſus les autres. Cependant ils s'entretiennent en ceſte reputation vers le peuple, que leur vie eſt angelique, parfaite & nette de tous vices: & par ce moyen ils attirent la farine au moulin, & vendent leur ſainćteté bien cherement. cependant ceſte gloſe eſt cachée, & comme enſeuelie en peu de liures. Qui eſt-ce qui ne voit qu'ils ſe moquent de Dieu & du monde, en ce faiſant? Toutesfois prenons le cas qu'ils attribuent ſeulement cela à leur eſtat, qu'il eſt pour aſpirer à perfection. Si eſt-ce encore qu'en luy attribuant vn tel honneur, ils le diſtinguent comme par vne marque ſpeciale d'entre toutes les autres façons de viure. Et qui eſt-ce qui pourra porter cela, qu'vn tel honneur ſoit donné à vn eſtat qui ne fut iamais approuué de Dieu par vne ſeule ſyllabe : & que les ſainctes vocations de Dieu, leſquelles non ſeulement il a commandées de ſa bouche, mais auſsi ornées de tiltres excellens, en ſoyent priuées & excluſes comme indignes? Ie vous prie, combien grande iniure fait-on à Dieu, quād on prefere à tous les eſtats qu'il a ordonnez & approuuez par ſon teſmoignage, vn qui ſoit forgé des hommes, & dont on n'ait nulle approbation?

12 Qu'ils reprouuent, s'ils peuuēt, cela cōme vne calomnie: c'eſt qu'ils ne ſont point contens de la reigle que Dieu a dōnée aux ſiens. Or quād ie ne le diroye pas, ils s'accuſent d'eux meſmes. car ils enſeignent ouuertement, qu'ils ſe chargent d'vn plus peſant fardeau q̄ Ieſus Chriſt n'a impoſé à ſes diſciples, entant qu'ils promettent de garder les conſeils Euangeliques, auſquels les Chreſtiēs ne ſont point communement aſtreints. Or ils appellent Cōſeils, quand Ieſus Chriſt dit que nous aymions noz ennemis, que nous n'appetions point vengeance, que nous ne iurions point, &c. Mais quelle ancienneté nous allegueront-ils en ce poinct? car cela ne vint iamais en peſée à nul des Anciens. Tous enſemble proteſtēt d'vn cōmun conſentement, q̄ Ieſus Chriſt n'a iamais dit vn ſeul mot, auquel nous ne ſoyons tenus d'obtemperer: meſme nommément ils tiennēt ſans aucune difficulté, que ces ſentences dont il eſt queſtion, ſont vrais commandemens. Mais pource que nous auons ia monſtré cy deſſus que c'eſt vn erreur peſtilent, qu'vne telle opinion qu'ils ont, en appellant Simples conſeils les choſes qui nous ſont du tout commandées: il ſuffira d'auoir icy brieuemēt touché que la moynerie, telle qu'elle eſt à preſent, eſt fondée ſur vne opinion laquelle à bō droit doit eſtre en execration à tous fideles : c'eſt d'imaginer qu'il y ait vne reigle plus parfaite de bien viure, que celle que Ieſus Chriſt a donné en commun à toute ſon Egliſe. Tout ce qui eſt edifié ſus vn tel fondement, ne peut eſtre qu'abominable.

Matt. 5. & 44

13 Toutesfois ils ameinent vn autre argument de leur perfection, lequel ils penſent eſtre treſferme: aſſauoir q̄ noſtre Seigneur dit au ieune homme qui l'interroguoit quelle eſtoit la parfaite iuſtice, Va, & ſi tu veux eſtre parfait, ven tout ce que tu as, & donne-le aux poures. Ie ne diſpute point encores s'ils font cela. prenons le cas pour maintenāt, qu'ils le facēt. Ils ſe vantent donc d'eſtre parfaits en quittāt tout leur bien : mais ſi la perfection giſt en ce ſeul point, qu'eſt-ce que veut dire ceſte ſentēce de S. Paul, que celuy qui aura diſtribué tous ſes biens aux poures, n'eſt rien ſinon qu'il ait charite? Quelle eſt ceſte perfection, laquelle eſt reduite à neant auec ſon homme, quand charité n'eſt point cōioincte auec? Il leur conuient de reſpondre icy, vueillent-ils ou non: que de quitter tous ſes biēs, encore que ce ſoit le principal œuure de perfectiō, toutesfois que ce n'eſt pas le tout. Mais encore ſainct Paul contredit à cela, en teſtifiant que la charité eſt le lien de perfection, ſans qu'on renonce à ſes biens en telle ſorte. S'il n'y a point de different entre le Maiſtre & le Diſciple : puis que ſainct Paul ouuertement proteſte que la perfection de l'homme ne conſiſte point en cela, qu'il renonce à tous ſes biens, & d'autrepart dit qu'elle peut eſtre ſans qu'on face vn tel renoncement: il faut voir comment ſe doit expoſer ceſte ſentēce de Ieſus Chriſt, Va, & ſi tu

Matt. 19 c. 21

1. Cor. 13. b. 3

Coloſſ. 3. c. 14

veux

veux eſtre parfait, ven tout ce que tu as. Or le ſens ne ſera point obſcur, ſi nous conſide- Luc 10. c. 25
rons à qui c'eſt que ces parolles s'adreſſent: ce qui ſe doit cõſiderer en toutes les reſponſes de noſtre Seigneur. Le ieune homme interrogue ce qu'il fera pour entrer en la vie eternelle. Ieſus Chriſt, pource que la queſtion eſt touchant les œuures, le renuoye à la Loy: & ce à bon droit. car ſi on la conſidere en ſoy, c'eſt la voye de vie: & ce qu'elle n'eſt pas ſuffiſante pour nous donner ſalut, cela prouient de noſtre peruerſité. Par ceſte reſponſe Ieſus Chriſt declaire qu'il n'eſtoit pas venu pour enſeigner autre façõ de bien viure, que celle que Dieu auoit anciennement baillée en la Loy. Et en ce faiſant il rendoit teſmoignage à la Loy de Dieu, qu'elle monſtroit quelle eſt la parfaite iuſtice: & obuioit par vn meſme moyen aux calomnies, à ce qu'on ne luy impoſaſt qu'il vouſiſt induire le peuple par vne nouuelle reigle, à ſe reuolter de l'obeiſſance de la Loy. Le ieune homme n'eſtant pas autremẽt de mauuais cœur, mais eſtant enflé d'vne vaine outrecuidance, replique qu'il a fait tous les cõmãdemens dés ſon enfance. Or il eſt treſcertain, qu'il eſtoit encore biẽ loin du but là où il ſe vantoit d'eſtre paruenu: & ſi ſon dire euſt eſté vray, il ne luy euſt rien defaully à la ſouueraine perfection. Car il a eſté demonſtré cy deſſus, que la Loy contient en ſoy vne parfaite iuſtice: & il appert de ce paſſage, où l'obſeruatiõ d'icelle eſt nommée l'entrée à la vie eternelle. mais pour enſeigner ce ieune homme, combien peu il auoit profité en la iuſtice laquelle il ſe vantoit ſi hardiment d'auoir accomply: il falloit ſonder le vice qui eſtoit caché en ſon cœur. Car comme ainſi ſoit qu'il fuſt riche, il auoit ſon affectiõ cachée en ſes richeſſes. Parquoy entant qu'il ne ſentoit point ce mal ſecret, Ieſus Chriſt le touche où il le faut toucher, en luy diſant qu'il vende tous ſes biens. S'il euſt eſté tant bon obſeruateur de la Loy qu'il penſoit, il ne s'en fuſt pas allé triſte apres auoir ouy ceſte reſponſe. car celuy qui aime Dieu de tout ſon cœur, non ſeulement eſtime pour fiente tout ce qui repugne à l'amour de luy, mais le fuit comme pernicieux. Pourtant quand Ieſus Chriſt commande à ce riche auaricieux de vendre tous ſes biens: c'eſt autant comme s'il commandoit à vn ambitieux de renoncer à tous hõneurs: à vn homme voluptueux de renõcer à toutes delices: à vn paillard, de renoncer à toutes choſes qui le peuuent induire à mal faire. C'eſt ainſi qu'il faut ramener les conſciences à vn ſentiment particulier de leurs vices: quand on n'y profite de rien par admonitions generales. Noz gens donc qui alleguent ce paſſage pour priſer l'eſtat de moynerie, s'abuſent en prenant vn cas particulier pour doctrine generale: comme ſi Ieſus Chriſt conſtituoit la perfection en cela, qu'vn homme renonce à ſes biens: cõme ainſi ſoit qu'il ait ſeulement pretẽdu de cõtraindre ce ieune homme, qui ſe plaiſoit par trop, de ſentir ſon mal: aſſauoir qu'il entendiſt cõbien il eſtoit encore loin de la parfaite obeiſſance de la Loy, laſſle il s'attribuoit fauſſement. Ie cõfeſſe que ce lieu a eſté mal entẽdu par aucuns des Peres, & que de là eſt venu qu'on eſtimoit vne grande vertu, d'appeter vne poureté volontaire: d'autant qu'on tenoit pour bien-heureux ceux qui ſe demettoyẽt de toutes choſes terriẽnes pour ſe vouer tous nuds à Chriſt. mais i'eſpere que tous lecteurs debonnaires & non contentieux ſeront ſatisfaits de l'expoſition que i'ay donnée, tellemẽt qu'ils ne douteront point que c'eſt le vray ſens.

14 Combien qu'il s'en faille beaucoup que ce fuſt l'intẽtion des Peres, d'eſtablir vne telle perfection qu'ont depuis forgée les Moynes en leur cahuet, pour conſtituer vne double Chreſtienté. Car ceſte meſchante doctrine n'eſtoit point encore née, laquelle fait comparaiſon entre le Bapteſme & la moynerie: & meſme afferme que la moynerie eſt vne eſpece de ſecond Bapteſme. Qui eſt-ce qui ne cognoit que les ſainctes Peres ont du tout en horreur vn tel blaſpheme? Touchant de la charité à laquelle ſainct Auguſtin dit que les anciens Moynes ont rapporté toute leur vie, qu'eſt-il queſtion de monſtrer que cela eſt du tout cõtraire à la profeſsion des Moynes de noſtre temps? La choſe eſt toute patente, que ceux qui entrẽt en vn cloiſtre pour ſe faire Moynes, ſe ſeparent & alienẽt de l'Egliſe. Qu'ainſi ſoit, ils font vn gouuernemẽt à part, & vne adminiſtration des Sacremens ſeparée des autres. Si cela n'eſt diſsiper la communiõ de l'Egliſe, ie ne ſay quelle plus grande diſsipation il y peut auoir. Et afin de ſuyure la comparaiſon que nous auons commencé de faire, & de venir à la fin en telle concluſion, qu'eſt-ce qu'ils ont de ſemblable en ceſt endroit auec les Moynes anciens? Car anciennement les Moynes, encore qu'ils habitaſſent arriere des autres, n'auoyent pas pourtant vne Egliſe ſeparée, ils receuoyent les Sacremens auec les autres, ils venoyent aux iours ſolennels ouyr le ſermon, & faire les prieres en la compagnie des fideles, & eſtoyent là comme vne portion du peuple. Ceux-cy du temps preſent, en ſe dreſſant vn autel à part ont rompu le lien d'vnité. car ils ſe ſont excommuniez du corps de l'Egliſe: ils ont contemné le miniſtere ordinaire, par lequel Dieu a voulu que paix & charité fuſt entretenue entre les ſiens. Parquoy autant qu'il y a auiourdhuy de monaſteres au monde, ie dy que ce ſont autant de conuenticules de ſchiſmatiques, qui ont troublé l'ordre de l'Egli-

se,pour se retrencher de la compagnie legitime des fideles . Et pour monstrer encore plus ouuertemẽt vn tel diuorce qu'ils faisoyent,ils se sont imposez diuers noms de sectes:& n'ont point eu honte de se glorifier en ce que sainct Paul a en si grande execration que rien plus:sinon qu'on vousist dire que Iesus Christ eust esté diuisé entre les Corinthiens, quand chacun se glorifioit en son propre Docteur : & que maintenant il ne soit rien derogué à l'honneur de Iesus Christ,quand les vns se nõment Franciscains,les autres de sainct Dominique, & les autres de sainct Benoist: mesme qu'ils vsurpent ces tiltres pour faire vne profession speciale,en laquelle ils soyent distinguez de la reste des Chrestiens.

1.Cor.1. b.12,& 3. a.4

15 Les differences que i'ay notées iusques icy entre les Moynes anciens & ceux de nostre temps,ne sont point quant aux mœurs,mais en la profession . Pourtãt que les lecteurs notẽt que i'ay plustost parlé de l'estat de moynerie,que des Moynes: que les vices que i'ay taxez ne sont pas seulement en la vie d'aucuns particuliers,mais sont conioints inseparablemẽt à la façon de viure telle qu'elle est auiourdhuy.Cõbien est grande la diuersité entre les mœurs, il n'est ia mestier le deschiffrer par le menu:tant y a que chacũ voit qu'il n'y a estat auiourdhuy au mõde tant depraué en toutes sortes,ne tant desbordé en toute corruption: où il y ait tant de bandes,tãt de haines,tant de brigues,tãt d'ambition,auec les practiques qui la suyuẽt. Il est vray qu'en quelque peu de conuẽs on vit chastement,si on doit nõmer Chasteté,quand la concupiscence est reprimée deuant les hommes, tellement que la turpitude n'apparoisse point . toutesfois ie dy vne chose, qu'à grand' peine trouuera-on de dix cloistres l'vn, qui ne soit plustost vn bordeau qu'vn domicile de chasteté. Quant au viure, quelle sobrieté y a-il? on n'engresse point autrement les porceaux en l'auge. Mais afin qu'ils ne se plaignent que ie les traite trop rudement,ie ne passeray point outre. combien qu'en ce petit que i'ay touché , chacun qui sait que c'est, verra bien que ie n'ay rien adiousté à la simple verité . Nous auons veu quel tesmoignage sainct Augustin rend aux Moynes de son temps, d'auoir esté d'vne saincteté excellente. toutesfois il se cõplaind qu'il y en auoit entre eux des coureurs & affronteurs,qui sucçoyent la substance du simple peuple par leurs finesses: qu'il y en auoit aussi de porteurs de rogatons, qui exerçoyẽt foires deshonnestes, en portant çà & là des reliques des Martyrs:ou bien,comme il dit,en monstrant des os tels quels,pour os de Martyrs:& d'autres semblables,qui par leurs meschancetez diffamoyent l'ordre de moynerie . Item,comme il confesse qu'il n'a point veu de meilleurs personnages que ceux qui auoyent bien profité aux monasteres: aussi il se complaind qu'il n'en a iamais veu de pires que ceux qui y auoyent esté corrompus . Que diroit-il,s'il voyoit quasi tous les conuens pleins de tant de vices & si enormes,tellement qu'ils ne peuuent plus s'ils n'en creuent? Ie ne dy rien qui ne soit notoire à chacun . toutesfois ie n'enten pas que ce blasme soit sur tous sans exception aucune.Car comme la reigle & police de bien viure n'a iamais si bien esté ordõnée aux monasteres, qu'il n'y eust touſiours quelques canailles meslez parmy les bons:aussi faut-il entendre,que les Moynes de present n'ont pas du tout tellement degeneré de la saincteté des anciens , qu'il n'y en ait encore quelques bons meslez parmy la troupe des meschans:mais le nombre en est bien petit, & sont si clair semez,qu'ils sont cachez en la multitude infinie des mauuais. Dauantage,non seulemẽt ils sont mesprisez,mais iniuriez & molestez,voire mesme cruellement traitez : d'autant que c'est vne conspiration entre eux,de ne souffrir point vn homme de bien en leur compagnie.

De opere monachorum fine

16 Ie pense auoir fait par ceste comparaison de la Moynerie ancienne & de celle du temps present,ce que ie pretẽdoye: c'est qu'il apparoisse que c'est fausſement que noz caphars alleguent l'exemple de l'Eglise primitiue,pour couuerture & defense de leur estat : veu qu'il n'y a point moins de difference entre eux & les Moynes anciens, qu'entre les hommes & les singes. Cependant ie ne nie pas que mesme en ceste description que fait sainct Augustin,il n'y ait quelque chose qui me desplaise.I'accorde bien que les Moynes n'estoyẽt pas superstitieux en ceste austerité externe qu'ils tenoyent : mais ie dy qu'en cela il y auoit vne affectation folle , & vne folle cupidité d'ensuyure les vns les autres . Il semble aduis vne belle chose de quitter tous ses biens,pour estre à deliure de toute solicitude terriẽne : mais Dieu estime plus,qu'vn homme estant pur de toute auarice,ambition & autres concupiscences charnelles, ait le soin de bien & sainctement gouuerner sa famille , ayant ce but & ce propos de seruir à Dieu en vne vocation iuste & approuuée. C'est vne chose de belle apparence,qu'vn homme se retire des compagnies communes pour philosopher en son secret:mais cela ne conuient point à la dilection Chrestienne,qu'vn homme,comme par haine du genre humain, s'enfuye en vn desert pour là demeurer solitaire,en s'abstenant des choses que nostre Seigneur requiert principalement de nous tous : c'est à dire, d'aider l'vn à l'autre. Encore que nous concedions,qu'il n'y ait eu autre mal en telle profession de viure,cestuy-là sans autre a esté assez grand , qu'elle a introduit vn exemple en l'Eglise dangereux & nuisible

nuisible.

17 Voyons maintenant quels sont les vœux par lesquels les Moynes de nostre temps entrent en leur estat. Premierement, d'autant que leur intention est de forger vn nouueau seruice de Dieu à leur poste, pour luy complaire & acquerir sa grace: ie conclu, suyuant ce qui a esté dit, que tout ce qu'ils vouent n'est qu'abomination deuant Dieu. Secondement, puis qu'ils controuuēt vne façon de viure, sans auoir aucun esgard à la vocation de Dieu, & sans en chercher aucune approbation de luy: ie dy que c'est vne hardiesse temeraire, & par ce moyen illicite, d'autant que leur conscience n'a sur quoy s'appuyer deuant Dieu: & tout ce qui est sans foy, est peché. Tiercement, veu qu'ils s'astreignent à plusieurs façons de faire peruerses & meschantes, comme sont les idolatries qui se cōmettent en tous les conuens: ie dy que par cela ils ne se consacrent point à Dieu, mais au diable. Car puis que le Prophete reprend les Israelites d'auoir immolé leur enfans aux diables, non pas à Dieu: seulement pour ceste raison qu'ils auoyent corrompu le vray seruice de Dieu par ceremonies vicieuses. pourquoy ne me sera-il licite d'en dire autāt des Moynes, lesquels en vestāt leur froc s'enueloppent en mille superstitions? Mais encore, quel est le contenu des vœux? Ils promettent à Dieu de garder virginité perpetuelle, comme s'ils auoyent ia eu paction auec luy qu'il les doyue exempter de la necessité de se marier. Et ne faut pas qu'ils repliquent, qu'ils ne font ce vœu sinon qu'en se confiant de la grace de Dieu. Car puis que luy mesme prononce que cela n'est point donné à tous, ce n'est point à nous à faire de conceuoir qu'il nous fera ce don. Que ceux qui l'ont en vsent. s'ils se sentent molestez des aguillons de leur chair, qu'ils recourent à l'aide de celuy par la vertu seule duquel il peuuēt resister. S'ils ne profitent de rien en ce faisant, qu'ils ne reiettent point le remede qui leur est offert. car tous ceux à qui la faculté de se contenir est deniée, sont clairement appellez de Dieu au mariage. l'appelle Continence, non pas quand le corps seulement est gardé pur & net de paillardise, mais quand l'ame se maintient en chasteté impollue. Car sainct Paul ne defend pas seulement l'impudicité externe, mais aussi la bruslure interieure du cœur. Cela disent-ils, a esté de tout temps en vsage, que ceux qui se vouloyent du tout dedier à Dieu, se sont astreints par vœu à garder continence. Ie cōfesse certes que ceste coustume est fort ancienne: mais ie n'accorde pas que les Anciens mesmes ayent esté si purs de tout vice, qu'il faille receuoir & tenir pour reigle tout ce qu'ils ont fait. Dauantage, ceste rigueur tant extreme, de ne permettre nullement à ceux qui ont voué, de s'en repentir, est venue petit à petit par succession de temps: ce qui appert par sainct Cyprien, lequel dit ainsi: Si les vierges se sont dediées d'vn bon cœur à Christ, qu'elles perseuerent en chasteté sans feintise. estans ainsi fortes & constantes, qu'elles attendēt le loyer de leur virginité. Si elles ne veulent, ou ne peuuent perseuerer: il vaut mieux qu'elles se marient, que d'estre precipitées au feu par leurs delices. Si quelcū vouloit ainsi moderer le vœu de virginité, quelles vilainies luy diroit-on? ne seroit-il point deschiré par pieces? Parquoy la façon de nostre temps est bien loin de la coustume ancienne: veu que non seulement le Pape & toute sa sequelle n'admettent nulle moderation ne relasche, si quelcun se trouue n'auoir point la faculté d'accomplir son vœu: mais n'ont point de honte de prononcer que celuy qui se marie, pour remedier à l'intemperance de sa chair, peche plus grieuement que s'il se contaminoit & corps & ame par paillardise.

Rom. 14. d. 23

Deut. 32. c. 17. Psea. 106 f. 37

Matt. 19. b. 11

1. Cor. 7. b. 9

Epist. 11.

18 Mais ils ont encore vne autre replique, s'efforçans de monstrer qu'vne telle maniere de vœu a esté en vsage, mesme du temps des Apostres: d'autant que sainct Paul dit que les vefues, lesquelles apres auoir esté receues au seruice publique de l'Eglise se marioyent, rompoyent leur premiere foy ou promesse. Ie ne nie pas que les vefues, lesquelles ils prenoyent pour seruir à l'Eglise, se submettoyent quant & quant à ceste condition de ne se point marier: non point pour mettre quelque saincteté en cela, comme on a depuis fait: mais pource qu'elles ne se pouuoyent point acquiter d'vne telle charge, sinon estans en liberté, & non liées par mariage. Que si apres auoir fait telle promesse à l'Eglise elles pensoyent à se marier, elles renonçoyent par ce moyen à la vocation de Dieu. Ce n'est point donc de merueille que l'Apostre dit qu'icelles, en conuoitant de se marier, regimboyent contre Christ. Apres pour amplifier encore dauantage, il adiouste, que tant s'en falloit qu'elles accomplissent ce qu'elles auoyent promis à l'Eglise, qu'elles rompoyent mesme la premiere promesse faite aux Baptesme: en laquelle est contenu ce poinct, que chacun doit seruir à Dieu en l'estat où il est appellé: sinon que quelcun aymast mieux entendre, qu'ayans quasi perdu toute honte, elles ne se soucioyent plus d'honnesteté, & s'abandonnoyent à toutes dissolutions: tellement qu'elles ne ressembloyent nullement à femmes Chrestiennes. lequel sens me plaist tresbien. Pourtant ie respon à noz aduersaires, que les vefues qu'on receuoit lors au seruice de l'Eglise, s'astreignoyēt bien à ceste necessité de ne se plus

1. Tim. 5 b. 12

marier. S'il aduenoit qu'elles se mariassent, nous pouuõs bien penser qu'elles se monstroyẽt telles que dit sainct Paul : c'est qu'ayans reietté toute honte, elles s'abandonnoyent à vne insolence non conuenable à femmes Chrestiennes. Et ainsi, que non seulement elles pechoyent en rompant leur promesse faite à l'Eglise, mais en delaissant la condition de femmes Chrestiennes. Mais ie nie pour le premier, que les vefues vouassent pour lors de viure en estat de continence pour autre cause, sinon d'autant que le mariage ne conuenoit point à l'office auquel elles se presentoyent. mesme ie nie qu'elles eussent autre consideration, que de s'acquiter de la charge que portoit leur estat. Secondement, ie nie qu'elles ayent esté astreintes en telle sorte, qu'il ne leur fust encore plustost permis de se marier que d'estre bruslées de concupiscence, ou de tomber en quelque vilainie. Tiercement, ie dy que sainct Paul determine vn aage, lequel est communement hors du danger d'incontinence, defendant d'en receuoir qu'elles n'ayent soixante ans : mesmement quand il adiouste encore plus, que celles qu'on reçoit n'ayẽt point esté mariées qu'vne fois, & que par ce moyen elles ayent desia donné vne approbation de leur continẽce. Or nous ne reprouuons point le veu de s'abstenir de mariage, que pour ces deux causes : c'est que faussement on l'estime vn seruice agreable à Dieu, item qu'il se fait temerairemẽt de ceux qui n'ont point la puissance de le garder.

19 Mais encore, dequoy appartiẽt ce passage de sainct Paul, aux Nõnains? Car on esliſoit les vefues au seruice de l'Eglise, non pas pour resiouir Dieu de chansons ou de barbotemẽs non entendus, viuans le reste du temps en oisiueté : mais pour seruir aux poures au nom de toute l'Eglise, & s'employer du tout à offices de charité. Elles ne vouoyent point de viure hors l'estat de mariage, pource qu'elles pensassent que ce fust vn seruice plaisant à Dieu, que de s'abstenir de se marier, mais seulement pour estre plus à deliure à faire leur deuoir à la charge qu'elles prenoyent. Finalement elles ne faisoyent point vn tel vœu ou en leur premiere ieunesse, ou estans encore en fleur d'aage, pour experimenter puis apres quãd il eust esté trop tard, en quel abysme elles s'estoyent precipitées : mais quand il estoit vraysemblable qu'elles estoyent ia hors du danger d'incontinence, elles faisoyent le vœu de se contenir. Toutesfois, encore que ie ne m'arreste point au reste, ce seul poinct suffira : c'est qu'il n'estoit point licite de receuoir vne femme à faire vœu de continence deuant l'aage de soixante ans, puis que l'Apostre l'auoit defendu, commandant aux plus ieunes de se marier. Pourtant ce qu'on est depuis venu à quarante huit ans, & apres à quarante, & consequemment à trente, pour assigner vn nouueau terme de faire vn tel vœu, ne se peut nullement excuser. C'est donc vne chose encore moins tolerable, que les poures fillettes, deuant qu'elles ayent eu le loisir de se cognoistre, & deuãt qu'elles ayent experimenté leur portée, non seulement sont induites par finesses & pratiques cauteleuses, mais aussi contreintes par force de se mettre au col ce malheureux lien. Quant est des autres deux vœux que font les Moynes & Nonnains : assauoir de poureté & d'obeissance, ie n'en feray plus long procès : ie diray seulement ce mot, qu'outre ce qu'ils sont enueloppez auec beaucoup de superstitions, selon que les choses sont auiourdhuy disposées, il semble proprement aduis qu'ils soyẽt faits pour se moquer de Dieu & des hommes. Mais afin qu'il ne semble que ie soye trop rigoureux en espluchant par le menu toutes les parties, contentons-nous de la refutation generale que i'ay mise cy dessus.

20 Ie pense auoir suffisammẽt declairé quels sont les vœux legitimes & agreables à Dieu : mais pource qu'il y a quelque fois des consciences craintiues, lesquelles encore qu'vn vœu leur desplaise, & qu'elles cognoissent qu'il merite d'estre reprouué, sont neantmoins en doute, assauoir si elles ne sont point tenues à le garder, & que cela leur est cause d'vn grãd torment, quand d'vn costé elles craignent de fausser vne promesse faite à Dieu, & de l'autre costé elles ont peur de pecher plus grieuement en la gardant qu'en la rompant : il est besoin de leur subuenir en ceste endroit, afin de les despescher d'vne telle difficulté. Or pour leur oster brieuemẽt tout scrupule, ie dy que tous vœux illicites, & faits cõtre droit & raison : tout ainsi que deuant Dieu ils sont de nulle valeur, ausi qu'on les doit tenir pour non faits. Car si aux contracts qui se font entre les hommes, il n'y a autres promesses obligatoires, que celles ausquelles celuy auec lequel on contracte se veut tenir pour les aduouer : c'est chose absurde & contre toute raison, de dire que nous soyons cõtreints à obseruer ce que Dieu ne demande point de nous : mesmemẽt veu que noz œuures ne sont autrement bonnes, sinon entant qu'elles plaisent à Dieu, & ont ce tesmoignage de la conscience de l'homme, que Dieu les accepte. Car ceste conclusion demeure touſiours, que ce qui se fait sans foy, est peché. Enquoy sainct Paul entend, que tout ce qui s'entreprend auec conscience douteuse, est vicieux, d'autant que la seule foy est la racine de toutes bonnes œuures : la foy, dy-ie, par laquelle nous sommes certains qu'elles sont agreables à Dieu. S'il

Rom. 14. d. 23

n'est

n'eſt donc licite à l'homme Chreſtien de rien attenter, ſinon auec telle certitude: qui empeſchera que celuy qui aura fait vn vœu par ignorance, ayant cogneu ſon erreur, deſiſte de le garder? Puis qu'ainſi eſt, les vœux faits inconſiderément, non ſeulement n'obligent point, mais neceſſairemẽt doyuent eſtre reſcindez. Or il y a encore plus, c'eſt que non ſeulement ils ſont de nulle eſtime deuant Dieu, mais luy ſont en abomination, comme il a eſté monſtré par cy deuant. Ce ſeroit vne diſpute ſuperflue d'en traiter plus au long. Ceſt argument ſeul me ſemble bien aduis ſuffiſant pour appaiſer toutes conſciences fideles, & les deliurer de tout ſcrupule: c'eſt que toutes les œuures qui ne procedent point d'vne pure fontaine, & ne ſont point reduites à leur droite fin, ſont reiettées de Dieu: & tellement reiettées, qu'il ne nous defend pas moins d'y perſeuerer que de les entreprendre du commencement. Car de cela il faut conclurre, que tous vœux qui ſont produits d'erreur & ſuperſtition, ne ſont d'aucune valeur deuant Dieu, & que nous les deuons laiſſer là.

21 Ceſte ſolution ſera auſsi pour reſpondre aux calomnies des meſchans, qui accuſent ceux qui ſont ſortis de la moynerie pour ſe mettre en quelque honneſte eſtat. Ils leur imposent d'auoir rompu leur foy & de s'eſtre pariurez: d'autant qu'ils ont rompu, comme ils diſent, vn lien indiſſoluble, par lequel ils eſtoyent aſtreints enuers Dieu & ſon Egliſe. Or ie dy qu'il n'y a nul lien, quand Dieu caſſe & reſcinde ce que l'homme conferme. Secondement, encore que ie concede qu'ils fuſſent obligez pour le temps qu'ils viuoyent en erreur & ignorance de Dieu, ie dy que par la grace de Ieſus Chriſt ils ont eſté deliurez de telle obligation, quand Dieu les a illuminez en leur faiſant cognoiſtre ſa verité. Car ſi la mort de noſtre Seigneur Ieſus a telle efficace, qu'elle nous rachette de la malediction de la Loy de Dieu, en laquelle nous eſtions: combien plus nous doit-elle deliurer & abſoudre des liens humains, qui ne ſont que filets de Satan pour nous ſurprendre? Pourtant quiconque a receu ceſte grace d'eſtre illuminé par la clairté de l'Euangile, il n'y a nulle doute qu'il ne ſoit deſpeſtré de tous les liens auſquels il eſtoit enueloppé par ſuperſtition. combien que ceux qui ont eſté Moynes ont encore vne autre excuſe quant au mariage, s'ils n'auoyẽt point la puiſſance de ſe contenir: & autant en eſt-il des Nonnains. Car ſi vn vœu impoſſible eſt la ruine & perdition des ames, leſquelles Dieu veut ſauuer, & non point perdre: il s'enſuit qu'il ne faut point perſeuerer en iceux. Or que le vœu de continence ſoit impoſſible à garder à ceux qui n'ont point grace ſpeciale de Dieu pour ce faire, nous l'auons deſia declairé cy deſſus: & l'experience en crie, encore que ie m'en teuſſe. Car chacun ſait bien de quelles ordures ſont pleins tous les cloiſtres. & s'il y en a quelques vns qui ſemblent vn petit plus honneſtes que les autres, ſi ne ſont-ils pourtant plus chaſtes, d'autant que l'impudicité eſt cachée au dedans. Voila comment Dieu ſe venge par horribles punitions, de l'audace de hommes, quand meſcognoiſſans leur infirmité ils appetent de paruenir maugré nature à ce qui leur eſt denié: & quand en meſpriſant les remedes que Dieu leur donnoit à la main, ils ſe confient de ſurmonter le vice d'incontinence par leur contumace & obſtination. Car comment appellerons nous cela, ſinon Contumace, quand quelcun eſtant aduerty de Dieu qu'il a beſoing de ſe marier, & que le mariage luy eſt donné de Dieu cõme vn remede, non ſeulement il le meſpriſe, mais auſsi s'oblige par ſerment à le reietter?

CHAP. XIIII.

Des Sacremens.

IL y a vne autre ayde prochaine & ſemblable à la predication de l'Euangile, pour ſouſtenir & confermer la foy, aſſauoir les Sacremens: deſquels il nous eſt grandement vtile d'auoir certaine declaration, dont nous apprenions à quelle fin ils ont eſté inſtituez, & comment on en doit vſer. Premierement il nous faut entendre que c'eſt que Sacrement. Or ie penſe que ceſte definition ſera propre & ſimple, ſi nous diſons que Sacrement eſt vn ſigne exterieur, par lequel Dieu ſeelle en noz conſciences les promeſſes de ſa bonne volonté enuers nous, pour confermer l'imbecillité de noſtre foy: & nous mutuellement rendons teſmoignage tant deuant luy & les Anges que deuant les hommes, que nous le tenons pour noſtre Dieu. On pourra encore plus brieuemẽt definir que c'eſt que Sacrement, diſant que c'eſt vn teſmoignage de la grace de Dieu enuers nous, confermé par ſigne exterieur, auec atteſtation mutuelle de l'honneur que luy portõs. Que l'on choiſiſſe laquelle qu'on voudra de ces deux definitions: elle s'accordera quant au ſens à ce que dit ſainct Auguſtin, que Sacremẽt eſt vn ſigne viſible de choſe ſacrée, ou vne forme viſible de la grace inuiſible. Mais i'ay taſché d'en donner plus claire intelligence, declairant plus à plein ce que ſainct Auguſtin auoit plus obſcurement touché à cauſe de la brieueté.

2 Or il eſt facile de iuger pour quelle raiſon les anciens Peres ont vſé de ce mot en telle ſignification. Car par tout où le tranſlateur cõmun du nouueau Teſtament a voulu expo-

ſer en Latin ce mot Grec, Myſtere, il a dit Sacrement: cõme en l'Epiſtre aux Epheſiens, A-
Epheſ. 1. b. 9. & 3. a. 2 fin de manifeſter le Sacrement de ſa volonté. Item, Si vous auez entendu la diſpenſation de la grace de Dieu qui m'a eſté commiſe: c'eſt que par reuelation il m'a declairé ſon Sacrement. Item aux Coloſsiens, Le myſtere qui auoit eſté caché depuis le cõmencement, maintenant a eſté reuelé aux Saincts, auſquels Dieu a voulu demonſtrer les richeſſes de ce Sacrement. Item à Timothée, C'eſt vn grand Sacrement, que Dieu a eſté manifeſté en chair.
Coloſ. 1. d. 26
1. Tim. 3. d. 16
Nous voyons donc que le tranſlateur a vſé de ce mot pour Secret des choſes ſacrées & diuines. Et en telle ſignification l'ont ſouuẽt prins les anciẽs Docteurs de l'Egliſe. Et de fait, c'eſt choſe notoire que le Bapteſme & la Cene ſont appellez myſteres en Grec: tellement qu'il ne faut faire doute que ce ne ſoyent deux mots d'vne meſme ſignification. Et de là eſt aduenu, qu'on là auſsi prins pour les ſignes ou ceremonies qui contenoyent repreſentation des choſes hautes & ſpirituelles. ce qu'auſsi ſainct Auguſtin denote en quelque paſſage, diſant, Il ſeroit long de diſputer de la diuerſité des ſignes, leſquels quand ils appartiennent aux choſes celeſtes ſe nomment Sacremens.
Epiſt. 5. ad Marcellin.

3 En quoy nous voyons que Sacrement n'eſt iamais ſans que la parolle de Dieu precede: mais eſt à icelle adiouſté comme vne appendance ordõnée pour la ſigner, la confirmer, & de plus fort certifier enuers nous: comme noſtre Seigneur voit qu'il eſt de meſtier à l'ignorãce de noſtre ſens, puis à la tardiueté & infirmité de noſtre chair. Or ce n'eſt pas pource que la Parolle ne ſoit aſſez ferme de ſoy-meſme, où qu'elle en puiſſe auoir meilleure confirmation quant à ſoy (car la verité de Dieu eſt par ſoy ſeule tant ſeure & certaine, qu'elle ne peut d'autrepart auoir meilleure confirmation que de ſoy-meſme:) mais c'eſt pour nous confirmer en elle. Car noſtre foy eſt tant petite & debile, que ſi elle n'eſt appuyée de tous coſtez, & ſouſtenue par tous moyens, ſoudain elle eſt esbranlée en toutes pars, agitée & vacillante. Et d'autant que nous ſommes tant ignorans, & tant adonnez & fichez aux choſes terriennes & charnelles, que nous ne penſons ny ne pouuons comprendre ne conceuoir rien qui ſoit ſpirituel: ainſi le Seigneur miſericordieux s'accommode en cecy à la rudeſſe de noſtre ſens, que meſme par ces elemens terreſtres il nous mene à ſoy, & nous fait contẽpler meſme en la chair cõme en vn miroir ſes dons ſpirituels. Car ſi nous n'eſtions ſen ſuels & enueloppez de noz corps, cõme dit Chryſoſtome, ces choſes nous ſeroyent données ſans figure corporelle: mais pource que nous habitons en noz corps, Dieu nous dõne les choſes ſpirituelles ſous ſignes viſibles. non pas pource que les choſes qui nous ſont propoſées pour Sacremẽs, ayent de leur nature telle qualité & vertu: mais pource qu'elles ſont ſignées & marquées de Dieu pour auoir celle ſignification.
Homil. 60. ad populum.

4 C'eſt ce qu'on dit communement, que Sacrement cõſiſte en la Parolle & au ſigne exterieur. Car par la Parolle il ne faut pas entendre vn murmure qui ſe face ſans ſens & intelligence, en barbotant à la façon des enchanteurs, cõme ſi par cela ſe faiſoit la conſecration: mais il nous faut entendre la Parolle qui nous ſoit preſchée, pour nous enſeigner & nous faire ſauoir que veut dire le ſigne viſible. Pourtant ce qui ſe fait ſous la tyrannie du Pape, eſt vne meſchante profanation des Sacremens. car il leur ſemble aduis que c'eſt aſſez ſi le Preſtre fait la conſecration en murmurant ſans ſens, le peuple eſtant là tout esbahy & la gueule bée. Et meſme ils font vn myſtere de cela, que le peuple n'entende rien à ce qui ſe dit. Pourtant ils ont compoſé toutes leurs cõſecrations en Latin. puis la ſuperſtition eſt venue iuſques là, qu'il leur ſemble aduis que la conſecration n'eſt point deuement faite, ſinon en ſubſillant tout bas, tellement qu'on n'oye pas meſme le ſon. Or ſainct Auguſtin parle bien autrement des parolles ſacramentales: Que la Parolle, dit-il, ſoit coniointe au ſigne terrien, & il ſera fait Sacrement. Car dont vient telle vertu à l'eau, qu'en touchant le corps elle laue le cœur, ſinon en vertu de la Parolle? non point entant qu'on la prononce, mais qu'on la croit. car c'eſt autre choſe du ſon qui paſſe, & de la vertu qui demeure. C'eſt la Parolle de foy qui eſt preſchée dit l'Apoſtre. Pourtãt il eſt dit aux Actes, que Dieu purifie les cœurs par foy: & ſainct Pierre dit, que le Bapteſme nous ſauue, non point en deſpouillant les ordures de la chair, mais entant que nous auons bonne conſcience pour reſpondre à Dieu. C'eſt donc la parolle de foy que nous preſchons, par laquelle le Bapteſme eſt conſacré pour pouuoir nettoyer. Voila les mots de ſainct Auguſtin. Or nous voyons qu'il requiert predication aux Sacremẽs, de laquelle la foy s'enſuyue. Et ne faut point icy vſer de plus longue probation: veu qu'il eſt tout notoire que c'eſt que Ieſus Chriſt a fait, que c'eſt qu'il nous a commãdé de faire, que c'eſt qu'ont ſuyuy les Apoſtres, & que l'Egliſe ancienne a obſerué. Meſme on ſait que depuis le commencement du monde, quand Dieu a dõné quelque ſigne aux Peres, il l'a coniointd'vn lien inſeparable auec doctrine: pource que ſans icelle le regard muet ne peut ſinon eſtonner noz ſens. Quand donc il ſe fait mention
Homil. in Ioan. 13
Rom. 10. b. 8
Act. 15. b. 9
1. Pier. 3. d. 21

des

des parolles sacramentales, par cela entendons la promesse, laquelle doit estre preschée haut & clair du Ministre, pour mener le peuple où le signe tend.

5 Et ne sont à escouter aucuns qui arguẽt par ceste cauillatiõ: Ou nous sauons, disent-ils, que la parolle de Dieu, laquelle precede le Sacrement, est la vraye volonté de Dieu: ou nous ne le sauons pas. Si nous le sauons bien, nous n'apprenons rien de nouueau par le Sacrement subsequent. si nous ne le sauons point, le Sacrement ne le nous pourra pas enseigner, duql toute la vertu & efficace ne gist qu'en la Parolle. Qu'il leur soit en brief respondu, que les seaux qui sont mis & appostez aux lettres & instrumẽs publiques, prins en soy ne sont rien: car s'il n'y auoit rien escrit au parchemin, ils ne seruiroyent à aucune chose, & en vain y seroyent attachez. & neantmoins pourtant ils ne laissent point de confermer, acertener & rendre plus authentique l'Escriture qui est contenue dedans les lettres, quand ils sont à icelles adiouſtez. Et ne peuuẽt dire que ceste similitude soit puis nagueres cõtrouuée par nous, & faite à plaisir: car sainct Paul en a vsé, en appellant le Sacrement de la Circoncision par vn mot Grec, Sphragida, c'est à dire Séel. auquel passage il demonstre que la Circoncision n'a pas esté à Abraham pour iustice: mais vn seau de la paction, en fiance de laquelle il estoit ia auparauãt iustifié. Et pourquoy, ie vous prie, cela nous doit-il offenser, si nous enseignons la promesse estre scellée par les Sacremẽs, veu qu'il est manifeste qu'entre les promesses l'vne est confermée par l'autre? Car celle qui est la plus manifeste, est la plus propre pour asseurer la foy. Or les Sacremens nous apportent promesses treselaires: & ont cela particulier outre la Parolle, qu'ils nous les representent au vif comme en peincture. Et ne nous doit point esmouuoir la diuersité qu'on amene entre les Sacremens & les seaux des lettres patentes: assauoir que veu que les vns & les autres consistent en elemens charnels de ce monde, les Sacremens ne peuuent pas seruir à sceller les promesses de Dieu qui sont spirituelles, cõme font les seaux pour séeller les escrits des Princes, quant aux choses transitoires & caduques: car l'homme fidele en voyant le Sacrement ne s'arreste point à l'exteriorité, mais d'vne saincte consideration s'esleue à contempler les hauts mysteres qui y sont cachez, selon la conuenãce de la figure charnelle auec la chose spirituelle. *Rom. 4. b 11*

6 Et puis que nostre Seigneur appelle ses promesses, Conuenances & Appointemens: & les Sacremens, Marques & Enseignemens de conuenances: on peut tirer & prẽdre vne similitude des conuenances & appointemens des hommes. Les Anciens pour confirmation de leurs appointemens, auoyent accoustumé de tuer vne truye. Qu'eust fait vne truye tuée, si les mots de l'appointement ne fussent quant & quant interuenus, & mesme auparauant n'eussent precedé? car on tue bien souuent des truyes sans signifier autre mystere. Pareillement qu'est ce par soy que de toucher en la main, veu que bien souuent plusieurs touchent aux mains de leurs ennemis pour leur mal faire? & toutesfois quand les parolles d'amitié & conuenance ont esté premises, elles sont confermées par tel signe: encore qu'auparauant elles ayent esté proposées, faites & arrestées. Les Sacremens donc nous sont des exercices pour nous rendre plus certains de la parolle & des promesses de Dieu. Et par ce que nous sommes charnels, aussi ils nous sont donnez en choses charnelles, afin qu'ainsi ils nous instruisent selon la capacité de nostre rudesse, & nous adressent & conduisent comme pedagogues font les petits enfans. A ceste cause Sacrement est appellé par sainct Augustin, Parolle visible, pour autant qu'il nous demonstre cõme en vne peincture les promesses de Dieu, & nous les represente au vif. Nous pouuons aussi vser d'autres similitudes, pour pleinement designer les Sacremens, comme en les appellant Pilliers de nostre foy: car ainsi qu'vn edifice se porte & se soustient sur son fondement, & toutesfois quand on y adiouſte par dessous les pilliers, il en est rendu plus seur & plus ferme: en ceste maniere aussi nostre foy se repose & soustient sur la parolle de Dieu, comme sur son fondemẽt, mais quand les Sacremẽs y sont adiouſtez, ils luy seruent ainsi q̃ de pilliers, sur lesquels elle s'appuye plus fort, & s'y conferme encore mieux. autrement en les appellant Miroirs, ausquels nous puissions contempler les richesses de la grace de Dieu, lesquelles il nous eſlargist. car par iceux Sacremens, cõme desia deuant a esté dit, il se manifeste à nous selon qu'il est donné à nostre sens hebeté de le pouuoir cognoistre, & nous testifie son bon vouloir enuers nous plus expressement que par la parolle. *Gen. 6. d. 18, & 9. b 9, & 17. a 22*

7 C'est aussi mal argué à ceux qui pretendent les Sacremens n'estre point tesmoignages de la grace de Dieu, pourtant que bien souuent ils sont receus des mauuais, qui toutesfois pour cela n'en sentent de rien plus Dieu leur estre fauorable, mais en acquierent touſiours plus grieue damnation. Car par mesme raison l'Euangile ne seroit point *In Ioannẽ Hom. 89. Lib. 19. contra Faust.*

auſsi teſmoignage de la grace de Dieu : car elle eſt ouye de pluſieurs qui la meſpriſent. ne finalement Ieſus Chriſt meſme, lequel a eſté veu & cogneu de pluſieurs, deſquels bien peu l'ont receu. Le ſemblable ſe peut voir aux lettres patentes des Princes. car vne grande partie du peuple, combien qu'elle ſache que le ſeau authentique qui eſt appoſé, eſt venu du Prince: neantmoins ne laiſſe point de le contemner. Les vns le laiſſent là comme vne choſe n'appartenant de rien à ſoy, les autres meſmes l'ont en execration: tellement qu'en reputant vne telle conuenance, il ne ſe peut faire que nous n'approuuions la ſimilitude cy deſſus miſe. Parquoy il eſt treſcertain que noſtre Seigneur, tant en ſa ſaincte parolle qu'en ſes Sacremens, nous preſente à tous ſa miſericorde, & la grace de ſa bonne volonté : mais elle n'eſt acceptée que de ceux qui reçoyuent & la Parolle & les Sacremens en certaine foy. comme noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a eſté du Pere offert & preſenté à tous pour ſalut: mais il n'a pas eſté recogneu & receu de tous. Sainct Auguſtin en quelque lieu voulant denoter cela, a dit que la vertu de la Parolle qui eſt au Sacrement, giſt non pas en ce qu'elle eſt prononcée, mais en ce qu'elle eſt creue & receue. Pourtant ſainct Paul parlant des Sacremens entre les fideles, en diſpute tellement qu'il encloſt en iceux la communion de Ieſus Chriſt: comme quand il dit, Vous tous qui auez eſté baptizez, auez veſtu Chriſt. Item, Nous ſommes vn corps & vn eſprit, d'autant que nous auons eſté baptizez en Chriſt. Au contraire, quand il taxe l'vſage mauuais & peruers des Sacremens, il ne leur attribue non plus qu'à des figures vaines & inutiles. enquoy il ſignifie, que combien que les meſchans & les hypocrites aneantiſſent ou empeſchent la vertu & l'effect de la grace de Dieu aux Sacremés : toutesfois que cela ne repugne point que les Sacremens, toutes fois & quantes qu'il plaiſt à Dieu, n'apportent vray teſmoignage de la communion de Ieſus Chriſt, & que le ſainct Eſprit n'exhibe à la verité ce qu'ils promettent. Nous concluons donc, que les Sacrmens ſont vrayement nommez Teſmoignages de la grace de Dieu, & comme ſeaux de la faueur qu'il nous porte : leſquels la ſignans en nous, conſolent par ce moyen noſtre foy, la nourriſſent, conferment & augmentent. Et les raiſons qu'aucuns ont voulu alleguer aucontraire, ſont trop friuoles & debiles. Les vns diſent que ſi noſtre foy eſt bonne, elle ne ſe pourroit faire meilleure: car ce n'eſt point foy, ſinon qu'elle s'appuye & arreſte ſur la miſericorde de Dieu ſi fermement, qu'elle n'en puiſſe eſtre deſmeue ne diſtraite. auſquels il eſt oit beaucoup meilleur de prier auec les Apoſtres, que le Seigneur leur augmentaſt le foy, que nullement ſe vanter d'vne telle perfection de foy, laquelle iamais nul des hommes n'a eue, ny aura en ceſte vie. Qu'ils reſpondent quelle foy ils penſent auoir eſté en celuy qui diſoit, Ie croy, Seigneur: aide mon incredulité. car ceſte foy aucunement encommencée eſtoit bonne, & pouuoit encore eſtre faite meilleure par la diminution de l'incredulité. Mais ils ne peuuent eſtre refutez par nuls plus certains argumens, que par leur propre conſcience: car s'ils ſe confeſſent pecheurs (ce que veuillent ou non ils ne peuuent nier) neceſſairement il faut qu'ils en imputent la faute à l'imperfection de leur foy.

Sur ſainct Iean.

Gal. 3. d. 27

1. Cor. 12 b. 12

Luc 7. a. 5

Marc 9. d 24

Act. 8 g. 37

8 Mais ils diſent, Philippe reſpondit à l'Eunuque, que s'il croyoit de tout ſon cœur, il luy eſtoit licite d'eſtre baptizé. Et quel lieu doit icy auoir la confirmation du Bapteſme, où la foy occupe & emplit tout le cœur? Pour reſpondre, d'autre part ie leur demande, Ne ſentent-ils point vne bonne partie de leur cœur eſtre deſnuée & vuide de foy? ne cognoiſſent-ils point en eux tous les iours quelque nouueau accroiſſement de foy? Vn Payen ſe glorifioit qu'il deuenoit vieil en apprenant. nous Chreſtiens donc ſommes plus que miſerables, ſi nous vieilliſſons ſans rien profiter: deſquels la foy doit auoir ſes aages, par leſquels elle aille touſiours en auant, iuſques à ce qu'elle grandiſſe en homme parfait. Pourtant en ce lieu, Croire de tout ſon cœur n'eſt pas eſtre parfaitemẽt fiché à Ieſus Chriſt : mais eſt ſeulement l'embraſſer de bon courage & de zele non feinct, n'eſtre point comme ſoulé de luy, mais d'ardente affection en auoir comme faim & ſoif, & ſouſpirer apres luy. C'eſt vne maniere tant & plus commune de parler de l'Eſcriture, qu'elle dit eſtre fait de tout le cœur ce qu'elle veut ſignifier eſtre fait de bon courage & ſans feintiſe. Tels ſont ces paſſages: En tout mon cœur ie t'ay cherché. Item, Ie te loueray en tout mon cœur, & autres ſemblables. Cõme aucõtraire, reprenãt les hypocrites & trompeurs, elle a couſtume de leur reprocher qu'ils ont cœur & cœur, c'eſt à dire le cœur double. Ils adiouſtẽt en apres, que ſi la foy eſtoit augmẽtée par les Sacremens, le ſainct Eſprit auroit eſté donné en vain: duquel l'œuure & la vertu eſt de cõmencer, confermer & parfaire la foy. Ie leur confeſſe que la foy eſt propre & entiere œuure du ſainct Eſprit, par lequel eſtans illuminez, nous recognoiſſons Dieu & les grans threſors de ſa benignité: & ſans la lumiere duquel noſtre eſprit eſt tellement aueuglé, qu'il ne peut rien voir: tel-

Ephes. 4. d. 13

Pſeaume 119, 10, & 111. a 1, & 138. a. 1

Pſeaume 12. a. 3

tellement deſprouueu de tout ſentimẽt, qu'il ne peut rien flairer des choſes ſpirituelles. Mais pour vne grace de Dieu qu'ils conſiderẽt, nous en recognoiſſons trois. car premierement noſtre Seigneur nous enſeigne & inſtruit par ſa parolle. ſecõdement il nous confirme par ſes Sacremens. tiercement par la lumiere de ſon ſainct Eſprit il eſclaire noſtre entendement, & donne entrée en nos cœurs & à la Parolle & aux Sacremẽs, leſquels autrement battroyent ſeulement aux oreilles, & ſe preſenteroyent aux yeux: mais ils ne penetreroyent & n'eſmouueroyent point le dedans.

9 Pourtant ie veux que les lecteurs ſoyẽt aduertis, que ce que i'attribue aux Sacremẽs l'office de confermer & augmẽter la foy, n'eſt pas que i'eſtime qu'ils ayẽt vne vertu perpetuelle de ce faire: mais pource qu'ils ſont inſtituez de Dieu à ceſte fin. Au reſte, ils produiſent lors leur efficace, quand le Maiſtre interieur des ames y adiouſte ſa vertu: par laquelle ſeule les cœurs ſont percez, & les affections touchées pour y dõner entrée aux Sacremens. Si ceſtuy-la defaut, ils ne peuuent non plus apporter aux eſprits, que la lumiere du ſoleil aux aueugles, ou vne voix ſonante à ſourdes oreilles. Pourtant ie mets ceſte difference entre l'Eſprit & les Sacremens, que ie recognoy la vertu reſider en l'Eſprit: ne laiſſant rien dauantage aux Sacremens, ſinon qu'ils ſoyent inſtrumens dont le Seigneur vſe enuers nous: & tels inſtrumens, qui ſeroyent inutiles & vains ſans l'operation de l'Eſprit, neantmoins qu'ils ſont pleins d'efficace quand l'Eſprit beſoigne par dedans. Maintenant il eſt euident comment, ſelon mon opinion, la foy eſt par les Sacremẽs confermée: aſſauoir comme les yeux voyent par la lueur du ſoleil, & les oreilles oyent par le ſon de la voix. Certes la lumiere ne feroit riẽ enuers les yeux, ſinon que la faculté de voir y fuſt pour la receuoir: ne la clameur aux oreilles, ſinon que l'ouye leur fuſt donnée de nature. Or ſi c'eſt choſe veritable (comme elle doit eſtre reſolue entre nous) que l'operation du ſainct Eſprit pour engendrer, entretenir, conſeruer & eſtablir la foy, eſt pareille à la veue de l'œil & à l'ouye de l'oreille: l'vn & l'autre s'enſuit tresbien, Que les Sacremens ne profitent de rien ſans la vertu d'iceluy: & neantmoins que cela n'empeſche rien, qu'aux cœurs ia par luy enſeignez, la foy ne ſoit corroborée & augmẽtée par les Sacremẽs. Il y a ſeulement ceſte difference, que nos yeux & nos oreilles ont naturellement la faculté de voir & ouyr: mais le ſainct Eſprit a ce meſme office en nos ames d'vne grace ſpeciale outre le cours de nature.

10 Par laquelle raiſon ſont auſsi ſolues les obiections qu'ont accouſtumé aucuns de faire: c'eſt ſi nous attribuons l'accroiſſement ou confirmation de foy aux Creatures: qu'en cela nous faiſons iniure à l'Eſprit de Dieu, lequel ſeul il faut recognoiſtre autheur d'icelle. car nous ne luy rauiſſons point en ce faiſant, la louange qui luy appartient: veu que meſme ce qui eſt dit confermer & augmenter, n'eſt autre choſe qu'appareiller par ſon illumination noſtre eſprit à receuoir la confirmation qui eſt propoſée aux Sacremẽs. Et ſi cela eſt encores trop obſcuremẽt dit: il ſera eſclairci par ceſte ſimilitude: Si on veut perſuader quelcun à faire vne choſe, on meditera toutes les raiſons par leſquelles il ſoit attiré à celle ſentence, & quaſi ſoit contraint d'obtemperer. mais encores il n'y a riẽ de fait, ſi le perſonnage auquel on a affaire, n'eſt d'vn iugement vif & aigu, pouuant comprẽdre quel poids il y a aux raiſons qu'on luy amene: s'il n'eſt pareillement de nature docile, & enclin à obeir à bonne doctrine: ſi finalement il n'a conceu vne telle opiniõ de la loyauté & prudence de celuy qui luy donne conſeil, qu'elle luy forme vn demy iugemẽt pour receuoir ce qui luy ſera baillé. car il y a pluſieurs dures teſtes qu'on ne pourroit iamais fleſchir par aucune raiſon. Quand la preudhommie eſt ſuſpecte, ou l'authorité contemptible, on ne profite de rien, voire enuers ceux qui ſont aiſez à mener: au contraire, que toutes ces choſes ſoyent enſemble conioinctes, elles feront que le cõſeil qu'on baille ſera volontairement receu, lequel autrement euſt eſté meſpriſé. L'operation du ſainct Eſprit eſt pareille en eux. car afin que la Parolle ne batte point en vain les oreilles, ou que les Sacremens ne ſoyent point en vain preſentez aux yeux: il declaire que c'eſt Dieu qui parle là, & amoliſt la dureté de noſtre cœur, pour nous appreſter à l'obeiſſance laquelle eſt deue à ſa parolle. Finalement il tranſfere aux oreilles de l'eſprit, tant les parolles que les Sacremens. Il n'y a donc nulle doute, que tant la Parolle que les Sacremẽs ne confermẽt noſtre foy, en nous remonſtrant à veue d'œil la bõne volonté de noſtre Pere celeſte enuers nous: en l'intelligence de laquelle conſiſte la fermeté de noſtre foy, & toute la force repoſe. L'Eſprit auſsi conferme la foy, entant qu'il imprime en noſtre cœur icelle confirmatiõ pour luy dõner efficace. cependant le Pere des clartez n'eſt pas empeſché qu'il ne puiſſe eſclairer nos ames par le moyen des Sacremens, cõme il eſclaire nos yeux corporels par les rayons du ſoleil.

11 Que ceſte proprieté ſoit en la parolle exterieure, le Seigneur Ieſus le demõſtre quãd

Matt.13. a.4 Luc 8.b. 15 il l'appelle Semence. Car comme la semence, si elle tombe en quelque endroit desert, & qui ne soit point labouré, se perd sans rien produire: au contraire, si elle est iettée en vn champ bien labouré, rapporte son fruict en abondance. Ainsi la parolle de Dieu, si elle tombe en quelque dure ceruelle & rebelle, demeure sterile, comme la semence iettée au grauier de la mer: mais si elle trouue vne ame bien appreſtée par l'operatiõ du sainct Esprit, elle est feconde & fertile en fruit. Or s'il y a si bonne similitude entre la semence & sa Parolle: comme nous disons que le blé croist, procede & vient en perfection de la semence, pourquoy ne dirons nous aussi bien que la foy prend son commencement, accroissement & perfection de la Parolle? S. Paul exprime tresbien l'vn & l'autre en diuers passages. Quand il reduit en memoire aux Corinthiens, en quelle efficace Dieu s'est serui de sa predication: il se glorifie que son ministere a esté spirituel, comme si la vertu du sainct Esprit eust esté conioincte auec sa predication, pour leur illuminer les entendemẽs & esmouuoir leurs cœurs. Mais en vn autre passage, les voulant admonnester q̃ c'est que vaut la parolle de Dieu, quand elle est prechée par vn homme, il accõpare les prescheurs à des laboureurs, lesquels apres auoir trauaillé & prins peine à cultiuer la terre, ne peuuent faire autre chose. Or q̃ seroit-ce d'auoir cultiué, semé & arrousé: ou que profiteroit tout cela, si Dieu ne donnoit sa vertu d'enhaut? Pourtant il conclud que celuy qui plãte n'est rien, ne celuy qui arrouse: mais qu'il faut tout attribuer à Dieu, qui donne l'accroissement. Les Apostres donc prechent auec efficace du sainct Esprit, entant que Dieu s'en sert cõme d'instrumens. mais il faut tousiours tenir ceste distinction: c'est qu'il nous souuienne que c'est que l'homme peut de soy, & ce qui est propre à Dieu.

1.Cor.2. a.4

1.Cor.3.b 6

12 Or il est si vray que les Sacremens sont confirmation de nostre foy, qu'aucune fois Dieu, quand il veut oster la fiãce des choses qui estoyent promises aux Sacremens, oste mesmes les Sacremens. Quãd il despouille & reiette Adam du don d'immortalité, il dit, Qu'Adam ne recueille point du fruit de vie, afin qu'il ne viue eternellement. Qu'est-ce que nous oyons? Ce fruit pouuoit-il rendre & restituer à Adam l'incorruptiõ, de laquelle il estoit desia decheut? Nenny. mais cela est autant comme s'il eust dit, Le signe de ma promesse qui luy peut faire quelque esperance d'immortalité, luy soit osté: afin qu'il ne prenne plus vaine confiance. Par vne mesme raison aussi l'Apostre, quãd il exhortoit les Ephesiens qu'ils eussent souuenance d'auoir esté estrãgers des promesses, esloignez de la compagnie d'Israel, sans Dieu, sans Christ: il dit qu'ils n'ont point esté participans de la Circoncision. en quoy il signifie qu'ils estoyent exclus de la promesse, puis qu'ils n'en auoyent point eu le merceau. Ils font vne autre obiectiõ: que la gloire de Dieu est transferée aux creatures, ausquelles on attribue tant de vertu: & qu'ainsi elle est d'autant diminuée. Il est facile d'y respondre, Que nous ne mettons point aucune vertu aux creatures: mais seulement disons que Dieu vse de tels moyens & instrumens qu'il voit luy mesme estre conuenables: afin que toutes choses seruent à sa gloire, puis qu'il est de toutes choses Seigneur & Maistre. Cõme donc il nourrist nos corps de pain & autres viandes, comme il esclaire le monde par le soleil, comme il l'eschauffe par le feu, & neantmoins ne le pain, ne le soleil, ne le feu ne font rien, sinon entant que sous tels moyẽs il nous esargist ses benedictions: ainsi pareillement il repait & nourrit spirituellement la foy par les Sacremens, lesquels n'ont autre office q̃ de nous representer les promesses d'iceluy deuant nos yeux, & mesme nous en estre gage. Et cõme nous ne deuons mettre aucune fiãce aux autres creatures, lesquelles par la bõne volõté de Dieu sont destinées à nos vsages, & par le seruice desquelles il nous esargist les dons de sa bonté, & ne les deuõs auoir en admiration ne glorifier comme causes de nostre bien: ainsi nostre confiãce ne se doit arrester aux Sacremens, & la gloire de Dieu ne leur doit point estre trãsferée: mais en delaissant & nous destournant de toutes choses, & nostre foy & nostre confession doyuent s'esleuer & s'adresser à celuy qui est autheur & des Sacremens & de tous autres biens.

Gen.3.d. 22

Ephes.2. c.12

13 Et ce que finalement du nom mesmes de Sacrement ils cherchent couuerture à leur erreur, c'est vne raison trop debile. car ils disent que cõbien que Sacremẽt, és autheurs Latins, ait beaucoup de significations, toutesfois il n'en a qu'vne qui soit conuenãte, ne qui appartienne aux signes: c'est assauoir qu'il signifie le solennel iurement que le gendarme fait à son Prince ou Capitaine, quand il est enrollé & receu en bande. Car comme par ce iurement les nouueaux gendarmes obligent leur foy à leur Prince ou Capitaine, & se promettent à luy, s'aduouans estre de sa gendarmerie: ainsi nous aussi par nos signes confessons Iesus Christ estre nostre Capitaine, & testifions que nous guerroyons sous son enseigne. Ils adiouſtent des similitudes pour rẽdre leur dire plus clair & plus euidẽt. Cõme en la guerre on recognoist les Frãçois & les Anglois les vns des autres, par ce que les François portent la croix blanche, & les Anglois la croix rouge: cõme aussi les

Romains

Romains eſtoyent diſcernez des Grecs par diuerſité d'accouſtremens:& dauãtage,com me les eſtats de Rome eſtoyent diſtinguez l'vn de l'autre par leurs propres ſignes,c'eſt aſ uoir les Senateurs des Cheualliers par les habits de poupre & les ſouliers rons: & d'au trepart,les Cheualiers du populaire par vn anneau: ainſi nous auons noz ſignes par leſ quels nous ſommes diſtinguez & diſcernez des infideles & eſtrangiers de noſtre religiõ. mais il appert par ce qui a eſté dit, que les Anciens,qui ont donné le nom de Sacremẽt à nos ſignes,n'ont point regardé en quelle ſignification les eſcriuains Latins auoyent vſé de ceſte diction: ains pour leur cõmodité luy ont attribué ceſte nouuelle,par laq̃lle ſim plement ils ont voulu deſigner les ſignes ſacrez. Et ſi nous le voulõs ſubtiliſer plus haut, il eſt à penſer qu'ils ont transferé ce nom à ceſte ſignification, par meſme raiſon & ſimi litude qu'ils ont fait le nom de foy à celle ſignification en laquelle maintenant nous en vſons.car combien que foy propremẽt ſignifie la verité qu'on a à tenir ſa promeſſe:tou tesfois ils l'ont prinſe pour ſignifier la certitude ou certaine perſuaſion qu'on a de celle verité.En ceſte maniere,combien que Sacrement ſoit le iurement par lequel le gendar me ſe promet & s'oblige à ſon Capitaine:ils l'ont prins pour ſignifier le ſigne dont le Ca pitaine vſe pour receuoir ſes gendarmes en ſa bende & ſolde. car le Seigneur par ſes Sa cremẽs nous promet qu'il ſera noſtre Dieu,& que nous luy ſerõs ſon peuple.Mais nous delaiſſons telles ſubtilitez, puis que par bien clairs argumens ie pẽſe auoir monſtré que les Anciens n'ont eu autre eſgard en appellant nos ſignes, Sacremẽs,que de ſignifier que ce ſont ſignes de choſes ſainctes & ſpirituelles. Nous receuons bien les ſimilitudes qu'ils propoſent,eſtãs tirées des marques ou liurées des gẽdarmes: mais nous n'endurõs point que ce qui eſt le moindre és Sacremẽs,ſoit par eux conſtitué en premier lieu, & meſme qu'ils n'y recognoiſſent autre choſe.Or ceſte conſideration doit eſtre principale aux Sa cremens,qu'ils ſont pour ſeruir à noſtre foy enuers Dieu: la ſecõde,qu'ils ſont pour teſ moigner noſtre confeſſion enuers les hommes.Et ſelon ceſte derniere raiſon,ſont bon nes & bien conuenantes leſdites ſimilitudes, moyennant que le premier nous demeure: car autrement les Sacremens n'auroyent gueres de vigueur,s'ils ne ſeruoyent à ſouſtenir noſtre foy,& qu'ils ne fuſſent acceſſoires de la doctrine.

14 D'autrepart,il nous faut eſtre aduertis que comme ceux-ci deſtruiſent l'efficace des Sacremens,& en aboliſſent l'vſage : auſsi il y en a aucontraire qui attribuent aux Sacre mens quelques ie ne ſay quelles vertus ſecrettes, qu'on ne lit point iamais leur auoir eſté données de Dieu. Par lequel erreur ſont deceus & trompez les ſimples & ignorans : d' autant qu'ils s'accouſtument de chercher les dons & graces de Dieu où elles ne ſe peuuẽt nullement trouuer,& ſont peu à peu deſtournez & retirez de luy, pour ſuyure pures va nitez au lieu de la verité d'iceluy.Car les eſcoles des Sophiſtes d'vn commun conſente ment ont determiné,que les Sacremens de la nouuelle Loy, c'eſt à dire ceux deſquels l'- Egliſe Chreſtienne vſe maintenant,iuſtifient & conferent grace,ſi nous n'y mettons ob iect ou empeſchement de peché mortel. On ne pourroit aſſez declairer combiẽ eſt per nicieuſe ceſte opinion: & ce d'autant plus que par ſi longues années au grand detriment de l'Egliſe elle a eſté receue,& dure encore en vne bien grande partie du monde. Certes elle eſt pleinement diabolique.car d'autãt qu'elle promet iuſtice ſans la foy, elle enuoye & deiette les conſciences en confuſion & damnation. Dauantage, faiſant le Sacrement comme cauſe de iuſtice,elle lie & enueloppe les entendemens humains en ceſte ſuperſti tion,qu'ils ſe repoſent pluſtoſt en vne choſe corporelle qu'en Dieu:veu qu'ils ſont natu rellement trop plus enclins en la terre qu'il ne faudroit. Deſquels deux vices il ſeroit à deſirer que nous n'euſsions pas ſi grande experience:tant s'en faut qu'il y ait meſtier de grande probation. Et qu'eſt-ce que Sacrement prins ſans foy,ſinon la ruyne de l'Egliſe? car puis qu'il n'en faut rien attẽdre ſinon en vertu de la promeſſe,laquelle ne denõce pas moins l'ire de Dieu aux incredules, qu'elle preſente ſa grace aux fideles: celuy qui penſe receuoir des Sacremens autre bien q̃ celuy qu'il accepte par foy,comme il luy eſt preſen té de la parolle,s'abuſe grandemẽt. Dont auſsi ſe peut inferer le reſte,que la fiãce de ſa lut ne depẽd point de la participatiõ des Sacremẽs,comme ſi la iuſtice y eſtoit colloquée, laquelle nous ſauons eſtre ſituée en Ieſus Chriſt ſeul,& ne nous eſtre pas moins cõmuni quée par la predication de l'Euangile que par la teſtification des Sacremẽs,ſans laquelle elle peut entierement conſiſter. tellement eſt veritable ce que dit ſainct Auguſtin, que le ſigne viſible ſouuent apparoiſt ſans la ſanctification inuiſible:& derechef, la ſanctifica tion ſans le ſigne viſible.Car comme luy-meſme dit en vn autre lieu,les hommes reçoy uent aucune fois Ieſus Chriſt iuſques à la ſeule reception des Sacremens, aucune fois iuſ ques à la ſanctification de vie.Le premier de ces deux eſt commun aux bons & aux mau uais:le ſecond eſt propre & particulier ſeulement aux fideles.

De queſt. veter. Teſtamenti lib. 3

Lib de Baptiſm. contra Donatiſt. cap. 24

15 A quoy se rapporte la distinction que met aussi le mesme Docteur entre Sacrement & la chose, moyennant qu'on l'entende bien. car il ne signifie pas seulement que la figure & la verité sont comprinses au Sacremẽt, mais qu'elles ne sont pas tellement liées ensemble, que l'vne ne puisse estre sans l'autre. Et mesmes quand elles sont coniointes, qu'il faut tellement discerner la chose du signe, qu'on ne transfere point à l'vn ce qui est propre à l'autre. Touchant de la separation, il en parle, quand il dit que les Sacremens n'ont leur effect sinon aux esleus. Item en vn autre passage parlãt des Iuifs: Combien, dit-il, que les Sacremens fussent communs à tous, la grace toutesfois n'estoit pas commune, laquelle est la vertu des Sacremens. Ainsi maintenant le Sacrement de regeneration est cõmun à tous: mais la grace par laquelle nous sommes faits mẽbres de Christ, pour estre regenerez, n'est pas commune à tous. Item parlant de la Cene du Seigneur, Nous auons bien auiourdhuy receu tous la viande visible: mais c'est autre chose du Sacrement, & autre chose de la vertu d'iceluy. Dont vient cela, que plusieurs viennent à l'autel, & prennent à leur condamnation ce qu'ils reçoyuent? Car le morseau de pain que dõna nostre Seigneur à Iudas, luy fut poison: non pas qu'il fust mauuais, mais d'autant que l'homme qui le prenoit estant mauuais, le prenoit mal. Vn peu apres, Le Sacrement de cecy, c'est à dire, de l'vnité spirituelle que nous auons auec Christ, nous est presenté à la table du Seigneur aux vns à vie, aux autres à mort: mais la chose dõt il est figure, est à vie à tous, & ne peut estre à mort. Or il auoit dit vn peu auparauãt, Celuy qui en aura mãgé, ne mourra point: mais i'enten celuy qui aura la verité du Sacrement, & non pas le Sacremẽt visible: qui l'aura mangé au dedans, & non pas dehors: qui l'aura mangé du cœur, & non point masché des dents. Nous voyõs en tous ces passages, comme il testifie que la verité du Sacrement est tellement separée de la figure par l'indignité de ceux qui le reçoyuent mal, qu'il n'y demeure que la figure vuide & inutile. Celuy donc qui veut auoir le signe auec la chose, & non pas vuide de sa verité, doit apprehender par foy la parolle qui est là enclose. Et ainsi, d'autant que l'homme profitera par les Sacremens en la communicatiõ de Christ, il receura autant de profit d'iceux.

De Bapt. parualorũ In Psalm. 78

In Ioan. Hom. 26

16 Si cela est obscur à cause de la brieueté, ie le declareray plus au long. Ie dy que Iesus Christ est la matiere ou la substance de tous les Sacremens, d'autãt que tous ont en luy fermeté, & ne promettent rien hors luy. Et d'autant moins est supportable l'erreur du maistre des Sentences, lequel nommément les tient pour cause de iustice & salut. comme ainsi soit qu'ils ne tendent sinon à exclurre toutes causes que se forge l'entendement humain, pour nous retenir en Iesus Christ. D'autant donc que nous sommes aidez par iceux, soit pour nourrir, confermer & augmẽter en nous la cognoissance de Iesus Christ, soit pour le nous faire posseder plus pleinement, & iouyr de ses biens: autant ont-ils d'efficace enuers nous, & non plus. cela se fait quand nous receuons en vraye foy ce qui nous y est offert. Quelcun demandera, Comment donc les meschans peuuẽt-ils faire par leur ingratitude, que l'ordonnance de Dieu soit vaine, & qu'elle perde sa vertu? Ie respon q̃ ie n'enten pas ce que i'ay dit, comme si la force & la verité du Sacrement depẽdoit de la condition ou nature de celuy qui les reçoit: car ce que Dieu a instituë vne fois, demeure ferme, & retient touſiours sa proprieté, comment que ce soit que les hõmes variẽt. mais d'autant que c'est autre chose d'offrir que de receuoir, il n'y a nul inconuenient qu'vn Sacrement de nostre Seigneur ne soit vrayement ce qu'il est dit & recité estre, & qu'il ne retienne sa vertu: & toutesfois qu'vn hõme meschant n'en sente nulle vtilité. Mais sainct Augustin soud tresbien ceste questiõ en peu de parolles: Si tu le reçois, dit-il, charnellement, il ne laisse point d'estre spirituel, mais ce n'est pas à toy. Or comme ce sainct Docteur a monstré au passage que nous auons allegué, que le Sacrement n'est rien quand il est separé de sa verité: aussi il admonneste autre part, qu'en conioignamt l'vn auec l'autre, il nous faut biẽ aduiser de ne nous point amuser par trop au signe externe: Comme, dit-il, c'est vn vice d'infirmité seruile, de suyure la lettre, & prendre les signes au lieu des choses: aussi c'est vn erreur, de prendre les signes en sorte qu'il n'en reuienne nulle vtilité. Il met deux vices desquels il nous faut garder: l'vn est quand nous prenons les signes comme s'ils auoyent esté donnez en vain, & qu'en aneantissant la vertu par nostre fausse interpretation, nous faisons perir le fruict qui nous en deuoit venir: l'autre est quand n'esleuant point nos entendemens plus haut qu'au signe visible, nous leur donnons la gloire des graces lesquelles nous sont conferées de Iesus Christ seulement: voire par son Esprit, lequel nous fait participans de luy: voire auec l'ayde des signes externes, lesquels, s'ils nous conuient à Iesus Christ, quãd on les tire ailleurs, toute leur vtilité est mise bas.

Lib. 4. Sent. dist. 1

Homil. in Ioan. 26

Lib. de doctri. Christi 3. ca. 9

17 Pourtant retenons ceste conclusion, que les Sacremens n'ont autre office que la parolle

rolle de Dieu : c'eſt de nous offrir & preſenter Ieſus Chriſt, & en luy les threſors de ſa grace celeſte. Et ne ſeruent ou profitẽt de rien, ſinon à ceux deſquels ils ſont prins & receuz par foy. tout ainſi que du vin, ou de l'huile, ou quelque autre liqueur s'eſpanchera à terre quand on la iettera ſur vn vaiſſeau, ſinon que la bouche ſoit ouuerte: & le vaiſſeau eſtant mouillé dehors, demeurera ſec & vuyde dedans. En outre, il nous faut donner de garde, que nous ne tombions en vn autre erreur prochain, en liſant ce que les Anciens, pour amplifier la dignité des Sacremens, en ont honnorablement parlé: tellement que nous penſions quelque vertu ſecrette y eſtre annexée & attachée, iuſques là, qu'en iceux les graces du ſainct Eſprit ſoyent diſtribuées & adminiſtrées, comme le vin eſt donné en vne couppe ou taſſe: où ſeulement tout leur office eſt de nous teſmoigner & confermer la beneuolence & faueur de Dieu enuers nous, & ne profitent à rien plus outre ſi le ſainct Eſprit ne vient, qui ouure noz entendemens & noz cœurs, & nous rende capables de ce teſmoignage. En quoy auſsi clairement apparoiſſent diuerſes graces de Dieu, & diſtinctes. car les Sacremens, comme nous auons touché cy deſſus, nous ſeruent de la part de Dieu d'vne meſme choſe, que les meſſagers de bonnes nouuelles de par les hõmes: c'eſt aſſauoir non pas pour nous conferer le bien, mais ſeulement nous annoncer & demonſtrer les choſes qui nous ſont données par la liberalité de Dieu: ou bien nous ſont arres pour les ratifier. Le ſainct Eſprit, qui n'eſt pas à tous indifferemmẽt apporté par les Sacremens, mais lequel Dieu donne peculierement aux ſiens, eſt celuy qui apporte les graces de Dieu auec ſoy, qui donne lieu en nous aux Sacremẽs, & les y fait fructifier. Or combien que nous ne nions pas que le Seigneur aſsiſte à ſon inſtitution par vne vertu treſpreſente de ſon Eſprit, à ce que l'adminiſtration des Sacremens qu'il a ordonnée, ne ſoit vaine & infructueuſe: toutesfois nous enſeignõs que la grace interieure de l'Eſprit, comme elle eſt diſtincte du miniſtere exterieur, auſsi doit eſtre conſiderée ſeparément d'iceluy. Dieu donc accomplit ce qu'il promet ès figures, & les ſignes ne ſont pas ſans leur effect, pour monſtrer entant que beſoing eſt, que l'autheur d'iceux eſt veritable & fidelle: ſeulement il eſt queſtion de ſauoir ſi Dieu beſoigne par ſa vertu propre & intrinſeque, comme on dit, ou s'il reſigne ſon office aux ſignes externes. Or i'ay ceci pour reſolu, que quelques inſtrumẽs qu'il applique à ſon vſage, ce n'eſt point pour deroguer en façon qui ſoit à ſa vertu ſouueraine. Quand telle doctrine eſt baillée des Sacremens, leur dignité eſt ſuffiſamment eſclaircie, & l'vſage demonſtré, & l'vtilité recommandée. Cependant il y a vne bonne moderation gardée en tout & par tout, de ne leur point deferer plus qu'il ne faut, & ne leur rien oſter de ce qui leur conuient. Cependant ceſte fauſſe imagination eſt abbatue, d'enfermer dedans les Sacremens la vertu de nous iuſtifier & les graces du ſainct Eſprit, comme s'ils en eſtoyent des vaiſſeaux: & ce qui a eſté omis par les autres, eſt clairement exprimé: aſſauoir qu'ils ſont inſtrumẽs par leſquels Dieu beſoigne ſelon qu'il luy plaiſt. Il nous conuient auſsi noter, que c'eſt Dieu qui accomplit au dedans ce que le miniſtre figure & teſtifie par l'acte exterieur: afin que nous ne tirions point à vn homme mortel ce que Dieu ſe reſerue. Et de cela ſainct Auguſtin nous aduertit prudẽment: Comment, dit il, Dieu & Moyſe ſanctifient-ils tous deux? Or Moyſe ne ſanctifie point au lieu de Dieu, mais ſeulement en ſignes viſibles ſelon ſon miniſtere: mais Dieu ſanctifie de grace inuiſible par ſon Eſprit. en quoy auſsi giſt toute la vertu des Sacremens viſibles. Car dequoy profiteroyent-ils, ſi ce n'eſtoit ceſte ſanctification inuiſible?

Queſt. 76 ter. Teſtam. lib. 3. cap. 84

18 Le nom de Sacrement, comme nous en auons parlé iuſques icy, comprend generalement tous les ſignes que Dieu a iamais aſsignez & donnez aux hommes, afin de les aſcertener & aſſeurer de la verité de ſes promeſſes. Et aucunesfois il les a voulu eſtre en choſes naturelles, aucunesfois il les a voulu preſenter en miracles. De la premiere forme les exemples ſont: comme quand il donna l'arbre de vie à Adam & Eue, pour arre d'immortalité, afin qu'ils ſe tinſſent aſſeurez de l'auoir, tant qu'ils mangeroyent du fruit de ceſt arbre. Et quand il propoſa l'arc du ciel à Noé pour ſigne & enſeigne à luy & à ſa poſterité, qu'il ne perdroit iamais plus la terre par deluge. Adam & Noé ont eu ces choſes pour Sacremẽs: non pas que l'arbre leur donnaſt immortalité, laquelle elle ne ſe pouuoit donner à elle-meſme: ne que l'arc qui n'eſt ſeulement qu'vne reuerberation des rais du Soleil encontre les nuées, euſt la vertu de retenir & arreſter les eaux: mais par ce qu'ils auoyẽt la marque engraué en eux par la parolle de Dieu, pour eſtre enſeignes & ſeaux de ſes promeſſes. Et certes auparauãt l'arbre eſtoit arbre, & l'arc eſtoit arc: mais apres qu'ils ont eſté marquez par la parolle de Dieu, il leur a eſté baillé nouuelle forme, pour commencer d'eſtre ce que deuant ils n'eſtoyent pas. Et afin que quelcun n'eſtime pas ceci eſtre dit en vain, l'arc meſme nous eſt encore auiourdhuy teſmoing de celle

Geneſ. 2. c. 17

Geneſ. 9. c. 13

promesse & conuenance que Dieu accorda auec Noé: & toutes fois & quantes que nous le regardons, nous cognoissons en luy celle promesse de Dieu, que la terre iamais ne sera perdue par deluge. Parquoy si quelque Philosophe volant, pour se mocquer de la simplicité de nostre foy, dit que celle varieté de couleurs qui fait l'arc, prouient naturellement de la reuerberation des rais du soleil & de la nuée oppolite, nous aurons à luy confesser: mais nous pourrons reprendre son ignorance en ce, qu'il ne recognoist point Dieu estre le Seigneur de nature, qui selon sa volonté vse de tous elemens pour s'en seruir à sa gloire. Et si au soleil, aux estoilles, à la terre, aux pierres il eust engraué & donné telles marques & enseignes, tout cela nous seroit Sacremens. Car pour quelle cause ne sont d'vn mesme prix & valeur l'argent en masse, & celuy qui est marqué & monnoyé, puis que c'est du tout vn mesme metail? c'est pource que le premier n'a rien outre sa nature: & l'autre, qui est frappé du coing publique, est fait argent monnoyé, & reçoit nouuelle taxe de valeur. Et Dieu ne pourra-il point par sa parolle signer & marquer ses creatures, afin qu'elles soyent faites Sacremens, où elles n'estoyent rien auparauant que nuds & purs elemens? Les exemples de la seconde maniere ont esté, comme quand il a donné la vision à Abraham d'vne lampe ardente au milieu d'vn four embrasé auec fumée espesse: & quand il arrousa la peau sans que la terre sentist quelque rousée, & quand au contraire il arrousa la terre, la peau demeurant seiche, pour promettre la victoire à Gedeon. & quand il recula de dix lignes l'horologe, pour promettre santé à Ezechias. Puis que ces choses estoyent faites pour soustenir, conforter & confirmer l'imbecillité de la foy de ceux-la, elles leur estoyent aussi Sacremens.

Iuges 6.§ 37. 2. Rois 20. b. 9 Isa. 38. b. 7

19 Mais ce qu'auons proposé pour le present, est de traiter specialement des Sacremẽs, lesquels nostre Seigneur a constituez & voulu estre ordinaires en son Eglise, pour nourrir & entretenir les siens en vne foy, & en la confession d'icelle. Car comme dit sainct Augustin, les hommes ne se peuuent vnir en quelque religion que ce soit, ou vraye ou fausse, sinon par le moyen de quelques Sacremens. Dieu donc voyant dés le commencement ceste necessité, auoit ordonné à ses seruiteurs certaines ceremonies, pour estre exercices de leur religion: lesquelles Satan a depuis deprauées & corrõpues en plusieurs sortes, les transferant à des superstitions meschantes. De là sont venues toutes les façons de faire des Payens, dont ils ont vsé en leur idolatrie. Or combien qu'il n'y eust qu'erreur & pollution: toutesfois ils nous sont tesmoignages que les hommes ne se peuuent passer de signes externes, quand ils veulent proteſter d'auoir quelque religion. Or tous les signes qu'ont eu les Payens, d'autant qu'ils n'estoyent point fondez en la parolle de Dieu, & ne se rapportoyent point à la verité, laquelle est le but de tous Sacremens, ne sont point dignes de venir en conte, ne qu'on en face mention aucune, quand il est question des Sacremens que nostre Seigneur a ordonnez, & qui sont demeurez en leur pureté, n'estãs point retirez du vray fondemẽt, pour estre aides de pieté & religion. Or iceux consistent non seulement en signes, mais en ceremonies: ou si quelcun aime mieux ainsi dire, Les signes qui y sont donnez, sont ceremonies. Or comme il a esté dit cy dessus, qu'ils nous sont donnez de Dieu pour tesmoignages de sa grace en nostre salut: aussi d'autre costé ce sont enseignes de nostre profession, par lesquelles nous nous aduouons publiquement à Dieu, luy obligeans nostre foy. Pourtant Chrysostome parle tresbien, en les appellant Pactions, par lesquelles la cedule de nostre dette est effacée: & d'autre part, Obligez, par lesquels nous nous rendons detteurs de viure purement & sainctement, pource qu'il y a stipulation mutuelle interposée entre Dieu & nous. Car comme nostre Seigneur remet en iceux toute la dette, de laquelle nous sommes chargez pour les fautes & offenses par nous commises, & nous recõcilie à soy en son Fils vnique: aussi mutuellement nous nous obligeons à luy, de le seruir en saincteté & innocence de vie. Tellement qu'on peut definir tels Sacremens estre ceremonies, par lesquelles le Seigneur veut exercer son peuple: premieremẽt à entretenir, exerciter & confermer la foy au dedans du cœur: en apres pour testifier la religion deuant les hommes.

Lib. 19. contra Faust. Manich. cap. 11

20 Ces Sacremens mesmes aussi ont esté diuers, selon la dispensation du temps, par laquelle il a pleu au Seigneur se reueler & manifester aux hommes en diuerses manieres. Car à Abraham & à sa posterité, la Circõcision fut cõmãdée, à laquelle apres par la Loy Mosaiq̃ furent adiouſtez les ablutions & sacrifices & autres figures. C'õt esté les Sacremens des Iuifs iusques à l'auenemẽt de nostre Seigneur Iesus Christ: auquel ceux-la ont esté aboliz, & deux autres instituez, desquels l'Eglise Chrestiẽne vse maintenant: c'est à sauoir, le Bapteſme & la Cene du Seigneur. Ie parle des Sacremens donnez pour l'vsage commun de toute l'Eglise: car touchant de l'Imposition des mains, par laquelle les Ministres ou Pasteurs sont receuz en leur office, comme ie permets bien volontiers

Gen. 17. b. 10 Au Leuit. Matt 28. d. 19 Matt. 26 c. 26

qu'on

qu'on la nomme Sacrement: aussi ie ne la tien point entre les Sacremens ordinaires qui sont donnez pour tous. Touchant des autres qui ont esté tenuz communement, il enserra traité cy apres. combien que les anciens Sacremens des Iuifs ayent tendu à vne mesme fin & à vn mesme but que sont aussi maintenant les deux nostres: c'est à dire, d'enuoyer & conduire à Iesus Christ: ou plustost comme images, de le presenter & donner à cognoistre. Car puis que (comme nous auons desia deuant monstré) les Sacremens sont comme seaux, desquels les promesses de Dieu sont seellées: & qu'il est certain que nulle promesse de Dieu n'a esté faite aux hommes, sinon en Iesus Christ: il faut necessairemẽt que les Sacremens, pour nous enseigner & admonester des promesses de Dieu, nous mõstrent Iesus Christ. Ce qui a esté signifié par le patron du tabernacle & de tous ses ornemens, qui fut monstré à Moyse en la montagne. Il y a seulement vne difference entre ces Sacremẽs anciens & nouueaux: c'est que ceux-la ont prefiguré le Christ promis, quãd encore on l'attendoit à venir: & les nostres nouueaux tesmoignent & enseignent qu'il a desia esté donné & exhibé. 2. Cor. 1 d. 20

21 Quand toutes ces choses auront esté declairées chacune à part, elles en seront beaucoup plus clairement entendues. Premieremẽt la Circoncision estoit aux Iuifs vn signe, pour les admonnester que tout ce qui prouient de la semence d'hõme, c'est à dire toute la nature de l'homme, est corrompue: & qu'elle a besoin d'estre circoncise & taillée. Dauantage, elle leur estoit vne certification & souuenance pour les confirmer en la promesse faite à Abraham, de la semence benite: en laquelle deuoyent estre benites toutes les nations de la terre, & de laquelle ils deuoyent aussi attendre leur benediction. Or ceste semence salutaire, ainsi que nous enseigne sainct Paul, estoit Iesus Christ: auquel seul ils esperoyent recouurer ce qu'ils auoyent perdu en Adam. Parquoy la Circoncision leur estoit ce que sainct Paul dit qu'elle auoit esté à Abraham, c'est à dire vn seel de la iustice de foy: par lequel ils fussent de plus en plus confirmez que leur foy, en laquelle ils attendoyent ceste semence benite, leur estoit & seroit touſiours imputée de Dieu à iustice. Mais nous pourſuyurons en vn autre passage plus proprement la comparaison de la Circoncision & du Baptesme. Les ablutions & purifications leur demonstroyent leur immondicité, leur ordure, leur pollution, par laquelle ils estoyent en leur nature souillez, maculez & infects: & aussi leur promettoyent vn autre lauemẽt, par lequel ils seroyẽt purifiez & nettoyez de leurs macules & infectiõs. & ce lauemẽt estoit Iesus Christ: par le sang duquel nous sõmes purgez & mõdifiez, par les playes duquel nous sommes gueriz. tellemẽt que noz souilleures sont cachées, afin q̃ nous apportiõs vne vraye pureté deuãt Dieu. Les sacrifices les arguoyẽt & cõuainquoyẽt de leurs pechez & iniquité, & ensẽble leur enseignoyẽt qu'il leur estoit necessaire q̃ quelque satisfaction en fust faite à la iustice de Dieu: & que pource il seroit vn grand Prestre & Eueſque, Mediateur entre Dieu & les hommes, lequel contenteroit icelle iustice de Dieu par effusion de sang, & immolation d'vn sacrifice lequel seroit acceptable pour la remission des pechez. Ce grand Prestre a esté Iesus Christ, l'effusion a esté de son sang, luy mesmes a esté le sacrifice. Car il s'est offert au Pere, obeissant iusques à la mort. par laquelle obeissance il a aboly la desobeissance de l'homme, qui auoit prouoqué & irrité l'indignation de Dieu. Gene. 22 d. 18 Galat. 3 c. 16 Rom. 4. b. 11 Hebr. 9. a. 1. & d 14 1. Iean. 1. c. 7. Apoca. 1. a. 5 1. Pier. 2. d. 24 En l'Epistre aux Hebr. Philip. 2. a. 8

22 Quant à noz deux Sacremens, ils nous presentent d'autant plus clairement Iesus Christ, qu'il a esté manifesté de plus pres aux hommes, depuis que vrayement il a esté dõné & reuelé tel qu'il auoit esté promis du Pere. Car le Baptesme nous rend tesmoignage que nous sommes purgez & lauez. & la Cene de l'Eucharistie, que nous sommes rachetez. En l'eau nous est figurée ablution: au sang, satisfaction. Ces deux choses sont trouuées en Iesus Christ: lequel, comme dit sainct Iean, est venu en eau & en sang: c'est à dire, pour purger & racheter. De ce est tesmoin l'Esprit de Dieu, ou plustost trois en sont tesmoins ensemble. L'eau, le sang & l'Esprit. En l'eau & au sang nous auons le tesmoignage de nostre purgation & redemption: & le sainct Esprit, qui est principal tesmoin, nous approuue certainement ce tesmoignage, nous le fait croire, entendre & recognoistre: car autrement ne le pourrions comprendre. Ce haut mystere nous a bien esté monstré, quãd du sacré costé de Iesus Christ pẽdant en la croix, est failly sang & eau. Lequel costé à ceste cause sainct Augustin a tresbien dit estre la source & fontaine dont sont issuz noz Sacremens. desquels il nous faut encores vn peu plus amplement traiter. Dauantage, il n'y a nulle doute, si on compare vn temps auec l'autre, que la grace du sainct Esprit ne se monstre icy plus amplement. car cela est bien conuenable, pour magnifier la gloire du regne de Christ: comme il appert de plusieurs passages, & sur tout du 7. chap. de sainct Iean. Il faut prendre en ce sens le dire de S. Paul, qu'il n'y a eu qu'ombres sous la Loy, & que le corps est en Christ. Car son intention n'est pas d'aneantir 1. Iean 5. b. 16 Iean 19 f. 34 Homil. in Ioan. 20. & sæpe alias. Coloss. 2. c. 17

l'effect des signes anciens, ausquels Dieu s'est voulu monstrer veritable enuers les Peres, comme auiourdhuy enuers nous au Bapteſme & en la Cene: mais il a voulu magnifier par comparaiſon ce qui nous eſt donné, afin que nul ne s'esbahiſt de ce que les ceremonies de la Loy ont eſté abolies à l'aduenement de Chriſt.

23 Au ſurplus, ce que les Docteurs de l'eſcole mettent vne grande difference entre les Sacremens de la vieille & nouuelle loy, comme ſi les premiers n'euſſent que figuré en l'air la grace de Dieu, les ſeconds la donnoyent preſentement: ceſte doctrine eſt du tout à reietter. car l'Apoſtre ne parle point plus hautement des vns que des autres, enſeignant que noz Peres de l'ancien Teſtament ont mangé vne meſme viande ſpirituelle que nous: & expoſe que ceſte viãde a eſté Chriſt. Qui eſt-ce qui oſera dire le ſigne vuide & ſans ſubſtance, qui demonſtroit aux Iuifs la vraye communion de Ieſus Chriſt? & à ceecy aide la circõſtance de la cauſe q̃ demene l'Apoſtre en ce paſſage-la. Car afin qu'aucuns ſous ombre de la grace de Dieu ne contemnent ſa iuſtice: il propoſe les exemples de ſa rigueur & ſeuerité, comme il l'a declairée ſur les Iuifs. Et afin que nul ne ſe peuſt preferer, comme s'il auoit quelque priuilege dauantage: il preuient ceſte obiection, les rendant du tout pareils à nous. & notamment il monſtre ceſte equalité aux Sacremens, qu'ils ſõt communs tant aux vns comme aux autres. Et de fait, il n'eſt pas licite d'attribuer plus au Bapteſme, que le meſme Apoſtre attribue en vn autre lieu à la Circonciſion, l'appellant Séel de la iuſtice de foy. Pourtant tout ce que nous auons auiourdhuy en noz Sacremens, les Iuifs l'auoyent anciennemẽt aux leurs, aſſauoir Ieſus Chriſt auec ſes richeſſes ſpirituelles. Et la vertu qu'ont noz Sacremens a eſté aux anciens, aſſauoir d'eſtre ſignes & confirmations de la bonne volonté de Dieu pour le ſalut des hommes. S'ils euſſent bien entendu la diſpute demenée en l'Epiſtre aux Hebrieux, ils ne ſe fuſſent pas ainſi trompez: mais pource qu'ils liſoyent que les pechez n'ont point eſté effacez par les ceremonies legales, meſmes qu'il n'y a point eu vertu aux ombres anciennes pour apporter iuſtice: laiſſans la comparaiſon qu'ils deuoyent bien noter, ils ſe ſont attachez à ce mot, que la Loy n'a de rien profité à ſes obſeruateurs. ainſi ont penſé qu'il n'y euſt que des figures vaines & vuydes de ſubſtãce. Or l'intention de l'Apoſtre eſt ſimplement d'aneantir la Loy ceremoniale, ſinon d'autant qu'elle eſt reduite à Chriſt, duquel elle prend toute ſon efficace.

1. Cor. 10 a. 3

Rom. 4. b 11

Hebr. 10. a 2

24 Mais on pourra alleguer ce qu'il dit aux Romains, de la Circonciſion: aſſauoir, qu'elle n'eſt en aucune reputation par ſoy, & ne profite à rien deuãt Dieu. où il ſemble qu'il la face beaucoup inferieure au Bapteſme: ce qui n'eſt pas vray. car toutes les choſes qui ſont là contenues, ſe pourroyent auſſi à bon droit dire du Bapteſme: meſme en ſont dites premierement par ſainct Paul, quand il enſeigne que Dieu ne ſe ſoucie point de l'ablution externe, ſinon que le courage ſoit purgé par dedans, & perſeuere en pureté iuſques en la fin: ſecondement par ſainct Pierre, quand il teſmoigne que la verité du Bapteſme ne giſt pas en la purgation exterieure, mais en la bonne conſcience. Mais on repliquera, qu'il ſemble bien aduis qu'en vn autre lieu il meſpriſe du tout la Circonciſion faite de main d'homme, la comparant à la Circonciſion ſpirituelle de Chriſt. Ie reſpon que ce paſſage-la ne derogue non plus à ſa dignité. Sainct Paul diſpute là contre ceux qui contraignoyent les fideles à ſe circoncir, comme ſi c'euſt eſté choſe neceſſaire, combien q̃ la Circonciſiõ eſtoit deſia abolie. Il admõneſte dõc les fideles de ne s'amuſer plus à ces ombres anciẽnes, mais à la verité: Ces docteurs, dit-il, vous preſẽt q̃ vous ſoyez circonciz en voz corps. or vous eſtes circonciz ſpirituellement tant ſelon le corps que ſelon l'ame: vous auez donc vne fermeté qui eſt beaucoup meilleure que l'ombre. Or quelcun pourroit repliquer à l'encontre, qu'il ne falloit point pourtant meſpriſer la figure, combien qu'on euſt la choſe: veu que les Peres de l'ancien Teſtament auoyent eſté circonciz d'eſprit & de cœur, & toutesfois le Sacrement ne leur auoit point eſté ſuperflu: il anticipe donc ceſte obiection, en diſant que nous ſommes enſeueliz auec Chriſt par le Bapteſme. en quoy il denote que le Bapteſme eſt auiourdhuy aux Chreſtiens, ce qu'eſtoit aux anciens la Circonciſion: & par ainſi qu'on ne peut cõtraindre les Chreſtiens à eſtre circoncis, ſans faire iniure au Bapteſme.

Rom. 4. d. 25

1. Cor. 10 a. 5

1 Pier. 3. d. 21

Coloſ. 2. b. 11

25 Mais on fera encores vn autre argument, que puis apres il adiouſte que toutes les ceremonies Iudaiques ont eſté ombres des choſes aduenir, & que le corps eſt en Chriſt meſme. Ce qui eſt traité depuis le ſeptieme chapitre de l'Epiſtre aux Hebrieux iuſques en la fin du dixieme, eſt encores plus apparent à ce propos: veu que là il eſt dit, que le ſang des beſtes brutes n'attouchoit point à la conſcience. Item, que la Loy auoit ſeulement l'ombre des biens aduenir, nous pas l'effigie expreſſe. Item, que les obſeruateurs de la Loy Moſaique ne pouuoyent par icelle obtenir perfection. Ie reſpon, comme deſia

ci

ci dessus, que sainct Paul n'appelle point les ceremonies, Ombres, cõme si elles n'eussent rien eu de ferme ne de solide: mais pource que l'accomplissemẽt d'icelles estoit suspendu iusques à la manifestation de Christ. Ie dy dauantage, qu'il ne traite point de l'efficace ou vertu des ceremonies, mais plustost de la façon de signifier. Car iusques à ce q̃ Christ a esté reueleé en chair, les Sacremens du vieil Testament l'ont figuré comme absent: cõbien qu'il ne laissast point de faire sentir en iceux la presence de sa grace & de soy-mesmes, à ses fideles. Mais le principal qui est à noter, c'est que sainct Paul ne parle pas simplement de la chose: mais a esgard à ceux contre lesquels il dispute. Pource dõc qu'il cõbatoit contre les faux Apostres, qui constituoyent la Chrestiẽté aux seules ceremonies, sans auoir esgard à Christ: il suffisoit pour les refuter, de deduire que c'est que vallent les ceremonies par soy. C'est aussi le but qu'a regardé l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux. Qu'il nous souuienne donc, qu'il n'est point icy questiõ des ceremonies prises en leur signification vraye & naturelle, mais destournées en vne fausse interpretation & peruerse: que la dispute n'est point de l'vsage legitime d'icelles, mais de l'abus de la superstition. Ce n'est pas dõc de merueille, si les ceremonies estans ainsi separées de Christ, sont despouillées de toute vertu: car tous les signes sont reduits à neant, quand la chose signifiée en est ostée. En ceste maniere Iesus Christ ayãt affaire auec ceux qui n'estimoyent autre chose de la Manne, sinon que c'auoit esté vne viande pour repaistre le ventre: accommode & conforme sa parolle à leur rudesse, disant qu'il leur donnera vne meilleure viande, pour les nourrir en l'esperance d'immortalité. Si quelcun veut auoir la solution plus clairement, voicy où reuient la somme: Pour le premier, toutes les ceremonies qui ont esté en la Loy de Moyse, ne sont que fumée & vanité, si on ne les rapporte à Christ. Secondement, que Christ en a tellement esté le but & la fin, que quand il a esté reuelé en chair, elles ont deu cesser & estre cachées. Finalement, qu'il falloit qu'elles fussent abolies à l'aduenement de Christ: tout ainsi que l'ombre s'esuanouist quand la pleine clairté du soleil domine. Toutesfois pource que ie differe à tenir plus long propos de ceste matiere au lieu où i'ay deliberé de comparer le Bapteſme auec la Circoncision, ie la touche maintenant plus brieuement.

Iean 6. 6. 27

26 Possible est, que ce que ces poures Sophistes sont tombez en ceste erreur, est qu'ils ont esté trompez & abusez par les excessiues louanges des Sacremẽs, qu'on lit és anciens Docteurs. comme est ce que dit sainct Augustin, que les Sacremens de la vieille Loy promettoyent seulement salut: mais que les nostres le donnent. Or n'apperceuans point que telles manieres de parler estoyent hyperboliques, c'est à dire excessiues: ils ont aussi de leur part semé & diuulgué leurs conclusions hyperboliques: mais ce du tout en autre sens que les Anciens ne l'auoyent prins en leurs escrits. Car en ce lieu-la sainct Augustin n'a pas voulu dire autre chose, que ce que luy mesme en vn autre passage escrit: c'est assauoir, les sacremens de la Loy Mosaique auoir preannoncé Iesus Christ, & les nostres annoncé. Item contre Faustus Manichéen, qu'iceux contenoyent promesses des choses à venir, ceux-cy sont enseignes des choses accomplies: comme s'il disoit que ceux-la ont figuré Iesus Christ quand encores on l'attendoit aduenir: mais que les nostres le monstrent present, apres qu'il est desia venu & nous a esté donné. Or il parle de la façon de signifier, comme on le peut cognoistre par vn autre lieu, quand il dit, La Loy & les Prophetes ont eu des Sacremens, pour denoncer au parauant ce qui estoit à venir. noz Sacremens annoncẽt, que ce qui estoit lors promis est aduenu. Touchant de l'efficace & de la verité, il demonstre bien en plusieurs passages ce qu'il en a senty. comme quand il dit, les Sacremens des Iuifs en signes auoir esté diuers: mais en la chose qui est signifiée, auoir esté pareils: diuers en visible apparence, pareils & vns en vertu & efficace spirituelle. Item, Nostre foy & celle des Peres est vne en signes diuers, voire en signes diuers comme en parolles diuerses: car les mots changent leurs sons selõ la diuersité des temps. & les parolles n'ont autre effect que les signes. Les Peres donc anciens ont beu vn mesme breuuage spirituel que nous, combien que leur breuuage corporel fust autre. Ainsi les signes ont esté changez, sans le changement de foy. La pierre leur estoit adonc Iesus Christ: & ce qui nous est presenté à l'autel, c'est Iesus Christ. Ce leur a esté vn grand mystere que l'eau qu'ils ont beu venant de la pierre: les fideles sauent ce que nous beuuons. Si on regarde l'apparence visible, il y a difference: si on regarde la signification interieure, c'est tout vn. Item, Nostre viande & nostre breuuage est vn auec celuy des Peres anciens, quant au mystere: c'est à dire quant à ce qui est signifié, non pas quant au signe apparent. Car c'est vn mesme Iesus Christ qui leur a esté figuré en la pierre, & qui nous a esté manifesté en chair. Iusques icy i'ay recité les tesmoignages de sainct Augustin. Au reste, ie confesse bien qu'il y a quelque difference quant à ce

In proemio enarrationis Psal. 73

Quæst. sup. Num. cap. 33 Lib. 19. cap. 14

Lib. 2. cõtra lit. Petil. cap. 37

Hom. in Ioan. 26 Hom. in Ioan. 45.

In Psal. 77 Lib. 19 contra Faustum capit. 13

poinct, entre les Sacremens anciens & les noſtres. car comme ainſi ſoit que tant les vns que les autres teſtifient que l'amour paternel de Dieu nous eſt offert en Chriſt, auec les graces du ſainct Eſprit: les noſtres en rendent vn teſmoignage plus clair & euidét. Semblablement Ieſus Chriſt s'eſt bien communiqué aux Peres par les ſignes anciens, mais il ſe communique plus pleinement à nous par ceux qu'il nous donne, ſelon que le requiert la nature du nouueau Teſtamét au prix du vieil. Et c'eſt ce que le meſme Docteur a voulu dire, lequel i'allegue volõtiers entre les autres, comme le plus fidele & le plus certain: aſſauoir, que depuis la reuelation de Ieſus Chriſt Dieu nous a donné des Sacremens moins en nõbre qu'il n'auoit fait au peuple d'Iſrael, plus eminens en ſignification, & plus excellens en vertu. Il eſt bon que les lecteurs ſoyent aduertis en paſſant encores d'vn poinct: c'eſt que tout ce que les Sophiſtes ont gazouillé de l'œuure ouurée, qu'ils appellent en leur gergon, non ſeulement eſt faux, mais repugnant à la nature des Sacremens: leſquels Dieu a inſtituez, afin que nous eſtans deſprouueus de tous biẽs, veniõs vers luy pour mendier, n'apportans rien qui ſoit qu'vne ſimple confeſsion de noſtre diſette. dont il s'enſuit, qu'en receuant les Sacremens nous ne meritons aucune louange: & meſmes, pource que c'eſt vn acte paſſif au regard de nous, qu'il n'eſt licite de nous y rien attribuer. l'appelle Acte paſsif, pource que Dieu fait le tout, & ſeulement nous receuõs. Or les Sorboniſtes veulent que nous y ouurions de noſtre coſté, afin que nous ne ſoyons pas ſans meriter en partie.

De doctr. Chriſtiana. lib. 3 Epiſtol. ad Ianuarium.

CHAP. XV.

Du Bapteſme.

LE Bapteſme eſt la marque de noſtre Chreſtienté, & le ſigne par lequel nous ſommes receuz en la compagnie de l'Egliſe: afin qu'eſtans incorporez en Chriſt, nous ſoyons reputez du nombre des enfans de Dieu. Or il nous a eſté dõné de Dieu, premieremẽt pour ſeruir à noſtre foy enuers luy, ſecondemẽt pour ſeruir à noſtre confeſsion enuers les hommes: ce que i'ay deſia dit eſtre commun à tous Sacremens. Nous traiterons par ordre ces deux fins & cauſes de ſon inſtitution. Quant à la premiere, le Bapteſme apporte trois choſes à noſtre foy, leſquelles auſsi il nous faut voir chacune à part. Premieremẽt, il nous eſt propoſé de Dieu pour nous eſtre ſigne & enſeigne de noſtre purgation: ou pour le mieux expliquer, il nous eſt enuoyé de luy comme vne lettre patente ſignée & ſeellée, par laquelle il nous mande, cõferme & aſſeure que tous noz pechez nous ſont tellement remiz, couuerts, aboliz & effacez, qu'ils ne viendront iamais à eſtre regardez de luy, ne ſeront iamais remis en ſa ſouuenance, & ne nous ſeront iamais de luy imputez. car il veut que tous ceux qui auront creu ſoyẽt baptizez en la remiſsion de leurs pechez. Parquoy ceux qui ont oſé eſcrire, q̃ le Bapteſme n'eſt autre choſe qu'vne marque & enſeigne par laquelle nous proteſtons deuant les hommes noſtre religion, ainſi qu'vn homme d'armes porte la liurée de ſon Prince, pour s'aduouer de luy: n'ont pas conſideré ce qui eſt le principal au Bapteſme, c'eſt que nous le deuons prendre auec ceſte promeſſe, que tous ceux qui auront creu & ſeront baptizez, auront ſalut.

Mat. 16. d. 16

2 Il faut entendre en ce ſens ce qui a eſté eſcrit de ſainct Paul: que l'Egliſe a eſté ſanctifiée & mondifiée par ſon Eſpoux Ieſus Chriſt, par le Bapteſme d'eau, en la parole de vie. Et en vn autre lieu, que ſelon ſa miſericorde nous auons eſté ſauuez par le lauement de regeneration & renouation du ſainct Eſprit. Et ce auſsi qui a eſté eſcrit par S. Pierre, que le Bapteſme nous ſauue. Car ſainct Paul n'a pas voulu ſignifier noſtre ablution & noſtre ſalut eſtre parfait par le moyen de l'eau, ou l'eau contenir la vertu pour purger, regenerer ou renoueller: ne ſainct Pierre auſsi n'a pas voulu dire que l'eau ſoit la cauſe de noſtre ſalut. mais ſeulement ils ont voulu ſignifier, qu'on reçoit en ce Sacrement aſſeurance de telles graces: ce qui eſt aſſez euidemment expliqué par leurs parolles meſmes. Car ſainct Paul conioinct enſemble la parolle de vie, qui eſt l'Euangile, & le Bapteſme de l'eau. comme s'il diſoit, par l'Euangile noſtre ablution & noſtre ſanctification nous eſtre annoncée: & par le Bapteſme ce meſſage eſtre ſigné & ſeellé. & ſainct Pierre, apres auoir dit que le Bapteſme nous ſauue, adiouſte incontinent, ce Bapteſme n'eſtre pas le nettoyemẽt des ordures du corps, mais eſtre bõne conſcience enuers Dieu, laquelle vient de foy. Mais au contraire, le Bapteſme ne nous promet autre purificatiõ que par l'aſperſion du ſang de Chriſt: lequel eſt figuré par l'eau, pour la ſimilitude qu'il a auec icelle de lauer & nettoyer. Qui eſt-ce donc qui dira que nous ſommes purifiez par ceſte eau, laquelle teſtifie le ſang de Chriſt eſtre noſtre vray lauemẽt & vnique? Tellement qu'on ne pourroit trouuer meilleur argument pour refuter l'erreur de ceux qui rapportent tout à la vertu de l'eau, qu'en remonſtrant quelle eſt la ſignification du Bapteſme

Ephes 5. f 26 Tite. 3. b. 5 1. Pier. 3. d. 21

teſme, laquelle nous retire tant de l'element viſible que nous voyons à l'œil, que de tous moyens d'acquerir ſalut, pour nous faire pleinement arreſter à Ieſus Chriſt.

3 Et ne deuons eſtimer que le Bapteſme nous ſoit donné ſeulement pour le temps paſſé: tellement que pour les pechez auſquels nous recheons apres le Bapteſme, il nous faille chercher autre nouueau remede. Ie ſay que de ceſt erreur eſt prouenu, qu'aucuns anciẽnement ne vouloyent eſtre baptizez, ſinon en la fin de leur vie & à l'heure de leur mort: afin qu'ainſi ils obtinſſent remiſsion pleniere pour toute leur vie. laquelle folle fantaſie eſt ſouuent reprinſe des Eueſques en leurs eſcrits. Mais il nous faut ſauoir qu'en quelque temps que nous ſommes baptizez, nous ſommes vne fois lauez & purgez pour tout le temps de noſtre vie. Pourtant toutes les fois que nous ſerons recheus en pechez, il nous faut recourir à la memoire du Bapteſme, & par icelle nous confermer en icelle foy, que nous ſoyons touſiours certains & aſſeurez de la remiſsion de noz pechez. Car combien que nous ayant eſté vne fois adminiſtré, il ſemble qu'il ſoit deſia paſſé: toutesfois il n'eſt pas effacé par les pechez ſubſequens. car la pureté de Ieſus Chriſt nous y eſt offerte, & elle a touſiours vigueur, touſiours dure, & ne peut eſtre ſurmõtée d'aucune macule, ains elle aboliſt & nettoye toutes noz ſouilleures & immõdicitez. Or de ce nous ne deuons pas prẽdre occaſion ne licence de plus facilement pecher à l'aduenir. car par cecy nous ne ſommes point incitez à telle hardieſſe: mais ceſte doctrine eſt ſeulemẽt dõnée à ceux leſquels apres auoir peché ſont deſolez & ſe pleignent, eſtans laſſez & greuez ſous le faiz de leurs pechez: afin qu'ils ayent dequoy ſe releuer & conſoler, pour ne tomber point en confuſion & deſeſpoir. A ceſte cauſe dit ſainct Paul, que Ieſus Chriſt nous a eſté fait propiciateur à la remiſsion des pechez precedens, en quoy il ne veut pas dire que n'ayons en luy remiſsion des pechez perpetuelle & cõtinuelle iuſques à la mort: mais il veut ſignifier qu'il a eſté dõné du Pere aux poures pecheurs, leſquels bleſſez du cautere de conſcience, ſouſpirent apres le medecin. A ceux-cy eſt offerte la miſericorde de Dieu: au contraire, ceux qui s'attendans à impunité, en cherchent & prennent matiere & liberté de pecher, ils ne font qu'irriter contre eux l'ire & le iugement de Dieu. *Rom. 3. d* 25

4 Ie ſay bien que l'opinion commune eſt, que la remiſsion des pechez qui nous eſt donnée en noſtre premiere regeneration par le Bapteſme, ſe reçoit puis apres par penitence & par le benefice des clefs: mais ceux qui parlent ainſi, faillent en ce qu'ils ne conſiderẽt point que la puiſſance des clefs, dont ils font mention, depend tellement du Bapteſme, qu'elle ne s'en peut en nulle façon ſeparer. Il eſt bien vray que le pecheur obtiẽt pardon de ſes pechez par le miniſtere de l'Egliſe, mais c'eſt en vertu de la predication de l'Euãgile. Et quelle eſt ceſte predication? aſſauoir q̃ nous ſommes nettoyez de noz pechez par le ſang de Chriſt. Or quel eſt le ſigne & teſmoignage de ce lauement, ſinon le Bapteſme? Nous voyons donc cõment ceſte abſolution ſe rapporte au Bapteſme. Ceſt erreur nous a enfanté le ſacrement imaginaire de penitence, qu'on tient en la Papauté, duquel i'ay touché quelque mot ailleurs: & ce qui reſte a en dire, ie le reſerue en lieu plus opportun. Or il ne ſe faut esbahir ſi ces docteurs de menſonges, leſquels ſelon leur beſtiſe ſont exceſsiuement attachez à choſes externes, ſe ſont ainſi monſtré lourds en ceſt endroit: c'eſt qu'en ne ſe contẽtant point des ſignes ordonnez de Dieu, ils en ont forgé à leur poſte. Comme ſi le Bapteſme, à parler proprement, n'eſtoit point Sacrement de penitence. Or ſi nous deuons continuer la penitence que Dieu nous commande, toute noſtre vie: il faut bien que la vertu du Bapteſme s'eſtende iuſqu'à ces limites-là. Pourtant il n'y a doute que les fideles tout le temps de leur vie ne doiuent auoir recours à la ſouuenance de leur Bapteſme, toutes fois & quantes que leur conſcience les redargue, afin d'auoir ferme fiance d'eſtre participans de l'ablution vnique & perpetuelle, laquelle giſt au ſang de Ieſus Chriſt.

5 La ſeconde conſolation que nous apporte le Bapteſme, eſt qu'il nous monſtre noſtre mortification en Ieſus Chriſt, & auſsi noſtre nouuelle vie en luy. Car comme dit ſainct Paul, nous ſommes baptizez en ſa mort, enſeuelis auec luy en ſimilitude de ſa mort: afin que nous cheminiõs en nouueauté de vie. Par leſquelles parolles il ne nous exhorte pas ſeulemẽt à vne imitation de luy: cõme s'il diſoit que nous ſommes admõneſtez par le Bapteſme, afin qu'à quelque ſimilitude & exẽple de la mort de Ieſus Chriſt, nous mourions à noz concupiſcences, & qu'à l'exemple de ſa reſurrection nous ſoyons reſſuſcitez à iuſtice: mais il le prẽd bien plus haut: c'eſt aſſauoir, que Ieſus Chriſt par le Bapteſme nous a fait participans de ſa mort, afin que nous ſoyons entez en elle. Et comme vne ente tire ſa ſubſtance & nourriture de la racine où elle eſt entée, ainſi ceux qui reçoiuẽt le Bapteſme en telle foy qu'ils doiuent, ils ſentent vrayement l'efficace de la mort de Ieſus Chriſt en la mortification de leur chair: ſemblablement auſsi de ſa reſurrection, en leur viuification d'eſprit. Et de ce il prend apres occaſion & matiere d'exhorter que ſi nous ſommes Chreſtiẽs, nous *Rom. 6. 4. 3*

deuons eſtre morts à peché, & viure à iuſtice. Il vſe de ce meſme argument en vn autre lieu, où il dit que nous ſommes circõciz & auons deſpouillé le vieil homme, puis que nous ſommes enſeueliz auec Chriſt par le Bapteſme. En ce ſens il l'a appellé au paſſage que nous auons auparauant allegué, Lauement de regeneration & renouation. Ainſi Dieu nous y promet pardon gratuit de noz pechez pour nous accepter comme iuſtes, & ſecondement la grace de ſon Eſprit, pour nous reformer en nouueauté de vie. Coloſſ. 2. b. 12

6 Finalement noſtre foy reçoit auſsi ceſte vtilité du Bapteſme, que non ſeulement il nous certifie que nous ſommes entez en la mort & la vie de Ieſus Chriſt, mais que nous ſommes tellement vniz à luy, qu'il nous fait participans de tous ſes biens. Car pour ceſte cauſe il a dedié & ſanctifié le Bapteſme en ſon corps, afin que ce fuſt vn ferme lien de la ſocieté & vnion laquelle il a voulu auoir auec nous. tellement que ſainct Paul prouue que nous ſommes enfans de Dieu, d'autant que par le Bapteſme nous auons veſtu Chriſt. ainſi voyons nous que l'accompliſſement du Bapteſme eſt en luy. Pour laquelle raiſon nous le nommons Le propre obiect & le but auquel le Bapteſme regarde. Parquoy ce n'eſt point de merueille ſi les Apoſtres ont baptizé en ſon nom: combien qu'ils euſſent eu le commandement de baptizer auſsi au nom du Pere & du ſainct Eſprit. car tout ce qui eſt propoſé au Bapteſme, des dons de Dieu, eſt trouué en vn ſeul Chriſt. Neantmoins il ne ſe peut faire que celuy qui baptize au nom de Chriſt, n'inuoque pareillement le nom du Pere & du ſainct Eſprit. car ce que nous auons noſtre purgation au ſang de Chriſt, c'eſt pourtant que le Pere de miſericorde nous voulãt ſelon ſa bonté incomparable receuoir à merci, nous met au deuãt ce Mediateur, pour nous acquerir faueur enuers luy. & lors nous obtenons noſtre regeneration en ſa mort & ſa vie, ſi par la ſanctification de l'Eſprit il y a vne nouuelle nature ſpirituelle edifiée en nous. Parquoy la cauſe, tant de noſtre purgation que de noſtre regeneration, ſe doit recognoiſtre eſtre en Dieu le Pere: la matiere, au Fils: l'efficace, au ſainct Eſprit. Ainſi premierement ſainct Iean, & puis apres les Apoſtres ont baptizé du Bapteſme de penitence en la remiſsion des pechez: entendans par ce mot de Penitence, la regeneration: & par la remiſsion des pechez, l'ablution. Matt. 3. c. 13 Gal. 3. d. 27 Act. 8. c. 16. & 19 a. 5

7 Parquoy auſsi il nous eſt fait treſcertain, que c'a eſté entierement vne meſme adminiſtration de Bapteſme, celle de ſainct Iean & celle qui depuis fut donnée aux Apoſtres. Car le Bapteſme n'eſt point fait diuers, pource qu'il eſt adminiſtré de diuerſes mains: mais vne meſme doctrine fait que le Bapteſme eſt vn. S. Iean & les Apoſtres ont conſenty & accordé en vne meſme doctrine. Ils ont tous baptizé en penitence, tous en la remiſsion des pechez, tous au nom de Chriſt, duquel eſt la penitence & la remiſsion des pechez. Sainct Iean appelle Ieſus Chriſt l'Agneau de Dieu, par leql eſtoyẽt oſtez & effacez les pechez du mõde. en quoy il l'a cõfeſſé, auoué & teſmoigné eſtre le ſacrifice agreable au Pere, eſtre Propiciateur, eſtre Sauueur. Que pouuoyent les Apoſtres plus adiouſter à ceſte cõfeſsion? Certes rien. car elle eſt pleine & entiere. Pourtãt que nul ne ſe trouble, de ce que les Anciens s'efforcẽt de diſtinguer vn Bapteſme de l'autre. car leur authorité ne nous doit point eſtre de ſi grande foy, qu'elle face vaciller la raiſon de l'Eſcriture. Qui eſt-ce qui accordera pluſtoſt auec Chryſoſtome, niant que la remiſsion des pechez ait eſté compriſe ſous le Bapteſme de ſainct Iean: qu'auec ſainct Luc affermant le contraire, que Iean a preſché le Bapteſme de penitence en la remiſsion des pechez? Ceſte ſubtilité de ſainct Auguſtin n'eſt non plus à receuoir, quand il dit que par le Bapteſme de Iean les pechez ont eſté remis en eſperance, mais qu'au Bapteſme de Chriſt ils ſont remis de fait. Car puis que l'Euangeliſte teſmoigne clairement que Iean a baptizé en la remiſsion des pechez, quel meſtier eſt-il d'amoindrir la grace de ſon Bapteſme, quand nulle neceſsité n'y contraind? Que ſi quelcun y cherche difference par la parolle de Dieu, il n'y en trouuera nulle autre, ſinon que Iean baptizoit au nom de celuy qui deuoit venir: les Apoſtres au nom de celuy qui s'eſtoit deſia manifeſté. Matt. 3. b 6. & c. 11. Luc 3. d. 16. Iean 3. c. 23. & 4 a. 1 Act. 2. f. 38. & g. 41 Iean. 1. d. 29 Homil. 1. in Matt. 14 Luc. 3. a. 3 Lib. 5. de Baptiſ. contra Donatiſt. ca. 10

8 Ce que les graces du ſainct Eſprit ont eſté plus abondãment eſlargies apres la reſurrectiõ de Ieſus Chriſt, cela ne fait rien pour eſtablir quelq̃ diuerſité entre les Bapteſmes. Car le Bapteſme que diſtribuoyent les Apoſtres du tẽps qu'ils conuerſoyẽt encore en terre, eſtoit renommé de luy: & neantmoins n'auoit point plus grande abondance de l'Eſprit, que le Bapteſme de Iean. Et meſme apres l'Aſcenſion, les Samaritains, combien qu'ils ſoyẽt baptizez au nom de Ieſus, ne reçoiuent point autres graces qu'auoyent receu les fideles au temps precedent, iuſques à ce que Pierre & Iean leur ſont enuoyez, pour leur impoſer les mains. Ce que les Anciens ont eſtimé que le Bapteſme de Iean n'eſtoit qu'vne preparation à celuy de Chriſt, ie penſe qu'ils ſe ſont abuſez de ce qu'ils liſoyent, ceux qui auoyent receu le Bapteſme de Iean auoir eſté derechef baptizez par ſainct Paul. mais combien leur Act. 8. c. 14, 17 Act. 19. a 3. 5

intelligence

intelligence a eſté fauſſe, il apparoiſtra cy apres. Qu'eſt-ce donc que Iean dit, que luy il baptize en eau: mais que Ieſus Chriſt deuoit venir, qui baptizeroit au ſainct Eſprit & en feu? Matt. 3. c
Cecy peut eſtre brieuement declairé. Car il n'a pas voulu diſtinguer l'vn des Baptesmes 11
de l'autre: mais il a fait comparaiſon de ſa perſonne à celle de Ieſus Chriſt. Et s'eſt dit eſtre miniſtre de l'eau, & Ieſus eſtre le donateur du ſainct Eſprit: & qu'il declaireroit ceſte vertu par miracle viſible au iour qu'il enuoyeroit le ſainct Eſprit à ſes Apoſtres ſous langues de feu. Que ſe ſont peu attribuer les Apoſtres outre cela? & que ſe pourroyent attribuer dauantage ceux qui baptizent encore auiourdhuy? Car ils ſont tous ſeulement miniſtres du ſigne exterieur: mais Ieſus Chriſt eſt autheur de la grace interieure. Comme auſsi les anciens Docteurs le confeſſent, & principalement ſainct Auguſtin, lequel vſe de ce principal appuy contre les Donatiſtes, que quels que ſoyent les Miniſtres du Bapteſme, Ieſus Chriſt neantmoins y preſide.

9 Ces choſes que nous auons deſia dites de la mortification, & puis de l'ablution ou purgation, ont eſté figurées au peuple d'Iſrael: lequel à ceſte cauſe ſainct Paul dit auoir eſté 1. Cor. 10
baptizé en la nuée & en la mer. La mortification a eſté figurée, quand en les deliurant de la c. 2.
puiſſance & de la cruelle ſeruitude de Pharaon, il leur fit voye par la mer rouge, & ſubmer- Exod. 14.
gea Pharaon & les Egyptiens leurs ennemis qui les pourſuyuoyent. Car en ceſte maniere c. 21. f. 26
au Bapteſme il nous promet, & par ſigne nous demonſtre & aſſeure, q̃ par ſa vertu & puiſſance nous ſommes deliurez de la captiuité d'Egypte, c'eſt à dire de la ſeruitude de peché: & que noſtre Pharaon, qui eſt le diable, eſt ſubmergé: combien qu'encore ainſi il ne ceſſe point de nous exercer & faſcher. mais comme ceſt Egyptien noyé ne demeura point au profond de la mer, ains eſtant reietté au riuage faiſoit peur aux enfans d'Iſrael, qui le voyoyent ſi eſpouuantable, combien qu'il ne leur pouuoit nuire: ainſi certes ceſt ennemy infernal monſtre ſes armes, & ſe fait ſentir, mais il ne peut veincre. En la nuée a eſté figurée Nomb. 9.
la purgation. car comme lors noſtre Seigneur les couurit d'vne nuée, leur donnant refrai- c. 14
chiſſement, afin qu'ils ne defailliſſent & fuſſent corrompus par la trop aſpre & vehemente ardeur du ſoleil: ainſi au Bapteſme nous eſt demonſtré que nous ſommes couuerts & preſeruez par le ſang de Ieſus Chriſt, afin que la rigueur du iugement de Dieu, laquelle eſt vrayement vn feu & ardeur intolerable, ne tombe ſur nous. Or combien que ce myſtere ait eſté pour lors obſcur & cognu de peu de gens, toutesfois puis qu'il n'y a moyẽ d'obtenir ſalut qu'en ces deux graces, Dieu n'a point voulu que les Peres anciens qu'il auoit adoptez pour heritiers, fuſſent priuez des marques & Sacremens tant de l'vn que de l'autre.

10 Nous pouuons deſia apperceuoir clairement combien eſt faux ce qu'aucuns ont enſeigné, enquoy pluſieurs perſiſtent, que par le Bapteſme nous ſommes deſliez & deliurez du peché originel, & de la corruption qui eſt deſcendue d'Adam ſur toute ſa poſterité: & que nous ſommes reſtituez en vne meſme iuſtice originelle & pureté de nature, qu'euſt eu Adam s'il euſt touſiours demeuré en l'integrité en laquelle il auoit premierement eſté creé. Car telle maniere de docteurs n'ont iamais entendu que c'eſt que peché originel, que c'eſt que iuſtice originelle, que c'eſt que la grace du Bapteſme. Or il a eſté cy deſſus diſputé que peché originel eſt vne peruerſité & corruption de noſtre nature, laquelle corruption premierement nous rend coulpables de l'ire de Dieu & de damnation: & dauantage Gal. 5. c.
elle produit auſsi en nous les œuures que l'Eſcriture appelle les œuures de la chair. Dont 19
ces deux choſes ſont à conſiderer diſtinctement. c'eſt aſſauoir premierement, qu'ainſi eſtãs vicieux & peruertis en toutes les parties de noſtre nature, nous ſommes deſia à bon droit à cauſe ſeulement de telle corruption, condamnez & conueincus deuant Dieu: auquel rien n'eſt acceptable, ſinon iuſtice, innocence & pureté. Et pourtant les enfans meſmes apportent du ventre de leur mere auec eux leur damnation, leſquels combien qu'ils n'ayent encores produit les fruits de leur iniquité: toutesfois ils en ont la ſemence encloſe en eux: & pluſtoſt toute leur nature eſt vne ſemence de peché. à ceſte cauſe il ne ſe peut faire qu'elle ne ſoit odieuſe & abominable à Dieu. Les fideles ſont faits certains par le Bapteſme, que ceſte damnation leur eſt oſtée & dechaſſée hors d'eux: puis que, comme nous auons dit, noſtre Seigneur nous promet par ce ſigne, que pleine & entiere remiſsion de pechez nous eſt faite tant de la coulpe qui nous deuoit eſtre imputée, que de la peine que pour la coulpe il nous falloit porter & ſouffrir. & auſsi ils reçoiuent iuſtice, mais telle que le peuple de Dieu peut obtenir en ceſte vie: c'eſt aſſauoir par imputation ſeulement, parce que noſtre Seigneur par ſa miſericorde les tient pour iuſtes & innocens.

11 La ſeconde choſe qui eſt à cõſiderer, c'eſt que ceſte peruerſité ne ceſſe iamais en nous: mais aſsiduellement produit nouueaux fruits, c'eſt aſſauoir les œuures de la chair que deſſus nous auons deſcrites: tout ainſi comme vne fournaiſe ardente touſiours iette feu & flammettes: ou comme vne ſource coulante, continuellement enuoye ſon eau. Car la

concupiſcence ne meurt & n'eſt iamais eſteinte pleinement és hommes, iuſques à ce que par la mort eſtans deliurez du corps de mort, ils ſe ſoyent entierement deſpouillez d'eux meſmes. Le Bapteſme certes nous promet que noſtre Pharaon eſt ſubmergé, & que noſtre chair eſt mortifiée: non pas toutesfois en telle ſorte qu'il ne nous face plus d'ennuy, mais ſeulement à ce qu'il ne nous ſurmonte point. Car tant que nous viurons enfermez en ceſte priſon de noſtre corps, les reſtes & reliques de peché habiteront en nous: mais ſi nous retenons par foy la promeſſe qui nous a eſté donnée de Dieu au Bapteſme, elles ne domineront & ne regneront point. Toutesfois que perſonne ne ſe trompe: que perſonne ne ſe flatte en ſon mal, quand il oit dire que le peché habite touſiours en nous. Cela n'eſt pas dit afin que ceux qui deſia ne ſont que par trop enclins à mal, s'endorment aſſeurément en leurs pechez: mais ſeulement afin que ceux qui ſont chatouillez, exercez & picquez de leur chair, ne ſe deſolent, perdent courage & eſperance: mais que pluſtoſt ils ſe conſiderent encores eſtre au chemin, & ſe penſent auoir profité, quand ils ſentiront leurs concupiſcences ſe diminuer aucunemẽt de iour en iour, iuſqu'à ce qu'ils ſeront paruenuz où ils tẽdent: c'eſt aſſauoir au dernier aboliſſemẽt de leur chair, qui ſera parfait en la fin de ceſte vie mortelle. Cepẽdant, qu'ils ne ceſſẽt de batailler vertueuſemẽt, prẽdre courage à s'auãcer, & s'inciter & ſoliciter à la victoire. Car quand ils voyẽt qu'apres s'eſtre bien efforcez, il leur reſte encore grande difficulté, tant plus ont-ils d'occaſion à s'eſuertuer de plus en plus. Il nous faut donc ſauoir & retenir que nous ſommes baptizez en la mortification de noſtre chair, laquelle dés le Bapteſme eſt commencée en nous, & tous les iours de ceſte vie la pourſuyuons: mais elle ſera parfaite, quand nous ſerons allez de ceſte vie à noſtre Seigneur.

12 En cecy nous ne diſons autre choſe que ce que dit ſainct Paul au ſeptieme des Romains. Car apres auoir diſputé de la iuſtice gratuite, d'autant qu'aucũs meſchans concluoyent de ſa doctrine, que nous pouuõs bien viure à noſtre plaiſir, puis que nous ne ſommes point agreables à Dieu par le merite de noz œuures: il adiouſte q̃ tous ceux qui ſont veſtuz de la iuſtice de Chriſt, ſont quãt & quãt regenerez de ſon Eſprit, & q̃ nous auons au Bapteſme l'arre de ceſte regeneratiõ. de là il exhorte les fideles de ne point laiſſer dominer le peché en leurs membres. Mais pource qu'il cognoiſſoit que les fideles ont touſiours beaucoup d'infirmité, de peur de les deſcourager il adiouſte vne conſolation, qu'ils ne ſont plus ſous la Loy. D'autrepart, pource qu'aucuns euſſent peu prendre occaſion de ſe desbaucher, ſous ombre qu'il diſoit que les Chreſtiens ne ſont plus ſous le ioug de la Loy: il monſtre quelle eſt l'abolition de la Loy, & auſsi quel eſt l'vſage d'icelle. Or la ſomme de ce qu'il en traite, c'eſt que nous ſommes deliurez de la rigueur de la Loy, pour adherer à Chriſt: & que l'office de la Loy eſt de nous rendre conuaincuz de noſtre peruerſité, pour nous faire confeſſer noſtre foibleſſe & miſere. Or pource que la malice de noſtre nature n'apparoiſt pas ſi aiſément en vn homme charnel, lequel eſt mené de ſes concupiſcences ſans auoir crainte de Dieu: il prend exẽple en ſa perſonne, d'autant qu'il eſtoit regeneré par l'Eſprit de Dieu.

Rom. 7. d. 24 Il dit donc qu'il a à luiter continuellement contre les reliques de ſa chair, & qu'il eſt tenu comme priſonnier, pour ne pouuoir du tout obeir à la Loy de Dieu: tellemẽt qu'il eſt contraint de s'eſcrier qu'il eſt malheureux, & demander qui le deliurera. Si les enfans de Dieu ſont en priſon & captiuité durant ceſte vie mortelle, il ne ſe peut faire qu'ils ne ſoyent en

Rom. 8. a. 1 grande angoiſſe pẽſans au dãgier où ils ſont. Il adiouſte donc vne cõſolation pour cela: c'eſt qu'il n'y a plus de cõdamnation ſur ceux qui ſont en Ieſus Chriſt. en quoy il ſignifie que ceux que Dieu a receuz vne fois en grace, & incorporez en la communion de Ieſus Chriſt, & adoptez en la compagnie des fideles par le Bapteſme: moyennant qu'ils perſeuerent en l'obeiſſance de la foy, ſont abſouz, & ne ſont point tenuz coulpables deuãt le iugement de Dieu, combien que le peché leur face touſiours la guerre, & meſme qu'ils l'ayent & le portent en eux-meſmes. Nous ſuyuons donc de mot à mot la doctrine de ſainct Paul, en ce que nous diſons que le peché eſt remis au Bapteſme quant à la coulpe, mais qu'il demeure touſiours quant à la matiere, en tous Chreſtiens iuſques à la mort.

13 Le Bapteſme ſert à noſtre confeſsion deuant les hommes, en ceſte maniere: c'eſt qu'il eſt vne marque & enſeigne, par laquelle nous proteſtons que nous voulons eſtre annõbrez au peuple de Dieu, par laquelle nous teſtifions q̃ nous conſentons & accordons au ſeruice d'vn ſeul Dieu & en vne religiõ auec tous les Chreſtiẽs, par laq̃lle finalement nous declairons & aſſeurons publiquemẽt quelle eſt noſtre foy: afin que non ſeulement Dieu ſoit glorifié en noz cœurs, mais auſsi que noz langues & tous les membres de noſtre corps, entant qu'ils peuuent, au dehors reſonnent ſes louanges. car en ce faiſant, tout ce qui eſt noſtre eſt employé cõme il appartient à ſeruir à la gloire de Dieu, de laquelle nulle choſe ne doit eſtre vuide: & les autres, à noſtre exẽple, ſont incitez de pareillemẽt s'y employer. A quoy

1. Cor. 1. b. 13 regardoit S. Paul quãd il demãdoit aux Corinthiẽs, s'ils n'auoyent pas eſté baptizez au nõ de Chriſt

de Chriſt. enquoy il ſignifie qu'ils s'eſtoyent donnez & dediez à luy, qu'ils l'auoyent auoué pour Seigneur & Maiſtre, & luy auoyent obligé leur foy deuant les hommes : tellement qu'ils ne pourroyent plus confeſſer autre que luy ſeul, s'ils ne vouloyent renier leur confeſsion qu'ils auoyent faite au Bapteſme.

14 Maintenant puis que nous auõs declaré la fin & la cauſe pour laquelle noſtre Seigneur a inſtitué & ordonné le Bapteſme : il ſera facile de monſtrer commẽt nous en deuons vſer, & comment le deuons prendre. Car entant qu'il nous eſt donné pour conforter, conſoler & confirmer noſtre foy: il le faut prendre comme de la main de l'autheur propre: & auoir pour certain & indubitable que c'eſt luy qui parle à nous par ce ſigne: q̃ c'eſt luy qui nous purge, qui nous nettoye & aboliſt la memoire de noz pechez : que c'eſt luy qui nous fait participans de ſa mort : que c'eſt luy qui deſtruit & amortit les forces du diable & de noſtre cõcupiſcence: meſme qui ſe fait vn auec nous, à ce que par telle vnion nous ſoyons auſſi bien reputez enfans de Dieu. Il nous faut donc croire & eſtre aſſeurez, qu'auſsi veritablement & certainement il fait toutes ces choſes interieuremẽt à noſtre ame, comme nous voyons noſtre corps par le dehors eſtre laué, ſubmergé & circuy d'eau. Car ceſte ou analogie ou ſimilitude, eſt vne treſcertaine reigle des Sacremẽs, qu'aux choſes corporelles nous contemplions & penſions les choſes ſpirituelles, comme ſi elles nous eſtoyẽt miſes deuant les yeux, puis qu'il a pleu au Seigneur nous les repreſenter en telles figures. non pas que telles graces ſoyẽt liées ou encloſes au Sacremẽt, ou qu'en la vertu d'iceluy elles nous ſoyent conferées: mais ſeulement pource que par ſigne & marque le Seigneur nous teſtifie ſa volonté, c'eſt aſſauoir qu'il nous veut donner toutes ces choſes : & ne repaiſt pas ſeulement noz yeux d'vn ſpectacle nud & vuide, mais nous meine preſentemẽt à la choſe, & accomplit de fait ce qu'il figure.

15 Cecy ſe voit en l'exemple du Centenier Corneille, lequel apres auoir receu remiſsion de ſes pechez, & les graces viſibles du ſainct Eſprit, fut depuis neantmoins baptizé : non point pour auoir plus ample remiſsion par le Bapteſme, mais pour plus certain exercice de ſa foy, meſme accroiſſement, par le gage qui luy en eſtoit donné. Quelcun, peut eſtre, fera vne obiection: Si les pechez ne ſont pardonnez par le Bapteſme, pourquoy donc diſoit Ananias à ſainct Paul, que par le Bapteſme il purgeaſt ſes pechez? Ie reſpon, qu'il eſt dit que nous receuons, obtenons ou impetrons ce que nous croyons nous eſtre donné de Dieu: ſoit que nous commencions lors premieremẽt à le cognoiſtre, ſoit que l'ayans auparauant cognu, nous venions à en auoir plus certaine perſuaſion. Pourtant Ananias en ces parolles a ſeulement voulu dire cela : Paul, afin que tu ſois certain que tes pechez te ſont remis, ſois baptizé: car le Seigneur promet au Bapteſme la remiſsion des pechez: reçoy-la, & tien toy aſſeuré. combien que ie n'entende pas de nullement amoindrir la force du Bapteſme, que la choſe & la verité ne ſoit conionte au ſigne: ſelon que Dieu beſongne par moyens externes. Au reſte, nous n'auons autre choſe de ce Sacrement, ſinon autãt que nous en receuons par foy. & ſi la foy nous defaut, il nous ſera en teſmoignage d'ingratitude, pour nous accuſer deuant Dieu que nous aurons eſté incredules à la promeſſe qui y eſtoit dõnée: mais entant que le Bapteſme eſt vn ſigne & enſeigne de noſtre confeſsion, nous deuons par iceluy teſtifier que noſtre fiãce eſt en la miſericorde de Dieu, q̃ noſtre pureté eſt en la remiſsion des pechez qu'on a par Ieſus Chriſt, & que nous entrons en l'Egliſe de Dieu, afin qu'en vnion & conſentement de foy & de charité nous viuions d'vn meſme courage auec tous les fideles. c'eſt ce qu'a voulu ſainct Paul, quand il a dit que nous ſommes tous baptizez en vn meſme Eſprit, pour eſtre faits vn meſme corps.

Act. 10. & 48

Act. 9. c. 17

1. Cor. 12 b. 13

16 Or ſi ce qu'auons arreſté eſt veritable, que le Sacrement ne doit pas eſtre prins comme de la main de celuy par lequel il eſt adminiſtré, mais cõme de la main meſme de Dieu, duquel ſans doute il eſt enuoyé: on peut de cela conclurre, q̃ rien n'y eſt adiouſté ny oſté pour la dignité de celuy par la main duquel il eſt adminiſtrẽ. Et comme entre les hõmes, ſi quelque lettre eſt enuoyée, pourueu que la main & le ſigne de l'eſcriuain ſoit bien cognu, c'eſt tout vn qui ou quel en ſoit le meſſagier : ainſi ce nous doit eſtre aſſez que de cognoiſtre la main & le ſigne de noſtre Seigneur en ſes Sacremens, par quelconque meſſagier qu'ils ſoyent apportez. Par cecy eſt bien refuté & deſtruit l'erreur des Donatiſtes, leſquels meſuroyent & priſoyent la vertu & valeur du Sacrement, ſelon la dignité & la valeur du Miniſtre. Tels ſont auiourdhuy noz Anabaptiſtes, qui nient que nous ayons bien eſté baptizez, par ce que nous auons eſté baptizez des infideles & idolatres au royaume du Pape: pourtant ils requierent furieuſement qu'on ſoit rebaptizé. contre les folies deſquels nous ſommes garnis d'aſſez forte raiſon, ſi nous pẽſons qu'auons eſté baptizez, non pas au nom de quelque hõme, mais au nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit: & pourtant que le Bapteſme n'eſt point d'homme, mais de Dieu, par quelconque il ait eſté admi-

nistré. Quelque ignorance donc ou contemnement de Dieu qui ait esté en ceux qui nous baptizoyent, ils ne nous ont pas baptizez en la communion de leur ignorance & impieté, mais en la foy de Iesus Christ. car ils n'y ont pas inuoqué leur nom, mais celuy de Dieu: & ne nous ont point baptizez en autre nom. Or si le Baptesme estoit de Dieu, il a certainement eu la promesse de remission des pechez, de mortification de la chair, de viuification spirituelle, de participation de Christ. En ceste maniere quand les Iuifs ont esté circoncis par leurs sacrificateurs, qui s'estoyent desbauchez iusqu'à estre des vilains apostats, cela toutesfois ne leur a point nuit, & le signe n'en a pas esté inutile, pour dire qu'il le fallust reiterer: mais a suffit qu'on recouruſt touſiours à la pure origine. Ce qu'ils obiectẽt, que le Baptesme se doit faire en la compagnie des fideles, n'emporte pas que s'il est vicieux en vn endroit, toute sa force soit esteinte. Car quand nous enseignons ce qui se doit faire, afin q̃ le Baptesme soit pur & entier & sans aucune souilleure: nous n'aboliſſons point l'institution de Dieu, combien que les idolatres la corrompẽt. Et de fait, cõbien que iadis la Circõcision fust souillée de beaucoup de superstitiõs, si n'a-elle pas laissé d'estre tenue pour marque de la grace de Dieu: comme aussi les saincts Rois Iosias & Ezechias, en ramassant de tout Israel ceux qui s'estoyent reuoltez de Dieu, ne les ont pas contrains ny induits à vne Circoncision nouuelle.

17 Dauantage, pource qu'ils nous interroguent quelle foy en nous a ensuyui le Baptesme par quelques années, afin que de là ils puissent conclurre que nostre Baptesme a esté vain, lequel ne nous est point sanctifié, sinon que la Parolle de la promesse soit receue par foy: nous respondons à ceste demande, que certes nous auons esté par long temps aueugles & incredules, & n'auons point prins la promesse laquelle nous estoit donnée au Baptesme. toutesfois que ceste promesse, puis qu'elle estoit de Dieu, dés lors incontinent & touſiours est demeurée ferme & vraye. Encore que tous les hommes fussent mensongers & infideles, toutesfois Dieu ne laisse point d'estre veritable. Encore que tous fussent perduz & damnez: toutesfois Iesus Christ demeure salut. Nous confessons donc le Baptesme pour ce temps-la ne nous auoir rien profité, puis que la promesse demeuroit mesprisée, qui nous estoit en iceluy offerte, sans laquelle le Baptesme n'est rien. maintenant puis que, graces à Dieu, nous auons cõmencé à nous amender, nous accusons nostre aueuglement & dureté de cœur, entant qu'auons esté tant longuemẽt ingrats à sa bõté: mais nous ne croyons pas pourtant que sa promesse se soit esuanouye, ains pluſtoſt considerons ainsi: Dieu par le Baptesme promet remision des pechez, & sans doute tiendra promesse à tous croyans. Celle promesse nous a esté offerte au Baptesme: embrassons-la donc par foy. Certes elle nous a long temps esté enseuelie, pour raison de nostre infidelité: maintenant donc recouurõs-la par foy. Pour ceste raison, quand le Seigneur exhorte à repentance le peuple Iudaique, il ne commande pas à ceux qui auoyent esté circoncis par les mains des iniques & des sacrileges, & auoyent aussi vescu quelque temps en mesme impieté, de se circoncir derechef: mais requiert la seule conuersion du cœur. Car comment que ce fust que son alliance eust esté violée par eux: toutesfois le signe d'icelle, comme il l'auoit instituë, demeuroit touſiours ferme & inuiolable. Donc il les receuoit par ceste seule condition, qu'ils reuinssent à amendement: leur confermant l'alliance laquelle il auoit vne fois faite auec eux par la Circoncision, combien qu'elle leur eust esté baillée par meschans Sacrificateurs, & qu'elle leur eust esté fausſée par leur propre iniquité, entant qu'en eux estoit, iusqu'à en estaindre l'effect.

18 Mais il leur semble aduis qu'ils nous iettent vn dard de feu, quand ils alleguent sainct Paul auoir rebaptizé ceux qui auoyent vne fois esté baptizez du Baptesme de sainct Iean. Act. 19. 4. 5. Car si selon nostre confession, le Baptesme de sainct Iean a esté du tout vn mesme Baptesme qu'est maintenant le nostre: comme ceux-la estans auparauant mal instituez, apres auoir esté enseignez de la droite foy, ont en icelle esté rebaptizez: ainsi le Baptesme qui a esté sans vraye doctrine, doit estre reputé pour riẽ: & deuons estre baptizez de nouueau en la vraye religion, laquelle maintenant nous auons tout premierement gouſtée. Il semble aduis à d'aucuns, que c'auoit esté quelque fol imitateur de sainct Iean, qui les auoit auparauant baptizez pluſtoſt en quelques vaines superstitions, qu'en la verité. Et ont pour raison ceste coniecture, qu'iceux confessent qu'ils ne sauent que c'est du sainct Esprit, en laquelle ignorance sainct Iean ne les eust pas laissez. mais il n'est pas non plus vray semblable que des Iuifs mesmes, qui n'euſſent point este baptizez, n'euſſent eu aucune cognoissance de l'Esprit, duquel il leur estoit fait souuent mention en l'Escriture. La response donc qu'ils font, c'est qu'ils ne sauent si l'Esprit est, se doit entendre qu'ils n'auoyent rien entendu, assauoir si les graces du sainct Esprit, desquelles sainct Paul les interroguoit, estoyent distribuées aux disciples de Christ. Quant à moy, i'accorde le premier

Baptesme

Bapteſme qui fuſt donné à ceux-la, auoir eſté le vray Bapteſme de ſainct Iean, & vn meſme auec celuy de Ieſus Chriſt: mais ie nie qu'ils ayent eſté rebaptizez. Que veulent donc dire ces parolles: Ils ont eſté baptizez au nom de Ieſus? Aucuns l'interpretẽt, que ſeulemẽt c'eſt à dire qu'ils furent par ſainct Paul inſtruits de pure & bonne doctrine: mais ie l'aime mieux entendre plus ſimplement, qu'il parle du Bapteſme du ſainct Eſprit: c'eſt à dire que les graces viſibles du ſainct Eſprit leur furent données par l'impoſition des mains. Leſquelles graces ſont aſſez ſouuent en l'Eſcriture nommées Bapteſme. comme il eſt dit, qu'au iour de la Pentecoſte les Apoſtres ſe ſouuindrent des parolles du Seigneur touchant le Bapteſme de l'Eſprit & du feu. Et ſainct Pierre recite, que les graces qu'il voyoit eſpandues ſur Corneille & ſur ſa famille, luy auoyẽt auſsi reduit en memoire les meſmes parolles. Et ne repugne point ce qui eſt apres eſcrit: Quand il leur euſt impoſé les mains, le ſainct Eſprit deſcendit ſur eux. Car ſainct Luc ne recite pas deux choſes diuerſes, mais il pourſuit vne forme de narration familiere aux Hebrieux: leſquels propoſent premierement la choſe en ſomme, apres ils la declairent plus amplement. Ce qu'vn chacun peut apperceuoir de la deduction meſme des parolles. Car il eſt dit, Ces choſes ouyes ils ont eſté baptizez au nom de Ieſus: & quand ſainct Paul leur eut impoſé les mains, le ſainct Eſprit deſcendit ſur eux. Par ceſte derniere locution eſt deſcrit quel fuſt ce Bapteſme-la. Que ſi le premier Bapteſme eſtoit caſſé & annullé par l'ignorance de ceux qui l'auroyent receu, tellement qu'il en fauſiſt reprendre vn autre: les Apoſtres deuoyent eſtre rebaptizez les premiers: leſquels apres leur Bapteſme ont eſté trois ans qu'ils n'auoyent pas grande cognoiſſance de la vraye doctrine. Et entre nous, quelles mers pourroyẽt ſuffire à reiterer tant de Bapteſmes, que noſtre Seigneur corrige iournellement en nous d'ignorances?

Act. 1. a. 5 & 11. b. 16

19 La vertu, dignité, vtilité & la fin de ce myſtere doyuent eſtre aſſez eſclaircies, comme ie penſe. Quant eſt du ſigne exterieur, il ſeroit bien à deſirer que la pure inſtitution de Ieſus Chriſt euſt eu telle reuerence qu'elle meritoit, pour reprimer l'audace des hommes. Car comme ſi c'euſt eſté choſe cõtemptible & de petite valeur, de baptizer en eau ſelon le precepte de Ieſus Chriſt: on a controuué vne benediction ſolennelle, ou pluſtoſt vne coniuration & enchantement, pour polluer la vraye conſecration de l'eau. On a puis adiouſté le cierge auec le chreſme. Il a ſemblé que le ſouffle pour coniurer le diable ouuroit la porte aux Bapteſme. Or combien que ie n'ignore pas combien l'origine de ces fatras eſtranges eſt ancienne: toutesfois il nous eſt licite de reietter tout ce que les hommes ont oſé adiouſter à l'inſtitution de Ieſus Chriſt. Au reſte, le diable voyant que ſes tromperies auoyent eſté dés le commencement de l'Euangile ſi aiſément receues & ſans difficulté, par la folle credulité du monde, s'eſt enhardy à ſe desborder à des moqueries plus lourdes. Et de là eſt venu leur crachat, leur ſel, & tels badinages, qui ont eſté mis en auant auec vne horrible licence en opprobre & vitupere du Bapteſme. Apprenons donc par telles experiences, qu'il n'y a ſainctẽté ne meilleure ne plus aſſeurée, que de nous arreſter du tout à l'authorité de Ieſus Chriſt. Ainſi il euſt beaucoup mieux vallu, laiſſant ces pompes de farces, qui esblouiſſent les yeux des ſimples & abeſtiſſent leurs ſens, quand il y a quelcun à baptizer, qu'il fuſt repreſenté deuant l'Egliſe pour eſtre offert à Dieu de tous auec prieres: que là fuſt recitée la confeſsion de foy & ce qui eſt de l'vſage du Bapteſme, & ainſi que l'action fuſt ſimple, comme l'Eſcriture le porte: que les promeſſes qui ſont au Bapteſme fuſſent là propoſées & declairées: qu'il fuſt apres baptizé au nom du Pere & du Fils & du ſainct Eſprit: que finalement auec prieres & action de graces il fuſt renuoyé. Ainſi rien n'y ſeroit omis de ce qui y ſert, & celle vnique ceremonie de laquelle Dieu eſt autheur, reluyroit treſclairement ſans eſtre opprimée de nulles eſtranges ordures. Au reſte, c'eſt vne choſe de nulle importance, ſi on baptize en plongeant du tout dedans l'eau celuy qui eſt baptizé, ou en reſpandãt ſeulement de l'eau ſur luy: mais ſelon la diuerſité des regions, cela doit demeurer en la liberté des Egliſes. Car le ſigne eſt repreſenté & en l'vn & en l'autre. combien que le mot meſme de Baptizer, ſignifie du tout plõger: & qu'il ſoit certain que la couſtume d'ainſi totalement plonger, ait eſté anciennement obſeruée à l'Egliſe.

20 Il eſt meſtier d'aduertir icy que c'eſt vne choſe peruerſe, qu'vn priué entreprenne d'adminiſtrer ne le Bapteſme ne la Cene. Car la diſpẽſation de l'vn & de l'autre, eſt vne partie du miniſtere publiq. Qu'ainſi ſoit, Ieſus Chriſt n'a point cõmandé aux femmes ny à perſonnes priuées de baptizer: mais a commis ceſte charge à ceux qu'il auoit ordonnez Apoſtres. Et quand il a commandé à ſes diſciples de faire en celebrãt la Cene, ce qu'il auoit fait: il les a ſans doute voulu inſtruire, qu'à ſon exemple il y en euſt vn qui diſpenſaſt le Sacrement aux autres. Touchant ce que de long temps, & quaſi du commencement de l'Egliſe, ceſte couſtume a eſté introduite, qu'en l'abſence du miniſtre vn homme particulier peuſt baptizer vn enfant qui fuſt en danger de mort; cela n'eſt fondé en nulle raiſon. & meſmes

Lib. cont. epist. Herm. n. 2. cap. 13. Cap. 100.

les Anciens qui obseruoyent ceste coustume, ou la toleroyent, n'estoyent point certains si c'estoit bien fait ou non: car sainct Augustin en parle auec doute, & ne peut pas determiner si cela se fait sans peché. Touchant des femmes, il fut resolu de son temps au Concile de Carthage, qu'elles n'eussent à baptizer sur peine d'excommunication. Ils alleguent, que si vn enfant decedoit sans Bapteſme, il seroit priué de la grace de regeneration: ie respon que c'est folie. Dieu prononce qu'il adopte noz enfans, & les retient pour siens deuant qu'ils soyent naiz, en nous disant qu'il sera le Dieu de nostre semence apres nous. c'est en ceste parolle que leur salut consiste & est comprins: & ce seroit faire trop grande iniure à Dieu, de nier que sa promesse ne suffise à mettre en effect ce qu'elle contient. Peu de gens se sont aduisez combien ceste sentence mal entendue & mal exposée estoit pernicieuse: assauoir que le Bapteſme est requis à salut de neceſsité, & voila pourquoy ils la laissent couler trop facilement. Car si ceste opinion a lieu, que tous ceux qui n'auront peu estre plongez en l'eau sont damnez, nostre condition sera pire que celle du peuple ancien: d'autant que la grace de Dieu sera plus restreinte qu'elle n'estoit sous la Loy. Et par ainsi on estimera que Iesus Christ est venu non pas pour accomplir les promesses, mais pour les aneantir. veu que la promesse de salut auoit assez de vertu deuant le huictieme iour, encore que la Circoncision ne fust point receue: maintenant elle n'auroit nulle fermeté sans estre aidée du signe.

Lib. cont. hæres. 1.

21 Or il appert par les plus anciens Docteurs, quelle a esté la coustume de l'Eglise deuant que S. Augustin fust nay. En premier lieu, de Tertullien, quand il dit qu'il n'est point permis à vne femme de parler, ne d'enseigner, ne baptizer, ny offrir: afin qu'elle n'vsurpe nul estat propre à l'homme, & tant moins au Prestre. Nous auons aussi vn bon tesmoin & authentique en Epiphane, quand il reproche à Marcion comme vne lourde faute, qu'il donnoit licence aux femmes de baptizer. Ie say bien ce qu'on allegue au contraire, que l'vsage est different de ce qui se fait par neceſsité vrgente. mais puis qu'Epiphane prononçant que c'est vne moquerie de donner congé aux femmes de baptizer, n'adiouste nulle exception: il appert que ceſt abus est tellement condamné de luy, qu'il n'admet nulle excuse au contraire. Pareillement au liure troisieme, disant qu'il n'a pas esté licite mesme à la vierge Marie de baptizer, il n'est pas question de restreindre aucunement son propos.

Exod. 4. f 25

22 L'exemple de Sephora est icy tiré inconsiderément: car ce qu'ils alleguent qu'elle a circoncy son fils, & que l'Ange de Dieu par ce moyen a esté appaisé: de là ils inferét sottement que l'acte ait esté approuué de Dieu. car par vne mesme raison il faudroit dire, que le seruice meslé que dresserent en Samarie ceux qui estoyent là enuoyez d'Orient, eust esté aggreable à Dieu: veu que depuis ils ne furent plus molestez des bestes sauuages. mais il est aisé à prouuer par beaucoup d'autres bõnes raisons, que c'est vne bestise de vouloir tirer en exemple pour imiter, le fait de ceste folle femme. Si ie disoye que c'a esté vn acte singulier qui ne doit point estre tiré en reigle: item, Puis que nous ne lisons point qu'il y eust eu iadis mandement exprés donné aux Prestres pour circoncir, qu'il y a quelque diuersité entre l'estat d'auiourdhuy & celuy d'alors: cela posſible suffiroit pour clorre la bouche à ceux qui introduisent les femmes à baptizer. car les paroles de Iesus Christ sont claires,

Matt. 28. d. 19

Allez, enseignez tous peuples, & les baptizez. Puis qu'il n'ordõne poſt d'autres ministres du Bapteſme, que ceux-la mesmes ausquels il dõne la charge de prescher l'Euangile: & que tesmoin l'Apoſtre, nul ne doit vsurper honneur en l'Eglise sinon qu'il soit appellé, comme

Heb. 5. v. 4

Aaron: quicõque baptize sans vocation legitime, fait mal & peruersement de s'ingerer en la charge d'autruy. Sainct Paul declaire que tout ce qu'on entreprend sans certitude de

Rom. 14. d. 23

foy, voire aux choses les plus petites, comme au boire & au manger, est peché. Il y a bien donc faute plus lourde & enorme au bapteſme des femmes: où il est tout euident qu'on viole la reigle donnée de Christ, d'autãt que nous sauons que c'est vn sacrilege de distraire les choses que Dieu à coniointes. Mais encore que ie laisse tout cela, r'aduerty seulemẽt les lecteurs qu'ils considerent bien que la femme de Moyse n'a rien moins cherché que d'offrir son seruice à Dieu. Voyant son enfant en danger de mort, elle se despite & murmure, & iette le prepuce en terre non sans colere: & en iniuriant son mary, elle s'aigrit & se rebecque contre Dieu. bref tout ce qu'elle fait procede d'vne impetuosité desordõnée, d'autant qu'elle se faſche & se desgorge contre Dieu & son mary, à cause qu'elle est contrainte d'espãdre le sang de son fils. Et encore qu'elle se fust bien portée en tout le reſte, c'est vne temerité inexcusable, de ce qu'elle presume de circoncir son enfant en la presence de Moyse si excellent Prophete de Dieu, qui n'a point eu son pareil en Israel: ce qui ne luy estoit pas plus loisible, qu'il est auiourdhuy à vne femme de baptizer present vn Eueſque. Au reſte, toutes ces questions seront decidées, quand ceſte fantaſie sera arrachée des esprit des

prits des hommes: c'eſt que les enfans ſont forclos du royaume de Paradis, s'ils n'ont receu le Bapteſme. Or comme nous auons dit, on fait grand tort & iniure à la verité de Dieu, ſi on ne s'y repoſe du tout, tellement q̃ de ſoy elle ait pleine & entiere vertu de ſauuer. Le Sacrement eſt puis apres adiouſté comme vn ſeau: non pas pour donner vertu à la promeſſe, cõme ſi elle eſtoit debile de ſoy, mais ſeulement pour la ratifier enuers nous, afin que nous la tenions tant plus certaine. De là il s'enſuit, que les petits enfans engendrez des Chreſtiẽs ne ſont point baptizez pour commencer d'eſtre enfans de Dieu, comme ſi auparauant ils ne luy euſſent en rien appartenu, & euſſent eſté eſtrangiers de l'Egliſe: mais pluſtoſt afin que par ce ſigne ſolennel il ſoit declairé qu'on les reçoit en l'Egliſe, comme eſtans deſia du corps d'icelle. Car quand il n'y a ne contemnemẽt, ne nonchalance, nous ſommes hors de tout danger. Parquoy le meilleur eſt de porter ceſt honneur à l'ordonnance de Dieu, que nous ne prenions point les Sacremens d'ailleurs que du lieu où il les a mis. Or il en a dõné la diſpenſation à l'Egliſe. Quand donc nous ne les pouuõs receuoir d'icelle, n'eſtimõs pas que la grace du ſainct Eſprit ſoit tellemẽt liée à iceux, que nous ne l'obtenions en vertu de la ſeule parolle de Dieu.

CHAP. XVI.

Que le Bapteſme des petits enfans conuient tresbien à l'inſtitution de Ieſus Chriſt, & à la nature du ſigne.

OR d'autant que nous voyons l'obſeruation que nous tenons de baptizer les petits enfans, eſtre impugnée & debattue par aucuns eſprits malins, comme ſi elle n'auoit point eſté inſtituée de Dieu, mais inuentée nouuellemẽt des hommes, ou pour le moins quelques années apres le tẽps des Apoſtres: i'eſtime qu'il viendra bien à propos, de confermer en ceſt endroit les conſciences imbecilles, & refuter les obiections mẽſongieres que pourroyent faire tels ſeducteurs, pour renuerſer la verité de Dieu aux cœurs de ſimples, qui ne ſeroyent pas fort exercitez pour reſpondre à leurs cautelles & cauillations. Car ils vſent cõmunement d'vn argumẽt aſſez fauorable en premiere apparence: c'eſt qu'ils ne deſirent autre choſe, ſinon que la parolle de Dieu ſoit purement gardée & maintenue en ſon entier, ſans y rien adiouſter ne diminuer, comme ceux qui premieremẽt ont eſté inuẽteurs de baptizer les petits enfans y ont adiouſté, y attentans ceſte choſe ſans en auoir aucun commandemẽt. Laquelle raiſon nous concederions eſtre aſſez ſuffiſante, s'ils pouuoyent prouuer leur intention, que ce Bapteſme ſoit procedé de l'inuention des hommes, & non pas de l'ordonnance de Dieu. mais quand au contraire, nous aurons clairement monſtré que fauſſement & à tort ils impoſent ceſte calomnie, d'appeller Tradition humaine ceſte inſtitution tresbien fondée ſur la parolle de Dieu: que reſte-il plus, ſinon que ceſte couleur laquelle ils pretendent en vain, s'en aille en fumée? Ainſi cherchõs l'origine premiere du Bapteſme des petits enfans: car s'il appert qu'il ait eſté controuué par la temerité des hommes, ie confeſſe qu'il le faut là laiſſer, pour en prendre la vraye reigle de ce que le Seigneur en a ordonné, d'autant que les Sacremens ne pendroyent que d'vn filet, s'ils n'eſtoyent fondez en la parolle de Dieu. mais ſi nous trouuons que les petits enfans ſont baptizez en l'authorité de Dieu, gardons bien de luy faire outrage, en reprouuant ſon ordonnance.

2 Pour le premier, ce doit bien eſtre vne choſe reſolue entre les fideles, que la droite cõſideration des ſignes ou Sacremens que le Seigneur à laiſſez & recommãdez à ſon Egliſe, ne giſt point en l'exteriorité ou ceremonie externe ſeulement: mais principalement depẽd des promeſſes & myſteres ſpirituels que noſtre Seigneur a voulu repreſenter par telles ceremonies. Parquoy pour bien recognoiſtre que c'eſt q̃ du Bapteſme, & qu'il emporte, il n'eſt pas queſtion de s'arreſter du tout à l'eau & ce qui ſe fait exterieurement: mais il eſt beſoin d'eſleuer noz penſées aux promeſſes de Dieu qui nous y ſont dõnées, & aux choſes interieures & ſpirituelles qui nous y ſont demõſtrées. Si nous auons cela, nous tenons la ſubſtance & la verité du Bapteſme: & meſme de là viendrons à comprendre à quelle fin a eſté ordonnée ceſte aſperſion d'eau qui ſe fait, & dequoy elle nous ſert. D'autrepart, ſi ces choſes meſpriſées & laiſſées, nous auõs l'eſprit fiché ſeulemẽt & du tout en l'obſeruation exterieure: nous ne comprendrons iamais ſa vertu ne l'importãce du Bapteſme, ne meſme que veut dire ceſte eau de laq̃lle on y vſe, ne qu'elle ſignifie. Nous ne pourſuyuons pas cecy par longues parolles, veu que c'eſt vne choſe tant clairement & ſi ſouuent demonſtrée en l'Eſcriture, qu'elle ne peut eſtre aucunement douteuſe ny obſcure entre les Chreſtiens. Il reſte donc au ſurplus, de chercher és promeſſes données au Bapteſme, quelle eſt la propre ſubſtance d'iceluy. L'Eſcriture nous enſeigne que la remiſsion & purgation de nos pechez, que nous auons par l'effuſion du ſang de Ieſus Chriſt, nous y eſt premieremẽt repreſentée:

apres, la mortification de noſtre chair, que nous obtenons pareillement en communicant à ſa mort, pour reſſuſciter à nouueauté de vie: c'eſt aſſauoir à innocẽce, ſainɛteté & pureté. En quoy nous comprenons premierement, que le ſigne viſible & materiel n'eſt ſinon repreſentation des choſes plus hautes & plus excellentes: pour leſquelles comprendre, il nous faut auoir noſtre recours à la parolle de Dieu, en laquelle giſt toute la vertu du ſigne. Or par icelle nous voyons les choſes ſignifiées & repreſentées, eſtre la purgation de noz pechez, la mortification de noſtre chair, pour eſtre faits participans de la regeneration ſpirituelle, laquelle doit eſtre en tous les enfans de Dieu. Dauantage, elle monſtre que toutes ces choſes ſont cauſées en Ieſus Chriſt, comme en eſtant le fondement. Voila en ſomme la declaration du Bapteſme, à laquelle ſe peut reduire & referer tout ce qui en eſt dit en l'Eſcriture: excepté vn poinɛt qui n'a pas eſté touché: c'eſt qu'il eſt auſsi bien comme vne marque, par laquelle nous auouons deuant les hommes le Seigneur pour noſtre Dieu, & ſommes enrollez au nombre de ſon peuple.

3 Pourtãt que deuant l'inſtitution du Bapteſme le peuple de Dieu auoit au lieu la Circonciſion, laquelle a ſeruy ſous le vieil Teſtament: il nous faut icy regarder quelle ſimilitude & quelle difference il y a entre ces deux ſignes: afin que de cela nous cõprenions ſemblablement que c'eſt qu'on peut deduire de l'vn à l'autre. Quand noſtre Seigneur ordonne la circonciſion à Abraham, il vſe de ceſte preface, qu'il veut eſtre ſon Dieu & le Dieu de ſa ſemence: ſe declairant eſtre tout puiſſant & auoir toutes choſes en ſa main, pour luy eſtre en plenitude & fontaine de tous biens. ſous leſquelles parolles eſt cõprinſe la promeſſe de la vie eternelle: ainſi que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt l'a expoſé, tirant vn argument de ce que ſon Pere s'eſtoit appellé le Dieu d'Abraham, pour conueincre les Sadducéens de l'immortalité & reſurrection des fideles: Car il n'eſt point, dit-il, Dieu des morts, mais des viuans. Parquoy auſsi ſainɛt Paul au deuxieme des Epheſiens, leur monſtrant de quelle cõfuſion noſtre Seigneur les auoit retirez, il deduit de ce qu'ils n'auoyent point la Circonciſion, qu'ils eſtoyent ſans Chriſt, eſtrangers des promeſſes, ſans Dieu & ſans eſperance: d'autant qu'icelle eſtoit le teſmoignage de toutes ces choſes. Or le premier degré que nous auons pour approcher de Dieu & entrer en la vie eternelle, c'eſt la remiſsion de noz pechez. dont il s'enſuit que ceſte promeſſe eſt correſpondante à celle du Bapteſme, qui eſt de noſtre purgation & ablution. Apres, noſtre Seigneur declaire à Abraham comment il veut qu'il chemine deuant ſoy en integrité & innocence. qui n'eſt autre choſe que la mortificatiõ, pour reſſuſciter à nouueauté de vie. Et afin qu'il n'y euſt nulle doute que la Circonciſion ne fuſt ſigne & figure de la mortification, Moyſe l'expoſe plus clairemẽt au dixieme de Deuteronome, quand il exhorte le peuple d'Iſrael de circoncir ſon cœur au Seigneur: pource qu'il eſt le peuple eſleu de luy, entre toutes les nations de la terre. Comme noſtre Seigneur en receuant la lignée d'Abraham pour ſon peuple, ordonne qu'ils ſoyent circoncis: Moyſe declaire qu'ils doyuent eſtre circoncis de cœur, comme voulant mõſtrer quelle eſt la verité de ceſte Circõciſion charnelle. Dauantage, afin que le peuple n'aſpiraſt à ceſte mortification par ſa propre puiſſance, il luy enſeigne comment c'eſt vne œuure de la grace de Dieu en nous. Toutes ces choſes ont eſté tant ſouuent repetées aux Prophetes, qu'il n'eſt ia beſoin en faire long propos. Nous auons donc que la Circonciſion a eu promeſſe ſpirituelle enuers les Peres, telle meſme que le Bapteſme: en leur ſignifiant la remiſſion de leurs pechez, & mortification de leur chair, pour viure à iuſtice. Outre plus, comme nous auons dit que Chriſt, entant qu'il eſt l'accompliſſement de ces choſes, eſt le fondemẽt du Bapteſme: auſsi eſt-il de la Circonciſion. Parquoy il eſt promis à Abraham, & en luy la benediɛtion de tous peuples de la terre: cõme ſi noſtre Seigneur diſoit, que toute la terre eſtant en ſoy maudite, receura benediɛtion par luy. Et le ſigne de la Circonciſion eſt adiouſté, pour ſeeller & confermer ceſte grace.

Gene. 17. b. 10

Matt. 22. c. 32 Luc 20. f 38 Epheſ. 2. c 12

Deut. 10. d. 16. & 30. b. 6

4 Il eſt à ceſte heure bien aiſé de iuger & diſcerner en quoy conuiennent enſemble, ou en quoy different ces deux ſignes, la Circonciſion & le Bapteſme. La promeſſe que nous auons dite eſtre la vertu des Sacremés, eſt vne en tous deux: c'eſt aſſauoir de la miſericorde de Dieu, de la remiſsion des pechez, & de la vie eternelle. La choſe repreſentée y eſt touſiours vne: c'eſt noſtre purgation & mortification. La cauſe & le fondement de ces choſes, qui eſt Chriſt, eſt tant en l'vn comme en l'autre, pour confirmation & accõpliſſement. Il s'enſuit qu'il n'y a rien de difference quant au myſtere interieur, où giſt toute la ſubſtance des Sacremés, comme dit a eſté. Toute la diuerſité qui s'y trouue, n'eſt ſinon quant à la ceremonie exterieure, qui eſt la moindre partie des Sacremés, puis que la conſideration principale depend de la Parolle & de la choſe ſignifiée & repreſentée. Parquoy nous pouuons conclurre, que tout ce qui appartiẽt à la Circonciſion, eſt auſsi commun au Bapteſme: excepté de la ceremonie externe & viſible. Et à ceſte deduɛtion nous meine la reigle de ſainɛt

Paul

Paul: c'eſt que toute l'Eſcriture ſe doit meſurer ſelõ la proportion & ſimilitude de la foy, laq̃lle regarde touſiours les promeſſes. & de fait la verité ſe laiſſe en ceſt endroit quaſi toucher à la main. Car comme la Circonciſion a eſté vne marque aux Iuifs, en recognoiſſance que Dieu les receuoit pour ſon peuple, & qu'ils l'auoyent pour leur Dieu: & ainſi leur eſtoit comme la premiere entrée exterieure en l'Egliſe de Dieu: auſsi par le Bapteſme nous ſommes premierement receuz en l'Egliſe de noſtre Seigneur, pour eſtre recognus de ſon peuple: & faiſons proteſtation de le vouloir aduouer pour noſtre Dieu. dont appert que le Bapteſme a ſucceedé à la Circonciſion. Rom. 12. a. 3. & 6.

5 Maintenant ſi quelcun demãde, ſi le Bapteſme doit eſtre communiqué aux petits enfans, comme leur appartenant ſelon l'ordonnance de Dieu: qui ſera celuy tant deſpourueu de ſens, lequel ſe vueille arreſter, pour en donner bonne reſolution, ſeulement à l'eau & l'obſeruation viſible, & non pluſtoſt conſiderer le myſtere ſpirituel? auquel ſi nous auons eſgard, il n'y aura nulle doute que le Bapteſme n'appartienne à bon droit aux enfans. Car par ce q̃ noſtre Seigneur a ordonné anciennement la Circonciſion aux enfans, il a monſtré euidemment qu'il les faiſoit participans de tout ce qui y eſtoit repreſenté. Autrement il faudroit dire que telle inſtitution n'auroit eſté que menſonge & feintiſe, & meſmes belle tromperie: ce qui ne peut eſtre ouy ny enduré entre les fideles. Car le Seigneur dit notamment, que la Circonciſion donnée au petit enfant, luy ſera en confirmation de l'alliance laquelle a eſté recitée. Si donc l'alliance demeure touſiours vne, il eſt treſcertain que les enfans des Chreſtiens n'en ſont pas moins participans, qu'ont eſté les enfans des Iuifs ſous le vieil Teſtament. Et s'ils ſont participans de la choſe ſignifiée: pourquoy ne leur ſera communiqué le Sacrement, qui n'eſt ſinon figure & repreſentation? S'il eſt queſtion de diſcerner le ſigne exterieur de la Parolle: lequel ſera eſtimé le plus grand & le plus excellẽt? certes d'autãt que le ſigne ſert à la Parolle, on voit bien qu'il eſt inferieur & de moindre eſtime. Or il eſt ainſi que la parolle du Bapteſme s'adreſſe aux petits enfans: pourquoy donc en deſtournera-on le ſigne, lequel eſt comme vne dependance d'icelle? S'il n'y auoit que ceſte ſeule raiſon, elle eſt bien aſſez ſuffiſante pour fermer la bouche à tous contrediſans. La raiſon qu'on amene touchant le iour prefix à la Circonciſion, n'eſt aucunemẽt de miſe. Bien eſt vray que le Seigneur ne nous a pas liez à certains iours, comme il a fait les Iuifs: mais nous laiſſant liberté en cela, il nous a toutesfois declairé cõment les petits enfans deuoyẽt eſtre ſolennellement receuz en ſon alliãce. Qu'eſt-ce q̃ nous demandõs dauantage?

6 Toutesfois l'Eſcriture encores nous ameine à plus euidente cognoiſſance de verité. car il eſt certain que l'alliance qu'a faite vne fois le Seigneur auec Abraham, diſant qu'il vouloit eſtre ſon Dieu & le Dieu de ſa ſemẽce, n'eſt pas moins auiourdhuy entre les Chreſtiens, qu'elle a eſté lors entre le peuple Iudaique: & q̃ ceſte parolle ne s'adreſſe pas moins auiourdhuy aux Chreſtiẽs, qu'elle s'adreſſoit aux Peres du vieil Teſtament. Autrement il s'enſuyuroit que la venue de Ieſus Chriſt auroit amoindri & accourci la grace & miſericorde de Dieu. qui eſt vn horrible blaſpheme à dire & à ouir. Et de fait, comme les enfans des Iuifs ont eſté appellez Lignée ſaincte, à cauſe qu'ils eſtoyent heritiers de ceſte alliance, & eſtoyent ſegregez des enfans des infideles & idolatres: auſsi les enfans des Chreſtiẽs ſont dits par meſme raiſon, Saincts, encore qu'ils ne ſoyent engẽdrez ſinon de pere fidele ou de mere: & ſont diſcernez des autres par le teſmoignage de l'Eſcriture. Or eſt-il ainſi que le Seigneur, apres auoir promis à Abrahã ceſte alliãce, veut qu'elle ſoit teſtifiée & ſeellée aux petits enfans par le Sacrement exterieur. Quelle excuſe donc auons-nous, que nous ne la teſtifions & ſeellions auiourdhuy cõme de ce tẽps-là? Et ne peut-on alleguer, qu'il n'y a eu autre Sacremẽt ordonné pour la teſtifier que la Circonciſion, laquelle eſt abolie. car la reſponſe eſt preſte, Que pour le temps noſtre Seigneur à lors ordonné la Circonciſion: neãtmoins qu'apres la Circonciſion abroguée, la raiſon de la cõfermer demeure touſiours, veu qu'elle nous eſt autant commune comme aux Iuifs. Et pourtant il faut touſiours diligemment regarder ce que nous auons commun auec eux & ſemblable, & ce qui eſt diuers. L'alliance eſt commune, la raiſon de la confermer eſt ſemblable: la diuerſité eſt ſeulement en cela, qu'ils ont eu la Circõciſion pour confirmation, dequoy le Bapteſme auiourdhuy nous ſert. Autremẽt la venue de Chriſt auroit fait, que la miſericorde de Dieu deuroit moins eſtre ſur nous declairée qu'elle n'a eſté ſur les Iuifs, ſi le teſmoignage qu'ils ont eu pour leurs enfans nous eſtoit oſté. Si cela ne ſe peut dire ſans deshonnorer grandement Ieſus Chriſt, par lequel la bonté infinie du Seigneur a eſté plus amplement & richement que iamais eſpandue & manifeſtée ſur la terre: il faut cõceder que la grace de Dieu ne doit pas eſtre plus cachée, ne moins aſſeurée qu'elle n'a eſté ſous les ombres de la Loy. 1. Cor. 7. c. 14. Gene. 17. b. 12

7 A ceſte cauſe noſtre Seigneur Ieſus, voulant monſtrer qu'il eſtoit pluſtoſt venu pour augmenter & multiplier les graces de ſon Pere que pour les reſtreindre, reçoit benigne- Matt. 19. b. 13

ment & embraſſe les enfans qui luy ſont preſentez: reprenant ſes Apoſtres de ce qu'ils y vouloyẽt mettre empeſchement, pource qu'ils deſtournoyent ceux auſquels le royaume des cieux appartient, de venir à luy qui en eſt la voye & l'accés. Mais quelle ſimilitude, dira quelcun, a ceſt enbraſſemẽt de Ieſus auec le Bapteſme? car il n'eſt pas dit qu'il les ait baptizez, mais ſeulemẽt qu'il les a receuz & embraſſez, & prié pour eux. Pour bien donc enſuyure ceſt exẽple de noſtre Seigneur, il faudroit prier pour les petits enfans, & non pas les bapti-zer, ce qui n'a pas eſté fait de luy. Or il nous faut vn petit mieux poiſer la doctrine de l'Eſcriture, que ne font pas telles gens. car ce n'eſt pas vne choſe legiere, q̃ Ieſus Chriſt veut les enfans luy eſtre preſentez: adiouſtant la raiſon, Pource qu'à tels eſt le royaume des cieux. & encore apres il declaire ſa volonté par effect, entãt qu'il les embraſſe & prie pour eux. Si c'eſt vne choſe raiſonnable d'amener les enfans à Ieſus Chriſt: pourquoy ne ſera-il loiſible de les receuoir au Bapteſme, qui eſt le ſigne exterieur par leq̃l Ieſus Chriſt nous declaire la communion & ſocieté que nous auons auec luy? Si le royaume des cieux leur appartient, pourquoy leur ſera denié le ſigne, par lequel nous eſt donnée cõme vne entrée en l'Egliſe, pour nous declairer heritiers du royaume de Dieu? Ne ſerions-nous pas bien iniques, de repouſſer ceux que noſtre Seigneur appelle à ſoy? de leur refuſer ce qu'il leur donne? de leur fermer la porte quand il leur ouure? Et s'il eſt queſtion de ſeparer du Bapteſme ce qu'a fait Ieſus Chriſt: toutesfois lequel doit eſtre eſtimé le plus grand, ou q̃ Ieſus Chriſt les reçoyue, leur impoſe les mains pour ſignes de ſanctification, & prie pour eux, demonſtrãt qu'ils ſont ſiens: ou que nous par le Bapteſme teſtifions qu'ils appartiennent à ſon alliance? Les autres cauillations qu'on amene pour ſoudre ce paſſage, ſont trop friuoles. car de vouloir prouuer que c'eſtoyent enfans deſia grans, pource que Ieſus dit qu'on les laiſſe venir: cela repugne trop euidemment à l'Eſcriture, laquelle les appelle petits enfantelets, qu'il falloit porter. tellement que ce mot, Venir, doit eſtre interpreté pour Approcher ſimplement. Voila comment ceux qui s'opiniaſtrent contre la verité, cherchent en chacune ſyllabe matiere de tergiuerſer. Ce que d'autres obiectent, qu'il n'eſt pas dit que le royaume celeſte appartienne aux enfans, mais à tels qu'eux: eſt auſsi bien vne euaſion eſchappatoire. car ſi cela auoit lieu, quelle ſeroit la raiſon de noſtre Seigneur, par laquelle il veut mõſtrer que les enfans doyuent approcher de luy? Quand il dit, Laiſſez les enfans venir à moy: il n'eſt rien plus certain qu'il parle des petits enfans d'aage. Et pour dõner à entendre qu'il eſt raiſonnable, il adiouſte: Car à tels eſt le royaume des cieux. en quoy il faut neceſſairemẽt qu'ils ſoyent comprins. Et partant faut expoſer le mot de Tels, en ceſte maniere: Qu'à eux & leurs ſemblables appartient le royaume des cieux.

8 Il n'y a deſia celuy qui ne voye, le Bapteſme des petits enfans n'auoir eſté forgé temerairement des hommes, veu qu'il a ſi euidente approbation des Eſcritures. Et n'y a aucune apparence en l'obiection que font aucuns: c'eſt aſſauoir qu'on ne ſauroit monſtrer par l'Eſcriture, que iamais enfant ait eſté baptizé par les Apoſtres. Car combien que nous cõfeſſons qu'il n'eſt point expreſſement monſtré: toutesfois ce n'eſt pas à dire qu'ils ne les ayent baptizez, veu que iamais n'en ſont exclus, quand il eſt fait mention que quelque famille a eſté baptizée. Par vn tel argumẽt nous pourrions pretẽdre, que les femmes ne doyuent eſtre admiſes à la Cene de noſtre Seigneur, puis qu'il n'eſt iamais parlé en l'Eſcriture qu'elles y ayent communié du temps des Apoſtres. Mais en cela nous ſuyuons, comme il appartient, la reigle de la foy, regardans ſeulement ſi l'inſtitution de la Cene leur cõuient: & ſi ſelon l'intention de noſtre Seigneur, elle leur doit eſtre baillée. comme auſsi nous faiſons en ce Bapteſme. Car en conſiderant pour qui il a eſté ordonné, nous trouuons qu'il n'appartient pas moins aux petits enfans, qu'aux grans d'aage. Parquoy ce ſeroit frauder l'intention du Seigneur, s'ils en eſtoyent reiettez. Tant y a que ce qu'ils ſement eſt vne pure menterie: de dire que long temps apres les Apoſtres il a eſté mis ſus. Car nous n'auons hiſtoire tant ancienne depuis l'Egliſe primitiue, laquelle ne rende teſmoignage qu'en ce tẽps la meſme il eſtoit en vſage.

Act. 16. e 15. & f 32

9 Il reſte de monſtrer quel profit reuient aux fideles, de ceſte obſeruation de baptizer leurs enfans: & aux enfans meſmes d'eſtre baptizez en tel aage. Car il y en a q̃lques vns, qui la reiettent comme inutile & de nulle importance. enquoy ils ſont grandement abuſez: & quand il n'y auroit autre choſe, qu'en ce faiſant ils ſe moquent de l'ordonnance qu'a fait le Seigneur de la Circonciſion, laquelle eſt de meſme eſtime & conſideration: il y auroit aſſez de matiere pour reprimer leur temerité & outrecuidance, de ce que follement & deſraiſonnablement ils condamnent tout ce qu'ils ne peuuent comprendre en leur ſens charnel. Mais noſtre Seigneur a encore mieux pourueu pour abbattre leur folle arrogance. car il n'a pas laiſſé ſa volonté ſi cachée, qu'il n'ait monſtré euidente vtilité de ſon inſtitution: c'eſt que le ſigne dõné aux petits enfans eſt vn ſeel, pour confermer & comme ratifier la pro-

la promesse qu'a fait nostre Seigneur à ses fideles,qu'il espãdroit sa misericorde nõ seulemẽt sur eux: mais sur leur posterité,iusques en mille generatiõs. En quoy premieremẽt la bonté de Dieu est testifiée, pour magnifier & exalter son Nom. secondement, pour consoler l'homme fidele, & luy donner meilleur courage de s'adonner du tout à Dieu: quand il voit ce bon Seigneur n'auoir point seulement cure de luy, mais aussi de ses enfans & de sa posterité. Et ne faut dire que la promesse suffiroit pour nous asseurer du salut de noz enfans. car il a semblé aduis autrement à Dieu,lequel cognoissant l'infirmité de nostre foy,l'a voulu en cest endroit supporter. Pourtant quiconques par certaine fiance se reposent sur ceste promesse, que Dieu veut faire misericorde à leur lignée,leur office est de presenter leurs enfans pour receuoir le signe de la misericorde: & en cela se consoler & corroborer, quand ils voyent à l'œil l'alliance du Seigneur signée aux corps de leurs enfans. Ce profit en reuient à l'enfant,que l'Eglise Chrestienne le recognoissant membre de son corps, l'a en plus singuliere recommandation. Et luy, quand il vient en aage,a occasion d'estre plus enclin de seruir au Seigneur: lequel s'est declairé à luy pour Pere, deuant qu'il le cogneust, le receuant au nombre de son peuple dés le ventre de sa mere. Finalemẽt,il nous faut touiours craindre ceste menace, que si nous mesprisons de marquer noz enfans du signe de l'alliance, que le Seigneur en fera la vengeance: d'autant qu'en ce faisant nous renonçons au benefice qu'il nous presente. *Genes.17. c.14*

10 Venõs aux argumẽs, desquels le malin esprit a taſché d'enueloppper plusieurs en erreur & deception,sous ombre de se vouloir arrester à la parolle de Dieu: & considerõs quelle force il y a en toutes les machines de Satan, par lesquelles il a taſché de renuerser ceste saincte ordonnance du Seigneur:laquelle a touſiours,comme il estoit conuenable,esté reueremment obseruée en son Eglise. Ceux dõc que le diable pousse de contredire en cest endroit à la parolle de Dieu tant certaine,pource qu'ils se voyent fort pressez & trop puissamment conueincus par la similitude que nous auons mise de la Circõcision auec le Baptesme,s'efforçent de monstrer quelque grande diuersité entre ces deux signes,tellement qu'il n'y ait rien commun de l'vn à l'autre. Premierement en disant que la chose figurée est diuerse. secondement,que l'alliance est toute autre. tiercement, que les enfans doyuent estre entenduz en diuerses manieres. Mais quand ils veulent prouuer le premier poinct,ils alleguent que la Circoncision a esté figure de la mortificatiõ,& non pas du Baptesme. Ce que certes nous leur concedons treſvolontiers. car cela fait pour nous. Et mesme pour bien prouuer nostre intention, n'vsons point d'autres mots, sinon que la Circoncision & le Baptesme representent pareillement la mortification. Et de cela concluons que le Baptesme a succedé à la Circoncision, pource qu'il signifie vne mesme chose aux Chrestiens,qu'icelle faisoit aux Iuifs. Quant au second article, ils mõstrent combien ils sont transportez d'esprit: non pas en renuersant seulemẽt vn passage par fausse interpretation, mais toute l'Escriture vniuersellement. car ils nous font les Iuifs comme vn peuple charnel & brutal,qui n'ait eu autre alliance de Dieu que pour la vie tẽporelle:ny autre promesse,que pour les biẽs presens & corruptibles. Si ainsi estoit, que reste il plus sinon que lon estime ceste nation-la comme vn trouppeau de porceaux, lequel nostre Seigneur ait voulu nourrir en l'auge, pour les laisser apres perir eternellemẽt? car toutes fois & quãtes q̃ nous obiectõs la Circõcision & les promesses qui y sont dõnées,ils ont incõtinẽt en la bouche,q̃ c'est vn signe literal,& des promesses charnelles.

11 Certes si la Circoncision a esté vn signe literal,ausi bien est le Baptesme: veu que S. Paul au deuxieme des Colosiẽs n'en fait pas l'vn plus spirituel que l'autre, disant qu'en Christ nous sommes circõciz de la Circoncision faite sans main, quand nous auons despouillé la masse de peché qui habite en nostre chair, laquelle est la Circoncision de Christ. Puis apres pour declairer cela, il dit que nous auons este enseueliz auec Christ au Baptesme. Qu'est-ce que veut dire ce passage autre chose, sinon que l'accomplissement du Baptesme,est l'accomplissement de la Circoncision: d'autant que les deux figurent vne mesme chose? car il veut monstrer que le Baptesme est aux Chrestiens,ce qu'auoit esté auparauant la Circoncision aux Iuifs. Or pource que nous auons cuidément cy dessus exposé,q̃ les promesses de ces deux signes,& les mysteres en iceux representez, ne differẽt en riẽ: nous ne nous y arresterõs point de present plus lõguemẽt,seulemẽt nous admõnesterõs les fideles,de cõsiderer si vn signe doit estre estimé charnel & literal,quãd tout ce qu'il cõtiẽt est spirituel & celeste. Mais pourtãt qu'ils alleguẽt quelques passages pour dõner apparence à leur mẽsonge: nous soudrons en trois mots les obiections qu'ils peuuẽt faire. Il est certain que les principales promesses que nostre Seigneur a données à son peuple en l'ancien Testament, esquelles consistoit l'alliance qu'il faisoit auec eux, ont esté spirituelles,appartenãtes à la vie eternelle:&pareillemẽt ont esté spirituellemẽt entendues des Peres,pour conceuoir esperance de la gloire future,& estre rauiz en icel- *Coloſ.2.b 11*

Ee.

le de toute leur affection. Neantmoins nous ne nions pas qu'il n'ait testifié enuers eux sa bonne volonté par autres promesses charnelles & terriennes, voire pour confermer telles promesses spirituelles. comme nous voyons qu'apres auoir promis la beatitude immortelle à son seruiteur Abraham, il luy adiouste la promesse de la terre de Chanaan, pour luy declairer sa grace & faueur sur luy. En telle sorte il faut prendre toutes les choses terriennes qu'il a promises au peuple Iudaique, tellement que la promesse spirituelle precede tousiours comme fondement & chef, auquel tout le reste se rapporte. ce que ie touche plus legerement, pource qu'il a esté deduit plus à plein au traité du vieil & nouueau Testament.

Genes. 15. a. 1. & d. 18

12 La difference des enfans du vieil Testament, qu'ils veulent mettre auec ceux du nouueau, est telle: Que les enfans d'Abrahã pour lors ont esté sa lignée charnelle: maintenant ce sont ceux qui ensuyuent sa foy. & pourtant, que les enfans d'aage, qui estoyẽt pour lors circonciz, ont figuré les enfans spirituels, qui par la parolle de Dieu sont regenerez à vie incorruptible. Enquoy nous recognoissons quelque petite estincelle de verité: mais en cela s'abusent ces poures estourdiz, qu'ayans leu quelque chose, ils n'ont point l'entendement de passer plus outre à considerer ce qui reste encore: ne le iugemẽt pour discerner & accorder tout ce qui appartient à la matiere. Nous confessons bien que la semẽce corporelle d'Abraham a tenu pour vn temps le lieu des enfans spirituels, qui par foy sont incorporez auec luy: car nous sommes appellez ses enfans, combien que nous ne luy attouchons point de parentage charnel. Mais s'ils entendent, comme certainement ils demonstrent, que nostre Seigneur n'eust point promis aussi sa benedictiõ spirituelle à la semence charnelle d'Abraham, en cela ils s'abusent grandement. Pourtant voicy la droite intelligence où nous mene l'Escriture: c'est que le Seigneur a donné la promesse à Abraham, que de luy sortiroit la semẽce dont toutes les nations de la terre seroyent benites & sanctifiées: luy asseurant qu'il seroit son Dieu & le Dieu de sa semence. Tous ceux qui reçoiuent Iesus Christ par foy, sont heritiers de ceste promesse: & pourtant sont nommez Enfans d'Abraham.

Galat. 4. d. 28
Rom. 4. b 12

13 Or combien qu'apres la resurrection de Iésus Christ, le royaume de Dieu a esté publié par tout indifferement, pour y faire ouuerture à tous peuples & nations: afin, comme il dit, que les fideles vinssent d'Orient & d'Occident pour auoir place au royaume celeste, en la compagnie d'Abraham, Isaac & Iacob: toutesfois tout le temps qui auoit precedé, nostre Seigneur auoit ordinairemẽt tenu vne telle misericorde comme enclose entre les Iuifs: lesquels il disoit estre son royaume, son peuple peculier, sa propre possession. Or le Seigneur pour declairer vne telle grace enuers ceste nation, leur auoit ordonné la Circoncision: laquelle leur fust en signe qu'il se declairoit pour leur Dieu, les receuant en sa protection, pour les conduire en la vie eternelle. Car quand Dieu nous prend en sa charge pour nous garder, que nous peut-il iamais defaillir? A ceste cause S. Paul, voulant monstrer que les Gentils sont enfans d'Abraham comme les Iuifs, parle en ceste maniere: Abraham a esté iustifié par foy deuant qu'estre circoncy: apres a receu la Circoncision pour séel de sa iustice, afin qu'il fust pere de tous croyans incirconciz, & aussi pere des circonciz: non pas de ceux qui n'ont que la Circoncision, mais qui ensuyuent la foy qu'il a eue. Ne voyons-nous pas bien commẽt il les fait pareils & d'egale dignité? Car pour le temps que nostre Seigneur auoit disposé, il a esté pere des fideles circonciz: quand la muraille a esté rompue, comme dit l'Apostre, pour donner entrée au royaume de Dieu à ceux qui en estoyent forcloz, il a esté fait aussi bien leur pere, ia soit qu'ils ne fussent circonciz. car le Baptesme leur est pour Circoncision. Et ce que S. Paul met notamment, qu'il n'est pas pere de ceux qui n'ont autre chose que la Circoncision, c'est pour rabbattre la vaine confiance des Iuifs qu'ils auoyent aux ceremonies exterieures. comme on en pourroit autant dire du Baptesme, pour cõfuter l'erreur de ceux qui n'y cerchent que l'eau.

Matt 8. b 11
Exod. 19. a. 5
Rom. 4. b 10
Ephes. 2. c. 14

14 Qu'est ce donc que veut dire autre part l'Apostre, quand il enseigne que les vrais enfans d'Abraham ne sont point de la chair: mais que seulement ceux qui sont enfans de la promesse, sont reputez en la semence? Il semble bien que par ces mots il vueille conclurre, que d'estre descendu de la semence charnelle d'Abraham ne profite de rien. Il nous faut icy diligemmẽt noter l'intention de sainct Paul. Car pour monstrer aux Iuifs que la grace de Dieu n'est pas liée à la semence d'Abraham: & mesme que ceste cognation charnelle, par soy n'est d'aucune estime: il leur ameine au neufieme chap. des Romains, Ismael & Esau: lesquels cõbien qu'ils descendissent d'Abraham, ont esté reiettez cõme estrãgers: & la benediction a esté mise en Isaac & Iacob. dequoy il s'ensuit ce qu'il cõclud apres, c'est que le salut depẽd de la misericorde de Dieu, laquelle il fait à qui bon

Rom. 9. b 7

luy

luy ſemble: & pourtant, que les Iuifs n'ont pas à ſe glorifier d'eſtre l'Egliſe de Dieu, s'ils n'obeiſſent à ſa parolle. Neantmoins apres auoir ainſi chaſtié leur vaine gloire, cognoiſſant d'autre part que l'alliance faite auec Abraham pour luy & ſa ſemence n'eſtoit pas de nulle valeur, mais auoit touſiours ſon importance: en l'onzieme chapitre il declaire comment on ne doit point contemner icelle ſemence charnelle d'Abrahã, & qu'ils ſont les droits & premiers heritiers de l'Euangile, ſinon d'autant que par leur ingratitude ils s'en rendent indignes. Si ne laiſſe-il toutesfois, quelques incredules qu'ils ſoyent, de les appeller Saincts, à cauſe de la ſaincte progenie dont ils ſont deſcenduz: diſant que nous au prix d'eux ne ſommes qu'auortons, qui auons eſté prins pour eſtre entez en leur racine, dont ils ſont les rameaux naturels. C'eſt la cauſe pourquoy il a fallu que l'Euangile leur fuſt preſenté en premier lieu, comme aux enfans premiers naiz en la maiſon du Seigneur, auſquels telle prerogatiue eſtoit deue, iuſqu'à ce qu'ils l'ont refuſée. Et encore ne les deuons nous contemner, quelque rebellion que nous voyons en eux, eſperant que la bonté du Seigneur eſt encore ſur eux à cauſe de la promeſſe. Car ſainct Paul teſmoigne qu'elle n'en departira iamais, diſant que les dons & la vocation de Dieu ſont ſans repentance ne mutation. Rom. 11. d 29

15 Voila de quelle importance eſt la promeſſe donnée à Abraham pour les fiés. Pourtant combié que la ſeule election du Seigneur domine en ceſt endroit, pour diſcerner les heritiers du royaume celeſte, d'auec ceux qui n'y ont nulle part: ſi a voulu ce bõ Dieu mettre ſpecialement ſa miſericorde ſur la lignée d'Abraham, & la teſtifier & ſeeller par la Circonciſiõ. Or il y a maintenant vne meſme raiſon entre les Chreſtiẽs. car comme S. Paul en ce paſſage la dit, que les Iuifs ſont ſanctifiez par leur ſouche & origine: auſsi autrepart il afferme, q̃ les enfans des Chreſtiens ſont maintenant ſanctifiez par leurs parẽs: pourtant ils doyuent eſtre ſegregez des autres, leſquels demeurent immondes. Parquoy on peut facilement iuger, que ce qu'ils pretendent conſequemmẽt, eſt faux: c'eſt que les enfans d'aage, qui ont eſté circõciz, ont figuré ſeulemẽt les enfans ſpirituels, qui ſont regenerez par la parolle de Dieu. S. Paul ne l'a pas prins ſi haut, quand il a eſcrit que Ieſus Chriſt eſtoit miniſtre de la nation Iudaique, pour cõfermer les promeſſes faites à leurs Peres. comme s'il diſoit, Puis que les promeſſes données à Abraham & aux Peres, ſont pour leur ſemence: Ieſus Chriſt, afin d'accomplir la verité de ſon Pere, eſt venu pour tirer ceſte nation à ſalut. Voila comment meſme apres la reſurrection de Ieſus Chriſt, S. Paul entend touſiours la promeſſe deuoir eſtre accomplie literalement. Autãt en dit S. Pierre au ſecond des Actes, denonçant aux Iuifs que la promeſſe leur appartiẽt, à eux & à leurs enfans. & au troiſieme chapitre, il les appelle Enfans, c'eſt à dire heritiers des Teſtamens: regardant touſiours à ceſte promeſſe. Ce que demonſtre bien auſsi le paſſage de S. Paul qu'auons icy deſſus allegué. car il met la Circonciſion dõnée aux enfans petits d'aage, pour teſmoignage de la communication ſpirituelle auec Chriſt. Et de fait, que pourroit-on autrement reſpondre à la promeſſe que fait le Seigneur à ſes fideles par ſa Loy, denonçãt qu'il fera miſericorde à leurs enfans pour l'amour d'eux, en mil le generatiõs? Dirons-nous que ceſte promeſſe eſt abolie? Mais ce ſeroit deſtruire la Loy de Dieu, laquelle pluſtoſt eſt eſtablie par Chriſt, entant qu'elle nous tourne à bien & ſalut. Que ce nous ſoit dõc vn poinct reſolu, que le Seigneur reçoit en ſon peuple les enfans de ceux auſquels il s'eſt monſtre Sauueur: & qu'en faueur des premiers il accepte les ſucceſſeurs. 1. Cor. 7. c. 14 Rom. 15. b. 8 Act. 2. f. 39 Epheſ. 2. c. 12

16 Les autres diuerſitez qu'ils taſchent de monſtrer entre la Circonciſion & le Bapteſme, ſont du tout ridicules & ſans propos: & meſme repugnãtes enſemble. car apres qu'ils ont affermé que le Bapteſme appartient au premier iour de la bataille Chreſtiẽne, la Circonciſiõ au huitieme, apres que la mortification eſt totalemẽt faite: ils diſent incontinẽt apres, q̃ la Circonciſiõ figure la mortificatiõ de peché: le Bapteſme eſt l'enſeueliſſemẽt, apres que nous y ſommes morts. Certes vn phrenetique ne ſe cõtrediroit tant ouuertemẽt. car par l'vn des propos il s'enſuyuroit que le Bapteſme deuroit preceder la Circõciſiõ: par l'autre, on pourroit deduire qu'il la doit ſuyure. Or il ne ſe faut eſmerueiller de telle repugnance. car l'eſprit de l'homme s'adõnant à forger fables & imaginations ſemblables à ſonges, eſt enclin à trebuſcher en telles abſurditez. Nous diſons donc q̃ la premiere de ces deux differences qu'ils veulent mettre, eſt vne pure reſuerie. Ce n'eſt pas en ceſte maniere qu'il faut allegoriſer ſur le huitieme iour. Encore vaudroit-il beaucoup mieux expoſer auec les Anciẽs, q̃ c'eſtoit pour demonſtrer le renouuellemẽt de vie: eſtre dependant de la reſurrection de Chriſt, laquelle a eſté faite au huitieme iour: ou biẽ, qu'il faut que ceſte Circõciſion de cœur ſoit perpetuelle, tãt que ceſte vie icy dure. combien qu'il y ait apparence, que noſtre Seigneur en ce iour ait regardé à la fragilité des enfans.

Car voulant ſon alliance eſtre imprimée en leurs corps, il eſt vray ſemblable qu'il a mis ce terme, afin qu'ils fuſſent tellement confermez, que leur vie n'en fuſt point en danger.

La ſeconde difference n'eſt pas plus certaine ne ſolide. car de dire que par le Bapteſme nous ſoyons enſeueliz apres la mortification, c'eſt vne moquerie. pluſtoſt nous ſommes
Rom. 6. a. 4 enſeueliz pour eſtre mortifiez, comme l'Eſcriture l'enſeigne. Finalement, ils alleguent que ſi nous prenons la Circonciſion pour le fondement du Bapteſme, qu'il ne faudroit point que les filles fuſſent baptizées, veu qu'il n'y auoit que les maſles ſeulement circonciz. Mais s'ils conſideroyent bien la cõuenance de la Circonciſion, ils delaiſſeroyẽt ceſte raiſon tãt friuole. car d'autant q̃ par ce ſigne le Seigneur demonſtroit la ſanctification de la ſemence d'Iſrael: il eſt certain qu'il ſeruoit auſsi bien aux femelles qu'aux maſles. Mais il ne leur eſtoit appliqué, pource que la nature ne le porte pas. Le Seigneur donc en ordonnant que le maſle fuſt circoncy, a comprins ſouz iceluy la femelle: laquelle ne pouuant receuoir la Circonciſion en ſon propre corps, communiquoit aucunement à la Circonciſion du maſle. Ainſi toutes ces folles fantaſies delaiſſées & reiettées, comme elles le meritent, nous auõs touſiours la ſimilitude qui demeure entre le Bapteſme & la Circõciſion, touchãt le myſtere interieur, les promeſſes, l'vſage & l'efficace.

17 Conſequemment ils pretendent que le Bapteſme ne doit eſtre communiqué aux petits enfans, leſquels ne ſont encores capables du myſtere qui y eſt preſenté. Car comme il appert, le Bapteſme ſignifie la regeneration ſpirituelle: laquelle ne peut eſtre en ceſt aage la. Pourtant ils concluent qu'il les faut laiſſer enfans d'Adam, iuſques à ce qu'ils auront prins accroiſſement pour paruenir à la ſeconde natiuité. Tout cela repugne meſchamment à la verité de Dieu. Car s'il eſt queſtion de les laiſſer enfans d'Adam, on les laiſſe en la mort: veu qu'il eſt dit qu'en Adã nous ne pouuous que mourir. aucontraire, Ieſus Chriſt dit qu'on les laiſſe approcher de luy. Pourquoy? Pourtant qu'il eſt la vie. Il les veut donc faire participans de ſoy pour les viuifier: & ceux icy bataillent contre ſa volonté, diſans qu'ils demeureront en la mort. Car s'ils veulent cauiller, qu'ils n'entendent pas que les enfans periſſent, combien qu'ils demeurent enfans d'Adam: leur erreur eſt aſſez conueincu par l'Eſcriture, quand il eſt dit qu'en Adam nous ſommes tous morts, & n'auons eſperance de vie que par Chriſt. Il nous faut donc auoir part en luy, pour eſtre faits heritiers de la vie. Pareillemẽt il eſt dit autrepart, que de natu. e nous ſommes tous ſous l'ire de Dieu, cõceuz en peché, lequel porte touſiours dãnation auec ſoy. Il s'enſuit dõc qu'il nous faut ſortir de noſtre nature, pour cõmuniquer au royaume de Dieu. Et ſauroit-on dire choſe plus ouuertement q̃ cecy? La chair & le ſang ne poſſederont point le royaume de Dieu. Il faut dõc q̃ tout ce qui eſt de nous ſoit anẽanty, pour eſtre faits heritiers de Dieu: ce qui ne ſe fait ſans regeneratiõ. En ſõme, il faut q̃ la parolle de Ieſus Chriſt demeure veritable: où il afferme qu'il eſt la vie. pourtãt il nous faut eſtre en luy, pour eſchapper la ſeruitude de la mort. Mais cõmẽt, diſent-ils, pourroyẽt eſtre les petits enfãs regenerez, qui n'õt cognoiſsãce de biẽ ne de mal? A cela nous reſpõdons, q̃ cõbien q̃ l'œuure de Dieu nous ſoit ſecrete & incõprehẽſible, neantmoins qu'elle ne laiſſe point de ſe faire. Or que le Seigneur regenere les petits enfans qu'il veut ſauuer, comme il eſt certain qu'il en ſauue aucuns: il eſt treſeuident. car s'ils naiſſent en corruption, il faut qu'ils en ſoyent purgez deuant qu'entrer au royaume celeſte, auquel il n'entre nulle choſe ſouillée. S'ils naiſſent pecheurs, comme Dauid & ſainct Paul en rendẽt teſmoignage: il faut, pour eſtre agreables à Dieu, qu'ils ſoyẽt iuſtifiez. Et que demandons-nous tant, quand le Iuge celeſte nous dit, qu'il nous faut tous renaiſtre pour auoir entrée en ſon royaume? Et pour fermer la bouche aux murmurateurs, il a monſtré en ſainct Iean Baptiſte, que c'eſt qu'il peut faire és autres, quand il l'a ſanctifié dés le ventre de ſa mere. Et n'eſt à receuoir ceſte cauillatiõ, que s'il a eſté vne fois ainſi fait, ce n'eſt pas à dire qu'il le doiue touſiours eſtre. car nous n'arguons pas en ceſte maniere: mais nous voulons ſeulement monſtrer, qu'iniquement ils veulent reſtreindre la puiſſance de Dieu enuers les petits enfans, laquelle il a vne fois declarée. L'autre euaſion eſt autant inepte: quand ils alleguent que c'eſt vne maniere de parler de l'Eſcriture, de dire, Dés le ventre de la mere, pour Dés la ieuneſſe. Car on voit bien que l'Ange en parlant à Zacharie luy a voulu affermer, qu'eſtant encores au ventre de la mere il ſeroit remply du ſainct Eſprit. Le Seigneur dõc ſanctifiera bien ceux q̃ bon luy ſemblera, comme il a ſanctifié ſainct Iean, puis que ſa main n'eſt pas accourcie.

1. Cor. 15 c. 22. Epheſ. 2. a. 3. Pſeau. 51. b. 7. 1. Cor. 15. f. 50. Iean 11. c. 25. & 14. a. 6. Iean 3. a. 3. Luc. 1. b. 15

18 Et de fait, pour ceſte cauſe Ieſus Chriſt a eſté ſanctifié dés ſon enfance: afin q̃ tous aages fuſſent en luy ſanctifiez, ſelõ que bon luy ſemble. car cõme pour ſatisfaire en la propre chair en laquelle l'offenſe auoit eſté faite, & pour accomplir toute iuſtice & entiere obeiſſance en noſtre nature, de laquelle il vouloit faire le ſalut: dauantage pour

eſtre

eſtre plus enclin à nous ſupporter en douceur & cõpaſsion, il a prins noſtre propre chair, & vn corps du tout ſemblable au noſtre, excepté peché : auſsi d'autrepart il a eſté pleinement ſanctifié en ſon humanité dés ſa conception, afin de ſanctifier par ſa participation iuſques aux petits enfans. Or ſi Ieſus eſt comme le patron & exemplaire de toutes les graces que fait le Pere celeſte à ſes enfans : en ceſte partie auſsi il nous peut eſtre exemple, que la main de Dieu n'eſt pas amoindrie enuers ceſt aage, non plus qu'enuers les autres. Quoy qu'il ſoit, il eſt neceſſaire de conclurre que le Seigneur ne retire de ce monde nul de ſes eſleuz, qu'il ne l'ait premierement ſanctifié & regeneré par ſon Eſprit. Et à ce qu'ils alleguent, que la verité ne recognoiſt autre regeneration que celle qui eſt faite par la ſemence incorruptible, qui eſt la parolle de Dieu, nous reſpondons qu'ils prennent mal le dire de ſainct Pierre : lequel en diſant cela, n'adreſſe ſon propos ſinon à ceux qui auoyent eſté enſeignez de l'Euangile, auſquels certes la parolle de Dieu eſt touſiours pour ſemence de regeneration ſpirituelle : mais de cela ne ſe peut inferer, que les petits enfans ne puiſſent eſtre regenerez par la vertu du Seigneur à nous ſecrette & admirable, mais à luy facile & aiſée. Dauantage, c'eſt vne choſe trop incertaine & mal ſeure, d'affermer que le Seigneur ne ſe puiſſe en quelque ſorte manifeſter à eux. 1. Pier. 1. d. 13

19 Comment, diſent-ils, cela ſe feroit-il, veu que la foy eſt par l'ouye, comme dit ſainct Paul : & les enfans n'ont diſcretion de bien ne de mal ? Mais ils ne regardent point que ſainct Paul parle ſeulemẽt de la maniere ordinaire, dont le Seigneur beſoigne pour donner la foy aux ſiens : non pas qu'il n'en puiſſe autrement vſer, comme de fait il en a vſé en beaucoup, leſquels ſans iamais leur faire ouyr parolle il a touché interieurement, pour les attirer à la cognoiſſance de ſon nom. Et pource qu'il leur ſemble que cela repugne à la nature des enfans, leſquels ſelon Moyſe n'ont encore diſcretion du bien & du mal : ie leur demande pourquoy ils veulent reſtreindre la puiſſance de Dieu, de ne ſauoir maintenant faire en partie aux enfans, ce qu'elle fait en eux parfaitement vn peu apres. Car ſi la plenitude de vie eſt en la parfaite cognoiſſance de Dieu : puis que le Seigneur reſerue à ſalut d'aucuns leſquels decedent petits enfans de ce monde, il eſt certain qu'ils auront la pleine manifeſtation de Dieu. Puis donc qu'ils l'ont parfaitement en la vie future : pourquoy n'en pourront-ils auoir icy quelque petit gouſt, ou en apperceuoir quelque eſtincelle : ſur tout veu que nous ne diſons pas que Dieu les deſpouille d'ignorance, iuſqu'à ce qu'il les retire de la priſon de leur corps ? Non pas que nous vueillons affermer que les enfans ayent foy, d'autant que nous ne ſauons comment Dieu beſoigne en eux. mais noſtre intention eſt de monſtrer la temerité & preſomption de ces gens, leſquels ſelon leur folle fantaſie afferment & nient ce que bon leur ſemble, ſans auoir nul eſgard à toute raiſon qu'on ſauroit amener. Deut. 1. f. 39

20 Mais ils preſſent encore de plus pres, diſant que le Bapteſme eſt Sacrement de penitence & de foy, comme l'Eſcriture nous enſeigne. puis donc que penitence & foy ne peuuent en vn petit enfant, c'eſt vne choſe mal conuenable de leur appliquer le Sacrement : veu qu'en ce faiſant ſa ſignification eſt rendue vaine. Ces argumens combattent contre l'ordonnance de Dieu, plus que contre nous. car que la Circonciſion ait eſté ſigne de penitence, il appert par pluſieurs teſmoignages de l'Eſcriture : principalement du quatrieme chapitre de Ieremie. & ſainct Paul le nomme Sacrement de la iuſtice de foy. Qu'on demande donc raiſon à Dieu, pourquoy il l'a fait appliquer aux petits enfans. car puis que c'eſt vne meſme raiſon : ſi cela n'a eſté fait deſraiſonnablement, il n'y a non plus d'inconuenient au Bapteſme. S'ils cerchent leurs ſubterfuges accouſtumez, que les enfans d'aage ont figuré les vrais enfans regenerez : cela deſia leur eſt oſté. Voicy donc que nous diſons, Puis que noſtre Seigneur a voulu que la Circonciſion, combien qu'elle fuſt Sacrement de foy & penitence, fuſt communiquée aux enfans, il n'y a nul inconuenient que le Bapteſme leur ſoit communiqué. Si ces calomniateurs ne veulent d'auenture accuſer Dieu, en ce qu'il a fait telle ordõnance. mais la verité, ſapience & iuſtice de Dieu reluit aſſez clairement en tous ſes faits, pour confondre leur folie, menſonge & iniquité. Car combien que les enfans ne comprinſſent point pour lors que vouloit dire la Circonciſion : ſi ne laiſſoyent-ils pas d'eſtre circonciz en la chair, à la mortification interieure de leur nature corrompue, pour la mediter & s'y eſtudier quand l'aage le porteroit, eſtans à ce inſtruits dés leurs premieres années. bref ceſte obiection eſt ſolué en vn mot, quand nous diſons qu'ils ſont baptizez en foy & penitence pour l'aduenir : deſquelles combien qu'on ne voye point d'apparence, touteſfois la ſemence y eſt plantée par l'operation ſecrete du ſainct Eſprit. Par ceſte raiſon ſe peuuent ſoudre tous autres paſſages qu'ils amenent, appartenans à la ſignification du Bapteſme. comme quand de ce que ſainct Paul l'appelle Le lauement de regene- Rom. 4. b. 11 Tite 3. b. 5

ration & renouation, ils pretendent qu'on ne le doit bailler sinon à ceux qui sont capables d'estre regenerez & renouuellez. Mais nous aurons touſiours à repliquer: La Circonciſion eſt ſigne de regeneration & renouation: elle ne ſe doit donc bailler ſinon à ceux qui en ſont ia de preſent participans. & par ainſi ſelon leur intention, l'ordonnance de Dieu, de circoncir les petits enfans, ſeroit folle & deſraiſonnable. Pourtant toutes les raiſons qui combattent auſsi bien contre la Circonciſion, ne ſont à receuoir pour impugner le Bapteſme. Et ne peuuent calomnier, qu'il faut laiſſer pour fait ce qui eſt inſtitué du Seigneur: & qu'il faut auoir pour reſolu qu'il eſt bon & ſainct, ſans en enquerir: laquelle reuerence n'eſt pas deue aux choſes leſquelles ne ſont expreſſement commandées de luy. Car il n'y a ſinon à reſpondre à ceſte queſtion: Ou Dieu a inſtitué la Circonciſion pour les petits enfans à bonne raiſon, ou non. ſi elle a eſté bien inſtituée, tellement qu'on ne puiſſe alleguer aucune abſurdité à l'encontre: autant en eſt il du Bapteſme.

21 Parquoy à ce qu'ils pretendent nous amener à quelque abſurdité, nous reſpondons ainſi: Les enfans receuans le ſigne de regeneration & renouation, s'ils decedent de ce mõde deuãt que venir en aage de cognoiſſance, s'ils ſont des eſleuz du Seigneur ils ſont regenerez & renouuellez par ſon Eſprit comme bon luy ſemble, ſelon ſa vertu à nous cachée & incomprehenſible. S'ils viennent iuſques à l'aage qu'ils puiſſent eſtre inſtruits de la doctrine du Bapteſme, ils cognoiſtront comment en toute leur vie ils ne doyuent faire autre choſe que mediter ceſte regeneration, dont ils portent la marque dés leur enfance. En telle maniere auſsi faut-il entendre ce que ſainct Paul enſeigne au ſixieme des Romains & deuxieme des Coloſsiens, que par le Bapteſme nous ſommes enſeueliz auec Chriſt. car en diſant ces choſes, il n'entend pas qu'elles doyuent preceder le Bapteſme: mais ſeulement enſeigne quelle eſt la doctrine du Bapteſme, laquelle ſe peut auſsi bien monſtrer & apprendre apres l'auoir receu, comme parauant. Comme pareillement Moyſe & les Prophetes remonſtroyent au peuple d'Iſrael que la Circonciſion vouloit dire, ia ſoit qu'ils euſſent eſté circonciz ieunes. Pourtant s'ils veulent conclurre, que tout ce qui eſt repreſenté au Bapteſme doit preceder iceluy: leur faute eſt en cela par trop lourde. veu meſmes que ces choſes ont eſté eſcrites aux perſonnes leſquelles auoyent ia eſté baptizées. Autant en faut-il dire de ce qu'eſcrit ſainct Paul aux Galatiẽs: que nous tous qui ſommes baptizez, auons veſtu Ieſus Chriſt. Ce qui eſt vray. mais à quelle fin? Pour viure doreſnauant en luy: non pas pource qu'auparauant nous y auons veſcu. Et combien que les grans ne doyuent receuoir le ſigne, que premierement ils n'ayent intelligence de la choſe: il y a diuerſe raiſon aux petits enfans, comme il ſera dit en autre lieu. A vne meſme fin tend le dire de ſainct Pierre, que le Bapteſme reſpondant à la figure de l'arche de Noé, nous eſt donné à ſalut. non point l'ablution exterieure des ſouillures de la chair, mais reſponſe de bonne conſcience enuers Dieu, qui eſt par la foy en la reſurrection de Ieſus Chriſt. Si la verité du Bapteſme eſt bon teſmoignage de la conſcience deuant Dieu: quand cela ſera ſeparé, que reſte-il plus qu'vne choſe vaine & de nulle importance? Parquoy ſi les enfans ne peuuent auoir ceſte bonne conſcience, leur Bapteſme n'eſt que vanité & fumée. En cela ils ſe trompent touſiours, qu'ils veulent preciſement q̃ la verité ſans quelque exceptiõ precede le ſigne. lequel erreur nous auõs abondamment cy deuant refuté. Car la Circonciſion, pourtant ſi elle eſtoit baillée aux petits enfans, ne laiſſoit point d'eſtre Sacrement de la iuſtice de la foy, ſigne de penitẽce & regeneration. Si ces choſes euſſent eſté incompatibles, Dieu n'euſt pas fait telle ordonnance. mais en nous enſeignant que la ſubſtance de la Circonciſion eſt telle, & cependant l'aſsignãt aux petits enfans, il nous monſtre aſſez que touchant ces poincts-la, il leur eſt baillé pour le tẽps aduenir. Donc, la verité preſente qu'il nous faut cõſiderer au Bapteſme, quand il eſt donné aux petits enfans, c'eſt qu'il eſt teſtification de leur ſalut, en ſeellant & confirmant l'alliance de Dieu ſur eux. Pourtant, toutes telles raiſons ainſi demenées, ne ſont que deprauations de l'Eſcriture, comme chacun peut voir.

Rom. 6. a 4
Coloſ. 2. c 12
Gal. 3. d. 27
1. Pier. 3. d. 21

22 Nous traiterons en bref les autres argumẽs, leſquels ſe peuuent deſmeſler ſans grãde difficulté. Ils alleguẽt que le Bapteſme eſt vn teſmoignage de la remiſsion de noz pechez. ce que nous accordons: & diſons que par ceſte raiſon il appartient aux petits enfans. Car eſtans pecheurs, comme ils ſont, ils ont beſoin de pardon & remiſsion de leurs macules. Or puis que le Seigneur teſtifie qu'il veut faire miſericorde à ceſt aage: pourquoy luy refuſerons-nous le ſigne, qui eſt moindre que la choſe? Parquoy nous retournons l'argument contre eux: Le Bapteſme eſt ſigne de la remiſsion des pechez: les enfans ont remiſsion de leurs pechez. le ſigne donc, qui doit ſuyure la choſe, à bon droit leur

leur eſt communiqué. Ils produiſent ce qui eſt eſcrit au cinquieme des Epheſiens, que noſtre Seigneur a purgé ſon Egliſe par le lauement d'eau en la parolle de vie. ce qui fait encore contre eux: car de cela nous deduiſons telle raiſon: Si noſtre Seigneur veut que la purgation qu'il fait de ſon Egliſe, ſoit teſtifiée & confermée par le ſigne du Bapteſme: & les petits ſont de l'Egliſe, puis qu'ils ſont contez au peuple de Dieu, & appartiennent au royaume des cieux: il s'enſuit donc qu'ils doyuent receuoir le teſmoignage de leur purgation, comme le reſte de l'Egliſe. Car ſainct Paul ſans nulle exception comprend generalement toute l'Egliſe, quand il dit que noſtre Seigneur l'a purgée par le Bapteſme. De ce qu'ils alleguent du douzieme de la premiere aux Corinthiens, que par le Bapteſme nous ſommes incorporez en Chriſt, on en peut autãt deduire. car ſi les petits enfans appartiennent au corps de Chriſt, comme il appert de ce qui a eſté dit: il eſt dõc conuenable qu'ils ſoyent baptizez, pour eſtre conioints à leurs membres. Voila comme ils bataillent viuement contre nous auec tant de paſſages qu'ils accumulent ſans ſens, ſans propos, ſans intelligence.

Epheſ. 5. 26

1. Cor. 12. b. 13

23 Apres, par la practique des Apoſtres ils veulent monſtrer comment il n'y a que les grans qui ſoyent capables de receuoir le Bapteſme. Car ſainct Pierre, diſent-ils, eſtãt interrogué de ceux qui ſe vouloyent conuertir à noſtre Seigneur, que c'eſt qu'ils auoyent à faire: il leur reſpond qu'ils facent penitence, & qu'vn chacun d'eux ſoit baptizé en la remiſsion de leurs pechez. Semblablement quand l'Eunuque demande à ſainct Philippe, s'il n'eſt pas loiſible qu'il ſoit baptizé: il luy reſpond, Ouy bien, moyennant qu'il croye de tout ſon cœur. De cela ils concluent que le Bapteſme n'eſt ordonné ſinon pour ceux qui ont foy & repentãce, & qu'on ne le doit ottroyer à nuls autres. Mais s'il eſt queſtion d'y aller en ceſte ſorte: par le premier paſſage on trouueroit que la repentance ſuffiroit ſeule, veu qu'il n'y eſt fait mention aucune de la foy: & par le ſecõd, que la foy ſeule ſeroit aſſez, veu que la repentance n'y eſt point requiſe. Ils me dirõt que l'vn des paſſages aide à l'autre: & partant qu'il les faut ioindre pour en auoir bonne intelligence. Et ſemblablement nous diſons que pour bien tout accorder, il faut aſſembler les autres paſſages leſquels nous peuuent deſpeſcher de ceſte difficulté, d'autant que le droit ſens de l'Eſcriture ſouuentefois depend de la circonſtance. Nous voyons donc que ces perſonnages, leſquels interroguent de ce qu'ils ont à faire pour ſe reduire au Seigneur, ſont en aage d'intelligence. De tels nous ne diſons pas qu'ils doyuent eſtre baptizez, ſinon que premierement on ait teſmoignage de leur foy & repentance, telle qu'on peut auoir entre les hommes. mais les petits enfans engendrez des Chreſtiens, doyuent bien eſtre mis en vn autre reng. Et qu'il ſoit ainſi, nous ne le forgeõs pas au plaiſir de noſtre cerueau: mais auons certaine aſſeurance de l'Eſcriture, pour y mettre vne telle difference. Nous voyõs que ſi quelcun anciennement ſe rengeoit auec le peuple d'Iſrael pour ſeruir au Dieu viuant: il falloit que deuant que receuoir la Circonciſion, premierement il receuſt la Loy, & fuſt endoctriné de l'alliance que noſtre Seigneur auoit auec ſon peuple: pource qu'il n'eſtoit pas de ſa nature comprins en la nation Iudaique, à laquelle ce Sacrement appartenoit.

Act. 2. f. 37

Act. 8. g. 37

24 Comme meſme le Seigneur enuers Abraham ne commence point par là, de le faire circoncir ſans ſauoir pourquoy, mais il l'inſtruiſt de l'alliance laquelle il veut confermer par la Circonciſion: & apres qu'il a creu à la promeſſe, lors il luy ordonne le Sacrement. Pourquoy eſt-ce donc qu'Abraham ne reçoit point le ſigne, ſinon apres la foy: & Iſaac ſon fils le reçoit deuant que rien entendre? Pource que l'homme d'aage n'eſtant encore participant de l'alliance du Seigneur, pour y entrer doit premierement ſauoir quelle elle eſt. Le petit enfant engendré de luy, eſtant heritier de l'alliance par ſucceſsiõ, comme la promeſſe faite au pere le porte: à bon droit eſt capable du ſigne, ſans entendre quelle eſt la ſignification. Ou pour le dire plus brieuement & plus clairement, puis que l'enfant du fidele eſt participant de l'alliance de Dieu ſans intelligence, il ne doit point eſtre debouté du ſigne, mais en eſt capable ſans que l'intelligence y ſoit requiſe. C'eſt la raiſon pourquoy noſtre Seigneur dit, q̃ les enfans ſortis de la lignée d'Iſrael luy ont eſté engendrez comme ſes propres enfans: ſe reputant le pere de tous les enfans de ceux auſquels il auoit promis d'eſtre leur Dieu & le Dieu de leur ſemence. Celuy qui eſt infidele, nay d'infideles, iuſques à ce qu'il vienne à cognoiſſance de Dieu, eſt eſtrangier de l'alliance. Et pourtant ce n'eſt pas de merueille s'il n'a communication au ſigne: car ce ſeroit à fauſſes enſeignes. Ainſi dit ſainct Paul, que les Gentils du temps de leur idolatrie eſtoyent ſans Teſtament ny alliance. La choſe maintenant me ſemble bien aſſez claire: c'eſt que les grans d'aage, qui ſe veulent reduire à noſtre Seigneur, ne doyuent eſtre receus au Bapteſme ſans foy & repentance: veu que c'eſt la ſeule entrée qu'ils ont en l'al-

Ezech. 16. c. 20, & 23. f. 37

Epheſ. 2. c. 12

liance laquelle eſt marquée par le Bapteſme. Les enfans deſcendus de Chreſtiẽs, auſquels elle appartient en heritage par la vertu de la promeſſe, pour ceſte ſeule cauſe ſont idoines d'y eſtre admis. Autant faut-il dire de ceux qui confeſſoyent leurs fautes & offenſes pour eſtre baptizez de Iean, veu qu'en eux nous ne voyons autre exemple, ſinon celuy que nous voudrions obſeruer. Car s'il venoit quelque Iuif, Ture ou Payen, nous ne luy voudrions communiquer le Bapteſme deuant que l'auoir deuement inſtruit, & auoir ſa confeſsion telle qu'en penſiſsions eſtre ſatisfaits. car combien qu'Abraham n'ait eſté circoncy qu'apres auoir eſté inſtruit, cela ne porte point preiudice que les enfans apres luy ne ſoyent circoncis ſans inſtruction, iuſques à tant qu'ils en ſeront capables.

Matt. 3. b 6

25 Mais encore pour monſtrer que la nature du Bapteſme eſt telle, qu'elle requiert vne regeneration preſente, ils prennent teſmoignage de ce qui eſt dit au troiſieme de ſainct Iean, Quiconque ne ſera regeneré d'eau & de l'Eſprit, il n'entrera point au royaume celeſte. Voila, diſent ils, comment noſtre Seigneur appelle le Bapteſme Regeneration. Si donc ainſi eſt que les enfans ſoyent incapables d'eſtre regenerez, comment ſeront-ils idoines à receuoir le Bapteſme, qui ne peut eſtre ſans cela? Premierement ils s'abuſent en ce qu'ils referent ce propos au Bapteſme, pource qu'il eſt là fait mention d'eau: car apres que Ieſus Chriſt a declairé à Nicodeme la corruption de noſtre nature, & a dit qu'il nous falloit renaiſtre: pource que Nicodeme imaginoit vne ſeconde natiuité du corps, il demonſtre la façon comment Dieu nous regenere, aſſauoir en eau & en Eſprit. comme s'il diſoit, Par l'Eſprit, qui en purgeant & arrouſant les ames, a l'office d'eau. Ie pren donc ſimplement l'eau & l'Eſprit, pour l'Eſprit qui eſt eau. Et n'eſt point ceſte forme de parler nouuelle: car elle conuient auec vne autre qui eſt au premier chapitre, où Iean Baptiſte dit, Celuy qui me ſuit, eſt celuy qui baptize au ſainct Eſprit & au feu. Comme dõc baptizer du ſainct Eſprit & de feu, eſt donner le ſainct Eſprit, lequel a la nature & proprieté de feu en regenerãt les fideles: ainſi Renaiſtre par l'eau & l'Eſprit, n'eſt autre chose que receuoir la vertu du ſainct Eſprit, lequel fait en l'ame ce que l'eau fait au corps. Ie ſay bien que les autres interpretent autrement ce paſſage: mais ie ne doute pas que ce ne ſoit icy le vray ſens & naturel, veu que l'intention de Chriſt n'eſt autre, que d'aduertir qu'il nous faut deſueſtir de noſtre propre nature, pour aſpirer au royaume des cieux. Combien que ſi ie vouloye en badinant cauiller à leur façon, i'auroye à repliquer que quand nous leur aurons ottroyé tout ce qu'ils demandent, il s'enſuyura que le Bapteſme precede foy & repentãce, veu qu'en la ſentence de Chriſt il eſt mis en ordre deuãt le mot d'Eſprit. Il n'y a doute qu'il ne ſoit là parlé des dons ſpirituels. or s'ils ſuyuent le Bapteſme, i'ay gaigné ce que ie preteẽ. Mais laiſſans tous ſubterfuges, contentõs-nous de la ſimple interpretation que i'ay amenée: aſſauoir que nul iuſqu'à ce qu'il ſoit regeneré d'eau viue, n'entrera au royaume des cieux.

Iean 3. a. 5

26 Dauantage, il appert encore par autre raiſon que leur gloſe ne doit eſtre admiſe, veu que tous ceux qui n'auroyent eſté baptizez, ſeroyent exclus du royaume de Dieu. Or ie preſuppoſe que leur opiniõ fuſt tenue de ne point baptizer les petits enfans: que diroyent-ils d'vn ieune enfant, qui auroit eſté inſtruit droitement en noſtre foy, s'il venoit à treſpaſſer deuant qu'on euſt loiſir de le baptizer? Noſtre Seigneur dit, que quiconque croit au Fils, il a la vie eternelle, & ne viendra en cõdamnation: mais eſt ia paſſé de mort à vie. Nulle part il ne damne ceux qui n'auront point eſté baptizez. Ce que n'entendons eſtre dit en contemnement du Bapteſme, comme ſi on le pouuoit negliger: mais ſeulement nous voulons monſtrer qu'il n'eſt pas tellement neceſſaire, que celuy ne ſoit excuſable de ne l'auoir point receu, qui aura eu empeſchement legitime. Au contraire, ſelon leur expoſitiõ tous tels ſeroyẽt condãnez ſans exception: ia ſoit qu'ils euſſent la foy, par laquelle nous poſſedõs Ieſus Chriſt. mais encore ſans cela ils condãnent tous les petits enfans, auſquels ils deniẽt le Bapteſme, qu'ils diſent eſtre neceſſaire à ſalut. Maintenant qu'ils accordent leur dire auec la parolle de Chriſt, par laquelle le royaume celeſte leur eſt adiugé. Et encore que nous leur concedions tout ce qu'ils demandent, ſi eſt leur illation fauſſe, & prinſe d'vne fauſſe & folle raiſon, que les enfans ne peuuent eſtre regenerez, comme il appert de la deduction cy deſſus traitée amplement: c'eſt, que ſans la regeneration il n'y a nulle entrée au royaume de Dieu, ne pour les petits ne pour les grans. Or puis qu'il y en a de ceux qui decedent petits enfans, qui ſont heritiers du royaume de Dieu, il s'enſuit bien qu'ils ſont parauant regenerez. Le reſte des choſes ſignifiées a lieu en eux, au temps que le Seigneur aura diſpoſé pour leur en donner la cognoiſſance.

Iean 5. d. 24

Matt. 19. b. 14

27 Sur tout, pour faire leur grand bouclier, & comme la principale forteresſe de leur opinion, ils alleguent la premiere inſtitution du Bapteſme: laquelle ils diſent auoir eſté faite par

te par les parolles escrites au dernier de sainct Matthieu: Allez, instruisez toutes nations, les baptizans au nom du Pere & du Fils & du sainct Esprit: les enseignans de garder tout ce que ie vous ay commandé. A quoy ils ioignent ce passage du dernier de sainct Marc: Qui croira & sera baptizé, il sera sauué. Voila, disent-ils, comment nostre Seigneur commande d'instruire deuant que baptizer, & monstre que la foy doit preceder le Baptesme. Et de fait, nostre Seigneur a bien monstré cela par son exemple, lequel n'a point esté baptizé iusques à l'aage de trente ans. A cest endroit ils faillent en beaucoup de sortes. car c'est vn erreur trop euident, de dire que le Baptesme ait esté lors premierement institué: lequel auoit duré tout le temps de la predication de Iesus Christ. Puis donc qu'il auoit esté institué deuant qu'estre en vsage: comment dirons nous que si long temps apres, la premiere institutiõ en ait esté faite? Parquoy c'est en vain qu'ils taschẽt de prendre la premiere ordonnãce, pour nous limiter la doctrine du Baptesme à ce passage precisement. Toutesfois, laissant là ceste faute, considerons combien sont fortes leurs raisons. Or elles ne serrent pas tant que n'en peussions bien eschapper, s'il estoit mestier de tergiuerser. car puis qu'ils se fondent si estroitement sur l'ordre & la disposition des mots, pretendans qu'il faut instruire premierement que baptizer, & croire deuant que receuoir le Baptesme, pource qu'il est dit, Instruisez & baptizez: item, Qui croira & sera baptizé: par mesme raison il nous seroit loisible de repliquer, qu'il faut baptizer deuant qu'enseigner à garder les choses que Iesus a commandées: veu qu'il est dit, Baptizez, les enseignans de garder tout ce que ie vous ay commandé. Ce qu'aussi nous auons monstré en l'autre sentence n'agueres alleguée, touchant d'estre regenerez d'eau & d'esprit: car nous leur prouuerõs bien ainsi, que le Baptesme deuroit preceder la regeneration spirituelle, puis qu'il est nommé deuant. car il n'est pas dit, Qui sera regeneré d'Esprit & d'eau: mais d'eau & d'Esprit.

Matt. 28 d. 19

Marc 16. c. 16

Matt. 3. c. 13 Luc 3. c. 23

28 Leur argument semble desia aduis aucunement abbattu. encore neãtmoins ne nous arrestons-nous pas là, ayans response pour defendre la verité, beaucoup plus certaine & solide: c'est que le principal mandement que baille ici nostre Seigneur à ses Apostres, est d'annoncer l'Euangile: auquel il adiouste le ministere de baptizer, comme vne dependance de leur propre commission & principale charge. Pourtant il n'est icy parlé du Baptesme, sinon d'autãt qu'il est conioint à la doctrine & predication: comme il se pourra mieux entendre par plus longue deduction. Le Seigneur donc enuoye ses Apostres pour instruire les hommes de toutes nations de la terre. Et lesquels? Il est certain qu'il n'entẽd sinon ceux qui sont capables de receuoir doctrine. Apres il dit que tels, apres auoir esté instruits, doyuent estre baptizez. & en poursuyuant son propos, il dit que tels, en croyant & estant baptizez, seront sauuez. Est-il icy fait mention des petits enfans, ny en vne part ny en l'autre? Quelle forme donc d'arguer est ceste-cy dont ils vsent? Les gens d'aage doyuent estre instruits & croire deuant qu'estre baptizez: le Baptesme donc n'appartient point aux petits enfans. Qu'ils se tormentent tant qu'ils voudront: ils ne peuuent tirer autre chose de ce passage, sinon qu'on doit prescher l'Euangile à ceux qui sont capables d'ouir, deuant que les baptizer, puis que de tels seulement il est question. C'est donc bien peruertir les parolles du Seigneur, sous ombre de cela exclurre les petits enfans du Baptesme.

29 Et afin que chacun puisse toucher au doigt leurs fallaces, ie monstreray par similitude en quoy elles gisent. Quãd S. Paul dit que quiconque ne trauaillera, qu'il ne mange: si de cela quelcun vouloit inferer que les petits enfans ne doyuent point estre nourriz, ne seroit-il point digne de la moquerie de tout le monde? Pourquoy? Pourtant que ce qui est dit d'vne partie, il le tireroit generalemẽt à tous. Or ces bõs personnages n'en font pas moins en ceste matiere. car ce qui est dit specialement des grans, ils le rapportẽt aux petits, pour en faire vne reigle generale. Touchant de l'exemple de nostre Seigneur, il ne les peut en rien fauoriser. Il n'est baptizé que iusques à l'aage de trente ans. mais c'est pource que lors il veut commencer sa predication, & par icelle fonder le Baptesme: lequel auoit desia esté commencé par Iean. Voulãt donc instituer le Baptesme en sa doctrine dés le commencement, pour le mieux authoriser il le sanctifie premierement en son corps, voire au temps qu'il cognoissoit estre propre & conuenable à ce faire: assauoir voulant commencer à executer la charge à luy commise. En somme, ils n'arracheront autre chose, sinon que le Baptesme a eu son origine de la predication de l'Euangile. Et si bon leur semble d'asigner le terme de trente ans, pourquoy donc ne l'obseruent-ils, mais reçoyuent au Baptesme tous ceux qui ont desia assez profité comme il leur semble? Mesme Seruet l'vn de leurs maistres, pource qu'il insistoit opiniastrement sur les trente ans, fut descouuert s'estre vanté desia en l'aage de vingt ans d'estre Prophete. Comme si

2. Thess. 3 c. 10

Luc 3. c. 23

c'eſtoit choſe ſupportable, qu'vn homme ſe vante d'eſtre docteur en l'Egliſe, deuant qu'il en ſoit membre pour y eſtre nouice.

30 Ils nous obiectent que par meſme raiſon la Cene deuroit eſtre communiquée aux petits enfans, leſquels nous ne voulons receuoir à icelle. comme ſi la diuerſité n'eſtoit pas aſſez expreſſement notée en l'Eſcriture, voire en toutes manieres. Ie confeſſe que cela s'eſt fait en l'Egliſe ancienne, comme il appert par quelques paſſages des Docteurs. mais ceſte couſtume a eſté abolie iuſtement & à bon droit. Car ſi nous conſiderons la nature & proprieté du Bapteſme, nous trouuerons que le Bapteſme eſt la premiere entrée que nous auõs pour eſtre recogneus mẽbres de l'Egliſe, & auoir lieu entre le peuple de Dieu. Pourtant il eſt le ſigne de noſtre regeneration & natiuité ſpirituelle, par laq̃lle nous ſommes faits enfans de Dieu. Au contraire, la Cene a eſté ordonnée pour ceux qui ayans paſſé la premiere enfance, ſont capables de viãde ſolide. A quoy nous auõs la parolle du Seigneur fort euidente: car quant au Bapteſme, elle ne met nulle diſtinction d'aage. mais elle ne permet pas la Cene eſtre communiquée ſinon à ceux qui peuuẽt diſcerner le corps du Seigneur, qui ſe peuuent examiner & eſprouuer, qui peuuent annoncer la mort du Seigneur. Voudrions-nous choſe plus ouuerte que cela? Qu'vn chacun s'eſprouue ſoy-meſme: puis qu'il mange de ce pain, & boyue de ce calice. Il faut donc que la probation precede, laquelle ne peut eſtre aux petits enfans. item, Qui en mãge indignemẽt, il prend ſa condamnation, ne diſcernant point le corps du Seigneur. S'ils n'en peuuent eſtre participans dignement, ſinon auec approbatiõ: ce ne ſeroit pas humainement fait à nous, de donner aux petits enfans du poiſon, au lieu de nourriture. Item, Vous ferez ceecy en cõmemoration de moy. Pourtant toutes fois que vous prendrez de ce pain, & beuurez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. Cõment pourroyent annoncer la mort du Seigneur les enfans qui ne peuuent encore parler? Toutes ces choſes ne ſont pas requiſes au Bapteſme: pourtant la difference eſt grande entre ces deux ſignes, laquelle meſme a eſté obſeruée ſous le vieil Teſtament aux ſignes ſemblables & reſpondans à ceux-cy. Car la Circõciſion, laquelle eſtoit au lieu du Bapteſme, eſtoit deſtinée aux petits enfans: mais l'Agneau Paſchal, pour lequel nous auons maintenant la Cene, n'appartenoit à autres enfans, ſinon à ceux qui pouuoyent interroguer quelle en eſtoit ceſte ſignification. Si ces poures gens auoyent vn grain de bon ſens, ils ne ſeroyent pas tant aueugles, de n'appercecuoir ces choſes, leſquelles ſe monſtrent d'elles-meſmes à l'œil.

1. Cor. 11. f. 28

Exod. 12 d. 26

31 Cõbien qu'il me faſche d'amaſſer tãt de reſueries friuoles qui pourrõt enyurer les lecteurs: toutesfois pource q̃ Seruet ſe meſlant auſsi de meſdire du Bapteſme des petits enfãs, a cuidé ãmener de fort belles raiſons, il ſera beſoin de les rabatre brieuemẽt. Il pretend q̃ les ſignes dõnez par Chriſt eſtãs parfaits, requierẽt q̃ ceux qui s'y preſentẽt ſoyẽt auſsi parfaits ou capables de perfection. La ſolution eſt aiſée: puis que la perfection du Bapteſme s'eſtend iuſqu'à la mort, qu'il confond tout ordre, la reſtreignant à vn iour & à vne minute de temps. I'adiouſte auſsi qu'il ſe monſtre trop ſot, cherchant perfectiõ en l'homme au premier iour de ſon Bapteſme, où nous ſommes conuiez d'y tẽdre iournellement tout le temps de noſtre vie. Il obiecte que les Sacremẽs de Ieſus Chriſt ſont donnez pour memoriaux, afin que chacũ ſe ſouuienne que nous ſommes enſeuelis auec luy. Ie reſpon que ce qu'il a controuué de ſa teſte n'a pas beſoin d'eſtre refuté. Qui plus eſt, il appert par les mots de ſainct Paul, que ce qu'il veut tirer au Bapteſme, eſt particulier à la Cene: aſſauoir que chacun s'examine. Car on ne trouuera pas que iamais il ait eſté rien dit de ſemblable du Bapteſme. Dont nous concluons que les petits enfans qui ne ſont encore capables d'examen, ne laiſſent pas d'eſtre deuement baptizez. Quant à ce qu'il obiecte, que tous ceux qui ne croyent point au Fils de Dieu demeurẽt en la mort, & que l'ire de Dieu demeure ſur eux, & par ainſi que les enfans qui ne peuuent croire demeurent plongez en leur damnation: ie reſpon qu'il n'eſt point parlé en ce paſſage de la coulpe generale, à laquelle Adam nous a tous obligez: mais que Ieſus Chriſt menace les contempteurs de l'Euangile, qui reiettent fierement & auec rebellion la grace qui leur eſt offerte. ce qui n'appartient de rien aux petits enfans. I'oppoſe auſsi vne raiſon contraire: c'eſt que tous ceux qui ſont benits de Chriſt, ſont exemptez de la malediction d'Adam, & de l'ire de Dieu. Or il a benit les petits enfans, comme il eſt notoire: ils'enſuit donc qu'il les deliure de mort. Il allegue fauſſement ce qui ne ſe trouuera nulle part en l'Eſcriture, que celuy qui eſt nay de l'Eſprit, oit la voix de l'Eſprit. Mais encore que nous luy callions ceſte faute, il ne pourra tirer autre choſe, ſinon que les fideles ſont induits à ſuyure Dieu ſelõ que l'Eſprit beſoigne en eux. Or c'eſt vn vice trop lourd, de tirer egalement à tous ce qui eſt dit de quelque nombre. Il obiecte en quatrieme lieu: puis que ce qui eſt ſenſuel precede, que le Bapteſme qui eſt ſpirituel n'a pas ſon temps opportun

Iean 3. d. 36

1. Cor. 15. g. 46

iuſques

iuſques à ce que l'homme ſoit renouuellé. Or combien que ie confeſſe que toute la lignée d'Adam eſtant charnelle, apporte ſa condamnation du ventre de la mere: toutesfois ie nie que cela empeſche que Dieu n'y remedie ſi toſt que bon luy ſemble. car Seruet ne me mõſtrera pas qu'il y ait terme aſsigné auquel la nouueauté de la vie ſpirituelle doyue commencer. Sainct Paul teſmoigne, combien que les enfans des fideles ſoyent de nature en meſme perdition que les autres, que toutesfois ils ſont ſanctifiez par grace ſupernaturelle. Il ameine puis apres vne allegorie: c'eſt que Dauid montant en la forteresſe de Sion, ne mena point auec ſoy les aueugles ne les boyteux, mais des vaillans gendarmes. mais ſi ie luy reiette en barbe la parabole, où il eſt dit que Dieu conuie à ſon banquet les aueugles & les boiteux, comment ſe depeſtrera-il de ce nœud? Ie demande plus outre, ſi les boyteux & aueugles n'auoyent point combattu deſia auparauant auec Dauid. dont il s'enſuit qu'ils eſtoyent de l'Egliſe. mais c'eſt choſe ſuperflue d'inſiſter plus long temps icy, veu que ce n'eſt qu'vne fauſſeté controuuée par luy. S'enſuit vne autre allegorie: c'eſt que les Apoſtres ont eſté peſcheurs des hõmes, nõ pas des petits enfans. Ie luy demande à l'oppoſite que veut dire ceſte ſentence de Ieſus Chriſt, que l'Euangile eſt vne rets pour attirer toute ſorte de poiſſons. mais pource que ie ne pren point plaiſir à me iouer des choſes ſainctes, ie reſpon, quand la charge d'enſeigner les grans a eſté commiſe aux Apoſtres, qu'il ne leur a pas eſté defendu de baptizer les petits. combien que ie voudroye encore ſauoir de luy, veu que le mot Grec dont vſe l'Euangeliſte, ſignifie toutes creatures humaines, pourquoy il en exclud les petits enfans. Il allegue, puis que les choſes ſpirituelles ſe doyuent approprier aux ſpirituels, que les enfans qui ne ſont point ſpirituels, ne ſont non plus idoines à eſtre receus au Bapteſme. mais en premier lieu il corrõpt meſchamment la ſentence de ſainct Paul. Il eſt queſtion de la doctrine: Pource que les Corinthiens ſe plaiſoyẽt par trop en leur ſubtilité, S. Paul redargue leur beſtiſe en ce qu'il leur falloit encore enſeigner les rudimens de la Chreſtiẽté. Qui eſt-ce qui inferera de là, qu'il faille refuſer le Bapteſme aux petits enfans, leſquels Dieu ſe dedie par ſon adoption gratuite, combien qu'ils ſoyẽt nais de la chair? Quãt à ce qu'il obiecte, que s'ils ſont nouueaux hommes comme nous diſons, ils deuroyent eſtre nourris de viande ſpirituelle: la ſolution eſt facile. c'eſt qu'ils ſont receus au trouppeau de Ieſus Chriſt par le Bapteſme, & que ceſte marque de leur adoption ſuffiſt, iuſqu'à ce qu'ils grandiſſent pour porter la viande ferme. & ainſi, qu'il faut attendre le temps de l'examen, lequel Dieu requiert notamment en la Cene. Il obiecte dauãtage, que Chriſt conuie à la Cene tous ceux qui ſont ſiens. Ie reſpon au contraire, qu'il n'y admet ſinon ceux qui ſont deſia appareillez à celebrer la memoire de ſa mort. Dõt il s'enſuit q̃ les enfans, leſquels il a biẽ daigné receuoir entre ſes bras, ne laiſſent pas d'eſtre de l'Egliſe: combien qu'ils demeurent en leur degré inferieur. A ce qu'il replique, que c'eſt vne choſe monſtrueuſe qu'vn homme eſtant nay ne mange point. ie reſpon que les ames ſont autrement repeues qu'en mangeant le pain viſible de la Cene: & pourtãt que Ieſus Chriſt ne laiſſe pas d'eſtre pain des petits enfans, cõbien qu'ils s'abſtiennent du ſigne exterieur: qu'il y a autre raiſon au Bapteſme, par lequel ſeulement la porte leur eſt ouuerte en l'Egliſe. Il ameine ceſte ſentence, qu'vn bon meſnager diſtribue la portiõ à ſa famille en tẽps opportũ. ce q̃ ie confeſſe: Mais de quelle authorité, & à quel tiltre nous determinera-il le tẽps du Bapteſme, pour prouuer qu'on ne le puiſſe dõner en temps opportun aux petits enfans? Il ameine auſsi le cõmandement que fait Ieſus Chriſt à ſes Apoſtres, de courir à la moiſſon quand les chãps blanchiſſent: mais à quel propos? Noſtre Seigneur Ieſus pour mieux inciter ſes Apoſtres afin qu'ils s'eſuertuent tant mieux à faire leur office, leur propoſe que le fruit de leur labeur eſt preſent: peut-il inferer de là qu'il n'y ait tẽps meur ne propre pour le Bapteſme, ſinõ en moiſſon? L'onzieme raiſon eſt, qu'en l'Egliſe primitiue tous Chreſtiens eſtoyẽt nõmez Diſciples: & par ainſi, que les petits enfans ne peuuent eſtre du nombre. mais nous auons deſia veu cõbien ſa deduction eſt ſotte, en concluant de tous ce qui eſt ſeulement prononcé d'vne partie. S. Lucappelle Diſciples ceux qui auoyẽt eſté deſia enſeignez, & faiſoyẽt profeſsion de Chreſtiẽté: comme ſous la Loy les Iuifs eſtoyẽt diſciples de Moiſe, voire ceux qui eſtoyent paruenus en aage. mais il ne s'enſuit pas de là, que les petits enfans fuſſent eſtrangers, leſquels Dieu a teſtifié eſtre ſes domeſtiques, & les a tenus pour tels. Il allegue que tous Chreſtiens ſont freres: & puis que nous ne donnons point la Cene aux petits enfans, que nous ne les tenons pas de ce reng. pour reſponſe ie reuien touſiours à ce principe: que nul n'eſt heritier du royaume des cieux, qu'il ne ſoit membre de Ieſus Chriſt. au reſte, que l'embraſſement dont il a honnoré les petits enfans, a eſté vne vraye marque de leur adoption, par laquelle il les a conioints auec les grans. Ce que pour vn temps ils ſont forclos de la Cene, cela n'empeſche pas qu'ils n'appartiennent au corps de

1. Cor. 7. c. 14. 2. Sam. 5. b. 8.
Luc 14. c. 21.
Matt. 4. c. 19.
Matt. 13. f. 47.
1. Cor. 2. d. 13.
Matt. 24. d. 46.
Iean 4. e. 35.
Act. 11. d. 26.

l'Egliſe. Et de fait, le brigand eſtant conuerti en la croix, n'a pas laiſſé d'eſtre frere des fideles, combien que iamais il ne ſoit approché de la Cene. Il adiouſte que nul n'eſt fait noſtre frere, que par l'eſprit d'adoption, lequel n'eſt dõné que par l'ouye de la foy. Ie reſpon que touſiours il retombe de ſon aſne, appliquant mal & ſottement aux petits enfans ce qui n'eſt dit que des gens aagez. car ſainct Paul mõſtre là, que Dieu vſe de ceſte façon ordinaire pour appeller ſes eſleus à la foy: c'eſt de leur ſuſciter des bons Docteurs, par le labeur & inſtruction deſquels il leur tend la main. mais qui eſt-ce qui luy oſera impoſer loy, qu'il n'incorpore en Ieſus Chriſt d'vne autre façon ſecrette les petits enfans? Ce qu'
Act. 10. g. 44. Act. 8. c. 27. il allegue, que Corneille le Centenier a eſté baptizé ayant deſia receu le ſainct Eſprit, c'eſt vne ſottiſe trop lourde, de faire vne reigle generale d'vn exemple ſingulier. ce qui appert par l'Eunuque & les Samaritains, auſquels Dieu a tenu vn ordre diuers, voulant qu'ils fuſſent baptizez deuant que leur donner le ſainct Eſprit. La quinzieme raiſon eſt
Iean 10. f. 33. de nulle ſaueur. Il dit que nous ſommes faits dieux par regeneration. Or eſt-il ainſi que ceux auſquels la parolle de Dieu eſt donnée, ſont dieux: ce qui ne compete pas aux petits enfans. Ce qu'il forge vne deité aux fideles, eſt vne de ſes reſueries, laquelle ie ne debattray point pour ceſte heure: mais c'eſt vne impudẽce trop deſeſperée à luy, de tirer ainſi par les cheueux le paſſage du Pſeaume. Ieſus Chriſt expoſe ce paſſage, q̃ les Rois & gẽs de iuſtice ſont nõmez Dieux, pource qu'ils ſont ordõnez de luy en leur eſtat. Ce docteur ſubtil, pour ſurmõter le Fils de Dieu, tire à la doctrine de l'Euãgile ce qui eſt dit de la charge particuliere des Magiſtrats, pour exterminer de l'Egliſe les petits enfans. Il obiecte derechef, que les petits enfans ne peuuent eſtre reputez nouuelles creatures: d'autant qu'ils ne ſont point engendrez par la Parolle. Ie n'ay point honte de reiterer ce que i'ay ſouuent dit: aſſauoir que la doctrine de l'Euangile eſt ſemence incorruptible pour regenerer ceux qui ſont ſuffiſans à la comprendre. mais quand l'aage n'eſt pas encore pour eſtre enſeigné, que Dieu tient ſes degrez pour regenerer ceux qu'il a adoptez. Il retourne encore à ſes allegories, diſant que ſous la Loy les beſtes n'eſtoyẽt pas offertes incontinent qu'elles eſtoyẽt ſorties du ventre. S'il eſtoit licite de tirer ainſi les figures à noſtre poſte, ie reſpon que tous premiers nais ouurans la matrice, eſtoyent de leur naiſſance conſacrez à Dieu: item, que notamment il eſtoit commandé d'offrir vn agneau d'vn
Exod. 13. 2. 8. Exod. 12. 4. 5. an. dont il s'enſuit qu'il ne faut point attendre aage d'homme pour ſanctifier les enfans à Dieu: mais qu'ils luy doyuent eſtre reſeruez & appropriez dés leur naiſſance. Il debat dauantage, qu'on ne peut venir à Chriſt, qu'on n'ait eſté preparé par Iean Baptiſte. voire, comme ſi l'office de Iean Baptiſte n'euſt pas eſté temporel. Mais encore que ie luy quitte cela: il n'y auoit nulle telle preparation aux petits enfans, leſquels Ieſus Chriſt embraſſe & benit. pourtant qu'il s'en aille auec ſon faux principe & controuué. Finalement il ameine pour aduocat Mercure, ſurnommé Souuerainement treſgrand, & les Sibylles, leſquels diſent que les lauemens ne conuiennent qu'à ceux qui ſont deſia grans. Voila en quelle eſtime & reuerence il a le Bapteſme de Chriſt, lequel il rẽge & aſſuiettit aux ceremonies des gens profanes: tellement qu'il ne ſoit licite d'en vſer, ſinon cõme il plaira à vn diſciple de Platon. Mais l'authorité de Dieu nous eſt bien par deſſus, auquel il a pleu de dedier à ſoy les petits enfans: voire les ſanctifiant auec ſigne ſolennel, duquel ils ne comprencyent point encore la force. Et n'eſtimons pas qu'il ſoit licite d'emprunter reigle des expiations des Payens, laquelle change en noſtre Bapteſme la loy inuiolable que Dieu a eſtablie en la Circonciſion. Pour concluſion, il argue que s'il eſt licite de baptizer ſans intelligence, le Bapteſme que font les petits enfans en leurs ieux & badinages ſera vallable. mais ie le réuoye à Dieu pour playder contre luy, veu qu'il a ordonné que la Circonciſion fuſt commune tant aux grans qu'aux petits, ſans attendre que les enfans vinſſent en aage d'homme. Puis que tel a eſté le commandement de Dieu, malheur ſur celuy qui ſous telle couleur voudra réuerſer l'inſtitution ſaincte & immuable de Dieu. Mais il ne ſe faut esbahir ſi ces eſprits reprouuez, comme eſtans trãſportez de phreneſie, deſgorgẽt des abſurditez tant enormes pour maintenir leurs erreurs, veu que Dieu punit iuſtement par telle forcenerie leur orgueil & obſtinatiõ. Certes ie penſe auoir aſſez euidemment monſtré combien les raiſons de Seruet ſont debiles, pour aider ſes confreres en ceſt endroit.

32 Ce que nous auons dit eſt aſſez ſuffiſant, comme on peut voir, pour monſtrer comment ſans raiſon ne propos ceux-la troublent l'Egliſe du Seigneur, leſquels eſmeuuent queſtions & debats, afin de reprouuer l'obſeruation ſaincte qui depuis les Apoſtres a eſté gardée diligemment des fideles, puis que nous auons euidemment prouué qu'elle a certain & aſſeuré fondemẽt ſur la ſaincte Eſcriture: & aucontraire, auons abondammẽt refuté toutes les obiectiõs, leſquelles ont accouſtumé de ſe faire à l'encontre. Tellement

que

que nous ne doutons point que tous bons seruiteurs de Dieu, apres auoir leu ce traité ne soyent pleinement satisfaits,& n'apperçoyuent à l'œil que tous les assauts qui se font pour renuerser & abolir ceste saincte ordonnance, ne soyent cauteleuses machinations du diable: afin de diminuer le fruit singulier de fiance & cõsolation que le Seigneur nous a voulu donner par sa promesse,& obscurcir d'autant la gloire de son nom: laquelle est d'autant plus exaltée, que les largesses de sa misericorde sont amplement espandues sur les hommes. Car quand le Pere celeste visiblement nous testifie par le signe du Baptesme, que pour l'amour de nous il veut auoir esgard à nostre posterité, & estre Dieu de noz enfans: n'auons nous point bonne matiere de nous resiouir, à l'exemple de Dauid, reputãs que Dieu prend enuers nous la personne d'vn bon pere de famille, estendãt non seulement sur nous sa prouidence, mais sur les nostres apres nostre mort? En laquelle resiouissance Dieu est singulierement glorifié. Voila pourquoy Satan s'efforce de priuer noz enfans de la communication du Baptesme: c'est afin que ceste testification que le Seigneur a ordonnée pour nous confermer les graces qu'il leur veut faire, estant effacée de deuant noz yeux, petit à petit nous oublions pareillement la promesse qu'il nous a donnée pour eux. Dont s'ensuyuroit non seulemẽt vne ingratitude & mescognoissance de la misericorde de Dieu enuers nous, mais vne negligẽce d'instruire noz enfans en la crainte & discipline de sa Loy, & en la cognoissance de son Euangile. Car ce n'est pas petit esguillon pour nous inciter à les nourrir en vraye pieté & obeissance de Dieu, quand nous entendons que dés leur natiuité le Seigneur les a receuz entre son peuple, pour mẽbres de son Eglise. Parquoy ne reiettãs point la grande benignité de nostre Seigneur, presentons luy hardiment noz enfans, ausquels il a donné par sa promesse entrée en la compagnie de ceux qu'il aduoue pour ses familiers & domestiques de sa maison, qui est l'Eglise Chrestienne.

CHAP. XVII.

De la sacrée Cene de Iesus Christ, & que c'est qu'elle nous apporte.

APres que Dieu nous a vne fois receuz en sa famille, & non seulement pour nous auoir pour seruiteurs, mais pour nous tenir au reng de ses enfans: afin d'accomplir tout ce qui est conuenable à vn bon Pere, & qui a le soin de sa lignée, quant & quant il prend la charge de nous sustenter & nourrir tout le cours de nostre vie. Mais encore ne se contentãt point de cela, il nous a donné vn gage pour nous mieux certifier de ceste liberalité, laquelle continue sans fin. Et c'est pourquoy il a donné par la main de son Fils à son Eglise le second Sacrement: assauoir le banquet spirituel, où Iesus Christ nous tesmoigne qu'il est le pain viuifiant, dont noz ames soyent nourries & repeues à l'immortalité bien-heureuse. Or pource que la cognoissance de ce haut mystere est fort necessaire, & à cause de sa grãdeur requiert vne singuliere diligence: & à l'oppposite que Satan, afin de priuer l'Eglise de ce thresor inestimable, l'a desia de lõg tẽps obscurcy, premierement pas nioles & brouées, & puis apres par tenebres fort espesses: outreplus, a esmeu contentions & debats pour en desgouster les hõmes: mesmes de nostre temps s'est seruy de mesme ruse & artifice: ie mettray peine en premier lieu d'exposer la somme de ce qu'il en faut cognoistre, selon la capacité des rudes & idiots: & puis ie despescheray les difficultez dont Satan a tasché d'enuelopper le monde. Premierement les signes sont du pain & du vin, qui nous representent la nourriture spirituelle que nous receuons du corps & du sang de Iesus Christ. Car comme Dieu nous regenerant par le Baptesme, nous incorpore en son Eglise, & fait siens par adoption: ausi, cõme nous auons dit, il accõplit l'office d'vn bon pere de famille & prouuoyable, en nous esargissant continuellement viande propre pour nous conseruer & maintenir en la vie, à laquelle il nous a engẽdrez par sa parolle. Or la seule pasture des ames, est Iesus Christ. parquoy le Pere celeste nous conuie à luy, afin qu'estans repeus de sa substance, nous cueillions de iour en iour nouuelle vigueur, iusqu'à ce q̃ nous paruenions à l'immortalité celeste. Et pource que ce mystere de cõmuniquer à Iesus Christ est incõprehensible de nature, il nous en monstre la figure & image en signes visibles fort propres à nostre petitesse. mesme comme s'il nous en donnoit les arres, il nous le rend ausi asseuré que si nous le voyons à l'œil, d'autant q̃ ceste similitude tant familiere entre iusques aux esprits les plus lourds & grosiers: c'est que tout ainsi que le pain & le vin sustiennent noz corps en ceste vie trãsitoire, ausi nos ames sont nourries de Christ. Nous voyõs donc à q̃lle fin tend ce Sacremẽt: assauoir pour nous asseurer q̃ le corps du Seigneur a tellemẽt esté vne fois sacrifié pour nous, que maintenãt nous le receuons: & en le receuant, sentons en nous l'efficace de ceste oblation vnique qui en a esté faite. Itẽ, que son sang a tellemẽt esté vne fois espãdu pour nous, qu'il nous est en breuage perpetuel. Et c'est ce que portent les parolles de la promesse, quand il est dit, Prenez, mangez: cecy est mon corps qui est liuré pour vous. Il nous est donc cõmãdé de prendre

Mat. 26. c. 26 Marc 14. b. 17 Luc 22. b 19 1 Cor. 11. c. 24

& manger le corps qui a esté vne fois offert pour nostre salut, afin que voyans que nous en sommes faits participans, nous ayons certaine confiance que la vertu de ceste oblation se demonstrera en nous. Et pourtant il appelle le calice, Alliance de son sang. Car entant qu'il appartient à la confirmation de nostre foy, toutes fois & quantes qu'il nous donne son sacré sang à boire, il renouuelle aucunement, ou plustost cõtinue l'alliance auec nous, laquelle il a ratifiée en iceluy.

2 Nos ames peuuent prendre & recueillir de ce Sacrement vne grande douceur & fruict de confiance. c'est que nous recognoissions Iesus Christ estre tellement incorporé en nous, & nous aussi en luy, que tout ce qui est sien nous le pouuons appeller nostre : & tout ce qui est nostre, nous le pouuõs nõmer sien. Parquoy, nous nous osons promettre asseurémẽt que la vie eternelle est nostre, & que le royaume des cieux ne nous peut faillir, nõ plus qu'à Iesus Christ mesme. D'autrepart, q̃ par noz pechez ne pouuõs estre damnez non plus que luy : puis qu'il nous en a absous, voulant qu'ils luy fussent imputez comme s'ils eussent este siens. C'est l'eschange admirable que de sa bonté infinie il a voulu faire auec nous : qu'en receuant nostre poureté, il nous a transferé ses richesses : en portant nostre debilité sur soy, il nous a confirmez de sa vertu : en prenant nostre mortalité, il a fait son immortalité nostre : qu'en receuant le fardeau de noz iniquitez, duquel nous estions oppressez, il nous a donné sa iustice pour nous appuyer sur icelle : en descendant en terre, il a fait voye au ciel : en se faisant fils d'homme, il nous a faits enfans de Dieu.

3 Toutes ces choses nous sont tant pleinement promises de Dieu en ce Sacrement, qu'il nous faut estre certains & asseurez, qu'aussi vrayemẽt elles nous y sont demonstrées, que si Iesus Christ mesme en personne nous y estoit visiblemẽt à l'œil presenté, & sensiblemẽt y estoit touché. car ceste parolle ne nous peut faillir ne mẽtir, Prenez, mãgez & beuuez : cecy est mõ corps qui est liuré pour vous : cecy est mon sang qui est espãdu pour la remission de voz pechez. En cõmandant qu'on prenne, il signifie qu'il est nostre : en cõmandant qu'on mange & boyue, il monstre qu'il est fait vne mesme substance auec nous. Quand il dit, Cecy est mon corps qui est liuré pour vous : cecy est mon sang qui est espandu pour vous : il nous declaire & enseigne qu'ils ne sont pas tant siens que nostres : puis qu'il les a prins & laissez non pour sa commodité, mais pour l'amour de nous, & pour nostre profit. Et nous faut diligemment obseruer, que la principale & quasi totale force & saueur du Sacrement gist en ces mots, Qui est liuré pour vous, Qui est espandu pour vous. car autrement il nous seruiroit de bien peu, que le corps & le sang de Iesus Christ nous fussent maintenant distribuez, s'ils n'auoyent esté vne fois liurez pour nostre redemption & salut. Et pourtant ils nous sont representez sous pain & vin, pour nous apprendre & monstrer q̃ non seulemẽt ils sont nostres : mais aussi qu'ils nous sont pour vie & nourriture. C'est ce qu'auons dit cy deuant, que par les choses corporelles qui nous sont proposées aux Sacremens, nous deuons estre conduits selon quelque proportion & similitude, aux choses spirituelles. Car quand nous voyons le pain nous estre presenté pour signe & Sacrement du corps de Iesus Christ : il nous faut incontinent prendre ceste similitude, Qu'ainsi que le pain nourrist, sustente & conserue la vie de nostre corps : aussi le corps de Iesus Christ est la viande & la nourriture pour conseruation de nostre vie spirituelle. & quãd nous voyons le vin nous estre offert pour signe de son sang : il nous faut penser tout ce que fait & profite le vin au corps humain, pour estimer que le sang de Iesus Christ nous fait & profite autant spirituellement : c'est qu'il confirme, conforte, recrée & resiouist. car si nous considerons bien que nous a profité ce que le corps tressacré de Iesus a esté liuré, & son sang espandu pour nous : nous verrons clairement que cela qu'on attribue au pain & au vin, selon ceste analogie & similitude, leur conuient tresbien.

4 Ce n'est donc pas le principal du Sacrement, de nous presenter simplement & sans plus haute consideration le corps de Iesus Christ : mais c'est plustost de signer & confirmer celle promesse, par laquelle Iesus Christ nous dit que sa chair est vrayement viande, & son sang breuuage, desquels nous sommes repeuz à vie eternelle : & certifie qu'il est le pain de vie, duquel quiconque aura mangé, viura eternellement. Et pour ce faire, c'est assauoir pour signer la promesse susdite : le Sacrement nous enuoye à la croix de Iesus Christ, où celle promesse a esté pleinement verifiée & entieremẽt accomplie. Car nous ne receuõs point Iesus Christ auec fruict, sinon entant quil a esté crucifié, ayans vne apprehension vraye de la vertu de sa mort. Et de fait, ce que Iesus Christ s'est appellé Pain de vie, n'a pas esté pour raison du Sacrement (comme plusieurs l'ont faussement interpreté) mais pource qu'il nous auoit esté donné tel du Pere : & s'est monstré tel, quand s'estant fait participant de nostre humaine mortalité, il nous a faits aussi participans de son immortalité diuine : quand s'offrant en sacrifice, il s'est chargé de nostre malediction, pour nous remplir de sa benediction : quand en sa mort il a deuoré & englouty la mort : quand en sa resurrection il a

resuscité en gloire & incorruption nostre chair corruptible, laquelle il auoit vestue.

5 Il reste que cela nous soit appliqué. Ce qui se fait quand le Seigneur Iesus s'offre à nous auec tous ses biens. premierement par l'Euangile: mais plus clairement en la Cene, & que nous le receuons en vraye foy. Ainsi, ce n'est pas le Sacrement qui face que Iesus Christ commence de nous estre pain de vie: mais nous reduisant en memoire qu'il nous a esté vne fois fait tel, à ce que nous en soyons assiduellement nourriz, il nous fait sentir le goust & saueur de ce pain, afin que nous en prenions nourriture. Car il nous certifie que tout ce que Iesus Christ a fait & souffert, est pour nous viuifier. apres, que ceste vie est perpetuelle. car comme Iesus Christ ne nous seroit pas pain de vie, si vne fois il n'estoit nay & mort & ressuscité pour nous: aussi faut-il que la vertu de ces choses soit permanente, afin que le fruit nous en reuienne. Ce qui est tres-bien exprimé & clairement en ces paroles qu'il dit en sainct Iean, Le pain que ie donneray, est ma chair. laquelle ie donneray pour la vie du monde. où sans doute il demonstroit que son corps seroit en pain, pour la vie spirituelle de nostre ame: à cause qu'il le deuoit exposer pour nostre salut, à la mort. Car il l'a donné vne fois pour pain, quand il l'a liuré pour estre crucifié en la redemption du monde. Il le donne iournellement, quand par la parolle de son Euangile il s'offre, afin que nous y participions entãt qu'il a esté crucifié pour nous: & consequẽment scelle vne telle participation par le mystere de la Cene: & mesme y accomplit au dedans ce qu'il y signifie au dehors. Or il nous conuiẽt icy garder de deux vices. L'vn est, qu'en extenuant par trop les signes, on ne les separe des mysteres ausquels ils sont aucunement conioints: & par consequẽt qu'on abaisse l'efficace. L'autre, qu'en les magnifiant outre mesure, on n'obscurcisse la vertu interieure. Il n'y a nul, sinõ qu'il soit du tout sans religion, qui ne confesse Christ estre le pain de vie, duquel sont nourriz les fideles en salut eternel. mais cela n'est resolu entre tous, q̃lle est la maniere d'en participer. Car il y en a qui definissent en vn mot, que mãger la chair de Christ & boire son sang, n'est autre chose que croire en luy. Mais il me semble que luy-mesme a voulu exprimer vne chose plus haute en ceste predication notable, où il nous recõmande la manducation de son corps: c'est que nous sommes viuifiez par la vraye participation qu'il nous donne en soy: laquelle il a signifiée par les mots de Boire & Manger, afin que nul ne pensast que cela gist en simple cognoissance. Car comme manger le pain, non pas le regarder, administre au corps la nourriture: ainsi faut-il que l'ame soit vrayemẽt faite participãte de Christ, pour en estre sousten ue en vie eternelle. Cependant nous confessons bien que ceste manducation ne se fait que par foy: comme nulle autre ne se peut imaginer. mais la difference que nous auons auec ceux qui font l'exposition que i'impugne, est qu'ils estimẽt que Manger n'est autre chose que Croire. Ie dy qu'en croyant nous mangeons la chair de Christ, & que ceste manducation est vn fruit de foy: ou si on le veut plus clairement, La manducation leur est la foy mesme: ie dy que plustost elle prouient d'icelle. Il y a peu de different aux parolles, mais il est grand en la chose. car combien que l'Apostre enseigne que Iesus Christ habite en noz cœurs par foy, neantmoins personne n'interpretera que ceste habitation est la foy mesme. Mais tous cognoissent qu'il nous a voulu exprimer vn singulier benefice de la foy: entant que par icelle les fideles obtiennẽt que Christ habite en eux. En ceste maniere le Seigneur se nommant Pain de vie, non seulement a voulu denoter que nostre salut est colloqué en la fiance de sa mort & resurrection: mais que par la vraye communication que nous auons en luy, sa vie est trãsferée en nous, & est faite nostre: tout ainsi que le pain, quãd il est prins en nourriture, donne vigueur au corps.

Iean 6. f. 51.

Ephes. 3. c. 17

Iean 6. f. 15

6 Sainct Augustin, lequel ils amenent pour leur aduocat, n'a escrit en autre sens, que nous mangeons le corps de Christ en croyant en luy, que pour denoter que ceste manducation vient de la foy. Laquelle chose ie ne nie pas: mais i'adiouste que nous receuons Christ, non pas apparoissant de loing, mais s'vnissant auec nous pour estre nostre chef, & nous faire ses membres. combien que ie ne reprouue pas du tout ceste façon de parler. mais ie dy que ce n'est pas vne interpretation saine & entiere, s'il est question de definir que c'est que Manger le corps de Iesus Christ. Car touchant de la forme de parler, sainct Augustin en vse souuent. comme quand il dit au troisieme liure de la doctrine Chrestienne, en ceste sentence: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point vie en vous, il y a vne figure: c'est qu'il nous faut communiquer à la passion du Seigneur Iesus, & auoir ceste cogitation bien imprimée en nostre memoire, que sa chair a esté crucifiée pour nous. Item quand il dit en plusieurs Homelies sur sainct Iean, que les trois mille hommes qui furent conuertis par la predication de sainct Pierre, ont beu le sang de Iesus Christ en croyant en luy: lequel ils auoyent espandu en le persecutãt. Mais en plusieurs autres passages il magnifie tant qu'il peut ceste cõmunion que

Homil. in Ioan. 31. & 49. & alibi.

A.4.2.g. 41 & Hom.60

nous auons auec Ieſus Chriſt par foy : aſſauoir que noz ames ne ſont pas moins repeues par ſa chair, que noz corps du pain que nous mangeons. Et c'eſt ce qu'entend Chryſoſtome en quelque paſſage, diſant que Ieſus Chriſt nous fait eſtre ſon corps, non ſeulement par foy, mais par effect. Car il n'entend pas que nous obtenions vn tel bien ſinon par foy : mais il veut ſeulement exclurre cela, qu'on n'entende pas que nous communiquions par imagination nue. Ie laiſſe à parler de ceux qui tiennent la Cene pour quelque enſeigne, par laquelle nous proteſtions noſtre Chreſtienté deuant les hõmes. car il me ſemble que i'ay aſſez refuté ceſt erreur, traitant des Sacremens en general. Pour ceſte heure ce mot d'aduertiſſemẽt ſuffira : c'eſt puis que le calice eſt appellé Alliãce au ſang de Ieſus Chriſt, il faut biẽ qu'il y ait promeſſe ſeruante à confermer la foy. dont il s'enſuit, qu'on n'vſe point deuement de la Cene, ſinon regardant en Dieu pour s'aſſeurer de ſa bonté.

Luc 22.b 20

7 Ceux-la auſsi ne ſatisfont point, leſquels apres auoir confeſſé que nous auons aucune communication au corps de Chriſt, quand ils la veulent demonſtrer, nous font ſeulement participans de ſon Eſprit, laiſſans derriere toute la memoire de la chair & du ſang. cõme ſi ces choſes eſtoyẽt dites pour neant : que ſa chair eſt viande, ſon ſang eſt breuuage : q̃ nul n'aura vie, ſinon celuy qui aura mangé ceſte chair & beu ce ſang : & autres ſemblables ſentẽces. Pourtant s'il eſt notoire que la communication dõt il eſt queſtion, paſſe outre ce qu'ils en diſent : deuant que parler de l'excés contraire, ie deſpeſcheray en bref iuſqu'où elle s'eſtend. car il me faudra auoir plus longue diſpute auec certains doƈteurs ou reſueurs hyperboliques : leſquels en ſe forgeant ſelon leur ſottiſe vne façon lourde & exorbitante de manger le corps de Ieſus Chriſt & boire ſon ſang, deſpouillent Ieſus Chriſt de ſon corps, & le transfigurent en vn fantoſme. Si toutesfois il eſt loiſible d'expliquer par parolles vn ſi grand myſtere, lequel ie voy bien que ie ne puis comprendre en mon eſprit. Ce que ie confeſſe volontiers : afin que nul ne meſure la grandeur d'iceluy à mes parolles, qui ſont ſi debiles, qu'elles ſuccombẽt beaucoup au deſſous. Pluſtoſt aucõtraire i'admõneſte les leƈteurs de ne contenir point leur ſens entre ſi eſtroites bornes & limites : mais qu'ils s'efforcent de monter plus haut que ie ne les puis conduire. car moymeſme, toutes fois & quantes qu'il eſt queſtion de ceſte matiere, apres auoir taſché de tout dire, ie voy bien qu'il s'en faut beaucoup que ie n'atteinde à l'excellence. Et combien que l'entendement ait plus de vertu à penſer & eſtimer, que la langue à exprimer : neantmoins iceluy meſme eſt ſurmonté & accablé par vne telle grandeur. Parquoy il ne me reſte autre choſe en la fin, que de tomber en admiration de ce myſtere : auquel à droitement pẽſer, l'entendement ne peut ſuffire, comme la langue auſsi n'eſt capable de le declairer. Neãtmoins ie propoſeray icy la ſomme de ma doƈtrine : laquelle comme ie ne doute pas eſtre veritable, auſsi i'eſpere qu'elle ſera approuuée à tous bons cœurs & craignans Dieu.

8 Premierement, l'Eſcriture nous enſeigne que Chriſt dés le commẽcement a eſté la Parolle du Pere viuifiante, fontaine & origine de vie, dont toutes choſes ont eu la vertu de ſubſiſter. Pourtant ſainƈt Iean aucunesfois l'appelle Parolle de vie, aucunesfois dit que la vie a eſté touſiours en luy : voulant ſignifier qu'il a eſpandu touſiours ſa force par toutes creatures, pour leur donner vie & vigueur. Toutesfois luy meſme adiouſte tantoſt apres, que lors la vie a eſté manifeſtée, quand le Fils de Dieu ayant prins noſtre chair, s'eſt donné à voir & à toucher. Car combien qu'il eſpandiſt auparauant ſes vertuz ſur les creatures : neantmoins pource que l'homme eſtant aliené de Dieu par peché, auoit perdu la communication de vie, & eſtoit de toutes pars aſsiegé de la mort : il auoit beſoin d'eſtre receu de nouueau en la communion de ceſte Parolle, pour recouurer quelque eſperance d'immortalité. Car combien y auroit-il petite matiere d'eſperer, ſi nous entendions que la Parolle de Dieu contient en ſoy toute plenitude de vie : eſtans cependant eſloignez d'icelle, & ne voyans en nous ne tout à l'entour autre choſe que la mort ? Mais depuis que celle fontaine de vie a commencé d'habiter en noſtre chair, deſia elle n'eſt point cachée loin de nous, mais ſe baille & preſente à ce qu'on en puiſſe iouir. Voyla comme Ieſus Chriſt a approché de nous le benefice de vie dont il eſt la ſource. Dauantage, il nous a rendu la chair qu'il a veſtue & prinſe, viuifiante : afin que par la participation d'icelle nous ſoyons nourriz à immortalité : Ie ſuis, dit-il, le pain de vie, qui ſuis deſcendu du ciel. Item, Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair, laquelle i'expoſeray pour la vie du monde. Eſquelles parolles il demonſtre que non ſeulement il eſt la vie, entant qu'il eſt la Parolle de Dieu eternelle, laquelle eſt deſcendue du ciel à nous : mais auſsi qu'en deſcendant il a eſpandu ceſte vertu en la chair qu'il a prinſe, afin que la communication en paruinſt iuſques à nous. Dont s'enſuyuẽt ces ſentences : Que ſa chair eſt vrayement viãde, ſon ſang eſt vrayement breuuage : & que l'vn & l'autre eſt ſubſtãce pour nourrir les fide-

1. Iean 1. a.1 Ieã 1.a.4

Iean 6.e. 48, & f. 58

les en

les en vie eternelle. Nous auons donc en cela vne singuliere consolation, qu'en nostre propre chair nous trouuons la vie. car en telle maniere non seulement nous y paruenons, voire à la vie, dy-ie: mais elle vient au deuant pour se presenter à nous, seulement que nous luy donnions ouuerture en nostre cœur pour la receuoir, & nous l'obtiendrons.

9 Or combien que la chair de Christ n'ait point tant de vertu de soy-mesme, qu'elle nous puisse viuifier, veu qu'en sa premiere condition elle a esté suiette à mortalité: & estant faite immortelle, prend sa force d'ailleurs: toutesfois si est-elle à bon droit nõmée Viuifiante, pource qu'elle a esté remplie de perfection de vie, pour en espandre sur nous ce qui est requis à nostre salut. Et en ce sens se doit prendre ce que dit nostre Seigneur, que comme le Pere a la vie en soy, aussi il a ordonné que le Fils eust la vie en soy. Car en ce passage la il parle, non pas des proprietez qu'il a possedées eternellemẽt en sa diuinité: mais lesquelles luy ont esté données en la chair, en laquelle il nous est apparu. Parquoy il demõstre que la plenitude de vie habite mesmes en son humanité: tellement que quiconque communiquera à sa chair & son sang, obtiendra la iouissance d'icelle. ce que nous pouuõs mieux expliquer par vn exemple familier. Car cõme l'eau d'vne fontaine suffiſt pour en boire, pour en arrouser, & pour l'appliquer à autres vsages: & neãtmoins la fontaine n'a point de soy-mesme vne telle abondance, mais de la source, laquelle decoulle perpetuellement pour la remplir, à ce que iamais elle ne tarisse: en ceste sorte la chair de Christ est semblable à vne fontaine, entãt qu'elle reçoit la vie decoulãte de la diuinité, pour la faire decouler en nous. Maintenant qui est-ce qui ne voit que la cõmunication au corps & au sang de Christ, est necessaire à tous ceux qui aspirent à la vie celeste? Et à cela tendẽt toutes ces sentences de l'Apostre, Que l'Eglise est le corps de Christ & son accomplissement: Que luy il est le Chef, dõt tout le corps estãt conioint, croist selon ses liaisons & iointures: & Que noz corps sont membres de luy. Lesquelles choses ne peuuent estre autremẽt accomplies, sinon qu'entierement de corps & d'Esprit il adhere à nous. Mais encore l'Apostre esclaircit par vn plus grand tesmoignage ceste societé, par laquelle nous sommes vnis à sa chair: en disant que nous sommes les membres de son corps, partie de ses os & de sa chair. Et finalement pour denoter que la chose surmonte toutes parolles, il conclud le propos par admiration: C'est, dit-il, vn grand secret. Parquoy ce seroit vne follie desesperée, de ne recognoistre nulle communion en la chair & au sang du Seigneur: laquelle sainct Paul declaire estre si grande, qu'il aime mieux s'en esmerueiller, que l'expliquer par parolles.

Iean 5. c. 29

Ephes. 1. c. 22. & 4. c. 15. 1. Cor. 6. d. 15

Ephes. 5. g. 30

10 La somme est telle, que noz ames ne sont pas moins repeuës de la chair & du sang de Iesus Christ, que le pain & le vin entretiennent la vie des corps. Car autrement la similitude du signe ne conuiendroit point, si noz ames ne trouuoyent en Iesus Christ de quoy se rassasier. ce qui ne se peut faire, sinon que Iesus Christ s'vnisse vrayement à nous, & nous repaisse de la nourriture de son corps & de son sang. Que s'il semble incroyable, que la chair de Iesus Christ estant esloignée de nous par si longue distance, paruienne iusqu'à nous pour nous estre viande: pensons de combien la vertu secrete du sainct Esprit surmonte en sa hauteſſe tous noz sens, & quelle follie ce seroit, de vouloir comprendre en nostre mesure l'infinité d'icelle. Pourtant que la foy reçoiue ce que nostre entendement ne peut conceuoir: c'est que l'Esprit vnit vrayement les choses qui sont separées de lieu. Or Iesus Christ nous testifie & seelle en la Cene ceste partipation de sa chair & de son sang, par laquelle il fait decouler sa vie en nous, tout ainsi que s'il entroit en noz os & en noz moelles. Et ne nous y presente pas vn signe vuide & frustratoire: mais en y desployant la vertu de son Esprit pour accomplir ce qu'il promet. Et de fait, il l'offre & baille à tous ceux qui viennent à ce conuiue spirituel: combien qu'il n'y ait que les seuls fideles qui en participent, entant que par la vraye foy, ils se rendent dignes d'auoir iouissance d'vn tel benefice. Pour laquelle raison l'Apostre dit, que le pain que nous rompons, est la communion du corps de Christ: & le calice que nous sanctifions par les parolles de l'Euangile & par prieres, est la communion de son sang. Et ne faut pas que quelcun obiecte que c'est vne locution figurée, en laquelle le nom de la chose representée soit attribué au signe. Car s'ils alleguent que c'est vne chose notoire, que la fraction du pain n'est que signe exterieur de la substance spirituelle: ia soit que nous leur concedions d'exposer ainsi les parolles de sainct Paul, toutesfois nous pourrons inferer de ce que le signe nous est baillé, que la substance nous est aussi liurée en sa verité. Car si quelcun ne vouloit appeller Dieu trompeur, il n'osera pas dire, qu'vn signe vain & vuide de sa verité soit proposé par luy. Parquoy si le Seigneur nous represente au vray la participation de son corps sous la fraction du pain, il n'y a nulle doute qu'il ne la baille quant & quant. Et de fait, les fideles ont du tout à tenir ceste reigle: que toutes fois & quantes qu'ils voyent les signes ordonnez de Dieu, ils conçoyuent pareillement pour certain la verité de la

1. Cor. 10. b. 16

choſe repreſentée y eſtre coniointe,& en ayent ſeure perſuaſion. car à quel propos noſtre Seigneur donneroit-il en la main le ſigne de ſon corps, ſi ce n'eſtoit pour nous rendre certains de la participation d'iceluy? Or s'il eſt vray que le ſigne viſible nous eſt baillé pour nous ſeeller la donation de la choſe inuiſible, il nous faut auoir ceſte confiãce indubitable, qu'en prenant le ſigne du corps, nous prenons pareillement le corps.

11 Ie dy donc, comme il a touſiours eſté receu en l'Egliſe, & comme parlent auiourdhuy ceux qui enſeignent fidelement, qu'il y a deux choſes en la ſaincte Cene: aſſauoir les ſignes viſibles qui nous ſont là donnez pour noſtre infirmité: & la verité ſpirituelle, laquelle nous eſt figurée par iceux, & pareillement exhibée. Or touchant de ceſte verité, quand ie veux monſtrer familierement quelle elle eſt, ie dy qu'il y a trois poincts à conſiderer aux Sacremens, outre le ſigne exterieur, dont il n'eſt pas maintenant queſtion: aſſauoir la ſignification: apres, la matiere ou ſubſtance: tiercement, la vertu ou l'effect qui procede de l'vn & de l'autre. La Signification eſt ſituée aux promeſſes, leſquelles ſont imprimées au ſigne. l'appelle La matiere ou la ſubſtance, Ieſus Chriſt auec ſa mort & reſurrection. Par L'effect, i'entẽ la redemption, iuſtice, ſanctification, la vie eternelle, & tous les benefices que Ieſus Chriſt nous apporte. Or combien que toutes ces choſes ſe reçoiuẽt par foy: toutesfois ie n'accepte point ceſte cauillation, de dire que nous receuons Ieſus Chriſt ſeulement par intelligence & penſée, quand il eſt dit que nous le receuons par foy, car les promeſſes le nous offrent, non pas pour le nous faire ſeulement regarder en nous amuſant à vne ſimple contemplation & nue, mais pour nous faire iouir vrayement de ſa communion. Et de fait, ie ne voy point comment vn homme ſe pourroit confier d'auoir ſa redemption & iuſtice en la croix de Ieſus Chriſt, d'auoir vie en ſa mort, ſinon qu'il ait premierement vraye communication auec luy. car ces biens-là ne viendroyent iamais iuſques à nous, ſi Ieſus Chriſt ne ſe faiſoit premierement noſtre. Ie dy donc, qu'en la Cene Ieſus Chriſt nous eſt vrayement donné ſous les ſignes du pain & du vin: voire ſon corps & ſon ſang, auſquels il a accomply toute iuſtice pour nous acquerir ſalut. & que cela ſe fait premierement, afin que nous ſoyons vniz en vn corps: ſecondement, afin qu'eſtans faits participans de ſa ſubſtance, nous ſentions auſſi ſa vertu, en communiquant à tous ſes biens.

12 Maintenant il conuient parler des meſlinges hyperboliques, c'eſt à dire exceſsifs, que la ſuperſtition a mis ſus. car Satã a icy braſſé des illuſions auec merueilleuſes aſtuces, pour retirer du ciel les entendemẽs, & les appeſantir icy bas: leur faiſant à croire que Ieſus Chriſt eſt attaché à l'element du pain. Premierement gardons-nous d'imaginer telle preſence que les Sophiſtes l'ont ſongée: comme ſi le corps de Chriſt deſcendoit ſur la table, & eſtoit là poſé en preſence locale pour eſtre touché des mains, maſché des dens, & englouty du goſier. car le Pape Nicolas dicta ceſte belle formule à Berengaire, pour l'approuuer vray repentant. Or ce ſont parolles ſi enormes & prodigieuſes, que le gloſateur du droit canon eſt contraint de dire, que ſi les lecteurs n'eſtoyent bien aduiſez & diſcrets, ils pourroyent eſtre induits par icelles en hereſie pire que celle de Berengaire. Le maiſtre des Sentences, cõbien qu'il trauaille beaucoup d'excuſer l'abſurdité, toutesfois encline pluſtoſt à l'oppoſite. Car comme nous ne doutons point qu'il n'ait ſa meſure comme requiert la nature d'vn corps humain: & qu'il ne ſoit contenu au ciel, auquel il a eſté receu iuſques à tant qu'il viendra au iugement: auſsi nous eſtimons que c'eſt vne choſe illicite de l'abbaiſſer entre les elemens corruptibles, ou imaginer qu'il ſoit par tout preſent. Et de fait, cela n'eſt ia neceſſaire pour en auoir la participation: veu que le Seigneur Ieſus nous eſlargit ce benefice par ſon Eſprit, que nous ſommes faits vn auec luy de corps, d'eſprit & d'ame. Pourtant le lien de ceſte conionction eſt le ſainct Eſprit, par lequel nous ſommes vniz enſemble: & eſt comme canal ou conduit, par lequel tout ce q̃ Chriſt eſt & poſſede, deſcend iuſques à nous. Car ſi nous aperceuõs à l'œil, que le ſoleil luiſant ſur la terre enuoye par ſes rais aucunement ſa ſubſtance, pour engendrer nourrir & vegeter les fruits d'icelle: pourquoy la lueur & irradiation de l'Eſprit de Ieſus Chriſt ſeroit elle moindre, pour nous apporter la cõmunication de ſa chair & de ſon ſang? Pourtãt l'Eſcriture, en parlãt de la participatiõ que nous auons auec Chriſt, reduit toute la vertu d'icelle à ſon Eſprit. Toutesfois vn lieu ſuffira pour tous les autres: Sainct Paul au huitieme des Romains, declaire que Chriſt n'habite autrement en nous que par ſon Eſprit. en quoy faiſant, neantmoins il ne deſtruit point ceſte communication de ſon corps & de ſon ſang, dont il eſt maintenant queſtion: mais il demonſtre l'Eſprit eſtre le ſeul moyen par lequel nous poſſedons Chriſt, & l'auons habitant en nous.

Chryſoſt. ſermone quodam de Spiritu ſancto

13 Les Theologiens ſcolaſtiques ayans horreur d'vne impieté ſi barbare, parlent vn peu plus ſobrement, ou en parolles couuertes: toutesfois ce n'eſt que pour euader plus ſubtilement. c'eſt qu'ils concedent que Ieſus Chriſt n'eſt point enclos au pain & au vin localement

ment,ne d'vne façon corporelle: mais ils forgent vne façon nouuelle,laquelle ils n'entendent point, & tant moins la peuuent-ils expliquer aux autres. toutesfois la somme reuiẽt là,qu'ils enseignent de chercher Iesus Christ en l'espece du pain,qu'ils appellent. Qu'ainsi soit,quand ils disent que la substance du pain est conuertie en luy: n'attachent-ils point sa substãce à la blãcheur,laq̃lle ils disent seule rester là? Mais ils disent qu'il est tellemẽt contenu en l'espece du pain,qu'il demeure cependãt au ciel:& nõment ceste presence,d'Habitude. Mais q̃lques mots qu'ils inuentẽt pour couurir leur mẽsonge & luy donner couleur, si reuiennent-ils tousiours à ceste fin,que ce qui estoit pain deuient Christ: tellement qu'apres la consecration, la substance de Iesus Christ est cachée sous la couleur du pain. Ce qu'ils n'ont point honte de pronõcer haut & clair. car voicy les propres mots de leur Maistre des Sentences, que le corps de Christ estant inuisible en soy, est caché & couuert sous l'apparẽce du pain, apres la consecration. Et pourtant selon luy,la figure du pain n'est qu'vne masque pour oster le regard du corps. *Lib. 4. Sentent. Dist. 11*

14 De là est sortie ceste transsubstantiation fantastique, pour laquelle les Papistes combattent auiourdhuy plus asprement que pour tous les autres articles de leur foy. Les premiers inuenteurs de ceste opinion nẽ se pouuoyent resoudre, comment le corps de Iesus Christ fust meslé auec la substance du pain,que beaucoup d'absurditez ne leur vinssent incontinent deuant les yeux. ainsi, la necessité les a contraint de courir à ce miserable refuge: c'est que le pain est conuerty au corps de Iesus Christ. non pas qu'à proprement parler, le pain soit fait corps: mais pource que Iesus Christ, pour se cacher sous la figure du pain,aneantit la substance d'iceluy. Or c'est merueille qu'ils soyent trebuschez en telle ignorance, voire stupidité, que non seulement ils ayent osé contredire à toute l'Escriture saincte,mais aussi à ce qui auoit esté touſiours tenu en l'Eglise ancienne,pour mettre en auant vn tel mõstre. Ie confesse bien qu'aucuns des Anciens ont quelque fois vsé du mot de Conuersion: non pas pour abolir la substance des signes exterieurs, mais pour enseigner que le pain dedié à ce mystere, est different du pain commun, & tout autre qu'il n'estoit auparauant. Cependant tous d'vn accord ils afferment que la saincte Cene a deux choses: l'vne terrestre, & l'autre celeste. & ne font point de scrupule en cela, que le pain & le vin sont les signes terrestres. Certes quoy qu'ils babillent,il est tout notoire qu'en ceſt endroit ils ont les Anciens cõtraires,lesquels souuent ils osent bien opposer pour authorité à Dieu mesme. Car ceste imagination a esté controuuée depuis peu de temps:pour le moins elle a esté incognue non seulement du temps que la pure doctrine estoit encore en vigueur,mais mesme depuis q̃ ceste pureté a esté infectée de beaucoup de souillures. Quoy qu'il en soit, il n'y a nul des Anciens qui ne confesse ouuertement que le pain & le vin sont signes du corps & du sang de Iesus Christ: combien que quelque fois pour magnifier la dignité du mystere, ils leur dõnent diuers tiltres. car ce qu'ils disent qu'en consacrant le pain il se fait vne conuersion secrete, tellement qu'il y a autre chose que du pain & du vin: ce n'est pas, comme i'ay desia monstré, pour signifier que le pain & le vin s'esuanouissent, mais qu'on les doit auoir en autre estime que des viandes communes, qui sont seulement pour paistre le ventre: veu que là nous auons le boire & le manger spirituel pour nous nourrir nos ames. Nous confessons donques que ce que disent les anciens Docteurs est vray. mais à ce que ces forgeurs d'opinion nouuelle arguent,que s'il y a conuersion,il faut que le pain soit aneanty, & que le corps de Iesus Christ y succede: ie respon qu'il est bien vray que le pain est fait autre qu'il n'estoit pas: mais s'ils veulent tirer cela à leur resuerie, ie leur demande quel changement ils pensent qu'il se face au Bapteſme. Car les Anciens recognoissent qu'il s'y fait aussi vne cõuersion admirable, c'est qu'vn element corruptible,est fait lauemẽt spirituel des ames: & toutesfois nul ne nie que l'eau ne demeure en sa substãce. Ils repliquent qu'il n'y a point tel tesmoignage du Bapteſme comme de la Cene, VOICY MON CORPS. mais il n'est point question encores de ces mots-la: ains seulement du mot de Conuersion, lequel n'emporte non plus en vn endroit qu'en l'autre. Ainsi,qu'ils se deportent d'amener tels menus fatras, lesquels monstrent combien ils sont desprouueus de bonnes raisons. Et de fait, la signification ne pourroit autrement consister, si la verité qui est là figurée n'auoit son image viue au signe exterieur. Iesus Christ a voulu declairer visiblement que sa chair est viande: S'il ne proposoit qu'vne apparence vuide du pain sans aucune substãce, où seroit la similitude laquelle nous doit mener des choses visibles au bien inuisible qui nous est representé? Car si on les veut croire, on ne seroit point conduit plus outre,& ne pourroit-on recueillir autre chose,sinon que nous sommes repeus d'vne vaine apparẽce de la chair de Christ. Comme si au Bapteſme il n'y auoit qu'vne figure d'eau qui qui trompast noz yeux,ce ne nous seroit pas vn certain gage de nostre lauemẽt: qui pis est, par vn tel spectacle frustratoire nous aurions occasion de chanceller: bref la nature des Sa-

cremens eſt renuerſée, ſi le ſigne terrien ne reſpond à la choſe celeſte, pour bien ſignifier ce qui doit eſtre la cognu. Et par ainſi la verité de la Cene ſeroit miſe ſous le pied, ſans qu'il y euſt du vray pain pour repreſenter le vray corps de Ieſus Chriſt. Ie dy derechef, puis que la Cene n'eſt autre choſe qu'vne confirmation viſible de ce qui eſt recité au ſixieme de ſainct Iean, aſſauoir que Ieſus Chriſt eſt le pain de vie qui eſt deſcendu du ciel: qu'il eſt du tout requis qu'il y ait du pain materiel & viſible, pour figurer celuy qui eſt ſpirituel. ſi nous ne voulons que le moyen que Dieu nous a donné pour ſupporter noſtre foibleſſe, periſſe ſans
1. Cor. 10. d. 27 que nous en ayons aucun profit. Dauantage comment ſainct Paul conclurroit-il, que nous qui participons d'vn pain, ſommes faits tous enſemble vn pain & vn corps: s'il n'y auoit qu'vn fantoſme de pain ſeulement, & non pas la propre verité & ſubſtance?

15 Et de fait, iamais n'euſſent eſté ſi vilainement abuſez des illuſions de Satan, s'ils neuſſent deſia eſté enſorcellez de ceſt erreur: que le corps de Chriſt eſtant enclos ſous le pain, ſe prenoit en la bouche pour eſtre enuoyé au ventre. La cauſe d'vne fantaſie ſi brutale a eſté, que ce mot de Conſecration leur eſtoit comme vn enchantement ou coniuration d'art magique. Ce principe leur eſtoit incognu, que le pain n'eſt point Sacremẽt, ſinon au regard des hommes, auſquels la Parolle eſt adreſſée. comme l'eau du Bapteſme n'eſt point chãgée en ſoy: mais quand la promeſſe y eſt adiouſtée, elle commence de nous eſtre ce qu'elle n'eſtoit pas. Cecy ſera encore mieux liquidé par l'exemple d'vn Sacrement ſemblable. L'eau
Exod. 17 b. 6 1. Cor. 10 a. 4 qui deſcouloit du rocher au deſert, ſeruoit aux Iuifs pour eſtre ſigne & mereau d'vne meſme choſe que nous figurent auiourdhuy le pain & le vin en la Cene: car ſainct Paul dit qu'ils ont beu vn meſme breuuage ſpirituel. Or cependant elle ſeruoit d'abbreuuoir pour le beſtial. dont il eſt aiſé de recueillir, quand les elemens terreſtres ſont appliquez à l'vſage ſpirituel de la foy, qu'il ne s'y fait autre cõuerſion, qu'au regard des hommes: d'autant que ce leur ſont ſeaux des promeſſes de Dieu. Dauantage, puis que l'intention de Dieu eſt, cõme i'ay deſia ſouuent reiteré, de nous eſleuer à ſoy par moyens qu'il cognoit propres: ceux qui en nous appellant à Chriſt, veulent que nous le cherchions eſtant inuiſiblement caché ſous le pain, font tout au rebours. De monter à Chriſt, il n'en eſtoit pas queſtion entre eux: pource qu'il y auoit trop long interualle. Parquoy ce qui leur eſtoit abbatu de nature, ils ont taſché de le corriger par vn remede plus pernicieux: c'eſt qu'en demeurant en terre nous n'ayons nul beſoin d'approcher des cieux, pour eſtre conioints à Ieſus Chriſt. Voila toute la neceſsité qui les a contraints à transfigurer le corps de Chriſt. Du temps de ſainct Bernard, combien qu'il y euſt deſia vn langage plus dur & plus lourd: toutesfois la tranſſubſtantiation n'eſtoit pas encore cognue. Auparauãt iamais n'auoit eſté que ceſte ſimilitude ne fuſt en la bouche d'vn chacun, que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ſont conioints en la Cene auec le pain & le vin. Il leur ſemble qu'ils ont de belles eſchappatoires, quant au texte expres qu'on leur allegue: où notamment les deux parties du Sacrement ſont appel-
Exod. 4. a. 3. & 7. b. 10 lées pain & vin. Car ils repliquent, que la verge de Moyſe eſtant conuertie en ſerpent, combien qu'elle empruntaſt le nom de ſerpent, ne laiſſoit pas de retenir le ſien naturel de verge. Dont ils concluent qu'il n'y a nul inconuenient que le pain, cõbien qu'il ſoit changé en autre ſubſtance, pource qu'il apparoit pain aux yeux en retiẽne quant & quãt le nom. Mais qu'eſt-ce qu'ils trouuent de ſemblable ou prochain entre le miracle de Moyſe, qui eſt tout notoire, & leur illuſion diabolique, de laquelle il n'y a œil en terre qui puiſſe eſtre teſmoin?
Au meſme 12 Les Magiciens faiſoyent leur ſorcellerie pour perſuader au peuple d'Egypte qu'il eſtoyent garnis de vertu diuine pour changer les creatures. Moyſe vient alencontre: & apres auoir rabbatu leur fallace, monſtre que la puiſſance inuincible de Dieu eſtoit de ſon coſté, d'autant qu'il fait engloutir toutes les verges des autres par la ſiẽne. Mais puis que telle conuerſion s'eſt faite à veue d'œil, elle n'ppartient point à la cauſe preſente, comme i'ay dit. Et auſsi vn petit apres la verge retourna à ſa premiere forme. outreplus, on ne ſait ſi ceſte cõuerſion ſoudaine fuſt vrayement en la ſubſtance. Il faut auſsi noter que Moyſe a oppoſé ſa verge à celle des Magiciens, & pour ceſte cauſe luy a laiſſé ſon nom naturel: afin qu'il ne ſemblaſt accorder à ces trompeurs vne conuerſion qui eſtoit nulle, d'autant qu'ils auoyẽt
1. Cor. 10 b. 16, & 11. f. 26 Act. 11. g. 42 esblouy les yeux des ignorans par leurs enchantemens. Or cela ne ſe peut tirer à des ſentẽces toutes diuerſes, quand il eſt dit, Le pain que nous rompons eſt la communication du corps de Chriſt: Item, Quand vous mangerez de ce pain, il vous ſouuiendra de la mort du Seigneur: Item, Ils communiquoyent à rompre le pain. Tant y a qu'il eſt bien certain, que les Magiciens par leur enchantement ne faiſoyẽt que tromper la veue. Quant eſt de Moyſe, il y a plus grande doute: par la main duquel il n'a point eſté plus difficile à Dieu de faire d'vne verge vn ſerpẽt, & derechef d'vn ſerpẽt vne verge, que de veſtir les Anges de corps charnels, & puis les en deſpouiller. S'il y auoit pareille raiſon en la Cene, ou qui en approchaſt

chaſt, ces bonnes gens auroyent quelque couleur en leur ſolution. mais puis qu'il n'eſt pas ainſi, que ce poinct nous demeure arreſté, qu'il n'y auroit nulle raiſon ne fondement pour nous figurer en la Cene que la chair de Ieſus Chriſt eſt vrayement viande, ſinon que la vraye ſubſtance du ſigne exterieur reſpondit à cela. Or comme vn erreur eſt engendré de l'autre, ils ont ſi ſottement tiré vn paſſage de Ieremie pour approuuer leur tranſſubſtantiation, que i'ay honte de le reciter. Le Prophete ſe plaind qu'on a mis du bois en ſon pain: Iere. 11.d 19 ſignifiant que ſes ennemis luy ont cruellement oſté le gouſt de ſon manger. comme Dauuid par ſemblable figure ſe lamente que ſon pain luy a eſté corrompu de fiel, & ſon boire Pſeau. 69 de vinaigre. Ces docteurs ſubtils expoſent par allegorie, que le corps de Ieſus Chriſt a eſté c. 22 pendu au bois. Ils allegueront qu'aucuns des Anciens l'ont ainſi entendu. à quoy ie reſpon que c'eſt bien aſſez de pardonner à leur ignorãce & enſeuelir leur deshonneur, ſans adiouſter ceſte impudence, de les faire boucliers pour rebouter le ſens naturel du Prophete.

16 Les autres, qui voyent qu'on ne peut rompre la proportion qui eſt entre le ſigne & la choſe ſignifiée, que la verité du myſtere n'aille bas, confeſſent bien que le pain de la Cene eſt vrayement ſubſtantiel, element terreſte & corruptible, & qu'il ne reçoit aucun changement en ſoy: mais ils diſent que neantmoins le corps de Ieſus Chriſt y eſt enclos. S'ils diſoyent rondement, que quand le pain nous eſt preſenté en la Cene, il y a vraye exhibition du corps, d'autant que la verité eſt inſeparable d'auec ſon ſigne: ie ne contrediroye pas beaucoup. mais d'autant qu'enfermant le corps dans le pain, ils imaginẽt qu'il eſt par tout, ce qui eſt contraire à ſa nature: puis en adiouſtant qu'il eſt ſous le pain, ils l'enſerrent là cõme en cachette: il eſt beſoin de deſcouurir telles aſtuces. Non pas que pour ceſte heure ie vueille deſchiffrer le tout: mais ce que i'en diray ſeruira de fondement pour la diſpute qui ſuyura cy apres en ſon lieu. Ils veulent que le corps de Ieſus Chriſt ſoit inuiſible & infini, pour eſtre caché ſous le pain: d'autant qu'à leur opinion ils ne le peuuẽt receuoir, ſinon qu'il deſcende là. Or ils ne cognoiſſent point la façon de deſcendre dont nous auons parlé, qui eſt pour nous eſleuer au ciel. Vray eſt qu'ils pretendent beaucoup de belles couleurs: mais apres qu'ils ont tout dit, il appert qu'ils s'amuſent à vne preſence locale. & dont viẽt cela, ſinon qu'ils ne peuuent conceuoir autre participation du corps de Ieſus Chriſt, ſinon qu'ils le tiennent icy bas comme pour le manier à leur appetit?

17 Et afin de maintenir auec opiniaſtreté l'erreur qu'ils ſe ſont forgé à la volée, ils ne doutent point, au moins aucuns d'entre eux, d'affermer que le corps de Ieſus Chriſt n'a iamais eu autre meſure, que toute l'eſtendue du ciel & de la terre. Quant à ce qu'il eſt nay petit enfant, qu'il eſt grandi, qu'il a eſté crucifié & mis au ſepulchre: ils diſent que cela s'eſt fait par vne forme de diſpenſation, pour accomplir en apparence ce qui eſtoit requis à noſtre ſalut. Quant à ce qu'il eſt apparu apres ſa reſurrection, & qu'il eſt monté au ciel, meſmes Act. i. a. 3. & b. 9. & 7. g. 55 & 9. a. 3 que depuis il a eſté veu de ſainct Eſtienne & de ſainct Paul: que cela auſsi s'eſt fait d'vne meſme diſpenſation, à ce qu'il ſe monſtraſt à veue d'œil eſtre ſouuerain Roy. Et qu'eſt-ce là ie vous prie, ſinõ de rappeller Marcion des enfers? car nul ne doutera que le corps de Ieſus Chriſt ne ſoit fantaſtique ou fantoſme, s'il a eſté de ceſte condition. Les autres eſchappent vn petit plus ſubtilement: c'eſt que ce corps qui eſt donné au Sacrement, eſt glorieux & immortel: & par ainſi, qu'il n'y a nul inconuenient qu'il ſoit en pluſieurs lieux, qu'il ne ſoit en nul lieu, & qu'il n'ait nulle forme. Mais ie demande quel corps donnoit Ieſus Chriſt à ſes diſciples la nuict deuant qu'il ſouffriſt. Les mots qu'il prononce n'expriment-ils pas clairement, que c'eſtoit le corps mortel qui deuoit eſtre tantoſt apres liuré? Ils repliquent, que deſia il auoit fait voir ſa gloire en la montagne à trois de ſes diſciples. ce que ie leur Matt. 17 a. 2 confeſſe: mais ie dy que ce n'eſtoit que pour leur donner quelque gouſt de ſon immortalité, voire & pour vn petit de temps. Mais ils ne trouueront pas là double corps: il n'y a que celuy meſme lequel eſt retourné ſus l'heure à ſon naturel accouſtumé. Or en diſtribuant ſon corps en la premiere Cene, l'heure approchoit qu'il deuoit eſtre frappé & abbatu pour Iſa. 53. a. 4 eſtre defiguré comme vn ladre, n'ayant aucune dignité ne beauté en ſoy: tant s'en faut que pour lors il vouluſt faire monſtre de la gloire de ſa reſurrection. Derechef, quelles fenneſtres ouurent-ils à l'hereſie de Marcion, ſi le corps de Ieſus Chriſt eſtoit veu en vn lieu, mortel & paſsible: & en l'autre lieu, immortel & glorieux? Que ſi on reçoit leur opinion, autant en aduient-il tous les iours. Car ils ſont cõtraints de confeſſer que le corps de Ieſus Chriſt, lequel ils diſent eſtre inuiſiblement caché ſous l'eſpece du pain, eſt neantmoins viſible en ſoy. Et neantmoins ceux qui deſgorgent des reſueries ſi monſtrueuſes, non ſeulement n'ont nulle honte de leur vilainie, mais nous iniurient à toute outrance, d'autãt que nous ne voulons reſpondre Amen.

18 Dauantage, ſi quelcun veut lier au pain & au vin le corps & le ſang du Seigneur, il ſera neceſſaire que l'vn ſoit ſeparé de l'autre. Car comme le pain eſt baillé ſeparément du

calice : auſsi faudra il que le corps eſtant vny ou pain, ſoit diuiſé du ſang, qui ſera enclos dedans le calice. Car puis qu'ils afferment le corps eſtre au pain, le ſang eſtre au calice : & il eſt ainſi que le pain & le vin ſont diuiſez l'vn de l'autre: ils ne peuuent eſchapper par tergiuerſation quelconque, que le ſang en ce faiſant ne ſoit diuiſé du corps. Ce qu'ils ont accouſtumé de pretendre, que le ſang eſt au coprs, & le corps pareillement dedans le ſang, eſt par trop friuole : veu que les ſignes auſquels ils ſont enclos, ont eſté diſtinguez du Seigneur. Au reſte, ſi nous dreſſons noſtre veue & noſtre cogitation au ciel, & ſommes là trãſportez pour y chercher Chriſt en la gloire de ſon royaume, comme les ſignes nous guident à venir à luy tout entier : en ceſte maniere nous ſerons diſtinctement repeus de ſa chair ſous le ſigne du pain, nourris de ſon ſang ſous le ſigne du vin, pour auoir iouyſſance entierement de luy. Car combien qu'il ait tranſporté de nous ſa chair, & ſoit en corps monté au ciel: neantmoins il eſt ſeant à la dextre du Pere, c'eſt à dire qu'il regne en la puiſſance, maieſté & gloire du Pere. Ce regne n'eſt point limité en aucunes eſpaces de lieux, & n'eſt point determiné en aucunes meſures, que Ieſus Chriſt ne monſtre ſa vertu par tout où il luy plaiſt, au ciel & en la terre, qu'il ne ſe declaire preſent par puiſſance & vertu, qu'il n'aſsiſte touſiours aux ſiens, leur inſpirant ſa vie viue en eux, les ſouſtienne, les confirme, leur donne vigueur, & leur ſerue non pas moins que s'il eſtoit preſent corporellement: en ſomme, qu'il ne les nourriſſe de ſon propre corps, duquel il fait decouler la participation en eux par la vertu de ſon Eſprit. Telle donc eſt la façon de receuoir le corps & le ſang de Ieſus Chriſt au Sacrement.

19 Or il nous faut eſtablir telle preſence de Ieſus Chriſt en la Cene, laquelle ne l'attache point au pain, & ne l'enferme point là dedans: laquelle finalement ne le mette point icy bas en ces elemens corruptibles, d'autant que tout cela derogue à ſa gloire celeſte : laquelle auſsi ne luy face point vn corps infiny pour le mettre en pluſieurs lieux, ou pour faire accroire qu'il ſoit par tout au ciel & en la terre, d'autãt que tout cela contreuient à la verité de ſa nature humaine. Tenons donc ces exceptions fermes: aſſauoir que nous ne permettions point qu'on derogue à la gloire celeſte de noſtre Seigneur Ieſus. ce qui ſe fait quand on le tire icy bas par imagination, ou qu'on le lie aux creatures terriennes. Que nous ne permettions point auſsi qu'on attribue rien à ſon corps qui repugne à ſa nature humaine. Ce qui ſe fait quand on dit qu'il eſt infiny, ou qu'on le met en pluſieurs lieux. Ayans oſté ces deux inconueniens, ie reçoy volontiers tout ce qui pourra ſeruir à bien exprimer la vraye cõmunication que Ieſus Chriſt nous donne par la Cene, en ſon corps & en ſon ſang. de l'exprimer, dy-ie, en ſorte qu'on cognoiſſe que ce n'eſt point par imagination ou penſée que nous les receuons, mais que la ſubſtance nous eſt vrayement donnée. Il n'y a nulle raiſon pourquoy ceſte doctrine ſoit tant odieuſe au monde, & que la defenſe en ſoit forcloſe tant iniquement, ſinon que Satan a enſorcellé pluſieurs entendemens comme d'vn horrible charme. Certes ce que nous enſeignons conuient tres-bien en tout & par tout à l'Eſcriture, & ne cõtient en ſoy, n'attire ou abſurdité aucune, ou obſcureté, ou ambiguité. Dauantage, ne repugne point à la reigle de foy, & ne contreuient à l'edification des ames: bref n'emporte rien qui puiſſe offenſer, ſinon d'autant que depuis la barbarie & beſtiſe tant enorme des Sophiſtes, vne clarté ſi patente & vne verité tant liquide a eſté vilainement opprimée. Toutesfois puis que Satan s'efforce encore auioudhuy la denigrer de calomnies & vituperes par des eſprits forcenez, & applique là toutes ſes forces, il nous eſt beſoin de la maintenir tant plus diligemment.

20 Or deuant que proceder outre, nous auõs à traiter l'inſtitution de Ieſus Chriſt: & principalement à cauſe que noz aduerſaires n'ont rien plus fauorable que ceſte obiection, que nous n'accordons point aux mots de Ieſus Chriſt. Parquoy pour nous deſcharger de ce blaſme, lequel fauſſement ils nous mettent ſus, ce ſera vn ordre bien conuenable de commencer par l'interpretation de ce qui en eſt contenu en l'Eſcriture. Trois Euangeliſtes, aſſauoir ſainct Matthieu, ſainct Marc & ſainct Luc: item ſainct Paul, recitẽt que Ieſus Chriſt ayant pris du pain le rompit, & ayant rendu graces le donna à ſes diſciples, diſant, Prenez, mangez: cecy eſt mon corps qui eſt liuré, ou rõpu pour vous. Du calice, ſainct Matthieu & ſainct Marc en parlent ainſi : Ce calice eſt le ſang du nouueau Teſtament, lequel ſera eſpandu pour pluſieurs en remiſsion de leurs pechez. Sainct Paul & ſainct Luc changent vn petit: Ce calice eſt le nouueau teſtament en mon ſang. Les aduocats de la tranſſubſtantiation penſent que ce mot demonſtratif, CECY, ſe rapporte à l'eſpece du pain, pource que la conſecration ne ſe fait pas que par toute la deduction des parolles: & il n'y a nulle ſubſtance viſible ſelon eux, qu'on puiſſe demonſtrer. Mais ſi la reuerence des parolles les tient ſi eſtroitement bridez : puis que Ieſus Chriſt teſmoigne que ce qu'il bailla à ſes diſciples eſt ſon corps, ils s'eſlongnẽt bien fort de cela, en gloſant que ce qui eſtoit pain deuient le corps de Ieſu

Matt. 26. c. 26
Marc 14. c. 22
Luc 22. b. 17. 19
1. Cor. 11. c. 24

de Ieſus Chriſt. Ie dy derechef, que Ieſus Chriſt afferme que ce qu'il auoit pris entre ſes mains pour donner à ſes diſciples, eſt ſon corps. Or il auoit pris du pain. Qui eſt-ce donc qui ne voit que c'eſt le meſme pain qu'il monſtre? Et par ainſi il n'y a rien plus deſraiſonnable, que d'appliquer à vne vaine apparence ou fantoſme, ce qui eſt notamment prononcé du pain. Ceux qui expoſent le mot d'Eſtre, par tranſſubſtantier, comme s'il eſtoit dit, Cecy eſt conuerty en mon corps, vſent d'vne ſubtilité encore plus contrainte & forcée. Et pourtant tous les deux n'ont nulle couleur de pretédre qu'ils ſe veulent tenir & arreſter aux parolles de Ieſus Chriſt. car cela ne fut iamais accouſtumé ny ouy en nulle lãgue, que ce verbe ſubſtantiel, c'EST, fuſt prins en tel ſens, aſſauoir pour eſtre conuerty en autre choſe. Quant eſt de ceux qui confeſſent que le pain demeure, & neantmoins entendent que c'eſt le corps de Ieſus Chriſt: ils ont grande cõtrarieté entre eux. Ceux qui parlent plus modeſtement, cõbien qu'ils inſiſtent fort ſur la lettre, diſans que ſelõ les mots de Ieſus Chriſt, le pain doit eſtre tenu pour ſon corps: toutesfois puis apres ils amolliſſent telle rigueur, s'expoſans, comme s'il eſtoit dit que le corps de Ieſus Chriſt eſt auec le pain, au pain, & ſous le pain. Nous auons deſia touché quelque choſe de leur opinion: encore en faudra-il traiter dauantage cy apres. Maintenant ie diſpute ſeulement des parolles de Ieſus Chriſt, deſquelles ils ſe ſentent liez, pour ne pouuoir accorder que le pain ſoit nommé Corps, pource qu'il en eſt ſigne. Or puis qu'ils fuyent toute expoſition, comme s'il ſe falloit preciſement tenir aux mots: pourquoy en delaiſſant ce que dit Ieſus Chriſt, ſe tranſportent ils à des locutions ſi diuerſes? Car ce ſont choſes bien differẽtes l'vne de l'autre, que le pain ſoit corps, & que le corps ſoit auec le pain. Mais pource qu'ils voyent qu'il leur eſtoit impoſsible de maintenir ceſte ſimple propoſition, aſſauoir que le pain fuſt vrayement corps de Ieſus Chriſt: ils ont eſſayé d'eſchapper par voyes obliques, que le corps eſt donné ſous le pain & auec le pain. Les autres eſtant plus hardis, n'ont point douté d'affermer qu'à parler proprement, le pain eſt corps: en quoy ils ſe monſtrent eſtre du tout literaux. Si on leur obiecte que le pain eſt donc Ieſus Chriſt & eſt Dieu, ils le nieront fort & ferme, pource qu'il n'eſt point exprimé en ces parolles, Voicy mon corps: mais ils ne profiteront rien en niant, veu que tous confeſſent que Ieſus Chriſt nous eſt offert en la Cene. Or ce ſeroit vn blaſpheme inſupportable, de dire ſans aucune figure, qu'vn element caduque & corruptible ſoit Ieſus Chriſt. Ie leur demande, aſſauoir ſi ces deux propoſitions vallent autant l'vne que l'autre: Ieſus Chriſt eſt Fils de Dieu, & le pain eſt corps de Ieſus Chriſt. S'ils accordent qu'elles ſoyent diuerſes, comme cela leur ſera arraché en deſpit de leurs dens: qu'ils me reſpondent dont vient telle difference. Ie croy qu'ils ne me la ſauroẽt aſsigner autre, ſinon que le pain eſt nommé Corps à la façon des Sacremens. dont il s'enſuit que les parolles de Ieſus Chriſt ne ſont point ſuiettes à la reigle commune, & ne doyuent pas eſtre examinées ſelon la Grammaire. Ie demande auſsi à ces opiniaſtres, qui ne peuuent ſouffrir qu'on expoſe les parolles de Ieſus Chriſt, quand ſainct Luc & ſainct Paul diſent que le calice eſt le nouueau Teſtament au ſang, ſi cela ne vaut pas autant que ce qui auoit eſté dit au premier membre, que le pain eſt corps. Certes on doit faire autant de ſcrupule en vne partie qu'en l'autre: & pource que la briefueté eſt obſcure, ce qui eſt dit plus au long, eſclaircit mieux le ſens. Par ainſi quand ils debatront ſous ombre d'vn mot, que le pain eſt le corps de Ieſus Chriſt: ie leur ameneray l'interpretation de ſainct Paul & de ſanct Luc, comme vne choſe declairée plus à plein: aſſauoir que le pain eſt teſtament ou ratification que le corps de Ieſus Chriſt nous eſt dõné. Où trouueront-ils meilleure interpretation, ne plus certaine? & toutesfois ie ne preten pas de diminuer tant peu que ce ſoit de la participation que i'ay cy deſſus cõfeſſé que nous auons au corps de Ieſus Chriſt: ſeulement ie veux rabatre ceſte folle opiniaſtreté qu'ils ont, en debatant ſi furieuſemẽt des parolles. I'enten ſuyuãt le teſmoignage de ſainct Paul & de ſainct Luc, que le pain eſt le corps de Ieſus Chriſt: pource qu'il en eſt le Teſtament ou alliance. S'ils reprouuent cela, ce n'eſt pas contre moy qu'ils bataillent, mais contre l'Eſprit de Dieu. Quoy qu'ils proteſtent qu'ils ont telle deuotion aux parolles de Ieſus Chriſt, qu'ils n'y oſeroyent admettre aucune figure, ceſte couuerture ne ſuffit pas pour leur faire reprouuer tant orgueilleuſement toutes les raiſons que nous amenons à l'oppoſite. Cependant nous auons à noter quel eſt ce Teſtament au corps & au ſang de Ieſus Chriſt. car il ne nous profiteroit rien que l'alliance de grace euſt eſté ratifiée par le ſacrifice de ſa mort, ſi ceſte communicatiõ, par laquelle nous ſommes faits vn auec luy, n'eſtoit conioincte quant & quant.

Luc 22. b. 20. 1. Cor. 11. f. 29

21 Il reſte donc, que pour l'affinité qu'ont les choſes ſignifiées auec leurs figures, nous confeſsions que ce nom de corps a eſté attribué au pain: non pas nuement, comme le mots chantent, mais par vne ſimilitude bien conuenable. Ie n'introduy icy nulles figures ne

paraboles, afin qu'on ne me reproche point que ie cherche des subterfuges, en m'esloignant du texte. Ie dy que c'est vne façon de parler qui se trouue par toute l'Escriture, quād il est question des Sacremens. Car on ne sauroit autrement prendre, que la Circoncision ait esté l'alliance de Dieu, l'Agneau ait esté l'issue d'Egipte: les sacrifices de la Loy, satisfactions pour les pechez: finalement que le rocher dont l'eau sortit au desert, ait esté Iesus Christ, sinon par translation. Et non seulement le nom de la chose plus digne est transferé à celle qui est inferieure: mais aussi à l'opposite, le nom de la chose visible est approprié à celle qui est signifiée. cõme quand il est dit que Dieu est apparu à Moyse au buisson: quād le coffre de l'alliance est nõmé Dieu, & La face de Dieu: & la colombe este dite Le S. Esprit. Car combien que le signe differe en substance de la verité qu'il figure, d'autant qu'il est corporel, visible & terrestre, & icelle est spirituelle & inuisible: toutesfois pource que non seulement il figure la chose à laquelle il est dedié, comme s'il en estoit vne simple remembrance & nue, mais aussi l'offre vrayement & de fait: pourquoy est-ce que le nom ne luy conuiendra? Car si les signes inuentez des hommes, qui sont pluſtoſt images des choses absentes que marques des presentes, & ausquels souuent il n'y a que vaine representation, neantmoins prennent quelque fois le tiltre des choses qu'ils signifient, il y a bien plus de raison que ceux qui sont instituez de Dieu, puissent emprunter les noms de ce qu'ils testifient sans aucune fallace, & mesmes en ont l'effect & la verité pour nous la communiquer. Bref il y a telle affinité & similitude de l'vn à l'autre, que telle translation mutuelle ne doit pas estre trouuée estrange ne rude. Parquoy ceux qui nous appellent Tropistes, se monstrent en leur sotte facetie du tout barbares: veu qu'en matiere de Sacrement l'vsage commun de l'Escriture est du tout pour nous. car comme ainsi soit que les Sacremens ayent grande similitude ensemble: principalement ils conuiennent tous quant à ceste translation de nom. Comme donc l'Apostre enseigne que la pierre, dont prouenoit aux Israelites le breuuage spirituel, auoit este Christ, entāt que c'estoit vn symbole, sous lequel ce breuuage spirituel estoit receu: non pas visiblement à l'œil, mais toutesfois à la verité: en ceste maniere le pain est auiourdhuy appellé corps de Christ, d'autant que c'est vn symbole, sous lequel nostre Seigneur nous offre la vraye manducation de son corps. Et afin que nul ne reprouue mon dire comme nouueau, sainct Augustin n'a pas autrement senty ne parlé: Si les Sacremēs, dit-il, n'auoyent quelque similitude auec les choses desquelles ils sont Sacremens, ce ne seroyent plus Sacremens. A cause de ceste similitude, ils ont mesme souuent les noms des choses qu'ils figurent. Pourtant comme le Sacrement du corps de Christ est aucunement le corps mesme, & le Sacrement du sang est le sang mesme: aussi le Sacrement de la foy est nommé Foy. Il y a beaucoup de sentences semblables en ses liures: lesquelles il seroit superflu d'amasser icy, veu que ceste seule que i'ay alleguée suffist. sinon que les lecteurs doyuent estre aduertis, que le mesme Docteur cõferme & reitere ce propos en l'Epistre à Euodius. C'est vne tergiuersation friuole, de repliquer que quād S. Augustin parle ainsi des Sacremēs, il ne fait pas mētion de la Cene. car par ce moyen il ne seroit plus licite d'arguer du tout à vne partie. Certes si on ne veut abolir toute raison, on ne peut dire que ce qui est commun à tous Sacremēs n'appartienne aussi à la Cene. combien que le mesme Docteur couppe broche à toute dispute en vn autre lieu, en disant que Iesus Christ n'a point fait de difficulté de nommer son corps, quand il en donnoit le signe. Item, que c'a esté vne patience admirable à Iesus Christ, de receuoir Iudas au conuiue, auquel il instituoit & donnoit à ses disciples la figure de son corps & son sang.

Exod. 17. b. 6

Exod. 3. a. 7. Pseau. 84 b. 8, & 42. a. 3 Matt. 3, d. 16

1. Cor. 10 a. 4

Epist. 23. ad Bonif.

Contr. Adimantū Manich. cap. 12. In Psal. 3.

22 Toutesfois si quelque opiniastre fermant les yeux à tout, se veut attacher à ce mot, Voicy mon corps, comme si ce verbe separoit la Cene d'auec tous autres Sacremens: la solution est facile. Ils pretendent qu'il y a vne telle force au verbe substantif, qu'il ne reçoit nulle declaration. Quand ie leur auray accordé cela, ie replique que sainct Paul en disant, Le pain que nous rompons est la communication du corps de Christ, vse aussi bien de verbe substantif. Or Communication est autre chose que le corps mesme. Qui plus est, quasi par toute l'Escriture ce verbe se trouuera en matiere de Sacrement. comme quand il est dit, Cecy vous sera pour alliance auec moy: L'agneau est l'issue. Pour abbreger, quand sainct Paul dit que la pierre estoit Christ: pourquoy le verbe substantif a-il moins de vertu selon eux en ce passage, qu'aux mots de la Cene? Qu'ils me respondent quand sainct Iean dit, Le S. Esprit n'estoit pas encore: car Iesus Christ n'estoit pas glorifié, qu'emporte là ce verbe, ESTOIT. Car s'ils demeurent attachez à leur reigle, l'Essence eternelle du sainct Esprit sera abolie: comme si elle auoit pris son commencement en l'ascension de Iesus Christ. Qu'ils me respondent finalement ce qu'ils entendent par le dire de

1. Cor. 10. d. 16

Gene. 17. b. 13 Exod. 12. g. 43 1. Cor. 10 a. 4 Iean 7. f. 39

sainct

sainct Paul, que le Bapteſme eſt le lauement de regeneration & renouuellement, veu qu'il appert qu'il eſt inutile à pluſieurs. mais il n'y a rien plus propre à les refuter, que l'autre ſentence de ſainct Paul, où il dit que l'Egliſe eſt Ieſus Chriſt. car ayant amené la ſimilitude du corps humain, il adiouſte, Ainſi eſt Ieſus Chriſt. Par leſquels mots il ne ſignifie pas le Fils vnique de Dieu en ſoy, mais en ſes membres. Ie penſe auoir deſia gagné ce poinct, que les calomnies de nos aduerſaires pueront & ſeront deteſtables à toutes gens de ſens raſsis & d'integrité, en ce qu'ils publient que nous deſmentons Ieſus Chriſt, n'adiouſtans nulle foy à ſes parolles, leſquelles nous receuons en plus grande obeiſſance qu'eux, & les conſiderons plus attentiuement. Meſme leur nonchalance ſi lourde qu'on la voit, monſtre qu'il ne leur chaut gueres de ce que Ieſus Chriſt a voulu ou entendu, moyennant qu'il leur ſerue de bouclier pour couurir leur obſtination: comme la diligence que nous mettons à nous enquerir du vray ſens, teſmoigne combien nous priſons l'authorité de ce ſouuerain Maiſtre. Ils nous reprochent malicieuſement que le ſens humain nous empeſche de croire ce que Ieſus Chriſt a proferé de ſa bouche ſacrée: mais i'ay deſia en partie declairé, & encore feray-ie tãtoſt mieux apparoiſtre, combien ils ſont peruers & effrontez en nous chargeant de tels blaſmes. Rien donc ne nous empeſche de croire ſimplement à Ieſus Chriſt: & ſi toſt qu'il a dit le mot, d'y acquieſcer. ſeulemẽt il eſt queſtiõ de ſauoir ſi c'eſt vn crime, de nous enquerir quel eſt le vray ſens & naturel de ſes parolles.

Tit. 3. a. 5

1. Cor. 12 b. 12

23 Ces bons Docteurs, pour apparoiſtre gẽs lettrez, defendent de ſe retirer de la lettre tant peu que ce ſoit. Ie replique à l'oppoſite, Quãd l'Eſcriture nomme Dieu, Homme de guerre: pource que ſans tranſlation ce lãgage ſeroit trop dur & aſpre, ie ne doute pas le prendre comme vne ſimilitude tirée des hõmes. Et de fait, les heretiques qu'on a appellez anciennemẽt Anthropomorphites, n'auoyent autre couleur de moleſter & troubler l'Egliſe, ſinon qu'en prenant ces mots comme à belles dens, Les yeux de Dieu voyẽt, Il eſt paruenu à ſes oreilles, Sa main eſt eſtendue, La terre eſt ſon marchepied: ils ſe tempeſtoyent de ce que les ſainctes Docteurs n'accordoyent point que Dieu fuſt corporel, veu qu'il ſemble que l'Eſcriture luy aſsigne vn corps. Ceux la auoyent biẽ la lettre pour eux: mais ſi tous paſſages eſtoyent prins ſi cruement & lourdement, toute la vraye religion ſeroit peruertie de reſueries brutales. car il n'y a monſtre d'abſurdité que les heretiques ne puiſſent faire ſemblãt de deduire de l'Eſcriture, s'il leur eſt permis ſous ombre d'vn mot mal entendu & non expoſé, d'eſtablir ce que bon leur ſemblera. Ce qu'ils alleguent, qu'il n'eſt pas vray-ſemblable que Ieſus Chriſt voulant donner vne ſinguliere conſolation à ſes diſciples, ait parlé obſcurement comme par enigmes, fait pour nous. car ſi les diſciples n'euſſent entẽdu que le pain eſtoit nommé corps par ſimilitude, d'autãt qu'il en eſtoit l'arre ou ſymbole, ils ſe fuſſent troublez d'vne choſe ſi prodigieuſe. Sainct Iean recite, que ſus la meſme heure ils doutoyent & faiſoyent ſcrupule ſur chacun mot. Ceux qui diſputẽt comment Ieſus Chriſt s'en ira à ſon Pere, & trouuent grande difficulté comment il partira du monde, bref qui n'entendent rien de ce qui leur eſt dit des choſes celeſtes: comment euſſent ils eſté ſi prompts & aiſez à croire vne choſe repugnante à toute raiſon, aſſauoir q̃ Ieſus Chriſt, qui eſtoit aſsis à table deuant leurs yeux, fuſt auſsi enclos inuiſiblement deſſous le pain? Parquoy ce qu'ils s'accordẽt ſans aucune replique à ce qui leur a eſté dit, & mangẽt le pain à telles enſeignes: de là il appert qu'ils preuoyoyẽt les parolles de Ieſus Chriſt cõme nous faiſons, pource qu'ils conſideroyẽt qu'en tous Sacremens l'vſage eſt accouſtumé d'attribuer au ſigne le nom de la choſe ſignifiée. Les diſciples donc ont receu vne conſolation certaine & liquide, & non pas enueloppée d'enigme: comme auiourdhuy nous la ſentõs telle qu'eux. Et n'y a autre raiſon pourquoy ces outrecuidez nous reſiſtẽt tãt, ſinon q̃ le diable les a aueuglez par ſes enchantemens, pour appeller Tenebres & enigmes, vne interpretation ſi facile & coulante. Dauantage, ſi on veut preciſemẽt inſiſter ſur les mots: ce q̃ Ieſus Chriſt met ſon corps & ſon ſang à part, ne pourroit conſiſter. Il appelle le pain Son corps, le vin Son ſang: ou ce ſera vne repetitiõ cõfuſe, ou ce ſera vne diuiſiõ pour ſeparer l'vn d'auec l'autre. meſmes on pourra affermer du calice, que c'eſt le corps: & derechef, que le pain eſt le ſang: ie dy ſi Ieſus Chriſt eſt enclos ſous chacun des deux ſignes. S'ils reſpondent qu'il faut regarder à quelle fin les Sacremens ſont inſtituez, ie leur confeſſe: mais cependant ils ne ſe deſpeſtreront point que leur erreur ne tire touſiours ceſte queue: aſſauoir que le pain eſt ſang, & le vin eſt corps. Dauantage, ie ne ſay comment ils entendẽt d'accorder leurs fleutes, en confeſſant q̃ le pain & le corps ſont choſes diuerſes: & toutesfois en affermãt que le pain eſt propremẽt corps ſans nulle figure. cõme ſi quelcũ diſoit q̃ la robbe eſt autre choſe q̃ l'hõme: & toutesfois qu'elle eſt

Iean 14. a 5. 8. & 16. b. 7

proprement nommée Homme. Toutesfois comme si leur victoire estoit en opiniastreté furieuse, & opprobres, ils crient qu'en cherchant la vraye interpretatiõ des mots de Iesus Christ, nous l'accusons de mensonge. tant y a qu'il sera maintenant facile aux lecteurs de iuger combien telles gens nous font grande iniure, faisant accroire aux ignorans, que nous abbattons l'authorité des parolles de Christ: lesquelles ils peruertissent & confondent ausi furieusement, que nous les exposons fidelement & en telle dexterité qu'il est requis, comme ie l'ay monstré quasi au doigt.

24 Mais ceste fausseté & mensonge ne se peut droitement purger, sinon en rabbattant vne autre calomnie: c'est qu'ils nous accusent d'estre tellement addonnez à la raison humaine, que nous mesurõs la puissance de Dieu au cours de nature, & ne luy attribuons rien plus que le sens commun nous enseigne. En lisant nos escrits, on verra incontinent cõbien ces calomnies sont vilaines & puantes. I'appelle donc de leurs fausses detractions à la doctrine que i'en ay donnée: laquelle certifie assez clairement que ie ne restrein point ce mystere à la capacité de la raison humaine, & ne l'assuietty point à l'ordre de nature. Ie vous prie, auons-nous appris des Philosophes naturels, que Iesus Christ repaist ausi bien nos ames de sa chair & de son sang, que nos corps sont nourriz & sustentez de pain & de vin? Dont vient ceste vertu à la chair, de viuifier les ames? Chacun dira qu'il ne se fait point naturellement. Ce ne sera chose non plus acordante au sens humain, que la chair de Christ entre iusques à nous, pour nous seruir d'aliment: bref quiconque aura gousté nostre doctrine, sera rauy en admiration de ceste vertu secrette de Dieu que nous prescrons. Or ces bons zelateurs se forgent vn miracle, sans lequel ils ne pensent pas que Dieu puisse rien. Ie prie & aduerty derechef les lecteurs, qu'ils pensent diligemment que porte nostre doctrine: si elle depend du sens commun, ou bien si par foy elle surmonte le monde, & passe iusques au ciel. Nous disons que Iesus Christ descend à nous tant par le signe exterieur que par son Esprit, pour viuifier vrayement nos ames de la substance de sa chair & de son sang. Ceux qui n'entendent point que telle chose ne se peut faire sans plusieurs miracles, sont plus que stupides, veu qu'il n'y a rien plus contraire au sens naturel, que de dire que les ames empruntent de la chair la vie spirituelle & celeste: voire de la chair qui aura eu son origine de la terre, & qui a esté mortelle. Il n'y a rien plus incroyable, que de dire que les choses distantes l'vne de l'autre ausi loin que le ciel de la terre, non seulement soyent conioinctes, mais vnies: tellement que nos ames reçoyuent nourriture de la chair de Christ, sans qu'elle bouge du ciel. Parquoy que ces phrenetiques se deportent de nous charger & rendre odieux par ceste calomnie si vilaine: c'est que nous retrenchons de la puissance infinie de Dieu. car en cela où ils errent trop lourdement, où ils mentent trop impudemment, veu qu'il n'est pas icy question que c'est que Dieu a peu, mais que c'est qu'il a voulu. Et nous affermons tout ce qui luy plaisoit auoir esté fait. Or il luy a pleu que Iesus Christ fust fait semblable à ses freres en toutes choses, excepté peché. Quel est nostre corps? N'est-il pas tel qu'il a sa propre & certaine mesure, qu'il est contenu en lieu, qu'il est touché, qu'il est veu? Et pourquoy, disent-ils, ne fera Dieu qu'vn mesme corps occupe plusieurs & diuers lieux, qu'il ne soit comprins en nul certain lieu, qu'il n'ait point de forme ne mesure aucune? O insensé! que demandes-tu à la puissance de Dieu, qu'elle face qu'vn corps soit ensemblement corps & non corps? Comme si tu requerois qu'elle face la lumiere estre tout en vn coup lumiere & tenebres. mais elle veut la lumiere estre lumiere, les tenebres estre tenebres, vn corps estre corps. Certes elle conuertira bien, quand elle voudra, les tenebres en lumiere, & la lumiere en tenebres. mais quãd tu demandes que la lumiere & les tenebres ne soyent point differentes: que veux-tu autre chose, que peruertir l'ordre de la sapiẽce de Dieu? Il faut dõc q̃ le corps soit corps, & que l'esprit soit esprit, vn chacun en telle loy & condition qu'il a esté creé de Dieu. Et ceste est la conditiõ du corps, qu'il consiste en vn lieu certain, en sa propre & certaine mesure, & en sa forme. En celle condition Iesus Christ a prins corps, auquel, tesmoin sainct Augustin, il a bien donné incorruptiõ & gloire: mais il ne luy a point osté sa nature & sa verité. car le tesmoignage de l'Escriture est clair & euident: Qu'il est monté au ciel, dont il doit ainsi reuenir comme il y a esté veu monter.

Hebr. 4. d. 17

Epistola ad Dardanum. Act. 1

25 Ils repliquẽt qu'ils ont la parolle, par laquelle la volonté de Dieu est liquidée. Voire si on leur concede d'exterminer de l'Eglise le don d'interpretatiõ, par lequel la parol le soit entẽdue cõme elle doit. Ie cõfesse qu'ils alleguẽt le texte de l'Escriture, mais tout ainsi q̃ faisoyẽt iadis les Anthropomorphites, en faisant Dieu corporel. Itẽ, cõme Marcion

cion & Manichée, qui faisoyent le corps de Iesus Christ celeste ou fantastique. car ils alleguoyent ces tesmoignages: Le premier Adam est celeste, du ciel: Item, que Iesus Christ s'est aneanty ayant prins forme de serf, & ayant esté trouué resembler aux hommes. Mais ces vanteurs semblables à iouëurs de passe-passe, n'estimẽt pas qu'il y ait nulle puissance de Dieu, sinon que par le monstre qu'ils forgẽt en leur cerueau, tout ordre de nature soit renuersé. Ce qui est plustost borner Dieu, & luy assigner ses rayes, à ce qu'il soit cõtraint d'obeir à nos fantasies. Car de quelle parolle ont-ils puysé, que le corps de Iesus Christ soit visible au ciel, & cependant qu'il soit caché & inuisible sous vne infinité de morseaux de pain? Ils allegueront que cela est requis de necessité, à ce que le corps de Iesus Christ soit dõné à la Cene. voire, pource qu'il leur a pleu de tirer des parolles de Iesus Christ vne façon charnelle de manger son corps: estans preoccupez de leur fantasie, ils ont esté contraints de forger ceste subtilité, à laquelle toute l'Escriture contredit. Or tant s'en faut que nous amoindrissions en façon que ce soit la puissance de Dieu, qu'il n'y a rien plus propre à la magnifier, que ce que nous enseignons. Mais pource qu'ils ne nous cessent d'accuser que Dieu est fraudé de son honneur, quand nous reiettons ce qui est difficile à croire au sens commun, combien qu'il ait esté promis de Iesus Christ: ie respon derechef, comme n'agueres, que nous ne prenons point conseil du sens naturel és mysteres de la foy: mais que nous receuons en toute docilité & esprit de manſuetude (comme sainct Iaques nous exhorte) tout ce qui procede de Dieu. Cependant nous ne laissons pas de suyure vne moderation vtile, pour ne point tomber en erreur si pernicieux, duquel ils sont aueuglez. car en prenant ces parolles cruement & à la volée, Cecy est mon corps, ils se forgent vn miracle du tout contraire à l'intention de Iesus Christ. Là dessus beaucoup d'absurditez enormes leur viennent deuant les yeux: mais pource que par leur folle hastiueté ils se sont desia iettez au filet, ils se fourrent en l'abysme de la puissance infinie de Dieu, pour estouffer & estaindre toute verité. Et voila dont procede ceste presomption auec vn chagrin & desdain, quand ils disent qu'ils ne veulent point sauoir comment le corps de Iesus Christ est caché sous le pain: pource qu'ils se contentent de ce mot, Cecy est mon corps. Nous, de nostre costé, mettons peine d'auoir la vraye intelligence de ce passage, comme de tous autres: & y appliquons nostre estude soigneusement & auec obeissance. & ne conceuons pas soudain à l'estourdie & sans discretion ce qui se presente à nos sens: mais apres auoir bien medité & conſideré le tout, nous receuons le sens que le sainct Esprit nous suggere. Estãs si bien fondez, nous mesprisons tout ce que la sagesse terrienne peut opposer à l'encontre: mesmes nous tenons nos entendemens captifs, & les humilions, à ce qu'ils n'entreprennent point de s'esleuer ou gronder contre l'authorité de Dieu. C'est de là que nous est venue ceste exposition que nous tenons, laquelle tous ceux qui sont moyennement versez en l'Escriture, cognoissent & voyent estre commune à tous Sacremens. Aussi suyuãs l'exemple de la saincte Vierge, nous n'estimons pas qu'il soit defendu en vne chose haute, de demãder comment elle se peut faire.

1. Cor. 15. f. 47
Phil. 2. a. 7
Laq. 1. d. 21
Luc 1. d. 34

26 Mais pource qu'il n'y aura rien plus propre à confermer la foy des enfans de Dieu, que quand il leur sera monstré que la doctrine que i'ay mise cy dessus, est puremẽt tirée de l'Escriture, & appuyée sur l'authorité d'icelle: ie liquideray ce poinct en bref. Ce n'est pas Aristote, mais le sainct Esprit qui enseigne que le corps de Iesus Christ, apres estre resuscité des morts demeure en sa mesure, & est receu au ciel iusques au dernier iour. Ie n'ignore pas, que nos aduersaires ne font que hocher la teste de tous les passages que nous alleguons. Toutes fois & quantes que Iesus Christ dit, qu'il s'en ira en laissant le monde, ils replquent que tel departement n'est autre chose qu'vn changement de son estat mortel: mais si ainsi estoit, Iesus Christ ne substitueroit point le sainct Esprit pour suppléer au defaut de son absence, veu qu'il ne luy succede point. comme aussi Iesus Christ n'est pas descendu derechef de sa gloire celeste pour prendre condition mortelle. Certes l'aduenement du sainct Esprit en ce monde, & l'ascension de Christ sont choses opposites. Et pourtant il est impossible qu'il habite en nous selon la chair en telle façon qu'il enuoye son Esprit. Dauantage, il prononce clairement, qu'il ne sera pas tousiours auec ses disciples au monde. Il leur semble qu'ils feront escouler ceste sentence, en disant, que Iesus Christ a simplement entendu qu'il ne seroit pas tousiours poure & diseteux, pour auoir besoin de secours: mais la circonstance du lieu leur contredit, veu qu'il n'est point là question de poureté ny indigence, ou d'autres miseres de la vie terrienne: mais de luy faire honneur. L'onction faite par la femme ne plaisoit point aux disciples: pource qu'il leur sembloit que c'estoit

Iean 14. b 12, d. 28
Matt. 26 b. 11

vne despense superflue & inutile, mesme vne pompe excessiue & à condamner. Ainsi ils eussent mieux aymé qu'on eust distribué aux poures le prix de l'onguent, qui auoit esté mal espãdu à leur aduis. Iesus Christ dit qu'il ne sera pas tousiours present pour receuoir tel honneur. & sainct Augustin n'expose point autrement ce passage, duquel les parolles qui s'ensuyuẽt ne sont point obscures: Quãd Iesus Christ disoit, Vous ne m'aurez point tousiours auec vous: il parloit de la presence de son corps. car selõ sa maiesté, selon sa pro uidence, selon sa grace inuisible, ce qu'il a promis ailleurs, est accõpli, Ie seray auec vous iusques à la fin du monde: mais selõ la nature humaine qu'il a prinse, selon ce qu'il est nay de la Vierge, selon ce qu'il a esté crucifié & enseuely, selon ce qu'il est resuscité, ceste sentence est accomplie, Vous ne m'aurez point tousiours auec vous. Pourquoy cela? Pource que selon le corps il a conuersé quarante iours auec ses disciples: & eux le suyuans de veue, & non point allãs apres, il est mõté au ciel, & n'est plus icy. Et toutesfois il est tousiours icy, d'autãt qu'il ne s'est point retiré par la presence de sa maiesté. Item, Nous auõs tousiours Christ auec nous selon la presence de sa maiesté: selon la presence de sa chair, il a dit, Vous ne m'aurez point tousiours auec vous. car l'Eglise l'a eu present pour peu de iours selon le corps: maintenant elle le tiẽt par foy, mais elle ne le voit point des yeux. Nous voyons cõment ce sainct Docteur constitue la presence de Iesus Christ auec nous en trois choses: assauoir en sa maiesté, en sa prouidence & en sa grace indicible: sous laquelle graee ie compren la communion qu'il nous donne en son corps & en son sang. Ainsi nous voyons qu'il ne le faut point enclorre dedans le pain: car il a tesmoigné qu'il auoit chair & os, qui pouuoyent estre touchez & veus. Et S'en aller & Monter, ne signifie pas faire semblant de s'en aller & monter: mais est vrayement faire ce que les parolles chantent. Mais quelcun demanderas'il faut assigner quelque region du ciel à Christ. A quoy ie respon auec S. Augustin, que ceste question est trop curieuse & superflue: moyennant que nous croyons qu'il est au ciel, c'est assez.

Tractatu in Ioan. 50

Matth. 28.d.20

De fid & Symb.c. 6

27 Quoy donques? le nom d'Ascẽsion si souuẽt reiteré, ne signifie-il pas q̃ Iesus Christ soit bougé d'vn lieu à l'autre? Ils le nient, pource qu'à leur semblant par la hautesse est seulement notée la maiesté de son Empire. Mais ie demãde derechef, Quelle a esté la façon de monter? N'a-il pas esté esleué en haut à veue d'œil? Les Euãgelistes ne recitẽt-ils pas clairemẽt qu'il a esté receu au ciel? Ces opiniastres, pour se monstrer Sophistes biẽ aigus, disent qu'il a esté caché de la veue des hõmes par la nuée: afin q̃ les fideles ne le cherchassent plus visible icy bas. comme s'il ne deuoit pas plustost s'esuanouir en vne minute, s'il vouloit faire foy d'vne presence inuisible: ou que la nuée ne le deust retirer à part, deuant qu'il eust vn pied leué. Mais quand il est porté haut en l'air, & puis mettant vne nuée entre luy & ses disciples, monstre qu'il ne le faut plus chercher en terre: nous concluõs seurement qu'il a maintenãt son domicile au ciel. comme aussi S. Paul l'afferme, & nous cõmande de l'attẽdre iusqu'à ce qu'il vienne de là. Pour ceste cause les Anges aduertissent les disciples, qu'ils s'abusent regardãs en l'air: pource que Iesus, qui a esté receu au ciel, viendra cõme ils l'ont veu monter. Nos aduersaires, pour se monstrer habiles gẽs, apportent leur tergiuersation accoustumée, que lors il viendra visible: pource qu'il ne s'est pas tellement departi du mõde, qu'il ne demeure inuisible auec les siens. Voire cõme si les Anges traitoyẽt là d'vne double presence, & q̃ leur intẽtion ne fust pas d'oster toute doute de l'ascension de Iesus Christ, dont les disciples estoyent tesmoins. comme s'ils disoyent, Ayant esté receu au ciel à vostre propre veue, il a pris possession de l'Empire celeste: il reste que vous attendiez patiẽment iusqu'à ce qu'il vienne derechef pour estre Iuge du monde: d'autant qu'il n'est pas entré au ciel pour occuper seul la place, mais pour vous recueillir auec soy, & pareillement tous croyans.

Act. 1.b. 9

Marc 16. d.19

Luc 24.& 51

Phil 3.d. 20

28 Or pource que telles gẽs, pour approuuer leur fantasie bastarde n'ont point hõte de la farder de l'authorité des Anciẽs, & sur tout de S. Augustin: i'expedieray en bref cõbien il se portẽt desloyaumẽt en ceste endroit. Pource que quelques vns, sauans gens & fideles seruiteurs de Dieu, ont assez approuué la verité q̃ nous tenõs, par le tesmoignage des anciẽs Docteurs, ie ne seray point superflu en ramassant icy ce qu'on peut trouuer en leurs liures, mesmes ie n'ameneray point de S. Augustin tout ce qui pourroit seruir à la cause: mais ie me contenteray en bref de mõstrer qu'il est du tout de nostre costé. Quãt à ce q̃ nos aduersaires, pour le nous arracher, pretẽdent que souuent ceste sentẽce se trouue en ses liures, que le corps & le sang de Iesus Christ nous sont dispensez en la Cene, assauoir le sacrifice qui a esté vne fois offert en la croix: c'est vne couuerture friuole, veu qu'il nomme aussi bien les signes Sacremens du corps & du sang. Au reste, il n'est ia besoin de chercher par long circuit en quel sens il vse de ces mots, veu qu'il s'explique assez en disant, que les Sacremens prennent leur nom de la similitude des choses qu'ils signifient

Ad Bonif, Epist. 23

gnifient: & ainſi,que ſelon quelque maniere le Sacrement du corps, eſt appellé Corps. auquel paſſage reſpond auſsi l'autre que nous auons allegué, que Ieſus Chriſt n'a point fait ſcrupule de dire, Voicy mon corps, donnant le ſigne d'iceluy. Ils obiettent plus outre vn autre dire du meſme Docteur, que le corps de Ieſus Chriſt tombe à terre, & entre en la bouche. Ie reſpon que c'eſt en tel ſens, comme il adiouſte conſequemment qu'il ſe conſume au ventre. Il ne leur ſert de rien ce qu'il dit ailleurs, que le pain ſe conſume apres que le myſtere eſt parfait: d'autant qu'il auoit dit vn peu auparauant, Veu que ce myſtere eſt notoire, lequel s'adminiſtre par les hommes, il peut eſtre en dignité & honneur, comme choſe ſaincte, mais non pas comme miracle. A quoy ſe rapporte vn autre paſſage, que nos aduerſaires tirent trop inconſiderément à eux: c'eſt que Ieſus Chriſt en diſtribuant le pain de la Cene à ſes diſciples, s'eſt aucunement porté entre ſes mains. car en mettant ceſt aduerbe de ſimilitude, Aucunemẽt, il declaire que le corps n'a point eſté realement enclos ſous le pain. Ce qui ne doit eſtre trouué nouueau, veu qu'ailleurs il maintient haut & clair, que ſi on oſte aux corps leur meſure & eſpace de lieu, ils ne ſeront nulle part: & par ainſi ils ne ſeront nullement. Leur cauillation eſt trop maigre, qu'il ne traite point là de la Cene, en laquelle Dieu deſploye vne vertu ſpeciale. car notamment la concluſion auoit eſté eſmeue du corps de Ieſus Chriſt. Et ce ſainct Docteur reſpondant de propos deliberé, dit qu'il luy a donné immortalité, mais il ne luy a pas oſté ſa nature. Parquoy, dit-il, ſelon le corps Ieſus Chriſt n'eſt point eſpandu par tout. car il nous faut garder de tellement affermer la diuinité du Mediateur qui a eſté fait homme, que nous deſtruiſions la verité de ſon corps. car il ne s'enſuit pas, combié que Dieu ſoit par tout, que tout ce qui eſt en luy y ſoit auſsi bien. la raiſon eſt adiouſtée, que Ieſus Chriſt n'eſtant qu'vn, eſt Dieu & homme en ſa perſonne. Entant qu'il eſt Dieu, qu'il eſt par tout: entant qu'il eſt homme, qu'il eſt au ciel. Qu'elle ſottiſe euſt-ce eſté, de ne point excepter pour le moins en vn mot, le myſtere qui eſt de ſi grande importance, s'il y euſt eu contrarieté aux propos qu'il tenoit? Qui plus eſt, ſi on lit attentiuemẽt ce qui s'enſuit, on trouuera que la Cene y eſt auſsi biẽ comprinſe. car il dit que le Fils vnique de Dieu, eſtant auſsi homme, eſt par tout preſent, voire tout entier: entant qu'il eſt Dieu, qu'il reſide au temple de Dieu, c'eſt à dire en l'Egliſe: & neantmoins qu'il eſt au ciel cõme Dieu, pource qu'il faut qu'vn vray corps ait ſa meſure. Nous voyons q̃ pour vnir Ieſus Chriſt auec ſon Egliſe, il ne retire pas ſon corps du ciel. Ce qu'il euſt fait, ſi ce corps ne nous pouuoit eſtre viande, qu'il ne fuſt enclos ſous le pain. En vn autre paſſage, voulant definir comment les fideles poſſedent Ieſus Chriſt: Nous l'auons, dit-il, par le ſigne de la croix, par le Sacrement du Bapteſme, & par le mãger & boire de l'autel. Or ie ne diſpute point ſi ç'a eſté bien dit à luy, d'egaler vne ſuperſtition folle aux vrais ſignes de la preſence de Ieſus Chriſt: ſeulement ie dy qu'en faiſant telle comparaiſon, il monſtre aſſez qu'il n'imagine point deux corps en Ieſus Chriſt, pour le cacher au pain d'vn coſté, & le laiſſer viſible au ciel de l'autre. Si on requiert plus ample expoſition: il adiouſte tantoſt apres, que nous auons touſiours Ieſus Chriſt ſelon la preſence de ſa maieſté, & non pas ſelon la preſence de ſa chair: veu que ſelon icelle il a eſté dit, Vous ne m'aurez point touſiours. Nos aduerſaires repliquent qu'il entrelace auſsi bien ces mots, que ſelon ſa grace indicible & inuiſible ſon dire s'accomplit, qu'il ſera auec nous iuſques en la fin du monde. Mais cela ne fait riẽ pour eux: d'autãt q̃ c'eſt vne partie de ceſte maieſté laquelle il oppoſe au corps, mettãt ces deux choſes cõme diuerſes: La chair, & La vertu ou grace. comme en vn autre lieu il met ces deux choſes oppoſites, que Ieſus Chriſt a laiſſé ſes diſciples quant à la preſence corporelle, pour eſtre auec eux de preſence ſpirituelle. où il appert qu'il diſtingue notamment l'eſſence de la chair, d'auec la vertu de l'Eſprit laquelle nous conioinct à Chriſt: combien que nous en ſoyons ſeparez par diſtance de lieu. Il vſe pluſieurs fois d'vne meſme façon de parler: comme quand il dit, Il viendra en preſence corporelle pour iuger les vifs & les morts, ſelon la reigle de la foy. car en preſence ſpirituelle il eſt touſiours auec ſon Egliſe. Ceſte ſentence done s'adreſſe aux croyans, leſquels il auoit commencé de garder leur eſtant preſent de corps, & leſquels il deuoit laiſſer par l'abſence de ſon corps, afin de les garder par preſence ſpirituelle. C'eſt vne cauillatiõ ſotte, de prẽdre Corporel pour Viſible, veu qu'il oppoſe le corps à la vertu diuine: & en adiouſtant qu'il garde auec le Pere, il exprime clairement qu'il eſpand de ſa grace en nous du ciel par le ſainct Eſprit.

Contra Adamantum Manichæum lib. 12.

Lib. 3. de Trinitat. cap. 10

In Pſalm. 33

Epiſtola ad Dardanum.

Tract. in Ioann. 50

Matt. 26. a. 11

Matt. 28. d. 20

29 Et pource qu'ils ſe cõfient tãt en ceſte cachette de Preſence inuiſible, voyõs vn peu comment elle les couure. Pour le premier, ils ne produyront point vne ſeule ſyllabe de l'Eſcriture, par laquelle ils prouuent que Ieſus Chriſt ſoit inuiſible. mais ils prennent pour vne maxime infallible, ce que nul ne leur concedera: c'eſt que le corps de

Ieſus Chriſt ne peut eſtre donné en la Cene, ſinon ſous vne maſque de morſeau de pain. Or c'eſt le poinct duquel ils ont à debattre auec nous: tant s'en faut qu'il doyue obtenir lieu de principe. Dauantage, en gazouillãt ainſi, ils ſont con traints de faire double corps en Ieſus Chriſt, pource que ſelon leur dire il eſt viſible au ciel en ſoy, en la Cene il eſt inuiſible par vne diſpenſation ſpeciale. Or ſi cela eſt conuenable ou non, on en peut iuger par beaucoup de paſſages de l'Eſcriture: & ſur tout par le teſmoignage de ſainct Pierre, qñand il dit qu'il faut que Ieſus Chriſt ſoit contenu au ciel, iuſques à ce qu'il vienne pour iuger le monde. Ces Acariaſtres enſeignent qu'il eſt par tout ſans forme aucune: alleguans que c'eſt iniquement fait, d'aſſuiettir la nature d'vn corps glorieux aux loix de la nature commune. Or ceſte reſponſe traine auec ſoy la reſuerie de Seruet, laquelle à bon droit eſt deteſtable à toutes gens craignans Dieu: aſſauoir q̃ le corps de Ieſus Chriſt apres l'aſcenſion a eſté englouti par ſa diuinité. Ie ne dy pas qu'ils tiennent ceſte opiniõ: mais ſi on conte entre les qualitez d'vn corps glorifié, qu'il ſoit infiny & rempliſſe tout, il eſt notoire que la ſubſtance en ſera abolie, & qu'il ne reſtera nulle diſtinction entre la diuinité & la nature humaine. Dauantage, ſi le corps de Ieſus Chriſt eſt ainſi variable & de diuerſes ſortes, d'apparoiſtre en vn lieu, & d'eſtre inuiſible en l'autre: que deuiendra la nature corporelle, laquelle doit auoir ſes meſures? que deuiendra auſsi l'vnité? Tertullien argue biẽ mieux, enſeignãt que Ieſus Chriſt a vn vray corps & naturel: puis que la figure nous en eſt donnée en la Cene, en gage & certitude de la vie ſpirituelle. car la figure ſeroit fauſſe, ſi ce qu'elle repreſente n'eſtoit vray. Et de fait, Ieſus Chriſt parloit de ſon corps glorieux, en diſant: Voyez & taſtez: car vn Eſprit n'a point de chair ne d'os. Voicy comment vn corps ſera approuué vray corps par la bouche de Ieſus Chriſt: c'eſt quand il ſe voit & ſe manie. qu'on oſte ces choſes, il ne ſera plus corps. Ils ont touſiours leur refuge à leur diſpenſation qu'ils ſe ſont forgée. Or noſtre deuoir eſt, de receuoir en telle ſorte ce que Ieſus Chriſt prononce abſolument, que ce qu'il veut affermer ſoit tenu pour vallable ſans exception. Il prouue qu'il n'eſt point vn fantoſme, comme les diſciples cuydoyent: pource qu'il eſt viſible en ſa chair. Qu'on oſte ce qu'il attribue à ſon corps comme propre, ne faudra-il pas trouuer vne definition nouuelle? Dauantage, qu'ils ſe tournent & virent tant qu'ils voudront, ceſte diſpenſation qu'ils ont ſongée n'a point de lieu quand ſainct Paul dit, que nous attendons noſtre Sauueur du ciel, lequel conformera noſtre corps contemptible à ſon corps glorifié. car nous ne deuons point eſperer vne conformité aux qualitez qu'ils imaginent: aſſauoir que chacũ ait vn corps inuiſible & infiny. & ne ſe trouuera homme ſi ſourdaut, auquel ils perſuadent vne telle abſurdité. Ainſi, qu'ils ſe deportent d'attribuer ceſte proprieté au corps glorieux de Ieſus Chriſt: c'eſt qu'il ſoit enſemble en pluſieurs lieux, & qu'il ne ſoit contenu en nulle eſpace: bref, ou qu'ils nient ouuertement la reſurrection de la chair, ou qu'ils confeſſent que Ieſus Chriſt eſtant veſtu de ſa gloire celeſte, ne s'eſt point deſpouillé de ſa nature humaine: veu que la reſurrection nous ſera commune auec luy, en laquelle il nous fera participans & compagnons de la condition en laquelle il eſt. car les Eſcritures n'enſeignent rien plus clairemẽt que ceſt article: c'eſt que comme Ieſus Chriſt a veſtu noſtre chair en naiſſant de la vierge Marie, & a ſouffert en icelle pour effacer nos pechez: auſsi qu'il a reprins ceſte meſme chair en reſuſcitant. car auſsi toute l'eſperance que nous auons de venir au ciel eſt là appuyée, que Ieſus Chriſt y eſt monté: & (comme dit Tertullien) qu'il y a porté auec ſoy l'arre de noſtre reſurrection. Or ie vous prie, combien ceſte fiance ſeroit-elle debile, ſinon que la meſme chair que Ieſus Chriſt a prinſe de nous, fuſt entrée au ciel? Parquoy que ceſte reſuerie qui attache au pain, tant Ieſus Chriſt que les entendemens des hommes, ſoit miſe bas. car à quoy tend ceſte preſence inuiſible, dont ils babillent: ſinon afin que ceux qui deſirent d'eſtre conioincts à Ieſus Chriſt, s'amuſent au ſigne exterieur? Or le Seigneur Ieſus a voulu retirer non ſeulement nos yeux, mais auſsi tous nos ſens de la terre, defendant aux femmes qui eſtoyent venues au ſepulchre, de le toucher: pource qu'il n'eſtoit pas encore monté à ſon Pere. Veu qu'il ſauoit que Marie auec ſes compagnes venoit d'vne affection ſaincte, & en grande reuerence luy baiſer les pieds: il n'y auoit raiſon d'empeſcher & reprouuer tel attouchement, iuſques à ce qu'il fuſt monté au ciel, ſinon qu'il ne vouloit eſtre cherché ailleurs que là. Ce qu'on obiette, que depuis il a eſté veu de ſainct Eſtienne: la ſolutiõ eſt facile. car il n'a pas eſté requis que Ieſus Chriſt pour ce faire chãgeaſt de lieu, pouuãt dõner vne veue ſupernaturelle aux yeux de ſon ſeruiteur, laq̃lle traſperçaſt les cieux. autãt en eſt-il de ſainct Paul. Ce qu'on allegue derechef, que Ieſus Chriſt eſt ſorti du ſepulchre ſans l'ouurir, & qu'il eſt entré à ſes diſciples les huis de la chambre eſtans clos, ne fait rien non plus à maintenir leur erreur. car comme l'eau a ſerui à Ieſus Chriſt d'vn paué ferme

Act. 3. d. 21

Luc 24 f. 39

Phil. 3. d. 21

Iean 20. d 17

Act. 7. g. 55
Act. 9. a. 4
Matt. 28. b. 6
Iean 20. c 19
Matt. 14. c. 15

me, quand il cheminoit ſur le lac, auſsi on ne doit trouuer eſtrange, ſi la durté de la pierre s'eſt amollie pour luy donner paſſage. combien qu'il eſt auſsi vray-ſemblable, que la pierre ſe ſoit leuée & puis retournée en ſon lieu. comme auſsi d'entrer en vne chambre les huys eſtans fermez, ce n'eſt pas à dire tranſpercer le bois, mais ſeulement qu'il s'eſt fait ouuerture par ſa vertu diuine, en ſorte que d'vne façon miraculeuſe il s'eſt trouué au milieu de ſes diſciples, combié que les portes fuſſent ſerrées. Ce qu'ils ameinent de ſainct Luc, aſſauoir qu'il s'eſt eſuanouy ſoudain des yeux des diſciples qui alloyent en Emaus, ne leur ſert de rien, & fait à noſtre auantage. car pour leur oſter la veue de ſon corps, il ne s'eſt point fait inuiſible, mais ſeulemẽt s'eſt diſparu. comme auſsi, teſmoin le meſme Euangeliſte, en cheminãt il ne s'eſt point deſguiſé ou trãſfiguré pour eſtre meſcogneu, mais a tenu leurs yeux. Or noz aduerſaires non ſeulement transfigurẽt Ieſus Chriſt pour le faire eſtre au monde, mais le forgent diuers à ſoy meſme, & tout autre en terre qu'au ciel. Bref, ſelon leur reſuerie, combien qu'ils ne diſent pas en vn mot que la chair de Ieſus Chriſt ſoit eſprit, toutesfois ils l'enſeignẽt. & ne ſe cõtentant point de cela, ſelon le lieu où ils la mettẽt, ils la veſtent de qualitez toutes contraires. dont il ſenſuyt neceſſairement qu'elle ſoit double.

Luc 24. c.31

Au meſme c.16

30 Mais encore que nous leur accordions ce qu'ils gazouillent de la preſence inuiſible: ſi eſt-ce que l'immenſité ne ſera point prouuée, ſans laquelle ils tendent en vain d'enclorre Ieſus Chriſt ſous le pain. Iuſques à ce qu'ils ayent prouué qu'il eſt par tout ſans diſtance ne pourpris: iamais ne feront à croire qu'il ſoit caché ſous le pain en la Cene. & c'eſt ce qui les a contraint d'introduire ceſte opinion mõſtrueuſe de corps infini. Or nous auons monſtré par teſmoignages clairs & fermes de l'Eſcriture, que le corps de Ieſus Chriſt eſt auſsi biẽ cõtenu que les autres, en eſpace de lieu, ſelon que requiert la meſure d'vn corps humain. Dauantage, que par ſon aſcenſion au ciel, il a certifié qu'il n'eſtoit pas en tous lieux: mais qu'en allant en vn lieu, il laiſſoit l'autre. La promeſſe qu'ils alleguent ne ſe doit pas eſtendre iuſqu'au corps: aſſauoir, Ie ſuis auec vous iuſqu'à la fin du ſiecle. car ſi ainſi eſtoit, il faudroit que Ieſus Chriſt habitaſt en nous corporellemẽt hors l'vſage de la Cene: veu qu'il eſt là parlé d'vne conionction perpetuelle. Et ainſi, ils n'ont nulle raiſon de combatre ſi ameremẽt pour enclorre Ieſus Chriſt ſous le pain, veu qu'ils confeſſent que nous l'auons auſsi bien ſans la Cene. Dauãtage, le texte liquide que Ieſus Chriſt ne parle là nullemẽt de ſa chair: mais qu'il promet à ſes diſciples vn ſecours inuincible, par lequel il les defendra & maintiendra contre tous aſſaux de Satan & du monde. Car pource qu'il leur donnoit vne charge difficile: afin qu'ils ne doutent point de la receuoir, ou qu'ils ne ſe ſentent eſtonnez, il les conferme en leur promettãt de leur eſtre touſiours preſent: comme s'il diſoit que ſon ayde, qui eſt inſuperable, ne leur defaudra iamais. Si ces gens ne prenoyent plaiſir à tout meſler & confondre, ne falloit-il pas diſtinguer quelle eſt ceſte maniere de preſence? Et de fait, aucuns aiment mieux auec leur grand vitupere deſcouurir leur ignorance, que de decliner tant peu que ce ſoit de leur erreur. Ie ne parle point des Papiſtes, deſquels la doctrine eſt plus ſupportable, ou pour le moins mieux colorée. mais il y en a qui ſont trãſportez de tel ardeur, qu'ils n'ot honte de dire, qu'à cauſe de l'vnion des deux natures, par tout où eſt la diuinité de Ieſus Chriſt, ſa chair y eſt auſsi bien, laquelle ne ſen peut ſeparer. comme ſi ceſte vnion eſtoit vne fonte, pour faire ie ne ſay quel meſlinge, qui ne ſoit ne Dieu ny homme. Eutyches l'a bien ainſi imaginé, & apres luy Seruet. mais nous pouuons ouuertement recueillir de toute l'Eſcriture, qu'en la perſonne de Ieſus Chriſt les deux natures ſont tellement vnies, que chacune a ſa propieté qui luy demeure ſauue. Noz aduerſaires n'oſeront pas dire qu'Eutyches n'ait eſté condamné à bon droit. c'eſt merueille qu'ils ne regardent pas pour quelle cauſe: c'eſt aſſauoir qu'en oſtant la difference entre les deux natures, & inſiſtant ſur l'vnité de la perſonne, il faiſoit Ieſus Chriſt homme, entant qu'il eſt Dieu, & Dieu entãt qu'il eſt homme. Quelle forcenerie dõc eſt-ce, de meſler pluſtoſt le ciel & la terre, q̃ de quitter ceſte fãtaſie de vouloir arracher Ieſus Chriſt du ſanctuaire des cieux? Quant a ce qu'ils alleguẽt pour eux ces teſmoignages, Que nul n'eſt monté au ciel ſinon le Fils de l'hõme, qui y eſt: Item, Le fils qui eſt au ſein du Pere nous l'a declairé: en cela ils mõſtrent leur ſtupidité, de meſpriſer la communication des proprietez, laquelle nõ fans cauſe a eſté inuentée des Peres anciens. Certes quand il eſt dit que le Seigneur de gloire a eſté crucifié, ce n'eſt pas qu'il ait rien ſouffert en ſa diuinité: mais pource que Ieſus Chriſt qui ſouffroit ceſte mort ignominieuſe en la chair, luy meſme eſtoit le Seigneur de gloire. Par ſemblable raiſon le Fils de l'homme eſtoit au ciel & en terre, pource que Ieſus Chriſt ſelon la chair a conuerſé ici bas durant ſa vie mortelle, & cependant ne laiſſoit point d'habiter au ciel comme Dieu. Suyuant cela au meſme paſſage il eſt dit,

Matt 28. d.20

Iean 3. b. 13

Iean 1. c. 18

1. Cor. 2. b. 8

qu'il eſt deſcendu du ciel : non pas que ſa diuinité ait quitté le ciel pour s'enclorre en la chair comme en vne loge: mais pource que celuy qui remplit tout, a neantmoins habité corporellement & d'vne façon indicible en ſon humanité. Il y a vne diſtinction vulgaire entre les theologiens Sorboniques, laquelle ie n'auray pas honte de reciter : c'eſt que Ieſus Chriſt eſt par tout en ſon entier : mais que tout ce qu'il a en ſoy, n'eſt point par tout. Pleuſt à Dieu que les poures gens poiſaſſent bien que vaut ceſte ſentence, car par ce moyen leur ſotte imagination de la preſence charnelle de Ieſus Chriſt en la Cene ſeroit rabbatue. Parquoy noſtre Mediateur eſtant entier par tout, eſt touſiours prochain des ſiens. meſme en la Cene il ſe monſtre preſent d'vne façon ſpeciale : toutesfois c'eſt pour y eſtre, & non pas pour y apporter tout ce qu'il a en ſoy: veu que quant à la chair, il faut qu'il ſoit compris au ciel, iuſques à ce qu'il apparoiſſe en iugement.

31 Au reſte, ceux qui ne conçoiuent nulle preſence de la chair de Ieſus Chriſt en la Cene, ſi elle n'eſt attachée au pain, s'abuſent grandement. car en ce faiſant ils excluent l'operatiõ ſecrete de l'Eſprit, laquelle nous vnit à Ieſus Chriſt. Il ne leur ſemble pas que Ieſus Chriſt nous ſoit preſent, s'il ne deſcend à nous. voire, comme ſi en nous eleuant à ſoy, il ne nous faiſoit pas auſsi bien iouir de ſa preſence. Parquoy noſtre queſtion ou different eſt ſeulement de la façon : pource que noz aduerſaires veulent loger Ieſus Chriſt au pain, & nous diſons qu'il n'eſt pas licite de le retirer du ciel. Que les lecteurs iugent leſquels parlent plus ſainement & droitement: moyennant q̃ ceſte calomnie ſoit miſe ſous le pied, qu'on arrache Ieſus Chriſt de ſa Cene, ſi on ne l'encloſt ſous le pain. car veu que ce myſtere eſt celeſte, il n'eſt pas requis que Ieſus Chriſt ſoit attiré ci bas pour eſtre conioint à nous.

32 Au reſte, ſi quelcun m'interrogue plus outre, comment cela ſe fait: ie n'auray point de honte de confeſſer que c'eſt vn ſecret trop haut pour le comprendre en mon eſprit, ou pour l'expliquer de parolles. Et pour en dire brieuement ce qui en eſt : i'en ſen plus par experience, que ie n'en puis entendre. Pourtant ſans faire plus longue diſpute, i'acquieſce à la promeſſe de Ieſus Chriſt. Il prononce que ſa chair eſt la viande de mon ame, & ſon ſang le breuuage : ie luy offre donc mon ame pour eſtre repeue de telle nourriture. Il me commande en ſa ſaincte Cene, de prendre, manger & boire ſon corps & ſon ſang ſous les ſignes du pain & du vin : ie ne doute pas qu'il ne me donne ce qu'il me promet, & que ie ne le reçoiue. Seulement ie reiette les abſurditez & les folles imaginations contreuenantes à ſa Maieſté, ou à la verité de ſa nature humaine, veu qu'elles ſont auſsi repugnantes à la parolle de Dieu, laquelle nous enſeigne que Ieſus Chriſt eſtant receu en la gloire du ciel, ne ſe doit plus chercher icy bas, & attribue à ſõ humanité tout ce qui eſt propre à l'homme. Or il ne faut pas qu'on s'eſtonne de ceci, comme de choſe incroyable. Car comme tout le regne de Ieſus Chriſt eſt ſpirituel, auſsi tout ce qu'il fait auec ſon Egliſe, ne ſe doit point rapporter à l'ordre naturel du monde. & afin de reſpondre par la bouche de ſainct Auguſtin, ce myſtere ſe traite par les hommes, mais c'eſt d'vne façon diuine: il s'adminiſtre en terre, mais c'eſt d'vne façon celeſte. Telle eſt la preſence du corps que requiert le Sacrement, laquelle nous y diſons eſtre & apparoiſtre en ſi grãde vertu & efficace, que non ſeulement elle apporte à noz ames vne confiance indubitable de la vie eternelle : mais auſsi elle nous rend certains & aſſeurez de l'immortalité de noſtre chair, laquelle deſia vient à eſtre viuifiée par la chair de Ieſus Chriſt immortelle, & communique en quelque maniere à ſon immortalité. Ceux qui par leurs façons de parler exceſsiues ſe tranſportent outre cecy, ne font autre choſe qu'obſcurcir la verité, laquelle autrement eſt ſimple & euidente. S'il y a quelcun qui ne ſoit pas encore cõtent, qu'il conſidere vn peu auec moy, que nous ſommes icy maintenant en propos du Sacrement, duquel le tout doit eſtre rapporté à la foy. Or nous ne repaiſſons pas moins la foy par ceſte participation du corps laquelle nous auons recitée, que ceux qui penſent retirer Ieſus Chriſt du ciel. Cependant ie confeſſe franchement que ie reiette la mixtiõ qu'ils veulent faire de la chair de Ieſus Chriſt auec noz ames, comme ſi elle decouloit par vn alambic : pource qu'il nous doit ſuffire que Ieſus Chriſt inſpire vie à noz ames de la ſubſtance de ſa chair: meſme que ſa chair diſtille ſa vie en nous, combien qu'elle n'y entre pas. Notez auſsi, que la reigle de la foy, à laquelle ſainct Paul commande de compaſſer toute interpretation de l'Eſcriture, fait tresbien pour nous en ceſt endroit, ſans aucune doute. Au contraire, que ceux qui contrediſent à vne verité ſi manifeſte, regardent à quelle reigle ou meſure de la foy ils ſe veulẽt tenir. Car celuy n'eſt point de Dieu, qui ne confeſſe Ieſus Chriſt eſtre venu en chair. Et telle maniere de gẽs, quoy qu'ils diſſimulent, le deſpouillent de la verité de ſa chair.

Luc 24. d 26

Irenæus lib. 4. cap 34

Rom. 12. a. 3

1. Iean 4. a. 2

33 Autant en faut-il iuger de la communication, laquelle ils cuydent eſtre nulle, ſinon qu'ils

qu'ils engloutiſsẽt la chair de Ieſus Chriſt ſous le pain. Mais on fait vne iniure trop enorme au S. Eſprit, ſi on ne croit que c'eſt par ſa vertu incõprehenſible que nous communiquons au corps & au ſang de Ieſus Chriſt. Meſme ſi la vertu de ce myſtere, telle q̃ nous l'enſeignons, & qu'elle a eſté priuément cognue en l'Egliſe ancienne, euſt eſté bien cõſiderée ſelõ qu'elle en eſt digne, depuis quatre cẽs ans, il y auoit aſſez dequoy ſe cõtẽter: & la porte euſt eſté cloſe à beaucoup d'abſurditez enormes & vilaines, dont pluſieurs diſſenſions horribles ſe ſont eſmeues: par leſquelles l'Egliſe a eſté agitée, tant de noſtre aage que par ci deuant. Le mal eſt, que gens eſceruelez veulent auoir vne façon de preſence lourde, laquelle ne nous eſt point monſtrée en l'Eſcriture. Qui plus eſt, ils s'eſcarmouchent pour maintenir leur reſuerie qu'ils ont follement & temerairemẽt conceue. & en font auſsi grand bruit, comme ſi toute la religion eſtoit perie & perdue, quand Ieſus Chriſt ne ſera point enclos au pain. C'eſtoit le principal de cognoiſtre comment le corps de Ieſus Chriſt, ſelõ qu'il a eſté liuré en ſacrifice pour nous, eſt fait noſtre: & comment nous ſommes faits participans de ſon ſang, lequel il a eſpandu. car c'eſt le poſſeder tout entier pour iouir de tous ſes biens. Maintenant ces eſceruelez laiſſans ces choſes, qui eſtoyent de telle importance: meſme les meſpriſans & quaſi enſeueliſſans, ne prennent plaiſir qu'à s'entortiller en ceſte queſtion, Commẽt le corps de Ieſus Chriſt eſt caché ſous le pain, ou ſous l'eſpece du pain. C'eſt fauſſement qu'ils improperent que tout ce que nous enſeignons, de manger le corps de Ieſus Chriſt, eſt contraire à la mãducation vraye & reale, qu'on appelle: veu que nous ne ſommes que ſus la façon, pource qu'ils la font charnelle, enfermant Ieſus Chriſt ſous le pain: nous la mettons ſpirituelle, d'autant que la vertu ſecrete du ſainct Eſprit eſt le lien de noſtre conionction auec noſtre Sauueur. Leur autre obiection n'eſt non plus vraye: aſſauoir que nous ne touchons qu'au fruict ou à l'effect que les fideles reçoiuent de la chair de Ieſus Chriſt. car i'ay deſia dit cy deſſus, que Ieſus Chriſt luy meſme eſt la matiere ou ſubſtance de la Cene, & que de là procede l'effect, que nous ſommes abſous de noz pechez par le ſacrifice de ſa mort, q̃ nous ſõmes lauez de ſon ſang, & que par ſa reſurrection nous ſommes eſleuez en l'eſperance de la vie celeſte. Mais la ſotte imagination dont leur maiſtre des Sentẽces les a abbreuuez, leur a peruerty l'entendement. car voicy qu'il dit mot à mot: Que le Sacrement ſans la choſe ſont les eſpeces du pain & du vin: le Sacrement & la choſe ſont la chair & le ſang de Chriſt: la choſe ſans Sacrement eſt ſa chair myſtique. Item vn peu apres, La choſe ſignifiée & contenue, c'eſt la propre chair de Ieſus Chriſt: ſignifiée & non contenue, c'eſt ſon corps myſtique. Quant à ce qu'il diſtingue entre la chair & la vertu qu'elle a de nourrir, ie m'accorde auec luy: mais ce qu'il fantaſtique, qu'elle eſt le Sacrement, voire d'autant qu'elle eſt encloſe ſous le pain, c'eſt vn erreur inſupportable. Et voila dont eſt venu, qu'ils ont fauſſement interpreté le mot de Manducation ſacramentale: penſans que les plus meſchans, combien qu'ils ſoyent du tout eſtrãgers & eſloignez de Ieſus Chriſt, ne laiſſent pas de mãger ſon corps. Or la chair de Ieſus Chriſt au myſtere de la Cene, eſt choſe autant ſpirituelle que noſtre ſalut eternel. Dont ie conclu, que tous ceux qui ſont vuydes de l'Eſprit de Chriſt, ne peuuent non plus manger ſa chair, que boire du vin ſans nulle ſaueur. Certes Ieſus Chriſt eſt trop vilainement deſcriré, quand on luy forge vn corps mort & ſans vigueur, lequel on iette à l'abandon aux incredules. Et ſes parolles repugnent clairement à cela, Quiconque mãgera ma chair, & beuura mon ſang, demeurera en moy, & moy en luy. Ils repliquẽt qu'il n'eſt point là traitté du manger ſacramental. ce que ie leur confeſſe, moy ennant qu'ils ne heurtẽt point touſiours contre vn meſme rocher: c'eſt qu'on peut manger la chair de Ieſus Chriſt ſans aucun fruict. Or ie voudroye bien ſauoir d'eux combien ils la gardent en l'eſtomac apres l'auoir mangée. Ie croy qu'à grand' peine trouueront-ils nulle iſſue à ceſte queſtion. Ils obiectent, que la verité des promeſſes de Dieu ne peut eſtre amoindrie, & tãt moins defaillir par l'ingratitude des hõmes. Ce que ie confeſſe: & meſme ie dy que la vertu de ce myſtere demeure en ſon entier, quoy que les meſchans, entãt qu'en eux eſt, s'eſforcent de l'abolir. Mais c'eſt autre choſe que la chair de Ieſus Chriſt nous ſoit offerte, ou que nous la receuions. Ieſus Chriſt nous preſente à tous ce boire & manger ſpirituel: les vns s'en repaiſſent en grand appetit, les autres le deſdaignent comme gens deſgouſtez. Le refus de ceux-ci fera-il que la viande & le breuuage perdẽt leur nature? Ils diront que ceſte ſimilitude fait pour eux: aſſauoir que la chair de Ieſus Chriſt, combiẽ qu'elle n'ait ne gouſt ne ſaueur enuers les incredules, ne laiſſe pas d'eſtre chair. mais ie nie qu'elle ſe puiſſe manger ſans quelque gouſt de foy: ou pour parler auec ſainct Auguſtin, ie nie qu'on puiſſe rien rapporter du Sacrement, ſinon ce qu'on en puiſe par foy, comme par le propre vaiſſeau. Parquoy rien n'eſt oſté & ne perit au Sa-

Lib. 4. diſtinct. 8

Iean 6. f. 56

crement : mais ſa verité & efficace luy demeure, cõbien que les incredules en y participant s'en retournent vuydes & ſecs. Si noz aduerſaires alleguent derechef, que par ce moyen il eſt derogué à ces parolles, C'eſt-ci mõ corps, ſi les incredules n'y reçoyuẽt que du pain corruptible : la ſolution eſt aiſée, c'eſt que Dieu ne veut point eſtre recognu veritable en ce que les iniques reçoyuent ce qu'il leur donne, mais en la conſtance de ſa bonté, quãd il eſt preſt, quelque indignité qu'il y ait en eux, de les faire participans de ce qu'ils reiettẽt : & meſme qu'il leur offre liberalemẽt. Voyla q̃lle eſt l'integrité des Sacremens, laquelle tout le monde ne peut violer : aſſauoir que la chair & le ſang ſont auſsi vrayement donnez aux reprouuez, qu'aux eſleuz de Dieu & fideles. moyennant que nous ſachions, que comme la pluye tombant ſur vne pierre dure s'eſcoule çà & là, n'y trouuãt point d'entrée : auſsi que leur incredulité repouſſe la grace de Dieu, à ce qu'elle n'ẽtre point en eux. Meſme il n'y a non plus de couleur que Ieſus Chriſt ſoit receu ſans foy, que ſi on diſoit qu'vne ſemence peut germer au feu. Quant à ce qu'ils demandent, comment Ieſus Chriſt eſt venu en damnation à pluſieurs, ſinon qu'ils le receuſſent indignement : c'eſt vne cauillation trop froide. car nous ne liſons nulle part que les hommes en receuant Ieſus Chriſt indignemẽt, s'acquierent perdition : mais pluſtoſt en le reiectant, & ne ſe peuuent aider de la parabole où Ieſus Chriſt dit, qu'il ſe leue quelque ſemence entre les eſpines, laquelle puis apres eſt ſuffoquée & corrompue. car là il traite de quelle valeur eſt la foy temporelle, laquelle noz aduerſaires ne penſent point eſtre requiſe pour manger la chair de Ieſus Chriſt & boire ſon ſang : veu qu'ils font Iudas egalement compagnon de ſainct Pierre en ceſt endroit. Meſme leur erreur eſt tresbiẽ refuté en la meſme parabole, quãd il eſt dit qu'vne partie de la ſemence tombe par le chemin, & l'autre ſur des pierres : & que toutes les deux ne prennent nulle racine. dont il s'enſuit que l'incredulité eſt vn tel obſtacle, que Ieſus Chriſt ne paruient point iuſqu'à ceux qui n'ont nulle foy. Quiconque deſire que noſtre ſalut ſoit auãcé par la ſaincte Cene, ne trouuera rien plus propre, que de guyder les fideles à la fontaine de vie, qui eſt Ieſus Chriſt, pour là puyſer de luy. La dignité en eſt deuement magnifiée, quand nous tenons que c'eſt vne ayde & moyen pour nous incorporer en Ieſus Chriſt, ou bien qu'y eſtãs incorporez nous y ſoyõs tant mieux affermis, iuſqu'à ce qu'il nous vniſſe parfaitement à ſoy, en la vie celeſte. Quand ils obiectent, queſi les incredules ne participoyent au corps & au ſang de Ieſus Chriſt, ſainct Paul ne les en deuoit point faire coulpables : ie reſpon qu'ils ne ſont pas condamnez pour les auoir beu & mangé, mais ſeulement pour auoir profané le myſtere, en foulant aux pieds le gage de la ſacrée conionction que nous auons auec Ieſus Chriſt, lequel meritoit d'eſtre exalté en toute reuerence.

Matt. 13. a. 7

Au meſme a. 4 5

1. Cor. 11. g. 29

34 Or pource q̃ ſainct Auguſtin a eſté le principal d'entre les anciẽs Docteurs à maintenir ceſt article, que rien ne decroiſt aux Sacremens par l'infidelité ou malice des hommes, & que la grace qu'ils figurẽt n'en eſt point tairie : il ſera expediẽt de prouuer clairement par ſes parolles, q̃ ceux qui veulẽt ietter aux chiens le corps de Ieſus Chriſt pour manger, abuſent trop lourdement de ſon teſmoignage. La manducation ſacramentale, ſi on les veut croire, eſt que les incredules reçoiuent le corps & le ſang de Ieſus Chriſt, ſans la vertu de ſon Eſprit, & ſans aucun effect de ſa grace. Sainct Auguſtin à l'oppoſite examinãt prudẽment ces parolles, Qui aura mãgé ma chair & beu mon ſang, ne mourra iamais, met ceſte expoſition : Voire la vertu du Sacremẽt, non pas le Sacremẽt viſible tout ſeul : & meſme que ce ſoit au dedans, non pas au dehors : & qu'on le mãge du cœur, & nõ pas des dens. Dont il conclud, que le Sacrement de l'vnion que nous auons au corps & au ſang de Ieſus Chriſt, eſt propoſé en la Cene aux vns à vie, aux autres à damnatiõ : mais la choſe ſignifiée ne peut eſtre dõnée qu'à vie à tous ceux qui en ſont participãs. Si noz aduerſaires veulẽt cauiller, que ce mot de Choſe ſignifiée ne ſe prẽd pas pour le corps, mais pour la grace laquelle n'eſt pas touſiours conioincte auec, ce ſubterfuge leur eſt oſté par ces mots de Viſible & Inuiſible. car en deſpit qu'ils en ayent, il faudra ſelõ leur reſuerie, qu'ils confeſſent q̃ le corps de Ieſus Chriſt ne peut eſtre cõprins ſous ce mot de Viſible. dont il ſenſuyt que les incredules ne comuniquẽt ſinon au ſigne exterieur. Et pour en mieux oſter toute difficulté, apres auoir dit que ce pain requiert vn appetit de l'homme interieur, il adiouſte que Moyſe, & Aaron, & Phinées, & pluſieurs autres qui ont mangé la Manne, ont pleu à Dieu. Et pourquoy ? C'eſt qu'ils prenoyẽt ſpirituellement la viande viſible, ils l'appetoyent ſpirituellement, ils la gouſtoyent ſpirituellement, pour en eſtre ſpirituellement raſſaſiez. car nous auſsi auons auiourdhuy receu la viãde viſible : mais c'eſt autre choſe du Sacremẽt, autre choſe de la vertu d'iceluy. V n petit apres, Pourtant celuy qui ne demeure point en Chriſt, & celuy auquel Chriſt ne demeure point, ne mange pas la chair ſpirituellement, & ne boit pas ſon ſang : combien que charnellemẽt & viſiblement

Homil in Ioan. 26. Item 6. f. 50

ſiblemẽt ils briſent des dens le ſigne du corps & du ſang. Nous oyõs derechef, qu'il oppoſe le ſigne viſible à la manducation ſpirituelle. dont ceſt erreur eſt pleinement abbatu, q̃ le corps de Ieſus Chriſt eſtant inuiſible, eſt mangé rẽalement & de fait, combiẽ que ce ne ſoit pas ſpirituellement. Nous oyons auſsi qu'il ne laiſſe rien aux incredules & profanes, ſinon qu'ils reçoiuent le ſigne viſible. Et de là vient ſon dire, qui eſt aſſez cõmun, aſſauoir que les autres diſciples ont mangé le pain, qui eſtoit Ieſus Chriſt, mais que Iudas n'a mangé que le pain de Ieſus Chriſt. En quoy il exclud les incredules de la participatiõ du corps & du ſang. Ce qu'il dit ailleurs tend à vn meſme but. Pourquoy t'esbahis-tu, ſi le pain du Seigneur a eſté donné à Iudas, par lequel il fuſt aſſerui au diable: quand tu vois au contraire, que le meſſager du diable a eſté dõné à ſainct Paul pour le parfaire en Ieſus Chriſt? Il dit biẽ en vn autre paſſage, que le pain de la Cene n'a pas laiſſé d'eſtre le corps de Chriſt à ceux qui le mangeoyẽt indignemẽt à leur condãnation: & s'ils l'ont mal pris, que ce n'eſt pas à dire qu'ils n'ayẽt rien prins. mais il explique en vn autre paſſage, quelle eſt ſon intention. Car en declairant au long comment les meſchans & diſſolus, qui font profeſsion de Chreſtienté en leur bouche & la renoncent en leur vie, mangent le corps de Ieſus Chriſt: voire & diſputant cõtre l'opinion d'aucũs, qui penſoyent q̃ non ſeulemẽt ils receuſſent le Sacrement, mais auſsi le corps: Il ne faut pas, dit-il, eſtimer que telles gens mangent le corps de Chriſt: veu qu'ils ne doiuent pas eſtre cõtez entre les mẽbres de Chriſt. car encores q̃ ie laiſſe beaucoup d'autres raiſons, ils ne peuuẽt eſtre mẽbres de Chriſt, & mẽbres d'vne paillarde. Dauantage le Seigneur en diſant, Qui mange ma chair & boit mon ſang, il demeure en moy, & moy en luy: monſtre que c'eſt de mãger ſon corps en verité, & non pas en Sacrement. c'eſt de demeurer en Chriſt, afin qu'il demeure en nous. cõme s'il diſoit, Celuy qui ne demeure point en moy, & auquel ie ne demeure point, n'eſtime pas & ne ſe vante de manger ma chair & boire mon ſang. Que les lecteurs poiſent bien ces mots, où il oppoſe Manger le Sacremẽt & Mãger en verité: & il ne leur reſtera nulle obſcureté ne doute. Il cõferme encores mieux ce propos en diſant, N'appreſtez poĩt voſtre goſier, mais le cœur: car c'eſt pour cela q̃ la Cene nous eſt ordõnée. Voicy nous croyons en Ieſus Chriſt, & ainſi nous le receuõs par foy: nous ſauõs en le receuant ce que nous penſons: nous prenons vn petit morſeau de pain, & nous ſommes raſſaſiez au cœur. Parquoy ce n'eſt pas ce qu'on voit qui repait, mais ce qu'on croit. Il reſtreind auſsi bien en ce paſſage, cõme cy deſſus, au ſigne viſible ce que les incredules reçoiuent: & prononce que Ieſus Chriſt ne peut eſtre receu que par foy. Autãt en dit-il ailleurs: c'eſt que tãt les bons que les mauuais cõmuniquẽt aux ſignes, & exclud les incredules de la vraye cõmunicatiõ de la chair de Chriſt. ce qu'il n'euſt pas fait, s'il euſt eu ceſte lourde fantaſie, en laq̃lle noz aduerſaires le veulẽt enuelopper. En vn autre lieu traitãt de la mãducatiõ & du fruict d'icelle, il cõclud ainſi: Le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ſõt vie à chacũ, ſi ce qu'on prẽd viſiblemẽt eſt ſpirituellemẽt mãgé & beu. Parquoy ceux qui veulent faire les incredules participans de la chair & du ſang de Ieſus Chriſt: pour cõſentir auec S. Auguſtin, qu'ils nous repreſẽtẽt le corps de Ieſus Chriſt viſible, puis qu'il prononce q̃ toute la verité du Sacremẽt eſt ſpirituelle. Il eſt aiſé de recueillir de ſes parolles, que le mãger ſacramẽtal n'emporte autre choſe q̃ le mãger viſible & exterieur du ſigne, quand l'incredulité ferme la porte à la ſubſtãce. Et de fait, ſi on pouuoit vrayemẽt mãger le corps de Ieſus Chriſt ſans le manger ſpirituellement, q̃ deuiendroit ceſte ſentence du meſme docteur, Vous ne mãgerez point le corps q̃ vo⁹ voyez, & ne beuurez point le ſãg qu'eſpandrõt ceux qui me crucifierõt. Ie vous ay ordõné vn Sacremẽt, lequel vous viuifiera eſtãt ſpirituellemẽt entẽdu? Il n'a pas voulu nier q̃ le meſme corps que Ieſus Chriſt a offert en ſacrifice, ne nous ſoit donné en la Cene: mais il a noté la façon d'y participer: c'eſt q̃ ce corps nous inſpire vie par la vertu ſecrete en S. Eſprit, cõbiẽ qu'il ſoit en la gloire celeſte. Ie cõfeſſe bien q̃ ce bon Docteur dit ſouuẽtefois q̃ le corps de Ieſus Chriſt eſt pris des infideles: mais il s'explique, en diſant q̃ c'eſt ſacramentalement: & puis il declaire que la mãducation ſpirituelle eſt, quãd nous ne conſumons point la grace de Dieu par noz morſures. Il y a auſsi vne ſentẽce de Cyrille, qui mõſtre qu'il n'en a point autremẽt pẽſé. Comme ſi en vne cire fondue (dit-il) on en iettoit dautre, toutes les deux ſe meſlẽt: auſsi eſt-il neceſſaire que ſi quelcun reçoit la chair & le ſang du Seigneur, il ſoit cõioint auec luy, afin qu'il ſoit trouué en Ieſus Chriſt, & Ieſus Chriſt en luy. Ie penſe auoir ſuffiſammẽt prouué & liquidé, que ceux qui ne reçoiuent le corps de Ieſus Chriſt ſacramentalemẽt, ſont foreloz du vray manger & real: d'autant que l'eſſence du corps ne ſe peut ſeparer de ſa vertu, & que la verité des promeſſes de Dieu n'eſt point esbranlée pour cela, veu qu'il ne laiſſe pas de plouuoir du ciel, combiẽ que les pierres & rochers n'en reçoiuent au dedans nulle liqueur.

Homil. in Ioan. 59

Homil. 62

2. Cor. 12. b 7

Lib. 5. cõtra Donatiſtas.

Iean 6. f. 26

Lib. de ciuitate Dei 21. cap. 25

Cõtra Faustum lib. 13. cap. 16

Sermo. 2. de verbis Apoſtoli.

In Pſal. 98

Homil. in Ioan. 27

In ſextum cap. Ioan. cap. 17

35 Ces choſes nous eſtans cogneues, elles nous diſtrairõt facilemẽt de l'adoration charnelle, laq̃lle aucũs par temerité peruerſe ont miſe ſus au Sacremẽt: pource qu'ils faiſoyẽt ainſi leur conte en eux-meſmes: Si le corps y eſt, auſsi par conſequent & l'ame & la diuinité y ſont enſemble auec le corps: car ils n'en peuuent plus eſtre ſeparez ne diuiſez. donc Ieſus Chriſt doit eſtre là adoré. Premierement, ſi on leur nie ceſte deduction, qu'ils appellent Cõcomitance, que ferõt-ils? car quoy qu'ils alleguẽt qu'il y auroit grande abſurdité de ſeparer l'ame & la diuinité d'auec le corps: ſi eſt-ce qu'ils ne perſuaderont à nul hõme de ſens raſsis, que le corps de Ieſus Chriſt ſoit Ieſus Chriſt. meſme il leur ſemble bien, que cela ſenſuyt de leurs argumens: mais puis que Ieſus Chriſt parle diſtinctement de ſon corps & de ſon ſang, ſans ſpecifier la façon de la preſence, que conclurront ils d'vne choſe douteuſe? Certes s'il aduient que leurs cõſciences ſoyẽt agitées par quelque forte tentation, facilemẽt auec leurs ſyllogiſmes ils ſeront eſtonnez, eſperduz & cõfuz, quand ils ſe verront ainſi deſtituez de certaine parolle de Dieu, par laquelle ſeule noz ames cõſiſtent lors qu'elles ſont appellées à rẽdre conte & raiſon, & ſans laquelle en vn chacun moment elles trebuſchent & ſont ruinées, quand ils verrõt que la doctrine & les exẽples des Apoſtres leur cõtrarieront, & quand ils ſe trouueront auoir eſté ſeuls autheurs de leurs fantaſies. Auec tels aſſauts ſuruiendront pluſieurs autres aiguillons & remors de conſcience. Quoy? eſtoit-ce vne choſe de nulle conſequence, qu'adorer Dieu en ceſte forme, ſans qu'il nous en fuſt rien ordonné? Falloit-il par ſi grande legiereté faire ce dont on n'auoit iamais eu aucune parolle, quãd il eſtoit queſtion du ſeruice & de la gloire de Dieu? Mais ſi en telle humilité qu'il falloit, les forgeurs de tels argumens euſſẽt contenu ſouz la parolle de Dieu toutes les cogitations de leur ſens, ils euſſent certes eſcouté ce qu'il dit, Prenez, mangez, beuuez: & euſſent obey à ce commandement, par lequel il cõmande que le Sacrement ſoit prins, & non pas adoré. Parquoy ceux qui le prẽnent ſans adoration, ainſi qu'il a eſté commãdé du Seigneur, ils ſont aſſeurez qu'ils ne ſe deſtournent point du commandement de Dieu. Laquelle aſſeurance eſt la meilleure cõſolation qui nous pourroit aduenir, quand nous entreprenons & encommẽçons quelque choſe. Ils ont l'exemple des Apoſtres, leſquels nous ne liſons point auoir à genoux adoré le Sacrement: mais comme ils eſtoyent aſsiz, l'auoir prins & mangé. Ils ont l'vſage de
Act. 2. g. 42 l'Egliſe Apoſtolique, laquelle ſainct Luc raconte auoir communiqué, non en l'adoratiõ,
1. Cor. 11. d. 23 mais en la fractiõ du pain. Ils ont la doctrine Apoſtoliq̃, par laq̃lle S. Paul inſtruit l'Egliſe des Corinthiẽs, apres auoir proteſté qu'il auoit pris du Seigneur ce qu'il leur enſeignoit.

36 Toutes ces choſes tendẽt à ce but, que les Chreſtiẽs aduiſent bien quel dãger c'eſt que d'extrauaguer en noz fantaſies outre la parolle de Dieu, quãd il eſt queſtiõ de choſes ſi hautes & de telle importance. Or ce qui a eſté traité iuſques à ceſte heure, nous doit deliurer de tout ſcrupule. car nous auons monſtré que l'homme Chreſtien, pour bien receuoir Ieſus Chriſt en la Cene, doit eſleuer ſon eſprit & ſon ame au ciel. Et de fait, ſi l'office du Sacrement eſt d'aider l'entendement de l'homme, qui autrement eſt infirme, à ce qu'il ſe puiſſe eſleuer pour paruenir à la hauteſſe des myſteres celeſtes: ceux qui s'amuſent au ſigne, ſe foruoyent du droit chemin de bien chercher Ieſus Chriſt. Qui eſt-ce dõc qui niera que ce ne ſoit vne ſuperſtition meſchante, que les hommes s'agenouillent deuãt le pain, pour adorer là Ieſus Chriſt? Il n'y a nulle doute que le Concile de Nice n'ait voulu obuier à vn tel inconuenient, defendant aux Chreſtiens de s'arreſter & ficher leur entẽdement auec humilité, aux ſignes viſibles. Et n'y a point eu autre raiſon pourquoy on ait inſtitué en l'Egliſe ancienne, que le Diacre criaſt à haute voix & claire au peuple deuant la cõſecration, q̃ chacun euſt le cœur en haut. Et meſme l'Eſcriture, outre ce qu'elle nous expoſe diligemment l'aſcenſion de noſtre Seigneur Ieſus: quãd elle fait mentiõ
Coloſſ. 3. a. 1 de luy, elle nous exhorte d'eſleuer noz cœurs en haut, afin de nous retirer de toute cogitation charnelle. Suyuant donc ceſte reigle, il le nous falloit pluſtoſt adorer ſpirituellement en la gloire des cieux, qu'inuenter ceſte ſi dangereuſe forme d'adoration, procedãt d'vne reſuerie lourde & plus que charnelle que nous conceuõs de Dieu & de Ieſus Chriſt. Parquoy ceux qui ont controuué l'adoration du Sacrement, ne l'ont pas ſeulemẽt ſongé d'eux-meſmes outre l'Eſcriture, en laquelle il ne s'en peut trouuer vn ſeul mot, ce qui n'euſt point eſté oublié, ſi elle euſt eſté agreable à Dieu: mais auſsi pleinement cõtre l'Eſcriture ils ſe ſont forgé vn dieu nouueau à leur poſte, en delaiſſant le Dieu viuãt. Car quelle idolatrie y a-il au monde, ſi ceſte-la ne l'eſt, d'adorer les dõs au lieu du donateur? En quoy meſme on a doublement failly. car l'honneur a eſté rauy à Dieu, pour le tranſferer à la creature. Et Dieu auſsi a eſté deshonnoré en ce qu'on a pollu & profané ſon dõ & benefice, quand de ſon S. Sacrement on a fait vne idole execrable. Nous au contraire, afin que ne tombions en meſme foſſe, fichons entierement noz aureilles, noz yeux, noz

cœurs

cœurs, noz pensees, noz langues en la tressacrée doctrine de Dieu. Car elle est l'escole du S. Esprit tresbon maistre: en laquelle on profite tellemẽt, qu'il n'est mestier d'y rien adiouster d'ailleurs, & est à ignorer volontiers tout ce qu'en icelle n'est point enseigné.

37 Or comme la superstition apres auoir vne fois outrepassé les limites n'a nulle fin, on s'est esgaré encore plus loin. car on a forgé des façons & ceremonies, qui ne conuenoyent nullement à l'institution de la Cene, afin seulemẽt d'hõnorer le signe cõme Dieu. Quand nous remonstrons cela à noz aduersaires, ils disent que c'est à Iesus Christ qu'ils font cest hõneur. Premierement si cela se faisoit en la Cene, encore diroye-ie q̃ la vraye adoration ne se doit point adresser au signe, mais à Iesus Christ estãt au ciel. maintenãt, puis que hors la Cene ils font leurs fatras, q̃lles couleurs ont-ils, de dire qu'ils hõnorẽt Iesus Christ dedãs le pain: veu qu'ils n'ont nulle ꝓmesse pour eux? Ils cõsacrẽt leur hostie pour la porter en processiõ, pour la monstrer en põpe, pour la tenir pẽdue au ciboire, afin qu'on l'adore & qu'on l'inuoque. Ie leur demãde en quelle vertu ils pẽsent qu'elle soit consacrée. Ils m'allegueront ceste parolle, Cecy est mon corps. Ie leur repliqueray, qu'il est quãt & quant dit, Prenez & mãgez: & auray bõne raison de ce faire. car puis que la promesse est coniointe auec le cõmandement, ie dy qu'elle est tellement enclose sous iceluy, que si on les separe, elle est nulle. Cela s'entendra plus aisément par vn exẽple semblable. Nostre Seigneur nous a donné vn commandement, en disant, Inuoque moy au iour de la quant & quant adiousté la promesse, en disant, Ie t'exauceray. Si quelcun en inuoquãt S. Pierre ou S. Paul, se glorifioit de ceste promesse: chacun ne diroit-il point qu'il seroit fol & enragé? Or, ie vous prie, que font autre chose ceux qui retrenchent ceste promesse de la Cene, où il est dit, Voicy mon corps, d'auec le cõmandement qui est annexé auec, pour vser de façons de faire toutes estrãges de l'institution de Christ? Qu'il nous souuienne donc que ceste promesse est donnée à ceux qui font & obseruẽt ce q̃ Iesus Christ leur cõmande là. au contraire, que ceux qui transferent le cõmandement à autre vsage, sont destituez de toute parolle de Dieu. Iusques icy nous auons traité cõment ce Sacrement sert à nostre foy deuãt Dieu. Or puis que nostre Seigneur non seulement nous y reduit en memoire si grande largesse de sa bonté, mais nous la presente quasi de main en main, comme nous auõs cy dessus declairé, & nous aduertist de la recognoistre: pareillemẽt il nous admõneste que ne soyons ingrats à vne telle benignité qu'il y desploye: mais que plustost nous la magnifions par telles louanges qu'il est conuenable, & la celebrions auec actions de graces. Pourtant quand il donnoit l'institution de ce Sacrement à ses Apostres, il leur cõmanda de le faire ainsi en la memoire de soy. Ce que S. Paul interprete, Annõcer la mort du Seigneur: c'est que publiquement & tous ensemble, comme d'vne bouche, euidemment confessions toute nostre fiance de vie & de salut estre en la mort du Seigneur: afin que par nostre confession nous le glorifions: & par nostre exẽple exhortions les autres de luy donner ausi mesme gloire. Icy nous voyons derechef où tend le but du Sacrement: c'est assauoir à nous exercer en la memoire de la mort de Iesus Christ. car ce qui nous est commandé d'annoncer la mort du Seigneur iusques à ce qu'il viendra au iugement, n'est autre chose sinon que nous declairions par confession de bouche, ce que nostre foy a recognu au Sacrement: c'est assauoir que la mort de Iesus Christ est nostre vie. C'est-cy le second vsage de ce Sacrement, qui appartient à la confession exterieure.

Pseau. 50 c. 15

Luc 22. b 19

1. Cor. 11 f. 26

38 Tiercement nostre Seigneur a voulu qu'il nous soit pour exhortation: qui est telle, que nulle autre ne nous pourroit de plus grãde vehemence inciter & enflãber à charité, paix & vnion. Car nostre Seigneur ainsi nous communique là son corps, qu'il est entierement fait vn auec nous, & nous auec luy. Or puis qu'il n'a qu'vn corps, duquel il nous fait tous participans: il faut necessairement que par ceste participation nous soyons faits ausi tous ensemble vn corps, laquelle vnité nous est representée par le pain qui nous est offert au Sacrement. Car comme il est fait de plusieurs grains de blé, qui y sont tellement messez & confuz ensemble, qu'on ne pourroit discerner ne separer l'vn de l'autre: en ceste maniere nous deuons ausi estre par accord de volonté tellement conioincts & assemblez entre nous: qu'il n'y ait aucune noise ne diuision. Ce que i'aime mieux estre expliqué par les parolles de sainct Paul: La couppe, dit-il, de benediction laquelle nous benissons, est la communication du sang de Christ: & le pain de benediction que nous rompons, est la participation du corps de Christ. Donc nous sommes vn mesme corps, nous tous qui participons d'vn mesme pain. Nous aurons beaucoup profité au Sacrement, si ceste cognoissance est engrauée & imprimée dedans noz cœurs, que nul des freres ne peut estre de nous mesprisé, reiecté, violé, blessé, ou en aucune maniere offensé, que semblablement nous ne blessions, mesprisions, ou offensions en luy Iesus Christ, & le violions par noz iniures: que nous ne pouuons auoir discord ne diuision auec noz freres, que ne discordions & soyons diuisez de Iesus Christ: que Iesus Christ ne peut estre aimé de nous, que nous ne l'aimions en nos freres: que

1. Cor. 10 d. 16

telle ſolicitude & ſoin que nous auons de noſtre propre corps, nous le deuons auſsi auoir de nos freres, qui ſont membres de noſtre corps: que cõme nulle partie de noſtre corps ne peut ſouffrir aucune douleur, que le ſentiment n'en ſoit eſpãdu en toutes les autres: auſsi nous ne deuons endurer que noſtre frere ſoit affligé de quelque mal, duquel nous ne portions pareillement noſtre part par compaſsion. Et pourtant non ſans cauſe S. Auguſtin a ſi ſouuent appellé ce Sacrement, Lien de charité. car quel aiguillon pourroit eſtre plus aſpre & plus piquant à nous inciter d'auoir mutuelle charité entre nous, que quand Ieſus Chriſt, en ſe donnant à nous, non ſeulement nous conuie & nous monſtre par ſon exemple que nous nous donnions & expoſions mutuellement les vns pour les autres: mais d'autant qu'il ſe fait cõmun à tous, il nous fait auſsi vrayement eſtre tous vn en luy?

39 Et de là appert tresbié ce que i'ay dit cy deſſus, que la vraye adminiſtratiõ des Sacremẽs conſiſte en la Parolle. car toute l'vtilité qui nous reuient de la Cene, requiert q̃ la Parolle y ſoit quant & quant. S'il eſt queſtiõ de nous cõfermer en foy, ou de nous exercer en la proteſtation de noſtre Chreſtiẽté, ou de nous exhorter à ſaincte vie: il faut que la Parolle vienne en auãt. C'eſt dõc vne choſe plus q̃ peruerſe, quãd on cõuertiſt la Cene en vne façon de faire muette & ſans predicatiõ, cõme il en a eſté fait ſous la tyrannie du Pape. car ils ont obtenu, q̃ toute la cõſecration depẽdoit de l'intention du Preſtre: comme ſi cela n'appartenoit rié au peuple, auq̃l le myſtere deuoit eſtre expoſé. Or l'erreur eſt venu de ce qu'on n'a point cõſideré q̃ les promeſſes, deſquelles la conſecratiõ depẽd, ne s'adreſsẽt point aux ſignes, mais à ceux qui les reçoyuẽt. Or Ieſus Chriſt ne parle point au pain, pour luy cõmander qu'il deuienne ſon corps: mais il commande à ſes diſciples d'en mãger, & leur promet q̃ ce leur ſera vn teſmoignage de la cõmunion de ſon corps. Et S. Paul ne nous enſeigne point autre ordre, que d'offrir & prononcer les promeſſes aux fideles, en leur donnant le pain & le calice. Et de fait il eſt ainſi. Car il ne nous faut point icy imaginer vn enchantement ou coniuration de Magitiens, comme s'il ſuffiſoit d'auoir murmuré les parolles ſur les creatures inſenſibles: mais il nous faut entendre que la Parolle, par laquelle les Sacremens ſont conſacrez, eſt vne predication viue, qui edifie ceux qui l'oyent, qui entre en leurs entendemens, qui ſoit imprimée en leurs cœurs, & qui leur apporte ſon efficace en accõpliſſant ce qu'elle promet. De là auſsi il appert que c'eſt vne choſe ſotte & inutile, de reſeruer le Sacrement pour le donner aux malades extraordinairement. car ou ils le receuront ſans qu'on leur diſe mot: ou le miniſtre, en leur donnãt, leur declairera la ſignification & vſage. S'il ne s'y dit mot, c'eſt vn abus & folie. S'il y a declaration du myſtere, afin que ceux qui le doyuent receuoir, le reçoyuent en edification & auec fruict: c'eſt là où giſt la vraye conſecration. A quel propos dõc tiendra lon le pain pour Sacrement, quand il aura eſté conſacré en l'abſence de ceux auſquels on le doit diſtribuer, veu que cela ne leur ſert de rien? On m'alleguera qu'on le fait à l'exẽple de l'Egliſe ancienne. Ie le confeſſe. Mais en choſe de ſi grande conſequence, il n'y a rien meilleur ne ſi ſeur, que de ſuyure la pure verité, veu qu'on n'y peut errer ſans grand danger.

40 Mais cõme nous voyons q̃ ce ſacré pain de la Cene de noſtre Seigneur, eſt vne viãde ſpirituelle, douce & ſauoureuſe, & auſsi profitable aux vrais ſeruiteurs de Dieu, auſquels il dõne à recognoiſtre Ieſus Chriſt eſtre leur vie, leſquels il induit à actiõ de graces, auſquels il eſt exhortatiõ à charité mutuelle entre eux: auſsi au cõtraire, il eſt tourné en poiſon mortelle à ceux deſquels il n'enſeigne, nourrit & ne cõforte la foy, & leſq̃ls il n'incite à cõfeſsiõ de louange & à charité. car tout ainſi qu'vne viãde corporelle, quãd elle trouue vn eſtomach occupé de mauuaiſes humeurs, ſe corrõpt. & ainſi eſtãt corrõpue nuit pl⁹ qu'elle ne profite: en telle ſorte ceſte viãde ſpirituelle, ſi elle eſchet en vne ame pollue de malice & peruerſité, elle la precipite en plus grãde ruine: nõ pas par ſa faute, mais pource qu'il n'y a rié de pur à ceux qui ſont ſouillez d'infidelité, cõmẽt qu'il ſoit ſanctifié par la benedictiõ de Dieu. Car cõme dit S. Paul, ceux qui mãgent indignemẽt, ſont coulpables du corps & du ſang du Seigneur: & mãgẽt & boyuẽt leur iugemẽt & condãnation, ne diſcernãs point le corps du Seigneur. Car telle maniere de gẽs, qui ſans aucune ſcintille de foy, ſans aucune affectiõ de charité s'ingerent cõme porceaux, à prendre la Cene du Seigneur, ne diſcernẽt point le corps du Seigneur. Car d'autant qu'ils ne croyent point qu'iceluy ſoit leur vie: ils le deshõnorent en ce qu'il leur eſt poſsible, le deſpouillans de toute ſa dignité: & le profanent & polluent, en le prenant ainſi. & d'autãt qu'eſtãs diſcordãs & alienez de leurs freres, ils oſent meſler le ſigne ſacré du corps de Ieſus Chriſt auec leurs differens & diſcors, il ne tient point à eux que le corps de Ieſus Chriſt ne ſoit diuiſé & deſciré membre à membre. Pourtant non ſans cauſe ils ſont coulpables du corps & du ſang du Seigneur, que par horrible impieté ils polluent ſi vilainement. Donc, par ceſte indigne manducation ils prennent leur condamnation. Car combien qu'ils n'ayent nulle foy aſsiſe en Ieſus Chriſt: toutesfois par la reception du Sacrement, ils proteſtent qu'ils n'ont point de ſalut ailleurs qu'en luy, & renoncent à toute autre fiance

Tit. 1. d. 15.
1. Cor. 11. g. 29.

fiance. Parquoy ils s'accuſent eux-meſmes, propoſent teſmoignage contre eux-meſmes, ſignent leur condamnation. Dauantage, puis qu'eſtans par haine & mal-vueillance diuiſez & diſtraits de leurs freres, c'eſt à dire des mẽbres de Ieſus Chriſt, ils n'ont nulle part en Ieſus Chriſt: toutesfois ils teſtifient ce eſtre le ſeul ſalut, c'eſt aſſauoir de communiquer à Ieſus Chriſt, & d'eſtre à luy vniz. Pour la raiſon ſuſdite ſainct Paul commande, que l'homme s'eſprouue ſoy-meſme, deuant qu'il mange de ce pain ou boyue de ceſte couppe. En quoy, comme ie l'interprete, il a voulu qu'vn chacun regarde & penſe en ſoy meſme, ſi en fiance de cœur il recognoiſt Ieſus Chriſt eſtre ſon Sauueur, & l'aduoue par ſa confeſsion de bouche: ſi à l'exemple de Ieſus Chriſt il eſt preſt de ſe donner ſoy meſme à ſes freres, & de ſe communiquer à ceux auſquels il voit Ieſus Chriſt eſtre cõmun: ſi comme il aduoue Ieſus Chriſt, ainſi pareillement il tient tous ſes freres pour membres de ſon corps: s'il deſire & eſt preſt de les ſoulager, conſeruer & aider comme ſes propres membres. Non pas que ces deuoirs de foy & de charité puiſſent maintenant eſtre parfaits en nous: mais parce qu'il nous faut efforcer, & ſouhaiter d'vn deſir ardent q̃ noſtre foy encõmencée, de plus en plus tous les iours s'augmẽte & ſe fortifie: & noſtre charité eſtant encore imbecille, ſe cõferme.

41 Communement en voulant diſpoſer les hõmes à celle dignité de prendre le Sacremẽt, on a agité & tormenté cruellemẽt les poures cõſciences, & n'a-on pas toutesfois enſeigné rien de ce qu'il falloit. Ils ont dit q̃ ceux qui eſtoyent en eſtat de grace, mangeoyent dignemẽt le Sacrement: & ont interpreté, qu'eſtre en eſtat de grace, c'eſtoit eſtre net & purgé de tout peché. par laq̃lle doctrine tous les hõmes qui ont iamais eſté & ſont en terre, eſtoyent exclus de l'vſage de ce Sacremẽt. Car s'il eſt queſtion que nous prenions noſtre dignité en nous, c'eſt fait de nous. nous ne pouuons auoir ſeulemẽt que ruine, confuſion & deſeſpoir. Combien que nous nous eſuertuyons de toutes noz forces, nous ne profiterõs autre choſe, ſinõ que lors finalemẽt nous ſerons plus qu'indignes, quãd nous aurons prins peine tãt qu'il nous aura eſté poſsible, à trouuer aucune dignité. Pour cuider guairir ceſte playe, ils ont inuenté vn moyẽ d'acquerir dignité: c'eſt qu'ayant deuemẽt examiné noſtre conſcience, nous purgions noſtre indignité par contrition, cõfeſsion & ſatisfaction. Nous auons dit cy deſſus quelle eſt la maniere de ceſte purgation, où le lieu eſtoit plus propre d'en traiter. quant à ce qui appartient au preſent propos, ie dy que ces remedes & ſoulagemens ſont trop maigres & friuoles pour les conſciences troublées, abbatues, affligées & eſpouantées de l'horreur de leur peché. car ſi noſtre Seigneur par ſa defenſe ne reçoit nully à la participation de ſa Cene, s'il n'eſt iuſte & innocẽt: il ne faut pas petite aſſeurãce pour rendre q̃lcun certain qu'il ait ceſte iuſtice, laq̃lle il oit eſtre requiſe de Dieu. Et dont nous ſera cõfirmée ceſte ſecurité, que ceux ſe ſont acquittez enuers Dieu, qui auroit fait ce qui eſt en eux? Et encores qu'ainſi fuſt, quãd ſera-ce que quelcun s'oſera promettre qu'il aura fait ce qui eſtoit en luy? En ceſte maniere, puis que nulle certaine aſſeurãce de noſtre dignité ne nous ſeroit propoſée, touſiours l'entrée à la reception du Sacremẽt nous demeureroit cloſe par ceſte horrible prohibition: qui porte que ceux-la mangent & boyuent leur iugement, qui mangent & boyuent indignement du Sacrement.

42 Maintenãt il eſt facile à iuger quelle eſt ceſte doctrine laq̃lle regne en la Papauté, & de quel autheur elle eſt iſſue: aſſauoir de priuer auec vne cruelle auſterité, & deſpouiller les poures pecheurs, & qui de ſia ſont à demy tranſis, de toute la cõſolation de ce Sacrement, auquel toutesfois toutes les douceurs de l'Euangile nous eſtoyẽt propoſées. Certes le diable, pour le plus court, n'euſt ſeu mieux perdre les hõmes, que d'ainſi les deceuoir & abeſtir: afin qu'ils ne prinſſent point de gouſt ne ſaueur à telle nourriture, par laquelle le tresbon Pere celeſte les auoit voulu repaiſtre. Afin dõc que ne trebuſchions en telle cõfuſion & abyſme, cognoiſſons que ces ſainctes viandes ſont medecine aux malades, cõfort aux pecheurs, aumoſne aux poures, leſquelles ne ſeruiroyent de rien aux ſains, iuſtes & riches, s'il s'en pouuoit trouuer aucũs. Car puis qu'en icelles Ieſus Chriſt nous eſt dõné pour nourriture: nous entẽdons bien q̃ ſans luy nous defaillõs & allõs à neãt, cõme le corps s'eſcoule par faute de mãger. Dauãtage, puis qu'il eſt dõné pour vie: nous entẽdons bien q̃ ſans luy nous ſommes du tout morts en nous-meſmes. Parquoy la ſeule & tresbõne dignité q̃ nous pouuõs apporter à Dieu, eſt ceſte-cy: q̃ luy offrions noſtre vilité & indignité, afin q̃ par ſa miſericorde il nous face dignes de ſoy: q̃ nous ſoyõs cõfus en nous-meſmes, afin d'eſtre cõſolez en luy: q̃ nous nous humiliõs en nous-meſmes, afin q̃ ſoyons exaltez de luy: q̃ nous accuſions nous meſmes, afin q̃ ſoyons iuſtifiez en luy: q̃ ſoyõs morts en nous meſmes, afin d'eſtre viuifiez en luy. dauãtage, q̃ nous deſiriõs & tẽdions à telle vnité, laq̃lle il nous recõmande en ſa Cene. & cõme il nous fait eſtre tous vn en luy, qu'ainſi ſouhaittiõs qu'vn meſme vouloir, vn meſme cœur, vne meſme lãgue ſoit en nous tous. Si nous auions bien penſé & cõſideré ces choſes, iamais ces cogitatiõs ne nous troubleroyẽt, ou pour le moins ne nous rẽuerſeroyẽt

point: cõment nous eſtãs deſpourueuz & deſnuez de tous biẽs, eſtãs ſouillez & infects de taches & pechez, eſtãs demy-morts, pourriõs mãger dignemẽt le corps du Seigneur. Pluſtoſt nous penſeriõs, q̃ nous venõs poures à vn begnin aumoſnier, malades au medecein, pecheurs à l'autheur de iuſtice, & poures treſpaſſez à celuy qui viuifie: & q̃ ceſte dignité qui eſt demãdée de Dieu, conſiſte premierement & principalement en la foy: laquelle attribue tout à Chriſt, & ſe met entieremẽt à luy ſans riẽ colloquer en nous. Secondement en charité, laq̃lle meſmes il ſuffiſt preſenter imparfaite à Dieu, afin qu'il l'augmẽte en mieux, veu qu'elle ne ſe peut offrir en perfectiõ. Aucuns autres, accordans auec nous en cela, que la dignité giſt en foy & en la charité, ont toutesfois grandemẽt erré en la meſure de ceſte dignité, requerans vne perfection de foy, à laq̃lle rien entierement ne ſe puiſſe adiouſter: & vne charité pareille à celle q̃ noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a eu enuers nous. Mais par cela meſme ils dechaſsẽt & reculẽt tous les hõmes de la receptiõ de ceſte ſaincte Cene, nõ pas moĩs q̃ font les autres deuant dits. car ſi leur opiniõ auoit lieu, nul ne la prendroit ſinon indignemẽt, puis q̃ tous iuſques à vn ſeroyent detenuz coulpables & conueincuz de leur imperfectiõ. Et certes c'a eſté vne trop grande ignorance, afin q̃ ie ne die beſtiſe, q̃ de requerir telle perfection pour receuoir le Sacrement, laquelle le feroit vain & ſuperflu. Car il n'eſt pas inſtitué pour les parfaits, mais pour les imbecilles & debiles: afin d'eſueiller, ſtimuler, inciter & exercer tant leur foy que leur charité, & corriger le defaut de toutes les deux.

43 Quant à la façon exterieure: que les fideles prennent en la main le pain, ou ne le prennent pas: qu'ils en diuiſent entre eux, ou que chacun mãge ce qui luy aura eſté dõné: qu'ils rendent la couppe en la main du Miniſtre, ou qu'ils la preſentent à leur prochain ſuyuant: que le pain ſoit fait auec leuain, ou ſans leuain: que le vin ſoit rouge ou blanc: c'eſt tout vn, & n'en peut chaloir. car ces choſes ſont indifferentes, & laiſſées en la liberté de l'Egliſe. Combien qu'il ſoit certain, la maniere de l'ancienne Egliſe auoit eſté, que tous le prinſſent en la main. & Ieſus Chriſt a dit, Diuiſez le entre vous. Il apert par les hiſtoires, que deuant le temps d'Alexandre Eueſque de Rome, on vſoit en la Cene du pain fait de leuain, & tel que celuy qu'on mange ordinairement. Ledit Alexandre ſe delecta le premier d'y auoir du pain fait ſans leuain. & ne voy point pour quelle raiſon, ſinon afin que par vn nouueau ſpectacle il tiraſt les yeux du populaire en admiration, pluſtoſt que d'inſtruire leurs cœurs en vraye religion. I'adiure tous ceux qui ſont touchez (encore que ce ſoit bien petitement) de quelque affection de pieté, s'ils ne voyent pas euidemment combien plus clairement la gloire de Dieu reluiſt en tel vſage de Sacremens, & combien plus grande douceur & cõſolation ſpirituelle en reuient aux fideles, que de ces folles & vaines baſtelleries, qui ne ſeruẽt à autre choſe, ſinõ qu'elles deçoiuẽt le ſens du peuple qui s'en eſmerueille & eſpouante. Ils appellent cela, Le peuple eſtre maintenu en religion & crainte de Dieu, quand tout eſtourdy & abeſty de ſuperſtitiõ, il eſt mené par tout, ou pluſtoſt trainé où ils veulẽt. Si quelcũ veut defendre par ancieneté ces inuentiõs: ie ne ſuis point ignorãt combiẽ eſt ancien l'vſage du Chreſme, & ſoufflemẽt au Bapteſme: combien peu apres le temps des Apoſtres la Cene de noſtre Seigneur a eſté cõme enrouillée par humaines inuentions. mais c'eſt la legiereté & folie auec la hardieſſe de l'eſprit humain, qui ne ſe peut contenir qu'il ne ſe ioue aux myſteres de Dieu. Nous au cõtraire ayõs ſouuenance que Dieu eſtime tãt l'obeiſſance de ſa parolle, qu'il veut qu'en icelle nous iugiõs & ſes Anges & tout le mõde. Laiſsãt tous ces amas de põpes & ceremonies, la ſaincte Cene pouuoit ainſi eſtre adminiſtrée biẽ cõuenablement, ſi biẽ ſouuent, & pour le moins vne fois en chacune ſepmaine elle eſtoit propoſée à l'Egliſe en ceſte maniere: Premieremẽt qu'on cõmençaſt aux prieres publiques, puis qu'on fiſt la predicatiõ: & qu'apres le pain & le vin eſtant ſur la table, le Miniſtre recitaſt l'inſtitution de la Cene, conſequemment declaraſt les promeſſes leſquelles ſont laiſſées en icelle, enſemble qu'il en excõmuniaſt tous ceux qui par l'interdiction de noſtre Seigneur en ſont excluz: apres qu'on priaſt q̃ par telle benignité q̃ noſtre Seigneur no⁹ a eſlargy ceſte ſacrée nourriture, auſsi il luy pleuſt nous enſeigner & diſpoſer par foy & gratitude de cœur à la bien receuoir: & que par ſa miſericorde il nous fiſt dignes de tel conuiue, puis que de nous meſmes nous ne le ſommes point. En ceſt endroict qu'on chantaſt des Pſeaumes, ou qu'on leuſt quelq̃ choſe de l'Eſcriture: & en tel ordre qu'il eſt cõuenable, que les fideles communiquaſſent de ces ſainctes viandes: les Miniſtres rompans & diſtribuans le pain, & preſentans la couppe. La Cene acheuée, qu'on fiſt vne exhortation à pure foy, & ferme confeſsion d'icelle, à charité & mœurs dignes de Chreſtiens. finalemẽt qu'on rendiſt action de graces, & que louanges fuſſent chantées à Dieu. Toutes leſquelles choſes acheuées, l'Egliſe & la compagnie fuſt renuoyée en paix.

Luc 22. b. 17

44 Ce que nous auons traité de ce Sacrement iuſques icy, monſtre amplement qu'il n'a pas eſté inſtitué à ce qu'il fuſt prins vne fois l'an, & ce par forme d'acquit: comme

maintenant

maintenant en eſt la couſtume publique: mais afin qu'il fuſt en frequẽt vſage à tous Chreſtiens, pour leur reduire ſouuent en memoire la paſsion de Ieſus Chriſt: par laquelle recordation & ſouuenance leur foy fuſt ſouſtenue & confirmée, & eux incitez & exhortez à faire confeſsion de louãge au Seigneur, & à magnifier & publier ſa bonté: par laquelle finalement charité mutuelle entre eux fuſt nourrie & entretenue: & auſsi afin qu'ils ſe la teſtifiaſſent les vns aux autres, voyans la conionction d'icelle en l'vnité du corps de Ieſus Chriſt. Car toutes fois & quantes que nous cõmuniquons au ſigne du corps du Seigneur, nous nous obligeons mutuellemẽt l'vn à l'autre comme par ſcedule, à tous offices de charité: à ce que nul de nous ne face rien parquoy il bleſſe ſon frere, & n'omette rien parquoy il le puiſſe aider & ſecourir, toutes fois & quantes que la neceſsité le requerra, & que la faculté luy en ſoit donnée. Sainct Luc recite aux Actes, que l'vſage de l'Egliſe Apoſtolique *Act. 2. 42.* en eſtoit tel, quand il dit les fideles auoir eſté perſeuerans en la doctrine des Apoſtres, en cõmunication, c'eſt à dire en aumoſne, en fraction du pain, & oraiſons. Ainſi falloit-il entieremẽt faire, que nulle aſſemblée d'Egliſe ne fuſt faite ſans la Parolle, ne ſans aumoſne, ne ſans la participation de la Cene, ne ſans oraiſons. On peut bien auſsi aſſez coniecturer des eſcrits de ſainct Paul, que ceſt ordre eſtoit inſtitué en l'Egliſe des Corinthiẽs. & eſt notoire qu'on en a vſé long temps apres. Car de là viennent ces Canons anciens qu'on attribue à Anaclete & Calixte, où il eſt ordonné que ſur peine d'excommuniement tous communiquẽt à la Cene, apres que la conſecration ſera faite. Semblablement ce qui eſt dit aux Canons qu'on intitule des Apoſtres, que tous ceux qui ne demeurẽt point iuſques à la fin, & ne reçoyuent le Sacrement, doyuent eſtre corrigez comme turbateurs de l'Egliſe. Suyuant cela il fuſt determiné au Concile d'Antioche, que ceux qui entrent en l'Egliſe, oyent le ſermon & ſe deportent de receuoir la Cene, doyuent eſtre excommuniez iuſques à ce qu'ils ſe ſoyent corrigez de ce vice. Laquelle ordonnance, combien qu'elle ait eſté adoucie au concile de Toloſe le premier: toutesfois quant en ſubſtance elle a eſté ſuyuie. car il eſt là dit, que ceux qu'on cognoiſtra ne point communiquer au Sacremẽt apres auoir ouy le ſermon, doyuent eſtre admonneſtez: & s'ils n'obeiſſent à l'admonition, qu'ils doyuent eſtre reiettez de l'Egliſe.

45 Il eſt aiſé à voir, que par ces ſtatus les ſaincts Peres ont voulu entretenir l'vſage frequent de la Cene, tel qu'il auoit eſté inſtitué depuis le temps des Apoſtres: d'autant qu'ils le voyoyent eſtre profitable au peuple de Dieu. & neantmoins que par negligẽce on le delaiſſoit petit à petit. Sainct Auguſtin rend teſmoignage quant à ſon temps, parlant ainſi: Ce Sacrement de l'vnité que nous auons au corps du Seigneur, ſe celebre en quelques Egliſes iournellement, aux autres par certains iours: & les vns le prennẽt à leur ſalut, les autres à leur damnation. Item en l'Epiſtre premiere à Ianuarius, En quelques Egliſes il ne ſe paſſe iour qu'on ne reçoyue le Sacremẽt du corps & du ſang du Seigneur: aux autres on ne le reçoit que le Samedy & le Dimanche: aux autres on ne le reçoit que le Dimanche ſeulement. Or pource que le peuple ne s'acquittoit gueres bien de ſon deuoir, cõme nous auons dit, les ſaincts Peres reprenoyent aſpremẽt vne telle nonchalance: afin qu'il ne ſemblaſt point aduis qu'ils l'approuuaſſent. Et de cela nous en auons vn exẽple de S. Chryſoſtome en l'Epiſtre aux Epheſiens, où il dit, Il n'a pas eſté dit à celuy qui faiſoit deshõneur au banquet, Pourquoy t'es-tu aſsis? mais, Pourquoy es-tu entré? Celuy donc qui aſsiſte icy, & ne participe point au Sacrement, eſt audacieux & effronté. Ie vous prie, ſi quelcun eſtoit appellé en vn banquet, & qu'il ſe lauaſt, qu'il s'aſsiſt, & ſe diſpoſaſt à mãger, & puis ne gouſtaſt rien, ne feroit-il point deshonneur au banquet, & à celuy qui l'auroit conuié? Tu aſsiſtes icy entre ceux qui par oraiſon ſe preparent à receuoir le Sacrement, & entant que tu ne te retires point, tu te confeſſes eſtre de leur nombre, & à la fin tu ne participes point auec eux: ne ſeroit-il point meilleur que tu n'y fuſſes point comparu? Tu me diras que tu es indigne: ie te reſpon que tu n'es pas donc digne de prier, veu que c'eſt vne preparation à receuoir ce ſainct myſtere. *Ius 6. cap. Ioan. tract. 26.* *In cap. 1. Hom. 26.*

46 Sainct Auguſtin auſsi & ſainct Ambroiſe condamnent fort ce vice qui eſtoit ſuruenu de leur temps deſia aux Egliſes Orientales, que le peuple aſsiſtoit ſeulement pour voir celebrer le Sacrement, & non pas pour y participer. Et certes ceſte couſtume, laquelle commande de communiquer vne fois l'an, eſt vne treſcertaine inuention du diable, par quiconques elle ait eſté miſe ſus. On dit que Zepherin Eueſque de Rome a eſté autheur de ceſte ordonnãce, laquelle ie ne croy point auoir eſté telle de ſon temps que nous l'auons maintenant. Touchant de luy, poſsible eſt que par ſon inſtitution il ne prouuoyoit pas mal à ſon Egliſe, comme le temps eſtoit lors. Car il n'y a point de doute que lors la ſaincte Cene ne fuſt propoſée aux fideles, toutes fois & quantes qu'ils conuenoyent enſemble en leur congregation, & qu'vne bonne partie d'eux ne communiquaſt: mais

pource qu'à peine iamais il n'aduenoit que tous enſemble à vne fois communiquaſſent: & d'autre part qu'il fuſt neceſſaire qu'eux, qui eſtoyent meſlez entre les infideles & idolatres, teſmoignaſſent leur foy par quelque ſigne exterieur: à ceſte cauſe le ſainct homme auoit inſtitué ce iour-la pour ordre & police, auquel tout le peuple des Chreſtiens de Rome, par la participation de la Cene de noſtre Seigneur fiſt confeſsion de ſa foy. au reſte, pour cela ils ne laiſsoyent d'auſsi ſouuent communiquer. Mais l'inſtitution de Zephirin, laquelle eſtoit autrement bonne, a eſté deſtournée à mal de longue main par les ſucceſſeurs, quand vne certaine loy a eſté miſe d'vne communication en l'année: par laquelle il a eſté fait que quaſi tous, quand ils ont vne fois communiqué, comme s'eſtans tresbiẽ acquittez pour tout le reſte de l'année s'endorment. Or il falloit bien qu'on fiſt autrement. on deuoit à tout le moins chacune ſepmaine vne fois propoſer à la congregation des Chreſtiens, la Cene de noſtre Seigneur: & deuoyent eſtre declairées les promeſſes leſquelles en icelle nous repaiſſent & nourriſſent ſpirituellement. Nul certes n'eſtoit à contraindre de la prendre, mais tous en deuoyent eſtre exhortez: & ceux qui en euſſent eſté negligens, reprins & corrigez. lors tous enſemblement, comme affamez fuſſent conuenuz à tel repas. Non ſans cauſe donc dés le commencement i'ay par complainte dit, que ceſte couſtume laquelle en nous ordonnant vn iour de l'année nous rend pareſſeux & endormiz pour tout le reſte du temps, a eſté apportée par l'aſtuce du diable. Il eſt vray que deſia ceſt abuz commençoit à venir en auãt du temps de Chryſoſtome: mais on voit combien il le reprouue. Car il ſe plaind fort de ce que le peuple ne receuoit point le Sacrement au reſte de l'année, encore qu'il y fuſt diſpoſé: & qu'à Paſques ils le reçeuoyent meſme ſans preparation. & ſur cela il s'eſcrie: O meſchante couſtume! O preſomption! c'eſt donc en vain que nous ſommes tous les iours à l'autel, veu qu'il n'y a nul qui participe de ce que nous offrons.

47 D'vne meſme inuention eſt procedée vne autre conſtitution: laquelle a rauy & ſouſtrait vne moitié de la Cene à la meilleure partie du peuple de Dieu, ceſt aſſauoir le ſigne du ſang: lequel pour eſtre reſerué en propre à ie ne ſay combien de tonduz & greſſez, a eſté defendu aux laics & profanes. car ils baillent tels tiltres, & noms à l'heritage de Dieu. L'edict & ordonnance de Dieu eternel eſt, que tous en boyuent: l'homme l'oſe caſſer & annuller par nouuelle loy & contraire, ordonnant que tous n'en boyuent. & tels legiſlateurs, afin qu'il ne ſemble qu'ils combatent contre Dieu ſans raiſon, alleguent les inconueniens qui pourroyent aduenir, s'il eſtoit abandonné à tous: comme ſi cela n'euſt point eſté preueu n'apperceu par la ſapiençe eternelle de Dieu. Dauantage, ils deduiſent ſubtilement, que l'vn ſuffiſt pour les deux. car ſi c'eſt le corps, diſent ils, c'eſt tout Ieſus Chriſt, qui ne peut deſia plus eſtre diſioinct ne ſeparé de ſon corps: donc, le corps contient le ſang. Voyla l'accord de noſtre ſens auec Dieu, puis que tant peu que ce ſoit il commence comme à bride auallée de s'eſcarmoucher & voltiger. Noſtre Seigneur monſtrant le pain, le dit eſtre ſon corps: & monſtrant la couppe, il l'appelle ſon ſang. L'audace de la raiſon & ſageſſe humaine au contraire replique, que le pain eſt le ſang, & le vin eſt le corps: comme ſi ſans cauſe & ſans propos noſtre Seigneur euſt diſtingué & par parolles & par ſignes, ſon corps de ſon ſang: & comme s'il auoit iamais eſté ouy, que le corps de Ieſus Chriſt ou ſon ſang fuſt appellé Dieu & hõme. Certes s'il euſt voulu deſigner toute ſa perſonne, il euſt dit, Ce ſuis ie, comme il a accouſtumé de parler en l'Eſcriture: & nõ pas, Cecy eſt mon corps, Cela eſt mon ſang. Mais en voulant ſubuenir à l'infirmité de noſtre foy, il a ſeparé le calice d'auec le pain, pour monſtrer que luy ſeul nous ſuffit, tant pour mãger que pour boire. Maintenãt quãd l'vne des parties en eſt oſtée, nous n'y trouuõs plus que la moitié de noſtre nourriture. parquoy encore que ce qu'ils pretendent fuſt vray, c'eſt que le ſang eſt auec le pain: ſi eſt-ce qu'ils fraudent les ames fideles de ce que Ieſus Chriſt leur a donné comme neceſſaire pour confirmation de leur foy. Ainſi laiſſans là leur ſotte ſubtilité, gardons bien qu'on ne nous oſte le profit qui nous reuient de la double arre que Ieſus Chriſt nous a ordonnée.

48 Ie ſay bien que les miniſtres de Satan (comme leur bonne couſtume eſt d'auoir l'Eſcriture en mocquerie) icy ſe mocquent & cauillent: premierement, que d'vn ſimple faict il ne faut pas tirer vne reigle perpetuelle, pour aſtreindre l'Egliſe à l'obſeruer. mais ie dy qu'ils mentent meſchamment, allegans que c'eſt vn ſimple fait. Car Ieſus Chriſt n'a point ſeulement donné le calice à ſes Apoſtres: mais leur a auſsi commandé de faire ainſi pour l'aduenir. Car ces parolles emportent ordonnance expreſſe: Beuuez tous de ce Calice. & S. Paul ne raconte pas cela ſeulement comme ayãt eſté fait: mais pour vne ordonnance certaine. Leur ſecond ſubterfuge eſt, que Ieſus Chriſt admit ſeulemẽt ſes Apoſtres à la participation de ceſte Cene: leſquels il auoit deſia ordonnez & conſacrez en l'ordre de Sacrificateurs

ficateurs, qu'ils nomment ordre de Prestrise. mais ie voudroye qu'ils me respondissent à cinq demandes, desquelles ils ne pourront eschapper, qu'ils ne soyent facilemẽt auec leurs mensonges conueincus. Premierement, de quel oracle leur a esté reuelée ceste solution tant esloignée de la parolle de Dieu? L'Escriture recite douze qui furẽt assis auec Iesus Christ: mais elle n'obscurcist pas tellement la dignité de Iesus Christ, qu'elle les appelle Sacrificateurs: duquel nom nous parlerons apres en son lieu. Et combien qu'il donnast lors le Sacrement à douze: toutesfois il leur commanda qu'ils fissent ainsi: assauoir, qu'ils le distribuassent ainsi entre eux. Secondement, pourquoy au meilleur temps qui ait esté en l'Eglise depuis le tẽps des Apostres iusques à mille ans apres, sans exception tous estoyent faits participans des deux parties du Sacremẽt. L'Eglise ancienne ignoroit-elle quelle cõpagnie Iesus Christ eust admise à sa Cene? ce seroit vne trop grãde impudẽce, de reculer icy, ou tergiuer ser. Les histoires Ecclesiastiques, & les liures des Anciẽs se voyent, qui donnẽt bien apperts tesmoignages de cecy. Nostre corps, dit Tertullien, est repeu de la chair & du sang de Iesus Christ: afin que l'ame soit nourrie de Dieu. Et S. Ambroise disoit à l'empereur Theodose, Comment prendras-tu de tes mains sanglantes le corps du Seigneur? Comment oseras-tu boire son sang? Sainct Hierome: Les Prestres, dit-il, qui consacrent le pain de la Cene, & distribuent le sang de Seigneur au peuple. Sainct Chrysostome, Nous ne sommes point comme en la vieille Loy, où le Prestre mangeoit sa portion, & le peuple auoit le reste: mais icy vn mesme corps est donné à tous, & vn mesme calice: & tout ce qui est en l'Eucharistie est commun au Prestre & au peuple. Et de cela il y en a plusieurs tesmoignages en sainct Augustin.

Lib. de resur. car. *Refert Theod. lib. 3. cap. 18.* *Hiero. in 2. Malac.* *Chrysost. in 2. ad Cor. cap. 8. Homil.*

49 Mais qu'est-ce que ie dispute d'vne chose tant euidente? Qu'on lise tous les Docteurs Grecs & Latins, il n'y a celuy qui n'en parle. Ceste coustume ne s'est point abolie cependãt qu'il est demeuré en l'Eglise vne seule goute d'integrité. Mesmes sainct Gregoire, lequel à bon droit on peut nommer le dernier Euesque de Rome, monstre qu'on la tenoit encore de son temps, quand il dit, Vous auez apprins que c'est du sang de l'Agneau: non point en oyant parler d'iceluy, mais en le beuuant. Car il se boit de tous les fideles en la Cene. Qui plus est, elle a duré quatre cens ans apres: combien que tout fust desia corrompu. Car on ne la tenoit point seulement comme coustume, mais comme vne loy inuiolable. L'institution de nostre Seigneur estoit adonc encore en reuerence: & ne doutoit-on point que ce ne fust vn sacrilege, de separer les choses que Dieu auoit conioinctes: comme aussi les parolles de Gelasius Euesque de Rome le portent, Nous auons entendu, dit-il, qu'aucuns receuans seulement le corps du Seigneur, s'abstiennent du Calice: lesquels d'autant qu'ils pechent par superstition, doyuent estre contraints de receuoir le Sacrement entier, ou qu'on les reiette du tout. Car la diuision de ce mystere ne peut estre sans vn grand sacrilege. On consideroit lors les raisons qu'amene sainct Cyprien, comme de fait elles sont bien suffisantes pour esmouuoir tous cœurs Chrestiens: Comment, dit-il, exhorterons-nous le peuple d'espandre son sang pour la confession de Christ, si nous luy denions le sang d'iceluy quand il doit combatre? ou comment le ferons nous capable à boire le calice de martyre, sinon que l'admettions à boire premierement le Calice du Seigneur? Touchant ce que les Canonistes glosent, qu'il est parlé des Prestres en la sentence de Gelasius, c'est vne chose tant sotte & puerile, qu'il n'est ia mestier d'en parler.

Refertur de consecr. Dist. 2. c. Compertimus. *Sermo. 5. de lapsis.*

50 Tiercement, Pourquoy dit Iesus Christ simplement du pain, qu'ils en mangeassent: mais de la coupe que tous vniuersellement en beussent? ce qu'ils firent. comme s'il eust voulu expressement preuenir & obuier à ceste malice diabolique. Quartement, Si nostre Seigneur, cõme ils pretendẽt, a reputé dignes de sa Cene les seuls Sacrificateurs, qui eust iamais esté l'hõme si hardy & audacieux, d'oser appeller en la participatiõ d'icelle les autres, qui en eussent esté exclus par nostre Seigneur: attendu que celle participation est vn don, sur lequel nul n'eust seu auoir puissance, sans le mandement de celuy qui seul le pouuoit donner? Mesmes en quelle audace entreprennent-ils auiourdhuy de distribuer au populaire le signe du corps de Iesus Christ, s'ils n'en ont point ou commandement, ou exemple de nostre Seigneur? Quintement, Assauoir si sainct Paul mentoit, quand il disoit aux Corinthiens, qu'il auoit apprins du Seigneur ce qu'il leur auoit enseigné? Car apres il declaire l'enseignement auoir esté, que tous indifferemment communicassent des deux parties de la Cene. Et si sainct Paul auoit apprins de nostre Seigneur, que tous sans discretion ou difference y deuoyent estre admis: que ceux qui en deboutent & reiettent quasi tout le peuple de Dieu, regardent de qui ils l'ont apprins, puis que desia ils ne peuuẽt alleguer Dieu pour autheur, auquel il n'y a point d'ouy & nenny: c'est à dire, qui ne se change ne contredit point. Et encore on couure telles abominations du nom & tiltre de l'Eglise, & sous telle couuerture on les defend: comme si ces Antechrists estoyent l'Eglise, lesquels si facilement

mettent ſous le pied, diſsipent & aboliſſent la doctrine & les inſtitutions de Ieſus Chriſt: ou comme ſi l'Egliſe Apoſtolique, en laquelle a eſté toute la fleur de Chreſtienté, n'euſt point eſté Egliſe.

CHAP. XVIII.

De la Meſſe Papale, qui eſt vn ſacrilege par lequel la Cene de Ieſus Chriſt non ſeulement a eſté profanée, mais du tout abolie.

PAR ces inuentions & autres ſemblables, Satan s'eſt efforcé d'eſpãdre & meſler ſes tenebres en la ſacrée Cene de Ieſus Chriſt, pour la corrompre, deprauer & obſcurcir: à tout le moins, afin que la pureté d'icelle ne fuſt retenue & gardée en l'Egliſe. mais le chef de l'horrible abomination a eſté, quãd il a dreſſé vn ſigne par lequel ceſte ſacrée Cene non ſeulement fuſt obſcurcie & peruertie, mais du tout effacée & abolie s'eſuanouiſt & decheuſt de la memoire des hommes: c'eſt aſſauoir, quand il a aueuglé quaſi tout le mõde de ceſt erreur peſtilentieux, qu'on creuſt la Meſſe eſtre ſacrifice & oblation pour impetrer la remiſsion des pechez. Il ne me chaut en quel ſens ceſte opinion a eſté prinſe du commencement, & comment elle a eſté traitée des docteurs Scolaſtiques, qui ont parlé vn petit plus paſſablemẽt que leurs ſucceſſeurs, qui ſont venus depuis. Pourtant ie laiſſe toutes les ſolutiõs qu'ils en baillent, veu que ce ne ſont que ſubtilitez friuoles, qui ne ſeruent que d'obſcurcir la verité de la Cene. Que les lecteurs ſoyent aduertis, que mon intention eſt de combattre contre ceſte maudite opinion: de laquelle l'Antechriſt de Rome auec tous ſes ſuppoſts a enyuré le monde, en faiſant accroire que la Meſſe eſt vne œuure meritoire, tant pour le Preſtre qui offre Ieſus Chriſt, que pour ceux qui ſont aſsiſtens à l'oblation qu'il fait: ou bien que c'eſt vne hoſtie de ſatisfaction pour auoir Dieu propice. Ceſte opinion n'eſt pas ſeulement receue du commun populaire: mais auſsi l'acte qu'ils font eſt tellement compoſé, que c'eſt vn eſpece d'expiation, pour ſatisfaire à Dieu des offenſes tant des viuans que des morts. Et de fait, les parolles dont ils vſent, chantent ainſi: & l'vſage quotidien demonſtre que la choſe eſt telle. Ie ſay combien ceſte peſte s'eſt enracinée auant, ſous combien grande apparence de bien elle ſe cache, comment elle ſe couure du nom de Ieſus Chriſt, comment pluſieurs penſent comprendre toute la ſomme de la foy ſous le ſeul nom de Meſſe: mais où il aura eſté prouué treſclairement par la parolle de Dieu que ceſte Meſſe, quoy qu'elle ſoit parée & fardée, fait treſgrand deshonneur à Ieſus Chriſt, opprime & enſeueliſt ſa croix, met en oubly ſa mort, nous oſte le fruict qui nous en prouenoit, deſtruit & diſsipe le Sacremẽt, auquel nous eſtoit laiſſée la memoire d'icelle mort: aura-elle aucunes tant profondes racines, leſquelles ceſte coignée treſpuiſſante, c'eſt à dire la parolle de Dieu, ne couppe, trenche & abatte? Y aura-il aucune ſi belle couuerture, ſous laquelle le mal chaché ne ſoit monſtré par ceſte lumiere?

2 Declairons donc ce qui a eſté propoſé en premier lieu, que là il ſe fait vn blaſpheme & deshonneur intolerable à Ieſus Chriſt. car il a eſté conſtitué & conſacré Preſtre & Pontife de par ſon Pere: non pas pour quelque temps, comme on lit de ceux qui furent conſtituez au vieil Teſtament, deſquels puis que la vie eſtoit mortelle, la Preſtriſe & Prelature ne pouuoit eſtre immortelle: parquoy il eſtoit beſoin qu'ils euſſent des ſucceſſeurs, qui fuſſent apres ſubroguez au lieu d'eux, quand ils ſeroyent decedez. mais à Ieſus Chriſt, qui eſt immortel, il ne faut point ſubſtituer de vicaire. Il a dõc eſté deſigné du Pere, Preſtre à touſiours ſelon l'ordre de Melchizedec: afin qu'il fiſt l'office de Preſtriſe, eternellement durante & permanente. Ce myſtere auoit eſté long temps deuant figuré en Melchizedec, duquel apres qu'il a eſté vne fois introduit par l'Eſcriture Preſtre du Dieu viuant, iamais apres il n'en eſt fait mention, comme s'il euſt touſiours veſcu ſans fin. par ceſte ſimilitude Ieſus Chriſt a eſté dit Preſtre ſelon ſon ordre. Or ceux qui tous les iours ſacrifient, il eſt neceſſaire qu'ils ayent des Preſtres pour faire leurs oblations, leſquels ſoyent ſubroguez à Ieſus Chriſt, comme ſucceſſeurs & vicaires. par laquelle ſubrogation, non ſeulement ils deſpouillent Ieſus Chriſt de ſon honneur, & luy rauiſſent ſa prerogatiue de Preſtriſe eternelle, mais ils s'efforcent de le deietter de la dextre de ſon Pere: en laquelle il ne peut eſtre aſsis immortel, qu'enſemblemẽt il ne demeure Preſtre eternel, afin d'interceder pour nous. Et qu'ils n'alleguent point que leurs Sacrificateurs ne ſont point ſubſtituez vicaires à Ieſus Chriſt comme treſpaſſé, mais que ſeulement ils ſont ſuffragans de ſon eternelle Preſtriſe, laquelle ne laiſſe point pour cela de conſiſter touſiours en ſon eſtat: car par les parolles de l'Apoſtre ils ſont prins de trop pres, pour ainſi eſchapper. Il dit que pluſieurs eſtoyent faits Preſtres, pourtant qu'ils eſtoyent empeſchez par mort de pouuoir touſiours durer. Ieſus Chriſt donc, qui ne peut eſtre empeſché par mort, eſt ſeul, & n'a beſoin de compagnõs. Or

Heb. 5. b. 5. & c. 10 & 7. c. 17 21. & 9. c 21. & 10. d 21

Pſeau. 110 b. 14

Gene. 14. d. 18

Hebr. 7. d 23

comme

comme ils ſont effrontez, ils s'oſent bien armer de l'exemple de Melchizedec pour maintenir leur impieté. car pource qu'il eſt dit qu'il a offert du pain & du vin, ils inferent que cela a eſté prefiguratif de leur Meſſe: voire comme ſi la ſimilitude entre luy & Ieſus Chriſt eſtoit ſituée en l'oblation du pain & du vin. C'eſt vn badinage ſi maigre, qu'il ne vaut pas d'eſtre refuté. Melchizedec a donné du pain & du vin à Abraham & à ſa compagnie, pource qu'ils auoyent beſoin d'eſtre repeus comme gens laſſez qui retournoyent de la bataille. Moyſe loue l'humanité & liberalité de ce ſainct Roy. ceux cy ſe forgent vn myſtere à la volée, dont il n'eſt fait nulle mention. Toutesfois ils fardent leur erreur d'vne autre couleur: c'eſt qu'il s'enſuit tantoſt apres au texte, qu'il eſtoit Sacrificateur du Dieu ſouuerain. A quoy ie reſpon, qu'ils ſont trop beſtes de tirer au pain & au vin, ce que l'Apoſtre rapporte à la benediction: voulant ſignifier qu'en qualité de Sacrificateur de Dieu il a benit Abraham. Parquoy le meſme Apoſtre, lequel eſt le meilleur expoſiteur que nous puiſsions trouuer, monſtre la dignité de Melchizedec, en ce qu'il falloit qu'il fuſt ſuperieur à Abraham, pour le benir. Et ſi l'oblation de Melchizedec euſt eſté figure du ſacrifice de la Meſſe, ie vous prie, l'Apoſtre euſt-il mis en oubly vne choſe ſi haute, ſi graue & ſi pretieuſe: veu qu'il deduit par le menu les plus petites choſes, qui deuoyent pluſtoſt eſtre delaiſſées derriere? Mais encore quoy qu'ils babillẽt, ils ne gaigneröt rien en s'efforçant de renuerſer la raiſon qui eſt quant & quant amenée: aſſauoir que le droit & hõneur de ſacrificature n'appartient plus aux hommes mortels, veu qu'il a eſté trãſlaté à Ieſus Chriſt, lequel eſt ſans fin. *Hebr. 7. b. 7*

3 Pour la ſecõde vertu de la Meſſe, il a eſté propoſé qu'elle enſeueliſt & opprime la croix & paſſion de Ieſus Chriſt. Vrayement cela eſt treſ-certain, qu'en dreſſant vn autel on met bas la croix de Ieſus Chriſt. Car s'il s'eſt offert ſoy-meſme en la croix en ſacrifice, afin qu'il nous ſanctifiaſt à perpetuité, & nous acquiſt eternelle redemption: ſans doute l'effect & efficace de ce ſacrifice dure ſans fin. Autrement nous ne l'aurions en plus grande eſtime que les bœufs & veaux, qui eſtoyent immolez en la Loy, deſquelles les oblations ſont prouuées auoir eſté imbecilles & de nul effect & vertu, par cela qu'elles eſtoyent ſouuentesfois reiterées. Parquoy il faut confeſſer ou bien qu'au ſacrifice de Ieſus Chriſt qu'il a fait en la croix, la vertu d'eternelle purgation & ſanctificatiõ a defailly, ou bien q̃ Ieſus Chriſt a fait vn ſeul ſacrifice vne fois pour toutes. C'eſt ce q̃ dit l'Apoſtre, que ce grãd Preſtre ou Pontife Chriſt, par le ſacrifice de ſoy meſme s'eſt apparu vne fois en la conſommation des ſiecles, pour effacer, deſtruire & abolir le peché. Item, que la volonté de Dieu a eſté de nous ſanctifier par l'oblation de Ieſus Chriſt faite vne fois. Item, que par vne ſeule oblation il a parfait à perpetuité ceux qui ſont ſanctifiez. Et adiouſte vne ſentence notable: que puis que la remiſsion des pechez nous eſt vne fois acquiſe, il ne reſte plus nulle oblation. Cela auſsi a eſté ſignifié de Ieſus Chriſt par ſa derniere parolle, laquelle il prononça voulant rendre l'Eſprit, quand il dit: Il eſt conſommé. Nous auons couſtume d'obſeruer comme mandemens diuins, les dernieres parolles des mourans. Ieſus Chriſt en mourant nous teſtifie, que par ce ſeul ſien ſacrifice eſt parfait & accomply tout ce qui appartenoit à noſtre ſalut. Nous ſera-il donc licite d'en adiouſter tous les iours d'autres innumerables, cõme s'il eſtoit imparfait: combien que Ieſus Chriſt nous en ait ſi euidemment recommandé & declairé la perfection? Puis que la treſſaincte parolle de Dieu ne nous afferme pas ſeulement, mais auſsi crie & proteſte, ce ſacrifice auoir eſté vne fois parfait, & ſa vertu & efficace eſtre eternelle: ceux qui en cherchẽt & demandent d'autres, ne le redarguẽt-ils pas d'imperfectiõ & d'infirmité? Et la Meſſe, qui a eſté miſe ſus à ceſte condition, que tous les iours ſe facent cent mille ſacrifices: à quoy tend-elle, ſinon que la paſsion de Ieſus Chriſt, par laquelle il s'eſt offert ſoy-meſme vn ſeul ſacrifice au Pere, demeure enſeuelie & ſupprimée? Y a-il q̃lcun, s'il n'eſt trop aueuglé, qui ne voye que c'a eſté vne trop grãde hardieſſe de Satan, pour reſiſter & combatre contre la verité de Dieu ſi aperte & ſi manifeſte? Il ne m'eſt point caché par quelles illuſions ce pere de mẽſonge a couſtume de couurir ceſte ſienne aſtuce: voulant perſuader que ce ne ſont point pluſieurs ne diuers ſacrifices, mais vn ſeul & meſme ſacrifice ſouuentesfois reiteré. Mais telles fumées de ſes tenebres ſont ſans nulle peine facilement dechaſſées. Car l'Apoſtre en toute ſa diſputation, ne pretend pas ſeulemẽt qu'il n'y a nuls autres ſacrifices: mais qu'iceluy ſeul a eſté vne ſeule fois offert, & qu'il ne ſe doit plus reiterer. Ceux qui y vont plus ſubtilemẽt, ont encore vne cachette plus ſecrete, diſant que c'eſt ſeulement application du ſacrifice & non point réiteration. Mais ceſte ſophiſterie ſe peut auſsi bien refuter ſans difficulté. car Ieſus Chriſt ne s'eſt pas vne fois offert à telle condition que ſon ſacrifice fuſt iournellement ratifié par oblations nouuelles, mais afin que le fruit nous en ſoit communiqué par la predication de l'Euangile & l'vſage de la Cene. Pourtant S. Paul, apres auoir dit que Ieſus Chriſt noſtre Agneau Paſchal a eſté immolé, il nous commande d'en manger. Voila donc le moyen par lequel le ſacrifice de la croix de

Hebr. 9. & 12.
Hebr. 9. g. 26, & 10. b. 10, & c. 14, & c. 16
Iean 19. c 30
1. Cor. 5. c. 9

noſtre Seigneur Ieſus, nous eſt appliqué: c'eſt quand il ſe communique à nous, & nous le receuons en vraye foy.

4 Mais il eſt beſoin d'ouyr ſur quel fondement les Miſſotiers appuyent leurs ſacrifices. Ils prennent la prophetie de Malachie: en laquelle noſtre Seigneur denonce qu'on offrira encenſement par tout le mõde à ſon nom, & oblation pure. cõme ſi c'eſtoit vne choſe nouuelle ou inuſitée aux Prophetes, quand ils ont à parler de la vocation des Gentils, de ſignifier le ſeruice de Dieu ſpirituel par les ceremonies de la Loy: pour plus familierement demonſtrer aux hõmes de leur aage, cõment les Gentils deuoyẽt eſtre introduits en la vraye participation de l'alliãce de Dieu. Cõme de fait vniuerſellemẽt ils ont accouſtumé de deſcrire les choſes qui ont eſté accomplies en l'Euangile, ſous les figures de leur tẽps. Cecy s'entendra plus facilement par exemples. Au lieu de dire que tous peuples ſe conuertiront à Dieu: ils diſent qu'ils monteront en Ieruſalem. au lieu de dire que les peuples de Midy & Oriẽt adoreront Dieu: ils diſent qu'ils offrirõt en preſent les richeſſes de leurs pays. pour mõſtrer la grande & ample cognoiſſance qui deuoit eſtre donnée aux fideles ſous le regne de Chriſt: ils diſent que les filles prophetizerõt, les ieunes gens verrõt viſions, & les anciẽs ſongeront ſonges. Ce qu'ils amenent eſt ſemblable à vne autre prophetie d'Iſaie, où il dit qu'il y aura des autels dreſſez au Seigneur en Aſſyrie & Egypte, cõme en Iudée. Premierement ie demãde aux Papiſtes, ſi cela n'a pas eſté accõpli en la Chreſtienté. Secondement, qu'ils me reſpondent où ſont ces autels, & quand ils ont eſté baſtis: apres, ie voudroye ſauoir s'ils penſent que ces deux royaumes qui ſont cõioints auec Iudée, deuſſent auoir chacun ſon tẽple, comme celuy de Ieruſalem. S'ils poiſent bien ces articles, ils ſeront cõtraints de confeſſer, cõme la verité eſt, que le Prophete deſcrit la verité ſpirituelle ſous les ombres & figures de ſon tẽps. Or c'eſt la ſolution q̃ nous leur donnons. mais pource que les exẽples de ceſte maniere de parler ſont aſſez frequẽs, ie ne veux point eſtre lõg à en reciter beaucoup. combiẽ que ces poures eſtourdis s'abuſent lourdemẽt, en ce qu'ils ne recognoiſſent autre ſacrifice que de leur Meſſe: veu que les fideles veritablemẽt ſacrifient maintenant à Dieu, & luy offrent oblation pure, de laquelle il ſera tantoſt parlé.

Malac. 1. d. 3

Ioel 2. f. 28

Iſa. 19. d. 21. 23. 24

5 Maintenant ie vien au troiſieme office de la Meſſe, où il eſt à declairer comment elle efface & oſte de la memoire des hommes la vraye & vnique mort de Ieſus Chriſt. Car comme entre les hõmes la cõfirmation du teſtamẽt depẽd de la mort du teſtateur: en ceſte maniere auſsi noſtre Seigneur a cõfirmé par ſa mort le Teſtamẽt, par lequel il nous a aſſeurez de la remiſsion de noz pechez & d'eternelle iuſtice. Ceux qui en ce Teſtament oſent varier ou innouer ils deſauouent ſa mort, & la reputẽt comme de nulle valeur. Et qu'eſt-ce autre choſe la Meſſe, ſinon vn teſtament nouueau & du tout diuers? Car chacunes Meſſes ne promettent elles point nouuelle remiſsion de pechez, & nouuelle acquiſition de iuſtice: tant que deſia il y a autant de teſtamẽs qu'il y a de Meſſes? Que Ieſus Chriſt donc vienne derechef, & confirme par vne autre mort ce nouueau teſtament, ou pluſtoſt par morts infinies les teſtamens qui ſont infinis aux Meſſes. Pourtant n'ay-ie pas dit ſans cauſe au cõmencement, que par les Meſſes eſt effacée & oubliée la mort vnique & vraye de Ieſus Chriſt. Dauantage, la Meſſe ne tend-elle pas directement à ce que derechef, s'il eſtoit poſsible, Ieſus Chriſt fuſt tué & occis? Car comme dit l'Apoſtre, où il y a teſtament, il eſt neceſſaire que la mort du teſtateur entreuienne. la Meſſe pretend vn nouueau teſtamẽt de Ieſus Chriſt: elle requiert donc ſa mort. Dauantage, il eſt neceſſaire que le ſacrifice qui eſt offert, ſoit tué & immolé. ſi Ieſus Chriſt à chacune Meſſe eſt ſacrifié: il faut qu'en chacun moment, en mille lieux il ſoit cruellement tué & occis. Ce n'eſt pas mon argument, mais de l'Apoſtre, diſant, Si Ieſus Chriſt euſt eu beſoin de s'offrir ſoy meſme ſouuẽtesfois: il euſt fallu qu'il euſt ſouffert ſouuentesfois depuis le cõmencement du mõde. Ie ſay la reſponſe qu'ils ont en main, par laquelle meſme ils nous arguent de calomnie: car il diſent que nous leur impoſons ce que iamais ils ne penſerent, comme auſsi ils ne le peuuent. Or ie leur cõfeſſe bien que la vie ne la mort de Ieſus Chriſt n'eſt pas en leur puiſſance: ie ne regarde point non plus, ſi leur propos deliberé eſt de tuer Chriſt. ſeulement ie monſtre quelle abſurdité il y a en leur meſchante doctrine, quand elle ſeroit receue: & ne le monſtre que par la bouche de l'Apoſtre. Qu'ils repliquent cent fois s'ils veulent, que ce ſacrifice eſt ſans ſang: ie leur nieray que les ſacrifices changẽt de nature à l'appetit des hõmes, ou ſoyent qualifiez à leur poſte. car par ce moyen l'inſtitution ſacrée & inuiolable de Dieu tomberoit bas. Dont il s'enſuit que ce principe de l'Apoſtre ne peut eſtre esbranlé: aſſauoir qu'il y a effuſion de ſang requiſe en tous ſacrifices, pour y auoir ablution.

Hebr. 9. c. 16

6 Il faut traiter le quatrieme office de la Meſſe: c'eſt aſſauoir qu'elle nous oſte le fruict qui nous prouenoit de la mort de Ieſus Chriſt: entant qu'elle fait que nous ne le cognoiſſons & conſiderons point. Car qui ſe penſera eſtre racheté par la mort de Ieſus Chriſt,

quand

quand il verra en la Messe vne nouuelle redemption ? Qui se confiera que ses pechez luy ayent esté remis, quād il verra vne autre remission? Et n'eschappera point celuy qui dira, que nous n'obtenons point pour autre cause la remission des pechez en la Messe, sinon pource qu'elle est desia acquise par la mort de Iesus. Car il n'allegue autre chose, q̄ s'il disoit, que nous auōs esté rachetez par Iesus Christ à ceste cōdition, que nous-mesmes nous rachetions. Car telle doctrine a esté semée par les ministres de Satan, & telle auiourdhuy la defendent-ils par cry, par glaiue & par feu: que quand nous offrons Iesus Christ au Pere en la Messe, par l'œuure de ceste oblation nous acquerons remission des pechez, & sommes faits participās de la passion de Iesus Christ. Que reste-il plus à la passion de Iesus Christ, sinon qu'elle soit vn exēple de redemption, par lequel nous apprenons d'estre nous-mesmes nos redēpteurs? Luy mesme en nous voulant certifier en la Cene q̄ nos fautes nous sont pardonnées, ne nous arreste point au Sacrement, mais nous renuoye au sacrifice de sa mort, signifiant que la Cene est vn memorial estably pour nous apprendre q̄ l'hostie satisfactoire, par laquelle Dieu deuoit estre appaisé, ne seroit offerte qu'vne seule fois. Car ce n'est pas assez, de sauoir que Iesus Christ soit la seule hostie pour nous appointer auec Dieu, sinon que nous adiousti ons quant & quant, qu'il y a eu vne obation seule, tellement que nostre foy soit attachée à sa croix.

7 Or ie vien au dernier bien de la Messe: qui est que la sacrée Cene, en laquelle nostre Seigneur auoit laissé la memoire de sa passiō engrauée & imprimée, est ostée par la Messe, voire perdue & abolie. Car la Cene est vn don de Dieu, lequel deuoit estre prins & receu auec action de graces. & aucontraire, on feind que le sacrifice de la Messe est vn payement qu'on fait à Dieu: lequel il reçoyue de nous en satisfaction. Autāt qu'il y a à dire entre Prēdre & Donner, autant il y a de difference entre le Sacrement de la Cene & Sacrifice. Et certes ceste est vne tresmalheureuse ingratitude de l'hōme: qu'où il deuoit recognoistre la largesse & liberalité de la bōté diuine auec action de graces, il veut faire accroire à Dieu qu'il l'oblige à soy. Le Sacrement nous promettoit que nous estions par la mort de Iesus Christ restituez en vie: non pas pour vne fois seulemēt, mais qu'en estions assiduellemēt viuifiez: pource que lors tout ce qui appartenoit à nostre salut, a esté accomply. le sacrifice de la Messe chāte bien vne autre chāson: c'est qu'il faut que Iesus Christ soit tous les iours sacrifié, afin qu'il nous profite q̄lque chose. La Cene deuoit estre proposée & distribuée en congregatiō publique de l'Eglise, pour nous instruire de la communion, par laquelle nous somes tous conioints ensemble à Iesus Christ. le sacrifice de la Messe rompt & destruit ceste communité. Car apres que ceste erreur a eu lieu, qu'il falloit qu'il y eust des Prestres qui sacrifiassent pour le peuple: comme si la Cene eust esté reseruée à eux, elle n'a plus esté communiquée à l'Eglise des fideles, comme le cōmandement de nostre Seigneur le portoit. Et la voye a esté ouuerte aux Messes priuées, lesquelles representassent pluſtoſt quelque excommunication, que celle communité qui a esté instituée de nostre Seigneur: puis que le prestre & sacrificateur, voulant deuorer son sacrifice, se separe de tout le peuple des fideles. Afin qu'aucun ne soit trompé, i'appelle Messes priuées, toutes fois & quantes qu'il n'y a nulle participation de la Cene de nostre Seigneur entre les fideles, quelque multitude qui y assiste pour regarder.

8 Quant au nom de Messe, iamais ie ne me suis peu resoudre dont il estoit venu, sinon qu'il est vray semblable à mon aduis, qu'il a esté prins des oblations qu'on faisoit à la Cene. Pour laquelle raison les anciens Docteurs n'en vsent communemēt qu'au nombre pluriel. Mais laissons là le mot. Ie dy que les Messes priuées repugent à l'institution de Christ: & pourtant que c'est autant de profanation de la saincte Cene. Car qu'est-ce que nous a commandé le Seigneur? assauoir de prendre le pain, & le distribuer entre nous. Et quelle obseruation de cela nous enseigne sainct Paul? c'est que la fraction du pain nous soit pour communion du corps de Christ. Quand donc vn hōme mange tout luy seul, sans en faire part aux autres, qu'est-ce qu'il y a de semblable auec ceste ordonnance? Mais ils alleguent qu'il le fait au nom de toute l'Eglise. Ie demande en quelle authorité. N'est-ce point se moquer ouuertement de Dieu, qu'vn homme face à part ce qui deuoit estre fait en commun en la compagnie des fideles? Mais d'autant que les parolles de Iesus Christ & de sainct Paul sont assez claires: nous pouuons brieuemēt conclurre, que par tout où le pain ne se rompt point pour estre distribué entre les Chrestiens, il n'y a nulle Cene: mais vne fausse fiction & peruerse, pour la contrefaire. Or vne telle fausse fiction, est corruption: & corruption d'vn si grand mystere, n'est pas sans impieté. Il y a donc vn abus meschant & damnable aux Messes priuées. Dauantage, comme quand on est vne fois decliné du droit chemin, vn vice engēdre touſiours l'autre: depuis que la coustume a esté introduite d'offrir sans cōmuniquer, on a cōmencé petit à petit de châter des Messes infinies par tous les anglets des tēples, ain-

1. Cor. 10. d. 16

si on a distrait le peuple par cy par là, lequel deuoit estre assemblé en vn lieu pour recognoistre le Sacrement de son vnion. Que les Papistes nient maintenant, s'ils peuuent, que ce ne soit idolatrie à eux de mõstrer en leurs Messes le pain, pour le faire adorer. Car c'est en vain qu'ils pretendẽt ceste promesse, que le pain est tesmoignage du corps de Christ. En quelque sens que nous prenions ces parolles, Voicy mon corps: elles n'ont point esté dites à ce qu'vn meschant sacrilege sans Dieu, sans Loy, sans foy & sans cõscience, toutes fois & quantes fois que bon luy semblera change & tranimue le pain au corps de Iesus Christ, pour en abuser à sa poste: mais à ce que les fideles obseruans le commandemẽt de leur Maistre Iesus Christ, ayent vraye participation d'iceluy en la Cene.

9 Et de fait ceste peruersité a esté incognue à toute l'Eglise ancienne. Car combien que ceux qui sont les plus effrontez entre les Papistes facent vn bouclier des anciens Docteurs, abusans faussement de leurs tesmoignages: toutesfois c'est vne chose claire cõme le Soleil en plein midy, que ce qu'ils font est tout contraire à l'vsage ancien: & que c'est vn abus qui est venu en auant du tẽps que tout estoit depraué & corrõpu en l'Eglise. Mais deuant que faire fin, i'interrogue noz docteurs de Messes: Puis qu'ils sauent qu'obeissance à Dieu est meilleure que tous sacrifices, & qu'il demande plus qu'on obtempere à sa voix, qu'il ne fait qu'on luy offre sacrifices: cõment pensent-ils que ceste maniere de sacrifice soit agreable à Dieu, de laquelle ils n'ont aucun cõmandement, & qu'ils voyẽt n'estre prouuée par vne seule syllabe de l'Escriture? Dauãtage, puis qu'ils oyent l'Apostre disant, que nul ne se doit attribuer & vsurper le nom & honneur de Prestrise, sinon celuy qui est appellé de Dieu, comme Aaron: & que mesme Iesus Christ ne s'y est point ingeré soy-mesme, mais a obey à la vocation de son Pere: ou il faut qu'ils mõstrent que Dieu est autheur & instituteur de leur prestrise, ou qu'ils confessent leur ordre & estat n'estre point de Dieu: veu que sans y estre appellez, ils s'y sont de leur propre temerité introduits. Mais ils ne pourroyẽt monstrer vn seul poinct de lettre qui fauorise à leur prestrise. que deuiendront donc les sacrifices, qui ne puuent estre offers sans Prestre?

1. Sam. 15 c. 22

Hebr. 5. a 4

10 Si quelcun vouloit debattre par l'authorité des Anciens, qu'il faut autrement entendre le sacrifice qui est fait en la Cene, que nous ne l'exposons: & pour ce faire ameine des sentences rompues & mutillées, ie donneray à cela brieue responce. c'est s'il est question d'approuuer telle fantasie qu'ont forgée les Papistes du sacrifice de la Messe, que les Anciẽs ne le doyuent amener, pour y fauoriser à cela. Ils vsent bien du mot de Sacrifice: mais ils declairent quant & quant, qu'ils n'entendent autre chose que la memoire de ce vray & seul sacrifice qu'a parfait Iesus Christ en la croix: lequel aussi ils appellent touiours nostre Sacrificateur vnique. Les Hebrieux, dit S. Augustin, sacrifians les bestes brutes, s'exerçoyent en la prophetie que Iesus Christ a offerte: les Chrestiens, en l'oblation & communion du corps de Iesus Christ, celebrẽt la memoire du sacrifice desia parfait. Ceste sentence est coucheé plus amplemẽt au liure qui est intitulé, De la foy, à Pierre Diacre, qu'on attribue aussi à S. Augustin. les parolles sont telles: Tien pour certain & ne doute nullement, que le Fils de Dieu s'estant fait homme pour nous, s'est offert à Dieu son Pere en hostie de bonne odeur: auquel on sacrifioit du temps de l'ancien Testament des bestes brutes, mais maintenant on luy offre sacrifice de pain & vin. En ces hosties charnelles il y auoit vne figure de la chair de Christ qu'il deuoit offrir pour nous, & de son sang qu'il deuoit espãdre pour la remission de noz pechez: en ce sacrifice dont nous vsons, il y a action de graces, & memoire de la chair de Christ qu'il a offert pour nous & de son sang qu'il a espandu. De là vient que le mesme docteur, ie dy S. Augustin, appelle souuentesfois la Cene, Sacrifice de louange. Et souuent on trouuera en ses liures, qu'elle n'est nommée Sacrifice pour autre raison, sinon entãt qu'elle est memoire, image & attestation du sacrifice singulier, vray & vniq̃, par lequel Iesus Christ nous a rachetez. Il y a encore vn autre lieu notable au liure quatrieme de la Trinité, auquel apres auoir tenu propos d'vn sacrifice vnique, il cõclud qu'il y a quatre choses à considerer: qui est celuy qui offre, & celuy auquel il offre: que c'est qu'il offre, & pour qui. Or nostre Mediateur luy mesme & luy seul s'est offert à son Pere pour le nous rendre propice. Il nous a fait vn en soy, s'offrant pour nous: luy mesme à fait l'oblation, & a esté ce qu'il offroit. à quoy aussi s'accorde sainct Chrysostome.

Lib. 20. contra Faust. cap. 18.

Epist. 120 ad Honoratum. Contra aduersarium legis sæpius. Lib. 2. cõtra Parm. cap. 8.

11 Touchant de la Sacrificature de Iesus Christ, les anciẽs Peres l'ont eue en telle recommandation, que S. Augustin prononce que ce seroit vne parolle d'Antechrist, si quelcun constituoit vn Eueſque ou Pasteur pour intercesseur entre Dieu & les hommes. Et de nostre part, nous ne nions pas que l'oblation de Iesus Christ ne nous y soit tellement presentée, que nous le pouuons quasi contẽpler à l'œil en sa croix, cõme l'Apostre dit que Iesus Christ auoit esté crucifié entre les Galatiens, quand la predication de sa mort leur auoit esté declairée. mais d'autant que i'apperçoy les Anciens mesmes auoir destourné ceste memoire

Gal. 3. 4. 1

moire à autre façon que ne requeroit l'inſtitutiõ du Seigneur, veu que leur Cene repreſentoit ie ne ſay quel ſpectacle d'vne immolatiõ reiteree, ou pour le moins renouuellée: il n'y a rien plus ſeur aux fideles, que de s'arreſter à la pure & ſimple ordonnance du Seigneur, duquel auſsi elle eſt nommée Cene, afin que la ſeule authorité d'iceluy en ſoit la reigle. Il eſt vray que d'autant que ie voy qu'ils ont eu ſaine intelligence, & que leur intention ne fut iamais de deroguer aucunement au Sacrifice vnique de Ieſus Chriſt, ie ne les oſe pas condãner d'impieté: toutesfois ie ne penſe pas qu'on les puiſſe excuſer qu'ils n'ayent aucunement failly en la forme exterieure. car ils ont enſuiuy de plus pres la façon Iudaique, que l'ordonnance de Ieſus Chriſt ne le portoit. C'eſt donc le poinct où ils meritent d'eſtre redarguez, qu'ils ſe ſont trop conformez au vieil Teſtament: & q̃ ne ſe cõtentãs poĩt de la ſimple inſtitutiõ de Chriſt, ils ont trop decliné aux ombres de la Loy.

12 Il y a bien ſimilitude entre les ſacrifices de la Loy Moſaique & le Sacremẽt de l'Euchariſtie, en ce qu'iceux ont repreſenté l'efficace de la mort de Chriſt, cõme elle nous eſt auiourdhuy exhibée en l'Euchariſtie. Mais il y a diuerſité quant à la maniere de repreſenter. car en l'ancien Teſtament les Preſtres figuroyẽt le ſacrifice q̃ Ieſus Chriſt deuoit parfaire: l'hoſtie eſtoit là tenãt le lieu de Ieſus Chriſt: il y auoit l'autel pour faire l'immolation: bref, le tout ſe faiſoit tellement qu'on voyoit à l'œil vne eſpece de ſacrifice pour obtenir pardon des pechez. mais depuis que Ieſus Chriſt a accomply la verité de toutes ces choſes, le Pere celeſte nous a ordõné vne autre façõ: c'eſt de nous preſenter la iouyſſance du ſacrifice qui luy a eſté offert par ſon Fils. Il nous a donc donné vne table pour manger ſur icelle: & non pas vn autel pour ſacrifier deſſus. Il n'a point conſacré des Preſtres pour immoler hoſties: mais il a inſtitué des Miniſtres pour diſtribuer la viande ſacrée au peuple. D'autant que le myſtere eſt haut & excellent, il ſe doit traiter auec plus grande reuerence. parquoy il n'y a rien de plus ſeur, que renõcer à l'audace du ſens humain, pour nous arreſter du tout à ce que l'Eſcriture nous enſeigne. Et certes ſi nous reputons que c'eſt la Cene du Seigneur & non pas des hommes, il n'y a rié qui nous doyue demouuoir ne diſtraire de ſa volõté, n'aucune authorité humaine, ne longueur de tẽps, ne toutes autres apparences. Pourtant l'Apoſtre voulant bien reſtituer la Cene en ſon entier entre les Corinthiẽs, où elle auoit eſté corrompue de quelques vices: la meilleure voye & la plus brieue qu'il puiſſe trouuer, c'eſt de les rappeller à ceſte inſtitutiõ vnique, dont il monſtre qu'il faut prendre la reigle perpetuelle. 1. Cor. 11. d. 20

13 Or afin que quelque querelleux ne prenne matiere de combatre encore contre nous pour les noms de Sacrifice & de Preſtre: i'expedieray en bref que c'eſt que i'ay entẽdu en toute ceſte diſputation par le mot de Sacrifice & par le nom de Preſtre. Ie ne voy point quelle raiſon peuuent auoir ceux qui eſtẽdent le nom de Sacrifice à toutes ceremonies & obſeruations appartenantes au ſeruice de Dieu. car nous voyons que par la couſtume perpetuelle de l'Eſcriture, le nom de Sacrifice eſt prins pour ce que les Grecs appellent maintenant Thyſia, maintenant Proſphora, maintenant Teleté, qui ſignifie generalement tout ce qui eſt offert à Dieu. tellement neantmoins qu'il nous faut icy vſer de diſtinction: mais d'vne telle diſtinctiõ, qui ſe deduiſe des ſacrifices de la Loy Moſaique, ſous l'õbre deſquels le Seigneur a voulu repreſenter à ſon peuple toute la verité des ſacrifices ſpirituels. Or combien qu'il y ait eu pluſieurs eſpeces d'iceux: toutesfois elles ſe peuuẽt toutes rapporter à deux mẽbres. car ou l'oblation eſtoit faite pour le peché par vne maniere de ſatisfactiõ, dõt la faute eſtoit rachetée deuãt Dieu: ou elle ſe faiſoit pour vn ſigne du ſeruice diuin, & comme vn teſmoignage de l'honneur qu'on luy rendoit. Et ſous ce ſecond membre eſtoyent comprins trois genres de ſacrifice. Car ſuſt qu'on demandaſt ſa faueur & grace par forme de ſupplicatiõ, ſuſt qu'on luy rendiſt louange pour ſes benefices, ſuſt qu'on s'exercitaſt ſimplement à renouueller la memoire de ſon alliãce: cela appartenoit touſiours à teſtifier la reuerẽce qu'on auoit à ſon Nom. Parquoy il faut rapporter à ce ſecõd membre ce qui eſt nommé en la Loy, Holocauſte, Libation, Oblation, Premiers fruits, & les Hoſties pacifiques. A ceſte cauſe nous auſsi diuiſerons les Sacrifices en deux parties: & en appellerons vn genre, Deſtiné à l'honneur & reuerence de Dieu, par lequel les fideles le recognoiſſent eſtre celuy dont leur prouiẽt & procede tout bien: & à ceſte cauſe luy rendent grace cõme elle luy eſt deue. Et l'autre, Sacrifice propitiatoire ou d'expiation. Sacrifice d'expiation eſt celuy lequel eſt fait pour appaiſer l'ire de Dieu, ſatisfaire à ſa iuſtice: & en ce faiſant, purger les pechez & nettoyer, afin que le pecheur eſtant purifié des macules d'iceux, & eſtant reſtitué en pureté de iuſtice, ſoit remis en grace auec Dieu. Les hoſties qui eſtoyent offertes en la Loy pour effacer les pechez, eſtoyẽt ainſi appellées: non pas qu'elles fuſſent ſuffiſantes pour abolir l'iniquité ou reẽcilier les hommes à Dieu, mais d'autãt qu'elles figuroyent le vray ſacrifice, qui a Exod. 29 f. 36

finalemẽt eſté parfait à la verité par Ieſus Chriſt: & par luy ſeul, pource que nul autre ne le pouuoit faire. & a eſté fait vne ſeule fois: pource que de celuy ſeul fait par Ieſus Chriſt, la vertu & efficace eſt eternelle. comme luy meſme par ſa voix l'a teſmoigné, quand il dit tout auoir eſté parfait & accõply: c'eſt à dire que tout ce qui eſtoit neceſſaire pour nous
Iean 19. f 30 reconcilier en la grace du Pere, pour impetrer remiſsion des pechez, iuſtice & ſalut, tout cela eſtoit par la ſienne ſeule oblation paracheué, con ſommé & accomply: & tellement rien ne defailloit, que nul autre ſacrifice ne pouuoit apres auoir lieu.

14 Pourtãt nous auõs à conclurre, q̃ c'eſt opprobre & blaſpheme intolerable cõtre Ieſus Chriſt & ſon ſacrifice qu'il a fait pour nous par ſa mort en la croix, ſi aucun reitere quelque oblation, pẽſant en acquerir remiſsion de pechez, recõcilier Dieu, & obtenir iuſtice. toutesfois qu'eſt-il fait autre choſe en la Meſſe, ſinon q̃ nous ſoyõs par le merite d'vne nouuelle oblation faits participãs de la paſsion de Ieſus Chriſt? Et afin de ne mettre nulle fin à leur rage: ils ont pẽſé que ce ſeroit peu, s'ils diſoyẽt q̃ leur ſacrifice eſtoit egalement en cõmun pour toute l'Egliſe, ſinon qu'ils adiouſtaſſent qu'il eſt en leur puiſsace de l'appliquer peculieremẽt à l'vn ou à l'autre, cõme ils voudroyẽt: ou pluſtoſt, à quicõque voudroit, enbiẽ payãt, acheter leur marchandiſe. & pourtãt qu'ils ne pouuoyẽt la mettre à ſi haut prix que la taxe de Iudas: toutesfois afin qu'en quelque marq̃ ils repreſentaſſent l'exemple de leur autheur, ils ont retenu & gardé la ſimilitude du nõbre. Luy, il vẽdit Ieſus Chriſt trẽte pieces d'argẽt: ceux-cy, d'autãt qu'ẽ eux eſt, le vẽdẽt trẽte deniers de cuyure. Mais luy, il le vẽdit vne fois ſeulemẽt: ceux-cy, toutes fois & quãtes qu'ils rencontrent acheteur. En ce ſens ie nie que les preſtres du Pape ſoyẽt ſacrificateurs de droit: c'eſt, qu'ils intercedẽt enuers Dieu par telle oblation, & qu'ils appaiſent ſon ire en purgeant les pechez. car Ieſus Chriſt eſt le ſeul Sacrificateur du nouueau Teſtamẽt, auquel tous les ſacrifices anciens ont eſté deuoluz: comme c'eſt en luy qu'ils ont prins fin. Et encore q̃ l'Eſcriture ne fiſt nulle mẽtion de la ſacrificature eternelle de Ieſus Chriſt: toutesfois puis que Dieu en aboliſſant celle qu'il auoit ordonnée du temps de la Loy, n'en a point eſtably de nouuelle: l'argumẽt de l'Apoſtre eſt peremptoire, que nul ne s'at-
Hebr. 5. a 4 tribue l'honneur ſinon qu'il ſoit appellé. De quelle hardieſſe donc ces ſacrileges icy ſe nomment-ils Sacrificateurs du Dieu viuant, duquel ils n'ont nul adueu? Et comment oſent-ils vſurper tel tiltre pour eſtre bourreaux de Chriſt?

15 Il y a vn beau paſſage en Platon, au ſecond liure De la republique, où il mõſtre qu'entre les Payens ceſte peruerſe opinion regnoit. car il dit que les vſuriers, les paillards, les periures & trompeurs, apres auoir exercé beaucoup de cruautez, rapines, fraudes, extorſions & autres malices, penſoyent bien eſtre quittes s'ils fondoyent quelques anniuerſaires, pour effacer la memoire de toute leur meſchãceté. Et ainſi, ce Philoſophe Payen ſe moque de leur folie, de ce qu'ils penſoyent payer Dieu en telle monnoye, comme en luy bendãt les yeux à ce qu'il ne viſt goutte en toutes leurs meſchancetez: ſe donnans au reſte tant plus grande licence de mal faire. enquoy il ſemble qu'il monſtre au doigt la practique de la Meſſe, telle qu'elle eſt auiourdhuy au monde. Chacun ſait que c'eſt choſe deteſtable, de fraũder ſon prochain. chacun confeſſe q̃ ce ſont crimes enormes, de tourmẽter les vefues, piller les orphelins, affliger les poures, attirer à ſoy les biẽs d'autruy par mauuaiſes trafiques, attraper çà & là ce qu'õ peut par periures & fraudes, & vſurper par violence & tyrannie ce qui n'eſt pas noſtre. Comment donc tant de gens l'oſent-ils faire, comme le faiſant ſans crainte de punition? Certes ſi nous conſiderons bien tout, ils ne prennent tant de hardieſſe d'ailleurs, ſinon qu'ils ſe confiẽt de ſatisfaire à Dieu par le ſacrifice de la Meſſe, comme en luy payant ce qu'ils luy doyuẽt, ou bien que c'eſt vn moyen d'appointer auec luy. Platõ en pourſuyuãt ce propos, ſe moque de ceſte ſottiſe, qu'on cuide ſe racheter des peines qu'il faudroit endurer en l'autre monde. & à quoy tendẽt, ie vous prie, tant d'anniuerſaires & la plus part des Meſſes, ſinon à ce que ceux qui ont eſté toute leur vie des cruels tyrans, ou larrons & pilleurs, ou abandonnez à toute vilainie, ſe rachetent du Purgatoire?

16 Sous l'autre eſpece de ſacrifice, qui eſt appellé Sacrifice d'action de graces, ou de louange, ſont contenuz tous les offices de charité: leſquels quand ils ſe font à noz prochains, ſe rendent aucunement à Dieu, lequel eſt ainſi honnoré en ſes membres. ſont auſſi contenues toutes noz prieres, louanges, actions de graces, & tout ce que nous faiſons pour ſeruir & honnorer Dieu. Leſquelles oblations dependent toutes d'vn plus grand ſacrifice, par lequel nous ſommes en corps & ame conſacrez & dediez pour ſainctz temples à Dieu. car ce n'eſt point aſſez ſi noz actions exterieures ſont employées à ſon ſeruice: mais il eſt conuenable que nous premierement auec toutes noz œuures luy ſoyons dediez, afin que tout ce qui eſt en nous ſerue à ſa gloire, & exalte ſa magnificen-

ce.

ce. Ceſte maniere de ſacrifice n'appartient rien à appaiſer l'ire de Dieu & impetrer remiſsion des pechez, ne pour meriter & acquerir iuſtice: mais ſeulement tend à magnifier & glorifier Dieu. car elle ne luy peut eſtre agreable, ſi elle ne procede de ceux, qui ayans obtenu remiſsion des pechez, ſont deſia reconciliez à luy, & iuſtifiez d'ailleurs. Et dauantage tel ſacrifice eſt ſi neceſſaire à l'Egliſe, qu'il n'en peut eſtre hors. & pourtant il ſera eternel, tãt que durera le peuple de Dieu: comme auſsi il a eſté eſcrit par le Prophete. Car il faut ainſi prendre ce teſmoignage de Malachie, Depuis Orient iuſques en Occident mon Nom eſt grand entre les Gens, & en tout lieu encenſement eſt offert à mon Nom, & oblatiõ nette & pure. Car mon Nom eſt terrible entre les Gens, dit le Seigneur. tant s'en faut-il que nous l'en oſtions. Ainſi ſainct Paul nous commande, que nous offrions noz corps ſacrifice viuant, ſainct, plaiſant à Dieu, raiſonnable ſeruice. Auquel lieu il a treſpropremẽt parlé, quand il a adiouſté que c'eſt-la le ſeruice raiſonnable que nous rendons à Dieu. Car il a entendu vne forme ſpirituelle de ſeruir & honnorer Dieu: laquelle il a oppoſée tacitement aux ſacrifices charnels de la Loy Moſaique. En ceſte maniere les aumoſnes & bien-faits ſont appellez Hoſties eſquelles Dieu prend plaiſir. En ceſte maniere la liberalité des Philippiens, par laquelle ils auoyent ſubuenu à l'indigence de ſainct Paul, eſt nommée Oblation de bonne odeur: toutes les œuures des fideles, Hoſties ſpirituelles.

Malach. 1 c. 11

Rom. 12. a. 1

Hebr. 13. c. 16

Philip. 4. d. 18

17 Et qu'eſt-ce qu'il eſt meſtier de faire longue pourſuyte, veu que ceſte forme de parler eſt ſi ſouuent en l'Eſcriture? meſme cependant que le peuple eſtoit encore mené ſous la doctrine puerile de la Loy: neantmoins les Prophetes declairoyent aſſez que les ſacrifices exterieurs comprenoyent vne ſubſtance & verité, laquelle demeure auiourdhuy en l'Egliſe Chreſtienne. Pour ceſte raiſon Dauid prioit, que ſon oraiſon montaſt deuant le Seigneur, comme vn encẽſement. Et Oſée nõme les actions de graces, Veaux des leures. Comme Dauid en vn autre paſſage les nomme Sacrifices de louanges. lequel l'Apoſtre a imité, en commandant d'offrir hoſties de louanges à Dieu: ce qu'il interprete eſtre le fruit des leures glorifiãtes ſon Nõ. Il ne ſe peut faire que ceſte eſpece de ſacrifice ne ſoit en la Cene de noſtre Seigneur. En laquelle quand nous annonçons & rememorons ſa mort, & rendons actions de graces, nous ne faiſons rien qu'offrir ſacrifice de louange. A cauſe de ceſt office de ſacrifier, nous tous Chreſtiens ſommes appellez Royale Preſtriſe: par ce q̃ par Ieſus Chriſt nous offrons ſacrifice de louange à Dieu: c'eſt à dire, le fruit des leures confeſſantes ſon Nom, cõme nous auons ouy de l'Apoſtre. Car nous ne pourrions auec noz dons & preſens approcher deuant Dieu ſans interceſſeur. Et ce Mediateur eſt Ieſus Chriſt intercedant pour nous: par lequel nous offrons nous & tout ce qui eſt noſtre, au Pere. Il eſt noſtre Pontife, lequel eſtant entré au Sanctuaire du ciel, nous y ouure & baille accés. Il eſt noſtre Autel, ſur lequel nous mettons noz oblations. en luy nous oſons tout ce que nous oſons. En ſomme, il eſt celuy qui nous a faits Rois & Preſtres au Pere.

Pſeau. 141 a. 2

Oſee 14. a. 3

Pſeau. 51. d. 21

Hebr. 13. c. 15

1. Pier 2. b 9

Apocal. 1. b. 6

18 Que reſte-il ſinõ que les aueugles voyẽt, que les ſourds oyent, que les petits enfans meſmes entẽdent ceſte abominatiõ de la Meſſe: laquelle eſtãt preſentée en vaiſſeau d'or (c'eſt à dire ſous le nom de la parolle de Dieu) a tellemẽt enyuré, a tellemẽt eſtourdy & abeſty tous le Rois & peuples de la terre, depuis le plus grãd iuſques au plus petit, qu'eſtãs plus beſtes q̃ les brutes, ils cõſtituent le cõmencement & la fin de leur ſalut en ce ſeul gouffre mortel. Certes Satã ne dreſſa iamais vne plus forte machine, pour cõbatre & abbatre le regne de Ieſus Chriſt. Ceſte eſt cõme vne Heleine, pour laquelle les ennemiz de la verité auiourdhuy bataillent en ſi grãde crudelité, en ſi grande fureur, en ſi grande rage. Et vrayemẽt c'eſt vne Heleine, auec laquelle ils paillardẽt ainſi par ſpirituelle fornicatiõ, qui eſt ſur toutes la plus execrable. Ie ne touche poĩt icy ſeulemẽt du petit doigt les lourds & gros abuz, par leſquels ils pourroyẽt alleguer la pureté de leur ſacrée Meſſe auoir eſté profanée & corrõpue: c'eſt aſſauoir, cõbiẽ ils exercẽt de vilaines foires & marchez: quels & cõbien illicites & deshõneſtes ſont les gains que font tels Sacrificateurs par leurs Miſſatiõs: par cõbien grande pillerie ils rẽpliſſent leur auarice. Seulemẽt ie mõſtre, & ce en ſimples & peu de parolles, quelle eſt meſme la ſanctiſsime ſainctẽté de la Meſſe, pour laquelle elle a merité ſi long tẽps d'eſtre tãt admirable, & d'eſtre tenue en ſi grande veneration. Car il faudroit plus grãd liure pour bien eſclaircir & annoblir ſi grans myſteres ſelon leur dignité. Et ie ne veux point icy meſler ces vilaines ordures, leſquelles ſe monſtrent deuant les yeux de tous. afin que chacun entende que la Meſſe, prinſe en ſon integrité la plus exquiſe, & par laquelle elle peut le mieux eſtre eſtimée, eſt depuis la racine iuſques au ſommet pleine de toutes eſpeces d'impieté, de blaſpheme, d'idolatrie, de ſacrilege, ſans conſiderer ſes appendences & conſequences.

19 Les lecteurs peuuent voir icy en bref ſommaire, tout ce que i'ay eſtimé qu'il faut ſauoir de ces deux Sacremens, deſquels l'vſage a eſté donné à l'Egliſe Chreſtiéne dés le cõmencement du nouueau Teſtament, pour iuſques à la conſommation du ſiecle: c'eſt aſſauoir, afin que le Bapteſme ſoit quaſi cõme vne entrée en icelle Egliſe, & vne premiere profeſsion de foy: & la Cene, comme vne nourriture aſsiduelle, par laquelle Ieſus Chriſt repaiſt ſpirituellemẽt ſes fideles. Parquoy, cõme il n'y a qu'vn Dieu, vne foy, vn Chriſt, & vne Egliſe qui eſt ſon corps: ainſi le Bapteſme n'eſt qu'vn, & n'eſt iamais reiteré. mais la Cene eſt ſouuẽt diſtribuée, afin que ceux qui ſõt vne fois receuz & inſerez en l'Egliſe, entendent qu'ils ſont continuellemẽt nourriz & repeuz de Ieſus Chriſt. Outre ces deux Sacremens, comme il n'y en a nul autre inſtitué de Dieu, auſsi l'Egliſe des fideles n'en doit receuoir nul autre. Car que ce ne ſoit choſe qui appartienne à la puiſſance ou authorité des hommes, que de mettre ſus n'inſtituer nouueaux Sacremens: il eſt facile à entendre, ſi nous auons ſouuenance de ce qui a eſté aſſez pleinement deſſus declairé. c'eſt aſſauoir, que les Sacremens ſont inſtituez de Dieu, à ce qu'ils nous enſeignent de quelque ſienne promeſſe, & nous teſmoignent ſa bonne volonté enuers nous. Si nous conſiderons auſsi, que nul n'a eſté conſeiller de Dieu, qui nous puiſſe rien promettre certain de ſa bonne volonté, ne qui nous puiſſe rendre certains & aſſeurez de quelle affection il eſt enuers nous, ne dire que c'eſt qu'il veut donner, ne que c'eſt qu'il veut denier. Car de ce il s'enſuit que nul ne peut ordonner ou inſtituer ſigne, qui ſoit teſmoignage d'aucune volonté & promeſſe de Dieu. C'eſt luy ſeul qui en baillãt ſigne, peut teſmoigner de ſoy enuers nous. Ie diray plus brieuement, & parauenture plus rudement, mais auſsi ce ſera plus apertement. Saerement ne peut iamais eſtre ſans promeſſe de ſalut. Tous les hommes aſſemblez en vn, ne nous ſauroyent d'eux meſmes rien promettre de noſtre ſalut. Pourtant auſsi ne peuuent-ils d'eux meſmes ordonner ne dreſſer aucun Sacrement.

Iſa. 40. c. 13
Rom. 11. d 34

20 Par ainſi que l'Egliſe Chreſtienne ſoit contente de ces deux: & nõ ſeulemẽt n'en admette, approuue ou recognoiſſe pour le preſẽt: mais n'en deſire, n'attẽde iamais iuſques à la conſommation du ſiecle, nul autre troiſieme. Car ce qu'aucuns diuers furent ordonnez aux Iuifs, ſelon la ſucceſsion des temps, outre ceux la qu'ils auoyent ordinaires (cõme la Manne, l'eau ſortant de la pierre, le ſerpent d'airain, & autres ſemblables) c'eſtoit afin que par celle varieté ils fuſſent admonneſtez de ne ſe point arreſter à telles figures, deſquelles l'eſtat n'eſtoit point de durée: mais qu'ils attendiſſent de Dieu quelque meilleure choſe, qui demeureroit ſans mutation & ſans fin. Nous auõs biẽ autre raiſon, nous auſquels Ieſus Chriſt eſt reuelé & manifeſté, qui a en ſoy tous les threſors de ſciẽce & ſapience cachez & colloquez en ſi grãde abondance & affluence. car d'eſperer ou requerir quelq̃ nouuelle augmẽtation à ces threſors, ce ſeroit vrayemẽt tenter Dieu, l'irriter & prouoquer encontre nous. Il nous faut ſeulement auoir faim de Ieſus Chriſt, le chercher, le regarder, l'apprendre, le retenir, iuſques à ce que ce grand iour viendra, auquel noſtre Seigneur manifeſtera pleinement la gloire de ſon Regne: & ſe monſtrera à voir à nous apertement quel il eſt. Et pour ceſte raiſon le temps où nous ſommes eſt deſigné & ſignifié aux Eſcritures, par la derniere heure, par les derniers iours, par les derniers tẽps: afin que nul ne ſe trompe par aucune vaine attente de quelque nouuelle doctrine ou reuelation. Car ſouuentesfois & en pluſieurs manieres le Seigneur ayant auparauant parlé par les Prophetes: en ces derniers iours a parlé en ſon Fils biẽ aimé, lequel ſeul nous peut manifeſter le Pere. & de fait le nous a manifeſté entant qu'il nous eſtoit expedient, nous eſtant fait le miroir auquel nous auons à le contempler. Or comme cela eſt oſté aux hõmes, qu'ils ne puiſſent faire n'ordõner de nouueaux Sacremẽs en l'Egliſe de Dieu: auſsi il ſeroit à deſirer, qu'ẽ ceux-cy meſme qui ſont inſtituez de Dieu, on ne meſlaſt q̃ le moins qu'il ſeroit poſsible d'inuentiõ humaine. Car comme le vin ſe perd & affadiſt par l'eau, & toute la farine s'aigriſt par le leuain: ainſi la pureté des myſteres de Dieu n'eſt rien que ſouillée & gaſtée, quand l'homme y adiouſte quelque choſe du ſien. Et toutesfois nous voyons combien les Sacremens, ainſi qu'on en vſe auiourdhuy, ſont degenerez de leur nayue pureté. Il y a par tout trop plus qu'il ne faudroit de pompes, de ceremonies, de baſteleries: mais cependant on ne fait aucun conte ne mẽtion de la parolle de Dieu, ſans laquelle les Sacremẽs meſmes ne ſont pas Sacremẽs. & les ceremonies meſmes qui y ont eſté inſtituées de Dieu, ne peuuent en ſi grande multitude d'autres apparoiſtre: mais ſont miſes bas comme opprimées, Combien peu voit-on au Bapteſme cela qui ſeulement y deuoit reluire & apparoiſtre: c'eſt aſſauoir le Bapteſme meſme? La Cene a eſté du tout enſeuelie, quand elle a eſté transformée & conuertie en Meſſe: ſinon qu'vne ſeule fois l'an elle eſt aucunement veue, mais deſchirée, decouppée, departie, briſée, diuiſée & toute difformée.

Exod. 16. c. 13. & 17 b. 6
1. Cor. 10 a. 3
Nomb. 21. b. 8
Iean 3. b. 14
Coloſſ. 2. a 3

1. Iean 3. a. 2
1. Iean 2. c. 18
1. Pier. 1. d. 20
Hebr. 1. a 2
Luc 10. d. 22
1. Cor 13. d. 22

CHAP.

CHAP. XIX.

Des cinq autres ceremonies, qu'on a fauſſement appellé Sacremens: où il eſt monſtré quels ils ſont.

A diſputation precedente des Sacremens, pouuoit cõtenter toutes perſonnes ſobres & dociles pour ne paſſer outre curieuſement, & ne receuoir ſans la parolle de Dieu autres Sacremens que les deux qu'ils euſſent cogneu eſtre inſtituez par le Seigneur: mais pourtant que l'opinion de ſept Sacremens a eſté touſiours tant commune entre les hommes, & tant demenée en diſputes & ſermons, que d'ancienneté elle eſt enracinée aux cœurs de tous, & y eſt encore maintenant fichée: il m'a ſemblé aduis eſtre profitable de conſiderer à part & de plus pres les cinq autres, qui ſont communement nombrez entre les Sacremens du Seigneur: & ayant deſcouuert toute fauſſeté, de donner à cognoiſtre aux ſimples quelles choſes ce ſont, & comment iuſques icy ils ont eſté prins ſans propos pour Sacremens. Premierement ie proteſte que ie n'entre point en ceſte diſpute du mot, pour deſir que i'aye de cõbattre: mais pource que l'abus du mot emporte vne mauuaiſe queue, ie ſuis contraint de le reprouuer, ſi ie veux que la verité de la choſe ſoit cogneue. Ie ſay biẽ que les Chreſtiens ne doyuent eſtre ſuperſtitieux aux mots, moyennant que le ſens ſoit bon & ſain. ie confeſſe donc que pour vn mot il ne faudroit point eſmouuoir noiſe, encore qu'il fuſt mal vſurpé, moyennant que la doctrine demeuraſt en ſon entier. mais il y a autre raiſon en ce nom de Sacrement. Car ceux qui en mettent ſept, leur attribuent à tous ceſte definition, que ce ſont ſignes viſibles de la grace de Dieu inuiſible. & les font vaiſſeaux du ſainct Eſprit, inſtrumens pour conferer iuſtice, & cauſes de la remiſsion des pechez. Meſme le Maiſtre des Sentences dit, que les Sacremens du vieil Teſtament ont eſté improprement ainſi appellez, d'autant qu'ils ne conferoyent point ce qu'ils figuroyent. Ie vous prie, cela eſt il tolerable, que les ſignes que le Seigneur a conſacré de ſa bouche, & ornez de ſi belles promeſſes, ne ſoyent point recogneuz pour Sacremens: & que cependant ceſt honneur ſoit transferé à des ceremonies, leſquelles ont eſté inuẽtées de la teſte des hommes? Parquoy, ou que les Papiſtes changent leur definition, ou qu'ils s'abſtiennent de mal vſurper ce mot, lequel engendre puis apres des fauſſes opinions & peruerſes. L'extreme onction, diſent-ils, eſt Sacrement: & ainſi elle eſt figure & cauſe de la grace inuiſible. S'il ne leur faut nullement accorder la concluſion qu'ils inferent du mot, il conuient de les preuenir au mot meſme, & reſiſter de bonne heure à ce qui eſt cauſe de l'erreur. Derechef, quand ils veulent prouuer que l'Extreme onction eſt Sacrement, ils adiouſtent la raiſon, pource qu'elle conſiſte au ſigne exterieur & en la parolle de Dieu. Si nous ne trouuons ne commandement ne promeſſe appartenante à cela, que pouuons nous autre choſe faire que contredire?

2 Maintenant il appert que nous ne plaidõs pas du mot, mais que noſtre diſpute eſt de la choſe: il appert auſsi qu'elle n'eſt pas ſuperflue, veu q̃ la choſe eſt de telle conſequence. Pourtant il nous faut retenir ce que nous auons parauant cõfirmé par raiſon inuincible, que la puiſſance d'inſtituer Sacremens n'eſt qu'à vn ſeul Dieu. Car Sacrement doit par certaine promeſſe de Dieu aſſeurer & conſoler les conſciences des fideles, leſquelles ne pourroyent iamais prendre de quelque homme telle aſſeurance. Sacrement nous doit eſtre vn teſmoignage de la bonne volonté de Dieu enuers nous: de laquelle nul des hõmes ne des Anges ne peut de ſoy eſtre teſmoin: d'autant q̃ nul n'a eſté cõſeillier de Dieu. *Iſa.40.c.13* c'eſt luy meſme ſeul qui nous teſtifie par ſa parolle de ce qui eſt en luy. Sacrement eſt vn ſeel duquel le Teſtamẽt & promeſſe de Dieu eſt ſeellée. Or elle ne pourroit eſtre ſeellée *Rom. 11. d.34* par choſes corporelles & elemens de ce monde, s'ils n'eſtoyẽt à ce marquez & deſtinez par la vertu de Dieu. L'homme donc ne peut inſtituer Sacrement: puis qu'il n'appartiẽt à la vertu humaine de faire que ſi grans myſteres de Dieu ſoyent cachez ſous choſes tãt viles. Il faut que la parolle de Dieu precede, pour faire le Sacrement eſtre Sacrement, cõme il a tresbien eſté dit par ſainct Auguſtin. Dauãtage, ſi nous ne voulõs tõber en beaucoup d'abſurditez, il eſt meſtier de diſtinguer entre les Sacremens & autres ceremonies. *Homil. in Ioan. 80* Les Apoſtres ont prié à genoux: ferons nous vn Sacrement de cela? Les Anciẽs ſe tournoyent vers Orient, voulans prier: le regard du ſoleil leuãt leur ſera-il Sacrement? L'eleuation des mains eſt coniointe en l'Eſcriture auec la priere: en ferõs-nous auſsi biẽ vn Sacrement? Par ce moyen toutes les contenances des Saincts deuiendroyent Sacremẽs. *Act. 9.g. 40.& 20 g.36 1.Tim.2. c.8*

3 S'ils nous veulent greuer par l'authorité de l'Egliſe ancienne, ie dy qu'ils prennent vne fauſſe couuerture. car on ne trouuera ce nombre de ſept Sacremens en nul des Docteurs de l'Egliſe. & ne ſauroit-on trouuer quand il eſt venu en auant. Ie confeſſe bien

que les docteurs de l'Egliſe vſent quelq̃ fois librement de ce mot,& à tous propos: mais ils ſignifient indifferẽment par iceluy, toutes ceremonies appartenantes à la Chreſtiẽté. mais quand ils parlent des ſignes qui nous doyuent eſtre teſmoignages de la grace de Dieu: ils ſe contentent de ces deux, du Bapteſme & de l'Euchariſtie. Afin qu'il ne ſemble que ce ſoit vne fauſſe allegation que ie fay, ie produiray quelques teſmoignages de ſainct Auguſtin pour verifier mon dire. Il dit ainſi à Ianuarius, Ie veux que tu ſaches que
Epiſt. 118 noſtre Seigneur Ieſus, comme luy-meſme le dit en l'Euangile, nous a ſubmis à vn ioug gracieux, & à vn fardeau legier. Et pourtant il a ordonné en l'Egliſe Chreſtienne peu de Sacremens en nombre, faciles à obſeruer, excellens en ſignification: comme eſt le Bapteſme conſacré au Nom de la Trinité, & la communication du corps & du ſang du Seigneur, & s'il y a quelque autre choſe commandée en l'Eſcriture. Item au liure de la do-
Lib. 3. cap. 9 ctrine Chreſtienne: Depuis la reſurrection de noſtre Seigneur, nous auons peu de ſignes qui nous ont eſté baillez de luy & de ſes Apoſtres. Et ceux que nous auons, ſont faciles à obſeruer, dignes & excellens en ſignification: comme le Bapteſme, & la celebration du corps & du ſang du Seigneur. Pourquoy ne fait-il icy mention de ce nombre ſeptenaire, auquel les Papiſtes mettent vn ſi gros myſtere? Eſt-il vray-ſemblable qu'il l'euſt laiſſé derriere, s'il euſt eſté deſia inſtitué en l'Egliſe: veu meſme qu'il a eſté homme fort curieux à obſeruer les nombres, comme on ſait, voire plus que de beſoin? Or en nommant le Bapteſme & la Cene, il ſe taiſt des autres. Ne ſignifie-il pas bien par cela, que ces deux ſignes ont vne preéminence ſinguliere, & dignité: & que tout le reſte des ceremonies doit eſtre en degré inferieur? Pourtant ie dy que les Papiſtes, quant à leur nombre de ſept Sacremens, non ſeulement ont la parolle de Dieu contre eux, mais auſsi l'Egliſe ancienne: combien qu'ils facent ſemblant & ſe vantent de l'auoir accordante auec eux.

De la Confirmation.

4 Eſt ordre eſtoit iadis en l'Egliſe, que les enfans des Chreſtiens, eſtans venuz en aage de diſcretion, qu'on appelle, eſtoyent preſentez à l'Eueſque, pour faire cõfeſsion de leur Chreſtienté, telle que faiſoyent à leur Bapteſme les Payens qui s'eſtoyent conuertiz. Car quand vn homme d'aage vouloit eſtre baptizé, on l'inſtruiſoit pour quelque eſpace de temps, iuſques à ce qu'il peut faire vne confeſsion de ſa foy deuant l'Eueſque & tout le peuple. Ainſi, ceux qui auoyent eſté baptizez en leur enfance, pource qu'ils n'auoyent point fait telle cõfeſsion en leur Bapteſme, eſtans deuenuz grãs ſe preſentoyẽt derechef à l'Eueſque, pour eſtre examinez ſelon la forme du Catechiſme qui eſtoit lors commune. Or afin que ceſt acte euſt plus de dignité & de reuerence, on y vſoit de la ceremonie de l'impoſition des mains. Ainſi, le ieune enfant, ayant donné approbation de ſa foy, eſtoit renuoyé auec benediction ſolennelle. De laquelle couſtume les anciens Docteurs font ſouuent mention. cõme Leon Eueſque de Rome, quand il dit:
Epiſt. 35 Si quelcun s'eſt conuerty d'hereſie, qu'on ne le baptize point derechef, mais que la vertu du S. Eſprit luy ſoit conferée par l'impoſition des mains de l'Eueſque, ce qui luy defailloit auparauant. Noz aduerſaires crieront icy, que ceſte ceremonie doit bien eſtre nommée Sacrement, puis que le ſainct Eſprit y eſt conferé. Mais Leon declaire en vn autre paſſage, que c'eſt qu'il entend par ces parolles, en diſant que celuy qui a eſté baptizé des
Epiſt. 77 heretiques, ne ſoit point rebaptizé: mais qu'il ſoit confirmé par l'impoſitiõ des mains, en priant Dieu qu'il luy donne ſon Eſprit, d'autant qu'il a receu ſeulement la forme du Bapteſme, & non point la ſanctification. Et Hyerome auſsi contre les Luciferiens, en fait mention. Or cõbien qu'il s'abuſe en la nommant obſeruation Apoſtolique, toutesfois il eſt bien loin des folles reſueries qu'ont maintenãt les Papiſtes. & encores corrige-il ſon dire, en adiouſtant que ceſte benediction a eſté permiſe aux Eueſques ſeuls, pluſtoſt par honneur que par neceſsité. Quant à moy, ie priſe biẽ vne telle impoſition des mains, qui ſe feroit ſimplement par forme de prieres. Et ſeroye bien content qu'on en vſaſt auiourdhuy, moyennant que ce fuſt purement & ſans ſuperſtition.

5 Ceux qui ſont venus depuis, ont renuerſé & enſeueli ceſte ordõnance ancienne, & au lieu d'icelle ont mis en auant ie ne ſay quelle confirmation forgée & controuuée d'eux, laquelle ils ont fait tenir pour Sacrement de Dieu. Et afin d'abuſer le monde, ils ont fait que ſa vertu eſtoit de conferer le ſainct Eſprit a augmentation de grace, qui auroit eſté donné au Bapteſme à innocẽce: confirmer au combat ceux qui au Bapteſme auroyent eſté regenerez à vie. Or ceſte Confirmation eſt accomplie par onction, & telle forme de parolles: Ie te marque par le ſigne de la ſaincte croix, & confirme par onction de ſalut, au Nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit. Toutes ces choſes ſon belles & plaiſantes:

plaisantes:mais où est la parolle de Dieu,promettant icy la presence du sainct Esprit?Ils n'en pourroyent monstrer vn poinct. Dont nous rendront-ils donc certains, que leur Chresme soit vn vaisseau du sainct Esprit? Nous voyons de l'huile, vne liqueur grace & espesse,& rien plus. La Parolle, dit sainct Augustin,soit adiouste à l'element, & il sera fait Sacrement. Qu'ils monstrent donc ceste Parolle,s'ils nous veulent faire contempler quelque autre chose en l'huile,que l'huile mesme. S'ils se recognoissoyent,cõme il appartient,estre ministres des Sacremens: il ne seroit mestier de combattre plus longuement. c'est la premiere reigle d'vn ministre, de ne rien attenter sans mandement. Qu'ils produisent donc quelque mandement qu'ils ayent de ce faire, & ie ne feray plus long propos. Si mandement leur defaut, ils ne peuuent excuser que leur fait ne soit vne audace trop outrageuse. Par mesme raison nostre Seigneur interroguoit les Pharisiens, si le Baptesme de Iean estoit du ciel ou des hommes. S'ils eussent respõdu, Des hõmes,il obtenoit qu'il estoit vain & friuole. Si, Du ciel, ils estoyent cõtraints de receuoir la doctrine de Iean. Parquoy de peur d'estre trop iniurieux contre Iean, ils n'oserent confesser que son Baptesme fust des hommes. Pareillement si la Confirmation est des hommes, il est resolu qu'elle est vaine & friuole. S'ils veulent persuader qu'elle soit du ciel, qu'ils le prouuent. Matt. 21. c. 25

6 Ils se defendent par l'exemple des Apostres, lesquels ils estiment n'auoir rien fait contre raison.ce qui est bien vray:& ne seroyent pas reprins de nous,s'ils se pouuoyent monstrer estre imitateurs des Apostres. mais qu'ont fait les Apostres? Sainct Luc recite aux Actes, que les Apostres qui estoyent en Ierusalem, apres auoir entendu que le pays de Samarie auoit receu la parolle de Dieu,ils enuoyerent Pierre & Iean:& qu'iceux venus prierent pour les Samaritains, afin que le sainct Esprit leur fust donné, qui n'estoit encores descendu sur aucun d'eux, mais seulement estoyent baptizez au nom de Iesus. & qu'apres auoir prié, ils mirent les mains sur eux, par lequel attouchement les Samaritains receurent le sainct Esprit. Et a ledict sainct Luc par quelque fois fait mention de ceste imposition des mains. I'oy ce que les Apostres ont fait,c'est que fidelement ils ont executé leur office. Le Seigneur vouloit que les graces visibles & admirables de son sainct Esprit, lesquelles il espandoit lors sur son peuple, fussent administrées des Apostres,& distribuées par ceste imposition des mains. Or ie ne songe point quelque haut mystere en ceste ceremonie:mais ie pense qu'elle a esté prinse d'eux,pour en icelle signifier qu'ils recommandoyent à Dieu,& luy offroyent celuy sur lequel ils mettoyent leurs mains. Si ce ministere qui estoit lors ordonné aux Apostres, estoit auiourdhuy en l'Eglise:il faudroit pareillement garder l'imposition des mains. Mais puis que telle grace n'est plus conferée, dequoy sert l'imposition des mains? Certes le sainct Esprit assiste encores au peuple de Dieu: sans la direction & conduitte duquel, l'Eglise ne peut consister. car nous auons la promesse qui iamais ne nous faudra, par laquelle Christ appelle à soy ceux qui ont soif,afin qu'ils boyuent des eaux viues.mais ces vertus merueilleuses,& operations manifestes qui estoyent distribuées par l'imposition des mains, ont cessé,& n'ont deu estre que pour vn temps. car il falloit que la nouuelle predication de l'Euangile,& le nouueau regne de Christ fust exalté & magnifié par tels miracles,qui iamais n'auoyent esté veus ne cogneus. lesquels quand le Seigneur a fait cesser, il n'a pas pourtant delaissé son Eglise:mais a declaré que la magnificence de son regne,& la dignité de sa parolle estoit assez hautement manifestée. En quelle partie donc ces basteleurs ensuyuent-ils les Apostres? Il conuenoit faire par l'imposition des mains, que la vertu euidente du sainct Esprit incontinent se monstrast. Ils n'en font rien. A quel propos donc alleguent-ils pour eux l'imposition des mains? Laquelle certes nous cõfessons auoir esté en vsage aux Apostres,mais du tout à autre fin. Act. 8. c. 15

7 Ceste allegation est autant friuole, comme qui diroit le soufflement duquel le Seigneur souffla sur ses disciples, estre vn Sacrement par lequel soit donné le sainct Esprit. Mais quand le Seigneur l'a vne fois fait,il n'a pas voulu qu'il fust ausi fait de nous. En ceste maniere les Apostres vsoyẽt de l'imposition des mains,pour le temps qu'il plaisoit au Seigneur eslargir à leurs prieres les graces du sainct Esprit: non pas afin que ceux qui viendroyent apres, contrefissent sans quelque fruict ledit signe vuide & vain, comme font ces singes. Dauantage,quand ils monstreroyent qu'en l'imposition des mains ils ensuyuent les Apostres (en laquelle toutesfois ils n'ont rien semblable à eux, sinon vne folle & peruerse singerie)dont prennent-ils l'huile qu'ils appellent de salut? Qui les a enseignez de chercher salut en l'huile, & luy attribuer puissance de conforter spirituellement? Est-ce S. Paul,qui nous retire si loin des elemens de ce monde? qui ne condamne rien plus que de s'arrester à telles obseruations? Au contraire,ie prononce hardiment, Iean 20. c 22 Iean 7. f. 37 Gal. 4. b. 9 Col. 2. d. 20

non pas de moy, mais de Dieu, que ceux qui appellent l'huile, Huile de ſalut, renoncent au ſalut qui eſt en Chriſt, reiettent Chriſt, & n'ont nulle part au royaume de Dieu. car l'huile eſt pour le ventre, & le ventre pour l'huile : & le Seigneur deſtruira tous les deux. c'eſt à dire, que tous ces elemens infirmes qui periſſent par vſage, n'appartiennẽt rien au royaume de Dieu, lequel eſt ſpirituel & ſans fin. Quelcũ me pourra icy dire, Quoy dõc? veux tu reigler à ceſte meſure l'eau de laquelle nous ſommes baptizez? & le pain & le vin, ſous leſquels nous eſt preſenté le corps & le ſang du Seigneur en la Cene? Ie reſpon qu'aux Sacremens il y a deux choſes à conſiderer : la ſubſtãce de la choſe corporelle, qui nous y eſt propoſée: & l'enſeigne qui par la parolle de Dieu luy eſt engrauée, en laquelle giſt toute la force. D'autant donc que le pain, le vin & l'eau, qui ſont les Sacremens repreſentez à noſtre œil, retiennent leur ſubſtance naturelle, le dire de ſainct Paul a lieu, La viande pour le ventre, & le ventre pour la viande: le Seigneur deſtruira tous les deux. car telles ſubſtances paſſent & s'eſuanouiſſent auec la figure de ce monde. Mais d'autant que ces choſes ſont ſanctifiées par la parolle de Dieu pour eſtre Sacremẽs: elles ne nous arreſtent point en la chair, mais nous enſeignent ſpirituellement.

1.Cor.6. c.13

8 Toutesfois regardons encore de plus pres combien de monſtres nourriſt ceſte huile. Ces engreſſeurs diſent que le ſainct Eſprit eſt donné au Bapteſme pour innocence, & en la Confirmation pour augumentation de graces: qu'au Bapteſme nous ſommes regenerez à vie, & qu'en la Confirmation nous ſommes armez pour batailler. Et tellement n'ont nulle honte, qu'ils nient le Bapteſme eſtre bien parfait ſans la Confirmation. O perueriſté! Ne ſommes-nous point donc enſeuelis par le Bapteſme auec Chriſt, pour eſtre faits conſors de ſa reſurrection? Or ſainct Paul interprete ceſte participation de la mort & de la vie de Ieſus Chriſt, eſtre la mortification de noſtre chair, & la viuification de l'Eſprit: d'autant que noſtre vieil homme eſt crucifié, à ce que nous cheminiõs en nouueauté de vie. Sauroit-on mieux eſtre armé au combat cõtre le diable? Que s'ils oſoyent ainſi fouler aux pieds ſans crainte la parolle de Dieu, pour le moins qu'ils euſſent porté reuerence à l'Egliſe, de laquelle ils veulẽt eſtre veus enfans obeiſſans. Or on ne pourroit prononcer ſentence plus ſeuere contre ceſte fauſſe doctrine qu'ils maintiennent, que ce qui fut iadis decreté au concile Mileuitain, du temps de ſainct Auguſtin : c'eſt aſſauoir que quiconque dit le Bapteſme eſtre ſeulement donné pour la remiſsion des pechez, & non point pour aide de la grace du ſainct Eſprit, qu'il ſoit anathematizé. Quãt à ce que ſainct Luc, au lieu que nous auons allegué, dit que les Samaritains auoyent eſté baptizez au nom de Ieſus, leſquels n'auoyent point receu le ſainct Eſprit: il ne nie pas ſimplemẽt qu'ils n'euſſent receu quelque don de l'Eſprit, puis qu'ils croyoyẽt Ieſus Chriſt de cœur, & le confeſſoyent de bouche: mais il entend qu'ils n'auoyent eu la dõnation de l'Eſprit, par laquelle on receuoit les vertus apparentes, & graces viſibles. A ceſte raiſon il eſt dit que les Apoſtres receurent l'Eſprit au iour de la Pentecoſte : combien que long temps paruant il leur fut dit, Ce n'eſtes vous pas qui parlez : mais l'Eſprit de voſtre Pere parle en vous. Vous voyez icy, vous tous qui eſtes de Dieu, la malicieuſe & peſtilẽte fineſſe de Satan. ce qui eſtoit veritablement donné au Bapteſme, il fait qu'il ſoit donné en ſa Confirmation, afin de nous deſtourner cauteleuſement du Bapteſme. Qui doutera maintenant ceſte doctrine eſtre de Satan, laquelle ayant retrenché du Bapteſme les promeſſes qui y eſtoyent propres, les transfere ailleurs? On voit, dy-ie derechef, ſur quel fondemẽt eſt appuyée ceſte notable onction. La parolle de Dieu eſt, que tous ceux qui ſont baptizez en Chriſt, ont veſtu Chriſt auec ſes dõs. La parolle des engreſſeurs, que nous n'auõs receu aucune promeſſe au Bapteſme, laquelle nous muniſſe au combat cõtre le diable. La premiere voix eſt de verité, il faut donc que ceſte-cy ſoit de menſonge. Ie puis dõc definir ceſte Confirmatiõ plus veritablemẽt qu'ils n'ont fait iuſques icy: c'eſt qu'elle eſt vne droite contumelie contre le Bapteſme, qui en obſcurciſt, voire aboliſt l'vſage: ou q̃ c'eſt vne fauſſe promeſſe du diable pour nous retirer de la verité de Dieu : ou, ſi on l'aime mieux, que c'eſt huile pollue par mẽſonge du diable, pour trõper les ſimples & imprudẽs.

Rom.6.a 4

Act.8.c. 16

Act 2.a. 4

Matt.10. b.20

Gal 3.d. 27

De conſecrat. diſt. 5. cap. Spiritus.

9 Outreplus, ces Engreſſeurs adiouſtent que tous fideles doyuent receuoir par impoſition de mains le ſainct Eſprit apres le Bapteſme, afin qu'ils ſoyent trouuez Chreſtiens accomplis: car il n'y a nul plein Chreſtien, ſinon celuy qui eſt oingt par le Chreſme Epiſcopal. Voila leurs propres mots. Mais ie pẽſoye que tout ce qui appartiẽt à la Chreſtienté fuſt comprins & declaré aux Eſcritures: & maintenant, comme ie voy, il faut chercher la vraye reigle de religion hors d'icelles. Donc la ſapience de Dieu, la verité celeſte, toute la doctrine de Chriſt ne fait ſinõ cõmencer les Chreſtiens: l'huile les parfait. Par ceſte doctrine ſont condamnez tous les Apoſtres, & tãt de Martyrs, leſquels il eſt treſcertain n'auoir iamais eſté enhuilez. car ce ſainct Chreſme n'eſtoit pas encore, par lequel leur

Verba cap. 1. de conſecrat. diſt. 5. Cõcili. Aurelia. cap vt ieiuni. De conſecrat. diſt. 5

Chreſtienté

Chreſtienté fuſt accomplie: ou pluſtoſt eux fuſſent faits Chreſtiens, qui ne l'eſtoyent pas encore. Mais encore que ie me taiſe, ces Chriſmateurs ſe refutét eux-meſmes amplemét. car la quantieme partie de leur peuple enhuilent-ils apres le Bapteſme? pas la centieme. Pourquoy dõc ſouffrent-ils tels demy Chreſtiés en leur trouppeau, à l'imperfectiõ deſquels il eſtoit facile de remedier? Pourquoy ſi negligemment ſouffrent-ils q̃ leurs ſuiets omettét ce qui n'eſtoit licite d'omettre ſans grand crime? Que ne contraignent-ils plus fort à vne choſe tãt neceſſaire, & ſans laquelle, cõme ils diſent, on ne peut obtenir ſalut, ſinõ qu'on ſoit empeſché par mort ſoudaine? Certainement quand ils la ſouffrent ſi aiſément contemner, ils confeſſent tacitement qu'elle n'eſt pas de ſi grand prix qu'ils en font ſemblant.

10 Finalement, ils determinent qu'on doit auoir en plus grande reuerence ceſte ſacrée Onction, que le Bapteſme: pourtant qu'elle eſt ſeulemẽt conferée par les mains des grãs Prelats, où le Bapteſme eſt vulgairement diſtribué par tous preſtres. Que diroit-on icy, ſinon qu'ils ſont pleinement furieux, quand ils aiment tant leurs inuentions, qu'ils oſent au prix d'icelles vilipender les ſaincts inſtitutions de Dieu? Lãgue ſacrilege, oſes-tu oppoſer au Sacrement de Chriſt, de la greſſe infecte ſeulement de la puãteur de ton aleine, & charmée par quelque murmure de parolle? Oſes tu l'accomparer auec l'eau ſanctifiée de la parolle de Dieu? mais cela eſtoit peu à ton audace, quand meſme tu l'as preferée. Voila les decrets du ſainct ſiege Apoſtolique. Mais aucũs d'eux ont voulu moderer ceſte rage, laquelle eſtoit à leur opiniõ trop outrageuſe: & ont dit que l'huile de Cõfirmation eſt à tenir en plus grãde reuerẽce que le Bapteſme: non pas poſsible pour plus grãde vertu & vtilité qu'elle confere, mais pourautant qu'elle eſt dõnée par perſonnes plus dignes, ou qu'elle ſe fait en plus digne partie du corps, c'eſt aſſauoir au frõt: ou qu'elle eſlargiſt plus grãde augmẽtation de vertu, cõbien que le Bapteſme vaille plus à remiſsiõ. mais par la premiere raiſon, ne ſe monſtrẽt ils pas eſtre Donatiſtes, eſtimãs la force du Sacrement de la dignité du Miniſtre? Accordons leur toutesfois que la Confirmation ſoit appellée plus digne pour la dignité de la main Epiſcopale. mais ſi quelcũ les interrogue dont telle prerogatiue a eſté ottroyée aux Eueſques, quelle raiſon produirõt-ils, ſinõ leurs ſonges? Les Apoſtres, diſent-ils, ont vſé ſeuls de ce droit, quand eux tant ſeulemẽt ont diſtribué le S. Eſprit. Mais les ſeuls Eueſques ſont-ils Apoſtres? & meſme du tout ſont-ils Apoſtres? Accordons leur encore neantmoins cela. Que ne pretendent-ils par vn meſme argument, q̃ tant ſeulement les Eueſques doyuẽt attoucher le Sacrement du ſang en la Cene de noſtre Seigneur, leq̃l ils deniẽt aux laics: pourtãt que noſtre Seigneur l'a, cõme ils diſent, donné ſeulement aux Apoſtres? Si ſeulemẽt aux Apoſtres, pourquoy n'inferent-ils que ſeulemẽt auſsi aux Eueſques? Mais en ce lieu-la ils font les Apoſtres ſimples Preſtres: maintenant ils les créent Eueſques. Finalement Ananias n'eſtoit point Apoſtre, lequel toutesfois fut enuoyé à ſainct Paul pour luy faire recouurer la veue, le baptizer, & réplir du ſainct Eſprit. I'adiouſteray encore cecy outre la meſure: Si ceſt office eſtoit de droit diuin propre aux Eueſques, pourquoy l'ont-ils oſé cõmuniquer aux ſimples Preſtres? comme on liſt en quelque epiſtre de Gregoire.

Cap. de his vero, eadẽ diſt.

Lib. 4. Sentent. diſt. 7. ca. 2

Act. 9. & 17

Diſt. 95 cap. Pervenit.

11 Combien l'autre raiſon eſt-elle friuole, inepte & folle? c'eſt aſſauoir d'appeller leur Confirmation plus digne que le Bapteſme de Dieu: pourtãt qu'en icelle le frõt eſt ſouillé d'huile, & au Bapteſme le teſt de la teſte. cõme ſi le Bapteſme eſtoit fait d'huile, & non d'eau. I'appelle ici en teſmoins tous ceux qui ont crainte de Dieu, ſi ces abuſeurs ne s'efforcẽt point d'infecter la pureté des Sacremens, par le leuain de leur fauſſe doctrine. I'ay dit en autre lieu, qu'à grãd' peine peut-on appercéuoir aux Sacremẽs ce qui eſt de Dieu, entre la multitude des inuẽtions humaines. Si aucun lors ne m'adiouſtoit foy: maintenãt pour le moins qu'il croye à ſes maiſtres. Voicy, l'eau (qui eſt le ſigne de Dieu) meſpriſée & reiettée, ils magnifiẽt tant ſeulement au Bapteſme leur huile. nous aucõtraire, diſons qu'au Bapteſme le front eſt mouillé d'eau, au prix de laquelle nous n'eſtimons pas toute leur huile pour fiente, ſoit au Bapteſme, ſoit en la Confirmation. Et ſi quelcũ allegue qu'elle eſt vendue plus cher, il eſt facile de reſpondre que leur vendition eſt tromperie, iniquité & larrecin. Par la troiſieme raiſon ils manifeſtent leur impieté enſeignãs que plus grande augmentation de vertu ſoit cõferée en la Confirmatiõ qu'au Bapteſme. Les Apoſtres ont adminiſtré les graces viſibles du ſainct Eſprit par l'impoſition des mains. En quoy ſe monſtre profitable la greſſe de ces trompeurs? Mais laiſſons tels moderateurs, qui couurent vn blaſpheme par pluſieurs. C'eſt vn nœud inſoluble: lequel il vaut mieux rompre du tout, que tant trauailler à le deſlier.

12 Or quand ils ſe voyent deſnuez de la parolle de Dieu & toute raiſon probable, ils pretendent ce qu'ils ont de couſtume: que ceſte obſeruation eſt fort ancienne, & confer-

mée par le consentement de plusieurs aages. Quand cela seroit vray, encore ne font-ils rien. Le Sacremẽt n'est pas de la terre, mais du ciel: non des hõmes, mais d'vn seul Dieu. Qu'ils prouuent Dieu estre l'autheur de leur Confirmation, s'ils veulent qu'elle soit tenue pour Sacrement. Mais qu'alleguent-ils l'ancienneté, veu que les Anciens ne mettent en nul lieu plus de deux Sacremens? S'il falloit prendre des hommes l'asseurance de nostre foy, nous auons vne forteresse inexpugnable: que les Anciens n'ont iamais recogneu pour Sacremens, ce que fausſement eux appellent Sacremens. Les Anciẽs parlent de l'imposition des mains: mais l'appellent-ils Sacrement? S. Augustin apertement escrit que ce n'est autre chose qu'oraison. Et qu'ils ne viẽnent point icy brouiller de leurs folles distinctions, le dire de S. Augustin ne deuoit estre entendu de l'imposition des mains confirmatoire, mais curatoire ou recõciliatoire. Le liure est entre les mains des hommes. si ie destourne les mots en autre sens que S. Augustin ne les a escrits, qu'ils me crachẽt au visage. car il parle des heretiques qui se reconcilioyent à l'Eglise: il monstre qu'il ne les faut point rebaptizer, mais qu'il suffist de leur imposer les mains, afin que par le lien de paix Dieu leur donne son Esprit. Or pource qu'il pouuoit sembler aduis que ce fust chose cõtre raison, de reiterer plustost l'imposition des mains que le Baptesme: il adiouste qu'il y a bien difference, d'autant qu'icelle n'est qu'vne oraison qui se fait sur l'homme. Et que tel soit le sens, il appert encore par vn autre passage, où il dit, On impose les mains aux heretiques qui se reduisent à l'Eglise, pour les conioindre en charité, laquelle est le principal don de Dieu, & sans laquelle nulle sanctification ne peut estre en salut à l'homme.

Lib. 3. de Bapt. contra Donat. ca. 16

Lib. 5. cap. 23

13 Ie souhaiteroye que nous retinsiõs la maniere que i'ay dite auoir esté entre les Anciens, deuant que ceste fiction abortiue de Sacrement vinst en auant. Non pas qu'il y euſt vne telle Confirmation, laquelle ne se peut mesme nommer sans faire iniure au Baptesme: mais vne instruction Chrestienne, par laquelle les enfans, ou ceux qui auroyent passé aage d'enfance, euſſent à exposer la raison de leur foy en presence de l'Eglise. Or ce seroit vne tresbonne maniere d'instruction, si on auoit vn formulaire propremẽt destiné à ceſt affaire, contenant & declarant familierement tous les poincts de nostre religion, esquels l'Eglise vniuerselle des fideles doit sans difference consentir. & que l'enfant de dix ans ou enuiron, se presentaſt à l'Eglise pour declairer la confession de sa foy. Qu'il fust interrogué sur chacun poinct, & euſt à respondre: s'il ignoroit quelque chose, ou n'entendoit pas bien, qu'on l'enseignaſt en telle maniere, qu'il confeſſaſt presente & tesmoin l'Eglise, la vraye foy pure & vnique, en laquelle tout le peuple fidele d'vn accord honnore Dieu. Certainement si ceste discipline auoit lieu, la pareſſe d'aucuns peres & meres seroit corrigée. car ils ne pourroyent lors sans grand' honte, omettre l'instruction de leurs enfans, de laquelle ils ne se soucient pas maintenant beaucoup. Il y auroit meilleur accord de foy entre le peuple Chrestien, & n'y auroit point si grande ignorãce & rudesse en plusieurs. Aucuns ne seroyent pas si aisément trãsportez par nouuelles doctrines: en somme, chacun auroit vne adresse de la doctrine Chrestienne.

De Penitence.

14 Ils conioignent prochainement la Penitence, de laquelle ils parlent si confuſemẽt & sans ordre, qu'on ne peut rien cueillir ferme ne certain de leur doctrine. Nous auons ia en vn autre lieu expliqué au long, premieremẽt ce que l'Escriture nous monstre de Penitence, puis apres que c'est qu'ils enseignẽt. Maintenãt il nous faut seulemẽt toucher pour combien legere raison, ou du tout nulle, ils en ont fait vn Sacrement. toutesfois ie diray premierement en bref quelle a esté la façon de l'Eglise ancienne, sous couleur de laquelle les Papistes ont introduit leur folle fantasie, & la maintiennent à present. Les Anciens obseruoyent ceſt ordre en la Penitence publique, que quand le penitent s'estoit acquitté de la satisfaction qu'on luy auoit enioincte, il estoit reconcilié à l'Eglise par l'imposition des mains. Et cela estoit vn signe d'absolution, tãt pour consoler le pecheur, que pour aduertir le peuple, que la memoire de son offense deuoit estre abolie. Ce signe est souuent nommé de sainct Cypriẽ, Ottroy ou donation de paix. Dauantage, afin que ceſt acte euſt plus d'authorité, il y auoit ordonnance, que cela ne se deuoit faire sans le seu & vouloir de l'Eueſque. à quoy se doit rapporter le decret du concile de Carthage second: où il est dit qu'vn Prestre ne doit point publiquement reconcilier vn penitent. & en vn autre decret du Concile Aroſiquain: Ceux qui decedent de ce monde deuant la fin de leur penitẽce, pourront estre admis à la communion sans l'imposition des mains reconciliatoire: mais si quelcun reuenoit en santé, qu'il soit reconcilié par l'Eueſque. Il y a vn autre semblable decret du cõcile de Carthage troiſieme. Tous ces statuts tendoyent à ce but, que la seuerité qu'ils vouloyẽt estre obseruée, ne s'en allaſt

Lib. epist. 1, Epist. 2

Chap. 31.

en

en decadence. Ainſi, d'autant qu'il y pouuoit auoir des Preſtres trop faciles, il eſtoit dit q̃ l'Eueſque auroit cognoiſſance de cauſe. Combien que ſainct Cyprien teſmoigne en vn autre paſſage, que l'Eueſque n'impoſoit pas ſeul les mains ſur les penitens, mais tout le Clergé auec luy. Depuis par ſucceſsion de temps ceſte façon a eſté peruertie, tellement qu'on a vſé de ceſte ceremonie en abſolutions priuées: c'eſt à dire hors la penitence publique. Et de là vient ceſte diſtinctiõ que met Gratien, qui a fait le recueil des Decrets, entre la reconciliation publique & particuliere. Quant à moy, ie cõfeſſe que ceſte obſeruation dont parle ſainct Cyprien, eſt ſaincte & vtile à l'Egliſe, & voudroye qu'elle fuſt auiourdhuy en vſage. Quant à l'autre, encore que ie ne la reprouue point du tout, neantmoins i'eſtime qu'elle n'eſt point fort expediente. Quoy qu'il en ſoit, nous voyons que l'impoſition des mains en la penitence, eſt vne ceremonie dreſſée des hommes, & non pas inſtituée de Dieu. & par ainſi, qu'elle doit eſtre miſe entre les choſes indifferentes, ou entre les obſeruations dont on ne doit pas tenir tel conte, que des Sacremens fondez en la parolle de Dieu.

Lib. Epiſt. 3. Epiſt. 14

In decret. 26. q. 6

15 Or les Theologiens Romaniſques, qui ont ceſte bonne couſtume de corrompre & deprauer tout par leurs belles gloſes, ſe tourmentent fort à y trouuer vn Sacrement. Et n'eſt point de merueille s'ils en ſont en peine: car ils cherchent ce qui n'y eſt point. Finalement ne pouuans mieux, cõme gens qui ſont au bout de leurs ſens, ils laiſſent tout enueloppé, ſuſpens, incertain & confus par diuerſité d'opinions. Ils diſent donc que la Penitence exterieure eſt Sacrement. & s'il eſt ainſi, qu'il la faut reputer eſtre ſigne de la Penitence interieure, c'eſt à dire de la contrition du cœur, qui ſera par ceſte raiſon la ſubſtance du Sacrement: ou bien que toutes les deux ſont Sacrement, non pas deux, mais vn accompli. Et que l'exterieure eſt Sacrement tant ſeulement: l'interieure Sacremẽt & ſubſtance d'iceluy: & que la remiſsion des pechez eſt ſubſtance du Sacrement, non pas Sacrement. A fin de reſpondre à toutes ces choſes, ceux qui ont ſouuenance de la definitiõ du Sacrement cy deſſus miſe, qu'ils rapportent à icelle tout ce que ceux cy diſent eſtre Sacrement: & ils trouueront qu'il n'y a nulle conuenance, veu que ce n'eſt point vne ceremonie externe, inſtituée du Seigneur à la confirmation de noſtre foy. S'ils repliquent que ma definition n'eſt pas vne loy à laquelle ils ſoyent neceſſairemẽt tenus d'obeir: qu'ils ſeſcoutent ſainct Auguſtin, auquel ils font ſemblant de porter vne reuerence inuiolable. Les Sacremens, dit-il, ſont inſtituez viſibles pour les charnels: afin que par les degrez des Sacremens ils ſoyent transferez des choſes qui ſe voyent à l'œil, à celles qui ſe comprennent en l'entendement. Qu'eſt-ce qu'ils voyẽt ou peuuent monſtrer aux autres de ſemblable, en ce qu'ils appellent Sacrement de Penitẽce? S. Auguſtin en vn autre lieu dit, Sacremẽt eſt ainſi appellé, pource qu'en iceluy vne autre choſe eſt veue, & vne autre entendue. Ce qui s'y voit, a figure corporelle: ce qui y eſt entendu, a fruict ſpirituel. Ceci ne conuient non plus au Sacrement de Penitence, tel qu'ils l'imaginent: où il n'y a nulle figure corporelle qui repreſente le fruict ſpirituel.

Lib. 4. Sententiarum diſt. 22. cap. 2

Lib. 3. quæſt. vet. Teſtam. In ſerm. quodam de Baptiſ. infant.

16 Mais encore, afin que ie les ſurmonte meſme en leur limite: ie demãde, S'il y auoit icy Sacrement aucun, n'y auoit-il pas meilleure couleur de dire, que l'abſolution du Preſtre fuſt Sacrement, que la Penitence, ou interieure ou exterieure? Car il eſtoit facile de dire que c'eſt vne ceremonie ordonnée pour confirmer noſtre foy de la remiſsion des pechez, & ayant promeſſe des clefs, comme ils appellẽt: c'eſt aſſauoir, Ce q̃ tu auras lié ou deſlié ſur terre, ſera lié & deſlié aux cieux. Mais quelcun euſt obiecté à l'encõtre, que pluſieurs ſont abſous des Preſtres, auſquels telle abſolution ne profite de rien: comme ainſi ſoit que par leur doctrine les Sacremens de la nouuelle loy doyuent en efficace faire ce qu'ils figurent. A cela la reſponſe eſt preſte: c'eſt aſſauoir que comme il y a double manducation en la Cene de noſtre Seigneur, l'vne ſacramẽtale, qui eſt pareillement cõmune aux bons & aux mauuais, l'autre qui eſt ſpecialement propre aux bons: auſsi ils peuuent feindre, que l'abſolution ſe reçoit doublemẽt. combien que iuſques icy ie n'ay peu com prendre comment ils entendent que les Sacremens de la nouuelle loy ayent vne operation ſi vertueuſe. ce que i'ay monſtré n'accorder nullement à la verité de Dieu, quand ie traitoye ceſte matiere en ſon lieu. Seulement i'ay voulu icy declairer, que ce ſcrupule n'empeſche de rien, à ce qu'ils ne puiſſent nommer l'abſolutiõ du Preſtre, Sacremẽt. car ils reſpondront par la bouche de ſainct Auguſtin, que la ſanctification eſt aucune fois ſans Sacrement viſible, & que ce Sacrement viſible eſt aucunefois ſans interieure ſanctification. item, que les Sacremẽs font ce qu'il figurent és eſleus ſeulement. Item, que les vns veſtent Chriſt iuſques à la perception du Sacrement, les autres iuſques à la ſanctificatiõ. Le premier aduient ſemblablement aux bons & aux mauuais: le ſecond n'aduient ſinon aux bons. Certes ils ſe ſont trop puerilemẽt abuſez: & ont eſté aueuglez au ſoleil, quand

Lib. 3. Quæſt. Veter. teſt. De Bapt. par uulorum Lib. 5. de Bapt. contra Donatiſt.

eſtans en telle perplexité & difficulté, ils n'ont pas cogneu vne choſe ſi facile & vulgaire.

17 Toutesfois afin qu'ils ne s'enorgueillissent pas, en quelque part qu'ils mettent leur ſacrement, ie nie qu'il doyue eſtre reputé Sacrement. Premieremẽt veu qu'il n'y a nulle promeſſe de Dieu, qui eſt le fondement vnique de Sacrement. car comme nous auons aſſez declairé cy deſſus, la promeſſe des clefs n'appartient nullement à faire quelque eſtat particulier d'abſolution, mais ſeulement à la predication de l'Euangile, ſoit qu'elle ſoit faite ou à pluſieurs, ou à vn ſeul, ſans y mettre difference: c'eſt à dire, que par icelle promeſſe noſtre Seigneur ne fonde point vne abſolution ſpeciale, qui ſoit faite diſtinctement à vn chacun: mais celle qui ſe fait indifferemment à tous pecheurs, ſans adreſſe particuliere. Secondement, veu que toute ceremonie qui ſe pourra icy produire, eſt pure inuẽtion des hommes: comme ainſi ſoit qu'il ait ia eſté determiné que les ceremonies des Sacremens ne ſe peuuent ordonner ſinon de Dieu: c'eſt donc menſonge & tromperie, tout ce qu'ils ont forgé & fait accroire du ſacrement de Penitence. Dauãtage, ils ont orné ce Sacrement contrefait, d'vn tel titre qu'il appartenoit, diſans que c'eſtoit vne ſeconde planche apres le naufrage. car ſi quelcun a maculé par peché la robbe d'innocence qu'il auoit receue au Bapteſme, par Penitence il la peut lauer: Mais c'eſt le dire de ſainct Hierome, diſent-ils. De qui qu'il ſoit, il ne ſe peut excuſer qu'il ne ſoit pleinement meſchant ſi on l'expoſe ſelon leur ſens: comme ſi le Bapteſme eſtoit effacé par le peché, & nõ pas pluſtoſt q̃ les pecheurs le deuſſent reuoquer en memoire, toutes les fois qu'ils cherchent remiſsion de peché, pour en icelle memoire ſe conforter, prendre courage, & confirmer leur fiance qu'ils impetreront remiſsion de peché, laquelle leur a eſté promiſe au Bapteſme. Ce que ſainct Hierome a enſeigné vn peu trop rudement: aſſauoir que le Bapteſme duquel ceux qui meritent eſtre excommuniez ſont decheux, eſt reparé par penitence: ces fauſſaires le deſtournent à leur impieté. Parquoy on parlera treſproprement, en appellant le Bapteſme Sacrement de penitence: puis qu'il a eſté donné en conſolation à ceux qui s'eſtudient à faire penitence. Et afin qu'on ne pẽſe que ce ſoit vn ſonge de ma teſte: il appert que ç'a eſté vne ſentence commune & reſolue en l'Egliſe ancienne. Car au liure intitulé De la Foy, qu'on attribue à ſainct Auguſtin, il eſt nõmé Sacrement de foy & de penitence. Et qu'eſt-ce que nous recourons à teſmoignages incertains, comme ſi on pouuoit requerir quelque choſe plus claire que ce que recite l'Euangeliſte: aſſauoir que Iean a preſché le Bapteſme de penitence en remiſsion des pechez?

Lib. 4. Sentẽt. diſt. 14. c. 1

De Pœnit. diſt. 1. ca. 2

Cap. 30. Citatur decre. 15. q. 1. cap. firmiſſimè

Marc 1. a. 4

Luc 3. a. 3

De l'Extreme onction.

18 LE troiſieme Sacrement cõtrefait, eſt l'Extreme onction, laquelle ne ſe donne q̃ par vn preſtre: & ce en extremité de vie. & de l'huile conſacré par l'Eueſque, & par telle forme de parolles: Dieu par ceſte ſaincte Onction & par ſa miſericorde te pardonne tout ce que tu as offenſé par l'ouye, la veue, le flairer, l'attouchement & le gouſt. Et feignent qu'il y a deux vertus de ce ſacrement: c'eſt aſſauoir la remiſsion des pechez, & l'allegement de la maladie corporelle, s'il eſt expedient, ou la ſanté de l'ame. Or ils diſent que l'inſtitution en eſt miſe par ſainct Iaques, duquel les mots ſont tels: Y a-il quelcun malade entre vous? Qu'il appelle les Anciens de l'Egliſe, & qu'ils prient ſur luy, l'oignans d'huile au nom du Seigneur: & il recouurera ſa ſanté. & s'il eſt en pechez, ils luy ſeront remis. Ceſte onction eſt d'vne meſme raiſon, que nous auõs cy deſſus demonſtré l'impoſition des mains: c'eſt aſſauoir vne baſtellerie & ſingerie, par laquelle ſans propos & ſans vtilité ils veulent contrefaire les Apoſtres. Sainct Marc recite que les Apoſtres en leur premier voyage, ſelon le mandement qu'ils auoyent eu du Seigneur, reſuſciterent les morts, chaſſerent les diables, nettoyerent les ladres, guerirẽt les malades: & adiouſte, qu'en la gueriſon des malades ils vſerent d'huile. Ils oignirẽt, dit-il, pluſieurs malades d'huile, & ils eſtoyent gueriz. Ce qu'a regardé ſainct Iaques, quand il a commandé d'appeller les Anciens pour oindre le malade. Mais ceux qui aurõt conſideré en quelle liberté noſtre Seigneur & ſes Apoſtres ſe ſont gouuernez en ces choſes exterieures, iugeront facilement que ſous telles ceremonies il n'y a pas fort haut myſtere caché. Noſtre Seigneur voulant reſtituer la veue à l'aueugle, fiſt de la boue de poudre & de ſaliue. Il en gueriſſoit les vns par attouchemẽt, les autres par parolle. En ceſte maniere les Apoſtres ont guery aucunes maladies par ſeule parolle: les autres auec attouchement, les autres auec onction. Mais ils pourront dire que ceſte onction n'a pas eſté priſe des Apoſtres temerairement, non plus que les autres choſes. ce que ie confeſſe: non pas toutesfois qu'ils l'ayent prinſe à ce qu'elle fuſt vn inſtrument de la ſanté, mais ſeulement vn ſigne par lequel fuſt enſeignée la rudeſſe des ſimples, dont prouenoit telle vertu, de peur qu'ils n'attribuaſſent la louange aux Apoſtres. Or cela eſt vulgaire & accouſtumé, qu'en

Laq. 5. d. 14

Marc 6. b. 13

Iean 9. a. 6

Matt. 9. d. 29

Luc 18. g. 42

Act. 3. a. 6, & 5. c. 16, & 19 c. 12

l'Eſcriture

l'Escriture le sainct Esprit & ses dons sont signifiez par l'huile. Au reste, icelle grace de guerir les malades n'a plus de lieu, comme aussi bien les autres miracles: lesquels le Seigneur a voulu estre faits pour vn temps, afin de rendre la nouuelle predication de l'Euangile, qui estoit pour lors nouuelle, eternellement admirable. Encores donc que nous accordissions que l'Onction eust esté vn Sacrement des vertuz qui estoyent lors administrées par les mains des Apostres: toutesfois elle ne nous appartient maintenant en rien, veu que l'administration des vertus ne nous est commise.

19 Et pour quelle plus grande raison font-ils de ceste Onction vn Sacrement, que de tous autres signes ou symboles desquels il est fait mention en l'Escriture? Que ne destinent-ils quelque estang de Siloah: auquel en certaines saisons les malades se baignassent? Cela, disent-ils, se feroit en vain. certes non pas plus en vain que l'Onction. Que ne se couchent-ils sur les morts: veu que sainct Paul ressuscita vn ieune homme mort, en s'estendant sur luy? Pourquoy ne font-ils vn Sacrement de boue composée de saliue & de poudre? Tous autres exemples, disent-ils, ont esté speciaux: mais cestuy-cy de l'onction est commandé par sainct Iaques. Voire, mais sainct Iaques parloit pour le temps auquel l'Eglise iouyssoit de ceste benediction que nous auons touchée. Bien est vray qu'ils veulent faire accroire qu'il y a encore vne mesme force à leur Onction: mais nous experimentons du contraire. Que nul maintenant ne s'esmerueille comment ils ont si hardiment trompé les ames, lesquelles ils voyoyent estre hebetées & aueuglées, d'autant qu'ils les auoyent desnuées de la parolle de Dieu, c'est a dire de leur vie & lumiere: puis qu'ils n'ont point de honte de vouloir abuser les sens du corps sentans & viuans. Ils se rendent donc dignes d'estre moquez, quand ils se vantent d'auoir la grace de guerison. Nostre Seigneur certes assiste aux siens en tous temps: & subuient quand mestier est, à leurs maladies non moins que le temps passé. Mais il ne demonstre point icelles vertus manifestes, ne les miracles qu'il dispensoit par les mains des Apostres: pource que ce don a esté temporel, & est aussi pery en partie par l'ingratitude des hommes.

Iean 9. b. 7

Act. 20. b 10

20 Parquoy comme les Apostres ne representoyent pas sans cause par l'huile la grace qui leur auoit esté baillée en charge, pour donner à cognoistre que c'estoit la vertu du sainct Esprit, non pas la leur: aussi du contraire ceux-cy sont grandement iniurieux au S. Esprit, qui disent qu'vne huile puãte & de nulle efficace est la vertu. Et est vn mesme propos comme si quelcun disoit que toute huile fust vertu du S. Esprit, pourtãt qu'elle est appellée de ce nom en l'Escriture: ou que tout coulõb fust le sainct Esprit, pourtant qu'il est apparu en telle espece. mais qu'ils y regardent. Quant à nous, il nous suffira à present de cognoistre tresceriainement leur Onction n'estre pas Sacremẽt: laquelle n'est point ceremonie instituée de Dieu, & n'a promesse aucune de luy. Car quand nous requerons ces deux choses au Sacrement, que ce soit vne ceremonie ordonnée de Dieu, & qu'il y ait promesse adiointe: nous demandons pareillement que ceste ceremonie soit ordonnée pour nous, & que la promesse nous appartienne. Pourtãt nul ne combat maintenant que la Circoncision soit vn Sacrement de l'Eglise Chrestienne, combien que ce fust vne ordonnance de Dieu, & qu'il y eust promesse adiointe: veu qu'elle ne nous a point esté commandée, & que la promesse qui y estoit, ne nous a pas esté donnée. Que la promesse laquelle ils pretendent en leur onction ne nous concerne en rien, nous l'auons par-auant clairement enseigné, & eux ils le donnent à cognoistre par experience. La ceremonie ne se deuoit prendre sinon de ceux qui auoyent la grace de donner guerison: non pas de ces bourreaux qui sont plus puissans à tuer & meurdrir, qu'à guerir.

Matt. 3. d 16

Iean 1. d. 32

21 Combien qu'encore ils eussent obtenu que ce qui est dit en sainct Iaques, de l'onction, conuinst à nostre temps (de quoy ils sont bien loin) si n'auroẽt-ils pas beaucoup fait pour approuuer leur onction de laquelle ils nous ont barbouillez iusques icy. S. Iaques veut que tous malades soyent oingts. ceux-cy souillent de leur gresse non pas les malades, mais des corps à demy morts, quãd l'ame est desia preste à sortir: ou (cõme ils parlẽt) en extremité. S'ils ont vne presente medecine en leur sacrement, pour adoucir la rigueur de la maladie, ou bien pour apporter quelque soulagement à l'ame: ils sont fort cruels de n'y remedier iamais en tẽps. Sainct Iaques entẽd que le malade soit oingt par les Anciens de l'Eglise. ceux-cy n'y admettent point autre enhuileur qu'vn Prestre. Car ce qu'en sainct Iaques par les Anciens ils exposent les Prestres estans Pasteurs ordinaires, & disent que le nombre pluriel a esté mis pour plus grande honnesteté, cela est trop friuole: comme si de ce temps-la les Eglises eussent eu telle abondance de Prestres, qu'ils eussent peu porter & conduire leur boiste d'huile auec longues processions. Quand sainct Iaques commande simplement d'oindre les malades, ie n'enten pas autre onction

Iaq. 5. c. 20

que d'huile commune. & ne ſe fait mention d'autre huile au recit de ſainct Marc. Ceux-cy ne tiennent conte d'huile, ſi elle n'eſt conſacrée par l'Eueſque: c'eſt à dire fort eſchauffée de ſon haleine, charmée en murmurant, & neuf fois ſaluée à genoux, en diſant trois fois, Ie te ſalue ſaincte Huile: & trois fois, Ie te ſalue ſainct Chreſme: & trois fois, Ie te ſalue ſainct Baume. telle eſt leur ſolennité. De qui ont-ils prins telles coniurations? Sainct Iaques dit, que quand le malade aura eſté oingt d'huile, & qu'on aura prié ſur luy, s'il eſt en pechez, ils luy ſeront pardonnez, d'autant qu'eſtant abſoux deuant Dieu, il ſera auſsi ſoulagé de ſa peine: n'entendãt pas que les pechez ſoyẽt effacez par greſſe, mais que les oraiſons des fideles, par leſquelles le frere affligé aura eſté recommãdé à Dieu, ne ſeront pas vaines. Ceux-cy meſchamment feignent que par leur ſacrée Onction (c'eſt à dire abominable) les pechez ſont remis. Voyla comment ils auront profité, quand on les aura laiſſé abuſer à leur folle fantaſie du teſmoignage de ſainct Iaques. Et afin de ne nous point trauailler en vain pour reprouuer leurs menſonges, regardons ſeulemẽt ce que diſent leurs hiſtoires: leſquelles racontent qu'Innocence Pape de Rome, qui eſtoit du temps de ſainct Auguſtin, inſtitua que non ſeulement les Preſtres, mais auſsi tous Chreſtiens vſaſſent d'Onction enuers leurs malades. Comment accorderont-ils cela auec ce qu'ils veulent faire accroire?

Sigebert. abbé en ſes Chroniques

Des Ordres eccleſiaſtiques.

22 LE Sacrement de l'ordre eſt mis en leur rolle au quatrieme lieu: mais il eſt ſi fertile, qu'il enfante de ſoy ſept petits Sacrementeaux. Or c'eſt vne choſe digne de moquerie, que quand ils ont propoſé qu'il y a ſept Sacremens, en les voulant nombrer ils en content treize. & ne peuuent excuſer que les ſept Sacremens des Ordres, ſoyent vn ſeul Sacrement, pourtant qu'ils tendent tous à vne Preſtriſe, & ſont comme degrez pour monter à icelle. Car puis qu'il appert qu'en chacun d'iceux il y a diuerſes ceremonies: dauantage, puis qu'ils diſent qu'il y a diuerſes graces: nul ne doutera que ſelon leur doctrine on n'y doyue recognoiſtre ſept Sacremens. Et qu'eſt-ce que nous debattons cela comme vne choſe douteuſe: veu qu'eux confeſſent pleinement qu'il y en a ſept? Premierement nous toucherons en paſſant combien il y a d'abſurditez en ce qu'ils veulent qu'on tienne leurs ordres pour Sacremens. Puis apres nous diſputerons, aſſauoir ſi la ceremonie par laquelle on introduit vn miniſtre en ſon eſtat, ſe doit ainſi nommer. Ils mettent donc ſept ordres ou degrez Eccleſiaſtiques, auſquels ils impoſent le tiltre de Sacrement: & ſont ceux qui s'enſuyuent, Huiſsiers, Lecteurs, Exorciſtes, Acolythes, Soudiacres, Diacres & Preſtres. Et ſont ſept, comme ils diſent, à cauſe de la grace du ſainct Eſprit contenant ſept formes, de laquelle doyuent eſtre rempliz ceux qui ſont promeuz à ces ordres: mais elle leur eſt augmentée & plus abondamment eſlargie en leur promotion. Premierement leur nombre eſt controuué par vne gloſe & expoſition peruerſe de l'Eſcriture, pourtant qu'il leur eſt aduis qu'ils ont leu en Iſaie ſept vertuz du ſainct Eſprit: combien qu'à la verité le Prophete n'en refere point plus de ſix en ce lieu-là, & n'y ait pas voulu raconter toutes les graces du ſainct Eſprit. Car en d'autres paſſages de l'Eſcriture il eſt auſsi bien nommé Eſprit de vie, de ſanctification & adoption des enfans de Dieu, qu'audit lieu d'Iſaie Eſprit de Sapience, d'intelligence, de conſeil, de force, de ſcience & crainte du Seigneur. Toutesfois les autres plus ſubtils ne font pas ſeulement ſept ordres, mais neuf: à la ſimilitude, comme ils diſent, de l'Egliſe triomphante. Et encores il y a guerre entre eux, d'autant que les vns font la premiere ordre de la tonſure clericale, la derniere d'Eueſché. Les autres, excluans la tonſure, mettent Archeueſché entre les ordres. Iſidore les diſtingue autrement: car il fait les Pſalmiſtes & Lecteurs diuers, ordonnant les premiers à la chanterie, & les ſeconds à lire les Eſcritures pour l'enſeignement du peuple: laquelle diſtinction eſt obſeruée des Canons. En telle diuerſité, qu'auons-nous à fuir ou à ſuyure? dirons-nous qu'il y a ſept ordres? Le maiſtre des Sentences enſeigne ainſi: mais les docteurs treſilluminez le determinent autrement. de rechef iceux Docteurs diſcordent enſemble: outreplus, les ſacrez Canons nous monſtrent vn autre chemin. Voyla quel conſentement il y a entre les hommes, quand ils diſputent des choſes diuines ſans la parolle de Dieu.

Lib. 4. Sent. diſt. 34. cap. 9.

Iſaie 11. a. 2. Ezech. 1. e 20. Rom. 1. a. 4. & 8. c. 15. Hæc opinio eſt Hugonis, alterâ Guiel. Pariſ. Iſidor. lib. 7. & Moallegatur. Ca. Cleros, diſt. 22. diſt. 33. c. lector, & c. oſtiarius

23 Mais cecy ſurmõte toute folie, qu'en chacune de leurs ordres ils font Chriſt leur cõpagnon. Premierement, diſent ils, il a exercé l'office d'Huiſsier, quãd il a chaſſé du Temple les vendeurs & acheteurs: & monſtre qu'il eſt Huiſsier, en ce qu'il dit, Ie ſuis l'huis. Il a prins l'eſtat de Lecteur, quand au milieu de la Synagogue il a leu Iſaie. Il s'eſt meſlé d'eſtat

lé d'eſtat d'Exorciſte, quand en touchant de ſa ſaliue les aureilles & la langue du ſourd & muet, il luy rendit l'ouye & le parler. Il a teſmoigné qu'il eſtoit Acolythe, par ces parolles, Quiconque me ſuit, ne chemine point en tenebres. Il a fait l'office de Soudiacre, quand eſtant ceint d'vn linceul, il a laué les pieds de ſes Apoſtres. Il a fait l'eſtat de Diacre, diſtribuant ſon corps & ſon ſang aux Apoſtres en la Cene. Il a accomply ce qui eſt d'vn Preſtre, quand il s'eſt offert à la croix ſacrifice au Pere. Ces choſes tellement ne ſe peuuent ouyr ſans rire, que ie m'eſmerueille ſi elles ont eſté eſcrites ſans riſée: au moins ſi ceux qui les eſcriuoyent, eſtoyent hommes. Mais principalement la ſubtilité eſt digne d'eſtre conſiderée, en laquelle ils s'arraiſonnent au nom d'Acolythe, l'expoſant Ceroferaire, d'vn mot, comme ie penſe, Magicien: certes qui n'eſt cognu de langue ou nation aucune. Comme ainſi ſoit qu'Acolythe ſignifie aux Grecs celuy qui ſuit & accompagne: & par leur Ceroferaire ils entendent dire vn porte cierge. Combien que ſi ie m'atreſte à refuter ces follies à bon eſcient, ie meriteray auſsi bien d'eſtre moqué: tant elles ſont vaines & friuoles.

24 Toutesfois afin qu'ils ne puiſſent plus tromper meſmes les femmes: il faut vn peu deſcouurir leurs menſonges. Ils créent auec grand' pompe & ſolennité leurs Lecteurs, Pſalmiſtes, Huiſsiers, Acolythes, pour s'entremeſler de faire les offices auſquels ils employent & commettẽt les petits enfans, ou ceux qu'ils appellent Lais. Car qui allume le plus ſouuent les cierges: ou qui verſe l'eau & le vin, ſinon q̃lque enfant, ou quelque poure hõme lay qui gagne ſa vie à cela? Ceux-la meſmes ne chantent-ils pas, n'ouurent-ils pas & ferment les portes des Egliſes? Car qui eſt-ce qui a iamais veu en leurs temples vn Acolythe ou Huiſsier faiſant ſon meſtier? Mais pluſtoſt celuy qui du temps de ſon enfance faiſoit office d'Acolythe, depuis qu'il eſt ordonné en ceſt eſtat, ceſſe d'eſtre ce qu'il eſt appellé. tellement qu'il ſemble aduis que de propos deliberé ils ſe demettent de ce qui appartient à leur charge, quand ils en reçoyuent le tiltre. Voila pourquoy il leur eſt neceſſaire d'eſtre ordonnez à tels Sacremens, & receuoir le ſainct Eſprit: c'eſt aſſauoir pour ne rien faire. S'ils alleguent que cela vient de la peruerſité du temps preſent, qu'ils delaiſſent & meſpriſent leur deuoir: il faut que pareillement ils confeſſent qu'il n'y a nul fruit, n'vſage auiourdhuy en l'Egliſe, de leurs ſacrées Ordres, leſquelles ils exaltent merueilleuſement: & q̃ toute leur Egliſe eſt pleine de malediction, puis qu'elle laiſſe manier aux lais & aux enfans les cierges & burettes, de l'attouchement deſquels nul n'eſt digne, ſinon celuy qui eſt conſacré en Acolythe: quand elle renuoye les chanteries aux enfans, leſquels ne ſe doyuent faire que de bouche conſacrée. Des Exorciſtes, en quelle fin les conſacrẽt ils? l'enten bien que les Iuifs ont eu leurs Exorciſtes: mais ie voy qu'ils auoyent leurs noms des exorciſmes leſquels ils exerçoyent. Mais qui eſt-ce qui iamais a ouy parler que ces Exorciſtes contrefaits ayent iamais fait vn chef d'œuure de leur profeſsion? Ils font ſemblant qu'ils ont puiſſance d'impoſer les mains ſur les enragez, infideles & demoniaques: mais ils ne peuuent perſuader aux diables qu'ils ayent telle puiſſance: non pas ſeulement pourtant que les diables n'obeiſſent point à leurs commandemẽs, mais auſsi qu'ils ont puiſſance ſur eux. Car à grãd' peine en trouueroit-on de dix l'vn qui ne ſoit agité du malin eſprit. Parquoy tout ce qu'ils babillẽt de leurs petites ordres, ſoit qu'ils en content cinq ou ſix, eſt forgé de menſonge & ignorance. Nous auons cy deſſus parlé des anciens Acolythes, Huiſsiers & Lecteurs, quand nous traitions de l'ordre de l'Egliſe. maintenant mon intention n'eſt ſinon de reprouuer ceſte inuention nouuelle de forger ſept Sacremens aux ordres Eccleſiaſtiques: de laquelle on ne trouuera point vn ſeul mot aux Docteurs anciens, mais ſeulement en ces badaux de theologiens Sorboniques & Canoniſtes. *Act. 19. c. 13*

Voyons maintenant des ceremonies qu'ils y font. Premierement tous ceux qu'ils re-
25 çoyuent en leur Synagogue, ils les ordonnent premierement au degré de Clergé. Le ſigne eſt, qu'ils les raſent au ſommet de la teſte, afin que la couronne, comme ils diſent, ſignifie dignité royale: d'autant que les clercs doyuent eſtre Rois, ayans à gouuerner & eux & les autres: ſelon que dit ſainct Pierre, Vous eſtes vn genre eſleu, Preſtriſe royalle, & nation ſaincte. Mais c'a eſté vn ſacrilege à eux d'vſurper le tiltre qui appartenoit & eſtoit attribué à toute l'Egliſe. Car ſainct Pierre parle à tous les fideles: & ils tirent ſon dire à eux, comme s'il eſtoit dit ſeulement à ceux qui ſont tondus ou raſez, Soyez ſaincts: cõme ſi eux tous ſeuls auoyent eſté acquis du ſang de Ieſus Chriſt. Mais paſſons outre. Ils aſsignent apres d'autres raiſons de leur couronne: Que le ſommet de leur teſte eſt deſcouuert, pour monſtrer que leur penſée ſans empeſchemẽt doit contempler la gloire de Dieu face à face: ou pour monſtrer que les vices de la bouche & des yeux doyuent eſtre couppez, ou pour ſignifier le delaiſſement & reſignation des biens temporels: & que le circuit des cheueux *Cap. dup. 12. queſt. 1. 1. Pier. 2. b. 9* *Lib. 4. Senten. Diſtinct. 24. cap. duo ſunt.*

qui demeure, figure le reſte des biens qu'ils retiennent pour la ſubſtentation de leur vie. Le tout en figure, pourtant que le voile du temple n'a pas encore eſté rompu : l'enten quant à eux. Et pourtant ſe faiſans à croire qu'ils ſe ſont tresbiẽ acquitez de leur office, quãd ils ont figuré telles choſes par leur couronne, ils n'en accompliſſent rien à la verité. Iuſques à quand nous abuſeront-ils par tels menſonges & illuſions? Les cleres en tondant vn touppet de cheueux, monſtrent qu'ils ſe ſont deſmiz de l'abondance des biens terriens : qu'eſtans deliurez de tout empeſchemẽt, ils cõtemplent la gloire de Dieu : qu'ils ont mortifié les concupiſcences de leurs yeux & aureilles. & il n'y a nul eſtat entre les hõmes plus plein de rapacité, ignorãce & paillardiſe. Que ne monſtrent-ils pluſtoſt leur ſainɛteté veritablement, que d'en repreſenter la figure par ſignes faux & menſongers?

Libro 4. Sent. diſt. 24. cap. 1

26 Finalement, quand ils diſent que leur couronne a prins ſon origine & raiſon des Nazariens, qu'eſt-ce qu'ils apportent autre choſe, ſinon que leurs myſteres ſont deſcenduz des ceremonies Iudaiques, ou pluſtoſt ſont vne pure Iuifuerie? En ce qu'ils adiouſtent que Priſcilla, Acylas & ſainct Paul, ayans fait vœu ſe tondirent pour eſtre purifiez, ils monſtrent vne grande beſtiſe. car cela n'eſt nullement dit de Priſcilla, & n'eſt dit que de l'vn des autres : & eſt incertain duquel des deux, veu que la tonſure de laquelle parle ſainct Luc, ſe peut auſsi bien rapporter à ſainct Paul qu'à Acylas. Et meſme, afin que nous ne leur laiſsions ce qu'ils demandent, c'eſt qu'ils ayent prins leur exemple de ſainct Paul, les ſimples ont à noter, que iamais ſainct Paul ne s'eſt tondu la teſte pour ſanctification aucune, mais pour s'accommoder à l'infirmité de ſes prochains. I'ay couſtume d'appeller telles manieres de vœux, Vœux de charité, & non de pieté: c'eſt à dire prins non pour religion aucune, ou ſeruice de Dieu, mais pour ſupporter la rudeſſe des infirmes: cõme il dit qu'il a eſté fait Iuif aux Iuifs, &c. Ain ſi il a fait cela, voire pour vn coup & pour peu de temps, pour s'accommoder aux Iuifs. Mais ceux-cy voulãs imiter les purificatiõs des Nazariẽs ſans q̃lque fruict: que font-ils autre cho ſe que dreſſer vn nouueau Iudaiſme? C'eſt d'vne meſme cõſcience qu'eſt compoſée l'Epiſtre decretale, qui defend aux clercs, ſelõ l'Apoſtre, de ne nourrir leurs cheueux, mais de les raſer en rond en maniere de ſphere: comme ſi l'Apoſtre, enſeignãt ce qui eſt honneſte à tous hõmes, s'eſtoit beaucoup ſoucié de la rõde tonſure de leurs clercs. Que les lecteurs eſtiment de ces commandemens quels ſont les autres ordres, auſquelles il y a telle entrée pour venir à la verité.

Act. 18. c. 18

1. Cor. 9. c. 20

Cap. prohibente. diſt. 25. 1. Cor. 11. a. 4

27 Il appert par le teſmoignage de ſainct Auguſtin quelle eſt l'origine de la tonſure des clercs. Car comme ainſi ſoit que iadis nul homme ne nourriſt cheueleure, ſinon ceux qui eſtoyent effeminez, & appetoyent d'eſtre veuz braues & mignons: il fuſt aduiſé que ce ſeroit mauuais exemple, de permettre cela aux clercs. Il y eut donc ordonnance faite que tous clercs ſe tondiſſent, afin de ne donner nul ſouſpeçon ny apparence qu'ils ſe vouſiſſent parer & orner delicatement. Or la façon de ſe tondre eſtoit ſi commune de ce temps-la, que d'aucuns Moynes, pour ſe monſtrer plus ſainɛts que les autres, & auoir quelque monſtre pour ſe diſtinguer, nourriſſoyent cheueleure. Voila comment la tonſure n'eſtoit point vne choſe ſpeciale aux cleres : mais eſtoit en vſance quaſi à tous. Depuis, comme ainſi ſoit que le monde recommençaſt à porter cheuelure comme au parauant, & que pluſieurs nations ſe conuertiſſent à Ieſus Chriſt, leſquelles auoyent touſiours accouſtumé de porter cheueleure, comme la France, l'Alemagne, l'Angleterre : il eſt vray ſemblable que les clercs, pour la raiſon que nous auons dite, ſe faiſoyent tondre par tout. Or puis apres que l'Egliſe a eſté corrompue, & que toutes les ordonnances anciennes ont eſté ou peruerties, ou deſtournées à ſuperſtition : d'autant qu'on ne voyoit nulle raiſon en ceſte tonſure clericale (comme de fait il n'y auoit qu'vne folle imitation des predeceſſeurs ſans ſauoir pourquoy) ils ont forgé ce beau myſtere que maintenant auec vne ſi grande audace ils nous alleguent pour approbation de leur Sacrement. Les Huiſsiers en leur conſecration reçoyuent les clefs du temple, en ſigne qu'ils en doyuent eſtre gardiens : aux Lecteurs on baille la Bible : aux Exorciſtes, le formulaire ou regiſtre des coniurations : aux Acolythes, les burettes & les cierges. Voyla les notables ceremonies, leſquelles contiennent ſi grande vertu, ſi on les veut croire, qu'elles ſont non ſeulement ſignes & mereaux, mais auſsi cauſes de la grace inuiſible de Dieu. Car ſelon leur definition, ils pretendent cela quand ils veulent qu'on les ait pour Sacremens. Pour en conclurre en bref, ie dy que cela eſt contre toute raiſon, que les theologiens Sophiſtes & Canoniſtes ont fait des Sacremens de toutes ces ordres, qu'ils appellent Moindres: veu que par leur confeſsiõ meſme elles ont eſté incogneues à l'Egliſe primitiue, & inuentées long temps apres. Or puis que les Sacremens contiennent promeſſes de Dieu, ils ne ſe peuuent inſtituer des Anges ne des hommes : mais de celuy ſeul auquel il appartient de donner promeſſe.

Aug. de opere monach. in fine. Item in retract.

Libro 4. Sent. diſt. 24. cap. 2

28 Reſtẽt les trois ordres, qu'ils appellẽt Grãdes, deſq̃lles la Soudiaconie, cõme ils diſent,

a eſté

a esté transl̃atée en ce nombre & degré, depuis que ceste multitude des petites est venue en auant. Or pource qu'il leur semble aduis qu'ils ayent tesmoignage de la parolle de Dieu, pour ces trois, ils les appellent par singuliere prerogatiue, Ordres sacrées. Mais il faut voir cõbien ils abusent peruersemẽt de l'Escriture, à prouuer leur intẽtion. Nous cõmencerons par l'ordre de Prestrise ou de Sacrificature. Car par ces deux mots ils signifient vne mesme chose: & appellent Sacrificateurs ou Prestres, ceux desquels l'office est, cõme ils disent, de faire en l'autel sacrifice du corps & du sang de Iesus Christ, dire les oraisons, & benir les dõs de Dieu. Pourtant en leur promotion ils prennẽt vn calice auec la patine & l'hostie, en signes qu'ils ont puissance d'offrir à Dieu sacrifices de reconciliation. Et leur oind-on les mains, pour dõner à cognoistre qu'ils ont puissance de cõsacrer. De toutes ces choses tãt s'en faut qu'ils ayent tesmoignage de la parolle de Dieu, qu'ils ne pouuoyẽt plus meschammẽt corrõpre son ordre & ses cõstitutions. Premieremẽt ce que nous auons dit au chapitre precedẽt, doit estre pour tout conclud: c'est assauoir q̃ tous ceux font iniure à Christ, qui se disent Prestres, pour offrir sacrifice de recõciliation. C'est luy qui a esté ordõné du Pere, & cõsacré auec iuremẽt, pour estre Prestre selon l'ordre de Melchisedec, sans fin & sans succession. C'est luy qui a vne fois offert hostie de purgation & reconciliation eternelle: & qui maintenãt estãt entré au Sãctuaire du ciel, prie pour nous. Nous sommes bien tous Prestres en luy, mais c'est seulemẽt pour offrir louãges & actions de graces à Dieu, & principalemẽt de nous offrir nous mesmes, & en somme tout ce qui est nostre. Mais c'a esté vne preéminence speciale au Seigneur Iesus, d'appaiser Dieu, purger les pechez par son oblation. Puis que ceux-cy vsurpent vne telle authorité, que reste-il plus sinon que leur prestrise soit vn sacrilege damnable? certes c'est vne trop grande impudence à eux, de l'orner du tiltre de Sacremẽt. Quant est de l'imposition des mains, qui se fait pour introduire les vrais Prestres & Ministres de l'Eglise en leur estat: ie ne repugne point qu'on ne la reçoyue pour Sacrement. car c'est vne ceremonie prinse de l'Escriture, pour le premier: & puis laquelle n'est point vaine, comme dit S. Paul: mais est vn signe de la grace spirituelle de Dieu. Ce que ie ne l'ay pas mis en conte auec les deux autres, c'est d'autant qu'il n'est pas ordinaire ne commun entre les fideles, mais pour vn office particulier. Au reste, quand i'attribue cest honneur au ministere ordonné de Iesus Christ, il ne faut pas que les prestres Romanisques, qui sont créez selon l'ordre du Pape, s'enorgueillissent de cela. car ceux que nous disons, sont ordonnez par la bouche de Iesus Christ, pour estre dispensateurs de l'Euangile & des Sacremẽs: non pas pour estre bouchers, afin de faire immolations quotidiennes. Le cõmandement leur est dõné de prescher l'Euangile, & de paistre le troupeau de Christ, & non pas de sacrifier. Il leur est fait promesse de receuoir les graces du S. Esprit; non pas pour faire expiation des pechez, mais pour gouuerner deuement l'Eglise.

29 Les ceremonies sont bien correspondantes à la chose. Nostre Seigneur enuoyant ses Apostres à la predication de l'Euangile, souffla sur eux. Par lequel signe il representa la vertu du S. Esprit, laquelle il mettoit en eux. Ces bons preudhõmes ont retenu ce soufflement, & cõme s'ils vomissoyent le S. Esprit de leur gosier, ils murmurent sur leurs Prestres qu'ils ordonnent, disans, Receuez le S. Esprit. Tellement ils sont adonnez à ne rien laisser qu'ils ne contrefacent peruersement: ie ne dy pas comme bastelleurs & farceurs, qui ont quelque art & maniere en leurs maintiens, mais cõme singes, qui sont fretillans à contrefaire toute chose sans propos & sans discretion. Nous gardons, disent-ils, l'exẽple de nostre Seigneur: mais nostre Seigneur a fait plusieurs choses qu'il n'a pas voulu estre ensuyuies. Il a dit à ses disciples, Receuez le S. Esprit. Il a dit aussi d'autrepart à Lazare, Lazare sors dehors. Il a dit au Paralytique, Leue toy & chemine. Que ne disent-ils de mesme à tous les morts & paralytiques? Il a monstré vne œuure de sa vertu diuine, quand en soufflant sur ses Apostres, il les a réplis de la grace du S. Esprit. S'ils s'efforcẽt d'en faire autãt, ils entreprẽnent sur Dieu, & quasi le prouoquent au combat. Mais ils sont bien loin de l'effect: & ne font autre chose par leur folle singerie, que se moquer de Christ. Bien est vray qu'ils sont si effrontez, qu'ils osent dire que le S. Esprit est conferé par eux. mais l'experience monstre combien cela est vray: par laquelle nous cognoissons euidemment que tous ceux qui sont consacrez pour Prestres, de cheuaux deuiennẽt asnes, & de fols, enragez. Toutesfois ie ne leur fay point de combat de cela, seulement ie reprouue ceste ceremonie, laquelle ne se deuoit point tirer en consequẽce: & qui a esté prinse de Christ pour vn signe special du miracle qu'il faisoit. tant s'en faut que l'excuse qu'ils prennent d'estre imitateurs de Christ, leur doyue aider.

30 Dauantage, de qui ont ils prins l'Onction? Ils respondent qu'ils l'ont prinse des fils d'Aaron, desquels est descendu le commencement de leur ordre. Ils aiment donc mieux se defendre d'exemples mal appliquez, que confesser que ce qu'ils font temerairement, soit leur inuention. Au contraire, ils ne considerent point qu'en se maintenant estre successeurs

Psean. 110 b. 4. *Hebr. 5. a. 6. & 7. a. 3*

1. Tim. 4. d. 14

Matt. 28 d. 16 *Marc 16. c. 15* *Iean 21. c. 15* *Iean 20. b 22*

Iean 11. c. 43 *Matt. 9. a. 5* *Iean 5. b. 8*

Lib. 4. Sentent. Distinct. 24. cap. 8 & in Ca hon. Dist. 21. cap. 1.

des fils d'Aaron, ils font iniure à la Preſtriſe de Ieſus Chriſt, laquelle ſeule a eſté figurée par les Preſtriſes Leuitiques : & pourtant elles ont eſté toutes acomplies & finies en icelle, & par ce moyen ont ceſſé, cõme nous auõs deſia quelques fois dit, & l'Epiſtre aux Hebrieux, ſans nulle gloſe le teſmoigne. Et s'ils ſe delectent ſi fort des ceremonies Moſaiques, que ne font-ils encore des ſacrifices de bœufs, de veaux & d'agneaux ? Ils retiennent bien encore vne grande partie du Tabernacle & de toute la religion Iudaique: mais cela leur defaut, qu'ils ne ſacrifient point des veaux & bœufs. Qui eſt-ce qui ne voit ceſte obſeruance d'Onction eſtre beaucoup plus dangereuſe & pernicieuſe que la Circonciſiõ: principalement quand elle eſt conionte auec vne ſuperſtition & opinion Phariſaique, de la dignité de l'œuure? Les Iuifs mettoyent vne confiance de leur iuſtice en la Circonciſion: ceux-cy mettent en l'Onction les graces ſpirituelles. pourtant ils ne ſe peuuent faire imitateurs des Leuites, qu'ils ne ſoyent apoſtats de Ieſus Chriſt, & renoncent à l'office de Paſteurs.

31 Voyla leur belle huile ſacrée, qui imprime vn caractere qui ne ſe peut effacer, & qu'ils appellent Indelebile. comme ſi l'huile ne ſe pouuoit oſter & nettoyer de poudre & de ſel : ou ſi elle eſt trop fort entachée, de ſauon. Mais ce caractere eſt ſpirituel. Quelle ſocieté a l'huile auec l'ame ? Ont-ils oublié ce qu'ils alleguent de ſainct Auguſtin: que ſi on ſepare la Parolle de l'eau, il ne reſtera plus q̃ l'eau: car c'eſt par la Parolle qu'elle eſt faite Sacrement? Quelle Parolle monſtreront-ils en leur greſſe? Sera-ce le commandement qui fut fait à Moiſe, d'oindre les fils d'Aaron? mais il luy fut pareillement commandé de toutes les robbes ſacerdotales & autres paremẽs deſquels deuoit eſtre veſtu Aarõ, des accouſtremẽs dont ſes enfans deuoyent eſtre ornez. dauantage, de tuer vn veau, & d'en bruſler le ſang: de trencher des moutons & les bruſler, & de conſacrer les aureilles & veſtemens d'Aarõ & de ſes enfans du ſang de l'vn des moutons: & autres ceremonies innumerables, leſquelles ie m'esbahy comment ils ont toutes omiſes, s'arreſtans à la ſeule Onction. Et s'ils aymentd'eſtre arrouſez : pourquoy pluſtoſt d'huile que de ſang ? Certes ils machinent vne choſe ingenieuſe, de faire vne religion à part, compoſée de Chreſtienté, Iuifuerie, Paganité, cõme couſue de pluſieurs pieces. Leur Onction donc eſt puante, puis qu'elle a faute de ſel, ceſt à dire de la parolle de Dieu. Reſte l'Impoſition des mains, laquelle ie confeſſe bien pouuoir eſtre nommée Sacrement, quand on en vſeroit comme il faut, en faiſant vne vraye promotion des Miniſtres legitimes : mais ie nie qu'elle ait lieu en ceſte farce qu'ils iouent en ordonnant leurs Preſtres. car ils n'ont nul commandement, & ne regardent point à la fin où tend la promeſſe. Si donc ils veulent qu'on leur permette le ſigne, il faut qu'ils l'accommodent à la verité pour laquelle il a eſté inſtitué ou introduit.

Decret. 1. q. 1. cap. Detract.

Exod. 30. d. 30

32 Quant à l'ordre des Diacres, nous ſerions bien d'accord ſi ceſt office eſtoit reſtitué en ſa pureté entiere, telle qu'il l'a eue ſous les Apoſtres & en l'Egliſe ancienne: mais les Diacres que nous forgent ces gens icy, qu'ont-ils de ſemblable? Ie ne parle point des perſonnes, afin qu'ils ne ſe complaignent qu'on leur face iniure, d'eſtimer leur doctrine par les vices des hõmes: mais ie maintien qu'ils font deſraiſonnablemẽt, de prendre pour leurs Diacres tels que par leur doctrine ils nous les peignent, teſmoignage de ceux qui furent ordonnez par l'Egliſe Apoſtolique. Ils diſent qu'il appartient à leurs Diacres d'aſsiſter aux Preſtres, & de miniſtrer en tout ce qui eſt requis aux Sacremens, comme au Bapteſme & au Chreſme: de mettre le vin dedans le calice, & le pain en la patene: d'ordõner bien l'autel, porter la croix, lire l'Euangile & l'Epiſtre au peuple. Y a-il en tout cela vn ſeul mot du vray office des Diacres? Maintenãt oyõs cõme ils font leur inſtitutiõ: L'Eueſque ſeul poſe la main ſur le Diacre qu'il ordõne, il luy colloque ſur l'eſpaule gauche l'eſtolle, afin qu'il entẽde qu'il a prins le ioug legier de Dieu, pour aſſuiettir à la crainte de Dieu tout ce qui appartient au coſté gauche: il luy baille vn texte d'Euangile, afin qu'il s'en cognoiſſe eſtre proclamateur. Qu'eſt-ce qu'appartiennẽt toutes ces choſes aux Diacres? Car ils ne font autre choſe que cõme ſi quelcun voulãt ordõner des Apoſtres, les commettoit à encenſer, parer les images, allumer des cierges, ballier les tẽples, tendre aux foriz, & chaſſer les chiens. Qui eſt-ce qui ſoufriroit q̃ telles manieres de gẽs fuſſent nõmez Apoſtres, & fuſſent accõparez aux Apoſtres de Chriſt? Cy apres dõc qu'ils ne nous introduiſent point pour Diacres ceux qu'ils n'ordõnẽt ſinon à leurs farces & baſtelleries. Ils les appellent auſsi Leuites, deduiſant leur origine des fils de Leui. ce q̃ ie leur cõcederay, s'ils confeſſent auſsi ce qui eſt vray, qu'en renonçãt Ieſus Chriſt ils retournẽt aux ceremonies Leuitiques, & aux ombres de la Loy Moſaique.

33 Touchant des Soudiacres, qu'eſt-il meſtier d'en parler? car comme ainſi ſoit que iadis ils euſſent le ſoin des poures, on leur a attribué ie ne ſay quel eſtat friuolle, d'apporter les burettes & le mãtil pres de l'autel, dõner à lauer aux Preſtres, colloq̃r ſur l'autel le calice & la patene, & choſes ſemblables. Car ce qu'ils diſent de receuoir les offrandes, c'eſt de ce qu'ils engloutiſſent & deuorẽt. La ceremonie dont ils vſent pour les mettre en poſſeſsiõ de leur

leur office, est bien conuenable à cela: c'est que l'Eueſque leur baille en la main le calice & la patene: l'Archediacre, la burette auec l'eau, & telles manigãces de leur fripperie. Ils veulẽt que nous penſions que le ſainct Eſprit ſoit enclos en ces badinages: mais à qui eſt-ce qu'ils le pourront perſuader? Pour faire fin, & que nous n'ayons à repeter de plus haut ce qui a eſté parauant expoſé, cecy pourra ſatisfaire à ceux qui ſe rendront dociles & modeſtes, auſquels ce liure eſt adreſſé: c'eſt qu'il n'y a nul Sacrement, ſinon où apparoiſt vne ceremonie conioincte auec la promeſſe: ou pluſtoſt, ſinon où la promeſſe reluiſt en la ceremonie. Icy on ne voit vne ſeule ſyllabe de promeſſe ſpeciale. En vain dõc on y chercheroit ceremonie, pour cõfirmer la promeſſe. Derechef, on n'y voit ceremonie aucune ordõnée de Dieu: il n'y peut donc auoir Sacrement.

De Mariage.

34 LE dernier Sacrement qu'ils content, eſt Mariage: lequel cõme chacun confeſſe auoir eſté inſtitué de Dieu: auſsi d'autrepart nul n'auoit apperceu que ce fuſt vn Sacremẽt, iuſqu'au tẽps du Pape Gregoire. Et qui euſt eſté l'hõme de ſens raſsis qui s'en fuſt auiſé? C'eſt certes vne ordõnance de Dieu bõne & ſaincte. auſsi ſont bien les meſtiers de laboureurs, maçons, cordõniers & barbiers: qui toutesfois ne ſont pas Sacremẽs. Car cela n'eſt pas ſeulemẽt requis au Sacremẽt, que ce ſoit vne œuure de Dieu: mais il faut que ce ſoit vne ceremonie exterieure ordõnée de Dieu, pour cõfirmer quelque promeſſe. Qu'il n'y ait rien tel au mariage, les enfans meſme en pourront iuger. Mais ils diſent que c'eſt vn ſigne de cho ſe ſacrée: c'eſt à dire, de la cõionction ſpirituelle de Chriſt auec l'Egliſe. Si par ce mot de Signe, ils entendent vne marque ou enſeigne qui nous ait eſté propoſée de Dieu pour ſouſtenir noſtre foy: ils n'approchẽt point du but. S'ils entendẽt ſimplemẽt vn ſigne, ce qui eſt pro duit pour ſimilitude: ie monſtreray cõment ils arguent ſubtilement. S. Paul dit, Cõme vne Eſtoille differe de l'autre en clarité: ainſi ſera la reſurrection des morts. Voila vn Sacrement. Chriſt dit, Le royaume des cieux eſt ſemblable à vn grain de ſeneué. En voila vn autre. De rechef, Le royaume des cieux eſt ſemblable au leuain. Voila vn troiſieme. Iſaye dit, Le Seigneur cõduira ſon trouppeau cõme vn Paſteur. Voila le quart. En vn autre paſſage, Le Seigneur ſortira cõme vn Geant. Voila le cinquieme. & quand en ſeroit la fin? Il n'y auroit rien qui ſelon ceſte raiſon ne fuſt Sacremẽt. autant qu'il y auroit de ſimilitudes & paraboles en l'Eſcriture, autãt y auroit-il de Sacremẽs. Et meſme Iarcin ſera ainſi Sacremẽt: d'autant qu'il eſt eſcrit, Le iour du Seigneur ſera cõme vn larron. Qui pourroit endurer ces Sophiſtes, babillans ſi follement? Ie confeſſe bien que toutes les fois que nous voyons quelque vigne, il eſt tresbon de reduire en memoire ce que dit noſtre Seigneur: Ie ſuis la vigne, vous eſtes les ceps, mon Pere en eſt le laboureur. quand vn berger ſe preſente deuant nous: qu'il eſt bon de nous ſouuenir de la parolle de Chriſt, quãd il dit, Ie ſuis le bon Berger: mes brebis eſcoutent ma parolle. mais ſi quelcun venoit à faire des Sacremens de telles ſimilitudes, il le faudroit enuoyer au medecin.

1. Cor. 15 c. 41. Matt. 13. d. 32, & e. 33. Iſa. 40. c. 11. Iſa. 42. b. 13. 1. Theſſ. 5. a. 2. Iean 15. a. 1. 5. Iean 10. b 11.

35 Toutesfois ils alleguent les parolles de S. Paul, auſquelles ils diſent que le nom de Sacremẽt eſt attribué à Mariage. les parolles ſont, Qui aime ſa femme, il s'aime ſoy-meſme. nul iamais n'a eu ſa chair en haine: mais il la nourriſt & entretient cõme Chriſt l'Egliſe. Car nous ſommes membres de ſon corps, de ſa chair & de ſes os: pour ceſte cauſe l'homme laiſſera ſon pere & ſa mere, & ſera conioint auec ſa femme, & ſeront deux en vne chair. ce Sacrement eſt grand: ie dy en Chriſt & ſon Egliſe. mais de traiter en ceſte façon les Eſcritures: c'eſt confondre le ciel auec la terre. S. Paul pour monſtrer aux maris quelle amitié ſingulie re ils deuoyent porter à leur femmes, leur propoſe Chriſt pour exemple. Car comme iceluy a eſpãdu tous les threſors de douceur enuers l'Egliſe, à laquelle il s'eſtoit cõioinct: il faut qu'vn chacun ſe maintienne en telle affection auec ſa femme. Il s'enſuit apres, Qui aime ſa femme, s'aime ſoy-meſme, cõme Chriſt a aimé l'Egliſe. Or pour declarer cõment Chriſt a aimé l'Egliſe cõme ſoy-meſme: voire pluſtoſt, cõment il s'eſt fait vn auec l'Egliſe ſon eſpouſe, il tire à luy ce que Moyſe recite auoir eſté dit par Adam. Car quand noſtre Seigneur eut amené Eue deuant Adam, laquelle il ſauoit bien auoir eſté formée de ſa coſte, il dit, Ceſte-cy eſt os de mes os, & chair de ma chair. ſainct Paul teſmoigne que tout cela a eſté accomply en Chriſt & en nous, quand il nous appelle Membres de ſon corps, de ſa chair, de ſes os, ou pluſtoſt vne chair auec luy. A la fin il conclud par vne exclamation, diſant, C'eſt vn grand myſtere. Et afin que nul ne s'abuſaſt à l'ambiguité, expreſſement il met qu'il n'entend pas de la compagnie charnelle de l'homme & de la femme: mais du mariage ſpirituel de Chriſt & ſon Egliſe. Et vrayement c'eſt vn grand ſecret & myſtere, que Chriſt a ſouffert qu'vne coſte luy fuſt oſtée, dont nous fuſsions formez: c'eſt à dire, que comme ainſi fuſt qu'il fuſt fort, il a voulu eſtre foible, afin que de ſa vertu nous fuſsiõs corroborez: tellement que nous

Ephes. 5. f. 29. Gene. 2. d. 23.

ne viuions pas ſeulement, mais qu'il viue en nous.

36 Ils ont eſté trompez du mot de Sacremẽt qui eſt en la tranſlation cõmune. Mais eſtoit-ce raiſon que toute l'Egliſe portaſt la peine de leur ignorance? S. Paul auoit vſé du nom de Myſtere, qui ſignifie Secret: lequel cõbien que le tranſlateur peut expoſer Secret, ou bien le laiſſer en ſon entier, veu qu'il eſt aſſez accouſtumé entre les Latins: il l'a mieux aimé expoſer par Sacrement: non pas toutesfois en autre ſens, que ſainct Paul auoit dit en Grec, Myſtere. Qu'ils voiſent maintenãt crier contre la cognoiſſance des langues, par l'ignorance deſquelles ils s'abuſent en vne choſe ſi facile & ſi manifeſte. Mais pourquoy en ce lieu s'arreſtent-ils tant à ce mot de Sacrement, & quand bon leur ſemble ils le laiſſent legierement paſſer, ſans y prendre garde? Car le tranſlateur l'a auſsi bien mis en l'Epiſtre premiere à Timothée, & en ceſte meſme Epiſtre aux Epheſiẽs pluſieurs fois, non en autre ſignification par tout, que pour Myſtere. Encore qu'on leur pardonne ceſte faute: ſi falloit-il toutesfois qu'en leur mẽſonge ils euſſent bonne memoire, pour ne ſe point contredire. Maintenant, apres auoir orné le Mariage du tiltre de Sacremẽt: l'appeller Immondicité, pollution & ſouilleure charnelle, quelle incõſtance & legireté eſt-ce? Qu'elle abſurdité eſt-ce, d'interdire aux Preſtres vn ſacrement? S'ils nient qu'ils leur defendent le ſacrement, mais la volupté de l'acte charnel: ſi n'eſchappent-ils pas encore ainſi. car ils enſeignent que l'acte charnel eſt ſacrement: & que par iceluy eſt figurée l'vnion laquelle nous auons auec Chriſt en conformité de nature, d'autant que l'homme & la femme ne ſont pas faits vne chair, ſinon en conionction charnelle. Combien qu'aucuns d'eux ayent icy trouué deux Sacremens: l'vn de Dieu & de l'ame, au fiancé & en la fiancée: l'autre de Chriſt & l'Egliſe, au mary & en la femme. Quoy qu'il ſoit, neantmoins ſelon leur dire, l'acte charnel eſt ſacremẽt: duquel il n'eſtoit licite forclorre vn Chreſtien, s'ils ne veulent dire que les ſacremens des Chreſtiens conuiennent ſi mal, qu'ils ne puiſſent conſiſter enſemble. Il y a encore vn autre inconuenient en leur doctrine. Car ils afferment qu'au Sacrement eſt conferée la grace du ſainct Eſprit: & ils cõfeſſent l'acte charnel eſtre Sacrement, auquel toutesfois ils niẽt que le ſainct Eſprit aſsiſte.

1. Timot. 3. c. 9. Epheſ. 1. b. 9

Lib. 4. Sẽtent. diſt. 27. cap. 4. & in Decret. 27. quæſtio. 2. cap. Cum Societas. Gloſſa cap. Lux diuin. Ibidem Decret. lib. 4. Sentẽt. Diſtinct. 33 cap. 2. & in Decret. 32. Quæſt. 2. cap. 2. Quicunq; id.

37 Et pour ne point tromper l'Egliſe en vne choſe ſeulement, qu'elle multitude d'erreurs, de menſonges, de deceptions, de meſchancetez, ont-ils conioints à ceſt erreur? Tellement qu'on pourroit dire qu'en faiſant du Mariage vn Sacrement, ils n'ont fait autre choſe que chercher vne cachette de toutes abominatiõs. Car quãd ils ont eu vne fois gagné ce poinct, ils ont tiré par deuers eux la cognoiſſance des cauſes matrimoniales: d'autant que c'eſtoit choſe ſacrée, à laquelle ne deuoyent toucher les iuges lais. Dauantage, ils ont ordonné loix pour confirmer leur tyrannie: mais leſquelles ſont en partie meſchantes contre Dieu: en partie iniuſtes contre les hõmes, comme ſont celles qui s'enſuyent: Que les Mariages faits entre les ieunes perſonnes, qui ſont ſous la puiſſance de leurs parens, ſans le conſentement de leurs dits parens, demeurẽt fermes & immuables. Qu'il ne ſoit licite de contracter mariages entre couſins & couſines, iuſques au ſeptieme degré: car ce qui leur eſt le quatrieme, ſelon la vraye intelligẽce du droit, eſt le ſeptieme: & que ceux qui auront eſté contractez, ſoyent caſſez & rompus. Derechef, ils forgent des degrez à leur poſte, contre les loix de toutes nations, & l'ordonnance meſme de Moyſe. Qu'il ne ſoit pas licite à vn homme qui aura repudié ſa femme adultere, d'en prẽdre vne autre. Que les parens ſpirituels, cõme comperes & commeres, ne puiſſent contracter mariage enſemble. Qu'on ne celebre nulles nopces depuis la Septuageſime iuſques aux octaues de Paſques: ne trois ſepmaines deuãt la natiuité de S. Iean (pour leſquelles maintenãt ils prennent celles de la Pentecoſte, & les deux precedentes) ne depuis l'Aduent iuſques aux Rois: & autres ſemblables infinies, leſquelles il ſeroit long de racõter. En ſomme, il faut eſchapper de leur boue, en laquelle nous auons plus longuement arreſté que ie ne voudroye. toutesfois ie penſe auoir profité quelque choſe, en deſcouurãt en partie la beſtiſe de ces aſnes.

Deut. 18. a. 6.

CHAP. XX.

Du gouuernement ciuil.

VIS qu'ainſi eſt que nous auons cõſtitué deux regimes en l'homme, & qu'auons deſia aſſez parlé du premier qui reſide en l'ame, ou en l'homme interieur, & cõcerne la vie eternelle: ce lieu icy requiert que nous declairions auſsi bien le ſecond, lequel appartient à ordonner ſeulement vne iuſtice ciuile, & reformer les mœurs exterieures. Car combien que ceſt argument ſemble eſtre eſlongné de la Theologie & doctrine de la foy, que ie traite, toutesfois la procedure mõſtrera que c'eſt à bon droit que ie l'y cõioin. Et ſur tout pource qu'auiourdhuy il y a des gẽs forcenez & barbares, qui voudroyent renuerſer toutes polices, combien qu'elles ſoyent eſtablies de Dieu. D'autrepart les flateurs des Princes, magnifians ſans fin & meſure la puiſſance d'iceux,

les

les font quaſi iouſter cõtre Dieu. Ainſi, qui n'iroit au deuant pour rẽbarrer ces deux vices, toute la pureté de la foy ſeroit confuſe. Dauantage, ce nous eſt vne choſe bien vtile pour eſtre edifiez en la crainte de Dieu, de ſauoir quelle a eſté ſon humanité, de prouuoir ſi bien au genre humain, afin que nous ſoyons tant plus incitez à le ſeruir, pour teſtifier que nous ne ſommes point ingrats ne meſcognoiſſans. Premierement, deuant qu'entrer plus auant en ceſte matiere, il nous faut ſouuenir de la diſtinction cy deſſus miſe: afin qu'il ne nous aduienne ce qui aduient cõmunement à pluſieurs: c'eſt de confondre inconſiderément ces deux choſes, leſquelles ſont du tout diuerſes. Car ie ceux, quand ils oyẽt vne liberté eſtre promiſe en l'Euangile, laquelle ne recognoiſt Roy ne maiſtre entre les hommes, mais ſe tient à vn ſeul Chriſt: ne peuuent cõprendre quel eſt le fruict de leur liberté, cependant qu'ils voyent quelque puiſſance eſleuée par deſſus eux. Pourtant ils ne penſent pas que la choſe puiſſe bien aller, ſi tout le monde n'eſt conuerty en vne nouuelle forme, en laquelle il n'y ait ne iugemens ne loix, ne Magiſtrats, ny autres choſes ſemblables, par leſquelles ils eſtimẽt leur liberté eſtre empeſchée. Mais celuy qui ſaura diſcerner entre le corps & l'ame, entre ceſte preſente vie tranſitoire, & la vie aduenir qui eſt eternelle: il entendra pareillement aſſez clairement, que le royaume ſpirituel de Chriſt & l'ordonnance ciuile ſont choſes fort loin diſtantes l'vne de l'autre. Puis dõc que c'eſt vne folie ludaique de chercher & enclorre le regne de Chriſt ſous les elemẽs de ce monde: nous pluſtoſt penſans, cõme l'Eſcriture apertement nous enſeigne, le fruict que nous auons à receuoir de la grace de Chriſt eſtre ſpirituel, prenons ſoigneuſement garde de bien retenir en ſes limites ceſte liberté, laquelle nous eſt promiſe & offerte en iceluy Chriſt. Car pourquoy eſt-ce que l'Apoſtre meſme, qui nous commande de nous tenir fermes & ne nous aſſuiettir au ioug de ſeruitude, en vn autre paſſage enſeigne les ſeruiteurs de ne ſe ſoucier de quel eſtat ils ſoyent: ſinon que la liberté ſpirituelle peuſt tresbien conſiſter auec ſeruitude ciuile? Auquel ſens pareillement faut prendre les autres ſententes de luy qui s'enſuyuent, Qu'au regne de Dieu il n'y a ne Iuif ne Grec, ne maſle ne femelle, ne ſerf ne libre. Item, Il n'y a ne Iuif ne Grec, ne Circõciſion ny incirconciſion, barbare ne Scythien: mais Chriſt eſt tout en tous. Par leſquelles ſentences il ſignifie qu'il eſt indifferent de quelle cõdition nous ſoyons entre les hommes, ou de quelle nation nous tenions les loix: veu que le royaume de Chriſt n'eſt nullement ſitué en toutes ces choſes.

Gal. 5. a. 1. Cor. 7. d. 21. Col. 3. d. 22. Gal. 3. d. 28. Col. 3. b. 11.

Toutesfois ceſte diſtinction ne tẽd point à ceſte fin, que nous reputions la police pour vne choſe pollue & n'appartenant rien aux Chreſtiens. Il eſt bien vray q̃ les fantaſtiques, qui ne cherchent qu'vne licence desbridée, ont auiourdhuy ceſte maniere de parler: c'eſt aſſauoir, que puis que nous ſommes morts par Chriſt aux elemens de ce monde, & tranſlatez au royaume de Dieu entre les celeſtes, c'eſt vne choſe trop vile pour nous & indigne de noſtre excellence, de nous occuper à ces ſolicitudes immondes & profanes, concernantes les negoces de ce monde, deſquels les Chreſtiens doyuent eſtre du tout eſloignez & eſtrangez. Dequoy ſeruent les loix, diſent-ils, ſans plaidoyers & iugemens? & dequoy appartiennent les plaidoyers à l'homme Chreſtien? Et meſme s'il n'eſt point licite d'occire, à quel propos aurons-nous loix & iugemens? Mais comme nous auons n'agueres aduerty ceſte eſpece de regime eſtre differẽte au regne ſpirituel & interieur de Chriſt: auſſi il nous faut ſauoir d'autrepart, qu'elle n'y repugne nullement. Car iceluy regne ſpirituel commence deſia ſur la terre en nous quelque gouſt du royaume celeſte, & en ceſte vie mortelle & tranſitoire quelque gouſt de la beatitude immortelle & incorruptible: mais le but de ce regime temporel eſt, de nourrir & entretenir le ſeruice exterieur de Dieu, la pure doctrine & religion, garder l'eſtat de l'Egliſe en ſon entier, nous former à toute equité requiſe à la compagnie des hommes pour le temps qu'auons à viure entre eux, d'inſtituer noz mœurs à vne iuſtice ciuile, de nous accorder les vns auec les autres, d'entretenir & conſeruer vne paix & trãquillité commune. Toutes leſquelles choſes ie confeſſe eſtre ſuperflues, ſi le regne de Dieu, ainſi qu'il eſt maintenant en nous, eſteind ceſte preſente vie. Mais ſi la volonté du Seigneur eſt telle, que nous cheminions ſur terre cependant que nous aſpirons à noſtre vray pays: dauantage ſi tel les aides ſont neceſſaires à noſtre voyage: ceux qui les veulent ſeparer de l'homme, luy oſtent ſa nature humaine. Car touchant ce qu'ils alleguent, qu'il y doit auoir en l'Egliſe de Dieu vne telle perfection, laquelle ſoit aſſez ſuffiſante pour toutes loix: ils imaginent follement ceſte perfection, laquelle ne ſe pourroit iamais trouuer en la communauté des hommes. Car puis que l'inſolence des meſchans eſt ſi grande, & la mauuaiſtié tant rebelle, qu'à grand' peine y peut-on mettre ordre par la rigueur des loix: que pouuons-nous attendre d'eux, s'ils ſe voyẽt auoir vne licence desbridée de mal faire: veu qu'à grand' peine meſme par force ils s'en peuuent tenir?

3 Mais il y aura cy apres lieu plus opportun de parler de l'vtilité de la police. Pour le preſent nous voulons ſeulement donner à entendre, que de la vouloir reietter, c'eſt vne barba-

rie inhumaine : puis que la neceſsité n'en eſt moindre entre les hommes, que du pain, de l'eau, du ſoleil & de l'air: & la dignité en eſt encore beaucoup plus grãde. Car elle n'appartiẽt pas ſeulement à ce que les hommes mangent, boyuent & ſoyent ſuſtentez en leur vie, combien qu'elle comprenne toutes ces choſes, quand elle fait qu'ils puiſſent viure enſemble: toutesfois elle n'appartient point à ce ſeulement, mais à ce qu'idolatrie, blaſphemes contre le nom de Dieu & contre ſa verité, & autres ſcandales de la religion ne ſoyent publiquement mis en auant, & ſemez entre le peuple, à ce que la tranquillité publique ne ſoit troublée: qu'à chacun ſoit gardé ce qui eſt ſien: que les hommes communiquent enſemble ſans fraude & nuiſance, qu'il y ait honneſteté & modeſtie entre eux: en ſomme, qu'il apparoiſſe forme publique de religion entre les Chreſtiens, & que l'humanité conſiſte entre les humains. Et ne doit ſembler eſtrange que ie remets maintenant à la police la charge de bien ordonner la religion, laquelle charge il ſemble que i'aye oſtée cy deſſus hors de la puiſſance des hommes. Car ie ne permets icy aux hommes de forger loix à leur plaiſir touchant la religion & la maniere d'honnorer Dieu, non plus que ie faiſoye par cy deuant: combien que i'approuue vne ordonnance ciuile, laquelle prend garde que la vraye religion qui eſt contenue en la Loy de Dieu, ne ſoit publiquement violée & pollue par vne licence impunie. Mais ſi nous traitons particulierement chacune partie du gouuernement ciuil: ceſt ordre aidera aux lecteurs pour entendre quel iugemẽt il en faut auoir en general. Or il y a trois parties. La premiere eſt le Magiſtrat, qui eſt le gardien & conſeruateur des loix. La ſeconde eſt la loy, ſelon laquelle domine le Magiſtrat. La troiſieme eſt le peuple, qui doit eſtre gouuerné par les loix, & obeir au Magiſtrat. Voyons dõc premieremẽt de l'eſtat du Magiſtrat: aſſauoir ſi c'eſt vne vocation legitime & approuuée de Dieu, quel eſt le deuoir de ſon office, & iuſqu'où s'eſtend ſa puiſſance. Secondemẽt de quelles loix doit eſtre gouuernée vne police Chreſtiẽne. Finalement en quelle ſorte ſe peut le peuple aider des loix, & quelle obeiſſance il doit à ſon ſuperieur.

4 Touchant l'eſtat des Magiſtrats, noſtre Seigneur n'a pas ſeulement teſtifié qu'il eſt acceptable deuant ſoy: mais qui plus eſt, en l'ornant de tiltres honnorables, il nous en a ſingulierement recommandé la dignité. Et pour le demonſtrer en bref: ce que tous ceux qui ſont cõſtituez en preéminẽce ſont appellez Dieux, eſt vn tiltre qu'il ne faut pas eſtimer de legere importance: par lequel il eſt demonſtré qu'ils ont commandemẽt de Dieu, qu'ils ſont authorizez de luy, & que du tout ils repreſentent ſa perſonne, eſtans aucunement ſes vicaires. Et cela n'eſt pas vne gloſe de ma teſte, mais l'interpretation meſme de Chriſt: Si l'Eſcriture, dit-il, a appellé Dieux ceux auſquels la parolle de Dieu s'adreſſoit. Et qu'eſt ce cela autre choſe, ſinon qu'ils ont charge & cõmiſsion de Dieu, pour luy ſeruir en leur office: & (comme diſoyent Moyſe & Ioſaphat à leurs iuges qu'ils ordonnoyent ſur chacune cité de Iuda) pour exercer iuſtice, non au nom des hõmes, mais au nom de Dieu? A ce meſme propos appartient ce que dit la Sapience de Dieu par la bouche de Solomon: que c'eſt de ſon œuure que les Rois regnent, & que les Conſeilliers font iuſtice: que les Princes s'entretiennent en leur domination, & que les Iuges de la terre ſont equitables. Cela vaut autãt comme qui diroit, qu'il n'aduient point par la peruerſité des hommes, que les Rois & autres ſuperieurs obtiennent leur puiſſance ſur la terre: mais que cela vient de la prouidence & ſaincte ordonnance de Dieu, auquel il plaiſt de conduire en ceſte ſorte le gouuernemẽt des hommes. Ce que ſainct Paul euidemment demonſtre, quand il nombre les preéminences entre les dons de Dieu, leſquels eſtans diuerſement diſtribuez aux hommes, ſe doyuent employer à l'edification de l'Egliſe. Car combien qu'en ce lieu-là il parle de l'aſſemblée des Anciens, qui eſtoyent ordonnez en l'Egliſe primitiue pour preſider ſur la diſcipline publique, lequel office il appelle en l'Epiſtre aux Corinthiens, Gouuernement: toutesfois puis que nous voyons la puiſſance ciuile reuenir à vne meſme fin: il n'y a nulle doute qu'il ne nous recommande toute eſpece de iuſte preéminence. Et encore plus clairement il le demonſtre, où il entre en propre diſputation de ceſte matiere. Car il enſeigne que toute telle puiſſance eſt ordonnance de Dieu, & qu'il n'y en a nulles qui ne ſoyent eſtablies de luy. Derechef, que les Princes ſont miniſtres de Dieu pour honnorer ceux qui font bien, & prendre la vengeance de ſon ire contre ceux qui font mal. Icy pareillemẽt ſe doyuent rapporter les exemples des Saincts perſonnages, deſquels les vns ont obtenu royaumes, comme Dauid, Ioſias, Ezechias: les autres gouuernemens & grans eſtats ſous les Rois, comme Ioſeph & Daniel: les autres la conduite d'vn peuple libre, comme Moyſe, Ioſué & les Iuges: deſquels nous cognoiſſons l'eſtat auoir eſté acceptable à Dieu, comme il l'a declairé. Parquoy on ne doit aucunement douter, que ſuperiorité ciuile ne ſoit vne vocation non ſeulement ſaincte & legitime deuant Dieu: mais auſsi treſſacrée & honnorable entre toutes les autres.

Exod. 22. b. 8. Pſeau. 82. a. 1, & b. 6 Iean 10 f. 35

Deut. 1. c. 16 2. Chr. 19 b. 6 Prouer. 8. b. 14

Rom. 12. b 8

1. Cor. 12 d. 28

Rom. 13. a. 1

5 Ceux qui voudroyẽt que les hommes veſquiſſent peſle meſle comme rats en paille, repliquent

pliquēt, encore q̄ iadis il y euſt eu des Rois & gouuerneurs ſur le peuple des Iuifs qui eſtoit rude: toutesfois que ce n'eſt pas choſe auiourdhuy cōuenable à la perfectiō que Ieſus Chriſt nous a apportée en ſon Euangile, d'eſtre ainſi tenus en ſeruitude. En quoy non ſeulement ils deſcouurent leur beſtiſe, mais auſsi leur orgueil diabolique, en ſe vantant de perfection, de laquelle ils ne ſauroyent monſtrer la centieme partie. Mais quand ils ſeroyent les plus parfaits qu'on ſauroit dire, la refutation en eſt bien aiſée. Car Dauid apres auoir exhorté les Rois & Princes à baiſer le Fils de Dieu en ſigne d'hommage, ne leur commande pas de quiſter leur eſtat pour ſe faire perſonnes priuées: mais d'aſſuiettir leur authorité, & le pouuoir qu'ils obtiennent, à noſtre Seigneur Ieſus, afin qu'il ait luy ſeul preéminence ſur tous. Pareillement Iſaie en promettant que les Rois ſeront nourriciers de l'Egliſe, & les Roynes nourrices, ne les degrade pas de leur honneur: mais pluſtoſt il les eſtablit auec tiltre honorable, patrons & protecteurs des fideles ſeruiteurs de Dieu. car ceſte prophetie-la appartient à la venue de noſtre Seigneur Ieſus. Ie laiſſe de propos deliberé beaucoup d'autres teſmoignages, qui ſe preſenteront çà & là aux lecteurs, & ſur tout aux Pſeaumes. Mais il y a vn lieu notable par deſſus tous en ſainct Paul, où admonneſtant Timothée de faire prieres publiques pour les Rois, il adiouſte quant & quant ceſte raiſon: afin que nous viuions paiſiblement ſous eux, en toute crainte de Dieu & honneſteté. Par leſquels mots il appert qu'ils les fait tuteurs ou gardiens de l'eſtat de l'Egliſe. Pſeau. 2. c 12 Iſa. 49. f 23 1. Timot. 2. b. 2.

6 A quoy les Magiſtrats doyuent bien penſer continuellement: veu que ceſte conſideration leur peut eſtre vn bon eſguillon pour les picquer à faire leur deuoir, & leur peut apporter vne merueilleuſe conſolation, pour leur faire prendre en patience les difficultez & faſcheries qu'ils ont à porter en leur office. Car à cōbien grande integrité, prudence, clemence, moderation & innocence ſe doyuent-ils renger & reigler: quand il ſe cognoiſſent eſtre ordonnez miniſtres de la iuſtice diuine? En quelle confiance oſeront-ils donner entrée à quelque iniquité en leur ſiege: lequel ils entendront eſtre le Throne de Dieu viuant? En quelle hardieſſe prononceront ils ſentence iniuſte de leur bouche: laquelle ils cognoiſtront eſtre deſtinée pour eſtre organe de la verité de Dieu? En quelle conſcience ſigneront-ils quelque mauuaiſe ordonnance de leur main: laquelle ils ſauront eſtre ordōnée pour eſcrire les arreſts de Dieu? En ſomme, s'ils ſe ſouuiennent qu'ils ſont vicaires de Dieu: ils ont à s'employer de toute leur eſtude, & mettre tout leur ſoin de repreſenter aux hōmes en tout leur fait, comme vne image de la prouidence, ſauue-garde, bonté, douceur & iuſtice de Dieu. Dauantage, ils ont à ſe mettre touſiours deuant les yeux, que ſi tous ceux qui beſoignent la ſchemēt en l'œuure de Dieu, ſont maudits, quand il eſt queſtion de faire ſa vengeāce: par plus forte raiſon ceux-la ſont maudits, qui en ſi iuſte vocation verſent deſloyaumēt. Pourtant Moyſe & Ioſaphat, voulans exhorter leurs Iuges à faire leur deuoir, n'ont rien peu trouuer pour mieux eſmouuoir leur cœur, que ce que nous auons recité cy deſſus: c'eſt aſſauoir, Voyez que vous ferez: car vous n'exercez point iuſtice au nom des hōmes, mais au nom de Dieu, lequel vous aſsiſte aux iugemens. Maintenant donc la crainte de Dieu ſoit ſur vous, & regardez de faire comme il appartient: car il n'y a point de peruerſité enuers le Seigneur noſtre Dieu. Et en autre lieu il eſt dit, que Dieu s'eſt aſsis en la compagnie des dieux: & qu'au milieu des dieux il fait iugement. Ce qui doit bien toucher les cœurs des ſuperieurs, car par ce, il ſont enſeignez qu'ils ſont comme Lieutenans de Dieu, auquel ils auront à rendre conte de leur charge. Et à bon droit les doit bien picquer ceſt aduertiſſemēt. car s'ils font quelque faute, ils ne font pas ſeulement iniure aux hommes, leſquels ils tormentent iniuſtement: mais auſsi à Dieu, duquel ils polluent les ſacrez iugemens. Derechef, ils ont à ſe conſoler treſamplement, en conſiderant que leur vocation n'eſt pas choſe profane n'eſtrange d'vn ſeruiteur de Dieu: mais vne charge treſſaincte, veu qu'ils font meſme & executent l'office de Dieu. Ierem. 48. b 11 Deut. 1. c. 16 2. Chro. 19. b. 6 Pſeau. 82 a. 1 Iſa. 3. c. 14

7 Au contraire, ceux qui ne ſe tiennent pas contens de tant de teſmoignages de l'Eſcriture, qu'ils ne blaſment encores ceſte ſaincte vocation comme choſe du tout contraire à la religion & pieté Chreſtienne: que font-ils autre choſe que brocarder Dieu meſme, ſur lequel chéent tous les reproches qu'on fait à ſon miniſtere? Et certes telle maniere de gens ne reprouuēt point les ſuperieurs, à ce qu'ils ne regnēt ſur eux: mais du tout ils reiettēt Dieu. Car ſi ce qui fut dit par noſtre Seigneur du peuple d'Iſrael, eſt veritable: c'eſt qu'ils ne pouuoyēt ſouffrir qu'il regnaſt ſus eux, pourtant qu'ils auoyent reietté la dominatiō de Samuel: pourquoy ne ſera-il auiourdhuy auſsi bien dit de ceux qui prennent licence de meſdire contre toutes les preéminences ordonnées de Dieu? Mais ils obiectent, que noſtre Seigneur defend à tous Chreſtiens de ne s'entremettre de royaume ou ſuperioritez, en ce qu'il dit à ſes diſciples, que les Rois des gens dominent ſur icelles: mais qu'il n'eſt pas ainſi entre eux, où il faut que celuy qui eſt le premier, ſoit fait le plus petit. O les bons expoſiteurs! Vne conten- 1. Sam. 8. b. 7 Luc 22. c 50

tion s'estoit esleuée entre les Apostres, lequel seroit entre eux estimé de plus grande dignité. nostre Seigneur pour reprimer ceste vaine ambition, declaire que leur ministere n'est pas semblable aux royaumes, ausquels vn precede comme chef sur tous les autres. Qu'est-ce, ie vous prie, que ceste comparaison diminue de la dignité des Rois: & mesmes que prouue-elle du tout, sinon que l'estat royal n'est pas ministere Apostolique? Dauãtage, combien qu'il y ait diuerses formes & especes de superieurs: toutesfois ils ne different rien en ce point, que nous ne les deuions receuoir tous pour ministres ordonnez de Dieu. Car Paul a comprins toutes lesdictes especes, quand il a dit qu'il n'y a nulle puissance que de Dieu. Et celle qui est la moins plaisante aux hommes, est recommãdée singulierement par dessus toutes les autres: c'est assauoir la seigneurie & domination d'vn seul homme, laquelle pourtant qu'elle emporte auec soy vne seruitude commune de tous, excepté celuy seul au plaisir duquel elle assuiettist tous les autres, elle n'a iamais esté agreable à toutes gens d'excellent & haut esprit. Mais l'Escriture d'autrepart, pour obuier à ceste malignité des iugemẽs humains, afferme nommément que cela se fait par la prouidence de la sapience diuine, que les Rois regnent. & en special commande d'honnorer les Rois.

Rom. 13. a 1

Prou. 8. b 15 1. Pier. 2. c 17

8 Et certes c'est vaine occupation aux hommes priuez, lesquels n'ont nulle authorité d'ordonner les choses publiques, de disputer quel est le meilleur estat de police. & outre, c'est vne temerité d'en determiner simplement, veu que le principal gist en circonstances. Et encore quand on compareroit les polices ensemble sans leurs circonstances, il ne seroit pas facile à discerner laquelle seroit la plus vtile: tellement elles sont quasi egales chacune en son prix. On cõte trois especes du regime ciuil: c'est assauoir Monarchie, qui est la domination d'vn seul, soit qu'on le nomme Roy, ou Duc, ou autrement: Aristocratie, qui est vne domination gouuernée par les principaux & gens d'apparence: & Democratie, qui est vne domination populaire, en laquelle chacun du peuple a puissance. Il est bien vray qu'vn Roy ou autre à qui appartient la domination, aisément decline à estre tyran. mais il est autant facile, quand les gens d'apparence ont la superiorité, qu'ils conspirent à esleuer vne domination inique: & encore il est beaucoup plus facile, où le populaire a authorité, qu'il esmeue sedition. Vray est que si on fait comparaison des trois especes de gouuernemens que i'ay recitées, que la preeminence de ceux qui gouuerneront tenans le peuple en liberté, sera plus à priser non point de soy, mais pource qu'il n'aduient pas souuent, & est quasi miracle, que les Rois se moderent si bien, que leur volonté ne se fouruoye iamais d'equité & droiture. d'autrepart, c'est chose fort rare qu'ils soyent munis de telle prudẽce & viuacité d'esprit, que chacun voye & qui est bon & vtile. Parquoy le vice, au defaut des hõmes, est cause que l'espece de superiorité la plus passable & la plus seure, est que plusieurs gouuernent, aidans les vns aux autres, & s'aduertissans de leur office: & si quelcun s'esleue trop haut, que les autres luy soyẽt cõme censeurs & maistres. Car cela a tousiours esté approuué par experiẽce: & Dieu aussi l'a cõfermé par son authorité, quand il a ordonné qu'elle eust lieu au peuple d'Israel, du tẽps qu'il l'a voulu tenir en la meilleure condition qu'il estoit posible, iusqu'à ce qu'il produit l'image de nostre Seigneur Iesus en Dauid. Et de fait, comme le meilleur estat de gouuernement est cestuy-la, où il y a vne liberté bien temperée & pour durer longuement: aussi ie confesse que ceux qui peuuent estre en telle condition sont bien-heureux, & dy qu'ils ne font que leur deuoir, s'ils s'employent constamment à s'y maintenir. mesmes les gouuerneurs d'vn peuple libre doyuent appliquer toute leur estude à cela, que la franchise du peuple, de laquelle ils sont protecteurs, ne s'amoindrisse aucunemẽt entre leurs mains. Que s'ils sont nonchalans à la conseruer, ou souffrent qu'elle s'en aille en decadence, ils sont traistres & desloyaux. Mais si ceux qui par la volonté de Dieu viuent sous des Princes, & sont leurs suiets naturels, transferent cela à eux, pour estre tentez de faire quelque reuolte ou changement, ce sera non seulement vne folle speculation & inutile, mais aussi meschante & pernicieuse. Outre plus, si nous ne fichons pas seulement noz yeux sur vne ville, mais que nous regardions & considerions ensemblement tout le monde, ou bien que nous iettions la veue sur diuers pays: certainement nous trouuerons que cela ne s'est point fait sans la prouidence de Dieu, que diuerses regions fussent gouuernées par diuerses manieres de police. Car comme les elemens ne se peuuent entretenir sinon par vne proportion & temperature inegale: aussi les polices ne se peuuent pas bien entretenir sinon par certaine inequalité. Combien qu'il n'est ia mestier de remonstrer toutes choses à ceux ausquels la volonté de Dieu est suffisante pour toute raison. Car si c'est son plaisir de constituer Rois sur les royaumes, & sur les peuples libres autres superieurs quelconques: c'est à nous à faire de nous rendre suiets & obeissans à quelconques superieurs qui dominerõt au lieu où nous viurons.

9 Or maintenant il nous faut brieuement declairer quel est l'office des Magistrats, selon

lon qu'il eſt eſcrit par la parolle de Dieu,& en quelle choſe il giſt. Or ſi l'Eſcriture n'enſeignoit qu'il appartiēt & s'eſtēd à toutes les deux tables de la Loy, nous le pourrions aprendre des eſcrmains profanes: car il n'y a nul d'entre eux ayant à traiter de l'office des Magiſtrats, de faire des loix & ordonner la police, qui n'ait commencé par la religion & par le ſeruice de Dieu. & par cela tous ont confeſſé qu'il ne ſe peut eſtablir heureuſemēt aucun regime en ce monde, qu'on ne prouuoye deuant tout à ce poinct, que Dieu ſoit honnoré: & que les loix qui laiſſent derriere l'honneur de Dieu pour ſeulemēt procurer le bien des hommes, mettent la charrue deuant les bœufs. Puis donc que la religion a tenu le premier & ſouuerain degré entre les Philoſophes, & que cela a eſté obſerué touſiours entre leſp euples d'vn commun accord: les Princes & Magiſtrats Chreſtiens doyuent bien auoir honte de leur brutalité, s'ils ne s'adonnent ſoigneuſemēt à ceſte eſtude. Et deſia nous auons monſtré que ceſte charge leur eſt ſpecialement commiſe de Dieu. comme c'eſt bien raiſon, puis qu'ils ſont ſes vicaires & officiers, & qu'ils dominēt par ſa grace, qu'auſsi ils s'employent à maintenir ſon honneur. Et les bōs Rois q̄ Dieu a choiſis entre les autres, ſont notāment louez de ceſte vertu en l'Eſcriture, d'auoir remis au deſſus le ſeruice de Dieu, quand il eſtoit corrompu ou diſsipé: ou bien d'auoir eu le ſoin que la vray e religion floriſt & demeuraſt en ſon entier. au contraire l'hiſtoire ſaincte, entre les inconueniens qu'apporte le defaut d'vn bon gouuerneur, dit que les ſuperſtitions auoyenr la vogue pource qu'il n'y auoit point de Roy en Iſrael, & que chacun faiſoit ce qu'il luy ſembloit. Dont il eſt aiſé de redarguer la folie de ceux qui voudroyent que les Magiſtrats, mettans Dieu & la religion ſous le pied, ne ſe meſlaſſent que de faire droit aux hommes. comme ſi Dieu auoit ordonné des ſuperieurs en ſon nom pour decider les differens & procés des biens terriens, & qu'il euſt mis en oubli le principal, aſſauoir qu'il ſoit deuement ſeruy ſelon la reigle de ſa Loy. Mais l'appetit & conuoitiſe de tout innouer, chāger & remuer ſās eſtre reprins, pouſſe tels eſprits meutins & volages de faire, s'il leur eſtoit poſsible, qu'il n'y euſt nul Iuge au mōde pour les tenir en bride. Quāt à la ſecōde table, Ieremie admōneſte les Rois de faire iugemēt & iuſtice: de deliurer celuy qui eſt opprimé par force, de la main du calōniateur: de ne cōtriſter point les eſtrāgers, vefues & orphelins: de ne faire iniure aucune: de ne point eſpādre le ſang innocēt. À quoy s'accorde l'exhortation cōforme au Pſeaume 82. de faire droict au poure & indigēt, d'abſoudre les poures & diſeteux, & retirer les debiles & les poures de la main de l'oppreſſeur. Derechef Moyſe commande aux gouuerneurs leſquels il auoit mis en ſa place, d'ouyr la cauſe de leurs freres: de faire iuſtice à celuy qui la demāderoit, tant contre ſon frere que contre vn eſtranger: de n'auoir point acception de perſonnes en iugemēt, mais faire droit tant au petit qu'au grand, & ne decliner point pour crainte des hommes, puis que le iugement eſt de Dieu. Ie laiſſe ce qui eſt eſcrit en vn autre lieu: c'eſt que les Rois ne doyuent multiplier leurs cheuaux, ne mettre leur cœur à l'auarice, & ne s'eſleuer orgueilleuſement par deſſus leurs prochains: mais doyuent eſtre tout le temps de leur vie aſsiduellement à mediter la Loy de Dieu. Item, que les Iuges ne doyuent decliner en vne partie ny en l'autre, & n'accepter preſens aucuns. & autres ſentences ſemblables, qu'on liſt communement en l'Eſcriture. Car ce que i'ay icy entreprins de declairer l'office des Magiſtrats, n'eſt pas tant pour les inſtruire de ce qu'ils ont à faire, que pour monſtrer aux autres que c'eſt qu'vn Magiſtrat, & à quelle fin il eſt ordonné de Dieu. Nous voyōs donc que les Magiſtrats ſont conſtituez protecteurs & conſeruateurs de la tranquillité, honneſteté, innocence & modeſtie publique: leſquels ſe doyuent employer à maintenir le ſalut & la paix commune de tous. deſquelles vertus Dauid promet d'eſtre comme patron, quād il ſera eſleué au ſiege royal: aſſauoir de ne point diſsimuler les forfaits & iniquitez, mais deteſter les meſchās oppreſſeurs & orgueilleux, & de chercher de tous coſtez des bons conſeilliers & fideles. Or pourtant qu'ils ne ſe peuuēt acquiter de cela, ſinō qu'ils defendent les bons contre les iniures des mauuais, & qu'ils ſubuiennent & donnēt aide à ceux qui ſont oppreſſez: à ceſte cauſe ils ſont armez de puiſſance, pour reprimer & rigoureuſemēt punir les malfaicteurs, par la meſchāceté deſquels la paix publique eſt troublée. Car à dire vray, nous voyons par experiēce ce que diſoit Solon, que toutes les Republiques conſiſtent en deux choſes: c'eſt aſſauoir en la remuneration des bons, & en la punition des mauuais: leſquelles deux choſes oſtées, toute la diſcipline des ſocietez humaines eſt diſsipée & miſe à neāt. Car il y en a pluſieurs qui n'ont pas grād' cure de biē faire, s'ils ne voyent les vertus eſtre recompenſées par quelque honneur. & d'autrepart la conc upiſcence des mauuais ne ſe peut refrener, s'ils ne voyēt la vengeance & punition preſte. Et auſsi ces deux parties ſont comprinſes au Prophete, en ce qu'il commande aux

Iug. 21. d. 25

Ier. 22. a. 3

Deut. 1. c. 16

Au meſme 17. c. 16

Deut. 16. d. 19

Rom. 13. a 3

Pſeau. 101

Ier. 21.d. 12.&22.a.3 Rois & autres ſuperieurs,de faire iugement & iuſtice. Iuſtice, eſt de receuoir les innocẽs en leur ſauue-garde,les maintenir,defendre,ſouſtenir & deliurer. Iugement,eſt de reſiſter à la hardieſſe des meſchans,reprimer leurs violences,& punir leurs delicts.

Iſa.11.b.9 & 65.d. 25 Exod. 20 c.13 Deut.5.b 17 Matt.5.c 21

Mais ici s'eſmeut vne queſtiõ haute & difficile:aſſauoir s'il eſt point defendu à tous Chreſtiens d'occir. Car ſi Dieu par ſa Loy le defend, & ſi le Prophete predit de l'Egliſe de Dieu,qu'en icelle on n'affligera point,& ne fera-on mal à aucun:comme peuuent les Magiſtrats ſans offenſe de pieté,eſpãdre ſang humain? Mais d'autrepart,ſi nous entendõs que le Magiſtrat,en puniſſant ne fait rien de ſoy, ains que ſeulement il execute les iugemẽs meſmes de Dieu:ce ſcrupule ne nous empeſchera pas fort. Vray eſt q̃ la Loy de Dieu defend d'occir : aucontraire auſsi,afin que les homicides ne demeurẽt impunis,le ſouuerain Legiſlateur met le glaiue en la main de ſes miniſtres, pour en vſer cõtre les homicides. Et il n'appartiẽt pas aux fideles d'affliger ne faire nuiſance. mais auſsi ce n'eſt pas faire nuiſance,ny affliger,de vẽger par le mãdement de Dieu les afflictions des bõs. Pourtant il eſt facile de conclurre qu'en ceſte partie ils ne ſont ſuiets à la loy commune: par laquelle combien que le Seigneur lie les mains de tous les hommes,toutesfois il ne lie pas ſa iuſtice,laquelle il exerce par les mains des Magiſtrats. tout ainſi que quand vn Prince defend à tous ſes ſuiets de porter baſton,ou bleſſer aucun:il n'empeſche pas neantmoins ſes officiers d'executer la iuſtice,laquelle il leur a ſpecialement cõmiſe. Ie voudroye que nous euſsions touſiours ceſte conſideration deuant les yeux, qu'en cela il ne ſe fait rien par la temerité des hommes: mais de l'authorité de Dieu qui le cõmande ainſi faire,en la conduite de laquelle on ne decline iamais de la droite voye. car en cõſiderant cela,nous ne trouuerõs rien à reprendre en la vengeãce publique,ſinon q̃ nous veuillõs empeſcher la iuſtice de Dieu,de punir les malefices. Or s'il ne nous eſt licite de luy impoſer loy: pourquoy calõnions-nous les miniſtres d'icelle? Ils ne portent point le glaiue ſans cauſe, dit ſainct Paul: car ils ſont miniſtres de Dieu pour ſeruir à ſon ire, & prẽdre vengeãce de ceux qui font mal. Parquoy ſi les Princes & autres ſuperieurs cognoiſſent qu'il n'y a rien plus agreable à Dieu que leur obeiſſance : s'ils veulent plaire à Dieu en pieté, iuſtice & integrité, qu'ils s'employent à la correction & punitiõ des peruers. Certainemẽt Moyſe eſtoit eſmeu de ceſte affection, quãd ſe voyãt eſtre ordõné par la vertu du Seigneur à faire la deliurãce de ſon peuple, il mit à mort l'Egyptien. derechef quãd il punit l'idolatrie du peuple par la mort de trois mille hommes. Dauid auſsi eſtoit mené de tel zele, quand ſur la fin de ſes iours il cõmanda à ſon fils Solomon de tuer Ioab & Semei. Dont auſsi en parlãt des vertus Royales, il met ceſte-cy au nõbre, de raſer les meſchans de la terre, afin que tous les iniques ſoyent exterminez de la ville de Dieu. A cela auſsi ſe rapporte la louange qui eſt donnée à Solomon, Tu as aymé iuſtice, & as hay l'iniquité. Commẽt l'eſprit de Moyſe, doux & bening, ſe vient-il à enflamber d'vne telle cruauté, qu'ayant les mains ſanglantes du ſang de ſes freres, il ne face fin de tuer, iuſques à en auoir occy trois mille? Cõment Dauid, homme de ſi grande manſuetude en ſa vie, fait-il entre ſes derniers ſouſpirs vn teſtament ſi inhumain, en ordonnant q̃ ſon fils ne conduiſe point iuſques au ſepulchre la vieilleſſe de Ioab & Semei en paix? Mais certes l'vn & l'autre, en executant la vengeance à eux cõmiſe de Dieu, ont par icelle cruauté (ſi ainſi elle doit eſtre nõmée) ſanctifié leurs mains, leſquelles ils euſſent ſouillées en pardonnãt. C'eſt abomination deuant les Rois, dit Solomon, de faire iniquité: car vn ſiege royal eſt confermé par iuſtice. Dere chef, Le Roy qui ſied au throne de iugemẽt, iette l'œil ſur tous les mauuais: c'eſt aſſauoir, pour les punir. Item, Le Roy ſage diſsipe les meſchans, & les tourne ſur la roue. Item, Qu'on ſepare l'eſcume de l'argent, & l'orfeure fera le vaiſſeau qu'il demande: qu'on oſte l'homme peruers de deuant la face d'vn Roy, & ſon throne ſera eſtably en iuſtice. Item, Tãt celuy qui iuſtifie l'inique que celuy qui condamne le iuſte, eſt abominable à Dieu. Itẽ, Celuy qui eſt rebelle attire la calamité ſur ſoy: & le meſſage de mort luy eſt enuoyé. Item, Les peuples & nations mauditſſent celuy qui dit à l'inique, Tu es iuſte. Or ſi leur vraye iuſtice eſt de perſecuter les meſchans à glaiue deſgainé: s'ils ſe veulent abſtenir de toute ſeuerité, & cõſeruer leurs mains nettes de ſang, cependant que les glaiues des meſchãs ſont deſgainez à faire meurtres & violences, ils ſe rendrõt coulpables de grande iniuſtice: tãt s'en faut qu'en ce faiſant ils ſoyent louez de iuſtice ou de bonté. Toutesfois i'entẽ auec cela, que trop grãde & trop aſpre rudeſſe n'y ſoit meſlée, & q̃ le ſiege d'vn Iuge ne ſoit pas vn gibet deſia dreſſé. car ie ne ſuis pas celuy qui veuille fauoriſer à quelq̃ cruauté deſordonnée, ou qui veuille dire qu'vne bonne & iuſte ſentence ſe puiſſe prononcer ſans clemẽce: laq̃lle touſiours doit auoir lieu au conſeil des Rois, & laquelle, comme dit Solomon, eſt la vraye conſeruation du throne royal. & pourtãt il n'a pas eſté mal dit anciennement de quelcũ, q̃ c'eſtoit la principale vertu des Princes. Mais il faut qu'vn Magiſtrat

Rom.13. a.4

Exod.2. b.12 Act.7.c. 18 Exod.32. f.27 1.Rois 2. a.5.

Prouer.16 b.12 Prouer.20 b.8 Prouer.20 d.26 Pro.25.a 4 Pro.7.c. 15 Prouerb. 17 b.11 Prouerb. 24.c.24

Prouerb. 20.d.28

Magistrat se donne garde de tous les deux: c'est assauoir que par seuerité desordonnée il ne naure plus qu'il ne medecine: ou que par folle & superstitieuse affectation de clemence, il ne soit cruel en son humanité, en abandonnant toutes choses par sa facilité, auec le grand detriment de plusieurs. car ce qui s'ensuit n'a pas esté autre fois dit sans cause: c'est qu'il fait mauuais viure sous vn Prince sous lequel rien ne soit permis, mais qu'il fait beaucoup pire sous celuy qui laisse toutes choses en abandon. *Apud Dionem.*

11 Or pourtant qu'il est quelque fois necessaire aux Rois & aux peuples d'entreprendre guerre pour exercer icelle vengeãce, nous pouuõs de ceste raison pareillement estimer q̃ les guerres tendãtes à ceste fin, sont legitimes. car si la puissance leur est baillée pour cõseruer la trãquillité de leur pays & territoire, pour reprimer les seditiõs des hõmes noiseux & ennemis de paix, pour secourir ceux qui souffrẽt violẽce, pour chastier les malefices: la pourroyent-ils employer à meilleure occasiõ, qu'à rõpre & abbattre les efforts de ceux par lesquels tãt le repos d'vn chacun particulierement, q̃ la cõmune tranquillité de tous est troublée, & lesquels seditieusement font esmeutes, violences, oppressions & autres malefices? S'ils doyuent estre gardes & defenseurs des loix, il appartient qu'ils rõpent les efforts de tous ceux par l'iniustice desquels la discipline des loix est corrõpue. Et mesme s'ils punissent à bon droict les brigans lesquels n'auront fait tort qu'à peu de personnes, doyuẽt-ils laisser toute la regiõ estre vexée par brigãderies, sans y mettre la main? Car il ne peut chaloir si celuy qui ie iette sur le territoire d'autruy, auq̃l il n'a nul droit pour y faire pillages & meurtres, soit Roy ou hõme de bas estat. Toutes telles manieres de gens doyuẽt estre reputez cõme brigãs, & punis pour tels. La nature mesme nous enseigne cela, q̃ le deuoir des Princes est d'vser du glaiue, nõ seulement pour corriger les fautes des persõnes priuées, mais aussi pour la defẽse des pays à eux cõmis: si on y fait quelq̃ aggression. Pareillemẽt le S. Esprit nous declaire en l'Escriture q̃ telles guerres sont legitimes.

12 Si quelcun obiecte qu'il n'y a nul tesmoignage ny exemple au nouueau Testament, pour prouuer qu'il soit licite aux Chrestiens de faire guerre: premieremẽt ie respon que la mesme raison qui estoit anciennement dure encore auiourdhuy: & qu'il n'y a aucontraire nulle cause qui empesche les Princes de maintenir leurs suiets. Secondement, ie dy qu'il ne faut point chercher declaration de cela en la doctrine des Apostres, veu que leur intention a esté d'enseigner quel est le regne spirituel de Christ: non point d'ordõner les polices terriennes. Finalement ie respon que nous pouuons bien recueillir du nouueau Testament, que Iesus Christ par sa venue n'a rien changé en cest endroit. car si la discipline Chrestiẽne, cõme dit sainct Augustin, condamnoit toutes guerres, S. Iean Baptiste eust donné conseil aux gendarmes qui vindrent à luy pour s'enquerir de leur salut, de ietter les armes bas & renoncer du tout à telle vacation. Or il leur a seulement defendu de ne faire violence ne tort à persõne, & leur a commandé de se contenter de leurs gages. en leur cõmandant de se contenter de leurs gages, il ne leur a point defendu de guer royer. Mais les Magistrats ont icy à se donner garde de n'obeir tant soit peu à leurs cupiditez. Plustost au contraire, soit qu'ils ayent à faire quelque punition, ils se doyuẽt abstenir d'ire, de haine, de seuerité trop rigoureuse. & mesme comme dit sainct Augustin, pour l'humanité commune ils doyuent auoir compassion de celuy lequel ils punissent pour ses propres malefices. Soit qu'il faille prendre les armes contre quelques ennemis, c'est à dire contre les brigans armez, ils ne doyuent point chercher occasion legere: & mesme quand l'occasion s'offriroit, ils la doyuent fuir, s'ils ne sont contraints par grãde necessite. car s'il nous faut encore beaucoup mieux faire que les Payens n'enseignẽt, desquels quelcũ dit, que la guerre ne doit tendre à autre fin qu'à chercher paix: il faut certes essayer tous moyens deuant que venir aux armes. Bref, en toute effusion de sang les Magistrats ne se doyuẽt permettre d'estre transportez d'affection particuliere: mais doyuẽt estre menez d'vn courage publique. autrement ils abusent meschãment de leur puissance, laquelle ne leur est pas dõnée pour leur profit particulier, mais pour en seruir aux autres. De ce droit de batailler s'ensuit que les garnisons, alliances & autres munitions ciui les sont aussi licites. I'appelle Garnisons, les gendarmes qui sont disposez par les villes li mitrophes, pour la conseruation de tout le pays. I'appelle Alliãces, les cõfederations que font ensemble quelques Princes voisins: afin de s'aider l'vn l'autre, s'il aduenoit quelque trouble en leur territoire, & de resister en commũ aux communs ennemiz du genre humain. I'appelle Munitiõs ciuiles, toutes prouisiõs qui appartiennẽt à l'vsage de guerre. *Aug. Epist. 5. ad Marcellinum.* *Cicero of. ficior. 1*

13 Il me semble expedient d'adiouster encore ce poinct pour la fin: c'est que les tributs & impostes lesquels reçoyuẽt les Princes, leur sont reuenus legitimes. lesquels neãtmoins ils doyuent principalement employer à soustenir les charges de leur estat. Combien qu'aussi ils en puissent licitement vser à entretenir assez amplement leur dignité domesti-

que, laquelle est aucunement coniointe auec la maiesté de leurs offices. cõme nous voyons que Dauid, Ezechias, Iosias, Iosaphat & les autres saincts Rois, pareillement Ioseph, Daniel ont sans offense de conscience vescu somptueusemẽt du public, selon l'estat où ils estoyent colloquez. Et dauantage, nous lisons en Ezechiel, q̃ grandes possessions par l'ordonnance de Dieu furent assignées aux Rois. Auquel lieu combien qu'il deserue le royaume spirituel de Christ: toutesfois il en prend le patron d'vn royaume des hommes droit & legitime. Toutesfois il doit d'autrepart souuenir aux Princes, que leurs domaines ne sont pas tãt reuenus priuez, q̃ pour appliquer au bien public de tout le peuple: cõme mesme S. Paul le tesmoigne. Et pourtãt qu'ils n'en peuuent prodigalemẽt abuser, sans faire iniure au public, ou plustost encore ils doyuẽt pẽser q̃ c'est le propre sang du peuple: auq̃l ne point pardonner, c'est vne tresgrande inhumanité. Outreplus ils doyuẽt estimer q̃ leurs tailles, impostz, & autres especes de tributs ne sont sinon subsides de la necessité publique: desquels greuer le poure populaire sans cause, c'est tyrannie & pillage. Ces choses ainsi remonstrées, ne donnent point courage aux Princes de faire despense & largesses desordonnées (comme certes il n'est pas mestier d'augmenter leurs cupiditez, lesquelles sont d'elles-mesmes trop plus enflãbées qu'il ne faudroit) mais comme il soit biẽ necessaire qu'ils n'entreprennent rien sinon en saine conscience deuant Dieu, afin qu'en osant dauantage, ils ne viennent en contẽnement de sa maiesté: il est expedient qu'ils entendent que c'est qui leur est licite. Et n'est pas ceste doctrine superflue aux personnes priuées: lesquelles par cela apprendront de ne reprendre & condamner la despense des Princes, combien qu'elle outrepasse l'ordre & l'vsage commun.

Exech. dernier c. 21

Rom. 13. b 6

14 Apres les Magistrats s'ensuiuẽt les loix, qui sont vrais nerfs, ou cõme Ciceron apres Platon les appelle, ames de toutes Republiques: sans lesquelles loix ne peuuent aucunement cõsister les Magistrats, cõme de rechef elles sont conseruées & maintenues par les Magistrats. Pourtant on ne pouuoit mieux dire, q̃ d'appeller la loy vn Magistrat muet: & le Magistrat, Vne loy viue. Or ce que i'ay promis de declairer par quelles loix doit estre gouuernée vne police Chrestienne, n'est pas q̃ ie veuille entrer en lõgue disputatiõ: assauoir quelles seroyent les meilleures loix. laquelle seroit infinie: & ne conuient pas à nostre present propos. Seulemẽt ie marqueray en bref, & comme en passant, de quelles loix elle peut sainctement vser deuãt Dieu, & estre iustement cõduite enuers les hõmes. Ce que mesme i'eusse laissé à dire, n'estoit que ie voy que plusieurs errẽt dangereusemẽt en ceste endroit. Car aucuns niẽt, qu'vne Republique soit bien ordõnée, si en bien delaissant la police de Moyse, elle est gouuernée des cõmunes loix des autres natiõs. de laq̃lle opinion ie laisse à penser aux autres cõbien elle est dangereuse & seditieuse. Il me suffira à present de monstrer qu'elle est pleinemẽt fausse & folle. Premierement il nous faut noter la distinction commune, laquelle diuise toute la Loy de Dieu baillée par Moyse, en trois parties: c'est assauoir en mœurs, ceremonies & iugemẽs. Et faut cõsideret à part chacune des parties, pour bien entendre ce qui nous en appartient ou non. Or cependant nul ne se doit arrester à ce scrupule, q̃ mesme les iugemens & ceremonies sont cõtenues sous les mœurs. car les Anciẽs qui ont trouué ceste distinctiõ, cõbien qu'ils n'ignorassent point que les ceremonies & iugemens se rapportoyent aux mœurs: neãtmoins pourtant que l'vn & l'autre se pouuoit changer & abolir, sans corrompre ne diminuer les bonnes mœurs, à ceste cause ils n'ont point appellé ces deux parties, Morales: mais ont attribué ce nom à icelle partie, de laquelle depend la vraye integrité des mœurs.

15 Nous commencerons donc à la loy morale, laquelle, comme ainsi soit qu'elle contienne deux articles, dont l'vn nous commande de simplement honnorer Dieu par pure foy & pieté, & l'autre d'estre coniointz auec nostre prochain par vraye dilection: à ceste cause elle est la vraye & eternelle reigle de iustice, ordõnée à tous hommes en quelque pays qu'ils soyent, ou en quelque temps qu'ils viuent, s'ils veulent reigler leur vie à la volonté de Dieu. Car c'est sa volonté eternelle & immuable, qu'il soit honnoré de nous tous, & que nous nous aimions mutuellement l'vn l'autre. La loy ceremoniale a esté vne pedagogie des Iuifs, c'est à dire doctrine puerile, laquelle il a pleu à nostre Seigneur de donner à ce peuple-la comme vne exercitatiõ de son enfance, iusques à ce que le tẽps de plenitude vinst: auquel il manifestast les choses qui estoyẽt lors figurées en ombre. La loy iudiciale qui leur estoit baillée pour police, leur enseignoit certaines reigles de iustice & d'equité, pour viure paisiblemẽt ensemble, sans faire nuisance les vns aux autres. Or comme l'exercitation des ceremonies appartenoit à la doctrine de pieté, qui est le premier poinct de la loy morale (d'autant qu'elle nourrissoit l'Eglise Iudaique en la reuerẽce de Dieu) toutesfois elle estoit distincte de la vraye pieté: ausi pareillemẽt, cõbien que leur loy iudiciaire ne tendist à autre fin qu'à la conseruation d'icelle mesme charité qui

Gal. 4. a. 4

est

eſt cõmandée en la Loy de Dieu: toutesfois elle auoit ſa proprieté diſtincte, qui n'eſtoit pas comprinſe ſous le commandement de charité. Comme donc les ceremonies ont eſté abroguées, la vraye religiõ & pieté demeurãt en ſon entier: ainſi leſdites loix iudiciaires peuuent eſtre caſſées & abolies, ſans violer aucunemẽt le deuoir de charité. Or ſi cela eſt vray (cõme certainement il eſt) la liberté eſt laiſſée à toutes nations de ſe faire telles loix qu'ils aduiſerõt leur eſtre expedientes, leſquelles neantmoins ſoyent compaſſées à la reigle eternelle de charité: tellement qu'ayans ſeulement diuerſe forme, elles viennẽt à vn meſme but. Car ie ne ſuis point d'aduis qu'on doyue reputer pour loix ie ne ſçay quelles loix barbares & beſtiales: comme eſtoyent celles qui remuneroyẽt les larrons par certain prix: qui permettoyent indifferemment la compagnie d'hommes & de femmes, & autres encores plus vilaines, outrageuſes & execrables: veu qu'elles ſont eſtranges non ſeulement de toute iuſtice, mais auſsi de toute humanité.

16 Ce que i'ay dit s'entendra clairement, ſi en toutes loix nous contẽplons les deux choſes qui s'enſuyuent: c'eſt aſſauoir l'ordonnance de la Loy, & l'equité ſur la raiſon de laquelle eſt fondée l'ordonnance. L'equité, d'autant qu'elle eſt naturelle, eſt touſiours vne meſme à tous peuples. & pourtãt toutes les loix du monde, de quelque affaire que ce ſoit, doyuent reuenir à vne meſme equité. Touchant des conſtitutions ou ordonnances, d'autant qu'elles ſont conioinctes auec circonſtances, dont elles dependent en partie, il n'y a nul inconuenient qu'elles ſoyent diuerſes, mais qu'elles tendent toutes pareillement à vn meſme but d'equité. Or comme ainſi ſoit que la loy de Dieu, que nous appellons Morale, ne ſoit autre choſe ſinon qu'vn teſmoignage de la Loy naturelle & de la conſcience, laquelle noſtre Seigneur a imprimée au cœur de tous hõmes: il n'y a nulle doute que ceſte equité de laquelle nous parlons maintenant, ne ſoit en icelle du tout declairée. Pourtant il conuient qu'icelle equité ſeule ſoit le but, la reigle & la fin de toutes loix. Derechef, toutes loix qui ſeront compaſſées à ceſte reigle, qui tendront à ce but, & qui ſeront limitées en ces bornes, ne nous doyuent deſplaire, commẽt que ce ſoit qu'elles different de la Loy Moſaique, ou bien entre elles-meſmes. La Loy de Dieu defend de deſrober. On peut voir en Exode quelle peine eſtoit conſtituée ſur les larrecins en la police des Iuifs. les plus anciennes loix des autres nations puniſſoyent les larrons, leur faiſant rendre au double de ce qu'ils auoyent deſrobé. Celles qui ſont venues apres ont diſcerné entre larrecin manifeſte & occulte. Les autres ont procedé iuſques à banniſſement: aucunes iuſques au fouet: les autres iuſques à mort. La Loy de Dieu defend de porter faux teſmoignage. vn faux teſmoignage eſtoit puny entre les Iuifs de pareille peine qu'euſt encouru celuy qui eſtoit fauſſement accuſé, s'il euſt eſté conuaincu. En aucuns autres pays il n'y auoit que peine d'ignominie: & en aucũs autres, du gibbet. La Loy de Dieu defẽd de cõmettre homicide. toutes les loix du monde d'vn cõmun accord puniſſent mortellement les homicides: toutesfois par diuers genres de mort. Mais ſi eſt-ce qu'en telle diuerſité elles tẽdent toutes à vne meſme fin. Car toutes enſemblement prononcent ſentence de condemnation cõtre les crimes qui ſont condamnez par la Loy eternelle de Dieu: c'eſt aſſauoir, homicides, larrecins, adulteres, faux teſmoignages: ſeulemẽt elles ne conuiennent en equalité de peine. ce qui n'eſt pas neceſſaire, ne meſme expedient. Il y a telle region qui ſeroit incontinent deſolée par meurtres & brigandages, ſi elle n'exerçoit horribles ſupplices ſur les homicides. Il y a tel temps qui requiert que les punitiõs ſoyent augmentées. S'il eſt auenu quelque trouble en vn pays, il faudra corriger par nouueaux edits les maux qui ont accouſtumé d'en ſourdre. En temps de guerre on oublieroit toute humanité, ſi on n'y tenoit la bride plus eſtroite en puniſſant les excez. Pareillement tout ſeroit confus en tẽps de peſte ou de famine, ſi on n'vſoit de ſeuerité plus grande. Il y a telle nation qui a meſtier d'eſtre grieuement corrigée de quelque vice ſpecial, auquel autremẽt elle ſeroit encline plus qu'autres. Celuy qui s'offenſeroit de telle diuerſité, laquelle eſt treſ-propre à maintenir l'obſeruance de la Loy de Dieu, ne deuroit-il pas eſtre iugé bien malin & enuieux du bien public? Car ce qu'aucuns ont accouſtumé d'obiecter, qu'on fait iniure à la Loy de Dieu baillée par Moyſe, quand en l'aboliſſant on luy en prefere des autres nouuelles, eſt choſe trop friuole. Car les loix que chacuns ſuperieurs ont en leurs pays, ne ſont pas ſimplement preferées à icelle comme meilleures: mais ſelon la cõdition & circonſtãce du temps, du lieu, & de la nation. Dauantage, en ce faiſant elle n'eſt point abroguée ne caſſée, veu que iamais elle ne nous a eſté commandée entre nous Gentils. Car noſtre Seigneur ne l'a pas adminiſtrée par la main de Moyſe, pour la publier ſur toute nation, & obſeruer en toute la terre: mais ayant receu le peuple Iudaique en ſa ſpeciale ſauuegarde, protection, conduitte & gouuernement, il luy a voulu eſtre auſsi particulierement Legiſlateur: & comme il appartenoit à vn bon Legiſlateur & ſage, il a eu en toutes les loix vn ſingulier eſgard à l'vtilité de ce peuple.

Exod. 22. a. 1

Deut. 19. d. 18

17 Il reſte maintenãt de voir ce que nous auiõs propoſé au dernier lieu: c'eſt aſſauoir en quelle ſorte la cõpagnie des Chreſtiens ſe peut aider des loix, des iugemens & des Magiſtrats: dont prouient auſsi vne autre queſtion, c'eſt quel honneur doyuent porter les perſonnes priuées à leurs ſuperieurs, & iuſqu'où elles leur doyuent obeir. Pluſieurs eſtiment l'eſtat des Magiſtrats inutile entre les Chreſtiens: lequel il ne leur eſt licite d'implorer, d'autant que toute vengeance, toute contrainte & tout plaidoyer leur eſt defendu. mais au cõtraire, puis que ſainct Paul clairemẽt teſmoigne qu'ils nous ſont miniſtres de Dieu en bien: par cela nous entendons la volonté de Dieu eſtre telle, que ſoyons defenduz & gardez par leur puiſſance & confort contre la mauuaiſtié & iniuſtice des iniques, & que nous viuions paiſiblement ſous leur ſauuegarde. Or s'il eſt ainſi qu'ils nous ſeroyent en vain donnez de Dieu pour noſtre protection, s'il ne nous eſtoit licite d'vſer d'vn tel bien & benefice: il s'enſuit manifeſtement que ſans offenſe nous les pouuõs implorer & requerir. Mais i'ay icy affaire à deux manieres de gens. car il y en a pluſieurs qui bruſlent d'vne ſi grande rage de plaidoyer, que iamais ils n'ont repos en eux-meſmes, ſinõ quand ils combattent contre les autres. dauantage, ils ne commencent iamais leurs plaidoyers qu'auec haines immortelles, & vne conuoitiſe deſordõnée de nuire & faire vengeãce: & les pourſuyuent auec vne obſtination endurcie, iuſques à la ruine de leur aduerſaire. Cependant afin qu'il ne ſemble pas aduis qu'ils facent rien que droitemẽt, ils defendent telle peruerſité ſous ombre de s'aider de iuſtice. Mais il ne s'enſuit pas que s'il eſt permis à quelcun de contraindre ſon prochain par iugement, de faire raiſon: qu'il luy ſoit pourtant licite de le hair, de luy porter affection de nuiſance, de le pourſuyure obſtinément ſans miſericorde.

Rom. 13. a. 4

18 Que telles gens donc apprennent ceſte maxime: Que les iugemẽs ſont legitimes à ceux qui en vſent droitement. Derechef, que le droit vſage eſt tel: Premierement au demandeur, ſi eſtant iniuſtement violé & oppreſſé, ſoit en ſon corps, ſoit en ſes biens, il ſe vient mettre en la garde du Magiſtrat, luy expoſe ſa complainte, luy fait ſa requeſte iuſte & equitable, mais ſans quelque cupidité de vengeance ou nuiſance, ſans haine & amertume, ſans ardeur de contention: au contraire, eſtant pluſtoſt preſt de quitter le ſien & ſouffrir toutes choſes, que de conceuoir courroux & haine contre ſon aduerſaire. Secondement au defendeur, ſi eſtant adiourné il comparoiſt à l'aſsignation, & defend ſa cauſe par les meilleures excuſes & raiſons qu'il peut, ſans amertume aucune, mais d'vne ſimple affection de conſeruer ce qui eſt ſien, en iuſtice. D'autrepart, ſi les courages ſont entachez de malueillance, corrompus d'enuie, enflambez d'indignation, ſtimulez de vengeance, ou comment que ce ſoit tellement picquez que la charité en ſoit diminuée: toutes les procedures des plus iuſtes cauſes du monde ne peuuent eſtre qu'iniques & meſchantes. Car il faut que ceſte reſolution ſoit arreſtée entre tous les Chreſtiens, que nul ne peut mener procés, quelque bonne & equitable cauſe qu'il ait, s'il ne porte à ſon aduerſaire vne meſme affectiõ de beneuolẽce & de dilectiõ, que ſi l'affaire qui eſt debatu entre eux eſtoit deſia amiablement traité & appaiſé. Quelcun poſsible obiectera, que tant s'en faut que iamais on voye en iugement vne telle moderation & temperance, que s'il aduenoit quelque fois d'y en voir, on le tiendroit pour vn monſtre. Certes ie confeſſe que ſelon qu'eſt auiourdhuy la peruerſité des hommes, on ne trouue gueres d'exemples de iuſtes plaidoyeurs: mais toutesfois la choſe de ſoy ne laiſſe pas d'eſtre bonne & pure, ſi elle n'eſtoit ſouillée de mauuais acceſſoire. Au reſte, quãd nous oyõs dire que l'aide du Magiſtrat eſt vn ſainct don de Dieu, d'autant plus nous faut-il ſoigneuſement garder de le polluer par noſtre vice.

19 Mais ceux qui ſimplement & du tout reprouuẽt toutes controuerſies de iugemens, doyuent entendre qu'ils reiettent vne ſaincte ordonnance de Dieu, & vn don du nombre de ceux qui peuuent eſtre purs à ceux qui ſont purs: s'ils ne veulẽt accuſer ſainct Paul de crime, lequel a repouſſé les menſonges & fauſſes iniures de ſes accuſateurs, meſme en deſcouurãt leur cautele & malice, & en iugement a requis le priuilege de la cité Romaine à luy deu: & quand meſtier a eſté il a appellé de la ſentence inique du Lieutenant, au ſiege imperial de Ceſar. Et ne contreuient point à ce la defenſe faite à tous Chreſtiẽs de n'auoir aucune conuoitiſe de vengeãce. Laquelle conuoitiſe auſsi nous voulons eſtre excluſe de tous les plaidoyers des fideles. Car ſoit en matiere ciuile qu'on plaide, celuy ne marche point droitemẽt qui fait autre choſe que commettre ſa cauſe en la main du Iuge comme d'vn tuteur public, en vne ſimplicité innocente, & ne penſant rien moins que de rendre mal pour mal, qui eſt l'affection de vengeance: ſoit en matiere criminelle qu'on pourſuyue aucune cauſe, ie n'approuue point vn accuſateur, ſinõ celuy qui viẽt en iugement ſans eſtre aucunemẽt eſmeu d'ardeur de vengeãce, ſans eſtre aucunemẽt picqué de ſon offẽſe priuée, mais ſeulemẽt ayãt affectiõ d'empeſcher la mauuaiſtié de celuy qui l'accuſe

Act. 22. a. 1, & 24. c. 12, & 25. c. 10

Nom. 19. d. 18, Mat. 5. f. 39, Deut. 32. c. 35. Rom. 12. d. 19

cuſe,& de rõpre ſes efforts,à fin qu'ils ne nuiſent au public. Or quand le courage de vengeance eſt oſté, il ne ſe cõmet rien contre ce cõmandemẽt par lequel la vengeãce eſt defendue aux Chreſtiens. Et ſi on vient à obiecter, que non ſeulement il leur eſt defendu d'appeter vengeance, mais auſsi qu'il eſt commãdé d'attendre la main du Seigneur, lequel promet de ſubuenir aux affligez & oppreſſez, & pourtant que ceux qui requierent l'aide du Magiſtrat pour eux ou pour les autres, anticipent ceſte vengeance de Dieu: ie reſpon que non font. car il faut penſer que la vengeance du Magiſtrat n'eſt pas de l'hõme, mais de Dieu: laquelle (comme dit S. Paul) nous eſt eſlargie de luy par le miniſtere des hõmes. *Rom 13. a 4*

20 Nous ne combatons non plus contre les parolles de Chriſt: par leſquelles il defend de reſiſter au mal, & commande de preſenter la ioue droite à celuy qui nous aura frappé en la feneſtre, & de laiſſer le manteau à celuy qui nous aura oſté noſtre ſaye. Vray eſt que par cela il requiert que les courages de ſes ſeruiteurs ſe demettent tellemẽt de conuoitiſe de vengeance, qu'ils ayment mieux que l'iniure leur ſoit doublée, que de penſer commẽt ils rendrõt la pareille: de laquelle patiẽce nous auſsi ne les deſtournons point. Car veritablement il faut que les Chreſtiens ſoyent cõme vn peuple nay & fait à ſouffrir iniures & contumelies, eſtant ſuiet à la mauuaiſtié, aux tromperies & moqueries des meſchãs. Et non ſeulemẽt ce, mais il faut auſsi qu'ils portent tous ces maux en patience: c'eſt à dire qu'ils ayẽt leurs cœurs rengez à ceſte raiſon, qu'ayãs ſouffert vne affliction, ils s'appreſtent à en receuoir vne autre: & n'attendent autre choſe en toute leur vie, ſinon vne ſouffrance de croix perpetuelle. Cependant qu'ils facent bien à ceux qui leur tiennent tort, & qu'ils prient pour ceux qui meſdiſent d'eux, & s'efforcent de vaincre le mal par bien, qui eſt leur ſeule victoire. Quand ils auront leurs vouloirs ainſi diſpoſez, ils ne demanderont point vn œil pour vn œil, ny vne dent pour vne dent (comme les Phariſiens enſeignoyent leurs diſciples d'appeter vengeance:) mais comme Chriſt inſtruit les ſiens, ils ſouffriront tellement les offenſes qui leur ſeront faites en leurs corps & en leurs biens, qu'ils ſeront preſts de les pardonner incontinent. D'autre part neantmoins, ceſte douceur & moderation de leurs courages n'empeſchera point qu'en gardant entiere amitié enuers leurs ennemis, ils ne s'aydent du confort du Magiſtrat à la conſeruation de leur bien: ou que pour l'affection du bien public ils ne demandent la punition des peruers & peſtilens, leſquels on ne peut autrement corriger qu'en les puniſſant. Sainct Auguſtin touche à la verité ce qui en eſt, diſant que tous ces commandemens tendent à ce but, qu'vn homme de bien & craignant Dieu ſoit preſt d'endurer patiemmẽt la malice de ceux leſquels il deſire eſtre bons: afin que le nombre des bons croiſſe, pluſtoſt que luy s'adioigne à la compagnie des meſchans. Secondement, qu'ils appartiennent plus à l'affection interieure du cœur qu'à l'œuure exterieure, afin qu'au dedans du cœur nous ayons patience, aymans noz ennemis: cependant, que nous facions par dehors ce que nous cognoiſſons eſtre vtile pour le ſalut de ceux auſquels nous deuons porter amitié. *Matt. 5. f. 39* *Rom. 12. d. 21* *Matt. 5. f. 39* *Epiſt. 5. ad Marcellin.*

21 Finalement l'obiection qu'on a accouſtumé de faire, que tous plaidoyers ſont condamnez par ſainct Paul, eſt treſfauſſe. Il eſt facile d'entendre par ſes parolles, qu'il y auoit en l'egliſe des Corinthiens vne ardeur vehemente & deſordonnée de plaidoyer, iuſques à donner aux infideles occaſion de meſdire de l'Euangile & de toute la religion Chreſtienne. C'eſt ce que ſainct Paul reprend premierement en eux, que par l'intemperance de leurs contentions, ils diffamoyent l'Euangile entre les infideles. Dauantage, il reprend auſsi ceſte faute en eux, qu'ils diſcordoyent ainſi entre eux freres auec freres, & eſtoyent ſi loin de ſouffrir iniure, que meſme ils conuoitoyent les biens les vns des autres, s'aſſailloyent & portoyent dommage les vns aux autres. C'eſt donc contre ceſte cupidité enragée de plaidoyer qu'il combat, & non ſimplement contre toutes controuerſies. Mais il declaire que du tout c'eſt mal fait, de ne pas pluſtoſt ſouffrir dõmage & perdre de ſes biens, que de trauailler pour la conſeruation d'iceux iuſques à contentions. Voire, pource qu'ils s'eſmouuoyent ſi toſt à l'occaſion de quelque petite faſcherie ou dommage qu'on leur faiſoit, pour entrer du premier coup en procés: il dit que cela eſt vn ſigne qu'ils ſont par trop faciles à irriter, & par conſequent trop impatiens. car c'eſt là où reuient toute la ſomme. Certainement les Chreſtiens doiuent procurer cela, de pluſtoſt touſiours quitter leur droit, que de commencer procés, dont il leur ſoit difficile de ſortir ſinon auec vn courage indigné & enflambé de haine cõtre leur frere. Mais quand quelcun verra qu'il pourra defendre ſon bien ſans offenſe ne dommage de charité: s'il le fait ainſi, il ne commet rien contre la ſentence de ſainct Paul: principalement ſi c'eſt choſe de grande importance, & dont le dõmage luy ſoit grief à porter. En ſomme (comme nous auons dit au commencement) charité donnera treſbon conſeil à vn chacun: laquelle eſt tellement neceſſaire en tous plaidoyers, que tous ceux par leſquels elle eſt *1. Cor. 6*

violée ou blessée, sont iniques & maudits.

22 Le premier office des suiets enuers leurs superieurs, est d'auoir en grãde & haute estime leur estat: le recognoissans comme vne cõmission baillée de Dieu, & pour ceste cause leur porter honneur & reuerẽce, comme à ceux qui sont lieutenãs & vicaires de Dieu. Car on en voit aucuns lesquels se rendent assez obeissans à leurs Magistrats, & ne voudroyent point qu'il n'y eust quelque superieur auquel ils fussent suiets, d'autãt qu'ils cognoissent cela estre expediẽt pour le bien public: neantmoins ils n'ont autre estime d'vn Magistrat, sinon que c'est vn malheur necessaire au genre humain. Mais S. Pierre requiert plus grãde chose de nous, quant il veut que nous honnorions le Roy. & Solomõ, quand il cõmande de craindre Dieu & le Roy. Car S. Pierre sous ce mot d'Hõnorer cõprend vne bonne opinion & estime, laquelle il entend que nous ayõs des Rois. Solomon en conioignant aussi les Rois auec Dieu, leur attribue vne grãde dignité & reuerẽce. S. Paul aussi dõne aux superieurs vn tiltre treshonnorable, quand il dit que nous deuons estre suiets à eux, non seulemẽt à cause de l'ire, mais pour la conscience. En quoy il entẽd que les suiets ne doyuent pas seulement estre induits de se tenir sous la suiection de leurs Princes, par crainte & terreur d'estre punis d'eux (comme celuy qui se sent le plus foible cede à la force de son ennemy, voyant la vengeance appareillée cõtre luy, s'il y resistoit:) mais qu'ils doyuent garder ceste obeissance pour la crainte de Dieu, comme s'ils seruoyent à Dieu mesme, d'autãt q̃ c'est de luy qu'est la puissance de leur Prince. Ie ne dispute pas des personnes, comme si vne masque de dignité deuoit couurir toute folie, sottise, ou cruauté, ou complexions meschantes, ou toutes vilainies, & par ce moyen acquerir aux vices la louange de vertus. Seulement ie dy que l'estat de superiorité est de sa nature digne d'hõneur & reuerence, tellemẽt que nous prisions ceux qui president sur nous, & les ayons en estime au regard de la domination qu'ils obtiennent.

1. *Pier.* 2. c. 17. *Prou.* 24. c. 21. *Rom.* 13. a 5

23 De cela s'ensuit autre chose: c'est que les ayans ainsi en honneur & reuerẽce, ils se doiuent rẽdre suiets à eux en toute obeissance: soit qu'il faille obeir à leurs ordonnãces, soit qu'il faille payer imposts, soit qu'il faille porter quelque charge publique qui appartiẽne à la defense commune, ou soit qu'il faille obeir à quelques mandemens. Toute ame, dit sainct Paul, soit suiette aux puissances qui sont en preeminence. car quiconque resiste à la puissance, resiste à l'ordre mis de Dieu. Il escrit aussi à Tite en ceste maniere: Exhorte les de se tenir en la suiection de leurs Princes & superieurs, d'obeir à leurs Magistrats, & d'estre prests à toutes bonnes œuures. Item S. Pierre dit, Soyez suiets à tout ordre humain pour l'amour du Seigneur: soit au Roy, comme ayant preeminence, soit aux Gouuerneurs, qui sont enuoyez de par luy pour la vengeance des mauuais, & à la louange de ceux qui font bien. Dauantage, afin que les suiets rendent tesmoignage qu'ils obeissent non par feintise, mais d'vn franc vouloir, S. Paul adiouste qu'ils doiuent recõmander à Dieu par oraisons la conseruation & prosperité de ceux sous lesquels ils viuent. I'admoneste, dit-il, que prieres, obsecrations, requestes, actions de graces soyent faites pour tous les hommes, pour les Rois & ceux qui sont constituez en dignité: afin que nous menions vie paisible & tranquille, auec toute saincteté & honnesteté. Et que nul ne se trompe icy. car puis qu'on ne peut resister aux Magistrats sans resister à Dieu: combien qu'il semble auis qu'on puisse sans punition cõtemner vn Magistrat foible & impuissant: toutesfois Dieu est fort & assez armé pour vẽger le contemnement de son ordonnance. Outreplus, sous ceste obeissance ie compren la moderation que doyuent garder toutes personnes priuées, quant és affaires publiques: c'est de ne s'entremettre point de leur propre mouuement, de n'entreprendre point temerairement sur l'office du Magistrat: & du tout ne rien attenter en public. S'il y a quelque faute en la police commune qui ait besoin d'estre corrigée, ils ne doyuent pourtant faire escarmouche, & n'entreprendre d'y mettre ordre, ou mettre les mains à l'œuure, lesquelles leur sont liées quant à cela: mais ils ont à le remonstrer au superieur, lequel seul a la main desliée pour disposer du public. I'entens qu'ils ne facent rien de ces choses sans commandement. car où le commandement du superieur leur est baillé, ils sont garnis de l'authorité publique. Car comme on a dé coustume d'appeller les cõseillers d'vn Prince, Ses yeux & ses oreilles, d'autant qu'il les a destinez à prendre garde pour luy: aussi nous pouuons appeller Ses mains, ceux qu'il a ordonnez pour executer ce qui est de faire.

Rom. 13. *a.* 1 *Tite* 3. *a.* 1 1. *Pier.* 2. c. 13 1. *Tim.* 2. *a.* 1

24 Or pourtant que iusques icy nous auons descrit vn Magistrat tel qu'il doit estre, respondant vrayemẽt à son tiltre: c'est auouer vn pere du pays lequel il gouuerne, pasteur du peuple, gardien de paix, protecteur de iustice, conseruateur d'innocẽce: celuy seroit à bon droit iugé estre hors de son sens, qui voudroit reprouuer telle domination. Mais pourtant qu'il auient le plus souuent que la pluspart des Princes s'esloignẽt de la droite voye, & que les vns n'ayans nul soucy de faire leur deuoir, s'endorment en leurs plaisirs

plaisirs & voluptez:les autres,ayans le cœur à l'auarice, mettẽt en vente toutes loix,priuileges,droits & iugemens:les autres pillent le poure populaire, pour fournir à leurs prodigalitez desordonnées: les autres exercent droites briganderies, en saccageant les maisons, violans les vierges & femmes mariées, meurtrissans les innocens : il n'est pas facile de persuader à plusieurs,que tels doyuent estre recogneuz pour Princes,& qu'il leur faille obeir tant que possible est. car quãd entre des vices si enormes, & si estranges non seulement de l'office d'vn Magistrat,mais aussi de toute humanité, ils ne voyent en leur superieur nulle forme de l'image de Dieu,laquelle deuoit reluire en vn Magistrat, & ne voyẽt nulle apparence d'vn ministre de Dieu,qui est donné pour la louange des bons & vengeance contre les mauuais:pareillement ils ne recognoissent point en luy ce superieur, duquel la dignité & authorité nous est recommandée par l'Escriture. Et certainement ceste affection à touſiours esté enracinée aux cœurs des hommes,de ne point moins hayr & auoir en execration les tyrans, que d'aimer & auoir en reuerence les Rois iustes & s'acquittans deuement de leur charge.

25 Toutesfois si nous dressons nostre veue à la parolle de Dieu, elle nous conduira plus loin. Car elle nous rendra obeissans non seulement à la domination des Princes, qui iustement font leur office,& s'acquittent loyallement de leur deuoir, mais à tous ceux qui sont aucunement en preéminence,combien qu'ils ne facent rien moins que ce qui appartient à leur estat. Car combien que nostre Seigneur testifie que le Magistrat soit vn don singulier de sa liberalité,donné pour la conseruation du salut des hõmes, & qu'il ordonne aux Magistrats ce qu'ils ont à faire:neantmoins semblablement il declaire,que quels qu'ils soyent ne comment qu'ils se gouuernẽt,qu'ils n'ont la domination que de luy. Tellement q̃ ceux qui n'ont esgard en leur domination,qu'au bien publique,sont vrais miroirs & comme exemplaires de sa bonté:d'autrepart,ceux qui s'y portent iniustement & violentement, sont esleuez de luy pour punir l'iniquité du peuple. mais les vns & les autres semblablemẽt tiẽnent la dignité & maiesté laquelle il a donnée aux superieurs legitimes. Ie ne passeray pas outre, iusques à ce que i'aye recité aucuns tesmoignages, pour prouuer certainement mõ dire. Or il ne faut point mettre peine de declairer qu'vn mauuais Roy est vne ire de Dieu sur la terre:ce que i'estime estre resolu entre tout le monde,sans cõtredit. Et en ce faisant, nous ne dirons rien plus d'vn Roy que d'vn larron qui desrobe noz biens, ou adultere qui rompt nostre mariage,ou d'vn homicide qui cherche à nous meurtrir: veu que toutes telles calamitez sont annombrées en la Loy entre les maledictions de Dieu. Mais il nous faut plustost insister à prouuer & monstrer ce qui ne peut pas si aisément entrer en l'Esprit des hommes: c'est qu'en vn homme peruers & indigne de tout honneur, lequel obtiẽt la superiorité publique,reside neãtmoins la mesme dignité & puissance, laquelle nostre Seigneur par sa parolle a donnée aux ministres de sa iustice:& que les suiets, quant à ce qui appartiẽt à l'obeissance deue à sa superiorité,luy doyuent porter aussi grande reuerence qu'ils feroyent à vn bon Roy,s'ils en auoyent vn.

Iob 34.d. 30
Isa.3.a.4
Isa.10.
Osee 13. a.5 c.11
Deut. 28. c.29

26 Premieremẽt i'admõneste les Lecteurs,de diligemmẽt considerer & obseruer la prouidence de Dieu,& l'operation speciale de laquelle il vse à distribuer les royaumes, & establir tels Rois que bon luy semble:dont l'Escriture nous fait souuent mention. Cõme en Daniel il est escrit, Le Seigneur change les tẽps,& la diuersité des tẽps: il cõstitue les Rois, & les abbaisse. Item, Afin que les viuãs cognoissent q̃ le Treshaut est puissant sur les royaumes des hommes, il les dõnera à qui il voudra. Lesquelles sentences, combien qu'elles soyent frequentes en toute l'Escriture, toutesfois elles sont par especial souuent repetées en icelle prophetie de Daniel. On cognoit assez quel Roy a esté Nabuchodonozor celuy qui print Ierusalem,c'est assauoir vn grãd larron & pilleur:toutesfois nostre Seigneur afferme par le Prophete Ezechiel, qu'il luy a donné la terre d'Egypte, pour le loyer de son œuure, dont il luy auoit seruy en la dissipant & saccageãt. Et Daniel luy disoit, Toy Roy, tu es Roy des Rois: auquel Dieu du ciel a dõné royaume puissant,fort & glorieux. A toy, dy-ie, il l'a donné,& toutes les terres où habitẽt les fils des hommes,les bestes sauuages & oiseaux du ciel. Il les a mis en ta main,& t'a fait dominer sur icelles. Derechef il fut dit à sõ fils Belsazar par Daniel-mesme: Le Dieu treshaut a donné à Nabuchodonozor ton pere royaume, magnificence, honneur & gloire: & par la magnificence qu'il luy a donnée, tous les peuples, lignées & langues ont craint & tremblé deuant sa face. Quand nous oyons qu'il a esté constitué Roy, de Dieu : pareillement il nous faut reduire en memoire l'ordonnance celeste, qui nous commande de craindre & honnorer le Roy,& nous ne douterons point de porter à vn meschant tyran tel honneur duquel nostre Seigneur l'aura daigné orner. Quand Samuel denonçoit au peuple d'Israel ce qu'il auroit à souffrir de ses Rois,il disoit, Voicy quelle sera la puissance du Roy qui regnera sur vous:Il pren-

Exec.29. d.19
Dan.2.f. 37
Dan.5.c. 18
1.Sam.8. c.11

dra voz fils,& les mettra à ſon chariot pour les faire ſes gendarmes, & labourer ſes terres, & ſier ſa moiſſon,& forger des armes. Il prendra voz filles, pour les faire peincteſſes, cuiſinieres & boulangieres. Il prẽdra voz terres, voz vignes, & les meilleurs iardins que vous ayez,& les dõnera à ſes ſeruiteurs. Il prẽdra diſmes de voz ſemẽces & de voz vignes,& les dõnera à ſes ſeruiteurs & châbellans. Il prẽdra voz ſeruiteurs,châbrieres & aſnes,pour les appliquer à ſõ ouurage:meſme il prẽdra diſme de voſtre beſtail,& vous luy ſerez aſſeruiz.

Deut.17. c.16 Certes les Rois ne pouuoyent faire cela iuſtement : leſquels par la Loy eſtoyent inſtruits à garder toute temperance & ſobrieté: mais Samuel appelloit Puiſſance ſur le peuple,pourtant qu'il luy eſtoit neceſſaire d'y obeir, & n'eſtoit licite d'y reſiſter. comme s'il euſt dit, La cupidité des Rois s'eſtẽdra à faire tous ces outrages,leſquels ce ne ſera pas à vous de reprimer:mais ſeulement vous reſtera d'entendre à leurs commandemens, & d'y obeir.

27 Toutesfois il y a vn paſſage en Ieremie notable ſur tous les autres: lequel cõbien qu'il ſoit vn peu long,il ſera bon de reciter icy, veu q̃ treſclairemẽt il determine de toute ceſte queſtiõ: l'ay,dit le Seigneur, fait la terre,& les hommes & les beſtes qui ſont ſous l'eſtẽdue de la terre:ie les ay faits en ma grande force,& par mon bras eſtendu : & ie baille icelle terre à qui bon me ſemble. I'ay donc maintenant mis toutes ces regions en la main de Nabuchodonozor mon ſeruiteur: & luy ſeruirõt toutes nations & puiſſances & Rois, iuſques à ce que le temps de ſa terre vienne. & aduiendra que toute gẽt & royaume qui ne luy aura ſeruy,& n'auront baiſſé leur col ſous ſon ioug, ie viſiteray icelle gent en glaiue, famine & peſte. Parquoy ſeruez au Roy de Babylone,& viuez. Nous cognoiſſons par ces parolles auec combien grande obeiſſance noſtre Seigneur a voulu que ce tyran peruers & cruel fuſt honnoré:non pour autre raiſon, ſinon pourtant qu'il poſſedoit le royaume. Laquelle poſſeſsion ſeule monſtroit qu'il eſtoit colloqué ſur le throne par l'ordonnance de Dieu,& que par icelle ordonnance il eſtoit eſleué en la maieſté Royalle, laquelle il n'eſtoit licite de violer. Si ceſte ſentence nous eſt vne fois bien reſolue & fichée en noz cœurs,c'eſt aſſauoir que par celle meſme ordonnãce de Dieu, par laquelle l'authorité de tous Rois eſt eſtablie, auſsi les Rois iniques viennent à occuper la puiſſance:iamais ces folles & ſeditieuſes cogitatiõs ne nous viendrõt en l'eſprit,qu'vn Roy doiue eſtre traité ſelon qu'il merite, & qu'il n'eſt pas raiſonnable que nous nous tenions pour ſuiets de celuy qui ne ſe maintient point de ſa part enuers nous comme Roy.

Iere.27.a 5

28 Ce ſera en vain qu'on obiectera icy,que ce mandement a eſté donné en particulier au peuple d'Iſrael.car il faut obſeruer ſur quelle raiſon il eſt fondé.I'ay dõné,dit le Seigneur, le regne à Nabuchodonozor:pourtant ſoyez luy ſuiets,& vous viurez. A quiconque dõc viendra la ſuperiorité,il n'y a point de doute qu'on ne luy doyue ſubiection. Or eſt-il ainſi que quand le Seigneur eſleue quelque perſonnage en principauté, il nous declaire que ſon plaiſir eſt qu'il regne. Car de cela il y en a teſmoignage general en l'Eſcriture. comme au vingthuitieme des Prouerbes, Pour l'iniquité de la terre il y a pluſieurs changemẽs de Princes. Itẽ Iob, au douzieme, Il oſte la ſubiectiõ aux Rois:& derechef les exalte en puiſſance. Cela confeſſé,il ne reſte plus ſinon que nous leur ſeruions, ſi nous voulõs viure. Il y a auſsi au Prophete Ieremie vn autre mandement de Dieu,par lequel il commande à ſon peuple de deſirer la proſperité de Babylõ,en laq̃lle ils eſtoyent tenuz captifs:& de le prier pour icelle, d'autant qu'en la paix d'icelle ſeroit leur paix. Voila comment il eſt commãdé aux Iſraelites de prier pour la proſperité de celuy duquel ils auoyẽt eſté vaincuz,cõbien qu'ils euſſent eſté deſpouillez par luy de tous leurs biens, pouſſez hors de leurs maiſons, chaſſez en exil,deiettez en vne miſerable ſeruitude:& ne leur eſt pas ſeulemẽt cõmãdé ainſi qu'il nous eſt cõmãdé à tous de prier pour noz perſecuteurs,mais afin que ſon royaume luy fuſt gardé floriſsãt & paiſible, afin qu'ils viuẽt paiſiblemẽt ſous luy. A ceſte raiſon Dauid,deſia eſleu Roy par l'ordõnance de Dieu & oinct de ſon huile ſaincte, cõbiẽ qu'il fuſt iniquemẽt pourſuiui de Saul,ſans quelq̃ ſien demerite: toutesfois il tenoit le chef d'iceluy pour ſainct & ſacré,pourtãt q̃ le Seigneur l'auoit ſanctifié,en l'hõnorãt de la maieſté royalle : Qu'il ne m'aduiẽne point,diſoit-il,que ie face laſche tour à mon Seigneur, oinct de Dieu que ie mette ma main ſur luy,pour luy mal faire.car il eſt le Chriſt, c'eſt à dire Oinct du Seigneur. Item, Mon ame t'a pardonné, & ay dit,Ie ne mettray la main ſur mon Seigneur:car il eſt le Chriſt du Seigneur.Item, Qui mettra ſa main ſur le Chriſt du Seigneur, & ſera innocent? Le Seigneur eſt viuant.Si le Seigneur ne le frappe, ou que ſon iour viẽne qu'il meure, ou qu'il ſoit occis en guerre : ia ne m'aduienne que ie mette ma main ſur le Chriſt du Seigneur.

Iere.27.c 17

Prou. 28. a.2

Iere. 29.b 7

1.Sam.24 b.7.11

1.Sam.26 b.9

29 Nous deuons tous à noz ſuperieurs, tant qu'ils dominent ſur nous, vne telle affection de reuerence, que celle que nous voyons en Dauid : meſme quels qu'ils ſoyent. Ce que ie repete par pluſieurs fois:afin que nous apprenions de ne point eſplucher quelles ſont

les

les personnes ausquelles nous auons à obeir : mais que nous nous contentions de cognoistre, que par la volonté du Seigneur ils sont constituez en vn estat, auquel il a donné vne maiesté inuiolable. Mais quelcun dira, qu'il y a aussi mutuel deuoir des superieurs enuers leurs suiects. I'ay desia cõfessé ce poinct. toutesfois si quelcun vouloit de ce inferer, qu'on ne doit obeissance sinon à vn iuste Seigneur : il argueroit peruersement. Car les mariz & les peres sont obligez à quelque deuoir enuers leurs femmes & enfans. Or s'il aduenoit qu'ils s'acquitassent mal de leur office, c'est assauoir que les peres traitassent rudemẽt leurs enfans, & fussent outrageux enuers eux, cõtre ce qui leur est cõmandé de ne les contrister: & que les mariz cõtemnassent & tormẽtassent leurs femmes, lesquelles par le commandemẽt de Dieu ils doyuẽt aimer, & contregarder comme vaisseaux fragiles: faudroit-il pourtant que les enfans fussent moins obeissans à leurs peres, ou les femmes à leurs mariz? Mais par la Loy de Dieu ils sont assuiettiz à eux : encore qu'ils leur soyent mauuais & iniques. Au contraire donc, comme ainsi soit que nul de nous ne doit considerer comment l'autre s'acquite enuers luy de son deuoir, mais seulement se doit souuenir & mettre deuant l'œil ce qu'il a à faire, pour l'executer : principalement ceste consideration doit auoir lieu entre ceux qui sont en la suiection d'autruy. Parquoy si nous sommes cruellement vexez par vn Prince inhumain, ou pillez & robbez par vn auaricieux ou prodigue: ou mesprisez & mal gardez par vn nonchalãt: si mesme nous sommes affligez pour le Nom de Dieu par vn sacrilege & incredule : premierement reduisons-nous en memoire les offenses qu'auons cõmises contre Dieu, lesquelles sans doute sont corrigées par tels fleaux. de là viendra l'humilité pour bien brider nostre impatience. Secondement, mettons-nous au deuant ceste pensée, qu'il n'est pas en nous de remedier à tels maux: mais qu'il ne reste autre chose, que d'implorer l'aide de Dieu, en la main duquel sont les cœurs des Rois, & les mutations des royaumes. C'est le Dieu qui s'asserra entre les dieux, & aura le iugement sur eux. au seul regard duquel trebuscheront & seront confuz tous Rois & Iuges de la terre, qui n'auront baisé son Christ, qui auront escrit loix iniques pour opprimer au iugement les poures, & diſsiper le bon droit des foibles, pour auoir les vefues en proye, & piller les orphelins.

Ephes. 6 a. 1 Ephes. 5. c. 26 1. Pier. 3 b. 7

Dan. 9. b. 7 Prou. 21. a. 1 Pseau. 82. a. 1 Pseau. 2. c. 10 Isa. 10. a. 1

30 Et en cecy apparoist bien sa merueilleuse bonté, puissance & prouidence. car aucunesfois il suscite manifestement quelcuns de ses seruiteurs, & les arme de son mandemẽt pour faire punitions d'vne domination iniuste, & deliurer de calamité le peuple iniquement affligé: aucunesfois il conuertist & tourne à ceſt ouurage la fureur de ceux qui pensent ailleurs, & machinent autre chose. En la premiere maniere il deliura le peuple d'Israel par Moyse, de la tyrãnie de Pharaõ: & par Othoniel, il le tira hors de la puissance de Chusam Roy de Syrie : & par autres tant Rois que Iuges, il l'affranchit de diuerses suiections & seruitudes. En la seconde maniere il reprima l'orgueil de Tyr par les Egyptiens: la hautesse des Egyptiens, par les Assyriens: l'insolence des Assyriens, par les Chaldéens: l'outrecuidance de Babylon, par les Medois & Persans, depuis que Cyrus eut domté les Medois: l'ingratitude des Rois de Iudée & Israel, tant par les Assyriens que par les Babyloniẽs. Tãt les vns que les autres estoyẽt ministres & executeurs de sa iustice : neantmoins il y a grãde difference des vns aux autres. Car les premiers, d'autant qu'ils estoyent appellez de Dieu par vocation legitime, à entreprendre tels affaires: en rebellant contre les Rois, ne violoyent point la maiesté Royalle qui leur estoit donnée de Dieu: mais ils corrigeoyent vne puissance inferieure par vne plus grande: tout ainsi qu'il est licite à vn Roy de chastier ses Lieutenans & officiers. Les seconds, combien qu'ils fussent addressez par la main de Dieu où bon luy sembloit, & que sans leur seu ils parfissent son ouurage: toutesfois ils n'auoyẽt autre pensée en leur cœur, que de mal faire.

Exod. 3. b. 7 Iug. 3. b. 9 & les chap. suyuans.

31 Or combien que ces actes, quant à ceux qui les faisoyent, fussent biẽ diuers: car les vns les faisoyent estans asseurez qu'ils faisoyent bien, & les autres par autre zele (comme nous auons dit:) toutesfois nostre Seigneur, tant par les vns que par les autres executoit pareillement son ouurage, en rompant les sceptres des meschãs Rois, & renuersant les dominations outrageuses. Que les Princes entendent à ces choses, & s'en estonnent. & nous cepẽdant neantmoins deuons sur toutes choses, nous garder que nous ne contemnions ou outragions l'authorité des superieurs, laquelle nous doit estre pleine de maiesté, veu qu'elle est confirmée par tant de sentences de Dieu: mesme encores qu'elle soit occuppée de personnes tresindignes, & qui par leur meschanceté (d'autãt qu'en eux est) la polluẽt. Car cõbien que la correction de domination desordonnée soit vengeance de Dieu : toutesfois il ne s'ensuit pas pourtant qu'elle nous soit permise & donnée en main, ausquels il n'est donné autre mandement que d'obeir & de souffrir. Ie parle touſiours des personnes priuées: car s'il y auoit en ce temps icy Magistrats constituez pour la defense du peuple, pour refrener la trop grande cupidité & licence des Rois (comme anciennement les Lacedemo-

niens auoyent ceux qu'ils appelloyẽt Ephores: & les Romains, leurs defenſeurs populaires: & les Atheniẽs, leurs Demarches: & cõme ſont, poſsible, auiourdhuy en chacun royaume les trois eſtats quand ils ſont aſſemblez:) à ceux qui ſeroyent conſtituez en tel eſtat, tellement ie ne defendroye de s'oppoſer & reſiſter à l'intemperance ou cruauté des Rois, ſelõ le deuoir de leur office: que meſmes s'ils diſsimuloyent, voyans que les Rois deſordonnément vexaſſent le poure populaire, i'eſtimeroye deuoir eſtre accuſée de periure telle diſsimulation, par laquelle malicieuſement ils trahiroyent la liberté du peuple, de laquelle ils ſe deuroyent cognoiſtre eſtre ordonnez tuteurs par le vouloir de Dieu.

32 Mais en l'obeiſſance q̃ nous auons enſeignée eſtre deue aux ſuperieurs, il y doit auoir touſiours vne exception, ou pluſtoſt vne reigle qui eſt à garder deuant toutes choſes: c'eſt que telle obeiſſance ne nous deſtourne point de l'obeiſſance de celuy, ſous la volonté duquel il eſt raiſonnable q̃ tous les edits des Rois ſe cõtiennent: & que tous leurs cõmandemens cedent à ſon ordonnance, & que toute leur hauteſſe ſoit humiliée & abaiſſée ſous ſa maieſté. Et pour dire vray, quelle peruerſité ſeroit-ce, afin de contenter les hommes, d'encourir l'indignation de celuy pour l'amour duquel nous obeiſſons aux hommes? Le Seigneur donc eſt Roy des Rois, lequel incontinẽt qu'il ouure ſa bouche ſacrée, doit eſtre ſur tous pour tous & deuãt tous eſcouté. Nous deuõs puis apres eſtre ſuiects aux hõmes qui ont preeminẽce ſur nous, mais nõ autremẽt ſinõ en luy. S'ils viẽnent à cõmander quelq̃ choſe cõtre luy, il nous doit eſtre de nulle eſtime. & ne faut auoir en cela aucun eſgard à toute la dignité des ſuperieurs: à laq̃lle on ne fait nulle iniure, quãd elle eſt ſubmiſe & rengée ſous la puiſſance de Dieu, qui eſt ſeule vraye au prix des autres. Selon ceſte raiſon Daniel proteſte de n'auoir en rien offenſé le Roy, combien qu'il euſt contreuenu à l'edit iniuſte publié de par luy, pource qu'en cela il auoit outrepaſſé ſes bornes: & non ſeulement eſtoit exceſsif contre les hommes, mais auoit leué les cornes cõtre Dieu, & en ce faiſant s'eſtoit demis & degradé de toute authorité. A l'oppoſite, le peuple d'Iſrael eſt condamné en Oſée, d'auoir obtẽperé trop volontiers aux loix meſchantes de ſon Roy. car apres que Iarobeam eut fait faire les veaux d'or, en delaiſſant le temple de Dieu, tous les ſuiets luy volans complaire s'eſtoyent par trop legerement addonnez à ces nouuelles ſuperſtitions: & y eut depuis vne telle facilité en leurs enfans & ſucceſſeurs à plier à l'appetit des Rois idolatres, & ſe conformer à leurs façons de faire vitieuſes. Le Prophete leur reproche aſprement ce crime, d'auoir embraſſé & receu l'edit royal: tant s'en faut que la couuerture de modeſtie que pretendent les Courtiſans merite louange, quand ils magnifient l'authorité des Rois pour deceuoir les ſimples: diſans qu'il ne leur eſt pas licite de rien faire contre ce qui leur eſt commandé. comme ſi Dieu en ordonnant des hommes mortels pour dominer, leur auoit reſigné ſon droit: ou bien que la puiſſance terrienne ſoit amoindrie, quand elle eſt abbaiſſée en ſon rẽg inferieur ſous l'empire ſouuerain de Dieu, au regard duquel, toutes principautez celeſtes tremblent. Ie ſay bien quel dangier peut venir d'vne telle conſtance que ie la requier icy: d'autant que les Rois ne peuuent nullement ſouffrir d'eſtre abaiſſez, deſquels l'indignation (cõme Solomon dit) eſt meſſage de mort. Mais puis que ceſt edit a eſté prononcé par le celeſte heraut ſainct Pierre, qu'il faut pluſtoſt obeir à Dieu qu'aux hommes: nous auons à nous conſoler de ceſte penſée, que vrayement nous rendõs lors à Dieu telle obeiſſance qu'il la demande, quand nous ſouffrons pluſtoſt toutes choſes, que declinions de ſa ſaincte parolle. Et encores à ce que le courage ne nous faille, ſainct Paul nous picque d'vn autre eſguillon: c'eſt que nous auons eſté achetez par Chriſt ſi cherement que luy a couſté noſtre redẽption, afin que ne nous adonnions ſerfs aux mauuaiſes cupiditez des hommes, beaucoup moins à leur impieté.

Dan. 6. f. 22

Oſée 5. d. 13
1. Rois 12. g. 30

Proverb. 16. b. 14
Act. 5. e. 29

1. Cor. 7. d. 23

* *
*

LOVANGE A DIEV.

TABLE,
OV
BRIEF SOMMAIRE DES principales matieres contenues en ceſte Inſtitution de la religion Chreſtienne, dreſſé ſelon l'ordre de l'Alphabet.

L'IMPRIMEVR au Lecteur.

CE liure a deſia tant de fois eſté rimprimé non ſeulement en Latin, mais auſsi en François, qu'il eſt bien à preſumer que ceux qui l'ont vn peu attentiuemẽt fueilleté, pourroyent ſans grande difficulté trouuer les principaux poincts de doctrine, chacun en ſon endroit, ſans eſtre aydez de ceſte Table. Et meſme l'Autheur en ceſte derniere edition, le diuiſant en quatre liures ou parties principales, a puis apres comprins chacune en pluſieurs chapitres, & aſſez brief, & ſi clairement & familiairemẽt, qu'on ſe pourroit mieux que iamais paſſer de Table. Toutesfois pource que pluſieurs ne ſe peuuent contenter d'vn liure, s'il n'y en a vneu ay bien voulu en cecy me conformer à l'vſage commun, eſperant que prendrez la choſe en gré, & ferez tant mieux voſtre profit du liure, à l'honneur de Dieu & edification de ſon Egliſe, Ainſi ſoit-il.

Des Acolythes.

De ceux qu'on nommoit Acolythes en l'Egliſe ancienne, liur. 4. chap. 4. ſect. 1. & 9. Des Acolythes de l'Egliſe Papiſtique: & comment les Papiſtes badinent, en diſant que Ieſus Chriſt a eſté Acolythe, liure 4. chap. 19. ſect. 22. & 23.

De la cheute d'Adam.

La cheute d'Adam n'eſt pas procedée de friandiſe, ains d'infidelité: (car meſpriſant la parolle de Dieu & ſa verité, il s'eſt deſuoyé aux menſonges de Satan) laquelle a ouuert la porte à ambition & orgueil (auſquels vices ingratitude eſtoit conioincte:) ambition a eſté mere de rebellion, liure 2. chap. 1. ſect. 4. Comme ainſi ſoit que par la cheute d'Adam les autres creatures ayent eſté aucunement deffigurées: ce n'eſt pas de merueille ſi tout le genre humain en a eſté corrompu, c'eſt à dire eſt decheu de ſa premiere creation, & a eſté fait ſuiect à malediction. C'eſt ceſte corruption que les anciens Docteurs ont nõmée Peché originel: leſquels toutesfois n'ont pas deduict ce poinct de doctrine ſi clairement qu'il euſt eſte requis. Cependãt il eſt monſtré par raiſons & teſmoignages de l'Eſcriture, que Pelagius a grandement erré, diſant que le peché eſtoit deſcendu du premier homme en toute ſa poſterité par imitation ſeulement, & non point par generation, liure 2. chap. 1. ſect. 5. & 6. Que pour entendre ceci, il n'eſt ia beſoin de diſputer aſſauoir mon ſi l'ame d'vn enfant procede de la ſubſtance de l'Ame de ſon Pere: veu que la ſouil leure n'a point ſon fondement en la ſubſtance de

A

la chair ou de l'ame, mais en ce que Dieu auoit ordonné que les dons qu'il faiſoit au premier homme, il les euſt pour luy & ſa poſterité. & auſſi qu'à ceſte doctrine n'eſt point contraire ce qui eſt dit, que les enfans des fideles ſont ſanctifiez, liure 2. chap. 1. ſect. 7. C'a eſte vn mot aſſez cõmun, mais qui a eſté entendu de peu de gens. Que par la cheute d'Adam les dons naturels ont eſté corrompus en l'homme, & les ſupernaturels oſtez, liur. 2. chap. 2. ſect. 4. & 16. L'expoſition en eſt baillée en la ſect. 12. aſſauoir que l'homme a perdu les dõs ſupernaturels, comme la foy, l'amour enuers Dieu & les prochains, & l'affectiõ de ſuiure droiture & iuſtice, mais que par Chriſt il vient à les recouurer: que les naturels, aſſauoir l'entendement & le cœur, ont eſté corrompus, veu qu'il n'y eſt demeuré integrité ne droiture. Item, que la raiſon n'a pas eſté du tout effacée en l'homme, mais en partie affoiblie, en partie corrõpue. Auſsi que la volonté, puis qu'elle eſt inſeparable de la nature de l'homme, n'eſt pas perie, mais tenue captiue ſous des cupiditez peruerſes, liure 2. chap. 2. ſect. 12. Il eſt demonſtré par teſmoignages de ſainct Auguſtin & de l'Eſcriture, que Dieu n'a pas ſeulement preueu ou permis, mais auſsi decreté & ordonne la cheute du premier homme, & en icelle la ruine de ſon lignage, liure 3. chap. 23. ſect. 7, & 8.

De l'Ame.

Que l'Ame ou l'eſprit de l'homme n'eſt pas vn ſouffle ſeulement, mais vne eſſence immortelle: combien qu'elle ait eſté creée, liure 1. chap. 15. ſect. 2. & 3. Contre ceux qui ſous couleur de nature nient la prouidence & le gouuernement

de Dieu, lequel se monstre és facultez & operations de l'Ame, qui sont admirables & quasi infinies, liure 1.chap.5.sect.4. & 5. Refutation de l'erreur des Manichéens & de Seruet, Que l'Ame de l'homme est vn sourgeon de la substãce de Dieu. item de l'erreur d'Osiander, qui ne veut point recognoistre l'image de Dieu en Adã, s'il n'y a en vne iustice essẽtielle infuse en luy, liure 1.chap.15.sect.5. Quasi pas vn des Philosophes n'a parlé asseuremẽt de l'immortalité de l'Ame, mais ils ont limité ses facultez à la vie presente, en lieu que l'Escriture luy attribue tellement la conduicte quant à ceste vie, qu'elle doit aussi le soliciter à recognoistre Dieu. Item de la diuisiõ des facultez de l'Ame selõ les Philosophes, liure 1.chap.15.sect.6. Autre diuision plus conuenable à la doctrine Chrestienne, assauoir que les parties de l'Ame sont l'entendement & la volonté: & quel est l'office & proprieté d'icelles en la premiere creation de l'homme, au mesme, sect. 7. & 8. Que mesme és vices de l'Ame on peut apperceuoir encore quelque reste de semẽce de religion, liure 1.chap.15.sect.6. De l'erreur de ceux qui ont estimé qu'en la mort les Ames aussi mourroyent pour ressuiciter au dernier iour auec les corps, liure 3.chap.25.sect.6. Descriptiõ que fait S. Bernard des miseres de l'Ame fidele cõsiderée en elle mesme: & au contraire, de l'asseurance & matiere de se glorifier qu'elle a en Christ, liure 3.chap.2.sect.25.

Des Anabaptistes.

Est monstré à l'encontre des Anabaptistes, que le Baptesme des petis enfans accorde bié auec l'institution de Christ, & la nature du signe exterieur, liure 4. chap.16.sect.1, & 2. &c. Que le Baptesme a esté mis au lieu de la Circoncision: quelle conuenance ou quelle diuersité il y a entre les deux, liure 4. chap.16. sect.3. & 4. Veu que le Seigneur fait les petis enfans participans de la chose signifiée au Baptesme, que ce n'est pas raison de les exclurre du Baptesme, liure 4. chap.16.sect.5. Il est monstré que le Seigneur regenere aussi de ceux qui sont en telle aage, liur.4.cha.16.sect.17,18,19. Que puis q̃ no⁹ auons la mesme alliãce, laquelle le Seigneur ayant contractée auec Abraham, a voulu estre seellee és petis enfans par vn Sacrement exterieur: qu'en iceux aussi le Baptesme doit auiourduy auoir lieu, liu. 4.chap.16.sect.6. Que le Baptesme des petis enfans est bien prouué par ce que Christ a embrassé des petis enfans, & a mis ses mains sur eux, liure 4. chap.16. sect.7.

Refutation d'aucũs argumens que font les Anabaptistes cõtre le Baptesme des petis enfans, liure 4.chap.16.sect.8,& 22, 23, 25,27,28,29.

Qu'il reuient vn grand profit du Baptesme des petis enfans, tãt aux peres fideles qu'à iceux en fans, liu.4.chap.19.sect.9. Duquel bien Satan tasche de no⁹ despouiller par le moyẽ des Anabaptistes, liu.4.cha.16.sect.32. Refutation des argumẽs que les aduersaires amenent au cõtraire: assauoir, que la signification du Baptesme est autre que de la Circoncision: que nostre alliance est autre que l'ancienne: qu'autres gens sont auiourdhuy nommez Enfans, qu'anciennement, liure 4.chap.16.sect.10,11,12,13,14,15. Respõse à d'autres differẽces forgées par iceux entre la Circõcision & le Baptesme, au mesme, sect.16.

Item à ce qu'ils obiectẽt, que le Baptesme est Sacremẽt de foy & repentance, desquelles choses l'aage d'enfance n'est capable, liure 4.chap.16. sect.20.21. En ceux qui ont desia aage de discretion, la foy & intelligence doyuent precedẽt l'administration du Baptesme: mais és enfans des fideles le Baptesme a lieu auant qu'ils ayent intelligence, liure 4.chap.16.sect.24. Contre ceux qui trouuent pour damnez tous les petits enfans qui n'ont este baptisez, liure 4. chap.16. sect.26. Que c'est pour vne bonne raison que Christ n'a esté baptisé qu'au trentieme an de sa vie, & que cela ne fait rien pour ceux qui ne veulent pas qu'on baptise les petits enfans, liure 4. chap.16.sect.29. Pourquoy c'est qu'on ne doit pas receuoir à la Cene les petits enfans, ne les exclurre du Baptesme, liure 4.chap.16.sect.30. Vn grand Catalogue des argumens par lesquels ce vilain Seruet a combatu contre le Baptesme des petits enfans: auec la refutation d'iceux, liu. 4,chap.16.sect.31. Du Baptesme des petits enfans, liure 4.chap 8.sect.16.

Des Anges.

Que les Anges sont creatures de Dieu, combien que Moyse ne l'exprime pas en l'histoire de la creation, liure 1.chap.14.sect.3. Touchãt le temps ou l'ordre auquel ils ont este creés, il n'est pas expedient de nous en enquerir, veu que l'Escriture n'en dit rien, laquelle nous deuons suiure pour reigle, liure 1.chap.14.sect.4. Pour quoy c'est que les esprits celestes sont nommez Anges, Armées, Vertus, Principautez, Puissãces, Dominations, Thrones, Dieux, liure 1.chap.14. sect.5. Touchant les Anges, l'Escriture nous enseigne ce qui est propre pour nostre consolation & confirmatiõ de nostre foy, assauoir qu'ils sont ministres & dispensateurs de la liberalité de Dieu enuers nous: & ce en diuerses sortes, liure 1.chap.14.sect.6.& 9. Qu'il n'y a pas vn Ange seulement qui ait soin de nous, mais que tous d'vn accord veillẽt pour nostre salut: & q̃ pourtant c'est vne question superflue, de disputer si chacun a son Ange particulierement ordõné pour le garder, liure 1.chap.14.sect.7. Que c'est curiosité de s'enquerir du nõbre & de l'ordre des Anges, & temerité d'en determiner: & pourquoy, veu que ce sont esprits, l'Escriture so⁹ les noms de Cherubim & Seraphim les peind ayans ailes, liure. 1.chap.14.sect.8. Contre les Sadduciens & semblables fantastiques, il est monstré par diuers tesmoignages de l'Escriture que les Anges ne sont point qualitez ou inspirations sans substance, ains vrayes natures spirituelles, liure 1.chap.14.sect.9. Qu'il nous faut donner garde de superstition alendroit des Anges, ou de leur attribuer ce qui appartient à Dieu seul & à Christ, liure 1.chapitre 14.sect.10. Que pour euiter ce danger nous auons à considerer que Dieu se sert d'eux, non point par neceſsité, comme s'il ne s'en pourroit

pourroit paſſer, mais pour le ſoulagemẽt de noſtre imbecillité, au meſme, ſect.11. Les Anges auſsi ont eſté créez à l'image de Dieu, liur.1.cha 15.ſect.3.

De l'Aſcenſion de Chriſt au ciel.

Combien que Chriſt en reſſuſcitant ait commencé à magnifier ſa gloire & vertu: que toutesfois il a vrayement lors exalté ſon regne, quand il eſt monté au ciel, pource qu'il a lors plus largement eſpãdu les graces de ſon Eſprit, amplifié ſa maieſté, & declairé dauantage ſa puiſſance, tant en aidant les ſiens, qu'en abbatant ſes ennemis, & que toutesfois il eſt tellement abſent ſelõ la preſence de ſa chair, qu'il eſt touſiours en tous lieux ſelon la preſence de ſa maieſté, & auec ſes fideles ſelon ſa grace inuiſible & incomprehenſible, liur.2.chap.16.ſect.14. De ce que Chriſt eſt aſsis à la dextre du Pere, & du fruict que noſtre foy reçoit de cela en diuerſes ſortes, liur.2. chap.16.ſect.15.& 16.

Des Archeueſques & Patriarches.

Voyez, liure 4.c 4.ſect. 4,& chap.7.ſect.15.

B

Du Bapteſme.

La definition du Bapteſme, la premiere fin d'iceluy eſt qu'il ſert à noſtre foy enuers Dieu, l'autre qu'il en eſt teſmoignage enuers les hommes. Noſtre foy en reçoit trois fruicts. Premierement entant que c'eſt vn ſigne de noſtre purgation & que noz pechez ſont effacez, liur.4.chap.15.ſect. 1.ce qui eſt prouué par teſmoignages de l'Eſcriture: & que ce n'eſt pas l'eau qui nous nettoye, mais le ſang de Chriſt, ſect.2. Que la vertu du Bapteſme ne doit point eſtre reſtreinte au temps qu'on l'adminiſtre: mais q̃ par iceluy nous ſommes vne fois lauez pour toute noſtre vie: & que neantmoins il ne faut pas prendre de cela licẽce de pecher à l'aduenir, ſect.3.& 4. Le ſecond fruict que noſtre foy reçoit du Bapteſme, c'eſt qu'il nous monſtre noſtre mortification & vie nouuelle en Chriſt, au meſme, ſect.5. Le troiſieme, qu'il nous monſtre que nous ſommes tellement vniz auec Chriſt, que nous participons à tous ſes biens, ſect.6. Que le Bapteſme admiſtré par Iean Baptiſte a eſté le meſme que les Apoſtres ont adminiſtré, au meſme, ſect.7.& 8. Que tant noſtre mortificatiõ comme noſtre purgation a eſté figurée au peuple d'Iſrael par le paſſage de la mer, & le raſſraichiſſement de la nuée, ſect.9. Que c'eſt vn poinct faux, de dire que par le Bapteſme nous ſommes remis en la meſme iuſtice & pureté de nature qu'Adam auoit premierement, liure 4.chap.15.ſect.10,11, 12. Comment c'eſt que le Bapteſme ſert à rẽdre cõfeſsion de noſtre foy entre les hommes, ſect. 13. Comment il nous conuient vſer du Bapteſme tant pour confermer noſtre foy que pour en rendre teſmoignages enuers les hommes, où il eſt monſtré auſsi que les graces de Dieu ne ſont pas encloſes au Sacrement pour nous eſtre conferées par la vertu d'iceluy, liure 4. chap. 15. ſect.14,15. Que la dignité du miniſtre n'apporte rien au Bapteſme: auſsi que l'indignité d'iceluy n'y deroguerien, quoy qu'ayent allegué les Donatiſtes, & auiourdhuy les Anabaptiſtes, liure 4.chap.15.ſect.16.& 17 &.18. Le Bapteſme eſt Sacrement de penitence pour toute la vie, tellement qu'il n'en faut point d'autre, liur.4. chap. 19.ſect.17. De l'eau charmée, du cierge, du chreſme, du crachat & autres badinages adiouſtez à la ſimple ceremonie du Bapteſme de Chriſt, de laquelle la pure adminiſtration eſt monſtrée telle qu'elle doit eſtre en l'Egliſe, liure. 4.chap. 15.ſect 19. Que c'eſt aux miniſtres de l'Egliſe d'adminiſtrer le Bapteſme, & non pas aux particuliers: beaucoup moins aux femmes, liure 4. chap.15.ſect.20,21,22. Touchant le Bapteſme des petits enfans, voyez ſous le mot Anabaptiſtes.

C

Des Cardinaux.

Quand premierement a commencé ce nom à eſtre en vſage: & comment c'eſt qu'en ſi peu de temps l'eſtat des Cardinaux eſt monté ſi haut, liure 4.chap.7.ſect.30.

De la Cene du Seigneur.

Des ſignes de la ſaincte Cene, qui ſont le pain & le vin: où il eſt monſtré par les parolles du Seigneur en la Cene, pourquoy il a voulu que noꝰ vſaſsiõs de tels ſignes, liu. 4.chap.17.ſect.1.

De la grãde aſſeurãce & cõſolation q̃ nous dõne la Cene, nous rendant teſmoignage que nous ſommes tellement faicts vn corps auec Chriſt. que tout ce qu'il a eſt noſtre, au meſme, ſect. 2. & 3. Que ce n'eſt pas le principal de ce Sacrement, de nous preſenter le corps de Chriſt ſans plus haute conſideration: mais pluſtoſt nous reueller ceſte promeſſe de Chriſt, que ſa chair eſt vrayement noſtre viande, au meſme, ſect. 4. Que la Cene ne fait pas que Chriſt commence à nous eſtre pain de vie: mais nous fait ſentir la vertu de ce pain. Qu'il nous faut garder de trop attribuer ou trop peu aux ſignes de la Cene. Item, que manger la chair de Chriſt n'eſt pas la foy, mais vn effect de la foy, au meſme, ſect.5,& 6. Que ceux-là ne parlent pas aſſez auãt, qui nous font ſeulemẽt participans de l'Eſprit de Chriſt, laiſsãs derriere la memoire de ſõ corps & ſon ſang. Que c'eſt vn ſi grãd miſtere, q̃ la langue ne le ſauroit exprimer, nõ pas meſme l'eſprit comprendre, au meſme, ſect. 7. Que Chriſt qui a eſté dés le commencemẽt la Parolle du Pere viuifiante, a fait que ſa chair qu'il a uoit prins, nous fuſt viuifiante, au meſme, ſect. 8.& 9. Que les fideles la mangent vrayement, quelque diſtance de lieux qu'il y ait entre icelle & eux, au meſme, ſect.10. Que la Cene a deux parties, les ſignes & la verité ſpirituelle, qui contient trois choſes: la ſignification, la matieré, & l'effect, au meſme, ſect.11. De la tranſſubſtantiation du pain & vin au corps & ſang de Chriſt, forgée en la cour de Rome, liu. 4.chap.17.ſect.12, & 13, & autres ſuyuans, &

sect.20. Que les Docteurs anciẽs ne l'ont point ainsi tenu: aussi que ce ne seroit point Sacrement si la substance des signes ne demeuroit, liure. 4. chap. 17. sect. 14. Que le pain n'est pas Sacrement sinon à ceux ausquels la Parolle s'addresse, au mesme, sect. 15. ou aussi sont refutez aucuns argumens des Docteurs de la transsubstantiation. De certains autres, qui confessent bien en vn mot, que la substance des signes demeure, & toutesfois tenãs que le corps de Christ est au pain & sous le pain, retombent en ceste imagination de presence locale du corps, & mesmo qu'il est en tous lieux, liure 4. chap. 17. sect. 16, 17, 18, 20. Apres sont refutées les obiections de telles gens, au mesme, sect. 21, 22, 23, vingtquatrieme, & autres suiuãs. Item est monstré qu'il n'y a passage ny en sainct Augustin, ny en l'Escriture, qui face pour eux en ceste endroict, au mesme, sect, 28, 29, 30, 31. Item sont encore refutées certaines autres de leurs obiections: & principalement ce qu'ils disent que quand nous parlons de manger spirituellement le corps de Christ, ce n'est pas le manger vrayement & realement. ou aussi il est monstré qu'en la Cene le corps de Christ est presenté aux infideles aussi, mais qu'ils ne le reçoyuent pas, au mesme, sect. 33. Et est prouué par diuers passages de sainct Augustin, qu'il n'a pas estimé que les infideles le receussent, sect. 34. En quelle sorte le corps & le sang de Christ nous sont presentez en la Cene, & quelle presence de Christ il nous y faut recognoistre, liu. 4. chap. 17. sect. 18, 19, 32. De l'exposition des parolles de Christ en la Cene, au mesme, sect. 20. 21. Plusieurs passages de l'Escriture, qui monstrent de l'adoratiõ charnelle des Papistes, de la consecration de l'hostie (qu'ils appellent) & de la ceremonie de la porter en procesiõ, liur. 4. chap. 17. sect. 35. 36. 37. Que le corps de Christ n'est pas infini, & qu'il est au ciel iusques au dernier iour, au mesme, sect. 26. 27. Le Sacrement de la Cene nous doit inciter à actiõ de graces, nous exercer à reduire en memoire la mort de Christ, & estre vn aiguillon à profiter en saincteté de vie, & principalement en charité, liur. 4. chap. 17. sect. 37. 38. Qu'en la papauté la Cene (en lieu que la droicte administration n'en peut pas estre sans la Parolle) a esté tournée comme en vn ieu sans parler. où aussi est touché de ceux qui gardent le Sacrement pour le porter aux malades, liur. 4. chap. 17. sect. 39. Qu'à ceux qui prennent la Cene sans foy & affection de charité, elle est tournée en poison: & qu'à bõ droit ils sont coupables du corps & du sang de Christ, liure 4. chap. 17. sect. 40. Que c'est vne droicte gehéne des consciences, ce que les Papistes enseignent pour se preparer à dignement receuoir le corps de Christ: & q̃ le diable ne pouuoit pas trouuer plus beau moyẽ pour se despecher de ruiner les poures ames. où aussi est baillé le remede pour euiter vn tel gouffre: & est monstré que ceux-là s'abusent, qui requierent que les fideles apportent à la Cene vne foy parfaite, liur. 4. chap. 17. sect. 41. 42. Qu'il y a plusieurs choses indifferentes quant à la conduite externe de l'acte de la Cene: & comment c'est qu'on la peut administrer bien honnestement, au mesme, sect. 43. De ce qu'on participe aujourdhuy si peu souuent à la Cene du Seigneur: ce qui est vn signe du mespris d'icelle, & qui a grandement despleu aux Docteurs de l'Eglise ancienne. item que c'a esté vne droicte inuention du Diable, que l'ordonnãce Papale de communiquer vne fois l'an, liur. 4. chap. 17. sect. 44. 45. 46. Comme aussi, que les lais ne participent au signe du sang: ce qui est cõtre l'Escriture & l'vsage de l'Eglise ancienne, mesme quatre cens ans apres la mort de S. Gregoire, au mesme, sect. 47. 48. 49. 50. Que c'est profaner la Cene de Christ, si on y reçoit toutes manieres de gẽs indifferément: & de l'office des ministres à en reiecter ceux qui sont indignes, liur. 4. chap. 12. sect. 5. Bref sommaire de ce que nous deuons tenir quant aux deux Sacremens: & pourquoy la Cene se reitere souuent, & non pas le Baptesme, liure 4. chap. 18. sect. 19.

Des Ceremonies.

Que les Ceremonies anciennes de la Loy de Moyse ont esté abolies seulement quãt à l'vsage, non pas quant à la substance (laquelle nous auons bien à clair & auec plaine efficace en Iesus Christ) & que cela ne derogue rien à la saincteté d'icelle, liure 2. chap. 7. sect. 16. Et qu'à bon droit estans considerées à part & hors de Christ, S. Paul les nomme Obligations contre nous, au mesme, sect. 17. Les ordonnances touchant les Ceremonies en la Papauté enioignẽt des Ceremonies en partie inutiles, quelquefois aussi sottes, quoy qu'elles ayent apparence de sagesse: dauãtage le nombre en est si infini, que les consciences en sont accablées, liur. 4. chap. 10. sect. 11. 12. 13. Qu'õ ne peut excuser les Ceremonies Papales, sous couleur de dire qu'elles sont pour l'instructiõ des simples, comme les Ceremonies de la Loy ont serui de pedagogie aux Iuifs. car il y a en ceci euidemment difference entre nous & le peuple ancien, liure 4. chap. 10. sect. 14. Les Ceremonies de la Papauté sont tenues cõme sacrifices pour la satisfaction des pechez, & meritoires de la vie eternelle: mais à la verité ne contiennent rien de doctrine, & sont seulement moyẽs pour attraper deniers, liur. 4. c. 10. sect. 15.

Du Chant en l'Eglise.

Que la voix & le Chãt ne sert de rien en prieres, si l'affection du cœur n'y est, liur. 3. chap. 20. sect. 31. & 33. De l'vsage de Chãteres Egliſes, au mesme, sect. 32.

De la Charité enuers le prochain.

Charité est amour enuers nostre prochain, nõ pas enuers nous mesme, quoy que disent les Sorbonistes, liure 2. chap. 8. sect. 54. Sous le mot de Prochain sont comprins mesme les plus estranges, voire & noz ennemis, au mesme, sect. 55. Parquoy on voit l'ignorance des Docteurs scolastiques, qui ont dit que de n'appeter point vengeãce & d'aimer noz ennemis, c'est oyẽt cõseils non pas commandemens: en quoy les Anciens ont esté d'autre opinon, voire mesme sainct Gregoire, au mesme, sect. 55. & 56. Qu'afin que nous ne nous lassions de bien faire à noz prochains, il nous est besoin d'estre patiens, & ne regarder pas ce que meritét plusieurs selon

lon leur ingratitude, ou autres qualitez qui nous pourroyent refroidir: mais nous proposer Dieu qui le nous commande, liur. 3. chap. 7. sect. 6.

Pour faire le deuoir de charité, ce n'est pas assez que nous faciõs enuers nostre prochain tout ce qui no⁹ est possible: mais faut encore que cela se face d'vne droite affection d'amour. Et à ceste fin est necessaire que nous nous proposiõs celuy qui a besoin de nous, comme si nous estiõs en sa place, ce qui sera vn moyé pour euiter toute corrogance & autres vices qui defigurent la Charité, liur. 3. cha. 7. sect. 7. Charité nõ feinte est vne approbation de vray e pieté: & pourtant Christ & les Apostres quelques fois parlãs de la Loy, insistét sus la seconde table, sans faire métiõ de la premiere, liur. 2. chap. 8. sect. 52. Contre les Pharisiens de nostre temps, qui disputent que nous sommes iustifiez par Charité, pource que S. Paul dit que Charité est plus grande que foy & esperãce, liure troisieme, chap. 18, sect. 8.

L'exposition du dixieme commandement, par lequel nous sont defendues non seulemét toutes entreprinses & deliberations de nuire à nostre prochain (cõme és autres cõmandemés) mais aussi toutes pensées & cõuoiti ses cõtraires à Charité, liur. 2. chap. 8. sect. 49. & 58. Qu'à bõ droit le Seigneur requiert de no⁹ vne si grãde droiture & telle ardeur de Charité, au mesme, sect. 50.

L'exposition du sixieme commandement: par lequel non seulement meutres & haynes nous sont interdictes: mais la conseruatiõ de la vie de nostre prochain nous est recommandée, pource qu'il est nostre chair & image de Dieu, liur. 2. chap. 7. sect. 39. & 40.

De Christ.

Probatiõ de la diuinité du Fils de Dieu, liur. 1. chap. 13. sect. 7. Contre aucuns mastins, qui desrobent subtilement au Fils de Dieu son eternité, disans qu'il a cõmécé a estre lors que Dieu a parlé pour créer le monde, au mesme, sect. 8.

Diuers tesmoignages de l'Escriture qui monstrent sa diuinité: premierement du vieil Testament, au mesme, sect. 9. & 10. & puis du Nouueau, sect. 11. Le mesme est prouué par les œuures que l'Escriture luy attribue, sect. 12.

Item par les miracles qu'il a faicts. sect. 13.

Plusieurs tesmoignages de l'Escriture & bien formels, que Christ a prins vne vraye substance de chair humaine, & non pas vn fantosme ou apparence (comme songeoyent les Marcionites:) ne semblablemét vn corps celeste, cõme disoyét les Manichéens, liur. 2. chap. 13. sect. 1. Expositiõ des passages de l'Escriture, desquels ces heretiques & aucuns de leurs disciples auiourdhuy tascheṫ de cõfermer leur erreur, au mesme, sect. 2. & 3. où aussi sont refutez certains nouueaux Marcionites, lesquels pour prouuer que Christ a prins vn corps de rien, alleguent que les femmes n'ont point de semence. Refutation d'autres absurditez alleguées par lesdicts, liur. 2. chap. 13. sect. 4.

Des Clercs.

De la signification de ce mot, & quelles gens estoyent ainsi nommez en l'Eglise ancienne, liur. 4. chap. 4. sect. 9.

De la Cognoissance de Dieu.

Cognoistre Dieu, ce n'est pas seulemét concenoir qu'il y a vn Dieu, mais entendre ce qu'il est bon de sauoir de luy pour sa gloire & nostre salut, liur. 1, chap. 2. sect. 1. La Cognoissance de Dieu nous doit seruir premierement pour nous duire à crainte & reuerence enuers luy, puis auss si afin que nous apprenions d'attendre tout bien de luy, liur. 1. chap. 2. sect. 2, & chap. 5. sect. 8.

Que les Philosophes n'ont point autre Cognoissance de Dieu, que pour estre rendus inexcusables, liur. 2. chap. 2. sect. 18. Que tous hommes ont naturellement ceste maxime imprimée en eux, qu'il y a quelque Dieu, liur. 1. chap. 2. & c'est afin que ceux qui n'auront point serui le vray Dieu, soyent condamnez par leur propre conscience, liur. 1. chap. 3. sect. 1. Combien que tous sachent naturellement qu'il y a vn Dieu: les vns toutesfois s'esgarent en superstition, les autres de propos deliberé se destournent malicieusement de Dieu, liur. 1. chap. 4 sect. 1. Vous trouuerez d'autres choses à ce propos sous ce mot, De la Creation du monde.

Des Conciles.

Qu'il faut tenir mesure à porter honneur aux Conciles, afin de ne deroguer à Iesus Christ. Item, que les Conciles anciens confirment pour la plus part nostre doctrine, liur. 4. chap. 9. sect. 1. Que suiuant les Escritures, les Conciles n'ont authorité aucune, s'ils ne sont assemblez au nom de Christ: & que c'est qu'emporte ce mot, au mesme, sect. 2. Que les Papistes prennent vne maxime fausse, de dire q̃ la verité n'est point en l'Eglise, si tous les Pasteurs n'en sont d'accord: & qu'il n'y a point d'Eglise, si elle n'est en monstre, & si elle n'apparoist és Cõciles generaux, liure quatrieme, chap. 9. sect. 3, 4, 5, 6, 7.

Que c'est qu'il faut considerer, quand il est question de l'authorité de quelque Concile: & que S. Augustin y prescrit vn bon moyen, liure 4. chap. 9. sect. 8. Qu'il y a des cõtradictions entre les Conciles, au mesme, sect. 9. Que mesme en ces premiers Conciles & plus anciens il y a eu des fautes, au mesme, sect. 10. & 11.

De la Concupiscence.

La difference entre Concupisence & Conseil, liure 2. chap. 8. sect. 49. Que toutes les cupiditez de l'homme sont mauuaises & entachées de peché: non pas entant qu'elles sont naturelles, mais pource qu'elles sont toutes desordõnées à cause de la corruption de nature. Et que telle a esté l'opinion de sainct Augustin, quand on le regardera de bien pres, liure 3. chap. 3. sect. 12. Ce qui est monstré par plusieurs passages de ses escrits, au mesme, sect. 3.

De la Confession auriculaire, qu'on appelle.

Du debat qui est touchant la Cõfession auriculaire entre les Theologiens scolastiques & les Canonistes, d'autant que ceux-ci tiennent que Dieu ne l'a pas commandée. Refutation des argumẽs sus lesquels les autres se fondent. Pre-

mierement d'autant qu'il eſt dit en l'Euangile que le Seigneur ayant nettoyé les lepreux, les réuoya aux ſacrificateurs. duquel faict la vraye raiſon eſt rendue liure 3. chap. 4. ſect. 4. Item que le Seigneur ayant reſſucité le Lazare, commande à ſes diſciples de le deſlier, liur. 3. chap. 4. ſect. 5. La vraye expoſition de deux autres paſſages, deſquels ils penſent confermer leur Confeſsion: aſſauoir que ceux qui venoyent au Bapteſme de ſainct Iean, confeſſoyent leurs pechez: & ſainct Iaques veut que nous confeſsions noz pechez l'vn à l'autre, liur. 3. chap. 4. ſect. 6. Que l'vſage de ſe Confeſſer à vn Preſtre a biẽ eſté vne obſeruation ancienne, mais toutesfois libre, comme vne diſcipline politique, & non pas cõme vne loy faite par Chriſt ou ſes Apoſtres: & que depuis Nectarius Eueſque de Conſtantinoble l'abolit, à cauſe d'vn Diacre qui ſous couleur de cela auoit violé vne femme. Ité, que les Egliſes n'ót point eſté chargées de ceſte loy tyrannique auãt le temps du Pape Innocence troiſieme (il y a enuiron trois cens ans.) & eſt auſsi monſtrée quant & quant la ſottiſe d'icelle ordonnance, & la barbarie des mots auſquels elle eſt couchée par eux, au liur. 3. chapitr. 4. ſect. 7.

Les teſmognages de l'aboliſſement d'icelle loy prins des liures de Chryſoſtome Eueſque de Conſtantinoble, au meſme liu. 3. chap. 4. ſect. 8.

Expoſition de l'ordonnãce du Pape Innocence de Cõfeſſer tous ſes pechez: où ſont recitées les diuerſes opiniõs des theologiẽs Romaniſques, touchant le nombre & l'vſage des clefs & de la puiſſance de lier & deſlier, liur. 3. chap. 4. ſect. 15. La vilainie de chacun poinct de ceſte loy de Confeſſe: & principalement quãt à celuy de conter tous ſes pechez: au meſme, ſect. 16. Vne deſcription naifue des tourmẽs & gehennes dõt les poures conſciences eſtoyent là eſtreintes par diuers circuits, cõme entre les mains d'vn bourreau: au meſme, ſect. 17. Eſt declairé par ſimilitude comment c'eſt que la pluſpart du monde s'eſt peu arreſter à vne telle illuſion. que c'eſt vne loy impoſsible, & qui rend les hommes hypocrites. apres eſt monſtrée vne reigle infallible de ſe bien Cõfeſſer, prinſe ſus l'exemple du Peager, liur. 3. chap. 4. ſect. 18. Refutation de ce poinct, Que les pechez ne ſont point pardõnez ſi on n'a ferme intẽtion de les Confeſſer, & que la porte eſt fermée, &c. où auſsi eſt refutée leur objection, Qu'on ne peut iuger qu'apres cognoiſſance de cauſe: c'eſt à dire donner abſolution, que le denombrement de tous les pechez ne ſoit fait, au meſme liur. chapitre & ſection.

Que ce n'eſt pas de merueille ſi nous cõdãnons & aboliſſons la Confeſsion auriculaire, & que fauſſement les aduerſaires luy attribuẽt qu'elle humilie le pecheur, en l'amenant à honte de ſon meſfait: veu qu'au cõtraire elle luy fourniſt vne hardieſſe à malfaire, au liur. 3. chap. 4. ſect. 19.

Qu'à tort les Preſtres de la Papauté mettẽt en au ant la puiſſance des clefs, veu qu'ils ne ſont pas ſucceſſeurs des Apoſtres, & n'ót le ſainct Eſprit, conſideré que tous les iours ils liẽt ce que le Seigneur a commandé de deſlier: & au contraire, liu. 3. cha. 4. ſect. 20. Que c'eſt vne choſe fauſſe, de dire q̃ la puiſſance des clefs peut eſtre exercée ſans ſciẽce: veu q̃ par ce moyé l'abſolutiõ ſeroit incertaine. où auſsi il eſt traicté tant de l'abſolution que de la condemnation que le miniſtre de l'Euangile ou l'Egliſe prononce, & de la certitude d'icelles, liure 3. chap. 4. ſect. 21. Que l'abſolution des Preſtres Papiſtiques eſt incertaine, tant de la part de celuy qui abſout que de celuy qui ſe confeſſe. ce qui eſt autrement en l'abſolution de l'Euangile, laquelle ne depend d'autre conditiõ que ceſte-ci: ſi le pecheur cher che ſatisfaction au ſacrifice vnique de Chriſt, & s'arreſte à la grace qui luy eſt preſentée, liure 3. cap. 4, ſect. 22. Que quand les Docteurs de la Papauté alleguent que la puiſſance de deſlier a eſté donnée aux Apoſtres, ils appliquent fauſſement à leur Confeſsion auriculaire ce que Chriſt a dit en partie de la predication de l'Euãgile, en partie de l'excommunication. Des erreurs du maiſtre des Sẽtences & autres ſemblables, en ce poinct. Item de leur façon de pardonner les pechez auec inionction de peine & de ſatisfaction, liur. 3. chap. 4. ſect. 23.

Le ſommaire des choſes ſuſdites. aſſauoir que c'eſt que doyuent eſtimer les fideles touchant la Confeſsion auriculaire, au meſme, ſect. 24

De la vraye Confeſsion.

De la maniere de Cõfeſsion qui nous eſt preſcrite en la parolle de Dieu: aſſauoir de nous confeſſer à Dieu, qui cognoiſt noz cœurs & toutes nos penſées, liu. 3. chap. 4. ſect. 9. De ceſte Confeſsion ſecrette que nous faiſons à Dieu, s'enſuit vne Confeſsion volontaire deuant les hommes, toutes fois & quantes qu'il eſt requis pour la gloire de Dieu, ou pour nous humilier. De laquelle ſeconde eſpece de Cõfeſsion, l'vſage a eſté ordinaire ſous la Loy en l'Egliſe, & eſt encores auiourdhuy: mais toutesfois doit eſtre ſpecialement practiqué, s'il auient que tout vn peuple ait commis quelque faute, ou ſoit viſité de quelque calamité. Item de l'vtilité d'vne telle Confeſsion, liure 3. chap. 4. ſect. 10. & 11. De deux autres eſpeces de Confeſsion particuliere: deſquelles la premiere ſe fait pour noſtre regard, aſſauoir quand eſtans tormentez en nous-meſmes pour le ſentiment de noz pechez, nous recourons à nos freres pour eſtre conſolez par eux (en quoy il ſe faut principalement adreſſer aux Paſteurs, en regardant toutesfois qu'on vſe de ce remede prudemment & auec moderation, afin qu'il n'y ait point de ſeruitude:) l'autre pour nous reconcilier auec noſtre prochain, s'il a eſté par nous offenſé. Sous laquelle eſpece eſt compriſe auſsi la Confeſsion de ceux qui par leur peché ont ſcandaliſé toute vne Egliſe, liur. 3. chap. 4. ſect. 12. & 13. Que la puiſſance des clefs a lieu en ces trois eſpeces de Cõfeſsion: & quel fruict en reuient à ceux qui ſe confeſſent ainſi, aſſauoir qu'ils ſauent que la remiſsion de leurs pechez leur eſt annoncée par vn ambaſſadeur de Chriſt, au meſme, ſect. 14. Il y a vne maniere de Cõfeſsion des pechez, generale: il y en a auſsi vne ſpeciale, liure 3. chap. 20. ſect. 9.

De la Confirmation en la Papauté.

De la ceremonie de l'impoſition des mains en l'Egliſe primitiue, quand les enfans des fideles

deles eſtans venus en aage rendoyent raiſon de leur foy, liu. 4. chap. 19, ſect. 4. en lieu de laquel le ſaincte obſeruation a eſté mis le ſacrement de Confirmation en la Papauté, au meſme, ſect. 5. Que c'eſt vne moquerie d'alleguer l'exẽple des Apoſtres, pour couuerture d'vn tel badinage, au meſme, ſect. 6. Du blaſpheme des Papiſtes, d'appeller leur Chreſme, Huile de ſalut, au meſme, ſect. 7. & 8. Item, que nous ne ſommes pas parfaitement Chreſtiens, ſi nous n'auons la Confirmation de l'Eueſque, au meſme, ſect. 9. Et que telle onction doit eſtre en plus grande reuerence que le Bapteſme, au meſme, ſect. 10, & 11. Qu'il ſeroit à deſirer qu'on remiſt en vſage la couſtume de l'egliſe ancienne, quant à faire rendre aux enfans raiſon de leur foy, au meſme, ſect. 13.

De la Conſcience.

Que c'eſt de la Conſcience, & en quel ſens ſainct Paul dit qu'il faut obeir aux Magiſtrats pour la Conſcience, liu. 3, cha. 19, ſect. 15. & 16. Que c'eſt de la Conſcience, & comment il conuiẽt diſtinguer entre le iugemẽt de Dieu, lequel eſt ſpirituel, auquel proprement la conſcience a à reſpondre, & la iuſtice terrienne, liur. 4, chap. 10, ſect. 3. & 5. De la liberté de la Conſcience quant aux choſes externes & indifferentes, liur. 3, chap. 19, ſect. 7, & 8. Que les Conſciences eſtans miſes en liberté par le benefice de Chriſt, ſont affranchies de toute la puiſſance des hommes: & comment cela ſe doit prendre. où il eſt auſsi parlé de la difference entre le regime ſpirituel & la police terrienne, liur. 3, chap. 19, ſect. 14, & 15. Que les Conſciences des fideles pour auoir aſſeurance de leur iuſtification deuant Dieu, doyuent quant à ce regard oublier toute la iuſtice de la Loy, liur. 3, chap. 19, ſect. 2. & 3. Item, qu'elles obeiſſent à la Loy, non pas comme contreintes par la neceſsité que la Loy impoſe: mais qu'eſtãs affrãchies du ioug de la Loy, elles obeiſſent d'vn frãc vouloir à la volõté de Dieu, liur. 3, chap. 19, ſect. 4, 5, 6.

De la Crainte des fideles.

Que les fideles ſouuente fois ſont agitez de Crainte & deffiãce, pour le ſentiment qu'ils ont de leur infirmité, liur. 3, chap. 2, ſect. 17. Il y a auſsi és cœurs des fideles vne autre eſpece de Crainte, qu'ils conçoyuent en regardãt les exemples de la vengeance de Dieu ſur les iniques, ou en conſiderant leur propre miſere. Qu'vne telle Crainte non ſeulement n'eſt point contraire à la foy: mais eſt fort neceſſaire aux fideles, & que ce n'eſt pas de merueille ſi foy & fray eur peuuent eſtre enſemble en l'ame fidele, veu qu'à l'oppoſite on voit bien és iniques nonchalance & ſolicitude tout enſemble, liur. 3, chap. 2, ſect. 22, & 23. Que la Crainte du Seigneur procede de double ſentiment: aſſauoir quand nous honnorons Dieu comme Pere, & le craignons comme Seigneur, & q̃ ce n'eſt pas de merueille ſi ces deux affections peuuent eſtre enſemble, liur. 3, chap. 2, ſect. 26. Et que telle Crainte eſt bien autre que celle des infideles, laquelle on appelle communement Crainte ſeruile, au meſme, ſect. 27.

De la Creation du monde.

Combien que les hommes deuſſent bien cognoiſtre Dieu par la Creation des choſes: toutesfois afin que les fideles ne s'eſcoulaſſent apres les vaines inuẽtiõs des idolatres, il a voulu que l'hiſtoire de la Creation fuſt enregiſtrée en l'Eſcriture, & que le temps y fuſt marqué, liur. 1, chap. 14, ſect. 1. où auſsi eſt refutée la moquerie profane des contẽpteurs, qui demandent pourquoy Dieu ne s'eſt pluſtoſt aduiſé de créer ciel & terre. Qu'à ceſte meſme fin eſt recité, que tout l'œuure n'a pas eſté fait en vn momẽt, mais paracheué en ſept iours. Item eſt recité l'ordre: aſſauoir qu'Adam n'a point eſté creé que premierement tout ce baſtiment du monde ne fuſt dreſſé & rempli de tous biens, liur. 1, chap. 14, ſect. 2, & 22. Refutation de l'erreur des Manichéens, qui mettent deux principes (aſſauoir vn bon & vn mauuais) en lieu de recognoiſtre Dieu ſeul pour Createur, liur. 1, chap. 14, ſect. 3.

Il eſt monſtré par les Eſcritures, que par la cognoiſsãce de Dieu, laquelle reluit en la Creation du monde, nous ne pouuons venir à trouuer le droit chemin, liur. 1, chap. 5, ſect. 13. Et que toutesfois nous ſommes du tout deſnuez d'excuſe, au meſme, ſect. 14. Combien que la cõtemplation du ciel & de la terre & de la conduite des choſes humaines ſolicite les hommes à honnorer Dieu, ſi eſt-ce que cela (s'il n'y a remede d'ailleurs) leur eſuanouiſt ſans qu'ils en facent leur profit à bon eſcient. ce qu'on voit eſtre aduenu aux plus ſages meſme des Philoſophes du temps paſſé, liur. 1, chap. 5, ſect. 10. De là eſt procedée la multitude infinie de dieux, & vne ſi grande diuerſité & contrarieté d'opinions entre les Philoſophes, au meſm. ſect. 11. L'eſſence de Dieu eſt inuiſible & incõprehenſible: mais il s'eſt faict comme viſible, engrauant en toutes ſes œuures des treſcertaines marques de ſa gloire, liur. 1, chapitr. 5, ſect. 1.

Non ſeulement les choſes que les Philoſophes & gens ſauans comprennent en ſpeculant le ciel & la terre & les ſecrets de nature, rendent teſmoignage de la ſapience de Dieu: mais meſme ce que le commun peuple & les idiots peuuent apperceuoir ſeulement en ouurant les yeux, au meſme, ſect. 2. Ace qu'en vraye foy nous apprehendions ce qu'il nous eſt expedient de cognoiſtre de Dieu, il eſt bon d'entendre l'hiſtoire de la Creation du monde, ainſi que Moyſe l'a miſe par eſcrit, de laquelle eſt faict vn bref recueil liur. 1, chap. 14, ſect. 20. La conſideration des œuures de Dieu (c'eſt à dire de la Creation de toutes choſes) doit eſtre rapportée à deux fins principales: la premiere eſt, que no̊ ne laiſsions point paſſer (comme gens ingrats) par nonchalance ou oubliance, ſes vertus qu'il nous monſtre à l'œil és creatures, liur. 1, chap. 14, ſect. 21. L'autre eſt, que nous appliquions icelles vertus enuers nous-meſmes, pour nous ſoliciter à nous fier en luy, l'inuoquer, louer, & aimer, au meſme, ſect. 22.

De porter la Croix.

Il faut que nous renoncions à nous-meſmes pour porter la Croix: pource que Dieu veut ex-

ercer tous les siens sous la Croix, commençant meſme par Chriſt ſon premier nay: laquelle compagnie & conformité auec Chriſt, eſt deſia vn grand poinct de patience & conſolation, liu.3, chap.8, ſect. 1. Qu'il nous eſt expedient pour pluſieurs raiſons, de viure touſiours ſous la Croix, premierement pour rabattre noſtre arrogance & la preſomption de nos forces, duquel remede les plus ſaincts meſme ont beſoin, comme l'exemple de Dauid le monſtre, liur.3, chap. 8, ſect.2. Et que par ce moyen eſt confermée noſtre fiance en Dieu, & noſtre eſperance croiſt, au meſme, ſect 3. Secondement afin que noſtre patience ſoit eſprouuée, & que nous ſoyons de plus en plus duicts à obeiſſance, au meſme, ſect. 4. Ce qui nous eſt tant & plus neceſſaire, veu que noſtre chair eſt ſi fertillante, de reietter le ioug de Dieu ſi toſt qu'il nous baille nos aiſes, au meſme, ſect.5. Quelque fois auſsi il nous enuoye quelque Croix pour no⁹ chaſtier, & corriger nos fautes precedentes: en quoy nous reconoiſſons qu'il fait enuers nous l'office d'vn bon pere, en lieu qu'aucontraire les infideles le plus ſouuent en deuiennent plus obſtinez, au meſme, ſect. 6. C'eſt vne ſinguliere cõſolation, quãd pour maintenir vne bonne cauſe, nous ſouffrons ignominie, ou perte, ou autre incommodité. & ceſte maniere de Croix s'adreſſe le plus ſouuent aux fideles, liur.3, chap.8, ſect.7. Combien il eſt neceſſaire ſous la peſanteur des afflictions que les fideles ſoyent armez de ceſte conſideration, que Dieu les ayme, combien qu'il declaire ſon ire ſur leurs pechez, liur.3, chap. 4, ſect.34.

D

De la Deſcente de Chriſt aux enfers.

Que la Deſcente de Chriſt aux enfers contiẽt vn bien grand myſtere, & n'eſt pas de petite conſequence pour l'accompliſſement de noſtre Redemption. Des diuerſes expoſitions de ceſt article, leſquelles ſont refutées liur.2, chap.16, ſect. 8. & 9. Puis eſt amenée de la parolle de Dieu la vraye expoſitiõ, qui eſt ſaincte, fidele & plaine de grande conſolation (& qui eſt auſsi confermée par les liures des Docteurs anciens:) aſſauoir que Chriſt n'a pas ſeulement ſouffert la mort corporelle, mais a porté auſsi la rigueur de la vengeance de Dieu, pour s'oppoſer à ſon ire & ſatisfaire à ſon iuſte iugement: & par ainſi qu'il a fallu qu'il combatit comme main à main contre les forces d'enfer & l'horreur de la mort eternelle. Et que toutesfois iamais Dieu ne luy a eſté aduerſaire ou courroucé: mais qu'il a ſouſtenu la peſanteur de la vẽgeance de Dieu, pource qu'eſtant frappé & affligé de ſa main, il a experimenté tous les ſignes que Dieu monſtre aux pecheurs, en ſe courrouçant contre eux & les puniſſant, liur.2, chap.16, ſect.10. & 11. Sont refutez certains brouillons ignorans & malins, qui blaſment auiourdhuy ceſte expoſition, crians que nous faiſons iniure au Fils de Dieu, & luy attribuons deſeſpoir contraire à la foy. Ainſi à l'encontre d'iceux il eſt monſtré par bons teſmoignages, que ces deux poincts s'accordent bien, que Chriſt a vrayement craint, eſté troublé en eſprit, angoiſſé & tenté en toutes choſes comme nous: & que toutesfois cela a touſiours eſté ſans peché, au meſme, ſect. 12.

Des Diables.

Tout ce que l'Eſcriture enſeigne quant aux Diables, reuient à ce but, que nous ſoyons ſoigneux de nous garder de leurs embuſches, & nous munir d'armeures qui ſoyent ſuffiſantes pour repouſſer ces ennemis tant puiſſans, liur.1. chap.14. ſect.13. Et afin de nous inciter mieux à cela, elle nous aduertit qu'il n'y a pas ſeulement vn Diable ou deux, mais de grandes legions d'eſprits malins qui nous font la guerre. & en quel ſens doit eſtre prins ce qu'elle nomme quelque fois le Diable en nombre ſingulier, au meſme, ſect.14. Quand le Diable par tout en l'Eſcriture eſt nommé Aduerſaire de Dieu & de nous, cela nous doit bien enflamber à luy faire la guerre ſans ceſſe, au meſme, ſect.15. Il eſt de nature peruers, homicide, menteur & inuenteur de toute meſchanceté, en la meſme ſection.

Mais ceſte malice naturelle ne luy vient pas de la creation, ains de ce qu'il s'eſt depraué, liure 1. chap. 14. ſect.16. C'eſt vne curioſité de s'enquerir de la cauſe, du moyen, du temps & de l'eſpece de la cheute des mauuais Anges, veu que l'Eſcriture n'en dit mot, en la meſme ſection. Que le Diable a cela de ſoymeſme & de ſa malice, que de tout ſon deſir & propos il repugne à Dieu: mais ne peut rien faire ou executer, ſi Dieu ne le veut & permet, liu.1, chap.14, ſect.17. Et Dieu compaſſe & modere tellement cela, qu'il ne permet point au Diable de dominer ſur les ames des fideles, veu que touſiours finalement ils obtiennent victoire (combien qu'en quelques actes particuliers ils ſe trouuent naurez & abbatus:) mais luy abandonne ſeulement les infideles & reprouuez, afin qu'il exerce ſon empire en leurs corps & ames, au meſme, ſect.18. Eſt refuté l'erreur de ceux qui diſent que les Diables ne ſont que mauuaiſes affections & inſpirations: & eſt monſtré que ce ſont eſprits ayãs ſens & intelligence, au meſme, ſect.19.

Des Diacres.

Des Diacres & de deux eſpeces d'iceux, liure 4. chap.3. ſect.9. Que les Diacres en l'Egliſe primitiue ont eu meſme charge que du temps des Apoſtres: où il eſt auſsi parlé des Soudiacres & Archediacres, & quãd c'eſt qu'on a commencé à en faire, liur.4. chap.4, ſect.5. Quel eſtoit l'vſage & la diſtribution des biens d'Egliſe en la primitiue Egliſe, liur.4, chap.4, ſect.6. & 7. Des Diacres de la Papauté, de leur charge, & de la ceremonie qu'on obſerue à les faire, liur.4, chap.19, ſect.32, & chap.5, ſect.15. Des Soudiacres de la Papauté: quelle moquerie c'eſt de la charge qu'on leur donne, & auſsi du badinage de ceremonie à les faire, liur.4. chap.19. ſect.33. Que de vray office de Diacres les Papiſtes n'en ont plus, veu qu'entre eux l'adminiſtration des biens d'Egliſe eſt conuertie en vne volerie meſchante & pleine de ſacrilege, liure 4. chap.5. ſect.16, 18, 19. Refutation de l'impudence des

Papiſtes

Papiſtes, quād ils diſent que la ſomptuoſité des Preſtres, & de toute l'Egliſe Papale eſt ce que les ſaincts Prophetes auoyent predit touchant la grande magnificence du regne de Chriſt, liur. 4, chap. 5, ſect. 16.

De Dieu.

L'Eſcriture en nous enſeignant que l'Eſſence de Dieu eſt infinie & ſpirituelle, renuerſe non ſeulement les folles reſueries du commun populaire, mais auſsi toutes ſubtilitez des Philoſophes profanes. item l'erreur des Manichées, qui mettent deux principes, & des Anthropomorphites qui imaginent Dieu corporel, liu. 1, chap. 13, ſect. 1. En quel ſens il eſt dit que Dieu eſt és cieux, & quelle doctrine nous auons à en recueillir, liur. 3, chap. 20, ſect. 40. Que c'eſt que ſanctifier le nom de Dieu, au meſme, ſect. 41. Du regne de Dieu entre les hommes : item de l'auancement & perfection d'iceluy, au meſme, ſect. 42. Voyez ſous le mot Cognoiſſance de Dieu, & ſous le mot Trinité.

De la Diſcipline de l'Egliſe.

Que la Diſcipline eſt vne choſe tant & plus neceſſaire en l'Egliſe, liur. 4, chap. 12, ſect. 1. Des admonitions particulieres, qui eſt le fondemét de la Diſcipline Eccleſiaſtique, liu. 4. chap. 12, ſect. 2. Du conſeil ou conſiſtoire en l'Egliſe pour les mœurs, liur. 4, chap. 3, ſect. 8. Que les Princes auſsi bien que le commun peuple, doyuent eſtre ſuiets à la Diſcipline de l'Egliſe : & qu'ainſi il a eſté obſerué anciennement, liur. 4, chap. 12, ſect. 7. De la Diſcipline ancienne du Clergé & des ſynodes qui ſe faiſoyent en chacune prouince tous les ans. Item qu'en la Papauté tout eſt ordre a eſté enſeuely, ſinon qu'ils en ont retenu quelques mines ſeulement, liur. 4, chap. 12, ſect. 22.

E

De l'Eau benite des Papiſtes.

Voyez liur. 4, chap. 10, ſect. 20.

De l'Egliſe.

L'Egliſe eſt la mere de tous fideles, liur. 4, chap. 1, ſect. 1. Expoſition de l'article du ſymbole, Ie croy la ſaincte Egliſe, &c. liur. 4, chap. 1, ſect. 2. & 3. Que la ſainčteté de l'Egliſe n'eſt pas encore parfaite, liur. 4, chap. 8, ſect. 12. De l'Egliſe inuiſible item de l'Egliſe viſible, de laquelle les marques ſont, la pure predication de la Parolle, & l'adminiſtration des Sacremens, liur. 4, chap. 1, ſect. 7. 8. 9. 10. 11. Qu'en quelque lieu que ces marques apparoiſſent, il nous faut donner garde de nous ſeparer d'vne telle compagnie, au meſm. ſect. 12. Qu'il y peut auoir quelque vice ou en la doctrine, ou en l'adminiſtration des Sacremés, pour lequel toutesfois il ne nous faudra pas ſeparer d'vne Egliſe, & beaucoup moins pour la corruption des mœurs, ou les imperfectiōs quant à la vie: en quoy ſont taxez les Anabaptiſtes, liur. 4, chap. 1, ſect. 12, 13, 14, 15, 16.

Que l'Egliſe eſt tellement ſaincte, que touſiours elle eſt entachée de beaucoup de vices, & toutesfois ne laiſſe pas d'eſtre Egliſe, ce qui eſt monſtré par teſmoignages de l'Eſcriture, & l'experience qui en a eſté en tous aages, liu. 4, chap. 1, ſect. 17, 18, 19.

De la puiſsance de l'Egliſe quant à determiner des articles de la foy.

Que toute l'authorité que l'Egliſe a, n'eſt point donnée aux hommes, à parler proprement, mais à la Parolle, de laquelle le miniſtere leur eſt commis : & par ainſi, que l'Egliſe n'a iamais eu puiſſance de rien enſeigner que ce qu'elle auoit receu du Seigneur, comme il eſt mōſtré par l'exemple des Prophetes & Apoſtres, voire meſme de Chriſt, liur. 4, chap. 8, ſect. 1, 2, 3, 4, 8, 9. Que Chriſt a de tout temps enſeigné ſon Egliſe, combien qu'il ait tenu autres moyens d'enſeigner deuant la Loy que ſous la Loy, & autres finalement quand il s'eſt manifeſté en chair, liure 4, chap. 8, ſect. 5, 6, 7.

De la fauſſe Egliſe.

Que là où menſonge & fauſſeté regnent, là il n'y a point d'Egliſe, ce qui eſt monſtré eſtre en la Papauté, quoy que là on allegue à pleine bouche la ſucceſsion continuelle des Eueſques, liur. 4, chap. 2, ſect. 1, 2, 3, 4. Et pourtant que ceux-là ne ſont heretiques ne ſchiſmatiques, qui abandonnent la Papauté, liur. 4, chap. 2, ſect. 5, 6.

Quoy qu'on taſche de faire trouuer legiers les vices qui ſont en l'Egliſe Papale, que toutesfois l'eſtat n'y eſt de rien meilleur qu'il eſtoit au royaume d'Iſrael du temps de Ieroboam, liure 4, chap. 2, ſect. 7, 8, 9, 10. Que toutesfois par la bonté de Dieu il y a encore de reſte quelques traces d'Egliſe en la Papauté, & qu'ainſi s'accomplit ce qui auoit eſté eſcrit, que l'Antechriſt ſeroit aſsis au Temple de Dieu, liure quatrieme, chap. deuxieme, ſection 11, & 12. Comparaiſon de la puiſſance qu'a la vraye Egliſe à enſeigner, auec la tyrannie du Pape & des ſiens à faire de nouueaux articles de foy, liure 4, chap. 8, ſect. 10. De la maxime des Papiſtes, Que l'Egliſe ne peut errer, liure 4, cha. 8, ſect. 13. Que c'eſt meſonge de dire qu'il a fallu que l'Egliſe adiouſtaſt aux liures des Apoſtres, liur. 4, chap. 8, ſect. 14, 15, 16. Refutation des argumens par leſquels les Papiſtes taſchent de maintenir que Dieu a donné puiſſance à l'Egliſe de forger nouueaux articles de foy, liu. 4, chap. 8, ſect. 11, & 12.

Du ſainct Eſprit.

Teſmoignages de l'Eſcriture par leſquels eſt prouuée & confermée la diuinité du ſainct Eſprit, liu. 1. chap. 13. ſect. 14, & 15. Que le S. Eſprit eſt le lien par lequel Chriſt nous cōioint à ſoy auec efficace, & que ſans iceluy tout ce que Chriſt a faict ou ſouffert pour le ſalut des hommes nous ſeroit inutile, liure 3. chap. 1, ſect. 1, & 3. Que Chriſt eſt venu rempli du ſainct Eſprit d'vne façon ſpeciale, aſſauoir pour nous ſeparer du monde : & que pourtant le ſainct Eſprit eſt nommé Eſprit de ſanctification. Et pourquoy il eſt nommé maintenant l'Eſprit du Pere, main-

tenãt du Fils: & qu'il eſt nõmé l'Eſprit de Chriſt non pas ſeulement entant que Chriſt eſt la Parolle eternelle du Pere, mais auſsi quant à la perſonne du Mediateur, liur. 3, chap. 1, ſect. 2. Que la foy eſt le principal chef d'œuure du ſainct Eſprit: & que pourtant à icelle ſe rapporte la pluſpart de ce q̃ nous liſons en l'Eſcriture touchant la vertu & operation du ſainct Eſprit, liure 3. chap. 1, ſect. 4.

De l'Euangile.

Que combien que Chriſt ait eſté cogneu des Iuifs ſous la Loy, toutesfois à proprement parler, il n'a eſté reuelé qu'en l'Euangile. & que les ſainctz Peres ont gouſté la grace qui auiourdhuy nous eſt offerte en pleine abondance: qu'ils ont veu le iour de Chriſt (combié que ce ſoit d'vne façõ vn peu obſcure) duquel maintenãt la gloire reluit en l'Euãgile ſans aucũ voile, liu. 2, cha. 9, ſect. 1, & 2. Ou il eſt auſsi mõſtré que l'Euãgile ſignifie propremẽt la publication de la grace qui a eſté preſentée en Chriſt, & non pas les promeſſes qu'on trouue és Prophetes touchãt la remiſsiõ des pechez. De l'erreur de Seruet, qui ſous couleur de ce q̃ par la foy de l'Euangile nous auõs l'accõpliſſement des promeſſes, veut abolir les promeſſes: où eſt monſtré q̃ combien que Chriſt en l'Euãgile nous offre preſentemẽt plenitude de biẽs ſpirituels, la iouiſsãce toutefois en eſt cachée ſous la garde d'eſperãce cependãt que nous viuõs en ce mõde: & pourtant il nous faut encores appuyer ſur les promeſſes, liur. 2, chap. 9, ſect. 3 De l'erreur de ceux qui en oppoſant la Loy à l'Euãgile, n'ont autre regard qu'à la diuerſité qui eſt entre les merites des œuures & la bonté gratuite de Dieu, par laquelle nous ſommes iuſtifiez, liur. 2, chap. 9, ſect. 4. Que Iean Baptiſte a eu vne charge moyenne entre les Prophetes expoſiteurs de la Loy & les Apoſtres preſcheurs de l'Euangile, liure 2, chap. 9, ſect. 5.

Des Eueſques, Preſtres, &c.

Le nom d'Eueſque en l'Egliſe ancienne a eſté attribué à l'vn des miniſtres en chacune aſſemblée, ſeulemẽt pour tenir quelque ordre: & non pas que ceſtuy-la euſt domination ſur les autres, liu. 4, chap. 4, ſect. 2. Que l'office tãt de l'Eueſque q̃ des autres Preſtres eſtoit de vaquer à la predication de la Parolle & adminiſtration des Sacremens, liure 4, chap. 4, ſect. 3. Que l'Egliſe primitiue a le plus ſouuent obſerué en l'electiõ des Miniſtres la reigle que les Apoſtres auoyent preſcrite, liure 4, chap. 4, ſect. 10, 11, 12, 13. De la ceremonie qu'on obſeruoit à ordonner les vrais miniſtres, apres les auoir eſleus, liure 4, chap. quatrieme, ſect. quatorzieme, 15, & chap. 19, ſect. vingthuitieme. Que ſouuẽt en l'Egliſe les Sacrificateurs, Prophetes & Paſteurs ont eſté fort corrompus, liu. 4, cha. 9, ſect. 3, 4, 5. Qu'il n'eſt pas queſtion d'obeir indifferemment aux Paſteurs des Egliſes, mais ſelon le Seigneur & ſa parolle, liur. 4, chap. 9, ſect. 12. Qui & quels ſont ceux qu'on fait Eueſques en la Papauté, liure 4, chap. 5, ſect. 1. Qu'on a oſté la liberté du peuple quant à l'election des Eueſques, & enfreint les Canons anciens, liu. 4, chap. 5, ſect. 2, & 3. Quelles gẽs on fait Preſtres en la Papauté, & à quelle fin, liure 4, chap. 5, ſect. 4. & 5. Des collations des benefices en la Papauté, liure 4, chap. 5, ſect. 6. & 7. En quelle fidelité exercent leur charge tous Preſtres en la Papauté, ſoyẽt Moynes ou ſeculiers, comme Chanoines, Doyens, &c. Curez, Eueſques, liure 4, chap. 5, ſect. 8, 9, 10, 11. De la nonchalance des gens d'Egliſe du temps de ſainct Gregoire & ſainct Bernard, liure 4, chap. 5, ſect. 12. Que toute la façon du gouuernement Eccleſiaſtique qui eſt en la Papauté, eſt vne briganderie la plus deſordonnée qui ſoit au monde, liur. 4, chap. 5, ſect. 13. Des grandes diſſolutions de toutes ſortes en la vie des Preſtres, Eueſques, &c. en la Papauté, liur. 4, chap. 5, ſect. 14.

De l'Excommunication.

Quelle eſt la puiſſance de la iuriſdiction de l'Egliſe, combien elle eſt neceſſaire & ancienne, liure 4. chap. 11. ſect. 1, & 4. De la puiſſance de lier & deſlier, entant que concerne la diſcipline: où il eſt parlé de l'Excommunication, liure 4. chap. 11. ſect. 2. Que ceſte puiſſance de l'Egliſe eſt diſtincte d'auec la puiſſance ciuile, & que cependant elles s'entre-aydent l'vne l'autre. par ainſi qu'à tort il ſemble à aucuns que ceſte puiſſance de l'Egliſe n'a point de lieu là ou les Magiſtrats ſont Chreſtiens, liure 4. chap. 11. ſect. 1. & 3. & 8. Auſsi eſt monſtré que c'eſt vn ordre ſtable & perpetuel en l'Egliſe, non pas temporel, au meſme, ſect. 4. Du droict vſage de ceſte iuriſdiction en l'Egliſe ancienne, & que ceſte puiſſance n'eſtoit par deuers vn ſeul, ains appartenoit à toute la compagnie de ceux qu'on appeloit Preſtres, ceſt à dire Anciens, liure 4, chap. 11. ſect. 5, & 6. & chap. 12. ſect. 7. De l'Excommunication & authorité d'icelle, liure 4. chap. 12. ſect. 4. Que l'Egliſe en ſes corrections & en l'Excommunication regarde à trois fins, liure 4. chap. 12. Comment il faut exercer la diſcipline de l'Egliſe ſelon la qualité des pechez: veu que les vns ſont cachez, les autres ſont publiques ou notoires. item les vns ſont moindres, les autres ſont crimes ouactes vilains & meſchans, liure 4. chap. 12. ſect 3, 4, 6. Qu'en l'Excommunication il faut garder vne ſeuerité moderée: où eſt monſtré que les Anciens y ont eſté trop ſeueres, liure 4. chapitre 12. ſect. 8. Les particuliers meſme doyuent tenir pour eſtranges de l'Egliſe les Excommuniez, mais non pas pour deſeſperez, ains pluſtoſt s'employer à bon eſcient à les ramener au droict chemin, liure 4, chap. 12, ſect. 9, & 10. S'il aduient que les Anciens ne ſoyent pas aſſez ſoigneux de corriger les vices, ou que les Paſteurs ne puiſſent purger & amender toutes les fautes comme ils deſireroyent bien: il n'eſt pas queſtion pourtãt ou que les particuliers ſe ſeparent de l'Egliſe, ou que les Paſteurs quittent leur miniſtere, liur. 4, chap. 12, ſect. 11. Contre les Donatiſtes du temps paſſé, & les Anabaptiſtes d'auiourdhuy, qui ne recognoiſſent pour aſſemblée de Chriſt aucune compagnie, ſinon qu'on y voye reluire vne perfection Angelique en toutes ſortes, liure 4, chap. 12, ſect. 12. Que quand vn vice eſt commun

commun en vn peuple, & que c'eſt comme vne maladie contagieuſe, il faut attremper de miſeri corde la rigueur de la diſcipline, de peur de diſ ſiper tout le corps, au meſme, ſect. 13.

F

De la Foy.

Ce mot ſe prend autrement és liures de l'Eſcri ture, qu'és autheurs Payens, liu. 4, chap. 14, ſect. 13. Comment ſe doit entendre ce mot commun, Que Dieu eſt l'obiect de la Foy, liur. 2, chap. 6, ſect. 4. Les Sophiſtes ſont taxez de ce que par le mot de Foy ils ne conçoyuent qu'vne volonté de s'accorder à l'hiſtoire de l'Euãgile: & diſent tout cruement que Dieu eſt l'obiect de la Foy, ſans faire mention cependant de Chriſt, hors duquel il n'y a ne Foy ne moyen d'approcher de Dieu, liure 3, chap. 2, ſect. 1. Item de ce qu'ils mettent vne Foy implicite: c'eſt à dire enueloppée, en lieu que la Foy requiert vne claire & diſtincte cognoiſſance de la bonne volonté de Dieu, en laquelle conſiſte noſtre iuſtice, liure 3, chap. 2, ſect. 2. Qu'il eſt bien vray que cependant que nous ſommes en ce pelerinage terriẽ, noſtre Foy eſt touſiours enueloppée de beaucoup de reſte d'ignorãce, & qu'en tous il y a touſiours de l'incredulité meſlée parmy la Foy (de quoy pluſieurs exemples ſont monſtrez és diſciples de Chriſt, auant qu'ils euſſent pleine illumination·) mais que neantmoins c'eſt vn poinct tout vray, que la Foy ne peut eſtre ſans intelligence, liur. 3, chap. 2, ſect. 3, & 4. Qu'il y a en aucuns quelque reuerence à Chriſt, & vne docilité, auec deſir de profiter: & que cela aucune fois eſt orné du tiltre de Foy, combien que ce ne ſoit qu'vne preparatiõ à la Foy: & qu'on pourroit la nõmer Foy implicite & enueloppée: mais neantmoins que c'eſt bien touſiours autre choſe que la Foy implicite des Papiſtes, liure 3. chap. 2, ſect. 5. Que la vraye Foy ou cognoiſſance de Chriſt eſt quand nous le receuons tel qu'il nous eſt donné du Pere, aſſauoir reueſtu de ſon Euangile: & qu'il y a vne correſpondance mutuelle de la Foy à la Parolle, pource que la Parolle eſt la ſource de la Foy, le fondement de la Foy, & comme le miroir auquel la Foy contemple Dieu, liure 3, chap. 2, ſect. 6. Que combien que la Foy accorde & ſouſcriue à toutes les parties de la parolle de Dieu, en icelle toutesfois elle regarde proprement la bonne volonté & miſericorde de Dieu: c'eſt à dire les promeſſes de grace fondées en Chriſt: en l'intelligẽce & certitude deſquelles le ſainct Eſprit illumine nos entendemens & confirme nos cœurs. De toutes leſquelles conſiderations l'autheur conclud la vraye definition de Foy, liur. 3, chap. 2, ſect. 7. Refutation de la diſtinction que mettent les Sophiſtes entre la Foy formée & informe: dont appert qu'ils n'ont iamais rien cõceu du don ſingulier du ſainct Eſprit, par lequel la Foy nous eſt inſpirée, veu que la Foy ne peut nullement eſtre ſeparée d'auec bonne affection, liur. 3, chap. 2, ſect. 8. Que le mot de Foy a diuerſes ſignifications, & eſt prins quelque fois pour la puiſſance de faire miracles (qui eſt vn don qu'ont quelque fois les reprouuez) qu'il ſe prend auſsi impropremẽt pour la cognoiſſance de Dieu qu'on voit en d'aucuns iniques, laquelle eſt pluſtoſt vne ombre & image de Foy, & de laquelle on en apperçoit diuers ſes ſortes, liure 3, chap. 2, ſect. 9, & 10, & 13. Qu'aucune fois les reprouuez meſme ſont touchez quaſi d'vn pareil ſentiment que les eſleus: mais que tant y a qu'ils ne conçoyuent pas viuement la vertu de la grace ſpirituelle, ains ſeulement en confus. Que toutesfois ce qu'ils ont eſt vne operation de l'Eſprit inferieure: mais que c'eſt bien autre choſe du teſmoignage ſpecial que le Seigneur rend à ſes eſleus, liure 3, chap. 2, ſect. 11. Et que toutesfois il ne s'enſuit pas que l'Eſprit de Dieu trompe, quand il arrouſe ainſi de quelque cognoiſſance de l'Euangile les reprouuez, & d'vn ſentiment de l'amour de Dieu, qui s'eſuanouiſt apres. Item, que meſme quelque fois il s'engendre en leurs cœurs quelque deſir d'aimer Dieu mutuellement: mais c'eſt vn amour mercenaire, & non point cordial. Finalement eſt cõclud de là qu'il y en a aucũs, qui n'ayans point la vraye Foy ont quelque apparence, combien que ce n'eſt pas qu'ils facent ſemblant de l'auoir, mais ils ſe trompent eux-meſmes: ce qui eſt prouué par teſmoignages de l'Eſcriture, liure 3. chap. deuxieme, ſect 12. Et que l'Eſcriture appelle vn tel ſentiment, Foy: combien que ce ſoit impropremẽt, liu. 3. chap. 2. ſect. 13. Que le mot de Foy ſe prend quelquesfois pour la pure & ſaine doctrine de la religion, & toute la ſubſtance d'icelle: comme au contraire en d'autres lieux il ſe reſtreind à vn obiect particulier: d'autresfois il ſe raporte au miniſtere de l'Egliſe, liu. 3. chap. 2. ſect. 13. Qu'à bõ droict la Foy eſt nommée Cognoiſſance & ſcience: & que toutesfois c'eſt vne cognoiſſance qui conſiſte pluſtoſt en certitude qu'à comprendre les choſes, veu que ce que la Foy embraſſe eſt infinien toutes ſortes, liur. 3. chap. 2. ſect. 14. Que la Foy ne ſe contente point d'vne opinion douteuſe, ou apprehẽſion obſcure, mais requiert vne certitude pleine & arreſtée: & que là doyuent eſtre rapportez tous les tiltres d'honneur deſquels le ſainct Eſprit authoriſe la parolle de Dieu, liure 3. chap. 2. ſect. 15. Qu'il y en a pluſieurs qui conçoiuent tellement la miſericorde de Dieu, qu'elle ne leur reuient pas à grande cõſolatiõ, d'autant qu'ils doutent ſi Dieu leur ſera miſericordieux: mais le ſentimẽt de la certitude de la Foy eſt bien autre: dõt le principal poinct eſt, que nous n'eſtimions pas les promeſſes de grace eſtre vrayes ſeulement hors de nous, ains pluſtoſt que les receuans en noſtre cœur nous les facions noſtres. Dont eſt recueilly qui ſont ceux qu'on peut appeller vrayement Fideles, liu. 3, chap. 2, ſect. 15, & 16. De la certitude de la bonne volonté de Dieu enuers nous, liur. 2. cha. 2, ſect. 18. De ce que les fideles, en recognoiſſant la grace de Dieu enuers eux, non ſeulement ſont ſouuent inquietez & agitez de doutes, mais auſsi aucune fois ſont grandement eſtonnez & eſpouantez: & que cela n'empeſche point que nous ne puiſsions dire, que la Foy apporte touſiours auec ſoy aſſeurance: pource que quoy qu'ils ayent de merueilleuſement rudes aſſauts, ia-

mais toutesfois ils ne quittent ceſte fiance qu'ils ont cõceue certaine de la miſericorde de Dieu, ains combattãs contre leur propre infirmité, ils ſortent touſiours finalement victorieux, ce qui eſt monſtré par pluſieurs exemples en Dauid, liure 3, chap. 2, ſect. 17, & 37. Deſcriptiõ du combat qui eſt entre la chair & l'eſprit en l'ame fidele, liure 3, chap. 2, ſect. 18. Refutation de la folle imagination d'aucuns demy Papiſtes, qui confeſſent bien que cependant que nous regardons en Chriſt, nous trouuons la pleine matiere d'eſperance, mais toutesfois veulent qu'au regard de noſtre indignité nous chancellions & ſoyons en branſle: au contraire, eſt monſtré que nous deuons attendre vn ſalut certain & aſſeuré, veu que par vne cõmunion admirable de iour en iour & de plus en plus Chriſt eſt faict vn corps auec nous, liure 3, chap. 2, ſect. 24. Dés que nous auons la moindre goutte de vraye Foy nous commençons à contempler la face de Dieu benigne & propice enuers nous: & combien que ce ſoit de loin, toutesfois d'vn regard ſi indubitable, que nous ſauons bié qu'il n'y a nulle trompe rie. L'vn & l'autre eſt monſtré par teſmoignages euidens de ſainct Paul, liu. 3. chap. 2. ſect. 19, & 20. Il eſt monſtré par exemples, comment la foy pour ſouſtenir les aſſauts des tentations, ſe munit & arme de la parolle de Dieu, & cõment l'ame fidele n'endure iamais q̃ la fiãce qu'elle a à la miſericorde de Dieu luy ſoit oſtée, cõbien qu'elle ſoit aſſaillie de beaucoup de reſte de deffiance & incredulité qui ſont encores en elle, liur. 3, chap. 2, ſect. 21. Combien que la Foy en ceſt amour de Dieu, lequel elle regarde, ſe propoſe principalement vne attente certaine de la vie eternelle: que toutesfois en iceluy amour ſont comprinſes meſme les promeſſes de la vie preſente, & vne ferme aſſeurance de tous biens: mais telle qu'on la peut conceuoir de la parolle de Dieu. L'vn & l'autre eſt monſtré par teſmoignages de l'Eſcriture, liure 3. chap. 2. Combien que la Foy embraſſe la parolle de Dieu en tout & par tout (c'eſt à dire és commandemens auſsi & defenſes, voire meſme és menaces) que toutesfois elle a ſon fondement & ſon droict but en la promeſſe gratuite de miſericorde: & qu'à ceſte cauſe l'Euangile eſt nommé la parolle de Foy, & eſt oppoſé à la Loy, liur. 3, cha. 2. ſect. 29. Que ceſte reſtriction ne deſchire pas la foy, comme Pighius nous calomnie impudemment, liu. 3, cha. 2, ſect. 30. Que la Foy n'a pas moins beſoin de la parolle de Dieu, que la racine viue eſt requiſe en vn arbre pour luy faire apporter fruict: & qu'auec la parolle il faut conioindre la conſideration de la puiſſance de Dieu, ſans laquelle les oreilles à grãd' peine receuront la parolle, ou ne l'eſtimerõt pas ce qu'elle merite. Et ceſte puiſſance doit eſtre prinſe effectuelle en la conſiderant par les œuures de Dieu, & ſes benefices ou particuliers, ou anciens & faicts à toute l'Egliſe, liure 3. cha. 2. ſect. 31. Que les fideles procedent en telle ſorte quelque fois, qu'il y a des fautes meſlées parmy leur Foy, & qu'il ſemble qu'ils excedent les limites de la Parolle: mais c'eſt tellement, que la Foy ne laiſſe pas de dominer en eux: cõme il eſt monſtré par exẽple en Sara & Rebecca, leſq̃lles en leurs deſtours obliques Dieu a retenues d'vne bride ſecrete en l'obeiſſance de ſa parolle, en la meſme ſection.

Qu'à cauſe de noſtre aueuglement & obſtinatiõ la Parolle ſeule ne ſuffit pas pour engendrer la Foy, ſinon que quant & quãt le ſainct Eſprit illumine nos entendemens & confirme nos cœurs: & que c'eſt ſon office non ſeulement de cõmencer la Foy en nous, mais auſsi de l'augmenter par degrez, liure 3, chap. 2, ſect. 33. Combien que ce mot ſemble fort eſtrange à pluſieurs, que nul ne puiſſe croire en Chriſt s'il ne luy eſt donné: il eſt toutesfois treſveritable, comme il appert par raiſons, teſmoignages de l'Eſcriture, & exemples, liure 3, chap. 2, ſect. 34. Qu'à ceſte cauſe la Foy eſt nommée Eſprit de Foy, OEuure de Dieu, & Bon plaiſir de Dieu: & que c'eſt vn don ſingulier qu'il fait par vn priuilege ſpecial à ceux qu'il veut, cõme il eſt mõſtré par de beaux paſſages de ſainct Auguſtin, liu. 3, cha. 2, ſect. 35.

Que ce n'eſt pas aſſez que l'entendemẽt ſoit illuminé à entendre la Parolle, mais qu'il faut auſsi q̃ la certitude d'icelle ſoit miſe en nos cœurs: que le S. Eſprit fait tous les deux, lequel pourtãt eſt appellé Seau, & Arche, & Eſprit de Promeſſe, liure 3, chap. 2, ſect. 36. Refutation de la doctrine treſpernicieuſe des Sorboniſtes, que nous ne pouuõs rien reſoudre de la grace de Dieu enuers nous, ſinon par coniecture morale, liure 3, chap. 2, ſect. 38. Il eſt monſtré que ce ſont de miſerables aueugles, quand ils nous accuſent de temerité, pource que nous conceuons vne cognoiſſance indubitable de la bonne volonté de Dieu enuers nous. Vne belle antitheſe entre ces gens & ſainct Paul, quant à ce poinct de doctrine, liure troiſieme, chap. 2, ſect. 39. Apres eſt refutée auſsi leur tergiuerſation friuole, Que combien que nous puiſsions aſſoir iugement de la grace de Dieu ſelon la iuſtice en laquelle nous conſiſtons preſentement: la certitude toutesfois de noſtre perſeuerance demeure en ſuſpens, liure 3. chap. 2. ſect. 40. Eſt monſtré que la definition de Foy baillée en ce chapitre, ſect. 7, accorde bien auec celle que l'Apoſtre baille en l'Epiſtre aux Hebrieux, chap. 11. Ité par vn paſſage de ſainct Bernard eſt refuté ce que diſent les Sorboniſtes, Que charité precede Foy & eſperance, liure 3. chap. 2. ſect. 41. Que la Foy engendre touſiours eſperance, & qu'eſperance tient touſiours bonne compagnie à la Foy, tellement que quãd vn homme eſt ſans eſperance, c'eſt ſigne qu'il n'y a point auſsi de Foy. Item qu'eſperãce nourrit & conferme la Foy. ce qui eſt tant & plus neceſſaire, veu que la Foy eſt aſſaillie de tant d'eſpeces de tentations, liu. 3. cha. 2. ſect. 42. Qu'à cauſe de ceſte affinité entre Foy & eſperance, l'Eſcriture ſouuent prend l'vne pour l'autre, ou les met toutes deux enſemble. Item eſt refutée l'erreur du maiſtre des Sentences, qui met double fondement de la Foy, aſſauoir la grace de Dieu & le merite des œuures, liure 3. chap. 2. ſect. 43. De l'imperfection de la Foy, & de la confirmation & augmentation d'icelle, liure 4. chap. 14. ſect. 7, & 8. Du ſommaire de noſtre Foy, lequel nous appellons le Symbole des Apoſtres, liure 2. chap. 16. ſect. 18. Sommaire

maire recueil des grans biens qui nous reuiennent de ce qui eſt recité touchant Ieſus Chriſt au ſymbole des Apoſtres, liure 2. chapitre ſeſieme ſect. 19.

Du Franc-arbitre.

L'homme en la premiere condition de ſa creation auoit ſon Franc-arbitre, liure 1. chapitre 15. ſection 8. Lequel il a perdu par ſa cheute, ce que les philoſophes ont ignoré : & pourtant ceux-la s'abuſent bien lourdement qui les enſuyuent attribuans encores vn Franc-arbitre à l'homme, en la meſme ſection. La faculté ployable ou imbecille du Franc arbitre laquelle a eſté au premier homme, n'excuſe point ſa cheute, en la meſme ſection. Qu'il ne nous eſt pas moins prouffitable, que requis pour la gloire de Dieu, de recognoiſtre que toutes noz forces ne ſont qu'vn roſeau, ou pluſtoſt fumée.

Que cependant il faut prendre garde que quād on deſpouille l'homme de toute droicture, nous ne prenions de là occaſion de nous annonchalir : meſme que pluſtoſt aucontraire ce nous doit eſtre vn moyen pour nous reueiller & inciter à chercher tous biens en Dieu, deſquels nous ſommes vuides. Que ceux qui maintiennent le Franc arbitre, le ruinent pluſtoſt qu'ils ne l'eſtabliſſent, liure ſecond chapitre ſecond, ſection premiere. Les philoſophes conſtituent trois facultez en l'ame, aſſauoir, Entendement, Sens, & Volonté : & eſtiment que la raiſon qui eſt en l'entendement de l'homme ſuffiſt pour le bien conduire & gouuerner, que la volonté eſt bien incitée à mal par le ſens (qui eſt vn mouuemēt inferieur) en ſorte qu'auec peine elle s'aſſuietiſt à raiſon, ains eſt tirée par fois maintenant deçà, maintenant delà: mais que toutesfois elle a libre election, & ne peut eſtre empeſchée de ſuiure la raiſon entierement, bref que tant les vertus que les vices ſont en noſtre puiſſance, liure ſecond, chapitre ſecond, ſection ſeconde, & troiſieme. Les Docteurs de l'Egliſe Chreſtienne, combien qu'ils recogneuſſent que la raiſon & la volonté eſtoyent grieuement naurées en l'homme par le peché, ont toutesfois parlé de ceſte matiere trop en philoſophes, quāt aux anciens, ils l'ont fait premierement afin que ce qu'ils enſeignoyent ne fuſt trouué par trop abſurde au iugement commun des hommes: ſecondement & principalement, afin que la chair qui eſt de ſoy meſme aſſez prompte à nonchalance, ne prinſt de là nouuelle occaſion de ſe refroidir de bien faire, comme il eſt monſtré par pluſieurs paſſages de ſainct Chryſoſtome & Ieroſme. Les Docteurs Grecz par deſſus les autres & entre-eux ſingulierement ſainct Chryſoſtome, paſſent meſure à magnifier le Franc-arbitre: toutesfois quaſi tous les anciens (excepté ſainct Auguſtin) ſont tant variables ou parlent ſi douteuſement en ceſte matiere, qu'õ n'en peut quaſi recueillir de leurs liures au cune certaine reſolution. ceux qui ſont venuz depuis, ſucceſsiuement ſont tombez de mal en pis. Diuerſes definitions du Franc-arbitre prinſes d'Origene, ſainct Auguſtin, Bernard, Anſelme, du maiſtre des Sentences, & Thomas d'Aquin, liure ſecond, chapitre ſecond ſection quatrieme. En quelles choſes c'eſt qu'on a accouſtumé communément d'accorder que l'homme a Franc-arbitre : item de trois eſpeces de vouloir en l'homme, & de la diſtinction commune aux eſcoles touchant les trois eſpeces de liberté, liure ſecond chap. 2. ſection 5. Aſſauoir-mon ſi l'homme eſt priué du tout de faculté de bien faire, ou bien s'il a encore quelque portion de reſidu, mais petite & infirme. où il eſt parlé de la diſtinction commune, de la grace beſoignante & de la grace cooperante, & en quoy telle diſtinction eſt à reprendre, liure ſecond, chapitre ſecond, ſection ſiſieme. Veu qu'on ne peut pas dire en autre ſens que l'homme ait vn Franc-arbitre, ſinon d'autant que le mal q'uil fait, il le fait de volōté, & nō pas par cōtreinte: que ce ſeroit bié le prouffit de l'Egliſe q iamais on n'euſt mis en vſage ce mot qui a eſté cauſe que les hommes ſe ſont eſleuez en fol orgueil pour ſe ruiner. Que meſme les anciens docteurs ſouuēt declarent ce quileur en ſemble: & ſur tous S. Auguſtin, duq̄l pluſieurs paſſages sōt alleguez, où il roigne les aiſles au Frāc-arbitre, & s'en mocque aucunesfois l'appellant ſerf arbitre, d'autresfois auſsi deduiſant au long ce qui en eſt, liure ſecond, chapitre ſecond, ſection ſeptieme, & huitieme. Combien que les anciens docteurs de l'Egliſe paſſent meſure quelquesfois à magnifier le Franc-arbitre, & ayent parlé douteuſement & inconſtammēt en ceſte matiere : il appert toutesfois par pluſieurs paſſages de leurs liures, qu'ils n'ont du tout rien eſtimé les forces humaines, ou pour le moins qu'ils en ont bien peu eſtimé, en donnant toute la louange des bonnes œuures au ſainct Eſprit, deſquels paſſages aucuns ſont recitez prins de ſainct Cyprian, Auguſtin, Euchere ancien Eueſque de Lyon, & chryſoſtome, liure ſecond, chapitre ſecond, ſection neufuieme. Qu'il ne faut pas eſtimer la faculté du Franc-arbitre par l'euenement des choſes, mais par l'election du iugement & l'affection de la volonté, liure ſecond, chapitre quatrieme, ſection huitieme. Al'encontre de ceux qui maintiennent le Franc-arbitre il eſt monſtré, que le peché eſt de neceſſité, & ne doit pas pourtant laiſſer d'eſtre imputé. Item qu'il eſt volontaire, & toutesfois on ne le peut euiter, liure ſecond, chapitre cinquieme, ſection premiere. Reſponce a vne autre de leurs obiections, Que ſi les vices & vertus ne procedent de libre election, il n'eſt point conuenable que l'homme ſoit remuneré, ou puny, liure ſecond, chapitre cinquieme, ſection ſeconde. Item, que s'il n'eſtoit en noſtre faculté d'eſlire le bien & le mal, il faudroit que tous les hommes fuſſent bons ou tous meſchans, veu qu'ils ont vne meſme nature, liure ſecond, chapitre cinquieme, ſection troiſieme. Item, contre iceux meſme il eſt monſtré que les exhortations, admonitions, & reprehentions ne ſont pas fruſtratoires, encores qu'il ne ſoit en la puiſſance du pecheur d'y obté

perer: & eſt declairé quel en eſt l'vſage tant enuers les meſchans, qu'enuers les fideles, liure 2. chap. 5. ſect. 4. & 5. Des commandemens de Dieu & de la Loy il ne faut pas conclurre que l'homme ait vn Franc-arbitre & quelques forces pour accomplir ce qui eſt commandé. car cõme Dieu commande ce qu'il faut faire, auſsi il promet de donner aux ſiens la grace d'obeir, liure 2. chap. 5. ſect. 6, & 7, & 9. Ce qui eſt monſtré tant és commandemens qui commandent que l'homme ſe conuertiſſe à Dieu, qu'en ceux qui recommandent ſimplement l'obſeruation de la Loy. Item en ceux qui cõmandent de perſeuerer en la grace de Dieu deſia receue. Car le meſme Dieu qui requiert telles choſes, teſmoigne auſsi que ce ſont dons gratuits procedans de luy, tant la conuerſion du pecheur, que la ſainćteté de vie, & la conſtance à perſeuerer. & que ce n'eſt pas raiſon que la louange en ſoit partagée entre luy & l'homme, liure 2. chap. 5. ſect. 8, & 9, & 11. Les promeſſes qui ont ceſte condition, Si vous voulez, Si vous m'eſcoutez, & autres ſemblables promeſſes, ne prouuent pas que l'homme ait vne faculté libre de vouloir, ou eſcouter ce qui eſt commandé: & eſt prouué que toutesfois Dieu ne ſe mocque pas des hommes en faiſant telles pactiõs auec eux, & que leſt l'vſage de telles proteſtations tant enuers les fideles qu'enuers les meſchans, liure 2. chap. 5. ſect. 10. Les paſſages eſquels Dieu reproche à ceux d'Iſrael, qu'il n'a tenu qu'à eux qu'ils n'ayent veſcu en repos & remplis de tous biens, ne ſont pas ſuffiſans pour prouuer qu'il ait eſté en la puiſſance des hommes d'euiter les calamitez deſquelles ils ont eſté affligez. où il eſt traicté auſsi de l'vſage de telles reproches, tant enuers ceux qui continuent obſtinément en leurs vices, qu'enuers ceux qui ſe monſtrent dociles & ſe conuertiſſent à repentance. Item, que quand l'Eſcriture aſsigne quelquesfois aux hommes l'office de mettre la main à l'œuure, elle ne le fait pour autre raiſon, ſinon afin de reſueiller la pareſſe de noſtre chair, liure 2. chap. 5. ſect. 11. Que ce que dit Moyſe, Le commandemẽt eſt pres de toy en ta bouche & en ton cœur &c. ne ſert rien à ceux qui maintiennent le Franc-arbitre: veu que là il n'eſt pas parlé des commandemens ſimplement, ains des promeſſes de l'Euangile, liur. 2. chapitre 5. ſect. 12. Que les paſſages où il eſt dict que le Seigneur attend, & conſidere que c'eſt que feront les hommes, ne leur ſeruent non plus, liu. 2. chap. 5. ſect. 13. Item, ne ceux où les bonnes œuures ſont appelées noſtres, & où il eſt dict que nous faiſons ce qui eſt ſainct & plaiſant au Seigneur. Item eſt monſtré que c'eſt le ſainct Eſprit ſeul, qui fait en nous tous bons mouuemens, & que toutesfois il ne beſoigne pas en nous comme en des troncs de bois, liure 2. chapitre 5. ſection 14. & 15. L'expoſition de certains autres paſſages de l'Eſcriture, deſquels les aduerſaires de la grace de Dieu abuſent pour eſtablir le Franc-arbitre, liure 2. chap. 5. ſect. 16, 17, 18, 19.

G

Des Guerres.

Que les Guerres ſont legitimes, quand il faut neceſſairement que les Magiſtrats prennent les armes pour executer la vengeance publique contre ceux qui troublẽt la tranquillité de leurs pays, ſoyent ennemis domeſtiques ou eſtrangers, liure quatrieme, chapitre 20. ſection 11. Et qu'à cecy n'eſt point contraire ce qu'aucuns alleguent, qu'on ne trouue point au nouueau Teſtament de paſſage ou d'exemple, qui diſe que la Guerre ſoit permiſe aux Chreſtiens. Au reſte que les Princes & Magiſtrats doyuẽt bien ſe donner garde en entreprenant Guerre, de ſe laiſſer mener tant peu ſoit par leurs affections mauuaiſes, ou eſmotions temeraires. Item que comme la guerre, auſsi les garniſons, alliances, & autres munitions ſont permiſes aux Chreſtiens, liure quatrieme, chapitre vingtieme, ſection 12.

H

De l'Homme.

L'Homme par la cognoiſſance de ſoymeſme eſt non ſeulement incité à chercher Dieu, mais meſme comme mené par la main à le trouuer, liur. premier chapitre, premier, ſectiõ premiere. La creation de l'Homme eſt vn beau teſmoignage de la puiſſance, bonté, & ſageſſe de Dieu, & pourtant aucuns des Philoſophes l'ont nommé vn petit monde li. premier, chap. 5. ſect. 3. L'ingratitude des hommes, leſquels ſentans les ſignes de la prouidence de Dieu en leurs corps & en leurs ames, ne donnent point gloire à Dieu, liure 1. chap. 5. ſection 4. Il y a double cognoiſſance de nouſmeſmes, aſſauoir quant à la premiere creation, & puis quant à la conditiõ ſuruenue par la cheute d'Adam: & qu'il ne nous faut pas arreſter à la ſeconde, laiſſans en arriere la premiere, de peur qu'il ne ſemble que nous attribuyons la corruption à Dieu qui eſt autheur de noſtre nature, liure premier, chapitre quinzieme, ſection premiere. Combien il eſt neceſſaire à l'homme d'auoir droicte cognoiſſance de ſoymeſme: laquelle (comme mõſtre la verité de Dieu) conſiſte premierement en ce que l'homme conſiderant à quelle fin il a eſté creé, & doué de graces excellentes, dependre totalement de Dieu, duquel il tient tout: puis apres que recognoiſſant ſa miſerable condition apres la cheute d'Adam, il ſe deſplaiſe à bon eſcient en ſoymeſme & conçoyue vn nouueau deſir de chercher Dieu, pour recouurer en luy tous les biens deſquels il ſe trouue deſnué. Et que pourtant il nous faut bien donner garde de ſuiure en cecy le iugement de la chair & les liures des philoſophes, leſquels nous arreſtans en la conſideration de noz biens, nous tranſporteroyent en vne treſdangereuſe ignorance de nous meſmes, liure ſecond, chapitre 1. ſect. 1, 2, 3. L'Homme ne peut iamais venir à vne vraye cognoiſſance de ſoymeſme, iuſqu'à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, c'eſt à dire commencé à conſiderer en la Parolle, & priſer quelle & combien exquiſe eſt la perfection de ſa iuſtice, ſageſſe, & vertu, à laquelle il nous faut confor-

conformer, liure 1. chap. 1. sect. 2. Les plus saincts personages mesmes, se sont trouuez frappez d'estonnement & frayeur, quand il leur a quelquesfois manifesté sa presence & sa gloire par quelque moyen extraordinaire, liu. 1. cha. 1. sect. 3. Lhomme est entierement corrompu en toutes les deux parties de sa personne (c'est à dire & en l'entendemét, & au cœur, ou la volôté) comme il appert par les tiltres que luy baille l'Escriture, principalement quand elle dit qu'il est chair. Lequel mot ne se rapporte pas seulemét à la sensualité: mais aussi à la partie superieure de l'ame, liu. 2. chap. 3. sect. 1. Que les hommes se tourmentent en vain à chercher quelque chose de bié en leur narure, veu que S. Paul parlant de toute la lignée d'Adam, & ne reprenát point les mœurs corrompuz de quelque aage, mais accusant la corruptiõ perpetuelle de nostre nature, nous despouille de iustice, c'est à dire d'integrité & pureté, puis apres d'intelligence, & finalement de crainte de Dieu, liure 2. chap. 3. sect. 2. Respõse à l'obiectiõ, qu'on pourroit faire, d'aucũs Payẽs qui par la coduicte de nature ont aspiré toute leur vie à vertu. car il semble par cela q̃ nous ne deuõs pas estimer la nature de l'homme du tout vicieuse. Ainsi il est monstré, q̃ combien que Dieu és incredules ne purge pas au dedãs la peruersité de nature de laq̃lle l'hõme est de to⁹ costez infecté (ce qu'il fait bié en ses esleus) neãt moins par sa prouidẽce il la bride, & la reprime par diuers moyens, selon qu'il sait estre expediẽt pour conseruer le monde, liure 2. chap. 3. sect. 3.

Dauantage, que telles vertus qu'on a veu és Payens ne sont pas argumẽt suffisant pour prouuer quelque pureté en nostre nature, veu que le cœur au dedãs estoit peruers, infecté d'ambitiõ ou autre poison, & non point conduict d'vne affection de la gloire de Dieu. item consideré que ce ne sont point vertuz communes à nostre nature, ains graces speciales de Dieu, lesquelles il distribue en diuerses sortes & à certaine mesure, mesme à des gens profanes, comme souuent aux Roys, quelque fois aussi à des particuliers, liu. 2. chap. 3. sect. 4. De l'image de Dieu en l'homme, voyez sous la lettre S.

De l'Humilité.

Que ce n'est pas vne vraye Humilité, telle que Dieu requiert de no⁹, si nous ne nous recognoist sons entierement despourueuz de tout bien & iustice, liu. 3. cha. 12. se. 6. De laquelle Humilité l'exemple est proposé en la personne du peagier liu. 3. chap. 12. sect. 7. Qu'il faut que toute arrogãce & presomption soit loin de nous, si nous voulons donner lieu à la vocation de Christ liu. 3. c. 12. se. 8. Il n'y a point de dãger que l'hõme s'abbaisse trop, pourueu qu'il apprenne qu'il luy faut recouurer en Dieu ce qui luy defaut. Que c'est vne parolle diabolique qui exalte l'hõme en soy mesme, combié qu'elle no⁹ soit douce, à l'encõtre de laquelle sont amenez de l'Escriture plusieurs passages notables, qui abbaissent l'hõme bié rudemẽt. Ité les promesses, qui ne promettẽt grace sinõ à ceux qui defaillẽt en sentãt leur pureté, liu. 2. cha. 2. sect. 10. Ité des belles sentences touchãt la vraye Humilité, prinses de Chrysostome & S. Augustin, liu. 2. cha. 2. sect. 11.

I

Des Idoles.

Quand l'Escriture donne à Dieu certaines marques & enseignes, ce n'est pas pour l'attacher en vn lieu, ou à vn peuple: mais elle le fait pour discerner sa maiesté d'auec les Idoles, li. 2. c. 8. f. 15. L'expositiõ du premier cõmandemẽt, ou il est monstré qu'adoratiõ, fiãce, inuocatiõ & actiõ de graces doiuẽt estre entieremẽt rapportées à Dieu: & qu'on n'en peut si peu destourner ailleurs sans luy faire grand tort: à luy, les yeux duquel voyent tout, liu. 2. cha. 8. sect. 17. L'exposition du second commandemẽt, ou il est parlé des Idoles & images, liu. 2. cha. 8. se. 17 Que l'Escriture pour no⁹ amener au vray Dieu, exclud nõmement tous les dieux des Payens, liu. 1. c. 10. se. 3. Et principalemẽt toutes Idoles & Images, liu. 1. cha. 11. sect. 1. Que Dieu se separe d'auec les Idoles, nõ pas seulement afin q̃ le nõ de Dieu luy demeure: mais afin d'estre serui entierement luy seul, & que de tout ce qui cõuient à sa diuinité, on n'en trãsfere rien ailleurs, liu. 1. c. 12. se. 1. Il est prouué par raisons & tesmoignages de l'Escriture, que toutes statues & Images qui se font pour representer Dieu, luy desplaisent pre cisemét, liu. 1. c. 11. se. 2. Et que la defense que Dieu en a faicte, ne s'addressoit pas aux Iuifs seulemẽt, en la mesme sect. Que quãd Dieu anciennement a manifesté par quelques signes visibles sa presence, ou à tout le peuple, ou à certains personnages choisis, il l'a fait en telle sorte que les mesmes signes les aduertissoyẽt de sõ essence incõprehensible, liur. 1. chap. 11. sect. 3. Et que les Papistes sont hors du sens, quand pour maintenir leurs images dressées pour representer Dieu & les saincts, ils alleguẽt les Cherubins qui couuroyẽt le Propiciatoire, en la mesme se.

Que les Images ne sõt pas dieux, il appert par la matiere de laquelle elles sont, & puis par l'ouurage que les hõmes y fõt de leurs mains, li. 1. c. 11. se. 4. Cõtre les Grecs, qui ne font point d'images gravées pour representer Dieu, mais bié des peintures, en la mesme se. Ce q̃ les Papistes alleguẽt de S. Gregoire, Que les Images sont les liures des idiots, est refuté par tesmoignages de Ieremie, & Habacuc, Lactãce, Eusebe, S. Augustin, & Varrõ autheur Payen, & par le decret du Concile Elibertin, liu. 1. chap. 11. sect. 5, 6, 7. Que les statues ou peinctures, par lesquelles les Papistes pẽsent representer les Martyrs & saincts Vierges, ne sont que patrons de pompe dissolue, & mesme d'infamẽté, liure 1. chap. 11. sect. 7, & 12. Que le peuple apprendra plus par la predication de la Parolle & administration des Sacremens, que de mille croix de bois ou autre matiere, liure. 1. chapitre 11. sect. 7. De l'ancienneté d'Idolatrie: & que la source d'icelle est, que les hõmes se croyãs point que Dieu leur soit prochain, sinõ qu'ils l'ayẽt presẽt d'vne façõ charnelle, ont dressé des figures, esquelles il leur sembloit qu'ils le contẽployẽt de uant leurs yeux, liu. 1. chap. 11. sect. 8. De telle imagination s'ensuit incontinent vne folle deuotion d'adorer les Images, ou Dieu és Images, ou quelque autre nature: desquels l'vn & l'autre est defendu en la Loy de Dieu, liure

1,chap.11,section 8,& 9. Contre ceux qui pour maintenir les idolatries execrables,alleguét qu' ils ne tiennent pas les Images comme dieux , est monstré que les Iuifs quād ils forgerét le veau, & les Payens,quand ils ont fait des Images , n'- ont pas estimé que ces choses-la fussent Dieu: & neātmoins il n'y a celuy qui les osaſt soustenir, liur. 1, chap.11 , sect.9. Que les Papistes ausi bien que les Payens,ou que les Iuifs idolatrans, ont ceste persuasiō qu'ils adorét Dieu sous leurs Images,liur.1,chap.11,sect.10.& comment leur distinction de Dulie & Latrie ne leur peut seruir d'eschappatoire , liu.1, chap.11,sect.11,& 16 , & chap.12,sect.2. Que quand on condamne l'Idolatrie,ce n'est pas pour abolir l'art de peindre & tailler, mais on requiert que l'vsage de l'vne & l'autre soit pur & legitime: & qu'on ne s'amuse point à representer Dieu par quelque figure visible,mais seulement les choses que la veue peut comprendre,liure 1,chap.11,sect.12. Des Images és tēples des Chrestiens, liu.4,chap.9,sect. 9. De tout temps les idolatres mesme ont bien cogneu naturellemēt qu'il y auoit vn seul Dieu: mais ceste apprehension ne leur a de rien seruy, sinon pour les rendre plus inexcusables , liure 1, cha.10.sect.3. L'Idolatrie mesme est vn tesmoignage certain,que les hōmes ont naturellement quelque apprehension de cognoissance de Dieu, liur.1,chap.3,sect.1.

Du Iusne.

De la partie de la discipline, qui est que les Pasteurs exhortent le peuple à Iusnes ou prieres extraordinaires,quand la necessité y est: & comment les Pasteurs y doyuent proceder , liure 2, chap.12,sect.14,16,17. Qu'il se faut bien donner garde que le Iusne ne tombe en quelque superstition,liure 4.chapitre 12,sect.19. Le Iusne sainct & droict regarde à trois fins , liure 4, chap. 12 , sect.15 . Que c'est que Iusne , liur.4, chap.12,sect.18. De la superstition du Iusne de Caresme,& de la diuersité de l'obseruation d'i celuy,liure 4,chap.12.sect.20,21.

De l'Image de Dieu en l'homme.

Que c'est qu'emporte , que l'homme a esté creé à l'Image de Dieu: où sont refutées les expositions friuoles d'Osiāder & de quelques autres.& est monstré que combien que la gloire de Dieu reluise en l'homme exterieur, & que l'Image de Dieu s'estende à toute la dignité par laquelle l'homme est eminent par dessus toutes especes d'animaux , le siege souuerain toutesfois d'icelle a esté au cœur & en l'esprit, ou en l'ame & ses facultez,liure premier, chapitre 15 , sect. 3,& lib.2,chap.2,sect.1. L'Image de Dieu au commencement reluy en Adam , en clarté d'esprit,droiture de cœur, & en integrité de toutes parties: comme on peut cognoistre par la restauration de nostre nature corrompue,quād Christ nous reforme à l'Image de Dieu, & autres argumens,liu.1,chap.15.sect.4.

De l'Imposition des mains.

De l'Imposition des mains quand on reçoit les Ministres en leur office , liure 4,chapitre 14. section 20. De l'Impositiō des mains en l'Egli se ancienne , quand les enfans des fideles estans venus en aage rendoyent raison de leur foy, liure 4,cha.19,sect.4. De l'Imposition des mains à faire les Prestres de la Papauté, liure 4 , chap. 19,sect.31.

Des Iugemens & Plaidoyers.

De l'vsage des Iugemens des Magistrats , & des Loix entre les Chrestiens . Qu'il est permis aux Chrestiens de plaider & poursuyure leur droict deuant le Magistrat , pourueu que cela se face sans deshonnorer Dieu , ne delaisser l'affection de charité enuers le prochain , liu.4,cha. 20,sect.17,18. Qu'il se faut touſiours dōner garde de proceder par affection de vengeance, soit en cause ciuile,soit en criminelle,liur.4,cha.20. sect.19. Que le cōmandement de Christ,de laisser le māteau mesme,à celuy qui nous aura osté nostre saye,& autres semblables cōmandemens n'empeschent pas qu'vn Chrestien ne puisse plaider deuant le Magistrat , & recourir à la iustice pour maintenir le sien,liur.4,chap.20,sect.20. Que S. Paul ne cōdamne pas tous Plaidoyers en general , mais reprend vne ardeur desordonnée de plaidoyer qui estoit en l'Eglise de Corinthe,liure 4,chap.20,sect.21.

Du dernier Iugement.

De la presence visible de Christ,quand il apparoistra au dernier iour du Iugemēt des vifs & des morts: &qu'à bō droict nostre foy est adressée à attēdre ce iour-la &y pēser.Ité de la singuliere consolatiō qui en reuiēt à noz consciences,li.2: c.16.sect.17,& 18. De l'horreur incomprehensible de la vengeāce de Dieu qui s'executera sus les iniques au dernier iour,liu, 3.cha.25.sect.12.

Des Iuremens ou sermens.

L'exposition du troisieme cōmandement, qui contient trois choses : affauoir que nous ne pensions & ne parlions rien de Dieu sinon reuerement & auec grāde sobrieté: que nous n'abusiōs point de sa parolle & saincts Sacremens: finalemēt que nous ne mesdisions ou detractiōs de ses œuures,liu. 2.chap.8. sect.22. La definition de Iurement: où il est monstré que c'est vne espece de glorifier Dieu : & que pourtant il nous faut prendre garde que noz Iuremēs n'emportēt profanation du nom de Dieu (ce qui auient quand on se pariure)ou mespris,ce qui est en sermēs superfluz , ou esquels on prend le nom d'autre que de Dieu, liure 2 . chapitre 8.section.23, 24, 25 . Il est prouué par l'Escriture à l'encontre des Anabaptistes, q̄ tous sermēs ne nous sont pas defenduz , & que Iesus Christ en son Euāgile n'a rien changé de la reigle des Iuremens prescrite en la Loy, liure 2. chap. 8.sect. 26 . Ce qui est confermé par ce qu'il en a luy mesme vsé.Item, que non seulement les Iuremens publiques & solennels, mais ausi les particuliers sont permis , pourueu qu'on y obserue la moderation contenue en la Loy,liure.3.chap.8.sect.27.

De

De la Iuſtification de la foy.

De la Iuſtification de la Foy, & premierement de la definition du mot & de la choſe, liure 3, chap. 11. Que la doctrine de la Iuſtification de la Foy eſt vn poinct de grande importance, liur. 3. chap. 11, ſect. 1. Il eſt monſtré par l'Eſcriture que c'eſt que ſignifie eſtre Iuſtifié par les œuures, ou par la foy, liure 3, chap. 11, ſect. 2, 3, 4. Refutation de la reſuerie d'Oſiander touchãt la iuſtice eſſentielle qu'il attribue aux fideles : qui eſt pour empeſcher les poures ames de gouſter à bon eſcient la grace gratuite de Chriſt, liure 3. chap. 11, ſect. 5, 6, 7, & autres ſuyuans iuſques à la 13. Refutation de l'erreur d'Oſiãder, que Ieſus Chriſt eſtant Dieu & homme, nous a eſté fait iuſtice au regard de ſa nature diuine, & non pas humaine, liure 3, chap. 11, ſect. 8, & 9. Contre ceux qui imaginent vne Iuſtice compoſée de la foy & des œuures, il eſt monſtré que l'vne eſtãt dreſſée, neceſſairement l'autre eſt miſe bas, liur. 3, chap. 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18. A l'encontre des Sorboniſtes il eſt prouué par l'Eſcriture que c'eſt vne maxime bien certaine, Que nous ſommes iuſtifiez par la ſeule foy, liur. 3, chap. 11, ſect. 19. 20. Item que la iuſtice de la foy n'eſt autre choſe que reconciliation auec Dieu, laquelle conſiſte en la remiſſion des pechez ſeulement, liur. 3, chap. 11, ſect. 21, 22. Que c'eſt par le ſeul moyẽ de la iuſtice de Chriſt, que nous ſommes iuſtifiez deuant Dieu, liure troiſieme, chapitre 11, ſect. 23. Que pour eſtre perſuadez à bon eſcient de la Iuſtification gratuite, il nous conuiẽt eſleuer nos eſprits au ſiege iudicial de Dieu, deuant lequel rien n'eſt acceptable, ſinon ce qui eſt du tout entier & pur de toute macule, duquel la maieſté eſpouantable eſt deſcrite de pluſieurs paſſages de l'Eſcriture, liure 3, chap. 12, ſect. 1, & 2. Il eſt monſtré par des paſſages de ſainct Auguſtin & ſainct Bernard, que tous les Docteurs Chreſtiens donnent bien à entendre, que quand il eſt queſtion de venir deuant Dieu, le refuge vnique des conſciences eſt en la miſericorde gratuite de Dieu, ſans y meſler aucunement la fiance des œuures, liur. 3, chap. 12, ſect. 3. Qu'il eſt requis de conſiderer deux choſes en la iuſtificatiõ gratuite: aſſauoir que la gloire de Dieu ſoit conſeruée en ſon entier. ce qui eſt quand on le reconoiſt ſeul iuſte: car quiconque ſe glorifie en ſoy, ceſtuy-là ſe glorifie contre Dieu, liur. 3, chap. 13, ſect. 1, & 2. Et q̃ nos conſciẽces puiſſent auoir repos & aſſeurance deuant ſon iugement, liure 3, chap. 13, ſect. 3, 4, 5. Quel eſt le commẽcement de la Iuſtificatiõ, & quels en ſont les auancemens continuels, liu. 3, chap. 14, tout au long. Vn bref ſommaire du fondement de la doctrine Chreſtiẽne, prins de S. Paul: où eſt monſtré qu'il nous faut arreſter en Chriſt ſeul, l'apprehendãt par foy, liure 3, chap. 15, ſect. 5. Et que tous bons Miniſtres ayãs mis ce fondement, peuuent là deſſus baſtir bien & deuement, ſoit qu'il faille enſeigner & exhorter, ſoit qu'il faille conſoler, liure 3, chapitre 15, ſect. 8. Que la doctrine de la Iuſtification de la foy n'aboliſt point les bonnes œuures, liur. 3, chap. 16, ſect. premiere.

Que c'eſt vne menterie, de dire que nous deſtournons les cœurs des hommes d'affection de bien faire, en leur oſtant la fantaſie de meriter, liure 3. chap. 16 ſect. 2, & 3. Que c'eſt vne calomnie friuole, de dire que nous conuions les hommes à pecher, en preſchant la remiſsion des pechez gratuite, en laquelle nous colloquons toute iuſtice, liure 3. chap. 16. ſect. 4. En quel ſens c'eſt que l'Eſcriture dit quelquefois, Que les fideles ſõt iuſtifiez par les œuures, liure 3. chap. 17. ſect. 8, 9, 10, 11, 12. Item, Que ceux qui ſont la Loy ſont iuſtifiez, liure 3. chapitre 17. ſect. 13. Item, Que celuy qui chemine en integrité, eſt iuſte, liure 3. chap. 17. ſect. 15. L'expoſition de certains paſſages, où les fideles offrent hardiment leur iuſtice à Dieu pour eſtre examinée, & deſirent de receuoir ſentence ſelon icelle, où eſt monſtré que tels paſſages ne ſont point contraires à la iuſtification gratuite de la foy, liure 3, chapitre 17. ſect. 14. Item, ne ſemblablemẽt ceſte ſentence de Chriſt, Si tu veux entrer en la vie, garde les commandemens, liure 3. chap. 18. ſect. 9.

L

Des Larrecins.

L'expoſition du huitieme commandement: en laquelle eſt traité des diuerſes eſpeces de Larrecins, & d'aucunes qui ſont tenues pour Larrecins deuant Dieu, combien que les hommes en iugent autrement: & meſme, que quiconque ne s'acquitte point enuers les autres du deuoir que porte ſa vocation, ceſtuy-là eſt larron, liu. 2, cha. 8, ſect. 45. Comment c'eſt qu'il nous faut faire pour obeir à ce commandement, chacun en ſon endroict ſelon ſa condition & vocation, liure 2, chap. 8, ſect. 46.

De la Liberté Chreſtienne.

Combien nous eſt neceſſaire la cognoiſſance d'icelle, liure troiſieme, chap. 19, ſect. 1. Que la Liberté Chreſtienne conſiſte en trois poincts: le premier eſt traité liure troiſieme, chap. 19, ſect. 2, & 3. Le ſecond, ſect. 4, 5, 6. Le troiſieme, ſect. 7, & 8. Que la Liberté Chreſtienne eſt vne choſe ſpirituelle: & q̃ tous ceux-là la prennent mal, qui en font vne couuerture pour ſatisfaire à leurs cupiditez deſordonnées, ou qui en abuſent auec ſcandale de leurs freres infirmes, liu. 3, chap. 19, ſect. 9, & 10.

De la Loy.

Que la Loy, c'eſt à dire la forme de religion telle que Dieu a publiée par la main de Moyſe, n'a pas eſté donnée pour arreſter le peuple ancié à ſoy, mais pour nourrir l'eſperance de ſalut qu'il deuoit auoir en Ieſus Chriſt, iuſques à ce qu'il vinſt. Ce qui eſt monſtré par ce que tant ſouuent en Moyſe il eſt fait mention de l'alliance. item par l'ordonnance des ceremonies, tant en ſacrifices qu'en lauemens. item par le droict de Sacrificature en la lignée de Leui, & la dignité royalle à Dauid & ſa poſterité. Que meſme la Loy des dix commandemens fut dõnée afin de preparer les hommes à chercher Chriſt, liure

2,chap.7,ſect.1,& 2. Ce qu'elle fait quād nous amenant là,que nous demeurons de tous coſtez conuaincus de nos pechez,elle nous rend par ce moyen tant plus inexcuſables, pour nous ſolliciter à demander pardon, liure 2,chap.7,ſect.3,& 4. Il eſt prouué par l'Eſcriture que l'obſeruation de la Loy eſt impoſsible,& declaré cōment cela ſe doit entendre, liure 2, chap.8, ſect.5.

Que l'office & vſage de la Loy qu'on appelle Morale,conſiſte en trois parties. La premiere, Qu'en nous monſtrant la iuſtice qui eſt agreable à Dieu, elle nous eſt comme vn miroir, auquel nous contemplons noſtre foibleſſe,en apres l'iniquité qui procede d'icelle, finalemēt la malediction qui eſt faite des deux: & que cela n'eſt point au deshonneur de la Loy,mais à la gloire de la bonté de Dieu, laquelle nous ſubuient par ayde de la grace à faire ce qui nous eſt commandé en la Loy,& efface nos fautes vſant de miſericorde. Et que neantmoins ceſt office de la Loy a aucunement lieu,meſme és reprouuez, liur.2, cha.7,ſect.6.7,8,9. L'autre partie eſt, que par crainte de punition elle reprime les meſchans, afin qu'ils ne ſe desbordent à mettre en executiō la peruerſité,laquelle ils ne laiſſent pas de nourrir touſiours en leur cœur,& aimer. Item qu'el le retire de diſſolution externe les enfans de Dieu auant qu'ils ſoyent regenerez,liure 2,cha. 7,ſect.10,11. La troiſieme regarde les fideles. car combien qu'ils ayēt la Loy eſcrite du doigt de Dieu en leurs cœurs, elle leur ſert toutesfois encores en deux ſortes.car en la meditāt ils ſont touſiours de plus en plus confermez en l'intelligence de la volonté du Seigneur, & ſolicitez, voire meſme fortifiez à obeir, afin que la nonchalance de la chair ne les abaſtardiſſe, liure 2, cha.7,ſect.12,& 13. Car quant à la maledictiō de la Loy, elle eſt abolie pour le regard des fideles,pour ne ſe deſployer plus contre iceux à les damner & deſtruire,liure 2,chap.7,ſect.quatorzieme. Des dix commandemens de la Loy nous apprenons les meſmes choſes, deſquelles nous auions ſeulement quelque gouſt par la loy de nature, aſſauoir premierement que nous deuons à Dieu reuerence, amour, crainte, qu'il prend plaiſir à iuſtice, iniquité luy deſplait: en apres,qu'en examinant noſtre vie à la reigle de la Loy, nous nous trouuons indignes de retenir noſtre lieu entre les creatures de Dieu: & qu'en conſiderant noz forces,non ſeulement elles ſont inſuffiſantes à accōplir la Loy,mais du tout nulles. L'vn & l'autre engēdre en no⁹ humilité: qui nous enſeigne à recourir à la miſericorde de Dieu,& demāder l'ayde de ſa grace,liur.2.chap. 8.ſect.1,2,3. Pource que Dieu eſt Legiſlateur ſpirituel(c'eſt à dire ne parle pas moins à l'ame qu'au corps) la Loy auſsi ne requiert pas ſeulement vne honeſteté exterieure ,mais vne iuſtice interieure &ſpirituelle,voire meſme vne pureté Angeliq,liur.2.chap.8.ſect.6. Ce qui eſt prouué par l'expoſition que Chriſt luy-meſme en baille,en refutant la fauſſe gloſe des Phariſiens, qui ne preſchoyent qu'vne obſeruation exterieure ſeulement de la Loy,liur.2.chap.8.ſect.7. Les commandemens & defenſes de la Loy contiennent touſiours plus que les parolles n'expriment. Et pourtant pour auoir la droicte & vraye expoſition d'iceux, il faut conſiderer quelle eſt la raiſon & la fin d'vn chacū. Puis apres de ce qui y eſt commandé ou defendu,il nous en faut tirer vn argumēt au contraire,en ſorte que nous entendions que quand quelque mal eſt defendu, par meſme moyen le bien contraire à ce mal eſt commandé,liure 2.chap.8.ſect,8,9. Pourquoy c'eſt que Dieu en ſes dix commandemens a parlé ainſi brieuement, entendant beaucoup plus qu'il n'exprimoit,liur. 2.chap.8. ſect.10. De la diuiſion de la Loy en deux tables,& q̄par icelle ſommes enſeignez q̄ le ſeruice de Dieu eſt le premier fondemēt de iuſtice,voire meſme l'ame,li. 2.cha.8.ſect.11. De la diuiſiō des dix cōmandemens, & combien il en faut mettre en la premiere table, combien auſsi en la ſeconde, liure 2. chap.8. ſect. 12, & 50. L'expoſition des commandemens de Dieu, où il eſt monſtré d'entrée que le Seigneur au commencement de ſa Loy vſe de trois argumens pour confermer la maieſté d'icelle. car premierement en s'attribuant puiſſance ſouueraine & droict de nous commander, il nous aſtreind comme par neceſsité à luy obeir: & puis en nous promettant ſa grace il nous attire comme par douceur: & pour le troiſieme, reduiſant en memoire le bien qu'il a fait à ſes ſeruiteurs, les ſolicite à luy complaire & n'eſtre point ingrats,liure 2. chap. 8.ſect.13,14. 15. Que la Loy n'enſeigne pas quelques petits commencemens ſeulement & comme rudimens de iuſtice,ains vn vray accompliſſement d'icelle, vne conformité à l'image de Dieu, & vne perfection de ſaincteté, qui conſiſte toute en deux poincts aſſauoir en l'amour de Dieu & du prochain, liure 2.chapitre 8. ſection 51. De la Loy de nature, voyez liure 2. chapitre 2. ſection 22.

Des Loix politiques,c'eſt à dire qui concernent la police entre les hommes.

Les Loix ne peuuent conſiſter ſans le Magiſtrat,ne le Magiſtrat ſans les Loix. Refutation de l'opinion de ceux qui diſent qu'vne Republique n'eſt point bien dreſſée, ſi elle n'eſt gouuernée par les Loix Politiques de Moyſe, & à ceſte fin toute la Loy de Moiſe eſt diuiſée en trois parties, aſſauoir en Mœurs, Ceremonies, & Iugemens: de chacune deſquelles le but eſt declairé, & par là eſt monſtré qu'il eſt libre à chacun peuple de faire des Loix politiques,liu.4.cha.20.ſect.14.15. Pour veu qu'elles ſoyent compaſſées à ceſte equité naturelle,qui eſt declairée en la Loy morale de Moyſe. Et par ainſi, que les Loix qui preſcriuent la punitiō des mesfaits,peuuent eſtre diuerſes,& changer ſelō le pays,le tēps & autres circōſtances.ce qui eſt declairé par exēples,liu.2.cha.8.ſect.16.

M

Des Magiſtrats.

Que la charge des Magiſtrats eſt nō ſeulemēt ſaincte

saincte & legitime, mais ainsi tressacrée & honorable entre toutes les autres: ce qui est prouué par diuers tiltres d'honneur desquels l'Escriture l'orne: & par les exemples des saincts personnages, qui ont eu dominations & exercé estats concernãs la police terrienne, liur. 4. chap 20. sect. 4. Que ceste consideration est vn aiguillon aux Magistrats fideles pour les soliciter à bié faire leur deuoir, & vne cõsolatiõ merueilleuse, pour leur faire prendre en patience les difficultez & fascheries qu'ils ont à porter en leur office, liure 4. chap. 20. sect. 6. Refutatiõ de l'opinion de ceux qui disent, que d'autãt que la façon d'estre gouuernez par Rois & Iuges est seruile, combien qu'elle ait eu lieu anciennement entre le peuple de Dieu sous la Loy, ne cõuient point toutesfois à la perfection que Christ a apportée auec son Euangile, liure 4. chap. 20. sect. 5. & 7. Que ceux qui ne veulent point que les Magistrats ayent soin des choses appartenantes à la religion s'abusent bien fort: veu que l'office d'iceux s'estẽd à toutes les deux tables de la loy. Item est monstré par l'Escriture, qu'ils sont cõstituez protecteurs & conseruateurs tant du seruice de Dieu que de la paix & honnesteté publique, de quoy ils ne se peuuẽt pas du tout acquiter sans vser d'armes & de la puissãce du glaiue, liur. 4. chap. 20. sect. 9. Vne question, Cõment c'est que les Magistrats sans laisser d'estre fideles, peuuent desployer le glaiue & espandre le sang. Laquelle est resolue suiuant l'Escriture; & est monstré que tant s'en faut qu'ils pechent de punir les meschans, qu'au contraire c'est vne des vertus royales, & vn bon tesmoignage de la pieté & crainte de Dieu qu'ils ont. Au reste, qu'il y a deux vices desquels ils se doyuent garder en ceste endroit, assauoir de seuerité desordonnée, & de folle & superstitieuse affectation de douceur, liure 4. chap. 20. sect. 10. Le deuoir des suiects enuers les Magistrats, est premierement d'auoir en grande estime & hõneur leur estat, comme de gens qui sont seruiteurs & lieutenans de Dieu. voire quant à l'office & dignité où ils sont constituez, & non pas qu'il faille tenir pour vertuz les vices des Seigneurs & superieurs, liu. 4. cha. 20. sect. 22 Secondement que les ayans ainsi en honneur & reuerence, ils se rendent suiects à eux en toute obeïssãce, soit qu'il faille obeir à leurs ordonnances, soit qu'il faille payer impostz, soit qu'il faille porter quelque charge publique &c. Pour le troisieme, qu'ils recommandent à Dieu par prieres la conseruation & prosperité d'iceux, qu'ils ne facẽt point d'esmotiõs & n'entreprenẽt temerairement sus l'office du Magistrat, liure 4. chap. 20. sect. 23. Que s'il y a vn mauuais Prince, de vie dissolue, & exerceant vne domination tyrannique, les suiects neantmoins luy doyuẽt porter aussi grande reuerence (quant à ce qui appartient à l'obeïssance deue à sa superiorité) qu'ils feroyẽt à vn bon Roy s'ils en auoyent vn. liure 4. chap. 20. sect. 24, 25. Pource que ce n'est pas sans la prouidence de Dieu & operation speciale, que tels aussi viennẽt à estre esleuez en puissance publique, ce qui est confermé par plusieurs authoritez & exemples de l'Escriture, & est monstré quelles considerations doyuent prendre pour reprimer toute impatience, les poures suiets qui viuẽt sous tels meschans tyrans, & qui sont sans crainte de Dieu, liure 4, chapitre 20, sect. 26, 27, 28, 29, & 31. Qu'il n'est pas permis aux personnes priuées de s'esleuer contre les tyrans, ains seulement à ceux qui selon les Loix du Royaume ou du pays, sont protecteurs & defenseurs de la liberté du peuple, liure 4, chap. 20, sect. 31. Que le Seigneur par sa merueilleuse bonté, puissance & prouidence, suscite aucune fois de ses seruiteurs, qui facent l'execution de sa vengeance sur les tyrans. quelque fois il adresse à cela la fureur d'autres meschans qui machinoyent autre chose, liure 4. chap. 20, sect. 30. En l'obeïssance qui est deue aux Roys & autres superieurs, il y a tousiours vne exception à faire: c'est que cela ne nous destourne point de l'obeïssance que nous deuons à Dieu. Et qu'on ne leur fait point de tort en refusant de leur obeir en ce qu'ils commãdent contre Dieu: item que c'est nostre deuoir d'ainsi faire, quoy qu'il nous puisse venir grand danger d'vne telle constance, liure 4, chap. 20, sect. 32.

Du Mariage.

L'exposition du septieme commandement, auquel le Seigneur defend paillardise, & requiert de nous chasteté & pureté, laquelle nous deuõs nourrir & conseruer & de cœur & de regard, & par accoustremens conuenables, & honnesteté en parolles, & attrempance au boire & au manger, liure 2, chap. 8, sect. 41, 44. Que continence est vn don singulier de Dieu, lequel il ne donne point à tous, mais à certaines personnes, & quelque fois pour vn temps seulement: & que ceux ausquels il n'est pas donné, doyuẽt precisement recourir au Mariage, qui est le remede ordõné du Seigneur pour la necessité humaine, liure 2, chap. 8, sect. 41, 42, 43. Il faut que ceux qui sont mariez aduisent de ne rien faire qui soit contraire à la saincteté & honnesteté de Mariage: autrement ils semblent plustost estre paillars de leurs femmes, que non pas mariz, liur. 2, cha. 8, sect. 44. Que les Papistes s'abusent, en appellant le Mariage Sacremẽt: desquels aussi les raisons sont refutées, liure 4, chap. 19, sect. 34. Il est monstré que le passage de saint Paul, duquel ils se pensent couurir, ne leur sert de rien, liure 4, chap. 19, section 35. Et que cependant ils se contredisent eux-mesmes, en defendant ce Sacrement à leurs prestres, en disant que c'est vne immondicité & pollution de la chair, liure 4. chap. 19. sect. 36. Que sous ceste fausse couuerture de Sacrement, le Pape & les siens ont tiré à eux la cognoissance & iugement des causes de Mariage: & ont fait des loix touchãt le Mariage, en partie meschantes contre Dieu, en partie iniustes cõtre les hommes, lesquelles sont recitées, liu. 4, chap. 19, sect. 37. De l'impudence de ceux qui magnifient l'abstinence du Mariage, comme chose necessaire & vn ornemẽt de l'Eglise: en quoy ils font grand deshonneur à l'Eglise ancienne. Par quels degrez telle tyrannie est suruenue en l'Eglise, & qu'on ne la peut defendre sous couleur de certains Canõs anciẽs, liur. 4, chap. 12, sect. 26, 27, 28. Que quand on a

defendu le Mariage aux prestres, ç'a esté vne mes chante tyrannie contre la parolle de Dieu & toute equité, liure 4. chap. 12. sect. 23. Respon se à l'obiection des aduersaires, qu'il faut qu'il y ait quelque marque pour discerner le Clergé d'auec les Lais, liure 4. chap. 12. sect. 24. Que c'est vne allegation friuole, de vouloir maintenir ceste defense du Mariage sous couleur de ce que les Sacrificateurs Leuitiques, quand ils deuoyent entrer au Sanctuaire, couchoyent à part d'auec leurs femmes, liure 4. chap. 12. sect. 25. Le blaspheme du Pape, q̃ le Mariage est vne immondicité & pollution de la chair, liur. 4. chap. 12. sect. 24.

De l'office de Mediateur entre Dieu & nous, que Christ a.

Qu'il a fallu que Christ pour faire office de Mediateur fust fait homme: pource que Dieu l'auoit ainsi ordonné, sachant que ce nous estoit le plus vtile: veu que nul autre ne pouuoit estre le moyen de nous reconcilier auec luy, ne nous faire enfans de Dieu, ne nous asseurer de l'heritage du royaume celeste, n'en lieu de nostre desobeissance apporter à l'oppositе pour remede obeissance, liu. 2. c. 12. sect. 1, 2, 3. Refutatiõ de la speculation extrauagante d'aucuns, qui disent qu'encore que le genre humain n'eust point eu besoin d'estre racheté, Iesus Christ toutesfois n'eust pas laissé d'estre fait homme: & est mõstré par plusieurs raisons & tesmoignages, que comme ainsi soit que toute l'Escriture chante haut & clair, qu'il a vestu nostre chair afin d'estre nostre Redẽpteur, c'est vne grãde temerité d'imaginer autre cause ou fin, liure 2. chap. 12. sect. 4. Et qu'il ne nous est pas licite de nous enquerir de Iesus Christ plus outre: & que ceux qui le font se desbordent d'vne audace trop enorme à forger vn nouueau Christ. Là dessus est reprins Osiander, qui derechef a esmeu de nostre temps ceste question & dispute, qu'il n'y a point de passage de l'Escriture qui reprouue ceste opinion, liure 2. chap. 12. sect. 5. Est refuté vn principe sus lequel il se fonde, assauoir que l'homme a esté creé à l'image de Dieu, d'autant qu'il a esté formé au patron de Christ, afin de le representer en la nature humaine: & est monstré qu'il ne faut point chercher l'image de Dieu sinon aux marques d'excellence dont Adam a esté anobly, laquelle reluit aussi és Anges, liure 2. chap. 12. sect. 6. & 7.

La solution d'autres obiections ou absurditez que ledit Osiãder craind: cõme que Christ ne seroit nay que par accident, & qu'il auroit esté creé à l'image d'Adam: item que les Anges eussent esté priuez de ce chef, & que les hommes n'eussent point eu Christ pour Roy, au mesme, sect. 7. Cõment les deux natures font vne seule personne en Christ Mediateur: ce qui est declairé par la similitude de la cõionctiõ du corps & de l'ame en vn hõme. Puis est demonstré par plusieurs passages, que l'Escriture attribue quelquesfois à Christ des choses qui cõpetent particulierement à la diuinité, aucunesfois des choses qui ne se peuuẽt rapporter qu'à l'humanité: item que quelquesfois elle attribue à l'vne des natures ce qui appartient à l'autre, laquelle façon de parler est nommée Communication des proprietez, liu. 2. chap. 14. sect. 1. & 2. Aussi que d'autres fois elle attribue à Christ des choses qui comprenẽt les deux natures ensemble, & ne peuuent pas bien conuenir à l'vne ou à l'autre separémẽt: ce que plusieurs des Anciẽs n'ont pas bien obserué, & toutesfois est necessaire de noter pour soudre beaucoup de difficultez, & euiter les erreurs de Nestorius & Euyches, liure 2. chap. 14. sect. 3. & 4. Refutation de l'erreur de Seruet, qui a voulu supposer au lieu du Fils de Dieu, vn fantosme cõposé de l'essence de Dieu, de son Esprit, de chair, & de trois elemens non creez. Son astuce est descouuerte, & est monstré (ce qu'il nie) que Christ, mesme deuant qu'il nasquist en chair, estoit le Fils de Dieu, d'autãt qu'il est ceste Parolle eternelle engendrée du Pere deuant les siecles, liure 2. chap. 14. sect. 5. Item est prouué que Christ est vrayement & proprement Fils de Dieu en la chair, c'est a dire en sa nature humaine, toutesfois au regard & pour raison de sa Deité, & non pas de la chair, comme Seruet gazouille, liure 2. chap. 14. sect. 6. L'exposition de certains passages que ce vilain-la & ses sectateurs alleguent pour maintenir leur erreur. aussi est refutée vne autre de ses calomnies, assauoir Qu'é l'Escriture le nom de Fils n'est iamais attribué à la Parolle iusqu'à la venue du Redẽpteur, si ce n'est so⁹ figure, liu. 2. c. 14. sect. 7. Descouuerte de l'erreur de tous ceux qui ne recognoissent point Iesus Christ Fils de Dieu sinõ en chair: où aussi sont recitées sommairemẽt les lourdes illusions de Seruet, desquelles il s'est enforcelé auec plusieurs autres, renuersant ce que la saincte foy croit touchãt la personne du Fils de Dieu, Et de là est conclu que ce chien mastin auoit propre d'esteindre toute esperance de salut par ses illusions, liure 2. chap. 14. sect. 8.

De Mensonge.

L'exposition du neufieme commandement: auquel le Seigneur reprime toute fausseté, par laquelle nous blessons la renommée d'aucun, ou empeschons son profit, soit par Mensonge ou en mesdisant, liure 2. chap. 8. sect. 47. Que nous ne laissons pas de pecher grieuement en ceste endroit, encore que nous ne mentions point. Et que toutesfois il faut bien distinguer detractiõ qui est icy condamnée, d'auec vne accusation iudiciaire, ou vne reprehension qui se fait pour corriger l'homme, &c. liure 2. chap. 8. section 48.

Des Merites des œuures.

Que tout ce qui est dit pour magnifier les Merites, destruit tant la louange de Dieu que la certitude de nostre salut, liure 3. chap. 15. Quiconque a le premier appliqué le nom de Merite aux bonnes œuures au regard du iugement de Dieu, que cestuy-la n'a pas faict chose expediente pour entretenir la syncerité de la foy. Et qu'il est bien vray que les anciens Docteurs en ont vsé, mais en telle sorte, que cependant ils

ont

ont bien monſtré en pluſieurs paſſages, qu'ils n'attribuoyent point le ſalut aux œuures, liure 3. chap. 15. ſect. 2. L'expoſition d'aucuns paſſages par leſquels les Sophiſtes s'efforcent de prouuer que le mot de Merite ſe trouue és Eſcritures attribué à l'homme au regard de Dieu, liure 3. chap. 15. ſect. 4. Il eſt prouué par l'authorité de l'Apoſtre & de ſainct Auguſtin, que le loyer de iuſtice, c'eſt à dire des bõnes œuures, depend de la pure benignité de Dieu, liure 2. chap. 5. ſect. 2.

Touchãt les Merites, vous trouuerez, encores quelque choſe ſous le mot De la Iuſtification de la foy. Il eſt monſtré que c'eſt vne fauſſe doctrine, de dire que Chriſt nous a merité ſeulemẽt la premiere grace, & que nous puis apres meritons par noz œuures, liure 3. chap. 15. ſect. 6. & 7.

Du Merite de Chriſt.

Que c'eſt bien parlé & proprement, de dire que Chriſt nous a merité la grace de Dieu & ſalut: où il eſt monſtré que Chriſt n'eſt pas ſeulement inſtrumẽt ou miniſtre de noſtre ſalut, mais autheur & prince, & que ceſte façon de parler n'obſcurcit point la grace de Dieu, d'autãt qu'on n'oppoſe pas le Merite de Ieſus Chriſt à la miſericorde de Dieu: mais au contraire il en depẽd, & pourtant n'y eſt pas repugnant, liure 2. chap. 17. ſect. 1. La diſtinction entre le Merite de Chriſt & la grace de Dieu eſt prouuée par pluſieurs paſſages de l'Eſcriture, liure 2. chap. 17. ſect. 2. Pluſieurs teſmoignages de l'Eſcriture, par leſquels il appert que Chriſt par ſon obeiſſance nous a acquis faueur enuers le Pere, & meſme nous l'a merité, liure 2. chap. 17. ſect. 3. & 4. & 5.

Que c'eſt vne folle curioſité, de queſtiõner ſi Ieſus Chriſt a rien merité pour ſoy, & vne audace temeraire d'en determiner, liure 2. chap. 17. ſect. 6.

De la Meſſe.

Que c'eſt que la Meſſe, ſuiuant la definition de l'Antechriſt Romain & de ſes Prophetes, liu. 4. cha. 18. ſect. 1. La premiere vertu de la Meſſe, c'eſt que là il ſe fait vn blaſpheme & deshonneur intolerable à Ieſus Chriſt: veu que ſa Sacrificature n'eſt point recognue eſtre eternelle, entant qu'on luy baille vn autre comme pour ſucceſſeur. Et eſt monſtré que cela ſe fait en la Meſſe, quoy que les Papiſtes vueillent deſguiſer les matieres, liure 4. chap. 18. ſect. 2. La ſeconde vertu de la Meſſe, qu'en dreſsãt derechef vn autel elle renuerſe la croix de Chriſt, & par nouueau ſacrifice elle enſeuelit le ſacrifice de Chriſt lequel eſt vnique, perpetuel, & offert vne fois ſeulement, liure 4. chap. 18. ſect. 3, & 9, & 14. Expoſition d'vn paſſage de Malachie ſus lequel les Meſſotiers s'efforcent de fonder leur ſacrifice de la Meſſe, liure 4. chap. 18. ſect. 4. La troiſieme vertu de la Meſſe: qu'elle efface & oſte de la memoire des hõmes la vraye & vnique mort de Ieſus Chriſt, liure 4. chap. 18. ſect. 5. La quatrieme, qu'elle no⁹ oſte le fruict qui nous prouenoit de la mort de Ieſus Chriſt, liure 4. chap. 18. ſect. 6. La cinquieme, qu'elle oſte, perd & abolit la ſacrée Cene, en laquelle noſtre Seigneur auoit laiſſé la memoire de ſa paſsion engrauée & imprimée, liure 4. chap. 18. ſect. 7. De l'origine du nom de Meſſe, liure 4. chap. 18. ſect. 8. Qu'on ne peut maintenir le ſacrifice de la Meſſe par l'authorité des Docteurs anciens. Car combẽ qu'ils ayent nommé la Cene Sacrifice, c'eſt toutesfois en autre ſens que les Papiſtes: & qu'encores neãtmoins il ſemble bien que les Anciens en cela ſe ſont trop deſtournez aux ombres de la Loy, liure 4. chap. 18. ſect. 10. & 11. Que pluſieurs pour la confiance qu'ils ont de ſatisfaire à Dieu par le ſacrifice de la Meſſe, prennent plus grande hardieſſe de pourſuiure en leurs vices & meſchancetez, liure 4. chap. 18. ſect. 15. Les vrays tiltres de la Meſſe, & que c'eſt à la prendre en ſa ſanctiſsime ſainctẽté, liure 4. chap. 18. ſect. 18.

Du Miniſtere de l'Egliſe.

Du Miniſtere de l'Egliſe, & de ceux qui meſpriſent ce moyen d'apprendre & profiter, liure 4. chap. 2. ſect. 5. De l'efficace du Miniſtere, liu. 4. cha. 1. ſect. 6. Que Dieu, qui pourroit luy ſeul enſeigner ſon Egliſe, ou par ſes Anges, le fait par le Miniſtere des hommes pour trois raiſons, liure 4. chap. 3. ſect. 1. Que l'Eſcriture orne de tiltres excellens le Miniſtere de l'Egliſe, liure 4. chapitre 3. ſect. 2, & 3. Des Apoſtres, Prophetes, Euangeliſtes, Paſteurs & Docteurs, & qu'emportoyent telles charges, liure 4. chap. 3. ſect. 4, & 5. Que le principal de la charge des Apoſtres & Paſteurs eſt de preſcher l'Euangile & adminiſtrer les Sacremens, liure 4. cha. 3. ſect. 6. Les Paſteurs ſont tellement attachez à leurs Egliſes, qu'ils ne doyuent pas changer de place ſelon leur appetit, & ſans authorité publique, liure 4. chap. 3. ſect. 7. Que ceux qui ont la charge de gouuerner les Egliſes, ſont nommez en l'Eſcriture Eueſques, Preſtres, Paſteurs, Miniſtres, liure 4. chap. 3. ſect. 8. Que nul ne ſe doit ingerer à enſeigner ou gouuerner en l'Egliſe: mais que la vocatiõ y eſt requiſe, liur. 4. chap. 3. ſect. 10. La predication de la parolle de Dieu eſt accompagnée à la ſemence qu'on iette en la terre. dont il eſt aiſé à entendre, que tout le profit d'icelle depend de la benediction de Dieu & de l'efficace du ſainct Eſprit, liure 4. chap. 14. ſect. 11. Quelles gens il faut eſlire à eſtre Eueſques, cõment, & par qui ils doiuẽt eſtre eſleus, & de la ceremonie à les ordõner, liu. 4. cha. 3. ſect. 11, 12. 13, 14, 15 & 16. L'Egliſe ancienne, auant que la Papauté ſe fuſt leuée, n'auoit que trois eſpeces de Miniſtres, aſſauoir les Paſteurs, les Anciens & les Diacres, liure 4. chap. 4. ſect. 1. Du mandement de pardonner & retenir les pechez, ou de lier & deſlier, qui eſt vne partie de la puiſſance des clefs & ſe raporte au Miniſtere de la Parolle, liure 4. chap. 11. ſect. 1.

De la Moynerie.

Que les Monaſteres anciennemẽt eſtoyent cõme ſemence pour fournir l'Egliſe de bons Miniſtres. La deſcription que fait ſainct Auguſtin de la forme de la Moynerie ancienne, & que la couſtume des Moynes eſtoit lors de gaigner leur vie au trauail de leurs mains, dõt appert que la Moynerie qui eſt auiourdhuy en la Papauté eſt toute autre, liure 4. chap. 13. ſect. 8, 9, 10. Du tiltre ſuperbe d'eſtat de perfection, lequel les Pa-

pistes attribuent à leur ordre, liure 4. chap. 13. sect. 11. Pource qu'ils promettent de garder les conseils Euangeliques, ausquels (disent-ils) les autres Chrestiens ne sont point communement astreints, liure 4. chap. 13. sect. 12. Et pource qu'ils ont quitté tous leurs biens, liur. 4. chap. 13. sect. 13. Que tous ceux qui entrent aux cloistres pour se faire Moynes, se separent de l'Eglise: veu mesme qu'ils afferment que la Moynerie est vne espece de second Bapteſme, &c. liure 4. chap. 13. sect. 14. Qu'il y a grande difference quant aux mœurs, entre les Moynes de la Papauté & ceux de l'Eglise ancienne, liure 4. cha. 13. sect. 15. Qu'il y auoit des choses à reprendre en la profession mesme de la Moynerie ancienne: & q̃ quicõque en a esté le premier autheur a introduit en l'Eglise vn exẽple dãgereux, li. 4. c. 13. sect. 16. Que les Moynes par leurs vœux se consacrent au diable non pas à Dieu, liure 4. chap. 13. sect. 17. Que tous vœux qui ne sont pas legitimes ne deuement entreprins, comme ils ne sont de nulle estime enuers Dieu, doyuent aussi par nous estre tenuz pour nuls, liure 4. cha. 13. sect. 20. Et que pourtant c'est à tort que ceux qui laissent la Moynerie, pour s'addonner à quelque honneste estat & maniere de viure, sont accusez comme ayans fausſé leur foy & periures, liure 4. chap. 13. sect. 21.

De la Mort de Christ.

Iasoit que Christ en tout le cours de son obeissance (c'est à dire en toute sa vie & chacune partie d'icelle) se soit mõstré nostre Redẽpteur, l'Escriture toutesfois pour determiner plus certainement le moyen de nostre salut, attribue cela comme propre & peculier à sa Mort. En laquelle la subiection volontaire de Christ tient le premier degré: & toutesfois tellement volõtaire, que ce n'a point esté sans combat qu'il s'est demis de sa propre affection. Il faut aussi considerer sa condamnatiõ: en laquelle il y a deux choses à noter: assauoir que Christ a esté reputé entre les iniques, & que toutesfois son innocence a esté par plusieurs fois testifiée, voire mesme par la bouche du Iuge, liur. 2. cha. 16. sect. 5.

Il faut aussi noter l'espece de Mort: assauoir la croix, qui estoit maudicte: & qu'il falloit qu'ainsi fust fait, afin que la malediction qui nous estoit deue, estant transportée sus luy, & l'ayant surmontée & abolie, nous en fussions deliurez. Item est mõstré par plusieurs tesmoignages d'Isaie & des Apostres, que ce qui a esté representé par figure aux sacrifices anciens de Moyse, a esté à la verité accompli en Iesus Christ, qui est la substance & le patron des figures, liure 2. cha. 16. sect. 6. Que tant de la Mort que de la sepulture de Christ, il nous reuient double fruict, assauoir deliurance de la Mort, à laquelle nous estions asseruiz, & la mortification de nostre chair, liure 2. cha. 16. sect. 7.

O

De l'Obeissance des enfans enuers leurs peres & meres.

L'exposition du cinquieme commandement: la fin & la somme d'icelluy, liure 2. chap. 8. sect 35. De la signification du mot d'Honneur en ce commandemẽt, & qu'il compréd trois poincts: assauoir reuerence, obeissance, & amour procedant d'vne recognoissance des bien-faicts, au mesme lieu, & en la sect. 36. De la promesse de viure longuement, adiouſtée à ce commandement: & en quelle sorte elle s'adresse auiourdhuy à nous, liur. 2. chap. 8. sect. 37. Comment Dieu par diuers moyens exerce sa vengeance sus les enfans desobeissans. Item qu'Obeissance n'est point deue aux peres & meres, ou à autres, sinon entant qu'il se peut faire sans enfreindre la Loy de Dieu, liure 4. chap. 8. sect. 38.

Des OEuures.

Comparaison de la pureté qui est en Dieu, auec toute la iustice des hommes, liur. 3. chap. 12. sect. 4. & 5. Tout le lignage d'Adam est diuisé en quatre manieres de gens, pour mõstrer que les hommes n'ont rien de saincteté ou iustice. Ce qui est declairé premierement en ceux qui n'ayans nulle cognoissance de Dieu, sont plongez en idolatrie. esquels combien que quelques fois apparoissent des vertus excellẽtes, qui sont dons de Dieu, il n'y a rien toutesfois de pur & net, liur. 3. chap. 14. sect. 1, 2, 3, 4, 5, 6. Et puis en ceux lesquels ayans receu la Parolle & les Sacremens, ne sont Chrestiens que de tiltre & profession, renonçans Dieu par leurs OEuures. Item és hypocrites, qui cachent leur peruersité sous couuerture de preudhommie, liure 3. chap. 14. sect. 7, & 8. Pour le dernier il est monstré que mesme les enfans de Dieu, qui sont vrayement regenerez de son Esprit, ne peuuent par aucune iustice de leurs OEuures consister deuant le iugement de Dieu: pource qu'ils ne peuuent mettre aucune bonne OEuure en auant, qui ne soit fouillée & corrompue de quelque pollution de la chair, & pourtant digne de condemnation. Et qu'encores qu'il s'en trouuast aucunes pures & parfaictes, vn seul peché toutesfois suffit pour effacer toute la memoire de la iustice precedente, liure 3. chapitre 14. section 9. 10, 11. Refutation des subterfuges des Papistes touchant la iustice des OEuures, & principalement de ce monstre horrible des OEuures de supererogation, liur. 3. chap. 14. sect. 12, 13, 14, 15. Que quand il est question de noz OEuures, il y a deux pestes qu'il nous conuient chasser de noz cœurs: assauoir que nous n'ayons nulle fiance en noz OEuures, & nous gardions de leur attribuer aucune louange, liure 3. chap. 14. sect. 16. Des quatre genres de causes que nous auons à considerer en nostre salut, & la declaration d'icelles prinse de l'Escriture. dont il est monstré que les OEuures ne viennent aucunement en consideration comme causes de nostre salut, en quelque sorte qu'on le sache prendre, liur. 3. cha. 14. sect. 17. En quel sens doit estre prins ce que souuent les saincts se conferment & consolent en reduisant en memoire leur innocence: & que cela ne derogue point à la iustice gratuite que nous auons en Christ, liure 3. cha. 14. sect. 18, 19. 20. Que quand l'Escriture dit que les bonnes

OEuures

OEuures des fideles incitent le Seigneur à leur bié-faire, elle ne veut pas signifier la cause pour quoy il leur fait bien, mais seulemét l'ordre qu'il y tient, liure 3. chap. 14. sect. 21. Pourquoy c'est que le Seigneur en l'Escriture appelle nostres les bonnes OEuures qu'il nous a données, & promet qu'elles seront remunerées de luy, liure 3. chap. 15. sect. 3. Refutation de la phantasie des Sophistes touchant les OEuures morales, pour rendre les hommes agreables à Dieu auant qu'ils soyent incorporez en Christ, liure 3. cha. 15. section sixieme, & chapitre dix-septieme, section 4. Que le loyer que le Seigneur en sa Loy auoit promis à tous obseruateurs de iustice & saincteté, est rendu aux OEuures des fideles. mais qu'il y a trois causes dont cela procede, liure 3. chap. 17. sect. 3. Qu'il faut cõsyderer en l'Escriture double acception de l'homme deuant Dieu: desquelles la derniere combien qu'elle regarde les bonnes OEuures des fideles, ne laisse pas toutesfois de depédre de la misericorde gratuite de Dieu, liure 3. chap. 17. sect. 4, & 5. Que quand il est dit que Dieu fait bien à ceux qui l'aiment, cecy n'est point mis comme cause de ce qu'il leur fait bien, ains plustost cõme la maniere par laquelle, & pour demonstrer quels ils sont par la grace de Dieu, liure 3. chap. 17. sect. 6. L'exposition de certains passages, esquels l'Escriture honore du tiltre de iustice les bonnes OEuures: où est monstré qu'ils ne sont point contraires à la doctrine de la iustification de la foy, liure 3. chap. 17. sect. 7. Qu'vne bonne OEuure ou plusieurs ne suffisent pas pour nous rendre iustes deuant Dieu, combien qu'vn peché seul suffise pour nous cõdemner: & qu'en cest endroit la maxime commune n'a pas lieu, que les choses contraires passent par vne mesme reigle, liure 3. chap. 18. sect. 10. Pourquoy c'est que le Seigneur dit qu'il retribue aux OEuures ce qu'il auoit gratuitemét donné deuãt les OEuures liure 3. chap. 18. sect. 3. Et que par ce moyé il obuie à nostre infirmité, afin que nous ne perdions courage, liu. 3. cha. 18 sect. 4. & 6, & 7. Que la iustice des bonnes œuures que les fideles sont, depéd de ce qu'elles sõt receues de Dieu auec pardon.

Des Officiaux.

Des Officiaux (qu'on appelle) des Eueſques de la Papauté, liur. 4. chap. 11. sect 7, 8.

D'Oraiſon.

Que la vraye foy ne peut estre que d'icelle ne s'ẽsuiue inuocation de Dieu, liur. 3. cha. 20. sect. 1. Combien l'exercice de prier est necessaire, & vtile en beaucoup de sortes, liure 3. chap. 20. sect. 2. Ia soit que le Seigneur quand nous ne l'en requerrions poit, ne laissera pas de faire ce qu'il sait estre bon, & n'ait point besoin d'aduertissement, liu. 3. cha. 20. sect. 3. La premiere Loy de bien & deuement faire priere, Que nous ne soyons point autrement disposez d'enté dement & de courage, qu'il conuient à ceux qui entrent en propos auec Dieu, liu. 3. cha. 20. sect. 4, 5. L'autre qu'en priant nous sentions tousiours nostre indigence & defaut, & qu'estans persuadez à bon escient que nous auons besoin de tout ce que nous demandons, nous conioignons vne ardente affection à nos requestes, liu. 3. chap, 20. sect. 6. Qu'il faut prier en tous tẽps, & que lors mesmes que nous sommes en la plus grande tranquillité qu'on sauroit auoir, la seule souuenance de nos pechez nous doit seruir d'vn aiguillõ vif pour nous soliciter à tel exercice, liur. 3. chap. 20. sect. 7. La troisieme reigle de bié prier, que nous nous demettiõs de toute fantasie de nostre propre gloire: de peur qu'en presumant le moins du mode de nous-mesmes, nous ne trebuchiõs deuãt la face de Dieu auec nostre fol orgueil, liure 3. chap. 20. sect. 8. Le cõmẽcement de bien prier est, de requerir mercy auec humble & franche confessiõ de noz fautes; liu. 3. chap. 20. sect. 9. En quel sens doiuent estre prinses certaines oraisons que font les fideles, esquelles il semble qu'ils alleguent leurs iustices en ayde, afin d'obtenir plus facilement de Dieu ce qu'ils requierent, liure 3. chap. 20. sect. 10. La quatrieme reigle de bien prier, qu'estãs ainsi abbatus & mattez en vraye humilité, neantmoins nous prenions courage à prier: esperans pour certain d'estre exaucez. & ainsi qu'il faut que foy & penitence se rencontrent en la priere liure 3. chap. 20. sect. 11. De la certitude de la foy, par laquelle les fideles sõt resoluz que Dieu leur est propice: & combien elle est necessaire en la priere. Item, qu'elle n'est point renuersée estant meslée parmy l'apprehension de noz miseres, liu. troisieme, chapitre vingtieme, section 12. Dieu commande que nous l'inuoquions: il promet que nous serõs exaucez, & tous les deux sont neceſſaires à ce que nous puissions prier en foy, liure 3. chap. 20. sect. 13 Le recit de diuerses promesses de Dieu, la douceur desquelles est telle, que ceux-la sont du tout sans excuse, qui n'en sont point touchez pour estre esmeus à prier, liure 3. chap. 20. sect. 14. L'exposition de certains passages, où il semble que Dieu ait exaucé aucuns personnages, qui ont prié n'estans fondez sus aucune promesse, liur. 3. cha. 20. sect. 15. Il est monstré par plusieurs exemples, que ce qui a esté dit des quatre reigles de bien prier, ne doit pas estre prins en telle rigueur, q Dieu en c'est endroit ne supporte és siens beaucoup d'infirmitez, voire mesme excés & desbordemés liure 3. chap. 20. sect. 16. Qu'il faut touſiours addresser noz prieres à Dieu au nom de Christ seulement, liure 3. cha. 20. sect. 17. & 36. Et que iamais les fideles n'ont esté autrement exaucez, liu. 3. cha. 20. sect. 18. Qu'à ceux qui prient autrement il ne reste rien deuant le trosne de Dieu, sinon ire & frayeur, liure 3. chap. 20. sect. 19. Que quãd il nous est commandé de prier les vns pour les autres, cela ne contrevient point à l'office de Christ d'estre Mediateur, liure 3. cha. 20. sect. 19. Refutation de la fantasie des Sophistes, Que Christ est Mediateur de la redemption, les fideles de l'intercession liu. 3. chap. 20. sect. 20. Contre ceux qui prennent pour leurs intercesseurs enuers Dieu les saincts decedez de ce monde, ou mesmes l'intercession de Christ auec les prieres & merites d'iceux, liure 3. chap. 20. sect. 21. Que ceste folie en la Papauté est

procedée iusques à des mõstres d'impieté, & horribles sacrileges, liure 3. chap. 20. sect. 22. Refutation des argumens par lesquels les Papistes taschent de confermer l'intercession des saincts decedez, liure 3. chap. 20. sect. 23, 24, 25, 26.

Qu'il n'est pas permis d'adresser noz prieres aux saincts decedez, veu que la priere est vne partie du seruice que Dieu s'est reserué comme propre, liu. 3. cha. 20. sect. 27. Des diuerses especes d'oraison, & principalement de celle qui est nommée Action de graces: Item de l'exercice continuel des fideles en prieres & en action de graces, liure 3. chap. 20. sect. 28, 29. Des longues prieres & barbotemens des Papistes: Item d'euiter toute ostentatiõ en prieres: & de se retirer à part pour mieux prier, & des prieres publiques, liure 3. chapit. 20. sect. 29. Des prieres publiques en langage du pays & entendu du peuple, où il est aussi parlé de la maniere de s'agenouiller, & d'auoir la teste descouuerte en prieres, liure 3. chap. 20. sect. 33. De la singuliere bonté de Iesus Christ, en ce qu'il nous a mesme prescrit le formulaire de prier: & combien cela nous aporte grande consolation, liure 3. cha. 20. sect. 34. La diuision de ce formulaire de prier qu'on appelle l'oraison Dominicale, liure. 3. cha. 20. sect. 35. L'exposition d'icelle oraison, liure 3. chap. 20. sect. 36. &c. Que c'est vne oraison parfaite en toutes sortes & vrayement legitime, liure 3. chap. 20 sect. 48. A laquelle il ne faut rien adiouster, combien q'uon puisse bien vser d'autres mots en priant, liure. 3. chap. 20. sect 49.

De la cõfiance & asseurance que nous apporte le tiltre d'Enfans de Dieu, laquelle le remors mesme de noz pechez ne doit point esbranler, li. 3. cha. 20. sect. 36. 37. Combien qu'il nos faille prier pour tous hõmes (& principalement pour les domestiques de la foy) que cela toutesfois n'empesche point qu'il ne nous soit permis de prier specialement pour nous & pour certains aultres, liur. 3. chap. 20. sect. 38, 39, & 47. De la grande hardiesse à demander, & fiance d'obtenir que le Seigneur donne aux siens, liure 3. cha. 20. sect. 47. Qu'il est bon que chacun de nous pour s'inciter à cest exercice, se costitue certaines heures à prier, pourueu que ce soit sans superstition, liure 3. chap. 20, sect. 50. En toutes noz prieres il nous faut soigneusement garder de vouloir attacher Dieu à certaines circõstances, en la mesme sect. De la perseuerance & patience en l'exercice de prier, liure 3. chap. 20. sect. 51, 52.

Des Ordres Ecclesiastiques du Pape.

Le Sacrement de l'Ordre en la Papauté engendre sept autres peris Sacrementeaux, des noms & distinction desquels les Papistes ne s'acordent pas bien encore, liure 4. cha. 19. sect. 22. Leur folie ridicule & pleine d'impieté, qu'en chacun d'iceux ordres ils font Christ leur compaignon, liur. 4. cha. 19. sect. 23. Des Acolythes, Huyssiers, & Lecteurs lesquels les Papistes disent estre Ordres Ecclesiastiques & Sacremens, liu. 4. cha. 19. sect. 24. Item des ceremonies auec lesquelles ils les consacrent, liure 4. c ha. 19. sect 27

D'vn autre Ordre q'uils appellẽt Exorcistes, au mesme, sect 24. Que les ordres de Psalmistes, Huyssiers, Acolythes, sont nõs sans effect en la Papauté, veu que ceux qui sõt nommez tels n'en font pas l'office en la Papauté, mais quelque enfant ou vn homme lay, liur. 4. c ha. 19. sect. 24.

De la tonsure des clercs, & que c'est qu'elle signifie suiuant la doctrine des Papistes, liure. 4. chap. 19. sect. 25. Que c'est sans raison qu'ils la raportent à l'exemple de sainct Paul, quand ayant fait vœu il se tondit, ou aux Nazariens du temps de la Loy, liure 4. chap. 19. sect. 26.

Il est monstré de S. Augustin dou est venue l'origine d'icelle, liu. 4. c. 19. se. 27. Des trois grands Ordres des Papistes, & premierement del'ordre de Prestrise, ou il est mõstré qu'ils ont réuersé l'Ordre que Dieu auoit estably, & qu'ils font deshonneur & outrage à Iesus Christ le sacrificateur vnique & eternel, liure 4. chap. 19. sect. 28.

& puis de l'Ordre des Diacres, sect. 32. & des Soudiacres, sect. 33. Du soufflement à faire les Prestres de la Papauté: & que c'est vn abus à eux de vouloir en ceste ceremonie contrefaire Iesus Christ, où aussi il est traité quele Seigneur a fait plusieurs choses, qu'il n'a pas voulu nous estre exemples pour ensuiure, liure. 4. cha. 19. sect. 29. De l'huille sacrée de laquelle sõt oincts les Prestes de la Papauté quand on le fait, qui imprime vn charactere qu'ils appellẽt indelebile: & q̃ c'est vne mocquerie de dire que c'est à l'imitatiõ des Sacrificateurs anciens enfans d'Aaron. Item qu'en voulant estre imitateurs des Leuites ils se monstrent apostats de Iesus Christ, liure 4. chapitre 19. section 30. 31.

Du Pape.

Que la primauté du siege Romain n'est point procedée de l'institution de Christ, liure 4. chap. 6. sect. 1, 2, 3, 4. Et que S. Pierre n'a point heu de principauté en l'Eglise, ou entre les Apostres, li. 4. cha. 6. sect. 5. 6. 7. Item qu'il ne se peut faire, & n'est point vtile qu'vn seul hõme preside sus toute l'Egise, liure 4. chap. 6. sect. 8. 9, 10. Qu'encore que sainct Pierre eust eu primauté en l'Eglise, il ne s'ensuit pas toutesfois que le siege d'icelle primauté doyue estre à Rome, liure 4. cha. 6. sect. 11, 12, 13. Il est mõstré par plusieurs argumens que S. Pierre n'a point esté Eueſque de Rome, liure 4. cha. 6. sect. 14. 15. Que la primauté du siege Romain n'est point de l'vsage de l'Eglise ancienne, liure 4. chap. 6. sect. 16, 17. De la source & accroissement de la Papauté, iusqu'à ce qu'elle se soit esleuée en la grãdeur qu'on la voit, dont toute liberté a esté opprimée & toute equité confuse, liure 4. cha. 7. Qu'en plusieurs Cõciles le premier lieu n'a pas esté donné à l'Eueſq de Romme ou à ses ambassadeurs, ains à quelq aultre Eueſque. qu'au concile de Chalcedone il l'a bien heu, mais c'a esté extraordinairement, liur. 4. chap. 7. sect. 1, & 2. Du tiltre de Primauté & autres tiltres d'orgueil desquels le Pape se magnifie: en quel temps & comment ils ont esté introduits. liure 4. chap. 7. sect. 3.

Sainct Gregoire dit apertement que le tiltre d'Eueſque vniuersel est procedé du Diable, & a

eſté publié par le precurſeur de L'Antechriſt, liu. 4, ch. 7, ſe. 4. Il eſt monſtré par l'vſage de l'Egliſe ancienne, que c'eſt vne choſe fauſſe ce que le Pape ſe vãte que la iuriſdiction luy appartiét ſur toutes Egliſes, li. 4, ch. 7, ſect. 5. ſoit quant à ordonner les Eueſques, liu. 4, ch. 7, ſect. 6. ſoit quãt aux corrections ou cenſures Eccleſiaſtiqs, li. 4, c. 7, ſe. 7. ſoit quant à la puiſſance d'aſſembler les Conciles, li. 4, c. 7, ſe. 8. ſoit quant aux appellations, li. 4, ch, 7, ſe. 9, & 10. Que les anciens Papes en pluſieurs de leurs reſcrits & epiſtres decretales ont par ambition magnifié leur ſiege. mais leſquelles lors n'ont pas eu grãd credit. ité qu'ils ont en pluſieurs epiſtres fauſſemẽt ſuppoſé les noms de quelques bõs Peres, afin de les faire trouuer plus anciennes, li. 4, ch. 7, ſe. 11, & 20. Combien que du temps de S. Gregoire l'authorité de l'Eueſq̃ de Rõme fuſt fort augmentée, il appert toutesfois par ſes liures que cela eſtoit bien loin d'vne domination deſreiglée & tyrannique, li. 4, ch. 7. ſe. 12, & 13, & 22. Il y a eu debat touchant la primauté entre l'Eueſque de Conſtantinoble & celuy de Rõme, li. 4, ch. 7, ſe. 14, 15, 16. iuſques à ce que l'Empereur Phocas ottroya à Boniface troiſieme que Romme fuſt le chef de toutes les Egliſes. ce que depuis le Roy Pepin conferma, donnant au ſiege Romain la iuriſdiction ſur toutes les Egliſes Gallicanes, li. 4, ch. 7, ſe. 17. Depuis lequel temps la tyrannie du ſiege Romain s'eſt de plus en plus augmentée, en partie par la beſtiſe, en partie par la nonchalãce des Eueſques. laquelle diſsipation de tout ordre Eccleſiaſtique S. Bernard deplore de ſon temps & reproche au Pape, liu. 4, ch. 7, ſect. 18, & 22. La preſomption & impudẽce des Papes de Romme à magnifier leur ſouueraine authorité, li. 4, ch. 7, ſect. 19, & 20. Pour laquelle redarguer & confondre ſont amenez certains paſſages de S. Cyprian & Gregoire, li. 4, ch. 7, ſe. 21. Que Rõme ne peut eſtre la mere de toutes les Egliſes, veu q̃ ce n'eſt pas Egliſe: item le Pape de Romme ne peut eſtre prince des Eueſques, veu qu'il n'eſt pas Eueſque, li. 4, ch. 7, ſect. 23, 24. Il eſt prouué de S. Paul que le Pape eſt Antechriſt, li. 4, c. 7, ſ. 25, Qu'encore que iadis l'Egliſe Romaine euſt eu l'hõneur de primauté, il ne s'enſuit pas toutesfois qu'il le faille attacher à vn lieu, li. 4, ch. 7. ſ. 26, & 29. Des mœurs de la ville de Rome, du Pape & des Cardinaux, & quelle eſt leur theologie, l. 4, ch. 7, ſ. 27, & 28. Que le Pape ne ſe contentãt plus des Contez ou Duchez moyénes, finalemẽt à mis la patte ſur les Royaumes, & meſme ſur l'Empire. ce qui ne conuient nullemẽt à celuy qui ſe vante d'eſtre ſucceſſeur des Apoſtres. & à ce propos ſont amenées des reprehenſions treſaſpres que luy fait S. Bernard, li. 4, ch. 11, ſe. 11. De la donation de Conſtantin, de laquelle le Pape s'efforce de colorer ſon brigandage, li. 4, ch. 11, ſe. 12. & qu'il n'y a pas encore plus de cinq cens ans que les Papes eſtoyent ſuiets des Empereurs: & comment c'eſt ou par quelle occaſion qu'ils ont reietté la domination d'iceux, li. 4, ch. 11, ſe. 13. Qu'il n'y a que cent trente ans ou enuiron que les Papes ont reduit en leur ſuiection la ville de Romme, li. 4, ch. 11. ſect. 14.

De Patience.

Vne partie du renoncement de nous-meſmes, entant qu'il regarde Dieu, conſiſte en Patience & manſuetude. Laquelle nous pratiquerõs en nous remettant du tout à Dieu, quant à chercher le moyen de viure à noſtre aiſe & en tranquillité. item quand nous n'appeterons, eſpererõs, ou penſerons à aucun moyen de proſperer, ſinon par la benediction de Dieu, li. 3, ch. 7, ſect. 8. Cela fera que iamais nous ne chercherons auancemẽt par moyés illicites, ou en faiſãt tort à noz prochais. item que nous ne bruſlerõs point d'vne conuoitiſe de richeſſes ou hõneurs: & que nous ne nous eſleuerons point en arrogance, quand les choſes nous viendront à ſouhait: ſemblablement que nous nous garderõs d'impatience quand noz affaires iront en arriere, li. 3, ch. 7, ſect. 9. Ce qu'il faut auſsi eſtendre à tous les euenemens auſquels la vie preſente eſt ſuiette: leſquels les fideles recognoiſſent eſtre cõduits & gouuernez par la main de Dieu leur Pere & nõ pas par fortune, li. 3, ch. 7, ſect. 10. Que la Patience des fideles n'eſt pas de n'auoir aucun ſentiment de douleur, mais de s'appuyer ſur la conſolation ſpirituelle de Dieu, & en ce faiſant combatre contre le ſentiment naturel de douleur. Et que pourtant c'eſt vne folle imagination que la Patience des Stoiciens. item que ce ne ſont point choſes vicieuſes en elles meſmes, de plourer ou eſtre eſpouanté, li. 3. cha. 8, ſect. 8, & 9. La deſcription de la repugnãce qui eſt és cœurs des fideles entre le ſens de nature lequel ils ne peuuẽt du tout deſpouiller, & l'affectiõ de pieté par laquelle il faut que l'autre ſoit bridée & domtée, liu. 3, ch. 8, ſect. 10.

Qu'il y a grande difference entre la Patience des Philoſophes & celle des Chreſtiens: d'autãt que les Philoſophes enſeignent d'obeir & ſe ſu mettre pource qu'il eſt force, mais Chriſt pource que la choſe eſt iuſte, & puis nous eſt ſalutaire, liu. 3, chap. 8, ſect. 11.

Des Pechez.

Refutation de la ſentence de Platon que les hõmes ne pechent ſinon par ignorance. item de ceux qui penſent qu'en tous pechez il y ait vne malice deliberée, li. 2, ch. 2, ſect. 22, 23, 25. Cõtre l'imaginatiõ peruerſe des Sophiſtes touchãt les pechez venielz (leſquels ils diſent eſtre cupiditez mauuaiſes ſans conſentement deliberé, & leſquelles ne repoſent point long temps dedans le cœur) il eſt monſtré que tout peché, iuſques aux moindres, cõcupiſcences, merite la mort, & eſt mortel, ſinon és ſaincts qui en obtiennẽt pardõ par la miſericorde de Dieu. li. 2, ch. 8, ſect. 58, 59. Refutation de leur ſotte diſtinction entre les Pechez mortels & les veniels: & de leur calomnie, quãd ils diſent que nous faiſons tous pechez egaux, liu. 3, ch. 4, ſect. 28. Comment doit eſtre entẽdu, que Dieu viſite l'iniquité des peres ſur les enfans en la troiſieme & quatrieme generation: & aſſauoir-mon ſi telles vengeances repugnent à la iuſtice de Dieu, li. 2, ch. 8. ſe. 16. 20.

Du Peché originel.

La definition de Peché origimel & declaration d'icelle, li. 4, c. 15. ſe. 10, 11, 12. ité li. 2, c. 1, ſ. 8, & 9: où il eſt monſtré qu'Adã ne nous a pas faits ſeulement redeuables de la peine au iugement de Dieu, ſans nous auoir cõmuniq̃ ſon peché, mais q̃ le peché deſcendu de luy reſide en nous. ité com

ment ce peché-la eſt peché d'autruy, & neantmoins eſt propre à vn chacun de nous. ité que ceſte cõtagion n'a pas infecté la partie inferieure ſeulemẽt que nous appellons la Senſualité, mais eſt entrée iuſques à l'entendement & au profond du cœur, tellement qu'il n'y a partie en l'ame exempte de ceſte corruption, li. 2, ch. 1, ſe. 8, & 9. Contre ceux qui oſent bien attribuer la cauſe de leurs pechez à Dieu, quand nous diſons que les hommes ſont naturellemẽt vicieux: ou il eſt deduit, qu'il eſt bien vray que l'hõme eſt naturellement corrõpu en peruerſité (afin qu'on ne penſe pas qu'il l'acquierte par mauuaiſe accouſtumãce) mais qu'il n'eſt pas procedé de nature: ains eſt vne qualité ſuruenue, & non pas vne proprieté de ſa ſubſtance qui ait eſté dés le commencement en luy, liu. 2, ch. 1. ſect. 10, & 11.

Du Peché contre le S. Eſprit.

La vraye definition & les exemples du peché contre le S. Eſprit: le tout prins de l'Eſcriture, li. 3, ch. 3, ſe. 22. Que ce n'eſt point quelque faute particuliere, ains vn reuoltement vniuerſel, duquel la deſcription eſt declarée ſuyuãt le paſſage de l'Apoſtre aux Hebrieux: & que ce n'eſt pas de merueille ſi Dieu ne pardõna iamais à ceux qui ſont ainſi tombez, li. 3, ch. 3, ſe. 23. veu qu'il ne promet de pardõner ſinon à ceux qui viẽdront à repentance. ce que tels iamais ne feront. & ia-ſoit que l'Eſcriture attribue à aucũs d'iceux larmes & cris: q̃ cela toutesfois n'eſtoit pas repentãce ne cõuerſion, mais pluſtoſt vn tormẽt confus & aueugle procedãt de deſeſpoir, li. 3, c. 3, ſe. 24.

De Penitence ou Repentance.

Que Penitẽce ne precede pas la foy, ains procede d'icelle, li. 3, ch. 3, ſe. 1. Refutation de ceux qui tiennent le contraire. & que toutesfois cela n'eſt pas pour ſignifier qu'il y ait quelque eſpace de tẽps auquel la foy engendre repentance: mais ſeulement pour monſtrer que nul ne peut à bon eſcient s'adonner à repentance, ſi premierement il ne cognoit qu'il appartiẽt à Dieu & eſt de ſes enfans. Item touchant l'erreur d'aucuns Anabaptiſtes, des Ieſuites & autres ſemblables fãtaſtiques, qui donnent du commencemẽt à leurs diſciples certains iours pour s'exercer à Penitẽce, li. 3, ch. 3, ſe. 2. Que de long tẽps aucuns hõmes ſauans ont mis deux parties de Repentance, aſſauoir Mortification (que le commun nomme Contrition) & Viuification: laquelle ils expoſent mal, diſans que c'eſt la conſolation qui reuiẽt du ſentimẽt de la miſericorde de Dieu, veu que c'eſt pluſtoſt vne affection de viure ſainctement, li. 3, ch. 3, ſect. 3. Que les autres mettẽt deux eſpeces de Penitence: l'vne Legale & l'autre Euangelique. où auſsi ſont propoſez les exẽples de chacune eſpece prins de l'Eſcriture, li. 3, ch. 3, ſe. 4. La vraye definition de Penitence ſelon l'Eſcriture: & que combien qu'on ne puiſſe ſeparer Penitence d'auec la foy, il eſt toutesfois beſoin de les diſtinguer, liur. 3, chap. 3, ſect. 5. Declaration plus familiere de la definition de Penitence: où premieremẽt il eſt monſtré qu'il eſt requis qu'il y ait vne cõuerſion à Dieu, c'eſt à dire, vn changement non pas ſeulement aux œuures externes, mais auſsi en l'ame, li. 3, ch. 3, ſ. 6. & puis qu'elle procede d'vne droite crainte de Dieu. où auſsi il eſt parlé de la triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, li. 3. cha. 3, ſect. 7. Pour le troiſieme eſt declaré ce qui auoit eſté dit, que Penitẽce conſiſte en deux parties, aſſauoir en Mortification de la chair, & Viuification de l'Eſprit, li. 3, ch. 3, ſect. 8. Que l'vne & l'autre nous viẽt de la cõunication q̃ nous auons auec Chriſt. la premiere, de la participation de ſa mort: l'autre, de ſa reſurrection. Et par ainſi que Penitence eſt vn renouuellement de l'image de Dieu en nous, & vn reſtabliſſemẽt de la iuſtice de Dieu par le benefice de Chriſt. ce qui ne s'accomplit pas en nous en vn moment, li. 3, cha. 3, ſect. 9. mais que touſiours il demeure aux fideles, cependant qu'ils habitẽt en ce corps mortel, quelque matiere de combatre cõtre leur propre chair. Et que telle a eſté l'opinion de tous les anciens Docteurs de l'Egliſe: & principalement de S. Auguſtin, qui appelle ceſte ſource de mal & ceſte maladie de concupiſcence qui demeure encore és fideles, Infirmité, & quelques fois Peché. & eſt monſtré que c'eſt vrayement peché, liu. 3, chap. 3, ſect. 10. Ce qui eſt confermé par le teſmoignage de S. Paul, & par le ſom-maire des cõmandemens de Dieu. Item que quãd il eſt dit, q̃ Dieu purge ſon Egliſe de tout peché, cela ſe rapporte à l'imputatiõ du peché, pluſtoſt qu'à la matiere: leq̃l peché ne laiſſe pas d'habiter és fideles, cõbien qu'il ne leur ſoit poĩt imputé, mais ſeulemẽt ceſſe d'y regner, li 3. ch. 3, ſe. 11. Declaration des ſept cauſes, ou effects, ou parties, ou affections de Penitẽce, leſquelles S. Paul recite, aſſauoir, Solicitude, Excuſe, Indignation, Crainte, Deſir, Zele, Vengeance. où auſsi il eſt touché ſuyuant le dire de ſainct Paul, qu'il faut bien auiſer de tenir meſure en telle crainte & vengeance: ce qui eſt eſclairci par vne belle remonſtrance que fait S. Bernard, liu. 3, ch. 3. ſe. 15.

Les fruits de Penitẽce ſont Pieté enuers Dieu, Charité enuers les hõmes, Sainctẽté eſt innocence de vie. Toutes leſquelles choſes doyuent cõmencer par l'affection interieure du cœur, dont puis apres les teſmoignages s'en monſtrent par dehors. où auſsi il eſt traitté de q̃lques exercices externes de Penitence, leſquels les anciens Docteurs ſemblent auoir par trop recommandé, li. 3, chap. 3, ſect. 16. Que la conuerſion du cœur à Dieu eſt le principal poinct de Penitence. que le ſac, la cendre, les larmes & iuſnes ont eſté en grand vſage entre les anciens deuant la venue de Chriſt, cõme teſmoignages de repentance publique. deſq̃lles choſes les deux dernieres peuuent encores auiourdhuy auoir lieu quand quelque calamité eſt prochaine de l'Egliſe, afin de le prier qu'il deſtourne ſon ire, li. 3, ch. 3, ſe. 17. Que c'eſt hors de la propre ſignificatiõ, quãd le mot de Penitẽce eſt attribué à vne telle declaratiõ externe. Es pechez la cõfeſsion publiq̃ n'eſt pas touſiours neceſſaire: mais la confeſsion ſecrette qui ſe fait à Dieu, ne doit iamais eſtre omiſe: en laquelle il ne faut pas ſeulement confeſſer les pechez ordinaires, mais auſsi les fautes lourdes & autres pechez commis de long temps. De la Penitence ſpeciale qui eſt requiſe des gens de mauuaiſe vie, ou qui ont commis quelque grand ſcandale: & de la Penitẽce ordinaire, à laquelle ſe doyuẽt employer les enfans de Dieu toute leur vie,

voire

voire iusqu'aux plus parfaits, li.3.chap.3.sect.18.

Que le Seigneur iustifie les siens gratuitement, afin de les restaurer quant & quant en vray e iustice par la sanctificatiõ de son Esprit. & que pourtãt Iean Baptiste, Christ, & les Apostres ont presché Penitẽce & remission des pechez. de laquelle maniere de parler le sens est quant & quãt declaire, li.3.cha.3.se.19. Que les Chrestiens doyuent tousiours s'exercer & auancer en Penitence: & que cestuy-la a beaucoup profité qui a appris à se desplaire à bon escient, li.3.cha.3.sect.20. Que repentance est vn don singulier de Dieu: que Dieu la requiert de tous hommes, & donne à tous ceux qu'il veut sauuer: & laquelle comme l'Apostre declaire, iamais il ne donnera aux Apostats volontaires, desquels l'impieté est irremissible, c'est à dire à ceux qui pechent contre le sainct Esprit, liur.3.chap.3.sect.21. Que combien qu'vne Penitence feinte ne soit point plaisante à Dieu: quelque fois neãtmoins il pardonne pour vn tẽps aux hypocrites monstrãs par dehors quelques signes de cõuersion. ce qu'il fait non pas en leur faueur, mais pour donner exemple à tous, afin que nous apprenions d'appliqr nos affections à vray e repentance. ce qui est monstré par l'exemple d'Achab, d'Esau, & des Israelites. li.3.ch.3.sect.25.

Que les Theologiés Sorbonistes s'abusent bien lourdement és definitions qu'ils baillent de Penitẽce: item en la diuisant en Contrition de cœur, Confession de bouche, & Satisfaction d'œuure. item des questions qu'ils esmeuuẽt, par lesquelles il appert que quand ils parlent de Penitence, ils gazouillent de choses qui leur sont incognues, li.3.ch.4.sect.1. Que quand ils requierent ces trois choses susdites en Penitẽce, par mesme moyen ils attachent à icelles la remission des pechez. ce qu'estãt vray nous serions bien miserables, veu que iamais nous n'aurions repos de conscience. ce qui est monstré premieremẽt en la cõtrition du cœur telle qu'ils requierent. li.3.ch.4 se.2. & puis en la confession de bouche, li.3.cha.4.sect.4,&c. Item en la satisfaction, liu.3.ch.4.sect.25. Qu'il y a grãde differẽce entre ceste contrition de laquelle parlẽt les Sorbonistes, & celle que l'Escriture requiert des pecheurs, assauoir qu'ils ayent vrayement faim & soif de la misericorde de Dieu, liu.3.ch.4.sect.3. En quel sens c'est que les anciẽs Docteurs ont estimé que la Penitence solennelle, laquelle estoit lors requise pour les grandes offenses, ne se deuoit non plus reiterer que le Bapteſme. liure 4.chap.1.sect.29.

De la Penitence que le Pape met entre les Sacremens.

Pource que les Papistes taschent de maintenir leur fantasie sous couleur de la façon de l'Eglise ancienne en la Penitence publique, il est trauté d'icelle & de l'imposition des mais recõciliatoire. & est monstré que par succession de temps on a vsé de ceste ceremonie és absolutions mesme priuées, liur.4.chap.19.sect.14. Diuerses opinions des Theologiés Romanisques, cõment Penitence est Sacrement: item est monstré que la definition de Sacrement ne luy conuient point, liu.4.ch.19. sect.15,& 16. Que c'a esté mensonge & tromperie tout ce qu'ils ont imaginé touchant le Sacrement de Penitence. & qu'ils l'ont orné d'vn tiltre plein d'impieté & de blasphemę, disans que c'est vne seconde planche apres le naufrage, depuis le Bapteſme, li.4.chap.19.sect.17.

De Perseuerance.

Voyez liure 2,chap.5,sect.3. Refutation d'vn erreur bien dãgereux, assauoir que Dieu donne la Perseuerance selon les merites, c'est à dire selon qu'vn chacũ s'est monstré n'estre point ingrat enuers la premiere grace. Et qu'en cela il y a double faute. Item de la distinction commune entre grace Ouurante & grace Cooperante. & comment S. Augustin en a vsé l'adoucissant par vne bonne declaration, liur.2,chap.3,sect.11.

De la Police ou gouuernement ciuil.

Qu'il faut distinguer le gouuernement ciuil d'auec le gouuernement interieur de l'ame: & que ceux là sont à reiecter qui tascheṫ d'abolir la police, comme chose qui n'est point necessaire aux Chrestiens, ou qui ne peut cõsister que la liberté spirituelle de l'ame ne tombe bas. ité les flatteurs qui attribuent trop à la police, & l'opposent à la domination de Dieu, li.4.ch.20.se.1,&2. Que la Police est vn don de Dieu dõt reuiennẽt de grãds profits au genre humain, & vne ayde qui n'est pas petite pour entretenir l'estat de la religion. Qu'il y a trois parties au gouuernement ciuil, assauoir le Magistrat, les Loix, & le Peuple, li.4. ch.20.se.3. Des trois especes de Gouuernement ciuil, assauoir Monarchie, Aristocratie, & Democratie. qu'on ne peut pas determiner simplemẽt laquelle est la meilleure, & toutesfois que le defaut qui est és hommes fait qu'il est plus seur & tolerable que plusieurs gouuernent, que si vn seul regnoit. Mais que tant y a que toutes ces especes de gouuernement sont de Dieu, & qu'il dispose ainsi les choses diuersement selon son plaisir: & que pourtãt le deuoir des particuliers est d'obeir, & nõ pas de changer l'estat à leur appetit. li.4.ch.20.se.8. De l'immunité que s'attribue le Clergé du Pape, incognue aux Eueſques de l'Eglise ancienne. li.4.ch. 11.se.15. Qu'anciennement és causes de la foy la cognoissance en estoit à l'Eglise, nõ pas aux Princes: combien que quelques fois les Princes interposassent bien leur authorité en choses Ecclesiastiques. mais c'estoit pour conseruer l'ordre de l'Eglise, non pas pour le troubler, li.4.ch.11.se.15,& 16. De la puissance du glaiue vsurpée par les Eueſques en la Papauté: & commẽt de petits commencemens ils se sont peu à peu esleuez si haut. li.4.chap.11.sect.9,& 10.

De la Predestination.

Que la cognoissance de la doctrine de la Predestination est douce & sauoureuse au fruict qui en reuient. Les trois principales vtilitez d'icelle sont touchées. & sont admonnestez ceux qui estãs menez d'vne curiosité s'ingerent és secrets de la sageſſe de Dieu outre les limites de l'Escriture, liure 3,chapitre 21,section 1,&2. Item ceux qui ne veulent qu'on face aucunement mention de la Predestination, liure 3. chapitre 21. section 3, & 4. Que c'est la Predestination. item la pre-

science de Dieu, & que c'eſt mal entendu de fonder la Predeſtination ſur la Preſcience. Vn exemple de la Predeſtination en toute la lignée d'Abraham au regard des autres natiõs, comme il eſt monſtré par pluſieurs teſmoignages de l'Eſcriture, li. 3. ch. 21. ſe. 5. Et qu'outre ceſte Predeſtination generale il y en a eu vne autre ſpeciale, par laquelle Dieu d'entre les enfans d'Abrahã en a prins aucuns & reietté les autres, li. 3. ch. 21. ſect. 6, & 7. Confirmation de la doctrine de la Predeſtination par teſmoignages de l'Eſcriture, liu. 3. ch. 22. Contre ceux qui imaginent que la cauſe de la predeſtination eſt que Dieu a preueu les merites d'vn chacũ Item cõtre d'autres qui intentẽt proces à Dieu, de ce qu'en eſliſant les vns, il laiſſe là les autres. l. 3. c. 22. ſect. 1. Que Dieu tant en l'election qu'en la reprobation n'a eu aucun eſgard aux œuures: mais que ſon bon plaiſir eſt la cauſe de l'vne & l'autre, li. 3. ch. 22. ſe. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11. Ce qui eſt cõfermé par certains paſſages de S. Auguſtin, li. 3. ch. 22. ſe. 8. & eſt refutée la ſubtilité friuole qu'amene au cõtraire Thomas d'Aquin, li. 3. ch. 22. ſe. 9. Que Dieu n'aſsigne pas les promeſſes de ſalut à tous hommes, mais particulierement à ſes eſleus, liu. 3. ch. 22. ſect. 10. Que ce ne ſont point choſes repugnantes, que Dieu en appelle pluſieurs par la predication externe de la parolle, & neantmoins ne donne le don de foy qu'à vn petit nombre, li. 3. ch. 22. ſect. 10. Contre ceux qui accordent tellemẽt l'election, que cependãt ils niẽt que Dieu reprouue aucun, li. 3. ch. 23. ſe. 1. Qu'en vain les reprouuez plaident contre Dieu, veu qu'il ne leur eſt de rien redeuable, & ne veut riẽ qui ne ſoit iuſte: veu auſsi que quant à eux, ils trouuent en eux-meſmes les cauſes de leur damnation, & bien iuſtes, li. 3. c. 23. ſect. 2, 3, 4, 5. Reſponſe à l'interrogation audacieuſe & pleine de ſacrilege laq̃lle aucuns font, Pourquoy Dieu imputeroit à vice aux hõmes les choſes, deſquelles il leur a impoſé neceſſité par ſa Predeſtination, li. 3. ch. 23. ſe. 6, 8, 9. La definition de Predeſtination, li. 3. ch. 23. ſe. 8. Reſponſe à ceux qui concluent de la doctrine de la Predeſtination, que donc Dieu a acception de perſonnes, li. 3. cha. 23. ſe. 10, & 11. Contre aucuns porceaux qui ſous couleur de la Predeſtination pourſuyuẽt aſſeurez en leurs vices: & tous ceux qui alleguent que ceſte doctrine eſtant eſtablie, toute ſolicitude de bien viure eſt abbatue, li. 3. ch. 23. ſe. 12. A l'encontre de ceux qui diſent que ceſte doctrine renuerſe toutes exhortations à ſaincteté de vie, il eſt monſtré par les liures de S. Auguſtin, q̃ la predication de la Parolle a ſon cours, & q̃ cela toutesfois n'empeſche poĩt la cognoiſſance de la Predeſtination. liu. 3. ch. 23. ſe. 13. Quand on voit que les vns obeiſſẽt à la predication de la parolle de Dieu, les autres la meſpriſent, ou par icelle ſont tant plus aueuglez & endurcis, cõbien que cela auienne par leur malice & ingratitude, ſi faut-il ſauoir toutesfois qu'vne telle diuerſité depẽd du conſeil ſecret de Dieu, & qu'il nous faut arreſter ſans en chercher cauſe plus haute, li. 3. ch. 24. ſe. 12, 13, 14.

Expoſition de certains paſſages, où il ſemble que Dieu n'accorde pas que les iniq̃s periſſent par ſon decret, ſinon entãt que cõtre ſon vouloir & quaſi maugré luy, ils ſe iettent à perdition: où eſt monſtré qu'ils ne ſont poĩt contraires à la doctrine de la Predeſtination, li. 3. ch. 24. ſe. 15, 16, 17. Que ce q̃ les promeſſes de ſalut ſont vniuerſelles ne contreuient à la doctrine de la Predeſtination des reprouuez: & q̃ toutesfois ce n'eſt pas ſans fort bõne cauſe, qu'elles ſont couchées vniuerſellemẽt, li. 3. c. 24. ſe. 17. où auſsi ſont demeſlées certaines obiections q̃ font ceux qui nient ce poĩct de doctrine.

Des Promeſſes de Dieu.

Que non ſans cauſe toutes les Promeſſes de Dieu ſont encloſes en Chriſt, veu q̃ chacune promeſſe eſt teſmoignage de l'amour de Dieu enuers nous: & qu'il eſt certain que nul n'eſt aimé de Dieu hors de Chriſt. Item que Naaman Syrien, Corneille le Centenier, & l'Eunuque auquel S. Philippe fut adreſſé, n'eſtoyent point du tout ſans cognoiſſance de Chriſt, combien que le gouſt qu'ils en auoyent fuſt bien petit, & qu'ils euſſent vne foy en partie enueloppée, li. 3. ch. 2. ſect. 32. Le Seigneur afin d'adonner noz cœurs à amour de iuſtice & haine d'iniquité, ne s'eſt point contenté d'auoir ſimplemẽt propoſé ſes commandemẽs, mais a puis apres adiouſté les Promeſſes des benedictions tant de la vie preſente que de la beatitude eternelle, ſemblablement les menaces tant des calamitez preſentes que de la mort eternelle. Les menaces monſtrent la parfaite pureté qui eſt en Dieu: les Promeſſes le grand amour qu'il a à iuſtice, & vne merueilleuſe benignité enuers les hommes. li. 2. ch. 8. ſe. 4. De la Promeſſe q̃ Dieu fait de continuer ſa miſericorde en mille generations, li. 2. ch. 8. ſect. 21. Que les Promeſſes de la Loy, ia ſoit qu'elles ſoyent conditionnelles, n'ont pas toutesfois eſté données en vain, li. 2. ch. 7. ſect. 4.

De la Prouidence de Dieu.

Que quand les Payens ſelon leur entendement naturel confeſſent que Dieu eſt createur, c'eſt d'vne autre ſorte que nous, qui l'aduouons tel par la foy. car elle nous enſeigne que luy-meſme auſsi eſt le gouuerneur de toutes choſes, & non pas d'vn mouuement vniuerſel ſeulement, mais d'vne Prouideuce ſpeciale qui s'eſtend iuſques aux petits oiſelets, liure 1. chap. 16. ſect. 1. Ceux qui attribuent quelque choſe à fortune, enſeueliſſent la Prouidence de Dieu, par le conſeil ſecret duquel tous euenemens ſont gouuernez, liure 1. chap. 16. ſe. 2. Que les choſes qui n'ont point d'ame, combien que Dieu leur ait aſsigné à chacune ſa propriété naturellement, ne peuuent toutesfois mettre en auant leur effect, ſinon d'autãt qu'elles ſont preſentement adreſſées par la main de Dieu: comme il eſt monſtré par le ſoleil, auant lequel créer Dieu a voulu qu'il y euſt clairté au monde, & que la terre fuſt garnie de toutes ſortes de biens. lequel auſsi au commandement de Dieu s'eſt arreſté en vn degré l'eſpace de deux iours, & vne autre fois s'eſt reculé de dix degrez, liure 1. chapit. 16. ſect. 2. Item par les eſtoilles & ſignes du ciel, leſquels les infideles craignent, liure 1. chapit. 16. ſect. 3. Quand Dieu eſt dit Tout-puiſſant, c'eſt pour monſtrer qu'il a vne puiſſance qui beſoigne continuellement, tellement quelle conduit meſme tous les mouuemens particuliers, & que rien n'auient, ſinon ainſi qu'il a determiné en ſon conſeil. ce que ceux qui ne recognoiſſent, deſpouil-

lent

lét Dieu de sa gloire & amoindrissent sa bonté. no⁹au cõtraire recueillons de là double fruict, li.1.cha.16.se.3. Il est prouué q̃ la prouidéce de Dieu ne contéple pas seulement les choses qui auiennent, mais mesme conduit tous les euenemens. Dont est mis bas l'erreur de ceux qui imaginét en Dieu vne prescience nue, ou vne prouidence seulement vniuerselle: item l'erreur des Epicuriés & de ceux qui n'attribuét à Dieu domination q̃ sus le milieu de l'air. Qu'on peut biẽ constituer vne prouidence vniuerselle en Dieu, mais q̃ cependãt on n'obscurcisse poĩt la speciale, qui conduit tous actes particuliers & non pas aucuns seulement, li.1.cha.19.sect.4, & 5. Que Dieu ne gouuerne pas seulement le principe du mouuement, il appert par la fertilité d'vne année & la sterilité de l'autre: veu que le Seigneur nõme la premiere sa benediction, l'autre sa malediction & vengeãce. li.1.cha.16.se.5. Que la prouidence de Dieu au gouuernement du monde doit estre principalemẽt considerée à l'endroit du genre humain, & en la diuersité des conditions qu'on voit entre les hõmes, & en l'addresse des euenemens diuers, li.1.cha.16.sect.6, & 7. Cõtre ceux qui calomnient ceste doctrine de la Prouidence de Dieu, disãs q̃ c'est la fantasie des Stoiciés, q̃ toutes choses auiennent par necessité, li.1.c.16.f.8. Assauoir-mon s'il auient q̃lque chose par cas fortuit ou d'auẽture. & à ce propos la sentẽce de Basile, Que Fortune & Auenture sõt mots de Payés. Ité q̃ S. Auguſt. se repẽt d'auoir vsé du mot de Fortune. Ité q̃ toutesfois on peut appeller choses fortuites, celles qui cõsiderées en leur nature, ou estimées selon nostre cognoissãce, semblẽt telles: ia soit qu'au cõseil secret de Dieu elles soyẽt neceſſaires: itẽ toutes choses à-venir, entãt qu'elles no⁹ sont incertaines. li.1.cha.16.se.8.& 9. Qu'elles choses sont à considerer pour raporter la doctrine de la prouidence de Dieu à sa droite fin, à ce q̃ nous en receuiõs le fruict qu'il faut. Et que quand les causes des choses qui auiennẽt ne no⁹ apparoissent point, il nous faut donner garde de penser q̃ les affaires se demenent par vne impetuosité de fortune, ou de gronder cõtre Dieu: ains au contraire auoir en telle reuerence ses iugemes secrets, que nous tenions sa volonté pour la cause treſiuſte de toutes choses. liuer1.chap.17.section 1.

Alencontre d'aucũs chiens qui abbayent auiourdhuy contre la doctrine de la Prouidéce de Dieu, il est prouué par l'Escriture, que comme ainsi soit que Dieu ait tellemẽt reuelé sa volonté en la Loy & en l'Euãgile, qu'il illumine de l'Esprit d'intelligence les entendemens des siens, pour comprendre les mysteres qui sont là contenus, lesquels autremẽt sont inconprehẽsibles. la façon toutesfois qu'il tient à gouuerner le monde, à bon droit est appellée vn abysme profond, pource qu'il nous la faut adorer auec humilité quãd les causes nous en sont cachées, li.1.ch.17.se.2. Que telles gens profanes tempestẽt sans raiſon, en alleguant que si ceste doctrine de la Prouidence de Dieu a lieu, les oraiſons des fideles quãd ils demandent quelque chose à l'auenir, sont peruerses: qu'il ne faut point prendre cõseil des choses à-venir: que ceux qui ont commis contre la loy de Dieu, n'ont point peché, lesquels dãgers euiteront tous ceux qui viendront auec vne vraye modestie cõsiderer la Prouidence de Dieu, li.1.cha.17.se.3,&c. Qu'en toutes choses desia passées la volõté de Dieu est entreuenue: & que ceux qui ont commis q̃lques meſchancetez ne sont pas pourtãt excusez, veu que leur propre conſcience les redargue, & qu'ils n'obeiſſẽt pas à la volõté de Dieu, mais à leur propre cupidité. Qu'il est bien vray qu'ils sont instrumens de la prouidéce de Dieu, mais en sorte qu'ils trouuent en eux tout le mal de l'œuure, & en Dieu n'y a ſinon vn vſage legitime de leur malice, liur.1.ch.17.se.2, & ch.18.sect.4. Où cela est monſtré en l'election du Roy Ieroboam quand les dix lignées se reuolterent de la maiſon de Dauid: Item en la defaite des fils d'Achab & en ce que le fils de Dieu a esté liuré à mort.

Que quãt aux choses à venir l'Escriture accorde biẽ les deliberations des hõmes auec la prouidence de Dieu: d'autant que ses decrets eternels n'empeſchent point que sous sa bonne volonté nous ne pouruoyons à nous, & mettions ordre à noz affaires. car l'induſtrie de prendre conſeil & se garder a esté inſpirée de Dieu aux hommes afin que par icelle nous seruions à sa prouidence en conſeruant noſtre vie, liure 1. chap.17.sect.4. La maniere de bien & sainctement mediter la prouidence de Dieu ſelon la reigle de pieté. Premierement qu'eſtans bien perſuadez que rien n'auient par cas fortuit, nous regardions touſiours à Dieu cõme à la principale cauſe de tout ce qui se fait: en apres que nous ne doutions point que sa prouidence veille d'vn ſoin ſpecial pour nous, ſoit que nous ayons affaire aux hommes, tant bons que mauuais, ſoit aux autres creatures. Et à ceſt vſage faut prendre les promeſſes de Dieu qui nous en rendent teſmoignage, deſquelles aucunes sont touchées, liure 1. chap. 17. sect.6. Il faut auſsi adiouſter les paſſages de l'Eſcriture, qui enſeignent que tous hommes sont en la puiſſance de Dieu, ſoit qu'il faille les enclíner à nous aimer, ou reprimer leur malice. le q̃l dernier, Dieu fait en diuerſes ſortes, laquelle cognoiſſance en temps de neceſsité nous incitera neceſſairemeut à action de graces, liu. 3. chap. 17. sect.7. Et en aduerſité engendrera en nous patience & trãquilité d'eſprit: ſoit que les hommes nous moleſtẽt (cõme il eſt monſtré par les exemples de Ioſeph affligé par ſes freres, & de Iob par les Chaldeens, Item de Dauid iniurié par Semei) ſoit que quelque autre affliction nous preſſe ſans que les hõmes s'en meſlent. liure 1.ch.17.sect.8. La contẽplation de la prouidéce de Dieu n'empeſche pas le fidele de conſiderer auſsi les cauſes inferieures. ainſi ayant receu plaiſir de quelcun il confeſſera & recognoiſtra de bon cœur eſtre tenu à luy, s'il a ſouffert dommage ou porté à vn autre par ſa negligence ou imprudence, il s'imputera ſa faute: & beaucoup moĩs excuſera-il les actes meſchans. Quant aux choſes à-uenir il aura eſgard principalement aux cauſes inferieures, tellement toutesfois qu'en prenãt conſeil il ne ſuyura pas ſon propre ſens, ains ſe recommandera à la ſageſſe de Dieu: & ne s'appuiera pas tellement ſur les moyens exterieurs, que ſa fiance y repoſe quand il les a: ou qu'il perde courage quand ils

defaudront, liure 1. chap. 17. sect. 9. Vne belle & ample description de la felicité ineſtimable du fidele qui ſe repoſe en la prouidẽce de Dieu: & de la miſerable crainte & deſtreſſe de laquelle ſans cela nous ſommes enſerrez, veu que linfirmité de ce corps terrien nous rend ſuiets à tant de maladies. veu auſsi que noſtre vie & noſtre ſalut eſt aſsiegé de tant de perils, en la maiſon, & dehors, ſur mer & ſur terre, par les hommes & par les diables, liure 1. chap. 17. ſect. 10. & 11. Que les paſſages de l'Eſcriture où il eſt dit que Dieu s'eſt repenti, ne repugnent point à la doctrine de la prouidence de Dieu: veu que là (comme auſsi quãd il eſt dit qu'il ſe courrouce) l'Eſcrirure s'abaiſſant à noſtre capacité, le deſcrit, non pas tel qu'il eſt en ſoy, mais tel que nous le ſentons. Item ce qu'il a pardonné aux Niniuites, leſquels il auoit menacé de deſtruire dedans quarante iours: & prolongé de pluſieurs annnées la vie à Ezechie, auql il auoit denoncé la mort preſente: pource que telles menaces, combien qu'elles ſoyent ſimplement couchées, contiennent toutesfois vne condition tacite. ce qui eſt monſtré par vn ſemblable exéple quand Dieu menace le Roy Abimelech à cauſe de la femme d'Abraham, liure 1. chap. 17. ſect. 12 13, quatorſe. Contre ceux qui voulans eſtre eſtimez modeſtes, attentent de maintenir la iuſtice de Dieu par fauſſes excuſes, alleguans que ce que Satan & tous les iniques font, auient ſeulement par la permiſsion de Dieu, & n'eſt pas conduict par ſa prouidence & volonté. Et eſt monſtré par l'affliction de Iob: la tromperie faite à Achab: la mort de Chriſt: l'inceſte d'Abſalon, & autres pluſieurs exemples, que les hõmes ne font rien que Dieu n'ait deſia determiné en ſoymeſme, & qu'il ne conduiſe par vne adreſſe ſecrette, liure 1. cha. 18. ſect. 1. Et que cela a lieu non ſeulement quant aux actions externes, mais auſsi quant aux affections & mouuemens ſecrets. Car il eſt monſtré par l'endurciſſement ds Pharaon, & autres teſmoignages, que Dieu œuure és eſprits & és cœurs des iniques meſme. Et à cela n'eſt point contraire, ce que ſouuẽt l'operation du Diable entreuient là. car Dieu ne laiſſe pas neantmoins d'y beſoigner, mais d'vne maniere qui luy eſt propre, aſſauoir en exerceãt ſa iuſte vengeance, liure 1. chap. 18. ſect. 2. Et par ainſi que Dieu n'eſt point autheur des malefices, liure 1. chap. 18. ſect. 4. Il eſt monſtré que ceux qui ſous couleur de modeſtie reiectent ceſte doctrine, ſont gens pleins d'vn orgueil inſupportable. Et eſt refutée vne obiection qu'ils font, que s'il n'auient rien que par le vouloir de Dieu, il y aura deux volontés contraires en luy, entant qu'il decerneroit en ſon conſeil eſtroit les choſes qu'il a manifeſtemẽt defendues par ſa Loy. où eſt monſtré que Dieu ne repugne point à ſoymeſme. que ſa volõté n'eſt point muable, qu'il ne fait point ſemblant de vouloir ce qu'il ne veut pas: mais que ſa volonté, laquelle eſt vne & ſimple en ſoy, nous ſemble diuerſe, pource que ſelõ la debilité de noſtre ſens nous ne comprenons pas comment il veut & ne veut point en diuerſes manieres qu'vne choſe ſe face. finalemẽt eſt touché apres S. Auguſtin, que l'homme veut quelquesfois d'vne bõne volonté ce que Dieu ne veut pas, & qu'il veut d'vne mauuaiſe volonté ce que Dieu veut d'vne bõne, liure 1. chap 18. ſect. 3. La conſideration de la puiſſance de Dieu au gouuernemẽt du ciel & de la terre, & de chacune partie d'iceux, liure 1. ch. 5. ſect. 5. Que Dieu par ſa prouidẽce gouuerne tellemẽt la ſocieté humaine, qu'il ſe monſtre liberal, miſericordieux, iuſte & ſeuere, li. 1. ch. 5. ſect. 6. Que ce qu'õ eſtime eſtre cas fortuitz en la vie humaine, ſõt autãt de teſmoignages de la prouidence celeſte, li. 1. cha. 5. ſe. 7. Et noꝰ doyuẽt reſueiller à l'eſperãce de la vie a-venir, liu. 1. cha. 5. ſect. 9. Cõment le Seigneur beſoigne és cœurs des ſiens, & Satan és cœurs des iniques, tellemẽt toutesfois q̃ cela ne les excuſe pas, liu. 2. c. 4. ſe. 1. Que Dieu auſsi beſoigne és iniques, voire en vne meſme œuure que Satã, & q̃ toutesfois ce n'eſt pas à dire que Dieu ſoit autheur de peché, ou q̃ Satan auec les iniques ſoit à excuſer: mais qu'il faut diſtinguer l'vn de lautre tãt en la fin qu'en la maniere d'operer, liu. 2. cha. 4. ſect. 2, & 5. Que les anciens docteurs q̃l. quesfois ont raporté telles choſes non pas à l'operatiõ de Dieu, mais à ſa preſciẽce & permiſsion, de peur q̃ les malins ne prinſẽt de là occaſiõ de parler irreuerẽment des œuures de Dieu. Que toutesfois l'Eſcriture en diſant que Dieu endurcit, auueugle &c. denote bié q̃lque choſe dauantage qu'vne permiſsion: cõbié q̃ Dieu beſoigne en deux ſortes és malis, aſſauoir en les abãdonnãt & retirãt ſon Eſprit d'eux, Ité en les liurãt à Satã cõme miniſtre de l'ire de Dieu, li. 2. c. 4. ſe. 3, & 4. Que le miniſtere de Satã entreuiẽt à inciter les mauuais, quãd Dieu par ſa prouidẽce les veut fleſchir çà & là, liu. 2. cha. 4. ſect. 5.

Du Purgatoire.

Qu'il ne faut pas ſe feindre de reſiſter à la doctrine du Purgatoire, veu que c'eſt vne inuention mortelle de Satan, pour aneantir la croix de Chriſt, liure 3. chap. 5. ſect. 6. L'expoſition de certains paſſages de l'Eſcriture, leſquels les Papiſtes deſtournent fauſſement pour confermer leur Purgatoire, li. 3. cha. 5. ſe. 7, 8, 9. Reſponce à ce que les Papiſtes obiectent, que ç'a eſté vne obſeruatiõ bié ancíéne en l'Egliſe de faire prieres pour les trepaſſez: où il eſt mõſtré q̃ les anciés l'ót fait par vne imitation mal reiglée, cra i gnãs q̃ les Chreſtiés ne fuſsẽt eſtimez pires que Payẽs, s'ils ne faiſoyẽt point de ſeruice aux trepaſſez. Et q̃ cependãt toutesfois il y a grãde difference entre ceſte cheute & faute qui eſt auenue aux anciens, & l'erreur des Papiſtes conioinct auec opiniaſtreté & rebelliõ, liu. 3. cha. 5. ſe. 10.

R

De la Raiſon qui eſt en l'homme.

Que l'entẽdemẽt de l'hõme n'eſt pas tellemẽt aueuglé, qu'il ne luy reſte aucune cognoiſſance en choſe du monde: mais que c'eſt deſia vne eſtincelle de clairté de ce qu'il a quelque deſir de s'enquerir de la verité. Et toutesfois que ce deſir deſchet incõtinent en vanité: pource que l'eſprit humain eſt ſi hebeté & debilité qu'il ne peut tenir le droit chemin à chercher la verité:

& puis le plus souuent il ne sait discerner à quelle chose il se doit appliquer & en chercher la vraye cognoissance, liure 2. chap. 2. sect. 12. Il est monstré par exemples, que l'esprit de l'homme a vne viuacité quant aux choses terriennes: comme quand à la police & administration des Republiques, Item quand à gouuerner vn mesnage particulier. car il n'y a celuy qui n'entende qu'il faut que les assemblées du genre humain soyét reiglées par q̃lques loix, & qui n'ait quelques principes d'icelles loix en sõ entendemẽt, liure 2. chap. 2. sect, 13. Item quant aux arts tant mechaniques que liberaux : pour lesquelles apprendre, voire mesme augmenter & polir, l'homme a quelque dexterité, combien que les vns y soyent plus propres que les autres. Et que toutesfois la lumiere de raison & intelligence est tellement vn bien vniuersel en tous hommes, qu'un chacun pour soy en son intelligence doit recognoistre vne grace speciale de Dieu. ce que Dieu nous monstre en creant aucuns fols & stupides: Item en faisat que les vns sont plus sutils, les autres ont meilleur iugement, les autres ont l'esprit plus agile à inuenter ou apprendre quelque art. Item en inspirant des mouuemens singuliers à chacun non seulement selon sa vocation, mais aussi que le temps, ou quelque affaire present le requiert, liure 2. chap. 2. sect. 14. 17. L'inuention des arts, la maniere de les enseigner par bon ordre, la cognoissance singuliere & excellente de celles, qu'on voit reluire és anciens Iurisconsultes, Philosophes, & Medecins (qui estoyent poures Payens) nous admonnestent que l'esprit de l'homme, quoy qu'il soit descheut de son integrité, ne laisse point toutesfois d'estre encores orné de dons de Dieu bien excellens, li. 2. chap. 2. sect. 15. Que telles choses sont dons de l'Esprit de Dieu, lesquels il distribue à qui bõ luy semble (voire mesmes aux iniqs) pour le biẽ commun. du genre humain, & que pourtant il nous en faut vser, encore que le Seigneur nous les communique par le moyen des infideles, auſquels ils sont choses friuoles & de nulle importãce, pource qu'ils n'ót point de ferme fondemẽt de verité, li. 2. cha. 2. sect. 16. Que la raison de l'homme ne peut rien veoir en ce qui concerne le royaume de Dieu & les choses celestes: ce qui gist en trois poincts, assauoir de cognoistre Dieu, la faueur paternelle enuers nous, & comment il nous faut reigler nostre vie selon la reigle de la Loy. cela est demonstré aux deux premiers poincts li. 2. cha. 2. se. 18. Et à ce propos sõt alleguez plusieurs tesmognages de l'Escriture, liur. 2. chap. 2. sect. 19, 20, 21. Quant au troisieme il semble bien que l'esprit de l'homme a quelque subtilité d'auantage qu'aux deux premiers, veu que par la Loy de nature l'homme est instruict à la droicte reigle de bien viure. mais vne telle cognoissãce est imparfaicte, & ne sert autre chose à l'endroit des incredules, sinon de les rendre inexcusables, & ne peuuent par ceste lumiere naturelle cognoistre la verité en chacun poinct. Lexposition de ce qu'a dit Themistius, que l'entendement de l'homme ne s'abuse guieres en consideration generale, mais qu'il se trompe en considerant particulierement ce qui concerne sa personne. Item est monstré que le iugement vniuersel que l'homme a à discerner le bien & le mal n'est pas du tout sain & entier, car il ne cognoit nullement ce qui est le principal en la premiere Table, comme de mettre nostre fiance en Dieu & c. quand à la seconde Table, cõbien qu'il y ait vn peu plus d'intelligence, encore y defaut-il bien souuentesfois, cõme quãd il trouue absurde d'endurer vne superiorité trop dure & de ne se vẽger point, & quãd en toute la Loy de Dieu il ne cognoit point le mal de cõcupiscẽce qu'il a en soy, liu. 2. c. 2. se. 22. 23. 24. Il est prouué par l'Escriture, q̃ toute la subtilité de nostre entẽdemẽt est infirme pour nous cõduire en toutes les parties de nostre vie: & que la grace d'illumiatiõ est neceſſaire à noz entendemẽs, nõ pas pour le cõmencement seulemẽt ou pour vn iour, mais à chacune minute, liure 2. chap. 2. sect. 25. Voyes le reste sous le mot de Franc-arbitre.

Du Redempteur qui est Christ.

Que ce no⁹ seroit vne chose inutile de cognoistre Dieu createur, si la foy n'estoit conioincte pour nous le proposer Pere & Redempteur en Christ, & que ceste doctrine depuis le cõmencemẽt du mõde a eu lieu en tõ⁹ aages entre les enfãs de Dieu, liu. 2. c. 9. se. 1. Il est prouué par diuers argumens & tesmoignages de l'Escriture, que la felicité que Dieu a promise de tous tẽps à son Eglise a esté fõdée en la personne de Iesus Christ. Car la premiere adoption du peuple, & la cõseruation de l'Eglise, est la deliurãce d'icelle és dãgers ou elle a esté, & la restauratian apres quelle auoit esté dissipée, dependoiét touſiours de la grace du Mediateur, & l'espoir de tous les fideles n'a iamais reposé ailleurs qu'en Iesus Christ, liu. 2. cha. 6. sect. 2, &3, & 4. Qu'il faut diligemẽt considerer comment Christ s'est acquitté de l'office de Redempteur, afin que nous trouuions en luy toutes les choses qui nous sõt neceſſaires, veu que (cõme dit S. Bernard) il nous est clairté, viãde, huille, sel &c. liu. 2. c. 16 s. 1. Il est deduit comment s'acorde de dire que Dieu nous a esté ennemy, iusqu'à ce qu'il nous ait esté recõcilié par Iesus Christ, veu que de no⁹ dõner Christ & no⁹ preuenir par misericorde estoyẽt desia signes d'vne amour qu'il auoit enuers no⁹. & est mõstré q̃ l'Escriture vse de ceste maniere de parler, & autres sẽblables s'accõmodãt à nostre sens: & q̃ toutesfois ce n'est pas autrement, qu'en verité qu'elle parle ainsi, le tout est prouué par l'Escriture & par S. Augustin. liu. 2. c. 16. se. 2, & 3.

De la Regeneration.

Cõtre aucũs Anabaptistes qui au lieu de la regeneratiõ spirituelle des fideles, imaginẽt ie ne say q̃lle intẽperance phrenetiq̃: c'est q̃ les enfãs de Dieu (cõme il leur sẽble) estãs reduis en estat d'innocẽce, ne se doyuẽt point soucier de refrener les cõcupiscences de leur chair, mais seulemẽt suyure l'Esprit pour cõducteur, li. 3. c. 3. s. 14 Voyes le reste cy dessus sous le mot de Penitẽce.

De la Religion.

La neceſsite fait cõfesser cõme par force aux meschãs qu'il y a vn Dieu. liu. 1. c. 4. s. 4. Que ceux-la s'abusent, qui disẽt la Religiõ a esté

cõtrouuée par la fineſſe de ſlques gẽs ſutils, afin que par ce moy en ils miſſent quelque bride ſus le ſimple populaire. liu. 1. cha. 3. ſect. 2. Les gens prõfanes meſme & les Ateiſtes ſont contreints, bon gré mal gré qu'ils en ayẽt, de ſentir qu'il y a vn Dieu, liure. 1. chap. 3. ſect. 2. Et en quel ſens c'eſt que Dauid dit, qu'ils penſent en leur cœur qu'il n'y a point de Dieu, liure 1. chap. 4. ſect. 2.

De la Remiſsion des pechez.

Contre ceux qui ſongent que les fideles puiſſent auoir vne telle perfection en ceſte vie, qu'ils n'ayent plus beſoin de demander pardon à Dieu, liure 3. chap. 20. ſect. 45. De la remiſsion des pechez, & en quel ſens les pechez ſont nõmez dettes, & eſt dit que nous remettons & pardõnons à ceux qui nous ont offencez, liure 3. chap. 20. ſect. 45. De la diſtinction entre la peine & la coulpe: où eſt refutée par bons teſmoignages de l'Eſcriture la reſuerie des Papiſtes, que Dieu en remettant la coulpe reſerue encore la peine, laquelle il faut racheter par ſatisfactions, liure 3. chap. 4. ſect. 29, & 30. Où auſsi il eſt monſtré, qu'ils ne peuuent eſchapper par la diſtinctiõ qu'ils mettẽt entre la punition eternelle & les temporelles. De certains paſſages de l'Eſcriture par leſquels ils s'efforcent de cõfermer leur erreur. où il eſt monſtré, qu'il y a deux eſpeces de iugemens de Dieu, l'vn de Vengeance, l'autre de Correctiõ ou Chaſtiemẽt, leſquels il faut diſtinguer l'vn d'auec l'autre, liure 3. chap. 4. ſect. 31. Le premier, les fideles l'õt touſiours eu en horreur: l'autre, ils l'ont receu d'vn courage paiſible pource qu'il emporte teſmoignage d'amour. Item que quãd il eſt dit que le Seigueur ſe courrouce à ſes fideles, cela n'eſt point dit au regard de la volonté de Dieu & de laffection qu'il a en les chaſtiant, maïs de la douleur vehemente d'ont ils ſont touchez ſi toſt qu'il leur monſtre quelque rigueur. & que cela leur eſt expedient, afin qu'ils ſe deplaiſent en leurs vices. Que les meſchans au contraire eſtãs battuz des fleaux de Dieu en ce monde, commencent deſia aucunement à endurer la rigueur de ſon iugement. Le tout eſt confermé par teſmoignages de l'Eſcriture, & expoſitions de Chryſoſtome & ſainct Auguſtin, liure 3. chap. 4. ſect. 32, 33. Que Dieu ayant pardonné à Dauid ſon adultere, n'a pas laiſſé de le chaſtier, tãt pour l'humilier, qu'afin que ce fuſt vn exemple en tous aages. & que pour ceſte meſme raiſon, eſtant propice à ſes fideles, il ne laiſſe pas toutesfois de les aſſuiettir aux miſeres communes de ceſte vie par chacũ iour, liu. 3. chap. 4. ſect. 35. Expoſition le l'Article du Symbole touchant la Remiſsion des pechez, liu. 4. chap. 1. ſect. 20, & 21. Que les clefs ont eſté données à l'Egliſe pour pardonner les pechez, non pas ſeulement à la premiere entrée, à ceux qui ſe conuertiſsent de nouueau à Ieſus Chriſt, mais aux fideles durãt tout le cours de leur vie, liure 4. c. 1. ſect. 22. Ce qui eſt confermé par teſmoignaiges de l'Eſcriture contre les Nouatiens, & aucuns Anabaptiſtes qui imaginent que le peuple de Dieu eſt par le Bapteſme regeneré en vne vie pure & Angelique. & qu'il ne reſte point de pardon pour ceux qui viennẽt à tomber puis apres, liu. 4. cha. 1. ſection 23, 34, 25, 26, 27. Contre ceux qui eſtiment toute volontaire tranſgreſſion de la Loy eſtre peché irremiſsible, liure 4. chap. 1. ſect. 28.

Du Renoncement de nouſmeſmes.

Le fondement pour bien dreſſer noſtre vie ſelon la reigle que la loy nous preſcrit, eſt de confiderer que nous ne ſommes pas à nousmeſmes, ains conſacrez & dediez à Dieu. Et que pourtant il nous conuient renoncer à nouſmeſmes, & à noſtre raiſon (laquelle ſeule les philoſophes veulẽt que nous ſuiuiõs) afin d'eſtre gouuernez par la parolle de Dieu & ſon ſainct Eſprit, liure 3. cha. 7. ſect. 1. Item, Qu'il ne nous faut pas cher cher les choſes qui nous aggréẽt, ains celles qui ſont plaiſantes à Dieu & ſeruent à exalter ſa gloire. Et c'eſt ce que nous nommons le Renõcement de nouſmeſmes: qui eſt vn point ſans lequel il y a vn monde de vices caché en l'ame de l'homme: & s'il y a quelque apparẽce de vertu, elle eſt corrompue par vne meſchante cupidité de gloire. liure 3. chap, 7. ſect. 2. Le renoncement de nouſmeſmes, ou la mortification regarde en partie les hommes, en partie (& principalement) Dieu. L'Eſcriture pour nous enſeigner de noſtre deuoir enuers noz prochains, nous commande deux choſes: aſſauoir que nous leur portions honneur, & que nous nous employõs ſans feintiſe á procurer leur proufit. quãt au premier il eſt monſtré comment nous nous en pourrõs acquiter, liure 3. chap. 7. ſect. 4. Du ſecond auſsi il eſt declairé comment l'Eſcriture nouz y mene comme par la main, ſect. 5. Voyes auſsi à ce propos liure 3. chap. 20. ſect. 43.

De la Reſurrection de Chriſt.

Que tout ce que nous croyons de la croix, mort & ſepulture de Chriſt, ſeroit imparfaict ſans ſa Reſurrection. que nous en receuons proufit en trois ſortes: c'eſt qu'elle nous a acquis iuſtice de uant Dieu, & nous eſt vn gage de la Reſurrection a-venir, & que par icelle nous ſommes des maintenant regenerez en nouueauté de vie, liu. 2. chap. 16. ſect. 13. Expoſition de l'hiſtoire de la Reſurrection de Chriſt, liure 3. chapitre 25. ſection 3.

De la Reſurrection derniere.

Que les fideles ont ſur tout beſoin d'eſperance & patiẽce, afin de ne perdre courage en la courſe de leur vocation, & que pourtant ceſtuy la à bon eſcient proufite en l'Euangile, qui s'eſt accouſtumé à mediter cõtinuellement la Reſurrection bien-heureuſe, liure 3. chap. 25. ſect. 1, & 2. L'article de la Reſurrection derniere contient vne doctrine de grand poids & difficile à croire. Et afin que la foy puiſſe ſurmonter la difculté qui y eſt, l'Eſcriture nous donne deux aydes. l'vne eſt en la ſimilitude de Ieſus Chriſt, l'autre en la puiſſance infinie de Dieu, liure 3. chap. 25, ſect. 3. & 4. Refutation de l'erreur des Saduciens qui nioyent la Reſurrection, & des Chiliaſtes qui reſtreignoyent au terme de mille ans la

ans la durée du regne de Christ, liure 3. chap. 25 sect. 5. Item de ceux qui imaginent, que les ames au dernier iour ne reprendront pas les mesmes corps desquels elles sont maintenant reuestues, mais en auront d'autres, liure 3. chap. 25. sect. 7, & 8. De la maniere comment se fera la resurrection derniere, liure 3. chap. 25. sect. 8.

A quel tiltre la Resurrection derniere, qui est vn singulier benefice de Iesus Christ, est commune aux iniques qui sont maudis de Dieu, liure 3. chap. 25. sect. 9.

S

Du Sabbat ou iour du repos.

L'exposition du quatrieme cõmandement. la fin d'iceluy & les trois causes qu'il cõtient, liu. 2. chap. 8. sect 28. Il est prouué par diuers passages de l'Escriture, que la premiere cause c'est assauoir la figure du repos Spirituel (c'est à dire de nostre sanctification) a eu le principal lieu en ce commandement. liure 2. cha. 8. sect. 26. Pour quoy c'est que le Seigneur y a assigné le septieme iour, liure 2. chap. 8. sect. 30, 31. Et que ceste partie d'autant quelle estoit ceremoniale a e ste abolie par la venue de Christ, au mesme lieu.

Les deux autres causes conuiennent egalement à tous siecles: c'est assauoir qu'il y a certains iours assignez pour faire les assemblées Ecclesiastiques, & qu'on donne quelque relasche aux seruiteurs, liure 2. chap. 8. sect 32. Des iours pour faire les assemblées Ecclesiastiques, à ouir la parolle de Dieu & faire les prieres publiques ou aussi il est parlé de l'obseruation du iour de Dimanche, liure 2. c. 8. se. 32, & 33. Et qu'il se faut donner garde de superstition en c'est endroit, liure 2. chap. 8. sect. 34.

Des Sacremens.

Que c'est Sacrement, liure 4. chap. 14 sect. 1. Pour quelle raison les anciens ont vsé de ce mot en telle signification, liure 4. cha. 14. sect. 2, & 13. Qu'il n'y a iamais de Sacremẽt sans ql-que promesse precedente, laquelle le Seigneur sceele par ce moyen, remediant à nostre ignorance & tardiueté, & puis aussi à nostre infirmité, liur. 4. cha. 14. sect. 3, 5, 6, & 12. Que le Sacremẽt consiste en la parolle & au signe exterieur: mais qu'il faut autrement prendre ce mot, Parolles sacramentales que ne font les Papistes, liure 4. chap. 14. sect. 4. Que les Sacremens ne laissent point d'estre tesmoignages de la grace de Dieu, pourtãt que les mauuais aussi les reçoyuent, qui en acquierent touſiours plus grieue condemnation, liure 4. chap. 14. sect. 7. Que les Sacremẽs seruent tellement à confermer nostre foy, que toutesfois cela procede de l'efficace interieure du saint Esprit, liure 4. chap. 14. sect. 9, 10. 11. Et qu'on ne met point la vertu és creatures, liu. 4. chap. 14. sect. 12 Refutation de la doctrine diabolique des escoles de Sorbonne, Que les Sacremens de la nouuelle Loy iustifient & conferent grace, si nous n'y mettons empeschement de peché mortel, liure 4. chap. 14. sect. 14. La bonne distinction que sainct Augustin fait entre Sacrement & la chose du sacrement: par laquelle distinction il est monstré, que combien que Dieu és sacremens presente vrayement Christ, les iniques toutesfois ne reçoyuent rien que le sacrement, c'est à dire le signe externe, liure. 4. chap. 14. sect. 15, & 16. Qu'il ne faut pas penser qu'il y ait quelque vertu secrete anexée & attachée aux Sacremens, tellement qu'ils nous conferent d'eux mesmes les graces du sainct Esprit, liu. 4. c. 14. s. 17. Le Seigneur anciennemẽt a presenté aux siens des Sacremens aucunesfois en miracles, & d'autresfois en choses naturelles. ou il est parlé de l'arbre de vie, & de larc du ciel liu. 4. cha. 14. se. 18. Comme de la part de Dieu les Sacremens nous sont tesmoignages de grace & de salut: aussi de nostre costé ce sont enseignes de nostre profession, liure 4. chap. 14. sect. 19. Que les Sacremens de l'Eglise ancienne sous la Loy ont eu le mesme but que les nostres auiourdhuy, assauoir Christ, lequel toutesfois les nostres presentent plus clairement: Par ainsi ce que les Docteurs de leschole disent que ceux-là n'ont que figuré en l'air la grace de Dieu, & les nostres la donnent presentement, est vne doctrine du tout a reieter, liure 4. chap. 14. sect. 20. 21, 22. 23. L'exposition de certains passages de l'Escriture, & aussi des anciẽs docteurs, par lesquels il pourroit sembler qu'autrement fust, liure. 4. chap. 14. sect. 24. 25. 26.

Des cinq autres ceremonies faussement appellées Sacremens.

Quand parlans de ces cinq ceremonies inuentées par les hõmes, nous nions que ce soient Sacremens, nous ne debatons pas du mot, mais de la chose: pource que les Papistes veulent que ce soyent figures visibles de la grace de Dieu inuisible, liure. 4. chap. 19. sect. 1. Il est monstré par plusieurs raisons pourquoy c'est qu'il n'est pas permis aux hommes de faire des Sacremens. Item qu'il faut distinguer entre les Sacremens & les autres ceremonies, liure 4. cha. 19. sect. 2. Qu'on ne peut prouuer par authorité de l'Eglise ancienne, qu'il y ait sept Sacremens, liure 4. chap. 19. sect. 3. Combien que l'Eglise ancienne sous la Loy ait eu des Sacremens en plus grand nombre: qua'uiourdhuy toutesfois l'Eglise Chrestienne se doit contenter des deux qui sont ordonnez par Christ, & qu'il n'est pas permis aux hommes d'en faire d'autres ou d'adiouster quelque chose à ceux cy, liure 4. chap. 18. sect. 20.

De la Sacrificature de Christ, de son Regne, & de l'Office de Prophete.

Que pour sauoir à quelle fin Christ nous a esté enuoyé du Pere, & que c'est qu'il nous a apporté, il faut considerer trois choses principalement en luy, l'office de Prophete, son Regne & sa Sacrificature: & qu'a ces trois offices s'estend le nom de Christ ou Oinct, qui luy est attribué: cõ

bien qu'il a ainſi eſté nommé ſpecialement pour le regard du Regne. Il eſt prouué que combien que Dieu ait touſiours donné des Prophetes & Docteurs à ſon Egliſe : neantmoins ont attendu la pleine lumiere d'intelligence à la venue du Meſsias : ité qu'il l'a oinct Prophete pour tout le corps de l'Egliſe, afin que la predication y ſoit ordinaire. liu. 2. chap. 15. ſect. 1. & 2. Quãt au Regne, qu'il faut premierement noter que la nature d'iceluy eſt ſpirituelle : dont on peut recueillir l'eternité d'iceluy, laquelle il faut cõſiderer en deux ſortes. la premiere s'eſtend à tout le corps de l'Egliſe, l'autre eſt ſpeciale à chacun membre. declaration de l'vne & l'autre par teſmoignages de l'Eſcriture. liu. 2. cha. 15. ſect. 3. Il eſt deduit que nous ne pouuons autremẽt cõprẽdre l'vtilité du regne de Chriſt, qu'en le cognoiſſant eſtre ſpirituel: & qu'icelle cõſiſte en deux poincts: c'eſt aſſauoir qu'il nous enrichit de tous biens neceſſaires pour le ſalut eternel de noz ames : en apres qu'il nous donne force & vertu à l'encontre du diable & de tous ſes aſſauts. par ainſi que Chriſt regne pluſtoſt pour nous que pour ſoy-meſme, & que pourtant non ſans cauſe nous ſommes nõmez Chreſtiens. Au reſte que ceſte ſentence de ſainct Paul que Chriſt au dernier iour rendra le royaume à Dieu ſon Pere, & autres ſemblables ne deroguent rien à l'eternité du regne de Chriſt. liur. 2. chap. 15. ſect. 4. & 5. De la ſacrificature de Chriſt : ou il eſt monſtré que pour en ſentir l'efficace & le profit, il faut commencer par ſa mort. Que de là s'enſuit qu'il eſt interceſſeur à-iamais: & qu'à ſa requeſte & en faueur de luy nous ſommes agreables à Dieu. dont s'enſuit aux fideles aſſeurance certaine à prier Dieu, & tranquillité paiſible de conſcience. Finalement qu'il eſt tellement Sacrificateur, qu'il nous fait ſes compagnons en tel honneur, à ce que les ſacrifices de prieres & de louange procedans de nous ſoyent aggreables a Dieu. liur. 2. chap. 15. ſect. 6.

Des Sacrifices.

La difference entre les Sacrifices de Moyſe & la Cene Du Seigneur en l'Egliſe Chreſtienne. liure 4. chap. 18. ſect. 12. Que c'eſt que ſignifie proprement le mot de Sacrifice: & des diuerſes eſpeces de Sacrifices ſous la Loy, leſquelles peuuẽt eſtre raportées à deux: c'eſt que les vns ſoyẽt nommez Sacrifices d'action de graces, les autres Propiciatoires ou d'Expiation. liur. 4. ch. 18. ſect. 13. Nous n'auõs qu'vn Sacrifice Propiciatoire, aſſauoir la mort de Chriſt: mais biẽ pluſieurs d'actiõ de graces, aſſauoir toutes œuures de charité, prieres, louãges, & tout ce que nous faiſons appartenant au ſeruice de Dieu. liure 4. chap. 18. ſect. 13. 16. 17. Et ceſte maniere de Sacrifice a iournellement lieu en l'Egliſe, & en la Cene du Seigneur: & de là tous Chreſtiens ſont Sacrificateurs au meſme lieu.

De la Saincte Eſcriture, de la parolle de Dieu & de l'authorité d'icelle,

Que les hommes ne recognoiſſent pas bien Dieu pour createur, & ne ſauent pas par la conſideration des choſes creées le diſcerner d'auec les faux dieux, iuſqu'à ce qu'ils ſoyent eſclairez par la Parolle. & que Dieu a tenu ceſt ordre à enſeigner les ſiens, non ſeulement depuis qu'il a eſleu les Iuifs pour ſon peuple, mais auſsi dés le commencement du monde enuers Adam, Noé, & les autres Peres. liur. 1. chap. 6. ſect. 1. Que les Peres ont eu la parolle ou par oracles & viſiõs, ou par le miniſtere d'autres hommes : laquelle ils ont eſté bien aſſeurez eſtre parolle de Dieu par laquelle ils ont cognu le vray Dieu createur & gouuerneur de toutes choſes : laqlle puis apres luy-meſme a voulu eſtre enregiſtrée en la Loy & és Prophetes pour tous ſiecles. liur. 1. ch. 6. ſect. 2. & 3. Ou auſsi il eſt monſtré, qu'à ce que nous ne conceuions vne cognoiſſance de Dieu vaine, il eſt beſoin d'adiouſter à la cõtemplation des choſes creées la doctrine de la Parolle. De ceux qui diſent, que l'authorité de l'Eſcriture depend du iugement de l'Egliſe : & comment noſtre cas iroit bien mal ſi ainſi eſtoit, liure 1. chap. 7. ſect. 1. Que ceſt erreur eſt ſuffiſamment refuté par ſainct Paul, diſant que les fideles ſont edifiez ſus le fondement des Prophetes & Apoſtres. liure 1. chap. 7. ſect. 2. En quel ſens ſainct Auguſtin dit, qu'il ne croiroit pas à l'Euangile, ſi l'authorité de l'Egliſe ne l'y eſmouuoit: lequel paſſage tels calomniẽt pour confermer leur erreur. liur. 1. chap. 7. ſect. 3. Combien qu'il y ait pluſieurs autres argumens, qui monſtrent & meſme font confeſſer par force aux gens profanes, que l'Eſcriture eſt procedée de Dieu, il n'y a toutesfois que le teſmoignage interieur du S. Eſprit, qui mette vrayement ceſte perſuaſion en noz cœurs, que c'eſt Dieu qui parle en la Loy, és Prophetes & en l'Euãgile. ce qui eſt cõfermé par pluſieurs paſſages d'Iſaie. liu. 1. ch. 7. ſect. 4. & 5. La diſpenſation de la ſageſſe diuine ſi bien ordõnée, la doctrine qui ne ſent rien de terrien, vn ſi bon accord qu'il y a en toutes les parties, & ſus tout le bas ſtile cõtenãt les hauts myſteres du royaume celeſte, ſont des ſecõdes aides pour eſtablir la certitude de l'Eſcriture, liure 1. chap. 8. ſect. 1. & 2. & 11. Item l'ancíeneté de l'Eſcritũre. veu q̃ les liures des autres religiõs ſont depuis ceux de Moyſe: qui toutesfois ne forge poit vn Dieu nouueau, mais propoſe au peuple d'Iſrael le Dieu des Peres anciens. liur. 1. chap. 8. ſect. 3. & 4. Ce que Moyſe ne cache point l'infamie de Leui ſon predeceſſeur, le murmure d'Aaron ſon frere & Marie ſa ſœur, ité qu'il n'auãce point en haut eſtat ſes propres enfans, ſont ſignes qu'il n'y a rien en ſes liures inuẽté par l'homme. liur. 1. chap. 8. ſect. 4. Item tous les miracles aduenus tant en la publication de la Loy, qu'en tout le reſte du temps. liur. 1. chap. 8. ſect. 5. Leſquels les autheurs Payens ne pouuans nier ont calomnié diſans, que Moyſe les auoit faits par art magique. ce qui eſt refuté par bõnes & fermes raiſons. liur. 1. chap. 8. ſect. 6. Item ce que Moyſe parlant en la perſonne de Iacob aſsigne la principauté à la lignée de Iuda, & predit la vocation des Gentils (veu que le premier

premier n'eſt auenu que quatre cens apres, & l'autre deux mille ans) ſont teſmoignages que c'eſt Dieu luy meſme qui parle es liures de Moyſe, liur. 1, chap. 8, ſect. 7. Ce qu'Iſaie predit la captiuité des Iuifs, & leur retour par le commãdement de Cyrus (qui ne naſquit que cent ans apres la mort du Prophete) ce que Ieremie auant que le peuple fuſt emmené en captiuité, luy preſcrit le terme de ſeptante ans à demeurer là: ce que Ieremie & Ezechiel eſtans eſloignez l'vn de l'autre de grande diſtance de lieux s'accordent ſi bien en tous leurs propos: ce que Daniel predit des choſes auenir iuſqu'à 600 ans apres: ſont bons teſmoignages pour confermer l'authorité des liures des Prophetes. liure 1. chap. 8. ſect. 8. Contre certains profanes moqueurs, qui demandent cõment nous ſauons que les liures que nous auons ſoyẽt de Moyſe & des Prophetes, ou qu'il y ait iamais eu vn Moyſe. li. 1. ch. 8. ſect. 9. Ité d'où nous ſõt venues les copies des liures de l'Eſcriture, veu qu'Antiochus fit tout bruſler. où il eſt parlé de la puiſſãce admirable de Dieu à les cõſeruer par tant d'aages entre tant d'ennemis & de ſi cruelles perſecutõs. liu. 1. ch. 8. ſe. 10. La ſimplicité du ſtyle des trois Euangeliſtes contenant des myſteres celeſtes, & celuy de ſainct Iean comme tonnant du ciel, vne maieſté celeſte qui reluit es eſcrits de ſainct Pierre & ſainct Paul, ce que ſainct Matthieu de ſon banc de changeur, ſainct Pierre & ſainct Iean de leurs naſſelles ſont appellez à preſcher l'Euãgile, ſainct Paul d'aduerſaire eſt fait Apoſtre, ſont ſignes que l'Eſprit de Dieu parle par eux. liur. 1. chap. 8. ſect. 11. Le cõſentement de tant de ſiecles, diuerſes nations & diſcordantes de façõs, à receuoir l'Eſcriture, & la ſaincteté excellente qui a eſté en aucuns, doyuent confermer enuers nous l'authorité de l'Eſcriture. liur. 1. chap. 8. ſect. 12. Item le ſang de tant de Martyrs, qui par vn zele de Dieu ferme & ſobre, ont ſouffert la mort pour la cõfeſsion d'icelle. liur. 1. chap. 8. ſect. 13. Contre aucuns fantaſtiques, qui delaiſſans la lecture & doctrine de l'Eſcriture, ſe vantent d'auoir reuelations du ſainct Eſprit. liure 1. chap. 9. ſect. 1. & 2. Où auſsi eſt refutée leur obiection, que ce n'eſt pas raiſon que l'Eſprit de Dieu auquel toutes choſes doyuent eſtre ſuiettes, ſoit aſſuietti à l'Eſcriture. Item ce qu'ils nous reprochẽt, que nous nous arreſtons trop à la lettre qui occit: où il eſt monſtré que le Seigneur a conioinct enſemble d'vn lien mutuel la certitude de ſon Eſprit & de ſa Parolle. liur. 1. chap. 9. ſect. 3.

Ainſi que Dieu nous eſt figuré en la contemplation du ciel, de la terre, & des autres creatures tel auſsi l'Eſcriture le nous repreſente, aſſauoir eternel, plein de bonté, clemence, miſericorde, iuſtice, iugemẽt & verité: & tout à meſme fin. liure 1. chapitre 10. ſect. 1. & 2. Que c'eſt qu'il nous faut eſtimer touchant la puiſſance de l'Egliſe à expoſer l'Eſcriture. liur. 4. chap. 9. ſect. 13. Que les Romaniſques abuſent fauſſement de ceſte couuerture pour confermer leurs erreurs & blaſphemes. liure 4. chap. 9. ſect. 14.

Des Satisfactions des Papiſtes.

De la Satisfaction, que les Papiſtes mettent pour le troiſieme poinct requis à Penitence, de ce qu'ils diſent que Dieu en pardonnãt la coulpe, reſerue la punition, & d'autres ſemblables menſonges qui ſont en ceſt endroit de leur doctrine, qui tombent bas quand on met en auant la remiſsion gratuite des peches par le nom de Chriſt. liur. 3. chap. 4. ſect. 25. Refutation de l'erreur & blaſpheme des Docteurs Scolaſtiques, Que la remiſsion des pechez & la reconciliation ſe fait vne fois au Bapteſme. mais que ſi apres le Bapteſme nous retombons, il nous faut releuer par Satisfactions. liu. 3. chap. 4. ſect. 26.

Que telle doctrine deſpouille Chriſt de ſon honneur, & trouble la paix des conſciences, veu que iamais elles ne ſe porrõt aſſeurer que Dieu leur ait pardonné. liur. 3. chap. 4. ſect. 27.

Quand Daniel Nabuchadneſer eſt admõneſté de racheter ſes pechez par iuſtice: que cela ſe raporte pluſtoſt aux hommes qu'à Dieu: & qu'il ne deſcrit pas la cauſe pourquoy Dieu pardonne, ains la maniere d'vne vraye conuerſion. Autant en eſt-il de certains autres paſſages de l'Eſcriture. liur. 3. chap. 4. ſect. 36. L'expoſition de ce paſſage de l'Euangile, Que pluſieurs pechez auoyent eſté remis à la femme, pourtant qu'elle auoit aimé beaucoup: aſſauoir que l'amour & charité, n'eſt pas cauſe de la remiſsion des pechez, ains eſt la probation. liur. 3. chap. 4. ſect. 37. Que les Anciens Docteurs de l'Egliſe parlans des Satisfactions, ne l'ont pas pris au ſens que les Papiſtes: & qu'ils ont entendu que les Repentans ſatisfaiſoyent à l'Egliſe, non pas à Dieu. liu. 3. chap. 4. ſect. 38. 39.

Des Scandales.

De quels Scandales on ſe doit garder, & leſquels auſsi on peut meſpriſer. que c'eſt de Scandale qui ſe dõne. Item de Scandale qui ſe prend. liur. 3. ch. 19. ſect. 11. Quelles gens doyuent eſtre tenues pour infirmes, auſquelles il faut nõ garder de donner Scandale: ce qui eſt declairé par la doctrine de S. Paul & par exemple. liur. 3. chap. 19. ſect. 12. Que ce qui nous eſt commandé, de prẽdre garde de ne ſcandaliſer les infirmes, n'a lieu ſinon és choſes indifferẽtes. & que pourtant ceux-là abuſent de ceſte doctrine, qui diſent qu'ils vont à la Meſſe de peur de ſcandaliſer les infirmes. liure 3. chap. 19. ſect. 13.

De la Superſtition.

La ſimplicité des Superſtitieux ne les excuſe pas, pource que leur aueuglemẽt ſe trouue meſlé de vanité, d'orgueil & de rebellion. liu. 1. ch. 4. ſect. 1. & 3. La ſuperſtitiõ quãd elle veut gratifier à Dieu s'enueloppe en des folies cõme en ſe iouant. liu. 1 ch. 4. ſect. 3. Les ſuperſtitieux n'approchent de Dieu, que par force & d'vne crainte ſeruile. liu. 1. chap. 4. ſect. 4. Tous ceux qui abbaſtardiſſent la religion, ia ſoit qu'ils ſuyuent le conſentement de l'ancienneté, ou la couſtume de quelque ville, ſe reuoltent du vray Dieu. li. 1. ch. 5. ſect. 12. La difference entre la religion & ſuperſtition eſt monſtrée par la ſource des deux mots. liure 1. chap. 12. ſect. 1.

Les aſtuces de ſuperſtition, quand en laiſſant à Dieu le ſouuerain degré, elle l'enuironne d'vne multitude infinie de petits dieux. liur.1.chap.12 ſect.1,& 3.

T

Des Tailles & autres tributs.

Des Tailles, peages, impoſts, & autres eſpeces de tributs qui reuiennent aux princes, & comment c'eſt que les Princes fideles s'en peuuent aider en bonne conſcience. liure 4. chapitre 20. ſect.13.

Des Temples.

Des Temples des Chreſtiés à celebrer les aſſemblées de l'Egliſe. li.3.ch.20.ſect. 30. Il eſt monſtré par l'authorité de l'Egliſe ancienne & raiſons de ſainct Auguſtin qu'il n'eſt nullement bon qu'il y ait aucunes images és Temples des Chreſtiens. liur.1.chap.11.ſect. 13. La predication de la Parolle & viues images: & n'y en a point d'autres cõuenables aux Tẽples des Chreſtiens, liur.1. chap.11, ſect. 7.& 13. L'impieté, les vilenies & badineries du Cõcile de Nice(qui fut fait par le commandement de ceſte meſchãte proſerpine Irené) pour approuuer les images és Temples & l'adoration d'icelles. liur.1. cha.11. ſect.14.15.16. De l'ornement des Temples en l'Egliſe ancienne. liur.4. chap.4.ſect.8. & chap.5.ſect.18.

Des Tentations.

Des diuerſes eſpeces de Tentatiõs: & en quel ſens il eſt dit que Dieu nous tente. liur.3. chap. 20.ſect.46.

Du vieil & nouueau Teſtament.

De la ſimilitude du viel & nouueau Teſtament: où il eſt monſtré que c'eſt tout vne meſme alliance en ſubſtance & verité: & que la diuerſité eſt ſeulement en l'ordre d'eſtre diſpenſée. Que la ſimilitude cõſiſte en trois articles principalement. liure 2.chap.10.ſection 1.& 2. Le premier: Que le vieil Teſtament n'a point arreſté les Peres en vne felicité terrienne, mais tendoit principalement a la vie auenir. ce qui eſt monſtré de ſainct Paul, quand il dit que ſous ice luy ſont contenues les promeſſes de l'Euangile. liur.2.chap.10.ſect.3. Ce qui eſt auſsi prouué par la Loy & les Prophetes: premierement en cõſiderant ces parolles de l'alliance, Ie ſuis voſtre Dieu. li.2. ch.10.ſe.7.& 8. Ité, Ie ſeray le Dieu de voſtre ſemẽce apres vo°. li.2. ch.10.ſe. 9. En apres auſsi par la vie des ſaincts Peres, aſſauoir Adam, Abel, Noé. au meſme, ſect.10. Abrahã. au meſme ſe.11. Iſaac, Iacob. au meſme. ſe.12.13.14. Ité par pluſieurs paſſages de Dauid. li.2.chap.10.ſect.15.16.17.18. Item de Iob. au meſme ſect.19. Item en general des autres Prophetes qui ſont depuis venus. liu.2.ch. 10.ſection 20. Mais nommément Ezechiel. au meſme. ſect.21. Iſaie & Daniel. liure 2. chap. 30. ſect.22. Finalement eſt faite la concluſiõ de ceſt article: ou derechef ſont amenez aucuns teſmoignages du nouueau Teſtament, liu. 2.chap.10.ſect.23.

Le ſecond article: Que l'anciẽne alliance n'a pas eſté fondée ſur les merites des hommes, ains ſur la ſeule miſericorde gratuite de Dieu, liure 2.chap.10.ſect.2,& 4.

Le troiſieme: Que donc l'alliance des Peres auec Dieu cõſiſtoit par la cognoiſſãce de Chriſt Mediateur, au meſme lieu. Que les Iſraelites ſous la Loy ont eſté egaux au peuple Chreſtien, meſme en la ſignification des Sacremens liur.2. cha.10.ſect.5,&6. Quatre differences du vieil Teſtament d'auec le nouueau: auſquelles on en peut encores adiouſter vne cinquieme.

La premiere, que Dieu anciennement pour entretenir ſon peuple en l'eſperance de l'heritage celeſte, auquel il les appelloit, le leur faiſoit contempler & comme gouſter ſous des benefices terriens: mais maintenant il eſleue noz entendemens tout droit à la meditation de la vie eternelle ſans ces exercices inferieurs. liu.2.ch. 11.ſect.1. Que pour ceſte cauſe l'Egliſe anciẽne eſt comparée à vn heritier qui eſt encore petit enfant. liur.2.chap.11.ſect.2. Que c'eſt auſsi la raiſon pourquoy les ſaincts Peres ont plus eſtimé ceſte vie preſente & les benedictions d'icelle, que nous ne deuons faire auiourdhuy, liu. 2.chap.11.ſect.3.

La ſeconde difference eſt és figures, eſquelles l'ancien Teſtament monſtroit vne ombre & image des biens ſpirituels: en lieu que le nouueau nous en propoſe la verité preſente & comme le corps. La raiſon pourquoy le Seigneur a tenu ceſt ordre. Item la definitiõ du vieil Teſtament, liur.2. chap.11. ſect.4. Que pourtant il eſt dit, que les Iuifs ont eſté conduits à Chriſt par la doctrine puerile de la Loy, auant qu'il fut manifeſté en chair, liur. 2. chap.11. ſect.5. Ce qui a eu lieu meſme aux plus excellens Prophetes, & douez de graces ſingulieres du ſainct Eſprit, liur.2.chap.11.ſect.6.

La troiſieme difference eſt prinſe du 31.de Ieremie & 2.Corinth.3. Que l'ancien Teſtament eſt vne doctrine literale, le nouueau Doctrine ſpirituelle: l'ancien eſt mortel, le nouueau eſt inſtrument de vie &c. liur.2. chap.11.ſection 7. & 8.

Laquatrieme, Que l'Eſcriture appelle l'ancien Teſtament, Alliance de ſeruitude, pource qu'il engendre crainte aux cœurs des hommes: le nouueau de liberté, pource qu'il les conferme en ſeureté & fiance. Les trois dernieres differences ſont comparaiſons entre la Loy & l'Euangile: la premiere cõpréd les promeſſes meſme faictes deuant la Loy. Que les Peres ſous la Loy & l'ancien Teſtament ont tellement veſcu, qu'ils ne s'y ſont point arreſtez, ains ont touſiours aſpiré au nouueau, & meſme y ont participé de vraye affection de cœur, liur.2.chap.11. ſect.9,& 10.

La cinquieme, Que deuant la venue de Chriſt le Seigneur auoit mis à part vne nation en laquelle il tinſt encloſe l'alliance de grace, laiſſant cependant comme en arriere les autres peuples. Ainſi la vocation des Gentils eſt vne marque notable de l'excellence du nouueau Teſtament par deſſus l'ancien. Et a eſté vne choſe ſi incroiable

qu'elle a eſté cõme nouuelle aux Apoſtres, meſme eſtans deſia exercitez en la lecture des Prophetes & ayans receu le ſainct Eſprit. liu.2. ch. 11.ſect.11.& 12. La concluſion des differences entre le vieil & le nouueau Teſtamẽt. & reſpõſe à diuerſes obiections d'aucuns, qui alleguent pour vne grande abſurdité, la diuerſité du gouuernement de l'Egliſe, la diuerſe façon d'enſeigner, le changement des ceremonies. Où eſt monſtré qu'en ceſte diuerſité reluit la conſtance de Dieu: & qu'il n'a rien fait que iuſtement, ſagement, & en miſericorde, quand il a autremẽt gouuerné ſon Egliſe eſtant en enfance, que maintenant qu'elle eſt venue en aage: item quãd deuant l'auenement de Chriſt il a tenue enclooſe en vn peuple la manifeſtation de ſa grace, laquelle il a depuis eſpandue ſur toutes nations. liur.2.chap.11.ſect.13,&14.

Des Traditions.

Que puis que Dieu voulant preſcrire la reigle de vraye iuſtice a raporté tous les poincts d'icelle à ſa volonté: dont il appert que toutes les bonnes œuures que les hommes inuentent à leur fantaſie, ne ſont de nulle eſtime deuãt Dieu: mais que le ſeruice legitime de Dieu conſiſte ſeulement en obeiſſance, & que c'eſt l'origine, la mere & la gardienne de toutes vertus. liur.2. cha.8.ſect.5. Des Traditions humaines, c'eſt à dire des ordõnances touchant le ſeruice de Dieu faictes par les hommes outre ſa Parolle: de l'impieté & neceſſaire obſeruation d'icelles. liu. 4. chap.10. ſect.1,& 2.5.6,7, & 8. Des ordonnances Papales(qu'on appelle traditions Eccleſiaſtiques) leſquelles contiennent en partie les ceremonies, en partie concernent (comme ils diſent) la diſcipline. L'impieté de l'vne & l'autre eſpece: qu'on eſtabliſt en icelles le ſeruice de Dieu, & elles aſtreignent les conſciences d'vne rigueur extreme. liur.4.ch.10.ſect.9. Et pour icelles le commandement de Dieu eſt meſpriſé, liur.4.chap.10, ſect.10. La vraye marque des Traditions humaines, leſquelles l'Egliſe doit reiecter & tous fideles reprouuer. liur.4. chap.10. ſect.16. Refutation de la couleur que prennẽt aucuns pour maintenir les Traditions Papales, diſans qu'elles ſont de Dieu, pource que l'Egliſe ne peut errer, & eſt gouuernée par le ſainct Eſprit, liur.4. chap.10. ſect.17. Que c'eſt vne pure tromperie, de raporter aux Apoſtres l'origine des Traditions, deſquelles par ci deuãt l'Egliſe a eſté opprimée, liur.4. chap.10.ſect.18.19. 20. Que c'eſt à tort qu'aucuns pour excuſer la tyrãnie des Traditions Papales, alleguent l'exemple des Apoſtres, qui defendoyent aux Gentils de manger des choſes ſacrifieés aux idoles, de la chair de la beſte eſtouffée, & du ſang, liu. 4.chap.10.ſect.21,& 22. C'eſt rauir à Dieu ſon royaume, quand on le veut ſeruir par loix d'inuentions humaines. & eſt monſtré par teſmoignages & exemples de l'Eſcriture que c'a touſiours eſté deuant Dieu vn crime bien enorme, liure 4. chapitre 10. ſect.23.24 Que le fait de Menoha pere de Samſon, lequel eſtant hõme priué a offert ſacrifice à Dieu, ou de Samuel qui a ſacrifié en Ramatha, ne ſert de rien pour maintenir les inuentions humaines au ſeruice de Dieu, liur.4.chap.10.ſect.25. Ne ſemblablement ce que Chriſt veut qu'on porte les charges impor tables que les Scribes & Phariſiens impoſoyẽt. liur.4.ch.10.ſect.22. Des conſtitutions de l'Egliſe ſainctes & vtiles, & du but d'icelles, liur. 4.chap.10. ſect.1. Des conſtitutions Eccleſiaſtiques qu'on doit tenir pour ſainctes, pource qu'elles ſeruent à honneſteté en l'Egliſe, où a y conſeruer bon ordre & paix, liur.4. chap.10.ſe. 27. 28. 29 Et qu'il faut bien auiſer celles qui ſont vrayement telles, afin de ne ſe meſprendre. liu.4.chap.10.ſect.30. Que le deuoir du peuple Chreſtien eſt de les obſeruer: item de quels erreurs il ſe faut garder en ceſt endroit, & cõment la liberté des conſciences ne laiſſe pas de demeurer touſiours en ſon entier, liure 4. cha. 10.ſect.31.32.

De la Trinité

Qu'en l'eſſence de Dieu vne & ſimple nous auons à conſiderer diſtinctement trois perſonnes, ou(comme les Grecs diſent) hypoſtaſes. liu. 1.cha.13.ſect.2. Refutation de ceux qui en ceſte matiere condamnent & reiectent le mot de Perſonne comme eſtant nouueau. liu.1.chap.13 ſect.3.4.5. Que les ſaincts Docteurs ont eſté contreints d'inuenter des nouueaux mots pour maintenir la verité de Dieu alencontre des calomniateurs, qui eſtans malings & ruſez taſchoyent de la reuerſer par leurs tergiuerſatiõs, comme contre Arrius le nom de Cõſubſtantiel, contre Sabellius le mot de trois Perſonnes ou Proprietez. liu.1.chap.13.ſect.4,& 16. Des diuerſes opinions de S. Ieroſme, Hilaire, & Auguſtin quant à l'vſage de ces mots. liur.1. chap.13. ſect.5. Que c'eſt que nous entendons par le mot de Perſonnes en traictant de la Trinité. liure 1. chap. 13. ſect.6. De l'erreur de Seruet en l'vſage de ce mot, liur.1.cha.13. ſect.22. Que ſelon que Dieu à l'aduenement de ſon Fils vnique s'eſt plus clairement manifeſté, auſſi les trois perſonnes ont eſté alors mieux cognues, liur.1, chap.13. ſect.16. Les teſmoignages de l'Eſcriture qui monſtrent la diſtinction entre le Pere & la Parolle, item entre la Parolle & le ſainct Eſprit, liur.1. chap.13.ſect.17. Et que là le Pere eſt diſtingué d'auec la Parolle & l'Eſprit, & l'Eſprit d'auec les deux, tant par l'obſeruation de l'ordre, que des choſes qui ſont proprement attribuées à l'vn ou à l'autre, liur.1.chap.13.ſe. 18. Que ceſte diſtinction des perſonnes ne contreuient point à l'vnité de Dieu, liur.1.chap.13. ſect.19. Où auſsi il eſt monſtré en quel ſens les anciens docteurs ont dit, que le Pere eſt le commencemẽt du Fils, & que toutesfois le Fils a ſon eſſence de ſoy-meſme. Vn bref recueil de ce qu'il nous faut croire de l'eſſence vnique de Dieu & des trois perſonnes, liur.1.chap.13. ſect. 20. Et qu'il nous faut en ceſt endroit ſur tous autres poincts de la doctrine, eſtre ſobres & modeſtes, tellement que noz penſées ou noz langues ne s'auancẽt point plus loin que les limites de la parolle de Dieu ne s'eſtendent. liu.1. ch.13. ſect. 21. Refutation des reſueries de Seruet ſur ce poinct de doctrine. liur.1.chap.13.ſect.22. Re-

fustation de l'erreur de certains autres brouillons, Que le Pere estant proprement seul vray Dieu s'est formé son Fils & son Esprit, & a fait descouler sa diuinité en eux, liur. 1. chap. 13. sect. 23. Et qu'ils prennent vne maxime fausse, assauoir q toutes fois & quantes que l'Escriture met le nom de Dieu simplement, il se raporte au Pere seulement, liur. 1. chap. 13. sect. 24. Item, en ce qu'ils imaginét trois desquels chacun ait vne partie de l'Essence diuine, liur. 1. cha. 13. sect. 25.

Responsé à ce qu'ils obiectent, Que si Christ estoit vrayement Dieu, il seroit mal nommé Fils de Dieu, liur. 1. chap. 13. sect. 26. L'exposition de plusieurs passages d'Irenée, qu'ils amennent pour confermer leur erreur: ou ce sainct Docteur dit que le Pere de nostre Seigneur Iesus Christ est le vray Dieu d'Israel. liur. 1. chap. 13. sect. 27. Item de certains passages qu'ils alleguent de Tertullian. liur. 1. chap. 13. sect. 28.

Que Iustin martyr, S. Hilaire & Augustin font contre eels brouillons & conferment ce poinct de nostre doctrine, liur 1. cha. 13. sect. 29. Que le Fils est consubstantiel auec le Pere, liu. 4. ch. 8. sect. 16.

V

De la Vie de l'homme Chrestien.

La Loy monstre la façon de bien reigler nostre vie: ce qu'aussi on trouuera par cy par la en diuers passages de l'Escriture estre enseigné: & auec quelque ordre & methode, combien qu'elle n'y soit si exquise & affectée qu'és liures des Philosophes. liur. 3. chap. 6. sect. 1. L'ordre que tient ici l'Escriture cõsiste en deux poincts. elle imprime en noz cœurs l'amour de iustice: & puis nous donne certaine reigle pour suyure iustice. quant au premier, elle le fait par diuers argumens & raisons, liur. 3. chap. 6. sect. 2. Et que les fondemens qu'elle prend en cest endroit sõt beaucoup meilleurs qu'on n'é sauroit trouuer en tous les liures des Philosophes, liur. 3. ch. 6. sect. 3. Contre ceux qui pretendent la cognoissance de Christ, combien que leur vie & mœurs ne monstrent point qu'ils soyent Chrestiens, liu. 3. chap. 6. sect. 4. Combien qu'il seroit a desirer que nous fussions tous parfaits, que ne ât mois il ne faut pas laisser de recognoistre pour Chrestiens, plusieurs mesme qui n'ont encore gueres auãcé. Item qu'il nous faut touſiours efforcer, & ne perdre pas courage pourtant si nous ne profitons qu'vn petit. liu. 3. cha: 6. sect. 5. Toutes les parties de bien reigler nostre vie compriſes en vn passage de sainct Paul: la consideration de la grace de Dieu, Renoncement d'impieté & des desirs mondains, Sobrieté, Iustice, & Pieté (qui signifie vne vraye saincteté) l'Esperance de l'immortalité bien heureuse, liur. 3. chap. 7. sect. 3.

De la Vie à venir.

Que Dieu par diuerses afflictions nous duit à mespriser la vie presente, afin que nous desiriõs à bon esciét celle qui est à venir, liure 3. cha. 9. sect. 1, & 2, & 4. Que le mespris de la vie presente lequel est requis de nous doit estre tel, que ce ne soit pas pour la hayr ne pour estre ingrats enuers Dieu, veu que ceste vie mesme est aux fideles vn tesmoignage de sa bonté paternelle, liur. 3. chap. 9. sect. 3. Remonstrance à ceux qui ont trop grand' horreur de la mort, que pluſtost les Chrestiens doyuent desirer ce iour la, qui mettra fin à leurs miseres quasi continuelles, & les remplira d'vne vraye Ioye, liu: 3. chap. 9. sect. 5, & 6. De l'excellence incomprehẽsible de la felicité eternelle (qui est le but de la resurrectiõ) de laquelle il nous faut iournellement gouster & sauourer la douceur en ce monde. Mais toutesfois qu'il nous faut donner garde de curiosité, qui engendre des questions friuoles & nuisibles, & mesme des speculations mortelles. Item que la mesure de gloire au ciel ne sera pas egale en tous les enfans de Dieu. li. 3. chap. 25. sect. 10, & 11. Où auſsi est respondu à plusieurs questions qu'aucuns font touchant l'estat des enfans de Dieu apres la resurrection.

En quel sens la vie eternelle est nommée Loyer des œuures. liur. 3. chap. 18. sect. 2. & 4.

De la Vie presente & de ses aydes.

Que l'Escriture nous monstre à tenir vne bonne mesure pour vser droictemẽt des biens de ceste vie. liur. 3. ch. 10. sect. 4, & 5. Qu'il faut en ceci se donner garde de deux vices: c'est assauoir qu'en vsant de trop grande austerité nous ne lions les consciences plus que ne permet la Parolle de Dieu: & auſsi que sous couleur de la liberté nous ne laschions la bride a l'intemperance des hommes, liur. 3. chap. 10. sect. 1, & 3.

Que Dieu & és vestemens & és viandes n'a pas voulu pouruoir à nostre neceſsité seulement, mais auſsi à nostre recreation, liur. 3. cha. 10. sect. 2. Qu'il est fort neceſſaire, que chacun de nous en tous les actes de sa vie regarde à sa vocation, afin de ne rien attenter temerairemẽt ou en doute de conſcience. liur. 3. chap. 10. se. 6.

Que Dieu ne deſdaigne pas de pouruoir aux neceſsitez meſme de nostre corps terrien. Item en quel sens c'est que nous luy demandons nostre pain quotidien, liur. 3. chap. 20. sect. 44.

De l'Vnction des Papiſtes.

Quelle est l'adminiſtratiõ de l'Vnction derniere des Papiſtes, & en quels mots elle se fait: & qu'on ne la peut maintenir par le passage de sainct Iaques, ou par l'exemple des Apoſtres. li. 4. cha. 19. sect. 18. Veu que le don de Gueriſon donné iadis aux Apoſtres a de long temps ceſſé d'estre en l'Egliſe, liur. 4. chap. 19. sect. 19, & 20.

Et quand bien il y seroit encore, que toutesfois il y a grande difference entre la saincte ceremonie des Apoſtres, & l'obſeruation des Papiſtes pleine d'impieté, quand ils coniurent l'huille, & luy attribuent ce qui appartient au S. Eſprit, liur. 4. chap. 19. sect. 21.

De la Vocation.

De la vocation interieure, c'est à dire qui est auec efficace, laquelle est vn teſmoignage certain de l'election & depend de la seule miſericorde gratuite de Dieu, liur. 3. chap. 24, sect. 1, & 2. Contre aucuns qui en la Predeſtination font l'homme compagnon de Dieu: item contre ceux qui ſuſpendent de la foy l'election, liur. 3. chap. 24. sect.

24,sect.3. Qu'il nous faut chercher la certitude de nostre election en la Parolle, & en la vocation de Dieu : & nous donner garde de vouloir entrer au conseil eternel de Dieu,liur.3,cha.24, se.4. Le Pere nous a esleuz en son Christ seulement : arrestons nous donc en luy seul pour contemplerla fermeté de nostre election, liu.3, cha.24,sect.5. Voire tellement que de là nous conceuions vne asseurance certaine de perseuerer iusques en la fin,liur.3, chap.24, sect.6,7,8, 9. De deux especes de Vocation à salut : l'vne qui est vniuerselle,assauoir par la predicatiõ externe: l'autre speciale, par l'illumination interieure du sainct Esprit,liur.3, chap.24,sect.8. Que les esleuz deuant leur vocation ne different en rien d'auec les autres : & est prouué par diuers exemples & tesmoignages de l'Escriture, que c'est vne fausse imagination ce que disent aucuns,que des la natiuité les esleuz ont ie ne say quelle semence d'election enracinée en leurs cœurs,liur.3,ch.24,sect.10,& 11. Il est traitté bien au long, Que comme le Seigneur par la vertu de sa vocation conduit ses esleuz au salut, auquel il les auoit preordonnez en son conseil eternel: ausi d'autrepart il a ses iugements sur les reprouuez, par lesquels il execute ce qu'il a determiné d'en faire,& donne voye à sa predestination,liur.3,chap.24,sect.12,13,14.

Des Vœuz.

Des Vœuz qui se fõt outre la parolle de Dieu expresse,assauoir en quelle estime on les doit auoir: & si vn homme Chrestien en peut faire q̃lcun tel: & s'il en a fait combien il est obligé.liu. 4,chap.13, sect.1, & 6. Qu'il y a trois choses à obseruer és Vœuz. Premierement qui est celuy auq̃l le Vœu s'adresse, a sauoir Dieu, qui prẽd plaisir à obeissance,liur.4,chap.13, sect.2. Secondement qui nous sommes nous qui vouons: afin que nous mesurions noz forces,& que nous regardions nostre vocation,& que nous ne mesprisions point la liberté que Dieu nous a donnée liur.4,cha.13,sect.3. Tiercement de quelle intention c'est que nous vouons, liur.4, chap.13. sect. 4. Du Vœu que les Prestres, Moynes, & Nonnains font de ne se point marier,liur.4.ch. 13,section 3,17,18,19. Quatre fins ausquelles se doyuent raporter tous noz Vœuz, desquelles les deux appartiennent au temps passé, les deux autres au temps à venir,liur.4, chap.13, sect.4, & 5. D'vn Vœu qui est commun entre les fideles, lequel a esté fait pour nous au Baptesme,liur.4, chap. 13, sect.6. De la temerité & superstition qui a esté au monde à faire des Vœux, liur.4.ch. 13,sect.1,& 7.

De la Volonté de l'homme.

Assauoir mon si la Volõté de l'homme est en tout & par tout vicieuse & corrompue, tellemẽt qu'elle n'engendre que mal, ou si elle a encore quelque liberté. A ce propos est exposé vn mot commun prins des philosophes anciens, Que toutes choses naturellement appetent le bien: & est monstré que de là ne se peut prouuer que la volonté de l'homme soit en liberté, li.2,ch. 2,sect.26. Que la faculté de l'ame est non seulement nulle, mais du tout imbecille pour aspirer au bien volontairement. Et q̃ si tout l'hõme est detenu en la seruitude de peché, il est necessaire que la Volõté soit estreincte & enserrée de liés tresfermes. ce qui est prouué par tesmoignages de l'Escriture & de S. August. li.2,ch.2,se.27.

Il est prouué par S. Augustin & S. Bernard, que l'hõme par sa cheute n'a pas perdu sa Volonté, mais saine Volonté, en sorte qu'elle ne se peut aucunement remuer à bien, tant s'en faut qu'elle s'y applique, mais necessairemẽt est tirée ou menée a mal: cõbien que ce ne soit pas par cõtrainte, ains volontairement. item est bien au long monstrée la difference entre Cõtreinte & Necessité, li.2, ch.3, sect.5. Veu que c'est le Seigneur qui commence & parfait le bien en noz cœurs, veu qu'il besoigne en nous le vouloir (c'est à dire la bonne Volonté) veu qu'il crée vne cœur nouueau, veu qu'il oste le cœur de pierre, & donne vn cœur de chair : il s'ẽsuit biẽ que la Volõté de l'hõme est du tout corrõpue & n'arié de bien,li.2,c.3,s.6. Il est prouué par raisons & diuers tesmoignages de l'Escriture, que Dieu œuure la bonne Volõté és siens, non seulement en les preparant ou conuertissant pour le commẽcement(en sorte que puis apres d'elle mesme elle face quelque bien)mais pource que c'est de luy seul & de sa grace,que la Volõté est incitée à aimer le biẽ,inclinée à le desirer, & esmeue à le chercher & s'y adonner: dauantage que c'est amour,desir, & effort ne defaillent point,mais durent iusques à leur effect : finalement que l'homme poursuit le bien & y perseuere iusques à la fin,liu.2,cha.3,se.7,8,9. Et pourtant,que ce qu'on a imaginé & enseigné par longues années est faux : assauoir que Dieu esmeut tellemẽt nostre Volõté,qu'il est apres en nostre election d'obtemperer a son mouuement ou resister : item telles autres sentences. Ce qui est prouué par authorité de l'Escriture & de S. Augustin,liur.2, ch.3,se.10,11,12,13,14. Que mesme és actions lesquelles de soy ne sont ne bonnes ne mauuaises, & appartiennent pluſtost à la vie terrienne que spirituelle,la Volonté de l'homme n'est pas libre,mais que par vn mouuemẽt special de Dieu les hommes sont inclinez à douceur,misericorde,courroux,frayeur, & autres affectiõs diuerses, toutes fois & quãtes qu'il veut dõner voye à sa prouidence. comme il est monstré par l'Escriture, par l'experiẽce qu'on en voit tournellemẽt,& par tesmoignages de sainct Augustin, liur.2,chap.4,sect.6,& 7.

De la Volonté de Dieu.

De la Volonté de Dieu secrette & cachée: ité d'vne autre qui nous appelle à vne obeissance volantaire. liur.3,chap.20, section 43,& ch. 24,section 17.

ADVERTISSEMENT AV LECTEVR.

Pource que la copie de l'Institution presente estoit difficile & fascheuse à suyure à cause des additiõs escrites les vnes en marge du liure,les autres en papier à part: il ne s'est peu faire encore

que nous y prinſions garde de pres, qu'il ne ſoit demeuré quelques fautes & omiſsions leſquelles vous excuſeres & corrrigeres ainſi.

Au liur. cha.15.ſect.8.pag.73,en la premiere ligne,apres ces mots,Eſtire le bien,faut mettre Si on obiecte la deſſus,quelle eſtoit comme en lieu gliſſant,pource qu'elle auoit vne faculté & puiſſance imbecille : ie reſpon, que pour oſter toute excuſe il ſuffiſoit que Dieu l'euſt miſe en ce degré que nous auons dit. Car ce n'eſtoit pas raiſon, que Dieu fuſt aſtreint à ceſte neceſsité, de faire l'homme tel qu'il ne peuſt ou ne voulut aucunement pecher. Vray eſt que la nature en ceſte ſorte euſt eſté plus excellente: mais de plaider preciſement contre Dieu & le contreroller, comme s'il euſt eſté tenu de douer l'homme de telle vertu, cela eſt plus que deſraiſonable, veu qu'il pouuoit luy donner tant peu qu'il luy euſt pleu. Or quant à ce que Dieu &c.

Auguſt. lib.11. ſuper Geneſ. cap. 7.8.9. De correp & gratia ad Valent. cap.11.

Au 3.chap.du 3.liure a eſté omis la fin de la 16.ſection: Il y a bien outre plus quelques autres exercices externes, deſquels nous vſons en particulier pour nous humilier, ou pour domter noſtre chair. & en public pour atteſter de noſtre repentance. Or le tout procede de ceſte vengeance, dont parle ſainct Paul. Car ce ſont choſes appartenãtes à vn cœur affligé, de gemir & plourer, de hayr & fuir tout plaiſir, toute pompe & vanité, de s'abſtenir de banquets & delices. Dauantage, celuy qui cognoit quel mal c'eſt la rebellion de la chair, cherche tous remedes pour la reprimer. Semblablement celuy qui penſe bien, combien c'eſt vne grieue offenſe d'auoir violé la iuſtice de Dieu, n'a repos ne ceſſe, iuſques à tant qu'il ait donné gloire à Dieu en ſon humilité. Les Docteurs anciens parlent ſouuent de ces exercices exterieurs, quand ils ont à traiter des fruits de penitence. Il eſt bien vray, qu'ils ne conſtituent point le principal poinct de la penitence en iceux. Toutesfois les lecteurs me pardonneront, ſi ie dy ce qui m'en ſemble. c'eſt qu'ils ſe ſont trop arreſtez à ces menues choſes. & celuy qui penſera diligemment, m'accordera, comme i'eſpere, ce que ie dy. Car en recommandant ſi fort ceſte diſcipline corporelle ils induiſoyent bien le peuple à la receuoir auec grãde deuotion. mais cependant ils obſcurciſſoyent ce qui deuoit eſtre en premier lieu. Il y auoit auſsi vn autre vice en eux, qu'ils eſtoyent vn peu trop extremes & rigoureux aux corrections, comme il nous faudra traiter ailleurs.

Liur.3.chap.3.ſect.18.ligne 37. alors il eſt deſtourné de ſon ſens, &c.



C.B.S. RENAISSANCE TOURS